Digitized by Google

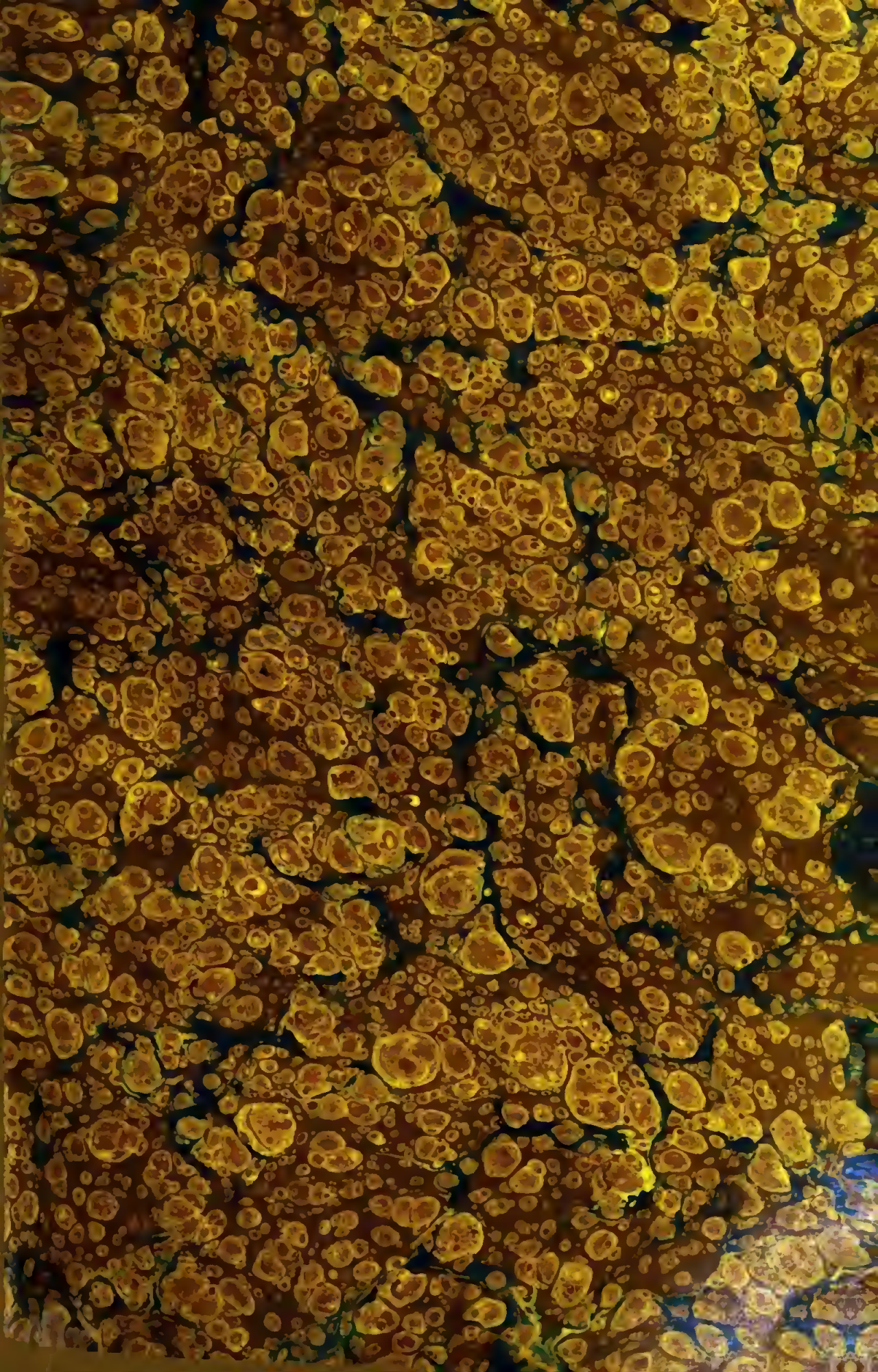

NAZIONALE
B. Prov.
XVII
160
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

21

O. J. 2

Digitized by Google

B Pm
XVII
160

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE

LA FRANCE.

Tome Neuvième.

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

Digitized by Google

646838 SBN

FRANCE.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME NEUVIÈME.

PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XLIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

G.

GODEGISILE ou GODEGISÈLE, quatrième fils de Gondicaire, roi de Bourgogne, eut en partage, après la mort de son père, en 463, le pays qui a aujourd'hui pour chef-lieu Besançon. L'ambition arma bientôt ses frères Gondebaud, Chilpéric et Gondemar. La fortune favorisa Gondebaud. Il fit trancher la tête à Chilpéric, dont il massacra les fils. Gondemar fut brûlé dans une tour où il s'était réfugié. Quant à Godegisile, complice de Gondebaud, auquel l'unissait un traité secret, il régna tranquillement, et reçut, après tous ces forfaits, sa portion des dépouilles. En effet, Gondebaud, entré en possession de ses nouvelles conquêtes, en détacha la ville de Genève, qu'il ajouta aux États de son frère. Cependant, celui-ci avait espéré une plus large part, et voyait avec jalousie s'agrandir le pouvoir de Gondebaud. Il fit solliciter secrètement Clovis de venir l'aider à détrôner son frère, lui promettant de lui payer un tribut. Le roi des Francs, qui ne cherchait qu'un prétexte pour étendre ses limites, et qui depuis son baptême était appelé en Bourgogne par les évêques catholiques, ne tarda pas à arriver. Godegisile dissimula, et unit ses forces à celles de Gondebaud. Ils rencontrèrent l'armée des Francs près de Dijon, sur les bords de l'Ousche, petite rivière qui se jette dans la Saône. Dès le commencement de l'action, Godegisile se tourna contre les siens. Gondebaud, vaincu, n'échappa à la mort que par une fuite précipitée, et se renferma dans Avignon, où Clovis le réduisit à capituler et à accepter un traité par lequel il consentait à partager la Bourgogne avec son frère, et à payer un tribut. Godegisile se tenait dans Vienne avec 5,000 soldats francs, quand Gondebaud, impatient de punir sa trahison, et n'attendant que la retraite de l'ennemi, vint tout à coup l'y assiéger (500). Bientôt les vivres manquèrent, et Godegisile expulsa de la ville un grand nombre d'habitants. Cette mesure fut la cause de sa perte. Parmi ceux qu'il avait chassés, était un gardien des aqueducs, qui, pour se venger, introduisit les troupes des assiégeants par les conduits souterrains. Tous les soldats de

Godegisile furent massacrés, et lui-même, sous les yeux de son frère, fut égorgé dans une église, avec un évêque arien qui l'y avait suivi. Ce dernier fratricide rendit Gondebaud maître de toute la Bourgogne.

GODERVILLE, seigneurie de Normandie, erigée en baronnie par lettres du mois de mars 1651, en faveur de Charles Roussel, seigneur et patron de Goderville, seigneur de Tourville et de Pestreval. C'est aujourd'hui un bourg du département de la Seine-Inférieure, arrondissement du Havre.

GODESCARD (J. F.), savant et laborieux ecclésiastique, né en 1728, à Rocquemont, diocèse de Rouen. Il était chanoine de Saint-Honoré, à Paris, lorsque la révolution le priva de ses bénéfices. Il mourut en 1800, dans un état voisin de l'indigence. On estime ses *Vies des Pères, des martyrs et des autres principaux saints, traduites de l'anglais d'Alban Butler*, 1763, 12 vol. in-8°. Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois. Godescard en composa lui-même un abrégé, publié en 1802. On lui doit encore : *Essais historiques et critiques sur la suppression des monastères et autres établissements pieux en Angleterre, traduits de l'anglais*. Il a laissé plusieurs manuscrits, entre autres une *Table alphabétique des mémoires de Trévoux* jusqu'en 1740.

GODONESCHE (Nicolas), né à Paris, vers la fin du dix-septième siècle, dessinateur du cabinet des médailles du roi, perdit cette place, et fut mis à la Bastille, en 1732, pour avoir gravé les figures d'un petit ouvrage satirique de l'abbé Boursier, intitulé : *Explication abrégée des principales questions qui ont rapport aux affaires présentes*, 1731, in-12. Le registre de la Bastille porte, à la fin de l'année 1732, après la mention de plusieurs jansénistes et convulsionnaires :

« Le sieur Godonesche, graveur. — « Pour avoir gravé et distribué contre « la religion et les bonnes mœurs, des « pièces indécentes et obscènes pour « des gens de parti. » Du reste, il n'était pas le seul coupable, ni le seul puni, car plus loin on trouve, dans le même registre, année 1732 :

« Gervais-Martin Cimtri, graveur.— « Pour avoir fait des vers destinés à « être mis au bas d'une gravure repré- « sentant un arbre, entre les branches « duquel on aperçoit MM. Nicole, Ques- « nel, Pâris et autres ; deux jésuites « serroient cet arbre par le pied, pen- « dant que plusieurs autres tâchoient « de l'abattre en le tirant avec des cor- « des. »

« Jacques Mercier, accusé d'avoir dé- « bité une estampe représentant le pape « lardé d'une douzaine de jésuites, et « une autre représentant M. l'archevê- « que, jetant à Pâris une pierre où étoit « écrit *Vintimille*, et M. Hérault, armé « de la crosse de cet archevêque, qui « commandoit la lapidation. »

« Thomas Mutel, graveur. — Pour « avoir gravé des estampes contre les « jésuites et la constitution ; entre au- « tres une, représentant une danse de « diables qui tiennent M. l'archevêque « par la main, et le font danser autour « d'un feu dans lequel on brûle les *Nou- « velles ecclésiastiques*. Plusieurs dia- « bles soufflent dans l'oreille de cet ar- « chevêque, etc., etc. »

Godonesche avait publié précédemment les médailles du règne de Louis XV, 1727, in-fol. Ce recueil a été continué par Fleurimont jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Godonesche mourut à Paris, le 29 janvier 1761.

GODOUIN ou GOUDOUIN (Jean), né à Paris, fit pendant longtemps partie de l'université où il avait étudié, professa au collége du cardinal Lemoine, et fut nommé professeur d'hébreu au collége de France, vers 1660. Il composa une grammaire hébraïque, et fut chargé de l'édition des *Commentaires de César ad usum Delphini*, 1678, in-4°. Il a aussi publié quelques opuscules, parmi lesquels se trouvent les *Epîtres familières de Cicéron*, nouvellement traduites avec le latin, 1663, 2 vol. in-8°, imprimées sur deux colonnes. Cette traduction est à peu près oubliée aujourd'hui. Godouin est mort le 8 octobre 1700.

GOËLETTE, un des petits navires parmi ceux qui font de longues traversées, mais aussi un des plus gracieux et des plus légers. Elle porte depuis 30 jusqu'à 150 tonneaux. Les deux mâts, élégamment inclinés vers l'arrière,

soutiennent deux grandes voiles triangulaires. Les goëlettes n'étaient autrefois que des navires du commerce. Depuis un certain temps, on en a armé en guerre avec de la petite artillerie; elles sont utiles pour la course.

GOERDE (combat de). Dans le courant de septembre 1813, le prince d'Eckmühl, qui commandait le 13e corps de la grande armée française d'Allemagne, et qui opérait sur le bas Elbe, avait détaché le général Pecheux avec 5 bataillons, 1 escadron et 6 pièces d'artillerie, vers Magdebourg, pour éclairer la rive gauche du fleuve. Le général en chef de l'armée ennemie, Walmoden, qui occupait Schwerin, instruit de la marche de notre colonne, conçut le dessein de l'anéantir au moyen de forces supérieures. En conséquence, il se porta lui-même, avec environ 16,000 hommes, vers Domütz, où il fit établir un pont. Le 16, son avant-garde poussant jusqu'à Danneberg, rencontra le corps de Pécheux; mais vainement le Russe Tettenborn, qui la commandait, essaya-t-il d'abord d'attirer son adversaire dans une espèce d'embuscade. Le général français, sachant qu'il avait affaire à un ennemi nombreux, suspendit sa marche, et prit position au village de Goerde. Walmoden se mit aussitôt en mesure d'attaquer à la fois nos troupes par le centre et par les deux ailes. L'action s'engagea vers midi. Nos pièces furent promptement démontées par la supériorité du feu des Anglo-Allemands, mais nos bataillons soutinrent, avec l'intrépidité la plus rare, et le choc de leur infanterie et les charges reitérées de leur cavalerie. Enveloppé complétement, Pécheux, pour opérer néanmoins sa retraite, forma ses troupes en carré, fit ainsi front à toutes les attaques, et gagna Harbourg avec environ 2,500 hommes. Il n'en avait laissé que 4 ou 5 cents, tués ou blessés sur le champ de bataille : les pertes de l'ennemi s'élevaient presque au double.

GOHIER (Louis-Jérôme), membre de l'Assemblée législative, ministre, directeur, etc., naquit à Semblançay, en 1746. Élève des jésuites de Tours, il étudia le droit à Rennes, et devint l'un des avocats les plus distingués du barreau de cette ville. Sa plaidoirie pour le comte Desgrées, qui attaquait en calomnie le duc de Duras, lui fit surtout une brillante réputation. « Dans cette obscure affaire, dit Linguet, il n'y eut de décidé que le talent de l'avocat du comte Desgrées. » Gohier ne s'occupait pas seulement de législation et de jurisprudence; il cultivait aussi les lettres dans ses loisirs. A l'occasion de l'avénement de Louis XVI et du renvoi du parlement Maupeou, il composa une pièce de théâtre, intitulée *le Couronnement d'un roi*, où figuraient, sous le voile de l'allégorie, tous les personnages fameux dans l'histoire du temps : l'abbé Terray, Saint-Florentin, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, et enfin le chancelier Maupeou lui-même avec son parlement. Ce drame, que Gohier a fait réimprimer en 1825, à propos du sacre de Charles X et du ministère Villèle, eut dans la nouveauté le plus grand succès, quoique l'on y puisse reprendre un tour d'imagination bizarre, et que les détails ne soient pas toujours du meilleur goût.

Entouré de l'estime publique, Gohier vit les clients affluer, et son ministère réclamé dans toutes les causes importantes. C'est à lui que les états de Bretagne confièrent la défense de leurs droits, violés par l'intervention du gouverneur de la province dans l'élection des députés qui devaient porter à la cour les griefs du pays, et dans un mémoire plein de force et de logique, il établit incontestablement la légitimité des prétentions des états. Lorsque les Bretons donnèrent à la France le signal de l'opposition aux édits désastreux de Brienne, ce fut encore lui qu'ils chargèrent de rédiger leurs énergiques réclamations. En 1789, après la suppression des parlements, il devint membre de la cour supérieure provisoire de Bretagne.

Gohier fut porté à l'Assemblée législative en 1791, par le département d'Ille-et-Vilaine, et il s'y montra ce qu'il fut toute sa vie, plein de zèle, plein de bonnes intentions, mais du reste, comme le dit madame Roland, homme médiocre. Il fut chargé du rapport sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, après le 10 août, et il s'acquitta de cette tâche dans la séance

du 16 septembre 1792. Après avoir signalé toutes les pièces qui constataient les intelligences de la cour avec les puissances étrangères, ainsi que les machinations ourdies à l'intérieur pour opérer la contre-révolution, Gohier termina en s'élevant contre les catégories qui divisaient les patriotes. Son discours fut vivement applaudi par l'Assemblée législative, qui en ordonna l'impression ; mais les réflexions conciliatrices qu'il contenait furent mal accueillies des démocrates, dont la rupture avec le parti modéré était dès lors irrévocablement accomplie : aussi, malgré le gage que Gohier avait donné dans son rapport aux opinions avancées, il ne fut point élu à la Convention. Toutefois, il ne resta point inactif. D'abord secrétaire général de la justice sous le ministère de Garat, en 1792, lorsque ce dernier passa au ministère de l'intérieur, le 20 mars 1793, Gohier lui succéda à la justice. Mais les comités de la Convention s'étant emparés vers ce temps-là de la plénitude du pouvoir exécutif, le rôle des ministres devint de plus en plus insignifiant, et le nom de Gohier, pas plus que celui d'aucun de ses collègues, n'est resté attaché aux actes et aux souvenirs de cette époque. En quittant le ministère (4 germinal an IV), il obtint la présidence de l'un des tribunaux civils de Paris, et fut successivement ensuite président du tribunal criminel de la Seine et du tribunal de cassation. C'est de ce poste important qu'il fut élevé, en 1799, à la puissance directoriale, en remplacement de Treilhard, après la journée du 30 prairial. Gohier, autour duquel se groupaient les débris de l'ancienne Montagne, ainsi que tous les hommes qui voulaient sincèrement la constitution de l'an III, se trouva président du Directoire au milieu des événements qui suivirent le retour de Bonaparte, et qui préparèrent, puis effectuèrent le renversement de la constitution. De telles circonstances étaient trop fortes pour lui. Avocat de réputation, jurisconsulte distingué, patriote sincère, homme intègre et franc, comme Napoléon le disait de lui à Sainte-Hélène, Gohier, il faut en convenir, n'était rien moins, par le caractère et le génie, qu'un homme d'État. Il manquait de clairvoyance, ou s'il voyait (comme ce fut le cas pour Sieyès, dont les manœuvres secrètes lui étaient connues), ennemi, de son propre aveu, des coups d'État, il manquait de vigueur pour agir. Sa femme était liée avec Joséphine, et Gohier, dans ses mémoires, raconte longuement le parti que tira Bonaparte de cette liaison pour l'endormir, après avoir essayé vainement de le gagner. La veille même du 18 brumaire, le général écrivit à Gohier qu'il s'invitait à dîner chez lui avec sa famille pour le lendemain, et le dépositaire de la première magistrature de la république attendait impatiemment son illustre convive, lorsqu'on vint lui demander de sa part une renonciation expresse aux suprêmes fonctions dont il était revêtu. Mais, s'il était impropre à agir, Gohier avait précisément ce genre de courage qui honore la défaite. Il refusa courageusement la démission qu'on exigeait de lui, et se rendit avec Moulins auprès du Corps législatif. Là, dans la salle même où les conjurés avaient établi leur quartier général, il protesta contre tous les actes attentatoires à la constitution, et contre toutes les violences dont la représentation nationale était menacée. Vaine opposition! Le 18 brumaire s'accomplit en dépit de Gohier et de Moulins, et ces deux directeurs, contraints d'abandonner le palais du Luxembourg et de déposer l'exercice de l'autorité souveraine, rentrèrent dans la vie privée. Gohier apprit bientôt que Sieyès n'épargnait aucun effort pour le faire comprendre dans la liste des déportés, et que la police de Fouché surveillait toutes ses démarches. Pour se soustraire à cette inquisition, il se retira à Antony, puis à Eau-Bonne, dans la vallée de Montmorency. Cependant, après deux ans de retraite, il céda aux instances du premier consul, qui lui prodiguait les plus vifs témoignages d'estime et de bienveillance. Il consentit à le voir et accepta la place, modeste pour lui, de consul général de France à Amsterdam, où il resta jusqu'à la réunion de la Hollande à l'empire. Désigné à cette époque pour aller remplir les mêmes fonctions aux États-Unis, sa santé et son âge avancé ne lui permirent pas de se

Digitized by Google

rendre à ce nouveau poste, et il retourna dans sa solitude de Montmorency. C'est là qu'il écrivit ses *Mémoires*, 2 vol. in-8°, Paris, 1824. On y retrouve tout ce que nous avons dit, son honnêteté, sa bonhomie, son imprévoyance, sa faiblesse. Hâtons-nous d'ajouter à son éloge, qu'après sept années de fonctions ministérielles ou directoriales, il se retira presque pauvre, et que malgré les faveurs insignifiantes qu'il accepta de Bonaparte, il n'en est pas moins du petit nombre de ceux qui sont restés jusqu'au dernier jour fidèles aux convictions de leur jeunesse. Gohier mourut à Paris, le 29 mai 1830.

GOHONY (Jacques), né au commencement du seizième siècle, quitta Florence, sa patrie, pour la France, où il s'établit et devint un des écrivains les plus féconds de son époque. Sa pauvreté le fit auteur. Que ne fut-il pas? Historien, poëte, traducteur, commentateur, il écrivit en latin et en français. Historien, il raconta en latin les vies de Charles VIII et de Louis XII; poëte, il composa des sonnets et des épigrammes; traducteur, il fit passer en notre langue le *Discours sur Tite-Live* et le *Prince* de Machiavel; commentateur, il revit le livre de la *Fontaine périlleuse*, où était traitée la découverte de la pierre philosophale. Ses écrits prouvent plus de facilité que de goût. Il mourut en 1576.

GOIDENHOVEN (combat de). — En février 1793, Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord, se croyant à peu près maître de la Belgique, avait conçu le projet de conquérir aussi la Hollande, et y était entré avec une partie de ses troupes. La victoire ne lui faisait pas défaut; mais il apprit, le 9 mars, les échecs que les Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles, venaient d'infliger sur la Roër aux divisions qu'il avait laissées en Belgique; et partant aussitôt pour revenir se mettre à leur tête, il les joignit, le 13, en avant de Louvain. Puis, sentant combien il importait et de relever le moral de ses soldats et d'en imposer à l'ennemi, Dumouriez, au bout de quelques jours, résolut de tenter un petit mouvement offensif, malgré plusieurs circonstances défavorables. Le 16 au matin, il fit attaquer l'avant-garde autrichienne, qui occupait Tirlemont, et tout l'espace compris entre la grande et la petite Geete. Le général Valence, à la tête des grenadiers, formait la droite de l'armée française, dont le jeune duc de Chartres (actuellement Louis-Philippe) commandait le centre, et le général Miranda la gauche. Les Français attaquèrent avec tant de vigueur, qu'au premier choc les Autrichiens furent chassés de Tirlemont et poursuivis en arrière de la ville. Ils se rallièrent toutefois derrière les villages de Goidenhoven et de Hæckendoven. Nos braves, qui occupaient ces deux positions, paraissaient décidés à se défendre. Aussi fut-ce vainement que l'archiduc essaya de s'en rendre maître après avoir reformé ses troupes. Plusieurs fois, les cuirassiers impériaux chargèrent notre infanterie, rangée sur deux lignes, derrière un double rang de fossés et de haies: chaque fois ils furent repoussés vivement, et ne purent que s'emparer d'une batterie placée sur un mamelon, qui leur fut bientôt reprise. Voyant l'inutilité de leurs efforts tant qu'ils continueraient à attaquer de front, les Autrichiens voulurent tourner Hæckendoven par la droite, mais ils heurtèrent contre la brigade du général Neuilly, et dès lors se décidèrent à la retraite.

GOIS (Étienne-Pierre-Adrien), statuaire, né à Paris en 1731, abandonna l'étude d'un procureur, dans laquelle on l'avait placé, pour entrer à l'atelier de M. Jeaurat, d'où il passa chez le sculpteur Michel-Ange Sloodtz. A l'âge de vingt-sept ans, il remporta le grand prix de sculpture, et se rendit à Rome comme pensionnaire du gouvernement. De retour à Paris, il obtint un atelier au Louvre, fut reçu académicien en 1770, et devint professeur en 1781. M. Gois ne cessa de professer à l'école des beaux-arts pendant la révolution, et fut nommé académicien libre par ordonnance du 10 avril 1816. Il mourut le 3 février 1823, à l'âge de 92 ans.

On a de lui les ouvrages suivants: *le chancelier de l'Hôpital*, statue en marbre placée sur le grand escalier du palais des Tuileries; *le président Molé*, statue placée dans une des salles de l'Institut; *saint Vincent*, statue en

marbre placée dans le chœur de Saint-Germain l'Auxerrois ; *Serment de nobles devant la chambre des comptes*, grand bas-relief au-dessus d'une des arcades du Palais de Justice, à Paris ; *saint Jacques et saint Philippe*, prêchant et guérissant les malades. M. Gois a laissé des élèves distingués, parmi lesquels on cite Chaudet et Romay.

Golbéry (P.-A.), député, conseiller à la cour de Colmar, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né en 1786. Procureur impérial à la cour de Colmar, M. de Golbéry donna sa démission après les cent jours. Mais, en 1818, il rentra dans la magistrature, en qualité de substitut du procureur général près de la même cour, et y succéda à son père en 1820, comme conseiller. Il fut élu député à Colmar en 1834, et vint s'asseoir au côté gauche de la chambre, où il a toujours repoussé de son vote toutes les tentatives ministérielles contraires aux principes de l'opposition, jusqu'à la dernière session (1842), où il paraît avoir changé de système. Il a été promu récemment aux fonctions de procureur général à Besançon. M. de Golbéry a publié une traduction de l'histoire romaine de Niebuhr, et a composé un grand nombre d'ouvrages, sur la jurisprudence, l'histoire et l'archéologie.

Un autre Golbéry (S.-M.-X.), officier supérieur du génie, né, en 1742, à Colmar, mort en 1822, a publié : *Lettres sur l'Afrique*, 1791 ; *Fragments d'un voyage en Afrique, pendant les années* 1785, 1786 *et* 1787, Paris, 1802 ; *Considérations sur le département de la Roer*, Aix-la-Chapelle, 1811. Son voyage en Afrique avait été entrepris par l'ordre de Louis XVI.

Goldberg (combat de). — « Un combat eut lieu, le 23 août 1813, devant Goldberg (en Silésie), dit le *Bulletin ;* le général Lauriston s'y trouvait à la tête des 5e et 11e corps. Il avait devant lui les Russes qui couvraient la position du Flensberg, et les Prussiens qui s'étendaient à droite, sur la route de Liegnitz. Au moment où le général Gérard débouchait par la gauche sur Nieder-au, une colonne de vingt-cinq mille Prussiens parut sur ce point ; il la fit attaquer au milieu des baraques de l'ancien camp ; elle fut enfoncée de toutes parts ; les Prussiens essayèrent plusieurs charges de cavalerie, qui furent repoussées à bout portant ; ils furent chassés de toutes leurs positions et laissèrent sur le champ de bataille près de cinq mille morts, des prisonniers, etc. A la droite, le Flensberg fut pris et repris plusieurs fois ; enfin, le 135e régiment s'élança sur l'ennemi, et le culbuta entièrement. L'ennemi a perdu sur ce point mille morts et quatre mille blessés. »

Gollup (combat de). — Le 6 décembre 1807, le corps avec lequel le maréchal Ney, formant la gauche de l'armée française en Pologne, opérait contre la droite de l'armée prusso-russe, aux ordres de Tolstoï, avait franchi la Vistule à Thorn, et chassé les Prussiens de cette ville. Le 9, le général de brigade Léger-Belair, pour éclairer le pays, sortit de Thorn avec une petite colonne (un bataillon du 6e d'infanterie légère et un escadron du 3e de hussards). Il rencontra, vers le bourg de Gollup, quatre cents cavaliers russes, leur tua ou leur prit une trentaine d'hommes, et mit le reste en déroute. Poussant ensuite jusqu'à la petite ville de Strasbourg, les Français s'y établirent en avant-poste.

Golo (département du). — En vertu d'un décret de la Convention (12 messidor an II), la partie nord de la Corse formait, avec l'île de Capraïa, le département du Golo, dont le chef-lieu était Bastia (3 arrondissements, Bastia, Calvi et Golo). Son nom lui venait d'une des deux plus grandes rivières de l'île. (Voyez Corse.)

Golowino (combat de). — Après la bataille de Smolensk, Napoléon dirigea son armée sur Moscou. Les Russes continuèrent leur retraite sur Borodino, où ils arrivèrent le 1er septembre 1812, et où ils commencerent aussitôt à se retrancher. Napoléon laissa à ses troupes le temps de préparer leurs armes et leurs munitions ; et le 5, à deux heures de l'après-midi, elles arrivèrent en vue de l'armée russe. L'empereur fit attaquer sur-le-champ les avant-postes. Tandis que le prince Eugène allait s'établir sur des hauteurs en face de Borodino, et que Poniatowski marchait sur la vieille

route de Smolensk, l'avant-garde française et la cavalerie du roi de Naples, soutenues par la division Compans, débouchèrent par Golowino. Il y eut avec les Russes, à l'entrée de ce village, un engagement fort vif, où la victoire demeura aux Français. Le général Compans, à qui l'honneur principal en revient, enleva ensuite le village d'Alexino, chassa une forte partie de l'arrière-garde ennemie d'un bois à droite, et enfin, par ordre de l'empereur, se porta sur la redoute de Chewarino, qui, prise, perdue et reprise, resta enfin au pouvoir de nos braves. Ce succès fut acheté par la perte d'environ mille de leurs compagnons. Le surlendemain 7, se livra la fameuse bataille de la Moskowa.

Golymin (combat de). — Le 26 décembre 1806, Launes avait réussi à arriver devant Pultusck, qu'occupait Beningsen, et Augereau devant Golymin, où se trouvait Buxhowden; mais le retard que le dégel avait mis dans leurs marches avait donné aux chefs ennemis le temps de réunir leurs forces, et de rallier à eux les troupes battues les jours précédents. Beningsen dut néanmoins se retirer horriblement maltraité. En même temps, Buxhowden, renforcé par deux divisions, réunissait toutes ses forces à Golymin (32 kilom. nord de Varsovie). Il se vit attaqué, vers une heure après midi, par quelques divisions de Davout et par la cavalerie de Murat, qui arrivaient à la suite des fuyards, puis par Augereau, qui débouchait de Golaczyma. A trois heures, l'action devint très-vive; la nuit ayant commencé vers quatre heures, l'affaire se prolongea jusqu'à onze, où les Russes, entièrement culbutés, se retirèrent en désordre, comme Beningsen, sur Ostrolenka, en abandonnant leur artillerie, leurs bagages, et presque tous les sacs des soldats.

Le général Rapp fut grièvement blessé dans cette action, où les Français, de leur côté, furent très-maltraités. Les mouvements de la plupart de nos colonnes furent contrariés par la nature du terrain. Davout essaya en vain de couper la retraite à l'ennemi. La manœuvre manqua, parce que les chevaux de ses dragons s'embarrassèrent dans un sol marécageux. Sans cela, les Russes, entassés dans le village, eussent été enveloppés. Ce qui acheva de les sauver, ce furent les obstacles insurmontables qui arrêtèrent la marche du maréchal Soult, dont l'artillerie employa deux jours entiers à faire 12 kilom. au milieu des boues. Les Russes purent opérer leur retraite, en abandonnant, il est vrai, près de quatre-vingts pièces de canon, douze cents voitures, presque tous leurs caissons, et laissant, tant sur les champs de bataille que sur les routes, environ douze mille hommes tués, blessés ou prisonniers. L'empereur les lit poursuivre par quelques troupes légères au delà d'Ostrolenka, termina la campagne active, et alla s'établir à Varsovie.

Gombart, vicaire de la paroisse de Sainte-Croix, et grenadier du 6e bataillon de la 1re légion nantaise, se distingua, le 29 juin 1793, au siége de Nantes; voyant un père de famille trop exposé : « Retire-toi, lui dit-il, c'est à moi d'occuper ce poste. » Il prend sa place, et reçoit aussitôt le coup mortel.

Gombauld (Jean Ogier de) naquit, en 1596, à Saint-Just de Lussac en Saintonge; il appartenait à une famille protestante; mais, sans abjurer ses croyances, il sut les dissimuler avec tant d'adresse, qu'un ouvrage posthume, publié à Amsterdam, a seul fait connaître qu'il était calviniste. De bonne heure il quitta sa province, et vint à Paris, où il s'attacha à Malherbe. Quelques vers heureux, au sujet de la mort de Henri IV, attirèrent sur lui l'attention. D'ailleurs, il avait ce tour facile d'esprit, cette élégance affectée et précieuse que nous retrouvons dans plusieurs auteurs à la mode de la première partie du dix-septième siècle; et bientôt des *sonnets sur Phyllis et Amaranthe*, un roman du titre d'*Endymion*, lui ouvrirent les portes de l'hôtel de Rambouillet. Il y rencontra sans doute Richelieu, qui ne cessa de lui témoigner une estime singulière, et le traita en favori. Il fut un des premiers membres de l'Académie française. Nommé en même temps gentilhomme ordinaire du roi, il reçut de Marie de Médicis une pension qui lui permit de rouler carrosse. Mais cette fortune, poussée si haut tout d'un coup, ne tarda pas à baisser. Les trou-

bles politiques survinrent : la pension de Gombauld, d'abord réduite, fut ensuite supprimée, et notre poëte commença à traîner une triste existence. La faveur d'Anne d'Autriche fut pour lui stérile, et il ne trouva pas dans Mazarin un Richelieu. Il lui fallut chercher des ressources dans la publication de ses anciennes poésies, et dans la composition de quelques pièces nouvelles : il écrivit des épigrammes, dépeignit, dans des vers officiels, les différents personnages qui jouaient dans les ballets, les dames et les seigneurs de la cour; il livra même au théâtre une tragédie, *les Danaïdes*, qui n'eut aucun succès. Mais ses épigrammes et ses stances ne manquaient pas de pureté, de souplesse et surtout d'harmonie. Le nom du poëte et le mérite de ces derniers essais d'une muse indigente éveillèrent la pitié du chancelier Séguier, qui accorda une petite pension à Gombauld. Il mourut en 1666.

GOMBERVILLE (Marin le Roi de), versificateur et romancier, membre de l'Académie à sa création, né à Paris en 1600, mort en 1647. « Ses vers, dit Tallemant des Réaux, sont *plus beaux que naturels*. Son principal attachement a été aux romans. Pour moi je trouve, outre que cet homme n'est point naturel, qu'il y a mille obscurités; il cherche midi à quatorze heures... Il y a dix ans qu'il se laissa donner un coup de pied de crucifix (il devint janséniste); je l'avais vu grand frondeur. » Ses principaux romans sont : *Polexandre* (*), *Cythérée*, etc. Le seul ouvrage qui doive rester de lui, ce sont les *Mémoires du duc de Nevers* (2 vol. in-fol., Paris, 1665). Ces Mémoires, édités par Gomberville, commencent en 1514, et vont jusqu'à 1595; mais il les a enrichis de plusieurs pièces curieuses qui vont jusqu'à 1610, année de l'assassinat de Henri IV. Ce livre n'est au reste qu'un grand recueil de pièces historiques.

(*) « Dans le privilége de ce roman il fit « mettre que défenses étaient faites à tous « faiseurs de comédies de prendre des argu- « ments de pièces de théâtre dans son roman « sans sa permission. » (Tallemant des Réaux.) Que dirait Gomberville s'il vivait aujourd'hui ?

GOMBETTE (loi). Voyez LOIS BARBARES.

GONAÏVES (combat des). Pendant l'expédition de Saint-Domingue, le 22 février 1802, le général Desfourneaux marcha aux Gonaïves pour s'emparer du quartier général de Toussaint-Louverture. Leclerc lui donne 1,500 hommes de sa réserve, et lui commande d'attaquer. A minuit il est en marche; au point du jour la nombreuse cavalerie de Toussaint-Louverture commence le feu. De part et d'autre on combat avec acharnement; la valeur française, conduite par un chef habile, l'emporte enfin sur un courage aveugle. Les noirs, enfoncés de toutes parts, cherchent un asile dans le bourg des Gonaïves. Desfourneaux les suit, livre les plus sanglants combats jusqu'à la vue de cette place, où les noirs étaient retranchés dans leur camp; il partage sa division en trois colonnes et se précipite sur les redoutes la baïonnette en avant. En vain nos rangs sont éclaircis par la mitraille et les boulets; la ville et le camp retranchés sont pris d'assaut. Mais aussi le dévouement héroïque du général avait électrisé les troupes; toutes les divisions françaises, marchant dans des sables brûlants, gravissant des mornes escarpés, avaient perdu leur artillerie. Leclerc, étonné de voir que Desfourneaux seul avait conservé toute la sienne, lui demanda par quel prodige il l'avait ramenée. « Je me suis attelé avec cent sol- « dats à un obusier, lui répond Desfour- « neaux; j'ai fait venir tous les com- « mandants des colonnes. Allez dire à « vos soldats, me suis-je écrié, que « votre général est attelé à un obusier; « que désormais rien ne doit arrêter la « marche de l'artillerie. » Cet exemple avait en effet produit une telle impression, que les soldats dételèrent les mulets, et que l'artillerie traînée par eux fut toute conservée (22 février 1802).

GONDAHAIRE. Voyez GONDICAIRE.

GONDEBAUD, roi de Bourgogne, fils de Gondicaire, eut pour son lot, dans le partage de l'héritage paternel, les pays qui formaient la première Lyonnaise. Bientôt les quatre princes furent divisés par leur ambition et par les manœuvres du clergé. Gondebaud et Godegisile s'unirent contre Chilpéric et

Gondemar. La Bourgogne ne fut plus, dès lors, qu'un théâtre de carnage et de désolation. Gondebaud, vaincu près d'Autun, s'enfuit secrètement, et fit répandre le bruit qu'il était tombé sur le champ de bataille. Cependant il rassembla de nouvelles forces avec lesquelles il reparut tout à coup, et marcha si rapidement sur Vienne, où se tenaient alors ses deux frères, qu'ils n'eurent pas le temps de se défendre. Gondemar fut brûlé dans une tour de son palais; Chilpéric eut la tête tranchée, et sa veuve fut jetée dans le Rhône avec une pierre au cou. De ses quatre enfants, il n'y eut de sauvées que ses deux filles, Chrôme et Clotilde; l'aînée prit le voile dans un cloître; la seconde fut emmenée par le cruel Gondebaud, qui la fit élever avec grand soin à sa cour, ne pensant pas qu'un jour Clotilde lui ferait demander compte, par son époux, par ses fils, du sang de ses parents.

Après avoir assuré sa suprématie dans les Gaules, par le meurtre de ses frères et de leurs principaux chefs, Gondebaud prit le titre de roi vers 491; il fixa sa résidence à Lyon, et céda la ville de Genève à Godegisile; puis, unissant leurs forces, ces deux princes passèrent les Alpes, en 493, s'emparèrent de la Ligurie, de Turin, et s'avancèrent jusqu'à Pavie, ravageant tout sur leur passage, et entraînant la population en captivité. Enfin, ils ramenèrent en Bourgogne un immense butin. Peu de temps après, Théodoric, roi d'Italie, donna sa fille en mariage à Sigismond, fils de Gondebaud.

Cependant ce vaste et riche royaume tentait l'ambition de Clovis. Il chercha, par de fréquentes ambassades auprès de Gondebaud, à s'immiscer dans ses affaires. Un de ces ambassadeurs, le Gaulois Aurélien, l'informa que le roi avait une nièce catholique, belle, vertueuse, animée d'une haine implacable contre le meurtrier de ses parents. Il demanda sa main à Gondebaud, qui n'osa la lui refuser, mais qui retarda autant que possible l'exécution de sa promesse. Clotilde fut enlevée plutôt qu'emmenée par Aurélien, et devança les émissaires que son oncle avait envoyés à sa poursuite.

L'an 500, le roi très-chrétien, auquel l'arianisme de Gondebaud et le meurtre de Chilpéric servaient de prétextes, parut sur les frontières des Bourguignons. Les deux armées se trouvèrent en présence sur les bords de l'Ousche, près de Dijon, et la défection imprévue de Godegisile (voy. l'art. GODEGISILE) entraîna la défaite de son frère. Gondebaud s'enfuit; poursuivi jusqu'à Avignon, où il s'était réfugié, il obtint la paix sous la condition d'un tribut annuel; il paraît aussi que sa conversion au catholicisme fut une des clauses du traité; mais il se contenta d'amuser les évêques par ses promesses et de leur confier l'éducation de ses enfants. A peine l'armée des Francs eut-elle repassé la frontière, qu'il songea à punir la trahison de Godegisile renfermé dans Vienne. Il pénétra dans la ville par un aqueduc souterrain, et Godegisile fut égorgé dans une église avec un évêque arien qui lui avait donné asile. Ainsi couvert du sang de ses trois frères, Gondebaud fut maître de toute la Bourgogne. Après une seconde guerre avec les Francs, dont les détails ne sont pas connus, il se soumit envers leur roi à un traité d'alliance offensive et défensive. La paix du royaume ainsi assurée, il sembla s'appliquer à faire oublier ses crimes par son équité et sa sagesse, et mourut en 516, après un règne de 25 ans. Il laissa deux fils, Sigismond et Gondemar.

Il faut reconnaître que, malgré ses crimes, Gondebaud fut un homme remarquable et supérieur à son siècle. Une de ses principales gloires est d'avoir fait rédiger et publier dans ses États (502) la première partie de ce code appelé de son nom, *loi Gombette*. Ce code, qui établit une parfaite égalité entre la condition du Romain et celle du Bourguignon, et où l'on retrouve de fréquents emprunts faits à la loi romaine, révèle une science de politique et des idées d'ordre public peu communes à cette époque.

GONDEBAUD ou GONDOVALD, surnommé BALLOMER, fils adultérin du roi Clotaire Ier, dont Grégoire de Tours nous raconte les hautes espérances et la fin tragique. Né dans les Gaules et élevé avec soin, il fut présenté par sa mère au roi Childebert qui, à la ré-

clamation de Clotaire, le lui envoya. Mais celui-ci lui fit couper sa longue chevelure et le chassa de France. Après la mort de Clotaire, Charibert le reçut; mais Sigebert l'ayant fait venir, lui coupa de nouveau sa chevelure et le relégua à Cologne. Ayant échappé à ses gardiens, il se réfugia en Italie près de Narsès, et de là à Constantinople, où il vécut quinze années honoré et paisible. Vers 580, les grands de la France méridionale et de l'Austrasie, s'alarmant de la puissance de Gontran, voulurent se faire un roi qui dépendrait d'eux. Le duc Gontran-Boson (voy. ce mot), envoyé par eux, vient alors chercher Gondovald à Constantinople, et décide le malheureux prince à rentrer en France, avec des trésors immenses qu'il doit à la générosité de l'empereur d'Orient. Le duc Mummol lui ouvre les portes d'Avignon; mais Boson le trahit, lui enlève ses trésors, et le réduit à se cacher dans une île de la Méditerranée. Sur ces entrefaites, Chilpéric meurt; le parti du prétendant se ranime, se grossit; appuyé par les grands du Midi, il est élevé sur le pavois à Brives-la-Gaillarde, et proclamé roi d'Aquitaine.

Toulouse, Bordeaux, Angoulême, et plusieurs autres villes, lui prêtent serment d'obéissance. Alors ses rapides conquêtes effrayent Gontran, qui s'empresse de se réconcilier avec Childebert, roi d'Austrasie. La prise de Poitiers, par l'armée bourguignonne, avait déjà porté un coup fatal aux partisans de Gondovald; la nouvelle de cette alliance inattendue achève de les décourager; les Aquitains l'abandonnent, et il se voit obligé de se renfermer dans la ville de Comminges avec les grands qui s'étaient le plus compromis. La place était très-forte et résistait depuis quinze jours à toutes les attaques, quand un émissaire bourguignon parvint à s'y introduire. Mummol et les autres chefs furent faciles à gagner. « Écoute un conseil salutaire, dirent-ils à Gondovald; « sors de cette ville et présente-toi à ton « frère; ses officiers nous ont dit qu'il « n'avait aucune envie de te perdre. » Le malheureux comprit leur artifice, et, baigné de larmes, il se laissa conduire à l'une des portes de la ville que Mummol referma derrière lui. Ollon, comte de Bourges, et Gontran-Boson l'y attendaient. On prit le chemin du camp. A quelque distance de la porte, dans un sentier difficile, Ollon l'ayant poussé le fit tomber en s'écriant : « Voilà votre « Ballomer, qui se dit frère et fils de « roi; » en même temps il chercha à le percer de sa lance; la cuirasse de Gondebaud le garantit du coup, et déjà il s'était relevé et cherchait à fuir vers la ville, quand Boson lui brisa la tête d'une pierre; il tomba aussitôt et mourut. Les soldats accoururent, et l'ayant percé de leurs lances, ils le traînèrent autour du camp, lié par les pieds avec une longue corde; enfin, lui ayant arraché les cheveux et la barbe, ils le laissèrent sans sépulture (585). Le lendemain les soldats entrèrent dans la ville, qui fut incendiée et rasée jusqu'au sol; tous les habitants furent massacrés, et Gontran ordonna de tuer Mummol et tous les chefs qui avaient trahi Gondovald.

GONDEGISILE. Voy. GODEGISILE.

GONDEMAR Ier, un des fils de Gondicaire, roi des Bourguignons, s'établit à Vienne en Dauphiné après la mort de son père. A peine le partage des provinces entre ses frères eut-il été achevé, que l'ambition les arma les uns contre les autres. Gondebaud et Godegisile se liguèrent contre Chilpéric, qui périt assassiné par Gondebaud. Quant à Gondemar, comme il n'avait point pris part à ces sanglantes querelles, ses deux frères le laissèrent, pendant quelques années, régner paisiblement à Vienne. Enfin Gondebaud, qui ne reculait devant aucun crime pour étendre son pouvoir, lui déclara la guerre et le réduisit à s'enfermer dans sa capitale. Elle fut prise d'assaut, et Gondemar périt dans une tour de son palais, où il s'était réfugié, et à laquelle il fit mettre le feu.

GONDEMAR II, roi de Bourgogne, second fils de Gondebaud, succéda, en 523, à son frère Sigismond, que Clodomir, roi d'Orléans, avait emmené prisonnier, et qu'ensuite il avait fait jeter dans un puits avec sa femme et ses enfants. Gondemar se prépara à repousser une seconde agression. En effet, Clodomir ne tarda pas à rentrer en Bourgogne, mais ce fut pour y trou-

ver la peine due à ses cruautés. Les deux armées se rencontrèrent à Véséronce (Voiron) en Dauphiné. D'abord la fortune fut contraire aux Bourguignons; mais le prince franc s'étant laissé emporter à leur poursuite, se trouva bientôt enveloppé par les ennemis qui le percèrent de traits, puis ils promenèrent sa tête au bout d'une pique, parmi les premiers rangs, pensant que cette vue découragerait les Francs. Selon quelques historiens, elle ne fit qu'accroître leur fureur et leur assura la victoire; mais selon d'autres, dont le témoignage paraît plus croyable, elle abattit réellement leur courage et les détermina à évacuer le pays, qui devait rester encore à Gondemar pendant dix ans (524). Il régna paisiblement jusqu'à ce que les fils de Clovis eurent de nouveau songé à poursuivre, contre son royaume, ces tentatives héréditaires d'envahissement et de conquête. Childebert et Clotaire réunirent leurs armes contre le roi de Bourgogne, le battirent, s'emparèrent d'Autun et de Vienne, puis se retirèrent. En 534, quand ils se furent débarrassés de leurs neveux, ils reparurent accompagnés de Théodebert. Gondemar tomba en leur pouvoir et fut enfermé dans une tour où il périt, on ne sait de quelle mort. Du reste, les historiens nous donnent fort peu de détails sur les événements de cette guerre, et se contentent de dire que, dans l'espace de deux ans, la Bourgogne entière fut soumise. Cette conquête qui, après une si longue résistance, assujettit aux Francs une contrée vaste, fertile et populeuse, eut d'immenses résultats pour leur puissance et leur civilisation. Le premier royaume de Bourgogne avait duré environ 120 ans.

GONDI (famille de). — Cette maison est originaire de Florence; le premier de ses membres, qui se fit naturaliser Français, passa dans le royaume avec Catherine de Médicis, y acquit la terre du Perron, et fut maître d'hôtel de Henri II. Son fils aîné fut cet *Albert* DE GONDI, duc de Retz, marquis de Belle-Ile, pair et maréchal de France, général des galères de 1579 à 1598, né à Florence en 1522, que nous avons cité comme un des plus vicieux favoris de Charles IX (voyez FAVORIS, t. VIII, p. 709), et qui mourut en 1602, chargé d'ans et de biens, dit l'Estoile, mais laissant une réputation fort équivoque. Le maréchal de Retz passe, avec Tavannes, pour avoir conseillé la Saint-Barthélemy; et on l'accuse encore, entre autres crimes, d'avoir fait périr Loménie dans sa prison, pour s'emparer de ses dépouilles. Le jugement que porte sur lui Henri Estienne, dans son *Discours merveilleux* de la vie de Catherine de Médicis, mérite d'être rapporté : « Brunehaut, dit-il, aimoit pour ses plus privés services un proclaide romain ou lombard, homme de basse condition... Catherine aime pour mêmes causes un Gondi, Florentin, fils d'un banquier qui, par deux fois, fit banqueroute à Lyon, et d'une premièrement courtisane, puis m... en la même ville (*). Il devint clerc d'un commissaire des vivres au camp d'Amiens, peu après mignon de la reyne, maistre de la garde-robbe du roy, et ores le voit-on, sans avoir fait aucun bon service au service, comte de Retz, et presque seul maréchal de France... Elle nous gouverne par le conseil de son Gondi, ainsi qu'il lui plaît. Gondi introduit tous les jours mille inventions de fouler le peuple, met tous les aides de France entre les mains des péagers et gabeliers d'Italie, partit ce royaume entre ses semblables, finalement est si présomptueux, qu'il hait à mort les princes du sang, et en veut faire ses valets, etc., etc. »

Le maréchal avait épousé la veuve d'un baron de Retz, Catherine de Clermont-Tonnerre, dame de Dampierre, célèbre par son esprit et sa beauté. Ce fut elle qui répondit en latin aux ambassadeurs de Pologne qui apportèrent au duc d'Anjou la nouvelle de son élection.

Charles DE GONDI, frère puîné du précédent, général des galères et maître de la garde-robe, mourut en 1574.

Pierre, cardinal de Retz, autre frère d'Albert, né à Lyon en 1533, ayant embrassé l'état ecclésiastique, fut également protégé par Catherine de Médi-

(*) Suivant Tallemant des Réaux, cette femme trouva moyen d'entrer au service de la reine, lui indiqua une recette pour avoir des enfants, et fit ainsi sa fortune et celle de sa famille.

cis. Nommé évêque de Langres en 1565, et transféré sur le siége de Paris en 1570, il fut nommé successivement chancelier et grand aumônier de la reine Élisabeth d'Autriche, chef du conseil de Charles IX, et, après la mort de ce prince, administrateur des domaines d'Élisabeth, emploi dont il s'acquitta avec probité. La faveur dont il jouissait n'ayant pas diminué sous Henri III et sous Henri IV, Gondi fut chargé, sous ces deux princes, de plusieurs missions importantes auprès du saint-siége. Il eut pour coadjuteur, puis pour successeur, son neveu. Pierre de Gondi mourut en 1616, laissant des richesses considérables.

Charles DE GONDI, marquis de Belle-Ile, fils aîné d'Albert, né en 1569, eut en 1579 la charge de général des galères sous la surintendance de son père, passa, suivant son intérêt, aux divers partis qui agitèrent la France, fut tué en 1596 dans sa tentative contre le mont Saint-Michel.

Philippe-Emmanuel DE GONDI, comte de Joigny, marquis de Belle-Ile, baron de Montmirail, né en 1581, succéda à son père, en la charge de général des galères (1598). Il mourut en 1662, après être entré, dans ses dernières années, dans la congrégation de l'Oratoire. Il eut pour fils *Pierre* DE GONDI, duc de Retz, comte de Joigny, pair de France, né en 1602, pourvu de la charge de général des galères après son père, et forcé de s'en démettre, en 1635, en faveur du marquis de Pontcourlai, neveu de Richelieu. C'est de Pierre de Gondi, mort en 1676, que naquit, en 1613, le fameux cardinal de Retz (*), si généralement connu sous ce nom, que nous renvoyons au mot RETZ pour sa biographie.

La maison de Gondi s'éteignit avec Pierre de Gondi en 1676.

GONDICAIRE, appelé aussi *Gonthiaire* ou *Gondahaire*, ou *Gondioc*, fut le chef burgonde qui établit ses compagnons en Gaule. Il passa le Rhin, vers 407, avec les autres tribus germaniques qui commencèrent le démembrement de l'empire d'Occident. Gondahaire accepta avec empressement les offres que lui fit Jovin, un des usurpateurs qui disputaient la Gaule à Honorius; il l'aida à prendre la pourpre, et il en reçut des concessions de territoire. Mais, quand il eut obtenu la Germanie supérieure ou Alsace, Gondahaire abandonna son allié, et se réconcilia avec Honorius, qui reçut les Burgondes parmi les alliés de l'empire, et leur permit d'étendre leurs quartiers de la Moselle au Rhin (411). En 435, Gondahaire rompit avec les Romains, envahit la Gaule-Belgique, et s'en rendit maître. Aétius, qui administrait alors les Gaules, le défit en bataille rangée, et le força à demander la paix. En 436, Gonthiaire vint à la rencontre des hordes d'Attila, et fut écrasé par elles. La bataille s'était livrée non loin du Rhin; le roi des Burgondes et vingt mille des siens restèrent sur le champ de bataille. Gondicaire laissa quatre fils. (Voyez GODEGISILE, GONDEBAUD, GONDEMAR Ier.)

GONDIMEL. Voy. GOUDIMEL.

GONDIOC, roi de Bourgogne. Voyez GONDICAIRE.

GONDOVALD-BALLOMER. Voy. GONDEBAUD.

GONESSE, bourg du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise. Il était connu dès l'an 853, et son marché de blé était déjà célèbre en 1164. Philippe-Auguste y naquit en 1166. Cette localité, fort renommée au dernier siècle pour la bonté de son pain, faisait partie de l'Ile-de-France, du diocèse, du parlement, de l'intendance et de l'élection de Paris. Son église gothique est remarquable.

GONFALON ou GONFANON.—Ce nom était réservé aux bannières sous lesquelles se rangeaient les hommes, les vassaux convoqués pour la défense des églises et des terres ecclésiastiques. Les gonfalons étaient portés par les avoués ou défenseurs des abbayes. Aussi le titre de gonfalonier était-il fort honorable. Dans quelques pays, il désignait même celui qui portait l'étendard de l'État. Le gonfanon était une bannière à trois ou quatre pentes. Du Cange fait déri-

(*) « La violence que le cardinal de Richelieu fit au père de Gondi pour la charge des galères, avoit outré l'abbé. » (Tallemant des Réaux.) Cette circonstance a pu contribuer à lui faire faire contre le pouvoir une si vive opposition.

ver ce mot de *gunna*, qui, dans les vieilles langues du Nord, signifiait *combat*, et de *fahna*, *fahne*, qui s'est conservé dans l'allemand avec le sens d'étendard.

GONFALONIER. — Ce titre d'honneur appartenait, en France, aux comtes de Vexin, qui portaient l'oriflamme, et s'intitulaient *gonfaloniers de l'église de Saint-Denis*; aux comtes d'Anjou, qui étaient *gonfaloniers de Saint-Martin de Tours*, etc.

GONNEVILLE (N. Binot Paulmier de), navigateur, né à Honfleur vers le milieu du quinzième siècle, fut chargé, en 1503, par des commerçants ses compatriotes, de conduire une expédition dans les Indes orientales. Rentré en France, il prétendit avoir découvert par delà le cap de Bonne-Espérance une terre, longtemps désignée sous son nom sur les cartes, et que l'on croit être réellement la Nouvelle-Hollande (*). Il avait amené avec lui le fils d'un chef de cette terre australe, et l'institua son héritier universel. L'abbé Paulmier de Gonneville, chanoine de Lisieux, mort vers 1669, était petit-fils de cet Indien. Il a publié : *Mémoire touchant l'établissement d'une mission chrétienne dans la terre australe méridionale, etc., par un ecclésiastique originaire de cette même terre australe*, Paris, 1663, in-8°, avec une carte. Le pieux abbé demandait à prêcher la foi dans ces contrées découvertes par son aïeul.

GONTAUT ou GONTAULT. — On fait remonter l'origine de cette maison, une des plus anciennes de la Guienne, à la ville et à la baronnie de *Gontaut*, située dans l'ancienne sénéchaussée d'Agenois, aujourd'hui département du Lot. A l'article BIRON, nous avons fait connaître ceux de ses membres qui ont acquis une place distinguée dans l'histoire.

GONTHIER (Françoise Carpentier, veuve), célèbre actrice de la Comédie-Italienne et de l'Opéra-Comique, naquit à Metz le 4 mars 1747. Elle avait acquis déjà quelque réputation en province, lorsqu'elle vint debuter en 1778 à la Comédie-Italienne. Jeune encore, madame Gonthier s'était consacrée à l'emploi des duègnes. Le succès qu'elle obtint à ses débuts fut tel, que, reçue aussitôt par anticipation, elle fut admise en 1779 au nombre des sociétaires. Madame Gonthier réussit à la fois dans la comédie et dans l'opéra comique. En 1801, elle fut comprise dans la nouvelle société dramatique de l'Opéra-Comique, formée par la réunion des meilleurs acteurs des salles Favart et Feydeau; elle y continua d'être applaudie jusqu'au jour où elle y fit ses adieux au public, en 1812. Parmi le grand nombre de rôles qu'elle a joués ou créés, on cite surtout la mère Bobi, dans *Rose et Colas*; Alix, dans *les Trois fermiers* et dans *Blaise et Babet*; la vieille paysanne, dans *Adèle et Dorsan*, et surtout Babet, dans *Philippe et Georgette*, etc.

GONTRAN, second fils de Clotaire Ier, obtint en partage le royaume d'Orléans et la Bourgogne, depuis la Saône et les Vosges jusqu'aux Alpes et à la mer de Provence, et fixa sa résidence tantôt à Châlon-sur-Saône, tantôt à Orléans. Bientôt ses États s'augmentèrent encore d'une part dans l'héritage de Caribert, dont le royaume fut réparti entre les trois frères, à l'exception de Paris, qui resta indivis. Tandis que Sigebert et Chilpéric se livraient à des hostilités sans cesse renaissantes, Gontran, qui était le meilleur de ces Mérovingiens, régnait assez paisiblement. Mais en 570, les Lombards, après avoir pillé l'Italie, passent les Alpes, taillent en pièces les troupes que Gontran leur oppose, et se retirent chargés de butin. Ils reviennent bientôt dans les Gaules; mais le Romain Mummol, nouvellement élu général par Gontran, marche contre eux à la tête des Bourguignons, les surprend près d'Embrun, et leur fait essuyer une éclatante défaite (572). Il repousse avec le même succès les envahissements des Saxons, et défait une deuxième fois les Lombards, qui s'étaient de nouveau répandus dans la Bourgogne (576). Cependant les dissensions entre les trois frères étaient arrivées à leur comble, animées encore par les fureurs et les vengeances des deux femmes dont le nom domine l'histoire de cette époque. Enfin Sigebert et Gontran firent la

(*) Voyez Vitel, *Histoire de Dieppe*, t. II, p. 130 et suiv.

paix en se rendant mutuellement leurs conquêtes, ce qui n'empêcha pas l'irrésolu Gontran d'embrasser et de quitter successivement le parti de l'un et de l'autre de ses frères, suivant ses craintes ou ses intérêts. Chilpéric ne put résister aux hordes germaines que Sigebert avait appelées à lui, et s'enfuit à Tournay. Sigebert se croyait déjà roi de Neustrie, quand il fut assassiné par deux émissaires de Frédégonde. Gontran prit alors le parti du jeune Childebert, fils de Sigebert, et l'adopta comme son fils. Après une guerre où les succès furent balancés, Gontran et Chilpéric conclurent une trêve. Le roi de Neustrie ayant péri, en 584, sous les coups d'un assassin, sa veuve Frédégonde vint mettre sous la protection du roi de Bourgogne, ses États en proie à l'anarchie et son fils Clotaire II, âgé de quatre ans. Gontran se déclara en effet son défenseur, et convoqua à Paris une assemblée des grands, dans laquelle il s'occupa de diverses réformes utiles.

La rusée reine de Neustrie prenait peu de peine pour se jouer de sa simplicité. Gontran « l'invitait souvent à des repas, lui promettant qu'il serait pour elle un solide appui. Un certain jour qu'ils étaient ensemble, la reine se leva, et dit adieu au roi, qui la retint, en lui disant : « Prenez encore « quelque chose. » Elle lui dit : « Per« mettez-moi, je vous en prie, sei« gneur, car il m'arrive, selon la cou« tume des femmes, qu'il faut que je « me lève pour enfanter. » Ces paroles le rendirent stupéfait, car il savait qu'il n'y avait que quatre mois qu'elle avait mis un fils au monde : il lui permit cependant de se retirer (*) »

Tous les meurtres dont Gontran avait été témoin l'avaient fort effrayé. Pour faire cesser « cette mauvaise coutume de tuer les rois, » il chercha à apitoyer le peuple sur son sort, et fit avec les meurtriers une sorte de compromis. « Il arriva qu'un certain « dimanche, après que le diacre eut « fait faire silence au peuple, pour « qu'on entendit la messe, le roi s'é« tant tourné vers le peuple, dit : Je « vous conjure, hommes et femmes « qui êtes ici présents, gardez-moi « une fidélité inviolable, et ne me « tuez pas comme vous avez tué der« nièrement mes frères ; que je puisse « au moins pendant trois ans élever « mes neveux, que j'ai faits mes fils « adoptifs, de peur qu'il n'arrive, ce « que veuille détourner le Dieu éter« nel ! qu'après ma mort vous ne pé« rissiez avec ces petits enfants, puis« qu'il ne resterait de notre famille « aucun homme fort pour vous dé« fendre. » A ces mots tout le peuple adressa pour le roi des prières au Seigneur (*).

(*) Grégoire de Tours.

Quand il fut délivré des embarras que lui avaient suscités les tentatives de l'aristocratie et de Gondovald (voyez GONDEBAUD ou GONDOVALD), il envahit la Septimanie ; mais il n'essuya que des revers. Les Bretons, qu'il attaqua ensuite, ne se défendirent pas moins bien que les Wisigoths.

Au milieu de ces guerres malheureuses, Gontran et Childebert se rapprochèrent plus étroitement, et, par le fameux traité d'Andelot, ils conclurent une alliance offensive et défensive, afin d'assurer la pacification des Gaules et de protéger leur pouvoir menacé par des révoltes incessantes ; car ce fut alors que les grands s'essayèrent pour la première fois à conquérir cette indépendance qui plus tard aboutit à la féodalité.

Gontran mourut en 593 à Châlon, sa capitale, et Childebert II prit possession de la Bourgogne. Le clergé de son royaume l'a mis au nombre des saints, et Grégoire de Tours lui a attribué des miracles qu'il aurait opérés même de son vivant. On ne s'en étonnera pas, en apprenant qu'il dota toujours richement les églises, fonda plusieurs monastères, et qu'il était, selon l'expression de Frédégaire, comme un prêtre entre les prêtres. Du reste, sa dévotion ne tempérait pas son naturel barbare, et il ne répugna pas à ordonner des tortures, des meurtres, ni à répudier trois femmes pour vivre avec des concubines. Seulement, reconnaissons que son caractère, singulièrement débonnaire, doit nous le faire distinguer au milieu de tous ces

(*) Grégoire de Tours.

personnages perfides et féroces qui l'environnent. Cette bonté ne fut d'ailleurs souvent que de la faiblesse, et, comme le dit M. Michelet, ce bon homme semble chargé de la partie comique dans le drame terrible des Mérovingiens.

GONTRAN-BOZON. Ce personnage, qui joue un grand rôle sous le règne des fils de Clotaire Ier, apparaît pour la première fois sur la scène comme chef des Austrasiens envoyés par Sigebert en Aquitaine contre Théodebert. Il était probablement de race franque; mais il avait épousé la fille d'un Gallo-Romain riche et puissant, et, bien qu'au service de Sigebert, il paraît que, lié intimement avec Frédégonde, il s'était engagé envers elle à la débarrasser de ce jeune prince. Après la mort de Sigebert, il fut un des leudes qui se nommèrent tuteurs du petit Childebert. Lorsque, en 579, Gondebaud-Ballomer (voyez GONDEBAUD) fut appelé de Constantinople par les Austrasiens, comme un prétendant à opposer soit à Gontran, soit à Chilpéric, les conspirateurs choisirent Gontran-Bozon pour négocier auprès du jeune prince, que ses propositions, appuyées par douze serments dans les églises de Constantinople, parvinrent enfin à entraîner vers son futur royaume. Malheureusement pour Gondebaud, il venait avec des trésors considérables, et l'avarice était la plus forte des passions de Gontran. Au moment où le complot allait éclater, celui-ci n'hésita point à le dénoncer au préfet de Marseille, pour avoir cet or, objet de sa convoitise. Le délateur, quoique obligé de partager la prise avec le préfet burgondien, n'en revint pas moins en Austrasie avec une charge énorme d'or, d'argent, et d'autres objets précieux (*); puis il partit pour l'Arvernie, dont il était comte. Mais en passant par la Burgondie, il fut arrêté et conduit devant le roi Gontran, qui lui fit des reproches pleins de colère et de menaces sur sa complicité dans les intrigues austrasiennes. Pour sauver sa tête, il ne trouva rien de mieux à faire que de tout rejeter sur le patrice burgondien Mummol, et de promettre au roi de vaincre et de lui livrer ce seigneur rebelle. Gontran accepta, mais l'expédition échoua. Après la mort de Chilpéric et la chute de Frédégonde, ce leude était devenu zélé austrasien. Envoyé par Childebert au plaid de Paris, en 584, il répondit par un insolent défi (voyez ce mot) aux interpellations du roi Gontran, qui l'accusait de perfidie. Une autre accusation, couronnant dignement tous les actes de sa vie passée, le fit ensuite assigner devant un plaid tenu par Childebert à Belzonac, dans les Ardennes.

Une des parentes de sa femme était morte à Metz, et avait été, suivant l'usage des Francs de distinction, enterrée dans l'église avec une grande quantité d'or et de bijoux. Bozon envoya, pour déterrer et dépouiller son cadavre, des hommes qui, surpris et arrêtés, le dénoncèrent. Au lieu de venir se justifier, il prit la fuite. Sa mort était résolue, car il avait offensé Brunehaut durant la minorité de Childebert. Bozon le soupçonnait, et se mit à visiter tous les évêques et les leudes en faveur, les suppliant d'intercéder pour lui auprès de Childebert et de sa mère. Le roi, cédant aux prières de l'évêque de Verdun, son parrain, s'en remit à Gontran du sort de Bozon, et obligea celui-ci à comparaître au plaid d'Andelot (voyez ANDELOT). Bozon y vint, et y fut condamné (*) par le roi Gontran, qui prit lui-même le soin de faire exécuter sa sentence. Bozon s'était réfugié dans la maison d'un évêque, dès qu'il avait eu connaissance de l'arrêt prononcé contre lui. Des hommes armés l'y assiégèrent. Le roi donna ordre de mettre le feu à la demeure épiscopale, en disant : « Que « l'évêque sorte, ou, s'il ne le peut pas, « qu'il soit brûlé avec l'autre.» Les clercs et les serviteurs du prélat sauvèrent leur maître; quant à Bozon, il s'élança de son côté hors de l'incendie; mais il fut aussitôt percé de tant de lances et de traits, que, déjà mort, il fut un moment retenu debout (**).

(*) Grégoire de Tours, t. VI, p. 24.

(*) Les articles du traité ne contiennent rien d'expressément relatif aux leudes traîtres ou rebelles; mais les deux rois résolurent sans doute, dans leurs conférences, de réprimer avec vigueur toute opposition à leur gouvernement.

(**) Grég. de Tours, t. IX, p. 10.

Gora (bataille de). Lorsque l'Autriche, en 1809, déclara de nouveau la guerre à la France, elle avait sur pied 550,000 hommes, divisés en neuf corps. Tandis que les six premiers de ces corps agirent en Allemagne, sous les ordres de l'archiduc Charles, et que les 8e et 9e, commandés par l'archiduc Jean, marchèrent sur l'Italie, le 7e, à la tête duquel était l'archiduc Ferdinand, se porta sur le grand-duché de Varsovie. Telle était l'infériorité numérique des troupes polonaises, que, battues le 19 avril en avant de Fallentry, elles furent forcées de se replier sur Varsovie, pour ne pas être coupées de cette capitale. L'archiduc les suivit; mais, dès le 25, elles reprirent l'offensive sur la droite de la Vistule, et firent essuyer aux Autrichiens des pertes considérables. Le 3 mai, Poniatowski envoya plusieurs fortes reconnaissances sur le front de la ligne des ennemis, puis, soudain, il attaqua une tête de pont qu'ils avaient construite à Gora, et que défendait le gros de leurs forces. Il en demeura maître après une bataille terrible où les ennemis perdirent 3,000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers, trois canons et deux drapeaux. Cet échec mit l'archiduc dans la nécessité de rétrograder, et l'armée polonaise avança sur ses traces en Gallicie.

Gorcum (prise de). Le prince d'Orange, stathouder de Hollande, choisit, en 1794, la ville de Gorcum pour s'y renfermer. Les glaces déconcertèrent ses mesures; car nos soldats s'en servirent comme d'un vaste pont couvrant toute la Hollande. Le stathouder s'étant enfui en Angleterre, Gorcum fut assiégée, et tomba au pouvoir des Français, le 21 janvier 1795.

Gordon (Bernard de), *Gordonus* ou *Bernardus de Gordonio*, célèbre médecin des treizième et quatorzième siècles, classé parmi les plus éminents sectateurs des Arabes, a composé un grand nombre d'écrits dont on trouvera la liste dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, par Astruc. De ce nombre sont : *Lilium medicinæ, de morborum prope omnium curatione*, Naples, 1480, in-fol., traduit en français, Lyon, 1495, in-4°, ouvrage estimé et souvent réimprimé; *De conservatione vitæ humanæ à die nativitatis usque ad ultimam horam mortis*, Leipzig, 1570, etc. On croit que ce médecin était de Gordon en Rouergue, et que, suivant l'usage du temps, il adopta le nom de sa patrie.

Gorée. Cette petite île, située au sud et à une lieue du cap Vert, compte parmi les possessions françaises au Sénégal depuis l'année 1677, où l'escadre de l'amiral d'Estrées l'enleva aux Hollandais. On démolit alors l'un des forts et l'on démantela l'autre, parce qu'on ne comptait pas garder l'île. Cependant la marine française finit par en prendre définitivement possession, et par la fortifier de manière à empêcher les Hollandais de la reprendre. Depuis, la ville s'est accrue, et n'est pas sans importance pour le commerce de la gomme, de l'ivoire, de la poudre d'or, et des autres productions du Sénégal, colonie dont la Gorée, y compris la côte voisine, de la baie d'Iof à la Gambie, forme le deuxième arrondissement. (Voyez Sénégal.)

En 1804, l'île de Gorée était tombée au pouvoir de l'Angleterre. Quatre goëlettes et un corsaire de Rochefort y transportèrent un détachement de 130 hommes. Tandis que les goëlettes canonnaient Gorée du côté de la mer, les troupes françaises, débarquant loin de la vue des Anglais, vinrent les placer entre deux feux. Le colonel anglais capitula le 18 janvier. Gorée compte aujourd'hui 5,000 habitants, pour la plupart noirs ou mulâtres, occupés du commerce du cabotage. Le fort qui la protége est assis sur un rocher basaltique. L'île n'a qu'une lieue au plus de tour. Aux environs s'étendent les îlots de la Madeleine.

Gorgerin, partie de l'armure ancienne, ordinairement formée de plusieurs pièces mobiles, tenant au casque, et s'étendant en forme de *collerette* autour du haut de la cuirasse pour protéger la gorge.

Gorodetchna (bataille de). Après le passage du Niémen (24 juin 1812), Napoléon destina le 13e corps, composé de quatre divisions autrichiennes sous les ordres de Schwartzenberg, à contenir celle des trois armées ennemies que

Tormasof organisait aux environs de Lutsk, sur la route de Vienne à Kiev. En conséquence, Schwartzenberg passa le Bug; mais bientôt l'empereur lui envoya l'ordre d'aller par Minsk se réunir au 1er corps (Davout), et chargea Reynier, à la tête du 7e (deux divisions saxonnes), de surveiller les projets de Tormasof. Or, Tormasof se trouvant en mesure d'agir beaucoup plus tôt qu'on ne s'y attendait, prit résolûment l'offensive, déboucha entre le Bug et les marais de Pinsk, poussa des masses considérables sur le Pripet et la Mukhawetz, au moment où les Autrichiens cédaient leurs postes aux Saxons, manœuvre qui jamais ne s'opère sans danger en présence de l'ennemi, et put facilement établir sa droite à Pinsk, sa gauche à Brzese-Litowski, son centre à Kobrin, après y avoir fait prisonnière l'avant-garde saxonne, que Reynier, posté à Khoimsk avec son corps principal, n'avait pu soutenir à temps. Il avait appris, en arrivant à Antopol, et le sort de son avant-garde et l'immense supériorité numérique de l'ennemi, et avait alors rétrogradé jusqu'à Slonim, d'où Schwartzenberg n'était pas encore parti. En cet état de choses, Napoléon, réunissant les deux corps d'armée (le 7e et le 13e) sous le commandement du prince autrichien, lui ordonna de marcher à la rencontre du général russe, qui déjà menaçait les communications du grand-duché de Varsovie, et de le poursuivre sans relâche jusqu'au Dniepr. Le 4 août, Schwartzenberg et Reynier s'ébranlèrent, pour se porter l'un par Maletz, l'autre, plus à gauche, par Welikoi-Selo, sur Prujany, village en avant de Kobrin, où ils arrivèrent le 10. De son côté, Tormasof, apprenant qu'on marchait à lui, s'était arrêté dans la position de Gorodetchna, autre village à mi-route, entre Prujany et Kobrin. Cette position était extrêmement forte en soi : il avait là son front et sa droite couverts par un marais profond qui ne pouvait être traversé que sur deux digues, dont une même ne semblait pas voiturable. Aussi Tormasof, qui avait assez d'artillerie pour défendre ces deux avenues, se crut inattaquable, et attendit Schwartzenberg sans prendre d'autres dispositions. Par exemple, il négligea d'occuper le village de Padubne, sur sa gauche, et de faire garder les issues d'un grand bois qui s'étendait en arrière de ce village, deux fautes capitales qui le surlendemain décidèrent du succès de la bataille.

En effet, dans la soirée du 11, pendant que Schwartzenberg venait se placer en face de Gorodetchna, Reynier occupa non-seulement Podubne, mais encore la digue qui mène à une ferme, de l'autre côté du marais, et la ferme elle-même. Puis il fut arrêté en conseil de guerre, que, le jour suivant, au lever du soleil, tandis que les troupes autrichiennes détourneraient l'attention des Russes par des attaques simulées sur les deux digues, le 7e corps déboucherait par le bois pour tourner leur gauche. Mais dans la nuit, Tormasof reconnut ses deux fautes, et en voulut du moins réparer une. De grand matin, il dirigea une forte colonne d'infanterie, soutenue par plusieurs escadrons et par 30 bouches à feu, sur les postes saxons établis à l'extrémité de la digue, pour les y exterminer et la reprendre. Il échoua. Reynier se hâta de venir au secours avec le reste du 7e corps, et obligea l'ennemi de renoncer à son entreprise. Puis les Autrichiens venant bientôt relever les troupes saxonnes, celles-ci, leur général en tête, purent mettre à exécution le plan arrêté la veille. Grande fut la surprise de Tormasof, qui n'avait pas même eu l'idée de cette manœuvre, quand on lui annonça que les Saxons débouchaient à travers le bois, menaçaient sa gauche et ses derrières, et se formaient dans la plaine. Néanmoins, il prit sur-le-champ les mesures propres à paralyser ces mouvements redoutables. Partie des divisions du centre russe vint, par un changement de front, se placer en potence derrière la gauche, qui se trouva ainsi tellement prolongée (elle s'étendait jusqu'au plateau de Zavjuvie), que Reynier, prolongeant lui-même son front le plus possible, ne put la déborder. Bientôt s'engagea une bataille des plus terribles. En vain Schwartzenberg fit-il faire plusieurs fausses attaques par les marais de Gorodetchna, afin d'attirer sur ce point l'attention des Russes, ces tentatives échouèrent;

le terrain, partout fangeux, ne permettait pas aux tirailleurs d'arriver, et Tormasof jugea avec raison n'avoir rien à redouter sur sa droite. A gauche, c'est-à-dire, aux abords du plateau de Padubne, l'action continua tout le jour avec acharnement. Enfin, vers le soir, Reynier ordonna une charge générale, que secondèrent plusieurs bataillons autrichiens, qui réussirent à traverser le marais. Cette double attaque eut un plein succès, et le plateau fut enlevé. La nuit seule empêcha Reynier de poursuivre ses avantages. Le 7e corps coucha sur le champ de bataille, tandis que Tormasof repliait son armée par Zavjuvie et Tevele sur Kobrin. La perte des Russes s'éleva à 4,000 morts et 500 prisonniers, celle des Austro-Saxons ne fut que de 2,000 hommes. Le 13, dès la pointe du jour, Reynier se mit à la poursuite des vaincus, atteignit leur arrière-garde à Strichova, les battit encore, et les mena l'épée dans les reins jusqu'à Rotno, où ils n'arrivèrent qu'après avoir abandonné sur la route la plus grande partie de leurs bagages.

Gorris (Jean de), *Gorræus*, célèbre médecin, né à Paris en 1505, mort en 1577, a laissé, entre autres ouvrages fort remarquables pour son temps: *Hippocratis jusjurandum, de arte, de antiqua medicina, gr. lat., cum scholiis*, Paris, 1542, in-4°; *in Hippocratis librum de medico adnotationes*, ib., 1543, in-8°; *Hippocratis de genitura et natura pueri*, ib., 1543, in-4°; *Nicandri theriaca*, grec-latin, ib., 1549, in-8°, et 1557, in-4°; *Galeni in prognostica Hippocratis, libri sex*, Lyon, 1552, in-12; *Definition. medicar., lib. XXIV*, Paris, 1564, 1622; Francfort, 1578, 1601, in-fol., très-estimé.

Gorris (Pierre de), père du précédent, né à Bourges, et médecin à Paris, a publié: *Praxis medic.*, Paris, 1555, in-16; *Formulæ remediorum*, Paris, 1560, in-16, etc., imprimées aussi dans l'édition de 1622 des *Definitionum*, etc., de Jean Gorris.

Gorron, petite ville du département de la Mayenne, arrondissement de Mayenne, population: 2,228 hab.

Cette ville doit son nom et son origine à un ancien château possédé par les seigneurs de Mayenne. En 1069, elle fut prise par Guillaume le Conquérant. En 1137, elle fut rendue à Juhel de Mayenne par Geoffroi le Bel, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, à condition que Juhel l'aiderait dans son expédition contre l'Angleterre et la Normandie. Artus, duc de Bretagne, en fit, vers 1199, une nouvelle cession au petit-fils de Juhel. Le château a été presque entièrement détruit, et est remplacé aujourd'hui par une halle. Gorron, dont la juridiction s'étendait sur six paroisses, et qui avait le titre de baronnie, faisait partie du diocèse du Mans, du parlement de Paris, de l'intendance de Tours et de l'élection de Mayenne.

Gorsas (Antoine-Joseph), journaliste et député à la Convention, était né à Limoges en 1745. Il embrassa d'abord la carrière de l'enseignement, et tint un pensionnat à Versailles; mais, en 1788, il fut, à ce que rapporte la *Biographie des contemporains*, enfermé à la Bastille, sous le poids du soupçon d'avoir corrompu les mœurs de ses élèves. Les rigueurs dont il fut l'objet en cette circonstance l'irritèrent vivement, et contribuèrent sans doute à l'exaltation républicaine qu'il manifesta dès les premiers jours de la révolution. D'abord rédacteur du *Courrier de Versailles*, il s'attacha, dans cette feuille, à dévoiler les intrigues et les imprudences de la cour, et vint, le 4 octobre 1789, lire au Palais-Royal un article qu'il avait inséré dans le numéro de ce jour; article dirigé contre la famille royale et les gardes du corps, qu'il accusait d'avoir foulé aux pieds la cocarde nationale dans leur fameux repas de la veille. Le bruit de cette profanation s'étant aussitôt répandu d'un bout à l'autre de la capitale, et le peuple soulevé se disposant tumultueusement à en tirer vengeance, Gorsas fut l'un des chefs de l'insurrection, et conduisit à Versailles l'une des colonnes qui assiégèrent le château, et forcèrent Louis XVI de venir résider à Paris. Lui-même, dès lors, transporta son journal à Paris, sur le champ de bataille de la révolution. Il en changea le titre en celui de *Courrier des départe-*

ments, et continua de se distinguer par une polémique révolutionnaire des plus véhémentes. Il prit une part importante à la journée du 20 mai, tant par ses discours dans les rassemblements des Tuileries, que par son journal. Au 10 août, il fit partie du comité insurrectionnel qui prépara et dirigea les mouvements décisifs de cette journée. Ce zèle républicain, dont la pureté est aujourd'hui suspecte, recommanda Gorsas aux électeurs de Seine-et-Oise, qui le nommèrent député à la Convention nationale. Il se rangea d'abord parmi les membres les plus avancés; mais bientôt il s'éloigna de la Montagne pour se rapprocher de la Gironde. Dans le procès du roi, il vota pour l'appel au peuple, ensuite pour la détention pendant la guerre, et le bannissement au retour de la paix, sous peine de mort. Par une contradiction difficile à expliquer, il rejeta le sursis. Dans le courant du mois de février, il attaqua, dans son journal, Marat, la Commune et la Montagne. Ses sorties violentes l'exposèrent à la fureur du peuple. Le 8 mars 1793, une multitude exaspérée se porta à son domicile, et brisa ses presses, tandis que la Convention décrétait que les députés journalistes seraient tenus d'opter entre leurs fonctions législatives et la rédaction des feuilles publiques. Malgré cette dernière résolution, Gorsas et Brissot d'un côté, Marat et Camille Desmoulins de l'autre, continuèrent d'écrire dans les journaux et de siéger parmi les représentants de la nation. Mais les événements du 31 mai survinrent, et Gorsas fut compris dans la proscription de la Gironde. Outre les torts qui lui étaient communs avec le parti girondin, Gorsas en avait de plus graves qui lui étaient propres, s'il est vrai, comme on a lieu de le croire, qu'il fut l'un des agents de la conspiration orléaniste. Il se réfugia dans le Calvados avec quelques-uns de ses amis, et y souffla vainement avec eux le feu de la guerre civile. L'insurrection fédéraliste fut étouffée à sa naissance, et ses promoteurs mis hors la loi. Gorsas osa néanmoins revenir à Paris, après la dispersion de l'armée du général royaliste Wimpfen; il eut même l'imprudence de se montrer, en plein jour, au Palais-Royal. Arrêté incontinent, et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 7 octobre 1793, et subit sa peine avec courage. Il avait publié un écrit satirique, intitulé : *L'Ane promeneur*, ou *Critès promené par son âne*.

Gorze, petite ville du département de la Moselle, arrondissement de Metz, population : 1,981 habitants.

Cette ville a été longtemps célèbre par une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, en 749, par Chrodegrand, évêque de Metz et petit-fils de Charles-Martel. Elle a été souvent prise et saccagée. En 1385, Valeran de Saint-Paul la prit d'assaut, et la livra au pillage. En 1441, des *aventuriers* français s'en emparèrent pour la dévaster. Vers le milieu du siècle suivant, Gorze étant devenu le quartier général des protestants, le duc de Guise s'en rendit maître (1553). Mais les troupes qu'il y laissa furent massacrées par la garnison de Thionville; la ville fut néanmoins reprise bientôt par les Français. Les Lorrains, en y rentrant, mirent le feu au monastère et au château, qui fut rasé par le duc d'Aumale en 1572. En 1636, Gorze fut brûlé par les Croates, qui firent périr la plupart des habitants. La sécularisation de l'abbaye avait été obtenue du pape, en 1572, par le duc de Lorraine, Charles III, et ses biens servirent à doter une université que le prince avait fondée à Pont-à-Mousson. De cette abbaye dépendaient trente hautes justices.

Gorze (monnaie de). — L'abbaye de Gorze avait obtenu le droit de battre monnaie, et l'avait possédé presque jusqu'à nos jours. Nous ne décrirons pas cependant les monnaies qui, comme toutes les espèces lorraines, se rapprochent plus des espèces allemandes que des pièces françaises. Nous nous contenterons de citer des florins que Charles, cardinal de Lorraine, y fit frapper en sa qualité d'abbé. On y voit, d'un côté, son buste, avec la légende CAR*olus* A LOTH*aringia* D*ei* ET *sanctissimæ* S*ædis* A*postolicæ* G*ratia* SVP*remus* D*omi*N*us* GOR*zeiensis* A*bbatiæ;* et, de l'autre, les armes de Lorraine, surmontées d'une couronne ducale, avec la légende MONETA NOVA GORZEII CVSSA.

Il existe plusieurs variétés de ces pièces.

GOSLIN. Voyez GOZELIN.

GOSPITSCH (prise de). — Au mois de mai 1809, Marmont, qui, avec deux divisions françaises, occupait la Dalmatie et une partie de l'Illyrie, reçut de Napoléon l'ordre de se diriger vers les frontières de la Carniole et de l'Istrie, pour se réunir au prince Eugène, qui devait former l'extrême droite de la grande armée d'Allemagne. L'archiduc Jean, opposé à Eugène, eut connaissance de ce projet; il envoya un de ses corps, sous les ordres de Stoïsservick, observer la Dalmatie. Marmont, qui avait contre lui une énorme infériorité numérique, ne bougea point tant que l'archiduc et le vice-roi furent aux prises; mais aussitôt que le premier commença son mouvement de retraite, il s'avança vers la Croatie, et remporta deux victoires successives, au mont Kitta et à Grasschatz (17 mai), sur les troupes de Stoïsservick, qui suivaient le mouvement rétrograde de l'archiduc. Toutefois, renforcées par plusieurs régiments croates, elles allèrent prendre, à Gospitsch, une position avantageuse, d'où elles espéraient d'autant plus arrêter les Français, que toute la population environnante s'armait contre eux. Gospitsch est une ville fortifiée, dont plusieurs rivières défendent les approches; mais Marmont, arrivé, le 21, en vue de la place, s'aperçut qu'il pouvait tourner la position des Autrichiens. Il fallait, il est vrai, franchir une rivière sous le feu des batteries de la rive droite. Or, pendant que deux compagnies de voltigeurs du 8e régiment exécutaient avec sang-froid cette opération difficile, et s'occupaient de rétablir un pont, l'ennemi, débouchant par un autre pont plus éloigné, se porta en trois colonnes contre la division Montrichard, formant la gauche de la ligne française. Marmont lui opposa sur-le-champ les brigades Soyez et Delannay: les colonnes autrichiennes du centre et de la droite plièrent bientôt; celle de gauche résista plus longtemps, mais elle finit par être entraînée dans la déroute; et les Autrichiens, acculés à la rivière, s'y noyèrent en grand nombre. A la droite de notre ligne, la division Clausel, aussi attaquée, fut également victorieuse. Le lendemain, 22, le général ennemi rallia ses troupes, fit avancer ses réserves avec une nombreuse artillerie, et voulut empêcher les Français de déboucher dans la plaine; mais on le culbuta de nouveau, et cette seconde victoire contraignit les Autrichiens à une retraite définitive. Marmont entra le lendemain dans Gospitsch, battit, les jours suivants, l'arrière-garde ennemie, s'empara successivement de Segua et de Fiume, et, le 31, se dirigea vers Gratz, pour y opérer sa jonction avec Eugène, qui, ce même jour, opérait la sienne avec l'armée d'Allemagne.

GOSSEC (François-Joseph) est né à Vergnies, village du Hainaut, le 17 janvier 1733. A l'âge de sept ans, il fut envoyé à Anvers pour y apprendre la musique, et, pendant huit ans, il fut enfant de chœur de la cathédrale de cette ville. Il en sortit pour se livrer à l'étude du violon et de la composition. Ses progrès furent rapides, et ses amis l'engagèrent à venir à Paris. Il avait vingt-trois ans lorsqu'il y arriva en 1751, et il fut choisi pour conduire l'orchestre du célèbre financier la Poplinière, sous les yeux de Rameau. Mais, devenu vieux, Rameau cessa d'écrire, et la Poplinière réforma son orchestre. Alors Gossec devint directeur de la musique du prince de Conti.

Il profita des loisirs que lui laissait cette place pour se livrer à de nouveaux travaux; il donna ses premiers quatuors en 1759. Mais l'ouvrage qui lui fit le plus d'honneur, ce fut la messe qu'il fit graver en 1760, et qui fut exécutée à Saint-Roch, avec un effet prodigieux. En 1764, il s'essaya dans la musique dramatique, et donna successivement: *le faux Lord; les Pêcheurs; le Double déguisement; Toinon et Toinette*, à la Comédie italienne; et à l'Opéra, *Sabinus, Alexis et Daphné, Philémon et Baucis, Hylas et Sylvie, la Fête du village, Thésée, Rosine*, etc. En 1770, il fonda le concert des amateurs, qui dura jusqu'au 28 janvier 1781, et où le fameux mulâtre Saint-Georges tenait le premier violon; M. Gossec ne le dirigea que quatre ans. En 1773, il prit, avec Gaviniès et Leduc, l'entreprise du concert spirituel qu'ils retirèrent de sa léthargie, et ils en eurent le bail pendant

trois ans. En 1775, M. Gossec fut maître de musique de l'Opéra et de l'école de chant, jusqu'en mai 1780. Nommé adjoint au directeur de l'Académie royale de musique, jusqu'à la clôture de 1782, il obtint alors une pension de deux mille francs, et fit partie du comité de l'Opéra jusqu'en avril 1784. Cette même année, une école de chant et de déclamation ayant été établie, Gossec en fut nommé directeur général; et, en 1788, il y devint professeur de composition, place qu'il occupa jusqu'à la suppression de l'école, en 1791. Il était, depuis la révolution, maître de musique de la garde nationale de Paris; il fit exécuter dans les fêtes publiques, notamment pour l'apothéose de Voltaire, pour celle de Jean-Jacques Rousseau, pour la pompe funèbre de Mirabeau, pour celle des ministres français assassinés à Rastadt, un grand nombre d'hymnes à l'*Être Suprême*, à la *Victoire*, etc.; de marches religieuses, et de symphonies pour instruments à vent. Dans ce genre, il peut servir de modèle. Il devint chef de l'Institut national de musique, créé par décret de la Convention en novembre 1793; et, lorsque cet établissement prit le titre de Conservatoire de musique, en août 1795, il fut nommé un des cinq inspecteurs de l'enseignement, et maintenu lorsque le nombre en fut réduit à trois quelques années après: il conserva cette place et celle de professeur de composition jusqu'à sa retraite en 1815. De 1799 à 1804, Gossec avait été membre du jury de lecture de l'Opéra; il fut nommé, en 1809, du jury d'examen de la musique, en remplacement de Grétry, démissionnaire. Il mourut à Passy, près Paris, le 16 février 1829.

Gossec est un exemple remarquable de ce que peuvent produire le travail et l'étude. Fils d'un laboureur, il se forma presque tout seul, et sut conquérir une place distinguée parmi les compositeurs. C'est à lui qu'on doit le progrès qu'a fait chez nous la musique d'instrumentation; et c'est de lui qu'on apprit toutes les ressources qu'on peut tirer des instruments de cuivre. Il prépara la gloire de l'école française musicale, par l'institution du Conservatoire, dont il donna l'idée.

GOSSELIN (Jean), garde de la bibliothèque de Henri III, homme fort docte suivant Lacroix du Maine, mort à Paris en 1604, a laissé plusieurs ouvrages de mathématiques et d'astrologie, et un *Discours de la dignité et excellence des fleurs de lis et des armes des rois de France*, Melun, 1593; Nantes, 1615, in-8°, etc.

GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph), savant géographe, naquit à Lille en 1751. Dès les années 1772, 1773, 1774 et 1780, il fit pendant de fréquents voyages des recherches relatives à la géographie ancienne, et vérifia différentes positions indiquées par les itinéraires romains. En 1784, il fut député par sa province au conseil royal du commerce, et, en 1789, il le fut encore extraordinairement auprès de l'Assemblée nationale. Dans le même temps, un mémoire sur une question proposée par l'Académie des belles-lettres, dont l'objet était de comparer ensemble Strabon et Ptolémée, lui ouvrit les portes de l'Académie. En 1791, le roi le nomma membre de l'administration du commerce de France. Trois ans après, le comité de salut public lui conféra une place importante au département de la guerre. Ses papiers furent placés au dépôt de ce département, et bientôt la commission d'instruction publique en ordonna l'impression; circonstance qui lui fournit peut-être les moyens d'achever le monument qu'il a voulu élever à la géographie ancienne. Sa place était marquée parmi les géographes du premier mérite; aussi, après avoir été choisi, en 1799, pour remplacer Barthélemi Courçay comme conservateur du cabinet des médailles, il fut désigné par le gouvernement pour la collaboration du Strabon, traduit en français. Ajoutons que, lors de la seconde occupation de Paris, il fit preuve de dévouement et de patriotisme en défendant les objets d'art confiés à ses soins. Il a publié (avec de Tersan): *Catalogue des médailles antiques et modernes, en or et en argent, du cabinet de M. d'Ennery* (1788, in-4°); *Géographie des Grecs analysée, ou les systèmes d'Ératosthènes, de Strabon et de Ptolémée, comparés entre eux et avec nos connaissances modernes*, ouvrage couronné par l'Académie (1790, grand in-

4°, avec 10 cartes); *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, 1er et 2e vol., 1798; 3e et 4e vol., 1813, in-4°; vaste et important ouvrage qui a mérité pour toujours à l'auteur la reconnaissance des savants. Gossellin est encore auteur d'un grand nombre de mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions, dans la traduction française de la *Géographie de Strabon*, dans les *Recherches sur les Scythes et les Goths*, de Pinkerton. Il était membre de l'Institut depuis sa formation. Mort en 1830, il fut remplacé à l'Académie par M. Van-Pract.

Got (Bertrand de). Voy. Clément V.

Gothescalk ou mieux Gottes-chalk, célèbre moine du neuvième siècle, naquit vers 806, dans la partie de l'Allemagne soumise par les armes de Charlemagne. Venu de bonne heure à Paris, il prit l'habit monastique à Orbais, abbaye de bénédictins dans le diocèse de Soissons. Après s'être rempli de la doctrine de saint Augustin, où il avait cru trouver le dogme de la prédestination absolue, il passa à Rome, et de là dans l'Orient, répandant partout ses opinions. De retour en Italie, l'an 847, il s'entretint sur cette matière obscure avec l'évêque de Vérone, qui, effrayé de ses principes, les déféra à Raban Maur, disciple d'Alcuin et archevêque de Mayence. Ce prélat, homme de science et de raisonnement, anathématisa Gothescalk et son système de fatalité, dans un concile tenu en 848. Ensuite, il le renvoya devant Hincmar, archevêque de Reims, duquel relevait le siége de Soissons.

Ce grand personnage, que l'on trouve mêlé à toutes les affaires contemporaines, traita le moine fort sévèrement. Il convoqua un concile à Quiercy-sur-Oise. Gothescalk fut dégradé, condamné à un silence perpétuel, à la flagellation publique et à la prison pour sa vie. Les persécutions commençaient alors à tenir la place des arguments dans les discussions théologiques.

Elles ne changèrent rien aux dispositions de l'ardent novateur. Il écrivit deux *Confessions de foi* pour soutenir sa doctrine, offrant de la prouver en passant par quatre tonneaux pleins d'eau, d'huile ou de poix bouillante, ou même par un grand feu. Hincmar rit de son exaltation, et le laissa enfermé dans l'abbaye de Hautvilliers

Un certain intérêt s'éleva pourtant en faveur de l'hérétique, contre le puissant archevêque. D'accusateur Hincmar devint accusé. Sa doctrine fut condamnée dans deux conciles tenus successivement à Valence (855) et à Langres (859). Ratram, Prudence, évêque de Troyes, Florus, diacre de Lyon, et Remi, évêque de cette ville, écrivirent pour la défense de Gothescalk, contre lequel Hincmar publia un traité. De son côté, le captif n'abandonnait pas ses opinions, et accusait son persécuteur lui-même d'hérésie. Toute cette discussion, comme on peut le penser, portait le caractère brutal, grossier des querelles théologiques du siècle (*).

Malgré les mauvais traitements, Gothescalk persista et mourut dans sa foi (868), rejetant opiniâtrément et jusqu'au dernier soupir une rétractation humiliante. Hincmar lui fit refuser les sacrements et la sépulture.

Usserius a publié la vie de ce célèbre bénédictin (Dublin, 1631, in-4°). C'est le premier livre latin imprimé en Irlande. On la trouve aussi dans les *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ* (Paris, 1650, 2 vol. in-4°), et dans l'*Historia Gotescalchi prædestinatiani* (Paris, 1655, in-fol.), du P. Cellot. Voyez encore l'*Historia prædestinatianismi* du P. Sirmond.

Gothie. Voyez Septimanie.

Goudimel (Claude), musicien célèbre du seizième siècle, dont le nom a été dénaturé de toutes sortes. Les uns l'appellent *Gaudio Mell*, d'autres *Gaudimel*, d'autres encore *Gaudinel, Guidomel, Godmel, Gudmel;* on a été jusqu'à écrire son nom *Condimel*. Cependant, tous les ouvrages publiés par lui portent sa signature, et on aurait pu s'y reporter. Le lieu de sa naissance est aussi l'objet d'opinions diverses. Il paraît constant qu'il naquit en Franche-Comté; mais on ne peut préciser exactement la ville où il vit le jour. Il est

(*) Voyez l'*Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, par M. Ampère, t. III, p. 96 et 97.

facile de comprendre, d'après cela, pourquoi les commencements de sa vie sont tout à fait inconnus. Ce n'est qu'approximativement qu'on a pu fixer à l'année 1510 l'époque de sa naissance. Toutefois, il paraît qu'il reçut une instruction solide et assez étendue, car les épîtres latines qu'on a de lui sont d'un style élégant et pur. En 1540, Goudimel se trouvait à Rome, et y fondait une école. Il n'y fit pas toutefois un long séjour, car on a des *magnificat*, des *motets* et des *messes*, publiés par lui à Paris, en 1554. Soit qu'il eût réellement abjuré la religion catholique, comme on l'en accuse, soit que courtisé par les huguenots, qui cherchaient à l'attirer à eux, il fût engagé sans le savoir dans la nouvelle religion, toujours est-il qu'il fut compris dans le nombre des calvinistes massacrés à Lyon, le 24 août 1572. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la musique, mais on lui en attribue quelques-uns qui ne lui appartiennent pas réellement. Nous citerons, parmi ceux qui sont authentiques: *Q. Horatii Flacci.... odæ ad rhythmos musicos redactæ*, Paris, 1555, in-4°; *Chansons spirituelles de Marc-Antoine de Muret, mises en musique*, Paris, 1555; les *Psaumes de David mis en musique*; les *Psaumes mis en rimes françaises par Clément Marot mis en musique*; enfin, des *messes*, des *motets* et des *chansons*.

Goudouli ou Goudelin (P.), célèbre poëte languedocien, naquit à Toulouse en 1579, d'un père chirurgien. Il passa sa jeunesse dans la dissipation, mangeant son fonds après son revenu, et lorsque, à la fin, il se trouva dans le dénûment, le corps de bourgeoisie de sa ville natale fut obligé de décider qu'il serait nourri aux frais du trésor public. Il mourut à Toulouse, le 10 septembre 1649. En 1808, lors de la démolition du cloître des Grands-Carmes, où il reposait, ses restes furent transportés solennellement dans l'église de la Daurade.

Les œuvres de Goudouli comprennent principalement des odes, des chansons, des dialogues mêlés de prose, et d'autres pièces fugitives dont la plus étendue n'a guère plus de quatre ou cinq pages. On y remarque un *chant royal* en vers français qui obtint le souci aux jeux floraux. De toutes ces pièces, que distinguent la verve, l'originalité, la perfection du style, la plus célèbre est l'ode sur la mort de Henri IV. Elle fut traduite en latin par le P. Vanière.

Les œuvres de Goudouli ont été imprimées à Toulouse en 1648, in-4°, sous le titre : *Las obros de Pierre Goudelin*, et réimprimées plusieurs fois depuis. L'édition publiée à Toulouse en 1693, et intitulée : *Ramelet moundi, ou la Floureto noubélo del ramelet moundi*, 3 parties, in-12, est la plus complète de toutes.

Gouffé (Armand), chansonnier et vaudevilliste, un des fondateurs du Caveau moderne, est né en 1773. Ses nombreux couplets remplis d'esprit et de gaieté, les dignités dont il a été honoré dans plusieurs sociétés épicuriennes, l'ont fait surnommer le Panard du dix-neuvième siècle. Parmi ses meilleures chansons, on cite *Saint-Denis, le Corbillard, Plus on est de fous plus on rit*. Quelquefois Gouffé a, comme Béranger, répandu une teinte agréable de philosophie sur son enjouement; quelquefois ses plaisanteries rappellent l'entrain et la verve de Désaugiers. Comme Béranger, il recevait les visites de la muse dans un modeste bureau, au ministère le moins fait pour recevoir les muses, celui des finances. En 1827, il a obtenu sa retraite, et vit paisiblement à Beaune. Le séjour d'une ville où s'est perpétué le souvenir des premières espiègleries de Piron, et l'influence du vin qu'on y récolte, devraient ranimer sa gaieté; mais personne n'est plus mélancolique et ne mène une vie plus triste que ce vieillard qui nous a tant fait rire. Outre plusieurs recueils de chansons, on a de Gouffé un assez grand nombre de pièces de théâtre : *les Deux Jocrisses, le Chaudronnier de Saint-Flour, le Bouffe et le Tailleur, le Duel et le Déjeuner, M. Mouton, M. Beldam*, etc.

Gouffier (famille de). — La maison des Gouffier, seigneurs de Bonnivet, a été l'une des plus considérables du Poitou, et féconde en hommes distingués. Le plus ancien de ses membres est *Jean* Gouffier, qui vivait sous Charles V, qu'il servit contre le prince de Galles. Après lui, nous citerons

Artus GOUFFIER, comte d'Étampes, de Caravas, seigneur de Boisi, d'Oiron et de Maulevrier. Celui-ci suivit Charles VIII et Louis XII dans leurs expéditions d'Italie, et fut le gouverneur de François Ier pendant sa jeunesse. Pendant ses campagnes, il avait acquis un goût pour les arts et la littérature, fort rare chez les gentilshommes de son temps. Ce fut lui qui accoutuma son royal élève à rechercher les hommes érudits et lettrés. Il était frère aîné de l'amiral Bonnivet (voy. ce mot). François Ier devenu roi le chargea de plusieurs négociations importantes. En 1515, il le créa grand maître de France, et il l'envoya l'année suivante en qualité d'ambassadeur vers les princes d'Allemagne; et la même année, il conclut avec Chièvres, envoyé de Charles-Quint, le traité de Noyon. Le seigneur de Boisi mourut en 1519.

Son fils, *Claude* GOUFFIER, grand écuyer, fut alors créé *duc de Roanez* ou *Rouannois*. Ce duché, formé des terres de Boisi et Rouanne, fut érigé en pairie, par lettres de 1612 et 1619, en faveur de *Louis* GOUFFIER.

Un autre *Louis* GOUFFIER, lieutenant général des galères, président de l'Académie de Marseille, né en 1648, dans le Périgord, se distingua dès l'année 1668, sous les ordres de la Feuillade, son parent, à la défense de Candie; servit ensuite dans la marine avec la plus grande distinction; assista au siége de Nice; défendit avec deux galères les côtes de Guienne, menacées par les Anglais; chassa les corsaires qui infestaient la rivière de Gênes en 1703; contribua à la réduction du château de Nice en 1705, et mourut à Marseille en 1734.

Cette famille compte diverses branches : celle de *Caravas*, celle des *marquis de Bonnivet*, etc.

François GOUFFIER, fils de l'amiral, seigneur de Bonnivet, colonel général de l'artillerie française en Piémont, s'acquit une belle renommée dans la guerre contre l'Empereur, tant en France qu'en Italie. Il se trouva à la bataille de Cerisolles, au ravitaillement de Thérouanne, etc., et mourut de ses blessures en 1556.

Son frère, *François* GOUFFIER, dit le Jeune, seigneur de Crèvecœur, de Bonnivet, de Thois, lieutenant général au gouvernement de Picardie, fit ses premières armes pendant l'invasion de l'Empereur en Provence. Il suivit le dauphin en Piémont et au siége du pas de Suse; se trouva aux siéges de Hesdin, de Coni, de Perpignan; se signala aux batailles de Cerisolles, de Dreux, de Saint-Denis, aux siéges de Landrecies, Metz, Calais, Thionville et d'Orléans. Il mourut fort âgé, en 1594.

La branche des *marquis de Thois*, celle des *marquis de Brazeux et de Heilli*, et celle des *marquis d'Espagni*, ne présentent guère que des officiers qui servirent dans les armées de Louis XIV. La maison de Gouffier s'est aussi alliée à celle de *Choiseul*. (Voyez CHOISEUL.)

GOUGES (Marie-Olympe de) est une des existences les plus aventureuses qui aient traversé notre révolution. Née à Montauban en 1755, elle se lança à Paris dans la vie littéraire, après avoir débuté par une petite comédie, *la Vie de Chérubin*, qui date de 1785. Jusqu'en 1788, elle donna encore plusieurs ouvrages : *l'Homme généreux*, drame en cinq actes; *Molière chez Ninon*, joli petit acte épisodique; *le Philosophe corrigé*, comédie, et enfin *les Mémoires de madame de Valmont*, roman en lettres; *le Prince philosophe*, roman politico-philosophique, qui sent de la manière la plus piquante son dix-huitième siècle, et la révolution au milieu de laquelle il fut écrit. En 1788, Olympe de Gouges fit son entrée dans la carrière politique par une *Lettre au peuple*, ou *Projet d'une caisse patriotique*. Ce pamphlet n'avait de remarquable que d'être écrit par une femme. Il fut suivi presque immédiatement d'autres écrits analogues : *Mes vœux sont remplis*, etc., dédié aux états généraux; *Discours de l'aveugle aux Français; Séance royale*, etc., ou *les Songes patriotiques;* enfin, *Lettre aux représentants de la nation*. A cette époque de sa vie, Olympe de Gouges était l'admiratrice passionnée de M. Necker et de Mirabeau, comme l'attestent du moins deux de ses ouvrages, le premier qui parut sous ce titre ridicule : *Départ de M. Necker et de madame de Gouges*, ou *les Adieux de madame de Gouges à M. Necker et aux Français;* le se-

cond, *Mirabeau aux Champs Élysées*, drame épisodique, qui dut son succès à l'immense popularité dont jouissait à l'époque de sa mort le grand orateur. *L'Esclavage des nègres*, *le Couvent*, ou *les Vœux forcés*, et *les Vivandières*, où *l'Entrée de Dumouriez à Bruxelles*, sont trois autres drames révolutionnaires joués à peu près dans le même temps. Mais l'instant approchait où, femme qu'elle était, Olympe de Gouges, attendrie par des malheurs individuels, allait condamner un des actes les plus fatalement nécessaires de notre révolution, l'accusation et le jugement de Louis XVI. L'écrit intitulé : *Olympe de Gouges, défenseur officieux de Louis Capet, au président de la Convention nationale*, et *les Adresses au roi, à la reine et au prince de Condé*, furent l'œuvre d'une sensibilité exaltée, et plus généreuse que sage. Le dernier fut, comme le dit l'auteur, écrit dans un accès de fièvre, et on s'en aperçoit facilement. Une autre brochure, *les Trois urnes*, ou *le Salut de la patrie*, amena enfin l'emprisonnement de madame de Gouges, qui, déclarée suspecte par le comité de salut public, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, en 1793. Il est inutile de dire, ce nous semble, qu'Olympe de Gouges monta avec courage sur l'échafaud. Le courage de la mort était chose vulgaire dans ce temps.

GOUIKET (Rolland), commandant de la garnison de Guingamp, au quinzième siècle. Ce brave capitaine, auquel la ville défendue par son épée avait élevé une statue, se voyant menacé, au mois de janvier 1489, avec une faible garnison, par le vicomte de Rohan, lieutenant général des armées du roi, arma tous les jeunes gens de la ville, les posta dans un fort des faubourgs, et repoussa vigoureusement le premier assaut des Français. Le lendemain, ceux-ci battirent le fort en brèche et enlevèrent les faubourgs. Gouiket fit une sortie et les repoussa encore. Le troisième jour, le vicomte donne l'assaut à la ville même; Gouiket est blessé sur la brèche d'un coup de pique; on l'emporte; sa femme le remplace, fait un grand carnage des Français, et les force à demander une suspension d'armes. Le vicomte profite de la trêve, prend la ville par trahison, et la livre au pillage. Mais il ne jouit pas longtemps de ce succès. Gouiket à peine guéri de sa blessure, s'étant annoncé avec un renfort considérable, les Français prirent l'alarme et abandonnèrent la place. Tandis que d'un côté le vicomte de Rohan demeurait l'objet de l'exécration publique en Bretagne (*), on composait sur Gouiket un chant populaire, qui est aujourd'hui encore un des plus répandus en basse Bretagne, et que M. de la Villemarqué, le dernier descendant du héros, a inséré dans ses *Chants populaires de la Bretagne* (tome I, p. 238).

La statue de Gouiket a été détruite à la révolution.

GOUJAT, valet d'armée. *Piquichins*, *pétaux*, *bidaux*, tels furent encore, à diverses époques, les synonymes usités pour désigner ces domestiques qui suivaient de tout temps nos armées, partageant, augmentant même le désordre qu'elles causaient sur leur passage. Jean Duret, dans son commentaire sur l'ordonnance de Blois (1579), disait : « Maintenant, quand vous voyez passer une enseigne de gens de pied, elle est composée d'environ cinquante harquebusiers assez notables, d'une vingtaine ou trentaine d'autres qui n'auront que l'espée, *de cent ou six vingt goujats*, et vingt ou trente femmes. Regardez aux hommes d'armes : tel qui n'aura qu'un cheval sera accompagné d'un cuisinier, palefrenier, et deux ou trois goujats : tous ces gens montés sur juments de relais. »

Plusieurs dispositions de l'ordonnance de Blois tendirent à réformer ces abus; il fut statué notamment qu'il n'y aurait plus qu'un goujat pour trois soldats, et que les goujats qui s'introduiraient dans les compagnies, au delà du nombre fixé, seraient fouettés (c'était le châtiment ordinaire réservé à leurs méfaits), et, en cas de récidive, pendus sans forme de procès.

Disons pourtant, à l'éloge de cette troupe si méprisée, qu'elle n'était pas uniquement une pépinière de pillards et

(*) Le paysan de Bretagne pour désigner un parjure, dit : « Il mange à l'auge comme Rohan. » Cette auge, en 1489, était la table du roi de France.

de mauvais garçons. Brantôme, écrivant la biographie d'un célèbre homme de guerre qui avait fait parmi eux son apprentissage, du baron de Lagarde, général des galères, ne peut s'empêcher de s'écrier : « Ah! qu'on en a vu sortir de bons soldats, de ces gonjats! »

Goujon (Jean), sculpteur et architecte, naquit à Paris, au commencement du seizième siècle. Après avoir fait ses premières études sous un maître habile, dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous, mais auquel on attribue la statue et les bas-reliefs du tombeau de François Ier, il alla étudier en Italie les modèles de l'antiquité. Il revint en France tout plein des bonnes leçons qu'il avait su puiser dans cette étude, et nul doute que s'il eût rencontré à la cour un autre roi que Henri II, que s'il eût pu suivre les inspirations de son génie, il n'eût rendu tout d'un coup à la sculpture le caractère qui lui convient, la beauté de la forme unie à la noblesse de l'expression. Mais tombé au milieu d'une cour tout occupée de galanterie, et dont les mœurs n'étaient rien moins que sévères, une lutte dut s'établir entre sa manière de comprendre l'art, et ce qu'on demandait alors à la sculpture. Malheureusement (et il était impossible qu'il en fût autrement), son sentiment d'artiste ne fut pas toujours le plus fort. Ce qu'on exigeait du statuaire, ce n'était plus l'image de cette beauté divine et empreinte d'un caractère un peu sévère qu'avaient sentie et montrée les artistes de l'antiquité, mais la reproduction de la coquetterie voluptueuse, et nécessairement entachée d'affectation, dont le type existait dans la maîtresse de Henri II, cette déesse du moment, à laquelle les courtisans et le monarque lui-même prodiguaient chaque jour de molles adorations. Au lieu de cette beauté noble qui captive l'âme et parle à l'imagination, on recherchait ces formes plus gracieuses que belles qui attirent les regards et exaltent les sens. La preuve de ce fait n'existe-t-elle pas dans cette œuvre commandée à Jean Goujon, la maîtresse de Henri II, entourée des attributs de la Diane antique? Au point de vue de l'art, c'était là un contre-sens : établir une similitude quelconque entre la déesse antique, le type de la chasteté, et Diane de Poitiers, la courtisane royale! Le sculpteur pouvait-il échapper aux conséquences d'une pareille anomalie, et la comparaison qui s'élevait spontanément dans l'imagination du spectateur, entre l'antique et la forme un peu grêle, quoique gracieuse, de la statue de Jean Goujon, ne doit-elle pas nuire à l'œuvre de ce dernier? Mais là où Jean Goujon a pu échapper à ces influences, à ces exigences; là où il a pu s'abandonner à son propre génie, on pressent ce qu'il aurait été s'il s'était trouvé dans des conditions plus favorables. Les cariatides qui supportent la tribune des Suisses au Louvre sont, dans une proportion gigantesque, d'un goût parfait et d'un admirable dessin. On trouve d'ailleurs, dans presque tout ce qu'a fait cet artiste, des formes élégantes et pures. C'est à ces qualités qu'on reconnaît facilement la partie du Louvre qu'il a décorée, la façade comprise entre le pavillon de l'horloge et l'aile en retour. Mais de tous les ouvrages de Jean Goujon, celui qui est le plus populaire, c'est la fontaine des Innocents. Cette fontaine, construite primitivement au coin de la rue Saint-Denis, n'avait alors que trois côtés; ce fut lors de son transfert à la place qu'elle occupe aujourd'hui, qu'une quatrième arcade y fut ajoutée. Il est inutile de décrire ce monument, que tout le monde a vu, mais on ne peut s'empêcher d'admirer avec quelle habileté le sculpteur, renfermé dans un étroit espace, a su tirer parti des ressources de son art. C'est là surtout que l'on remarque ce talent particulier qu'avait Jean Goujon, de donner à ses figures tant de relief, que l'œil trompé croit embrasser toute la rondeur. Les nymphes qui décorent les pilastres de la fontaine ont toutes des attitudes variées, où respirent une grâce et une liberté de mouvement surprenantes, dans un espace si resserré; les draperies sont franchement jetées, et rien n'y sent l'apprêt, quoiqu'il y ait cependant encore un peu de coquetterie. Des groupes d'amours, sculptés sur l'acrotère, couronnent dignement les quatre pilastres, et forment un ensemble sur lequel l'œil aime à se reposer.

Jean Goujon s'associa à Jean Cousin pour la décoration du château d'Anet, où il sculpta le plafond de bois et les lambris de la chambre à coucher de Diane de Poitiers, et les bronzes qui décoraient la porte d'entrée. L'hôtel de Carnavalet, rendu célèbre par le séjour de madame de Sévigné, est de lui tout entier. Jean Goujon a beaucoup produit ; mais plusieurs de ses œuvres ont été détruites pendant la révolution. Il avait fait les bas-reliefs de la porte Saint-Antoine, et de l'arcade qui servait d'entrée à la pompe Notre-Dame. M. Lenoir a recueilli quelques-unes de ses productions, entre autres un bas-relief, représentant allégoriquement la mort et la résurrection ; c'est une nymphe endormie près de laquelle un génie renverse le flambeau de la vie, tandis que des satyres et des dryades, symboles de la fécondité, forment un concert autour d'elle. Puis un bas-relief, représentant le Christ au tombeau, et le groupe en marbre blanc, dont nous avons déjà parlé, représentant Diane chasseresse sous les traits de Diane de Poitiers, et accompagnée de ses deux chiens favoris. Ce morceau, réellement remarquable, a été gravé, ainsi que le Christ au tombeau.

Quand on examine sévèrement les travaux de Jean Goujon, on ne peut s'empêcher de lui reprocher un peu d'affeterie ; mais à côté de ce défaut, on rencontre de telles qualités, un travail si fin, si précieux, que, tout en regrettant qu'il ne se soit pas attaché davantage aux leçons de l'antique, on ne peut lui en faire un crime ; et si on se reporte ensuite au temps où il vivait, si l'on songe dans quel état il a trouvé la sculpture, et dans quel état il l'a laissée, il faut reconnaître qu'en effet il est le père de cet art en France, et que c'est de lui seulement que datent les premiers pas faits dans la bonne voie.

Pourquoi faut-il que de pareils talents ne puissent passer impunément au milieu des tourmentes qui agitent les peuples, et comment les passions politiques ne respectent-elles pas le sceau divin empreint sur le front des hommes de génie? Jean Goujon était huguenot. Quand commença la sanglante boucherie de la Saint-Barthélemy, il travaillait sur un échafaud aux bas-reliefs du Louvre. Une balle, égarée selon les uns, perfide selon les autres, vint le frapper au cœur. Sa main mourante laissa tomber son ciseau, qu'il ne devait plus relever. Ainsi périt, au milieu de ses travaux, un des plus grands artistes français, victime de la jalousie ou du fanatisme.

A la suite d'une traduction de Vitruve, par Martin, se trouve un petit opuscule écrit par Jean Goujon : ce sont cinq pages seulement, mais cinq pages toutes pleines de substance, et ou se fait naïvement sentir l'intelligence de l'artiste.

GOUJON (Jean-Marie-Claude-Alexandre), député à la Convention, naquit à Bourg-en-Bresse, en 1766. A l'âge de 12 ans, il assista au combat d'Ouessant. Dans un voyage qu'il fit, en 1784, à l'île de France, le spectacle de l'esclavage révolta son âme, et lui inspira ce vif amour de la liberté et de l'égalité qu'il devait dans la suite sceller de son sang. A son retour en France, Goujon se prépara à la révolution par de sérieuses études. Au mois d'avril 1791, il rassembla les habitants des villages voisins autour de la retraite qu'il habitait, aux environs de Paris, et prononça devant eux l'éloge funèbre de Mirabeau. Cette circonstance le mit en vue, et il ne tarda pas à être appelé à Versailles pour y remplir un poste honorable dans l'administration départementale. Au 10 août, il fut revêtu des fonctions de procureur général syndic, et nommé, peu de temps après, député suppléant à la Convention nationale. Au milieu des conjonctures les plus difficiles, des horreurs de la disette, et du choc des passions, il montra une capacité et une intégrité égale à son zèle et à son courage. Le ministère de l'intérieur lui fut offert ; il le refusa ; mais il consentit ensuite à entrer dans la commission des subsistances et des approvisionnements, où l'appelait un décret de la Convention. Son expérience administrative, ses lumières et son désintéressement, ne contribuèrent pas peu à ramener l'ordre, l'économie et la sécurité dans cette partie essentielle du service public. Il fut désigné, quelque temps après, pour aller occuper l'am-

bassade de Constantinople; mais tandis qu'il se préparait à partir, un arrêté du comité de salut public lui confia par *intérim* le portefeuille des affaires étrangères et de l'intérieur. Sur ces entrefaites (1794), la mort de Hérault de Séchelles, dont il était le suppléant, lui ayant ouvert les portes de la Convention, il refusa sans hésiter le ministère, afin de remplir les fonctions de représentant du peuple. Peu de temps après, il fut envoyé en mission auprès des armées du Rhin et de la Moselle, et donna aux soldats l'exemple de l'intrépidité. Rappelé à la suite du 9 thermidor, il vint lutter énergiquement contre les réacteurs, se leva seul contre la rentrée des girondins, et prit la défense des anciens comités. C'était de sa part une conduite généreuse, car il n'avait dans leurs actes aucune part de responsabilité personnelle. « Je marche, écrivait-« il plus tard à Lanjuinais, avec l'heu-« reux souvenir que je n'ai jamais voté « l'arrestation illégale d'aucun de mes « collègues, que jamais je n'ai voté ni « l'accusation ni le jugement d'aucun. »

Ses efforts ne purent arrêter la marche violemment rétrograde que suivait alors la Convention. Alors, profondément affligé du spectacle qu'offrait l'assemblée, il commença à désespérer de la république, et se laissa tellement gagner par le chagrin que sa santé en souffrit. La force de son tempérament triompha néanmoins, et il retourna courageusement à son poste. Au 1er prairial, il fut du petit nombre des députés qui se montrèrent favorables aux insurgés des faubourgs, et il partagea le sort des vaincus de cette journée. Goujon, ainsi que ses amis, fut livré à une commission militaire et condamné à mort. Dès qu'il eut connaissance de cet arrêt, il résolut, ainsi que ses collègues, d'échapper par une mort volontaire au bourreau. Ce fut Goujon qui se frappa le premier avec un couteau, qui passa successivement dans les mains de chacun d'eux. Avant de se porter le dernier coup, il dit d'une voix calme et forte : « Je meurs pour la « cause du peuple et de l'égalité que j'ai « toujours chérie par-dessus tout. » Dans la matinée du 1er prairial, il avait prédit à l'un de ses amis le sort qui les attendait. « Si le peuple ne nous tue « pas ce matin, lui dit-il, nos collègues « nous égorgeront ce soir. » Dans sa prison il composa un hymne à la liberté, où se peint tout l'enthousiasme de son patriotisme. Goujon, que la nature avait doué, d'ailleurs, des qualités physiques les plus séduisantes, possédait, sous le rapport du cœur et de l'esprit, tout ce qui fait les hommes éminents. Nous terminerons en citant ici quelques fragments d'une lettre qu'il écrivit à sa famille durant la captivité qui précéda sa mort : l'histoire a ratifié le témoignage qu'il se rend à lui-même : « J'ai toujours fait ce que j'ai cru bon, « juste et utile à ma patrie. Je ne m'en « repens donc point. Si je me trouvais « encore dans les mêmes circonstances, « je ferais et dirais encore les mêmes « choses; car j'ai toujours pensé que « pour agir il ne faut pas consulter ce « qui peut nous être avantageux, mais « seulement ce que le devoir nous com-« mande. Ma vie est entre les mains des « hommes; ma mémoire ne leur appar-« tient pas. Elle demeure environnée de « mes mœurs pures et sans tache, de « ma pauvreté toujours la même, après « tant et de si importantes fonctions « que j'ai remplies sans qu'il soit sur-« venu contre moi une seule dénoncia-« tion. L'amitié à laquelle je fus tou-« jours fidèle, une famille à laquelle je « donnais l'exemple constant du bien, « tant de malheureux que j'ai secourus, « soutenus, défendus, veillent autour de « moi. Je ne porte dans mon âme, en « approchant du terme, aucun senti-« ment haineux. Les hommes m'ont « instruit par leurs actes à ne point re-« gretter la vie. Ce que je laisse de cher « à mon cœur, c'est toute une famille « de gens de bien, ma mère, une femme, « un enfant... Mère, veille sur tous! « Femme, ne m'oublie pas, et ramène « mon souvenir dans la mémoire de no-« tre enfant. Nous nous retrouverons, « nous nous reverrons tous; la vie ne « peut finir ainsi. »

Son frère, élève de l'école polytechnique, parvint, sous l'empire, au grade de capitaine d'artillerie légère, et fut licencié, en 1815, avec l'armée de la Loire.

GOULAINE, seigneurie près de Nan-

tes, qui a donné son nom à une ancienne famille de Bretagne, et qui fut érigée en marquisat, par lettres du mois d'octobre 1621, en faveur de Gabriel de Goulaine, seigneur de Goulaine, du Faouet et de Saint-Nazaire. C'est aujourd'hui un village situé dans le département de la Loire-Inférieure et dans l'arrondissement de Nantes.

Sur une des portes du vieux château de Goulaine, on voit un buste de femme; la tête est coiffée d'un casque, et un poignard est rapproché du sein. C'est une *Yolande de Goulaine*, qui, dans l'absence de son père, défendit le château contre les Anglais. Elle avait résisté depuis plusieurs semaines; mais les provisions manquaient aux assiégés, et elle allait se donner la mort pour échapper à la honte, lorsque, du haut d'une tour, elle aperçut son père venant à son secours avec des renforts qui forcèrent l'ennemi à la retraite.

Goulart (Simon), l'un des écrivains les plus féconds et les plus laborieux du seizième siècle, naquit à Senlis, en 1543. Il embrassa la religion réformée, et devint, en 1566, ministre à Genève. Il y mourut en 1628. Il a composé un très-grand nombre d'ouvrages, puisque la liste qui en est portée à 33, dans les mémoires de Niceron, est loin d'être complète. Nous nous bornerons à citer: 1° Une compilation curieuse, intitulée: *Trésor d'histoires admirables et mémorables de notre temps*, Paris, 1600, 2 vol. in-12: l'édition publiée à Genève en 1620 est recherchée; 2° *Recueil contenant les choses les plus mémorables advenues sous la ligue, tant en France, en Angleterre, qu'autres lieux* (sous le nom de Samuel du Lis), Genève, 1587, 2 volumes in-8°, réimprimé plusieurs fois, et entre autres par le P. Goujet, 1758, 6 volumes in-4°; 3° *Histoire de la guerre de Genève avec le duc de Savoie*, Genève, 1580, in-8°; 4° *Relation de l'escalade*, Genève, 1603, in-8°. Il a en outre traduit Xénophon, Sénèque, la chronique de Carion, l'histoire du Portugal de Jérôme Osorio, etc. On lui doit aussi des éditions des œuvres de saint Cyprien, de Tertullien, du Plutarque d'Amyot, etc.

Goulu (Nicolas), professeur royal en langue grecque, à l'université de Paris, en 1567, succéda à Jean d'Aurat. Cet habile helléniste traduisit en latin plusieurs traités des SS. Pères. Son fils *Jérôme* succéda à son père, dès l'âge de 18 ans.

Goupil de Préfeln (N.) était juge au bailliage d'Alençon, lorsque le tiers état de ce bailliage le choisit pour son représentant à l'assemblée des états généraux de 1789. Il embrassa successivement la cause du peuple et celle de la cour, et, par ces tergiversations, perdit tout crédit dans l'assemblée. Ce fut lui qui adressa un jour à ses collègues, en désignant Mirabeau, que quelques députés croyaient le chef du parti orléaniste, cette apostrophe éloquente: « Eh quoi! « Catilina est aux portes de Rome, il « menace le sénat, et vous délibérez! » Il fut membre de plusieurs comités, et prit part à toutes les délibérations importantes, combattant et favorisant tour à tour les divers partis, jusqu'au départ de Louis XVI. Le jour où cet événement fut connu, il défendit l'inviolabilité du prince fugitif, et fit une violente sortie contre les jacobins.

Rentré dans la vie privée, après la session de l'Assemblée constituante, il se tint dans l'obscurité sous la Législative et la Convention. Le département de l'Orne le nomma député au Conseil des Anciens, en 1795. Il fut élu président de cette assemblée le 2 pluviôse an IV, et arrêté le 18 thermidor, par ordre du Directoire, dont il avait dénoncé le triumvirat. Il obtint cependant la liberté quelque temps après, ainsi que sa radiation de la liste des émigrés. Réélu au Corps législatif, il en sortit en 1799, et mourut à Paris, en 1801, étant juge à la cour de cassation.

Goupilleau de Fontenay (Jean-François) débuta dans la carrière des armes avant d'entrer dans le barreau. Nommé, en 1791, député de la Vendée à l'Assemblée législative, il se prononça contre les émigrés et les prêtres; mais il demanda la conservation du traitement des prêtres mariés. C'est lui qui, dans l'une des premières séances, demanda la suppression des mots *Sire* et *Majesté*, comme contraires au principe de l'égalité; motion qui fut appuyée par Couthon et Guadet, par les girondins

comme par les montagnards. Ayant été réélu par le même département à la Convention nationale, il se trouvait en mission, avec Collot-d'Herbois, près l'armée du Var, lors du procès de Louis XVI; il vota, par écrit, la mort, sans appel et sans sursis, et fit décréter la déportation de tous les prêtres de la Corse. Dans sa mission en Vendée, il montra la même modération que son cousin, suspendit Rossignol, dénonça Westermann, et fut dénoncé à son tour. Après le 9 thermidor, auquel il prit part, il fut nommé membre du comité de sûreté générale, où il resta jusqu'au mois d'octobre 1794. A l'époque du 13 vendémiaire an IV, il fut adjoint à Barras dans le commandement de l'armée de l'intérieur, que l'on opposa à l'insurrection des sections.

De la Convention il passa au Conseil des Anciens, vota avec le parti directorial, et sortit du conseil le 28 mai 1797. Il occupait, depuis plusieurs années, une place d'administrateur du mont-de-piété, lorsqu'il se vit obligé de quitter la France, en 1816, par suite de la loi d'amnistie. Il est mort à Bruxelles, en 1823.

GOUPILLEAU (Philippe-Charl.-Aimé), dit de Montaigu, cousin du précédent, fut membre de l'Assemblée législative, de la Convention, du comité de sûreté générale et du Conseil des Cinq-Cents. Il exerçait la profession de notaire à Montaigu, lorsque éclata la révolution. L'ardeur de son patriotisme le désigna au choix des électeurs de son district qui, du temps de l'Assemblée constituante, le choisirent pour syndic.

En 1791, il fut élu député à la Législative, où il siégea sur les bancs de l'extrême gauche, avec les montagnards. Il manifesta une grande sévérité contre les prêtres et les nobles, dont, en sa qualité de Vendéen, il connaissait mieux que personne l'opiniâtreté contre-révolutionnaire. A la séance du 10 août, ce fut lui qui demanda que le roi se retirât de la salle, parce que sa présence gênait la délibération. Le même jour, il fut nommé commissaire pour examiner les papiers saisis au château des Tuileries.

A la Convention, Goupilleau resta montagnard; mais, quoique très-exagéré dans ses opinions, il combattit les jacobins, et se réunit contre eux avec les thermidoriens, parce qu'il ne voulait faire aucun sacrifice au principe de l'unité gouvernementale. Sans être fédéraliste, comme beaucoup de girondins, il était loin de partager les convictions des jacobins sur la nature du pouvoir exécutif. Ceux-ci ne voulaient pas qu'il restât démembré; pour lui, il ne voyait rien de mieux qu'un comité de gouvernement, en d'autres termes, qu'un gouvernement à plusieurs têtes; erreur qui empêcha d'asseoir la république sur des bases solides, et qui, après l'avoir rendue désordonnée dans sa marche, finit par la perdre, en la livrant épuisée et sans défense aux entreprises d'un soldat plein d'audace et de génie.

Dans le procès de Louis XVI, Goupilleau vota pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Envoyé dans la Vendée avec Goupilleau de Fontenay, son cousin, il s'unit à lui pour rendre moins sanglante cette guerre de Français contre Français. Il ne put y parvenir, et sa modération souleva contre lui les attaques et les dénonciations des enragés.

Après le 9 thermidor, auquel il prit part, il alla en mission dans le Midi, où il persécuta les montagnards, principalement ceux d'Avignon, tout en se glorifiant d'avoir siégé à la Montagne; c'est que beaucoup de montagnards, les anciens dantonistes surtout, n'en étaient pas pour cela moins réacteurs, ou plutôt n'en étaient que plus réacteurs. Ils ne réagissaient pas seulement pour conserver la puissance, ils réagissaient encore pour se venger. Dans sa correspondance du mois de novembre 1794, et à son retour à l'Assemblée, il accusa faussement Maignet, son collègue, d'avoir commis les plus horribles excès pendant la durée du gouvernement révolutionnaire (voyez BEDOUIN et MAIGNET); et, par une contradiction bizarre, il défendit Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, de qui Maignet avait reçu les instructions les plus cruelles, instructions qu'il avait même eu le courage de ne pas suivre. Envoyé une seconde fois dans le département de Vaucluse, il annonça avoir vu le Rhône couvert de cadavres de patriotes assassinés par les

réacteurs royalistes. Alors seulement il commençait à comprendre la faute qu'avaient commises les montagnards dantonistes, en se réunissant aux contre-révolutionnaires pour écraser les jacobins. Aussi, tombant toujours d'un excès dans un autre, il demanda, après le 13 vendémiaire, que les élections de Paris fussent annulées; mais sa motion ne fut pas accueillie. Il ne fut pas plus heureux lorsqu'il demanda l'impression de la liste des émigrés pris à Quiberon, « afin, disait-il, qu'on pût reconnaître ceux de ces scélérats qui avaient échappé au supplice. » On voit que s'il avait le mérite de ne pas pactiser avec les royalistes, comme tant d'autres révolutionnaires, du moins il était fort peu *indulgent* pour un ancien thermidorien. Le 15 frimaire an II (novembre 1794), il fut nommé membre du comité de sûreté générale, où il resta jusqu'au 15 germinal an III (mars 1795). Déjà avant le 9 thermidor, il avait fait partie du même comité depuis le 17 octobre 1792 jusqu'au 22 janvier 1793.

Sous le Directoire, Goupilleau siégea dans le Conseil des Cinq Cents, où il continua de voter contre les prêtres et les royalistes. Sincèrement attaché à la constitution de l'an III, qui, avec son gouvernement à cinq têtes, lui paraissait le modèle des républiques, il eut le courage de s'opposer au coup d'État du 18 brumaire. C'est lui qui, dans cette fameuse journée, voyant Aréna s'élancer contre Bonaparte, lui avait crié : « Frappe, Aréna, frappe le ty-« ran! » Le vainqueur ne lui pardonna point ce mot; car il fut exclu du Corps législatif par un arrêté, du reste révoqué bientôt après.

A partir de ce moment, il rentra dans la vie privée pour ne plus reparaître sur la scène politique. Il n'en fut pas moins compris, en 1816, au nombre des conventionnels que, par sa loi d'*amnistie*, la restauration contraignit de quitter le sol français pour avoir voté la mort de Louis XVI. Toutefois, une autorisation des ministres de Louis XVIII lui permit bientôt de revenir à Montaigu, où il mourut en 1823. A son heure suprême, il refusa le secours des ministres de la religion, auxquels il ne pouvait pardonner d'avoir conspiré contre la révolution française, objet constant de son culte.

Tel fut Goupilleau de Montaigu, homme sans grande portée politique, car il combattit tous ceux qui voulurent organiser la révolution, Napoléon aussi bien que Robespierre, mais sincèrement républicain, mais désintéressé; car, après la ruine de la république, il se condamna à la retraite, et ne chercha point à obtenir sa part des dépouilles opimes de la révolution.

Il a laissé, dit-on, des *Mémoires* encore inédits, qui contiennent beaucoup de documents authentiques.

GOUPILLIÈRES, châtellenie située dans le Mantais, fut, par lettres de février 1678, érigée en marquisat en faveur de Jean le Cocq, seigneur de Corbeville, Elleville, etc., conseiller au parlement de Paris. Goupillières est aujourd'hui un village du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet.

GOURCY (l'abbé de), vicaire général de Bordeaux, fut un des ecclésiastiques chargés par le clergé de France de combattre les doctrines philosophiques du dernier siècle. On ne connaît ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Éloge de René Descartes*, 1765, in-8°; 2° *Histoire philosophique et politique de la doctrine et des lois de Lycurgue*, Nancy, 1768, in-12; 3° *Quel fut l'état des personnes en France sous la première et la deuxième race de nos rois*, 1769, in-12, réimprimé plusieurs fois; 4° *Rousseau vengé*, 1772, in-12; 5° *Suite des anciens apologistes de la religion chrétienne*, traduits et analysés; ouvrage demandé par l'assemblée du clergé, in-8°.

GOURDAN (Claude-Christophe), conventionnel, naquit en 1744 à Champlitte en Franche-Comté. Député du tiers en 1789, il siégea sur les bancs les plus élevés de l'Assemblée, et fut un des fondateurs de la société des jacobins. A la Convention, où ses compatriotes le réélurent en 1792, il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il éleva la voix, après le 9 thermidor, en faveur des victimes de la réaction, fut élu membre du comité de salut public, le 7 octobre 1795, entra deux fois aux Cinq-Cents, se signala par son

zèle républicain dans la lutte engagée entre les Conseils et le Directoire, se prononça pour les clubs, pour la liberté illimitée de la presse, et mérita, par son opposition au 18 brumaire, une exclusion honorable. Lors de la réorganisation de l'ordre judiciaire, on le nomma juge au tribunal de Vesoul; mais il refusa ces fonctions, ne reconnaissant pas comme légitime un gouvernement établi par la force. Il mourut de chagrin en 1804.

GOURDON, *Gordonium*, chef-lieu de sous-préfecture du département du Lot, popul. : 5,153 hab. On ignore l'époque de la fondation de Gourdon; mais dès l'année 960, il y avait un château fort. Les compagnies anglaises s'en emparèrent dans le quatorzième siècle, et la rendirent en 1481 au comte d'Armagnac. A la fin du seizième siècle, les ligueurs prirent le château, et le démolirent.

Cette ville, qui possédait une abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, faisait partie du Quercy, du diocèse et de l'élection de Cahors, du parlement de Toulouse et de l'intendance de Montauban.

GOURDON (Antoine-Louis, comte de), vice-amiral, né à Paris en 1765, fit ses premières campagnes sur la frégate *l'Aimable*, et prit part à la conquête de Demerary, etc. Il ne suivit point l'exemple de la plupart des officiers de son corps, qui désertèrent les ports et les vaisseaux de Louis XVI pour aller rejoindre le frère du roi à Coblentz. Destitué en 1793, puis réintégré, il commanda, lors de l'expédition de Saint-Domingue, la division navale qui prit le Port-de-Paix; assista, en 1809, à la malheureuse affaire des brûlots, où il montra autant de courage que de sang-froid, et fut chargé, en 1811, de défendre l'entrée de l'Escaut contre la flotte anglaise. A partir de 1815, il a été successivement commandant de la marine à Rochefort, puis à Brest, membre du conseil d'amirauté, et directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine. Cet officier distingué est mort en 1833.

GOURGAUD (le baron Gaspard) naquit à Versailles en 1782. Élève de l'école polytechnique et de l'école de Châlons, puis adjoint au professeur de fortification de l'école d'artillerie à Metz, il se lassa d'une occupation où l'ardeur de son caractère ne trouvait pas l'occasion de se déployer, et entra, en 1801, dans le 6e régiment d'artillerie à cheval, avec lequel il passa en Hanovre. Deux ans après, il devint aide de camp du général d'artillerie Fouché. Pendant la campagne de 1805, en Autriche, il se signala dans le corps d'armée de Lannes, et fut blessé à Austerlitz d'un éclat d'obus. La croix d'honneur lui fut accordée après les batailles de Saalfeld et d'Iéna, où il avait montré la plus grande bravoure. A Friedland, il fut fait capitaine. En Espagne, il prit part aux opérations du 5e corps d'armée, et fut cité honorablement dans les relations du siége de Saragosse. Rappelé dans le Nord, il se distingua aux affaires d'Eckmühl, de Ratisbonne, d'Ébersberg, d'Essling et de Wagram. Chargé ensuite d'aller reconnaître l'état de la place de Dantzig, et de préparer en secret des équipages de pont et de siége, il s'acquitta de cette mission avec tant d'intelligence, que Napoléon le nomma l'un de ses officiers d'ordonnance, et l'emmena avec lui dans son voyage de Hollande. Les services qu'il rendit peu de temps après dans une inspection sur les côtes de l'Ouest parurent à l'empereur d'une telle importance, que, le 1er janvier 1812, il lui donna le titre de chevalier de l'empire avec un majorat de deux mille francs. Au congrès de Dresde, Gourgaud fut le seul officier choisi par l'empereur pour l'accompagner. Durant l'expédition de Russie, il assista à toutes les grandes actions de nos malheureuses armées; Napoléon ne manquait même jamais de l'employer dans les reconnaissances difficiles. Après la victoire de la Moskowa, Gourgaud entra le premier dans le Kremlin, où il découvrit au moment de l'incendie un dépôt de quatre cents milliers de poudre, sur l'explosion desquels Rostopchin comptait pour anéantir d'un seul coup le quartier général français. Il parvint à le préserver, et Napoléon, informé de ce fait, lui conféra aussitôt le titre de baron. Pendant la fatale retraite, on le vit se dévouer, pour ainsi dire, à chaque pas pour assurer le salut de l'armée et de

son chef. Deux fois, quand il fallut jeter des ponts sur la Bérésina, il traversa le fleuve, à cheval, pour aller reconnaître la rive opposée. Au terme de ce grand désastre, l'empereur le nomma premier officier d'ordonnance, place qu'il créa pour lui afin de l'attacher au cabinet. Ce fut en cette qualité que Gourgaud le suivit pendant la campagne de Saxe, sur les champs de bataille de Lutzen, de Bautzen, etc. Durant l'armistice de Plesswitz, il fut chargé de veiller au matériel de l'artillerie, et reçut une nouvelle dotation. Le 24 août, ce fut sur l'avis transmis par Gourgaud que Napoléon, qui voulait d'abord marcher sur Kœnigsberg, changea tout à coup de direction, et arriva à Dresde assez tôt pour empêcher l'ennemi d'enlever cette ville et pour livrer bataille. Dans cette circonstance, il eut encore, à titre de récompense, une dotation de six mille francs avec le brevet d'officier de la Légion d'honneur. Après la bataille de Leipzig, il sauva le corps du maréchal Oudinot qui était resté en arrière. Dans l'intervalle qui sépara la campagne outre-Rhin des premiers événements de la campagne de France, Gourgaud s'occupa sans relâche de la réorganisation de l'armée et de la défense du territoire, et quand l'invasion eut commencé, il partit avec l'empereur pour la combattre. Au retour de l'île d'Elbe, Gourgaud reprit auprès de lui ses fonctions de premier officier d'ordonnance. Bientôt il se signala à Fleurus, devint aide de camp de l'empereur avec le grade de général. Après avoir combattu toute la journée à Waterloo, où il fit tirer les derniers coups de canon, il revint à Paris avec Napoléon; se rendit ensuite avec lui à la Malmaison, puis à Rochefort, où il fut chargé de porter au prince régent d'Angleterre la lettre par laquelle le souverain déchu demandait à s'asseoir *au foyer du peuple britannique*. Arrivé à Plymouth, le général Gourgaud ne put débarquer, et fut conduit en rade à Torbay, pour être mis à bord du vaisseau monté par Napoléon, qui le choisit, avec Montholon et Bertrand, pour partager sa captivité. Toutefois, parvenu à la fatale destination, le général ne tarda pas à éprouver un notable dérangement de sa santé, et, après un séjour de plus de trois ans, il tomba, dit-on, si dangereusement malade, que les médecins décidèrent qu'il devait retourner en Europe (*). Ramené en Angleterre à l'époque du congrès d'Aix-la-Chapelle, Gourgaud écrivit aux empereurs de Russie et d'Autriche pour leur faire connaître l'état déplorable où Napoléon était réduit, et pour les encourager à apporter quelque adoucissement à son sort. On croit pouvoir attribuer à cette démarche l'envoi à Sainte-Hélène d'un aumônier, d'un médecin et de trois domestiques. Le 25 août 1818, il adressa de Londres à Marie-Louise, l'indigne épouse du grand homme, une lettre dans laquelle il la conjurait de faire enfin une démarche en faveur de son époux. « Madame, écrivait-il, au nom de ce que vous avez de « plus cher au monde, de votre gloire, « de votre avenir, faites tout pour sauver « l'empereur, l'ombre de Marie-Thérèse « vous l'ordonne!..... Pardonnez-moi, « madame, d'oser vous parler ainsi; je « me laisse aller aux sentiments dont je « suis pénétré pour vous; je voudrais « vous voir la première de toutes les « femmes. » Marie-Louise, déjà livrée à de scandaleuses affections, et projetant une union secrète qui convenait à la politique de Metternich, fut sourde à cette voix généreuse. En 1817, le général, fatigué d'entendre injurier à Londres l'armée française qui avait combattu à Waterloo, avait publié une relation de cette bataille rédigée à Sainte-Hélène. Cette démarche indisposa contre lui Wellington et le ministère, qui, sous le prétexte de saisir entre ses mains des papiers importants, le firent arrêter, voler, maltraiter, et ensuite jeter au rivage de Cuxhaven sur le continent. Il resta plusieurs années errant, proscrit, pourchassé. Plusieurs fois, il sollicita vainement l'autorisation de rentrer en France. Sa mère, âgée de soixante et quinze ans, adressa à ce sujet une pétition à la chambre des députés. Cette malheureuse femme, accablée de chagrin, fut frappée d'apoplexie. Enfin, le ministre des affaires étrangères, M. Pas-

(*) D'autres prétendent que des mésintelligences survenues entre lui et Montholon (mésintelligences qui causèrent de graves ennuis à l'illustre captif), furent le véritable motif qui nécessita son départ de Longwood.

quier, expédia un passe-port au général, qui revit la France le 20 mars 1821. Lorsqu'on eut appris la nouvelle de la mort de Napoléon, Gourgaud signa, avec le colonel Fabvier, le comte Armand de Briqueville, François Collin de Nantes, et Henri Hartmann, fabricant du Haut-Rhin, une pétition dans laquelle il demandait à la chambre des députés d'intervenir pour réclamer les restes de l'empereur. Le temps n'était pas venu..... Rayé des contrôles de l'armée, le général, satisfait d'une indépendance qu'il devait à la libéralité du prisonnier de Sainte-Hélène, ne s'occupa plus qu'à mettre en œuvre les documents précieux qu'il avait pu recueillir pendant les neuf années du service intime et journalier qui l'avait attaché à l'empereur. En 1827, l'*Histoire de Napoléon*, par Walter Scott, présenta Gourgaud comme ayant mis le gouvernement anglais sur la trace des nombreux moyens d'évasion qu'avait l'illustre prisonnier, ce qui aurait été la cause indirecte du système de rigueur déployé contre lui. Pour repousser ces inculpations, le général fit insérer dans les journaux une lettre dans laquelle il démentait avec indignation le romancier anglais, qui répliqua, et prétendit que tout ce qu'il avait avancé était appuyé sur des *documents officiels*, transmis par des agents ministériels anglais. Gourgaud, dans une brochure publiée à cette occasion, répondit que ces prétendues communications se réduisaient à des conversations sans importance comme sans effet, et que les agents anglais avaient agi dans le sens que leur imposait le besoin de légitimer d'infâmes attentats; reproduisit lui-même les pièces publiées par Walter Scott dans les journaux anglais, afin de mettre au grand jour la futilité des communications alléguées, et la perfidie avec laquelle elles avaient été dénaturées. Il fit paraître successivement un récit de la *Campagne de* 1815 (1817, in-8°); conjointement avec le général Montholon, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous la dictée de l'empereur* (1823 à 1825, 8 vol. in-8°); *Napoléon et la grande armée en Russie*, ou *Examen critique de l'ouvrage de M. de Ségur* (1824, in-8°).

La révolution de juillet a changé la position du général Gourgaud. Rentré en activité, il fut nommé commandant de l'artillerie de Paris et de Vincennes, puis lieutenant général (1835), attaché à la personne de Louis-Philippe, et désigné enfin comme un des membres de la commission qui alla chercher à Sainte-Hélène et ramena à Paris les restes de Napoléon.

Gourgues (Dominique de), gentilhomme protestant du seizième siècle, célèbre par sa courageuse expédition de la Floride, que nous avons eu occasion de raconter ailleurs avec détails (*). Nous avons vu qu'il s'en fallut de peu que de Gourgues ne payât de sa tête cette expédition; que, pour se soustraire à la vengeance du roi d'Espagne, il fut forcé de se cacher pendant quelque temps. Il mourut à Tours vers 1593, au moment où il se disposait à prendre le commandement de la flotte que la reine Élisabeth envoyait au secours du roi de Portugal.

Gournai, *Gornacum*, petite ville du département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Neuchâtel. Population : 3,030 habitants.

Gournai existait, dit-on, avant la conquête des Romains. Au moyen âge, elle a joué un assez grand rôle par suite de sa position dans un pays que les rois de France et d'Angleterre se sont disputé si souvent les armes à la main, et elle fut prise plusieurs fois, entre autres en 1418.

« Phelipes de Saveuses, dit Pierre de Fenin, estant à Gournay en Normandie atout (avec) de deux à trois cens combatans, fist par plusieurs fois de grans dommages aux gens du roy Henry, et mout en emmena de prisonniers dedens la ville de Gournay, et tant que les prisonniers englès prindrent le chastel de Gournay, et le tindrent ung jour; mais le Boin de Saveuses, qui lors y estoit pour Phelipes, son frère, fist tant par belles parolles, que lesdiz Englès prisonniers luy rendirent ledit chastel, donc il en y eut qui en eurent malvais loier. » Quelque temps après, Gournai retomba au pouvoir du roi d'Angleterre.

(*) Voyez Floride.

L'ancienne église collégiale est assez remarquable. Cette ville faisait partie du diocèse, du parlement et de l'intendance de Rouen, et de l'élection d'Andely.

Gournay (Marie le Jars de), née en 1566, d'un trésorier de la maison du roi, perdit son père fort jeune; vécut d'abord à la campagne dans une solitude studieuse, dont la médiocrité de la fortune de sa mère lui faisait une loi, et sut ensuite, par sa haute intelligence et ses nobles qualités, gagner l'affection de Montaigne, qui devint son père adoptif. Deux ans après la mort de l'illustre auteur des *Essais*, elle fit le voyage de Bordeaux, dans le but pieux de visiter la veuve et la fille de Montaigne, et de recueillir les renseignements qui lui étaient nécessaires pour faire une nouvelle édition de son immortel ouvrage. Plus tard, ayant perdu sa mère, elle revint habiter Paris, où sa maison fut le rendez-vous des savants et des gens de lettres. Mademoiselle de Gournay, dans sa jeunesse, s'était occupée de la recherche de la pierre philosophale, et y avait dépensé la presque totalité de sa petite fortune. Ses amis obtinrent du roi, pour elle, une modique pension. Après la fondation de l'Académie, elle recevait chez elle une partie des membres de cette compagnie; prit part à presque toutes les querelles littéraires de son temps, notamment à celle qui s'éleva lorsque les académiciens, qui, d'après leur institution, devaient fixer la langue, voulurent en retrancher une foule de mots vieillis. Comme on le pense bien, la fille d'adoption de Montaigne tenait pour les vieilles locutions.

Elle a publié deux éditions de Montaigne, la première de 1595, et la seconde (qui lui est supérieure) de 1635. Cette seconde édition fut dédiée au cardinal de Richelieu; et mademoiselle de Gournay ne pouvant trouver un imprimeur qu'à des conditions trop onéreuses, se vit obligée, comme elle nous l'apprend elle-même, de recourir à la générosité de quelques grands seigneurs. Outre la remarquable préface qui précède cette édition, mademoiselle de Gournay, surnommée, par quelques contemporains galants, *la sirène française* et *la dixième muse*, a composé *le Promenoir de M. de Montaigne, par sa fille d'alliance;* la traduction française du *deuxième livre de l'Énéide; le Bouquet poétique;* des versions de morceaux détachés de *Virgile*, *Tacite* et *Salluste;* un *Discours pour la défense de la poésie; l'Égalité des hommes et des femmes; l'Ombre de la demoiselle de Gournay*, etc. Elle publia vers 1641 le recueil de ses œuvres complètes, sous ce titre : *les Avis et présents de la demoiselle de Gournay*. On y trouve sa vie écrite par elle-même avec une grâce et une naïveté qui, quelquefois, rappellent de loin Montaigne. Elle mourut à Paris en 1645, et fut inhumée à Saint-Eustache.

Gourville (Jean Hérauld, sieur de), né à la Rochefoucauld en 1625, de parents obscurs, fut d'abord garçon d'écurie, puis valet de chambre, secrétaire, et enfin confident intime du duc de la Rochefoucauld (l'auteur des *Maximes*), et lui rendit, ainsi qu'au prince de Condé, d'importants services pendant la fronde (*). Aussi intelligent qu'intrépide et actif, il devint ensuite intendant des vivres à l'armée de Catalogne, et receveur général des tailles en Guienne, où il fit une fortune considérable. Protégé de Fouquet, enveloppé dans la disgrâce de ce ministre, il ne fut point ingrat, et le secourut de son argent et de son crédit. Gourville séjourna quelque temps à Londres, puis à Bruxelles et à Breda pendant la tenue du congrès, en 1666. C'est alors que Louis XIV, informé des bons sentiments du financier exilé, l'accrédita comme plénipotentiaire secret auprès du duc de Brunswick, dans le temps même que Colbert le faisait condamner comme concussionnaire. Après cette mission, Gourville revint à Paris, et, par l'entremise de Condé, il négocia sa grâce au prix de six cent mille francs. Il mourut en 1703, après avoir fondé à la Rochefoucauld un hospice pour les malades, et laissant plusieurs legs en faveur des pauvres de cette ville. On a de lui des *Mémoires contenant les affaires aux-*

(*) Ainsi en 1651, il tenta avec une audace inouïe d'enlever le coadjuteur de Retz, au milieu de Paris; voyez Mémoires de Gourville, p. 150; et Mémoires de Retz, t. III, p. 140, et t. IV, p. 5 et 16.

quelles il a été employé par la cour depuis 1642 *jusqu'en* 1698 (Paris, 1724, 2 vol. in-12). Voltaire y a puisé pour son *Siècle de Louis XIV*.

GOUT. — L'histoire de ce qu'a été en France, aux différentes époques, ce que nous appelons en littérature le goût, trouvera sa place ailleurs dans ce recueil. En présentant un tableau historique général de la littérature (voir ce mot), nous raconterons par là même toutes les vicissitudes du goût, toutes ses différentes formes.

On ne veut ici que présenter quelques réflexions sur l'idée que se faisaient du goût les écrivains célèbres de nos deux grands siècles littéraires, et sur les devoirs qu'ils s'imposaient eux-mêmes d'après cette idée; puis remarquer en quoi la définition qu'ils avaient donnée du goût a été attaquée, et comment la règle qu'ils s'étaient faite s'est modifiée depuis un demi-siècle.

La Harpe, interprète fidèle des idées et des principes de nos auteurs classiques, dit que le goût peut se définir ainsi : « Connaissance du beau et du vrai, sentiment des convenances. »

Voltaire, dissertant sur le goût dans *l'Encyclopédie*, pense que « le goût fin et sûr consiste dans le sentiment prompt d'une beauté parmi des défauts, et d'un défaut parmi les beautés. » Un peu plus loin, il ajoute : « L'homme de goût, le connaisseur, verra d'un coup d'œil prompt le mélange des deux styles; il verra un défaut à côté d'un agrément. Il sera saisi d'enthousiasme à ce vers des *Horaces :*

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?—Qu'il mourût.

Il sentira un dégoût involontaire au vers suivant :

Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.»

Pour la Harpe, pour Voltaire, on le voit, le goût, ce n'était pas seulement le sentiment du beau, c'était aussi l'amour scrupuleux et sévère de la justesse et de la correction; c'était une susceptibilité de raison qui ne pouvait faire grâce aux fautes, aux imperfections de pensée ou de style, même en faveur des plus sublimes beautés; c'était un besoin profond de vérité et de rectitude qui refusait au génie le pardon de ses écarts, et interdisait à l'imagination toute lâche complaisance pour elle-même.

Qu'on recherche ce que les grands esprits du siècle de Louis XIV ont pensé sur le goût, qu'on examine leurs jugements sur ce sujet, on trouvera partout, exprimés dans leurs paroles, cet instinct sévère de pureté, ce tact délicat, ce mélange d'entraînement vers le beau, et d'aversion non pas seulement pour le laid, mais pour l'irrégulier, le vague, le factice, l'obscur; enfin, cette alliance d'un sentiment négatif et d'un sentiment passionné que nous venons de voir proclamé sous le nom de goût par la Harpe et par Voltaire.

Boileau n'a employé nulle part le mot goût dans le sens abstrait et absolu dont nous venons de nous servir, et dont l'usage n'a été consacré que dans le dernier siècle. Il n'a donc pas défini *le goût;* mais, ce qui revient au même, il a fait connaître assez clairement ce qu'il entendait par *le bon goût* (*); sa définition se compose d'un grand nombre de vers de *l'Art poétique* que tout le monde sait par cœur, et dont les plus caractéristiques sont ceux-ci :

Aimez donc la raison; que toujours vos écrits
Empruntent d'*elle seule* et leur lustre et leur prix.

La sévérité des idées de Boileau sur le goût va même en cet endroit jusqu'à l'exagération, puisqu'il ne veut ici d'autre guide pour l'écrivain que la seule raison, à laquelle, moins austère et plus conciliant ailleurs, il a donné lui-même plus d'une fois l'imagination pour auxiliaire et pour compagne.

Voilà donc à quelle loi sévère s'asservirent les écrivains qui illustrèrent la France depuis Pascal jusqu'à Buffon. Leurs ouvrages, créés sous l'empire de cette loi, ne sont point glacés par la contrainte qu'ils ont subie, par tous les scrupules, toutes les précautions, tous les efforts qu'ils se sont imposés; leurs ouvrages nous présentent réunis l'austérité virile de la raison et la vivacité du sentiment, la perfection de l'art et la fraîcheur des impressions, l'élégance

(*) Le mauvais goût, le bon goût sont des expressions assez fréquentes dans Boileau et ses contemporains. Mais il n'y a pas un exemple de *goût* employé alors absolument et sans épithète.

correcte et soutenue des formes, et le mouvement et la vie qui naissent de la passion. La raison règne partout, mais partout aussi l'imagination anime la raison, la passionne et l'embellit. Ainsi, chacune de ces deux facultés a sa part nettement faite et son domaine séparé, tout en se prêtant une force mutuelle. La raison n'enchaîne pas, ne dessèche pas l'imagination : l'imagination n'altère, ne trouble jamais la raison, ne l'éblouit jamais par ses caprices, ne l'égare jamais par ses brillantes, mais vagues et chimériques fantaisies.

La sagesse de nos grands écrivains ne fut donc ni de la gêne ni la froideur. Il est vrai que, par suite de leur sagesse même, ils s'élevèrent rarement, Bossuet excepté, au plus haut degré d'enthousiasme; que l'inspiration chez eux, alors même qu'elle était profonde, était toujours contenue, et qu'ainsi ils nous éclairent, nous charment, nous touchent, plus souvent qu'ils ne nous entraînent. Mais s'ils produisent assez rarement sur nous ces impressions qui remuent violemment les âmes et y font naître les plus vifs transports, jamais ils ne nous font acheter le plaisir qu'ils nous donnent en mêlant à leurs beautés des imperfections affligeantes; ils ne nous choquent point par une marche inégale, par une succession disparate de traits admirables et de chutes imprévues, de grandes pensées et d'idées fausses, de paroles éloquentes et de négligences choquantes. Leurs beautés sévères, sereines, dégagées de tout alliage, souvent sublimes, mais toujours calmes et pures, vives et animées, malgré leur rectitude paisible, nous remplissent d'une admiration que rien ne traverse et ne contrarie, d'une émotion douce, sérieuse, noble, qu'on savoure sans inquiétude et sans trouble, et qui est une des plus précieuses jouissances qu'il soit donné à l'intelligence humaine de ressentir.

Telle fut la littérature du dix-septième siècle et d'une partie du dix-huitième. Cet équilibre parfait entre l'imagination et la raison, qui constitue son caractère le plus heureux et le plus saillant, fut le résultat des principes que les écrivains d'alors s'étaient faits sur le goût, et des entraves auxquelles ils s'étaient librement assujettis. Ce caractère la distingue profondément des littératures des autres peuples modernes, où l'art fut moins exigeant et plus indécis, où les droits respectifs de l'imagination et de la raison ne sont pas nettement et uniformément posés, où l'imagination régna souvent en souveraine, où la vérité se mêle partout à la fantaisie et au désordre que la fantaisie fait naître. Ce caractère la sépare complétement de la littérature anglaise, dont le grand homme, Shakspeare, mêle tant d'imperfections à tant de génie; de la littérature espagnole, livrée à toutes les conceptions romanesques de l'imagination, à toutes les exagérations fausses de la passion; de la littérature allemande, entraînée souvent dans un monstrueux chaos par le goût de la rêverie et l'amour de la poésie flottante et vague. Par ce caractère, la littérature française s'assimile à la littérature sage, brillante et passionnée à la fois, qui fleurit en Italie au temps de Pétrarque, et dans le siècle de l'Arioste et du Tasse; par là aussi elle se rattache aux littératures anciennes. Son génie tient par une parenté incontestable au génie si pur, si savant, si calme et si élevé de Rome et de la Grèce; au génie de Rome surtout; car, en Grèce, l'imagination s'élançait souvent avec une hardiesse peu réglée au delà des horizons où la raison s'enferme : il y a du fantastique chez Homère, chez Aristophane, chez les tragiques. Sans doute, par un privilége unique, alors même qu'il se livrait à ces écarts, le génie grec ne perdait rien de sa pureté et de sa beauté, et ne cessait pas d'imprimer à ses œuvres ce sceau de perfection qui les distingue entre toutes. Mais il y avait dans sa nature quelque chose de libre, d'irrégulier, de téméraire, que le nôtre n'a pas reproduit. Voilà pourquoi la littérature française se rattache par une filiation plus directe à la latine, où éclatent d'une manière si remarquable, au temps d'Auguste, l'autorité de la raison et la sévérité du goût.

Vers la fin du dernier siècle, on vit se manifester dans les lettres les symptômes d'une révolution. Bientôt les lois d'après lesquelles s'étaient dirigées, comme nous venons de le voir, deux générations de grands écrivains, furent

réformées en partie; les principes du goût furent modifiés. Le résultat essentiel de ce changement fut la restriction et l'affaiblissement des droits sévères, de l'autorité inflexible qu'avait exercés la raison, et la conquête d'une liberté plus grande, d'un empire plus étendu pour l'imagination et la sensibilité. Par là, l'équilibre fut détruit, les parts furent inégales : celle de l'imagination commença à l'emporter sur celle de la raison.

Trois causes principales déterminèrent cette révolution. D'abord, il est impossible qu'une littérature conserve toujours la même forme, obéisse toujours aux mêmes lois. Une littérature ne subsiste, ne se perpétue qu'à la condition de se transformer, parce qu'il y a dans l'esprit humain un impérieux besoin de nouveauté que les écrivains sont contraints de satisfaire. Ces transformations sont souvent une altération, une décadence; mais, il faut le reconnaître, elles sont nécessaires.

En second lieu, dans les époques où le génie devient plus rare, les règles sévères, les préceptes impérieux et exigeants sont acceptés avec moins de soumission et de docilité. Le joug des règles n'effraye pas le génie que soutient la conscience de sa force. Porter ce joug, ce n'est pas pour le génie un labeur accablant, une tâche débilitante, c'est un exercice utile, une gymnastique salutaire. Mais la médiocrité succombe sous le fardeau. La médiocrité, qui souvent n'est que le talent sans génie, demande à s'affranchir des entraves où elle n'a pas la force de conserver un libre essor. Les ouvrages des hommes de génie, composés dans un esprit de consciencieuse fidélité aux règles les plus difficiles du goût, charment tout le monde par ce mélange même de sagesse et de force. Les ouvrages des esprits médiocres, accommodés à grand'peine aux mêmes règles, n'inspirent que froideur, ennui et dédain. Il est donc naturel que la médiocrité s'insurge contre les lois établies, et réclame une liberté qui lui permettra du moins de produire une illusion de quelques jours, et d'obtenir quelques succès dont l'éclat éphémère satisfera son ambition. C'est ainsi qu'à la fin du dix-huitième siècle, alors qu'il n'y avait plus que très-peu d'hommes capables de satisfaire à toutes ces exigences de la raison et du goût que le dix-septième siècle avait imposées aux écrivains, on vit une foule d'auteurs accuser les législateurs de la littérature de despotisme et de tyrannie, déplorer la sécheresse et la timidité de la langue, et demander à grands cris la révision d'un code qu'ils disaient trop étroit et trop minutieux.

Enfin, il faut le dire aussi, entre les mains de cette école d'écrivains philosophes qui marchaient ensemble sur la trace de Voltaire, la langue française, si elle n'avait rien perdu de sa netteté et de sa finesse, était devenue plus pâle, plus uniformément abstraite : la discussion métaphysique l'avait refroidie et desséchée. L'imagination s'était beaucoup moins montrée dans la prose et dans les vers de la plupart des encyclopédistes que dans *Télémaque* et *Phèdre*. Cet empiètement de la raison philosophique amena une réaction. Par cela même que l'imagination avait été sacrifiée, on réclama pour elle avec plus de chaleur, et l'on fut plus disposé à la faire souveraine à son tour.

Ainsi se modifia la définition du goût, ou, pour parler plus exactement, le goût lui-même fut discrédité. A la fin du dix-huitième siècle, on entendait des critiques influents crier du haut de leur chaire aux écrivains : Ayez de l'imagination, de la chaleur, du coloris; peignez vivement, excitez des impressions fortes, et nous vous tiendrons quittes du goût. C'est le langage que tinrent souvent, d'une manière plus ou moins explicite, Diderot et Beaumarchais, les deux chefs de la réforme à cette époque. C'est contre les predications de cette sorte que s'indignait la Harpe, qu'on a surnommé le champion des pures doctrines classiques, mais qui n'a pas toujours compris ce qu'il y avait de liberté au fond dans les chefs-d'œuvre les plus réguliers du dix-septième siècle.

Malgré les obstacles qu'elle rencontrait, la réforme grandit, et l'imagination recula les limites de son domaine. Beaucoup de ceux d'ailleurs qui s'opposaient à la réforme accéléraient ses progrès par les efforts mêmes qu'ils faisaient pour l'étouffer. Admirateurs serviles,

imitateurs maladroits du passé, ils compromettaient par leurs plaidoyers la doctrine qu'ils défendaient. Ils la compromettaient bien plus encore par leurs ouvrages. La littérature de l'empire crut pouvoir arrêter la révolution en littérature, et ne fit que lui prêter un argument et une force de plus. Cette révolution s'est achevée de notre temps. L'étude des littératures anglaise et allemande, un commerce intime avec Shakspeare, Gœthe, Schiller, ont porté le dernier coup à la sévérité des antiques règles, et il a été décidé que l'imagination jouerait un grand rôle dans la littérature du dix-neuvième siècle.

Jusqu'ici, il est résulté de cette révolution plus de mal que de bien. Quelques esprits d'élite, adoptant le principe fondamental de la réforme, mais l'appliquant avec la modération d'une raison maîtresse d'elle-même, ont produit des ouvrages moins purs peut-être que les monuments du dix-septième siècle, mais dignes encore de figurer au premier rang. Originaux et créateurs, ils se sont inspirés de l'imagination plus que leurs illustres devanciers : ils ont donné une place dans leurs écrits à la rêverie, à la fantaisie, au caprice même, mais en s'arrêtant à propos : ils ont concilié l'antique précision de nos pères avec une certaine poésie vague habilement empruntée au génie des littérateurs étrangers et au génie mélancolique du siècle nouveau. Leurs efforts ont été couronnés d'un succès non-seulement glorieux, mais durable. Les noms de Chateaubriand, de madame de Staël, celui de l'auteur des *Méditations*, retentiront aussi dans l'avenir. Mais avons-nous beaucoup d'autres noms semblables à citer? Pour quelques chefs-d'œuvre produits par notre époque, que de déplorables tentatives, que de créations bizarres ou insensées, que de chutes ridicules nous aurions à enregistrer, si nous voulions faire le bilan exact de la littérature contemporaine! Ce résultat était inévitable. Quand on dit à l'imagination : Ouvre tes ailes et prends ton essor, sans lui ménager un contrepoids, sans lui tracer aucune route; quand on établit que le plus important en littérature c'est d'émouvoir fortement l'esprit avec des images, il est bien à craindre qu'on n'abuse de la permission et du precepte, et que la liberté ne mène à la confusion et au chaos. La raison est à elle-même son propre guide; mais l'imagination, abandonnée à elle-même, est incapable de se gouverner, et ne tardera pas à s'égarer dans les nuages. La raison ne reconnaît d'autre vérité que la vérité générale, c'est-à-dire, celle qui est vraie pour tous et partout; l'imagination s'attache à la vérité particulière, accidentelle, passagère, aussi bien qu'à la vérité générale; car, pourvu qu'une chose l'émeuve, l'étonne, l'amuse, l'effraye, elle est assez vraie pour elle. Livrée à elle-même, l'imagination court grand risque de se perdre dans les vérités accidentelles, c'est-à-dire, de s'attacher à ce qui n'existe que comme exception. Arrivée à ce degré, l'imagination n'est plus que la fantaisie; or, la fantaisie est la destruction de tout art; car elle n'élève sur un sol incertain et changeant que des édifices de vapeur, que des palais de nuages, destinés à s'évanouir après avoir amusé un instant la frivole curiosité de la foule.

C'est ainsi que, dans les genres les plus divers, beaucoup d'auteurs contemporains, dont quelques-uns avaient reçu des facultés éminentes, égarés par l'abus d'un principe encore plus dangereux peut-être que fécond, n'ont remporté que des succès factices et périssables, et n'ont rien fondé que nous puissions léguer avec confiance à l'avenir. Quand ils voudront mettre leur réputation à l'abri des retours de l'opinion et des variations de la mode, quand ils voudront créer des chefs-d'œuvre qui leur survivent, ils devront maîtriser la *folle du logis*, et songer que l'écrivain ne doit pas seulement émouvoir et amuser la foule, mais aussi la faire penser, l'éclairer, l'instruire, et qu'il ne peut y parvenir qu'en tempérant l'imagination par la raison, et en soumettant ses œuvres au contrôle de ce juge trop dédaigné qu'on appelle le goût.

GOUVERNEMENTS. Voyez FRANCE (divisions politiques et administratives de la).

GOUVERNEURS DES PROVINCES ET DES VILLES. — « Les gouverneurs et

lieutenans pour le roy aux provinces sont ce qu'estoient autrefois les ducs; et les gouverneurs des villes ce qu'estoient les comtes; lesquels estant devenus dignitez héréditaires, les gouverneurs et lieutenans du roy ont succédé à leur authorité et pouvoir, afin de conserver en paix et repos les provinces qui leur sont données en garde, et d'avoir puissance sur les armes d'icelles, et les deffendre par les armes contre les séditieux et ennemis; tenir les places bien fortifiées et munies, et prester main-forte à la justice des provinces, chacun dans l'étendue de leur gouvernement. Leurs commissions sont vérifiées dans les parlemens où ils ont séance immédiatement après les premiers présideus. »

Telle est la définition que donne de la dignité des gouverneurs un *État de la France de l'an* 1648 *et* 1649 (*). Rien de plus juste que la comparaison de ces puissants personnages avec les anciens ducs et comtes. Ce furent eux en effet qui continuèrent la féodalité jusqu'au dix-septième siècle. Leur indépendance politique grandit et se développa surtout avec les guerres civiles du seizième siècle. Alors on vit partout dans le royaume des souverains aussi indépendants de fait que les anciens comtes d'Anjou, de Poitou, de Toulouse, ou les ducs de Normandie, de Bourgogne. Sous François Ier, le nombre des gouverneurs des provinces avait été fixé à neuf. Ces hauts dignitaires ne régissaient que la Normandie, la Guienne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie et l'Ile-de-France. Mais, à partir de Henri II, ils se multiplièrent beaucoup, et Henri III ne put faire prévaloir la décision par laquelle il les réduisait à douze, en ajoutant aux anciens gouvernements la Bretagne, le Lyonnais et l'Orléanais. C'était, en Languedoc, Damville; en Dauphiné, Lesdiguières; en Guienne, le roi de Navarre; en Champagne, le duc de Guise, puis celui de Nevers; en Bourgogne, Mayenne; en Bretagne, Mercœur; en Picardie, le duc d'Aumale; en Provence, Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II, puis d'Épernon. Ces seigneurs exerçaient la haute et basse justice, levaient des impôts, soldaient des troupes, faisaient des alliances en maîtres absolus; à peine gardaient-ils, à l'égard du roi, les respects et la dépendance des feudataires envers le suzerain; d'un autre côté, ils pouvaient compter sur l'affection et l'obéissance des provinces auxquelles ils rendaient quelque souvenir de leur ancienne existence politique.

« Cependant, jusqu'à un certain point, les gouvernements des grandes provinces demeuraient sous la main du roi, tandis que les gouvernements particuliers étaient en quelque sorte aliénés à perpétuité. Beaucoup de districts d'une étendue médiocre, beaucoup de villes, souvent même des châteaux forts (*), étaient érigés en gouvernements que le roi ne croyait pas pouvoir reprendre à ceux auxquels il les avait une fois accordés, à moins de les leur racheter. Nous connaissons mal la réunion des droits, des services obligés, des casualités qui rendaient ces gouvernements si lucratifs; nous voyons seulement que même les plus petits produisaient un revenu considérable levé tout entier sur les habitants ou sur le transit du commerce. Le roi n'accordait aucune paye au gouverneur; il ne lui bonifiait aucune dépense; les fortifications, la garde, la police, tout demeurait aux frais de ce petit despote, ou plutôt des sujets qu'on lui abandonnait. Mais aussi, dans son château, sa ville, sa petite province, tout dépendait de lui; les armes, les soldats et leur capitaine lui appartenaient. Les habitants, qui n'avaient à attendre que de lui protection et justice, lui étaient dévoués; ils se croyaient obligés à le défendre, à suivre son parti, à en changer avec lui, souvent même au préjudice de leurs sentiments religieux. Le roi ne faisait rien pour eux; eux-mêmes ne faisaient rien pour le roi; mais, par dévouement à leur

(*) Inséré dans les Arch. cur. de l'histoire de France, t. VI de la 2e série, p. 387 et suiv.

(*) Un seul château, en France, celui *du Taureau* à Morlaix, était le siége d'un gouverneur nommé *par les bourgeois de la ville* (voyez MORLAIX).

gouverneur, ils se soumettaient à tous les dangers (*). »

L'organisation de cette féodalité nouvelle était si forte, que maintes fois, pendant nos guerres civiles, les grands seigneurs purent songer à partager le royaume en petites souverainetés indépendantes; et lorsque Henri IV travailla à dompter la ligue, tous les gouverneurs lui firent chèrement acheter leur soumission. Villars-Brancas, qui livra Rouen, le Havre, la haute Normandie, coûta 1,200,000 livres pour ses dettes, 60,000 livres de pension, et le revenu de six abbayes. Guise n'échangea la Champagne contre la Provence que moyennant décharge de ses dettes au trésor, dispense de payer pendant une année aucune dette à des particuliers, plus 400,000 écus pour retablir ses affaires. Il en fut de même des autres. Ce que le Béarnais put d'abord faire de mieux, ce fut de contre-balancer le pouvoir des gouverneurs, de les changer de provinces lorsqu'ils y consentaient, de mettre aux prises les plus ambitieux et les puissants, comme il opposa, par exemple, Lesdiguières et Damville à d'Épernon. Ses concessions furent même si grandes, qu'après la paix de Vervins et l'édit de Nantes, qui lui rendaient sa puissance, il n'était guère assuré encore de son autorité que dans sa capitale. Dans la plupart des provinces, les gouverneurs lui opposaient encore une résistance d'inertie. Ils étaient presque indépendants. Guise tenait la Provence; Joyeuse, une partie du Languedoc; Mercœur, Mayenne, Brissac, Villars, et tous les autres chefs qui avaient vendu des provinces, avaient eu, comme récompense, des gouvernements particuliers, avec des villes fortifiées. Damville, maréchal de Montmorency, avait été confirmé dans le gouvernement du Languedoc, dont la lieutenance appartenait à son gendre, le duc de Ventadour; et, en 1606, il en obtint encore la survivance pour son fils, âgé de douze ans. Biron était gouverneur de Bourgogne; enfin, d'Épernon (comme nous l'avons dit à son article) conservait de grands débris de son immense faveur. Parmi les huguenots, Lesdiguières avait reconquis le Dauphiné, où il demeurait lieutenant général, et ne tenait guère sa puissance que de lui-même; Duplessis-Mornay restait gouverneur de Saumur; Caumont-Laforce, du Béarn.

Ces grands vassaux, élevés si haut par les troubles civils plutôt que par leur naissance, étaient plus puissants que les seigneurs féodaux du temps de Louis XII ou de François Ier. Aussi Henri IV songea-t-il constamment à les abattre. Ce qui facilita son œuvre, c'est que la puissance des gouvernenrs était éparse, tandis que sa volonté, à lui, était unique, constante.

Pour tempérer leur pouvoir, il leur nomma des lieutenants généraux. Malheureusement le lieutenant général devenait souvent lui-même un potentat non moins redoutable que le gouverneur. Ainsi, le titre de gouverneur du Dauphiné appartenait au comte de Soissons, et Lesdiguières n'était que lieutenant général. Le même comte reçut le gouvernement de la Normandie, où Fervaques était lieutenant général. Roquelaure remplaçait au même titre Condé en Guienne; la Vieuville était lieutenant général de Nevers, en Champagne.

Les efforts de Henri IV pour courber ces pouvoirs indépendants avaient eu quelques résultats; mais Marie de Médicis, dès son avénement, se montra trop faible pour les contenir, et ils lui résistèrent plus ouvertement que jamais. Richelieu leur porta un coup mortel, en ordonnant la démolition des places fortes intérieures, qui n'étaient guère utiles qu'aux mécontents, aux rebelles (voyez aussi ANNALES, tome Ier, pages 468 et 469). Cette mesure importante ruina la puissance des grands dans les provinces, jusqu'au moment où Mazarin crut de son intérêt de leur en rendre une partie; et les seigneurs de la fronde vinrent ensuite faire à la reine les mêmes conditions que Louis XI avait subies au traité de Conflans: Bouillon demanda Sedan; Turenne, l'Alsace; la Trémouille, le Roussillon, Beaufort, la Bretagne, etc. L'*Etat de la France*, que nous avons déjà cité, présente aussi parfaitement ce côté de

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XX, p. 13.

la question. On y lit ce complément à la définition des gouvernements :

« Ce ne sont que simples commis-« sions vérifiées dans les parlemens où « ils ont séance immédiatement après « les premiers présidens, et leur conti-« nuation dépend de la seule volonté « du roy; *mais* il semble que les gou-« vernemens d'aujourd'huy soient deve-« nus comme héréditaires, parce qu'on « y void succéder les enfans aux peres, « et que ceux qui les tiennent ne les « quittent que moyennant une bonne « somme d'argent (*). »

Enfin, Louis XIV constitua la monarchie absolue et centralisa le pouvoir. Colbert et le Tellier s'attachèrent à établir le principe que tous les pouvoirs étaient une délégation directe du monarque. On fit sentir aux gouverneurs des provinces qu'ils ne devaient regarder leurs gouvernements que comme une grosse pension que le roi leur avait assurée; que leur demeure habituelle devait être la cour, et qu'ils devaient considérer leur résidence en province comme une disgrâce et presqu'un exil. Ce fut par les gouverneurs particuliers, et surtout par les intendants, que le roi exerça son autorité dans les provinces; et, quant aux premiers, pour mieux les tenir sous sa main, il réduisit à trois années la durée de leurs fonctions. Il n'était pas rare de voir cette dignité conférée à une femme. Marie de Médicis fut pendant quelque temps gouvernante de Bretagne; nous avons déjà dit que Constance de Cezelli (voyez ce mot) gouverna la ville de Leucate; que la maréchale de Guebriant allait être nommée au commandement de Brisach et de l'Alsace, lorsqu'elle mourut.

Voici quels étaient les gouverneurs des provinces en 1789 :

Le duc de Brissac, *Paris;* le duc de Gesvres, *Ile-de-France;* le comte de Périgord, *Picardie;* le maréchal de Castries, *Flandre* et *Hainaut;* le duc de Bourbon, *Champagne;* le maréchal de Choiseul-Stainville, *Alsace;* le maréchal de Broglie, *Pays Messin;* le maréchal de Contades, *Lorraine* et *Barrois;* le maréchal de Duras, *Franche-Comté;* le prince de Condé, *Bourgogne;* le duc de Villeroi, *Lyonnais;* le duc d'Orléans, *Dauphiné;* le maréchal de Beauveau, *Provence;* le prince Monaco, *Monaco;* le maréchal de Noailles, *Roussillon;* le duc de Grammont, *Navarre* et *Béarn;* le duc de Penthièvre, *Bretagne;* le duc d'Harcourt, *Normandie;* le comte de Buzançois, *Havre de Grâce;* le duc de Guines, *Artois;* le duc de Villequier, *Boulonnais;* le maréchal de Laval, *Sedan;* le duc du Chastelet, *Toul;* le duc de Nivernais, *Nivernais;* le comte de Peyre, *Bourbonnais;* le prince de Conti, *Berry;* le duc de Bouillon, *Auvergne;* le maréchal de Ségur, *Foix;* le duc de Fitz-James, *Limousin;* le marquis de la Salle, *Marche;* le duc d'Uzès, *Angoumois* et *Saintonge;* le duc de Laval, *Aunis;* le duc de Chartres, *Poitou;* le prince d'Egmont-Pignatelly, *Saumurois;* le prince de Lambesc, *Anjou;* le comte d'Estaing, *Touraine;* le marquis de la Vaupalière, *Maine* et *Perche;* le comte de Rochechouart, *Orléanais;* le marquis de Monteynard, l'*île de Corse :* le *Languedoc* et la *Guienne* n'avaient point de gouverneurs en janvier 1789.

Le trésor royal payait environ 1,500 mille livres pour les appointements de ces officiers et ceux des lieutenants de roi.

Gouverneurs des colonies : le marquis du Chilleau, *Saint-Domingue;* le vicomte de Damas, *la Martinique;* le baron de Clugny, *la Guadeloupe;* M. de la Borie, *Sainte-Lucie;* le comte d'Arthur-Dillon, *Tabago;* le comte de Villebois, *Cayenne* et *Guyane française;* le chevalier de Boufflers, *le Sénégal, île de Gorée, côtes d'Afrique;* le comte de Conwai, *Pondichéry;* M. d'Entrecasteaux, îles de *France* et de *Bourbon.*

Outre les gouverneurs de provinces et les neuf gouverneurs des colonies, il y avait des *gouverneurs des maisons royales,* indépendants des gouverneurs de la province.

Le roi payait même un *gouverneur* de la pompe-fontaine du Pont-Neuf, connue sous le nom de *la Samaritaine.*

Supprimés le 20 février 1791, les gouverneurs avaient été rétablis sous la restauration dans les divisions militai-

(*) Arch. cur. de l'histoire de France, t. VI de la 2e série, p. 456.

res. L'ordonnance du 15 novembre 1830 a supprimé définitivement cette dernière espèce de fonctionnaires.

De tous les gouverneurs de provinces de 1789, le seul survivant est le ci-devant duc de Chartres, gouverneur du Poitou depuis 1776, c'est-à-dire, depuis l'âge de trois ans (*).

Gouverneurs des rois et des princes. L'éducation qui a tant d'importance pour les particuliers, en a bien plus encore pour les rois, et l'on peut dire que le bonheur des peuples dépend en grande partie de la nature des soins et des leçons que reçoit la jeunesse des princes. A ce point de vue, rien de plus intéressant que d'étudier successivement, dans notre histoire, l'enfance et l'éducation de chacun de nos rois, de voir l'influence qu'ont exercée sur leur destinée les habitudes qui leur ont été imposées ou celles qu'on leur a laissé contracter dans le principe, de surprendre, en quelque sorte, dans leurs premières années, selon qu'elles ont été bien ou mal dirigées, le germe des fautes ou des succès, des grandeurs ou des misères de leurs règnes. Une histoire des gouverneurs qui ont été préposés à l'enfance des rois de France offrirait ces vues et ces rapprochements aussi curieux qu'utiles; nous ne pourrions faire cette histoire complète, essayons seulement d'en ébaucher une partie. Sans remonter plus haut que la maison de Bourbon, et sans entrer dans de longs détails, voyons comment chacun de ces hommes, qu'on chargeait d'élever un roi, a rempli cette grande tâche, et quelle a été, dans le caractère et dans le règne de chacun des Bourbons, la part de l'éducation et celle de la nature.

Le chef de cette maison, Henri IV, jeté dès l'âge de 13 ans au milieu des guerres civiles, dont on était loin de prévoir qu'il sortirait une couronne pour lui, ne reçut pas d'éducation régulière; il n'eut pas de gouverneur: son grand-père, qui le faisait grimper tout enfant sur les rochers du Béarn, et son père, qui le promenait au milieu des camps et des bataillons, lui en tinrent lieu. Pendant quelques années seulement il eut un précepteur, Florent Chrétien, homme fort instruit, huguenot dans l'âme, qui lui donna quelque teinture des belles-lettres, et avec lequel il traduisit en français une partie des Commentaires de César. Bientôt, son père ayant été tué devant Rouen, sa mère s'étant jetée dans le parti protestant, il fut lancé à 13 ans au milieu de cette vie rude et aventureuse où l'attendaient tant de périls, de malheurs, de travaux, qui devaient être couronnés par tant de gloire. Ainsi la vie de Henri IV ne commence pas comme celle des autres rois. Rien de semblable ici à l'éducation auguste, officielle et symétrique par laquelle ont passé ses successeurs. A défaut de ce genre d'éducation, Henri IV en reçut une autre plus forte et plus salutaire, celle que donnent le malheur et l'expérience. Son caractère, par lui-même si actif et si fort, acheva de se tremper au milieu des épreuves et des luttes où se passèrent sa jeunesse et une partie de son âge mûr.

Si ce grand roi n'avait pas été interrompu dans sa carrière par le couteau de Ravaillac, nul doute que l'héritier du trône n'eût été entouré, dans ses premières années, des soins les plus prévoyants et les plus éclairés. Mais l'éducation de Louis XIII fut abandonnée à la régente, qui, tout entière aux intrigues par lesquelles elle cherchait à assurer son autorité, oublia ou négligea le plus important de ses devoirs. On donna pour gouverneur au jeune prince M. de Souvré, brave et

(*) Ces nominations de gouverneurs imberbes ou même au berceau étaient chose assez commune sous l'ancienne monarchie. Nous n'en citerons plus que l'exemple suivant: le 25 avril 1598, le fils aîné de Gabrielle d'Estrées, César de Vendôme, fut reconnu gouverneur de Bretagne: c'était l'exécution du traité conclu avec Mercœur. Il était naturel d'en maintenir les conditions; mais ce qui l'était moins, ce fut l'assemblée générale de messieurs de la ville de Nantes qui se réunit sous la présidence de ce gouverneur de quatre ans, devant lequel on délibéra sérieusement. Pendant que l'enfant faisait des niches aux magistrats municipaux et aux notables, le sieur Torcant, son assistant et son interprète, parlait en son nom, présidait à l'élection du maire. L'élection achevée, les notables se retirèrent après force humbles saluts au jeune président.

loyal gentilhomme, dévoué à la couronne, et qui en avait servi la cause avec ardeur sous Henri III et Henri IV, mais esprit court et vulgaire, et peu capable de comprendre l'étendue et la hauteur de la mission qui lui était confiée. Il donna à son élève de grands sentiments de loyauté et d'honneur : il eut soin d'en faire un bon et fervent catholique; surtout il ne négligea rien pour le rendre très-habile à tous les exercices du corps auxquels la noblesse attachait alors tant d'importance; mais les lettres, l'histoire, la science du gouvernement, n'eurent presque aucune part dans cette éducation. Aveuglé par ses préjugés de gentilhomme, M. de Souvré crut qu'il n'y avait aucun danger à favoriser jusqu'à l'excès, dans son élève, certains goûts chers à tous les hommes de noble race, et qui semblaient alors très-dignes d'un fils de roi. Par sa complaisance, il développa sans mesure chez le prince le goût de la chasse et celui des oiseaux de proie. Louis XIII voulut avoir toujours auprès de lui des émerillons, des pies-grièches, et autres petits oiseaux de chasse, auxquels il s'amusait à donner à manger. Il lui fallut quelqu'un pour avoir soin de cette ménagerie, placée dans sa chambre. M. de Souvré lui présenta un jeune page, qu'il croyait pouvoir sans péril attacher au roi pour ce service intime : il le croyait simple et borné, et incapable d'ambition. M. de Souvré se trompait. Albert de Luynes, nommé *maître de la volerie du cabinet du roi*, s'éleva bientôt au rang de favori : il domina son maître, et osa prendre en main la direction des affaires. Louis XIII, livré à une faiblesse et à une frivolité incurables, se laissa gouverner six ans par son favori; ensuite il fut gouverné pendant vingt ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort, par son ministre.

La faute qu'avait commise Marie de Médicis en négligeant l'éducation de Louis XIII, fut un exemple perdu pour Anne d'Autriche. Sous la direction du maréchal de Villeroi, son gouverneur, Louis XIV devint un cavalier accompli pour l'habileté aux exercices du corps et la dignité gracieuse des manières : avec son précepteur, Hardouin de Péréfixe, il apprit un peu d'histoire, et fit quelques études élémentaires de latin. Ce fut là toute l'instruction qu'il reçut de ses maîtres. Le maréchal de Villeroi était un fort honnête homme, étranger à toute intrigue, et qui ne prit aucune part aux démêlés de la fronde : il était propre à donner au prince des principes solides d'honneur et de vertu, et à former ses manières; mais il ne pouvait rien lui enseigner quant à l'art difficile de gouverner les hommes. Hardouin de Péréfixe était un prélat instruit et recommandable par sa piété, mais d'un naturel fort indolent. La reine mère les laissa entièrement libres de s'acquitter, comme ils l'entendraient, de la tâche qu'ils avaient reçue. L'éducation de Louis XIV, que gênèrent d'ailleurs les agitations et les déplacements de la cour, dans la guerre de la fronde, fut donc très-incomplète. Heureusement, Louis XIV était un de ces hommes qui se font eux-mêmes ce qu'ils sont, et chez lesquels la puissance du naturel supplée à l'insuffisance de la culture. On a dit de lui, avec raison, *qu'il était né roi*. Après être resté jusqu'à l'âge de 22 ans étranger à la science politique et au maniement des affaires, il déploya tout à coup, le lendemain de la mort de Mazarin, cette force de volonté, cet art du commandement, cette aptitude pour tous les détails de l'administration, cette connaissance des hommes, cette grandeur et cette justesse de vues qui, secondées d'ailleurs par la fortune, firent de son règne une époque si glorieuse pour la France. Il ne fut pas le modèle des rois, puisque la jalousie du pouvoir, un amour exagéré et aveugle de l'unité en politique, et une extrême opiniâtreté à suivre ses idées, firent de lui un despote : mais, qu'il ait été un grand roi, c'est ce que personne n'a jamais cherché à nier, excepté Fénelon (*), que la haine du despotisme rendait injuste à son égard.

Une des choses qui font le plus d'honneur à Louis XIV, c'est d'avoir senti l'importance d'une bonne éducation pour ses enfants. Il avait sans doute conscience de ce qui avait manqué à la sienne. Il ne négligea rien pour assurer

(*) « Il n'a aucune idée de ses devoirs de roi. » Lettre à madame de Maintenon.

cet avantage si précieux à son fils et à ses petits-fils. Il leur choisit pour maîtres les plus nobles cœurs et les plus hautes intelligences de son royaume. Il confia son fils, le grand dauphin, à M. de Montausier et à Bossuet, qui s'associa la Bruyère et Fléchier. Il remit son petit-fils, le duc de Bourgogne, entre les mains de Beauvilliers et de Fénelon. Il laissa, malgré son caractère ombrageux et défiant, une liberté entière à ces hommes dans l'accomplissement de leur tâche.

La première de ces deux éducations réussit moins bien que la seconde. Le grand dauphin, naturellement apathique et borné, offrait peu de ressources à ses instituteurs. Ceux-ci étaient remplis de zèle; mais l'austérité un peu rude de l'un, la sublimité de l'autre, les empêchaient de se mettre à la portée de leur élève autant qu'il l'aurait fallu, et d'apporter dans cette éducation ces tempéraments et cette condescendance qui produisent quelquefois sur une nature jeune de si heureux effets. M. de Montausier était un homme d'une vertu rare, d'une profonde instruction, d'une piété fervente : mais il était avec un jeune prince mou par tempérament et peu intelligent, d'une rigidité absolue et inflexible. La manière rude avec laquelle il le fit étudier lui donna un invincible dégoût pour les livres et le travail. Ennuyé et découragé, le fils de Louis XIV opposa au zèle de ses maîtres une force d'inertie contre laquelle tous leurs efforts vinrent échouer. Bossuet était moins dur que Montausier; mais, constamment sérieux, il n'avait rien dans ses manières qui pût attirer la sympathie d'un enfant. Toujours élevé, grand, original dans ses idées, il donnait à son élève des leçons qui dépassaient sa portée : il composait pour lui ses plus beaux ouvrages, avec le désir sincère de l'instruire, et sans penser qu'il créait autant de monuments pour la postérité; mais il ne s'apercevait pas que des travaux tels que l'*Histoire universelle*, la *Politique sacrée*, ne pouvaient être utiles qu'à une raison déjà formée.

Aussitôt qu'il fut délivré de ses maîtres, le grand dauphin dit pour jamais adieu à toute occupation sérieuse. « Il ne fit plus, dit Saint-Simon, d'autre lecture que celle des gazettes quelquefois. On crut que Louis XIV allait l'initier au maniement des affaires, et l'admettre aux délibérations de son conseil. Mais la crainte de partager l'autorité avec quelqu'un fit tomber Louis XIV dans une contradiction singulière à l'égard de ses enfants. Il s'occupa de leur éducation avec une sollicitude prévoyante; il leur donna les maîtres les plus éclairés et les plus habiles : on peut dire qu'il les fit élever en rois. La tâche de leurs maîtres étant terminée, il restait à les former à l'art de régner par la participation aux affaires publiques. C'est ce que Louis XIV ne put jamais se décider à faire. Il aima mieux risquer de perdre le fruit de tant de soins vigilants, donnés à l'enfance de ses fils, que de s'exposer à voir une autre volonté s'élever à l'encontre de la sienne. Il laissa Monseigneur languir jusqu'à 50 ans dans une oisiveté profonde et une ignorance complète des affaires. Il n'appela le duc de Bourgogne au conseil que lorsque les malheurs de sa famille et l'approche de sa fin le mirent dans la nécessité de préparer un roi à la nation. »

On sait avec quel succès l'éducation du duc de Bourgogne fut conduite par Beauvilliers et Fénelon. Ce prince qui, dans son enfance, était si violent qu'il brisait les pendules lorsque l'heure marquait la fin de ses récréations, et dont le naturel passionné et fougueux semblait défier toute espèce de joug et de contrainte, devint en quelques années doux, modéré, paisible, affectueux, appliqué. Son esprit s'enrichit de connaissances utiles et sérieuses, et sa piété égala ses lumières. Ce prodige fut l'ouvrage de l'autorité douce et persuasive de Beauvilliers, du zèle tendre, patient, ingénieux de Fénelon. Les vues de ce dernier, en travaillant à former le jeune prince, s'étendaient beaucoup plus loin qu'on ne le croit d'ordinaire. Non-seulement Fénelon voulut préparer à la France un roi habile et humain, plein de sagesse dans la conduite du royaume, et plein d'amour pour ses peuples, mais il jeta dans l'éducation du duc de Bourgogne les fondements d'une véritable réforme politique. Par les leçons qu'il

donna à son royal élève, il s'efforça de lui faire sentir les maux produits par un usage illimité de la puissance suprême : il lui indiqua en secret les grands remèdes qui pouvaient soulager les peuples et les garantir contre le retour des misères semblables dans l'avenir. Si le duc de Bourgogne eût assez vécu pour monter sur le trône, on eût vu ces projets, ensevelis dans l'ombre tant que Louis XIV était vivant, éclater tout à coup, et se réaliser par des institutions rajeunies ou nouvelles. Nul doute que le duc de Bourgogne, de concert avec Fénelon, Beauvilliers et le duc de Chevreuse, n'eût créé une représentation nationale, en organisant sur un nouveau pied les états provinciaux, et en instituant la convocation fréquente et périodique des états généraux du royaume. On eût vu d'utiles réformes s'opérer dans toutes les parties de l'administration, et ce grand changement, en faisant jouir les Français des avantages d'un règne fondé sur des lois équitables, eût pu ajourner peut-être la grande révolution à laquelle ce siècle devait aboutir, ou plutôt la modifier profondément, et en rendre le cours plus régulier et plus paisible.

Il en devait être autrement, et il était dans la destinée de la royauté de s'obstiner dans ses erreurs fatales, et de s'acheminer sans interruption à sa ruine. Le duc de Bourgogne fut enlevé à la tendresse de ses précepteurs et à l'amour du peuple; et à la place d'un grand et vertueux roi, appuyé sur de sages ministres, la France vit sur le trône un faible enfant de 4 ans, placé sous la tutelle d'un courtisan vain et borné, vieilli dans l'intrigue et les plaisirs, et d'un prêtre dissimulé et ambitieux.

Le testament de Louis XIV donna pour gouverneur à Louis XV le maréchal de Villeroi, et Fleury, l'évêque de Fréjus, pour précepteur. Ces deux choix avaient été arrachés au vieux monarque, le premier par le duc du Maine et madame de Maintenon, le second par le P. le Tellier. Villeroi ne songea qu'à se consolider dans cette place, que le parti du régent, peu respectueux envers les volontés de Louis XIV, aurait pu lui enlever; pour cela, il témoigna pour tous les goûts et tous les caprices du royal enfant une extrême complaisance; par ses caresses, ses flatteries, ses prévenances, il s'efforça de s'attirer la sympathie et l'amitié de son élève, et y réussit fort bien : peu lui importait de le gâter par cet étrange système d'éducation. Son but était de se rendre nécessaire, et tous les moyens lui étaient bons pour l'atteindre. Il se plaisait à saisir toutes les occasions de persuader au jeune prince que le pouvoir auquel il était appelé par sa naissance n'avait point de bornes, et que tout devait plier sous la volonté des rois. Un jour, se trouvant avec lui près d'une fenêtre des Tuileries, il lui montra la foule qui se pressait devant le palais : « Voyez-vous, mon maître, lui dit-il, « tout ce peuple vous est soumis : tout « ce que vous apercevez vous appar- « tient. » C'est ainsi qu'un courtisan égoïste jetait dans l'âme de Louis XV les germes de cette mollesse et de ce despotisme qui devaient hâter la ruine du trône. Il était dans la destinée de ce Villeroi d'être funeste à la monarchie. Par les défaites désastreuses que son incapacité et sa présomption attiraient à nos armées, il contribua, plus qu'aucun autre, à humilier et à miner la France pendant la vieillesse de Louis XIV; par l'éducation qu'il donna à Louis XV, il prépara le règne des lettres de cachet, le gouvernement des maîtresses, et les infâmes débauches du Parc-aux-Cerfs. Le duc d'Orléans s'aperçut bien des dangers de cette éducation; mais accusé par la cabale du duc du Maine de vouloir attenter aux jours de l'héritier du trône, il n'osa pas renvoyer le gouverneur que Louis XIV avait choisi. Villeroi ne négligea rien, d'ailleurs, pour persuader au public que le salut du jeune prince dépendait de sa présence auprès de lui, et ne pouvait être assuré que par sa fidélité et sa vigilance. Afin d'inquiéter les esprits, de se montrer comme un homme précieux et nécessaire, et de rendre en même temps le régent odieux, il feignait de croire à des dangers continuels, il prenait avec affectation mille précautions minutieuses. Il ne laissait rien boire ni rien manger au roi qu'il ne l'eût goûté auparavant lui-même. Il faisait serrer le pain et l'eau qui servaient à la table royale dans un buffet dont il

Digitized by Google

portait la clef sur lui. Un jour, le régent étant venu voir le roi pendant son déjeuner, lui présenta la tasse qui contenait son café : Villeroi s'élança, arracha la tasse des mains du régent, et la brisa par terre.

Le précepteur de Louis XV veilla avec assez de soin sur son instruction littéraire et religieuse, mais il n'eut garde de lui inculquer ses véritables devoirs de roi. Fleury cachait, sous un extérieur doux et modeste, une ambition ardente. Il aspirait à gouverner un jour le royaume, et, dans ce but, il tenait à entretenir dans son élève une insouciance et une ignorance complètes de l'art de régner. Comme Villeroi, mais avec plus d'art et de mesure, il flatta Louis pour s'en faire aimer et pour le dominer. Il y réussit par sa souplesse et par son hypocrite douceur. Ainsi tout, dans l'éducation de Louis XV, était fait pour développer son penchant naturel à l'oisivete et à la mollesse.

Il est triste de songer que parmi tous les princes de la maison de Bourbon, il n'en est que deux dont l'éducation ait éveillé une attentive et sérieuse sollicitude : le grand dauphin et le duc de Bourgogne. Du reste, dans cette revue que nous avons essayée, la royauté se trouve sans cesse infidèle à un de ses devoirs les plus essentiels. Les plus frappantes leçons ne peuvent l'éclairer; elle retombe toujours dans la même faute, celle d'abandonner à des guides inhabiles, insuffisants ou corrupteurs, l'enfance des héritiers du trône. Le neveu de Louis XIV, le régent, est encore un des plus deplorables exemples de cet aveuglement pour ainsi dire traditionnel. Tout jeune encore, il fut livré entièrement aux leçons de l'abbé Dubois, qui s'appliqua soigneusement à pervertir son esprit, à lui ôter toute noble et salutaire croyance, à corrompre ses mœurs, et qui ne réussit que trop bien dans cette odieuse tâche.

Louis XVI et ses deux frères eurent pour gouverneur un homme probe et religieux, mais incapable, le duc de la Vauguyon. Louis XVI était naturellement scrupuleux, timoré, timide. Le duc de la Vauguyon, au lieu de chercher à donner à son caractère de la décision et de l'énergie, accrut encore son penchant à l'irrésolution et à la faiblesse, en le soumettant au joug d'une piété dévote, étroite, méticuleuse. Il le laissait d'ailleurs se livrer plus qu'il ne fallait à des amusements puéril. Aux leçons de sciences et de belles-lettres qu'il lui faisait donner par l'évêque Coetlosquet et par l'abbé de Radonvilliers, il ne mêlait aucune leçon pratique de gouvernement. Louis XV aurait vu avec peine son petit-fils s'initier aux secrets de la politique avant de régner. Le seul livre politique que le duc de la Vauguyon osa donner à son élève, fut le *Télémaque*. Le progrès inévitable des idées avait fait admettre au sein de la cour ce livre proscrit par Louis XIV. On raconte même que le dauphin fit apporter dans sa chambre, par l'imprimeur Lottin, une casse et des presses, et qu'il imprima lui-même, avec l'aide de ses frères, un petit ouvrage de sa composition intitulé : *Maximes morales et politiques tirées du Télémaque, sur la science des rois et le bonheur des peuples*. Mais est-ce assez du *Télémaque* pour mettre un prince en état de suffire à toutes les difficultés du gouvernement? Fénelon n'avait-il donné au duc de Bourgogne des leçons de politique que dans le *Télémaque?* Au sortir de son éducation, Louis XVI était un prince bon, honnête, religieux, rempli des meilleures intentions; mais c'était un prince circonspect, indécis, presque entièrement etranger à la connaissance des hommes et des moyens par lesquels on peut les conduire. Il était donc impuissant pour lutter contre les terribles difficultés qui l'attendaient, et, placé sur le trône au milieu d'une révolution, il était inévitable qu'il disparût emporté par la tempête.

On a eu bien raison de dire que la famille des Bourbons, en vieillissant, n'a rien appris. Rentrés en France après avoir reçu tant de cruelles leçons, ils auraient dû comprendre quelle éducation il fallait donner, au milieu d'une nation éclairée et libre, au rejeton qui devait perpétuer leur race. Certes le passé leur fournissait assez d'avertissements; ils pouvaient trouver assez de lumières dans leur propre expérience. Cependant, quels maîtres furent choisis par eux pour diriger les premières années du duc de Bordeaux? On donna

pour gouverneur à cet enfant un ancien Vendéen (*), partisan obstiné du vieux principe de la puissance absolue des rois, homme doué sans doute de vertus privées, mais peu scrupuleux dans la manière de servir sa cause, qui avait conspiré jadis avec Pichegru, qui, sauvé de l'échafaud par l'intercession généreuse de l'impératrice Joséphine et de Murat, avait ensuite, à l'époque de la restauration, activement contribué à faire découvrir dans sa fuite et à mettre à mort ce même Murat auquel il devait la vie. Il s'adjoignit quelques hommes de la faction jésuitique qui n'étaient connus que par l'ardeur d'un zèle irréfléchi. La France murmura de ces choix. Une telle éducation ne lui présageait rien d'heureux. Elle se défia dès lors de l'avenir qui lui était réservé avec un prince formé par de tels instituteurs. Cette crainte contribua beaucoup à empêcher tout rapprochement entre les Bourbons de la branche aînée et le peuple de Paris après les événements de juillet. Si l'offre de Charles X de placer le duc de Bordeaux sous la tutelle du duc d'Orléans devenu régent du royaume, fut rejetée alors sans hésitation, ce fut en grande partie parce qu'on s'était persuadé qu'un prince élevé sous d'aussi fâcheuses influences ne pouvait pas faire un bon roi.

Le fondateur de la nouvelle dynastie avait fait suivre à ses fils les cours des colléges, où ils s'étaient trouvés confondus avec les enfants du peuple. Cette marque d'assentiment aux idées d'égalité n'avait pas peu contribué à le rendre populaire. Rien, en effet, ne convient mieux à l'esprit de notre siècle que cette éducation d'un nouveau genre, où un prince n'est plus soumis exclusivement à l'influence de quelques instituteurs, mais va puiser l'instruction et les lumières à la même source que les citoyens, et se pénétrer des idées communes dans les écoles mêmes du pays; où il a pour compagnons de ses travaux et de ses jeux, les jeunes Français avec lesquels il doit un jour servir le pays. Il est de l'intérêt de la maison d'Orléans de persévérer dans ce système d'éducation pour ses enfants. Mais, depuis quelque temps, elle semble y tenir moins; un retour aux habitudes monarchiques s'est fait sentir dans la nouvelle cour. Les princes ont franchi avec une promptitude contraire à la loi commune les degrés imposés aux citoyens pour arriver aux premières dignités de l'armée. Les hommes dévoués à cette famille lui rendront un service important en lui conseillant de ne pas retourner à l'ancienne institution des gouverneurs de princes, et de rester fidèle à ses habitudes patriotiques d'autrefois, en continuant à envoyer ses héritiers au collége. C'est la meilleure éducation qu'elle puisse donner aux deux enfants sur lesquels repose aujourd'hui l'avenir de la monarchie constitutionnelle. Telle est d'ailleurs la volonté formelle exprimée par leur père dans son testament.

(*) Le marquis de Rivière.

GOUVION (Jean-Baptiste), général, né à Toul, entra dans le corps du génie, fit la guerre d'Amérique en qualité de capitaine, accepta la place de major général de la garde nationale de Paris, et fut ensuite appelé, en septembre 1791, à l'Assemblée législative. Il s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on accordât les honneurs de la séance aux soldats du régiment de Château-Vieux, condamnés aux fers à la suite de l'insurrection de Nancy, et qui n'étaient à ses yeux que les assassins de son frère *Louis* GOUVION, commandant de la garde nationale de Toul. Il donna sa démission, se rendit à l'armée du Nord, et fut tué le 11 juin 1792, dans une retraite qu'il effectuait avec autant d'habileté que de bravoure, près du village de Glisuelle, en avant de Maubeuge.

GOUVION SAINT-CYR (Louis, marquis de), pair et maréchal de France, né à Toul, en 1764, d'une famille peu aisée. En 1789, il entra au service dans un bataillon de volontaires, et il franchit rapidement les premiers grades. En 1793, il passa avec celui d'adjudant général à l'armée de la Moselle. Nommé général de brigade peu de temps après, il fut envoyé à l'armée des Alpes, où il mérita (16 juin 1794) le grade de général de division.

A l'armée de Rhin-et-Moselle, il se fit remarquer pendant le siége de Mayence, où il commandait l'attaque du centre. Il fit, sous les ordres de Masséna, la campagne de 1798, et fut destitué par le Directoire pour avoir signalé

des déprédations de la part de quelques représentants du peuple. Ayant bientôt repris de l'activité, le général Gouvion Saint-Cyr fut envoyé en Italie. Il y commandait la droite de l'armée à la bataille de Novi. Pendant la retraite qui suivit cette funeste journée, il contint l'ennemi par d'habiles manœuvres, et le battit complétement à Pasturana, le 24 octobre 1799. Attaqué le 6 novembre devant Coni par des forces supérieures, il repoussa vigoureusement les assaillants. Chargé du commandement de l'aile droite de Championnet, il retarda l'investissement de Gênes, et opéra une admirable retraite sur le Var. Le premier consul lui adressa à cette occasion un sabre d'honneur.

En 1800, il prit provisoirement le commandement de l'armée de Moreau sur le Rhin, s'empara de Fribourg, et contribua au gain de la bataille de Hohenlinden. L'année suivante, le gouvernement lui confia le commandement en chef de l'armée de Portugal. Il devint ambassadeur extraordinaire en Espagne après le traité de Badajoz, et fut chargé de diriger les opérations militaires de l'armée du général Leclerc. L'empereur le nomma en 1804 colonel général des cuirassiers, et, en 1805, commandant d'un corps chargé de couvrir le royaume de Naples et de protéger les côtes de l'Adriatique. Rappelé avec ses troupes pour le siége de Venise, il surprit à Castel-Franco une colonne de 7,000 Autrichiens, commandée par le prince de Rohan, et lui fit mettre bas les armes. Pendant l'expédition de Naples de 1806, il fut chargé d'occuper, sous les ordres de Masséna, les trois provinces de la Pouille.

Gouvion Saint-Cyr fit la campagne de Prusse et de Pologne de 1807, et fut nommé gouverneur de Varsovie. Il revint en Espagne après la paix de Tilsitt, prit la ville de Roses, s'empara de Barcelone, et dirigea avec habileté les opérations de l'armée de Catalogne. Plus tard, il battit le général Castro, et força la place de Valls à se rendre. En 1812, l'empereur lui confia le commandement du 6e corps de la grande armée, composé de Bavarois. Le maréchal Oudinot ayant été blessé à Polotzk, le 17 août, Gouvion Saint-Cyr dirigea en même temps les opérations des 6e et 10e corps; et le 27 du même mois, Napoléon, qui l'avait précédemment nommé comte de l'empire, lui conféra la dignité de maréchal. Sa brillante conduite pendant la retraite de Moscou justifia pleinement ce choix; mais grièvement blessé à la deuxième bataille de Polotzk, le 18 octobre, il dut se retirer sur les derrières de l'armée, et fut remplacé dans son commandement.

Après la rupture de l'armistice de 1813, l'empereur confia au maréchal le commandement du 14e corps, à la tête duquel il se signala pendant toute la campagne de Saxe. Renfermé dans Dresde, il signa, le 11 novembre, une capitulation dont les clauses furent violées au mépris du droit des gens : 16,000 Français furent faits prisonniers, malgré les vives protestations de leur chef.

Après la restauration, Gouvion Saint-Cyr s'attacha au parti du roi. En 1815, il accompagna Monsieur jusqu'à Lyon, et se rendit ensuite à Orléans pour y organiser les corps qui devaient défendre la cause des Bourbons. Il suivit aussi le roi à Gand. Au retour, Louis XVIII lui confia le portefeuille de la guerre, qu'il ne conserva que fort peu de temps. Le traité du 20 novembre 1815 lui paraissant blesser l'honneur et les intérêts de la France, il refusa avec ses collègues d'y apposer sa signature, et donna sa démission. Cependant le roi le nomma membre de son conseil privé, gouverneur de la 5e division militaire, et pair de France avec le titre de marquis. Il devint ministre de la marine en 1817, et ministre de la guerre le 12 septembre 1818, fonctions qui cessèrent le 19 novembre 1819. C'est sous son ministère que fut rendue la loi sur le recrutement.

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr est mort à Hyères (Var), le 17 mars 1830. Il a laissé : 1° *Journal des opérations de l'armée de Catalogne de* 1808 *et* 1809, 1 vol. in-8° avec atlas, Paris, 1821; 2° *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle*, 4 vol. in-8° et atlas, Paris, 1829; 3° *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire*, 4 vol. gr. in-8° avec atlas, Paris, 1831.

Goy (la), terre située en Provence, et érigée en marquisat, par lettres du mois de novembre 1702, en faveur de Jean de Meyran, seigneur de la Goy et de Nans, gouverneur de Saint-Remy.

Gozlin, 49e évêque de Paris, était assez proche parent de Charles le Chauve. Vers 848, il était abbé de Saint-Germain des Prés. A cette dignité, il joignit bientôt plusieurs charges importantes, qui lui donnèrent une grande autorité. Du reste, comme beaucoup d'abbés et d'évêques de son temps, il porta aussi bien l'épée que la crosse, et se rendit fameux par ses intrigues et son audace. En 858, les Normands ayant, pour la seconde fois, remonté la Seine jusqu'à Paris, porté le ravage dans tout le pays, brûlé et pillé les monastères et les églises, emmenèrent parmi leurs prisonniers, Gozlin et son frère Louis, abbé de Saint-Denis, qui ne furent relâchés qu'au prix d'une forte rançon. Gozlin conserva ses hautes fonctions auprès de Louis le Bègue et de Charles le Gros. Nous le retrouvons encore en 880, combattant contre les Normands, qui ravageaient les bords de l'Escaut. Mais cette entreprise n'eut point de succès. Vers l'an 883, il fut nommé évêque de Paris. Deux ans après, on apprit que les pirates étrangers, plus terribles que jamais, remontaient de nouveau la Seine. Gozlin se hâta d'ajouter de nouvelles constructions aux fortifications déjà ordonnées par Charles le Chauve, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre Paris en état de défense. Bientôt les hommes du Nord, montés sur leurs barques, arrivent devant Paris au nombre d'environ 30,000 hommes commandés par le viking Sigefried. Arrêtés par les tours qui défendaient les abords des ponts, ils demandent le passage libre de la Seine, et promettent de ne causer aucun dommage à la ville, si on leur laisse remonter la rivière. Le comte Odon ou Eudes et Goszlin refusant d'accéder à leurs demandes, les Normands investissent Paris. Le 25 novembre 885, ils livrent le premier assaut, et attaquent particulièrement une tour en bois que Gozlin avait fait construire, et qui dépendait vraisemblablement des bâtiments remplacés par le Palais-de-Justice. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Gozlin, le comte Eudes, et Eble, neveu de l'évêque et abbé de Saint-Germain, défendirent la ville avec courage. L'évêque guerrier était sur la brèche, le casque en tête, la hache à la main, et combattait bravement à la vue d'une croix qu'il avait fait planter sur la muraille. Ce siége, sur lequel le moine Abbon a composé un poème fort détaillé, dura près d'une année, pendant laquelle la ville eut à soutenir huit assauts (*). Mais Gozlin, qui se distingua constamment par son ardeur, n'eut pas la satisfaction de voir Paris délivré. Il mourut pendant le siége, le 16 avril 886.

Graal (saint). Le saint Graal était un vase dans lequel on supposait que Jésus-Christ avait mangé l'agneau pascal, lorsqu'il fit la cène avec ses disciples. Joseph d'Arimathie, dit-on, l'emporta chez lui, et lorsqu'il eut enseveli le corps du Sauveur, il mit dans le Graal le sang et l'eau qui découlaient de ses plaies et de son côté. Il alla ensuite avec ce vase en Angleterre, et en confia la garde à l'un de ses neveux, après avoir *chrétienné* toute la contrée. Ce précieux vase ayant été perdu, plusieurs chevaliers entreprirent de le recouvrer. De là le récit de leurs aventures racontées en un grand nombre de romans. (Voyez Cycles et Table ronde.)

Le *Roman du saint Graal* a été publié dernièrement par M. le Roux de Lincy, dans son *Histoire de l'abbaye de Fécamp*.

Graçay, petite ville ancienne du ci-devant bas Berry, aujourd'hui du département du Cher (arrondissement de Bourges). Les seigneurs de Graçay, qui se qualifiaient barons, sires ou princes,

(*) En faisant les fouilles de la culée du pont d'Iéna, dans l'île des Cygnes, au mois d'août 1806, on trouva un bateau en bois, formé d'un seul tronc de chêne, creusé et pouvant porter huit hommes avec vivres et bagages. M. Mongez a cru pouvoir établir que cette barque avait appartenu aux Normands, forcés par Gozlin et Eudes à renoncer précipitamment à leur entreprise contre Paris, et à traîner leurs barques sur terre pour remonter le fleuve au-dessus de la ville. Le mémoire de M. Mongez est analysé dans la collection de l'Académie des inscriptions, t. V, p. 91.

gardèrent ce domaine jusqu'en 1371, qu'ils le vendirent à Jean de France, duc de Berry. Celui-ci, à son tour, en fit don au chapitre de la sainte chapelle de Bourges, fondée par lui-même en 1405. Graçay était autrefois entourée de hautes murailles flanquées de tours, dont il reste encore des vestiges. Aux environs, sur la route de Paris à Toulouse, on remarque un amas de 21 pierres énormes, les *pierres folles*, qui paraissent être les ruines d'un grand monument celtique.

Graçay possédait, dit-on, autrefois un atelier monétaire. Nous ne l'avançons ici, du reste, que sous l'autorité d'un savant, Berruyer Catherinot; car les deniers de Graçay sont maintenant inconnus.

La population de Graçay est de 2,787 habitants.

Grace (droit de). — Le droit de grâce, considéré dans son principe, est un attribut essentiel de la souveraineté, puisqu'il implique nécessairement le droit de juger et de légiférer.

A ce point de vue, son histoire est intimement liée à celle de la souveraineté; car toutes les fois que le pouvoir souverain change de mains, se dissémine ou se concentre, le droit de grâce subit un déplacement et des vicissitudes analogues.

Sous les deux premières races, les crimes et délits n'étant considérés que comme de simples offenses privées rachetables, le droit de grâce n'eût pu s'exercer qu'au préjudice de l'offensé. Il appartint donc à quiconque payait pour le coupable la composition et le *fredum*, ou à l'offensé lui-même s'il jugeait à propos de renoncer à sa vengeance; mais il est plus vrai de dire qu'il n'appartenait à personne, car la grâce ne s'entend que de la remise d'une peine publique.

Quand le pouvoir public commença à se constituer, et que des notions plus saines prévalurent dans le droit criminel, le droit de grâce vint naturellement aux seigneurs; mais ils ne le gardèrent pas longtemps. Les rois, jaloux d'accaparer tous les droits de souveraineté que s'étaient attribués les possesseurs de fiefs, commencèrent par celui-là, qui était le moins important pour les seigneurs, mais le plus capable d'étendre l'influence et la popularité de la royauté, cette longue série de revendications qui aboutit en définitive à la ruine complète de l'indépendance féodale.

Depuis lors ce fut un adage consacré en France, que le droit de grâce est la plus belle prérogative de la couronne; c'est celle au moins à laquelle les rois se montrèrent le plus attachés. En fait, cependant, il paraît qu'à l'origine l'exercice de cette prérogative passa seulement des mains des seigneurs dans celles des gouverneurs des provinces, du connétable, des maréchaux, des grands officiers de la couronne; de sorte que le monarque était étranger aux grâces qu'on accordait en son nom. Charles V, le premier, essaya de réprimer ces usurpations par ses édits de 1358 et 1359; mais il ne s'interdit pas de conférer le droit de grâce par délégation. Lui-même l'accorda, en 1366, au grand bouteiller.

Ses successeurs l'imitèrent. Charles VI le conféra au duc de Berry, gouverneur du Languedoc; Louis XI, en 1475, le céda au prince d'Orange; et, deux ans après, ce roi autorisa d'une manière générale le comte d'Angoulême à délivrer tous les prisonniers, la première fois qu'il ferait son entrée dans une ville de son domaine.

En 1507, Louis XII, dans une ordonnance pour la réformation du royaume rendue sur les doléances d'une assemblée de notables tenue à Blois, p[illegible] nouveau en principe le droit [illegible] du roi de donner grâces, pardon[illegible] missions, et révoqua tous les p[illegible] délégués à cet effet par ses [illegible] seurs. Depuis lors, nous [illegible] plus dans l'histoire d[illegible] de délégations spécia[illegible] grâce, que celle qui fut [illegible] par François Ier, à Lo[illegible] mère.

Par un usage fort ancien [illegible] de la cathédrale de Rouen [illegible] privilége de délivrer un p[illegible] ses complices le jour de l'A[illegible] Henri IV, ne pouvant pas ren[illegible] à fait ce privilége, voulut le fai[illegible] ver, du moins en ann[illegible]nce, de la [illegible] verainetés royale [illegible] donc [illegible] le gracié ne [illegible] rté qu[illegible]

près avoir obtenu préalablement des lettres d'abolition de la grande chancellerie. (Voyez FIERTE.)

La ville de Vendôme jouissait également, depuis 1428, du droit de délivrer un prisonnier, en conséquence d'un vœu solennel fait par Louis de Bourbon, l'un de ses comtes.

Pendant longtemps, les cardinaux-légats furent en possession, dans toute la chrétienté, de délivrer des lettres de grâce de leur propre autorité. Sous Innocent III, ce droit ne leur était pas contesté en France; mais quand la royauté secoua la tutelle de Rome, les parlements resistèrent presque toujours à entériner ces lettres. En 1547, le cardinal de Plaisance s'étant avisé de faire revivre cette vieille prétention en faveur d'un clerc qui avait tué un soldat, le parlement de Paris refusa l'enregistrement, et le procès fut fait à l'accusé, nonobstant toutes réclamations (*).

Mais le privilége le plus exorbitant en ce genre, est celui qu'avait l'évêque d'Orléans de donner des lettres de grâce à tous les prisonniers qui se trouvaient dans les prisons de la ville quand il y faisait son entrée solennelle. Toutes les fois que cette solennité avait lieu, les malfaiteurs de tout le royaume affluaient vers Orléans pour recevoir leur brevet d'impunité; les prisons ne pouvaient les contenir. En 1707, 900 furent délivrés par ce moyen; en 1733 il y en eut jusqu'à 1,200. L'énormité de l'abus fit ouvrir les yeux à l'autorité, et, en 1753, parut un édit de Louis XV ayant pour but de restreindre le droit de l'évêque dans de justes limites. Nous allons mettre le préambule de cet édit sous les yeux du lecteur, parce qu'en même temps qu'il explique l'origine probable de ce singulier privilége, il pose clairement les principes du droit de grâce, et confirme tout ce que nous avancé de la corrélation de ce droit avec la souveraineté.

« Louis, etc. Le pouvoir du glaive et la punition des crimes par la sévérité des peines étant un des attributs les plus inséparables de la puissance souveraine, il n'appartient aussi qu'à elle seule d'en faire grâce et d'user de clémence envers les coupables. Mais dans l'exercice d'un droit dont les souverains sont avec raison si jaloux, les premiers empereurs chrétiens, par un respect filial pour l'Église, donnoient un accès favorable à ses ministres pour les criminels; et à leur exemple les anciens rois nos prédécesseurs déféroient souvent à l'intercession charitable des évêques, surtout en des occasions solennelles où l'Église usoit aussi quelquefois d'indulgence envers les pécheurs en se relâchant de l'austérité des pénitences canoniques : c'est à quoi l'on doit sans doute attribuer ce qui paroît s'être pratiqué depuis plusieurs siècles à l'avènement des évêques d'Orléans pour la délivrance des prisonniers pour crime, qui au jour de leur entrée solennelle dans leur siége épiscopal se trouvoient dans les prisons de la ville. Mais cet usage n'étant pas soutenu par des titres d'une autorité inébranlable, et ses effets, trop susceptibles d'abus, n'ayant jamais reçu ni les bornes légitimes ni la forme régulière qui auroient pu leur convenir, il a éprouvé la contradiction de nos principaux officiers chargés de la dispensation de la justice et du maintien de notre autorité; et non-seulement il a donné lieu à des incertitudes dangereuses sur l'état des hommes et sur le sort des familles, mais il s'est même quelquefois trouvé fatal à ceux de qui la confiance aveugle s'étoit reposée de leur sûreté sur sa foi. Un objet si digne de notre attention demande qu'il y soit pourvu par nous; et après l'avoir mis en considération dans notre conseil, nous voulons nous en expliquer de la manière que nous avons jugé le plus propre à concilier les privilèges avec les *droits inviolables de notre souveraine puissance* à exclure les abus qu'on en voudroit faire. Animés du même esprit que les rois nos prédécesseurs, nous n'avons pas cru pouvoir refuser quelque égard favorable à un usage que son antiquité rend vénérable par sa singularité même et pour lequel sollicite en quelque sorte la sainteté des évêques qui, dès les premiers siècles de l'Église, ont illustré le siége d'Orléans; nous avons jugé plus digne de nous de le régler en lui donnant des bornes convenables, et de l'affermir sur des fondements solides qu'il ne *sauroit tenir que de notre autorité*. A ces causes, etc.....»

En 1791, quand on discuta le Code pénal à la Constituante, les logiciens de cette assemblée, qui avaient fait de la souveraineté du peuple la base même de la constitution, durent ôter au roi le droit de grâce. « Le pouvoir de faire

(*) On sait que les cardinaux jouissent encore à Rome du droit de grâce dans certains cas.

« grâce, s'écriait l'un d'eux dans la dis-« cussion, est un pouvoir politique ; il « appartient donc à la nation, source de « tout pouvoir. Or, vous n'avez pas le « droit de priver la nation d'une partie « quelconque de sa souveraineté.» « Dans « un gouvernement bien organisé, disait « Pétion, nul homme ne doit se mettre « au-dessus de la loi ; car la proposition « contraire est la définition même du « despotisme. Lorsque la loi a prononcé, « nul ne doit avoir, sous prétexte de « clémence, le droit de l'enfreindre, « car c'est ainsi que les abus s'introdui-« sent. La clémence d'une nation est « d'être juste. (Applaudissements.) Pla-« cez la clémence autre part, vous n'a-« vez plus de système pénal; le roi se-« rait le plus grand juge du royaume, « auprès duquel on se pourvoirait en « cassation. »

On priva donc la royauté de cette prérogative dont elle était si fière; et par d'autres raisons que nous discuterons tout à l'heure, les législateurs de 1791 crurent pouvoir effacer le droit de grâce lui-même de nos constitutions.

Il fut rétabli par le sénatus-consulte organique de la constitution du 16 thermidor an x, qui l'attribua au premier consul. Il n'était plus guère question alors que pour la forme de la souveraineté populaire; il était tout naturel que le droit de grâce relevât du pouvoir exécutif. D'après l'article 87 cependant, le premier consul devait, avant de gracier, prendre préalablement l'avis d'un conseil privé, composé du grand juge, de deux ministres, de deux sénateurs, de deux conseillers d'État et de deux membres du tribunal de cassation.

Devenu empereur, Napoléon se débarrassa bien vite de ces formalités gênantes.

L'article 58 de la charte de 1814, maintenu dans la charte revisée de 1830, confère au roi le droit de faire grâce et de commuer les peines. Néanmoins, on soumit indirectement l'abus qu'il pourrait en faire au contrôle de la chambre élective, en exigeant pour cet acte, comme pour tous les autres, le contre-seing du garde des sceaux, ministre responsable.

Jusqu'ici, nous avons parlé du droit de grâce dans ses rapports avec le pouvoir qui l'exerce : tout ce que nous en avons dit n'a été que la vérification historique du principe que ce droit découle de la puissance souveraine; qu'il se déplace, s'étend ou se resserre, suivant les mêmes lois qu'elle. Mais y a-t-il nécessité qu'un pouvoir souverain quelconque déroge aux lois générales qu'il a lui-même portées, et s'ingère exceptionnellement de rendre la justice pour atténuer ou supprimer la peine encourue? « Ce ne peut être, disaient Lameth, Lepelletier et les autres députés de 1791, que parce que la loi est mauvaise ou qu'elle a été injustement appliquée. »

Ces raisons, spécieuses au premier abord, engagèrent la Constituante à supprimer le droit de grâce. Elle venait de réformer le code pénal et d'établir l'institution du jury; elle avait mis la loi au-dessus du roi et de tous les pouvoirs; elle ne vit aucun motif de laisser subsister le remède après avoir détruit le mal.

Mais le droit de grâce tire son origine et sa légitimité d'un principe plus vrai et plus profondément humain que celui que les constituants lui assignaient. Ils en avaient observé les causes et les effets dans l'ancien régime; ils n'étaient frappés que des abus que ce droit avait engendrés.

Si, en effet, l'absurdité et la barbarie de la loi, qui ne gardait aucune proportion dans l'application des peines au délit, et qui punissait le fait matériel sans avoir égard aux circonstances atténuantes, rendait en quelque sorte indispensable l'usage du droit de grâce, il est vrai de dire qu'en fait, dans la plupart des cas, ce droit n'était exercé qu'en faveur des courtisans et des nobles, au grand scandale de tous, et au détriment de la justice et de l'ordre. Les gentilshommes se faisaient un jeu de l'infraction des lois, certains qu'ils étaient d'obtenir leur pardon de la clémence royale. Comment le roi eût-il pu résister aux sollicitations de toute une famille qui se croyait solidaire du déshonneur d'un de ses membres? Son intérêt y était engagé; une seule grâce accordée lui valait la reconnaissance et le dévouement d'une foule de serviteurs. Dans une monarchie dont la noblesse était le soutien, et où, comme le dit

Montesquieu, l'honneur passe avant la vertu, la dispensation des lettres de grâce était un des ressorts les plus puissants du gouvernement (*).

Rien ne prouve mieux cependant l'énormité des abus qu'engendrait cet usage immodéré du droit de grâce, que les précautions prises par le roi lui-même pour mettre des entraves à sa prérogative. Tantôt, par une loi spéciale, il s'interdisait la faculté de remettre des lettres de pardon pour certains crimes, comme fit le roi Jean, en 1358, pour les meurtriers, ravisseurs, incendiaires; Louis XI, en 1475, pour les faux-monnayeurs; Louis XIV (ord. de 1670) pour les délits de duels, rapts et rébellions. Tantôt il essayait, par un subterfuge indigne de la majesté royale, de rendre illusoire le pardon qu'on lui aurait arraché, en soumettant les lettres de grâce à l'entérinement des cours et parlements, et en défendant à ces derniers de tenir compte de toutes celles qu'il aurait accordées contrairement aux ordonnances. L'histoire nous offre plus d'un exemple de cas où la cour des aides et les parlements refusèrent en effet d'enregistrer les lettres scellées qui lui étaient présentées, méprisant l'autorité du roi, par obéissance à ses ordres.

En présence de pareils faits, les législateurs de 91 furent donc excusables de n'avoir voulu voir dans le droit de grâce qu'une porte ouverte à tous les désordres. « Ne croyez pas, disait Pé« tion qui prit la plus grande part à la « discussion, que ce soit l'homme mal« heureux qui jouisse du bienfait de « cette prérogative : c'est un ministre « coupable poursuivi par le Corps lé« gislatif, c'est un homme puissant qui « saura se soustraire à la vengeance de « la société. »

Nous qui n'avons pas, comme la Constituante, l'exemple de tels abus sous les yeux, nous devons envisager le droit de grâce avec un esprit plus libre, et d'un point de vue plus élevé. Quel que soit le pouvoir qui puisse en être dépositaire, quelle que soit la manière dont ce pouvoir en use, nous n'y voyons que le germe d'une institution qui manque à notre système pénal. Ce système, en France comme dans le reste de l'Europe, est encore empreint de la barbarie du moyen âge. La loi s'occupe exclusivement de mettre la société à l'abri des attaques dirigées contre elle. L'utilité présente est la seule règle; elle frappe le coupable sans s'inquiéter du mobile qui l'a poussé, sans faire acception, pour la peine, du criminel égaré et du criminel endurci : elle se venge; elle n'ouvre aucune porte au repentir. Et cependant quand le coupable s'est amendé, et qu'un temps suffisant pour l'expiation s'est écoulé, à quoi bon la peine? Sa prolongation n'est plus qu'une cruauté inutile.

En attendant qu'une magistrature suprême chargée de juger non plus le crime, mais le repentir, soit enfin constituée, le droit de grâce présente le seul moyen que nous avons de suppléer à cette lacune de notre législation. C'est en ce sens surtout que nous le trouvons bon et légitime. Par un bienfait des institutions qui nous ont été léguées depuis longtemps, le droit de grâce n'a plus guère pour effet de corriger les mauvaises lois et les mauvais jugements. Il s'exerce le plus souvent aujourd'hui à l'égard des condamnés que recommande le repentir; et s'il s'élève encore quelques plaintes sur l'usage que la royauté fait de sa prérogative, c'est plutôt pour accuser sa réserve que pour déplorer sa facilité.

Grace (lettres de). — Le roi seul les accordait. Il y en avait de trois espèces : lettres d'*abolition*, qui effaçaient le crime autant que les mœurs pouvaient se prêter à ce résultat; de *rémission*,

(*) Voici un exemple, pris entre mille que nous pourrions citer, qui donnera une idée de l'abus auquel donnait lieu le droit de grâce :

Un comte de Bauffremond, en Franche-Comté, à son retour de la chasse, tua successivement et à des intervalles très-courts, un couvreur qu'il vit sur un toit, et une femme qui se trouvait dans un champ près de la route où il passait. Deux fois il obtint sa grâce à la sollicitation de sa famille. La seconde fois Louis XV dit à ceux qui le pressaient, que si pareil accident arrivait encore au comte, il ferait également grâce à quiconque le tuerait ! On raconte une pareille atrocité et une pareille réponse royale au sujet d'un Condé, comte de Charolais, mort en 1760. Voyez Condé.

par lesquelles la peine seule était remise; enfin, de *pardon*. Pour obtenir ces dernières, il fallait que le crime ne fût point capital, et que néanmoins il ne pût être excusé. Ceux qui avaient impétré des lettres de grâce devaient être interrogés sur la sellette, et les juges pouvaient les en débouter, si le cas n'était pas graciable. Il fallait d'ailleurs que les lettres de grâce fussent expédiées par la chancellerie dans le délai de six mois. Sans cela, la grâce obtenue était nulle.

Les lettres de grâce concernant les roturiers étaient adressées aux baillis et sénéchaux. Celles des gentilshommes leur étaient remises par les cours souveraines. Le coupable se présentait à genoux, nu-tête et sans épée.

Aujourd'hui, il n'existe plus de distinctions que dans la nature des grâces.

Grades militaires. Le nombre des grades, des degrés au moyen desquels on monte, dans la carrière des armes, l'échelle de l'avancement, est aujourd'hui de onze : caporal, sergent, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, chef de bataillon, lieutenant-colonel, colonel, maréchal de camp, lieutenant général, et maréchal de France. Dans la cavalerie, les grades de brigadier, de maréchal des logis, et de chef d'escadron, correspondent à ceux de caporal, sergent, et chef de bataillon. Outre les grades dont l'énumération précède, il existe des offices de fourrier, sergent-major, maréchal des logis chef, adjudant, adjudant-major, officier payeur, quartier-maître trésorier, major, et général en chef; mais ce ne sont pas des grades proprement dits, puisqu'on peut les franchir et avancer sans les recevoir. Les classes ne sont pas non plus des grades : ainsi, le capitaine de première classe n'est qu'un capitaine comme celui de seconde.

Les titulaires des dix premiers grades aujourd'hui existants et des offices qui y correspondent, forment deux catégories distinctes : celle des officiers et celle des sous-officiers. On divise les officiers en trois classes : en subalternes, qui sont les sous-lieutenants, les lieutenants et les capitaines; en supérieurs, qui sont les majors, les chefs de bataillon et d'escadron, les lieutenants-colonels et les colonels; enfin, en officiers généraux, qui sont les maréchaux de camp, les lieutenants généraux et les maréchaux de France. La catégorie des sous-officiers comprend les adjudants, les sergents-majors et les maréchaux des logis chefs; les sergents, les maréchaux des logis ordinaires et les fourriers. Le pauvre caporal, comme on voit, n'est pas même sous-officier.

Notre hiérarchie militaire, il n'est pas besoin de le dire, a subi de nombreuses variations. Plusieurs grades ont disparu, et principalement ceux qui, à d'autres époques, formèrent les premiers et les derniers degrés de l'échelle; la dénomination de quelques-uns a changé; quelques autres, au contraire, conservent encore leur désignation primitive, et ont vu leurs attributions se modifier.

Il n'y eut chez nous, à parler proprement, aucune hiérarchie de grades jusque vers le milieu du quinzième siècle, il n'y avait qu'une hiérarchie politique. Mais, à mesure que les corps permanents s'établirent et furent commandés par des chefs révocables, à la nomination du roi; à mesure que Charles VII institua les compagnies d'ordonnance (1438), François Ier les légions (1534), Henri II les régiments (1557), on vit la hiérarchie militaire naître, et devenir de plus en plus analogue à ce qu'elle est aujourd'hui.

Nous avons consacré à l'histoire particulière de chacun des grades anciens ou modernes des articles spéciaux, et nous y renvoyons le lecteur. Ici, nous n'allons que résumer, pour qu'on l'embrasse d'un seul coup d'œil, les éléments épars de ce travail.

Le grade antique de *maréchal* de France, supprimé sous la république, rétabli par l'empire, maintenu par la restauration, n'a pas formé toujours l'échelon supérieur. Le grand maréchal, jusqu'en 1191, et le connétable, jusqu'en 1627, ont été placés au-dessus des maréchaux.

Au deuxième échelon de la hiérarchie actuelle, sont les *lieutenants généraux*. Il n'en a pas non plus été toujours de même. Les charges de grand maître des arbalétriers, et de grand

maître de l'artillerie, occupèrent cette place tant qu'elles existèrent, c'est-à-dire, la première, de 1270 à 1523; la seconde, de 1358 à 1762. Mentionnons également, comme supérieures jadis au grade de lieutenant général, les différentes charges de colonels généraux, qui ont existé en France : le colonel général de l'infanterie; le colonel général des Suisses et Grisons; le colonel général de la cavalerie légère et étrangère; le colonel général de la cavalerie; les colonels généraux de la garde impériale, des carabiniers, des chasseurs à cheval, des chevau-légers lanciers, des cuirassiers, des dragons, des hussards, des gardes nationales du royaume (voyez COLONEL, tome V, page 301 et suivantes). Le titre de lieutenant général ne s'appliqua d'abord qu'à l'officier qui représentait le roi à la tête des troupes. A partir du temps de Louis XIII, on le donna à tous les officiers qui eurent un commandement immédiat sous le commandant en chef, roi, prince ou maréchal. Il est ainsi arrivé quelquefois qu'un maréchal de France n'ait eu que le titre de lieutenant général. A Rocroi, par exemple, le maréchal de l'Hôpital n'était que lieutenant général sous le duc d'Enghien. Sous Louis XIV, les capitaines généraux étaient, dans l'armée, sous les ordres du maréchal qui la commandait, et avaient le droit de commander aux autres lieutenants généraux. Pendant la république et l'empire, les lieutenants généraux se sont appelés généraux de division; la restauration leur a rendu leur ancien titre.

Après les lieutenants généraux vinrent les *maréchaux de camp*, qui, sous la république et l'empire, s'appelèrent généraux de brigade, mais qui, en 1815, reprirent aussi leur ancienne dénomination. Ce grade date de François Ier. Les officiers qui en étaient revêtus s'occupaient, de concert avec le général en chef, du campement ou des cantonnements et logements de l'armée. A partir de Louis XIV, ces fonctions passèrent au maréchal-général des logis de l'armée, grade auquel correspond aujourd'hui celui de chef d'état-major. Depuis ce temps, les maréchaux de camp furent employés sous les ordres des lieutenants généraux; mais ils ne commandèrent les brigades qu'à dater des dernières années du règne de Louis XVI. De 1665, époque où les brigades furent instituées, à 1788, leur commandement appartint aux titulaires d'un grade qui n'existe plus, au brigadier des armées du roi. (Voyez ce mot, tome III, page 286.)

Le titre de *colonel*, qui ne date que de Louis XII, était alors associé à celui de capitaine, et donné aux chefs des bandes qui composaient l'infanterie. François Ier le donna aussi au premier des six capitaines de chacune des sept légions qu'il créa en 1534. Lorsqu'on en revint peu après à l'ancien système des bandes militaires, les commandants de bandes gardèrent le titre de colonels jusqu'en 1544, que fut créée la charge de colonel général de l'infanterie. Les chefs de corps furent alors nommés mestres de camp jusqu'en 1661, puis, successivement, ils s'appelèrent colonels jusqu'en 1721, mestres de camp jusqu'en 1730; colonels jusqu'en 1776, mestres de camp commandants jusqu'en 1788, colonels jusqu'en 1793, chefs de brigade jusqu'en 1803, époque où ils reprirent leur dénomination actuelle.

Un décret impérial de mars 1809 avait institué des colonels en second, mais qui ne remplissaient pas les fonctions des lieutenants-colonels actuels. Ils étaient destinés simplement à commander les corps provisoires dont la formation pouvait être jugée nécessaire; la restauration les a supprimés. Au contraire, il y a eu, de 1776 à 1788, des mestres de camp en second, dont l'emploi offrait beaucoup d'analogie avec le grade qui porte maintenant le titre de lieutenant-colonel. Ce titre, depuis 1552, époque de son introduction dans la hiérarchie militaire, jusqu'en 1791, où il en disparut momentanément, ne fut porté que par le capitaine de la compagnie de chaque corps, dite compagnie-colonelle. En 1791, chaque bataillon et chaque escadron reçurent un lieutenant-colonel, qui, à partir de 1793, s'appela chef de bataillon et chef d'escadron. En 1803, le premier consul intercala, entre le colonel et les chefs de bataillon ou d'escadron, un nouvel officier, dit gros-major. En 1815, les gros-majors de Napoléon prirent le titre de licute-

nants-colonels qu'ils ont aujourd'hui, et devinrent, ce qui jusqu'alors n'était pas, un grade par lequel il fallut passer pour arriver à celui de colonel.

L'origine des grades de *chef de bataillon* et de *chef d'escadron*, si l'on substitue le mot *commandant* au mot *chef*, remonte au règne de Louis XII ou de Henri II. En tout cas, l'emploi, depuis Louis XIV, n'était rempli que par des capitaines. La vraie création du grade ne date donc que de 1793.

Le terme de *capitaine* est un de ceux qui sont le plus déchus de leur importance primitive.

Quant à celui de *lieutenant*, supprimé par Charles IX, rétabli par Henri IV, il a toujours gardé depuis la même valeur.

Les *sous-lieutenants*, introduits d'abord dans la cavalerie par Henri IV, l'ont été ensuite par Louis XIV dans l'infanterie. Les enseignes avaient jusqu'alors rempli l'emploi.

Avant de parler du grade de *sergent*, mentionnons celui de centenier, qui n'existe plus. Dans les légions de François Ier, les centeniers avaient place entre les enseignes et les sergents. Pour apprécier l'importance réelle de ce grade, il faut ne pas perdre de vue que les lieutenants actuels ne commandent qu'une des deux sections de la compagnie, c'est-à-dire, quarante ou quarante-huit hommes.

Le titre de *sergent*, jusqu'à Louis XII, n'a servi à dénommer aucun grade. On l'employa, à cette époque, pour désigner des officiers subalternes, dont l'emploi était à peu près celui des titulaires actuels.

Les *caporaux*, que François Ier institua, s'appelèrent d'abord *caps d'escadre*, c'est-à-dire, chefs d'escouade. Leur dénomination actuelle n'apparaît, pour la première fois, que dans les ordonnances de Henri II. Ils occupent aujourd'hui le degré tout à fait inférieur de notre hiérarchie militaire; mais il y a eu autrefois deux grades encore plus humbles: ceux d'anspessade et d'appointé. Le premier, dont l'origine remonte aux guerres d'Italie du seizième siècle, et qui ne fut supprimé qu'en 1762, valait à ses titulaires, de même que celui d'appointé, qui le remplaça immédiatement, et qui subsista jusqu'en 1791, une solde un peu plus forte que celle des simples soldats, et le droit de commander en l'absence du chef d'escouade.

Pour tout ce qui concerne les marques distinctives des grades, voyez l'article UNIFORME.

GRADES UNIVERSITAIRES. Voy. UNIVERSITÉ.

GRADISCA (prise de). « Après le passage du Tagliamento, la division Bernadotte se présenta devant Gradisca, pour y passer l'Isonzo (16 mars 1797), pendant que le général Serrurier se portait sur la rive gauche du torrent par le chemin de Monte-Falcone; il aurait fallu un temps précieux pour construire un pont : le colonel Andréossy, directeur des ponts, se jeta le premier dans l'Isonzo pour le sonder; les colonnes suivirent son exemple; les soldats passèrent, ayant de l'eau jusqu'à mi-corps, sous la fusillade de deux bataillons de Croates qui furent mis en déroute. Après ce passage, la division Serrurier se porta vis-à-vis Gradisca, où elle arriva à cinq heures du soir. Pendant cette marche, la fusillade était vive sur la rive droite, où Bernadotte était aux prises avec l'ennemi. Lorsque le gouverneur de Gradisca vit Serrurier sur les hauteurs, il capitula et se rendit prisonnier de guerre avec 3,000 hommes, 2 drapeaux, 20 pièces de canon de campagne attelées. Le quartier général se porta le lendemain à Goriz. La division Bernadotte marcha sur Laybach, Serrurier regagna la chaussée de la Carinthie, et Bonaparte se dirigea sur Clagenfurth (*). »

GRAF, en latin *grafio*. C'était le nom que les Francs donnaient dans leur langue au *comte* des Romains. (Voyez ce mot.)

GRAFENBOURG (combat de). Vers le milieu de décembre 1800, l'armée gallo-batave, qui opérait en Bavière, sous le commandement d'Augereau, occupait la rive droite de la Rednitz, et menaçait d'envahir le haut Palatinat. Le 18, les trois principaux corps de l'armée austro-bavaroise, chargée de lui tenir tête, s'ébranlèrent ensemble dans le dessein

(*) Mémoires écrits à Sainte-Hélène, par Montholon, t. IV, p. 83.

de forcer le centre de notre ligne, et de séparer entièrement nos deux ailes. Parmi plusieurs actions assez vives qui eurent lieu dans cette journée, une des plus sérieuses, sans contredit, fut celle qui s'engagea aux environs de Grafenbourg, petite ville à 8 kilom. de Pegnitz. Le général Dufour, qui l'occupait avec sa brigade, fut vigoureusement attaqué, se défendit non moins vigoureusement, et soutint sans désavantage, malgré son infériorité numérique, un combat qui se prolongea jusqu'à la nuit; toutefois, désespérant de pouvoir se maintenir dans sa position, il profita de la nuit pour se replier sur Emereuth, dans la direction de Forcheim.

Grafenthal (combat de). Au mois d'août 1812, la division prussienne d'York (10e corps) occupait Mittau, d'où elle observait Riga, que les Français se préparaient à assiéger. Lorsque le général russe Essen, qui commandait dans cette dernière place, apprit que leur grand parc d'artillerie, venant de Kœnigsberg, approchait de Mittau, il conçut le dessein de l'enlever en tournant la ville et renversant la droite des Prussiens. Il chargea le général Lewis d'une partie de ce plan, en lui ordonnant de se porter par la route d'Ekau. Or, l'entreprise échoua de tous côtés. Lewis, pour sa part, fut battu, le 26, près de Grafenthal, par les troupes prussiennes; battu encore le 27, et poursuivi jusqu'à Dalhenkirchen, il ne put repasser la Dwina qu'après avoir perdu près de 1,200 prisonniers.

Graffigny (Françoise d'Issembourg d'Apponcourt, dame de) naquit à Nancy, en 1694, d'un gentilhomme et d'une petite-nièce du fameux graveur Callot. Mariée de bonne heure à un chambellan du duc de Lorraine, elle eut à subir, de la part de cet homme grossier, une foule de mauvais traitements, qui, au bout de quelques années, amenèrent une séparation. Madame de Graffigny dut suivre alors, à Paris, mademoiselle de Guise, future duchesse de Richelieu. Sa première composition fut publiée dans le *Recueil de ces messieurs;* c'est une nouvelle espagnole qui porte le titre paradoxal: *Le mauvais exemple produit autant de vertus que de vices.* On s'étonne de voir l'auteur, femme de 51 ans, écrivant cette nouvelle comme eût fait une pensionnaire, et c'est ici le lieu de remarquer que madame de Graffigny conserva toujours, dans son style, les qualités et les défauts de la jeunesse. La nouvelle espagnole fut vivement critiquée. Les *Lettres d'une Péruvienne* réparèrent glorieusement cet échec. Cet ouvrage, maintenant à peu près oublié dans la foule des productions sentimentales du dix-huitième siècle, avait ce qu'il fallait pour réunir alors, de jolies descriptions, du sentiment, assez d'élégance de style, et beaucoup de traits de métaphysique et de philosophie, souvent faux, et toujours déplacés, dans la bouche de la jeune fille mise en scène par l'écrivain. Un autre défaut du livre c'est de renfermer de nombreux anachronismes; mais alors on n'y regardait pas de si près. Certains éditeurs ont quelquefois donné, comme étant de madame de Graffigny, les *Lettres d'Aza*, parfaitement ennuyeuses, quoique fort courtes. Toutefois, elles sont d'un M. de la Marche-Courmont. Après les *Lettres d'une Péruvienne*, madame de Graffigny publia *Cénée*, pièce du genre larmoyant, mis à la mode par la Chaussée, puis *la Fille d'Aristide*, drame qui n'eut pas le même succès que le précédent. Cette chute contribua beaucoup, dit-on, à la mort de l'auteur, arrivée à Paris, en 1758. Les ouvrages de madame de Graffigny, dont nous n'avons cité que les plus importants, ont eu de nombreuses éditions. La plus complète est celle de 1788, en 4 vol. in-12.

Grailli (maison de). Le captal de Buch, dont nous avons ailleurs donné la biographie, était *Jean* de Grailli, troisième du nom. Marié à Jeanne de Suffolck, il laissa pour héritier *Jean IV*, aussi captal de Buch, qui, se voyant sans enfants de Rose d'Albret, légua tous ses biens à son oncle, *Archambault* de Grailli, qui devint *comte de Foix*. (Voyez ce mot.)

Graindorge (A.), savant médecin, né à Caen en 1616, mort en 1676. On a de lui plusieurs écrits; le plus célèbre est: *Traité de l'origine des macreuses*, Caen, 1680, in-8°, ouvrage rare et curieux, dans lequel l'auteur réfute un préjugé encore répandu aujourd'hui sur

les côtes de la Manche, que les macreuses (espèce d'oiseaux de mer) naissent dans des coquilles, nommées pour cette raison *conques anatifères*, ou sont produites par du bois pourri.

Grainville (Jean-Baptiste-François-Xavier, Cousin de), né, en 1746, au Havre. Destiné à l'état ecclésiastique, ainsi que son frère aîné, qui parvint à l'épiscopat, il achevait, au séminaire de Saint-Sulpice, de brillantes études lorsqu'il concourut pour cette question posée par l'académie de Besançon : « Quelle a été l'influence de la philoso- « phie sur le dix-huitième siècle? » et obtint le prix. Bientôt il vit le triomphe de cet esprit du siècle contre lequel il avait déclamé non sans talent. Son zèle religieux se ralentit, et il abandonna la chaire, dont ses premiers pas dans la carrière dramatique l'éloignèrent assez brusquement. Il eût été curieux de voir sur la scène *le Jugement de Pâris*, ouvrage d'un prédicateur, reçu au Théâtre-Français. Le clergé parvint à en empêcher la représentation. Cependant Grainville tourna de nouveau ses regards vers le ministère qu'il avait déjà exercé honorablement. Mais ses opinions le firent inquiéter; alors, privé de sa pension comme ecclésiastique, il se crut obligé de renoncer à cette profession. Dans l'éducation des enfants à laquelle il voulut se vouer à Amiens, il retrouva les entraves presque inséparables de sa réputation. On reconnaissait son mérite comme instituteur; mais, comme homme d'église enclin à fronder son siècle, il excitait la défiance, et n'avait qu'un très-petit nombre d'élèves. Dans cette pénible situation, que nulle espérance même ne semblait adoucir, il composa son *Dernier homme*, ouvrage dont l'idée était éminemment épique. Le travail d'esprit, dans le malheur, est une puissante consolation, mais peut-être aussi une grande cause d'épuisement. Lorsque le poëte eut à peu près terminé son travail, il fut atteint d'une mélancolie qui dégénéra en fièvre accompagnée de délire. Au milieu d'un de ces funestes accès, il courut se précipiter dans la Somme, presque sous ses fenêtres, longtemps avant le jour, et par un temps très-froid; il périt ainsi le 1er février 1805. Le chevalier Croft celui qui le premier aussi distingua le mérite du malheureux Chatterton, vint résider à Amiens quelques jours après la mort de Grainville, et eut connaissance de la belle composition qui l'avait longtemps occupé. La regardant comme une magnifique ébauche, digne d'être transmise aux générations futures, aussi bien que l'*Iliade* même ou *le Paradis perdu*, il regrettait amèrement de n'avoir pas été instruit plus tôt de l'existence et du génie d'un homme dont il eût été facile de soulager les peines. Bernardin de Saint-Pierre, dont cet infortuné était l'allié, manifesta sur son poëme une approbation d'après laquelle le libraire Déterville le publia. Cependant il fut peu lu; il serait retombé dans un entier oubli sans l'enthousiasme de Croft, exprimé dans ses *Remarques sur Horace*, en 1810. L'année suivante, M. Nodier donna une seconde édition du *Dernier homme;* aussitôt plusieurs journaux en rendirent compte, comme d'une épopée très-imposante. Dans les observations placées en tête du livre, on voit que Grainville s'était occupé, en 1805, de versifier son travail, et qu'il avait même terminé le premier chant. Néanmoins l'éditeur n'a cité de lui aucun vers : mais il paraît tenté de mettre Grainville fort près de Klopstock. On n'en sera pas surpris si même, sans pouvoir juger du mérite de l'exécution, on considère la grandeur dramatique et originale de ce tableau des derniers jours des humains. Après de longs siècles accordés à notre postérité, après les développements prodigieux d'une industrie progressive, Omégare, le personnage principal, se trouve l'arbitre des destinées ultérieures de toute l'espèce des hommes. Aimé de Siderie, il peut s'unir à elle, sous les auspices et selon les désirs du Génie terrestre, qui ne serait plus rien si l'homme finissait. Mais Adam qui, par une fiction sublime, et sans équivalent même chez le Dante, reste condamné à voir successivement tomber dans les enfers les innombrables victimes de son premier péché, Adam sollicite éloquemment son petit-fils de mettre enfin un terme à tant de souffrances. Ce sujet, à peine indiqué par les traditions orientales que Milton a suivies, cette fable, si heureuse, devait

amener des tableaux grandioses et des situations pathétiques au plus haut degré. D'ailleurs on retrouve, dans la plupart des épisodes, des traces de la même vigueur de pensée. Outre ce grand ouvrage, Cousin de Grainville a écrit quelques morceaux de poésie, au nombre desquels est une fable allégorique fort estimée, insérée dans la *Correspondance de Grimm*, tome V, *Le plaisir, l'espérance et la pudeur*. On le croit aussi l'auteur de plusieurs autres ouvrages assez fréquemment attribués à Christophe Grainville, traducteur de l'*Araucana*.

Graisivaudan ou Grésivaudan, pays du ci-devant Dauphiné, s'étendant entre les montagnes, le long du Drac et de l'Isère; borné, au nord, par la Savoie propre; à l'est, par le Briançonnais et le comté de Maurienne; au sud, par l'Embrunois, le Gapençois et le Diois; et, à l'ouest, par le Viennois et une partie du Diois. On lui donnait 8 myriam. (17 à 18 lieues) dans sa plus grande longueur, sur 7 myria. (15 lieues) de largeur. Grenoble en était la seule ville considérable. Les autres localités remarquables étaient: la Grande-Chartreuse, Domaine, Lesdiguières, Voiron, Voreppe, Saint-Guillaume, Vizille, la Mure, Meus, le bourg d'Oysan, Saint-Bonnet et le Fort-Barreaux. Le Graisivaudan fait aujourd'hui partie du département de l'Isère.

Gramat, petite ville du département du Lot, arrondissement de Gourdon. Elle possédait jadis un château fort qui résista plusieurs fois aux compagnies anglaises pendant la guerre de cent ans. A l'époque des guerres de religion, au seizième siècle, la ville fut successivement prise et saccagée par les protestants et les catholiques.

Grammaire. — Ce terme répond à des idées assez différentes, selon qu'on l'applique aux études des anciens ou à celles des modernes. Dans l'antiquité classique, au rapport de Sophron, la grammaire fut d'abord considérée comme ne formant, avec la musique, qu'un même art; mais, plus tard, elle embrassa, au contraire, l'ensemble des connaissances qui constituent aujourd'hui la philologie. C'est dans ce dernier sens qu'était grammairien le Gaulois Marc-Antoine Griphon, qui tint école à Rome, dans la maison de César, encore enfant, et dont Cicéron, déjà préteur, ne dédaigna pas de suivre les leçons. Griphon avait lui-même eu pour maître son compatriote Lucius Rotius, auteur d'un traité du Geste, cité par Quintilien. Le poëte et grammairien Valerius Caton était également né dans les Gaules.

Dans une acception plus restreinte, et qui est la seule que lui aient conservée les modernes, la grammaire est la connaissance des lois tant générales que particulières qui régissent les langues. L'origine de la grammaire, prise dans ce sens, remonte en France, comme partout, au berceau de la société; car, ainsi que l'a dit avec raison Voltaire, « c'est l'instinct commun à tous les hommes qui a fait les premières grammaires sans qu'on s'en aperçût; » mais ses premiers developpements échappent aux recherches de l'historien. Nous ne saurions faire remonter plus haut que l'époque de l'invasion romaine l'histoire des études grammaticales dans la Gaule; car, bien que des autorités irrécusables nous aient fait connaître le degré de culture où était arrivé dans les compositions des bardes l'idiome celtique, nous ne possédons plus aucun monument de cette antique littérature nationale; et, bien que César nous apprenne que les Gaulois du Midi connaissaient les caractères grecs, il n'en est pas moins avéré que les druides, seuls instituteurs de la jeunesse, évitaient de confier à l'écriture les sciences dont ils étaient dépositaires. Mais, quand les lettres romaines eurent pénétré par la conquête dans la Transalpine, la grammaire fut une des branches qui s'y cultivèrent avec le plus de succès. Ausone, en effet, donne de grands éloges aux professeurs qui l'enseignaient de son temps (au quatrième siècle) dans la célèbre école municipale de Bordeaux, notamment à Macrinus, son premier maître, et à Glabrion, qui avait été son condisciple. Censorius Attiens Agricius y composa un traité des synonymes latins. Urbicus y enseignait avec un égal succès les grammaires grecque et latine.

Au moyen âge, ainsi que nous l'apprend Cassiodore, la grammaire fut

considérée comme le premier des sept arts libéraux. Elle formait, avec la rhétorique et la dialectique, le fameux *trivium*. Toutefois, elle se réduisait à l'étude des formes matérielles du latin, la seule langue que l'on crût alors digne d'être enseignée. L'idiome des Romains se modifiait cependant tous les jours par le mélange des races conquérantes et des races conquises. Dans le langage qui provenait de cette fusion, l'inversion disparaissait, les déclinaisons se confondaient entre elles, les conjugaisons avaient le même sort; l'on voyait en même temps s'introduire de nouveaux éléments grammaticaux, l'article et les verbes auxiliaires. Dès le cinquième siècle, nous disent les laborieux bénédictins rédacteurs de l'Histoire littéraire de la France, le latin classique n'était plus étudié que comme une langue étrangère, et seulement par un petit nombre. Les lettres profanes commençaient à être regardées comme dangereuses, et la grammaire se trouvait embrassée dans l'espèce d'interdit qui les frappait. Elle se releva au siècle suivant; car nous la trouvons enseignée alors dans la plupart des écoles épiscopales. L'écrivain le plus remarquable de l'époque, cependant, Grégoire de Tours, dans les prolégomènes de son Histoire ecclésiastique des Francs, avoue ne pas connaître parfaitement lui-même les règles de la langue dont il se sert. C'est lui qui nous apprend que le roi Chilpéric voulut ajouter à l'alphabet dont on se servait de son temps les quatre lettres grecques Ω, Η, Ζ et Ψ, ordonnant de corriger dans ce sens l'orthographe des anciens livres. Deux maîtres d'école, ajoute le récit, préférèrent se laisser couper les oreilles plutôt que de subir cette tyrannie grammaticale. Dans certaines écoles, il paraît que l'on commençait à étendre le cercle de l'étude des langues, puisque Gontran, se trouvant à Orléans en 585, y fut harangué non-seulement en latin et en grec, mais encore en hébreu et en arabe. Au neuvième siècle, une nouvelle impulsion fut donnée aux études grammaticales. Alcuin écrivit un traité des sept arts, dans lequel il adopta pour la grammaire la forme d'un dialogue entre un Saxon et un Franc; quant au fond, il l'emprunta tout entier à Cassiodore.

Smaragde, abbé de Saint-Mihel, et Liutbert, abbé d'Hirsange, écrivirent des commentaires sur Donat. On commença à composer des glossaires et des lexiques. Charlemagne lui-même rédigea une grammaire de la langue tudesque, laquelle est malheureusement perdue aujourd'hui. Dans les dixième et onzième siècles, la grammaire continua à être le fondement de l'enseignement des écoles publiques. Remi d'Auxerre commenta Priscien et Donat; et Rathier, quand il n'était encore que simple moine et précepteur d'un jeune gentilhomme provençal, composa un manuel de grammaire, qui eut quelque temps une grande vogue. Il l'avait intitulé : *Spera dorsum*, ou *Serva dorsum*, par allusion aux punitions que son emploi devait épargner aux écoliers. Un moine de Ponthierre, son contemporain, nommé Lambert, composa des notes grammaticales sur le psautier, et un traité de la quantité. Abbon, abbé de Fleuri, écrivit un rudiment latin (*rudimenta puerilia*); et Jean de Garlande, à la fois poëte et grammairien, un dictionnaire des termes les plus en usage, une grammaire et un traité des synonymes. Pendant les douzième et treizième siècles, au témoignage de Guibert, abbé de Nogent, l'enseignement de la grammaire se popularisa au point de pénétrer jusque dans les villages. Le célèbre Jean de Salisbury l'enseigna à Paris trois ans. Il paraît, toutefois, que cette étude fut violemment attaquée par quelques adversaires, du reste, assez obscurs. Elle trouva des défenseurs dans les Pères des conciles, qui, notamment à celui de Béziers, tenu en 1234, se plaignirent, au contraire, de la négligence qu'on y apportait. Les écoles de grammaire commençaient, en effet, à être désertées pour celles de jurisprudence. C'est, toutefois, à cette époque qu'un franciscain breton, Alexandre de Villedieu, composa, sur le traité de Priscien, un doctrinal en vers dont on se servit dans les écoles jusqu'à la publication de la grammaire du Flamand Despautère, c'est-à-dire, jusqu'au commencement du seizième siècle.

Malgré le développement que prirent la langue romane et la langue française dans les chants des troubadours et sous la plume des chroniqueurs, durant les trois siècles qui précédèrent la renaissance, ces deux idiomes, avec leur caractère parasite et leurs formes indécises, ne pouvaient encore fournir matière aux travaux des grammairiens, dont la tâche est seulement de déduire les principes quand un assez long usage a poli la langue. Cependant, dès le treizième siècle, Hugues Faidit et Raymond Vidal avaient publiés, l'un sous le titre de *Donatus provincialis*, l'autre sous celui de *la Dreita maniera de trobar*, deux grammaires romanes, dont M. Guessard a dans ces derniers temps donné une savante analyse (*). Au quatorzième siècle, fut composé à Toulouse, sous le nom de *Leys d'amor*, un recueil qui contenait une grammaire, une poétique et une rhétorique fort étendues. L'imitation des théories latines est un des caractères saillants de ces ouvrages. Quoi qu'il en soit, la basse latinité des siècles précédents continuait à être la langue des savants de toutes les nations du rit latin, et l'on paraissait même avoir abandonné le peu de culture qu'on avait un moment consacré au grec et à l'hébreu.

L'époque de la renaissance fut brillamment marquée, dans les annales de la grammaire, par les travaux de Budée sur la langue grecque, ceux des deux Scaliger, des deux Estienne, de Théodore de Beze, sur les langues grecque, latine et française. Mais la première grammaire française écrite en français fut celle de Geoffroy Tory, de Bourges, imprimée en 1529 avec ce titre : *Le champ fleury auquel est contenu l'art et la science de la deüe et vraye proportion des lettres attiques, qu'on dit autrement lettres antiques et vulgairement lettres romaines proportionnées suivant le visaige et le corps humain.* Ramus, dans une grammaire française qu'il dédia à Catherine de Médicis en 1562, proposa diverses reformes orthographiques dont une partie a été adoptée depuis, notamment la distinction des lettres *U* et *V*. Il avait été précédé par de plus hardis novateurs, tels que Jacques Dubois ou Sylvius, auteur d'une grammaire qui vit le jour en 1531; Pelletier, du Mans; mais surtout Louis Meigret, de Lyon, dont on peut juger le système orthographique sur le titre de son livre publié en 1550, *le Tretté de la grammere francoeze, fet par Loys Meigret, Lionoès* (*). Honorat Rambaud, qui vint 30 ans plus tard, ne resta pas en arrière de ses devanciers.

Au dix-septième siècle, quand la langue, péniblement élaborée dans les siècles précédents, allait se fixer par tant de chefs-d'œuvre, nous voyons paraître la première grammaire générale, sous le titre d'*Eschantillon de la grammatosophie.* Elle est de François de Douchy, et porte la date de 1605. Trente ans plus tard, la fondation de l'Académie française donnait pour ainsi dire aux études grammaticales une importance officielle. Aussi les grammairiens se multiplièrent-ils rapidement; mais, secs et pedants, ils s'attirerent souvent les sarcasmes de leurs spirituels contemporains, qui les accusaient de ne sentir ni la délicatesse des sentiments, ni la justesse des pensées. Il est pourtant juste de dire que les travaux de Vaugelas, de Patru, de Thomas Corneille, de Ménage, ont puissamment concouru au perfectionnement de la langue française. Nous ne devons pas oublier Chapelain qui, en rédigeant le programme des travaux de l'Académie, y avait placé en première ligne la composition d'une grammaire nationale, projet qui est, comme on sait, encore à exécuter. Antoine de Moutmeran donna, en 1645, les premiers synonymes français, et en 1649 parut la première grammaire française à l'usage des écoles, composée sur le plan du Rudiment de Despautère. Mais les gram-

(*) *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. I, p. 125 et suiv.

(*) On voit que ces grammairiens voulaient que l'orthographe française se conformât à la prononciation. Quelques-unes de leurs réformes furent adoptées; mais la logique absolue n'est pas applicable aux modifications des langues, où d'ailleurs elle est combattue par la science unie à l'usage. Voilà pourquoi trois cents ans plus tard une pareille tentative a rencontré une pareille répulsion.

mairiens dont les travaux contribuèrent le plus alors aux progrès de la science du langage, furent sans contredit les savants solitaires de Port-Royal, Arnauld, Nicole, Lancelot. Leurs méthodes grecque, latine, italienne, espagnole, et surtout leur grammaire générale, rendirent un immense service à la jeunesse des colléges. A eux le mérite d'avoir démontré que c'est en français que les langues mortes doivent s'enseigner à des Français. Après leurs travaux se placent ceux de Richelet, du P. Lami, de Bouhours. La première publication grammaticale de quelque importance, au dix-huitième siècle, fut la grammaire de Régnier Desmarais, composée principalement d'après les décisions de l'Académie. Quelques années après, parurent les *Synonymes* de l'abbé Girard et le *Traité des tropes* de Dumarsais, ouvrages qui contribuèrent puissamment à renverser l'édifice gothique des anciens grammairiens. Ils furent presque immédiatement suivis des grammaires de Restant et de Buffier. En 1740, l'abbé d'Olivet ramena l'attention vers l'étude d'un genre de considérations trop négligé, la prosodie française. Maupertuis et Turgot firent de savantes recherches sur l'origine des langues et l'histoire des formes grammaticales. Enfin parut l'Encyclopédie. On y distingua particulièrement les articles consacrés à la grammaire, et fournis par Beauzée et Dumarsais. On vit ensuite paraître successivement le *Mécanisme des langues* de l'abbé Pluche, plein d'idées ingénieuses sur la manière de les enseigner; les précieuses notes de Duclos sur la grammaire de Port-Royal; les grammaires de Wailly et de Beauzée, dont la dernière, malgré ses imperfections, contribua à élever le caractère des études grammaticales en France; le *Traité de la formation des langues* du président de Brosses, ouvrage qui signala l'importance de la science étymologique, fort en discrédit avant lui; les hardies spéculations de Court de Gebelin sur la langue primitive, et les lumineux principes de Condillac sur la philosophie du langage. L'esprit indépendant de la philosophie du dix-huitième siècle exerça son influence sur la grammaire: Voltaire réclama la réforme orthographique qui a pris son nom. Dans les dernières années de ce siècle fécond en nouveautés, le néologisme fit de prodigieux progrès. Champion de la grammaire, Domergue, pour lutter contre l'invasion du barbarisme, créa une académie grammaticale.

Notre siècle a été fécond en publications sur toutes les branches de la grammaire. L'étude comparée des langues a immensément élargi le domaine de la science. Nous avons dû à l'étude de la philologie orientale et à celle de l'idéologie, les deux grammaires générales de Sylvestre de Sacy et de Destut de Tracy. Le Tellier, Lemare, Girault-Duvivier, Noël, Chapsal, Boniface, etc., ont contribué à simplifier et à populariser les principes de la grammaire nationale; Lhomond, Guéroult, Burnouf, Ad. Regnier, Longueville, etc., ont aplani à la jeunesse des écoles les difficultés des langues classiques; l'abbé de la Rue, Raynouard, Gustave Fallot, et F. Guessard, ont reconstruit dans leurs savants travaux les idiomes français du moyen âge; Abel de Rémusat et son savant successeur Stanislas Julien ont mis dans tout son jour la simplicité de la langue de la Chine; de Chézy nous a initiés aux savantes formes de la langue des brahmes; Champollion le jeune nous a dévoilé les secrets de l'écriture des Pharaons; E. Burnouf retrouve la langue de Zoroastre et nous en révèle la grammaire; Klaproth et Eichhoff nous font toucher le lien qui réunit tous les idiomes; et Ch. Nodier, dans quelques pages pleines d'esprit, essaye de populariser enfin chez nous la linguistique, la plus haute branche des études grammaticales.

Malgré ces noms et ces travaux, il reste encore beaucoup à faire, surtout dans l'étude de notre grammaire nationale. C'est un champ où le nombre des travailleurs n'est pas en proportion avec les richesses qui y sont enfouies.

Grammont (famille de). Cette maison, essentiellement distincte de celle de *Gramont*, est une branche de la famille des hauts barons de *Granges*, au comté de Bourgogne. Elle a pris son nom d'un château fort situé entre Vesoul et Montbéliard et ruiné par Louis XI. Cette seigneurie fut achetée au treizième siècle par un fils du sire de

Granges, et érigée en comté en 1656 par le roi Philippe IV; car les Grammont ne servirent la France qu'après avoir servi les comtes de Montbéliard, les ducs de Bourgogne, et enfin l'Espagne, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté. La terre de Villersexel touchant à celle de Grammont, et devenue le séjour du chef de la famille, fut érigée en marquisat en 1718, pour *Michel de Grammont*, mort doyen des lieutenants généraux comme son fils *Pierre* (1795). Les frères aînés de Michel étaient *François-Joseph*, archevêque de Besançon, mort en 1717, et *Ferdinand*, mort en 1728, commandant de la Franche-Comté, et père d'*Antoine-Pierre II*, qui fut d'abord mestre de camp de cavalerie, puis archevêque de Besançon (1735). Un autre Grammont, *Antoine-Pierre Ier*, avait occupé le même siége métropolitain jusqu'à sa mort, en 1698; et c'est à ces trois prélats que la famille doit surtout sa popularité, son illustration dans la province; car le grand hôpital Saint-Jacques à Besançon, l'archevêché, le grand séminaire, et beaucoup d'autres monuments et fondations de piété ou de bienfaisance, leur doivent leur origine.

Alexandre-Théodule, marquis de Grammont, a été, depuis 1815, député de la Haute-Saône pour l'arrondissement de Lure, où est située la terre de Villersexel. Beau-frère de la Fayette, il partageait ses principes politiques.

Les armes des Grammont sont : *De gueules à la croix de Saint-André, au sautoir d'or écartelé de trois têtes couronnées d'or à trois pointes.* On raconte, pour expliquer cet emblème, que Gui, sire de Granges, reçut en 1162, à leur passage, les fameuses reliques des trois rois mages, que Frédéric Barberousse envoyait de Milan à Cologne, fut préposé à leur garde, et obtint alors des armoiries rappelant cette glorieuse fonction. De là aussi la devise de ses descendants : *Dieu aide au gardien des rois.* De là enfin le privilége qu'ils partageaient avec les princes souverains, d'entrer avec l'épée au côté dans la chapelle de la cathédrale de Cologne où sont déposés les trois corps, privilége dont ils usèrent encore au dernier siècle.

GRAMMONT ou GRANDMONT, flibustier célèbre, servit d'abord dans la marine, se distingua par sa bravoure et son intelligence, et fut chargé du commandement d'un bâtiment armé en course, avec lequel il s'empara d'une flûte hollandaise de la valeur de 400,000 f. Ayant dissipé cette somme en débauches, il s'enfuit à Saint-Domingue, se joignit aux flibustiers, et s'empara en 1685 de la ville de Campêche. (Voyez CAMPÊCHE [prise de] et FLIBUSTIERS.) En récompense de cette action, Grammont reçut le titre de lieutenant du roi. Il partit en 1686 avec 180 hommes sur un seul bâtiment, pour tenter de nouvelles expéditions; mais depuis cette époque on n'entendit plus parler de lui.

GRAMMONTINS. Dans la seconde moitié du onzième siècle, le fils d'un vicomte de Thiers en Auvergne, nommé Étienne, s'était retiré sur la montagne de Muret en Limousin, pour y vivre dans la mortification de la prière. Des prosélytes nombreux se réunirent autour de lui, et en 1076, Grégoire VII lui accorda une bulle pour la fondation d'un ordre monastique de la règle de Saint-Benoît. Après sa mort, arrivée en 1124, ses disciples, prenant avec eux le corps de leur saint fondateur, quittèrent aussi Muret pour s'établir à Grand-Mont (*Grandimontium*), localité située aussi dans la Marche limousine, à une lieue de Muret, dans les montagnes et au milieu des bois. Henri Ier, Henri II, Richard Cœur de lion, et Henri III d'Angleterre, bâtirent leur église et leur couvent; plusieurs papes les reconnurent, et ils obtinrent d'être immédiatement soumis au saint-siége. Ils eurent des prieurs jusqu'en 1318, et, à partir de cette époque, des abbés électifs exerçant la justice du lieu pour le temporel.

La règle du monastère était fort rigoureuse. On prétend que les grammontins furent les premiers à user de la flagellation. Cet ordre fut supprimé en 1769.

Au pied de l'abbaye s'était formée une petite ville qui en prit le nom. *Grandmont*, aujourd'hui située dans le département de la Haute-Vienne, était autrefois comprise dans la Marche. Au dix-huitième siècle, elle comptait 1,100

habitants. Cette population est doublée aujourd'hui (2,239 hab.)

GRAMONT (famille de). — La généalogie de cette maison, dont le nom s'écrit improprement GRAMMONT, commence à *Sanche Garcie d'Aure*, auteur de la *branche d'Aure*. Ce personnage, vicomte d'Arboust, seigneur de Montalban et de Salles, etc., rendit hommage de ses fiefs, en 1381, au comte de Foix. Ses descendants acquirent aussi, en 1490, le vicomté d'*Aster* en Bigorre, et en conservèrent la qualification. Quant au nom de Gramont, il leur vient d'un bourg de l'ancienne basse Navarre au pays de Labour, entre Saint-Palais et Bidache.

On trouve parmi eux des illustrations à divers titres. *Roger de* GRAMONT, sieur de Bidache, fut ambassadeur à Rome sous Louis XII. Deux de ses fils devinrent, l'un archevêque de Bordeaux, l'autre cardinal. Ce dernier portait le prénom de *Gabriel*. François Ier le chargea de plusieurs missions délicates, dont il s'acquitta avec habileté; mais il échoua dans son ambassade auprès de Henri VIII; et, après avoir conseillé le divorce de ce prince dans l'espoir de lui faire épouser la duchesse d'Alençon, il vit Anne de Boulen monter sur le trône. Ses efforts, toutefois, et ses services furent récompensés par le titre d'ambassadeur du roi à Rome, par l'évêché de Poitiers, et ensuite par l'archevêché de Toulouse. Il mourut dans son château de Balma, près de cette dernière ville, en 1534.

La petite-fille de Roger, devenue héritière de la maison, épousa, en 1525, *Menaud d'Aure*, vicomte d'Aster, et ce fut le fils issu de ce mariage, *Antoine d'Aure*, qui fut substitué aux nom et armes de Gramont. Il servit Henri II et Henri III, de même que son père avait servi François Ier. *Philibert de* GRAMONT, comte de Guiche, épousa Diane d'Andouins, *la belle Corisandre*, qui fut maîtresse de Henri IV. Ainsi le nom de Gramont était fort avili à cette époque; car il avait aussi figuré à côté de ceux des mignons Quélus, Maugiron, Livarot, etc., et d'une manière tout aussi peu honorable.

On sait que madame de Gramont, comtesse de Guiche, eut la satisfaction de voir le Béarnais déposer à ses genoux les dépouilles et les drapeaux qu'il venait de prendre à la bataille de Coutras.

« Ce fut un grand mécontentement à tous les capitaines réformés, quand le roi de Navarre, n'ayant donné que le lendemain à voir son gain, méprisa les villes de Saintonge et de Poitou qui ne lui pouvoient manquer, ou, selon le désir de plusieurs, d'aller tendre la main à son armée étrangère, qui dès lors approchoit la rivière de Loire. Il donna toutes ces paroles au vent, et sa victoire à l'amour; car, avec une troupe de cavalerie, il perça toute la Gascogne, pour aller porter vingt-deux drapeaux d'ordonnance et quelques autres à la comtesse de Gramont, alors en Béarn. » Tel est le récit de d'Aubigné (*).

Les *Économies royales* de Sully ne jugent pas moins sévèrement cet acte de coupable vanité, ce coup de tête insensé. « Au bout de huit jours, tous les fruits espérés d'une si grande et si signalée victoire s'en allèrent en vent et en fumée. »

Ajoutons cependant que lorsque le roi de Navarre devint amoureux de Diane d'Andouins, elle était veuve depuis l'an 1580 (son mari était mort des suites d'une blessure reçue au siége de la Fère); que pour aider son amant elle vendit ses diamants, engagea ses biens, et lui envoya à diverses reprises des levées considérables de Gascons enrôlés à ses frais (**). Mais la reconnaissance n'était pas la plus grande vertu du Béarnais. La belle Corisandre perdit avec ses charmes tout l'amour de Henri, et mourut oubliée vers 1620. Avant de mourir, la comtesse avait au moins eu la consolation de se venger des mépris de Henri IV, en lui suscitant par ses intrigues une foule d'embarras. Le dépit en avait fait une ennemie dangereuse.

Les lettres que ce prince vert-galant lui écrivait sont aujourd'hui à la biblio-

(*) Tome III, liv. 1, chap. 15.

(**) L'auteur de l'article GRAMMONT, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, a oublié de citer ce fait parmi les *services considérables que la belle Corisandre rendit au roi pendant les guerres de religion*, et par lesquelles *elle racheta sa faiblesse*.

thèque de l'Arsenal : elles ont été publiées dans le *Mercure*, année 1765 et suivantes.

Le comté de Gramont fut érigé en duché par brevet, en 1643, en faveur d'*Antoine II*, vicomte d'Aster et de Louvigny. Antoine III, maréchal de France, vice-roi de Navarre, fils du précédent, fut compris au même brevet, et créé duc et pair pour ses hoirs mâles en 1648. Il mourut en 1678, emportant la réputation d'un *courtisan délié*. On a de lui des *Mémoires* (2 vol. in-12) publiés par son fils. Ils sont loin d'avoir le charme de ceux du comte son frère; mais ils contiennent des détails intéressants sur ses négociations en Allemagne et en Espagne, et sur les faits militaires de l'époque.

Son frère était ce célèbre *Philibert*, comte de GRAMONT, celui dont Hamilton, son beau-frère, a rédigé les mémoires. Il entra fort jeune au service, fit ses premieres armes sous Condé et Turenne, et se signala par sa bravoure chevaleresque à plusieurs batailles et siéges memorables, notamment à la journée des lignes d'Arras, à la conquête de la Franche-Comté et dans la guerre de Hollande.

On lit, dans une lettre de madame de Sévigné, qu'un jour chez le grand dauphin, en présence de Louis XIV, il exposa les chances qu'il avait eues pour appartenir à la famille royale, et en prit le roi lui-même à témoin, exprimant cette plaisante idée peut-être un peu moins brusquement que dans ces lignes que lui prête Hamilton : « Moi, je ne « sais peut-être pas qu'il n'a tenu qu'à « mon père d'être fils de Henri IV! Le « roi voulait à toute force le reconnaî- « tre, et jamais ce traître d'homme n'y « voulut consentir. Voyez un peu ce « que ce serait que les Gramont sans ce « beau travers! Ils auraient le pas de- « vant les Césars de Vendôme! »

Exile de la cour pour avoir osé disputer à Louis XIV le cœur de madame Lamotte-Houdancour, Gramont se rendit en Angleterre, où sa gaieté, son amour du plaisir, son esprit, la légèreté de son caractère et de ses mœurs, et surtout son adresse au jeu, lui rendirent son exil très-agréable. Il mourut en 1707, âgé de quatre-vingt-six ans. Saint-Évremont, Bussy-Rabutin, Hamilton, etc., ont donné d'amples détails sur le caractère et les aventures de cet épicurien illustre.

Antoine IV de GRAMONT, petit-fils du duc Antoine, mort en 1678, rendit de meilleurs services à la guerre que dans la diplomatie. Sa confiance presomptueuse le fit échouer auprès de Philippe V et de la reine son épouse, et le força de revenir en France en 1705. Il mourut en 1725.

Le duc de Gramont, dont la coupable désobéissance nous valut, en 1743, la défaite de *Dettingen* (et ce n'est pas la seule bataille que nous ait fait perdre la trahison ou l'ineptie d'un Gramont (*)!), était *Louis*, lieutenant général, colonel des gardes françaises et gouverneur de Navarre (**). Il expia du moins sa faute sur le champ de bataille de Fontenoi, où il fut tué d'un coup de canon. Les ducs ou comtes issus de Louis ont continué à suivre la carrière militaire. Le dernier pair de France du nom de Gramont était lieutenant général, capitaine des gardes du corps de Charles X. Il est mort en 1836.

GRANCEY (famille de).—La seigneurie de Grancey-le-Châtel ayant passé par mariage au comte de Montrevel, Joachim, fils de ce gentilhomme, obtint de Henri II l'érection de Grancey et de Château-Villain en comté. L'unique héritiere de Joachim mourut sans postérité; alors le comté échut à sa tante, mariée en secondes noces à Jean de Hautemer, seigneur de Fervaques, dont le fils, le fameux Fervaques, ami de Henri IV (voyez son article), vit ériger son comté en duché-pairie par lettres non enregistrées de l'année 1611. Fervaques, maréchal de France, mourut sans posterité mâle en 1613, laissant le comté à une de ses filles, mariée à Pierre Rouxel, baron de Medavy. De ce mariage naquit Jacques, comte de Grancey, devenu maréchal en 1651, et dont le petit-fils fut promu à la même

(*) Voyez FONTARABIE (bataille de) et HENNECOURT (bataille de).

(**) L'*Encyclopédie des gens du monde* le cite néanmoins parmi les Gramont *qui ont jeté le plus d'éclat sur la pairie française et se sont le plus distingués dans la carrière des armes.*

dignité en 1724. La maison de Grancey s'éteignit en 1729 avec l'oncle de ce dernier.

Mademoiselle de Grancey, fille du maréchal, ne se maria point. « Elle avoit été fort galante, dit Saint-Simon, et avoit longtemps gouverné le Palais-Royal sous le stérile personnage de maîtresse de Monsieur, qui avoit d'autres goûts qu'il crut longtemps masquer par là; mais elle gouvernoit en effet par le pouvoir entier qu'elle avoit toujours eu sur le chevalier de Lorraine. Monsieur, pour la faire appeler *madame*, l'avoit faite dame d'atours de la reine d'Espagne, sa fille. » La princesse Palatine, mère du régent, complète ainsi ce portrait dans ses Mémoires. « Cette femme tiroit profit de toute ma maison, et personne n'achetoit une charge chez nous sans être obligé de payer un pot-de-vin à la Grancey. Elle n'avoit jamais rien fait que jouer avec ses amants jusqu'à cinq ou six heures du matin, se régaler, fumer du tabac, et puis suivre ses goûts habituels, etc. »

GRANCEY-LE-CHATEL, qui a donné son nom à la famille dont il est question dans l'article précédent, est une jolie petite ville située dans le département de la Côte-d'Or, sur les confins de la Haute-Marne. Elle est encore dominée par son château. Sa population s'élève à 650 habitants.

GRAND AUMÔNIER; — BAILLI; — BOUTEILLER; — CHAMBELLAN; — CHANCELIER; — ÉCHANSON; — ÉCUYER; FAUCONNIER; — FORESTIER; — PANETIER; — PRÉVÔT; — QUEUX; — SÉNÉCHAL; — VENEUR. Voyez AUMÔNIER, BAILLI, etc.

GRAND'CHAMBRE; — CONSEIL. Voy. CHAMBRE et CONSEIL.

GRANDCHAMP (combats de). — L'arrestation de Cormatin (*), au moment où il organisait de nouveaux troubles civils, servit de prétexte aux chouans pour renouveler la guerre en 1795. Les rassemblements ne présentaient que le tableau de l'indiscipline et de la débauche. Il n'y eut plus des lors qu'un mélange d'assassinats et d'orgies scandaleuses. Le Morbihan avait donné le signal; le comte de Silz avait réuni 2,000 hommes à Granchamp, bourg à 16 kil. de Vannes. Un rassemblement général devait se rendre maître de Vannes; mais Hoche ayant prévu ces mouvements, prit l'offensive. Les généraux de brigade Roman et Josnet se mirent en marche de nuit en plusieurs colonnes, avec les garnisons d'Auray, de Vannes, et les cantonnements voisins. Ils investirent, par un mouvement combiné, Granchamp et le château de Penhouët, postes retranchés, pourvus de munitions. L'avant-garde des rebelles fut taillée en pièces. Au point du jour, l'attaque commença de tous côtés.

Les chouans s'enfuirent au lieu de combattre. La plupart, en gagnant la plaine, furent massacrés par les hussards républicains qui occupaient toutes les avenues. Cependant le comte parvint à rallier quelques braves, qui firent pendant deux heures la plus grande résistance. Se voyant près d'être forcé, leur chef se fait jour à travers l'ennemi. A peine est il hors des retranchements, qu'il tombe sous les coups de fusil. Quelques commandants subalternes et 300 chouans sont également tués. Granchamp et le château de Penhouët sont au pouvoir des républicains.

— Une autre affaire importante eut lieu sur le même champ de bataille pendant

(*) Cet homme qui s'appelait Dezoleux et prenait le titre de baron de Cormatin, étant employé comme officier d'état-major, sous les ordres de Bouillé, à Metz, travailla à faciliter l'évasion de Louis XVI, et émigra quelque temps après. Rentré en France, on le nomma lieutenant de la garde constitutionnelle du roi; mais, après le 10 août 1792, il émigra de nouveau. En 1794, il était major général de la Puisaye, chef des insurgés sur la droite de la Loire; et, en cette qualité il signa l'acte de pacification de la Vendée. Cependant accusé d'infractions au traité, et arrêté, il allait être soumis à une commission militaire, lorsqu'il réclama l'amnistie et les lois constitutionnelles, et parvint, en décembre 1795, à faire placarder dans Paris des affiches où il affirmait que le comité de salut public lui avait promis garantie et impunité. Les membres du comité l'ayant démenti, on le condamna à la déportation. Successivement détenu dans le fort de Cherbourg et à Ham, il recouvra la liberté sous le pouvoir consulaire, et se retira près de Mâcon. Cormatin mourut à Lyon le 19 juillet 1812.

les troubles de la chouannerie de l'an VIII. Les intrigues de George Cadoudal et la présence d'une flotte anglaise avaient fixé dans le Morbihan le foyer le plus actif de l'insurrection. Le général Harty étant sorti de Vannes avec une colonne de 400 hommes, dans le dessein de se porter sur les magasins de blé accumulés à Granchamp, trouva ce bourg abandonné, et enleva dix-sept voitures chargées de grains. Mais, à peine arrivé hors de Granchamp, ce convoi fut attaqué par une forte colonne d'insurgés, et l'escorte aurait succombé si la garnison entière de Vannes n'était accourue pour la soutenir. Alors la lutte devint générale, et l'ennemi présenta sur la fin de l'action des masses qui parurent s'élever à 10 ou 12,000 hommes, soutenues par de l'artillerie et de la cavalerie. Le combat se prolongea ainsi quelque temps; et, bien que les rebelles eussent perdu 5 à 600 des leurs, les républicains parvinrent avec peine à se retirer sur Vannes, après avoir été obligés de briser sur le champ de bataille, faute de moyens de transport, une grande quantité de fusils abandonnés par les chouans (3 pluviôse). Un des chefs subordonnés à George, Guillemot, *le roi de Bignan*, avait emmené prisonniers 36 bleus faisant partie de l'escorte du convoi. Le lendemain matin ces malheureux étaient rangés en ligne sur la bande de Burgaud. 36 brigands postés en face d'eux appliquaient, suivant l'ordre de Guillemot, le bout de leurs fusils sur le front des victimes, et l'exécution, commencée par le numéro 1er, se continuait jusqu'au numéro 36: horrible spectacle qui se termina par l'enfouissement des 36 cadavres dans une même fosse.

Grande-Barre (la), seigneurie considérable en basse Normandie, mouvante du roi à cause de son duché d'Alençon, et composée de cinq paroisses avec de grandes mouvances, fut érigée en marquisat par lettres du mois d'août 1750, en faveur d'Ambroise de la Cervelle, seigneur de la Grande-Barre du Désert.

Grandella (bataille de). — Charles d'Anjou ayant reçu au Vatican la couronne de Naples (6 janvier 1266), marcha immédiatement contre son compétiteur Manfred. Après plusieurs avantages remportés par les Français, les deux armées se rencontrèrent, le 26 février, sur le fleuve Calore, à 2 milles de Bénévent. « La bataille fut engagée de part et d'autre par l'infanterie, qui, quoique ses efforts ne pussent point décider la victoire, n'en combattait pas avec moins d'acharnement. Les archers sarrasins passèrent la rivière, et vinrent, avec de grands cris, attaquer les Français, et en firent de loin, avec leurs flèches, un massacre effroyable. La première brigade française s'ébranla pour soutenir son cri de guerre, *Montjoie, chevaliers!* Le légat du pape, pendant que les Français se mettaient en mouvement, les bénit au nom de l'Église, et leur donna l'absolution plénière de leurs péchés... Les archers sarrasins ne purent soutenir le choc des gendarmes français : ils se retirèrent avec perte; mais la première brigade de la cavalerie allemande descendit alors dans la plaine de Grandella, pour rencontrer des ennemis dignes d'elle. Son cri de guerre était : *Souabe, chevaliers!* Dans ce second choc, l'avantage fut encore pour les troupes de Manfred; mais les Français, soit qu'ils fussent plus près de leur camp, ou que leurs manœuvres fussent plus rapides, recevaient toujours, les premiers, le renfort de leur seconde, troisième et quatrième ligne; en sorte qu'ils rétablissaient chaque fois la fortune du jour par l'arrivée de troupes fraîches.

« Cependant, au milieu de la bataille, l'ordre fut donné aux Français de frapper aux chevaux, ce qui, entre chevaliers, était considéré comme une lâcheté; les Allemands, qui avaient l'avantage, le perdirent tout à coup par cette manœuvre. Manfred, les voyant ébranlés, exhorta la ligne de réserve qu'il commandait, à les soutenir avec vigueur; mais ce fut le moment critique que prirent les barons de la Pouille et du royaume pour l'abandonner... Quoiqu'il n'eût plus autour de lui qu'un petit nombre de chevaliers, il résolut de mourir plutôt dans la bataille, que de prolonger sa vie avec honte. Comme il mettait son casque, un aigle d'argent, qui en faisait le cimier, tomba sur l'arçon de son cheval. *Hoc est signum Dei,*

dit-il à ses barons. N'ayant plus ce signe royal qui l'aurait fait connaître, il se jeta cependant dans la mêlée, combattant en franc chevalier : mais les siens étaient déjà en déroute ; il ne put arrêter leur fuite, et il fut tué au milieu de ses ennemis, par un Français qui ne le connaissait pas (*). »

Cette victoire fut décisive. Les Français entrèrent en même temps que les fuyards dans Bénévent, où l'on prit les principaux barons de Manfred, qui furent envoyés en Provence. Ainsi cette fois, comme cela est toujours advenu depuis, le royaume de Naples fut gagné en une bataille.

GRANDES COMPAGNIES. Voy. COMPAGNIES.

GRANDIDIER (Philippe-André), savant historien et chanoine du grand chœur de Strasbourg, naquit dans cette ville le 9 novembre 1752. Le cardinal de Rohan, archevêque de Strasbourg, encouragea ses dispositions pour les recherches historiques, lui conféra la tonsure, et le nomma archiviste du chapitre et de l'archevêché. Épuisé par le travail, Grandidier mourut, âgé de 34 ans. Ce laborieux ecclésiastique a laissé : l'*Histoire de l'évêché et des évêques de Strasbourg*, Strasbourg, 1777-1778, in-4°; les deux premiers volumes seuls ont paru : il devait y en avoir huit; *Essais historiques et topographiques sur l'église cathédrale de Strasbourg*, ibid., 1782, in-8°; *Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace*, ibid., 1787, in-4°, premier volume; *Notice sur la vie et les ouvrages d'Ottfrid*, poëte allemand du neuvième siècle, insérée dans la *Bibliothèque du Nord*, 1778; *Mémoires pour servir à l'histoire des poëtes du treizième siècle*, connus sous le nom de *Minnesinger*; un grand nombre de *Dissertations*, etc. Il a été un des principaux collaborateurs du recueil intitulé *Germania sacra*. Il était de vingt et une académies, avait le titre d'historiographe de France, et avait été pourvu de plusieurs bénéfices.

GRANDIER (Urbain). Il est dans la vie de Richelieu une époque qui fut surtout marquée par des vengeances impitoyables et sanglantes : c'est celle où, après avoir un instant chancelé sur la pourpre, presque vaincu par l'ascendant que la reine mère avait pris sur Louis XIII malade, il ressaisit le pouvoir avec une force nouvelle. Alors sa colère retomba, terrible, inexorable, sur tout ce qui offensait son orgueil ou portait ombrage à son ambition. L'exil, la prison, l'échafaud, servirent tour à tour sa vengeance. Mais s'il se plut à faire couler le sang illustre des Marillac, des Montmorency, il ne dédaigna pas non plus de s'acharner contre des victimes obscures. Un malheureux prêtre, accusé de magie, fut brûlé vif parce qu'on le soupçonnait d'avoir écrit un libelle contre le cardinal, acte atroce qui flétrira éternellement la mémoire de Richelieu.

Grandier, curé de Loudun et chanoine de Sainte-Croix, dans la même ville, « étoit majestueux et fastueux, dit le *Mercure français*, l'organe officiel de cette hideuse affaire (tom. XX, p. 248), et orné de qualités naturelles et acquises. » Malheureusement, il ne sut pas y joindre la modération, ni la chasteté. Bientôt, sa causticité, sa hauteur, ses prédications contre les confréries religieuses et contre diverses pratiques de religion, sa bienveillance pour les protestants, et ses intrigues galantes, lui attirèrent une foule d'ennemis parmi les moines de Loudun. Il fut une première fois accusé d'impudicité, et condamné à faire pénitence, puis absous en deuxième instance, et enfin accusé de nouveau, par le confesseur des ursulines, « d'employer la magie pour inspirer aux religieuses du couvent des ardeurs violentes et impudiques (*Mercure français*). » Jamais il n'avait eu de communication avec elles, jamais on ne l'avait vu entrer au couvent; cependant, on prétendit qu'il avait envoyé des diables dans le corps de plusieurs d'entre elles, et avait opéré ses maléfices par une branche de rosier fleuri, qui avait ensorcelé toutes celles qui en avaient respiré l'odeur. On n'en pouvait douter; le diable en avait fait lui-même l'aveu aux exorcistes. D'un autre côté, Grandier avait été dénoncé au

(*) Sismondi, Histoire des républiques italiennes, 1826, t. III, p. 349 et suiv.

cardinal comme l'auteur d'un libelle diffamatoire, intitulé : *Lettre de la cordonnière de la reine mère à M. de Baradas*, et lorsque Richelieu était encore évêque de Luçon, ce malheureux avait eu avec lui quelques discussions de préséance. C'en était assez pour sa perte. Laubardemont, méprisable instrument de la tyrannie du ministre, et parent de la supérieure du couvent, ne tarda pas à arriver à Loudun, ainsi que le célèbre P. Joseph, avec une commission royale, datée du 30 novembre 1633. Les juges furent choisis parmi des gens crédules, et surtout parmi les ennemis de l'accusé. Alors commença un procès qu'on ne saurait qualifier, et qui serait ridicule et burlesque s'il n'était horrible et odieux. Les exorcismes recommencèrent, pratiqués par l'évêque de Poitiers et par des agents que le cardinal envoya de Paris, aux frais du roi. Les diables furent interrogés; on produisit les pactes conclus avec eux par l'accusé; Astaroth, Cédon, Asmodée, Uriel, Belzébuth, et autres démons puissants, parlant par la bouche des ursulines, accablèrent de leurs témoignages l'infortuné Grandier. A ce sujet, les auteurs contemporains observent que ces diables répondaient en français, et souvent à contre-sens, quand on les interrogeait en latin, ou ne répondaient que par des barbarismes, et en péchant contre toutes les règles de la syntaxe. (Voyez MÉNAGE.)

On fit paraître Grandier dans une église, où les filles possédées l'assaillirent d'injures et voulurent l'étrangler. Des chirurgiens nommés par les juges eurent ordre de lui raser tout le poil, de lui arracher même les sourcils et les ongles, pour voir s'il avait quelque marque du diable; de lui enfoncer des aiguilles dans la chair, pour chercher sur son corps des endroits dont l'insensibilité passait pour le signe certain d'un pacte infernal. Un de ses fanatiques persécuteurs, le P. Lactance, faisait chauffer un crucifix de fer, et l'approchait, presque rougi, des lèvres de Grandier, pour le lui faire baiser; puis il prenait l'assistance à témoin que le curé retirait la tête, et avait horreur du signe de la rédemption. En vain deux prêtres honnêtes se révoltent contre cette farce atroce et impie. L'un est exilé, l'autre réduit au silence par la menace. Après sept mois d'une si étrange procédure, des lettres patentes du roi, datées du 8 juillet 1634, nomment une commission spéciale, composée de quatorze magistrats, pris dans différentes juridictions, pour juger souverainement le malheureux Grandier. Le 18 août suivant, il est déclaré « dûment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice et possession, arrivé par son fait ès personnes d'aucunes religieuses ursulines et autres séculières mentionnées au procès, et en conséquence condamné à faire amende honorable, nu-tête, et être son corps brûlé vif, avec les pactes et caractères magiques déposés au greffe, ensemble le manuscrit par lui composé contre le célibat des prêtres, et ses cendres être jetées au vent. » Avant son supplice, le patient fut appliqué à une si rude torture, qu'il en eut les jambes rompues, et que la moelle des os en sortit à la vue de tout le monde. Il persista à protester de son innocence, confessant, d'ailleurs, qu'il avait commis des faiblesses provenant de la fragilité humaine, et dont il se repentait. Il demanda pour confesseur un cordelier qu'on lui refusa : et, par un raffinement inouï de cruauté, on lui offrit un récollet, son ennemi mortel. Il le refusa, et supporta ensuite son supplice avec la dignité et le calme qu'il avait montrés pendant tout son procès. On lui avait promis qu'il parlerait au peuple, et qu'on l'étranglerait (ordinairement, on préparait une corde pour étrangler le condamné avant qu'il fût atteint par le feu); mais, chaque fois qu'il voulait ouvrir la bouche, un exorciste lui jetait une si grande quantité d'eau bénite sur le visage, qu'il en était accablé. En outre, on noua la corde de façon que le bourreau ne pût la tirer. « Ah, s'écria Grandier, voyant cette barbarie et cette infidélité, « père Lactance, ce « n'est pas là ce qu'on m'avait promis. « Il y a un Dieu au ciel qui sera le juge « de toi et de moi; je t'assigne à com- « paraître devant lui dans le mois. » (Le père Lactance mourut en effet un mois après, jour pour jour.) Puis, le malheureux prononça ces paroles :

Deus meus, miserere mei. Pour l'empêcher d'en dire davantage, ils lui jetèrent au visage ce qu'ils avaient d'eau bénite et se retirèrent. Le bourreau ne put jamais l'étrangler. Une troupe de pigeons vint voltiger sur le bûcher plusieurs fois. Les partisans de la possession dirent que c'étaient des démons qui venaient tâcher de secourir le magicien, d'autres dirent que ces innocentes colombes venaient rendre témoignage de l'innocence du patient. Enfin, il arriva qu'une grosse mouche vola en bourdonnant autour de sa tête; un moine cria tout aussitôt que c'était le diable Belzébuth qui venait emporter son âme (*).

Nous terminerons le récit de cette horrible affaire par l'extrait suivant d'une note de la bibliothèque historique de France, par le P. Lelong et Févret de Fontenette (tom. I, p. 322): « Le crime de Grandier n'était pas la magie; *je l'ai appris de ses juges mêmes.....* Lorsque le roi ne bailla plus d'argent pour exorciser les religieuses, le diable les quitta. Quelque temps après, il y eut à Chinon des religieuses qui voulaient faire les possédées comme celles de Loudun. Mais trois évêques étant venus à Chinon pour prendre connaissance de ce fait, ils chassèrent le diable du corps de ces filles avec le fouet qu'ils leur firent donner. » On trouve des pièces intéressantes relatives à ce procès, dans les Archives curieuses de l'histoire de France, par M. Danjou, 2e série, tom. V, pag. 187 et suivantes.

GRAND MAÎTRE DE L'ARTILLERIE. Voy. ARTILLERIE, tom. I, pag. 379.

GRAND MAÎTRE DE L'UNIVERSITÉ. Voy. INSTRUCTION PUBLIQUE.

GRAND MAÎTRE DE FRANCE, premier officier de la couronne, premier domestique et surintendant du roi, sous l'ancienne monarchie.

Le grand maître, successeur des comtes du palais, des grands sénéchaux, des souverains maîtres d'hôtel, avait la garde de la personne royale, dressait le rôle annuel des officiers de la maison du roi, commandait dans toutes les cérémonies, introduisait auprès de Sa Majesté les princes ou ambassadeurs et ministres étrangers. Du moins, telles étaient les fonctions dont les maîtres d'hôtel s'acquittèrent d'abord en son nom, avant qu'on les eût partagées entre un assez grand nombre d'officiers, tels que aides ou maîtres des cérémonies, introducteurs des ambassadeurs, etc. Sa juridiction et son autorité s'étendaient sur la chapelle royale, sur les maîtres d'hôtel, contrôleurs généraux de la maison du roi, officiers de bouche, etc. Il portait pour insigne le bâton viroié d'or.

GRAND MAÎTRE DES ARBALÉTRIERS. Grand officier de la couronne, qui avait la surintendance sur tous les officiers des machines de guerre avant l'invention de l'artillerie. Le premier qui eut cette qualité, est Thibaud de Montléart, en 1230, et le dernier fut Aimar de Prie, en 1523.

GRAND MAÎTRE DES CÉRÉMONIES. La charge de cet officier faisait d'abord partie des fonctions du grand maître de la maison du roi. Henri III l'en sépara en 1585. Le grand maître des cérémonies fixait le rang de chacun dans les fêtes solennelles, au sacre, aux réceptions des ambassadeurs, aux obsèques et pompes funèbres des rois, des princes et des princesses, etc.

GRANDMESNIL (Jean-Baptiste Fauchard de), comédien célèbre du dix-huitième siècle, fut d'abord avocat. Il appartenait à une bonne famille, et avait reçu une éducation distinguée. Il se fit estimer dans le barreau par plusieurs procès où il plaida avec talent, entre autres par la défense qu'il présenta pour le célèbre cabaretier Ramponneau, qui avait engagé avec l'entrepreneur de spectacles forains, Gandon, un procès dont la société d'alors s'amusa beaucoup. Plus tard, Grandmesnil s'étant prononcé contre le parlement Maupeou, eut à soutenir des contestations désagréables avec plusieurs membres du barreau; en outre, il n'était pas parfaitement content des procédés de sa famille à son égard; enfin, la profession d'avocat ne lui plaisait que médiocrement. Il disparut, et l'on apprit bientôt qu'il jouait la comédie à Bruxelles; ensuite, il alla s'engager successivement sur les théâtres de Bordeaux et de Marseille. La réputation de bon acteur

(*) *Vie du père Joseph*, par l'abbé Richard.

qu'il s'était faite en province fut portée jusqu'à Paris. Il se présenta, en 1789, aux sociétaires de la Comédie-Française, qui l'accueillirent favorablement, et débuta, en 1790, par le rôle d'Arnolfe dans *l'École des femmes*. Il plut à tout le monde par la finesse de son jeu et l'intelligence pleine de goût et de profondeur avec laquelle il rendait les conceptions de Molière. Les rôles où il excellait et qu'il remplissait le plus ordinairement, étaient ceux qu'on appelle rôles à manteaux. Ainsi, il était parfait dans *l'Avare*, dans l'Orgon de *Tartufe*, dans le Chrysale des *Femmes savantes*. On ne trouvait à redire qu'à son organe, dans lequel on aurait désiré plus d'étendue, et qui devenait un peu criard par les efforts qu'il faisait dans les moments passionnés. Malgré tout son mérite, Grandmesnil ne fut reçu au Théâtre-Français qu'en sous-ordre. C'est en 1799 seulement, lors de l'établissement du nouveau Théâtre-Français, qu'il prit place parmi les sociétaires. Il se retira en 1811 avec une assez belle fortune. Il est de ce petit nombre d'acteurs qui entretinrent des relations avec la bonne société, et qui durent un accueil favorable dans le monde à leur bonne réputation et à la distinction de leur esprit et de leurs manières. Sous l'empire, après sa retraite, il fut nommé membre de la quatrième classe de l'Institut et professeur de déclamation au Conservatoire. Il mourut en 1815. Sa dernière heure fut hâtée par le saisissement de colère et de douleur qu'il éprouva en voyant son département et sa terre de Grandmesnil envahis par les troupes alliées. Il était né en 1737.

GRANDMONT. Voyez GRAMMONT.

GRANDMONTINS. Voyez GRAMMONTINS.

GRAND-PRÉ, *Grandi pratum*, petite ville jadis comprise dans le pays d'Argonne, au Réthelois (Champagne); aujourd'hui dans le département des Ardennes (arrondissement de Vouziers); peuplée de 1,215 hab.

Cette seigneurie était autrefois un des sept comtés-pairies du comté de Champagne. Elle eut une première race de comtes depuis la moitié du onzième siècle jusque vers l'an 1400. En 1487, Louis de *Joyeuse* en fit l'acquisition, et ses descendants continuèrent à la posséder jusqu'en 1741, où elle passa au marquis d'Hecquevilly, marié à Honorée de Joyeuse.

On sait que l'évacuation du camp de Grand-Pré fut un des principaux faits d'armes de la campagne de l'*Argonne* (voyez ce mot).

GRANDSEILLE, seigneurie du duché de Lorraine, érigée en marquisat, par lettres du 12 mars 1723, en faveur de René-François, marquis du Châtelet, baron de Cirey. Grandseille fait aujourd'hui partie du département de la Meurthe, arrondissement de Blamont.

GRANDS JOURS ou HAUTS JOURS. — On appelait ainsi une espèce d'assise extraordinaire que le roi envoyait tenir par ses commissaires, ou tenait quelquefois lui-même dans les provinces éloignées de la capitale. On n'y traitait ordinairement que de grandes affaires. Les juges dont ils étaient composés étaient pris par le roi dans le sein des parlements, et leur mission était de juger en dernier ressort les affaires des provinces qui, par suite de la distance, échappaient à la surveillance immédiate du roi, surtout à l'époque où les gouverneurs des provinces étaient presque indépendants.

Les grands jours les plus anciens qui aient porté ce nom, sont ceux que les comtes de Champagne tenaient à Troyes; et ce fut de ces tribunaux que les assemblées tenues plus tard au nom du roi prirent leur dénomination. On désignait même sous le nom de *grands jours* la session des parlements lorsqu'ils étaient encore ambulatoires. Les parlements de Toulouse, de Bordeaux, de Bretagne et quelques autres, étaient dits tenir leurs grands jours.

Les rois accordèrent aussi souvent aux princes du sang le droit de faire tenir des grands jours dans leurs apanages et dans leurs pairies; mais l'appel de ces grands jours ressortissait au parlement, à moins que le roi ne leur eût octroyé spécialement le droit de juger en dernier ressort. Plusieurs seigneurs avaient en outre ce privilége pour faire juger les interpellations interjetées des juges ordinaires, les crimes qui se commettaient par les baillis, les sénéchaux et autres jugés dépendants du seigneur.

Ces grands jours seigneuriaux furent abolis par l'édit de Roussillon. (Voyez ÉDIT.)

Les *grands jours de l'archevêque de Rouen* étaient une assise majeure qui se tenait au nom de ce prélat. Un arrêt du parlement de Rouen, rendu le 2 juillet 1515, ordonna qu'ils seraient désignés par le terme de *hauts jours*, et non par celui d'échiquier. On appelait aussi *grands jours* l'assise de l'évêque de *Nantes*. Les *grands jours de Beaune* étaient ceux qui se tenaient pour la province de Bourgogne avant l'érection du parlement de Dijon. Ils jugeaient sans appel. Enfin, on appelait *grands jours des reines* ceux qui leur étaient accordés dans les terres de leur douaire.

On rencontre fréquemment dans notre histoire des tenues de grands jours en diverses villes du royaume. Nous nous bornerons ici à mentionner les plus remarquables.

En 1605, Henri IV, environné partout d'ennemis, et sachant que des conspirations se formaient contre lui dans le Midi, se rendit dans le *Quercy* et le *Limousin* à la fin de septembre. Il y tint les grands jours. Il conduisait avec lui environ six mille hommes d'infanterie, neuf cents chevaux et six pièces de canon. Il avait, écrivait-il à Sully, découvert une nouvelle trahison du sieur d'Entragues (voyez ce mot), ayant pour but de faire évader le comte d'Auvergne, emprisonné à la Bastille. Le garde des sceaux Sillery, accompagné de plusieurs maîtres de requêtes, entra sur les terres de la maison de Turenne, et recueillit des informations contre tous les amis et serviteurs du duc de Bouillon, contre le frère du duc de Biron et plusieurs de ses parents, accusés de complot et de connivence avec l'Espagne. Mais, d'après ce que de Thou rapporte de ces procédures, il ne paraît pas que les charges découvertes fussent bien graves. Néanmoins, « ce fut alors, dit Sully, à la chambre des grands jours à faire la guerre. Il y eut dix ou douze têtes qui volèrent, et fut tout le surplus de ces foibles mouvemens si bien approfondi et recherché, qu'il n'en parut plus rien depuis. »

Les intrigues de la noblesse forcèrent aussi Richelieu d'avoir recours aux grands jours, où les parlements étaient encore ses instruments dociles. Comme on n'a que fort peu de renseignements sur la manière dont se tenaient les grands jours, nous croyons qu'il sera utile d'emprunter quelques passages à une relation contemporaine (*). Elle commence par la déclaration royale datée du 11 février 1634, vérifiée en parlement le 3 avril. Cette déclaration, qui fixe les grands jours à *Poitiers*, contient un exposé de l'état du royaume. « D'autant, y est-il dit, que durant nos continuels voyages, nous avons recognu, par les plaintes qui nous ont été faites des divers endroits, que les désordres de tant de mouvemens ont causé si grand nombre de crimes, que les officiers des justices ordinaires n'ont pas assez de force pour les châtier, et que l'impunité les multiplie, nous voulons, pour relever la majesté des lois, faire voir dans nos provinces la puissance de notre justice souveraine, qui ne sauroit paroître en rien davantage qu'en réprimant de telle sorte l'influence des méchans et de ceux qui abusent de leur pouvoir, que, sous l'abri de notre autorité, les plus foibles de nos sujets soient à couvert de leurs violences. C'est pourquoi nous avons résolu de faire tenir et exercer cette présente année la cour et juridiction vulgairement appelée les grands jours en notre ville de Poitiers, pour les provinces de Poitou, Touraine, Anjou, le Maine, Angoumois et Aunis; puis, selon l'exigence des cas, ès autres villes principales des provinces que nous voulons comprendre en ladite cour et juridiction, et ce durant quelques mois de cette présente année. A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons, etc. » Cette déclaration fut suivie d'un arrêt de la cour du parlement de Paris, portant injonction à tous baillis, et autres juges étant dans le ressort des grands jours, d'informer des meurtres, rapts et violements, levées de deniers, concussions, usurpations des cures et autres bénéfices, excès faits aux sergents et autres, et généralement de tous les crimes, pour être les procès et informations envoyés au greffe criminel de ladite cour des grands jours.

(*) Arch. cur. de l'hist. de France, 2e série, t. VI, p. 275 et suiv.

Les commissaires firent une entrée solennelle à Poitiers. « L'ouverture des grands jours fut pareille à celle du parlement. Le mardi cinquieme jour de septembre, les commissaires du roi se rendirent les uns après les autres, en robe rouge, au palais de Poitiers, entre huit et neuf heures du matin. On y avoit dresse un autel sur le haut des longs degrés, et au bout desdits degrés étoient élevés de chaque côté deux grands échafauds, sur lesquels étoient deux chœurs de musique. Étant donc arrivés, la messe fut celébrée à la pontificale par l'évêque de Poitiers, à l'offerte de laquelle lesdits sieurs commissaires allèrent chacun selon son rang, et après eux le sieur de Saint-George, gouverneur de ladite ville, messieurs du présidial, le recteur de l'université, et tout le reste ensuite. L'évêque ayant officié, prit séance avec les conseillers. Pour l'ouverture des audiences, elle fut ordonnée au onzième jour de septembre. »

« Cette ouverture, dit Richelieu dans ses mémoires, se fit avec une grande terreur des plus coupables, dont les uns furent châtiés en leur personne et les autres en leurs biens, en même temps que ces juges extraordinaires (*) en prirent occasion de restreindre notablement les priviléges des huguenots dans la France occidentale. »

« La rigoureuse poursuite (nous continuons à citer la pièce mentionnée plus haut) que faisoit faire la cour des grands jours contre les criminels, fit prendre l'air à bon nombre de personnes, et des plus puissantes de ces pays là, qui, pour éviter la sévérité de ses jugemens, prirent occasion de s'aller promener ailleurs, contre lesquels, néanmoins, elle ne laissa pas d'agir, particulièrement contre deux cent trente-trois, par son arrêt du 29 novembre, aux dépens de leurs biens et de leurs personnes mêmes, si on eût pu les attraper. Elle fit plusieurs autres actes de justice et bons réglemens particuliers..... Nous nous contenterons de rapporter encore un autre arrêt qu'elle prononça le 23 de décembre, par lequel elle défend de jurer et de blasphémer, de travailler les jours de dimanches et fêtes, et aux hôteliers et cabaretiers de donner à boire et à manger ces jours-là durant le service divin, sinon aux forains et paysans; avec injonction à toutes personnes, même à ceux de la religion prétendue réformée, de porter honneur et respect au saint sacrement, et oster leur chapeau lorsqu'il sera porté par les rues, soit en cérémonie publique ou particulière, à peine de cinq cents livres d'amende, applicable à la fabrique des églises des lieux. »

Les derniers grands jours dont il soit fait mention furent tenus à *Clermont* en Auvergne, et au *Puy en Velay* pour le Languedoc, dans le cours de l'année 1665. Ils mirent pour quelque temps un frein à la tyrannie des nobles et des seigneurs, tyrannie dont on se fera une idée en lisant le passage suivant, extrait des registres manuscrits du parlement de Paris, à la date du 7 septembre 1662. « Le 16 septembre 1662, le procureur général a dit... que plusieurs gentilshommes, nommément dans le bailliage de Saint-Flour, avoient usurpé violemment les communes des villages dont ils étoient seigneurs, et avoient tellement intimidé les habitants, qu'ils n'osoient s'en plaindre; que grand nombre de gentilshommes avoient fait renouveler leurs terriers, et avoient, par menaces et autres mauvaises voies, violenté les habitants des communes où ils avoient des cens et rentes, à passer des déclarations de bien plus grands droits et redevances que celles qu'ils étoient obligés de payer, qui sont des violences tout à fait préjudiciables à l'ordre public. »

Fléchier était précepteur du fils de M. de Caumartin, maître des requêtes, lorsque ce magistrat fut désigné parmi ceux qui devaient former les grands jours de Clermont. Le futur évêque de Nîmes écrivit une relation curieuse du voyage qu'il fit alors en Auvergne avec son élève.

« Tous les corps, dit-il, étaient venus au-devant des magistrats, et attendaient, d'espace en espace, pour débiter leurs harangues, où ils n'avaient pas épargné les comparaisons tirées du soleil et de ses rayons, de la lune, de sa douce lumière, des grands et des petits

(*) M. Talon était avocat général et M. Seguier président.

Digitized by Google

jours... Des religieux de différentes couleurs citèrent saint Paul et saint Augustin, comparant les grands jours au jugement universel, etc. »

L'abbé raconte les diverses affaires dont MM. des grands jours eurent à s'occuper, et parmi lesquelles plusieurs devinrent tragiques; « telles que celles du comte de C... et du marquis de V..., qui furent condamnés à perdre la tête. » Il rapporte aussi, entre autres détails intéressants, quelques-unes des pièces de poésie que produisirent alors les muses d'Auvergne, et les diverses aventures qui dissipaient l'ennui qu'il avait d'entendre parler, du matin au soir, de procès et de supplices (*).

« On réforma, dit Bussi-Rabutin dans ses Mémoires, un grand nombre d'abus qu'on n'avoit encore pu corriger. L'un des plus considérables étoit la tyrannie des grands seigneurs envers leurs vassaux. La plupart tranchaient du souverain. Les sujets etoient accablés, et personne n'osoit se plaindre. La justice étoit encore plus mal administrée; on se la faisoit à soi-même et on la refusoit aux autres. Les cabales, les animosités, l'avarice décidoient dans les tribunaux; et le sanctuaire de la justice étoit devenu le théâtre de l'injustice même... On punit les coupables; il en coûta la vie à plusieurs; quelques autres eurent leurs châteaux rasés; et ceux d'entre les juges qui, sans être criminels, avoient laissé par faiblesse les crimes impunis, furent dégradés et destitués de leurs places. »

GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE. — Nous ne voulons pas remonter ici au delà de la seconde race, à la période où André Favin, auteur d'un traité sur les *Offices de la couronne*, cite comme grands officiers le maire du palais, les ducs, les comtes, le comte du palais, le comte de l'étable, le référendaire et le chambrier. Nous nous en référerons seulement, pour l'énumération de ces dignitaires, au livre d'Adélard, abbé de Corbie, composé par ordre de Charlemagne, sous le titre d'*Ordo sacri palatii*. On y trouve indiqués dix officiers de la couronne : *l'archichapelain* (*apocristiarius*), le grand chancelier, le chambrier, le comte du palais, le sénéchal (plus tard appelé grand maître), le bouteiller, plus tard grand échanson, le comte de l'étable (connétable), et le grand maréchal des logis du roi (*mensionarius*), les quatre grands veneurs et un fauconnier.

Ces dénombrements ont donné lieu à beaucoup de diversité dans les opinions de la part des auteurs qui s'en sont occupés. Du Tillet, par exemple, comprend dans les grands officiers le grand pannetier et le grand queux.

Quoi qu'il en soit, les lettres patentes de Henri III, du 3 avril 1582, portent expressement que les officiers de la couronne sont : le *connétable*, le *chancelier*, le *grand maître*, le *grand chambellan*, *l'amiral*, *les maréchaux*, et non d'autres. Henri IV y ajouta l'office de *grand écuyer* et celui de *grand maître de l'artillerie*, le premier en faveur de Bellegarde, le second en faveur de Sully. Louis XIII, au contraire, raya du nombre des offices de la couronne les charges d'amiral et de connétable (1626).

Louis XIV rétablit ensuite l'office d'amiral de France. Enfin, l'*Estat de la France*, en 1648, désigne parmi les officiers de la couronne, le *colonel de l'infanterie*. On y voit établie la division de ces dignitaires en : trois anciens (le connétable, le maréchal, le chancelier), trois modernes (l'amiral, le colonel de l'infanterie et le grand maître de l'artillerie), et trois domestiques (le grand maître de France, le grand chambellan, le grand écuyer). Puis vient cette mention : « Depuis la mort du duc de Lesdiguières, qui succéda en la charge au duc de Luynes, il n'y a point eu de connétable en France. Le grand veneur, le grand fauconnier et le grand louvetier, ne sont point officiers de la couronne. » L'exercice et la propriété d'une juridiction spéciale firent, jusqu'aux temps modernes, jusqu'au seizième siècle, le véritable caractère des offices de la couronne. Le chancelier, l'amiral et les maréchaux étaient les seuls qui possédassent encore ces droits au dix-huitième siècle.

A partir de la fin du règne de Henri Ier, on voit habituellement figurer

(*) Recueil de voyages en prose et en vers. Paris, 1787, t. VI, p. 214 et suiv.

comme témoins dans les actes les plus solennels, quatre dignitaires de la cour, savoir : le *bouteiller*, le *chambrier*, le *connétable*, le *sénéchal*. Les renseignements manquent pour dresser une liste exacte de ces officiers, car leur presence n'est mentionnée que dans les diplômes d'une grande importance, et ces diplômes sont nécessairement peu nombreux. Nous avons déja donné la liste des bouteillers, des chambriers et des connétables qui nous sont connus ; nous renvoyons pour le quatrième à l'article SÉNÉCHAL.

Sous Louis VI, le nombre des grands officiers dont la présence est en général annoncée par la formule : *Adstantibus*, etc., reste le même. Sous Philippe III ils ne sont plus que trois. Les diplômes de Philippe IV sont les derniers où l'on trouve leur signature.

GRANDVAL (Charles-François Ragot de), célebre acteur du Théâtre-Français, né à Paris en 1711. Après avoir rempli pendant quelques années les seconds rôles tragiques, il succéda à Dufresne dans le premier emploi, joua les petits maîtres et les caractères dans la comédie, et acquit la plus grande réputation ; il renonça au théâtre à l'âge de cinquante ans, et mourut à Paris en 1784. On lui attribue quelques pièces de société, insérées dans le *Théâtre de campagne*, ou *Recueil des parades les plus amusantes*, Paris, 1758, in-8°.

GRANDVILLE (Jean-Ignace-Isidore Gérard, dit), dessinateur, né à Nancy, en 1803, arriva à Paris en 1823, n'ayant pour toute fortune qu'une somme de 300 francs. Ses premiers pas dans la carrière furent pénibles ; il suivit, pendant quelque temps, l'atelier de Lecomte ; puis, pressé de se faire connaître, de se créer des ressources, il accepta l'offre de Visentini, qui lui proposa de faire des dessins de costumes, pour lesquels il ne fut point payé. Une deuxième spéculation ne fut pas beaucoup plus heureuse : M. Duval le Camus avait chargé Grandville de lui faire une suite de sujets lithographiés, représentant *le Dimanche d'un bon bourgeois, ou les tribulations de la petite propriété*. Grandville, qui n'avait pour atelier et pour appartement qu'une petite chambre, où le jour entrait à peine, avoua à M. Duval, après la première planche faite, qu'il lui était impossible de continuer chez lui, et M. Duval lui offrit de travailler dans son atelier ; ce fut là qu'il exécuta les 12 planches de ce travail qui ont paru. Au bout de ce temps, l'éditeur n'ayant pas réussi, les creanciers s'emparèrent des dessins, et Grandville n'en fut payé qu'à grand'peine, et à un taux très-modique. Cependant, ses premiers travaux avaient commencé à le faire connaître, et les *Métamorphoses du jour*, qui furent publiées en 1828-1829, eurent un très-grand succès, succès tel, qu'aujourd'hui encore, après avoir été imités, contrefaits, réduits et reproduits de toute manière, ces dessins sont encore souvent demandés dans le commerce. Dès ce moment, Grandville eut sa place marquée parmi les artistes ; il prit part à toutes les publications artistiques qui se multiplièrent à cette époque, et fournit de nombreux dessins aux journaux *la Silhouette* et *le Charivari*. Son talent s'était jusqu'alors traduit presque exclusivement en caricatures ; on y reconnaissait une grande liberté de crayon, de la gaieté, mais surtout une justesse d'observation qui en avait fait le succès, sans peut-être qu'on s'en fût rendu compte. Mais ce talent d'observation se traduisit plus finement, lorsque l'artiste fut successivement chargé d'illustrer les œuvres de *Béranger*, de *la Fontaine*, de *Gulliver*, *Robinson*, et de faire quelques types des *Français peints par eux-mêmes*. Dans ces vignettes, on reconnut que, sous un laisser-aller apparent, il y avait une véritable science d'artiste, science qu'on n'était pas habitué à rencontrer dans de tels sujets, et qui était chez Grandville le fruit d'études sérieuses et consciencieuses.

On sentait qu'outre la forme, qu'il savait respecter, il y avait dans les productions de son crayon la nature vraie, et telle qu'il la fallait pour s'allier aux œuvres littéraires qu'il devait illustrer. Illustrer, par exemple, la Fontaine comme on l'avait fait jusqu'alors, c'était produire des dessins insignifiants. Grandville eut l'idée de faire pour le dessin ce que la Fontaine avait fait pour les animaux : le renard, le chien se dressèrent sur leurs pattes, et revêtirent des ha-

Digitized by Google

bits d'homme. Alors on trouva tout naturel de les entendre parler : l'illusion devint complète. Mais là se présente la même difficulté qui s'est reproduite constamment dans les *Animaux peints par eux-mêmes*, publication dont les dessins de Grandville ne sont pas le moindre mérite. Prendre un homme, et remplacer sa tête par celle d'un animal, c'était un travail qui ne demandait pas un talent particulier ; mais pour que la métamorphose fût réelle, il fallait que, sous les habits de l'homme, on sentît l'animal tout entier, enfin que cette combinaison de l'homme et de l'animal ne fût pas une monstruosité ; c'est là ce qu'a cherché Grandville, c'est là ce qu'il a obtenu.

Parmi les artistes, Grandville sort de ligne ; ses premiers dessins sont la comédie dans l'enfance ; c'est la peinture des ridicules humains, mais la peinture grossière ; c'est, pour nous servir d'une comparaison classique, Thespis barbouillé de lie. Mais dans ses derniers ouvrages, l'art a fait un grand pas ; la nature y est toujours prise sur le fait ; mais ce n'est plus la représentation chargée : on y retrouve, comme dans les comédies de Molière, une profonde observation, une étude consciencieuse de la nature humaine ; seulement, au lieu d'en reproduire le langage, Grandville en reproduit la physionomie ; mais il le fait avec une finesse et une vérité qui rappelle notre grand poëte comique.

Granet (François-Omer) de Marseille, fils d'un riche tonnelier, était négociant lorsqu'il se fit remarquer, en 1789, par une ferveur républicaine des plus exaltées. A l'occasion de quelques troubles auxquels il prit part, il fut arrêté ainsi que Rebecqui, et emprisonné. Une procédure criminelle fut commencée contre eux ; mais, grâce au progrès rapide de la révolution, elle n'eut pas de suites. Granet sortit de prison triomphant, et, dès l'année suivante, il fut nommé administrateur du département des Bouches-du-Rhône ; puis, en septembre 1791, député à l'Assemblée législative. Il prit une grande part, conjointement avec les fédérés de Marseille, à la révolution du 10 août. Élu député à la Convention, Granet vota la mort de Louis XVI et l'exécution dans les vingt-quatre heures. Il était de ceux qui, dans leur costume, affichaient avec le plus d'ostentation le sans-culottisme, ce qui a donné lieu à un couplet qui commence et se termine ainsi :

« Donnez une culotte à Granet,
Donnez une culotte. »

Il siégeait au sommet de la Montagne, en carmagnole, un gros bâton à la main. Nommé adjoint au comité de salut public, il ne conserva pas longtemps ces hautes fonctions, auxquelles il était peu propre. Malgré tout le zèle révolutionnaire qu'il déploya à la Convention, et précisement à cause de l'exagération de son *sans-culottisme*, Granet ne put jamais obtenir la confiance de Robespierre. Il s'en vengea le 9 thermidor, et il se montra l'un des plus acharnés contre celui dont les révolutionnaires exagérés avaient conjuré la perte. Toutefois, il comprit bientôt que la réaction ne tarderait pas à l'atteindre lui et les siens, et il la combattit des premiers. Après la journée de prairial, Barras et Fréron, qu'il avait dénoncés en vain à plusieurs reprises, le firent comprendre parmi les proscrits de cette époque. Sa mise en accusation fut ordonnée ; mais l'amnistie par laquelle la Convention termina son règne, le délivra. Il retourna à Marseille, où il se tint éloigné des affaires publiques jusqu'à l'empire, époque où il fut nommé un des maires de Marseille et officier de la Légion d'honneur. Dans les cent jours, il fut porté, par le département des Bouches-du-Rhône, à la chambre des représentants, où il ne prit jamais la parole. Exilé en 1816 à cause de son vote dans le procès de Louis XVI, en 1818 une ordonnance mit fin à son bannissement. Il mourut à Marseille le 10 décembre 1821.

Granet (François-Marins), peintre de genre, est fils d'un maître maçon d'Aix en Provence. Le goût qu'il annonça de bonne heure pour le dessin détermina ses parents à le confier aux soins de Constantin, peintre paysagiste fort distingué. M. Auguste de Forbin suivait aussi les leçons de Constantin, et c'est là que se forma, entre M. Granet et M. de Forbin, une liaison d'amitié qui devait avoir une influence immense

sur le sort du premier. En 1792, M. Granet qui, sans fortune, était obligé de faire ressource de tout pour vivre, fut employé dans l'arsenal de Toulon à peindre des poupes et des proues de navire. Par un hasard plein de bonheur il y retrouva M. de Forbin, qui, pour échapper à la proscription dont se trouvait atteinte une partie de sa famille, s'était enrôlé comme volontaire. Leur ancienne amitié se réveilla, et tous deux, entraînés par leur goût pour la peinture, formèrent le projet de se rendre à Paris pour y étudier sous David. Madame de Forbin mère se rendit aux vœux des deux amis, qui, grâce à sa générosité, purent réaliser leur projet, et, en 1797, entrer ensemble dans l'atelier de David, qu'ils quittèrent en 1802 pour aller en Italie. Madame de Forbin pourvut aux frais de leur commun voyage.

L'année précédente, M. Granet avait exposé au salon une *vue du cloître des feuillants de la rue Saint-Honoré à Paris*. Le succès de ce petit tableau décida du genre auquel il devait se livrer exclusivement, genre un peu restreint, mais dont il sut tirer parti. *Stella traçant une Vierge sur les murs de sa prison* fut le premier ouvrage qu'il envoya de Rome; il peignit ensuite, pour la reine de Naples, *le chœur des Capucins de la place Barberine*. On n'avait point encore, comme on l'a fait depuis sur une bien plus grande échelle et avec beaucoup de succès, réussi à produire une grande illusion dans la représentation d'une profondeur fuyante sur une surface plane. Le tableau de M. Granet eut une grande vogue, et on lui en demanda plusieurs copies qui furent achetées à un prix très-élevé.

Il revint en France en 1819 et fut présenté, par M. de Forbin, à Louis XVIII, qui le nomma chevalier de la Légion d'honneur. M. Granet fit de fréquents voyages à Rome, et presque tous ses tableaux, qui sont trop nombreux pour être tous cités, représentent des intérieurs ou des souterrains de couvents d'Italie. Il en est résulté, dans ses ouvrages, une monotonie qui n'ôte cependant rien à leur mérite. M. Granet excelle surtout à reproduire, à la manière du Rembrand, les effets frappants de la lumière pénétrant dans des lieux sombres. On pourrait peut-être lui reprocher d'avoir fait abus de ce moyen, et on regrette aussi parfois de trouver un peu de crudité dans sa couleur; néanmoins on le place, avec raison, au rang de nos premiers peintres de genre. Nous citerons parmi ses tableaux, comme les plus importants: *Saint Pierre baptisant les premiers chrétiens dans la chapelle souterraine de Sainte-Marie in via lata*; *saint Paul prêchant l'Évangile aux prisonniers dans les souterrains du Capitole*; *le souterrain du couvent du Sacro-Speco*; *une cérémonie funèbre dans l'église inférieure de Saint-Martin du Mont*; *le rachat des captifs*, qui fait partie de la galerie du Luxembourg, etc.

La protection de M. de Forbin, devenu directeur des musées royaux, n'a jamais oublié M. Granet, et lui a aplani bien des difficultés et l'a aidé à se créer un sort brillant. Il est aujourd'hui membre de l'Institut, conservateur des musées royaux, membre des académies de Rome, de Berlin, de Saint-Petersbourg, etc.

Grange-aux-Merciers (conférence de la). Peu de temps après la bataille de Montlhéry, livrée en 1465, entre Louis XI et le comte de Charolais (Charles le Téméraire), le roi se retira à Paris, et ne tarda pas à entrer en négociation avec les princes. Des conférences furent ouvertes à la Grange-aux-Merciers, près de Berey. Le comte du Maine, le sire de Précigny, président de la chambre des comptes, et Jean Dauvet, premier président de Toulouse, y traitaient pour le roi; le comte de Dunois, pour les princes, et d'autres encore, car chacun voulait être représenté.

Louis, pour ne pas s'exposer à une bataille dont la perte l'aurait laissé sans ressources, avait enjoint à ses commissaires d'écouter toutes les demandes qui seraient faites, et de n'en repousser formellement aucune; mais cette prodigieuse finesse dont il était doué le perdait lui-même, et, dans ces conférences qu'on appela le *marché de la Grange-aux-Merciers*, tandis qu'il achetait à prix d'argent les serviteurs des princes, il en perdit beaucoup des siens.

Ces négociations prolongées furent

fatales à la cause royale. Les demandes des princes étaient si exorbitantes que le roi se vit obligé de les rejeter. Les hostilités furent dénoncées de nouveau le 18 septembre; le 21, le gouverneur de Pontoise livra cette ville aux Bretons; une tentative pour livrer la Bastille et le quartier Saint-Antoine aux ennemis n'échoua que par la vigilance de la garde bourgeoise. Le 27 septembre, Rouen fut livré au duc de Bourbon. Ces différentes trahisons déterminèrent le roi à consentir à toutes les conditions sur lesquelles il avait disputé jusqu'alors, et dont la principale était l'abandon de la Normandie à son frère. Toutes les bases du traité furent convenues dans une entrevue où le comte de Charolais et Louis XI étaient si préoccupés de leur conversation, qu'en se promenant ils entrèrent, sans s'en apercevoir, dans un grand boulevard occupé par la garnison de Paris, et où le comte était entièrement au pouvoir du roi. Une fois les conditions arrêtées de part et d'autre, Louis XI fit ramener, par une cinquantaine de ses cavaliers, le comte de Charolais au camp des princes, que son absence avait plongés dans une grande inquiétude. La trêve fut proclamée dans les deux armées le 1er octobre, et la paix définitive signée à Conflans (voy. ce mot) fut enregistrée au parlement le 30 du même mois.

Grange-la-Ville et Grange-le-Bourg, villages du département de la Haute-Saône (arrondissement de Lure), formant autrefois une des premières baronnies du comté de Bourgogne, appartenaient aux princes de Wurtemberg. Leurs fortifications, démolies par Louis XIV, avaient soutenu plusieurs siéges dont les suites pesèrent longtemps sur les habitants. Il reste encore, à Grange, des vestiges de murailles et les fossés du bourg et du château.

La population des deux villages réunis est de 2,000 habitants.

Grange-le-Roi, seigneurie de la Brie française, érigée en marquisat, par lettres du mois de juin 1659, en faveur de le Lièvre de Fourille. Cette localité fait aujourd'hui partie du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Brie-Comte-Robert.

Grangeneuve (Jacques-Antoine), député de la Gironde à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, naquit à Bordeaux vers 1758. Sans avoir jamais occupé le premier rang parmi les girondins, il attira sur lui l'attention autant par la fougue de son républicanisme, pendant l'Assemblée législative, que par la modération inattendue de ses votes pendant la Convention. Ce contraste le fit accuser par ses adversaires d'avoir été républicain sous la monarchie, et royaliste sous la république. Tout porte à croire qu'il y a de l'exagération dans ce reproche, et que, tout en restant républicain, Grangeneuve, soit par peur, soit par esprit de parti, ne voulut que s'opposer au triomphe des montagnards. Peut-être même était-il fédéraliste? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après le 31 mai, il prit la fuite sans rien faire pour prouver qu'il blâmait l'insurrection de ses collègues. Il n'y avait pas de mal à fuir; mais il y en avait à ne pas protester contre la guerre civile, ou à s'en rendre complice par sa présence; et cela, dans un moment où les armées étrangères avaient pénétré en France, et se préparaient à venir mettre le siége sous les murs de Paris.

Lorsque la révolution commença, Grangeneuve suivait avec distinction la carrière du barreau. L'enthousiasme qu'il manifesta, dès l'année 1789, pour la cause populaire, le fit nommer par ses concitoyens procureur de la commune de Bordeaux.

Élu député à l'Assemblée législative en 1791, il y prit la parole dès la première séance, dans la discussion sur le cérémonial à observer à l'égard du roi, et sur les titres de *sire* et de *majesté*, dont il vota la suppression, en disant que la constitution donnait au roi un plus beau titre, celui de roi des Français. Le premier il osa soutenir, non sans exciter les murmures dans une partie de l'Assemblée, que le Corps législatif et le roi étaient deux pouvoirs suprêmes, indépendants l'un de l'autre, et, par conséquent, deux pouvoirs égaux. Le 1er janvier 1792, il présenta, au nom du comité de surveillance, un rapport contre les émigrés, où n'étaient pas ménagés les frères du roi. « Je ne « pense pas, messieurs, dit-il, qu'aucun

« membre de cette assemblée puisse vo-« ter en faveur de l'impunité par des « considérations prises plus ou moins « dans l'amour que les Français doivent « avoir pour leur roi et pour sa famille; « une vérité bien essentielle, et que je « ne crains pas de dire à cette tribune, « c'est que le plus grand malheur dont « la colère céleste puisse frapper un « peuple libre, est de lui inspirer l'a-« mour de ses représentants. Le gou-« vernement représentatif est le seul « bon, parce qu'il est celui de la con-« fiance; mais lorsque de la confiance « on passe à l'amour, à je ne sais quel « attachement servile que de bas courti-« sans cherchaient autrefois à inspirer « au peuple pour le monarque, qu'ils « appelaient son *père;* lorsque enfin « l'on se passionne pour ses mandatai-« res, on n'est plus en état d'apprécier « leur conduite; on se livre à leurs vo-« lontés despotiques; on est à leur « merci! Le peuple doit juger souvent « ses représentants, les surveiller sans « cesse, ne prononcer sur l'inaltérabi-« lité de leurs principes et sur la soli-« dité de leurs intentions que lorsque « la pierre funèbre les sépare des cor-« rupteurs. Qu'un peuple soit heu-« reux, qu'une population nombreuse « le prouve, que des fêtes publiques « l'annoncent! les magistrats qui le ver-« ront seront assez récompensés; la « postérité fera le reste : mais si le peu-« ple est assez malheureux que de se « passionner pour eux, il mérite l'escla-« vage et tombe dans l'oubli! » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements, car on commençait à comprendre alors que l'attachement aveugle n'est pas moins dangereux en politique que la défiance portée à l'excès. Bientôt les faits vinrent confirmer cette vérité. La défiance alla jusqu'à l'ingratitude sous la république; l'attachement alla jusqu'à l'abandon des principes sous l'empire. Or, ces deux causes, en apparence si différentes, eurent cependant les mêmes résultats : l'une contribua puissamment à la ruine de la république; l'autre ne contribua pas avec moins de force à la ruine de l'empire. Quoi qu'il en soit, non contente d'applaudir, l'assemblée décréta, sur la proposition de Grangeneuve, *qu'il y avait lieu de mettre en accusation Louis-Stanislas-Xavier; Charles-Philippe; Louis-Joseph; Louis-Henri-Joseph de Bourbon, princes français, comme prévenus d'attentats et de complots contre la tranquillité publique et la constitution.*

Grangeneuve reparut un mois après à la tribune, pour dénoncer le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, l'artisan infatigable de toutes les trames contre-révolutionnaires et de toutes les intrigues de la cour. Il appuya aussi l'accusation de Dubois-Crancé contre le ministre de la guerre, Louis de Narbonne. Mais une circonstance assez bizarre, et qui montre combien l'esprit de parti peut abuser les hommes, il se montra alors aussi clément envers les assassins d'Avignon qu'il devait, plus tard, se montrer sévère à l'égard des septembriseurs de Paris. Quelques girondins se trouvant gravement compromis dans les massacres d'Avignon, il demanda une amnistie en faveur de Jourdan-Coupe-Têtes et de ses complices.

Un mot offensant, qui lui échappa dans un comité contre son collègue Jouesneau, le fit provoquer en duel par ce député, qui, d'après le témoignage de Saint-Huruge, l'un des seconds de Grangeneuve, se prévalut de la supériorité de ses forces physiques pour frapper son adversaire à coups de canne et pour le terrasser. L'affaire fut portée devant les tribunaux, qui ne la décidèrent pas en faveur du député de la Gironde.

Aux approches du 10 août, Grangeneuve insista pour faire ouvrir la discussion sur la question de la déchéance du roi. On assure aussi qu'à la même époque il prit, avec l'ex-capucin Chabot, une résolution qui prouvait plus de ferveur républicaine que de bonne foi. Ils convinrent de se faire assassiner l'un et l'autre, à une heure dite, dans les environs des Tuileries, espérant que la responsabilité de ce double assassinat retomberait sur la cour, et fournirait au peuple un prétexte pour se soulever et renverser le trône. On ajoute que Chabot manqua au rendez-vous, mais que Grangeneuve fut fidèle à sa parole, et qu'il attendit longtemps son collègue, toutefois, sans que personne eût attenté à ses jours.

Après la journée du 10 août, Grangeneuve, mécontent de voir son parti débordé par la Montagne, changea brusquement de système. D'ennemi juré de la cour, il devint ennemi juré de la Commune. Pour lui, le salut de la France était dans les mains de la Gironde : il avait combattu la cour parce qu'elle ne voulait pas des girondins ; il combattit le peuple, qui n'en voulait pas davantage.

Aussi, une fois réélu par la ville de Bordeaux, il montra, dans le sein de la Convention, une modération qui étonna d'autant plus, que le premier, à l'Assemblée législative, il avait osé paraître coiffé d'un bonnet rouge. Dans le procès du roi, il vota pour l'appel au peuple. Sur la question de savoir quelle peine serait appliquée, il se prononça contre la mort et pour la détention. Il motiva son vote en ces termes :

« Quelque infinis que soient nos pouvoirs, je ne puis pas même y supposer « le pouvoir extraordinaire d'accuser « et de condamner souverainement à « mort l'individu détrôné depuis cinq « mois. Je suis bien sûr au moins que « je n'ai jamais accepté cette prétendue « fonction... Je ne puis d'ailleurs me « dissimuler qu'à ce jugement criminel « du souverain participeraient un trop « grand nombre de nos collègues qui « ont manifesté, avant le jugement, « des sentiments incompatibles avec « l'impartialité d'un tribunal, et qu'on « a mis en œuvre autour de nous tous « les moyens d'influence possible pour « arracher à la Convention nationale « une sentence de mort. Dans de semblables circonstances, je pourrais « moins que jamais accepter et exercer le pouvoir criminel souverain « qu'on nous attribue. Réduit par conséquent à prendre uniquement des « mesures de sûreté générale, je déclare « que, s'il m'était démontré que la mort « seule de Louis pût rendre la république florissante et libre, je voterais « pour la mort ; mais, comme il est au « contraire démontré à mes yeux que « cet événement peut amener les plus « grands maux, sans produire aucun « avantage réel ; que jamais la liberté « d'un peuple n'a dépendu de la mort « d'un homme, mais bien de l'opinion « publique et de la volonté d'être libre, « je ne voterai pas pour la mort : fussé-je même du nombre de ceux qui pensent qu'il y a autant de danger à laisser « vivre Louis qu'à le faire mourir, la « prudence me commanderait encore de « rejeter les mesures irréparables, pour « qu'on puisse, dans toutes les circonstances, opposer aux projets de nos « ennemis ou son existence ou sa mort. « Je suis d'avis de la détention. »

Ce vote le fit passer pour royaliste aux yeux du parti populaire. Vainement il affirma que, déjà avant de siéger à l'Assemblée législative, il avait prêté le serment de renverser la royauté ; on voulut d'autant moins le croire, qu'il avait presque toujours suivi la même route que Gensonné, Guadet et Vergniaud, qui, quoique déclarant avoir prêté le même serment, avaient voulu pactiser avec le roi avant le 10 août, et faire proclamer son fils après cette journée célèbre. Les apparences étaient donc contre lui ; cependant il ne faut pas oublier que Grangeneuve n'avait pas signé le fameux mémoire adressé à Louis XVI par les triumvirs bordelais, et que, tout en faisant cause commune avec eux contre le peuple et contre les montagnards au profit de la bourgeoisie et de la Gironde, il pouvait bien, ou ne pas connaître tous leurs secrets, ou ne pas partager leurs opinions, qui, d'ailleurs, n'étaient pas toutes parfaitement semblables.

Mais le voyant toujours soutenir ses collègues contre les montagnards, le peuple ne vit en lui qu'un réactionnaire, et le porta sur la liste de proscription qu'après deux tentatives inutiles il fit accepter à la Convention dans la journée du 2 juin. Grangeneuve fut d'abord assez heureux pour se soustraire au décret d'arrestation, et se réfugia à Bordeaux ; mais découvert au moment où la Convention venait de le mettre hors la loi, il fut exécuté dans cette ville le 21 décembre 1793, par arrêt d'une commission militaire uniquement chargée de constater l'identité. Il était âgé de 43 ans.

Plus exalté qu'énergique, et tombant avec facilité d'un excès dans un autre ; sincèrement républicain peut-être, mais sans grande portée politique, Grange-

neuve ne manquait pas d'un certain talent, qui aurait produit plus d'effet s'il n'avait eu pour collègues un orateur comme Vergniaud, et des improvisateurs comme Guadet et Boyer-Fonfrède.

GRANVELLE-FOUSSEMAGNE, terres situées dans la haute Alsace qui furent érigées en comté, au mois de juin 1718, en faveur de F. J. Ignace, baron de Reinach.

GRANVILLE, *Granivilla*, ville maritime de l'ancien Cotentin en basse Normandie, aujourd'hui comprise dans le département de la Manche, arrondissement d'Avranches.

En 1439, Thomas lord Scales, sénéchal de Normandie pour le roi d'Angleterre, entreprit de construire à Granville une forteresse qui pût protéger un havre commode, et tenir en respect la garnison du Mont-Saint-Michel. Il acheta la même année, de Jean d'Argouges, seigneur de Gratot et de Granville, tous les droits qu'il avait sur la montagne de Granville, se reconnaissant son vassal par la redevance d'un chapel de roses vermeilles, payable au jour de Saint-Jean-Baptiste. La ville se trouvait alors à la pointe Gautier, et avait son port à la Houle; mais le capitaine anglais trouvant avec raison que la position sur le rocher serait plus forte, obligea les habitants de l'ancienne cité à s'y transporter, en employant pour leurs nouvelles demeures les matériaux de leurs maisons abandonnées et détruites. La première pierre de la ville actuelle fut posée en 1440. Mais dès l'année suivante, Louis d'Estouteville, à la tête des troupes du Mont-Saint-Michel, vint surprendre et enlever la place, et jamais les Anglais ne purent la recouvrer. Charles VII lui accorda, par une charte de 1445, de nombreux priviléges, y mit une garnison considérable, et fit achever les fortifications, dont l'enceinte fut doublée depuis ce temps. C'est au même roi que Granville doit ses armoiries: d'azur au bras armé d'argent, sortant d'un nuage, accompagné de trois étoiles d'or (pour signifier que la ville est et doit être armée jour et nuit pour sa propre défense).

Granville devint une des plus fortes places de la province: mais en 1689, Louis XIV en fit en grande partie démolir les murailles. Si elle perdit dès lors son importance militaire, elle conserva du moins une partie de ses vieilles franchises: sa milice bourgeoise de sept compagnies, faisant elle-même et en tout temps la garde de la ville; son milicien capitaine des portes, son colonel de la bourgeoisie (*), son corps de ville de trois échevins, élus tous les trois ans; ses exemptions de tailles (**). Son port resta aussi très-important. En 1786, on y comptait, outre 32 bâtiments de cabotage et les bateaux pêcheurs, 110 navires, dont 5 seulement n'étaient pas destinés à la pêche de la morue en Amérique, et surtout à Terre-Neuve. Plus de 6,000 matelots y étaient classés; le commerce seul des huîtres produisait, année commune, environ 50,000 livres. A la fin du dernier siècle, le prince de Monaco était gouverneur héréditaire de Granville, qui avait aussi une amirauté, une vicomté, une moyenne justice, etc.

Aujourd'hui cette place, chef-lieu du deuxième arrondissement maritime, siége d'un tribunal de commerce, de plusieurs vice-consuls étrangers et d'une école d'hydrographie, doit à son port plutôt qu'à ses fortes murailles une importance qui s'accroîtra encore par les travaux récemment exécutés ou projetés.

La population est de 7,350 habitants.

GRANVILLE (attaque de). Depuis longtemps, une partie des chefs de l'armée vendéenne désirait s'approcher des côtes, pour établir un point de contact avec l'Angleterre, quand la victoire de Fougères leur ouvrit le département de la Manche et la route de Granville, où les Anglais les avaient invités de se porter. A leur approche, 12 000 républicains se réunissent à St-Lô, sans armes et sans pain; on tire de la Hogue et de Cherbourg 4,000 hommes de troupes de ligne et 15 canons;

(*) Depuis la suppression des charges ces officiers étaient perpétuels et à la nomination du gouverneur.

(**) Anciennement Granville était aussi exempte de tous droits. Elle finit par payer les droits de traites foraines, d'aides, du tabac, et les contrôles des actes des notaires et huissiers.

Digitized by Google

les débris des troupes battues à Fougères grossissent cette garnison, augmentée encore de celle d'Avranches. Aussi les Vendeens hésitent d'abord, sentant leur inaptitude aux opérations régulières. Cependant ils se décident enfin à tenter l'attaque de cette place. La moitié de leur armée marche sur Granville, tandis que 10 à 12,000 Vendéens, à l'instigation de leurs prêtres et de quelques chefs subalternes, s'obstinent à rester dans Avranches. On les avait aigris, en leur répétant que leurs chefs ne voulaient s'emparer d'un port que pour passer en Angleterre et abandonner l'armée.

La garnison de Granville voulut inutilement en défendre les approches. Le 14 novembre 1793, les remparts commencent le feu, les batteries des royalistes y répondent. Un nombre considérable de Vendéens, placés sous les murs, lancent une grêle de balles sur les canonniers républicains, forcés de se mettre à découvert pour servir leurs pièces. Devenus bientôt maîtres du faubourg, ils montent à l'assaut. Mais se voyant en trop petit nombre sur les remparts, ils hésitent, reculent, et les assiégés reprennent leurs positions.

L'ennemi faisait peu de progrès; les républicains conservaient une intrépidité héroïque. Tous les habitants étaient sur les murs; les femmes et les enfants portaient les bombes et les boulets aux batteries.

Étonnés de tant de résistance, les royalistes se rangent dans les faubourgs pour se mettre à l'abri du feu des assiégés. Alors, de tous côtés, les soldats, et surtout les canonniers, sont frappés sur les murailles sans pouvoir connaître d'où partent les coups qui leur donnent la mort. On continue de se battre avec une égale fureur jusqu'à la nuit. Dans la crainte que les faubourgs, qui servaient d'asile aux assaillants, ne favorisent un assaut nocturne, et n'assurent le succès de l'armée royaliste, on se décide à les brûler pour sauver le reste de la ville. Comme les bombes et les boulets rouges ne répondent pas assez à l'ardeur des assiégés, l'adjudant général Vachot s'élance hors des murs, à la tête de quelques soldats intrépides. Bientôt la flamme pétille de toutes parts, et les Vendéens sont obligés d'abandonner leur poste. Revenus d'un premier moment de stupeur, ils veulent tenter un nouvel assaut; mais vainement la Rochejacquelin et Stofflet parcourent d'abord les rangs; ils trouvent partout les esprits abattus; leurs ordres sont à peine écoutés. L'évêque d'Agra, revêtu de ses habits pontificaux, paraît, et multiplie les encouragements au nom de la royauté et de la religion. Ces discours semblent un peu ranimer les soldats; les chefs en profitent, et se mettent à leur tête. On attaque de nouveau par l'isthme et vers la grève; les uns filent sur les remparts, les autres s'approchent des palissades; le roc est gravi. Le canon et les tirailleurs secondent l'attaque; mais partout les assiégés la soutiennent avec une égale valeur. Le canon de la place démonte quelques pièces des assiégeants; le feu des remparts porte la mort dans leurs rangs. Les plus courageux bravent la mort en marchant seuls à l'ennemi. Ils entreprennent une attaque générale et ne peuvent y parvenir. Bientôt on refuse de combattre; tous abandonnent leur poste après un siége de 28 heures, laissant les faubourgs et la grève jonchés de 1,500 morts ou mourants. Partout on voit la terre couverte de canons sans affûts, d'armes brisées, de drapeaux en pièces, de cadavres dont les membres épars sont à demi brûlés. Lemaignan, membre du conseil supérieur royaliste, a le bras emporté, et expire sous les murs de Granville. Plusieurs chefs sont grièvement blessés. Les Vendéens, aigris par leurs prêtres, s'éloignent en fureur; leur rage se tourne contre ceux de leurs chefs qui les ont arrachés à leur terre natale.

Grappin (P. P.), le dernier des bénédictins de Saint-Maur, naquit en 1738, à Ainvelle-lez-Conflans, dans le bailliage de Vesoul. A 18 ans, il embrassa la vie religieuse et se livra exclusivement aux études historiques. Il travailla d'abord avec dom Berthod, puis seul, à dresser l'inventaire des archives publiques et particulières de sa province, et à copier les documents les plus importants pour les envoyer au dépôt général des chartes, fondé par le ministre Bertin. Au moment de la ré-

volution, dom Grappin se vit chargé par le ministre de composer un travail sur les anciens états de Franche-Comté, puis de répandre dans la province différents écrits destinés à préparer l'opinion publique aux réformes devenues nécessaires et repoussées par les ordres privilégiés. Grappin embrassa les principes révolutionnaires, et prêta le serment exigé des ecclésiastiques. Il fut député par les prêtres constitutionnels de la Haute-Saône à l'assemblée du clergé, en 1797, en fut élu secrétaire, et continua ces fonctions au concile de 1801. Il est mort en 1833. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires sur l'abbaye de Faverney*, Besançon, 1771, in-8°; 2° *Abrégé de l'histoire du comté de Bourgogne*, Avignon, 1773, in-12; 3° *de l'origine des droits de mainmorte dans le comté de Bourgogne*, 1778, in-8°; 4° *Recherches sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne*, 1782, in-8°; 5° *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté*, 1785, in-8°, avec un supplément en 1786; 6° *Mémoire où l'on essaie de prouver que le cardinal de Granvelle n'eut point de part aux troubles des Pays-Bas*, 1788, in-8°; 7° *Mémoire sur les guerres du comté de Bourgogne au seizième siècle*, 1788, in-8°.

GRASSE, *Grassa, Grinnicum*, chef-lieu de sous-préfecture du département du Var; popul. 12,716 hab.

Cette ville fut fondée, dit-on, par Crassus; du moins, les Romains y élevèrent un castrum. Au sixième siècle, une colonie de juifs de Sardaigne, convertis au christianisme, obtint l'autorisation de construire une ville sur le même emplacement (585). La nouvelle cité, devenue très-commerçante, soutint plusieurs siéges pour conserver ses richesses. Elle fut surprise par les Sarrasins, qui emmenèrent une partie des habitants en esclavage; détruite par les citoyens lors du passage de Charles-Quint, afin que l'ennemi n'y trouvât pas de ressource; rebâtie peu de temps après; assiégée par le baron de Vins, pendant les guerres civiles du seizième siècle.

Les Autrichiens et les Piémontais, passant le Var, en 1746, se présentèrent devant Grasse. Les bourgeois capitulèrent au premier coup de canon. Le vainqueur leur demanda une contribution de 60,000 livres. Alors, par un acte louable de patriotisme et de charité, l'évêque, M. de Surian, paya seul généreusement la somme exigée par l'ennemi.

En 1815, Grasse fut le premier bivouac de Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe.

Grasse était le siége d'un évêché suffragant d'Embrun, qui y fut transféré d'Antibes, vers le milieu du treizième siècle. Beaucoup d'habitants de cette derniere ville, chassés par les fréquents pillages des corsaires de Barbarie, s'étaient, à la même époque, établis à Grasse.

Le commerce de Grasse consistait principalement en fruits, en parfumeries, en huiles, en cuirs, etc. La parfumerie est encore aujourd'hui la principale source de sa prospérité.

Grasse faisait partie de l'ancienne Provence, dépendait du parlement et de l'intendance d'Aix, possédait une viguerie, une sénéchaussée, une justice royale.

Elle est la patrie de Godeau, un de ses évêques, du conventionnel Isnard, etc.

GRASSE (François-Joseph-Paul, comte de), marquis de Grasse-Tilly, amiral, naquit en 1723, à Valette, en Provence. Après avoir rapidement passé par tous les grades, il fut nommé, en 1779, chef d'escadre, et partit de Brest avec quatre vaisseaux et plusieurs frégates, pour rejoindre d'Estaing à la Martinique. Le 6 juillet, lors du combat de la *Grenade* (voyez ce mot), il ne s'engagea qu'à la fin de l'action. On attribua, dans le temps, le retard de Grasse à une jalousie contre son général : quant à lui, il en accusa les vents; les gens impartiaux n'y virent que de l'impéritie.

L'année suivante, il prit part aux combats des 17 avril, 15 et 19 mai, que M. de Guichen livra à Rodney. La campagne terminée, il retourna à Brest, partit encore en mars 1781, à la tête de 20 vaisseaux de ligne, qui portaient aux États-Unis des secours d'hommes et d'argent, et en même temps escortaient plusieurs flottes marchandes di-

rigées vers les îles de l'Amérique. Dans sa route, et près des atterrages de la Martinique, Grasse rencontra l'amiral Hood avec des forces très-inférieures aux siennes, et qu'il aurait pu anéantir. Le combat fut assez vif; mais l'amiral anglais sut combattre, faire assez de mal, et se retirer avec une perte peu considérable. Le 2 juin de la même année, il contribua à la prise de Tabago, et s'étant ensuite rendu sur les côtes de l'Amérique septentrionale, il battit l'amiral Graves, qui portait à bord de son escadre des secours pour l'armée anglaise. C'est la seule victoire qui appartienne exclusivement à de Grasse. Le général Cornwallis s'était, pendant ce temps, retranché à York-Town; mais Washington, Rochambeau et la Fayette, secondés par l'escadre de de Grasse, le forcèrent de capituler, et de signer, le 19 octobre, l'indépendance de l'Amérique insurgée.

Ayant fait voile pour les Antilles, et réparé la flotte à la Martinique, l'amiral de Grasse en partit le 5 janvier 1782, avec 6,000 hommes, commandés par Bouillé. Débarqués dans l'île de Saint-Christophe, ils attaquèrent le fort de Briens-Tom-Hill, au moment où l'amiral Hood venait au secours de l'île. De Grasse, au lieu de rester à son poste pour protéger l'opération de Bouillé, leva l'ancre de l'inexpugnable rade de Basse-Terre, et, avec 32 vaisseaux, alla attaquer l'amiral anglais, qui n'en avait que 22. Celui-ci, par une manœuvre adroite, recule, attire son ennemi au large, et le tournant, va s'embosser dans le mouillage qu'on lui avait laissé libre si gratuitement. De Grasse, dont la commotion violente qu'il éprouva en se voyant si complétement joué, avait peut-être affaibli les facultés intellectuelles, se laissa aller à la fureur. Il vint deux fois livrer combat, mais toujours sans succès. Par bonheur, Bouillé, malgré la faute de l'amiral, avait pris le fort de Briens-Tom-Hill; mais, quoique Hood se trouvât alors placé entre le feu de l'artillerie de la place et celui de la flotte française, il réussit, par une nouvelle adresse, à se retirer en bon ordre, en causant plusieurs dommages aux marins français.

On a blâmé avec raison de Grasse de n'avoir pas mouillé par le travers de la flotte anglaise, pour la combattre bord à bord, ou de n'avoir pas tenté ce que fit depuis Nelson à Aboukir, c'est-à-dire, couper la ligne ennemie par le milieu, et doubler les ailes. Mais il s'en fallait bien que de Grasse fût un Nelson. Cependant, l'île de Saint-Christophe, et ensuite celles de Monserrat et de Newis, furent conquises par Bouillé. En même temps, l'amiral français partit en avril 1782 du port royal de la Martinique, pour transporter des troupes françaises à l'île de Saint-Domingue, où il allait rejoindre l'escadre et des troupes espagnoles qui, conjointement avec lui, devaient conquérir la Jamaïque. Il était précédé d'un convoi de 150 bâtiments de transport, et avait 33 vaisseaux. La flotte anglaise de Rodney s'étant offerte à son passage, dans un moment où il était favorisé par un vent propice, il en attaqua l'avant-garde, sans que l'amiral anglais pût venir au secours des siens. Cependant, de Grasse ne sut pas tirer parti de tous ces avantages, et, satisfait de quelques faibles succès, il se mit hors de portée des Anglais. Quelques-uns de ses vaisseaux escortaient son convoi, lorsque le vaisseau *le Zélé*, qui déjà dans la nuit du 10 au 11 avait abordé et fortement endommagé *le Jason*, aborda dans la nuit du 12 *la Ville de Paris*, et se trouva dégréé. Il aurait suffi de le faire relâcher dans un des ports voisins, ou de le brûler après en avoir retiré l'équipage; mais de Grasse voyant les Anglais sur le point de s'emparer de ce bâtiment et de la frégate envoyée pour le remorquer, se porta avec toute sa flotte au secours d'un seul vaisseau. Rodney le punit de son imprudence, et, l'ayant poursuivi, l'attaqua de tous côtés avec des forces imposantes; après un combat (le 12 avril 1782) très-sanglant, qui se prolongea pendant 10 heures, et où de Grasse et ses officiers montrèrent un admirable courage, il fut contraint d'amener son pavillon, ainsi que plusieurs autres de ses vaisseaux. Il montait *la Ville de Paris*; la moitié de son équipage avait été mise hors de combat, et le vaisseau avait été si maltraité, qu'il coula bas avant d'arriver en Angleterre. Les Français

avaient eu 3,000 hommes tués, les deux tiers de plus que l'ennemi; ils avaient perdu 6 vaisseaux; six de leurs capitaines avaient peri. (Voyez DOMINIQUE [combat de la].)

L'amiral, vaincu et prisonnier, fut conduit à Londres; il y reçut des éloges qui tournaient à la gloire des Anglais, et excita vivement la curiosité publique. « Trompé par son amour-propre, de Grasse ne sentit pas assez pourquoi on le vantait, pourquoi on l'appelait *le valeureux Français;* il cédait au désir qu'on avait de le voir, et n'eut point la dignité qui convient au malheur. Sa conduite en Angleterre le fit mépriser en France, où le déchaînement contre lui était universel. Il y eut contre lui de sanglantes épigrammes (*). »

De retour en France, il publia sur cette affaire un *Mémoire* dans lequel il se plaignait amèrement de plusieurs de ses officiers; il est à croire que ses plaintes étaient mal fondées, puisque le gouvernement n'y fit aucune attention. Depuis lors, il ne fut plus employé, et mourut à Paris, le 11 janvier 1788, âgé de 67 ans. De Grasse avait cette brillante valeur commune à tous les Français; les marins disaient même de lui : *Il a six pieds; et six pieds un pouce les jours de combat.* Mais l'expérience même ne put éclairer son manque d'étude et de capacité, et il se serait mieux distingué comme subalterne ou capitaine de vaisseau. Il passait pour être extrêmement fier, mais probe et loyal (**) : ces derniers titres ne peuvent qu'honorer sa mémoire.

GRATSCHATZ (combat de). Voyez GOSPITSCH.

(*) Droz, *Histoire de Louis XVI*, t. I, p. 363. Cet auteur ajoute : « Les femmes portaient des croix *à la Jeannette;* c'étaient « des croix d'or surmontées d'un cœur. On « en fit *à la de Grasse;* la seule différence « c'est qu'elles étaient sans cœur. On assura « que l'amiral racontait que le roi d'Angleterre l'avait reçu parfaitement, et lui avait « dit : *Je vous reverrai avec plaisir à la tête « des armées françaises.* »

(**) A Saint-Domingue il avait offert d'engager sa fortune pour emprunter l'argent nécessaire à l'armée.

GRAVE (siéges de). — Louis XIV, maître d'une grande partie de la Hollande, établit pour gouverneur de Grave, sur la Meuse, le marquis de Chamilli. Le prince d'Orange en fit le siége en 1674. Chamilli témoigna au comte d'Estrade, gouverneur de Maëstricht, son inquiétude sur les otages hollandais conservés dans la place, et l'embarras où le mettait une disette absolue d'argent. Six cents hommes partent de Maëstricht, sous la conduite du capitaine Mélin; traversent le camp hollandais sur un point mal garde; remettent à Chamilli l'argent qui lui est nécessaire, et traversent une seconde fois le camp des ennemis, sans qu'on songe à s'opposer à leur entreprise. Cependant, à force de travaux, de temps et de patience, le prince d'Orange entra dans Grave (1674).

—Le général Salin, commandant une des divisions de l'armée du Nord, chargé d'investir la ville de Grave, en commença le blocus le 28 octobre 1794. Vainement cette ville fut sommée, bombardée, canonnée pendant deux mois. Son gouverneur ne se rendit qu'au moment où il manqua de vivres et de munitions. Sa garnison, forte de 1,500 hommes, fut faite prisonnière de guerre (28 octobre au 28 décembre 1794).

GRAVE (Pierre-Marie, marquis de) naquit, en 1755, d'une noble famille du Languedoc; il était premier écuyer du duc de Chartres lorsque éclata la révolution; il en adopta les principes, fut nommé maréchal de camp en 1792, et remplaça Narbonne au ministère de la guerre. Dumouriez l'accuse d'avoir été l'auteur de tous les désastres de l'armée de Flandre. Démissionnaire au 8 mai, décrété d'accusation au 27 août, il se réfugia en Angleterre et ne revint en France qu'en 1800. Napoléon le nomma commandant de l'île d'Oléron, et, à la restauration, le marquis de Grave devint lieutenant général, pair de France, et chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans. Il mourut au Palais Royal en 1823.

Plusieurs contemporains nous ont laissé des portraits de de Grave. Bertrand de Molleville et Dumouriez ne sont pas moins sévères à son égard que madame Roland. « C'était, dit-elle dans

« ses Mémoires, un petit homme que « la nature avait fait doux, à qui ses « préjugés inspiraient de la fierté, que « son cœur sollicitait d'être aimable, « et qui, faute d'esprit pour les concilier, finissait par n'être rien. »

GRAVELINES, *Gravelina*, *Graverengæ*, forte ville maritime de la ci-devant Flandre, aujourd'hui du département du Nord (arrondissement de Dunkerque). Avant le douzième siècle, Gravelines n'était qu'un chétif village nommé Saint-Willebrod, que le comte Thierry d'Alsace fit fortifier pour arrêter les courses des Anglais, où il attira de nombreux étrangers et dont il fit son séjour ordinaire. Son fils Philippe acheva les fortifications et perça, entre la mer et la ville, un canal que la rivière d'Aa remplit aussitôt en y formant un port commode. Le commerce vivifia rapidement cette localité dont Rigord disait déjà, dans les premières années du treizième siècle : *Gravaringas, villam opulentam in finibus Flandriæ sitam.* La possession en fut souvent disputée.

En 1302, Oudart de Maubuisson la prit et y mit le feu; cédée aux Anglais par le traité de Brétigny, elle leur fut reprise par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en 1377; l'évêque de Norwich y rentra et la saccagea en 1382; les Anglais l'occupèrent au quinzième siècle. Elle finit cependant par rester au duc de Bourgogne pour passer au pouvoir de Charles-Quint, qui, en 1528, y fit construire un château et plusieurs bastions. Trente ans plus tard, il se livra sous ses murs une bataille célèbre.

En 1558, le maréchal de Termes, qui avait pris d'assaut Dunkerque, Berg-Saint-Vinox et Nieuport, se vit attaqué, le 13 juillet, par le comte d'Egmont, à la tête de 12,000 hommes de pied et 3,000 chevaux. Il n'avait tout au plus que 10,000 hommes, dont plus de la moitié étaient Allemands et le reste Gascons. Ces derniers se défendirent avec vaillance; les Allemands, au contraire, paraissaient indifférents à l'issue du combat. Sur ces entrefaites, dix vaisseaux anglais qui, par hasard, se trouvaient à portée d'entendre la canonnade, accoururent s'embosser sur la droite de l'armée française, appuyée à la mer. Les soldats de Termes furent saisis d'un trouble extrême quand ils se virent pris à revers par l'artillerie anglaise, précisément du côté où ils s'étaient crus le plus en sûreté. Ils se mirent à fuir; mais ils rencontrèrent bientôt les paysans flamands furieux des outrages qu'ils avaient reçus, des pillages et des cruautés qu'on avait exercés contre eux. Ils ne firent grâce à aucun des fuyards. L'armée tout entière fut détruite, et ses chefs, de Termes, Villebon, Annebault, le comte de Chaulnes, Sénarpons et Morvilliers, demeurèrent captifs entre les mains des Espagnols. Cette défaite, suivant de si près celle de Saint-Quentin, fit perdre courage à Henri II, et détermina les conditions sévères de la paix de Cateau-Cambrésis.

Les maréchaux de la Meilleraye, Rantzau et de Gassion, secondant le duc d'Orléans, qui commandait, en 1644, l'armée des Pays-Bas, se réunirent tout à coup, le 1er juin, pour attaquer Gravelines, tandis que Tromp, avec une flotte hollandaise, attaquait cette ville par mer. Le siége fut long; tous les ouvrages furent défendus avec beaucoup de vigueur : les Français y perdirent beaucoup de gens de marque. Enfin, Ferdinand de Solis, qui commandait dans la place, fut obligé de se rendre le 29 juillet. Après avoir fait la circonvallation les Français avaient été avertis que Mélos, posté à Bergues avec une assez petite armée, devait être renforcé de celles du comte d'Isembourg, de Bucquoi, de Bec, du duc de Lorraine, et de Picolomini. La réputation de tant de grands capitaines avait donné de l'inquiétude à la plupart des officiers assiégeants. L'un d'eux avait dit que l'armée espagnole était une armée de capitaines. « Eh bien! répondit Gassion, « nos soldats battront ces capitaines. » Lorsque la place a capitulé, le régiment des Gardes, conduit par la Meilleraye, entre le premier dans ses murs, le premier régiment de l'armée étant le seul qui, suivant le funeste usage du temps, ait droit d'entrer dans une ville conquise, quand il est assez fort pour la garder. Gassion voulant y faire entrer le régiment de Navarre, la Meilleraye s'y oppose; la querelle s'échauffe; ils mettent tous les deux l'épée à la main, l'un criant : « A moi Navarre! » et l'au-

tre : « A moi, les Gardes ! » Les deux maréchaux et les deux régiments sont sur le point d'en venir aux mains, lorsque le marquis de Lambert arrive ; il fait ce qu'il peut pour les apaiser ; mais, voyant qu'il n'y réussit pas, il dit, d'un ton de maître, au régiment des Gardes et à celui de Navarre : « Messieurs, vous êtes les troupes du roi. « Il ne faut pas que la mésintelligence « de deux généraux vous fasse couper la « gorge ; c'est pourquoi je vous com- « mande, de la part du roi et de M. le « duc d'Orléans, de retirer vos armes, « et de ne plus obéir ni à M. de la Meil- « leraye, ni à M. de Gassion. » Les troupes lui obéissent, et les deux maréchaux se retirent (1644).

Gaston d'Orléans, maître de la ville, détruisit les travaux importants que Philippe IV y avait exécutés : une grande écluse de 45 pieds de largeur, formant un vaste bassin où les bâtiments, toujours à flot, étaient à l'abri du canon.

Le 18 mai 1652, la ville se rendit aux Espagnols commandés par l'archiduc Léopold. Le siége avait duré soixante-neuf jours.

Le 30 août 1658, un siècle après la bataille de Gravelines, cette ville, canonnée pendant près d'un mois, ouvrit ses portes au maréchal de la Ferté. Ce fut le premier siége que Vauban conduisit en chef.

Depuis le traité des Pyrénées, cette place est toujours restée au pouvoir de la France.

Le chevalier Deville et Vauban y firent ajouter de nouveaux ouvrages qui en ont perfectionné le système de défense. Elle est inaccessible du côté de la mer, et le terrain marécageux qui l'environne peut être inondé à volonté.

Avant la révolution, Gravelines était chef-lieu d'une subdélégation, et avait un magistrat composé d'un bailli, d'un mayeur, de cinq échevins, d'un pensionnaire, d'un greffier, et d'un procureur-syndic.

Sa population est de 4,200 habitants.

Gravelle (combat de la). Après la désastreuse bataille de Crevant (1423), un avantage signalé remporté sur une troupe anglaise, commandée par le frère du duc de Suffolk, vint rendre un peu de cœur aux Français. « Les Anglais, dit M. de Barante, revenaient en Normandie, chargés d'un immense butin qu'ils avaient fait en Anjou. Jean de Harcourt, comte d'Aumale, rassembla les gentilshommes et les communes de ces provinces, et tomba sur les Anglais, près du château de la Gravelle, non loin de Segré en Anjou. La marche de l'ennemi était embarrassée d'un lourd bagage, et de plus de 10,000 bœufs qu'ils avaient dérobés dans les campagnes. Cependant il se défendit vaillamment ; les archers et les gens de pied se retranchèrent, comme à l'ordinaire, derrière leurs pieux aiguisés ; mais les hommes d'armes et les chevaliers français les attaquèrent par le flanc. et bientôt les mirent en désordre. Il en périt près de 2,000. Le sire de la Poole, Thomas Clinton, et d'autres capitaines anglais, furent pris. »

Gravezon, seigneurie de Provence, qui fut unie à celle de Tourade, et érigée en marquisat, par lettres du mois d'août 1718, en faveur de Jacques de Clémens, écuyer, seigneur de Gravezon, du Catelet, et de Montroux. Gravezon est situé aujourd'hui dans le département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles.

Graville, ancienne seigneurie de Normandie, possédée, dès le douzième siècle, par la maison de *Mallet*, dans laquelle on trouve *Jean V*, sire de Graville, grand fauconnier de France, et son petit-fils, *Louis de Graville*, amiral de France, qui fut le dernier mâle de la branche aînée (voyez Favoris, t. VII, p. 708). Celui-ci mourut en 1516, ne laissant que des filles.

La seigneurie fut acquise, dans la suite, par George de Brancas, en faveur duquel elle fut érigée en marquisat en 1611.

Ce marquisat passa dans la maison de Conti.

Gravure. — On distingue en gravure quatre genres différents, qui se subdivisent chacun en plusieurs sections ; ces quatre genres sont la *gravure en médailles*, la *gravure en pierres fines*, la *gravure en taille-douce* et la *gravure sur bois*. Sans nul doute, les deux premiers genres seraient mieux placés à l'article Sculpture, puisqu'ils

ne servent point à produire des estampes, ce qui, à notre avis, constitue véritablement la gravure. Si donc nous les plaçons ici, ce n'est que pour nous conformer à l'usage, qui les a confondus avec la gravure sous une même dénomination.

§ I. Gravure non destinée a produire des estampes.

Gravure en pierres fines ou glyptique.

La gravure en pierres fines ne paraît pas avoir été cultivée avec succès pendant le moyen âge, et nous ne pensons pas que la France, en particulier, se soit distinguée alors dans cette branche des arts; il faudrait même, comme on l'a fait à tort pour beaucoup d'autres arts, descendre jusqu'au seizième siècle et à l'Italien Mathieu del Nasuto, pour trouver les origines de la glyptique française. Si l'on en croit donc la commune narration, cet homme aurait été amené d'Italie en France par François Ier, pour faire des dessins de draps d'or et de soie et de tapisseries, et probablement aussi pour former des graveurs. Le fait est que de 1525 à 1547, année de sa mort, il eut le titre de *maître de la monnaie de France*. Mais après lui, il faut descendre encore jusqu'au célèbre Coldoré (voyez ce nom) pour trouver le premier Français qui se soit distingué dans la glyptique. Les ouvrages de cet artiste sont extrêmement remarquables; mais son exemple ne put donner une impulsion considérable à cet art, qui n'a jamais été cultivé que par un petit nombre d'artistes, peu encouragés par la faveur populaire. Après Coldoré, qui mourut sous le règne de Louis XIII, nous devons citer le Milanais Maurice, qui mourut à Rouen en 1732; François-Julien Barrier, mort en 1746, graveur ordinaire du roi, habile artiste, mais dessinateur peu remarquable; Louis Siriès, qui alla travailler à Florence, et Jacques Guay de Marseille, le plus illustre de nos graveurs, qui fut reçu membre de l'Académie en 1748, et mourut vers la fin du dix-huitième siècle. Les œuvres de cet artiste, admirables de travail et de dessin, sont dispersées et oubliées; mais sa réputation, appuyée sur ce qui reste encore de ses travaux, est à jamais célèbre. Après lui, parut sous l'empire Jeuffroy, membre de l'Institut et chef d'une nombreuse école. On créa en 1805, à l'école des beaux-arts, un grand prix de gravure en pierres fines et en médailles, et l'émulation fit naître d'habiles artistes Toutefois, la glyptique est loin d'être encore assez goûtée chez nous pour faire espérer qu'elle prendra de plus grands développements que par le passé. Parmi les artistes qui la cultivent aujourd'hui, on distingue MM. Desbœufs, Domard, Fauginet, Hewite, Mongeot, Simon et Tiolier fils.

Gravure en médailles.

La gravure des médailles ou au moins des monnaies fut cultivée pendant le moyen âge; elle ne le fut pas avec art, mais enfin elle fut pratiquée. Avant le quatorzième siècle, on ne pourrait guère citer aucune monnaie, médaille ou sceau, remarquable par la pureté du dessin ou par l'importance des procédés d'exécution. Mais alors cette branche de l'art se développa, et l'hôtel des monnaies de Paris conserve une médaille de 1374 (médaille de Guillaume de Poitiers) remarquable à tous égards; le sceau de Charles V ne l'est pas moins. Au quinzième siècle, la gravure des médailles fit encore de grands progrès; celle qui fut frappée pour l'établissement de l'ordre de Saint-Michel par Louis XI, et le sceau de Charles le Téméraire, sont des pièces dignes de fixer l'attention des amis des arts. Malheureusement, les noms des artistes qui ont fait faire ces progrès à la gravure en médailles sont restés inconnus. Espérons que l'importante collection de sceaux du moyen âge, formée par M. Depaulis et acquise par l'école des beaux-arts, fera mieux connaître cette période de l'histoire des arts en France. (Voyez Numismatique et Monnaies.)

A la renaissance, les progrès de l'art du dessin et le retour aux modèles de l'antiquité exercèrent la plus heureuse influence sur la gravure en médailles; les œuvres de ce temps sont fort remarquables; nous citerons entre autres le magnifique sceau d'or de Louis XII, conservé à la bibliothèque royale et décrit par Millin. Plus tard, Jean Goujon grava, dit-on, la belle médaille de Ca-

therine de Médicis; enfin, Étienne Delaulne fit pour la Monnaie des poinçons demeurés longtemps célèbres. Du reste, les noms de la plupart des graveurs de cette époque sont encore inconnus. Il faut arriver jusqu'à Dupré, sous le règne de Henri IV, pour avoir une suite non interrompue d'artistes et de traditions, c'est-à-dire, pour trouver une école constituée. Les œuvres de cet illustre artiste, dont la vie est cependant entièrement ignorée, resteront à jamais les plus beaux modèles de la gravure en médailles. Après lui parut Varin, sous Richelieu et Louis XIV; les médaillons, médailles et monnaies de cet artiste sont aussi d'inimitables chefs-d'œuvre.

Sous Louis XIV, le nombre des graveurs de médailles fut assez considérable. Voici les noms de ceux dont les œuvres nous ont le plus frappé dans la collection de la Monnaie : Molart, Roussel, Jean Duvivier, Bernard, Mauger, Jean le Blanc et Chéron.

Sous Louis XV, les graveurs de médailles firent comme tous les artistes de ce temps : les uns suivirent la mode, et se laissèrent aller au style leger et facile, en voulant modifier ce qu'il y avait de roide et de guindé dans l'école de Louis XIV; les autres restèrent fidèles à la sévérité et peut-être à la roideur. Dollin, Breton, les deux Roettiers, Duvivier et Marteau, furent les graveurs les plus célèbres de ce temps; Marteau se distingue entre tous par le bon goût et la pureté de son dessin.

Après la révolution opérée dans les arts par David, la gravure de médailles gagna en pureté, sous le rapport de dessin, et on peut citer comme de très-habiles graveurs, plusieurs des artistes de ce temps. Depuis lors, l'art est loin d'avoir dégénéré. Voici, sauf omission, la liste des principaux graveurs depuis la fin du règne de Louis XV : Andrieu, Barre, Borrel, Bovy, Brenet, Caqné, Cannais, Chardigny, Daniel, Depaulis, Desbœufs, Desnoyers, Dieudonné, Domard, Droz, Dubois, Dumarest, Dupré, H. Duvivier, Fauginet, Galle, les deux Gatteaux, Gayrard, Jaley, Jeuffroy, Lavy, Mercié, Merlin, Michaud, Petit, Pingret Oudiné, Rogat, les deux Tiolier, Vatinelle, Vivier. Nous ne citerons pas leurs œuvres; elles rappellent tous les grands événements de notre histoire moderne; d'ailleurs nous les avons mentionnées aux articles qui sont consacrés à ces artistes.

§ II. Gravure destinée à produire des estampes.

De la gravure sur bois ou en relief.

Dans la gravure sur bois ou en relief, l'artiste laisse sur le bois ce qui doit faire les noirs et creuse pour produire les blancs; de telle sorte que quand le rouleau de l'imprimeur passe sur la planche, il n'atteint et ne noircit que ce qui doit être noir sur l'estampe; c'est le même procédé de tirage que pour l'impression des livres. On conçoit, en conséquence, qu'il est facile d'intercaler, et sans doubler l'opération du tirages des gravures sur bois dans un livre, le texte et les gravures s'imprimant ensemble.

La gravure sur bois dure longtemps, se multiplie par les *clichés* (voyez Imprimerie), s'exécute à bon marché, et lorsqu'elle est exécutée avec intelligence, elle donne d'excellents résultats. On conçoit, du reste, que la gravure en relief peut être exécutée sur métal; c'est un progrès que MM. Andrew, Best et Leloir, ont fait faire à cet art dans ces dernières années; nous en reparlerons plus loin. Cette espèce de gravure doit surtout intéresser les amis de l'instruction populaire. « Tirée d'un seul coup de presse avec la page imprimée, elle convient merveilleusement, a-t-on dit, à l'instruction des masses, qu'il est nécessaire d'attirer par la curiosité des yeux à celle de l'intelligence. » En effet, c'est elle qui a permis d'entreprendre la publication des Magasins et des livres illustrés, qui, chaque semaine, répandent dans les campagnes et dans les ateliers le goût des arts, et tant d'utiles connaissances.

Quelle est l'origine de la gravure sur bois? La France, l'Allemagne et l'Italie s'en disputent l'invention; les uns disent que ce sont les cartes à jouer qui lui ont donné naissance; les autres que ce sont de petites estampes représentant des sujets religieux avec des légendes. S'il est difficile d'avoir une opinion bien nette sur ces questions, on peut du moins affirmer que dès le premier quart

Digitized by Google

du quatorzième siècle la gravure sur bois était connue, et qu'il est probable que cette invention, d'origine chinoise, aura été connue simultanément dans les pays qui, les pièces en main, se disputent l'honneur de sa découverte. On verra, au reste, à l'article IMPRIMERIE, les détails relatifs à cet intéressant débat; car les origines de l'imprimerie sont cachées dans celles de la gravure sur bois.

Quoi qu'il en soit, de bonne heure, ce genre de gravure fut appliqué à la décoration des livres, où les estampes remplacèrent les miniatures des manuscrits. Le premier ouvrage français orné de gravures semblables est, dit-on, la traduction du *Speculum humanæ salvationis*, imprimé à Lyon en 1478, in-folio; et disons-le, dès à présent, Lyon paraît avoir été, jusqu'à la fin du seizième siècle, le centre d'une école célèbre d'imprimeurs et de graveurs. Les artistes de ce temps, appelés *tailleurs* (*) *d'histoires et de figures*, sont assez peu connus; on cite cependant les noms de Tollat, à la fin du quinzième siècle; de Raefé, de Pierre Voeiriot, de Noël Garnier, de Bernard Salomon, dit le petit Bernard, élève de Jean Cousin, et dont les œuvres sont célèbres (entre autres son *Déluge* de la Bible de Lyon); de Jean le Maître, de Moni, de George Mathieu, de Cruche, presque tous de Lyon, et enfin de Jean Cousin lui-même.

La gravure en taille-douce vint bientôt faire une terrible concurrence à la xylographie. Cependant le dix-septième siècle peut encore citer quelques noms illustres; sous Henri IV, Leclerc et Pierre Rochienne; sous Richelieu, Étienne Duval et Palliot; sous Louis XIV, les deux Papillon et les deux le Sueur. Mais le dix-huitième siècle vit finir l'existence de la gravure sur bois en France; en vain J. B. Papillon et quatre nouveaux membres de la famille des le Sueur, continuant la profession paternelle, lutterent contre le goût de l'époque, la fin de la gravure sur bois était arrivée, et c'est à peine si Godard d'Alençon sut conserver encore les traditions.

(*) *Tailleur*, de taille, intaille, ce qu'on taille dans le bois; de là taille-douce, etc.

Mais au commencement de ce siècle, Berwick, en imaginant en Angleterre de nouveaux procedés, en substituant la gravure sur bois debout et au burin à la gravure sur bois de fil et au canif, régénéra un art oublié, et opéra, on peut le dire, une revolution dans l'imprimerie et la librairie. « L'introduction de la nouvelle gravure en relief, en France, fut très-lente. L'Angleterre avait déjà repandu, à très-bon compte, dans le commerce des livres ornés de ces gravures, que nous en étions encore à de rares essais; il fallut même qu'un graveur habile de cette contrée vînt en France pour y rendre cet art populaire; ce graveur c'est Thompson. » (Rapport sur l'exposition de 1839.) De 1824, année où Thompson vint en France, et où il exposa les premieres gravures sur bois qui parurent au salon, jusque vers 1834, la gravure sur bois ne prit pas une grande extension. Godard fils est le premier Français qui exposa, en 1827, une belle gravure d'après la méthode anglaise. Mais bientôt une ou deux vignettes ornèrent tout nouveau roman. Enfin, à partir de 1835, on vit paraître les nombreux Magasins, surtout le *Magasin pittoresque*, et un très-grand nombre de livres illustrés (*), qui donnèrent à la gravure sur bois une impulsion telle, que les beaux jours du quinzième siècle semblaient être revenus. MM. Andrew, Best et Leloir introduisirent alors un utile perfectionnement : au lieu de bois, ils employèrent le cuivre, et, à l'aide de l'eau-forte et du burin, obtinrent des gravures en relief d'un bien meilleur effet. Voici la liste à peu près complete des xylographes qui se sont fait un nom depuis dix ans; ce sont MM. Andrew, Belhatte, Best, Brevière, Cherrier, Chevauchet, Godard d'Alençon, les deux Lacoste, Leloir, Maurisset, Porret, Rouget et Tellier.

Gravure en relief sur acier.

Avant de clore le chapitre relatif à la gravure en relief, nous devons parler de la gravure en relief sur acier; c'est elle qui fournit aux grands établissements d'industrie leurs billets imprimés. On ne peut lutter contre la contrefaçon des

(*) Ils se sont élevés à 700 dans une seule année.

faussaires qu'à force d'art, de talent, de finesse de burin et de difficultés à vaincre; aussi certaines de ces productions sont-elles de vrais chefs-d'œuvre. S'il nous est impossible de remonter à l'origine de cette spécialité, disons au moins que, dans les temps modernes, MM. Andrieu, Barre, Cornouailles, Galle et Saunier, se sont acquis en ce genre une réputation méritée.

Parlons enfin, pour terminer cette section, des fers à reliure ou à gaufrer. Le retour aux vieilles traditions des relieurs du seizième siècle a ramené chez nous le goût des belles reliures; le dessin d'ornement trouve ici une de ses plus belles applications. Nous parlerons à l'article RELIURE de l'histoire de cette industrie : contentons-nous de dire ici que la gravure des fers destinés à exécuter les ornements des reliures a fait aussi de grands progrès, et citons M. Chesle comme l'un des artistes les plus célèbres en ce genre.

Gravure en creux ou en taille-douce.

L'histoire de la gravure en taille-douce est bien plus connue que celle des genres précédents; sans essayer de raconter son origine, qui est italienne, nous devons au moins dire que l'orfévre florentin Maso Finiguerra tira, en 1452, une épreuve d'une nielle (voyez NIELLE et ORFÉVRERIE) d'après le procédé des graveurs en bois. Bientôt après, l'Allemagne eut aussi ses graveurs sur métal. La France, alors occupée de chasser l'Anglais de son territoire et de se remettre d'une guerre de cent ans, ne cultivait que faiblement les arts. Ce fut en 1488 que parut le premier livre français imprimé avec des planches gravées sur cuivre. Ce livre fut imprimé à Lyon, sous le titre de *Pérégrinations de oultre-mer en terre sainte*, par Nicolas le Huen. Mais on pourrait objecter au savant Jansen, qui raconte ce fait, qu'en admettant avec lui que l'ouvrage de le Huen soit le premier livre français illustré de gravures en taille-douce, il a bien pu paraître avant 1488 des estampes isolées, et dont le souvenir, comme celui de tant d'autres choses du même genre, s'est perdu. Quoi qu'il en soit, l'Italie voyait fleurir la belle école de Marc-Antoine, que la nôtre n'était pas encore constituée. Elle commença dans la seconde moitié du seizième siècle, avec Jean Duvet, Étienne de Laulne, Noël Garnier, Nicolas Béatricet, P. Voeiriot, Jacques Périsin, Tortorel et Renée Boivin. Léonard Gaultier, né vers 1560, et qui florissait à Paris sous le règne de Henri IV, est le plus célèbre de nos anciens graveurs, et il mériterait d'avoir plus d'illustration encore. Sa belle gravure du *Jugement dernier*, d'après Michel-Ange, ses *Amours de Cupidon et de Psyché*, d'après Raphaël (en trente-deux feuilles), et plusieurs portraits, sont les morceaux les plus remarquables de son œuvre, qui comprend plus de huit cents pièces gravées avec une finesse, une précision et une correction de dessin très-remarquable.

Androuet Ducerceau, Étienne Dupérac, Philippe Thomassin et Thomas de Leu, publiaient à la même époque d'excellentes estampes et en divers genres, et achevaient de donner à l'école française une consistance réelle. Sous Richelieu et Mazarin, l'inimitable Callot, Labelle, Chaperon, Pérelle, brillèrent d'un vif éclat. Ce fut cependant sous Louis XIV seulement que notre école devint la première de l'Europe; on remarqua alors en France une extraordinaire réunion de talents; Poilly, Étienne Baudet, Pesne, Guillaume Château, Claudine Stella, Gérard, Audran, Édelink, Nanteuil, Masson, Van Schuppen, sont les plus célèbres de ces artistes. Louis XIV contribua, sans nul doute, aux progrès que fit la gravure sous son règne, en accordant à cet art une protection toute spéciale, et en rendant en 1660, à Saint-Jean de Luz, un édit pour le déclarer art libéral, et affranchir de toute maîtrise ceux qui se livraient à sa culture.

Sous Louis XV, Benoît et Jean Audran, Nicolas Dorigny, Charles et Louis Simoneau, Gaspard Duchange, Nic.-Henri Tardieu, Alexis Loir, Louis Desplaces, élèves de Gérard Audran, continuèrent les traditions du maître et la gloire de l'école; et après eux vinrent les deux Dupuis, Laurent Cars, Philippe Lebas, les Drevet et Balechou, non moins célèbres que leurs devanciers. Ce fut alors que l'Europe, qui

nous copiait servilement, vint se former à notre école; l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie même, envoyaient leurs graveurs chez nous pour y apprendre à manier le burin. C'est chez les artistes que nous venons de nommer que se formèrent Wagner, Preisler, Schmidt, Wille, nés en Allemagne; Strange, Ingram, Ryland, envoyés par l'Angleterre; ce dernier pays nous emprunta aussi, à la même époque, des artistes habiles, entre autres Aliamet, l'Empereur, et Vivarais le paysagiste.

Sous ce règne, cependant, quelques graveurs, pour faire du joli et de l'effet, comme en faisait Boucher en peinture, se relâchèrent des principes sévères de l'école : tels furent madame de Pompadour, Gaspard Duchange, Laurent Cars; mais Balechou, Wille, Ant. Trouvain, les deux Chéreau, Daullé, Nic. Larmessin, conservèrent, malgré leurs défauts, les bonnes traditions.

A la fin du dix-huitième siècle, Saint-Aubin, Avril, Duplessis Bertaux et de Boissieu nous amènent jusqu'à la grande école du dix-neuvième siècle ou de l'empire, formée d'après les inspirations de David; alors nous trouvons Bervic et Desnoyers, et, après eux, Massart, Richomme, H. Dupont, Lemaître, Sixdéniers, et mille autres qui maintiennent notre école au niveau de son ancienne gloire.

Nous ne pouvons terminer cet article sans dire quelques mots de divers genres de gravure en taille-douce, tels que la gravure à la *manière noire*, au *pointillé*, en *couleur*, *au crayon*, et *au lavis*.

La gravure à la *manière noire*, due aux Allemands, et surtout en usage en Angleterre, est monotone et lourde; Vaillant, mort en 1677, est à peu près le seul artiste français qui l'ait employée pendant le règne de Louis XIV; sous Louis XV, nous trouvons Leblond, et de notre temps, nous pouvons mentionner M. Jazet.

La gravure *au pointillé*, d'origine hollandaise, est encore pratiquée particulièrement par les Anglais, bien qu'un assez grand nombre de Français l'aient aussi cultivée avec succès. On s'en sert surtout pour les portraits; ceux qui ont été exécutés par Hopwood, au pointillé au burin, sont d'un joli effet et d'un beau fini.

La gravure *en couleur*, d'origine chinoise, fut employée pour la première fois en Allemagne vers 1730, et apportée en France par l'inventeur, Leblond, en 1737. Cette gravure, qui demande l'emploi de plusieurs planches, est très-utile pour les ouvrages d'histoire naturelle; nous devons citer les œuvres d'Audebert, mort en 1800, et les planches du Dictionnaire d'histoire naturelle de d'Orbigny, qui se publie actuellement, comme ce qui a paru de plus remarquable en ce genre.

La gravure *au crayon*, modification du pointillé, a été inventée par François, graveur de Paris, en 1756. On l'emploie avantageusement pour les études du dessin.

La gravure *au lavis*, inventée par Leprince, graveur de Paris, vers 1756, est favorable pour rendre les paysages et l'architecture; l'inventeur a produit en ce genre des œuvres remarquables.

GRAY, *Gradicum*, ville ancienne de la ci-devant Franche-Comté, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Saône. Son origine paraît remonter à une haute antiquité. Toutefois, le premier titre connu qui en fasse mention, n'est pas antérieur à la seconde moitié du septième siècle. Dotée d'une université en 1287, par Otton IV, comte de Bourgogne (*), d'un corps municipal dans le siècle suivant, elle vit parfois son château servir de résidence aux ducs Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon. Plus anciennement, la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, femme de Philippe Ier le Long, y avait souvent habité. C'était elle qui avait fondé au château une chapelle avec huit chanoines.

Avant la conquête française, il y avait à Gray un gouverneur qui partageait, avec le maire et les échevins, le soin de veiller aux différents postes de la ville. En temps de guerre, tous les habitants, sans exception, étaient soldats et passaient une revue hebdomadaire faite par les magistrats. Plus d'une fois, ils signalèrent leur courage et leur attachement aux souverains du pays. On cite

(*) Transférée à Dôle vers 1420.

même une circonstance où les dames et les demoiselles vendirent leurs bijoux et leurs vêtements les plus riches pour la défense de la cité.

Cependant Gray fut éprouvée par d'assez fréquents désastres. Incendiée en 1360 par les compagnies d'aventuriers, reduite encore en cendres en 1384, puis par les Français, elle fut de nouveau brûlée en partie par l'armée qui la reprit à Louis XI pour la rendre à la princesse Marie. Henri IV l'enleva en 1595. En 1668, elle se rendit à Louis XIV, malgré le gouverneur et le maire (voyez plus bas). Celui-ci eut le courage de dire au grand roi, en lui présentant les clefs : « Sire, votre conquête serait « plus glorieuse, si elle eût ete disputée. » Six mois après, elle rentra sous la domination espagnole ; mais le duc de Navailles la reprit le 28 février 1674. (Voy. l'art. suivant.)

Avant la revolution, Gray était le siége d'un bailliage etabli par Charles-Quint, en 1544, d'un présidial, d'une recette, etc. Aujourd'hui elle a, outre sa sous-préfecture, des tribunaux de premiere instance et de commerce, un collége communal, etc. Sa population est de 6,000 hab.

Gray (prise de).—Louis XIV, en se rendant à Maëstricht, dans la campagne de 1673, avait laissé en Bourgogne le duc de Navailles, lieutenant general, pour y surveiller les mouvements des Espagnols du côte de la Franche-Comté. Aussitôt après la déclaration du cabinet de Madrid, au commencement de l'année 1674, ce général s'etait empressé de réunir toutes les troupes dont il pouvait disposer. Il s'empara d'abord de quelques châteaux. Ayant reçu un renfort considérable, il marcha sur Gray, en chassant l'ennemi devant lui. Les troupes espagnoles se retirèrent dans la place.

« En s'approchant, il trouva la cavalerie des ennemis qui venoit brûler les villages où il avoit dessein de s'établir pour faire ce siége ; il y eut une grande escarmouche, et les ennemis furent repoussés jusqu'à leurs postes. Le lendemain, qui étoit le 28 de février, il fit ouvrir la tranchée, et malgré l'inondation qui étoit grande, les soldats ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, il fit attaquer le chemin couvert par le régiment de Lionnois. Il s'en rendit maître apres un combat de cinq heures. Les ennemis demandèrent à capituler. On prit dans cette place 1,600 hommes d'infanterie. 400 chevaux et 600 dragons, etc. (*). »

Greban (Simon), religieux du monastere de Saint-Riquier, en Ponthieu, secrétaire de Charles d'Anjou, comte du Maine, né vers la fin du quatorzieme siécle, à Compiègne, est auteur du *Triumphant mystère des Actes des Apôtres*, ce *roi des mystères*, mis en vers et joué par personnages à la cour d'Angers, dès le temps du roi René, au Mans en 1510, à Bourges en 1536, à Tours en 1541, et probablement à Paris en 1542. Cet ouvrage a eu quatre éditions ; la dernière, imprimée par les rères Angeliers, in-fol., de 778 pages, est la plus complète. On a encore de Simon Gréban des *Élégies, Complaintes* et autres poésies.—Arnoul Greban, son frère, chanoine de l'église du Mans, travailla aussi à la composition du *Triumphant mystère*. Il a publié diverses autres poesies. (Voyez Mystères.)

Arnoul et Simon Greban furent si estimes des premiers connaisseurs de leur temps, que Boileau, si judicieux d'ailleurs, n'aurait pas dû l'envelopper dans ses mépris. Jean Bouchet écrivant au poëte Thibaut, avocat de Poitiers, lui dit :

« En priant Dieu qu'il te donne le style
« Des deux Grebans dont grant douceur distille. »

Clément Marot, dans son épigramme 223, sur les poëtes français, s'exprime ainsi :

« Les deux Grébans ont le Mans honoré. »

Estienne Pasquier rappelle avec complaisance que Jean le Maire, auteur du poëme de l'*Illustration des Gaules*, en sa préface du *Temple de Vénus*, et Geoffroy Toré, en *son Champ flori* (or ces personnages étaient des poëtes distingués eux-mêmes), regardaient les freres Grèban, surtout Arnoul, le principal collaborateur des *Actes des Apôtres*, comme des écrivains supérieurs (**).

(*) Histoire militaire de Louis XIV, par Quincy, t. I, p. 374.

(**) Gabriel Naudé, dans son Mascurat, dit qu'on s'étouffait à l'hôtel de Flandre, en 1541, pour voir jouer les Actes des Apôtres.

Nous ajouterons que ces enfants des muses françaises, auxquels on peut joindre Molinet et Guillaume Alexis, reconnaissaient pour leur maître Alain Chartier, comme Ronsard, un siècle après, fut celui des du Bellay, des Mellin, des Belleau, des Baïf, etc. Du reste, c'est à tort que les paroles de Clément Marot ont fait penser que les frères Gréhan étaient originaires du Mans : ils naquirent à Compiègne, ainsi que l'a prouvé Bernard de la Monnoye sur la Croix du Maine et du Verdier, et fleurissaient sous Charles VII, dont Simon, le plus jeune des deux, fit l'épitaphe. Mais Arnoul fut chanoine du Mans; c'est au Mans, de 1440 à 1450, qu'il commença son poëme, continué par Simon, retouché, vers 1510, par Pierre Curet, aussi chanoine du Mans, et publié, pour la première fois, vers 1513, par Galliot du Pré; enfin, c'est au Mans qu'il fut enseveli, dans l'église de Saint-Julien; sa pierre sépulcrale disparut lors des dévastations des huguenots.

Grebbe (combat sur le). — Au mois de janvier 1795, l'armée du Nord, commandée par Pichegru, marchait d'un pas rapide à la conquête de la Hollande (*), et menaçait Amsterdam. Déjà le prince d'Orange était allé se réfugier en Angleterre. Le 18, tandis que la brigade Dewinther prenait tranquillement possession d'Amersfoort, la division Macdonald attaqua quelques troupes anglaises, qui occupaient encore la ligne du Grebbe, un des affluents de la rive droite du Rhin. Elles voulurent faire résistance; mais Macdonald les culbuta promptement, s'empara de toutes leurs redoutes, où il trouva 80 canons et 20 caissons, et se porta lui-même derrière le Grebbe. Les Anglais avaient battu en retraite si précipitamment, qu'ils abandonnèrent leurs malades, et durent les recommander à la clémence française.

(*) Pichegru avait plusieurs fois écrit aux représentants Bellegarde, Lacoste et Joubert, pour les inviter à faire plus de diligence. — « Citoyens, leur mandait-il, notamment le « 16 janvier de Thiel, ne perdez pas un instant « à vous rendre ici, pour passer de suite à « Utrecht que nos troupes occuperont demain. » Les représentants y arrivèrent en effet le 17, et le jour même y reçurent les députés de la province, qui venaient traiter de la capitulation.

Grèce (influence de la). La civilisation hellénique, douée d'une facilité merveilleuse à se répandre, ne tarda pas à exercer en Gaule une grande influence. Il fallut que les nations helléniques apprissent à connaître les monnaies et les signes numériques, c'est-à-dire, l'alphabet d'un peuple avec lequel chaque jour les relations devenaient de plus en plus fréquentes. Ainsi, les Romains trouvèrent les chiffres et l'alphabet des Grecs employés même parmi les tribus barbares du Nord. César raconte avoir trouvé chez les Helvétiens des tablettes contenant, en caractères grecs, le dénombrement de leur armée. Strabon affirme qu'en Gaule certains contrats étaient rédigés en langue grecque. Les Gaulois n'ayant point de caractères à eux, avaient dû nécessairement emprunter ceux de leurs voisins.

La plupart des médailles gauloises frappées avant la conquête, sont des imitations plus ou moins barbares, soit des monnaies phocéennes, soit des monnaies macédoniennes, rapportées par les aventuriers qui allaient guerroyer en Grèce et en Asie.

Après la conquête romaine, cette influence ne fit que s'accroître par l'ardeur que les Gaulois mettaient à s'initier dans les arts et la civilisation de la Grèce, et ils y réussirent si bien, que Strabon les appelle plusieurs fois *philhellènes*. « Un si grand lustre, dit Justin, fut répandu sur les hommes et les choses, qu'il semblait, non pas que la Grèce eût émigré en Gaule, mais que la Gaule eût été transportée en Grèce. » Lucien raconte que dans son voyage dans nos contrées il rencontra un philosophe gaulois, très-probablement un druide, qui parlait très bien le grec, et lui récita des tirades entières de poëtes classiques. La langue grecque, parlée dans toutes les colonies fondées par les Phocéens, persista dans le midi de la Gaule, bien longtemps après que cette contrée fût devenue romaine par la conquête. Constantin le Jeune ayant été tué en 340, un orateur composa et récita devant le peuple d'Arles un discours funèbre en langue grecque.

Au commencement du cinquième siècle, l'hérésiarque Nestorius ayant

adressé une lettre en grec au pape Célestin, ce fut de Marseille que celui-ci fit venir un interprète pour la traduire. Environ cent ans plus tard, saint Césaire, évêque d'Arles, voulant établir dans son église la psalmodie usitée dans l'église d'Orient, prescrivit que le chant du peuple alternerait avec le chant des officiants; ce qui se faisait, dit le biographe du saint évêque, soit en latin, soit en grec. Or, cette ville n'était point grecque d'origine; seulement elle avait été longtemps soumise à l'influence des Marseillais, et avait vécu quelque temps sous leur domination; et si le grec persistait comme idiome encore au cinquième siècle, dans une ville gauloise, gouvernée et colonisée par des descendants des Phocéens, à plus forte raison devait-il s'être maintenu dans des villes d'origine phocéenne, où il avait des racines bien plus étendues et bien plus profondes (*).

La langue grecque possédant une littérature si belle, si riche, a dû avoir une grande influence sur la littérature d'un pays où elle est restée si longtemps comme langue parlée. M. Fauriel, dans un cours professé en 1830-1831, à la faculté des lettres, et malheureusement encore inédit, prétend avec raison retrouver l'origine de certains genres de la poésie provençale dans des compositions analogues, usitées dans la poesie populaire des Grecs. Suivant lui, la tradition a conservé le motif de ces chants auxquels les troubadours n'ont guère fait que donner un tour et un but nouveaux; les *aubades*, gracieux dialogues entre les amants, et la *guette* vigilante, qui avertit que l'aurore approche, seraient une réminiscence populaire des anciens chants grecs, appelés chants du matin, une imitation rajeunie par la forme et les idées modernes. Il en serait de même des *pastourelles*, qui se retrouvent dans les chants des pâtres grecs.

(*) Les auteurs de la France littéraire rapporteut, au tome III, que Goutran, lors de sa réception à Orléans en 585, y fut harangué en hébreu, en arabe, en grec et en latin. Grégoire de Tours, d'où ce fait est tiré, raconte seulement que le peuple faisait retentir de longues acclamations en diverses langues, sans nommer le grec.

« M. Fauriel est allé plus loin; il a reconnu dans le *Pèlerinage et les aventures de Raymond Dubousquet*, seigneur provençal du onzième siècle, une réminiscence bien plus extraordinaire, une réminiscence de l'histoire d'Ulysse. Le lieu de la scène, la condition et les sentiments des personnages sont changés. Les traits fondamentaux du récit subsistent; Minerve est remplacée par Sainte-Foy, qui guide le héros, et lui prédit son retour dans sa patrie. Ainsi qu'Ulysse, le seigneur Dubousquet est durant trois jours à la merci des flots; il revient inconnu dans son castel, qui est son Ithaque, se cache dans la demeure d'un paysan des environs, qui lui est resté aussi fidèle qu'Eumée au fils de Laërte. Là, il attend le moment de rentrer dans son domaine, usurpé, ainsi que sa femme, par un prétendant félon. Enfin, il est reconnu dans un bain à une blessure, comme Ulysse par la fidèle Euryclée. Ce dernier trait appartient évidemment aux mœurs grecques, et ne saurait avoir été imaginé au onzième siècle. Ce n'est pas par la transmission savante des écoles que l'histoire d'Ulysse a pu se perpetuer en s'altérant ainsi, et se mêlant à des légendes chevaleresques. On est donc obligé d'admettre que les contes grecs qui ont fourni la matière de l'Odyssée ont été se transmettant jusqu'au moyen âge, de siècle en siècle et de nourrice en nourrice, après que les Phocéens les eurent apportés de leur ancienne patrie, voisine de la patrie d'Homère. M. Fauriel a également signalé l'origine grecque de plusieurs coutumes qui ont longtemps subsisté dans la Gaule méridionale. Tels étaient les danses de nymphes et de satyres qui avaient lieu le jour de Saint-Lazare, dans les églises qu'on ravageait; les myriologues, chantes aux funérailles par des chœurs de jeunes filles; les courses des femmes nues; enfin l'usage ionien, et peu conforme à la pureté chrétienne, de l'onobasie (promenade sur un âne), châtiment populaire infligé à l'adultère, et duquel est né le *charivari* (*). »

Nous avons déjà eu occasion de si-

(*) Ampère, Hist. littéraire de la France, t. I, p. 116 et suiv.

gnaler les vestiges des usages grecs conservés dans plusieurs fêtes et divertissements des Méridionaux. (Voy. DANSE, FARANDOLE, FÊTES LOCALES.) Nous croyons cependant devoir encore mentionner ici une sorte de danse rappelant la pyrrhique dorienne, qui est encore exécutée aujourd'hui à Cervières, près de Briançon. Notre description est empruntée aux Nouvelles annales des voyages (juin 1837). La pyrrhique était, comme on sait, consacrée à Bacchus. « Le 16 août, jour de la fête patronale, on danse au pont de Cervières, hameau de Briançon, la *bacchuber*, espèce de pyrrhique. Cette danse s'effectue au chant des femmes, qui placent au milieu d'elles la plus âgée. Les danseurs, au nombre de onze ou de treize, sont en vert; ils ont des chemises blanches amples, et nouées autour du coude avec des rubans. Ils sont armés d'épées larges, courtes et sans pointe, et décrivent douze figures différentes. Tantôt ils tournent en cercle; tantôt ils posent leurs épées par terre, de manière à ce que la pointe soit au centre du cercle dont elle forme un rayon; puis chacun, après avoir salué à droite, en commençant par le chorége, reprend de la main droite son épée, et tient la pointe de celle de son voisin à gauche. Ensuite, après avoir tourné, on passe à la file sous l'épée du chorége, et après diverses évolutions, on fait autour de lui plusieurs sauts en cadence, on pirouette sur les talons, et la danse, pendant laquelle une gravité imperturbable a été conservée, se termine par un salut. »

Ce n'est pas seulement dans nos mœurs, dans nos usages, mais bien encore dans notre langue, que le génie grec a laissé une empreinte profonde. Ainsi, sans parler des mots scientifiques et tirés artificiellement du grec, le français renferme un très-grand nombre d'expressions dérivant directement du grec. Bien plus, d'après une statistique faite avec grand soin, le dialecte marseillais possède environ un millier de mots dont l'origine grecque ne paraît pas douteuse. Le provençal du comtat Venaissin en renferme aussi un grand nombre, et le dialecte picard lui-même en contient quelques-uns que nous donnerons à la fin de cet article.

M. Ampère veut encore attribuer à l'influence des colonies grecques le nombre fort considérable de locutions proverbiales grecques qui se retrouvent dans le français; mais nous croyons que c'est à tort: il faut plutôt y reconnaître une marque de la conformité du génie des deux nations, conformité qui se retrouve dans maintes qualités et dans maints défauts de leur caractère. Quelle est la langue de l'Europe qui, par sa construction, par sa facilité à créer des mots, se rapproche plus du grec ancien que l'allemand? quel est le pays qui a produit le plus d'hellénistes, si ce n'est l'Allemagne? et pourtant un abîme sépare le génie des deux peuples. Le traducteur anglais d'un roman chinois a fait remarquer la similitude frappante de certaines locutions chinoises avec des idiotismes anglais, et certes ces idiotismes n'ont pas été importés de Chine en Angleterre. Par suite de cette conformité, jamais la littérature grecque n'a été aussi vivement sentie, aussi bien rendue qu'en France; et ici nous n'entendons aucunement parler des laborieux et infructueux essais tentés au seizième siècle pour mouler notre langue et notre poésie sur la langue et la poésie grecque, mais des immortelles productions du dix-septième siècle. « Ronsard et Baïf, dit M. Ampère, voulaient se faire Grecs et demeuraient Tourangeaux. Racine aussi avait étudié les Grecs, et a voulu les imiter; mais l'alliance de son génie avec le génie grec s'est faite par l'âme et par une sympathie naturelle autant que par l'étude. S'il n'en eût pas été ainsi, par quel charme eût-il donné à notre langue un peu de la mélodie et de la langue de Sophocle et d'Euripide? Dans toute l'Europe, en Allemagne, en Hollande même, on a imité les tragiques grecs; on en a fait d'excellentes traductions; mais qui, hormis Racine, a retrouvé quelques accents de leur voix? Qui a été aussi Grec que la Fontaine dans Philémon et Baucis, dans certains passages de la *Mort d'Adonis* ou de *Psyché?* lui, le Champenois, qui savait peu de grec, je pense. C'est surtout chez nos écrivains d'extraction méridionale qu'on peut retrouver comme une tradition héréditaire du nombre, de la suavité, de l'élégance

simple, qualités natives de l'heureux génie de la Grèce. Fénelon n'a pas besoin de reproduire les formes de la narration d'Homère, pour qu'on reconnaisse dans la parole du prêtre chrétien l'euphonie de la prose attique. L'abondante parole de Massillon est naturellement harmonieuse et cadencée comme la parole travaillée d'Isocrate. Le prédicateur de Versailles ne songeait point au rhéteur d'Athenes; mais il était né sous un aussi beau ciel, sur cette côte, la grande Grèce de la Gaule, près du lieu où fut Olbia la fortunée, à Hières, en vue de l'île du Titan, de l'île du Soleil. A la fin du dix-huitième siècle, quand on était, dans l'art et la poésie, aussi loin que possible de l'antiquité, le fils d'une femme de Byzance (André Chénier) retrouva, pour un moment, mélodie, grâce antique. Alors la Grèce fit à la Gaule son dernier présent (*). »

Pour compléter cet article, nous ajoutons ici un choix d'un assez grand nombre de mots grecs conservés avec plus ou moins d'altération dans le dialecte provençal (**).

Agi,	grain de raisin;	ῥάγιον, petit grain de raisin.
Agreno,	prune sauvage;	ἄγριος, sauvage.
Agruello,	cerise sauvage;	*idem*.
Alabre,	glouton, vorace;	λάβρος, même sens.
Alapedo,	patelle, coquille qui s'attache aux rochers;	λεπάς, άδος, même sens.
Androun,	ruelle, recoin;	ἀνδρών, appartement réservé aux hommes.
Aragnoou,	sorte de filet;	ἀραχναῖον.
Argui,	cabestan, treuil;	ἐργατη, même sens.
Arloun,	pain;	ἄρτος, même sens.
		B.
Barri,	rempart;	βάρις, édifice élevé.
Bellugo,	étincelle;	βάλλεκα, sable d'or, rachure d'or (***).
Blestoun,	matteau de chanvre;	βλαισόω, courber, tordre.
Bogo,	bogue, gros poisson de mer;	βόαξ ou βῶξ, βωκός, même sens.
Boucaou,	bocal;	βαυκάλιον, sorte de vase
Boufaore,	vorace;	βουφάγος, gros mangeur.
Bourrido,	soupe de poisson;	βωρίδιον, sorte de poisson.
Bourriquo,	âne;	πύρριχος (comparez *roussin*).
Bregin,	sorte de filet;	βροχίς, lacs, filets.
Brousso,	recuite;	βρῶσις, nourriture
Bugado,	lessive;	βουγανδής (*bovis capax*), grand bassin; cuve.
		C.
Calar,	jeter;	χαλάω, laisser tomber.
Calen,	sorte de filet;	κάλυμμα, filet pour pêcher.
Calignaou	bûche de bois;	κάλιον, morceau de bois.
Calignar,	courtiser (caliner);	κυλινδέω et καλινδέω, être assidu; fréquenter.
Canaesto,	corbeille;	κάναστρον, même sens.
Canisso,	claie;	κανίας, κανίσκιον, κάνιστρον, objet tressé en jonc.
Cantoun,	coin;	κανθός, angle de l'œil (****).
Carambot,	crevette;	κάραβος.
Caro,	face;	κάρα, tête.
Chilet,	sifflet de chasse;	χειλωτήρ, courroies que les joueurs de flûte attachaient à leurs lèvres.
Cliquelos,	crécelle;	κλαγγή, bruit perçant (?).

(*) J. J. Ampère, Histoire littéraire de la France, t. I, p. 125 et suiv. — Voyez encore le traité de Henri Étienne *De la conformité du langage français avec le grec*, et le discours de M. Charpentier sur cette question : *A laquelle des deux littératures grecque ou latine la littérature française est-elle la plus redevable?*

(**) Voyez le tome III de l'excellente *Statistique des Bouches-du-Rhône*, publiée par le comte de Villeneuve.

(***) Le mot provençal vient plutôt de *ballux*, emprunté comme βάλλεκα à l'ancien espagnol.

(****) Comparez l'italien *cantone*.

Corpou,	fond du filet; dernière chambre de la madrague;	κόλπος, *sinus*, enfoncement.
Coucoumar,	vase pour le feu;	κουκούμιον, sorte de vase pour le feu.
Coufo,	corbeille; cabas;	κοῦφος, léger.
Courous,	joli; beau;	κοῦρος, jeune garçon.
		D.
Dardailloun,	ardillon;	ἄρδις, pointe.
Destraou,	hache;	δεξτράλιον, même sens (*voy.* du Cange).
		E.
Eissaougo,	sorte de filet;	εἰσάγω, conduire dans, introduire.
Escaoumé,	cheville pour attacher les rames;	σκαλμός, même sens.
Escaravas,	escarbot;	κάραβος, σκάραβος, même sens.
Esco,	amadou;	ὕσκα (basse grécité), tout objet servant à allumer le feu (*fomes*).
Esparmar,	enduire de suif;	σφάλλομαι, ἔσφαλμαι, glisser.
Esparrar,	glisser;	σφάλλομαι, trébucher.
Esquifou,	petite barque;	σκάφη, esquif.
Estelos,	éclat de bois;	στέλεχος, bûche.
		F.
Fanaou,	fanal;	φανός, lanterne, falot.
Fanous,	magnifique;	φανερός, apparent, illustre.
Fenat,	mauvais sujet;	φέναξ, imposteur, fourbe, etc.
Fregir,	frire;	φρύγω, griller, frire, rôtir (lat. *frigere*).
		G.
Gabi,	hune;	γάβις, lieu élevé (hébreu et phénicien) (*).
Gamato,	auge des maçons;	γαβαθόν, objet creux; plat, écuelle, etc.
Ganchou,	croc;	γαμψός, recourbé.
Ganguï,	sorte de filet;	γαγγάμη, même sens (Hésychius).
Gaudre,	torrent;	χαράδρα, même sens.
Gaougnò,	ouies des poissons;	χαῦνος, mou, sans consistance (?).
Gaoutos,	joues;	γνάθος, joues, mâchoires.
Gazan,	gain;	γάζα (**), trésor.
Gibous,	bossu;	ὑβός, même sens (lat. *gibbosus*).
Gip,	plâtre;	γύψος, même sens.
Gobi,	goujon;	κωβιός, même sens.
Goï,	boiteux;	γυιός, poét., même sens.
Gouargo,	égout; canal;	γοργύρα, aqueduc, canal souterrain.
		I.
Imou,	humide;	ἰκμαῖος, ἰκμαλέος, même sens.
		J.
Jarret,	sorte de poisson;	ἱέραξ, espèce de poisson.
		L.
Labech,	vent du sud;	λίψ, λιβός, vent d'Afrique (mot d'origine orient.).
Labré,	loup marin;	λάβραξ, même sens.
Lan,	éclair;	λάμψις, éclat.
Lar,	vent favorable;	λαρός, doux, agréable.
Leou,	poumon;	εἰλεός, ἰλεός, maladie intestinale (?).
		M.
Madrago,	madrague;	μάνδρα, parc; ἄγω, amener (dans).
Magagno,	fourberie, ruse;	μάγγανον, prestige, tour de passe-passe.
Mastro,	pétrin;	μάκτρα, même sens.
Matou,	fou, imbécile;	μάταιος, vain, sot, insensé.
		N.
Nanet,	nain;	νάνος, même sens.

(*) L'étymologie de ce mot est contestée; du Cange dérive le mot de la basse latinité *gabia*, l'italien *gabbia* et l'allemand *käfig*, du latin *cavea*. Ce qu'il y a de certain, c'est que la forme primitive de la hune se rapprochait de celle d'une cage, et qu'aujourd'hui encore les matelots qui se tiennent dans les hunes sont appelés *gabiers*.

(**) Mot emprunté par les Grecs aux Persans.

Nougat,	nougat;	νώγαλα, friandises.
		O.
Oustaou,	maison;	ἑστία, foyer domestique.
		P.
Pouairé,	seau;	ποτήριον, vase, abreuvoir.
Priou,	présure;	πριόω, πρίω, coaguler, serrer.
Prueisso,	foule;	πρυλέες (poét.), fantassins, nombreux.
		R.
Ragagé,	gouffre, abîme;	ῥαγάς, fente, crevasse.
Raguo,	marc de raisin;	ῥάξ, ῥαγός, grain de raisin.
Rajar,	couler;	ῥαίνω, arroser, mouiller.
Rai et *Riou,*	ruisseau;	ῥόος (ion.), cours d'eau (lat. *rivus*).
Rusquo,	tan;	ῥοῦς, sumac.
		S.
Saoumo,	ânesse;	σουμμάριον (basse gr.), bête de somme (lat. *summarium*, ital. *somaro*).
Sardino,	sardine;	σάρδα, σαρδίνη, même sens.
Sengounairé,	sorte de filet;	σαγήνη, seine, grand filet.
Sepoun,	billot;	σκηπήνιον, bâton d'appui (?)
Soulomi,	chant languissant;	ἰάλεμος, chant lamentable.
Souquet,	bonne mesure;	σηκωτός, pesé.
Strancinar,	se consumer;	στραγγεύω, tourmenter, persécuter.
Supioun,	petite sèche;	συπίδιον, *sepiola*.
		T
Tarabusteri,	importun;	ταράσσω, troubler; *ou* τάρβος, ταρβοσύνη, effroi.
Teso,	allée d'arbres;	τάσις, tension.
Thité,	poupée;	τυτθός, petit, jeune.
Tian,	grand vase de terre;	θυεία, mortier.
Tiblo,	truelle;	τρύβλιον, plat, assiette.
Tineou,	bas fonds;	θίν, θίνος, amas de sable et de vase.
Tonteno,	calmar, sèche;	τευθίς, même sens.
Toumo,	fromage mou;	τόμος, fraction, section.
Tron,	tonnerre	βροντή, même sens (avec métathèse).
		U.
Ueil,	œil;	ὄλλος (ion.), même sens.
		Z.
Zoubar,	frapper;	σοβέω, remuer, pousser, chasser devant soi

Indépendamment de ces mots, dont l'étymologie est plus ou moins certaine, tous les usages et les procédés relatifs à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, ont conservé leurs noms grecs. Un certain nombre d'exclamations grecques subsistent encore. Telle est l'exclamation *arri*, dont les paysans se servent pour exciter leurs ânes, et répondant au grec ἄῤῥυ, dont, au témoignage d'Hésychius, les chasseurs faisaient usage pour exciter leurs chiens, et les rameurs pour s'animer au travail. A Marseille, pour exciter un cheval de main, on dit encore : *hep, hep*, qui vient probablement de ἵππος. Les matelots de Marseille disent pour s'exciter à la manœuvre : *à la soya lesso*, ce qui n'est peut être autre chose que les mots grecs ἀλλά σου ἀλέξω, *je me soucierai bien de toi!* Enfin, le chant *Nono-nono*, avec lequel les nourrices marseillaises endorment leurs enfants, répond au grec νύννιον, qui, selon Hésychius, avait la même signification.

Voici en outre un choix de mots grecs conservés dans le français (*) :

Amphigouri,	ἀμφί, autour; γυρός, cercle.
Artimon,	ἀρτέμων, même sens.
Bourse,	βύρσα, cuir.

(*) Nous n'avons compris dans cette liste aucun mot grec transmis au français par l'intermédiaire du latin, non plus qu'aucun de ceux qui appartiennent soit à la religion, soit à la grammaire, soit aux sciences en général et aux arts; car les premiers ne sont pas dus aux rapports des Gaulois avec la Grèce, et les seconds, que nous avons empruntés à l'idiome hellénique à mesure que le besoin d'étendre la nomenclature scientifique se faisait sentir, sont encore moins le résultat d'une transmission directe et immédiate.

Digitized by Google

Boutique,	ἀποθήκη (ital. *bottega*).
Caler (la voile),	χαλᾶν, lâcher.
Caresser,	χαρίζεσθαι, flatter.
Coupe,	κύπελλον, même sens.
Couper, copeau.	κόπτειν (rad. κοπ), même sens.
Crémaillère,	χρεμαστήρ, instrument pour suspendre.
Estrope,	τροπωτήρ, même sens.
Frissonner,	φρίσσειν, même sens.
Golfe,	κόλπος, même sens.
Lourdaud,	λορδός, imbécile.
Moquer (se),	μωκᾶν, même sens.
Paresse,	πάρεσις, relâchement, défaillance.
Tome,	τόμος.
Trou,	τρῦμα.

Nous avons dit qu'un certain nombre de mots grecs se rencontraient dans le patois picard; nous nous bornerons à citer :

Hodé, fatigué d'une longue route.	ὁδός, route.
Mon, particule interrogative	μῶν, même sens (*).
Thaïon, bisaïeul;	θεῖος.
Thaïonne, bisaïeule;	θεῖα.

GRÈCE MODERNE (relations de la France avec la) (**). A proprement parler, nos rapports avec la Grèce ne commencent qu'en 1827, époque où la révolution grecque fut reconnue par la France, l'Angleterre et la Russie. Jusque-là, par suite de l'état de sujétion où les Ottomans avaient réduit la patrie de Thémistocle et de Léonidas, nous ne pouvions avoir de relations qu'avec les Grecs. Cependant, comme on se proposait pour but, sinon toujours l'affranchissement de la Grèce, du moins l'espoir de l'arracher au joug musulman pour la placer sous la direction d'un prince chrétien, il est nécessaire de dire un mot de ces relations.

(*) Quelques érudits ont aussi rapproché, de la négation grecque μή, la particule négative *mi*, usitée dans le patois picard; mais malgré la similitude des deux mots, *mi* vient beaucoup plus vraisemblablement du mot latin *mica*, resté avec un sens négatif dans la langue italienne. Ce qui semble le prouver c'est que *mi* s'écrit plus régulièrement *mie*, comme dans ces deux vers picards cités par la Fontaine :

« Biaux chires leups, n'écoutez mie
Mère tenchent chen fieux qui crie. »

(**) Pour les temps antiques et le moyen âge, voyez l'article précédent, *Marseille*, *Provence*, *Lyon*, *Empire grec*, *Empire latin*.

Lorsque la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, eut anéanti le dernier reste de l'empire d'Occident, l'Europe tout entière s'émut, et différents projets de croisades furent formés pour chasser de l'Europe les éternels ennemis de la chrétienté. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, donna, le 9 février 1454, à Lille, une fête splendide où l'expédition fut résolue. (Voyez FÊTES et VŒU DU FAISAN.) Ce prince, après avoir fait en vain un voyage pour recruter des croisés en Allemagne, ne fut pas plus heureux en France. Cependant, par des lettres patentes du 5 mars 1455, Charles VII lui avait accordé la permission de lever, dans les seigneuries qu'il possédait en France, des soldats, une aide en argent, et un décime sur le clergé, pour l'accomplissement de sa bonne et louable entreprise. Ces projets belliqueux ne reçurent même pas un commencement d'exécution; mais, lors de la conquête du royaume de Naples par Charles VIII, ce prince, à qui le succès avait tourné la tête, se fit couronner empereur de Constantinople; il se flattait de pouvoir conquérir avant peu tout l'empire d'Orient. Il envoya donc des émissaires dans les différentes parties de la Grèce pour en soulever les habitants contre leurs oppresseurs. « Le Turc, dit Comines, eût esté aussi aisé à troubler qu'avoit esté le roi Alphonse; car, d'Otrante à Valonne, n'y a que soixante milles, et de Valonne en Constantinople, y a environ dix-huit journées des marchands, comme me le contèrent ceux qui souvent faisoient le chemin, et n'y a aucunes places fortes entre deux, au moins que deux ou trois, le reste est abattu; et tous ces païs sont albanois, esclavons et grecs et fort peuplés, qui sentoient des nouvelles du roy, par leurs amis qui estoient à Venise et en Poüille, à qui aussi ils escrivoient, et n'attendoient que messages pour se rebeller. Et y fut envoyé un archevesque de Duras de par le roy, qui estoit Albanois; mais il parla à tant de gens que merveilles prests à tourner, estans enfans et neveux de plusieurs seigneurs et gens de bien de ces marches... En Thessalie, plus de 5,000 se fussent tournez; et encores se fut pris Scutari, ce que je sçavois par intelligence et par la main du seigneur Constantin, qui

plusieurs jours fut caché à Venise avec moy... et fut ledit seigneur Constantin à trois lieues près, et se fût exécutée l'entreprise, n'eût esté que ledit archevêque de Duras demeura à Venise aucuns jours après ledit seigneur Constantin; et... tous les jours je le pressois de partir, car il me sembloit homme léger en paroles; il disoit qu'il feroit quelque chose dont il seroit parlé, et de male adventure, le jour que les Vénitiens sceurent la mort d'un frère du Turc, que le pape avoit baillé entre les mains du roy, ils delibérèrent de le faire sçavoir au Turc par un de leurs secrétaires, et commandèrent qu'aucun navire ne passast la nuict entre les deux chasteaux qui font l'entrée du gouffre de Venise, et y firent faire guet (car ils ne se doutoient (méfiaient) que de petits navires, comme grips, dont il y en avoit plusieurs au port d'Albanie et de leurs isles de Grèce); car celuy qui eût porté ces nouvelles eût eu bon présent. Ainsi ce pauvre archevêque, cette propre nuict, voulut partir pour aller à cette entreprise du seigneur Constantin qui l'attendoit, et portoit force espées, boucliers et javelines, pour bailler à ceux avec qui il avoit intelligence (car ils n'en ont point); mais en passant entre les deux chasteaux, il fut pris et mis en l'un desdits chasteaux et ses serviteurs, et le navire passa outre par congé. Il luy fut trouvé plusieurs lettres qui découvrirent le cas; et m'a dit ledit seigneur Constantin que les Vénitiens envoyèrent advertir les gens du Turc aux places voisines, et le Turc propre, et n'eût esté le grip qui passa outre, dont le patron estoit Albanois, qui l'advertit, il eût esté pris; mais il s'enfuit en Poüille par mer (*). » L'empereur turc Bajazet, ainsi instruit par Venise des complots qui se tramaient contre lui, rétablit, en faisant couper des milliers de têtes, la tranquillité de son empire.

A partir de cette époque, on resta en France, pendant plus d'un siècle, sans songer à aucune tentative en faveur des malheureux Grecs. Cela tenait à plusieurs causes : d'abord la puissance ottomane avait pris trop de développement et trop de consistance pour qu'on pût songer alors à une résurrection de la Grèce; ensuite on ne désirait que médiocrement sa délivrance, par suite des préjugés religieux qui souvent sont plus forts entre des sectes différentes qu'entre des religions ennemies; enfin, l'ambition de la maison d'Espagne avait obligé François Ier et ses successeurs à contracter avec la Turquie une alliance offensive et défensive qui leur enchaînait les bras, et ne leur permettait guère d'intercéder qu'en faveur des Grecs catholiques. Aussi n'est-ce que vers l'an 1612 que l'on retrouve les traces d'un projet d'affranchissement, conçu par un prince français en rapports directs avec les habitants du Magne, qui devaient donner le signal de l'insurrection. Le prince dont il est ici question est Charles II de Gonzague et de Clèves, duc de Nevers, de Mayence et de Réthel, pair de France, etc., etc., qui avait droit au nom de Paléologue, comme descendant en ligne directe d'Andronic le Vieux, empereur d'Orient. Une correspondance (conservée en manuscrit à la bibliothèque du roi) eut lieu à ce sujet entre le duc et plusieurs évêques du Magne. La première lettre, datée du 1er octobre 1612, est en mauvais italien, tracé avec des caractères grecs. On y voit que l'évêque du Magne, Néophytas, a eu des nouvelles du très-illustre duc de Nevers par un personnage nommé Juan, et par une lettre d'un certain Kalapotos. Le pauvre évêque annonce qu'aussitôt après avoir reçu la nouvelle du projet qu'avait formé le prince de se rendre en Morée, il s'était mis en route et avait marché toute la nuit pour rencontrer sa seigneurie et lui donner sa bénédiction; « et, dit-il, pour saluer notre roi très-sacré, et jouir de la vue de Votre Seigneurie, comme les Hébreux de celle du Messie, qui est Dieu. » Trompé dans son espoir, le prélat ajoute qu'il envoie son neveu, qui, conduit par le seigneur Juan vers le prince, devra accompagner ce dernier dans son expédition. Une autre lettre datée du 8 octobre porte pour suscription intérieure : « A l'empereur « Constantin et à toute sa famille impé- « riale, années nombreuses et salut dans

(*) Mémoires de Philippe de Comines, liv. VII, c. 17.

« le Seigneur. » Cette lettre, où l'on accuse réception d'une lettre du duc de Nevers, est terminée par la demande faite au prince d'envoyer au Port-aux-Cailles un vaisseau, des munitions et de l'argent, pour donner au peuple quelque assurance et l'encourager à se rendre près de lui s'il l'ordonnait.

Ces projets de soulèvement prirent un grand développement, et s'étendirent à tout le nord de la Grèce. Dans les pièces qui nous en sont restées, il n'est pas question du duc de Nevers; seulement, dans une lettre écrite au pape par plusieurs évêques et archevêques de la Grèce, on trouve que Chariton, évêque de Durazzo, a présenté de la part du pape, à tous les prélats de la contrée, un envoyé de Sa Majesté Très-Chrétienne, « auquel, dit la lettre, nous avons montré combien l'entreprise seroit possible; auquel, outre la commodité et l'occasion de la circonstance, nous avons fait voir la multitude du peuple désireux d'exposer sa vie pour la liberté, puis les immenses richesses possédées par les Turcs et les juifs. »

Le bruit des projets du duc de Nevers se répandit bientôt en France, et lorsque le prince y arriva, en 1616, pour se joindre aux princes mécontents, les pamphlets de l'époque s'égayèrent sur ses prétentions. « Il vouloit, dit Richelieu dans ses Mémoires, démembrer de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem celui du Saint-Sépulcre, s'en faire grand maître, et espéroit, en se faisant aider de quelques intelligences qu'il avoit en Grèce, et de l'affection que tous les Grecs lui portoient, parce qu'il disoit être descendu d'une fille des Paléologues, mettre un nombre assez suffisant de vaisseaux sur mer pour s'emparer de quelques places fortes dans le Péloponèse, et les défendre assez longtemps pour attendre le secours des chrétiens, et pousser, avec leur faveur, ses progrès plus avant... entreprise mal fondée et sans apparence à ceux qui étoient tant soit peu versés en la connoissance des affaires du Levant (*). »

Le duc de Nevers, malgré le peu de faveur qu'il obtint à la cour, ne renonça pas à ses projets. « Son zèle et son grand cœur, dit l'abbé de Marolles dans ses Mémoires, ne lui permettoient pas de désespérer d'une entreprise si hardie, ajoutant d'ailleurs beaucoup de créance aux révélations du P. Capucin (le P. Joseph), qui l'assuroit qu'il falloit se promettre toutes choses d'un si grand et si pieux dessein, et que Dieu feroit des miracles, s'il en étoit besoin, pour le faire réussir. Cinq vaisseaux furent donc (en 1618) bastis et frétés de tout point aux dépens de M. de Nevers, qui n'y voulut rien épargner, et reçurent en la cérémonie de leur baptême, s'il faut user de ce terme, les noms de *Saint-Michel*, de *Saint-Basile*, de *la Vierge*, de *Saint-François*, et de *Saint-Charles*..., mais le malheur voulut qu'ils fussent tous brûlés, et que toute cette grande dépense fût abîmée dans les eaux ou dévorée par les flammes. »

Cette année 1618, le duc de Nevers envoya en Grèce M. de Châteaurenaud, un de ses gentilshommes, qui y distribua son portrait, et dont l'arrivée en Grèce produisit une sensation extraordinaire. Parmi plusieurs lettres alors envoyées de Grèce au duc, nous nous bornerons à mentionner celle qui fut écrite par le duc de Naxos, lequel voulut se disculper d'avoir mal parlé de la France comme on l'en accusait. Le jour de la Toussaint de l'année suivante, la croisade contre les Turcs fut prêchée, dans la cathédrale de Nevers, par le P. Joseph, qui y figura en qualité de commissaire du pape, et reçut le serment des nouveaux croisés. De là le duc de Nevers se rendit à Olmutz, où une cérémonie semblable eut lieu dans le couvent des Capucins. Deux seigneurs allemands et un seigneur italien s'y croisèrent. D'autres seigneurs étrangers, au nombre desquels furent le comte de Radzivill et le comte de Bouchain, prirent la croix dans la capitale de l'Autriche (*).

L'incendie et la destruction de la petite flotte du duc de Nevers vinrent mettre un terme à ces projets aventureux,

(*) Mémoires de Richelieu, édit. de Michaud et Poujoulat, liv. VII, p. 116.

(*) Nous avons extrait ces détails d'un article intéressant de M. Berger de Xivrey, inséré dans le tome II de la *Bibliothèque de l'école des chartes*.

qui n'avaient pas grande chance de réussite et qui, cependant, nourrirent longtemps chez les Grecs l'espoir de recouvrer leur indépendance.

Pendant la révolution, lorsque les victoires de nos armées en Italie eurent amené la cession des îles de l'archipel ionien à la France, la république tourna ses regards vers la Grèce, et envoya en Épire quelques troupes commandées par l'adjudant général Rose. Le célèbre Ali, pacha de Janina, qui voulait se former avec la Grèce une souveraineté indépendante, craignit l'influence que les idées françaises pourraient avoir sur l'esprit des Grecs, et saisit avec empressement le moment où, par suite de l'expédition d'Égypte, la guerre était imminente entre la Porte et la France. Il s'empara par trahison de Rose, qui fut transféré d'abord à Janina, puis à Constantinople, et fit attaquer, par des troupes nombreuses, les forces françaises disséminées dans Prévesa et le territoire de Nicopolis, forces qui se montaient seulement à 280 grenadiers commandés par le général La Salcette. Presque tous les Français périrent accablés par le nombre, ou furent pris après une héroïque résistance et mis à mort; leurs têtes furent envoyées au divan.

Ali prétendit que ce massacre avait été commis malgré lui, et ne tarda pas à intriguer de nouveau, d'abord auprès du gouvernement consulaire, puis auprès du gouvernement impérial. Il convoitait les îles Ioniennes tombées au pouvoir de la Russie. En 1807, il expédia un agent à Napoléon alors en Pologne; mais, alarmé des suites que pouvait entraîner une coopération ouverte avec le parti français, Ali, qui s'était engagé à mettre la plus grande célérité dans ses armements, n'agit ensuite qu'avec la plus grande lenteur; et avant d'avoir fait quelque mouvement significatif, il reçut la nouvelle de la paix de Tilsitt, qui rendit au gouvernement français la possession des îles Ioniennes. Néanmoins il continua, sans interruption, ses négociations avec la France; il lui envoya un nouvel émissaire dont les dépêches ne furent pas même reçues. On a su depuis qu'il offrait de se reconnaître dépendant de la France, sous la condition d'ériger en sa faveur la Grèce en une principauté héréditaire, et d'y joindre les îles Ioniennes et Parga. Ainsi repoussé, Ali-Pacha se tourna du côté de l'Angleterre, et ne cessa de commettre contre le pavillon français des attentats tels que Napoléon, n'ayant pu obtenir aucune réparation du divan, fit écrire, le 21 mars 1811, une lettre conçue en termes énergiques au consul général français à Janina pour lui enjoindre de cesser toute relation avec le pacha d'Épire. Mais les graves événements qui survinrent alors en Europe empêchèrent que cette manifestation ne fût suivie d'hostilités. Une tentative faite sur Parga, par les troupes d'Ali, n'aboutit qu'à une défaite complète. Mais, dans la nuit du 21 au 22 mars 1814, cette ville fut livrée par trahison aux Anglais.

Les événements de 1814 et de 1815, en rendant la paix à l'Europe, permirent à un très-grand nombre de Grecs, qui combattaient dans nos rangs, de retourner dans leur patrie, et d'y répandre les lumières et les idées de liberté et d'indépendance qu'ils avaient puisées dans notre pays. Ils vinrent donner une nouvelle force au mouvement intellectuel qui se manifestait alors en Grèce et qui avait été entretenu tant par les généreux efforts de quelques riches hellènes secondés par Coray, que par les écoles organisées dans les îles Ioniennes sous la domination française.

Les Grecs passèrent plusieurs années dans l'incertitude et les préparatifs; enfin, après quelques troubles dans le nord de la Grèce, l'insurrection éclata, en 1821, dans la Morée. Cette première année ne fut pas heureuse pour les Grecs, qui n'avaient ni chefs ni armée. La France seule garda une stricte neutralité, tandis que la Russie, l'Angleterre et l'Autriche étaient ouvertement hostiles.

En 1823, une ambassade adressée par les Grecs au congrès de Vérone amena les puissances à déclarer que la Grèce, n'étant point un État indépendant, ne pouvait demander ni attendre des secours. Cette réponse décourageante fut pourtant plus utile que nuisible à la cause de la Grèce. Des comités philhellènes se formèrent en France,

en Angleterre, en Allemagne, et des sommes considérables y furent versées par les particuliers.

Cependant, en 1826, l'Angleterre craignant que la révolution grecque ne se fît exclusivement au profit de la Russie, proposa de faire de la Grèce un État tributaire de la Turquie, mais gouverné par des princes indigènes qui seraient confirmés par la Porte. Ces propositions, accueillies par la France et la Russie, furent repoussées par l'Autriche et la Prusse. Ce ne fut qu'au printemps de 1827 que s'ouvrirent les conférences qui amenèrent la signature à Londres, par la France, l'Angleterre, et la Russie, du célèbre traité du 6 juillet. Ce traité proclama la nationalité de la Grèce et ne tarda pas à être suivi de la bataille de Navarin, qui en assura l'exécution et anéantit la flotte turque; victoire, du reste, qui profita surtout aux Russes en les délivrant de la marine encore redoutable de leurs voisins. Il était temps pour la Grèce que le traité fût signé, car, malgré l'héroïsme des Grecs, malgré l'assistance si courageuse et si dévouée de Fabvier, qui avait mis tous ses talents à leur service, malgré la coopération souvent active de la flotte française, et l'intervention des consuls, ce pays était alors dans une complète désorganisation. En 1828, le comte Capo-d'Istrias, ayant été installé comme président, déclara aux puissances médiatrices que, si elles ne garantissaient pas un emprunt de 20 millions de francs, il serait obligé de se retirer. Alors la France et la Russie assurèrent chacune un million de subsides mensuels. La même année, le général Maison débarqua en Grèce, le 29 août, à la tête de 14,000 hommes de troupes françaises. A la fin d'octobre, il s'était emparé de toutes les places de la Morée, avait forcé Ibrahim à l'évacuer, et, en décembre, il se disposait à revenir en France quand il reçut l'ordre de rester avec un corps d'observation de 5,000 hommes, jusqu'à la fin des négociations avec la Turquie (voy. MORÉE [campagne de]). Par le traité du 16 novembre 1828, les puissances alliées placèrent la Morée et les îles sous leur protection.

La couronne de Grèce, offerte d'abord au prince Léopold qui la refusa, mais après avoir obtenu de notables augmentations de territoire pour le nouveau royaume, fut ensuite acceptée par le prince Otton, fils du roi de Bavière; et les ratifications du traité qui lui donnèrent cette couronne furent échangées à Londres en juin 1833, après avoir soulevé de violents débats à Londres et à Paris. Enfin, le 22 mai de la même année, la chambre des députés de France vota la garantie d'un emprunt formé par la Grèce.

Ce fut aussi en 1833, dans le mois d'août, que les troupes françaises quittèrent définitivement la Morée, après cinq années d'occupation. Le séjour des Français en Morée a été, pour la Grèce, d'un avantage incontestable. Outre l'argent considérable qu'ils y dépensèrent, ils embellirent les villes, ranimèrent l'industrie, bâtirent des casernes et des ponts, percèrent ou réparèrent des routes, rétablirent les forteresses, plantèrent des jardins, et laissèrent des traces de civilisation partout où ils habitèrent. Dans les troubles si fréquents de la Grèce, leur intervention fut toujours bienveillante et conciliatrice; et bien des fois, la simple apparition de nos soldats, s'avançant avec calme l'arme au bras, empêcha des collisions sanglantes. Aussi le comte d'Armansberg, président de la régence, et peu favorable aux Français, ne put-il s'empêcher d'adresser une lettre au général Guéhéneuc, afin de lui exprimer toute la gratitude du gouvernement grec pour les services qui lui avaient été rendus par nos troupes. La municipalité de Nauplie avait fait plus, elle avait offert un sabre d'honneur au chef de l'expédition.

Ainsi donc, nos relations avec les Grecs modernes se divisent en deux époques bien distinctes. Pendant trois siècles, la France s'est bornée à former des vœux stériles ou des projets intéressés: des vœux stériles comme la croisade de Philippe le Bon sous Charles VII, ou des projets intéressés, comme ceux auxquels donnèrent lieu l'ambition de Charles VIII, et les prétentions du duc de Nevers sous Louis XIII. Telle a été la première époque. Dans la seconde, qui ne commence officiellement qu'en 1827, au moment où l'indépendance de la Grèce fut re-

connue, mais qui, en réalité, remonte beaucoup plus haut, la nation française ne cessa de prendre la défense des Grecs, et de ranimer leur courage en leur rappelant l'exemple de leurs ancêtres, ou en leur offrant le secours de ses écrits, de ses richesses et de son bras.

Dès que la philosophie du dix-huitième siècle, d'ailleurs si défectueuse en elle-même, eut rendu le service de détruire les préjugés religieux, notre admiration pour les Grecs anciens nous disposa en faveur de leurs descendants. En prenant l'antiquité pour modèle, nous étions parvenus, pendant le cours du dix-septième siècle, à surpasser les autres peuples de l'Europe autant par l'atticisme de notre langue que par le bon goût de notre littérature et par la noblesse de nos mœurs, à la fois douces et démocratiques comme celles des Athéniens : aux yeux d'un peuple aussi reconnaissant que le Français, c'était une dette d'honneur qu'il regrettait de n'avoir pas encore acquittée envers les enfants de la nation qui, dans les temps antiques, avait prêté tant de charmes aux premiers essais de la civilisation. De là ce prestige renaissant qui s'attache au nom de la Grèce moderne, dans les écrits des auteurs français, à partir du milieu du dix-huitième siècle : ce n'est plus seulement un culte pour des héros morts, comme sous François Ier et sous Louis XIV; c'est une invocation aux dieux pour qu'ils opèrent le miracle d'une résurrection.

Après l'ère philosophique, vint la révolution; et alors on ne se borna plus à dire aux Grecs modernes de prendre les armes contre les barbares, et d'apprendre de leurs pères à vaincre ou à mourir; la république fit plus, elle médita de voler elle-même au secours du peuple qui a pour ancêtres des législateurs comme Lycurgue et Solon. En 1798, après le traité de Campo-Formio, on se consola de la destruction de la république de Venise, en songeant que la république des îles Ioniennes était le signal de la réorganisation des républiques de Sparte et d'Athènes, et que la Grèce tout entière allait bientôt offrir le même spectacle que l'Italie.

Pourquoi, en effet, le général Bonaparte n'a-t-il pas, suivant sa première inspiration, dirigé sur la Grèce l'expédition qu'une année plus tard il conduisit avec tant d'imprudence en Égypte? L'alliance de la Turquie n'eût pas été plus compromise dans un cas que dans l'autre; dans la péninsule hellénique, aussi bien que dans la vallée du Nil, il y avait des lauriers immortels à cueillir; là, partout des populations amies, et tout un peuple de braves prêt à combattre dans nos rangs; notre flotte eût trouvé plus d'abris sur les rivages profondément creusés de la Grèce que sur les plages de l'Afrique; enfin, un retour honorable était assuré, et les Anglais ne fussent pas parvenus à nous faire capituler aussi facilement dans la citadelle de Nauplie que dans les murs d'Alexandrie. Pourquoi donc une détermination contraire? Pour deux raisons principales : d'un côté, parce que Napoléon tenait encore plus à ruiner l'Angleterre qu'à suivre la route qui semblait tracée à la marche de la civilisation; ensuite, parce qu'un penchant irrésistible l'entraînait vers le spectacle du despotisme de l'Orient; tandis qu'en Grèce, il eût rencontré les images de Léonidas et de Codrus à côté de celle d'Alexandre, conquérant-modèle, qui l'attendait seul au pied des pyramides. Dans l'intérêt de son ambition, c'était bien peut-être; mais dans l'intérêt de la révolution, dans l'intérêt de l'Europe, il n'en était pas ainsi. A un triomphe certain, car, indépendamment des Grecs, il eût pu avoir Ali-Pacha pour auxiliaire contre la Turquie, à un triomphe certain, il préféra un triomphe douteux et presque impossible. Comment s'en étonner? Ce fut chez lui une habitude constante; habitude qui révèle une bien grande foi dans la supériorité de son génie, mais qui recula d'un quart de siècle la délivrance de la Grèce; qui perdit la Pologne, et qui fit passer la France elle-même sous les fourches caudines de 1814 et de 1815.

Avec l'empire, les projets d'affranchissement furent remplacés par des préoccupations exclusivement politiques, où cependant les Grecs n'étaient pas oubliés par Napoléon, autrement chevaleresque que Charles VIII. S'il ne voulait pas leur rendre la liberté démo-

cratique, du moins se disposait-il à profiter de la première occasion pour les soustraire au joug musulman; mais il nourrissait l'arrière-pensée de les englober dans son empire, ou, ce qui revenait au même, de leur trouver une place dans son vaste système d'agglomération. Ali-Pacha, qui avait pénétré ses desseins, comprit qu'il n'y avait plus rien à espérer; et lui qui, pour devenir roi de la Grèce sous le protectorat de Napoléon, se disait à moitié chrétien, et ne demandait pas mieux que de le devenir tout à fait, il se tourna contre le Charlemagne moderne pendant la campagne de Russie, sous prétexte d'obéir aux ordres du divan.

Durant les premières années de la restauration, l'esprit de la France fut toujours avec la Grèce; mais, en leur qualité de princes catholiques et d'*alliés* de l'Angleterre et de la Russie, les Bourbons ne voulurent rien faire pour un petit peuple qui osait parler de liberté.

Toutefois, en 1821, les Grecs lèvent l'étendard de l'insurrection. La Russie, qui les avait secrètement encouragés, les abandonne pour la troisième fois; les gouvernements d'Autriche, d'Angleterre, leur sont opposés; en 1823, le congrès de Vérone ne leur reconnaît même pas le droit d'implorer du secours. N'importe, ils continueront à combattre tant qu'il y aura du sang dans leurs veines. Réduits à leur faiblesse, ils trouvent cependant un grand secours dans la religion, dans le souvenir de leurs ancêtres, et dans la certitude que les Français ne les abandonneront pas. En effet, la France leur envoie de l'or et du fer; des philhellènes volent à leur défense; le reste de l'Europe partage notre enthousiasme et notre dévouement. Grâce à ces secours, et surtout à cet appui moral, les Grecs repoussent toutes les armées turques qui se succèdent et se remplacent aussitôt que détruites.

Mais quand la Turquie a reconnu son impuissance, elle a recours au pacha d'Égypte, qui possède une armée déjà à moitié disciplinée par des instructeurs français, bien loin de se douter qu'en civilisant l'Égypte ils travaillaient contre les Grecs. Alors, que fait l'opinion publique en France? Elle force Charles X à intervenir dans cette lutte inégale, et à envoyer une armée contre les troupes égyptiennes que commande Ibrahim, formé à notre école. Dès lors, la Grèce est sauvée, et les Hellènes saluent la France comme sa libératrice après Dieu; ils la confondent dans un même culte avec leurs ancêtres.

Malheureusement, cette reconnaissance excita bientôt la jalousie des gouvernements étrangers, dont les agents parvinrent, après bien des tentatives infructueuses, à ménager une querelle et une lutte entre une division de nos soldats et un assez grand nombre de palikares, dans la plaine d'Argos. Le sang coula : privés de leurs officiers, nos soldats prirent des sergents et des caporaux pour chefs, et, avec cet état-major improvisé, ils firent mordre la poussière à plus de 300 agresseurs. Mais, malgré tout ce qu'on a fait pour grossir ce malheureux incident, et pour lui donner les proportions d'un grief entre la France et la Grèce, on n'a pas pu y réussir. Tout en plaignant ceux de leurs compatriotes qui ont été victimes des intrigues étrangères, les Grecs ont reconnu que les nôtres n'avaient usé qu'à regret de leur droit de défense. Depuis l'affaire d'Argos, comme auparavant, tout ce qui a du bon sens et du patriotisme chez eux se rappelle que c'est la France qui a chassé Ibrahim, et n'éprouve pour nous que des sentiments de reconnaissance.

Déjà précédemment, on avait essayé de présenter les Grecs comme un peuple ingrat, parce que plus d'une fois les palikares avaient eu des démêlés avec les philhellènes. Là encore, il est juste de faire une grande part aux intrigues des cabinets étrangers, et, en outre, il ne faut pas oublier que tous les torts n'étaient pas du côté des Grecs. Un grand nombre de philhellènes étaient venus en Grèce avec les idées les plus chevaleresques, et quelquefois les préjugés les plus bizarres. Ceux-ci espéraient rencontrer dans chaque Grec un Léonidas, un Thémistocle, ou un Aristide; ceux-là voulaient discipliner en un jour, et forcer de se battre suivant les règles de la tactique moderne des hommes résolus à ne pas céder, il est

vrai, mais habitués à la guerre de montagne, manquant d'artillerie, et préférant à nos manœuvres savantes, où les hommes ne sont comptés pour rien, les évolutions irrégulières, où une si grande place est laissée à la liberté individuelle. Ce n'est pas tout : un certain nombre de philhellènes, oubliant leur rôle de compagnons d'armes pour prendre celui d'agents de tel ou tel prince étranger, travaillaient dans l'ombre au renversement des institutions républicaines, qui devaient naturellement paraître les meilleures à un peuple plein d'enthousiasme pour la liberté et pour l'égalité. Se voyant ainsi méconnus ou contrariés par des hommes qui se vantaient d'être à leur service, les Grecs se conduisirent plusieurs fois avec beaucoup de froideur envers les philhellènes, notamment à la bataille de Péta, où ils ne firent que peu d'efforts pour dégager un corps discipliné que les Turcs étaient parvenus à cerner. Mais, tout en manifestant de l'animosité contre quelques étrangers, ils ne cessèrent jamais d'aimer les vrais philhellènes, et de leur savoir gré de toutes leurs tentatives généreuses, même de celles qui eurent le moins de succès. Ils se gardèrent surtout d'oublier les nobles sacrifices que faisaient, pour le triomphe de leur cause, la France et l'Europe. A cet égard, nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer de l'autorité du général Fabvier, dont les desseins furent si souvent entravés par les préjugés des Grecs, mais qui n'en a pas moins conservé une haute opinion de leur reconnaissance et des belles qualités qu'ils ont laissé voir dans toutes les occasions où l'on n'avait pas éveillé leur défiance. Plusieurs philhellènes ont négligé de suivre cet exemple : après avoir commencé par se faire une idée romanesque du caractère des Grecs modernes, ils sont tombés d'un excès dans un autre; quelques-uns ont été jusqu'à leur faire un crime de leur misère, et à les dépeindre comme une nation complétement avilie par l'esclavage et perdue sans ressource. Grâce à Dieu, il n'en est rien : leur héroïsme pendant la révolution, et les améliorations heureuses qui se réalisent tous les jours dans leurs mœurs, ont fait justice de ces exagérations passionnées. Quand un peuple est brave pendant la guerre, actif pendant la paix, sobre, intelligent et dévoué en tout temps, il y a de la folie ou de l'injustice à désespérer de son avenir. Les souillures de quelques Fanariotes ne sauraient flétrir tout un peuple qui est le premier à en rougir.

En général, c'est de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Russie que sont venues le récriminations les plus dures. Cela se conçoit aisément : de jour en jour, les Grecs comprennent mieux que, de tous les peuples, celui qui veut le plus sincèrement leur bien, c'est la France, et que, par intérêt politique autant que par gratitude, ils doivent la regarder comme leur alliée naturelle. Encore aujourd'hui, qui s'oppose à leur agrandissement territorial et à leur développement maritime? L'Angleterre et la Russie, qui les enserrent, l'une du côté de l'empire ottoman, objet de sa convoitise, l'autre du côté des îles Ioniennes. La France, au contraire, a tout intérêt à ce qu'ils obtiennent un accroissement de territoire au nord et l'île de Crète au midi. Or, cette dernière acquisition est de la plus haute importance pour eux, car ils pourraient, à la rigueur, renoncer à l'espoir d'un grand développement sur terre; mais, en aucun cas, ils ne peuvent consolider leur indépendance sans un certain développement de leurs forces de mer, et, sans Candie, pas de développement maritime pour eux. Enfin, si, par un concours fortuit de circonstances, les Grecs étaient appelés à recueillir l'héritage des Turcs, ou plutôt leur propre héritage, quel autre pays que la France consentirait à les y aider? Assurément, ce ne seraient ni la Russie, ni l'Angleterre, ni l'Autriche. Les Grecs ont donc raison de croire que leur prospérité est liée à la prospérité et à la grandeur de la France. Qu'il revienne quelques beaux jours pour la grande nation! et ils sont certains d'avance de la trouver plus généreuse que la Russie, le jour où elle s'emparerait de Constantinople, ou que l'Angleterre, le jour où la conquête de l'Égypte lui assurerait la domination dans la Méditerranée.

Et, dans cette alliance, la France aussi trouverait de nombreux avanta-

ges. Par sa position centrale entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe, la Grèce peut redevenir la clef du commerce de l'Orient, et rouvrir à notre commerce tous les débouchés qu'il a perdus, dans ces parages, depuis les envahissements de la Russie et de l'Angleterre. Les matelots grecs, on l'a déjà dit, sont les meilleurs voituriers de la Méditerranée; de plus, ils peuvent nous être d'un bon secours dans une guerre maritime contre les Anglais. S'ils manquent de vaisseaux, nous pouvons en avoir en abondance, et, pour le personnel, ils nous offrent une partie des ressources que nous n'avons pas encore.

Maintenant surtout que la décadence des Ottomans et le peu de succès des tentatives de régénération faites par le sultan Mahmoud nous ont privés de l'alliance de la Turquie, l'un de nos trois principaux satellites (dans l'ancien système d'équilibre) avec la Suède et la Pologne; maintenant que la balance des nations a été si profondément modifiée par la république, par l'empire et par la sainte alliance, maintenant surtout, la question grecque est devenue d'une haute gravité pour notre pays. Jusqu'à certain point, la Grèce peut combler le vide qu'a laissé dans notre système d'alliance l'amoindrissement progressif de la Turquie. Si les Grecs ont besoin de nous pour maintenir leur indépendance à l'abri des atteintes de l'Angleterre et de la Russie, nous-mêmes nous pouvons, avec un peu d'habileté, trouver en eux un point d'appui suffisant pour contenir l'une par l'autre l'ambition des Russes et celle des Anglais. Ainsi, il y aurait moyen de montrer au cabinet de Saint-James combien serait précaire pour lui une occupation de Candie et de Chypre, si, de concert avec le gouvernement hellénique, nous aidions les habitants grecs de ces îles à recouvrer leur indépendance. L'Angleterre ne se risquerait pas légèrement dans cette lutte dont le résultat ne serait pas à son avantage, et qui finirait peut-être par amener la délivrance des îles Ioniennes, qui entourent d'une ceinture menaçante les côtes occidentales et le midi du Péloponèse, mais qui désirent vivement de rentrer dans le sein de la nation grecque. D'un autre côté, la Grèce est devenue le boulevard de la France et de toute l'Europe contre les agrandissements sans fin de la Russie sur le continent. Plus cette puissance se rapprochera de Constantinople, plus l'indépendance de la Grèce, plus son développement au nord sera nécessaire pour la sécurité de tous. Là encore, les éléments de succès ne nous feront pas défaut : l'Albanie, l'Épire, la Thessalie, et au besoin la Macédoine et la Thrace, ne demanderaient pas mieux que de répondre à l'appel de la France et du gouvernement grec. Le moment n'est peut-être pas éloigné où nous serons récompensés de tout ce que nous avons fait pour les Hellènes. Seulement, il faudrait, pour cela, plus de fermeté et plus de noblesse dans l'attitude de notre gouvernement vis-à-vis des grandes puissances de l'Europe.

Quant aux Grecs, ils n'ont plus aucune crainte à notre sujet, car ils savent que les rêves d'ambition matérielle se sont évanouis avec l'empire, ou plutôt avec l'empereur; ils savent que désormais la France veut être pour eux une mère et non une métropole. L'amour de la France, le désir de l'avoir toujours pour protectrice et pour alliée, voilà les sentiments qui dominent chez eux. Jusque dans les dissensions civiles qui n'ont que trop souvent armé leurs bras pendant le cours de la révolution, ce fait se révèle avec tous les caractères de l'évidence. Trois partis se sont disputé la prépondérance, et ont dominé tour à tour : le parti russe, le parti anglais et le parti français. Eh bien, de ces trois partis, le seul qui soit toujours resté national, c'est le parti français. Et pourtant, les partisans des Russes avaient en leur faveur l'élément religieux; les partisans des Anglais avaient pour eux l'or et les intrigues. Souvent mal défendus, quelquefois même abandonnés par le cabinet des Tuileries, les partisans de la France n'en ont pas moins réussi à éclipser le parti russe, aussi bien que le parti anglais. La régence bavaroise elle-même a été forcée de reconnaître que, sans l'appui du parti français, il lui serait impossible de rien organiser, de rien fonder de durable en Grèce.

Au point de vue des personnes, il

n'en a pas été autrement. Chaque parti s'est résumé dans un chef principal, qui en représente les idées et les mœurs : le parti russe a eu pour directeur le comte Capo d'Istrias ; le parti anglais, le Fanariote Mavrocordato ; le parti français, le général Kolettis. Ces trois hommes éminents sont recommandables à différents titres ; mais le seul qui n'ait jamais cessé d'être national, c'est Kolettis. En tant qu'homme d'État, il est au moins égal à Capo d'Istrias, qui, sous ce dernier rapport, avait beaucoup plus de valeur qu'on ne le croit généralement ; tandis que Mavrocordato, très-remarquable par ses talents diplomatiques, est loin de réunir les qualités moins communes qui caractérisent un chef de gouvernement. Comme patriote, Kolettis n'est pas moins supérieur à l'un qu'à l'autre. Né en Épire, loin du joug musulman, initié aux desseins d'Ali-Pacha et à ceux de Napoléon, mêlé à toutes les tentatives d'affranchissement qui ont précédé la révolution, l'un des chefs militaires en même temps que l'un des chefs politiques de cette révolution, en lui tout est national, le cœur, la tête, le bras, les usages et le costume. En lui, on retrouve le type grec aussi fidèlement représenté que dans la personne vénérable de Pétro Bey (Mavromichalis), ancien souverain du Magne, un des plus vigoureux champions de la cause de l'indépendance, et qui semble procéder à la fois de la nature de la Fayette et de celle des rois de Sparte, dans les beaux temps de la république.

Mavrocordato, au contraire, est né au Phanar, patrie de l'esclavage et des intrigues byzantines ; Fanariote plus que Grec, diplomate avant tout, il semble beaucoup mieux fait pour suivre le cours des événements que pour le diriger. Ne manquant jamais d'accepter les situations comme elles se présentent, tantôt pour celui-ci, tantôt pour celui-là ; mais le plus souvent Anglais, et toujours Fanariote : fort instruit, du reste, et ayant donné des preuves de courage pendant les plus mauvais jours de la révolution.

Quant à Capo d'Istrias, né au fond de l'Adriatique, élevé à la cour de Russie, moitié chambellan, moitié Vénitien par caractère, il n'avait rien de grec que le nom et les croyances religieuses. On s'est trompé, nous en avons la conviction intime, lorsqu'on l'a pris pour un traître, qui ne cherchait qu'à vendre la Grèce à la Russie ; mais il faut convenir que, pour ceux qui ne le connaissaient pas personnellement, les apparences avaient quelque chose de menaçant. Non, Capo d'Istrias n'était pas un traître, mais c'était un ambitieux qui poursuivait une chimère. Investi de la puissance suprême par la protection du czar, il essaya, non pas de livrer son pays, mais de s'emparer de la dictature avec l'appui de son protecteur, pour s'ériger un trône à lui-même et créer une nouvelle dynastie. Dans ce but, il s'efforça bien moins de fondre tous les partis en un seul, que de ruiner le parti français et le parti anglais ; imprudence qui devait nécessairement les coaliser contre le parti russe, et donner naissance à une ligue d'insulaires et de palikares que soutiendraient la France et l'Angleterre, moins tranquilles que lui du côté des Russes, ou moins confiantes dans la supériorité des moyens diplomatiques qu'il tenait en réserve pour jouer ses patrons avec leurs propres armes. Mais il faut lui rendre cette justice, que s'il nourrissait de grandes illusions, et que s'il était exclusif dans ses idées, tracassier et despote dans ses manières, capable de tout pour arriver à son but, du moins il voulait sincèrement l'indépendance et la grandeur de la Grèce. Aussi bien que Kolettis, il savait que, sans une forte unité dans le pouvoir exécutif, les Grecs ne deviendraient jamais une nation ; comme Kolettis encore, il avait des tendances éminemment démocratiques, et il avait pris à cœur la cause des cultivateurs. Seulement sa démocratie était plus instinctive que raisonnée, comme celle des autocrates russes ; sa dictature avait quelque chose de sombre et de mystérieux comme la tyrannie des dix à Venise. Une teinte du moyen âge se reflétait sur son large front ; il avait le tort immense de ne plus être de son temps. On apercevait en lui un mélange bizarre de grand homme et de conspirateur ; c'était un Pisistrate, si l'on veut mais un Pisistrate soucieux et

fanatique, semblant provoquer à plaisir le fer d'un nouvel Aristogiton. Tout indiquait que sa fin serait tragique, et elle le fut en effet.

Que doit-on conclure de ce qui précède? Il en résulte clairement que malgré la force du lien religieux qui l'attache à la Russie, la Grèce saura défendre sa nationalité. Sur le simple soupçon d'avoir des intelligences secrètes avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, Capo d'Istrias a été renversé. Et qu'on ne dise pas que c'est uniquement à sa tyrannie qu'il faut attribuer sa chute; comme Capo d'Istrias, Kolettis a gouverné l'État d'une main ferme, et a même exercé la dictature dans plusieurs occasions, sans que les Grecs aient jamais eu l'idée de l'accuser de livrer la Grèce à la France. Pourquoi ce privilége? Parce que son point d'appui était meilleur, parce que notre alliance n'offre pas à la Grèce les mêmes dangers que l'alliance russe ou que l'alliance anglaise, parce que nous n'avons à imposer aux hommes d'État qui acceptent notre influence en Grèce, aucun de ces sacrifices antinationaux au prix desquels l'Angleterre et la Russie mettent leur protection. Voilà comment, tout en restant fidèle à l'alliance française, Kolettis s'est toujours prononcé pour les mesures qui rentraient dans l'intérêt général des Hellènes. Son point de vue lui donne cet avantage immense, que n'ayant jamais, comme Mavrocordato ou Capo d'Istrias, à distinguer entre deux intérêts contraires, il n'a pas besoin de cesser d'être Grec pour s'entendre avec la France. Parti français, parti grec, pour lui, ces deux expressions ont le même sens, ou plutôt il ne connaît pas de partis, il n'a qu'à s'occuper des affaires de la nation grecque. En suivant ses inspirations, MM. Maurer et Abel, membres de la régence bavaroise, ont rendu au peuple grec plus d'un service dont il garde le souvenir, entre autres celui d'avoir proclamé l'indépendance de l'Église grecque, innovation salutaire sans laquelle l'indépendance politique des Grecs n'eût jamais été qu'un vain mot. Il est même à remarquer que M. d'Armansberg, président de la régence, et ne partageant pas l'opinion de ses deux collègues, ne s'est senti le courage d'éloigner Kolettis qu'après lui avoir laissé faire assez de bien pour être en position lui-même de marcher tout seul.

S'il fallait de nouvelles preuves pour démontrer que l'intérêt de la France est seul en harmonie avec l'intérêt de la Grèce, nous citerions l'histoire de l'hétairie grecque. Cette association n'est devenue réellement puissante, et n'a brisé le joug musulman que lorsque, grâce à l'appui de la France, il lui a été permis de prendre une couleur vraiment nationale. Tant que l'hétairie s'est appuyée sur les Russes, elle a vu échouer ses généreuses tentatives, par cette raison bien simple que la nation grecque a toujours été regardée par la Russie comme un instrument bon à servir ses projets de conquête sur la Turquie, ou bien encore comme une proie qui devait revenir au czar avec les dépouilles opimes des Ottomans. C'est uniquement dans le but d'affaiblir les Turcs par une diversion favorable à ses armes que, vers 1770, le cabinet de Saint-Pétersbourg appela une première fois les Grecs à la liberté. La paix de Kaïnardji montra combien Catherine était peu sensible au malheur des Hellènes. Il est même à remarquer que le machiavélisme de la Russie fut une des principales causes qui donnèrent naissance à l'hétairie. Rhiga, son fondateur, était animé d'un patriotisme vraiment national qu'il avait puisé dans la lecture de l'histoire ancienne et que stimulait encore l'exemple de la France, alors en république, et victorieuse de la coalition des rois. L'hymne admirable par laquelle il appelait aux armes les fils des Hellènes est évidemment une traduction, ou, si l'on préfère, un retentissement de notre *Marseillaise*. Mais le poëte patriote ne s'en tint pas là, il invoqua directement l'appui de la France, et envoya des émissaires au libérateur de l'Italie. En mourant martyr, il désignait encore le général Bonaparte comme le vengeur futur de la Grèce. Il est donc évident que la révolution française contribua beaucoup plus que les menées ténébreuses de la Russie au réveil des Grecs modernes. Sous l'empire, comme pendant la république, l'hétairie eut les yeux tournés vers Na-

poléon, mais sans avoir davantage à à s'en louer. Plusieurs membres de l'association, et notamment un jeune patriote, faisant ses études à Pise, lui offrirent les moyens de délivrer la Grèce sans avoir recours à l'insidieux Ali-Pacha. Après la chute de Napoléon, l'hétairie, qui, réduite à elle-même, se croyait condamnée à l'impuissance, plaça tout son espoir dans la Russie. A partir de 1816 jusqu'à l'année 1821, où éclata l'insurrection, les Grecs se bercèrent de l'idée que les Russes, leurs coreligionnaires, viendraient à leur secours. Il n'en fut rien, et le czar s'empressa de désavouer ses propres agents. Mais bientôt les applaudissements de la France vinrent soutenir l'audace des Grecs; aux applaudissements succédèrent les secours effectifs; et, en dernier lieu, ce fut avec notre assistance que l'hétairie parvint à accomplir une révolution commencée sous la foi des promesses mensongères de la Russie.

Ce qui est arrivé pour la délivrance de la Grèce s'est renouvelé depuis qu'elle a pris rang parmi les nations modernes, et il continuera d'en être de même dans la suite. Avec l'alliance française, les Grecs sont sûrs de conserver leur nationalité et d'obtenir des moyens d'agrandissement; avec la protection de la Russie, ils n'ont rien autre chose à espérer que l'incorporation de leur pays à l'empire moscovite, assez disposé à ne voir en eux que des ilotes. Sous des formes moins violentes, la protection de l'Angleterre ne leur promet rien de plus rassurant : l'exemple des îles Ioniennes, joint à beaucoup d'autres exemples, fait voir que les marchands de Londres sont très-enclins à traiter en colons ceux qu'ils honorent du titre de leurs protégés. C'est ce que les Grecs comprennent facilement, et ce qu'ils font comprendre, toutes les fois qu'ils trouvent une occasion de manifester leur gratitude envers la France, seule nation, avec quelques contrées de l'Allemagne, qui les ait secourus sans arrière-pensées d'ambition.

Nous ne saurions terminer cet article sans rappeler au moins les noms des Français qui ont donné le plus de preuves de dévouement à la cause de l'indépendance des Grecs. En première ligne, on doit citer le général Fabvier et les membres du comité formé à Paris en faveur des Grecs. Ce comité avait pour président M. de Lasteyrie (*), et pour secrétaire M. Firmin Didot. Parmi les autres membres, nous citerons MM. Casimir Perrier, Laffitte, Chateaubriand, Villemain, le maréchal Gérard, le duc de Fitz-James, Benjamin Delessert, Mathieu Dumas, le duc de Choiseul, Eynard, Auguste de Staël, le duc de Broglie, le comte Saint-Aulaire, Sébastiani, Alexandre de Laborde, Eugène d'Harcourt, le duc de Dalberg. M. Pouqueville ne fit pas partie du comité pour rester plus libre d'agir; personne, plus que lui, n'a rendu de services à la Grèce. Le comité avait ses dames quêteuses : madame Récamier, madame de Broglie, et tant d'autres, qui voulurent bien accepter cette honorable et pénible fonction. Disons, pour terminer, que les dons volontaires recueillis par le comité de Paris s'élevèrent à près de deux millions de francs. Avec le colonel Fabvier, beaucoup d'autres philhellènes quittèrent la France pour voler au secours des Grecs. De ce nombre sont : Thouret, Dumont, Graillard, Reybaud, le colonel Voutier, et surtout le docteur Bailly, qui a laissé un si beau souvenir en Grèce.

Grécourt (Jean-Baptiste-Joseph Willart de), auteur de poésies légères et licencieuses. Peu de poëtes du dix-huitième siècle ont mieux représenté dans leurs vers la dissipation, la gaieté et l'immoralité de l'époque dite *de la régence*. Cependant Grécourt portait l'habit ecclésiastique. Il avait été pourvu, dans sa jeunesse, d'un canonicat dans l'église de Saint-Martin de Tours, qu'il garda toute sa vie, malgré le peu de vocation qu'il se sentait pour les devoirs de cet état. Il séjournait fort peu dans sa résidence. La plus grande partie de sa vie se passa à Paris, où il se jetait à corps perdu dans la dissipation et les plaisirs, ou bien dans des châ-

(*) Son premier président fut M. le duc la Rochefoucauld-Liancourd, qui mourut peu de temps après. Il fut remplacé par M. Ternaux, chez qui se tenaient les réunions. Après la mort de ce dernier, M. Alexandre Lameth, et en dernier lieu M. de Lasteyrie, présidèrent.

teaux de province où de grands seigneurs, fort experts dans l'art de jouir de la vie, recevaient avec plaisir un hôte si joyeux, un poëte si égrillard. C'était chez le duc d'Aiguillon, à Véret, en Touraine, que Grécourt s'arrêtait le plus volontiers : le train de vie fort peu exemplaire du duc, les gais compagnons qu'on trouvait chez lui, l'attiraient toujours vers ce lieu qu'il appelait son *paradis terrestre*. Il eut beaucoup de part, avec la princesse de Conti et le père Vinot, oratorien, à un recueil de poésies licencieuses que fit publier le duc d'Aiguillon en 1735, sans nom d'auteur, après l'avoir fait imprimer dans son château même. A la faveur des connaissances qu'il avait faites dans le grand monde, Grécourt aurait pu s'élever aux dignités de l'Église, qui s'accordaient souvent alors à des hommes de son espèce, ou obtenir des gens haut placés des emplois et des faveurs; mais il n'avait aucune ambition : tout cédait, chez lui, au goût du plaisir : pour satisfaire ce goût, il voulait avant tout être libre. C'est pour cela qu'il refusa les offres brillantes que lui fit le célèbre Law. Il ne tint qu'à lui de prendre, aux opérations du banquier écossais, une part avantageuse. Il aima mieux continuer sa vie de chanoine indépendant, de poëte de salon et d'épicurien nomade. L'apologue intitulé *le Solitaire et la fortune*, où il remerciait Law, est une de ses plus jolies compositions. Doué d'une grande facilité pour tourner en vers toutes les idées qui se présentaient à son esprit, il produisit un grand nombre de pièces de diverses sortes. Ce sont des épîtres, des fables, des contes, des chansons. On y trouve des traits piquants, d'heureuses saillies; mais le style en est généralement lâche et faible : la gaieté des contes et des chansons est trop souvent ordinaire. L'ignorance ou la négligence des éditeurs a mêlé, dans le recueil de ses œuvres, plusieurs pièces qui ne sont point de lui, et dont quelques-unes sont bien supérieures à tout ce qu'il pouvait faire : tels sont le quatrain de Piron en l'honneur de Grassins; *les Poëtes épiques*, stances de Voltaire; *le Mondain*, par le même; *le Rajeunissement inutile*, de Moncrif, etc. Grécourt mourut en 1743. Il n'ajouta pas du moins aux scandales de sa vie, celui de publier lui-même ses œuvres complètes; ce ne fut qu'en 1747 que ce recueil parut. Grécourt était né en 1684. Sa famille était d'origine écossaise.

Greffiers. — Officiers ministériels chargés d'expédier et de garder en dépôt les jugements et actes émanant d'un tribunal ou de toute autre autorité officielle.

Sous les deux premières races, les procès se terminant par le combat judiciaire ou se résolvant en compositions, il n'en restait pas d'autre trace que la charte de *sécurité*, *charta securitatis*, que le roi ou le bénéficier délivrait à celui qui avait acquitté le wergeld et le fredum; le greffier n'était donc guère utile. Mais plus tard les baillis, sénéchaux et autres juges royaux ou seigneuriaux commirent leurs clercs pour tenir leurs écritures, d'où les greffes prirent le nom de *clergie*. Les ordonnances de la troisième race donnent aussi le nom de *notaires* aux individus chargés de ces fonctions. Comme elles étaient plus lucratives que considérées, il arriva souvent que les juges les firent exploiter par leurs domestiques. Ils partageaient le bénéfice. En 1302, Philippe le Bel, qui faisait argent de tout, revendiqua les clergies et notaireries comme un droit royal, et fit défense à tous ses juges de les donner dorénavant en commission. Cette ordonnance fut confirmée par Philippe le Long en 1318.

Charles IV, par un mandement de 1322, ordonna que les greffes des justices royales seraient à ferme, et cet usage continua, sauf quelques interruptions de peu de durée, jusqu'au règne de François Ier, qui les érigea en office.

Durant les douzième et treizième siècles, le nom de *greffier* ne se rencontre dans aucun document. Ceux qui en remplissent l'office sont encore désignés, tantôt sous le nom de *clerici*, tantôt sous celui de *notarii*, et quelquefois sous ceux de *scribæ*, *scribanæ*, *registratores*. Au milieu du quatorzième siècle, cette dénomination n'était encore appliquée qu'à celui du parlement. Il paraît même qu'elle était alors regardée comme très-honorifique; car le

parlement crut devoir rendre un arrêt solennel pour défendre, à tout autre qu'à son greffier, de prendre ce titre. *Nulli scribarum, etiam regiorum, præter unum curiæ actuarium* graphari, *ut vocant, nomen usurpare licet.*

Le greffier du parlement de Paris jouissait, comme les autres membres de cette cour, d'un grand nombre d'exemptions et de prérogatives. C'était un personnage d'importance qui allait de pair avec la magistrature; on a même l'exemple de l'un d'eux qui passa en 1416, de son banc de greffier, au rang de conseiller. Il était élu par le parlement tout entier, chambres réunies, en présence du chancelier.

Depuis le règne de François, en 1521, où les greffes royaux, comme nous l'avons dit, furent érigés en titre d'office, leur nombre se multiplia à un degré infini. Aucun de nos rois ne sut résister à la tentation de se procurer de l'argent par ce moyen. Il était si commode de battre monnaie aux dépens des plaideurs! On créait, pour chaque acte de la vie, une formalité qui exigeait quelque écriture, et vite on émettait un office, qu'on vendait bien cher à celui qui se présentait pour le remplir; il n'y eut pas jusqu'à l'emploi de commis-greffier qu'un édit de 1577 ne mît en titre d'office. On ne s'étonnera donc pas de voir figurer ci-dessous :

Des greffiers d'affirmations, chargés de recevoir les affirmations de voyage des parties qui se déplacent pour apporter leurs pièces et faire juger quelque affaire (création de 1669);

Des greffiers d'appeaux ou *d'appel*, chargés de tenir la plume dans les audiences des bailliages où l'on jugeait les appels;

Des greffiers des arbitrages, chargés de tenir en dépôt et d'expédier les jugements rendus par des arbitres;

Des greffiers des apprentissages, pour enregistrer les brevets d'apprentissage, lettres de maîtrise;

Des greffiers du premier chirurgien du roi, qui tenaient les registres des communautés de chirurgiens, *barbiers-perruquiers*, *baigneurs* et *étuvistes*.

Pour ne pas fatiguer nos lecteurs par des détails sans intérêt, nous ne ferons que mentionner pour mémoire :

Les greffiers à peaux, chargés des expéditions sur parchemin;

Les greffiers des mariages, baptêmes et sépultures;

Les greffiers des bâtiments ou greffiers de l'écritoire;

Les greffiers des criées,
— des depris;
— garde-sac;
— des instructions;
— des inventaires;
— des municipalités (*),
— des notifications;
— des insinuations;
— des présentations
— des subdélégations;
— des tailles, etc., etc.

Tous ces offices, dont plusieurs du reste n'eurent qu'une existence éphémère, furent supprimés à la révolution française.

La loi du 24 août 1790 ordonna que, dorénavant, les greffiers des tribunaux de district seraient nommés au scrutin, et à la majorité absolue des voix, par les juges qui leur délivreraient une commission et recevraient leur serment. Chaque tribunal devait avoir un greffier; il était nommé à vie et ne pouvait être destitué que pour prévarication jugée.

Par la loi du 19 mai 1791, les greffiers des cours criminelles étaient également inamovibles, mais ils devaient être élus par les assemblées électorales de département.

Les greffes des justices de paix organisées par la Constituante, d'après le même principe que ceux des tribunaux de district, subirent coup sur coup un grand nombre de vicissitudes. La loi du 24 août donnait à chaque juge de paix le droit de choisir son greffier, sans pouvoir cependant le destituer; la loi du 23 floréal an II fit passer ce droit aux conseils généraux de district; celle du 21 fructidor an III le transféra aux administrations municipales de canton; enfin, celle du 25 frimaire, rétablissant les choses sur leur ancien pied, le rendit au juge de paix.

Une règle uniforme fut établie pour

(*) Au dix-huitième siècle une femme exerça pendant 25 ans la charge de greffière de la municipalité.

tous les tribunaux par la loi du 27 nivôse an VIII. Le principe du gouvernement avait changé, la nomination par le pouvoir exécutif remplaça l'ancien mode par élection. Par l'art. 92, le droit de nommer les greffiers de toutes les cours et de tous les tribunaux fut donné au premier consul, qui put les révoquer à son gré.

La vénalité des charges de greffier se glissa à la suite des armées étrangères en 1815. Les Bourbons ayant besoin d'argent pour payer leurs alliés, eurent recours à l'ancien moyen, si fort usité par leurs prédécesseurs en pareille circonstance; seulement, ne pouvant plus créer des offices, ce qui eût excité trop de rumeur, ils prescrivirent à tous les officiers ministériels un supplément de cautionnement, et, à titre d'indemnité, la même loi du 28 avril 1816 leur conféra le droit de présenter leurs successeurs. C'est sur ce texte unique que repose toute la prétention des greffiers et autres officiers à l'hérédité de leur charge.

Les droits que les différents greffiers peuvent percevoir pour la délivrance des expéditions de jugements et dépôt de pièces ont été réglés par les lois du 11 mars 1798, 16 juin 1799, décrets du 12 juillet 1808, 6 janvier 1814, et enfin par l'ordonnance du 5 novembre 1823.

GRÉGOIRE DE TOURS (saint), célèbre évêque et chroniqueur, naquit en Auvergne en 539, d'une famille qui comptait parmi les plus illustres dans les Gaules aux temps des empereurs romains. Il avait pour bisaïeul saint Grégoire, évêque de Langres, qui laissa plusieurs enfants d'un mariage antérieur à son épiscopat. Grégoire, à sa naissance, reçut les noms de George et de Florent, qu'il a inscrit lui-même en tête de ses ouvrages. Ce fut seulement lorsqu'il parvint à l'évêché de Tours que, d'après l'usage des temps, il prit le nom du plus illustre de ses ancêtres. La carrière que devait embrasser Grégoire ne pouvait être douteuse. Il fut élevé par son oncle saint Gal, alors évêque de Clermont, par son grand-oncle saint Nicier, évêque de Lyon, et par l'archidiacre Avit, devenu depuis successeur de saint Gal. Après avoir étudié quelque peu la grammaire et les auteurs de la belle latinité, il reçut les ordres en 564, à l'âge de vingt-cinq ans, et s'adonna sans partage à l'étude de l'Écriture sainte et des auteurs ecclésiastiques. « Je ne m'occupe point, dit-il lui-même, de la fuite de Saturne, ni de la colère de Junon, ni des adultères de Jupiter; je méprise toutes ces choses qui tombent en ruine, et m'applique bien plutôt aux choses divines et aux miracles de l'Évangile. » Sa santé fut toujours débile, et il était déjà diacre lorsque, pour obtenir sa guérison, il se fit transporter sur le tombeau de saint Martin; dans ce voyage, son instruction, son caractère et son esprit le firent chérir et admirer du peuple et du clergé de Tours. Aussi en 573, Euphronius, évêque de cette ville, étant venu à mourir, le clergé et le peuple, d'une voix unanime, élurent, pour le remplacer, Grégoire, alors à la cour de Sigebert, roi d'Austrasie, auquel appartenait l'Auvergne. Des députés partirent aussitôt pour aller solliciter du roi Sigebert la confirmation de ce choix. Effrayé de sa jeunesse, de sa mauvaise santé et des périls de toutes sortes qui environnaient alors l'épiscopat, Grégoire hésita pendant quelque temps; mais enfin, pressé par Sigebert et la reine Brunehaut, il accepta, et fut sacré par Ægidius, évêque de Reims, le 22 août 573. Par sa fermeté et sa douceur, Grégoire sut se concilier à la fois, pendant tout le cours de son épiscopat, la considération des rois barbares et l'amour de son peuple. Lorsqu'en 575 le duc Gontran, oncle de Childebert II, vint auprès du tombeau de saint Martin chercher un refuge contre la vengeance de Chilpéric et de Frédégonde, Grégoire résista à leurs menaces, et refusa de livrer le fugitif. En vain les terres de l'évêché et de la province furent-elles ravagées, l'évêque resta inébranlable. Il déploya la même fermeté quand Mérovée, fils de Chilpéric, ayant épousé Brunehaut et fuyant la colère de son père, se réfugia aussi au tombeau de saint Martin; Chilpéric vint le redemander à la tête d'une armée, et la ville de Tours ne fut sauvée que par la fuite de Mérovée. Le noble caractère de Grégoire ne se démentit

pas lors de l'accusation dirigée contre l'évêque de Rouen, Prétextat, dont il embrassa énergiquement la défense. Lui-même eut à se purger par serment de calomnies dirigées contre lui par des faux témoins qu'avait suscités Frédégonde, mais qui furent sévèrement punis. Grégoire, choisi comme médiateur dans les différends qui s'élevèrent pour la succession de Chilpéric, fut l'un des principaux auteurs du célèbre traité d'Andelot. Chilpéric II, roi d'Austrasie, le chargea aussi de plusieurs ambassades.

Grégoire était d'une petite taille et d'une complexion fort délicate; l'intervention de saint Martin parvint seule, comme il le raconte, à l'arracher plusieurs fois à la mort. Enfin, le 17 novembre 593, les miracles devinrent inefficaces; l'évêque de Tours mourut à 54 ans, après vingt ans et quelques mois d'épiscopat, et fut élevé au nombre des saints. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, qu'il indique lui-même, et qui, à l'exception de quatre, sont parvenus jusqu'à nous : 1° l'*Histoire ecclésiastique des Francs*; 2° *un Traité de la gloire des martyrs*, recueil de légendes en cent sept chapitres, consacré au récit des miracles des martyrs; 3° *un Traité des miracles de saint Julien*, martyr à Brioude, en Auvergne, contenant cinquante chapitres; 4° *un Traité de la gloire des confesseurs*, en cent douze chapitres; 5° *un Traité des miracles de saint Martin de Tours*, en quatre livres; 6° *un Recueil* intitulé : *Vies des Pères en vingt chapitres*, renfermant l'histoire des vingt-deux saints ou saintes de la Gaule; 7° *un Traité des miracles de saint André*, sur l'authenticité duquel on a élevé à tort quelques doutes. Ses ouvrages perdus sont: *un Commentaire sur les psaumes; un Traité sur les offices de l'Église; une Préface* mise en tête d'un traité des messes de Sidoine Apollinaire, et enfin une traduction latine du *Martyre des sept dormants*. « De tous ces ouvrages, dit M. Guizot, et malgré quelques détails sur l'esprit et sur les mœurs du temps, épars dans les recueils de légendes, l'*Histoire ecclésiastique des Francs* est le seul qui soit demeuré pour nous important et curieux. Tout porte à croire que ce fut le dernier travail de l'auteur; son récit s'étend jusqu'en 591, époque voisine de sa mort, et presque tous ses ouvrages y sont cités, tandis que l'histoire des Francs ne l'est dans aucun des autres. Elle est divisée en dix livres. Le premier, résumé absurde et confus de l'histoire ancienne et universelle du monde, serait aussi dépourvu d'intérêt que de vérité chronologique s'il ne contenait quelques détails sur l'établissement du christianisme dans les Gaules; détails de peu de valeur, il est vrai, quant à l'histoire des événements, mais qui peignent naïvement, et quelquefois avec charme, l'état des esprits et des mœurs; peu d'anecdotes de ce temps sont plus touchantes, plus poétiques même que celles des deux amants : ce livre finit à la mort de saint Martin de Tours, en 397. Le second livre s'étend de la mort de saint Martin à celle de Clovis Ier, c'est-à-dire de l'an 397 à l'an 511. Le troisième, de la mort de Clovis Ier à celle de Théodebert Ier, roi d'Austrasie, de l'an 511 à l'an 547. Le quatrième, de la mort de Théodebert Ier à celle de Sigebert Ier, roi d'Austrasie, de l'an 574 à l'an 575. Le cinquième comprend les cinq premières années du règne de Childebert II, roi d'Austrasie, de l'an 575 à l'an 580. Le sixième finit à la mort de Chilpéric, en 584. Le septième est consacré à l'année 585. Le huitième commence au voyage que fit le roi Gontran à Orléans, au mois de juillet 585 et finit à la mort de Leuvigild, roi d'Espagne, en 586. Le neuvième s'étend de l'an 587 à l'an 589. Le dixième enfin s'arrête à la mort de saint Yrieix, abbé en Limousin, c'est-à-dire au mois d'août 591. L'ouvrage entier comprend ainsi, à partir de la mort de saint Martin, un espace de cent soixante-quatorze ans. Les cinquante-deux dernières années sont celles auxquelles l'historien avait assisté. Tout indique qu'il écrivit son histoire à deux reprises différentes; plusieurs manuscrits ne contiennent que les six premiers livres, et ce sont les seuls que connut Frédégaire lorsque, dans le siècle suivant, il entreprit un abrégé des chroniqueurs qui l'avaient précédé. Il est donc probable que les quatre derniers livres furent composés après la publication des premiers; peut-être même ne furent-ils répandus qu'a-

près la mort de l'auteur. Cependant leur authenticité n'est pas moins certaine (*). »

L'histoire des Francs, imprimée pour la première fois en 1561, l'a été souvent depuis. Les meilleurs textes qui existent sont d'abord ceux qui ont été insérés dans le *Recueil des historiens de France* et dans la nouvelle édition publiée par la société de l'histoire de France, édition enrichie d'une très-bonne traduction, de variantes, de notes et d'un index complet. La traduction donnée par M. Guizot laisse beaucoup à désirer, et, pour se faire une idée des nombreuses infidélités qu'on peut lui reprocher, on n'a qu'à consulter l'avant-propos de l'édition de MM. Guadet et Taranne, qui en ont relevé un grand nombre.

Les traductions de Claude Bonner et de l'abbé de Marolles, publiées l'une en 1610, l'autre en 1688, sont oubliées aujourd'hui, et méritent de l'être.

La seule bonne édition des œuvres complètes de Grégoire de Tours est celle qui fut donnée par dom Ruinart, en 1699, in-folio.

Pour l'appréciation de Grégoire de Tours, comme historien et comme écrivain, on peut consulter le troisième volume de l'*Histoire littéraire de la France*; un travail de l'évêque de la Ravalière dans le tome XXVI de la *Collection des mémoires de l'Académie des inscriptions*, et enfin les chapitres X et XI du livre II de l'*Histoire littéraire de la France*, par M. Ampère.

Grégoire XI, pape, dont le nom était Pierre Roger, naquit au château de Maumont, paroisse de Roziers, en bas Limousin. Clément VI, son oncle, lui avait, dès l'âge de dix-sept ans, conféré la pourpre sous le nom de cardinal de Beaufort. Après la mort d'Urbain V, il fut élu pape, le 30 décembre 1370. Il intercéda d'abord pour la paix auprès de Charles V de France et d'Édouard III d'Angleterre, et en obtint une trêve de quatre ans. Il réconcilia de même les princes de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Sicile. Mais si jusque-là il agit avec modération et sagesse, il fit preuve d'une intolérance et d'une animosité excessives dans ses persécutions contre plusieurs novateurs, qui, vers cette époque, commencèrent à attaquer les doctrines de l'Église, tels que Jean Milicius en Bohême, en Pologne, en Silésie, et Wiclef en Angleterre. En France, il appela les rigueurs du roi sur les malheureuses sectes des Vaudois, des Albigeois, et des Bégards ou Turlupins. L'événement le plus important de son pontificat est le retour de la cour papale à Rome après une résidence de soixante et douze ans à Avignon. Livrée à l'ambition de quelques factieux, l'ancienne capitale du monde chrétien était près d'échapper à l'autorité du saint-siége, et dans toute l'Italie, que déchiraient de sanglants désordres, on faisait aux prêtres une guerre atroce et cruelle. Grégoire ne pouvait plus prolonger son séjour à Avignon. Les Romains, du reste, l'avaient déjà menacé de lui donner un successeur. Ces considérations, jointes aux prières de sainte Catherine de Sienne et de sainte Brigitte de Suède, le décidèrent, malgré les sollicitations du roi de France, à retourner à Rome, et, le 13 septembre 1376, il s'embarqua à Marseille avec toute sa cour, à l'exception de six cardinaux qu'il laissa dans le Comtat. Il ne fit son entrée à Rome que le 17 janvier de l'année suivante, au milieu des acclamations du peuple. Mais les troubles qu'il avait réussi à calmer pour quelque temps renaissaient à chaque occasion, et Grégoire méditait le projet de transférer de nouveau sa résidence à Avignon, quand le chagrin le conduisit au tombeau. Ce fut après sa mort, arrivée le 27 mars 1378, que commença le schisme d'Occident. On lui a reproché d'avoir accordé trop de faveurs à ses compatriotes et à sa famille. Mais il a droit à nos éloges pour ses talents, pour la protection qu'il accorda aux sciences et aux arts, et pour la pureté de ses mœurs.

Grégoire (Henri), évêque de Blois, député à la Convention nationale, naquit d'une famille pauvre, à Vého, près de Lunéville, en 1750. « La physionomie morale de Grégoire, dit M. Carnot dans l'intéressante notice qu'il a publiée sur cet homme célèbre, se distingue entre toutes dans les fastes de la révo-

(*) Notice sur Grégoire de Tours, dans la Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. I.

lution française : elle est originale autant que noble et pure. On ne peut s'empêcher d'admirer ce prêtre chrétien qui ose confesser sa foi au milieu d'un peuple insurgé contre la religion aussi bien que contre la politique du passé; et pourtant ce peuple, respectant en lui des convictions sincères et profondes, n'a point cessé de le regarder comme un ami. » Telle est en effet l'originalité de Grégoire. Il aperçut de suite l'identité fondamentale de la doctrine évangélique et des principes de la révolution. Il vit que la révolution n'était autre chose que la stricte application de la loi chrétienne à la loi sociale; et dès lors, érigeant le dogme religieux en devoir politique et les principes de la révolution en dogme religieux, il vécut et mourut prêtre et républicain.

Esprit à la fois studieux et pratique, homme de pensée et d'action, cette heureuse alliance de qualités opposées qui distingue toute la vie de Grégoire, se manifesta chez lui dès le commencement. Prêtre par goût, pour nous servir de ses propres paroles, après avoir été quelque temps professeur de belles-lettres à Pont-à-Mousson, il fut nommé vicaire, puis curé d'Embermesnil en Lorraine. Le développement intellectuel de ses paroissiens, leur amélioration morale, et jusqu'à leur bien-être temporel, lui semblèrent compris dans ses devoirs pastoraux, et devinrent, avec l'édification religieuse proprement dite, le constant objet de ses soins. Non content d'instruire par la parole les villageois de la commune, il enrichit le presbytère d'une bibliothèque morale et agronomique qu'il mit à leur disposition. Il visita à plusieurs reprises, en 1784, 86, 87, la Suisse et diverses contrées de France et d'Allemagne dans ce double but, pour lui inséparable, de perfectionnement propre et de philanthropie.

La révolution vint ouvrir à cette activité puissante un plus vaste champ. Déjà, en 1788, l'*Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs*, livre de tolérance et de liberté, avait paru. Le nom du curé d'Embermesnil était devenu populaire dans toute la Lorraine; il fut élu député aux états généraux. Il se montra dès les premières séances de l'Assemblée ce qu'il fut toute sa vie, chrétien démocrate. Ses travaux, dont la multiplicité à cette époque atteste la fécondité vraiment prodigieuse de cette âme ardente, sont tous marqués de ce double caractère. Dès l'ouverture de la session, il se réunit aux députés du tiers. Lorsqu'on décréta la déclaration des droits, il proposa de placer le nom de Dieu au frontispice de ce monument social. « L'homme, dit-il, « n'a pas été jeté par le hasard sur la « terre qu'il occupe, et s'il a des droits, « il faut parler de celui dont il les « tient. » Il demanda aussi qu'à la déclaration des droits on joignît celle des devoirs, corrélative, et indispensable, selon lui. Dans la séance nocturne du 4 août, il demanda la suppression des annates. Il se prononça contre le *veto absolu*, et plus tard contre le chiffre de la liste civile. Adversaire en général du monachisme, il proposa toutefois d'épargner ceux des établissements religieux qui avaient rendu des services aux sciences et à l'agriculture. Il fut le premier qui prêta serment à la constitution civile du clergé, acte qui a déchaîné contre lui de si nombreux et si longs ressentiments. Lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, Grégoire se prononça pour la mise en accusation de ce prince, mesure qui, ne devant entraîner alors que la déchéance, eût peut-être changé toute la marche de la révolution. Dans la discussion sur le marc d'argent pris comme base de l'éligibilité, il resta fidèle à ses principes démocratiques en combattant cette base. Pour compléter cette énumération, citons aussi ses nobles efforts pour la cause des juifs qui triompha, ainsi que pour celle des noirs et hommes de couleur, dont il est resté depuis lors le zélé et constant avocat. Au milieu de tant de graves travaux, cette sollicitude pour le bien-être matériel du peuple que nous avons déjà remarquée en lui, ne l'abandonna point. C'est ce que témoigne sa lettre aux citoyens de la Meurthe sur les salines de la Lorraine, ainsi que sa proposition pour le desséchement des marais, les défrichements et les plantations. Au fort même de l'orage, en 1793, toujours fidèle à ses premières préoccupations, il a publié une *Instruction sur les semailles d'automne, adressée aux citoyens cultivateurs par*

ordre de la Convention nationale. Deux départements, ceux de la Sarthe et de Loir-et-Cher, lui avaient conféré le même jour l'épiscopat constitutionnel. Il opta pour le siége de Blois, et l'occupa d'une manière édifiante. Il inspira une telle confiance et une telle estime à ses diocésains, qu'ils l'élevèrent à la présidence de l'administration centrale du département, et un peu plus tard le choisirent pour leur représentant à la Convention nationale. Dès l'ouverture de la nouvelle assemblée, il s'associa à Collot d'Herbois pour proposer que la royauté fût abolie et la république proclamée. Ce fut lui qui développa les motifs de cette proposition. On recueillit surtout de son discours ces paroles restées célèbres : « L'histoire des rois « est le martyrologe des nations. »

Le 15 novembre suivant, dans la discussion qui s'ouvrit sur la mise en jugement de Louis XVI, Grégoire persista dans l'opinion qu'il avait déjà émise au retour de Varennes. Mais tout en se prononçant avec énergie pour l'accusation, il crut devoir en même temps exprimer sa réprobation à l'égard de la peine de mort en général, demandant qu'elle fût abolie, et que Louis partageât le bienfait de cette abolition. Sa conduite à l'époque du jugement fut conforme à ses principes, comme lui-même a pris soin de l'établir, sans du reste prétendre jeter par là aucun blâme sur ceux de ses collègues qui se crurent permis un vote plus rigoureux. Il se trouvait alors en mission à Chambéry, avec Hérault de Séchelles, Jagot et Simon. Ceux-ci rédigèrent un projet de lettre à l'Assemblée, contenant leur vote pour la condamnation *a mort;* mais Grégoire déclara que ni sa qualité de prêtre, ni son opinion contre la peine capitale ne lui permettaient d'y apposer sa signature, à moins que ces deux derniers mots ne fussent supprimés, à quoi ses collègues consentirent après une assez vive discussion. Du reste, son vote ni les trois autres ne furent point comptés pour la condamnation.

Revenu de sa mission à Chambéry et à Nice, mission qui avait eu pour objet l'organisation des nouveaux départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, Grégoire fut aussitôt appelé dans le sein du comité d'instruction publique, et il prit une part éminente aux utiles créations de ce comité. Il fut l'un des fondateurs de l'Institut national, du Conservatoire des arts et métiers et du Bureau des longitudes. Outre ses rapports sur la composition de livres élémentaires, l'organisation de bibliothèques publiques dans les départements, la propagation de la langue nationale et la destruction des patois provinciaux, d'autres propositions présentées par lui à l'Assemblée, et conçues dans le même esprit, eurent pour objet : l'usage de la langue française dans les inscriptions des monuments publics; un système général de dénominations pour les places, rues, quais, etc., dans toutes les communes de la république; l'établissement de jardins botaniques et celui de fermes modèles; l'admission d'Olivier de Serres, l'auteur du *Théâtre d'agriculture*, aux honneurs du Panthéon. « Plus que personne, dit M. Carnot, il contribua à prévenir la destruction des monuments d'art, et qualifia le premier ce genre de crime du nom de vandalisme. » Il protégea de tout son crédit les savants, les hommes de lettres et les artistes, pour lesquels il obtint de l'Assemblée une subvention de cent mille écus, qui fut portée dans la suite à huit cent mille francs. Il proposa au comité d'instruction publique un arrêté tendant à organiser, par l'intermédiaire des agents diplomatiques, l'association des savants et des écrivains de tous les pays, idée favorite qu'il reprit et développa encore à d'autres époques de sa vie. L'éducation publique trouva surtout en lui un infatigable propagateur. Toutefois, il crut devoir combattre le projet de Lepelletier Saint-Fargeau, qui brisait trop à son avis les liens de famille. Il demanda et obtint (24 juillet 1793) la suppression de la prime accordée pour la traite des nègres. Élu membre de la commission coloniale, sans se laisser intimider par les menaces dont il fut l'objet, il réclama instamment l'entière abolition de l'esclavage, qui fut en effet décrétée le 4 février 1794. La scène scandaleuse des abjurations (7 novembre 1793) fut pour lui une occasion solennelle de manifester de nouveau la fermeté de son ca-

ractère et son invincible attachement à la foi chrétienne. Il monta à la tribune, et proclama au milieu des plus bruyantes marques d'improbation, qu'il resterait ce qu'il était, c'est-à-dire catholique, prêtre, évêque, et aucune menace, aucune sollicitation, aucune promesse ne put le faire chanceler dans sa résolution. Dans cette résistance courageuse, violemment attaqué par les partisans d'Hébert et de Chaumette, il fut bientôt soutenu par Robespierre et Danton, qui s'élevèrent à leur tour contre le scandale des abjurations, qu'ils nommèrent un autre genre de *momeries*. Ce fut encore lui qui demanda et obtint la délivrance des prêtres réfractaires qui gémissaient entassés sur les pontons de Rochefort. Le 21 décembre 1794, il réclama hautement la liberté des cultes, qui toutefois ne fut décrétée que le 21 février 1795. Il s'occupa alors activement, avec plusieurs autres prélats constitutionnels, de relever les débris de l'Église gallicane et de réorganiser les diocèses. Cette réunion, entre autres mesures, assembla, en 1797, un concile national ayant pour but de tenter une fusion entre les ecclésiastiques assermentés et les réfractaires; tentatives qui demeurèrent sans résultat par l'obstination du clergé non assermenté. Sous la constitution de l'an III, Grégoire fut élu au Conseil des Cinq-Cents. Placé entre les royalistes qui le détestaient comme impie et révolutionnaire, et les philosophes qui se moquaient de son orthodoxie, il monta rarement à la tribune, mais il continua de s'occuper des établissements à la fondation desquels il avait coopéré sous la Convention. Après le 18 brumaire, il entra dans le nouveau Corps législatif qu'il présida, et au nom duquel il porta plusieurs fois la parole devant les consuls, sans chercher à atténuer ses sentiments républicains. En 1801, le second concile national s'étant réuni, Grégoire en fit l'ouverture, et saisit cette occasion de renouveler son invariable profession de foi politique et religieuse. Personnellement consulté par Bonaparte sur son projet de concordat, il le combattit vivement. Bientôt (12 octobre 1801), conformément au message papal, il dut, ainsi que les autres prélats constitutionnels, résigner son évêché; mais en accomplissant, en vue de la paix, cet acte d'obéissance, il déclara qu'il regardait et regarderait toujours son élection comme ayant été légale et légitime. A trois reprises, il fut présenté par le Corps législatif comme candidat au sénat conservateur, et sans sacrifice d'opinion, par la seule force de cette persistance du vœu national. Il fut, en effet, élu le 25 décembre 1801, malgré toutes les répugnances du maître et l'hostilité *philosophique* de plusieurs membres du sénat lui-même. Dans le sénat, il appartint constamment à cette minorité infiniment petite qui se tint pure de lâches complaisances, et garda fidèlement le dépôt de la tradition républicaine. Il vota, lui troisième, contre l'érection du gouvernement impérial, et combattit seul ensuite l'adresse du sénat à Napoléon au sujet du rétablissement des titres nobiliaires. Toutefois, après le décret, il ne crut pas pouvoir refuser le titre de comte qui lui fut conféré. A l'époque du divorce de l'empereur, il voulut combattre cette mesure au nom de la religion; mais la parole lui ayant été refusée, il ne put que la condamner par son vote. Ces actes d'opposition joints à quelques passages d'un livre de Grégoire, *les Ruines de Port-Royal*, livre où le despotisme de Louis XIV était l'objet d'énergiques attaques, mécontentèrent Napoléon, et firent ranger l'auteur dans la catégorie des idéologues.

En 1814, les patriotes se trouvèrent divisés en deux partis: les uns ne voyant dans Bonaparte que le despote, les autres voulant se servir de lui, de son ascendant, et de son immense génie, pour sauver avant tout l'indépendance nationale. Qui eut tort ou raison? ce n'est point ici le lieu de l'examiner. Grégoire suivit la première route; l'un des premiers il se prononça pour la déchéance de Napoléon. Lorsque le rappel des Bourbons eut été décrété par le sénat, sous la condition de l'acceptation d'un acte constitutionnel, Grégoire, dans un écrit vigoureux qui eut quatre éditions en peu de temps, réclama avec énergie l'accomplissement de cette condition, sans toutefois approuver tous les articles de la constitution présentée au roi. Il ne fut point appelé à faire

partie de la nouvelle chambre des pairs. Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, ne le comprit pas non plus dans l'organisation de sa pairie, et malgré ce délaissement, qui le rendit tout à fait étranger à la réaction des cent jours, il fut atteint ensuite par la réaction du ministère Vaublanc et de la chambre introuvable. Exclu de l'Institut, dont il avait été l'un des fondateurs et des membres les plus utiles, il fut menacé même dans ses moyens d'existence par la suspension de sa pension d'ancien sénateur. Il vivait renfermé à Auteuil, dans une laborieuse retraite, lorsque, en 1819, les électeurs de l'Isère le portèrent à la chambre des députés. Mais toutes les passions réactionnaires de l'époque se soulevèrent contre cette élection et la firent annuler, en violation de la loi. Les libéraux eux-mêmes craignant que le nom d'un collègue en butte à tant de haine ne nuisît à leur cause, firent les plus vives instances auprès de lui pour l'engager à donner sa démission. Le vieillard d'Auteuil regarda comme une lâcheté ce qu'on exigeait de lui, et repoussa toutes ces sollicitations.

En 1822, le grand chancelier de la Légion d'honneur lui ayant communiqué l'ordonnance du 26 mars 1816, sur le remplacement des anciens brevets des membres de cet ordre, Grégoire lui répondit par la renonciation à son titre de commandeur, et consigna ces phrases remarquables dans la lettre qui renfermait sa démission :

« Inaccessible à l'ambition, arrivé aux « confins de l'éternité, je m'occupe uni- « quement, comme dans toute ma vie, « de ce qui peut éclairer mon esprit, « améliorer mon cœur, et contribuer « au bonheur des hommes, quoique les « services qu'on leur rend soient ici-bas « rarement impunis. Repoussé du siége « législatif, repoussé de l'Institut, à « ces deux conditions on permettra sans « doute que j'en ajoute moi-même une « troisième, et que je me renferme dans « le cercle des qualités qui ne peuvent « être ni conférées par *brevet*, ni en- « levées par *ordonnance;* qualités seu- « les admises dans deux tribunaux qui « reviseront beaucoup de jugements « dont nous sommes contemporains : « le tribunal de l'histoire et celui du « juge éternel. »

La révolution de juillet laissa Grégoire dans sa retraite. L'injustice du ministre Vaublanc fut maintenue. Son siége à l'Institut, malgré la réclamation de deux académiciens, ne fut point rendu à Grégoire, non plus que son siége au sénat. A l'occasion de la nouvelle liste civile, il monta une dernière fois sur la brèche, et publia une brochure intitulée *Considérations sur la liste civile*, où se retrouvent les sentiments et les préoccupations de sa vie entière.

Grégoire mourut en chrétien, à Paris, le 28 mai 1831. Le clergé, et surtout l'archevêque de Paris, M. de Quélen, troublèrent ses derniers instants pour arracher de lui une condamnation du prétendu schisme constitutionnel; il résista avec fermeté, et mourut fidèle à toute sa vie.

Voici la liste des principaux ouvrages de Grégoire, liste où l'on retrouverait au besoin sa biographie tout entière : *Essai sur la régénération des juifs*, ouvrage couronné par l'académie de Metz, 1789; *Mémoire en faveur des gens du sang mêlé de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique*, 1789; *Éloge funèbre de Simonot, maire d'Étampes*, in-4°; *Motion en faveur des juifs*, 1789; *Légitimité du serment civique exigé des fonctionnaires ecclésiastiques*, 1790, et quelques autres brochures dans ce genre; *Rapports sur les destructions opérées par le vandalisme*, 1794; et un grand nombre d'autres rapports sur les inscriptions des monuments, la nécessité d'anéantir les patois, sur l'ordre de Malte; *Essai sur les arbres de la liberté*, 1794, réimprimé en 1833; *Système de dénominations topographiques*, 1794; *Compte rendu aux évêques réunis, par le citoyen Grégoire, de la visite de son diocèse*, 1796; *Des mandements et instructions pastorales;* beaucoup d'articles dans les *Annales de la religion; Lettre à D. R.-J. de Arce, archevêque de Burgos, grand inquisiteur d'Espagne*, 1798; *Traité de l'uniformité de l'amélioration de la Liturgie*, 1801; *Les ruines de Port-Royal*, 1801, 2e édition, 1809; cet ou-

vrage ameuta contre Grégoire tout le parti jésuitique; *Discours pour l'ouverture du concile national*, 1801; *Apologie de B. de Las Cases*, 1802; *De la littérature des nègres*, 1808; *De la domesticité chez les peuples anciens et modernes*, 1814; *Histoire des sectes religieuses, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle, dans les quatre parties du monde*, 1814, 2 vol.; *De la constitution française faite par le sénat*, 1814; *Homélie du citoyen cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola* (Pie VII), Paris, 1814, 3e édit.; *De la traite et de l'esclavage des noirs et des blancs, par un ami des hommes de toutes les couleurs*, 1815; *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou constructeurs de ponts*, 1818; *Manuel de piété à l'usage des noirs et des gens de couleur*, 1818; *Deux lettres aux électeurs du département de l'Isère*, 1819-1820; *De l'influence du christianisme sur la condition des femmes*, 1821; *Observations critiques sur l'ouvrage de M. de Maistre, de l'église gallicane*, etc., 1821; *Des catéchismes qui recommandent et prescrivent le payement de la dîme, l'obéissance aux seigneurs de paroisse*, etc., 1821; *Des peines infamantes à infliger aux négriers*, Paris, 1822; *Considérations sur le mariage et sur le divorce, adressées aux citoyens d'Haïti*, Paris, 1823; *De la liberté de conscience et de culte à Haïti*, Paris, 1824; *Essai sur la solidarité littéraire entre les savants de tous les pays*, Paris, 1824; *l'Histoire des confesseurs des empereurs, des rois*, Paris, 1824; *De la noblesse de la peau*, Paris, 1826; *Histoire des mariages des prêtres en France*, Paris, 1826; *Considérations sur la liste civile*, Paris, 1830. Dans le courant de l'année 1827, le gouvernement du Port-au-Prince a fait imprimer une épître que Grégoire avait adressée à la république haïtienne, à la date du 6 octobre 1826; on y retrouve toute la sollicitude de cet infatigable philanthrope pour la race africaine et pour les destinées d'un peuple qu'il a vu naître à la liberté.

GRÉGORIEN (calendrier). Voyez CALENDRIER.

GRÉGORIEN (Chant). Voy. CHANT.

GREINONVILLE, seigneurie de Normandie, érigée en marquisat par lettres du mois de décembre 1695, en faveur de Nicolas Bretel, seigneur de Greinonville. Cette localité fait aujourd'hui partie du département de la Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot.

GRENADE (prise et combat de l'île de la). — « La prise de l'île Saint-Vincent ne tarda pas à être suivie d'une conquête beaucoup plus importante, celle de la Grenade. Le comte d'Estaing, après avoir réuni à son armée navale l'escadre du chevalier de la Motte-Piquet, appareilla du Fort-Royal de la Martinique avec 25 vaisseaux, et parut, le 2 juillet 1779, au matin, à la vue de la Grenade. Il mouilla le soir devant l'anse Molenier, et mit de suite à terre 1,300 hommes, qui occupèrent les hauteurs voisines.

« La journée du 3 fut employée à examiner les positions de l'ennemi et à concerter le plan d'attaque. D'Estaing, à la tête des grenadiers, fit une marche très-longue pour tourner le môle de l'hôpital, où les Anglais avaient réuni leurs richesses et leurs forces. Après cette reconnaissance, il commence l'attaque dans la nuit du 3 au 4, saute un des premiers dans les retranchements anglais, se porte avec rapidité au sommet du Morne, et s'en empare de vive force. Il y trouva 4 pièces de 24, et en fit tourner une, au point du jour, contre le fort dans lequel s'était retiré le gouverneur. Ainsi menacé d'être foudroyé à chaque instant par une artillerie qui dominait le lieu de sa retraite, lord Macartney fut obligé de se rendre, deux heures après, à discrétion.

« On fit 700 prisonniers, et l'on prit sur les ennemis 3 drapeaux, 102 pièces de canon et 16 mortiers (*). »

Le lendemain, d'Estaing reçut l'avis de l'approche de l'armée navale anglaise; le vent ne lui permettant pas de sortir à sa rencontre, il rappela au mouillage ceux de ses vaisseaux que la mauvaise qualité du fond de l'anse Molenier avait fait derader et s'étendre jusque dans la baie. En même temps, il envoya quelques

(*) *Annales maritimes et coloniales*, par M. Bajot, t. II, p. 204.

frégates croiser au vent de son armée. Le 6, à la pointe du jour, il fit signal à une partie de ses vaisseaux, qui n'avaient pas encore appareillé, de se former en ligne, sans avoir égard ni à leurs postes ni à leur rang.

L'armée anglaise, qui avait l'avantage du vent, s'approchait alors, toutes voiles dehors, dans l'ordre de bataille suivant : à l'avant-garde, le vice-amiral Barrington, sur *le Prince de Galles*, de 74 canons ; au corps de bataille, l'amiral Byron, sur *la Princesse royale*, de 90 canons ; et l'arrière-garde, sous les ordres du contre-amiral Hyde-Parker, embarqué sur *le Conqueror*, de 74 canons.

L'armée française, qui courait à bord opposé, devait être ainsi formée : à l'avant-garde, le comte de Breugnon, commandant sur *le Tonnant*, de 80 canons ; le comte d'Estaing, général, au corps de bataille, sur *le Languedoc*, de 80 canons ; l'arrière-garde, commandée par M. de Broves, sur *le César*, de 74 canons.

Il n'y eut d'abord que 15 vaisseaux français qui purent prendre part au combat à cause des courants. Cependant l'armée anglaise, sans cesser de combattre, continuait de courir avec confiance vers la baie de Saint-Georges, dans l'espoir d'arriver encore assez à temps pour secourir l'île de Grenade : mais à la vue du feu des forts sur son chef de file, l'amiral Byron fit revirer son armée vent arrière, et mit au même bord que les Français. Le combat continua avec la plus grande vivacité jusqu'à midi un quart ; il cessa alors, parce que l'armée anglaise forçait toujours de voiles et serrait le vent pour rejoindre son convoi, tandis que l'amiral français arrivait insensiblement pour rallier ses vaisseaux sous le vent.

Lorsque l'armée française fut bien formée en ligne, d'Estaing la fit revirer vent devant tout à la fois. L'objet de cette évolution était de couper *le Grafton*, *le Cornwall* et *le Lion*, vaisseaux de l'arrière-garde anglaise, qui semblaient fort désemparés, et qui se trouvaient à une grande distance en arrière. Mais l'Anglais ayant fait, peu de temps après, la même manœuvre, le comte fit reformer son armée en ligne sur son vaisseau de queue. Alors *le Grafton* et *le Cornwall* ne purent rejoindre leur escadre qu'en passant au vent de la ligne française ; ils essuyèrent le feu de tout son corps de bataille. Pour *le Lion*, qui était extraordinairement dégréé et absolument coupé, il fit vent arrière et alla se réfugier à la Jamaïque dans l'état d'un vaisseau naufragé.

Deux capitaines de vaisseau de notre flotte furent tués, quatre blessés ; le comte de Breugnon, dangereusement malade, se fit porter sur le pont de son vaisseau, pour être présent au combat et donner ses ordres. Enfin, les Anglais, maltraités, se retirèrent laissant d'Estaing dominer dans la mer des Antilles.

— L'île de la Grenade tomba au pouvoir des Français dirigés par Victor Hugues, en 1794 ; les Anglais y rentrèrent l'année suivante.

GRENADE (traité de). — Le 11 novembre 1500, Louis XII conclut avec Ferdinand et Isabelle, souverains d'Espagne, un traité négocié avec le plus profond secret, et signé à Grenade, par lequel il s'associait à une odieuse perfidie. « Ce traité, dit M. de Sismondi, n'était que l'accomplissement de celui que Ferdinand et Isabelle avaient précédemment proposé à Charles VIII. Il commençait par des protestations de la plus dégoûtante hypocrisie, sur le devoir des rois de maintenir la paix, d'éviter les blasphèmes des gens de guerre, la profanation des temples, le déshonneur des vierges et des femmes ; sur la nécessité de secourir la sainte Église, et de la protéger contre la rage des Turcs ; sur le crime qu'avait commis don Frédéric d'Aragon, en correspondant avec les Turcs et recherchant leur alliance. Après être convenus de contracter l'union la plus étroite entre les monarques de France et d'Espagne, de s'assister réciproquement contre tous les ennemis étrangers ou domestiques, de se livrer les criminels de lèse-majesté qui se réfugieraient des terres de l'un dans celles de l'autre, les parties contractantes s'accordaient à partager entre elles le royaume de Naples, de telle sorte que la terre de Labour et les Abruzzes, avec les villes de Naples et de Gaëte,

demeurassent à Ferdinand, en faveur duquel Louis renoncerait encore à tous ses droits sur le Roussillon et la Cerdagne; la douane des moutons voyageurs de la Pouille devait être perçue par le roi d'Espagne; mais il devait en partager le produit avec le roi de France, qui pouvait envoyer des commissaires pour assister à sa perception.

« Le traité devait être exécuté avec une noire perfidie; Louis XII devait annoncer ses prétentions au trône de Naples. On supposait que Frédéric réclamerait alors l'assistance de Ferdinand et d'Isabelle, qui lui enverraient une armée formidable comme pour combattre les Français; mais quand les troupes seraient maîtresses des places fortes et des provinces de Frédéric, elles l'en expulseraient pour partager le royaume avec les Français. »

Une pareille convention était aussi impolitique que déloyale, car Louis était alors l'arbitre de l'Italie; le roi de Naples lui offrait, pour avoir la paix, un tribut, l'hommage féodal, tous les avantages enfin que le monarque français pouvait obtenir par la victoire. Malheureusement, le prince voulait faire de l'habileté à la manière de son prédécesseur et il n'était pas un Louis XI.

Grenadiers. C'est en France que l'institution des grenadiers a pris naissance. Dans les quatorzième, quinzième et seizième siècles, on donnait le nom *d'enfants perdus* à des soldats d'élite, ordinairement placés aux avant-postes, et choisis dans les *bandes* les mieux disciplinées. On en formait quelquefois de petits corps détachés, destinés à marcher en tête des colonnes d'attaque. Ils servaient pour éclairer les marches et les convois; c'étaient eux aussi qui avaient l'honneur de monter les premiers à l'assaut d'une place. On les arma de grenades en 1536, époque de l'invention de ce projectile (*), et on les employa dans les siéges à jeter à la main cette arme meurtrière. Ils prirent le nom de *grenadiers* en 1667, et on en plaça d'abord quatre dans chaque compagnie d'infanterie. Il est à remarquer que lors de l'institution de cette troupe d'élite, on ne tenait pas exclusivement à la taille; il suffisait d'avoir une bonne constitution et une bravoure éprouvée. On exigea depuis des conditions rigoureusement observées; il fallut avoir six ans de service, et la taille de 5 pieds 4 pouces. La première de ces conditions fut réduite à quatre, et ensuite à deux ans.

Les premiers grenadiers portaient une hache, un sabre et une *grenadière*, ou sac de cuir contenant douze à quinze grenades. Lorsqu'en 1671 le mousquet fut remplacé par le fusil, on donna cette arme à une grande partie des grenadiers; ils en étaient tous armés vers la fin du règne de Louis XIV.

La grenade, qui varia beaucoup dans son poids et son calibre, était garnie de poudre, et on y mettait le feu avec une mèche. D'après Gassendi, les anciennes grenades sont préférables aux grenades plus pesantes qui leur furent substituées, et qui sont en usage de nos jours (*).

En 1670, on créa une compagnie de grenadiers dans le régiment du roi; bientôt une création semblable eut lieu dans chacun des trente plus anciens régiments, et successivement chaque bataillon finit par avoir sa compagnie de grenadiers. Dès que ces compagnies devinrent l'élite de l'infanterie, on cessa de les exercer au jeu de la grenade. Les troupes du génie furent les seules qui apprirent l'usage de ce projectile.

En 1745, les compagnies de grena-

(*) Les Français en firent usage pour la première fois au siége d'Arles.

(*) La grenade se fabriqua en carton, en verre, en métal de cloche, en bronze et en fonte de fer; on n'en fabrique plus maintenant que de ce dernier métal. On lui donne la forme d'un globe creux. On distingue deux espèces de grenades : les *grenades à main*, du calibre des boulets de 4, et du poids de deux livres, se jettent à la main dans les redoutes, dans les chemins couverts ou dans les tranchées, et prennent feu par une fusée de vingt secondes de durée; les *grenades de rempart*, que l'on nomme aussi *grenades de fossé*, sont du poids de douze livres et du calibre des boulets de 16, de 24 et de 32. Après avoir mis le feu à la fusée, on les roule du haut du rempart dans les fossés, au moyen d'une espèce de châssis appelé *auget*.

diers des bataillons de milices formèrent 7 régiments auxquels on donna le nom de *grenadiers royaux*, et à la réforme de 1749, 48 compagnies des régiments licenciés formèrent le corps des *grenadiers de France*, si connu dans nos fastes militaires par sa brillante valeur. Ces troupes disparurent, en 1789, lors de notre première régénération politique, avec laquelle disparurent aussi nos vieilles institutions militaires.

Depuis l'organisation de 1791 jusqu'à nos jours, il y a toujours eu une compagnie de grenadiers en tête de chaque bataillon d'infanterie de ligne et même de garde nationale. L'infanterie de la garde du Directoire ne se composait que de deux compagnies de grenadiers; la garde des consuls en eut deux bataillons, et la garde impériale renfermait des régiments de grenadiers à pied, de grenadiers fusiliers, de flanqueurs et de tirailleurs-grenadiers, de conscrits-grenadiers. On a fréquemment réuni les grenadiers en division et en corps d'armée, pour servir de réserve conjointement avec la garde. La France se rappelle le beau corps de grenadiers d'Ondinot, et les services qu'il rendit dans les premières campagnes d'Autriche.

Le corps royal des grenadiers de France, organisé, en 1814, avec les débris de grenadiers de la vieille garde, ne fut pas maintenu après les cent jours.

La seconde restauration supprima aussi la compagnie de *grenadiers à cheval*, qui, en 1814, avait été introduite dans la maison du roi. Cependant il y en avait deux régiments dans la garde royale, qui disparurent après le mois de juillet 1830. Cette institution était due à Louis XIV, qui l'avait créée en 1676. La compagnie des grenadiers à cheval était alors destinée à marcher et à combattre à pied et à cheval, en tête de la maison du roi, dont cependant elle ne faisait point partie. Supprimée en 1775, cette troupe fut rétablie en 1789, et licenciée en 1792, pour reparaître avec éclat dans la garde consulaire, puis dans la garde impériale, où les grenadiers à cheval formaient un régiment.

De tout temps, entrer aux grenadiers a été une haute distinction militaire.

Les grenadiers jouissent encore de certaines prérogatives dans l'armée. Les principales consistent dans le port de l'épaulette et du sabre; dans l'exemption des corvées qui roulent sur le régiment ou le bataillon; dans une haute paye d'un sou par jour. Ils ont, avec les voltigeurs, la garde du drapeau.

La Prusse est la première nation qui ait imité nos grenadiers. Après elle, toutes les puissances du Nord voulurent aussi avoir leurs troupes d'élite, et cet exemple se répandit bientôt dans toute l'Europe.

GRENIER (Paul, comte), lieutenant général, naquit à Sarrelouis en 1768. Il ne dut son élévation qu'à son mérite, et l'on peut dire de lui, comme de Chevert, *que le seul titre de maréchal de France a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple.* Son père était huissier, et le destinait à lui succéder; mais le jeune Grenier entra au service comme simple soldat dans le régiment de Nassau (infanterie), le 21 décembre 1784. A la bataille de Valmy, le 20 septembre 1793, il était déjà capitaine. Sa conduite à Jemmapes, et pendant toute la campagne suivante, lui mérita, le 15 octobre 1793, le brevet d'adjudant général. Nommé général de brigade le 29 avril 1794, et général de division le 11 octobre même année, il reçut, après la journée de Fleurus, les éloges du général en chef, qui lui attribua une partie du succès. C'est lui qui dirigea, le 6 septembre 1795, le passage du Rhin à Urdingen, par l'avant-garde de l'armée française.

En 1797, le Directoire lui écrivait la lettre suivante : « L'ouverture de la « campagne de l'armée de Sambre-et-« Meuse a été marquée, citoyen géné-« ral, par des événements qui ont di-« gnement occupé la renommée pen-« dant le repos de l'armée d'Italie. Les « batailles de Neuwied, et les combats « à la suite desquels l'armée s'est si ra-« pidement portée sur le Mein, sont « pour elle l'époque la plus glorieuse « peut-être de ses succès. Vous avez « acquis à la gloire dont elle s'est cou-« verte une part distinguée, et qui a « fixé l'attention du Directoire exécu-« tif. »

Hoche venait de remplacer Jourdan dans le commandement de l'armée du Rhin; Grenier passa à l'armée d'Italie en 1799, et s'y fit remarquer aux batailles de l'Adige, de Vérone, de Cassano, de Bassignano, etc., et pendant la retraite de Schérer. Réuni à l'armée des Alpes (Championnet), il s'empara des postes du petit Saint-Bernard, et prit une part glorieuse aux combats de la Stura, de Mondovi et de Fossano.

En 1800, à l'armée du Rhin, ses savantes manœuvres décidèrent la prise de Guntzbourg, et contribuèrent au succès des batailles d'Hochstædt et de Hohenlinden.

Après la paix de Lunéville, le premier consul le désigna pour remplir les fonctions d'inspecteur général d'infanterie. Il fit les campagnes de 1805 à 1807, et devint, à la fin de cette dernière année, gouverneur de Mantoue et comte de l'empire.

En 1809, il prit le commandement d'une division de l'armée d'Italie, à la tête de laquelle il prit part aux combats de Sacile, de Caldiero et de Saint-Daniel. Ayant reçu, à la suite de ces affaires, le commandement d'un corps d'armée, il se signala au passage de la Piave, à celui du Tagliamento, et à la bataille de Raab. A Wagram, il reçut, pour sa brillante conduite, le titre de grand-croix de la Légion d'honneur.

Envoyé dans le royaume de Naples en 1810, il prit, l'année suivante, le commandement en chef du corps d'observation de l'Italie méridionale.

En 1812, il organisa la 35e division, la mena en Prusse, au-devant des débris de la grande armée, et protégea la retraite du prince Eugène, qui vint prendre position sur l'Elbe. L'année suivante, il reçut l'ordre de prendre le commandement du corps d'observation qui venait d'être créé sur l'Adige. Lieutenant du vice-roi d'Italie à la suite de cette campagne, il bat les Autrichiens à Bassano, à Caldiero et à Saint-Michel, et dispute ensuite, pied à pied, le terrain à l'ennemi. La défection de Murat étant venue compliquer les embarras de l'armée d'Italie, le général, de concert avec Eugène, dirigea les mouvements défensifs de cette armée, et contribua efficacement au succès de la bataille du Mincio. Lorsque le vice-roi traita pour l'évacuation de l'Italie avec Bellegarde, il remit à Grenier le commandement en chef de l'armée, que celui-ci ramena en France.

Pendant les cent jours, les suffrages des électeurs de la Moselle appelèrent le général Grenier à la chambre des députés; il y exerça une grande influence, et fut nommé membre du gouvernement provisoire. Il cessa d'être employé activement après la seconde restauration. Le département de la Moselle l'envoya de nouveau à la chambre des députés de 1818.

Le général Grenier mourut en 1827.

GRENIERS A SEL. — Cette juridiction royale, où se jugeaient en première instance les contraventions en fait de gabelle, fut créée, par lettres patentes du 20 mars 1342, dans le but de maintenir le monopole; elle se composait d'un président, d'un grenetier, d'un contrôleur, d'un procureur du roi, et d'un greffier. Il fut établi de ces tribunaux exceptionnels dans toutes les localités où la fréquence de la contrebande en fit sentir la nécessité. L'appel de leurs jugements était porté devant la cour des aides. (Voyez aussi GABELLE.)

GRENOBLE, *Cularo*, *Gratianopolis*, ancienne ville du Dauphiné, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Isère.

Avant la conquête des Gaules par les Romains, Grenoble tout entière, située sur la rive gauche de l'Isère, appartenait aux Allobroges, qui l'appelaient *Cularo;* et deux inscriptions, trouvées sur une des vieilles portes de la cité, prouvent qu'elle portait encore ce nom 288 ans après Jésus-Christ (*). Une lettre de Plancus à Cicéron (**), datée de *Cularone ex finibus Allobrogum*, semble prouver que c'était une localité fort obscure au temps de César, puisque Plancus croit devoir en indiquer la position. Cularo continua à subsister sans illustration pendant plusieurs siècles; et il n'en est plus fait mention, du moins sous ce nom, dans aucun auteur, jusqu'à l'époque où la Gaule fut

(*) Champollion-Figeac, *Ant. de Grenoble*, 1807, in-4°, p. 17 et 28.

(**) *Ep. ad fam.*, lib. x, epist. 23, t. I, p. 390, dans le Cicéron de V. Leclerc.

divisée non plus en peuples, mais en provinces et en diocèses. La *Notice de l'Empire* (*) place *Cularone* ou *Calarone* dans la *Sapaudia*, nom qui, dans les derniers temps de l'Empire, remplaça celui d'Allobrogie. Enfin, l'emplacement de Cularo à Grenoble, quoique contesté par de nombreux savants, est prouvé non-seulement par les mesures anciennes de la Table de Peutinger, mais encore par quatre-vingts inscriptions qui y ont été trouvées à diverses époques.

Trois cent trente-deux ans après la lettre de Plancus, M. Aurel. Maximianus fit reconstruire les murs de Cularo, et donna de nouveaux noms à ses deux portes. L'an 379, l'empereur Gratien, passant dans les Gaules et dans le voisinage de la province Viennoise, où se trouvait Cularo, agrandit considérablement cette ville, et lui donna son nom qu'elle conserva depuis. Il en fit peut-être même le siége d'un évêché particulier. Ces faits sont démontrés par un passage d'Ausone (**), et par une ancienne Notice des Gaules (***), qui dit positivement que Grenoble, *Gratianopolis*, fut bâtie par Gratien.

Deux ans après le voyage de Gratien, on voit assister, au concile d'Aquilée, un certain Domninus, évêque de Grenoble. Une bulle de saint Léon, de l'an 450, nomme cette ville parmi les suffragantes de Vienne; et toutes les Notices des Gaules la mettent au nombre des cités de la Viennoise, immédiatement après Vienne et Genève. L'identité de Cularo et de Gratianopolis ne peut donc plus être révoquée en doute. Seulement il est constant que les deux noms furent encore assez longtemps usités concurremment.

Grenoble fut prise par les Burgondes dans le cinquième siècle; après la destruction de leur puissance par les Francs, elle passa sous la domination des rois de la première race. Toutefois, l'histoire ne la mentionne guère avant la fin du sixième siècle, où elle soutint un siége contre les Lombards, que commandait Rhodane. Mummole, à la tête de l'armée de Gontran, accourut pour la secourir. Les ennemis furent taillés en pièces (575). Depuis cette époque jusqu'à la première moitié du dixième siècle, il n'est que rarement question de Grenoble, qui fut donnée, dans les derniers temps du second royaume de Bourgogne, à ses évêques, également maîtres de tout le *Gresivaudan*. Jusqu'en 1044, ils possédèrent la ville en franc-alleu. Cependant les dauphins de *Viennois* (voyez ce mot) parvinrent, après de longs débats, à faire reconnaître leur souveraineté par ces prélats; et c'est au dauphin Humbert II que Grenoble, répnblique ecclésiastique, dut l'établissement d'un conseil delphinal, avec juridiction souveraine; conseil dont l'autorité fut reconnue par les dauphins de France, et que Louis XI érigea en parlement.

Quant aux évêques, ils continuèrent d'y prendre le titre de *princes de Grenoble*, et d'y avoir la justice en pariage avec le roi. Pendant les guerres religieuses du seizieme siècle, cette ville eut à souffrir comme le reste de la province (voy. DAUPHINÉ, t. VI, p. 369, et ADRETS [des], t. I, p. 135, 136 et 137). Elle tomba au pouvoir du farouche baron des Adrets; Sassenage, ancien gouverneur de Grenoble pour le roi, la reprit aux protestants; mais des Adrets se présenta bientôt sous ses murs pour la seconde fois, s'en rendit maître malgré la courageuse résistance de la garnison, qu'il fit passer au fil de l'épée.

Les troupes royales tentèrent inutilement de la reprendre ou de la conserver, et elle resta au pouvoir des protestants jusqu'à l'*édit d'Amboise* (Voy. ÉDIT, t. VII, p. 102). Lorsque la guerre recommença, Grenoble fut mise en un si bon état de défense que les huguenots ne songèrent plus à l'attaquer. Cependant, après la mort de Charles IX, Lesdiguières crut pouvoir la surprendre, et le succès répondit à son audace. Dans la nuit du 24 au 25 novembre 1574, il s'empara du pont qui communiquait de la rive droite à la rive gauche de l'Isère, ce qui lui permit de bloquer la ville, qui se rendit par capitulation au bout de vingt-cinq jours.

Depuis la fin du seizième siècle jusqu'aux dernières années du règne de Louis XIV, rien n'avait troublé la

(*) Edit. Phil. Labbé, § 65, p. 121.
(**) *In Gratianum pro consulatu*, p. 584.
(***) Publiée par dom Bouquet.

tranquillité des habitants, lorsque la révocation de l'édit de Nantes vint porter de nouveau la désolation parmi eux.

On sait qu'un vigoureux génie de résistance et d'opposition a toujours signalé Grenoble et le Dauphiné. Son parlement fut un des premiers à s'engager dans la lutte avec le pouvoir en 1787. Il déclara traître au roi et à la nation quiconque siégerait à la cour plénière. Brienne ayant opposé les coups d'autorité, l'appareil militaire, les lettres de cachet à cette audace parlementaire, le peuple s'opposa violemment à l'accomplissement des ordres de la cour. Les troupes furent assaillies dans les rues, et la *journée des tuiles* se termina par la non exécution des lettres de cachet, à laquelle le gouverneur, le duc de Clermont-Tonnerre, fut forcé de condescendre, dans l'intérêt de son autorité, et même de son existence. Ce fut la première victoire populaire de la révolution. Le 7 juin 1788 des Grenoblois fut comme le prélude du 14 juillet 1789 des Parisiens.

Toutefois, la magistrature craignit de paraître complice de ce mouvement insurrectionnel; et dès que le calme fut rétabli à Grenoble, les membres du parlement partirent pour l'exil, en sortant tous secrètement de la ville, dans la nuit du 12 au 13 juin.

Craignant de perdre avec leur parlement toutes leurs libertés, les citoyens demandèrent une assemblée de notables. On y résolut le 14 juin une convocation générale des municipalités de la province, qui, à peu d'exceptions près, répondirent aussitôt à l'appel de leur capitale. Ce retour aux anciennes franchises locales effraya le gouvernement, qui manda le premier et le second conseil de Grenoble à la suite de la cour, et fit peser sur eux la responsabilité des événements dont la cité avait été le théâtre dans le courant de juin. Le conseil général de la commune s'assembla aussitôt pour prendre en considération la situation difficile où les chefs de la municipalité se trouvaient placés à cause de leur zèle patriotique; de cette réunion à l'hôtel de ville (2 juillet) sortit enfin la délibération fixant au 21 juillet l'assemblée générale décrétée le 14 juin, cette convocation des états particuliers du Dauphiné dont nous avons déjà parlé ailleurs. (Voyez ÉTATS PROVINCIAUX, t. VII, p. 588 et 589.) Le calme régna dans cette assemblée, tenue à Vizille, vieille demeure du pouvoir féodal; les trois ordres y délibérèrent ensemble, sans observer de droits de préséance, et toutes les résolutions y furent prises à l'unanimité, sauf une seule, relative à la liberté des élections pour toutes les places dans les états de la province. Le président était le comte de Morges, le secrétaire Mounier, juge royal de Grenoble. S'accordant avec les autres provinces dans la manifestation de leurs vœux patriotiques, les Dauphinois déclarèrent aussi qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices, et ne revendiqueraient que leur qualité de Français; que l'impôt remplaçant la corvée serait, dans leur pays, acquitté par les trois ordres; que le tiers aurait la double représentation dans leurs états particuliers.

La révolution française ne fut pas sanglante à Grenoble, comme l'a observé M. Michelet (*). La démagogie n'y devait pas être violente, puisqu'elle se trouvait là chez elle, et que la révolution était faite d'avance dans le Dauphiné. En effet, la féodalité ne pesa pas sur cette province comme dans le reste de la France. Les seigneurs, en guerre continuelle avec la Savoie, avaient en intérêt à ménager leurs hommes. Les vavasseurs y avaient été moins des arrière-vassaux que des petits nobles presque indépendants (**), et la propriété s'y trouva de bonne heure divisée à l'infini. Aussi, pendant la terreur, ce furent les ouvriers qui maintinrent l'ordre à Grenoble, avec un courage et une humanité admirables.

Grenoble fut la première station de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. (Voyez CENT JOURS, p. 359 et 360.) Et pendant toute la durée de la restauration ses habitants, témoins de l'assas-

(*) Histoire de France, t. II, p. 75.

(**) Le noble y faisait hommage debout; le bourgeois à genoux et baisant le dos de la main du seigneur; l'homme du peuple aussi à genoux, mais baisant seulement le pouce de la main du seigneur. *Note* de M. Michelet, passage cité.

sinat de Didier et des malheureux conjurés dauphinois, se signalèrent constamment par un esprit d'indépendance (*) qui, s'il est incommode au dedans du royaume, en fait le salut contre l'étranger.

Les fortifications de Grenoble, bâties d'après le système de Vauban par le chevalier Deville, en faisaient autrefois une place frontière de la plus grande importance.

Avant 1789, elle possédait, outre son parlement et son évêché suffragant de Vienne, une chambre des comptes, une cour des aides, une intendance, une généralité, un hôtel des monnaies, une maréchaussée, un bailliage, un arsenal, une école d'artillerie, etc. Elle était chef-lieu d'élection. Aujourd'hui elle a une cour royale, à laquelle ressortissent les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes; des tribunaux de première instance et de commerce, une académie universitaire, une faculté de droit et des sciences, etc. Elle est chef-lieu de la 7e division militaire. Sa population est de 24.888 habitants.

Les Grenoblois se glorifient de compter un grand nombre de compatriotes célèbres : Condillac, Mably, Vaucanson, Gentil-Bernard, madame de Tencin, la Mignot, cette blanchisseuse devenue femme du roi de Pologne Casimir III; la philosophe Louise Serment, morte en 1692 à l'âge de 30 ans; Mounier, Campenon, Casimir Périer, etc.

GRENOBLE (monnaie de). Les évêques de Grenoble possédaient autrefois le droit de battre monnaie. Ce droit est constaté, à défaut de textes, par des pièces qui portent le nom de la ville. On y voit, d'un côté, la tête du patron saint Vincent, et de l'autre une croix cantonnée, avec les lettres A ω D S. Les légendes sont, au droit : S VENCENCIVS, au revers : GRANOPOLIS. A ω D S doivent s'expliquer par : A et ω, *Dei signum*.

GRÉOUX, *Griselum*, village du département des Basses-Alpes (arrondissement de Digne), fameux par ses eaux thermales. L'antiquité a connu et apprécié ces eaux. De nombreuses traces de constructions romaines, les débris d'un temple, des tombeaux, des urnes, des lacrymatoires, des médailles, prouvent que les Romains s'y étaient arrêtés. D'ailleurs ils ont adressé leur *ex voto* aux eaux de Gréoux. L'on trouve sur les fragments d'une pierre calcaire l'inscription suivante, rapportée par Millin (*).

. . . . . .
. . . [F]IL. FAVSTINI
T. VITRASI POLLIONIS COS. II PRAE
II. IMP. PONTIF. [PROC] OS. ASIÆ
UXOR NYMPHIS GRISELICIS

Spon (**) cite encore comme provenant du même lieu l'inscription suivante :

NYMPHISXI
GRISELICIS.

La prospérité des eaux de Gréoux cessa avec les Romains; quand les conquérants de l'univers eurent fléchi sous les barbares du Nord, et que ceux-ci se furent répandus dans les Gaules, elles tombèrent dans l'oubli. Vers les douzième et treizième siècles, au retour des croisades, on emprunta des contrées orientales la coutume de se baigner. Gréoux, passée sous la dépendance seigneuriale des Templiers, reprit sa célébrité, et l'hospice que l'ordre y fit construire recevait de toutes parts des malades. Mais pendant les guerres civiles et féodales de la province, des ennemis ignorants détruisirent de fond en comble cet utile établissement. Aujourd'hui, ces bains ont recouvré toute leur importance.

Après avoir appartenu à la maison de Trians et à celle de Glandevez, Gréoux fut érigée en marquisat, par lettres du mois de septembre 1702, en faveur de Jérôme Audifred, secrétaire du roi, lieutenant de l'amirauté de Marseille.

GRESIVAUDAN. Voyez GRAISIVAUDAN.

GRESSARD (Joseph), capitaine d'infanterie, né à Albi (Tarn), défendit en 1792, avec 30 hommes, une position près du Diamant et du fort Royal (Martinique), contre les forces réunies des Anglais, et fut nommé lieutenant sur

(*) Un proverbe qui prouve combien cette population est peu gouvernable c'est celui de la *reconduite de Grenoble*, expression équivalente de *reconduite à coups de pierres*.

(*) Mag. encycl., 1811, t. V, p. 59.
(**) Misc. erud. antiq., p. 94.

le champ de bataille, en récompense de cette action. En 1803, étant de garde avec un poste de 15 hommes dans les environs de Hambourg, au moment où les Anglais venaient de s'emparer d'un bâtiment hollandais, il se jette à la mer suivi de quelques braves, joint les Anglais, monte à l'abordage, s'empare du navire et le ramène dans le port.

GRESSET (Jean-Baptiste-Louis), né à Amiens, en 1709. Il fut élevé par les jésuites de cette ville, et après avoir fait sous leur direction d'excellentes études, ayant peu de secours à attendre de ses parents, qui n'étaient pas riches, se sentant d'ailleurs des inclinations douces et paisibles, il se détermina à entrer dans cet ordre, et commença à seize ans son noviciat, à Reims. Il alla le continuer au collége Louis le Grand, un des établissements les plus florissants de la société. Là, tout en se préparant à l'état ecclésiastique, il perfectionna ses études, et commença à s'essayer dans l'art des vers, pour lequel il se sentait beaucoup de goût. Ses premières compositions étaient empreintes d'une facilité et d'une élégance qui charmèrent ses maîtres, gens qui unissaient, comme tous les jésuites, le goût des arts à la dévotion, et auxquels ces essais poétiques devaient plaire d'autant plus, que l'esprit en était fort innocent. Logé dans cette mansarde du collége Louis le Grand qu'il a décrite dans *la Chartreuse*, et qui existait encore il y a quelques années, Gresset se livra au travail poétique avec une ardeur excitée par ces encouragements. Une anecdote piquante, empruntée aux traditions du cloître, lui parut un heureux sujet pour composer un poëme descriptif et badin. Il fit *Vert-Vert*, qui passa bientôt du collége dans les salons, et qui le fit regarder tout à coup comme un poëte par un monde auquel il était absolument inconnu la veille. On admira avec un accord assez rare dans les jugements du public, et qui n'est produit que par l'apparition des œuvres vraiment remarquables, la souplesse, la délicatesse et l'élégance de langage que déployait Gresset dans cet ouvrage; l'intérêt qu'il donnait aux plus petits détails, par des peintures vraies et fines; la malice piquante, bien qu'innocente, dont il assaisonnait cette Iliade de couvent; le goût parfait avec lequel il soutenait sans fatigue, sans effort et sans disparate, d'un bout à l'autre du poëme, le ton d'une ironie légère et badine. Le succès fut aussi universel qu'il était mérité; mais Jean-Baptiste Rousseau va trop loin, lorsqu'il dit dans une lettre, après avoir lu *Vert-Vert* : « Je ne sais « si mes confrères et moi ne ferions « pas mieux de renoncer au métier, que « de le continuer après l'apparition « d'un phénomène aussi surprenant que « celui que vous venez de me faire ob- « server.... Je vous avouerai que je « n'ai jamais vu de production qui « m'ait autant surpris que celle-là. Sans « sortir du style familier que l'auteur « a choisi, il y étale tout ce que la « poésie a de plus éclatant, et tout ce « qu'une connaissance consommée du « monde pourrait fournir à un homme « qui y aurait passé toute sa vie. » La Harpe, qui rappelle ce jugement, n'y trouve rien d'exagéré. Mais quel langage aurait donc tenu Rousseau, si de nouveaux Corneille, de nouveaux Racine, avaient paru dans le dix-huitième siècle, s'il avait eu à juger des chefs-d'œuvre aussi éclatants que ceux dont l'apparition avait émerveillé l'époque précédente? *Vert-Vert* est, dans un genre très-léger, une œuvre pleine de goût, d'élégance et d'esprit, et où règne encore la bonne langue du dix-septième siècle, quoique déjà un peu affaiblie par une abondance un peu molle et une parure trop flottante; mais ce n'est pas un chef-d'œuvre de premier ordre, et le mot de phénomène est ici tout à fait déplacé. La gaieté, la grâce, le bien dire, réunis ensemble dans une composition poétique d'un genre facile, n'ont rien de *phénoménal*, surtout en France. Tout le phénomène était dans le contraste de l'âge de l'auteur avec le mérite de son ouvrage : l'auteur n'avait pas encore 24 ans. Devenu dès son début, et sans sortir du collége, un des poëtes renommés de l'époque, Gresset s'empressa de briguer par d'autres essais de nouveaux applaudissements. Il s'inspira, dans un nouveau poëme, de la pauvreté et du silence de sa retraite, et des jouissances qu'il y trouvait dans

la méditation et l'étude ; il décrivit l'intérieur de sa mansarde, et les plaisirs purs de sa vie modeste et indépendante. Tel était le fond de la *Chartreuse*, où reparurent les qualités de *Vert-Vert*, embellies encore par une teinte aimable de mélancolie, mais dont la forme était cependant moins irréprochable, et qui, sous le rapport de la précision de l'expression, ne se soutenait point à la même hauteur. C'est avec raison que la Harpe blâme ces phrases incidentes trop fréquentes, ces redoublements d'idées prodiguées outre mesure par le poëte, ce luxe immodéré d'épithètes, ces périodes poétiques trop chargées de détails et trop prolongées, où la pensée finit par se noyer. L'écueil du talent de Gresset, c'était la redondance et l'abus des ornements poétiques. Il se laissa trop aller à cette tendance de sa manière dans les *Ombres* et l'*Épître à ma Muse*, qui suivirent la *Chartreuse*. On préféra avec raison le *Lutrin vivant* et le *Carême impromptu*, bagatelles qui sentent un peu trop la plaisanterie de collége, mais où il y a cependant beaucoup d'esprit et d'aimable gaieté.

Gresset était lu et célébré dans le monde, et il n'y vivait pas. Il commença à s'ennuyer de la vie de jésuite. Cet ennui s'accrut encore, lorsque ses supérieurs l'envoyèrent enseigner en province, à Tours d'abord, puis à la Flèche. C'était sur la demande d'un ministre, frère de la supérieure de la Visitation, qui s'était scandalisée des plaisanteries du *Vert-Vert*, que les PP. jésuites lui avaient impose cette mission, qui équivalait à un exil. Il n'y put tenir, et se décida à reprendre une liberté qu'heureusement il n'avait pas encore enchaînée ; car son noviciat s'était prolongé, et il n'avait point encore prononcé de vœux. Il quitta donc l'habit de jésuite, et vint à Paris. Il y vit s'ouvrir devant lui les sociétés les plus brillantes, où il soutint à merveille sa réputation, par l'élégance de sa conversation et de ses manières. S'étant mis alors à fréquenter les théâtres, où les impressions qu'il trouvait étaient toutes nouvelles pour lui, il sentit naître en lui une ambition nouvelle ; il aspira aux succès de la carrière dramatique, et bientôt il avait achevé un essai dans ce nouveau genre. Son *Édouard III* n'était qu'une pièce assez médiocre ; mais de beaux vers, des sentences philosophiques bien ronflantes, un coup de poignard très-hardi pour le temps, une certaine couleur anglaise répandue sur l'ensemble de l'œuvre, firent illusion aux spectateurs, et valurent à Gresset d'assez grands applaudissements. Le drame intitulé *Sidney*, qui vint bientôt après, offrait ce mélange de larmoyant et de comique que Lachaussée avait mis à la mode, et fut très-goûté du public ; mais ce n'étaient là que des succès de vogue, brillants mais éphémères. Gresset s'exerça bientôt dans la comédie proprement dite, qui convenait beaucoup mieux à son talent que la tragédie et le genre mixte de Lachaussée.

Le *Méchant*, représenté en 1745, est une de ces pièces qui résistent à l'épreuve du temps. C'est une de ces bonnes comédies, malheureusement en si petit nombre, qu'on cite encore après Molière. Elle n'est pas sans défaut, assurément : la conception en est peu comique, l'action est assez froidement conduite ; il n'y a que deux caractères intéressants : celui du Méchant et celui du bonhomme Géronte. Mais le style en est si aisé, si délicat, si fin ; le dialogue rappelle si bien le ton de persifflage, l'esprit léger, la médisance ingénieuse qui régnaient dans les salons d'alors, et qu'on retrouve toujours dans les conversations du grand monde ; les sorties contre l'élégante dépravation de la société sont si justes et si piquantes ; enfin, le caractère du Méchant, supérieurement tracé, fait tellement oublier la pâleur ou l'insignifiance des autres caractères, qu'on trouve toujours dans la représentation ou dans la lecture de cette pièce un plaisir vif et profond, d'autant plus précieux que la raison sérieuse y a sa part. Le *Méchant* est un tableau intelligent et fidèle de cette société du dix-huitième siècle, desséchée et dépravée par l'amour-propre et par l'abus de l'esprit : mais beaucoup des traits de ce tableau reproduisent des travers constants de la nature humaine dans l'état de civilisation, et Gresset excite aussi cet intérêt supérieur qui s'attache aux peintures mora-

les d'une vérité générale et éternelle. Cet ouvrage est son plus beau titre de gloire et durera autant que la langue.

L'auteur du *Méchant* ne tarda pas à se voir honoré des suffrages de l'Académie. Il fut nommé, en 1748, au fauteuil laissé vacant par la mort de Danchet. Le discours qu'il prononça pour sa réception fit voir qu'il ne possédait point, comme il arrive souvent aux poëtes, le talent d'écrire en prose au même degré que le don des vers. Sa harangue était froide, lourde, diffuse; il est impossible d'y reconnaître l'auteur de tant de vers ingénieux, vifs, faciles. Peu de temps après sa réception, il se maria et quitta Paris; il s'établit avec sa femme dans Amiens, sa ville natale. En parvenant à l'âge mûr, Gresset s'était fatigué de la vie qu'il menait dans ce monde égoïste et frivole, où l'on riait de tout, où l'on sacrifiait tout au désir de briller; il y avait en lui, avec beaucoup d'esprit, un grand fonds de probité et de scrupules, qui ne s'était pas perdu au milieu de la dissipation à laquelle il s'était livré. Il se lia à Amiens avec l'évêque de cette ville, M. de la Motte, homme d'une grande dévotion, qui, par ses entretiens et ses conseils, accrut encore chez lui ce goût pour la retraite, pour la paix innocente du ménage, et ce dégoût pour les salons de Paris. Malgré les relations de Gresset avec les philosophes dont il s'était fait le disciple, il était resté chez lui quelque chose de l'ancien jésuite. En peu de temps, à la place de l'homme du monde, du bel esprit brillant et léger, il n'y eut plus en lui qu'un bon père de famille religieux jusqu'à la dévotion. Pour ne laisser aucun doute sur sa conversion, il renonça solennellement au théâtre, et fit une sorte d'amende honorable pour les trois pièces qu'il avait composées et qu'il regardait à présent comme trois gros péchés. La lettre à l'évêque d'Amiens, où il faisait cette abjuration, fut publiée; on s'en moqua beaucoup à Paris. Les philosophes parmi lesquels Gresset s'était placé un instant, jetèrent feu et flamme contre le transfuge; les poëtes dramatiques accablèrent de plaisanteries et d'injures un ancien confrère qui les trahissait. On sait comment Voltaire traita Gresset dans sa satire du *Pauvre diable*. Sa colère de philosophe et d'auteur dramatique s'y exhale avec une vivacité qui va jusqu'à l'injustice.

Je rencontrai Gresset dans un café,
Gresset doué du double privilége
D'être au collége un bel esprit malin,
Et dans le monde un homme de collége;
Gresset dévot, longtemps petit badin,
Sanctifié par ses palinodies:
Il prétendait avec componction
Qu'il avait fait jadis des comédies,
Dont à la Vierge il demandait pardon.
— Gresset se trompe; il n'est pas si coupable:
Un vers heureux et d'un tour agréable
Ne suffit pas; il faut une action,
De l'intérêt, du comique, une fable,
Des mœurs du temps un portrait véritable
Pour consommer cette œuvre du démon.

Et dans sa correspondance, au moment où il venait de recevoir la lettre à l'évêque d'Amiens, Voltaire s'écriait: « Et « ce Gresset, qu'en disons-nous? Quel « fat orgueilleux! quel plat fanatique! » Voilà de la fureur: mais on conçoit que Voltaire ne pouvait voir de sang-froid une conversion dont l'Église tirait avantage, et une palinodie qui était une injure faite à l'art où il avait remporté ses plus beaux triomphes. Gresset ne répondit point à toutes ces attaques. Il s'enterra de plus en plus dans le repos de la vie de province et dans les habitudes de la vie dévote. Il faisait encore des vers sur des sujets licites; mais on n'y retrouve qu'une ombre effacée de sa finesse et de sa gaieté d'autrefois. Quinze ans après, il sortit de sa retraite pour faire, comme directeur de l'Académie française, alors toute philosophique, un discours froid et prétentieux contre le style à la mode, qui fut très-mal reçu. Il vécut jusqu'en 1777. M. Villemain, après avoir consacré à Gresset, dans son *Cours de littérature*, quelques pages où il le juge avec son goût et sa pénétration ordinaires, achève ainsi son appréciation: « Gresset fut poëte, peu de temps, il est vrai, et sur peu de sujets; mais assez, car il vivra toujours. »

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste), né à Liége, le 11 février 1741, d'un père musicien et premier violon de l'église de Saint-Martin, fut de bonne heure destiné à suivre la même carrière. A cette époque, on ne connaissait d'autre éducation nécessaire que celle qu'on recevait dans les maîtrises de cathé-

drales. Grétry entra donc à six ans, comme enfant de chœur, à la collégiale de Saint-Denis. Il y éprouva pendant cinq ans les traitements les plus barbares que l'on puisse imaginer; cependant son goût pour la musique, loin de s'affaiblir, semblait s'accroître encore au milieu de ces cruelles épreuves. A l'âge de douze ans, il lui arriva un accident qui faillit lui coûter la vie, et qui pourtant redoubla son courage. Il allait faire sa première communion, et tout plein d'idées religieuses, il avait, dit-il, demandé à Dieu de mourir dans la journée s'il ne devait pas être honnête homme et musicien distingué. Une curiosité d'enfant l'ayant poussé à monter à la tour des cloches, une solive lui tomba sur la tête et l'étendit sans connaissance : « Allons, dit-il quand il fut « revenu à lui, puisque je ne suis pas « mort, je serai honnête homme et bon « musicien. » Jamais prophétie ne s'est mieux réalisée. Grétry avait dans sa jeunesse une voix très-belle et très-étendue; mais la timidité et même la terreur que lui inspirait son maître cruel ne lui permettait pas de la faire briller; cependant il faisait d'heureux progrès; mais ce qui contribua le plus à ses succès, fut l'assiduité avec laquelle il suivit une troupe de chanteurs italiens qui vint à Liége représenter les ouvrages de Pergolèze, de Buranello, etc. C'est de cette époque surtout que date la passion de Grétry pour la musique et pour les chefs-d'œuvre du Pergolèze.

Son père, qui sentait sa force et qui l'avait vu composer de petits morceaux sans avoir appris aucun des principes de la composition, voulut lui donner un maître d'harmonie; mais Grétry, trop âgé déjà, n'eut pas la patience de se soumettre à ces nouvelles études, et, laissant les leçons de son maître, composa sans son aveu cinq ou six symphonies qui furent jouées et applaudies chez les amateurs de Liége, et principalement chez le chanoine son patron, qui lui conseilla d'aller étudier à Rome, en lui offrant de l'aider de sa bourse. Dès lors, ne pensant plus qu'à l'Italie, il se disposa à quitter sa patrie pour aller se perfectionner dans la ville sainte, malgré l'opposition de ses parents et la faiblesse de sa santé. Ce fut à la fin de mars 1759, à l'âge de dix-huit ans, et sous la conduite d'un vieux contrebandier qui lui servit de guide fidèle, que Grétry s'exposa, et à pied, sur la route longue et pénible de Liége à Rome. Il y avait alors dans cette ville un collége fondé exclusivement pour les Liégeois, qui pouvaient y entrer jusqu'à trente ans, y séjourner pendant cinq ans, et y étudier les sciences ou les arts. Grétry, à peine admis dans ce collége, étonna ses maîtres par son avidité à chercher toutes les occasions, tous les moyens de s'instruire. Il allait tous les jours entendre de la musique dans les églises, pour faire choix entre trois compositeurs les plus renommés. Casali ayant plus de grâce et d'amabilité, Grétry le préféra, et recommença, pour la troisième fois, l'étude des premiers éléments de la composition. Ses progrès furent brillants et rapides. Après deux années d'étude, Casali jugea qu'il pouvait se passer de leçons, et l'exhorta à travailler lui-même. C'est à ce conseil qu'on dut, après plusieurs essais infructueux, *le Vindemiatrici* (les Vendangeuses), opéra bouffon représenté à Rome en 1763, avec le plus brillant succès.

A la même époque, une partition de *Rose et Colas*, que lui montra le secrétaire de la légation de France à Rome, lui fit connaître le genre qu'il était appelé à traiter. Il s'éprit de passion pour l'opéra comique français, et résolut de quitter Rome pour venir à Paris. Depuis longtemps il était rappelé à Liége par ses parents. Pour toute réponse, il envoya au concours le *Confitebor tibi, Domine, etc.* Il obtint la place de maître de chapelle à Liége; mais il n'y alla pas, et n'entendit jamais son *Confitebor*. Il quitta Rome le 1er janvier 1767.

Grétry ne possédait pour toute fortune qu'une modique pension qu'il recevait d'un grand amateur de flûte, avec lequel il avait pris à Rome l'engagement de lui composer des concertos. Arrivé à Genève, il fut contraint, pour gagner de quoi continuer son voyage, de donner des leçons de chant. Il y fit représenter, en 1767, *Isabelle et Gertrude*, opéra dont il avait refait la musique, et fut admis auprès de Voltaire

qui lui fit l'accueil le plus gracieux et l'engagea de se hâter d'aller à Paris. Il arriva enfin dans cette ville; mais ses premiers essais ne furent pas heureux, et ce ne fut qu'après les plus rudes épreuves qu'il put triompher avec gloire. Inconnu, n'étant appuyé par aucun protecteur, il essuya des dégoûts pendant plusieurs mois, et il commençait à s'abandonner au découragement, lorsque le hasard le mit en rapport avec Marmontel, qui lui confia sa pièce du *Huron*. Il en composa la musique en très-peu de temps, parce qu'il était pressé de se faire connaître. L'ouvrage avait du mérite, le succès le prouva; mais il fallait le faire recevoir, et il ne dut cet avantage qu'à l'excellent acteur Caillot, qui, appréciant l'œuvre de Grétry, fit toutes les démarches nécessaires pour en obtenir la réception. Le triomphe de Grétry fut complet : il se vit porté aux nues.

Le Tableau parlant, qui fut donné en 1769, le plaça au rang des meilleurs compositeurs français. Malgré les formes vieillies de cette pièce, on l'écoute encore avec plaisir, parce que les mélodies en sont charmantes, naturelles, expressives. Les succès de *Zémir et Azor*, qui fut donné deux ans après, fut éclatant, et, de ce moment, Grétry n'eut plus de rival. Pendant l'espace de 35 ans, depuis 1769 jusqu'en 1803, il composa cinquante ouvrages dont les paroles sont de Sedaine, d'Hele, Morel, etc. Trente, au moins, ont eu un brillant succès; vingt sont encore au répertoire, et n'ont point vieilli malgré les révolutions que la musique a éprouvées.

La musique de Grétry brille surtout par le chant et l'expression; il donnait tous ses soins à rendre les paroles avec justesse et vérité. Jamais il ne séparait un instant la musique des paroles; il voulait même qu'elle eût toujours un rapport direct à ce qui précédait ou à ce qui allait suivre; il n'y a pas jusqu'aux airs de danse, aux ritournelles et aux ouvertures où la musique est employée seule, qui ne soient chez lui liés à l'action. Il serait trop long de donner ici la liste complète des ouvrages de Grétry, nous citerons seulement les opéras suivants : En 1769, *le Huron*, en deux actes; *Lucile*, en un acte; *le Tableau parlant*, en un acte. En 1770, *Silvain*, en un acte; *les Deux avares*, en deux actes; *Zémir et Azor*, en trois actes. En 1772, *l'Ami de la maison*, en trois actes. En 1774, *la Rosière de Salency*, en quatre actes, puis en trois. En 1775, *la Fausse magie*, en deux actes. Il est resté de cet opéra, qui n'est plus représenté, un morceau bien connu et d'une force de comique étonnante, c'est le duo : *Quoi! c'est vous qu'elle préfère*. En 1776, *les Mariages samnites*, en trois actes, repris, en 1782, avec des changements. En 1784, *Richard Cœur de Lion*, en trois actes. Cet opéra, remis dernièrement au théâtre, est une des meilleures preuves du talent réel de Grétry. Tout Paris s'est pressé pour l'aller entendre. En 1786, *les Méprises par ressemblance*, en trois actes. En 1788, *le Rival confident*, en deux actes. En 1789, *Raoul Barbe Bleue*, en trois actes. En 1790, *Pierre le Grand*, en trois actes. En 1791, *Guillaume Tell*, en trois actes. En 1792, *Basile* ou *A trompeur trompeur et demi*, en un acte. En 1797, *Lisbeth*, en trois actes. En 1799, *Élisca*, en un acte. Il a composé pour le grand opéra : *Céphale et Procris*, en trois actes, 1793; *la Double épreuve* ou *Colinette à la cour*, en trois actes, 1782; *l'Embarras des richesses*, en trois actes, 1782; *la Caravane du Caire*, en trois actes, 1783; *Panurge dans l'île des Lanternes*, en trois actes, 1785; *Amphitryon*, en trois actes, 1788; *Denis le Tyran, maître d'école à Corinthe*, en trois actes, 1794. Plusieurs de ces opéras ont été traduits en plusieurs langues et joués dans les pays étrangers. Il a fait exécuter à la cour, en 1777, les divertissements d'*Amour pour amour*, comédie de Lachaussée, sur les paroles de Laujon.

Grétry a obtenu plus de succès à l'Opéra-Comique qu'au grand Opéra, et a réussi surtout dans les pièces comiques. Il ne possédait pas le sens musical tragique, et on l'a justement nommé le Molière de la musique. Les musiciens lui reprochent aussi son ignorance des règles de la composition; il les viole en effet souvent. Un de ses amis lui en parlait un jour : « Je fais des fautes,

« répondit-il, je le sais, mais je veux « les faire. » Toutefois, en accordant même qu'il n'eût pas une connaissance profonde de ces règles, il n'en reste pas moins un de nos premiers compositeurs.

Il se fit également connaître comme écrivain; il avait publié, en 1789, un volume in-8°, ayant pour titre : *Mémoires* ou *Essais sur la musique;* le gouvernement le fit réimprimer, en 1797 (an v), avec deux nouveaux volumes, contenant des observations sur la partie dramatique de la musique; mais ces deux volumes sont d'un intérêt moins général que le premier. Il donna, en 1802, un ouvrage intitulé : *La vérité* ou *ce que nous fûmes, ce que nous sommes, ce que nous devrions être*, 3 vol. in-8°. On a prétendu que Grétry, dans cet ouvrage, avait vérifié cet ancien proverbe, *ne sutor ultra crepidam*, et prouvé qu'il était étranger aux principes d'une saine politique. Ayant renoncé, en quelque sorte, à la musique dans ses dernières années, il s'occupait d'un ouvrage qu'il annonçait sous le titre vague de *Réflexions d'un solitaire*. Cet ouvrage n'a jamais été publié.

La conversation de Grétry était attachante; il savait mêler adroitement des aperçus pleins de finesse à des réflexions philosophiques, et l'on était étonné qu'avec un caractère porté à la mélancolie, il composât des ouvrages aussi gais. Il savait s'apprécier et parler de ses ouvrages avec une franchise qui, chez tout autre, aurait été de la vanité. Cependant il ne fut pas insensible à l'honneur que lui fit un amateur de son talent (le comte de Livry), en lui érigeant une statue qui a été placée, en 1809, dans le vestibule du théâtre dépositaire du plus grand nombre de ses ouvrages. Il avait acquis l'Ermitage, maison de campagne devenue célèbre par le séjour de J.-J. Rousseau. Il s'y plaisait extraordinairement, y passa ses dernières années, et voulut y terminer ses jours. Il y mourut, en effet, le 24 septembre 1813.

La possession de son cœur fut longtemps disputée entre la ville de Liége et son neveu; il y eut même procès à ce sujet. Enfin il fut rendu, en 1828, à la ville de Liége.

Greussen (combat de). Après la bataille d'Iéna, le roi de Prusse fit demander à l'empereur Napoléon un armistice de six semaines. Napoléon répondit qu'après une victoire il était impossible de donner à un ennemi le temps de se rallier. Cependant les Prussiens répandirent avec tant d'assurance le bruit qu'un armistice était conclu, que plusieurs généraux français laissèrent passer devant eux plusieurs corps prussiens sans les combattre. Blücher s'était ouvert un passage par un mensonge semblable. Cependant Soult arriva, le 16 octobre 1806, au village de Greussen, poursuivant une colonne de 10 à 12,000 Prussiens, commandés par Kalkreut. Ce général, pressé trop vivement, fait dire au maréchal qu'un armistice a été conclu. On lui répond qu'il est impossible que l'empereur ait fait une telle faute; qu'on ne croira à cet armistice que quand il sera officiellement notifié : « Posez les armes, dit le maréchal, et j'attendrai dans cette situation les ordres de l'empereur. » Le vieux Kalkreut sentit qu'il n'avait pas de réponse à faire, et qu'il fallait combattre. Le village de Greussen fut enlevé, l'ennemi fut culbuté, et poursuivi l'épée dans les reins jusqu'aux portes de Magdebourg; 1,200 prisonniers, 30 pièces de canon et près de 300 caissons tombèrent dans les mains des Français durant cette poursuite.

Greuze (Jean-Baptiste), l'un des peintres les plus distingués de l'école française au dix-huitième siècle, naquit à Tournus en 1726. Dès son enfance, il manifesta pour le dessin une vive passion, qui lui fit négliger toute autre occupation. En vain son père lui défendait de barbouiller des rames de papier, et de charbonner les murailles, il ne put jamais le diriger vers la carrière à laquelle il le destinait, et il allait même le renvoyer de la maison paternelle, lorsqu'un peintre lyonnais, nommé Grandon, qui passait par la petite ville de Tournus, demanda et obtint la permission de l'emmener dans sa patrie; il lui donna des leçons gratuites, et le mit en état de peindre le portrait avec succès. Ce fut donc à Grandon qu'il dut la supériorité avec laquelle il peignait les têtes d'enfants et de vieillards.

Ayant suivi son maître à Paris, et s'y étant fixé, la gêne où il ne tarda pas à se trouver lui fit sentir la nécessité de s'élever à un genre plus noble. Il suivit l'étude du modèle à l'Académie, et eut peu de succès par sa manière de dessiner le nu; mais il y gagna l'avantage de rectifier ce que ses premiers principes avaient de défectueux. Ses progrès n'avaient pas encore été bien saillants, lorsqu'un jour il présenta à ses professeurs son tableau du *Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*. Leur étonnement fut extrême; ils se refusèrent même d'abord à croire qu'il en pût être l'auteur; mais il prouva bientôt, par de nouveaux sujets du même genre, exécutés avec encore plus d'habileté, que son talent s'était formé tout d'un coup.

Dès lors sa réputation s'éleva au plus haut degré, et il trouva des protecteurs puissants. Son tableau de *l'Aveugle trompé* le fit agréer à l'Académie, sur la proposition de Pigalle, et les ouvrages qu'il exposa au salon eurent une vogue prodigieuse. On lui fit toutefois des reproches assez graves, auxquels il attacha assez d'importance pour se décider à aller à Rome, apprendre à mettre plus de vigueur dans son coloris, plus de noblesse et d'élégance dans son dessin.

Cette entreprise fut malheureuse sous deux rapports; Greuze y contracta le défaut d'une imitation servile, et altéra la naïve originalité de sa première manière. Ce fut un triomphe pour ses ennemis, qui ne manquèrent pas de publier qu'il avait perdu son talent en route. Il eut le bon esprit de sentir la justesse de la critique, profita de la leçon, et répara ce léger échec. Il eut ensuite d'autres désagréments, mais qui tenaient à son caractère : il se crut exempt de la loi qui assujettissait tous les agréés à présenter un tableau de réception, et s'y refusa constamment. Alors, par égard pour son talent, après le délai expiré, on se contenta de lui interdire le droit d'exposer ses ouvrages au salon du Louvre. Il voulut ensuite être admis à l'Académie sous le titre de peintre d'histoire, et présenta une composition du genre héroïque, qui malheureusement fut jugée médiocre par tout le monde; c'était *l'Empereur Sévère, reprochant à Caracalla son fils d'avoir voulu l'assassiner*. Le tableau ne fut point admis, et les académiciens persistèrent dans leur refus. Dès lors, Greuze s'abstint de présenter ses ouvrages au salon, et il persista dans cette résolution tant que l'Académie subsista.

A l'époque de la révolution, il envoya au musée des artistes vivants quelques portraits dont les journaux firent l'éloge, moins pour leur mérite réel que pour les égards dus à la vieillesse de l'artiste. Il approchait de sa 80e année, lorsque la mort l'enleva aux arts et à sa famille, le 21 mars 1805.

Greuze sera toujours considéré comme un peintre unique dans son genre. La nature avait refusé à son génie le degré d'élévation et l'espèce de grandiose qui conviennent au style héroïque; c'était dans l'intérieur des pauvres ménages, c'était sous le chaume du simple laboureur, qu'il allait observer la nature et chercher ses inspirations, et il faut avouer qu'il a excellé dans ce genre. Ses compositions sont de petits drames complets, pleins de vie et de mouvement. Il en est plus d'une qui émeuvent jusqu'aux larmes. Rien ne prouve mieux son talent réel en ce genre que les imitations qu'on a cherché à en faire. Quelques peintres ont voulu suivre la même ligne; mais ils sont tombés dans l'écueil de ce genre : ils ont altéré la simplicité de la nature qu'ils voulaient représenter; et, cherchant à l'embellir, ils l'ont maniérée, tandis que Greuze a su conserver toujours le caractère de la vérité, sans tomber dans le trivial et le commun. On lui a reproché de répéter presque partout les mêmes caractères de tête; ce reproche est fondé, mais ces têtes sont si belles, et si pleines d'expression, qu'on n'ose pas regretter de les retrouver.

On s'accorde à regarder comme ses chefs-d'œuvre les ouvrages suivants : *le Père paralytique; la Malédiction paternelle; la Bonne mère; le Père dénaturé, abandonné de sa famille; Sainte Marie égyptienne*. On cite encore avec de justes éloges : *la Petite fille au chien*, ouvrage plein de naï-

veté; *le Retour du chasseur; l'Enfant au capucin; la Dame de charité; l'Accordée de village*, maintenant placé au musée royal; *le Gâteau des rois; la Fille confuse; la Bonne éducation; la Paix du ménage; la Cruche cassée; le Départ de Barcelonnette; la Bénédiction paternelle; l'Enfant pleurant la mort de sa mère.* Presque tous ces ouvrages ont été gravés par les plus habiles artistes de l'époque. Les connaisseurs, néanmoins, attachent un plus grand prix aux gravures de Filipart, et à celle de *la Bonne mère*, par Massart père. Greuze, malgré quelques ridicules, avait le cœur excellent, et il fut vivement regretté. Il a laissé deux filles qui ont hérité d'une partie de ses talents.

Grèves. Pièce de l'armure complète, qui garantissait les jambes depuis le cou-de-pied jusqu'aux genoux, et qui se fabriquait en fer battu, en lames superposées ou en mailles.

Grevin (Jacques) naquit en 1540, à Clermont-sur-Oise. Sa vie fut courte, et tout entière consacrée à la culture des lettres. Les leçons du célèbre Muret et les conseils de Ronsard développèrent de bonne heure son esprit; et dès l'âge de dix-sept ans, il écrivit une comédie, *la Trésorière*, d'après l'ordre de Henri II. Quelque temps après, il fit une tragédie, *César*, suivie bientôt d'une nouvelle comédie, *les Esbahis*. Ces pièces ont tous les défauts et les qualités de l'âge où l'auteur les composa. Le style a du mouvement; mais il s'y trouve des expressions prétentieuses et des détails d'une érudition pédantesque. *Les Esbahis* et *la Trésorière* ne manquent pas de gaieté; *César* renferme quelques pages écrites avec noblesse. Toutefois, cette gaieté dégénère en licence, cette noblesse en emphase; enfin, dans les deux genres de drames, les plans sont mal conçus, les scènes languissantes, le dialogue embarrassé. Quoi qu'il en soit, Grevin eut de la vogue. Épris d'un vif amour pour la fille d'un médecin, il étudia la médecine; mais le docteur n'effaça pas le poëte. Il chanta dans les *Jeux olympiens* la beauté de sa maîtresse; il célébra dans sa *Gélodacrie* son désespoir de l'avoir perdue. Bientôt consolé et même marié avec une autre femme, il suivit, en 1565, Marguerite de Savoie en Piémont. Sa double charge de médecin et de conseiller de cette princesse ne l'empêcha pas de composer une *Description du Beauvoisis* et plusieurs autres ouvrages, ni de traduire du grec les préceptes de Plutarque sur le mariage, et Nicandre. Il mourut à Turin, âgé de trente ans, en 1570.

On a de lui plusieurs ouvrages de médecine tant originaux que traduits du grec et du latin; son *Théâtre* et ses *Poésies diverses* ont été publiés à Paris (1562, in-8°). On y remarque une satire intitulée le *Temple* (*), dirigée contre Ronsard, qui, dans son *Discours sur les misères du temps*, avait attaqué le calvinisme, religion embrassée par Grevin. La Harpe a parlé avec éloge de la tragédie de *César*, composée par cet auteur, qu'il place fort au-dessus de Jodelle.

Ronsard qui, avant la publication de la satire du *Temple*, estimait beaucoup Grevin, s'est vengé de lui en rayant son nom de ses écrits.

Gribeauval (Jean-Bapt. Vaguette de), lieutenant général d'artillerie, né à Amiens en 1715, entra au service en 1732, comme volontaire dans le régiment royal d'artillerie, et devint lieutenant-colonel en 1757. Passé, avec le consentement du roi, au service d'Autriche, Gribeauval fut élevé au grade de général, commandant l'artillerie, le génie et les mineurs de l'armée impériale, acquit une grande réputation dans la défense de la place de Schweidnitz attaquée par Frédéric II, fut nommé feld-maréchal-lieutenant, et revint en France en 1763. Le roi le fit lieutenant général et inspecteur général d'artillerie. C'est à lui qu'est due la rédaction de l'ordonnance de 1764, qui fixait la proportion des troupes de l'artillerie et en déterminait l'emploi; il présida la formation du corps des mineurs, dont il avait le commandement particulier; perfectionna les manufactures d'armes, forges et fonderies; introduisit de nouvelles batteries de côtes avec des affûts

(*) Composée en collaboration avec la Roche Chaudieu et Florent Chrétien.

de son invention, et d'autres améliorations remarquables. Ce savant et habile officier, un des créateurs de notre génie militaire, mourut en 1789.

GRIESHEIM (combat de). — Dans la journée du 21 avril 1797, Moreau, général en chef de l'armée du Rhin, avait vaincu à Diersheim et à Honau (voyez DIERSHEIM [combats de]). Les Autrichiens retrogradant, la cavalerie française se mit à les poursuivre. Vers le soir, le chef de brigade Roget, du treizième de dragons, qui s'était élancé avec trois de ses escadrons sur la route d'Offenbourg, atteignit la queue de l'arrière-garde ennemie au village de Griesheim. C'était le régiment d'Alton tout entier qui, enveloppé et vigoureusement chargé, ne tarda guère à déposer les armes par ordre de son colonel. Celui-ci vint lui-même remettre son épée et ses drapeaux au brave Roget. Après cette brillante affaire, qui mit le comble au désordre des Autrichiens, leur retraite devint une vraie débandade.

GRIFON. Voyez GRIPPON.

GRIGNAN, pays ou comté de Provence, qui avait pour principales localités : *Grignan*, petite ville de l'arrondissement actuel de Montélimart, et *Colonzelles*.

Les *seigneurs de Grignan*, de la maison des Adhémar, après s'être maintenus longtemps indépendants, firent hommage aux comtes de Provence en 1164. Ce fut en faveur du dernier des Adhémar que cette seigneurie fut érigée en comté en 1557. Elle entra ensuite dans la maison des Castellane.

On sait que *Françoise-Marguerite de Sévigné*, fille de la célèbre marquise, née en 1648, épousa, en 1669, François-Adhémar de Monteil, *comte de Grignan*, lieutenant général de Provence, et demeura éloignée de sa mère pendant vingt-sept ans, éloignement qui nous a valu une précieuse correspondance. Succombant à la douleur que lui causa la mort de son fils, brigadier des armées du roi, madame de Grignan mourut à l'âge de cinquante-sept ans; elle laissa deux filles, dont l'une est connue sous le nom de *marquise de Simiane*.

GRIGNAN (monnaie de). Grignan possédait le droit de battre monnaie. Les Adhémar de Montélimart, qui étaient déjà maîtres de ce droit en 1164, furent autorisés, en 1346, par l'empereur Charles IV, à frapper des pièces d'or et d'argent. Malgré ces priviléges, on n'a encore pu retrouver de nos jours aucune monnaie marquée au nom de cette ville.

GRIGNOLS, seigneurie en Périgord, possédée dès le douzième siècle par les comtes souverains de Périgord. *Bozon III*, qui régna seul sur le Périgord, en 1159, fut surnommé de *Grignols*, parce qu'il avait été apanagé de cette seigneurie avant de succéder à Hélie-Rudel, son neveu. C'est de ce Bozon III, surnommé de *Grignols*, comte souverain de Périgord, que descendent :

1° Les comtes souverains de Périgord, dont les derniers, du nom d'Archambaud, furent si célèbres et si malheureux;

2° La deuxième branche, dite de *Grignols*, dont le fondateur est *Hélie-Talleyrand*, premier du nom de cette branche, petit-fils de ce Bozon III, lequel assista avec celui-ci à la donation faite, en 1199, à l'abbaye de Chancelade.

Cette seconde branche reçut en partage, pour son apanage, cette châtellenie de *Grignols*, de la part d'*Archambaud II*, comte régnant de Périgord, par un pacte de famille consenti, en 1245, entre lui et Bozon-Talleyrand, fils de Helie-Talleyrand, premier du nom.

Ce même pacte de famille, cette même cession furent renouvelés, en 1277, entre Archambaud III, comte souverain de Périgord, et son *cousin*, *Hélie-Talleyrand*, deuxième du nom, chef de cette seconde branche. Il est exprimé dans cet acte que « les sires « de Grignols se trouveront affranchis « de l'hommage envers les comtes de « Périgord, *leurs aînés*, et cette terre « entra dès lors dans la mouvance im- « médiate des rois de France. »

Cet Hélie-Talleyrand II, sire de *Grignols*, épousa Agnès, héritière d'Olivier, seigneur de *Chalais*, et c'est depuis cette époque que la seigneurie, puis principauté de *Chalais*, est entrée dans cette branche.

Raymond-Talleyrand, fils de Hélie-Talleyrand II, transigea, en 1326, avec les gentilshommes ses vassaux, dans Grignols, comme haut justicier de cette terre, ainsi que l'avaient été, suivant les pactes de 1245 et 1277, Hélie son père, Bozon son aïeul, et Hélie son bisaïeul, en 1199.

Hélie-Talleyrand, troisième du nom, sire de *Grignols*, prince de Chalais, chambellan du roi Charles VI, s'entremit en 1393, pour faire cesser les hostilités qu'Archambaud V, *son cousin*, comte de Périgord, exerçait contre la ville de Périgueux, dont le roi soutenait les intérêts, et dont il s'était déclaré le protecteur. Il testa en 1400.

Jusqu'ici, nous avons suivi pas à pas tous les personnages des deux branches; mais, arrivés à l'an 1399, la branche aînée, celle des comtes souverains de Périgord, va cesser de régner, et ne doit plus être comprise dans la serie des grands vassaux de la couronne.

Pourquoi les Talleyrand de la deuxième branche, c'est-à-dire celle de Grignols, n'ont-ils pas été mis alors en possession du comté de Périgord? C'est que le duc d'Orléans, frère de Charles VI, convoitait la possession de cette province, et qu'il mit tout en œuvre, perfidies, sollicitations, argent, etc., pour en obtenir la cession; ce qui eut lieu en 1399 : alors les malheureux Archambaud furent dépossédés, dépouillés et obligés de se retirer en terre étrangère. Le dernier d'entre eux mourut sans postérité en 1425.

Au moins la branche cadette put conserver la seigneurie de *Grignols*, qui n'a jamais cessé de former le noyau des propriétés de cette branche, et que Daniel de Talleyrand parvint à faire ériger en comté par Louis XIII, en 1613.

A cette seigneurie de *Grignols*, apanage de la branche cadette, celle-ci a ajouté la seigneurie de *Chalais*, qui lui advint par mariage vers la fin du treizième siècle, et qui fut considérée depuis comme principauté.

Grignols est situé dans le département de la Dordogne, arrondissement de Périgueux.

GRIMAUD, ville de Provence, qui portait d'abord le titre de baronnie, et fut, en 1657, érigée en marquisat en faveur d'Esprit Alard, grand maréchal des logis de la maison du roi. Cette ville fait aujourd'hui partie du département du Var, arrondissement de Draguignan.

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron de), dont le nom se rattache intimement à l'histoire de notre littérature et de notre philosophie du dix-huitième siècle, naquit à Ratisbonne, le 26 décembre 1723, de parents pauvres, qui lui firent donner une bonne éducation. Il vint à Paris, tout jeune, comme gouverneur des enfants du duc de Schomberg; plus tard, il devint lecteur du prince de Gotha. Ce fut à cette époque qu'il se lia avec J. J. Rousseau; et Grimm, qui n'était auparavant qu'un *petit cuistre en très-mince équipage* (Confess. de J. J.), fut présenté par lui à madame d'Épinay et à toute la société des philosophes, à Diderot, Helvétius, d'Alembert, au baron d'Holbach, etc. Il sut profiter du crédit alors très-puissant de cette coterie pour se lancer dans le grand monde. Les succès qu'il y obtint par son esprit, par quelques brochures littéraires, et par sa galanterie avec les femmes, lui donnèrent un ton arrogant et avantageux, et lui firent oublier ce qu'il devait à Rousseau; ingratitude dont celui-ci se plaint amèrement dans ses Confessions (voy. liv. 8 et 9). Grimm supplanta même le philosophe auprès de madame d'Épinay, dont il fit sa maîtresse. Il était plein de morgue et de causticité, et poussait à un tel point le soin de sa toilette, qu'il remplissait de céruse les creux de son visage. Aussi le surnommait-on Tyran le Blanc, double allusion à ses défauts et à son ridicule. Après la mort du comte de Friese, qui l'avait pris pour secrétaire, avec de très-beaux appointements, il obtint la place de secrétaire des commandements du duc d'Orléans. La littérature française jouissait, à cette époque, d'une haute faveur dans les cours du Nord; et les souverains, auxquels la révolution devait bientôt donner de plus graves soucis, s'enquéraient de tous les petits événements qui survenaient à Paris dans la république des lettres. Des correspondants satisfaisaient leur curiosité. Grimm, aidé par Diderot, auquel il resta

constamment attaché par une vraie amitié, fut celui de la duchesse de Saxe-Gotha, et de sept autres princes et princesses. Cette correspondance littéraire, philosophique et critique, qu'il fournissait deux fois par mois à ses augustes abonnés, est son ouvrage le plus important et le plus estimable. C'est un tableau assez complet de la littérature française, depuis 1753 jusqu'à 1790. On y trouve des contradictions, des défauts de goût, mais aussi beaucoup d'esprit et d'originalité. Grimm a écrit encore des articles insérés dans l'*Encyclopédie*, et divers opuscules, parmi lesquels on cite une brochure piquante, intitulée : *le Petit prophète*, qu'il composa pour défendre la musique italienne, lors de l'arrivée des *Bouffons* à Paris.

En 1776, le duc de Saxe-Gotha l'accrédita comme envoyé à la cour de France. Ces nouvelles fonctions ne l'empêchèrent pas de cultiver les lettres. En 1789, il se retira à Gotha. L'impératrice Catherine, qui l'avait nommé baron, le fit, en 1795, ministre plénipotentiaire de Russie près des États du cercle de basse Saxe. Il remplit cet emploi jusqu'à ce qu'une maladie grave, où il perdit un œil, le força de renoncer aux affaires et de revenir à Gotha, où il mourut à l'âge de 85 ans, le 19 décembre 1807.

Voici les titres exacts de ses principaux ouvrages : *Lettres à l'auteur du Mercure, sur la littérature allemande; le Petit prophète de Bohemischbroda*, 1773; *du poème lyrique*, article inséré dans l'*Encyclopédie; Lettres à Frédéric, roi de Prusse; Correspondance littéraire, philosophique, critique, adressée à un souverain d'Allemagne, par Grimm et Diderot*, Paris, 1812, 1813, 16 vol. in-8°.

GRIMOALD, fils de Pepin le Vieux, succéda à son père, en 642, dans la charge de maire du palais de Sigebert, roi d'Austrasie, après avoir fait assassiner Otton, gouverneur ou plutôt nourricier du roi, qui lui disputait cette place. L'armée et les leudes l'avaient soutenu dans son entreprise, et il continua le rôle de son père, celui de protecteur de tous les leudes opprimés et indociles. A cette époque, le duc de Thuringe refusa de reconnaître plus longtemps l'autorité des rois enfants et des maires du palais. Grimoald, mal secondé, fut réduit à conclure avec le rebelle une paix honteuse. Bientôt, d'ailleurs, des soins plus graves l'occupèrent. Faisant paraître un prétendu testament de Sigebert, qui mourut vers 650, testament par lequel le roi défunt adoptait pour fils et héritier, le fils de Grimoald lui-même, il conçut le projet audacieux de réunir la royauté nominale des descendants de Mérovée et la royauté réelle des maires et de donner la couronne à son fils. En conséquence, il relégua dans un monastère d'Irlande ou d'Écosse le jeune Dagobert, fils du prince, et proclama son propre fils sous le nom de Childebert. Mais bientôt les Austrasiens révoltés forcèrent Grimoald et son fils à prendre la fuite : tous deux furent livrés à Clovis II en 656. Dagobert, que l'on croyait mort, reparut en Austrasie, et régna quelques années sur une faible partie de son royaume. — Un autre GRIMOALD, le plus jeune des fils de Pepin le Gros ou d'Héristal, fut, par son père, institué duc de Reims et de Sens, et maire du palais de Neustrie, en 695. C'était, nous dit le continuateur de Frédégaire, un homme d'une douceur, d'une bonté et d'une dévotion extrêmes, et les Francs, qui le chérissaient, concoururent à son élection. Son père le désigna aussi comme successeur de son frère Drogon, dans la dignité de duc des Bourguignons, et lui fit épouser Theudelinde, fille de Radbode, duc des Frisons. Mais le fils de Pepin et d'Alpaïde, Charles (Martel), souffrait impatiemment d'être tenu à l'écart : aussi le soupçonna-t-on violemment lorsque Grimoald, en 714, fut assassiné par un nommé Rangaire. Théobald son fils, à peine âgé de 6 ans, fut nommé maire du palais de Dagobert III, qui n'en avait que 12.

GRIMOARD (Philippe-Henri, comte de), général et littérateur, né à Verdun, vers le milieu du dix-huitième siècle, d'une ancienne famille qui donna à l'Église le pape Urbain V (*). Grimoard

(*) Cette maison, représentée encore avec éclat à la cour de Louis XIII, par le marquis de Combalet, neveu du connétable de Luynes,

possédait des connaissances très-étendues en politique, ce qui détermina Louis XVI à lui confier une négociation en Hollande. Il travaillait dans le cabinet de ce monarque, quand nos troubles civils éclatèrent. On lui doit les projets d'attaque et de défense de la campagne de 1792 : au 10 août, ce général cessa de s'occuper avec le roi d'objets diplomatiques et militaires. Ses cartons, qui renfermaient de précieux matériaux, furent alors transportés dans les bureaux du comité de salut public où Carnot les utilisa en plus d'une circonstance, et, au regret de leur perte, Grimoard dut joindre celui de ne pouvoir même s'en faire reconnaître pour l'auteur. Il est vraisemblable que si Louis XVI était resté plus longtemps sur le trône, il eût appelé au ministère le général Grimoard. Il eût trouvé en lui un homme honnête, ferme, indépendant, mais non celui que les circonstances demandaient. La révolution, dans sa marche irrésistible, n'eût point tardé à le rejeter derrière elle. Le général Grimoard est mort en 1815. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont voici les principaux : *Essai théorique et pratique sur les batailles*, 1775, in-4°; *Collection des lettres et mémoires de M. le maréchal de Turenne*, 1782, 2 vol. in fol., ouvrage mutilé par la censure; dix exemplaires seulement portent le nom de l'auteur; les autres portent celui de Beaurin fils; *Traité sur la constitution des troupes légères*, 1782, in-8°; *Recherches sur la force de l'armée française*, etc., 1806, in-8°; *Tableau historique de la guerre de la révolution de France*, 1808, 3 vol. in-4°; *Correspondance de Dumouriez avec Pache, ministre de la guerre*, etc., Paris, 1793, in-8°. Le général Grimoard est l'éditeur de la *Correspondance de Richelieu, de Bolingbroke, du baron de Vioménil*, des *Œuvres de Louis XIV*, des *Mémoires du maréchal du Tessé, de M. de Campion*, etc.

Grimod de la Reynière (Balthazar-Laurent), fameux gastronome, né en 1758, mort en 1838. Son père, fils d'un charcutier, avait acquis dans la finance une immense fortune qu'il dépensait fastueusement, et qui lui inspirait un orgueil et des prétentions ridicules. Le jeune Grimod, venu au monde laid et difforme, montra, dès sa jeunesse, un esprit indépendant, bizarre, cynique. Frappé des ridicules de ses parents, il s'en moquait, en toute occasion, avec une liberté qui faisait peu d'honneur à ses sentiments, mais qui révélait en lui une sorte de philosophie grossière à la Diogène. Du reste, il était fort éloigné de la frugalité du philosophe cynique : il passait sa jeunesse dans les coulisses et les cafés, et étudiait exclusivement l'art de faire bonne chère. Au milieu des dissipations de cette vie sensuelle, il acheva son droit tant bien que mal, fut reçu avocat, et même se fit remarquer par quelques mémoires, dont la forme était vive et assez ingénieuse. Il mêlait à sa passion pour le plaisir un certain goût assez prononcé pour les lettres. Il prit part à la rédaction du *Journal des théâtres*, publia une brochure intitulée *Réflexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire*. Ces essais littéraires contribuèrent beaucoup moins à le faire connaître, qu'une farce d'assez mauvais goût, par laquelle il s'amusa à humilier les prétentions aristocratiques de son père et de sa mère. Un jour qu'ils devaient être absents de leur hôtel, il invita à souper une réunion hétérogène de convives roturiers de tous les états. Le billet d'invitation, rédigé dans les termes les plus étranges, annonçait que *du côté de l'huile et du cochon on n'aurait rien à désirer*. Les convives, arrivant à l'heure dite, furent reçus par des Savoyards habillés en hérauts d'armes. Aux coins de la salle à manger se tenaient des enfants de chœur avec des encensoirs. Grimod dit aux invités que ces enfants étaient là pour les dispenser d'encenser le maître de la maison, ce que ne manquaient jamais de faire les convives de M. son père. L'ordonnance du repas répondit à cet étrange début. Tout un service fut composé de charcuterie « C'est un de mes parents qui me fournit ces viandes, » eut-il soin de dire à

et marié à la nièce de Richelieu, est continuée aujourd'hui par M. le marquis du Roure. Originaire du Gévaudan, elle s'était ensuite fixée dans le comtat d'Avignon.

l'assemblée. M. et madame Grimod de la Reynière, en rentrant chez eux, tombèrent au milieu de cette réunion, où se trouvaient des garçons tailleurs et des apothicaires, et il leur fallut essuyer, devant tout le monde, les plaisanteries railleuses de leur fils. Cette leçon donnée à leur orgueil était, il faut l'avouer, poussée trop loin, et l'étrangeté de la farce tombait dans la grossièreté et la folie. La nouvelle de cette fête bizarre, répandue dans Paris, eut le retentissement qui suit toujours le scandale, et, pendant quelque temps, on ne parla d'autre chose que des Savoyards vêtus en hérauts d'armes, et du billet d'invitation de M. Grimod. Pour se soustraire à ses incartades, son père obtint contre lui, quelques années après, une lettre de cachet qui l'exila dans l'abbaye de Blamont, près de Nancy. Cependant, bientôt après, le financier étant mort, Grimod revint à Paris jouir de l'immense fortune dont il était héritier. S'obstinant toujours à faire étalage de son mépris pour la roture orgueilleuse et pour les préjugés du rang et de la naissance, ce singulier personnage fit peindre, dans toutes les parties de ses appartements, les attributs de la profession de charcutier. Malgré le cynisme avec lequel il avait affiché son extraction et ses goûts plébéiens, il ne prit aucune part aux événements de la révolution : il la traversa sans péril, grâce à son repos, mais non sans dommage, car il y perdit une partie de sa fortune. Il lui en resta assez pour continuer à se distinguer dans l'art de Lucullus et d'Apicius, l'art de bien manger. C'est à cause du génie qu'il déploya dans cet art si estimable que nous avons donné ici une place à son nom. Il a véritablement bien mérité de tous ceux qui professent le culte bien entendu de la gastronomie. C'est en France, a-t-on dit, que la gastronomie a toujours été cultivée avec le plus d'intelligence et de fruit. La célébrité de Grimod peut donc être revendiquée comme nationale, à certains égards. Il forme avec Carême, le grand cuisinier, et Brilliat-Savarin, le physiologiste du goût, une trinité gastronomique, infiniment respectable. Son livre, intitulé *l'Almanach des gourmands*, 1803, a enseigné aux cuisiniers beaucoup d'excellentes recettes et d'ingénieux raffinements. Ce livre est écrit, d'ailleurs, avec plus de délicatesse et de bonne plaisanterie qu'on n'en pourrait attendre de l'auteur de la mystification que nous avons rapportée. On a dit que pour savoir manger il fallait avoir de l'esprit : Grimod ne fait pas mentir cette observation; seulement, c'était un homme étrange, qui avait des accès de grossièreté parfois voisine de la folie. Un autre tour qu'on cite de lui vaut mieux que celui du souper donné chez son père. Voulant savoir un jour quels étaient parmi ses amis ceux sur l'affection desquels il pouvait compter, il feignit d'être grièvement malade, puis fit répandre le bruit de sa mort, et distribuer des billets de faire part. L'heure indiquée pour le convoi était celle du dîner. Les vrais amis arrivèrent à l'heure dite, peu nombreux il est vrai. Ils furent introduits dans une salle à manger, et virent debout, près d'une table somptueuse, Grimod, qui les remercia d'un dévouement aussi signalé, et leur fit incontinent les honneurs d'un des plus délicieux repas dont il eût dirigé la préparation.

GRINGOIRE (Pierre), poëte du seizième siècle, naquit en Lorraine, probablement dans la terre de Ferrière, diocèse de Toul. Il voyagea d'abord dans une partie de la France, payant l'hospitalité qu'on lui accordait par de petites pièces satiriques et burlesques de sa composition, où il jouait le principal personnage. Vers 1510, il vint à Paris, et fut présenté à Louis XII. Ce prince le chargea de tourner en ridicule le pape Jules II. Il fut bientôt obéi : le jour du mardi gras 1511, la troupe des Enfants sans-souci représenta aux halles *le Jeu du prince des sots et de Mère sotte*. L'auteur y verse à pleines mains les satires les plus effrénées, les plus virulentes contre le pape et la cour de Rome, dont il flétrit les vices et l'ambition. Les principaux personnages sont : le roi, le pape, sous le nom de *Mère sotte*, ypocrisie, simonie, le peuple françois, et pygnicion divine. La pièce est divisée en quatre parties : le cri ou l'annonce de la représentation, formant aussi prologue; la sottie ou le drame proprement

dit ; la moralité et la farce. Le style est plein d'une crudité naïve et souvent indécente, mais il a beaucoup de netteté et d'énergie. Gringoire avait lui-même joué le rôle de *Mère sotte*, et, depuis ce temps, il porta et se donna toujours ce surnom, comme le poëte Jehan Bouchet se déguisait sous le nom de *Traverseur des voies périlleuses*, et François Habert, sous celui du *Banni de Liesse*. Gringoire continua de composer des pièces bouffonnes, sotties et moralités, et d'autres poésies qui sont presque entièrement politiques, et dirigées surtout contre la cour de Rome et contre les vices du siècle. Il fut fait héraut d'armes du duc de Lorraine, et prit alors le nom de Vaudemont, d'un fief dont il devint propriétaire. Il traduisit en français, pour l'usage de la duchesse de Lorraine, les Heures de Notre-Dame. Mais, comme on le lit dans les registres du parlement, la permission de faire imprimer cette traduction à Paris lui fut refusée, le 28 août 1525, par la cour du parlement et par la Sorbonne, qui interdit expressément toute traduction des livres saints. Il vivait encore en 1544, et avait alors plus de 60 ans. Mais on ne peut préciser ni le lieu, ni l'époque de sa mort ; on croit cependant qu'il finit ses jours vers 1547 ou 1548. La *Biographie universelle* des frères Michaud donne une liste complète de ses ouvrages, qui sont fort rares et fort précieux parce qu'ils retracent fidèlement les mœurs du commencement du seizième siècle. Nous citerons particulièrement : *la Chasse du cerf des cerfs*, satire violente contre le pape Jules II (*servus servorum Dei*) ; *l'Entreprise de Venise*, apologie de la ligue de Cambrai ; *le Château du Labour*, rimé, Paris, in-8°, 1500 ; *le Château d'amour*, ib., 1500, in 8°, etc. ; *les Abus du monde*, ib., 1504, in-8° ; *l'Espoir de paix et y sont déclarés plusieurs gestes et faits d'aucuns papes de Rome*, 1510, in-16, rare ; *le Jeu du prince des sots et de Mère sotte*, joué aux halles de Paris, le mardi gras, en 1511, in-8°, goth. ; *les Fantaisies de Mère sotte*, etc., 1516, in-4° ; *les Menus propos de Mère sotte*, etc., ib., 1521, in-8° ; *les Fantaisies du monde qui règne*, ib., 1532, in-16, etc.

GRINGONNEUR (Jacquemin), peintre du quatorzième siècle, sur lequel on a très-peu de renseignements. M. Lenoir lui attribue un tableau représentant Juvénal des Ursins, et qu'il regarde comme la plus ancienne production de l'école française. Grigonneur est cité dans le compte présenté en 1392 par le trésorier Charles Poupart, pour avoir fourni au roi Charles VI « trois jeux de cartes « à or et à diverses couleurs de plusieurs « devises. » Le P. Ménestrier a inféré de là que Gringonneur était l'inventeur des cartes à jouer ; mais nous avons démontré ailleurs la fausseté de cette opinion (*).

GRIPPON ou GRIFON, fils de Charles Martel et de Sonnichilde, concubine enlevée dans une expédition outre-Rhin, se voyant exclu du partage des États de son père, chercha à former un parti pour faire valoir ses droits ; mais il tomba entre les mains de Carloman et de Pepin, ses frères, et fut enfermé dans une prison, d'où Pepin le retira quand il se vit trop fort pour rien craindre du jeune captif. Toutefois, il ne lui donna pas un coin de terre dans l'empire. Ambitieux et remuant, Grippon s'enfuit en Saxe avec un grand nombre de leudes francs, et y leva une armée. Pepin ayant marché contre lui, il courut en Bavière chercher des défenseurs plus résolus, une retraite plus sûre. Il y forma contre son frère une ligue formidable, et Pepin, forcé de lui faire des concessions, lui donna vers 750 douze comtés sur les confins de la Bretagne, entre la Seine et la Loire. Mais Grippon, se défiant de Pepin, se rendit auprès de Vaifre, duc d'Aquitaine. Beaucoup de leudes s'étaient de nouveau joints à lui. La guerre semblait imminente entre Pepin et les Aquitains, lorsque Grippon, toujours aventureux, résolut de passer en Lombardie, où une grande querelle allait éclater avec les Francs. Il fut attaqué au passage des Alpes par deux comtes avec leurs troupes, et périt dans la mêlée (752).

GRISONS (guerres des). — En 1512, après les revers des Français en Italie, les comtés de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna, avaient été démembrés

(*) Voyez CARTES A JOUER.

du duché de Milan, et cédés à la république des Grisons. Dans le courant de ce siècle, les habitants des trois pays étaient restés catholiques, tandis que leurs maîtres avaient pour la plupart embrassé la réforme. La haine réciproque des deux peuples fut encore aigrie par cette différence de religion, et l'Espagne s'apprêtait à en profiter pour détacher les Grisons de l'alliance de la France et pour saisir la Valteline, lorsque les Grisons députèrent, en 1604, vers Henri IV, pour le supplier de les délivrer du danger. La guerre civile agita longtemps cette république, divisée entre les partis de France, de Milan et de Venise. Le 19 juillet 1620, les Valtelins firent une Saint-Barthélemy de tous les protestants et Grisons qu'ils avaient pu atteindre; vengeance atroce, provoquée, il est vrai, par l'intolérance et les exactions de leurs dominateurs. Les Espagnols accoururent au secours des rebelles, et occupèrent leur territoire, où ils bâtirent plusieurs forteresses. Les Grisons, qui depuis 1509 étaient sous la protection et à la solde de la France, implorèrent son aide, et Louis XIII, par le traité de Madrid (1621), que négocia Bassompierre, força les Espagnols à évacuer la Valteline, la clef orientale de l'Allemagne, le seul chemin par lequel le royaume pût communiquer avec Venise et l'Italie indépendante. Les choses devaient être remises sur l'ancien pied; mais les troubles civils de la France enhardirent les Espagnols à violer le traité. Ceux-ci obligèrent même, en 1622, les Grisons à renoncer à la Valteline, à livrer leurs défilés. La vallée de Rhétie et l'Engadine restèrent à l'Autriche, qui mit garnison dans Coire et dans les autres villes des Grisons.

—A l'instigation de la reine, ou plutôt de Richelieu qui la poussait en secret, Louis XIII conclut, le 7 février 1623, une ligue avec Venise et le duc de Savoie pour chasser les Espagnols de la Valteline, et l'archiduc du pays des Grisons. L'Espagne s'en inquiéta, et se déclara prête à évacuer la vallée, à condition que le pays et ses forteresses fussent provisoirement séquestrés entre les mains du pape. La France consentit à l'arrangement. Cette faute du ministère de Louis XIII fut alors exploitée habilement par la reine mère, qui arracha à son fils l'entrée de Richelieu au conseil. Aussitôt le nouveau ministre démontra au roi l'importance de la question de la Valteline. « Il nous faut à tout prix, dit-il, garder ces passages pour lesquels nous avons déjà dépensé des millions, et qui nous rendent les arbitres de l'Italie (*). » L'ambassadeur de France à Rome ayant demandé de nouvelles instructions : « Le roi ne veut pas être amusé, répondit le cardinal; on enverra une armée dans la Valteline qui rendra le pape moins incertain et les Espagnols plus traitables. » En effet, au mois de novembre 1624, le marquis de Cœuvres, à la tête d'une armée française, vint par Berne, Luchen et Luciensteig, et entra dans le canton de Rhétie. Les troupes autrichiennes s'étant retirées, le marquis renouvela l'alliance avec les Grisons, les engagea à rétablir l'ancienne constitution, leur fit prendre les armes, et, avec 8,000 hommes, descendit dans la Valteline, où il s'empara des forteresses et congédia les soldats du pape. Le traité de Monçon, en 1626, stipula ensuite pour seule condition de la paix avec l'Espagne la restitution de la Valteline aux Grisons, ou plutôt l'indépendance des trois comtés, moyennant une indemnité annuelle payable aux ligues grises.

—Trois ans après, la république, envahie de nouveau par les Impériaux, jugea nécessaire de lever des troupes pour défendre à l'avenir ses défilés, et reconquérir les trois comtés. Elle en donna le commandement à Rohan, qui vivait tranquillement à Venise. En 1635, Richelieu chargea le duc, rappelé depuis quelques mois à la cour, d'occuper la Valteline. Tous les efforts de l'Empereur et des Espagnols pour l'en chasser ayant été infructueux, les Grisons demandèrent à rentrer en possession des trois comtés. Le cardinal sentit bien que le joug de cette république protestante pousserait de nouveau les Valtelins à la révolte, et rouvrirait la vallée aux ennemis de la France. On

(*) Mémoires de Richelieu, t. II, p. 209 et 401.

laissa Rohan sans argent ni vivres; le million promis pour soldes arriérées des Grisons fut employé à un autre usage; enfin, au lieu de ratifier le traité déjà signé pour la restitution des trois comtés, Richelieu le renvoya avec des clauses nouvelles qui le dénaturaient entièrement. Sur ces entrefaites, Rohan tomba grièvement malade; et, lorsqu'il fut convalescent, les Autrichiens avaient conclu à Inspruck, avec les Grisons, un traité en vertu duquel ils promettaient à ce petit peuple de le rétablir dans sa souveraineté sur la Valteline, pourvu qu'il se déclarât contre la France. En même temps, la peste détruisit rapidement l'armée du duc; il ne recevait ni vivres ni argent, ni ordres de la cour. Le 18 mars 1637, se déclara chez les Grisons la levée de boucliers. Rohan, malade encore et mal secondé par son lieutenant dans la Valteline, fut forcé de capituler. Guébriant ramena en France les débris de l'armée d'occupation. Les Grisons reprirent ainsi possession de la Valteline, après des troubles qui, pendant près de vingt ans, avaient occupé tous les cabinets européens.

— Bonaparte la leur enleva en 1797, par le traité de Campo-Formio, et depuis, ils n'ont pu la ressaisir.

Entrés dans la confédération helvétique l'année suivante, ils furent envahis par les Impériaux, du 6 au 8 mars 1799, au début de la campagne. Coire et Feldkirch furent les deux points sur lesquels Masséna dirigea son attaque pour leur faire évacuer le pays. Dans les articles que nous avons consacrés à chacune de ces deux localités, nous avons raconté ses succès dans les Grisons, et ses efforts inutilement répétés pour s'emparer du défilé de Feldkirch à son aile gauche. Dessoles, arrivant sur le haut Adige, pouvait prendre les ennemis à revers. Mais il n'était pas encore entré en ligne quand Lecourbe déboucha dans les Engadines, une des cinq vallées principales des Grisons.

On trouvera ailleurs (voyez ENGADINES [affaires dans les]) le récit de la lutte glorieuse que l'habile général et ses braves soldats soutinrent dans ces âpres et sauvages montagnes. Après de longs et sanglants efforts, les Impériaux percèrent jusqu'à Zernetz, village des Grisons. La population, qui nourrissait une haine profonde contre l'armée française, courut aussitôt aux armes, et l'Autrichien Hotze, s'appuyant sur l'insurrection qui éclatait derrière le général Ménard, se porta contre Luciensteig, gorge fortifiée qui conduit dans le Tyrol. La garnison qu'il y trouva l'accueillit avec un feu terrible, et culbuta ses colonnes. Cependant Lecourbe dut battre en retraite devant les Russes. Bellegarde, qui désormais pouvait opérer de concert avec Hotze, descendit par la vallée de l'Albula au centre des Grisons, tandis que son collègue retournait à l'assaut de Luciensteig. Le succès des deux généraux fut complet cette fois. Hotze entoura le fort comme Masséna l'avait fait en couronnant les rochers qui le dominent, puis il emporta les retranchements. Ménard repassa le Rhin, et Lecourbe fut repoussé au delà du Saint-Gothard.

— Au mois de juillet de l'année suivante, Molitor et Lecourbe, employés sous Moreau, chassèrent de nouveau les Autrichiens du pays des Grisons (voyez COIRE et FELDKIRCH).

GRIVAUD DE LA VINCELLE (Claude-Madeleine), antiquaire et littérateur, né en 1762 à Châlon-sur-Saône. Il dut passer à Lyon quatre années dans une maison de commerce, quoiqu'il eût fait, et avec succès, des études qui annonçaient une autre destination. Opposé, dès le commencement de la révolution, aux principes qu'elle faisait prévaloir, il se vit réduit à se retirer dans sa famille. Cependant, le désir de défendre un ami de ses parents, un ex-bénédictin qu'on venait d'arrêter, le conduisit à Paris pour plaider cette cause devant le comité de législation. Cette démarche le fit dénoncer lui-même; néanmoins il entra ensuite dans l'administration de la comptabilité des armes et poudres. Après le 9 thermidor, Grivaud se hâta de quitter cet emploi, et résolut de s'occuper presque uniquement d'objets scientifiques. Sous la restauration, il fut employé à la chambre des pairs comme sous-chef de la comptabilité des bureaux, et y joignit ensuite le titre d'historiographe. Il mourut en 1819 Outre différentes notices ou disserta-

tions insérées dans le *Magasin encyclopédique*, ainsi que dans les *Annales encyclopédiques*, et un morceau sur les *Vases lacrymatoires*, qui se trouve parmi les *Mémoires de l'académie celtique*, dont Grivaud faisait partie, nous devons encore à cet estimable érudit les ouvrages suivants : 1° *Antiquités gauloises et romaines, recueillies dans les jardins du Luxembourg en l'an* IX, *pour servir de suite à l'Histoire des Antiquités de Paris, sous le nom d'Antiquités du Luxembourg*, 1807; 2° *Annales des Voyages, de la Géographie et de l'Histoire*, ou *Discours et Mémoires sur divers sujets d'antiquité*, par feu Passumot, ingénieur-géographe du roi, mis en ordre par C.-M. Grivaud, Paris, 1810, 1813; 3° *Monuments inédits et découverts dans l'ancienne Gaule*, Paris, 1817, 2 vol. in-4°, avec 40 planches et 3 cartes géographiques; 4° *Arts et métiers des anciens, représentés par les monuments*, Paris, 1819-1828, 18 livraisons in-folio. Cet ouvrage avait d'abord été conçu et commencé par l'abbé Tersan, aidé de Grivaud de la Vincelle. A la mort de l'abbé Tersan, Grivaud continua seul l'ouvrage et fit paraître trois livraisons. M. J. Jacob père a terminé l'ouvrage.

GRIZOLLES, ville ancienne du ci-devant haut Languedoc, aujourd'hui du département de Tarn-et-Garonne (arrondissement de Castel-Sarrasin).

Grizolles est bâtie sur une ancienne voie romaine qui, de Toulouse, allait vers Moissac et Agen, et dans le voisinage de laquelle existent plusieurs tumulus. Vers la fin du treizième siècle, la ville jouissait d'une certaine importance.

Au temps de la ligue, un Fénelon, un des aïeux de l'archevêque de Cambrai, était gouverneur de Grizolles pour le roi. Les ligueurs ayant enlevé la place, le prirent sur la brèche, le pendirent et pillèrent les habitants. Mais la position de Grizolles dans une contrée fertile lui permit de réparer promptement ces pertes.

L'église paroissiale est un édifice du quatorzième siècle dont le portail mérite surtout d'être remarqué.

La population de Grizolles est de 7,000 habitants

GROCHOW (bataille de).—Malgré la capitulation de Varsovie (19 avril 1809), l'armée polonaise, commandée par Poniatowski, fit aussi une glorieuse campagne, tandis que les troupes françaises s'avançaient victorieuses jusqu'à Wagram. Le 24 avril, l'illustre général tomba à Grochow, sur une colonne que l'archiduc Ferdinand y avait postée pour l'observer, la surprit, l'écrasa, et la mena battant jusqu'à Gora (3 mai), l'atteignit encore sur ce point, et la rejeta, demi-détruite, sur l'autre bord de la Vistule. Cette double victoire lui ouvrit toute la rive droite du fleuve.

GROLLIER (J.) naquit à Lyon en 1479. La réputation qu'il se fit de bonne heure par son savoir lui valut la faveur de François Ier, qui le nomma intendant général de l'armée française dans le Milanais. Après la bataille de Pavie, il revint en France, où « il continua, dit de Thou, d'exercer avec beaucoup de soin et de fidélité la charge de trésorier dans un temps où elle n'etoit pas encore avilie par le nombre. » Car, à cette époque, il n'y avait que quatre fermiers généraux. Dans une mission qu'il remplit auprès de Clément VII, il sut si bien gagner les bonnes grâces du pontife, que celui-ci se chargea de la fortune de César, son fils naturel. Ce fut en grande partie pendant son voyage en Italie que Grollier se forma une magnifique bibliothèque et un cabinet de bronzes et de médailles, le plus précieux qu'il y eût alors en France. Malgré sa probité, Grollier, accusé on ne sait de quel crime, aurait infailliblement été condamné s'il n'eût été défendu par le père de l'historien de Thou. Il mourut à Paris en 1565. Il ne cessa toute sa vie d'encourager les savants et les gens de lettres. On rapporte qu'ayant un jour invité à dîner plusieurs savants, il offrit à chacun d'eux, à la fin du repas, des gants où il avait enveloppé une somme en or. Les débris de sa bibliothèque furent vendus en 1675. Chaque volume portait d'un côté, en lettres d'or, ces mots : *J. Grollerii et amicorum;* et de l'autre : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* Son médaillier, qui allait être transporté en Italie à peu près à la même époque, fut acheté à grand prix par Louis XIV.

Son fils naturel, né en 1510, mort postérieurement à 1582, a publié : *Historiæ expugnatæ et direptæ urbis Romæ per exercitum Caroli V*, etc., Paris, 1637, in-4°. GROLLIER (Alexandre), son fils, obtint, sous Pie IV, une charge honorable à la cour de Rome, et la perdit pour s'être élevé contre un projet présenté à la chambre apostolique par le neveu de Grégoire XIII. Sa disgrâce entraîna celle de son père; tous deux furent dépossédés de leurs biens, et obligés de se réfugier à Florence. Alexandre mourut du chagrin que lui causa cette injustice.

Antoine GROLLIER, de la même famille que les précédents, naquit à Lyon en 1545. Après avoir accompagné de l'Aubespin dans son ambassade d'Espagne, il embrassa la carrière militaire, et se distingua pendant les guerres de religion par son dévouement à la cause royale. Emprisonné par les ligueurs au château de Pierre-Cize en 1589, il parvint à s'échapper, se retira en Suisse, d'où il revint avec 1,500 hommes rejoindre Henri IV au siége de Rouen. Plus tard, en 1595, il contribua puissamment à faire rentrer Lyon sous l'obéissance du roi, et fut chargé successivement de différentes négociations en Suisse et à Turin, où il demeura plusieurs années avec le titre de résident de France. Il mourut en 1610, quelques jours après avoir appris l'assassinat de Henri IV; cette nouvelle fut cause de sa mort. On conservait un recueil de ses lettres à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés.

Nicolas GROLLIER DE SERVIÈRES, fils du précédent, né en 1593 à Lyon, où il mourut en 1686, avait servi avec distinction pendant quarante années. Ayant pris sa retraite au bout de ce temps, il se livra à la mécanique, et forma un cabinet assez curieux pour que Louis XIV désirât le visiter à son passage à Lyon. GROLLIER (Gaspard), grand prieur de Savigny, l'un des neuf enfants du précédent, né à Lyon en 1646, mort en 1716, augmenta la collection de son père de plusieurs ouvrages mécaniques. GROLLIER (Nicolas), comte de Servières, neveu de Gaspard et petit-fils de Nicolas, né à Lyon en 1677, entra au service militaire, fut nommé lieutenant-colonel en 1702, et commissaire provincial des guerres en 1708. Il mourut en 1745, membre de l'académie de Lyon et directeur de la société des beaux-arts de cette ville. On a de lui : *Recueil d'ouvrages curieux de mathématiques et de mécanique*, ou *Description du cabinet de Nicolas Grollier de Servières*, Lyon, 1719, 1732, et Paris, 1751, in-4°, fig.; et d'autres ouvrages manuscrits, dont on trouvera le détail dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, par Delandine.

GROS (monnaie). Les Gaulois, les Gallo-Romains, les Gallo-Francs et les Français, n'avaient jamais eu de monnaie d'argent plus forte que le denier. Cette pièce avait souvent varié de poids et de prix; mais, comme cela arrive dans l'histoire monétaire de tous les peuples, son titre avait été toujours en s'altérant. A la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, il n'y avait même plus en circulation, on peut le dire hardiment, aucune monnaie en argent réel. Les deniers étaient formés d'un alliage de cuivre et d'argent dont les quantités relatives différaient suivant les localités, et qu'on appelait *billon*. Saint Louis fit changer cet état de choses; il ordonna qu'on frapperait dans ses États une véritable monnaie d'argent fin, ou d'*argent le roi* comme on disait alors, c'est-à-dire à 11 deniers 12 grains. Cette monnaie devait valoir 12 deniers de billon et former un sou; mais le peuple ne lui donna pas ce nom; il l'appela en latin, *grossus denarius albus turonensis*, *gros denier blanc tournois*, ou bien plus en abrégé, *gros blanc*, *gros* et *blanc*.

Nous avons, à l'article BLANC, fait l'histoire du gros tournois; nous n'avons à ajouter ici que quelques détails. On sait que la réforme monétaire opérée par saint Louis fut adoptée avec enthousiasme par le peuple, qu'elle fit le tour de l'Europe, y régna presque sans partage depuis le treizième jusqu'au quinzième siècle, et laissa partout des traces profondes de son passage. Ainsi les *gros*, si usités en Allemagne, ne sont rien autre chose qu'un reste de notre gros tournois. En France, le mot *blanc* paraît avoir été plus usité que

celui de *gros*; en Flandre et dans les provinces riveraines du Rhin, ce fut le contraire.

Gros et demi, Gros de Nesle.— Sous le règne de Henri II, on vit reparaître sur les espèces le nom de gros depuis longtemps oublié; ce fut à l'occasion d'une monnaie qui valait 2 sous 6 deniers. Cette monnaie porte pour empreinte, d'un côté une H couronnée et accostée de trois fleurs de lis avec la légende HENRICVS II D.G FRANCO REX. Une croix fleuronnée et la légende ordinaire de l'argent : SIT NOMEN DNI BENEDICTV, avec le millésime de l'année où la pièce avait été frappée, marquait le revers. Henri II fit également faire des *demi-gros de Nesle*. Cette monnaie fut ainsi nommée, parce qu'elle fut frappée à l'hôtel de Nesle. Charles IX, Henri III et leurs successeurs en firent également fabriquer; mais alors ces espèces avaient perdu leur nom primitif; elles étaient appelées *sols parisis* et *pièces de trois* et de *six blancs*, parce qu'elles valaient effectivement 6 blancs de 5 deniers. Telle est l'origine de la dénomination que quelques habitants de nos provinces donnent encore maintenant à la somme de 2 sous et demi; seulement les *six blancs* ne sont plus une monnaie réelle comme autrefois, mais une simple monnaie de compte.

Gros (Antoine-Jean), peintre d'histoire, est né à Paris, le 16 mars 1771. Son père peignait la miniature et sa mère le pastel. On le fit donc dessiner aussitôt qu'il put tenir un crayon. Après avoir terminé ses études, il entra à l'atelier de David, où ses progrès furent rapides. Il était en état de voler de ses propres ailes, quand la réquisition menaça d'arrêter sa carrière. David parvint à lui obtenir un passe-port pour l'Italie, mais il fut forcé de s'arrêter dans les parties septentrionales qu'occupaient les troupes de la république. Il se rendit à Gênes, et parvint à se placer dans l'état-major de l'armée; il y fit quelques portraits, qui attirèrent sur lui l'attention de Joséphine.

Ce fut à cette époque sans doute, que, suivant toutes les opérations de la campagne, y prenant part souvent, il acquit ce talent particulier de représenter le mouvement des batailles, et de saisir le côté artistique des épisodes militaires. En l'an VI, il envoya à Paris le portrait de Bonaparte au pont d'Arcole. Membre de la commission chargée de recueillir les objets d'art qui étaient cédés à la France par le traité de Tolentino, il s'acquitta de cette mission avec une modération dont les habitants de Pérouse, entre autres, ont conservé le souvenir.

De retour en France, Gros débuta par le portrait du *premier consul à cheval*, tableau demandé par la ville de Milan, et qui fut terminé en 1802. Il travailla, à partir de ce moment, avec une singulière ardeur, et recueillit les études nécessaires pour son tableau des *pestiférés de Jaffa*, qui fut complétement achevé en 1804. Ce tableau produisit la plus vive sensation. C'était la première grande page consacrée à nos triomphes militaires, et elle est restée l'une des plus belles et des plus brillantes parmi tout ce que la peinture a produit depuis cette époque. L'auteur fut porté en triomphe au musée, et son ouvrage fut couronné en sa présence comme le chef-d'œuvre de l'exposition. Gros peignit ensuite la *Bataille d'Aboukir*, le *Combat de Nazareth* et celui *d'El-Arisch*. Le premier de ces trois sujets fut seul exécuté en grand; mais les esquisses peintes de tous les trois sont des chefs-d'œuvre de verve, de couleur et d'expression. *Bonaparte aux Pyramides*, la *Bataille d'Eylau*, l'*Entrevue de l'empereur des Français et de l'empereur d'Autriche en Moravie*, furent les principaux ouvrages de Gros pendant le consulat et l'empire.

Gros était, sans contredit, le premier et peut-être le seul véritable peintre de batailles de notre époque; entrant franchement dans le sujet, il a retracé tout le conflit tumultueux des combats, tous leurs accidents, tous leurs épisodes terribles; enfin, ayant à représenter des exploits militaires, il n'a point éludé la difficulté en faisant des tableaux de convention.

C'est à cette époque aussi qu'il exécuta son tableau de *Charles-Quint reçu à Saint-Denis par François Ier*. Son succès dans cette composition fut d'autant plus grand, qu'en peignant un ta-

bleau de chevalet et des figures de cette petite proportion, il abordait, pour ainsi dire, un nouveau genre, et que, selon l'opinion générale, il devait échouer dans cet essai; mais, ceux-là même qui l'avaient voulu décourager par ce fâcheux pronostic, furent forcés d'avouer qu'il s'était élancé à une hauteur nouvelle.

Pendant la restauration, Gros fit, en 1817, son tableau du *Départ nocturne de Louis XVIII au 20 mars*, et en 1819, *la duchesse d'Angoulême s'embarquant à Pouillac*; en 1827, *Charles X au camp de Reims*. Gros a aussi fait un grand nombre de portraits, qui sont placés au premier rang. Nous citerons seulement ceux du général Lasalle, de sa veuve, du ministre Chaptal, de Gall et de Zimmermann. Enfin, à tous ces titres de gloire, vient se joindre une production monumentale, la décoration de la *coupole du Panthéon*. Ce n'est pas une fresque, c'est une peinture à l'huile sur un enduit particulier. Commencée en 1811, après avoir participé aux vicissitudes politiques de l'Europe, elle fut découverte le 4 novembre 1824. C'était là une œuvre immense, remplie de difficultés, et dont Gros avait su tirer un parti extraordinaire; c'était une conception magnifique, exécutée de la manière la plus large et la plus grandiose. Charles X, qui l'avait été voir avant qu'elle fût découverte, donna, à cette occasion, le titre de baron à son auteur, et fit en outre doubler le prix de 50,000 francs, fixé primitivement. M. de Peyronnet, alors ministre, se trouvait dans l'église au moment où les élèves de Gros vinrent lui apporter une couronne; il prit le laurier, et le placa lui-même sur la tête de l'artiste. En un mot, le triomphe de Gros fut complet, et il savoura avec bonheur l'hommage accordé à son génie.

Qui eût dit alors qu'un jour viendrait où tout ce talent serait méconnu, où toute cette gloire serait oubliée, où l'on ne tiendrait compte à cet homme, que chacun couronnait à l'envi, ni de ses longs travaux, ni des nombreux élèves qu'il formait; qu'on oublierait toutes ces belles pages sorties de ses pinceaux, et qu'on viendrait lui dire à lui, l'élève de David, et son premier élève : « Vous « n'êtes pas artiste, vous n'avez pas com- « pris l'art. » A l'époque où commença à fleurir cette école, appelée alors l'école romantique, qui se traînait dans la peinture à la suite de l'école romantique littéraire, qui portait comme elle sur son drapeau *la nature et l'art*, et qui semblait prendre à tâche de torturer l'une et l'autre, la presse périodique, où la critique des arts est ordinairement mal entendue, prit parti pour ce qu'elle appelait le progrès. C'était la jeunesse, et quelle jeunesse encore! qui avait adopté avec enthousiasme les nouveaux principes. La question était dès lors devenue une affaire de coterie; et ces génies précoces, qui jugent d'un coup d'œil et tranchent d'un trait de plume, alors qu'ils ne savent encore ni juger ni écrire, ne craignirent pas de jeter le ridicule sur Gros. Quelques feuilles quotidiennes poussèrent même la critique jusqu'à la grossièreté, et il se trouva des gens qui ne rougirent pas d'attenter à cette gloire de la France, d'aller ramasser dans la fange de leur esprit des injures pour en souiller cette éclatante figure d'artiste.

Certainement Gros aurait dû mépriser ces attaques, mais il voulut lutter contre le torrent. Il peignit successivement, dans cette intention, *Ariane dans l'île de Naxos; David jouant de la harpe devant Saül; Vénus sortant de l'onde*; enfin, *Hercule et Diomède*. La critique ne s'arrêta pas. Pour un artiste qui se souvient de ses jours de triomphe, qui se rappelle le temps où il trônait en roi de la peinture, se voir jeter de côté, voir s'écrouler cet édifice de gloire qui devait abriter ses vieux jours, c'est, il faut l'avouer, une atteinte d'autant plus cruelle, qu'elle est inattendue; arriver au bout de la carrière, avoir toute sa vie travaillé pour atteindre le but, et voir tout à coup ce but s'évanouir et disparaître, est-il rien de plus décourageant. Gros sans doute aurait pu se dire que ce n'était là qu'un engouement, qu'une illusion du moment; que ces gens qui criaient si haut n'avaient rien à mettre à côté de ses belles pages; que leur chétive et creuse peinture serait écrasée si on essayait de la comparer aux productions éner-

giques de son pinceau ; mais, pour cela, il aurait fallu être philosophe et ne pas être artiste. Enfin, la critique dut être satisfaite : elle avait réussi au delà de ses espérances. Le 26 juin 1835, on retira de la Seine le cadavre de Gros. Ce fut pour tous les vrais artistes une perte cruelle et vivement sentie. Mais ce ne fut pas une leçon pour la presse, qui, dès le lendemain, reprit avec aussi peu de retenue son thème habituel.

Il n'est pas besoin de faire l'éloge de Gros ni de ses tableaux, de dire la hardiesse de son dessin, la magie de sa couleur, la puissance de sa composition ; ses œuvres parlent assez haut, et il restera toujours comme le premier élève de David, comme le plus grand peintre d'histoire après ce maître. On ne peut qu'accepter, en parlant de lui, ce que M. Denon disait en le présentant à un prince polonais : « Prince, je vous « présente le prince de la peinture. »

Gros avait été décoré par l'empereur en 1808 ; en 1815, il fut nommé membre de l'Institut ; en 1816, professeur de l'école royale des beaux-arts ; en 1818, chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Gros-Guillaume, célèbre histrion, contemporain de Gauthier-Garguille et de Turlupin. Avant de monter sur les tréteaux de la farce à l'hôtel de Bourgogne, il se nommait *Robert Guérin*, et exerçait l'état de boulanger. Pour être de belle humeur, il fallait, dit Sauval, « qu'il grenouillât ou bût chopine avec son compère le savetier, dans quelque cabaret borgne. »

Son embonpoint extraordinaire faisait dire de lui qu'il marchait longtemps après son ventre, et son nom finit par devenir proverbial pour désigner un ventru.

On raconte comme une des singularités de cet homme, que parfois, quand il s'était avancé sur la scène, avec son visage masqué de farine et son ventre garrotté entre deux ceintures, les tortures de la gravelle et de la pierre venaient briser sa belle humeur, lui arracher des larmes de douleur, et lui faire faire des contorsions « qui divertissaient autant que s'il n'eût point senti de mal. » Il mourut cependant âgé de 80 ans, et fut enterré à Saint-Sauveur.

Groslée, baronnie du Bugey, érigée en comté par lettres d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, le 29 juin 1580, en faveur de Claude, baron de Groslée. Groslée est aujourd'hui une commune du département de l'Ain, arrondissement de Bellay.

Grosley (P. J.), écrivain célèbre par la bizarrerie et l'originalité de son esprit, naquit à Troyes en 1718. Après avoir exercé dans sa ville natale la profession d'avocat, et avoir été deux ans attaché à l'administration de l'armée en Italie (1745 et 1746), il revint à Troyes, et se livra exclusivement à son goût pour l'étude. Possesseur d'un revenu de 2,400 livres (il avait abandonné la moitié de sa fortune à sa sœur), Grosley en consacra le quart à élever des bustes aux plus illustres de ses compatriotes. Il en avait déjà réuni cinq, qui lui avaient coûté chacun 2,000 f, savoir ceux de Pithou, de Passerat, du P. Lecomte, de Mignard et de Girardon, quand la perte d'une somme considérable l'empêcha d'aller plus loin. Il voyagea en Italie, en Angleterre et en Hollande, et mourut en 1785. On a de lui : *Mémoires de l'académie des sciences, des inscriptions, belles-lettres, beaux-arts, nouvellement établie à Troyes en Champagne*, 1774, réimprimé plusieurs fois : c'est un recueil de facéties assez piquantes ; *Supplément aux Mémoires de Camusat sur l'histoire ecclésiastique de Troyes*, 1750, in-12, livre devenu fort rare parce que l'édition a été brûlée ; *Dissertation sur cette question : Si les lettres ont contribué aux progrès des mœurs*, 1751, in-12 ; *Recherches pour servir à l'histoire du droit français*, 1752, in-12 ; *Vie du P. Pithou, avec quelques Mémoires sur son père et ses frères*, 1756, 2 vol. in-12, ouvrage très-estimé ; *Éphémérides troyennes*, 1757-68, 12 vol. in-24 ; *Nouveaux Mémoires ou observations de deux gentilshommes suédois sur l'Italie et sur les Italiens*, 1764, 3 vol. in-12 ; Londres, 1770, 3 vol. in-12, 1774 ; *Mémoires sur les campagnes d'Italie de 1745 et de 1746*, avec un journal de la campagne du maréchal de Maillebois en 1745, Amsterdam, 1777, 2 vol. in-12 ; *Vie de Grosley, écrite en partie par lui-même*,

1787, in-8°. On a publié depuis ses *Œuvres inédites*, 1812, 3 vol. in-8°, parmi lesquelles on remarque son testament. Grosley était associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il avait envoyé plusieurs mémoires. « Mais entraîné, dit M. Dacier, par l'originalité de son esprit, il confondait sans cesse les genres, mêlait le gai au sérieux, le grave au badin, le noble au burlesque, insistait sur des minuties, errait au gré de son imagination, arrivait où il pouvait et quand il pouvait ; quelquefois n'arrivait nulle part, et paraissait souvent ne s'être proposé d'autre but que de s'amuser sur la route ; de sorte qu'aucune de ses compositions, moitié érudites, moitié plaisantes, n'a pu trouver place dans nos mémoires. »

Gross-Aspern (combats de). Après avoir reçu la capitulation de Vienne, Napoléon fit passer ses troupes sur la rive gauche du Danube. Dans la matinée du 21 mai 1809, sa gauche se trouvait appuyée au village de Gross-Aspern, son centre à celui d'Essling, et sa droite à un petit bois qui s'avance jusqu'au fleuve. L'archiduc Charles s'applaudissait de voir les ennemis se mettre à dos le Danube, qui est au printemps fort sujet à des débordements. Vers quatre heures du soir, lorsque les Français furent bien établis dans cette position, en effet peu favorable, il jugea que c'était le moment d'en venir aux mains. Ses troupes, formées sur cinq colonnes, débouchèrent dans la plaine, et bientôt l'action s'engagea par une vigoureuse attaque sur notre aile gauche, dont Masséna avait le commandement. La défense ne fut pas moins opiniâtre que l'attaque ; trois fois les Autrichiens, bien supérieurs en nombre, tentèrent d'emporter le village, trois fois ils furent repoussés. Enfin, à la nuit tombante, le général ennemi Hiller dut renoncer à son entreprise.

Le lendemain, deux des cinq colonnes autrichiennes, celles de Hiller et Bellegarde, attaquèrent de nouveau Gross-Aspern. Un régiment ennemi parvint à s'établir dans les premières maisons du village ; mais le 24e de ligne l'en eut bientôt chassé à la baïonnette. D'autres régiments autrichiens pénétrèrent jusqu'à l'église et s'en emparèrent ; les 4e et 46e de ligne, secondés par un régiment badois, reprirent ce poste, en furent chassés de nouveau, l'attaquèrent encore, et finirent par en demeurer maîtres. Ces deux combats de Gross-Aspern ne sont que des épisodes de la grande bataille d'Essling.

Gross-Barckel (combat de). En novembre 1806, le 8e corps de la grande armée française d'Allemagne (Mortier) marcha sur le Hanovre, où se trouvaient de redoutables débris des troupes battues à Iéna et à Auerstaedt : 9 à 10,000 Prussiens occupaient un camp retranché sous les murs de Hameln. Deux colonnes françaises durent agir contre cette ville. Jérôme, qui commandait cette division, forma une avant-garde composée du 20e régiment de ligne français, d'un détachement de sa garde royale à cheval, du 2e régiment de chasseurs hollandais, et de deux pièces d'artillerie légère. Cette troupe, commandée par Debroc, major général au service de Hollande, rencontra au village de Gross-Barckel un fort détachement ennemi. Les Prussiens, bientôt rompus et culbutés, quoique secourus par deux nouveaux bataillons, furent poursuivis jusque sous les glacis de Hameln. Les défenseurs de cette place, découragés, capitulèrent le 20.

Gross-Beeren (bataille de). Bernadotte, investi d'un commandement en chef dans l'armée ennemie, en 1813, avait déployé 90,000 hommes en avant de Berlin. Oudinot, qui avait en vain essayé de les entamer par le flanc, les trouva, le 23 août, rangés de Potsdam à Blankenfeld. Il ordonna l'attaque. Bertrand marcha avec le 4e corps sur ce dernier point, Reynier, avec le 7e, sur Gross-Beeren, village à 3 milles au sud de Berlin. Le 12e corps, commandé par Guilleminot, se dirigea sur Potsdam par Ahrensdorf. Les deux premières positions furent enlevées ; mais pour arriver à la troisième, les troupes françaises avaient à faire un long détour avant d'aborder la droite ennemie. Cette droite ne les attendit point ; elle se porta au secours du centre, et tombant sur le flanc gauche des Saxons,

elle leur enleva Gross-Beeren. Cependant Guilleminot, au bruit du canon, quitta la direction qui lui était assignée, pour renforcer Reynier, qu'il rétablit dans Gross-Beeren.

La nuit suspendit ce combat indécis, où les nôtres avaient déployé une valeur admirable. Le 7e corps avait perdu 1,500 hommes. On avait reconnu la force des alliés, il n'était guère possible d'espérer de leur passer sur le ventre et d'atteindre Berlin; le lendemain on battit en retraite.

Une colonne en fer, haute de 18 pieds, a été élevée à Gross-Beeren, en mémoire de cette journée qui sauva la capitale de la Prusse. De plus, on célèbre tous les ans un service divin sur le champ de bataille.

Grou (Jean), né en 1731 au Calaisis, entra dans la compagnie de Jésus, et se retira à Amsterdam lors de la suppression de cette célèbre société; puis revint deux fois en France, s'expatria pendant la révolution, et passa en Angleterre, où il mourut en 1803. On a de lui, outre plusieurs livres de piété, des traductions de quelques ouvrages de Platon, que les travaux semblables publiés depuis n'ont pas fait oublier. Ce sont: *la République*, Paris, 1762; Amsterdam, 1763, 2 vol. in-12; *les Lois*, Amsterdam, 1769, 2 vol. in-8° et in-12; enfin divers *Dialogues*, Amsterdam, 1770, 2 vol. in-8° et in-12. Il avait publié, la même année, une édition corrigée et enrichie de remarques, de la traduction du *premier* Alcibiade, par Tannegui Lefèvre.

Grouais ou Groix (île de), dans le Morbihan, à près de 12 kilom. de Lorient. Ogée, dans son Dictionnaire de la Bretagne (Nantes, 1779), raconte sur cette localité (*) un événement qui mérite d'être conservé.

« Grouais, dit-il, a dû être sujette aux mêmes révolutions de guerre que le reste de la Bretagne; elle fut brûlée par les vaisseaux anglais en 1663 et le 15 juillet 1696. Elle allait être exposée au même sort en 1703, lorsque le curé trompa les ennemis par un stratagème ingénieux. Il fit paraître dans la partie la plus élevée de l'île, qui se présente en pente vers le large de la mer, les femmes et les filles montées sur des chevaux, en rang avec les hommes; et comme on manquait de chevaux, on monta sur des bœufs et sur des vaches. Ces femmes avaient des perruques d'une herbe frisée et noire, fort commune sur le rivage, appelée *goëmon*; des bâtons, placés sur leurs épaules, leur servaient de mousquets. Tout cela joint à leur corset rouge et à des bonnets d'homme de même couleur, qu'elles avaient mis sur leurs têtes, fit une telle illusion, que l'amiral Roock, commandant de la flotte anglaise et de 7,000 hommes de troupes de débarquement qui avaient, quelques jours auparavant, mis pied à terre à Belle-Isle, n'osa faire avancer ses chaloupes, quoiqu'elles fussent déjà en mer. Il prit tout ce qu'il voyait en bataille pour des dragons de troupes réglées. Ce trait d'histoire, tiré du livre de M. de la Sauvagère, et qu'on peut confirmer par de bonnes preuves, change tous les récits du P. Daniel et des autres historiens, qui disent que les ennemis furent repoussés par la résistance des troupes et de la milice. Nous donnerons pour preuves principales, les lettres écrites par M. de Pontchartrain. Les voici :

A Versailles, le 30 janvier 1704.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez « écrite le 12 de ce mois. Vous trouve- « rez ci-joint le brevet de la pension de « 500 livres que le roi vous a accordée « sur l'évêché d'Agen. J'ai été bien aise « de vous attirer cette marque de la sa- « tisfaction que S. M. a eue du zèle que « vous avez fait paraître pour son ser- « vice, la dernière fois que les Anglais « sont venus à Drouais. *Signé* PONT- « CHARTRAIN. »

Au même curé.

« Il est ordonné aux maîtres des ba- « teaux de l'île de Grouais et de la terre « ferme voisine, qui passeront en cette « île d'autres gens que ceux qui en sont, « de les mener, au défaut d'officier

(*) L'île de Grouais, qu'on appelle improprement aussi *Groix*, tire son nom du mot *Groah*, druidesse, fée. Un collége de prêtresses gauloises y résidait de même que des druides se réunissaient dans l'île de *Sen* (mot qui signifie vieillard), sur la côte du Finistère.

On trouve à Grouais des monuments celtiques.

« commandant, ou de l'amirauté, au « sieur Uzel, curé de cette île, pour les « examiner et lui rendre compte des « affaires qui les font passer en cette « île, à peine de désobéissance.

« Fait à Versailles, le 26 mars 1704. *Signé* LOUIS, et plus bas : PHELIPEAUX. »

A Versailles, le 13 janvier 1706.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez « écrite le 21 du mois passé; j'ai rendu « compte au roi de ce que vous m'avez « marqué sur la défense de l'île de « Grouais. S. M. est fort satisfaite de « votre bonne volonté pour son service. « Elle se remet à vous, quand vous « n'aurez point d'ordres de ceux qui « commandent dans le pays, de disposer de l'artillerie et des gens de cette « île comme vous le jugerez à propos, etc. *Signé* PONTCHARTRAIN. »

« La pension de 500 livres fut continuée au successeur de ce bon curé, et il y a tout lieu de croire qu'on lui permit aussi de se servir du canon du roi contre les ennemis de l'État, et d'interroger les étrangers. »

GROUCHY (Emmanuel, comte de), maréchal et pair de France, naquit à Paris en 1766, d'une famille noble. Il servait avec le grade de capitaine dans une compagnie des gardes du corps lorsque éclata la révolution de 1789 : il se prononça vivement en faveur des nouveaux principes, et fut nommé colonel de cavalerie. Après la campagne de 1793, il devint général de brigade, commanda la cavalerie de l'armée des Alpes, et coopéra à la conquête de la Savoie. Envoyé dans la Vendée, il s'y faisait remarquer par son zèle et par son courage, lorsque le décret de la Convention, qui excluait les nobles de tout commandement militaire, le renvoya dans ses foyers pour huit mois. Au bout de ce temps, il reçut (11 juin 1795) le brevet de général de division. Chef d'état-major de l'armée de l'Ouest, il seconda Hoche dans ses opérations, et concourut à la victoire de Quiberon. Après avoir successivement fait partie de l'armée du Nord en 1796 et 1797, et commandé en second l'expédition d'Irlande, Grouchy fut envoyé, en 1798, à l'armée d'Italie, sous les ordres de Joubert, avec la mission de s'assurer du Piémont, et de déterminer le roi à l'abdication. En récompense de son succès diplomatique, le Directoire lui confia le commandement en chef et l'organisation du Piémont.

Moreau ayant été envoyé en Italie pour y réparer les fautes de Schérer, Grouchy le rejoignit avec les troupes dont il pouvait disposer, et le seconda puissamment. Il se distingua aux combats de Valence et de San-Juliano; battit Bellegarde, qu'il culbuta dans la Bormida, et dirigea, à la bataille de Novi, les brillantes charges exécutées par notre aile gauche : il y reçut quatre blessures graves, et fut fait prisonnier sur le champ de bataille. Échangé après un an de captivité, il rentra en France, et reçut presque immédiatement le commandement d'une division de l'armée de réserve; pénétra dans le pays des Grisons, s'empara de Coire, et força les Autrichiens à se retirer.

Nous le retrouvons en 1800 à l'armée du Rhin, s'illustrant à Hohenlinden.

Pendant la campagne de Prusse de 1807, Grouchy commanda un corps de cavalerie; se fit particulièrement remarquer à la prise de Lubeck, à Landsberg, à Eylau et à Friedland. Cette dernière victoire lui valut le grand cordon de la Légion d'honneur.

Au commencement de 1808, il fut nommé gouverneur de Madrid, et déploya une grande énergie lors de l'insurrection du 2 mai. Un an après, à pareil jour, il se trouvait au passage de l'Isonzo, y battait la cavalerie ennemie; il s'emparait le surlendemain de la ville d'Udine, et investissait la province de Styrie. De là, il pénétra en Hongrie avec Eugène, et contribua au gain de la bataille de Raab. Dans les premiers jours de juillet, il franchit le Danube et vint combattre à Wagram. Après cette mémorable campagne, Grouchy fut nommé commandeur de la couronne de fer, colonel général des chasseurs et grand officier de l'empire.

L'empereur le chargea du commandement de l'un des trois corps de cavalerie de la grande armée de Russie, puis le mit à la tête de l'*escadron sacré;* mais il refusa de lui confier un corps d'infanterie pendant la campagne de 1813, de sorte que Grouchy renvoya au mi-

nistre de la guerre ses lettres de commandement, et se retira dans ses propriétés; mais lorsque l'invasion menaça notre territoire, jugeant qu'il ne lui était plus permis de rester oisif, il offrit de reprendre du service. Napoléon lui laissa alors le choix du commandement de l'armée qui s'organisait en Piémont, ou de celui de la cavalerie, lui donnant cependant à entendre qu'il persistait à croire qu'à la tête de nos escadrons il servirait plus utilement son pays. Grouchy prit donc encore le commandement des troupes à cheval. Il arrêta pendant quelques instants les ennemis dans les plaines de Colmar, leur disputa le passage des Vosges, et se porta sur Saint-Dizier, où il opéra sa jonction avec l'armée dirigée par Napoléon. Il donna de nouvelles preuves de valeur à Brienne, à la Rothière, à la prise de Troyes, où il fut blessé, à Vauchamps et à Craonne : également blessé dans cette dernière affaire, il fut obligé de quitter le champ de bataille et de céder son commandement.

Pendant les cent jours, Grouchy reçut le brevet de maréchal d'empire et le commandement des 7e, 8e et 9e divisions militaires. Il eut à diriger les opérations militaires contre l'armée royale et les rassemblements du Midi. A l'armée des Alpes, il organisa la défense des frontières. Ensuite, il alla prendre le commandement de la cavalerie de réserve de la grande armée. C'est à la tête de ce corps qu'il combattit à la journée de Ligny le 16 juin 1815. Son inexplicable hésitation le 17, son opiniâtre inaction le 18 (*), ont été l'objet d'une longue polémique, dont il n'a pu faire sortir une justification satisfaisante. (Voyez WATERLOO.)

A la seconde rentrée du roi, le général Grouchy, qui avait été compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet, se réfugia en Amérique. En 1820, il rentra en France, conformément à l'ordonnance d'amnistie du 24 novembre 1819.

Il ne fut confirmé, ni sous la restauration ni immédiatement après la révolution de juillet 1830, dans sa dignité de maréchal. Cependant une ordonnance royale du 19 novembre 1831 la lui conféra; il fut appelé à la pairie le 11 octobre 1832.

(*) « A Waterloo, Grouchy s'est perdu. » « — J'aurais gagné cette affaire sans l'imbécillité de Grouchy. » *Opinions et jugements de Napoléon*, t. I, p. 544.

GROYE, seigneurie du Chastelleraudois, en Poitou. Elle fut érigée en marquisat par lettres du mois de janvier 1661, en faveur de Louis d'Aloigny.

GRUERIE, *gruaria*. Ce terme fort ancien, jadis usité dans notre administration, avait deux acceptions différentes. Il signifiait : 1° un droit de justice immédiate que les seigneurs hauts justiciers exerçaient sur des bois dont le fonds appartenait soit à des gens de mainmorte, soit à des particuliers; 2° une juridiction connaissant en première instance de toutes les contestations qui pouvaient s'élever au sujet des eaux et forêts de son ressort, et des délits qui pouvaient y être commis. Les officiers établis pour exercer cette juridiction s'appelaient *gruyers*. On en distinguait de *royaux* et de *seigneuriaux*. Ce terme était d'ailleurs, suivant les temps et les lieux, synonyme de *verdiers* (*), *forestiers*, *segrayers*, *maîtres sergents*, *gardes des eaux et forêts*. L'appel des juges gruyers était porté devant le tribunal de la maîtrise.

GRUNDLER (Louis-Sébastien, comte), maréchal de camp, né Paris en 1774. Lieutenant le 21 décembre 1793, successivement employé en Champagne, à Mayence, aux armées du Nord, du Danube, du Midi et d'Italie; attaché comme chef de bataillon à l'état-major de la grande armée pendant la campagne de 1805; nommé en 1807 adjudant-commandant, et envoyé sous les murs de Stralsund, revint en France après la paix de Tilsitt, commanda le département de la Manche en 1808, et obtint d'être employé activement à l'armée d'Espagne, puis sous Anvers et dans la Hollande, fit en Russie la campagne de 1812, dans le 2e corps, et ayant combattu avec distinction, reçut à Moskou, le 10 septembre, le grade de général de brigade. S'étant trouvé ensuite aux batailles de Lutzen et de Bautzen, il fut

(*) Du Cange dérive le mot *gruerie* de l'allemand *grün*, vert.

nommé baron le 4 mai 1813. En 1814, dès le mois d'avril, ayant offert ses services au roi, il reçut le commandement de Paris, avec celui du département de la Seine, fut chargé de l'arrestation du général Excelmans, et en récompense, fut créé comte et chevalier de Saint-Louis. Le 13 mars 1815, le duc de Feltre lui confia le secrétariat de la guerre. Après la journée de Waterloo, il fut envoyé à Soissons en qualité de commissaire, puis il commanda le département. Rapporteur dans le procès de Ney, il traita la question de la compétence du conseil de guerre avec une impartialité qui le fit disgracier. Toutefois, on se contenta de l'éloigner de Paris. En 1823, le comte Grundler fut nommé lieutenant général.

Gruyer (Antoine, baron), maréchal de camp, né en 1774, à Saint-Germain (Haute-Saône). Il fut nommé par ses compatriotes capitaine au 6e bataillon de volontaires de son département, fit les premières campagnes de la révolution, fut blessé à Fleurus, et se distingua surtout à l'armée d'Italie. Blessé à Austerlitz, il obtint la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il était depuis 1806 lieutenant-colonel des chasseurs de la garde impériale, avait fait la campagne de Prusse et celle de Pologne, lorsque, en 1808, élevé au grade de colonel et attaché comme aide de camp au prince Borghèse, il suivit à Turin le beau-frère de l'empereur. Le 6 octobre 1813, le baron Gruyer, promu au grade de général de brigade, eut deux chevaux tués sous lui en s'emparant, après un combat de quatre heures, du village d'Interbroch, près de Tœplitz. Il occupait encore ce poste quand la retraite des 4e, 7e et 11e corps de la grande armée le plaça dans la situation la plus critique. L'ennemi, fort de quarante mille hommes, vint se placer entre lui et les trois corps français; néanmoins, conservant le plus grand sang-froid, il se mit en retraite, et quoique attaqué et mitraillé par l'artillerie ennemie, il refusa de se rendre, marcha en carré, s'arrêtant de cent pas en cent pas afin de repousser six mille cavaliers qui le harcelaient sans cesse. Cernés de toutes parts, ses quatre mille braves n'avaient plus de munitions, et étaient sur le point de se rendre, lorsque le général, qui avait eu trois chevaux tués sous lui, saisit un drapeau, ramena, par une courte allocution, le courage de sa troupe, qui, la baïonnette en avant, parvint à se faire un passage. Pendant cette affaire, regardée comme l'une des plus glorieuses de la campagne, Gruyer avait perdu dix-huit cents hommes et soixante-trois officiers, tués, blessés ou faits prisonniers. Blessé le 18 septembre, à Leipzig, cet officier général se rendit à Lure pour donner des soins à sa santé. Lorsque les armées étrangères qui avaient envahi le territoire français s'emparèrent de cette ville, le général, refusant l'asile que lui offraient ses compatriotes, vint aussitôt à Paris et accepta, à peine convalescent, le commandement d'une brigade, à la tête de laquelle il parut à Montmirail, Château-Thierry, Champ-Aubert et Montereau. Le 22 février 1814, il fut chargé d'attaquer Mery-sur-Seine qu'occupait l'armée de Silésie, parvint à pénétrer dans la ville après une vive fusillade et un combat meurtrier, qui dura depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et chassa l'ennemi du quartier situé sur la rive gauche. Le général Gruyer voulut profiter d'une victoire si chèrement achetée. Les Russes avaient lâchement incendié la malheureuse ville; il s'empressa de faire jeter dans la rivière les poutres enflammées du pont auquel l'ennemi, dans sa retraite, avait également mis le feu, et se disposait à passer la rivière sur celles qu'on avait pu conserver, lorsque l'empereur arrivant à Mery le fit demander et lui dit : « Général, vous appréciez les cir« constances, elles sont difficiles, elles « méritent bien les beaux efforts que « vous venez de faire ici, et vous en « êtes déjà récompensé par la bonne « besogne que vous avez faite. » Le brave Gruyer poursuivit aussitôt l'ennemi dans l'autre partie de la ville, où le combat recommença avec la même fureur. Un coup de fusil parti d'une croisée atteignit l'intrépide général. Il n'en ordonna pas moins la charge en criant à ses soldats : « En avant! l'empereur « m'a chargé de vous dire que vous avez « fait de la bonne besogne; camarades, « achevez votre ouvrage. » Le baron

Larrey reçut de l'empereur l'ordre de panser Gruyer, que trente grenadiers transportèrent jusqu'à Paris. Nommé au mois de juillet suivant commandant du département de la Haute-Saône, il occupait ce poste à l'époque où Ney, chargé de s'opposer aux progrès de Napoléon, arriva à Lons-le-Saulnier, le 12 mars 1814. Gruyer se conduisit dans ces circonstances avec toute la fermeté et la prudence qu'on devait attendre de lui. Après avoir exécuté les ordres qui lui enjoignaient de proclamer le retour de Napoléon, en faveur duquel les habitants et les troupes du maréchal s'étaient prononcés ouvertement, il ne négligea rien pour maintenir la tranquillité publique. Après la seconde restauration, cette conduite lui fut imputée à crime; il fut arrêté dans la nuit du 13 décembre 1815, et condamné à mort le 16 mai 1816, par un conseil de guerre nommé par le duc de Feltre, dont le nom rappelle tant de funestes souvenirs; mais les démarches de ses amis firent commuer sa peine en celle de vingt ans de réclusion. Sa femme voulut partager sa captivité; et son mari fut obligé de l'accoucher, parce que le colonel Birague, commandant de la citadelle, avait refusé de faire ouvrir les portes de la prison à la personne chargée d'aller chercher un médecin. Le général fut rendu à la liberté après vingt-huit mois de détention, et mourut à Strasbourg en 1822. Un grand concours de citoyens suivit ses dépouilles mortelles.

Guadeloupe. Cette île, une des petites Antilles, fut découverte, en 1493, par Christophe Colomb; les Espagnols avaient inutilement cherché depuis à la coloniser, lorsqu'il arriva, le 27 juin 1635, sur ses côtes, un vaisseau et une barque montés par 500 Français. Les deux capitaines de l'expédition étaient MM. de l'Olive et du Plessis, envoyés par la Compagnie des Indes. Mais les commencements de l'expédition ne furent pas heureux. Les colons étaient fort misérables à leur arrivée; les provisions manquèrent; la division se mit entre les chefs; enfin, l'un d'eux, M. du Plessis, mourut de chagrin au bout de quelques mois; l'autre perdit la vue, et se fit dévot. Avec cela il fallait soutenir de fréquents combats contre les Indiens. Enfin, de nouveaux colons vinrent dans l'île, soit de Saint-Christophe, soit d'Europe; l'hôpital de Saint-Joseph, à Paris, envoya même une compagnie de jeunes filles pour leur servir d'épouses (1643). Cependant, les séditions et les désordres de toute espèce ne discontinuaient pas, et la Compagnie des îles d'Amérique, ne tirant aucun profit des sommes considérables qu'elle avait avancées, vendit la propriété de la Guadeloupe, avec celle de la Désirade, de Marie-Galante et des Saintes, à M. de Boisseret, agent et beau-frère de M. Houel, ancien gouverneur de la Guadeloupe. La Compagnie des Indes occidentales racheta la Guadeloupe en 1665, moyennant 125,000 livres.

Après deux attaques infructueuses (1690 et 1703), les Anglais renouvelèrent, en 1759, leurs tentatives contre la Guadeloupe. Neuf vaisseaux parurent, le 2 mai 1759, devant l'île. Ce fut du côté du bourg de la Basse-Terre, qui semblait imprenable vers la mer, que le chef d'escadre Moore dirigea ses attaques. Après une canonnade de neuf heures, les batteries de terre n'opposèrent plus qu'un feu languissant. La garnison, pour n'être pas faite prisonnière, abandonna la place, et se retira dans des mornes d'un accès difficile. Au bout de six semaines, elle se rendit à des conditions honorables. Une heure plus tard, les Français étaient secourus, car il leur arriva un renfort de 2,600 hommes, commandés par M. de Beauharnais. Néanmoins, ils ne voulurent point fausser leur parole, et respectèrent la capitulation.

Les colons s'étaient défendus avec vigueur; on avait remarqué même une femme d'une bravoure au-dessus de son sexe, madame Ducharmey, qui, à la tête de ses esclaves, avait attaqué plusieurs fois les détachements ennemis, et n'avait pu être délogée de ses positions que par un corps de troupes régulières. Après la capitulation, signée le 1er mai, les Anglais restèrent dans l'île jusqu'à la paix de 1763, époque où ils la rendirent à la France. Elle était annexée à la Martinique, et ce n'est que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle,

que, régie séparément, elle a pu prospérer.

Les Anglais, impatients de nous ravir cette belle colonie, ne manquèrent pas de profiter de l'état des troubles où l'avait jetée une révolte contre le gouvernement de la mère patrie (1792). Le 10 avril 1794, ils y débarquèrent un corps de troupes assez considérable, et, le 21, le général français Collot, qui avait près de 6,000 hommes de troupes, consentit à une capitulation.

Quinze cents Français, sous le commandement du général Victor Hugues, vengèrent cet échec dès le mois suivant. Toute l'île retomba au pouvoir de la république. Le 21 octobre 1801, les hommes de couleur se révoltèrent, et expulsèrent les autorités. Mais, au printemps de l'année suivante, le général Richepanse réprima la révolte.

Les Anglais reparurent en 1810, au nombre de 6,000 hommes, et réduisirent les Français à signer une capitulation, le 6 février. Trois ans après (3 mars 1813), ils la cédèrent à la Suède, qui, à son tour, la restitua à Louis XVIII, en vertu d'un article du traité de Paris (30 mai 1814). Mais les habitants s'étant énergiquement prononcés pour la cause de Napoléon et contre l'occupation britannique, c'en fut assez pour motiver une attaque de l'armée navale de sir James Leith et de sir Durham. Le 15 août, le comte de Linois, gouverneur, et le général Boyer de Peyreleau, commandant en second, évacuèrent la Guadeloupe, qui resta encore quelque temps occupée par les Anglais.

La colonie est régie par un gouverneur et un conseil colonial de 30 membres, nommés par les collèges électoraux.

La *Basse-Terre*, chef-lieu de la Guadeloupe, est une ville de 5,000 âmes, siége d'une cour royale, d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance, etc. Mais la ville la plus riche et la plus peuplée est la *Pointe-à-Pitre*, régulièrement bâtie, et peuplée de 12,000 habitants. Elle a un port excellent, à l'extrémité de la Rivière-Salée, détroit qui partage la Guadeloupe en deux îles.

Après ces deux villes, les localités les plus peuplées de la colonie sont : le *Grand-Bourg* ou *Marigot* (1,900 hab.), la *Capesterre*, et le *Vieux fort Saint-Louis*, toutes trois dans l'île *Marie-Galante*, une des dépendances de la Guadeloupe ; les *Saintes* et la *Désirade*, qui dépendent aussi de la colonie, n'ont chacune qu'un petit bourg. Enfin, dans la partie française de l'île *Saint-Martin*, dont un tiers appartient à la Hollande, il n'y a que le petit bourg de Marigot.

Avec toutes ces îles annexées à la Guadeloupe, la colonie a une superficie de 164,513 hectares, et une population d'environ 128,000 âmes.

GUADET (Marguerite-Élie), né à Saint-Émilion, petite ville du Bordelais, le 20 juillet 1758, porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire, le 15 juin 1794. L'un des membres les plus influents de la députation de la Gironde à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, Guadet fut, en outre, le personnage le plus énergique du triumvirat bordelais, autour duquel se groupèrent successivement les différents partis qui reçurent le nom de *girondins*.

Dans le triumvirat girondin, Guadet avait pour collègues Vergniaud et Gensonné, tous deux avocats comme lui. Cependant, Vergniaud y représentait surtout la haute éloquence, Gensonné l'habileté diplomatique, Guadet la résolution courageuse qui ne demande qu'à agir. En ce sens, Vergniaud était l'orateur du triumvirat, Gensonné le négociateur, Guadet l'homme d'action. Ce dernier possédait plusieurs des qualités qui distinguent le tribun : l'entraînement irrésistible de l'improvisation, l'audace dans le danger, le mépris des obstacles, l'amour opiniâtre de la lutte. C'était le Danton de la Gironde.

Mais il lui manquait beaucoup pour mériter le titre d'*homme d'État*, que ses antagonistes lui donnaient par manière de moquerie. Comme Gensonné, Vergniaud et presque tous les chefs de la Gironde, Guadet, malgré son activité personnelle, était condamné à l'impuissance par le scepticisme de ses opinions politiques. Aujourd'hui encore, on est embarrassé de dire s'il préférait la république ou s'il aimait mieux la monarchie constitutionnelle. A entendre

son petit-fils (*), il était sincèrement attaché au maintien de la constitution, et ne se fit républicain qu'à son corps défendant. S'il faut en croire la *Biographie universelle*, au contraire, la république était l'objet de tous ses vœux, et il ne s'appuyait sur la constitution que pour la mieux detruire. Enfin, des admirateurs de Guadet le louent pour la franchise de ses opinions démocratiques; tandis que d'autres admirateurs, des parents même, exaltent la bonne foi de son dévouement à la monarchie représentative. Que conclure de ces deux jugements opposés, qui, l'un et l'autre, se basent sur des faits et sur des aveux non moins positifs que contradictoires? Il faut en tirer cette conséquence, que Guadet ne tenait guère plus à une forme de gouvernement qu'à une autre. Le triomphe de la révolution, et la prépondérance de son parti, voilà ce qu'il voulait avant tout, ce qu'il poursuivait soit à travers la monarchie, soit à travers la république. En cela encore, il ressemblait à Danton, avec cette différence, toutefois, que le tribun montagnard était partisan de l'unité et ambitieux de la première place; tandis que le tribun girondin était moitié oligarque, moitié fédéraliste, et se serait contenté d'un des premiers postes. Mais leurs idées, à tous les deux, péchaient par la même base : l'un et l'autre manquaient de ces convictions fortes qui peuvent manquer à un citoyen, même à un citoyen honnête, mais qui ne peuvent faire défaut à un homme d'État, à un chef de parti aspirant à diriger les affaires d'une grande nation.

Malheureusement, il n'entrait peut-être pas que de la faiblesse dans le scepticisme politique de Guadet; l'ambition personnelle y était bien aussi pour quelque chose. Sa liaison étroite avec Brissot, homme plus que douteux, semblerait du moins l'indiquer. L'amitié de Brissot a eu presque autant d'influence sur la conduite de Guadet que l'amitié du général Dumouriez a pu en avoir sur la conduite de Gensonné. Or, Brissot ne valait guère mieux que Dumouriez : sa conduite en Angleterre; ses intelligences mystérieuses avec le cabinet britannique; ses liaisons avec le parti orléaniste d'abord, puis ensuite avec la cour; ses changements nombreux suivis d'autant de défections; l'impudeur avec laquelle il déclara brusquement la guerre aux partisans de la république, qui l'avaient vu jouer, à leur tête, le rôle d'agent provocateur; aucun de ces motifs n'était de nature à le rendre digne d'estime. Aussi quelque chose de la deconsidération de Brissot rejaillit-il sur les girondins, qui l'avaient accepté pour auxiliaire, et particulièrement sur Guadet, qui avait été son introducteur auprès d'eux. Guadet croyait ne recevoir que les conseils de Brissot; mais, en réalité, il se laissait diriger par ses intrigues, et bien des raisons portent à croire qu'il n'était pas moins trompé par son ami que Gensonné par le sien.

Guadet ne commença à jouer un rôle important sur la scène politique que vers la fin de l'année 1791, au moment où s'ouvrit l'Assemblée législative. Cependant, peu s'en fallut qu'il ne parût plus tôt à la tribune nationale; dès l'année 1789, il avait obtenu un nombre considérables de votes, lors des élections pour les états généraux. S'il ne put réunir la majorité, c'est en grande partie à son jeune âge qu'il faut l'attribuer. Déjà alors il s'était acquis beaucoup de reputation dans le barreau de Bordeaux. Dès l'âge de 15 ans, il avait quitté la maison paternelle pour venir terminer son éducation dans cette ville, beaucoup plus florissante à cette époque que de nos jours. Fière de sa prospérité commerciale et de l'éloquence de ses avocats, Bordeaux se regardait presque comme la capitale du Midi, et, se laissant enivrer par les fumées de l'ambition, elle voulait traiter d'égale à égale avec la ville de Paris. Mais Bordeaux oubliait que nul empire ne saurait avoir deux capitales, et que si son commerce et son barreau étaient un double foyer d'éloquence et de richesse, Paris était le centre du gouvernement, le centre des traditions nationales, la ville française par excellence. Non-seulement Bordeaux n'était pas un milieu propice pour former des hommes d'État, car il ne suffit pas de savoir bien con-

(*) Dictionnaire de la conversation; Encyclopédie des gens du monde, art. GUADET.

duire les affaires d'un comptoir ou de bien manier la parole pour mériter ce titre; mais encore, dans sa lutte de rivalité avec la capitale, Bordeaux était condamnée à prendre pour point d'appui non pas la France tout entière, comme Paris, mais une partie de la France. Dans cette lutte, Bordeaux était condamnée à n'avoir pas de drapeau ou à lever l'étendard du provincialisme. Cette triste alternative pesa de tout son poids sur les députés de la Gironde, et, par contre-coup, sur Guadet, le plus fougueux, le plus véhément, le plus résolu d'entre eux; nous ne disons pas le plus actif, parce que rarement son énergie put aller jusqu'à l'action, paralysé qu'il était par la base vicieuse du girondisme et par l'hésitation de ses collègues, qui, étant nés moins bouillants, ressentaient encore plus les atteintes de l'incertitude et du scepticisme. Par son caractère, Guadet se trouvait déplacé au milieu des girondins; en effet, tant que dura la Constituante, il se prononça pour le côté gauche de cette assemblée, en d'autres termes, pour le parti démocratique, que représentaient alors Pétion, Buzot, Grégoire et Robespierre.

Ces démonstrations de républicanisme contribuèrent à le faire nommer membre de l'Assemblée législative par la ville de Bordeaux, à l'époque des élections du mois de septembre 1791.

Le 5 octobre, quatre jours après l'ouverture de la session, il fit son début à la tribune. Il y monta pour appuyer Couthon, qui proposait l'adoption d'un nouveau cérémonial à observer avec le roi, et la suppression des titres de *sire* et de *majesté*. « Le roi, dit Guadet, qui s'accoutumerait à régler dans « nos séances le mouvement de nos « corps, croirait bientôt qu'il peut régler aussi le mouvement de nos âmes. » Accueillies par des acclamations, ces paroles eurent beaucoup de retentissement, et elles commencèrent sa réputation comme improvisateur chaleureux et comme patriote impatient des formes monarchiques. On vit dans la suite qu'il y avait malentendu entre lui et les montagnards, et que son républicanisme, aux allures si fougueuses, ne s'opposait pas à certains accommodements avec la royauté.

Tant qu'il resta dans les rangs de l'opposition, c'est-à-dire, tant que le ministère feuillant ne fut pas remplacé par le ministère girondin, Guadet parla à peu près dans le même sens, et ne se montra pas plus indulgent que les montagnards envers les émigrés, les nobles, les prêtres dissidents, et toute la faction des contre-révolutionnaires. Dès son arrivée à Paris, il s'était fait admettre au club des jacobins qui, loin d'être feuillant comme à son origine, marchait alors, avec le club des cordeliers, à la tête du parti démocratique. Mais c'était surtout dans le sein de l'Assemblée législative qu'il donnait carrière à sa fougue d'improvisateur. Le 28 octobre, il appuya une motion ayant pour but d'enjoindre à Monsieur, frère du roi, de rentrer en France dans le délai de deux mois, sous peine d'être privé de ses droits. Cette motion fut décretée deux jours après.

Vers le commencement de novembre, il demanda que les émigrés fussent déclarés suspects de conjuration, et que si, au 1er janvier 1792, ils n'étaient pas rentrés dans le royaume, on les poursuivît comme conspirateurs, et on leur infligeât la peine de mort. Il voulut aussi que le séquestre fût mis sur leurs biens, et que la nation en perçût les revenus. L'Assemblée adopta ces diverses propositions. Peu de temps après, un député ayant demandé qu'on mît en accusation les frères du roi, Guadet répondit ironiquement qu'il fallait réserver cette mesure pour les étrennes du peuple, et la fit ajourner au 1er janvier. Le 25 novembre, il proposa, conjointement avec Albitte : 1° d'exclure les prêtres dissidents, ou prétendus dissidents, du culte simultané dans les églises servant au culte salarié par la nation; 2° de permettre la vente ou la location des autres églises aux citoyens attachés à un autre culte quelconque, pour y exercer ce culte, en se conformant aux lois de police et d'ordre public.

Vers la fin de décembre, il réclama l'application de l'amnistie de septembre aux soldats de Châteauvieux. Le 2 janvier 1792, il appuya Gensonné pour faire prononcer le décret d'accusation, jusque-là ajourné sur sa demande, contre les princes frères du

roi et les autres chefs de l'émigration.

Douze jours après, il remporta un de ses plus beaux triomphes oratoires, à l'occasion du rapport que Gensonné, organe du comité diplomatique, rédigea sur les intrigues, les menaces et les armements des puissances étrangères. « Quel est donc, s'écria Guadet, ce « complot nouveau formé contre la li- « berté de notre patrie, et jusques à « quand souffrirons-nous que nos enne- « mis nous fatiguent par leurs manœu- « vres et nous outragent par leurs espé- « rances! Apprenons à tous les princes « de l'Empire (d'Allemagne) que la na- « tion française est décidée à maintenir « sa constitution tout entière. Nous « mourrons tous ici.... » A ces mots, l'orateur est interrompu par les acclamations de tous les membres de l'Assemblée, qui se lèvent et qui jurent de mourir. Les tribunes joignent leurs manifestations d'enthousiasme à celles des représentants, et de toutes parts on entend retentir ces mots : *Vivre libre ou mourir! La constitution ou la mort!* « Oui, reprit Guadet, quand le calme « fut un peu rétabli, oui, nous mour- « rons tous ici plutôt que de permettre, « je ne dis pas qu'on mette en question « si le peuple français demeurera libre, « mais seulement qu'il soit porté la « moindre atteinte à la constitution.... « *Marquons à l'avance une place aux* « *traîtres, et que cette place soit l'é-* « *chafaud!* Je propose à l'Assemblée « nationale de déclarer, dès l'instant « même, infâme, traître à la patrie, cou- « pable du crime de lese-nation, tout « agent du pouvoir exécutif, tout Fran- « çais qui chercherait à détruire la « constitution... » L'orateur est de nouveau interrompu par des applaudissements unanimes. Dès qu'il put se faire entendre, il présenta son projet de décret, qui fut adopté à l'unanimité, au milieu d'un redoublement d'acclamations. L'Assemblée s'occupa ensuite de transmettre au roi la déclaration qu'elle venait d'arrêter, et ce fut Guadet qui, désigné pour présider la députation, fit lui-même cette communication à Louis XVI.

La séance du 14 janvier ne fut pas seulement un triomphe pour Guadet, elle fut encore un triomphe pour tous les girondins. Son discours, éminemment national, pour l'énergie du langage de l'orateur vis-à-vis de l'étranger, avait en outre un côté politique dont le but était de rendre possible un ministère girondin. A cette fin, Guadet affectait d'oublier ses précédents démocratiques, et se rattachait à l'ancre de la constitution, ce qui équivalait à une rupture avec le parti populaire. En un mot, il avait prononcé ce que l'on appelle aujourd'hui un *discours-ministre;* mais ce discours avait une perspective éminemment patriotique. Dès lors, en effet, on pressentit, soit à la cour, soit dans le peuple, non pas que les députés de la Gironde deviendraient membres du conseil (la constitution ne le permettait pas), mais qu'il faudrait passer sous les fourches caudines d'un cabinet dominé par l'ascendant des triumvirs bordelais, de Brissot, leur instigateur, et de tous leurs auxiliaires. Toutefois, il devait s'écouler deux mois encore avant l'accomplissement de leurs vœux.

Le 22 janvier, huit jours après sa brillante improvisation, Guadet fut appelé au fauteuil de la présidence. Incapable de diriger la révolution, le ministère feuillant ne cessait d'être en butte aux attaques de l'opposition girondine. Dans le courant du mois de février, Guadet monta à la tribune pour accuser les ministres de trahison. La majorité n'osa pas le suivre sitôt sur ce terrain glissant; mais le ministère fut encore plus fortement ébranlé. Les germes de division qui existaient entre les membres du conseil se développèrent avec rapidité. Le ministre de la guerre, Narbonne, prévoyant le triomphe des girondins, s'était rapproché d'eux, et avait brisé presque ouvertement avec Bertrand de Molleville et Delessart. Ces derniers parvinrent à expulser Narbonne, qui entretenait, dit-on, des intelligences secrètes avec Guadet, Gensonne, Vergniaud, Brissot, et qui, vers le commencement de février, s'était adjoint le général Dumouriez. Les girondins protestèrent contre la destitution de Narbonne, qui leur donnait pied dans le gouvernement, et ils firent déclarer qu'il emportait les regrets de l'Assemblée. Enfin, le 10 mars, Guadet donna le coup de grâce au ministère,

en faisant décréter la mise en jugement de Delessart, ministre des affaires extérieures, qui s'était coalisé avec Bertrand de Molleville pour renverser Narbonne. Dès lors, le triomphe de la Gironde fut assuré. Dumouriez remplaça Delessart aux affaires extérieures, et de plus, il eut la haute main sur le portefeuille de la guerre, confié à Degraves, qui avait remplacé Narbonne. Cependant le ministère girondin ne fut complété que le 24 mars, époque où Roland fut nommé au département de l'intérieur, Clavière aux finances, Lacoste à la marine, Duranthon à la justice. Dumouriez resta aux affaires étrangères et Degraves à la guerre. La seule modification importante que subit le nouveau ministère jusqu'au 13 juin, fut la nomination de Servan, qui remplaça Degraves à la guerre dans le commencement d'avril.

Du 24 mars au 13 juin, Guadet cessa de faire de l'opposition systématique, sinon contre la cour, du moins contre le ministère. Chose bizarre! lui qui devait tonner avec tant de force contre les meurtriers de septembre, il se prononça le 14 avril pour que l'on couvrît par une amnistie les massacres de la Glacière d'Avignon. Il est vrai que plusieurs députés de son parti se trouvaient gravement compromis dans ces assassinats.

Cependant son *ministérialisme* de nouvelle date ne put se manifester longtemps sans un mélange d'inquiétude. Dès que le général Dumouriez se vit dans un poste éminent, il donna carrière à son ambition et à son caractère aventurier. Arrivé au ministère par la protection des girondins, il voulut s'y maintenir avec la protection de la cour, et la division éclata entre lui et ceux des ministres qui, comme Roland et Clavière, étaient restés fidèles à la Gironde. Guadet et ses collègues se virent donc forcés de rentrer, sous quelques rapports, dans les rangs de l'opposition. Voilà ce qui explique comment, le 3 mai, Guadet dénonça le journal *l'Ami du Roi* en même temps que le journal *l'Ami du Peuple*, et fit rendre un double décret d'accusation contre Royou et Marat, rédacteurs de ces deux feuilles. C'était une manière de dire au peuple et au roi, que ni l'un ni l'autre ne prévaudraient contre la volonté de la Gironde. Pour plus de sûreté, les girondins poussèrent Servan au ministère de la guerre, où il remplaça Degraves, dominé par Dumouriez. Guadet ne partageait pas les illusions de Gensonné sur ce général, et il se garda bien de le ménager.

Toujours dirigé par le besoin d'affaiblir ou d'effrayer le parti de la cour, pour faire prévaloir Roland, Clavière et Servan, Guadet provoqua, le 19 mai, la suppression du million que la liste civile attribuait aux frères du roi. Le 20, il attaqua vivement le juge de paix Larivière, qui avait décerné des mandats d'amener contre Merlin de Thionville, Chabot et Bazire, coupables, suivant la cour, d'avoir affirmé sans preuves l'existence d'un *comité autrichien*. Le 28, il demanda que M. Delaporte comparût à la barre, pour s'expliquer sur les ballots de papiers brûlés à Sèvres. Le 30, il appuya la proposition de licencier la garde royale, et d'ordonner l'arrestation du chef de cette garde, le duc de Brissac.

Après la destitution de Roland, de Clavière et Servan, Guadet ne garda plus de bornes contre la cour et contre Dumouriez. Le 16 juin, lorsqu'on lut à l'Assemblée nationale la lettre où la Fayette manifestait le dessein de défendre la monarchie constitutionnelle contre les envahissements de la démocratie, Guadet eut une idée pleine d'à-propos : il refusa de croire qu'une pareille lettre, digne d'un nouveau Cromwell, pût être du fils aîné de la liberté; il en nia l'authenticité. Le général Mathieu Dumas s'étant levé pour protester, au nom de la Fayette, contre ce qu'il appelait une atroce calomnie, Guadet reprit vivement : « Je disais « que M. la Fayette n'ignore pas que « lorsque Cromwell tenait un pareil « langage, la liberté était perdue en « Angleterre. Or, je ne me persuaderai « jamais que l'emule de Washington « veuille imiter le protecteur de la « Grande-Bretagne. » Malheureusement, il était trop tard, la Fayette ne pouvait nier l'existence d'une lettre qui venait de recevoir un commencement de publicité.

Guadet et Brissot, son intime, passent pour avoir été au nombre des principaux instigateurs de la journée du 20 juin, dans laquelle la Gironde voulut sans succès imposer par la terreur ses ministres à Louis XVI. Huit jours après, la Fayette, trouvant inutile d'écrire de nouveau, vint en personne à la barre de l'Assemblée pour demander la répression des excès commis contre le monarque. Le président venait de répondre au général que sa demande serait examinée, lorsque Guadet s'élança vers la tribune : « Messieurs, s'écria-t-il, « au moment où la présence de M. la « Fayette à Paris m'a été annoncée, une « idée bien consolante s'est présentée à « mon esprit. Ainsi, me suis-je dit à « moi-même, nous n'avons probable- « ment plus d'ennemis extérieurs. Ainsi « les Autrichiens sont vaincus. Mais, « Messieurs, cette illusion n'a pas duré « longtemps : nos ennemis sont toujours « les mêmes, notre situation extérieure « n'a pas changé, et cependant le géné- « ral d'une de nos armées arrive à Pa- « ris...! » Le reste de son discours ne fut ni moins fougueux, ni moins finement ironique. Il finit par demander que le ministre de la guerre lui-même fût interrogé sur-le-champ, pour savoir s'il avait ordonné ou permis à M. la Fayette d'abandonner ainsi le corps placé sous son commandement. Cette motion n'eut pas de succès ; mais le discours de Guadet n'en produisit pas moins une grande impression ; il agrandit encore la brèche faite à la popularité du fils aîné de la révolution.

Toutefois, au moins autant pour empêcher le parti de la Montagne d'arriver au pouvoir, que par peur des excès populaires, les girondins résolurent, avant d'avoir recours une seconde fois au peuple, de faire une dernière tentative auprès de la cour, à qui Danton faisait des avances. Le 16 juillet, Guadet présenta, au nom de la commission extraordinaire nommée à cet effet, un projet de message au roi, où l'Assemblée déclarait que la France saurait se sauver toute seule, si le roi compromettait son salut. Quoique ferme et énergique, ce langage n'était plus en rapport avec les vœux de l'opinion publique. L'abdication ou la déchéance du roi, voilà ce que presque tout le monde regardait comme une nécessité. Les girondins choisirent ce moment pour adresser à Louis XVI un mémoire signé par Gensonné, Guadet et Vergniaud, mémoire présenté par l'entremise du peintre Boze, et où ils s'engageaient à dompter le parti démocratique, si le roi consentait à rappeler Roland. La cour, qui comptait sur l'étranger, et qui d'ailleurs savait bien que la Gironde n'aurait pas la puissance de tenir ses promesses, en supposant qu'elles fussent de bonne foi, la cour n'eut pas de peine à faire rejeter par Louis XVI les propositions des triumvirs bordelais.

Ainsi repoussés, les triumvirs et leurs auxiliaires résolurent d'avoir recours à une nouvelle journée du 20 juin, et ils offrirent leur alliance aux montagnards comme ils venaient de l'offrir à la cour. De ce côté encore, ils devaient être déçus dans leurs espérances. Les suites de la journée du 10 août dépassèrent toutes leurs prévisions ; ils ne voulaient que forcer la main à Louis XVI, le peuple avait détrôné le monarque.

Que fit alors Guadet ? De concert avec Vergniaud et Gensonné, il essaya de regagner le terrain perdu, sinon en rendant la couronne à Louis XVI, ce qui paraissait impossible, du moins en travaillant à l'établissement d'une régence qui aurait gouverné sous le nom du dauphin, encore mineur. Conçue par le parti feuillant, cette combinaison n'eût rien eu d'extraordinaire ; mais venant des girondins, qui laissaient croire au peuple qu'ils voulaient la république, une pareille conduite était aussi maladroite qu'ambitieuse, surtout dans un moment où la France avait besoin d'un gouvernement fort pour repousser l'invasion ennemie. Aussi, malgré les efforts de Guadet, de Vergniaud et de Gensonné, qui tous les trois présidèrent successivement l'Assemblée législative dans la journée du 10 août, le roi fut déclaré, non pas seulement suspendu, comme ils le voulaient, mais déchu, comme le demandaient la Montagne, la Commune de Paris, et l'immense majorité de la nation. Roland, Clavière et Servan, les protégés de la Gironde, rentrèrent au conseil des ministres, il est vrai, mais on leur adjoignit pour collè-

gue, Danton, qui n'eut pas beaucoup de peine à s'attacher Dumouriez, trop clairvoyant pour ne pas se rendre compte de l'incapacité gouvernementale des girondins, et pour ne pas deviner que tôt ou tard ils finiraient par être vaincus. Dès lors, Guadet et ses amis se brouillèrent pour toujours avec les montagnards et avec la Commune de Paris. Les massacres du 2 septembre, auxquels Guadet, ordinairement si brave, n'eut pas l'audace de s'opposer activement, et que ses collègues n'empêchèrent pas davantage, quoique les moyens leur en eusseut été indiqués, les massacres de septembre vinrent encore augmenter les causes d'inimitié qui existaient entre les deux partis, et qui allaient avoir des suites funestes dans le sein de la nouvelle assemblée appelée au rôle de convention nationale.

Dès le 30 août, Guadet, l'organe toujours audacieux de son parti, avait demandé la dissolution de la Commune du 10 août, et fait décréter la formation d'un nouveau conseil général. Mais l'Assemblée jugea convenable de revenir sur ce décret, qui eût pu allumer une guerre civile, parce que le peuple avait placé toute sa confiance dans la Commune de Paris, dont les chefs avaient assuré le succès de la journée du 10 août, et avaient seuls assez d'énergie pour repousser les armées étrangères.

Tel fut le rôle de Guadet à l'Assemblée législative. Nous avons dû entrer dans quelques développements sur cette première partie de sa carrière politique, parce qu'elle est généralement moins connue que la seconde, et qu'elle exerça une grande influence sur sa conduite à la Convention nationale. Après ce qu'on vient de voir, on conçoit combien dut être délicate et embarrassante, dans le sein d'une assemblée qui proclama la république dès sa première séance, la position de Guadet et de ses amis, dont les précédents monarchiques s'opposaient à ce qu'on ajoutât foi à leurs protestations de républicanisme. Leurs ennemis leur répondaient : « Sous la monarchie, vous vous disiez républicains.... et vous ne l'étiez pas ; maintenant que nous sommes en république, vous ne pouvez pas avouer que vous êtes royalistes. Il est vrai que vous affirmez le contraire ; mais qu'est-ce qui nous prouve que vous êtes plus francs aujourd'hui qu'alors ? »

A la Convention comme à l'Assemblée législative, Guadet fut toujours l'homme le plus énergique de son parti, et continua d'en être le soutien ; mais, là encore, il se montra indécis dans ses opinions autant que résolu dans son caractère, et se laissa trop souvent conduire par les intrigues de Brissot. Dès le 23 septembre, deux jours après l'ouverture de la session conventionnelle, il se joignit à Vergniaud, Rebecqui et Barbaroux, pour attaquer les députés de Paris, et surtout Robespierre, qu'il affectait de confondre avec Marat. Le 29 octobre, lorsque Louvet lança son accusation violente contre Robespierre, Guadet se présenta pour soutenir la lutte. Dans le procès du roi, il vota d'abord l'appel au peuple, puis la mort, puis enfin le sursis. Après le 21 janvier, il s'éleva avec plus de force que jamais contre les meurtriers de septembre, sans se rappeler que lui-même avait voté pour l'amnistie en faveur des meurtriers d'Avignon, et, par ce vote, encouragé, sans le savoir, les furieux qui devaient les imiter à Paris. Personne plus que lui ne contribua à envenimer la lutte entre la Montagne et la Gironde; et son opiniâtreté intarissable fit échouer tous les projets de réconciliation qui auraient pu ramener la paix au sein de la Convention. Danton l'ayant conjuré, au nom du bien public, d'abjurer tout ressentiment, Guadet repoussa ces propositions, ce qui lui attira cette apostrophe prophétique de Danton : « Tu veux la guerre, et tu auras la mort ! » Il est vrai que, mieux que personne, Guadet connaissait les intelligences de Danton avec le parti orléaniste ; mais Danton avait aussi des preuves convaincantes des intelligences des girondins avec les partisans du dauphin et de la régence.

Le 9 mars, Guadet appuya vivement Lanjuinais demandant que la juridiction du tribunal extraordinaire ne s'étendît pas au delà du département de la Seine. Le lendemain, s'étant réuni à Buzot pour demander le rapport de l'article qui portait que les jurés seraient pris exclusivement parmi les habitants de Paris et dans

les quatre départements environnants, il fut interrompu par Duhem, qui s'écria : « Nous ne pouvons entendre un « conspirateur ! » Ce même jour, 10 mars, les girondins crurent un moment leur vie en danger. Suivant son habitude, Guadet se disposa bravement à la résistance ; mais le péril était beaucoup moins grand qu'il ne semblait, et les montagnards furent les premiers à réprimer les quelques furieux qui, soit par esprit de vengeance, soit uniquement pour effrayer les députés de la Gironde, avaient proféré des menaces de mort.

Dans le courant du mois d'avril, Guadet et Vergniaud eurent à leur tour à se défendre contre les attaques de la Montagne. Robespierre, qui porta la parole en cette occasion, ne ménagea pas Guadet, qui, de son côté, sut répondre avec son rare talent d'improvisateur. Guadet repoussa surtout le reproche d'avoir eu des liaisons avec Dumouriez ; il disait vrai, en ce sens, que c'était, non pas par lui, mais par Gensonné, que les girondins avaient correspondu avec ce général. Aussi Guadet s'empressa-t-il d'ajouter : « Mais j'en « aurais eu (des liaisons), qu'il ne s'en« suivrait pas que j'aurais partagé ses « intrigues criminelles. Conquérant, « victorieux, je l'admirai : conspirateur, « je saurai le condamner ! Et crois-tu « que Brutus n'aimait pas ses enfants ? « Brutus avait des liaisons naturelles « avec eux ; cependant Brutus les con« damna, et personne ne le supposa « complice des crimes de ses fils ! » Puis, reprenant l'offensive, Guadet rappela les intelligences de Danton avec Dumouriez. « Ah ! tu m'accuses, moi ! s'é« cria Danton ; *tu ne connais pas toute « ma force...* Je te répondrai ; je prou« verai tes crimes. »

Il est presque inutile de dire que le nom de Guadet était inscrit sur la liste des vingt-deux représentants dont les sections et la Commune de Paris demandèrent inutilement l'expulsion, d'abord le 15 avril, puis le 20 du même mois. Au lieu de chercher à regagner la popularité qu'ils avaient perdue dans la capitale par suite de leurs accusations perpétuelles contre Paris, les girondins conçurent le projet de faire transférer le siége de la Convention nationale à Versailles. Guadet en fit la proposition formelle le 24 avril, jour où le peuple ramena en triomphe Marat, acquitté par le tribunal révolutionnaire ; mais la majorité de l'assemblée ne répondit pas cette fois à son appel.

Le 14 mai, il fut plus heureux : il fit décréter par la Convention que la pétition de la ville de Bordeaux en faveur de ses députés, pétition signée par 120,000 citoyens, serait imprimée, affichée dans Paris et envoyée aux départements. Les pétitionnaires bordelais menaçaient Paris de leur indignation et de leur désespoir, si jamais on portait atteinte à l'inviolabilité de leurs représentants. Mais ce succès ne fit que hâter la perte des girondins, en leur rendant l'audace et en les poussant à des mesures imprudentes.

Le 18, après la sortie la plus violente contre les chefs de la Montagne et contre la Commune, Guadet demanda que toutes les autorités de Paris fussent cassées, et que les suppléants de la Convention fussent autorisés à se réunir à Bourges, pour y délibérer en cas de dissolution de la Convention. Cette motion fut repoussée par la majorité ; mais, sur la proposition de Barrère, l'assemblée institua une commission de douze membres. On sait quels excès maladroits se permit cette commission entièrement composée de girondins, et comment, après avoir été cassée le 27, elle fut rétablie le lendemain, pour être définitivement supprimée par le peuple dans la journée du 31 mai.

Compris dans la liste des vingt-deux députés décrétés d'accusation le 2 juin, Guadet n'imita pas ceux de ses collègues qui refusèrent de se sauver ; il se réfugia dans le Calvados, où Brissot, Louvet, Barbaroux, Salles, etc., vinrent le rejoindre. Son énergie accoutumée le poussa alors à un excès qui fait le plus grand tort à son caractère. Oubliant que l'ennemi avait déjà pénétré au cœur de la France, il appela à la révolte contre la capitale les départements de l'Ouest et du Midi.

Après la défaite du général royaliste Wimpfen, que les girondins avaient donné pour chef aux troupes insurrectionnelles, Guadet alla chercher un re-

fuge dans le département de la Gironde, où le suivirent la plupart de ses collègues. Comme les troupes conventionnelles y étaient arrivées avant eux, Guadet les conduisit secrètement jusqu'à Saint-Émilion, séjour de sa famille. Le 6 octobre 1793, Tallien vint faire à Saint-Émilion des perquisitions auxquelles échappèrent les proscrits. Mais huit mois plus tard les recherches recommencèrent. Le 15 juin 1794, au point du jour, toutes les carrières de la ville de Saint-Émilion, la ville elle-même et les maisons de Guadet père et de sa famille se trouvèrent entourées. Guadet et Salles furent trouvés dans la maison de Guadet père, et conduits à Bordeaux devant une commission militaire qui n'eut qu'à constater leur identité, car ils avaient été mis hors la loi. « Bourreaux, faites votre office, dit « Guadet aux membres de la commis- « sion; allez, ma tête à la main, de- « mander votre salaire aux tyrans de ma « patrie. Ils ne la virent jamais sans pâ- « lir; en la voyant abattre ils pâliront « encore. » Jusque sur l'échafaud, il conserva toute sa fermeté. Il n'avait que trente-cinq ans, et il laissait après lui une veuve et deux orphelins.

Guarin (P.), savant orientaliste, né en 1678 au Tronquay, diocèse de Rouen. Il prit de bonne heure l'habit de saint Benoît, et professa plusieurs années à Rouen et à Reims. Il mourut en 1729 à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, dont il était bibliothécaire. On lui doit : *Grammatica hebræa et chaldaïca*, Paris, 1724 et 1726, 2 vol. in-4°; 2° *Lexicon hebraïcum et chaldaïco-biblicum*, Paris, 1746, 2 vol. in-4°. Ces deux ouvrages sont très-estimés. Le dictionnaire, que la mort de Guarin l'avait empêché d'achever, a été terminé par D.-Nic. Letournais et D. Philibert Girardet.

Guastalla (siége et bataille de). Le duc de Vendôme, vainqueur à Luzara, en 1702, assiéga Guastalla, qui ouvrit ses portes le 9 septembre 1702. En 1734, les troupes de France et d'Espagne concertèrent la prise de la même ville au moment où elle avait une garnison de douze cents Impériaux. Cette troupe surprise n'osa pas se défendre. On s'occupa aussitôt de fortifier la place. Cette précaution était sage, car à peine les nouveaux ouvrages étaient achevés que l'on vit arriver de nouvelles troupes impériales, sous les ordres du comte de Konigzeg. L'armée des alliés, commandée par le roi de Sardaigne, ayant pour lieutenants généraux les maréchaux de Coigni et de Broglie, marcha à l'ennemi. Le combat fut long, douteux, sanglant et opiniâtre. Enfin la victoire se décida pour les troupes de France et de Sardaigne.

Gudin (Charles-Étienne-César, comte), général, naquit à Montargis en 1768. Sous-lieutenant dans le régiment d'Artois infanterie en 1784, il servit à Saint-Domingue en 1791, fut nommé chef de bataillon en 1793, devint, à la fin de la campagne de 1794, adjudant général, se signala sous les ordres de Moreau en 1795 et 1796, et fut nommé chef d'état-major d'une division active.

Après le traité de Campo-Formio, Gudin passa successivement à l'armée des côtes et à celle du Danube, et obtint le grade de général de brigade le 5 février 1799. Chargé par Masséna d'attaquer la position du Grimsel, il s'acquitta de cette mission avec courage et habileté; franchit ensuite les passages du Valais, et battit les Autrichiens et les Russes au Saint-Gothard et dans diverses autres rencontres. Chef d'état-major à l'armée du Rhin, il fut récompensé de ses services, le 6 juillet 1800, par le brevet de général de division.

En 1804, Napoléon lui confia la 3e division du corps de Davout, avec laquelle il fit la campagne d'Autriche de 1801, et celles de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne. Pendant la campagne de 1809, Gudin, commandant la droite du corps du maréchal Davout, se fit remarquer aux affaires de Tann et d'Abensberg; passa avec sa division sous les ordres de Lannes, et développa de grands talents militaires aux batailles d'Eckmühl et de Ratisbonne; après avoir enlevé l'une des îles du Danube, située en avant de Presbourg, il reçut le grand cordon de la Légion d'honneur. Enfin, il prit une part glorieuse à la journée de Wagram.

Le général Gudin se distingua particulièrement au début de la guerre de

Russie de 1812, dont il ne devait pas voir les désastres. A Valentina-Gora (19 août), au moment où sa division, qui venait de culbuter le centre de la colonne russe, allait s'emparer de la position ennemie, il fut frappé d'un boulet, et mourut sur le champ de bataille.

Voici l'oraison funèbre que Napoléon lui a faite dans son 14e bulletin (23 août) : « Le général Gudin était un des « officiers les plus distingués de l'ar- « mée; il était recommandable par ses « qualités morales autant que par sa « bravoure et son intrépidité. »

GUDIN (Jean-Antoine-Théodore), peintre de marines, est né à Paris le 15 août 1802. Ses parents le destinaient à la marine, et peut-être cette destination première a-t-elle influé sur le genre de peinture auquel il s'est attaché. Il quitta les études qu'il avait commencées, et entra à l'atelier de Girodet pour y apprendre la figure, qu'il abandonna bientôt tout à fait pour se livrer à la peinture de marine.

Il débuta au salon de 1822 par un *Brick en détresse* et une *Vue de l'embouchure de la Seine*. En 1824, il exposa un *Sauvetage* et une *Vue du fort Chaput, près de l'île d'Oléron*. A cette époque déjà, il avait mérité la protection du duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, pour lequel il avait exécuté un tableau représentant *la Visite par un corsaire de l'America*, vaisseau marchand sur lequel le prince émigrait en Amérique en 1796. Ce tableau parut au salon de 1827, avec *le Bateau à vapeur débarquant les passagers à Douvres*.

Tous ces ouvrages, où se faisait remarquer un talent réel, avaient classé M. Gudin comme un bon peintre de marines, et il reçut à cette époque la décoration de la Légion d'honneur. On a voulu le comparer à J. Vernet; mais on peut dire, sans faire tort à son talent, qu'il y a loin encore de la richesse et de la vérité des compositions de Vernet aux productions du pinceau facile de M. Gudin. Du reste, cette facilité même lui a été plus nuisible qu'utile; il en a abusé, et a beaucoup trop fait pour bien faire. Après ses premiers succès, M. Gudin a peint une foule d'ouvrages où l'on retrouve toujours la même aisance de pinceau, parfois de l'éclat et une couleur séduisante, mais qui n'ont pas augmenté sa réputation. Ses amis, pour l'excuser, disent, il est vrai, qu'alors il a travaillé dans l'intérêt de sa fortune plutôt que dans celui de sa gloire. Certainement, si c'est là une excuse pour l'homme positif, ce n'en est pas une pour l'artiste, et on ne comprendrait pas pourquoi on saurait gré à un artiste de ce qu'il n'a pas fait parce qu'il a songé à sa fortune. C'est, au contraire, une chose assez remarquable dans les grands artistes, non pas ceux de nos jours, que presque tous ont négligé leur fortune pour ne penser qu'à leur gloire, et entre ces deux manières de voir les choses, nous avouons franchement que nous préférons la seconde. Aussi, n'est-ce pas sans un sentiment de regret que nous avons vu M. Gudin exposer, au salon de 1831, divers sujets, entre autres une *Vue du Havre*, une *Vue de Venise*, un *Pilote napolitain*, qui ne répondaient pas à ce qu'avaient fait espérer ses premiers essais. Dans ces dernières années, il a exposé dans la même année jusqu'à dix et douze toiles destinées aux galeries de Versailles; il a eu recours, il est vrai, dans ces occasions, au pinceau de ses élèves, MM. Morel, Falio, Couveley, Bouquet de Regny; mais est-ce bien là comprendre les arts, et peut-on lui en savoir gré? Du reste, M. Gudin, jeune encore, peut conquérir une belle place que lui promettaient ses premiers tableaux. L'avenir nous dira si c'est parmi les grands artistes ou les heureux industriels qu'il doit être rangé.

GUÉBRIANT (Jean-Baptiste-Budes, comte de), maréchal de France, naquit en 1602, au château de Plessis-Budes, dans le diocèse de Saint-Brieuc. Il fit ses premières armes en Hollande, en Italie, et accompagna, en 1635, le cardinal de Lavalette qui allait rejoindre en Allemagne, avec une armée de 15,000 hommes, le duc Bernard de Saxe-Weimar. Pendant la désastreuse retraite qui termina cette campagne, il défit quinze régiments impériaux. A son retour, le cardinal, appréciant son habileté et sa bravoure, le chargea aussitôt d'aller défendre Guise contre les Espa-

gnols. Nommé ensuite maréchal de camp, il fut, en 1637, envoyé dans la Valteline à l'armée du duc de Rohan.

Lorsque Richelieu songea à faire du duc de Weimar un général français, et non un prince allemand indépendant, ce fut Guébriant qu'il chargea de cette négociation difficile, Guébriant a la coopération duquel le duc devait plusieurs succès importants. Mais la mort de Bernard interrompit brusquement ces négociations. Pour donner au comte des gages de son estime, le digne élève de Gustave-Adolphe, avant d'expirer, lui remit son épée, son cheval et ses pistolets.

Guébriant retint au moins au service de la France l'armée d'aventuriers formée par Weimar, prit avec elle plusieurs places du bas Palatinat, mit garnison française dans Brisach, opéra, le 28 décembre 1639, à Bacharach, ce fameux passage du Rhin, qui le couvrit de gloire, et le mit en état de rejoindre le Suédois Banner. Son armée n'agissait que comme auxiliaire des Suédois, et l'obstination de leur chef le jeta maintes fois dans des dangers où un autre que le général français eût inévitablement succombé.

Ainsi, lorsqu'il vint soutenir, à Zwickau sur la Mulda, Banner qui battait en retraite, ayant contre lui toutes les troupes d'Autriche et de Bavière, il lui avait fallu traverser pendant trois jours un pays de montagnes où ses soldats avaient de la neige jusqu'aux genoux. C'etait le 29 mars 1641. Au moment où Guébriant arrivait si à propos, Banner mourut. Guébriant fut héritier de ses armes.

Le comte eut alors à conduire les deux armées réunies, troupes indisciplinées, qui déjà sous le grand capitaine qu'elles venaient de perdre, lui avaient donné plusieurs preuves de jalousie et de mauvais vouloir. Il se trouvait à l'extrémité de l'Allemagne, pressé par une armée fort supérieure en nombre à la sienne, et dirigée par l'habile Piccolomini. Cependant il lui livra bataille le 29 juin, près de Wolffenbuttel, et obtint sur elle un avantage signalé, lui tuant près de 2.000 hommes, et lui enlevant quarante-cinq drapeaux. Le 18 mai précédent, il avait remporté un autre succès important à Weissenfels. Après ces victoires, Guébriant, nommé lieutenant général de l'armée d'Allemagne, se sépara des Suédois le 3 décembre, et ramena ses troupes dans le duché de Juliers. Cependant il s'inquiétait d'apprendre que l'armée impériale allait encore recevoir un renfort considérable. Il rassembla donc rapidement ses troupes, et attaqua les Impériaux à Kempten, dans l'electorat de Cologne, le 17 janvier 1642. Là, il rompit les barrières du général ennemi Lamboi, s'empara de son canon et le pointa contre ses soldats; il lui tua 2,000 hommes, et fit prisonniers Lamboi lui-même, Mercy, Landron, tous les colonels et cinq mille officiers ou soldats. L'artillerie, les provisions, les bagages, les drapeaux, tout fut pris, et l'armée française d'Allemagne, bravement secondée par les Hessois ses seuls auxiliaires, put désormais attendre sans inquiétude le retour de la saison des combats. Guébriant reçut, pour son brillant fait d'armes, le bâton de maréchal.

Pendant la campagne de 1643, après avoir secouru le Suédois Torstenson qui faisait le siége de Leipzig, il alla, en opérant une retraite glorieuse, favoriser celui de Thionville, entrepris par le duc d'Enghien; ce prince lui amena ensuite lui-même un renfort avec lequel il assiégea et prit Rothweil, en Souabe, le 19 novembre. Mais ce fut son dernier exploit. Atteint dans la tranchée d'un coup de fauconneau, il se fit transporter dans la ville, et y mourut le 24 des suites de l'amputation.

Son corps fut conduit à Paris, et le gouvernement honora la mémoire de l'habile général par de magnifiques funérailles. Sa vie, écrite par le Laboureur, sous le titre d'*Histoire du comte de Guébriant*, a paru en 1656, in-fol.; cet ouvrage est estimé pour son exactitude. Il fut écrit sur des mémoires laissés par le maréchal.

GUÉBRIANT (Renée du Bec, maréchale de), naquit dans le commencement du dix-septième siècle. Mariée jeune à un homme dont elle ne tarda pas à comprendre la nullité, elle fit rompre son mariage, et contracta une nouvelle alliance avec Guébriant. Leurs

deux ambitions réunies firent de Guébriant un maréchal de France, et le Laboureur dit que cette dignité appartenait à double titre à madame de Guébriant, par participation de son mari, et par la part qu'elle avait méritée dans le bon succès de ses armes. La maréchale, devenue veuve en 1643, crut ne pas avoir assez fait pour sa gloire, et, en 1645, elle trouva moyen de se faire nommer *ambassadrice* extraordinaire auprès du roi de Pologne. C'était la première fois qu'en France une femme portait, de son chef, le titre d'ambassadrice. La négociation dont madame de Guébriant était chargée semblait du reste affaire de femme, puisqu'il s'agissait de conduire vers Wladislas la princesse Marie-Louise de Gonzague, qu'il avait épousée par procureur. La princesse arrive à Varsovie; elle trouve le roi prévenu contre elle. On l'accusait d'avoir éperdument aimé le malheureux Cinq-Mars, et pour ce fait elle allait être outrageusement renvoyée en France. Madame de Guébriant vit le péril; elle sut qu'une partie de la cour intriguait contre Marie de Gonzague; qu'une princesse polonaise visait à supplanter la reine; elle résolut de tenir tête à la fortune. Ce qu'elle déploya de dextérité, d'esprit et de profonde diplomatie pour amener Wladislas à reconnaître Marie de Gonzague pour épouse, serait incroyable, si on n'en avait le détail authentique dans une série de lettres écrites par la maréchale à la princesse Anne, mère de la reine de Pologne. Non-seulement la princesse fut reconnue, mais Wladislas donna ordre de rendre à l'ambassadrice les mêmes honneurs qu'avait reçus l'archiduchesse d'Inspruck, Claude de Médicis, lorsqu'elle lui avait amené à Varsovie sa première femme, fille de l'empereur Ferdinand III. Une fois entrée dans la diplomatie, madame de Guébriant résolut de n'en plus sortir. Charlevoix, gouverneur de Brisach, venait d'être remplacé par Tilladet dans cet office; mais lorsque le nouveau gouverneur se présenta devant la place, l'ancien refusa de lui en ouvrir les portes, et il fallut songer à négocier ou à donner, avec des troupes françaises, assaut à une place française dans laquelle il ne se trouvait d'autre rebelle que le gouverneur. On fit appel aux talents de madame de Guébriant. Celle-ci, feignant du mécontentement personnel contre la cour, se rendit près de Charlevoix avec une femme qu'il aimait; une fois dans la place, elle n'eut pas de peine à inspirer au gouverneur assez de confiance pour l'engager à aller hors des murs se promeoer avec sa maîtresse. Un avis envoyé à temps au commandant de Philisbourg donna à celui-ci la facilité d'enlever Charlevoix pendant une de ces promenades, et la place fut livrée au nouveau gouverneur tandis que l'autre dut rester en prison jusqu'à ce que la France fût entièrement pacifiée. Cette perfidie fit beaucoup d'ennemis à la maréchale; mais elle augmenta encore son crédit à la cour, qui, dit-on, allait la nommer gouverneur de Brisach et de l'Alsace, lorsqu'elle mourut à Périgueux, le 2 septembre 1659, au moment où elle prenait part à la négociation de la paix des Pyrénées, sous le titre de première dame d'honneur de la jeune reine, Marie-Thérèse d'Autriche (*). Gui Patin raconte que la maréchale refusa à ses derniers moments de recevoir les secours de l'Église, fait qui peut-être n'est pas moins extraordinaire à cette époque, que ne l'est le reste de la vie de cette femme.

GUEIDAN, baronnie de Provence, fut

(*) Louis XIV continua à faire des *dames d'honneur* les instruments de sa politique : on lit dans les *Annales de la cour et de Paris*, 1697 et 1698, imprimées à Amsterdam en 1706 : « Il faut savoir que la dame d'honneur de madame la duchesse d'Elbeuf ayant voulu se retirer, sa place (il y a deux mille écus de pension) fut briguée par quantité de femmes de qualité qui, outre ces deux mille écus qui leur faisoient envie, considéroient que ce poste leur pourroit être utile par les relations qu'on y a avec Sa Majesté. Car Elle est bien aise qu'on lui rende compte de ce que fait madame la duchesse; et c'est pour cela qu'on a établi ces sortes de dames d'honneur chez les princesses du sang, et que le roi s'est chargé de payer lui-même ces pensions. C'est une politique fine et adroite qui les retient dans le devoir, et même qui y retient leurs maris, parce qu'ils savent qu'ils ont aussi chacun dans leurs maisons une personne qui prend garde qu'il ne s'y passe rien au préjudice de ce qui est dû à Sa Majesté.»

érigée en marquisat par lettres du mois de mai 1752, en faveur de Gaspard de Gueidan. Gueidan est aujourd'hui un hameau du département des Basses-Alpes, arrondissement d'Annot.

GUÉMENÉ, petite ville du département du Morbihan (arrondissement de Pontivy), qui appartint longtemps à la maison de Rohan. On y voit les restes d'un château fort démoli après les guerres de la ligue. Elle avait été érigée en principauté en 1570, en faveur de Louis VI de Rohan. Guémené est la patrie de l'intrépide Bisson.

GUÉMENÉE (famille de). Voyez ROHAN.

GUENÉE (Antoine), chanoine d'Amiens, professeur de rhétorique au collége du Plessis, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc., né à Étampes en 1717, fit paraître les *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais, à M. de Voltaire* (1769, in-8°, plusieurs fois réimprimées). Cet ouvrage est le principal titre de célébrité de son auteur, qui mourut en 1803, à Fontainebleau. C'est cet ecclésiastique que Voltaire a désigné sous le nom de *Secrétaire juif* dans sa lettre à d'Alembert du 18 décembre 1776, etc.

GUENÈS (combat de). — Le 31 octobre 1808, Lefebvre, avec trois divisions (Leval, Vilatte et Sébastiani, vainqueurs à Durango), était entré à Bilbao et avait poursuivi les ennemis jusqu'à Guenès. (Voyez DURANGO [bataille de].) Le 7 du mois suivant, le maréchal, dont Victor, dans l'intervalle, était venu couvrir le flanc gauche avec le premier corps, attaqua de nouveau Blacke sur les hauteurs où il s'était fortifié. Nos troupes percèrent d'abord, par un effort vigoureux, le centre des positions ennemies, puis forcèrent les ailes à se replier et à se jeter confusément dans les montagnes. Les difficultés de terrain qui, d'une part, empêchaient la cavalerie française d'agir, et, de l'autre, l'extrême fatigue de notre infanterie, ne permirent pas à Lefebvre de poursuivre les Espagnols au delà de Valmaseda; mais Blacke avait perdu dans cette affaire plus de 4,000 hommes, tués, blessés ou faits prisonniers, et l'armée de Galice n'était plus à craindre de quelque temps.

GUÉRANDE, chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure, et la seconde ville du département. Les temps historiques de Guérande ne commencent guère que vers le milieu du neuvième siècle. On prétend néanmoins que les Romains, pour contenir les bandes saxonnes campées au Croisic, bâtirent, en 470, une forteresse appelée *Grannona*, sur le plateau qui domine Guérande. En 850, un évêque de Nantes, dépossédé par un autre prélat, s'établit en dépit de tous à Guérande, et conserva la moitié de son diocèse, arborant ainsi crosse contre crosse. Quelques évêques de Nantes vinrent encore y résider dans la suite. Guérech ou *Quiriacus*, l'un d'eux, sacré en 1055, l'habita longtemps, et lui fit donner le nom d'*Aula Guiriaca*, ou Cours de Guérech, d'où son nom actuel. Depuis le dixième siècle, où les Normands l'assiégèrent sans succès (919 et 953), les guerres continuelles dont la Bretagne a été jadis le théâtre avant sa réunion à la France, ont souvent attiré l'ennemi sous ses remparts. Trois fois ses murailles furent renversées, ses édifices réduits en cendres et sa population exterminée, triste mais honorable témoignage de la valeur des habitants, presque toujours chargés seuls de sa défense. Parmi les siéges qu'elle eut à soutenir, un des plus fameux est celui où, en 1342, Louis d'Espagne la prit d'assaut, et y mit tout à feu et à sang. Du Guesclin s'en empara aussi en 1373. Six ans après, Clisson vit échouer ses efforts contre elle.

Les ravages de la guerre réduisirent sa population de près de moitié, et toutes les fois qu'on relevait ses remparts on en rétrécissait l'enceinte. Ceux qu'on y voit aujourd'hui furent bâtis par Jean V, duc de Bretagne, et datent de 1431. Ils sont encore flanqués de dix fortes tours. Le château fut démoli en 1614. Le seul édifice remarquable à Guérande est la cathédrale, dont le haut clocher fut bâti en 857.

Les états de la province tinrent plusieurs fois leurs assemblées à Guérande (*). Jusqu'à la révolution, il y

(*) Les états réunis à Guérande, le 4 août 1625, accordèrent au roi un don gratuit de 500,000 livres, et à la reine la somme de 150,000 livres.

exista une communauté de ville ayant droit de députer aux états de Bretagne, une subdélégation, une sénéchaussée royale; c'était, avec le présidial, la seule juridiction royale de l'évêché de Nantes. En même temps son territoire était partagé en une multitude de petits fiefs, et l'émigration de 1790 rompit singulièrement l'équilibre de cette population. Elle est aujourd'hui évaluée à environ 8,000 habitants.

GUÉRANDE (traités de). — C'est dans cette ville que se conclut, après la bataille d'Aurai et la mort de Charles de Blois, la paix qui assura le duché de Bretagne à Jean de Montfort. « Les conférences commencées à Rennes, suivies à Redon, continuées à Guérande, durèrent cinq mois. On se vit souvent sur le point de les rompre; mais le peuple, lassé d'une guerre de vingt-trois ans, demanda la paix à grands cris. On faisait des prières publiques et des émeutes pour ce sujet. Enfin, le traité fut signé le 11 avril 1365, en présence des commissaires du roi de France. Il y fut stipulé que tant qu'il y aurait hoirs mâles descendants de la ligne de Bretagne, filles ne succéderaient au duché. Ce traité assurait la couronne à la ligne masculine; mais les prétentions de la ligne féminine avaient occasionné une guerre de plus de vingt ans. La comtesse de Blois conserva le comté de Penthièvre, et obtint quelques indemnités en terres, notamment la vicomté de Limoges. Les princes ses fils, aux dépens de qui la paix venait d'être conclue, furent les seuls qui n'en jouirent pas. On ne trouva pas de meilleure garantie contre leur ambition que de les retenir prisonniers en Angleterre (*). »

Une autre paix, conclue en 1381, entre le duc Jean IV et le roi Charles VI, fut ratifiée le 4 avril, à Guérande.

GUÉRANDE (monnaie de). Jean de Montfort, qui possédait cette ville dans son apanage, et qui y avait fait construire des fortifications, y battait monnaie dans le quatorzième siècle. Ces pièces portent la lettre G avec le nom de Montfort.

GUÉRANDE (sièges de). — La ville de Guérande fut plusieurs fois assaillie, et avec des succès divers, par les Normands, au neuvième et au dixième siècle. Dans une de ces attaques, on vit, dit l'historien d'Argentré, saint Aubin lui-même combattre à la tête des assiégés.

— Pendant la querelle de Montfort et de Charles de Blois, Louis d'Espagne, partisan de ce dernier prince, marcha sur Guérande, en 1342. La garnison se retira dans la vieille forteresse de Grannone, et les habitants se chargèrent de défendre la ville. La haine contre l'étranger anima même les femmes à monter sur les remparts, d'où elles jetaient sur les assiégeants des pierres et des solives; les prêtres encourageaient les travailleurs et les combattants de la voix et de l'exemple. Mais la fortune trahit le courage de ces braves gens. Les Espagnols enlevèrent la place, et personne n'échappa à leur fureur. Les églises même furent incendiées; leurs ruines enflammées écrasèrent ceux que le fer avait épargnés (*); le château de Grannone fut rasé, ainsi que les fortifications. On compta à Guérande 8,000 victimes de ce malheureux siége.

— Pendant les guerres du quatorzième et du quinzième siècle, les Guérandais résistèrent avec le même courage aux autres armées étrangères, aux Français, et surtout aux Anglais. Au temps de la ligue, ils repoussèrent successivement les Espagnols et le roi de Navarre. Enfin, leur ville fut encore occupée par les royalistes, au mois de mars 1793; mais ils n'y purent rester qu'une semaine. Revenus à la charge, le 7 juillet 1815, ils abandonnèrent l'entreprise après une attaque de quelques heures.

GUÉRARD (dom R.), bénédictin de Saint-Maur, né en 1641, à Rouen, où il mourut en 1715, avait été choisi pour aider dom Delfau dans la révision des œuvres de saint Augustin. Pendant un exil dans le Bugey, qui lui fut infligé comme à l'un des auteurs du livre intitulé *l'Abbé commendataire*, il découvrit, dans la bibliothèque de la Chartreuse, un manuscrit de l'ouvrage de

(*) Daru, t. II, p. 13.

(*) La voûte de l'église de Guérande est restée jusqu'à nos jours telle que l'a faite l'incendie allumé par les Espagnols.

saint Augustin contre Julien, intitulé : *Opus imperfectum ;* il fit, sur ce manuscrit, un savant travail, qu'il envoya au général de la congrégation. On lui doit aussi un *Abrégé de la sainte Bible*, 2 vol. in-12, souvent réimprimé.

GUÉRARD (Benjamin-Edme-Ch.), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Montbard (Côte-d'Or), conservateur à la bibliothèque royale (département des manuscrits), professeur de l'école des chartes, est l'un des académiciens les plus instruits sur tout ce qui concerne l'histoire civile et la législation de la France au moyen âge. Il a publié : 1° *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule sous les rois francs*, Paris, 1832, in-8°, couronné par l'Institut; 2° *Polyptique de l'abbé Irminon*, ou *État des terres, des revenus et des serfs de l'abbaye de Saint-Germain des Prés sous le règne de Charlemagne*, 1re livraison, partie latine, Paris, 1836, in-4°; 3° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, Paris, imprimerie royale, 1841, in-4°; 4° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, 1840, 2 vol. in-4°. Ces deux derniers ouvrages font partie de la collection de documents inédits publiés par le ministère. A ces travaux fort importants, il faut joindre un assez grand nombre de mémoires et de dissertations insérés, soit dans le recueil de l'Académie des inscriptions, soit dans le *Journal des savants*, soit dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, soit dans la *Revue de numismatique*.

GUERCHE (la), terre et seigneurie dans l'évêché de Nantes, érigée en marquisat par lettres du mois de février 1682, en faveur de René de Brue, chevalier, sieur de Montplaisir et maréchal de camp. La Guerche fait aujourd'hui partie du département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Vitré.

GUERCHY (Claude-François-Louis Regnier, comte de), lieutenant général, naquit en Bourgogne en 1715. Il passa en Italie, en 1734, et se distingua à la bataille de Guastalla, fut envoyé en Bohême, peu de temps après, s'empara d'Ems, y soutint un siége glorieux, et se voyant près de succomber écrasé par des forces supérieures, se fit jour à travers l'ennemi, et se retira dans les murs de Lintz. Bientôt cette place fut assiégée et forcée de se rendre, malgré la belle défense de la garnison, et les exploits de Guerchy, qui refusa de signer la capitulation. Ce brave capitaine continua de s'illustrer dans les guerres de Flandre, et surtout à Fontenoi, puis aux journées d'Hastembeck, de Crévelt, etc., et au combat de Minden, où on le vit arrêter les troupes près de céder le terrain, et, jetant sa cuirasse, s'écrier : « Je ne suis pas plus en sûreté « que vous. Allons, Français, suivez-« moi; venez combattre des gens que « vous avez vaincus plus d'une fois. » Après la signature du traité de paix, en 1763, il fut nommé ambassadeur à Londres. Au bout de quatre ans de service dans ce poste, pendant lesquels il avait eu le désagrément de voir sa conduite surveillée par le chevalier d'Éon (voyez ce mot), il demanda son rappel, et vint mourir à Paris en 1767.

GUÉRET, *Varactum*, ancienne capitale de la Marche, aujourd'hui chef-lieu du département de la Creuse, doit son origine à un couvent fondé vers l'an 720, par saint Pardoux. La petite cité s'augmenta considérablement par le séjour qu'y firent les comtes de la Marche (voyez ce mot). Guéret avait autrefois de fortes murailles et des tours qui subsistent en partie. On y voit encore les restes du château où séjourna Charles VII, poursuivant le dauphin son fils.

Avant 1789, Guéret possédait une sénéchaussée, un présidial, une justice royale, une maréchaussée; elle était chef-lieu d'élection.

La population actuelle est de 4,000 hab. Guéret est la patrie de l'historien Varillas.

GUÉRIN (François), vicomte d'Étoquigny, lieutenant général, né à Dieppe, en 1762, entra, en 1792, à l'état-major de l'armée du Midi, devint, en 1795, colonel des hussards des Alpes, conduisit ce régiment à l'armée d'Italie, fut destitué à la fin de cette campagne, sous le prétexte d'opinions royalistes, puis renvoyé bientôt après à l'armée d'Italie, où il eut le commandement du 10e régiment de chasseurs à cheval. Pendant la brillante campagne de 1796 à 1797, il sut maintenir parmi ses soldats une

discipline qui les empêcha de suivre le mouvement insurrectionnel du reste de l'armée, et lui valut les éloges du Directoire. Quand le 25e de chasseurs, toujours commandé par le colonel Guérin, marcha sur Naples, cet officier prit à l'ennemi, dans différentes charges, 10 pièces de canon, et se distingua à la journée de la Trébia. Nommé officier général sur le champ de bataille, il fut chargé de l'arrière-garde, pendant la retraite sur la Toscane. Après la révolution du 18 brumaire, il fut envoyé à l'armée des Grisons, y commanda la cavalerie de l'avant-garde, et obtint de nouveaux éloges de Macdonald. Il servit ensuite successivement à l'armée de Hollande, en Italie, fit la campagne de 1809, à la tête de la 1re division de dragons, et, à la paix, fut nommé gouverneur général de la Styrie et de la Carinthie, et, en 1810, alla commander la cavalerie de l'armée du Portugal. Ayant éprouvé quelques mécontentements, au sujet de l'avancement dû à tant et à de si glorieux services, le général donna sa démission, et rentra dans ses foyers. Les Bourbons, à leur rentrée, le rappelèrent au service. Lors du débarquement de Napoléon au golfe Juan, le général Guérin fut appelé chez le roi, et en reçut des instructions et une mission dont l'histoire contemporaine ne désigne pas la nature, mais que le général reçut probablement pour l'étranger, car il quitta aussitôt la France, et n'y rentra qu'après la bataille de Waterloo. Commandant de divers départements, il fut compris dans la promotion de lieutenants généraux faits à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux. Il est mort en 1827.

Guérin (N.), lieutenant des guides du général Bonaparte à l'armée d'Italie, en 1796, commandait, au combat de Bassano, douze guides à cheval, qui formaient toute l'escorte de ce général; se précipita, à la tête de ces braves, sur deux bataillons de grenadiers croates, qui formaient l'arrière-garde de l'armée autrichienne, et leur fit mettre bas les armes.

Guérin (Louis), né à Paris, en 1778, était fils d'un marchand de fer. Contre l'ordinaire des peintres qui se sont distingués, il ne fut point entraîné dans sa jeunesse vers l'étude des arts par un goût naturel et presque invincible, mais seulement par l'exemple de quelques jeunes camarades qui fréquentaient les ateliers, et par les conseils de ses parents. Il entra dans l'atelier de Brennet, et, chose assez singulière, il en fut renvoyé à cause de sa paresse, et il n'y rentra que quand Regnault en prit la direction, après la mort de Brennet. Bien qu'on remarquât chez lui de la sagacité et un esprit pénétrant, il avait fait peu de progrès quand la première réquisition vint encore interrompre ses études. Il obtint cependant son congé, à titre d'artiste, et prit part aux concours d'émulation, qui avaient survécu à ceux de l'Académie. En 1796, il obtint un second prix, et un premier en 1797. Il savait alors combien il avait besoin d'études sérieuses et d'un travail opiniâtre; il s'y livra avec ardeur : le premier résultat fut son tableau de *Marcus Sextus*, qu'il exposa en 1800.

Ce tableau produisit un effet extraordinaire, et que l'on ne peut pas expliquer par son mérite intrinsèque comme peinture. Ce sujet traité par Guérin était habilement choisi pour émouvoir les sentiments dominants à cette époque, où les listes de proscriptions, enfin effacées, permettaient à une multitude de Français, longtemps éloignés, de rentrer dans leur patrie. Marcus Sextus, de retour à Rome, d'où les fureurs rivales de Marius et de Sylla l'avaient exilé, trouve sa femme morte et sa fille expirante. Ce fut le tableau des émigrés. La réputation de Guérin devint presque une affaire de parti. Malgré l'éclat de ce succès, son tableau fut alors l'objet de quelques critiques. On lui reprochait surtout d'avoir reçu, du *Bélisaire* de Gérard, une inspiration trop immédiate, et ce reproche était fondé. Il y avait non-seulement analogie entre les sujets, ce qui ne pouvait pas être la matière d'un reproche, mais aussi ressemblance dans le caractère des personnages principaux. Cela, du reste, s'explique facilement. La composition primitive était le retour de Bélisaire dans sa famille, et ce fut dans le dessein de faire vibrer une corde très-sensible à ce moment, et, il faut le dire, d'obtenir un succès en dehors de son

talent, qu'il ouvrit les yeux de son *Bélisaire*, et en fit un *Marcus Sextus*.

En 1802, Guérin fit paraître la *Phèdre*, et le succès de ce nouvel ouvrage fut tout aussi grand que celui de *Marcus Sextus*. Mais ce qui fit son succès alors, a été depuis, et est encore aujourd'hui, le motif d'un grave reproche. Ce tableau, comme composition, n'était autre chose que le théâtre reproduit sur la toile; l'inspiration ne paraît pas être venue du sujet même, et il semble que l'artiste ait plutôt cherché à imiter ce qu'il avait vu représenter sur la scène. Il y a cependant des beautés de détail réelles, surtout dans l'expression des physionomies. Ce tableau, à l'époque où il parut, et alors qu'on suivait avec enthousiasme au Théâtre-Français la reprise de la *Phèdre* de Racine, fut proclamé admirable par un enthousiasme irréfléchi, et couronné comme le chef-d'œuvre de l'exposition. La couleur en était encore plus brillante que celle du premier ouvrage de Guérin; mais cet éclat a disparu, et a fait place à la fâcheuse uniformité d'un ton général, morne et gris. Quoi qu'il en soit, le jury des prix décennaux, écho de la voix publique, décerna une mention honorable à cette composition.

Le Sacrifice à Esculape fut le premier sujet que Guérin traita après la *Phèdre*. Cette composition, pleine de simplicité, et dont l'auteur n'avait point trouvé le motif sur le théâtre, mais dans son cœur et dans la nature, produisit infiniment moins d'effet; on n'en parla pas, tant la foule est mauvais juge en peinture.

Andromaque, qui fut exécutée après, parut une rechute de l'auteur. C'était encore le Théâtre-Français, les attitudes, les poses déclamatoires et les expressions conventionnelles des comédiens favoris du public. Guérin peignit ensuite, sur la demande du gouvernement, *l'Empereur pardonnant aux révoltés du Caire*, sur la place d'Elbekeïr. Il fallait ici du terrible; c'était un élément dont manquait le talent de ce peintre : il échoua. Le tableau était d'ailleurs très-faiblement exécuté.

Au salon de 1817, Guérin exposa sa *Didon* et sa *Clytemnestre*, deux tableaux bien au-dessus de tous ses autres ouvrages. Dans le premier, il y a, quoique avec un peu de manière, une poésie et une richesse qui rappellent les chants de Virgile, dont l'auteur s'était inspiré; mais le second est encore bien supérieur. C'était là une composition réellement dramatique, et qui lavait Guérin du reproche de mollesse et de froideur, qu'on avait justement fait à tons ses autres ouvrages : la tête de la Clytemnestre est pleine d'énergie; et quel heureux contraste entre le remords des coupables à ce moment terrible, et le calme imposant, la noble sécurité qui respirent dans tous les traits d'Agamemnon endormi! l'effet de la lumière y est parfaitement entendu, et c'est, sans contredit, la meilleure page de Guérin, et un des plus beaux tableaux de notre école.

Guérin, à qui son premier tableau, le *Marcus Sextus*, avait concilié toutes les affections d'une classe riche et amie du plaisir, se trouva entraîné par une société, au charme de laquelle, du reste, il contribuait aussi. Spirituel, enjoué, connaisseur en musique, chantant lui-même avec goût, il était recherché par le monde, et ses travaux s'en ressentirent. Trop faible pour résister à ces entraînements, il y perdit beaucoup de temps, et y compromit sa santé. Nommé directeur de l'école de Rome, en 1816, il avait refusé, à cause de son état continuel de maladie. Appelé de nouveau au même poste, en 1822, il accepta, dans l'espérance de pouvoir terminer loin des distractions un grand tableau qu'il avait commencé, *la Mort de Priam*; mais les soins de la direction ne lui permirent pas de s'en occuper, et il ramena sa toile telle qu'il l'avait emportée. Sa santé, toujours chancelante, l'engagea à entreprendre un voyage en Italie. En 1833, il partit avec Horace Vernet, qui lui avait succédé dans la direction de l'école de Rome. Au bout de quelques mois, son mal s'aggrava; il y succomba le 16 juillet, et fut inhumé dans l'eglise de la Trinité-du-Mont. Guérin était membre de l'Institut. Dans ses ouvrages, qui se ressentaient de son organisation physique et manquaient généralement d'animation, on reconnaît cependant un goût parfait dans l'ajustement, une grande pureté

de contours, et une harmonie de couleurs qui font de lui un de nos premiers maîtres.

GUERIN (J. B. Paulin), peintre d'histoire et de portraits, né à Toulouse en 1783, occupe un rang distingué dans l'ecole moderne. Quoique ses débuts datent d'une époque où la nouvelle école était encore à naître, sa manière se sent un peu des théories modernes ; il affectionne les effets tranchés, et vise surtout à l'effet. Dans ses tableaux, en général, le fond est sacrifié à la mise en relief des premiers plans, et il en résulte souvent un manque d'harmonie tout à fait nuisible à l'effet général. Ce défaut est surtout remarquable dans son tableau du *Christ mort sur les genoux de la Vierge*, exposé au salon de 1819, et dans un autre tableau de *Jésus crucifié*, exposé au salon de 1834. Dans ce dernier ouvrage, il a cherché en outre un effet fantastique, en montrant Satan rentrant dans le gouffre des enfers ; mais malheureusement il n'a obtenu qu'un effet bizarre. Son meilleur tableau est celui qu'il a exposé en 1812 : *Caïn après la mort d'Abel*. On cite encore *Anchise et Vénus*, tableau qui, à l'exposition de 1822, a valu à son auteur la décoration de la Légion d'honneur.

Le nom de Guérin est un nom commun dans les arts ; et pour ne pas faire de notice spéciale pour tous les artistes qui le portent, et dont les œuvres ne sont pas assez considérables, nous nommerons ici *Christophe* GUÉRIN, graveur, né en 1758, mort en 1830, à qui l'on doit *Vénus désarmant l'Amour*, d'après le Corrége ; *l'Ange conduisant Tobie*, d'après Raphaël ; *la Danse des Muses*, d'après Jules Romain ; *Jean* GUÉRIN, frère de Christophe, né en 1760, mort en 1836, peintre de miniature et d'aquarelle ; enfin *Gabriel-Christophe* GUÉRIN, peintre d'histoire, né à Kehl en 1790, fils de *Christophe* GUÉRIN le graveur, comme lui professeur de dessin, et auteur d'un tableau, *la Mort de Polynice*, qui lui valut une médaille d'or en 1819.

GUERNES ou GARNIER, de Pont-Ste-Maxence en Picardie, ecclésiastique et poëte anglo-normand du douzième siècle. On n'a sur ce personnage que fort peu de renseignements, et ils sont tirés de ses propres ouvrages. Il a mis en vers la vie de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Il avait commencé et achevé ce poëme en France, d'après des traditions populaires ; mais pour acquérir des renseignements plus exacts, il se rendit à Cantorbéry vers 1172. Son travail était fort avancé, lorsque son secrétaire lui en déroba le manuscrit et s'enfuit. Néanmoins, Guernes parvint péniblement à reconstruire son œuvre, qu'il publia en 1177. Il nous apprend en outre, dans son prologue, qu'il fit plusieurs fois une lecture publique de son ouvrage devant le tombeau de Becket. Ce poëme renferme plus de 6,000 vers alexandrins, divisés en stances de cinq vers sur la même rime. Il se distingue généralement par une diction soignée et élégante. On ignore en quelle année mourut Guernes.

GUERNON DE RANVILLE (Martial-Cosme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de), naquit à Caen, en 1787, d'une famille noble. Fils d'un ancien chef de bataillon, lui-même, en 1806, s'engagea dans les vélites de la garde ; mais au bout de quelques mois il fut réformé pour cause de myopie. Il entra alors au barreau, où il ne tarda pas à se distinguer. Les événements de 1814 vinrent le jeter dans l'arène des partis, et dès lors il arbora hautement le drapeau du royalisme. Chef d'une compagnie de volontaires royaux en Normandie, puis réfugié à Gand, il ne revint que pour protester énergiquement contre l'acte additionnel. Après la seconde restauration, rentré au barreau de Caen, il y trouva encore, dans un procès fameux, l'occasion de faire éclater son zèle pour la cause royaliste. En 1820, le tribunal civil de Bayeux, surchargé d'affaires, souhaitait de l'avoir pour président ; il fut nommé, et déploya dans ce poste une louable activité. Avocat général à la cour de Colmar, en 1822, procureur général près la cour de Limoges moins de deux ans après, puis à Grenoble, en 1826, et enfin à Lyon, en 1829, c'est de là qu'au mois de novembre de la même année, le prince de Polignac, ayant besoin d'un homme de talent et d'énergie pour servir ses plans de contre-révolution, l'appela au

ministère de l'instruction publique.

Il faut rendre cette justice à M. de Ranville, que son zèle royaliste, si insensé qu'il fût, n'allait point jusqu'à vouloir le renversement de la charte. Il la regardait comme bonne; et d'ailleurs, selon lui, le roi, par son serment, y avait engagé son honneur. Mais cette justice qu'il faut lui rendre n'implique-t-elle pas la plus haute condamnation? On voit par cet exemple dans quels égarements l'homme peut tomber, lorsqu'il transporte aux personnes le dévouement qui n'est dû qu'à la nation et aux lois. M. de Guernon-Ranville entra donc dans ce ministere, dont il désapprouvait les projets. Dans le sein du conseil, il s'opposa successivement à la dissolution de la chambre, aux ordonnances de juillet, à la mise en état de siége de Paris, et pourtant il signa tout. Il n'a donc point l'excuse de l'aveuglement; et puisque volontairement il a pris sur lui la responsabilité d'actes que lui-même jugea coupables, il est juste que cette responsabilité reste sur lui dans tout ce qu'elle a de sévère. Condamné par la cour des pairs à une prison perpétuelle, M. de Ranville fut enfermé au fort de Ham. Il en sortit en 1836; et depuis lors l'amnistie lui a rendu sa liberté pleine et entière.

Dans la situation déplorablement fausse qu'il s'était faite, on ne peut du moins refuser à M. de Guernon-Ranville le mérite de s'être conduit en homme de cœur. Dans les attributions propres de son ministère, il a aussi montré pour l'instruction primaire un zèle fort éloigné des tendances de la restauration. Nous avons de lui un ouvrage sur le jury, publié à Caen en 1819, qui fait honneur à son érudition et atteste des vues libérales. Comme orateur, M. de Guernon-Ranville a montré un talent énergique, mais le tact lui manque.

GUÉROULT (Pierre-Claude-Bernard), plus connu sous le nom de *Guéroult l'aîné*, naquit à Rouen en 1744. Il occupait depuis plusieurs années la chaire de rhétorique au collége d'Harcourt, lorsque la révolution éclata; il en embrassa les principes sans cependant abandonner son collége, qu'il ne quitta qu'au moment de la suppression des anciennes maisons d'éducation. Conjointement avec son frère, il fit hommage à l'Assemblée constituante, dans la séance du 22 octobre 1790, d'un plan d'éducation et d'enseignement national. Dès que les écoles centrales furent ouvertes, il fut nommé professeur de langues anciennes à celle des Quatre-Nations; enfin la Convention, dans un décret du 3 janvier 1795, le comprit au nombre des hommes de lettres à qui il fut accordé 3,000 fr. de gratification.

Sous le gouvernement impérial, Guéroult remplit successivement les emplois de proviseur du lycée Charlemagne, de conseiller titulaire de l'Université, et de directeur de la nouvelle école normale. Il conserva ces deux dernières places sous la première restauration et pendant les cent jours; mais le gouvernement de la deuxième restauration le mit à la retraite au mois de juillet 1815, après plus de 50 ans de services universitaires. Il est mort à Paris, le 11 novembre 1821. Toute sa vie avait été partagée entre l'étude et les devoirs du professorat, et il a fait faire en France, par ses ouvrages élémentaires surtout, un grand pas à l'étude des langues. On a de lui : *Morceaux extraits de l'histoire naturelle de Pline*, 1785, in-8°; *Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains*, 1794, in-8°; *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine*, 1798, in-8°; *Histoire naturelle des animaux de Pline*, 1802, 3 vol. in-8°; *Grammaire française*, 1806, in-12; *Discours choisis de Cicéron*, traduction, Paris, 1819, in-8°.

GUÉROULT (Pierre-Remi-Ant.-Guillaume), frère du précédent, né à Rouen le 16 janvier 1749, étudia au collége d'Harcourt, entra en 1769, comme instituteur, au collége Louis le Grand, puis fut appelé en 1774 à celui des Grassins. A l'époque de l'organisation des écoles centrales, il fut chargé de l'une des chaires de celle du Panthéon; mais il obtint, dès le Directoire, des fonctions importantes au ministère de la police. Il reprit cependant depuis ses paisibles travaux au lycée Henri IV, et fut nommé professeur d'éloquence latine au collége de France. Il mourut en 1816. On a de lui un *Dictionnaire abrégé de la France monarchique*, et des *Traductions de*

plusieurs discours de Cicéron, imprimées pour la première fois dans la collection de M. Panekouke. Il avait fait hommage à la Convention d'une pièce dramatique intitulée : *Origine de la république une et indivisible.*

Guerre (ministère de la). Il serait difficile de déterminer l'époque précise de la création des fonctions des ministres, telles qu'elles existent aujourd'hui. On sait seulement que, dès l'année 1116, sous le règne de Louis le Gros, Algrin prenait le titre de *secrétaire du roi*, et qu'en cette qualité il contre-signait tous les actes qui émanaient de l'autorité royale. Les clercs du secret, établis en 1309 par Philippe le Bel, étaient chargés de l'expédition des affaires particulières du roi. La création des troupes soldées dut introduire, vers la même époque, une grande innovation dans le système de la guerre; mais la routine empêcha longtemps encore les progrès administratifs, et longtemps le secrétaire de la guerre n'eut que la direction du contentieux. Les nominations et le matériel de l'armée dépendaient du connétable et du grand maître de l'artillerie. Charles VIII essaya vainement, en 1484, d'élever les fonctions ministérielles, en déclarant qu'il rendrait ses secrétaires égaux aux barons, et que ces fonctionnaires seraient de droit promus à la chevalerie.

Louis XII et François Ier firent faire de grands progrès à l'organisation administrative du royaume. François Ier, en partant en 1524 pour son expédition d'Italie, confia la direction des affaires de la guerre au comte de Vendôme, mais sans lui donner aucune qualification officielle.

Henri II fixa, en 1547, le nombre des secrétaires d'État à quatre. Il leur donna le titre de *conseillers et secrétaires de ses commandements*, et leurs fonctions furent érigées en titre d'office de la couronne. Ces fonctionnaires se partageaient les affaires de la guerre, et avaient chacun un nombre déterminé de provinces et de généralités à administrer. Du reste, ils n'avaient point de département fixe, et il dépendait du bon plaisir du roi de leur assigner diverses attributions, telles que la *guerre*, la *marine*, les *affaires étrangères* et la *maison du roi*. Ils n'obtenaient la qualification de ministre que lorsqu'ils étaient appelés au conseil d'État. L'Aubespine fut le premier qui prit ce titre sans restriction, lors de la signature du traité de Cateau-Cambresis, en 1559, un an avant sa nomination au département de la guerre.

Ce fut seulement sous le règne de Charles IX que l'on commença à centraliser les opérations administratives, et que les secrétaires d'État eurent des attributions plus en rapport avec leur spécialité. Nicolas de Neufville de Villeroi fut le premier qui fut revêtu du titre et d'une partie des fonctions des ministres de la guerre; sa nomination est du 1er octobre 1567. C'est de cette époque seulement que date l'institution du ministère particulièrement affecté aux affaires de la guerre. Cependant une partie des détails de l'administration militaire restèrent aux secrétaires d'État des autres départements. Le ministre de la guerre dressait les plans de campagne, ceux des places fortes, et dirigeait les dispositions générales relatives à l'armement, à l'habillement, au casernement et au campement des troupes. Si l'armée occupait une province dépendante des attributions d'un autre ministre, c'était de celui-ci qu'émanaient les ordres de mouvement. Cet état de choses, en compliquant les rouages de l'administration, avait aussi l'inconvénient de retarder les affaires et de compromettre les opérations militaires.

Sous les prédécesseurs de Charles IX, aucun ministre n'avait la signature ; le roi signait, le secrétaire d'État n'était chargé que de l'exécution. Le secrétaire d'État de la guerre se présentant plus souvent que les autres pour obtenir des signatures, cette assiduité devint importune à Charles IX. Ce prince étant un jour au jeu de paume, vit avancer Villeroi, et lui cria de ne point approcher. Le ministre insistant, et demandant plusieurs signatures : « Eh bien, « signez pour moi, mon père, dit le roi, « signez. » Depuis ce temps, Villeroi prit sur lui de ne plus rien présenter à la signature, et les choses n'en allèrent que mieux.

Par un édit de septembre 1588, Henri III détermina plus exactement les at-

tributions des différents ministres, et partagea leur service en quatre départements : la guerre, les affaires etrangères, le commerce et la marine, la maison du roi et les affaires intérieures du royaume.

Henri IV refondit les anciens édits qui n'étaient plus en harmonie avec les progrès de l'art de la guerre; il les coordonna, et les mit en rapport avec l'esprit et les mœurs de l'époque. Il créa des hôpitaux militaires (1597), organisa l'armée sur un pied respectable, régularisa quelques services administratifs; enfin il fixa le sort des officiers et des soldats en leur assignant une solde, et en établissant des récompenses et des retraites honorables.

Le Tellier et Louvois corrigèrent à leur tour une partie des vices de l'ancienne administration, et frayèrent une carrière plus facile à leurs successeurs. Après la mort de Louis XIV (1715), le régent établit six conseils, dont un pour la guerre. Ce dernier, composé de 15 membres, était présidé par le maréchal de Villars. Cette innovation n'eut qu'une très-courte durée. Les ministères furent rétablis en septembre 1718, et Claude Leblanc fut pourvu de celui de la guerre.

Le mauvais état des finances, et le besoin d'économiser, firent créer, le 3 novembre 1787, un *conseil de la guerre permanent*, sous la présidence du ministre de ce département. On établit à la même époque un *directoire des subsistances militaires*, un *directoire de l'habillement et équipement*, un *directoire de l'administration des hôpitaux*. L'existence de ces institutions cessa à la révolution. L'assemblée constituante remplaça le conseil de la guerre par un comité militaire qui prit le nom de *comité central*.

En 1789, le secrétaire d'État de la guerre était en même temps chargé du taillon, des maréchaussées, de l'artillerie, des fortifications de terre, des pensions, dons et brevets des gens de guerre, de tous les états-majors, à l'exception des gouverneurs généraux et des lieutenants du roi des provinces qui n'étaient pas de son département; enfin des haras et des postes.

Une loi rendue par l'Assemblée constituante, le 25 mai 1791, régla de nouveau le nombre, la division et la démarcation des différents ministères, en laissant au roi le choix et la révocation des ministres. Le nombre de ces fonctionnaires fut fixé à six : la *justice*, l'*intérieur*, les *contributions et revenus publics*, la *guerre*, la *marine* et les *relations extérieures*. Les ministres furent déclarés responsables : 1° de tous les délits par eux commis contre la sûreté nationale et la constitution du royaume; 2° de tout attentat à la liberté et à la propriété individuelles; 3° de tout emploi de fonds publics sans un decret du Corps législatif, et de toutes dissipations de deniers publics qu'ils auraient faites ou favorisées. La constitution décrétée le 3 septembre 1791 consacra les dispositions de cette loi.

Les ministères qui avaient été créés par la loi du 25 mai furent remplacés, le 1er avril 1794, par douze commissions, dont trois entraient dans les attributions de la guerre : la 4e, celle du *commerce et des approvisionnements*, pour ce qui concernait la subsistance des armées et leurs fournitures; la 5e, des *travaux publics*, qui avait dans ses attributions le génie civil et le génie militaire; la 9e, de *l'organisation et du mouvement des armées*, qui comprenait les levées, la discipline et l'administration. Les ministères furent rétablis sous le Directoire, et de grands changements eurent alors lieu dans le personnel de l'administration de la guerre. On forma un *comité central d'artillerie* et un *comité central du génie*, un *directoire de l'habillement* et un *directoire central des hôpitaux*. Sous le consulat, cinq membres du conseil d'État, tous officiers généraux, furent chargés de la section de la guerre, présidée par un général de division.

Un arrêté du 29 janvier 1800 avait créé des *inspecteurs en chef aux revues* qui, chaque année, devaient faire des tournées pour surveiller le travail des revues, l'administration et la comptabilité des corps. Ces inspecteurs formèrent près le ministère de la guerre un *comité central des revues*. Les attributions de ce comité consistaient dans la direction des opérations relatives aux revues et

la surveillance de l'administration des troupes.

Un décret du 8 mars 1802 ayant institué un nouveau ministère sous le titre de *ministre directeur de l'administration de la guerre*, on divisa les attributions de la manière suivante.

Le ministre de la guerre eut : *la levée, l'organisation, l'inspection, la surveillance, la discipline, la police et les mouvements des armées de terre, le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie, les fortifications et les places de guerre, les poudres et salpêtres, la garde consulaire, la gendarmerie, les troupes de ligne, la police militaire, les écoles, les emplois et les récompenses militaires, la solde et les traitements extraordinaires et les indemnités, les retraites, l'admission dans les corps de vétérans et à l'hôtel des Invalides, les prisonniers de guerre, le dépôt et les archives de la guerre.*

Le ministre directeur : *l'administration et la comptabilité des services des vivres, des fourrages et des remontes, des hôpitaux, de l'habillement, des lits militaires, des indemnités de logement et de fourrages, du chauffage, du gîte et geôlage, des convois et transports, et la surveillance des commissaires des guerres, agents de l'administration militaire et officiers de santé.*

Le comité central des revues fut remplacé, le 8 juillet 1806, par un *directeur général des revues et de la conscription militaire*, qui devint comme un troisième ministre de la guerre; mais un décret du 5 mars 1812 sépara la direction générale des revues de celle de la conscription militaire. Le directeur général des revues ne fut plus chargé que de la comptabilité et des revues; tout ce qui eut rapport à la levée de la conscription fut confié à un directeur spécial.

Après l'abdication de Napoléon, le gouvernement provisoire confia, le 3 avril 1814, les différents ministères à des commissaires provisoires : celui de la guerre fut occupé par le général Dupont, qui, le 13 mai suivant, prit le titre de ministre secrétaire d'État de la guerre. Le traitement de chacun des ministres fut alors fixé à 150,000 fr.

Une ordonnance royale du 4 janvier 1828 institua un *ministre secrétaire d'État de l'administration de la guerre*, conféra au duc d'Angoulême la présentation aux emplois vacants dans l'armée, et ne laissa au nouveau ministre que le contre-seing des nominations. Mais on en revint bientôt à l'ancienne dénomination; et dès le 17 du même mois, le vicomte Decaux reprit le titre de ministre secrétaire d'État de la guerre, avec les attributions dont se composait le département de son prédécesseur, sauf la présentation aux emplois vacants, laquelle était confiée au prince. Le travail préparatoire qui servait de base aux propositions du duc d'Angoulême était signé par le ministre de la guerre, et certifié par lui conforme aux lois et ordonnances sur l'avancement.

Cette disposition fut abrogée par le fait dans les journées de juillet 1830. Les divers départements ministériels furent alors confiés à des commissaires secrétaires d'État, qui, le 11 du mois d'août, reprirent la dénomination de ministres. Le traitement de ces fonctionnaires, après avoir été porté à 100,000 francs dans les premières années qui suivirent la révolution de juillet, fut réduit à 80,000 fr.

La dernière réorganisation de l'administration centrale de la guerre date du 4 novembre 1840. Nous reproduisons ci-après l'arrêté ministériel qui a opéré cette réorganisation, avec les légères modifications qui y ont été faites depuis.

BUREAUX DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, AVEC L'INDICATION DES AFFAIRES DONT ILS TRAITENT.

Cabinet du ministre. — La réception des dépêches particulièrement adressées au ministre; — la rédaction et l'expédition de tous les travaux que le ministre se réserve.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Bureau du secrétariat général. — La réception, le timbre et l'enregistrement des dépêches, leur répartition dans les différents bureaux; — la centralisation du travail du roi et l'enregistrement des ordonnances et décisions royales; — les demandes de renseignements faites les jours d'audience; — les bulletins d'enregistrement, et les réponses à remettre aux réclamants; — le contre-seing des lettres expédiées du ministère; — l'en-

registrement des lettres à charger; — la présentation à la signature du secrétaire général des certificats de légalisation de pièces et signatures, et de vérification d'écritures, ainsi que toutes les ampliations de circulaires, instructions, etc., émanées des divers bureaux du ministère; les affaires qui ne rentrent dans les attributions d'aucun bureau.

Bureau du service intérieur. — Le personnel des chefs et commis de la guerre et des gens de service; les réparations et constructions dans les hôtels du ministère; — l'ameublement desdits hôtels; — les fournitures de bureaux; — les dépenses générales de l'administration centrale; — la garde du sceau du ministère; — les impressions générales pour tous les services du département de la guerre; — les lithographies; les dépenses relatives à la publication du Journal militaire officiel; — les demandes d'emplois civils formées par d'anciens militaires, et leur soumission aux différents ministères ou administrations publiques qu'elles concernent.

Bureau des lois et archives. — La garde et la notification des lois, ordonnances et règlements; — la délivrance des ampliations officielles de ces actes; — la direction et l'envoi du Journal militaire officiel; — la garde et le classement des papiers qui ne sont plus nécessaires au travail courant des divers bureaux du ministère; — la délivrance des certificats de service dans les corps de toutes armes licenciés en 1815, et dans les régiments d'infanterie et de cavalerie licenciés en 1830; — l'expédition des actes de l'état civil concernant les militaires, pour toutes les époques.

PERSONNEL ET ADMINISTRATION.

1re DIVISION.

Bureau des opérations militaires et du mouvement des troupes. — Les opérations militaires; — l'emplacement et le mouvement des troupes.

Bureau de la correspondance générale et des décorations. — La correspondance avec les autorités civiles et militaires, pour tout ce qui intéresse la sûreté intérieure de l'État et la tranquillité publique; — les discussions de service, d'honneur et de préséance; — l'exécution de l'instruction du 19 mars 1830, quant aux titres de noblesse; — la réunion des renseignements pour la partie militaire de l'Almanach royal, et pour l'Annuaire militaire; — la centralisation du travail relatif aux nominations et promotions dans l'ordre royal de la Légion d'honneur; — les archives de l'ordre de Saint-Louis et du Mérite militaire; — la correspondance avec la grande chancellerie de la Légion d'honneur, concernant les demandes relatives à l'acceptation et au port d'ordres étrangers.

Bureau des écoles militaires. — Le personnel, l'administration et la comptabilité de l'École polytechnique, de l'École spéciale et militaire de St-Cyr et du collége royal et militaire de la Flèche; — les écoles régimentaires; les gymnases militaires; la natation, l'escrime, etc.; le gymnase musical; — l'examen des demandes d'admission d'enfants de militaires dans les colléges royaux, la maison royale de Saint-Denis ou ses succursales, etc.

2e DIVISION.

Bureau du recrutement et de la réserve. — L'appel des classes; — la répartition du contingent entre les départements; — les opérations des conseils de révision; — les instructions et règlements sur les appels; — la liquidation des frais relatifs au recrutement; — l'incorporation des hommes appelés; — les engagements volontaires et les rengagements; — les remplacements; — la libération des militaires qui ont accompli leur temps de service et l'expédition de leurs congés; — la délivrance des congés illimités, des congés de renvoi et de réforme; — l'organisation, la direction, l'emploi et la surveillance des hommes de la réserve de l'armée; — le personnel des dépôts de recrutement; — la correspondance.

Bureau des états-majors. — Les officiers généraux; — le corps royal d'état-major; — l'état-major des places; — le personnel, l'administration et la comptabilité de l'école d'application au corps royal d'état-major.

Bureau de l'infanterie. — Le personnel, l'organisation, l'inspection et l'état civil et militaire des régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère, du bataillon des chasseurs à pied, des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, du corps des Zouaves, des compagnies de discipline, des compagnies de sous-officiers et de fusiliers vétérans et de la légion étrangère; — le personnel des officiers d'infanterie en non activité.

3e DIVISION.

Bureau de la gendarmerie. — Le personnel, l'organisation, le mouvement, le service, l'inspection, l'administration et la comptabilité de la gendarmerie des départements, du bataillon de voltigeurs corses et des forces publiques de l'intérieur et des armées; — les compagnies de gendarmes vétérans; — la garde municipale et les sapeurs-pompiers de la ville de Paris; — l'état civil et militaire de ce corps depuis 1815.

Bureau de la cavalerie. — Le personnel, l'organisation, l'inspection et l'état civil et militaire des régiments de cavalerie français

et étrangers; — le personnel des officiers de cavalerie en non-activité; — le personnel, l'administration et la comptabilité de l'école de cavalerie.

Bureau de la remonte générale. — L'organisation, l'inspection, l'administration et la comptabilité des établissements de remonte; — la remonte de la cavalerie, de l'artillerie, des trains des parcs d'artillerie et du génie, et du train des équipages militaires; l'achat des mules et mulets pour le service de ces armes; — le remplacement des chevaux des capitaines, des lieutenants et des sous-lieutenants, ainsi que des officiers de santé des corps de troupes à cheval; — l'allocation du cheval de première monture aux sous-officiers promus sous-lieutenants dans ces corps; — le personnel, l'organisation, l'inspection et l'état civil et militaire des compagnies de cavaliers vétérans; — le personnel des vétérinaires des corps de troupes à cheval; — l'entretien des élèves militaires à l'école vétérinaire d'Alfort; — les dispositions relatives au régime hygiénique dans les corps de troupes à cheval.

4e DIVISION.

Artillerie. (Personnel et matériel.) — Le personnel des officiers et employés d'artillerie; — l'organisation et l'inspection des troupes d'artillerie; — les compagnies de canonniers vétérans; — le train des parcs d'artillerie; — le harnachement des chevaux de troupes d'artillerie; — l'état civil et militaire de l'arme depuis 1815; les écoles régimentaires et l'école d'application de Metz, en ce qui regarde l'artillerie; — les directions d'artillerie, arsenaux, forges, fonderies et manufactures d'armes; — les poudres et salpêtres; — le dépôt central et le musée d'artillerie; — l'armement des troupes et celui de la garde nationale; — la délivrance des munitions; — l'abonnement d'entretien d'armes dans les corps; — la nomination des maîtres armuriers des régiments; — la formation des équipages d'artillerie de siége et de campagne; — l'armement et l'approvisionnement en matériel d'artillerie et munitions des places et des côtes; — la confection des drapeaux et des étendards; — la fabrication des pierres à feu; — l'exportation des armes de guerre; — la construction et l'entretien des bâtiments et établissements affectés au service de l'artillerie; — les dépenses du matériel de l'artillerie.

5e DIVISION.

Génie. (Personnel et matériel.) — Le personnel des officiers et employés du génie; — l'organisation et l'inspection des troupes du génie; — la compagnie des vétérans du génie; — les écoles régimentaires et l'école d'application de Metz, en ce qui regarde le génie; — les directions des fortifications et de l'arsenal du génie; — le dépôt des fortifications et la galerie des plans en relief des places de guerre; — le personnel des concierges des places et des cantiniers; — l'état civil et militaire de l'arme depuis 1815; — les travaux des fortifications et des bâtiments militaires; — les travaux publics qui intéressent le département de la guerre, de l'intérieur et de la marine; — les servitudes défensives dans le rayon des places de guerre; — le contentieux du domaine militaire et les acquisitions d'immeubles à réunir à ce domaine; — les affermages et locations de terrains et bâtiments militaires; — l'assiette générale du casernement des troupes; — les dépenses du matériel du génie; — les casernes et les établissements militaires; — les permissions de bâtir dans les limites des places.

6e DIVISION.

Bureau de l'intendance militaire et du personnel des commis de l'intendance. — Le personnel et l'état civil du corps de l'intendance militaire; — le personnel et l'état civil des commis entretenus pour le service des bureaux de l'intendance militaire; les inspections administratives.

Bureau de la solde et des revues. — La solde des états-majors et des corps de toutes armes (la gendarmerie exceptée); — les traitements extraordinaires, les indemnités diverses et les frais de bureau; — les gratifications d'entrée en campagne; — les indemnités de pertes d'effets et de chevaux par les officiers; — les délégations, les successions, les dettes des officiers; — la comptabilité intérieure des corps de troupes; — la vérification des revues et décomptes; — la fixation de l'abonnement des villes pour les frais de casernement; — la liquidation des masses individuelles en ce qui concerne les hommes libérés; — la solde de congé allouée aux officiers des corps licenciés avant la loi du 19 mai 1834; — la solde de non-activité créée par ladite loi.

Bureau de la justice militaire. — La correspondance judiciaire sur les matières civiles et criminelles, et notamment tout ce qui concerne les conseils de discipline et les conseils de guerre permanents; — l'envoi, la notification et le classement des jugements des conseils de guerre; — la recherche, la poursuite et la tenue du contrôle des déserteurs et des insoumis; — l'application des amnisties; — les grâces et commutations de peines; — l'administration des compagnies de discipline, les pénitenciers militaires, les ateliers de condamnés au boulet, et ceux de condamnés aux travaux publics; — les prisons militaires;

— les frais de justice militaire; les extraditions; — les prisonniers de guerre, leur police et leur échange; — les naturalisations de militaires en activité; — la vérification et la légalisation de pièces et signatures.

7e DIVISION.

Bureau de l'habillement, du campement et du harnachement. — Le personnel et le matériel du service de l'habillement et du campement; — l'administration et la comptabilité des régiments de cavalerie pour le service du harnachement, et des corps de toutes armes (la gendarmerie exceptée) pour le service de l'habillement et du campement; — la fixation et l'administration des masses d'entretien d'habillement, de harnachement et ferrage de tous les corps de l'armée (la gendarmerie exceptée); les règlements relatifs aux uniformes; — l'établissement des modèles-types d'effets d'habillement, de coiffure, de grand et de petit équipement, de harnachement et de campement; — l'examen des changements ou substitutions à faire à ces modèles.

Bureau des subsistances militaires et du chauffage. — Les achats de denrées nécessaires pour assurer le service des vivres, comprenant: les vivres-pain, les vivres-viande, sel, riz, légumes, liquides, et les approvisionnements de siége et de réserve; — la manutention et la distribution des denrées en rations; — les abonnements de manutention avec les agents comptables; — l'administration du service des fourrages, soit par voie de marchés partiels, soit par voie de gestion directe; — l'administration du service du chauffage et de l'éclairage; — la comptabilité de ces services; — le personnel et l'état civil des officiers d'administration du service des subsistances et des anciens employés des services administratifs de la guerre; — le personnel de l'état civil du bataillon d'ouvriers d'administration.

Bureau des hôpitaux. — Le personnel et l'état civil du conseil de santé des armées et des officiers de santé, tant des corps de troupe que des hôpitaux militaires; — le personnel et l'état civil des officiers d'administration du service des hôpitaux; — le personnel et l'état civil des infirmiers militaires; — l'administration du service des hôpitaux militaires, tant de l'intérieur que des armées; — les abonnements avec les hospices pour le traitement des militaires malades; — l'envoi des militaires aux eaux thermales, les infirmeries régimentaires.

Bureau des transports, convois, équipages et lits militaires. — Les transports généraux de la guerre; — les gîtes d'étape, leur assiette, leur changement ou suppression; — les convois militaires; — les indemnités de route et les effets de petit équipement; — le personnel, l'état civil, les parcs de construction et le harnachement du corps des équipages militaires; — le gîte et géolage; — les lits militaires; — les logements militaires.

8e DIVISION.

Bureau du contrôle des dépenses et du contentieux. — L'examen des affaires contentieuses et des réponses à faire aux communications des pourvois formés au conseil d'État; — la discussion des questions générales et réglementaires concernant la comptabilité; — l'établissement des budgets; — la révision et le contrôle des dépenses de tous les services; — la comptabilité des dépenses diverses, imprévues et secrètes; la régularisation et la mainlevée des cautionnements; — la notification au ministère des finances de tous les débets, et l'indication de tous les renseignements nécessaires pour en opérer le recouvrement; — les archives de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816.

Bureau des fonds et ordonnances. — La répartition des fonds généraux; — la surveillance de l'emploi des crédits; — la délivrance des ordonnances de payement et de délégation; — la correspondance avec le ministre des finances, pour tout ce qui tient au service des fonds; — la tenue des écritures en parties doubles; — la réunion des documents de comptabilité transmis par les ordonnateurs secondaires du département de la guerre et les payeurs du trésor; — l'établissement des comptes généraux d'exercice; — la centralisation des archives de la comptabilité de chaque exercice jusqu'à l'époque de sa clôture définitive par la loi annuelle de règlement.

Bureau de l'agence comptable du ministère. — Le payement: des appointements des chefs et commis du ministère; — des gages des gens de service; — des menues dépenses pour le service des hôtels et bureaux du ministère; — des secours accordés au nom du roi à d'anciens chevaliers de Saint-Louis et du Mérite militaire et payables à Paris; — des secours accordés à des militaires, veuves et orphelins de militaires résidant à Paris; — des secours accordés à des employés des anciennes administrations des armées, etc.; — des frais de poste et de mission; — et généralement de toutes les dépenses ayant caractère d'urgence.

Bureau des pensions. — Les pensions militaires de retraite; — les pensions de veuves et secours annuels aux orphelins; — les soldes et pensions de réforme, dans les cas prévus par la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers; — les traitements de réforme anté-

rieurs à ladite loi, et les anciennes soldes de non-activité régies par les ordonnances des 20 mai 1818 et 5 mai 1824; — les gratifications de réforme aux sous-officiers et soldats congédiés avec droits à une récompense, mais sans titres suffisants à une pension viagère de retraite; — les pensions civiles aux fonctionnaires et employés du département de la guerre et des établissements qui en dépendent; — les pensions à leurs veuves et les secours annuels à leurs orphelins; — les indemnités temporaires aux employés réformés; — les comptes annuels de l'emploi des crédits législatifs ouverts pour l'inscription des pensions militaires au trésor public; — les comptes de gestion des caisses de retraite ressortissant au ministère de la guerre; — la centralisation du produit des retenues destinées à les alimenter, et l'ordonnancement de leurs dépenses.

Bureau des invalides et secours. — Le personnel, l'administration et la comptabilité des dépenses de l'hôtel royal des Invalides et de sa succursale; — l'admission des militaires dans ces établissements; — secours spéciaux aux anciens chevaliers de Saint-Louis et du Mérite militaire; — les secours éventuels à d'anciens militaires ou agents du département de la guerre, et à leurs veuves ou orphelins privés de moyens d'existence; — secours à d'anciens militaires amputés, non susceptibles de pension; — les secours spéciaux aux employés des anciennes administrations militaires; — les secours aux réfugiés égyptiens.

DIRECTION D'ALGER.

1er *Bureau.* (*Affaires politiques et civiles.*) — Les affaires politiques; — l'administration générale; — la législation; — la justice; — les cultes; — l'instruction publique; — le travail des nominations à tous les emplois civils, judiciaires et financiers.

2e *Bureau.* (*Administration et comptabilité.*) — L'administration municipale; — les travaux publics; — les services financiers (domaines, douanes, etc.); — les travaux statistiques; — la comptabilité de tous les services.

Liste chronologique des ministres de la guerre, depuis l'année 1545, *date de la création de cette charge, jusqu'en* 1842.

DATE de l'entrée au ministère.	NOMS des ministres et secrétaires d'État.	DATE de la sortie du ministère.
1545.	Boordon (Jacques)	1547.
1547.	Bochetel (Guillaume)	1560.
1560.	De Laubespine (Claude)	1570.
1570.	Pinard (Claude)	14 sept. 1588.
15 sept. 1588	De Revol (Louis)	24 sept. 1594.
30 sept. 1594	De Neufville de Villeroi (Nicolas)	3 mars 1606.
4 mars 1606	Brulart de Puisieux (Pierre)	8 août 1616.
9 août 1616	Mangot de Villarceau (Claude)	25 nov. 1616.
30 nov. 1616	Duplessis-Richelieu (Armand-Jean), évêque de Luçon	1er mai 1617.
2 mai 1617.	Brulart de Puisieux, pour la deuxième fois	4 févr. 1624.
5 février 1624.	Lebeauclerc (Charles)	10 oct. 1630.
11 oct. 1630.	De Servien (Abel), marquis de Sablé	10 fevr. 1636.
11 fevr. 1636.	Sublet Desnoyers (François)	12 avril 1643.
13 avril 1643.	Letellier (Michel)	14 déc. 1655.
15 déc. 1655.	Letellier (Louis-Michel), marquis de Louvois	4 déc. 1681.
5 déc. 1681.	Ile Barbesieux (Louis-François-Marie Letellier, marquis de)	7 janv. 1701.
8 janv. 1701.	Chamillart (Michel), marquis de Cany	9 juin 1709.
17 juin 1709.	Voisin (Daniel-François)	15 sept. 1715.
15 sept. 1715	Établissement d'un conseil de la guerre présidé par le maréchal de Villars.	22 sept. 1718.
22 sept. 1718.	Leblanc	1er juillet 1723
4 juillet 1723.	Le marquis de Breteuil	16 juin 1726.
19 juin 1726.	Leblanc	mai 1728.
22 mai 1728.	D'Angervilliers	15 fevr. 1740.
20 fevr. 1740.	Breteuil (marquis de), pour la deuxième fois	7 janv. 1743.
9 janv. 1743.	D'Argenson (le comte), le marquis de Paulmy lui était adjoint à partir de 1751	1er fevr. 1757.
1er févr. 1757.	Le marquis de Paulmy	2 mars 1758.
3 mars 1758.	Le maréchal duc de Belle-Ile, mort le	26 janv. 1761.
27 janv. 1761	Le duc de Choiseul (Étienne-François), lieutenant général	24 dec. 1770.
6 janv. 1771.	Le marquis de Monteynard, lieutenant général	27 janv. 1774.
30 janv. 1774	Le duc d'Aiguillon	2 juin 1774.
5 juin 1774.	Le maréchal Dumuy	10 oct. 1775.
27 oct 1775.	Le comte de Saint-Germain, lieutenant général, démissionnaire le	27 sept. 1777.
27 sept. 1777.	Le prince de Montbarrey, maréchal de camp	18 déc. 1780.

DATE de l'entrée au ministère.	NOMS des ministres et secrétaires d'État.	DATE de la sortie du ministère.
19 déc. 1780.	M. de Vergennes, ministre par intérim	22 déc. 1780.
23 déc. 1780.	Le maréchal marquis de Ségur	29 août 1787.
29 août 1787.	Le baron de Breteuil (ministre de la maison du roi, remplit les fonctions de ministre de la guerre depuis le 29 août 1787 jusqu'au 24 septembre suivant)	24 sept. 1787.
24 sept. 1787.	Le comte de Brienne	28 nov. 1788.
30 nov. 1788	Le comte de Poységur, lieutenant général	12 juillet 1789.
23 juillet 1789.	Le maréchal duc de Broglie	25 juillet 1789
	Le ministère demeure vacant jusqu'au 4 août 1789, et pendant ce temps il est administré, par intérim, par M. de Saint-Priest	
4 août 1789.	Latour-Dupin, donne sa démission le	8 nov. 1790.
16 nov. 1790.	Duportail, maréchal de camp	5 déc. 1791.
6 déc. 1791.	De Narbonne, idem	9 mars 1792.
10 déc. 1791.	Valdec-Delessart, pendant le voyage de M. de Narbonne	8 janv. 1792.
10 mars 1792	De Grave	8 mai 1792.
9 mai 1792	Servan, maréchal de camp	12 juin 1792.
12 juin 1792	Dumouriez (ministre des relations extérieures)	16 juin 1792.
16 juin 1792.	Lajard, adjudant général de la garde nationale parisienne	24 juillet 1792.
24 juillet 1792.	Dabancourt	10 août 1792.
11 août.	Monge, par intérim	12 août.
12 août 1792	Clavière par intérim jusqu'au	21 août 1792.
10 août 1792.	Servan (ex-ministre, rappelé le 10 août, ne prend le portefeuille que le 21).	6 oct. 1792.
7 octob. 1792.	Lebrun (par intérim et au ministère des relations extérieures)	18 oct. 1792.
18 octob. 1792.	Pache, destitué par décret de la Convention le	2 févr. 1793.
4 fevr. 1793.	Bournonville, général de division, prend possession le 5; démissionnaire le 11, réélu par la Convention le 14 du même mois. Le 30 mars, la Convention décrète que le ministre de la guerre ira visiter les armées; il part le même soir, et est, ainsi que plusieurs membres de la Convention nationale, livré aux ennemis par Dumouriez	
30 mars 1793.	Lebrun (ministre des relations extérieures) par intérim	4 avril 1793.
4 avril 1793.	Bouchotte	13 juin 1793.
13 juin.	Beauharnais, lieutenant général	22 juin.
20 avril 1794.	Bille, général de division, commissaire exécutif	3 nov. 1795.
	Carnot, commissaire.	
3 nov. 1795.	Aubert-Dubayet, général de division	8 févr. 1796.
8 février. 1796.	Petiet (commissaire ordonnateur des guerres)	13 juillet 1797.
13 juillet 1797.	Scherer (général de division)	21 févr. 1799.
21 fevr. 1799.	Millet Mureau (général de brigade du génie), quitte la	1 juillet 1799.
1 juillet 1799.	Bernadotte (général de division), démissionnaire la	14 sept. 1799.
14 sept. 1799.	Millet Mureau (par intérim)	23 sept. 1799.
23 sept. 1799.	Dubois de Crancé (général de division)	10 nov. 1799.
10 nov. 1799	Berthier (Alexandre), général de division, nommé général en chef de l'armée de reserve, le	1 avril 1800.
1 avril 1800.	Carnot, général de division), démissionnaire le	8 oct. 1800.
5 mai 1800.	Lacuée (par intérim)	22 mai 1800.
9 oct. 1800.	Lacuée, général de division (par intérim)	29 oct. 1800.
30 oct. 1800.	Berthier	9 août 1807.
9 août 1807.	Clarke (général de division)	30 mars 1814.
3 avril 1814.	Dupont, lieutenant général, nommé commissaire pour la guerre, le 3 avril 1814, et ministre le 13 mai suivant	3 déc. 1814.
3 déc. 1814.	Le maréchal Soult	11 mars 1815.
12 mars 1815.	Clarke	20 mars 1815.
20 mars 1815.	Le maréchal Davout	8 juillet 1815.
9 juillet 1815.	Gouvion Saint-Cyr (maréchal de France)	25 sept. 1815.
26 sept. 1815	Clarke (maréchal de France)	11 sept. 1817.
12 sept. 1817	Gouvion Saint-Cyr (idem)	18 nov. 1819.
14 juin 1819.	Dessolles, lieutenant général (par intérim)	10 octobre.
19 nov. 1819	Le marquis de Latour-Maubourg (Victor), lieutenant général	13 déc. 1821.
14 déc. 1821.	Le maréchal Victor	18 oct. 1823.
19 oct. 1823	Le baron de Damas	5 août 1824.
5 août 1824.	Le marquis de Clermont-Tonnerre, lieutenant général	4 janv. 1828.
4 janv. 1828.	Le vicomte de Caux, lieutenant général, ministre secrétaire d'État de l'administration de la guerre. Le 17 janvier 1828 il prend le titre de ministre secrétaire d'État de la guerre, démissionnaire, le	8 août 1829.
8 août 1829.	Le comte de Bourmont, lieutenant général	27 juillet 1830.
31 juillet 1830	Le comte Gerard, commissaire provisoire	1er août 1830.
1er août 1830.	Le comte Gérard, commissaire secrétaire d'État	22 août 1830.

DATE de l'entrée au ministère.	NOMS des ministres et secrétaires d'État.	DATE de la sortie du ministère.
11 août 1830.	Comte Gérard, ministre secrétaire d'État de la guerre	16 nov. 1830.
17 nov. 1830.	Le maréchal Soult, ministre secrétaire d'État de la guerre	28 juillet 1831.
3 juin 1831.	Le président du conseil remplit l'intérim	24 nov. 1831.
24 nov. 1831.	Sébastiani, lieutenant général (par intérim)	5 juillet 1832.
5 juillet 1832.	Le ministre de la marine (par intérim)	18 juillet 1832.
6 juillet 1833.	Sébastiani (par intérim)	14 août 1833.
14 août 1833.	Rigny, vice-amiral (par intérim)	25 août 1833
26 août 1833.	Soult reprend le portefeuille	19 juillet 1834.
18 juillet 1834.	Le comte Gérard, ministre secrétaire d'État de la guerre et président du conseil des ministres	29 oct. 1834.
29 oct. 1834.	Le vice-amiral de Rigny, ministre des affaires étrangères, est chargé par intérim du portefeuille de la guerre	10 nov. 1834.
10 nov. 1834.	Le lieutenant général baron Bernard	18 nov. 1834.
18 nov. 1834.	Le maréchal Mortier, ministre secrétaire d'État de la guerre et président du conseil des ministres	12 mars 1835.
12 mars 1835.	Le vice-amiral de Rigny, ministre sans portefeuille, est chargé par intérim des fonctions de ministre de la guerre	30 avril 1835.
30 avril 1835.	Le maréchal Maison, ministre secrétaire d'État de la guerre	6 sept. 1836.
6 sept. 1836.	Rosamel, vice-amiral (par intérim)	19 sept. 1836.
19 sept. 1836.	Baron Bernard, lieutenant général	31 mars 1839.
31 mars 1839.	Despans-Cubières, lieutenant général	12 mai 1839.
12 mai 1839.	Schneider, lieutenant général	1er mars 1840.
1er mars 1840.	Despans-Cubières	29 nov. 1840.
29 nov. 1840.	Le maréchal Soult	
	MINISTRES DIRECTEURS DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.	
12 mars 1802.	Comte Dejean	1 janv. 1810.
3 janv. 1810.	Comte de Cessac (Lacuée)	19 nov. 1813.
20 nov. 1813.	Comte Daru	30 mars 1814.

GUERRE CARDINALE. « Le cardinal de Lorraine possédait, à titre d'administrateur, le temporel de l'évêché de Metz, et, en 1565, il avait dans ce pays, à la tête de ses recettes et de ses affaires, un Espagnol nommé Salcède, en qui il avait pleine confiance. Comme ses terres ecclésiastiques n'étaient pas respectées par les maraudeurs allemands, quoiqu'elles fussent munies de sauvegardes de France, le cardinal en demanda à l'Empereur; il les obtint, et voulut les faire publier. Salcède, qui ne manquait pas d'ambition, croyant avoir trouvé la plus belle occasion de se faire valoir, renvoie au cardinal son argent, ses papiers, renonce aux droits qu'il tenait du prélat, s'intitule hautement commandant pour le roi dans ce pays, et, en cette qualité, défend de publier les sauvegardes d'un souverain étranger. Le cardinal, piqué, lève des troupes pour réduire Salcède, emprunte du canon au duc de Lorraine, et met le siége devant le château de Vic, où Salcède avait renfermé ses effets les plus précieux; ils furent pris et pillés. Cette affaire vint à la cour. Quoiqu'on ne fût pas mécontent de la fermeté de Salcède, on lui donna ordre de mettre bas les armes; mais on ne le blâma pas d'avoir empêché la publication des sauvegardes, qui furent supprimées. Voilà ce qu'on appelle la guerre cardinale, qui fit, dans le temps, un si grand bruit, que les calvinistes voulurent faire passer pour une révolte ouverte contre le roi, et qui n'était au fond de la part de Salcède qu'une bravade, et de la part du cardinal une pique de point d'honneur. La cour n'y vit rien de dangereux; elle n'en montra pas la moindre inquiétude, tout occupée qu'elle était des plaisirs qu'occasionnait à Bayonne l'entrevue du roi et d'Élisabeth d'Espagne, sa sœur (*). »

GUERRE D'ALLEMAGNE, de 1702 à 1707, et pendant 1713. Par suite de l'intronisation de Philippe V en Espagne, la France, que le traité de Ryswick (1697) avait réconciliée avec les principales puissances de l'Europe, eut bientôt à lutter contre une nouvelle ligue européenne. Néanmoins, outre l'électeur de Bavière, et son frère, l'électeur de Cologne, qui, pendant

(*) Anquetil, Esprit de la ligue, t. I, p. 174.

toute la guerre de la succession, restèrent l'un et l'autre nos alliés, l'Angleterre et la Hollande reconnurent d'abord Philippe V; le Portugal même fit alliance avec l'Espagne; enfin, tandis que les autres puissances demeuraient neutres, seul l'empereur Léopold protesta. Les droits de la nature étaient cependant pour la maison de France. La maison impériale ne comptait parmi ses titres que le nom d'Autriche, le sang de Maximilien, de qui Léopold et Charles II étaient issus, et les renonciations authentiques de Louis XIII et de Louis XIV au trône d'Espagne : encore ces deux princes n'y avaient-ils renoncé que pour eux et pour l'aîné de leur race. Au reste, que Léopold se regardât réellement comme lésé dans ses droits, ou qu'il fût simplement déçu dans ses espérances, il recourut bientôt à la voie des armes.

Les hostilités commencèrent au printemps de l'année 1701; mais, comme l'Empereur en était encore réduit à ses propres forces, elles n'eurent d'abord que l'Italie pour théâtre. Les années suivantes, au contraire, lorsque, d'une part, Guillaume III, courroucé de voir Louis XIV continuer le titre de roi au fils de Jacques II qui venait de mourir, eut fomenté l'alliance, si funeste aux Français, de l'Autriche avec l'Angleterre, la Hollande et le Danemark; lorsque, d'autre part, la presque totalité du corps germanique se fut prononcée pour Léopold, la guerre, indépendamment de l'Italie, embrasa et la Flandre, et l'Espagne, et l'Allemagne. — Pour satisfaire au titre de cet article, c'est en Allemagne seulement que nous allons accompagner nos troupes.

D'après le conseil de Marlborough, les Impériaux y ouvrirent la campagne de 1702 par le siége de Kayserswerth. Cette place, située dans l'électorat de Cologne, fut investie vers le 20 avril, et se rendit après cinquante-quatre jours de tranchée ouverte, malgré le voisinage de Catinat qui commandait une armée française sur le Rhin. Le 11 septembre, quoique Catinat occupât Strasbourg, la forte place de Landau ouvrit ses portes à l'ennemi. Elle avait été vaillamment défendue, quatre mois durant, par Melac. Après cette conquête, les troupes impériales, qui avaient pour elles les avantages du nombre, du terrain et d'un heureux commencement de campagne, firent de rapides progrès. Conduites par le prince de Bade, elles marchèrent à grandes journées vers les montagnes du Brisgau, voisines de la forêt Noire, qui séparait l'armée française de l'armée bavaroise. Le duc de Bavière opérait à cette époque en Souabe. C'était pour l'empêcher de se réunir aux Français que Louis de Bade s'avançait en toute hâte. Catinat, dans sa circonspection, n'entrevoyait pas de chances assez probables de succès pour se hasarder à un engagement avec le prince. Le moindre revers eût en effet perdu l'armée française sans ressource, et ouvert l'Alsace à l'ennemi. Mais un homme encore presque inconnu, un homme à qui seul plus tard la France dut de ne pas succomber aux blessures profondes que lui portèrent Marlborough et Eugène, Villars, qui venait à la tête d'un détachement de l'armée de Flandre renforcer Catinat, et qui déjà s'était emparé de Neubourg, osa ce que le maréchal n'osait. Après en avoir obtenu permission de la cour, il marcha aux Impériaux, les attaqua le 14 octobre près de Friedlingen, et, malgré son infériorité numérique, remporta la victoire de ce nom. — La même année, le comte de Tallard, qui commandait un corps détaché sur le Bas-Rhin, termina la campagne par la prise de Trèves et de Traerbach (25 oct., 7 nov.).

La campagne de 1703, dont la défection du duc de Savoie et du roi de Portugal marqua l'ouverture, ne fut complétement heureuse pour Louis XIV et ses alliés qu'en Allemagne. Villars, après avoir pris Offembourg et Rastadt, chassa les Impériaux de toutes les redoutes qu'ils occupaient sur la Kintzig, s'empara, le 9 mars, du fort de Kehl, puis, traversant la forêt Noire, il joignit enfin, le 12 mai, avec ses troupes victorieuses, le duc de Bavière à Dutlingen. Il se trouva vainqueur aussi de son côté, et maître de Ratisbonne. Villars resta en observation devant le prince de Bade; le duc, cependant, marcha contre le Tyrol. Il devait, par la conquête de cette province, mettre la Bavière en communication avec le Mi-

lanais, d'où Vendôme pointerait par le Trentin. Mais une insurrection dans les montagnes du Tyrol le força bientôt de rejoindre l'armée française. — Au commencement de septembre, Villars, apprenant que le prince de Bade avait détaché un de ses corps pour surprendre Augsbourg, tenta de le couper. Les Impériaux, avertis, se portèrent au-devant de la division française, et, quoique supérieurs en nombre, furent battus. Néanmoins, ils entrèrent le 5 dans Augsbourg. Villars mena ensuite, ou plutôt entraîna l'électeur de Bavière à la victoire d'Hochstædt (voyez ce mot), gagnée le 20 septembre. L'électeur, qui ne voyait dans Villars qu'un téméraire, s'était opposé de toutes ses forces à ce qu'on en vînt aux mains. Les Bavarois purent rentrer dans Augsbourg. Le chemin de Vienne était ouvert. Les membres du conseil de l'Empereur agitèrent s'il ne sortirait pas de sa capitale. Cette panique se comprend : il était non-seulement battu en Bavière, mais encore sur le haut Rhin. De ce côté c'étaient Vendôme, et sous lui les maréchaux de Tallard et de Vauban, qui commandaient l'armée française. On avait pris le Vieux-Brisach le 6 septembre; puis Tallard était allé mettre le siége devant Landau. Il pressait depuis un mois cette place, lorsque le prince de Hesse, général en chef des alliés, entreprit de la secourir. Tallard sortit de ses lignes le 14 novembre, rencontra son adversaire dans les plaines de Spire, et le défit. « Sire, » écrivait-il au roi, du champ de bataille, « votre armée a pris plus de drapeaux « et d'étendards qu'elle n'a perdu de « simples soldats. »

La fortune de Louis XIV s'était, jusqu'alors, soutenue si heureusement du côté de l'Allemagne, que Villars, avec son impétuosité qui déconcertait la lenteur allemande, devait, présumait-on, la pousser encore plus loin pendant la campagne de 1704. Mais l'électeur de Bavière, ne pouvant s'entendre avec lui, fut assez mal inspiré pour demander un autre maréchal de France. Villars, de son côté, fatigué des mille petites intrigues d'une petite cour, des continuelles hésitations du duc, et surtout des lettres du ministre d'État Chamillart, non moins prévenu contre lui qu'ignorant, sollicita et obtint de quitter le commandement. Cette retraite du seul général qui, avec Vendôme, pût alors inspirer aux troupes françaises un courage invincible, arrivait d'autant plus mal à propos que les plus grands coups devaient cette année-là se porter en Allemagne.

La campagne, pourtant, s'annonça bien, et si le prince Eugène et Marlborough n'eussent marché en toute hâte au secours de l'Empereur, la maison autrichienne semblait perdue. L'électeur de Bavière s'était emparé de Passau dès le 9 janvier. Trente mille Français, sous les ordres du maréchal de Marsin, inondaient le pays au delà du Danube. Nos partis couvraient l'Autriche. Vienne était non-seulement menacée par les Bavarois et les Français, mais par les Hongrois révoltés. Eugène, alors, accourt d'Italie, il vient se mettre à la tête des armées de l'Allemagne, et se concerte à Heilbronn avec Marlborough, qui, l'année précédente, avait pris Bonn, résidence de l'électeur de Cologne, et s'était rendu maître de tout le bas Rhin. Le général anglais, dont personne, en Angleterre non plus qu'en Hollande, ne gênait la conduite, se décide à voler au secours du centre de l'Empire. Pour accélérer sa marche, il n'emmène que dix mille fantassins et vingt-trois escadrons; il arrive bientôt sur le Danube, et se trouve non loin de Donauwerth, vis-à-vis des lignes dans lesquelles l'électeur de Bavière s'est retranché avec environ huit mille Français et pareil nombre de Bavarois, pour garder le pays qu'ils ont conquis. Le 2 juillet, Marlborough, suivi seulement de trois bataillons anglais, perce les lignes ennemies après trois heures de combat, et prend Donauwerth. La possession de cette place lui donne un pont sur le Danube; il passe le fleuve, et va mettre la Bavière à contribution. Villeroi, qui commandait dans les Pays-Bas, et qui avait voulu suivre Marlborough dans ses premières marches, l'avait bientôt perdu de vue, et n'apprit où il était qu'en apprenant cette victoire. Cependant le maréchal de Tallard, avec un corps d'environ trente mille hommes, s'élance par une autre

route pour arrêter Marlborough, et se réunit à l'électeur; mais en même temps Eugène arrive et se joint à Marlborough. Enfin, le 14 août, les deux partis se rencontrent encore à Hochstædt. L'armée franco-bavaroise y essuya cette fois la plus sanglante défaite. Une journée si désastreuse laissait du Danube au Rhin le champ libre aux alliés. Après avoir pris Ulm, et dépouillé la maison de Bavière, ils passèrent le fleuve, entrèrent en Alsace, et investirent Landau, qui, le 23 novembre, se rendit au roi des Romains, Joseph, fils aîné de l'empereur Léopold.

Cependant, quatre-vingts lieues de pays perdues vers le Rhin n'avaient pas ramené la France à ses anciennes frontières; la Flandre demeurait intacte; Louis XIV était victorieux en Italie, et soutenait son petit-fils en Espagne. Sans doute il fallait en Allemagne, pour résister à Marlborough, des efforts surhumains; on les fit (1705). On rassembla les débris d'Hochstædt, on épuisa les garnisons, on enrégimenta des milices. Le ministère trouva de l'argent à tout prix. Enfin on eut une armée, et Villars, rappelé du fond des Cévennes pour en recevoir le commandement, alla camper à Sierk, sur la Moselle; il couvrit, par ce moyen, Sarrelouis et Thionville, et s'opposa au projet des alliés de pénétrer en Champagne. Fort de sa position, Villars, quoique inférieur en nombre, eût risqué une nouvelle bataille; Marlborough, non-seulement n'osa le recevoir, mais, voyant que le prince de Bade tardait à le rejoindre, abandonna tous les magasins qu'il avait à Trèves, et passa en Flandre. Villars eut donc, ce qui alors était beaucoup, l'honneur, sinon de battre Marlborough, au moins de le faire décamper. Débarrassé de son redoutable adversaire, le maréchal s'avança vers l'Alsace. Il força, le 3 juillet, les lignes de Vissembourg, et occupa ensuite celles de Haguenau; mais, trop faible pour les défendre depuis qu'il avait détaché plusieurs de ses corps vers les Pays-Bas, il fut à son tour battu par Louis de Bade, qui entra dans Haguenau le 6 octobre.— Le 6 mai, était mort Léopold; mais cet événement n'avait rien changé aux plans de la coalition.

Les résultats de la campagne de 1706, incertains en Espagne, furent désastreux en Flandre et en Italie : Villars soutint seul sur le Rhin l'honneur de nos armes. Il força le prince de Bade d'abandonner les lignes de la Mottern, et fit lever le blocus du fort Louis. Après s'être rendu maître de Haguenau, il envoya un détachement mettre le Palatinat à contribution.

L'année suivante (1707), le maréchal eut ordre de pousser vigoureusement la guerre en Allemagne, pour faire diversion aux progrès des alliés en Flandre et dans le midi du royaume. En conséquence, il attaqua les Impériaux, les força dans leurs redoutables lignes de Stolhoffen, qui occupaient depuis le bourg de ce nom, dans la principauté de Bade, jusqu'au pied des montagnes de la forêt Noire, et alla établir son quartier général à Rastadt. Ces premiers succès non-seulement lui donnèrent la facilité d'entretenir ses troupes aux dépens du duché de Wurtemberg, des principautés de Bade-Bade et de Bade-Durlach, et du Palatinat, mais encore lui ouvrirent le chemin du territoire autrichien. Il étendit jusqu'au delà du Danube ses contributions, battit, près de l'abbaye de Lorch, le général Janes, qu'il fit prisonnier avec deux mille hommes, et, pour couronner cette expédition brillante, reprit les drapeaux français perdus à la seconde bataille de Hochstædt, et déposés depuis comme trophées dans les diverses villes de la Souabe et de la Franconie.

Les années 1708, 1709, 1710 et 1711 forment une triste période de notre histoire. Tandis que nos armées, loin de se maintenir en Allemagne, couvraient à peine l'Alsace, nous perdions la bataille d'Oudenarde, et la Flandre française était envahie. Les alliés prenaient Lille, Tournai, et nous battaient encore à Malplaquet. D'autre part, ils débarquaient sur les côtes du Languedoc. Dès 1709, Louis XIV avait demandé la paix. Mais, poussés à bout par l'insolence des alliés, le vieux roi et la France tentèrent, en 1712, un dernier effort qui fut couronné de succès. La victoire, surprise à Denain, amena enfin, dans les premiers mois de 1713, la paix d'Utrecht, paix à laquelle concou-

rut séparément chacune des puissances belligérantes, l'Autriche exceptée. Charles VI (l'archiduc avait, en 1711, succédé à son frère Joseph) n'entra dans aucune des négociations. On lui offrait pourtant plus qu'il n'obtint quand il traita sept mois après.

La guerre continua donc avec lui, et c'était au vainqueur de Denain que devait appartenir l'honneur de la terminer. Après avoir mis en sûreté ce qui restait de la Flandre française, Villars alla vers le Rhin. Il se rendit bientôt maître de Spire, de Worms, et de tous les pays d'alentour, prit Landau, malgré la belle défense du prince Alexandre de Wurtemberg, força les lignes redoutables que le prince Eugène avait fait tirer dans le Brisgau, emporta deux camps retranchés, enfin s'empara de Fribourg, capitale de l'Autriche antérieure. On comprit à Vienne que l'Autriche, sans la Hollande et l'Angleterre, ne pouvait imposer sa loi à la France; on se résolut à la paix, et Villars vint à Rastadt en discuter les bases avec Eugène. Par le traité qu'ils conclurent le 6 mars 1714, l'Espagne resta assurée à Philippe V; Charles VI eut de la monarchie espagnole les Pays-Bas, le Milanais et le royaume de Naples, et rendit la Bavière; Louis XIV garda Strasbourg, Landau, Huningue, Brisach et l'Alsace.

GUERRE DE LA VALTELINE. Voyez GRISONS.

GUERRE DE MANTOUE. Voyez MANTOUE.

GUERRE DE PORTUGAL. Voyez PORTUGAL.

GUERRE DES AMOUREUX. La paix de Bergerac (voyez ce mot), signée en 1577, venait à peine de terminer la sixième guerre civile, que les catholiques et les protestants s'apprêtaient déjà à reprendre les armes. Les jeunes seigneurs frivoles et débauchés qui entouraient, à Nérac, Henri de Bourbon, roi de Navarre, avaient été surnommés les *amoureux*, à cause de leurs continuelles galanteries. Ne vivant que de pillage et ne pouvant supporter l'oisiveté, ils entraînèrent le prince à recommencer les hostilités, qui ne furent terminées que le 26 novembre 1580, par le traité de Fleix (voyez ce mot). Cette guerre insensée ne fut qu'une horrible série de brigandages où l'on ne songea qu'à piller et qu'à dévaster les châteaux et les églises. Le seul succès que les huguenots y remportèrent fut la prise de Cahors après cinq jours d'un combat acharné.

GUERRE DE SAXE. Voy. SAXE (campagne de), DRESDE, LÜTZEN, BAUTZEN, LEIPZIG.

GUERRE DES BATARDS. On donnait ce nom à une petite guerre dont les événements sont ainsi racontés par l'un des continuateurs de Guillaume de Nangis. « En 1326, quelques bâtards de nobles hommes de Gascogne attaquèrent, les armes à la main et en grand appareil, les terres et les villes du roi de France. Le roi envoya contre eux son parent, le seigneur Alphonse d'Espagne, naguère chanoine et archidiacre de Paris, et depuis fait chevalier; mais quoiqu'il eût dépensé au roi beaucoup d'argent dans la poursuite de cette affaire, il n'eut que peu ou point de succès; et attaqué de la fièvre quarte, dont il mourut peu de temps après, il s'en retourna en France sans avoir acquis de gloire ni mis fin à son entreprise. Lesdits bâtards de Gascogne s'avancèrent, avec quelques Anglais, jusqu'à Saintes, dans le Poitou. La ville de Saintes était au roi de France; mais elle était dominée par un très-fort château appartenant au roi d'Angleterre. Lesdits bâtards de Gascogne s'y retranchèrent et se défendirent vigoureusement contre la ville et le comte d'Eu, envoyé en cet endroit par le roi de France avec beaucoup d'autres nobles. Enfin pourtant les Gascons et les Anglais, après avoir soutenu dans ce château un grand nombre d'assauts, y laissant quelques troupes pour le garder, s'enfuirent secrètement vers une plaine très-éloignée de la ville, et mandèrent au comte d'Eu et à ceux qui étaient dans la ville pour le parti du roi de France, qu'ils les attendaient dans ce lieu au certain jour qu'ils fixèrent pour combattre en bataille rangée. Ledit comte accepta volontiers le défi; et, à la tête des siens et des hommes de la ville en état de porter les armes, il se rendit aussi vite qu'il put au lieu qu'ils lui avaient désigné. Les Gascons et les Anglais le voyant ainsi éloigné de la

ville, prirent un autre chemin en secret, et entrèrent dans la ville qu'ils brûlèrent entièrement avec ses églises. C'est pourquoi le comte d'Eu et le seigneur Robert Bertrand, maréchal de France, se voyant ainsi joués, poursuivirent les ennemis jusque dans la Gascogne, où ils soumirent à la domination du roi de France beaucoup de terres et de villes, et contraignirent tellement à fuir lesdits Gascons et Anglais, qu'ils n'osèrent plus reparaître dans leur propre pays (*).

Guerre des trois Henri. — En 1587, Henri de Bourbon (Henri IV), Henri de Guise et Henri III se trouvaient chacun à la tête d'une armée. Les principaux événements de cette guerre furent la bataille de Coutras (voyez ce nom), gagnée par Henri IV sur Joyeuse, et les défaites des reîtres et des Allemands venus au secours du roi de Navarre, et qui furent exterminés par le duc de Guise près de Vimaury et d'Auneau.

Guerre folle. On nomme ainsi la courte guerre que le duc d'Orléans, depuis Louis XII, soutint contre Anne de Beaujeu, régente pendant la minorité de Charles VIII. Après avoir fait, en janvier 1485, plusieurs tentatives inutiles pour soulever le parlement et l'université de la ville de Paris, dont il était gouverneur, le prince s'enfuit à Verneuil-au-Perche, où il ne tarda pas à être suivi par l'armée royale. Il fit sa soumission au roi; mais bientôt il renoua son alliance avec le connétable Jean II, duc de Bourbon, et les autres princes mécontents. Assiégé dans Beaugency, il fut forcé de faire une seconde fois sa soumission. Le connétable, qui avait armé de son côté, suivit son exemple.

GUERRES, CAMPAGNES ET EXPÉDITIONS DES GAULOIS, DES FRANCS ET DES FRANÇAIS.

Quæ regio in terris nostri non plena laboris?
Virg. Én. 1, 464.

§ 1er. Gaulois.

AVANT J. C.

587. Expédition de Bellovèse en Italie.

391. Invasion des Gaulois sénonais dans l'Étrurie.

390. Bataille de l'Allia. Prise de Rome par les Gaulois.

366-361. Courses des Gaulois dans le Latium et la Campanie.

299. Invasion des Gaulois transalpins et cisalpins en Étrurie.

281. Invasion en Thrace, en Épire et en Macédoine.

279. Défaite aux Thermopyles. Siége et prise de Delphes. Retraite désastreuse.

278. Passage des Tectosages en Asie Mineure.

277. Ils sont défaits par Antiochus Soter.

241. Ils s'établissent en Galatie. (Voyez ce mot.)

218-202. Les Gaulois cisalpins prennent parti pour Annibal, et contribuent aux victoires de la Trébie, de Trasimène et de Cannes; un grand nombre le suivent en Afrique.

122. Défaite des Allobroges par les Gaulois, près de Vindalium.

121. Défaite des Arvernes par le consul Fabius, sur la rive gauche du Rhône. Le territoire des Allobroges, le Dauphiné et la Provence, à l'exception des possessions massaliotes, sont réduits en province romaine.

106. Prise de Tolosa par le consul Cépion.

105. Défaite de Cépion et de Maulius sur les bords du Rhône.

62-61. Soulèvement des Allobroges; ils se soumettent après avoir battu deux fois les Romains.

61-59. Les Édues sont obligés, après deux défaites, de se soumettre aux Séquanes. Défaite des Édues et des Séquanes à Magetobriga (Mogte-de-Broie), par Arioviste, chef des Suèves.

58-51. Guerre de l'indépendance contre César. (Voyez France (Résumé chronologique) et Gaulois.)

APRÈS J.-C.

21. Soulèvement des Andecaves, des Turons, des Trévires et des Édues.

68. Insurrection de Vindex.

69. Guerre des Bagaudes. Insurrection de Civilis.

70. Insurrection des Gaules. L'empire gaulois est proclamé. Défaite des Romains à Novesium (Nuys.)

260-269. Ravages des Francs en Gaule.

269. Insurrection des Bagaudes.

273. Victoire d'Aurélien, à Châlons-sur-Marne, sur les légions gauloises.

275. Les Francs et les autres peuples germains saccagent la Gaule.

285. Révolte des Bagaudes. Ils sont défaits par Maximien.

(*) Traduction de M. Guizot, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XIII, p. 387.

295-296. Constance Chlore défait les Francs.

306-310. Guerres contre les Francs.

313. Nouvelle défaite des Francs.

320. Les Francs sont vaincus par Crispus.

337. Irruption des peuplades franques dans la seconde Germanie et les deux Belgiques.

341-342. Guerres de Constant contre les Francs. Établissement des Francs Saliens entre l'Escaut et la Meuse.

356-359. Succès de Julien contre les Francs et les Saliens.

387-392. Guerre et succès d'Arbogast contre les Francs.

407. Irruption des Burgondes.

408. L'Armorique et une partie de la Gaule se proclament indépendantes.

412-413. Invasion des Wisigoths, des Burgondes et des Francs.

420-423. Guerre contre les Francs.

425-428. Succès d'Aétius contre les Wisigoths et les Francs.

435. Il défait les Burgondes. Nouvelle insurrection des Bagaudes.

440. Irruption des Francs.

446-447. Guerre d'Aétius contre les Armoricains.

447. Invasion de Clodion, chef des Francs-Saliens. Ses troupes sont défaites, près de Lens, par Aétius.

451. Invasion des Huns dans la Gaule. Défaite d'Attila près de Châlon-sur-Saône.

463. Invasion des Francs ripuaires. Défaite d'Ægidius. Irruption des Wisigoths et des Burgondes.

§ 2. Francs.

Mérovingiens.

486—751.

486. Invasion de Clovis et des Francs-Saliens. Guerre de Clovis contre Syagrius, chef de la milice dans la Gaule romaine. Bataille de Soissons, gagnée par Clovis. Toute la Gaule romaine passe au pouvoir des Francs.

490. Expédition de Clovis contre Basin, roi de Thuringe. Conquête de ce royaume.

491. Expédition de Clovis contre les Tongriens.

496. Guerre de Clovis contre les Alemans ou Souabes, qui veulent s'étendre dans les Gaules, et sont vaincus à la bataille de Tolbiac.

500. Guerre de Clovis contre Gondebaud, roi de Bourgogne.

507-508. Guerre de Clovis contre Alaric II, roi des Wisigoths, sous prétexte de délivrer la Gaule méridionale de l'oppression des hérétiques. Alaric est défait et tué dans les plaines de Vouillé : Bordeaux et Toulouse tombent au pouvoir de Clovis.

508-509. Expédition de Clovis contre les Ostrogoths, qui venaient au secours des Wisigoths. Le roi des Francs battu est forcé de conclure un traité avec Théodoric.

509. Guerre de Clovis contre le roi Budin en Bretagne. Il est reconnu roi de ce pays, et Budin devient son tributaire.

523-534. Guerre des trois fils de Clovis, Clodomir, Childebert Ier et Clotaire Ier, contre les fils de Gondebaud, roi de Bourgogne. Ce royaume est réuni à celui des Francs.

528-530. Campagne de Thierry, roi de Metz, contre Hermanfroy, roi de Thuringe. Cette province est soumise à la domination des Francs.

531-534. Expédition entreprise par Childebert, roi de Soissons, contre les Wisigoths, pour délivrer sa sœur Clotilde des mauvais traitements que lui faisait souffrir le roi Amalaric.

534. Campagnes de Théodebert, fils de Thierry, en Provence, contre les Wisigoths.

539. Expédition de Théodebert en Italie contre les Ostrogoths et les Grecs.

542. Campagne de Childebert et de Clotaire en Espagne, contre Theudis, roi des Wisigoths.

553. Expédition des ducs Bucellinus et Rotharis, en Italie.

558. Guerre de Childebert Ier en Champagne contre Clotaire Ier.

558. Guerre de Childebert Ier contre son fils Chramne, qui se réfugie en Bretagne.

566. Campagne de Sigebert Ier, roi d'Austrasie, contre les Avares qui avaient envahi son royaume.

567-575. Guerre de Sigebert Ier, roi de Neustrie, contre son frère Chilpéric, qui avait envahi ses États.

570-576. Guerre des Francs contre les Lombards, qui envahissent à plusieurs reprises la Bourgogne.

585. Guerre de Gontran et de Childebert II contre Gondoval, fils naturel de Clotaire Ier, qui, à l'instigation de Frédégonde, avait pris les armes contre Gontran.

593. Campagne de Childebert II, roi d'Austrasie, contre Clotaire II, roi de Neustrie, qu'il voulait dépouiller de ses États.

595. Guerre de Frédégonde contre les deux fils de Childebert II, roi d'Austrasie.

600. Guerre de Théodebert II et de Thierry contre Clotaire II, roi de Neustrie.

602. Expédition de Thierry II et Théodebert II contre les Basques ou Gascons, qui avaient quitté les montagnes de la Cantabrie pour envahir le Novempopulanie.

610-612. Guerre de Théodebert II contre Thierry, au sujet de l'Alsace, dont il revendiquait la possession.

Digitized by Google

628. Guerre des Francs Austrasiens, des Lombards et des Alemans, contre les Slaves Vénèdes qui avaient fait une invasion en Austrasie.

636. Campagnes de Dagobert contre les Saxons, les Gascons et les Bretons.

680. Guerre des ducs Pepin d'Héristal et Martin contre Ébroïn, maire de Neustrie. Ébroïn est vainqueur à Luco Fago.

687. Guerre des Francs Austrasiens sous Pepin d'Héristal, contre les Francs de la Neustrie. Ces derniers sont vaincus à la bataille de Testry.

687. Guerre de Pepin d'Héristal contre Radbode, duc des Frisons, et contre les Alemans.

714. Guerre entreprise par les Neustriens contre les Austrasiens pour se soustraire à l'autorité de Plectrude, veuve de Pepin d'Héristal.

715. Campagnes de Charles Martel contre les Frisons, les Alemans et les Bavarois.

717-719. Campagnes de Charles Martel, maire du palais d'Austrasie, contre les Neustriens. Il remporte trois victoires à Stavelo, à Vinciac, à Soissons.

718-739. Campagnes successives de Charles Martel contre les Saxons, qu'il ne peut parvenir à réduire.

719. Campagne de Charles Martel contre Eudes, duc d'Aquitaine.

732. Campagne de Charles Martel contre les Sarrasins d'Espagne, qui avaient envahi le midi de la France. Victoire de Poitiers.

734. Campagnes de Charles Martel, dans les provinces méridionales de la France, contre les Musulmans, qui, après la bataille de Tours, y conservaient encore quelque puissance.

742-746. Guerre de Pepin et de Carloman, fils de Pepin d'Héristal, contre Hunold, duc d'Aquitaine, Odilon, duc des Bavarois, et Théobald, duc des Alemans.

747. Campagne de Pepin le Bref, maire du palais d'Austrasie, au delà du Rhin, contre les Saxons.

Carlovingiens.

751 — 987.

PEPIN LE BREF.

751 — 768.

754-757. Campagnes de Pepin le Bref en Italie, où il était appelé par le pape Étienne II, contre Astolphe, roi des Lombards.

757. Campagne de Pepin le Bref sur les bords du Rhin contre les Saxons.

757. Campagne de Pepin le Bref dans le midi de la France contre les Sarrasins. La Septimanie est réunie au royaume des Francs.

760-768. Campagnes de Pepin le Bref dans l'Aquitaine, contre Waifre, sous prétexte de protéger les intérêts du clergé. L'Aquitaine est réunie au royaume des Francs.

CHARLEMAGNE.

768 — 814.

772. Première campagne de Charlemagne contre les Saxons.

774. Campagne de Charlemagne en Italie contre Didier, roi des Lombards. Charlemagne est couronné roi des Lombards.

775. Campagne de Charlemagne pour réprimer l'insurrection qui avait éclaté dans les duchés de Frioul et de Trévise.

775-777. Nouvelles campagnes de Charlemagne contre les Saxons.

778. Campagne de Charlemagne en Espagne, pour rétablir quelques émirs que le khalife Abdérame Ier avait dépouillés de leurs gouvernements.

778-785. Dernières campagnes de Charlemagne contre les Saxons. Toute la Saxe, en deça de l'Elbe, tombe en son pouvoir.

787. Campagne de Charlemagne contre Arigise, duc de Bénévent.

787. Campagne de Charlemagne dans la Bavière, contre Tassillon.

789-803. Campagnes de Charlemagne contre les Saxons transelbins. Soumission définitive de toute la Saxe.

791-799. Campagnes de Charlemagne contre les Avares.

799. Expédition envoyée par Charlemagne pour délivrer les îles Baléares, qui étaient au pouvoir des Sarrasins.

806. Campagne de Charles, fils aîné de Charlemagne et roi de Germanie, contre les Slaves Tchèques et les Wilses.

809-811. Campagnes de Charlemagne dans la Pannonie, pour protéger les Avares contre les Bohêmes.

811. Campagnes de Charlemagne et de son fils Charles contre Godefried, roi des Danois, pour s'opposer à ses incursions dans la Saxe et à ses descentes dans la Frise.

LOUIS Ier, DIT LE DÉBONNAIRE.

814 — 840.

814-819. Campagnes de Louis, fils de Louis le Débonnaire, contre les Danois et les Obotrites.

817. Guerre de Louis le Débonnaire contre son neveu, Bernard, qui avait été dépouillé du royaume d'Italie par les dispositions du capitulaire d'Aix-la-Chapelle.

823. Expédition des Francs contre les Slaves orientaux de la Pannonie et contre plusieurs ducs des Marches de l'Italie septentrionale.

825. Campagne de Louis le Débonnaire en personne, contre les Bretons qui refusaient de le reconnaître pour souverain.

827. Campagne de Bernard, comte de Bar-

celone, et du roi d'Aquitaine Pepin, fils de Louis le Débonnaire, contre Aizon, allié d'Abdérame II, qui voulait conquérir la Catalogne.

827. Campagne des Francs contre Omortag, roi des Bulgares, pour empêcher ses incursions sur la frontière orientale de l'empire, et jusqu'en Italie.

829. Nouvelle guerre de Louis le Débonnaire contre les Bretons.

832. Guerre de Louis le Débonnaire contre son fils Pepin, roi d'Aquitaine, qui s'était révolté contre lui.

833. Guerre de Louis le Débonnaire contre ses trois fils.

837. Guerre de Louis le Débonnaire et de ses deux fils, Pepin et Louis, contre Lothaire, son fils aîné.

838-840. Guerre de Louis le Débonnaire, en Aquitaine et en Germanie, contre les princes de son sang qu'il avait lésés par le partage de Worms.

CHARLES II, DIT LE CHAUVE.

840—877.

841. Guerre de Pepin, petit-fils de Louis le Débonnaire, contre Charles qui, d'après les clauses du capitulaire de Worms, prétendait régner sur l'Aquitaine.

841. Guerre de Charles et Louis, fils de Louis le Débonnaire, contre Lothaire et Pepin, roi d'Aquitaine. Bataille de Fontenay.

843. Campagne de Charles le Chauve contre les Normands qui ravageaient les rives de la Seine.

843. Guerres des Frisons, peuplade soumise à la domination des Francs, contre les Normands.

844. Guerre de Charles le Chauve et de Nomenoé, duc de Bretagne, contre Lambert, comte de Nantes, qui avait appelé les Normands à son secours.

846. Campagnes de Charles et de Lothaire contre les Normands.

847. Guerre de Charles le Chauve en Aquitaine contre Pepin.

847. Campagne de Charles le Chauve en Bretagne contre le duc Nomenoé.

847-866. Campagnes de Charles le Chauve et de Robert le Fort en Bretagne contre Hérispoé et Salomon, alliés avec les Normands.

847-866. Guerre contre les Normands qui s'établissent dans l'île d'Oiscel, entre Rouen et Pont-de-l'Arche, et pénètrent jusque dans Paris.

855-865. Guerre de Charles le Chauve en Aquitaine contre Pepin, qui fait alliance avec les Normands.

855. Campagne de Louis de Germanie contre les Normands. Siége de Nimègue.

869. Campagne de Charles le Chauve dans la Lorraine, dont il se fait reconnaître roi.

870. Campagne de Charles le Chauve dans la Provence, dont il s'empare au détriment de l'empereur Louis II.

875. Guerre de Boson, chargé de la régence de l'Italie par Charles le Chauve, contre les Allemands et les Sarrasins de l'Afrique et de la Sicile.

876. Campagne de Charles le Chauve contre Louis de Saxe, fils de Louis le Germanique; il est défait à Andernach.

876-877. Campagne de Charles le Chauve en Italie, contre Carloman, autre fils de Louis le Germanique, qui le chasse de cette contrée.

LOUIS II, DIT LE BÈGUE.

877—879.

LOUIS III ET CARLOMAN.

879—884.

882. Campagne de Louis III et de Carloman, fils de Louis le Bègue, contre le duc Boson, qui avait été reconnu roi de Bourgogne dans l'assemblée de Mantaille. Siége de Vienne.

CHARLES LE GROS.

884—886.

885. Campagne de Charles le Gros contre les Normands qui, au nombre de plus de 40,000, remontent la Seine et viennent faire le siége de Paris. Cette capitale est sauvée par le courage de l'évêque Gozlin et du comte Eudes, fils de Robert le Fort.

EUDES.

886—893.

887. Guerre d'Eudes, fils de Robert le Fort, que les grands vassaux avaient proclamé roi de France, contre Charles le Simple.

888. Campagne d'Eudes contre les Normands. Journée de Montfaucon en Argonne.

893. Expédition d'Eudes contre Rainulfe II, qui s'est fait proclamer roi d'Aquitaine.

CHARLES III, DIT LE SIMPLE.

893—922.

896. Campagne d'Eudes, roi de Paris, contre Charles le Simple qui, à l'aide des troupes que lui a fournies le roi de Lorraine, Zwentibold, veut faire reconnaître ses droits à la couronne de France. Eudes lui cède une partie de ses États.

912. Campagne de Charles le Simple contre les Normands, qui viennent pour la seconde fois assiéger Paris. Leur chef Rollon obtient la cession de la province qui porte encore le nom de Normandie.

912-918. Campagnes de Charles le Simple, sur le Rhin et l'Elbe, contre les Saxons.

923. Guerre de Charles le Simple contre Henri Ier, roi de Germanie. Traité de Bonn.

Digitized by Google

923. Guerre des grands vassaux de Neustrie, qui mettent à leur tête le comte Robert et Henri Ier, roi de Germanie, contre Charles le Simple. Bataille de Soissons.

RAOUL.

923 — 936.

923-932. Campagne de Raoul, duc de Bourgogne, proclamé roi de France par le crédit de Hugues le Grand, contre les grands vassaux du Midi, les ducs de Normandie et le comte Herbert de Vermandois.

932-935. Guerre des rois de France, d'Allemagne et de Bourgogne, contre les Hongrois.

LOUIS IV, DIT D'OUTREMER.

936 — 954.

936. Expédition de Louis d'Outremer et de Hugues le Grand en Bourgogne.

942. Guerre de Louis IV contre Hugues le Grand, duc de France, le comte de Vermandois Herbert et l'empereur Otton.

943-950. Guerre de Louis contre les Normands et contre Hugues le Grand.

LOTHAIRE.

954 — 986.

954. Guerre de Lothaire contre les grands vassaux.

956. Campagne de Hugues le Grand contre Guillaume Ier, duc d'Aquitaine.

974-980. Guerre de Lothaire contre Otton II, roi de Germanie. Traité de Reims.

980. Campagne de Lothaire dans la Lorraine. Prise de Verdun.

986. Campagne de Lothaire dans l'Aquitaine.

§ 3. FRANÇAIS.

CAPÉTIENS DIRECTS.

987 — 1328.

HUGUES-CAPET.

987 — 996.

988. Guerre de Hugues Capet contre Guillaume Fier à Bras, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui refusait de le reconnaître pour souverain.

988-991. Guerre de Hugues Capet contre Charles de Lorraine, qui prend les armes pour faire valoir ses droits à la couronne de France.

991-995. Guerre des Angevins contre les Bretons. Bataille de Conquéreux.

991-996. Guerres de Hugues Capet contre les grands vassaux.

ROBERT.

996 — 1031.

1002-1005. Expédition de Robert et de Richard II, duc de Normandie, contre la Bourgogne.

1006. Guerre de Baudouin IV, comte de Flandre, contre les rois de France et de Germanie.

1016. Expéditions des Normands dans la Pouille.

1018. Expédition du comte Roger, le Normand, contre les Sarrasins d'Espagne.

1025. Révolte de Henri et de Robert, fils du roi, contre leur père.

HENRI Ier.

1031 — 1060.

1031. Guerre de Henri Ier contre sa mère Constance, qui, voulant donner la couronne à Robert, s'est alliée aux comtes d'Anjou et de Champagne et plusieurs feudataires du duché de France. Bataille de Villeneuve-Saint-Georges.

1034. Guerre entre Henri Ier et Eudes II, comte de Champagne.

1035-1047. Guerre pour le duché de Normandie, entre Guillaume le Bâtard et Gui, comte de Mâcon, qu'un grand nombre de seigneurs normands veulent reconnaître pour leur duc.

1041. Campagne de Henri Ier contre les comtes de Blois, de Valois, de Meulan et de Champagne, qui avaient mis à leur tête son frère Robert. Robert est enfermé dans la tour d'Orléans.

1041-1042. Guerres des grands vassaux les uns contre les autres.

1054-1055. Guerre de Henri Ier et de ses vassaux dans la Normandie, contre Guillaume le Bâtard.

1055-1066. Expédition de Guillaume le Bâtard contre plusieurs de ses vassaux et dans le Maine.

PHILIPPE Ier.

1060 — 1108.

1063. Guerre entre le duc d'Aquitaine et les Maures d'Espagne.

1066. Expédition de Guillaume le Bâtard en Angleterre, contre Harold, fils de Godwin. Bataille d'Hastings : conquête de l'Angleterre.

1067-1070. Guerre de Robert le Frison contre Baudouin VI, son frère, qui avait hérité du comté de Flandre.

1070-1071. Campagne de Philippe Ier, en Flandre, contre Robert le Frison. Bataille de Cassel.

1084-1086. Guerre de Guillaume le Bâtard contre le duc de Bretagne.

1087. Guerre de Guillaume le Bâtard, roi d'Angleterre, contre Philippe Ier. Incendie de Mantes.

1087. Expédition de Robert, duc de Normandie, contre son frère Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.

1087-1091. Guerre de Guillaume le Roux, en Normandie, contre Robert.

1094. Guerre de Guillaume de Breteuil contre Ascelin de Goel.

1096. Incursions de Guillaume le Roux dans le Vexin et dans les domaines du roi de France, qui avoisinent les frontières de la Normandie.

1096-1100. Première croisade. Campagne contre le sultan de Roum. Siége et prise de Jérusalem; Godefroy de Bouillon y est proclamé roi.

1100-1107. Campagnes de Louis, fils du roi, contre plusieurs grands vassaux.

LOUIS VI, DIT LE GROS.
1108 — 1137.

1108-1114. Guerre de Louis contre Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Paix de Gisors.

1108-1115. Campagnes de Louis le Gros contre plusieurs de ses vassaux, notamment contre Amaury (IV) de Montfort et Foulques, comte d'Anjou, contre les Montmorency, le comte de Rochefort et le sieur du Puiset. Prise de Corbeil.

1116. Nouvelle guerre entre la France et l'Angleterre. Pacification ménagée par le pape Calixte II.

1121. Campagne de Louis, des comtes d'Anjou, de Nevers, et du duc de Bretagne, contre le comte d'Auvergne, Guillaume VI, qui avait enlevé à l'évêque de Clermont ses juridictions et son église. Le comte fait sa soumission à Orléans.

1124. Guerre entre Louis d'une part, le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne de l'autre.

1127. Campagne de Louis dans la Flandre, pour faire punir les assassins de Charles le Bon, et favoriser l'élection de Guillaume Cliton, comme comte de Flandre.

1130. Campagnes de Louis pour réprimer les prétentions illégales d'Amaury de Montfort, comte d'Évreux, et de Thibaut IV, comte de Champagne. Ces deux rebelles font leur soumission.

LOUIS VII, DIT LE JEUNE.
1137 — 1180.

1138. Expéditions de Louis VII pour réprimer quelques mouvements populaires qui avaient éclaté à Orléans, et punir les brigandages du sire de Montjay.

1140. Expéditions de Louis VII contre quelques seigneurs du pays d'Aunis, et contre Taillefer, seigneur de la ville d'Angoulême.

1141. Campagne de Louis VII pour soumettre les provinces méridionales de la France, qui depuis plus de deux siècles ne reconnaissaient plus la souveraineté de la couronne, notamment le comté de Toulouse, sur lequel il avait des droits, par son mariage avec Éléonore d'Aquitaine. Siége de Toulouse.

1142-1143. Campagne de Louis VII et du comte de Vermandois, contre Thibaut IV, comte de Champagne, qui avait refusé de prendre part à la guerre du Languedoc. Prise et sac de Vitry.

1147-1149. Seconde croisade. Expédition des Français, commandés par Louis VII, dans l'Asie Mineure. Tentative inutile contre Damas. Retour de Louis.

1152. Commencement de la guerre entre Henri II, roi d'Angleterre, et Louis, qui s'était ligué avec Étienne, Geoffroy Plantagenet, et les comtes de Champagne et du Perche. Invasion dans la Normandie.

1159. Invasion de Henri II dans le comté de Toulouse, sur lequel il avait des droits par son mariage avec Éléonore, épouse divorcée de Louis. Celui-ci sauve Toulouse en s'y enfermant. Prise de Cahors et de plusieurs châteaux où Henri établit des garnisons.

1165. Expédition de Louis en Auvergne, contre trois feudataires du duché d'Aquitaine, qui se prétendaient les vassaux du roi d'Angleterre. Louis les fait prisonniers.

1169-1170. Guerre des barons d'Aquitaine et du comte de Vannes, qui demandent des secours à Louis VII contre le roi d'Angleterre. Paix de Montmirail.

1173. Guerre entre Henri II et ses trois fils, que Louis s'engage à défendre. Celui-ci est battu à Verneuil.

1174. Campagne de Louis VII et de Henri, fils du roi d'Angleterre, dans la Normandie. Siége de Rouen. Paix de Mont-Louis.

PHILIPPE-AUGUSTE.
1180 — 1225.

1183-1185. Guerre entre Philippe-Auguste et Philippe, comte de Flandre, au sujet du Vermandois. Le comte de Flandre est forcé de se soumettre.

1185. Campagne de Philippe-Auguste contre le duc de Bourgogne, allié du comte de Flandre.

1185. Expéditions des *capuchons* contre les Routiers. Bataille de Châteaudun, où plus de sept mille de ces brigands sont exterminés.

1186. Guerre entre Philippe-Auguste et Henri II, roi d'Angleterre, qui, épris d'amour pour Alix de France, s'opposait au mariage de cette princesse avec Robert son fils, auquel elle avait été fiancée. Le roi d'Angleterre demande la paix.

1187. Campagne de Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, contre Salaheddin. Bataille de Tibériade. Prise de Jérusalem. Fin du royaume de ce nom.

1188. Nouvelle guerre de Philippe-Au-

guste contre le roi d'Angleterre, qui, sous prétexte d'une injure reçue de Raymond, comte de Toulouse, renouvelle les prétentions de sa mere Éléonore sur ce comté et l'envahit. Incendie de Dreux. Bataille de Gisors.

1189. Campagne de Philippe-Auguste contre le roi d'Angleterre. Conquête du Maine et de la Touraine. Henri demande la paix.

1189-1192. Troisième croisade contre les Sarrasins. Philippe-Auguste et Richard réunissent leurs troupes pour assiéger Saint-Jean d'Acre. Retour de Philippe en France. Il laisse le commandement de son armée au duc de Bourgogne. Bataille d'Ascalon.

1193. Campagne de Philippe-Auguste, allié de Jean Sans Terre, contre Richard, roi d'Angleterre. Prise d'Évreux et de Gisors. Siége inutile de Rouen.

1194-1196. Guerre entre Philippe-Auguste et Richard. Succès de Richard au commencement de la première campagne. Le roi de France s'empare de Dieppe et d'Issoudun. Paix de Gaillon.

1196. Campagne contre Richard, qui a violé quelques articles de la paix de Gaillon. Reddition d'Aumale, et prise de Nonancourt.

1197. Campagne de Richard, ligué avec plusieurs seigneurs français, contre Philippe-Auguste. Bataille de Gisors.

1198. Campagne de Philippe-Auguste contre Baudouin, comte de Flandre, allié de Richard. Siége d'Arras. Le roi de France est contraint de demander la paix.

1199-1200. Guerre entre le roi de France et Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Celui-ci demande et obtient la paix.

1201-1202. Les hostilités recommencent entre la France et l'Angleterre. Philippe envahit la Normandie et s'empare de plusieurs châteaux forts, pendant qu'Artus de Bretagne, frustré de la couronne d'Angleterre, par Jean sans Terre, attaque le Poitou. Assassinat d'Artus.

1201-1204. Quatrième croisade prêchée par Foulques, curé de Neuilly. Un grand nombre de seigneurs français prennent la croix. En route ils prêtent secours aux Vénitiens, font la conquête de la Dalmatie, assiégent et prennent Constantinople. Baudouin, comte de Flandre, est élu empereur d'Orient.

1203-1204. Campagnes de Philippe-Auguste dans la Normandie. Siége de Rouen. Conquête de la Normandie. Campagnes de Guillaume de Roches dans l'Anjou, le Maine et la Touraine, et de Henri Clément dans le Poitou. Soumission de ces provinces à la couronne de France.

1205. Continuation de la guerre avec le roi d'Angleterre. Philippe lui accorde une trêve de deux ans.

1208-1215. Croisade contre les Albigeois. Prise et sac de Béziers. Siége inutile de Toulouse, où s'est enfermé Raymond, comte de Toulouse, principal protecteur des hérétiques. Celui-ci reçoit des secours de Pierre, roi d'Aragon; il est cependant vaincu par Simon de Montfort, à la bataille de Muret.

1212. Philippe se prépare, à l'instigation du pape, à recommencer la guerre avec Jean sans Terre. Rassemblement d'un nombre considérable de bâtiments à l'embouchure de la Seine pour opérer un débarquement en Angleterre.

1213. Expédition de Philippe contre le comte de Flandre, Ferrand. Destruction de la flotte française, près de Dam. Philippe fait raser les fortifications de Lille et de Cassel.

1214. La France est attaquée à l'occident et au nord. Jean sans Terre envahit le Poitou, et se rend maître d'Angers. Louis, fils de Philippe-Auguste, le force à repasser en Angleterre. L'empereur Otton et Ferrand, comte de Flandre, rassemblent une armée dans le Hainaut. Philippe marche contre eux, et gagne la bataille de Bouvines.

1215-1217. Louis, fils de Philippe-Auguste, est appelé au trône d'Angleterre par les barons en guerre avec leur roi. Henri, fils de celui-ci, gagne la bataille de Lincoln sur le prince français, et lui impose des conditions de paix très-désavantageuses.

1217. Continuation de la guerre contre les Albigeois. Simon de Montfort assiége Raymond dans Toulouse et périt sous les murs de cette ville. Son fils Amaury et Louis, fils de Philippe, continuent inutilement le siége.

Louis VIII.

1223 — 1226.

1224-1225. Campagnes de Louis VIII contre Savary de Mauléon, général des troupes de Henri III, roi d'Angleterre: (prise de Saint-Jean d'Angély et de Niort; siége de la Rochelle), et contre Richard, frère de Henri, envoyé pour réparer les échecs de Savary. Conclusion de la paix à la Rochelle.

1224. Guerre contre les Albigeois. Siége d'Avignon. Reddition de cette ville.

Louis IX.

1226 — 1270.

1227. Expédition de la reine Blanche contre les grands vassaux qui lui disputent la régence.

1228-1229. Expédition de Humbert de Beaujeu dans l'Albigeois. Combat de Vareilles. Raymond s'empare de Castel-Sarrasin. Traité de Meaux.

1229. Guerre entre un grand nombre de seigneurs français et Thibaut, comte de Champagne. Blanche conduit en personne une armée au secours de ce prince.

1230-1234. Expédition de la reine Blanche en Bretagne, contre le comte Mauclerc, allié du roi d'Angleterre, Henri III. Trêve de Saint-Aubin-du-Cormier. Soumission du duc de Bretagne.

1234. Campagne de Thibaut IV, comte de Champagne, dans la Navarre. Il se fait proclamer roi à Pampelune.

1235. Expédition de Blanche contre Thibaut, qui avait marié sa fille à Jean de Dreux, fils de Pierre Mauclerc, au mépris de la convention qu'il avait faite avec la reine.

1238. Croisade de Jean de Béthune.

1239. Expédition dirigée par Jean, comte de Beaumont, dans le Languedoc, pour faire rentrer dans le devoir quelques seigneurs révoltés. Il les contraint à demander la paix.

1242-1243. Campagnes de Louis IX, dans le Poitou, contre Hugues de Lusignan, comte de la Marche, qui s'était ligué avec Henri III, roi d'Angleterre, et plusieurs autres seigneurs français. Victoires de Taillebourg et de Saintes. Henri demande une trêve de cinq ans et se rembarque à Calais.

1248-1253. Première croisade de saint Louis. Séjour des croisés en Chypre. Débarquement en Égypte. Prise de Damiette. Bataille de Mansourah. Mort du comte d'Artois. Captivité du roi. Il conclut une trêve avec le sultan d'Égypte, passe en Syrie, et revient en France à la mort de sa mère.

1251. Guerre contre les Pastoureaux, fanatiques qui, à la voix d'un aventurier nommé Job, avaient pris la croix pour réprimer le luxe des prélats et les vices de la cour de Rome.

1265-1268. Expédition de Charles d'Anjou à Naples et en Sicile. Victoire de Bénévent. Bataille de Celana ou Tagliacozzo.

1269-1270. Seconde croisade de saint Louis. Il s'embarque à Aigues-Mortes avec ses trois fils, s'empare de Carthage, assiège Tunis, et meurt devant cette ville.

PHILIPPE III, DIT LE HARDI.
1270 — 1285.

1272. Guerre contre le comte de Foix. Siége du château de Foix, qui se rend à discrétion.

1275-1276. Intervention en Navarre. Philippe y envoie, sous les ordres d'Eustache de Beaumarchais, une armée chargée de défendre la veuve du roi Henri contre les rois d'Aragon et de Castille qui voulaient s'emparer de la régence.

1282-1283. Vêpres siciliennes. Guerre entre Charles d'Anjou et Pierre d'Aragon. Ce dernier se fait couronner roi de Naples et de Sicile.

1283-1285. Philippe III porte la guerre en Catalogne. Siége et prise de Gironne. Destruction de la flotte française, attaquée dans le port de Roses, par l'amiral aragonais Roger de Loria.

PHILIPPE IV, DIT LE BEL.
1285 — 1314.

1286-1295. Continuation de la guerre contre le roi d'Aragon, en Espagne et en Sicile. Traités de Tarascon et d'Anagni.

1294-1295. Campagne du connétable Raoul de Nesle et de Charles de Valois, alliés du roi d'Angleterre, dans l'Aquitaine. Prise des châteaux de Podensac et de la Réole.

1296. Campagne du comte d'Artois contre les Anglais, en Guyenne.

1297-1300. Campagnes dans la Champagne et dans la Flandre contre les comtes de Bar et de Flandre, alliés du roi d'Angleterre. Victoires de Furnes et de Comines. Traité de Montreuil-sur-Mer entre les rois de France et d'Angleterre. Le comte de Flandre est abandonné par celui-ci à ses propres forces. Combat de Courtray. Le comté de Flandre est réuni à la couronne de France.

1302-1304. Révolte des Flamands. Philippe envoie une armée en Flandre. Bataille de Courtray. Il marche en personne contre les Flamands. Bataille de Mons-en-Puelle. Armistice.

1313-1314. Reprise de la guerre contre le comte de Flandre. Le roi de France conclut une trêve avec lui.

LOUIS X, DIT LE HUTIN.
1314 — 1316.

1315. Expédition malheureuse de Louis X contre les Flamands.

PHILIPPE V, DIT LE LONG.
1316 — 1322.

1316. Expédition de Philippe, comte de Poitiers, régent du roi Philippe V, dans la Flandre, pour maintenir les droits de Mathilde sa belle-mère, à laquelle le comte de Beaumont-le-Roger avait enlevé les villes d'Arras et de Saint-Omer.

CHARLES IV, DIT LE BEL.
1322 — 1328.

1323. Expédition en Guyenne, au sujet de la forteresse de Montpezat, dont Charles le Bel revendiquait la possession. Succès de Charles de Valois, commandant de cette expédition. Conquête de la Guyenne.

1326. Expédition de Jean, frère de Guillaume de Hainaut, en Angleterre, pour venger

Digitized by Google

Isabelle, sœur de Charles le Bel, que son mari Édouard II avait dépouillée du titre de reine, comme ennemie de l'État. Édouard II est détrôné.

VALOIS.

1328 — 1498.

PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS.

1328 — 1350.

1328. Philippe marche au secours du comte de Flandre, contre lequel les Flamands s'étaient révoltés. Combat de Cassel. Prise et incendie de cette ville.

1339. Guerre entre la France et l'Angleterre. Campagne d'Édouard III dans la Flandre. Siége de Cambrai.

1340. Combat de l'Écluse entre les flottes anglaise et française. Édouard III, vainqueur, débarque en France, au port de l'Écluse. Siéges inutiles de Saint-Omer et de Tournai. Trêve entre les rois de France et d'Angleterre.

1341-1343. Guerre de la succession de Bretagne, entre le comte de Montfort, aidé du roi d'Angleterre, et Charles de Blois, secouru par le roi de France. Siége de Nantes. Le comte de Montfort est fait prisonnier. Exploits de Jeanne de Montfort.

1344. La guerre recommence entre Charles de Valois et le comte de Montfort. Ce dernier est secouru par la veuve d'Olivier de Clisson, qui, sur de simples soupçons, avait été décapité par ordre du roi de France.

1344. Guerre contre les Anglais dans le midi de la France. Henri de Lancastre débarque au port de Bayonne. Capitulation de Bordeaux. Prise de Bergerac. Succès du prince Jean, duc de Normandie, sur les Anglais. Il reprend Bergerac et un grand nombre de villes, dont ils s'étaient emparés.

1346-1347. Édouard III débarque en Normandie, avec une armée de trente-deux mille hommes. Prise et sac de Caen. Édouard marche sur la Picardie, pour opérer sa jonction avec les Flamands. Passage de la Somme. Bataille de Crécy. Siége et prise de Calais.

JEAN II, DIT LE BON.

1350 — 1364.

1350-1351. Le maréchal Guy de Nesle, qui commandait les troupes françaises en Saintonge, est battu et fait prisonnier par les Anglais. Prise de Saint-Jean d'Angely sur les Anglais. Tentatives inutiles d'Édouard III pour s'emparer de Nantes et de Saint-Omer.

1350-1351. Continuation de la guerre en Bretagne. Combat des Trente. Revers du maréchal Guy de Nesle, qui, après avoir recouvré sa liberté, s'est mis à la tête des troupes du comte de Blois.

1356. La France est attaquée du côté du Nord par Édouard en personne, en Normandie par le duc de Lancastre, et en Guyenne par le prince de Galles (*prince Noir*). Succès de ce prince. Bataille de Maupertuis ou de Poitiers. Le roi Jean y est fait prisonnier.

1358. Guerre de la Jacquerie. Combat de Meaux.

1359-1360. Campagne d'Édouard III dans la Picardie, l'Artois, le Cambresis, la Bourgogne. Il pénètre jusqu'à Paris. Paix de Brétigny.

1362. Expédition du duc de Bourbon contre les *grandes compagnies;* bataille de Brignais, où il est battu.

CHARLES V.

1364 — 1380.

1364. Guerre contre le roi de Navarre, Charles le Mauvais. Boucicault attaque ses possessions en Normandie. Prise de Mantes et de Meulan. Bertrand du Guesclin bat ses troupes à Cocherel.

1365. Guerre en Bretagne. Du Guesclin est envoyé au secours de Charles de Blois. Bataille d'Auray, où Charles de Blois est tué, et du Guesclin fait prisonnier. Traité de Guerande. Pacification de la Bretagne.

1365-1367. Du Guesclin conduit en Espagne les grandes compagnies au secours de Henri de Transtamare, contre Pierre le Cruel. Ce dernier est, de son côté, secouru par le prince de Galles. Henri de Transtamare est couronné, à Burgos, roi de Castille. Du Guesclin est fait prisonnier dans une bataille livrée entre Navarette et Najara.

1368. Du Guesclin qui avait recouvré sa liberté, moyennant rançon, vient en France; il y rassemble une troupe de deux mille hommes et retourne au secours de Henri de Transtamare. Bataille de Montiel. Pierre le Cruel est investi dans la forteresse de ce nom.

1369-1370. Charles V déclare la guerre à l'Angleterre. Campagnes du duc d'Anjou en Aquitaine contre le prince de Galles; du duc de Bourgogne dans la Picardie contre le duc de Lancastre; de du Guesclin contre Robert Knolles. Bataille de Pont-Vallain.

1371. La flotte anglaise est battue, devant la Rochelle, par une flotte espagnole envoyée au secours de la France par le roi de Castille. L'amiral anglais, comte de Pembrock, est fait prisonnier.

1372. Campagne de du Guesclin dans le Poitou. Prise du captal de Buch à Soubise. Réduction du Poitou.

1373. Campagne de du Guesclin et de Clisson en Bretagne, contre Jean de Montfort. Soumission de la Bretagne.

1377-1378. Campagnes du duc de Bourgo-

Digitized by Google

gne dans la Picardie: prise d'Ardres; du duc d'Anjou dans l'Aquitaine: défaite du général Felton, près de Bergerac.

1378. Campagnes du duc d'Anjou dans le Midi et de du Guesclin dans la Normandie, pour soumettre les villes que Charles de Navarre y possédait sous la mouvance de la France.

1380. Guerre en Flandre ; soulèvement de la noblesse de Bretagne.

CHARLES VI.

1380 — 1422.

1380-1382. Soulèvement des habitants du Languedoc contre le duc de Berri, qu'on leur imposait pour gouverneur à la place du comte de Foix. Le duc de Berri est battu à Revel. Ravages exercés par les *Tuchins*.

1382. Campagne de Charles VI contre les Flamands révoltés. Victoire de Rosebecque.

1382-1384. Expédition du duc d'Anjou en Italie, pour conquérir le trône de Naples que lui avait légué la reine Jeanne. Son armée est détruite par la disette et les maladies. Il tombe lui-même malade et meurt à Bari.

1384. Les Anglais opèrent une descente dans la Flandre et remportent une victoire à Dunkerque. Charles VI marche contre eux. Bataille de Bruckbourg.

1385. Campagne de Charles VI pour soumettre les Gantois révoltés contre son oncle, Philippe, qui avait hérité de la Flandre du chef de Marguerite de Flandre. Paix de Tournai. Toute la Flandre se trouve réunie sous la souveraineté d'un monarque français.

1385. Campagne du duc de Bourbon et des comtes de la Marche et d'Armagnac dans la Saintonge.

1386. L'amiral Jean de Vienne conduit une flotte et des soldats français au secours du roi d'Écosse, Robert II.

1386. Préparatifs pour une descente en Angleterre.

1386-1887. Expédition du duc de Bourbon en Castille, pour empêcher le comte de Lancastre de s'emparer de la couronne de ce royaume.

1387-1388. Campagne de Charles VI contre le duc de Gueldre.

1396. Le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, conduit l'élite de la noblesse française au secours du roi de Hongrie, contre Bajazet, sultan des Turcs. Funeste bataille de Nicopolis.

1401. Guerre civile en Provence. Louis II d'Anjou, après avoir tenté de conquérir le royaume de Naples, s'établit dans ce comté.

1409-1411. Commencement de la guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs. Traité d'Auxerre.

1412. Expédition de Charles VI contre son oncle, le duc de Berri, qu'il assiége dans Bourges. Paix de Bourges.

1413. Commencement d'hostilités entre l'Angleterre et la France. Elles sont suspendues par la mort du roi d'Angleterre, Henri IV.

1413. Continuation de la guerre des Bourguignons et des Armagnacs. Charles VI marche en personne contre les Bourguignons. Prise de Compiègne, de Noyon, de Soissons. Paix d'Arras.

1413. La guerre des Bourguignons et des Armagnacs recommence. Traité de Pontoise.

1415. Descente du roi d'Angleterre sur les côtes de Normandie. Siége de Harfleur. Bataille d'Azincourt.

1417-1418. Continuation de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons. Le duc de Bourgogne marche sur Paris. Revers du comte d'Armagnac. Il est fait prisonnier, ainsi que le roi Charles VI.

1419-1420. Invasion du roi d'Angleterre en Normandie. Prise de Rouen et de Pontoise. Fausse réconciliation du duc de Bourgogne et du dauphin pour s'opposer aux progrès du roi d'Angleterre. Assassinat du duc de Bourgogne à Montereau. Traité de Troyes.

1420-1421. Le roi d'Angleterre continue la guerre. Il prend Sens, Melun et Montereau. Il est reconnu comme roi de France par les états généraux assemblés à Paris.

1421-1422. Campagne du dauphin Charles, qui, de son côté, s'est fait reconnaître roi de France par les états généraux de Poitiers, contre le roi d'Angleterre, Henri V. Victoire des Français à Baugé. Campagne de Harcourt, la Hire, Xaintrailles, et d'une foule d'autres seigneurs, dans la Picardie, contre les Anglais.

CHARLES VII.

1422 — 1461.

1423-1424. Guerre contre les Anglais et le duc de Bretagne leur allié. Batailles de Crevant-sur-Yonne, du Crotoy, de Ham, de Guise, de Verneuil. Conquête du Perche et du Maine par les Anglais.

1426. Expédition de Dunois et de la Hire pour secourir la ville de Montargis, assiégée par les Anglais.

1428. Les Anglais passent la Loire. Siége d'Orléans. Bataille de Roveray, ou Journée des Harengs. Jeanne d'Arc marche au secours d'Orléans et force les Anglais à lever le siége.

1429. Campagne de Jeanne d'Arc contre les Anglais. Prise de Jargeau. Bataille de Patay. Elle conduit à travers un pays oc-

cupé par l'ennemi, le roi de France à Reims et le fait sacrer.

1430. Elle continue la guerre contre les Anglais. Elle est forcée de s'enfermer dans Compiègne. Elle est faite prisonnière dans une sortie de la garnison.

1431-1435. Succès de l'armée de Charles VII contre les Anglais. Flavy les force à lever le siége de Compiègne; Xaintrailles les bat à Germiny, près de Meaux, et Barbazan à la Croisette, près de Châlons-sur-Marne. Le maréchal de Rieux et le comte de Dunois forcent le duc de Bedfort à lever le siége de Lagny, à repasser la Marne et à rentrer dans Paris. Traité d'Arras.

1436-1437. Paris ouvre ses portes à l'armée de Charles VII, commandée par le connétable de Richemont. Campagne de Charles VII pour se porter sur la capitale. Prise de Montereau. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, assiége les Anglais dans Calais.

1438-1442. Vaine entreprise de René d'Anjou contre le royaume de Naples.

1439. Continuation de la guerre contre les Anglais. Siége et prise de Meaux. Expédition du connétable de Richemont en Normandie. Il est battu sous les murs d'Avranches.

1440. Guerre de la Praguerie.

1441-1444. Campagne de Charles VII en Champagne. Prise de Pontoise sur les Anglais. Pacification du Poitou, de l'Anjou, de la Saintonge, de la Guyenne et d'autres provinces. Le dauphin force les Anglais à lever le siége de Dieppe et réduit les Armagnacs dans le Midi. Trêve de Tours avec l'Angleterre.

1444-1445. Expédition du dauphin contre les Suisses. Bataille de Saint-Jacob sur la Birse. Expédition de Charles VII contre les villes libres de Lorraine.

1448. Rupture de la trêve entre la France et l'Angleterre, au sujet du traité de Tours. Dunois enlève le Mans au commandant anglais Surienne.

1449-1450. Campagne de Dunois, en Normandie, contre les Anglais. Soumission de Rouen. Défaite de Thomas Kyriel, à Formigny, par le comte de Clermont et le connétable de Richemont.

1450-1451. Succès obtenus par le comte de Comminges et par Charles VII sur les Anglais dans le Midi. Dunois achève la conquête de la Guyenne en forçant Burdeaux et Bayonne à capituler.

1453. Expédition de Talbot en Guyenne. Bordeaux lui ouvre ses portes. Le général anglais est battu et tué près de Châtillon. Toute la France se trouve délivrée de la présence des troupes anglaises.

Louis XI.

1461 — 1483.

1465. Guerre du bien public. Louis XI soumet le Berry, le Bourbonnais et l'Auvergne. Paix de Riom. Louis XI se porte sur Paris pour défendre cette capitale et empêcher la jonction des confédérés. Bataille de Montlhéri contre le comte de Charolais. Les confédérés assiégent Paris. Traités de Conflans et de Saint-Maur.

1467-1468. Ligue du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne, du duc d'Alençon et de plusieurs autres seigneurs contre Louis XI. Invasion dans la Normandie. Louis XI recouvre toutes les villes dont les confédérés se sont emparés, excepté Caen. Traité d'Ancenis avec le duc de Bretagne. Traité de Péronne avec le duc de Bourgogne.

1469. Louis XI envoie Dammartin dans le Midi, pour réprimer les brigandages du duc de Nemours et du comte d'Armagnac. Soumission du duc de Nemours. Le comte d'Armagnac s'enfuit en Espagne. Expédition contre le duc de Bretagne. Traité d'Angers.

1471. Guerre entre Louis XI et Charles le Téméraire. Louis XI s'empare de Roye, Saint-Quentin, Amiens. Trêve de quelques mois conclue à Amiens. Ligue formidable contre Louis XI.

1472. Expédition du roi en Guyenne. Le duc de Bourgogne recommence la guerre. Il prend les villes de Nesles, Eu, Roye, Saint-Valery. Louis XI marche contre lui et contre le duc de Bretagne. Traité de Senlis.

1474-1475. Campagne de Louis XI dans le Roussillon. Conquête définitive de cette province. Expédition de René II d'Anjou contre le duc de Bourgogne.

1474. Charles le Téméraire intervient dans la querelle de Robert de Bavière et de Hermann de Hesse, au sujet de l'archevêché et de l'électorat de Cologne. Siége de Nuits ou Neuss. Il envoie une armée pour envahir l'Alsace; elle est repoussée par les Suisses. Bataille d'Héricourt.

1475. Campagne de Charles le Téméraire dans la Lorraine. Il fait la conquête de cette province.

1475. Le roi d'Angleterre, Édouard IV, débarque à Calais. Défection de Charles le Téméraire, avec lequel il avait fait alliance. Traité de Péquigny conclu entre Édouard et Louis XI.

1476. Guerre de Charles le Téméraire contre les Suisses. Batailles de Granson et de Morat.

1476-1477. Guerre en Lorraine entre René, secrètement secouru par Louis XI, et Charles le Téméraire. Siége de Nancy. Ba-

taille de Nancy, où périt Charles le Téméraire.

1478. Louis XI s'empare d'une partie des États de Charles le Téméraire. Prise d'Abbeville, de Ham, de Bohain, de Saint-Quentin et de Péronne.

1479. Guerre entre Louis XI et l'archiduc Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne. Bataille de Guignegate. Traité d'Arras.

CHARLES VIII.

1483 — 1498.

1485. Révolte du duc d'Orléans contre la régente. La Trémoille est chargé de faire rentrer le duc dans le devoir; il l'assiége dans Beaugency et le force à capituler.

1485-1488. Guerre en Bretagne et en Guyenne contre le duc François II et ses nombreux alliés, qui veulent dépouiller madame de Beaujeu de la régence. Siége de Nantes. Victoire de la Trémoille à Saint-Aubin du Cormier. Traité de Sablé.

1491-1493. Guerre en Artois contre Maximilien, au sujet du mariage de Charles VIII avec l'héritière du duché de Bretagne. Traité de Senlis.

1493. Débarquement de Henri VII à Calais. Siége de Boulogne. Traité d'Étaples.

1494-1497. Expédition de Charles VIII en Italie. Le duc d'Orléans et d'Aubigny sont envoyés en avant. Victoire de Rapallo, gagnée par le duc d'Orléans. Entrée de Charles VIII à Florence. Prise de Rome. Invasion dans le royaume de Naples. Charles VIII entre dans Naples et s'y fait couronner. Ligue contre Charles VIII. Il laisse à Naples Gilbert de Bourbon en qualité de généralissime et de vice-roi, et se met en marche pour retourner en France, avant que les alliés aient rassemblé toutes leurs forces. Bataille de Fornovo ou Fornoue. Tentatives pour délivrer le duc d'Orléans assiégé dans Novarre. Traité de Verceil entre Charles VIII et le duc de Milan. Charles VIII rentre en France.

1495-1496. Campagne de d'Aubigny, dans la Calabre, contre Gonzalve de Cordoue. Le vice-roi de Naples, Gilbert de Bourbon, est battu près de cette ville par le roi Ferdinand. Il est successivement chassé de la province de Labour, des Principautés et de la Pouille, et réduit à capituler, à la condition d'évacuer tout le royaume de Naples.

1496. Campagne de Charles VIII contre Ferdinand le Catholique, qui avait envahi le Languedoc.

VALOIS-ORLÉANS.

LOUIS XII.

1498 — 1515.

1499. Louis XII se prépare à faire valoir, les armes à la main, les droits qu'il prétend avoir sur le Milanais comme héritier des Visconti dépouillés par Sforza. Invasion et conquête de ce duché, en moins de vingt jours.

1507. Révolte des Génois soumis à la domination française depuis la conquête du Milanais. Louis XII conduit contre eux une armée et les fait rentrer dans le devoir.

1500-1502. Expédition de Louis XII en Italie pour conquérir le royaume de Naples. Il fait alliance avec le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique. Siége et prise de Capoue. Frédéric III est poursuivi dans l'île d'Ischia. Il se rend à discrétion et est conduit en France.

1500. Ludovic Sforza s'empare du Milanais sur les Français. La Trémoille est envoyé contre lui. Seconde conquête du Milanais.

1502-1503. Guerre entre Louis XII et le roi d'Espagne au sujet du partage du royaume de Naples. Gonzalve de Cordoue est réduit à la dernière extrémité dans Barletta. Le traité de Lyon suspend un moment les hostilités et donne au roi d'Espagne le temps d'envoyer des troupes en Italie. Défaite de d'Aubigny à Séminara, de la Palisse à Rouvo, de Nemours à Cerignola. Les Français sont expulsés de tout le royaume de Naples, excepté de Gaëte, de Venouse et de Troia.

1503-1504. Louis XII met sur pied trois armées : deux pour conquérir le Roussillon et envahir l'Espagne du côté de la Navarre, la troisième pour reconquérir le royaume de Naples. Elles échouent toutes trois dans leurs tentatives. Les Français sont forcés d'évacuer les trois places qu'ils possédaient encore dans le royaume de Naples. Traité de Blois.

1508. Traité de Cambray conclu contre les Vénitiens, entre le roi de France, le roi d'Espagne et l'empereur Maximilien. Les Français commencent la guerre. Bataille d'Agnadel, gagnée par la Trémoille sur les généraux Alviano et Pétigliano.

1509. Louis XII envoie la Palisse au secours de Maximilien, contre les Vénitiens, qui s'étaient emparés de Padoue. Siége de cette ville. Les Français, et surtout Bayard, s'y distinguent par leur bravoure.

1510. Le pape Jules II déclare la guerre à la France, et commence les hostilités en attaquant le duc de Ferrare, allié de Louis XII, et en faisant attaquer Gênes par une flotte vénitienne; le Milanais, par une armée de Suisses. Le duc de Ferrare perd Modène et Reggio. Les deux autres tentatives échouent.

1510-1511. Campagne de Chaumont, puis de Trivulce contre Jules II. Bayard, sous les ordres de ce dernier général, défait les alliés du pape à la journée de la Bastide, et les troupes même du pape à Casalecchio.

1511-1512. Ligue contre Louis XII et

Maximilien, entre Jules II, le sénat de Venise, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre. Admirable campagne de Gaston de Foix dans le nord de l'Italie. Il force les Espagnols et les Romains à lever le siége de Bologne, défait Jean-Paul Baglioni, qui commandait une partie de l'armée vénitienne, s'empare de Brescia et de Ravennes, défait près de cette ville l'armée espagnole et papale, et périt dans l'action. Peu de temps après sa mort, les Français ne possèdent plus en Italie que les châteaux de Milan, de Novarre, de Crémone et de la Lanterne à Gênes.

1512. Les Espagnols envahissent la Navarre française et ne sont chassés du Béarn qu'avec peine.

1513. Louis XII, après avoir fait alliance avec les Vénitiens, envoie une armée en Italie pour recommencer la conquête du Milanais. La Trémoille ouvre la campagne d'une manière brillante, mais il est ensuite battu par les Suisses à Novarre, et le Milanais est encore une fois perdu.

1513-1514. Henri VIII débarque à Calais et réunit ses forces à une partie de celles de l'empereur Maximilien. Il défait les troupes françaises, près de Guinegate, à la *journée des Éperons*, et prend Thérouenne et Tournay. Les Suisses et le reste des forces de Maximilien mettent le siége devant Dijon. La Trémoille délivre cette ville et conclut le traité de Dijon. Louis XII conclut avec Henri VIII, Maximilien et Ferdinand, la trêve d'Orléans.

VALOIS-ORLÉANS-ANGOULÊME.

1515 — 1589.

FRANÇOIS Ier.

1515 — 1547.

1515. François Ier franchit les Alpes par Guillestre et l'Argentière, et pénètre en Italie, dans le but de reconquérir le Milanais. Victoire de Marignan contre les Suisses, alliés de Maximilien Sforza. Conquête du Milanais.

1516. François Ier prête aux Vénitiens des troupes pour recouvrer leurs États de terre ferme sur l'empereur Maximilien. Le commandement en est confié aux maréchaux Trivulce et Lautrec. Sièges de Vérone et de Brescia.

1521. Expédition de Lesparre pour reconquérir la Navarre, que Charles-Quint, au mépris du traité de Noyon, refusait de restituer. Cet officier est vaincu à Squiros, et la Navarre perdue pour la France.

1521. Robert de la Marck, duc de Bouillon, déclare la guerre à Charles-Quint, à l'instigation de François Ier, qui devait le secourir. Ces secours ne sont pas fournis à temps et Robert perd son duché, excepté Sedan.

1521-1522. Première guerre entre François Ier et Charles-Quint. Le comte de Nassau, lieutenant de l'empereur, s'empare de Mouzon et assiège la ville de Mézières, qui est vaillamment défendue par Bayard. François Ier met sur pied quatre armées. Guerre en Champagne, en Flandre, en Artois, en Espagne, mais principalement dans le Milanais. Bataille de la Bicoque. Les Français sont chassés du Milanais et de Gênes.

1523. Expédition de Bonnivet dans le Milanais. Il manque l'occasion de reconquérir ce duché. Les frontières de la France sont attaquées sur tous les points : les Espagnols entrent en Guyenne et sont repoussés devant Bayonne ; les Allemands envahissent la Champagne et sont chassés par le duc de Guise ; les Anglais et les Flamands, commandés par le comte de Suffolk, traversent toute la Picardie et arrivent jusqu'au bord de l'Oise, à sept lieues de Paris. Belle campagne de la Trémoille et de Vendôme, qui forcent l'ennemi à se retirer.

1524-1526. Nouveaux revers des Français dans le Milanais. Bayard est vaincu à Rebec ; Bonnivet à Romagnano, sur les bords de la Sesia. Les Français sont chassés du Milanais, et poursuivis au delà des Alpes par les Impériaux, qui envahissent la Provence. Prise de Toulon. Siége de Marseille. François Ier marche au secours de cette ville, poursuit les Impériaux, repasse en Italie et reprend Milan. Siége et bataille de Pavie. François Ier est fait prisonnier. Traité de Madrid.

1526-1527. Seconde guerre entre François Ier et Charles-Quint. Le Milanais est conquis et Rome prise par les Impériaux. François Ier envoie Lautrec en Italie avec une armée. Ce général reprend une partie du Milanais.

1528-1529. Lautrec marche sur Rome et poursuit l'armée impériale dans sa retraite sur le royaume de Naples. Siége de Naples. Mort de Lautrec. Retraite de l'armée française. Revers des troupes qui défendaient le Milanais. Le comte de Saint-Paul est vaincu et fait prisonnier à Landriano. Les Français abandonnent le nord de l'Italie.

1534-1535. Une nouvelle armée française est envoyée en Italie contre François Sforza, duc de Milan, qui avait fait assassiner un agent français nommé Merveille. Le duc de Savoie lui ayant refusé le passage, elle envahit la Savoie et le Piémont et fait la conquête de ces deux pays.

1536. Troisième guerre de François Ier contre Charles-Quint. Ce dernier dirige trois armées contre la France : la première, partie d'Espagne, envahit le Languedoc ; la seconde, rassemblée dans les Pays-Bas, entre en Picardie ; la troisième, commandée par l'empe-

reur en personne, pénètre en Provence par le Piémont. La France est victorieuse sur tous les points.

1536-1538. Les hostilités recommencent entre Charles Quint et François Ier, dans le Milanais, le Piémont, la Savoie, l'Artois, la Flandre. Soliman, allié de François Ier, fait envahir par Barberousse la Calabre, la terre d'Otrante et la Pouille. Trêve de Nice.

1541-1542. Quatrième guerre entre François Ier et Charles-Quint, au sujet de l'assassinat de deux agents français dans le duché de Milan. François Ier met sur pied cinq armées, qui envahissent le Milanais, le Roussillon, le Luxembourg et le Brabant. Conquêtes momentanées du Luxembourg et du Roussillon.

1543. Continuation des hostilités entre François Ier et Charles-Quint. François Ier attaque son rival dans les Pays-Bas, et obtient sur lui quelques succès dans le Hainaut et le Luxembourg. Soliman, allié de la France, réunit sa flotte à celle de François Ier, commandée par le duc d'Enghien, pour bloquer Nice. Expédition de Barberousse dans le Piémont, la Catalogne et le royaume de Valence.

1544. Guerre dans la Savoie et le Piémont. Bataille de Cérisoles, dans laquelle le comte d'Enghien, Tavannes et Montluc détruisent complètement les Impériaux.

1544-1545. L'Empereur fait une invasion dans la Champagne; et le roi d'Angleterre, Henri VIII, assiège Boulogne. Charles-Quint s'avance jusqu'à deux jours de marche de Paris. Traité de paix de Crespy. Henri VIII s'empare de Boulogne. François Ier conclut avec lui le traité d'Ardres.

1545. Extermination des Vaudois.

HENRI II.

1547 — 1559.

1547-1548. Henri II envoie six mille hommes au secours des Écossais contre l'Angleterre.

1548. Révolte dans l'Angoumois et la Guyenne. Le connétable de Montmorency est envoyé pour la réprimer. Henri II s'empare de plusieurs places que les Anglais possédaient autour de Boulogne. Il assiége cette ville, qui est rendue à la France.

1551. Guerre avec Charles-Quint. Une armée française pénètre en Italie, ravage les terres du pape, force les Impériaux à lever le siége de Parme, et arrête les progrès de l'Empereur dans l'Italie centrale.

1551-1555. Opérations militaires de Brissac dans le Piémont. Siége de San-Yago. Siége et prise de Vulpiano. Prise de Monte-Calvo. Combat et prise de Vignal. Trêve de Vaucelles.

1552-1555. Tentative inutile des Français pour soulever le royaume de Naples et s'établir à Sienne. Strozzi, général de Henri II, est défait à Marciano et à Lucignano, par Marignan, général de l'empereur.

1552-1553. Expédition de Henri II en Lorraine. Il s'empare des trois évêchés. Charles-Quint accourt pour arrêter ses progrès et reprendre Metz. Il échoue dans le siége de cette ville, vaillamment défendue par le duc de Guise. Ses armées ravagent la Picardie.

1553. Expédition en Corse, dirigée par Thermes. Conquête de cette île.

1553-1554. Continuation des hostilités de Charles-Quint dans la Picardie. Prise et destruction de Thérouenne. Henri II porte la guerre dans les Pays-Bas. Il ravage le Hainaut, le Brabant, le Cambresis. Siége et bataille de Renty.

1554-1555. Cont inuationdes hostilités entre Charles-Quint et Henri II, dans la Lorraine et la Flandre. Le baron de la Garde, près de la côte de Gênes, le capitaine d'Espineville, à la hauteur de Douvres, détruisent deux escadres de Charles-Quint.

1556-1557. Henri II met sur pied deux armées, et envoie l'une en Flandre, sous les ordres du connétable de Montmorency; l'autre en Italie, sous les ordres du duc de Guise. Ce dernier échoue dans la tentative qu'il fait sur le royaume de Naples. Le connétable de Montmorency est complétement battu près de Saint-Quentin.

1558-1559. Le duc de Guise, rappelé d'Italie, remplace Montmorency dans le commandement de l'armée de Picardie; il reprend l'offensive, surprend Calais, et s'en empare. Il porte ensuite la guerre dans l'est de la France, et s'empare de Thionville. De Thermes prend Dunkerque, mais il est vaincu à Gravelines par le comte d'Egmont. Paix de Cateau-Cambresis.

FRANÇOIS II.

1559 — 1560.

CHARLES IX.

1560 — 1574.

1562-1563. Première guerre de religion. — Guise, Montmorency et Saint-André sont les chefs du parti catholique; Condé et Coligni, ceux du parti calviniste. Succès des catholiques. Prise de Rouen. Bataille de Dreux. Siége d'Orléans. Assassinat du duc de Guise. Paix d'Amboise.

1567-1568. Seconde guerre de religion. — Bataille de Saint-Denis. Mort du connétable de Montmorency. L'armée des calvinistes se retire en Lorraine. Elle reçoit un renfort de troupes allemandes et ouvre une nouvelle campagne. Siége de Chartres. Paix de Longjumeau.

1569-1570. Troisième guerre de religion. —Bataille de Jarnac. Le prince de Condé y est tué. L'armée calviniste reçoit un renfort de troupes allemandes. Combat de la Roche-Abeille. Bataille de Moncontour. L'armée calviniste se retire en Languedoc; ses succès en Saintonge; elle marche sur Paris. Bataille d'Arnay-le-Duc. Paix de Saint-Germain en Laye.

1572-1573. Quatrième guerre de religion, provoquée par le massacre de la Saint-Barthélemy. — Siége et capitulation de la Rochelle. Charles IX publie un édit de pacification. Quelques villes refusent de s'y soumettre. Sièges de Sancerre et de Sommières.

1574. Cinquième guerre de religion. — Elle éclate par la découverte d'un complot tramé par Médicis pour livrer la Rochelle aux troupes du roi. Insurrection des habitants de la Rochelle, de Nimes, Montauban, et de plusieurs villes de la Saintonge et du Poitou.

HENRI III.

1574 — 1589.

1574-1576. Continuation de la cinquième guerre de religion. — Sièges de Livron et de Lusignan. Union des calvinistes et des *politiques*. Défaite des calvinistes à Château-Thierry. Paix de Loches ou de Beaulieu.

1577-1579. Sixième guerre de religion. — Henri III détache les politiques des calvinistes, et dirige deux armées contre les religionnaires. Prise de la Charité-sur-Loire. Édit de Bergerac ou de Poitiers. Les hostilités recommencent en Languedoc et en Guyenne, et se terminent par le traité de Nérac.

1580. Septième guerre de religion, dite *des Amoureux*. — Le roi de Navarre s'empare de plusieurs places fortes, mais il est vaincu par Biron au Mont-Crabel. Condé prend la Fère. Cette ville est reprise par Matignon. Traité de Fleix.

1585. Le duc de Guise et Henri de Béarn soulèvent une partie du royaume. Traité de Nemours, par lequel Henri III s'unit aux ligueurs.

1586-1587. Huitième guerre de religion, dite *des trois Henri*. — Bataille de Coutras. Combat de Vimory. Bataille d'Auneau.

1588-1589. Révolte des ligueurs contre Henri III. Le duc de Guise se rend à Paris, malgré la défense du roi. Journée des Barricades. Soulèvements à Paris et dans un grand nombre de villes, à la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise. Le duc de Mayenne est proclamé chef de la ligue. Alliance de Henri III et du roi de Navarre contre les ligueurs, qui sont battus en Touraine, en Normandie et en Picardie. Les deux rois s'avancent sur Paris et commencent le siége de cette capitale. Henri III est assassiné.

BOURBONS.

1589 — 1792.

HENRI IV.

1589 — 1610.

1589-1590. Henri IV continue la guerre contre la ligue. Il lève le siége de Paris et se porte avec ses troupes en Normandie. Bataille d'Arques. Le duc de Mayenne passe la Somme et se retire en Picardie. Henri IV revient assiéger Paris; il renonce au siége de cette capitale, marche sur la Loire et s'empare d'un grand nombre de villes.

1590. Henri IV ouvre la campagne en délivrant Meulan, assiégé par le duc de Mayenne, sur lequel il gagne ensuite la bataille d'Ivry. Il revient bloquer Paris. Le duc de Parme amène une armée au secours de la ligue, force Henri IV à lever le siége de Paris, et s'empare de Lagny et de Corbeil.

1591. Tentative sur Paris, dite *Journée des Farines*. Succès des royalistes en Dauphiné et en Provence, de Lanoue Bras-de-Fer, en Bretagne. Commencement du siége de Rouen.

1592-1593. Combat d'Aumale. Campagne de Henri IV contre le duc de Parme, dans le pays de Caux. Le duc de Parme est forcé de se retirer dans les Pays-Bas. Conquêtes de Lesdiguières en Piémont.

1593-1594. Henri IV abjure le calvinisme. Il entre dans Paris. Soumission d'un grand nombre de villes.

1595. Guerre contre les Espagnols. Combat de Fontaine-Française. Soumission de la Bourgogne. Entrée de Henri IV dans Lyon. Guerre contre les Espagnols en Picardie.

1596. Soumission de Marseille et de toute la Provence. Une armée espagnole pénètre en France, sous les ordres de l'archiduc Albert d'Autriche, et s'empare de Calais. Les troupes de Henri IV prennent la Fère.

1597. Les Espagnols s'emparent d'Amiens. Henri IV se porte sur cette ville pour la reprendre.

1598. Expédition de Henri IV en Bretagne. Paix de Vervins entre la France et l'Espagne.

1600-1601. Guerre avec le duc de Savoie. Conquête de la Bresse et du Bugey par le maréchal de Biron, et de la Savoie par Lesdiguières. Traité de Lyon.

1610. Henri IV se prépare à porter la guerre en Allemagne. Il est assassiné.

LOUIS XIII.

610 — 1643.

1615-1620. Guerre des princes et des mécontents, commandés par Condé. Elle se ter-

mine par la paix d'Angers, sans avoir donné lieu à aucun fait d'armes remarquable.

1620-1622. Première guerre de religion.— Prise de Saint-Jean d'Angely par le roi. Prise de Nérac par le duc de Mayenne. Siége inutile de Montauban. Prise de Royan et de Montpellier par le roi. Traité de Montpellier.

1623-1626. Guerre de la Valteline. Elle présente peu de circonstances remarquables et se termine par le traité de Monçon.

1625-1629. Seconde guerre de religion.— Prise du Port-Blavet, des îles de Ré et d'Oléron par Soubise; du château de Bonnac, par le maréchal de Thémines. Défaite de la flotte rochelloise, par celle de Montmorency. Siége de la Rochelle, commandé par Richelieu. Prise de Pamiers par le prince de Condé. Reddition de la Rochelle, après onze mois de siége. Soumission de Montauban. Paix de Nîmes.

1629. Guerre de Mantoue, entreprise par Louis XIII pour protéger Charles de Gonzague, auquel l'empereur et le roi d'Espagne disputaient le duché de Mantoue qui lui revenait par héritage. Passage du pas de Suse par Louis XIII. Traité de Suse avec le duc de Savoie. Richelieu est nommé généralissime de l'armée d'Italie.

1630. Le duc de Savoie viole le traité de Suse. On lui déclare la guerre. Prise de Pignerol par le maréchal de Créquí. Conquête de la Savoie. Surprise de Mantoue par les Impériaux. Le traité de Ratisbonne termine la guerre entre la France et l'Espagne.

1631. Continuation de la guerre contre le duc de Savoie. Traité de Quierasque entre Louis XIII, Ferdinand II et le duc de Savoie.

1631-1634. Guerre contre le duc d'Orléans et contre le duc de Lorraine. Invasion de la Lorraine. Traité de Vic. Nouvelle invasion de la Lorraine. Succès des maréchaux de la Force et d'Effiat. Traité de Liverdun. Troisième invasion de la Lorraine. Siége de Nancy. Traité de Charmes. Reprise des hostilités contre le duc de Lorraine, qui s'allie avec l'empereur.

1635-1643. Guerre contre la maison d'Autriche. Les principaux événements militaires de cette guerre qui dura treize ans contre l'empereur, et vingt-cinq contre l'Espagne, eurent lieu sous le règne de Louis XIII.

1635. *Première campagne contre l'empereur*, dans les Pays-Bas. — Bataille d'Avain, gagnée par Châtillon et Brézé sur le prince Thomas de Savoie. Opérations du prince de Rohan dans la Valteline. Victoire du Val-de-Freet sur les Impériaux; de Morbeigne sur les Espagnols.

1636. *Seconde campagne.*—Invasion de la Franche-Comté par les troupes françaises; de la Picardie par les Espagnols, qui y prennent la Capelle, le Catelet et Corbie; de la Bourgogne par les Impériaux. Opérations en Italie. Bataille de Vespola entre le maréchal de Créqui et le marquis de Leganés, qui a l'avantage. Victoire de Buffarola remportée par le maréchal de Créqui et le duc de Savoie sur Leganés. Insurrection des Croquants.

1637. *Troisième campagne.*— Prise de Landrecies, de Maubeuge, de Bavai, d'Ivry et de Damvilliers, par le cardinal de la Valette. Évacuation de la Valteline par le duc de Rohan.

1638. *Quatrième campagne.* — Première bataille de Rhinsfeld, où Jean de Weth est vainqueur du duc de Weimar. Seconde bataille du même nom, où le général hollandais est vaincu. Prise de Fribourg. Opérations militaires en Italie. Le maréchal de Créqui est tué d'un coup de canon devant Brême. Opérations du prince de Condé en Biscaye. Siége de Fontarabie.

1639. *Cinquième campagne.* — Opérations en Lorraine : bataille de Thionville, gagnée par Piccolomini sur le marquis de Feuquières, qui est fait prisonnier. Le prince de Châtillon le remplace dans le commandement de l'armée. Prise de Hesdin par Louis XIII. Mort du duc de Weimar à Neubourg. Opérations du cardinal de la Valette en Italie contre le prince de Savoie et Leganés. Mort du cardinal de la Valette à Rivoli. Le comte d'Harcourt lui succède.

1640. *Sixième campagne.* — Opérations en Italie. Combat de Casal, gagné par le comte d'Harcourt, Turenne et la Mothe-Houdancourt. Prise de Turin. Opérations dans l'Artois. Prise d'Arras par les maréchaux de Chaulnes, Châtillon et la Meilleraie.

1641. *Septième campagne.* — Opérations en Espagne; blocus de Tarragone par la Mothe-Houdancourt. Opérations en Allemagne; bataille de Wolfembuttel, gagnée par Guébriant sur l'archiduc Léopold. Opérations en Champagne; bataille de Marfée. Opérations de la Meilleraie et du prince de Condé en Lorraine, dans l'Artois et le Roussillon.

1642. *Huitième campagne.* — Opérations en Allemagne; bataille de Kempten, gagnée par Guébriant sur Lamboi et Mercy. Opérations en Espagne; victoire de Vals remportée par la Mothe-Houdancourt. Bataille de Lérida. Prise de Tortone.

Louis XIV.

1643 — 1715.

1643-1648. *Première période de guerre, depuis l'avénement de Louis XIV jusqu'au*

traité de Westphalie. Elle comprend les faits militaires suivants :

1643. Opérations du duc d'Enghien en Champagne contre les Espagnols, commandés par don Francisco de Mello ; bataille de Rocroi. Opérations en Allemagne; bataille de Tuttlingen perdue par Rantzau. Opérations de Turenne et du prince de Savoie en Italie; prise de Turin et de la citadelle d'Ast. Opérations du maréchal Houdancourt en Catalogne.

1644. Opérations en Allemagne; passage du Rhin par l'armée française. Combats et bataille de Fribourg. Opérations du duc d'Orléans en Flandre; prise de Gravelines. Revers de la Mothe-Houdancourt en Catalogne.

1645. Opérations de Turenne en Allemagne; bataille de Mariendal. Bataille de Nordlingen, gagnée par le duc d'Enghien sur Merci. Opérations du duc d'Orléans en Flandre : soumission d'un grand nombre de villes, Lenk, Bourbourg, Béthune, Cassel, etc. Opérations du comte d'Harcourt en Catalogne. Siége et reddition de Roses. Opérations en Piémont ; bataille de la Mora, gagnée par Duplessis-Praslin et le duc de Savoie.

1646. Opérations du duc d'Orléans en Flandre; prise de Tournai. Opérations du duc de Savoie en Piémont ; prise de Piumbino. Opérations du comte d'Harcourt en Catalogne; bataille de Lérida.

1647. Opérations du maréchal Hocquincourt en Allemagne : prise de Tubingen et de Wurtemberg. Opérations des maréchaux Gassion et de Rantzau contre l'archiduc Léopold, qui s'empare d'Armentières. Opérations de Condé en Catalogne. Opérations en Italie ; victoire de Rozzolo, remportée par M. de Navailles.

1648. Opérations en Allemagne ; victoire de Summershausen, gagnée par Turenne et les Suédois sur les Impériaux. Opérations de Condé en Flandre et en Artois, contre l'archiduc Léopold ; bataille de Lens. Opérations en Italie; bataille de Crémone, gagnée par Duplessis-Praslin sur les Impériaux. Paix de Westphalie.

1648-1659. *Seconde période de guerre.*— Elle comprend, tant dans la guerre de la Fronde, que dans la guerre contre l'Espagne, les faits militaires suivants :

1649. Opérations militaires dans les Pays-Bas ; bataille livrée près de Valenciennes et gagnée par le comte d'Harcourt sur le duc de Lorraine.

1650. Opérations en Champagne; bataille de Rethel, où Turenne est vaincu par le maréchal Duplessis-Praslin.

1652. Guerre civile au centre de la France: bataille de Blesneau, où Turenne arrête Condé, vainqueur du maréchal d'Hocquincourt. Bataille d'Étampes entre Turenne et Condé. Combat du faubourg Saint-Antoine, où Condé est battu par Turenne.

1653. Continuation de la guerre de la Fronde. Opérations en Italie; bataille du Tanaro, gagnée par le maréchal de Grancey.

1655-1657. Opérations de Conti dans le Roussillon ; de Turenne en Flandre et en Artois. Prise de Landrecies. Siége de Valenciennes, où le maréchal de la Ferté est fait prisonnier par Condé et don Juan d'Autriche. Prise de la Capelle par Turenne. Opérations en Italie des armées combinées de France, de Savoie et de Modène. Opérations en Catalogne du marquis de Mérinville. Vendôme défait la flotte espagnole, à la hauteur de Barcelone.

1658-1659. Opérations en Flandre ; bataille des Dunes, gagnée par Turenne sur don Juan d'Autriche et Condé. Traité des Pyrénées.

1659-1668. *Troisième période de guerre.* — Elle dure depuis le traité des Pyrénées jusqu'à celui d'Aix-la-Chapelle, et comprend les principaux faits militaires suivants :

1667. Invasion de la Flandre par Louis XIV en personne. Prise d'Armentières par le maréchal d'Aumont. Prise de Charleroi, d'Ast, de Tournay, de Douai, de Courtray, etc., par Turenne.

1668. Invasion de la Franche-Comté par les troupes françaises. Prise de Besançon par le prince de Condé; de Salins par le maréchal de Luxembourg; de Dôle par le roi. Paix d'Aix-la-Chapelle.

1668-1678. *Quatrième période de guerre.* — Elle dure depuis le traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la paix de Nimègue. Les principaux faits militaires sont les suivants :

1672. Invasion des Pays-Bas par Louis XIV à la tête de cent mille hommes. Bataille navale de Soult-Bay, entre le maréchal d'Estrées, le duc d'York et Ruyter. Passage du Rhin à Tolhuis, en présence des ennemis. Conquête de trois provinces hollandaises. Les progrès des Français sont arrêtés par les inondations. Prise de Bodegrave et de Sanmerdam par Luxembourg, à la faveur des glaces.

1673. Succès de Turenne contre l'électeur de Brandebourg. Batailles entre les flottes combinées de France et d'Angleterre, sous les ordres du comte d'Estrées et du prince Robert, et la flotte hollandaise, commandée par Trompt et Ruyter.

1674. Conquête de la Franche-Comté, par Louis XIV en personne. Campagne de Turenne contre les Impériaux. Victoire de Sinzheim. Combat de Ladembourg. Incendie du

Palatinat. Victoires de Turenne à Senef, Ensheim et Mulhausen.

1675. Nouvelle campagne de Turenne sur le Rhin. Bataille de Turkheim. Passage du Rhin. Mort de Turenne, emporté à Salzbach par un boulet de canon. Combat d'Altenheim contre Montecuculli. Défaite de Créqui à Consarbruck. Opérations du comte de Schomberg en Catalogne. Prise de Figuières. Combat naval, à la hauteur de Messine, où le duc de Vivonne et Duquesne sont vainqueurs des Espagnols.

1676. Batailles navales, près de Messine, de Duquesne contre Ruyter; Ruyter est tué à la seconde. Combat livré par Vivonne et Duquesne aux flottes combinées, à la hauteur de Palerme. Opérations en Flandre et en Alsace; prise de la ville de Condé par Louis XIV. Levée du siége de Maestricht par le prince d'Orange, à l'approche de Schomberg. Reddition de Philipsbourg au prince Charles de Lorraine.

1677. Quatrième campagne en Flandre, sur la Moselle et le Rhin. Prise de Valenciennes et de Cambrai par le roi. Bataille de Cassel, gagnée par Monsieur sur le prince d'Orange. Bataille de Cokersberg, gagnée par Créqui sur le prince Charles de Lorraine. Opérations sur les frontières d'Espagne. Bataille gagnée par Navailles sur le comte de Monterci.

1678-1679. Cinquième campagne contre la Hollande, l'empereur et l'Espagne. Prise de Fribourg par Créqui. Prise de Gand par Louis XIV. Bataille de Rheinfeld, gagnée par Créqui sur le prince Charles de Lorraine. Traité de paix de Nimègue.

1678-1697. *Cinquième période de guerre*, depuis la paix de Nimègue jusqu'à celle de Ryswick. Elle présente les principaux faits militaires suivants :

1683. Prise de la ville et de la citadelle de Courtray par le maréchal d'Humieres.

1684. Opérations du maréchal de Bellefond dans la Catalogne. Bataille de Ponte-Mayor. Bombardement de Gênes par Duquesne.

1685. Bombardement de Tripoli par le maréchal d'Estrées.

1688. Opérations sur le Rhin, en Alsace et dans le Palatinat. Boufflers s'empare de Kaiser-Lautern. Siége et prise de Philipsbourg par le maréchal de Duras et Vauban.

1689. Seconde campagne sur le Rhin et dans les Pays-Bas. Prise de Koscheim par le marquis de Boufflers. Bataille de Valcourt, gagnée par le prince de Valdeck sur le maréchal d'Humieres. Reddition de Mayence au prince Charles de Lorraine par le marquis d'Uxelles. Opérations en Catalogne. Prise de Campredon.

1690. Troisième campagne en Flandre. Bataille de Fleurus, gagnée par Luxembourg sur le prince de Valdeck. Bataille navale, à la hauteur de Dieppe, gagnée par Tourville et Château-Renaud. Descente de Tourville à Tingmouth.

1690. Déclaration de guerre au duc de Savoie, parce qu'il prenait des mesures pour se réunir aux puissances qui avaient formé la ligue d'Augsbourg. Victoire de Staffarde, remportée par Catinat. Prise de la ville et du château de Suse.

1691. Quatrième campagne en Flandre. Prise de Mons par Louis XIV. Combat de Leuse, gagné par Luxembourg sur le prince de Valdeck. Opérations de Catinat et de Feuquières en Piémont. Prise de Villefranche. Opérations du duc de Noailles en Catalogne.

1692. Cinquième campagne en Flandre et en Allemagne. Prise de Namur par Louis XIV. Bataille de Steinkerque, gagnée par Luxembourg sur le prince d'Orange. Bataille de Spirebach, gagnée par le maréchal de Lorges sur les Impériaux. Bataille navale de la Hogue, où Tourville, avec 40 vaisseaux, dispute la victoire à une flotte composée de 90 voiles. Invasion du duc de Savoie dans le Dauphiné.

1693. Sixième campagne dans les Pays-Bas. Bataille de Nerwinde, gagnée par Luxembourg sur le prince d'Orange. Opérations dans le Piémont; bataille de la Marsaille, gagnée par Catinat sur le duc de Savoie. Opérations en Catalogne; prise de Roses par le maréchal de Noailles sur les Espagnols. Bombardement de Saint-Malo par les Anglais. Défaite de l'amiral anglais Roock par Tourville sur les côtes du Portugal.

1694. Septième campagne dans les Pays-Bas. Combat, à la hauteur du Texel, où Jean Bart défait les Hollandais. Opérations en Catalogne; bataille du Teck, gagnée par le maréchal de Noailles sur les Espagnols.

1695. Huitième campagne dans les Pays-Bas. Le maréchal de Villeroy remplace le maréchal de Luxembourg. Namur est repris par le prince d'Orange. Opérations dans le Piemont. Catinat ne peut empêcher le siége et la prise de Casal par le duc de Savoie. Opérations en Catalogne. Le maréchal de Noailles malade est remplacé par le duc de Vendôme.

1696. Les escadres ennemies continuent à insulter les côtes de la France. Bombardement de Calais. Opérations en Catalogne. Combat d'Hostalric, gagné par Vendôme sur le prince d'Armstadt. Traité de Turin, entre Louis XIV et le duc de Savoie.

1697. Neuvieme campagne dans les Pays-Bas. Siége d'Ath par Catinat. Tentative inu-

tile de Villeroi sur Bruxelles. Opérations en Catalogne; prise de Barcelone par Vendôme. Paix de Ryswick.

1697-1714. *Sixième période de guerre.* — Elle comprend les faits militaires qui eurent lieu depuis la paix de Ryswick jusqu'aux traités d'Utrecht et de Rastadt; les principaux sont les suivants:

1701. Première campagne en Italie, au sujet de la succession d'Espagne. Combat de Carpi, où Catinat est repoussé par Eugène. Catinat est remplacé dans le commandement par Villeroi. Ce dernier est battu à Chiari par Eugène.

1702. Seconde campagne en Italie. Surprise de Crémone. Le maréchal de Villeroy est fait prisonnier. Le duc de Vendôme prend le commandement de l'armée d'Italie. Victoires de Vittoria et de Luzara, remportées par ce général sur Eugène. Opérations en Flandre et sur le Rhin; bataille de Friedlingen, gagnée par Villars sur le prince de Bade.

1703. Troisième campagne en Italie. Invasion de Vendôme dans le Piémont. Conquête de la Savoie par Tessé. Victoire de San-Sebastiano, remportée par Vendôme. Campagne de Villars en Allemagne. Première bataille d'Hochstædt. Opérations, dans les Pays-Bas, des maréchaux Villeroy et Boufflers; bataille d'Eckeren, gagnée par Boufflers sur les alliés. Soulèvement des Camisards; le maréchal de Montrevel est envoyé contre eux.

1704. Quatrième campagne en Italie. Conquête du duché de Modène et de la Mirandole, par Vendôme. Prise de Verceil. Opérations en Espagne; prise de Port-Alegre, par Berwick. Opérations en Allemagne; le duc de Bavière s'empare de Passau. Seconde bataille de Hochstædt, gagnée par Marlborough et Eugène sur Marsin, Tallard et l'Électeur. Opérations en Flandre; bombardement de Namur.

1705. Cinquième campagne en Italie. Bataille de Cassano, gagnée par Vendôme sur Eugène. Opérations du maréchal de Villars, entre la Moselle et le Rhin, pour s'opposer au projet qu'avaient les alliés de pénétrer dans la Champagne. Il force les lignes de Wissembourg et de Haguenau. Il est battu, près de cette dernière ville, par le prince de Bade. Opérations du duc de Bavière contre Marlborough, dans les Pays-Bas.

1706. Sixième campagne en Italie. Bataille de Calcinato, gagnée par Vendôme sur le comte de Reventlau. Bataille de Turin, gagnée par Eugène et le duc de Savoie sur le duc d'Orléans et Marsin. Bataille de Castiglione, gagnée par le comte de Grancey sur le landgrave de Hesse. Opérations du duc de Bavière et de Villeroy dans les Pays-Bas. Bataille de Ramillies, gagnée par Marlborough. Opérations du maréchal de Villars sur le Rhin.

1707. Invasion de la Provence par le prince Eugène et le duc de Savoie. Siége de Toulon. Le maréchal de Tessé chasse l'ennemi du territoire français. Opérations du maréchal de Villars en Allemagne. Ses brillants succès après la prise des lignes de Stolhoffen. Opérations en Espagne. Bataille d'Almauza, gagnée par Berwick sur lord Gallowai. Prise de Lerida par le duc d'Orléans.

1708. Opérations en Flandre. Prise de Gand et de Bruges par les Français. Bataille d'Oudenarde, gagnée par Marlborough et Eugène sur Vendôme. Combat de Vinendale, où le comte de la Mothe est battu. Prise de Lille par Eugène. Expédition en faveur du roi d'Écosse Jacques. Opérations en Espagne; prise de Tortose par le duc d'Orléans.

1709. Continuation des hostilités dans les Pays-Bas. Les alliés prennent Tournay. Bataille de Malplaquet, gagnée par Marlborough et Eugène sur Villars et Boufflers. Capitulation de Mons et de Douay. Opérations sur le Rhin. Bataille de Rumersheim, gagnée par le comte de Bourg sur Merci, général des Impériaux. Opérations en Espagne. Bataille de la Gudina, gagnée par le marquis de Bay sur lord Gallowai. Bataille de Figuières, gagnée par le duc de Noailles sur les alliés.

1710. Opérations dans les Pays-Bas; bataille sur les bords de la Lys, où Ravignan défait les alliés. Opérations en Espagne; bataille d'Almenara, où les alliés ont un faible avantage. Bataille de Saragosse, gagnée par le comte de Staremberg sur le marquis de Bay. Bataille de Villaviciosa, gagnée par Vendôme sur le comte de Staremberg. Les alliés débarquent en Languedoc et sont repoussés.

1711. Opérations du maréchal de Villars contre Marlborough en Flandre. Progrès des alliés dans ce pays. Les opérations des maréchaux d'Harcourt et de Besons sur le Rhin, et du maréchal de Berwick sur les frontières de la Savoie, ne présentent rien de remarquable. Opérations du duc de Noailles en Catalogne; prise de Gironne.

1712-1713. Opérations dans la Flandre. Siége de Landrecies par Eugène. Bataille de Denain, gagnée par Villars sur Eugène. Prise de Mortagne, de Saint-Amand, de Marchiennes, de Douay, du Quesnoi. Paix d'Utrecht, conclue avec toutes les puissances belligérantes, excepté l'Empire.

1713-1714. Continuation de la guerre avec l'Empire. Opérations de Villars sur le Rhin,

Digitized by Google

prise de Landau et de Fribourg. Traité de Rastadt.

Louis XV.

1715—1774.

1733-1758. *Guerre au sujet de la couronne de Pologne* et de l'élection de Stanislas Leczinski, contre l'Empereur et ses alliés. Elle se termine par la paix de Vienne, et ne présente que deux campagnes :

1733. Les Français passent le Rhin, et s'emparent du fort de Kehl. Opérations, en Italie, de Villars et du duc de Savoie ; prise de Milan.

1734. Opérations du maréchal de Berwick en Allemagne ; siége et prise de Philipsbourg. Mort du maréchal de Berwick. Opérations en Italie ; le maréchal de Villars est remplacé par le maréchal de Coigni. Bataille de Parme. Bataille de Guastalla, gagnée par le roi de Sardaigne et le maréchal de Coigni. Suspension des hostilités ; la paix n'est définitivement conclue qu'en 1738.

1740-1748. *Guerre de la succession d'Autriche.* Elle se termine par la paix d'Aix-la-Chapelle, et comprend les opérations militaires suivantes :

1741. La France prend part à la guerre que le roi de Prusse avait commencée en Allemagne par l'invasion de la Silésie ; elle soutient les prétentions de l'électeur de Bavière, qui s'empare de Passau, de Lintz, et s'avance jusqu'à trois lieues de Vienne, puis fait invasion dans la Bohême, et s'empare de Prague.

1742. Revers des troupes bavaroises et françaises dans la Bohême et la Bavière. Belle retraite du maréchal de Belle-Isle. Reprise de Prague par les Autrichiens.

1743. Opérations militaires en Italie. Bataille de Campo-Santo, gagnée par le comte de Gages sur les Autrichiens. Opérations en Allemagne. Bataille de Bettingen, gagnée par George II, roi d'Angleterre, sur le maréchal de Noailles.

1744. La France et l'Angleterre se déclarent mutuellement la guerre. La France met quatre armées sur pied ; les deux premières agissent en Flandre, sous le commandement du maréchal de Noailles, de Louis XV, et du maréchal de Saxe. Siéges et prises de Menin, d'Ypres, etc. La troisième, commandée par le maréchal de Coigni, agit sur les bords du Rhin et en Allemagne. Combat des lignes de Wissembourg. Prise de Fribourg. La quatrième, commandée par le prince de Conti, agit sur les frontières du Piémont et en Italie. Affaire des barricades. Bataille de Coni.

1745. Deuxième campagne en Flandre. Bataille de Fontenoi, gagnée par le maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland. Prise de Tournay, Gand, Bruges, Ostende, etc. Opérations en Italie ; bataille de Bassignata, gagnée par le maréchal de Maillebois et le comte de Gages sur le roi de Sardaigne.

1746. Troisième campagne en Flandre. Prise de Bruxelles, d'Anvers, de Mons, par les Français. Bataille de Raucoux. Opérations en Italie ; bataille de Plaisance, gagnée par les Autrichiens sur don Philippe, ayant sous ses ordres Maillebois et Gages. Les troupes françaises sont forcées de se retirer derrière les Alpes. Invasion en France, des troupes impériales et piémontaises. Elles sont chassées par le maréchal de Belle-Isle. Combat d'Exiles. Louis XV envoie Boufflers, puis le duc de Richelieu, au secours de la ville de Gênes, révoltée contre les Autrichiens.

1747. Quatrième campagne en Flandre. Bataille de Laufeld, gagnée par le maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland. Prise de Berg-op-Zoom.

1748. Commencement de la cinquième campagne. Siége de Maëstricht. Suspension des hostilités. Paix d'Aix-la-Chapelle.

1755. Commencement de la guerre entre les Français et les Anglais en Amérique.

1756-1763. *Guerre de Sept ans.* Elle se termine par le traité de Paris, et donne lieu aux principaux faits militaires suivants :

1756. Le maréchal d'Estrées pénètre jusqu'en Hanovre, et remporte la victoire de Hastembeck sur le duc de Cumberland. Bataille navale de Mahon, gagnée par M. de la Galissonnière sur l'amiral Bing.

1757. Opérations du maréchal de Soubise en Allemagne. Bataille de Rosbach.

1758. Opérations de l'armée française en Allemagne. Bataille de Crevelt, gagnée par le prince de Brunswick sur le comte de Clermont. Bataille de Sondershausen, où le duc de Broglie défait les Hanovriens. Bataille de Lutzelberg, gagnée par le prince de Brunswick.

1759. Suite des opérations de l'armée française en Allemagne. Bataille de Berghen, gagnée par le maréchal de Broglie sur le prince de Brunswick. Bataille de Minden, gagnée par le prince de Brunswick sur le maréchal de Contades. Revers des Français dans l'Amérique du Nord. Bataille de Québec, gagnée par les Anglais sur le marquis de Montcalm. Le Canada est enlevé à la France.

1760. Opérations de l'armée française en Allemagne ; bataille de Warbourg, gagnée sur le marquis de Muy par les alliés. Bataille de Clostercamp ou de Rheinberg, gagnée par

le maréchal de Castrie sur le prince de Brunswick.

1761. Sixième campagne de la guerre de Sept ans. Opérations des deux armées françaises, commandées, l'une par le maréchal de Soubise, l'autre par le maréchal de Broglie. Bataille de Willinghausen, perdue par le maréchal de Broglie contre le prince de Brunswick. Prise de Pondichéry par les Anglais.

1762-1763. Septième et dernière campagne de la guerre de Sept ans. Batailles de Grebenstein, gagnée par Ferdinand sur le maréchal d'Estrées; de Johanisberg, gagnée par d'Estrées et Soubise sur le prince de Brunswick. Traités de Paris et d'Hubersbourg, qui terminent la guerre de Sept ans.

LOUIS XVI.

1774—1792.

1778-1783. *Guerre d'Amérique.* La France prend parti pour les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, révoltées contre la métropole, et leur envoie des munitions, des troupes, des officiers; par suite, guerre maritime entre la France et l'Angleterre.

1778. Combat naval d'Ouessant, entre le comte d'Orvilliers et l'amiral Keppel. Prise de l'île de la Dominique par le marquis de Bouillé. Prise des îles de Saint-Pierre, de Miquelon, et de Sainte-Lucie, par les Anglais.

1779. Prise des îles Saint-Vincent et de la Grenade par d'Estaing. Victoire remportée par d'Estaing sur la flotte anglaise, commandée par Byron.

1780. Succès de la marine française dans les Antilles. Opérations navales de Guichen, envoyé pour remplacer d'Estaing, et des amiraux de Vaudreuil, de Lamotte-Piquet et de Grasse. Différents combats entre Guichen et l'amiral Rodney. La France envoie aux Anglo-Américains un secours de 12,000 hommes, sous la conduite du comte de Rochambeau.

1781. Opérations navales vers les Antilles; combat naval entre Grasse et l'amiral Hood. Prise de 26 vaisseaux anglais, à la hauteur du cap Lézard, par Lamotte-Piquet. Prise de Tabago par Grasse. Opérations de Washington dans l'Amérique septentrionale, où il est secondé par Rochambeau et la Fayette. Capitulation de l'armée anglaise dans York-Town. Expédition du marquis de Suffren dans les mers de l'Inde.

1782-1783. Reprise de l'île de Minorque sur les Anglais par Crillon. Siége de Gibraltar par les Français et les Espagnols, commandés par Crillon. Bataille navale, à la hauteur de l'île de la Dominique et des Saintes, où Grasse est fait prisonnier. Combat naval de Negapatnam, entre le bailli de Suffren et l'amiral Hughe. Paix de Versailles.

1792 (avril). *Commencement des guerres de la révolution.* Guerre contre François II, roi de Bohême et de Hongrie. Les généraux la Fayette et Rochambeau envahissent la Belgique. Mauvais succès de cette invasion; déroute de Quiévrain et de Tournay.

1792 (août - septembre). Campagne de l'Argonne. Dumouriez marche contre les Prussiens, les Autrichiens, les Hessois et les émigrés qui ont envahi la France, se sont rendus maîtres de Longwy et menacent Verdun. Victoire de Valmy. Retraite des coalisés.

RÉPUBLIQUE.

(22 septembre 1792—6 novembre 1804).

1° *Convention.* 2 septembre 1792 jusqu'au 20 octobre 1795.

1792 (septembre). Expédition en Italie. Conquête de la Savoie et du comté de Nice, qui sont réunis à la France.

1792 (septembre-octobre). Campagne sur le Rhin. Prise de Worms et de Mayence par Custine. Occupation de Francfort. — (décembre). Les Prussiens reprennent cette ville. Retraite de Custine. Défaite de Beurnonville à Pellingen.

1792 (fin d'octobre-novembre). Expédition de Dumouriez dans les Pays-Bas autrichiens. Victoire de Jemmapes. Prise de Gand, de Mons, de Bruxelles, de Namur, d'Anvers; conquête de la Belgique jusqu'à la Meuse.

1793 (février-avril). Expédition de Dumouriez en Hollande. Envahissement du Brabant. Défaites d'Aldenhoven et de Nerwinde. Retraite de l'armée française. Trahison et fuite de Dumouriez et d'une partie de son état-major. Évacuation de la Belgique.

1793 (mars)—1795 (septembre). *Guerre civile en Vendée et en Bretagne.* Batailles de Fontenay, de Vihiers, de Luçon, de Torfou, de Corou, de la Tremblaye, de Chollet, d'Entrames, du Mans, de Savenay; expédition de Quiberon et de l'Ile-Dieu.

1793 (mars-octobre). Campagne sur le Rhin et dans les Vosges. Envahissement des frontières de l'Est par les coalisés; retraite de Custine. Siége et prise de Mayence par les Prussiens. Perte des lignes de Weissembourg.—(novembre). Envahissement de l'Alsace. Combats de Kaiserslautern. Retraite de l'ennemi.

1793. Campagne sur la frontière d'Italie.—(avril-juin). Combats dans le comté de Nice.—(août). Invasion de la Savoie par 25,000 Piémontais. — (octobre). Prise de Lyon et de Toulon par les troupes républicaines.

1793 (avril)—1795 (juin). Guerre contre l'Espagne. Envahissement du Roussillon par les Espagnols; leur retraite. Irruption des Français en Catalogne; prise de Roses et de Bilbao. Paix de Bâle.

1793 (avril-octobre). Campagne sur la frontière du Nord. Capitulation de Condé et de Valenciennes. Blocus de Dunkerque par les Anglais. Batailles de Hondscoote et de Wattignies.

1794—janvier 1795. Campagne sur la frontière du Nord. Victoires de Pichegru à Tournay, et de Jourdan à Fleurus; dès lors, marche rétrograde des alliés jusqu'aux frontières de la Hollande, puis leur retraite en Allemagne. Passage de l'Y par Pichegru, et conquête de la Hollande. Traité d'amitié entre la république française et la république batave; paix avec la Prusse.

1794 (avril)—1795 (novembre). Campagne en Italie. Prise du petit Saint-Bernard et du mont Cenis. Expédition sur Oneille. Combat de Ponte-di-Nare. Combat de Cairo. Combats du Tanaro, de Melogno et de Vado. Retraite des Français. Victoire de Loano.

1794 (mai-septembre). Campagne dans les Vosges. Prise de Kaiserslautern par les alliés. Combats de Schifferstadt, de Schweigenheim et de Trippstadt. Bataille d'Edenkoben. Conquête de l'électorat de Trèves. Deuxième prise de Kaiserslautern.

1795 (septembre-décembre). Campagne sur le Rhin contre les Impériaux. Passage du fleuve par les Français. Combat de Siegbourg. Prise de Manheim et blocus de Mayence. Retraite (volontaire) de Pichegru. Capitulation de Manheim; déblocus de Mayence. Trêve avec l'Empire.

2° *Directoire*. 20 oct. 1795—9 nov. 1799.

1796-1797. Guerre d'Italie. Bonaparte prend le commandement de l'armée française à Nice (30 mars 1796). Victoire de Montenotte (12 avril), de Millesimo (15), de Mondovi sur les Piémontais (22); de là, armistice forcé (28), puis, paix séparée avec le roi de Sardaigne (15 mai); cession à la France de la Savoie et du comté de Nice; occupation par les Français des principales forteresses. Poursuite des Autrichiens. Passage du pont de Lodi (10 mai). Conquête de toute la Lombardie jusqu'à Mantoue. Armistice avec Parme (9 mai), avec Modène (17), avec le pape (23 juin). Paix de Tolentino (19 février 1797); cession à la France des légations de Bologne et de Ferrare, et renonciation par le pape à toute prétention sur Avignon. Paix avec Naples (10 octobre). Gênes se place sous la protection de la France (19); la Corse est reprise aux Anglais, maîtres de cette île depuis juin 1794; mais ils s'emparent de l'île d'Elbe (9 juillet). Siége de Mantoue (juin 1796—février 1797). Échecs de Wurmser à Brescia et au lac de Garda (3 et 5 août). Nouvelles défaites de Wurmser à Roveredo et à Bassano (4 et 9 septembre). Bataille de trois jours à Arcole (15 novembre). Bataille de Rivoli (4 janvier 1797). Capitulation de Mantoue (2 février). Marche sur l'Autriche (mars). Armistice de Léoben (18 juin). Déclaration de guerre de la France contre la république de Venise (3 mai 1797). Occupation de la capitale par les Français (16 mai), suivie de celle des îles gréco-vénitiennes par une flottille vénitienne et française.

1796. Guerre sur le Rhin. Progrès du général Jourdan, depuis le bas Rhin jusque dans le haut Palatinat, et du général Moreau, depuis le haut Rhin jusqu'en Bavière. Conclusion d'un armistice avec Bade, Wurtemberg, etc. Défaite de Jourdan à Amberg et à Wurzbourg. Fameuse retraite de Moreau jusqu'à Huningue.

1797. Nouveau passage du Rhin à Neuwied par Hoche, et à Diersheim par Moreau. Paix de Campo-Formio.

1798-1801. Expédition d'Égypte. Départ de la flotte française (18 mai 1798). Prise de Malte (12 juin). Débarquement des troupes (1er juillet). Prise d'Alexandrie (2). Bataille des Pyramides (21). Occupation du Caire (26). Bataille de Sédiman (7 octobre), et occupation de toute la haute Égypte. Expédition de Syrie (décembre-juin 1799). Batailles du mont Thabor (16 avril), d'Aboukir (25 juillet), d'Héliopolis (20 mars 1800), de Canope (21 mars 1801). Évacuation du pays par les Français (27 septembre).

1798 (août-octobre). Expédition d'Irlande, sous la conduite du général Humbert.

1798-1799. Guerre contre le roi des Deux-Siciles. Invasion des États romains, et occupation de Rome par les Napolitains (24-29 novembre). Bataille de Civitá-Castellana (4 décembre). Reprise de Rome par les Français (15). Prise de Naples (23 janvier 1799). Établissement de la république parthénopéenne.

1799. Campagne contre les Autrichiens sur le Rhin et le Danube. Défaites de Jourdan à Ostrach et à Stockach (21 et 25 mars). Marche de Suwarow contre Masséna en Suisse; le général français bat les Russes et regagne le haut Rhin.

1799. Campagne d'Italie. Défaites de Scherer à Vérone et à Magnano (26 mars et 5 avril). Défaite de Moreau à Cascano (25). Prise de Milan et de Turin par les alliés. Reddition de toutes les places fortes, y compris Mantoue (28 juillet). Défaite de Macdo-

nald à la Trebbia (17, 18 et 19 juin). Évacuation de Naples. Défaite de Joubert à Novi (15 août). Gênes, où Masséna s'est enfermé, et Ancône, restent seules au pouvoir des Français.

3° *Consulat*. 9 nov. 1799—6 nov. 1804.

1800. Campagne d'Italie (*campagne des trente jours*), sous les ordres du premier consul. Passage du mont Saint-Bernard. Prise de Milan, et rétablissement de la république cisalpine. Gênes se rend aux Autrichiens après un siége de 52 jours. Bataille de Marengo (14 juin). Évacuation de la Lombardie et de toutes les places fortes jusqu'à Mantoue.

1800. Campagne d'Allemagne. Moreau passe le Rhin en Alsace (25 avril). Progrès continus et constants de son armée jusqu'à Ulm (2-10 mai). Entrée en Bavière et dans le pays des Grisons (juin et juillet). Victoire de Hohenlinden (3 décembre), et progrès en Autriche jusqu'à Lintz. Victoire de Brune sur le Mincio (26). Passage de l'Adige (1er janvier 1801). Armistice de Trévise (16).

1803 (mai-juillet). Expédition en Hanovre, par suite d'une déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre. Occupation de tout l'électorat par Mortier.

EMPIRE.

6 novembre 1804—22 juin 1815.

1805 (octobre-novembre). Expédition en Italie et dans le Tyrol contre les Autrichiens. Bataille de Caldiero. Retraite de l'ennemi.

1805 (septembre-décembre). Guerre d'Allemagne. Passage du Rhin, puis du Danube, par les Français. Combats de Wertingen, de Guntzburg, d'Albeck et d'Elchingen. Capitulation d'Ulm. Passage de l'Inn. Combats d'Amstetten et de Dürenstein. Occupation de Vienne. Bataille d'Austerlitz contre les Russes. Paix de Presbourg.

1805 (fin de décembre) — 1806 (juillet). Guerre contre le roi de Naples. Toute la partie continentale de ses États lui est enlevée, et est donnée par Napoléon à son frère Joseph.

1806. Guerre contre la Prusse. Bataille d'Iéna. Occupation de Berlin.

1805-1807. Guerre en Pologne contre les Russes. Bataille de Pulstuck. Bataille d'Eylau. Siége et prise de Dantzig. Bataille de Friedland. Traité de Tilsitt.

1808-1813. Guerre d'Espagne et de Portugal.

1809. Guerre contre l'Autriche, dont les armées ont envahi la Bavière, la Pologne, le Tyrol et l'Italie. Passage de l'Iser par l'archiduc Charles (16 avril). Arrivée de Napoléon (17). Combat de Pfaffenhofen (19). Bataille d'Abensberg (20), d'Eckmühl (22). Prise de Ratisbonne (23). Passage de l'Inn par Napoléon (27). Seconde prise de Vienne (12 mai). Évacuation du Tyrol et de l'Italie par l'archiduc Jean; abandon de Varsovie par l'archiduc Ferdinand. Batailles d'Aspern et d'Essling (21 et 22 mai). Affaire de l'île de Lobau. Bataille de Wagram (6 juillet). Armistice de Znaym (12). Traité de Vienne (14 octobre).

1812 (juin-décembre). Guerre de Russie. Bataille de Smolensk. Bataille de la Moskowa. Prise de Moscou; incendie de cette ville. Retraite de l'armée française. Passage de la Bérézina.

1813. Campagne de Saxe contre les Russes, les Prussiens, etc. Batailles de Lutzen, Bautzen, Dresde et Leipzig. Défection des Saxons et des Bavarois. Retraite des Français derrière le Rhin.

1814. Campagne de France (janvier-mars). Opérations sur la Marne et la Seine. Bataille de Montmirail. Bataille de Montereau. Bataille et capitulation de Paris. Opérations sur le Rhône et la Saône; prise de Genève et de Bourg par les coalisés, qui poussent jusqu'à Lyon. Retraite d'Augereau. Opérations en Belgique; défense d'Anvers par Caruot. Opérations, au pied des Pyrénées, contre les Anglais; bataille de Toulouse.

1815 (avril-mai). Guerre civile dans le Midi et en Vendée.— (Juin). Campagne en Belgique contre les coalisés. Batailles de Ligny, des Quatre-Bras, et de Waterloo.— (Fin de juin). Seconde capitulation de Paris.

LOUIS XVIII.

1823. *Guerre d'Espagne.*

CHARLES X.

1828. Expédition de Morée contre les forces turco-égyptiennes. Évacuation générale du pays; proclamation de l'indépendance de la Grèce.

1830. Mai, 25. Départ de la flotte française de Toulon pour l'expédition d'Afrique.

Juin, 14. Débarquement de l'expédition dans la presqu'île de Sidi-Ferruch.

Juin, 19. Bataille de Staouéli; l'armée française y bat les troupes du dey d'Alger.

Juin, 24. Attaque du camp français de Sidi-Khalef par les troupes arabes; 30,000 d'entre eux y sont vivement repoussés.

Juillet, 4. Prise du fort de l'Empereur. Capitulation d'Alger.

Juillet, 5. Occupation d'Alger.

Juillet, 23-25. Expédition du général Bourmont sur Blida. Combat de Blida.

LOUIS-PHILIPPE Ier.

Novembre, 17. Expédition du général Clausel sur Blida et Médéa.

Novembre, 19. Prise de Blida.

Novembre, 21. Passage du défilé de Ténia; attaque et combat du col de ce nom.

Novembre, 22. Occupation de Médéa. Soumission de la province de Tittery.

1831.

Avril. Expédition du général Berthezène sur la Chiffa et le Mazafran.

Mai. Expédition à l'est de Métidja.

Juin, 25. Expédition pour Médéa.

Juin, 30. Combat sur l'Atlas; les Arabes y sont complétement battus.

Juillet, 8. Expédition d'une flotte française contre don Miguel, et son arrivée devant l'embouchure du Tage.

Juillet, 11. La flotte force l'entrée du Tage.

Juillet, 17-18. Attaque de la Ferme-Modèle par les Arabes; ils sont repoussés après un combat opiniâtre.

Juillet, 22. Combat de l'Oued-Kermès. Défaite du bey de Tittery.

Août, 9. L'armée française entre en Belgique.

1832.

Février, 7. Départ d'une expédition française pour les États romains.

Février, 22-23. Occupation d'Ancône par les Français.

Mars, 3-8. Les Arabes attaquent Oran, et sont repoussés avec perte.

Mars, 25. Prise de Bone.

Octobre, 2. Combat de Bouffarick, dans lequel les troupes françaises obtiennent un avantage signalé.

Octobre, 23. Attaque d'Oran devant cette place.

Octobre, 26-27. Attaque et combat de la Ferme-Modèle.

Novembre, 15. Les Français pénètrent en Belgique.

Novembre, 21. Nouvelle expédition sur Blida.

Novembre, 29-30. Investissement de la citadelle d'Anvers par l'armée française.

Décembre, 23-24. Capitulation de la citadelle d'Anvers; les troupes du siége y font leur entrée.

1833.

Juin. Occupation d'Arzew.

Juillet. Occupation de Mostaganem.

Octobre. Occupation de Bougie.

1834.

Avril. Attaque infructueuse de Bougie par Achmet-Bey.

1835.

Juin. Combat de la Sig. Désastre de la Macta, où nos troupes éprouvent des pertes par la difficulté et le mauvais état des routes.

Novembre, 26. Expédition contre Mascara.

Décembre. Combat de Sidi-Emburuk. Destruction de Mascara.

1836.

Janvier, 8. Expédition de Tlemecen.

Mars. Occupation de Tlemecen. Combat de la Tafna.

Juillet, 6. Expédition contre Abd-el-Kader. Combat de la Sassef. Combat de Sickack. Ravitaillement de Tlemecen.

Novembre, 9. Première expédition de Constantine, commandée par le prince royal et le maréchal Clausel; l'intempérie de la saison la fait échouer.

1837.

Mai, 30. Signature du traité de la Tafna.

Septembre, 13. Reconnaissance sur le Raz-el-Akba, et jusqu'à l'Oued-Zenati, par le général Damrémont.

Septembre, 23. Attaque des camps de Merdjez-el-Hammar et de la Seybouse, par les Arabes; ils sont repoussés avec perte.

Octobre, 1er. Deuxième expédition de Constantine, dirigée par le général Damrémont et le duc de Nemours. Passage de la Seybouse par les trois premières brigades de l'armée, commandées par le duc de Nemours.

Octobre, 9 et 10. Attaque de Constantine.

Octobre, 12. Le général Damrémont est tué devant la place.

Octobre, 13. Prise de Constantine par le général Valée.

1838.

Septembre, 1er. Départ de Brest d'une escadre dirigée contre le Mexique (Vera-Crux).

Octobre, 8. Attaque du camp de l'Arrouch et d'un convoi de mulets par les Kabaïles, qui y sont battus.

Octobre, 25. Évacuation d'Ancône par les troupes françaises.

Novembre, 27. Prise du fort de Saint-Jean d'Ulloa par la flotte de l'amiral Baudin.

1839.

Février, 11. Attaque des Kabaïles contre la garnison de Guelma; ils sont repousses avec pertes.

Mai, 12-13. Expédition de Djidjéli; prise de cette place.

Octobre, 17-21. Expédition de Sétif.

Octobre, 28. Passage des Portes de Fer par l'armée d'Afrique.

Novembre, 10. Combat de Chiffa.
Novembre, 21. Combat d'Ouad-el-Aleg.
Décembre, 14-15. Combats de Blida.
Décembre, 31. Combats de Blida et de la Chiffa.

1840.

Février, 2-6. Défense de Mazagran par 123 hommes du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, contre 10 à 12,000 Arabes.
Mars, 12. Combat de Miserguin ou de Tens-Salmet.
Mars, 16. Prise de Cherchel.
Mars, 24. Combat de Selsous dans la province de Constantine.
Avril, 21. Combat de Meskiana.
Mai, 12. L'armée française emporte le col de Téniah de Mouzaïa.
Mai, 17. Occupation de Médéa.
Juin, 2-8. Expédition et occupation de Milianah.

1841.

Mai, 25. Prise de Tékedempt par le général Bugeaud.
Mai, 30. Occupation de Mascara.
Juillet, 13. Défaite d'Abd-el-Kader près de Mascara.
Septembre, 23-30. Ravitaillement de Mascara par l'armée d'Afrique.
Octobre, 2. Ravitaillement de Milianah.
Octobre, 27-30. Ravitaillement de Médéa, et défaite des Arabes près du bois des Oliviers.
Décembre, 5. Rentrée de la division expéditionnaire d'Oran à Mostaganem, après 54 jours de campagne.

Nous terminerons cet article par une statistique aussi exacte que possible de la durée des guerres dans lesquelles la France a été engagée pendant les cinq derniers siècles :

Dans le quatorzième siècle on compte 43 années de guerre.
5 de guerre civile,
13 de guerre extérieure,
25 de guerre sur le sol de la France.
Il y eut 14 grandes batailles : à Courtrai, à Poitiers, etc.
Dans le quinzième siècle, 71 années.
13 de guerre civile,
43 de guerre intérieure,
15 de guerre extérieure,
et 21 grandes batailles : à Azincourt, à Castillon, à Montlhéry, etc.
Dans le seizième siècle, 85 années.
33 de guerre civile et religieuse,
8 de guerre sur le territoire de France,
44 de guerre portée au dehors,
de plus, 27 batailles rangées, sur lesquelles 12 furent livrées par des Français contre leurs compatriotes.
Dans le dix-septième siècle, 69 années.
6 de guerre religieuse,
12 de guerre civile,
52 de guerre sur le sol étranger,
39 batailles rangées.
Dans le dix-huitième siècle.
1 année de guerre religieuse,
6 de guerre civile,
51 de guerre extérieure ;
en tout, 58 années d'hostilités et 93 batailles.
Ainsi dans l'espace de cinq siècles, on trouve
35 années de guerre civile,
40 de guerre religieuse,
76 de guerre intérieure,
175 de guerre extérieure ;
en tout, 326 années, pendant lesquelles il y eut 184 batailles rangées.

GUERRES CIVILES. Voyez JACQUERIE, LIGUE DU BIEN PUBLIC, PRAGUERIE, LIGUE, GUERRES DE RELIGION, FRONDE, VENDEE, etc.

GUERRES CONTRE LES RUSSES. Voy. RUSSIE, ITALIE, ZURICH, etc.

GUERRES CONTRE LES ANGLAIS. Voyez RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

GUERRES CONTRE LES SARRASINS. Voyez SARRASINS.

GUERRES CONTRE LES SAXONS. Voyez SAXONS.

GUERRES D'ALLEMAGNE. Voy. AUSTERLITZ, BAVIÈRE, GUERRE D'ALLEMAGNE DE 1702—1707, HANOVRE, PRUSSE, RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE, SEPT ANS (guerre de), SUCCESSION D'AUTRICHE (guerre de la), TRENTE ANS (guerre de), etc., etc., etc.

GUERRES D'ESPAGNE. Voyez ESPAGNE.

GUERRES DE RELIGION. On applique principalement ce nom aux guerres qui s'engagèrent entre les catholiques et les protestants dans la seconde moitié du seizième siècle, et se prolongèrent dans le siècle suivant.

I. La première eut lieu sous le règne de Charles IX, en 1562, et fut provoquée par le massacre de Vassy. Les réformés prirent immédiatement les armes; les hostilités éclatèrent à la fois dans le nord et le midi de la France. Orléans, Rouen, Lyon, Tours, Poitiers, Montpellier, Grenoble, etc., furent pris par les huguenots; mais la plupart de ces villes ne tardèrent pas, dans la même année, à retomber au pouvoir des catholiques; ainsi Rouen fut emportée d'assaut le 26 octobre, et pillée pendant huit jours. Le 19 décembre, les protestants furent vaincus à Dreux, et cette défaite entraîna la soumission de Montauban, de Lyon et de Grenoble.

Orléans, assiégée, ne fut sauvée que par l'assassinat du duc de Guise. Enfin un traité de pacification, publié sous forme d'édit royal, fut signé à Amboise le 12 mars 1563.

II. La guerre recommença quatre ans plus tard. Ce furent encore les huguenots qui reprirent les armes. Ils surent si bien cacher leurs projets, que la cour, qui se trouvait à Monceaux, en Brie, était plongée dans les fêtes lorsque, le 27 septembre 1567, le royaume se trouva subitement couvert de gens armés. « En un seul jour, dit Pasquier, il y eut cinquante places prises. » Le projet des insurgés était d'enlever la cour ; mais il échoua, grâce à l'activité et au sang-froid déployés par Catherine. Les réformés, battus à Saint-Denis (10 novembre), se joignirent, en 1568, à dix mille reîtres amenés d'Allemagne par Jean Casimir, débloquèrent Orléans, prirent Blois et Beaugency, et se réunirent, en outre, à l'armée du Midi, qui, de son côté, s'était emparée de Montpellier, de Nîmes et de Montauban. Néanmoins les réformés, qui par leurs brigandages ameutaient partout la population, et dont le nombre allait sans cesse en diminuant, furent forcés d'accepter une nouvelle paix que leur proposa Catherine ; et le 28 mars 1568, l'édit d'Amboise fut rétabli sans restriction. Mais ce fut plutôt une trêve qu'une paix réelle.

III. Une tentative faite par Catherine de Médicis au mois d'août 1568, pour enlever Condé et Coligny, et un édit du 28 septembre défendant, sous peine de mort, l'exercice de tout autre culte que le culte catholique, firent insurger les huguenots; et cette fois la guerre fut atroce des deux côtés. On ne fit plus de prisonniers; les femmes et les enfants furent massacrés sans pitié. Les hostilités, après s'être prolongées sans résultat jusqu'à la fin de l'année, entre la Charente et la Loire, recommencèrent avec vigueur au printemps suivant. Le 13 mars 1569, les protestants, dans la retraite qu'ils opéraient vers la Loire, furent défaits près de Jarnac. Le prince de Condé, leur chef, y périt. Henri de Navarre, âgé seulement de quinze ans, fut élu généralissime à la place du prince, sous la direction des deux Châtillon, dont l'un, d'Andelot, vint bientôt à mourir, de manière que Coligny se trouva seul chargé du commandement de son parti. Il releva le courage des siens; opéra, le 11 juin, sa jonction avec les troupes allemandes amenées par le duc de Deux-Ponts, puis par le comte Mansfeld. Vainqueurs au combat de la Roche-Abeille (23 juin), les réformés furent obligés de lever le siége de Poitiers, défendu par les ducs de Guise et de Mayenne. Après un échec éprouvé sur la Duie, ils furent de nouveau complétement défaits à la bataille de Moncontour (3 octobre). Ils perdirent, en outre, Saint-Jean-d'Angely, qui capitula le 3 octobre, non sans avoir fait une vigoureuse résistance. Mais ils se relevèrent de ces échecs, et, pendant que Lanoue remportait dans la Saintonge de brillants avantages, Coligny traversa la France, gagna une victoire à Arnay-le-Duc (26 juin 1570), et arriva sur le Loing. Il proposa alors la paix, qui fut signée à Saint-Germain le 8 août 1570.

IV. Le massacre de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, donna le signal d'une nouvelle guerre civile. Une fois le premier moment de terreur passé, la Rochelle, Montauban, Nîmes, Sancerre, le haut Languedoc et la Guienne se révoltèrent. La guerre ne fut pas longue ; les deux partis étaient également épuisés. Partout les réformés se défendirent en désespérés : Sancerre, dans le Berry, ne capitula qu'après une résistance héroïque; la Rochelle soutint 29 assauts, et finit par imposer aux catholiques une paix confirmée par l'édit de Boulogne (6 juillet 1573), et qui accorda aux protestants amnistie, réintégration dans leurs biens et honneurs, liberté de conscience, liberté du culte dans la Rochelle, Nîmes, Montauban, etc.

V. Les hostilités recommencèrent en avril 1574, par suite de la découverte d'un vaste complot ourdi par les protestants, le roi de Navarre, le duc d'Alençon, les Montmorency (chefs du parti politique), sous les auspices de l'ambassadeur d'Angleterre. Le Lyonnais, le Dauphiné et le Poitou s'insurgèrent ; Montgommery, qui débarqua en Nor-

mandié avec les secours fournis par la reine Élisabeth, fut défait, pris et mis à mort. La guerre traîna en longueur, par suite de la mort de Charles IX et de l'absence de Henri III, et ne fut reprise avec vigueur qu'après la grande assemblée tenue à Milhaud le 10 février 1575, assemblée où fut resserrée l'alliance des huguenots et des *politiques*. Le duc d'Alençon, frère du roi, vint se mettre à leur tête. Malgré la victoire remportée à Fismes par le duc de Guise, la cour fut obligée de céder, et la *paix de Monsieur* fut signée près de Château-Landon.

VI. L'assemblée des états généraux à Blois ayant été convoquée suivant les conventions de la *paix de Monsieur*, décréta à l'unanimité que le roi serait supplié de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume, et de supprimer les édits de pacification. Le roi déclara aussitôt (1er janvier 1577) qu'il révoquait son dernier édit. Cette déclaration fut le signal de la guerre. Le roi de Navarre s'empara de Périgueux, de la Réole et de Marmande, tandis que Lanoue s'insurgeait dans le Poitou. Mais de leur côté, les ducs d'Alençon et de Guise s'emparèrent de la Charité et d'Issoire, Mayenne des villes de l'Aunis. La flotte rochelloise fut détruite, et le roi de Navarre réduit à faire dans la Guienne une guerre de partisan. Ces revers décidèrent les réformés à demander la paix, signée à Bergerac le 17 septembre 1577.

VII. Nous avons raconté à l'article GUERRE DES AMOUREUX la septième guerre civile, qui commença au mois de mai 1580, et fut terminée par la paix de Fleix, le 26 novembre.

VIII. Aussitôt que Catherine de Médicis eut signé, au nom de Henri III, le traité de Nemours avec les Guises (5 juillet 1583), traité par lequel le roi s'engageait, entre autres conditions, à défendre l'exercice du calvinisme, et à reprendre aux protestants leurs places de sûreté, la huitième guerre civile recommença; elle devait être la dernière du siècle, et durer treize ans. Le pape Sixte-Quint commença par excommunier le roi de Navarre et le prince de Condé. Celui-ci, par une manœuvre inhabile, se trouva enfermé dans l'Anjou, d'où il put à grand'peine traverser le Maine et la Normandie, et se réfugier en Angleterre (1586). Quant au roi de Navarre, il ne fit qu'une guerre de partisan dans les alentours de la Rochelle. En Provence, Lesdiguières, après avoir défait les catholiques, fut forcé de se retirer dans le Dauphiné. L'année 1587 fut signalée par la victoire de Coutras, et par la défaite des Allemands en Champagne, en Bourgogne et en Alsace par le duc de Guise. Pour les autres événements de cette guerre, qui changea de face par l'assassinat de Henri III (1er août 1589), nous en parlerons aux articles HENRI III et HENRI IV, et LIGUE. (Voy. aussi GUERRE DES TROIS HENRI.)

IX. En 1620, quand la guerre civile eut été terminée par la paix d'Angers, Louis XIII, malgré les réclamations des assemblées protestantes, se rendit avec son armée dans le Béarn, où il rétablit le culte catholique, proscrit jadis par Jeanne d'Albret. Cette expédition fit éclater une révolte que les promesses de la cour aux réformés avaient seules pu retarder. Tout le Midi se souleva. Les protestants tinrent une grande assemblée à la Rochelle, assemblée qui partagea les 722 églises réformées en huit cercles. Ils levèrent des troupes, des subsides, et firent appel à leurs coreligionnaires des pays étrangers. Leur but n'était pas douteux. « Ils tendaient visiblement, dit Fontenay-Mareuil, par toutes leurs actions, à l'indépendance, pour former une république à l'instar des Provinces-Unies. »

Louis XIII se mit lui-même à la tête de son armée. En 1621, Saumur, Saint-Jean d'Angély, les villes de la Guienne, tombèrent au pouvoir des catholiques; Montauban, assiégé pendant trois mois, se défendit si vigoureusement, que le roi fut forcé de lever le siége, avec perte de 8,000 hommes (15 novembre). L'année suivante, la guerre fut reprise avec une nouvelle vigueur. L'armée de Soubise, composée de 6 à 7,000 réformés, et retranchée dans les marais de Rié et de Saint-Gilles, fut entièrement détruite. Pendant que La Force vendait Montauban pour 200,000 écus, que d'autres défections se succédaient rapidement parmi les calvinistes, le roi

s'emparait successivement de Tonneins, de Privas, de Nîmes et d'Uzès. Enfin il vint mettre le siége devant Montpellier. Ces revers forcèrent les huguenots à demander la paix. Un traité fut conclu à Montpellier, le 9 novembre 1623, traité qui confirmait avec plusieurs restrictions importantes l'édit de Nantes, et réduisait aux places de la Rochelle et de Montauban les villes de sûreté accordées au protestantisme.

X. Le traité de Montpellier ne fut pas exécuté très-fidèlement par le gouvernement du roi, qui cherchait tous les moyens d'en éluder les conventions. Aussi, en 1625, au moment où Richelieu s'occupait uniquement de ses projets contre la maison d'Autriche, les huguenots, travaillés secrètement par l'Espagne, prirent les armes. Soubise remporta deux victoires sur l'armée royale, et s'empara des côtes du Poitou pendant que le duc de Rohan soulevait le Languedoc; mais il fut battu à son tour par la flotte royale, et obligé de s'enfuir en Angleterre. Malgré ces succès, Richelieu, inquiet des affaires extérieures et des complots qui se tramaient sans cesse contre lui à la cour, accorda le 5 février 1625, aux calvinistes, le renouvellement du traité de Montpellier.

XI. Les intrigues de l'Angleterre et de l'Espagne rallumèrent les hostilités en 1627; mais Richelieu résolut d'en finir. La Rochelle fut assiégée, et malgré les secours que l'Angleterre lui envoya, elle fut forcée de se rendre, le 28 octobre 1628, après 14 mois de siége. Ce fut un coup mortel porté à la fois et aux idées d'indépendance du protestantisme, et aux rébellions sans cesse renaissantes de la noblesse. Rohan qui, pendant ce temps, s'était défendu avec habileté dans le Languedoc, signa avec l'Espagne un traité de subsides qui ne put retarder que de quelques mois la ruine de son parti. En 1629, Privas fut pris, et ses habitants envoyés aux galères; des troupes catholiques parcoururent en tous les sens les Cévennes, détruisant, incendiant les châteaux, massacrant sans pitié les insurgés. Enfin Alais ayant été pris, les huguenots ne pouvant plus continuer la guerre, signèrent dans cette ville un traité qui, en leur laissant la liberté de culte, leur enleva leurs places de sûreté et leurs forteresses, et abolit leurs priviléges, leurs assemblées, et leur organisation par églises. Dès lors le parti huguenot cessa d'exister comme parti politique; et la révocation de l'édit de Nantes lui enleva, à la fin du siècle, les faibles priviléges qu'il pouvait avoir conservés.

XII. Pour la guerre de religion qui eut lieu dans les dernières années de Louis XIV, voyez CAMISARDS, CAVALIER, CÉVENNES et DRAGONNADES.

GUERRES D'ITALIE. (Voyez ITALIE et RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE.)

GUET. Ce terme, synonyme de garde, dérive de l'allemand *wachte*, comme on s'en convaincra en examinant les diverses formes sous lesquelles il se rencontre dans les actes et chroniques du moyen âge : *wacta*, *guayta*, *gaita*, *guetta*, *guetus*.

Dans toutes les coutumes locales, il est fait mention expresse de l'obligation du guet du château imposée aux vassaux. D'un autre côté, lorsque les bourgeois obtinrent des franchises communales, ils considérèrent le droit de faire le guet dans leurs villes, de se garder eux-mêmes, comme une précieuse garantie du maintien de leurs libertés, puisque ce droit laissait des armes dans leurs mains. Les barons exigeaient que leurs vassaux vinssent à tour de rôle faire le guet au château. Mais, en Bretagne, ce droit n'était reconnu « qu'autant que la forteresse était en assez bon état de défense pour pouvoir servir de refuge aux hommes du fief pendant la guerre. »

En 1451, le duc Pierre II ayant appris que, dans plusieurs seigneuries dont les châteaux avaient été démantelés, les vassaux n'en étaient pas moins soumis aux devoirs d'assens de guet, s'empressa de remédier à cet abus. Dès l'an 1420, d'ailleurs, le duc Jean V, tout en tolérant la conversion du droit de guet par certains seigneurs en redevance pécuniaire, avait décidé, aux états de Vannes, que ce droit ne passerait pas 6 sous par an, qu'il ne serait point estimé rente foncière, et que ceux qui feraient réellement le guet ne le payeraient pas.

Les rois de France, par leurs ordonnances, accordèrent aussi la faculté de payer un *droit de guet* si l'on ne voulait faire le guet en personne. Louis XI en 1479, et Louis XII en 1504, prescrivent :

1° Que le guet se fera dans les places fortes qui sont de frontière, et où l'on a accoutumé de le faire, une fois le mois, en tout temps, par chaque chef de famille.

2° Qu'à défaut de le faire, chacun payera 5 deniers tournois ; « mais qu'au regard de ceux qui ont accoutumé de payer moins, et de faire ledit guet moins qu'une fois le mois, ils ne feront le guet et ne payeront pour défaut, sinon en la manière qu'ils ont accoutumé. »

3° Que le guet se fera ou se payera de même dans les autres places fortes ès quelles l'on a accoutumé de le faire, nonobstant qu'elles ne soient pas en lieux de frontière ; et ce, seulement en temps de guerre et éminent péril.

4° Qu'on ne payera que 3 deniers pour le défaut du guet, dans ces dernières places, « en temps sûr et de paix. »

5° Les individus ne payant que 5 sous de taille et au-dessous, les veuves sans enfants mâles âgés de 18 ans, etc., sont exempts de cette charge.

6° La redevance ne peut s'exiger que par les voies de justice ; mais les récalcitrants payeront le double.

Par le mot *guet*, joint à celui de *garde*, on désignait aussi un service de patrouilles et de postes, soit dans l'enceinte d'une ville, soit dans les lieux environnants. Le *guet de mer* était un genre de *guet et garde*, que les habitants des paroisses, bourgs et villages, situés le long des côtes, étaient tenus de faire en temps de paix et en temps de guerre. On réservait le nom de *garde des côtes* au même service, lorsqu'il se faisait en temps de guerre.

Si nous considérons le mot *guet* dans sa seconde acception, celle de *garde de nuit*, tout nous porte à croire que, jusqu'aux dernières années du douzième siècle, il désigna une institution exclusivement civile, semblable à notre garde nationale. Le même nom ne fut sans doute étendu que plus tard aux compagnies régulières, organisées militairement pour le service intérieur des grandes villes. Un capitulaire de Clotaire II, de 595, portait que lorsqu'un vol serait commis de nuit, les hommes de garde, dans le quartier, en répondraient s'ils n'arrêtaient pas le voleur ; que si celui-ci, fuyant, était vu par les gardes d'un autre quartier, et qu'ils négligeassent de l'arrêter, la perte causée par le vol retomberait sur eux, sans compter qu'ils payeraient 5 sous d'amende ; qu'il en serait de même de quartier en quartier, jusqu'au troisième inclusivement. Charlemagne, par ses capitulaires de 803 et de 813, confirma ces dispositions. Charles le Chauve veilla aussi à la stricte observation des édits de ses prédécesseurs sur cette matière.

Dès le commencement du onzième siècle, on trouve ce service parfaitement régularisé à Paris. Chaque métier y devait faire à son tour les gardes de nuit. Cependant, il y avait, comme aujourd'hui, des exceptions. Un individu âgé de 60 ans, ou boiteux, estropié, mutilé, était exempt de droit. Les maîtres et les jurés de tous les métiers de Paris jouissaient du même privilége. Le bourgeois dont la femme était en couche, pouvait se dispenser de son tour de service, en prévenant l'officier qui commandait le guet. Tous les métiers peu considérés, les étuveurs, les gagne-petit, les écorcheurs, etc., étaient également exemptés du guet. Il en était de même de ceux dont les travaux servaient à l'équipement ou à l'armement des chevaliers et des gens de guerre, ou qui se trouvaient, par leur profession, en rapport direct soit avec les grands et les riches, soit avec le clergé. De ce nombre étaient : les peintres, ymagiers, chasubliers, selliers, tailleurs, libraires, parcheminiers, enlumineurs, écrivains, tondeurs de drap, tailleurs de pierre, bateliers, archers, haubergiers, buffetiers, faiseurs de gants de laine, chapeliers, bonnetiers, faiseurs de nattes, braeliers (fabricants de braies, de hauts-de-chausses), verriers, déchargeurs de vin, sauniers, corroyeurs de cuirs fins, monnayers, brodeurs de soie, courtepointiers, faiseurs de corbeilles et vans, tapissiers de tapis où il y a navette, fileurs, calendreurs, oublaiers (vendeurs

d'oublies), orfévres, apothicaires, vendeurs de vin à étal, vendeurs d'auges, d'écuelles et d'échelles. Les couteliers, du temps de Philippe-Auguste, avaient eu la faculté de se faire remplacer au guet par leurs ouvriers; sous saint Louis, ils demandaient à être rétablis dans ce privilége. Les tonneliers étaient libérés du service depuis la Madeleine (22 juillet) jusqu'à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), moyennant une redevance payée au roi. En général, les corporations alléguaient toute espèce d'excuse pour s'exempter du guet. Ainsi, les tailleurs firent valoir auprès de Louis IX « les granz robes qui leur « convient fère de nuiz qui sont aus « geutiuzhomes. » Ils ajoutèrent qu'ils ne pouvaient quitter leur maison la nuit parce qu'ils avaient à surveiller leurs nombreux ouvriers, « et pour ce que il « convient que il taillent et cousent les « robes aus haus homes ausi bien par « nuit come par jour, et que il convient « que il rendent la taille qui font au « soir, à lendemain au matin. » (*Livre des métiers*, d'Étienne Boileau.) L'exemption était de droit pour tous les seigneurs, les ecclésiastiques, les gens de loi; pour les courtiers de commerce, les sergents du roi, de l'évêque de l'abbaye; pour les non marchands, les colporteurs, les serviteurs du roi, de la famille royale et des seigneurs.

On nommait les compagnies bourgeoises, le *guet des métiers* ou *des bourgeois*; on les distinguait aussi par le nom de *guet assis*, parce qu'elles stationnaient dans les corps de garde, afin de prêter, au besoin, main-forte au *guet royal*. La compagnie d'hommes armés, payés par le roi pour faire la police pendant la nuit, « fut par « nos prédécesseurs ordonnée à leurs « gages et dépens, » disait une ordonnance de Philippe de Valois, de l'an 1363, « et par-dessus ledit guet desdits « métiers, chacune nuit être fait en « icelle ville certain guet durant toute « la nuit, de vingt sergens à cheval, et « de vingt-six sergens de pied, tous « armés, en la compagnie d'un che- « valier du guet, dit le chevalier du « guet, gouverneur et meneur des- « dits sergens. » Mais cette garde faisait son service avec autant de négligence que les bourgeois. Elle était impuissante à réprimer les vols, les violences, les enlèvements de femmes, et les autres excès qui désolaient Paris.

En 1418, un chevalier du guet, nommé Gauthier Tallart, avait même adopté la coutume singulière, lorsqu'il parcourait les rues de Paris, de faire marcher devant lui quatre ou cinq ménétriers *jouant de hauts instruments*. Le peuple murmura de cette étrange manière de faire la police. Le bruit des instruments, disait-on, avertissait les malfaiteurs, et le chevalier du guet semblait leur dire : « Fuyez-vous-en, « car je viens. » Il y avait 182 ans que les fonctions d'archer du guet se donnaient en titre d'office, suivant un édit de Charles V, lorsque Michel de Vaudray, chevalier du guet, fit au roi une proposition qui tendait à rehausser encore l'importance de ce corps. Il demanda, en 1549, que le guet des métiers fût supprimé, et qu'on augmentât le nombre des archers. Ce changement rencontra de graves difficultés. Enfin, par lettres patentes du mois de mai 1559, Henri II ordonna que le guet royal veillerait seul désormais à la sûreté de la capitale, et qu'il serait composé de 240 hommes, dont 32 à cheval. L'exécution de cet édit fut retardée pendant plus de deux ans. Charles IX réduisit alors le guet à 200 hommes, tout en y maintenant le même nombre de cavaliers; il le porta bientôt à 500 hommes, et finit par ne conserver que 50 archers à cheval et 100 à pied, « lesquels devoient faire la patrouille, non avec fallots, pour surprendre les malfaiteurs. »

Il n'y avait pas alors beaucoup de villes de France où les bourgeois fussent, comme à Paris, libérés du service du guet. Quelques exemples pris au hasard, dans diverses cités du royaume, grandes ou petites, nous prouveront même que, en général, les bourgeois égoïstes, peu soucieux de la sûreté publique, ne trouvaient pas ailleurs des facilités, des exemptions aussi nombreuses que le guet des métiers de Paris. Ainsi à Die, il était permis au guet de faire sa ronde, avec ou sans armes, mais *personne* n'était exempt de ce service. Le chef, qui s'appelait *præfec-*

tus ou *conductor*, était juge de tous les délits commis par les gardes, dans l'exercice de leurs fonctions. A Montpellier, le peuple était divisé en sept classes ou *échelles*, suivant les professions. Chacune portait le nom d'un jour de la semaine, et elle faisait le guet et avait la garde des portes pendant le jour dont elle portait le nom.

A Sisteron, nul avocat, chevalier, clerc ou oblat (laïque consacré à l'Église), n'était exempt des tours de garde. Il fallait, sous peine de 3 sous d'amende, payer de sa personne.

A Nantes, le service du guet était très-pénible pour les bourgeois quand il arrivait une alarme. Ainsi, dès le début des troubles religieux du seizième siècle, les bourgeois de cette cité durent veiller à la sûreté publique, depuis cinq heures du soir jusqu'au matin. Les magistrats, les ecclésiastiques eux-mêmes, ne furent pas exempts du guet, et il fut défendu de quitter le corps de garde, *sous peine de mort*. Cette rigueur excessive se relâchait, d'ailleurs, quand le péril s'éloignait. En 1553, tout habitant tenant ménage ne fut tenu de faire le guet qu'une fois par mois. L'amende contre les négligents était de 10 deniers. Quand la guerre de la ligue succéda à la guerre du calvinisme (1577), injonction fut faite aux Nantais de doubler le guet, sans exception aucune, et *sous peine d'exclusion de la ville*. Les protestants seuls ne firent pas de service, le port d'armes leur étant interdit. On pouvait néanmoins présenter un remplaçant, de sorte que chaque famille contribuait à la garde de la cité. Les veuves dans l'aisance soldaient un homme, sinon elles payaient 15 à 30 sous d'amende.

Dans certaines villes, les miliciens du guet avaient de singuliers auxiliaires : on sait qu'à Saint-Malo les patrouilles de nuit étaient faites, non-seulement par des hommes, mais aussi par d'énormes dogues, qu'on laissait vaguer dans les rues et sur les remparts (*). De même le gouverneur du fort du Taureau, bâti au seizième siècle, à l'entrée de la rade de Morlaix, avait à ses ordres, outre sa petite garnison, un certain nombre de dognes qui, pendant la nuit, faisaient le guet sur les roches.

Mais revenons au guet de Paris. Sous le ministère de Colbert, la ville demanda au roi une augmentation de cette compagnie, qui n'était encore que de 150 hommes environ, tous nommés en titre d'office. On y ajouta une compagnie d'ordonnance de 120 cavaliers, et une recrue de 160 fantassins. Ce dernier corps fut l'origine d'une autre compagnie préposée à la tranquillité publique, connue sous le nom de *garde de Paris*, et composée, en 1784, de 930 hommes d'infanterie, et de 128 cavaliers. Mais le guet, comme la garde de Paris, entendaient la police d'une façon assez extraordinaire; on en jugera par un extrait des *Mémoires de la régence*. On y lit, à la date de l'année 1719 :

« On avoit distribué des ordres pour enlever les vagabonds, fainéants et gens sans aveu. Sous ce prétexte, les archers eurent l'insolence d'arrêter nombre d'honnêtes gens, dans l'espérance qu'ils se racheteroient de leurs mains par des sommes considérables. Ils enlevèrent des fils de famille dans la même vue. Ils poussèrent l'audace jusqu'à entreprendre d'arracher des demoiselles vertueuses de leurs maisons, et ils osèrent même s'attaquer à des officiers et à des chevaliers. Ils travailloient à faire naître des querelles, afin d'y embarrasser quelques riches bourgeois, qu'ils comptoient intimider par leurs menaces, et forcer à les payer de leur impudence. Enfin, ils commirent tant d'excès, qu'on ne put se persuader qu'ils agissoient sans des ordres secrets, dont le Missisipi n'étoit que le prétexte. Quoi qu'il en soit, la populace s'arma contre eux à la fin, et plusieurs de ces malheureux furent massacrés, sans que la justice parût en prendre connoissance, comme elle l'auroit fait sans doute, s'ils n'avolent point excédé leur commission. »

« L'année suivante, dit le même ouvrage, on établit une nouvelle garde de police, composée de quatre-vingt et un hommes, qui furent partagés dans les différents quartiers de la ville, pour arrêter les bandits et les mendiants qui se trouveroient en état de travailler, et

(*) De là le proverbe appliqué à un individu à jambes grêles : *Il revient de Saint-Malo* (il a eu les jambes mordues par les dogues).

pour remettre les invalides aux archers. Chaque garde avoit quarante-cinq livres par mois. Ils devoient avoir servi au moins cinq ans dans les troupes. Ils avoient des habits bourgeois, et portoient seulement une bandolière semée de fleurs de lis. Dès les premiers jours qu'ils entrèrent en fonction, on assura qu'il étoit sorti de Paris vingt à trente mille pauvres et fainéants, qui s'étoient retirés dans les provinces, sans compter plus de neuf cents personnes des deux sexes qu'ils avoient prises. Mais ils se lassèrent bientôt de faire leur devoir. Comme on leur donnoit une pistole pour chaque personne qu'ils menoient au Châtelet, ils arrêtoient toutes sortes de gens et bourgeois, apprentis, ouvriers, tout leur étoit bon, parce qu'ils y gagnoient. Enfin, le 29 avril, plusieurs de ces gardes en ayant arrêté que des bourgeois réclamèrent, il arriva du tumulte dans le faubourg Saint-Antoine; neuf ou dix archers furent blessés, et les suites auroient pu être funestes, si la sédition s'étoit communiquée jusque dans la ville. Mais, par un heureux hasard, le maréchal de Villeroi se trouva dans ce faubourg, et apaisa le peuple par sa présence et par ses promesses.

« Cependant, on mena plusieurs bourgeois en prison, et on nomma des commissaires pour les juger avec le lieutenant général de police. Mais on jugea ensuite à propos de leur pardonner, et, le 4 mai au soir, on publia une ordonnance du roi concernant ce qui devoit être observé en arrêtant les mendiants et les vagabonds, afin d'éviter à l'avenir toute méprise, tant de la part des gardes que de celle des bourgeois. Il y avoit d'autant plus de justice dans cette conduite, qu'entre les gardes blessés qui avoient été conduits à la Charité, pour y être pansés, il y en avoit quelques-uns qui avoient déjà eu la fleur de lis, et pour l'amour de qui il eût été criant de punir d'honnêtes gens. »

L'office de chevalier du guet, supprimé en 1737, fut rétabli en 1765. Sa troupe elle-même subit de grandes modifications, jusqu'à ce qu'en 1783 elle fut incorporée dans la garde de Paris. Cette dernière troupe se composait, en 1789, de 2 compagnies de 69 hommes, qu'on appelait encore archers; de 111 cavaliers, et de 852 fantassins. L'uniforme du guet était, pour la cavalerie, habit bleu galonné d'or, veste et parements écarlate, épaulette d'or, housses des chevaux écarlate et or; pour l'infanterie, habit bleu, parements rouges, baudrier galonné.

Cette milice fut presque toujours mal composée, et elle n'inspirait à la population parisienne ni confiance ni considération. Il en était de même à peu près dans toutes les grandes villes qui avaient reçu un guet royal, à l'instar de la capitale, à Bordeaux, à Lyon, etc.

Guet (droit de), redevance qu'on payait en temps de guerre pour se garantir des dévastations de l'armée.

Guet de Saint-Lazare. On appelait ainsi à Marseille une cavalcade solennelle qui commençait la veille de la fête de saint Victor, et se prolongeait toute la nuit à la lueur des flambeaux et au milieu de l'allégresse générale. Le capitaine du guet était un gentilhomme marseillais chargé de représenter saint Victor, et de porter à cheval la bannière gardée de temps immémorial dans l'abbaye de ce nom. Le lendemain, jour de la fête, la cavalcade recommençait ses courses, et le capitaine, monté et équipé, s'avançait à la procession devant la châsse du saint. Cette cérémonie fut abolie en 1610. On se contenta de faire faire à un valet de ville, travesti en gendarme, quelques tours dans les rues pour amuser le peuple. L'origine de cette course remontait sans doute à un guet institué pour la sûreté de la ville, à la veille d'une fête qui attirait un grand concours de gens de toute espèce.

Guet ou Gué (Jacques-Joseph du), théologien et moraliste, né à Montbrison en 1649. Il entra de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, qui l'envoya professer à Troyes, puis à Paris. Il reçut l'ordination dans cette dernière ville, et s'y attira beaucoup de considération par des conférences ecclésiastiques où il déploya un savoir étendu et une remarquable facilité de parole. Attaché aux doctrines du jansénisme, il quitta l'Oratoire lorsque cette société rendit un décret par lequel elle excluait

à la fois de son sein la théologie de l'évêque d'Ypres et la philosophie de Descartes. Il se retira à Bruxelles, où il vécut quelque temps avec le grand Arnauld, l'indomptable chef du jansénisme, qui, du fond de l'exil, lançait écrit sur écrit pour la défense de la prédestination. Revenu en France, du Guet accepta l'asile que lui offrait le président de Ménars, et y passa le reste de ses jours, non sans interruption cependant, car les opinions qu'il continua de manifester en théologie le mirent plus d'une fois en danger, et l'obligèrent à quelques voyages de prudence. C'est ainsi qu'il se retira, à différentes époques, à l'abbaye de Tamié en Savoie, en Hollande, et à Troyes. Il se mit au nombre des appelants et des réappelants contre la bulle *Unigenitus*, et n'échappa aux lettres de cachet qu'en disparaissant à propos. Il mourut en 1733, un peu en froid avec son parti, parce qu'il avait montré peu de goût pour la folie des convulsions. Ses principaux livres sont ses *Conférences ecclésiastiques*; l'*Ouvrage des six jours, ou Histoire de la création*, explication du commencement de la Genèse; l'*Institution d'un prince*. Ce dernier ouvrage fut composé, ainsi que le rapportent Saint-Simon et plusieurs autres, pour le fils du duc de Savoie, dans le temps que Victor-Amédée concevait le chimérique espoir de voir tomber entre les mains de son héritier l'immense succession d'Espagne. Voltaire, de son côté, assure qu'il est faux que l'*Institution d'un prince* ait eu cette destination. Ce livre, qui ne fut publié qu'en 1739, consacra la réputation de du Guet comme moraliste et comme écrivain. Les conseils qu'il y donne aux princes sont inspirés à la fois par la vertu et par l'expérience. La forme dont il les revêt est correcte, pure, élégante, mais sans originalité expressive, et un peu diffuse. Attaché aux principes de la monarchie absolue, il n'en revendique pas moins pour les peuples certains droits essentiels. Animé par cet esprit de liberté qui était au fond du jansénisme, il exprime hautement le vœu que les impôts soient toujours préalablement consentis par les états de la nation assemblés. Il recommande aux princes de consulter la voix publique sur le choix de leurs ministres. Il leur interdit les dépenses faites pour leurs plaisirs, qui seraient ruineuses pour la nation. Partout il confond l'autorité du monarque avec celle des lois. De tels préceptes doivent renfermer, on le sent, plus d'un blâme indirect sur le règne de Louis XIV, plus d'une allusion hostile aux prodigalités et au despotisme du grand roi. Il y a des pages où du Guet paraît animé contre ce prince, non pas seulement de l'indignation vertueuse d'un citoyen, mais de la haine impitoyable d'un sectaire persécuté. Rien de plus remarquable, sous ce rapport, que les lignes suivantes écrites dans le temps des conférences de Gertruydenberg, où il montre à quels revers s'expose un monarque qui a fait craindre aux autres son orgueil et son ambition : « ...Il est contraint d'acheter la paix qu'il avait lui-même troublée, de restituer pour cela des places usurpées, et d'en raser d'autres qu'il avait fortifiées avec des dépenses infinies. Il est forcé de passer les dernières années de sa vie dans la guerre, au lieu du repos qu'il s'y était promis; elle devient plus générale et plus animée lorsqu'il en est las, et qu'on sait bien qu'il désire de la terminer, même à des conditions honteuses. On commence à le mépriser, lorsqu'il n'est plus en état de mépriser les autres; on lui demande plus qu'il n'a pris. On veut lui enlever son ancien héritage, pour le faire repentir de ses usurpations; et il éprouve dans une triste vieillesse la vérité des imprécations que l'Écriture fait contre les princes qui s'imaginent être grands, parce qu'ils sont orgueilleux et injustes... L'idée fastueuse qu'un prince s'était efforcé de donner de lui-même, disparaît alors. On lui insulte dès qu'on ne le craint plus, et il est contraint de souffrir qu'on dise hautement de lui ce qui est marqué dans un prophète : Quoi! est-ce donc là cet homme qui troublait toute la terre, qui ébranlait les royaumes, qui désolait l'univers, et qui ruinait les villes? »

GUETTARD (Jean-Étienne), médecin naturaliste, né à Étampes en 1715, doit être considéré comme un des fondateurs de la géologie. Quoique l'abbé Coulon, en 1664, eût indiqué sur une carte les limites de quelques terrains, cette

science n'a pris son essor que depuis la publication du mémoire de Guettard *sur la nature et la situation des terrains qui traversent la France et l'Angleterre* (1746). Guettard a joint à ce travail une carte du bassin de Paris. Il a fait une foule d'observations excellentes et neuves sur toutes sortes de sujets d'histoire naturelle, et particulièrement de minéralogie et de géologie. C'est un des hommes que la réputation exagérée de M. de Buffon empêchait d'être appréciés à leur juste valeur. Bernard de Jussieu, Malesherbes et lui, tenaient ensemble des comités où l'on faisait une critique juste et sévère des erreurs que le grand nom de Buffon tendait à répandre dans le public.

On doit a Guettard la découverte d'un kaolin semblable à celui de la Chine, découverte qui donna lieu à la création de la manufacture de Sèvres. Il fut aussi l'un des premiers savants français qui cherchèrent à suppléer au papier de chiffon par d'autres productions végétales. Dès l'année 1734, il avait été admis à l'Académie des sciences. Parmi les nombreux mémoires insérés par lui dans le recueil de cette société, nous nous contentons de citer ici les principaux, qui font assez connaître la grande importance de ses recherches. Ce sont : 1° *Mémoires sur les granits de France comparés à ceux de l'Egypte*, 1751; 2° *Mémoires sur quelques montagnes de la France qui ont été des volcans*, 1752; 3° *Mémoire dans lequel on compare le Canada à la Suisse par rapport à ses minéraux*, ouvrage accompagné de cartes minéralogiques, 1752; 4° *Atlas et description minéralogique de la France*, Paris, 1780. Cet atlas, non terminé, contient 32 cartes. Il a laissé en outre : *Observations sur les plantes*, Paris, 1747, 2 vol. in-12; *Histoire de la découverte faite en France de matières semblables à celles dont la porcelaine de Chine est composée*, ibid., 1765, in-4°; 1766, in-12; *Mémoires sur les différentes parties des sciences et des arts*, Paris, 1768-83, 5 vol. in-4°, collection très-estimée; *Mémoire sur la minéralogie du Dauphiné*, ibid., 1779, 2 vol. in-4°, réimprimés dans la *Description de la France*, par de Laborde, etc. Guettard exerçait la médecine, et tous ceux dont il était connu louaient son exquise sensibilité. Il ne pouvait visiter les pauvres sans chercher à les assister dans leurs besoins, et quand lui-même se sentit malade, il s'abstint de voir ses amis, de peur de les affliger par le spectacle de ses souffrances. Il termina ses jours à Paris, le 8 janvier 1786.

GUFFROY (Armand-Benoît-Joseph), membre de la Convention nationale, naquit aux environs d'Arras en 1740. Il exerçait la profession d'avocat en cette ville, lorsqu'il fut nommé en 1787 membre de l'assemblée provinciale de l'Artois. Deux ans après, divers écrits politiques le signalèrent comme l'un des plus zélés partisans de la révolution. Juge de paix à Arras en 1790, il fut élu en 1792 député du Pas-de-Calais à la Convention nationale. A son arrivée à Paris, il entreprit la rédaction d'un journal qu'il intitula *le Rougiff* (anagramme de son nom), *ou la France en vedette*. L'extrême cynisme de son langage, et ses exagérations, le rendirent suspect à Robespierre, qui le fit chasser des Jacobins. Chasles dénonça son journal comme infecté du poison aristocratique, et divers membres l'accusèrent d'avoir des liaisons intimes avec le marquis de Travanes et une autre personne attachée au service de Louis XVI. Devenu dès lors l'ennemi de Robespierre, Guffroy se prononça contre lui au 9 thermidor. Après la mort de Robespierre, il se signala parmi les plus furieux réacteurs. Membre de la commission chargée d'inventorier les papiers du *tyran*, il eut soin d'anéantir les pièces qui constataient, dit-on, ses propres friponneries. Le 5 août 1794, il dénonça Joseph le Bon, son compatriote et son ami. Le 4 février 1795, il se déclara hautement l'approbateur de la conduite de Cadroy et de Mariette dans le Midi, et fit sanctionner par la Convention tous les actes réactionnaires qui avaient signalé la mission de ces deux représentants. Le 27 mars, il accusa Duhem de correspondre avec les jacobins détenus à la Bourbe, et de tramer avec eux des complots contre la Convention. Deux jours après, il fit décréter que Billaud, Collot et Barrere seraient entendus. Il ne se borna pas,

au reste, à activer la réaction par ses discours et ses votes dans l'Assemblée nationale, il la prêcha en furieux dans ses écrits. Le 9 juin 1797, Couchery l'attaqua en face, et le couvrit d'une honte ineffaçable, en lui reprochant d'avoir fait arrêter, par une fausse dénonciation, un homme dont il était débiteur, Rougeville. Atterré par cette accusation imprévue, Guffroy se condamna dès lors au silence, et rentra dans la plus profonde obscurité. Cependant, après quelques mois de séjour à Arras, il revint dans la capitale, et se fit nommer, à force de sollicitations, chef adjoint au ministère de la justice. Il mourut en 1800, âgé de 60 ans. Guffroy avait été nommé membre du comité de sûreté générale en septembre 1793. Au mois d'octobre de la même année, il fit placer le buste de Descartes au Panthéon, et demanda que les cendres de Fénelon y fussent aussi déposées. Entre autres ouvrages, il a publié : 1° *Censure républicaine, ou Lettre de Guffroy aux Français habitants d'Arras et communes environnantes, à la Convention nationale et à l'opinion publique*, an III; 2° *Les secrets de Joseph le Bon et de ses complices, ou Lettre de A. B. J. Guffroy à la Convention nationale et à l'opinion publique*, an III.

GUIAGE, redevance féodale pour la sûreté des chemins, ou droit en vertu duquel, dans d'autres localités, les habitants du littoral étaient tenus d'entretenir des phares.

GUIARD, fou qui vivait à la fin du règne de Philippe le Bel, vers 1310, et qui se prétendait l'*ange de Philadelphie* dont il est fait mention au chapitre 3 de l'Apocalypse (verset 7). Il commit tant de folies, qu'il se fit arrêter. Il soutint obstinément la vérité de sa mission devant ses juges, qui le condamnèrent à être brûlé vif, supplice auquel il échappa en abjurant son erreur. Il en fut quitte pour être enfermé le reste de ses jours.

GUIBAL (N.), peintre, né à Lunéville en 1725. Après avoir étudié d'abord la sculpture sous son père Barthélemy, premier sculpteur du roi Stanislas, il s'adonna exclusivement à la peinture, et passa la plus grande partie de sa vie en Allemagne, et principalement à Stuttgard, où il fit quinze plafonds au nouveau château. Il a travaillé aussi pour l'électeur Palatin et les villes de Soleure et de Manheim. Il mourut à Stuttgard en 1784.

GUIBERT (Charles-Benoît, comte de), lieutenant général, gouverneur des Invalides, né en 1715, à Montauban, fit les campagnes d'Italie, de Corse, de Bohême et de Flandre. Après la paix de 1763, Guibert, mettant à profit les notions de la tactique prussienne qu'il avait recueillies pendant 18 mois de captivité en Prusse, à la suite de l'affaire de Rosbach, posa les bases du code militaire français, et fut chargé par le duc de Choiseul de la confection des ordonnances du service de campagne et des places. Nommé gouverneur des Invalides après la mort du comte d'Espagnac, il ne s'occupa plus, jusqu'à sa mort, en 1786, que d'améliorer l'administration de cet établissement.

Son fils, *Jacques-Antoine-Hippolyte*, naquit à Montauban en 1743. Promu, très-jeune encore, au grade de colonel commandant de la légion corse, il n'avait que trente ans lorsqu'il publia son *Essai de tactique*. Comme les innovations qu'il proposait, et les insinuations hardies dont il ne s'était pas abstenu, pouvaient exciter contre lui beaucoup de murmures, il alla recueillir de nouvelles observations en Prusse. Mais sous le nouveau ministre nommé en 1775, Guibert reprit ses anciennes occupations; il eut même toute la confiance du comte de Saint-Germain, auquel il resta ensuite attaché dans sa disgrâce. Brigadier en 1782, et six ans après, maréchal de camp, il rechercha aussi la gloire des travaux littéraires. Ses tragédies furent toutefois jugées défavorablement. On trouva qu'il ne réussissait pas mieux dans les *éloges* académiques. Enfin Guibert, dont l'ambition trop active ne se dissimulait pas suffisamment, augmenta encore le nombre de ses ennemis par un amour-propre trop irascible. En 1779, il publia, sous le titre de *Défense du système de guerre moderne*, une sorte de suite et d'apologie de son *Essai de tactique*. Son premier ouvrage sur cette matière, écrit avec indépendance, et plein de l'enthousiasme du soldat, avait produit

une grande sensation. Dans son nouveau livre, Guibert émettait encore beaucoup d'idées saines et d'intentions honorables. Tout en montrant peu de respect pour les formes consacrées à l'Académie, malgré son inexpérience de style, et en dépit de tout ce qu'il avait pu dire contre les quarante, il désira d'être admis parmi eux. Il y aspirait trop vivement pour ne pas réussir, d'après le nombre de gens d'esprit devenus ses partisans. Sa réception n'eut même pas lieu sans bruit, comme il convient en général dans une circonstance si simple. Peu de temps après, en 1787, il fut nommé membre, puis rapporteur du conseil d'administration au département de la guerre. Or, on fait toujours beaucoup de mécontents lorsqu'on projette des changements dont la principale utilité ne saurait être prochaine. On l'accusa d'avoir voulu introduire dans le code militaire des sévérités révoltantes, le bâton pour le soldat, les chaînes pour les officiers, et quant aux déserteurs, le supplice des jarrets coupés. Ses dénégations les plus formelles ne furent pas même écoutées par l'assemblée du bailliage de Bourges, lorsqu'il se présenta pour être élu député aux états généraux. D'ailleurs, sans changer précisément de système, Guibert avait adopté un zèle de réforme plus circonspect, et qui, en 1789, pouvait paraître trop timide. Le chagrin, occasionné par la défaveur dont il se voyait l'objet, abrégea ses jours. Il mourut à l'âge de 47 ans, en 1790. On a fait deux recueils d'une partie des œuvres de Guibert : 1° *Œuvres militaires*, Paris, 1803, 5 vol. in-8°; 2° *Éloges*, en 1 vol. in-8°.

GUICHARD, évêque de Troyes qui vivait sous le règne de Philippe le Bel, pendant les fameuses querelles de ce prince et de Boniface VIII, fut impliqué dans un procès digne d'être rapporté parce qu'il fait connaître les mœurs, les usages et les préjugés de l'époque (*). Contemporain du procès des templiers, la cause de Guichard eut avec lui beaucoup de ressemblance pour sa marche, ses formes et son objet. L'évêque eut les mêmes ennemis et le même dénonciateur que les chevaliers. Le Florentin Noffé-Dey dénonça Guichard et devint aussi son juge. Comme les templiers, il fut accusé de magie, d'impiété et de dépravation. Pendant les dix ans que dura l'instruction de son affaire, de nombreux griefs furent articulés contre cet homme, dont le crime véritable était de s'être ouvertement prononcé pour le pape, et de s'être rendu à Rome pour assister à un concile dans lequel on devait condamner Philippe. D'abord Blanche, mère de la reine, l'accusa d'avoir excité contre elle une sédition à Provins; d'avoir, pour une somme d'argent, mis en liberté un trésorier du comte de Champagne, emprisonné pour ses déprédations, et, ce qu'il y a d'étrange, c'est que celui-ci se laissa entraîner à affirmer la vérité du fait. On lui avait promis son pardon s'il déposait dans ce sens. Il est vrai qu'à son lit de mort il écrivit au roi et à la reine Jeanne que sa déposition était fausse.

Pendant la première information, dont toutes les pièces sont conservées au dépôt des chartes, les témoins énoncèrent de nouveaux reproches vagues et incertains. L'un dit que Guichard était usurier et avait assassiné un prêtre; l'autre, qu'il avait fait de la fausse monnaie; un troisième, qu'il était l'agent d'une compagnie ayant jusqu'à 6,000 liv. courantes en bon aloi; quelques-uns, qu'il avait fait mourir fort cruellement plusieurs personnes, et qu'il faisait, à ce que l'on disait, de l'argent par alchimie. Vinrent ensuite des accusations plus précises, plus dangereuses. La mort de Blanche de Navarre et de la reine Jeanne sa fille fut imputée à l'évêque. On énonça plusieurs autres crimes à sa charge, et Clément V, qui se trouvait à Poitiers, consentit à nommer une commission de trois évêques pour en vérifier la réalité. Les commissaires dressèrent un acte d'accusation, un préambule d'enquête où il est exposé : « Que Guichard était sorcier; « qu'il s'était vanté de faire mourir « Jeanne et sa mère; qu'il s'était ac- « costé d'une sorcière; qu'il l'avait con- « sultée sur la meilleure façon de com-

(*) Voyez dans les Mémoires de l'Institut, Académie des inscriptions, t. VI, p. 604, un Mémoire sur ce procès, par M. Boissy-d'Anglas. Nous en avons tiré le fond de notre article.

« mettre ce crime; qu'il avait, pour le « même objet, recherché un moine jacobin; qu'il avait fait venir le diable; « que le diable, interrogé par lui, lui « avait répondu qu'il fallait *envoûter* (*) « la reine; qu'il suivit ce conseil, et « qu'aussitôt Jeanne mourut; qu'il résolut d'empoisonner le roi de Navarre « et Charles, frère du roi, et qu'il fit « l'épreuve du poison sur un chevalier « qui en mourut. »

Un ermite, témoin de l'envoûtement, vint donner sur cette opération de nombreux détails. Quant au poison, il vit l'évêque et le jacobin le composer avec une quantité d'animaux vénéneux, des aspics, des basilics, des crapauds, des lézards, etc.

Le deuxième témoin est la sorcière. Elle dépose que l'évêque lui a demandé un philtre pour se faire aimer de la reine; que, sur l'avis du jacobin, Guichard a lu le grimoire; qu'alors est apparu un diable auquel le jacobin parla assez familièrement, et demanda comment l'évêque pourrait avoir contentement avec la reine; qu'elle sait bien qu'il y a des moyens imanquables de se faire aimer d'une femme, mais qu'elle ne les a pas révélés à l'évêque. Elle termine en disant qu'elle est de maimmorte et femme de corps *abonata ad tres denarios*.

D'autres témoins disent que l'évêque est fils d'un incube nommé *Petum*; qu'il est sorcier et généralement reconnu pour tel; qu'il a commis plusieurs adultères: qu'il vivait publiquement en état d'inceste avec une nonnain; qu'il a empoisonné ou fait assassiner plusieurs personnes; quatre affirment *de visu* qu'il faisait souvent apparaître le diable et lui commandait ce qu'il voulait. Beaucoup déposent qu'il est faux-monnayeur, simoniaque; l'ouvrier qui a fait les instruments de faux-monnayage se trouve parmi les témoins. Plusieurs rapportent qu'il a ordonné prêtre un clerc bigame, etc., etc.

Guichard se retrancha d'abord dans un système d'entière dénégation. Le conseil qu'on lui accorda proposa pour sa défense des moyens de forme, invoqua des priviléges, allégua des nullités sans s'occuper du fond, sans alléguer de moyen justificatif; il craignait peut-être pour lui les tortures que le bailli avait fait subir précédemment aux témoins trop laconiques, ou bien il ne trouvait rien à opposer à tant de témoignages. Guichard fut ensuite forcé de convenir: 1° qu'il avait, pour de l'argent, donné l'absolution à un hérétique; 2° que, pendant son enfance, la maison de son père était pleine d'incubes, ce qui ne prouvait rien toutefois contre sa légitimité; 3° qu'il avait fait faire de la mauvaise monnaie, mais qu'il la croyait bonne.

La discussion de cette affaire se fit devant une assemblée nombreuse tenue à Paris, dans le jardin du palais où le public fut admis (6 octobre 1308). « L'évêque demeura prisonnier au Louvre jusqu'en 1313, que son innocence fut reconnue, dit l'abbé Fleury (*), par la confession du Lombard Noffé, lequel fut pendu à Paris pour d'autres crimes. » Il paraît que lorsque le roi n'eut plus à craindre l'effet des prétentions du pape, il se crut assez vengé de Guichard par sa longue et dure captivité.

GUICHE (famille de). Voyez GRAMONT.

GUICHEN (Luc-Urbain du Bouexic, comte de), lieutenant général des armées navales, né à Fougères l'an 1712, entra de bonne heure au service de la marine, et passa successivement par tous les grades. Nommé capitaine de vaisseau en 1756, il s'empara, l'année suivante, de quatre corsaires et de neuf bâtiments marchands; en 1778, il prit part comme chef d'escadre au combat d'Ouessant, fut ensuite chargé du commandement d'une des trois divisions de l'armée navale, et livra à l'amiral Rodney, sous le vent de la Dominique, le 17 avril 1780 (**), ainsi qu'aux 15 et 19

(*) Voyez ENVOUTEMENT.

(*) Histoire ecclés., t. XIV, p. 233.

(**) Dans cette action, les armées navales étaient en présence dans l'ordre suivant:

Flotte anglaise, à l'avant-garde, sept vaisseaux de haut bord; le vice-amiral Hyde-Parker, commandant, sur la *Princesse royale*, de quatre-vingt-dix canons; au corps de bataille sept vaisseaux; l'amiral Rodney, généralissime, sur *le Sandwich*, de quatre-vingt-dix canons; à l'arrière-garde, six vaisseaux,

mai suivant, à la tête de vingt-deux vaisseaux, trois combats où les amiraux déployèrent de part et d'autre beaucoup de talent, sans qu'aucun d'eux obtînt une évidente supériorité. Guichen opéra ensuite sa jonction avec une escadre espagnole, et cet échec semblait pour Rodney le présage de beaucoup d'autres; mais son adversaire fut moins heureux en 1781. Sorti de Brest au mois de juin avec dix-huit vaisseaux, Guichen alla joindre à Cadix la flotte espagnole de Cordova. Les alliés espéraient porter des coups terribles à l'Angleterre. Mais le comte ne put faire prevaloir ses avis dans le conseil; les vents contrarièrent ses opérations, et il dut bientôt rentrer dans le port de Brest. Vers la fin de la même année, il ne réussit pas mieux à remplir la mission qu'il avait reçue d'escorter un immense convoi de bâtiments chargés de troupes, de munitions et de marchandises pour l'Inde et les îles de l'Amérique. Pendant toute la campagne de 1782, il commanda la flotte de Brest, ne quitta la carrière qu'il avait honorablement parcourue, qu'après la conclusion de la paix en 1783, et mourut à Morlaix en 1790.

GUICHENON (Samuel), avocat à Bourg-en-Bresse, né à Mâcon en 1607, mort en 1664. C'est un des historiens les plus judicieux du dix-septième siecle. Le duc de Savoie lui donna le titre de son historiographe, avec une pension. Il portait aussi le titre d'historiographe de France, et avait reçu de Louis XIV des lettres de noblesse. On a de lui : l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie*, in-fol., 1660, Lyon, 2 vol., enrichis de figures; l'*Histoire de Bresse et de Bugey*, in-fol., Lyon, 1650, avec figures. Elle contient des recherches curieuses : on en a donné une nouvelle édition en 1770; *Bibliotheca segusiana*, in-4°, 1660 : c'est un recueil des actes et des titres les plus curieux de la province de Bresse et de Bugey.

GUIDAL (Maximilien-Joseph), général de brigade, naquit à Grasse en 1755. Entré de bonne heure au service comme simple soldat, il parvint jusqu'au grade de général de brigade. Naturellement fier et violent, il eut des démêlés avec divers ministres de la guerre; enfin, son peu de ménagement dans l'expression de sa haine contre l'empereur, le fit arrêter et enfermer à la Force. Là il s'associa aux projets de Mallet, et en effet rendu à la liberté par l'audacieux conspirateur, il se signala comme un des principaux chefs de l'étrange équipée du mois d'octobre 1812. Ce fut Guidal qui conduisit le préfet de police à la prison d'où lui-même venait de sortir. Mais on sait combien fut court le succès des conjurés. Mis en jugement avec Mallet et Lahorie, il fut, avec eux, condamné à mort et exécuté dans la plaine de Grenelle, le 29 octobre 1812. Il ne sut pas, en allant au supplice, imiter le calme et la dignité que gardèrent ses compagnons, et jusqu'à ses derniers instants on l'entendit exhaler sa fureur en vomissant contre l'empereur mille imprécations.

GUIDES. — Lorsque, pour la conduite des grandes colonnes, des corps ou des détachements isolés, l'officier doit choisir des guides parmi les habitants des pays conquis, une infidélité, une erreur, peuvent compromettre la sûreté des troupes. Pour obvier à cet inconvénient, on a vainement essayé, à diverses époques, d'organiser des compagnies et même des régiments de guides. Plusieurs de ces corps, formés dans nos guerres de la révolution, ne servirent guère qu'à la garde des généraux qui les avaient établis. Napoléon, pendant ses campagnes d'Italie et d'Égypte, créa aussi des compagnies de guides. L'inutilité de leurs services les fit supprimer sous le consulat (*).

dont quatre de soixante-quatorze, un de soixante-quatre et un de soixante.

La flotte française était rangée dans l'ordre inverse :

A l'arrière-garde, sept vaisseaux de haut bord; le comte de Grasse, commandant sur *le Robuste*, de soixante-quatorze canons; au corps de bataille, sept vaisseaux de haut bord; le comte de Guichen, général en chef, sur *la Couronne*, de quatre-vingts canons; et à l'avant-garde, huit vaisseaux de haut bord; le chevalier de Sade, commandant, sur le *Triomphant*, de quatre-vingts canons.

(*) En terme de tactique, le guide d'un peloton est le sous-officier placé à une aile, afin de maintenir l'alignement et la distance prescrite.

GUIDON. — Cette dénomination fut donnée, vers le milieu du quinzième siècle, à l'étendard de la gendarmerie, et, plus tard, à ceux des regiments de dragons. Elle cessa d'être employée en 1791. Rétablie en 1815, elle a été définitivement supprimée l'année suivante.

GUIDONIS (Bernard), célèbre religieux dominicain, né dans le Limousin en 1260. Ayant été nommé, en 1308, inquisiteur de la foi en Languedoc, il exerça ce ministère avec une telle sévérité, que dans l'espace de quinze ans il prononça six cent trente-sept condamnations. En récompense des services qu'il lui avait rendus dans plusieurs négociations, le pape Jean XXII le nomma successivement évêque de Tuy en Galice, puis de Lodève. Il mourut dans cette dernière ville en 1331. Guidonis, qui passait pour l'un des hommes les plus savants de son siècle, a laissé un grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux : 1° *Liber sententiarum inquisitionis Tolosanæ ;* 2° *Chronicon comitum Tolosanorum,* inséré dans l'appendix de l'histoire des comtes de Toulouse, par Catel ; 3° *Speculum pastorale ;* 4° *Descriptio Gallicarum,* inséré dans le t. Ier des *Scriptores Francor. coætanei*, de Duchesne. Il existe à la bibliothèque du roi dix-neuf copies d'un ouvrage intitulé : *Flores chronicorum, sive annales pontificum.* Une partie seulement de ces annales a été publiée dans le tome III des *Scriptores rerum Italicarum,* de Muratori.

GUIENNE. 1° *La Guienne sous les Romains et les Wisigoths.* — L'article consacré à la province d'Aquitaine, dont le nom corrompu a formé celui de Guienne, a donné sur les limites et les subdivisions du pays un tableau qui nous dispense de parler de la première période de l'histoire de ces populations. Elles se distinguaient, avant la conquête romaine, par un caractère âpre, emporté, perfide ; mais la culture, le commerce, introduits par les étrangers, modifièrent si rapidement les traits nationaux, que les Aquitains fournirent de bonne heure à l'Italie des orateurs et des poëtes distingués. Jusqu'au milieu du troisième siècle, cette contrée est à peine nommée dans l'histoire. Ensuite elle devint, pendant quelque temps, le théâtre de troubles civils et religieux. Mais cependant la frontière septentrionale souffrit bien plus cruellement, et ses désastres augmentèrent en peu de temps la prospérité des provinces méridionales, refuge de tous les hommes aimant le repos, les beaux-arts, les lettres, ou s'adonnant au commerce. La translation de la préfecture du prétoire de Trèves à Arles leur donna enfin une nouvelle importance politique. Arrivée à la fin du quatrième siècle, au plus haut degré de richesses, cette terre fortunée comprise entre les Pyrénées, le Rhône et la Loire, « semblait moins, comme l'écrivait un prêtre contemporain, une partie de notre monde, qu'une image vivante du monde à venir. » Toutefois cette prospérité n'était qu'apparente et n'existait que pour les hautes classes. Le premier danger venu devait suffire pour la ruiner entièrement.

En 415, le Wisigoth Ataulphe entra dans l'alliance de l'Empire, sous la condition qu'on abandonnerait à ses compagnons le territoire de la seconde Aquitaine. Il se rendit dans cette contrée et la pilla, ainsi que quelques villes de la Novempopulanie ; Wallia, son successeur, établi à Toulouse, distribua à ses soldats les deux tiers des propriétés situées dans la circonscription de sa capitale, de Bordeaux, d'Agen, de Périgueux, de Saintes, d'Angoulême et de Poitiers.

La plus grande partie du territoire aquitanique se trouvant inculte et dépeuplée, parce que les fermiers, les laboureurs avaient été remplacés à peu près partout par des esclaves qui, à l'approche des Goths, avaient pris la fuite, le propriétaire céda volontiers la majeure partie d'un domaine qu'il ne pouvait exploiter, et le changement de domination s'opéra sans secousse. Rien ne fut changé : les lois, les magistratures restèrent ce qu'elles étaient auparavant. Théodoric, successeur de Wallia (418), incorpora à son royaume plusieurs villes de la Novempopulanie. Après lui, Théodoric, Enric, Alaric, étendirent encore la puissance et les limites des Wisigoths. Mais la bataille de Vouillé livra l'Aquitaine à Clovis, qui la parcourut en conquérant sauvage plutôt qu'en libérateur. Les Goths,

peuple intelligent et brave, y avaient régné quatre-vingt-dix ans. Ils étaient tombés parce que, haïs des basses classes comme ariens, indifférents aux hommes éclairés, ils n'avaient point pris racine dans les populations.

2° *La Guienne sous les Francs.* — L'Aquitaine conquise devint successivement le lot de Clodomir, roi d'Orléans; de Clotaire, de Charibert, roi de Paris; de Chilpéric (voyez GALSUINTHE) et de Sigebert. Sous ces deux derniers rois et sous leurs enfants, elle fut le théâtre de guerres continuelles. Fatiguée de tant de ravages, elle embrassa avec chaleur la cause du prétendant Gondovald, que soutenaient les leudes et les évêques des provinces méridionales.

Nous avons raconté ailleurs (voyez GASCOGNE) les incursions et les progrès des Wascons dans la Novempopulanie. Le reste des provinces aquitaniques sut conquérir une indépendance presque aussi complète que ce peuple guerrier et sauvage. Placées plutôt dans la condition de provinces tributaires que sous celle de pays conquis, elles arrivèrent peu à peu à former entre elles, pendant la lutte de la Neustrie et de l'Austrasie, des ligues fédératives, défendant leur commune indépendance. L'Aquitaine austrasienne secoua le joug dès le règne de Dagobert, et la seconde Aquitaine suivit la révolte de la Novempopulanie, où régnaient les ducs gascons.

Les invasions des Arabes appelèrent cependant les Austrasiens dans l'Aquitaine, qui n'avait pas demandé leur secours (voyez Eudes), et qui leur préférait les brillants guerriers de l'Orient. Dès lors ce furent de continuels ravages de la part des Francs pendant un quart de siècle. Il restait néanmoins assez de force à ces provinces pour que Charles Martel ne les mentionnât pas dans son testament. Waifer, que Hunald ou Hunold (voyez les noms de ces ducs), son père, avait laissé très-jeune à la tête du duché d'Aquitaine, joua le même rôle qu'Eudes son aïeul; il intervint comme médiateur armé dans les querelles des chefs d'outre-Loire; mais il hâta en même temps l'asservissement de sa patrie. Pepin lui fit une guerre d'extermination qui dura huit années. Après la mort de ce roi, Hunold reparut sur les champs de bataille pour combattre Charles. Il fut vaincu, et Charlemagne conquit définitivement l'Aquitaine. (Pour les destinées de ce pays, jusqu'au règne de Louis le Bègue, on a donné des notions suffisantes dans l'article AQUITAINE.)

L'héritier de la domination franque en Aquitaine fut Bernard de Septimanie, possesseur de la Gothie, du duché d'Aquitaine, du comté de Poitiers, et des comtés d'Autun et de Bourges. Son fils Ranulfe prit le titre de roi d'Aquitaine. Mais sa royauté finit avec lui, et les successeurs de Ranulfe se contentèrent des titres plus modestes de comtes de Poitiers et de ducs d'Aquitaine.

3° *La Guienne sous les ducs indépendants.* — La Guienne eut dix chefs nationaux, dix ducs, depuis Ranulfe jusqu'à Guillaume X. Mais la plupart ne méritent guère de figurer dans l'histoire, et ne sont connus que par les chartes des monastères qu'ils ont fondés, ou par les récits des légendaires; car plusieurs d'entre eux sont inscrits au nombre des saints. Nous ne parlerons avec détail que des deux derniers, célèbres, l'un par son talent pour la *gaie sci nce* et par son existence aventureuse, l'autre par sa fille Éléonore. Nous nous contenterons de donner les noms de leurs prédécesseurs : *Ebles le Bâtard* (902-932), *Guillaume III Tête d'Étoupe* (932-963), *Guillaume IV Fier à Bras* (963-990), *Guillaume V le Grand* (990-1029), *Guillaume VI le Gras* (1029-1038), *Eudes* (1038-1039), *Guillaume VII le Hardi* (1039-1058), *Guillaume VIII* (1058-1087).

Au commencement du douzième siècle, *Guillaume*, VIIe comte de Poitiers et IXe duc d'Aquitaine, dont nous avons déjà parlé comme d'un célèbre troubadour (voyez Guillaume IX d'AQUITAINE), était le seigneur le plus puissant du Midi. A ses deux fiefs, il joignait la Gascogne, réunie à l'Aquitaine en 1037 par un mariage (voyez GASCOGNE), et parmi ses vassaux il comptait des seigneurs considérables : les comtes d'Angoulême, de Périgord, d'Auvergne, de la Marche. Guillaume était un chevalier accompli, brave, galant, dévot. Malgré cette dernière qua-

lité, il encourut une double excommunication : la première fois, pour avoir fait assaillir à coups de pierres un concile dont les évêques menaçaient d'excommunier le roi de France ; la seconde, pour avoir, au retour d'une croisade malheureuse, affiché un libertinage effréné, réunissant ses maîtresses en congrégation, leur distribuant les titres de prieure, d'abbesse, etc., répudiant son épouse et enlevant celle du vicomte de Châtellerault. A peine excommunié, il repartit, non plus pour la Palestine, mais pour l'Espagne, où il se joignit à Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, pour combattre les Arabes.

Une autre guerre l'attendait dans son duché (1123). Depuis quelques années, il formait des prétentions au comté de Toulouse au nom de sa femme, fille de Guillaume IV, qui, avant de partir pour la terre sainte, avait laissé son domaine à son père. Guillaume IV étant mort, Guillaume d'Aquitaine avait dépossédé du fief de Toulouse le neveu du comte ; et cette violence n'avait pas empêché les Toulousains de reconnaître pour leur seigneur le prince dépouillé, ni les comtes de Foix, de Comminges et le vicomte de Nîmes, de prendre les armes en sa faveur. La guerre dura, avec des chances diverses, jusqu'au 10 février 1127, que Guillaume IX mourut laissant un fils âgé de vingt-huit ans.

1127. *Guillaume X* eut une carrière aussi obscure que la vie de son père avait été brillante. Il se laissa enlever jusqu'à sa femme, sans voir dans cette insulte autre chose qu'une punition du ciel pour ses péchés. Ayant accompagné, en 1136, Geoffroi Plantagenet (voyez ce mot) dans son expédition de Normandie, il eut un tel remords des pillages et des sacriléges de ses bandes, qu'il résolut de se vouer désormais tout à la pénitence. Il mourut en 1137 dans un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Avant son départ, il avait nommé sa fille Éléonore héritière du duché, à condition qu'elle épouserait Louis de France, fils de Louis le Gros. On sait que cette union ne fut pas heureuse (voyez ÉLÉONORE DE GUIENNE), et que la magnifique dot de la duchesse fit du futur héritier du trône d'Angleterre, déjà duc de Normandie, le maître de tout le territoire de la France contigu à l'Océan, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au pied des Pyrénées.

4° *La Guienne sous la domination anglaise.*—Henri ayant prêté hommage à Louis VII, pour l'Aquitaine et le Poitou, renouvela les prétentions de ses prédécesseurs, du roi de France lui-même, sur le comté de Toulouse. Après le traité de paix qui intervint, les barons aquitains, à qui la domination anglaise était insupportable, firent une tentative de révolte contre Henri, et se mirent sous le patronage de la France (1168). A peine les eut-il réduits, qu'il repartit pour l'Angleterre, dont il laissa le gouvernement à Éléonore et au comte de Salisbury. Alors éclata une nouvelle révolte dans laquelle Salisbury fut tué. Chevaliers et bourgeois n'attendaient qu'une occasion favorable de secouer le joug; les querelles domestiques des Plantagenets la leur offrirent bientôt. En 1174, ils profitèrent de l'éloignement et des embarras de Henri II pour se soulever en plus grand nombre qu'auparavant, piller, rançonner les seigneurs, les prélats du parti opposé (1174). Quoique abandonnée par son chef, Richard Cœur de Lion, la ligue nationale ne fit que se fortifier. Cette résistance irrita Richard, qui, pendant deux ans (1175-1177), dévasta, avec les armées de son père et de son frère Geoffroi, les terres de ses anciens défenseurs, depuis Limoges jusqu'aux Pyrénées. En 1183, le pays, à peine soumis, s'insurgea de nouveau, et le roi de France se mêla de la querelle. La mort de Geoffroi et quelques concessions ayant réconcilié les Plantagenets, il fut convenu que Richard garderait jusqu'à sa mort le duché d'Aquitaine, moins le Poitou (1184). Enfin, la guerre qui désolait ce pays cessa au départ de Philippe-Auguste et de Richard pour la terre sainte (1190). Elle se ranima à l'avénement de Jean sans Terre. Mais, soit inconstance, soit mécontentement causé par les ravages des Français, les Aquitains revinrent bientôt en foule dans les rangs du roi d'Angleterre (1206), et les partisans du roi Philippe furent chassés de la Guienne. L'influence que les rois de France acquirent ensuite dans le Languedoc, après

la pacification de l'Albigeois, menaçait les peuples d'Aquitaine d'un prochain asservissement. Alphonse, frère de Louis IX, et héritier du comté de Toulouse, ne tarda pas à s'attirer les hostilités des feudataires du duché. La défaite de Taillebourg, sans amener Louis IX jusqu'à Bordeaux, fit beaucoup de mal à la cause de l'Angleterre.

L'insolence des agents de Henri III excita, en 1250, une nouvelle révolte en Aquitaine. Après un an d'une rude guerre, Montfort, comte de Leicester, soumit les insurgés, que commandait Gaston de Béarn ; mais ses violences furent telles, que les villes et les seigneurs, fidèles à l'Angleterre, demandèrent instamment le rappel du gouverneur. Leicester mit fin à ces doléances en faisant entrer en Guienne des bandes nombreuses de mercenaires français, navarrais et brabançons. La guerre recommença avec une nouvelle vigueur. Une députation, composée de l'archevêque de Bordeaux et des principaux bourgeois aquitains, alla tenter auprès de Henri un dernier effort, menaçant d'en appeler au roi de France. Comme le roi tenait à ménager la ville de Bordeaux, qui lui valait annuellement 1,000 marcs d'argent, il somma Montfort de se justifier devant le conseil des pairs ; mais l'accusé n'obéit que pour insulter le roi, et retourna plus arrogant que jamais dans ses provinces continentales.

Les mecontents se déclarèrent alors dégagés de tout lien de vassalité envers le roi d'Angleterre. Un grand nombre de villes et de forteresses entrèrent de gré ou de force dans la révolte. Henri voyant le danger si imminent, destitua Leicester, convoqua le ban et l'arrière-ban de son royaume, et parvint, malgré la répugnance de ses barons et de son peuple pour la défense des possessions d'outre-mer, à amener en vue de Bordeaux, qui tenait encore pour lui, une flotte de 300 gros navires. Il avait en outre obtenu du pape un rescrit, excommuniant tous ceux qui troubleraient la tranquillité de son royaume (1253).

Alphonse, roi de Castille, avait accepté des rebelles la souveraineté de la Gascogne ; toutefois, quand arriva l'armée anglaise, il eut peur, et laissa combattre les *Gastonais* (les insurgés commandés par Gaston), sans les secourir dans leurs efforts héroïques, mais malheureux. Il maria même sa sœur avec Édouard, héritier présomptif de Henri. A la vérité, il s'occupa au moins de réconcilier les barons révoltés avec le roi d'Angleterre, et le jeune Édouard, dont l'Aquitaine forma l'apanage, sut mériter l'affection générale.

Les affaires de Gascogne ainsi arrangées, Henri envoya des ambassadeurs à Vincennes, demander à Louis IX passage dans ses États, afin de ne pas retourner entièrement par mer à Londres, « ce qui, disait-il, lui causait toujours une fâcheuse indisposition. »

Ce prince éprouvait un vif désir de se rapprocher de son beau-frère, de l'entretenir d'affaires personnelles et de voir surtout Paris. Mais il n'osait le témoigner ouvertement, humilié qu'il était peut-être des souvenirs de Taillebourg et de Saintes, et craignant l'effet produit en France par sa conduite équivoque, pendant l'absence de Louis. Il préféra recourir à la courtoisie du roi de France. Il ne se trompait point, car une pressante invitation fut la réponse de Louis. L'accueil le plus amical, le plus splendide, lui fut fait, ainsi qu'à ses barons et à ses prélats.

Le voyage de Henri cachait un but politique dont il s'ouvrit à Louis, dès qu'ils purent s'entretenir sans témoins. Il s'agissait de la restitution d'une portion de la Normandie, enlevée à Jean sans Terre, et dont, prétendait-il, Philippe-Auguste avait promis le retour à la couronne d'Angleterre. Loin de le nier, le petit-fils de Philippe, dans sa conscience scrupuleuse, partageait cette conviction, car il répondit au monarque anglais : « Plust à Dieu que les douze « pairs et mon baronnage consentissent « à vous céder ! Certes, serions amis « pour toujours ; ains jamais ne l'ob- « tiendra-t-on de mes barons ! »

Les deux souverains passèrent ensemble huit jours *en grant affection et privauté*. Après leur séparation, Henri s'enhardissant par degré, ne craignit plus d'envoyer à Louis une ambassade qui devait le sommer de restituer, non-seulement la Normandie, mais encore l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Berry, la Saintonge, le Périgord, le Quercy,

le Limousin, toutes les provinces enfin injustement confisquées, disait-il, sur Jean sans Terre, par l'arrêt rendu en 1203.

Les mandataires arrivèrent en France en septembre 1257. Les négociations furent tour à tour rompues et reprises, car les barons de France persistaient dans un refus positif à l'ambassade, qui réclamait en outre *l'hommage de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche et de l'Angoumois.*

Enfin, Louis ayant insensiblement disposé les esprits à se prêter à un arrangement honorable, une partie du parlement et des seigneurs les plus influents consentirent à renouer les pourparlers. Henri, mieux conseillé, se relâcha de ses prétentions, et après que les intérêts réciproques eurent été longuement débattus par ambassadeurs, Louis se décida à sceller un traité ainsi conçu (*) :

« Le roi de France cède à son bon « ami et féal Henri d'Angleterre tous « ses droits sur le Limousin, le Périgord « (où il existait une vicomté); les re- « venus de l'Agénois (ancienne dépen- « dance de Guienne), d'après l'évaluation « qui en sera faite par les bons hommes; « une portion du Quercy, et la partie « de la Saintonge enclavée entre la Cha- « rente et l'Aquitaine, avec la réserve « de l'hommage lige dû à ses frères.

« Il n'inquiétera point Henri pour le « passé, sur le défaut de services et au- « tres charges semblables; il promet en- « core à son vassal de lui donner, pen- « dant deux ans, cinq cents chevaliers, « que le prince anglais doit mener à la « suite de son suzerain contre les infi- « dèles et mécréants, s'il ne préfère en « recevoir la solde en argent. »

— « De son côté, Henri renonce à « tout jamais à la possession de la Nor- « mandie, des comtés d'Anjou, du Maine, « du Poitou, de la Touraine, du Pon- « thieu; il doit faire hommage au roi de « France, comme vassal, de tout ce qu'il « reçoit, même de Bayonne, de Bor- « deaux, et comme duc de Guienne; « déclarant, lui et ses hoirs, tenir ces « grands fiefs à titre de pairie à la cour « du roi et de ses successeurs, pour tous « les cas résultants de leur possession. »

Les Anglais éprouvèrent un violent dépit à l'annonce de ce traité, ratifié définitivement d'abord par Richard Plantagenet, puis, le 10 avril 1258, par Henri III, et ensuite, le 28 mai, par Louis IX. Ce partage n'obtint pas, il est vrai, l'assentiment général, surtout dans les provinces cédées à l'Angleterre; elles se plaignirent amèrement; les bourgeois des cités de Périgord et de Quercy, soumis à un subside en faveur du roi anglais, « s'en trouvèrent même si marris, dit un vieil historien, qu'oncques depuis n'affectionnèrent le monarque et ne le festèrent, quand fut canonisé. »

Louis avait cependant stipulé « que « la justice continuerait à être rendue « en son nom dans toutes les parties « cédées de la Saintonge méridionale, « et qu'il conserverait un sénéchal éta- « bli à Saint-Jean d'Angely. » Mais la souveraineté de Plantagenet n'en était pas moins positive.

La même année, Henri voulut venir ratifier cet important traité en personne, et se rendit à Abbeville, où se trouvaient le roi et les états. Là, il se reconnut encore vassal de Louis pour toutes ses possessions du continent, et prit place parmi les pairs, en qualité de duc de Guienne.

Les provinces qui lui étaient ainsi cédées composèrent, dès lors, le duché d'Aquitaine ou de Guienne, comme on disait plus communement. Bien que cette dénomination s'étendît à la totalité des possessions anglaises en France, on s'habitua cependant à l'appliquer plus spécialement, et ensuite exclusivement au territoire voisin de Bordeaux, chef-lieu du duché; peu à peu enfin, on n'appela plus Guienne que les trois sénéchaussées de Bordeaux, de Bazas et des Landes.

Dans le cours de l'année 1292, les Anglais, par un acte de violation du droit des gens, donnèrent occasion à Philippe le Bel de sommer Édouard de

(*) Math. Pâris, Actes de Rymer, Rapin Thoyras, Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne;* Godefroi, Notes mss. extraites du dépôt d'Arras; Félibien, *Histoire de Saint-Denis;* Guizot, *Cours d'hist. moderne;* Dom Doublet, *Ant. et recherches sur Saint-Denis;* Beugnot, *Essai sur les établissements de saint Louis.*

comparaître devant les pairs, et, sur son refus, l'Aquitaine fut confisquée en vertu d'un arrêt. Quelques villes furent occupées à main armée par les Français jusqu'en 1302.

La guerre recommença, en 1324, entre la France et l'Angleterre, pour une dispute de suzeraineté sur le seigneur de Montpezat, en Agénois. Charles le Bel entra en Guienne, et prit les principales villes, excepté Bordeaux, Bayonne et Saint-Sever. Toutefois, comme à l'ordinaire, les hostilités finirent par une prestation d'hommage d'Édouard, qui recouvra ses villes. Nous ne parlerons pas en détail de la guerre qui s'alluma ensuite entre les couronnes rivales de France et d'Angleterre, guerre longue et sanglante qui ne devait se terminer qu'après tout un siècle de calamités. Tout le monde connaît assez les désastres de Crécy et de Poitiers, le traité ruineux qui rendit la liberté au roi Jean, les victoires de du Guesclin, les succès diplomatiques de Charles V. Nous nous contenterons de rappeler les faits où les Aquitains conservèrent un caractère national, et ceux qui influèrent d'une manière décisive sur les destinées de leur pays.

Charles V, décidé à relever la France de l'affront du traité de Brétigny, ayant préparé silencieusement ses ressources pendant cinq années, saisit l'occasion que lui fournissait l'appel des seigneurs gascons, mécontents de la tyrannique administration du prince Noir, et cita Édouard III devant *la chambre des pairs, pour ouïr droit sur les griefs et complaintes émus de par lui.* Édouard, quoique malade, était trop fier du souvenir de ses grandes victoires, pour répondre autrement que par des menaces. C'était combler les vœux du roi de France, qui n'attendait qu'un prétexte pour lui déclarer la guerre. Toutefois, avant de s'engager dans les hasards d'une si grande entreprise, Charles V crut devoir s'assurer du vœu national, et il convoqua les états généraux.

Le 9 mai 1369, ces états se réunirent, et ils déclarèrent que le roi avait suivi les règles de la justice, qu'il n'avait pu rejeter l'appel des Gascons, et que, si les Anglais l'attaquaient, ils lui feraient une guerre injuste. Du Guesclin par son épée, les agents politiques de Charles V par leur habileté, firent ensuite si bien que la Guienne fut en peu de temps conquise tout entière, à l'exception de Bayonne et de Bordeaux.

C'est de cette période que datent, pour l'Aquitaine, les plus importantes concessions de priviléges. Dès le commencement de la guerre, les rois de France avaient essayé de gagner les Aquitains ou de les diviser, en promettant aux barons l'impunité de leurs méfaits, aux bourgeois des franchises municipales. Charles V surtout multiplia ces actes de libéralité, et le roi d'Angleterre se vit forcé de les confirmer, de les surpasser même, et, en général, les villes libres d'Aquitaine préférèrent sa domination à celle des Français, qui passaient, dans tout le Midi, comme hostiles aux institutions municipales.

Les factions rivales des princes, la lutte sanglante des Bourguignons et des Orléanistes, divisèrent aussi la Guienne. Ce fut même à l'audace et à la passion des partisans aquitains et gascons du comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans, que la faction de ce prince dut son changement de nom. Cependant la rapidité des conquêtes de Charles VII et le caractère merveilleux de cette restauration frappèrent de terreur les Anglais et leur parti. La Normandie rentrée sous l'obéissance du roi de France, ce fut le tour de la Guienne, dernière province restée aux Anglais. Là, on se souvenait encore de la longue antipathie qui avait séparé la France du midi de celle du nord, et les seigneurs surtout trouvaient bien mieux leur compte à la domination d'un prince étranger, dont l'éloignement était une garantie pour leur indépendance, qu'à la suzeraineté bien autrement redoutable du chef de la monarchie française. Le comte de Dunois n'eut pourtant presque partout qu'à montrer son armée en Guienne pour réduire cette province. Bordeaux, après toutes les autres villes du duché, traita de sa soumission, mais en stipulant pour le maintien de ses anciennes libertés, et s'assurant le bienfait d'une amnistie générale.

Le 23 juin 1451, Dunois se présenta avec la brillante et nombreuse compa-

gnie des seigneurs de France et des capitaines de son armée, devant les portes de Bordeaux. Le héraut de la ville commença par sommer trois fois à haute voix les Anglais de venir porter secours aux gens de Bordeaux. Nul ne comparaissant, les jurés de la ville, l'archevêque, son clergé et les principaux seigneurs du pays remirent les clefs au lieutenant général du roi. L'entrée fut brillante, et on y vit chacun à la tête de sa troupe.

Charles VII, maître de la Guienne, voulut la gouverner comme le reste de la France. Mais cette uniformité, jointe au mépris de son sénéchal et de ses agents pour tous les droits municipaux et les franchises et coutumes locales, fit regretter vivement la domination anglaise. La *taille des gendarmes* surtout excitait un mécontentement général. Après avoir inutilement porté au roi leurs doléances, les peuples n'eurent plus qu'à se jeter dans la révolte.

Lord Talbot, malgré ses quatre-vingts ans, débarqua dans le Médoc au mois d'octobre 1452. Bordeaux se souleva aussitôt en sa faveur.

La plupart des villes l'imitèrent. Ce ne fut pas avant l'été de l'année suivante que l'armée royale put entrer en campagne. Charles VII la commandait lui-même. Il traita les Aquitains en sujets révoltés, prit des places d'assaut, et fit décapiter quelques barons. Après la victoire de Castillon (voyez ce mot), Bordeaux fut forcée de se rendre; mais ses bourgeois, profitant d'une clause de la capitulation, émigrèrent en si grand nombre, que, pendant de longues années, elle fut presque dépeuplée et sans commerce.

Les barons et bourgeois, ennemis de la France, furent traités sévèrement : partout on mit de fortes garnisons, et Bordeaux fut maintenue par deux forteresses et par des ordonnances sévères.

Ainsi finit en Guienne la domination anglaise. Elle avait duré 300 ans depuis le mariage de Henri II.

5° *La Guienne depuis sa réunion à la France, jusqu'en* 1789.—Les Aquitains donnèrent encore, sous Louis XI, quelques signes de leurs vieilles habitudes d'agitation et d'indépendance. Les d'Armagnacs, et à leur exemple, beaucoup de barons méridionaux, se jetèrent avec ardeur dans la *ligue du bien public*. L'un d'entre eux enleva le frère du roi, Charles duc de Berry, et l'associa au complot. Quand Louis eut conjuré ce péril, les comtes d'Armagnac, de Foix, d'Albret, d'Astarac et de Castres, se tournèrent vers l'Angleterre; mais Édouard IV les remercia de leurs promesses exagérées, et ne leur envoya ni renforts ni argent.

Réconcilié avec son frère, Louis XI lui donna pour apanage, en 1469, le duché de Guienne, comprenant les sénéchaussées de Bordeaux, de Bazas, des Landes, de Saintonge et de la Rochelle. Les seigneurs gascons se rallièrent aussitôt autour de leur ancien compagnon d'armes, et l'entraînèrent de nouveau dans leurs audacieux projets, qui ne tendaient à rien moins qu'à faire de la Guienne un gouvernement indépendant. Mais l'empoisonnement de Charles les déconcerta bientôt, et de terribles vengeances frappèrent tour à tour Armagnac, massacré à Lectoure (1473), d'Albret, un bâtard d'Armagnac, et le duc de Nemours, décapités (1477).

La réforme religieuse fut accueillie avec passion par une contrée où le catholicisme ne s'était maintenu qu'à force de croisades et de supplices. La protection de la sœur de François Ier y attira les religionnaires les plus savants et les plus renommés. Mais bientôt les massacres de Cabrières et de Mérindol ouvrirent dans le Midi une longue période d'horribles calamités. En 1548, l'établissement de la gabelle fit éclater en Guienne une révolte que nous avons déjà eu occasion de raconter ailleurs. (Voy. GABELLE.) Montmorency, comme on le sait, la punit avec une atroce cruauté. Dès lors l'opposition politique se transforma en une opposition religieuse. Ce fut un échange de fanatiques vengeances entre les calvinistes et les catholiques. Les religionnaires de la Guienne, commandés par Duras, conçurent l'espoir d'y former encore un État séparé, une république. Ils bloquaient Bordeaux, et tenaient la Garonne et la Dordogne, *ces deux mamelles de la province* (*), lorsque Montluc,

(*) Comment. de Montluc, deuxième partie.

chargé de soutenir l'autorité royale et la foi catholique avec ses soldats et ses bourreaux, délivra la capitale de la Guienne, puis multiplia ses exécutions, jusqu'à ce que sa victoire de Ver en Périgord assura aux catholiques la possession de la Guienne (1562).

Peu de temps après le voyage de Catherine de Médicis et de Charles IX dans la province, la guerre civile recommença avec toutes ses horreurs (1567 et 1568). Les huguenots n'y respirèrent un peu qu'à la faveur des divisions de Montluc et de Damville (1569). Toutefois, les débris de l'armée calviniste vaincue à Moncontour ramenèrent la guerre en Guienne, et surtout dans l'Agénois, jusqu'à la conclusion de la paix de Saint-Germain (1570). Le coup d'État de la Saint-Barthélemy, qui la suivit, ne fit que centupler, en Guienne comme partout, la puissance des calvinistes. D'ailleurs la lutte établie entre les catholiques ligueurs et les royalistes purs, entre Mayenne et Matignon ou Biron, fut avantageuse à leur cause. Après la mort de Henri III, Bordeaux, quoique catholique zélée, se prononça pour Henri de Bourbon, tout en le suppliant de se convertir. Quant aux villes attachées à la ligue, elles continuèrent leur guerre offensive et défensive, et ne posèrent les armes que très-tard.

Sous le règne de Louis XIII, la Guienne fut assez tranquille. Quelques tentatives isolées des protestants tombèrent d'elles-mêmes, ou furent aisément réprimées. Pendant ce siècle et le suivant, les lumières et le commerce y firent d'immenses progrès. Enfin, lorsque la révolution devint imminente, tous les esprits étaient préparés à ce grand événement. La résistance des parlements, surtout celle du parlement de Bordeaux, fut applaudie avec enthousiasme.

6° *La Guienne depuis la révolution.* — Chaque victoire de la nation, chaque réforme de l'Assemblée constituante, fut d'abord saluée avec transport en Guienne, et l'opposition aristocratique du parlement de Bordeaux, jadis si turbulent et si audacieux dans ses vues d'ambition de corps, excita à Bordeaux une indignation universelle. Cependant, sur d'autres points, à Montauban par exemple, d'atroces réactions rappelèrent les guerres religieuses du seizième siècle. Alors les jeunes patriotes de Montauban marchèrent au secours de leurs frères. L'Assemblée nationale les employa utilement pour pacifier le bas Quercy. Cette même année (1790) la Guienne fut divisée en six départements: *Gironde*, *Landes*, *Dordogne*, *Lot*, *Aveyron*, *Lot-et-Garonne*.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'histoire du parti auquel la Gironde a donné son nom (voyez GIRONDINS), ni sur les mesures de répression qui purent faire redouter à la ville de Bordeaux le sort de Lyon. Nous n'avons pas besoin non plus de rappeler les crimes de la réaction thermidorienne, dont les *compagnies de Jésus* et *du Soleil* faisaient dans le département de la Garonne, comme dans celui du Rhône, une réaction franchement royaliste, ni tous les brigandages contre-révolutionnaires, ni les sympathies monarchiques de l'ancienne Guienne, qui depuis longtemps était disposée à accepter la restauration et l'invasion de 1814, ni la *terreur de* 1815. Nous n'insistons pas sur ces tristes événements, parce que nous croyons que la liberté ne sera plus reniée par la patrie de la Boétie, de Montaigne et de Montesquieu.

GUIENNE (monnaies des ducs de). Les monnaies frappées par les ducs de Guienne pendant le moyen âge sont nombreuses et importantes. Les plus anciennes sont des deniers monnayés au nom de Guillaume, et qui portent également celui de la ville de Bordeaux. Nous les avons décrits à l'article que nous avons consacré à l'histoire numismatique de cette ville. Du reste, les monnaies de Bordeaux étaient les mêmes que celles d'Aquitaine; la preuve, c'est que lorsque les rois d'Angleterre furent maîtres de cette province, l'un d'eux, Henri III, ordonna à son sénéchal de Gascogne, Henri de Trubeville, de faire frapper dans ses villes de la Réole et de Lanjon sa monnaie de Bordeaux, de même poids et aloi que la monnaie tournois.

Éléonore, fille de Guillaume, continua à faire frapper des deniers au type accoutumé; seulement, elle remplaça deux des croisettes que l'on remarquait

avant elle sur les monnaies d'Aquitaine, par un A et un ω, et le mot BURDIGALA disparut pour faire place à ceux de DUCISSA AQUITANIÆ ou de LODOICUS — LIONORA.

Sous Richard, fils d'Éléonore, le type ancien disparut tout à fait, et le mot RICA RDVS fut écrit en toutes lettres sur une des faces de la médaille. Enfin Édouard II adopta encore un type différent : il fit écrire autour de la croix les mots : DUX AQUITANIE, tandis que sur la pile était représenté un lion avec les lettres ANG, suite de la légende : EDVVARDUS DEI GRACIA REX.

A partir de cette époque, les espèces d'Aquitaine furent indifféremment imitées des pièces françaises ou des pièces anglaises; mais elles sont trop nombreuses pour que nous songions à les décrire toutes. Nous ne pourrons, malgré l'intérêt que présentent généralement ces beaux monuments de l'art monétaire en France, faire autre chose que jeter sur eux un coup d'œil rapide, nous contentant de renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux de Ainslie et Haukins.

Les monnaies d'Édouard II et d'Édouard III sont faciles à confondre; nous croyons cependant qu'il faut attribuer au dernier de ces princes, qui régna de 1326 à 1377, à peu près toutes celles qui sont parvenues jusqu'à nous, et qui portent le nom d'Édouard. Parmi ces monnaies, on remarque d'abord des *guiennois d'or*, qui représentent le roi de profil, armé d'une épée, et tenant un écu écartelé de France et d'Angleterre. Au revers, se voit une croix fleuronnée, cantonnée de fleurs de lis et de léopards; le roi, la couronne en tête, est placé sous une arcade gothique; ses pieds sont appuyés sur deux leopards, et autour, on lit en légende : ED. D. GRA. ANGL. REX DNS AQVITANIE — GLA IN EXCLCIS DEO ET IN TERRA PAX HOM. (*Eduardus Angliæ rex dominus Aquitaniæ. Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus.*)

Des *léopards d'or*, ainsi nommés parce que leur type présente un léopard couronné. Leurs légendes ne laissent aucun doute sur leur attribution. On y lit en effet : EDVVARDVS DEI GRACIA ANGLIE ET FRANCIÆ REX XPS VINCIT, etc.

Les monnaies d'argent d'Édouard III sont en général des *esterlings*, des *hardis*, des *tournois* et des *blancs* (voyez ces mots). Sur toutes ces pièces, ce prince est désigné par son titre de duc, et l'on voit un petit léopard. Toutes sont presque servilement copiées sur les monnaies semblables de France et d'Angleterre.

Les pièces du prince Noir sont tout aussi remarquables que celles de son père. Ses *guiennois* sont imités des chaises de France; les plumes que l'on voit dans le champ du côté droit de quelques-unes de ces pièces, font allusion à la mort du malheureux Jean de Bohême, tué à la bataille de Crécy. On y lit pour légendes : ED. POGNS REG ANGL. PNES. AQ. — DNS ADIVTOR PROTECTOR, etc. — DEVS IVDEX, IVSTVS, FORTIS, PACIENS, etc. Ses *léopards* ressemblaient presque en tout à ceux de son père; mais sur ses pièces d'argent, ses *hardis*, ses *blancs*, ses *esterlings*, on le voit représenté à mi-corps, de face ou de profil, et tenant une épée à la main; les légendes varient à l'infini.

Les pièces de Richard II (1377 à 1400), de Henri IV (1400 à 1413), de Henri V et de Henri VI, diffèrent peu de celles de leurs prédécesseurs. Nous ne nous arrêterons point à les décrire.

Lorsque la Guienne fut réunie à la France, et après la mort de Charles VII, Charles, deuxième fils de ce prince, fut investi du titre de duc de cette province, et le conserva de 1469 à 1472. Nous avons de lui des *francs à cheval*, des *royaux* et des *hardis*. Sa monnaie la plus curieuse est une pièce d'or qui le représente sous la figure de *Samson tuant un lion*. Autour on lit : KAROLVS REGIS FRANCOR. FILIVS AQVITANOR. DVX. — FORTITVDO MEA ET LVX MEA TV ES DOMINE DEVS MEVS. Au revers, on remarque un écu écartelé de France et de Guienne brochant sur la croix. Mais on sait que ce prince mourut jeune, et sans laisser de postérité. La Guienne fut alors réunie irrévocablement à la France, et elle cessa d'avoir une monnaie particulière.

GUIFFREI (Guigues), seigneur de

Boutières, gentilhomme du Dauphiné, fut l'un des plus célèbres capitaines du seizième siècle. Il fit à 15 ans, Louis XII régnant encore, ses premières armes sous Bayard, et depuis servit dans toutes les guerres d'Italie. Il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie. Lors de l'invasion de la Provence par les Impériaux, il défendit Marseille, et contribua beaucoup, en 1544, au gain de la bataille de Cérisoles, où il commandait l'avant-garde. L'année suivante, ce fut lui que François Ier mit à la tête de l'escadre de 36 navires qu'il envoya ravager les côtes d'Angleterre. On ignore l'époque de sa mort.

Guignard (Jean), jésuite, né à Chartres, bibliothécaire du collége de Clermont, fut impliqué dans le procès de Jean Châtel qui, dans ses interrogatoires, déclara avoir puisé ses principes régicides chez les jésuites. Une investigation rigoureuse fut ordonnée dans les papiers des Pères. On trouva parmi ceux de Guignard, entre autres maximes infâmes, celle-ci : *Jacques Clément a fait un acte héroïque et inspiré par le Saint-Esprit en tuant Henri III. S'il est possible de guerroyer le Béarnais, qu'on le guerroye; si on ne peut le guerroyer, qu'on le fasse mourir...* Guignard fut condamné, par arrêt du parlement du 7 janvier 1596, à être pendu et brûlé. La sentence fut exécutée le même jour. Le lendemain fut prononcé le bannissement des jésuites.

Guignes (Joseph de), célèbre orientaliste, né à Pontoise en 1721, fut placé en 1736 chez le savant Fourmont, sous lequel il apprit en peu de temps le chinois et diverses autres langues de l'Orient. En 1742, il obtint du roi une pension à titre d'encouragement. A la mort de son maître, en décembre 1745, il le remplaça à la bibliothèque royale dans la place de secrétaire interprète pour les langues orientales. Son *Mémoire historique sur l'origine des Huns et des Turcs*, Paris, 1748, in-12, le fit nommer en 1752 membre de la société royale de Londres, et en 1753, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette même année, il fut attaché au *Journal des Savants*, et nommé censeur royal. En 1757, il obtint la chaire de syriaque, vacante au collége royal; devint garde des antiques du Louvre en 1769, et pensionnaire de l'Académie des belles-lettres en 1773. Lors de la réunion du collége royal à l'Université, il se démit de sa chaire. En 1785, il fit partie du comité établi au sein de l'Académie pour la publication des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. La révolution ne compta point Guignes au nombre de ses partisans. Dévoué à la cause royale, il cessa de paraître à l'Académie depuis les journées des 5 et 6 octobre 1789, et malgré sa pauvreté, malgré les instances des différents gouvernements de la France, il refusa opiniâtrément tous les secours, toutes les places, qui lui furent offerts. Il mourut en 1800. Rien ne fait mieux l'éloge de son beau caractère, que cet article du testament de Grosley : « Édifié de la « manière dont de Guignes, mon con- « frère à l'Académie, cultive les lettres, « sans forfanterie, sans intrigue, sans « prétention à la fortune, je lègue à « lui ou à ses enfants, s'il me précédait « à la tombe, la somme de 3,000 liv. » Les principaux ouvrages de de Guignes sont : 1° *Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols, et des autres Tartares occidentaux, avant et depuis J. C. jusqu'à présent*, précédée d'une *Introduction contenant des tables historiques et chronologiques des princes qui ont régné dans l'Asie*, Paris, quatre parties en cinq volumes, dont les trois premiers parurent en 1756, et les deux derniers en 1757 et 1758. Cet ouvrage, l'un des plus considérables, des plus importants et des plus utiles qui aient été publiés sur l'histoire des peuples de l'Asie, a placé l'auteur au premier rang parmi les plus célèbres orientalistes. Le système de de Guignes sur l'origine des Huns a trouvé de nos jours quelques contradicteurs; mais il domine encore sur les nouvelles hypothèses. Cet ouvrage est devenu très-rare; il a été traduit en allemand, avec des additions, par Dæhuert, 1768-1771. Les journalistes de Trévoux ayant critiqué l'histoire des Huns, de Guignes répondit par une lettre insérée dans le *Journal des Savants* de 1757. 2° *Mémoire dans lequel on prouve que les*

Chinois sont une colonie égyptienne, Paris, 1759 et 1760, in-12. 3° *Réponse aux doutes proposés par M. Deshautesrayes* (Paris, 1659, in-12) sur le mémoire précédent. 4° *Le Chou-King*, livre sacré des Chinois, traduction du P. Gaubil, revue et corrigée, enrichie de notes et d'une notice sur l'*Y-King*. 5° Édition de deux traductions du P. Amyot : *Éloge de Moukden* (1770), et l'*Art militaire des Chinois* (1771). 6° *Vingt-huit mémoires* sur différents sujets, insérés dans la collection de l'Académie des inscriptions. 7° *Cinq notices* dans les deux premiers volumes des *Notices et extraits des manuscrits*, etc. Elles font connaître les géographies arabes de d'Ibn Al-Wardé et de Yacouti, les histoires de Massoudi et d'*Ibn Al-Athir*, et l'original arabe du voyage de deux musulmans aux Indes et à la Chine, publié par Renaudot. 8° Un grand nombre d'articles dans le *Journal des Savants*, dont il a été 35 ans un des plus laborieux rédacteurs. Il a laissé en outre plusieurs mémoires et ouvrages historiques.

GUIGNES (Charles-Louis-Joseph), fils du précédent, né à Paris en 1759. Il débuta dans la littérature orientale par un *Mémoire sur le planisphère céleste chinois*, qu'il présenta en 1781 à l'Académie des sciences, et qui est imprimé dans les mémoires de cette société (tome X, savants étrangers, 1782). Attaché en 1783 au consulat de la Chine, il partit pour Brest, où il s'embarqua le 20 mars 1784. Avant de quitter Paris, il avait été nommé correspondant de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres, qui lui remirent une série de questions. Il ne put revenir en France qu'en 1801, fut alors attaché au ministère des affaires étrangères, et obtint sa retraite en 1818. Il a publié : 1° *Observations sur le voyage de M. Barrow*, Paris, sans date, in-8° de 58 pages ; 2° *Lettre à M. Millin sur le panthéon chinois* (*Magasin encyclopédique*, 1807) ; 3° *Voyages à Pékin, Manille et l'île de France*, Paris, 1808, 3 vol. in 8°, et atlas in-fol. ; 4° *Réflexions sur les anciennes observations astronomiques des Chinois, et sur l'état de leur empire dans les temps les plus reculés* (*Annales des Voyages*, II, VIII) ; 5° *Réflexions sur la langue chinoise* (*ibid.*, tome X) ; 6° *Dictionnaire chinois, français et latin*, Paris, imprimerie impériale, 1813, très-grand in-folio de près de 1,200 pages.

GUIGNIAUT (Joseph-Daniel), helléniste et antiquaire, naquit à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) en 1794. Il fut successivement professeur au collége Charlemagne, puis maître de conférences à l'école normale jusqu'à la dissolution de cette institution en 1822. Il entreprit alors de traduire en français *la Symbolique* du docteur Creuzer, et, tout en continuant sa traduction, il refondit l'original, le compléta, en remania des livres ou des chapitres entiers, et l'accompagna de notes étendues, de commentaires et de figures. Il publia en 1825 la première livraison de cet important travail sous le titre suivant : *Religions de l'antiquité, considérées principalement sous leurs rapports symboliques et mythologiques*, etc. Ce livre, annoncé comme une traduction, fut généralement regardé comme une édition nouvelle, faite en français de l'ouvrage allemand. Les livraisons suivantes ont paru successivement en 1829, 1835, 1839 et 1841. Le dernier volume verra le jour très-prochainement.

L'école normale ayant été rétablie sous le nom d'école préparatoire, M. Guigniaut y fut nommé maître de conférences pour la littérature grecque. De 1825 à 1829, il publia deux dissertations, l'une *Sur la Vénus de Paphos et son temple*, 1827 ; l'autre *Sur le dieu Sérapis et son origine*, 1828. Il fut en outre l'un des premiers coopérateurs du journal *le Globe*, et l'un des fondateurs du *Lycée*, journal de l'instruction publique. Au commencement de 1829, nommé par M. de Vatimesnil directeur des études à l'école préparatoire, il sut, malgré les nombreuses tracasseries dont il fut l'objet, garder cette place jusqu'en 1830, époque à laquelle il fut confirmé dans son poste, qu'il ne quitta qu'en 1838. Il a été reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1837, et est actuellement professeur de géographie ancienne à la faculté des lettres de Paris.

GUIGUES LE VIEUX. Voyez DAUPHINS DE VIENNOIS.

GUILHEM, capitaine d'infanterie, attaqua, le 26 mars 1799, au combat de Véronc, avec une cinquantaine d'hommes, une redoute défendue par trois cents Autrichiens, l'emporta d'assaut quoique blessé, et fit 250 prisonniers. Le 10 mars 1802, ce brave officier, qui faisait partie de l'armée de Saint-Domingue, à la tête de 60 hommes, enleva à la baïonnette la redoute dite d'Aiguillon; se rendit maître du fort de la Crête-à-Pierrot, défendu par plus de 400 nègres. A Bautzen, où il commandait une compagnie de voltigeurs, il enleva un mamelon défendu par 450 Cosaques et 3 pièces d'artillerie.

GUILLAIN (Simon), statuaire, né à Paris, en 1581, d'un sculpteur de Cambrai, demeura pendant plusieurs années à Rome, et fut chargé, à son retour, d'importants travaux. Il exécuta, entre autres, le monument qui se trouvait à la pointe du pont au Change, et qui fut démoli en 1787. Ce monument était composé des figures en bronze de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, de Louis XIV enfant, et d'un bas-relief en pierre de liais.

Presque toutes les productions de cet artiste ont été détruites pendant la révolution. M. Lenoir est parvenu à sauver un bas-relief, représentant le dernier combat de Louis Potier de Gèvres. En général, ses ouvrages se recommandent par une grande correction de dessin.

C'est à lui qu'on doit, en quelque sorte, la formation des académies de peinture et de sculpture, car il imagina, le premier, d'engager ses confrères à se réunir, une fois chaque semaine, pour traiter des questions d'art, et ces assemblées donnèrent naissance à l'Académie, dont il fut un des premiers recteurs. Guillain mourut à Paris, en 1658.

GUILLARD (Nicolas-François), l'un de nos poëtes tragico-lyriques les plus distingués, naquit à Chartres en 1752. Lié avec Favart, Boufflers, l'abbé Voisenon, il resta confondu dans la foule des versificateurs agréables jusqu'à la représentation d'*Iphigénie en Tauride*, musique de Gluck (1779), opéra qui eut le plus grand succès. Nous avons encore de Guillard une foule d'autres pièces: *Émilie, Électre*, 1782; *Chimène, Dardanus* (musique de Sacchini), *les Horaces* (musique de Sallieri), *Œdipe a Colone*, de Sacchini. C'est à la fois le chef-d'œuvre de l'auteur et celui du compositeur. Longtemps aucun opéra, sans exception, n'a obtenu un plus grand nombre de représentations. Guillard est aussi l'auteur de la *Mort d'Adam* (musique de Lesueur), *Elfrida* (musique de Lemoyne), etc. Guillard mourut à Paris en 1814.

GUILLAUME (saint) DE MALAVALLE ou MALEVAL, gentilhomme français, porta d'abord l'épée et mena une vie licencieuse; mais, s'étant converti, il entreprit le pèlerinage de Jérusalem, et à son retour, en 1153, il se fixa près de Sienne, dans la vallée déserte de Malavalle, et y mourut en 1157, le 10 février. Plusieurs personnes, attirées par la sainteté de sa vie, se réunirent dans ce lieu solitaire, et y formèrent bientôt une sorte de congrégation qui prit plus tard le nom de *Guillelmins* ou *Guillermites*, et qui fut approuvée par Alexandre IV en 1256. Cet ordre se répandit en Allemagne, en Flandre, et surtout en France; il avait une maison à Paris sous le nom de Blancs-Manteaux, et une autre à Montrouge.

GUILLAUME IX, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, le plus ancien des troubadours connus, naquit le 22 octobre 1072, suivant la chronique de Maillezais. Il était fils d'Aldéarde de Bourgogne et de Guillaume VIII, auquel il succéda en 1088. Il se croisa en 1101; mais son armée, qui se montait, dit-on, à 300,000 hommes, à peine arrivée en Asie, fut détruite par les ennemis, par les maladies et la misère. Guillaume s'enfuit à Antioche, où Tancrède lui fournit le moyen de revenir en France. Après la mort de son épouse Mathilde, fille du comte de Toulouse (1115), il se remaria, et répudia bientôt sa seconde femme pour enlever Malbergione, femme du vicomte de Châtellerault. Cette conduite le fit excommunier par l'évêque de Poitiers, qu'il exila; et plus tard, espérant mettre fin à son libertinage, Calixte II le cita au concile de Reims en 1119; mais Guillaume refusa d'y comparaître. Il mourut le 10 février 1126. On conserve à la biblio-

thèque du roi neuf pièces de vers qui lui sont attribuées. Dadin de Haute-Serre a publié les deux premières dans les *Res Aquitanicæ*. L'une d'elles, qu'on pourrait intituler *le Muet par amour*, semble avoir fourni à Boccace l'idée du conte de Mazet de Lamporecchio, imité depuis par la Fontaine. Une autre de ces pièces est une chanson sur un chat qui l'avait égratigné. Suivant l'abbé Millot, on remarque, dans le peu de vers qui nous restent de Guillaume, une facilité, une élégance et une harmonie qui paraîtraient ne pouvoir se rapporter qu'à une époque plus avancée.

Orderic Vital raconte que ce prince, au retour de sa croisade, rima les tristes aventures de son voyage, et qu'il allait les chanter sur des airs badins devant les rois, les grands seigneurs et les assemblées chrétiennes. Pour ce qui regarde la vie politique de Guillaume, voy. GUIENNE.

GUILLAUME (Edme), chanoine d'Auxerre, était commensal d'Amyot, auprès duquel il remplissait l'office d'économe. C'est à lui que l'on doit l'invention de l'instrument de musique connu sous le nom de serpent, et qui, perfectionné après lui, est devenu un accompagnement obligé de la musique religieuse. Il l'inventa vers 1590.

GUILLAUME (Frère). — En France l'histoire de l'art offre, malgré les recherches récentes, de tristes lacunes. Depuis le moyen âge jusqu'au seizième siècle, nous en sommes souvent réduits aux conjectures pour le nom, la vie, les titres de gloire de nos plus grands artistes. Aussi nos annales gardent un silence complet sur ce *Frère Guillaume*, qui fut le compagnon de Claude de Marseille (voy. DICTIONNAIRE, t. V, p. 199), et que Jules II appela à partager les travaux de Michel-Ange et de Raphaël. Heureusement Vasari, qui fut élève de Guillaume, et qui lui a prodigué ses éloges, est venu révéler son existence. Guillaume, à la fois architecte, peintre à l'huile, à fresque et sur verre, naquit à Marseille en 1475, et vint travailler à Rome avec Claude de Marseille, comme nous l'avons dit ailleurs. Il portait alors la robe de dominicain, qu'il avait prise pour assoupir une affaire fâcheuse. Après la mort de Claude, Guillaume redoubla d'efforts pour justifier les encouragements qu'il reçut du cardinal de Cortone et de la république d'Arezzo, dont il reçut un domaine en reconnaissance de ses beaux travaux à la cathédrale et à l'église de Saint-François de cette ville. Rome possédait de lui des vitraux merveilleux au Vatican et aux églises de l'*Anima* et de *la Madona del Popolo*. Florence et Cortone eurent aussi une part de ses travaux de divers genres. Il fonda une école à laquelle Vasari *reconnaît que la Toscane doit d'avoir porté l'art de peindre sur verre au plus haut degré de délicatesse et de perfection*. Les vitraux peints par Claude et Guillaume au Vatican furent brisés lors du siége de Rome par les Impériaux en 1527. Mais les Italiens admirent encore les talents des deux artistes français dans ceux de leurs inaltérables ouvrages que les hommes ont respectés. Vasari nous apprend d'ailleurs, qu'à dessein peut-être, on étouffa la nationalité de Guillaume sous une aumusse de chanoine, même sous la robe de prieur, et sous le surnom d'*Arezzo*, ville où il mourut en 1537, à l'âge de soixante-deux ans.

GUILLAUME (Jacquette), femme auteur, née à Paris dans le dix-septième siècle, ne mérite d'être citée que pour un ouvrage en prose et en vers intitulé: *Les dames illustres où, par bonnes et fortes raisons, il se prouve que le sexe féminin surpasse en toutes sortes de genres le sexe masculin*, *Paris*, 1665, in-12.

Une des parentes, et peut-être une sœur de Jacquette, nommée *Marie-Anne Guillaume*, a composé aussi un discours sur le même sujet; il est intitulé: *Que le sexe féminin vaut mieux que le masculin*, Paris, 1668, in-12.

GUILLAUME D'AUVERGNE, quelquefois appelé aussi *Guillaume de Paris*, parce qu'il fut pendant vingt et un ans évêque de cette ville, naquit à Aurillac et mourut en 1249. Il fut l'un des hommes les plus distingués de son siècle comme théologien, comme philosophe et comme mathématicien. Il avait étudié avec un grand soin les auteurs de l'école d'Alexandrie et les ouvrages arabes, et l'on croit qu'il fut le premier en Europe à faire usage des livres attribués à Her-

mès Trismégiste. Par la nature et l'étendue de son érudition, par sa manière de penser et par son style élégant et clair, il mérite d'être placé fort au-dessus de ses contemporains. Ses ouvrages, imprimés pour la première fois à Nuremberg, en 1496, ont été publiés de nouveau avec de nombreuses corrections, à Orléans, 1674, 2 vol. in-fol.

GUILLAUME DE CHAMPEAUX. Voyez CHAMPEAUX.

GUILLAUME DE CHARTRES, historien, était, avant 1248, chapelain de saint Louis, qu'il accompagna deux fois à la croisade, et dont il partagea la captivité. Dans l'intervalle de ses voyages, il s'était fait dominicain. Il mourut, à ce que l'on croit, vers 1280. Guillaume a écrit l'histoire du pieux monarque, ou plutôt un supplément à celle que Geoffroi de Beaulieu avait composée. Cette suite est intitulée : *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici, et de miraculis quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt.* Cet ouvrage, publié en 1617 par Claude Meynard, a été inséré depuis dans le tome V des *Scriptores rer. Franc.* de Duchesne, dans le recueil des Bollandistes, et enfin dans le tome XX du recueil des historiens de France. On n'y trouve guère que des particularités relatives aux vertus religieuses de saint Louis. On a encore de Guillaume de Chartres trois sermons renfermés dans un manuscrit provenant de la Sorbonne. Ils ne méritent aucunement d'être publiés.

GUILLAUME DE JUMIÉGES, historien du onzième siècle, naquit, à ce que l'on croit, en Normandie, et prit l'habit de saint Benoît à l'abbaye de Jumiéges. « Quelles que soient les fables qu'il a mêlées aux faits, Guillaume est l'un des plus curieux historiens du onzième siècle. Non-seulement il nous a conservé sur l'histoire des ducs de Normandie des détails qu'on ne trouve point ailleurs, mais il peint avec plus de vie et de vérité qu'aucun autre les mœurs nationales, les caractères individuels, et sa narration ne manque point d'intérêt. Ces mérites se font surtout remarquer dans les sept premiers livres, les seuls qui doivent être regardés comme son ouvrage; le VIIIe a été évidemment ajouté dans la suite par un moine de l'abbaye du Bec. Sans parler de la différence de ton et de style, il y est question de plusieurs événements arrivés après la mort de Guillaume de Jumiéges; par exemple, de la mort d'Adèle, comtesse de Blois, sœur du roi d'Angleterre, Henri Ier, survenue en 1137; et de celle de Boson, abbé du Bec, qui eut lieu la même année. Guillaume avait dédié son histoire au roi Guillaume le Conquérant. Il l'écrivait donc avant l'année 1087, époque de la mort de ce prince; il faut donc croire qu'il vivait encore cinquante ans après, et qu'alors seulement il y aurait ajouté le VIIIe livre; supposition qui n'est pas rigoureusement impossible, comme le prétend dom Rives (Histoire littéraire de la France, t. VIII), mais qu'on peut regarder comme tout à fait invraisemblable. Il paraît même que, dans les sept premiers livres, plusieurs chapitres, notamment le chapitre IX du livre VI, les chapitres XII, XXII, XXV, XXXVIII du livre VII, et peut-être quelques autres passages encore, ont été également ajoutés après coup, ou du moins interpolés, soit par le moine auteur du VIIIe livre, soit par quelque autre chroniqueur. On ignore absolument l'époque de la mort de Guillaume, et il ne paraît pas qu'il ait jamais été revêtu d'aucune dignité ecclésiastique; il n'en acquit pas moins assez vite une grande réputation, et Orderic Vital en parle à plusieurs reprises avec la plus haute estime. On lui donne, dans les manuscrits, le surnom de *Calculus*, soit qu'il fût tourmenté des douleurs de la pierre ou de la gravelle, explication peu probable à mon avis, soit que ce mot fût la traduction latine de quelqu'un de ses noms (*). »

L'ouvrage de Guillaume a pour titre : *Historiæ Normannorum libri VII.* Il a été publié pour la première fois par Camden dans ses *Angliæ scriptores*, Francfort, 1603, in-fol.; et plus tard il fut inséré par Duchesne dans le recueil des *Normannorum antiqui scriptores*, Paris, 1619, in-fol. Le texte est encore très-fautif. Il a été traduit en

(*) Notice sur Guillaume de Jumiéges, par M. Guizot, t. XXIX, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France.

français dans la Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France publiés par M. Guizot.

Guillaume de la Pouille (*de Apulia*), poëte et historien du douzième siècle, né en Normandie, suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et en Italie, suivant Tiraboschi, est auteur d'un poëme en 5 livres, intitulé : *de Rebus Normannorum in Sicilia, Apulia et Calabria gestis, usque ad mortem Roberti Guiscardi :* cet ouvrage fut d'abord publié à Rouen, 1582, in-4°, par J. Tiremois, sur un manuscrit de l'abbaye du Bec. Il a été réimprimé depuis dans les *Scriptores Brunswic.* de Leibnitz ; dans les *Scriptores historiæ Siculæ*, de Carusio, et enfin dans les *Scriptores Italiæ*, de Muratori, tom. V. Cette dernière édition est la plus estimée.

Guillaume de Lorris, mort, à ce qu'on croit, fort jeune en 1240, avait été ainsi nommé de Lorris sur la Loire, sa patrie. Il est le premier auteur du *Roman de la rose*, continué 40 ans après lui par Jean de Meung (voyez ce nom), et dont la meilleure édition est celle qu'a publiée M. Méon, Paris, 1814, 4 vol. in-8°.

Guillaume de Nangis, historien du treizième siècle. « Nous n'avons, dit Lacurne de Sainte-Palaye, dans une dissertation sur cet auteur, nous n'avons point d'historien qui nous soit moins connu, et qui ait moins cherché à l'être que Guillaume de Nangis ; je n'ai rien trouvé qui concerne sa personne dans tous les écrivains de son temps, et il ne nous en apprend guère davantage dans les ouvrages historiques qu'il nous a laissés. Nous ne savons de lui que son nom et l'état dans lequel il a vécu ; il se nomme lui-même, dans la préface de sa *Vie de saint Louis, Frater Guillelmus de Nangis, ecclesiæ Sancti-Dionysii in Francia indignus monachus.* » Quoi qu'il en soit, nous possédons de Guillaume de Nangis trois ouvrages fort importants, savoir : une *Vie de saint Louis* et une *Vie de Philippe le Hardi*, dédiées toutes deux à Philippe le Bel, et une *Chronique*. Les deux biographies ont été publiées pour la première fois par Pithou, en 1596, puis par Duchesne, dans le tom. V de sa collection. En 1761, Caperonnier joignit à l'édition qu'il donna de Joinville, Paris, imprimerie royale, in-fol., une traduction en vieux français de la *Vie de saint Louis*, que l'on croit être l'ouvrage de Guillaume de Nangis lui-même, et qui fut publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque du roi.

La *Chronique* remonte, dans les manuscrits, jusqu'au commencement du monde ; mais elle ne peut être considérée comme une œuvre originale qu'à partir de l'époque où Guillaume cesse de copier Sigebert de Gemblours, c'est-à-dire, seulement à partir de 1113. Malgré ses défauts, il est peu de chroniques où l'on trouve un plus grand nombre de faits réunis avec plus de soin, et racontés avec tant de prédilection pour la cause du pauvre peuple. Elle renferme ce que nous possédons de plus complet sur les premières années du règne de Philippe le Bel, car elle s'arrête à 1301. D'Achery, dans son *Spicilegium*, n'a publié cette chronique qu'à dater de 1113. Elle a été traduite dans le tome XIII de la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, publiés par M. Guizot. Cette chronique a été continuée par plusieurs auteurs, sur lesquels on peut consulter une excellente notice, insérée dans le 3e volume de la *Bibliothèque de l'école des chartes*.

Guillaume de Normandie, trouvère anglo-normand du treizième siècle. Nous ne connaissons de lui que son prénom et sa qualité de *clerc de Normandie*. On sait aussi, par quelques passages de ses poésies, qu'il vécut sous Jean sans Terre, lorsque ce prince possédait la Normandie, puis sous Philippe-Auguste, sous Louis VIII, et même sous saint Louis. Le plus long et le plus intéressant de ses poëmes est celui dans lequel il a raconté les aventures de *Frégus*, héros dont le nom ne se rencontre nulle part ailleurs, et qui appartient au cycle d'Artus. On a en outre de lui un grand poëme, intitulé : *li Bestiaire divins*. C'est un traité de zoologie, avec des applications fort pieuses. Il dit, dans son chapitre sur la tourterelle, que, lorsqu'il faisait son livre, il y avait bien trois ans que l'Angleterre avait été mise en interdit, ce

qui donne l'année 1211 pour la date de sa composition. Entre les animaux qu'il décrit, sont le phénix et les sirènes. La belette, suivant lui, conçoit et enfante par l'oreille; l'aigle, pour se rajeunir, va se brûler aux rayons du soleil et se plonge dans une fontaine de Jouvence; on ne prend la licorne qu'en faisant marcher contre elle une pucelle attrayante, etc. On peut consulter le tome V des *Notices des manuscrits*, sur ce livre curieux, qui est très-propre à donner une idée des croyances populaires en histoire naturelle, à l'époque ou vivait Guillaume.

Dans un troisieme poëme, intitulé *le Besant de Dieu*, Guillaume attaque énergiquement les rois, les princes et le clergé; on y trouve quelques tirades vigoureuses contre la guerre des Albigeois et contre Louis VIII, à qui, dit le poëte, de toutes les grandes terres qu'il possédait, et de toutes celles qu'il voulait acquérir, il n'est resté que les *six pieds de sa tombe*.

Guillaume est encore l'auteur de deux fabliaux : *la Malletroute*, allégorie assez insignifiante, et *le Prêtre et Alison*, conte fort licencieux (*).

Guillaume de Poitiers, historien de Guillaume le Conquérant, naquit vers l'an 1020, à Préaux, près de Pont-Audemer, en Normandie, mais il étudia a la célèbre école de Poitiers, d'où le surnom qui lui resta. Après avoir suivi d'abord la carrière des armes, il entra dans l'Église, devint chapelain du duc Guillaume, depuis roi d'Angleterre, puis enfin archidiacre de l'évêché de Lisieux. On ignore l'époque de sa mort; seulement, on est certain qu'il survécut à Guillaume. Il avait commencé, pendant la vie de ce prince, à écrire ses *Gesta*. Son récit est, il est vrai, très-partial, mais il contient des détails curieux sur la conquête. Comme écrivain, Guillaume est l'un des plus distingués de nos anciens chroniqueurs. Il connaissait les auteurs latins, et on retrouve quelquefois chez lui la précision et l'énergie de Salluste, auquel Orderic Vital et ses contemporains l'ont comparé.

(*) Voyez France littéraire, t. XIX, p. 654 et suiv.

Les premières et les dernières années de la vie du roi Guillaume manquent dans tous les manuscrits, dont le plus complet est celui de la bibliothèque Cottonienne. C'est celui sur lequel Duchesne a publié l'édition de notre chroniqueur. Son récit commence en 1035 et s'arrête en 1070. Guillaume de Poitiers a été traduit dans le tom. XXIX de la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, de M. Guizot.

Guillaume de Tyr, chroniqueur, surnommé avec raison le prince des historiens des croisades, naquit, non pas en France ni en Allemagne, comme quelques auteurs l'ont soutenu, mais en Syrie; car, dans la préface de son livre, il dit qu'il a été moins entraîné à composer son ouvrage par le sentiment de ses forces que par l'amour du sol natal, et dans plusieurs autres endroits de son livre, il parle de la terre sainte comme de sa patrie. L'un de ses continuateurs le fait naître à Jérusalem, et Étienne de Lusignan, dans son *Histoire de Chypre*, le dit parent des rois de Palestine.

Le peu de renseignements que nous possedons sur Guillaume de Tyr, nous les devons à lui-même. Nous voyons dans son ouvrage qu'il était enfant vers 1140, et qu'en 1162, au moment du divorce du roi Amaury et d'Agnès d'Édesse, il étudiait les lettres en Occident, probablement à Paris. De retour à Jérusalem, il obtint la faveur d'Amaury, et dut à sa protection, en 1167, l'archidiaconat de la métropole de Tyr, ce qui n'empêcha pas le prince de l'envoyer, dans le cours de la même année, en ambassade à Constantinople, auprès de Manuel Comnène, pour conclure une alliance avec ce prince contre le sultan d'Égypte. Guillaume se rendit à Rome, en 1169, pour faire juger par le pape quelques differends qu'il avait eus avec Fréderic, archevêque de Tyr. A son retour, le roi Amaury lui confia l'éducation de son fils Baudouin, alors âge de 9 ans. A l'avénement de ce dernier, en 1173, Guillaume vit encore son credit s'accroître. Il fut nommé, cette même année, chancelier du royaume, à la place de Rodolphe, évêque de Bethléem, et, au mois de mai 1174, les suffrages du clergé et du peuple l'élevèrent,

avec l'assentiment du roi, à l'archevêché de Tyr. Il prit dès lors une part importante aux affaires publiques, et sut defendre avec fermeté le pouvoir du roi contre l'ambition des seigneurs. En 1178, il se rendit à Rome, pour assister au concile de Latran, et, avant de revenir en Palestine, il fit à Constantinople un séjour de sept mois, qui fut, dit-il, grandement utile aux intérêts dont il était chargé.

L'histoire de Guillaume de Tyr s'arrête en 1183, et, à partir de cette époque, nous ne recueillons sur sa vie que des renseignements contradictoires. D'après l'un de ses continuateurs, il eut de violents debats avec le patriarche de Jérusalem, Héraclius, dont il avait combattu l'élection, et dont il refusait de reconnaître l'autorité. Guillaume se rendit à Rome pour faire juger sa querelle, et il y fut si bien accueilli du pape et des cardinaux, qu'Héraclius, craignant que son rival n'obtînt sa déposition, le fit empoisonner par un médecin, envoyé dans ce but à Rome. Dans le cas où ce fait serait vrai, on ne pourrait le placer que vers 1184. Mais ce qui vient l'infirmer, c'est qu'on trouve, en 1188, un Guillaume, archevêque de Tyr, prêchant la croisade aux rois de France et d'Angleterre. Il est tres-probable que ce Guillaume est celui dont nous nous occupons ici. Quoi qu'il en soit, c'est là la dernière trace de son existence. On est seulement certain qu'il était mort avant 1193, car une charte de cette époque nous apprend qu'un autre prélat occupait alors le siége de Tyr.

Guillaume de Tyr a composé plusieurs ouvrages; l'un est l'*Histoire du concile de Latran*, qu'il avait, comme il le raconte lui-même, soigneusement rédigée, à la demande des saints Peres de cette assemblee, et qu'il avait déposée dans les archives de l'église de Tyr. Il entreprit deux autres grands ouvrages, à la sollicitation du roi Amaury. Le premier comprenait l'*Histoire des Arabes*, depuis la venue de Mahomet jusqu'en 1184. Cet ouvrage important n'a jamais été publié. On ne sait ce qu'il est devenu. Le second a pour titre : *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum a tempore successorum Mahometis usque ad annum Domini* 1184. Il est divisé en 23 livres. Les quinze premiers vont jusqu'en 1142; les 8 autres renferment l'histoire des événements dont Guillaume de Tyr a été témoin, et dans lesquels, comme nous l'avons vu, il a joué un assez grand rôle.

L'histoire de Guillaume a été publiée pour la première fois à Bâle, en 1549, in-fol., par Philibert Poyssenot de Dôle, puis réimprimée dans la même ville, en 1564, par Henri Pantaléon. L'éditeur y joignit l'un des continuateurs de l'historien, Hérald. Enfin, Bongars, après en avoir revu le texte sur plusieurs manuscrits, l'inséra dans le tome II de ses *Gesta Dei per Francos*. Elle forme le premier volume de la collection in-fol. des historiens des croisades, entreprise par l'Académie des inscriptions; ce volume, où elle est accompagnée d'une traduction française, à peu près contemporaine, et enrichie de notes, de variantes et de commentaires, est terminé, et va paraître incessamment. Il existe une traduction française de cette chronique, donnée en 1573, à Paris, par G. Dupréau, sous le titre de *Franciade orientale*. Il en existe aussi deux versions italiennes, publiées à Venise, in-4°, l'une en 1562, l'autre en 1610. Elle a été aussi traduite dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France publiée par M. Guizot.

Guillaume le Breton, historien et poëte célebre, naquit vers 1165, en Bretagne, dans le diocèse de Léon. A 12 ans, il fut envoyé à Nantes pour y terminer ses études, entra ensuite dans les ordres, et fut appelé, en qualite de chapelain, à la cour de Philippe-Auguste, dont il obtint toute la confiance, et qui l'envoya plusieurs fois à Rome, dans le but de faire approuver par le pape son divorce avec la reine Ingelburge. Guillaume fut en outre chargé de l'éducation de Pierre Charlet, fils naturel de Philippe. Il accompagna le roi dans la plupart de ses expéditions militaires, et assista à la bataille de Bouvines. Parmi les biens qu'il dut posséder, on ne peut citer qu'un canonicat au chapitre de Notre-Dame de Senlis, place qui lui fut conférée par l'évêque Guérin, en 1219. On ignore aussi l'époque de sa mort; on sait seulement qu'il survécut à Louis VIII, mort en 1226. Les deux

ouvrages qu'il a composés sont : le poëme latin de la *Philippide*, et une histoire en prose latine des *Gestes de Philippe-Auguste*.

Le poëme parut pour la première fois du vivant de Philippe, et Guillaume y ajouta, en 1224, le récit de la mort et des obsèques de ce prince. Cet ouvrage a une haute importance comme œuvre littéraire et comme œuvre historique. « La *Philippide* sort de la sécheresse d'une pure narration. Si le poëte ne peint pas, du moins il décrit ; les mœurs des peuples, la situation des lieux, la forme des armes et des machines, les phénomènes de la nature, entrent dans sa composition, et y font passer quelque chose du mouvement intellectuel qui commençait à se produire en France. Ces descriptions contemporaines donnent à l'ouvrage de Guillaume le Breton un grand mérite historique ; deux faits importants s'y révèlent d'ailleurs ; la puissance complétement établie du lien féodal, manifestée en plusieurs endroits par l'expression du dévouement qu'il commande, et la naissance d'un sentiment national, dont les indices se font clairement reconnaître dans l'effet que produisit en France la victoire de Bouvines ; aux transports de joie et aux fêtes qu'elle excita dans les moindres villages, à l'accueil qu'à son retour Philippe reçut partout sur sa route, enfin, à la composition seule du poëme, évidemment consacré à la gloire de ce grand événement, on pressent la différence qui commençait déjà à exister pour la France, entre ces triomphes de province à province, de château à château, qui ne détruisaient que des Français, et une victoire remportée sur des Allemands et des Flamands ; on aperçoit le germe de l'unité nationale, et la France est déjà, à ses propres yeux, autre chose que l'agrégation des possessions du comté de Champagne, du comté de Blois, groupés autour des possessions du roi de Paris (*). »

Guillaume connaissait très-bien les poëtes anciens, surtout Virgile, Ovide, Lucain et Stace. Bien que parfois il mêle à leur langage des expressions barbares, il sait encore reproduire à tel point leurs mouvements, leurs constructions, que, suivant M. Daunou, les poëtes latins modernes n'ont peut-être sur lui que l'avantage d'une diction plus classique. Les douze chants de la *Philippide* contiennent ensemble 9,140 vers, et embrassent les 43 années du règne de Philippe-Auguste. Un fragment assez considérable en fut publié pour la première fois à Anvers, en 1534, par Jacques Meyer ; le poëme entier fut imprimé dans les deux collections des *Historiens de France*, de Pithou et de Duchesne, puis, en 1697, avec un savant commentaire de Gaspard Barth. L'édition la plus correcte a été donnée dans le tome XVII du *Recueil des historiens de France*. Quant à l'histoire en prose des *Gestes de Philippe-Auguste*, ce n'est qu'une continuation de Rigord, qui avait écrit la vie du prince jusqu'en 1208. La chronique de Guillaume s'arrête en 1219. Elle a paru pour la première fois dans le tome V de la collection de Duchesne, et dans le tome XVI du *Recueil des historiens de France*.

(*) Notice sur Guillaume le Breton, par M. Guizot, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. II.

GUILLAUME LE CONQUÉRANT. Voy. NORMANDIE.

GUILLAUME LE PIEUX, duc de Toulouse. Voy. TOULOUSE.

GUILLAUME TELL (combat du). — Après le malheureux combat d'Aboukir, le contre-amiral Decrès parvint à conserver le vaisseau de 80 canons *le Guillaume Tell*, en coupant ses câbles et cinglant en haute mer. Craignant, s'il se présentait seul sur les côtes de France, de tomber au milieu des croisières anglaises, il se réunit au vice-amiral Villeneuve dans le port de Malte. On le vit partager avec son équipage les fatigues et les dangers du siége jusqu'au mois de mars 1800. Quand cette garnison, parvenue au point de ne pouvoir ni exister, ni se défendre si elle n'était ravitaillée avant le 20 mai, résolut d'instruire le gouvernement de la dure nécessité à laquelle elle était près de succomber, on jeta les yeux sur *le Guillaume Tell* pour remplir cette mission importante, difficile. *Le Guillaume Tell* met à la voile le 15 de mars vers onze heures du soir. Déjà il avait dou-

blé quelques vaisseaux ennemis, quand il est reconnu par la frégate anglaise *la Pénélope*, fine voilière. Elle vire de bord, signale sa chasse en se couvrant de ses feux, et appelle ainsi à son secours les vaisseaux de son escadre. Favorisée par une marche supérieure, enhardie par l'approche de plusieurs vaisseaux, elle arriva, à une heure du matin, à une très-petite distance du *Guillaume Tell*, et lui lâcha de temps en temps des bordées pour ralentir sa marche. A cinq heures du matin, elle parvint à le démâter de son grand mât de hune. Au même instant, *le Lion*, de 64 canons, prend part au combat; mais trois quarts d'heure après il est désemparé de toutes ses voiles; son gréement est haché; sa mâture chancelante tombe; il cesse son feu. Decrès ordonne l'abordage; deux fois cette manœuvre est tentée sans succès. *Le Lion* fait alors vent arrière, et s'éloigne d'un combat qu'il ne pouvait soutenir. *Le Foudroyant*, de 80 canons, remplace *le Lion*. Le combat, en quelques instants, devient terrible. A la droite du *Guillaume Tell* est *le Foudroyant; la Pénélope* se tient par sa hanche. Dans cette position, le vaisseau français lance de chaque côté de terribles bordées. Pris entre deux feux supérieurs, il met encore en pièces la voilure et les gréements du *Foudroyant*, lui coupe son mât d'artimon, et le réduit à rester quelques instants sans gouverner. Decrès ordonne alors au brave Saunier, son capitaine de pavillon, de tenter l'abordage; Saunier fait serrer au plus près, parvient à dépasser *le Foudroyant*, et il vient brusquement en travers sur son beaupré. L'ennemi devinant sa manœuvre, évite l'abordage en coiffant ses voiles; les vaisseaux sont près de se toucher, mais ne peuvent s'accrocher. Cependant *le Foudroyant* est battu de l'avant à l'arrière; son petit mât de hune tombe; il s'éloigne. En même temps le capitaine Saunier est grièvement blessé. *Le Guillaume Tell* perd son grand mât. Déjà plusieurs fois le feu avait pris dans ses hauts; son pont, arrosé de sang, était couvert des débris de ses agrès, de sa mâture, qui, s'embrasant à chaque moment, embarrassaient la manœuvre. Cependant la détermination de l'équipage allait toujours croissant, et sa défense, à huit heures et demie, était encore très-vigoureuse, quand son petit mât de hune tombe sur bâbord. Tout ce côté se trouve alors engagé par la mâture. *Le Guillaume Tell*, hors d'état de gouverner, ne put plus que répondre faiblement au feu des vaisseaux dont il était entouré. Decrès avait assez fait pour sa gloire; une plus longue résistance faisait périr des braves sans aucun espoir de succès. Cédant à la nécessité, il amène son pavillon. *La Pénélope* se trouve seule en état de l'amariner et de le conduire à Syracuse (16 mars 1800).

GUILLELMINE, nom qui fut donné à la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets, du 10 août 1539, qui réforma la législation civile, prescrivit que tous les actes judiciaires fussent prononcés et enregistrés en français, et mit des limites à la juridiction ecclésiastique. Elle avait été rédigée par *Guillaume* Poyet. De là le surnom.

GUILLELMITES ou GUILLERMITES. Voyez GUILLAUME (saint).

GUILLEMEAU (Jacques), chirurgien, né à Orléans en 1550, se rendit particulièrement célèbre par sa science dans l'art des accouchements. Le traité qu'il a composé sur ce sujet est encore consulté de nos jours. Guillemeau était l'élève particulier et aussi le plus remarquable d'Ambroise Paré, qu'il accompagna dans les camps, et qu'il aida beaucoup par sa connaissance des auteurs de l'antiquité. Charles IX, Henri III et Henri IV l'attachèrent successivement à leur personne comme chirurgien ordinaire. Il mourut en 1613. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Traité des maladies de l'œil*; 2° *Tables anatomiques, avec les pourtraitures*; 3° *la Chirurgie française, recueillie des anciens médecins et chirurgiens, avec plusieurs figures des instruments nécessaires pour l'opération de la main*; 4° *l'Heureux accouchement des femmes*. Ils ont été recueillis et publiés sous le titre d'*Œuvres de chirurgie*, Paris, 1598, 1612, in-fol., Rouen, 1649.

GUILLEMEAU (Charles), fils du précédent, chirurgien et médecin, né à Paris en 1588, mort dans la même ville en 1656, après avoir rempli pendant

plusieurs années les fonctions de premier chirurgien du roi et de doyen de la faculté de médecine, a laissé un grand nombre d'ouvrages polémiques relatifs à la querelle qui se prolongea pendant dix années entre la faculté de Montpellier et la faculté de Paris, au sujet de la prééminence de celle-ci. On a de lui quelques ouvrages de chirurgie, entre autres : *Histoire des muscles du corps humain*, etc., imprimée avec les œuvres de son père; *Ostomyologie* ou *Discours des os et des muscles*, Paris, 1615, in-8°; *Aphorismes de chirurgie*, ib., 1622, in-12.

GUILLEMINOT (Armand-Charles, comte), lieutenant général et pair de France, est né à Dunkerque en 1774. Il servit d'abord en Belgique dans les troupes insurrectionnelles qui combattirent les Autrichiens en 1790. Promu au grade de sous-lieutenant le 23 juillet 1792, peu après sa rentrée en France, il faisait partie de l'armée du Nord, commandée par Dumouriez. Il fut arrêté comme suspect à la suite de la trahison de son chef; réintégré bientôt sur les contrôles de l'armée, et envoyé, en 1798, comme capitaine à l'armée d'Italie, où il devint chef de bataillon et aide de camp de Moreau.

Lors de la conspiration de Cadoudal, il avait conservé des relations d'amitié avec Pichegru et Moreau; il n'en fallut pas davantage pour donner de l'ombrage au premier consul, qui le laissa pendant plus d'un an au traitement de réforme. Mais son expérience le rendit enfin nécessaire. Il fut attaché, en 1805, au quartier général de l'armée d'Allemagne, en qualité d'ingénieur-géographe, et fut promu, l'année suivante, au grade d'adjudant-commandant, en récompense de ses services. En 1808, il passa de l'état-major de Berthier à celui de Bessières, commandant un corps d'armée en Espagne. Les talents qu'il déploya au combat de Medina-del-Rio-Secco le firent remarquer de l'empereur, qui lui donna le brevet de général de brigade.

Le général Guilleminot servit avec distinction aux armées d'Italie, de Catalogne et dans l'état-major général de la grande armée. Le 28 mars 1813, il reçut le grade de général de division. Il servit, en juillet 1815, en qualité de chef d'état-major du prince d'Eckmühl. Désigné par lui pour remplir la mission délicate de commissaire du gouvernement provisoire pour traiter avec les généraux étrangers, il se rendit à Saint-Cloud auprès de Blücher, accompagné de MM. Bignon et de Bondy, et signa la suspension d'armes du 3 juillet. Il suivit l'armée sur les rives de la Loire.

Dans le mois de mai 1817, le gouvernement chargea le général Guilleminot de fixer, de concert avec une commission allemande, et conformément aux traités de 1814 et 1815, la ligne de démarcation de nos frontières de l'Est. Nommé membre de la commission de défense du royaume en 1818, et directeur du dépôt de la guerre le 23 janvier 1822, il contribua à la réorganisation de ce précieux établissement, et lui donna une impulsion nouvelle.

Nommé, en 1823, chef de l'état-major général du duc d'Angoulême, il profita de sa position pour s'opposer, autant qu'il était en lui, au parti de l'absolutisme. On lui attribue l'ordonnance d'Andujar.

Après avoir élevé le général à la pairie, Louis XVIII lui confia l'ambassade de Constantinople, adoucissement à une espèce de disgrâce dans laquelle il était tombé. M. Guilleminot quitta l'Espagne pour se rendre à cette destination. La révolution de 1830 le trouva prêt à seconder le nouvel ordre de choses. Rappelé en 1831, il devint président de la commission chargée d'établir la démarcation des frontières de l'Est, et membre de la nouvelle commission de défense du royaume, reconstituée en 1836. Il s'occupait de la première de ces missions, lorsqu'une inflammation de poitrine l'enleva dans les derniers jours du mois de mars 1840.

GUILLERI (les frères). — Guilleri, qui est le héros d'une chanson célèbre, vivait sous le règne de Henri IV; il appartenait à une famille noble de Bretagne, et, pendant les troubles de la ligue, il avait servi avec distinction sous le duc de Mercœur, ainsi que deux de ses frères. Lorsque la paix fut rétablie, les trois Guilleri se retirèrent dans un bois situé près des Essarts, en bas Poi-

tou : ils y firent une forteresse et réunirent autour d'eux quatre à cinq cents brigands. Pendant plus de six ans ils pillèrent les voyageurs, ravagèrent les châteaux et les maisons de campagne, et tuèrent les prévôts et archers. Ils avaient pris pour devise ces mots, qu'ils avaient affichés aux arbres des grands chemins : *Paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et aux archers, la bourse aux marchands.* Les Guilleri, dont les brigandages s'étendaient en Poitou, en Saintonge et en Guienne, avaient répandu une si grande terreur, qu'à quarante lieues de leur retraite on n'osait plus voyager ni aller aux foires. Henri IV, informé de ces désordres, manda à M. de Parabère, gouverneur de Niort, de détruire le plus promptement possible cette bande de voleurs et d'assassins.

Conformément aux ordres du roi, M. de Parabère assembla les prévôts des provinces voisines, et s'avança vers la retraite des frères Guilleri avec 4,500 hommes et 4 petites pièces de campagne. Arrivé au pied de la forteresse, qui était dans un vallon et entourée d'arbres hauts et épais, il essaya de la détruire à coups de canon. Le capitaine Guilleri, voyant qu'il serait forcé de se rendre, ordonna une sortie générale, dans l'espoir de se faire un chemin au travers des assiégeants ; mais il fut cerné de toutes parts et fait prisonnier. La plupart de ses complices périrent dans le combat ; 80 seulement tombèrent entre les mains de M. de Parabère, qui les partagea entre les prévôts. Le capitaine Guilleri fut livré au prévôt de Saintes, qui le fit rompre vif. Ce fut à l'occasion de sa mort que fut composée la chanson populaire dont le refrain est :

Tôt, tôt, Carabi,
Compère Guilleri,
Te lairras-tu mourir ?

Ces événements, dont le souvenir confus s'est conservé dans tout le Midi, ont eu lieu à la fin de septembre 1608 (*).

GUILLET (Pernette du), femme poëte de Lyon, contemporaine de Louise Labbé. Sa muse légère et chaste a laissé quelques vers élégants et harmonieux. Elle mourut jeune en 1545. Colletet a jugé beaucoup trop sévèrement le mérite de la *gentille Lyonnaise* dans le *Discours de sa vie*, qu'il a laissé manuscrit (Bibliothèque de Barbier). Cependant, après avoir passé en revue quelques-unes des compositions de cette dame, il ajoute : « Parmi toutes ces *rudesses de style*, il ne laisse pas d'y avoir de beaux sentiments qui peuvent obliger le lecteur à rechercher ses œuvres. » Elles ont été recueillies par son époux, qui les remit à Antoine Dumoulin ; celui-ci y joignit une *Épître liminaire*, et les publia sous ce titre : *les Rhythmes et poésies de gentile et vertueuse dame Pernette du Guillet*, Lyon, 1545, in-8°. Elles ont été plusieurs fois réimprimées, notamment à Paris, en 1546, in-12, et à Lyon, en 1547 et en 1552, in-8°. Les morceaux les plus remarquables dont ces œuvres se composent sont un petit poëme intitulé *la Nuit*, un autre, *le Désespoir*, qui paraît être traduit de l'italien ; *le Triomphe d'Apollon sur l'Amour ; les Obsèques de Cupidon ;* enfin une petite pièce sans titre, et commençant par ces mots :

Amour avecque Psyches,
Qu'il tenoit en sa plaisance,
Jouoit ensemble aux eschets
Eu très grand'resjouissance, etc.,

sorte de chanson qui fut longtemps en vogue. Plusieurs poëtes du seizième siècle parlent de Pernette du Guillet, et rendent un éclatant témoignage à son esprit et à ses charmes.

GUILLEVILLE (Guillaume de), poëte né à Paris vers 1295, prit l'habit de Saint-Bernard dans l'abbaye de Chaulis, près de Senlis, dont il devint prieur, et mourut vers 1360. On a de lui : *le Romant des trois pelerinaiges.* Le premier est *de l'homme durant qu'est en vie ;* le second, *de l'âme séparée du corps*, et le troisième, *de N. S. Jésus-Christ.* Cet ouvrage allégorique, écrit en vers de huit syllabes, eut un immense succès dans le quatorzième siècle. Le style en fut retouché plus tard par Pierre Virgin, religieux de Clairvaux. Il a été imprimé vers 1500, in-4° gothique, à Paris, chez Barthole et Jean Petit ; et en 1511, in-folio. Le premier pèlerinage

(*) La biographie de Michaud dit qu'il existe un volume in-8° qui a pour titre : *Prise et lamentations du capitaine Guilleri.*

a été traduit en espagnol, en anglais, et mis en prose française.

GUILLON (Marie-Nicolas-Sylvestre), évêque de Maroc *in partibus infidelium*, est né à Paris en 1760. Élève du collége du Plessis, et ensuite du collége Louis le Grand, où il eut Robespierre pour condisciple, il se fit connaître dès 1788 par la publication d'un ouvrage intitulé : *Mélanges de littérature orientale*, dédié à l'abbé Barthélemy. Il se livra aussi avec succès à la prédication. La princesse de Lamballe se l'attacha comme lecteur, comme aumônier et bibliothécaire; mais la révolution, dans sa marche rapide, vint bientôt lui enlever ces fonctions. Il se retira à Sceaux, où il se tint caché tant que dura l'orage, sous le nom de Postel, qui était celui de sa mère. Il se donna comme médecin, et exerça en effet la médecine avec succès. Un *Mémoire sur les maladies nerveuses*, inséré dans le *Journal encyclopédique*, reste pour attester ses études médicales. Il n'en poursuivit pas moins ses travaux de politique et de religion. Constant adversaire de la constitution civile du clergé, il avait entrepris dès 1791, sous le titre de *Collection ecclésiastique*, une bibliothèque raisonnée de tous les écrits soit critiques, soit apologétiques, que cette mesure avait suggérés. Le tome IV de la collection, qui fut poussée jusqu'au XIIe volume, comprend le *Parallèle des révolutions sous le rapport des hérésies qui ont désolé l'Église*, ouvrage qui produisit une assez grande sensation et fut réimprimé plusieurs fois. En 1798, l'abbé Guillon publia sans nom d'auteur une *Collection des brefs et instructions du saint-siége relatifs à la révolution française*, collection qu'il accompagna de notes et dissertations. En 1801 parurent les *Recherches historiques et critiques sur les élections populaires, la pragmatique sanction et le concordat*, ouvrage qui, au rapport de l'auteur, lui valut une détention de quatre mois au Temple. Lorsque l'exercice du culte fut rétabli, l'archevêque le nomma chanoine honoraire et bibliothécaire de l'archevêché. Peu de temps après, le cardinal Fesch ayant été nommé ambassadeur à Rome, l'abbé Guillon l'accompagna en qualité d'auditeur théologique de la légation française. Revenu à Paris en 1804, il commença par se livrer au ministère de la prédication, et ne tarda pas à entrer dans la carrière de l'enseignement. En 1808, il fut nommé professeur de la seconde classe des langues anciennes dans le lycée Bonaparte. En 1811, une faculté de théologie ayant été fondée dans l'Université impériale, la chaire d'éloquence sacrée devint le partage de l'abbé Guillon. Nous regrettons de devoir dire qu'aux titres sérieux et suffisants qui le recommandaient aux faveurs du gouvernement impérial, il en ajouta un autre d'une efficacité plus certaine, l'adulation, une adulation d'aussi mauvais goût pour la forme que peu digne pour le fond. M. l'abbé Guillon jugea sans doute que ces exercices d'éloquence idolâtrique faisaient partie des attributions de sa chaire; car à la chute de *l'homme des destinées*, de celui *qui occupait la droite de Dieu*, sans transition, sans embarras, il transporta ces mêmes hommages aux *rois légitimes*, et de ceux-ci à la monarchie de juillet. Il a été, durant cette dernière époque, nommé à l'évêché de Cambrai, ensuite à celui de Beauvais; mais l'opposition du clergé annula ces nominations. Enfin, en 1833, il reçut les bulles de Rome qui l'instituaient évêque de Maroc *in partibus*.

Si le caractère de M. l'abbé Guillon n'est point à l'abri de tout blâme, du moins, il faut lui rendre cette justice, qu'il représente dans le clergé le parti peu nombreux de la modération et de la tolérance, le parti qui pactise avec les lumières. Il donna une preuve signalée de cet esprit de tolérance lorsque, appelé par Grégoire aux derniers moments de celui-ci, il lui accorda les sacrements de l'Église; conduite qui fut publiquement censurée par l'archevêque de Paris. M. l'abbé Guillon, il faut aussi le reconnaître, a puissamment contribué, par d'utiles publications, à propager une solide instruction religieuse. Sa *Bibliothèque choisie des Pères grecs et latins* (Paris, 1822, 26 vol. in-8°) compte cinq réimpressions. Nous avons encore de lui : 1° *Promenade savante au jardin des Tuileries, ou Description de ses monuments*, Paris, 1799; 2° *Du respect dû aux tom-*

beaux, *et de l'indécence des inhumations actuelles*, Paris. an VIII ; 3° *la Fontaine et tous les fabulistes.*

GUILLOT-GORJU (Bertrand Harduin de Saint-Jacques, dit), né à Melun vers 1593, quitta la profession de médecin pour monter sur les tréteaux, où il remplaça avec succès Gaultier-Garguille (voyez ce mot).

Guillot-Gorju avait adopté pour rôle ordinaire la caricature du médecin, et il s'en acquittait parfaitement, devançant ainsi notre grand comique dans sa rancune contre la Faculté.

Forcé par les tracasseries de ses camarades de renoncer au théâtre, il retourna à la médecine, et pratiqua quelque temps à Melun. Mais l'ennui et la mélancolie le gagnèrent bientôt, et il revint mourir à Paris en 1643, âgé de 50 ans. « C'étoit, dit Sauval, un grand homme noir, fort laid, ne ressemblant pas mal à un singe, ce qui faisoit qu'il n'avoit pas besoin de masque quand il montoit sur le théâtre. »

GUILLOTIN (Joseph-Ignace), médecin que la tradition populaire regarde à tort comme l'inventeur et la victime de l'instrument de supplice qui porte son nom, naquit à Saintes en 1738. Après avoir été pendant quelques années professeur au collége des Irlandais, à Bordeaux, alors dirigé par les jésuites, il vint étudier la médecine à Paris, et obtint une considération méritée par ses connaissances et ses travaux. Lors de la convocation des états généraux, son zèle pour le bien public lui inspira une éloquente brochure intitulée : *Pétition des habitants domiciliés à Paris*, dans laquelle il demandait particulièrement que la représentation du tiers état fût au moins égale en nombre à celle des deux autres ordres privilégiés pris ensemble. Le parlement fit mander à sa barre l'écrivain qui avait émis ces idées neuves et hardies, pour l'entendre développer ses motifs. Guillotin sortit honorablement de cette épreuve, et le peuple, qui l'attendait à la porte du parlement, récompensa son patriotisme par une ovation improvisée.

L'attention publique était ainsi appelée sur lui. Aussi fut-il, en 1789, élu député aux états généraux. Il prit part à la rédaction de la *Déclaration des droits de l'homme*, présida la commission chargée d'organiser les écoles de médecine, de chirurgie et de pharmacie, et s'occupa de divers projets d'utilité publique. Quand l'Assemblée nationale songea à édifier un nouveau système pénal, Guillotin, animé par les plus louables motifs d'humanité, proposa d'établir pour tous les condamnés à mort une même peine, la décapitation, supplice réservé jusqu'alors pour les nobles, tandis que la roue, le bûcher, le gibet faisaient justice des roturiers. En même temps, il indiqua comme étant l'instrument le plus sûr et le moins douloureux, une machine qui existait depuis longtemps en Italie sous le nom de *mannaia* (*).

On trouve dans les chroniques de Jean d'Autun (**) les détails curieux d'une exécution faite à Gênes, le 13 mai 1507, avec une machine dont la guillotine n'offre qu'un perfectionnement. Louis XII était à Gênes. « Or, dedans les prisons du roy etoit lors un nommé Demetri Justinian, des plus gros du peuple de la ville de Gennes, lequel avoit mû le peuple à la sédition. » Le coupable fut condamné à mort. L'échafaud fut dressé « dedans une belle place près du môle ; » le prévôt conduisit le patient, qui, voyant l'appareil, « jetta un grand soupir à merveilles en levant les yeux à mont (en haut), la face toute pâlie et blesme, les bras encroisés..., puis estendit le cou sur le chappus. *Le bourreau print une corde à laquelle tenoit attaché un gros bloc, a tout une doulouere tranchante hantée dedans, venant d'amont entre deux posteaux, et tira ladite corde, en manière que le bloc tranchant à celui Genevois tomba entre la teste et les épaules*, si que la teste alla d'un côté et le corps tomba de l'autre. » Une des figures du livre des *Symbolicæ Quæstiones* d'Alexandre Bocchi, figures dessinées par Giulio Bonasone, et retouchées par Aug. Carrache dans une édition de 1574, représente le fatal instrument et le supplice

(*) Voyez les Voyages du P. Labat en Italie, et les *Symbol. Quæstiones* d'Achille Bocchi, 1555, in-4°.

(**) Publiées en 1835, par M. Paul Lacroix.

d'un condamné. Enfin les Mémoires de Puységur, publiés par Duchesne en 1690, racontent ainsi (p. 107) la décapitation de Montmorency à Toulouse, dans la cour du Capitole, en 1632 : « Il se fit jeter une corde sur les bras, et s'en alla à son échafaud, sur lequel il entra par une fenêtre... *En ce pays-là, on se sert d'une doloire qui est entre deux morceaux de bois, et quand on a la tête posée sur le bloc, on lâche la corde, et cela descend et sépare la tête du corps*, etc. »

Ce fut le 20 mars 1792, sur le rapport de Carlier, et d'après l'avis motivé du docteur Louis, que le projet de Guillotin fut adopté. Le décret de l'Assemblée législative, sanctionné le 25 par le roi, décida que tout condamné à la peine de mort aurait la tête tranchée suivant le mode indiqué par la consultation signée du secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie. Un mécanicien allemand nommé Schmidt, facteur de clavecins, fit confectioner la machine sous la direction du chirurgien Louis.

La conscience de Guillotin lui dit sans doute qu'il avait fait acte de bon citoyen. Mais une circonstance fatale dut lui causer bien de l'amertume, c'est que cette machine, d'abord appelée *Louisette* ou *la petite Louison*, odieuse plaisanterie fondée sur le nom du chirurgien Louis qui avait été chargé de faire une consultation sur son emploi, garda définitivement le nom de son prétendu inventeur. Ainsi le souvenir d'un philanthrope éclairé, d'un citoyen justement estimé pour son patriotisme dévoué, ses talents et ses mœurs douces et pures, était pour toujours condamné à un hideux rapprochement. Guillotin, emprisonné pendant la terreur, sortit de prison après le 9 thermidor. Dès lors il se retira de la carrière politique, où il avait subi tant de dégoûts, et se consacra entièrement à l'exercice de sa profession, honoré de l'estime de ses concitoyens, et aimé de tous ceux qui le connurent. Il mourut le 26 mai 1814, âgé de 76 ans.

GUIMARD (Marie-Madeleine), danseuse de l'Opéra, naquit en 1743, et débuta dès l'âge de 18 ans à l'Académie royale de musique et de danse, où elle effaça bientôt mademoiselle Allard. Elle était charmante dans tous les genres, depuis la *Chercheuse d'esprit* jusqu'à la Créuse de *Médée* inclusivement. Malgré tant de succès, ses appointements ne furent pendant longtemps que de 600 livres ; mais il faut dire aussi qu'elle se montra audacieusement vénale dans ses relations de galanterie, ce qui, du reste, n'était pas une exception à cette époque. On dit qu'elle recevait à la fois une pension d'un prince (Soubise), d'un financier (Laborde), et d'un prélat (Jarente, évêque d'Orléans). Les largesses de ces trois libertins, aussi dégradés qu'elle, la mirent en état d'élever dans la Chaussée-d'Antin un somptueux palais que Fragonard, puis David, alors encore à son début, décorèrent de peinture (voyez DAVID), un palais que ses flatteurs nommaient le temple de Terpsychore, et qui a été plus justement appelé le temple de Vénus vénale. C'est dans cet hôtel que furent jouées sur un petit théâtre les pièces grivoises de Collé et beaucoup d'autres du même genre, et aussi les jolis proverbes de Carmontel et *la Partie de chasse de Henri IV*.

Malgré les scandales de sa conduite, mademoiselle Guimard se vit souvent appelée auprès de Marie-Antoinette. Qu'avait à faire la courtisane effrontée chez la reine de France? Elle y venait comme membre de ce conseil de toilette auquel siégeaient mesdemoiselles Bertin et Montansier ; on lui demandait les secrets d'une coquetterie qui, dans aucun cas, ne pouvait, ne devait être celle d'une reine.

Mademoiselle Guimard devint madame Despréaux en 1789. Son mari était un chorégraphe distingué. Les 46 ans de la danseuse lui commandaient impérieusement de quitter la galanterie en même temps que l'Opéra, dont elle se retirait avec une pension de 6.000 livres. Elle vendit donc son hôtel de la Chaussée-d'Antin, pour s'en faire construire un plus modeste ; les petites comédies de Collé firent place à des réunions dansantes, interrompues pendant la terreur, mais qui reprirent avec fureur sous le Directoire. Les faciles beautés du jour ne dédaignèrent pas de se rendre aux soirées dansantes de madame Despréaux qu'on trouvait des plus

amusantes, ce qui voulait beaucoup dire alors. Mademoiselle Guimard mourut à Paris en 1816.

Guimond de la Touche (Claude), fut pendant quatorze ans jésuite, et remplit en cette qualité les fonctions de professeur dans différents établissements, puis rompit avec cet ordre, parut dans le monde, où il se fit une réputation brillante par ses talents, et remporta dans la carrière dramatique un succès remarquable, auquel il en aurait joint sans doute d'autres plus grands encore, s'il n'avait été surpris par la mort à l'âge de 43 ans. Sa pièce d'*Iphigénie en Tauride*, la seule qu'il ait fait représenter, est restée au théâtre. Cette tragédie est mal écrite, mais le plan en est bien conçu, la conduite en est heureuse. L'auteur a compris ce que n'avait pas vu Lagrange-Chancel en traitant le même sujet, qu'il ne fallait point introduire d'épisode d'amour dans l'histoire simple et touchante du péril que court en Tauride le fils d'Agamemnon, exposé à périr de la main de sa sœur : il a inventé des ressorts naturels pour prolonger jusqu'au bout l'erreur d'Iphigénie, sur laquelle repose toute la pièce; il a établi entre Oreste et Pylade un combat de dévouement qu'Euripide n'avait fait qu'indiquer, et dont le développement produit les effets les plus pathétiques. Il a été, dans plusieurs scènes, aussi heureusement inspiré pour l'expression que pour l'invention. Tous ces mérites, qu'on ne saurait lui contester, demandent bien grâce pour des vers faibles ou durs, pour des tirades déclamatoires, pour des lieux communs philosophiques substitués parfois à l'expression du sentiment. C'est ainsi qu'en a jugé la Harpe, et cette appréciation a ete confirmée d'ailleurs par le succès qu'a toujours obtenu cette œuvre toutes les fois qu'elle a été reprise au théâtre. On raconte que Guimond de la Touche qui, à son entrée dans le monde, était embarrassé, timide, et inexpérimenté comme un homme qui avait vécu jusque-là dans les couvents et les colléges, ne savait quel moyen prendre pour arriver à faire représenter son *Iphigénie;* que madame de Graffigny, qu'il connaissait, le mit en rapport avec mademoiselle Clairon; que celle-ci prit si bien les intérêts du poëte, que la pièce fut reçue peu de temps après sans correction. Au commencement de la représentation, Guimond était en proie à une inquiétude si vive, que pour l'empêcher de perdre connaissance, il fallut lui faire respirer des liqueurs spiritueuses. Bientôt les applaudissements lui rendirent le courage. A la fin de la pièce, le public le fit venir sur la scène, et le combla de démonstrations si flatteuses, qu'il s'évanouit de joie en se retirant. Cet honneur, que plus tard on prodigua à plus d'une médiocrité, n'avait encore été décerné qu'au seul Voltaire. Voltaire apprit dans sa retraite de Ferney l'enthousiasme excité par l'apparition d'*Iphigénie*. Il paraît avoir conçu de l'humeur à la vue du succès de ce nouveau venu dans une carrière où il ne voulait point avoir de rivaux. Il témoigne cette espèce de jalousie dans plusieurs lettres à d'Argental : « Il faut, lui dit-il quelque part, laisser *dégorger* Iphigénie en Crimée. Par ma foi, vous autres Parisiens, vous n'avez pas le sens commun. » Guimond préparait une tragédie de *Régulus*, lorsqu'il mourut d'une fluxion de poitrine. Cet auteur avait adopté, avant même d'entrer dans le monde, et au sein de la retraite qu'il occupait chez les jésuites, la plupart des plus hardis principes de la philosophie du dix-huitième siècle. La contrainte que faisaient peser sur lui les règles de la vie religieuse, son dégoût pour les pratiques du culte, son amour vif et énergique pour l'indépendance de la pensée, sont exprimés dans une pièce fort curieuse qu'il avait composée jeune encore au fond de sa cellule, et qui parut après sa mort sous ce titre déclamatoire : *les Soupirs du cloître ou le Triomphe du fanatisme*. Né en 1717, à Châteauroux, en Berry, Guimond mourut en 1760.

Guindé. Au combat de Saalfeld, livré dans la campagne de Prusse, en 1806, Guindé, maréchal des logis au 10e hussards, combattit, avec son régiment, contre la cavalerie prussienne, commandée par le prince Louis de Prusse. Pendant la déroute des escadrons prussiens, le prince Louis fut attaqué par Guindé, qui lui cria de se

rendre. Le prince fit volte-face, et engagea le combat contre son adversaire. « Rendez-vous, » crie encore Guindé au prince, qu'il prenait pour un simple officier. Le prince lui répondit par un coup de sabre sur la figure. Guindé riposta par un coup de pointe qui tua roide le prince Louis. On trouva, dans la dépouillé du prince, des lettres fort importantes. Napoléon fit entrer Guindé dans les grenadiers à cheval de sa garde, où il se distingua à chaque nouvelle affaire. Ce brave mourut à la bataille de Hanau, en 1813, capitaine et officier de la Légion d'honneur.

GUINÉE (établissements français à la). « La plus commune opinion a donné, jusqu'à présent. cet avantage aux Portugais d'avoir, les premiers, découvert et habité ces costes; mais c'est une vieille erreur qui a pris sa naissance et son accroissement dans la longue possession qu'ils en ont eue, et le grand pouvoir qu'ils s'estoient donné parmi ces peuples. Cette gloire est due aux François, et surtout aux Dieppois, qui y ont navigué (depuis le 28e jusqu'au 5e degré de latitude nord) plus de 60 ans avant que les Portugais en eussent eu connoissance.

« Sous Charles V, les Dieppois se résolurent de passer les Canaries et de costoyer l'Afrique. Pour cet effet, ils équipèrent, au mois de novembre 1364, deux vaisseaux de 100 tonneaux, qui arrivèrent vers Noël au cap Vert... De là, ils coururent le sud-est, et arrivèrent à *Sierra-Leone*, et enfin ils s'arrêtèrent près de *Rio-Sestos*, où est un village qu'ils nommèrent *le Petit-Dieppe*, à cause de la ressemblanee du havre et du village situés entre les deux costeaux; là, ils achevèrent de prendre leurs charges d'ivoire, et de ce poivre appelé *Malaguette* (ce nom est resté à une partie de la coste de Guinée). La quantité d'ivoire qu'ils apportèrent de ces costes, donna cœur aux Dieppois d'y travailler, qui, depuis ce temps, ont si bien réussi, qu'aujourd'huy ils se peuvent vanter d'estre les meilleurs tourneurs du monde en fait d'ivoire.

« Au mois de septembre suivant, les marchands de Rouen s'associèrent avec ceux de Dieppe, et firent partir quatre vaisseaux. L'un s'arresta au *Grand-Sestré*, sur la *coste dite Malaguette*, y trouvant une grande quantité de ce poivre. Ils appelèrent ce lieu *Paris*. Les deux autres, cependant, faisoient leur charge sur ces costes, où ils avoient déjà esté. Le quatrième vaisseau passa la *coste des Dents*, et poussa jusqu'à celle *de l'Or*, d'où il en rapporta quelque peu, mais quantité d'ivoire. Les marchands se bornèrent ensuite au *Petit-Dieppe* et au *Grand-Sestre*, ou *Paris*, où ils continuèrent d'envoyer, les années suivantes, même une colonie, d'où vient qu'encore aujourd'huy le peu de langage qu'on entend de ces peuples est françois (*).

« Le grand profit qui se trouva dans le débit de ce poivre, donna envie aux estrangers de faire ces voyages; c'est pourquoi, environ l'an 1375, ils commencèrent d'y traiter; mais, voyant que les François y avoient partout des loges, comme à *cap Vert*, *Sierra-Leone*, *cap de Moule*, *Petit-Dieppe*, et *Grand-Sestre*, et que les Mores les aimoient, de sorte qu'ils ne pouvoient souffrir les autres, ils quittèrent le commerce, qu'ils reprirent par après.

« En l'an 1380, ils équipèrent à Rouen un vaisseau de 150 tonneaux, qui arriva, vers la fin de septembre, à la rade des lieux où, seize ans auparavant, ils avoient esté, et retourna, neuf mois après, à Dieppe, richement chargé: *ce fut lui qui commença à faire fleurir le commerce à Rouen.*

« L'année suivante, ils y envoyèrent jusqu'à trois vaisseaux, qui partirent de Dieppe le 28 septembre, et traitèrent : au premier lieu qu'on avoit découvert (qu'ils appelèrent *la Mine*, pour la quantité d'or qui s'y apportoit); à *cap Corse* et *Mouré*, au-dessous de *la Mine*, et jusques au *Akara*, à *Fantin*, *Sabon* et *Cormentin*, etc.

« En 1383, ils envoyèrent trois vaisseaux, et, estant à *la Mine*, ils firent une petite loge, où ils laissèrent dix à

(*) « Ils n'appellent pas le poivre *sextos* à la portugaise, ni *grain* à la hollandaise, mais *malaguette*; et lorsqu'un vaisseau aborde, s'ils en ont, après le salut ils crient : *Malguette tout plein, tout plein! tant à terre de malguette;* qui est le peu de langage qu'ils ont retenu de nous. » Villaud de Bellefond, p. 159-160.

douze hommes. Cette nouvelle habitation, en quatre ans, s'augmenta si fort, par la grande colonie qui alla s'y établir, qu'ils y bastirent une église, *que l'on y voit encore aujourd'huy* (1666).

« Les guerres civiles ayant commencé en 1410, le commerce dépérit, et enfin se perdit tout à fait. Cependant, les Portugais commencèrent de vouloir s'establir aussi bien que les François à la *coste d'Or*, etc.

« En 1433, leurs caravelles s'avancèrent jusques à *la Mine* (que nous avions abandonnée vingt ans auparavant, n'en ayant joui que trente ans, à cause des guerres), etc.

« Cependant, les François, qui commençoient un peu à respirer au commencement du règne de Henri III, reprirent ces voyages. Mais les Portugais couloient à fond nos vaisseaux, tuoient nos gens, et faisoient des prisonniers... C'est pourquoi tout ceci, joint aux guerres civiles des temps de Henri III et Henri IV, fut cause que nous abandonnâmes tout, et non-seulement la *coste d'Or*, mais aussi les autres.

« Or, par ce que dessus je conclus que les François ont les premiers habité ces terres, qu'ils les ont connues avant les Portugais, et que les Dieppois doivent avoir cet avantage. »

C'est ainsi que s'explique le voyageur Villaud de Bellefond, à la fin de sa *Relation des costes d'Afrique*, dans un récit intitulé : *Remarques sur les costes d'Afrique, pour justifier que les François y ont esté longtemps auparavant les autres nations.* Le sieur d'Elbée, dans le journal de son voyage à la Guinée, en 1669 et 1670 (*), parle aussi d'un château (*Axim*), sur les portes duquel les Hollandais avaient effacé les armes de France, depuis huit à dix ans. Le voyageur hollandais Dapper (1686) mentionne *le Fort de la Mine*, où l'on trouva, dit-il, gravées des dates du quatorzième siècle. Enfin, les Portugais, les Anglais et les Hollandais, ont conservé longtemps les dénominations de *Petit-Dieppe*, *Petit-Paris*, *Grand-Sestre*, *Baie de France*, etc., marquées sur toutes les cartes du dix-septième siècle; et ces derniers témoignages sont tout-puissants pour assurer aux Dieppois l'honneur d'une navigation pour laquelle il fallait, au quatorzième siècle, beaucoup de témérité, d'exaltation, de constance, puisque, en 1431, un navigateur vénitien appelait encore la Guinée, *luoghi incogniti e spaventosi a tutti i marinari.*

Ce ne sont pas, du reste, les seuls voyages de découverte entrepris par les Dieppois. Nous avons déjà eu plusieurs occasions de parler des établissements coloniaux de ces hardis marins en diverses contrées lointaines. (Voyez BÉTHENCOURT, FLORIDE, ÉNAMBUC, FLIBUSTIERS, GÉOGRAPHIE, PARMENTIER, etc.)

Un seul établissement nous resta en Guinée, celui d'*Ouidah*. Nous avons dit ailleurs (voyez COLONIES, t. V, p. 308) comment le pavillon tricolore flotte encore sur ses ruines.

GUINEGATE. Ce village, situé dans le département du Pas-de-Calais, près de Thérouenne, est célèbre par deux batailles.

La première eut lieu 7 le août 1479, entre l'armée de Louis XI et celle de Maximilien. Nous ne reviendrons pas ici sur les longs détails que nous en avons donnés dans nos ANNALES (t. I, p. 241 et 242). Cette sanglante journée resta indécise, par suite de l'imprudente ardeur de Philippe de *Crèvecœur*, baron d'Esquerdes (voy. ce mot), qui commandait les Français.

La seconde bataille de Guinegate, livrée en 1513, est communément désignée sous le nom de *Journée des éperons*. (Voyez ÉPERONS [journée des].)

GUINES, *Guisnæ*, ancienne petite ville du ci-devant Calaisis, en Picardie, aujourd'hui du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne. Dès le dixième siècle, c'était une forteresse importante, bâtie par un capitaine de pirates danois (920); cette forteresse devint ensuite la résidence des puissants comtes de Guines. (Voyez ANNALES, t. I, p. 102, et l'art. suivant.

(*) Imprimé à Paris en 1671, sous le titre de *Journal du voyage du sieur d'Elbée, commissaire général de la marine, aux îles et à la côte de Guinée.* Voyez aussi une Dissertation de M. Estancelin sur les découvertes des Dieppois, et ses Recherches sur les navigateurs normands, et l'Histoire de Dieppe, par M. Vitet.

Les Anglais s'emparèrent de la ville par trahison, en 1351. Le duc de Guise l'enleva, le 20 janvier 1558, quelques jours après la reddition de Calais, « quoyque le milord Grey (estimé lors des premiers guerriers d'Angleterre) y commandast; qui estant demeuré prisonnier avec quelques autres par la capitulation, et donné à monsieur le mareschal Strozzi, luy confessa que, ayant gagné quelques batailles pour le service de la dite couronne, il avoit désiré souvant de se trouver assiégé en quelque place, pour voir s'il y seroit aussy heureux, mais qu'il n'eust jamais pensé qu'on les eust si tôt peu forcer (*). » Les fortifications, où s'étaient si longtemps abrités les ennemis du royaume, furent démolies par le vainqueur. Un plan de la ville, dressé à cette époque, la représente comme une des plus fortes places de l'Europe.

Aujourd'hui, Guines compte une population de 3,840 hab.

GUINES (comtes de). Descendants de Siegfried le Danois, les premiers comtes de Guines possédèrent le domaine depuis le dixième siècle. Ils en faisaient hommage aux comtes de Flandre. Des fondations de monastères, des voyages en terre sainte, des guerres avec les seigneurs d'Ardres, remplissent leur histoire. Leur postérité mâle s'éteignit en 1137, dans la personne de *Manassès*, dont la petite-fille et héritière, *Béatrix*, mourut sans enfants, vers 1142; le comté revint à *Arnoul*, seigneur de Tornehen. *Baudouin II*, son successeur, attaché au parti du comte de Flandre contre Philippe-Auguste, fut réduit enfin à se reconnaître vassal immédiat du roi de France, en 1181. Une nouvelle levée de boucliers rappela Philippe-Auguste sur ses terres, dont les Français firent rapidement la conquête. Le comte resta deux ans prisonnier à Paris, et mourut bientôt après avoir recouvré sa liberté et sa terre (1206).

Arnoul II, son fils, guerroya contre Renaud de Dammartin, que Philippe-Auguste secourut, puis contre Ferraud, comte de Flandre, irrité de ce qu'il avait rendu hommage au roi de France. Ferraud ayant fait alliance avec le roi d'Angleterre, le roi de Germanie, le comte de Boulogne, et plusieurs autres seigneurs, le pays de Guines fut cruellement ravagé pendant un an. Arnoul combattit à Bouvines, dans l'armée de Philippe-Auguste, suivit Louis de France en Albigeois, puis en Angleterre, et mourut en 1220. Sous *Baudouin III*, son fils, Louis IX mit dans la mouvance du comté d'Artois les comtés de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol. *Arnoul III* lui succéda en 1245, et fut, comme son père, dévoué aux intérêts de Henri III d'Angleterre. Mais, en 1283, accablé de dettes par suite de ses courses aventureuses, il vendit son comté à Philippe le Hardi, ne laissant à *Baudouin IV*, son fils, que quelques autres seigneuries.

Philippe le Bel, en 1295, rendit la terre de Guines à *Jeanne de Guines*, fille de Baudouin, et à son époux, *Jean de Brienne*, comte d'Eu, tué à la bataille de Courtray. *Raoul II*, né de ce mariage, fut comte d'Eu et de Guines, et connétable de France. Il mourut en 1345. *Raoul III*, connétable comme son père, fut décapité en 1350, par ordre du roi Jean, qui le soupçonnait d'intelligence avec Édouard d'Angleterre. Le comté de Guines fut alors réuni à la couronne, puis donné à *Jeanne d'Eu*, sœur de Raoul, mariée avec Louis d'Évreux, comte d'Étampes. Mais, en 1352, les Anglais se rendirent maîtres de Guines par surprise, et le traité de Brétigni leur en assura la possession.

Charles VI recouvra ce comté, qui fut de nouveau démembré de la couronne, et cédé, par le traité d'Arras (1435), à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Les Anglais en furent plutôt maîtres que lui, et Charles VII le leur reprit. Louis XI en fit donation à la famille de Croï (1461). Cependant, Charles, comte de Charolais, revendiquait le comté, en vertu du traité d'Arras; Louis fut forcé de le lui abandonner par le traité de Conflans (1465). Plus tard, il s'en empara de nouveau, et le rendit aux Croï, qui le gardèrent jusqu'à ce que Philippe de Croï se fut engagé dans le parti du duc de Bourgogne. Toutes les terres de France de ce seigneur fu-

(*) La vie, mort et tombeau de Philippe de Strozzi, par de Torsay (imp. en 1608).

rent confisquées, et Guines fut donné à Antoine, bâtard de Philippe le Bon. Après la mort de ce possesseur, il revint à la couronne.

GUINGAMP, chef-lieu de sous-préfecture du département des Côtes-du-Nord C'était jadis la capitale du duché de Penthièvre, et elle était entourée de murailles, dont une partie existe encore.

Cette préférence d'une famille de seigneurs turbulents attira à la ville de nombreuses vicissitudes. Elle fut successivement la proie de Pierre de Dreux, la dot de sa sœur, l'apanage de Gui de Bretagne, frere de Jean III, et retourna dans la maison de Penthièvre pendant les dernières années du quatorzième siècle.

Elle ne traversa pas ces diverses phases sans être assiégée plusieurs fois; prise en 1341, par le comte de Montfort, l'année suivante par Louis d'Espagne, général de Charles de Blois; en 1343, par Édouard d'Angleterre; pillée et brûlée en 1345 par le comte de Northampton. Olivier de Blois la perdit lorsque le duc de Bretagne confisqua les terres des Penthièvre pour les punir de leurs trames ambitieuses. Jean V en fit don alors à son fils puîné, Pierre de Bretagne. Ce fut ce prince qui releva les fortifications de sa nouvelle châtellenie, et lui rendit en partie sa splendeur passée.

Mais les mauvais jours n'étaient point passés pour la petite capitale. Les troupes de Charles VIII l'enlevèrent à la duchesse Anne, malgré la belle défense que leur opposèrent le vieux Mérien Chéro et son lieutenant Goniket (voy. ce mot). Reprise par ce dernier, elle fut peu après conquise et pillée une seconde fois par la Trémouille (1491). La ligue vint ensuite avec ses troubles, et Guingamp soutint encore deux siéges meurtriers. Après la soumission du duc de Mercœur, il fut stipulé que son château serait démoli. Cette mesure ne fut du reste accomplie qu'en 1626.

Les annales interieures de la ville offrent des particularités non moins intéressantes. Guingamp avait une communauté, avec le droit de députer aux états de Bretagne, et les pouvoirs de moyenne et basse justice, prérogative ordinairement réservée, cependant, à l'évêque ou au seigneur, dans les cités bretonnes. En outre, ses bourgeois étaient représentés par un député au conseil ducal, en vertu des lettres de François II, datées du 19 mars 1486. C'est qu'aussi ils avaient constamment prouvé leur attachement aux intérêts des ducs, même pendant les querelles et rébellions des Penthièvre.

Comme centre d'activité industrielle, Guingamp n'a jamais eu une grande importance. Cependant, elle a donné son nom à des toiles renommées, et son singulier marché, connu sous le nom de *Foire aux pommes* (voyez FOIRES), attirait jadis une foule considérable. Elle a vu naître dans ses murs le peintre Charles Valentin (1738), le général Pastol, tué à Lutzen, etc.

Guingamp compte 6,100 habitants.

GUIOT (Florent), né à Semur, en 1756, exerça dans cette ville la profession d'avocat jusqu'à la convocation des états généraux. Membre de la Constituante, il opina constamment pour les mesures révolutionnaires les plus radicales. En 1792, le département de la Côte-d'Or l'élut député à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel au peuple et sans sursis. Commissaire de la Convention dans le département du Nord, en 1794, il déjoua la conspiration de Lejorne, qu'il fit exécuter, ainsi que ses complices. Il prit part à la révolution du 9 thermidor, et fut nommé commissaire dans le département du Pas-de-Calais, pour y faire l'application du régime nouveau. Le 13 vendémiaire, il eut une grande part dans la résistance qu'opposa la Convention aux insurgés. Toutefois, sincèrement attaché à la république, il ne cessa point de combattre avec une égale énergie tout ce qui pouvait tendre à la contre-révolution. C'est ainsi qu'il fut l'un des auteurs principaux du décret du 3 brumaire, qui exclut les parents d'émigrés de toute fonction publique. Sous la constitution de l'an III, il entra au Conseil des Anciens; mais au premier renouvellement, il en sortit, et fut nommé résident auprès de la république des Grisons. Là, il favorisa les mouvements insurrectionnels qui éclatèrent à l'approche des

troupes françaises, en 1798; mais n'étant pas soutenu par le Directoire, il dut se retirer, et fut envoyé à la Haye, en qualité de ministre plénipotentiaire. Après la révolution du 18 brumaire, Gniot resta attaché au parti démocratique. Cet homme, qui avait tenu dans les assemblées nationales et hors des assemblées une position éminente; qui s'était vu candidat au Directoire pour remplacer Laréveillère-Lépeaux, fut alors réduit, pour subsister, à tenir un petit cabinet de lecture à Paris. Arrêté à l'occasion du complot de la *machine infernale*, il fut longtemps détenu, et ne recouvra la liberté que sur les instances de Merlin de Douai, son ancien ami. En 1806, il fut nommé secrétaire, puis substitut du procureur impérial au conseil des prises, emploi qui fut supprimé en 1814. Banni en 1816, comme ayant voté la mort de Louis XVI, il ne tarda pas à obtenir l'autorisation de rentrer en France. Il mourut à Avallon, le 18 avril 1834.

Guipy (bataille de), gagnée le 20 juin 1475 sur les Bourguignons par le sire de Combronde, commandant les francs archers de Beaujolais, de Bourbonnais et d'Auvergne. Le chef des Bourguignons, le comte de Roussi, demeura prisonnier, et les Français entrèrent en Bourgogne par Auxerre et Mâcon.

Guipy est un bourg de l'ancien Nivernais, près de Château-Chinon.

Guiraud (le baron Pierre-Marie-Théodore-Alexandre), poëte dramatique, né à Limoux, en Languedoc, le 25 décembre 1788. Les premiers essais poétiques de M. Guiraud furent couronnés par l'Académie des jeux floraux. En 1820, il fit recevoir au Théâtre-Français une tragédie de *Pélage*, mise à l'*index* par la censure. Il a donné depuis à l'Odéon : 1° *les Machabées*, tragédie en 5 actes; 2° *le Comte Julien*, ou *l'Expiation*, tragédie en 5 actes, 1823, in-8°; 3° *Élégies savoyardes*, 1823, in-8°; cet ouvrage, vendu dans les salons au profit de l'œuvre des petits Savoyards, leur a valu plus de 4,000 francs; 4° *Poëmes et chants élégiaques*, 1824, in-8°; ce volume est le titre littéraire le plus solide de M. Guiraud; 5° *Chants hellènes*, 1824, in-8°. Il a donné au Théâtre-Français : *Virginie*, tragédie en 5 actes, 1827, in-8°. M. Guiraud a été élu membre de l'Académie française, en 1826, en remplacement du duc de Montmorency. Charles X lui conféra, plus tard, le titre de baron, en lui accordant des lettres de noblesse.

Guisarme, lance dont le fer avait la forme d'une hache à deux tranchants.

Guiscard (Robert), duc de Pouille et de Calabre, l'un des plus grands capitaines du onzième siècle, était fils du célèbre Tancrède de Hauteville (voy. ce nom), et naquit vers l'an 1015. Ses trois frères aînés, Guillaume Bras de Fer, Drogon et Humphrey ou Umfroi, avaient formé des établissements solides en Italie, et Umfroi permit à son frère Guiscard de chercher fortune en Calabre; celui-ci, à la tête d'une poignée de braves, se distingua tellement dans plusieurs occasions périlleuses, qu'à la mort de Humphrey son armée le proclama comte de la Pouille, au préjudice d'Abagilard, fils de son frère. Il continua à dépouiller les Grecs de leurs possessions en Pouille et en Calabre. Pour se donner un appui contre les seigneurs normands, et pour légaliser ses conquêtes, il sut disposer la cour de Rome en sa faveur, si bien qu'en 1059, à Amalfi, Nicolas II le confirma solennellement dans le titre de duc de Pouille et de Calabre, et lui donna l'investiture, non-seulement de ces deux duchés, mais de la Sicile, qui était encore à conquérir, toutefois, moyennant une redevance annuelle que Robert devait payer au saint-siége. L'année suivante, il chargea son jeune frère Roger de conquérir la Sicile. Messine tomba au pouvoir des Normands; les Sarrasins furent défaits complétement près d'Enna, par les deux frères réunis; mais la mésintelligence qui survint entre Robert et Roger faillit leur faire perdre le fruit de leurs victoires. Lorsqu'ils se furent réconciliés, la conquête de la Sicile fut bientôt achevée par Roger, tandis que Guiscard assiégeait les villes d'Italie restées au pouvoir des Sarrasins. Ainsi furent réunies, dans une seule main toutes les provinces qui forment encore aujourd'hui le royaume de Naples.

Une excommunication, lancée par

Grégoire VII contre Robert, qui avait pénétré dans le duché de Bénévent, cédé aux papes par les empereurs, força le prince normand de faire la paix avec l'Église, dont il s'engagea à respecter et à défendre les droits. Robert tourna alors ses vues ambitieuses d'un autre côté. Profitant du prétexte que lui offrit une révolution survenue à Constantinople, révolution qui précipita du trône Michel VII, dont le fils était son gendre, il attaqua l'empire grec. Tandis que Bohémond, fils de Robert, s'emparait de Corfou et des îles voisines, il assiégea Durazzo, et, malgré le petit nombre de ses troupes, il s'en empara, après avoir défait, le 18 octobre 1081, l'empereur Alexis Comnène, qui accourait au secours de la place, à la tête d'une armée de soixante mille hommes.

Le vainqueur pénétra ensuite dans l'Épire, s'approcha de Thessalonique, et jetait déjà l'épouvante dans Constantinople, lorsqu'il fut rappelé en Italie par le pape Grégoire VII, que Henri IV, empereur d'Allemagne, tenait bloqué dans le château Saint-Ange. Après avoir délivré le pontife, il débarqua sur les côtes d'Épire, défit dans trois batailles navales les Grecs et les Vénitiens, et se disposait à marcher sur la capitale de l'empire d'Orient, lorsqu'il mourut dans l'île de Céphalonie, le 17 juillet 1085, à l'âge de 70 ans.

Voici le portrait qu'en a tracé Gibbon : « Sa stature excédait celle des hommes les plus grands de son armée; son corps avait les proportions de la beauté et de la grâce : au déclin de sa vie, il jouissait encore d'une santé robuste, et son maintien n'avait rien perdu de sa noblesse : il avait le visage vermeil, de larges épaules, de longs cheveux, et une longue barbe couleur de lin, les yeux très-vifs; et sa voix, comme celle d'Achille, inspirait la soumission et l'effroi au milieu du tumulte des batailles. » Le mot guiscard, ou wischard, voulait dire, dans le dialecte normand, *fin*, rusé.

Guise, *Guisium Castrum*, *Guisia*, ancienne petite ville de la ci-devant Picardie, aujourd'hui du département de l'Aisne, arrondissement de Vervins.

Il est fait, pour la première fois, une mention authentique de Guise en 1050. Elle avait alors ses comtes particuliers. Ameline de Guise, héritière de ce comté, le porta en dot à Jacques d'Avesnes, mort en 1191. Bouchard, leur fils, fut aussi comte de Blois. Son unique héritière épousa Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, mort en 1248. Cette nouvelle famille s'éteignit en 1291 dans la branche directe; alors un neveu du dernier comte lui succéda, et eut pour petit-fils Charles de Blois, ou de Châtillon, duc de Bretagne, mort en 1364. La fille du duc eut Guise en dot, et épousa Louis, duc d'Anjou et roi de Sicile. Nous verrons plus tard comment la seigneurie de Guise passa des rois de Sicile à la maison de Lorraine. (Voyez Guise [maison de].)

Guise a 3,072 hab. Elle est la patrie de Camille Desmoulins.

Guise (maison de). *Claude Ier*, cinquième fils de René II, duc de Lorraine, et de Philippine de Gueldres, sa seconde femme, fut le chef de cette puissante et dangereuse maison de Guise, d'où sont sortis ces grands hommes qui, au seizième siècle, ont tenu entre leurs mains la fortune de la France; qui furent les chefs du catholicisme contre la réforme; les fiers et habiles auxiliaires de Rome et de l'Espagne; qui conçurent tant de grands projets, de si vastes espérances, et dont les noms se mêlent à des forfaits si odieux et à de si tristes catastrophes. *Claude de Lorraine Ier*, duc de Guise, naquit au château de Condé, le 20 octobre 1496. Ayant eu avec son frère Antoine Ier, duc de Lorraine, certains démêlés, à l'occasion du partage de la succession paternelle, Claude quitta pour toujours la Lorraine, et vint s'établir en France, où il possédait les comtés de Guise et d'Aumale, la sirerie de Joinville et la seigneurie de Mayenne. Il obtint en 1506, du roi Louis XII, des lettres de naturalisation, et en 1514, le droit de nommer aux offices royaux établis dans ses comtés. François Ier, qui aimait la valeur, fut frappé des qualités brillantes du jeune prince lorrain, et le traita avec distinction. Claude accompagna ce monarque, en 1515, dans son expédition d'Italie, et se trouva à la bataille de Marignan, où il reçut vingt-deux blessures. Il devint bientôt un des généraux les plus renommés de son siè-

cle. Mais ce qu'il faut remarquer dans la carrière de ce premier duc de Guise, que ses descendants ont fait oublier, c'est qu'il jeta les fondements de leur grandeur, en leur ouvrant la voie qu'ils devaient si glorieusement parcourir, et en commençant la popularité de sa maison. Ainsi, son frère *Antoine* lui ayant demandé son secours contre les bandes de paysans que la réforme avait soulevés, et qui ravageaient toutes les provinces du Rhin, Claude les combattit et les écrasa avec un zèle et une rigueur barbares, commençant ainsi la lutte des siens contre la réforme, et leur alliance avec l'Église romaine (voyez BOURES).

En 1544, Charles-Quint ayant pénétré en France, s'empara de Saint-Dizier, d'Épernay et de Château-Thierry. Déjà Paris était menacé, et l'effroi régnait dans ses murs, lorsque François Ier ordonna au duc Claude d'aller à Paris rassurer les habitants, empêcher leur désertion, et prendre des mesures pour leur sûreté. Claude s'acquitta de ce soin avec tant d'habileté, que le nom de Guise commença à devenir cher à la population. François Ier, pour reconnaître les services de Claude, érigea, en janvier 1527, le comté de Guise en duché-pairie, et en février 1544, la baronnie de Mayenne, avec Sablé et la Ferté-Bernard, en marquisat. Claude Ier, duc de Guise, fut pair et grand veneur de France, comte d'Aumale, marquis de Mayenne et d'Elbeuf, baron de Joinville, gouverneur de Champagne, de Brie et de Bourgogne. Sous Henri II, il conserva la même faveur, et il en usa largement pour accroître sa fortune, et mettre en état sa nombreuse famille. Vieilleville, dans ses Mémoires, s'élève contre l'avidité du duc de Guise. « Ils étoient quatre, dit-il, qui le (le roi) dévoroient comme un lion sa proie, jusqu'à lui ravir ce qu'il avoit donné à ses domestiques pour en pourvoir les leurs, savoir : le duc de Guise, Claude, qui avoit six enfants, qu'il fit très-grands; le connétable avec les siens; la duchesse de Valentinois, avec ses filles et gendres; et le maréchal de Saint-André, etc. »

Jean de Lorraine, cardinal, archevêque de Reims et de Lyon, frère de Claude, était aussi un des premiers personnages du royaume. Les deux frères étaient protégés par la duchesse de Valentinois. Aimés de Henri II, leur influence sur l'État allait devenir grande dans une cour où il n'y avait que des ambitieux vulgaires et pas de vrais politiques; mais Claude et Jean moururent en 1550, le duc au mois d'avril, le cardinal au mois de mai. Claude avait épousé, en 1513, Antoinette de Bourbon, fille aînée de François de Bourbon, bisaïeul de Henri IV.

François de Lorraine, duc d'Aumale, succéda dans le titre de duc de Guise à son père Claude; et Charles son frère, cardinal de Guise, prit le titre de cardinal de Lorraine, qu'avait porté son oncle, dont il recueillit presque tous les riches bénéfices. Le troisième frère, Claude, gendre de Diane de Poitiers, prit le titre de duc d'Aumale. Trois autres frères furent, l'un archevêque de Sens et cardinal de Guise, l'autre, grand prieur et général des galères de France, et le dernier, marquis d'Elbeuf. C'est de René, marquis d'Elbeuf, que vinrent les branches d'Armagnac, de Brionne, de Lillebonne, d'Harcourt, de Marsan, de Pons, et les princes de Lambesc. Ainsi, d'un seul tronc sortait une féconde végétation d'habiles et de vaillants hommes qui, remplissant la cour, l'armée et l'église, y devinrent dominants, et arrivèrent par des tentatives hardies à deux pas du trône. De plus, une fille de Claude, Marie, avait épousé Jacques Stuart, roi d'Écosse, et fut la mère de Marie Stuart. Ainsi la race des Guises s'alliait avec les familles royales avant de chercher à se ranger parmi elles.

François de Lorraine, deuxième duc de Guise, était né au château de Bar, le 17 février 1519. N'étant que duc d'Aumale, François s'était distingué par son courage et son habileté. Pendant l'invasion de Charles-Quint, il défendit Stenay, que les Impériaux ne purent prendre. Brave, généreux, noble et imposant de taille et de figure, il exerçait sur tous un ascendant irrésistible. Son ambition était aussi grande que ses talents; non content d'être l'homme supérieur du royaume, il voulut être le maître de l'État, et travailla pendant 18 ans à le devenir. Forts de

leur crédit, les Guises, en 1550, débutèrent par la disgrâce de Pierre Lizet, premier président du parlement de Paris, qui les avait offensés en leur refusant le titre de prince; car, disait-il, ils pouvaient être princes lorrains, mais le parlement ne reconnaissait que des princes français. Lizet fut donc renvoyé, une créature des Guises mise à sa place, et le parlement assoupli par ce changement. Tous les anciens ministres de François Ier avaient été écartés du pouvoir; il ne restait que le chancelier Olivier, dont l'influence était diminuée de jour en jour, en sorte que les Guises avaient le champ libre. Les services signalés rendus à la France par le duc de Guise, dans la nouvelle lutte qu'elle eut à soutenir contre Charles-Quint, firent sa renommée aussi grande que son ambition. Henri II s'était emparé de Metz, et avait contribué au succès de Maurice de Saxe et de la ligue protestante d'Allemagne, qui avait enfin abaissé Charles-Quint et obtenu la liberté religieuse. Mais par une lâche perfidie, les chefs protestants abandonnèrent Henri II à la vengeance du vieil empereur, qui vint encore une fois tenter la fortune, et menacer la France d'une dernière invasion. Henri II, pénétrant les projets de son adversaire, confia la défense de Metz, sa nouvelle conquête, à la bravoure et aux talents de François de Lorraine, qui vint s'enfermer dans cette ville le 17 août, suivi d'une nombreuse noblesse, jalouse de se signaler sous les yeux d'un favori qui était en même temps un habile général. Le duc de Guise commença par compléter les fortifications de la ville, et il en éleva de nouvelles. Pierre Strozzi et Camille Morini dirigeaient les travaux. Guise donnait l'exemple de l'activité; souvent il portait lui-même la hotte, et le marquis d'Elbeuf, Biron, la Rochefoucauld, Randan, Nemours, Gonnor, Martigues et le vidame de Chartres suivaient son exemple. Il fit démolir tout ce qui pouvait nuire à la défense, et tout était prêt lorsque Charles-Quint mit son armée en mouvement. Le 19 octobre, le duc d'Albe vint investir la place, tandis que l'Empereur était forcé, à cause de sa mauvaise santé, de s'arrêter à Thionville, d'où, sans écouter les représentations de ses généraux sur les dangers d'un siége si tardif, il pressait l'attaque de Metz. Le duc d'Albe en dirigea les opérations avec ardeur (*). Sa nombreuse artillerie ouvrit de larges brèches dans les murailles; mais derrière elles, de nouveaux remparts avaient été élevés d'avance sous les ordres du duc de Guise. Quelquefois les assauts étaient repoussés avec perte, et le découragement des Impériaux devint tel, qu'on ne pouvait plus les décider à attaquer. Le 20 novembre, l'Empereur se fit porter dans son camp, pour exciter ses troupes par sa présence; mais Enghien, Condé, les deux fils de Montmorency, et d'autres encore parmi les seigneurs de la cour, étaient venus joindre les assiégés, et dirigeaient les sorties. La défense prévalut enfin sur l'attaque, et après avoir tiré onze mille coups de canon, Charles, désespérant de vaincre, voyant ses soldats enfoncés dans la fange glacée, et moissonnés par les maladies qui, s'il faut en croire les historiens contemporains, lui avaient enlevé trente mille hommes, se résolut, le 1er janvier 1553, à lever le siége. Guise ajouta à l'éclat de sa victoire par son humanité. Les malades abandonnés par le duc d'Albe, dans la précipitation d'une retraite désastreuse, furent charitablement recueillis et soignés par le duc et par toute la noblesse, à son exemple. « M. le duc, dit Vincent Carloix, secrétaire de Vieilleville, en fit porter plus de soixante à l'hôpital, pour les faire traiter et guérir; et à son exemple, les princes et seigneurs firent de semblables actions, si bien qu'il en fut tiré plus de trois cents de cette horrible misère; mais à la plupart il falloit couper les jambes, car elles étoient mortes et gelées. » Le duc de Guise se distingua encore dans cette guerre; au combat de Renti, il répara, à la tête de la cavalerie, un échec que les Français venaient d'éprouver, et rétablit la bataille par une charge impétueuse où il écrasa les reitres et les lansquenets impériaux.

Après ces exploits, le duc de Guise se crut assez grand pour aspirer à une

(*) Voyez la relation du siége de Metz, par Bertrand de Salignac de la Motte Fénelon.

couronne. C'est le sort des cadets des maisons souveraines, quand ils ont du génie et de l'ambition, de se sentir humiliés de leur condition inférieure, et de chercher à réparer l'injustice de la naissance par la gloire et les entreprises aventureuses. Les Guises songèrent à représenter la seconde maison d'Anjou, dont ils descendaient par les femmes; ils élevaient des prétentions tant sur la Provence que le royaume de Naples, et ils s'étaient alliés au duc de Ferrare, dans l'espoir de faire valoir leurs droits sur le royaume des Deux-Siciles. Ils avaient ensuite contracté une étroite union avec les Caraffa, neveux du pape Paul IV, dans l'espoir que l'un d'eux, le cardinal de Lorraine, succéderait à ce vieux pontife, et que l'autre, avec l'appui du saint-siége, monterait sur le trône de Naples. En même temps, ils affectaient un zèle outré contre l'hérésie, et n'entretenaient tour à tour Paul IV et Henri II que des moyens d'introduire l'inquisition en France. Le vieux connétable de Montmorency, jaloux de la grandeur naissante de François de Guise, ne s'opposa pas à ses desseins en Italie, dont il croyait qu'il ne se tirerait pas avec honneur. La trêve de Vaucelles n'interrompit la guerre que pour en préparer une nouvelle. Diane de Poitiers seconda les projets des Guises, et la guerre fut résolue de nouveau dans le conseil du roi, le 31 juillet 1556.

Le duc de Guise prit congé du roi à Saint-Germain, le 17 novembre 1556, et au commencement de janvier 1557 seulement, il était entré en Piémont. Son armée ne s'élevait pas en tout à quinze mille hommes, dont plus de la moitié étaient des Suisses. Quoique cette armée parût bien faible pour aller conquérir un royaume à l'extrémité de l'Italie, l'épuisement était tel de part et d'autre, qu'elle inspira une grande terreur. Le cardinal de Trente, gouverneur de Milan, rendit aux Milanais des armes que la jalousie soupçonneuse des Espagnols leur avait enlevées, espérant les intéresser à la défense. Guise s'annonçait comme le libérateur de l'Italie; mais au lieu de chasser de la Lombardie les Allemands et les Espagnols, plus pressé d'atteindre le but de son ambition que de réaliser ses promesses, il marcha rapidement vers les États de l'Église, tandis que le pape, encouragé par son approche, déclarait la guerre à Philippe II, qui comptait sur le duc d'Albe pour défendre le royaume menacé. Mais le zèle de Paul IV était impuissant, et ses neveux les Caraffa ne pouvaient remplir envers le chef français les engagements qu'ils avaient contractés. Les vivres, les munitions qu'ils avaient promis n'arrivaient pas, les soldats pontificaux reculaient, les Abruzzes restaient tranquilles. Guise cependant passa la frontière (15 avril 1557), et le 24, il vint assiéger Civitella. Pendant le siége, le duc d'Albe rassemblait son armée à Giulia-Nova, et venait inquiéter les soldats du duc de Guise. Chaque jour on annonçait une attaque, et la position des Français devenait de plus en plus difficile. Enfin le défenseur de Metz fut obligé de lever le siége de Civitella, et eut la honte d'échouer devant une bicoque. Dans son dépit, il s'en prit aux neveux du pape. Un jour qu'il était à table avec Antonio Caraffa, marquis de Montebello, la dispute s'échauffa tellement entre eux, que, selon les uns, il l'accusa d'avoir volé ses soldats, selon d'autres, il lui jeta son assiette à la tête. Mais cette querelle ne pouvait amener une rupture, car Paul IV avait besoin de François de Guise pour repousser le duc d'Albe, qui menaçait ses États. Pendant qu'il guerroyait contre le duc d'Albe, François de Guise reçut une lettre de Henri II, qui lui annonçait le désastre de Saint-Quentin, et qui le rappelait avec son armée pour venir sauver la France. « Partez donc, « lui dit le pape, après de vains efforts « pour le retenir, partez donc; aussi « bien avez-vous fait peu de chose pour « le service de votre roi, moins encore « pour l'Église, et rien du tout pour « votre honneur. »

L'impression que produisit cet échec éprouvé dans une expédition lointaine, fut bientôt effacée par l'éclat nouveau dont le duc de Guise se couvrit à son retour en France. Pour relever sa gloire et l'honneur du pays, il conçut une entreprise vraiment nationale, et l'exécuta avec un rare bonheur. Marie, reine d'Angleterre et épouse de

Philippe II, avait contribué aux désastres de la France, Guise résolut de l'en punir en enlevant aux Anglais la ville de Calais, qu'ils possédaient depuis la bataille de Crécy. Le 1er janvier 1558, il se présenta inopinément devant le pont de Nieullay, à mille pas de Calais, et s'en empara d'emblée. Le 4, une large brèche fut ouverte près de la porte de la rivière. Le 5, la vieille citadelle fut emportée d'assaut, et le 8, la ville capitula, et fut livrée le lendemain. Lord Grey, qui commandait dans Guines, se rendit le 20 janvier, et la garnison de Ham s'enfuit précipitamment. Les Anglais ne possédaient plus un pouce de terrain dans le royaume. Après ces heureuses entreprises, qui achevaient de rendre le duc de Guise cher à la nation, ce prince consolida son crédit à la cour en faisant conclure le mariage de sa nièce, Marie d'Écosse, avec le dauphin François. Quelque temps après, le cardinal de Lorraine eut avec Granvelle une entrevue dans laquelle ils se lièrent d'une amitié intime, et jetèrent les fondements de cette alliance des Guises avec la maison d'Espagne qui dura pendant tout le cours des guerres civiles. Les hostilités ayant recommencé, Guise s'empara de Thionville, et quand, grâce à ses exploits, la France eut été relevée de la honte de Saint-Quentin, il fut permis à Henri II de conclure la paix honorable de Cateau-Cambrésis (1559).

A la mort de Henri II, la faiblesse de François II livra le gouvernement aux mains des Guises. Dès lors, renonçant à leurs projets de grandeur au dehors, ils s'attachèrent exclusivement à s'affermir à l'intérieur, et à devenir les maîtres de la France. Le duc et le cardinal, les deux chefs de la maison de Guise, se voyaient tout-puissants et entourés de solides appuis. Leur nièce était reine de France; leur sœur était reine régente d'Écosse; leur neveu, beau-frère du roi, était duc de Lorraine; deux des frères étaient cardinaux, un autre était grand prieur de Malte; une alliance intime avait été formée entre eux et le cabinet d'Espagne; enfin ils s'annonçaient comme les chefs du catholicisme, se désignant par là comme les représentants d'un des deux partis dont la lutte allait déchirer la France. Catherine de Médicis, qui voulait prendre part au pouvoir, s'attacha au parti des Guises, qui disposèrent des hautes fonctions de l'État. Le cardinal prit l'administration des finances, le duc de Guise se chargea du département de la guerre; le reste fut donné à leurs partisans, à l'exclusion des Bourbons, des Châtillons, des Montmorencys. Raconter complétement l'histoire des Guises à cette époque, ce serait faire l'histoire générale de la France pendant les troubles civils et religieux qui éclatèrent après la mort de Henri II. Il faut donc seulement indiquer la suite des événements, sans entrer dans les détails, afin de faire comprendre l'influence des Guises sur les destinées du royaume, et pour montrer la part qui leur revient du bien ou du mal de cette triste époque.

La réforme avait brisé l'unité religieuse du moyen âge. Presque tous les États européens, pénétrés par l'influence des idées nouvelles, se voyaient divisés en deux partis, dont l'un persécutait l'autre quand les forces étaient inégales, ou qui se préparaient à une lutte sanglante là où celui qui était attaqué pouvait se défendre. En France, les deux partis étaient en présence. Les protestants formaient la minorité; mais ils avaient pour eux l'avantage de la richesse, l'appui politique des grandes familles rivales des Guises, l'ardeur d'une conviction nouvelle, et la nécessité de vaincre pour conquérir le droit de croire comme ils l'entendaient. Ce parti était formé surtout de la petite noblesse et de quelques villes du Midi et de l'Ouest. Les villes populeuses du royaume étaient restées catholiques, et Paris, la plus grande de toutes, était le centre que les Guises avaient choisi pour leurs opérations. Quand on les vit à la tête des affaires, tous ceux qu'ils en avaient exclus se réunirent, et avant d'en appeler à la guerre civile, ils eurent recours aux complots pour les renverser. Les ambitieux de cour et les huguenots, qu'avait irrités le supplice d'Anne Dubourg, résolurent de s'emparer de la personne du roi, d'usurper à main armée l'autorité royale, et d'obtenir, selon les dessins de chacun, le gouvernement de l'État, les dignités et les pen-

sions, ou la liberté de conscience. La conspiration d'Amboise fut organisée. Les chefs, Coligny et Condé, se dissimulèrent derrière un agent actif, instrument utile et dévoué de leur ambition, qui parut l'âme de toute l'entreprise. Le complot échoua devant Amboise (mars 1560). Les Guises exterminèrent ceux qui tombèrent entre leurs mains, immolèrent une foule d'obscures victimes, n'osant pas encore s'en prendre aux véritables chefs, et ajournant avec prudence l'abaissement définitif des maisons de Bourbon et de Châtillon.

Cette tentative ayant échoué, ne servit qu'à rendre le duc de Guise plus puissant que jamais. Le malheur du temps était que la royauté s'effaçait de plus en plus, et que les partis prenaient sa place. Sous un roi majeur, le duc de Guise se fit déclarer lieutenant général du royaume, et se fit déférer la puissance des anciens maires du palais. Il proposa ensuite à son frère d'établir l'inquisition, non telle que Henri II l'avait introduite, avec des restrictions capables de paralyser son action, mais avec l'extension terrible qu'elle avait reçue en Espagne. On résolut d'anéantir les réformés, en ne leur laissant d'autre alternative que l'abjuration ou la mort. L'Hôpital essaya en vain de combattre les mesures du parti lorrain; les factions furent plus fortes, et écartant tous les obstacles, se trouvèrent de nouveau en présence. Les Bourbons et Montmorency, avec l'assentiment de Catherine, négligée par les Guises, arrêtèrent d'enlever Poitiers et Tours, de soulever Paris, la Picardie, la Bretagne, la Provence, de tuer les Guises et de se saisir du gouvernement. Poussés par Condé, les huguenots se révoltèrent en diverses provinces, et firent une tentative sur Lyon. Les Guises, de leur côté, corrompirent les électeurs, et obtinrent aux états généraux d'Orléans, décrétés par l'assemblée de Fontainebleau, une majorité dévouée d'avance à leurs intérêts, et, au besoin, à leurs crimes. Les princes de la maison de Bourbon furent attirés à Orléans, sur la parole du roi qu'ils y seraient en sûreté. Ils y vinrent en 1560, le 29 octobre. Après une réception plus que froide, le roi, poussé par le duc et le cardinal de Guise, ordonna l'arrestation de Condé et du roi de Navarre. Après un tel éclat, les Guises ne pouvaient s'arrêter. Ils nommèrent une commission pour juger le prince de Condé; et le duc de Guise, irrité des retards que le prince savait susciter, s'écria un jour : « Il ne faut pas souffrir « qu'un petit galant, pour prince qu'il « soit, fasse de telles bravades. » Le pouvoir des Guises était devenu si grand, que rien, même les crimes, ne pouvait plus leur coûter pour le conserver. Aussi, quand le jeune roi François II, qui n'avait fait que languir sur le trône, eut été atteint d'une maladie que l'on jugea mortelle, ils osèrent proposer à la reine Catherine de s'associer à eux pour consommer la perte du prince de Condé et du roi de Navarre; mais Catherine, prévoyant que les Guises resteraient ses maîtres, aima mieux suivre les conseils modérés de l'Hôpital, et signa même un traité secret avec les Bourbons. Enfin, le 5 décembre 1660, François II mourut.

Catherine devint régente au nom de Charles IX, et les Guises se trouvèrent confondus avec les autres partis de la cour, le roi de Navarre, Montmorency, Saint-André; ce qui était une défaite après tant de grandeur. Aussi le cardinal de Lorraine se retira-t-il à Reims. Le duc de Guise resta à la cour pour lutter contre le roi de Navarre, qui avait définitivement pris le dessus; et, oubliant ses anciennes inimitiés, il forma avec le connétable et le maréchal de Saint-André la ligue appelée le triumvirat (1661), pour contre-balancer les Bourbons et arrêter les réformes de la nouvelle administration. En effet, les factions, qui vivaient des désordres de l'État, voyaient avec crainte les résultats des sages et patriotiques mesures de l'Hôpital, qui relevait le pouvoir royal, et préparait insensiblement le rapprochement des deux religions, en faisant triompher les principes de la tolérance. L'édit de janvier 1562 parut à tous ceux qui avaient intérêt à voir les deux religions aux prises, soit une funeste indulgence, soit une insuffisante concession. Condé, les armes à la main, se préparait à établir le culte protestant dans Paris même, et le triumvirat

alarmé, auquel le roi de Navarre avait fini par se joindre, rappela le duc de Guise, qui depuis quelques mois était en Lorraine ou en Alsace, agissant dans l'attente d'une guerre civile.

Son retour devait en donner le signal. Le dimanche, 1er mars, eut lieu le massacre de Vassy. (Voyez ce mot.) A la nouvelle de cet attentat, tout fut en feu d'un bout à l'autre du royaume, et le signal de la guerre civile fut donné. Le pouvoir royal, sans argent, sans armée, ne put retenir les deux partis. Guise et Montmorency se mettent à la tête des catholiques. Les triumvirs, désormais les maîtres, se saisissent de la personne de Catherine de Médicis et de celle du roi, les forcent à quitter Fontainebleau et à venir à Paris appuyer leurs actes de la sanction royale. En vain Catherine tend les bras au prince de Condé, qui, se voyant appuyé par près de la moitié des villes du royaume, propose la paix à condition que le gouvernement passera entre ses mains. La cour, sous l'influence du duc de Guise, rejette ses propositions, et le déclare criminel de lèse-majesté. Il tient bon, prétendant que le roi n'est pas libre.

Le duc de Guise se trouvait, par ses talents et son influence, le chef naturel du parti catholique. Sans avoir été nommé général, il dirigea l'armée royale contre Rouen, et en quatre jours il emporta la place; mais il faillit y périr sous le poignard d'un protestant. C'est alors que le duc de Guise, faisant grâce à son meurtrier, lui adressa ces nobles paroles, en faveur desquelles bien des choses peuvent lui être pardonnées : « Je veux vous monstrer combien la religion que je tiens est plus douce que « celle de quoi vous faites profession; « la vostre vous a conseillé de me tuer « sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense, et la mienne commande « que je vous pardonne, tout convaincu « que vous êtes de m'avoir voulu tuer « sans raison. » Bientôt les deux armées furent en présence dans la plaine de Dreux. Les réformés se crurent vainqueurs d'abord, le connétable étant prisonnier. Le maréchal de Saint-André venait de perir, quand le duc de Guise accourut avec quelques troupes d'arrière-garde et rétablit le combat. Un des chefs huguenots dit en le voyant paraître : « Voilà une queue que nous aurons de la peine à écorcher. » Après un choc sanglant, l'armée protestante fit retraite. Le duc de Guise avait déclaré d'abord qu'il ne combattrait que comme capitaine de ses gardes. La victoire de Dreux l'éleva plus haut que jamais; Montmorency était entre les mains des protestants, Condé entre celles des catholiques; Guise était vainqueur du parti opposé, et grandissait par les pertes du sien. Il fut nommé pour la troisième fois lieutenant général du royaume, et il résolut d'abattre d'un coup la faction des huguenots, en assiégeant Orléans, le centre de leur puissance (février 1563). Malgré le courage de Dandelot qui la défendait, la place allait succomber, lorsqu'un nouveau fanatique, Jean Poltrot de Merly, gentilhomme de l'Angoumois, résolut de sauver son parti par un crime. Dans la journée du 18 février, il se prépara par la prière à l'assassinat. Le soir, ayant en main un cheval d'Espagne qu'il avait acheté avec l'argent de Coligny, il attendit Guise au coin d'un bois, près du château de Corney, où le duc était logé; il l'ajusta à six pas de distance, d'un coup de pistolet au défaut de la cuirasse, près de l'aisselle, et le blessa mortellement. François de Lorraine, duc de Guise, expira le 24 février 1563, emportant la réputation du plus grand homme de guerre de son temps. Sa mort fut un malheur pour la France, car il est probable que sa grande supériorité personnelle eût assuré promptement à son parti une victoire décisive. Guise, devenu le maître, aurait peut-être renoncé à son zèle outré pour la foi catholique, et compris la nécessité de tolérer la réforme; mais il n'en vint jamais là, et au lieu d'avoir été l'arbitre et le modérateur des partis, il fut le provocateur des guerres civiles.

François de Guise avait épousé, le 4 décembre 1549, Anne d'Este, fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, laquelle se remaria en 1566 à Jacques de Savoie, duc de Nemours, et mourut le 17 mai 1607. Cette princesse joua un grand rôle dans les affaires de ce temps, et conserva une haine furieuse contre Co-

ligny, qui probablement n'avait point été étranger à l'assassinat du duc de Guise. De ce mariage, il naquit plusieurs enfants : Henri, qui fut duc de Guise après son père; Charles, qui fonda la branche de Mayenne; Louis, qui succéda à son oncle le cardinal de Lorraine dans l'archevêché de Reims, en 1574, et fut créé cardinal sous le nom de Guise, par Grégoire XIII, le 21 février 1578 : il périt avec le duc son frère aux états généraux de 1588; Catherine, mariée à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et qui se signala par ses fureurs dans le temps de la ligue.

En 1552, Henri II avait érigé, en faveur de François de Guise, la baronnie de Joinville en principauté.

Henri Ier, troisième duc de Guise, n'avait que treize ans quand son père fut assassiné. La duchesse sa mère présenta au roi une requête pour demander que Coligny fût mis en jugement. De son côté, l'amiral arriva avec une forte escorte; mais on imposa silence aux deux partis. D'ailleurs les Guises ne pouvaient pas grand' chose : le cardinal étant au concile de Trente, la famille n'avait pas son plus ferme appui. Quand Charles IX eut été déclaré majeur, les requêtes recommencèrent. Antoinette de Bourbon, mère des Guises, et Anne d'Este, veuve de François, se présentèrent au roi en longs habits de deuil. Elles étaient suivies par les enfants du duc, par des femmes voilées qui faisaient retentir l'air de leurs cris et de leurs gémissements, et enfin par tous les parents et amis de la famille, également en deuil. Les deux duchesses se jetèrent à genoux aux pieds du roi, en criant *Justice!* Le roi déclara se réserver la connaissance de cette grande cause, et ordonna en même temps que la décision en serait suspendue pour le terme de trois ans. Mais cette justice si différée ne fut jamais rendue, et les Guises, dans leur implacable désir de vengeance, répondirent à l'assassinat par l'assassinat. Trois ans après, l'assemblée des notables de Moulins travailla à rapprocher les deux maisons. Ses efforts amenèrent une réconciliation mensongère, dans laquelle Anne et le cardinal embrassèrent l'amiral, s'engageant à oublier tout ressentiment contre lui. Mais le jeune Henri, qui n'avait pas encore seize ans accomplis, quoiqu'il eût déjà fait une campagne contre les Turcs, trouva moyen de se dispenser de prendre part à cette réconciliation, et le duc d'Aumale en avait fait autant. Ainsi la rivalité des Guises et des Châtillons n'était que suspendue.

Pour qu'elle recommençât avec vivacité, il fallait laisser au jeune duc de Guise le temps de grandir et de s'illustrer. La valeur guerrière dont ce prince fit preuve en Hongrie, contre les Turcs; à Jarnac, à Moncontour, contre les huguenots, promettait qu'il serait le digne héritier de son père. En 1569, lorsqu'on eut appris que Coligny allait assiéger Poitiers, le duc de Guise et le duc de Mayenne son frère se jetèrent dans cette place avec un grand nombre de gentilshommes. « *Ces grandes cités*, disait l'amiral, *sont les sépultures des armées.* » Il avait raison : son armée fut obligée de quitter le siége après des pertes considérables. S'étant ainsi fait connaître, Henri annonça le projet de prendre la direction du parti catholique, et de rendre à sa maison l'influence qu'elle semblait avoir perdue. Quoique inférieur à son père pour la grandeur de l'ambition et pour la fermeté dans les vues, il possédait beaucoup de ses brillantes qualités. « Les avantages qui, même séparés, faisaient aimer chacun des princes lorrains, le duc de Guise les réunissait tous en lui seul : air de dignité, belle taille, traits réguliers, port majestueux, regard doux quoique perçant, manières polies et insinuantes, enfin ce qui rendrait un grand l'idole de la nation, n'eût-il que ces qualités extérieures; mais Guise y joignait une bravoure à toute épreuve, et le talent rare de faire valoir ses exploits sans forfanterie; l'esprit du commandement; la discrétion sous l'air de franchise; l'art de se faire croire trop retenu, lors même qu'il agissait sans ménagement, et de faire penser qu'il n'était poussé que par le zèle de la religion, quand il n'allait qu'à ses intérêts; aussi, pour me servir des termes d'un écrivain estimé, la France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse. Guise avait

de plus, en vraies vertus, de la grandeur d'âme, beaucoup de patience, une prudence jamais déconcertée par les événements, le coup d'œil de maître dans les affaires, et la facilité de se déterminer, quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés. Point de lenteur, l'action allait chez lui comme la pensée. Le duc de Mayenne son frère l'exhortant un jour à peser quelques inconvénients avant que de prendre un parti : « Ce que je n'aurai « pu résoudre en un quart d'heure, ré- « pondit-il, je ne le résoudrai pas en « toute ma vie (*). »

Tel fut l'homme que le catholicisme eut pour représentant dans les nouvelles guerres religieuses, et qui fut pour les Valois un sujet redoutable, un rival menaçant. Cependant, avant la Saint-Barthélemy, Charles IX n'était point encore dominé par les Guises. Ceux-ci même murmuraient de voir passer au prince de Béarn Marguerite, sœur du roi, à la main de laquelle Henri de Guise avait eu des prétentions. Le cardinal de Lorraine s'en était expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal qui la demandait pour son maître. « *L'aîné de ma maison*, dit-il en par- « lant du duc de Lorraine, *a eu l'aînée*, « *le cadet aura la cadette.* » Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc de Guise, qui craignait les éclats des terribles emportements de Charles IX, épousa précipitamment Catherine de Clèves. Ensuite se prépara le sombre drame de la Saint-Barthélemy. (Voyez ce mot.) Le mécontentement des Guises était au comble de voir les Bourbons et Coligny reçus à la cour et conquérir la faveur royale. Ils se retirèrent brusquement. « C'é- « toit, disaient-ils, une chose odieuse « qu'une famille qui avoit rendu de si « grands services fût si peu considérée, « et que, loin de venger la mort d'un « homme qui s'étoit sacrifié pour la re- « ligion et pour l'État, on affectât d'ac- « cabler de bienfaits ses ennemis et ses « assassins (1571). » Le duc de Guise alla dans ses domaines, le cardinal de Lorraine à Rome, et le duc de Mayenne à Venise. Mais Charles IX, qui ne voulait pas se livrer entièrement à Coligny et à son parti, rappela le duc de Guise à la cour (1572), engageant les deux factions à ne pas se livrer à leurs projets de vengeance. Mais les sombres intrigues de cette cour sanglante se dénouèrent enfin par un horrible massacre. On y préluda par des attentats particuliers. Le meurtre était un des moyens politiques de ces tristes temps. Il paraît que Catherine eut un moment l'idée de massacrer les chefs de tous les partis ; mais les Guises eurent l'art de tourner cette fureur contre ceux qu'ils détestaient. Un régiment des gardes étant entré dans Paris, « Charles IX, dit Davila, donna au duc de Guise commission d'exécuter ce qui avait été prémédité entre eux, » c'est-à-dire, qu'il l'autorisait à tuer Coligny, croyant seulement laisser un libre cours aux vengeances de famille, car Guise n'avait jamais déposé l'idée que c'était Coligny qui avait fait assassiner son père. Mais, dans l'intention des conspirateurs, le massacre de Coligny, avant tous les autres, était la conséquence d'une combinaison plus profonde. Ce coup devait être le signal du massacre de tous les protestants. On sait que Coligny fut frappé par Maurevel le 20 août 1572. Il échappa, et les huguenots firent entendre des propos menaçants : Charles IX, irrité des insultes faites à son pouvoir, écouta sans répugnance les projets de ses conseillers. Dans le conciliabule de sang qui décida la Saint-Barthélemy, et où il y avait quatre Italiens, la reine mère, Nevers, Retz et Birago, le duc de Guise proposa de comprendre dans le massacre le roi de Navarre et le prince de Condé, son cousin ; mais on s'y opposa. Davila blâme cette indulgence comme ayant fait perdre tous les fruits d'une résolution qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de l'habileté et de la hardiesse.

Le samedi soir, 23 août, Guise alla trouver Charron, président de la cour des aides, qui venait d'être nommé prévôt des marchands, et lui donna ordre, de la part du roi, de tenir prêts 2,000 bourgeois armés ; les bourgeois, animés par le fanatisme et leur dé-

(*) Anquetil, Esprit de la ligue liv. v, t. II, p. 315.

vouement au duc de Guise, montrèrent la plus ferme résolution. Dès que le roi eut donné le signal, le matin du dimanche, 24 août, les ducs de Guise et d'Aumale, suivis d'environ 300 soldats, coururent à la maison de l'amiral. On sait la mort courageuse de Coligny, et la joie infernale du duc de Guise, qui, ayant assouvi sa haine, n'en continua pas moins à exciter ses soldats au meurtre des huguenots. Il alla même jusqu'à poursuivre ceux qui échappaient, et courut après eux jusqu'à Montfort-l'Amaury, d'où il revint chercher d'autres victimes. Un tel forfait, loin de nuire à ses auteurs, les éleva encore plus haut qu'ils n'étaient dans l'opinion des catholiques. Malgré tout ce que fit Charles IX, il ne put empêcher le duc de Guise d'en emporter toute la gloire, et d'être regardé dès lors par les catholiques comme le sauveur, le vrai défenseur de la foi. Il est vrai que la cour le repoussait comme trop dangereux, mais il n'en devenait que plus cher à la multitude. Dans la quatrième guerre civile qui éclata après la Saint-Barthélemy, Henri de Guise fut écarté du commandement, que l'on confia au duc d'Anjou. La conspiration des politiques, qui compliqua encore les dissensions du royaume, eut lieu sans la participation du duc de Guise, qui détestait le maréchal de Montmorency, un des personnages du complot.

Après la mort de Charles IX (1574), Catherine de Médicis, redevenue puissante, songea à travailler à l'abaissement des Guises et à inspirer cette résolution à Henri III; et quand ce prince fut revenu de Pologne et qu'il eut concerté avec sa mère la conduite qu'ils devaient tenir à l'intérieur, le cardinal et le duc de Guise, admis au conseil pour la forme, s'aperçurent bien qu'ils n'étaient pas dans le secret de la politique nouvelle. La mort du cardinal de Lorraine, qui eut lieu quelque temps après (29 décembre 1574), fut considérée d'abord comme ôtant à la faction des Guises l'ascendant qu'elle avait eu jusque-là. Mais le roi était tombé dans un souverain mépris à cause de l'infamie de sa conduite, et l'autorité royale ne se releva pas. Le duc d'Alençon, frère du roi, et tout l'ancien parti des politiques, reprennent les armes. Une armée de rebelles marche sur la Champagne, dont le duc de Guise était gouverneur. Thoré, qui la commande, se trouve bientôt enveloppé près de Château-Thierry par le duc de Guise, à la tête de forces supérieures. Jugeant toute retraite impossible, il attaque le premier, le 10 octobre 1575, ceux qui lui fermaient le passage entre Damery et Dormans. Sa troupe est mise en déroute. (Voyez DORMANS [combat de].) Ce fut là qu'un soldat huguenot lui ajusta dans le visage un coup d'arquebuse qui lui fracassa la mâchoire. Dès lors Henri, duc de Guise, porta, comme son père, le surnom de *Balafré*.

Cependant les efforts des catholiques restaient toujours inutiles : chaque défaite des huguenots était suivie d'une paix avantageuse. Le duc de Guise, reconnaissant dans ces résultats la politique de Catherine et de Henri III, résolut de les mettre hors d'état d'agir, en se plaçant à la tête d'un parti qui lui serait plus dévoué qu'au roi de France, et par lequel il serait roi lui-même. Dès lors (1576) commence l'organisation de la ligue. On prétend que le cardinal de Lorraine concerta la ligue après la bataille de Dreux dans le concile de Trente; mais s'il imagina quelque chose, l'exécution ne réussit pas alors, et s'il se forma de petites ligues particulières vers 1563, le gouvernement put les reprimer. La vraie ligue date donc de 1576, et commence en Picardie. Le maréchal d'Humières, à l'instigation du duc de Guise, proposa une association aux catholiques de son gouvernement. Les jésuites en dressèrent le manifeste, et un jeune gentilhomme de la province, nommé Haplincourt, se chargea de la faire signer; et au bout de quelques mois, cette association puissante put équiper 26,000 soldats et 5,000 cavaliers, tout prêts à répondre à l'appel du duc de Guise, le chef, l'âme de l'union.

Tandis que le dernier des Valois, plongé dans le mépris, et réduit à l'impuissance, laissait le pouvoir s'échapper de ses faibles mains, le duc de Guise ne se donnait plus la peine de dissimuler ses prétentions, et s'apprêtait à réclamer pour lui l'héritage de Charlema-

gne, dont il se prétendait le descendant. Un mémoire adressé au pape Grégoire XIII, composé par un avocat du parlement de Paris nommé David, étant tombé entre les mains des protestants, fut publié par eux, et dévoila tous les projets des Guises, que l'organisation de la ligue ne pouvait que faire soupçonner. Ce mémoire attribuait tous les malheurs de l'Église en France à Hugues Capet, sur lequel ne s'était point étendue la bénédiction accordée par le siége apostolique à Charlemagne et à ses descendants. « Les Capétiens, disait-il, en cherchant à se rendre indépendants des papes, avaient soutenu cette erreur abominable qu'on nomme en France les libertés de l'Église gallicane; ils avaient protégé tous les hérétiques contre le glaive de l'Église; ils avaient, par de lâches traités de paix, rendu inutiles toutes les victoires remportées sur la réforme. Aussi la justice de Dieu avait frappé les descendants de Hugues Capet; la branche aînée, sans vertu, sans honneur, sans talent, n'avait plus même assez de vigueur pour vivre et se propager; on voyait mourir les uns après les autres les fils de Henri II sans enfants; la branche cadette s'était abandonnée à l'hérésie; elle y persistait avec obstination, et méritait ainsi l'exécration des fidèles. Mais pendant ce temps, la race de Charlemagne avait grandi; les ducs de Lorraine, descendants de Charles, le dernier des Carlovingiens, étaient les vrais représentants de ce grand monarque; ils étaient toujours couverts de la bénédiction apostolique; ils avaient persisté dans la foi et l'obéissance du saint-siége, en même temps qu'ils brillaient de toutes les vertus des chevaliers, et la France ne serait heureuse que quand ils remonteraient sur le trône, auquel ils assureraient de nouveau la bénédiction de l'Église (*). »

On suppliait donc le pape d'accorder son appui au duc de Guise pour interrompre la succession des Capétiens. Le duc, chef de la ligue, devait diriger la convocation et les délibérations des états généraux, y poursuivre la condamnation du frère du roi, uni aux hérétiques, « et l'exemple très-saint et pientissime du roi catholique, en l'endroit de son propre fils unique, seroit suivi. Au même jour paraîtront les forces de la ligue pour se saisir, tant du frère du roi que de tous ceux qui l'auront accompagné dans sa malheureuse entreprise... Chacun en son ressort courra sus aux hérétiques, lesquels ils passeront au fil de l'épée, et s'empareront de leurs biens pour être employés aux frais de la guerre... Et finalement, par l'avis et permission de Sa Sainteté, le duc de Guise fera enfermer le roi et la reine dans un monastère, comme Pepin son ancêtre fit à Childéric. »

Henri III ne douta plus du danger qui menaçait son trône; il se réveilla un instant, et montra quelques talents dans la lutte difficile qu'il soutint à Blois contre des états généraux composés de ligueurs ou de catholiques dévoués aux Guises. Il jura et signa la sainte ligue, espérant y balancer l'influence du duc de Guise, et rallier le parti autour du trône, puis il la proscrivit dans l'édit de Bergerac ou de Poitiers, qui terminait la sixième guerre civile, après avoir reconnu qu'il ne trouvait dans les ligueurs que des ennemis. Les partisans du duc de Guise cherchèrent à maintenir la ligue proscrite par l'édit de Poitiers, tandis que Henri III retenait autour de lui une partie des seigneurs en les faisant entrer dans l'association royale de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il créa le 31 décembre 1578. Mais la faiblesse de son gouvernement, la honte de sa vie privée, l'absence de toute vigueur, de toute prudence, de toute bonne foi, assuraient le succès de la ligue, qui se répandit dans toutes les classes de la société, même là où elle avait été rejetée d'abord. En 1581, la ligue fit les plus grands progrès : « Beaucoup de sujets du roi, dit un contemporain, étoient agités par le vent de la ligue, qui, secrètement et par sous main, ourdissoit toujours son fuseau; ils tendoient comme à la rébellion, s'y laissant transporter par les charges qu'on leur mettoit sus (*). » La mort du duc d'Anjou,

(*) Sismondi, Histoire des Franç., t. XIX, p. 389.

(*) Lestoile, p. 111, édit. Michaud.

dernier fils de Catherine de Médicis, vint encore améliorer la position du duc de Guise, en le débarrassant d'un prince catholique, héritier légitime du trône, et en donnant pour successeur à Henri III un hérétique, le roi de Navarre. Il devenait plus facile à Guise de dégrader Henri III comme favorable aux hérétiques, et d'écarter un héritier huguenot. Ensuite le chemin du trône lui était ouvert.

Guise travaille désormais sans hésitation, sans incertitude, à atteindre ce but : il traite avec Philippe II par l'entremise de Taxis, et en obtient de l'argent (1585). Aux consultations qu'il adresse au pape Grégoire XIII, il obtient pour réponse qu'il est permis de faire la guerre, même au roi, pour maintenir la religion catholique. Les prédicateurs en chaire (*), les prêtres dans le tribunal de la pénitence, travaillent pour lui et excitent le peuple contre le roi de Navarre. Pour couvrir ses projets et ne point effaroucher les esprits qu'une usurpation révolterait, il oppose d'abord aux droits de Henri de Béarn, les prétentions de son oncle, le vieux cardinal de Bourbon. Le cardinal date de Péronne un manifeste où il revendique le trône pour lui, se déclare chef de la ligue, s'appuie sur l'alliance de l'Espagne et de plusieurs autres puissances étrangères, et déclame contre les abus du règne de Henri III. A couvert derrière le nom du vieux cardinal, le duc de Guise marche à son but. Retiré en Lorraine, il lève 12,000 hommes, s'empare de Toul, Verdun, Châlons, soulève la Champagne par lui-même, la Picardie par son frère, et fait déclarer en sa faveur, Lyon, Bourges, Orléans, Angers. A Paris, il affermit la ligue, et habitue les citoyens à prendre les armes contre leur souverain. Henri de Béarn s'apprête à se défendre et organise les huguenots; deux ligues se partagent le royaume; la royauté ne dirige ni l'une ni l'autre, et celle pour laquelle Henri III doit se déclarer le dominera. En effet, Henri s'unit à la ligue par le traité de Nemours, qui semble un acte souverain imposé par la ligue et le duc de Guise au roi et à la France. Le duc de Guise obtenait pour places de sûreté, Verdun, Toul et Saint-Dizier; Soissons était donné au cardinal de Bourbon; des grades, de l'argent, tout était accordé aux ligueurs par ce déplorable traité. Après avoir enlevé au roi une partie de son autorité, le duc de Guise l'arme contre son héritier : la guerre se prépare contre Henri de Navarre; Rome l'excommunie; Marguerite, sa femme, l'abandonne; les Seize s'organisent à Paris; tout conspire au succès des vues du duc de Guise. La guerre, conséquence inévitable du traité de Nemours, commença enfin (1585). C'est la guerre des trois Henris. Henri de Valois épuisait ses ressources à lever des armées qu'il savait devoir combattre pour les Guises plutôt que pour lui. Il ne pouvait se dispenser de leur en donner le commandement; aussi, malgré ses répugnances, il envoya Lansac auprès du duc de Guise pour lui demander quelle était l'armée dont il voulait le commandement. Guise répondit qu'il désirait être opposé aux luthériens d'Allemagne, pour défendre la Champagne et la Lorraine, et il exigea pour son frère le commandement de l'armée qui devait combattre Henri de Navarre. Le roi voulut en vain entraver leur autorité et les entourer d'obstacles, le duc de Guise se couvrit de gloire et n'en fut que plus redoutable.

Le 22 août 1587, le baron de Dohna entra, à la tête de l'armée allemande, en Lorraine, et en Champagne, le 18 septembre. Ils étaient plus de 40,000 hommes; la faible troupe du duc de Guise leur tint tête cependant. Henri de Guise opposa l'excès de l'audace à la grandeur du péril. Il surprit les Allemands à Vimaury, au moment où ils étaient accablés par le vin et par le sommeil, leur fit éprouver une grande perte et les rejeta vers la Loire. Quelque temps après, il surprit encore l'ennemi au bourg de d'Auneau, près de Chartres, et en fit un horrible massacre. Comme à Vimaury, de Dohna s'ouvrit un passage au travers des ennemis. Il traversa un étang à la nage, et, parvenu au milieu de ses Suisses, il les supplia vainement d'attaquer le duc de Guise. Après ces deux victoires, la puissante armée

(*) Voir le Mémoire de M. Labitte sur les prédicateurs de la ligue.

luthérienne se dissipa ; Paris était dans l'allégresse. « Les prédicateurs crioient que sans la prouesse et constance du duc de Guise, l'arche seroit tombée entre les mains des Philistins, et que l'hérésie eût triomphé de la religion... Il n'y eut prédicateur qui ne criât que Saül en avoit tué 1,000 et David 10,000, dont le roi fut fort mal content (*). »

Philippe II voyait avec une vive satisfaction l'agitation intérieure du royaume. Par ses relations avec la ligue et les Guises, il exerçait une fatale influence sur les affaires de France, cherchant à amener la dissolution de la monarchie par la ligue, et à se faire reconnaître comme chef de la confédération aristocratique qui devait se partager la France. Ses relations avec le duc de Guise étaient très-fréquentes et très-actives. M. Capefigue a donné plusieurs extraits de sa correspondance avec don Bernardin de Mendoza, son ambassadeur à Paris, et avec Guise, qui se cachait sous le nom de Mucius (**). On y voit que Philippe insistait pour que Guise conservât sous ses ordres et à sa paye les troupes de la ligue, au lieu de les remettre au roi ; il le félicitait de ses victoires, etc.

Après sa double victoire, le duc de Guise, de concert avec les ligueurs, veut imposer à Henri III de nouvelles mesures contre les huguenots. Henri III s'y refuse ; on organise la révolte. Le roi, pour contenir la ville de Paris, ordonne à un corps de 6,000 soldats, composé en grande partie de Suisses, d'entrer dans la capitale, et ordonne en même temps au duc de Guise de s'en tenir éloigné. Mais tel est le désordre de ses finances, que, n'ayant pas de quoi payer la dépêche, il la met à la poste. Guise feint de ne pas avoir reçu la lettre, et se rend à Paris, où les habitants le reçoivent avec les démonstrations de l'enthousiasme le plus exalté. Henri fait alors entrer ses 6,000 soldats pour se défendre contre l'effervescence populaire. Excités par Crucé, l'un des Seize, les bourgeois élèvent des barricades dans les rues, assaillent les soldats des fenêtres de leurs maisons, en tuent une partie, désarment les autres, et tiennent le roi prisonnier dans le Louvre (12 mai 1588).

Ce jour, Guise osa trop ou trop peu. « Qui a voulu boire une fois du vin des « dieux, jamais ne se doit reconnoistre « homme ; car il faut estre César ou rien « du tout. » Guise ne fit pas usage de cette énergique et profonde maxime d'un de ses contemporains. Le roi lui échappa, lui abandonnant sa capitale, mais restant encore roi. La rusée Catherine vint trouver le duc dans l'ivresse du triomphe, et, tandis qu'elle l'amuse deux heures par de captieuses paroles, le roi quittait le Louvre, laissant le duc de Guise régner à Paris. Le duc s'y conduisit en souverain, changea les magistrats municipaux, nomma pour prévôt des marchands l'un des Seize. Ensuite il essaya, mais en vain, d'entraîner le parlement dans ses intérêts : il échoua devant l'inflexible loyauté du président de Harlay. Le malheureux Henri III, fugitif dans son royaume, et poursuivi par la toute-puissance du duc de Guise, fut forcé de mettre le comble à sa honte en signant l'édit d'Union (juillet 1588), qui accordait l'amnistie de ce qui s'était passé aux barricades ; promettait l'extirpation de l'hérésie, et excluait le roi de Navarre de la succession au trône ; enfin, il nomma Henri de Guise lieutenant général du royaume et partagea son autorité avec lui.

Arrivé si haut, le duc de Guise ne pouvait plus monter sans renverser Henri III : il résolut de consommer la perte du dernier Valois aux états généraux rassemblés à Blois, en septembre 1588. Mais, cette fois, le roi, poussé à bout, ne put se contenir ; il eut recours à un coup d'État de politique italienne, et le duc de Guise fut assassiné, le 23 décembre 1588. Le roi avait concerté ce meurtre avec les quarante-cinq gentilshommes de sa garde ordinaire. Le matin, le conseil s'assembla avant le jour, mais le duc de Guise n'y arriva qu'à huit heures. Il paraissait pâle et défait, il se plaignit d'un frisson. Cependant, il entre chez le roi. « Mais, ainsi qu'il est à deux pas de la porte du cabinet, prend sa barbe avec sa main droite, et tourne le corps et la face à

(*) Journal de l'Estoile.

(**) D'après les Archives de Simancas, Capefigue, t. IV, p. 342.

demi pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montsery, l'aîné, qui étoit près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc vouloit se reculer pour se mettre en défense; et tout d'un temps est par lui-même frappé d'un coup de poignard dans le sein, disant: « Ah traître, tu en mourras! » Et en même temps, le sieur des Effranats se jette à ses jambes, et le sieur de Saint-Malines lui porte par le derrière un grand coup de poignard près de la gorge, dans la poitrine, et le sieur de Laignac un coup d'épée dans les reins. Et, bien qu'il eût son épée engagée de son manteau, et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant (tant il étoit puissant) de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'au pied du lit du roy où il tomba....., lequel étant dans son cabinet, leur ayant demandé s'ils avoient fait, en sortit, et donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort, tout ainsi que ledit duc de Guise en avoit donné au feu amiral : chose remarquable, avec une, que le roi l'ayant un peu contemplé, dit tout bas : « Mon « Dieu qu'il est grand! il paroît encore « plus grand mort que vivant. »

« Le sieur de Beaulieu apercevant à ce corps quelque petit mouvement, il lui dit : « Monsieur, cependant qu'il « vous reste quelque peu de vie, de- « mandez pardon à Dieu et au roi. » Alors, sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme, fut couvert d'un manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prévost de France, lequel, par le commandement du roy, fit brûler le corps par son exécuteur en cette premiere salle, qui est en bas, à la main droite en entrant dans le château, et à la fin jeter les cendres à la rivière (*). » Le lendemain, le cardinal de Guise fut assassiné par des hallebardiers, les quarante-cinq n'ayant pas osé frapper un prince de l'Église.

(*) Relation de la mort du duc et du cardinal de Guise, par le sieur Miron, médecin du roi Henri III. XLVe vol. de la Collection des mémoires.

La maison de Guise ne fut pas anéantie par ce coup. Henri de Guise avait quatre fils, parmi lesquels nous nommerons *Charles*, qui était l'aîné, et *Claude*, le quatrième, qui, en 1612, fut créé pair de France et duc de Chevreuse. Mais le rôle politique de la maison de Guise est terminé. Elle rentre dès lors dans la foule des familles illustres qui entourent le trône, dont les chefs s'agitent dans mille petites intrigues de cour, sans étendre leur action au delà.

Pour les Guises, c'était étrangement déchoir, eux qui avaient été longtemps les chefs populaires d'une grande partie de la France, eux dont le nom avait agité profondément les esprits, soit par la haine, soit par l'enthousiasme qu'ils inspiraient; eux qui avaient combattu, gouverné, versé tant de sang sur les champs de bataille, sur les échafauds, dans les rues; eux enfin qui avaient été plus que rois, et qui s'étaient vus au moment de conquérir ce titre. Ce n'est point là une destinée vulgaire, et l'histoire de la maison de Guise présente une grandeur imposante. Mais que faut-il penser de cette grandeur? Leur a-t-elle été donnée pour le mal ou pour le bien de la France? Il faut le reconnaître, les services rendus par les Guises n'égalent pas les maux qu'ils ont faits. Illustres par de nobles combats pour l'indépendance nationale, dans la lutte contre la maison d'Autriche, ils étaient devenus les héros de la France. Mais dès que la paix laisse aux partis le loisir des guerres civiles, les Guises excitent, animent, provoquent, frappent, et accumulent les perfidies et les violences pour atteindre le but d'une coupable ambition. On leur a fait honneur d'avoir organisé la résistance catholique et arrêté les progrès du calvinisme; mais cette guerre religieuse aurait été inutile sans le zèle fanatique qu'ils déployèrent contre les huguenots, sans leurs projets d'inquisition, sans les mesures qu'ils inspirèrent à Henri III, sans les flots de sang qu'ils versèrent, sans le massacre de Vassy, sans la Saint-Barthélemy. Les essais de tolérance tentés par l'Hôpital, pratiqués plus tard avec succès par Henri IV, ils les ont renversés, détruits, ivres qu'ils étaient de politique italienne et espa-

gnole; ils ont voulu la guerre pour s'élever par elle; il ne faut donc pas les louer d'avoir su la soutenir, mais les condamner pour l'avoir rendue nécessaire.

Répétons-le : la famille des Guises ne pouvait plus que descendre. Les derniers ducs qui la représentent sont ou des princes obscurs ou des héros de théâtre. *Charles Ier*, fils aîné de Henri Ier et de Catherine de Clèves, naquit le 20 août 1571. Il avait accompagné son père aux états de Blois en 1578. Aussitôt que Henri III eut fait assassiner Henri de Guise, il s'assura de la personne du jeune Charles, et le fit enfermer au château de Tours. Pendant ce temps, l'oncle du captif, le duc de Mayenne, s'était mis à la tête du parti de la ligue, et paraissait sur le point de réaliser à son profit les projets de son frère. On sait la fureur des Parisiens à la mort du duc de Guise, le soulèvement de cette capitale, le siége de Paris par Henri III, réconcilié avec son héritier, le roi de Navarre, l'assassinat de Henri III par Jacques Clément. Tous ces événements perpétuaient l'anarchie et favorisaient l'extension de la ligue. Mayenne, la duchesse de Montpensier, le duc d'Aumale, s'acharnèrent à la ruine du Béarnais, devenu roi depuis le crime de Jacques Clément. L'incendie se propageait, loin de s'éteindre, et l'esprit des Guises semblait tout animer. Pendant le fort de cette dernière guerre, le jeune Charles de Guise s'enfuit en 1591 du château de Tours, où il était renfermé, et alla à Bourges. Henri IV parut peu inquiet de cette évasion. Il comprenait que la présence du jeune duc dans le parti de la ligue n'apporterait pas de nouvelles forces à ses ennemis et ne ferait que les diviser de plus en plus. Il avait raison. Charles de Guise n'était rien par lui-même, mais le souvenir de son père le rendait cher aux ligueurs, et le duc de Mayenne en prit de l'ombrage. En effet, les ligueurs ayant voulu le faire élire roi de France dans les états de Paris, en lui donnant pour femme l'infante d'Espagne, ce projet échoua par les intrigues de Mayenne, qui songeait à se faire donner la couronne. Au reste, le jeune prince était dépourvu d'ambition, et il se conforma d'assez bonne grâce aux vues de son oncle. Il ne semblait pas fait par la nature pour aspirer à un trône, et pour être comme son père l'idole de la multitude : les satires du temps le raillent sur sa mine chétive et ses dehors peu avantageux. Il combattit Henri IV dans les armées de la ligue et de l'Espagne, et ne fut pas toujours heureux. Ainsi, au siége de Rouen, où Charles de Guise commandait l'avant-garde sous le duc de Parme, son quartier faillit être enlevé par Henri IV, qui lui tua 200 hommes et lui prit ses bagages.

Quand le parti de Henri IV eut acquis une supériorité décidée, le duc de Guise se détermina sans peine à se soumettre. Son lieutenant dans le gouvernement de Champagne, le maréchal de Saint-Pol, vieux et déterminé ligueur, voyant son chef tergiverser, méditait de livrer la place de Reims aux Espagnols. Le duc de Guise fit au maréchal des représentations sur sa conduite. Saint-Pol brava le prince dans sa réponse, et alla jusqu'à lui dire qu'il démentait son père. A ces mots, le fils du Balafré tira son épée et l'enfonça dans la poitrine du vieux maréchal. Quelques jours après, il fit sa soumission à Henri IV, et lui livra Reims et les autres places en son pouvoir. Il obtint le gouvernement de Provence au lieu de celui de Champagne; et, aidé de Lesdiguières, que le roi lui avait donné pour lieutenant, il soumit plusieurs villes que le duc d'Épernon défendait au nom de la ligue. Il força, en 1596, la ville de Marseille à rentrer sous l'autorité du roi. En prenant possession de cette place, il parcourut les rues en criant : « Bons Fran« çais, bons catholiques, criez Vive le « roi ! C'est le duc de Guise qui vous « parle ; voyez par mon exemple si le « roi sait pardonner. » Dès lors, fidèle serviteur de la cause royale, il fut chargé, en 1617, du commandement de l'armée de Champagne contre les princes ligués, et il leur prit quelques places. Le 18 octobre 1622, il battit les Rochellois dans une rencontre navale. L'attachement que le duc de Guise montra constamment pour la reine Marie de Médicis lui attira la haine du cardinal de Richelieu, qui le fit tomber dans la disgrâce du roi, et l'obligea à se retirer,

avec toute sa famille, en Italie. Il séjourna près de neuf ans à Florence, et mourut à Cuna, près de Sienne, le 30 septembre 1640. Son corps fut transporté à Joinville pour être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres. Il était duc de Guise et de Joyeuse, prince de Joinville, souverain de Château-Renaud, comte d'Eu, pair et grand maître de France, amiral des mers du Levant, gouverneur de Champagne et de Provence. Il avait épousé, en 1611, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et fille de ce bizarre Henri, duc de Joyeuse

Que Paris vit passer tour à tour
Du siècle au fond d'un cloître, et du cloître à la cour.

De ce mariage naquirent neuf enfants, dont le troisième, Henri, devint duc de Guise, après la mort de son père. Le septième était une fille, appelée Marie, qui succéda aux biens de sa maison après la mort de François-Joseph Ier, son petit-neveu. Enfin Françoise-Renée, le dernier de tous ces enfants, devint abbesse de Montmartre, et ce fut en cette abbaye, et en sa présence, que se signa, en 1662, le traité de Montmartre, par lequel Charles III, duc de Lorraine, cédait ses États à la France, sous la condition que les princes lorrains seraient déclarés *princes du sang de France* et habiles à succéder à cette couronne au défaut des Bourbons.

Henri II de Lorraine, cinquième duc de Guise, né le 4 août 1614, fut le dernier descendant direct de cette illustre maison. L'ardente activité des premiers Guises se retrouve en lui; mais éloigné du service de l'État par la défiance de Richelieu, plus avide de renommée que de vraie gloire, il consuma sa vie en duels, en profusions, en amours romanesques, en entreprises hasardeuses, et ne fut qu'un brillant aventurier. D'abord, il avait été destiné à l'état ecclésiastique, et il fut pourvu, avant d'avoir reçu définitivement les ordres, de l'archevêché de Reims et des riches abbayes qui se transmettaient comme une espèce de succession dans sa famille. Mais quand il devint l'aîné, il rentra dans la vie du monde, où il se fit remarquer par sa bonne mine, sa grâce, son esprit, son courage. Il aima Anne de Gonzague; mais Richelieu, qui ne voulait pas leur union, traversa leurs amours, et le duc de Guise, irrité contre le cardinal, se jeta dans le parti du comte de Soissons, et entra dans cette ligue fameuse, qui prit le nom spécieux *de ligue confédérée pour la paix universelle de la chrétienté*. Henri de Guise fut traité comme un criminel de lèse-majesté, et condamné par contumace, le 6 septembre 1641; ses biens furent confisqués et son duché aboli. Il s'était réfugié à Bruxelles, où Anne de Gonzague voulut le suivre; mais il la fit retourner à Paris, et l'oublia pour Honorée de Borghes, veuve du comte de Bossut, qu'il épousa. En 1643, il fit sa paix avec la cour et revint en France; mais le duché de Guise ne fut pas rétabli, et ce ne fut qu'en 1704 que de nouvelles lettres patentes furent délivrées pour en faire l'érection en faveur du prince de Condé. A son retour, Henri de Guise oublia sa femme, et s'attacha à un nouvel amour que mademoiselle de Pons lui avait inspiré. Il parvint, en 1650, à faire déclarer nul son mariage, désirant s'unir à mademoiselle de Pons, qu'il n'épousa pas pourtant. En 1647, il était allé en Italie, pour obtenir du pape la déclaration de nullité, lorsque les Napolitains, révoltés contre l'Espagne, le prirent pour chef, et lui donnèrent le titre de généralissime de leur armée. Le souvenir de François de Guise et les qualités brillantes du nouveau duc les déterminèrent à ce choix, dont ils eurent d'abord à se féliciter. Le jeune prince parut digne de la confiance du peuple qui l'appelait à sa délivrance. Monté sur une simple felouque, il passa hardiment au travers de l'armée de don Juan, battit les troupes espagnoles, et leur enleva la ville et la campagne environnante. Sa conduite gagna tous les cœurs. « On ne peut, dit-il dans ses Mémoires, exprimer la joie de tout ce peuple qui alloit jusqu'à l'adoration et l'idolâtrie, venant brûler de l'encens au nez de mon cheval.... Je me rendis chez Gennare, général des Napolitains.... Je lui présentai la lettre que M. de Fontenay (ambassadeur de France à Rome) m'avoit chargé de lui remettre. Il l'ouvrit, la parcourut tout de la vue, et,

après l'avoir tournée de tous les quatre côtés, il me la rejeta, disant qu'il ne savoit pas lire.... Le peuple demanda à me voir ; je me mis à une fenêtre, et je jetai un sac de sequins, et un de monnoie blanche, etc., etc. » La France lui avait promis ses secours; les Napolitains paraissaient disposés à l'élever sur le trône ; mais ses imprudences, ses galanteries, excitèrent la jalousie des uns, le compromirent auprès des autres : ses ennemis en profitèrent, et la trahison de ce Gennaro Landi dont il parle, livra Naples aux Espagnols au moment où le duc de Guise faisait une sortie pour introduire un convoi dans la ville. Surpris par les ennemis, il se défendit avec le plus grand courage; il était déterminé à périr les armes à la main; mais les Espagnols le firent prisonnier, le conduisirent à Gaëte, et de là à Madrid (1648). En 1652, le prince de Condé, qui avait passé à l'Espagne, obtint sa délivrance, en faisant espérer aux Espagnols un partisan de plus ; mais le duc de Guise, aigri par les souffrances de sa captivité à la tour de Ségovie, oublia les promesses qu'il avait faites aux ennemis de la France, et essaya même encore, en 1654, de reconquérir le royaume de Naples. Cette tentative fut sans résultat, et le duc de Guise revint à la cour, où il fut pourvu, en 1655, de la charge de grand chambellan. Nous avons les Mémoires du duc de Guise pendant la révolte de Naples, en 1647, écrits par deux personnes différentes, et dans des intentions bien contraires. L'un de ces Mémoires a pour auteur le comte Raymond de Modène, d'Avignon, qui avait accompagné Henri de Guise dans son expédition, mais qui, s'étant brouillé avec lui, s'est attaché à révéler les défauts de son caractère et ses fautes. Son livre parut en 1667, sous le titre d'*Histoire des révolutions de la ville de Naples*. L'année suivante, Sainctyon, ancien secrétaire du duc de Guise, opposa au comte de Modène des *Mémoires de M. le duc de Guise, contenant son entreprise sur le royaume de Naples jusqu'à sa prison*, Paris, 1668, in-4°, et 1681, in-12. Les Mémoires de Trévoux (1703, décembre) prouvent qu'ils sont écrits par le duc lui-même. On a encore du duc de Guise une *Relation* de sa seconde expédition à Naples. Revenu en France, l'héritier des puissants et ambitieux ducs de Guise vécut en simple courtisan, au milieu de nouvelles intrigues amoureuses, et n'ayant plus d'autre ambition que de briller dans les fêtes données par le grand roi. Il parut au fameux carrousel de 1663, à la tête du quadrille des sauvages américains, tandis que le grand Condé menait celui des Turcs. En voyant ces deux hommes on disait : « Voilà les héros de l'histoire et de la « fable. » Henri de Guise, ce héros de la fable, fut le dernier de cette race, dont la gloire historique vint s'éteindre en lui dans des exploits de théâtre, au milieu des applaudissements de cour. Il mourut en 1664, sans laisser de postérité.

Son neveu, *Louis-Joseph Ier*, fils de Louis Ier, duc de Joyeuse, et de Françoise-Marie de Valois, lui succéda dans les biens de sa maison. Il était duc de Guise, de Joyeuse et d'Angoulême, pair de France, prince de Joinville, comte d'Aletz et de Ponthieu. Il épousa, en 1667, Élisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, fille de Gaston de France, frère de Louis XIII. Il mourut en 1671, laissant un fils, François-Joseph Ier, qui ne vécut que jusqu'à l'âge de 6 ans. En lui finissent les mâles de la branche aînée des ducs de Guise; la succession de cette maison fut recueillie par Marie, fille aînée de Charles Ier.

Marie, à la mort de son petit-neveu, fut mise en possession de la majeure partie des biens qui appartenaient de temps immémorial à sa maison; mais cette princesse ne s'étant pas mariée, et étant morte le 3 mars 1688, le duché de Guise passa à la maison de Condé. Marie avait fait un testament olographe, le 6 janvier 1686, par lequel elle appelait la maison d'Elbeuf, issue des Guises, à recueillir sa succession; mais la maison de Condé, plus puissante alors à la cour que celle d'Elbeuf, s'en fit adjuger la majeure partie. Néanmoins, les terres de Lambesc et d'Orgon furent, dès lors, cédées à la branche d'Armagnac. Ainsi s'étaient accomplies, en moins de deux siècles, les destinées de la maison de Guise.

Guise (siége de). En 1424 Pothon de Xaintrailles était en garnison à

Guise en Thiérache. Jean de Luxembourg s'empara de sa personne en le faisant tomber dans une embûche, et ne le relâcha qu'à condition qu'il ne rentrerait plus dans la ville, ni lui, ni ses gens. Alors il y mit le siége avec deux mille combattants, Bourguignons et Anglais. Jean de Proisy défendit vaillamment la place jusqu'à la mi-septembre, que les assiégés demandèrent à capituler. En vertu d'un traité du 18 septembre, on promit de se rendre dans quelques mois si les troupes royales ne les secouraient pas. (Monstrelet, V, 82.) La place fut en effet remise le 26 février de l'année suivante.

En 1636, le comte de Guébriand, sommé par les Espagnols de leur rendre la ville de Guise, sous peine d'être, en moins d'une heure, passé au fil de l'épée lui et sa garnison, répond : « Que s'ils « veulent lui donner parole d'honneur « qu'ils se retireront après le premier « assaut, il fera, pour les bien recevoir, « abattre avant la fin du jour quarante « toises de la muraille. Cette rodomontade, qui vaut bien celle des Espagnols, empêche les ennemis d'entreprendre le siége d'une place dénuée de tout moyen de défense. 1636.

—En 1650, les Espagnols, commandés par l'archiduc Léopold, vinrent de nouveau assiéger la place. Ils la prirent le 27 juin. Mais le château se défendit si vigoureusement qu'ils furent contraints de se retirer le 2 juillet suivant.

Ce château, construit en 1549 par Claude de Lorraine, domine la ville d'environ 50 mètres. Sa forme est à peu près triangulaire, et ses fortifications très-irrégulières.

— Les étrangers entrèrent dans Guise par capitulation, en 1815.

Guiton (Jean), célèbre maire de la Rochelle pendant le dernier siége que cette ville soutint contre Richelieu, descendait d'une ancienne famille municipale, originaire de Villeneuve en Agenois, où ses ancêtres avaient été consuls et échevins. En 1622, étant amiral des Rochellois, il avait remporté d'importants succès sur les navires du roi, et conservait plusieurs enseignes fleurdelisées, en souvenir de ses triomphes. Lorsqu'en 1628 Richelieu vint mettre le siége devant la Rochelle pour détruire ce dernier refuge du protestantisme en France, Guiton fut élu maire de la ville. En prenant possession du fauteuil de la prévôté, il déposa deux pistolets sur le bureau, et s'adressant aux échevins et aux bourgeois qui l'entouraient : « Bonnes gens, dit-il, « vous m'élevez pour votre chef; je « m'ébahis de cet honneur. Il n'y au- « roit que deux évangélistes au monde « que je serois un des deux. Nous allons « tous faire serment sur la sainte Bible « de prendre plutôt la mort en patience « que de survivre à la perte de notre « religion et au carnage de nos famil- « les. Ceux d'entre vous qui parleront « de capitulation et de soumission au « papisme seront notés de traîtrise et « d'infamie; et ces deux pistolets demeu- « reront sur la table pour envoyer de « ce monde en l'autre tous les perfides. « Je jure et proteste de ne jamais son- « ger à la paix, et si quelqu'un m'en- « tend prononcer ce mot, je consens « qu'il me donne une mousquetade, la- « quelle m'étende roide. » La fermeté de Guiton ne se démentit pas un instant. Le 27 octobre il souffleta en plein conseil Lucien Caron, conseiller municipal, qui proposait de se rendre; il faisait pendre sans pitié les hommes et les femmes qui parlaient de soumission. Enfin la ville capitula, et le 30 octobre l'armée royale y fit son entrée. Guiton, à la porte de Coignes, présenta les clefs au maréchal de Schomberg qui lui dit : « Guiton, vous n'êtes plus maire; votre charge est abolie. Retirez-vous. » Quelques jours après, Guiton fut obligé de quitter la France, et se réfugia à Londres, où il demeura jusqu'en 1636. A cette époque, il obtint du service dans la marine royale, et, à la tête de plusieurs galères, contribua puissamment à la reprise des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite sur les Espagnols. Huit ans plus tard, en 1646, il se trouvait à la bataille navale livrée aux Espagnols devant Orbitello, bataille perdue par les Français. Il y combattait à côté de l'amiral de Bréze, qui y fut tué, et on pense qu'il périt dans le combat, car depuis cette époque on ne possède aucun renseignement sur sa vie. Il ne laissa point d'enfants mâles; une circonstance peu connue, et certifiée par

un acte authentique, c'est qu'une de ses filles épousa Jacob Duquesne, le frère du célèbre marin.

GUITRES. C'est le surnom donné aux paysans de la Guienne qui se révoltèrent en 1548, au sujet de l'exécution d'une ordonnance sur la gabelle, rendue en 1542, par François Ier. Le bourg de Guitres est le lieu où ils se rassemblèrent pour la première fois. (Voyez GABELLE.)

GUIZOT (François-Pierre-Guillaume), naquit à Nîmes, en 1787. A l'âge de sept ans, il perdit son père, qui monta sur l'échafaud, victime de la révolution. Ce douloureux événement, dont l'impression ne pouvait guère s'effacer, n'est point la seule particularité de son enfance dont l'historien attentif puisse retrouver quelque trace dans sa vie ultérieure. Né d'une famille calviniste, c'est à Genève, dans la ville mère du calvinisme, qu'il fut élevé. Cette éducation, à laquelle manquèrent les salutaires émanations de la patrie, fut, d'ailleurs, forte et religieuse. En 1805, il acheva son cours de philosophie, et, à peine rentré dans sa ville natale, il la quitta de nouveau pour aller faire son droit à Paris. Les séductions qui environnent cette première époque d'indépendance n'eurent point de prise sur lui. Il mena une vie toute studieuse, partagée entre le droit, les littératures classiques, l'histoire, et la philosophie de Kant. M. Stopfer, ancien ministre de la confédération helvétique, homme religieux et éclairé, avec lequel M. Guizot entretenait des relations intimes, et qui était son guide en philosophie, le présenta à quelques hommes distingués. De ce nombre fut Suard, chez lequel M. Guizot fit la connaissance de mademoiselle de Meulan, qu'il épousa dans la suite. Cette société le mit en état de mesurer ses forces; bientôt il s'essaya avec succès dans *le Publiciste*, journal dirigé par Suard, et, dès 1809, parut *le Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, ouvrage précédé d'une introduction remarquable. Cette publication fut rapidement suivie de quelques autres, dont voici les titres : 1° *De l'état des beaux-arts en France, et du salon de* 1810, Paris, 1811 ; 2° *De l'Espagne en* 1808, traduit de l'allemand de Rehfues, Paris, 1811 ; 3° *Annales de l'éducation*, continuées jusqu'en 1815 ; 4° *Vie des poëtes français du siècle de Louis XIV*. Ce dernier ouvrage est inachevé. Au milieu de travaux si nombreux, M. Guizot trouvait encore le loisir d'enrichir de ses articles divers recueils périodiques. En 1812, sa renommée naissante, et les recommandations de ses amis, lui ouvrirent les portes de la faculté des lettres. Il suppléa d'abord M. Lacretelle dans la chaire d'histoire ; mais bientôt après, on dédoubla la chaire, et il fut nommé professeur d'histoire moderne. C'était l'époque où M. Royer-Collard faisait entrer la philosophie dans une nouvelle route, et formait les maîtres de l'école actuelle. Devenu son collègue, M. Guizot ne tarda pas à devenir son ami et aussi un peu son disciple. Il y a en effet une harmonie profonde entre le mouvement historique que M. Guizot représente, et le mouvement philosophique qui est sorti de l'école de M. Royer-Collard, sinon de lui ; des deux parts même procédé, mêmes tendances, même résultat, ou, pour être plus précis, même insuffisance de résultats.

Insensible aux prestiges de la gloire nationale comme aux séductions du plaisir, M. Guizot n'avait point de sympathie pour le gouvernement impérial, et, malgré les insinuations de M. de Fontanes, il s'était abstenu d'en faire l'éloge dans son discours d'ouverture. Tant que dura l'empire, il se renferma dans les travaux de sa chaire. La première restauration lui ouvrit l'accès de la vie politique, qu'appelaient sans doute ses vœux secrets. Il entra par la porte que l'expérience a montrée depuis lors être celle qui convenait à son génie, la porte gouvernementale. Le 24 mai 1814, sur la recommandation de M. Royer-Collard, il fut nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur, occupé alors par l'abbé de Montesquiou. C'étaient de mauvais jours. L'administration était animée d'un esprit de réaction déplorable, et M. Guizot fut naturellement enveloppé dans la réprobation qu'elle souleva. La rédaction de la loi de censure du 21 octo-

bre lui fut personnellement imputée, et cette imputation prit d'autant plus de consistance, que, trois jours après la promulgation de la loi, il fut nommé censeur. Le retour de Napoléon renversa temporairement la fortune de M. Guizot, et contribua par là même à son élévation future. Une note officielle du *Moniteur*, à la date du 14 mai 1815, prouve qu'il ne se fit point scrupule de voter pour l'acte additionnel; néanmoins, il reçut sa démission de chef de division de l'intérieur, emploi qu'il occupait à cette époque en remplacement de celui de secrétaire général. C'est alors qu'il se rendit à Gand, auprès de Louis XVIII, et il y resta jusqu'à la seconde restauration. Cette démarche, outre les vives attaques dont elle est devenue l'objet par elle-même, a donné lieu à une autre accusation, celle d'avoir participé à la rédaction du *Moniteur de Gand*, participation, il faut le dire, que M. Guizot a formellement désavouée. Après le désastre de Waterloo, rentré en France avec les Bourbons, il reprit son titre de secrétaire général au département de l'intérieur, qu'il échangea bientôt (14 juillet 1815) pour celui de secrétaire général du ministère de la justice. M. Barbé-Marbois tenait alors le portefeuille, et autant l'administration de l'abbé de Montesquiou avait compromis déplorablement M. Guizot, autant lui fit d'honneur l'administration modérée de M. Barbé-Marbois. Lorsque celui-ci fut remplacé par M. Dambray, au mois de mai 1816, M. Guizot se retira, et reçut en dédommagement une place de maître des requêtes en service extraordinaire au conseil d'État. Cette situation lui laissant du loisir, il ne tarda pas à publier deux écrits politiques, où se faisait sentir une opposition tempérée. Ils sont datés l'un et l'autre de 1816, et intitulés : 1° *Du gouvernement représentatif et de l'état actuel de la France*, simple brochure, augmentée et réimprimée en 1820, sous ce titre : *Du gouvernement de la France depuis la restauration et du ministère actuel ;* 2° *Essai sur l'histoire et l'état actuel de l'instruction publique en France.* Le 5 septembre 1816, une ordonnance du roi prononça la dissolution de la chambre introuvable. M. Guizot contribua à cette détermination par un mémoire politique qu'il composa, et qui fut présenté au roi par M. Decazes. Nous devons aussi mentionner un autre acte qui suivit de près, et auquel M. Guizot prit également part : nous voulons parler de la loi électorale de 1817. Cette loi, dirigée contre les ultraroyalistes, dont elle assura la défaite, devait avoir pour résultat la prépondérance de la classe moyenne, sa prépondérance complète et définitive ; et les hommes de l'ancien régime n'étaient point les seuls qui le lui reprochassent. « A cette époque, dit « M. Guizot, n'étant ni député ni membre « important du gouvernement, je défen- « dis la loi contre ces attaques, je la dé- « fendis officiellement dans le *Moniteur* « en servant d'interprète au gouverne- « ment lui-même, et je la défendis en « avouant le reproche, en disant qu'il « était vrai que la loi avait pour résul- « tat de fonder en France la prépondé- « rance politique de la classe moyenne, « et que cela devait être, qu'ainsi le vou- « laient la justice et l'intérêt du pays. » Nous avons cru devoir nous arrêter sur cette circonstance ; car, dès lors, se dessine nettement la ligne politique que suivra désormais M. Guizot. La constitution anglaise, avec une aristocratie plus bourgeoise et la démocratie de moins, tel est presque tout le programme, non-seulement de M. Guizot, mais aussi, en général, de tous ceux qu'on appelait dès lors, et qu'on appelle encore aujourd'hui *doctrinaires*, quoique le nom d'école éclectique ou d'école historique les caractérisât peut-être mieux. Le ministère Decazes obtint naturellement leur appui. A peine M. Decazes eut-il pris possession du portefeuille de l'intérieur, à la fin de 1818, qu'il fit créer pour M. Guizot la direction générale de l'administration communale et départementale. Le 13 février 1820, à la suite de l'assassinat du duc de Berry, M. Decazes ayant donné sa démission du ministère, M. Guizot fut enveloppé dans sa disgrâce. Il fut même rayé de la liste des conseillers d'État, titre qu'il avait reçu en 1818. A partir de ce moment, M. Guizot fit de l'opposition, mais *sagement, et sans rompre avec le pouvoir royal,* comme le dit un de ses bio-

graphes. De 1820 à 1822, il signala cette opposition par les ouvrages suivants : 1° *Du gouvernement de la France depuis la restauration et du ministère actuel*, édition remaniée, et augmentée d'une brochure de 1817, comme nous l'avons dit ; 2° *Du gouvernement représentatif ; des conspirations et de la justice politique*, 1821 ; 3° *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, 1821 ; 4° *De la peine de mort en matière politique*, 1822. Une courte citation révélera suffisamment l'esprit élevé de cette dernière brochure, qui fit une grande sensation. « Les supplices, dit M. Guizot, détruisent des hommes ; ils ne changent ni les intérêts ni les sentiments des peuples... Le pouvoir peut tuer un, deux, plusieurs individus, châtier sévèrement un, deux, plusieurs complots ; mais s'il ne sait que cela, il se retrouvera toujours en présence des mêmes périls, des mêmes ennemis ; s'il sait faire autre chose, qu'il se dispense de tuer, il n'en est pas besoin ; de moins terribles coups lui suffisent. » C'est donc une bien terrible chose que l'expérience de la vie politique, si l'homme qui a écrit ces nobles maximes a pu si vite se désillusionner ! Cependant, M. Guizot était rentré dans sa chaire, et ses leçons entraînaient vers les études historiques une génération qui s'y montrait toute disposée. De cet enseignement si grave et tout scientifique, certaines conclusions pour le présent sortaient d'elles-mêmes. Le succès était immense, les applaudissements enthousiastes. La restauration, qui avait bien d'ailleurs quelque rancune contre l'écrivain, s'en alarma, ou feignit de s'en alarmer : le cours de M. de Guizot fut suspendu en 1822.

Le silence du professeur laissa une plus libre carrière à l'activité de l'écrivain ; les publications les plus importantes qui soient sorties de sa plume appartiennent à cette période de sa vie. Ce sont : 1° la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de la révolution d'Angleterre*, 1823 et années suiv. ; 2° la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à la fin du treizième siècle*, mêmes années ; 3° les *Essais sur l'histoire de France*, 1823, livre où, pour la première fois, l'explication de nos origines était présentée avec une netteté et une exactitude qui dissipèrent bien des doutes et bien des erreurs. En 1826, il accepta la direction générale de *l'Encyclopédie progressive*, et écrivit, pour cette entreprise, l'article *Encyclopédie*. L'idée sur laquelle repose cet article est trop caractéristique pour que nous ne la rappelions pas. Cette idée, ou plutôt ce *thème*, contre lequel s'éleva dès lors le saint-simonisme naissant, c'est l'impossibilité pour la raison humaine de rallier les connaissances dans une véritable unité scientifique, en sorte que toute encyclopédie serait purement un recueil, une statistique des sciences. En 1827, parut un ouvrage d'une haute importance et d'un mérite plus incontesté, *l'Histoire de la révolution d'Angleterre*, dont, malheureusement, nous n'avons encore que la première partie. Il serait regrettable qu'un livre, où l'intérêt de récits dramatiques se joint à de profondes et sages réflexions et à de vastes recherches, restât pour toujours inachevé.

Au milieu de ces grands travaux, à partir de la fermeture de sa chaire, M. Guizot s'était abstenu de toute polémique. Toutefois l'esprit de ses livres, quelques discours au sein des sociétés philanthropiques dont il était membre, discours qui ne sortaient guère des généralités, révélaient déjà une opposition contenue. En 1827, époque où M. Guizot se vit déjà voisin de l'âge d'éligibilité, cette opposition commença à se produire avec plus d'éclat. Il devint membre de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Ainsi fut scellée l'alliance entre lui et le libéralisme dont il était si éloigné au début de sa vie politique ; nous disons alliance, car entre ces deux courants il y avait des antipathies radicales qui rendaient toute fusion impossible. En 1828 vint le ministère Martignac, dont la tendance répondit à peu près aux vœux de M. Guizot et de ses amis. Sa chaire se rouvrit ainsi que celle de MM. Cousin et Villemain. On sait de quelles sympathies le professeur se vit entouré, et combien cet enseignement eut d'éclat. Disons-le avec un des biographes de M. Guizot : « Si un regret nous reste, c'est aussi

qu'un tel professeur ait sitôt jugé une telle tâche au-dessous de sa vocation ou de sa fortune (*). » Dès lors, naturellement M. Guizot se trouva rapproché du pouvoir ; aussi, par ordonnance du 1er août, fut-il réintégré au conseil d'État.

Bientôt après le ministère tomba. M. Guizot se retrouva de nouveau dans l'opposition. En présence d'une menace imminente de contre-révolution, tous les chefs du parti constitutionnel se rapprochèrent de plus en plus, toutes les dissidences antérieures, dissidences radicales, furent oubliées. M. Guizot prit une part active à la polémique ardente du *Journal des Débats* et du *Temps*. En 1830, il se présenta au collége électoral de Lizieux sous les auspices de l'opposition, et fut élu député. A la chambre, il contribua puissamment de sa parole à l'adoption de la mémorable adresse des 221. Réélu à Lisieux après la dissolution de la chambre, il prit une part active à toutes les délibérations de ce petit groupe de députés et de pairs qui, durant la révolution de juillet, exerça sur la suite des événements une influence si diversement appréciée. Ce fut lui qui rédigea la fameuse protestation du 27 juillet, protestation adressée aux journaux sans signature, et dont le *Temps* crut devoir modifier un peu le texte trop timoré. Ce fut aussi lui qui rédigea la proclamation par laquelle la chambre déféra la lieutenance générale au duc d'Orléans.

Dans les dernières luttes de la restauration, le libéralisme proprement dit s'était effacé par tactique derrière une opposition plus mesurée, dont les doctrinaires tenaient le drapeau. L'un d'eux, élu par sept colléges, présidait la chambre. Ils se trouvèrent donc investis d'un grand ascendant lorsque éclata la révolution. Mais étaient-ils suffisamment en mesure de satisfaire une révolution qu'ils n'avaient point voulue, point même rêvée? Y avait-il homogénéité entre eux et cette révolution?

Dès le 31 juillet, M. Guizot fut nommé par la commission municipale commissaire provisoire au département de l'instruction publique et des cultes. Il refusa pour accepter le lendemain les fonctions de commissaire provisoire au département de l'intérieur, poste où il fut confirmé le 11 août à titre définitif. Ici commence pour M. Guizot une existence nouvelle qui, si elle n'est pas l'illusion systématique d'un penseur, est un bien rare dévouement; car jamais homme d'État n'assuma sur sa tête plus d'impopularité. Quoi qu'il en soit, M. Guizot a eu la force de ne point fléchir devant cette impopularité, mais au contraire de s'en faire gloire. Déjà nous en avons indiqué le principe. Les exigences de M. Guizot sous la restauration s'étaient trouvées satisfaites d'un ministère Decazes, d'un ministère Martignac, il ne demandait rien de plus à la révolution de juillet. Il fut donc naturellement l'un des premiers et des plus ardents promoteurs de ce système de résistance qui a prévalu. Bientôt, dans ses discours, on vit apparaître ces mots qui révèlent sa pensée intime : *quasi-légitimité*, *répression*, *intimidation*. Adversaire du ministère Laffitte, à la chute duquel il contribua, il soutint au contraire de toutes ses forces le ministère répressif de Casimir Périer. Après la mort de celui-ci, il fut appelé à exercer à son tour cette même répression qu'il avait si vigoureusement défendue à la tribune. Il entra dans le cabinet du 9 octobre avec le portefeuille de l'instruction publique. De graves événements signalèrent la durée de ce ministère, et ne fournirent que trop d'occasions à l'énergie répressive du gouvernement. La loi sur les crieurs publics, la loi contre les associations, celle contre les détenteurs d'armes et de munitions de guerre, et enfin les lois de septembre, furent l'œuvre de ce ministère, où l'influence de M. Guizot était prépondérante; c'est donc à lui en bien ou en mal qu'en revient la plus grande part de responsabilité. Rappe-

(*) Au commencement de 1828, M. Guizot fonda la *Revue française*, dont la publication, suspendue par la révolution de juillet, a été reprise en 1836. Durant cette dernière période, M. Guizot l'a enrichie de plusieurs articles auxquels sa position officielle donnait une haute importance. Ces articles, dont plusieurs touchent aux questions religieuses, ont donné lieu à d'énergiques réclamations de la part de quelques protestants qui ont cru devoir déclarer toute solidarité entre les doctrines de leur église et celles de M. Guizot.

lons des souvenirs de cette même époque, sur lesquels notre pensée se reporte plus volontiers, et que préfère sans doute M. Guizot lui-même; nous voulons dire la loi sur l'instruction publique, qui, sans avoir la pensée trop vaste peut-être de quelques lois antérieures, est un grand et véritable service rendu au pays. D'autres actes non moins dignes d'éloges signalèrent cette longue période, durant laquelle M. Guizot tint le portefeuille de l'instruction publique. « C'est lui, dit un biographe dont nous emprunterons ici volontiers les paroles amies, c'est lui qui, allant au-devant de tous les besoins de l'intelligence, a créé, pour y satisfaire, des chaires nouvelles dans diverses facultés. Le muséum d'histoire naturelle, le collége de France, la bibliothèque du roi ont reçu par ses soins des améliorations notables. De grands travaux sur l'histoire de France ont été entrepris sous ses auspices, et des commissions ont été formées par lui pour encourager tous ces efforts. » Le 22 février 1836, le ministère fut renversé, et M. Guizot resta inactif jusqu'au 6 septembre, époque où il reprit le portefeuille de l'instruction publique. Le cabinet du 6 septembre ne tarda pas à se dissoudre, et il fut remplacé par le ministère du 15 avril (1837), dont l'enfantement fut laborieux. Deux influences rivales se disputaient la prépondérance; les prétentions rivales ne purent se concilier. Sous la présidence de M. Molé se forma un cabinet d'où les doctrinaires furent exclus. De là des griefs personnels qui ne tardèrent pas à s'envenimer, et jetèrent dans l'opposition M. Guizot et ses amis. C'est l'époque fameuse de la coalition. M. Guizot se retrouva un instant comme à la fin de la restauration, sous le même drapeau que ses adversaires politiques les plus déclarés, et, dans ce concert d'attaques, l'extrême gauche s'effaça souvent derrière lui pour le laisser porter à ses anciens amis les coups les plus âpres. Une telle position dut naturellement encourir le blâme des conservateurs. Une voix révérée de M. Guizot, une voix doctrinaire se joignit à ce blâme. M. Royer-Collard condamna la coalition. Ainsi fut consommée la rupture entre le maître et le disciple qui déjà s'étaient trouvés en désaccord dans une occasion bien différente, à l'occasion des lois de septembre, contre lesquelles M. Royer-Collard s'était hautement prononcé.

Après la chute du ministère du 15 avril, M. Guizot s'effaça jusqu'à l'avénement de M. Thiers. Alors il fut nommé à l'ambassade de Londres. Les circonstances étaient graves; un traité menaçant pour la France se préparait, il s'agissait de le combattre, et par son caractère, comme par son talent, on crut que M. Guizot était plus que tout autre en état de le faire avec succès. Cette mission, comme on sait, ne fut point heureuse; le traité de la quadruple alliance fut conclu. Une autre question d'une haute importance se posa durant cette même mission, celle du droit de visite. La question avait deux faces, l'une philanthropique, l'autre politique. M. Guizot ne vit que la première, et nous pensons qu'avec les tendances de son esprit, les habitudes de son caractère, et les préoccupations de toute sa vie, il n'en pouvait être autrement. Il signa donc le traité qui consacrait l'extension du droit de visite. On sait comment ce traité fut accueilli, et l'embarras qu'occasionne aujourd'hui au ministre la signature donnée par l'ambassadeur. Le ministère de M. Thiers tomba, et l'ambassadeur de Londres revint instaurer le système pacifique qui triomphait. M. Guizot devint le chef réel du cabinet du 29 octobre. Au lieu du ministère de l'instruction publique, qu'il avait si longtemps occupé, M. Guizot crut dès lors devoir se charger du portefeuille des affaires étrangères. L'instruction publique doit d'autant plus regretter ce choix, que M. Guizot, dans cette circonstance, a dû faire violence à sa véritable vocation. Rien, en effet, dans ses travaux ou ses actes précédents, n'indique une aptitude spéciale pour la diplomatie. Les phénomènes intérieurs de la vie des peuples ont occupé ses méditations presque exclusivement, et la tournure de son esprit semble le porter à n'attacher aux affaires de l'extérieur qu'une importance tout à fait secondaire.

Depuis 1830, absorbé par la po-

litique M. Guizot n'a point reparu dans sa chaire. Toutefois, il n'a point entièrement renoncé aux travaux historiques. En 1840, a paru un nouvel ouvrage de lui, intitulé : *Vie, correspondance et écrits de Washington*, Paris, 1840, 4 vol. in-8°. C'est un abrégé du grand ouvrage anglais de M. Sparks, et publié aux États-Unis sous les auspices du congrès. M. Guizot a enrichi d'une introduction très-remarquable les extraits faits suivant ses vues, et traduits sous sa surveillance. Cette publication termine la série des ouvrages historiques de M. Guizot. Ce n'est pas leur nombre, mais leur mérite, qui élève leur auteur au rang des premiers historiens de notre pays. L'opinion publique est unanime à cet égard, et d'éminents historiens, émules de M. Guizot, lui ont rendu d'éclatants témoignages, en faisant de lui des appréciations qui sont des éloges. « Je dois encore davantage, dit M. Michelet, aux ouvrages de M. Guizot. Sous l'histoire des faits il a vu l'histoire des idées. Il n'existait point avant son cours une telle analyse des grands faits sociaux et intellectuels. Si je voulais énumérer mes obligations envers l'illustre historien, la liste serait longue (*).... »

M. Augustin Thierry en dit encore davantage. « Je ne parlerai que d'une seule œuvre, celle de M. Guizot, parce qu'elle est la plus vaste qui ait encore été exécutée sur les origines, le fond et la suite de l'histoire de France : six volumes d'histoire critique, trois cours professés avec un immense éclat, composent cette œuvre dont l'ensemble est vraiment imposant.... Chaque fois que l'auteur a repris son sujet, les révolutions de la société en Gaule depuis la chute de l'empire romain, il a montré plus de profondeur dans l'analyse, plus de hauteur et de fermeté dans les vues. Tout en poursuivant le cours de ses découvertes personnelles, il a eu constamment l'œil ouvert sur les opinions scientifiques qui se produisaient à côté de lui, et les contrôlant, les modifiant, leur donnant plus de précision ou d'étendue, il les a réunies aux siennes dans un admirable éclectisme. Ses travaux sont devenus ainsi le fondement le plus solide, le plus fidèle miroir de la science historique moderne, dans ce qu'elle a de certain et d'invariable. Il a ouvert, comme historien de nos vieilles institutions, l'ère de la science proprement dite. Avant lui, Montesquieu seul excepté, il n'y avait eu que des systèmes. »

(*) Michelet, Histoire de Franç., t. I, p. VI.

Comme orateur, M. Guizot tient à la chambre un rang élevé. Son éloquence dont le caractère est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, tout didactique, se distingue par les mêmes qualités que ses livres et ses cours.

M. Guizot appartient à l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1832, à celle des inscriptions et belles-lettres depuis 1833, et à l'Académie, où il a remplacé en 1836 M. Destutt de Tracy.

Guizot (Élisabeth-Charlotte-Française-Pauline de Meulan, madame) naquit à Paris en 1773, au sein d'une famille riche et haut placée (son père était receveur général de la généralité de Paris), mais que la révolution réduisit à une grande gêne.

Ses premiers essais littéraires furent quelques feuilletons que Suard lui faisait rédiger pour son journal *le Publiciste*. Ces travaux se continuèrent pendant dix années; mais en 1807 ils furent interrompus par leur excès même. Mademoiselle de Meulan se tourmentait du repos auquel elle se voyait contrainte par le délabrement de sa santé, et qui compromettait le sort de sa famille, lorsqu'un matin elle reçut une lettre anonyme par laquelle on lui proposait d'écrire à sa place dans le *Publiciste*. Elle accepta cette offre généreuse; mais au bout d'un mois elle somma son mystérieux ami de se faire connaître. Le discret correspondant n'était autre que M. Guizot. Il avait alors 20 ans et étudiait en droit; les articles du *Publiciste* étaient son début. A cinq ans de là, mademoiselle de Meulan devenait madame Guizot.

M. Guizot ayant entrepris, après son mariage, de publier les *Annales de l'éducation*, sa femme composa divers écrits de morale pour ce recueil. L'entrée de M. Guizot aux affaires permit à madame Guizot de travailler à son

gré, et non plus par nécessité. Elle donna ensuite successivement : *l'Écolier*, roman d'éducation qui reçut le prix Montyon ; *Traité de l'éducation domestique, ou Lettres de famille*, ouvrage de haute portée qui doit trouver place à côté du livre d'une autre femme (*De l'éducation progressive*), par madame Necker. Madame Guizot mourut à Paris, le 1er août 1827. On a publié, en 1834, sous le titre de *Conseils de morale*, deux volumes inédits.

Marguerite-Andrée-Eliza Dillon, née le 30 mars 1804, et nièce de la précédente, devint, d'après le désir même de celle-ci, la femme de M. Guizot. Elle a publié un très-petit nombre d'écrits, des articles pour la *Revue française*, remarquables par l'élévation de sentiment et la piété dont ils sont empreints. En 1834, M. Guizot fit imprimer, pour être donnés à quelques amis, différents essais littéraires de la compagne bien-aimée que la mort lui avait ravie un an auparavant.

Gumenen (combat de). Le 5 mars 1798, les Bernois, pour défendre leur capitale [voyez Berne (prise de)], se virent dans l'obligation de retirer une partie des troupes qu'ils avaient au poste important de Gümenen. Rampon, profitant de la circonstance, fit occuper le pont de ce village, situé sur la rivière de Sarine, qui se jette à quelques milles de là dans l'Aar, et s'empara des premières batteries; les autres ne tardèrent pas à être abandonnées, sur la nouvelle que Berne venait d'ouvrir ses portes à nos soldats.

Guntersdorf (combat de). Les bruits d'armistice et de paix que le passage réitéré du comte Giulay avait accrédités à Vienne s'étaient promptement répandus dans les armées : loin de les démentir, chaque parti en tirait avantage suivant sa position. Si les Français obtinrent celui du passage et de la conservation du beau pont de Vienne, une colonne de quatre mille hommes d'infanterie autrichienne et un régiment de cuirassiers détachés de l'armée de Kutusof, et coupant la route de Bohême, avaient traversé les postes français. Sur la même assurance, le général autrichien de Noslitz, atteint le 15 novembre 1805 entre Hollabrünn et Schœngraben par l'avant-garde de Murat, n'opposa aucune résistance, et fournit à la nombreuse cavalerie française le moyen d'attaquer presque à l'improviste le prince Bagration. Une convention d'armistice avait été signée à la suite de cette journée entre Murat et Kutusof. Cette convention devait être soumise à l'empereur; en attendant la notification, l'armée russe et le corps d'armée du prince resteraient dans les mêmes positions qu'ils occupaient : en cas de non-acceptation, on devait se prévenir quatre heures avant de rompre l'armistice (*). « Mais, ajoute le *Bulletin de la grande armée*, le prince Murat, instruit que les généraux russes, immédiatement après la signature de la convention, s'étaient mis en marche avec une portion de leur armée sur Znaïm, et que tout indiquait que l'autre partie allait la suivre, leur a fait connaître que l'empereur n'avait pas ratifié la convention, et qu'en conséquence il allait attaquer. En effet, Murat a fait ses dispositions, a marché à l'ennemi, et l'a attaqué le 25 brumaire an XIV (16 novembre 1805), à quatre heures après midi; ce qui a donné lieu au combat de Guntersdorf (village près de Brunn en Moravie), dans lequel la partie de l'armée russe qui formait l'arrière-garde a été mise en déroute, a perdu douze pièces de canon, cent voitures de bagages, deux mille prisonniers et deux mille hommes restés sur le champ de bataille. Le maréchal Lannes a fait attaquer l'ennemi de front; et tandis qu'il le faisait tourner sur la gauche par la brigade de grenadiers du général Dupas, le maréchal Soult le faisait tourner sur la droite par la brigade du général Levasseur, de la division Legrand, composée du troisième et du dix-huitième régiment de ligne. Le général de division Walther a chargé les Russes avec une brigade de dragons, et a fait trois cents prisonniers.

« La brigade de grenadiers du général Laplanche-Mortier s'est distinguée. Sans la nuit rien n'eût échappé. On s'est battu à l'arme blanche plusieurs fois. Le général Oudinot a été blessé;

(*) Précis des événements militaires, par le général Mathieu Dumas, t. XIV, p. 47.

ses deux aides de camp, chefs d'escadron Demangeot et Lamotte, l'ont été à ses côtés. »

Guntzbourg (combat de). L'empereur Napoléon franchit le Rhin en 1805, pour délier avec le fer les nœuds de la quatrième coalition. Il rencontra dans la Bavière les premiers soldats de l'Autriche. Ney fit marcher son corps d'armée en partie sur Langenau, en partie sur Guntzbourg, en même temps qu'une colonne ennemie s'avançait d'Ulm sur Guntzbourg, le 8 octobre 1805. Le lendemain les Impériaux établirent un camp près de cette ville, située à six lieues E. d'Ulm. Cependant le maréchal pénétra en force jusqu'aux ponts du Danube, chercha à les passer et à chasser les Autrichiens de sa rive droite. Le prince Ferdinand, accouru sur ce point, opposa une vigoureuse défense; mais vers le soir une forte colonne française parvint à forcer le pont de la chaussée, près de Guntzbourg, et pénétra dans la ville. Une division de hussards ennemis fondit avec beaucoup de valeur sur cette colonne serrée, mais sans parvenir seulement à ralentir son mouvement. Elle s'avança, écrasant tout sur son passage, anéantissant tout ce qui se trouvait d'ennemis sur ce point à la rive droite du Danube. Les canons qui défendaient le pont sont emportés de vive force. Les Autrichiens perdent deux mille cinq cents hommes, et les passages du Danube sont ouverts.

Guttstadt (combat et prise de). Napoléon, s'avançant dans la Silésie, au printemps de 1807, repoussa continuellement les Russes, de position en position. Le 9 juin, il se porta en personne sur Guttstadt, ayant avec lui les corps d'armée des maréchaux Ney, Davout et Lannes, sa garde et une partie de la cavalerie de reserve. Une partie de l'arrière-garde de l'ennemi y avait pris position. On rencontra un corps de dix mille hommes de cavalerie et quinze mille hommes d'infanterie que Murat déposta par des manœuvres habiles. Les brigades Pajol, Bruyères et Durosnel, et la division de cavalerie du général Nansouty, triomphèrent de tous les obstacles. L'empereur entra le soir, de vive force, à Guttstadt. Les Russes perdirent mille prisonniers; leur infanterie fut mise dans une déroute complète, et leur cavalerie très-maltraitée.

Guy de Tours (Michel), poëte français, né à Tours, en 1551, mourut vers le commencement du dix-septième siecle; on lui doit : 1° *Premières œuvres poétiques et soupirs amoureux*, Paris, 1598, in-12; 2° *La sainte semaine, divisée par stances*, Tours, 1600, in-8°. Il a laissé manuscrits un volume de poésies latines, et la chronique scandaleuse du pays, en dialecte tourangeau, sous ce titre : *La seille aux bouviers* (le seau aux ordures). Quoique ce poëte ne soit pas sans mérite, il faut se garder d'ajouter foi à ce que dit Colletet, « que plusieurs des sonnets de Guy de Tours ont des beautés que toute la Grece eût approuvées, et dont Anacréon lui-même eût fait beaucoup de cas. »

Guy du Faur. Voyez Pibrac.

Guyane française. La France possède, dans la vaste région de l'Amerique méridionale découverte par les Espagnols en 1498, et appelée Guyane, une superficie comprenant 75 lieues de côtes, et au moins 125 de profondeur. Ce territoire est compris entre le Maroni et l'Oyapok. Au sud et au sud-ouest, il touche au Brésil (*). La colonie n'est peuplée que de 23,360 habitants, dont plus des deux tiers se composent d'esclaves. Elle se divise en deux cantons : *Cayenne* et *Sinnamary*; le premier peuplé de 18,795 habitants, le second de 2,853. Cayenne, située dans une île, est la seule ville et le chef-lieu de la colonie. On y compte 5,220 habitants. Elle est la résidence du gouverneur et du conseil colonial, composé de seize membres électifs, le siége d'une cour royale, d'une cour d'assises et d'un tribunal, etc. Il y a trois bourgs :

(*) Les limites entre cet empire et la colonie n'ont pas encore été réglées définitivement. L'Oyapok n'est qu'une frontière provisoire reconnue par une convention de 1817, mais qui nous enleve le littoral du côté de l'est. En donnant à la Guyane française toute l'extension qu'elle devrait avoir, on lui assignerait 125 lieues de côtes (depuis le Maroni jusqu'à la rivière de Vincent-Pinson), 366 lieues de profondeur, et, pour la partie continentale seulement, 16,000 lieues carrées.

Approuague, Sinnamary et Kourou.

Le premier essai de colonisation sur la rivière de Sinnamary a été fait en 1626 par vingt-six Français, qui furent suivis quelques années après par une centaine d'autres; ceux-ci allèrent s'établir près de la rivière Conanama et dans l'île de Cayenne (1630 et 1634). Quelques compagnies de marchands, surtout la *Compagnie de la France équinoxiale*, y transportèrent des colons; mais tant d'excès furent commis envers les indigènes et envers les colons eux-mêmes, que les sociétés perdirent et les hommes et l'argent. Louis XIV révoqua leurs priviléges pour les donner à la Compagnie des Indes occidentales. Celle-ci procéda avec plus de justice et d'intelligence. On compta alors dans la Guyane un millier de colons qui eurent pourtant à souffrir de la jalousie des Hollandais leurs voisins. En 1674, la colonie rentra sous le gouvernement direct du roi. On y transporta, en 1763, 2,000 colons, la plupart Alsaciens et Lorrains, aux *îles du Salut*, dépendances de la Guyane, et sur les bords du Kourou. C'est un des plus grands efforts tentés pour la colonisation; malheureusement l'entreprise, mal exécutée, échoua presque complétement, et la plupart des nouveaux venus furent victimes de l'imprévoyance des chefs et de leurs propres excès. Le baron de Bessner qui, trois ans après, établit un certain nombre de soldats acclimatés sur la rivière de Tonnegrande, ne réussit guère mieux; et, en 1775, quand Malouet fut envoyé à la Guyane pour en examiner la situation, il n'y trouva que 1,300 personnes libres et 8,000 esclaves. La valeur des exportations n'était pas de 500,000 livres, et la France avait déja sacrifié 60 millions pour cet établissement. Malouet et l'ingénieur Guizan donnèrent une direction mieux entendue aux travaux agricoles (*). La population et le commerce augmentèrent; mais la révolution française (**) et l'occupation du pays en 1806 par les Portugais et les Anglais arrêtèrent ces progrès.

A la restauration, quand la Guyane fut rendue à la France, on y transporta des colons malais et chinois, puis 126 Français qu'on établit sur les bords de la Mana. Ces tentatives ne produisirent aucun résultat utile. En 1828, la supérieure de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph (*) reprit l'établissement de la Mana avec 36 sœurs de charité, une quarantaine de cultivateurs et un certain nombre d'enfants trouvés pour lesquels la colonie devait offrir un asile pour l'avenir. Les cultivateurs n'étant pas restés, le gouvernement les a remplacés en 1835 par 550 nègres de traite libérés, et cet établissement donne aujourd'hui de fortes espérances (**).

La Guiane française ne peut être regardée encore que comme une colonie naissante. Peut-être le climat sera-t-il toujours une des principales causes qui l'empêcheront de recevoir un grand développement.

Guyard (Laurent), statuaire, né à Chaumont en Bassigni. Il était placé chez un maréchal ferrant, lorsqu'il charbonna sur un mur l'ombre d'un cheval retenu dans le travail. Voltaire et madame Duchâtelet vinrent à passer, louèrent cette esquisse, et encouragèrent le jeune homme à suivre la carriere des arts. Bientôt, il se détermina à venir à Paris, emportant une lettre de Bouchardon père, qui le recommandait à son fils. Celui-ci l'admit au nombre de ses élèves. En 1750, il remporta le grand prix de sculpture. Les pensionnaires faisaient alors à Paris un séjour de trois ans, avant de partir pour Rome. Guyard établit son atelier dans les écuries de Versailles, afin de se livrer à une étude particulière du cheval. Bouchardon, à ce moment, exécutait la statue équestre de Louis XV. Guyard ne put résister au desir de s'exercer sur le même sujet, et réussit assez bien pour que son modèle fût

(*) Malouet, Mémoires sur les colonies et en particulier sur la Guyane française, 5 vol. in-8.

(**) On sait que Cayenne et Sinnamary reçurent de nombreux déportés après le 12 germinal, après le 18 fructidor, et à l'occasion de l'affaire de la machine infernale sous le consulat.

(*) Madame Javouhey.

(**) Précis sur la colonisation des bords de la Mana, imprimé par ordre du ministre de la marine. Paris, 1835, in-8°.

exposé dans la grande galerie de Versailles. Le roi l'ayant aperçu, en fit l'éloge, et il fut question d'enlever l'exécution de la statue à Bouchardon, pour la donner à Guyard; mais il paya cher ce succès, que Bouchardon et M. de Marigny ne lui pardonnèrent pas. Quand son temps fut terminé à Rome, il ne lui fut pas permis de revenir en France. Par suite de plusieurs infidélités, il se vit réduit au dénûment le plus complet, et il avait résolu de se laisser mourir de faim, quand une femme, qu'il aimait, vint lui prodiguer des consolations et des secours, à l'aide desquels il put revoir sa patrie. Il s'empressa d'exécuter, pour se faire recevoir de l'Académie, une figure représentant Mars en repos. Sa figure était bonne, mais l'influence de M. de Marigny la fit refuser. Guyard écrivit contre ses juges une diatribe qui lui ferma pour toujours les portes de l'Académie. A cette époque, Ferdinand, duc de Parme, l'appela dans ses États, le combla d'honneurs, et le chargea même de négociations importantes avec la cour de Rome. Ce fut là le port où Guyard fut désormais à l'abri. Les académies de Bologne, de Padoue et de Parme le reçurent avec empressement. Après douze ans de séjour en Italie, il se rendit à Clairvaux, en 1782, et y passa une année entière à composer un modèle d'un monument que l'abbé voulait élever à saint Bernard. De retour en Italie, il travailla avec ardeur pendant plusieurs années, et déjà quelques figures étaient terminées et envoyées à Clairvaux, lorsque la mort le surprit à Carrare, en 1788. On cite, parmi ses ouvrages, le mausolée de la princesse de Gotha, qu'il fit à Paris, avant son départ pour Parme. Le caractère de son talent est le sentiment et l'expression plutôt que la correction.

GUYON (Claude-Marie), littérateur, historien, né à Lons-le-Saulnier en 1669, mort en 1771, fut l'un des collaborateurs de l'abbé Desfontaines (voyez ce nom). On a de lui : *Continuation de l'histoire romaine* (de Laurent Échard) *depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople*, Paris, 1736, 10 volumes in-12 (on dit que Desfontaines avait revu les manuscrits); *Histoire des empires et des républiques depuis le déluge jusqu'à Jésus-Christ*, ibid., 1736, 12 vol. in-12; traduit en anglais, 1737; *Histoire des Amazones anciennes et modernes*, ibid., 1740, 2 vol. in-12; Bruxelles, 1741, in-8°; traduit en allemand par J. G. Krunitz, Berlin, 1763, in-8°; *Histoire des Indes*, ibid., 1744, 3 vol. in-12; traduit en allemand, Copenhague, 1749. On lui attribue l'*Apologie des jésuites convaincus d'attentat contre les lois divines et humaines*, 1763, 3 parties in-12 (voyez *Dictionnaire des Anon.*, n° 1061). On connaît encore de Guyon l'*Oracle des nouveaux philosophes*, Berne, 1759-1760, 2 parties in-8°, fortement attaqué par Voltaire, etc.

GUYON (Jeanne Bouvier de la Motte, madame), à qui son mysticisme enthousiaste fit une grande célébrité au milieu des querelles religieuses qui s'élevèrent vers la fin du règne de Louis XIV, naquit à Montargis en 1648. Cette exaltation ascétique, source des malheurs de sa vie, s'était révélée en elle dès son enfance, et s'accrut avec les années. Veuve à 28 ans, avec tous les dons de la nature et de la fortune, elle sacrifia son repos, ses biens, à ce qu'elle appelait sa mission. Après cinq années de courses et d'aventures en Dauphiné, en Piémont, etc, pendant lesquelles elle composa plusieurs écrits, tels que les *Torrents* et le *Moyen court et facile pour l'oraison*, elle revint à Paris en 1686. L'archevêque Harlay de Chanvalon ne l'y laissa point paisiblement prêcher sa doctrine, dont l'essence était la contemplation intérieure et l'amour pur et désintéressé de la Divinité, mais qui se fondait aussi sur les plus extravagantes interprétations de l'Écriture sainte. Il la fit enfermer dans un couvent, rigueur qui ne servit qu'à la rendre plus célèbre. Madame de Maintenon ayant demandé à la voir, elle sortit triomphante de l'entrevue, et obtint même de la fondatrice de Saint-Cyr l'entrée de cette maison. Soutenue par une aussi puissante protection, secondée par Fénelon, dont l'âme faite pour aimer s'était laissée entraîner au torrent du pur amour, elle se forma bientôt un petit troupeau d'adeptes. Mais les progrès de sa doctrine extraordi-

naire inquiétèrent Godet-Desmarais, évêque de Chartres, diocésain de Saint-Cyr et directeur de madame de Maintenon. Celui-ci excite les scrupules de sa pénitente, que Fénelon tâche en vain de rassurer. Tout à coup madame Guyon est chassée de Saint-Cyr; les théologiens, les casuistes condamnent ses livres; quelques-uns même attaquent sa morale et ses intentions. Alors une commission d'ecclésiastiques s'assemble pour la juger, et ouvre ses conférences en 1694, sous le nom de conférences d'Issy. L'illustre Bossuet, le dictateur du clergé de France, y domina bientôt la discussion, et ce fut dans cette controverse que, selon les expressions de M. de Bausset, « il se laissa entraîner à se montrer homme une fois dans sa vie. »

Cependant, avant que cet examen fût terminé, M. de Harlay se hâta de condamner les livres et les maximes de la prophétesse (1695), et Fénelon, récemment nommé à l'archevêché de Cambray, dut signer avec elle les articles de censure. Peu de mois après, la persévérance de l'esprit de prosélytisme de madame Guyon la fit renfermer à Vincennes, et de là à la Bastille, d'où elle sortit au mois d'août 1696. En vain l'archevêque de Cambray fit paraître, en 1697, pour la défense de son amie, l'*Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, dont, il faut l'avouer, les principes touchaient de bien près à l'hétérodoxie. Les vives réclamations que souleva ce livre attirèrent l'attention et la colère de Louis XIV. Fénelon, accablé par son puissant adversaire, fut renvoyé dans son diocèse, madame Guyon remise à la Bastille, un de ses fils chassé du régiment des gardes françaises, où il servait avec distinction, et tous ses amis frappés de disgrâce. La pauvre femme resta assez longtemps prisonnière, comme si elle eût été bien dangereuse pour l'État. Enfin, libérée en 1701 ou 1703, elle fut exilée chez son fils aîné, à Diziers, près Blois. Elle prit une maison dans cette dernière ville, et y passa dans la retraite quinze années, uniquement vouée à des œuvres de piété et de charité, sans se plaindre jamais des auteurs de ses maux, et sans revenir, dit-on, à ses vaines et funestes rêveries. Elle mourut en 1717, à l'âge de 69 ans. Ses ouvrages, tous relatifs à sa doctrine, forment en tout 39 volumes qui, après avoir divisé, agité la cour et la ville, et mis aux prises deux illustres prélats, n'offrent plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité.

Guyot (Thomas), plus connu sous le nom de le Bachelier, était, en 1646, professeur dans les petites écoles de Port-Royal, et s'attacha depuis, comme maître ès arts, à l'université de Paris. Il a, de 1665 à 1678, publié, sous les initiales de son nom et de son pseudonyme, T. G. L. B., plusieurs traductions qui méritent d'être sauvées de l'oubli: 1° *Lettres morales et politiques de Cicéron à son ami Attique, sur le parti qu'il devait prendre entre César et Pompée*, Paris, 1665, in-12; 2° *Nouvelle traduction des Bucoliques de Virgile*, Paris, 1666, in-12; 3° *Nouvelle traduction des Captifs de Plaute*, Paris, 1666; 4° *Nouvelle traduction d'un nouveau recueil des plus belles lettres que Cicéron écrit à ses amis*, Paris, 1666, in-12; 5° *Billets que Cicéron a écrits tant à ses amis communs qu'à Attique, son ami particulier*, Paris, 1667, précédé d'une *Méthode, en forme de préface, pour conduire un écolier dans les lettres humaines*; 6° les *Fleurs morales et épigrammatiques, tant des anciens que des nouveaux auteurs*, Paris, 1669, in-12; 7° *Lettre politique de Cicéron à son frère Quintus touchant le gouvernement de l'Asie, et le songe de Scipion, du même auteur, avec divers avis touchant la conduite des enfants*, Paris, 1670, in-12; 8° *Nouvelle traduction des Géorgiques de Virgile*, Paris, 1678, in-12. Toutes ces traductions sont exécutées dans le système qui prédominait alors, et qui consistait à donner une physionomie française à la pensée plutôt qu'à suivre pas à pas son auteur, et à conserver le mouvement et la couleur de son style. Mais ce qui paraît appartenir en propre à Guyot, c'est l'idée singulière de franciser les noms anciens, et de les faire précéder des mots *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, et de transformer de cette manière en seigneurs de la cour de Louis XIV, les grands personnages des derniers temps

de la république romaine. Ainsi, Trebatius devient *monsieur de Trébace;* Plancius, *monsieur de Plancy;* Pomponius, *monsieur de Pompone.* Par suite de ce parti pris, toutes les lettres que Guyot traduit commencent par le mot *monsieur* ou *madame.* Mais, sauf ce ridicule que l'époque où Guyot écrivait peut lui faire pardonner, son style est celui des bons écrivains du grand siècle, et certains passages de ses préfaces sont dignes de Pascal ou de Bourdaloue. Ajoutons que ses *Avis au lecteur* renferment les préceptes ou les conseils les plus judicieux. On y reconnaît un homme qui a mûrement réfléchi sur les devoirs de l'instituteur public, et sur les meilleurs procédés pédagogiques. On peut, sur cet estimable et modeste écrivain, consulter une notice de M. Barbier, insérée dans le *Magasin encyclopédique,* 1813, t. IV, p. 275 et suiv. On ignore la date de sa naissance et de sa mort.

Guyot de Provins. Ce poëte naquit au douzième siècle, dans la ville alors florissante de Provins. Adonné, dès sa jeunesse, à la culture de l'art qui fit sa renommée, il parcourut les principales cités de l'Europe, recevant partout des éloges et des présents, poussa jusqu'à Jerusalem, suivant quelques-uns jusqu'à Constantinople, et entra à son retour dans l'état monastique. Les persécutions qu'il y éprouva nous ont sans doute valu l'amère satire des mœurs de son temps, intitulée par lui *Bible,* suivant l'usage de l'époque, pour ces sortes d'ouvrages. L'auteur passa quelque temps à Clairvaux; puis il prit l'habit des bénédictins de Cluny. « Ces bons frères, dit-il,

Ils me promistront sans mentir
Que qant je voldroie dormir
Que il me convenroit veillier
Et qant je voldroie mengier
Qu'il me feroient géuner...etc.

Mais nous ne connaissons pas l'époque de la mort du poëte, pas plus que celle de sa naissance; il y a même du doute sur l'époque précise où il composa sa bible; nous savons seulement que ce fut douze ans après qu'il se fut fait moine :

Il a plus de dose ans passez
Qu'au noirs dras fui enveloper.

Guyot écrivit sa bible qui, suivant lui, contient toute vérité,

Por poindre et por aiguillooner,
Et por grant essample donoer.

Il qualifie de *puant et orrible* le treizième siècle, le siècle des croisades, et nous le représente souillé par l'ignorance, le fanatisme, la simonie, le charlatanisme, et ces tristes caractères lui fournissent matière à des comparaisons avec le passé, avec les âges glorieux de la Grèce, de Rome, avec les héros de ce qui alors était *le bon vieux temps.*

Tour à tour il nous dépeint les legistes avides et déloyaux, les médecins, physiciens qui

Ne voldroient ja trover
Nul homme sans aucun mehaing (maladie),
Maint oignement font et maint baing
Ou il na oe sens ne raison, etc.

Mais c'est surtout le clergé, c'est Rome qui excite sa bile :

Rome nos suce et nos englot,
Rome destruit et ocist tot,
Rome est la doiz de la malice
D'où sardent tuit li malvés vice;
C'est un viviers plein de vermios
Contre l'escripture divine,
Et contre Deu sont tuit lur fet.

S'adressant à ses contemporains, il leur prêche une croisade contre les désordres de la papauté; puis il flagelle les prélats riches et orgueilleux, les curés, les chanoines qui se donnent par anticipation le paradis ici-bas, les moines, dont il dit :

Oneques plus dures gens ne vi!

Il s'attaque à ces opulents et élégants religieux de Grandmont, à ces disciples de saint Antoine, peuplant les pays qu'ils parcourent, emmenant avec eux leurs amies, accueillant les malfaiteurs, excitant la pitié à l'aide de plaies factices. Nulle part il ne voit la charité, base véritable de la morale chrétienne :

Uns moines puet soffrir grant painne,
Trop puet lire, trop puet chanter,
Et travailler et géuner;
Mès s'il n'a charité en sui
Molt li valt poo, si com je croi.

La bible-Guyot, appelée aussi l'*Armure du chrétien,* est un poëme toujours plein d'esprit et de verve, et quelquefois de délicatesse. Elle est restée longtemps manuscrite. La plus ancienne et la meilleure copie est celle du président Fauchet. MM. Méon et Barbazan l'ont insérée dans leur recueil de fabliaux

avec d'autres bibles prises pour celle de notre poëte, par Pasquier. Il existe sur elle une notice de Legrand-d'Aussy (Manuscrit de la bibliothèque royale), de Caylus (Mém. de l'Académie des inscr. et belles-lett.), de Fauchet (Orig. de la langue et de la poésie franç.), et de Duverdier qui, du reste, n'a fait que copier, dans sa Bibliothèque, le mémoire de Fauchet.

Guy-Pape (*Guido-Papæ*), célèbre jurisconsulte du quinzième siècle, naquit à Saint-Symphorien-d'Ozon, près de Lyon. Après avoir terminé, en 1415, ses humanités à Lyon, il alla étudier le droit en Italie, et fut reçu docteur en 1430. Revenu en France il se maria à Grenoble, et, en 1440, fut admis au conseil delphinal dont son beau-père, Guillon, était président. Louis XI, alors dauphin, le chargea de diverses missions dont il s'acquitta avec succès. En 1456, ayant en vain essayé de détourner Charles VII de faire entrer une armée dans le Dauphiné, il se réfugia en Suisse, revint peu de temps après occuper son poste, et, depuis cette époque, se livra entièrement à l'étude. Il mourut à Grenoble, en 1476. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Decisiones Gratianopolitanæ*, Grenoble, 1490, réimprimé très-souvent : elles ont été traduites en français, et commentées par Chorier; 2° *Commentaria super statuta Delphinalia*, 1496, in-folio; 3° *Tractatus singulares*, 1576, in-folio.

Guys (Pierre-Augustin), né en 1721, exerça avec honneur la profession de négociant, d'abord à Constantinople et à Smyrne, puis à Marseille, sa ville natale. L'énumération de ses voyages, auxquels se rattachent les principaux ouvrages qu'il a publiés, compose toute sa biographie. Le plus important de ces ouvrages, celui auquel l'auteur doit surtout sa réputation, est le *Voyage littéraire de la Grèce*, publié en 1776, livre dont la pensée fondamentale est de rechercher et de montrer les nombreux vestiges de la vie antique, institutions, caractères, mœurs, coutumes qui se retrouvent encore chez les modernes Hellènes. Pour donner à ce travail toute la perfection possible, il visita à plusieurs reprises tout l'Archipel. Les Grecs, flattés de la complaisance qu'il montre pour eux dans ce livre, lui décernèrent le titre de citoyen d'Athènes. Les autres voyages de Guys, dont il publia les relations sous forme de lettres, sont : *Voyage de Constantinople à Sophie, dans la Bulgarie, en* 1744; *Voyage de Marseille à Smyrne et de Smyrne à Constantinople, en* 1748; *Voyage dans la Hollande et le Danemark en* 1762; *Voyage d'Italie en* 1772. Nous avons encore de lui : *Marseille ancienne et moderne*, 1786. Il a, de plus, laissé plusieurs ouvrages manuscrits. Il se disposait à donner une troisième édition du *Voyage de Grèce*, édition pour laquelle il avait amassé depuis longtemps de nombreux matériaux; mais auparavant ayant voulu revoir la Grèce, il mourut à Zante en 1799.

Guys (Pierre-Alphonse), diplomate et littérateur, né à Marseille en 1755, était fils de Pierre-Augustin. Il fut envoyé en 1775 auprès de l'ambassadeur de France à Constantinople, pour y faire son apprentissage diplomatique, qu'il acheva en 1777 à Vienne, où il fut attaché à la légation française. En 1783, il fut nommé consul en Sardaigne, puis consul aux îles Canaries en 1786. Revenu à Paris après deux ans d'inaction, il retourna à Cagliari, où il rendit d'importants services à la France et surtout à la Corse. Expulsé de Cagliari par le gouvernement sarde, en 1792, Guys rencontra le vaisseau *le Léopard*, et proposa de s'emparer de l'île de Saint-Pierre, ce qu'il exécuta avec un seul officier et l'équipage d'une chaloupe. Il facilita ainsi l'occupation de l'île Saint-Antiochus à l'escadre de l'amiral Truguet, et il ne tint pas à lui que l'entreprise sur Cagliari n'obtînt le même succès. De retour en France, il fut nommé, en 1793, consul général et chargé d'affaires à Tripoli de Barbarie, et parvint à mettre cette régence dans les intérêts de la France, ce qui, plus tard, facilita nos communications avec l'Égypte. Sur ses instances, il fut rappelé, et nommé, en 1797, consul général en Syrie et en Palestine. Mais ayant été pris dans la traversée par une frégate anglaise, il fut ramené à Tripoli, où le pacha obtint sa délivrance. Désigné, à son retour, pour le consulat d'Alep,

il n'obtint cependant que celui de Tripoli de Syrie, en 1802. C'est là qu'il mourut en 1812. On a de lui : 1° *Deux lettres sur les Turcs*, écrites de Constantinople en 1776; 2° *la Maison de Molière*, comédie en 4 actes, en prose, imitée de Goldoni, représentée en 1787 au Théâtre-Français, sous le nom de S. L. Mercier, à qui elle a été faussement attribuée; 3° *Éloge d'Antonin le Pieux*, 1786; 4° divers mémoires manuscrits sur la Sardaigne, sur les révolutions de Tripoli de Barbarie, sur la Cyrénaïque, etc.

Guyton de Morveau (Louis-Bernard), chimiste, naquit à Dijon en 1737. A l'âge de dix-huit ans, il remplissait la charge d'avocat général au parlement de Dijon; et l'on a de lui plusieurs plaidoyers et discours où il a montré les talents d'un véritable orateur et une érudition remarquable. D'ailleurs rien de ce qui se pensait alors ne lui fut étranger. Il a écrit sur l'instruction publique, sur l'histoire, sur la morale, sur les beaux-arts; il a même composé un poëme dans sa jeunesse. Mais son penchant le plus décidé le portait vers les sciences physiques. En 1774, lorsqu'il était membre et chancelier de l'académie de Dijon, il obtint la fondation d'une chaire de minéralogie et de matière médicale, qu'il remplit lui-même avec succès pendant treize ans. Il entretenait des relations suivies avec les principaux chimistes d'Europe. Il faut citer, comme son meilleur titre scientifique, sa découverte du pouvoir des fumigations de chlore contre les miasmes putrides. Par ce procédé de désinfection, il combattit avec succès un typhus mortel qui s'était répandu dans la ville de Dijon à la suite de l'ouverture d'un caveau de la cathédrale. La jalousie de ses confrères au parlement, et leur sot orgueil, qui se trouvait blessé de voir un homme de leur classe professer publiquement les sciences, lui suscitèrent tant de dégoûts, qu'il se défit de sa charge après vingt-sept ans d'exercice. Ayant acquis alors plus de loisir, il se livra avec ardeur à ses recherches. Il travailla de concert avec Lavoisier et quelques autres chimistes à créer une nomenclature, d'après une idée qu'il avait conçue le premier, appropriée à la théorie pneumatique. Il publia, en 1786, le premier tome du *Dictionnaire de chimie de l'encyclopédie méthodique*, et il obtint pour ce travail le prix annuel de l'Académie des sciences pour l'ouvrage le plus utile. Cependant la révolution ayant éclaté, Guyton, dont les principes avancés étaient connus, fut nommé député de la Côte-d'Or à la législature de 1791, et ensuite à la Convention. Homme simple, plein de douceur et d'humanité, vivant en patriarche, il ne recula devant aucune des rigueurs que lui commandait sa conscience. Ainsi il vota la mort de Louis XVI.

Guyton de Morveau contribua à la fondation de l'école polytechnique, et y professa pendant onze ans. La république et l'empire utilisèrent ses connaissances dans de hautes fonctions administratives; la restauration lui conserva les avantages qu'il avait obtenus sous les autres régimes. Elle n'osa le maintenir dans le poste d'administrateur des monnaies; mais elle lui offrit en compensation une pension équivalente à son traitement, et lui conféra en outre le titre de baron. Comment Guyton a-t-il pu accepter de tels bienfaits, lorsque ses collègues de la Convention étaient poursuivis de l'épithète de régicides et vivaient dans l'exil et le malheur. C'est ce que l'affaiblissement de ses facultés et de sa santé peut seul expliquer. Il mourut le 2 janvier 1816, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, épuisé par une maladie de langueur.

Guyton a écrit un nombre considérable de mémoires relatifs aux arts et aux sciences, qui se trouvent insérés dans la grande collection des *Annales de chimie*. De tous ces travaux, qui sont bien dépassés maintenant, la découverte de l'usage du chlore est celui qui a le plus résisté à la critique. Nous mentionnerons encore : *Défense de la volatilité du phlogistique*, 1773; *Éléments de chimie théorique et pratique*, 1776-1777, 3 vol. in-12; *Description de l'aérostat de Dijon, avec un essai sur l'application de cette découverte à l'extraction des eaux des mines*, 1784, in 8°; *Opinion dans l'affaire de Louis XVI*, 1793; *Traité des moyens de désinfecter l'air*, in-8°, 1801, 2 et 3; *Rapport sur la restauration du tableau*

de Raphaël, connu sous le nom de *la Vierge de Foligno*, 1802, in-4°.

GYMNASTIQUE. C'est l'art de développer, par des exercices méthodiques, les facultés physiques de l'homme, de manière à lui donner à la fois la force et l'adresse. La gymnastique perfectionne les fonctions musculaires, que nécessitent les actes de la marche, du saut, de la course, de l'équilibre, de l'escalade, de la lutte, de l'escrime, de la natation, de l'équitation. Dans l'enfance des sociétés, elle constitua toute l'éducation de la jeunesse. Les gymnasiarques étaient même encore en grand honneur dans la Grèce, à l'époque la plus brillante de sa civilisation. Les exercices du corps formèrent la partie la plus importante de l'éducation militaire jusqu'à l'invention des armes à feu. A partir de cette époque, la force personnelle du soldat ne décidant plus, comme auparavant, du sort des combats, l'importance de la gymnastique diminua graduellement; elle disparut complétement avec les derniers tournois. Ce n'est pas, cependant, que les hommes de guerre ne reconnussent la nécessité de former encore le soldat à des exercices autres que le simple maniement des armes, car le maréchal de Saxe allait jusqu'à soutenir que « c'est dans les jambes qu'est tout le secret des manœuvres, des combats; » mais il n'existait plus de gymnastique régulière.

Cependant, les philosophes et les philanthropes qui, dans le siècle dernier, agitèrent en théorie, ou essayèrent de mettre en pratique des systèmes nouveaux d'éducation, proclamèrent l'importance de la gymnastique. J. J. Rousseau et Pestalozzi démontrèrent même l'influence qu'elle peut exercer sur le moral de l'enfant. S'appuyant sur les mêmes principes, le colonel Amoros est venu, depuis, réduire les exercices en un corps de doctrine. C'est lui qui, au commencement de 1818, établit chez nous le premier gymnase régulier. Plusieurs commissaires furent successivement nommés par le gouvernement pour examiner ses procédés. Le préfet de la Seine, Chabrol, fonda un gymnase d'éducation dans une institution du quartier du Marais. Bientôt un gymnase spécial fut encore établi par les soins de l'autorité, pour l'instruction des corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris, création qui ne tarda pas à être suivie de celle d'un gymnase civil normal sur une vaste échelle. Pendant que cette nouvelle institution se fortifiait du patronage des ministres de l'intérieur, Lainé et Siméon, un essai de gymnastique militaire se faisait dans le régiment de garde royale en garnison à Courbevoie, et, le 4 novembre 1819, une décision du ministre de la guerre, Gouvion-Saint-Cyr, créait à Paris, dans le parc de Grenelle, un gymnase normal militaire.

Comme toutes les choses nouvelles, ou qui paraissent telles, l'enseignement de la gymnastique eut ses adversaires. La question de la suppression de l'allocation portée au budget fut même agitée à la tribune en 1829. Toutefois, le maintien en fut voté. Deux ans plus tard, on créait, en faveur du colonel Amoros, une inspection générale des gymnases militaires, et, en 1833, des gymnases divisionnaires étaient établis dans les places de Metz, Arras, Strasbourg, Lyon, Montpellier, Toulouse et Rennes. Les deux derniers ont depuis été supprimés; mais les cinq autres sont toujours en activité. Plus récemment, en 1840, deux décisions ministérielles ont organisé définitivement l'enseignement de la gymnastique dans tous nos régiments d'infanterie, et pourvu les casernes du matériel nécessaire pour les exercices les plus essentiels dans l'instruction du soldat. On voit quel succès a eu cette innovation dans les bataillons nouvellement organisés de chasseurs à pied.

L'utilité tant hygiénique que professionnelle de la gymnastique n'est plus mise en question par personne. Tous les établissements consacrés à l'éducation des jeunes gens, pour peu qu'ils aient la moindre importance, possèdent aujourd'hui un gymnase; et des exercices analogues, quoique nécessairement moins violents, entrent même, sous le nom de callisthénique, dans l'éducation des jeunes personnes.

H.

HAARBURG (prise de). — Haarburg est une ville forte de Hanovre, située sur l'Elbe, à 12 kilom. sud de Hamburg. Au 15 avril 1813, le 1er corps de notre armée d'Allemagne, formé de 3 divisions d'infanterie, Dufour, Carra-Saint-Cyr et Dumonceau, était réuni entre Brême et Minden, et protégeait ainsi la ligne du Weser. Bientôt le général Vandamme, qui le commandait, ne se borna plus à tenir la défensive. Le 20, il marcha en avant, et pointa vers la rive gauche de l'Elbe, où les Russo-Prussiens, depuis l'ouverture de la campagne, occupaient plusieurs points importants. Il poussa l'ennemi sur Rotzenburg, le 25; puis, après quelques affaires insignifiantes, son avant-garde arriva le 27 devant Haarburg. Une compagnie de voltigeurs du 152e régiment de ligne, composé tout entier de conscrits qui venaient de rejoindre, se présenta sous les murs de la place; un sous-lieutenant, le nommé Roulle, et deux sous-officiers franchirent le fossé, abattirent le pont-levis, et les troupes françaises entrèrent sur-le-champ dans la forteresse, qui fut enlevée à la baïonnette.

HABERT (François) naquit à Issoudun, en 1520, mourut vers 1561, et, dans l'espace d'une vie aussi courte, bien qu'il eût été forcé, par sa pauvreté, de perdre ses plus belles années chez un procureur, et ensuite dans l'emploi obscur de secrétaire auprès de plusieurs prélats, il trouva le loisir de composer un grand nombre d'ouvrages, aujourd'hui oubliés, mais autrefois célèbres. Les poésies et les traductions du *Banny de Liesse*, comme Habert s'appelait lui-même, furent longtemps populaires; elles lui valurent même la protection de François Ier, et le titre de poëte royal à la cour de Henri II. Le temps a fait justice de son livre des *Visions fantastiques*, de son *Temple de chasteté*, et même de ses *Héroïdes*, où se rencontre cependant quelquefois de la grâce et de la légèreté. On ne conserve plus guère le souvenir que de quelques fables, imitées plus tard par la Fontaine, et rendues par lui immortelles.

HABERT (Pierre-Joseph, baron), lieutenant général, né en 1773, entra au service en 1792, comme capitaine au 4e bataillon de l'Yonne. Après avoir fait toutes les premières campagnes de la révolution, et subi quelques mois de captivité en Angleterre, il passa en Égypte comme aide de camp du général en chef pendant l'expédition de l'an IV; Iéna, Eylau, Heilberg, furent ensuite pour lui de nouveaux théâtres de gloire. Créé général de brigade, le 18 février 1808, il servit dans l'armée d'Espagne, fit des prodiges de valeur au siége de Saragosse, à la journée de Marin, à Lerida, au combat de Salces, où, avec 1,800 hommes et 1 escadron de hussards, il battit 4,000 Espagnols et leur enleva des centaines de prisonniers, au col de Balaguer, où Suchet lui confia l'attaque du fort Saint-Philippe, à Tortose, à la bataille de Sagonte, etc. Après avoir rempli divers commandements aussi glorieux que périlleux à la retraite d'Espagne, il remit, le 25 avril 1814, d'après les conventions, la basse Catalogne et Barcelone au général espagnol. Il avait défendu son poste avec tant d'intrépidité qu'on l'avait surnommé *l'Ajax de l'armée de Catalogne*. En effet, il avait résisté à une attaque de 30,000 hommes du côté de la terre, tandis qu'une escadre anglaise le bloquait en mer. Le 29 juillet de la même année, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, et il commandait depuis le 22 mars 1815 la 2e division territoriale, lorsqu'il fut appelé à l'armée du Nord par le retour de Napoléon. Il se battit avec son ancien courage à la bataille de Mont-Saint-Jean, et y fut blessé grièvement. Depuis cette époque, il vécut retiré du service.

HABILLEMENT. Voy. COSTUME.

HABITATIONS PARTICULIÈRES. Bien que les monuments religieux et les palais résument les principes de l'architecture d'un peuple, il n'est pas sans intérêt d'étudier le développement de l'art dans la disposition de ses habitations particulières. Là aussi se reflètent fidèlement les mœurs, les goûts, la civilisation des citoyens des villes. On l'a

dit avec raison, « l'architecture des habitations est à celle des monuments publics ce que la peinture de portrait est à la peinture historique, et, envisagée sous le point de vue philosophique, elle n'est pas d'une moindre valeur pour parvenir à la parfaite connaissance de l'individualité humaine, dont elle résume l'esprit et les sentiments les plus intimes. »

Pendant longtemps, les peuples de la Belgique et du midi de la Gaule eurent pour habitations des grottes taillées dans le flanc des montagnes, des cellules souterraines. Dans le reste du pays, les maisons, bâties en forme ronde, étaient faites, soit de pierres, soit de bois et de terre, c'est-à-dire, avec des poteaux soutenant de doubles claies d'osier, entre lesquelles des couches superposées de paille hachée, pétrie avec de l'argile, formaient une muraille solide. L'édifice était couvert d'un toit large, soutenu par des branchages légers, et couvert de chaume, ou de ces minces planchettes de bois, appelées aujourd'hui bardeaux. Aussi, dans les villes gauloises dont on a retrouvé des ruines, et notamment à Toull (Creuse), on n'a jamais découvert aucunes tuiles(*). La briqueterie et la tuilerie n'ont été connues des Gaulois que sous la domination romaine. César parle dans ses Commentaires de cabanes que ses soldats avaient construites en bois et couvertes de chaume, *selon l'usage* gaulois. Au reste, encore aujourd'hui, le système de couverture en chaume semble appartenir exclusivement à la France et à quelques contrées de l'Allemagne. On en chercherait vainement des exemples en Italie, en Angleterre, et chez la plupart des autres peuples européens.

Sous la domination romaine, les habitations gauloises s'améliorèrent sans doute beaucoup; mais on manque de données précises sur ces modifications.

(*) Les maisons gauloises trouvées à Toull-Sainte-Croix avaient de 9 à 12 pieds de diamètre et étaient bâties en pierres brutes réunies par de la terre argileuse non gâchée. On n'y voit aucune trace de cheminée ni de fenêtre. Cependant un bas-relief du musée royal de Paris représente la hutte conique d'un Gaulois, avec une fenêtre parfaitement indiquée.

Cependant, quelques bas-reliefs du premier siècle de l'ère chrétienne prouvent que déjà, à cette époque, les Gaulois, voisins de la Provence et de la Narbonnaise, se construisaient des bâtiments carrés et à double faîte angulaire. Quelques-unes de ces maisons avaient même un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Quant aux demeures construites par les vainqueurs, elles durent nécessairement ressembler à celles qu'on retrouve encore dans les villes antiques de l'Italie; les découvertes que l'on a faites dans plusieurs parties du territoire, de fondations et de ruines de *villas* de l'époque *gallo-romaine*, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Pendant longtemps les habitations particulières conservèrent probablement les dispositions léguées par les Romains. Les fréquentes invasions des barbares, qui renversèrent la plupart de nos églises, ont dû aussi faire disparaître les constructions moins solides. Nous ne pouvons donc commencer qu'au *onzième siècle* la série de nos observations. Dans les premiers temps du moyen âge, les seigneurs et les prélats, vivant retirés dans leurs châteaux, il n'y avait dans l'enceinte des villes, si l'on en excepte de nombreux couvents, que des habitations peu importantes, de véritables *maisons* appartenant aux marchands, bourgeois et artisans.

Il reste encore un petit nombre de *maisons romanes* dans quelques villes du Midi, dans la Champagne, dans l'Orléanais, etc. Leurs distributions sont simples; les façades, percées de fenêtres en plein cintre, sont peu élevées et d'un style sévère. On voit aussi à Lyon, près de la cathédrale, à Beauvais, près de l'archevêché, des restes d'arcades qu'on suppose avoir appartenu à des habitations importantes du douzième siècle. La plus remarquable des maisons anciennes de la ville haute de Provins est une habitation romane qui se trouve dans la rue du Palais. La façade fait un angle obtus au milieu de la largeur. Sur l'une des faces est une large ouverture à plein cintre, sur l'archivolte de laquelle on distingue encore les zigzags caractéristiques; au-dessus règne une corniche marquant la limite du rez-de-chaussée et du premier étage;

elle supporte les pieds-droits de deux fenêtres à plein cintre, dont les arcs, en se joignant au point où le mur se courbe, tombent sur une colonne commune. En général, le premier étage de cette maison a, comme on le voit dans tous les édifices civils de cette époque, beaucoup plus d'ornements que la partie inférieure, réservée sans doute aux usages domestiques.

Une maison toute semblable se voit à Baugency, où elle est connue sous le nom de Maison du Temple. La même préférence pour les étages supérieurs se remarque dans une autre Maison du Temple, à Montrichard (*douzième siècle*), dans la maison dite de Clamecy, à Celles en Berry (*treizième siècle*). Perpignan, Reims et Metz possèdent aussi quelques maisons en pierre du treizième siècle; celles de Metz sont surmontées de créneaux qui leur donnent un aspect féodal tout particulier; leurs fenêtres sont à plates-bandes.

Quand ces demeures appartenaient à de nobles familles, des armoiries étaient sculptées au-dessus des rares fenêtres percées sur les façades.

Les bourgeois qui se donnaient ou recevaient des communes s'empressaient d'élever autour de leurs habitations, des murailles crénelées. Ces signes de liberté leur étaient souvent plus chers que leur argent; témoin ces habitants de Vezelay, dont M. Aug. Thierry a si bien raconté les révolutions intérieures au douzième siècle : « L'un des plus considérables parmi eux, nommé Simon, jeta les fondements d'une grosse tour carrée comme celles dont les restes se voient à Toulouse, à Arles et dans plusieurs villes d'Italie. Ces tours, auxquelles la tradition joint encore le nom de leur premier possesseur, donnent une grande idée de l'importance individuelle des riches bourgeois du moyen âge. Cet appareil seigneurial n'était pas, dans les grandes villes de commune, le privilége exclusif d'un petit nombre d'hommes; Avignon, au commencement du treizième siècle, ne comptait pas moins de trois cents maisons garnies de tours. »

Les moines de Vezelay ayant repris l'avantage sur la commune, eurent soin, après avoir chassé les bourgeois, de distribuer leurs archers et leurs serfs dans ces fortifications, et, au retour des émigrés, la question la plus difficile à résoudre fut celle de la démolition des forteresses bourgeoises. « L'affaire devint en quelque sorte européenne. Les légats du saint-siége s'en occupèrent, et le pape lui-même écrivit au roi de France, sur cet important objet, une lettre qui se terminait ainsi : « Attendu « aussi que les bourgeois de Vezelay, se « confiant dans les fortifications de pierre « qu'ils ont élevées au-devant de leurs « maisons, sont devenus tellement inso- « lents envers le susdit abbé, qu'il lui est « désormais impossible de rester dans « son monastère, nous prions Ta Magni- « ficence de faire détruire ces maisons « fortifiées, de rabaisser ainsi l'orgueil « de ces bourgeois. Cependant, loin de « démanteler leurs maisons fortes, quel- « ques bourgeois s'occupaient même à « en continuer les travaux. » Enfin l'abbé fit marcher contre la tour de Simon une troupe de paysans commandés par des moines; la démolition, entreprise et exécutée sans qu'on opposât de résistance, décida la victoire en faveur de la puissance seigneuriale. Ceux d'entre les bourgeois qui avaient des demeures fortifiées donnèrent des otages pour garantie de la destruction de tous leurs ouvrages de défense.

Le *quatorzième siècle* nous a légué peu de maisons en pierre, mais beaucoup d'habitations en bois, que l'on rencontre surtout dans nos provinces septentrionales. Elles se terminent généralement par un pignon aigu dont la saillie, supportée par deux pièces de bois formant ogive, abrite les étages inférieurs souvent surplombants. Les pièces de bois de la charpente apparente font l'unique décoration de la maison; ordinairement on les peignait ou on les recouvrait d'ardoises pour assurer leur conservation; quelquefois on y sculptait des figures bizarres et souvent obscènes. Une étroite entrée et une boutique qui restait sans clôture pendant le jour occupaient le rez-de-chaussée.

Dans les maisons de pierre de la même époque, les fenêtres et les portes sont ordinairement en ogive, avec des tympans et des corniches plus ou moins

ornés. Un vice uniforme de construction caractérise un grand nombre de maisons du quatorzième siècle : ce sont les arcades supérieures en porte-à-faux sur celles du rez-de-chaussée. Cependant, en dépit des théories, cette bâtisse subsiste et subsistera longtemps encore.

Dans le cours du *quinzième siècle*, la forme et la construction des maisons bourgeoises restèrent à peu près ce qu'elles étaient ; seulement ce fut surtout à cette époque que s'établirent les étages en encorbellement, surplombant les uns sur les autres; disposition singulière qui obscurcissait encore davantage les rues déjà si étroites et si tortueuses des villes.

Dans un grand nombre des étroites façades de cette époque, on voit la brique concourir à la décoration, en formant les remplissages de la charpente. Quelquefois, par l'alternance des couleurs, la disposition de la brique est combinée de manière à offrir des compartiments variés, ou bien elle est remplacée par des carreaux de faïence colorée. Les habitations plus importantes avaient des rez-de-chaussée en pierre, consacrés aux dépendances, et dont les fenêtres, pour plus de sûreté, étaient petites, élevées et garnies de grilles. Par le même sentiment de défiance, l'architecte y pratiquait presque toujours deux ou plusieurs portes donnant sur des rues différentes. Les étages supérieurs présentaient, suivant les climats, ou des ouvertures rares et petites qui ne permettaient pas aux rayons du soleil de pénétrer dans l'intérieur, ou de larges vitrages qui, sous un ciel brumeux, faisaient jouir pleinement de la lumière et de la chaleur. Du reste la symétrie était une condition rarement observée dans la construction des façades.

C'était un signe de puissance et de richesse que des tourelles saillantes, rondes ou polygonales, placées aux angles ou sur le milieu du mur extérieur; d'autres tourelles étaient bâties à l'intérieur des cours ou des jardins pour contenir l'escalier. Les portes donnant sur la rue étaient ordinairement au nombre de deux, dans les maisons dont les propriétaires devaient s'astreindre aux pratiques d'une prudence forcée. Il eût été souvent dangereux d'ouvrir la grande porte, et la petite mettait à l'abri d'une surprise. Dans l'architecture de ce temps on ne voit ni larges entrées ni grands escaliers. L'apparence des façades des maisons opulentes est toute militaire.

A l'intérieur la distribution était, en général, fort simple et peu commode : quatre ou cinq pièces au plus par étage; quant au système de décoration, un lambris de bois de chêne, divisé en compartiments, et enrichi de peintures ou de sculptures, et un carrelage de faïence colorée, étaient des ornements d'une grande recherche.

Pendant la période dont nous parlons, il s'éleva beaucoup de riches habitations, solidement bâties en pierre, et auxquelles on appliqua tout le luxe architectural du temps. C'est qu'alors le pouvoir royal acquérant plus de force et d'unité, les seigneurs vinrent successivement fixer leur résidence dans le sein même des villes, à côté des humbles demeures bourgeoises. Prélats, princes, évêques et nobles rivalisèrent de magnificence dans leurs logis. Du petit nombre d'hôtels du quinzième siècle qui se soient conservés à peu près intégralement, au moins à l'intérieur, le plus remarquable est celui que l'argentier Jacques Cœur se fit construire à Bourges. « Le plan de cet hôtel, dit M. Mérimée dans son Voyage en Auvergne, est d'une extrême irrégularité. Du côté de la place, la façade se compose de trois tours inégalement espacées, différentes de hauteur et de forme, toutes presque entièrement nues : une seule se distingue par un balcon dont la balustrade est ornée. Au contraire, la façade opposée qui donne sur une rue, n'a rien de féodal et n'annonce qu'une opulente maison; elle se compose d'un pavillon flanqué d'une petite tourelle fort ornée de clochetons et de moulures flamboyantes, et à droite et à gauche, de deux corps de bâtiment d'un seul étage, dont tout l'ornement consiste dans les ornements capricieux des chambranles et des balustrades qui garnissent les fenêtres (*). Celles-ci sont

(*) La balustrade d'un balcon évidée à jour

irrégulièrement espacées, et l'on n'en trouverait peut-être pas deux du même diamètre... Deux niches ou tribunes en encorbellement donnant, l'une sur la rue, l'autre sur la cour intérieure, contenaient autrefois des statues équestres de Jacques Cœur et de Charles VII. A droite et à gauche de la première, on voit deux fausses fenêtres avec les statues à mi-corps d'un homme et d'une femme entr'ouvrant une croisée et regardant dans la rue d'un air inquiet. Ces figures rappellent, dit-on, la fidélité de deux domestiques qui, feignant d'attendre leur maître, persuadèrent à ses ennemis de faire sentinelle à cette porte pendant qu'il s'échappait par une porte de derrière.

« Dans la cour intérieure, même insouciance pour la symétrie... La partie la plus remarquable de la décoration consiste en des bas-reliefs fort bien exécutés, appliqués à l'extérieur des tours prismatiques qui servent de cages d'escaliers, ou bien sur les tympans des portes.

« Les toits ont conservé quantité d'ornements et de statuettes en plomb exécutés avec beaucoup de soin. On doit noter la forme des tuyaux de cheminée qui représentent des colonnes en faisceaux avec un chapiteau de feuillages. »

Avant de quitter Bourges, examinons encore une de ses maisons célèbres, l'habitation de Cujas. Son architecture appartient, comme celle de l'hôtel de Jacques Cœur, aux derniers temps du gothique. Une tourelle en encorbellement occupe un des angles de la cour. Autrefois une grande fresque en grisaille couvrait une partie de la muraille extérieure.

De la comparaison de divers hôtels du quinzième et du seizième siècle, il ressort que les grands logis de cette époque ont entre eux beaucoup d'analogie pour la disposition générale. On y voit presque toujours les principaux corps de bâtiment élevés entre la cour et le jardin, tandis que sur les rues ces demeures ne laissent deviner la noblesse des propriétaires que par les armoiries placées au-dessus de la porte, ou par des tourelles saillantes. On ne connut, dans les constructions, un ensemble symétrique, des cours régulières, que lorsque Louis XII et François Ier eurent appelé en France les artistes italiens qui importèrent chez nous la disposition et la décoration des demeures de leur pays.

Les signes caractéristiques de l'architecture du règne de Louis XII sont, d'une part, les arcs en anse de panier, qui ont dû prendre leur origine dans la construction en bois, et la profusion des ornements sculptés dans le goût des arabesques antiques. On reconnaît aussi les edifices de cette époque au mélange de la brique et de la pierre, et à l'apparence de certains détails gothiques, qui se rencontrent mêlés aux ornements d'un goût tout différent. Nos provinces possèdent un assez bon nombre d'habitations particulières du commencement du seizième siècle. De ce nombre sont les deux maisons de bois bien connues de la rue du Gros-Horloge à Rouen; la maison dite de *l'abbé*, à Tulle, édifice à quatre étages, percés chacun de deux fenêtres; la maison de la Grande rue, à Villefranche, avec sa tourelle carrée, qui s'élève en encorbellement au-dessus de la porte, soutenue par un groupe de monstres fantastiques; la charmante maison dite des *sœurs bleues*, à Bourges, dont les tourelles, les fenêtres, les plafonds offrent une admirable richesse d'ornementation, etc., etc.

L'influence des Italiens a présidé à la construction d'une habitation importante de la ville d'Orléans, de la maison dite d'*Agnès Sorel*. Le style architectural de cet édifice prouve suffisamment que cette désignation est erronée. En effet, l'hôtel dont nous parlons est composé d'un corps de logis sur la rue, d'une aile située entre une cour et un jardin, rejoignant un bâtiment parallèle à celui de la face, et donnant par derrière sur une ruelle. Ainsi que plusieurs autres maisons contemporaines qu'on rencontre à Orléans, cette demeure élégante est parfaitement conservée. Les vieilles portes en bois richement sculptées servent à fermer les boutiques modernes et l'entrée princi-

offre la devise du propriétaire : *A vaillants cœurs riens impossible*. Les lettres sont découpées avec une merveilleuse finesse.

pale ; il n'est pas jusqu'au pavé de la cour qui ne soit reste le même : il est composé de petits cubes de pierres blanches et noires formant des compartiments variés. On voyait encore il y a quelques années, au sommet de la toiture, un chardon en plomb, peint d'or et d'azur. Au-dessus de la galerie règne une descente de gouttière dorée.

Il faut citer encore comme un modèle du genre, la maison dite de *François Ier*, bâtie dans la même ville en 1540.

La forme ogivale, comme on sait, ne disparut pas devant le style de la *renaissance*, sans qu'un certain nombre d'artistes continuassent à protester contre la mode mise en vogue par le roi, puis par les courtisans. A l'époque connue sous le nom d'*époque de transition*, appartiennent le célèbre *hôtel de Cluny*, à Paris ; son digne pendant, l'*hôtel de la Trémoille*, dont les exigences de l'industrie ont récemment effacé jusqu'à la dernière trace ; et aussi le joli *hôtel de Bourgtheroulde*, à Rouen, une des constructions privées les plus remarquables que possède la France. L'entrevue du camp du Drap d'Or y est sculptée en bas-relief, à l'extérieur d'une riche galerie attenante à une tourelle octogone, que décorent aussi des bas-reliefs représentant des scènes pastorales. Deux médaillons, l'un de François Ier, l'autre de Henri VIII, ornent les montants qui encadrent la porte d'entrée. Les façades offrent de toutes parts les armoiries des propriétaires de la famille Leroux, mêlées aux salamandres et aux phénix, emblèmes du roi de France et d'Éléonore d'Autriche.

Si la renaissance fut accueillie favorablement par nos ancêtres, ce fut surtout parce qu'elle permettait d'introduire dans les habitations des améliorations de toute espèce ; voyons donc comment les artistes de cette époque répondirent aux exigences des mœurs nouvelles empruntées à l'Italie.

Citons d'abord comme modèle la maison dite de François Ier, qui, en 1828, fut transportée de Moret à Paris, et reconstruite dans les Champs-Élysées. Le principal corps de bâtiment était largement ouvert au rez-de-chaussée et au premier étage. Traduisant en pierre les ornements des maisons en bois, l'artiste a travaillé les montants et les traverses qui séparent les baies de la galerie du premier étage avec une délicatesse extraordinaire. La frise qui règne entre les deux étages représente, en bas-relief, des scènes de vendanges, et, dans la travée du milieu, sont sculptés des armoiries et deux médaillons. Partout les détails d'ornementation sont sculptés avec un art et un goût infinis. Au-dessus d'une petite porte, on aperçoit une salamandre qui précise bien la date de la construction. Dans la corniche supérieure de la façade postérieure, se trouve l'inscription suivante :

Qui scit frenare linguam sensumque domare
Fortior est illo qui frangit viribus urbes.

Celui qui sait mettre un frein à ses paroles et dompter ses sens est plus fort que celui qui prend des villes d'assaut.

Cet usage de graver des inscriptions sur les maisons était très-répandu au quinzième et au seizième siècle.

A Verneuil, dans la cour d'une maison du quinzième siècle, grande rue de la Madeleine, on lit :

Guillaume Gibovin mere de Vernevil a fet bastir cette maison en 1402.

Et au haut de l'escalier, ces mots

Velut ascendenti descendendum ita et viventi moriendum.

Après avoir monté il faut descendre, après avoir vécu mourir.

A Abbeville, rue Vérone, sur une maison du seizième siècle, on peut lire en français :

Fais le bien pour le mal, car Dieu te le commande.

A Rouen, il existe dans une maison, rue des Arpents, 88, sur la pièce de bois qui porte l'escalier, les deux vers latins suivants, sculptés en lettres saillantes :

Cui domus est.victusq.decens.et.patrin duleis
Sunt satis.hæc vitæ.cætera cura labor.

Une maison, une table modeste, une douce patrie, sont des biens suffisants. Tout le souci du reste n'est qu'une ingrate fatigue.

La ville de Moulins possede encore quelques maisons sur lesquelles on lit également des inscriptions du même genre. La maxime suivante se trouve dans la maison n° 11, rue des Grenouilles, au-dessus d'une porte dans le style de la renaissance :

Ut nos junxit amor nostro sic parta labore
Unanimos animos operit una domus.

L'amour nous a unis : acquise par notre travail, une même maison abrite notre parfaite union.

A Vitré, sur une maison du seizième siècle, rue d'En-Bas, on lit :

Pax : huic : domui : et : habitantibus : in : ea.

Paix à cette maison et à ceux qui l'habitent.

Sur la porte de la même maison, qui est sculptée en bois, on a gravé, sur un ruban noué en rosette :

Pulsanti aperiatur.

Qu'elle soit ouverte à qui frappera.

A Beauvais, sur la devanture d'une maison en bois, rue du Châtel, on voit les versets 1 et 3 du psaume XXX, et plus bas une inscription semblable à la précédente :

Pax huic domui et omnibus habitantibus.

Paix à cette maison et à tous ses habitants.

On voit que nos ancêtres se plaisaient à mettre leur demeure sous la sauvegarde de la morale et de la philosophie.

Mais revenons aux constructions si intéressantes du règne de François Ier, et disons quelques mots de la demeure d'Ango, à Dieppe, et de sa maison de plaisance de Varengeville.

« En 1525, Ango, qui avait déjà décuplé ses richesses, commençait à mener train de prince ; il n'y avait plus à Dieppe assez belle ni assez vaste demeure pour le loger lui et ses gens. Il fit venir des artistes habiles qui lui bâtirent, sur l'emplacement où est aujourd'hui le collége, une maison selon ses désirs, c'est-à-dire, la plus riche, la plus élégante, la plus recherchée qu'on puisse imaginer. La façade était en bois, mais en beau bois de chêne, sculpté depuis le soubassement de pierre sur lequel reposait tout le bâtiment, jusqu'à la corniche et jusqu'à ses lucarnes, presque aussi hautes que le toit. Les sujets de ces sculptures étaient un mélange de fables d'Ésope, de combats entre Anglais et Normands, et de scènes de navigation. Cette partie de l'édifice était consacrée, presque tout entière, à un vaste salon, éclairé par de larges fenêtres à balcon, d'où la vue se promenait sur le port et sur la mer, plongeait dans la vallée, et jusqu'à la ville et au château d'Arques. Ce salon était revêtu de riches parquets et de lambris dorés, dans lesquels étaient enchâssés des tableaux des meilleurs maîtres d'Italie. Dans l'intérieur des cours, car il y avait deux cours et un jardin, les sculptures étaient prodiguées avec la même magnificence que sur la façade, et, grâce à un réservoir placé au sommet de la maison, on y trouvait jusqu'à des fontaines jaillissantes ornées de vases de fleurs et de statues.

« Cette belle maison fut incendiée pendant le bombardement. En 1647, elle était encore assez bien conservée pour qu'à sa vue le cardinal Barberini tombât en extase ; il ne se lassait pas de la contempler, et de répéter aux PP. de l'Oratoire qui l'accompagnaient : Je n'ai jamais vu si belle maison de bois, *Nunquam vidi domum ligneam pulchriorem.*

« Quand son petit palais fut construit, Ango voulut avoir hors la ville une maison de plaisance. Il avait acquis la belle terre de Varengeville, ancien domaine de la famille de Longueil ; la beauté du pays, la proximité de Dieppe, l'engagèrent à démolir le vieux castel pour s'y faire bâtir un manoir à la moderne à sa fantaisie. C'est ce manoir dont il reste encore quelques corps de logis convertis en ferme, mais que, par une antique habitude, les habitants du pays ne connaissent et ne désignent jamais que sous le nom du château. Avec quel goût, quelle délicatesse ces arabesques encadrent toutes les fenêtres du grand bâtiment, transformé maintenant en étables ! Sur le montant d'un de ces encadrements, j'ai trouvé la date de 1544, écrite en chiffres arabes, au milieu d'un petit fleuron triangulaire. Ainsi, sept ans avant sa mort, Ango faisait encore travailler à son manoir. Il y avait au moins dix ans qu'il en avait entrepris la construction (*). »

Pendant les guerres civiles du seizième siècle, les habitations du peuple se construisirent encore à peu près sur le même modèle. Les bourgeois et les marchands les plus riches continuèrent à donner à leurs maisons ces tourelles,

(*) Vitet, Histoire de Dieppe.

ces murailles à meurtrières (*) et ces saillies qui les rendaient plus propres à la défense. Ces petites forteresses résistaient souvent très-bien à l'attaque. Nous ne citerons qu'un fait pour le prouver : En 1558, le cardinal de Créqui, évêque de Nantes, apprenant que deux missionnaires calvinistes avaient osé prêcher au Croisic (voyez ce mot), dans l'église Notre-Dame, accourut, le 7 juin, dans la petite ville, accompagné d'une troupe d'hommes armés, et amenant une grosse coulevrine. Le prélat fit placer sa pièce d'artillerie en face de la maison d'un notable bourgeois, appelé Guillaume Roi, où les calvinistes s'étaient retirés, puis, ameutant la multitude, il ordonna de commencer le siége de la place. On battit sans relâche les murs de la maison de quelques centaines de coups de coulevrine; pendant ce temps, une quantité de barriques de vin de Bordeaux étaient placées dans tous les carrefours pour enflammer les assiégeants. Néanmoins, les dix-neuf assiégés tinrent bon toute la journée, et, la nuit venue, ils s'échappèrent pendant que le général ennemi était à souper. La maison de Guillaume Roi s'élève encore aujourd'hui, avec sa façade grise, au-dessus des autres édifices du Croisic.

Nous devons signaler encore, parmi les habitations du seizième siècle, empreintes d'un caractère d'architecture remarquable, celles que les Espagnols ont laissées dans quelques-unes de nos provinces, par exemple, en Flandre. On y reconnaît leurs maisons à leurs pignons étagés et à leurs larges fenêtres, séparées en trois compartiments par des colonnettes.

Enfin, les constructions particulières des règnes de Henri IV et de Louis XIII, caractérisées par les toits aigus, les hautes cheminées et les briques rouges, qui leur donnent un aspect si différent de tout ce qui a précédé ou suivi, sont les dernières sur lesquelles nous croyons devoir nous arrêter. Le goût flamand remplaçait alors le goût italien. L'architecture civile prit certainement son plus grand développement sous Richelieu, Mazarin, Louis XIV, et produisit une foule de grandes maisons et d'hôtels le long des larges rues qui s'ouvrirent alors dans les villes. Mais il est à peu près inutile de rappeler au lecteur les caractères de ces dernières périodes, où l'architecture revint à la copie servile de l'antique, à l'entablement, à la nudité. Nous avons sous nos yeux les bâtiments du dix-septième, du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, toutes ces jeunes constructions qui font disparaître chaque jour les traces des habitations de nos pères. A Paris, la plus ancienne maison ne remontera bientôt plus au delà du dix-septième siècle. On n'y peut déjà plus juger de l'architecture civile de la renaissance que par des imitations plus ou moins heureuses tentées depuis quelques années dans les nouveaux quartiers. Heureusement, il n'en est pas encore ainsi dans les départements; mais l'exemple est contagieux, et ceux qui veulent avoir une idée de nos anciennes cités doivent se hâter de visiter les villes de Rouen, Caen, Beauvais, Reims, Nantes, Morlaix, Orléans, Blois, Bourges, etc.

Il est à craindre qu'on ne puisse trop tôt généraliser les considérations appliquées par M. Vitet à la ville de Dieppe, reconstruite après le bombardement de 1694. « Dans la ville du moyen âge, chaque habitation avait sa physionomie, et présentait au passant un pignon diversement orné : pas une porte, pas un balcon, pas un toit qui n'eût son style, qui ne portât sa date; la pierre, la brique, le bois peint ou sculpté s'entremêlaient de maisons en maisons, et offraient une continuelle variété de tons et de nuances; tandis que nous voilà introduits dans une grande manufacture; pas une corniche, pas une cheminée, qui ose dépasser ses voisines; même taille, même patron, même couleur pour toutes ces façades. »

Haches *d'armes*. Un seul tranchant avec un marteau à l'opposite constituait ordinairement cette arme, au maniement de laquelle nos ancêtres du moyen âge montraient une dextérité non moins grande que les Francs à celui de la *francisque*. La hache des compagnies d'ordonnance n'avait point

(*) Beaucoup de villes en offrent de semblables, surtout en Bretagne, province où la ligue agit avec tant de fureur.

de marteau, mais la douille du fer se prolongeait au delà du taillant, et se terminait en pointe aiguë, de sorte qu'on pouvait frapper d'estoc et de taille. Quelquefois le marteau était remplacé par un dard droit aigu ou crochu, ou par un croissant. Les maréchaux de France accôtaient leur écusson d'une hache d'armes, comme insigne de leur dignité. La *hache d'abordage* a conservé la forme de l'ancienne hache d'armes.

Hachette (Jeanne). L'héroïne de Beauvais n'est connue que par le courage dont elle fit preuve lorsque cette ville était assiégée en 1472 par le duc de Bourgogne. Pendant le même siége, plusieurs femmes se signalèrent par un courage viril; mais Jeanne Hachette se fit remarquer entre toutes, montant à la muraille et arrachant des mains du soldat qui le portait l'étendard de Bourgogne. Cet étendard, qu'elle donna à l'église des Jacobins, y a toujours été conservé depuis, et on peut l'y voir encore aujourd'hui. Il paraît que Jeanne Hachette et les autres héroïnes de Beauvais contribuèrent puissamment à la retraite des Bourguignons, puisque, par lettres patentes de 1493, Louis XI leur accorde, en témoignage de contentement, le droit de précéder les hommes à la procession et à l'offrande le jour de Sainte-Angadrême, patronne de la ville. La plus grande incertitude règne sur la vie et jusque sur le nom de la principale héroïne de Beauvais, que quelques auteurs contemporains nomment l'un Jeanne Laine, l'autre Jeanne Fourquet ou Fouquet, un autre enfin Jeanne Hachette; ce troisième nom est le plus vulgairement connu, et c'est à lui que nous nous arrêtons. Ce sera, si l'on veut, une sorte de personnage symbolique auquel se rapporte un trait d'héroïsme authentique. Ce qui est certain, c'est que les lettres patentes de Louis XI, que nous avons mentionnées plus haut, ne citent aucune femme en particulier. Jeanne Hachette, ainsi presque inconnue, offrait un vaste champ à l'imagination et à la poésie. Elle a été l'héroïne de plusieurs tragédies parmi lesquelles nous citerons : *Le Triomphe du beau sexe, Jeanne Hachette, ou le Siége de Beauvais*, par le sieur du Rousset, et *le Siége de Beauvais*, par Araignon. On a fait aussi des romans sur sa vie. Selon quelques biographes, Jeanne Hachette épousa un nommé Collin Pillon, et pour récompenser son courage, le roi l'exempta de la taille, elle et sa postérité; mais, nous le répétons, rien de certain ne se rattache au nom de l'héroïne de Beauvais, de laquelle prétendent descendre aujourd'hui certaines familles qui portent le même nom (*).

Hachette (Jean-Nicolas-Pierre), géomètre distingué, naquit à Mézières, en 1770. Monge, qui eut occasion de distinguer de bonne heure les heureuses dispositions de Hachette, s'intéressa à son éducation, et plus tard à son avancement. Après avoir fait ses études à l'université de Reims, Hachette fut nommé, à l'âge de vingt-trois ans, professeur d'hydrographie à Collioure, puis à Port-Vendre. Dès la fondation de l'école centrale des travaux publics, comme s'appela d'abord l'école polytechnique, il fit partie du professorat. Il suivit aussi, avec Monge, l'expédition scientifique d'Égypte. De retour, en 1800, il reprit à l'école polytechnique la chaire de géométrie descriptive, et ne la quitta qu'en 1816, pour occuper la même chaire à la Faculté des sciences. En 1818, il se présenta à l'Académie des sciences, et obtint la majorité des suffrages; mais la restauration, dont il s'était attiré la disgrâce par son attachement pour Monge, ayant refusé de sanctionner sa nomination, il n'entra à l'Institut qu'à la révolution de juillet. Hachette mourut le 16 janvier 1834. On a de lui, entre autres ouvrages : *Collection des épures de géométrie*, etc., Paris, 1795, 2e édit. 1817; *Traité*

(*) M. Fourquet d'Hachette, un de ses descendants, a donné au sujet de cette incertitude des détails qui pourraient concilier toutes les opinions s'ils étaient appuyés sur des témoignages authentiques. Suivant lui, Jeanne Fourquet était fille d'un officier des gardes de Louis XI, tué à la bataille de Montthéry, et qui avait laissé sa fille, très-jeune encore, entre les mains d'une dame Laisné, qui lui prodigua les soins d'une mère. En ce cas, le surnom d'*Hachette* lui aurait été donné à cause de l'arme qu'elle portait.

élémentaire des machines, 1811, 2e édit. 1819; *Applications de la géométrie descriptive*, 1817; *Éléments de géométrie*, 1817, 1818; *Traité de géométrie descriptive*, 1822, etc.

HAGELSBERG (prise du fort de). Lorsque le maréchal Lefebvre vint, au mois de février 1807, assiéger Danzig (Voy. DANZIG (siége de), ce fut vers l'ouest de la place qu'il crut devoir concentrer ses efforts. Cette partie de l'enceinte est cependant couverte par deux chaînes de collines sur lesquelles s'élèvent deux forts, le Hagelsberg et le Bischofsberg, reliés entre eux par des retranchements continus. Il fut arrêté, dans le conseil de guerre, que l'attaque principale serait dirigée contre le Hagelsberg, et la tranchée s'ouvrit dans la nuit du 1er au 2 avril, à huit cents toises des palissades. Trois parallèles furent successivement établies en l'espace d'un mois, malgré tous les obstacles.

Au commencement de mai, nous n'étions plus qu'à sept ou huit toises du fort; mais l'ennemi, dont les ressources étaient immenses, semblait chaque jour prendre de nouvelles forces. Toutefois, le 7, commença le couronnement du chemin couvert, et le 21, à l'arrivée du maréchal Mortier, Lefebvre se crut en mesure de tenter l'assaut du Hagelsberg. Le lendemain, nos soldats étaient prêts; mais avant de donner le signal d'une entreprise qui devait coûter des flots de sang aux deux partis, Lefebvre pensa devoir inviter le gouverneur à se rendre. En effet, le 21 fut signée la capitulation.

HAGETMAU, petite ville du département des Landes, arrondissement de Saint-Sever. Cette ville fut dévastée plusieurs fois durant les guerres de religion. On y remarque encore aujourd'hui les restes d'un magnifique château ayant appartenu, comme la ville, à la maison de Grammont. Henri III, roi de Navarre, y mourut, et François Ier y logea à son retour d'Espagne.

Cette ville, qui était autrefois capitale de la Chalosse, faisait partie de la Gascogne, du diocèse d'Aire, du parlement de Bordeaux, de l'intendance d'Auch, et de l'élection des Landes.

HAGUENAU, *Hagenoia*, ville de l'ancienne basse Alsace, aujourd'hui comprise dans le département du Bas-Rhin, arrondissement de Strasbourg. Ce n'était, au douzième siècle, qu'un village entouré d'une haie (comme son nom même, *hagen-au*, haie des bruyères, nous l'indique encore), et bâti autour d'un château fort.

Frédéric Barberousse, duc de Souabe et d'Alsace, élevé au trône impérial, conserva une prédilection marquée pour l'Alsace. Haguenau surtout, qu'entouraient des forêts giboyeuses, fut comblée de ses bienfaits. Il la ceignit de murailles en 1154, agrandit le château que Frédéric le Borgne, son père, y avait bâti, et y mit en dépôt la couronne, le sceptre, l'épée de Charlemagne, et les autres ornements impériaux. Ces insignes glorieux furent conservés à Haguenau jusqu'en 1219, que l'évêque de Spire les enleva à l'insu des habitants, et les fit transporter au château de Triefels. L'hôpital de la ville est un monument de la charité de Frédéric Ier Barberousse. L'église paroissiale fut fondée par Frédéric II. Le même prince établit dans Haguenau un préfet impérial et une chambre du trésor, où toutes les villes d'Alsace portaient les deniers qu'elles devaient payer à l'Empire, ou qui étaient destinés aux dépenses communes de la province. A ces distinctions, Haguenau joignit divers priviléges qui la rendirent une des plus considérables de l'Alsace. Ses bourgeois se divisèrent en 19 tribus, que l'accroissement de la population fit ensuite porter à 21. Chacune de ces tribus avait un chef nommé pour trois ans par le sénat. Le gouvernement de Haguenau fut d'abord aristocratique. Longtemps le grand nombre de nobles qu'attiraient le séjour des empereurs, la garde du palais impérial ou les honneurs du sénat, y donna l'influence suprême à la noblesse. C'est dans son sein qu'on choisissait le prévôt impérial, chef de la justice, et les douze échevins perpétuels et même héréditaires. Seulement, en 1330, on leur adjoignit comme assesseurs, 24 bourgeois tirés des tribus d'artisans. Quant à l'échevinage, il ne fut ouvert aux plébéiens que vers la fin du quatorzième siècle, par ordre de l'empereur Wenceslas. Les échevins furent ensuite réduits au nom-

bre de quatre (*). Sous l'empereur Charles IV (1350), Haguenau craignant d'être du nombre des villes que l'Empereur voulait détacher de son domaine, racheta de lui la confirmation des priviléges obtenus par elle en 1271, et d'après lesquels elle ne pouvait jamais être engagée ni aliénée.

Lorsque, vers la fin du même siècle, les nobles et les princes formèrent entre eux des confraternités, les villes leur opposèrent une ligue où Haguenau entra avec les principales cités d'Alsace.

Pendant les troubles religieux, le catholicisme se maintint et domina à Haguenau. Ce fut dans ses murs que se conclut le traité qui, en 1604, mit une trêve à la lutte des deux partis. Cette ville souffrit beaucoup pendant la guerre de Trente ans, où elle fut commandée par un gouverneur français. Le sénat de Haguenau adressa en 1637 une plainte lamentable à celui de Strasbourg, qu'il pria d'intercéder pour lui auprès de Louis XIII. On y lit ces mots : « L'insolence de nostre gouverneur, et de « ses officiers et soldats, est parvenue « à un tel point d'excès, que, sans avoir « esgard à l'accord n'agueres renou- « vellé, aux lettres reversales qu'ils nous « ont donnez, n'y aux ordres et asseu- « rances de Sa Majesté, ils mettent par « mespris et mocquerie nostre état, « nos priviléges et immunitez, voire ce « que nous avons de plus cher, nostre « liberté, en controverse, s'attribuant « une puissance absolue sur nos person- « nes, sur le peu de bien qui nous « reste, pillans et dérobans nos pauvres « bourgeois... Ils traitent, tant les mem- « bres de nostre conseil que les autres « bourgeois et habitans, comme serfs et « esclaves, les appelans injurieusement « coquins, larrons, chiens, voleurs, les « frappans, battans et blessans... Nous « vous prions et requerons très affec- « tueusement vouloir bien contribuer « vostre puissante recommandation eu- « vers Sa Majesté Très Chrestienne pour « nostre delivrance, etc. (**). » Haguenau, avec sa préfecture composée des villes de Colmar, Schlestadt, Landau, Weissembourg, Obernheim, Rosheim, Munster, Kaysersberg et Turckheim, fut cédé par l'Empereur à la France, en vertu de l'art. 73 du traité de Munster.

Le cardinal Mazarin étant préfet d'Alsace ou grand bailli de Haguenau, travailla à obtenir une reconnaissance solennelle de ses droits et de ceux du roi, de la part des dix villes impériales que nous venons de nommer, et dont les députés se réunissaient à Haguenau. Mais la mort le surprit (1661). Son neveu, le duc de Mazarin, le remplaça dans cette charge, et les députés de Haguenau, gagnés par lui, prêtèrent enfin le serment de fidélité à la France, si longtemps éludé. Leur exemple entraîna les autres députés (2 janvier 1662). Cependant les dix villes ne tardèrent pas à se repentir de leur soumission et se tournèrent de nouveau vers l'Empereur.

La paix de Nimègue en confirma cependant la possession à la France. En 1673, Louis XIV fit raser les fortifications de Haguenau, et les reconstruisit l'année suivante pour les démolir de nouveau au bout de trois ans. Un incendie détruisit la ville presque entière en 1677. Les Impériaux, sous la conduite du prince Eugène, la prirent en 1704; elle fut assiégée et reprise en 1706, et retomba au pouvoir des Autrichiens en 1744, mais ils ne la gardèrent que fort peu de temps.

Haguenau est la patrie de Wolfgang Capito, théologien, jurisconsulte et médecin du seizième siècle; d'Antoine Firn, un des premiers prédicateurs de la réforme à Strasbourg, etc. Sa population est évaluée à 9,700 habitants.

HAGUENAU (monnaie de). Comme presque toutes les villes de l'Alsace, Haguenau possédait, avant sa réunion à la France, le droit de battre monnaie. Elle était en possession de cette prérogative depuis 1371, époque à laquelle Léopold, archiduc d'Autriche, la lui avait concédée au nom de l'Empereur. Ce privilége, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, ne concernait

(*) La ville obtint du duc Léopold, en 1374, le droit de frapper de la monnaie de cuivre. En 1516, Maximilien Ier lui permit de frapper toute espèce de monnaie.

(**) Voy. Documents historiques tirés des archives de Strasbourg, par M. de Kentzinger, t. II, p. 72 et suiv.

d'abord que la monnaie de billon ; mais en 1516, Maximilien Ier lui octroya la liberté de forger des espèces d'or et d'argent, à l'imitation de celles des électeurs du Rhin. Ces priviléges furent encore augmentés par Charles-Quint. Duby, dans son ouvrage sur les monnaies des prélats et barons, donne le type de quelques-unes de ces pièces. Elles présentent toutes d'un côté les armes de la ville, qui sont un écu chargé d'une rose à cinq pétales, et de l'autre l'aigle impériale portant quelquefois le globe du monde. Au-dessus de l'écu se trouve la date. Dans les légendes, on voit d'un côté le nom de l'Empereur, de l'autre le nom de la monnaie et celui de la ville : MONeta ARGENTea CIVITatis HAGENOINSis sur l'argent, MONETA HAGENO sur le billon, CUsum AVRVM IMPERialis CAMERæ HAGE.

La paix de Munster (1648) mit fin à ce privilége de la ville.

HAILER (combat de). Après la journée de Leipzig, Napoléon se retirait vers Erfurt avec les principaux débris de son armée. Le 28 octobre, il apprit que les Austro-Bavarois, sous le commandement du général de Wrède, occupaient la route de Francfort, dans le dessein de lui couper la retraite. Il n'en continua pas moins sa marche, et dans la matinée du 30, le gros de nos troupes, qui se dirigeait sur Gelnhausen, rencontra une brigade autrichienne. Une action s'engagea sur-le-champ : l'ennemi, culbuté, se replia vers Hailer, petite ville sur la Kintzig, dont il détruisit le pont. Toutefois, on l'eut bientôt rétabli, et les colonnes françaises continuèrent leur mouvement.

HAINAUT. Valenciennes, Condé, Maubeuge, Beaumont, le Quesnoy, Landrecies, Avesnes, Chimay, Marienbourg, qui formaient le Hainaut français, furent conquis par Louis XIV (voy. FLANDRE), et définitivement cédés à la France par la maison d'Autriche (branche d'Espagne), en vertu des traités des Pyrénées, de Nimègue, d'Utrecht et de Bade. Un décret du 11 ventôse an Ier, confirmé par un autre du 9 vendémiaire an IV, réunit à cette province, dont Valenciennes était le chef-lieu, l'autre partie de l'ancien comté de Hainaut, comprenant, outre Mons sa capitale, Saint-Guislain, Binche, Roeulx, Soignies, Braine-le-Comte, Enghien, Halles, Lessines, etc. Le département du Nord contient aujourd'hui la majeure partie du Hainaut français.

HAINCMAR. Voyez HINCMAR.

HAÏTI. Voyez SAINT-DOMINGUE.

HALECRET, espèce de corselet léger fait de mailles, ou cuirasse légère de fer battu. Le mot *corselet* resta seul en usage à la place de celui d'halecret.

HALEVY (Jacques-Frumental), né à Paris en 1799, élève du Conservatoire, remporta en 1819 le grand prix de composition musicale, et, avant de partir pour Rome, fut chargé de mettre en musique, à l'occasion de la mort du duc de Berry, le texte hébreu du *De profundis* ; ce morceau fut exécuté en 1820 au temple des Israélites, et gravé chez M. Pleyel.

De retour en France, M. Halevy tourna toutes ses vues vers la carrière dramatique ; mais le théâtre n'offre pas moins de difficultés pour les jeunes musiciens que pour les auteurs ; il fit longtemps d'infructueuses tentatives pour arriver à se faire jouer. Il parvint cependant à faire représenter en 1827, au théâtre Feydeau, *l'Artisan*, opéra comique en un acte. Cet ouvrage, qui avait eu peu de succès, fut suivi du *Roi et le Batelier*, pièce de circonstance composée pour la fête de Charles X, et dont M. Halevy avait fait la musique avec M. Riffaut. En 1829, parut au Théâtre-Italien, *Clari*, opéra en 3 actes. Le rôle principal fut confié à madame Malibran, et cet ouvrage commença à faire connaître avantageusement son auteur. Depuis ce temps, M. Halevy marcha de succès en succès. Le *Dilettante d'Avignon*, représenté la même année à l'Opéra-Comique, réussit complétement, et est resté comme une bonne pièce au théâtre.

En 1830, on joua à l'Opéra le ballet de *Manon Lescaut*, et en 1832 *la Tentation*, ballet-opéra en 5 actes. Ces deux ouvrages firent une grande sensation. En 1834, M. Halevy acheva la partition de *Ludovic*, qu'avait commencée Hérold, et que la mort était venue interrompre. En 1835, il donna *la Juive*, opéra qui mit le sceau à sa réputation, et qui, malgré les nombreuses critiques qui l'ac-

cueillirent, eut un succès presque européen. Six mois plus tard, il donnait à l'Opéra-Comique *l'Éclair*, ouvrage que le public accueillit avec une grande faveur, et dont la musique gracieuse et légère témoigne de la souplesse de son talent. Depuis, *Guido* et *Ginevra*, et tout récemment la *Reine de Chypre* ont encore ajouté à la réputation si bien méritée de M. Halevy. Professeur de solfége au Conservatoire dès 1816, M. Halevy succéda en 1827 à M. Daussoigne, comme professeur d'harmonie et d'accompagnement. Il a été chargé en 1833 de l'enseignement de la composition. Il avait été nommé en 1829 chef de chant à l'Opéra, et il remplit encore cet emploi. En 1836, il a été admis à l'Institut en remplacement de Reicha.

HALGAN (Emmanuel), contre-amiral, est né à Donges en 1771. A peine âgé de 13 ans, le jeune Halgan s'embarqua en qualité de mousse sur un bâtiment du roi. Après plusieurs campagnes sur des bâtiments de commerce, il revint servir sur les vaisseaux de l'État, à l'époque où la guerre éclata entre l'Angleterre et la république française. Il prit part à l'expédition de Saint-Domingue, en qualité de lieutenant de *la Clorinde*. Le premier commandement dont il fut investi fut celui du brick *l'Épervier*, sur lequel le frère du premier consul, le jeune Jérôme Bonaparte, servait en qualité d'officier. Élevé ensuite au grade de capitaine de frégate, il prit part aux opérations de l'escadre de l'amiral Linois dans les mers de l'Inde. Lorsque Jérôme eut été promu au grade de capitaine de vaisseau, et eut reçu de l'empereur l'ordre de monter un des vaisseaux de l'escadre du contre-amiral Willaumez, *le Vétéran*, il fit choix de son ancien capitaine pour commander en second ce vaisseau, se souvenant des leçons qu'il avait reçues de lui sur *l'Épervier*. Ce fut pendant cette campagne qu'il obtint le grade de capitaine de vaisseau. Il montait la frégate *l'Hortense*, à la malheureuse affaire des brûlots, en rade de l'île d'Aix, et il fut un de ceux qui sauvèrent leur bâtiment. Il commanda longtemps la flottille de la Meuse, et se distingua par la défense d'Helvoët-Sluys, pendant les désastres de 1813. Malheureusement, les progrès rapides des alliés nécessitèrent bientôt l'évacuation de Helvoët, comme de presque toutes les autres places de la Hollande et du Brabant hollandais. La flottille de la Meuse dut être detruite dans le port de Willemstadt, et M. Halgan, avec les équipages, opéra sa retraite sur Anvers. Lors du bombardement de cette dernière place, au commencement de 1814, il fut chargé d'un commandement, et contribua puissamment à préserver de l'incendie les vaisseaux de notre flotte ainsi que les établissements de la marine situés dans cette partie du port d'Anvers. Au retour de la paix, M. Halgan commanda à diverses époques des divisions navales dans les mers du Levant et de l'Amérique, jusqu'en 1819, qu'il fut nommé directeur du personnel au ministère de la marine. Il quitta cet emploi pour aller commander de nouveau une escadre dans le Levant; mais il le reprit en 1824. Il avait d'ailleurs été élu membre de la chambre des députés dès 1819.

HALL (prise de). — Le maréchal Ney, en octobre 1805, chargé d'envahir le Tyrol, forma ses troupes en deux divisions : à la tête de l'une il entra dans Inspruck le 17 novembre; l'autre se dirigea sur Hall, et occupa cette ville le même jour sans avoir brûlé une seule cartouche. Hall renfermait d'immenses magasins.

HALLAGE (droit de). — Ce terme désignait en général la redevance que payaient au roi, au seigneur ou à leurs concessionnaires, soit en nature, soit en argent, tous les marchands qui vendaient aux halles et foires. Il existait d'ailleurs beaucoup de synonymes pour exprimer ce droit féodal, tels que : *cauponage, étalage, levage, plaçage*, etc.

HALLE (prise et combat de). — Le soir de la bataille d'Iéna (14 octobre 1806), Napoléon avait enjoint à ses lieutenants de poursuivre les débris des corps prussiens et saxons qui se retiraient sur Magdebourg. La réserve ennemie, commandée par le prince Eugène de Wurtemberg, et qui n'avait pu prendre part à la bataille, se dirigeait aussi vers cette ville afin de protéger la réunion des autres corps. Le 16, l'empereur, apprenant que cette réserve, forte d'environ 25,000 hommes, venait

de prendre position à Halle, donna ordre à Bernadotte de marcher toute la nuit, de se mettre en mesure d'attaquer le prince au point du jour, et d'empêcher ainsi qu'il ne se fortifiât sur la rive droite de la Saale. Le 17, à neuf heures du matin, Bernadotte avait opéré son mouvement. Les bras de la Saale étant alors guéables, il put tenter une double attaque : d'une part, il chargea le général Dupont de forcer un pont fort long et fort étroit qui mène à la ville; de l'autre, le général Drouet dut se porter à gauche, franchir la rivière entre Halle et Giebichenstein, et occuper immédiatement la grande route de Magdebourg. Comme les troupes du général Dupont engagèrent le combat avant que celles du général Drouet eussent effectué le passage de la Saale, le prince de Wurtemberg crut d'abord n'avoir affaire qu'à une division d'avant-garde, et porta de ce côté la plus grande partie de ses forces. Aussi le 86e de ligne et le 9e léger éprouvèrent-ils une vigoureuse résistance. Repoussés une fois, ils revinrent bientôt à la charge, refoulèrent l'ennemi avec tant de vigueur, qu'il n'eut pas le temps de défendre l'entrée de la ville, y pénétrèrent la baïonnette en avant, presque sans tirer un coup de fusil, et s'établirent sur la place principale. Pendant ce temps-là, le général Drouet avait traversé la Saale; le prince de Wurtemberg, averti de ce mouvement lorsque déjà la tête de la colonne française paraissait sur les bords de la rivière, fit sur-le-champ avancer vers sa droite le gros de ses troupes. Drouet aborda franchement un adversaire qui avait sur lui l'avantage d'un front très-étendu. Il fit battre la charge et croiser la baïonnette tandis que les Prussiens tiraient à bout portant. Le 27e d'infanterie légère, qui perça le premier, fut un moment cerné et sommé de se rendre; mais les 94e et 95e de ligne survinrent soudain, et ce choc terrible obligea les Prussiens à rétrograder. Le 27e léger en profita pour faire un changement de front à droite et déborder une partie de la ligne prussienne. 2,000 hommes durent alors mettre bas les armes, et la position de la rive droite de la Saale, ainsi que la route de Magdebourg, fut acquise aux Français. Sur ces entrefaites, Dupont, débouchant de Halle, atteignait des hauteurs où l'ennemi avait eu le temps de s'établir; il donna bientôt la main au général Drouet, et dès ce moment Bernadotte resta maître du champ de bataille. On poursuivit l'espace d'une lieue et demie le prince de Wurtemberg, et l'on ramena grand nombre de traînards. 35 pièces de canon, 5,000 prisonniers, 2 drapeaux et d'immenses magasins de vivres furent les fruits immédiats du glorieux combat de Halle.

Hallé (Claude-Gui), peintre, né à Paris en 1652, était élève de son père, Daniel Hallé, mort dans cette ville en 1674. Soit par goût, soit pour tout autre motif, Hallé ne sortit jamais de sa patrie, et n'alla pas, comme presque tous les artistes, chercher en Italie des inspirations et les modèles des grands maîtres. Néanmoins, on trouve dans ses tableaux un coloris gracieux et un dessin correct, bien qu'il faille lui reprocher un peu de manière. Lié intimement avec le Brun, Hallé prit part aux travaux de décoration de Meudon et de Trianon. Il fit aussi une *Annonciation* pour l'église de Notre-Dame, et pour Saint-Germain des Prés, *Jésus chassant les marchands du Temple*, *le Martyre de saint Vincent* et *la Translation de saint Germain*. Il mourut à Paris en 1736.

Hallé (Noël), fils du précédent, naquit à Paris, le 2 septembre 1711. Fils de peintre, il voulut suivre la même carrière, et les succès qu'il obtint dès le commencement l'encouragèrent à y persister. Il remporta le prix de peinture, et se rendit à Rome comme pensionnaire du gouvernement. De retour à Paris, il fut nommé en 1771 surintendant des tapisseries de la couronne. Plus tard, il retourna à Rome en qualité de directeur de l'Académie, et reçut, à la cessation de ses fonctions, le cordon de Saint-Michel. Ses tableaux, qui sont d'une couleur un peu fausse et rougeâtre, se font remarquer cependant par la pureté de l'architecture et l'entente parfaite de la perspective. Ce fut lui qui exécuta le plafond de la chapelle des fonts baptismaux à Saint-Sulpice. Il est mort à Paris, le 5 juin 1781.

Hallé (Jean-Noël), fils du précédent,

naquit à Paris en 1754. Il exerça la médecine avec un grand désintéressement, préférant à la clientèle des riches, celle des pauvres que sa fortune lui permettait d'obliger. Le titre de médecin des pauvres le sauva de la proscription qui, en 1792, frappait le corps de la noblesse (*). D'ailleurs ses sympathies le portaient du côté des vaincus, puisque nous le voyons pénétrer dans la prison de Malesherbes, le consoler et recevoir ses derniers adieux. Mais son mérite et sa réputation le firent choisir pour la chaire de physique médicale et d'hygiène à l'école de médecine de Paris, que Fourcroy constituait. En 1796, il fut nommé membre de la section de médecine et de chirurgie à l'Institut. Enfin, Corvisart le choisit, en 1806, pour adjoint à sa chaire du collége de France, qu'il lui abandonna plus tard.

Hallé fut un de ces savants honorables qui soutiennent le flambeau de la science et le transmettent à leurs successeurs, mais qui n'en accroissent pas la lumière. Ses leçons publiques mirent en évidence son érudition, la justesse et l'originalité de ses vues; mais il ne fut jamais chef d'école ni créateur.

Hallé mourut à l'âge de soixante-huit ans, en 1822. Ses travaux les plus importants sont ceux qu'il a faits sur la vaccine. Il figure au premier rang avec les la Rochefoucauld-Liancourt et les Woodville parmi les propagateurs les plus actifs et les plus influents de cette découverte. La plupart de ses autres écrits n'ont rien de capital : ce sont des rapports, des jugements sur quelques sujets de détail.

Hallebarde, Hallebardiers. Ce furent les Suisses qui, vers 1460, firent connaître en France cette arme à hampe. Les diverses armes à fer de forme bizarre, employées avant le règne de Louis XI, portaient les noms de *fauchards, guisarmes, pertuisanes*, etc. Quant au mot *hallebarde*, ce fut la reproduction de l'allemand *hellebarthe* (hache brillante). Par la forme de son fer, façonné d'un côté en hache ou en croissant tranchant, et de l'autre en dard, cette arme frappait à la fois d'estoc et de taille. Ainsi, après la bataille de Nancy, on trouva le corps de Charles le Téméraire « tout nud, gisant mort avec troys playes, l'une en teste, du taillant de la hallebarde, depuis l'oreille jusques aux dents; les deux aultres, de la pointe de ladite hallebarde en la cuisse. »

Le manche de la hallebarde avait six pieds au plus de longueur. Garni de drap ou de velours, orné, à l'endroit de la douille, d'un gland à franges, il se terminait par une lame aiguë à deux tranchants. On adapta même, dans les derniers temps, deux canons de pistolet sur la douille.

Outre les troupes suisses, quelques autres corps de nos armées anciennes portèrent la hallebarde. Les légions de François Ier se divisaient en hallebardiers, piquiers et arquebusiers. Plus tard, les sergents et caporaux d'infanterie seuls continuèrent à porter cette arme. Elle fut supprimée en 1756.

Halles et Marchés. Voyez Marchés.

Halluin, village situé dans le département du Nord, arrondissement de Lille. C'était jadis une petite ville, qui fut brûlée et saccagée plusieurs fois dans les guerres civiles de la Flandre. Elle eut encore beaucoup à souffrir lors des siéges de Menin, en 1658, 1667, 1706 et 1744, et surtout dans les campagnes de 1793 et de 1794.

Halma (l'abbé Nicolas), savant distingué, naquit en 1756, à Sedan. Durant la révolution, et sous les gouvernements qui lui succédèrent, il occupa successivement quelques médiocres emplois, et la gêne qui en fut la suite semble avoir exercé sur sa vie une influence regrettable. En 1808, il se chargea d'écrire au profit du gouvernement impérial, et d'après ses instructions, qui subsistent encore, une continuation de l'Histoire de France de Velly, et, sous la restauration, il ne se garda pas assez de ces flatteries qui sont surtout défendues à la pauvreté. Du reste, il faut le dire, ces flatteries sont excusées peut-être par le besoin qu'il avait de l'aide du gouvernement pour la publication d'utiles travaux, publication dispendieuse qu'il avait commencée à ses frais, mais à laquelle ses ressources ne

(*) Hallé tenait à cette classe par son grand-père et son père, qui avaient reçu le cordon de Saint-Michel en récompense de leurs talents.

pouvaient suffire. Ce fut, d'ailleurs, le seul avantage qu'il obtint. Bibliothécaire à Sainte-Geneviève, avec un traitement réduit à 2,000 fr., c'est dans cette situation modeste qu'il mourut, le 24 juin 1828. Mathématicien, naturaliste, théologien, philologue, archéologue, l'abbé Halma possédait une érudition aussi étendue que variée. Son principal titre à la reconnaissance du monde savant est sa traduction de *l'Almageste* ou *Traité d'astronomie de Ptolémée*, travail excellent dans lequel il fut soutenu par les encouragements de Delambre et de Lagrange. Nous avons encore de lui un grand nombre d'ouvrages dont les principaux se rapportent à l'astronomie ancienne.

Ham, *Hamus*, petite ville du département de la Somme, arrondissement de Péronne, population 1,663 habitants. A la fin du neuvième siècle, Ham était la capitale du pays appelé le Hainois. En 932, elle appartenait à Hébrard, frère d'Herluin, comte de Montreuil. Hébert II, comte de Vermandois et de Troyes, s'en empara la même année; mais Raoul, roi de France, ne tarda pas à la reprendre. La ville fut encore enlevée, en 933, par Eudes, fils d'Hébert. Simon, châtelain de Ham en 986, est généralement regardé comme le chef de l'ancienne maison de Ham, qui s'éteignit en la personne de Jean IV, mort avant l'an 1374. Cette seigneurie, après avoir été possédée successivement par les maisons de Coucy, d'Enghien, de Luxembourg, de Rohan, de Vendôme et de Navarre, fut réunie à la couronne lors de l'avénement de Henri IV.

La ville fut prise et brûlée en 1411, par le duc de Bourgogne, en 1415 par les Anglais (voyez l'art. suiv.); Xaintrailles et Luxembourg se la disputèrent en 1423. Après la bataille de Saint-Quentin (1557), elle tomba au pouvoir des Espagnols, mais revint à la France par le traité de Cateau-Cambrésis. Elle fut de nouveau assiégée en 1595, pendant la guerre de la ligue.

Le château fort, qui est encore aujourd'hui une prison d'État, fut bâti vers l'an 1470, par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, que Louis XI fit décapiter. Au-dessus de la porte, on lit cette inscription en caractères gothiques : *Mon mieux*. Les murs sont remarquables par leur épaisseur. On sait que les ex-ministres de Charles X furent, après leur condamnation, détenus dans cette forteresse, qui a servi ensuite de prison à la duchesse de Berry, et où est renfermé aujourd'hui le prince Louis-Napoléon.

Ham, patrie du général Foy et du poëte Vadé, dépendait autrefois de la Picardie, du diocèse et de l'élection de Noyon, du parlement de Paris, et de l'intendance de Soissons.

Ham (siéges de). — Le duc de Bourgogne, entré en 1411 dans le Vermandois, se présenta devant Ham, où se trouvait une garnison de 500 Armagnacs, commandée par le connétable d'Albret. Les assiégeants mirent les fortifications en ruine dès le premier jour. D'Albret, poussé par un généreux désespoir, fit, la nuit suivante, une trouée avec sa garnison et les bourgeois de son parti. Les ennemis, étonnés de cette audace imprévue, n'osèrent même le poursuivre. La ville se rendit. Les Bourguignons, s'y livrant à tous les crimes d'une soldatesque effrénée, bien que les bourgeois qui étaient restés eussent souvent prouvé leur dévouement au comte de Nevers, leur seigneur et le frère du duc, ne cessèrent le massacre, le viol et le pillage, que lorsque cette place ne leur offrit plus qu'un triste monceau de cendres et de ruines.

— Dans la nuit du 3 octobre 1423, Pothon Xaintrailles, qui commandait dans la ville de Guise, étant parti de là avec ses aventuriers, surprit Ham par escalade, et y planta les étendards du dauphin. Deux jours après, Jean de Luxembourg lui reprit la place d'assaut. Pothon s'échappa avec une partie de ses gens; les autres furent tués ou pris.

Hambourg (relations avec). La ville de Hambourg fut fondée par Charlemagne, au commencement du neuvième siècle. Ce prince fit construire sur son emplacement une forteresse qui, offrant une protection efficace contre les invasions des peuples du Nord, devint bientôt un centre autour duquel se groupèrent les populations. En 811, l'Empereur fit réparer la forteresse et bâtir une église, qui, trente ans plus tard, fut érigée en évêché. Un moine

français, nommé Anschaire, fut le premier revêtu de la dignité épiscopale.

La dissolution de l'empire carlovingien enleva Hambourg à la domination des rois francs, et l'on ne retrouve les premières traces des relations que cette ville eut depuis avec notre pays, que lors de l'établissement de la ligue hanséatique. (Voyez HANSÉATIQUE [ligue].)

Pendant les longues guerres qui eurent lieu au dix-septième siècle, pour arracher l'Europe à la domination de la maison d'Autriche, Hambourg chercha autant que possible à conserver sa neutralité, mais n'y réussit pas toujours. En 1668, la ville obtint d'être comprise dans le traité de paix ratifié à Breda, entre l'Angleterre, la France, le Danemark et la Hollande.

En 1675, l'Empire étant en guerre avec la France, exigea le renvoi du résident français à Hambourg. Par représailles, Louis XIV déclara la ville ennemie du royaume, et ses navires et propriétés en état de confiscation. A la suite de cette déclaration, trois vaisseaux hambourgeois furent capturés à l'embouchure de l'Elbe.

A l'époque de la révolution française, Hambourg s'attira la colère de la république par la protection et l'asile qu'elle accorda aux émigrés. En 1799, la ville ayant livré au gouvernement britannique trois réfugiés anglais qui s'étaient fait naturaliser Français, et avaient servi dans nos armées, le Directoire, le 9 octobre, déclara rompues toutes relations avec Hambourg, et mit l'embargo sur les navires portant pavillon hambourgeois et se trouvant dans les ports de la France. Le 31 décembre, Bonaparte, consul, écrivit aux bourgmestres et au sénat, qui avaient essayé de se justifier, cette réponse laconique : « Nous avons reçu votre lettre, messieurs; elle ne vous justifie pas; le « courage et les vertus conservent les « États; la lâcheté et les vices les ruinent. Vous avez violé l'hospitalité, « cela ne fût pas arrivé parmi les hordes « les plus barbares du désert : vos concitoyens vous le reprocheront à jamais. Les infortunés que vous avez « livrés meurent illustres; mais leur « sang fera plus de mal à leurs persécuteurs que n'aurait pu le faire une armée. »

L'établissement du blocus continental détermina Napoléon à faire occuper Hambourg, devenu un entrepôt de marchandises anglaises, que la contrebande répandait ensuite dans toute l'Europe. Le 19 novembre 1806, Mortier entra dans cette ville, à la tête de 12,000 hommes, et les mesures coercitives les plus sévères furent prises contre les personnes et les biens des sujets anglais résidant à Hambourg ou dans son territoire.

Toutefois, la paix de Tilsitt (7 juillet 1809) en amena l'évacuation, et la petite mais opulente république recouvra, au moins nominalement, son indépendance. Après avoir vu paralyser son commerce par le blocus continental, elle fut réunie, le 20 décembre 1810, à l'empire français, et devint le chef-lieu du vaste département des *Bouches-de-l'Elbe*. (Voyez ce mot.)

Les désastres de l'armée française en 1812 et 1813 causèrent à Hambourg une vive fermentation, qui se manifesta par plusieurs émeutes, comprimées énergiquement. Les Russes entrèrent dans la ville en 1813. Mais bientôt nos armées, redevenues victorieuses, reprirent la rive gauche de l'Elbe, occupèrent Harbourg, s'emparèrent de l'île de Wilhembourg, et, dans la nuit du 20 mai, bombardèrent la ville. Le sénat, en désaccord avec les commandants militaires, implora la médiation du Danemark. Le général Tettenborn évacua la ville, et, le 29 mai, les troupes danoises l'y remplacèrent. Le 30, le maréchal Davout et le général Vandamme enlevèrent Hambourg et y établirent leur quartier général. Au mois d'août suivant, le maréchal voulut se réunir à la grande armée; mais il fut forcé de rentrer dans la place, où les armées ennemies ne tardèrent pas à l'assiéger. Sa défense fut admirable; malheureusement, les exigences du siége furent pour les habitants un lourd fardeau. La ville fut frappée d'une contribution de 48 millions de francs, et, des coffres forts de la banque, Davout tira en outre 7,489,343 marcs banco. Vers la fin de l'année, il fit sortir de la ville toutes les bouches inutiles, et brûla les faubourgs et les édifices extérieurs, qui eussent

nui à sa défense. Les travaux des fortifications furent poussés avec ardeur; enfin, en 83 jours, il construisit sur l'Elbe un pont de 8 kilom. de longueur, hérissé de canons et de retranchements. L'Allemagne n'avait pas vu, depuis les temps de la domination romaine, un ouvrage aussi gigantesque.

En vain les armées suédoise, prussienne et russe, commandées successivement par Walmoden et Benningsen, s'efforcèrent, par des attaques réitérées ou des sommations menaçantes, de s'emparer de la place, d'effrayer le maréchal. Ce ne fut que lorsqu'il connut officiellement les événements de 1814, que le prince d'Eckmühl consentit à remettre la place, non au général ennemi, mais au général Gérard, porteur des ordres de Louis XVIII. Dans les derniers jours du mois de mai, l'armée française, encore belle et formidable, évacua Hambourg, où les Russes séjournèrent jusqu'à la fin de l'année.

La France paya à cette république une indemnité de guerre de 500,000 fr. de rente 5 p. 100 sur le grand-livre, au capital de 10 millions.

Hamelin (Jacques-Félix-Emmanuel, baron), contre-amiral, né en 1768 à Honfleur. Il débuta dans la carrière de la marine à dix-huit ans. L'étendue de ses connaissances théoriques le fit élever au grade d'enseigne, au commencement de la guerre de 1793. Nommé lieutenant de vaisseau en 1794, il prit part dans la Méditerranée à l'affaire malheureuse du *Ça-ira* et du *Censeur*, à la prise du vaisseau anglais *le Berwick*, puis à la reprise du *Censeur*, en 1800. M. Hamelin, alors capitaine de frégate, fit partie de l'expédition de découvertes des corvettes *le Naturaliste* et *le Géographe*, sous le commandement du capitaine Baudin, et la mort de celui-ci le laissa bientôt chef de l'expédition. A son retour, en 1803, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau. On s'occupait alors de l'équipement de la grande flottille destinée à la descente en Angleterre, et le premier consul attachait la plus grande importance à la réunion prompte et sûre de tous les bâtiments qui devaient la composer au port de Boulogne, désigné pour le rassemblement général. Le capitaine Hamelin fut chargé d'y conduire successivement les escadrilles, et il déploya dans cette mission souvent périlleuse une activité et une bravoure des plus honorables. Après le désarmement de la flottille, M. Hamelin prit le commandement de la frégate *la Vénus*, et alla se distinguer dans les mers de l'Inde. Parmi ses faits d'armes, nous citerons la prise de la frégate anglaise *le Ceylan*. Malheureusement surpris lui-même bientôt par des forces supérieures, privé d'ailleurs de son mât d'artimon et de ses trois mâts de hune, après une belle défense il dut amener. Revenu en France, le capitaine Hamelin fut créé baron de l'empire et élevé au grade de contre-amiral. Sous la restauration, de 1818 à 1822, il exerça les fonctions de major général de la marine à Toulon. En 1823, il commandait la division navale réunie devant Cadix et chargée de coopérer à l'attaque de cette place, lorsque le mauvais état de sa santé, dont on attribue le dérangement aux contrariétés qu'il aurait éprouvées alors, l'obligea à se retirer du service. Il continua pourtant de figurer sur les listes d'activité. En 1832, le baron Hamelin fut encore chargé de l'inspection générale des équipages de ligne, et en 1833 il a été nommé directeur des cartes et plans de la marine.

Hameln (prise de). — Divers débris de l'armée prussienne battue à Iéna avaient cherché un refuge en Hanovre et formé une division de neuf à dix mille hommes retranchée dans la ville de Hameln. Napoléon envoya une partie du 8e corps (4,000 hommes) assiéger cette place importante, et chargea le général Savary, un de ses aides de camp, d'aller sans délai présider aux travaux du siége. On s'attendait à une résistance opiniâtre; mais les généraux ennemis étaient si découragés par leur échec de Gross-Barckel (voy. ce mot), qu'ils capitulèrent. Neuf mille prisonniers, dont six généraux, d'immenses magasins de vivres, un dépôt considérable de munitions, etc., furent les résultats de la capitulation.

Hamilton (Antoine) naquit en 1646 d'une des maisons les plus anciennes de l'Écosse. Amené en France tout enfant, après la mort de Charles Ier, il y

fit ses études et devint entièrement Français de mœurs, d'habitudes et de langage. Il entrait dans la jeunesse, lorsque la restauration des Stuarts le rappela en Angleterre. Mais sa qualité de catholique l'éloigna des emplois que Charles II, retenu par la crainte de l'opinion, n'osait confier aux gens de cette religion. Sous Jacques II, qui n'avait pas le même scrupule, il obtint un régiment d'infanterie et le gouvernement de Limerick, en Irlande. Hamilton faisait en France de fréquents voyages : il y allait visiter sa sœur, la belle mademoiselle d'Hamilton, qui y était mariée au chevalier de Grammont, si célèbre dans les cours de France et d'Angleterre par sa valeur, son esprit, son impudence, ses prodigalités et ses galanteries. Hamilton, frappé de tout ce qu'il y avait d'original et de divertissant dans les aventures de son beau-frère, voulut en laisser le récit à la postérité : mais il est probable qu'il a ajouté beaucoup de choses de son cru à cette histoire. Il n'est personne qui ne l'ait lue et qui n'en ait admiré la fine plaisanterie, le ton leste et dégagé, ce mélange de grâce, de familiarité et de dédain qui sent le grand seigneur du grand siècle. La morale du livre est passablement relâchée, il est vrai : mais la légèreté avec laquelle tout est raconté, le ton d'aimable étourderie qui règne partout, font qu'il est difficile de s'indigner contre l'auteur. Et puis le vice s'y montre toujours comme un privilége de la naissance unie au plus haut degré de courage, d'esprit, de savoir-faire, d'éloquence : on sent bien, en lisant Hamilton, qu'il serait moins indulgent pour d'autres, et que, séduit par ses préjugés de gentilhomme et d'homme d'esprit, il n'excuse et n'admire l'immoralité que chez quelques êtres d'exception, tels que ses héros. Ce chevalier de Grammont possède un esprit si supérieur, un si grand courage, un si prodigieux génie en affaires et en amour, qu'il s'élève en quelque sorte, aux yeux du lecteur indulgent malgré lui-même, au-dessus des regles communes, et que ses dissipations, ses débauches, ses friponneries, ne tirent plus à conséquence. Voltaire et Laharpe ont loué les *Mémoires de Grammont* dans les termes les plus vifs. « De tous les livres frivoles, dit le dernier, c'est le plus agréable et le plus ingénieux. » Comme peinture des mœurs frivoles et licencieuses de la cour d'Angleterre sous Charles II, ces mémoires ont un intérêt historique qui ajoute encore au charme de la lecture. Hamilton a, en outre, composé des contes, *Fleur d'Épine*, *Zénéide*, le *Bélier*, les *quatre Facardins*. Les deux derniers sont écrits au début en vers fort agréablement tournés et qui rappellent l'aimable facilité de Voltaire. Ces contes, dont le style n'est pas inférieur à celui des Mémoires, n'amusent pas tous les lecteurs. Ce sont des aventures incroyables capricieusement accumulées, ce sont des contes de fées remplis d'enchantements et de prodiges absurdes de toute sorte. Il faut les prendre comme d'ingénieuses mystifications, et l'auteur, en les composant, n'eut pas en effet d'autre dessein que de se moquer des contes de fées et du lecteur. Le roi Jacques II ayant été chassé de ses États, Hamilton le suivit en France et s'établit près de lui à Saint-Germain. C'est dans cette cour si triste qu'il composa ses charmants ouvrages. Il fut appelé quelquefois à la cour de Sceaux où il fit des vers pour la duchesse du Maine. Il mourut à Saint-Germain en 1720, à 74 ans, dans des sentiments de dévotion qu'il n'avait pas toujours eus, s'il faut en croire ces vers de Voltaire dans le Temple du goût :

> Auprès d'eux le vif Hamilton
> Toujours armé d'un trait qui blesse,
> Médisait de l'humaine espèce,
> Et même d'un peu mieux, dit-on.

HAMM (Combat de). — Le 15 décembre 1792, une des trois divisions françaises, chargées d'attaquer les hauteurs qui dominent Trèves, avait à escalader la montagne de Hamm, couverte de trois pieds de neige, occupée par la cavalerie autrichienne, garnie de forts retranchements, enfin défendue par une formidable artillerie. Nos soldats, sous les ordres du général Pally, dont l'exemple les anime, la gravissent au pas de charge. En un moment ils l'ont franchie, ils massacrent les canonniers ennemis sur leurs pièces, et trois mille Autrichiens se retirent devant douze

cents Français, laissant au vainqueur presque toute leur artillerie.

HAMPTONCOURT (traité de). — Le 20 septembre 1562, un traité d'alliance entre la reine d'Angleterre et le prince de Condé fut signé à Hamptoncourt par François de Beauvais, seigneur de Briquemault, et par Ferrières-Maligni, agents du parti calviniste.

« Élisabeth, dans le préambule de ce traité, annonçait que son intention, en le contractant, était surtout de faire recouvrer la liberté à la reine Catherine et à son fils, détenus par les *triumvirs*. Le prince s'engageait à recevoir au Havre de Grâce 3,000 Anglais, pour tenir cette ville jusqu'à ce que, conformément au traité de 1559, Calais, par les soins du prince de Condé, eût été restitué à Élisabeth. De son côté, celle-ci promettait de faire toucher, à Francfort ou Strasbourg, 100,000 écus à d'Andelot, qui était allé en Allemagne pour y lever des lansquenets, et d'envoyer un second corps de 3,000 Anglais pour défendre Rouen et Dieppe, en consacrant 40,000 écus à entretenir la garnison de la première de ces places, et 20,000 à celle de la seconde. Amboise Dudley, comte de Warwick, fut chargé par Élisabeth de conduire ce secours en France. Il passa le détroit dans les premiers jours d'octobre, et prit possession du Havre. Mais déjà le chemin de Rouen lui était fermé (*). »

HAM-SUR-HEURE (combat de). — Le 14 juin 1815, l'aile gauche de l'armée avec laquelle Napoléon allait engager la lutte suprême de Waterloo, était campée à Ham-sur-Heure, sur la rive droite de la Sambre. Lorsque le 15, au lever du soleil, l'empereur, qui espérait séparer l'armée prusso-saxonne de l'armée anglo-hollandaise, donna ordre de marcher en avant, l'avant-garde de la gauche, formée de la division d'infanterie de Jérôme Bonaparte, rencontra l'avant-garde du corps prussien de Ziethen, la culbuta, et après avoir fait 500 prisonniers, resta maîtresse du pont de Marchiennes. Ziethen, dont le corps principal occupait Charleroi, jugea prudent d'évacuer cette ville, et se replia sur les routes de Bruxelles et de Namur.

HAN, terre et seigneurie située dans le Barrois mouvant, entre Bar et Saint-Mihiel; elle fut érigée en comté, sous le nom de Franquemont, par lettres du 27 février 1720, en faveur de George-Gabriel Franquemont de Montbéliard, seigneur de Trémoing et chambellan du duc Léopold.

HANAU (bataille de).—Dans les derniers jours d'octobre 1813, Napoléon, après les désastres de Leipzig, ramenait vers le Rhin les débris de son armée. Les Austro-Bavarois, sous la conduite du général de Wrède, gagnent Hanau et tentent de lui barrer le passage; mais nos troupes ne sont pas tellement affaiblies qu'elles ne puissent faire repentir de leur audace des alliés infidèles. Napoléon leur livra bataille. Le 30, à sept heures du matin, Macdonal attaque l'avant-garde ennemie, forte de six bataillons et postée sur les hauteurs de Buckingen. Ils sont rompus facilement et rejetés en désordre sur le gros de leur armée. Celle-ci était rangée sur la Kintzig, en avant de Hanau, sa droite appuyée au pont de Lamboi, son centre s'étendant de ce pont à la grande route de Gelnhausen, et sa gauche établie de l'autre côté de cette route. En arrière de l'aile gauche se tenaient les cosaques de Czernischef et d'Orlof-Denisof. Enfin, un corps de réserve bordait la rive gauche de la rivière, et se trouvait protégé par la place que gardait une brigade autrichienne. L'ennemi comptait 60,000 combattants. Napoléon en avait encore près de 80,000. Après l'affaire d'avant-garde, l'armée française s'était engagée dans la forêt de Lamboi. Vers midi, l'action, engagée d'abord avec la droite des alliés seulement, se prolongea bientôt sur toute la lisière du bois avec leur centre et leur droite. Toutefois l'empereur, qui voulait gagner du temps pour réunir ses forces et faire arriver son artillerie, se tint plutôt sur la défensive jusque vers trois heures. A ce moment, il ordonna une attaque vigoureuse contre la gauche de l'ennemi. Le général Curial, à la tête de deux bataillons de la vieille garde, chassa du bois les tirailleurs autrichiens; puis, dès que l'accès de la plaine se trouva libre, 50 bouches à feu y furent

(*) Sismondi, Hist. des Français, t. XVIII, p. 342.

mises en batterie par les soins du général Drouot, et foudroyèrent les masses austro-bavaroises. L'artillerie ennemie, composée de 80 pièces, après n'avoir d'abord répondu que faiblement à la nôtre, s'éteignit bientôt tout à fait faute de munitions. D'autre part, tandis que les canonniers armés de la carabine défendaient opiniâtrément leurs pièces derrière leurs affûts, la cavalerie de la garde, commandée par Nansouty, se porta aussi à droite, et exécuta une charge à fond qui eut les plus brillants résultats. Vainement la cavalerie autrichienne et bavaroise essaya-t-elle de se rallier derrière les cosaques; ceux-ci, rompus eux-mêmes, ne purent rétablir le combat, et l'aile gauche de l'ennemi disparut tout entière. De Wrède, se voyant alors menacé d'être pris en flanc, ordonna la retraite; mais ce n'était pas chose facile que de sortir du défilé. Il tenta inutilement un effort sur sa droite, et l'armée austro-bavaroise, contrainte de repasser la Kintzig à la débandade, ne se reforma que sous la protection de la place de Hanau. La perte des Français, à la bataille de ce nom, s'éleva à 3,000 hommes tués ou blessés, et à autant de prisonniers; celle des alliés fut presque double. Six généraux bavarois furent tués ou blessés, et le vainqueur enleva des canons et des drapeaux. L'empereur signala deux escadrons de gardes d'honneur comme ayant partagé les périls et la gloire des cuirassiers, des grenadiers à cheval et des dragons dans cette brillante affaire.

Le maréchal de Raguse, avec les 3e, 4e et 6e corps, fut laissé devant Hanau pour contenir de Wrède, tandis que Napoléon, avec le reste de l'armée, continua dès le soir à filer sur Francfort. Le 30, à deux heures du matin, le maréchal, qui avait ordre de prendre Hanau, commença à y jeter des obus, et bientôt la brigade autrichienne qui l'occupait se retira. Le duc de Raguse força alors le pont de Lamboi, attaqua l'aile droite de l'ennemi et la culbuta; puis, avec les 3e et 6e corps, prit à son tour la route de Francfort. Le 4e, demeuré seul et assailli par les Autrichiens, les repoussa victorieusement, et put aussi suivre le mouvement de retraite.

HANCARVILLE (Pierre-François-Hugues, dit d'), savant antiquaire, naquit à Nancy en 1729, d'un marchand de draps (suivant d'autres en 1719), ce qui ne l'empêcha pas de se faire passer pour un bon gentilhomme. Son premier ouvrage parut en 1759, sous le titre de *Essai de politique et de morale calculée* (anonyme); malgré de nombreux écarts d'imagination, il renfermait des aperçus neufs et profonds. Quelque temps après, d'Hancarville entra au service du prince Louis de Wurtemberg, et mena, en changeant de nom à plusieurs reprises, une existence fort aventureuse en Prusse, en Portugal et en Italie. Emprisonné plusieurs fois, il finit par accompagner à Naples William Hamilton, ministre de la Grande-Bretagne, et ce fut dans cette ville qu'il publia, en anglais et en français, un ouvrage intitulé : *Antiquités étrusques, grecques et romaines, tirées du cabinet du chevalier W. Hamilton*, 1766-1767, 4 vol. in-fol. Il fut publié plus tard deux nouvelles éditions de cet important ouvrage, l'une par David en 1787, l'autre en français et en anglais, Florence, 1801-1808, 4 vol. grand in-fol. Ce fut à Naples que l'auteur se lia étroitement avec le célèbre Winckelmann, qui le désignait habituellement sous le nom de *capitaine Tempête*. D'Hancarville mourut à Padoue en 1805. Outre les ouvrages cités plus haut, il a laissé : 1° *Monuments de la vie privée des douze Césars, d'après une série de pierres gravées sous leurs regues*, Caprée (Nancy, Leclerc), 1780, in-4°; 2° *Monuments du culte secret des dames romaines, pour servir de suite aux monuments de la vie privée des douze Césars*, Caprée (Nancy, Leclerc), 1784, in-4°. On pense que cet ouvrage n'est autre chose que la traduction française et le développement d'un livre que d'Hancarville avait publié en latin, sans date, sous le titre de : *Veneres et Priapi, uti observantur in gemmis antiquis*, Leyde, 2 vol. in-4°, ouvrage réimprimé à Naples vers 1771, puis à Londres, à ce que l'on croit. Dans cette dernière édition, le texte est accompagné d'une traduction anglaise. 3° *Recherches sur l'origine, l'esprit et le progrès des arts dans la Grèce, sur leur connexion avec les arts et la reli-*

gion des plus anciens peuples connus, et sur les monuments antiques de l'Inde, de la Perse, du reste de l'Asie, de l'Europe et de l'Égypte, Londres, Appleyard, 1785, 3 vol. in-4°. Ce livre, devenu très-rare, ne le cède sous aucun rapport aux ouvrages si remarquables de Winckelmann et de Visconti. D'Hancarville a laissé en manuscrit un grand nombre de notes et de dissertations curieuses, restées inédites jusqu'à présent.

HANOUARDS. — On donnait ce nom aux porteurs de sel et de poisson de mer. Il est question des *hanouards* ou *henouars* dans une ordonnance du prévôt des marchands de Paris de l'an 1293, dans la grande ordonnance du roi Jean, du 30 janvier 1350, etc. Attachés aux greniers à sel, ils étaient à Paris au nombre de vingt-quatre vers la fin du dix-huitième siècle.

Nous avons, dans notre article FUNÉRAILLES, parlé de l'antique privilége qu'avaient les banouards de porter les corps des rois défunts, privilége qu'ils exercèrent encore aux obsèques de Henri IV (*). Il ne faut y voir qu'une récompense des fonctions pour lesquelles ils avaient dû être appelés auprès des cadavres des rois dans un temps où l'on embaumait d'après le procédé suivant, observé par exemple à la mort de Henri V, roi d'Angleterre *et de France :* « Son corps fut mis par pièces, et salé et bouilli dans un chaudron, tellement que la chair se sépara des os ; l'eau fut jetée en un cimetière, et les os avec la chair furent mis dans un coffre de plomb, avec plusieurs espèces d'épices et de choses sentant bon (**). »

HANOVRE (relations avec le). — C'est sous le règne de Louis XIII que commencèrent les rapports de la France avec les princes qui gouvernaient le pays réuni plus tard sous le nom d'électorat, puis de royaume de Hanovre.

George, prince de Calenberg (***), qui, pendant la période française de la guerre de Trente ans, en 1638, avait conclu une alliance avec le landgrave de Hesse, signa, six mois après, un traité avec la France et la Suède ; mais au moment où la maison de Brunswick allait avoir le plus grand besoin de ses talents et de son épée, la mort l'enleva subitement le 11 avril 1641.

Une querelle s'étant élevée ensuite entre ses fils, et étant devenue une affaire de religion, parce que le cadet avait embrassé le catholicisme, la France s'en mêla, comme la Suède, les électeurs de Brandebourg, de Cologne, etc., et soutint le cadet, Jean-Frédéric. Aussi, en 1668, George-Guillaume, l'aîné, fournit-il des troupes à la Hollande contre Louis XIV. Devenu l'ami et le conseil de Guillaume d'Orange, il entra dans la grande coalition contre la France, assista à la bataille de Türckheim (1674), remporta, sur le maréchal de Créqui, la victoire de Consarbrück (1675), et conquit le duché de Brême (1677). Il mourut en 1705, ne laissant d'Éléonore d'Émiers, sa femme, issue de la maison d'Olbreuse, en Poitou, qu'une fille, Sophie Dorothée, mariée en 1682 au prince héréditaire de Hanovre. Jean-Frédéric, devenu duc de Hanovre en 1665, était marié à une princesse née et élevée en France, et qui se regardait plutôt comme Française que comme Allemande, à Henriette, fille d'Édouard, comte palatin du Rhin, et de cette Anne de Gonzague, si connue à la cour de Versailles sous le nom de princesse palatine (*). Ces liaisons de famille avaient contribué à faire embrasser à Jean-Frédéric, dans la guerre de 1673, la cause de la France, tandis que son frère, qu'on appelait le duc de Zell, était l'allié de l'Empereur et des États-Généraux.

La dignité électorale dont son successeur *Ernest-Auguste* fut revêtu en 1692, était le prix de la politique tout autrichienne de ce prince, de l'ardeur avec laquelle il avait pris part à toutes les alliances contre la France, fourni des troupes dans toutes les guerres de l'Empereur sur le Rhin, sur le Danube et en Hongrie. Son ambassadeur, pour obtenir que l'empereur Léopold introduisît dans le collége des électeurs un qua-

(*) De Thou.

(**) J. Juvénal des Ursins.

(***) Sa capitale était Hanovre, et ce fut seulement depuis cette époque qu'il y eut une maison de Hanovre.

(*) Henriette avait aussi pour sœur la princesse de Condé, bru du grand Condé.

trième prince protestant, avait eu recours à des intrigues où le nom de la France était principalement mêlé. Il avait proposé au feld-maréchal Schœning, qui gouvernait Jean-George IV, électeur de Saxe, la formation d'un tiers parti dans l'Empire, parti neutre entre la France et l'Autriche, et qui, renforcé par l'accession de plusieurs maisons protestantes, obligerait les deux puissances à faire la paix. Le vaniteux feld-maréchal avait goûté ce projet et l'avait fait adopter. Des négociations furent entamées pour la formation d'une ligue, mais elles n'étaient que simulées de la part de l'ambassadeur hanovrien, qui, muni de pièces suffisantes pour prouver l'existence du plan, se rendit à Vienne et le révéla à l'Empereur, en lui persuadant que le meilleur moyen de traverser ce projet était de conclure avec la maison de Brunswick une union étroite dont la dignité électorale serait la récompense.

L'électeur George Ier, en même temps roi d'Angleterre, fut aussi hostile à la France que son père. George II commanda les troupes hanovriennes et anglaises à la bataille de Dettingen, perdue par la témérité du duc de Grammont, au moment où nos ennemis couraient à une perte certaine. Les désastres que son pays héréditaire eut à souffrir pendant la guerre de Sept ans furent la suite de son alliance avec Frédéric II. Soixante mille hommes passèrent le Rhin sous les ordres du maréchal d'Estrées et menacèrent l'électorat, après avoir battu le duc de Cumberland, Guillaume-Auguste, second fils de George, à la bataille de Hastenbeck (1757). (Voyez l'article suivant.) Cependant, une cabale de cour donna Richelieu pour successeur à d'Estrées. Richelieu (*) suivit les plans de campagne du maréchal, accula les Hanovriens près de Stade-sur-l'Elbe, et força Cumberland à signer la capitulation de Closterseven. Ce traité plaçait l'électorat entier sous la main de la France; mais il ne fut pas ratifié par l'Angleterre. Dès le mois de novembre, le duc Ferdinand de Brunswick, qui se disait étranger à la capitulation, reparut à la tête des Hanovriens. Au bout de peu de semaines, cet habile capitaine eut forcé les Français, commandés par le comte de Clermont-Condé, à évacuer le Hanovre. Broglie et Contades rentrèrent dans le pays, mais sans pouvoir s'y soutenir. D'ailleurs la défense du Hanovre par Ferdinand fut moins remarquable par des affaires importantes que par la tactique habile du général en chef.

Uni intimement à l'Angleterre, le Hanovre fut, depuis le printemps de 1793, entraîné dans la guerre contre la France; mais ses troupes étant soudoyées par l'Angleterre, il n'eut pas à supporter un trop lourd fardeau, et, au bout de deux ans, la Prusse s'étant retirée de la coalition, George accéda au traité de neutralité quant à ce qui concernait ses États héréditaires (17 mars 1795).

En 1801, quand des contestations s'élevèrent entre le cabinet de Saint-James et les puissances du Nord, la Prusse refusa de reconnaître la neutralité du Hanovre, et envoya 24,000 soldats, qui occupèrent le pays militairement jusqu'à la paix d'Amiens.

Ce dernier traité n'était encore qu'une suspension d'armes. Après sa rupture, une armée française, sous les ordres du maréchal Mortier, marcha sur le Hanovre. La résistance était impossible; une députation des habitants conclut d'abord une convention par laquelle les troupes hanovriennes devaient évacuer le pays jusqu'à l'Elbe; mais cet arrangement ayant été rejeté à Londres, Mortier s'avança contre le comte de Walmoden, qui commandait les Hanovriens et qui s'était retiré dans le duché de Lauenbourg. Celui-ci fut obligé de signer le traité d'Artlenbourg, en vertu duquel tout le Hanovre tomba au pouvoir des Français. Les soldats et les

(*) On sait quelles exactions ce favori de la Pompadour commit dans le royaume, et quel usage il en fit. Un pavillon élégant et meublé avec une voluptueuse recherche fut construit au bout de son jardin (il se trouve aujourd'hui placé près d'un des boulevards de Paris). Pour toute vengeance, le public lui donna le nom de *Pavillon d'Hanovre*, et cette épigramme a survécu.

Le maréchal de Richelieu était aimé des soldats parce qu'il leur permettait le pillage et leur en donnait lui-même l'exemple. Ils l'appelaient *le petit père la Maraude*.

officiers, mécontents et impatients de combattre, cherchèrent peu à peu à gagner le sol de l'Angleterre, et formèrent une légion célèbre, qui porta les armes dans toutes les parties du monde où l'Angleterre possédait des colonies et avait des guerres à soutenir. Cette occupation coûta cher au pays, dont les pertes, dès la première année, furent évaluées à 14 millions de florins.

Au mois de juin 1804, Mortier fut remplacé par Bernadotte, qui s'efforça de modérer les charges de la guerre, sans pouvoir empêcher que les dépenses ne s'élevassent à 26 millions de florins en deux ans et demi. Bientôt la guerre d'Autriche fit une diversion qui rétablit à peu près les choses dans leur ancien état; toutes les troupes de Bernadotte furent d'abord dirigées sur Wurtzbourg, afin de faire leur jonction avec les Bavarois, puis appelées à combattre dans les champs d'Austerlitz, et une armée russo-suédoise s'avança pour soutenir les droits de l'ancienne maison de Lunebourg. Mais après la célèbre bataille du 2 décembre, la Prusse se retourna vers le vainqueur, et comme Napoléon, pour accomplir ses vastes desseins, avait besoin de dissimuler son mécontentement, elle obtint (15 décembre) le Hanovre en échange d'Anspach, de Neufchâtel et de Clèves (*).

Cet état de choses ne dura pas longtemps. La Prusse, se croyant seule appelée à triompher du vainqueur de l'Europe, entra en lice avec Napoléon et se vit en quelques jours humiliée et conquise. Alors le Hanovre fut de nouveau inondé de troupes françaises. Après la paix de Tilsitt (1807), les territoires de Gœttingen, de Grubenhagen, de Hohenstein et d'Osnabruck, entrèrent dans le royaume de Westphalie; le reste forma une province administrée par un gouverneur général. Au commencement de 1810, tout l'ancien électorat, à l'exception du Lauenbourg, fut incorporé aux États de Jérôme Bonaparte. Cependant, il en fut encore détaché vers la fin de la même année. Napoléon traça une ligne depuis l'Elbe, vis-à-vis de Lauenbourg, à travers la Westphalie, dans la direction du sud-ouest. Tout ce qui était au nord de cette ligne, joint aux villes anséatiques et au pays d'Oldenbourg, fut incorporé à l'empire sous le nom de départements anséatiques. Le mécontentement s'accrut alors de jour en jour; et quand, au commencement de 1813, les Russes parurent dans l'Allemagne septentrionale, tout le Hanovre appelait de ses vœux les plus ardents le moment de sa délivrance. Les provinces du Nord prirent même les armes sur-le-champ; mais les Français revinrent avec de nouvelles forces, et, malgré leur défaite à Lunebourg (2 avril), ils rétablirent leur autorité sur tout le pays, jusqu'à ce que le combat livré sur la Gœrde (16 septembre), puis la marche de Tchernitchef sur Cassel, jointe au désastre de Leipzig, en eussent amené l'évacuation complète. L'armée du Nord, commandée par le prince royal de Suède, passa par le Hanovre, et, le 4 novembre, le ministère hanovrien reprit les rênes du gouvernement. Les institutions françaises firent place aux institutions caduques des temps féodaux, et toutes les possessions de la maison de Brunswick-Lunebourg furent réunies en une monarchie (24 octobre 1816).

(*) D'abord la possession du Hanovre séduisit Frédéric; mais quand il fallut signer, sa pudeur hésita; il ne voulut accepter cette province qu'à demi et comme un dépôt. Napoléon ne put concevoir une politique si timide. « Ce prince, s'écria-t-il, « n'ose donc faire ni la paix ni la guerre? « Me préfère-t-il les Anglais? Est-ce encore « une coalition qui se prépare? Méprise-t-on « mon alliance? » Cette supposition l'indigne, et, par un nouveau traité, il force Frédéric à déclarer la guerre à l'Angleterre, à s'emparer du Hanovre et à recevoir des garnisons françaises dans Wesel et dans Hameln. » Ségur, *Histoire de Napoléon pendant l'année* 1812, t. I, p. 15.

HANOVRE (guerres de). Un des principaux épisodes de la guerre de Sept ans est l'irruption d'une armée française dans l'électorat de Hanovre, au mois de mai 1757. La France qui, en 1755, à la suite de démêlés au sujet de la fixation des limites du Canada et de l'Acadie, avait vu plusieurs centaines de ses navires marchands confisqués par l'Angleterre, soutenait depuis lors, soit dans le nouveau monde, soit sur mer, une lutte acharnée contre cette puis-

sance. Elle venait de lui enlever Minorque : elle pensa ne pouvoir lui porter un coup plus rude qu'en lui enlevant encore le Hanovre. A cet effet, profitant, pour mettre le pied en Allemagne, de la querelle qui allait inévitablement éclater entre l'impératrice Marie-Thérèse et le roi Frédéric, elle s'était, en mai 1756, unie à l'Autriche. De son côté l'Angleterre, prévoyant les desseins de la France, avait jeté les yeux sur Frédéric, pour défendre au besoin l'électorat, et, dès le mois de janvier, conclut une alliance avec la Prusse.

Au printemps de l'année suivante, deux armées françaises, l'une de vingt-cinq mille hommes, commandée par le prince de Soubise, l'autre de quarante mille, conduite par le maréchal d'Estrées, franchirent le Rhin, traversèrent le duché de Clèves, et occupèrent la Hesse. De là, tandis que Soubise s'en allait vers la Saxe renforcer les troupes impériales, d'Estrées pénétra dans le Hanovre, que le duc de Cumberland (le même qui avait été battu à Fontenoi en 1745) gardait avec une armée d'Anglais, de Hanovriens et de Hessois. Il eut bientôt passé le Weser; après quoi, suivant le duc pas à pas vers Minden, il l'atteignit le 20 juillet près d'Hastenbeck, lui livra bataille, et remporta une éclatante victoire. Mais des intrigues de cour lui avaient déjà ôté le commandement. Aussi prudent que brave, il pensait que ce n'était pas assez de s'avancer en Allemagne, qu'on devait aussi se préparer les moyens d'en sortir, et il n'avait opéré qu'avec une sage circonspection. Or, on affectait à Versailles de le trouver trop méthodique, on se plaignait de ce qu'il n'eût pas encore pris tout l'électorat et poussé jusqu'à Magdebourg; et, pendant qu'il battait l'ennemi à Hastenbeck, le maréchal duc de Richelieu, que le ministre lui avait donné pour successeur, était en route pour venir le remplacer. Richelieu arriva le 21, lendemain même de la bataille, adopta tous les plans de d'Estrées, qui les lui communiqua en bon citoyen, et pressa si vigoureusement l'armée battue, qu'elle se trouva dans les premiers jours de septembre acculée à l'embouchure de l'Elbe. Richelieu pouvait la contraindre à poser les armes. Dans cette situation critique, le duc de Cumberland recourut à la médiation du roi de Danemark, et, sous cette faible garantie, fut signée le 8 la fameuse et équivoque convention de Closterseven qui renvoyait une partie de l'armée hanovrienne dans ses foyers, confinait le reste dans Stade, mettait jusqu'à la fin de la guerre le Hanovre sous la main de la France, et nous laissait le champ libre contre le roi de Prusse. Ces conditions étaient évidemment trop favorables à l'ennemi, et le cabinet de Versailles hésitait à les ratifier, lorsque nos armes essuyèrent la défaite de Rosbach. Cinq jours après, arriva la ratification, mais il n'était plus temps. Déjà l'armée hanovrienne se croyait dégagée de sa parole; bientôt, sous un nouveau chef, le prince Ferdinand de Brunswick, qui allegua n'avoir participé en rien aux transactions du 8 septembre, elle reparut en campagne et couvrit les États et les conquêtes du monarque prussien. En vain Richelieu rappela au prince les engagements pris par le duc de Cumberland; en vain il menaça, si l'Angleterre persistait à les méconnaître, de mettre le Hanovre à feu et à sang; en vain ses menaces furent-elles rigoureusement exécutées sur ce malheureux pays que nous gardâmes encore tout l'hiver : le prince suivit sa pointe et parvint à rejeter les Français de l'autre côté de l'Aller.

La déplorable issue de la convention de Closterseven, les dévastations commises dans l'électorat, et la ruine de toute discipline parmi nos troupes, occasionnèrent, à l'ouverture de la campagne de 1758, le rappel du maréchal de Richelieu. L'abbé comte de Clermont, qu'il eut pour successeur, s'occupa d'abord de châtier quelques fournisseurs cupides et de rétablir la subordination, puis de resserrer nos cantonnements, qui, disséminés sur une étendue de cinquante lieues, pouvaient trop aisément être coupés par l'ennemi. Ce malheur n'en arriva pas moins : un malentendu fit évacuer Verden, et livra par cette ville un passage au prince Ferdinand, qui se trouva ainsi au centre des quartiers français. Notre armée rétrograda forcément derrière le Weser. Elle avait encore une position respectable

sur ce fleuve, entre Minden et Hameln, lorsque la première de ces places, quoique défendue par huit bataillons et huit escadrons, capitula au bout de cinq jours, et découvrit notre aile gauche. Nous dûmes alors reculer de nouveau, évacuer entièrement le Hanovre, et prendre le Rhin pour ligne d'appui. Le prince Ferdinand force encore cette ligne, et gagne, le 23 juin, la bataille de Crevelt; mais là s'arrêtent ses succès. D'une part, à l'inhabile abbé de Clermont succède le marquis de Contades, un des meilleurs élèves du maréchal de Saxe; de l'autre, le prince de Soubise rentre en Hesse, et son avant-garde, commmandée par le duc de Broglie, défait, le 23 juillet, à Sonders-Hausen, un corps de huit mille Hanovriens. Soubise lui-même bat, le 10 octobre, à Lutzelberg, près de Cassel, une autre armée hesso-hanovrienne, et nos troupes réoccupent le Hanovre.

Au commencement de la campagne suivante (1759), le duc de Broglie, qui avait succédé au prince de Soubise et passé l'hiver sur le Mein, gagne, le 13 avril, la victoire de Berghen sur le prince de Brunswick. De son côté, le marquis de Contades passe le Rhin et se réunit au duc de Broglie. Tous deux alors ils pénètrent en Westphalie, s'emparent de Munster et de Minden, et conçoivent l'espoir non-seulement de chasser le prince au delà du Weser, mais peut-être de cerner encore une fois l'armée hanovrienne. Cependant, à Minden même, le prince cesse de reculer; il fond à l'improviste sur l'armée française, et le 1er août lui inflige une défaite non moins honteuse que celles de Rosbach et de Crevelt. Le cabinet de Versailles, qui croyait réparer les déroutes en disgraciant les généraux auxquels il les attribuait, remplaça le marquis de Contades par le duc de Broglie, qui reçut le bâton; et si le nouveau maréchal ne répara point l'échec de Minden par des succès, du moins eut-il l'avantage de se contenir en Hesse contre tous les efforts de l'ennemi, puis de s'étendre de plus en plus sur le territoire hanovrien.

Pendant les trois dernières campagnes de la guerre de Sept ans (1760, 1761 et 1762), les Français continuèrent à se maintenir en Hanovre, mais sans qu'il s'y passât aucun fait militaire digne d'être mentionné. A la paix que nous signâmes en 1763 avec l'Angleterre, il nous fallut lui restituer la partie de l'électorat que nous occupions encore. Qu'avait gagné la France à intervenir dans la querelle de l'Autriche et de la Prusse? Rien, et loin de là : notre lutte continentale avec les Anglais avait diminué d'autant nos ressources; pour soutenir la lutte maritime déjà engagée avec eux, nous perdîmes presque toutes nos colonies, et notre commerce extérieur fut ruiné pour longtemps. Ceux de nos généraux qui n'avaient pas encore le bâton de maréchal y gagnèrent seuls quelque chose : Soubise, Contades, Broglie, l'obtinrent successivement; mais ce fut tout.

— Lorsque l'Angleterre, au commencement de l'année 1803, rompit le traité d'Amiens, Bonaparte, premier consul, songea aussitôt à l'en punir par l'invasion de l'électorat de Hanovre. Il y destina le corps d'armée française qui se trouvait alors en Hollande, et en donna le commandement au général Mortier, qui, pour se mettre en route, n'attendit pas même l'arrivée de divers renforts qu'on lui envoyait de la Belgique et de nos anciennes frontières du Nord. Le 15 avril il quittait Nimègue avec moins de quinze mille hommes, franchissait le Waal, traversait la province d'Arnheim, passait l'Ems à Meppen, et, le 31 mai, prenait position en avant de Wechte. L'armée hanovrienne, forte de douze mille fantassins, de quatre mille chevaux et de huit ou neuf cents artilleurs ou sapeurs, était réunie dans les lignes de la Hunte. Le duc de Cambridge, troisième fils du roi d'Angleterre, la commandait, et il avait juré quelques jours auparavant de mourir les armes à la main plutôt que de laisser un seul Français mettre le pied en Hanovre; mais au premier bruit de l'approche de nos troupes, il donna sa démission et prit la poste pour s'embarquer. Le feld-maréchal Walmoden lui succéda. Mortier fit dans la soirée du 21 ses préparatifs pour attaquer le lendemain. Mais l'ennemi n'osa nous attendre, et, dans la nuit, évacua toutes ses positions pour se replier sur Bors-

tell. Le 2 juin, l'avant-garde française, conduite par le général Drouet, arrivait sous les murs de cette place. Malgré son énorme infériorité numérique et surtout l'extrême fatigue de sa colonne qui venait de faire un trajet de douze lieues, Drouet attaqua les Hanovriens, les culbuta, leur prit beaucoup de monde, et contraignit le reste à se retirer précipitamment sur le Weser. Mortier, pour franchir le fleuve, se disposait, le 3, à forcer le point de Nienburg, lorsque Walmoden, après quelques escarmouches sans résultat, lui envoya demander une suspension d'armes. Bientôt, à la sollicitation des états de Hanovre, qui voulaient éviter au pays les malheurs d'une occupation de vive force, le général ennemi entra en pourparler avec le général français, et le jour même fut signée à Suhlingen une convention qui rendait la France maîtresse de tout l'électorat, particulièrement des branches du Weser et de l'Elbe. Puis, en attendant la ratification du premier consul, Mortier, après avoir mis garnison dans la forteresse de Nienburg, se porta sur la ville de Hanovre, capitale de l'électorat, et s'y installa le 5. Nienburg, Hanovre, Hameln, et plusieurs autres places que les Français occupèrent, mirent en leur pouvoir cinquante-cinq mille fusils, cinq mille paires de pistolets, six cents pièces d'artillerie de différents calibres, soixante fourgons neufs attelés de bons chevaux, un équipage de pont, une fonderie dans le meilleur état, trois millions de cartouches et d'immenses magasins de poudre. Or, Bonaparte, se rappelant la mauvaise foi avec laquelle l'Angleterre avait exécuté, en 1757, la convention de Closterseven conclue dans des circonstances analogues, refusa de ratifier celle de Suhlingen tant que George III lui-même n'y aurait pas donné son adhésion. Sa Majesté Britannique tergiversant, ordre fut expédié à Mortier de franchir l'Elbe sans délai, et d'attaquer Walmoden, dont les troupes occupaient la rive droite. Mortier, à qui cependant l'occupation des principales places de l'électorat laissait au plus quatorze mille hommes disponibles, n'hésita pas à reprendre les hostilités, et alla s'établir sur la rive gauche, en face de Lauenberg, s'étendant de Hitzacker à Winsen, c'est-à-dire de l'embouchure de la Jetzel à celle de la Luhe. Le 3 juillet au matin, tout était prêt pour le passage du fleuve; mais auparavant Mortier envoya un de ses aides de camp notifier à Walmoden le refus fait par le premier consul de ratifier la convention du 3 juin, et l'injonction à l'armée hanovrienne de poser les armes comme ultimatum de toute proposition. Walmoden, à l'arrivée du parlementaire français, convoqua immédiatement ses divers généraux et leur lut la dépêche de Mortier, en leur annonçant qu'ils n'avaient que quelques heures pour prendre un parti. Après une discussion assez vive, ils tombèrent d'accord qu'ils ne pouvaient que capituler, et, le 4, les deux commandants en chef signèrent une capitulation qui présentait à la France toutes les garanties désirables. La possession du Hanovre nous était, à cette époque, d'un immense avantage : elle nous donnait un pied au nord de l'Allemagne, et devait beaucoup favoriser l'établissement du blocus continental que Bonaparte projetait dès lors contre l'Angleterre. L'électorat nous fournissait abondamment les moyens d'y entretenir une armée de vingt-cinq mille hommes. Enfin, la proximité du Mecklenbourg et du duché de Brunswick nous offrait, au commencement d'une guerre nouvelle, les plus précieuses ressources pour la remonte de notre cavalerie.

En 1806, le Hanovre passa sous la domination de la Prusse, mais n'y demeura guère. La même année, la Prusse se brouillait avec la France, et après la bataille d'Iéna Napoléon envoyait le maréchal Mortier, à la tête du huitième corps, prendre de nouveau possession du Hanovre. Cette seconde invasion n'offrit pas plus de difficultés que la première : un seul combat, celui de Gross-Barkel (voyez ce mot), livra tout le pays à nos troupes.

HANSÉATIQUE (Rapports de la France avec la ligue). On croit généralement que la ligue hanséatique prit naissance seulement vers le milieu du treizième siècle, et eut pour origine l'alliance conclue vers 1241, entre Hambourg et Lubeck, pour la

défense et l'extension de leur commerce. Peu à peu d'autres villes de l'Allemagne se joignirent aux deux premières, et en 1364, à l'époque la plus brillante de la confédération, on voyait venir aux assemblées triennales, tenues à Lubeck, les députés de quatre-vingts villes.

Ce ne fut que vers la fin du treizième siècle que les Hanséatiques, qui avaient déjà à cette époque le commerce exclusif du nord de l'Europe, obtinrent en France quelques priviléges. Philippe le Bel, moyennant certains droits, leur accorda la liberté de commercer dans les ports du royaume. D'ailleurs leur commerce d'exportation se bornait presque aux sels de France.

Au quinzième siècle, la ligue, dont la décadence commençait déjà, faisait, par le moyen des marchés de la Flandre, un grand commerce avec nos aïeux; son commerce direct, beaucoup moins important, avait été favorisé par quelques franchises, obtenues à différentes époques. En 1470, Louis XI, la considérant comme une puissance, lui fit proposer une alliance contre l'Angleterre. Mais, à la suite de cette ouverture, des difficultés assez graves s'élevèrent entre la France et la ligue. Elles furent réglées, en 1483, en faveur de cette dernière, par une convention que Charles VIII confirma en 1487. D'après cet accord, s'il survenait de nouvelles difficultés, elles devaient être tranchées non par des tribunaux ordinaires, mais par une commission composée de l'amiral et du vice-amiral de France, du grand bailli de Rouen, des sénéchaux d'Aquitaine, de Ponthieu, de Lyon, des gouverneurs de la Rochelle, d'Artois, de Boulogne, etc.

Au seizième siècle, l'accroissement que prirent l'Angleterre et la Hollande comme puissances maritimes, porta à la ligue un coup dont elle ne put se relever. Quoique la neutralité perpétuelle de la petite confédération de Lubeck, de Hambourg et de Brême, eût été de nouveau reconnue en 1803, ces trois villes, avec leur territoire, furent englobées dans l'immense empire français en 1811, et firent alors partie de la trente-deuxième division militaire. Mais en 1814, elles reprirent leur ancienne indépendance, grâce principalement à leur accession à la coalition de l'Europe contre la France. (Voy. HAMBOURG.)

HANSES DE PARIS ET DES PROVINCES. En parcourant les annales du moyen âge, on trouvera que toutes les villes puissantes assises sur des fleuves abusèrent de leur position pour s'emparer de la navigation exclusive, et pour attirer à elles seules le commerce fluvial. Ainsi firent les bourgeoisies de Paris, de Rouen, de Nantes, d'Orléans, de Lyon, etc.

Lutèce avait vu se former de bonne heure, parmi ses habitants, une compagnie de négociants par eau appelés *Nautæ*, et, à son exemple, d'autres associations exploitèrent les rivières navigables des Gaules. (Voyez COMMERCE, tome V, p. 386 et 387.) Les *Nautæ parisiaci* se perpétuèrent sous le titre de *marchands de l'eaue*, et leur compagnie s'appela la *marchandise de l'eaue*, ou simplement *Marchandise*, *mercatoria*, *mercandisia*. Cette réunion de bourgeois marchands, dont l'origine est enveloppée de l'obscurité des temps anciens, se trouve mentionnée pour la première fois, d'une manière légale, sous le règne de Louis VI, qui, en 1121, lui céda à perpétuité le droit qu'il avait de lever 60 sous sur chaque bateau qu'on chargeait de vins à Paris à l'époque de la vendange. Le peu de documents qui nous restent sur son histoire suffisent pour nous expliquer comment elle parvint, par une âpre persévérance et la fermeté de son esprit de corps, à s'emparer de toutes les affaires de la communauté de ville, à devenir, pour ainsi dire, la communauté elle-même. En comparaison de la hanse puissante qui lia en un faisceau les intérêts commerciaux de presque toutes les cités commerçantes de l'Europe septentrionale (voyez HANSÉATIQUE [ligue]), la hanse de Paris était réduite à d'étroites spéculations. Mais, dans le cercle restreint des opérations auxquelles donnait lieu le commerce fluvial de la banlieue de Paris, elle se montra aussi tenace, presque aussi despotique que cette formidable association. Une charte de Louis VII, de l'an 1170, lui confirma des priviléges et des droits qu'elle qualifie d'*antiques*. Or, voici en quoi con-

sistaient ces prérogatives, reconnues par l'autorité royale.

Dans l'espace dont Paris était le centre d'action, le chef-lieu judiciaire, sur un rayon de 24 à 32 kilom., la Seine était presque considérée comme la propriété des marchands de la ville. Il était arrêté en principe que tout bateau chargé de denrées ou de marchandises, qui en remontait le cours, devait s'arrêter au pont de Mantes, s'il n'était expédié par un bourgeois hansé; le marchand du dehors, arrivé à la limite du ressort de la compagnie française, devait déclarer son intention de vendre les produits qu'il apportait, et alors le prévôt des marchands et les échevins lui désignaient un *compagnon* parmi les négociants parisiens. C'est à ce compagnon qu'il déclarait le prix réel de sa cargaison; le Parisien prenait la moitié de ce prix, ou, s'il aimait mieux laisser vendre le tout, il partageait les bénéfices avec le propriétaire; condition vraiment exorbitante. Que le marchand de la basse Seine dépassât le port de Mantes, ou qu'il fît seulement embarquer des denrées au-dessous de Paris, sans l'intervention de la hanse, sa cargaison était saisie, et le prévôt des marchands, séant au Parloir-aux-Bourgeois, aussi appelé Maison de la Marchandise, ne manquait jamais de la confisquer au profit du roi et de la compagnie. Le roi avait la moitié des amendes. On ne se relâcha en rien de la rigueur d'un pareil système, quand la Normandie fut devenue française. Ainsi, les Parisiens retenaient les denrées qui leur convenaient, soit qu'elles dussent être débarquées dans la banlieue, soit que leur destination fût la Bourgogne ou la Champagne; ils percevaient des profits sans courir le moindre risque. Il est vrai que ces priviléges ressemblaient fort, pour la moralité, à celui des tribus arabes mettant à contribution les caravanes qui traversent le désert.

Afin de compléter son système de monopole, la hanse songea à y soumettre aussi la navigation de la haute Seine, surtout le commerce des vins de Bourgogne. En 1192, Philippe-Auguste lui fit cette importante concession. Quiconque amenait du vin en bateau à Paris, ne pouvait le débarquer que s'il était bourgeois établi dans la ville. De même, les acquéreurs parisiens pouvaient seuls en faire le commerce dans la ville et aux environs.

Le confluent de la Seine et de la Marne se trouvant dans la banlieue, les Bourguignons étaient en même temps exclus de la navigation de cette dernière rivière. Philippe-Auguste accorda encore à la hanse des droits importants pour l'accroissement de son pouvoir, indépendamment de ses bénéfices commerciaux. Il lui permit de lever un impôt sur les denrées arrivant par eau (charte de 1213). C'étaient les magistrats de la Marchandise qui nommaient les mesureurs de grain et de sel, les jaugeurs, les courtiers, en un mot, tous les préposés au commerce des vivres et du combustible. Enfin, la hanse avait acheté les criages (voyez CRIEURS), autre source d'un revenu considérable.

Le commerce fluvial étant resté longtemps la branche la plus importante du commerce de Paris, il n'est pas étonnant que le corps des marchands de l'eau fût considéré comme représentant la communauté marchande tout entière, et même la bourgeoisie, qui ne se composait, en effet, que de marchands et d'artisans. Dans les chartes de la fin du treizième siècle, ses chefs ne sont déjà plus les directeurs d'une association particulière; mais ils s'y trouvent qualifiés de prévôt et échevins jurés; et, un peu plus tard, on les voit à la tête de tout le commerce de Paris. Enfin, ils deviennent les chefs de la commune. Peut-être est-ce à cette origine de sa municipalité que remonte l'adoption du vaisseau figurant dans les armoiries de la ville (*).

On ne saurait nier que les efforts de la Marchandise de l'eau pour s'assurer le monopole des denrées n'aient beaucoup contribué à la prospérité de Paris. Mais, dans les trop fréquentes années de famine (voyez ce mot), on ne voit jamais qu'elle ait eu soin de tenir des grains en réserve, ou d'en faire venir en temps opportun. Toute son attention

(*) La substitution du vaisseau au simple bateau qui apportait le vin et le sel peut avoir paru mieux convenir à des armoiries, mieux orner un sceau, un écusson.

était absorbée par le soin de veiller avec jalousie à ce qu'aucun étranger ne portât atteinte à ses droits, à exercer sur son domaine une police sévère, minutieuse.

La condition des marchands naviguant sur la Seine au moyen âge devait être assez pitoyable; car, sans compter les exigences de la compagnie française, la ville de Rouen, toutes les communes bourgeoises situées sur les rives du fleuve, et tous les seigneurs qui le dominaient par leurs châteaux forts, prélevaient sur les cargaisons des contributions semblables. Toutefois, la hanse de Paris arrêtant les sels et la marée des Normands, les vins et les bois de la Bourgogne, restait de beaucoup la plus puissante, malgré les réclamations qui s'élevaient fréquemment contre ses prétentions. Rouen plaida pourtant sa cause avec chaleur auprès de Charles VI. Elle perdit son procès, comme elle l'avait déjà perdu en 1258 devant le parlement. « Notre grande ville, disaient « les Parisiens, a besoin d'approvision- « nements immenses. Or, qu'arriverait- « il si le commerce de la Seine était « entièrement libre? Les meilleures den- « rées passeraient outre, iraient au de- « hors, sans que nous pussions en pro- « fiter (*). » Charles VI confirma de nouveau les priviléges de la hanse de Paris, dans l'ordonnance qu'il rendit en 1415 pour régler tout ce qui concernait l'approvisionnement et le débit des diverses denrées à Paris, ordonnance qui suivit le rétablissement de la prévôté des marchands, supprimée après l'insurrection des *maillotins*. Ce ne fut qu'au dix-septième siècle que la hanse fut enfin supprimée, ou perdit au moins ses prérogatives. Toutefois, même à cette époque de complète décadence, son nom fut conservé. « Seront et de- « meureront, dit l'édit de 1672, les « droits de compagnie françoise éteints « et supprimez, sans préjudice du droit « de hanse, et sans qu'il soit fait au- « tre distinction entre marchands, que « de forains et de marchands de Pa- « ris (**). »

(*) Charte de Charles VI de l'an 1388, en original aux archives.

(**) Voyez Lamare, *Traité de la police*, t. II, p. 14.

La hanse provinciale, dont le siége était à Orléans, formait une association non moins fortement constituée que celle de Paris. La Loire, qui parcourt dans une vaste étendue les populeuses campagnes du centre de la France et baigne tant de bonnes villes, était dominée par de forts châteaux. Jusqu'au quinzième siècle, les marchands, entravés dans leur commerce par les châtelains, prirent patience; mais enfin ils se liguèrent pour veiller à leur défense commune. Ils se constituèrent à l'hôtel *de l'Autruche*, à Orléans, en *assemblée de députés des marchands de ville, naviguant et fréquentant la rivière de Loire*. Ces villes hanséatiques, ces cités envoyant des délégués, c'étaient presque toutes nos villes commerçantes entre la Seine et la Loire. Parmi les monuments municipaux de la commune de Nantes, on trouve trois délibérations relatives à l'élection de ces députés. Ils recevaient un salaire, avaient leur procureur général, leurs commis-gérants, leur trésorier, pour la levée de la contribution que les marchands des villes s'imposaient eux-mêmes, par la permission du roi; ils avaient aussi leurs avocats, leurs procureurs à la cour présidiale d'Orléans, et au parlement de Paris.

Voyons maintenant comment cette société sut affranchir successivement son fleuve. En 1429, le seigneur de Fromenteau veut percevoir des droits qui dépassent le tarif de son péage; aussitôt un sergent va lui signifier des lettres du roi, pour qu'il ait à mettre fin à ses exactions, et l'ajourne à justice, en cas de refus. En 1451, le sire de Ronignac, seigneur de Méance-sur-l'Allier, s'empare d'un chargement considérable de fer que portait un bateau, échoué sur cette rivière. Comme la fédération étend aussi sa surveillance et sa protection sur les affluents de la Loire, elle ne perd pas de temps, elle formule ses plaintes, assigne le seigneur de Méance devant le parlement, qui le condamne à la restitution et aux dépens. En 1498 et années suivantes, sa hanse, qui avait déjà fait réprimer bien d'autres extorsions féodales, s'adresse aussi à la cour des aides pour avoir justice des financiers. Les magistrats, en termes de greffe, disent alors, par plusieurs ar-

rêts, aux péagers, aux grènetiers, aux contrôleurs : « N'ayez à l'avenir à visiter les bateaux des marchands de sel que lorsqu'ils descendront à terre pour vendre leur chargement ; n'ayez, gourmands que vous êtes, à vous faire inviter à dîner ; et quand les bateaux des marchands navigueront au milieu de la rivière, allez avec une barque recevoir le péage ; et si vous ne voulez aller au bateau, ne le forcez pas à venir vers vous, pourvu qu'en passant on vous jette l'argent *dans un navet, une pomme, ou un bâton fendu.* »

Après avoir encore plusieurs fois remporté la victoire sur de puissants personnages, tels que la veuve du seigneur de Montjean, née princesse de Bourbon, et messire Juvénal des Ursins, qui prélevaient indûment une part sur les provisions de figues et de raisin sec, la fédération s'attaque aussi au clergé, et obtient des arrêts contre le chapitre de Saint-Martin de Tours, en 1525 ; contre celui de Saint-Aubin d'Angers, en 1529. Ce n'est pas tout : les marchands ne craignent pas de se mesurer avec les municipalités ; par exemple, avec la communauté de Decize, qui imposait un péage sur les bateaux pour la construction de son pont. En 1606, ils font assigner ce corps de ville devant le conseil du roi ; la victoire leur demeure. Mais enfin, sous Colbert, la hanse de la Loire n'eut plus à s'occuper que du curage des digues et des travaux hydrauliques de son fleuve.

HAQUEBUTE. On désigna d'abord sous ce nom l'arme appelée ensuite *arquebuse.* (Voyez ce mot.)

HARANCOURT (famille d'). Cette ancienne maison de Lorraine, éteinte en 1715, a produit, entre autres personnages distingués, *Guillaume d'Harancourt*, évêque de Verdun, qui, attaché à Charles, duc de Guienne, pendant ses querelles avec Louis XI, partagea les intrigues et le châtiment du cardinal la Balue. Vers le milieu d'avril 1469, un prêtre, nommé Simon Bélée, agent de l'évêque, fut arrêté et conduit vers le roi à Amboise. On avait trouvé cousue sur lui une lettre que le cardinal adressait au duc de Bourgogne pour entraver les arrangements pris par Louis XI. Le roi apprit ainsi que les deux prélats trahissaient ses secrets, et, de concert avec le Bourguignon, engageaient Charles à rejeter toute proposition de paix. Ils furent tous deux enfermés dans des cages de fer. Celle de l'évêque était à la Bastille, et il y resta quatorze ans. On sait que Louis XI, visitant un jour cette prison d'État, et entendant les supplications et les sourds gémissements qui sortaient de la cage où Guillaume vieillissait depuis tant d'années, feignit l'étonnement, et demanda si la cage renfermait un prisonnier.

HARAS ROYAUX. Ces établissements étaient fort nombreux en France avant 1789, époque où ils furent tous supprimés. Cependant Napoléon ayant reconnu l'utilité de quelques-uns, fit relever en 1800 celui de Pompadour (Corrèze), fondé par M. de Choiseul en 1765, et celui du Pin (Orne), créé en 1714. Louis XVIII, en 1815, ordonna la formation du haras de Rosières, près de Nancy, pour remplacer celui de Deux-Ponts. Ces trois haras distribuent leurs étalons dans un nombre variable de dépôts, à Abbeville, à Angers, Arles, Aurillac, Blois, Braine, Cluny, Jussey, Langonnet, Libourne, Montier-en-Der, Pau, Rhodez, Saint-Lô, Saint-Maixent, Strasbourg et Tarbes.

HARCOURT (famille de). Cette maison prétend tirer son origine de *Bernard le Danois*, un des pirates du Nord qui vinrent en Normandie avec Rollon. Les descendants du Danois se maintinrent à un rang fort élevé. Ainsi un *Jean II*, sieur d'Harcourt, fut maréchal sous Philippe le Hardi, et amiral sous Philippe le Bel en 1295. La baronnie d'Harcourt, comprenant les terres d'Elbeuf et de Lillebonne, fut érigée en comté, l'an 1338, en faveur de *Jean IV*.

En 1340, *Jean V* épousa Blanche de Ponthieu. Son frère *Geoffroi* se vengea de quelques mécontentements qu'il avait contre Philippe de Valois, en offrant son bras à Édouard III, et il devint un des plus dévoués chevaliers du roi d'Angleterre, un des chefs de son armée.

En 1346, Édouard ayant voulu descendre sur les côtes de Guienne, fut constamment repoussé par les vents. Il renonçait à son entreprise, et retournait en Angleterre, lorsque, sur les instances d'Harcourt, il tenta de pren-

dre terre sur les côtes de Normandie. Édouard ne réussit que trop bien, et la France dut au traître, non-seulement de voir la Normandie et la Picardie ravagées, mais encore de perdre la fatale bataille de Crécy, où Geoffroi commandait un corps considérable de l'armée anglaise, tandis que son frère, Jean d'Harcourt, mourait avec deux de ses fils, les armes à la main, en défendant sa patrie.

Sous le règne du roi Jean, le traître d'*Harcourt* reparut en France : ce fut pour y fomenter de nouveaux troubles. Il se jeta dans le parti de Charles le Mauvais. Lorsqu'en 1354, le roi de Navarre voulut se défaire par un meurtre de Charles d'Espagne, favori du roi (voyez FAVORIS), il se fit accompagner par trois d'Harcourt, Geoffroi, Jean V et Louis. Toute cette famille était alors ennemie du roi de France. Ce fut le comte d'Harcourt, Jean V, qui résista le plus vivement à ce que la gabelle fût établie sur ses terres en 1356 (voy. GABELLE). Aussi la vengeance du roi Jean ne tarda-t-elle pas à l'atteindre. Le dauphin Charles eut ordre de l'inviter, ainsi que le roi de Navarre, à dîner au château de Rouen, le samedi 16 avril 1356, veille de Pâques fleuries. L'invitation fut acceptée par le comte. Quant à Geoffroi qui devait l'accompagner, il s'y refusa par méfiance. Le roi Jean survint au moment où l'on s'asseyait à table. Après avoir mis lui-même la main sur le roi de Navarre, « il passa avant, et prit une masse de sergent, et s'en vint sur le comte de Harcourt, et lui donna un grand horion entre les épaules, et dit : « Avant traîtres, orgueilleux, pas« sez en prison, à mal étrenne; par l'âme « de mon père, vous saurez bien chanter « quand vous m'échapperez (*). »

Le même jour, le comte, mené en charrette à l'échafaud, eut la tête coupée en présence du roi, et fut traîné jusqu'au gibet, où le cadavre resta pendu et la tête exposée. Il paraît qu'il y eut quelque mouvement à Rouen pour délivrer Harcourt, qui y était fort aimé, et que Jean dut se montrer aux bourgeois pour les apaiser.

Dès que Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais, et Geoffroi d'Harcourt, oncle du comte, apprirent ces événements, ils songèrent à la vengeance. Geoffroi envoya au roi Jean des lettres de défi où il lui annonçait une guerre mortelle, et il tint parole. Après avoir mis ses châteaux en état de défense, il passa en Angleterre avec Philippe de Navarre, pour ménager une alliance avec Édouard, auquel il fit hommage, le 18 juillet, pour les fiefs qu'il avait dans le Cotentin, le reconnaissant comme roi de France. Toutes ses seigneuries furent aussitôt conquises par l'armée de Jean. Il ne tarda pas à paraître en Normandie avec Philippe de Navarre et le duc de Lancastre, à la tête de 4,000 combattants, et ravagea tout le plat pays de cette province, où ses vassaux se livrèrent à des actes d'une cruauté inouïe. Il porta le fer et la flamme jusque dans les faubourgs de Caen, Saint-Lô, Avranches, Coutances. Dans le mois de décembre, il rencontra près de Saint-Sauveur-le-Vicomte une troupe de chevaliers français supérieure à la sienne. Ses cinq cents hommes furent défaits après une résistance intrépide, et pour lui, il aima mieux se faire tuer que de se rendre. Saint-Sauveur et tous ses autres fiefs reçurent garnison anglaise.

Louis d'Harcourt, vicomte de Châtellerault, avait refusé d'entrer dans le complot, et était resté fidèle au roi Jean, aussi fut-il toujours mal vu de sa famille. Il mourut en 1388, gouverneur et lieutenant général de Normandie.

Jean V avait eu de son mariage avec Blanche de Ponthieu trois enfants qui formèrent autant de branches distinctes. L'aîné fut *Jean VI*, qui, en 1374, épousa Catherine de Bourbon, sœur puînée de Jeanne, épouse de Charles V. Les mâles de cette branche finirent avec *Jean VII*, époux de Marie d'Alençon. Marie d'Harcourt, issue de ce mariage, par son alliance avec Antoine de Vaudemont, aïeul du duc de Lorraine René II, porta les biens de sa famille dans la maison de Lorraine.

Ce Jean VII, comte d'Harcourt et d'Aumale, mort en 1452, était cousin germain de *Jacques d'Harcourt, baron de Mongommery*, marié à Marguerite de Melun, comtesse de Tancarville, et qui lui causa de graves embarras. Un

(*) Froissard.

jour le comte vintrendre visite au comte Jacques à Aumale, « et le conte luy fist grant chière, dit Pierre de Fenin en ses Mémoires (année 1418), et après plusieurs parolles et recognoissance, messire Jacques, qui avoit induit aucuns de ses gens de ce qu'il voulloit faire faire, mist luy de sa personne la main au conte de Harecourt, et luy dist : « Monseigneur, je vous fais prisonnier du roy. » Lors fut le conte bien esbahy et courchié(*), et dist : « Biau cousin, que voullez-vous faire ? » Et messire Jacques respondy : « Monseigneur, ne vous desplaise, je ay charge du roy de vous mener vers luy, » et fist messire Jacques prendre ledit seigneur de Harecourt par aucuns de ses gens, et le fit mener au Crotoi, et là le tinst grant temps prisonnier et en plusieurs aultres places, et mist garnison de par luy à Aumarle ; et avecquez ce prinst tous les biens dudit conte de Harecourt à son prouffit ; et disoient aucuns que c'estoit du consentement du fils au conte de Harecourt (Jean de Harcourt, capitaine général de Normandie, né en 1396, mort en 1424) ; car il ne mist point de pourchas de ravoir son père. Ainssi tinst messire Jacques de Harecourt prisonnier le conte de Harecourt dempuis ce temps jusquez à ce que messire Jean fût mort. »

Quant à Jacques d'Harcourt, il continua à mener une existence fort aventureuse et turbulente. A la tête d'une troupe nombreuse, il alla, peu de temps après cet infâme guet-apens, attaquer les Anglais au siége de Rouen, fut battu, et se tint ensuite au Crotoi, d'où il guerroya contre les Anglais. En 1420, il abandonna le parti de Philippe, duc de Bourgogne, dont il avait été un des amis les plus dévoués, parce que Henri d'Angleterre, allié de ce prince, retenait les terres du comté de Taucarville. « Il se tourna du parti au doffin (celui qui avait fait assassiner Jean sans Peur à Montereau), et avec lui se tournèrent moult de gentilz-hommes de Vimeu, de Ponthieu et d'ailleurs. » Jacques d'Harcourt fit une rude guerre aux Anglais et aux Bourguignons, jusqu'à ce qu'il fût assiégé dans son château du Crotoi (voyez ce mot) par les troupes qu'y envoya le duc de Bedford (1423). Une trahison semblable à celle dont Jean d'Harcourt avait été victime, devait, sur ces entrefaites, lui tourner à mal, et terminer dignement sa carrière.

« Quant il eut mis le Crotoi en composicion, et qu'il eut baillé hostages de le rendre au jour, il lessa ses gens dedens, et s'en alla pour quérir secours devers le roy Charles, comme il donnoit à entendre à ses gens. Mais il fist tout le contraire, car il s'en alla voier le seigneur de Partenay, son bel-oncle (oncle de sa femme), lequel luy fist grant chière et grant honneur. Il avisa que ce seigneur avoit une puissante forteresse, et qu'elle luy seroit bonne s'il en pouvoit finer. Lors il se pensa qu'il feroit tant qu'il l'airoit, et print conclusion avec aucuns de ses gens, de prendre le seigneur de Partenay de par le roy Charles, et luy oster sa maison. Il revint à Partenay voier son oncle, lequel luy list ancoire grant chière. Mais ce seigneur avoit esté averti du malvais tour que messire Jacques luy vouloit faire, et pour ce, se pourvei de gens pour résister à l'encontre, et les mist en lieu secret dedens son chastel (*). » Jacques fit comme avec son cousin ; il mit la main sur le vieillard, en lui disant : « Bel oncle, je vous fais prisonnier du roi ; » mais ici, à un signal donné, les gens du seigneur de Parthenay « saillirent tout armés sur messire Jacques et sur ses gens, et finablement les tuèrent tous. Ainsy fina messire Jacques de Harecourt sa vie, donc il fut peu plaint. »

La branche issue du second fils de Jean V d'Harcourt s'éteignit avec le petit-fils de son auteur. Ses biens passèrent dans la maison de Longueville par l'union de Marie d'Harcourt avec Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville.

La troisième se subdivisa en deux rameaux : *Harcourt d'Olonde* et *Harcourt-Beuvron*. Plusieurs membres de la famille s'étaient distingués au moyen âge dans la carrière ecclésiastique. Tels furent *Robert d'Harcourt*, évêque de Coutances en 1293, mort en 1316 ; *Raoul*, son frère, chanoine de Notre-Dame, à Paris, archidiacre des églises de Rouen et de Coutances, chancelier de celle de Bayeux, conseiller de Phi-

(*) Courroucé.

(*) Pierre de Fenin, année 1423.

lippe le Bel et fondateur, en 1280, du *collége d'Harcourt*, à Paris.

Les personnages de ce nom, les plus illustres dans les annales militaires de la France moderne, sont sortis de la branche d'Harcourt-Beuvron. *Pierre*, baron de Beuvron, mort en 1627, avait obtenu en 1593 l'érection des baronnies de Lamothe, Thury, Cléville et Varaville, en marquisat, sous le nom de *Lamothe-Harcourt*. En novembre 1700, ce marquisat fut érigé en duché en faveur de *Henri d'Harcourt*. Celui-ci, entré au service de bonne heure, se signala aux combats de Sintsheim et de Turkheim; aux siéges de Valenciennes, de Cambrai, de Fribourg; eut le commandement de la province de Luxembourg, en 1690, fut envoyé en 1697 comme ambassadeur en Espagne. Lorsque Philippe V alla prendre possessiou du trône d'Espagne, le duc d'Harcourt l'y conduisit, et y resta de nouveau comme ambassadeur extraordinaire jusqu'à ce que sa santé l'obligea de revenir en France. Il avait eu beaucoup d'influence sur le testament de Charles II. Il mourut en 1718, à 64 ans, après avoir reçu le bâton de maréchal de France en 1703, le collier des ordres du roi en 1705, et avoir été fait pair en 1709. Son ambassade d'Espagne lui valut à bon droit la réputation de fin diplomate, quoiqu'il eût toujours été moins homme de cour qu'homme de guerre. Il eut entre autres enfants de Marie-Anne-Claude de Brulard, son épouse: 1° François, duc d'Harcourt, pair et maréchal de France, capitaine des gardes du corps, mort en 1750, a 61 ans; 2° Louis-Abraham, doyen honoraire de l'église de Paris, et abbé de Signy et de Preuilly, mort en 1750, à 56 ans; 3° Henri-Claude, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1769, à 62 ans, à qui sa veuve fit élever en 1776 un magnifique tombeau dans l'eglise de Notre-Dame à Paris; 4° et Anne-Pierre, gouverneur de Sedan, comme l'avait été son frère aîné; gouverneur de Normandie en 1764, et maréchal de France en 1775. L'aîné des fils de ce dernier, *François-Henri*, né en 1726, lieutenant général en 1762, émigra, fut chargé des affaires de *Monsieur*, et mourut en Angleterre en 1801, sans laisser de postérité masculine.

Le second fils du maréchal d'Harcourt, *Anne-François*, né en 1727, lieutenant-général en 1776, duc à brevet en 1783, sous le titre de *duc de Beuvron*, mourut à Amiens en 1796. Son fils, *Marie-François*, né en 1755, fut successivement commandant des *chevaliers de la couronne* (dans l'armée de Condé), gentilhomme de la chambre du duc de Berri, duc d'Harcourt après la mort de son oncle, et pair de France jusqu'en 1830 qu'il perdit ce titre pour refus de serment. Mort en 1839, il a laissé quatre enfants, dont le second a été élevé à la pairie en 1837.

Nous avons dit plus haut que l'héritière de Jean VII d'Harcourt épousa Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont; cette femme héroïque, née vers 1398, prit part à presque toutes les expéditions de son mari. Un jour leur château de Vaudemont ayant été assiégé en l'absence du comte, et quand elle-même relevait de couche, la comtesse Marie encouragea plusieurs seigneurs qui se trouvaient autour d'elle, et montant à cheval à leur tête, repoussa glorieusement les ennemis. Elle mourut en 1476 dans la soixante-dix-huitième année de son âge.

Claude de Lorraine, fils puîné du duc René II, ayant eu les comtés d'Harcourt et d'Aumale avec les seigneuries de Guise et de Joinville, il y eut d'autres *comtes d'Harcourt* tout différents des précédents.

Le plus célèbre d'entre eux fut *Henri de Lorraine*, comte d'Harcourt, d'Armagnac et de Brione, vicomte de Marsan, grand écuyer de France, de la maison de Guise, fils de Charles de Lorraine, 1er du nom comme duc d'Elbeuf, né en 1601. Après s'être signalé à la bataille de Prague, en 1620, le comte d'Harcourt, surnommé *Cadet la Perle* (*), servit en qualité de volontaire dans la guerre contre les huguenots. Il se distingua aux siéges de Saint-Jean-d'Angely, de Montauban, de l'Ile de Ré et de la Rochelle, et en 1629, à l'attaque du Pas de Suze.

(*) Guizot, Essais sur l'histoire de France, p. 240 et suiv.

Honoré par Louis XIII du collier de ses ordres, il paya cette faveur par des services importants. Un des plus considérables fut la conquête des îles de Lérins, reprises en 1637 sur les Espagnols, contre lesquels il commandait une armée navale. Le combat de Quiers en Piémont (1639), le 3e secours de Casal, le siége de Turin (1640), et la prise de Coni (1641), ne lui acquirent pas moins de gloire. Le roi, voulant le récompenser, lui donna le gouvernement de Guienne (1642) et la charge de grand écuyer de France (1643). Il alla ensuite en qualité d'ambassadeur, en Angleterre. En 1645, il fut fait vice-roi de Catalogne, et défit les Espagnols à la bataille de Liorens. Peu de temps après, il prit Balaguer, et remporta d'autres avantages. Mais le siége de Lérida, en 1646, fut moins heureux pour lui : il y perdit ses canons et ses bagages, et fut obligé de le lever. En 1649, il fut envoyé dans les Pays-Bas, où il prit Condé, Maubeuge, le château de l'Ecluse, etc. Il servit ensuite en Guienne pendant la guerre civile qui désola cette province en 1651, et força Condé à lever le siége de Cognac. Quelque temps après, la cour usa, pour une mission moins honorable, du dévouement du comte d'Harcourt : ce fut lui qui fut chargé de transférer dans les prisons du Havre le même prince qu'il avait combattu les armes à la main; aussi cette mission valut-elle à d'Harcourt le surnom de *recors de Mazarin*. Cette mortification le porta à embrasser pour quelque temps la cause des princes; il combattit en Alsace et remporta des succès sur les troupes royales; mais battu par le maréchal de la Ferté, il rentra dans le parti de la cour. Sur la fin de ses jours il obtint le gouvernement de l'Anjou (il avait aussi été gouverneur d'Alsace), et mourut subitement dans l'abbaye de Royaumont le 25 juillet 1666, à 66 ans, avec la réputation d'un brave général et d'un homme de bien.

Hardenberg (combat de). — Le 22 mai 1795, le général autrichien Clairfait, qui défendait Mayence, place qu'une de nos armées, sous les ordres du général Michaud, bloquait depuis la fin de 1794, tenta une vigoureuse attaque contre nos travaux du Rhin. Ses principaux efforts furent dirigés contre la redoute de Juden-Sand et contre les postes de Monbach et de Hardenberg; mais partout les Français lui opposèrent une résistance énergique. Les forces envoyées contre le Hardenberg étaient si considérables, que nos troupes, malgré toute leur valeur, se virent contraintes de se retirer, et que ce poste resta jusqu'à quatre heures du soir en possession de l'ennemi; perte d'autant plus fâcheuse que cette position dominait la gauche de nos ouvrages. Les Français résolurent donc de la reprendre à tout prix, aussi bien que la redoute de Junden-Sand, et au moment où les Autrichiens croyaient nos troupes abattues par leur défaite, elles fondirent sur eux avec fureur. On avait déjà disposé dans les deux postes une artillerie formidable : aussi furent-elles accueillies par de nombreuses décharges à mitraille. Néanmoins, elles se précipitèrent la baïonnette en avant sur les ennemis, les chassèrent des deux postes, et les poursuivirent sous le canon de Mayence.

Hardion (J.), érudit, littérateur, naquit à Tours, en 1680. Admis, sur la demande de l'abbé Massieu, à l'Académie des inscriptions, il fut, en 1730, reçu à l'Académie française, et, quelque temps après, nommé adjoint au garde des livres du cabinet du roi; puis, en 1748, il fut choisi pour donner des leçons d'histoire et de littérature à mesdames de France. Il mourut en 1766. On a de lui : 1° des *Dissertations*, des *Mémoires* et des *Traductions* de différents morceaux d'Anacréon ou de Théocrite, travaux insérés dans le Recueil de l'Académie des inscriptions; 2° *Nouvelle histoire poétique*, Paris, 1751, 3 vol. in-12; 3° *Histoire universelle*, Paris, 1754-1769, 20 vol. in-12.

Hardis. On donnait ce nom à une monnaie de billon qui valait la quatrième partie du sou, c'est-à-dire, trois deniers; on sait, d'ailleurs, qu'alors le sou n'était qu'une monnaie de compte, qui représentait la collection de 12 deniers. C'est de la Guienne que les hardis sont originaires. Leur type représente un buste de face, couronné et armé du sceptre et d'une épée; au revers, se trouve une croix qui affecte différentes formes, et qui est accompagnée de différentes figures.

Édouard III, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, est le premier qui ait frappé des hardis. Il s'y faisait représenter sous la figure que nous venons de décrire, et, au revers, il gravait l'empreinte des esterlins, avec les légendes EDVARDUS REX ANGLIÆ ET FRANCIÆ DNS AQUITANIE. Quelquefois la lettre initiale du nom de la ville où la pièce avait été frappée terminait la légende.

Le prince Noir, fils d'Édouard, conserva d'abord cette empreinte, puis il remplaça les 12 besants qui figuraient dans les cantons par 2 fleurs de lis et deux léopards. Ainsi modifié, le type des hardis resta ensuite constamment le même, jusqu'à la réunion de la Guienne à la France. Il servit même à frapper des pièces d'argent, que, pour cette raison, on a quelquefois désignées sous les noms de *hardis d'or* et *hardis d'argent;* mais ces pièces ne sont, en définitive, que des *blancs* et des *guiennois d'or;* et il ne faut pas les confondre avec les hardis de billon.

Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier firent aussi frapper des hardis, après la réunion de la Guienne à la couronne; ces pièces ressemblent en tout aux hardis anglo-français; seulement, la croix du revers y est cantonnée de 2 couronnes et de 2 fleurs de lis; ou, à partir de Charles VIII, de 2 fleurs de lis et de 2 hermines. Les hardis cessèrent alors d'être des espèces locales, et furent des monnaies générales jusqu'au temps de François Ier, époque où on les confondit avec les liards. (Voyez ce mot.)

Ceux-ci, aussi bien que les hardis, sont quelquefois désignés sous le nom de *blancs*, comme toutes les monnaies d'argent et de billon; il faut cependant bien se garder de les confondre avec les blancs véritables. Les légendes des hardis français étaient très-simples; d'un côté, on lisait le nom du roi: LUDOVICUS REX, CAROLUS REX, FRANCISCUS REX; et de l'autre, la devise ordinaire des pièces d'argent et de billon: SIT NOMEN DNI BENEDICTUM.

Ainsi que toutes les espèces bonnes et d'un usage commode, les hardis furent contrefaits par des princes étrangers, notamment par les évêques de Lausanne.

HARDOUIN (Jean), jésuite, né à Quimper, en 1646. Ce savant nous fournit l'exemple le plus bizarre de la manie du paradoxe, de la contradiction. Il étudia l'antiquité, mais ce fut pour la nier, la détruire. Jouant le rôle de sceptique en littérature, il soutint, entre autres extravagances, que tous les écrits attribués jusqu'à nos jours à la docte antiquité avaient été fabriqués au treizième siècle, par des moines qui s'étaient donné le mot pour se nommer Homère, Platon, Aristote, Tertullien, Augustin, etc. Il n'exceptait de cette fabrication que les œuvres de Cicéron, l'histoire de Pline, *les Géorgiques* de Virgile, les satires et les épîtres d'Horace, et quelques autres écrits. L'*Énéide*, suivant lui, n'était qu'une description allégorique du voyage de saint Pierre à Rome, la *Lalage* des odes d'Horace, la personnification de l'Église chrétienne, etc.

Le même aveuglement lui fit voir des athées dans Descartes, Malebranche, Arnauld, Pascal, Nicole, etc. Enfin, ses opinions en toutes choses menaient à l'incrédulité, à un pyrrhonisme universel. Ses supérieurs l'obligèrent, en 1708, à rétracter ses erreurs, qui pouvaient aboutir à faire méconnaître l'authenticité des livres saints. Il les rétracta, et n'en resta pas moins obstiné dans son système; sceptique pieux, enfant pour la crédulité, jeune homme pour la hardiesse, vieillard pour le radotage, cet homme singulier fut néanmoins toute sa vie un modèle de régularité et de piété. Un de ses confrères disputant encore avec lui, peu de temps avant sa mort, sur son système de la supposition des anciens auteurs, « O mon Dieu, » s'écria le P. Hardouin, dans l'effusion de la piété la plus sincère, « on a beau dire que je « ne crois à rien, je vous aime de tout « mon cœur, Seigneur, et je vous re- « mercie de m'avoir ôté la foi humaine, « pour me laisser la foi divine. » Le P. Hardouin, bibliothécaire du collége Louis le Grand depuis 1683, mourut à Paris, en 1729. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages, dont le catalogue a été donné par l'abbé Joly, *Éloges de quelques auteurs françois; Nummi antiqui populorum et urbium illustrati, De re monetaria vet. Roman. ex Pli-*

nii II sententia, Paris, 1684, in-4°; *Antirrheticus de nummis antiquis coloniarum et municipiorum ad J. Foy-Vaillant*, 1689, in-4°; *Chronologiæ ex nummis antiquis restitutæ specimen*, 1696, in-4°; *Chronologia veteris Testamenti*, 1697, 2 vol. in-4°; *Conciliorum collectio regia maxima*, 1715, supprimé par arrêt du parlement et reproduit en 1723; *Apologie d'Homère*, etc., 1716, in-12; *Opera varia posthuma* (edente d'Olivet), Amsterdam, 1733, in-fol.; *Prolegomena ad censuram scriptorum veterum*, Londres, 1766, in-8°.

Hardy (Alexandre), poëte dramatique, vécut sous Henri IV et sous Louis XIII. Il importa le drame espagnol sur notre scène, et cette importation en bannit pendant quelque temps les pièces d'après l'antique, sorties de l'école de Ronsard et de Jodelle. Du reste, Hardy copia les Espagnols sans intelligence et sans goût : il ne leur prit que leur enflure, leur extravagance fantastique et leur désordre : comme eux il compliqua à l'excès les ressorts de l'intrigue, et renchérit encore sur ses modèles à cet égard. Bâtissant des pièces coup sur coup avec une étonnante rapidité, il ne donnait aucun soin au style. Il ne songeait qu'à l'action, et croyait avoir tout fait pour cette partie de l'art quand il avait amalgamé, tant bien que mal, deux ou trois intrigues, et accumulé les coups de théâtre, les mystères et les surprises. Les contemporains applaudissaient ces ouvrages, et regardaient Hardy comme un grand poëte. Mais, avant le milieu du dix-septième siècle, il n'y avait peut-être plus en France une seule personne qui le lût, ou qui connût seulement le titre de ses ouvrages. Le génie français, éclairé et formé, rejeta une influence étrangère qui lui eût été funeste, ou plutôt ne garda de cette influence que ce qui pouvait seconder sa marche et servir à ses progrès. Hardy avait transporté chez nous l'exagération et la confusion du théâtre espagnol; Corneille, imitant, comme imitent les hommes de génie, ne prit de ce même théâtre que son énergie, son mouvement et sa fierté. Hardy fut l'inventeur de ce genre misérable qui subsista au théâtre pendant quelque temps, et dans lequel s'essaya plusieurs fois la jeunesse de Corneille : il inventa la tragédie-comédie, absurde et plat mélange de bouffonnerie et de déclamation, de grossiers lazzis et de scènes d'horreur; imbroglio extravagant qui a la prétention d'exciter tour à tour le rire et les larmes, et qui ne produit que l'ennui et le dégoût. La moins mauvaise des tragédies de Hardy est *Marianne*, qui servit de modèle à la pièce du même nom de Tristan : c'est la seule où l'on trouve une apparence de sens et de raison. Ce poëte s'était mis aux gages des comédiens de l'hôtel de Bourgogne; sa plume inépuisable fournissait à ce théâtre jusqu'à six pièces par mois. Il y en a plus de six cents dans le recueil qui porte son nom. Soit qu'il manquât de conduite, soit qu'il fût mal payé par les comédiens, Hardy ne s'enrichit pas à ce métier : il vécut dans la gêne et mourut dans la misère.

Hardy (Antoine-François), député à la Convention nationale, naquit à Rouen en 1756. Il exerçait la médecine dans cette ville lorsqu'il fut nommé, en 1792, député à la Convention. Dans le procès du roi, il se prononça pour la détention provisoire, le bannissement à la paix, et le sursis. Attaché au parti de la Gironde, dans lequel il se distingua par quelques sorties violentes, il fut compris dans la proscription du 31 mai. Il se réfugia dans le département de la Seine-Inférieure, où il se tint caché jusqu'au 9 thermidor. Rappelé dans le sein de la Convention en 1795, il attaqua, avec sa virulence habituelle, tantôt les montagnards, tantôt les reacteurs royalistes. Il proposa la peine de mort contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrere. Sa dénonciation contre Robert-Lindet, dont la famille avait favorisé sa fuite, le fit accuser d'ingratitude. Au milieu de la disette qui désola la France cette année, il proposa de déclarer propriété nationale toute la récolte prochaine, et de décréter la peine de mort contre quiconque refuserait de livrer telle mesure de grains pour une certaine quantité d'assignats. En septembre 1795, il fut nommé membre du comité de sûreté générale, ce qui lui fournit l'occasion de se faire remarquer au 13 vendémiaire, comme l'un des ad-

Digitized by Google

versaires les plus véhéments de l'insurrection. Entré au Conseil des Cinq-Cents, il se montra le zélé défenseur du Directoire, et attaqua vivement le parti de Clichy. Quelques membres recommandant à l'indulgence de l'Assemblée les prêtres réfractaires, il s'opposa à toute amnistie en leur faveur. En novembre 1796, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée. Dans une discussion sur les abus de la presse, qui, du reste, l'avait attaqué personnellement, il se déchaîna contre cette liberté illimitée, dont abusaient surtout les écrivains royalistes, et réclama des mesures répressives. Le 17 février 1797, il présenta un tableau affligeant de la situation de la république, et dénonça les sourdes persécutions dont les patriotes étaient l'objet, ainsi que les manœuvres contre-révolutionnaires de la société de Clichy. Il conclut ce sombre exposé en demandant des mesures rigoureuses contre les prêtres et les émigrés. Lié d'affection et de doctrine avec son compatriote Bailleul, il le défendit vivement au sujet de son écrit contre la majorité des Conseils, dénoncé par Duprat. Mais cette majorité ne voulant pas entendre l'avocat de son accusateur, elle le fit descendre de la tribune, aux cris de : *A bas le valet du Directoire.* Au 18 fructidor, Hardy se vengea de ce sanglant affront, en figurant parmi les plus ardents proscripteurs des hommes de Clichy. Il dénonça aussi l'état-major de la garde nationale de Rouen, comme vendu à l'*homme de Blanckenbourg* (Louis XVIII), et fit inscrire, sur la liste des déportés, le fameux pamphlétaire Robert. Hardy fut nommé membre de la commission chargée de reviser les élections, et d'annuler celles qui avaient été faites sous l'influence des contre-révolutionnaires. En 1798, il fut réélu, resta d'abord fidèle à Barras, demanda le maintien des lois restrictives de la liberté de la presse, et finit par abandonner son ancien patron au 18 brumaire. Il entra en conséquence au Corps législatif, d'où il sortit en 1803. Placé ensuite dans le département de l'Ardèche, en qualité de directeur des droits réunis, il fut destitué en 1814, peu de temps après la première restauration. Il reprit alors l'exercice de la médecine, et mourut à Paris, en 1823.

HARDY (J.), général de division, né en 1763, à Mouzon, en Lorraine, entra au service à 21 ans, et se distingua dans les premières campagnes de la révolution. En 1798, chargé du commandement de l'expédition d'Irlande, il fut fait prisonnier sur le vaisseau *le Hoche*, au combat du 11 octobre. De retour en France, il fit, avec l'armée du Rhin, la campagne de 1800, et, l'année suivante, il fut envoyé à Saint-Domingue, où il mourut en 1802, après avoir glorieusement coopéré aux premiers succès du général Leclerc.

HARELLE DE ROUEN (la). C'est le nom que l'on donne à une révolte qui éclata à Rouen, au mois d'octobre 1381, presque en même temps que celle des Maillotins à Paris. Toutes deux eurent le même motif, l'augmentation des impôts (*), les dilapidations du trésor public. Voici comment la harelle est racontée par le religieux de Saint-Denis :

« Plus de deux cents compagnons des métiers qui travaillaient aux arts mécaniques, égarés sans doute par l'ivresse, saisirent de force un simple bourgeois, riche marchand de draps, et surnommé le Gras, à cause de son embonpoint excessif, le proclamèrent aussi leur roi pour se servir de son autorité dans leurs actes, se jetant avec ardeur dans leur entreprise, sans en calculer l'issue. Ils l'élevèrent comme un monarque sur un siége placé dans un char, et, le conduisant par les carrefours de la ville, ils parodiaient les acclamations dont on entoure le roi. Arrivés au principal marché, ils lui demandèrent que le peuple demeurât libre du joug de tout impôt, et l'obtinrent. Cette franchise de peu de durée fut publiée en son nom dans la ville par la voix du héraut. Une scène si ridicule eût excité à bon droit les rires des hommes sensés; néanmoins, une foule innombrable de gens sans aveu accourut aussitôt vers lui, et on le força d'écouter, assis sur son tribunal, les cris de chacun. Quelqu'un avait-il conçu la pensée d'un crime et lui demandait-il ses ordres, on

(*) Le duc d'Anjou avait essayé d'établir arbitrairement à Rouen un droit sur les boissons et sur les draps.

l'obligeait, sous peine de mort, d'approuver et dire : « Faites, faites. » Alors, poussés, je ne dirai point par leur audace, mais par une rage forcenée, ils se jetèrent sur les exacteurs royaux, les égorgèrent impitoyablement, et se partagèrent tout leur avoir comme illégitimement acquis. Ce crime une fois commis et approuvé, ils firent, en vertu de la même autorité, souffrir aux hommes d'Église beaucoup de pertes et de dommages; puis, se dirigeant sur Saint-Ouen, dont les religieux avaient obtenu un arrêt qui maintenait contre la ville leurs priviléges, ces misérables, dignes de toute la colère du ciel, entrèrent de force dans la tour des Chartes, déchirèrent et mirent en pièces les priviléges, dont la perte aurait été irréparable si l'autorité du roi ne les avait rétablis peu après. Poussés par le même égarement, et ne craignant pas d'offenser la majesté royale, ces gens insensés et sans armes se dirigèrent vers le château du roi pour le détruire. Mais ils furent repoussés par ceux du dedans; plusieurs d'entre eux furent tués ou blessés à mort.

« .... Mais bientôt le roi, irrité de l'insolence des Rouennais, et ne voulant pas fermer les yeux sur leurs outrages, de peur de les rendre plus audacieux et de les encourager à de nouvelles fautes, entra dans la ville avec ses oncles et une suite nombreuse de nobles seigneurs (février 1382). Les principaux auteurs des crimes qui avaient été commis voulaient lui refuser l'entrée, s'il ne promettait préalablement l'impunité. Le roi n'en fut que plus irrité, et, sans différer sa vengeance, il fit raser la porte par laquelle il était entré. En passant près du beffroi de la ville, il fit enlever la cloche qui servait à réunir la commune, et enjoignit à tous les bourgeois de porter en personne leurs armes au château royal, ce qu'ils firent avec regret et mécontentement. Le jour suivant, les principaux coupables, condamnés à mort par le conseil du roi, subirent la peine capitale, en vue du peuple; enfin, des commissaires royaux furent chargés de recueillir l'impôt sur les boissons et la vente des draps (*). »

(*) Chronique du religieux de Saint-Denis, t. I, liv. III, ch. I et III.

Ces supplices n'apaisèrent pas la colère du roi et des princes, et, après la défaite des Flamands à la bataille de Rosebecque, plus de trois cents habitants de Rouen furent emprisonnés et divisés en trois classes. Les uns furent condamnés à mort, les autres rachetèrent leur vie en sacrifiant tous leurs biens, et enfin les derniers furent contraints de payer, au gré des commissaires royaux, des sommes immenses, à titre de prêt, et de fournir cet argent sans délai pour éviter la prison. (Voyez MAILLOTINS.)

Le mot *harelle* signifiait anciennement *rassemblement*, *révolte*. C'était aussi le nom que l'on donnait à la réunion des gens de guerre, des puissants évêques de Nantes, lorsqu'ils convoquaient leur milice en leur propre nom; quand leurs vassaux se réunissaient à ceux du comte de Nantes, cette levée se désignait sous le nom d'*ost*.

HARENGS (Journée des). Au mois de février 1429, pendant le siége d'Orléans, le duc de Bedford faisait partir de Paris un grand convoi de vivres et de munitions, que les bourgeois avaient été contraints de fournir, et qu'on avait chargés sur des charrettes exigées des pauvres gens de la campagne. « Le comte de Clermont, avant de s'enfermer dans la ville, résolut d'empêcher ce convoi d'arriver aux ennemis.

« Il était à Blois, et marcha, le 12 février, pour lui couper la route de Paris, tandis que la garnison d'Orléans était sortie aussi de son côté pour venir se joindre à lui. Elle arriva la première près du village de Rouvray, et peut-être aurait-elle surpris les Anglais en marche et en mauvais ordre de défense, mais il fallait attendre le comte de Clermont.

« Durant ce délai, le convoi se disposa à soutenir l'attaque. Les chariots formèrent une ligne par derrière, et le front et les flancs furent retranchés avec ces pieux effilés des deux bouts que les Anglais portaient toujours avec eux. Les arbaletriers de Paris et les archers anglais, placés aux deux ailes ainsi fortifiées, étaient difficiles à entamer. Les Écossais formaient l'avant-garde du comte de Clermont. En arrivant, ils s'étonnèrent que l'attaque ne fût pas

encore commencée ; on avait réglé que les hommes d'armes ne descendraient point de cheval. Cet ordre ne convint pas aux Écossais ; ils refusèrent de s'y soumettre ; eux et leurs capitaines mirent pied à terre. Le bâtard d'Orléans, Xaintrailles, la Hire et tous ceux de la garnison d'Orléans suivirent cet exemple.

« Le combat commença avec désordre, sans nulle obéissance. Avant que le comte de Clermont fût à portée de seconder l'attaque, avant que les couleuvrines eussent suffisamment rompu le rempart des ennemis, les Écossais se lancèrent en toute hâte, et vinrent tomber en grand nombre sous les traits serrés des archers anglais, couverts par leurs chariots et leurs pieux. Pendant ce temps, les Gascons, qui étaient restés à cheval, se lancèrent à toute course contre les arbaletriers parisiens, mais sans pouvoir pénétrer dans leur enceinte ; ils furent repoussés après un vif combat. Le trouble s'étant mis ainsi parmi l'armée de France, sir Jean Falstaff, capitaine des Anglais, commanda à ses gens de faire une sortie hors de leur enceinte. Alors commença le carnage. Le bâtard d'Orléans avait déjà été blessé, et fut à grand'peine tiré de la presse. Jean Stuart, connétable des Écossais, Guillaume son frère, furent tués près l'un de l'autre, avec beaucoup de leurs gens. Les sires de Rochechouart, Guillaume d'Albret, de Chabot, et d'autres vaillants chevaliers y périrent aussi.

« Les attaques des Gascons n'avaient pas mieux réussi ; la milice de Paris, sous le commandement de Simon Morhier, que les Anglais avaient fait prévôt, avait continué à tenir ferme, bien qu'elle fît de grandes pertes.

« Cependant, le comte de Clermont était arrivé avec le gros de son armée. L'on s'attendait qu'il allait faire quelque prouesse pour sauver l'honneur des Français ; mais il vit, sans y porter nul secours, la déroute et le carnage.

« On avait désobéi à ses commandements ; l'attaque avait commencé avant son arrivée ; on avait combattu à pied, et non point à cheval, ainsi qu'il l'avait voulu. Courroucé de ce désordre, il ne se risqua point à en réparer le triste effet ; il reprit sa route vers Orléans, où sa conduite fut jugée bien peu honorable par tant de braves gens qui se défendaient avec un tel courage. Il resta même peu de jours avec eux, et les laissa, leur promettant, pour les apaiser, des secours en vivres et en munitions, qui même n'arrivèrent pas.

« Cette bataille de Rouvray, qu'on appela aussi la *Journée des harengs*, parce que le convoi des Anglais était en grande partie composé de barils de poisson salé, pour nourrir leur armée durant le carême (*), fut un nouveau sujet de honte et de désespoir pour le royaume. Une armée de 8,000 hommes s'était laissé vaincre par 1,500 Anglais, et s'était dispersée devant eux. Ce fut pour le coup qu'on crut tout perdu, et qu'il fut question, plus que jamais, d'emmener le roi dans les provinces du Midi (**). »

Harfleur, *Hareflotum*, *Harisflorium*, ancienne petite ville maritime, aujourd'hui comprise dans le département de la Seine-Inférieure, arrondissement du Havre. Henri V, roi d'Angleterre, débarqué le 14 août 1415 en Normandie, fit investir aussitôt Harfleur, cité marchande et l'une des plus importantes de la province. Estouteville et Gaucourt s'y tenaient renfermés avec 400 gendarmes et plusieurs chevaliers. Le 22, les Anglais commencèrent à lancer sur la ville d'énormes boulets de pierre qui renversaient les maisons et causaient un grand effroi aux bourgeois. Cependant la garnison se défendait bravement ; elle espéra en vain des secours de l'armée royale rassemblée à Vernon. Il lui fallut capituler et s'engager à livrer la ville le 22 septembre, si avant ce jour le roi ou le dauphin ne venait pas en personne délivrer Harfleur avec une armée suffisante.

Le sire d'Estouteville ayant obtenu un sauf-conduit pour aller faire connaître sa capitulation au roi, qui se trouvait à Vernon, il eut beaucoup de peine à parvenir jusqu'à Charles VI. Celui-ci chargea, comme de coutume, son chancelier de répondre pour lui. La

(*) La bataille fut livrée le samedi 12 février 1429.

(**) Barante, Hist. des ducs de Bourgogne.

réponse fut que d'Estouteville devait se reposer sur la sagesse du roi, qui ferait sans doute, quand il en serait temps, tout ce qui serait convenable. La sagesse du roi ne fit rien du tout. Toutefois, il paraît qu'une partie de la garnison se refusa à executer la capitulation, et que ce fut le motif pour lequel les Anglais traitèrent la ville fort cruellement. Les chevaliers et les plus riches bourgeois furent mis à rançon ; les autres forcés à sortir de la ville et à se retirer à Rouen, sans fardeaux ni charrettes. Tout ce qui restait à Harfleur fut livré au pillage.

Les Français avaient reconquis la place, lorsque, vers la fin d'avril 1440, 600 Anglais, commandés par le duc de Sommerset, vinrent l'assiéger de nouveau. Jean d'Estouteville, avec une garnison de 400 hommes, se défendit encore vaillamment pendant quatre mois : cependant les vivres commençaient à lui manquer, et il demandait inutilement des secours au roi, occupé de la praguerie. Enfin les comtes d'Eu et de Dunois vinrent à son secours avec 4,000 combattants ; mais il était trop tard : on ne put ni forcer les assiégeants dans leurs lignes, ni les en faire sortir. Au bout de huit jours, les Français se retirèrent, et la garnison capitula.

Les maux de la ville n'étaient pas finis : Dunois l'investit le 8 décembre 1449, avec 10,000 hommes ; 25 navires fermaient son port. Charles VII y vint en personne pour juger de l'effet des 16 grosses bombardes fondues par les frères Bureau. La garnison, composée de 2,000 Anglais, se rendit le 24.

Les huguenots s'emparèrent de Harfleur et la saccagèrent. En 1562, toutes ses chartes contenant les dons, octrois et confirmations de priviléges, furent ou pillées ou brûlées, de même que tous ses autres titres. Quatre ans après, Charles IX donna des lettres patentes qui permettaient aux bourgeois de faire informer de la teneur de leurs franchises. Par suite de cette enquête, ils obtinrent du roi la confirmation de leurs priviléges, en juillet 1568. D'autres chartes leur donnèrent l'exemption des gabelles et le droit de franc-sale. Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV (1643), confirmèrent ces priviléges, et ce ne fut qu'en 1710 que Harfleur fut soumise à la taille.

Cette ville perdit de son importance à mesure que le Havre grandit et prospéra. Ses murailles et ses fortifications furent rasées, et son port, jadis si fréquenté, se combla au point de ne pouvoir plus recevoir que des barques ou des bâtiments d'un léger tonnage.

La population actuelle de Harfleur est de 1,450 habitants. Avant 1789, cette ville comptait 21 feux privilégiés et 350 feux taillables. Elle possédait un bailliage, une vicomté, une amirauté, une mairie, etc.

Harimanni, Arimanni. Ce nom, très-usité sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, servait à désigner les simples guerriers, les bourgeois libres des villes. Il était employé non-seulement chez les Francs, mais aussi chez les Lombards, et on le retrouve à chaque instant dans les lois lombardes et les monuments italiens du septième au douzième siècle.

Les leudes et les vassaux d'un seigneur étaient appelés aussi *harimanni*. « Un homme veut se placer sous la foi du roi, se déclarer son fidèle, son vassal, il vient, dit une formule de Marculfe, *cum arimannia sua*, c'est-à-dire, suivi de ses guerriers. Voilà donc des ahrimans qui sont déjà les leudes, les vassaux d'un homme, et vont devenir les arrière-vassaux du roi. Ils n'en demeureront pas moins des ahrimans, c'est-à-dire des hommes libres, car c'est là tout ce que veut dire ce mot ; il désigne la liberté en général, et non une condition sociale distincte de celle des leudes, des vassaux. Dans un diplôme du dixième siècle, l'empereur Otton Ier donne à un couvent une forteresse « avec les hommes libres, vulgairement dits ahrimans. » Au onzième siècle, l'empereur Henri IV fait à un autre monastère une donation semblable, et les ahrimans qui habitent le domaine y sont également compris. Les concessions de ce genre étaient depuis longtemps usitées ; plusieurs documents le prouvent, et un concile du dixième siècle avait défendu aux comtes de donner en bénéfice à leurs hommes les ahrimans de leur comté. Les comtes n'avaient en effet, originairement du moins, et à ce titre

seul, aucun droit de disposer des terres de leur comté ni des hommes libres qui les habitaient; c'était à ceux-ci de choisir eux-mêmes le supérieur auquel ils voulaient s'attacher. La qualité d'ahriman n'excluait donc pas celle de leude, de vassal; les ahrimans étaient les leudes de l'homme sur les terres duquel ils habitaient; et quand ces terres étaient données en bénéfices, ils devenaient les leudes des bénéfices (*). »

On écrivait indifféremment *erimanni*, *eremanni*, *haremanni*, *harimanni*, *herimanni*, *hermanni*, variations qui proviennent surtout de la difficulté d'exprimer les sons de la langue teutonique. Suivant les uns, ce mot vient de *heer*, armée, guerre, et de *mann*, homme. Suivant d'autres, il dérive de *ehre*, honneur, et désigne les hommes libres par excellence, les *cives optimo jure* du droit romain. Mais la première opinion nous paraît de beaucoup la plus probable.

A dater du dixième siècle, le mot *arimannia* a reçu des acceptions fort différentes; il désigne dans plusieurs monuments, tantôt certains impôts, tantôt une certaine espèce de propriété territoriale.

Harispe (Jean-Isidore, comte), lieutenant général, né en 1768, à Saint-Étienne (Basses-Pyrénées), servit d'abord en qualité de volontaire. Élevé, en 1793, au commandement d'une compagnie franche recrutée chez les Basques, il prit la part la plus glorieuse aux succès de l'armée d'Espagne. En 1800, le colonel Harispe fut appelé en Italie, et avec les chasseurs basques, devenus 16e demi-brigade d'infanterie légère, il fit la campagne de 1806. Blessé grièvement à la bataille d'Iéna, il obtint trois mois après le grade de général de brigade. A la grande armée, il combattit, sous les ordres du général Lannes, à Gudstadt, Heilsberg et Friedland, où il fut atteint d'un coup de mitraille. Nommé ensuite chef de l'état-major général du maréchal Moncey, il entra en Espagne au commencement de 1808, et n'en sortit que l'un des derniers. Il y acquit presque aussitôt la plus belle réputation militaire, soit par la direction habile qu'il sut donner aux colonnes françaises qui pénétrèrent dans le royaume de Valence, soit par la valeur et les talents qu'il déploya contre de vieux soldats à la tête de ces colonnes composées presque entièrement de jeunes conscrits. Il assista à la bataille de Tudela, au siége de Saragosse, au combat d'Alcanitz. Peu de temps après, il prit à l'armée d'Aragon, pendant le siége de Lérida, un service plus actif. C'est à son courage et à ses talents militaires que Suchet confia l'attaque de la tête du pont sur la gauche de la Segre; mission dont il s'acquitta glorieusement. Nommé général de division la même année, il se distingua de nouveau sous les murs de Tarragone. Il contribua puissamment, en 1811, à la conquête du royaume de Valence. Sa division se montra de la manière la plus honorable à la bataille de Sagonte, puis à Castalla et à Tibi, où les Espagnols, commandés par O'Donnel, perdirent près de 4,000 hommes. A Ycila, en 1813, il surprit le cantonnement espagnol et lui enleva 500 prisonniers. Employé au commencement de 1814 sous le maréchal Soult, il défendit pied à pied le terrain, lorsque l'armée commença sa marche rétrograde. Avec sa division seule, affaiblie par des pertes nombreuses, il résista, pendant sa retraite de la Bidassoa, à toute l'armée anglaise. Après avoir chassé les Anglo-Espagnols de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Baygorry, il se jeta dans les Pyrénées, excita le patriotisme des habitants, se mit à leur tête, et repoussa plusieurs fois avec succès les tentatives d'invasion. Le général Harispe contint une division portugaise, le 27 février, au glorieux quoique malheureux combat d'Orthez; il assista, le 20 mars, à celui de Tarbes. Le 10 avril, à la bataille de Toulouse, le général Harispe eut le pied fracassé par un boulet, ce qui nécessita l'amputation d'une partie du pied; en sorte qu'il resta prisonnier à Toulouse, où les généraux ennemis, le duc de Wellington entre autres, lui donnèrent toutes les marques de la plus haute considération. Au retour de l'empereur, le général Harispe fut encore chargé de la défense des Pyrénées. Là

(*) Guizot, Essais sur l'histoire de France, p. 240 et suiv.

se termina cette vie militaire distinguée par un grand talent de tacticien que rehausse une brillante bravoure. Le général Harispe, après avoir figuré pendant quelques années, durant la restauration, sur la liste des lieutenants généraux disponibles, fut mis à la retraite.

HARLAY (famille de). L'origine de cette maison, l'une des plus illustres de l'ancienne magistrature, est contestée. Les uns la font venir de la Franche-Comté, où se trouve effectivement une ville et baronnie du nom de Harlay, aujourd'hui Arlay, dans le département du Jura, arrondissement de Lons-le-Saulnier; selon d'autres, elle serait venue d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, c'est en 1397 que l'existence de cette famille est constatée pour la première fois dans la personne de Gauthier de Harlay, sergent d'armes du roi Charles VI et huissier de la chambre de la reine, « lequel allant devers le duc de Bavière, près la reine, fut pris et détenu prisonnier neuf mois et demi, en grande pauvreté, misère et affaiblissement de son corps, de sa santé et puissance corporelle, et y soutint de très-grandes pertes et dommages. »

Jean de Harlay, petit-fils de Gauthier, est investi en 1441 de l'office de chevalier du guet, *en considération de ses vaillances, prouesses et prud'homie.*

Louis de Harlay, fils de Jean, épousa en 1493 *Germaine Cœur*, fille de Geoffroi Cœur, seigneur de la Chaussée, échanson du roi, et au moyen de ce mariage, devint seigneur de Montglas, Cési, Sancy, Champvallon, etc.

Christophe de Harlay, seigneur de Beaumont, fils du précédent, remplit avec tant de distinction la charge de conseiller au parlement, qu'il mérita les éloges du chancelier l'Hôpital. Henri II lui accorda une charge de président à mortier en 1555. Il mourut en 1572.

Achille de Harlay Ier, fils de Christophe, naquit en 1536. C'est à lui que la maison de Harlay doit la plus grande part de son illustration. Ce n'était point seulement un magistrat savant et intègre, c'était un homme profondément nourri des lettres antiques, et dont la vie surtout semble formée sur les plus beaux modèles de l'antiquité. Gendre de Christophe de Thou, premier président au parlement de Paris, il lui succéda en 1582. C'étaient les temps de la ligue, et il traversa ces jours difficiles avec une héroïque constance. Tolérant au milieu des luttes religieuses, résistant aux excès des deux partis, inexorablement attaché à la ligne du plus austère devoir, l'histoire a gardé le souvenir des paroles courageuses qu'il prononça en différentes occasions. Lors de la fameuse journée des barricades (1588), tandis que le peuple soulevé était maître de Paris, le duc de Guise alla trouver le premier président, sous prétexte de l'engager à unir ses efforts aux siens pour le rétablissement de l'ordre. « Il le trouva, dit Jacques de la Vallée, qui se pourmenoit dans son jardin, lequel s'étonna si peu de leur venue, qu'il ne daigna seulement pas tourner la tête ni discontinuer la pourmenade commencée; et étant au bout de son allée, il retourna, et en retournant, il vit le duc de Guise qui venoit à lui. Alors haussant la voix, il lui dit : « C'est grand pitié quand le va-« let chasse le maître; au reste, mon « âme est à Dieu, mon cœur est à mon « roi, et mon corps est entre les mains « des méchants, qu'on en fasse ce qu'on « voudra. » Un autre jour, les ligueurs le menaçant : « Je n'ai ni tête, ni vie, « leur dit-il, que je préfère à l'amour « que je dois à Dieu, au service que je « dois au roi, et au bien que je dois à « ma patrie. » Plus tard, il fut mis à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort de Henri III, et moyennant une rançon de 10,000 écus.

Rendu à la liberté, il alla rejoindre Henri IV à Tours, et se dévoua à sa fortune. Henri IV, établi sur le trône, érigea en comté sa seigneurie de Beaumont. Le premier président lui témoigna sa reconnaissance comme il convenait au caractère de tous les deux, par une noble sévérité. C'est à Henri IV qu'il adressa ces paroles : « Si c'est une désobéissance « de bien servir, le parlement fait ordi-« nairement cette faute; et quand il « trouve conflit entre la puissance abso-« lue du roi et le bien de son service, il « juge l'un préférable à l'autre, non par « désobéissance, mais par son devoir, à « la décharge de sa conscience. » Achille

de Harlay mourut plein de gloire et de jours en 1616. Nous avons de lui une *Coutume d'Orléans*, imprimée en 1583.

Christophe de Harlay, comte de Beaumont, fils unique du précédent, fut gouverneur d'Orléans et bailli du palais sous Henri IV, puis ambassadeur en Angleterre, de 1602 à 1607. Il mourut en 1615.

Achille de Harlay II, comte de Beaumont, fils du précédent, fut conseiller d'État et procureur général du parlement. Il mourut l'an 1671.

Achille de Harlay III, comte de Beaumont, fils du précédent, fut d'abord conseiller au parlement, puis procureur général, ensuite, en 1689, premier président. Voici quelques traits du portrait que nous a laissé de lui Saint-Simon dans ses Mémoires : « Une austérité pharisaïque le rendoit redoutable par la vigueur des répréhensions qu'il adressoit aux gens qui lui étoient soumis. C'étoit un petit homme vigoureux et maigre, un visage en losange, un nez grand et aquilin, des yeux beaux, parlants, perçants, qui ne regardoient qu'à la dérobée, mais qui, fixés sur un client ou sur un magistrat, étoient pour le faire rentrer en terre. Des yeux de vautour, dit-il ailleurs, qui sembloient dévorer les objets et percer les murs. Un habit peu ample, un rabat presque ecclésiastique, des manchettes plates comme eux. Il se tenoit en marchant un peu courbé ; un air faux, plus humble que modeste, l'odeur hypocrite. Chez le roi, il rasoit toujours les murailles, n'avançoit qu'en courbettes, à force de révérences respectueuses et comme honteuses, à droite et à gauche; mais il avoit grand soin de regarder du coin de l'œil si on le remarquoit. »

Ces traits, bien qu'exagérés, sont trop vifs pour n'être pas pris sur la nature. Au fond, d'ailleurs, ils répondent à ce que l'histoire nous apprend de plus certain touchant le caractere et la vie du premier président de Harlay. Souple à l'égard de Louis XIV, docile à toutes ses volontés, il fut pour le parlement un chef sévère et despotique. Cette docilité aux volontés royales alla jusqu'au zèle le plus servile dans la mémorable affaire de la légitimation des bâtards de Louis XIV. Hors ces complaisances coupables, et quoique cette austérité extérieure par laquelle il semblait vouloir rappeler l'héroïque vertu de ses ancêtres fût peut-être affectée, comme Saint-Simon le lui reproche, le premier président de Harlay n'en a pas moins été un magistrat intègre, et l'un des plus savants qui aient honoré l'ancienne magistrature. D'après Saint-Simon lui-même, dont le témoignage n'est certes pas suspect, il avait une grande étendue d'esprit, une grande connaissance du monde, *beaucoup de belles-lettres*, une merveilleuse promptitude de repartie, et l'attention toujours présente. « Il s'étoit tellement rendu maître du parlement, qu'il n'y avoit aucun de ce corps qui ne fût devant lui comme un écolier, et que la grand'chambre et les enquêtes assemblées n'étoient que de petits garçons en sa présence. Il les dominoit et les tournoit comme il vouloit sans qu'ils s'en aperçussent, et quand ils le sentoient, sans qu'ils osassent branler devant lui. Et pour arriver à ce point d'autorité, il ne se donna jamais la peine de chercher à gagner aucun d'eux, en leur permettant la moindre liberté ni familiarité auprès de lui. Il étoit d'ailleurs simple dans ses habits, modeste dans ses ameublements et ses équipages, quoique magnifique dans l'occasion. »

On a conservé du premier président de Harlay une foule de bons mots qui attestent la finesse et surtout l'extrême causticité de son esprit. Ils sont assez nombreux pour qu'on en ait formé un recueil sous le titre d'*Harlæana*. Il mourut en 1712, âgé de 73 ans. Dès l'an 1707, il s'était vu contraint par ses infirmités de se démettre de sa charge.

Outre cette branche, qui est la principale, la maison de Harlay en a produit encore plusieurs autres que nous allons faire connaître.

Branche des seigneurs de Sancy. Elle commence avec *Robert de Harlay*, troisième fils de Louis de Harlay, conseiller au parlement, l'an 1543.

Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, fils du précédent, naquit en 1546. Il fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Angleterre et en Allemagne, capitaine

des Cent-Suisses et surintendant des finances. Durant les troubles de la ligue, il resta fidèle à Henri III, puis à Henri IV, qu'il servit avec dévouement. C'était un esprit plein de ressources, mais aventurier et inconstant. Après avoir changé de culte plusieurs fois, il s'arrêta enfin au catholicisme sous Henri IV, disant qu'il fallait être de la même religion que son roi. Il déplut, dit-on, à Gabrielle d'Estrées, et cette cause, jointe à ses profusions condamnables, lui fit ôter la surintendance des finances, poste dans lequel il fut remplacé par Sully. Il mourut en 1629, âgé de 83 ans. On a de lui un *Discours sur l'occurrence des affaires*, qui renferme des particularités intéressantes sur les règnes de Henri III et de Henri IV.

Achille de Harlay, baron de Sancy, fils du surintendant, naquit à Paris en 1581. Après avoir hésité entre l'Église et le barreau, où il parut avec distinction, il se détermina pour l'Église. A peine âgé de vingt ans, il venait déjà d'être nommé à l'évêché de Lavaur, lorsque la mort de son frère aîné vint changer ou du moins suspendre sa résolution. Il embrassa alors l'état militaire, et fit plusieurs campagnes en Italie et en Espagne. Plus tard, sous la régence de Marie de Médicis, il fut envoyé en ambassade à Constantinople, et se distingua dans cette mission par de grands talents, une rare fermeté, et la plus honorable munificence. Il racheta à ses frais plus de mille esclaves chrétiens. Rappelé, sur sa propre demande, en 1619, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, mais sans pour cela renoncer entièrement à la politique. Il fut encore chargé de négociations importantes à Londres et à la cour de Savoie. L'an 1631, il fut nommé évêque de Saint-Malo, et dans ce poste il eut encore l'occasion de faire admirer sa capacité pour les affaires. Il présida aux états de Bretagne de 1634, et fut un des commissaires de l'assemblée du clergé de 1635. Mais dans cette assemblée, par son opposition aux subsides réclamés par la cour, il mécontenta Richelieu. Des lors, il se renferma dans ses fonctions pastorales, dont il remplit dignement tous les devoirs jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1646.

L'érudition doit aussi au P. de Sancy quelque reconnaissance. Familiarisé avec le grec et l'hébreu des différents âges, il forma à grands frais une riche collection de manuscrits ou d'éditions orientales des livres saints, en hebreu, en arabe et en syriaque. Nous lui devons, entre autres choses, un des plus beaux exemplaires du Pentateuque samaritain qu'il y ait en Europe.

Branche des seigneurs de Montglas. *Robert de Harlay*, troisième fils de *Robert de Harlay*, seigneur de Sancy, fut le premier baron de Montglas. Il mourut en 1607. Cette branche n'offre aucun personnage remarquable.

Branche des seigneurs de Cési. Cette branche commence avec *Louis de Harlay*, mort en 1581, quatrième fils de *Louis de Harlay* et de Germaine Cœur.

Philippe de Harlay, comte de Cési, petit-fils du précédent, occupa 24 ans l'ambassade de Constantinople, et mourut en 1632. Il eut pour fils :

Roger de Harlay, évêque de Lodève, mort en 1669.

Branche des seigneurs de Champvallon. Elle commence avec *Jacques de Harlay*, troisième fils de *Louis de Harlay*, seigneur de Cési. Jacques de Harlay, seigneur de Champvallon, fut gouverneur de Sens et grand maître de l'artillerie durant la ligue. Il mourut en 1630.

François de Harlay, second fils de Jacques, fut archevêque de Rouen, et mourut en 1653. « C'etoit, dit dom Bonaventure d'Argonne, un abîme de science où l'on ne voyoit goutte. » Il composa un livre de controverse qu'il dedia à Jacques II, livre qui arracha au pape Urbain VIII, qui essaya de le lire, cette exclamation caractéristique : *Fiat lux*. Le même dom Bonaventure affirme qu'ayant fait lui-même tous ses efforts pour débrouiller ce chaos, il dut y renoncer.

François de Harlay, petit-fils de Jacques et neveu du précédent, né en 1625, fut archevêque de Rouen, ensuite de Paris. Les heureuses dispositions de son esprit, une parole facile et une rare aptitude pour le maniement des affaires jetèrent sur sa jeunesse un eclat précoce. En 1651, âgé à peine de 26 ans, il fut promu à l'archevêché de Rouen, dont

son oncle François de Harlay se démit en sa faveur. Quoique l'un des plus jeunes prélats, il fut désigné par Louis XIV pour présider l'assemblée du clergé de 1660. Il fut nommé archevêque de Paris à la mort de Hardouin de Péréfixe, en 1670. La haute faveur dont il jouissait auprès du roi excita son ambition. Il aspira d'abord à la succession de Mazarin, puis au poste plus modeste de chancelier. Il échoua, et dut se contenter de la direction des affaires du clergé régulier, ministère auquel son esprit facile et conciliant le rendait éminemment propre, et dont il s'acquitta en effet avec zèle et succès. Il soutint chaudement le parti de la cour dans les querelles du jansénisme et de l'ultramontanisme. Ces bons offices ne furent pas les seuls qu'il rendit, s'il est vrai, comme on le rapporte, que ce fut lui qui célébra le mariage de Louis XIV avec madame de Maintenon. Tout en reconnaissant la régularité exemplaire avec laquelle l'archevêque de Paris remplissait ses devoirs pastoraux; tout en rendant justice à ses manières nobles et engageantes, ainsi qu'à son habileté pour les affaires, le chancelier d'Aguesseau (*) nous fait entendre qu'il était plus attentif à donner de bons conseils qu'à édifier par la sainteté de sa vie, et les lettres de madame de Sevigné viennent à l'appui de cette accusation. François de Harlay fut membre de l'Académie française, et l'un de ses plus zèles protecteurs. Il mourut en 1695.

François-Bonaventure, marquis de Breval, seigneur de Champvallon, petit-fils de Jacques, frère aîné du précédent, fut lieutenant général des armées du roi. Il servit en Guienne pendant les troubles, et en Italie. Il mourut en 1682.

Louis de Harlay, marquis de Champvallon, fils du précédent, cornette des chevau-légers de la garde du roi, fut tué à la bataille de Nerwinde en 1693.

Branche des seigneurs de Cési et de Bonneuil. Cette branche commence avec *Christophe-Auguste de Harlay*, troisième fils de Christophe, comte de Beaumont, gouverneur d'Orléans.

(*) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 162.

Nicolas-Auguste, seigneur de Bonneuil, fils de Christophe-Auguste, fut ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Francfort en 1681, et à Ryswick, en 1697, pour les négociations de la paix générale. « De tous les plénipotentiaires que le roi avoit à Ryswick, M. de Harlay étoit, dit-on, le moindre en capacité; mais comme il étoit le premier d'une autre façon, c'est-à-dire, par son rang et par les premières charges de la robe qu'ont possédées depuis longtemps ses ancêtres, il eut en tout l'honneur du traité, ou du moins la plus grande partie, si les peuples eussent trouvé qu'il y eût pour eux matière de s'en réjouir (*). »

La maison de Harlay s'est éteinte en 1717, dans la personne d'Achille de Harlay, avocat général au parlement de Paris.

HARNESCAR. Voyez SELLE.

HARO (clameur de). C'est à tort que quelques auteurs ont voulu voir dans ce mot de haro une invocation (ha-Rol !) à la protection du duc de Normandie Rollon. Cette étymologie est trop peu vraisemblable pour qu'on y ajoute foi, malgré tout ce que les chroniqueurs racontent de l'amour de ce prince pour la justice. L'expression de haro vient plutôt, soit d'un ancien verbe de la langue franque *haren*, crier, *appeler*, soit du scandinave *hœr-op*, que l'on peut traduire par les mots familiers *à la garde !* Du reste, cette clameur se retrouvait chez les Francs et les Anglo-Saxons, sous d'autres formes, et longtemps avant Rollon. Nous allons donner une idée de son sens et de sa valeur.

Dans les siècles de désorganisation qui suivirent la chute des Carlovingiens, l'absence de toute police obligea le législateur à rendre les populations responsables des délits qui se commettaient au milieu d'elles. D'après ce principe, quiconque était la victime d'une violence ou d'un crime, devait pousser un cri de détresse : *haro* ou *harou* chez les Normands, et *hay* en France. Quiconque poussait ce cri sans motif suffisant était puni d'une amende. Quiconque, à ce cri, n'accourait pas au secours,

(*) Annales de la cour et de Paris pour les années 1697, 1698.

était puni sévèrement. Voici, du reste, comment s'explique à cet égard le vieux coutumier normand : « A ce cri, doibvent yssir tous ceux qui l'ont ouy; et s'ils voyent mesfaict où il y ait péril de vie, ou de membres, ou de larcin, pourquoi le malfaicteur doibve perdre vie ou membre, ils le doibvent retenir ou crier *haro* après lui, autrement sont-ils tenus à l'amender au prince, ou de s'en desrener qu'ils n'ont pas ouï le cry, s'ils en sont accusés : s'ils tiennent le malfaicteur, ils sont tenus à le rendre à la justice, et ne peuvent le garder que une nuit, si ce n'est pour appert péril. » Si la loi était rigoureusement exécutée, on voit qu'il était assez difficile au malfaiteur de s'échapper.

Cet usage existait à peu près dans toutes les villes de France qui jouissaient d'un régime communal. A Soissons, par exemple, les *communiers* devaient crier *hay! hay!* et sonner le beffroi dès qu'un crime était commis dans la rue, ou quand une rixe avait lieu en public. L'omission de cette règle donna plus d'une fois lieu à de graves débats. Ainsi, l'appariteur ou huissier de l'archidiacre ayant été battu en pleine rue, sans que le cri de *hay!* eût été poussé, un arrêt rendu au parlement, en 1271, condamna le mayeur et ses jurés à 40 livres d'amende.

Un des plus anciens exemples de l'emploi de la clameur de haro est le trait bien connu de ce pauvre homme de Caen, nommé Asselin, qui, en 1087, arrêta la pompe funèbre de Guillaume le Bâtard, parce qu'on lui avait pris, sans le payer, le terrain dans lequel le prince allait être enseveli.

Lors du siége de Rouen par le roi d'Angleterre Henri V, en 1418, les assiégés, réduits à la dernière extrémité, envoyèrent à Paris un de leurs prêtres, qui, amené devant Charles VI, prononça ces paroles solennelles : « Très-excellent « prince et seigneur, il m'est enjoint de « par les habitants de la ville de Rouen « de crier contre vous, et aussi contre « vous, sire de Bourgogne, qui avez « le gouvernement du roi et de son « royaume, *le grand haro,* lequel si- « gnifie l'oppression qu'ils ont des An- « glais ; ils vous mandent et font savoir « par moi, que si, par faute de votre se- « cours, il convient qu'ils soient sujets « au roi d'Angleterre, vous n'aurez en « tout le monde pires ennemis qu'eux, et « s'ils peuvent, ils détruiront vous et « votre génération (*). »

Depuis la réunion de la Normandie à la couronne, les rois de France ajoutèrent dans toutes leurs ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes, cette clause : *Nonobstant clameur de haro.*

Suivant l'ancien coutumier, la clameur de *haro* ne pouvait être interjetée que pour cause criminelle, comme pour feu, larcin, homicide, ou autre péril évident. Mais lors de la rédaction de la nouvelle coutume, en 1583, il y fut inséré que le haro pouvait être intenté non-seulement pour ces délits et périls, mais pour toute introduction de procès possessoire. Lorsque le haro était crié sur quelqu'un, celui-ci était déclaré prisonnier du roi, et obligé de donner caution ainsi que le demandeur. La connaissance du haro appartenait au juge royal, mais non toutefois à l'exclusion du seigneur haut justicier.

HAROGAST. Voyez LOIS BARBARES. § Ier. *Loi Salique.*

HARPE. Guillaume du Machault, poëte du quatorzième siècle, a dit :

> Mais la harpe qui tout instrument passe,
> Quant sagement bien en joue et compasse,
> A la harpe partout telle renommée
> Qu'autre douceur à li n'est comparée (**).

En effet, depuis le dixième siècle jusqu'au quinzième, cet instrument, aujourd'hui menacé d'un abandon complet, fut le plus estimé de tous. Les rois, les princes et les personnages les plus distingués tenaient à honneur d'apprendre à le jouer. Il était entre les mains des troubadours et des dames. Ses moyens étaient cependant bien bornés, comme les miniatures des manuscrits nous l'apprennent en nous le retraçant. La harpe était de dimension assez petite; le nombre des cordes variait depuis six jusqu'à vingt-cinq. La forme était ordinairement celle du Δ.

C'est en Allemagne, au dix-huitième siècle, que la harpe reçut les premières réformes qui l'ont préservée de l'oubli

(*) Monstrelet, c. 206.
(**) Manusc., n° 7221, fol. 163.

Mais, vers 1770, les facteurs français se mirent à leur tour à la recherche d'améliorations nouvelles. Celui qui éclipsa tous les autres artistes par la perfection de ses découvertes, ce fut Sébastien Érard (voyez ce mot), inventeur de la harpe à double mouvement, à laquelle M. Pierre Érard a apporté plusieurs perfectionnements de détail.

HARPIN, arme qui se composait d'un croc adapté à un long manche, et nommé aussi harpis. Ce mot harpin a son corrélatif dans le provençal *arpio* ou *arpo*, qui signifie *griffe*. L'un et l'autre viennent bien certainement *de* ἅρπη.

HART (supplice de la), peine des criminels condamnés à être pendus. Cette expression vient, suivant Furetière, de ce qu'on attachait autrefois les délinquants au gibet, avec des liens de bois pliants et menus, tels que ceux dont on se servait pour lier les fagots, et qui s'appelaient proprement *harts*.

HARTMANN (André), né à Colmar en 1746, mort à Munster (Haut-Rhin) en 1837. Il était le dernier de ces hommes à la volonté énergique, à la constance invincible, qui ont fondé l'industrie alsacienne, le survivant des Kœchlin, des Oberkampf, qu'on serait tenté d'appeler les maréchaux de l'industrie; car, eux aussi, simples ouvriers, sont partis le sac sur le dos, pour arriver au premier rang, dans une carrière non moins dévorante, et non moins utile que la carrière des armes.

André Hartmann quitta bien jeune, et avec un écu de 6 livres en poche, la maison de son père, qui l'avait fait élever conformément à sa condition, celle de teinturier. Avant l'âge de vingt ans, il avait fait, comme compagnon, son tour d'Allemagne, et était revenu à Colmar, riche de connaissances, et roulant dans sa tête de vastes projets, pour la réalisation desquels il vendit son modeste patrimoine, malgré les efforts de sa famille et de ses amis qui lui prédisaient malheur. Nous ne pouvons rapporter ici toutes les luttes que le jeune novateur eut à soutenir : l'ignorance qui a peur des infractions à la routine, l'envie, la jalousie se coalisèrent en vain autour de l'échoppe naissante où il travaillait de ses bras. Mais son infatigable activité, son énergie surmonta tous les obstacles, et après un demi-siècle de travaux, André Hartmann avait changé le modeste atelier de toiles peintes que, dès 1782, il avait érigé dans la vallée de Munster, en de vastes établissements où plus de 4,000 ouvriers trouvent le bien-être, et où l'aisance, les lumières, l'esprit de liberté et de progrès sont venus remplacer la torpeur et l'abrutissement monacal que la suprématie des couvents y entretenait jadis.

Au milieu des vives préoccupations que ses affaires, sans cesse compromises par la succession des événements, devaient causer à Hartmann, ce grand citoyen n'en fut pas moins dévoué à la chose publique. Dès 1792, nommé maire de la ville de Munster, il exerça ces fonctions jusqu'en 1815; il traversa, non sans péril, toutes les crises de la révolution; patriote ardent, honoré de la confiance universelle, il préserva le pays des désordres qu'une longue oppression pouvait justifier, surtout dans la vallée de Munster.

André Hartmann fut, en 1814, décoré de la Légion d'honneur comme doyen des industriels de France. Sous la restauration, les Benjamin Constant, les Foy et tous les chefs du parti libéral, vinrent jouir de l'hospitalité du patriarche de l'industrie, et en présence des merveilles qu'il avait créées, ils s'écriaient : « Tout ceci est digne d'un « grand citoyen. »

La vieillesse de cet homme de bien fut heureuse; c'était un grand charme de l'entendre raconter les luttes de sa jeunesse, les choses et les hommes de l'ancien régime et de la révolution qu'il avait vus passer devant lui. Père de ses ouvriers, il ne cessait de leur représenter les bons effets de l'économie, du travail et de l'activité.

Malgré sa forte nature, André Hartmann n'aurait pu suffire seul à tant de travaux. Il faut associer à la gloire du père ses trois fils, que nous trouvons au premier rang dans tous les combats que le libéralisme livra à la restauration : l'aîné, Frédéric Hartmann (*), et le second, Jacques Hartmann (**), le

(*) M. Frédéric est depuis 1830 député de Colmar.

(**) M. Jacques Hartmann est mort en

secondèrent dès 1792; le plus jeune, Henri, commença ses travaux au commencement de ce siècle. Cette seconde génération d'industriels ne mérite pas moins la reconnaissance du pays que leurs devanciers; car ils exploitent les sources de richesses que ceux-ci ont ouvertes (*).

HARVILLE (Louis-Antoine Juvénal des Ursins, comte d'), général de division, né à Paris en 1749. Lieutenant dans les gendarmes anglais de la maison du roi en 1784, il envoya, en 1791, son serment de fidélité à l'Assemblée constituante, servit en 1792 comme lieutenant général à l'armée du Nord, se distingua notamment à Jemmapes, commanda l'avant-garde de l'armée lors de la conquête de la Belgique, fut mis en état d'arrestation sur la motion de Lecointre du 15 avril 1793, recouvra la liberté à la fin de cette année, vécut dans la retraite jusqu'en 1796, où il commanda une division de l'armée de Sambre-et-Meuse, fut admis au sénat en 1801, devint comte de l'empire en 1809, et gouverneur des palais impériaux des Tuileries et du Louvre; enfin, pair de France sous Louis XVIII, le 14 juin 1814, et mourut à Paris en 1815.

HASE (Charles-Bénédict), l'un de nos plus savants hellénistes, né à Sulza, près de Naumbourg, le 11 mai 1780, fit ses études à Weimar, où il eut pour professeur le célèbre Bœttinger. Arrivé à Paris en 1801, il entra, en 1805, à la bibliothèque royale de Paris, où il est actuellement conservateur au département des manuscrits, et spécialement chargé des manuscrits grecs et latins. En 1815, M. Hase a été nommé à la chaire de grec moderne qu'il occupe encore à l'école royale spéciale des langues orientales vivantes près la bibliothèque du roi, et, en 1830, à celle de langue et de littérature allemandes de l'école polytechnique. Naturalisé Français depuis longtemps, il a été élu, le 3 décembre 1824, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et les académies de Saint-Petersbourg et de Berlin l'ont admis au nombre de leurs associés.

Ses principaux ouvrages sont cinq morceaux insérés dans les tomes VIII, IX et XI des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*; l'importante préface dont il fit précéder l'édition donnée par J. D. Fuss de *Joannes Laurentius Lydus de Magistratibus romanis*, Paris, 1812, in-8°, ouvrage important pour la connaissance des antiquités romaines, et que l'on croyait perdu; *Leonis Diaconi Caloensis historia scriptoresque alii ad res byzantinas pertinentes*, etc., Paris, imprimerie royale, 1819, in-f°.; et Bonn, 1828, in-8°, *Joannes Laurentius Lydus de Ostentis*, avec un fragment du livre *de Mensibus*, Paris, imprimerie royale, 1823, in-8°. Depuis, M. Hase a participé, pendant plusieurs années, à la rédaction du *Journal des savants*; il enrichit d'importantes additions le nouveau *Thesaurus linguæ græcæ*, que publient MM. Didot.

M. Hase s'occupe actuellement de la publication des historiens byzantins relatifs aux croisades, travail important dont il a été chargé par l'Académie des inscriptions. Tous ceux qui ont suivi le cours de M. Hase, ont pu apprécier l'habileté et la sagacité qu'il déploie dans le déchiffrement et la restitution des papyrus et des manuscrits grecs de toutes les époques. Il a forme la une école qui n'est pas son moindre titre de gloire.

HASSENFRATZ (Jean-Henri), né à Paris le 20 décembre 1755, fut d'abord mousse sur un vaisseau de guerre; ensuite, de retour à Paris, il se fit charpentier et obtint la maîtrise à vingt-deux ans. Pour se perfectionner dans son art, il voulut apprendre les mathématiques, qu'il étudia sous le célèbre Monge. Il fut employé ensuite chez le chevalier Bauvin, géographe du roi. Reçu élève des mines en 1782, il voyagea pour apprendre l'art pratique des mines. De retour en France, il fut présenté à Lavoisier, et chargé par ce savant de la direction de son laboratoire. Dès le commencement de la révolution, il en

1839, après avoir érigé en 15 ans la plus belle filature de coton qu'il y ait en France, et en laissant la réputation d'un grand industriel et d'un zélé protecteur des arts.

(*) Les établissements de MM. Hartmann centralisent la filature de coton, le tissage et l'impression des toiles, et comprennent des ateliers de gravure, de dessin, de constructions. Ils emploient plus de 4,000 ouvriers.

adopta les principes avec ardeur, et devint membre du club de 1789. Mais bientôt les membres se divisèrent, et Hassenfratz se porta aux avant-postes de la révolution. Il prit une part active à la journée du 10 août. Nommé membre de la Commune révolutionnaire de Paris, il s'y montra des plus modérés. Il fit naître au 31 mai des lenteurs qui forcèrent d'exécuter le jour les arrestations qu'on avait d'abord résolu de faire de nuit, et fit rayer plusieurs noms de la liste des proscrits. Il fit prononcer la dissolution de la Commune, malgré les menaces de ceux de ses membres qui voulaient conserver le pouvoir dictatorial. Dès 1793, il avait été chargé de la direction du matériel de la guerre, et, l'un des premiers, il dénonça la trahison de Dumouriez. Fatigué des détails de cette administration difficile, Hassenfratz donna sa démission, et devint membre d'une commission qui, sous prétexte de réunir les objets d'arts et métiers confisqués par la république, ne fut réellement employée qu'à pourvoir aux besoins des armées. Il eut dans son département la direction des fusils et des canons. Il réorganisa le corps des mines, et bientôt après l'école de Mars, où il fit un cours d'administration militaire. Il contribua ensuite à l'organisation de l'école polytechnique, où il occupa la chaire de physique. Aux journées de germinal et de prairial, il conduisit à l'attaque de la Convention les bandes du faubourg Saint-Marceau, où il avait son domicile. Un décret de la Convention, rendu le 5 prairial an III, le renvoya devant le tribunal d'Eure-et-Loir; mais il se réfugia à Sedan, et un peu plus tard l'amnistie du 4 brumaire annula le procès. Hassenfratz, rendu aux sciences et aux arts, s'y livra dès lors tout entier. Il devint membre de l'Institut et professeur à l'école des mines dès la formation de cet établissement, en 1797, puis instituteur de physique à l'école polytechnique, emploi qu'il a exercé pendant vingt ans. Invité, en 1814, à donner sa démission, il fut nommé professeur émérite avec appointements; mais, en 1815, ce titre et cette pension lui furent retirés. Hassenfratz est mort à Paris en 1827. On a de lui : 1° *École d'exercice*, 1790; nouvelle édition sous le titre de *Catéchisme militaire*; 2° *Géographie élémentaire*, 1792; 3° *Cours révolutionnaire d'administration militaire*, 1794; 4° *Sidérotechnie*, 1812, 4 vol.; 5° *Dictionnaire physique de l'Encyclopédie*, 1821, 4 vol.; 6° *Traité de l'art de calciner la pierre calcaire*, Paris, 1825.

Hassi ou Bassi, petit peuple des Gaules mentionné seulement dans quelques éditions de Pline. D'Anville, d'après la ressemblance des noms, l'a placé dans un canton du diocèse de Beauvais, dans le Haiz et Hez, qui contient une forêt conservant ce même nom. Au milieu de cette forêt, saint Louis avait une maison, nommée la Neuville-en-Hez.

Hast (armes d'). On appelait ainsi toute arme emmanchée au bout d'une hampe, telle que la lance, l'épieu, le fauchard, la guisarme, la hallebarde, etc.

Hastembeck (bataille d'). — En 1757, au début de la guerre de Sept ans, le maréchal d'Estrées ayant passé le Weser, suivit le duc de Cumberland, qui s'efforçait de couvrir l'électorat de Hanovre avec une armée de 50,000 hommes. Après l'avoir fait reculer depuis Munster jusqu'au delà du Weser, il l'atteignit, le 26 juillet, dans une position avantageuse, près d'Hameln. Le village d'Hastembeck et une redoute couvraient le flanc des ennemis; un marais impraticable défendait leur front; leur gauche, qui, protégée par une batterie, s'étendait jusqu'au bord d'un bois, fut attaquée par Chevert et culbutée. Le marquis de Contades chargea en même temps la droite et emporta le village. Tout annonçait une bataille décisive. Cependant la trahison du comte de Maillebois, qui commandait la gauche et se fit battre pour perdre son général, causa du désordre dans l'armée française. Cumberland profita de ce moment pour sauver ses troupes et se retirer sur Hameln. Il avait perdu seulement 5,000 hommes.

Hasteur, *hastator*, officier des cuisines royales chargé de veiller à la cuisson des viandes (de *haste*, *broche*). Le hastéeur était aussi un *rôtisseur*.

Hasting, l'un des chefs des aventuriers normands qui ravagèrent la France

au neuvième siècle, était, suivant l'opinion commune, né en Danemark. Néanmoins, le chroniqueur Raoul Glaber prétend que Hasting était fils d'un paysan des environs de Troyes, et que, poussé par un penchant irrésistible au mal, il quitta sa patrie et sa religion pour faire cause commune avec les pirates. La première expédition importante où on le voit figurer, eut lieu de 845 à 850, où il débarqua, près de l'embouchure de la Loire, à la tête d'une troupe nombreuse. Nous ne le suivrons pas ici dans le cours de ses ravages en Anjou, en Poitou, en Touraine, en Vermandois, en Bretagne, etc. Disons seulement que ces horribles dévastations n'eurent un terme qu'après la conversion d'Hasting au christianisme. L'abbé de Saint-Denis et plusieurs évêques, à force de supplications, de promesses et de présents, parvinrent à le fléchir. Le chef normand se laissa conduire devant Charles le Gros, consentit à la cérémonie du baptême, moyennant une forte somme et la cession du comté de Chartres.

En 898, Rollon ayant débarqué sur les rives de la Seine, Hasting se joignit au corps d'armée envoyé contre lui par Charles le Simple. Il eut avec les pirates une entrevue qui le fit soupçonner de trahison; et, après une défaite essuyée par les Français, il quitta le comté de Chartres et repassa en Danemark, où il mourut, on ne sait en quelle année.

Hatry (Jacques-Maurice), général en chef, né à Strasbourg en 1740. Colonel au commencement de la révolution, général de division en 1791, il se distingua aux armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, à la bataille de Fleurus, au blocus du Luxembourg, où il fit capituler une garnison de 12,000 hommes, à l'armée de Sambre-et-Meuse (campagne de 1796), fut nommé général en chef de l'armée de Mayence, le 8 janvier 1797, y dirigea avec habileté les opérations militaires, remplaça, en juin 1798, le général Joubert dans le commandement des troupes stationnées en Hollande, fut compris, en décembre 1799, parmi les membres du sénat, et mourut à Paris en 1802.

Hauban ou Hautban, terme féodal, désignant le droit annuel de rachat de la corvée. On appelait encore ainsi le privilége pour la vente des vieilles hardes, que le roi ou ses officiers pouvaient seuls accorder. De là vient ce terme de *haulbannier du roi*, qui s'appliquait à ceux qui jouissaient de ce droit.

Haubereau (fief de). Les opinions sont fort partagées sur l'étymologie de ces mots, désignant un fief de peu d'importance. Les uns considèrent *haubereau* comme diminutif de *haubert*, et rattachent cette locution à celle de *fief de haubert;* d'autres la dérivent du vieux mot picard *hoder*, bouger, « parce que les gentilshommes appelés hobereaux sont casaniers, » dit Furetière. Enfin, le dictionnaire de l'Académie dit qu'on a voulu comparer les petits nobles de campagne au petit oiseau de proie appelé *haubereau*, ou *hobereau*. Cette dernière étymologie nous semble la plus fondée.

Haubergeon. Voyez Haubert.

Haubergier, détenteur d'un *fief de haubert*, ou aussi fabricant de hauberts.

Haubert, cotte de mailles à manches et à gorgerin dont s'armaient les chevaliers (*). Nous avons déjà dit que Fauchet croyait trouver l'étymologie de ce mot dans le latin *albus*, blanc, parce que, disait-il, les mailles en étaient blanches (voyez cotte d'armes), polies. Du Cange, juge plus compétent, le dérive de l'allemand *hals-berg* (défense du cou). En basse latinité, haubert se traduisait par *halsberga*, *albergellum*, *ausbergotum* et *osbergum*. *Haubergeon* n'est que le diminutif de *haubert*.

Haubert (fief de). Voyez Fief.

Haudancourt. Voyez Lamotte.

Haudriettes, religieuses de l'ordre de l'Assomption de N. D., fondé par l'épouse d'Étienne Haudry, secrétaire de saint Louis. Elles ne prirent qu'en 1622 le nom de *religieuses de l'Assomption*.

Haunet, ancienne arme en forme de croc.

Hausse-col. Cette partie de l'an-

(*) Cette cotte de mailles était ornée d'une pièce d'étoffe brodée des armoiries du chevalier. Les écuyers n'avaient pas droit de porter le haubert.

cienne armure qui s'est perpétuée en s'amoindrissant, était autrefois un collet en fer remplaçant le *gorgerin*. Au dix-septième siècle, ce n'était plus qu'une petite plaque de fer poli, de cuivre doré ou d'argent, servant d'insigne aux officiers d'infanterie, ainsi que l'épée et la pique. Aujourd'hui, ils le portent encore quand ils sont de service ou en grande tenue.

HAUSSEZ (le baron Lemercher d'), l'un des derniers ministres de Charles X, naquit en 1778, en Normandie, d'une famille noble et parlementaire. En 1799, il est signalé comme ayant pris part aux manœuvres des royalistes dans la Seine-Inférieure, et obligé de s'enfuir. En 1804, il figure parmi les personnes compromises dans la conspiration de George Cadoudal et de Pichegru. D'abord arrêté, puis surveillé comme suspect, il finit par obtenir la confiance de Napoléon, qui le nomma aux fonctions de maire dans sa ville natale. Pendant les cent jours, son zèle pour la cause royaliste éclata de nouveau. Député de la Seine-Inférieure dans la chambre de 1815, il se rangea du côté de la minorité modérée. Nous dirons qu'en cette occasion, et en beaucoup d'autres, la modération de M. d'Haussez a été taxée de ministérialisme. Il fut successivement préfet des Landes (1817), du Gard (1819), de l'Isère (1820). Il occupait ce poste lorsque éclatèrent les troubles de Grenoble, en 1821, et sa conduite en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, n'a point été à l'abri du blâme. En 1823, il fut nommé à l'importante préfecture de la Gironde.

Conseiller d'État en 1826, élu député des Landes en 1827, il accepta, en 1829, dans le ministère du prince de Polignac, le portefeuille de la marine, que l'amiral Rigny venait de refuser. Contre l'attente du corps entier de la marine, il sut, dans ce poste, organiser, avec autant de vigueur que d'habileté, les immenses préparatifs de l'expédition d'Alger. Signataire des ordonnances de juillet, dont il approuvait le principe, il se montra, le 28, dans les rangs des troupes royales. Il réussit, quand tout fut consommé, à se sauver en Angleterre. Après quelque séjour dans le Royaume-Uni, il parcourut successivement l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. Ces courses lui ont fourni le fond des ouvrages suivants : *la Grande-Bretagne en* 1833, 2e édition, Paris, 1834; *Voyage d'un exilé de Londres à Naples et en Sicile*, etc., Paris, 1835 ; *Alpes et Danube*, Paris, 1837. La cour des pairs avait condamné M. d'Haussez, par contumace, à la détention perpétuelle.

HAUTE COUR DE JUSTICE. Voyez COURS.

HAUTE-ÉPINE (combat de la), épisode de la bataille de Montmirail, où le général russe Sacken, qui avait établi sa retraite à la ferme de la Haute-Épine, sur le bord de la route menant de Châlons à la Ferté-sous-Jouarre, fut attaqué et battu par le prince de la Moskowa, tandis que l'empereur lançait ses grenadiers à cheval sur l'infanterie russe.

HAUTEFORT (Marie de), née en 1616, dame d'atour d'Anne d'Autriche. Louis XIII fut amoureux d'elle ; mais une des singularités de la vie de ce monarque, c'est certainement d'avoir eu pour favorites les deux plus belles femmes de sa cour (voy. LA FAYETTE), sans avoir été l'amant de l'une ni de l'autre. Mademoiselle de Hautefort vivait en bonne intelligence avec la reine, lorsque Richelieu, inquiet de sa faveur, la fit exiler de la cour. Rappelée, dès les premiers jours de la régence, elle perdit les bonnes grâces de sa royale amie, par son opposition à Mazarin, épousa, à l'âge de 30 ans, le maréchal de Schomberg, dont elle n'eut pas d'enfants, et mourut en 1691.

HAUTE-GARONNE. Voy. GARONNE.

HAUTE JUSTICE. Voyez JUSTICE.

HAUTE-LOIRE, HAUTE-MARNE. Voy. LOIRE et MARNE.

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice Blanc de la Naulte, comte d'), l'un des politiques consultants les plus distingués de l'empire et de la restauration, naquit à Aspres-les-Corps, en Dauphiné, d'une famille noble, mais sans fortune. Il passa les premières années de sa jeunesse chez les oratoriens, d'abord comme élève, puis comme professeur. Cependant la vie d'oratorien lui convenait peu. En 1780, une circons-

tance heureuse l'ayant mis en relation avec le duc de Choiseul et l'abbé Barthélemy, leur bienveillance ne tarda pas à lui ouvrir une autre carrière, mieux appropriée à ses goûts. Il fut designé, en 1784, pour accompagner à Constantinople le comte de Choiseul-Goulfier, en qualité de gentilhomme d'ambassade. Nous possédons une relation élégante, et qui, aujourd'hui encore, n'est pas sans intérêt, du séjour qu'il fit alors à Athènes, relation adressée, sous forme de lettre, à l'abbé Barthélemy (*). Après environ une année de noviciat diplomatique à Constantinople, M. d'Hauterive fut nommé à un poste d'une haute importance pour les intérêts français, celui de secrétaire de l'hospodar de Moldavie. Mais bientôt abreuvé de dégoûts et tourmenté de la nostalgie, il demanda son rappel en France, qu'il obtint en 1787. Vint ensuite la révolution, et il s'y résigna plutôt qu'il ne l'accueillit. En 1792, atteint dans sa fortune, peu tranquille pour lui-même, désirant de s'éloigner, il demanda le consulat de New-York. Il l'obtint; mais il était trop étranger, sinon hostile, au mouvement de l'époque, pour que l'orage révolutionnaire le laissât debout. Il fut destitué en 1794, et ne rentra en France qu'après le 18 fructidor. Les temps étaient favorables. Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, le connaissait, et il s'empressa de l'attacher à ce département. En 1799, il fut nommé chef de division.

A partir de ce moment, la biographie de M. d'Hauterive ne se compose guère que de l'énumeration de ses travaux. Un jour, M. de Choiseul, dans une causerie, l'appréciant d'un coup d'œil, avait dit de lui : « Quant à d'Hauterive, « c'est évidemment un de ces hommes « qu'il faut faire travailler pour le bien « des affaires, pour la gloire de ses « chefs, pour son propre avantage à lui-« même. » Tel fut, en effet, M. d'Hauterive. Il appartient à cette élite d'hommes laborieux qui, dans un rang secondaire, sans éclat, ont mis en œuvre les conceptions de l'empire, et, pour ainsi dire, édifié sa gloire. L'énumération de ses services serait à peu près l'histoire de tous les actes diplomatiques du consulat et de l'empire. Nous nous bornerons à dire qu'après avoir contribué de ses conseils aux négociations, il élabora et rédigea soixante et deux traités politiques ou commerciaux, les plus importants de cette période si pleine.

Une production remarquable vint bientôt jeter sur lui plus d'éclat que n'eussent pu le faire ces utiles mais obscurs travaux.

En 1801, parut son livre sur l'état de la France à la fin de l'an VIII, livre remarquable et qui obtint un grand succès. Bien que la pensée fondamentale de l'auteur, qui considérait l'équilibre fondé par le traité de Westphalie comme la véritable et invariable base du système politique de l'Europe, fût sans doute peu d'accord avec les tendances du premier consul, celui-ci, toutefois, se montra fort satisfait d'un ouvrage qui se terminait par l'examen apologétique de la constitution de l'an VIII. M. d'Hauterive fut nommé, en 1802, conseiller d'État. A partir de cette époque, ce fut lui qui, durant les fréquentes absences de Talleyrand, tint le portefeuille des relations extérieures. En 1807, il fut nommé garde des archives du ministère.

M. d'Hauterive rencontra la même faveur auprès de la restauration. Ce fut à lui que M. de Jaucourt laissa le portefeuille des affaires étrangères en se retirant devant Napoléon. Exclu du conseil d'État, en 1815, pour avoir refusé de signer la fameuse déclaration du 25 mars, il y fut réintégré au retour des Bourbons, et conserva ces fonctions, ainsi que celles de garde des archives, jusqu'à sa mort. Sa carrière se termina avec la restauration. Il mourut le 28 juillet 1830.

Nous en avons dit assez sur les travaux diplomatiques du comte d'Hauterive. Il fut, comme l'avait bien pressenti M. de Choiseul, *ce galant homme qui a de l'esprit et qui se contente du second rôle.* Esprit méditatif un peu

(*) Cette lettre, ainsi que de curieux fragments de la correspondance de Talleyrand et du comte d'Hauterive, se trouvent dans l'*Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, par M. le chevalier Artaud.* Paris, 1839. L'auteur de ce livre intéressant a eu à sa disposition des mémoires inédits laissés par M. d'Hauterive.

tourné à la théorie, un peu *homme de lettres*, comme Talleyrand le disait malicieusement, il n'avait ni les brillantes qualités ni les défauts que le maniement direct des affaires demande peut-être. M. d'Hauterive eut du reste le bon esprit de borner son ambition à ce second rôle, conforme à ses goûts comme à ses aptitudes, et qu'il sut remplir avec la plus haute distinction. Indépendamment de son service laborieux au département des affaires étrangères, M. d'Hauterive se recommanda encore par d'utiles travaux. En 1811, un mémoire de lui fit maintenir dans les attributions du ministère des relations extérieures les consulats que Napoléon était presque décidé à mettre sous la main du ministre de la marine. Vers le même temps, il défendit, par un autre mémoire, les immunités diplomatiques, alors menacées. Ses rapports au conseil d'État sur les tontines, les compagnies d'assurance et les hospices, ne furent pas moins remarquables.

Il nous reste à parler des écrits nombreux qui ont fait au comte d'Hauterive une réputation méritée d'écrivain élégant et de publiciste distingué. Sans accepter sa théorie un peu caduque d'équilibre européen, nous trouvons dans ses écrits une vue dominante, qui sans doute n'était pas nouvelle, mais que personne n'avait peut-être saisie aussi fortement. Cette vue, il l'a reprise dans divers ouvrages, et finalement en 1814, dans son travail *sur la politique illimitée de la Russie et de l'Angleterre*. Le titre seul de cet écrit indique la pensée de l'auteur; et, comme on le voit, elle garde et gardera longtemps encore, malheureusement, toute son opportunité.

« Il y a, dit-il, trois puissances sur la terre qui ont manifesté une politique *illimitée* : l'Angleterre, la Russie et la France. Les circonstances et des passions auxquelles nulle puissance n'a apporté un frein salutaire, efficace et constant, dans le commencement des désordres, avaient seules donné ce caractère à la politique française. Mais ce même caractère appartient invariablement et radicalement à la politique des peuples de la Russie et de l'Angleterre. C'est une politique de position qui est immuable comme le climat dans lequel ces nations vivent, et comme le sol qu'elles habitent. Aucun autre peuple n'étant placé comme *elles*, ne peut avoir d'alliance durable avec elles.

« Il faut le dire encore, jamais l'Angleterre et la Russie ne voudront, disons plus, ne pourront mettre des bornes à leur politique; cette politique est plus forte que la volonté, que la vertu, que le génie de ceux qui les gouvernent. »

En 1817, le comte d'Hauterive publia ses *Éléments d'économie politique*, l'un de ses plus importants ouvrages. Nous renvoyons, pour le reste, à l'excellent livre où M. Artaud a raconté la vie si remplie de ce diplomate et passé en revue ses productions littéraires.

HAUTEROCHE (Noël le Breton, sieur de), né à Paris en 1617, était fils d'un huissier au parlement. Préférant une existence aventureuse à des occupations plus calmes, il se sauva, jeune encore, en Espagne. Se trouvant à Valence un jour qu'une troupe de comédiens français était venue y donner quelques représentations, il s'engagea parmi eux, obtint des succès, et bientôt, directeur lui-même d'une autre troupe ambulante, la conduisit en Allemagne. Lors de son retour à Paris et de ses premiers débuts au théâtre du Marais, et ensuite à l'hôtel de Bourgogne, il maria le talent d'auteur à celui d'acteur, et publia une douzaine de comédies dont les meilleures sont *l'Esprit follet*, *le Deuil*, *Crispin médecin* et *le Cocher supposé*. On accorde généralement à d'Hauteroche une grande entente de la scène, de la vivacité et de la gaieté dans le dialogue, et l'art de bien conduire son intrigue; mais c'est en vain qu'on chercherait des peintures de mœurs et de caractères, et des leçons morales dans ses pièces, où la plaisanterie dégénère souvent en gravelure. D'Hauteroche jouit d'ailleurs d'une grande réputation de probité, et Louis XIV lui accorda sa protection. Il resta au théâtre jusqu'à sa 65e année, et mourut âgé de 90 ans, en 1709. On a donné une bonne édition de ses œuvres en 1772.

HAUTE-SAÔNE. Voyez SAÔNE.

HAUTE VIENNE. Voyez VIENNE.

HAUTES-ALPES. Voyez ALPES.

HAUTES-PYRÉNÉES. Voyez PYRÉNÉES.

HAUTE TRAHISON. Voyez TRAHISON.

HAUTEVILLE (famille d'). C'est de *Tancrède*, noble normand, seigneur d'Hauteville, petit bourg près Coutances, que sortirent ces glorieux aventuriers qui fondèrent deux des plus fortes principautés du moyen âge, Naples et la Sicile, ou plutôt s'en emparèrent par la force des armes. Les douze fils de Tancrède, dont cinq : *Guillaume Bras de Fer, Drogon, Humphred, Geffroy* et *Serlon*, étaient nés de Morielle, sa première femme, et les sept autres : *Robert, Mauger, Alfred, Guillaume, Humbert, Tancrède* et *Roger*, de Frédesine ou Frasinde, la seconde, quittèrent successivement la Normandie. Il serait trop long d'insister en détail sur la vie de chacun d'eux ; nous nous contenterons d'une esquisse rapide qui suffira pour faire connaître ces hardis conquérants qui, après avoir eu pour tout domaine quelques acres de terre sur le sol paternel, régnèrent sur la Sicile, le comté d'Averse, la Pouille, Antioche, etc. Les trois premiers qui quittèrent leur pays, Guillaume Bras de Fer, Drogon et Humphred, possédèrent successivement le comté de Pouille. En 1046, Guillaume mourut. Drogon lui succéda sans contestation, et fut confirmé dans l'investiture des biens qu'il avait conquis, tant lui que ses frères, par l'empereur Henri III, qui n'était probablement pas assez fort pour le dépouiller ; et après plusieurs différends avec le pape Léon, il succomba à une trahison fomentée par celui-ci, et fut assassiné dans l'église de Mentoglio. Humphred ayant succédé à son frère, défit complétement l'armée du patrice Argyre et celle du pape son allié, commandée par Godefroy le Barbu, duc de Lorraine. Léon II fut alors obligé de se mettre à la discrétion des vainqueurs, Humphred et Robert Guiscard qui, tout en lui demandant sa bénédiction, le retinrent prisonnier près d'un an, jusqu'à ce qu'il leur eût accordé, comme fiefs relevant du saint-siége, toutes leurs conquêtes faites et à faire en Sicile et en Calabre. Humphred, après avoir eu des différends avec son frère Robert Guiscard, se réconcilia avec lui avant de mourir, et lui fit présent de plusieurs terres, au grand détriment de son fils légitime Abaillard, que Robert chassa du pays aussitôt après la mort de Humphred, arrivée en 1057 (voy. ROBERT GUISCARD). Enfin Roger Ier, dernier fils de Tancrède, après avoir fait rentrer dans le devoir Richard, son cousin, qui s'était révolté, mourut en 1101, laissant plusieurs enfants.

Le pape Urbain lui avait aussi octroyé ce qu'il possédait déjà, c'est-à-dire, que sa bulle lui avait confirmé la propriété des terres conquises à la pointe de l'épée.

On a peu de renseignements sur les autres fils de Tancrède, dont deux seulement ne quittèrent pas la Normandie; et pour finir l'histoire de cette célèbre famille d'Hauteville, nous allons donner un résumé succinct de la vie de *Bohémond*, fils de Robert Guiscard. Walter Scott, dans son roman de *Robert de Paris*, a parfaitement tracé le caractère de ce prince astucieux, qui égala son père en valeur guerrière, et lui fut infiniment supérieur comme homme politique.

Après une brillante campagne en Grèce, où les intrigues d'Alexis finirent par le priver d'une partie de son armée, il revint à Solime, et de là à Céphalonie. Son père venait de mourir en 1085, et Bohémond, furieux de se voir frustré des possessions qu'il prétendait devoir lui revenir comme enfant du premier lit, et qui avaient été données à son frère Roger, prit les armes. Non content de s'être fait donner la principauté de Tarente, il lui enleva encore, quoique vaincu, la plus grande partie de ses troupes, et voici par quel stratagème : il feignit, en voyant passer quelques croisés, de se sentir subitement animé d'un saint zèle, et distribua des petites croix taillées dans son manteau aux principaux officiers, qui se mirent alors sous ses ordres. Roger, second fils de Guiscard, ne fut tranquille qu'après le départ de son frère pour la terre sainte, et mourut dans la Pouille en 1111. Le rusé Bohémond se trouva donc à la tête de 10,000 cavaliers de l'élite des nobles de la Sicile, de la Calabre et de la Pouille, parmi lesquels figurait Tancrède, le héros du Tasse, dont

le père, Oddon le Sicilien, avait épousé Emma, fille du seigneur d'Hauteville.

Après la jonction de cette armée et de celle des croisés, Bohémond se signala par son adresse et son activité au siége d'Antioche. Les croisés assiégeaient en vain depuis neuf mois cette place, qui paraissait imprenable, lorsque Bohémond, qui s'y était ménagé des intelligences, offrit de livrer immédiatement Antioche aux troupes franques, si l'on voulait lui en assurer la possession héréditaire. Malgré les reproches virulents de Raymond de Toulouse, qui voyait clairement le dessein qu'avait formé Bohémond, de jouir seul des conquêtes faites en commun, l'embarras de la situation fit accepter la proposition, et le 3 juin, les troupes, introduites dans la ville, mirent tout à feu et à sang. Le carnage fut immense, et plus de 10,000 personnes de tout âge et de tout sexe périrent. Les assiégeants s'emparèrent bientôt aussi de la citadelle, après un combat sanglant. Quand l'armée se mit en marche pour Jérusalem, Bohémond qui, malgré les vives réclamations d'Alexis et de Raymond, était parvenu à s'affermir dans la possession d'Antioche, chercha à agrandir son territoire, et dans une malencontreuse expédition contre Alep, tomba entre les mains d'Ebn Danischemend, fondateur d'une dynastie turque en Arménie, qui ne le lâcha que moyennant une rançon de 160,000 besants, et la promesse de le secourir contre ses ennemis. Il revint à Antioche, que Tancrède lui avait gardé, retrouva ses États augmentés par la valeur de son brave cousin, et dans un nouveau différend avec Alexis, qui n'avait jamais acquiescé à la souveraineté des Francs sur les villes conquises, vit la flotte pisane, armée par lui, mise en déroute par celle de l'empereur. Il était alors trop faible pour lutter, ayant perdu une grande partie de son armée de terre à la bataille de Rocca (Callinicum). Cependant il ne se décourage pas, se fait passer pour mort, traverse la flotte ennemie caché dans un cercueil, et arrive a Corfou, d'où il fait savoir à l'empereur Alexis qu'il est ressuscité, et qu'il le lui fera bientôt voir. Il parcourt l'Italie et la France pour se procurer des secours, épouse à Chartres, Constance, femme divorcée de Foulques de Champagne, prêche la croisade, en 1106, au concile de Poitiers, et revient en Grèce assiéger Duras, où il est vaincu et forcé d'accepter une paix humiliante (1108). Il retourne en Italie, pour aviser aux moyens de faire une nouvelle expédition, réussit à rassembler des troupes, et enfin, en 1111, comme il allait s'embarquer pour la Grèce, tombe malade à Canose, et meurt.

La dynastie fondée par son père dura 190 ans, sous neuf princes différents.

HAUTEVILLE DE LA MICHODIERE, seigneurie en Champagne, près de Vitry, érigée en comté en 1751, comprise aujourd'hui dans le département de la Marne, arrondissement de Vitry.

HAUTPOUL-SALETTE (Jean-Joseph d'), général, naquit en 1754, d'une ancienne famille noble du Languedoc. Il assista aux combats les plus mémorables des premières campagnes de la révolution, et se fit remarquer particulièrement à Austerlitz, dans une des plus brillantes charges de cavalerie qui aient jamais eu lieu. Napoléon fit le général d'Hautpoul sénateur, et lui donna le grand cordon de la Légion d'honneur, avec une pension considérable. D'Hautpoul prit ensuite une part très-active et très-honorable dans les campagnes de 1806 et de 1807, notamment à la bataille d'Eylau, où, après avoir exécuté plusieurs charges à la tête de sa division de cuirassiers, il fut atteint d'un biscaïen, et mourut cinq jours après, des suites de cette blessure. Napoléon avait ordonné qu'une partie des canons pris à Eylau fût employée à la fonte d'une statue représentant le général d'Hautpoul, revêtu de l'uniforme de cuirassier.

Une madame D'HAUTPOUL, mariée au comte Charles d'Hautpoul, occupe une place assez distinguée parmi les femmes qui, de nos jours, ont cultivé les lettres. Elle a publié, de 1789 à 1825, des poésies, des romans et des ouvrages à l'usage de la jeunesse.

HAÜY (René-Just), savant minéralogiste, naquit en 1743, à Saint-Just (Oise), d'un pauvre tisserand. Le prieur d'une abbaye de prémontrés lui fit donner quelques leçons par ses religieux,

et décida sa famille à l'envoyer à Paris. Doué d'un goût naturel pour la musique, qu'il cultiva toute sa vie, il obtint là une place d'enfant de chœur. Il entra ensuite comme boursier au collége de Navarre, où, ses études achevées, il devint régent de quatrième. A ce même collége était Brisson, qui l'initia à la physique. Au collége du cardinal Lemoine, où il entra ensuite comme régent de seconde, il se lia d'une étroite amitié avec Lhomond, qui lui inspira le goût de la botanique. Il avait déjà environ 38 ans, lorsqu'il aborda la science dans laquelle il devait accomplir une si grande révolution et recueillir tant de gloire. Ce fut le cours de Daubenton, où il entra un jour par curiosité, qui tourna son esprit vers la minéralogie. Dès lors, il se livra à cette étude avec ardeur. Ce que la comparaison des plantes et des minéraux avait commencé dans son esprit, un heureux hasard vint l'achever. Il laissa un jour tomber par maladresse un beau groupe de spath calcaire cristallisé en prismes, et quelques éclats détachés du groupe se présentèrent sous l'apparence d'un cristal nouveau, d'une forme régulière, lisse sur toutes les faces « Tout est trouvé! » s'écria-t-il aussitôt, et en effet la cristallographie était découverte. Mais il fallait soumettre au calcul les faits donnés par l'observation ; il s'appliqua donc à la géométrie, qu'il avait oubliée, ou même qu'il n'avait jamais sue parfaitement, et ne se donna point de repos que la théorie ne fût complète. Daubenton et Laplace l'engagèrent à communiquer sa découverte à l'Académie des sciences, ce qu'ils obtinrent difficilement de son extrême modestie. Son exposé, qui fut d'une lucidité remarquable, fit une grande sensation, et l'Académie, appréciant de suite toute l'importance des travaux d'Haüy, s'empressa de l'admettre dans son sein, le 12 février 1783.

Dès lors, isolé du monde, étranger à tout autre intérêt que celui de la science, il s'occupa sans relâche de rassembler tous les faits relatifs à la cristallographie. La révolution le surprit au milieu de ces travaux, dont la prison même ne put le distraire. Il fut en effet arrêté, après le 10 août, comme ecclésiastique non assermenté ; mais l'intervention de l'Académie des sciences le fit bientôt relâcher. Arrêté une seconde fois, il s'en tira tout aussi heureusement. Depuis lors, protégé par la confiance qu'inspirait son caractère inoffensif, il jouit d'une liberté singulière. Au fort de la terreur il put, sans être inquiété, remplir journellement ses fonctions ecclésiastiques. La Convention le nomma membre de la commission des poids et mesures et conservateur du cabinet des mines. Quand Lavoisier fut arrêté, que Borda et Delambre furent destitués, Haüy seul osa écrire en leur faveur, et ce fut à sa sollicitation que les deux derniers furent réintégrés. Sous le Directoire, il fut l'un des quarante membres qui formèrent le noyau de l'Institut. Enfin, en 1802, la mort de Dolomieu ayant laissé vacante la chaire de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle, il y fut nommé, et dès lors, dit M. Cuvier, cette partie de l'enseignement prit une vie nouvelle : les collections furent quadruplées.

Napoléon, auprès duquel Haüy jouissait, sans l'avoir ambitionnée, d'une haute faveur, le chargea, en 1803, de faire un traité de physique pour les colléges, et le récompensa de ce travail par une pension de 6,000 francs. Lors de la création de l'Université, il fut compris parmi les professeurs de la faculté des sciences de Paris. La restauration lui fut moins favorable. Privé de sa pension, il revint presque, sur la fin de sa vie, à la pauvreté de son enfance ; mais la mort, qui vint bientôt le trouver au milieu de l'affection de ses élèves et des respects de l'Europe savante, lui laissa à peine le temps de s'en apercevoir. Il mourut le 3 juin 1822.

Créateur de la cristallographie, Haüy, dit M. Cuvier, a fondé l'ère nouvelle de la science minéralogique. Il est, dit-il encore, dans cette sphère plus restreinte, ce qu'est Newton pour le système du monde. Loin de perdre de leur généralité avec le temps, ces découvertes en gagnent sans cesse. Au mérite scientifique le plus éminent, Haüy joignait l'âme la plus candide, la plus grande simplicité de mœurs, la complaisance la plus inépuisable. Ses principaux ouvrages sont :

Google

1° *Essai d'une théorie sur la structure des cristaux*, Paris, 1784; 2° *Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité et du magnétisme*, Paris, 1787; 3° *De la structure considérée comme caractère distinctif des minéraux*, 1793; 4° *Traité de minéralogie*, Paris, 1802; 2° édition, 1822-1823; 5° *Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique, relativement à la classification des minéraux*, Paris, 1809; 6° *Traité élémentaire de physique*, Paris, 1803; 7° *Traité de cristallographie*, Paris, 1822, etc., etc.

Hauy (Valentin), frère du précédent, né à Saint-Just en 1745, rendit aux aveugles, par les ingénieux procédés qu'il appliqua à leur instruction, à peu près les mêmes services que l'abbé de l'Épée avait rendus aux sourds-muets. Après une tentative que le succès couronna, il obtint de la société philanthropique un local et des fonds suffisants pour l'entretien de douze élèves; ce fut le commencement de l'institution des jeunes aveugles. A travers les nombreuses révolutions que subit l'établissement, Haüy en conserva la direction jusqu'au gouvernement consulaire. Partisan de la révolution, et surtout des théophilanthropes, on l'avait vu, sous le Directoire, conduire ses élèves à leurs cérémonies ainsi qu'aux fêtes nationales, et y faire entendre leurs chants. Ces tendances déplurent sans doute au gouvernement consulaire. Homme plein de bonnes intentions, l'inhabileté d'Haüy comme administrateur était d'ailleurs notoire. Enlevé à l'établissement qu'il avait créé, il alla tenter à Pétersbourg, puis à Berlin, la création d'institutions semblables; mais il y fut encore moins heureux. De retour à Paris, où il trouva un asile chez son frère, il mourut le 19 mars 1822.

Haüy a publié : 1° *Essai sur l'éducation des aveugles*, Paris, 1786, imprimé en relief par les aveugles; 2° *Nouveau syllabaire*, etc., 1800.

Havage ou Havée, *haraugium* ou *havagium*, droit féodal perçu par certains personnages sur les grains et fruits exposés en vente dans les marchés. En vertu de ce droit, on prenait de la denrée autant que la main pouvait en contenir. Le havage pouvait appartenir au roi, à des seigneurs, à des hôpitaux; il était exercé par le bourreau. (Voyez Exécuteur des hautes œuvres.)

Havet, ancienne arme consistant en une espèce de trident emmanché.

Havre (le), l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de la Seine-Inférieure, fut bâti par François Ier après la bataille de Marignan. Sous Charles VII, deux tours seules s'élevaient sur le lieu de son emplacement, et nous ne savons ce que signifie l'opinion de quelques auteurs, qui prétendent que Louis XII fit réparer *la ville;* tout au plus y fit-il ajouter des constructions aux forts qui existaient déjà, car Expilly dit formellement : « Le lieu où le Havre fut bâti n'était, en 1509, qu'une petite bourgade habitée par des pêcheurs; il n'y avait qu'une grande fosse pour mettre les bateaux à l'abri, et une petite chapelle placée sous l'invocation de Notre-Dame de la Grâce. » Et plus loin : « C'est en 1516 que de Chillon, vice-amiral de France, fit poser la première pierre du Havre par ordre de François Ier, qui donna pour armes à la ville un écu de gueules à la salamandre d'or, couronnée de même au chef cousu de France. La ville porta d'abord le nom de son fondateur, Francispolis; mais il se changea bientôt en celui de Havre de Grâce, qui signifie littéralement port de grâce. L'adjonction du mot grâce vient de la petite chapelle dont nous avons parlé.»

Le Havre prit beaucoup d'accroissement sous Henri II, qui régla l'administration intérieure de cette ville par des ordonnances spéciales; c'est sous le règne de ce prince qu'on construisit l'église de Saint-François, qui ne fut achevée qu'en 1681. En 1562, lors du traité de Hamptoncourt, Élisabeth reçut le Havre du prince de Condé pour la somme de 140,000 écus d'or, s'engageant à défendre cette place avec 3.000 hommes, et à la rendre dès la première réquisition, mais, bien entendu, après remboursement de la somme prêtée. Deux ans plus tard la reine mère en ayant demandé la restitution après acquittement de la somme due, Élisabeth refusa. Le connétable de Montmorency forma

immédiatement le siége du Havre, siége auquel assistèrent le roi et le prince de Condé, et qui se termina par la reddition de la place, le 28 juillet 1565. Le Havre dès lors ne retomba plus au pouvoir des Anglais, mais il eut plus d'une fois à supporter leurs attaques. Du reste, au milieu du dix-huitième siècle, on célébrait encore tous les ans une messe au mois de juillet, en l'honneur de la glorieuse délivrance de la ville par le prince de Condé et le connétable.

Sous Louis XIV, le Havre prit encore plus d'accroissement, la Compagnie des Indes s'y étant fixée, et c'eut été sans nul doute une perte immense pour nous, si la flotte anglaise qui s'efforça de l'incendier en 1694 fût parvenue à exécuter son projet; mais le commandant du Havre, comprenant qu'on ne pouvait effectuer le bombardement que pendant la nuit, fit, dès que l'attaque commença, mettre le feu à des amas de bois entassés par son ordre à quelque distance de la ville. Les Anglais virent dans cet incendie la preuve du succès de leur entreprise et dirigèrent toutes leurs bombes sur ce point; cinq ou six maisons de la ville furent seules brûlées, et l'amiral Berckley se retira le lendemain, persuadé de n'avoir laissé qu'un monceau de ruines. En 1755 et 1759, le Havre eut encore à soutenir deux attaques qui ne produisirent aucun résultat; la flotte anglaise fut obligée de prendre le large après avoir essuyé plusieurs avaries.

Le Havre n'offre que peu de monuments remarquables : l'église Notre-Dame, bâtie en forme de croix, dans le style de la renaissance, et achevée vers la fin du seizième siècle; la tour de François Ier, haute de 21 mètres et terminée par un parapet découpé de douze embrasures; l'arsenal, la maison où naquit Bernardin de Saint-Pierre, rue de la Cerclerie, etc., etc.

Le port du Havre consiste en trois bassins séparés les uns des autres et de l'avant-port par quatre écluses, et peut recevoir plus de 500 bâtiments toujours à flot. Outre ces bassins, il a encore une petite et une grande rade, l'une à une portée de canon du rivage, et l'autre à plus de deux lieues en mer. Il est à souhaiter qu'on élargisse l'entrée des bassins, car ils ne peuvent plus suffire aux besoins de la navigation à vapeur, et les *steamers* sont obligés de s'échouer dans l'avant-port. Le gouvernement a voté des fonds pour cet objet.

Le Havre est aujourd'hui une de nos villes les plus commerçantes; elle contient 29,482 hab., en comprenant dans cette population Ingouville, faubourg populeux, bâti en amphithéâtre sur une côte élevée. Le Havre a vu naître plusieurs hommes distingués : nous citerons les deux Scudéry, Bernardin de St.-Pierre, Casimir Delavigne, Ancelot. Sous le point de vue commercial, le Havre est pour l'Océan ce qu'est Marseille pour la Méditerranée. Il forme, ainsi que cette dernière ville, l'entrepôt du commerce de Paris avec la plus grande partie du monde.

Havré (ducs d'). Voyez Croï.

Haxo (François-Nicolas-Benoît, baron), lieutenant général, l'un de nos officiers du génie les plus distingués, naquit à Lunéville, en 1774. Après avoir achevé ses études au collége de Navarre, il entra comme élève sous-lieutenant à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne. Il sortit de là lieutenant de mineurs, et, bientôt après, passa capitaine du génie. Il fit les campagnes du Rhin, en 1794 et 1795, ensuite, il contribua aux succès de l'armée d'Italie, en 1800 et 1801, par des services importants, qui le firent nommer chef de bataillon. On le retrouve en 1807, à Constantinople, dont il fut chargé d'améliorer la défense, puis en Italie, sous le général Chasseloup; mais c'est en Espagne, au siége de Saragosse (1809), qu'il jeta les véritables fondements de sa réputation. Nommé colonel dès l'année suivante, après les siéges de Lérida et de Méquinenza, il devint général de brigade, rentra bientôt en France, et fut, en 1811, attaché à l'armée d'Allemagne. Il se distingua à la bataille de Mohilof, et, peu de tems après, en décembre 1812, il fut nommé général de division. En 1813, l'empereur lui confia le commandement du génie de la garde impériale; mais, après la bataille de Dresde, le général Haxo fut envoyé près de Vandamme. Blessé à la malheureuse affaire de Kulm, et fait prisonnier, il ne rentra en France qu'à la première restauration.

Digitized by Google

Les Bourbons l'accueillirent bien. Commandant du génie de la garde royale, le général Haxo accompagna le duc de Berry jusqu'à la frontière, lors du retour de l'empereur, puis il revint offrir ses services à Napoléon, et le suivit à Waterloo. Après nos désastres, il se porta avec l'armée sur la Loire, et fit partie de la députation qui vint demander au gouvernement provisoire que les troupes restassent réunies tant qu'il y aurait des étrangers sur le territoire français.

A la seconde restauration, le général Haxo fut d'abord mis en non-activité; mais bientôt, en 1816, il reprit de l'emploi, et sut de nouveau se concilier la faveur du gouvernement. Nommé inspecteur général des fortifications, il s'occupa avec talent et activité de réparer et de compléter notre système de défense, où les traités de 1814 et 1815 laissaient de tristes lacunes. Nous devons au général Haxo les fortifications de Belfort, de Grenoble, de Besançon, de Dunkerque, de Saint-Ouen, du fort Lécluse. On sait que dans la question des fortifications de Paris le général Haxo se prononça contre les forts détachés, et pour l'enceinte continue.

Partisan empressé de la monarchie de juillet, qui le nomma pair de France, le général Haxo a couronné sa vie militaire au siége de la citadelle d'Anvers, dont il a dirigé les travaux en 1832. Il est mort en 1838. On a de lui des mémoires sur divers objets qui intéressent la défense nationale.

HAXO (Nicolas), oncle du lieutenant général Haxo, et général lui-même, naquit à Étival, en Lorraine, vers 1750. Lorsque la révolution éclata, il fut nommé commandant de la garde nationale de Saint-Dié. Plus tard, il devint président du tribunal de Saint-Dié. Mais ces honneurs pacifiques ne pouvaient le satisfaire quand nos frontières étaient menacées. A l'appel des premiers bataillons de volontaires, il s'enrôla, en 1791, et, à la tête du 3e des Vosges, qui le nomma son commandant, il fit avec distinction les premières campagnes de la révolution, d'abord sur le Rhin, puis dans la Vendée. Sa bravoure et son habileté le firent rapidement élever au grade de général de division. « A la bataille de Chollet, dit M. de Beauchamp, son sang-froid, et la précision de ses manœuvres, ramenèrent la victoire, prête à échapper aux républicains. » C'est à lui qu'on dut, en 1794, la prise de Noirmoutiers. Il périt les armes à la main, écrasé par le nombre, à la malheureuse journée de la Roche-sur-Yon.

HAYE (prise de la).—Pendant l'hiver de 1672, Luxembourg, qui commandait dans Utrecht, assembla une nuit près de 12,000 fantassins, tirés des garnisons voisines, et à qui on avait préparé des patins. Il se mit à leur tête, et marcha sur la glace vers Leyde et vers la Haye. Un dégel survint; la Haye fut sauvée.

— Les Français de 1795 furent plus heureux : une jeunesse avide de gloire et de dangers s'élança sur les glaces de la Hollande, et s'empara de la capitale du pays, le 24 janvier.

HAYE (traité de la).—Ce traité fut signé le 17 juin 1630, entre les États de Hollande et M. de Beaugy, ambassadeur de Louis XIII. Quelques négociations, tendant à unir les deux pays par une alliance mutuelle, avaient déjà été commencées en 1625, lors du congrès de Southampton, puis en 1627. Le 28 août de cette dernière année, un traité avait été signé à Paris, par lequel la France s'engageait à payer à la république la somme annuelle d'un million de livres; mais deux conditions empêchèrent les États-Généraux de donner leur adhésion : la première les obligeait à secourir la France dans ses guerres futures; ils promettaient par l'autre de ne pas faire la paix avec l'Espagne sans le consentement de la France. Le mot de *consentement* les choquait; ils voulaient qu'il fût remplacé par celui d'*avis*. C'est ce même traité qui fut signé, en 1680, avec quelques changements; la France promit de fournir aux États, en pur don, sept années durant, la somme d'un million de livres; les États, de leur côté, s'engagèrent à ne conclure, pendant ce laps de temps, ni paix, ni trêve, sans l'*avis* du roi. Si le roi était attaqué dans son royaume, il ne payerait que la moitié du secours accordé. Dans ce cas, les États n'assisteraient pas ses ennemis.

Cet accord ne fut, du reste, pas plus décisif que les autres, et il fallut envoyer encore à Paris, en 1685, une ambassade extraordinaire, à l'effet de conclure une ligue offensive et défensive, qui ne produisit pas d'abord de grands résultats.

HAYE (la), dite *la Haye-Descartes*, parce qu'elle est la patrie du célèbre René Descartes, est une petite ville du département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Loches. C'était jadis une place forte, avec titre de baronnie, faisant partie de la Touraine, du diocèse et de l'intendance de Tours, du parlement de Paris, et de l'élection de Chinon. Le roi Jean y rassembla, en 1356, l'armée qui fut défaite à Poitiers. Trois ans plus tard, elle soutint un siége contre les Anglais, qui furent obligés de se retirer. En 1587, Henri IV essaya inutilement de l'enlever aux ligueurs.

HEAUME. Voyez CASQUE.

HEAUME D'OR ou ÉCU HEAUMÉ. Ces noms servent à désigner une monnaie d'or, frappée sous le règne de Charles VI. Ainsi que les écus ordinaires, ces pièces représentaient les armes de France; mais ces armes, au lieu d'être surmontées d'une couronne, y étaient timbrées d'un *heaume* ou *casque*. Du reste, les *écus heaumés* n'avaient, avec les *écus à la couronne* (voyez ce mot), rien de commun que la légende + KAROLVS DEI GRACIA FRANCORVM REX. — + XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT. Leur flaon était plus large, et, au revers, ils présentaient l'empreinte des aignels (voyez ce mot). Ils en différaient encore pour la taille et pour le titre, car ils étaient à 22 carats de fin; on en taillait 48 au marc, et ils valaient 40 sous, tandis que, à peu près à la même époque, les écus ordinaires, qui, du reste, varièrent aussi souvent de poids et de titre, étaient à 24 carats de fin, valaient 20 sous, et se taillaient à 60 au marc.

Charles VI fit frapper aussi des *demi-heaumes*.

Il ne faut pas confondre les heaumes de Charles VI avec une autre monnaie des comtes de Flandre, connue sous le nom de *heaume d'argent*, ou de *lion heaumé*. Cette dernière monnaie, frappée pour la première fois sous Louis de Male, fut adoptée par les successeurs de ce prince, qui employèrent même un type analogue pour l'or et pour l'argent; nous parlerons de ces monnaies plus en détail aux articles LION D'OR et LION D'ARGENT.

HÉBERGEMENT. Voyez GÎTE (droit de).

HÉBERT, HÉBERTISTES. Jacques-René-Hébert, dit *le Père Duchesne*, né vers 1755, à Alençon, était venu fort jeune chercher fortune à Paris. Nous ne dirions rien de cette époque de sa vie, si ce n'était que les faits sont déplorablement caractéristiques. Du moins, nous serons brefs. Jeté à Paris sans ressources, sans éducation, il mena une vie de misère, et, il faut le dire, d'opprobre. Entre autres charges de même nature qui pèsent sur lui, on rapporte que, étant receveur des contremarques aux Variétés, il se fit renvoyer pour cause d'infidélité dans sa gestion. C'est dans cet abaissement que le prit la révolution, pour s'en faire un instrument qu'elle devait ensuite briser. Toutefois, durant ces premières années, jusqu'au temps où il publia *le Père Duchesne*, Hébert resta enfoui dans son obscurité. Cette obscurité, il faut le dire, a laissé place à quelques doutes sur la précocité, ou même sur la constance de sa ferveur cynique durant cette période (*). Camille Desmoulins lui adressa à cet égard des reproches, dont sans doute il faut se défier, mais qui, proférés en face et publiquement, lorsque Hébert était encore dans toute sa puissance, tirent de là une grande force. « Crois-« tu, dit-il, qu'on ne m'ait pas raconté « qu'en 1790 et 1791 tu as persécuté « Marat? Tu as écrit pour les aristo-« crates, tu ne le pourrais nier, tu se-« rais confondu par les témoins. Quand « Thuriot assiégeait la Bastille; quand « Fréron faisait *l'Orateur du peuple*; « quand moi, sans craindre les assas-« sins de Loustalot et les sentences de « Talon, j'osais, il y a trois ans, dé-

(*) « Malgré le fracas de ses mots contre les aristocrates, on voit Hébert suivre avec beaucoup de souplesse le parti dominant. Ainsi, en 1791, il est partisan de la Fayette et de la garde nationale; il fait des tirades pour Louis XVI et pour son ministre. » *Histoire parlementaire de la révolution.*

Digitized by Google

« fendre, presque seul, *l'Ami du peuple*; quand tous ces vétérans, que tu « calomnies aujourd'hui, se s gnalaient « pour la cause populaire, où étais-tu « alors, Hébert? Tu distribnais des « contre-marques, et on m'assure que « les directeurs se plaignirent de la re- « cette. On m'assure que tu t'étais « même opposé, aux Cordeliers, à l'in- « surrection du 10 août. On m'assure... « Ce qui est certain, ce que tu ne pour- « ras nier, car il y a des témoins, c'est « qu'en 1790 et 1791, *tu dénigrais*, « *tu poursuivais Marat*, dont tu as « prétendu, après sa mort, qu'il t'avait « laissé son manteau, dont tu t'es fait « tout à coup le disciple Élysée, et le « légataire universel. Ce qui est cer- « tain, c'est que tu n'étais pas avec nous « en 1789, dans le cheval de bois; c'est « qu'on ne t'a point vu parmi les guer- « riers des premières campagnes de la « révolution; c'est que, comme les « goujats, tu ne t'es fait remarquer « qu'après la victoire, où tu t'es si- « gnalé en dénigrant les vainqueurs « comme Thersite (*). »

Sans adopter ni repousser ces imputations, disons qu'Hebert n'avait ni le courage, ni aucune des qualités puissantes qui eussent été nécessaires pour le tirer brusquement de sa bassesse, et le mettre en relief dès les premières campagnes de la révolution. Ce fut la publication du *Père Duchesne*, de cynique mémoire, qui commença sa popularité. Doué d'esprit naturel, il s'était donné à lui-même quelque instruction, mais sans recouvrer ce qui, une fois perdu, ne se recouvre guère, si tant est qu'il l'eût jamais possédé, la moralité, l'élévation d'âme. On cite de lui un mot plus décisif, selon nous, contre la sincérité de sa foi révolutionnaire, que les allégations de Camille Desmoulins. « La masse est engagée, disait-il, « je m'y associe; je suis le mouvement, « je le suivrai toujours, et je ne tom- « berai pas. » Il ne serait donc point étrange que l'exagéré de 93, de l'époque où le péril était surtout dans le modérantisme, se fût montré timide et incertain au début, quand la masse, n'étant pas encore suffisamment engagée, le péril était pour l'audace. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'après le 10 août que commence le rôle historique d'Hebert. Membre de la Commune, puis substitut du procureur-syndic à cette même Commune, de plus orateur influent dans les clubs, et, par-dessus tout cela, maître d'une feuille populaire extrêmement répandue, il devint bientôt l'un des principaux meneurs de la multitude. Jusqu'à l'insurrection du 31 mai, il marcha, ainsi que la Commune et les sociétés populaires, de concert avec les montagnards. Lors des exécutions de septembre, il avait été soupçonné d'y avoir pris directement part; mais, sur ce point, rien de bien constant. Il se signala parmi les adversaires les plus véhéments de la Gironde. Mais dans cette lutte, comme dans les autres événements de l'époque, rien d'important qui lui appartienne en propre; rien qui ne se confonde dans le mouvement général de la révolution. Dans le courant de mai 1793, quelques manifestations insurrectionnelles ayant eu lieu à la mairie, Hébert, que la violence habituelle de sa feuille signalait à la vindicte du parti girondin, fut arrêté par ordre de la commission des *douze*. Cet acte d'autorité, que les girondins ne purent soutenir, ne fit que hâter leur perte et accroître l'importance d'Hébert. La révolution, pour un moment, sembla tourner autour de lui. De la Commune, des sections, des clubs, partaient des réclamations réitérées, et de jour en jour plus menaçantes, qu'appuyaient énergiquement, au sein de la Convention, les montagnards. Après quelques jours de détention, il fut relâché, et rentra triomphant à l'hôtel de ville, où une couronne civique lui fut présentée: il la déposa modestement sur le buste de J. J. Rousseau.

Tel fut Hebert jusqu'à l'insurrection du 31 mai. Ici commence une période nouvelle. Une révolution qui ne faisait que renforcer le pouvoir sans appeler Hébert à y participer, ne pouvait lui suffire. Un échec qu'il essuya au mois d'août augmenta sa mauvaise humeur. Présenté comme candidat au ministère de la justice, en concurrence avec Paré, il se vit préférer celui-ci. Les patriotiques colères du *Père Duchesne* redou-

(*) *Le vieux Cordelier*, n° v.

blerent donc, et, désormais, ce fut sur la Montagne même qu'elles frappèrent (*).

Cette attitude nouvelle que prit Hébert n'était pas un fait isolé. En effet, immédiatement après la chute des girondins, les diversités de tendances qui préexistaient au sein du parti montagnard se déclarèrent. Vainqueur, le parti se divisa, comme il arrive toujours. En face du comité de salut public, deux factions se posèrent : les indulgents d'une part, d'autre part les ultrarévolutionnaires, ceux qui, selon l'énergique expression de Saint-Just, *voulaient changer la liberté en bacchante.*

Ceux-ci étaient les successeurs des *enragés.* Cynique athée, froidement frénétique, Hébert devint leur complice. Ils prirent de lui le nom d'hébertistes. Après lui, les hommes principaux étaient *Ronsin*, général de l'armée révolutionnaire, ambitieux de corps de garde qui osait parler de Cromwell ; *Vincent*, secrétaire général au département de la guerre, jeune maniaque dont le mouvement de la révolution avait dérangé le cerveau ; l'imprimeur *Momoro*, administrateur du département ; *Chaumette*, procureur-syndic de la Commune, etc., etc. A ceux-ci il faut joindre Anacharsis Clootz, apôtre du panthéisme et de la république universelle, homme d'ailleurs sincère dans son fanatisme insensé, et probablement étranger aux menées politiques du parti.

Chaumette et Clootz ont eu dans ce dictionnaire des articles séparés. Après eux, Ronsin (*) mérite une courte mention. « C'était, dit M. Thiers, le plus distingué de ces aventuriers qui s'étaient mis au service du gouvernement révolutionnaire ; pamphlétaire médiocre, poëte sifflé, général assez malheureux en Vendée, il ne manquait pourtant ni de cœur ni d'intelligence. Il se fit à Lyon, où il fut envoyé avec une partie de l'armée révolutionnaire, une sinistre réputation. De retour à Paris, le général Ronsin, avide de toutes les gloires, se procura, avec l'aide de la terreur, de beaux succès dramatiques (**). Il devint l'homme d'action du parti ; Hébert en était l'écrivain et le chef politique, Anacharsis Clootz le métaphysicien, Chaumette le pontife. »

Déjà, dans nos ANNALES de l'histoire de France, le caractère des hébertistes, leurs tendances, leur but, leur tactique, ont été exposés longuement : nous y renvoyons le lecteur. Seuls, du reste, entre tous les partis qui ont joué un rôle dans la révolution, ils ont ce triste privilége que, sur eux, l'opinion est constante et unanime.

« La faction municipale, dit M. Mignet, était le dernier terme de la révolution. Opposée de but au comité de salut public, elle voulait, au lieu de la dictature conventionnelle, la plus extrême démocratie locale, et au lieu de culte, la consécration du matérialisme. L'anarchie politique et l'athéisme religieux, tels étaient les symboles de ce parti, et les moyens par lesquels il comptait établir sa propre domination. Cette faction avait à sa tête des hommes qui jouissaient d'une extrême popularité dans la basse classe.... Elle s'appuyait dans les sections sur les comités révolutionnaires, dans lesquels se trouvaient beaucoup d'étrangers obscurs qu'on supposait, non sans vraisemblance, agents de l'Angleterre pour perdre la république en poussant à l'a-

(*) Ce mécontentement perce sous l'indifférence qu'affecte Hébert dans le n° CCLXXVI du *Père Duchesne*, où il parle de cet échec. Nous citerons le passage suivant : « Grand bien te fasse, maître Paré, qui tombes à cette place des nues. Lorsque Danton faisait la guerre aux aristocrates, vous étiez le feu et l'eau ; vous voilà amis comme cochons, aussi amis que ce Danton l'était de Dumouriez. » — « Ah ça, Père Duchesne, si tu avais été ministre, nous aurais-tu procuré du pain? me dit la mère Javotte, en rompant les chiens. — Oui, ma commère, *si on m'avait donné carte blanche pour faire mettre à l'ombre tous les Jean-F..... qui accaparent les subsistances, et si pour me perdre on ne m'avait pas joué des tours aussi perfides que ceux qu'on a faits à notre bon maire.* »

(*) Charles-Philippe Ronsin, né à Soissons, en 1752. Envoyé en Vendée comme adjoint-ministre de la guerre, vers le mois de mai 1793, il fut fait en quatre jours capitaine, chef d'escadron et général de brigade. Il avait déjà publié en 1786 un recueil de tragédies.

(**) En 1793, il donna aux Français *Aristophyle* ou *le Tyran de Cyrène.*

narchie et aux excès. Le club des cordeliers n'était composé que de ses partisans (*). »

« Clubistes du dernier rang, dit M. Thiers, intrigants de bureaux, coupe-jarrets enrégimentés dans l'armée révolutionnaire, ils avaient l'exagération des inférieurs, des porteurs d'ordres qui outrent toujours leur mandat. Ainsi, ils avaient voulu pousser le gouvernement révolutionnaire jusqu'à en faire une simple commission militaire, l'abolition des superstitions jusqu'à la persécution des cultes, les mœurs républicaines jusqu'à la grossièreté, la liberté de langage jusqu'à la bassesse la plus dégoûtante, enfin la défiance et la sévérité démocratique, à l'égard des hommes, jusqu'à la diffamation la plus atroce (**). »

Les hommes de cette trempe étaient nombreux. Bouchotte, gouverné par Vincent et Ronsin, leur avait livré les bureaux de la guerre; ils s'appuyaient sur la Commune, sur le club des cordeliers, sur les comités révolutionnaires.

La faction fit en peu de temps des progrès redoutables. Leur système, si l'on peut donner un tel nom à cet amas incohérent de vues perverses ou extravagantes, c'était la désorganisation du pouvoir au profit de toutes les petites tyrannies individuelles. La Convention, surtout le comité de salut public, les offusquait. Comme on l'a dit ailleurs (***), ils auraient voulu, après le 31 mai, que la Convention se déclarât dissoute, sûrs qu'ils étaient de prendre place dans l'assemblée nouvelle; mais, n'osant insister sur ce vœu trop girondin, on les voit, dès le mois d'août, réclamer l'organisation constitutionnelle du pouvoir exécutif (****). Ce sujet devint, dès lors, leur thème favori. La création, puis la prorogation du gouvernement révolutionnaire, l'autorité des représentants en mission, tout ce qui tendait à concentrer et à fortifier la dictature conventionnelle, les rencontra comme adversaires.

Un mot d'Hébert résume toutes ces tendances anarchiques. « Dans une ré« publique, disait-il, tout gouverne, et « la masse des gouvernés est bien plus « pure que celle de ses gouverneurs. » — « Votre projet, » lui dit, lors du procès, le président du tribunal révolutionnaire, « votre projet était de désorgani« ser toutes les autorités constituées et « de mettre tout en combustion. »

Tandis que Vincent s'agitait à Paris, qu'Hébert écrivait, Ronsin, adjoint du ministre de la guerre, assisté de Momoro et du comédien Grammont, propageait à l'armée de Vendée le même esprit de désorganisation, encourageant les vexations et les pillages, autorisant l'indiscipline sous prétexte de défendre le soldat contre le despotisme des officiers.

Repoussés dans leurs tentatives directes contre la Convention et le comité de salut public, ils s'attachèrent à les affaiblir, à les déconsidérer autant que possible. Dénonciateurs effrénés, leur défiance, ou réelle ou simulée, ne laissait intacte aucune réputation révolutionnaire. De la tribune des clubs, des ateliers du *Père Duchesne*, partaient chaque jour, tantôt de grossières diatribes, tantôt des attaques sourdes ou déguisées, qui, lors même qu'elles ne persuadaient pas, semaient l'inquiétude, ébranlaient la foi, minaient peu à peu toutes les forces directrices de la révolution.

Du reste, cette dictature qu'ils envisaient pour leurs propres personnes, ils semblèrent pendant quelque temps se l'arroger. Fonctionnaires publics la plupart, exécuteurs des mesures révolutionnaires, ils ajoutèrent aux sévéri-

(*) Histoire de la révolution, t. II.

(**) Thiers, Histoire de la révolution, t. V, p. 375.

(***) Annales de l'Histoire de France.

(****) *Vincent :* « Je reproche à Danton et « à Lacroix le décret qu'ils ont provoqué de « faire du comité de salut public un comité de « gouvernement. Je le regarde comme atten« tatoire à la souveraineté du peuple. » Séance du 5 août, aux Jacobins. « Vincent eut l'audace de faire rédiger une pétition aux cordeliers pour demander l'organisation du ministère constitutionnel et le rappel des députés en mission. Et cette pétition, sauf le dernier article, fut adoptée malgré Legendre et Danton. Elle provoqua beaucoup de tumulte à Paris, et compromit sérieusement l'autorité naissante du comité de salut public. » Thiers, Histoire de la révolution, t. V, p. 450.

tés de la loi toute leur propre exagération. La terreur de cette époque fut tout empreinte de leurs couleurs. Ils ne se bornèrent pas à faire de la loi l'instrument de leurs excès ; en bien des choses, ils prirent l'initiative au moyen des arrêtés qu'ils dictèrent à la Commune. Ainsi la Commune, sous leur influence, empiétant sur les droits de la Convention, agrandit le cercle des suspects. Les actes qui émanèrent de cette petite législature usurpatrice furent nombreux et significatifs. Les plus importants, ce furent les arrêtés contre la religion et l'établissement du culte de la raison (*). Les scènes d'abjuration du mois de novembre furent l'ouvrage des hebertistes. L'introduction du tutoiement, le culte idolâtrique rendu à Marat par les cordeliers, le remplacement dans les cimetières de tout emblème religieux ou funèbre par des fleurs et une statue du sommeil, les motions contre les clochers, comme attentatoires à l'égalité, l'arrêté de la Commune pour la démolition des sculptures de Notre-Dame, leur appartiennent.

Ce fut d'abord par les modérés que la lutte s'engagea. Dès le mois de septembre, Thuriot se plaint à la Convention de ce que les comités et le conseil exécutif sont harcelés, cernés par un ramas d'intrigants qui n'affichent le patriotisme que parce qu'il leur est productif. « Oui, ajoute-t-il, le temps est « venu où il faut chasser ces hommes « de rapine et d'incendie, qui croient « que la révolution s'est faite pour eux.» Le 26 novembre, ils essuyèrent au sein de la Convention un premier échec. Danton fit une motion contre les mascarades antireligieuses, et cette motion fut adoptée. Cependant la pensée de Robespierre avait percé de suite après les scènes du 7 novembre. L'immoralité d'Hebert, le cynisme de sa conduite et de son langage le dégoûtaient. Dans la séance du 21 novembre, sans nommer Hébert, il s'était prononcé avec force contre l'athéisme à la tribune des jacobins.

(*) Arrêté de la Commune du 23 novembre, ordonnant la clôture de toutes les églises et la surveillance des prêtres.

« De quel droit, dit-il, des hommes « inconnus jusqu'ici dans la carrière de « la révolution viendraient-ils chercher, « au milieu de tous ces événements, les « moyens d'usurper une fausse popula- « rité, d'entraîner les patriotes même « à de fausses mesures, et de jeter parmi « nous le trouble et la discorde? De « quel droit voudraient-ils troubler la « liberté des cultes au nom de la liberté, « et attaquer le fanatisme par un fana- « tisme nouveau ? Il est des hommes « qui, sous le prétexte de détruire la « superstition, veulent faire une sorte « religion de l'athéisme lui-même. Tout « philosophe, tout individu peut adop- « ter là-dessus l'opinion qu'il lui plaira. « Quiconque voudrait lui en faire un « crime est un insensé; mais l'homme « public, mais le législateur serait cent « fois plus insensé qui adopterait un pa- « reil système. La Convention nationale « l'abhorre. L'athéisme est aristocrati- « que. Je le répète, nous n'avons plus « d'autre fanatisme à craindre que ce- « lui des hommes immoraux, soudoyés « par les cours étrangères pour réveiller « le fanatisme et donner à notre révo- « lution le vernis de l'immoralité, qui « est le caractère de nos lâches et féro- « ces ennemis. » Il revient sur le même sujet dans la séance du 28, et dénonce en même temps la perfidie avec laquelle on diffame chaque jour en détail tous les membres de la Convention nationale, surtout ceux qui jouissent d'une longue réputation de civisme et d'énergie.

C'était le prélude d'attaques plus sérieuses. Dans la séance du 16 décembre, sur la proposition de Robespierre, la Convention adopta un decret qui protégeait la liberté des cultes (*). Le 17 décembre, un coup plus rude encore fut porté. Des paroles atroces de Ronsin, qui revenait de Lyon, où il avait été l'instrument principal des exécutions de Collot-d'Herbois, furent dénoncées par Fabre d'Églantine. Le despotisme qu'exerçait Vincent dans les bureaux de

(*) « Je demande que vous défendiez aux « autorités particulières de servir nos ennemis « par des mesures irréfléchies, et qu'aucune « force armée ne puisse s'immiscer dans ce qui « appartient aux opinions religieuses. » *Discours de Robespierre à la Convention nationale*. 5 décembre.

la guerre fut en même temps dévoilé, ainsi que les excès de l'armée révolutionnaire. Par ordre de la Convention, Ronsin, Vincent, Maillard furent arrêtés.

Cependant hors de l'Assemblée la lutte entre les modérés et les contre-révolutionnaires en était venue à son dernier degré de violence. Clootz avait été chassé des jacobins à la demande de Robespierre. Le 5 janvier, Hébert dénonça aux jacobins le cinquième numéro du *Vieux Cordelier* qui venait de paraître; il voulut se justifier, mais l'assemblée ne daigna pas l'entendre. Nous citerons les passages suivants du *Vieux Cordelier* :

« Est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi qui, sans culotte et sous une méchante perruque de crin, dans ta feuille hypocrite, dans ta maison loges aussi luxurieusement qu'un homme suspect, reçois 120,000 livres de traitement du ministre Bouchotte pour soutenir des motions des Clootz, des Proly, de ton journal officiellement contre-révolutionnaire, comme je te le prouverai?

« Cent vingt mille livres à ce pauvre sans-culotte Hébert pour calomnier Danton, Lindet, Cambon, Thuriot, Lacroix, Philippeaux, Bourdon de l'Oise, d'Églantine, Fréron, Legendre, Camille Desmoulins et presque tous les commissaires de la Convention! pour inonder la France de ses écrits, si propres à former l'esprit et le cœur...

« Y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus odieux que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la république, quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et du comité de salut public; comme si tes saletés étaient celles de la nation; comme si un égout de Paris était la Seine (*)? »

(*) Le Vieux Cordelier, n° V.

Le comité de salut public surveillait cette lutte. Déjà, comme on l'a vu, les hébertistes avaient été réprimés. Toutefois, le moment n'était pas encore venu de frapper un coup décisif. En effet, sur quelle base fonder l'accusation? Ériger en crime leurs excès révolutionnaires était impossible. Ils eussent eu trop de complices, et des complices trop puissants. Leur athéisme! mais la majorité de la Convention y avait trempé et eût été compromise. A la nouvelle de l'arrestation de Ronsin, Collot-d'Herbois, se sentant menacé indirectement, était accouru le défendre. Il fut élargi le 2 février, ainsi que Vincent.

Pour frapper les hébertistes, il fallait un prétexte qui les isolât. Leur imprudence, accrue par le danger, ne tarda pas à le fournir. A peine libres, Vincent et Ronsin se répandirent en injures et en menaces contre la Convention. Leur hostilité prit peu à peu la forme d'un véritable complot. Ils voulaient que le gouvernement fût réduit à un tribunal suprême présidé par un grand juge, et à un conseil militaire présidé par un généralissime. Ils avaient déjà leur grand juge : c'était Pache. Une disette de viande les favorisait. La faction disposait d'ailleurs de moyens matériels assez puissants. La Commune, le club des cordeliers et les commis de la guerre, un grand nombre de sections étaient pour eux : de plus, 4,000 hommes de l'armée révolutionnaire étaient à Paris; mais la force morale lui manquait. Que pouvait un parti sans but avoué ni avouable? « L'autorité actuelle donnait trop peu de prise à leurs attaques. Ceux qui l'attaquaient et promettaient une habileté ou une énergie supérieure à la sienne, étaient des intrigants qui agissaient évidemment dans un but de désordre ou d'ambition. Telle était la conviction publique (*). »

Le comité les observait. Le 5 février, Robespierre lit à la Convention un rapport sur les principes de morale politique, rapport dirigé contre les factions en général, mais surtout contre eux. Le 26, rapport de Saint-Just dans le même sens (**).

(*) Thiers, Histoire de la révolution, t. V.
(**) « Tout le monde, dit Robespierre,

Cependant les hébertistes s'agitaient dans les sections et les sociétés populaires. Tout à coup on vit paraître dans les halles et dans les marchés des affiches annonçant que la Convention était la cause de tous la maux du peuple, qu'elle devait être totalement renouvelée, qu'il fallait choisir un chef, organiser le pouvoir exécutif. Cependant Ronsin, en grand costume de général, parcourait les prisons et dressait des listes. Le 15 ventôse, la section Marat, présidée par Momoro, s'assemble, déclare en masse qu'elle est debout, et voile le tableau de la déclaration des droits. Le soir du même jour, le club des cordeliers, après une séance tumultueuse, déclare la patrie en danger, et voile pareillement la déclaration des droits de l'homme (*). Tel avait été jusqu'alors le commencement de toutes les insurrections. Le lendemain, les insurgés se présentent à la Commune pour l'entraîner dans leur mouvement; mais la Commune hésite. Dès lors le succès de l'entreprise était fort compromis. Tout dépendait du parti que prendraient les jacobins; or ce parti n'était guère douteux. Robespierre étant malade, le comité de salut public envoya en toute hâte Collot-d'Herbois s'assurer d'eux. « Anathème, dit celui-ci, à ceux « qui demandent une insurrection! — « Oui, oui, anathème! « s'écrient tous les jacobins en masse. Momoro prit la parole; tout en avouant des faits, il essaya de désavouer toute pensée d'insurrection; mais une insurrection désavouée devient dès lors impossible. Le lendemain, Collot-d'Herbois se rendit aux Cordeliers au nom du club des Jacobins, et les ramena, quoiqu'il y eût parmi eux un grand nombre de citoyens favorables à Hébert. Dès ce moment tout fut fini.

Le 23 ventôse, Saint-Just présenta son rapport contre les factions réunies qui menaçaient la tranquillité de l'État. « Quoi! s'écria-t-il, notre gouverne- « ment serait humilié au point d'être la « proie d'un scélérat, qui a fait mar- « chandise de sa plume et de sa cons- « cience, et qui varie, selon l'esprit et « le danger, ses couleurs, comme un « reptile qui rampe au soleil! Fripons, « allez aux ateliers, allez sur les navires, « allez labourer la terre! Mauvais ci- « toyens, à qui la tâche imposée par l'é- « tranger est de troubler la paix publi- « que et de corrompre tous les cœurs, « allez dans les combats, vils artisans « des calamités, allez vous instruire « à l'honneur parmi les défenseurs de « la patrie!... Mais non, vous n'irez « point; l'échafaud vous attend. » La nuit suivante, Hébert, Vincent, Ronsin, Momoro, Mazuel, adjudant de Ronsin, furent arrêtés ainsi que le banquier étranger Kock, agioteur et ultra-révolutionnaire, chez lequel Hébert, Ronsin dînaient fréquemment et formaient tous leurs projets. Chaumette, l'évêque Gobel, auteur principal dans la grande scène d'abjuration (voy. ce mot), et Anacharsis Clootz, furent également arrêtés quelques jours après.

Leur procès commença le 1er germinal (20 mars). Les accusés étaient au nombre de dix-neuf. C'étaient Ronsin, Hébert, Vincent, Momoro, Mazuel, le banquier Kock, le jeune Lyonnais Leclerc, chef de division dans les bureaux de Bouchotte; Aucar et Ducroquet, commissaires aux subsistances, et quelques autres membres de l'armée révolutionnaire. On confondit dans la même accusation, Proli, Dubuisson, Péreyra,

« veut gouverner; personne ne veut être ci- « toyen. Où est donc la cité? Elle est presque « usurpée par les fonctionnaires. Dans les « assemblées ils disposent des suffrages et des « emplois; dans les sociétés populaires, de l'o- « pinion: tous se procurent l'indépendance et « le pouvoir le plus absolu, sous prétexte « d'agir révolutionnairement, comme si le « pouvoir révolutionnaire résidait en eux. Le « gouvernement est révolutionnaire, mais les « autorités ne le sont pas intrinsèquement. « *Rapport sur les principes de morale politique.*

(*) « Quand les coupables et leurs com- « pagnons sont impunis (il s'agit des 73 dépu- « tés du côté droit) et ne tombent pas sous le « glaive, douterez-vous encore qu'il existe une « faction qui veut abolir les droits du peuple? « Non sans doute. Eh bien! puisqu'elle existe, « puisque nous la voyons, quel est le moyen « de nous en délivrer? L'insurrection, oui « l'insurrection, et les cordeliers ne seront « pas les derniers à donner le signal qui doit « frapper à mort les oppresseurs. » Discours d'Hébert au club des Cordeliers. Séance du 4 mars.

Desfieux. Hébert et Momoro se lamentaient ; Ronsin leur dit : « Lorsqu'il fallait agir vous avez verbiagé ; maintenant sachez mourir. » A peine daigna-t-on traiter Hébert sérieusement ; on le couvrit de honte en produisant au grand jour ses escroqueries.

Ils furent exécutés le 4 germinal. Ronsin et Clootz montrèrent jusqu'au dernier moment beaucoup de sang-froid ; Hébert, hué par le peuple le long de la route, perdit plusieurs fois connaissance, et mourut lâchement.

«Ainsi, dit M. Thiers, furent sacrifiés ces misérables à l'indispensable nécessité d'établir un gouvernement ferme et vigoureux. Et ici, le besoin d'ordre et d'obéissance n'était pas un de ces sophismes à l'aide desquels les gouvernements immolent leurs victimes. Toute l'Europe menaçait la France, tous les brouillons voulaient s'emparer de l'autorité, et compromettaient le salut public par leurs luttes. Il était indispensable que quelques hommes plus énergiques s'emparassent de cette autorité disputée, l'occupassent à l'exclusion de tous, et pussent ainsi s'en servir pour résister à l'Europe (*). »

Pour ne pas rompre l'enchaînement des faits, nous avons omis de mentionner une circonstance fameuse de la vie d'Hébert. Nous voulons parler de sa hideuse conduite lors du procès de Marie-Antoinette, conduite dont Robespierre fut révolté. Chargé d'interroger le jeune dauphin, il lui adressa des questions et lui dicta des réponses d'une telle monstruosité, qu'il fallait, pour en concevoir la pensée, la réunion du cœur le plus bas à l'imagination la plus obscène. « Hébert, dit un biographe, était petit, fluet, d'une figure jolie et spirituelle ; c'était un des élégants de l'époque révolutionnaire, personne ne mettait plus de soin à sa toilette. » Selon Paganel, c'était un homme de mœurs douces dans la vie privée. A travers leur cynisme ignoble, ses écrits ne manquaient ni de verve, ni d'originalité.

La condamnation d'Hébert et de ses complices n'anéantit point le parti des hébertistes. Le nombre des hommes qui cherchaient à pousser la révolution dans tous les excès, et à en tirer parti, était plus considérable qu'on ne le pensait ; ceux qui venaient de payer de leur tête leurs menées anarchiques étaient les âmes damnées plutôt que les chefs du parti ; ceux-ci, retranchés à la Convention, dans les comités, savaient, sans se compromettre, diriger les fils de la conspiration. Ils échappèrent alors à la vindicte publique ; et quand, plus tard, le véritable parti révolutionnaire, celui qui voulait sincèrement la république légale, régulière, et pure de toute sorte d'excès ; quand le parti que dirigeait Robespierre voulut leur demander à leur tour un compte sévère de leur conduite, ils le renversèrent, et, en se joignant aux contre-révolutionnaires, ils assurèrent leurs succès. (Voyez THERMIDOR [journée du 9]; BILLAUT-VARENNES, COLLOT-D'HERBOIS, FOUCHÉ, TALLIEN, etc.)

HECQUET (Philippe), célèbre médecin, naquit à Abbeville en 1661, entra en 1688 à Port-Royal des Champs, passa plusieurs années dans cette retraite, s'occupant à la fois de pratiques religieuses et d'études scientifiques, devint professeur de médecine légale à la faculté de Paris, puis, en 1712, régent de cette même faculté, donna plusieurs ouvrages importants, et mourut en 1737 chez les carmélites de la rue Saint-Jacques, où il passa les dix dernières années de sa vie.

HEDDERSDORF (combats d'). Dans la nuit du 1er au 2 juillet 1796, une troupe de grenadiers français, abordant à la rive droite du Rhin, où six bataillons autrichiens occupaient la vallée de Neuwied, en chassa l'ennemi, puis s'élança vers une redoute que les Autrichiens avaient élevée en avant d'Heddersdorf, et y pénétra, tandis qu'un détachement, conduit par le chef de bataillon Winton, attaquait avec non moins de valeur le village même d'Heddersdorf, et s'en emparait.

— Le 18 avril 1797, Heddersdorf vit encore les Français aux prises avec les Autrichiens ; mais ce combat se rapporte à la bataille de Neuwied.

HÉDÉ, petite ville de l'ancienne Bretagne, aujourd'hui du département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes, peuplée de 850 habitants.

(*) Histoire de la révolut., t. V, p. 330.

Dès le douzième siècle, le château d'Hédé, qui a donné naissance à la ville, était une forteresse importante. Le roi d'Angleterre Henri Ier le prit, en 1154, au duc Conan, qui s'en rendit de nouveau maître l'année suivante. Henri II l'assiégea en 1168, et s'en empara par capitulation après une vigoureuse résistance.

En 1597, il était gardé par les troupes du duc de Mercœur, qui ravageaient de là les campagnes voisines. Henri IV en ordonna la démolition en 1599. Il n'en reste plus que les murs d'enceinte en granit, et un pan de muraille de 60 pieds de haut.

La ville de Hédé possédait avant 1789 une sénéchaussée royale, une municipalité ayant droit de députer aux états de Bretagne une subdélégation. Il s'y exerçait plusieurs juridictions.

HEDELIN (François), abbé d'Aubignac, naquit à Paris en 1604, d'un avocat au parlement, et de Catherine Paré, fille du célèbre chirurgien. Professeur du duc de Fronsac, neveu de Richelieu, il fut pourvu de l'abbaye dont le nom sert quelquefois à le désigner, et de celle de Mainac, se lia où se brouilla avec tous les beaux esprits de son temps, Corneille, Ménage, Richelet, etc., prêcha, traita de la poétique, fit des romans profanes et allégoriques, des pièces de théâtre, des sonnets, et n'acquit, malgré son érudition, que la renommée d'un pédant. Il mourut à Nemours en 1676.

HÉDOUVILLE (Gabriel-Marie-Théodore-Joseph, comte d'), lieutenant général, pair de France, etc., naquit à Laon en 1755. En septembre 1793, il obtint le grade de général de brigade. Après la bataille d'Hondschoote, il partagea l'accusation de son collègue Houchard, et fut néanmoins acquitté. Promu plus tard au grade de général de division et de commandant en chef de l'armée des côtes de l'Ouest (1797), il fut envoyé à Saint-Domingue en 1798, et en revint pour calmer la *seconde chouannerie*. Quoique nous ne partagions pas l'enthousiasme de quelques écrivains pour cette campagne, il paraît cependant que la douceur d'Hédouville et ses moyens conciliateurs furent assez efficaces. En 1801, il fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et devint, en 1804, chambellan, sénateur, etc. Cependant, le 1er avril 1814, il vota la déchéance de Napoléon. Élevé à la pairie par la restauration, il ne parut que rarement à la chambre, et mourut en 1825.

HEIDELBERG (prises d'). Cette ancienne capitale du bas Palatinat fut occupée par les Français en 1688, sans avoir opposé de résistance, et ne souffrit nullement de cette attaque. Mais l'année suivante, quand le maréchal de Duras fut chargé de dévaster le Palatinat, elle partagea le sort de Manheim, de Spire, de Worms, etc. Enfin, le 21 mai 1693, elle fut encore attaquée par les maréchaux de Lorge et de Choiseul. Le gouverneur terrifié se retira au château avec 15,000 habitants, sans essayer de capituler. On traita Heidelberg comme une ville prise d'assaut; le pillage fut affreux, et bientôt le château dut se rendre.

HEIDENHEIM (combat et prise d'). Voy. GIENGEN.

HEIDUQUE, sorte de domestique vêtu à la hongroise, dont l'usage en France date de 1691, où des déserteurs hongrois s'attachèrent au service de quelques officiers de marque.

HEILSBERG (combat de).—Le 10 juin 1807, un combat meurtrier eut lieu entre les armées française et russe, aux environs et dans les retranchements de cette ville prussienne, située sur l'Aller. Nos troupes avaient culbuté plusieurs divisions ennemies, mais sans obtenir d'avantage positif. A neuf heures du soir, on se battait encore sur toute la ligne avec le plus grand acharnement. Le lendemain, l'empereur fit ses dispositions pour une bataille décisive; mais les Russes se retirèrent sur la rive droite de l'Aller. L'armée française entra dans Heilsberg, le 12 juin.

HEIM (François-Joseph), peintre d'histoire, est né à Belfort, département du Haut-Rhin, le 16 décembre 1787. Il devait d'abord suivre la carrière des armes; mais son goût pour la peinture détermina son père à le diriger vers l'étude des beaux-arts. Il vint à Paris, en 1803, étudier l'art de la peinture, sous la direction de M. Vincent, et obtint, dans le cours de

ses études aux écoles spéciales tous les prix d'émulation. M. Heim remporta, en 1806, le deuxième grand prix, et en 1807, le premier grand prix. Arrivé à Rome comme pensionnaire du gouvernement, il y fit divers ouvrages qui obtinrent les suffrages de la classe des beaux-arts de l'Institut, et qui font partie de plusieurs musées de France. De retour à Paris, en 1812, il reçut, à l'exposition publique de cette même année, au Louvre, une grande médaille d'or de première classe. Depuis, à toutes les expositions publiques, M. Heim a obtenu des succès plus ou moins marqués, en exposant un grand nombre d'ouvrages qui ornent des églises et des palais royaux. Plusieurs grandes médailles lui furent encore décernées, notamment à l'exposition de son tableau du Martyre de saint Cyr et de sainte Juliette, sa mère, qui est placé à l'église de Saint-Gervais, à Paris. M. Heim fut nommé membre de la Légion d'honneur en 1824. Il a été chargé depuis de l'exécution d'un très-grand plafond, au musée du Louvre, qui obtint le succès le plus complet. Il exposa en même temps, au salon de 1827, un tableau représentant le roi distribuant des récompenses aux artistes au salon de 1824. M. Heim fut admis à l'Institut, Académie des beaux-arts, le 19 décembre 1829, en remplacement de M. Regnault.

HEINFELD (combat d').—Le 17 août 1796, Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, poursuivant sur la Rednitz une armée autrichienne, dirigea la division Championnet sur le village de Heinfeld. Pendant que Ney se battait à Sulzbach, le général Championnet s'était aussi engagé avec les troupes chargées de défendre les villages d'Heinfeld et d'Hopperg, et, après un combat fort vif, les en avait chassées.

HELDER (combat du). — Le 26 août 1799, une escadre anglaise, portant une armée de 20,000 hommes, vint mouiller sur la côte de la Nord-Hollande. Le 27, à 3 heures du matin, 10.000 hommes commencèrent à debarquer sur la presqu'île du Helder. Brune, qui commandait l'armée gallo-batave, avait confié la défense de cette partie des côtes au général hollandais Daendels. Celui-ci s'efforça en vain de mettre obstacle au débarquement des Anglais, dont le nombre augmentait continuellement. Il crut devoir abandonner la presqu'île, après un combat acharné, engagé à 4 heures du matin, et qui ne s'était terminé qu'à 6 heures du soir. Notre perte s'éleva à 1,400 hommes; celle de l'ennemi fut un peu moins forte.

HÉLÉNA. Le poëte Sidoine Apollinaire nous a conservé le souvenir d'un des combats livrés par les Romains d'Aétius aux Francs de Clodion, dans le voisinage de cette ville, vers 447. Nous transcrirons ici l'analyse que M. Augustin Thierry a donnée du récit fait par le poëte-évêque, parce qu'elle contient un document historique des plus curieux. « Les Francs aux ordres de Clodion étaient campés auprès d'un bourg appelé Héléna. Ils avaient placé leur camp, fermé par des chariots, sur des collines, près d'une petite rivière, et se gardaient négligemment, à la manière des barbares, lorsqu'ils furent surpris par les Romains sous les ordres d'Aetius. Au moment de l'attaque, ils célébraient, par des fêtes et des danses, le mariage d'un de leurs chefs. On entendait au loin le bruit de leurs chants, et l'on voyait la fumée des feux où cuisaient les viandes du banquet. Tout à coup, les légions commandées par Majorien débouchèrent en files serrées, et au pas de course, par une chaussée étroite et un pont de bois qui traversait la rivière. Les barbares eurent à peine le temps de prendre leurs armes et de former leurs lignes. Enfoncés et obligés à la retraite, ils entassèrent pêle-mêle, sur leurs chariots, tous les apprêts de leur festin, des mets de toute espèce, de grandes marmites parées de guirlandes; mais les voitures, avec ce qu'elles contenaient, et l'épousée, aussi blonde que son mari, tombèrent entre les mains des vainqueurs. » Ce combat eut lieu vers 447, et força Clodion à repasser dans la Germanie barbare, suivant les uns, ou à se retirer seulement du côté de Tongres, selon d'autres, dont le sentiment est plus plausible. On ne sait pas au juste où Héléna était située. Quelques géographes la placent à Lens (Pas-de-Calais), et d'autres au vieil Hesdin.

Digitized by Google

HELGAUD (Helgaldus ou Helgaudus), moine de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, lequel mourut vers 1048, laissant la seule biographie que nous ayons des premiers rois capétiens, l'*Epitome vitæ Roberti regis*. « L'harmonie, dit M. Ampère, est parfaite entre le sujet, l'ouvrage et l'auteur. C'est une sorte de biographie monacale, écrite par un auteur moine, dont le héros est un roi moine. On n'y raconte pas des guerres, mais des pèlerinages et des miracles. » L'ouvrage est écrit d'un style diffus; mais il renferme des particularités curieuses, noyées au milieu de détails insipides. L'*Epitome* a paru en 1577, avec la vie de Louis IX, par Guillaume de Nangis, puis en 1596 dans la collection de Pithou, et enfin dans le tome IV de la collection de Duchêne. On doit encore à Helgaud une histoire de la fondation de son abbaye.

HÉLIENNE (monnaie). Le droit de battre monnaie était, à Périgueux, un sujet continuel de dispute entre l'évêque et le comte. Les espèces de ce dernier portaient le nom d'*héliennes*, parce que les premières avaient été monnayées par Héli II, qui vivait entre les années 1006 et 1031. La monnaie hélienne, ainsi que les autres pièces de Périgueux, n'a pas encore été retrouvée de nos jours. (Voy. PÉRIGUEUX [monnaies de].)

HELINAND (*Dans* ou *Dam*), l'un de nos plus anciens poëtes, naquit au douzième siècle, à Pruneroi ou Prout-le-Roi, dans le Beauvaisis. Un de ses contemporains, Alexandre de Paris, raconte que Philippe-Auguste le fit venir à sa cour. Helinand, qui avait fini par se retirer dans l'abbaye de Froidmont, vivait encore, à ce que l'on croit, en 1229. De ses nombreuses poésies, il ne nous reste plus que les *Vers de la mort*, publiés par Loisel en 1594, in-8°. Parmi ses autres ouvrages, nous nous bornerons à citer sa *Chronique universelle*, dont le manuscrit est perdu, et dont les livres XLV à XLIX, s'étendant de 634 à 1204, ont été publiés dans le tome VII de la *Bibliotheca Cisterciencis* du P. Tessier.

HÉLIOPOLIS (bataille d'). Par la convention d'El-Arich, Kléber s'engageait à abandonner l'Égypte, à condition que l'armée rentrerait en France avec tous les honneurs de la guerre. Déjà il avait rendu Catisch, Salehieh, Belbeis, lorsque le commandant des forces anglaises dans la Méditerranée, lord Keith, lui fit savoir qu'il avait l'ordre de ne consentir à aucune capitulation, à moins que l'armée française ne mît bas les armes. Pour toute réponse, Kléber adressa à l'armée la belle proclamation qui se termine par ces mots : « Soldats, on ne « répond à de telles insolences que par « la victoire ; préparez-vous à combat- « tre. » Il rappela donc à la hâte de la basse Égypte et du Saïd toutes les troupes disponibles. La situation était critique ; la sédition se propageait, et le grand vizir, fortifié d'Ibrahim-Bey et de ses mamelouks, s'approchait du Caire à la tête de 80,000 hommes. L'armée française, forte seulement de 10,000 hommes, se rangea en bataille dans la plaine de Boulac. Le général Friant commandait l'aile droite, le général Régnier, l'aile gauche ; la cavalerie, placée au centre, était sous les ordres du brave général Leclerc. A trois heures du matin, l'armée s'ébranla. Le général Régnier se porta sur Matarieh, village construit sur les ruines d'Héliopolis, où s'était retranchée l'avant-garde ennemie, forte de plus de 6,000 hommes, et maîtresse d'une artillerie considérable. Huit compagnies de grenadiers d'élite, formées sur deux colonnes, marchèrent à l'attaque des retranchements, au pas de charge, sous le boulet et la mitraille de l'ennemi. En ce moment, sortent impétueusement les janissaires ; mais, arrêtés de front par un feu vif et soutenu, ils jonchent la terre de leurs morts, et ceux que n'a pas atteints la fusillade, enveloppés de tous côtés, périssent sous la baïonnette. Les retranchements emportés, l'infanterie turque se jeta en partie dans les maisons, où elle se fit massacrer ; le reste, essayant de gagner la plaine, tomba sous le feu de la division Friant, ou fut sabré par la cavalerie.

Cependant le gros de l'armée turque s'avançait pour soutenir l'avant-garde, et prenait position entre les villages de Serikhaurt et d'El-Marek. Après quelques engagements partiels, dans lesquels notre artillerie ne tarda pas à faire taire celle de l'ennemi, les Ottomans, s'ébranlant en masse, se précipitèrent

sur le carré de droite du général Friant, qui les laissa approcher jusqu'à demi-portée de mitraille. Arrêtés par les premières décharges, ils se divisèrent en pelotons; puis abîmés bientôt par le feu continu de l'artillerie des carrés, ils se déterminèrent à prendre la fuite. Le vizir occupait le village d'El-Marek, attendant le succès de cette première attaque. Séparant alors sa cavalerie en divers groupes, il entoura l'armée française de toutes parts; mais le feu de nos carrés tint l'ennemi en respect sur tous les points. Le vizir, sans même avoir tenté une attaque sérieuse, s'enfuit précipitamment vers son camp d'El-Khanka. Nos troupes victorieuses l'y poursuivirent le jour même, et trouvèrent encore dans les camps tous les équipages, que l'ennemi, dans sa fuite précipitée, avait dû abandonner. S'étant bientôt après remises en marche, elles chassèrent devant elles l'armée vaincue jusque dans le désert.

La bataille d'Héliopolis fut livrée le 20 mars 1800.

Héloïse. Nous ne retracerons point ici tous les souvenirs que réveille ce nom si populaire. L'histoire d'Héloïse a déjà été racontée avec celle d'Abailard (voyez ce nom). Contentons-nous ici de rappeler que la nièce de Fulbert, expiant son amour par les rigueurs d'une vie austère, priant pour son époux, et ressentant encore les sourdes agitations de la passion, reçut au Paraclet quelques visites pieuses et consolantes d'Abailard, qu'elle lui survécut 24 ans, eut le bonheur de voir apporter sa dépouille au Paraclet, et mourut dans une retraite absolue, après de longues années de recueillement et de pénitence.

Les poëtes modernes qui ont fait parler Héloïse, n'ont pas donné à sa figure l'expression de profond dévouement et d'abnégation sublime qui en font un type céleste d'amour. Dans Pope, dans Colardeau, Héloïse n'est qu'une femme très-passionnée qui regrette les plaisirs qu'elle a perdus, et qui est livrée à un violent combat entre les transports du désir et la contrainte du cloître. Ce n'est pas cette Héloïse qui refusait d'épouser Abailard, pour lui conserver une réputation pure de toute faiblesse, et lui laisser une liberté de travail plus entière; qui ensuite entrait dans le monastère où Abailard lui ordonnait de se réfugier, épuisée de douleur, mais résignée, mais heureuse, dans son désespoir, de faire la volonté de celui auquel elle avait consacré sa vie. L'Héloïse de Colardeau est incapable d'arriver jamais à la foi et au calme de la vie religieuse : elle s'échappera du couvent, ou mourra dans un transport de regret amoureux. La véritable Héloïse triomphe des ardeurs de la passion sans que son cœur se dessèche, et elle meurt doublement sanctifiée par l'abnégation d'un amour terrestre et par le pur enthousiasme de l'amour divin. Les lettres latines d'Héloïse, recueillies avec celles d'Abailard, sont un rare et précieux monument tel que le moyen âge nous en a peu légué. Le style en est animé, énergique; l'érudition se mêle parfois aux élans d'une passion vraie; la latinité en est élégante pour le siècle.

Les restes d'Héloïse et d'Abailard, réunis ensemble au Paraclet, n'ont jamais été séparés malgré leurs translations diverses. Ils furent déposés au musée des monuments français à l'époque de la spoliation des églises, et c'est de là qu'ils ont été transférés au cimetière du Père-Lachaise, dans l'année 1817.

Helvétius (Claude-Adrien), philosophe et littérateur, naquit à Paris en janvier 1715. Sa famille était originaire du Palatinat, d'où elle s'était réfugiée en Hollande à l'époque des persécutions religieuses. Son grand-père, qui s'était établi en France vers 1680, y avait fait connaître les propriétés de l'ipécacuana. Son père était lui-même premier médecin de la reine et membre de l'Académie des sciences. Helvétius fit ses études au collége de Louis le Grand, où il n'eut d'abord que de médiocres succès; mais le P. Porée, qui fut son professeur de rhétorique, discerna chez lui des facultés peu communes, et lui donna des soins particuliers. Après avoir quelque temps étudié la finance près d'un oncle maternel, directeur des fermes à Caen, Helvétius, à vingt-trois ans, obtint, par la protection de la reine Marie Leczinska, une place de fermier général qui rapportait 100,000 écus. Joignant

de grands avantages physiques à ceux de la fortune, et un tempérament ardent à une âme passionnée, le jeune financier jouit, à son entrée dans le monde, de tous les genres de succès. L'entraînement du plaisir ne lui laissa toutefois jamais oublier les droits du malheur. Au nombre de ceux qui ressentirent les effets de sa générosité, on cite Marivaux, Bernard Saurin et Dumarsais. Il se lia avec les hommes de lettres les plus célèbres de son siècle, et visita dans leurs retraites, Buffon, Voltaire, Montesquieu; mais Fontenelle fut celui de ses contemporains pour lequel il professa toujours le plus d'estime. Au bout de treize ans de fonctions, Helvétius quitte sa place avec l'empressement qu'un autre eût mis à la solliciter; il se donne une compagne digne de lui en épousant mademoiselle de Ligniville, nièce de madame de Graffigny, se retire dans une terre qu'il possédait dans le Perche, et là partage son temps entre la culture des lettres et de la philosophie, et l'exercice d'une active philanthropie. Un de ses premiers essais littéraires fut, dit-on, une tragédie de *Fiesque*, qu'on ne retrouve dans aucune édition de ses œuvres. C'est en 1758 que parut le fameux livre de *l'Esprit*. Il se compose de quatre discours, où il est traité successivement de l'esprit considéré d'abord en lui-même, puis, par rapport à la société, de la source de l'esprit et des divers noms sous lesquels il se produit. Selon Helvétius, c'est à la perfection de son organisation extérieure que l'homme doit sa supériorité sur la brute. Nos facultés se réduisent à la sensibilité physique. L'intérêt, fondé sur l'amour du plaisir et la crainte de la douleur, est le mobile unique des actions. La vertu est le désir du bonheur général, désir qui n'est qu'une conséquence de l'intérêt personnel. L'estime ou l'indifférence d'un peuple pour la vertu est un effet de la forme de son gouvernement. Ce livre, dont nous laissons au lecteur à juger les hardis principes, contient des longueurs; le style n'est pas toujours exempt d'enflure; mais il est tel chapitre qu'on peut citer comme un modèle, aussi bien pour la force de la dialectique que pour la netteté de l'exposition. Cette publication suscita à Helvétius une foule d'ennemis. « L'auteur, dit madame du Deffant, avait eu le tort de révéler le secret de tout le monde. » C'est de la cour que partit le signal de la persécution. Helvétius, qui, pour complaire à sa famille, y avait acheté une charge de maître d'hôtel, n'avait pas, il est vrai, ménagé les courtisans. L'Église et le parlement prirent la défense de la superstition et de la tyrannie mises en cause. L'archevêque de Paris lança un mandement, le pape une lettre apostolique. Un arrêt du 6 février 1759 ordonna que le livre de *l'Esprit* fût brûlé par la main du bourreau. Toutefois, au milieu des attaques dont l'ouvrage était l'objet, on respecta le caractère personnel de l'auteur, dont la noblesse donnait un si formel démenti aux tendances qu'on prêtait à ses principes. En 1764 et 1765, Helvétius visita l'Angleterre et la Prusse. Le grand Frédéric le logea dans son palais, et voulut qu'il n'eût pas d'autre table que la sienne. Après son retour en France, Helvétius ne publia plus rien; mais sa maison, à Paris, était devenue le rendez-vous de tous les étrangers de distinction. Il mourut, en 1772, d'une goutte remontée. L'année suivante vit paraître deux œuvres posthumes de ce philosophe. Dans le traité intitulé *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, il donne un nouveau développement aux principes du livre de *l'Esprit*. Il y combat cette épouvantable maxime de Rousseau, que les lumières corrompent les mœurs, et dirige cette fois des attaques plus directes contre le clergé, dont les intérêts mettent, selon lui, le plus grand obstacle au perfectionnement de l'éducation morale. Dans le poëme *du Bonheur*, on remarque une versification en général élégante et facile, bien qu'il n'ait pas eu le temps d'y mettre la dernière main. Le poëte philosophe place la félicité sur la terre, dans un siècle où l'on verra se lier l'intérêt de chacun à l'intérêt de tous.

Les œuvres complètes d'Helvétius ont été publiées, en 1796, par l'abbé Lefebvre de la Roche, légataire de ses papiers. Le *Vrai système de la nature*, qui parut sous son nom à Londres en 1774, ainsi que divers écrits du même

genre qu'on lui a attribués, ne paraissent pas être sortis de sa plume.

HELVÉTIUS (madame), femme du philosophe de ce nom, naquit, en 1719, au château de Ligniville, d'une famille ancienne qui était alliée à la maison de Lorraine. En perdant son mari, madame Helvétius se retira à Auteuil, où elle se fixa pour toujours. Là, tout son temps, toutes ses pensées furent consacrés à l'amitié et à la bienfaisance. Sa maison fut jusqu'à sa mort le rendez-vous de tous les hommes célèbres de son époque, parmi lesquels on voit figurer Condillac, d'Holbach, Turgot, Franklin, Jefferson, l'abbé Morellet, et plus tard Cabanis et Destutt de Tracy. Bonaparte, à son retour d'Égypte, vint lui faire une visite : « Vous ne savez pas, » dit la veuve du philosophe à l'homme qui peut-être alors ne regardait pas le globe entier comme un domaine trop vaste pour lui, « vous ne savez pas combien « on peut trouver de bonheur dans trois « arpents de terre. » Madame Helvétius mourut à Auteuil au milieu de ses amis, le 20 août 1800 ; elle avait alors quatre-vingt-un ans.

HELVII, peuple de la Gaule narbonnaise. Sa capitale, *Alba Helviorum*, mentionnée par Pline, se retrouve à 12 kilom. de Viviers, dans un lieu nommé *Alps* ou *Aps*, où l'on découvre encore un grand nombre de restes d'antiquités, des débris d'aqueducs, de thermes, de bâtiments, des fragments de mosaïque, de colonnes, etc. Les habitants du pays appellent cette localité *le Palais*.

HÉMINAGE, *eminagium*, ou, par abréviation, *mina*, droit prélevé en nature par le seigneur sur le blé vendu, principalement au marché dans sa seigneurie; il était ainsi nommé de la mesure la plus en usage pour le blé. On appelait aussi *eminagium* la somme payée pour la conservation des grains mis en dépôt dans quelque endroit.

HÉNAULT (Charles-Jean-François), auteur de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*, naquit à Paris en 1685, d'une famille enrichie par la finance. Il fit dans le barreau un chemin rapide; il fut reçu président au parlement, en 1706, avec dispense d'âge, ensuite président en la première chambre des requêtes en 1710. Dans le monde, il déposait la gravité de magistrat pour montrer un esprit, une gaieté et une galanterie de bon ton qui plaisaient beaucoup. Ces avantages le firent réussir non-seulement dans les salons de Paris, mais à la cour. La reine le prit en affection, et lui donna la charge de surintendant de sa maison. Un jour la reine entra chez une duchesse au moment où celle-ci écrivait au président ; elle mit au bas du billet : « Devinez la « main qui vous souhaite ce petit bon- « jour. » Le président ajouta à la réponse le quatrain suivant :

Ces mots tracés par une main divine
Ne m'ont causé que trouble et qu'embarras :
C'est trop oser, si mon cœur le devine;
C'est être ingrat que ne deviner pas.

Hénault était lié avec les hommes du temps les plus célèbres par leur naissance ou par leur esprit. Il réunissait souvent une société choisie de seigneurs, de poëtes, de philosophes, de femmes aimables, dans des soupers qui étaient célèbres. Ces soupers ont été chantés par Voltaire. On voit, dans la Correspondance de Voltaire, avec quel soin il cultivait l'amitié du président. Il le félicite non-seulement sur son *Abrégé chronologique*, mais sur ses poésies, qui assurément ne valaient pas ses recherches historiques ni ses soupers. On se rappelle l'épître qui commence ainsi :

Vous qui de la chronologie
Avez reformé les erreurs ;
Vous dont la main cueillit les fleurs
De la plus belle poésie ;
Vous qui de la philosophie
Avez sondé les profondeurs,
Malgré les plaisirs séducteurs
Qui partagèrent votre vie,
Hénault, dites-moi, je vous prie,
Par quel art, par quelle magie,
Parmi tant de succès flatteurs,
Vous avez désarmé l'envie.

L'austérité du barreau n'était pas alors bien sévère, et un magistrat pouvait se permettre bien des choses quand il possédait l'art de plaire. Personne ne fut étonné de voir Montesquieu composer les *Lettres persanes* et *le Temple de Gnide*; personne ne trouva mauvais que le président Hénault fît des comédies et des chansons qu'il chantait lui-même avec beaucoup de succès. Toutes ses productions en vers sont entièrement oubliées aujourd'hui. On ne lit

plus que son *Abrégé chronologique*, qui méritait en effet une réputation durable par le tact judicieux avec lequel les événements sont choisis, par la clarté qui a présidé à leur arrangement, et par la simplicité agréable des courts récits et des réflexions heureusement entremêlées aux tables et aux nomenclatures. C'est encore aujourd'hui, que l'art historique a fait tant de progrès, un des livres d'histoire les plus substantiels et les plus utiles. Le président Hénault mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, après une vie que beaucoup de personnes regarderont comme heureuse, si le bonheur tient à la fortune, aux succès d'homme du monde, aux succès d'écrivain, aux plaisirs ingénieux de l'esprit, aux plaisirs raffinés des sens. Le président ne se plaignait que de ses maux d'estomac : c'est sur quoi Voltaire lui faisait des condoléances, et adressait pour lui des prières au dieu des épicuriens :

Qu'un bon estomac soit le prix
De son cœur, de son caractère,
De ses chansons, de ses écrits.
Il a tout : il a l'art de plaire,
L'art de nous donner du plaisir,
L'art si peu connu de jouir :
Mais il n'a rien, s'il ne digère.

L'*Abrégé chronologique* nous a paru apprécié avec beaucoup de tact et de justesse dans les lignes suivantes de M. Villemain (*) : « Au premier abord, la multitude des dates, les paragraphes secs et sans suite rebutent le lecteur ; mais poursuivez : l'instruction viendra, et avec elle le plaisir que peuvent donner la justesse et la sagacité. Beaucoup de points sont éclaircis. Les changements des mœurs et des lois sont habilement marqués, et l'auteur, sans jamais peindre les événements, et presque sans les raconter, les fait bien comprendre. Les chapitres qui terminent l'histoire de la première et de la seconde race renferment, en peu de mots, beaucoup de saine érudition. Le président a parfois des résumés pleins de force et des portraits habilement touchés. Il avait beaucoup étudié un des modèles du genre, Velleius Paterculus, et il l'imite, tout en restant plus naturel et plus simple. Il suffit de rappeler son portrait du cardinal de Retz, ingénieux autant qu'expressif, et tout parlant de ressemblance. Le président, par ses traditions de famille, son éducation, ses études, était un homme du siècle de Louis XIV. Aussi, dans ses réflexions sur cette grande époque, a-t-il des traits singulièrement heureux et justes. Quant à la philosophie, si, dans l'histoire, on entend par ce mot l'indépendance de jugement et l'esprit de liberté, ne lui en demandez pas. Malgré sa robe de magistrat, il incline visiblement pour le pouvoir absolu, et il en regarde les empiétements illimités comme autant de droits inaliénables, suspendus dans les mauvais jours du moyen âge, mais que les rois de la troisième race, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XV, ont successivement et heureusement reconquis. Ainsi, peu de souci des libertés municipales, peu de détails sur les états généraux, nul penchant pour la réforme. C'est le contrepied de l'ouvrage plus patriotique, mais beaucoup moins savant, de Thouret. »

(*) Littérature du dix-huitième siècle.

Voltaire a fait au président Hénault l'honneur de le placer dans la galerie d'écrivains qui termine son *Siècle de Louis XIV*. Il dit, dans la notice qu'il lui consacre : « Il a été dans l'histoire ce que Fontenelle a été dans la philosophie : il l'a rendue familière. »

Hénault avait été reçu de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres.

Henduis, nom porté par les chefs électifs des anciens Bourguignons. On prétend que vers 413 Gondicaire substitua à ce pouvoir précaire le pouvoir et le titre de *roi*.

Hennebon, petite ville maritime du département du Morbihan, située à huit kilom. de Lorient, son chef-lieu d'arrondissement, peuplée de 4,477 hab.

Située sur le flanc d'une colline dominant le cours du Blavet, où elle a un port, et dont les eaux remplissaient ses fossés, cette ville, avant l'établissement de Port-Louis (1590), était une place forte importante, et faisait un commerce assez étendu. Au quatorzième siècle, elle fut le théâtre de plusieurs opérations militaires, que Froissard nous a racontées avec de grands détails. Les partisans de Charles de Montfort

s'en emparèrent en 1341; Charles de Blois l'assiégea la même année; mais la place était défendue par l'héroïque Jeanne de Montfort, « femme vaillante et hardie, dit l'historien d'Argentré, autant que nul homme, qui combattoit par terre et par mer, tout de même assurance; et, quant au conseil, savoit dresser une bataille, garder une ville, traiter avec les princes. » Son intrépidité électrisa tous les cœurs; les femmes mêmes se mêlèrent parmi les soldats, « et portèrent des pierres aux créneaux pour jeter aux ennemis (*). » Cependant, l'évêque de Léon, qui se trouvait dans la ville, engageait les habitants à parlementer. On allait se rendre, quand l'arrivée d'un renfort anglais força les Français à lever le siége.

Charles de Blois reparut devant la place l'année suivante. Les assiégés, rassurés par la présence de la comtesse et le succès de leur première défense, criaient du haut des murs à ses troupes : « Vous n'estes mie encor asses : « allés quérir vos compagnons qui dor- « ment aux champs de Quimperlé. » Bientôt Amaury de Clisson et l'Anglais Gautier de Banni firent une sortie victorieuse, et les assiégeants se retirèrent de nouveau. Ce fut au château d'Hennebon, dont il reste encore deux fortes tours, jointes par une courtine, que Montfort vint mourir en 1345.

En 1373, du Guesclin enleva Hennebon, et passa toute la garnison anglaise au fil de l'épée. Deux siéges, qu'elle soutint pendant la ligue, sont les derniers traits saillants de son histoire. Le prince de Dombes, lieutenant général du roi en Bretagne, la prit d'assaut, le 2 mai 1590, après une résistance opiniâtre; mais, le 5 novembre suivant, Mercœur vint lui-même l'investir avec des troupes espagnoles et des vaisseaux munis d'une bonne artillerie. Au bout de six semaines, Hennebon capitula, et le duc la garda jusqu'à la paix.

On voit encore des restes des anciennes murailles bordées d'un parquet à mâchicoulis. L'église, qui date du milieu du quatorzième siècle, est d'un gothique assez élégant.

(*) Voyez Froissard, liv. 1, ch. 173.

HENNECOURT (bataille de), livrée le 24 mai 1642. Les villes de Lens et de la Bassée venaient de se rendre aux Espagnols. « Alors, dit Montglat, le maréchal de Guiche se posta à Hennecourt, sur l'Escaut, pour défendre le Vermandois, la Tiérache et la Champagne. Dès que don Francisco de Melos l'eut appris, il marcha droit au maréchal avec toute son armée, deux fois plus forte que l'autre..... Celui-ci n'avoit qu'à passer la rivière, qui est fort petite, pour se mettre à couvert; mais, quoi qu'on lui représentât, il ne le voulut jamais, disant qu'il savoit bien ce qu'il avoit à faire; et, au lieu de se retirer, il fit mettre ses troupes en bataille, et attendit de pied ferme les Espagnols, qui l'attaquèrent de tous côtés, emportèrent ses retranchements, taillèrent en pièces son infanterie, prirent son canon et son bagage, et mirent en fuite sa cavalerie, qui se sauva au Catelet et à Saint-Quentin.... Cette déroute fit parler le monde différemment; même il y en eut qui crurent que le maréchal avoit eu ordre du cardinal de se laisser battre pour intimider le roi, et lui faire voir la nécessité où il étoit de se servir de lui dans les brouilleries qui étoient alors entre lui et M. le Grand....

« Don Francisco de Melos, au lieu de poursuivre sa victoire, tourna tout court devers le Rhin pour fortifier l'armée impériale, qui avoit besoin de secours contre le maréchal de Guébriant et contre le prince d'Orange (*). »

Des dix à douze mille hommes qui composaient l'armée de Guiche, à peine put-on en rassembler seize cents. Le reste avait été tué ou s'était dispersé. Cette bataille, qui aurait pu avoir des suites si désastreuses, n'est pas la seule perdue par l'inhabileté ou la trahison d'un membre de la famille des Grammont. (Voyez GRAMMONT, ETTINGEN et FONTARABIE.)

HENNEQUIN (Aymar), évêque de Rennes, mort en 1596, fut un des plus ardents partisans des Guises et de la ligue, ainsi que son frère, conseiller au parlement de Paris.

(*) Mémoires de Montglat, huitième campagne, année 1642.

Hennequin (Jacques), chanoine de Troyes, sa patrie, habile docteur et professeur de Sorbonne, mort à Troyes en 1660. Il avait formé une bibliothèque choisie de dix à douze mille volumes, dont il disposa de son vivant en faveur de sa ville natale, en la léguant aux cordeliers, à condition qu'elle serait ouverte au public trois jours par semaine. Il légua de plus une rente de 400 livres aux mêmes religieux, à la charge de remplacer à leurs frais les livres qui se trouveraient perdus.

Hennequin (P. A.), peintre d'une réputation distinguée, naquit à Lyon, en 1763. Le goût qu'il montra dès son enfance pour le dessin engagea ses parents à l'envoyer à Paris, où il fut reçu à l'école de David, et devint un des meilleurs élèves de ce grand peintre. Il obtint le grand prix de peinture, et fut envoyé à Rome aux frais du gouvernement. Là, ses opinions républicaines lui firent courir de grands dangers : il se trouva compromis dans une affaire qui l'obligea bientôt à quitter Rome et l'Italie. Ce ne fut qu'après de nombreuses tentatives et mille difficultés qu'il parvint à rentrer en France. Il alla se fixer à Lyon, où la chaleur de ses sentiments le rejeta dans de nouveaux périls, et faillit cette fois lui coûter la vie. Mis en prison peu après le 9 thermidor (27 juillet), il aurait infailliblement partagé le sort de ses compagnons d'infortune, qui furent tous massacrés, s'il n'était parvenu à s'échapper. Il vint alors se réfugier à Paris, où il ne tarda pas à être incarcéré, et il aurait été traduit devant la commission du Temple, si des amis puissants et un ministre ami des beaux-arts n'avaient sollicité pour lui.

Cette épreuve l'éloigna enfin de la carrière politique. Il rappela à lui ses premiers goûts et le souvenir de ses succès, et bientôt il consacra par un beau tableau des sentiments qu'il s'était condamné à taire, mais non pas à étouffer; il peignit le *Triomphe du peuple français, ou le 10 août*, allégorie relative à cette journée célèbre. Dans le courant de l'an IX, le gouvernement ayant proposé pour prix de peinture aux artistes français le *Combat de Nazareth*, il fut un des quatre peintres qui concoururent pour ce prix, et le premier qui envoya au comité l'esquisse de cette bataille, exposée l'année suivante dans la galerie d'Apollon. Hennequin représenta le moment où l'avantage du combat livré au pied du mont Thabor reste encore indécis. Cette esquisse fut généralement approuvée par les connaisseurs et les artistes. On y reconnut beaucoup de mouvement dans les figures, de l'énergie et du sentiment dans les groupes, de la vérité et du large dans les costumes; mais le lieu de la scène ne parut pas assez exact, le ton local trop roux, et ce fut Gros qui obtint le prix.

Le tableau le plus marquant d'Hennequin se trouve dans la galerie du Louvre : c'est *Oreste poursuivi par les furies, après le meurtre de sa mère*. Dans ce tableau se retrouvent toutes les qualités et tous les défauts du peintre; un sentiment dramatique très-puissant, un grand mouvement dans les figures, mais aussi peut-être un peu trop d'exagération et une couleur fausse et mal ordonnée. C'est cependant une des belles pages de notre école. On a d'Hennequin un grand nombre de dessins et beaucoup de gravures; il a fait aussi au Musée un plafond estimé.

A la rentrée des Bourbons en France, il s'éloigna de Paris, et alla demeurer à Liége, où il sut employer avantageusement son burin et ses pinceaux. Entre autres ouvrages, il entreprit un tableau d'une grande dimension, dont le sujet est tiré de l'histoire même des Pays-Bas; c'est le *dévouement de trois cents citoyens de Franchimont*, qui périrent tous, en défendant leur ville et leurs foyers. Hennequin reçut du gouvernement belge et du prince d'Orange les encouragements nécessaires pour achever cette composition, dont lui-même a gravé l'esquisse. En 1824, il alla habiter Tournay, et envoya, l'année suivante, à l'exposition de Lille : *Socrate au milieu de ses principaux disciples; Catherine de Lalain*; un *Paysage historique*. On peut reprocher à cet artiste, comme on l'a reproché souvent à Jules Romain, dont il affectionnait particulièrement le talent, d'avoir négligé, pour la pureté du dessin et l'ensemble de la composition, les autres parties de

l'art, et de pécher surtout par le ton forcé de son coloris, comme par la fausse dégradation de ses lumières.

HENNIN. Trois seigneuries du Mâconnais furent érigées en comtés d'Hennin, par lettres de l'an 1730.

HENNIN. Voyez COIFFURE.

HENRI Ier, roi de France, était le troisième fils de Robert II. L'aîné, Hugues, étant mort en 1025, et le second, Eudes, se trouvant imbécile, dit-on, et incapable de régner, Robert résolut de s'associer Henri, déjà duc de Bourgogne. La couronne fut mise sur la tête du jeune prince dans l'église de Reims, en présence de plusieurs évêques et abbés, et en présence des comtes de Champagne et de Poitiers, le jour de la Pentecôte, 14 mai 1027. Cependant la reine Constance avait insisté pour que l'on couronnât de préférence son fils cadet, Robert. Elle prétendait, non sans raison, comme la suite le prouva, que Henri était en même temps dissimulé, paresseux et mou, et qu'il ressemblerait à son père par sa négligence dans le gouvernement du royaume.

La discorde semée ainsi entre les deux frères ne fut pas de longue durée. Ces princes se réunirent, dit Glaber, à cause de l'insolence de leur mère, et commencèrent à envahir de concert les bourgs et les châteaux du roi Robert, qui ne survécut pas longtemps à ces tristes épreuves.

A peine le bon roi eut-il fermé les yeux (20 juillet 1031), que la querelle se ralluma entre la reine et son fils aîné. Henri, destiné à sommeiller trente ans sur le trône, dut implorer, pour s'y affermir contre Constance et son puissant allié Eudes II, comte de Champagne, le secours du duc de Normandie, Robert le Diable. La paix fut conclue au bout de quelques mois, mais sans que le comte Eudes fût compris dans le traité. Avec l'aide des Normands et de Baudouin de Flandre, Henri guerroya encore quelque temps contre lui. Avec la pacification qui intervint en 1033 ou 1034, se termina à peu près la carrière d'activité du roi de France, incapable de protéger ses sujets ou lui-même. Dès lors on n'est plus guère informé de l'existence de Henri que par les chartes qu'il accorda de temps en temps aux monastères. Le beau rôle appartenait aux grands vassaux. L'attention de l'Europe se portait sur les révolutions du royaume d'Arles, des comtés de Champagne et d'Anjou, et du duché de Normandie.

Tandis que le *roitelet* Henri (ainsi l'appelle la chronique d'Anjou) laissait échapper de ses mains jusqu'à l'autorité qu'il tenait de ses aïeux comme comte de Paris et d'Orléans, les peuples eurent à souffrir d'effroyables calamités, une famine de trois ans et les excès des guerres féodales toujours renaissantes, malgré l'institution de la *paix de Dieu*. Ce furent surtout les comtes de Blois et de Champagne qui inquiétèrent le faible Henri, en poussant à la révolte Eudes l'imbécile. Il fallut que le comte d'Anjou aidât le roi son suzerain à vaincre ces deux seigneurs. Ensuite Henri, excité par Geoffroi Martel (voyez ce mot), guerroya plusieurs fois contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, jusqu'à ce que, dégoûté de ses revers, il pliât devant le génie de son ennemi, et conclut avec lui, en 1059, une paix qui ne fut plus rompue pendant le peu de temps que vécut encore le roi de France.

L'histoire privée de Henri est restée aussi obscure que son histoire politique est nulle. Fiancé à Mathilde, fille de l'empereur Conrad le Salique, laquelle mourut en 1034, sans avoir vu la France ni son époux, puis marié pendant huit ou neuf ans au moins avec une autre Mathilde, nièce de l'empereur Henri III, il était devenu veuf en 1044, sans avoir eu d'enfant mâle. Il résolut alors d'envoyer chercher une femme aux extrémités de l'Europe, en Russie. Il épousa vers 1051, dans une cour plénière des seigneurs du royaume, Anne, fille du tzar Iaroslaf. (Voy. ANNALES, t. Ier, page 166.) De cette étrangère, il eut trois fils : Philippe, son successeur, né en 1053, Robert, mort en bas âge, et Hugues, devenu comte de Vermandois. Quand Philippe eut sept ans, son père se l'associa solennellement. Peu de mois après cette cérémonie, le roi Henri tomba malade, et il mourut le 4 août 1060, recommandant son fils aîné et son royaume au comte de Flandre.

Henri avait été le témoin passif de

tous les grands changements de son époque. « Il avait vu l'influence de l'Empire s'affermir dans l'intérieur des Gaules, en Lorraine et en Flandre ; le duché de Normandie assurer son indépendance et prendre une attitude menaçante ; les hérésies pulluler, puis être réprimées par des supplices ; l'Église enfin s'organiser en dehors de l'État, et s'armer contre l'autorité temporelle. Quoiqu'il n'eût pas été constamment inactif, il n'avait rien aidé, ni rien empêché (*). »

HENRI Ier (monnaies de). Ainsi que les autres rois de la race capétienne antérieure à Philippe-Auguste, Henri Ier n'a frappé que des deniers de billon. Ces deniers sont fort rares. On n'en connaît que de quatre villes, *Paris*, *Sens*, *Mâcon* et *Châlon*, ce qui ne veut pas dire que Henri Ier n'a frappé monnaie que dans ces villes ; car on sait positivement qu'il possédait, en outre, l'atelier monétaire de *Montreuil-sur-Mer*, celui d'*Orléans*, et bien d'autres qui, comme ceux de *Château-Landon* et de *Compiègne*, faisaient partie du patrimoine de Hugues Capet ; mais, par suite de différentes circonstances, certaines monnaies, comme celles d'Orléans, par exemple, ne portaient, à cette époque, aucun nom royal (voy. ORLÉANS [monnaies d']), et d'autres ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Le denier frappé à Sens porte, du côté de la croix, le nom de cette ville, SENONIS CIVITAS, et au revers, HENRICVS en légende, et dans le champ le mot REX. Cette légende, ou une légende analogue, se trouve au revers d'un grand nombre de deniers, depuis Charles le Simple jusqu'à Louis VI. Faut-il en conclure que tous ces deniers sont des monnaies vraiment royales ? Nous ne le pensons pas ; car on trouve, à la même époque, dans les lieux où ces monnaies ont été frappées, des monnaies locales, bien caractérisées, et qui ne diffèrent de celles-là que par l'absence de cette légende. La monnaie de Paris porte un type local ; on y lit : PARISIVS CIVITAS, du côté de la croix ; au revers, HAINRICVS REX, et dans le champ, l'A et l'ω. Sur les pièces de Châlon, on voit le nom du roi autour de la croix, et au revers, CAVILONO CIVITA, autour d'un B, initiale de *Burgundia* ; sur celles de Mâcon, deux croix, et en légende HENRICVS REX—MATISCENSIS. Nous sommes persuadé que ces deux pièces ne sont réellement pas royales, mais qu'elles ont été frappées par des barons, forcés d'inscrire sur leurs espèces le nom du roi ; car Châlon-sur-Saône ni Mâcon ne faisaient alors partie du domaine royal.

(*) Sismondi, Hist. des Français, t. IV, p. 308.

HENRI II, roi de France, fils de François Ier et de Claude de France, né à Saint-Germain en Laye, le 31 mars 1518, épousa Catherine de Médicis en 1533, et monta sur le trône le 31 mars 1547. Il ne tenait de son père que sous le rapport des qualités physiques, développées chez lui aux dépens des facultés intellectuelles. Indolent d'esprit, « il étoit, dit Théodore de Bèze, tant plus aisé à tromper, de sorte qu'il ne voyoit et ne jugeoit que par les yeux, oreilles et avis de ceux qui le possédoient. » Le connétable de Montmorency, les Guises et d'Albon de Saint-André associèrent leurs ambitions sous les auspices de Diane de Poitiers, pour exploiter en commun la France.

Le prince débonnaire ne savait comment partager la curée, pour satisfaire tous ces affamés, à qui rien n'échappait (voyez COUR, FAVORIS et GUISE) au milieu de la réaction contre les hommes et les actes du règne passé.

« A la révolution de cour qui suivit la mort de François Ier, correspondirent des modifications dans la politique extérieure qui n'y perdit, on doit en convenir, ni en activité, ni en énergie... Les premiers actes du nouveau gouvernement révélèrent la résolution de soutenir hardiment les intérêts et la dignité de la France, à la fois contre l'Angleterre et l'Empereur... Les agents français exhortaient le sultan à rompre sa trêve avec Charles-Quint, remuaient Gênes, Naples, le Milanais, la Toscane (*). » Enfin Henri avait même passé en Piémont (1548) pour profiter de ces intrigues, quand les nouvelles de quelques troubles intérieurs le forcèrent de quitter Turin, après avoir réuni à la couronne le marquisat de Saluces.

(*) Henri Martin, Histoire de France.

Les hostilités éclatèrent ensuite contre les Anglais, jusqu'à ce que la restitution de Boulogne fût devenue la condition principale de la paix proclamée le 24 mars 1550 entre la France, l'Angleterre et l'Écosse (voyez ce dernier mot). Henri, ou plutôt ses conseillers, profitèrent de cette paix pour agir contre l'Empereur; car si le gouvernement français offrait au dedans de tristes spectacles de corruption et de cruauté, sa politique extérieure était du moins active et ferme. La lutte s'engagea en 1551 sur plusieurs points. Henri renoua des alliances avec les protestants d'Allemagne, et s'unit, pour la défense de la liberté germanique, à Maurice de Saxe et aux princes de Brandebourg, de Hesse et de Mecklenbourg.

Metz, Toul et Verdun, enlevés par surprise, ouvrirent leurs portes au roi, qui occupa la Lorraine et pénétra dans l'Alsace et le Luxembourg. Mais bientôt les princes allemands ayant fait leur paix séparée avec Charles-Quint, Henri II resta seul contre cet empereur, qui parut à la tête d'une armée nombreuse devant Metz, défendue par François de Lorraine, duc de Guise. Charles-Quint, forcé de lever le siége, croit réparer la honte de cet échec en pillant et ravageant la Picardie; Henri défait l'armée impériale, en 1554, à la bataille de Renti. L'épuisement des puissances belligérantes amena la conclusion d'une trêve de cinq ans, signée à Vaucelles le 5 février 1556; mais la guerre recommença l'année suivante. Philippe II, roi d'Espagne par l'abdication de son père Charles-Quint, ayant envoyé en Picardie une armée de 40,000 hommes, l'armée française fut battue complétement à la journée de Saint-Quentin, le 10 août 1557. Le connétable de Montmorency, commandant en chef, l'amiral de Coligny, le comte de Montpensier et le maréchal de Saint-André restèrent prisonniers.

La prise de Calais par le duc de Guise effaça le souvenir de cette défaite, et mit fin aux conquêtes de l'Angleterre. Mais la défaite de Gravelines vint ensuite déterminer Henri à la paix de Cateau-Cambrésis, où il perdit les avantages qu'il commençait à reprendre sur l'Espagne.

Les guerres extérieures semblaient terminées pour longtemps; les quatre villes récemment conquises fermaient les portes du royaume du côté de l'Allemagne et de l'Angleterre; mais les guerres intérieures, les troubles religieux allaient commencer. Henri II étendit la persécution contre les réformés, et la régularisa par l'intervention de la loi (voyez Edits). Il cherchait même des victimes parmi les conseillers du parlement (voyez Bourg [Anne du]), et méditait d'étouffer l'hérésie par de nouvelles rigueurs, quand la mort le surprit.

Le 5 février 1559, la seconde fille du roi, Claude, avait été mariée au jeune Charles, duc de Lorraine; le contrat de mariage de Philippe, roi d'Espagne, avec la fille aînée de Henri, Élisabeth de France (voyez ce mot), avait été signé le 20 juin, et celui de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, avec Marguerite de France, sœur du roi, le 27 du même mois. Le 29, au milieu des fêtes du double mariage qui devait consolider la paix, Henri voulut courir une lice contre Montgommery, son capitaine des gardes. On sait qu'il reçut alors un éclat de lance dans l'œil, et qu'il mourut de la blessure le 10 juillet 1559, âgé de quarante ans trois mois et onze jours, après un règne de douze ans et trois mois. Quatre fils et trois filles lui survécurent. L'aîné, appelé à lui succéder sous le nom de François II, était âgé de quinze ans et demi.

Outre François II, Louis (mort jeune), Charles IX, Henri III, et François, duc d'Alençon et d'Anjou, Élisabeth, Claude et Marguerite, femme de Henri IV, Henri II avait eu de Catherine de Médicis, deux filles mortes jeunes; d'une dame écossaise, Henri d'Angoulême, grand prieur de France; de Philippine Duc, demoiselle piémontaise, Diane d'Angoulême, mariée à Horace Farnèse, puis à François de Montmorency; enfin, de Nicole de Savigni, Henri de Saint-Remi.

Henri II (monnaie de). Le règne de Henri II fait époque dans l'histoire de la monnaie française; c'est sous ce règne que le balancier fut inventé, et que l'on commença à voir dans les monnaies, non-seulement des objets d'é-

change et de commerce, mais encore des objets d'art. De temps en temps, en effet, on voit apparaître alors le désir d'imiter les beaux types de la monnaie romaine.

Outre les *écus*, les *demi-écus* et les *quarts d'écu d'or*, qu'on fabriqua pendant ce règne, et qui furent en tout semblables à ceux qui avaient eu cours du temps de François Ier, on frappa, à la monnaie de Paris, à partir de 1549, de *doubles écus*, qui furent appelés *henris d'or*, et qui sont de véritables chefs-d'œuvre, sous le rapport du travail. On y voit, au droit, l'effigie du roi, la tête surmontée d'une couronne fermée, avec la légende HENRICVS 2 DEI G. FRANCORV. REX; et au revers, tantôt une croix formée de quatre H couronnées, et cantonnée de quatre fleurs de lis, avec cette devise : DVM TOTVM COMPLEAT ORBEM. 1549; tantôt la France casquée, assise sur un faisceau d'armes, et portant à la main une victoire, avec ces mots : OPTIMO PRINCIPI; et à l'exergue, GALLIA.

Bientôt tous les écus d'or, sur lesquels subsista l'ancienne légende des pièces d'or et d'argent, XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT, porterent l'effigie royale tantôt nue, tantôt laurée, tantôt ornée d'une couronne fermée; au revers, la croix fut remplacée par l'écu de France, couronné et accosté soit de croissants, soit d'H.

Ce dernier type fut celui des *testons* et des *demi-testons*, seule monnaie d'argent qu'on frappa sous Henri II. On n'y derogea qu'une seule fois, pour remplacer l'écu par un grand croissant couronné, et la légende habituelle par les mots DVM TOTVM COMPLEAT ORBEM. On sait que les *testons* étaient ainsi appelés parce qu'on y voyait l'effigie, la tête du roi. Ils étaient à la taille de 25 au marc et à 10 deniers 18 grains de fin, et valaient 12 sous.

L'empreinte des *gros de Nesles* (voy. ce mot), des *douzains* (voyez ce mot), des *doubles* et *simples tournois* (voyez TOURNOIS), n'offre rien de remarquable; sur toutes ces pièces figure la légende affectee au billon, SIT NOMEN DNI BENEDICTVM. Les tournois sont entièrement semblables à ceux de François Ier; quant aux douzains, on y voit les figures dont étaient marqués les anciens écus d'or, c'est-à-dire, d'un côté une croix fleuronnée et fleurdelisée, de l'autre un écu; ces deux figures sont cantonnées de croissants ou d'H couronnées.

La république de Sienne s'étant mise alors sous la protection de la France, fit frapper des monnaies où se voient, d'un côté, la louve allaitant Romulus et Rémus, et de l'autre, soit la Vierge, patronne de Sienne, soit un écu chargé d'une barre, sur laquelle on lit LIBERTAS. Les légendes portent, soit RES PUBLICA SENnensis IN MONTE ILICINO HENRICO AVSPice PRESIDIO TVO CONFISI autour de la Vierge, 1558; soit simplement R. P. SEN IN MONTE ILICINO HENRICO II AVSPICE.

Un fait assez singulier, c'est que, pendant tout le règne de François II, et même dans les premiers temps de celui de Charles IX, on continua de frapper des monnaies au nom de Henri II; de sorte que, bien que ce prince fût mort en 1559, on a des pièces de lui, avec le millésime de 1561.

HENRI III, troisième fils de Henri II, naquit à Fontainebleau le 19 septembre 1551, et porta d'abord le titre de duc d'Anjou. Il se distingua aux journées de Jarnac et de Moncontour, où il commandait l'armée royale, et fut élu roi de Pologne en 1573.

Il avait pris possession de ce royaume depuis trois mois, lorsqu'il apprit la mort de Charles IX. Degoûté de son royaume barbare et de ses turbulents sujets, il s'enfuit aussitôt en secret, pour venir prendre en France le sanglant héritage de son frère. Le premier acte de son gouvernement fut la continuation de la cinquième guerre civile (voyez GUERRES DE RELIGION). L'armée royale, commandée par les favoris du roi, attaqua plusieurs villes calvinistes. Mais le parti venait de doubler sa force en se soumettant à une organisation réguliere. Partout le roi échoua, et Henri, pressé d'aller jouir des plaisirs qu'il regardait comme l'unique attribut de sa couronne, quitta le théâtre des hostilités pour venir à Paris compromettre ce qui restait à la royaute de crédit et de considération.

Il avait été sacré à Reims le 15 fé-

vrier 1575, et avait épousé la fille du comte de Vaudemont, mariage fort inégal qui grandissait encore les Guises, cousins de Louise de Vaudemont.

Partageant son temps entre les soins d'une dévotion monastique et les excès d'une débauche dégoûtante, donnant à tout Paris le spectacle de sa prodigalité scandaleuse et de ses goûts puérils ou infâmes, il eut bientôt attiré sur lui un mépris universel, qui s'accrut encore parmi les catholiques lorsqu'il signa la *paix de Monsieur*, par laquelle les deux religions se trouvaient établies sur le pied de l'égalité. Les catholiques eurent horreur d'un pareil traité. Abandonnés, trahis par la cour, ils cherchèrent un chef autour duquel ils pussent se rallier, et formèrent une *sainte union* pour le maintien de la foi. Le fils du grand duc de Guise, qui avait hérité de toute la popularité de son père, et qui passait pour avoir été l'un des auteurs de la Saint-Barthélemy, fut naturellement placé à la tête de ce parti, qui menaçait le trône.

Le roi crut que c'était un habile coup d'État de se déclarer, aux états de Blois, le chef de la ligue. Mais cette démonstration ne changea rien à la situation des choses. Sentant sa faiblesse, Henri accorda aux protestants la *paix de Bergerac*, qui excita encore la fureur des catholiques. Ensuite il chercha à se faire un troisième parti indépendant des deux autres. Mais aucun parti ne pouvait se former sous la direction d'un prince aussi faible et aussi méprisé. La *guerre des amoureux* troubla encore le royaume; partout la féodalité ressuscita dans les provinces. Enfin la mort du frère du roi, qui, à l'avènement de Henri, avait pris le nom de duc d'Anjou, enhardit la ligue et encouragea les prétentions de Guise et de Philippe II; car Henri III n'avait plus pour héritier que le roi de Navarre.

De toutes parts on s'associa à la ligue pour repousser du trône le prince hérétique. Henri, forcé d'opter entre les réformés ou les catholiques, traita avec la ligue, après avoir hésité quelque temps s'il ne se jetterait pas dans les bras du roi de Navarre, puis il lui déclara la guerre. La victoire de Coutras sauva Henri de Navarre, mais amena les catastrophes qui coûtèrent la vie au duc de Guise et au roi de France. En effet, tous les avantages de la campagne, du côté des catholiques, avaient été remportés par le chef des ligueurs. Aussi, quand il rentra dans Paris avec le roi, tous les applaudissements furent pour lui seul. Le conseil des Seize, de concert avec Guise, voulait emprisonner ou tuer le roi pour mettre le gouvernement entre les mains de la ligue. Le roi averti se tint sur ses gardes, et les Seize appelèrent le duc à Paris et formèrent des barricades dans les rues. Enveloppé par les insurgés, le roi quitta Paris en toute hâte, se retira à Chartres, puis à Rouen, et dans son effroi, consentit à traiter avec les ligueurs, qui lui imposèrent la convocation des états de Blois. Là, l'autorité royale fut suspendue de fait, tout le pouvoir passa entre les mains du duc de Guise; et peut-être une sentence de déposition allait-elle être prononcée contre le roi au profit du duc, lorsque Henri le prévint en le faisant assassiner avec son frère, le cardinal de Lorraine (23 décembre 1588).

Après cette exécution, le roi, excommunié par le pape, déclaré par la Sorbonne déchu du trône, n'avait d'autre parti à prendre que d'implorer le secours de celui qu'il combattait depuis si longtemps. Il traita avec le roi de Navarre. Aussitôt la fortune change : la ligue, qui avec Guise a perdu son chef et une partie de la force qu'elle puisait dans son unité de direction, éprouve échecs sur échecs, et Paris se voit bientôt assiégé par les deux rois réunis. Mais le poignard du moine Jacques Clément, que des prédicateurs fanatiques ont poussé au régicide, sauve la ville. Henri III meurt le 2 août 1589, en déclarant Henri IV son héritier. Avec lui s'éteint la branche des Capétiens-Valois, si malheureuse, si fatale à la France, et celle des Bourbons commence avec son successeur.

Henri III (monnaie de). L'art monétaire, si florissant sous le règne de Henri II, tomba en décadence sous celui de Charles IX, et empira encore sous Henri III. La belle invention du balancier fut négligée; le cuivre pur se montra pour la première fois; l'em-

preinte de la monnaie devint barbare, et montra à quel état de misère et d'épuisement les dissensions religieuses avaient réduit la France. Les monnaies ne furent point altérées; mais on voulut attacher aux espèces une valeur fictive, que le peuple n'accepta pas, et qui donna lieu à beaucoup d'ordonnances et d'assemblées de notables, lesquelles ne purent remédier entièrement au mal; enfin, comme à toutes les époques de calamités publiques, on vit apparaître de nouvelles monnaies.

On fit des *écus d'or, simples*, *doubles* et même *quadruples*, marqués, pour toute empreinte, des armes de France et d'une croix fleuronnée ou fleurdelisée, et de la même valeur que les pièces correspondantes du règne de Henri II.

Les *testons*, qui étaient, pour le prix comme pour le type, à peu près semblables à ceux des règnes précédents, ne furent plus les seules monnaies d'argent; on en fit d'autres de même métal, et qui portèrent les noms de *francs*, de *demi-francs*, de *quarts d'écu*, de *demi-quart d'écu*, etc.

Les *francs* remplacèrent les testons, qui ne furent frappés que momentanément, en 1576 et 1577. Leur nom venait de ce qu'ils valaient 20 sous, comme l'ancienne livre française et comme les francs d'or. Leur type se compose de l'effigie royale et d'une croix fleuronnée et fleurdelisée, au milieu de laquelle se trouve un H.

Les *quarts d'écu* valaient 15 sous; la valeur de l'écu d'or étant de 60 sous, ils ne portaient point l'effigie royale, mais seulement une croix et un écusson, accosté des chiffres indiquant leur valeur : IIII pour les *quarts*, VIII pour les *demi-quarts*. Cette monnaie ne parut qu'en 1580.

L'empreinte des douzains et des gros de Nesle fut peu différente de celle des pièces de même nom, frappées sous Charles IX.

Quant aux liards, ils portaient, d'un côté, un écusson ou un H couronné; de l'autre, soit un dauphin, soit une croix fleurdelisée, soit enfin une croix du Saint-Esprit.

Ce fut en 1575 que, manquant de matière, le gouvernement fut obligé de frapper des tournois doubles et simples, en cuivre pur. Ces pièces portent, d'un côté, l'effigie royale, avec la légende HENRI III R. DE FRANCE ET POL, et de l'autre trois fleurs de lis, et ces mots, DOVBLE TOVRNOIS, suivis du millésime.

Les monnaies de Henri III n'offrent, dans leur légende, qu'une seule particularité remarquable; c'est que ce prince y ajoute, à son titre de roi de France, celui du roi de Pologne; on lit d'ailleurs, sur ses pièces d'or : CHRISTVS VINCIT REGNAT ET IMPERAT; sur celles d'argent et de billon, la vieille formule SIT NOMEM DOMINI BENEDICTVM.

Du reste, on frappa alors, à l'occasion des guerres de religion, des médailles fort curieuses; mais ce n'est point ici le lieu de les décrire; nous en parlerons aux articles HUGUENOTS, POLITIQUES, LIGUEURS (monnaies des). Voyez aussi l'article CHARLES X (monnaies de).

HENRI IV naquit à Pau, le 13 décembre 1553, d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret. Sa mère, zélée calviniste, le fit élever dans cette croyance. Il avait onze ans quand (malgré la sollicitude de Jeanne) Catherine de Médicis l'emmena du Béarn, où elle venait de faire un voyage avec son fils, à la cour de France. Le jeune Henri y resta jusqu'en 1566. Jeanne ayant ramené son fils à Pau, le conduisit bientôt à la Rochelle, où le parti calviniste, jusqu'alors dirigé par le prince de Condé, reconnut le jeune prince de Béarn pour son chef. Confié aux soins de son oncle (Condé) et de Coligny, Henri assista aux batailles de Jarnac et de Moncontour; et après la paix de Saint-Germain, conclue le 11 août 1570, il fut attiré à la cour. Catherine le maria deux ans après avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Henri de Navarre, placé alors entre l'alternative de l'abjuration ou de la mort, se fit catholique, et resta près de trois ans prisonnier d'État. Cependant, en 1576, il réussit à s'évader, se retire à Alençon, se met de nouveau à la tête du parti calviniste, et se rend maître de la Guienne. Ici commencent les guerres de la ligue. Pendant dix ans, le roi de Navarre se maintint à force de

courage et d'adresse dans la possession des villes protestantes du Midi. Il y soutint trois guerres dont il sortit toujours avec honneur pour lui-même, mais sans remporter de grands avantages à cause du petit nombre de ses troupes et des mauvais succès de quelques-uns de ses lieutenants. Mais, en 1587, quand Henri III dut conduire avec vigueur la guerre contre les huguenots, sa position devint dangereuse. Vainqueur à Coutras, il se laissa, comme à l'ordinaire, détourner de ses devoirs par ses folles amours, et compromit le sort de son parti, qui retomba bientôt dans la plus grande détresse.

Le roi de Navarre ne tenait plus que la Rochelle et quelques châteaux, lorsque la révolte de Paris, contre Henri III, lui ouvrit une nouvelle carrière en lui donnant l'occasion tant désirée de se rapprocher du roi de France. Cette jonction ranima la guerre; mais le meurtre de Jacques Clément rendit de nouveau la situation du Béarnais fort critique. Abandonné par une grande partie des troupes, il dut lever en hâte le siége de Paris; les parlements et le pape déclaraient criminels de lèse-majesté divine et humaine tous ses adhérents. Enfin, comme Charles VII, le nouveau roi, quoique légitime héritier du trône, ne possédait guère que les villes de la Loire. Cependant il vainquit Mayenne à la journée d'Arques, et l'année suivante (1590), la victoire d'Ivry lui permit de venir mettre le siége devant Paris. Forcé dans ses lignes à Lagny par le duc de Parme, général de Philippe II, il fut contraint de lever le blocus. Les hostilités parurent alors pour quelque temps suspendues. La division se mit dans le parti de Henri, qui, découragé, embarrassé, brusquait ses amis, caressait ses ennemis, et cherchait à s'affranchir des caprices intéressés de ses partisans, en appelant dans son armée force étrangers : Anglais et Allemands. D'un autre côté, la désunion croissait aussi parmi les ligueurs. Mayenne finit par l'emporter sur les Seize, et par enlever à la ligue son énergie démocratique. Dès lors le tiers parti augmenta de jour en jour, et prépara l'entrée de Henri IV à Paris.

Ce prince assiégeait sans succès la ville de Rouen; mais une blessure mortelle que reçut le général espagnol débarrassa Henri IV de son plus redoutable adversaire. Désormais il n'eut plus affaire qu'à Mayenne, dont le parti était dans la confusion. Les états étaient réunis à Paris : Philippe II voulait la couronne pour sa fille et le duc de Guise qu'elle aurait épousé. Mayenne favorisa sous main la protestation du parlement contre toute infraction à la loi salique, et fit décider que la trêve générale proposée par le roi serait acceptée. Dans l'intervalle, Henri abjura, dans l'église de Saint-Denis, la religion réformée. Alors la ligue perdit tout prétexte pour ne pas reconnaître Henri IV. Plusieurs provinces firent leur soumission; les chefs et les villes se laissèrent acheter les uns après les autres. Enfin le gouverneur de Paris, Brissac, fit aussi son marché avec Henri, et lui livra une des portes de la ville. Le 22 mars 1594, Henri IV entra dans sa capitale armé de toutes pièces, escorté de ses gentilshommes et de ses soldats, qui repoussaient à coups de pique et d'arquebuse les habitants stupéfaits et silencieux.

Henri resta longtemps impopulaire, surtout à Paris; cependant la paix intérieure se consolida peu à peu. Tout en négociant avec les ligueurs, le roi poursuivait la guerre contre les Espagnols, leur reprenait Amiens et les autres villes qu'ils tenaient encore en Picardie. Philippe II se vit enfin obligé de céder à la fortune croissante de la France, et signa la paix de Vervins, par laquelle il rendait au roi de France tout ce que les Espagnols possédaient encore dans le royaume, à l'exception de l'ancienne ville impériale de Cambrai. Vingt jours avant la conclusion de ce traité, Henri avait publié l'édit de Nantes, qui fixait l'état politique des protestants, et « maria, comme il le disait, la France avec la paix. »

Nous voici parvenus à la seconde partie du règne de Henri IV. Il faut que le guerrier se fasse administrateur; et c'est l'éternelle gloire de Henri IV, comme celle de son ministre Sully, d'avoir pu, après vingt-huit ans d'une vie de soldat, s'enfermer dans un cabinet pour s'y li-

vrer au travail d'une réforme administrative et financière. Ces soins intérieurs n'empêchaient pas le roi de porter ses regards au dehors, et de songer à abaisser la maison d'Autriche. Le poignard de Ravaillac arrêta ces projets (14 mai 1610).

Marie de Médicis, sa seconde femme, lui avait donné plusieurs enfants : l'aîné, âgé de huit ans et demi, fut Louis XIII; venaient ensuite un duc d'Orléans, mort en 1611 ; Jean-Baptiste Gaston, mort en 1660; Élisabeth, mariée à Philippe IV d'Espagne ; Christine, mariée à Victor-Amédé, duc de Savoie ; et Henriette-Marie de France, femme de Charles Ier d'Angleterre. De Gabrielle d'Estrées, Henri avait eu : César, duc de Vendôme; Alexandre, dit le chevalier de Vendôme ; Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf. De Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil : Henri, évêque de Metz, puis duc de Verneuil ; Gabrielle-Angélique, duchesse d'Épernon. De Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret : Antoine de Bourbon, comte de Moret. De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin : Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, et Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles.

Henri IV aimait les lettres ; il les protégea toujours, et, ce qui est moins connu, il les cultiva : on lui attribue généralement une épître en vers, adressée à Gabrielle, une chanson, et des couplets à la marquise de Verneuil. Ces petites compositions ne manquent ni de verve ni de grâce ; on les lira avec intérêt dans le recueil de M. Tissot. Du reste, l'esprit du Béarnais avait de bonne heure été cultivé par l'étude. Dès l'âge de 11 ans, il avait traduit les cinq premiers livres des Commentaires de César, et, sur la fin de sa vie, il songea, dit-on, à écrire ses Mémoires, et commença même à les rédiger. Ainsi, sans sa mort prématurée, nous aurions peut-être, à côté des Mémoires de Sully, ceux de Henri IV.

Un écrivain dont on ne suspectera pas le témoignage sur l'auteur de la dynastie des Bourbons, caractérise ainsi Henri IV : « Le Béarnais était ingrat et gascon, oubliant beaucoup, tenant peu... Mais sa bravoure, son esprit, ses mots heureux, son talent oratoire, ses malheurs, ses aventures, ses amours le feront éternellement vivre. Sa fin tragique n'a pas peu contribué à sa renommée : disparaître à propos de la vie est une condition de la gloire (*). »

HENRI IV (monnaies de). Les arts, négligés pendant les guerres de religion, commencèrent à refleurir à l'avénement de Henri IV. L'art monétaire se ressentit du progrès général ; on commença à exécuter les empreintes avec plus de soin ; cependant, il n'y a rien de particulier à dire sur la numismatique de ce prince. Les espèces qui circulèrent sous son règne, furent absolument les mêmes que celles qui avaient cours sous celui de Henri III. Elles sont marquées des mêmes types ; seulement, l'effigie de Henri IV y est substituée à celle de son prédécesseur.

Il faut dire, cependant, qu'en 1589, il fit frapper des pièces d'argent, qui furent appelées *demi-écus* ; on y voyait, d'un côté, les mots HENRICVS IIII D. G. FRAN ET NAVA REX, une tête laurée, barbue, drapée à l'antique, et tournée à droite ; au-dessous, la lettre monétaire de la ville où la pièce avait été frappée ; C, par exemple, pour la ville de Caen ; de l'autre côté, à l'exergue, séparé du champ par un trait, DEMIS ESCV R. CHRS. VINCIT. CHRS. REGNAT. CHRS IMPT ; dans le champ, l'écu de France, surmonté d'une couronne fermée, et accosté de deux H couronnés ; à l'exergue, séparé du champ par un trait, la date 1589.

HENRI V *d'Angleterre* (monnaies de). Après le désastreux traité signé à Troyes, en 1422, *Henri V*, et ensuite *Henri VI*, rois d'Angleterre, firent frapper en France des monnaies à leur nom. Henri V, cependant, ne fut jamais proclamé roi de France ; mais, sur les espèces qu'il fit forger en Normandie, province dont il s'était rendu maître, il prenait le titre d'*Hæres Franciæ*. « Le

(*) Chateaubriand, *Études historiques*. Nous ne voudrions changer qu'un seul mot à cette phrase, au lieu de *ses amours*, nous désirerions qu'il y eût : *ses amours même, quelque scandaleuses qu'elles aient été*. Voyez GABRIELLE D'ESTRÉES, ENTRAGUES (Henriette d'), etc.

roi Henry, dit Pierre de Fenin, fit forger une petite monnoye qu'on nommoit *double*, et qui valoit trois *mailles*. En commun langage, on les appeloit *niquetz*; il ne couroit autre monnoye pour lors, et, quand on en avoit pour cent florins, c'étoit la charge d'un homme. C'estoit bonne monnoye pour son prix. Outre fit forger blancs doubles. » On a encore de ce prince des saluts et des demi-saluts d'or. Nous en parlerons dans l'article que nous consacrerons aux monnaies de Henri VI.

HENRI DE BOURBON, dit *Henri V* (monnaie de). En 1830 et en 1831, quelques partisans de la branche aînée de la famille de Bourbon firent frapper, à l'effigie du duc de Bordeaux, sous le nom de Henri V, des *demi-francs*, des *francs*, et des pièces de *cinq francs*. Ces monnaies, d'un travail assez négligé, présentent, d'un côté, le portrait du prince, avec le titre royal, HENRI V ROI DE FRANCE; le revers est semblable à celui des espèces de Charles X; mais la plupart de ces pièces ont été frappées à l'étranger.

HENRI VI (monnaie de). A la mort de Charles VI, en 1422, une partie de la France se soumit aux Anglais, et reconnut le roi d'Angleterre, Henri VI, pour souverain. Depuis cette année jusqu'en 1436, époque où ces étrangers furent contraints d'abandonner Paris, on frappa, tant dans cette ville que dans celles qui leur obéissaient, une foule de monnaies d'or, d'argent et de billon, au nom et aux armes du jeune Henri VI.

Les principales de ces monnaies qui soient parvenues jusqu'à nous, sont : en or, des *saluts*, des *angelots*, des *francs à cheval* et des *nobles à la rose*.

Les *saluts* étaient d'or fin; on en taillait 63 au marc, et ils valaient 25 sous. Ils étaient ainsi nommés parce qu'ils représentaient la Salutation angélique : d'un côté, la Vierge, nimbée, recevait une bandelette que lui présentait un ange, et sur laquelle on lisait AVE; ces deux personnages avaient la partie inférieure du corps cachée par les écus de France et d'Angleterre accolés. De l'autre on voyait, dans le champ, une croix latine, accostée d'une fleur de lis et d'un léopard. Les saluts portaient pour légende HENRICVS DEI GRA: FRANCORV ET ANGLIE REX. Au droit et au revers, la légende ordinaire des pièces d'or : XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT. (Voyez SALUTS.)

Les *angelots* avaient les mêmes légendes au droit et au revers; comme les saluts, ils portaient l'empreinte d'une croix cantonnée d'une fleur de lis et d'un léopard, ainsi que les armes de France et d'Angleterre accolées, mais à cette différence près que le revers était moins orné, et que les écussons étaient portés par un ange, ce qui leur avait fait donner leur nom.

Quant aux *francs à cheval*, ils n'offraient rien de remarquable; leur légende était la même que celle des *francs* de Charles VI et de Charles V, et ils avaient la même valeur.

Les *nobles* sont mentionnés dans plusieurs ordonnances; mais on n'en connaît pas l'empreinte. Ils devaient ressembler beaucoup aux *nobles* d'Angleterre et avoir le même poids. (Voyez NOBLES.)

En argent et en billon, Henri VI fit frapper des *grands* et des *petits blancs*, des *doubles* et des *simples parisis*, des *deniers* et des *oboles tournois*.

Parmi les *blancs*, ceux qu'on rencontre le plus souvent présentent encore les armes de France et d'Angleterre, accolées et surmontées du mot HENRICVS; au-dessus on voit la croix cantonnée du léopard et de la fleur de lis. Les légendes sont, pour le droit, les mêmes que celle de l'or; au revers, elles présentent la légende SIT NOMEN DNI BENEDICTV : une fleur de lis, un léopard, une couronne, un fer de moulin, etc., indiquent dans quelle ville, Saint-Lô, Rouen, Paris, Dijon, etc., la pièce a été frappée. D'autres blancs, qui présentent au droit trois fleurs de lis placées au-dessous d'une couronne soutenue par deux léopards, et au revers une croix florencée, sont beaucoup plus rares. Il en est de même des *petits blancs*, qui offrent le type du blanc décrit en premier lieu, à cette différence près que les légendes sont généralement coupées par les écussons, et que la croix du revers est de temps en temps cantonnée par un H ou un R.

Les *parisis simples* portent le même

type que les *doubles;* on lit au droit, dans le champ, le mot HERI sous une couronne; au pourtour FRANCORV ET ANGL REX. Au revers, on voit une croix fleuronnée, le signe RV, et les mots PARISIVS CIVIS. La seule différence qu'il y ait entre ces deux pièces, c'est que les doubles offrent de plus que les simples, une fleur de lis et un léopard.

Les tournois présentent une petite particularité qu'il est bon de noter: autour du champ dans lequel on remarque toujours la fleur de lis et le léopard, ainsi qu'une croix simple, on lit: H. REX FRANCIE ET ANGL. au lieu de *Francorum* et *Anglie,* qui se trouve sur les autres monnaies. L'*obole* est en tout semblable au denier; on y lit, comme à l'ordinaire, OBOLVS CIVIS.

Maître des places les plus importantes du royaume, Henri VI faisait frapper d'ordinaire des espèces de bon aloi, tandis que son compétiteur Charles VII, pressé par la nécessité, faisait altérer les siennes. Aussi trouve-t-on souvent, dans les ordonnances de l'usurpateur, des phrases de ce genre: *Voyant que l'ennemy et adversaire de nous et de nostre royaume, qui s'ingère de porter nos armes de France, s'est efforcé et s'efforce chaque jour de faire faire à nos dites armes de France doubles deniers de moindre poids et aloy que ceux de notre très-cher père et ayeul le roy Charles, etc.*

HENRICHEMONT, ci-devant *Boisbelle,* petite ville du département du Cher, arrondissement de Santerre, population, 2,973 habit. Boisbelle était autrefois le chef-lieu d'une principauté dont les seigneurs faisaient battre monnaie en leur nom et avec leur effigie, et qui avait passé par mariage de la maison de Sully dans celle d'Albret. En 1597, Maximilien de Béthune, duc de Sully, la racheta de Charles de Gonzague, et y fit bâtir sur une hauteur, à 1 kil. de Boisbelle, une petite ville à laquelle il donna le nom de Henrichemont, en l'honneur de Henri IV. Cette principauté fut seulement réunie à la couronne en 1766. Elle avait 48 kilom. de circonférence, et environ 6,000 habitants, jouissant de divers priviléges.

HENRICHEMONT (monnaie de). Les princes de Boisbelle et d'Henrichemont ont joui du droit de battre monnaie jusqu'à la révolution française. Les pièces qui sont sorties de ces ateliers sont assez communes, et consistent presque uniquement en doubles tournois, portant d'un côté l'effigie du prince régnant, de l'autre, les armes de Béthune, dans un champ semé de fleurs de lis. En légende, on lit: MAXI*milien* DE BETHUNE *prince souverain* D'HENRICH*mont,* et au revers, DOVBLE TOVRNOIS, et la date suivie d'une lettre de l'alphabet, comme contre-marque, sans doute; ainsi 1636 z 1642 H.

On connaît encore deux pièces d'argent frappées au nom des princes d'Henrichemont. Ces dernières sont fort rares. L'une représente Maximilien-François, fils de Sully, l'autre, ce grand homme lui-même. La première a pour légende MAXIMILIEN *François* DE BETHVNE *duc* DE SVLLY *prince* SOVVERAIN D'HENRICHEMON. Cette légende se lit encore au revers, et pour type on trouve les armes de Béthune, surmontées d'une couronne ducale, et supportées par deux Hercules. Sur la seconde, on lit: MAXI DE BETHVNE. P. S. D'HENRICH ET BOI*belle*, autour de la tête de Sully; et au revers, on voit une croix, au milieu de laquelle se trouve une M, initiale de Maximilien, et pour légende HIC PRO REGE ET PATRIA VIXIT 1637 L.

HENRICIENS (secte des). L'hérésiarque Pierre de Bruys ayant été brûlé à Saint-Gilles, vers 1146, un de ses disciples, nommé Henri, se mit courageusement à la tête de la secte. Gagnant la confiance du peuple par ses vertus, il répandit dans tout le Midi, malgré les efforts de saint Bernard, ses doctrines, qui consistaient à nier la présence réelle dans le sacrement de l'eucharistie; à s'opposer au baptême des petits enfants, aux prières pour les morts, à l'adoration de la croix, au culte des reliques, et à la croyance du purgatoire. Henri fut condamné à une prison perpétuelle.

HENRIET (Israël), dessinateur, graveur et marchand d'estampes, naquit à Nancy, en 1608. Après avoir reçu les premières leçons de son père, peintre sur verre, il se rendit à Rome, et se mit sous la direction d'Antoine Tem-

peste, peintre alors en réputation. De retour à Paris, il se mit à graver. Lié d'amitié avec Callot, il a cherché à imiter son genre, et a même copié différents ouvrages de lui, de sorte qu'on ne peut pas souvent distinguer la copie de l'original. Telle est, entre autres, l'*Histoire de l'enfant prodigue,* attribuée à Callot par quelques personnes. Henriet fut choisi pour être maître de dessin de Louis XIV, alors jeune, et mourut en 1661.

Henriette-Anne d'Angleterre (Madame duchesse d'Orléans, fille de Charles Ier), naquit en Angleterre, en 1644, au milieu des horreurs de la guerre civile. La reine était accouchée d'elle depuis 17 jours seulement, lorsqu'elle fut obligée de se sauver en France, laissant sa fille entre les mains des parlementaires. La gouvernante de la jeune princesse étant parvenue, au bout de deux ans, à s'échapper avec son élève, vint rejoindre en France la reine d'Angleterre. A la mort de Charles Ier, Henriette avait moins de cinq ans. On eut quelque temps l'idée de la marier à Louis XIV; mais celui-ci la trouva trop jeune, et il épousa une princesse espagnole, dont l'alliance était peut-être plus nécessaire, politiquement, mais que la nature avait moins richement dotée qu'Henriette. Peu de mois après la signature du traité des Pyrénées, qui amena la conclusion du mariage de Louis, Anne d'Autriche obtint pour son second fils Philippe, duc d'Orléans, la main de la princesse d'Angleterre.

A cette époque (1660), une restauration venait d'avoir lieu dans la Grande-Bretagne; le fils de France épousait donc la sœur chérie d'un puissant monarque. Il rendit à sa femme tous les devoirs de la plus rigoureuse étiquette. « Il n'y manquoit que de l'amour, dit madame de la Fayette; mais le miracle d'enflammer le cœur de ce prince n'étoit réservé à aucune femme du monde. » Henriette allait avoir 20 ans; elle était jeune et belle, son esprit était cultivé, sa grâce inexprimable, elle brillait au premier rang au milieu de l'élégante cour de Louis XIV, et elle s'aperçut bientôt que tout était amoureux d'elle, tout, excepté le seul homme qu'il lui fût permis d'aimer. Le comte de Guiche ne tarda pas à aimer la duchesse, et fut payé de retour. Cette intrigue éclata; le duc, auquel on ne connaissait pas de maîtresses, mais que la voix publique accusait de scandales plus graves, obtint du roi l'exil de M. de Guiche. Peut-être, du reste, Louis XIV, par ce châtiment, ne voulut-il pas travailler uniquement pour un frère qu'il n'aimait ni n'estimait, car bientôt on commença à parler vaguement de l'amour de Louis pour sa belle-sœur. Henriette tenait de sa mère une ambition effrénée; elle fut loin de se trouver offensée de cet amour royal, et, lorsque Anne d'Autriche, craignant que la jeune reine ne prît de l'ombrage, avertit son fils et sa bru; lorsque le duc d'Orléans se plaignit avec emportement, ni l'un ni l'autre ne furent, dit-on, écoutés.

Cependant, mademoiselle de la Vallière effaça cet amour dans le cœur du monarque. Henriette et la comtesse de Soissons, une autre des anciennes maîtresses de Louis XIV, firent alors de vains efforts pour rompre cette liaison.

La duchesse d'Orléans eut encore d'autres intrigues, notamment avec le duc de Montmouth, fils naturel de son frère Charles II. Cependant, elle se plaisait assez à jouer le rôle d'épouse malheureuse. Philippe, il faut bien le dire, avait des mignons; le comte de Guiche avait été du nombre; le chevalier de Lorraine, qui lui succéda, gouvernait le duc d'une manière absolue. Henriette le fit exiler par le roi; mais son intérieur ne fut que plus agité après ce funeste succès, et le chevalier se vengea cruellement. Louis XIV, mécontent de sa belle-sœur, ne la soutenait plus que faiblement, lorsque la politique le rapprocha tout à coup d'elle. C'était en 1670: le roi de France méditait la ruine de la Hollande; mais pour l'obtenir, il fallait détacher l'Angleterre de la triple alliance conclue avec la Suede et les États-Généraux. Déjà Louis XIV avait envoyé à Londres, à cet effet, un ambassadeur, qui ne put rien obtenir. Alors il jugea convenable de le remplacer par *Madame;* celle-ci se trouva hautement flattée d'une telle marque de confiance, et d'autant plus peut-être, que le roi recommandait le secret, même envers le duc d'Orléans. Char-

les II était libertin avant tout; on était sûr d'obtenir tout de lui avec de l'argent et de jolies filles : Louis XIV ne devait pas laisser manquer l'argent, et Henriette emmenait avec elle une belle Bretonne, mademoiselle de Kéroual, qui devait achever d'obtenir du roi d'Angleterre ce qu'on désirait; sales et basses intrigues, qui ne semblaient que légitime diplomatie au grand roi, et auxquelles Bossuet n'a pas craint de faire allusion par cette phrase louangeuse : « La confiance de deux grands rois l'élevait au comble de la grandeur et de la gloire. » Ailleurs, l'évêque de Meaux parle aussi de *ce glorieux voyage*, et cette épithète est ici singulièrement placée. *Madame* revint en France au bout de dix jours; le traité était signé, à la satisfaction de Louis XIV.

A peine de retour, la duchesse d'Orléans mourut comme frappée de la foudre. On n'était pas encore habitué aux empoisonnements; tout le monde fut frappé de terreur à ce cri immortalisé par Bossuet : *Madame se meurt*, *Madame est morte*. La malheureuse Henriette expira, le 30 juin 1670, dans d'horribles convulsions. Souffrant d'un mal d'estomac, la princesse avait demandé un verre d'eau de chicorée; elle l'eut à peine bu, qu'elle ressentit d'atroces douleurs, et s'écriant qu'elle allait mourir, qu'elle était empoisonnée. Saint-Simon, dans ses Mémoires, donne des détails qui ne laissent aucun doute sur la cause de cette catastrophe terrible; il n'hésite pas à charger du crime le chevalier de Lorraine alors absent, mais qui envoya de Rome le poison administré par un de ses affidés, par le marquis d'Effiat, premier écuyer de Monsieur (*). On a voulu laver de ce forfait la mémoire du duc d'Orléans; il n'y trempa peut-être en rien, mais il en profita et le récompensa. La princesse palatine, seconde femme de ce prince, affirme qu'Henriette fut empoisonnée, et elle ajoute que celui qui avait apporté le poison, Maurel, en fut récompensé par une place de maître d'hôtel chez le duc. Enfin, lord Montaigu, ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, raconte dans une de ses lettres, que, présent à cette horrible scène, il demanda à cette princesse, au nom du roi son maître, si elle se croyait empoisonnée; mais que la réponse fut prévenue par l'abbé Feuillet, qui exhorta la princesse à ne pas s'occuper de telles idées, mais à offrir à Dieu, en expiation de ses fautes, la mort qu'elle allait subir.

(*) Petit-fils du maréchal d'Effiat.

Voltaire nie d'une manière absolue le poison; mais ni les Mémoires de Saint Simon, ni ceux de la princesse palatine, n'étaient publiés à l'époque où il écrivait.

Henriette - Marie de France, reine d'Angleterre, fille de Marie de Medicis et de Henri IV, naquit à Paris en 1609, et fut mariée à seize ans (1625) au prince de Galles, depuis Charles Ier. A peine arrivée en Angleterre, elle laissa éclater le dégoût le plus profond pour sa nouvelle patrie, où elle semblait résolue à tout changer plutôt que de se plier aux nécessités de sa position. La religion fut le premier objet de ses attaques. Or, le protestantisme était en Angleterre, à cette époque, l'arche sainte à laquelle nul ne pouvait toucher sans être frappé de mort. Ensuite les institutions et jusqu'au costume lui déplaisaient également. Le règne de Charles avait commencé sous le plus menaçant des auspices : la rupture du roi avec son parlement. La jeune reine, qui ne se doutait nullement de ce qu'était le parlement en Angleterre, se réjouit de voir réduite au silence cette assemblée qu'elle craignait.

Henriette était légère, remuante et sèche; le bonheur domestique que Charles cherchait auprès d'elle ne pouvait la satisfaire qu'à condition de devenir un moyen de puissance avouée et bruyante; car elle était aussi vaine qu'ambitieuse. Elle dut donc se trouver enveloppée dans la révolution qui menaçait son époux, et dont elle fut une des causes les plus actives. Notre cadre ne nous permet pas de suivre Henriette-Marie dans cette période agitée, où elle apparut comme chef et pour ainsi dire général de l'armée royaliste. Rappelons seulement qu'enfin, réduite à fuir devant l'armée parlementaire, elle s'embarqua précipitamment pour la France, laissant aux mains de ses ennemis l'enfant

à laquelle elle venait de donner le jour. (Voy. l'art. précédent.) A partir de ce moment, et jusqu'à la fin de sa vie, l'existence de la reine d'Angleterre ne sembla plus qu'une longue expiation. Elle avait alors trente-cinq ans (1644). Accueillie honorablement en France, elle n'y trouva pourtant pas les sympathies ou du moins les secours qu'elle se croyait en droit d'attendre. Anne d'Autriche, tout occupée de sa régence, ne songeait pas à distraire une partie de ses ressources pour venir en aide au roi d'Angleterre. Les sollicitations d'Henriette n'étaient guère plus heureuses auprès des autres monarques de l'Europe. Lorsqu'elle reçut la nouvelle de l'exécution de Charles Ier (1649), elle sembla oublier toute son ambition, et se retira à Chaillot, dans un couvent de la Visitation qu'Anne d'Autriche fonda pour elle. Tous ses soins se dirigèrent vers l'éducation de ses trois enfants : Charles, Jacques et Henriette, que malheureusement elle éleva dans tous les préjugés qui plus tard devaient amener l'avilissement du premier et la déchéance du second. Pendant la fronde, elle chercha un refuge dans le Louvre, où, dit-on, elle se trouva réduite dans un état de dénûment extrême.

Henriette-Marie vecut assez longtemps pour voir son fils Charles II rétabli sur le trône; mais alors (1660), sentant peut-être combien elle avait été un agent puissant de la ruine de Charles Ier, elle n'essaya plus de s'immiscer dans les affaires d'Angleterre. Restée au couvent des Filles de Chaillot, elle y mourut en 1669.

Une magnifique oraison funèbre de Bossuet éternise la mémoire de Henriette-Marie, que le grand orateur, prêtre catholique et royaliste par principes, a dû voir d'un autre œil que l'historien.

Henrion de Pansey (Pierre-Paul, baron), premier président de la cour de cassation et célèbre jurisconsulte, naquit en 1742, à Treveray, près de Ligny (Meuse.) En 1789, il s'était déjà fait un nom comme auteur de plusieurs écrits sur le droit féodal et comme avocat consultant. Cependant il se croyait oublié, dans sa retraite de Joinville, lorsqu'il fut, en 1796, nommé administrateur de son département (Haute-Marne), puis membre et président de la cour de cassation (1800 et 1809.) L'empereur l'appela au conseil d'État et le fit baron de l'empire. Cependant le magistrat n'avait acheté ces faveurs par aucun acte de complaisance. En 1814, le gouvernement provisoire lui confia les sceaux. Enfin, en 1823, sa science profonde et son beau caractère lui valurent d'être nommé aux fonctions laissées vacantes par la mort de M. de Sèze. Il ne les remplit pas longtemps : car il mourut le 23 avril 1829. On lui doit des ouvrages importants : *sur la compétence des juges de paix*, *sur l'autorité judiciaire*, le *pouvoir municipal*, les *biens communaux*, etc.

Henrion (Nicolas), savant antiquaire, né à Troyes en 1663, mort en 1720, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de langue syriaque au collége de France.

Henriot (François) naquit à Nanterre, en 1761, d'une famille livrée aux travaux des champs, mais qui cependant, malgré sa pauvreté, put lui faire donner un commencement d'éducation, car il s'exprimait avec facilité et écrivait assez bien. Forcé de bonne heure de quitter son village, pour venir chercher à Paris des moyens d'existence, sa position y fut d'abord pénible ; successivement enfant de chœur, domestique, puis clerc de procureur, il était enfin parvenu, en 1789, à obtenir une place de commis aux barrières, lorsque, dans la nuit du 12 juillet, le peuple envahit son bureau et y mit le feu. Henriot n'avait point essayé de repousser les agresseurs ; il était du peuple aussi ; il quitta son bureau et se joignit à la multitude. Dès lors commença son rôle dans la révolution, rôle obscur d'abord, mais qui ne tarda point à devenir important. Il attira en effet sur lui les regards des patriotes, par le courage dont il fit preuve à la journée du 10 août, et bientôt après, il fut élu chef de la force armée de la section des Sans-Culottes. Il fut chargé, le 30 mai 1793, par le conseil général de la Commune, du commandement général provisoire de la force armée de Paris, et ce fut surtout à son énergie que le parti populaire dut, au 31 mai et au 3 juin, la victoire qu'il remporta sur le parti girondin.

Digitized by Google

Le conseil général avait décidé que le canon d'alarme, placé sur le terre-plein du Pont-Neuf, appellerait immédiatement les citoyens à la défense de la liberté, menacée par la commission des douze; mais un décret de la Convention prononçait la peine de mort contre le citoyen qui le tirerait sans un ordre émané d'elle. Henriot prit sur lui de désobéir à ce décret, et bientôt les sections en armes formèrent une armée de 75,000 hommes, disposés à obéir au premier signe de la Commune. Nous avons raconté, à l'article COMMISSION DES DOUZE, les événements du 31 mai, du 1er et du 2 juin; nous avons dit comment la Convention, dominée un instant par les girondins, avait hésité plusieurs jours entre la nécessité de céder à la volonté du peuple et l'intérêt du parti auquel les circonstances avaient donné une majorité momentanée. Le 2 juin, cette assemblée délibérait encore; près de 80,000 hommes des sections, commandés par Henriot, entouraient, avec 163 bouches à feu, le palais national. C'est alors que Barrère proposa à ses collègues d'aller délibérer au milieu du peuple. On sait que cette motion fut accueillie avec enthousiasme par la majorité, et qu'aussitôt, l'Assemblée tout entière se rendit, le président en tête, dans la cour des Tuileries. Les sentinelles lui ouvrirent d'abord le passage; mais lorsqu'elle arriva en face des canonniers et de Henriot, et que Hérault de Séchelles ordonna à celui-ci de faire place aux représentants du peuple, « Le peuple ne s'est pas levé, répondit « Henriot, pour entendre des phrases : « vous ne sortirez pas que vous n'ayez « livré les vingt-deux. » — « Saisissez ce « rebelle, » s'écria Hérault en s'adressant aux soldats. « Canonniers, à vos « pièces, reprit Henriot; soldats aux « armes! » La Convention rentra alors dans la salle de ses séances, et la défaite des girondins fut consommée par l'adoption du décret d'arrestation des vingt-deux.

Les 48 sections récompensèrent bientôt Henriot de son énergie, en le confirmant dans la charge de commandant général de la force armée de Paris, à une majorité de 9,084 voix contre 6,095.

Sa conduite au 9 thermidor fut loin d'être aussi énergique, et c'est même à l'incapacité dont il fit preuve alors qu'il faut en partie attribuer la victoire des réacteurs. Arrêté dans la matinée par le poste du Palais de Justice, et conduit par cinq gendarmes au comité de salut public, il y fut délivré par Coffinhal, qui coupa les cordes dont il était garrotté. Montant de nouveau à cheval, il rencontra une compagnie de canonniers, auxquels il ordonna de marcher sur la Convention, et de diriger leurs pièces contre elle. Ils obéirent d'abord; mais la Convention venait de le mettre hors la loi : informés de cette décision, les canonniers l'abandonnèrent. Il perdit alors la tête, et, soit que les spiritueux qu'il avait pris lui eussent ôté toute liberté d'esprit (*), soit que les circonstances fussent trop difficiles pour lui, il commit faute sur faute. La Commune comptait sur lui et sur l'énergie et l'activité qu'on lui connaissait; il n'agit point. Ses propres soldats l'arrêtèrent enfin, et le livrèrent aux commissaires de la Convention. On le conduisit à l'hôtel de ville; là, Coffinhal, indigné de l'incapacité qu'il avait montrée, et qui avait tout perdu, le saisit avec vigueur et le jeta par la fenêtre dans une cour obscure, en lui criant : « Va, mi« sérable! » Relevé sans connaissance, il fut, le lendemain, envoyé à l'échafaud.

« Aucun officier révolutionnaire, dit un de ses biographes, n'a été plus accusé par ses ennemis et par ses amis. Pourtant, vous ne trouverez rien dans les pièces du temps qui motive ce déchaînement.... Son nom accumule pour l'esprit toutes les idées de bêtise; et cependant, dans les circonstances difficiles, ce fut un homme de tête, de sang-froid et de main. Son nom est synonyme de la grossièreté et de l'inintelli-

(*) Henriot n'avait point l'habitude de boire; c'est une tradition, parmi les personnes qui l'ont connu, que son ivresse du 9 thermidor provenait d'un breuvage mêlé à sa boisson, par les hommes dont l'intérêt était de le mettre hors d'état d'agir; et quand on songe à la frayeur que le souvenir du 31 mai et du 2 juin devait inspirer aux conspirateurs, on est tenté de regarder cette tradition comme véritable.

gence; et pourtant ses *ordres du jour*, ses *proclamations*, ses *lettres*, sont remplis de douceur, de sentiments justes et simples, de conseils honnêtes; son ton est amical et franc.... C'est un fonctionnaire démocratique, un énergique officier sorti du bas peuple. Les excès des crises qu'il a franchies ont pu l'entraîner; mais je demeure convaincu qu'il n'a vu ni connu, *non plus que tant d'autres*, la plupart des maux qui lui sont imputés (*). »

HÉRAUDERIE. Connaissance des armoiries, du blason; pratique du cérémonial. — Charge, office de héraut. Province dont un héraut portait le nom. Bourgogne, Dauphiné, Bretagne étaient des herauderies.

HÉRAULT (département de l'). Ce département, ainsi appelé de la rivière de ce nom qui le traverse, est formé d'une partie de l'ancien Languedoc. La Méditerranée le baigne au sud; au sud-ouest et à l'ouest il est borné par le département de l'Aude; au nord, par ceux du Tarn et de l'Aveyron; au nord-est et à l'est, par celui du Gard. Il est couvert de montagnes, d'une élévation médiocre, qui se rattachent au massif des Cévennes. Sa superficie est de 624,362 hectares, dont 214,040 en landes, pâtis, bruyères, 156,566 en terres labourables, 103,682 en vignes, 77,644 en bois et forêts, 27,773 en cultures diverses, 8,537 en prairies, etc. Son revenu territorial est évalué à 21,586,000 fr. En 1839, il a payé à l'État en impositions directes 2,959,797 fr.

Le département, outre le canal du Midi qui vient se terminer à l'Hérault, possède encore plusieurs canaux secondaires. Ses rivières navigables sont l'Hérault et l'Orbe, mais elles ne le sont que dans une étendue presque insignifiante. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-quatre, dont sept routes royales et dix-sept départementales. Sur la Méditerranée, il a deux ports principaux, Agde et Cette, et deux ports secondaires, Mèze et Marseillan.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont Montpellier, Béziers, Lodève et Saint-Pons-de-Thomiers. Il renferme 35 cantons et 319 communes. La population est de 357,846 habitants, parmi lesquels on compte 3,609 électeurs, représentés à la Chambre par six députés.

Le chef-lieu du département, Montpellier, est le quartier général de la neuvième division militaire; il est aussi le siége d'une cour royale, d'une académie et d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Avignon. Le département fait partie de la vingt-neuvième conservation forestière, dont le siége est à Nîmes.

Parmi les hommes remarquables nés dans le département de l'Hérault, nous citerons Vanière, le créateur du canal du Midi, Riquet, le ministre Fleury, le comte Daru, Cambacérès, etc.

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean) naquit à Paris en 1760, d'une famille noble, originaire de Normandie. Naissance, fortune, esprit, beauté, éloquence facile et brillante, il possédait toutes les séductions. Dès l'âge de vingt ans, il débuta avec succès au Châtelet comme avocat du roi. La duchesse de Polignac, sa parente, le présenta à la reine qui avait souhaité de le voir et qui devint sa protectrice.

Il était avocat général au parlement de Paris au moment où la révolution éclata. Partisan d'une réforme gouvernementale dont il avait chaleureusement défendu les principes dans le parlement, contre Dambray, il se rangea, le 14 juillet 1789, sous l'étendard des patriotes et montra un rare courage à la prise de la Bastille. Après la réorganisation du pouvoir judiciaire par la Constituante il fut désigné pour exercer les fonctions du ministère public près le tribunal de cassation.

Élu, en 1791, député à l'Assemblée législative par le département de Paris, il alla siéger à l'extrême gauche. Le 14 janvier 1792, montant à la tribune pour la première fois, il proposa, en réponse à la déclaration de Pilnitz, un projet d'adresse au peuple français, où il repoussait énergiquement tout ce qui ressemblait à une capitulation devant les menaces de l'étranger. « La capitulation, s'écria-t-il en terminant, avec des rebelles, c'est le châtiment; avec des ennemis, c'est la

(*) *Dictionnaire de la conversation*, art. HENRIOT, par M. Fayot.

« guerre. » Quelque temps après, il fit décréter une réponse vigoureuse aux notes menaçantes de l'Autriche; et ce fut lui qui, comme rapporteur d'une commission extraordinaire nommée pour aviser aux mesures qu'exigeaient les circonstances, demanda que la patrie fût proclamée en danger. Il ne semble pas qu'il ait pris directement aucune part à la révolution du 10 août; mais quelques jours après, il réclama des poursuites judiciaires contre les royalistes inconstitutionnels, puis il provoqua l'établissement d'un tribunal extraordinaire pour les juger.

Le département de Seine-et-Oise le choisit pour son représentant à la Convention. Élevé à la présidence en novembre 1792, lorsque ses fonctions expirèrent, il fut envoyé en mission dans l'Alsace, et de là en Savoie. Ce fut durant cette dernière mission qu'eut lieu le procès de Louis XVI; mais, comme nous l'avons dit à l'article GRÉGOIRE, il ne laissa pas d'opiner par lettre pour la condamnation. De retour à Paris, il fut de nouveau élevé à la présidence, dans la deuxième quinzaine de mai. Nous avons parlé, à l'article HENRIOT, du rôle qu'il joua dans les journées du 31 de ce mois et du 2 juin. Il s'y prononça cependant pour la Montagne, et contribua à faire casser la commission des douze.

La constitution de 93, rédigée après ces événements, fut principalement son ouvrage. Rappelé au fauteuil à la fin de juillet, ce fut lui qui présida la fête nationale célébrée le 10 août 1793. Membre du comité de salut public, il y fut chargé de tout ce qui avait rapport aux relations diplomatiques, et le quitta, en septembre 1793, pour être de nouveau envoyé en mission dans le Haut-Rhin.

Cependant la Montagne elle-même se divisait. Au mois de décembre, Hérault fut accusé, par Bourdon de l'Oise, d'entretenir avec les émigrés Dubuisson et Prost une correspondance criminelle. Défendu par Couthon et par Berthollet, il acheva lui-même à son retour de se justifier. Mais ses liaisons avec le parti dantoniste, dont la morale relâchée convenait mieux à ses habitudes et à ses goûts que l'austérité de Robespierre, le compromirent bientôt de nouveau. Arrêté le 9 mars 1794, pour avoir violé la loi du 4 du même mois, qui interdisait toute communication avec les prévenus de conspiration, sous peine d'être traité comme leur complice, il fut, bientôt après, compris dans le rapport fait par Saint-Just contre les dantonistes. Accusé d'avoir communiqué aux gouvernements étrangers les délibérations du comité diplomatique, et d'avoir détourné des papiers appartenant à ce comité, pour les livrer aux journaux, il ne se défendit que faiblement, et ne réfuta point d'une manière péremptoire les charges tirées contre lui de correspondances saisies par les agents du comité, et où il était violemment compromis. Condamné à mort le 5 avril 1794, à la différence de ses complices, il entendit son arrêt avec sérénité; et, s'approchant de Camille Desmoulins qui était furieux, il ajouta : « Montrons, « mon ami, que nous savons mourir. » Au pied de l'échafaud et jusqu'au dernier instant il conserva le même calme. Il mourut âgé de trente-quatre ans.

Hérault de Séchelles s'était essayé dès sa jeunesse dans la littérature, et il avait déployé dans les genres alors en vogue toutes les heureuses qualités et aussi tous les défauts de son esprit. On connaît de lui les ouvrages suivants : 1° *Éloge de Suger, abbé de Saint-Denis*, 1770; 2° *Visite à Buffon*, 1785; réimprimé en 1802, avec plusieurs opuscules du même auteur, sous le titre de *Voyage à Montbar*; 3° *Détails sur la société d'Olten*, 1790; 4° *Théorie de l'ambition*, etc.

HÉRAUT (*Heraldus*, de l'ancien verbe allemand, *Haren*, crier, annoncer, ou du substantif celtique *Herod*, messager). Sans chercher à fixer l'époque de la création des hérauts d'armes, nous nous occuperons de leur ordre à l'époque où il était en pleine vigueur. Il se divisait en trois classes : *chevaucheurs, poursuivants* et *hérauts d'armes*, soumis au commandement d'un chef nommé *roi d'armes*. Les aspirants ne parvenaient à ces différents degrés que successivement, et après un certain nombre d'années de service dans les cours et à l'armée.

Les chevaucheurs commençaient à se former par les fonctions les plus péni-

bles, devaient faire les corvées et s'acquitter des missions dont le seigneur les chargeait; et lorsque l'un d'eux était admis à l'état de poursuivant, il fallait que le héraut, sans l'aveu duquel l'installation eût été nulle, le présentât au seigneur, qui lui donnait un nom, lui versait ensuite sur la tête une coupe remplie d'eau et de vin, et le revêtait de sa propre tunique, en ayant soin de faire tomber une manche sur la poitrine, et l'autre sur le dos. Le chevaucheur devenu poursuivant devait garder cette tunique, placée ainsi obliquement, jusqu'à sa nomination à la charge de héraut, qu'il ne pouvait obtenir qu'après sept années de service. Furetière remarque qu'on baptisait les poursuivants de quelque *nom gaillard*, après les rejouissances et les festins des fêtes solennelles; ainsi on les appelait *Jolicœur, Verluisant, Sansmentir, Gaillardet, Beausemblant, Hautlepied*, etc. Leur cotte d'armes était différente de celle des hérauts, et ils portaient des bâtons sans ornement. Quant aux hérauts, l'usage était de leur conférer l'ordre, soit à la guerre dans un jour d'action, soit au couronnement des rois et des reines, soit à un tournoi. Le prince, après avoir fait publiquement l'éloge de son poursuivant et l'avoir proclamé vaillant, fidèle et discret, déclarait l'agréer au nombre de ses hérauts. Le plus ancien de ceux-ci lui dictait alors le serment, qu'il répétait mot pour mot. Ce grade anoblissait le récipiendaire, qui changeait encore de nom et prenait celui de son seigneur ou de quelque province, après un nouveau baptême de vin et d'eau. Enfin, la dernière dignité était celle de roi d'armes, à laquelle on attachait le plus grand honneur; quand on choisissait le premier roi d'armes, nommé *Montjoie*, héraut qui avait l'honneur de représenter le roi de France, on le conduisait d'abord en cérémonie au palais du souverain, où les valets le revêtaient des vêtements royaux. Lorsque le monarque était près de se rendre à l'église, ou à la chapelle de son palais, pour entendre la messe, le connétable de France, et quelquefois les maréchaux conduisaient l'élu, précédé des hérauts et rois d'armes des différentes provinces qui se trouvaient alors à la cour, vis-à-vis du grand autel, sur une chaise couverte d'un tapis de velours, au-dessous de l'oratoire du roi, à l'aspect duquel il se levait, et prononçait à genoux le serment que le connétable ou le premier maréchal lui dictait. Après le serment, le connétable lui ôtait le manteau royal, prenait une épée des mains d'un chevalier, et la présentait au roi, qui conférait l'ordre de chevalerie au néophyte. Le connétable prenait ensuite la cotte d'armes portée par un autre chevalier au bout d'une lance; il la donnait au prince, qui en revêtait lui-même le roi d'armes futur en lui disant: « Messire tel, par « cette cotte et blason couronnés de nos « armes, nous t'établissons perpétuelle- « ment en l'office de roi d'armes, » et en ajoutant, lorsqu'il lui posait la couronne sur la tête: « Notre roi d'armes, par « cette couronne, nous te nommons par « nous Montjoye, qui est notre roi d'ar- « mes, au nom de Dieu, de Notre-Dame, « sa benoîte mère, et de monseigneur « saint Denis, notre patron. » Les hérauts et poursuivants répétaient alors par trois fois: Montjoye Saint Denis, et le roi d'armes était conduit à un banquet splendide où il était servi par deux écuyers, et avait une coupe dorée que le roi remplissait habituellement de pièces d'or. Après avoir pris les épices et le vin de congé, il présentait au roi le héraut qu'il choisissait pour son maréchal d'armes, et retournait à son hôtel escorté du connétable ou des maréchaux, et des divers officiers qui avaient assisté à la cérémonie. Quand il était arrivé dans son appartement, on lui offrait encore, de la part du souverain, une couronne et un habillement complet de chevalier, ce qui terminait l'installation.

Les rois d'armes étaient soumis à la juridiction de Montjoye, roi d'armes du roi. Leurs fonctions et leurs insignes étaient presque les mêmes que ceux de leurs officiers subalternes. Les rois d'armes portaient une cotte d'armes de velours richement brodée, appelée tunique, chargée sur les manches de fleurs de lis d'or, des armoiries et du nom de leur province, et distinguée de la plaque ou cotte des hérauts ordinaires par une couronne qui surmon-

tait les fleurs de lis. Leurs officiers avaient à peu près le même costume, mais avec un peu moins d'élégance, et tous portaient une toque de velours noir ornée d'un cordon noir; ils avaient pour chaussure des brodequins pendant la paix, et des bottes en temps de guerre. Ils tenaient à la main, dans les cérémonies funèbres, un bâton dit caducée, et portaient au cou la médaille du roi.

Leur principal emploi était de composer ou de dresser des généalogies, de composer des armoiries et de vérifier les preuves de noblesse; d'examiner les titres de chacun; de veiller à ce que rien de ce qui touchait aux familles ne s'altérât. A cet effet, ils dressaient dans chaque province un état des seigneurs et gentilshommes de leur département; ces états contenaient les noms, surnoms, blasons, timbres et noblesse des fiefs. Tous les trois ans, les rois d'armes des provinces s'assemblaient, et remettaient à leur chef Montjoye leurs travaux particuliers, dont il composait un nobiliaire général qui instruisait le souverain du nombre des gentilshommes, de leurs revenus, et lui faisait connaître les forces que chaque province pouvait opposer à l'ennemi; ce qui permettait de les rassembler avec facilité. Les hérauts étaient surintendants des armes et conservateurs des honneurs de la guerre, dont le blason est un symbole. Ils avaient droit d'ôter les armoiries à ceux qui méritaient d'être dégradés de noblesse, de réprimander les gentilshommes qui menaient une vie honteuse, et de les chasser des joutes et tournois. Ils vérifiaient tous les titres que ceux-ci faisaient peindre dans leurs cartulaires, et corrigeaient toutes les erreurs, tous les abus relatifs aux armoiries. Leur charge leur permettait de se faire ouvrir toutes les bibliothèques, toutes les archives, de se faire communiquer tous les titres dont ils pouvaient avoir besoin. Ils avaient leur entrée libre à la cour des princes étrangers, pour y annoncer la guerre ou la paix (voyez DÉFI), et leur personne était sacrée comme celle des ambassadeurs. Ils publiaient les joutes et les tournois, faisaient les lettres d'appel, signifiaient les cartels, marquaient le camp, les lices, ou le lieu du duel; ils poussaient les acclamations pour appeler l'assaillant et le tenant, partageaient également le soleil dans les combats à outrance. A la guerre, ils faisaient le dénombrement des morts, relevaient les enseignes, redemandaient les prisonniers, sommaient les places de se rendre, et, dans les capitulations, marchaient devant le gouverneur de la ville pour assurer sa personne. Ils se constituaient de droit les principaux juges du partage des dépouilles des vaincus et des récompenses militaires, publiaient les victoires, en portaient la nouvelle aux pays étrangers. Ils faisaient la convocation des états généraux, et y assistaient pour régler la préséance et empêcher la confusion et le tumulte. Ils se trouvaient aux mariages des rois, et faisaient souvent les demandes eux-mêmes pour leurs souverains. A la mort des princes, ils enfermaient dans le tombeau toutes les marques d'honneur, comme sceptre, couronne, main de justice, etc. (Voyez FUNÉRAILLES.)

Les hérauts, comme on le voit, jouaient un rôle important au moyen âge, et la puissance de leur charge était telle, qu'on les craignait partout, parce qu'une violation du respect dû à un titre aussi sacré aurait suffi pour amener une guerre immédiate. Ils recevaient des présents de toutes sortes. Ils prélevaient d'ailleurs un droit établi par l'usage sur les chevaliers qui combattaient dans les tournois. Ceux qui y étaient pour la première fois devaient, pour leur bienvenue, leur heaume aux officiers d'armes; et si l'on avait payé le heaume pour le combat à l'épée, il fallait encore le payer pour celui de la lance, selon cet axiome : *La lance affranchit l'épée, l'épée n'affranchit pas la lance.*

Les hérauts ont été jusqu'au nombre de trente en France, sous le titre de *Bourgogne*, *Normandie*, *Dauphiné*, *Bretagne*, *Alençon*, *Orléans*, etc. Mais depuis le règne de Henri II leur nombre et leur importance allèrent en déclinant jusqu'au règne de Louis XIV, où finit la hérauderie proprement dite (voyez DÉFI). A dater de cette dernière époque, les hérauts ne figurèrent qu'aux mariages et aux sacres des rois.

Nous les avons revus sous l'Empire,

vêtus de cottes de velours bleu chargées d'abeilles d'or ; et de même sous la restauration, où l'on avait seulement remplacé les abeilles par des fleurs de lis : vaine et puérile imitation des antiques usages.

Herbage (droit d'). On appelait ainsi un droit en usage dans quelques provinces, en vertu duquel le détenteur d'un héritage tenu en censive devait donner au seigneur, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, la meilleure de ses bêtes après la plus belle, pour droit de pâture. C'était la le *vif herbage*, qui se prélevait par dix, vingt ou vingt-cinq têtes. Le *mort herbage* était une redevance en argent due par un fermier qui ne possédait pas assez de bêtes pour payer le droit *vif*; il était d'un denier par tête. Chaque localité avait du reste ses modifications à l'herbage mort ou vif, qu'on ne pouvait exiger dans les fiefs nobles. Dans ce dernier cas, le lieu était dit *franc herbager*.

L'herbage était aussi la faculté de couper des herbes, ou de faire paître des animaux dans les prés, dans les forêts, etc.

Herbault. C'est à un Français de ce nom qu'il faut attribuer l'invention et le premier essai de la méthode de l'enseignement mutuel. Dès 1747, longtemps avant l'ouverture de l'établissement du chevalier Paulet, Herbault avait formé dans l'hospice de la Pitié, près du Jardin des Plantes, à Paris, une école de 300 enfants soumis à ce mode d'éducation. Cette tentative fut accueillie par de nombreux éloges; mais l'approbation resta stérile, et cet exemple fut perdu.

Herbelot (Barthélemy d'), savant orientaliste, né à Paris en 1625, voyagea longtemps en Italie, rentra ensuite en France, reçut des marques d'estime de la reine Christine, au-devant de laquelle il fut envoyé; et une pension de 1,500 livres que lui faisait le surintendant Fouquet se changea, par la confiance du roi Louis XIV, en une place de secrétaire interprète des langues orientales, lors de la disgrâce du ministre. Après un second voyage en Italie, où le grand-duc Côme III voulut en vain se l'attacher, cédant aux instances de Colbert, il revint à Paris, où il fut nommé à la chaire de syriaque. C'est à cette époque qu'il s'occupa avec ardeur de son grand ouvrage, la *Bibliothèque orientale*; mais il ne put y mettre la dernière main. Ce ne fut qu'après sa mort, arrivée en 1695, que cette précieuse collection, éditée d'abord en 1697, fut améliorée successivement par Visdelou Galland, Reiske et Schultens; elle fut réimprimée à la Haye en 1782, in-4°. Cette dernière édition est certainement meilleure que la première ; mais les savants éditeurs ont eu le tort de s'appliquer plutôt à augmenter la masse des documents qu'à les vérifier et à les coordonner. Aussi la Bibliothèque orientale contient-elle de nombreuses erreurs qu'un léger travail ferait disparaître, et cette œuvre savante attend encore un éditeur qui la mette au niveau des connaissances actuelles. D'Herbelot est auteur de deux ou trois autres ouvrages inédits, une *Anthologie*, un *Dictionnaire arabe, persan et turc*, devenu probablement inutile depuis le Richardson, et un catalogue incomplet des manuscrits de la bibliothèque palatine, traduit en latin par Renaudot, et inséré dans les *Amœnit. litter.*, tome III.)

Herbiers (les), petite ville située à 4 myr. de Bourbon-Vendée, et dont la fondation paraît remonter aux derniers temps de la république romaine. Sous la domination anglaise, les Herbiers étaient ceints de fortifications dont les restes furent abattus au temps de Louis XIII. Cette ville faisait anciennement partie du Poitou, du diocèse de Luçon, du parlement de Paris, de l'intendance de Poitiers et de l'élection de Châtillon.

Pendant la guerre de la Vendée, une partie de ses habitants embrassa la cause royale. Les Herbiers furent, comme tout le reste du pays, dévastés et en partie incendiés; mais ils ont complétement réparé leurs désastres, et respirent un air d'aisance qu'on ne trouve guère dans les autres villes de la Vendée. Leur population est d'environ 3,000 âmes.

Herbsthausen (bataille d'). Voyez Marienthal.

Hérésies en France (histoire des). La première querelle religieuse où la

France joua un rôle, fut l'arianisme. Cette hérésie, qui avait commencé en 319, troubla le règne de Constantin. Mais la lutte s'engagea surtout après l'année 355, lorsque l'empereur Constance vint en Gaule, et que la persécution atteignit plusieurs évêques orthodoxes d'Occident. Au concile de Béziers, tenu cette même année, le grand docteur de la Gaule, saint Hilaire, évêque de Poitiers, résista énergiquement, et parvint à extirper complétement l'arianisme en Gaule. Cette hérésie y fut réintroduite par les Bourguignons et les Wisigoths; mais la haine que les croyances religieuses de ces barbares excitaient fut, comme nous l'avons dit ailleurs, la principale cause de la ruine de leur domination. (Voy. ARIANISME, CLERGÉ, CONVERSION.)

Le premier hérésiarque né en Gaule est *Vigilantius*, originaire du pays de Comminges. Les idées qu'il émit étaient remarquables par leur hardiesse, quoiqu'elles n'aient pas eu alors un grand retentissement. Il s'éleva avec force contre le célibat du prêtre, les jeûnes, les veilles, la profession monastique, et les aumônes envoyées à Jérusalem. Il attaqua, non moins violemment, les pèlerinages et le culte des reliques, qu'il qualifiait d'idolâtrie. Il eut pour adversaire saint Jérôme.

A l'hérésie de Vigilance succéda le *pélagianisme*, qui eut un immense retentissement en Gaule. Pélage était un moine, né, soit en Armorique, soit dans la Grande-Bretagne, et dont le nom latin *Pelagus* n'était que la traduction de son nom celtique *Morgant*. Croyant voir dans toute la doctrine de saint Augustin une tendance au fatalisme, il s'éleva contre elle. L'évêque d'Arles et l'évêque d'Aix allèrent combattre sa doctrine au concile tenu à Jérusalem, en 415, concile que saint Jérôme appelle *synodus miserabilis*, et où l'hérésiarque, après avoir cédé sur quelques points, fut déclaré orthodoxe. Toutefois, la querelle ne tarda pas à s'envenimer. En 431, le concile général d'Éphèse condamna Pélage et ses adhérents.

Les doctrines exagérées de saint Augustin sur la grâce et la prédestination n'en avaient pas moins révolté les évêques et les docteurs de la Gaule, qui, ayant à leur tête le célèbre fondateur de l'abbaye de Saint-Victor à Marseille, Jean Cassien, tentèrent un compromis entre les opinions de Pélage et de saint Augustin. De là naquit le *semi-pélagianisme*. Les semi-pélagiens professaient que le premier secours de Dieu n'est point nécessaire pour amener le repentir; mais que, sans son assistance soutenue, on ne saurait persévérer ni avancer dans la voie du salut. Les idées de Cassien, adoptées dans presque toute la Gaule, dominèrent principalement dans toutes les provinces méridionales, et à Marseille, ce qui a fait quelquefois surnommer *massiliens* les semi-pélagiens. Saint Augustin, qui écrivit contre cette hérésie son Traité de la prédestination et de la persévérance, eut pour adversaires les esprits les plus éclairés de notre patrie, entre autres Faustus de Riez, Vincent de Lérins, Gennadius de Marseille, Hilaire d'Arles, Arnobe le Jeune, et même Sulpice Sévère. La querelle ne fut terminée qu'en 529, par le concile d'Orange. Cette assemblée condamna, il est vrai, Pélage et quelques-unes des opinions de Cassien et de Faustus; mais elle réprouva aussi, sans toutefois nommer le célèbre docteur, certaines doctrines de saint Augustin, doctrines qui étaient précisément celles qui avaient le plus contribué à produire le semi-pélagianisme.

Au cinquième et au sixième siècle, la Gaule prit peu de part aux hérésies qui portèrent pendant longtemps le trouble dans l'Église d'Orient. L'eutychéisme et le nestorianisme n'y trouvèrent guère de partisans. L'Église gauloise n'éleva la voix que pour défendre l'orthodoxie. Ainsi, le nestorianisme fut vigoureusement attaqué par Cassien.

Le règne de Charlemagne, ce grand protecteur du catholicisme, fut occupé par plusieurs querelles religieuses. Il soutint lui-même, contre l'Église de Constantinople, une polémique assez vive au sujet du culte des images. Dans un *Traité sur les images* qui lui est attribué, l'empereur ne proscrit point les images; il dit positivement, et à plusieurs reprises, qu'on peut les faire en-

trer dans la décoration des églises; mais il ajoute que leur seule destination est de rappeler les histoires sacrées qu'elles retracent, et d'instruire par les yeux le vulgaire, trop grossier pour bien comprendre la parole divine. Dans cette question, l'empereur et le pape se trouvèrent complétement en désaccord; mais il était trop dans l'intérêt de ce dernier de ménager la puissance franque, pour que ce dissentiment produisît un schisme.

Une autre discussion qui eut plus d'importance, fut celle de l'*adoptianisme*; c'était un nestorianisme timide, fondé sur cette idée que le Christ, engendré en tant que fils de Dieu, en tant que fils de David, et né de Marie, avait été *adopté* par Dieu. L'adoptianisme eut pour chefs Élipand, évêque de Tolède, et Felix, évêque d'Urgel. Félix l'introduisit dans les provinces méridionales de la Gaule. Alcuin ayant écrit contre lui par ordre de Charlemagne, Felix répondit; de là une controverse, où Élipand déploya une extrême violence. Enfin, un concile tenu à Aix-la-Chapelle, en 799, termina le débat par la condamnation des deux hérésiarques.

Après la mort de Charlemagne, on vit renaître dans l'empire franc la grande querelle du *culte des images*. Au concile de Paris, en 825, Louis le Débonnaire se maintint, sur cette question, dans une indépendance complète vis-à-vis de l'Église de Rome. En 829, un iconoclaste, évêque de Turin, nommé Claude, émit des opinions se rapprochant, sur un grand nombre de points, des doctrines prêchées par la réforme au quinzième siecle. Il fut surtout combattu par un religieux de Saint-Denis, nommé Dungal.

La querelle de la *prédestination*, assoupie pendant deux siècles, recommença aussi avec une nouvelle force, après la mort de Charlemagne. Elle fut reproduite par *Gotteschalk* (voyez ce mot). Vers la même époque, parut le célèbre *Jean Scot*, dit Érigène, qui, après avoir attaqué Gotteschalk, fut accusé, à son tour, de professer une doctrine peu orthodoxe sur le mystère de l'eucharistie. Il fut réfuté par Prudence, évêque de Troyes, et condamné en 855, par le concile que l'empereur Lothaire assembla à Valence, le 8 janvier.

Le neuvième siècle fut une période de mort pour l'intelligence; aussi aucune hérésie n'y apparut; mais au siècle suivant, avec la renaissance des études scolastiques, se manifesta dans les masses un mouvement intellectuel, empreint d'une grande hardiesse. On ne vit pas seulement des docteurs et des hommes haut placés dans l'Église, émettre des opinions contraires à l'orthodoxie; mais des hommes du peuple, de simples prêtres, essayèrent des réformes qui ne tendaient à rien moins qu'à renverser toutes les traditions de l'Église. La première tentative de ce genre eut lieu en Champagne. « Sur la fin de l'an 1000, dit Raoul Glaber, il s'éleva, auprès du bourg des Vertus, canton de Châlons, un homme du peuple, nommé *Leutard*, que l'on pouvait prendre pour un envoyé de Satan. Voici quelle fut l'origine de sa démence et de son endurcissement : il était resté seul un jour dans les champs, pour achever quelques travaux rustiques; la fatigue le surprit, il s'endormit. Pendant son sommeil, il crut voir un essaim nombreux d'abeilles pénétrer dans son corps par les endroits secrets de la nature, et sortir par sa bouche avec un grand bourdonnement; elles lui faisaient en même temps une foule de piqûres, et, après l'avoir percé longtemps de leurs aiguillons, elles se mirent à lui parler et à lui commander des choses impossibles à l'homme. Épuisé par ces songes pénibles, il se leve, revient chez lui, et renvoie sa femme, prétendant se fonder sur un précepte de l'Évangile, pour justifier ce désordre. Étant sorti ensuite, comme pour faire ses prières, il entra dans l'église, saisit la croix et l'image du Sauveur, et les foula aux pieds. A cette vue, tous les assistants épouvantés crurent qu'il allait devenir fou. Il l'était en effet. Cependant il leur persuada (tant l'esprit des paysans est facile à séduire) qu'il faisait tout cela d'après une révélation merveilleuse de Dieu. Il avait donc toujours à la bouche des discours dénués de prudence comme de vérité, et ce docteur nouveau prêchait contre la parole du Maître de toute doctrine,

car il enseignait que c'était une chose tout à fait vaine et superflue de payer la dîme. De même que toutes les autres hérésies, pour tromper plus sûrement les hommes, se couvrent comme d'un manteau des saintes Écritures, qui pourtant les réprouvent, Leutard reconnaissait aussi que les prophètes avaient dit de bonnes choses; mais il prétendait qu'il ne fallait pas les croire en tout. Enfin, la réputation qu'il avait usurpée d'homme sage et religieux, lui fit de nombreux prosélytes. Gébuin, vieillard d'une science très-étendue et évêque de ce diocèse, en étant instruit, le manda. Il lui fit des questions sur ce qu'on lui avait rapporté de ses paroles et de sa conduite. Leutard voulut alors dissimuler le venin de sa criminelle doctrine, et s'appuya de quelques citations des saintes Écritures, citations que certainement il n'y avait pas trouvées. Mais l'évêque, homme d'une grande habileté, s'apercevant que non-seulement elles étaient peu exactes, mais qu'elles contenaient des erreurs honteuses et condamnables, confondit ce fou, cet hérétique, ramena ceux d'entre le peuple qui déjà partageaient son délire, et les affermit plus que jamais dans la foi catholique. Quant à Leutard, se voyant vaincu et abandonné du peuple qu'il avait espéré séduire, il se jeta dans un puits, où il trouva la mort (*). »

Peu de temps après, *Leuthéric*, archevêque de Sens, fut accusé d'une hérésie sur la participation à l'eucharistie, mais on ignore quelles en furent les conséquences. Le dogme de la *présence réelle* devint dès cette époque l'objet de vives controverses. Fulbert, un des plus savants hommes du siècle et chancelier des écoles de Chartres, puis évêque de cette ville, commença, vers l'an 1007, à enseigner que la croyance à la transsubstantiation était nécessaire pour le salut; ce fut le contraire de cette doctrine que reproduisit quelques années plus tard le célèbre *Bérenger*, qui suivait alors ses leçons.

En 1022, la ville d'Orléans devint le foyer d'une hérésie célèbre dans notre histoire, car ce fut la première fois que, dans nos contrées, on infligea la peine de mort à des dissidents de l'église catholique. « On découvrit, dit Raoul Glaber, dans la ville d'Orléans une hérésie impudente et grossière qui, après avoir longtemps germé dans l'ombre, avait produit une ample récolte de perditions, et finit par envelopper un grand nombre de fidèles dans son aveuglement. — Ce fut, dit-on, une femme venue d'Italie, qui apporta dans les Gaules cette infâme doctrine. Pleine des artifices du démon, elle savait séduire tous les esprits, non-seulement ceux des idiots et des simples, mais la plupart même des clercs les plus renommés par leur savoir. Elle vint à Orléans, et le court séjour qu'elle y voulut faire lui suffit pour infecter plusieurs chrétiens. Bientôt ses prosélytes firent tous leurs efforts pour propager cette semence du mal. Il faut même l'avouer, ô douleur! les hommes les plus distingués du clergé de la ville, également fameux par leur naissance et leur science, *Étienne* (*) et *Lisoie* furent les deux chefs de cette hérésie..... Le pieux Richard, comte de Rouen (Richard II, duc de Normandie), informé du complot, envoya en toute hâte vers le roi, et lui dévoila cette contagion secrète. Le roi Robert en conçut une profonde affliction. Il se rendit promptement à Orléans, et, après y avoir convoqué des évêques, des abbés et des laïques religieux, il fit commencer vivement les poursuites contre les auteurs de cette doctrine et leurs adeptes..... Le roi et les pontifes firent subir aux accusés un interrogatoire secret, par égard pour la probité et l'innocence de mœurs dont ils avaient toujours donné l'exemple jusqu'alors : car Lisoie était le plus estimé des clercs du monastère de Sainte-Croix, et Étienne était attaché à l'église de Saint-Pierre, surnommé l'abbaye des Pucelles, en qualité de chef et de directeur de l'école..... Après avoir épuisé tous les moyens de persuasion pour les engager à abjurer leur erreur, on leur déclara

(*) Chronique de Raoul Glaber, liv. II, ch. XI.

(*) Le texte de Glaber porte au lieu d'Étienne, Héribert. C'est une erreur que nous avons corrigée dans tout le courant du récit.

que, s'ils ne retournaient promptement à la foi qu'ils avaient trahie, ils allaient être livrés aux flammes. Ces insensés, aveuglés par une confiance téméraire, poussèrent la jactance jusqu'à dire qu'ils ne craignaient rien, et qu'ils sortiraient du feu sans éprouver aucun mal... Le roi et tous les assistants voyant que la folie de ces misérables était sans remède, firent allumer, non loin de la ville, un grand feu, espérant qu'à cette vue, la crainte triompherait peut-être de leur endurcissement, mais il fallut les mener au supplice; poussés par une incroyable démence, ils s'écrièrent que c'était ce qu'ils demandaient, et se présentèrent d'eux-mêmes à ceux qui étaient chargés de les traîner au bûcher. Enfin, on en jette treize dans le feu; et quand ils commencèrent à en sentir vivement les atteintes, ils se mirent à crier que c'étaient les artifices du démon qui leur avaient suggéré des sentiments si coupables..... En entendant ces cris, quelques spectateurs émus de pitié s'approchèrent du bûcher pour en arracher ces malheureux; mais déjà la flamme vengeresse les avait dévorés. Tous ceux qui furent convaincus ensuite de partager cette erreur subirent la même peine (*). »

Les opinions des sectaires d'Orléans sont assez difficiles à démêler. Il paraît qu'ils n'admettaient point que Dieu se fût dégradé au point de se faire homme, que le baptême purifiât de tous les péchés, et que le corps et le sang de Jésus-Christ fussent présents dans l'Eucharistie. Enfin, ils considéraient comme une idolâtrie l'adoration des martyrs et des confesseurs.

Les autres hérésies du onzième siècle, qui se rattachent à la France, sont celles de *Bérenger*, archidiacre d'Angers (voy. BÉRENGER), et de *Roscelin*, qui fut condamné au concile de Soissons, en 1092. Ce dernier prétendait que les trois personnes s'étaient incarnées, et que le fils n'avait pu se faire homme lui seul, à cause de l'unité d'essence des trois personnes divines.

(*) Chronique de Raoul Glaber, liv. VII, ch. VIII. Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, traduction de M. Guizot, t. VI, p. 269 et suiv.

Le douzième siècle vit éclore des hérésies fameuses. D'abord parurent les *Pétrobusiens*, ainsi nommés de leur chef *Pierre de Bruys*, qui eut pour successeur un moine de Toulouse, nommé *Henri* (voyez HENRICIENS.) Puis vint le *Tanchelinisme*, qui, bien que professé presque exclusivement dans les Pays-Bas, par son auteur nommé *Tanchelin*, tué en 1115, subsista encore longtemps à Avignon et à Noyon. Tanchelin proclamait que les églises étaient des lieux de prostitution, les sacrements des profanations, et défendait de payer les dîmes. Il se livrait, du reste, aux plus horribles débauches.

A cette secte succédèrent les *Paterins* ou *Cathares*, qui portaient l'esprit de réforme sur la morale aussi bien que sur le dogme. La plupart d'entre eux s'abstenaient de viandes; d'autres regardaient comme criminels les plaisirs du mariage. Après eux parurent les *Albigeois* (voy. ce nom), dont la doctrine se rapprochait beaucoup de celle des manichéens; et les *Pifres*, secte d'Albigeois composée en grande partie de tisserands, et répandue principalement en Picardie et dans les Pays-Bas. Le concile de Reims, tenu en 1157, ordonna de les renfermer et de les marquer d'un fer chaud.

Enfin ce siècle, agité longtemps par les controverses religieuses d'Abailard et de saint Bernard, fut fermé par l'hérésie des *Humiliés* ou *pauvres de Lyon*, plus connus sous le nom de *Vaudois*. Cette doctrine naquit en 1160. Son chef, *Pierre Valdo*, prêcha la pauvreté volontaire, et il introduisit en outre une nouveauté qui souleva contre lui le clergé tout entier, tandis qu'elle attirait en foule les populations autour de lui : il expliqua le texte du Nouveau Testament en langue vulgaire. Ses sectateurs portaient aussi les noms de *Léonistes*, à cause de la ville de Lyon, et de *sabotés* ou *ensabotés*, à cause d'une chaussure singulière qu'ils portaient.

Les Albigeois et les Vaudois se subdivisaient en un nombre infini de sectes, conséquence naturelle de la liberté d'examen qui faisait l'essence de leur doctrine. « Toutes, dit M. de Sismondi, s'accor-

daient pour regarder l'église romaine comme ayant absolument dénaturé le christianisme, et pour prétendre que c'était elle qui était désignée dans l'Apocalypse sous le nom de *prostituée de Babylone*. Les Vaudois, cependant, n'en différaient pas sur des points très-importants; d'autres, au contraire, avaient tellement donné carrière à leur imagination, qu'ils avaient détruit presque tout le système de la révélation; ils attribuaient au principe du mal l'Ancien Testament: car on y représentait, disaient-ils un Dieu homicide qui avait détruit la race humaine par le déluge, Sodome et Gomorrhe par le feu, et les Egyptiens par l'inondation de la mer Rouge. Mais quant à ceux qui ouvrirent la carrière aux réformateurs du seizième siècle, on reconnaît leur enseignement à la dénégation de la présence réelle dans l'eucharistie. « Quand le corps du Christ, disaient-ils, serait aussi grand que nos montagnes, encore serait-il détruit par le nombre de ceux auxquels on prétend l'avoir fait manger. » Ils rejetaient comme frivoles et vains les sacrements de la confirmation, de la confession et du mariage; ils taxaient d'idolâtrie l'exposition des images dans les églises, et ils nommaient trompettes des démons les cloches par lesquelles on appelait le peuple à l'adoration de ces images. Leurs docteurs ou leurs prêtres se contentaient d'un habit noir, au lieu de la pompe des vêtements du clergé catholique; après avoir fait abjurer l'idolâtrie aux proselytes, ils les recevaient dans leur église par l'imposition des mains et le baiser de paix. Tandis qu'on cherchait à noircir leur réputation, en les accusant de permettre dans leurs enseignements les mœurs les plus déréglées, et de se livrer en secret à tous les désordres, on convenait qu'en apparence ils observaient une chasteté sans reproche; que dans leur abstinence de toute nourriture, leur rigorisme passait celui des ordres de moines les plus sévères; que dans leur respect pour la vérité, ils n'admettaient aucune excuse pour le mensonge; que leur charité, enfin, les préparait toujours à se dévouer pour les autres. Quelques poésies des Vaudois, écrites dès le douzième siècle et publiées tout récemment, confirment cette ressemblance entre la doctrine et la discipline des réformateurs à ces deux époques (*). »

Le goût des controverses subtiles qui signale le treizième siècle fit éclore un grand nombre, sinon d'hérésies, au moins de doctrines singulières, condamnées par les papes, les évêques, les conciles, les universités, les généraux ou les chapitres d'ordres monastiques; car toutes ces autorités prétendaient prononcer irréfragablement sur de pareilles matières. Ainsi on condamna et l'on brûla, à Paris, en 1210, les hérétiques qui soutenaient que le règne du Père et du Fils était passé, que le règne du Saint-Esprit commençait, que la confession, le baptême, l'eucharistie et les autres sacrements ne devaient plus se conférer. Ces malheureux traitaient le pape d'Antechrist, et le clergé de membres de l'Antechrist. Leur doctrine avait eu pour auteur un clerc nommé *Amauri*, qui avait enseigné, à Paris, la logique et les autres arts libéraux. On condamna encore ceux qui disaient que l'essence divine n'est vue en soi ni par les anges, ni par l'homme glorifié; que les âmes des saints et les corps glorifiés seront dans le ciel cristallin, et non dans le ciel empyrée; que le mauvais ange a été mauvais dès le premier instant de sa création, et n'a pas eu, non plus qu'Adam, de quoi soutenir l'état d'innocence, etc. Étienne Tempier, évêque de Paris, condamna à lui seul 222 de leurs propositions. Enfin, d'autres sectes plus redoutables se formèrent encore dans ce siècle. (Voyez FLAGELLANTS et PASTOUREAUX.)

Les premières années du quatorzième siècle furent marquées par le célèbre procès des *templiers*; nous raconterons ailleurs les accusations qui furent dirigées contre eux. Le concile de Vienne, qui, en 1312, prononça leur suppression, condamna aussi les *bégards* et les *béguines*; ces sectaires, qui s'adonnaient à la vie religieuse, se distinguaient en général par des mœurs simples et sévères, mais professaient cer-

(*) Sismondi, Histoire des Français, t. VI, p. 254.

taines doctrines se rapprochant de celles des Vaudois relativement à la grâce, à l'inutilité de certaines pratiques religieuses, etc. L'inquisition en découvrit un grand nombre dans le Lyonnais et la Franche-Comté. Une autre secte de bégards reparut à la fin du même siècle, sous le nom de *turlupins* et de *société des pauvres*. Ces hérétiques soutenaient qu'on ne devait avoir honte de rien de ce qui est naturel, et par conséquent l'ouvrage de Dieu; d'après ces principes, ils s'abandonnaient à toutes sortes de débauches. Ils furent dénoncés à Charles V par une lettre du pape, datée du 27 mars 1373, et le roi, dans la même année, fit brûler, à Paris, leur chef nommé *Jean Dabantonne*.

Depuis cette époque et jusqu'à la fin du quinzième siècle, la France, où les guerres civiles et étrangères préoccupèrent presque exclusivement les esprits, ne vit pas surgir d'autre hérésie que la *vaudoisie* ou *vauderie d'Arras* (voyez FLANDRE et VAUDOIS), étouffée au milieu des plus odieuses iniquités (1461). Enfin arriva le seizième siècle, l'âge des grandes réformes religieuses; mais son histoire, sous ce point de vue, a été déjà racontée aux articles CALVINISTES, ÉDITS, GUERRES DE RELIGION, etc. Après le concile de Trente, les controverses religieuses qui éclatèrent dans notre pays relativement aux jansénistes, aux quiétistes, à la bulle *Unigenitus*, etc., ne furent guère que des querelles de famille dont nous nous réservons de parler à chacun de ces mots. La seule hérésie proprement dite que nous ayons à mentionner depuis cette époque est celle d'un contemporain, de *l'abbé Châtel*, qui voulut fonder une *église française*, d'après un programme publié le 23 janvier 1831. Aujourd'hui, il n'est plus guère question de ce nouveau catholicisme, quoique le chef de la secte persiste à célébrer, à Paris, des mariages, des baptêmes, des communions et des inhumations, et à porter dans toutes les cérémonies de son culte la mitre et la crosse, en prenant le titre d'évêque-primat par élection du peuple et du clergé (*).

(*) Nous n'avons pas cru devoir, dans cet article, compter parmi les hérésies, les erreurs professées par des hommes évidemment privés de raison, comme ÉON (voy. ce mot) et tant d'autres.

HÉRIBAN (droit féodal); *herebannum*, *heribannum*, *arribannum*. Ce mot désignait 1° le cri public par lequel le roi ou le seigneur faisait armer ses vassaux ou les appelait à des corvées; 2° l'amende payée aujourd'hui pour n'avoir pas obéi à la convocation; 3° toutes prestations, charges et corvées, exigées par le seigneur. On disait aussi *arban* ou *herban*. L'étymologie commune de ces trois termes est le teutonique *heer*, armée, joint à *bann*, *bannum*, citation, convocation. (Voyez BAN.)

D'après les dispositions des lois franques et les capitulaires des Carlovingiens, l'hériban était une charge très-lourde. Il appelait à l'armée tout homme indistinctement, et portait un caractère essentiellement vague et injuste. Que signifie en effet cette sévère injonction adressée à tous, et laissant en oubli des dispenses qu'il était impossible de méconnaître? Tous les hommes libres devaient faire le service militaire à leurs frais, non-seulement les feudataires ou bénéficiers, mais aussi les propriétaires d'une manse. La manse, que du Cange évalue à deux arpents, paraît avoir été la mesure de terre qu'on jugeait suffisante pour faire vivre une famille. Celui qui possédait trois, quatre ou cinq manses, était obligé à marcher en personne; celui qui n'en possédait qu'une devait s'arranger avec trois de ses égaux pour fournir un soldat : ceux même qui ne possédaient que des demi-manses devaient contribuer proportionnellement. Le dédommagement payé par celui qui restait au logis à celui qui partait était à raison de cinq sous d'or par chaque manse. Le service gratuit devait entraîner rapidement les hommes libres à leur ruine, et on va le comprendre. On demandait au soldat qu'il se présentât avec la lance et l'écu, ou avec l'arc, deux cordes et douze flèches; qu'il portât de plus une provision de vivres, probablement telle qu'elle pût lui suffire jusqu'à ce qu'il eût joint l'armée; car l'on accordait trois mois de vivres aux soldats, mais seulement à dater du passage de la

Loire ou du Rhin. Un tel service, qui était peu important sous les Mérovingiens, lorsque les guerres étaient rares, n'entraînaient pas le citoyen fort loin de ses foyers, devenait une vexation intolérable sous Charlemagne, où chaque année était marquée par une expédition nouvelle sous divers climats. Des familles aisées étaient bientôt plongées dans la misère; la population disparaissait rapidement; la liberté, la propriété devenaient un fardeau et non un avantage. Celui qui, après une sommation, ne se rendait pas à l'armée, était puni par une amende (hériban) de soixante sous d'or; mais comme cette amende, appelée *heribannum plenum*, dépassait le plus souvent ses facultés, il était réduit à fournir un gage, sinon à subir un esclavage temporaire, jusqu'à ce qu'il eût acquitté la somme. Cette loi, exécutée à la rigueur, aurait bientôt fait disparaître toute la classe des hommes libres. Comme adoucissement, le législateur voulut que le malheureux qui mourait dans cet état d'esclavage fût considéré comme ayant acquitté son hériban, en sorte que sa propriété n'était pas saisie, ni ses enfants réduits en captivité (*).

HÉRICART DE THURY (Louis-Étienne-François, vicomte), ingénieur en chef au corps royal des mines, directeur des travaux publics du département de la Seine, ancien membre de la chambre des députés où il siégea au côté droit, membre de l'Académie des sciences depuis 1824, naquit à Thury, près de Soissons, en 1777. Il a publié un assez grand nombre d'écrits sur la minéralogie et la géologie, et des mémoires imprimés dans le Journal des mines de 1799 à 1814.

Les deux branches de sa famille descendent de Louis Héricart, lieutenant civil et criminel de la Ferté-Milon, beau-frère de la Fontaine. On ne sait pas positivement en quelle année l'illustre fabuliste épousa Marie Héricart; on croit que ce fut en 1648.

(*) N'était-il pas d'ailleurs réellement barbare ce texte légal qui ne faisait aucune exception pour les malades, les impotents et les infirmes, ou pour ceux qui étaient tombés dans la pauvreté, et qui, ne pouvant plus suffire aux dépenses accessoires, étaient par cela même hors d'état de remplir l'obligation principale? Ces infortunés devaient-ils être traités comme des récalcitrants et subir l'hériban imposé à la désobéissance? Méconnaître et punir ces impuissances étaient une tyrannie excessive.

HÉRICOURT, département de la Haute-Saône, arrondissement de Lure; pop., 2,907 habitants.

Cette ancienne petite ville a eu jadis une assez grande importance, et fut souvent l'objet de querelles entre la maison d'Ortembourg et de Neufchâtel. En 1425, l'évêque de Bâle en fit le siége et la ruina.

« En 1474, commencerent les Suisses la guerre en Bourgogne, et prindrent Blasmont, qui estoit au mareschal de Bourgogne, qui estoit de la maison de Neuf-Chastel, et assiegerent le chasteau de Heriscourt, qui estoit de ladite maison de Neuf-Chastel, où les Bourguignons allerent pour le secourir; mais ils furent deconfits devant un bon nombre. Lesdits Suisses firent un grand dommage au pays, et puis se retirerent pour cette bontée (*). »

En 1561, les ducs de Wurtemberg, princes de Montbéliard, en firent l'acquisition, et ils l'ont conservée jusqu'à la révolution française. Les protestants y ont introduit l'industrie qui distingue ce canton.

On voit encore à Héricourt le château des seigneurs du lieu, ainsi que quelques autres vieilles constructions.

HERIMANNI. Voy. HARIMANNI.

HERISLIZ ou HARISLIZ (de *heer*, armée, et *lassen*, abandonner), terme franc ou teutonique, qui signifiait quelquefois *licenciement*, souvent aussi *désertion*, et non *haute trahison*, comme le prétendent quelques auteurs. Tassillon le Bavarois, jugé en 788 à l'assemblée d'Ingelheim, fut déclaré coupable d'*herisliz* pour avoir *abandonné* l'armée du roi Pepin en 763, lors de l'expédition d'Aquitaine, et de trahison, pour avoir excité contre les Francs tous les peuples voisins.

HÉRISSON, grosse poutre armée de pointes en fer, qu'au moyen âge les défenseurs d'une ville lançaient sur les assiégeants avant qu'on connût les armes

(*) Comines.

à feu. On la garnissait quelquefois de matières inflammables.

HÉRISTAL ou HERSTAL (*Heristallum*, *Hendtallum*), bourg situé sur la Meuse, entre Liége et Maëstricht, et dont il est fait mention au huitième siècle. C'est de cette résidence carlovingienne que Pepin, maire du palais et père de Charles-Martel, a reçu son surnom. On croit que le roi Pepin y naquit ; du moins il y fit bâtir un palais. Un grand nombre de chartes royales sont datées d'Héristal. Charles le Simple est, à ce que l'on croit, le dernier prince carlovingien qui l'ait possédée. Elle fut détruite lors des invasions des Normands.

Dans la langue teutonique, Héristal signifie *camp* (*heer*, armée, et *stal* ou *stelle*, place, position).

HERLAYMONT (combat de). Le 18 juin 1794, l'armée de Sambre-et-Meuse revenait assiéger Charleroi (voy. CHARLEROI [siéges de].) A cette nouvelle, le prince d'Orange se rapprocha. Le 21, il s'avança jusqu'à la position de la chapelle de Herlaymont ; mais Kléber attaqua les alliés dans ce poste, et les vainquit après une résistance assez vigoureuse. L'honneur de cette affaire revint principalement au général Dubois, qui ordonna avec beaucoup d'intelligence plusieurs charges de cavalerie.

HERMETTE (combats de l'). Le 10 avril 1800, tandis que Masséna, chargé de la défense de Gênes, combattait à Croce (voyez ce mot) contre Mélas, son lieutenant Soult était vainqueur à la Veirera. Ce fut sur la montagne appelée l'Hermette que l'ennemi se rallia. Mélas accourait au secours ; Masséna, de son côté, tenta un dernier effort pour prêter appui à Soult, qui allait être assailli par des forces supérieures, et détacha le général Freissinet à la tête des demi-brigades de la division Gardanne. Soult voyant la masse des troupes autrichiennes grossir incessamment sur la montagne, et tendre à déborder sa gauche, jugea urgent d'attaquer. On se battit tout le reste du jour avec un extrême acharnement. Vers le soir, tandis que le chef de brigade Mouton obtenait un avantage marqué à la droite, la gauche pliait. Soult parvint à rétablir le combat ; mais nos braves étaient accablés de fatigue et de faim, et les munitions commençaient à leur manquer. Sur ces entrefaites, Freissinet, en marche depuis cinq heures, parut sur notre gauche au moment même où celle de Mélas, qui marchait parallèlement, cherchait à gagner les derrières du corps de Soult. Une nouvelle charge à la baïonnette rendit enfin nos troupes maîtresses de la montagne. Les vaincus laissèrent sur le champ de bataille un grand nombre de morts et de blessés ; on leur fit en outre près de 2,000 prisonniers. Toutefois, Soult, sentant qu'il y avait péril à demeurer la nuit au milieu des Autrichiens, encore très-formidables, se contenta de faire occuper l'Hermette par quelques postes avancés. Avant le jour, une colonne de 5,000 Autrichiens se reporta sur la montagne, et en reprit possession. Soult voulut tenter de s'y rétablir. Le 12 au matin, deux colonnes (Poinsot et Freissinet) s'avancèrent avec ordre de n'attaquer qu'à la baïonnette, mesure nécessitée par le manque de munitions, et la montagne, emportée une seconde fois, demeura au pouvoir des Français.

HERMINE. Voyez FOURRURE.

HERMINE, ordre de chevalerie de Bretagne, institué ou renouvelé par le duc Jean V, à l'occasion de sa réconciliation avec la France et Clisson, en 1381. Les chevaliers portaient des colliers d'or chargés d'hermines, avec cette devise : *A ma vie*.

Les ducs de Bretagne ajoutèrent ensuite au collier de l'hermine un autre collier en argent, formé d'épis de blé, et terminé par une hermine pendante.

HERMONDAVILLE (Henri), médecin et chirurgien du quatorzième siècle, né à Montpellier, fut médecin de Philippe le Bel, et passa pour un homme très-habile. Il avait composé des ouvrages qui se sont perdus. Gui de Chauliac, son élève, en a conservé quelques extraits.

HÉROLD (Louis-Joseph-Ferdinand), né à Paris en 1792, était fils d'un pianiste allemand qui était assez bon compositeur, et qui a publié des sonates de piano, de harpe, et des quintetti de Boccherini, arrangés pour le piano. Le jeune Hérold n'était pas destiné par ses parents à la carrière musicale, vers la-

quelle l'entraînaient cependant son goût et ses dispositions. Mais la mort prématurée de son père changea la direction de ses études. Il entra au Conservatoire de musique, où il fut élève de M. Adam pour le piano, et il y obtint, en 1810, le premier prix d'exécution sur cet instrument. Il passa ensuite dans la classe de Méhul pour la composition, et ayant remporté, en 1812, le grand prix à l'Institut, il fut envoyé à Rome, où il passa trois ans aux frais du gouvernement. Il y composa divers ouvrages sur lesquels Méhul fit, en 1813, un rapport fort honorable à l'Institut.

Hérold se rendit ensuite à Naples, et il donna en 1815 son premier ouvrage dramatique : *la Gioventù d'Enrico quinto*, opéra en 2 actes, traduit et arrangé d'après la comédie d'Alexandre Duval. De retour à Paris, il mit en musique avec Boïeldieu : *Charles de France, ou Amour et Gloire*, opéra comique en 2 actes, joué en 1816 au théâtre Feydeau, avec beaucoup de succès. Depuis, il a donné seul, successivement au même théâtre : *les Rosières*, en 3 actes, 1817 ; *la Clochette, ou le Diable boiteux*, en 3 actes, 1817 ; *le Premier venu, ou Six lieues de chemin*, en 3 actes, 1818 ; *les Troqueurs*, en 1 acte, 1819 ; *l'Amour platonique*, en 1 acte, 1819 ; *l'Auteur mort et vivant*, en 1 acte, 1820 ; *le Muletier*, en 1 acte, 1823 ; *le Roi René*, en 2 actes, 1824 ; *le Lapin blanc*, en 1 acte, 1825 ; *Marie*, en 3 actes, 1826. Hérold a donné à l'Académie royale de musique : *Lasthénie*, opéra en 1 acte, 1823 ; (avec M. Auber) *l'endôme en Espagne*, en 2 actes, 1823 ; *Astolphe et Joconde, ou le Coureur d'aventures*, ballet en 3 actes, 1827 ; *la Somnambule, ou l'Arrivée d'un nouveau seigneur*, ballet en 3 actes, 1827 ; la musique du ballet de *Lydie*, 1828.

Il a composé aussi pour le théâtre royal de l'Odéon un ouvrage : *le Dernier jour de Missolonghi*, drame héroïque en 3 actes, 1828 ; *Emmeline*, opéra en 3 actes, 1830 ; *Zampa*, opéra comique en 3 actes, 1831.

De tous ces opéras d'Hérold, cinq ou six seulement ont eu un véritable succès, et sont restés au théâtre. On s'en étonne, en songeant au talent réel dont il a fait preuve dans ces quelques pièces ; mais cela s'explique cependant. Hérold est un des compositeurs qui ont éprouvé le plus de difficultés dans les commencements de leur carrière. Les premiers livrets qu'on lui confia étaient des pièces froides et mauvaises qui résistaient aux efforts du musicien, et que la musique ne pouvait pas soutenir à elle seule. Une espèce de fatalité s'attacha d'ailleurs à lui. Il ne fut pas tout d'abord compris du public, ni apprécié des connaisseurs ; et en dépit de son talent il ne pouvait obtenir de poëme. Modeste comme un véritable artiste, il se persuada que c'était lui qui se trompait, et voulant sacrifier à la mode, il se détourna de la route qui seule lui convenait. D'un autre côté, il avait accepté la place de pianiste accompagnateur à l'Opéra-Italien, et les devoirs de cette place ne lui laissaient que peu de temps pour produire. Plus tard, il changea cette place contre celle de chef de chœurs, puis contre celle de chant à l'Opéra. Dès lors, fatigué de mille devoirs incompatibles avec la liberté nécessaire aux travaux d'imagination, il se vit hors d'état de persister dans la voie qu'il avait reprise, et dont l'opéra de *Marie* avait marqué heureusement les premiers pas. Poussé cependant par le besoin de produire, il avait redoublé d'ardeur et avait achevé le *Pré aux Clercs*. Mais ce fut le chant du cygne. Le travail que lui coûta cet opéra, joint aux fatigues de sa place, avaient épuisé ses forces, et une maladie de poitrine le conduisait lentement au tombeau. Lorsque le *Pré aux Clercs* fut représenté, les agitations de la mise en scène et du succès firent faire à la maladie de rapides et effrayants progrès. Il mourut aux Thermes, près Paris, le 18 janvier 1833, et fut inhumé au Père-Lachaise, près de la tombe de Méhul, son maître. Il laissait inachevée la partition d'un opéra en deux actes, *Ludovic*, qui fut terminé par M. Halévy, et joué avec succès en 1834.

Héron (vœu du). Voyez Vœux.

Héron de Villefosse (Ant.-Marie, baron), membre de l'Académie des sciences depuis 1816, inspecteur divisionnaire des mines, conseiller d'État, né à Paris en 1774, est auteur d'un assez

grand nombre d'écrits relatifs à la métallurgie et à l'industrie.

HÉROUVILLE (Antoine de Ricouart, comte d'), lieutenant général, né à Paris en 1713, mort en 1782, auteur du *Traité des légions*, publié d'abord sous le nom du maréchal de Saxe.

HERSENT (Louis), peintre d'histoire, né à Paris, en 1777, élève de Regnault, remporta, en 1797, le 2e grand prix de peinture, et exposa pour la première fois, en 1802, *Narcisse changé en fleur;* en 1804, *Achille livrant Briséis aux hérauts d'Agamemnon*; en 1806, *Alala s'empoisonnant dans les bras de Chactas;* ce tableau lui valut une médaille d'or. En 1810, il donna le *Passage du pont de Landshut par le comte de Lobau*, aujourd'hui placé au musée de Versailles, et *Fénelon ramenant à de pauvres paysans leur vache égarée.* Il termina aussi au Louvre, dans la galerie de Diane, avec MM. Abel de Pujol, Blondel et Vaflard, la réparation des peintures. En 1814, il donna *Las Casas malade, soigné par des sauvages*, et *Daphnis et Chloé.* On vit encore, au même salon, *la mort du docteur Bichat*, tableau qui fit une vive sensation, et en 1817, *Louis XVI secourant les malheureux pendant l'hiver de* 1788, aujourd'hui au musée de Versailles.

Mais celui de ses tableaux qui fut le plus généralement admiré, fut le *Gustave Wasa.* Cette composition, parfaitement ordonnée, pleine de noblesse et de dignité, est regardée comme le chef-d'œuvre de M. Hersent. En 1822, parurent le tableau de *Ruth et Booz* et divers portraits. Cette année, M. Hersent entra à l'Institut. En 1827, il exposa un *portrait en pied de Henri IV*, et en 1831 celui de *Louis-Philippe.* Depuis cette époque, on n'a plus rien vu au Louvre de M. Hersent, dont la santé s'est affaiblie. Il est professeur à l'école des beaux-arts.

Madame Hersent (Louise Mauduit), femme du précédent, et fille du célèbre géomètre, née en 1784, a donné plusieurs tableaux qui sont assez estimés. Nous citerons, entre autres, *Saint Vincent de Paul; Henriette de France; Visite de Sully à la reine*, après la mort de Henri IV, et *Louis XIV bénissant son arrière-petit-fils.* Madame Hersent a obtenu deux médailles d'or en 1817 et 1819.

HERTFORD (siége de). Lorsque Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, et plus tard roi sous le nom de Louis VIII, envahit l'Angleterre, quelques places fortes résistèrent. De ce nombre fut la ville d'Hertford, devant laquelle Louis se présenta après l'insuccès de sa tentative sur Douvres (voyez ce mot); mais à la fin elle se rendit.

HERVART (Barthélemy), protestant, né à Augsbourg, d'abord banquier de Mazarin, fut nommé plus tard par le cardinal contrôleur général, malgré sa religion, en considération des grands services qu'il avait rendus à la France. Dans plusieurs occasions, il avança les sommes nécessaires pour la solde des troupes, et, entre autres, lorsque le vicomte de Turenne voulut faire révolter l'armée d'Allemagne, en 1648. Non-seulement il offrit pour la retenir dans le devoir la somme énorme de 2 millions 500 mille livres, mais encore ce furent ses habiles négociations qui la détachèrent du parti des frondeurs (*). Hervart mourut simple conseiller d'État, en 1676. Sa veuve, lors de la ridicule défense de faire des conversions signifiée aux pasteurs protestants, contre-balança longtemps par des libéralités le pouvoir de Pélisson, qui achetait les convertis, et enfin, lors de la révocation de l'édit de Nantes, la famille entière d'Hervart se retira en Suède et en Allemagne, avec une fortune de plus de 6 millions.

HÉRY (Thierry de), chirurgien, né à Paris, au commencement du seizième siècle, fut chargé par François Ier de suivre l'armée d'Italie, que décimait un horrible fléau, récemment importé dans l'ancien monde. Héry, après la bataille de Pavie, se rendit à Rome, s'enferma dans l'hôpital de Saint-Jacques le Majeur, et là étudia avec un zèle soutenu les causes, les caractères, et les moyens

(*) On trouvera diverses pièces intéressantes sur cette mission si heureusement remplie par Hervart, dans le *Recueil de documents inédits sur l'histoire de France et principalement sur l'Alsace et son gouvernement pendant le règne de Louis XIV*, par M. Vanbuffel. Paris, 1840, un vol. in-8°.

de guérison de la *syphilis;* il revint ensuite à Paris, et y mourut en 1599, après avoir acquis une grande fortune. On a de lui un ouvrage intitulé : *Méthode curative de la maladie vénérienne*, etc., Paris, 1552, 1569 et 1654.

Hesdin. On sait peu de chose sur le vieil *Hesdinum*, qui n'est plus maintenant qu'un petit village auquel son nom seul est resté comme un monument de son ancienne splendeur. Cette ville eut, au onzième siècle, des comtes qui faisaient partie des douze pairs du comté de Flandre; elle obtint le droit de commune, qui lui fut retiré en 1179, et transporté à la ville d'Aire, lors d'une sédition dans laquelle périt un officier de Philippe d'Alsace. Après avoir subi plusieurs siéges dans les guerres de François Ier et de Charles-Quint, elle fut ruinée de fond en comble, en 1553, par le duc de Savoie, général des troupes de l'empereur d'Autriche, qui fit rebâtir l'Hesdin moderne, à 4 kilom. de la première, sur l'emplacement du village le Mesnil.

Il faut remarquer que quelques géographes placent à *Hesdin le Vieux* le bourg d'Héléna, où Majorien défit Clodion, en 447. (Voyez Héléna.)

Quant à la ville moderne, elle ne fut, dans l'origine, qu'une simple forteresse, flanquée de quatre bastions, et que l'on agrandit vers 1607 et 1611. En 1639, elle fut prise par Louis XIII. Au mois de mai, le marquis de la Meilleraye forma le siége de la place. Louis XIII vint joindre son armée le 3 juin. Le gouverneur, vieillard de 80 ans, capitula le 29 juin, après une assez faible résistance. Mais le roi voulut entrer dans la place par la brèche. A ses côtés étaient MM. de la Meilleraye et de Puységuir. Ce dernier avait une canne à la main ; Louis la prend, et, la présentant à M. de la Meilleraye : *Je vous fais*, lui dit-il, *maréchal de France ; voilà le bâton que je vous en donne. Les services que vous m'avez rendus m'obligent à cela.*

Ce ne fut cependant qu'en 1659 que la possession d'Hesdin nous fut définitivement assurée, lors du traité des Pyrénées. Hesdin a vu naître l'abbé Prévost, Tripier, l'avocat, et le lieutenant général Garbé.

Hesdin (comtes d'). Voici, en peu de mots, ce que l'histoire a recueilli sur les comtes du vieil Hesdin.

1. *Alulfe* gouvernait vers l'an 1000, d'après une charte revêtue de son sceau (*).

2. *Gauthier* n'est guère mieux connu que son prédécesseur. Il eut deux fils; *Gérard*, dont est issue Adélaïde d'Hesdin, et Enguerrand.

3. *Enguerrand*, fils aîné de Gauthier, auquel il succéda, en 1072, mourut sans enfants, et fut inhumé dans le chœur de l'église d'Auchy, qu'il avait contribué à édifier.

4. *Gauthier II*, neveu et successeur d'Enguerrand. Jaloux des biens énormes accordés par ses ancêtres aux moines d'Auchy, il tenta plusieurs fois de se les approprier. Dans sa dernière ligue avec les comtes de Boulogne, de Saint-Pol, de Louvain et de Hainaut, il fut défait et saisi par Charles le Bon, comte de Flandre, qui ne lui laissa qu'un petit revenu pour vivre. Les trois derniers seigneurs d'Hesdin ne méritent pas de mention particulière ; *Anselme* ne gouverna que sous la surveillance de Charles le Bon, *avoué et défenseur infatigable de l'abbaye d'Auchy ; Bernard* n'eut qu'une ombre de pouvoir, et, après l'année 1148, *Gui* son fils étant mort, le comté d'Hesdin fut réuni à la Flandre.

Hesnault (Jean), poëte du dix-septième siècle. On n'a pu déterminer au juste la date de sa naissance. Sa vie est peu connue. On sait seulement que, fils d'un boulanger de Paris, il alla chercher fortune en pays étranger ; que ses efforts ayant été sans résultat, il revint en France, où la protection du surintendant Fouquet lui fit obtenir un emploi dans le Bourbonnais. La disgrâce de son protecteur paraît avoir été fatale à sa fortune. Tout ce que nous pouvons ajouter, c'est qu'il fut ami de Chapelle, avec lequel il avait reçu dans sa jeunesse les leçons de Gassendi. Il mourut en 1682. On a de lui des sonnets, des poésies légères et des traductions en vers.

(*) Ce qui dément l'opinion de ceux qui prétendent que les seigneurs n'avaient point de sceau qui leur fût propre avant le douzième siècle.

Digitized by Google

Parmi ses sonnets, deux sont célèbres. Le premier fut composé contre Colbert, après la chute de Fouquet. C'est, sous la forme du sonnet, une amère satire, une sanglante invective. Les vers en sont élégants et énergiques. Voltaire rapporte que Colbert, à qui l'on parla de cette pièce injurieuse, demanda si le roi y était offensé. On lui dit que non : « Je ne le suis donc pas, » répondit-il. Il y avait pour le moins autant d'esprit de cour que de modération dans cette réponse. L'autre sonnet de Hesnault, qui fut fort en vogue dans le dix-septième siècle, est celui qu'on nomme l'*Avorton* (*). C'est un perpétuel cliquetis d'antithèses froides et subtiles. Voltaire se trompe quand il voit dans ce sonnet une allusion à la malheureuse aventure de mademoiselle de Guerchy. La pièce était imprimée avant 1670. Parmi les traductions en vers de Hesnault, on cite encore aujourd'hui avec éloge sa traduction du début du poëme de Lucrèce. Il paraît avoir eu autant de goût pour les opinions de ce poëte que pour ses vers. Élève de Gassendi, comme nous l'avons dit, épicurien comme son ami Chapelle, il fut un de ces hommes peu nombreux qui, au dix-septième siècle, adopterent, en fait de religion et de philosophie, des principes libres et hardis. S'il faut en croire Bayle, il poussa l'indépendance et le doute jusqu'à l'athéisme. Selon le même auteur, il fit le voyage de la Hollande exprès pour voir Spinosa. Mais dans sa veillesse, ce fut autre chose. Il retomba de l'irréligion dans la dévotion, et porta le scrupule jusqu'à détruire la traduction de Lucrèce, qu'il avait avancée jusqu'au quatrième livre. Il n'en resta que l'invocation à Vénus, conservée par ses amis. On lit dans *le Lutrin* que

> Ribou le libraire, au fond de sa boutique
> Sous vingt fidèles clefs garde et tient en dépôt
> L'amas toujours entier des écrits de Hesnault.

Cependant, s'il faut en croire la Monnoye, Boileau regardait Hesnault comme un habile versificateur : il disait lui-même qu'il n'avait placé son nom à la fin de ce vers satirique, qu'en 1701, pour remplacer par le nom d'un homme mort qui ne pouvait se plaindre, celui de Perrault, avec lequel il s'était réconcilié.

(*) C'est par erreur qu'à l'article FILLES D'HONNEUR, il a été attribué au président Hénaut.

HESSE (relations de la France avec la). Voyez GERMANIQUE (relations de la France avec les petits États de la CONFÉDÉRATION).

HÉSUS. Voy. GAULOIS (religion des).

HESSE (Nicolas-Auguste), élève de Gros, et l'un de nos peintres d'histoire les plus distingués, est né à Paris en 1795. Il a obtenu en 1818 le premier grand prix de peinture, et n'a cessé, depuis 1824, de produire des ouvrages remarquables. Les suivants surtout ont été vivement appréciés : *Françoise de Rimini*, 1831 ; une *Adoration des bergers*, dans la nef de Notre-Dame de Lorette, 1835 ; la *Mort d'Ananias* et la *Guérison du Boiteux*, peintures sur verre pour la décoration du chœur de Saint-Pierre de Chaillot, 1842. M. Hesse avait déjà été chargé en 1840 de la décoration de la chapelle de la Vierge de l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Il avait reçu, la même année, la croix de la Légion d'honneur.

Jean-Baptiste-Alexandre HESSE, neveu du précédent, né à Paris en 1806, élève de son père, peintre de portraits, et de Gros, s'est aussi fait connaître comme peintre d'histoire. Ses tableaux les plus remarquables sont : les *Honneurs rendus au Titien après sa mort*, et la *Mort de Brisson*. Il a reçu la croix de la Légion d'honneur après l'exposition de 1842.

HEURTEBISE (engagements d'), épisode de la bataille de Craone. La ferme d'Heurtebise, occupée par une brigade de troupes légères russes, plusieurs fois prise et perdue par la division Meunier, resta, dans la soirée du 6 mars, en notre pouvoir. Le lendemain 7, les Russes, après avoir mis le feu à la ferme, se replièrent sur leur première ligne de bataille.

HIÉMOIS, *Exmois* ou pays d'Hièmes (*Oximiensis pagus*), pays dont Hièmes ou EXMES (voyez ce dernier mot) était la capitale. Il comprenait deux archidiaconés d'une assez grande étendue, aux diocèses de Séez et de Bayeux.

HIÈRES (*Olbia, Areæ*), ville an-

Digitized by Google

cienne du département du Var, arrondissement de Toulon, pop. 10,142 hab.

On croit assez généralement que cette ville est l'*Olbia* de Strabon, de Méla et de Ptolomée. Elle reçut plus tard le nom d'*Areæ*, dont on fit *Eres*, puis Hières. Guillaume de Nangis la nomme *Ahines*.

La seigneurie d'Hières a longtemps servi d'apanage à des puînés des vicomtes de Marseille de la maison de Fos. Ce fut Geoffroi, deuxième du nom, vicomte de Marseille, qui, en 1140, donna Hières à Pons de Fos son puîné. La postérité de ce dernier en jouit jusqu'en 1257, époque à laquelle, après un siége de cinq mois, la ville fut remise, avec toutes ses dépendances, à Charles d'Anjou, comte de Provence.

Hières, qui avait été détruite par les incursions des Sarrasins, ne fut reconstruite que lorsque ceux-ci eurent été chassés du Fraxinet. Elle était défendue par un château bâti sur la montagne qui la domine. Assiégé inutilement à différentes reprises par les comtes de Provence, par Raymond de Turenne, par les Carcistes, par les troupes de Henri IV et le baron de Vins, ce château fut pris de vive force par le duc de Guise, qui le fit détruire de fond en comble.

Hières, patrie de Massillon, faisait jadis partie de la Provence, du diocèse de Toulon, du parlement et de l'intendance d'Aix. Elle était le chef-lieu d'une sénéchaussée et d'une viguerie, avait une église collégiale, une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux et plusieurs autres maisons religieuses. Elle députait aux états et aux assemblées générales de la province. Ses armes étaient d'azur à un château sommé de trois tours d'argent, accompagné en pointe de trois besans de même.

Hières (îles d'), îles de la Méditerranée, sur les côtes de l'ancienne Provence. Les anciens les connaissaient sous le nom d'*îles d'Or*, qui leur venait, dit-on, de la grande quantité d'oranges (*mala aurea*) qu'elles produisaient; elles sont aussi désignées dans Agathemère et dans Pline sous le nom de *Stœchades* (Στοιχάδες); mais il faut éviter de tomber dans l'erreur commune que n'a pas su éviter d'Anville : c'est de confondre les grandes Stœchades, qui sont réellement les îles d'Hières, avec les petites Stœchades qui se trouvent en face de Marseille, et dans l'une desquelles est le château d'If. Pline, qui distingue formellement ces groupes, dit qu'après les Stœchades marseillaises, ainsi appelées parce qu'elles sont rangées en ordre, sont Sturium, Phenice et Phila, qui paraissent être Porquerolles, Port-Croz et l'île du Levant ou du Titan.

M. Walckenaer croit pouvoir affirmer que le mot Stœchades désigne, non les îles d'Hières, mais les îles d'If, quoique ce nom fût d'abord commun à toutes les îles qui se trouvent sur cette côte de la Méditerranée. A cet égard, il s'appuie fortement sur l'autorité de Pline et sur celle d'Orose, ainsi que sur un passage de Suétone, qui rapporte que Claude fut poussé par un vent violent jusque sur la côte des Stœchades, et que c'est pour cette raison qu'il aborda à Marseille; enfin, sur les vers de Lucain, dans lesquels on voit Brutus, préfet de la flotte de César, s'emparer de ces mêmes îles pour assiéger Marseille; témoignage corroboré par celui de César, de *Bello civ.*, liv. I.

La plus grande des trois îles d'Hières, Porquerolles, fut plusieurs fois peuplée de moines que les Sarrasins enlevèrent; un monastère qui s'y trouvait (*monasterium Arearum*) fut saccagé et détruit plusieurs fois par les infidèles. Ces incursions fatiguèrent les religieux de l'ordre de Cîteaux qui s'y étaient établis, et ils l'abandonnèrent. Ce domaine, tombé, comme nous l'avons vu dans l'article précédent, au pouvoir de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, se composait, outre les dépendances de Provence, de Porquerolles, Port-Croz et Titan; on ajoute aussi quelquefois Baqueau, qui est inhabité. François Ier érigea les îles d'Hières en marquisat, en 1531, sous leur ancien nom d'*îles d'Or*, et les donna à la maison d'Ornesan, qui garda seulement Porquerolles, lorsqu'en 1549, Henri II fit un marquisat à part des deux autres, pour récompenser le seigneur de Roquendorf de son dévouement, sous la redevance annuelle de dix mailles d'or,

et à chaque mutation de seigneur, d'un faucon pour chaque dot, portant sonnette d'or et de vermeil, et a la charge de faire bâtir des forteresses pour chasser les pirates. Les suzerains d'Hières élevèrent donc deux châteaux forts; mais comme ils en avaient negligé la garde, Henri avait mis une garnison et un commandant à Porquerolles et à Port-Croz, ce qui ne laissait aux possesseurs qu'une ombre d'autorité. En 1774, les Anglais occupèrent la rade d'Hières sans chercher à inquieter Porquerolles, dont ils ne rasèrent les forts qu'au commencement de la revolution, à l'evacuation de Toulon. Depuis cette époque, d'autres ouvrages fortifiés ont été élevés sur tous les points importants. La production de ces îles est si minime, qu'il faut envoyer de la terre ferme les provisions du jour destinées aux vétérans qui gardent les bastions.

Hilaire (saint), évêque de Poitiers, naquit dans cette ville au commencement du quatrième siècle. Sa famille, qui etait restée païenne, voulait le pousser dans la carrière des honneurs; mais s'étant lié avec plusieurs chrétiens, il admira leur doctrine, et bientôt y crut lui-même. Il entraîna dans sa conversion sa jeune femme et son fils. Sa piété, son zèle, son savoir le portèrent rapidement aux plus hautes dignités de l'Église. Le peuple de Poitiers l'appela à l'épiscopat en 350. Peu de temps après, il engagea avec l'arianisme une lutte qui devait durer longtemps et qui a illustré son nom. L'empereur Constance s'était laissé dominer lui-même par cette hérésie à laquelle le concile de Béziers donna gain de cause; et saint Hilaire, sur les denonciations des évêques courtisans qu'il avait accusés, fut arrêté et relegué en Phrygie. Il ne se découragea pas : il écrivit au clergé des Gaules de nombreuses lettres pour le soutenir dans la pureté du dogme. En même temps, il combattit l'arianisme en Orient et à la cour impériale, quoique tout fût arien autour de Constance. Enfin, les chefs de l'hérésie le firent renvoyer dans les Gaules. Avant de partir, saint Hilaire composa son invective contre Constance, où, sans prendre le ton d'un sujet rebelle, il blâmait sans ménagement l'empereur, et s'élevait avec une libre indignation contre ses croyances impies et ses édits tyranniques. De retour dans sa ville natale, il y fut reçu, suivant l'expression de saint Jerome, comme un vainqueur qui revient triomphant du combat. Après avoir encore donné à l'Église de nouveaux témoignages de sa pieté et de son zèle, il mourut en 368. Ses ouvrages sont : un *Commentaire sur saint Matthieu; l'Invective contre Constance;* un *traité des synodes;* un traité en douze livres *sur la Trinité;* un *Commentaire sur les psaumes*. Le style de saint Hilaire, tout en reproduisant les défauts du temps, est serré, précis, nerveux; il est ordinairement animé, souvent impétueux. Saint Jérome appelle saint Hilaire le Rhône de l'éloquence latine.

Hilaire (saint), évêque d'Arles, né au commencement du ve siècle, sur la frontière de Lorraine et de Champagne. Sa famille était illustre et puissante : ses talents l'appelaient à jouer un rôle brillant dans le monde. Mais à la voix de saint Honorat, son compatriote et son parent, il renonça à toute ambition terrestre pour se vouer au service de Dieu dans le monastère de Lérins fondé par saint Honorat, et s'y eleva au plus haut degré de la piété chrétienne, en même temps qu'il y acquit une érudition profonde dans les lettres sacrées. Il suivit son maître à Arles, et après la mort de ce saint évêque, personne ne parut plus digne de lui succéder que son élève. Toutefois saint Hilaire ne songea qu'à se soustraire à une si grande tâche et s'enfuit dans la retraite. Le préfet Cassius l'alla prendre de force, en quelque manière, et vaincu par les acclamations unanimes et les instances pressantes du peuple d'Arles, saint Hilaire consentit à devenir évêque. Le pieux bonheur dont il jouissait au milieu d'un troupeau docile à sa voix et rempli pour lui de vénération et d'amour, fut empoisonné par les démêlés où il se trouva engagé avec le pape saint Leon. Un évêque des Gaules, Célidoine, dont l'ordination avait été peu régulière, s'étant vu déposé par un concile que présidait saint Hilaire, en appela à l'autorité du pape, qui ac-

cueillit favorablement ses plaintes. Saint Hilaire se rendit en Italie pour justifier l'arrêt du concile : mais il irrita le pontife en lui faisant entendre que la juridiction papale devait s'arrêter aux Alpes. Tel fut le péril où il se mit par sa franche et courageuse résistance, que, pour n'être pas retenu prisonnier, il fut obligé de se sauver furtivement et de traverser les Alpes à pied dans la saison la plus rigoureuse. Célidoine fut rétabli d'autorité et l'évêque d'Arles solennellement blâmé par la cour de Rome. Cependant saint Hilaire ne désespérant pas d'éclairer le pape, lui envoya une ambassade composée des membres les plus distingués de son clergé. Cette tentative ne fit qu'aigrir davantage saint Léon, parce que saint Hilaire se refusait à toute concession sur la reconnaissance du droit d'appel par l'église des Gaules. Saint Hilaire s'était attiré beaucoup d'ennemis par la sévérité de son zèle et par son ardeur à flétrir les injustices des riches et des puissants. Ils s'encouragèrent à l'attaquer : des accusations parties de la cour du préfet des Gaules noircirent son caractère et sa conduite. On prétendit qu'il gouvernait son troupeau en despote, qu'il parcourait les provinces avec un appareil militaire, qu'il faisait violence à la liberté des suffrages dans les élections où le peuple et le clergé choisissaient leurs ministres. Le pape crut ou feignit de croire à ces accusations. Bientôt il déclara saint Hilaire exclu de son siége, le sépara de la communion chrétienne, et transféra toutes ses prérogatives à Léonce de Fréjus. Afin de donner une plus grande autorité à cette décision, saint Léon avait appelé à son aide le prestige, fort affaibli alors, de la puissance impériale; son arrêt était accompagné de ce fameux rescrit de Valentinien III, qu'on regarde assez généralement comme le fondement de la juridiction des pontifes romains sur les églises en deçà des Alpes. L'évêque d'Arles gémit de voir fondre sur lui ces anathèmes qui révélaient de graves divisions au sein de l'Église d'Occident; mais il ne se crut point obligé d'abandonner son siége : l'amour des peuples forma autour de lui un rempart qui le rendit inviolable; il continua à exercer ses droits pour le soulagement des peuples, la propagation de la foi et la gloire de l'Évangile. Ses travaux, ses abstinences, ses voyages continuels dans son diocèse abrégèrent sa vie. Il mourut le 5 mai 449.

On a attribué à saint Hilaire divers ouvrages qui ne sont point de lui. Les seuls qui lui appartiennent véritablement ont été recueillis par le père Quesnel dans l'appendice de son édition des œuvres de saint Léon. On y remarque l'éloge funèbre de saint Honorat, où saint Hilaire déploie une éloquence douce et attendrissante, et qui est écrit avec une élégance de style peu commune à cette époque.

Hildebert, évêque du Mans, naquit en 1057, à Lavardin, dans le Vendomois. Élève du fameux Bérenger, il dirigea pendant treize ans l'école du Mans avec un grand succès. En 1097, il fut élevé à l'épiscopat dans la même ville. Il y soutint avec fermeté les droits de l'Église contre les violences des princes, et combattit à outrance les schismatiques. Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, s'étant emparé du Mans, voulait ravir à l'église de cette ville plusieurs priviléges : Hildebert alla trouver le pape, lui offrant sa renonciation à l'épiscopat, s'il ne pouvait obtenir justice : Guillaume dut se désister de ses prétentions. L'hérétique Henri (voy. Henriciens) ayant rempli le diocèse de ses prédications fanatiques, Hildebert le chassa, et maintint l'unité des croyances dans son troupeau. En 1125, il fut porté au siége de Tours. Il ne craignit pas de disputer au roi Louis le Gros la nomination de deux dignités de son diocèse : le prince s'irrita d'abord vivement, mais il finit par rendre à Hildebert ses bonnes grâces. Cet évêque a reçu de quelques auteurs le titre de *saint;* d'autres lui donnent celui de *vénérable*. Il mourut en 1134. Ses ouvrages sont des *lettres*, des *sermons*, des *poésies*, la plupart rimées suivant le goût du temps. le style Latin d'Hildebert est clair, laconique et assez élégant.

Hildegarde. Charlemagne épousa en 772 cette princesse, fille de Hilde-

brand, comte de Souabe. Comme Désidérate, fille de Didier, avait été répudiée par l'empereur, on regarda longtemps comme femme illégitime celle qui lui succéda. Saint Adelard, scandalisé de ce mariage, abandonna la cour, et alla se faire moine à Corbie. Hildegarde eut entre autres enfants, Charles, roi d'Austrasie, né l'an 722; Pepin, roi d'Italie; Louis le Débonnaire, Rothrude, Berthe et Hildegarde. L'impératrice mourut à Thionville le 30 avril 783.

Hilduin, archichapelain du palais impérial, naquit vers la fin du huitième siècle. Quoiqu'il eût été comblé de faveur par Louis le Débonnaire, il entra dans la révolte de Lothaire et de Pepin contre leur père. Dépouillé bientôt de toutes ses dignités et exilé à Corbie, il embrassa après la mort de l'empereur le parti de Lothaire, en violant le serment qu'il avait prêté au roi Charles. Il mourut peu de temps après, vers 842. On lui doit un ouvrage fort célèbre jadis, intitulé *les Aréopagitiques*, dans lequel il soutient que saint Denis de Paris est le même que celui d'Athènes. Hilduin avait possédé les abbayes de Saint-Denis, de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Germain des Prés.

Hincmar. Au neuvième siècle, les maîtres réels du pays étaient les évêques, et celui qui, à cette époque, jouissait de la plus grande réputation, et qui peut-être y avait le plus de droits par son savoir et par la vigueur de son caractère, était Hincmar, le vrai roi, le vrai pape de la France. Il était né en 806. Parent de Bernard II, comte de Toulouse; réformateur de la discipline du couvent de Saint-Denis dont il était moine; abbé du couvent de Saint-Remy, il devint archevêque de Reims en 845. Il succédait à Ebbon, qui avait été dégradé à cause de la part qu'il avait eue à la déposition de Louis le Débonnaire. Les partisans d'Ebbon reprochèrent au nouvel archevêque d'avoir usurpé un siége épiscopal qui ne devait pas lui appartenir. Mais il s'éleva d'autres griefs plus sérieux contre lui.

Ses démêlés avec quelques-uns des évêques et des clercs ses suffragants, ses disputes avec son neveu Hincmar, évêque de Laon, ont souvent été regardés comme formant la partie la plus essentielle de l'histoire du règne de Charles le Chauve; ses querelles théologiques avec Gotteschalk occupèrent les conciles et toutes les assemblées nationales, et dans toutes ces affaires Hincmar montra plus d'énergie que de bon sens et de charité chrétienne. Charles le Chauve ayant enlevé la Lorraine à l'empereur Louis son neveu, le pape Adrien II lui ordonna de la restituer, sous peine d'excommunication. Une partie du clergé gallican, et l'archevêque de Reims à sa tête, se rangèrent du côté du roi; dans le parti opposé figurait en première ligne le neveu de l'archevêque, Hincmar, évêque de Laon. Après une discussion acharnée, l'oncle vainqueur poussa, dit-on, la violence jusqu'à faire crever les yeux à son neveu. Ce fait n'est pas prouvé; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'Hincmar de Laon, terrassé et déposé, était aveugle quand Jean VIII le rétablit.

Quant à la lutte contre Gotteschalk, nous avons déjà raconté, dans l'article consacré à ce moine célèbre, avec quelle violence l'archevêque réprima l'hérésie et punit le novateur.

En 882, les Normands s'approchant de Rheims, le vieux archevêque se retira à Épernay avec les ornements de son église et le corps de saint Remy; et il est probable que l'inquiétude et la fatigue de ce voyage abrégèrent ses jours. Il mourut en effet le 23 décembre 882. A cette date finissent les annales de Saint-Bertin, qu'il composait lui-même, ou qui du moins s'écrivaient par ses ordres.

Hincmar est peut-être le plus volumineux écrivain de ce siècle de ténèbres; trois volumes in-folio de ses œuvres sont parvenus jusqu'à nous. Beaucoup d'écrits intéressants pour notre histoire en font partie, et l'on y trouve un savoir respectable pour cet âge, quoique employé souvent à accréditer les plus impudentes falsifications ou les rêveries les plus absurdes, telles que la tradition sur la sainte ampoule. Nous n'inscrirons pas ici les titres des ouvrages de Hincmar. Nous nous contenterons de dire que durant les trente-sept années de son épiscopat,

on trouve sa signature au bas de trente-neuf conciles; qu'on a compté quatre cent vingt-trois lettres de lui adressées à des rois, des papes, des archevêques, des princes, des abbés; car il fut en correspondance avec tous les grands personnages de son temps. Ses œuvres furent publiées pour la première fois en 1645 et 1688 par les PP. Sirmond et Cellot.

Hincmar, neveu, par sa mère, de l'archevêque de Reims, fut fait évêque de Laon vers 858. On lui a reproché sa conduite peu régulière, ses injustices et ses violences contre son clergé, mais il paraît avoir été victime de la vengeance de son oncle, qui ne le trouvait pas aussi soumis qu'il l'aurait voulu à la primatie de Reims (voy. l'art. précédent). Convaincu de sédition, de calomnie, de désobéissance au roi à main armée, il fut envoyé en exil après avoir eu les yeux crevés. Il est vrai que le pape, sous prétexte de protéger l'évêque de Laon, avait voulu attenter aux libertés de l'Église gallicane; mais du moins le prélat vainqueur aurait-il pu se conduire avec plus d'humanité. Jean VIII, lors de son voyage à Troyes, voulut dédommager l'ex-évêque, et, sans lui rendre son siége, il le réhabilita en 878, et lui attribua une partie des revenus épiscopaux. On ignore l'époque de la mort d'Hincmar.

Un autre Hincmar, évêque d'Auxerre, combattit avec Charles-Martel contre les Sarrasins et contribua puissamment à la victoire.

Hirson, bourg du département de l'Aisne, arrondissement de Vervins. Population, 2,718 habitants.

C'était autrefois une ville forte qui fut prise par Jean de Luxembourg en 1425, attaquée sans succès par les Impériaux en 1530, enlevée par Henri IV en 1593, et reprise par le comte d'Isembourg en 1636. — Ses fortifications furent rasées en 1637, et l'on y voit pourtant encore les vestiges d'une tour carrée et d'un fort.

Hirson faisait anciennement partie de la Picardie, du diocèse de Laon, du parlement de Paris, de l'intendance de Soissons et de l'élection de Guise.

Histoire de France. — *Chroniques et Mémoires. — Histoire générale et dogmatique. — Collections de textes et de documents.*

Dans l'une de ces lettres éloquentes qui ont jeté tant de lumière sur les plus importantes périodes de notre histoire, M. Augustin Thierry a dit qu'aux époques malheureuses une nation éprouve toujours le besoin de reporter ses regards en arrière, et que la difficulté même des temps la rend plus curieuse d'apprendre quels furent la conduite et le caractère des hommes qui l'ont devancée sur la scène du monde. Cette réflexion s'applique avec une incontestable rigueur à l'époque où nous vivons, et les grands événements dans lesquels nos pères ont été acteurs, ont contribué plus puissamment sans doute que la simple curiosité au progrès et à la popularité des études historiques. Quand le présent est agité, quand l'avenir est sombre, on a besoin des leçons du passé; et l'étude du passé, telle que l'a constituée la science moderne, n'est pas seulement un récit, c'est surtout un enseignement philosophique et politique qui renferme la science de l'avenir. Mais avant de s'élever à cette hauteur, l'histoire s'est traînée longtemps, dépourvue de lumière, au milieu des mensonges de la légende et des aridités de la chronique. Elle a eu, comme les générations dont elle raconte la vie, son enfance crédule, et il n'est pas sans intérêt ni sans profit de la prendre en France à son berceau, à ses origines même, et de la conduire à travers le moyen âge jusqu'au seuil de notre temps, en indiquant tout à la fois, du point de vue de l'exactitude bibliographique, les principaux monuments dans lesquels ont été consignés les souvenirs de la nation, et en appréciant, du point de vue critique, l'esprit général dans lequel ont été conçus, selon les temps, les écrits des historiens.

Il est un fait singulièrement triste et qui témoigne de la rapidité avec laquelle s'effacent les traces de l'homme; c'est le peu que nous savons sur la Gaule, ses habitants primitifs, sa langue et ses mœurs. Les souvenirs de la nation gauloise, conservés traditionnellement par les druides, se sont abîmés dans le naufrage de leur religion; et nous ne connaissons nos aïeux, dans

l'antiquité, que par les témoignages incomplets et souvent suspects des peuples avec lesquels la guerre les a mis passagèrement en rapport. La géographie de la Gaule, ses limites, l'emplacement de ses villes sont souvent un mystère; et *Pomponius-Mela, Pline, Strabon, Ptolémée, Denis le Périégète, Marcien d'Héraclée*, l'*Itinéraire* d'*Antonin* et la *Table de Peutinger*, qui forment les sources de notre géographie historique, ne peuvent suffire à la reconstituer d'une manière toujours satisfaisante, avec la certitude qu'on serait en droit de demander à la science. La plupart de ces géographes, d'ailleurs, ne connaissaient eux-mêmes la Gaule que comme une contrée lointaine, sauvage, et pour ainsi dire inexplorée; et ils en parlaient sans cette sympathie et cette curiosité vive qui, seules, excitent à la recherche et donnent l'exactitude; ils en parlaient comme pouvaient le faire des hommes civilisés et des vainqueurs, d'une terre de barbares et de vaincus.

Dans l'histoire militaire et politique des Gaulois, la même obscurité règne encore, et il faut chercher cette histoire dans celles des autres peuples. Les écrivains romains ne s'occupent des enfants de Brennus que dans ces moments terribles pour Rome, où le *tumultus gallicus* est proclamé, ou lorsqu'ils les rencontrent, comme alliés, dans les rangs de leurs ennemis. C'est ainsi qu'en ont parlé Tite-Live et Polybe. Les historiens grecs, à leur tour, ne leur donnent quelques souvenirs que lorsqu'ils les trouvent égarés par des migrations lointaines, dans la Grèce ou dans l'Asie. Un seul monument de l'antiquité : *La guerre des Gaules* de César, est exclusivement consacré à la patrie de Sacrovir et de Vercingétorix; mais qu'est-ce donc pour la vie tout entière d'un peuple qu'une période de dix ans? Et la vérité sur les vaincus est-elle impartiale et complète dans les écrits des vainqueurs? Nous ne savons donc avec détail, de la nation gauloise, que sa défaite et ses derniers moments. Mais que de grands épisodes de cette lutte suprême nous sont sans doute cachés sans retour! César compte les morts, mais il ne dit pas comment ils sont tombés, et jamais peut-être la dureté du monde antique ne s'est montrée plus inflexible. Le vainqueur d'Alise assiste aux funérailles de la Gaule, comme le peuple romain assistait aux jeux du cirque, et la mesure de la pitié du conquérant et de l'historien se révèle tout entière dans ces mots : « César a tué un million de Gaulois, et il en a vendu un million pour l'esclavage. »

Quand la conquête romaine eut soumis toute la Gaule, quand Rome eut admis les vaincus au rang de citoyens romains, il est à remarquer que les Gaulois, initiés à la culture littéraire des vainqueurs, restèrent complétement indifférents au passé de leur patrie, et qu'il ne se rencontra personne parmi eux pour raconter la défaite. Rome était le centre du vieux monde; tous les grands événements ne semblaient s'accomplir que par elle et pour elle, et les barbares n'eurent une histoire que du moment où le triomphe de l'invasion eut fait mentir les livres sibyllins qui promettaient à la *ville* l'éternité de l'empire.

§ I. *Chroniques et mémoires.*

Le plus ancien historien national que nous ayons c'est, on le sait, Grégoire de Tours, le père de notre histoire. Au milieu du chaos de la barbarie mérovingienne, Grégoire de Tours apparaît comme le dernier représentant de la civilisation romaine, en même temps qu'il se montre l'homme d'une époque et d'une foi nouvelle. On chercherait vainement dans les pages qui sont restées de lui les lumières de la critique, la discussion des faits, la préoccupation des causes. Mais en racontant l'histoire d'un temps où les derniers débris de l'ancien monde persistent encore, où la piété la plus vive n'exclut pas des crimes inouïs, le saint évêque a rencontré, par sa naïveté et sa barbarie même, une singulière puissance de terreur. Ses récits sont dramatiques, animés, et le titre de sa chronique : *Histoire ecclésiastique des Francs*, résume heureusement en trois mots toute la société d'alors; d'un côté le christianisme, de l'autre la conquête. Le premier livre de Grégoire de Tours commence, suivant l'usage du moyen âge, à la création, et s'arrête en l'an 397 de notre ère. Les

livres suivants s'étendent de cette date à l'an 591; et c'est là qu'il faut chercher tous les souvenirs que le temps a laissés parvenir jusqu'à nous de cette époque mérovingienne si remplie de faits singuliers, d'incidents bizarres ou tragiques.

L'abréviateur et continuateur de Grégoire de Tours, FRÉDÉGAIRE, qui vivait au milieu du septième siècle, a laissé des *chroniques* qui s'arrêtent en 641. Comme son devancier, il donne en commençant un abrégé de l'histoire universelle depuis le commencement du monde, et finit par le récit des événements accomplis de son vivant. Frédégaire est à peu près le seul historien du septième siècle; mais pour la culture littéraire, pour l'habileté de la narration, il est déjà loin de Grégoire de Tours. On sent que la barbarie a fait des progrès, que les dernières lueurs de la civilisation romaine se sont éteintes. Malgré le christianisme, il reparaît dans Frédégaire quelque chose de la dureté antique. L'habitude de tous les désastres, le spectacle de tous les crimes a émoussé en lui la pitié, et il raconte sans s'émouvoir et sans blâmer.

La *Vie de saint Léger* écrite par un moine de Saint-Symphorien d'Autun, est à peu près le seul document historique propre à éclairer la seconde moitié du septième siècle. Ainsi que le remarque M. Guizot, à défaut de cette légende grossière mais pathétique encore, l'histoire des Mérovingiens, de 660 à 680, serait tout à fait inintelligible.

Les grands événements du règne de Charlemagne, et l'homme supérieur qui a dominé ces événements, n'ont laissé par malheur dans nos annales que des souvenirs incomplets et vagues. C'est dans ÉGINHARD qu'il faut chercher les renseignements les plus précis et les plus complets. Éginhard a écrit des *Annales* qui s'étendent de 741 à 829, et une *Vie de Charlemagne*, qui porte à chaque phrase un caractère de vérité incontestable. Les *Lettres* de cet historien présentent également des détails fort curieux sur l'état social et les mœurs du neuvième siècle; mais la critique historique est toujours absente.

Deux écrivains contemporains de Louis le Débonnaire, THÉGAN, chorévêque de Trèves, et un anonyme connu sous le nom de l'ASTRONOME, nous ont laissé la *Vie* de ce roi. On trouve, au milieu d'un grand nombre d'erreurs chronologiques, des indications curieuses sur le caractère du monarque; mais c'est surtout dans le poëme d'ERMOLD LENOIR, *Faits et gestes de Louis le Pieux*, qu'il faut chercher sur ce règne, sur les mœurs et l'état général de la société de ce temps, les détails les plus circonstanciés. Ermold ne s'occupe point des grands événements; mais sa poésie, à défaut de verve et d'inspiration, offre un tableau intéressant des grandes réunions du champ de mai, des fêtes de la cour, des chasses royales, de toutes les choses enfin qui ressuscitent pour ainsi dire les générations mortes dans leur physionomie native.

NITHARD, petit-fils de Charlemagne, écrivit, à la sollicitation de Charles le Chauve, l'*Histoire des dissensions des fils de Louis le Débonnaire;* mais le courage lui manqua pour achever son œuvre, et il l'interrompit par la tristesse que lui causait le récit de tant de malheurs. Nithard a, sur les historiens contemporains, une incontestable supériorité; il est méthodique, spirituel, et il cherche toujours à remonter de l'événement à la cause.

On trouve, pour l'histoire du neuvième siècle, les *Annales de Metz*, qui n'offrent qu'un intérêt secondaire; les *Annales de Saint-Bertin*, qui s'étendent de 741 à 882, et le poëme d'ABBON sur le *siége de Paris*. Les Annales de Saint-Bertin sont confuses; mais elles offrent un tableau fidèle des désastres de l'invasion normande. Le poëme d'Abbon présente une relation détaillée du siége de Paris. L'auteur raconte froidement; son récit est souvent obscur, mais il a du moins le mérite de l'exactitude.

L'*Histoire de l'église de Reims*, de FRODOARD, où l'on trouve beaucoup de lettres et de pièces, et la *Chronique* du même auteur, qui s'étend de 919 à 966, sont sans contredit les ouvrages les plus curieux du dixième siècle. C'est là qu'il faut chercher la plupart des souvenirs qui se rattachent à Charles le Simple, à Louis d'outre-mer, et à une partie du règne de son fils Lo-

thaire. Des narrations gracieuses et naïves s'y mêlent aux croyances nationales, aux miracles, à d'innombrables aventures religieuses. C'est de l'histoire telle qu'on pouvait l'attendre d'un siècle barbare.

Raoul Glaber, dans sa *Chronique;* Helgaud, dans la *Vie du roi Robert*, et le *Poëme* d'Adalbéron offrent, pour l'histoire du onzième siècle, les sources les plus certaines. Raoul Glaber embrasse, dans son récit, la France et « *les quatre parties du monde.* » C'est ainsi qu'on désignait alors l'empire romain ; et tout en mêlant la métaphysique à l'histoire, la poésie à la prose, il donne sur les Capétiens des détails qu'on chercherait vainement ailleurs. La *Vie de Robert*, par Helgaud, est moins une histoire qu'un panégyrique, et l'obscurité du *Poëme* d'Adalbéron a désespéré les érudits les plus habiles.

Le grand mouvement communal du douzième siècle est retracé avec intérêt, mais du point de vue des luttes locales, dans l'*Histoire du monastère de Vézelai*, par Hugues de Poitiers (1140 à 1167), et dans la *Vie de Guibert*, abbé de Nogent-sur-Seine, qui ressemble plutôt dans certaines parties aux rêves d'un mystique malade qu'à l'autobiographie d'un historien. On trouve encore quelques renseignements dans les *Œuvres d'Hildebert*, évêque du Mans; mais l'œuvre vraiment importante de cette époque est sans aucun doute la *Vie de Louis le Gros*, par Suger. L'abbé de Saint-Denis avait influé directement comme ministre sur les destinées de la France, et, en racontant des événements dont il avait pu surprendre le secret à leur source même, il s'est montré quelquefois historien habile, comme il s'était montré homme supérieur dans la pratique des affaires. Quant à la *Vie de Louis le Jeune*, qu'on lui a faussement attribuée, elle est tout à fait indigne de lui.

Les histoires des croisades, et surtout des premières expéditions, sont nombreuses et détaillées. Nous nous bornerons à citer Guibert de Nogent, Guillaume de Tyr, Bernard le Trésorier, son continuateur, Albert d'Aix, Raymond d'Agiles, Jacques de Vitry, Raoul de Caen, Robert le Moine, Foulcher de Chartres, et la *Vie de saint Bernard*, écrite par deux abbés et un moine qui avait été secrétaire du saint. Guillaume de Tyr a mérité le nom de prince des historiens des croisades. Il est exact, véridique, instruit en histoire et en géographie, chose rare au moyen âge, où les habiles plaçaient Rome au nord de Paris, et Hugues de Saint-Victor, *la Grèce où il fait toujours froid*, dans le voisinage du pôle. Guillaume de Tyr se préoccupe des mœurs, ne se dissimulant ni les vices ni les fautes des croisés, lors même qu'il s'agit des princes de l'Église, et il les suit avec une sympathie toujours vive, à travers leurs triomphes ou leurs revers; mais sans penser jamais que la sainteté de la cause soit compromise par les fautes, ou le succès rendu impossible par les désastres. Son continuateur Bernard, qui est loin de son mérite, n'a laissé qu'une narration confuse et pleine d'erreurs, mais abondante encore en détails curieux sur les affaires du royaume de Jérusalem et les relations des chrétiens avec les musulmans, dont il avoue la supériorité. — Albert d'Aix, qui s'arrête en 1120, n'avait point visité la terre sainte; mais il suivait avec enthousiasme les pas de ceux qui, plus aventureux, s'étaient jetés dans les migrations lointaines. Il recueillit avec soin, à leur retour, les souvenirs et les récits, et, en les reproduisant avec exactitude, il nous fait assister pour ainsi dire aux conversations des pèlerins qui arrivent de la terre sainte, et qui racontent ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont souffert.—Raymond d'Agiles avait vu de ses propres yeux; il était chanoine du Puy en Velai lorsque Urbain II vint prêcher la croisade à Clermont. Le comte de Toulouse s'était armé pour la guerre sainte; Raymond se fit le chroniqueur de son prince et des croisés de sa suite, et les visions, les pressentiments, les miracles qui se trouvent mêlés dans son récit sont la peinture fidèle de la disposition d'esprit où se trouvaient les hommes mêlés à ces grandes aventures. — Jacques de Vitry, qui fut évêque de Saint-Jean d'Acre et mourut en 1244, après

avoir pris aux affaires de la Palestine une part active, est moins un historien qu'un voyageur qui s'applique à faire connaître tout ce qu'un long séjour en Orient lui a révélé de cette contrée. — Raoul de Caen, qui passa en Syrie en 1107, et fut attaché à Tancrède dont il s'intitule le serviteur, a consacré sa plume à raconter les exploits de ce chevalier célèbre. — Quant à la chronique de Foulcher de Chartres, qui fut chapelain de Baudouin 1er, roi de Jérusalem, c'est moins une histoire composée en vue de la postérité qu'un journal adressé aux chrétiens restés en Occident pour les instruire des faits et gestes de leurs frères.

La vie de saint Bernard, composée par deux abbés et un moine contemporain, mérite une attention particulière. Là sont consignés les détails les plus précis qui nous restent sur cet abbé de Clairvaux, qui fut la plus grande intelligence de son temps. C'est aussi dans les œuvres de cet homme illustre qu'il faut chercher, ce qu'on a trop négligé jusqu'aujourd'hui, des révélations sur les motifs qui l'avaient porté à prêcher la croisade; sur cette parole puissante qui entraînait les maris et les enfants loin de leurs femmes et de leurs mères, et ne laissait sur la terre de France que *des veuves dont les époux étaient vivants;* sur les regrets qui troublèrent les derniers jours du saint quand les crimes et l'imprévoyance des croisés eurent amené de terribles désastres qui trahirent toutes les espérances de sa foi. Jamais du reste, à aucune époque du moyen âge, l'action immédiate et directe de Dieu dans les choses humaines n'a été proclamée plus haut par les historiens. Quand le pape Urbain appelle à la guerre sainte, c'est que Dieu veut la guerre. « Quand les infidèles, comme le dit saint Bernard, « dépeuplaient par le glaive la terre bénie, la terre de promission où le « Dieu qui est la vie des hommes s'est « endormi dans la mort; quand le saint « des saints était livré aux chiens, « quand les jours de l'opprobre éternel « se levaient pour les générations mauvaises, on pensait dans la chrétienté « que le bras de Dieu s'était raccourci; « Dieu cependant pouvait sur un signe « envoyer douze légions d'anges pour « délivrer sa terre; il le pouvait, mais « il ne l'a pas voulu, parce qu'il voulait savoir s'il y avait encore parmi « les hommes des hommes sensibles à « ses douleurs..... Et quand les fils de « l'Église, quand ceux qui se glorifiaient du nom de chrétiens et qui « étaient partis pour délivrer le temple, « tombèrent dans le désert percés par « l'épée et consumés par la faim, c'est « qu'ils s'étaient égarés dans les voies de « ténèbres et que Dieu avait répandu « son mépris sur eux. » — Quand le doigt divin est ainsi partout, ne semble-t-il pas que la libre activité de l'homme soit anéantie? On le croirait, puisqu'il reparaît dans les inflexibles doctrines providentielles des historiens de la croisade quelque chose du fatalisme des écrivains antiques ou des historiens musulmans.

Ce n'était pas seulement sur la terre profanée par les infidèles que les pèlerins armés de ces mystiques époques allaient conquérir les palmes du martyre; ils croyaient les conquérir encore sur le sol de la chrétienté en combattant l'hérésie des Albigeois, et cette guerre cruelle devait avoir aussi ses historiens passionnés. Tous ceux qui se sont occupés du passé connaissent, au moins de nom, Pierre de Vaulx-Cernay et Guillaume de Puy-Laurens. La chronique de ce dernier remonte aux premiers temps de l'hérésie albigeoise, et s'arrête en 1272. Elle est empreinte d'une haine très-vive contre les hérétiques, et ce même reproche peut s'adresser encore à Pierre de Vaulx-Cernay. Témoin et acteur de l'un des plus tragiques événements du treizième siècle, Pierre a mis dans son récit une verve de passion qui manque à la plupart des chroniqueurs. Citons encore l'*Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois*, écrite en vers provençaux par un poète contemporain, et dont le principal mérite est, sans aucun doute, d'avoir fourni à M. Fauriel l'occasion du beau travail qui sert d'introduction à cette histoire, dans la collection des *Documents inédits publiés par ordre du ministre de l'instruction publique.*

Philippe-Auguste, Louis VIII et Philippe le Bel ont trouvé dans RIGORD, GUILLAUME LE BRETON, NICOLAS DE BRAY et GUILLAUME DE NANGIS, des historiens et des biographes poétiques curieux de leurs faits et gestes, et fort exacts à les enregistrer. Rigord, dans la *Vie de Philippe-Auguste*, s'est donné plus de peine qu'on ne s'en donnait en général de son temps pour réunir des matériaux, vérifier les faits, et colorer son œuvre d'un certain vernis littéraire. Guillaume le Breton continua Rigord dans le poëme de la *Philippide*, et c'est encore en vers que Nicolas de Bray célébra les *Faits et gestes de Louis VIII*. Quant à Guillaume de Nangis, sa chronique, qui remonte au commencement du monde, ne devient un ouvrage original qu'à dater de 1113; mais, à partir de cette époque, elle présente une grande quantité de faits recueillis avec un soin extrême, et c'est le document le plus exact et le plus complet qui nous reste sur les seize années comprises entre 1285 et 1301.

Dans la période qui nous occupe, la Normandie compte plusieurs historiens particuliers qu'il faut mettre, par l'importance des souvenirs de cette province, au premier rang de nos chroniqueurs. Ce sont : ROBERT WACE, auteur du *Roman de Rou* et *des ducs de Normandie*. Cet ouvrage est aussi remarquable sous le rapport littéraire que sous le rapport historique. Il présente le tableau des invasions des Normands et de la vie de leurs ducs, depuis Rollon jusqu'à Henri Ier, et ce tableau est beaucoup plus exact que ne semble le promettre le titre de roman, ou la forme métrique adoptée par Wace; ORDÉRIC VITAL, narrateur sans art, sans méthode, mais honnête et naïf, simple et crédule, mais indépendant et sincère, et qui nous a transmis les renseignements les plus précieux sur l'histoire des onzième et douzième siècles, sur l'état civil, politique et religieux de la société en Occident, et sur les mœurs du clergé, de la noblesse et du peuple. C'est encore GUILLAUME DE JUMIÉGES qui sait donner à son récit un air de vie et un cachet de vérité qui attache, et l'historien de Guillaume le Conquérant, GUILLAUME DE POITIERS, l'un des plus distingués de nos anciens chroniqueurs, en ce qu'il sait démêler les causes des événements et le caractère des acteurs.

Il faut noter ici la révolution qui s'accomplit alors dans l'histoire. Elle se sécularise en quelque sorte; et, en adoptant la langue vulgaire, elle devient accessible à tous. Sa première forme, dans cet idiome nouveau, et qui bégaye encore, est la forme poétique; mais, par son instrument même, elle tend à se confondre avec les romans dans lesquels se sont transfigurés Arthur et Charlemagne. Cependant, elle se dégage vite de ses embarras métriques, et, avec VILLEHARDOUIN, elle s'élève par le drame du récit jusqu'à la hauteur de l'ancienne histoire.

Villehardouin, qui nous a laissé l'*Histoire de la conquête de Constantinople* (1199 à 1207), est un écrivain naïf qui trouve sa grandeur dans son héroïsme chevaleresque; il s'inquiète peu des causes et des effets, mais beaucoup des coups de lance. Il quitte sa plume pour son épée, dit ce qu'il a vu, loue, chose toujours rare, ce qu'ont fait de grand ceux qui vivaient autour de lui, et, comme l'a dit un de ses biographes, rien ne représente mieux que son langage la nation française du treizième siècle. Mœurs guerrières, mœurs politiques, mœurs de famille, tout s'y retrouve. Les chroniques de Villehardouin ont été continuées par HENRI DE VALENCIENNES, dont les Mémoires contiennent de curieux détails sur la fondation de l'empire latin de Constantinople. La narration de cet écrivain a de la netteté et de la couleur; l'importance et la nouveauté des faits qu'il raconte prêtent à son récit un intérêt véritable; mais ce récit est incomplet; la dernière partie manque, et, selon toute apparence, elle s'étendait jusqu'à l'année 1216.

Le règne de saint Louis, à la fois si triste et si glorieux, la vie de ce roi qui fut un saint pour l'Église, un héros pour la chevalerie, et qui, avec Marc-Aurèle, est peut-être le seul, de tous les hommes qui ont occupé le trône, qui ait pris la règle du devoir pour base de sa conduite; cette noble vie, disons-nous, par suite de l'admiration même

qu'elle a inspirée, a trouvé des historiens nombreux et fidèles. JOINVILLE est au premier rang. Guillaume de Nangis, dans les *Faits et gestes de Louis IX*, se préoccupe à peu près exclusivement de retracer les vertus religieuses du monarque. Le confesseur de la reine Marguerite, qui se proposait de tracer *la très-digne vie du très-excellent roi*, au lieu de la vie d'un roi n'a donné, pour ainsi dire, que la vie d'un saint. Mais Joinville, qui s'élève, comme historien, bien au-dessus de ses contemporains, a laissé un monument durable dans son *Histoire de saint Louis*, non pas seulement au point de vue de cet intérêt toujours vivant qui s'attache au récit des grands événements, à la mémoire des hommes supérieurs, quand on retrouve dans leurs biographes l'émotion des passions contemporaines: Joinville est avant tout un historien naïf, qui rapporte les faits comme ils se présentent à sa mémoire, comme ils se sont accomplis sous ses yeux. Ses paroles sont empreintes d'une bonne foi qui ne laisse dans l'esprit du lecteur aucune place au doute. Il avait vécu dans l'intimité de saint Louis; il avait surpris, dans ses moindres détails, tous les secrets de cette vie héroïque et pieuse, et c'est là, avec l'animation et la naïveté du style, ce qui fait le prix de son livre.

Le règne de Charles V, qui tient dans notre histoire une si grande place par la lutte avec les Anglais, et, ce qui a été trop peu remarqué jusqu'ici, par la création d'une administration régulière et de notables reformes, n'a laissé qu'un petit nombre de monuments à peu près contemporains. Nous citerons la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, par CUVÉLIER, récemment publiée dans la collection des *Documents inédits*, et le livre des *Faits et bonnes meurs* (*sic*) *du sage roi Charles V*, par CHRISTINE DE PISAN. Christine, Italienne d'origine, et qui a marqué, on le sait, d'une manière distincte et notable dans le mouvement littéraire du quinzième siècle, voulut payer l'hospitalité que Charles V avait donnée à son père, en écrivant la vie de ce roi; mais par malheur elle s'est beaucoup moins occupée de recueillir les faits que de donner des conseils au prince qui devait par la suite monter sur le trône de France.

Heureusement FROISSART, qui passait sa vie à courir les villes « pour entendre et ouïr des nouvelles, » s'est chargé de ramasser en détail le récit des exploits, des désastres, des crimes, des incendies et des massacres qui forment, par malheur, le fond constant de l'histoire du moyen âge. Souvent incorrect, et surtout incomplet, Froissart se laisse aller à tous les hasards de ses souvenirs; mais, en racontant simplement et sans recherche ce qu'il a vu et entendu, en se promenant par tous les sentiers, si petits qu'ils soient, il fait faire à ses lecteurs une longue route, où les horizons changent sans cesse; et son récit a tout le charme de la conversation, tout l'intérêt d'un roman de chevalerie, semé d'expressions vives et heureuses, et toute la vérité de l'histoire. Ce récit commence en 1325, et finit en 1400. Par malheur, Froissart ne s'est pas toujours montré fidèle au même parti, et il paraîtrait qu'il aurait lui-même, selon les occurrences, rédigé des variantes. C'est là, du reste, un procédé qui est également familier à quelques écrivains modernes.

L'histoire de Charles VI, de 1380 à 1422, a été écrite par JEAN JUVÉNAL DES URSINS, archevêque de Reims. Juvénal est encore crédule, comme on l'était aux époques les plus naïves du moyen âge; mais il est impartial, et son opinion peut servir de contre-poids aux exagérations de Froissart et de Monstrelet, toujours disposés à pencher pour le parti bourguignon. Sa chronique abonde en faits curieux, qu'on chercherait vainement dans d'autres documents contemporains, et son récit est empreint d'une certaine tristesse qui laisse deviner, beaucoup mieux que ne le pourraient faire des phrases ambitieuses, toutes les misères qui pesaient sur le pays.

PIERRE DE FENIN et le RELIGIEUX anonyme DE SAINT-DENIS doivent aussi être consultés pour l'histoire de cette époque. Le Religieux de Saint-Denis était initié aux affaires de son temps, et il représente l'opinion des hommes graves de l'université, de la magistrature et de la riche bourgeoi-

sie. C'est là un de ses principaux mérites. Pierre de Fenin, écuyer et panetier de Charles VI, était, par sa position auprès de ce roi, en mesure de bien voir les choses. Ses Mémoires s'étendent de 1407 à 1427; mais, au milieu des partis qui divisaient le royaume, il se trouve comme égaré, et ne sait sous quelle bannière se ranger. Il est timide et circonspect à l'excès, et s'arrête plus volontiers sur le récit de petits combats que sur les secrets de la politique.

Monstrelet forme, pour les premières années du quinzième siècle, le synchronisme de Pierre de Fenin; mais sa chronique se prolonge jusqu'en 1453. Il se distingue des écrivains de son temps par le soin qu'il apporte à produire des pièces justificatives à l'appui de sa narration. Il semble s'être proposé pour but principal de conserver avec detail la mémoire des guerres qui désolaient alors la France. La multitude des faits qu'il enregistre lui donne une grande valeur; mais il est pesant, diffus, monotone, et Rabelais, qui se connaissait en style, lui reproche d'être *baveux comme un pot à moutarde.*

Olivier de la Marche, Jacques Duclerc, Philippe de Comines et Jean de Troyes ont recueilli dans leurs Mémoires les événements qui se sont accomplis en France dans la dernière moitié du quinzième siècle. Olivier de la Marche était Bourguignon, et ce qui le préoccupe avant tout, c'est la gloire et les intérêts des princes de son parti. L'histoire militaire et la politique n'ont à ses yeux qu'une importance secondaire, et quand la chevalerie va finir, il s'attache avec passion à décrire les tournois, les pas d'armes. Jacques Duclerc se place à un point de vue tout différent : sa curiosité se tourne vers les classes moyennes, et ses Mémoires présentent des détails curieux sur les persécutions auxquelles furent en butte les Vaudois, qui appartenaient tous à la partie la plus souffrante et la plus pauvre du peuple. Jean de Troyes, greffier de l'hôtel de ville de Paris, n'a laissé transpirer que très-peu de chose de la politique de Louis XI. Son livre est moins une histoire qu'un recueil anecdotique dans le genre de Tallemant des Réaux, moins l'ironie et la verve; et l'on y retrouve, pour le tableau des mœurs, de curieux renseignements. Mais l'historien qui domine dans cette période, c'est sans contredit Philippe de Comines.

Éminemment remarquable comme écrivain, Comines ne soupçonnait guère la philosophie de l'histoire. Dans la première partie de ses écrits tout s'accomplit par Louis XI et pour Louis XI, et ses seuls sentiments sont l'admiration et le respect. Dans la seconde partie, au contraire, qui concerne particulièrement Charles VIII, Comines, qui jusque-là ne s'était occupé que du roi, s'occupe de la Providence, et rencontre à chaque instant le doigt de Dieu. Il en revient même aux miracles. C'était du reste un homme pratique et de bon conseil, et qui se montra dans son livre plus moral que dans sa conduite. Notons encore pour mémoire vers le même temps, Jean Lefèvre de Saint-Remi, dit Toison-d'Or, J. Molinet et Mathieu de Coucy.

Pendant le seizième siècle, les mémoires abondent. Tous les hommes qui prennent part aux affaires dans cette époque, agitée par tant de luttes et tant de passions diverses, sont à la fois pour la plupart des hommes de plume et d'épée. Ils font la guerre, se mêlent aux intrigues politiques, écrivent leurs Commentaires, les uns pour justifier leurs actions aux yeux de leurs contemporains, les autres par vanité glorieuse pour en conserver la mémoire auprès de la postérité. Nous citerons au premier rang de ces *Commentaires*, les *Journaux* de François de Lorraine, duc d'Aumale et de Guise (1547-1563); les Mémoires du prince de Condé, qui comprennent les *choses mémorables faites et passées pour le faict de la religion en estat de ce royaume, depuis la mort du roi Henri II jusqu'en l'année* 1564; les *Commentaires* de Blaise de Montluc, dont la véracité ne saurait être contestée, bien que l'auteur laisse échapper çà et là de singulières bouffées de vanité gasconne. Le style de Montluc est quelquefois éloquent, toujours vif. Ses Commentaires sont précieux à consulter pour l'histoire des opérations de guerre et la science stra-

tégique au seizième siècle. Henri IV les appelait *la Bible des soldats*.

FLEURANGE nous a transmis sur Louis XII et François Ier des Mémoires intéressants, empreints d'un patriotisme sincère. GUILLAUME et MARTIN DU BELLAY (1512 à 1547) laissent peu de chose à désirer pour l'histoire des événements militaires; mais quand ils touchent à la politique, on peut leur reprocher de sacrifier toujours, et comme par un parti pris d'avance, Charles-Quint à François Ier. Citons encore ANTOINE DU PUGET, soldat accoutumé à vivre au milieu des désastres de la guerre civile, et qui a traité des *Troubles de religion* dans le midi de la France, de 1561 à 1597; FRANÇOIS DE RABUTIN (1551 à 1558), qui raconte bien, décrit avec exactitude, admire avec enthousiasme quand il rencontre une belle action, se montre sévère pour toutes les injustices, et plein de pitié pour toutes les infortunes; GASPARD DE SAULX TAVANNES, ligueur et partisan des Guises, qui justifie la Saint-Barthélemy, attaque la loi salique et rappelle les droits de la maison de Lorraine au trône de France, en vertu de la descendance de Charlemagne; GUILLAUME DE SAULX TAVANNES, dont les Mémoires, écrits avec sagesse et impartialité, ont pour objet principal le récit des guerres de la ligue dans le duché de Bourgogne; MICHEL DE CASTELNAU (1559 à 1570), qui s'attache à la politique plus qu'à la guerre, et qui, par la part active qu'il avait prise aux affaires les plus importantes de son temps, était en mesure d'en surprendre les causes secrètes et de les expliquer; FRANÇOIS DE LA NOUE, du parti des politiques, que Henri IV appelait un grand homme de guerre et un grand homme de bien, et qui se montra, comme tous les gens de bien et les âmes fortes, impartial et calme en face des événements et des passions.

Il est au seizième siècle un écrivain qui s'isole des rédacteurs de Mémoires par sa verve cynique et la tournure originale de son esprit : c'est BRANTÔME, l'auteur des *Vies des hommes illustres et grands capitaines français*, plus connu, du reste, comme annaliste du scandale et comme biographe des *Femmes galantes*. Brantôme se souciait fort peu, à ce qu'il paraît, de l'influence ou de la gloire que peuvent donner la politique et les hauts emplois. Son nom ne se trouve mêlé à aucun événement notable. Il se contenta du rôle de courtisan observateur, et il employa toute l'activité de son esprit à raconter les choses parfois étranges dont il avait été le témoin. Très-faiblement renseigné sur la morale, et aussi indifférent sur l'honneur des femmes qu'elles l'étaient elles-mêmes de son temps, il ne blâme rien chez les grands, mais il dit tout avec franchise, leurs vices, leurs crimes même, parce qu'il ne distingue pas toujours très-sûrement s'ils ont bien ou mal fait. Brantôme, comme Rabelais, aura toujours des lecteurs.

Les Mémoires malheureusement trop courts de CHARLES DE VALOIS, grand prieur de France et DUC D'ANGOULÊME, ne contiennent que le récit de deux événements, l'assassinat de Henri III et le combat d'Arques, et ils attestent, par la correction et l'élégance du style, les notables progrès de la langue. NICOLAS DE NEUVILLE, seigneur de VILLEROI, a laissé un recueil de pièces et deux *Apologies* qui font parfaitement comprendre les événements qui mirent fin aux troubles du seizième siècle. Villeroi, qui avait été secrétaire des commandements de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, appartenait au *tiers parti*. Il se montre, dans ses écrits, fidèle au sentiment national et au catholicisme. Le *Journal* de PIERRE LESTOILE et la *Chronologie novenaire* de PALMA CAYET, les *Négociations* du président JEANNIN et les *Mémoires de* SULLY complètent cette série de documents, écrits sous l'impression même des événements contemporains, par des hommes qui avaient été acteurs ou spectateurs passionnés dans ces événements. La *Chronologie novenaire* comprend l'histoire des guerres de Henri IV, depuis l'an 1589 jusqu'à la paix de Vervins, en 1598. On y rencontre une multitude de faits qui avaient échappé aux autres historiens. Pierre de Lestoile, conseiller du roi, bon Français, très-attaché au parlement, sujet dévoué et grand ennemi de la ligue, a relevé dans son Journal tous les faits qui se passaient à Paris. C'est un des livres les

Digitized by Google

plus curieux qui se puissent lire. Le président Jeannin s'était jeté dans la ligue, mais avec l'intention de sauver l'État. Ses *Négociations* sont regardées comme le meilleur modèle à suivre pour les hommes mêlés à l'activité des affaires politiques. Elles ont servi d'instruction au cardinal de Richelieu, qui les lisait tous les jours dans sa retraite d'Avignon. Quant aux Mémoires de Sully, ils occupent une place tout à fait à part, et sont dignes du grand ministre qui les a écrits.

La révolution qui s'était accomplie dans la société tout entière, s'était également accomplie pendant le cours du seizième siècle dans la manière d'écrire l'histoire. Les chroniqueurs du moyen âge ne sont que des narrateurs. Ils racontent les faits sans les discuter, et le plus souvent avec une froideur singulière. Au seizième siècle, au contraire, les auteurs de Mémoires n'écrivent pas seulement pour instruire la postérité des affaires de leur temps, mais pour défendre leurs causes; ils mettent ainsi l'histoire au service de la politique. Jamais la liberté d'écrire et les hardiesses de la pensée n'ont été poussées plus loin. Le caractère de l'époque, ce caractère à la fois triste et frondeur, sceptique et passionné, se retrouve tout entier dans les livres. Mais les traditions du moyen âge y reparaissent encore çà et là. Ainsi que nous avons eu occasion de le remarquer ailleurs, les vieilles maladies de l'esprit humain, passées à l'état chronique, ne pouvaient se guérir en un jour. Les écrivains du seizième siècle, vieillards désabusés, semblaient n'avoir gardé leur foi que pour les contes de leurs nourrices, et, comme l'a dit Voltaire, « tous les Mémoires de ce temps-là, à commencer par l'histoire du président de Thou, sont remplis de prédictions. Le gravé et sévère Sully rapporte sérieusement celles qui furent faites à Henri IV. » Outre les Mémoires que nous venons de citer, il est indispensable d'étudier, pour connaître à fond cette époque, les pamphlets et les sermons.

Au premier rang des sources contemporaines qu'il importe de consulter pour l'histoire de la régence de Marie de Médicis et du règne de Louis XIII, nous citerons : les Mémoires de Fontenay-Mareuil, de Bassompierre, de Pontchartrain, du duc de Rohan, du maréchal d'Estrées, de Pontis et de Richelieu. Fontenay-Mareuil aime, admire et défend Richelieu. Bassompierre, qui remonte jusqu'à Henri IV, sème son récit d'anecdotes piquantes, et se console des ennuis d'un séjour forcé à la Bastille, par les libertés de l'esprit et les agréments de la chronique scandaleuse. Pontchartrain, qui savait à fond les affaires sous la régence de Marie de Médicis, les raconte avec simplicité, bienveillance et bonne foi. Il n'en est pas de même du duc de Rohan, observateur habile, politique profond, écrivain énergique, qui laisse échapper souvent dans ses récits les traces de la partialité la plus irréfléchie. Pontis, qui avait commencé par être soldat sous Henri IV, et qui mourut solitaire à Port-Royal, a su donner à ses Mémoires le charme du roman et l'intérêt sérieux de l'histoire. Quant aux Mémoires du cardinal de Richelieu, on y sent les inspirations de Boisrobert et de Colletet, certaines velléités de rhéteur et de théologien, mais on y rencontre des faits curieux et des portraits tracés d'une main ferme.

Les Mémoires relatifs au siècle de Louis XIV nous paraissent devoir occuper une place plus élevée que celle qui leur a été assignée jusqu'à ce jour. Ces Mémoires sont nombreux, et l'on y retrouve souvent, auprès de la curiosité historique, toute la supériorité littéraire des écrivains de cette époque. Le tableau de la cour de France pendant la minorité du roi a trouvé dans la duchesse de Nemours et madame de Motteville deux peintres fidèles, qui joignent toutes les grâces de l'esprit à la finesse de l'observation. La malignité dans les portraits de la duchesse de Nemours n'exclut pas la ressemblance, de même que chez madame de Motteville, qui avait entrepris d'écrire l'histoire d'Anne d'Autriche par un sentiment de reconnaissance, la naïveté n'exclut point la finesse. Madame de Motteville a donné mieux que personne des détails positifs et vrais sur les ressorts secrets qui ont fait agir la cour pendant

les troubles de la Fronde. Cette période célèbre de notre histoire a été traitée avec un égal intérêt par le CARDINAL DE RETZ. « Ses Mémoires, dit Voltaire, sont écrits avec un air de grandeur, une impartialité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite. » Le style en est vif et serré, et cette hardie confession d'une vie de désordres et d'intrigues fit une impression profonde sur les lecteurs contemporains. GUY JOLY, qui avait été acteur dans la Fronde, fait suite au cardinal de Retz. Ses témoignages sont utiles à étudier. Le COMTE DE BRIENNE, ministre et secrétaire d'État, a raconté avec une grande exactitude les événements marquants de la première moitié du règne de Louis XIV, et c'est ainsi que le passé du dix-septième siècle revit tout entier par les grandes et petites choses; car chaque écrivain prend tour à tour son personnage, son événement. Le COMTE DE LA CHATRE retrace les mêmes intrigues de cour pendant les premières années de la régence d'Anne d'Autriche; MADEMOISELLE DE MONTPENSIER raconte dans leurs moindres replis la vie des princes (1636-1686). PIERRE LENET s'attache au grand Condé et le suit pas à pas depuis sa naissance jusqu'en 1659. MONTGLAT s'occupe de la guerre entre la France et l'Autriche, de 1635 à 1660; LA ROCHEFOUCAULD, le célèbre auteur des *Maximes*, des hommes de tous les caractères et de tous les partis avec lesquels la guerre civile l'avait mis en relation. Les Mémoires de la Rochefoucauld ont un grand air de sincérité; Bayle les mettait au-dessus des Commentaires de César; mais ce jugement n'a point été confirmé. GOURVILLE, qui avait été employé par la cour de 1642 à 1698, dit tout ce qu'il sait et ne dissimule rien, ni le bien ni le mal, soit qu'il s'agisse de lui, soit qu'il s'agisse des autres; madame de Grignan trouvait ces Mémoires charmants, écrits avec un naturel admirable. Quelque indulgent qu'on soit, on ne saurait porter le même jugement sur OMER TALON et l'ABBÉ DE CHOISY. Omer Talon a, il est vrai, un certain esprit de vérité et de justice. Il enregistre avec exactitude les faits historiques, mais il abuse outre mesure de la patience de ses lecteurs, en les égarant sans cesse dans un dédale de matériaux entassés sans art. L'abbé de Choisy, que la Bruyère appelait abbé *cauteleux, doucereux et mystérieux*, n'offre pas plus d'intérêt, et cela se conçoit; il parle de lui *jusqu'au déboire*. Le sentiment fastidieux de la personnalité domine également dans les Mémoires du MARÉCHAL DU PLESSIS, qui écrit avec un soin minutieux l'histoire des divers emplois qu'il a remplis, et ne cesse de parler de lui qu'au moment même où il est près de mourir. Malgré cela, ses souvenirs sont intéressants pour l'histoire de l'art militaire et les cabales de cour. Rappelons encore, pour l'anecdote et les détails particuliers, les Mémoires de MADAME DE LA FAYETTE sur la cour de France pendant les années 1688 et 1689, et les souvenirs de MADAME DE CAYLUS, si curieux et si complets, bien qu'ils ne forment qu'un livre inachevé; pour l'histoire des négociations, qui vont depuis la paix de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht, les Mémoires du MARQUIS DE TORCY, qui avait plus que personne le droit d'exposer ces négociations auxquelles il avait eu la plus grande part; et pour l'histoire militaire les Mémoires de TURENNE, qui présentent un haut intérêt, et où les plus grandes choses sont racontées avec simplicité (1643-1649); ceux du MARÉCHAL DE BERWICK, qui comprennent, avec le récit des guerres, de précieuses indications sur la politique; du MARÉCHAL DE VILLARS, dont Saint-Simon contestait l'exactitude, dont on ne saurait contester la jactance, et que Voltaire a si bien peint d'un trait :

L'heureux Villars, fanfaron plein de cœur.

Les souvenirs du COMTE DE FORBIN, de DUGUAY-TROUIN et du MARÉCHAL DE NOAILLES, qui ont été postérieurement rédigés par l'abbé Millot, d'après des documents authentiques, doivent être cités en première ligne des sources les plus importantes de l'histoire militaire de Louis XIV.

Mais parmi les rédacteurs de Mémoires du dix-septième siècle, personne ne fut plus en état que le duc de SAINT-SIMON de bien voir et de bien juger,

Digitized by Google

et de surprendre au milieu du chaos des intrigues tout le manége des courtisans. Ses tableaux sont vrais, et il excelle surtout dans les portraits; il s'est même dans ce genre élevé à la hauteur des plus grands historiens de l'antiquité. Il ne ménage rien, mais il charge quelquefois les couleurs, et lorsqu'il aborde l'histoire des scandales, le cynisme de ses récits va souvent jusqu'à l'obscénité. Ce n'est qu'à dater de la publication de ses Mémoires que la cour de Louis XIV et celle du régent ont été bien connues. Malgré quelques embarras de style et des détails oiseux qui tiennent surtout aux préjugés aristocratiques du temps, le duc de Saint-Simon peut être considéré comme un des premiers écrivains de son siècle.

La plupart des auteurs de Mémoires du siècle de Louis XIV se sont montrés, en écrivant l'histoire de ce roi, ses admirateurs passionnés. Cependant les traditions de l'esprit satirique de la Fronde, qui avait produit tant de pamphlets, ne s'étaient point perdues tout entières au milieu de l'enthousiasme monarchique. Il y avait bien des choses à blâmer dans le grand siècle, et le blâme se produisit par voie d'allusions détournées dans une foule de pièces qui forment l'appendice nécessaire des souvenirs historiques de cette époque. Nous rappellerons parmi les plus curieux de ces pamphlets, le *Recueil de pièces pour servir d'ornement à l'histoire de Louis XIV; les Pensées morales de ce roi; la Confession réciproque; le Conseil privé assemblé pour les impôts; les Soupirs de la France esclave qui aspire après sa liberté; le Partage du lion de la fable vérifié par le roi, etc., etc.*

Les *Mémoires secrets* de DUCLOS sur Louis XIV et sur Louis XV forment pour ainsi dire la liaison des deux règnes. C'est un amas d'anecdotes vraies ou fausses, sérieuses ou frivoles, licencieuses jusqu'à la saleté. Duclos ne s'y montre nulle part historien. Dans la triste période de la régence, et sous le règne plus triste encore de Louis XV, la corruption des mœurs publiques envahit jusqu'à l'histoire. C'est pour ainsi dire l'avénement des Mémoires apocryphes. On n'altère pas seulement les faits, on cherche à couvrir les mensonges de l'autorité des noms les plus respectables; et d'ailleurs, à quelques exceptions près, la plupart des publications relatives à cette époque sont postérieures et en petit nombre.

Le règne de Louis XVI et la révolution française présentent d'innombrables documents de toute sorte, qu'il serait impossible d'énumérer et d'apprécier en détail. Toutes les opinions ont trouvé dans la révolution française des représentants et des apologistes. Les Mémoires abondent; mais à cause de leur nombre même, il est souvent difficile de saisir sans prévention le véritable sens des événements. Nous n'entreprendrons pas de caractériser, même sommairement, tous les ouvrages qui ont paru sur cette époque mémorable, nous ne pourrions le faire sans dépasser de beaucoup les limites qui nous sont assignées. Nous nous contenterons donc d'indiquer ici les principaux, ceux qui résument en quelque sorte les arguments que *chaque parti* avait à faire valoir dans cette longue lutte où toutes les armes furent si souvent employées.

M. DROZ, dans son *Histoire du règne de Louis XVI*, a présenté avec beaucoup de convenance, un résumé, presque toujours impartial, des événements de ce règne, pour la fin duquel il faut d'ailleurs consulter les *Mémoires* de madame CAMPAN. Ceux du MARQUIS DE FERRIÈRES, du MARQUIS DE BOUILLÉ, du COMTE DE MONTLOSIER, de BERTRAND-MOLLEVILLE, de LA FAYETTE et de BAILLY, présentent, sous des points de vue divers, le récit des événements dont la France fut le théâtre sous l'Assemblée constituante.

Les *Mémoires d'un homme d'État*, rédigés par Schœll, secrétaire du prince de HARDENBERG, contiennent des détails curieux sur l'invasion des Prussiens et des Autrichiens en 1792, et surtout sur les causes de la retraite précipitée de cette armée. DUMOURIEZ a cherché, dans ceux qu'il a publiés à Hambourg en 1794, à présenter sa conduite sous un jour moins défavorable que celui sous lequel elle apparaissait à ses contemporains; cependant il y laisse échapper des aveux qui ne seront point perdus pour l'histoire.

Les massacres de septembre ont été bien des fois racontés : RIOUFFE, BEAUMARCHAIS, JOURNIAC DE ST-MÉARD, l'abbé SICARD, l'auteur de l'*Histoire des hommes de proie*, *Roch* MARCANDIER, MATON DE LA VARENNE, ont décrit dans tous leurs détails ces terribles événements.

Les écrits de BUZOT, BARBAROUX, BRISSOT, LOUVET, etc., les Mémoires attribués à madame ROLAND, contiennent le récit des événements qui eurent lieu sous l'Assemblée législative et pendant les premiers temps de la Convention ; mais ces événements y sont racontés avec les préoccupations du parti de la Gironde. CAMILLE DESMOULINS a jugé ce parti dans son *Histoire des Brissotins*, qui est l'un des plus remarquables ouvrages de cette époque.

La guerre de la Vendée a été racontée de la manière la plus dramatique par mesdames DE BONCHAMP et DE LA ROCHEJAQUELIN ; mais l'on conçoit que les veuves des chefs royalistes aient apporté dans leur récit une certaine partialité. On a aussi, et en grand nombre, des relations rédigées dans un tout autre esprit : tels sont, entre autres, les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée*, par TARREAU, l'un des généraux de la république (*).

Les Mémoires sur la terreur sont nombreux ; mais ils ont presque tous été écrits après la réaction, et par des hommes animés de sentiments réactionnaires. Citons cependant ceux de GARAT, de THIBAUDEAU, de SENART, de GRÉGOIRE, de FOUCHÉ, de MEILLAN, de FRÉRON, de LEVASSEUR DE LA SARTHE, de DURAND-MAILLANE, de BARRÈRE. Le rapport de COURTOIS *sur les papiers trouvés chez Robespierre, Saint-Just et Payan*, contient des pièces curieuses, mais dont le choix a été fait avec une partialité souvent révoltante, et qui sont pour la plupart tronquées, et souvent même dénaturées dans une intention perfide. La *Correspondance inédite du comité de salut public*, mise en ordre par M. LEGROS, Paris, 1837, mérite plus de confiance.

Pour l'époque du Directoire, on a les Mémoires de GOHIER, remarquables par l'esprit d'impartialité, souvent aussi par la bonhomie de l'auteur, et ceux de FAUCHE BOREL, l'agent le plus actif des Bourbons.

Mais c'est surtout dans le *Moniteur*, dans les procès-verbaux des assemblées législatives, et dans les journaux, qu'il faut aller chercher les matériaux de l'histoire de la révolution (*).

Parmi les ouvrages écrits à l'étranger sur cette grande époque, on peut citer comme un des plus remarquables, les *Réflexions sur la révolution française*, par Ed. Burke. LACRETELLE JEUNE, FANTIN DESODOARDS, TOULONGEON, PAGANEL, L'ABBÉ PAPON et L'ABBÉ MONTGAILLARD, ont écrit tour à tour, dans l'intérêt de divers partis, des *histoires générales de la révolution*, qui aujourd'hui sont complétement oubliées.

Comme les *Considérations* de madame DE STAEL, ouvrage d'ailleurs beaucoup plus recommandable par la beauté du style que par la profondeur des idées, le livre de M. THIERS a moins de solidité que d'éclat. L'esprit de partialité y domine à ce point, qu'il présente l'histoire détaillée, et surtout l'histoire pittoresque d'un parti pendant la révolution française, bien plutôt que l'histoire même de cette grande révolution. Moins brillant que M. Thiers, mais plus correct, plus judicieux et plus impartial, M. MIGNET n'a cependant pas su éviter entièrement cet écueil. Sa philosophie a quelque chose de fataliste, comme les aperçus de M. Thiers ; et, à son exemple encore, il trahit, quoique moins souvent, des préférences pour la bourgeoisie qui vont presque jusqu'au dédain pour le parti populaire et pour ses chefs. L'*Histoire parlementaire* est exempte de ces défauts. Par malheur, les riches trésors qu'elle contient sont quelquefois entassés sans ordre, et les auteurs, qui ont eu parfois le tort de négliger le style, sont portés à pousser trop loin le zèle du catholicisme. Cependant la collection de MM. BUCHEZ et ROUX n'en est pas moins un monument na-

(*) On peut consulter en outre sur cette guerre, les Mémoires de PUISAYE, d'OLIVIER D'ARGANS et de VAUBAN.

(*) Voyez à cet égard la *Bibliographie des journaux*, par M. Deschiens. Paris, 1829, in-8°.

tional, où la cause du peuple est défendue avec courage et avec dignité. On y reconnaît à chaque page l'œuvre de deux écrivains honnêtes, qui n'ont cherché ni dans le scepticisme, ni dans le fanatisme, deux extrémités qui se touchent, un secret bien connu depuis les travaux de certains auteurs, et qui consiste à s'affranchir des lois de la morale toutes les fois qu'on a besoin de justifier les fautes de son parti. On doit surtout leur savoir gré d'avoir produit les documents historiques tels qu'ils sont, sans prendre le soin de les modifier, soit pour les embellir, soit pour les dénaturer, comme il n'arrive que trop souvent à M. Thiers, qui s'oublie quelquefois jusqu'à placer dans la bouche d'un orateur des paroles prononcées par un autre, ou même une motion différente de celle qu'il a faite.

L'*Histoire complète de la Révolution française*, par M. Tissot, est un ouvrage remarquable, conçu dans un esprit vraiment national, écrit avec impartialité quoique avec feu, et avec cette émotion qui révèle un des témoins, parfois même un des acteurs du grand drame. Mais cette histoire a un grand défaut, qui n'a pas été sans lui faire du tort : c'est l'absence complète de méthode, et par suite, une confusion fatigante pour le lecteur, écueil si habilement évité par M. Mignet. Quelquefois aussi, à force de bonhomie, M. Tissot tombe dans une indulgence voisine du scepticisme, et qui tendrait à donner l'impunité aux écarts les plus coupables. En dernière analyse, le livre de M. Tissot, malgré quelques taches, est un des meilleurs et des plus instructifs qui existent.

Également faite au point de vue national, l'*Histoire populaire* de M. Cabet est loin de donner lieu aux mêmes éloges et aux mêmes reproches. A part le manque de méthode et d'ensemble, c'est l'extrême opposé. Autant M. Tissot a de ménagements pour tout le monde, autant M. Cabet se montre inexorable pour ses adversaires, qu'il combat trop souvent avec une arme qui ressemble à l'insulte. Sa manière d'écrire est tout à fait excentrique : s'il rapporte un discours, il interrompt mille fois l'orateur pour glisser une réplique entre deux parenthèses ; il commente chaque ligne, chaque mot, et les pressure avec une sévérité, impatiente de condamner, qui rappelle un peu trop les procédés du parquet. Et cependant la thèse qu'il soutient, si favorable au parti populaire, jusqu'à ce jour si peu connu, si abreuvé d'outrages, si calomnié, est aussi vraie que féconde, et doit, suivant nous, triompher un jour. Enfin on voit que l'auteur est de bonne foi, et qu'il écrit sous l'impression d'une conviction profonde ; aussi se sent-on disposé à lui pardonner quelques travers.

Beaucoup plus sagement exécutée, l'histoire de M. Laponneraye mérite d'être rangée au nombre des ouvrages qui ont défendu la cause populaire. Ce qu'on peut reprocher à l'auteur, c'est d'avoir montré trop de faiblesse pour le parti ultrarévolutionnaire, dont l'exagération et le caractère indisciplinable fut une des principales causes du succès de la réaction thermidorienne. Trop d'animosité contre la classe moyenne n'est pas une bonne manière de répondre aux dédains d'un assez grand nombre d'auteurs pour le parti populaire. Un excès n'en corrige pas un autre, et il en prépare presque toujours de nouveaux. D'ailleurs, le peuple et la bourgeoisie ont des griefs réciproques, mais qu'il faudra bien oublier un jour ; car, après tout, leurs véritables intérêts sont les mêmes, puisque ces deux classes composent la nation française, qu'elles ne sauraient prospérer l'une sans l'autre, et que la France a besoin de leur union pour ne pas déchoir de sa grandeur. Pour la composition de l'ouvrage, M. Laponneraye a souvent multiplié les citations quelquefois fort longues de documents officiels ; si ce système a pu déplaire à des lecteurs frivoles, il a mis un grand nombre d'esprits sages en état de juger par eux-mêmes.

La plupart des documents relatifs au Consulat et à l'Empire ont été publiés depuis la Restauration ; car l'empereur n'accordait pas aux écrivains la permission de le juger, et la censure impériale n'était point favorable à la publication des Mémoires. Mais après les revers, les hommes qui l'avaient servi, attaqué ou trahi, ceux qui s'étaient re-

tirés en vieillissant des affaires actives, et qui éprouvaient ce besoin de souvenirs qu'on ressent toujours vers le déclin, se recueillirent pour apprendre à l'Europe, toujours inquiète et curieuse du grand homme, ce qu'ils savaient de lui et de son règne. Quelques-uns l'accusèrent, et le plus grand nombre le défendit. On distingue pour l'intérêt, lors même qu'on diffère d'opinion, les Mémoires de BOURRIENNE, le recueil de pièces relatives à la mort du duc d'Enghien, les Mémoires du duc de GAETE, ministre des finances; ceux du baron BAUSSET, préfet du palais impérial; du duc de ROVIGO; les *Manuscrits* de 1812, 1813 et 1814 du BARON FAIN, qui se recommandent par leur exactitude et leur intérêt toujours soutenu; l'*Histoire de France* de M. BIGNON, qui s'étend depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt, et qui est jusqu'ici le livre le plus impartial, le plus complet qui ait été écrit sur l'Empire et le Consulat; le *Recueil de pièces officielles destinées à détromper les Français sur les événements qui se sont passés depuis quelques années*, par FRED. SCHŒLL, Paris, 1814-1816; l'*Histoire de Napoléon* par NORVINS, et surtout les Mémoires dictés à Ste-Hélène par l'empereur lui-même, et les souvenirs recueillis chaque jour au courant de sa parole par les compagnons de son exil (*).

L'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire a été traitée par les généraux MATHIEU DUMAS (campagnes de 1799 à 1814); JOMINI (histoire critique des guerres de 1792 à 1801); GUILLAUME DE VAUDONCOURT (campagnes de 1812-13-14-15); ALEX. BERTHIER; les officiers anglais WILSON ANDERSON et WALSH'S (expédition d'Égypte et de Syrie); GOUVION-ST-CYR (campagnes des armées du Rhin et de Rhin et Moselle, de 1792 jusqu'à la paix de Campo-Formio); ALPH. BEAUCHAMP et LEQUINIO (guerres de la Vendée et des chouans); PELET (campagne de 1809), ouvrage du plus haut intérêt; le colonel anglais NAPIER, SUCHET, THIÉBAULT et FOY (guerres de la Peninsule); E. LABAUME, PH. DE SÉGUR et le Russe BUTTURLIN (campagne de Russie); l'historien italien BOTTA (guerres d'Italie). L'ensemble des opérations de 1792 à 1815 se trouve d'ailleurs résumé dans les *Victoires et Conquêtes*, ouvrage médiocre, qui a obtenu une grande vogue, mais qui est tout à fait au-dessous du sujet.

Mais savons-nous la vérité tout entière sur ce temps qui nous touche, sur cet empereur qui est mort quand nous étions encore enfants, et que nos pères ont servi? Pouvons-nous même la savoir? Le voisinage des événements, leur ébranlement, que nous ressentons encore, nous laissent-ils la liberté de juger avec calme et impartialité? Et au milieu des luttes si diverses des partis, sommes-nous, dans notre époque de confusion, assez fermes, assez sûrs de notre conscience politique pour nous maintenir, sans en descendre, dans les hauteurs de l'histoire indépendante et libre (*)?

(*) Voir aussi les *Mémoires du lieutenant général* MATHIEU DUMAS, de 1770 à 1816; *Mémoires du* PRINCE DE LA PAIX *sur les affaires de la Péninsule; Documents historiques sur le gouvernement de Louis Bonaparte en Hollande*, par le ROI DE HOLLANDE lui-même; *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles XIV Jean, roi de Suède*, par COUPÉ DE SAINT-DONAT et l'*Histoire de Charles XIV*, par TOUCHARD-LAFOSSE; *la Vérité sur les Cent jours*, par BENJAMIN CONSTANT; *Lettre sur les Cent jours*, par le même; *Histoire critique et raisonnée de la situation de l'Angleterre au 1er janvier 1816*, par DE MONTVÉRAN, etc., etc.

(*) On consultera, pour l'histoire de la restauration et de la révolution de juillet : LACRETELLE, CAPEFIGUE, CAUCHOIS-LEMAIRE; l'*Histoire du congrès de Vérone*, par M. DE CHATEAUBRIAND; les *Mémoires sur la vie et la mort du duc de Berry*, par le même; les nombreuses publications de l'abbé DE PRADT; les *Mémoires du* VICOMTE SOSTHÈNES DE LA ROCHEFOUCAULD; *la Minerve, le Censeur européen, le Conservateur; la Révolution de 1830*, par CABET; *Deux ans de règne*, par PEPIN, avocat; *La Fayette et la révolution de 1830*, par SARRANS jeune; *Louis-Philippe et la contre-révolution*, par le même; *Ham*, par un employé de Polignac, etc., etc., et un livre récent, supérieur à tout ce qui a été écrit sur cette époque, l'*Histoire de dix ans* (1830-1840), par M. LOUIS BLANC.

§ II. Histoires générales et dogmatiques.

Jusqu'à présent nous ne nous sommes occupés, pour ainsi dire, que des chroniqueurs et des rédacteurs de Mémoires; des écrivains qui ont raconté les événements dont ils étaient contemporains. C'est qu'il fallait en effet, et comme point de départ, indiquer les sources. Voyons maintenant les histoires générales et dogmatiques, celles qui prennent le peuple à son origine et le suivent pas à pas à travers ses destinées diverses. Ce genre d'histoire était inconnu au moyen âge; à part un certain nombre de traditions populaires, qu'on se transmettait sans contrôle, qu'on adoptait sans vérification, les esprits les plus curieux eux-mêmes, au milieu de la barbarie des temps et des désastres de toute espèce, s'inquiétaient peu de recueillir avec exactitude, et de soumettre aux épreuves de la critique le peu qu'ils savaient du passé: la légende envahissait constamment l'histoire. Au douzième siècle, la nation française, si toutefois ce nom peut convenir au peuple de cette époque, avait entièrement perdu les traces de ses origines. Le serf ignorait qu'il descendait des vaincus; les nobles des conquérants. Le catholicisme des Francs avait lavé leur nom, ainsi que l'a dit M. Augustin Thierry, de toute souillure barbare; et les rares souvenirs qu'avaient laissés les malheurs des invasions étaient exclusivement rejetés sur le compte d'Attila et des Sarrasins. On croyait les Francs issus des compagnons d'Énée, et les plus lettrés eux-mêmes vénéraient comme fondateurs de la nation française, Francion, fils d'Hector. Cette tradition devait, sans aucun doute, son autorité et sa persistance aux souvenirs de la littérature classique, toujours puissants, même dans la barbarie.

Personne avant le seizième siècle n'avait songé à reconstruire dans son ensemble l'histoire de la nation par la recherche et l'étude des documents contemporains; mais à cette époque la curiosité, réveillée par la renaissance, après s'être dirigée d'abord vers l'antiquité grecque ou latine, se tourna vers le moyen âge et les antiquités nationales. Il était difficile de s'affranchir entièrement, dès les premiers pas, du joug des traditions qui avaient reçu la consécration du temps. Mais au milieu des incertitudes les plus diverses, il y eut néanmoins réaction contre les chroniques fabuleuses ou inexactes, et, tout en adoptant des opinions erronées, on essaya une science nouvelle fondée sur l'étude des documents authentiques. Nicole Gilles, Duhaillan, Paul-Émile, Fauchet, Gaguin, Dupleix, Belleforest, Jean de Serres, du Tillet, et quelques autres encore dont la valeur a été si bien appréciée par M. Augustin Thierry, commencèrent à débrouiller, du point de vue de l'érudition positive, le chaos de notre histoire et de nos origines; mais leurs essais se sentent encore de l'imperfection de toute science qui commence. Les uns, comme Paul-Émile, par une imitation maladroite des écrivains de l'antiquité, introduisirent dans leur récit des harangues qui dénaturèrent tout à la fois le caractère des personnages et la physionomie du temps; les autres, pour faire leur nation plus noble en la faisant plus ancienne, lui fabriquent une généalogie fabuleuse et inventent des rois de Gaule dont la succession légitime remonte par voie d'hérédité jusqu'à Priam, et plus loin encore.

Il est deux hommes cependant qui méritent, à plus d'un titre, d'être distingués à cette époque : Hottman et Étienne Pasquier. Il y a dans le livre d'Hottman intitulé : *Franco-Gallia*, deux parties distinctes: la partie politique et la partie historique. « C'est un livre habile et érudit où, « pour la première fois, les doctrines « démocratiques sont appliquées à no« tre histoire nationale, et où le droit « populaire est justifié avec une grande « verve de paradoxe, comme remontant « au berceau même et aux lois fonda« mentales de la monarchie française. » Son point de départ est une hostilité constante des indigènes de la Gaule contre le gouvernement romain. L'auteur est épris des gouvernements par assemblées, et il retrouve dans nos siècles barbares la souveraineté exercée par un conseil national qui élit les rois, fait les lois et la guerre et nomme aux offices. Ce livre exerça une grande

influence sur les idées politiques de son temps, et souleva une polémique d'une *fâcherie extrême;* mais la critique moderne, en laissant à l'auteur son mérite d'écrivain plein de verve et d'érudit collecteur de textes, a fait à bon droit justice des exagérations et des faussetés de son système. Pasquier, au point de vue de la science positive, est autrement sérieux. Ses *Recherches* sont divisées en sept livres, où il traite tour à tour de la nation gauloise, de l'invasion des Francs dans la Gaule; des parlements, de l'établissement des cours administratives, telles que la chambre des comptes et la cour des aides; des impôts, des justices royales et seigneuriales, des fiefs et des alleux; de l'Église gallicane dans ses rapports avec l'Église romaine, et des droits respectifs de cette Église et des rois de France; des bourgeoisies; de diverses questions de droit; de l'histoire de la poésie et de celle de la langue. Cet ouvrage est rédigé sans ordre et sans méthode; mais on doit rendre à l'auteur cette justice, que s'il n'a pas toujours approfondi les questions qu'il aborde, il a du moins eu le mérite d'entrevoir la plupart de celles qui doivent occuper l'historien; malgré les progrès de la science moderne, les Recherches de Pasquier ont gardé une certaine valeur.

En traversant le dix-septième siècle, nous rencontrons, pour l'histoire générale de France, MÉZERAI, qui, de son temps, fut l'objet d'une grande admiration. Il pèche par défaut d'exactitude, et il avoue lui-même que, pour éviter la fatigue, il s'est abstenu de recourir aux sources. « Il n'a fait souvent, dit le P. Lelong, que copier nos auteurs modernes; c'est ce qui l'a mis hors d'état de citer en marge les garants de ce qu'il avance, et de suivre en cela l'exemple de Viguier et de Dupleix; s'il se rencontre avec les anciens, ce n'est pas qu'il les ait consultés, car il s'est vanté devant M. du Cange qu'il ne les avait jamais lus. » Cependant Mézerai, en omettant les miracles et les aventures chevaleresques pour raconter des événements nationaux, en occupant le peuple de ses souvenirs, éveilla l'attention et l'intérêt. Son style est dur, inégal, plus vieux même que ne semble le comporter l'époque où il a vécu; mais ses expressions, ainsi que l'a remarqué d'Aguesseau, sont énergiques, et son histoire semée de traits dignes à la fois du moraliste et de l'historien. Il fait preuve, en toute circonstance, d'une grande liberté d'opinions, et, selon Bayle, c'est l'historien qui flatte le plus le peuple contre la cour.

Parmi ceux qui ont traité, au point de vue dogmatique, la question de nos origines nationales, il faut citer CHANTEREAU-LEFEBVRE et AUDIGIER, qui ont soutenu tous deux, l'un dans son *Traité des fiefs*, qui parut en 1662, l'autre dans son *Origine des Français et de leur empire*, que les Francs et les Gaulois n'étaient que des enfants issus d'une même souche, et réunis après une longue séparation. Au-dessus d'eux, et dans un rang beaucoup plus élevé, nous rencontrons le COMTE DE BOULAINVILLERS, esprit absolu et paradoxal, qui a émis, sur les origines et les révolutions du pouvoir en France, des idées neuves et hardies, mais souvent fausses. « Son système, ainsi que l'a remarqué M. Thierry, a deux faces; l'une démocratique, tournée vers la royauté, l'autre aristocratique, tournée vers le peuple. » Et tandis qu'il use, à l'égard du pouvoir royal, d'une liberté sans bornes, il se montre, à l'égard du peuple, d'une indifférence et d'une injustice qui surprennent, même de la part d'un gentilhomme de Louis XIV. Le comte de Boulainvillers admet l'égalité native entre tous les gentilshommes; mais il admet en même temps une séparation profonde entre la noblesse et les sommités du tiers état. Cette hauteur dédaigneuse lui attira justement plus d'une critique vive. Du reste, dans son *Histoire des états généraux*, et dans tout ce qui a rapport au rôle de la royauté dans la transformation de la société française, il se tient beaucoup plus près de la vérité historique que dans son *Essai sur la noblesse de France*.

Le P. DANIEL fit paraître, en 1783, une nouvelle *Histoire de France*, précédée d'une préface sur la manière de traiter cette histoire. Il se proposait avant tout d'être exact, et de reproduire dans son travail la couleur et

l'aspect véritable du temps qu'il voulait peindre. « Mais, ayant assez de science pour éclaircir quelques points de notre histoire, il n'en avait point assez pour l'embrasser tout entière. Sa fermeté d'esprit ne se soutint pas; elle s'affaiblit à mesure qu'il s'éloigne des époques anciennes, les seules sur lesquelles il eût fortement travaillé (*). » Il fut vivement critiqué par Voltaire, Mably, Boulainvillers, Millot. On ne saurait cependant, sans injustice, lui contester la gloire d'avoir le premier enseigné la véritable méthode d'une histoire de France. Il est simple et clair, plus exact et plus impartial qu'on ne le croit généralement, et on ne lui a pas assez tenu compte des recherches laborieuses qu'il s'est imposées pour porter quelque lumière dans l'histoire des Mérovingiens.

Au P. Daniel succéda VELLY. « L'on a peine à s'expliquer, dit M. Thierry, au milieu de la France du dix-huitième siècle, le succès de l'ouvrage de Velly. Il fallait qu'à cette époque la partie la plus frivole du public eût le pouvoir de donner à ses jugements le caractère et l'autorité d'une opinion nationale; car tout se tut, et fut obligé de se taire, devant la renommée du nouvel historien. Les savants même n'osaient le reprendre qu'avec respect de ses méprises géographiques, de ses erreurs de faits, et de la manière dont il travestit les noms propres. » Il a cependant le mérite d'une certaine élégance de style, et ses qualités littéraires, quoique assez ternes, ont suffi pour le faire lire. Il s'était arrêté au tome VIII de son histoire; VILLARET le continua, et conduisit cette histoire depuis 1329 jusqu'en 1469. C'est la partie qui a été le plus louée. Il y a en effet des anecdotes curieuses, des éclaircissements sur les origines des états généraux et du parlement, des observations assez justes sur les rois d'armes, la chevalerie, les progrès du commerce, et l'histoire littéraire. Les sources ont été consultées, et la rédaction est impartiale, mais déclamatoire. GARNIER, à son tour, continua Villaret; mais il n'était pas plus sérieusement savant, et il était encore moins habile écrivain que ses devanciers. La faveur du public s'est à bon droit retirée de l'œuvre de Velly et de celle de ses continuateurs. Les lecteurs sérieux ont également déserté ANQUETIL; mais on consulte avec fruit et l'on cite encore le PRÉSIDENT HÉNAULT, qui a dressé, dans son *Abrégé chronologique*, une excellente table de l'histoire de France.

L'abbé DUBOS écrivit, vers 1734, l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie dans les Gaules*. Le but que se propose cet écrivain est de chercher et de trouver une raison d'alliance entre les Francs et les Romains, et il conclut à l'existence et à la durée non interrompue de leurs rapports politiques, fondée sur le voisinage et l'intérêt commun. Toutes les conséquences de la conquête germanique sont reportées au dixième siècle. D'après ce système, la royauté demeure, comme la bourgeoisie, une tradition de la vieille société romaine, et l'on y trouve en germe la belle théorie de M. de Savigny sur la perpétuité du droit romain.

MABLY, qui succéda, au dix-huitième siècle, à l'abbé Dubos, pense, comme Boulainvillers, que la conquête germanique eut pour résultat de fonder dans la Gaule une sorte de république d'outre-Rhin, et comme Dubos, que toutes les institutions des premiers temps disparurent, non par le fait de la conquête et de ses désastres, mais par le fait des envahissements de la noblesse. Mably a cru découvrir, sous le règne de Charlemagne, une sorte de gouvernement constitutionnel, monarchique, démocratique et aristocratique tout à la fois. Son système, du reste, est une véritable mosaïque pour laquelle il emprunte de toutes mains, aux modernes leurs opinions et leurs systèmes, aux anciens leur phraséologie (*). Mably eut cependant un immense succès. Il était encore dans toute sa gloire, lorsqu'une femme, MADEMOISELLE DE LÉZARDIÈRE, s'éprit pour les vieux textes d'une passion enthousiaste, et forma le

(*) Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre IV.

(*) Nous renvoyons pour l'appréciation détaillée des divers historiens dogmatiques, à la belle introduction des Récits mérovingiens de M. Thierry, qui nous a, dans cette partie de notre travail, constamment servi de guide.

projet d'écrire une *Théorie des lois politiques de la monarchie française*. Ce livre, auquel on promettait un succès durable, fut composé sous le règne même de cette vieille monarchie, dont l'auteur avait entrepris d'apprécier les institutions; mais il ne parut qu'en 1790, et l'oubli arriva vite pour une œuvre qui offrait le singulier développement d'un faux système, étayé sur des textes savamment choisis.

Au milieu des grandeurs et des luttes de notre régénération sociale, les inquiétudes du présent étaient trop vives pour que la curiosité des esprits actifs se tournât avec fruit vers un passé qu'on méprisait d'ailleurs. Cependant l'un des acteurs de la révolution, THOURET, écrivit pour l'instruction de son fils, et peut-être pour obéir au besoin qu'il éprouvait de comparer, l'*Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*. On ne trouve dans ce livre aucune idée nouvelle; c'est une sorte de compromis entre le système romain et le système germain de Mably, et il puise son unique intérêt dans les tristes souvenirs qui se rattachent à sa composition. L'auteur en écrivit la dernière page au moment de monter sur l'échafaud.

Sous l'empire, l'histoire fut stérile comme la poésie. Cependant, le fondateur de la nouvelle monarchie, comprenant tout le parti qu'il pouvait tirer, pour la consolidation de son œuvre, de la puissance des souvenirs, donna ordre au comte de MONTLOSIER d'écrire une histoire de France, et en dressa lui-même le programme. Cette histoire devait traiter : « 1° de l'ancien état de la « France et de ses institutions; 2° de la « manière dont la révolution était sor- « tie de cet état de choses; 3° des ten- « tatives faites pour la combattre; 4° des « succès obtenus par le premier consul « à cet égard, et de ses diverses restau- « rations. » Le comte de Montlosier se mit à l'œuvre; mais l'histoire ne parut que beaucoup plus tard, et l'auteur apporta dans son livre toutes les passions du comte de Boulainvillers. Il s'y montre enthousiaste du système féodal; toutes les haines de l'émigré contre la révolution de 1789 transpirent dans les récits du passé. Du douzième siècle à notre temps, il ne voit qu'une lutte entre la bourgeoisie et la noblesse, et la justice et le droit sont toujours de ce dernier côté. C'est moins une histoire qu'une œuvre de controverse politique.

Pendant la révolution et sous l'empire, on avait oublié le moyen âge. Comme cela arrive toujours en pareil cas, il y eut réaction. Mais l'école monarchique de la restauration voulut faire de l'histoire une affaire de parti. Elle tenta de rendre un peu d'éclat au drapeau des Bourbons par les souvenirs de l'oriflamme. Le dix-huitième siècle avait calomnié le moyen âge; l'école monarchique essaya de le poétiser, et M. DE MARCHANGY, qui fut pendant quelque temps le représentant le plus célèbre de cette école, déversa dans *la Gaule poétique* et dans *Tristan le voyageur* une sensiblerie romanesque et une phraséologie romantique, qui eurent cependant leur succès, ce qui ne donne pas une grande idée du bon sens de ses admirateurs. Ce mauvais goût, du reste, passa vite. Le moyen âge de convention que *Tristan* et *la Gaule poétique* avaient mis en vogue, et qui n'est pas plus vrai que les Romains et les Grecs de mademoiselle de Scudéry, retomba bientôt dans l'opinion publique au niveau des romances de l'empire.

Heureusement, le bon sens a des droits imprescriptibles. Au milieu de nos luttes politiques, une autre génération scientifique avait grandi. Mûrie par de fortes études, et par le spectacle des événements, une nouvelle école allait marcher vers un but commun, et chercher dans nos origines, dans l'étude des vieilles institutions et des vieilles mœurs, la solution des problèmes fondamentaux et les bases de notre histoire nationale. C'est à MM. GUIZOT et THIERRY qu'appartient la gloire d'avoir accompli la révolution historique du dix-neuvième siècle. Doué d'une sensibilité profonde qui s'attache à la vie d'un peuple comme à la vie d'un homme, qui s'émeut de toutes ses douleurs, et le suit avec un intérêt qui ne se fatigue pas, à travers ses destinées, M. Thierry a su rendre aux Francs tous les traits de leur physionomie énergique et sauvage. Dans le premier de ses

livres, les *Lettres sur l'histoire de France*, il a reconnu et mis à sa place l'affranchissement du douzième siècle. Dans l'*Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*, il a tracé le récit épique de la dernière et de l'une des plus importantes conquêtes territoriales accomplies au moyen âge; et, en suivant dans ses péripéties diverses la lutte des vainqueurs et des vaincus, il a donné un sens à des événements qui, jusqu'à lui, étaient restés inexpliqués dans l'histoire de la Grande-Bretagne. Il nous fait comprendre pour la première fois, dans les *Récits des temps mérovingiens*, les rois et les hommes de la première race, les habitudes de leur vie intime, leurs crimes et leur piété sauvage. Enfin, dans ces divers travaux, poursuivis au milieu des souffrances physiques, M. Thierry s'est montré constamment un critique éminent quand il avait à rectifier, à discuter les opinions émises avant lui, un érudit infatigable dans l'investigation des sources, et, ce qui est bien plus rare, un grand écrivain, et, sans contredit, le premier narrateur de notre époque.

M. Guizot a traité l'histoire de France d'après un procédé qui rappelle Montesquieu, non par la forme du style, mais par la manière de comprendre les institutions. Ce qui distingue son talent, c'est l'esprit généralisateur et la vue d'ensemble qui est la pure abstraction des faits réels. Sa haute intelligence embrasse tout à la fois les institutions et les idées, la philosophie, le mouvement intellectuel, l'histoire du peuple, de l'Église et de la royauté. Son analyse, qui saisit toujours les sommités des questions, est inattaquable aux yeux de l'érudition la plus minutieuse; et si la théorie du progrès continu peut paraître à quelques esprits contestable en certains points, on ne saurait lui refuser cette gloire d'avoir constitué pour l'histoire de France une philosophie qui ne se perd pas, comme celle de Herder ou de Vico, dans les spéculations d'une métaphysique souvent inextricable, ou dans des théories qui forcent le sens des événements pour étayer un système préconçu.

Auprès de ces deux noms, Thierry et Guizot, nous retrouvons les noms de MM. de Sismondi, Guérard, Fauriel, Daunou, Michelet, Amédée Thierry, Raynouard, de Barante, Michaud, Monteil et Chateaubriand. M. de Chateaubriand qui a jeté, suivant l'expression d'un écrivain qui l'admire malgré la différence des opinions, *la magnifique tenture de sa parole sur l'ossuaire de la noblesse et du clergé*, s'est montré fidèle, dans ses *Études historiques*, à ses sympathies monarchiques, mais sans jamais cesser d'être impartial, et il a déguisé heureusement, par la grandeur du style et de l'idée, ce qu'il y a parfois d'incomplet dans l'étude positive et la connaissance des textes. MM. Daunou et Fauriel nous paraissent représenter les dernières traditions de l'esprit du dix-huitième siècle, si net, si compréhensif, mais dégagé d'exagérations injustes et appuyé sur la science la plus solide et la plus étendue. M. Michelet, coloriste habile, érudit spirituel, a présenté, sous une forme quelquefois un peu paradoxale, une foule d'aperçus élevés, qui jettent un nouveau jour sur un grand nombre de questions. M. Michaud, dans l'*Histoire des Croisades*, a donné un livre un peu lent, peut-être, qui manque d'élévation en certaines parties, mais qui est digne d'estime sous le rapport de l'érudition positive. M. Guérard, qui, par malheur pour la science, a trop peu publié jusqu'à ce jour, a donné sur la géographie historique de la France du moyen âge, l'état des personnes et des terres et des différentes classes de la société sous les deux premières races, des travaux où l'on retrouve, avec le savoir exact et sûr et la patience des Bénédictins, toute la pénétration de la critique moderne. M. de Barante a obtenu un succès de vogue par son *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* (1364-1477). Il a en effet déployé dans cet ouvrage de précieuses qualités; quelques esprits difficiles prétendent cependant qu'au lieu d'un livre original il n'a composé qu'une habile traduction des chroniqueurs. M. Amédée Thierry a donné dans son *Histoire des Gaulois*, comme l'a dit un historien dont le jugement fraternel a été ratifié par le public, un de ces

ouvrages d'érudition forte et consciencieuse où les textes sont épuisés et qui restent comme le dernier mot de la science; et ce travail sur nos origines se complète en ce moment par le tableau de *la Gaule sous la domination romaine*.

Quant à M. de Sismondi, il a été jugé par M. Guizot, qui reproche à l'*Histoire des Français* d'être incomplète comme exposition critique des institutions, du développement politique et du gouvernement de la France; d'être également incomplète sous le rapport de l'histoire des idées, et de laisser quelquefois entrevoir, dans le récit des événements du passé, la réaction des opinions contemporaines. Mais à part ces restrictions, M. Guizot reconnaît que, comme tableau des vicissitudes de l'état social, des rapports des différentes classes entre elles, de la formation progressive de la nation française et du récit des événements, l'ouvrage est des plus distingués. Enfin, après ces noms, on peut encore citer MM. Henri Martin et Th. Lavaller; le premier, en effet, a tiré un parti habile des sources originales et des travaux spéciaux qui ont été publiés sur l'histoire de France, et l'ouvrage du second a obtenu le succès le mieux mérité. Tous deux ont écrit avec le sentiment de la dignité nationale, et une haute intelligence du rôle de la France dans l'histoire de l'humanité. Il est beaucoup d'autres livres encore que nous aurions à juger s'il s'agissait d'épuiser la liste bien longue de tous les écrivains qui ont remué depuis quelques années la poussière de notre histoire (*). Mais nous aurions à enregistrer trop de livres oubliés sans retour, et dont on ne sait plus même les titres après quelques années. Bornons-nous à dire qu'on retrouve pour l'histoire de France, dans les écrivains des étages inférieurs, toute la confusion des idées et des passions contemporaines; mais heureusement la

(*) Dans cette énumération rapide nous avons dû nécessairement omettre bien des choses; nous mentionnons ici en note quelques-unes des monographies les plus remarquables sur des époques particulières de notre histoire et sur quelques points spéciaux :

D'Anville, *Notice sur l'ancienne Gaule*.— Hadr. Valesii, *Notitia Galliarum*. —Walckenaer, *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules*.— Lehuerou, *Histoire des institutions mérovingiennes*. 1842. — Gaillard, *Histoire de Charlemagne*. — Ch. Lévêque, *La France sous les cinq premiers Valois*. — Gaillard, *Histoires de la rivalité de la France et de l'Angleterre, et de la rivalité de la France et de l'Espagne*. — Duclos, *Histoire de Louis XI*. — Gaillard, *Histoire de François Ier*. — J. A. de Thou, « grand auteur, fidèle historien, » dit Bossuet; son *Histoire universelle de* 1543 *à* 1607, est un des plus beaux monuments historiques élevés parmi les modernes.— Lacretelle, *Histoire de France pendant les guerres de religion*. — Ch. Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la ligue*. 1841. — Anquetil, *L'Esprit de la ligue*.— Péréfixe, *Histoire de Henri IV*. — Bazin, *Histoire de Louis XIII*. — Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. — Anquetil, *Louis XIV, sa cour et le régent*. — Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*.

Savarin, *Chronologie des états généraux*, Paris, 1615. — *Histoire de la pairie de France et du parlement de Paris*, par D. B. 1753. — Le P. Daniel, *Histoire de la milice française*.—Godefroy, *Le Cérémonial français*. — De Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*.—Menestrier, *Origine des armoiries*. — Montfaucon, *Les Monuments de la monarchie française*. — Willemin, *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts, des costumes*, etc. — Du Sommerard, *Les arts au moyen âge*. — Laferrière, *Histoire du droit français*. — Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*. — *Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Histoire littéraire de la France*, par M. Ampère, abrégé bien fait de l'ouvrage précédent. — Le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, augmentée en 1768, par plusieurs savants, sous la direction de Fevret de Fontette; répertoire complet des sources de l'histoire de France; monument de bibliographie aussi remarquable par l'ordre et l'exactitude que par l'étendue du plan. — Lorenz, *Summa historiæ gallo-franciæ civilis et sacræ*. 1790, 4 vol. in-8°; abrégé chronologique de l'histoire de France, avec l'indication des principales sources à consulter sur chaque fait.

Digitized by Google

science réelle et sérieuse est au-dessus des exagérations des écoles et des partis. Le temps fait vite justice de ce qu'il y a de faux dans chaque système, et les vérités péniblement acquises par le labeur de chaque génération, se perpétuent comme un domaine inaliénable.

§ III. Collections historiques.

Nous avons passé en revue les chroniques et les mémoires écrits par les contemporains et les historiens qui ont jugé le passé sans y avoir vécu. Il nous reste à parler maintenant des grandes collections dans lesquelles ont été recueillis tous les documents dispersés qui intéressent notre histoire; nous allons énumérer les principales, en les classant par ordre de matières.

Chronologie. — *Tablettes chronologiques*, par Lenglet-Dufresnoy, 1773, 2 vol. in-12.

Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Jésus-Christ, par le moyen d'une table chronologique (où l'on trouve les ères des différentes nations...), avec deux calendriers perpétuels et la chronologie historique des conciles, des papes, des empereurs romains, grecs, des califes, des rois des Perses, des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards, des princes d'Antioche (et autres princes chrétiens d'Orient), des grands maîtres de Malte et du Temple, de l'ordre Teutonique, des empereurs français, allemands....., des rois de France, des grands vassaux de cette couronne, des souverains des autres contrées de l'Europe, etc., 3e édit., 3 vol. in-fol. formant plus de 3000 pages, publiée de 1783 à 1792. Une nouvelle édition de cet ouvrage a été publiée de 1819 à 1834, en 38 volumes in-8°, divisés en plusieurs séries, par les soins de M. de Corcelles et de M. le marquis de Fortia d'Urban. Cette édition, où le résumé des faits historiques est conduit jusqu'à nos jours, contient une partie relative aux événements antérieurs à l'ère chrétienne, et une histoire des colonies fondées en Amérique par les Européens.

Citons encore l'*Atlas historique de* le Sage, et l'*Atlas des États européens de* Kruse, dont MM. Le Bas et Ansart ont publié, en 1835, une traduction française plusieurs fois réimprimée depuis.

Généalogie. — Parmi les nombreux travaux qui ont eu pour but l'histoire généalogique des familles nobles, nous citerons surtout : *Armorial général de la France, ou Registres de la noblesse de France*, Paris, 1738-1768, 10 vol. in-fol., par d'Hozier père et fils.

On peut encore consulter, d'ailleurs, le *Dictionnaire généalogique, chronologique et historique des premières maisons de France et d'Europe*, par la Chesnaye des Bois (1757-1765, in-8°, 7 vol., ou la 2e édition de 1770-1778, in-4°, 12 vol.), ainsi que les ouvrages plus récents de M. de Courcelles (*Histoire généalogique des pairs de France*, 1822-1831, in-4°, tom. I à XI) et de M. de Saint-Allais (*Annuaire historique, généalogique et héraldique de l'ancienne noblesse de France*). Mais le recueil le plus précieux est l'ouvrage suivant, si connu sous le nom du P. Anselme : *Histoire généalogique et chronologique de la royale maison de France, des pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du roi, et des anciens barons du royaume, avec les qualités, l'origine et les progrès de leurs familles; le tout dressé sur les titres originaux, registres des chartes du roi, du parlement, de la chambre des comptes, du Châtelet de Paris, cartulaires de l'Église, manuscrits et mémoires qui sont dans la bibliothèque du roi et autres*; par le P. Anselme (de la Vierge Marie), augustin déchaussé, continuée par M. du Fourny, 3e édition, revue, corrigée et augmentée par les soins du P. Ange de Sainte-Rosalie (F. Raffard) et du P. Simplicien, augustins déchaussés; Paris, 1726-1733, in-fol., 9 vol.

Les matières contenues dans cette 3e édition sont distribuées dans l'ordre suivant :

Tome Ier, maison royale de France, tomes II, III, IV et V, les douze anciennes pairies et la suite des pairs de France; tomes VI et VII, les sénéchaux, connétables, chanceliers, maréchaux de France, amiraux et autres officiers de mer; tome VIII, grands maîtres de l'artillerie et des armées de terre, grands aumôniers, grands officiers de la mai-

son du roi, grands maîtres des eaux et forêts de France; tome IX, statuts et liste des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit : ce volume est terminé par quelques additions et plusieurs bonnes tables.

Chroniques et documents originaux. — Lorsqu'au seizième siècle on commença à s'occuper de nos antiquités nationales, les deux frères du Tillet furent les premiers qui travaillèrent à réunir des textes et à les contrôler. L'aîné, greffier au parlement, consulta les registres de la cour, les chartes de la couronne, en donna des extraits, et y joignit l'inventaire des titres qui en étaient les preuves; le second visita, en vertu d'une autorisation de François Ier, les grandes bibliothèques, et y fit une ample récolte. On distingue ensuite, parmi les collecteurs de textes, Marquard Freher, Pithou, Duchesne, Baluze, D. Bouquet. Les collections de Marquard Freher et de Pithou ayant été rendues inutiles par des publications postérieures, nous nous contenterons de les avoir mentionnées.

Duchesne a recueilli en un corps d'ouvrage qui a été continué par son fils, les historiens qui ont vécu depuis l'origine de la monarchie jusqu'au temps de Philippe IV. Cette collection, commencée en 1636, cessa de paraître en 1649; elle est intitulée : *Historiæ Francorum scriptores coætanei, ab ipsius gentis origine ad Philippi IV tempora, seu ad a.* 1286; *quorum plurimi nunc primum ex variis codicibus mss. in lucem prodeunt; alii vero auctiores et emendatiores; cum epistolis regum, reginarum, pontificum, ducum, comitum, abbatum, et aliis veteribus rerum francicarum monumentis; opera ac studio And. Duchesne* (*et post patrem Franc. Duchesne, Andreæ filii.* Paris, 1636, 1641, 1649, in-fol., 5 vol.).

Le tome I (1636) comprend les histoires, annales et autres documents contemporains, depuis l'origine de la nation jusqu'au roi Pepin; — le tome II (1636), depuis Pepin, père de Charlemagne, jusqu'à Hugues Capet; — le tom. III (1641), revenant en partie sur la même période, embrasse les écrits composés, depuis Charles Martel, père du roi Pepin, jusqu'aux temps de Hugues et de Robert; — le tome IV (1641), publié, ainsi que le précédent, par Duchesne fils, s'étend depuis les rois Hugues et Robert jusqu'à Philippe-Auguste; — le tome V (1649) s'étend depuis Philippe-Auguste jusqu'à Philippe le Bel.

On y joint ordinairement : *Historiæ Normannorum scriptores antiqui, res ab illis per Galliam, Angliam, Apuliam, Capuæ principatum, Siciliam et Orientem gestas, explicantes; ab a. Chr.* 838 *ad a.* 1220. *Insertæ sunt monasteriorum fundationes variæ, series episcoporum ac abbatum, genealogiæ regum, ducum, comitum et nobilium; ex codd. mss., edente Andr. Duchesne*, 1619, tome Ier, in-folio; très-rare et très-recherché, surtout par l'Angleterre.

Quelques années après la publication de la collection Duchesne, Adrien de Valois, qui avait conçu le projet d'une histoire générale de la France, écrite d'après les sources mêmes, publia les *Gesta veterum Francorum*, 1646-1658, 3 vol. in-fol., qui embrassent la période comprise entre la première invasion franque et la chute de la dynastie mérovingienne. Ce n'est point une traduction littérale des textes, c'en est plutôt l'analyse, l'arrangement, et pour ainsi dire le commentaire. Mais les écrivains originaux se sont altérés sous la plume d'Adrien de Valois, et il en a changé la couleur.

Vient ensuite le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, par D. Bouquet et ses continuateurs. Cette collection passe à juste titre pour la plus importante qui existe en ce genre, non-seulement en France, mais en Europe. Pour les temps antérieurs au treizième siècle, elle présente, rapprochés et ramassés de toutes parts, tous les documents originaux, excepté les chartes et ordonnances qui font partie d'autres recueils. Les bénédictins Bouquet, Haudiguier, Poirier, Housseau et Clément sont les éditeurs de la partie qui a paru avant la révolution; depuis, cette collection a été continuée par D. Brial et MM. Daunou et Naudet. Il est à regretter que les bénédictins n'aient apporté, dans les dissertations dont ils ont fait précéder les textes, qu'une extrême réserve de critique, et que leurs préfaces n'offrent en général que des dissertations écourtées sur des

sujets d'une importance secondaire.

La collection entière, jusqu'au t. XX, est partagée en dix séries : la première, comprise dans le tome Ier, se compose des anciens monuments de l'histoire des Gaules avant Clovis; la deuxième, qui forme les tomes II, III et IV, correspond à la dynastie mérovingienne. Au lieu de rassembler de même en un seul corps les monuments de la deuxième race, D. Bouquet préféra partager la période carlovingienne en quatre nouvelles séries, savoir : Pepin et Charlemagne (752-814), dont les actes remplissent le tome V; Louis le Débonnaire, auquel est consacré le t. VI; Charles le Chauve (840-877), auquel se rapporte le tome VII, et enfin Louis le Bègue et ses successeurs, jusqu'en 987, dans les tomes VIII et IX. Une septième série, qui occupe les tomes X et XI, comprend les documents relatifs aux trois premiers rois capétiens : Hugues, Robert et Henri; le règne de Philippe Ier, Louis VI et Louis VII (1060-1180), occupe les tomes XII à XVI, et forme une huitième série. Avec le tome XVII commence une neuvième série correspondant aux deux règnes de Philippe-Auguste et Louis VIII (1180-1226), qui embrassent aussi les tomes XVIII et XIX. Avec le tome XX, s'ouvre une dixième série, qui s'étendra depuis l'avénement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois (1326-1228). Elle devra comprendre 5 à 6 volumes.

Un supplément indispensable de cette vaste collection, c'est l'ouvrage suivant édité par BONGARS : *Gesta Dei per Francos, sive orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolimitani historia, variis sed illius ævi scriptoribus litteris commendata.* Hanovre, 1611, in-fol., 2 vol.

Cette collection contient les textes originaux latins des historiens Tudebode, Robert le Moine, Balderic, évêque de Dol; Raymond d'Agiles, Albert d'Aix, Foulcher de Chartres, Gaultier le Chancelier, Guibert VIII, abbé de Nogent; plusieurs anonymes, Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry, Olivier l'Écolâtre de Cologne; enfin, l'écrit plus moderne de Marin Sanuto, connu sous le nom de *Liber secretorum fidelium crucis*, et un projet de la délivrance de la terre sainte, écrit au treizième siècle. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entrepris une *Collection générale des historiens des croisades*, partagée en trois séries : sources latines, sources grecques, chroniques orientales, arabes ou persanes, et qui rendra inutile le recueil de Bongars.

Le *Recueil des ordonnances* fut entrepris par l'ordre de Louis XIV. Le tome Ier parut en 1723, et depuis, cette œuvre considérable a été continuée jusqu'à nos jours sans être terminée, cependant, par de LAURIÈRE, SECOUSSE, de VILLÉVAULT, de BREQUIGNY, et de PASTORET. Elle forme aujourd'hui 20 vol. Il faut ajouter à cette grande collection, pour compléter l'histoire de l'ancienne législation française, des actes publics et du droit privé, le *Codex legum antiquarum* de LINDENBROG (1613); les *Capitulaires*, publiés par BALUZE; le *Recueil des lois barbares*, publié par CANCIANI, vers la fin du dernier siècle; deux ouvrages de HOUARD sur les *Anciennes lois des Français conservées dans les coutumes anglaises*, et le *Traité sur les coutumes anglo-normandes, publiés en Angleterre depuis le onzième siècle jusqu'au quatorzième;* le curieux volume de LA THAUMASSIÈRE (1690), qui renferme les *Établissements de saint Louis*, *le Conseil* de PIERRE DESFONTAINES, les *Assises de Jérusalem et les coutumes du Beauvoisis*, par BEAUMANOIR; le *Nouveau coutumier général*, Paris, 1724, où se retrouvent les vestiges les plus complets des différents âges de la féodalité, et la trace des lois qui ont régi les divers peuples que les invasions ont tour à tour amenés sur le territoire de la France; les *Olim du parlement de Paris*, publiés par M. le comte BEUGNOT, dans la Collection des documents imprimés par les soins du ministre de l'instruction publique; le *Recueil des lois maritimes et commerciales* de M. PARDESSUS, et les savantes dissertations dont il a fait précéder chaque volume de texte, présentent le tableau aussi complet qu'il était possible de le reconstituer, de la législation qui réglait au moyen âge l'industrie, le négoce et la navigation; le recueil de l'Anglais RYMER. *Fœdera et acta publica*, qui com-

mence à l'entrée de Guillaume en Angleterre, en 1066, n'est pas moins utile à l'histoire de France qu'à celle de la Grande-Bretagne. On trouve également dans le recueil de LEIBNITZ, *Codex juris gentium diplomatici*, et dans le recueil de DUMONT, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, les renseignements les plus précieux pour l'histoire du droit public et des relations internationales. Enfin, n'oublions point les *Chartes et diplômes* de BRÉQUIGNY, dont le premier volume date du dix-huitième siecle, ni le *Recueil général des lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, par MM. ISAMBERT, DE CRUSY, et TAILLANDIER.

Il a été publié, dans ces derniers temps, plusieurs collections d'ouvrages relatifs à l'histoire de France; les principales sont celle de M. GUIZOT, qui a pour titre : *Collection des mémoires relatifs a l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au treizième siècle, avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes* (Paris, Brière, 1823-1827, 29 vol. in-8°). Elle consiste en traductions, généralement fidèles et très-soignées, des principales chroniques et d'autres ouvrages historiques originaux écrits en latin.

Tomes I et II. Histoire des Francs, par Grégoire de Tours; — Chronique de Frédegaire; — Vie de Dagobert Ier; — Vie de saint Léger; — Vie de Pepin le Vieux, maire du palais.

Tome III. Annales d'Eginhard; — Vie de Charlemagne, par le même; — Faits et Gestes de Charlemagne, par le moine de Saint-Gall; — Vie de Louis le Débonnaire, par Thégan; — Vie de Louis le Débonnaire, par l'anonyme dit l'Astronome; — Nithard, règne de Charles le Chauve.

Tome IV. Ermold le Noir, poëme sur les faits de Louis le Débonnaire; — Annales de Saint-Bertin; — Annales de Metz.

Tome V. Histoire de l'église de Reims, par Frodoard.

Tome VI. Siége de Paris, poëme, par Abbon; — Frodoard, Chronique sur les derniers rois carlovingiens; — Raoul Glaber, Chronique sur les derniers rois carlovingiens et les premiers rois capétiens; — Helgaud, Vie du roi Robert; — Adalberon, poëme sur le règne du roi Robert.

Tome VII. Vie de Bouchard, comte de Melun; — Fragment de l'Histoire des Français; — Chronique de Hugues de Fleury; — Procès-verbal du sacre de Philippe Ier; — Histoire du monastère de Vézelay, par Hugues de Poitiers.

Tome VIII. Vie de Louis le Gros, par Suger; — Vie de Suger, par Guillaume, moine de Saint-Denis; — Vie de Louis le Jeune; — Vie de Charles le Bon, comte de Flandre, par Glaber.

Tome IX. Vie de Philippe-Auguste, par Rigord; — Histoire de Philippe-Auguste, par Guillaume le Breton; — Vie de Louis VIII; — Des Gestes de Louis VII, poëme, par Nicolas de Bray.

Tome X. La Philippide, poëme, par Guillaume le Breton.

Tome XI, Chronique de Guillaume de Nangis.

Tomes XII et XIII. Croisades contre les hérétiques albigeois; — Histoire des Albigeois, par Pierre de Vaulx-Cerney; — Guillaume de Puy-Laurent; — Chronique en langue romane; — Des Gestes glorieux des Français.

Tomes XIV à XXIV. Croisades, t. XIV et XV. Histoire des Croisades, par Guibert de Nogent; — Vie de Guibert de Nogent, par lui-même; — Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux.

Tomes XVI, XVII et XVIII. Histoire des Croisades, par Guillaume de Tyr.

Tome XIX. Histoire des Croisades, par Bernard le Trésorier.

Tomes XX et XXI. Histoire des Croisades, par Albert d'Aix et par Raymond d'Agiles.

Tome XXII. Histoire des Croisades, par Jacques de Vitry.

Tome XXIII. Histoire de la première Croisade, par Robert le Moine; — Histoire de Tancrède, par Raoul de Caen.

Tome XXIV. Histoire des Croisades, par Foulcher de Chartres; — Histoire de la Croisade de Louis VII, par Odon de Deuil.

Tome XXV à XXVIII. Histoire de Normandie, par Orderic Vital.

Tome XXIX. Histoire des Normands, par Guillaume de Jumiéges, et Histoire de Guillaume le Conquérant, par Guillaume de Poitiers.

Collection des Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire, du XIIIe au XVIe siècle, avec notes et éclaircissements, par J. A. BUCHON; *Paris*, Verdière, 1824-1829, 47 vol. in-8°.

XIIIe *siècle*. Histoire de Constantinople sous les empereurs français, par du Cange,

Digitized by Google

t. I et II. — Chronique de Geoffroy de Ville-Hardouin, avec les suppléments, t. III. — Fragments de chroniqueurs byzantins, *idem*. — Philippe Mouskes, *idem*. — Chronique grecque anonyme des Français de Morée, t. IV. — Chronique de Ramon Muntaner; — Conspiration de J. Procida, t. V et VI. — Chronique de saint Magloire; — Poëme d'Adam de La Halle sur Charles d'Anjou; — Guillaume Guiart, branche des royaux lignages, t. VII et VIII.

XIVe *siècle*. Gudefroy de Paris, et Taille de la ville de Paris en 1313, t. IX. — Chronique de Froissart, avec des additions d'autres fragments de chroniques, et Poésies de Froissart, t. X à XXIII.—Combat des Trente; — Poëme sur la bataille de Crécy, par Colin de Hénant; — Poëme sur la déposition de Richard II, t. XXIV. — Ambassade du duc d'Anjou au duc d'Arborée; — Constitution d'Arborée; — Chronique de Richard II; — Mémoire de Pierre Salmon, t. XXV.

XVe *siècle*. Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, t. XXVI à XXXI. — Lefèvre de Saint-Remy, t. XXXII, XXXIII. — Chronique et procès de la Pucelle, t. XXXIV. — Chroniques de Mathieu de Coucy, t. XXXV et XXXVI. —Chronique de Jacques Duclercq, t. XXXVII à XXXIX; — Journal d'un bourgeois de Paris, t. XL. — Georges Chastellain, Vie du bon chevalier Jacques de Lalain, t. XLI. — Chroniques des ducs de Bourgogne, par le même et par Molinet, t. XLII à XLVII.

M. Buchon avait aussi annoncé la publication des grandes Chroniques de Saint-Denis, en 15 volumes in-8°, ainsi que plusieurs petites Chroniques des anciens grands duchés et comtés, également en 15 volumes; mais ces deux publications n'ont point eu lieu. Les Chroniques de Saint-Denis ont été plus récemment annoncées par MM. Paul Lacroix, de Terrebasse et Paulin Paris.

La plus grande partie des chroniques comprises dans la collection de M. Buchon, et dont plusieurs étaient inédites, ont été reproduites par lui en 1835 et 1836 dans le *Panthéon littéraire*.

Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763; avec des notices sur chaque auteur, des observations sur chaque ouvrage et sur les époques historiques auxquelles ils se rapportent; par MM. Petitot et Monmerqué. *Paris*, Foucault, 1819-1827.

Ire Série, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, 52 tomes en 53 volumes in-8°.

IIe Série, 79 volumes in-8°, en y comprenant le volume 21e *bis*.

Voici la liste des Mémoires qui forment cette collection importante et fort estimée :

PREMIÈRE SÉRIE, 53 VOLUMES.

Geoffroy de Ville-Hardouin, de la Conqueste de Constantinople, tom. I.
Jean, sire de Joinville, Histoire de saint Louys, tom. II.
Extraits de manuscrits arabes relatifs au règne de saint Louis, traduits par Cardonne, et dissertation sur l'histoire de ce roi, par du Cange, t. III.
Anciens Mémoires du XIVe siècle; où l'on apprendra les aventures de Bertrand Duguesclin, traduits par Lefebvre; et Observations relatives à ces Mémoires, par M. A. Petitot, tom. IV et V.
Christine de Pisan, le Livre des Falz et bonnes Mœurs du sage roy Charles V, et Tableau du règne de Charles VI, tom. V et VI.
Histoire du maréchal de Boucicaut, d'après l'édition de Th. Godefroy, tom. VI et VII.
Mémoires de Pierre de Fenin. — Mémoire concernant la pucelle d'Orléans.—Supplément des Mémoires sur Jeanne-d'Arc, par M. A. Petitot.—Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, comte de Richemont, tom. VII.
Mémoires relatifs à Florent, sire d'Illiers, tom. VIII.
Mémoires d'Olivier de la Marche, tom. IX et X.
Mémoires de Jacques Duclercq, tom. XI.
Mémoires de Philippe de Comines, tom. XI à XIII.
Histoire de Louys XI, ou Chronique scandaleuse de Jean de Troyes, tom. XIII et XIV.
Mémoires de Guillaume de Villeneuve.
Mémoires de La Tremoille, par Bouchet, ou le Panégyrique du chevalier Sans-Reproche, tom. XIV.
Histoire de Bayard, par le loyal serviteur, tom. XV.
Des choses mémorables du règne de Louis XII et de François Ier, par Robert de Lamarck, seigneur de Fleurange et de Sedan. — Journal de Louise de Savoye, duchesse d'Angoulesme, tom. XVI.
Mémoires de Martin et Guillaume Dubellay, tomes XVII à XIX.
Commentaires de messire Blaise de Montluc, tomes XX à XXII.
Mémoires de Gaspar de Saulx, seigneur de Tavannes tom. XXIII à XXV.

De la vie de François de Scepeaux, sire de Vieilleville, tom. XXVI à XXVIII.
Mémoires de François de Boyvin, baron Duvillars, tom. XXVIII à XXX.
Commentaires des dernières guerres en la Gaule belgique, par Fr. de Rabutin, tom. XXX et XXXI.
Le Siége de Metz par l'empereur Charles V, en 1552. — Discours de Gaspar de Colligny. — Mémoire du Voyage du duc de Guise en Italie, par M. de La Chastre. — Mémoires de Guillaume de Rochechouart, tom. XXXII.
Mémoires de Michel de Castelnau, tom. XXXIII.
Mémoires de Jean de Mergey; — de François de La Noue; — d'Achille Gamou; — de Jean-Philippi, t. XXXIV.
Mémoires du duc de Bouillon; — de Guillaume de Sceaux, seigneur de Tavannes, tom. XXXV.
Mémoires de Philippe Hursult, comte de Cheverny, et de Phil. Hurault, l'abbé de Pontlevoye, tom. XXXVI.
Mémoires de Marguerite de Valois; — de Jacques-Auguste de Thou, tom. XXXVII. — de Jean Choisnin; — de Mathieu Merle, tom. XXXVIII.
Chronologie novenaire de Palma Cayet, tom. XXXVIII à XLIII.
Mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, tom. XLIII.
Mémoires d'Estat, par M. de Neufville, seigneur de Villeroy; — du duc d'Angoulesme, tom. XLIV.
Journal de Pierre de l'Estoile sur les règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, tomes XLV à XLIX.
Relation faite par J. Gillot. — Mémoires de Claude Groulard; — de M. de Marillac, tom. XLIX.
Mémoires de messire Duval, marquis de Fontenay-Mareuil, tom. L et LI.
Table générale et analytique des matières, par M. Delbare, tom. LII.

A cette série on joint les œuvres complètes de Brantôme, édit. par M. de Monmerqué, 8 vol. in-8°.

DEUXIÈME SÉRIE, 79 VOLUMES.

Mémoires des sages et royales œconomies d'estat de Henry le Grand (Mémoires de Sully), tom. I à IX.
Histoire de la Mère et du Fils, par le cardinal de Richelieu, tom. X et XI.
Succincte narration des grandes actions du roi, par le cardinal de Richelieu, tom. XI.
Précis de l'Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, par M. Laurent, tom. XI.
Les Négociations du président Jeannin, t. XI à XVI.
Mémoires du maréchal d'Estrées, tom. XVI.
— sur la régence de Marie de Médicis, par Pontchartrain, tom. XVI et XVII.
— du duc de Rohan, tom. XVIII et XIX.
— du maréchal de Bassompierre, tom. XIX à XXI.
— du cardinal de Richelieu, tom. XXII à XXX.
— de Gaston, duc d'Orléans, tom. XXXI.
— du sieur de Pontis, tom. XXXI et XXXII.
— de Robert Arnauld d'Andilly, tom. XXXIII et XXXIV.
Mémoires de l'abbé Arnauld, tom. XXXIV.
— de la duchesse de Nemours, tom. XXXIV.
— du comte de Brienne, tom. XXXV et XXXVI.
— de madame de Motteville, tom. XXXVI à XL.
— de mademoiselle de Montpensier, tom. XL à XLIII.
— du cardinal de Retz, tom. XLIV à XLVI.
— de Guy et de Cl. Joly, tom. XLVII.
— de Val. Conrart, tom. XLVIII.
— du père Berthod, tom. XLVIII.
— de Monglat, tom. XLIX à LI.
— du comte de La Châtre, tom. LI.
— de La Rochefoucauld, tom. LI et LII.
— de J. N. de Gourville, tom. LII.
— de Pierre Lenet, tom. LIII et LIV.
— de Montrésor, tom. LIV.
Relation faite par M. de Fontrailles, tom. LIV.
Mémoires du duc de Guise, tom. LV et LVI.
— du maréchal de Grammont, tom. LVI et LVII.
— du maréchal Du Plessis, t. LVII, de M. de***, tom. LVIII et LIX.
— de P. de La Porte, tom. LIX.
— d'Omer Talon, tom. LX à LXIII.
— pour servir à l'histoire de Louis XIV, par l'abbé de Choisy, tom. LXIII.
— du chevalier Temple, tom. LXIV.
Histoire de madame Henriette d'Angleterre, par madame de la Fayette. — Mémoires de la Cour de France, pour les années 1688 et 1689, par madame de la Fayette.
— de Lafare, tom. LXV.
Mémoires du maréchal de Berwick, tom. LXV et LXVI.
Souvenirs de madame de Caylus, tom. LXVI.
Mémoires du marquis de Torcy, tom. LXVII et LXVIII.
— du maréchal de Villars, tom. LXVIII à LXXI.
— du duc de Noailles, tom. LXXI à LXXIV.
— du comte de Forbin, tom. LXXIV et LXXV.
— de Duguay-Trouin, tom. LXXV.
— secrets sur Louis XIV et Louis XV, par Duclos, tomes LXXVI et LXXVII.
— de madame de Staal, tom. LXXVII.

Table générale et analytique des Mémoires, par M. Delbare, tom. LXXVIII.

A ces trois collections on a coutume d'ajouter les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, en 21 vol. in-8° (1829-31), ainsi que les *Mémoires relatifs à la Révolution française*, publiés par MM. Berville et Barrière (1820-26, 56 volumes in-8°). Peu de temps avant la révolution, en 1785, avait commencé à paraître une *Collection de mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, dont 72 volumes ont été publiés, et qui contiennent une grande partie des Mémoires de la collection Petitot; mais celle-ci lui a fait perdre tout son prix.

Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis le treizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, par MM. MICHAUD et POUJOULAT. Elle a commencé à paraître en 1836, et est aujourd'hui terminée. Elle contient trois séries, savoir :

PREMIÈRE SÉRIE, 12 VOLUMES.

TOME 1er.—Geoffroy de Ville-Hardouin.—Henri de Valenciennes. — Joinville.—Jean-Pierre Sarrasins.—Extrait des historiens arabes.—Bertrand du Guesclin. — Christine de Pisan (1re partie).

TOME II. — Christine de Pisan (2e et 3e parties). — Boucicaut. — Jean-Juvénal des Ursins. — Pierre de Fenin. — Journal d'un Bourgeois de Paris (1re partie).

TOME III. — Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans.—Richemont. — Florent d'Iliers. — Journal d'un Bourgeois de Paris (2e partie). — Olivier de la Marche. — Jacques du Clercq.

TOME IV. — Philippe de Comines.—Jean de Troyes.— Guillaume de Villeneuve.—Panégyrique de Louis de la Trémoille.—Bayard.

TOME V. — Fleurange.—Louise de Savoie. — Guillaume et Martin du Bellay.

TOME VI. — François de Lorraine, duc de Guise.—Condé.—Puget.

TOME VII. —Blaise de Montluc.—François de Rabutin.

TOME VIII.—Gaspard de Saulx-Tavannes. — Guillaume de Saulx-Tavannes.—Bertrand de Salignac. — Gaspard de Coligny. — La Chastre. — Guillaume de Rochechouart. — Achille Gamon et Jean Philippi.

TOME IX. — Vieilleville. — Castelnau. — Jean de Mergey.—François de la Noue.

TOME X. — Boyvin du Villars. — Marguerite de Valois. — Cheverny. — Philippe Hurault.

TOME XI.—Le duc de Bouillon. — Le duc d'Angoulême. — Villeroi.—De Thou.—Jean Choisnin.—Harangues de Jean de Montluc. —Lettre sur la mort de Henri III. — Gillot. —Matthieu Merle. — Saint-Auban. —Louise Bourgeois (Naissance de Louis XIII). — Dubois (Mort de Louis XIII). — Marillac. — Groulart.

TOME XII. — Pierre-Victor Cayet, *novenaire*. — Pierre-Victor Cayet, *septenaire*.

DEUXIÈME SÉRIE, 10 VOLUMES.

TOME 1er. — Pierre de Lestoile, règne de Henri III. — Pierre de Lestoile, règnes de Henri IV et de Louis XIII.

TOME II. — Sully.

TOME III. — Sully.—Remarques de Marbault.

TOME IV. — Président Jeannin.

TOME V. — Fontenay-Marcuil. — Pontchartrain. — Relation de la mort du maréchal d'Ancre. — Henri, duc de Rohan.

TOME VI. — Bassompierre.—D'Estrées.— Pontis.

TOME VII. — Cardinal de Richelieu.

TOME VIII. — Cardinal de Richelieu.

TOME IX. — Cardinal de Richelieu. — Arnauld d'Andilly. — L'abbé Arnauld. — Gaston, duc d'Orléans. — Duchesse de Nemours.

TOME X. — Madame de Motteville. — Le père Berthod.

TROISIÈME SÉRIE, 10 VOLUMES.

TOME 1er. — Cardinal de Retz.

TOME II. — Guy Joly. — Claude Joly. — P. Lenet.

TOME III. — Brienne. Montrésor et Fontrailles. — La Châtre. — Turenne. — Le duc d'York.

TOME IV. — Mademoiselle de Montpensier. — Conrart.

TOME V. — Monglat.—La Rochefoucauld. — Gourville.

TOME VI.—Omer Talon.—L'abbé Choisy.

TOME VII. — Le duc de Guise. — Le maréchal de Grammont.— Le maréchal du Plessis. — Mémoires de M. de ***.

TOME VIII. — La Porte. — Temple. — Madame de la Fayette. — La Fare. — Berwick. — Madame de Caylus. — Torcy.

TOME IX. — Villars. — Forbin.—Duguay-Trouin.

TOME X. — Mémoires politiques et militaires (Noailles). — Duclos. — Madame de Staal.

A ces collections nous devons ajouter encore celle des ouvrages publiés par

la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, et qui se compose aujourd'hui de 17 vol. in-8°, dont voici le détail :

L'Ystoire de li Normant, et la Chronique de Robert Viscar, par Aimé, moine du Mont-Cassin, 1 vol.

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours, texte et traduction en regard, 4 vol.

Lettres du cardinal Mazarin à la reine, 1 vol.

Mémoires de Pierre de Fénin, 1 vol.

La conqueste de Constantinople, par Villehardouin, 1 vol. avec carte.

Orderici Vitalis Historia ecclesiastica, t. I et II.

Correspondance de l'empereur Maximilien avec Marguerite sa fille, 2 vol.

Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre, suivie du roman de Ham, 1 vol.

Mémoires de Philippe de Commynes, nouvelle édition revue sur les manuscrits de la bibliothèque royale, tome I.

Œuvres complètes d'Eginhard, réunies pour la première fois et traduites en français avec notes, variantes et table générale, texte et traduction en regard, tome I.

Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre, 2 vol.

Mémoire du comte de Coligny-Saligny, 1 vol.

Procès de condamnation et réhabilitation de Jeanne d'Arc, tome 1.

Enfin, nous devons aussi une mention aux *Archives curieuses de l'histoire de France*, publiées par MM. CIMBER et DANJOU, en deux séries, chacune de 15 volumes.

Nous avons parlé, à l'article que nous avons consacré aux COMITÉS HISTORIQUES, de la *Collection de documents inédits*, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique. Nous dirons seulement ici, qu'il est à regretter qu'on y ait admis quelques documents d'un intérêt médiocre, dédaignés avec raison jusqu'à présent, et qui n'apportent aux études historiques aucun élément nouveau.

Outre les collections spéciales, il y a encore divers recueils importants où se trouvent dispersées un grand nombre de pièces originales; nous citerons LABBE. *Nova Bibliotheca manuscriptorum;* d'ACHERY, *Spicilegium;* MABILLON, *Vetera analecta;* BALUZE, *Miscellanea;* MARTENNE et DURAND, *Thesaurus anecdotorum; Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi.* D'autres recueils périodiques doivent aussi être mentionnés pour les articles sérieux qu'on y trouve; telles sont la *Revue des deux mondes*, la *Revue rétrospective*, et la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, qui est exclusivement consacrée à l'histoire de France.

Enfin, nous devons signaler encore les grandes histoires de province, telles que celles de Lorraine, par D. CALMET; de Bretagne, par D. LOBINEAU; de Languedoc, par D. VAISSETTE; de Bourgogne, par D. PLANCHER; et les histoires des principales abbayes, qui présentent dans les pièces justificatives un grand nombre de documents originaux. Ces textes, que la lecture la plus infatigable n'épuiserait pas dans la plus longue vie, étaient encore inédits pour la plupart au dix-septième siècle; et déjà un savant les avait fouillés dans tous les sens pour y trouver la lumière et donner le mot de l'énigme du moyen âge. Ce savant, qui s'est élevé jusqu'à la hauteur du génie par la patience et l'instinct toujours sûr des investigations, c'est du Cange, et son prodigieux *Glossaire* est un véritable *pandemonium* du passé. Inclinons-nous devant cette science modeste dont notre âge a perdu le secret; inclinons-nous devant du Cange et les Bénédictins qui avaient dans la science cette foi sincère que bien peu d'hommes de nos jours ont su conserver, et qui seule produit les grandes œuvres.

L'histoire ecclésiastique, dans ce passé de la France, n'a pas moins d'importance que l'histoire politique, et nous trouvons dans cette partie de nombreuses collections et des travaux érudits justement célèbres, au premier rang desquels se place le *Gallia christiana*, ouvrage divisé par métropoles ou archevêchés. Dans chaque métropole sont distribués les évêchés, dans chaque évêché les abbayes, doyennés, chapitres, avec la succession chronologique de tous les évêques, de tous les abbés et des autres chefs de l'Église. Les *Annales ecclesiastici* du P. LECOINTE, qui forment 8 vol. in-fol., et

s'étendent de 253 à 845, ont été composés avec des fragments d'actes et de textes éclaircis par de savantes dissertations qui offrent un véritable modèle de critique. *Les Actes et Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, la collection des *Bollandistes*, bien qu'elles doivent être considérées comme une histoire générale de la chrétienté, ne sauraient être omises dans notre énumération; car la France y tient une grande place. C'est là qu'il faut chercher, pour l'étude des mœurs du moyen âge et des préoccupations de l'esprit humain aux jours des croyances vives, les matériaux les plus nombreux et les plus singuliers; ce n'est pas seulement le monde idéal, rêvé par les légendaires, qui se revèle avec tous ses mystères dans ces récits qui nous font sourire; c'est aussi le monde vivant du passé, car l'idéal et le réel se confondent sous la plume des agiographes, comme ils se confondent dans la vie. Il importe seulement de distinguer et de bien choisir, ce qui n'arrive pas toujours aux érudits qui vont chercher dans les Bollandistes des inspirations lyriques.

L'histoire ecclésiastique s'éclaire encore des conciles généraux, et spécialement des collections des conciles particuliers de la France, et entre autres du Recueil du P. Sirmond, publié sous le titre : *Concilia antiqua Galliæ, cum epistolis pontificum, principum, constitutionibus et aliis gallicanæ rei ecclesiasticæ monumentis* (1629, 3 vol. in-fol.). Les statuts synodaux et diocésains et les rituels forment également, pour l'histoire de la discipline ecclésiastique et pour l'histoire des mœurs, une source importante et généralement négligée.

On le voit, dans le passé de la France, si rempli de grandes choses, les documents de toute nature abondent. Ce passé a été fouillé dans tous les temps, et cependant on se plaint de ce que les livres complets et définitifs manquent, et de ce que nous n'avons pas encore une histoire de France vraiment digne de ce nom. Mais il nous semble que c'est une œuvre au-dessus des forces d'un seul homme. Et, d'ailleurs, avant que cette histoire soit possible, il est encore quelques points qu'il importe d'éclairer par des travaux particuliers. L'histoire du droit reste tout entière à faire; les histoires des villes et des provinces, qui peuvent seules par le détail rendre exacte et sûre une histoire du royaume, ont été jusqu'à ce jour, à de rares exceptions près, écrites d'une manière insignifiante dans les préoccupations exclusives des choses ecclésiastiques, sous l'ancien régime, et dans ces derniers temps, du point de vue étroit des préoccupations locales. La géographie du moyen âge ne compte pas un grand travail d'ensemble. Que les hommes qui se vouent à l'étude du passé tournent donc leur attention vers les questions importantes! C'est là, et là seulement qu'il se trouve encore quelques chances de découvertes; car, malgré le dédain superbe qu'on affiche généralement de nos jours pour les travaux antérieurs, à part les points spéciaux que nous indiquons, il est peu de questions intéressantes qui n'aient été épuisées. Défions-nous donc de cet orgueil irréfléchi qui nous fait croire en toutes choses à notre supériorité absolue sur nos devanciers; n'oublions pas que le dix-neuvième siècle est assez riche pour se montrer généreux, et que les éminents travaux historiques qu'il a produits compteront dans l'avenir au premier rang de sa gloire intellectuelle.

Historiographes de France. Le mot *historiographe*, qui nous est venu de la langue grecque, ne paraît pas se rencontrer dans les anciens auteurs latins. Au moyen âge il est employé dans le sens de *Pictor*. *Historiographus*, « peintre de hystoire, » dit le *Glossarium latino-gallicum* cité par du Cange. Plus tard, au seizième siècle, il a servi à désigner et désigne encore quelquefois aujourd'hui ceux qui écrivent l'histoire. « Il est historiographe diligent, » dit Montaigne (Essais, liv. II, ch. 10), en parlant de Guichardin. Mais on entend particulièrement par historiographes les gens de lettres ayant charge d'écrire l'histoire des princes, et pensionnés par eux pour exécuter ce travail. On trouve des traces de leur existence dans les anciennes monarchies d'Orient, et ils se retrouvent dans la plupart des États

modernes. Charles-Quint, rêvant la conquête de la France, en 1536, recommanda à Paul Jove de se munir de plumes et d'encre, pour transmettre à la postérité le récit de ses hauts faits. Venise elle-même avait son historiographe, et c'était un noble du sénat qui remplissait cette fonction dans la république. En France, Éginhard, Nithard, Joinville, Froissart, les religieux de Saint-Denis, Alain Chartier, Nicole Gilles, Philippe de Comines, peuvent, sous plusieurs rapports, recevoir le nom d'historiographes de France. On voit dans les lettres de Louis XI, que ses notaires, ses secrétaires, étaient particulièrement institués pour rédiger en bon style l'histoire des nobles et louables faits qui pouvaient se passer dans le royaume. Enfin, Jean d'Auton et Denys Sauvage ont pris la qualité d'historiographes, et comme tels ont reçu des bienfaits de plusieurs rois. Cependant il n'existait point encore de charge fixe d'historiographe donnant droit à des appointements déterminés; c'est sous Charles IX seulement que le brevet décerné par les rois conféra aux historiens appointés par la cour le titre et la charge d'historiographes de France.

Charles Sorel, qui a fait précéder l'histoire de Louis XIII, par Charles Bernard, de quelques pages sur les historiographes de France, établit une distinction très-tranchée entre ces dignitaires et les historiographes du roi. La première charge est unique, dit-il, et bien que ceux qui en sont revêtus n'aient aucune autorité sur leurs confrères, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont beaucoup au-dessus d'eux. Il reconnaît ainsi comme se succédant à la place d'historiographes de France du Haillan, Pierre Mathieu et Ch. Bernard. Malheureusement pour ce système, les trois écrivains que nous venons de nommer ne sont pas les seuls qui prennent dans leurs livres ou auxquels les documents contemporains donnent le titre d'historiographes de France pendant qu'ils exerçaient encore leur charge; quelques historiographes sont appelés indistinctement historiographes du roi et historiographes de France. Le titre de conseiller d'État que l'on croyait exclusivement attaché à cette dernière qualité, accompagne souvent celle d'historiographe du roi. Enfin, les appointements réservés à ces deux prétendues fonctions ne sont pas plus élevés pour celle qu'on regarde comme la plus importante que pour l'autre.

Nous allons essayer de donner une liste aussi complète que possible des historiographes de France et du roi, parmi lesquels on compte plusieurs de nos plus illustres écrivains.

Me Pierre PASCAL, né en 1522, figure dans les registres de l'épargne à la chambre des comptes, en 1561, 1563 et 1564, pour une somme annuelle de 1200 liv. de pension qu'il recevait comme historiographe de France. « Il « sut, dit Duverdier, tirer de l'espargne « 1200 liv. de gages chacun an, pour « faire l'histoire de France, et pour en « tirer bonne espérance, semoit de pe- « tits billets portant ces mots : *P. Pas- « chalii liber quartus rerum a Fran- « cis gestarum :* jaçoit qu'il n'en eût « pas fait seulement six feuillets lors- « qu'il mourut. » Sa mort arriva en 1565.

François de BELLEFOREST, né en 1530, mourut en 1583. Son ouvrage intitulé : « Histoire des neuf rois de « France qui ont eu le nom de Charles, » lui valut de Charles IX la place d'historiographe de France. Belleforest, dans ses *Grandes annales et histoire générale de France* (1579), prend le titre d'*Annaliste du roi.*

Bernard de Girard, seigneur DU HAILLAN, historiographe de France, secrétaire du duc d'Anjou frère du roi, et généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit. Charles Sorel, dans le petit traité cité plus haut, le donne comme le premier historiographe de France; ce serait même pour lui, suivant du Haillan lui-même, que cette charge aurait été érigée en titre d'office. Il est porté, de 1571 à 1576, dans les comptes de l'épargne, pour 1200 liv. de pension; nommé plus tard secrétaire du roi et de ses finances, il reçut 600 écus et même 1200. Du Haillan, né vers 1537, mourut en 1610. Il a composé, entre autres ouvrages, une *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la mort de Charles VII*, un livre sur l'*État et succès des affaires de France*, et un *Traité des devoirs de l'homme*,

recueilli en forme d'Epitome des œuvers de Cicéron.

Jean BERNARD, pensionné à 1200 liv., était *chroniqueur et historiographe du roy es langues angloise et galoise, islandoise et écossoise*, en 1572, 1573 et 1574

Gabriel CHAPPUIS succéda à Belleforest dans sa place d'historiographe de France. En 1591 il recevait 1000 écus de gages comme *annaliste et garde de la librairie du roy*. Henri IV le nomma, en 1596, son secrétaire interprète pour la langue espagnole, et sa pension fut alors élevée à 2,000 écus. Chappuis mourut en 1611. Le P. Nicéron donne les titres de soixante-huit ouvrages composés par lui, et la Biographie universelle augmente cette liste de plus de neuf autres,

Nicolas VIGNIER, né en 1530, se retira en Allemagne pour y professer en liberté la religion calviniste persécutée dans sa patrie. Après avoir exercé la médecine à l'étranger, il se convertit au catholicisme, rentra en France, et Henri III le nomma son historiographe et son médecin. Le brevet est du 5 septembre 1585; il fut confirmé en 1594, avec arrêt de vérification de la chambre du 27 octobre de la même année. On lit dans le compte de 1595 : « A Nicolas « Vignier, historiographe du roy, « 500 escus sol. sur et en déduction « de la somme de 2800 escus sol. que « le roy, par ses lettres patentes, don- « nées à Paris le 18 octobre 1594, a « ordonnées pour sept années de ses « gaigexes et pensions qui lui estoient « dues à raison de 400 escus par an qui « lui avoient été cy devant accordés par « le feu roy dernier décédé, icelle somme « à luy ordonnée en considération mes- « mement des bons, fidels et laborieux « services qu'il a cy devant faits aux « feux roys et encour maintenant près « de sa ditte majesté à la recherche de « plusieurs bons et rares livres et im- « pressions d'iceulx, et pour luy donner « plus de moien de continuer ses dits « services et de mettre en lumière plu- « sieurs autres livres qu'il avoit prêt de « faire imprimer. » Les principaux ouvrages de Vignier sont : *Rerum Burgundiorum chronicum* (1575). — Sommaire de l'histoire des François (1579). — De la noblesse, ancienneté, remarques et mérites d'honneur de la troisième maison de France (1587). — Les fastes des anciens Hébreux, Grecs et Romains. — La Bibliothèque historiale (1588). — Recueil de l'histoire de l'Église (1601).

Jean de SERRES, auteur du *Véritable inventaire de l'histoire de France*, publié pour la première fois en 1597, prend dans cet ouvrage le titre d'*historiographe de France*. Ministre protestant, il fut obligé de se retirer à Lausanne après la Saint-Barthélemy. On lui doit une vie latine de l'amiral *de Coligny*, et *des Mémoires de la troisième guerre civile et des troubles de l'Etat de France depuis le 23 mars 1568 jusqu'au 4 mai 1569*. Il mourut, dit-on, empoisonné en 1598, à l'âge de cinquante ans.

Claude FAUCHET, né en 1529, a publié, en 1579, ses *Antiquités gauloises*. Quelques vers adressés à Henri IV, qui avait fait exécuter en marbre le buste de Fauchet et en parlait à cet écrivain comme d'une récompense honorable de ses travaux, lui valurent, dit-on, une pension de 600 écus et le titre d'historiographe. Il mourut en 1601.

Pierre MATHIEU, qui a laissé un grand nombre d'ouvrages de toute nature, des poésies, des tragédies, des livres de droit canonique, d'histoire, etc., naquit en 1564. Il ne fut appelé, suivant quelques auteurs, à la charge d'historiographe de France qu'après la mort de du Haillan (1610). Mais il en prend la qualité dès l'an 1606, dans l'épître dédicatoire de son histoire de France. On voit d'ailleurs, par les comptes de la chambre, qu'il recevait 2,400 liv. de pension de Henri IV, et que Louis XIII augmenta seulement cette somme de 1,800 liv. prélevées sur celle que recevait du Haillan comme historiographe de France.

NICOLAS PROU, *seigneur des Carmana*, fut pourvu le 10 avril 1611 de la charge d'historiographe latin, vacante par la mort de M. George Critton, à raison de 600 liv. de pension. Cette somme fut portée plus tard jusqu'à 1,200 liv.

Julien PELLENS, avocat en parlement, historiographe du roi, par brevet

du 8 mars 1611, finit par avoir, comme son collègue Nicolas Prou, une pension de 1,200 liv.

Jacob de LA BAUDOUÈRE figure dans les comptes de 1613 et 1614 pour 1,200 liv. tourn. de pension.

Jérémie FERRIER, né à Nîmes dans le milieu du seizième siècle, se convertit à la religion catholique, après avoir été ministre protestant, devint historiographe du roi à 600 liv. de pension, et mourut en 1626. Il a publié *le Catholique d'État, ou Discours politique des alliances du roi très-chrétien contre les calomnies des ennemis politiques de son État* (1625).

André DUCHESNE, né en 1584, auteur de la première collection des historiens de France, fut géographe et historiographe du roi. Il mourut, en 1640, écrasé par une charrette.

Scévole et Louis de SAINTE-MARTHE, frères jumeaux et fils puînés du célèbre Scévole de Sainte-Marthe, naquirent en 1571, et furent tous deux historiographes de France et conseillers du roi. Ils sont inscrits aux comptes de l'épargne, depuis 1520 jusqu'en 1543, comme recevant chacun, pour leur charge d'historiographes, 1,500 liv. de pension. A vingt-six ans ils avaient commencé leur histoire généalogique de la maison de France qui fut publiée en 1619. Ils firent paraître aussi l'histoire généalogique de la maison de Beauveau, et avancèrent beaucoup le *Gallia christiana*, qui fut terminé par Pierre Abel et Nicolas de Sainte-Marthe, fils de Scévole, et mis au jour en 1556. D. Denys de Sainte-Marthe a donné une partie de la seconde édition de cet important ouvrage.

Scipion DUPLEIX, né en 1569, est l'auteur des *Mémoires des Gaules depuis le déluge jusqu'à l'établissement de la monarchie française*. Il fut nommé, sous Louis XIII, historiographe de France et conseiller d'État, et mourut au mois de mars 1661.

Charles BERNARD, conseiller du roi, son lecteur ordinaire, historiographe de France, naquit à Paris le 25 décembre 1571, et mourut en 1640. Il consacra une partie de sa vie à des travaux sur l'histoire de France (voyez sur cet écrivain les mémoires du P. Nicéron, t. XXVIII, p. 326). La charge d'historiographe lui fut accordée à la mort de Pierre Mathieu, par brevet du 15 octobre 1621.

Nicolas RÉNOUARD. Ce personnage, qui figure dans les comptes de l'épargne comme historiographe, depuis 1621 jusqu'en 1628, n'est point nommé dans la biographie universelle. Il en est de même, au reste, de plusieurs de ceux de ces dignitaires que nous avons inscrits dans notre liste, comme Jean Bernard, Nic. Prou, Julien Pellens, Jacob de Baudouère, Gollefer, de Bréville, Auger, Billon, etc.

Jean-Louis Guez, seigneur de BALZAC, membre de l'Académie française, naquit à Angoulême en 1594, et reçut de Richelieu une pension de 2,000 liv., avec le brevet de conseiller d'État. Il était historiographe du roi dès l'année 1627. Sa mort arriva en 1655.

GOLLEFER. On lit dans le compte de l'épargne de 1630 : « Au sieur Gollefer, « historiographe du roy, 3,000 liv. de « pension. »

Théodore GODEFROY, fils du jurisconsulte Godefroy, né à Genève le 17 juillet 1580, fut gratifié du titre d'historiographe du roi, par brevet du 28 février 1632, et de 3,600 liv. de pension par lettres du 4 mai de la même année.

Il est l'auteur, entre autres ouvrages, des *Statuta Galliæ, juxta Francorum, Burgundionum, Gothorum et Anglorum in ea dominantium* (Francfort). Godefroy mourut en 1652.

Jean SIRMOND, neveu du savant jésuite Jacques Sirmond, né à Riom vers 1589, obtint le titre d'historiographe du roi, avec un traitement de 1,200 écus, en récompense du zèle qu'il avait montré à répondre aux pamphlets des ennemis de Richelieu. Il fut admis à l'Académie en 1634, et, après la mort de Richelieu, se retira en Auvergne où il mourut (1649). Il a laissé plusieurs ouvrages historiques et politiques.

De BRÉVILLE. Cet historiographe figure dans le compte de 1638, comme ayant reçu 1,000 *livres pour reste de sa pension de cette année.*

Pierre DUPUY, né en 1582. La famille des Dupuy a été féconde en hommes de mérite : Claude, élève de Cujas, et conseiller au parlement ; Christophe, son fils, auteur du *Perroniana*, procureur général des chartreux ; Pierre, qui

fut conseiller du roi, garde de la bibliothèque et historiographe. C'est à lui que s'applique le passage suivant des comptes de l'épargne : « Aux sieurs Dupuy et Godefroy, historiographes de Sa Majesté, la somme de 5,400 livres pour trois quartiers de leurs appointemens. »

Pierre Scévole de STE-MARTHE, fils de l'historiographe Scévole de Ste-Marthe, fut historiographe comme son père et maître d'hôtel du roi, et mourut en 1690. Il a publié en 1649 la *Table généalogique de la maison de France.* — En 1670, l'*État des cours de l'Europe et particulièrement de la France.* — En 1673, un *Traité historique des armes de France et de Navarre, et de leur origine.* — Et en 1685, *l'Europe vivante, ou l'état des rois et princes souverains et autres personnages vivans en* 1685.

BRISACIER. Ce personnage est appelé historiographe du roi dans un compte de 1643, et historiographe de France dans celui de 1646. Trois membres de la famille Brisacier sont connus : Jean, né en 1603, jésuite et recteur du collége de Clermont à Paris ; Jacques-Charles et Nicolas.

Jean Puget DE LA SERRE naquit à Toulouse vers 1600. Il acquit de puissants protecteurs en adressant aux grands des éloges exagérés, et Gaston d'Orléans le nomma son bibliothécaire. Il fut nommé, peu de temps après, conseiller d'État et historiographe. Il mourut en 1665. On a de lui plusieurs tragédies. Il avait annoncé, peu de temps avant sa mort, la publication d'un journal littéraire intitulé *le Mercure.*

BALTAZAR, mentionné comme historiographe du roi dans le compte de 1647, est peut-être le même que Christophe Baltazar, avocat du roi à Auxerre, né en 1588, qui a publié plusieurs traités sur les droits de la France en Espagne et à l'Empire.

DE BILLON, historiographe de France et conseiller d'État, recevait, en 1646, 1,200 livres *pour son entretenement.* La *Biographie universelle* ne parle que d'un *François de Billon* qui vivait au seizième siècle, et auquel on doit un ouvrage intitulé : *Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin.*

Pierre COSTAR ou COUSTART, historiographe du roi, naquit en 1603 et mourut en 1660. Chapelle et Bachaumont mentionnent en ces termes, dans leur *Voyage*, les opinions littéraires des précieuses de Montauban :

> Les unes disoient que Ménage
> Avoit l'air et l'esprit galant,
> Que Chapelain n'étoit pas sage,
> Que Costar n'étoit pas pédant.

Henri de VALOIS, *seigneur d'Orcé*, naquit à Paris le 10 septembre 1603, obtint la faveur de Mazarin, et devint historiographe du roi. Il mourut en 1676, après avoir publié des extraits de Polybe et de Diodore de Sicile, Ammien Marcellin, Eusèbe, Socrate, Sozomène, Théodoret, Évagre, et des traités de critique.

Adrien DE VALOIS, le célèbre auteur des *Gesta Francorum seu rerum Francicarum*, et de la *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*, était frère de Henri dont il vient d'être parlé, et fut aussi nommé historiographe à 1,200 livres de pension.

Denys GODEFROY, fils de Théodore, né à Paris le 24 août 1615, fut fait historiographe du roi Louis XIII, le 27 mai 1640, aux appointements de 360 livres, pour en jouir en survivance de son père. En 1650, sa pension se montait à 2,000 livres.

AUGER ou OGER est porté dans les comptes de l'épargne de 1649, comme historiographe du roi, et comme recevant en cette qualité 600 livres de pension.

André FÉLIBIEN, né à Chartres en 1619, était secrétaire d'ambassade en 1647. Il fut appelé à la cour par Colbert, et devint historiographe du roi, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son fils, Michel Félibien, est l'auteur de l'histoire de Paris terminée par D. Lobineau.

DUCHESNE, fils d'André Duchesne, était, en 1657, historiographe du roi à 2,400 livres de pension. On le trouve à cette époque mentionné avec Costar dans les comptes de l'épargne.

François-Eudes de MÉZERAY naquit en 1610, et fit paraître, très-jeune encore, les premiers volumes de son *Histoire de France.* Le chancelier Séguier lui avait fait donner une pension et un

brevet d'historiographe. Mais quelques traits de sincérité sur la taille, que l'on trouva dans son *Abrégé chronologique* (Paris, 3 vol. in-4°, 1668), mécontentèrent Colbert. Le ministre lui retira une partie de sa pension, et il la lui enleva tout entière lors de l'apparition de l'édition de 1676. Mézeray mit, dit-on, alors dans une cassette le dernier quartier de ses appointements, et y joignit un billet ainsi conçu : « Voici le dernier argent que j'ai reçu du roi ; il a cessé de me payer et moi de parler de lui, tant en bien qu'en mal. » A sa mort (10 juillet 1683), Colbert intervint dans l'inventaire de ses papiers, et ceux qui parurent avoir rapport aux fonctions d'historiographe furent portés à la bibliothèque du roi.

Paul Fontanier PÉLISSON, né en 1624, fut fait membre de l'Académie française, puis conseiller d'État en 1660. Après son mémorable séjour à la Bastille, où il expia son attachement pour le surintendant Fouquet, il écrivit le récit de la première campagne de Louis XIV en Franche-Comté, et le roi en fut si content, qu'il le nomma son historiographe, et lui fit une pension de 6,000 livres. Son histoire du grand roi a été sévèrement jugée par Boileau. « C'est, dit ce critique, un panégyrique perpétuel ; il loue le roi sur un buisson, sur un arbre, sur un rien ; et quand on lui fait quelque remontrance sur ce sujet, il répond qu'il *veut louer le roi.* » Il abjura le protestantisme, et mourut en 1693.

Nicolas BOILEAU DESPRÉAUX fut à son tour nommé historiographe du roi. « Quand je faisois le métier de satirique, on m'accabloit d'injures et de menaces ; on me paye bien cher aujourd'hui pour faire le métier d'historiographe que je n'entends pas. »

Jean RACINE fut son collègue ; mais ces deux poëtes n'ont rien publié sur l'histoire de Louis XIV, ou plutôt leurs manuscrits ont été détruits dans l'incendie de la bibliothèque de Valincourt, et quelques notes seulement en ont été recueillies par de scrupuleux éditeurs, qui les ont placées dans les œuvres diverses de Racine.

Jean-Baptiste du Trousset DE VALINCOURT, né en 1653, fut, en qualité d'historiographe, le collègue de Boileau et de Racine. Il remplaça le dernier à l'Académie française, et mourut en 1730.

Louis LEGENDRE, né en 1655, mort en 1733, paraît avoir été historiographe du roi. Cependant la *Biographie universelle* garde le silence à cet égard.

Le P. DANIEL naquit à Rouen en 1649. Son *Histoire de France*, qui parut en 1713, en 3 volumes in-fol., lui valut une pension de 2,000 livres et la qualité d'historiographe de France. Il mourut en 1728.

Arouet de VOLTAIRE, né en 1694, remplit sous Louis XV les fonctions d'historiographe. Il a justifié ce titre par son *Siècle de Louis XIV*.

Jean-Daniel SCHŒPFLIN, né à Sultzbourg en 1694, auteur de l'*Alsatia illustrata, Celtica-Francica*, etc. (Colmar, 1751-1762), fut fait historiographe de France vers le milieu du dix-huitième siècle. Sa mort arriva en 1771.

Charles Pineau DUCLOS, né en 1704, dut à son histoire de Louis XI la place d'historiographe du roi ; il l'obtint lorsque Voltaire l'abandonna pour se rendre à la cour de Frédéric. Duclos ne publia rien de son vivant sur le règne de Louis XV, *parce que*, dit-on, *il ne voulut pas se perdre par la vérité, ni s'avilir par l'adulation.* Son livre sur l'histoire de ce prince fut, après sa mort, remis dans les dépôts du ministère. « Je me souviens, dit la Harpe dans son Cours de littérature, d'avoir entendu quelques morceaux de la préface qui annonçaient le courage de la vérité. »

Jean-François MARMONTEL obtint après Duclos la charge d'historiographe de France. Il était né en 1723, et mourut en 1799.

Philippe-André GRANDIDIER, né en 1752, chanoine du grand chœur de Strasbourg, publia à 24 ans les deux premiers volumes de son histoire ecclésiastique de cette ville. A 25 ans, il était membre de vingt et une académies de France et d'Allemagne. Il fut fait historiographe de France, et mourut en 1787.

Jacob-Nicolas MOREAU, né en 1717, est auteur de 21 volumes de *Discours sur l'histoire de France* (1777-1789). Il fut conseiller de *Monsieur* (Louis XVIII), bibliothécaire de la reine et

historiographe de France. La révolution lui enleva tous ses emplois. Il survécut néanmoins à la chute de la monarchie, et mourut seulement en 1803.

Ici se termine la liste des historiographes dont nous avons pu recueillir les noms ; mais, nous le répétons, nous ne garantissons pas que cette liste soit complète. La profession d'historiographe avait d'ailleurs fini par devenir trop commune pour ne pas perdre de son importance. Chaque communauté riche, chaque noble ambitieux, voulait avoir son historien gagé, son prôneur, en un mot. C'est ainsi que l'on vit l'académicien Déhameaux devenir historiographe des princes de Condé, et que l'on trouve dans l'Almanach royal de 1789, les noms de quatre autres académiciens : Déshameaux, Loroy, Gauthier de Sibert et Ancillon, avec les titres d'historiographes des ordres du roi, de la maison de Bourbon, de l'Académie d'architecture, et de l'ordre de Saint-Lazare. La révolution a fait disparaître ces emplois avec beaucoup d'autres ; il n'y a plus aujourd'hui d'historiographes, il n'est plus resté que des *historiens*.

Hivers rigoureux. Le climat de la France et celui de l'Europe en général ont éprouvé de si grands changements depuis les premiers temps de l'histoire, que les descriptions laissées par les anciens conviendraient à peine de nos jours à la température de la Laponie, de l'Islande et du Groënland. Du temps des premiers empereurs, on ne recueillait encore dans la plus grande partie des Gaules ni vin, ni huile, et à peine y trouvait-on quelques fruits. Diodore de Sicile rapporte que les fleuves de ce pays étaient pris régulièrement par les glaces, et que chaque année, des armées entières traversaient ces ponts naturels avec leurs chariots et leurs bagages. Hérodien parle de soldats qui, au lieu d'aller avec des cruches chercher de l'eau sur les bords du Rhin, se munissaient de cognées, et y coupaient des morceaux de glace qu'ils rapportaient au camp. Nous sommes loin de cette époque, et bien que les historiens nous apprennent que depuis le neuvième jusqu'au dix-septième siècle, le Rhône a gelé treize fois, en 860, 1133, 1216, 1234, 1302, 1305, 1323, 1364, 1460, 1565, 1568, 1570 et 1603, nous ne croyons pas qu'on puisse dire que ce fleuve gèle fréquemment. Depuis deux siècles, d'ailleurs, la couche de glace dont il s'est couvert n'a pas été assez forte pour soutenir des voitures.

Sans nous étendre davantage sur ce sujet, et adoptant sans discussion l'observation de M. Arago, qu'il y a eu changement dans la température de la Gaule, où les étés sont devenus moins chauds et les hivers moins froids, sans que la température moyenne ait varié sensiblement, nous allons donner une esquisse rapide des plus grands froids qu'on ait éprouvés en France, nous contentant de mentionner la date lorsque les détails n'offriraient pas d'intérêt.

En 358, il fit un froid excessif à Paris. Julien, qui se trouvait alors dans cette Lutèce qu'il aimait tant, nous a laissé une description que nous rapporterons ici ; elle est curieuse à cause de la date. « Or, il arriva que l'hiver que je passais à Lutèce fut d'une « violence inaccoutumée : la rivière « charriait des glaçons comme des carreaux de marbre. Vous connaissez les « pierres de Phrygie ? Tels étaient, par « leur blancheur, ces glaçons bruts, larges, se pressant les uns les autres, « jusqu'à ce que, venant à s'agglomérer, ils formassent un pont. Plus dur « à moi-même et plus rustique que jamais, je ne voulus point souffrir que « l'on échauffât à la manière du pays, « avec des fourneaux, la chambre où « je couchais. » Toutefois il laissa apporter dans sa chambre quelques charbons dont la vapeur faillit l'étouffer. Ordinairement cependant les hivers étaient supportables à Paris, et l'on pouvait y faire croître des vignes et des figuiers, en ayant soin d'empailler ceux-ci à l'approche des froids, comme on le fait encore à Argenteuil.

En 821, la Seine fut prise pendant un mois, ainsi que les autres grands fleuves de l'Europe. Froids excessifs en France en 991, 1044, 1067, 1124, 1125, 1205, 1216, 1325, 1407. En 1408, froid surnommé le *grand hiver* par les historiens ; la plupart des arbres fruitiers et des vignes furent détruits en France. Cette même année, les vagues couvri-

rent les côtes de la Bretagne d'une quantité si prodigieuse de poissons de toutes espèces, que les émanations pestilentielles exhalées de leurs chairs corrompues forcèrent les habitants du voisinage à fuir pendant quelque temps de leurs demeures. En 1420, hiver rigoureux à Paris. Cette ville éprouva une mortalité si extraordinaire, qu'elle fut entièrement dépeuplée ; les loups entraient jusque dans son enceinte pour y dévorer les cadavres. En 1422, froid excessif à Paris. En 1426, autre hiver rigoureux à Paris et dans les environs : « Il fut avant la fin de mars que verdure yssit de terre, » dit un auteur contemporain. Un grand froid eut lieu de nouveau l'année suivante jusqu'à la fin de mai, « et ne fut guères semaine qu'il ne gelât ou ne grêlât très-fort, et toujours pleuvoit. »

Froid extraordinaire en France en 1433. En 1434, la gelée commença à Paris le 31 décembre, et dura deux mois et vingt et un jours ; la neige tomba pendant quarante jours consécutifs, la nuit comme le jour. Grands froids en 1458, 1468 et 1469, 1537 et 1570. Dans cette dernière année, le froid dura trois mois entiers dans toute sa rigueur, et sans aucune interruption. En Provence et en Languedoc, les arbres furent atteints jusque dans leurs racines. Dans d'autres provinces de la France, les gelées durèrent depuis la fin de novembre jusqu'en février.

En 1595 et en 1608, froids excessifs. En 1608, hiver très-rigoureux dans toute l'Europe. Le froid, qui se fit sentir à Paris dès le 21 décembre 1607, dura pendant deux mois entiers ; les approvisionnements de la capitale en combustibles étaient devenus si rares, que la charge de cotrets se vendit 35 sous. Les troupeaux périrent en grand nombre dans les étables, et toutes les espèces de gibiers dans les campagnes et dans les forêts.

En 1683, hiver long, froid et très-âpre en France, notamment en Touraine. Un grand nombre d'oiseaux périrent ; le tiers des habitants des campagnes voisines de Tours mourut de faim et de misère ; les gelées durèrent treize semaines.

En 1709, le froid occasionna une disette qui fit périr un grand nombre d'habitants des classes pauvres et laborieuses. Les denrées de première nécessité se vendirent un prix excessif. On fabriqua à Versailles et à Paris du pain d'avoine qui fut servi jusque sur la table des riches et des princes. Enfin l'impossibilité de conserver l'eau et le vin à l'état fluide, fit interrompre la célébration de la messe. Louis XIV fut forcé de remettre aux peuples neuf millions de tailles, dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats, dont l'approvisionnement coûta 45 millions.

Autres hivers très-rigoureux en 1724, 1733, 1740. En 1748, le thermomètre descendit à 30°. En 1768, dans quelques provinces, des voyageurs périrent sur les routes ; des arbres se fendirent dans une grande partie de leur longueur. A Paris, on brisa plusieurs cloches en les sonnant ; à Lyon, le thermomètre descendit, le 1er février, à 17° 1/2. En 1774 et 1776, froids très-intenses. Le 30 décembre 1788, le thermomètre descendit à Paris à 18° 1/4 au-dessous de zéro ; la glace atteignit 12 pouces 1/2 d'épaisseur. En 1794, la durée de la gelée à Paris fut de 68 jours, et le thermomètre descendit à 18° 3/4 Réaumur. En 1812, 1820 et 1830, hivers très-rigoureux.

Hoche (Lazare), naquit en 1768, à Montreuil, l'un des faubourgs de Versailles. Fils d'un garde du chenil de Louis XV, il entra lui-même à quatorze ans comme aide-palefrenier aux écuries du roi, et telle était la modicité de ses gages, qu'il eût presque manqué de pain sans la générosité d'une de ses tantes, fruitière à Versailles. Cette digne femme trouva même moyen de lui donner quelque argent pour acheter des livres. Hoche consacra dès lors à la lecture tous les instants qu'il put dérober le jour, à son service, et disputer la nuit, au sommeil. A dix-sept ans, c'est-à-dire dès que l'âge le lui permit, il s'enrôla dans le régiment des gardes-françaises, et aussitôt il s'y distingua par sa capacité et sa bonne conduite.

La révolution le trouva ce que la monarchie l'eût toujours laissé : sergent dans ce régiment qui donna aux autres corps de l'armée le signal et l'exemple du patriotisme (voyez Gardes Fran-

çaises). Devenu en 1789 adjudant sous-officier dans un des quatre régiments soldés de la garde nationale parisienne, il obtint, en 1792, une lieutenance dans le régiment de Rouergue, et attira sur lui, par le courage qu'il déploya au siége de Thionville, l'attention du général Leveneur, qui se l'attacha comme aide de camp. Hoche assista près de cet officier à la bataille de Nerwinde, et l'accompagna à Paris après la trahison de Dumouriez. Mandé alors au comité de salut public, il y parut avec une noble aisance, et présenta un plan qu'il avait conçu pour la prochaine campagne. Carnot lui fit expédier immédiatement un brevet d'adjudant général, et l'envoya défendre Dunkerque, menacé par le duc d'York. Il repoussa les attaques des Anglais, et les força, après leur défaite de Hondscoote, à lever le siége. Ce beau succès lui valut le grade de général de brigade.

Nommé ensuite général de division, il s'empara de Furnes, le 22 décembre 1793, et bientôt après obtint le commandement en chef de l'armée de la Moselle. Ainsi, âgé à peine de vingt-cinq ans, il était arrivé au plus haut grade militaire qui existât alors. Il voulut débuter par un coup d'éclat : débloquer Landau, et rejeter les Prussiens hors de l'Alsace. Par une marche rapide, il porta son armée contre l'ennemi qui était retranché dans la formidable position de Kayserslautern; cette attaque n'eut point de succès; il y perdit inutilement beaucoup de monde, et fut forcé de se replier sur la Sarre. Imaginant alors un nouveau plan, il se jeta à travers les Vosges, s'avança contre les Autrichiens qui avaient envahi le Bas-Rhin, et tourna leur extrême droite, tandis que Pichegru manœuvrait contre leur centre et leur gauche. Les Prussiens furent ainsi isolés, et la masse des deux armées françaises tournée contre les Autrichiens seuls. Enfin Wurmser fut battu dans les lignes de Weissembourg, Landau se trouva débloqué, et Hoche, poursuivant l'ennemi sur son propre territoire, fut bientôt maître de Guemersheim, de Spire et de Worms, où il trouva d'immenses magasins.

Mais cette expédition, bien qu'elle eût été couronnée par le succès, avait fait manquer un plan qui avait reçu l'approbation du comité de salut public, et qui aurait amené des résultats bien plus importants; et cependant, Hoche, enivré de son triomphe, voulait pénétrer encore plus avant dans le Palatinat, lorsque le comité de salut public, irrité déjà de son audace inconsidérée, et se rappelant ce qu'avait coûté l'imprudence de Custine, lui défendit de dépasser les lignes comprises entre le fort de Bitche et Longwy; il se plaignit avec hauteur : Saint-Just, qui se trouvait avec Le Bas en mission à l'armée du Rhin, le fit arrêter et l'envoya à Paris, où il fut enfermé aux Carmes d'abord, puis à la Conciergerie (*).

« Hoche mis en prison après avoir opéré, dans une expédition de quelques jours, le déblocus de Landau, la prise de Guemersheim et de Spire, et celle de Worms, voilà, disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution* (**), un de ces faits signalés par les historiens militaires comme une preuve éclatante de l'injustice, de l'ingratitude et de la stupidité des terroristes. La disgrâce de Hoche provint de la cause qui perdit Houchard, et fit suspendre Jourdan. Hoche était un général qui prenait plutôt conseil de sa propre spontanéité que des plans imposés par le comité de salut public. Il préférait ouvertement sa propre sagesse à celle du pouvoir suprême, de sorte que s'étant créé une sphère d'activité toute personnelle, non-seulement on ne pouvait compter de sa part sur un concours déterminé dans une opération combinée, mais encore on était exposé à le voir agir de son propre mouvement, sans prévenir personne, et compromettre les plus beaux résultats. Ainsi, Saint-Just et Le Bas avaient calculé une attaque qui devait entraîner la ruine des Autrichiens. Menacé aux deux ailes, d'un côté par Pichegru, à la tête de l'armée du Rhin, de l'autre par Hoche, à la tête de l'armée de la Moselle, Wurmser eût été forcé en effet de mettre bas les armes, si, comme la chose était facile, ses deux ailes avaient été débordées à

(*) Tissot, Histoire de la révolution, t. V, p. 154.

(**) Tome XXXI, p. 41.

la fois, manœuvre qui le séparait entièrement de sa base. Tout était prêt pour cette tentative; Pichegru, qui s'était fait le docile instrument de la pensée des commissaires extraordinaires, avait été consulté; Hoche allait recevoir les ordres de marcher, lorsqu'on apprit son initiative aventureuse. Le succès qu'il obtint fut de beaucoup inférieur à celui que l'on était en droit d'attendre d'un mouvement concerté, et, dans tous les cas, la victoire ne pouvait l'absoudre aux yeux d'hommes pour qui la question du devoir dominait et décidait toutes les autres. »

Toutefois, le temps qu'il passa en prison ne fut pas perdu pour lui; il mit à profit les loisirs forcés qu'on lui avait faits. Sans se préoccuper de l'avenir, il travailla avec son ardeur accoutumée, et partagea son temps entre les lettres et la théorie de l'art militaire. Ces méditations et l'expérience domptèrent aussi son caractère; et, dès lors, on le vit plus calme, plus réservé, prendre pour devise : *des choses et non des mots.*

Il recouvra la liberté après le 9 thermidor, et fut chargé du commandement des côtes de Brest.

Il travailla d'abord à rétablir la discipline parmi les troupes, puis il introduisit, dans le plan de campagne qui avait été suivi jusque-là, d'utiles innovations; ainsi il substitua le système des camps retranchés à celui des cantonnements. En présence d'un tel adversaire, les chefs vendéens jugèrent que, pour quelque temps du moins, la voie des armes ne leur réussirait pas, et ils firent des propositions de paix. Hoche accueillit d'abord leurs ouvertures; puis, s'apercevant qu'ils ne se soumettaient que pour gagner du temps, il demanda contre eux des mesures vigoureuses. A cette nouvelle, les délégués du pouvoir exécutif, qui avaient conclu plusieurs traités partiels, l'accusèrent d'ambition, et prétendirent qu'il ne visait qu'à se perpétuer dans le commandement. Mais bientôt ses prévisions se réalisèrent, et la guerre civile éclata de nouveau. Hoche mit aussitôt ses troupes en mouvement, et, par l'énergie, par la promptitude de ses mesures, il déjoua les desseins des royalistes.

Lors de la fameuse affaire de Quiberon (17 juin 1795), Hoche, alors que l'épouvante régnait autour de lui, conserva son sang-froid. Trop faible pour résister dans le premier moment, il se retira sur Rennes, où il concentra ses forces éparses; puis, lorsqu'il eut réuni 6,000 hommes environ et quelque artillerie, voyant les royalistes demeurer stationnaires, il les enferma par un camp retranché dans la presqu'île, et les força de se rendre à discrétion.

Personne n'ignore le dénoûment de ce triste épisode de nos guerres civiles. Disons seulement ici que Hoche, sur qui tant d'écrivains se sont complu à rejeter le sang des victimes, en eut au contraire les mains innocentes, et concilia, autant qu'il était en sa puissance, le devoir et l'humanité. Relâcher des hommes qui avaient pris les armes contre la patrie et qui étaient disposés à recommencer au premier jour, il ne le pouvait ni ne le voulait. Émus de compassion à la vue de ces Français que leur courage, digne d'une meilleure cause, avait précipités au-devant d'une mort inutile, ses soldats leur avaient représenté que mieux valait capituler et s'en remettre à la clémence nationale; cette perspective de vie avait pu sans doute influer sur la détermination qu'ils avaient prise de se rendre; mais les républicains n'avaient rien promis, rien juré; Hoche ne pouvait donc point exiger du gouvernement qu'il respectât des promesses, des serments qui n'avaient point été faits. Tallien, que la Convention avait envoyé près de lui, à la première nouvelle du débarquement des émigrés, se hâta d'aller faire son rapport à cette assemblée, aussitôt que la victoire fut assurée. Quant à Hoche, il écrivit au comité de salut public qu'immoler tous les chouans entraînés à Quiberon serait aussi cruel qu'impolitique; que les chefs étaient les vrais coupables, et qu'eux seuls devaient être sacrifiés: c'était tout ce qu'il pouvait faire.

Mais les thermidoriens, en accusant Robespierre des excès qu'eux-mêmes avaient commis au nom du système de la terreur, n'avaient pas renoncé à exploiter ce système, en lui donnant un autre nom. En apprenant un mois auparavant la tentative de Quiberon, le nouveau co-

Digitized by Google

mité de salut public avait dit que *le sol natal dévorerait tous les traîtres...* Il décida, sur le rapport de Tallien, que les prisonniers seraient traduits devant une commission militaire, et que tous ceux qui seraient convaincus d'avoir pris volontairement les armes, seraient indistinctement fusillés. Hoche, pénétré de douleur, chargea un de ses lieutenants du soin d'accomplir cet ordre impitoyable, et gagna Saint-Malo avec le reste de ses troupes.

Au mois de décembre suivant, le Directoire lui conféra le commandement suprême des trois armées de l'Ouest, réunies sous le nom d'armée de l'Océan; et, le 15 juillet 1796, il put annoncer aux deux conseils législatifs que cette partie du territoire national, si longtemps agitée par la guerre civile, était enfin pacifiée : un décret solennel proclama que lui et son armée avaient bien mérité de la patrie.

Hoche cependant ne pouvait rester inactif à la tête de quatre-vingt mille soldats; il conçut le projet de porter, au sein de l'Angleterre, la guerre civile qu'elle avait fomentée sur notre territoire, et de lui enlever l'Irlande. Ce fut aussi vers cette époque, qu'après avoir déjà échappé à deux tentatives d'empoisonnement, il faillit être tué, à Rennes, d'un coup de pistolet (17 octobre 1796), par un ancien chouan. On sait quelle fut la triste issue de l'expédition d'Irlande; contraint de regagner les ports de France, Hoche n'y aborda qu'après avoir échappé comme par miracle aux croiseurs anglais et aux plus affreuses tempêtes.

De retour à Paris, il obtint le commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, la plus belle qu'eût jamais eue la république. Elle s'élevait à 80,000 hommes, et était abondamment pourvue de tout. Mais tandis que Bonaparte poursuivait en Italie le cours de ses succès, le Directoire laissa Hoche dans une déplorable inaction. Ce fut seulement à la fin de mars 1797, qu'on lui donna l'autorisation de marcher en avant. Il ouvrit la campagne par le célèbre passage du Rhin à Neuwied, sous le feu de l'ennemi, remporta successivement cinq victoires (Neuwied, Ukerath, Altenkirchen, Dierdorf et Heddesdorf), et entra dans Wetzlar, d'où son adversaire le croyait encore très-éloigné. En quatre jours, ses troupes avaient parcouru trente-cinq lieues; et il manœuvrait pour enlever d'un seul coup l'armée ennemie, quand il fut arrêté à Giessen, sur les bords de la Nidda, par la nouvelle de l'armistice conclu à Leoben.

On lui offrit, au mois de juillet, le ministère de la guerre; il refusa. Les directeurs rêvaient alors le coup d'État du 18 fructidor; ils jetèrent les yeux sur lui pour l'accomplir. Il avait déjà fait marcher vers Paris plusieurs de ses régiments, lorsque Willot, confident de Pichegru, le dénonça à la tribune des Cinq-Cents, et demanda sa mise en accusation. Le Directoire, redoutant la découverte de ses propres desseins, lui retira ses pouvoirs, fit rétrograder ses troupes, et publia qu'elles n'avaient été mises en mouvement que pour préparer une autre expédition maritime; puis Hoche, à ce qu'on croit aujourd'hui, fut écarté par les intrigues de Bonaparte, qui, voyant en lui un rival heureux prêt à le gagner de vitesse et à se saisir du gouvernement, fit donner à Augereau le soin de coopérer par les armes au coup d'État pour lequel on avait compté sur lui. Quant à Hoche, il se retira à son quartier général de Wetzlar, où peu après la mort vint inopinément le frapper.

Depuis une semaine il crachait le sang, et, par intervalle, éprouvait des crises de suffocation et de convulsions nerveuses. « Ai-je donc sur les épaules la robe de Nessus! » s'écriait-il dans ces moments. Tout à coup, le 15 septembre, au soir, il fut pris d'un accès, perdit la voix et la connaissance, et expira au milieu d'atroces souffrances. A peine la mort du jeune général fut-elle connue de l'armée, que des bruits d'empoisonnement s'y répandirent, et se propagèrent bientôt dans toute la France. L'autopsie du cadavre, ordonnée par le Directoire, révéla, en effet, dans les intestins une multitude de taches noires qui parurent aux gens de l'art les indices d'une mort violente. On accusa le Directoire lui-même; on accusa aussi Bonaparte, mais sans plus de fondement. L'altération de la santé de Hoche datait

de son séjour en Bretagne : on crut, et cette opinion est assez probable, qu'il y avait été empoisonné dans un banquet offert par les royalistes aux républicains en signe de réconciliation.

On célébra sur le Rhin, à Paris, aux armées, dans toute la France, les obsèques de Hoche, et les soldats lui élevèrent un monument à Weissenthurn. Ses restes, transportés d'abord de Wetzlar à Coblentz, furent ensuite déposés au fort de Pétersberg, près de ceux de Marceau.

La ville de Versailles a, depuis la révolution de juillet 1830, donné le nom de Hoche à une de ses places, que décore la statue en bronze du jeune général.

HOCHKIRCHEN ou HOCHKIRCH, village de la haute Lusace saxonne, qui a donné son nom à l'un des épisodes de la bataille de *Bautzen*. (Voy. ce mot.)

HOCHSTAEDT (batailles d'). — Villars après avoir fait, au commencement de septembre 1703, sa jonction avec l'électeur de Bavière, se hâta de l'entraîner au delà du Danube; mais, quand le fleuve fut passé, le prince se repentit. Le comte de Styrum, maréchal général des Impériaux, allait, à la tête d'un corps d'environ 20,000 hommes, se réunir à la grande armée du prince de Bade, auprès de Donauwert. « Il faut les prévenir, dit le maréchal à l'électeur; il faut « tomber sur Styrum, et marcher tout « à l'heure. » Le prince, que diverses intrigues ébranlaient alors dans sa fidélité à notre alliance, temporisait; il répondait qu'il en devait conférer avec ses généraux et ses ministres. « Je suis « votre ministre et votre général, lui « répliquait Villars. Vous faut-il d'autre « conseil que moi, quand il s'agit de « donner bataille? Si Votre Altesse ne « veut pas saisir l'occasion avec ses Ba- « varois, je vais combattre avec les « Français; » et sur-le-champ il ordonne l'attaque (20 septembre 1703).

Le prince fut obligé de combattre malgré lui : c'était à 32 kil. d'Augsbourg, dans les plaines d'Hochstaedt, sur la rive gauche du Danube (duché de Neubourg). Le marquis d'Usson, qui s'était, par ordre du maréchal, approché du camp ennemi avec un gros detachement, commença l'action. Mais, s'étant mépris sur le signal convenu, il allait succomber sous les efforts des Impériaux, lorsque les armées française et bavaroise le dégagèrent. Cet incident, que le comte de Styrum n'avait pas prévu, mit le désordre dans ses lignes; il vint pourtant à bout de les rétablir, et se mit en devoir de combattre avec toutes ses troupes. On vit, après la première charge, un effet de ce que peut dans les batailles le caprice de la fortune. Les soldats bavarois et français, frappés d'une terreur panique, prirent la fuite en même temps; et, pendant quelques minutes, le maréchal se vit presque seul sur le champ de bataille. Heureusement, Villars garda sa présence d'esprit; il rallia ses troupes, et les ramena à l'ennemi, qui s'était éparpillé pour la poursuite. Il le chargea à son tour, le dissipa, et remporta une victoire complète. La bataille dura sept heures, et Styrum y perdit plus de 3,000 hommes, avec toute son artillerie, composée de 33 pièces de fonte, et tous ses bagages. On fit plus de 4,000 prisonniers, et les vainqueurs ne perdirent pas 200 hommes.

— L'année suivante, le même champ de bataille fut le théâtre d'une défaite essuyée par l'armée française. Villars, rappelé en France, avait été remplacé par Tallard et Marsin. Tous les généraux et toutes les armées se trouvaient réunis près de Donauwerth (V. GUERRE D'ALLEMAGNE) : Eugène et Marlborough, avec l'armée impériale; Tallard, Marsin et l'electeur, avec l'armée franco-bavaroise; derrière les Impériaux, manœuvrait Villeroi pour leur couper les communications et les vivres; enfin le margrave de Bade menaçait Ratisbonne et Ingolstadt. Le moment était critique, et un coup décisif allait être nécessairement porté. L'armée franco-bavaroise comptait près de soixante mille combattants; l'armée ennemie était forte d'environ cinquante-deux mille hommes. « Cette journée, si sanglante et si décisive, dit Voltaire, mérite une attention particulière. On a reproché bien des fautes aux généraux français. Le marquis de Feuquières en compte douze capitales que firent l'électeur, Marsin et Tallard avant et après la bataille. Une des plus considérables

était de n'avoir point un gros corps d'infanterie à leur centre, et d'avoir séparé leurs deux corps d'armée. Tallard était à l'aile droite, l'électeur avec Marsin à la gauche.

« Le maréchal de Tallard avait dans le courage toute l'ardeur française, un esprit actif, perçant, fécond en expédients; mais il avait un malheur bien dangereux pour un général ; sa vue était si faible qu'il ne distinguait pas les objets à vingt pas de lui ; et son courage ardent, tout contraire à celui de Marlborough, ne laissait pas à son esprit une liberté assez entière. Marsin n'avait jusque-là jamais commandé en chef. Pour l'électeur de Bavière, on le regardait, moins comme un grand capitaine, que comme un prince vaillant, aimable.....

« Enfin la bataille commença entre midi et une heure. Marlborough et ses Anglais, ayant passé un ruisseau, chargeaient déjà la cavalerie de Tallard. Ce général, un peu avant ce temps-là, venait de passer à la gauche pour voir comment elle était disposée. C'était déjà un assez grand désavantage que l'armée de Tallard combattît sans que son général fût à sa tête. L'armée de l'électeur et de Marsin n'était point encore attaquée par le prince Eugène. Marlborough entama l'aile droite française près d'une heure avant qu'Eugène eût pu arriver vers l'électeur à la gauche.

« Sitôt que le maréchal de Tallard apprend que Marlborough attaque son aile, il y court : il trouve une action furieuse engagée ; la cavalerie française trois fois ralliée et trois fois repoussée. Il va vers le village de Bleinheim (Blindheim), où il avait posté vingt-sept bataillons et douze escadrons. C'était une petite armée séparée : elle faisait un feu continuel sur celle de Marlborough. De ce village, où il donne ses ordres, il revole à l'endroit où Marlborough, avec de la cavalerie et des bataillons entre les escadrons, poussait la cavalerie française. Marlborough vainqueur perce d'un côté entre les deux armées françaises ; de l'autre, ses officiers généraux percent aussi entre ce village de Bleinheim et l'armée de Tallard, séparée encore de la petite armée qui est dans Bleinheim.

« Le maréchal de Tallard court pour rallier quelques escadrons. La faiblesse de sa vue lui fait prendre un escadron ennemi pour un français. Il est fait prisonnier par les troupes de Hesse, à la solde de l'Angleterre. Au moment que le général était pris, le prince Eugène, trois fois repoussé, gagnait enfin l'avantage. La déroute était déjà totale, et la fuite précipitée dans le corps d'armée du maréchal de Tallard. La consternation et l'aveuglement de toute cette droite étaient au point qu'officiers et soldats se jetaient dans le Danube sans savoir où ils allaient. Aucun officier général ne donnait d'ordre pour la retraite, aucun ne pensait ou à sauver ces vingt-sept bataillons et ces douze escadrons des meilleures troupes de France, enfermés si malheureusement dans Bleinheim, ou à les faire combattre. Le maréchal de Marsin fit alors la retraite. Le comte du Bourg, depuis maréchal de France, sauva une petite partie de l'infanterie, en se retirant par les marais d'Hochstaedt. L'armée qui restait encore dans Bleinheim était de onze mille hommes effectifs ; c'étaient les plus anciens corps. Il lui fallut plier sous la nécessité, et se rendre sans combattre.

« Telle fut la célèbre bataille qui, en France, a le nom d'Hochstaedt, et en Angleterre celui de Bleinheim. Les vainqueurs y eurent près de cinq mille morts et près de huit mille blessés, et le plus grand nombre du côté du prince Eugène. L'armée française y fut presque entièrement détruite. De soixante mille hommes, si longtemps victorieux, on n'en rassembla pas plus de vingt mille effectifs.

« Environ douze mille morts, quatorze mille prisonniers, tout le canon, un nombre prodigieux d'étendards et de drapeaux, les tentes, les équipages, le général de l'armée et douze cents officiers de marque au pouvoir du vainqueur, signalèrent cette journée. Les fuyards se dispersèrent ; près de cent lieues de pays furent perdues en moins d'un mois. La Bavière entière passa sous le joug de l'Empereur. L'étonnement et la consternation saisirent la cour de Versailles. »

— La honte de cette déroute fut ré-

parée, un siècle plus tard, par les troupes républicaines. Le général autrichien Kray s'obstinant, au mois de juin 1800, à ne point quitter sa position devant Ulm. Moreau, qui ne pouvait avancer en Bavière sans la lui faire abandonner, se détermina à une manœuvre d'une grande audace. Sans équipages de ponts, sans bateaux, il entreprit de passer le Danube au-dessous de cette ville, afin de séparer l'ennemi de ses magasins de Ratisbonne, d'Ingolstadt, de Donauwerth, et de le forcer ainsi à se retirer ou à se battre. L'armée du Rhin avait pris, par différents mouvements qui eurent lieu du 13 au 17 juin 1800, la position suivante : l'aile droite, commandée par Lecourbe, renforcée de cinq bataillons d'infanterie et de cinq régiments de cavalerie, ayant laissé à Augsbourg et à Landsberg des forces suffisantes pour garder ces postes, avait sa droite à la route de Dillingen et Lavingen, et sa gauche à Burgau, sur le Mindel; le corps de Grenier était à Guntzburg, dont il s'était emparé le 16 (voyez GUNTZBURG [prise de]); sa gauche à Rissendorff, et la division Richepanse à cheval sur l'Iller, pour en garder les postes et assurer les communications des deux rives. L'armée ainsi placée, menaçait, par sa droite, le pont de Dillingen, et par sa gauche, celui de Guntzburg. Le général Grenier ayant fait ses dispositions pour un passage, le centre était à portée de secourir l'une ou l'autre aile. On avait espéré pouvoir s'emparer des ponts du Danube, de Dilligen à Donauwerth : l'ennemi les avait tous rompus; mais Lecourbe fut informé que ceux de Blindheim et de Grunheim pouvaient être facilement réparés; il se décida à passer sur ce point, et fit, le 18 juin, une fausse attaque sur Dillingen et Lavingen, pour retenir le corps de Starray, chargé de défendre le bas Danube.

L'armée autrichienne, sur la rive gauche, était divisée en quatre corps, ainsi rangés, de la droite à la gauche : celui de Hohenlohe, en flanqueurs, vers Riedlingen; le corps principal à Ulm, sous les ordres de Kray; celui de Starray à Dillingen; enfin celui de Nauendorff à Donauwerth.

Le 19 juin, au point du jour, Gudin et Montrichard se portèrent, avec leurs divisions, hors du bois de Blindheim. D'Hautpoult se tint prêt à marcher avec la réserve de la cavalerie; Moreau l'avait réunie pour soutenir les troupes qui, après le passage du fleuve, devaient se former dans les plaines d'Hochstaedt. A cinq heures du matin, tous les matériaux nécessaires pour rétablir promptement les ponts étant préparés et réunis, la division Gudin commença l'attaque vers Blindheim, par une canonnade qui força l'ennemi d'abandonner le rivage. Aussitôt, quatre-vingts nageurs se jettent dans le fleuve, suivis de deux petites nacelles portant leurs armes et leurs habits; ils abordent sur la rive opposée, et, sans se donner le temps de s'habiller, ils prennent leurs fusils, se mettent tout nus à la poursuite des ennemis, et s'emparent de deux pièces de canon. On jette aussitôt une échelle sur les débris du pont; des canonniers y passent pour aller servir ces deux pièces, et les tourner contre les Autrichiens; tous s'y maintiennent avec courage pendant que des sapeurs et des pontonniers travaillent sous le feu de l'ennemi à réparer les ponts. On se hâte d'ailleurs d'y faire passer des secours; deux bataillons passent d'abord et s'emparent des villages de Blindheim et de Grunheim; puis le surplus des divisions Gudin et Montrichard y passe aussi successivement.

L'ennemi, réunissant ses forces, marche alors contre les Français, de Donauwerth d'un côté et de Dillingen de l'autre. Pour empêcher la réunion de ces deux corps, Lecourbe fait occuper le village de Schwenningen, qui est pris et repris plusieurs fois. Voyant leurs communications coupées, les Autrichiens négligent de se porter en force sur les ponts pour en empêcher le rétablissement, et ne songent qu'à rouvrir d'abord la communication entre leurs divers corps. Ils font marcher sur Schwenningen quatre mille hommes d'infanterie, quatre cents chevaux et six pièces d'artillerie, avec lesquels ils foudroient notre infanterie. Le village va être abandonné, quand Lecourbe ordonne de charger toute la ligne ennemie. Ce mouvement est exécuté avec tant de

vigueur, que les Autrichiens, aussitôt enfoncés, mis en fuite, laissent deux mille cinq cents prisonniers, et dix pièces de canon au pouvoir des Français. Vainement deux bataillons de Wurtemberg se forment en bataillons carrés; les carabiniers français pénétrant dans toute l'épaisseur de leur ligne, vont enlever dans leur centre leurs drapeaux, et font prisonniers leurs colonels.

Pendant que ceci se passait à la droite, Montrichard et Gudin débouchaient de Blindheim, et s'avançaient avec peine vers Dillingen, ayant à soutenir à chaque moment de terribles charges; et les Impériaux se retiraient en bon ordre sur ce point, leur infanterie longeant le Danube, couverte sur son front par des bouquets de bois, et flanquée vers sa gauche par une cavalerie nombreuse, quand Lecourbe, se portant sur le flanc gauche avec plusieurs régiments de cavalerie, le déborda, et le fit charger vigoureusement sur la route de Hochstaedt à Dillingen. Cette cavalerie renversée et mise en déroute laissa à découvert trois mille hommes qui cherchèrent un instant à se jeter dans les fossés de Dillingen; mais nos cuirassiers, traversant la colonne, coupèrent dix-huit cents hommes qu'ils firent prisonniers, et poursuivirent le reste sur Gundelfingen. Après ce brillant succès, Lecourbe attendit les divisions de réserve occupées à rétablir les ponts de Dillingen et de Lavingen.

Cependant, prévenu du passage des Français, Kray avait fait avancer, en grande hâte, toute sa cavalerie; elle marcha sur deux lignes et fit rétrograder, pendant quelque temps, celle des Français. Les renforts ennemis arrivant successivement, prirent position sur la Brentz avec un corps de dix-huit mille hommes. Il était instant de leur faire abandonner cette position, d'où ils auraient pu ramener les Français jusqu'à Hochstaedt, et les rejeter en arrière de la Brentz. Heureusement, une partie de la réserve avait passé le Danube sur les ponts rétablis. La division Decaen se joignit à celle de Lecourbe. La plaine immense et découverte entre Lavingen et Gundelfingen, et la célérité nécessaire au succès de ce mouvement, ne permirent d'employer que de la cavalerie. Elle fut disposée en échelons, et s'avança dans le plus bel ordre, soutenue par des batteries établies sur les flancs. L'ennemi déploya ses fortes lignes et reçut l'attaque; partout il fut culbuté. Le combat dura jusqu'à onze heures du soir, où, rejeté au delà de la Brentz, il abandonna ses positions. Les Français s'emparèrent de Gundelfingen.

Le général Grenier s'était également disposé à passer le Danube à Guntzbourg; mais l'ennemi, qui avait précédemment coupé les arches du pont, avait garni de paille, de goudron et de toutes sortes de matières inflammables, ce qui restait de son côté, pour le brûler s'il venait à être attaqué. Ils y mirent le feu quand ils virent des nageurs français se jeter dans le Danube. Après cet accident, Grenier marcha la nuit, pour venir passer à Lavingen et prendre la gauche de l'armée; il laissa seulement la division de Ney en position sur la Guntz.

Dans cette journée si glorieuse, surtout pour la cavalerie qui combattit constamment avec avantage contre des forces très-supérieures, les Français firent cinq mille prisonniers, enlevèrent cinq drapeaux, vingt-cinq pièces de canon, et s'emparèrent des magasins immenses de Donauwerth, et de douze cents chevaux. (19 *juin* 1800.)

Hochstadt et Hambach (combats d'), livrés le 3 juillet 1794 par l'armée du Rhin, sous la conduite du général Michaud, contre les alliés retranchés entre Spire et Landau. Ceux-ci, malgré la supériorité de leur artillerie, furent culbutés sur tous les points, et obligés de battre en retraite après avoir perdu le général autrichien qui les commandait, plusieurs officiers, 400 ou 500 hommes tués, un grand nombre de blessés, des déserteurs, des prisonniers et du canon.

Hocquincourt (Charles de Monchy, marquis d'), maréchal de France, naquit en 1599, d'une ancienne famille de Picardie. Après avoir servi avec distinction dans diverses campagnes, il commanda à Réthel, le 15 décembre 1650, l'aile gauche de l'armée française, et put revendiquer presque tout l'honneur d'avoir vaincu dans cette journée, les Espagnols, conduits, on le sait, par

Turenne. Cet exploit lui valut, le 4 janvier 1651, le bâton de maréchal.

Il soutint le parti de la cour dans les guerres de la fronde (*), et se fit battre deux fois par le prince de Condé. Nommé, en 1653, vice-roi de Catalogne, il échoua dans le siége de Gironne, fut rappelé en 1654, et devint gouverneur de Ham et Péronne.

Cédant, en 1655, aux instances de Châtillon, il fit offrir à Condé et aux Espagnols, sous prétexte que la cour lui avait manqué d'égards en ne l'employant pas dans la dernière campagne, de leur livrer ses deux forteresses pour une bonne somme d'argent. Condé accepta; mais le traître avait, en même temps, communiqué au ministre les offres que ce prince lui avait faites, pour voir s'il n'en obtiendrait pas davantage. Enfin, après avoir ainsi tenu quinze jours sa trahison à l'enchère, il finit par rendre les deux places au roi, moyennant 200,000 écus et un gouvernement pour son fils. Il alla ensuite rejoindre le prince de Condé, et fut tué comme un aventurier devant Dunkerque, en 1658, sous les drapeaux ennemis.

Madame de Motteville, dans ses Mémoires, a tracé en peu de mots le portrait du maréchal d'Hocquincourt. « C'était, dit-elle, un homme vaillant et de grand cœur, un franc Picard, un bon ami; mais léger, facile à dégoûter, et surtout incapable de maîtriser son penchant pour les femmes. » Il est encore peint, avec autant de vérité que d'esprit, dans un opuscule intitulé: *Conversation du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye*, opuscule imprimé, mais à tort, parmi les œuvres de Saint-Évremont; car, s'il en faut croire les bibliophiles, on le doit à la plume d'un sieur de Charleval, contemporain d'Hocquincourt et auteur d'un recueil de poesies gracieuses.

Hoff (combat de), livré par Murat, le 6 février 1807, contre l'arrière-garde russe entre Glanden et Hoff. L'armée russe, voyant l'avantage des Français, se mit tout entière en mouvement. Mais Soult était arrivé de son côté, et Augereau avait pris position sur la gauche du village de Hoff; ce village fut emporté. L'ennemi, sentant l'importance de cette position, fit marcher dix bataillons pour la reprendre. Alors Murat exécuta une seconde charge de cavalerie; ses cuirassiers prirent leurs ennemis en flanc; ils les écharpèrent, et les Russes profitèrent de l'obscurité pour filer vers Eylau, où une action plus décisive les attendait.

Hoffelize. La terre et seigneurie de Bainville, près de Mirecourt (Lorraine), fut érigée en comté sous ce nom, par lettres de 1726.

Hoffman (François-Benoît), poëte dramatique et journaliste, naquit à Nancy en 1760. Il avait assez d'esprit et d'imagination pour arriver à la gloire poétique et littéraire. Les comédies qu'il fit jouer à Paris au Théâtre-Français furent bien accueillies, et, cependant, réussirent moins bien que ses opéras. Hoffman excellait en effet à dresser le plan d'un livret, et l'opéra de Phèdre, joué en 1786, celui de *Nephté*, celui de *Stratonice*, celui de *Médée*, l'opéra comique intitulé: *le Jeune Sage et le Vieux Fou*, l'opéra comique des *Rendez-vous bourgeois*, qu'on joue encore et qui provoque toujours de fous rires, toutes ces pièces furent reçues avec applaudissement.

Mais ce genre de composition est frivole; Hoffman s'est fait une réputation plus solide et plus durable par ses travaux de critique. Son talent pour la polémique littéraire éclata en 1802, dans une querelle avec Geoffroy, qui, dans ses feuilletons, avait censuré avec beaucoup d'aigreur un de ses opéras; il se défendit avec une finesse de raison et une verve de style qui lui valurent l'estime des connaisseurs. Quelques années après, le *Journal de l'Empire* (plus tard le *Journal des Débats*) fut heureux de pouvoir s'associer un talent si distingué. Dans ses articles, Hoffmann ne fit pas seulement la guerre au mauvais goût des auteurs, mais à toutes les sottises et à tous les ridicules. Aussi savant que spirituel, il se trouvait sur son terrain, quelque question qu'il entamât. On se rappellera longtemps ses articles si divertissants et si forts de

(*) Mme de Motteville et le cardinal de Retz nous apprennent qu'en 1651, d'Hocquincourt proposa à Anne d'Autriche de tuer le prince de Condé en l'attaquant dans une rue.

raisonnement et de science contre la fable du magnétisme; les empiriques ne purent tenir contre les rudes coups d'un tel adversaire. Dans la fin de sa vie, cet homme d'esprit, qui avait aussi beaucoup d'indépendance et de patriotisme, s'en prit aux jésuites, et, Pascal du feuilleton, les cloua au pilori de la raison et de la moquerie française. Il mourut en 1828 Quelques mois après sa mort, parut l'ordonnance sur les séminaires, qui dut le réjouir dans son tombeau.

Hogue (combat de la), ou plutôt de la *Hougue*. Louis XIV voulut, comme on le sait, tenter, en 1692, une entreprise décisive en faveur de Jacques II, en faisant une descente en Angleterre avec 15,000 hommes. Les troupes étaient rassemblées entre Cherbourg et la Hogue; plus de trois cents navires de transport étaient prêts à Brest. Tourville, avec quarante-quatre vaisseaux de ligne, les attendait sur les côtes de Normandie. D'Estrées arrivait de Toulon avec trente autres vaisseaux; mais le vent, d'abord favorable à cette escadre, changea; elle ne put joindre Tourville.

Cet amiral n'avait que quarante-quatre vaisseaux et onze brûlots, lorsqu'il rencontra les flottes d'Angleterre et de Hollande, fortes de quatre-vingt-huit vaisseaux et de dix-huit brûlots, à sept lieues au large du cap de la Hogue et de la pointe de Harfleur. Tourville, qui avait ordre d'attaquer, fort ou faible, parce que le roi espérait, d'après les promesses de Jacques, la désertion d'une partie de la flotte anglaise, s'avança ayant l'avantage du vent; l'action s'engagea à huit heures du matin. Une canonnade terrible se fit entendre. Chacun des vaisseaux français fut assailli par deux ou trois vaisseaux ennemis; l'amiral Tourville eut affaire à l'amiral anglais et à ses deux matelots, portant chacun cent canons; il les repoussa si vivement qu'ils arrivèrent deux fois.

Le combat se soutint d'abord avec un égal avantage, malgré la supériorité des Anglais. Mais enfin les ennemis arrivèrent sur la ligne française, la morcelèrent, et la flotte de Tourville se trouva rejetée sur la côte du Cotentin et séparée dans plusieurs anses où un combat terrible fut encore livré. Dans la nuit, le vent étant devenu favorable, Tourville, dont les vaisseaux tiraient trop d'eau pour entrer dans les ports de la Manche, fit signal de regagner Saint-Malo; vingt-deux y parvinrent, trois demeurèrent à Cherbourg; sept se réfugièrent à Brest; douze autres, poursuivis par l'amiral anglais Russel, s'échouèrent dans la rade de la Hogue: les capitaines en retirèrent les canons, les munitions et les agrès, et firent mettre le feu à la coque, pour ne pas les laisser brûler par les Anglais. Les Anglais comptèrent deux mille morts et trois mille blessés; ils eurent l'avantage de la journée, mais la gloire en demeura à Tourville qui, succombant sous le nombre, avait vaillamment combattu, et n'avait vu aucun de ses vaisseaux amener son pavillon (29 mai 1692).

La bataille de la Hogue eut un retentissement très-populaire en Angleterre; la renommée exagéra cette journée qui, aujourd'hui encore, est plus célèbre en France que la victoire presque inconnue de Beachy-Head (remportée le 10 juillet 1690 (*), la veille de la bataille de la Boyne, par Tourville, contre la flotte anglo-hollandaise, forte de soixante vaisseaux, trente frégates et brûlots). « Tous les historiens ont répété que le désastre de la Hougue fut la ruine de la marine française. Il n'en fut pourtant rien; on mit bientôt en mer des forces égales à celles qu'on avait jamais eues; et quelques jours après la bataille, les vingt-deux vaisseaux retirés à Saint-Malo se partagèrent en plusieurs escadres, et capturèrent deux flottes marchandes (**). »

Hohenhaven (combat de). A l'effet de faciliter le mouvement de la division Saint-Cyr, qui décida le succès de la bataille d'Engen (Voyez Engen [bataille de]), la division Richepanse devait tourner, et s'il était possible, enlever le plateau de Hohenhaven, la plus élevée des hauteurs qui entouraient le théâtre de l'action principale. Mais cette division rencontra une résistance des plus vives, et les Autrichiens l'eussent

(*) Sur la côte de Sussex.

(**) Lavallée, Histoire des Français.

culbutée tout entière, si Saint-Cyr lui-même ne fût venu la secourir. Richepanse put alors attaquer le Hohenhaven, qui fut escaladé malgré tous les obstacles du terrain, malgré les balles et les boulets.

Hohenlinden (bataille de), 3 décembre 1800. L'armée d'Allemagne, commandée par Moreau, après s'être avancée un peu témérairement, se vit dans la nécessité de battre en retraite jusqu'à Hohenlinden, gros bourg situé à l'issue d'une forêt du même nom, que traversait dans un défile de plus de 8 kil. la seule route qui fût alors praticable. C'est dans cette position que Moreau résolut d'attendre l'ennemi. Grenier, avec la réserve de cavalerie et les divisions Legrand et Hardy, fut posté à Harthofen; Ney et Grandjean se déployèrent à droite et à gauche de Hohenlinden au débouché des bois. Richepanse et Decaen se portèrent en avant pour occuper Mattenport à l'entrée du défilé.

Le 3 décembre, l'archiduc Jean partit d'Haag. Keinmayer et Latour conduisaient à droite, par Dorfen, 25,000 hommes; une colonne de 10,000 hommes gardait la gauche, en côtoyant la forêt. L'archiduc s'enfonça dans le défilé avec la colonne du centre, forte de 40,000 hommes et suivie des parcs et des équipages. Les colonnes avaient marché toute la nuit par une neige abondante. Celle du centre, favorisée par la chaussée, arriva la première. A sept heures du matin, l'avant-garde attaqua la gauche de Grouchy; mais la division Ney vint soutenir ce général, et l'archiduc fut rejeté dans le défilé. Cependant la division Richepanse, retardée par la neige et la difficulté des chemins, s'avançait vers Mattenport, lorsqu'elle vit déboucher la colonne de gauche de l'armée autrichienne; en même temps, le bruit du canon l'avertissait que l'ennemi était engagé dans la forêt. Le général Richepanse prit alors une résolution hardie qui assura le succès de la journée. Laissant à Drouet le soin de contenir, avec sa brigade, la colonne ennemie jusqu'à l'arrivée du général Decaen, lui-même, avec deux régiments d'infanterie et un régiment de chasseurs, continua son mouvement sur Mattenport. Au sortir de ce village, il se trouva en présence de huit escadrons, extrême arrière-garde de l'archiduc, qui à ce moment avait achevé de défiler. Sans s'arrêter à cet obstacle, et laissant en arrière le général Walther avec le 1er de chasseurs pour faire face à l'ennemi, il se jeta, avec son infanterie, dans la forêt, où il ne tarda pas à rencontrer la queue de la colonne du parc et des bagages. Deux régiments autrichiens qui la défendaient furent culbutés. Le désordre le plus affreux se mit dans le convoi, qui se jeta pêle-mêle sur le corps d'armée qui combattait à Hohenlinden. Moreau sentit que c'était le moment décisif. Il donna l'ordre à Ney de se précipiter sur le front des Impériaux. Ceux-ci, chargés à la fois en tête et en queue, se défendirent à peine. L'archiduc s'enfuit des premiers; la déroute fut complète. A notre gauche le combat fut plus opiniâtre; cependant l'ennemi dut aussi battre en retraite.

Les Impériaux perdirent dans cette journée 25,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, 100 canons et presque tous les bagages. La victoire nous coûta 10,000 morts.

Holbach (Paul Thyry, baron d'), né à Heidelsheim, dans le Palatinat, en 1723. Héritier d'une grande fortune amassée par son père, bourgeois parvenu, il se fixa à Paris, où il était venu faire ses études. Il avait le goût des sciences et de la philosophie, beaucoup de mémoire et un esprit très-actif. Il se lia avec la plupart des philosophes de l'époque, et seconda leur cause par de nombreux ouvrages d'une extrême hardiesse qu'on imprimait en Hollande sans y mettre son nom.

Mais ces écrits, dont quelques amis seulement le savaient auteur, firent d'abord moins pour sa réputation que ses soupers, où il réunissait les plus fougueux adeptes de la réforme sociale et philosophique, et auxquels le charme d'une conversation libre et variée ne donnait pas moins de prix que les jouissances ménagées aux convives par l'art des meilleurs cuisiniers. Le *premier maître d'hôtel de la philosophie*, comme l'appelait l'abbé Galiani, a été jugé et dépeint fort diversement pour le caractère. Selon

ses amis, c'était un homme doux, bienfaisant, d'une égalité d'humeur inaltérable, d'une raison ferme, ennemi de tout préjugé; ainsi nous le représente Naigeon, dont l'impartialité est ici plus que douteuse. Diderot, qui se faisait gloire d'être son maître, lui donne aussi de grands éloges, tout en avouant qu'il lui arrivait souvent de se montrer insolent et grossier. Marmontel atteste que jamais il n'entendit insulter chez lui aux objets les plus sacrés de la croyance des hommes; mais il ne sera pas aisément cru sur ce point. Rousseau, qui avait paru un instant dans cette coterie, n'a point parlé en termes aussi favorables du baron d'Holbach. Il se plaint vivement de son orgueil, de sa rudesse. D'Holbach est bien plus maltraité encore par tous ceux qui se sont érigés en défenseurs des principes religieux qu'il voulait radicalement détruire. En cherchant à dégager le vrai de ces témoignages opposés, on arrive à penser qu'il put bien en effet n'être pas toujours très-facile à vivre; mais que, cependant, sauf son goût trop prononcé pour les femmes et la bonne chère, il vécut en homme raisonnable et même en homme de bien. Il paraît certain que ce farouche ennemi de la religion s'empressa de donner des secours aux jésuites lorsqu'ils furent bannis de France.

Du reste, si l'homme a été calomnié, on n'a rien pu dire de trop fort contre l'écrivain. Le fameux *Système de la nature* est tout ce que le matérialisme et l'athéisme ont jamais produit de plus hardi et de plus désolant. D'Holbach n'y reconnaît autre chose de réel que la nature physique, d'autre cause ni d'autre objet que la matière, d'autre activité chez l'homme que la sensation. Avec un tel système, les lois sur lesquelles repose l'existence des sociétés ne sont plus que de pures conventions dépendant du caprice de l'homme. Il alla si loin, qu'il s'attira les censures de Voltaire lui-même, qui d'ailleurs était choqué de la lourdeur et de l'incohérence du style de l'ouvrage.

D'Holbach mourut en 1789, âgé de soixante-six ans. La liste des ouvrages sans nom d'auteur qui lui ont été attribués est très-nombreuse. Nous ne citerons que *le Christianisme dévoilé*, ou *Examen des principes et des effets de la religion chrétienne; les Lettres à Eugénie*, ou *Préservation contre les préjugés; l'Histoire critique de Jésus-Christ*, ou *Analyse raisonnée des Évangiles*.

HOLLANDE (Guerres de). — Vers la fin du troisième siècle, des Francs qui avaient envahi la Gaule, et que Probus, après les avoir battus plusieurs fois en 277, sous Gallien, avait transportés sur les bords de la mer Noire, s'ennuyèrent de leur exil, et, s'embarquant de nouveau, vinrent aborder dans la Frise et la Batavie : tels étaient les noms que portait à cette époque la Hollande actuelle. Pour repousser les agresseurs, les Bataves s'unirent aux Frisons, et dès lors, jusque vers le milieu du onzième siècle (1064), la contrée entière prit le nom de Frise. Au reste, la Frise proprement dite, où nous allons voir les Francs porter leurs armes, était en ce temps beaucoup moins resserrée qu'elle ne l'est aujourd'hui; l'annaliste Éginhard nous apprend que les Frisons s'étendaient le long de la mer jusqu'à l'embouchure de l'Escaut; on voit, d'un autre côté, dans la vie de saint Éloi, qu'ils touchaient aux Antuerpiens, c'est-à-dire au pays d'Anvers, et que leurs ducs, au moins pendant quelque temps, possédèrent la ville d'Utrecht et une partie de l'*Insula Batavorum*.

Du joug des empereurs romains, ces peuples passèrent sous celui des premiers rois francs; mais ils cessèrent de payer tribut sous le règne de Clovis II. Pepin d'Héristal entreprit, en 688, de les ramener dans le devoir. Chargeant le comte Nordberg, une de ses créatures, de garder dans Paris le fantôme de roi qui occupait alors le trône (Thierry III), il se rendit à Cologne, et y réunissant les milices des royaumes de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie, il entra en campagne. Ratbod, duc de Frise, dont le père s'était rendu indépendant de la France, fut d'abord sommé de se soumettre. Pour toute réponse, il se mit à la tête de ses troupes, et marcha au-devant de l'armée franque. Complétement battu, et sur le point de tomber au pouvoir du vainqueur, il demanda quartier,

s'engagea à payer tribut, et donna des otages. Mais quatre ans après, la deuxième année du règne de Clovis III, il essaya encore de se soustraire par la révolte au joug des Francs. Pepin d'Héristal retourna le combattre, et le défit près de Dorestat (aujourd'hui Batemburg), dans la Gueldre; et le Frison, outre l'ancien tribut annuel, consentit à payer sur-le-champ, en dédommagement des frais de la guerre, une somme considérable.

En 716, sous le règne de Dagobert III, ce même Ratbod, profitant de la mort de Pepin d'Héristal, et s'alliant à Raginfred, duc des Neustriens, entra dans l'Austrasie et la ravagea jusqu'à la Meuse. L'année suivante, Charles-Martel, apprenant que Ratbod et Raginfred se mettaient l'un et l'autre en marche pour envahir de nouveau l'Austrasie, résolut de prévenir leur jonction, s'avança à la rencontre de Ratbod et lui livra bataille. Selon certaines chroniques, il fut défait et mis en fuite; selon d'autres, la journée fut très-sanglante, mais resta indécise, et les deux partis se retirèrent pour réparer leurs pertes par de nouvelles levées. Lorsqu'on rentra en campagne, Charles-Martel eut d'abord le dessous; mais peu de temps après il infligea, sur les bords de la petite rivière d'Amblère, une terrible défaite à ses deux adversaires, qui mirent bas les armes.

Les Frisons se tinrent tranquilles jusqu'en 733, que Poppon, leur duc, successeur de Ratbod, vint ravager les frontières françaises. Charles-Martel passa en Frise l'année suivante, y exerça de cruelles représailles, et força Poppon à demander la paix et à livrer des otages. Mais cela n'empêcha pas le Frison de reprendre bientôt les armes. Charles revint bientôt, sur une flotte, l'attaquer dans ses îles, et lui livra près de la rivière de Bourdin (aujourd'hui Borduen) une bataille où le duc perdit la vie.

Pendant plus de deux siècles la Frise continua à relever des rois francs. Charlemagne y institua des comtes; Louis le Débonnaire la donna à Lothaire, qui la transmit à son fils; Charles le Gros la céda à Godefroi, duc des Normands, en lui faisant épouser Gisla, fille de Lothaire. En 892, Godefroi se révolta, mais il fut vaincu et massacré avec tous ses Normands. La Frise fut alors divisée en plusieurs provinces qui eurent chacune leur chef; mais les rois francs conservèrent sur ces chefs leur suprématie jusqu'en 980, où ils se la laissèrent ravir par les empereurs d'Allemagne.

A partir de cette époque, on voit bien Guillaume Ier, comte de Hollande, combattre à Bouvines dans les rangs des ennemis de Philippe-Auguste; Guillaume III, dit le Bon, s'unir contre les Français à Édouard III, roi d'Angleterre; et Philippe III, duc de Bourgogne, qui s'est emparé de la Hollande, servir encore les Anglais au détriment de la France; néanmoins on peut dire que jusqu'à la seconde moitié du dix-septième siècle il n'y eut point de guerres entre la France et la Hollande. Loin de là : pendant la longue lutte que les Hollandais soutinrent contre l'Espagne, pour recouvrer leur indépendance, plusieurs rois de France leur prêtèrent leur appui. Henri IV et Louis XIII furent constamment leurs alliés et leurs protecteurs. Louis XIV lui-même, en 1665, leur envoya un secours de six mille hommes contre l'évêque de Munster et les Anglais.

Cependant, le 28 janvier 1668, la Hollande signa contre la France, avec l'Empire et l'Angleterre, un traité dit de *la triple alliance*. Louis jura de l'en punir; et à peine eut-il conclu, le 2 mai suivant, la paix d'Aix-la-Chapelle, qu'il songea à exécuter son grand projet de conquérir tous les Pays-Bas, en commençant par la Hollande. Cette petite république dominait sur les mers, mais sur terre rien n'était plus faible. Privée de ses alliés, elle ne pourrait, pensait le roi, résister aux efforts d'une armée française. Son premier soin fut donc de la séparer des puissances qui feraient cause commune avec elle; il s'occupa d'abord à en détacher l'Angleterre, et n'eut aucune peine à engager Charles dans ses desseins. La jeune et attrayante duchesse d'Orléans, sœur de ce prince, alla négocier la honte de son frère. En lui promettant cinq millions et en laissant de l'autre côté du détroit une de ses filles d'honneur, elle

obtint de lui tout ce qu'elle avait mission de demander. Louis XIV soudoya de même l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster. La Suède, sans attaquer la Hollande, devait l'abandonner aussitôt qu'elle la verrait menacée, et moyennant quelques subsides renouer ses anciennes liaisons avec la France. L'Empereur était occupé des séditions de la Hongrie, et l'Espagne, toujours faible, toujours irrésolue, toujours lente, semblait peu à craindre. Tout conspirait donc à la perte des Hollandais.

Mais sur quel prétexte Louis allait-il baser sa déclaration de guerre? A défaut de raison valable, on allégua une médaille où les États-Généraux se vantaient d'avoir affermi les lois, épuré la religion, secouru, défendu, réconcilié les rois, assuré la liberté des mers, pacifié l'Europe. Ils ne se vantaient de rien qu'ils n'eussent réellement fait; d'ailleurs, au premier mot, pour apaiser Louis XIV et conjurer l'orage, ils brisèrent le coin de cette médaille; mais réparations, négociations, prières, rien ne put fléchir le roi, et la guerre fut déclarée au commencement de 1772.

Ces préparatifs de la France étaient immenses. Son armée s'élevait à cent quatre-vingt mille hommes, et recevait de Louvois la plus formidable organisation. Pour la première fois la baïonnette, si terrible entre des mains françaises, fut mise au bout du fusil. « L'infatigable génie de Colbert, dit M. Michelet, avait créé une marine, et la France, obligée naguère d'emprunter des vaisseaux à la Hollande, en comptait cent trente dans ses ports. Cinq arsenaux maritimes avaient été bâtis, Brest, Rochefort, Toulon, Dunkerque, le Havre. Dunkerque est malheureusement ruiné; mais Toulon, mais Brest, avec ses vastes constructions, avec ses montagnes écartées pour faire place aux vaisseaux, témoignent encore de l'effort herculéen que fit alors la France, de l'immortel défi qu'elle porta aux Hollandais pour la domination des mers. »

Aux cent quatre-vingt mille combattants de Louis, à Condé, à Turenne et à Luxembourg qui étaient ses généraux, à Vauban qui devait conduire les siéges, à une artillerie prodigieuse; enfin, à cinquante millions qui garnissaient les caisses militaires et dont une partie était destinée à corrompre les commandants des places, la Hollande n'opposait qu'environ vingt-cinq mille soldats et un général de vingt-deux ans; mais ce général était Guillaume d'Orange, Guillaume qui, dans un corps débile, avait une âme de bronze, et brûlait déjà du feu de l'ambition et de la gloire. Il n'avait encore vu ni siége ni combat; mais l'expérience du métier des armes allait lui venir vite : il employa sur-le-champ, avec toute l'énergie et toute l'habileté possible, les faibles ressources de la république; et s'il succomba d'abord, il sortit enfin victorieux de la lutte.

L'armée à la tête de laquelle Louis XIV ouvrit la campagne, au mois d'avril, se divisait en trois corps, conduits, le premier par Turenne, sous les ordres immédiats du roi, le second par Condé, le troisième par Luxembourg. Chacun d'eux fit de rapides progrès. Quatre villes furent aussitôt prises qu'investies. Burick ouvrit ses portes à Turenne le 3 juin; Vesel au prince de Condé, le 4; Orsol et Rheinberg au roi, le 3 et le 6. Le 12, toutes les places qui bordaient le Rhin et l'Issel s'étaient successivement rendues. Quelques gouverneurs avaient envoyé leurs clefs aussitôt qu'ils avaient vu passer de loin de simples détachements français. La consternation était générale, et toute la Hollande s'attendait à passer sous le joug dès que Louis XIV serait au delà du Rhin. Le prince d'Orange fit établir à la hâte des lignes derrière ce fleuve, mais il ne put les défendre. Des gens du pays indiquèrent à Condé un bras guéable. On tenta aussitôt le passage. Il n'y avait qu'une vingtaine de pas à nager, un rang de chevaux rompait le courant, l'abord était aisé, et la rive défendue seulement par quatre ou cinq cents cavaliers et deux faibles régiments d'infanterie sans canon. L'artillerie française se mit à les foudroyer de flanc, et bientôt, tandis que la maison du roi et l'élite de la cavalerie française passaient sans risque au nombre de quinze mille hommes, les cavaliers ennemis prirent la fuite, et l'infanterie déposa les armes.

Condé eut le poignet fracassé d'une balle; du reste, on ne compta que très-peu de morts et de blessés. L'infanterie passa tranquillement avec le roi sur un pont de bateaux qu'on avait établi un peu plus loin.

La fin de la campagne ne fut plus qu'une suite de succès. Doesbourg, Zutphen, Nonenbourg, Arnheim, Zwoll, Deventer, Nimègue, Coewerden, Bommel, Crèvecœur, Naerden, et plus de trente autres places fortifiées se rendirent presque sans résistance. En moins de trois mois, les provinces d'Utrecht, de Gueldre et d'Over-Issel étaient soumises. Le 12 juillet, quatre cavaliers allant en maraude s'avancèrent jusqu'aux portes de Minden, où sont les écluses qui peuvent inonder le pays, et qui n'est qu'à une lieue d'Amsterdam; aussitôt les magistrats épouvantés vinrent leur présenter leurs clefs. Ils les leur reprirent ensuite, lorsqu'ils virent qu'ils étaient seuls; mais un instant de diligence eût mis Amsterdam dans les mains du roi, et cette capitale prise, c'en était fait de la république.

Dans cet imminent péril, Jean de Witt crut ne pouvoir sauver la patrie qu'en demandant la paix au vainqueur; sincèrement républicain, il craignait l'élévation du prince d'Orange et prévoyait que la durée de la crise le porterait au stathoudérat. Le prince, au contraire, s'opposait vivement à la paix. Les états résolurent malgré lui de la demander; mais il fut nommé stathouder malgré de Witt. Des députés vinrent au camp de Louis implorer sa clémence. Louvois les reçut avec une insultante hauteur. On les obligea à revenir plusieurs fois. Enfin le roi leur fit connaître ses volontés. Il exigeait tout le pays situé au delà du Rhin et un certain nombre de places fortes au sein des provinces hollandaises; une somme de vingt millions; la libre circulation des Français sur tous les canaux et sur toutes les routes de la Hollande, sans jamais payer de droits; le rétablissement de la religion catholique; une ambassade extraordinaire qui, tous les ans, lui apporterait une médaille d'or où il serait gravé que la Hollande tenait sa liberté de lui; enfin, des satisfactions pour le roi d'Angleterre, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster.

Ces conditions parurent intolérables, et l'orgueil du vainqueur inspira aux vaincus le courage du désespoir. Ils résolurent de périr les armes à la main; et tandis que l'exaspération du peuple éclatait contre les de Witt qui avaient conseillé la paix; tandis que ce grand citoyen et son frère périssaient assassinés, tous les cœurs, toutes les espérances se tournaient vers Guillaume. Le jeune stathouder était loin, en effet, de se laisser abattre. Il couvrait d'inondations les passages par où les Français pouvaient pénétrer dans l'intérieur du pays. Ses promptes et secrètes négociations réveillaient de leur assoupissement l'Empereur, l'Empire, le conseil d'Espagne, le gouverneur de la Flandre; il disposait l'Angleterre même à la paix. Enfin Louis XIV était entré en Hollande au mois de mai, et dès le mois de juillet l'Europe se liguait contre lui.

D'autre part, les Hollandais conservaient leur supériorité maritime. Le 7 juin avait eu lieu, près de Sultzbay, entre les flottes réunies de France et d'Angleterre, sous les ordres du comte d'Estrées et du duc d'York, et la flotte hollandaise, commandée par l'amiral Ruyter, un combat dont chaque parti s'était attribué l'avantage, mais qui força les alliés à respecter les côtes de la Hollande, et qui permit à la flotte marchande des Indes d'entrer peu après dans le Texel, et à la république de réparer en partie, avec les richesses de son commerce, les pertes qu'elle venait d'essuyer sur le continent. Enfin les Français commirent une énorme faute: Condé et Turenne voulaient qu'on démantelât la plupart des places hollandaises, Louvois qu'on y mît des garnisons; le roi crut Louvois. On se fia donc aux murailles, on espéra tenir la Hollande en mettant la main sur des pierres, et la Hollande échappa... Vers la fin de juillet, Louis XIV, voyant qu'il n'y avait plus de conquêtes à faire dans un pays inondé, et que la garde même des provinces conquises devenait difficile, s'en retourna à Saint-Germain.

Après son départ, la face des affaires

Digitized by Google

changea vite. Turenne dut marcher sur la Westphalie pour s'opposer aux Impériaux. Le général autrichien Montécuculli et l'électeur de Brandebourg s'avançaient à la tête de 45,000 hommes. Pendant plus de trois mois, ils tentèrent vainement de passer le Rhin, à Coblentz, à Mayence, à Strasbourg et ailleurs; l'habile et vigilant Turenne les empêcha, d'un côté, de secourir les Hollandais, et de l'autre, de faire diversion en Alsace. Mais le gouverneur de Flandre renforça, sans l'aveu de l'Espagne, d'une dizaine de mille hommes, la petite armée du prince d'Orange, qui put alors tenir tête aux Français jusqu'à l'hiver. C'était déjà beaucoup que de balancer la fortune.

Avant d'ouvrir la campagne de 1673, Louis XIV agita par ses négociations les cabinets de tous les princes de l'Europe. Il gagna le duc de Hanovre et l'électeur de Brandebourg; il envoya des agents fomenter les troubles de la Hongrie, et continua à soudoyer le roi d'Angleterre; mais il ne put empêcher que l'Empereur, l'Empire et l'Espagne ne s'alliassent avec les Hollandais. Il avait tellement changé le cours des choses, que ce peuple, son ami naturel, était devenu celui de la maison d'Autriche, et que l'Espagne, l'Espagne elle-même, défendait la Hollande!... Au mois de juin, il alla en personne assiéger Maëstricht, qui capitula au bout de treize jours. La communication des troupes françaises qui opéraient en Hollande avec celles qui opéraient en Allemagne se trouva ainsi assurée; mais Condé ne put percer dans le cœur des provinces hollandaises que couvrait l'inondation; mais le prince d'Orange reprit Naarden, le 14 septembre; mais Bonn se rendit malgré Turenne à Montécuculli, et les Impériaux purent faire leur jonction avec les Hollandais. Il y avait eu cette même année, sans résultats pour l'un ou l'autre parti, trois combats sur mer, le premier le 7 juin, le second le 14, le troisième le 22 août.

Quand s'ouvrit la campagne de 1674, la France se vit réduite à ses propres forces. Le parlement d'Angleterre ne voulant plus que Charles servît d'instrument à la grandeur de la France, l'avait obligé à conclure, le 19 février, la paix avec la Hollande; l'électeur de Cologne, l'évêque de Munster, l'électeur Palatin, s'étaient aussi déclarés pour la république; enfin l'électeur de Brandebourg suivit bientôt leur exemple.

Il fallut évacuer les trois provinces d'Utrecht, de Gueldre et d'Over-Yssel avec autant de célérité qu'on les avait conquises. On rendit 28,000 prisonniers au prix d'un écu par soldat, et l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis, monument de la conquête, s'achevait à peine, que cette conquête était déjà abandonnée. Louis, cependant, était toujours redoutable. Il improvisa quatre armées, et tandis que la première allait, sous les ordres de Turenne, tenir les Impériaux en échec et incendier le Palatinat, la seconde protéger le Roussillon, la troisième, qu'il dirigeait en personne, conquérir de nouveau la Franche-Comté, il envoya le prince de Condé combattre les Hollandais, à la tête de la quatrième. Mais le prince d'Orange eut dès lors, jusqu'à la conclusion de la paix en 1678, le bonheur de maintenir le théâtre de la guerre hors de son pays. Il pénétra en Flandre avec près de 80,000 combattants, fit de rapides progrès, et alla mettre le siége devant Charleroi. Condé, qui n'avait que 45,000 hommes, résolut néanmoins de troubler cette opération, et attaqua le 11 août, près du village de Senef, l'avant-garde des ennemis. Après l'avoir battue, il se jeta sur le gros de leur armée. Alors, sur une étendue de deux lieues, s'engagea une action générale qui dura douze heures. Il y eut de part et d'autre 8,000 morts et 3,000 prisonniers; aussi la victoire demeura-t-elle indécise. L'occupation du champ de bataille par les Français leur donna seule le droit de s'attribuer l'avantage.

Le prince d'Orange, de son côté, pour qu'on crût qu'il avait été vainqueur, alla, peu de jours après, assiéger Oudenarde; mais Condé prouva qu'il n'avait pas été vaincu, en le forçant d'en lever le siége. Toutefois, les alliés terminèrent la campagne par la prise de Grave et de Dinant.

Sur mer, l'amiral Tromp, qui avait opéré une descente à Belle-Isle, près

Digitized by Google

des côtes de Bretagne, fut forcé, le 28 juin, de se rembarquer précipitamment à l'approche d'une escadre commandée par M. de Coëtlegon. L'amiral Ruyter, qui était descendu près du fort Royal, à la Martinique, fut aussi contraint de se rembarquer après avoir perdu 1,200 hommes.

Le 27 mars de l'année suivante, le comte d'Estrades mit une garnison française dans la citadelle de Liége, dont voulaient s'emparer les Impériaux, pour faciliter aux Hollandais le siége de Maëstricht. Louis XIV, qui était venu à l'armée, reprit Dinant le 27 mai. Il avait sous ses ordres le maréchal de Créqui. Hul se rendit le 6 juin au marquis de Rochefort, et Limbourg, le 11, au duc d'Enghien. Mais le 11 août, Créqui, voulant secourir Trèves qu'assiégeait un corps de 20,000 Allemands, fut complétement battu à Consarbruck. Après cette défaite, il entra lui quatrième dans Trèves; mais cette place capitula le 8 septembre. Le stathouder s'était emparé de Binch dans les premiers jours du mois. On voit qu'en Flandre la fortune ne s'était décidée ouvertement pour aucun des deux partis. Il en fut de même sur le Rhin, malgré la mort de Turenne. Aussi vit-on, vers la fin de la campagne, des conférences pour la paix s'ouvrir à Nimègue.

Malgré ces négociations, la guerre continua en 1676 avec vigueur. Louis XIV vint encore à l'armée, et sa première opération fut de faire sauter la citadelle de Liége. Le 26 avril, il prit la ville de Condé; Monsieur entra, le 11 mai, dans Bouchain; et, le 31 juillet, le maréchal d'Humières reçut la capitulation d'Aire.

Cependant le prince d'Orange assiégeait Maëstricht. Le 27 août, après quarante jours de tranchée, pendant lesquels un grand nombre de combats avaient eu lieu entre les assiégeants et la garnison, l'approche du maréchal de Schomberg le força de lever le siége, et les bâtiments de transport où ce prince s'était hâté de charger son artillerie, ses munitions et ses vivres, tombèrent au pouvoir du duc de Villeroi et du comte de Montal, qui les firent remonter la Meuse et ramener dans Maëstricht.

Les opérations maritimes de la France furent cette année-là des plus glorieuses. Vers la fin de 1675, Louis XIV avait envoyé le chef d'escadre Duquesne porter des secours aux Messinois révoltés contre l'Espagne. Ruyter voulut s'y opposer; Duquesne le battit le 8 janvier 1676 en vue des côtes de la Sicile, et Messine fut secourue. La flotte hollandaise avait été tellement maltraitée, que Ruyter ne songeait plus qu'à regagner les ports de la Hollande, lorsqu'il reçut l'ordre de continuer à tenir la mer. Le 22 avril, eut lieu entre les mêmes adversaires un nouveau combat, où les alliés, encore vaincus, perdirent 12 vaisseaux, 6 galères, 7,000 hommes, et, ce qui valait mieux que tout cela, Ruyter. Le 21 juin, le maréchal de Vivonne acheva dans la Méditerranée la destruction des débris de la flotte ennemie; enfin, le 22 décembre, sur les côtes de l'Amérique méridionale, le comte d'Estrées reprit aux Hollandais l'île et le fort de Cayenne, dont ils s'étaient emparés six mois auparavant.

Néanmoins, les négociations de Nimègue n'avançaient point. Louis XIV revint en Flandre dès le mois de février 1677, et par sa présence imprima une telle activité aux travaux du siége de Valenciennes, déjà commencés par le maréchal de Luxembourg, que la place capitula le 17 mars. La ville de Cambray, assiégée ensuite, se rendit le 5 avril, et la citadelle ne tint que dix jours de plus. Dans le même temps, Monsieur assiégeait Saint-Omer. Le prince d'Orange, qui tenta de secourir la place, perdit, le 11 avril, la bataille de Cassel, et une semaine après, Saint-Omer ouvrit ses portes. Le stathouder alla alors investir Charleroi; mais il fut obligé, le 4 août, de renoncer à cette entreprise, et ainsi se termina la campagne.

Louis XIV ouvrit encore celle de 1678 avant la fin de l'hiver. Il fit d'abord investir Charleroi, Namur, Luxembourg, puis, passant des bords de la Moselle à ceux de l'Escaut, il s'empara de Gand le 10 mars, d'Ypres le 25. La ville et le château de Leure, à quatre lieues de Louvain, capitulèrent le 4 mai. Le 2 juin, la guerre languissant, le roi retourna à Saint-Germain, et le 10 août,

les envoyés signèrent à Nimègue, avec la Hollande, un traité de paix dont le principal article était la restitution de Maëstricht. Le 14, c'est-à-dire, quatre jours après l'échange des signatures, le prince d'Orange, feignant de ne rien savoir, attaqua le maréchal de Luxembourg à Saint-Denys, près Mons; mais cette mauvaise foi ne servit qu'à enflammer le courage de nos troupes. Le combat fut sanglant, opiniâtre, et la victoire se déclara pour nous.

En 1686, lorsque les principales puissances de l'Europe formèrent à Augsbourg une nouvelle ligue contre Louis XIV, les Hollandais s'empressèrent d'y accéder. Puis, de 1688 à 1697, de 1702 à 1713, de 1740 à 1748, la France les retrouva encore au nombre de ses ennemis; mais les guerres que ces trois périodes embrassent sont celles de la SUCCESSION D'ANGLETERRE, de la SUCCESSION D'ESPAGNE et de la SUCCESSION D'AUTRICHE, auxquelles nous avons consacré des articles spéciaux, et nous y renvoyons.

Passons aux guerres de la révolution.

Dumouriez avait, dans les trois derniers mois de l'année 1792, conquis la Belgique, traversé la Meuse, poussé ses avant-postes jusqu'à la Roër, puis, manquant d'audace, s'était arrêté là, au lieu de poursuivre les Impériaux jusqu'au Rhin. Il comprit bientôt que c'était une faute, car, dès le mois de février 1793, les ennemis se disposèrent à reprendre l'offensive. Alors, pour leur tenir tête malgré sa faiblesse numérique, il conçut un projet hardi, dont la réussite eût appuyé son flanc gauche et fait diversion sur la droite des ennemis: c'était de révolutionner la Hollande et d'y restituer au peuple l'autorité souveraine dont les armées de la Prusse avaient investi le stathouder. Ses cadres comptaient un effectif d'environ 80,000 hommes. Il en laissa 60,000 aux généraux Valence et Miranda, ses lieutenants, ordonna au premier de tenir Liége et Namur, au second d'assiéger vivement Maëstricht, et lui-même, avec le reste, fit irruption dans le Brabant hollandais. « Cette province, comprise entre l'Escaut et la Meuse, est couverte de places fortes qui forment, avec les nombreux cours d'eau dont elle est sillonnée, la principale défense du pays. Dumouriez les attaqua toutes à la fois. Elles étaient pourvues de garnisons capables de résister aux détachements qui se présentaient devant leurs portes; mais la population, excitée par un comité insurrecteur réuni à Anvers, était partout menaçante, et les gouverneurs, trompés sur le nombre des assaillants, que le général français eut l'adresse de dissimuler, se rendirent pour la plupart au premier coup de canon. Breda, Gertruydenberg, le fort de Klundert, capitulent. Williemstadt et Berg-op-Zoom ne promettent pas une résistance plus longue, et déjà nos braves préparent une flottille pour passer la basse Meuse et pénétrer au cœur de la Hollande, lorsque, dans les premiers jours de mars, on apprend que les Impériaux viennent de rouvrir victorieusement les hostilités(*). » Vainement Dumouriez envoya-t-il à ses lieutenants les instructions les plus propres à tenir Cobourg en échec, ils ne surent pas les suivre, et le découragement, la désertion même, se mirent dans les rangs de leurs soldats. La présence seule du général en chef pouvait y rétablir la confiance; mais Dumouriez, qui espérait obtenir pour lui-même un résultat plus avantageux en suivant une autre ligne de conduite, quoique à la veille de réussir dans ses projets contre la Hollande, n'hésita point à les abandonner.

La Belgique, que la France avait perdue en 1793, était reconquise à la fin de juillet 1794. Jourdan, d'une part, avait obligé Clairfayt à repasser la Meuse; Pichegru, de l'autre, tenait le prince d'Orange et le duc d'York acculés aux frontières de la Hollande; mais, au lieu de poursuivre sur-le-champ leurs avantages, les deux généraux français passèrent tout le mois d'août dans une inaction impardonnable. Lorsqu'ils reprirent enfin l'offensive, dans les premiers jours de septembre, Pichegru (nous n'avons pas ici à nous occuper de Jourdan), Pichegru, dont les troupes tenaient Bruges, Gand, Anvers, Malines, se porta d'abord sur Turnhout, et

(*) Tableau des guerres de la révolution et de l'empire, p. 21.

l'effet de cette simple marche fut de séparer ses deux adversaires. Le prince d'Orange, ne songeant plus qu'à couvrir la Hollande, alla établir son quartier général à Gorcum; le duc d'York, pour coopérer à la défense de la Meuse, projetée par les Impériaux, prit position à Bois-le-Duc, et s'étendit entre la Dommel et l'Aa, espérant pouvoir par Ruremonde se lier avec Clairfayt. Les Hollandais se résignant à la défensive, une division française parut suffisante pour les contenir, et le reste de l'armée du Nord marcha contre les Anglais. Battu le 14 à Boxtel, et le 25 sur les bords de l'Aa, et ainsi coupé de Ruremonde, York se vit obligé de prendre la route de Grave, et ne se crut en sûreté que sur les hauteurs de Mook, au delà de la Meuse, à 15 lieues de l'extrême gauche des Impériaux.

Il n'y avait plus qu'à enlever Bois-le-Duc pour le séparer tout à fait du prince d'Orange. Pichegru, voyant cette place livrée à elle-même, l'investit le 23, et pour empêcher les Hollandais de déboucher par l'île de Bommel, il prit ou cerna les forts d'Orthen, de Saint-André, de Crèvecœur, d'Empel et d'Heusden. Les divisions Bonneau et Moreau ayant, d'un autre côté, paralysé l'armée anglaise, le gouverneur, perdant espoir d'être secouru, capitula le 9 octobre. Dès lors Pichegru songe à franchir la Meuse. Il ne laisse derrière lui que les troupes strictement nécessaires pour tenir Grave en échec, et, avec 40,000 hommes, passe le fleuve près de Tefelen. Le passage, retardé par suite du mauvais état des chemins, s'effectua le 18, sans obstacle de la part des ennemis; car le duc d'York s'était replié sous le canon de Nimègue. Mais, pour atteindre cette ville, les Français avaient encore à traverser le canal d'Oude-Watering, qui joint le Waal à la Meuse, d'Appeltern à Druten, et huit à dix mille Anglais étaient postés derrière cette ligne. Le 19, Pichegru en ordonne l'attaque. Nos soldats s'approchent résolûment du canal, s'y précipitent sans s'inquiéter de sa profondeur, et malgré les boulets gravissent la berge opposée. Les Anglais fuient devant eux. Après ce combat, le duc d'York, saisi d'épouvante, ne laisse dans Nimègue que son lieutenant Walmoden avec vingt bataillons ou escadrons, fait rétrograder le gros de ses forces entre le Waal et le Leck, et porte son quartier général à Arnhem.

Sur ces entrefaites, Pichegru, malade, est obligé de gagner Bruxelles; mais les opérations de l'armée française n'en sont pas ralenties. Moreau quitte le siége de Vanloo, qu'il a investi dès le 8 octobre, et qui doit capituler le surlendemain de son départ; il vient prendre le commandement en chef, et s'avance aussitôt contre Nimègue. A son approche, Walmoden s'en éloigne pour remonter le Rhin et aller au-devant d'un secours de 20,000 hommes que Clairfayt lui envoie. Moreau le suit, et pour l'empêcher de revenir sur ses pas, se poste au fort de Schenck. Vandamme, d'un autre côté, marche par Clèves pour tenir tête aux Impériaux qui débouchent par Wesel, rencontre leur avant-garde à Baserich, la culbute, et la rejette sur le corps de bataille, qu'elle entraîne au delà du Rhin. Alors Walmoden lui-même franchit le fleuve, et nos troupes vont sans inquiétude se livrer au siége de Nimègue. Investie le 27, la place ouvre ses portes le 9 du mois suivant.

Ce nouveau succès de nos armes plongea le duc d'York dans un tel désespoir, qu'il remit à Walmoden le commandement suprême, et s'embarqua pour l'Angleterre. D'ailleurs, la campagne de 1794 n'était-elle pas finie? L'armée du Nord, appuyée aux grands cours d'eau qui forment la barrière de la Hollande, ne devait-elle pas être mise en quartiers d'hiver? Ses généraux le demandaient à grands cris, et les fatigues qu'elle avait essuyées, les maladies qui la dévoraient, la rigueur de la saison, l'insalubrité du sol, le manque de vêtements et de chaussures, tout en faisait une loi; mais les commissaires de la Convention, habitués au dévouement et à la patience de nos soldats, ne leur permirent pas de relâche avant la complète exécution des ordres du comité de salut public. L'ordre fut donné de marcher en avant. Pour dominer le cours du Waal, on n'avait plus qu'à enlever l'île de Bommel. On le tenta le 12 décembre; mais l'entreprise échoua.

Cette circonstance amollit enfin l'in-

flexibilité des commissaires ; mais le repos tant désiré ne dura que peu de jours. Bientôt le froid augmente, les cours d'eau gèlent, et la glace devient assez forte pour permettre à nos troupes de les franchir. Pichegru, de retour au quartier général, en profite pour chercher de nouveau à s'emparer de l'île. On y pénètre le 27 par Saint-André, Empel et Crèvecœur. L'ennemi, facilement dispersé, se réfugie à Gorcum et Buron ; on le poursuit au delà du Waal, mais la glace est trop faible pour porter l'artillerie, et nos avant-gardes doivent se replier. Néanmoins, une brigade traverse l'île dans toute sa longueur, et va, par Texheede, tomber à revers sur les lignes de Breda qu'on attaque de front par Hudenbosch. On les rompt le 29, on les repousse dans Williemstad et Gertruydemberg, et le même jour, Grave, bloqué depuis deux mois, ouvre enfin ses portes.

Walmoden rétrogradait déjà. Rappelé par les Hollandais, il revient sur la Linge, et essaye d'en défendre le passage ; un renfort d'Impériaux l'appuie en s'établissant sur le canal de Panerden ; mais l'armée du Nord est aussi renforcée par deux divisions que lui envoie Jourdan, et l'intensité du froid la met à même de tenter une attaque générale. Le centre, poussant d'abord à Thiel, fait plier toute la ligne ennemie ; cependant elle se reforme derrière le Leck. Walmoden la ramène sur ses pas ; mais elle se heurte partout aux colonnes de Pichegru, qui ont franchi le Waal à Thiel, à Parden, à Kokerdum. Ce dernier mouvement disloque les coalisés ; les Impériaux regagnent Wesel ; Walmoden franchit l'Yssel à Dewinter, pour atteindre le Hanovre, et les troupes hollandaises se replient sur la Haye.

Notre droite prend alors position à Arnhem et sur le canal de Panerden ; Moreau se détache pour suivre Walmoden, et Pichegru entre triomphant dans Amsterdam, où éclate une révolution. Bientôt la Zélande et les places du Brabant, Rotterdam, la Haye, reçoivent les troupes françaises. Un nouveau prodige signale ensuite une campagne déjà si merveilleuse : Pichegru avait envoyé dans la Nord-Hollande des détachements de cavalerie et d'artillerie légère, avec ordre de traverser le Texel, de s'approcher des vaisseaux de guerre hollandais qu'il savait y être à l'ancre, et de s'en emparer. C'était la première fois qu'on parlait de prendre une flotte avec de la cavalerie ; néanmoins cette manœuvre réussit à souhait. Nos cavaliers traversèrent au galop les plaines de glaces, arrivèrent auprès des navires, les sommèrent de se rendre, et firent sans combat l'armée navale prisonnière.

Les Anglais, qui occupaient encore les provinces d'Over-Yssel, de Groningue et de Frise, furent contraints de les évacuer successivement ; et dans les derniers jours de février 1795, les Français se trouvèrent en paisible possession de la Hollande : ils voulurent bien lui laisser son indépendance ; par gratitude, elle organisa un gouvernement sur le modèle de celui de la France, et le 16 mai, la république batave signa un traité d'alliance offensive et défensive avec la république française. La Hollande nous cédait les différentes forteresses dont nous voulions nous faire une barrière sur la Meuse, et nous lui donnions 36,000 hommes de troupes pour la soutenir en cas que le prince d'Orange, alors réfugié en Angleterre, conspirât contre sa liberté.

Moins généreux que ne l'avait été la Convention, l'empereur, en 1806, forma de la Hollande un royaume qu'il donna à son frère Louis ; puis, en 1810, il l'incorpora à la France. En 1814, lors de nos désastres, elle nous fut enlevée ainsi que la Belgique, et de la réunion de ces deux contrées sous un même sceptre naquit le nouveau royaume des Pays-Bas.

Par suite de la révolution du mois d'août 1830, qui a séparé la Belgique de la Hollande, les Français se sont, vers la fin de 1832, retrouvés un instant, au profit des Belges, en guerre avec les Hollandais. Nous voulons parler de l'expédition d'Anvers. (Voyez ce mot, tome Ier, page 267.)

HOLLANDE (relations de la France avec la). Suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ce fut après que les Francs eurent été chassés de la Batavie par l'empereur Constance, que cette contrée prit le nom de Frise, dénomi-

nation sous laquelle elle est désignée dans nos anciens historiens. Deux chefs frisons, Algise et Ratbod, furent longtemps en guerre avec les rois francs. Le premier accueillit, en 677, saint Wilfrid, évêque d'York, chassé de son siége, et refusa de le livrer à Ébroïn. Son successeur, Radbod, essaya de secouer le joug des Francs, auxquels les Frisons, disent les annales de Metz, avaient été soumis autrefois. Cette tentative n'eut aucun succès. La seconde ou la troisième année de l'administration de Pepin d'Héristal, l'assemblée générale des Francs décréta une expédition contre Radbod, qui fut vaincu sur les côtes de la mer du Nord. Les vainqueurs ravagèrent la Frise, où ils firent un immense butin. La soumission du Frison ne fut pas de longue durée; Radbod, dont les États s'étendaient jusqu'au Rhin et même jusqu'à la Meuse, fit sur les terres des Francs une irruption dont Pepin se vengea par une grande victoire remportée devant Duerstal (*Dorestadium*) en Gueldre. Le territoire des Frisons fut ravagé pendant plusieurs années, jusqu'au moment où ceux-ci ayant imploré la paix, Pepin fit épouser à Grimoald, son fils, Theusinde, fille du duc Radbod. Les missionnaires, après cette paix, se répandirent dans la Frise. Radbod, toutefois, fut loin d'avoir renoncé à ses idées d'indépendance, et il saisit avec empressement l'occasion de s'allier aux Neustriens contre Charles-Martel. Celui-ci marcha à la rencontre des Frisons et leur livra bataille en 716; mais il fut défait, et laissa sur le champ de bataille l'élite de ses troupes. Le vainqueur fit ensuite sa jonction devant Cologne avec l'armée neustrienne. Les deux armées réunies dévastèrent l'Austrasie, et ne se retirèrent qu'après avoir contraint Plectrude d'acheter leur retraite au poids de l'or. A la suite de cette victoire, les chrétiens furent chassés de la Frise, et toutes les églises détruites. Radbod étant mort en 719, les armes franques ne tardèrent pas à reprendre le dessus. Charles-Martel dirigea contre Poppon, successeur de Radbod, plusieurs expéditions, tantôt par terre, tantôt par mer, battit leurs armées, les poursuivit dans leurs îles, brûla leurs temples, et finit par leur livrer, en 736, une bataille décisive où leur chef périt en combattant. Adgile, frère de Poppon, et Gondebaud, successeur d'Adgile, se liguèrent en vain avec les Saxons pour secouer le joug de la France; Pepin le Bref et Carloman remportèrent sur les confédérés une victoire si complète, que de longtemps les Frisons ne purent s'en relever. En même temps, les missionnaires achevèrent l'œuvre commencée par les armes, et enfin le pays se trouva à la fois pacifié et converti. Charlemagne fut le premier monarque franc qui donna des comtes à la Frise. Ces comtes étaient distribués par canton et subordonnés à un duc. La Frise, comprise dans la portion de l'empire que Louis le Débonnaire accorda en 839 à Lothaire, fut, en 855, cédée par celui-ci à son fils, nommé Lothaire comme lui, pour qu'il la défendit contre les incursions des Normands (*). En 882, Charles le Gros ayant fait une paix honteuse avec le chef normand Godefroi, lui accorda une partie de la Frise; mais cette contrée rentra, trois ans plus tard, sous la domination franque, lorsque Godefroi et ses compagnons eurent été massacrés.

Depuis cette époque jusqu'à la seconde moitié du dixième siècle, la Frise dépendit du royaume de France; mais, à partir de 980 au plus tard, elle commença à relever de l'Empire; le nom de Hollande se trouve, pour la première fois, dans un diplôme donné en 1064 par l'empereur Henri IV.

Ce fut à l'occasion de la guerre civile qui s'éleva entre Robert le Frison, comte de Frise, et son frère Baudouin VI, comte de Flandre, que s'établirent les premières relations entre la France capétienne et la Hollande. Baudouin VI ayant péri dans une bataille, sa veuve Richilde et son jeune fils Arnolphe vinrent implorer le secours de Philippe Ier, qui, immédiatement, sans se donner beaucoup de peine pour rassembler une armée, se mit en marche vers la Flandre, se figurant qu'un comte de Hollande n'oserait jamais tenir la campagne con-

(*) Les Frisons, comme les Normands, ravagèrent à plusieurs reprises les côtes de la Gaule, notamment la Bretagne.

tre un roi de France. Nous avons raconté ailleurs cette campagne où Philippe perdit la bataille de Cassel (20 février 1070). (Voy. CASSEL et FLANDRE.) Un mariage termina la guerre : le roi de France épousa Berthe de Hollande, fille du comte Florent Ier et belle-fille de Robert le Frison.

Pendant près d'un siècle et demi les deux pays semblèrent rester complétement étrangers l'un à l'autre; cependant, en 1213, le comte Guillaume Ier se joignit à la ligue formée contre Philippe-Auguste et rompue par la victoire de Bouvines; mais il abandonna ensuite le parti de l'empereur Otton pour celui de son rival Frédéric, ce qui l'amena à faire alliance avec la France; et même, en 1216, il amena trente-six chevaliers à Louis de France, quand celui-ci passa le détroit pour renverser Jean sans Terre.

Les démêlés sans cesse renaissants de la Flandre et de la Hollande nécessitèrent plus d'une fois l'intervention de la France. Ainsi Marguerite, comtesse de Flandre, battue le 4 juillet 1253, à West-Kappel, implora le secours de la France, et, pour l'obtenir, céda le Hainaut à Charles d'Anjou. Ce prince, qui débuta par quelques succès, fut forcé, en 1254, par Guillaume II de Hollande, de s'enfermer dans Valenciennes, et saint Louis, à la prière de Marguerite, se rendit lui-même à Gand pour essayer de rétablir la paix. Mais ses efforts ne furent couronnés de succès qu'après la mort de Guillaume, arrivée en 1256.

Pendant la minorité de Jean Ier, fils du comte Florent, la Hollande fut gouvernée par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, prince dévoué à la France. Jean étant mort, son tuteur lui succéda en 1299, et ce fut avec l'aide d'une armée française qu'il put se maintenir dans son comté contre l'empereur Albert. Il eut encore recours à la France, lorsque le comte Gui, régent de Flandre, s'empara de la Zélande. Une flotte française battit les Flamands devant Zirickzée, pendant que leur armée de terre était défaite (1304) à Mons-en-Puelle. (Voyez FLANDRE.)

L'influence française se soutint en Hollande jusque vers la fin du règne de Guillaume III, successeur de Jean d'Avesnes. Ce prince vint en 1305 à Paris épouser la princesse Jeanne, fille de Charles de France, comte de Valois; et ce fut grâce à la médiation de la France qu'à la mi-carême de l'année 1322, fut signé dans la même ville le traité qui termina les longues guerres de la Flandre et de la Hollande. En 1328, Guillaume combattit vaillamment pour la France à la seconde bataille de Cassel, et plus tard il se rendit médiateur entre le duc de Brabant et Philippe de Valois, irrité contre ce dernier, qui avait accueilli dans ses États Robert d'Artois. Mais en 1334, le roi de France ayant empêché le mariage d'une des filles du comte de Hollande avec le duc de Brabant, Guillaume s'allia avec Édouard III d'Angleterre. Son fils, Guillaume IV, continua la politique de son père; mais à partir de cette époque jusque dans la seconde moitié du seizième siècle, la France et la Hollande restèrent complétement étrangères l'une à l'autre. Leurs relations se renouèrent lorsque commença l'insurrection des Pays-Bas contre la maison d'Autriche.

Les réformés, dans leur lutte contre le catholicisme, se prêtaient mutuellement secours; aussi la cause des insurgés excita-t-elle en France une vive sympathie. Les hostilités ayant éclaté en 1568, des protestants français commandés par Cocqueville se rassemblèrent en Picardie au nombre d'environ six cents arquebusiers et deux cents cavaliers. Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, s'en plaignit à Charles IX; aussitôt on envoya en Picardie le maréchal de Cossé, et Cocqueville, qui s'était renfermé dans Saint-Valery, fut pris et mis à mort, ainsi que la plupart des aventuriers qui se trouvaient avec lui. Une tentative faite par le prince d'Orange n'eut guère un meilleur succès; ce prince se vit obligé de licencier son armée et de se retirer avec une partie de sa cavalerie en France, où il rejoignit à Soissons le prince de Condé. Cependant quelques années plus tard, le roi de France songea à profiter des troubles des Pays-Bas. Le prince d'Orange et Louis de Nassau, son frère, lui ayant fait espérer la souveraineté de ces contrées, il leur envoya à différentes reprises de l'argent pour

les aider à lever des troupes. En 1571, il avança des sommes considérables à Coligny et à Louis de Nassau pour former en Normandie un rassemblement de protestants, à la tête duquel devaient se mettre Genlis, la Noue et Guitry. D'autres troupes se rassemblèrent en même temps à Brouage et à Bordeaux, sous les ordres du baron de la Garde; elles devaient s'embarquer pour attaquer les galions d'Espagne à leur retour d'Amérique; mais ces préparatifs n'eurent d'autre résultat que d'opérer une diversion en faveur du prince d'Orange.

La Noue, après s'être emparé de la ville de Valenciennes, faisait le siége de la citadelle, lorsqu'il se vit obligé d'accourir au secours de Louis de Nassau, enfermé dans Mons, qu'il avait surpris le 24 mai 1572, avec des troupes amenées en grande partie de Paris. Pendant que l'armée espagnole était occupée de ce côté, la plupart des villes du nord de la Hollande, la Gueldre, l'Over-Yssel, secouèrent le joug espagnol. En même temps Genlis s'avança avec les cinq mille huguenots qu'il avait sur la frontière de la Picardie et de la Champagne, pour délivrer Louis de Nassau. Mais Charles IX, avant son départ, s'était informé soigneusement de la route qu'il devait suivre et en avait instruit le duc d'Albe, qui, à la tête de toute son armée, enveloppa les huguenots, le 11 juillet, près de Saint-Guilain. Après une héroïque résistance, ceux-ci succombèrent. Douze cents d'entre eux restèrent sur le champ de bataille; un grand nombre fut fait prisonnier et livré à l'Inquisition. Genlis, tombé au pouvoir du vainqueur, fut étranglé dans son lit. Ce désastre, suivi bientôt du massacre de la Saint-Barthélemy, porta un rude coup à la cause des insurgés des Pays-Bas; néanmoins l'année suivante on vit se renouveler la politique contradictoire déjà suivie par François Ier, qui s'alliait aux protestants de l'Allemagne, tandis qu'il faisait brûler leurs coreligionnaires à Paris. Catherine, pour rapprocher de la France le duc d'Alençon, élu roi de Pologne, conçut le projet de le mettre à la tête des insurgés de la Hollande. Ce prince devait profiter de la sympathie que les évangéliques de son nouveau royaume témoignaient aux huguenots, pour armer et équiper, avec leur concours et celui de la France, une flotte à Dantzick, et la conduire dans les ports de Hollande. Le roi de Danemark avait promis son appui, et le comte de Retz fut envoyé avec de l'argent en Allemagne pour lever des troupes, tandis que Schomberg alla trouver le prince d'Orange, et conclut avec lui un traité dont les bases avaient été convenues avec Louis de Nassau; enfin le roi de Pologne fut élu chef pour les guerres de Flandre contre le roi d'Espagne; mais la mort de Charles IX arrêta l'exécution de ces projets.

Il était temps cependant que la France intervînt, car la campagne de 1573 avait été funeste pour le prince d'Orange. L'année suivante, son frère, Louis de Nassau, s'avança par la Gueldre avec une armée de sept mille fantassins et de quatre mille cavaliers qu'il avait levés avec l'argent de Charles IX, et à laquelle beaucoup de protestants français s'étaient joints. La souveraineté des comtés de Hollande et de Zéelande avait été promise au roi de France pour l'indemniser de ses avances. Malheureusement cette armée fut défaite à Mooches le 14 avril, et Louis de Nassau périt lui-même dans la mêlée. Malgré ce désastre, l'habileté du prince d'Orange et l'énergie des populations sauvèrent la cause du protestantisme. Les Flamands catholiques s'unirent d'ailleurs aux Hollandais et implorèrent le secours des puissances étrangères. Ils s'adressèrent à la reine d'Angleterre et au frère de Henri III, à Monsieur, duc d'Anjou (Voyez FRANÇOIS *de France*), et entamèrent leur négociation avec ce dernier par le moyen de Mondoucet, qui, après avoir été ministre de France dans les Pays-Bas, était revenu à Paris, chargé par beaucoup de seigneurs et de communautés d'invoquer la protection du roi. « Mondoucet, dit Marguerite de Valois dans ses Mémoires, voyant que le roi méprisoit ses avis, ne lui en parla plus, et s'adressa à mon frère, qui, ayant un vrai naturel de prince, n'aimoit qu'à entreprendre choses grandes et hasardeuses, étant plus né à conquérir qu'à conserver; lequel embrasse soudain

cette entreprise, qui lui plaît d'autant plus qu'il voit qu'il ne fait rien d'injuste, voulant seulement r'acquérir à la France ce qui lui étoit usurpé par l'Espagnol. »

« Quoique Henri III craignît que l'entreprise de son frère ne le brouillât avec Philippe II, il languissait de le voir sortir de France, pour être délivré des esprits remuants qui le dirigeaient, des aventuriers qu'il avait engagés sous ses drapeaux, pour soulager ses sujets de leurs pillages, et plus encore pour éloigner un rival dont il se méfiait. La petite armée du duc d'Anjou (6,000 hommes de pied et 1,000 chevaux) traversa sans obstacle une partie de la France, et arriva sur les frontières du Hainaut. Le duc lui-même partit de Verneuil, le 7 juillet (1578), à minuit, avec Bussy, la Rocheguyon, et un petit nombre d'officiers, pour rejoindre ses troupes. Au commencement d'août, il fut reçu dans Mons. Alors il publia un manifeste, par lequel il déclarait qu'il n'avait pu résister aux instances des habitants des Pays-Bas, autrefois sujets de la France, qui le suppliaient de les délivrer de la tyrannie des Espagnols; qu'il s'y était déterminé malgré la résistance de la reine sa mère, et les remontrances des principaux seigneurs du royaume; mais qu'il prenait le ciel à témoin que ni l'avarice, ni l'ambition, ni l'envie de profiter des dépouilles d'un prince voisin ne l'avaient engagé dans cette entreprise, à laquelle il n'avait été déterminé que par le sentiment du devoir et de la compassion. Ce manifeste fut suivi par un traité que Bussy négocia et signa à Anvers, le 13 août, traité par lequel le duc d'Anjou était proclamé protecteur de la liberté belge. Il s'engageait à entretenir pendant trois mois, à ses frais, 10,000 fantassins et 2,000 chevaux pour la défense des États. Ceux-ci promettaient de lui livrer pour places de sûreté les forteresses de Bavay, du Quesnoy, et de Landrecies, et ils lui cédaient toutes les conquêtes qu'il pourrait faire à droite de la Meuse; celles qu'il ferait à la gauche de cette rivière devaient leur être restituées. Ils promettaient, s'ils venaient à rompre sans retour avec le roi d'Espagne, de préférer le duc à tout autre pour être leur souverain; enfin ils consentaient à ce que les ordres fussent donnés en son nom, quand il serait présent à l'armée; mais quant à la police et au gouvernement du pays « le duc, « était-il dit dans le traité, sera content « de ne point s'y entremettre (*). »

Mais la discorde éclata bientôt entre les insurgés des Pays-Bas. Les catholiques des provinces wallonnes, jaloux de l'influence toujours croissante des protestants de Flandre et de Brabant, refusèrent de livrer au duc d'Anjou les trois villes qui lui avaient été promises comme places de sûreté, et se rapprochèrent des Espagnols. Le prince français s'empara de Binch en Hainaut, le 7 octobre; il prit ensuite Maubeuge; mais après avoir vainement négocié pour se mettre en possession de Landrecies et du Quesnoy, il licencia son armée et ne tarda pas à rentrer en France (1573).

Après son départ, les affaires des Pays-Bas ne firent qu'empirer, malgré la célèbre *Union d'Utrecht*, conclue au mois de janvier 1579, entre les cinq provinces de Gueldre et Zutphen, de Hollande, de Zeelande, d'Utrecht, de Frise et des Ommelandes. Maëstricht avait été prise d'assaut par les Espagnols, et la population entièrement exterminée. Le brave la Noue, qui était arrivé en Flandre au mois de juin 1578, accompagné d'un grand nombre d'officiers protestants, se laissa surprendre, le 10 mai 1580, à Engelmunster, et fut fait prisonnier. Les États, découragés, se tournèrent alors de nouveau vers le duc d'Anjou. Un décret qu'ils rendirent le 20 juin 1580 lui déféra le commandement général de toutes les forces des Provinces-Unies; le 12 août, un nouveau décret chargea une députation d'aller lui offrir la souveraineté des provinces qui avaient signé l'union d'Utrecht; enfin le traité fut signé le 19 septembre. Aussitôt le duc d'Anjou, pour se former une armée, supplia son frère de terminer la guerre civile, et Henri III, dans le triple but de susciter des embarras à Philippe II, de se débarrasser de son frère, et d'éloigner du royaume des bandes de soldats pillards,

(*) De Sismondi, Histoire des Français, t. XIX, p. 493 et suiv.

assez semblables à celles que du Guesclin avait emmenées en Espagne, signa la paix de Fleix, le 26 novembre 1580.

Le duc d'Anjou fit alors ses apprêts pour la guerre de Flandre. Philippe II en fut très-irrité; mais Henri III lui déclara que cette entreprise était toute personnelle à son frère, et qu'il faisait tous ses efforts pour l'en détourner.

Nous avons raconté ailleurs (voyez FLANDRE, p. 126) comment le jeune duc finit par s'attirer la haine des insurgés, et comment, dans leur découragement, ils allaient de nouveau le reconnaître pour souverain, lorsqu'il mourut, en 1584. Peu après, le prince d'Orange fut assassiné, et la mort de ce grand homme entraîna, pour les Provinces-Unies, de tels revers, qu'elles résolurent de se donner entièrement à la France. Henri III donna audience aux députés hollandais, le 12 février 1585; il les remercia de la confiance que leurs provinces avaient précédemment accordée à son frère, les assura de l'intérêt qu'il leur portait, mais demanda du temps pour réfléchir à leur proposition. A la fin de mars, il les congédia, en leur annonçant que les circonstances ne lui permettaient pas de les accueillir, et en leur recommandant de s'adresser à la reine d'Angleterre; il invita en effet celle-ci à faire pour eux ce qu'il ne voulait point faire lui-même. Cette négociation, bien qu'elle n'eût été suivie d'aucun résultat, souleva contre le roi tout le parti catholique, et fournit à la ligue l'occasion d'éclater. Les troubles qui désolèrent la France, à partir de cette époque, l'empêchèrent de venir au secours des Provinces-Unies.

Lorsqu'en 1591, Henri IV, monté sur le trône, alla chercher partout des alliés, son envoyé, le vicomte de Turenne, trouva les Provinces-Unies dans un état de prospérité auquel il était loin de s'attendre; Maurice d'Orange promit que si l'armée espagnole quittait les Pays-Bas pour entrer en France, il en profiterait aussitôt pour faire une puissante diversion; il tint parole, et la France et la Hollande y gagnèrent toutes deux.

En 1596, après la prise de Calais par les Espagnols, et de la Fère par Henri IV, ce prince envoya Buzenval auprès des États-Généraux pour en obtenir quelques secours. Un traité fut conclu, le 31 octobre, par le duc de Bouillon, qui avait été à la Haye joindre Buzenval. Les États-Généraux promirent 4,000 hommes de troupes auxiliaires, et une avance de trois cent cinquante mille florins (450,000 liv.), sous la condition qu'aucune négociation ne se ferait avec l'ennemi commun, sans le consentement des deux parties contractantes. Cette condition ne fut pas exécutée par Henri IV, qui, lors de la paix signée en 1598 avec l'Espagne, sacrifia ses alliés. (Voyez VERVINS.). Mais aussi ce prince ne se piqua pas d'observer fidèlement ce dernier traité, car il ne cessa de faire passer aux Hollandais des subsides, qu'il regardait comme le payement d'anciennes dettes, et il encouragea les protestants de France à lever des régiments pour les conduire au service des Provinces-Unies.

Enfin les Hollandais ayant signé, le 24 avril 1607, une trêve avec l'Espagne, Henri IV leur envoya de nouveau Buzenval et le président Jeannin, qui parvinrent, après de longues négociations, à conclure, le 23 janvier 1608, un traité par lequel la France, rattachant à elle les Provinces-Unies, se rendait garante envers elles de la paix qu'elles se proposaient de faire avec l'Espagne, et promettait de les assister avec 10,000 hommes de pied, dans le cas où la guerre recommencerait (*).

Lors des querelles religieuses relatives à l'arminianisme qui troublèrent si violemment la Hollande, la France intervint pour défendre la cause de l'humanité. Le grand pensionnaire Barneweldt ayant été jeté en prison, le 24 août 1618, Boissise fut envoyé immédiatement auprès des États-Généraux pour chercher à le sauver. On sait que cette démarche fut inutile. Grotius, condamné en même temps à une prison perpétuelle, s'échappa en 1621, et n'eut qu'à se louer de l'accueil

(*) La trêve de douze ans qui admit les Hollandais parmi les puissances indépendantes de l'Europe, fut signée en 1609, à Anvers, entre la Hollande et l'Espagne, sous la garantie de Henri IV et de Jacques Ier, roi d'Angleterre.

qu'il reçut en France, où il séjourna plusieurs années.

La guerre ayant été rallumée entre la Hollande et l'Espagne, les secours de la France ne manquèrent pas à son alliée, qui cependant eut à se plaindre de la conduite de Richelieu lorsque celui-ci conclut perfidement en 1626, avec l'Espagne, le traité de Monçon. (Voy. ce mot.) Néanmoins, malgré ce traité, les volontaires français abondèrent toujours dans les armées hollandaises. Ce fut au siége de Bois-le-Duc, en 1628, que Turenne fit ses premières armes.

Quelques années plus tard, Richelieu cherchant à embarrasser la maison d'Autriche dans des guerres continuelles, fit tout ce qu'il put pour empêcher les Hollandais de se rapprocher de l'Espagne; le baron de Charnacé fut envoyé chez eux dans ce but; ils déclarèrent qu'ils étaient tout disposés à s'unir sincèrement à la France, et à travailler à la conquête de la Flandre avec et pour le roi, pourvu que Louis XIII déclarât ouvertement la guerre à l'Espagne. Mais le cardinal n'était pas encore prêt. Il se borna à offrir des subsides, dix mille soldats et cinq cents chevaux, que des navires hollandais devaient seulement venir chercher dans les ports de France, et, sur ces entrefaites, la maladresse de l'Espagne fit rompre les négociations. Le 15 avril 1634, Richelieu augmenta les subsides annuels payés aux Provinces-Unies, sous la condition que de toute une année elles ne feraient aucun traité avec l'Espagne; et enfin, le 8 février 1635, Louis XIII signa avec elles, à Paris, un traité d'alliance offensive et défensive, par lequel il promit d'attaquer les Pays-Bas à la tête de vingt-cinq mille fantassins et de cinq mille cavaliers. Aussitôt que les ratifications seraient échangées, les deux parties s'engageaient à poursuivre la guerre dans les Pays-Bas, jusqu'à l'entière expulsion des Espagnols; après quoi toute la Belgique devait être partagée entre elles. Bientôt après s'engagea la guerre générale dont nous avons déjà raconté les événements. (Voy. ANNALES, t. I.)

La mésintelligence commença à éclater dans le cours de cette guerre entre la France et les Provinces-Unies, qui voyaient avec inquiétude nos progrès en Flandre; d'ailleurs Mazarin semblait tenir peu à leur alliance. En 1650, le président de Bellièvre, ambassadeur en Hollande, offensa les États-Généraux par la prétention qu'il avait de prendre dans son hôtel le *pas et la main* sur leurs députés. Son successeur Pierre Chanut se montra moins difficile sur l'étiquette, mais tout aussi peu accommodant pour la réparation des griefs dont la Hollande avait à se plaindre. Les corsaires français enlevaient sans scrupule les vaisseaux marchands des Provinces-Unies; et malgré une cinquantaine d'arrêts des conseils et des amirautés, les armateurs gardaient obstinément ces prises. En 1657, les Hollandais réclamaient trois cent dix-huit vaisseaux marchands. Ruyter reçut l'ordre d'exercer des représailles, et s'empara de deux vaisseaux de la marine royale. De Thou, envoyé pour terminer ce différend, ne put y parvenir; enfin les Hollandais, indignés de voir Mazarin intéressé dans les bénéfices des corsaires français, et surtout inquiets de la puissance toujours croissante de la France, ne cachèrent plus leur mauvais vouloir, et ils prirent parti pour le roi de Danemark contre le roi de Suède, allié de la France.

Cependant, malgré ces sujets de plainte, malgré les prétentions de la France sur les Pays-Bas catholiques, le parti français, ayant pour chef Jean de Witt, était encore puissant en Hollande. Mais l'abaissement de la maison d'Autriche devait nécessairement amener un revirement complet en Europe; l'intérêt politique avait partout remplacé l'intérêt religieux, et la France allait trouver des ennemis dans les peuples que depuis plus d'un siècle elle avait eus pour alliés. On put s'apercevoir de ce changement lorsque, le 27 avril 1662, la ratification d'un traité de commerce signé entre la Hollande et la France, fut différée par la première de ces deux puissances, jusqu'au 20 mars 1663, époque de l'achat de Dunkerque par Louis XIV.

Les prétentions que ce prince éleva sur les Pays-Bas espagnols en vertu du *droit de dévolution*, donnèrent lieu à des négociations fort importantes en-

tre la France et la Hollande. De Witt proposait d'ériger les dix provinces catholiques en république fédérative indépendante, mais alliée des Provinces-Unies et garantie par elles et par la France; comme compensation, il offrait à la France l'occupation d'un certain nombre de places frontières. Cette proposition fut d'abord acceptée par Louis XIV, puis des projets et des contre-projets furent échangés, et, enfin, au bout de deux ans, l'ambassadeur français, d'Estrades, déclara « que c'était une proposition prématurée, et qu'il serait assez temps d'en régler les conditions à l'ouverture de la succession de la reine. »

Cependant la guerre ayant éclaté en 1665, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, celles-ci réclamèrent l'assistance de la France; et Louis XIV, après avoir offert inutilement sa médiation et cherché divers prétextes pour ne pas tenir ses engagements, déclara la guerre à Charles II, le 26 janvier 1666. L'année précédente il avait envoyé aux Hollandais six mille hommes pour repousser les ravages de l'évêque de Munster.

Nous avons longuement raconté ailleurs (Voy. ANNALES, t. II) comment le roi, après avoir promis d'unir sa flotte à la flotte hollandaise, laissa l'Angleterre et la Hollande s'épuiser dans la lutte, entreprit ensuite la conquête des Pays-Bas espagnols, et fut enfin obligé, en 1668, par l'intervention de la Hollande, de conclure à Aix-la-Chapelle un traité qui ne lui laissa que la Flandre française. Nous avons aussi raconté comment ce prince, profitant de la paix pour se préparer à la guerre, assaillit les Provinces-Unies, à la défense desquelles l'Europe entière accourut; nous ne reviendrons pas sur les détails de cette guerre qui fut terminée en 1678, par le traité de Nimègue; nous nous bornerons seulement à dire que les historiens semblent jusqu'à présent n'avoir pas fait assez ressortir combien elle fut populaire en France : il suffit de lire les Mémoires contemporains pour voir combien la haine soulevée contre les Hollandais fut alors nationale. Jamais peut-être événement politique ne donna lieu à plus de caricatures et couplets satiriques (*).

Malgré la paix, Louis XIV continua ses conquêtes, et la Hollande fut enfin forcée au repos par son épuisement : pour arrêter les empiétements du roi de France, les États-Généraux rédigèrent, le 17 juin 1684, un projet de traité par lequel ils promettaient de faire accepter par l'Espagne et l'Empire une trêve de vingt années, aux conditions offertes par lui, et, s'ils n'y réussissaient pas, de ne donner à l'Espagne aucun secours. Cette dernière puissance accéda le 29 juin aux propositions de Louis XIV.

Ce fut la Hollande qui fut l'âme des deux coalitions européennes formées ensuite contre la France, coalitions dont les résultats furent les deux guerres de 1689 et de 1701, terminées, l'une en 1697, par le traité de Ryswick, l'autre en 1713 et en 1714, par les traités d'Utrecht, de Bade et de Rastadt. (Voyez ANNALES, tom. II.)

A partir de cette époque commença la décadence de la Hollande, qui avait sacrifié ses véritables intérêts pour satisfaire sa haine contre Louis XIV (**). La guerre de la succession d'Espagne lui coûta plus de 350 millions de florins, et ses acquisitions en Europe lui furent funestes, car elle devint alors puissance

(*) On connaît le virelai de la Fontaine :

Salut, révérence, hommage,
A vous, marchands de fromage,
Salut, révérence, hommage.

Voici le texte d'une chanson qui se lit au milieu d'une gravure du temps intitulée, *La jouissance du soldat françois sur la déclaration de guerre contre les Hollandois, sur le chant : Mon mary, vous me foulez :*

Aux armes, soldats françois !
Nostre grand roi le commande;
Il prétend à cette fois
Faire la guerre en Hollande.
Dites donc vostre *in manus*,
Pauvres marchands de fromages,
Dites donc vostre *in manus*,
De vins françois n'aurez plus.

Allons voir, allons voir, allons voir,
Ces gros avaleurs de bière,
Allons voir, allons voir, allons voir
Les forces qu'ils peuvent avoir.

(**) Nous ferons connaître à l'article INDE, un des motifs qui durent le plus contribuer à jeter les Hollandais dans cette politique.

continentale, et négligea sa marine, la plus sûre garantie de son indépendance. Lors de la guerre qui éclata en 1733, elle s'engagea à rester neutre, et la France, de son côté, promit de respecter son territoire. Il n'en fut pas de même dans la guerre pour la succession d'Autriche. L'Angleterre et la Hollande offrirent d'abord leur médiation; puis, la première puissance s'étant, le 11 février 1742, décidée à la guerre, la seconde, qui, pour nous servir de l'expression du grand Frédéric, n'était plus qu'une chaloupe traînée à la remorque d'un vaisseau de ligne, adhéra naturellement à son alliance. On sait que cette guerre fut signalée par les succès du maréchal de Saxe dans les Pays-Bas. Louis XV vainqueur ne cessait d'offrir la paix; il proposa aux Hollandais d'en être les médiateurs. « En effet, un peuple tout commerçant, qui n'avait ni bons généraux, ni bons soldats, dont les meilleures troupes étaient prisonnières en France, au nombre de 35,000 hommes, semblait n'avoir d'autre intérêt que la paix. La Hollande n'était plus même une puissance maritime; ses amirautés ne pouvaient pas alors mettre en mer vingt vaisseaux de guerre. Les républicains sentaient que si la guerre entamait leurs provinces, ils seraient forcés de se donner un stathouder; ils insistaient pour la neutralité. Le parti anglais et le préjugé général prévalurent. L'irruption de Louis XIV était encore dans les cœurs; on ne pouvait concevoir la modération de Louis XV, ni la croire sincère; ses propositions furent donc rejetées. Alors la guerre fut déclarée aux Hollandais, et les Français envahirent le Brabant septentrional. Aussitôt une révolution éclata, parodie de celle de 1672, et l'on proclama stathouder Guillaume IV, prince d'Orange, arrière-petit-neveu de Guillaume III. Le stathoudérat fut déclaré héréditaire, même dans la ligne des femmes, et les Provinces-Unies devinrent réellement une monarchie plus que jamais soumise à l'Angleterre. Ensuite ces deux puissances sollicitèrent toute l'Europe « contre le voisin ambitieux et perfide qui les menaçait, » et conclurent un traité avec la cour de Russie, qui fit marcher 35,000 hommes à leur secours (*). » L'année suivante, en 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle mit fin à la guerre.

Cependant, sous le ministère Choiseul, la Hollande sembla revenir à une politique plus sage. Un parti antianglais s'y forma. Elle put, du reste, voir ce qu'elle devait attendre des Anglais, quand, à l'époque de la guerre d'Amérique, elle accéda à la ligue que l'on nomma la *neutralité armée*, après avoir refusé à son stathouder de se déclarer contre nous. Aussitôt que l'Angleterre eut connu cette détermination, elle attaqua, sans déclaration de guerre, suivant son habitude, les flottes et les colonies hollandaises. A la suite de cet acte de perfidie, les États-Généraux firent immédiatement alliance avec la maison de Bourbon, et mirent deux flottes en mer. Mais leurs entreprises échouèrent par la trahison de leur stathouder, qui avertit l'Angleterre de leurs préparatifs. Ils implorèrent alors le secours de la France qui, en 1781, envoya 11 vaisseaux dans l'Inde, sous le commandement du bailli de Suffren.

La paix de Versailles, conclue le 8 septembre 1783, rendit à la Hollande toutes ses colonies, moins Négapatam.

Peu de temps après, la Hollande fut encore sauvée par la France d'un danger imminent. Le turbulent Joseph II voulait, malgré les traités, exiger la pleine possession du cours de l'Escaut, depuis Anvers jusqu'à Saftingen, la démolition de plusieurs forts et la cession des places de la Barrière; un de ses bâtiments ayant voulu forcer le passage du fleuve, fut canonné et pris par les Hollandais, le 4 octobre 1784. Cet acte de vigueur devait nécessairement entraîner la guerre; aussi les États-Généraux réclamèrent-ils le secours de la France. « Louis XVI ne se prononçant pas sur-le-champ, on accusa la faiblesse des ministres, et l'affection de la reine pour son frère. Le comte de Vergennes pensait que la France, replacée au rang le plus honorable, devait éviter les hasards d'une guerre que ne lui commandaient point ses intérêts politiques, et dans laquelle on verrait s'u-

(*) Lavallée, Histoire des Français, t. III, p. 438.

nir contre elle l'Autriche, la Russie et la Grande-Bretagne. Le rôle de médiateur lui paraissait le plus utile et le plus noble; mais il insista sur la nécessité de ne point souffrir que l'Empereur opprimât la Hollande, et de réunir des forces suffisantes pour prévenir ou réprimer les effets de son ambition.... Louis XVI, après avoir donné l'ordre de former deux armées l'une en Flandre et l'autre sur le Rhin, écrivit de sa main à son beau-frère; sa médiation fut acceptée, et parut même provoquée par les deux puissances, dont la querelle menaçait le repos de l'Europe. L'Empereur borna ses demandes à des excuses que la Hollande lui ferait par la bouche de deux députés, pour avoir insulté son pavillon, et au payement d'une somme de 9,500,000 florins. Les États-Généraux consentirent aux excuses; mais ils s'opiniâtrèrent à ne payer que 5 millions de florins. La puissance médiatrice déclara alors qu'elle donnerait le surplus, en prenant soin, toutefois, de s'assurer des avantages qui surpassaient de beaucoup ce sacrifice; en effet, dix jours avant leur traité avec l'Empereur, les Hollandais signèrent, avec le cabinet de Versailles, un traité d'alliance (10 novembre 1785), qui devait pour longtemps enlever à l'Angleterre toute influence sur les Provinces-Unies. La France paraissait généreuse; elle était habile et sage (*). »

Cette alliance effraya nos éternels ennemis. Lorsque les États-Généraux engagèrent leur lutte contre le stathouder vendu à l'etranger, l'Angleterre et la Prusse se concertèrent pour mettre les républicains à la raison; mais le comte de Vergennes n'abandonna pas la Hollande, et ses notes diplomatiques furent assez fermes pour arrêter la Prusse; Montmorin, nommé après lui ministre des affaires étrangères, proposa au conseil de former à Givet un camp d'observation de 20,000 hommes, dont la présence devait suffire pour faire respecter l'indépendance de la Hollande. Ce sage avis fut adopté, et Calonne sut trouver la somme nécessaire. Mais Brienne, parvenu au ministère, détourna cette somme pour d'autre dépenses, et prétendit que la menace suffisait. Montmorin, cependant, fit secrètement prévenir les patriotes hollandais que si les États-Généraux demandaient la médiation du cabinet de Versailles, elle serait accordée. La proposition en fut faite aux États par la bourgeoisie d'Amsterdam, et accueillie presque à l'unanimité; mais un complot ourdi par le stathouder vint changer la face des événements; vingt mille Prussiens se rassemblèrent à Wesel, sous le commandement du duc de Brunswick. Le cabinet de Versailles, malgré les supplications de son alliée, se borna à envoyer quelques centaines d'artilleurs, tandis qu'une simple démonstration aurait suffi pour la sauver.

Brunswick, qui avait reçu l'ordre d'éviter une rupture avec la France, envoya secrètement reconnaître sur nos frontières si nous faisions des préparatifs. Apprenant qu'il n'y avait aucun rassemblement de troupes, il entra brusquement dans les Provinces-Unies, et l'issue de la lutte ne fut pas longtemps douteuse. Les États, retirés à Amsterdam, espéraient encore qu'en prolongeant la résistance, ils verraient arriver les Français. La défense de cette ville était confiée à un Français, le chevalier de Ternant, qui s'était distingué dans la guerre d'Amérique; mais la faiblesse de l'autorité, divisée entre une multitude de bourgeois, et l'indiscipline des troupes, l'avaient contraint d'abandonner le commandement, lorsque le cabinet de Versailles fit dire aux États de se soumettre à la nécessité. La France reçut une nombreuse émigration d'hommes qu'elle n'avait pas su défendre. Notre traité d'alliance, sans être rompu, devint insignifiant après les traités que la Prusse et l'Angleterre conclurent avec les Provinces-Unies. Des armements avaient été ordonnés dans les ports de la Grande-Bretagne; Pitt voyant la faiblesse de notre ministère, les fit continuer avec une activité menaçante. La France se trouva contrainte d'armer aussi. Il fut question d'une quadruple alliance entre la France, l'Espagne, l'Autriche et la Russie. Enfin, le cabinet de Londres, ne jugeant

(*) Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 433 et suiv.

Digitized by Google

pas prudent de porter plus loin ses démonstrations, convint, avec celui de Versailles, qu'on désarmerait de part et d'autre.

Cette conduite, à la fois lâche et impolitique, du gouvernement français, acheva de le discréditer dans l'esprit de la nation. Aussi doit-on penser que la Hollande vit avec joie triompher en France la cause de la liberté; Guillaume V, au contraire, qui était vendu à l'Angleterre, ne nous montra alors que de la malveillance. Aussi, la Convention nationale ordonna-t-elle, après le 21 janvier 1793, un rapport sur la conduite de l'Angleterre et sur les intelligences de son gouvernement avec le stathouder; ce fut après avoir entendu la lecture de ce rapport, qu'elle déclara solennellement la guerre à la Hollande et à l'Angleterre (1er février 1793). A la fin de l'année 1794, les Français se trouvèrent au cœur de la Hollande, appelés et encouragés par tous les patriotes hollandais. Le stathouder essaya de négocier, demanda une trêve, offrit la neutralité et une indemnité pour les frais de la guerre; mais le général français et les représentants qui l'accompagnaient, rejeterent la trêve, et renvoyèrent les offres de paix au comité de salut public, qui refusa de négocier au moment où l'on était maître du pays. Enfin, au mois de janvier 1795, Guillaume V voyant sa cause entièrement désespérée, se sauva en Angleterre; et le 20 du même mois (1er pluviôse), pendant que les orangistes et les émigrés s'enfuyaient d'un côté, de l'autre notre armée fit son entrée dans Amsterdam, aux acclamations des habitants.

« Le premier soin des représentants, dit M. Thiers, fut de publier une proclamation dans laquelle ils déclaraient qu'ils respecteraient toutes les propriétés particulières, excepté cependant celles du stathouder;... que les Français entraient en amis de la nation batave, non point pour lui imposer un culte, une forme de gouvernement quelconque, mais pour l'affranchir de ses oppresseurs, et lui rendre les moyens d'exprimer son vœu. Cette proclamation, suivie de véritables effets, produisit l'impression la plus favorable. Partout les autorités furent renouvelées sous l'influence française. On exclut des États quelques membres qui n'y avaient été introduits que par l'influence stathoudérienne. Cette assemblée abolit le stathoudérat à perpétuité, et proclama la souveraineté du peuple. Elle vint en informer les représentants et leur faire hommage en quelque sorte de sa résolution.

« Les conditions de la paix qui fut signée à la Haye, le 27 floréal (16 mai), furent les suivantes : La république française reconnaissait la république des Provinces-Unies comme puissance libre et indépendante, et lui garantissait son indépendance et l'abolition du stathoudérat. Il y avait entre les deux républiques alliance offensive et défensive pendant toute la durée de la guerre actuelle. Cette alliance offensive et défensive devait être perpétuelle entre les deux républiques dans tous les cas de guerre contre l'Angleterre. Celle des Provinces-Unies mettait actuellement à la disposition de la France douze vaisseaux de ligne et dix-huit frégates, qui devaient être employés principalement dans les mers d'Allemagne, du Nord et de la Baltique. Elle donnait en outre, pour auxiliaire à la France, la moitié de son armée de terre. Quant aux démarcations de territoire, elles étaient fixées comme il suit : La France gardait toute la Flandre hollandaise, de manière qu'elle complétait ainsi son territoire du côté de la mer, et l'étendait jusqu'aux bouches des fleuves; du côté de la Meuse et du Rhin, elle avait la possession de Venloo et Maëstricht, et tous les pays compris au midi de Venloo et de l'autre côté de la Meuse. Ainsi, la république renonçait sur ce point à s'étendre jusqu'au Rhin, ce qui était raisonnable. De ce côté, en effet, le Rhin et la Meuse se mêlent tellement, qu'il n'y a plus de limite claire. Lequel de ces bras d'eau doit être considéré comme le Rhin? On ne le sait, et tout est convention à cet égard. D'ailleurs, de ce côté, aucune hostilité ne menace la France que celle de la Hollande, hostilité fort peu redoutable et qui n'exige pas la protection d'une grande limite. Enfin, le territoire indiqué par la nature à la Hollande,

consistant dans les terrains d'alluvion transportés à l'embouchure des fleuves, il aurait fallu que la France, pour s'étendre jusqu'à l'un des principaux cours d'eau, s'emparât des trois quarts au moins de ces terrains, et réduisît presqu'à rien la république qu'elle venait d'affranchir. Le Rhin ne devient limite pour la France, à l'égard de l'Allemagne, qu'aux environs de Wesel, et la possession des deux rives de la Meuse, au sud de Venloo, laissait cette question intacte. De plus, la république française se réservait la faculté, en cas de guerre du côté du Rhin ou de la Zélande, de mettre garnison dans les places de Grave, Bois-le-Duc et Berg-op-Zoom. Le port de Flessingue demeurait commun. Ainsi, toutes les précautions étaient prises. La navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, du Hondt et de toutes leurs branches, était à jamais déclarée libre. Outre ces avantages, une indemnité de 100 millions de florins était payée par la Hollande. Pour dédommager cette dernière de ses sacrifices, la France lui promettait, à la pacification générale, des indemnités de territoire, prises sur les pays conquis, et dans le site le plus convenable à la bonne démarcation des limites réciproques.

« Ce traité reposait sur les bases les plus raisonnables; le vainqueur s'y montrait généreux autant qu'habile. Vainement a-t-on dit qu'en attachant la Hollande à son alliance, la France l'exposait à perdre la moitié de ses vaisseaux, détenus dans les ports de l'Angleterre, et surtout ses colonies, livrées sans défense à l'ambition de Pitt. La Hollande, laissée neutre, n'aurait ni recouvré ses vaisseaux ni conservé ses colonies, et Pitt aurait trouvé encore le prétexte de s'en emparer pour le compte du stathouder. La conservation seule du stathoudérat, sans sauver d'une manière certaine ni les vaisseaux ni les colonies hollandaises, aurait du moins ôté tout prétexte à l'ambition anglaise; mais le maintien du stathoudérat, avec les principes politiques de la France, avec les promesses faites aux patriotes bataves, avec l'esprit qui les animait, avec les espérances qu'ils avaient conçues en nous ouvrant leurs portes, était-il possible, convenable, honorable même (*)? »

Malgré quelques mésintelligences relatives à l'exécution de quelques clauses du traité, la Hollande s'occupait activement, en 1797, de former une escadre et une armée d'embarquement destinées à concourir aux projets du Directoire contre l'Angleterre. Mais elle était alors divisée en plusieurs partis : et chacune des crises gouvernementales qui avaient lieu chez nous avait son contre-coup dans la république batave. Enfin, le 22 janvier 1798, quarante-trois membres de l'assemblée nationale de Hollande, soutenus par nos troupes, firent ce que, quatre mois auparavant, on avait fait à Paris, au 18 fructidor. Ils s'organisèrent en une espèce de Convention, et en peu de jours une constitution semblable à celle de la France fut rédigée et mise en vigueur. Mais cette révolution prit de suite un caractère démocratique tellement exalté, que le gouvernement français, inquiet de l'agitation toujours croissante des esprits, fut obligé, pour y mettre un terme, d'envoyer le général Joubert, qui, secondant le général hollandais Daendels, dispersa le Directoire et les conseils qui s'étaient formés après la dernière révolution, créa un gouvernement provisoire et fit ordonner de nouvelles élections. Toutes les républiques que la France avait établies se ressentirent également du 18 brumaire. La Hollande fut la première (17 octobre 1801) à remplacer sa constitution dictatoriale par une nouvelle constitution, inspirée par le premier consul, et qui concentrait davantage le pouvoir exécutif.

Bien que ses intérêts commerciaux l'entraînassent vers l'Angleterre, la Hollande nous resta fidèle tant qu'elle fut constituée en république. Mais Napoléon, monté sur le trône, et sachant les projets que la coalition avait formés sur elle, voulut assurer définitivement ce pays à la France, et le 5 juin 1806, Louis Bonaparte fut proclamé roi de Hollande, conformément à un traité conclu le 24 mai avec le gouvernement de la république batave. Tout changea

(*) Thiers, Histoire de la révolution française, t. VII, p. 24 et 131.

alors. La Hollande devint l'ennemie de la France : on y insultait les Français ; l'on n'y parlait plus que de s'allier à l'Angleterre. Louis, pour plaire à ses nouveaux sujets, favorisait lui-même la contrebande. Le *Moniteur* ayant relevé amèrement ses contraventions au système continental, il s'en plaignit à l'empereur, mais celui-ci lui répondit de Schœnbrunn, le 17 juillet 1809 : « C'est la France qui a sujet de se plaindre du mauvais esprit qui règne chez vous... Vos règlements de douane sont si mal exécutés, que toute la correspondance de l'Angleterre avec le continent se fait par la Hollande.... La Hollande est une province anglaise. » Enfin, après bien des récriminations, un traité fut signé entre les deux frères (10 mars 1810), par lequel la Hollande s'engageait à n'avoir ni commerce, ni communication avec l'Angleterre; le Brabant méridional et la Zélande étaient cédés à la France, et le Thalweg du Wahal devenait la limite entre les deux États; dix-huit mille hommes de troupes françaises étaient chargés de la garde des côtes et des embouchures des fleuves.

Louis se refusant plus tard à l'exécution de ces clauses, et se préparant à faire la guerre à la France, Napoléon fit occuper Amsterdam. Le roi de Hollande abdiqua en faveur de son fils (1er juillet 1810), et s'enfuit dans les États autrichiens. Alors l'empereur, voulant, disait-il, compléter son système de guerre, de politique et de commerce, réunit la Hollande à l'empire. La nouvelle acquisition fut partagée en neuf départements; on lui donna Lebrun pour gouverneur général, et Amsterdam fut déclarée la troisième ville de l'empire.

Cette réunion, qui nous aliéna entièrement les Hollandais, fut également mal accueillie dans les deux pays. Aussi vit-on, après la campagne de Russie et les premiers succès des coalisés, la Hollande se mettre promptement en pleine insurrection. Le 24 novembre 1813, Bulow entra dans Amsterdam, et y établit un gouvernement provisoire qui proclama l'indépendance des Provinces-Unies, et rappela Guillaume V. Un mois plus tard, toute la Hollande était évacuée par les troupes françaises, et Guillaume, proclamé roi des Pays-Bas le 6 mars 1815, se joignit en cette qualité à la coalition qui fut conclue le 31 mai 1815, à Vienne, contre Napoléon revenu de l'île d'Elbe.

Depuis cette époque jusqu'en 1830, les rapports politiques des deux pays se sont bornés à un traité de commerce; la révolution de juillet, en provoquant la révolution belge, vint seulement troubler pour quelque temps cette bonne harmonie ; le 9 août 1831, une armée française entra en Belgique pour s'opposer à une invasion hollandaise, et le 30 novembre, nos troupes mirent le siége devant la citadelle d'Anvers, qui se rendit le 23 décembre suivant; mais aujourd'hui que les différends soulevés par la question belge sont terminés, la Hollande revient à notre alliance, à laquelle elle tiendra, nous l'espérons, chaque jour davantage, car elle doit savoir ce que vaut celle de l'Angleterre. C'est dans ce but que la France a vu avec plaisir son gouvernement conclure avec le gouvernement hollandais, le 30 juin 1841, un traité de commerce où nous avons certainement donné plus que nous n'avons reçu.

Holm (prise de l'île d'). — Lorsque le 10e corps de la grande armée, commandé par le maréchal Lefebvre, vint, dans les premiers jours de février 1807, assiéger Danzig, l'occupation de l'île d'Holm, formée par la Vistule un peu au-dessous de la place, fut jugée indispensable. Mais, faute de moyens suffisants, il fallut différer l'entreprise jusqu'à la nuit du 6 au 7 mai. Quinze cents Russes, deux cents Prussiens et une compagnie tout entière d'artillerie, avec quinze pièces de canon et autant d'obusiers, défendaient l'île, où étaient d'ailleurs établis d'immenses magasins de munitions. Le général Drouet fut chargé de l'attaque avec huit cents hommes. Le 6, à dix heures du soir, deux barques, pouvant porter chacune vingt-cinq personnes, furent mises à l'eau et montées par une partie de ces braves. A peine débarqués, il se divisèrent en trois troupes : la première marcha contre la redoute la plus voisine du rivage, qui était défendue par des Prussiens, et s'en empara sans brûler une

amorce; la seconde se porta sur une autre redoute à gauche, et la troisième sur des retranchements élevés à la pointe de l'île, du même côté. Les Russes, qui défendaient la deuxième redoute, se battirent avec résolution, mais furent bientôt obligés, comme les Prussiens, de rétrograder vers les ouvrages construits à la pointe de l'île, et poursuivis si vivement par les troupes françaises, qu'elles y entrèrent pêle-mêle avec eux, et les en chassèrent sans peine. Les vaincus se retiraient en désordre le long de leurs retranchements, lorsque le général Gardanne vint leur couper la retraite; ils furent tous tués ou pris.

Hommage. La concession d'un domaine ne se faisant, au moyen âge, que par une sorte de contrat synallagmatique qui cédait la jouissance du fonds seulement, sans qu'il y eût aliénation de la part du donateur, il fallait que le nouveau possesseur reconnût le droit de suzeraineté du donateur par une démarche authentique qui constatât son état de vassalité, et lui imposât des obligations à remplir en échange de la concession qui lui était faite; telle est l'origine de l'hommage. Le donateur ne se dessaisissait d'une propriété qu'en vue de l'avantage qui pouvait lui revenir de cette sorte de fidéi-commis; l'hommageur devait jurer de ne jamais prendre les armes contre son suzerain, de lui conserver toujours intact le domaine accordé, sans en tirer de secours pour guerroyer contre lui, et sans jamais se lier avec des vassaux rebelles: c'était là le droit, sinon le fait. Mais de l'impossibilité où l'on était souvent de savoir si tel ou tel fief avait été concédé dans l'origine, s'il était une propriété directe du seigneur actuel ou une transmission éloignée du souverain *naturel*, naissaient des difficultés nombreuses qui prenaient quelquefois un caractère extrêmement grave, et produisaient même la guerre civile quand elles s'élevaient entre le roi de France et les plus puissants de ses vassaux.

La prestation de l'hommage présentait souvent le spectacle le plus singulier : de riches seigneurs, des rois eux-mêmes se voyaient obligés de plier devant des inférieurs qui jouissaient alors de leur droit dans toute sa plénitude, et se dédommageaient de l'infériorité de leur condition ordinaire par une heure de suzeraineté; l'orgueil des puissants se révoltait à l'idée de reconnaître la supériorité d'un inférieur ou d'un rival dont l'affabilité n'était qu'une humiliation de plus; de là des discussions qui se terminaient quelquefois d'une manière sanglante.

L'hommage cependant devait se rendre en personne, et Édouard III fut obligé de venir baiser en la bouche Philippe le Bel, pour ses possessions de la Guienne et du Ponthieu; Philippe le Bel devait lui-même hommage à l'évêque d'Auxerre pour le château et la terre de Dauziac; mais il le lui rendait par procureur (*).

« Quand le roi possédait des terres dans la mouvance d'une seigneurie, il devenait vassal du possesseur de cette seigneurie; mais alors il se faisait représenter pour prêter, comme vassal, foi et hommage à son propre vassal; on voulait bien user de cette indulgence envers lui, sans qu'il se pût néanmoins soustraire à la loi générale de la féodalité. Philippe III rend, en 1284, hommage à l'abbesse de Moissac; en 1350, le grand chambellan rend hommage, au nom du roi Jean, à l'évêque de Paris, pour les châtellenies de Tournant et de Torcy : *Joannes, Dei gratia Francorum rex..... Robertus de Loriaco, de præcepto nostro, homagium fecit.* On citera encore un exemple, parce qu'il est rare dans son genre et qu'il affectera les lecteurs français comme l'historien qui le rappelle. Henri VI, roi *d'Angleterre*, rend hommage à des *bourgeois de Paris :*

« Henry, par la grâce de Dieu, roi « de *France et d'Angleterre*, à tous « ceux qui ces présentes verront, salut. « Savoir faisons, que, comme autrefois

(*) Voyez dans les Olim, II, p. 616, édit. publ. par M. Beugnot, la discussion qui eut lieu entre le parlement et l'évêque qui ne voulait pas démordre de son droit. Des luttes avaient lieu fréquemment aussi dans les classes inférieures, et dans la même collection (I, p. 497), on voit un seigneur, Amalric de Meudon, refuser l'hommage à un bourgeois et être approuvé par le parlement, qui qualifie ce dernier de *rusticus*.

Digitized by Google

« a fait nostre très-cher seigneur et « ayeul, feu le roi Charles (Charles VI), « dernier trespassé, à qui Dieu pardoint, « par ses lettres sur ce faites, données « le 21e jour de mai, dernier passé, « nous avons député et députons Me « Jean le Roy, notre procureur au Chas- « telet de Paris, pour, et en lieu de « nous, à homme et vassal, de ceux « qui sont mouvans et tenus en fief les « terres, possessions et seigneuries à « nous advenues, en la ville et vicomté de « Paris, depuis quatre ans en çà, et en « faire les debvoirs, tel qu'il appartient... « Donné à Paris, le 15e jour de mai « 1423, et de notre règne le premier; « ainsi signé par le roi, à la relation du « conseil, tenu par l'ordonnance de « monseigneur le régent de France, « duc de Betford. »

« Paris était composé d'un grand nombre de fiefs; neuf d'entre eux relevaient de l'évêché : le Roule, la Grange-Batelière, l'outre Petit-Pont, etc. Les autres appartenaient aux abbayes de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Victor, du grand prieuré de France et du prieuré de Saint-Martin des Champs. On comptait en France soixante-dix mille fiefs ou arrière-fiefs, dont trois mille étaient titrés.

« Le vassal prêtait hommage tête nue, sans épée, sans éperons, à genoux, les mains dans celles du seigneur, qui était assis et la tête couverte; on disait : « Je « deviens votre homme de ce jour en « avant, de vie, de membre, de terres, « honneur, et à vous serai féal et loyal, « et foi à vous porterai des tenements « que je reconnois tenir de vous, sauf la « foi que je dois à notre seigneur le roi. » Quand cette formule était prononcée par un tiers, le vassal répondait *voire* (Oui, je le jure), après quoi il était reçu par le seigneur *audit hommage à la foi et à la bouche*, c'est-à-dire, au baiser, pourvu qu'il ne fût pas un vilain. « Quelquefois cependant un gentilhomme de bon lieu était contraint de se mettre à genoux devant un moindre que luy, et de mettre ses mains fortes et généreuses dans celles d'un lâche et efféminé. » (*Traité des fiefs*)

« Quand l'hommage était rendu par une femme, elle ne pouvait pas dire : « *Jeo deveigne vostre feme; pur ceo que n'est convenient, que feme dira, que el deviendra feme à aucun home, fors que à sa baron, quand ele est espouse* (*); » on avait alors recours à une autre formule.

« Main, fils de Gualon, du consentement de son fils Eudon et de Viète, sa bru, donne à Dieu et à Saint-Albin en Anjou la terre de Brilchiot; en foi de quoi le père et le fils baisèrent le moine Gaultier; mais comme c'était chose inusitée qu'une femme baisât un moine, Lambert, avoué de Saint-Albin, est délégué pour recevoir le baiser de la donatrice, avec la permission du moine Gaultier, *Jubente Walterio Monacho.*

« Robert d'Artois, comte de Beaumont, ayant à recevoir deux hommages de son amée cousine madame Marie de Brebant, dame d'Arschot et de Vierzon, ordonna : « Que nous et la dame « de Vierzon devons être à cheval, et « notre cheval les deux pieds devant en « l'eau du gué de Noies, et les deux pieds « derrière à terre sèche, pardevant notre « terre de Meun, et le cheval à ladite « dame de Vierzon les deux pieds der- « rière en l'eau dudit gué, et les deux « devant à terre sèche par devers notre « terre de Meun. »

« L'hommage était lige ou simple; l'hommage ordinaire ne se doit pas compter. L'homme lige (il y avait six espèces d'hommes dans l'antiquité franke) s'engageait à servir *en personne* son seigneur *envers et contre toute créature qui peut vivre et mourir.* Le vassal simple pouvait fournir un remplaçant. On fait venir *lige* ou du latin *ligare, liga, ligamen*, etc., ou du frank *leude.* Vous êtes de *Tournay, laquelle est toute lige au roi de France* (**). »

HOMMES D'ARMES. Voyez GENDARMERIE et GENS D'ARMES.

HOMMES LIBRES. Voyez PERSONNES (État des).

HONDSCHOOTE. Petite ville du dé-

(*) Cependant on trouve dans le recueil des arrêts rendus sous Philippe IV, un acte dans lequel une damoyselle de Saint-Amand se plaint de l'abbé son seigneur qui ne veut pas l'investir d'un fief, « quoiqu'elle li eust offert *les mains, le cors o l'ommaige à faire.* » (1310, Olim, II, p. 517.)

(**) Chateaubriand, Études historiques, III, p. 375 et suiv.

partement du Nord, arrondissement de Dunkerque : popul., 3,833 habitants.

Cette ville, autrefois célèbre par ses manufactures, paraît avoir été fondée vers le dixième siècle. Elle fut incendiée en 1383, lors de l'expédition de Charles VI en Flandre. Les Français la dévastèrent en 1558, et deux nouveaux incendies la détruisirent presque entièrement en 1576 et en 1582. Les Hollandais la brûlèrent en 1708, et y commirent d'horribles cruautés. Ce fut sous les murs de cette ville que le 8 septembre 1793 l'armée des coalisés essuya une défaite célèbre.

Hondschoote (bataille de), 8 septembre 1793. Le duc d'York assiégeait Dunkerque avec 33,000 hommes. Deux corps d'observation protégeaient ses opérations; l'un de 16,000 hommes posté à Ost-Capelle, sous le maréchal Freytag; l'autre de 15,000 Hollandais, commandés par le prince d'Orange, posté à Menin. Le reste des coalisés, dispersés autour du Quesnoy et jusqu'à la Moselle, ne s'élevait pas à moins de 100,000 hommes. Houchard reçut du comité de salut public l'ordre de dégager Dunkerque et de rompre la ligne de l'ennemi en se portant avec toutes ses forces sur un point décisif. Ayant donc reçu un renfort de 12,000 hommes détachés de l'armée du Rhin, ce général, dont les forces ne s'élevaient guère qu'à 40,000 combattants, se concentra de Cassel à Steenvorde, dans l'intention d'attaquer Freytag.

Le 6 septembre, l'armée française se mit en mouvement. Le général Duménil avec sa division fut chargé d'observer la garnison d'Ypres. L'avant-garde forte de dix mille hommes, aux ordres du général Hédouville, s'empare tout d'abord de Poperinghe, chasse les Hessois de Vlæmertinghe, et marche ensuite sur Rosbrugghe pour menacer la retraite des alliés. Herzeele, successivement pris, perdu et repris par le général Jourdan, demeure enfin en son pouvoir. Alors Houchard se met lui-même à la tête d'une partie des troupes de ce général, passe l'Yser, et va assaillir Bambecke et Rerusustrade. Après un combat acharné, ces deux postes sont enlevés, et les Anglais rétrogradent sur toute la ligne. Vainement, pour couvrir leur retraite, le général Falkenhausen s'arrête-t-il à Rexpoëde; il est forcé de se retirer sur Hondschoote. Les Français le suivent dans le village, l'en dépostent, et s'y établissent. Mais l'occupation de ce point est trop importante pour que les ennemis nous en laissent tranquilles possesseurs : à huit heures du soir, Freytag en personne et le prince Adolphe d'Angleterre tentent une attaque furieuse; ils échouent, et grièvement blessés tous deux, sont faits prisonniers. Bientôt, toutefois, les gardes hanovriennes fondent sur les cavaliers français, les repoussent et délivrent le prince Adolphe. En même temps, le général autrichien Sporken se porte sur Rexpoëde, s'en empare et dégage Freytag. Mais Jourdan arrive, reprend le village et s'y arrête, tandis que Sporken opère sa retraite sur Hondschoote, où les Anglais vont aussi prendre position. Pour les Français, épuisés de fatigue, ils profitent de la nuit pour se retirer à Bambecke. Ce mouvement rétrograde, alors que le succès de la journée restait indécis, fut ensuite reproché à Houchard comme une trahison. C'était au moins une faute, et une faute énorme.

Le lendemain 7, Houchard revint attaquer Hondschoote, mais l'ennemi avait eu le temps de s'y retrancher, et nos troupes furent repoussées avec perte. Houchard découragé voulait borner là ses efforts et s'en tenir à la défensive. Une telle détermination aurait produit d'incalculables malheurs. Dunkerque succombait, et les alliés allaient marcher sur Paris. Heureusement, tous les généraux qui composaient l'état-major de Houchard virent l'étendue de la faute qu'il allait commettre et s'opposèrent de toutes leurs forces à son dessein. D'autre part, les représentants du peuple présents à l'armée lui enjoignirent de mener encore une fois ses troupes au combat, et il fut forcé de vaincre.

Le 8, au matin, les Français se portèrent sur toute la ligne ennemie pour attaquer de front. Leur droite, sous les ordres d'Hédouville et de Collaud, se développe entre Killem et Béveren; leur centre, commandé par Jour-

Digitized by Google

dan, est en avant de Killem et marche directement sur Hondschoote ; enfin la gauche se dirige entre Killem et le canal de Furnes, tandis que le corps du colonel Leclerc, parti de Bergues, se porte sur le flanc droit de l'ennemi. L'action s'engage bientôt au milieu des taillis qui couvrent le centre. Des deux côtés, on envoie successivement les plus grandes forces sur ce point. Nos soldats sont obligés de revenir plusieurs fois à l'attaque, et finissent par rester vainqueurs. Pendant ce temps, les retranchements sont aussi emportés à la droite, et le général Walmoden, qui avait remplacé Freytag, se décide enfin à ordonner la retraite, qui s'effectue sur Furnes par Honthem et Hoghestade.

Durant l'action, York, contenu par les sorties vigoureuses que la garnison de Dunkerque exécuta sous la conduite de Hoche, ne put porter secours à ses lieutenants. La nuit venue, il leva le siége, abandonnant la plus grande partie de ses équipages, et regagna son camp de Furnes.

Les alliés perdirent à Hondschoote environ 3,000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers. La perte des Français fut à peu près égale. Cette victoire, outre qu'elle dégagea Dunkerque, fut encore plus importante par l'effet moral qu'elle produisit. Néanmoins, si, le 8, Houchard eût donné l'ordre de poursuivre les vaincus, les résultats eussent été bien plus considérables encore. Il eût facilement coupé toute communication avec Furnes, et enfermant l'armée anglaise qui assiégeait Dunkerque, il ne lui eût laissé d'autre moyen de salut que celui de capituler. Cette seconde faute était encore beaucoup moins pardonnable que la première; aussi Houchard fut-il sévèrement puni (Voyez HOUCHARD.)

HONFLEUR. L'origine et la fondation de Honfleur ne peuvent se déterminer avec certitude; on sait seulement que Guillaume le Conquérant, peu de temps avant sa mort, y passa quelques jours.

En 1346, Édouard III, roi d'Angleterre, s'empara de cette ville et la mit au pillage; les indignes traitements qu'il fit subir aux habitants leur laissèrent le désir de se venger, et ils en trouvèrent l'occasion sous Charles VI : les Anglais, réunis aux Allemands et aux Flamands, s'étant présentés avec une flotte nombreuse devant leur ville, les bourgeois, réunis aux Dieppois, les abordèrent avec courage, quoique fort inférieurs en nombre; beaucoup de vaisseaux ennemis furent coulés à fond, et l'amiral Hugues Spencer fait prisonnier. Sous Charles VII, Honfleur tomba au pouvoir du roi d'Angleterre Henri VI, qui laissa pendant dix années garnison dans cette ville, jusqu'à ce que Dunois la lui enleva. Vers la fin du seizième siècle, elle se vit alternativement la victime de tous les partis. Henri IV y entra par capitulation en 1590, à la suite d'un siége très-meurtrier. Un capitaine du nom de Goyon parvint peu de temps après à la reprendre, et il la conserva jusqu'au 5 juin 1594, époque où il fut obligé de capituler.

Honfleur possède seulement deux ou trois édifices gothiques qu'il faut aller chercher dans un dédale de rues étroites, sales et mal aérées. Quant au port, il consiste en deux bassins construits depuis peu, et où la mer s'élève de neuf à dix pieds : il est spacieux, et sa situation le rendrait très-important sans les vases qui l'encombrent et sans la difficulté de son abord.

Honfleur est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département du Calvados; on y compte 9,000 habitants.

HONG (combat de), livré le 25 septembre 1799, par les 4e, 5e et 6e divisions de notre armée du Danube, sous la conduite de Masséna, contre une colonne russe de Korsakow, qui occupait Zurich et les alentours.

Taillés en pièces et vaincus, malgré leur supériorité numérique, les ennemis furent poursuivis jusque sous les murs de cette ville.

HONGRIE (relations avec la). La Hongrie occupe l'emplacement de l'ancienne Pannonie et d'une grande partie de la Dacie. Ces contrées appartenaient aux Avares, peuple d'origine tartare, lorsque les incursions de leurs sauvages habitants dans la Germanie décidèrent Charlemagne à les attaquer. Après une guerre active, l'empereur les vainquit (voyez HUNS), s'empara de leur pays,

le réunit à son empire, et ses successeurs le gardèrent jusqu'à l'invasion des Magyares, qui, en 889, commencèrent la conquête de la haute Hongrie. Bientôt le territoire entier fut soumis à ces terribles etrangers venus des extrémités septentrionales de l'Asie. Arnoulf, empereur d'Allemagne, eut l'imprudence de leur laisser détruire les retranchements que Charlemagne avait élevés sur les rives du Raab, pour défendre l'Allemagne contre les invasions des barbares; il les appela même à son secours contre les Moraves révoltés. Dès lors ils firent irruption dans l'Europe occidentale, et pendant plus de soixante ans ils y exercèrent d'effroyables ravages.

Leurs invasions commencèrent en 899; l'Italie et l'Allemagne en souffrirent d'abord. En 910, ce fut le tour de la France; la Lorraine fut dévastée; ses monastères, ses églises furent pillés; puis les hordes retournèrent chez elles. Mais nos ancêtres les virent reparaître en 917, en 922 et en 923, où elles furent taillées en pièces par le comte de Toulouse. Trois ans après, les Hongrois dévastèrent le diocèse de Verdun, incendièrent les villes et les villages, tuèrent les habitants ou les emmenèrent en esclavage, enfin, entrèrent dans Verdun, prirent le palais épiscopal, et y brûlèrent tous les documents relatifs à l'histoire et aux priviléges des églises. Ils s'avancèrent ensuite jusqu'à Vouzy (dix lieues de Reims), en détruisant tout sur leur passage. Les habitants du diocèse, effrayés, se hâtèrent de retirer de leurs tombeaux le corps du bienheureux saint Remi et ceux de quelques autres saints, pour les transférer à Reims. Mais la horde n'attaqua pas cette ville. La terreur y fut telle néanmoins, qu'on crut voir la lune couleur de sang et des armées de feu se battre dans le ciel. Une peste horrible qui suivit mit le comble aux calamités de cette année.

Cependant le roi de France Raoul, occupé à faire la guerre à Guillaume Tête d'Étoupes, duc d'Aquitaine, se hâta de quitter ce duché pour venir forcer les Hongrois à abandonner la Champagne. En effet, ils battirent en retraite, mais riches de prisonniers et de butin.

On les retrouve en 935 désolant la Bourgogne par le pillage, le meurtre et l'incendie. « Ils dévastèrent probablement la ville de Dôle; mais cela ne dura pas longtemps, le roi Rodolphe arrivait suivi d'une armée imposante. Ils se dirigèrent sur l'Italie, et, chemin faisant, ils détruisirent les abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Marcel, à Châlon-sur-Saône, celles de Tournus, de Savigny, de l'île Barbe, près de Lyon. Ils ne purent entrer dans cette dernière ville, car le comte Guillaume se tenait sur ses gardes; mais Dieu sait quels ravages ils firent dans le pays. Ils détruisirent notamment la riche abbaye d'Ainay. Enfin ils quittèrent la France, après avoir dévasté l'abbaye de Saint-Amand à Nantua (*). »

Ils rentrèrent dans le royaume en 937; la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, l'Aquitaine, puis la Franche-Comté, furent dévastées sans opposition. Le désordre et l'absence de toute administration étaient tels, que nulle part on n'essaya de résister à ce torrent dévastateur.

Les contemporains font des Hongrois une description effrayante : « Petits de taille, mais vifs; la tête rasée; les yeux enfoncés, étincelants; le visage d'un jaune qui tire sur le brun; leur aspect inspire de l'horreur. Ils sont toujours à cheval; de leurs arcs, faits de corne, ils lancent des javelots redoutables, et sont aussi agiles pour surprendre l'ennemi que pour simuler la fuite. Ils ne vivent pas comme les hommes, mais comme les bêtes; ils mangent la chair crue, et boivent le sang de leurs ennemis. »

Les contes que l'on débitait sur les mœurs de ces barbares jetèrent une terreur profonde dans les esprits; il se répandit un bruit que les Magyares étaient les peuples de Gog et de Magog, qui doivent venir, d'après l'Apocalypse, à la fin du monde. Leurs cruautés n'étaient pas de nature à changer l'opinion populaire, et ces invasions, jointes à celles des Arabes et des Normands,

(*) *Histoire des invasions des Hongrois*, par M. Dussieux, 1 vol. in-8°, 1839.

durent contribuer à affermir les esprits dans la croyance à l'arrivée du jour du jugement dernier en l'an 1000 (*).

« Néanmoins aux malheurs de l'invasion, qu'opposait-on? De la patience et des récits de miracles. Les chroniques de l'époque sont remplies de ces naïves narrations. Les Hongrois n'avaient pu brûler, disait-on, les murs de l'église de Saint-Maire. Dans l'église de Saint-Basle, un de ces barbares, s'efforçant de monter sur l'autel et y appuyant sa main, elle s'attacha aux pierres, sans qu'il pût l'en séparer : alors ses compagnons coupèrent la pierre autour de sa main, et le païen fut obligé de la porter ainsi. A Orbay, église de la Brie, jamais ils ne purent entamer la chair d'un moine en le frappant de leurs glaives. Exposé nu à leurs flèches, le patient ne fut point blessé; les traits rebondissaient sur son corps comme sur un diamant, sans laisser de traces. »

On conçoit bien qu'avec un pareil système de défense les Hongrois purent revenir en France tant qu'ils voulurent; en effet, en 938 et en 951, on les voit faisant le pillage dans l'Aquitaine. En 950, ils ravageaient le royaume d'Arles dans lequel ils avaient pénétré par l'Alsace, le Jura et Besançon.

En 953, ils assiégèrent Cambrai, qu'ils ne purent prendre, et de là se répandirent dans la Champagne et jusque dans l'Aquitaine; en 954, ils revinrent encore piller la Lorraine, la Champagne et la Bourgogne.

Enfin, l'année suivante, une grande défaite qu'ils essuyèrent en Allemagne sur le Lech, en délivra pour toujours l'Europe occidentale.

Les Hongrois prirent leur revanche sur les Français quand les premières bandes des croisés passèrent par leur territoire. Godefroy de Bouillon et Louis VII le traversèrent cependant librement pour aller en terre sainte. Le roi Béla III, qui régna de 1174 à 1196, épousa même deux Françaises : Agnès, fille de Renaud de Châtillon, et Marguerite de France, fille de Louis VII.

Le roi Ladislas le Cuman, mort sans postérité, en 1290, avait eu pour femme Marie, fille de Charles Ier d'Anjou, roi de Naples. A sa mort, Charles II, roi de Naples, fit valoir les droits de son fils, Charles Martel, neveu de cette princesse, à la couronne de Hongrie, et le pape Nicolas IV conféra en effet cette couronne au jeune prince; mais les Hongrois élurent André III. Celui-ci étant mort en 1302, Boniface plaça sur le trône vacant Charobert, fils de Charles Martel. L'opposition des Hongrois força Clément V à publier à Poitiers, en 1307, une bulle en faveur de ce prince et de son légat; enfin, le cardinal Gentil, à force d'habileté, amena les états rassemblés à Pesth, en 1310, à reconnaître Charobert pour leur roi.

Le règne de ce prince fut glorieux pour la Hongrie, et l'époque de cette dynastie française est la plus justement célèbre dans l'histoire de ce pays.

Louis le Grand, fils de Charobert, élevant des prétentions sur l'Italie, se ligua avec Charles V, roi de France : Louis, comte de Valois, second fils de Charles, devait épouser Catherine, fille du roi de Hongrie; et, après la mort de Jeanne, les deux époux devaient être placés sur le trône de Naples. La mort de Catherine empêcha l'exécution de ce plan.

Sigismond, margrave de Brandebourg, devenu roi de Hongrie en 1392, ayant résolu d'arrêter les conquêtes des Turcs et appelé à son aide les divers peuples de l'Europe, la France, malgré la guerre qu'elle soutenait contre l'Angleterre, ne déserta pas la cause générale de la chrétienté, et envoya ses chevaliers au secours des Hongrois. [Voyez NICOPOLIS (bataille de)].

Lorsque la Hongrie, après avoir été longtemps la gardienne de l'indépendance de l'Europe contre les Turcs, devint, par ses désordres intérieurs, incapable de soutenir seule ce rôle, Ladislas II forma une ligue avec Venise, le pape, la France et l'Espagn (1500); mais les flottes coalisées furent détruites par la tempête.

Vers cette époque, l'indépendance de la Hongrie, menacée de tous côtés, fut détruite sans retour, au profit de l'Autriche. Aussi, n'avons-nous plus main-

(*) Le souvenir des Hongrois appelés aussi *Oigours* ou *Ogours*, s'est conservé dans la tradition de l'*Ogre*. Voy. BARBARES.

tenant à enregistrer de relations spéciales entre ce pays et la France. Nous devons seulement mentionner encore ce fait, que parmi les peuples de races diverses établis en Hongrie, et occupés de la culture des terres, se trouve une petite colonie de Français, qui, du temps de Marie-Thérèse, allèrent s'établir dans la plaine située entre la Maros et la Beja, au milieu d'un pays marécageux, mais fertile. Ils habitent particulièrement le bourg de *Hatzfeld*, les villages de *Charleville* et de *Saint-Hubert*, dont les noms rappellent assez l'origine, ceux de Nagyjetsa et de Csadat dans le comitat de Torontal; il en existe aussi à Breztovacz, dans le comitat de Bacs. Cette petite colonie a jusqu'ici conservé sa langue.

D'un autre côté, il y eut de la cavalerie hongroise dans les armées de France, dès l'année 1637, et ensuite sous Louis XIV et Louis XV. (Voyez HUSSARDS).

HONGRIEURS ou *hongroyeurs;* c'est le nom que l'on donne aux artisans qui préparent des cuirs à la manière de Hongrie, ou aux marchands qui en vendent. Henri IV envoya en Hongrie un habile tanneur nommé Roze, qui revint avec le secret de la fabrication de ces cuirs, et en fonda en France des manufactures. Mais ces artisans ne furent jamais réunis en corps de jurande et ne composèrent pas de communauté. Ce furent toujours des ouvriers particuliers travaillant aux gages et pour le compte d'une compagnie.

HONNEUR. — Chaque peuple a dans l'histoire son rôle particulier; il semble que les nations adoptent, comme les individus, des règles de conduite qu'elles suivent fidèlement à travers les phases diverses de leur destinée. Tout le secret de la politique de Carthage se résume dans ce seul mot : *la foi punique*, qui a suffi à flétrir la mémoire d'un grand peuple. Si de l'antiquité nous passons aux temps modernes, si nous cherchons à démêler dans l'histoire les causes qui ont assuré dans tous les temps la grandeur et la puissance de notre patrie, et pourquoi, à toutes les époques, elle a éveillé autour d'elle tant de vives sympathies, nous reconnaîtrons bien vite qu'elle le doit non-seulement aux grands courages, aux grands esprits dont elle s'honore, mais surtout, et avant tout peut-être, à ce sentiment loyal et ferme, à cet instinct de la justice et du droit, qui est dans le cœur de ses enfants, en un mot, à l'HONNEUR FRANÇAIS.

Il serait difficile peut-être de donner de ce mot une définition exacte et complète; on ne définit pas la beauté, la vertu; on les sent, on s'émeut aux impressions qu'elles font naître, on se dévoue pour elles. Il en est de même de l'honneur; dans la vie privée, c'est une sorte de conscience en dehors de la conscience religieuse, qui fait que, sans se préoccuper de l'intérêt personnel, ou des prescriptions de la loi civile, on accomplit tout ce que l'on croit juste et loyal; dans les rapports sociaux, c'est pour les autres, lorsqu'ils en sont dignes, de la bienveillance, des égards, à la charge, pour eux, de rendre égards pour égards, bienveillance pour bienveillance; vis-à-vis des femmes, c'est cette vigilance attentive sur les paroles, qui fait éviter tout propos qui pourrait éveiller les soupçons injurieux; c'est la discrétion dans le bonheur, le respect de la femme par laquelle on est heureux; pour le soldat, c'est la religion du drapeau, la générosité dans la victoire, la mort au poste assigné; dans la politique, c'est le dévouement absolu à la cause que l'on regarde comme la plus juste, et comme celle qui doit faire la gloire et la prospérité du pays; c'est la sincérité dans l'intention, la probité dans les moyens.

L'honneur, en France, a un code formel et précis; un code dont les lois ne sont pas écrites; qui se transmet, pour ainsi dire traditionnellement, dans l'éducation de la famille, dans les enseignements de la vie sociale, et qui n'en est pas moins respecté, car il a pour tribunal l'opinion publique, et pour peine, l'infamie. C'est ce code qui a fait de la société française, la plus élégante, la plus polie de toutes les sociétés modernes; qui a fait de nos soldats les premiers soldats de l'Europe, et de la plupart de nos défaites, même dans les plus mauvais jours, des défaites glorieuses. Qu'est-ce, en effet, que l'esprit chevaleresque, la galanterie chevaleresque de nos aïeux, sinon

Digitized by Google

l'honneur français sous un nom féodal. Quand saint Louis fait graver sur son anneau : *Dieu, Marguerite et la France,* n'est-ce pas un royal sentiment d'honneur qui parle, en même temps que l'amour et la piété? Quand le saint roi, trahi par son courage, subit la dure captivité de ses vainqueurs et leur commande le respect, ce n'est pas seulement par des vertus, toutes chrétiennes, que des musulmans ne pouvaient toujours comprendre, mais aussi par ce même honneur, dont il avait donné tant de preuves. La noblesse française du moyen âge dédaigne les armes qui tuent de loin; et quand elle attaque l'ennemi, elle veut le voir face à face, le combattre corps à corps; elle succombe à Crécy, parce que ses chevaliers se disputent l'*honneur* d'arriver les premiers à l'ennemi; elle succombe à Poitiers, devant un adversaire qui offre la paix, pour ne point perdre l'*honneur* de la journée et à Azincourt, parce qu'elle dédaigne de se servir de ses canons contre un ennemi dépourvu d'artillerie. Ce mot d'un roi vaincu et prisonnier, *tout est perdu, fors l'honneur*, suffit à consoler la France de la défaite de Pavie. C'est ce même sentiment qui enflammait Condé, lorsqu'il jetait dans les lignes ennemies son bâton de maréchal, et que ses soldats se précipitaient pour lui disputer l'*honneur* de le reprendre. A Malplaquet, tandis que Marlborough attend, pour commencer le combat, que les *brandeviniers soient arrivés*, le soldat français, qui n'a point mangé depuis vingt-quatre heures, jette son pain pour courir à l'ennemi.

On trouverait ainsi, dans nos annales, des faits sans nombre qui attestent combien a été fort et puissant, à toutes les époques, ce noble instinct de courage et de loyauté, qui est resté, en France, comme une sauvegarde éternelle aux époques de corruption et d'affaiblissement. Les rois dont le peuple gardera le plus fidèlement la mémoire, sont aussi ceux qui se montrèrent le plus dévoués au culte de l'honneur; témoin Henri IV et son panache blanc; et c'est en parlant au nom de ce culte, qu'ils ont obtenu les choses les plus difficiles et les plus glorieuses. Deux mots, *Honneur et Patrie*, gravés sur une croix d'émail, et suspendue par un ruban à la poitrine du soldat, le payent, avec usure, du sacrifice de la vie. Peut-être, et sans se montrer sévère, trouverait-on que cette noble voix de l'honneur, toujours écoutée en France, que cette voix, qui a conseillé tant et de si généreux sacrifices, a quelquefois été méconnue par les maîtres de la politique moderne; mais il faut, du moins, rendre cette justice à la nation française, que c'est là le fait isolé de quelques hommes; que la conscience des masses, toujours sûre quand il s'agit de distinguer ce qui est ferme et digne d'avec ce qui est faible et tortueux, a repoussé, avec un blâme unanime, les actes qui tendaient à humilier l'honneur français, à le faire dechoir de ce rang supérieur auquel l'ont élevé ses nobles susceptibilités; car on se souviendra toujours en France que, dans la vie politique comme dans la vie privée, il n'y a de force, de grandeur, de stabilité que pour ceux qui resteront fidèles aux maximes de l'honneur, aux devoirs qu'il impose.

HONNEUR (chevalier d'), conseiller d'épée, lequel avait séance et voix délibérative dans les cours souveraines. Un édit royal de 1702 créa deux chevaliers d'honneur dans tous les parlements du royaume, chambres des comptes et cour des aides : deux au grand conseil, deux en la cour des monnaies, et un en chaque bureau des finances (*). Ces officiers étaient héréditaires et leurs charges vénales; ils avaient voix délibérative et prenaient séance au-dessus du doyen des conseillers.

On appelait aussi *chevalier d'honneur*, un jeune gentilhomme chargé de donner la main à la reine, à la dauphine ou à Madame, dans leurs promenades ou lorsqu'elles montaient en voiture.

HONNEUR (dame d'). Vers la fin de 1673, les filles d'honneur furent remplacées à la cour par douze *dames d'honneur;* le bon Anquetil critique cette innovation, prétendant qu'elle

(*) Il y avait déjà des chevaliers d'honneur au parlement de Besançon, lorsque le comté de Bourgogne était sous la domination des rois d'Espagne.

amena la corruption des femmes mariées, qui craignaient moins de se compromettre et étaient plus aguerries que les jeunes filles. (Voyez FILLES D'HONNEUR.)

HONORAT (saint), troisième évêque d'Arles, naquit vers le milieu du quatrième siècle, d'une famille illustre, originaire de Rome, et qui avait donné des consuls à l'empire. Après s'être livré avec succès à l'étude des lettres, il se sentit attiré vers la religion du Christ et reçut le baptême. Bientôt après, il quitta son pays natal, qui se trouvait probablement sur la frontière de Lorraine et de Champagne, et entreprit un voyage avec son frère Venance, et un saint vieillard nommé Caprais, afin de chercher un lieu de retraite où ils pussent se consacrer entièrement à Dieu. Ils s'embarquèrent à Marseille, et abordèrent en Grèce, où Venance mourut. Saint Honorat et Caprais revinrent alors en Gaule, et, arrivés près de Fréjus, reçurent de l'évêque de cette ville, Léonice, le conseil d'aller s'établir dans l'île de Lérins. Ils fondèrent, dans un lieu sauvage, un monastère qui devint fameux dans la suite. Peu de temps après son arrivée à Lérins, saint Honorat avait été ordonné prêtre; il fut abbé du monastère qu'il avait établi, et donna à ses moines une règle qu'on cita comme un modèle. Après avoir rempli les fonctions d'abbé pendant trente-cinq ans, il fut appelé à l'évêché d'Arles. Sa mort arriva peu d'années après son élection; on la place vers l'an 429. Saint Hilaire, qui lui succéda sur le siége d'Arles et qui a composé sa vie, parle de ses lettres de manière à en faire regretter la perte. Cassien lui avait adressé sept de ses conférences.

HOOGLÈDE (bataille de). Pichegru, ayant mis, au commencement de juin 1794, le siége devant Ypres, Clairfayt quitta sa position de Thielt pour s'avancer à Rousselaër et Hooglède. Pichegru résolut de le prévenir, tandis que des troupes sorties de Lille arrêtaient Cobourg prêt à s'ébranler aussi pour secourir la ville. Il ordonne à l'armée d'observation de se mettre en mouvement le 10 juin 1794. Malheureusement les troupes parties de Courtray s'étant trompées de chemin, les Autrichiens eurent le temps de se retirer sur Thielt et d'occuper leurs positions à Rousselaër. Après une perte légère, Clairfayt, ayant reçu des renforts qu'il attendait, voulut prendre sa revanche trois jours après. Il se déploya à l'improviste en face des colonnes françaises avec 30,000 hommes. Les Français coururent rapidement aux armes; mais la division de droite, attaquée avec une grande impétuosité, se débanda et laissa la division de gauche découverte sur le plateau d'Hooglede. Macdonald commandait cette division; il sut la maintenir contre des attaques réitérées de front et de flanc. Par cette courageuse résistance, il donna à la brigade Dewinther le temps de le rejoindre, et obligea alors Clairfayt à se retirer avec une perte considérable. C'était la cinquième fois que ce général était battu par notre armée du Nord. Ce combat sanglant rendit les Français maîtres de la West-Flandre (10 et 13 juin 1794.)

HÔPITAL. Les écrivains anciens nous ont laissé peu de chose sur la question de savoir si, de leur temps, il existait des hôpitaux; leur silence même à cet égard semble indiquer le contraire. En effet, l'esclavage, en soumettant aux riches de cette époque tous ceux qui n'avaient rien en propre, excluait la nécessité de maisons publiques pour soigner les malades indigents. Les premiers établissements de cette espèce furent dus à la charité chrétienne; d'après les savantes recherches de Mongez, ce serait à Jérusalem, et vers la fin du troisième siècle, que d'illustres dames romaines, retirées dans cette ville pour y pratiquer les vertus chrétiennes, sous la direction de saint Jérôme, auraient fondé les premiers hôpitaux. Elles avaient créé deux sortes d'établissements; les uns, désignés par le nom de *nosodochia*, qui servaient aux malades que l'on cherchait à guérir; les autres, appelés *villæ languentium*, où se passait la convalescence. Ce pieux exemple ne tarda pas à être imité; l'histoire nous parle en effet de plusieurs hôpitaux qui furent établis au commencement du quatrième siècle, mais toujours dans l'intérêt des pèlerins ou des étrangers qui voyageaient par un motif religieux. On cite entre autres, pour

leur importance, l'hôpital de Basile le Grand, construit aux portes de Césarée, vers l'an 375, et celui de Saint-Jean-Chrysostôme, à Constantinople, qui ne le cédait en rien au premier. Vers la fin du huitième siècle, le nombre des hôpitaux s'élevait dans cette dernière ville à trente-sept.

Dans les premiers temps de l'Église, les évêques se chargeaient du soin des pauvres, et retiraient, soit dans leur propre maison, soit dans un lieu spécial, ceux qui tombaient malades. Plus tard, quand la générosité des seigneurs païens eut constitué des propriétés aux ecclésiastiques, ceux-ci durent consacrer le quart de leurs revenus à l'entretien des asiles destinés aux pauvres malades. En France, un grand nombre d'hôpitaux furent encore fondés ou enrichis, à l'époque des croisades, par les seigneurs qui s'aventuraient dans ces lointaines expéditions. La lèpre d'Orient, qui se répandit alors dans tous les États de la chrétienté, nécessita aussi l'établissement d'une multitude de *ladreries* qui, à proprement parler, n'étaient que des hospices; car les malheureux qu'on y renfermait, sequestrés du reste de la société à cause du caractère contagieux de cette maladie incurable, y finissaient ordinairement leurs jours. Il y aurait eu, suivant l'historien Mathieu Pâris, 19,000 léproseries dans toute la chrétienté, et l'on voit par le testament de Louis VIII qu'il y en avait 2,000 dans le seul royaume de France.

Lorsque la lèpre se retirant en quelque sorte devant l'invasion d'une autre maladie, la syphilis, eut disparu peu à peu, les *ladreries* furent successivement supprimées ou transformées en hôpitaux ordinaires. Il y avait peu de villes au seizième siècle qui n'eussent leur hôpital; à la fin du dix-huitième siècle, on en comptait, en France, 800, dont la population, non comprise celle des hôpitaux militaires, s'élevait constamment à 110,000 individus.

Les prêtres et les diacres étaient chargés, dans l'origine, sous la surveillance de l'évêque, de l'administration temporelle et religieuse des hôpitaux. Mais peu à peu, quand la discipline ecclésiastique se relâcha, quand toutes les fonctions se transformèrent en bénéfices, cette administration eut le même sort; et les clercs qui se l'étaient arrogée, en firent leur profit sans en rendre désormais aucun compte. Il fallut les décisions de plusieurs conciles pour faire disparaître cet abus et placer les hôpitaux dans les mains de laïques capables et solvables.

L'histoire de presque tous les hôpitaux se ressemble : leur fondation est presque toujours due à de grands seigneurs bienfaisants ou à de riches évêques, souvent aussi à de simples particuliers, témoin, entre autres, le célèbre *Flamel* (voyez ce mot), *Étienne Haudry* (voyez HAUDRIETTES) et le pieux *Raymond Ruffi* de Nîmes. Ce dernier consacra une partie de ses biens au soulagement des pauvres malades, fonda pour eux douze lits dans sa maison, et en légua le soin à ses héritiers, en défendant que personne vînt se mêler de l'administration de cet établissement, fût-ce le pape, l'évêque de Nîmes, le roi ou qui que ce fût de ses officiers. Sous les rois Jean, Charles V et Charles VI, ces fondations particulières se multiplièrent; *Nicolas Rolin*, chancelier de Bourgogne, fit alors bâtir l'hôpital de Beaune, l'un des plus beaux du royaume. On connaît le mot de Louis XI qui, visitant un jour cet établissement, dit à ceux qui l'accompagnaient, qu'il était juste qu'ayant fait tant de pauvres pendant sa vie, Rolin fît élever, avant de mourir, une belle maison pour les loger.

Au neuvième siècle, l'Hôtel-Dieu de Paris, dont les bâtiments avaient jusqu'alors renfermé des nonnes, était devenu un *hôpital*, c'est-à-dire, suivant la signification primitive du mot, un lieu où l'on exerçait l'*hospitalité* envers les pauvres et les pèlerins. Le chapitre de Notre-Dame en possédait une moitié; l'autre appartenait à l'évêque. En 1168, les chanoines arrêtèrent que le lit de tout membre du chapitre qui viendrait à décéder ou seulement à quitter sa prébende, appartiendrait de droit à l'Hôtel-Dieu. Cette mesure peut bien être, comme l'a pensé l'abbé Lebœuf, l'origine de la conversion de cet établissement en maladrerie. En effet, en augmentant les ressources de l'établissement, elle dut bientôt le mettre à même de recevoir à la fois des pèlerins

ou des pauvres qui ne séjournaient que peu de temps, et des malades à demeure.

En 1199, un certain Adam, clerc du roi, donna à l'hôpital deux maisons dans Paris, « à condition que le jour « de son anniversaire on fournirait sur « leur revenu, à ceux seulement qui se- « raient malades, tout ce qu'il leur « viendrait dans la pensée de manger, « pourvu qu'on pût le trouver. » Cependant les libéralités de saint Louis envers la *maison de Dieu* l'en ont fait regarder comme le fondateur.

Quant à l'administration de cet établissement, elle demeura entre les mains du chapitre jusqu'en 1505. Le service était fait par des hommes et des femmes qui, sans professer aucune règle religieuse, se nommaient *frères* et *sœurs*. En 1505, le parlement confia l'administration temporelle à huit bourgeois notables et à un receveur nommé par le prévôt des marchands et les échevins. En 1654, douze bourgeois administraient sous l'inspection et l'autorité de l'archevêque et des principaux magistrats. En 1540, l'administration religieuse fut confiée à huit chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Dans la suite, leur nombre fut porté à vingt-quatre. Enfin, vers le milieu du dix-septième siècle, les femmes employées au service des malades se soumirent à toutes les habitudes du cloître.

De graves désordres s'étaient introduits dans l'administration des hospices en général; François Ier chercha à les réprimer par l'ordonnance de Blois, et décida qu'à l'avenir les administrateurs ne seraient ni des ecclésiastiques, ni des nobles, ni des officiers, mais de simples bourgeois, habiles et économes, à qui il serait facile de faire rendre compte. Enfin il attribua aux juges royaux la connaissance et la visite des hôpitaux. En vain les ordinaires prétendirent que cette disposition préjudiciait à leurs droits, le parlement n'eut aucun égard à leur opposition; seulement il fut arrêté qu'ils pourraient, eux ou leurs députés, assister aux visites des juges royaux. Henri II, après avoir attribué l'inspection et la direction des hospices au grand aumônier de France, finit par confirmer l'ordonnance de François Ier; et depuis ce temps les ordinaires n'eurent plus de droit sur les biens des hôpitaux; seulement on les invitait à assister aux comptes.

L'Hôtel-Dieu de Paris étant devenu, en 1625, trop étroit pour les malades, l'administration obtint du roi la faveur de faire jeter un pont [le *pont au double* (*)] sur la rivière, et construire une salle sur ce pont, et un édifice de l'autre côté de la Seine.

Beaucoup de salles furent construites et dotées par de grands personnages, et il n'y a pas longtemps que l'on voyait encore sur la porte de la salle Saint-Charles une table de marbre, avec cette inscription gravée en lettres d'or : « Qui « que tu sois, qui entres dans ce saint « lieu, tu n'y verras presque partout « que des fruits de la charité du grand « Pompone. Le brocart d'or et d'ar- « gent, les meubles précieux qui pare- « rent autrefois sa chambre, par une « heureuse métamorphose, servent main- « tenant aux nécessités des malades. « Cet homme divin, qui fut l'ornement « et les délices de son siècle, dans le « combat même de la mort, a pensé au « soulagement des affligés. Le sang de « Bellièvre s'est montré dans toutes les « actions de sa vie. La gloire de ses « ambassades n'est que trop connue. Il « fut premier président, et le petit-fils « de deux chanceliers. Son âme, encore « plus grande que sa naissance et que « sa fortune, fut un abîme de sagesse. « La France ne porta jamais un enfant « plus digne d'elle. Toute la terre dira « ses vertus; mais cette salle parlera « éternellement de sa piété et de son « amour pour les pauvres. »

Cette fastueuse inscription en dit assez sur l'esprit qui animait un grand nombre de fondateurs. Une piété sincère, un désir de gloire, honorable après tout, étaient les motifs les plus ordinaires de ces dons.

L'ignorance où l'on fut, jusqu'à la fin du siècle dernier, des véritables règles de l'hygiène, est peut-être plus sensible dans l'histoire des hôpitaux que partout

(*) Ainsi nommé parce que les bourgeois qui y passaient devaient payer une redevance d'un *double tournois*, au profit de l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

ailleurs. Les malades couchaient presque toujours plusieurs dans un même lit. A l'Hôtel-Dieu de Paris, que nous citons de préférence parce que c'était un des hôpitaux les plus riches, et par conséquent des mieux tenus, la plupart des lits contenaient six et jusqu'à huit malades. Ils étaient à deux étages, l'un supérieur où la moitié des malades reposait et dormait, l'autre inférieur, où les autres se tenaient en attendant que leur tour fût venu ; 1,219 lits servaient ainsi à 3,000 et quelquefois à 6,000 personnes. Dans certaines salles, les malades n'avaient chacun que deux mètres cubes d'air à respirer, tandis qu'il leur en eût fallu de douze à seize mètres. Trois ou quatre femmes étaient couchées dans un même grand lit, les femmes enceintes saines avec les malades, les accouchées à la première semaine avec celles qui étaient arrivées à la deuxième, en sorte que la mortalité dans cette division était de 1 sur 15 2/3, tandis qu'en ville, elle n'est pas de 1 sur 100. Tant d'améliorations ont été apportées depuis dans ce régime, qu'on a peine à croire à de pareils faits, qui existaient encore cependant à la fin du siècle dernier. Ce fut Louis XVI qui dota l'Hôtel-Dieu d'un nombre de lits suffisant pour que chaque malade eût le sien.

L'Hôtel-Dieu recevait encore à cette époque, dans des salles différentes, il est vrai, mais enfin dans le même établissement, les femmes en couche, les blessés, les fous, les individus atteints d'une maladie quelconque, et l'on voyait ainsi, rapprochés les uns des autres, les malades qui pouvaient se nuire le plus par les miasmes qu'ils exhalent; aussi la mortalité y était-elle de 1 sur 4 1/2. Heureusement cet état de choses, dont les conséquences étaient si désastreuses, n'existe plus maintenant, et, nous devons le dire, c'est à la Convention que l'on doit l'initiative des améliorations qui n'ont cessé, depuis la révolution jusqu'à nos jours, d'être apportées dans le système des hôpitaux. Seize de ses membres furent choisis en 1794 pour surveiller ces établissements, et ce sont eux qui ont commencé à y établir l'esprit d'ordre et d'unité qui y règne aujourd'hui. On a compris que l'insalubrité et la contagion ne venaient pas des malades eux-mêmes, mais de l'entassement où on les maintenait. Le nombre des lits a été diminué dans toutes les salles, et de nouvelles constructions, devenues nécessaires, se sont élevées. L'air et la lumière ont fait disparaître partout ces miasmes qui rendaient l'entrée des hôpitaux repoussante pour les visiteurs; enfin des promenoirs, plantés d'arbres et garnis de bancs, ont été ménagés pour les convalescents et pour les malades qui ont un peu de force.

Voici maintenant l'état dans lequel se trouvent presque tous les hôpitaux. Les salles, spacieuses en général, ont la forme d'un carré long; des croisées, percées en regard les unes des autres, les éclairent. Les lits sont placés le long des murs, sur deux rangs; ils sont presque tous en fer, et garnis de rideaux blancs; le plancher est frotté; la température est maintenue à 15 degrés en hiver. Les malades, dès qu'ils arrivent, sont conduits ou portés dans un lit garni de draps blancs. Le linge de corps nécessaire pour leur usage est fourni par l'établissement, et changé chaque semaine; les draps le sont chaque mois. De grand matin, les salles sont mises en ordre et appropriées.

La visite du médecin se fait ordinairement de sept à dix heures. La division de chaque chef de service embrasse à peu près cent lits. Il se fait accompagner d'un élève en pharmacie et d'un élève en médecine, tous les deux chargés d'écrire les prescriptions qu'il ordonne pour la journée. Il y a peu de temps encore que les prescriptions se formulaient en latin; cet usage est aujourd'hui abandonné. Les signes spéciaux même avec lesquels on exprimait les doses des médicaments, sont remplacés par les divisions décimales. Dès que la visite médicale est achevée, l'élève externe procède aux pansements, tandis que l'élève en pharmacie, les sœurs de charité, distribuent les médicaments, les aliments et les boissons, en consultant pour cela le cahier où ont été inscrites les prescriptions du médecin. Les malades qui peuvent manger une portion entière d'aliments reçoivent par jour 375 grammes de pain, 140 grammes de viande, 25 centilitres de

vin, 50 centilitres de bouillon gras. Les médicaments magistraux, c'est-à-dire, ceux qui ont été prescrits suivant une formule particulière aux médecins, sont préparés dans le laboratoire de l'hôpital, sous la surveillance d'un pharmacien en chef; les autres sont envoyés d'une pharmacie centrale. Une seconde visite médicale est faite chaque soir par un élève interne, qui surveille en outre l'exécution des pansements, interroge les malades nouvellement arrivés, et leur porte les premiers secours en attendant la visite du chef de service. La nuit, un seul *interne* veille pour 300 malades. La position d'interne, extrêmement favorable aux études, et à laquelle sont attachés quelques avantages pécuniaires, est très-recherchée des élèves, et est conférée au concours par un jury d'examen composé des chefs du service médical des hôpitaux.

Dans un grand nombre de villes, les hôpitaux sont l'école pratique où les jeunes médecins vont étudier l'art de guérir. Il ne se fait pas une visite médicale, à Paris, que l'on n'y voie un nombre plus ou moins grand d'étudiants, qui recueillent de la bouche du chef de service les observations que chaque malade suggère. A la fin de la visite, des leçons cliniques sont faites dans des amphithéâtres par des professeurs de la Faculté. C'est là que se font aussi les opérations chirurgicales qui servent alors de texte à l'enseignement du jour.

Dans la plupart des hôpitaux, les soins domestiques de toute espece sont confiés à des *sœurs* et à des gens de peine qui, sous le nom d'infirmiers, sont soumis à leurs ordres immédiats. A l'exception des médecins, et des *sœurs* qui relèvent de l'autorité religieuse, et dont l'indépendance nuit souvent à la régularité du service, tous les employés sont sous les ordres d'un agent de surveillance ou directeur.

Tout ce qui concerne les hôpitaux et les hospices de Paris, la police intérieure, les études médicales qui s'y font, les constructions, les comestibles, les boissons, les fournitures de lits et de corps, les combustibles, les medicaments, est réglé par un seul et même conseil d'administration, dont le prefet de la Seine et le doyen de la Faculté de médecine font partie.

L'admission, à Paris, se fait de deux manières : s'il s'agit d'un blessé, d'un malade qui réclame de prompts secours, l'interne de garde a pouvoir de donner immédiatement un lit. Le chef de service peut aussi, dans les consultations qui ont lieu chaque matin, admettre les malades auxquels il prend intérêt; mais lorsque le cas n'a rien d'urgent, le malade doit se présenter à un bureau central d'où on le dirige, selon les convenances du service, sur un hôpital ou sur un autre.

La proportion des individus qui demandent à être admis dans les hôpitaux est, pour toute la France, à peu près de 1 sur 57; à Paris, elle est de 1 sur 15. Le nombre de malades qui y sont soignés est, pour tout le royaume, de 420 à 430 mille; à Paris, on y reçoit annuellement de 60 à 65 mille personnes, sur lesquelles il en meurt environ cinq mille.

La depense des hôpitaux et hospices réunis depasse 50 millions; à Paris seulement, elle monte à 10 millions; chaque malade coûte 1 fr. 63 c. par jour. Pour fournir à cette dépense, ces établissements prélèvent un certain droit sur la recette des octrois et des théâtres et sur les bénéfices du Mont-de-Piété; ils ont, en outre, les revenus de proprietés qui s'augmentent incessamment par les dons que leur font des personnes charitables. On a vu des années où le chiffre de ces donations dépassait un million.

A l'époque où l'on examinait tout en France pour tout reconstruire, on a discuté la question de savoir si les hôpitaux sont utiles. Montesquieu l'a résolue affirmativement : « La richesse d'un État, dit-il, n'empêche pas que les hôpitaux n'y soient nécessaires; car les richesses supposent beaucoup d'industrie, et, dans un si grand nombre de branches de commerce, il n'est pas possible qu'il n'y en ait toujours quelqu'une qui souffre, et que par conséquent les ouvriers ne soient dans un besoin momentané. C'est pour lors que l'État a besoin d'apporter un prompt secours, soit pour empêcher le peuple de souffrir, soit pour empêcher

qu'il ne se révolte. C'est dans ce cas qu'il faut des hôpitaux. » Ce grand publiciste, qui s'attachait bien plus à connaître ce qu'etaient les societés actuelles que ce qu'elles devraient être, et surtout que ce qu'elles seraient un jour, avait bien compris que l'accroissement des richesses d'un État était loin d'être en rapport direct avec le bien-être des classes laborieuses, et il voulait que les nations riches eussent des hôpitaux, parce qu'il y a, en effet, chez ces nations, plus de misère que partout ailleurs. Il avait en vue l'Angleterre, pays d'industrie par excellence, et par conséquent de pauvreté pour le grand nombre, de richesse pour quelques-uns. Il faut des hôpitaux pour les ouvriers des villes, parce que ces ouvriers gagnent leur vie au jour le jour, et qu'au premier chômage ils sont dans la détresse. L'exemple de Paris, où un quinzième des habitants a recours aux hôpitaux, le prouve assez. Il en faut moins dans la campagne, parce que l'existence matérielle y est plus assurée. L'ouvrier des villes a plus d'argent à sa disposition, celui des campagnes a naturellement plus de denrées; et, en supposant à l'un et à l'autre la même imprévoyance, la nourriture de celui-ci, et par conséquent son bien-être réel, sa santé sont mieux garantis.

Certains publicistes, par un sentiment de philanthropie que nous ne mettons pas en doute, se sont cependant faits les détracteurs des établissements de bienfaisance, et en particulier des hôpitaux. Ils pensent que les maisons de secours encouragent la paresse, l'imprévoyance, et sont nuisibles par cela même, à ceux auxquels elles sont destinées. De telles raisons pourraient être excellentes, s'il n'y avait pas pour les ouvriers de ruineuses mortes-saisons, si des chefs plus intelligents et plus forts qu'eux par leur position ne trouvaient souvent le moyen de réduire leur salaire au plus strict nécessaire. Mais l'industrie manufacturière, organisée comme elle l'est maintenant, n'offrant aucune protection réelle à l'ouvrier, laissant aller toute chose librement, c'est-à-dire, au gré des plus habiles, ne permet pas la suppression des hôpitaux.

Nous ajouterons à ce que nous venons de dire, quelques nouveaux détails sur les principaux hôpitaux de Paris et de la France. L'Hôtel-Dieu de Paris que sa position sur la rivière, le peu d'emplacement qu'il occupait, rendait très-insalubre, reçoit maintenant beaucoup moins de malades. Le nombre des lits qui était de 1,200 a été diminué de plus de moitié; enfin des bâtiments nouveaux, aérés et spacieux, ont remplacé les anciens, et forment maintenant trois corps de logis séparés les uns des autres.

L'hôpital de *la Charité* fondé, en 1602, dans la rue des Saints-Pères, par des religieux de l'ordre de St-Jean de Dieu, et entretenu par eux, ne recevait autrefois que des hommes. On y compte maintenant 300 lits, qui servent par an, à 3 ou 4 mille personnes. Les fondateurs avaient rendu leur maison célèbre par les soins éclairés qu'ils donnaient aux malades.

L'hôpital *Saint-Louis*, où l'on traite spécialement les maladies chroniques et celles de la peau, fut construit, en 1607, pour les pestiférés. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se chargèrent d'en élever les bâtiments, et de les garnir du mobilier nécessaire, moyennant un droit de 10 sous que Henri IV leur attribua sur chaque minot de sel qui se vendait à Paris. Il contient 706 lits, et reçoit annuellement de 5 à 6 mille malades.

L'hôpital de *la Pitié*, situé à l'extrémité de la rue Saint-Victor, derrière le Jardin des Plantes, date du règne de Louis XIII. Ce prince le fit construire pour y renfermer les mendiants qui, au nombre de 5,000, inquiétaient alors Paris. Il fut ensuite destiné aux jeunes garçons appartenant à des familles indigentes, lesquels y furent admis exclusivement jusqu'en 1780. Depuis cette époque, *la Pitié* est devenue l'un des plus grands hôpitaux d'hommes et de femmes que possède la capitale.

L'hôpital *Beaujon*, fondé en 1784, au faubourg Saint-Honoré, par Nicolas Beaujon (voyez ce mot), renferme 328 lits, et reçoit annuellement 2,000 malades. Quatre pavillons spacieux, construits au milieu d'une vaste cour, viennent d'être ajoutés aux anciens bâti-

ments. C'est avec *la Pitié*, la maison de traitement la plus saine de la capitale.

Outre ces hôpitaux, il en existe à Paris beaucoup d'autres moins considérables, et dont nous n'avons pas à nous occuper ici, parce qu'il en sera parlé dans des articles spéciaux; tels sont la *Salpêtrière* (Voyez ce mot); l'hôpital des *Enfants malades* et l'hôpital *Necker* (Voy. NECKER [Madame]), tous deux situés rue de Sèvres; l'hôpital *annexe de l'Hôtel-Dieu*, situé dans le quartier Saint-Antoine; l'hôpital *Cochin*, fondé par le vénérable ecclésiastique de ce nom (Voy. COCHIN), au faubourg Saint-Jacques; et celui du *Midi*, destiné aux vénériens, et appartenant au même quartier; un autre pour les femmes affectées de la même maladie; l'hôpital des femmes en couche; enfin l'hôpital de *Charenton* (voy. ce mot), où sont traitées les maladies mentales.

Parmi les hôpitaux des départements nous devons citer l'*Hôtel-Dieu de Lyon*, à cause de son excellente organisation, et aussi pour la grandeur et la beauté de ses bâtiments. Cet hôpital contient 1200 lits en fer, et ses revenus s'élèvent à 910,626 fr. dont une partie est affectée à l'entretien de 4,000 enfants pauvres; celui du *Saint-Esprit*, à Marseille; celui de *Saint-Jacques*, à Toulouse, et ceux de Bordeaux et de la Rochelle, qui contiennent chacun 600 lits.

HÔPITAUX MILITAIRES. On ne trouve rien dans les temps anciens ni dans le moyen âge qui ressemble aux hôpitaux militaires actuels; il est probable cependant que des mesures étaient prises dans les armées, pour porter secours aux soldats blessés en combattant. Quoi qu'il en soit, c'est sous le règne de Henri IV que paraît avoir été prise chez nous la première mesure ayant pour but de créer des hôpitaux militaires. Une ordonnance du 16 décembre 1591 établit en effet un impôt sur les vins et les cidres vendus par les cabaretiers de l'armée, et en appliqua le produit au soulagement des soldats blessés. Des ambulances furent établies la même année à la suite des armées, et un grand hôpital, fondé à Amiens, six ans après, fut spécialement destiné aux soldats blessés ou malades.

Mais ce fut sous le ministère du cardinal de Richelieu que le système des hôpitaux militaires fut véritablement créé et rendu général. L'administration de ces établissements était confiée à des adjudicataires, moyennant une certaine somme que le gouvernement leur payait pour chaque malade. Ces hommes fournissaient les remèdes, les aliments, les lits, et tout ce qui était nécessaire au service; et ils étaient surveillés par les intendants et les commissaires des guerres. Cet état de choses qui offrait de graves inconvénients, puisque les entrepreneurs étaient sans cesse excités à accroître leurs bénéfices aux dépens du soldat malade, subsista jusqu'en 1781.

On comptait, en 1730, 74 hôpitaux militaires; on en comptait 85 en 1741 et 94 en 1771. Ce nombre est aujourd'hui réduit à 56.

En 1775, on établit trois amphithéâtres dans les hôpitaux de Strasbourg, Metz et Lille, pour l'instruction des élèves du service de santé. Les hôpitaux d'instruction sont actuellement au nombre de 5, situés à Strasbourg, Metz, Lille, Alger et Paris.

Les hôpitaux militaires se divisent d'ailleurs en plusieurs espèces; savoir, dans l'intérieur : hôpitaux permanents ou sédentaires, infirmeries régimentaires, hôpitaux d'eaux minérales, salles militaires dans les hospices civils; aux armées : hôpitaux temporaires ou ambulants, établis en 1792; dépôts de convalescents, créés et organisés en 1806.

Un conseil de santé, composé de cinq membres (2 médecins, 2 chirurgiens, 1 pharmacien), est chargé d'inspecter les hôpitaux militaires et d'éclairer le ministre de la guerre sur tout ce qui concerne l'art de guérir appliqué aux troupes.

HOQUETON. Voyez AUQUETON.

HORBOURG, petite ville située sur la rive droite de l'Ill, à 5 kil. de Colmar, sur l'emplacement de l'antique *Argentuaria*, cité importante dont on trouve encore de nombreux vestiges. Cette ville, où l'on compte 1,147 habitants, fait auj. partie du dép. du Haut-Rhin.

HORLOGES. Sans nous arrêter à chercher les premiers pas de l'art horaire,

sans chercher à son époque lointaine l'emploi du sablier, qui s'est prolongé jusqu'en 1656 dans les assemblées de Sorbonne, nous arriverons aux premiers essais d'horlogerie proprement dite, aux *clepsydres*, qui paraissent avoir été seules en usage jusqu'à Gerbert. Les premières qu'on vit en France furent, selon toute probabilité, celles que Boèce fabriqua pour Théodoric, qui les envoya à Gondebaud, roi des Bourguignons. La lettre dans laquelle le roi indique la forme que doit avoir chacune de ces horloges nous est parvenue : « Le trésor « public vous est ouvert, dit le monar- « que... que la première soit un cadran « solaire, l'ombre d'un style y montrera « les heures du jour... que la seconde « marque les heures sans le secours du « soleil, qu'elle partage les nuits en di- « visions égales, etc. » Boèce construisit des clepsydres qui, quoique sans roues, sans poids et sans ressorts, marquaient, outre les heures, le cours du soleil, de la lune et des astres, au moyen d'une certaine quantité d'eau, enfermée dans une boule d'étain qui tournait sans cesse, entraînée par sa propre pesanteur. Les Bourguignons crurent que quelque divinité, renfermée dans cette machine, lui imprimait le mouvement, et il est à remarquer qu'il s'établit entre eux et Boèce une correspondance dont le résultat fut de les disposer à embrasser la religion chrétienne.

L'horloge à rouage dont le pape Paul Ier fit présent à Pepin le Bref est aussi très-célèbre. On sait qu'en l'année 807, le calife de Bagdad, Haroun-al-Raschyd, fit présent à Charlemagne d'une clepsydre sur laquelle s'extasièrent les barbares du neuvième siècle, et dont Eginhard a laissé la description. « Il y avait aussi une horloge de bronze doré (*ex auricalco*) construite avec un art admirable. Un mécanisme mû par l'eau marquait le cours des douze heures, et au moment où chaque heure s'accomplissait, un nombre égal de petites boules d'airain tombaient sur un timbre placé au-dessous, et le faisaient tinter par leur chute. Il y avait encore douze cavaliers qui, lorsque les douze heures étaient révolues, sortaient par douze fenêtres, en fermant derrière eux, dans le choc de leur sortie, ces fenêtres qui auparavant étaient ouvertes. On admirait encore dans cette horloge beaucoup d'autres merveilles ; mais il serait trop long de les rapporter ici. » Ainsi la science arabe faisait honte à la science chrétienne. A la fin du dixième siècle, le fameux Gerbert, disciple des musulmans d'Espagne, fabriqua pour l'empereur Othon III, l'horloge de Magdebourg. Du reste, la question de savoir quel en était le véritable mécanisme et l'utilité, a été longuement et savamment débattue dans une foule d'ouvrages, mais sans jamais avoir été résolue.

On a donc ignoré absolument, jusqu'au douzième siècle, la division du temps par le moyen des roues dentées et des pignons qui y engrènent. Ce n'est que depuis ce temps qu'on a commencé à fabriquer, pour les clochers des églises, de grandes horloges qui fonctionnent au moyen d'un poids attaché à la plus grande roue et faisant aller tout le mécanisme. Des ouvriers intelligents perfectionnèrent ensuite cet appareil, en y ajoutant un rouage correspondant à un marteau qui frappait sur un timbre sonore les heures indiquées par le cadran. Ce perfectionnement devint d'une grande utilité et pour les monastères, où avant son introduction il fallait que les religieux préposassent des gens pour observer les étoiles pendant la nuit, afin d'être avertis des heures de l'office, et pour les villes où des crieurs faisaient connaître la marche du temps, usage qui s'est conservé dans plusieurs provinces.

On a, à tort, fait descendre jusqu'au treizième et même jusqu'au quatorzième siècle, l'invention des horloges sonnantes ; elles se trouvent déjà citées dans les statuts de l'ordre de Cîteaux, réunis vers l'année 1120. On voit en effet, dans ces statuts, un article par lequel on défend toutes sonneries de cloches, même à l'horloge, depuis la messe du jeudi saint jusqu'à celle du samedi saint ; un autre article, qui enjoint au sacristain de régler l'horloge en sorte qu'elle sonne, qu'elle l'éveille pendant l'hiver avant matines ou avant les nocturnes, etc., etc.

Une grande *mécanique* céleste et terrestre fut placée, vers 1340, dans l'église du monastère de Cluny, par

l'abbé Pierre de Chalus, dans le temps où Wallingford, bénédictin, et Jacques de Dondis, opéraient aussi de semblables prodiges, le premier à Londres, le second à Padoue. En 1370, Charles V fit venir de Lorraine Henri de Vic, et lui assigna six sous parisis par jour pour établir à Paris l'horloge dite du palais, et à Montargis celle du château. La cloche de l'horloge parisienne a été transformée en canon en 1793. En 1571, les habitants de Strasbourg eurent la fameuse horloge inventée par les mathématiciens Wolkenstenius et Dasypodius. On y admirait des mouvements indiquant la révolution des astres, les jours de la semaine, l'année du monde, les équinoxes, etc.; la mort sonnant les heures, un carillon, un coq chantant, le soleil conduisant son char, etc. (*).

Vers le même temps, les habitants de Courtray firent fabriquer l'horloge à sonnerie que le duc de Bourgogne leur enleva en 1382, pour en orner le portail de l'église de Notre-Dame de la ville de Dijon, « lequel horloge, qui sonnoit les heures, selon Froissard, étoit l'un des plus beaux qu'on sceust trouver de çà ne de là la mer; et celui horloge fit tout mettre, par membres et pièces, sur chars, et la cloche aussi. »

En 1377, il y avait une belle horloge à sonnerie dans la ville de Sens, qui a conservé longtemps sa réputation pour la fabrication des clepsydres (voy. HESSELN). On trouve, dans un compte de dépenses de Louis XI, « 27 livres 10 sous payés pour ung horloge mis au clochier du vieil castel d'Amboise en 1469; » et dans un compte de la ville de Noyon, « 6 livres payées en 1420, pour gaiges d'un orlogeur maître, gouverneur de l'horloge du beffroy. » Rabelais, qui écrivit, vers 1540, le second livre de Pantagruel, y rapporte (chap. XXI) le supplice « d'une belle petite horloge tout de bois qui fut condamnée à estre brûlée vive par la main du bourreau comme étant l'œuvre d'un des premiers huguenots de la Rochelle. » (Le nom de ce malheureux, qui fut aussi condamné au bûcher, était Clavelé.) Vers 1550, Henri II fit construire l'horloge d'Anet, où l'on voyait un cerf qui frappait de ses pieds les heures, et une meute de chiens qui couraient en aboyant. Nicolas Lippius de Bâle exécuta, en 1598, l'horloge de Lyon, qui fut réparée et augmentée en 1660, par Guillaume Nourrisson, habile horloger de cette ville.

On insérait dans la plupart de ces anciennes horloges des mouvements qui mettaient en jeu des statues de saints, de rois, de guerriers, ou des figures d'animaux, de manière à leur faire rendre des sons, produire des airs de musique et autres merveilles semblables. On donna à plusieurs de ces statues le nom de *Jacquemars*, corruption, dit-on, de celui de Jacques Aymar, habile ouvrier qui se distingua par son intelligence dans l'exécution de ces horloges à mécanisme; d'autres veulent que ce nom, qu'ils écrivent Jacquemard, ait été celui de quelqu'un de ces gardes de nuit, placés sur des tours ou des édifices élevés, et dont les fonctions étaient de sonner d'une trompe en cas d'incendie; d'autres encore, s'appuyant sur le costume de guerre et le marteau des Jacquemars, font venir leur nom de Jacques, et de mart, pour marteau.

Notre horlogerie ne nous apparaît dans les tableaux et miniatures de la fin du quatorzième siècle et du siècle suivant qu'à l'état de coucou. Vers le milieu du seizième seulement elle dépouille ses contre-poids et figure, comme applique, sur les parois de quelques intérieurs; et ce n'est que vers les règnes de Henri IV et de Louis XIII qu'on la trouve, avec d'assez petites dimensions et sous diverses formes horizontales et verticales, sur les meubles des appartements. Quand l'horloge était verticale, elle avait souvent quatre cadrans à révolutions célestes.

L'importante découverte de la fusée et la substitution du ressort au poids donnèrent les moyens de fabriquer les montres, qui marquaient d'abord les vingt-quatre heures. Les plus anciennes

(*) Depuis longtemps il n'existait de ce merveilleux mécanisme que quelques débris. Un habile artiste alsacien, M. Schwilgué, vient de le restaurer, ou plutôt de le remplacer par un autre chef-d'œuvre. La nouvelle horloge a été inaugurée solennellement (septembre 1842) pendant les fêtes du congrès scientifique réuni à Strasbourg.

étaient oblongues, à pans coupés, avec boîte d'argent ou de cristal de roche, contenant souvent au revers du cadran une espèce de gnomon pour le contrôle de la marche du temps. La chaîne était de corde à boyau. Telle fut sans doute la montre de Charles-Quint, une des premières qui se virent en Europe.

L'Étoile nous fournit la preuve qu'en 1588 on portait des montres suspendues au cou; car il raconte, sous la date du 8 mars de cette année, qu'un jeune gars ayant coupé celle d'un gentilhomme à l'audience, fut condamné et pendu sur l'heure.

L'horlogerie, comme science, ne remonte pas au delà du milieu du dix-septième siècle. En 1647, Huygens appliqua aux horloges le pendule; cette invention donna aux cadrans les nouvelles divisions en minutes, en secondes et en tierces (*), et la pendule, qui prit le nom de son régulateur, data de la fin du dix-septième siècle.

Louis XIV reçut de Charles II les premières montres à répetition qu'on eut vues en France : aucun horloger de Paris ne put les réparer; on fut forcé de s'adresser à un religieux carme appelé Jean Truchet, âgé de dix-neuf ans, qui avait fait de profondes études en mécanique, et qui les raccommoda parfaitement.

A la fin du dix-huitième siècle, il existait encore à Paris une horloge à carillon; elle se trouvait dans la façade de ce qu'on appelait le château de la Samaritaine, et jouait toutes les heures et demi-heures. On citait aussi comme une des plus belles horloges qu'on eût faites jusqu'alors, celle qui fut exécutée par Lepaute et placée, en 1781, à l'hôtel de ville de Paris.

Lebon, Julien et Pierre le Roi, Dutertre, Romilly, Lepaute et Ferdinand Berthoud illustrèrent l'horlogerie française tant par leurs découvertes ingénieuses, que par les excellents traités qu'ils ont publiés. Vinrent ensuite Robin, Lépine, Mottet, Robert, Louis Berthoud à qui l'on doit le perfectionnement de l'horlogerie marine, et surtout Bréguet dont la réputation est européenne.

(*) Dans le même temps, on inventa en Angleterre les montres à répétition. Les montres et les horloges à longitudes datent du milieu du dix-huitième siècle, époque où l'exécution des différentes pièces qui composent les horloges fut portée à la plus grande précision. L'art de l'horlogerie avait été introduit dès 1587 à Genève, par Charles d'Autin.

Horlogers (corporation des). Cette communauté reçut ses premiers statuts de Louis XI en 1483; ils furent confirmés par François Ier, Henri II, Charles IX, Henri IV et Louis XIV. Ce dernier leur imposa, par son ordonnance de 1646, l'obligation de faire célébrer une messe tous les premiers dimanches du mois, pour sa santé et pour celle des princes et des seigneurs de ses conseils. Un arrêt du conseil, rendu le 8 mai 1643, leur avait, auparavant, permis de fabriquer et vendre toutes sortes de boîtes, à la charge d'y mettre leur nom, sans que les maîtres orfévres pussent entreprendre sur eux aucune visite, à peine de 500 fr. d'amende; un article de leurs statuts leur défendait d'effacer ou de changer les noms sur les ouvrages qui n'étaient pas de leur fabrique, etc. Les autres règlements particuliers aux horlogers ne diffèrent presque en rien de ceux des orfévres. L'apprentissage était de huit ans, le brevet coûtait 54 fr. et la maîtrise 900 fr. avec chef-d'œuvre. Il y avait trois horlogers attachés à la maison du roi pour le service du palais et des châteaux.

Hortense Eugénie de Beauharnais, *reine de Hollande*, fille de Joséphine Tascher de la Pagerie, depuis impératrice des Français, et du vicomte Alexandre de Beauharnais, naquit à Paris en 1783. Nous avons raconté ailleurs le rôle que joua le général Beauharnais dans les premières années de la république; nous ne reviendrons point ici sur les motifs de son arrestation et de sa mort. Sa femme avait été arrêtée en même temps que lui; leurs deux enfants Eugène et Hortense furent recueillis par la princesse Amélie de Hohenzollern-Sigmaringen, qui, au moment où elle venait de voir perir sur l'échafaud son frère, le prince de Salm, ne craignit point de s'exposer, en se chargeant des enfants de ses amis suspects, à aug-

Digitized by Google

menter encore la défiance que son rang et sa naissance inspiraient.

Joséphine ayant recouvré la liberté après le 9 thermidor, reprit ses enfants; bientôt après, la jeune Hortense fut confiée à madame Campan; et l'on vit, sous la direction de cette institutrice, se développer l'esprit, les grâces et les talents qui firent d'elle l'une des princesses les plus distinguées de l'époque impériale.

Lorsque Joséphine fut devenue la femme de Napoléon, la fortune de ses enfants prit un essor rapide. Hortense épousa, au commencement de 1802, Louis Bonaparte, frère du premier consul. L'inclination des deux jeunes gens n'avait point été consultée; leur union fut malheureuse. L'incompatibilité d'humeur et d'esprit l'emporta sur de bonnes et brillantes qualités, et l'élévation même du jeune couple bannit bientôt à tout jamais l'espoir d'un rapprochement qu'aurait pu amener la vie de famille.

En 1804, madame Louis Bonaparte fut faite princesse impériale. L'élévation de Joséphine, devenue impératrice des Français, ses deux fils, Napoléon et Louis qui, à défaut de postérité directe de Napoléon, étaient appelés, par le sénatus-consulte de 1804, à hériter de la couronne impériale, enfin la couronne de Hollande que l'empereur donna à son mari, firent alors monter Hortense au plus haut degré de la puissance et de la splendeur. Elle n'en fut pas aveuglée et sut conserver toute la simplicité, toute la bienveillance primitive de son caractère. De nombreux bienfaits marquèrent son existence princière et royale. Suivant l'exemple de sa mère, elle saisissait avec empressement toutes les occasions de secourir l'infortune. La grâce de messieurs de Polignac et de Rivière, la pension de la duchesse douairière d'Orléans, furent accordées aux sollicitations de Joséphine et aux siennes. Un grand nombre d'émigrés lui durent leur radiation de la liste de proscription, des emplois, des places et des pensions.

A peine assise sur le trône de Hollande, la reine Hortense perdit son fils aîné. Sa faible santé fut fortement ébranlée par ce malheur. Un autre fils qu'elle mit au monde en 1808, venait à peine de la consoler, lorsque le divorce de l'empereur et de Joséphine vint briser son cœur de fille et de mère, car Joséphine perdait la couronne impériale, et ses enfants à elle l'héritage de cette couronne. Elle montra cependant le plus noble courage, et ne laissa échapper ni une plainte, ni un regret.

Le roi Louis abdiqua, en 1810, le trône de Hollande, en faveur de son fils le prince Napoléon, et la reine fut nommée régente durant la minorité de l'enfant. Mais l'empereur réunit bientôt après la Hollande à la France, et donna à son neveu le grand-duché de Berg et de Clèves, en s'en réservant la tutelle immédiate. La reine revint alors se fixer à Paris, où elle se livra entièrement à son goût pour les arts. Un nouveau malheur la frappa en 1813 : elle perdit aux eaux d'Aix son amie intime, madame de Broc, qui périt en tombant dans un gouffre. Un hôpital de sœurs de la charité, fondé par la reine en commémoration de cet accident, existe encore à Aix.

Lorsqu'en 1814 les troupes alliées avançaient sur Paris, la reine courut chez l'impératrice Marie-Louise pour l'affermir dans la résolution qu'elle lui supposait de rester dans la capitale. Mais la trahison et l'ineptie de la princesse autrichienne en avaient décidé autrement. Ce fut en vain qu'Hortense se jeta aux genoux de sa belle-sœur, lui représentant qu'elle perdait l'empereur et l'empire en s'éloignant de Paris; Marie-Louise partit pour Blois. Seuls de toute la famille impériale, la reine et ses enfants restèrent à Paris; et ce ne fut qu'après l'entrée des alliés, quand tout espoir de défense fut perdu, qu'elle alla retrouver Marie-Louise. Celle-ci la congédia en lui disant qu'elle attendait désormais les ordres de l'empereur d'Autriche. La reine se rendit alors auprès de sa mère, qui, deux mois plus tard, expira dans ses bras, à la suite d'une maladie inflammatoire.

La reine Hortense, assurée par le traité de Fontainebleau, d'une rente sur l'État, reconnue par Louis XVIII, resta à Paris sous le gouvernement de la Restauration qui lui donna le titre

Digitized by Google

de duchesse de Saint-Leu. Mais la malveillance publique qui ne tarda pas à se manifester contre les Bourbons, et des soupçons de conspiration, rendirent bientôt sa position très- difficile. Elle allait être forcée de partir, quand la nouvelle du débarquement de l'empereur vint la mettre en danger, elle et ses enfants. Elle dut se cacher avec eux, afin d'échapper au gouvernement qui cherchait à l'avoir pour otage. Le 20 mars lui rendit enfin sa liberté et son rang, et l'on vit alors se prosterner de nouveau devant elle, pour obtenir leur grâce de l'empereur, toute la tourbe de hauts dignitaires et des employés supérieurs. La reine fut la providence de ces renégats, qui, après les cent jours, allèrent encore se ranger autour des Bourbons. La duchesse douairière d'Orléans éprouva aussi les effets de la protection de la reine : ce fut à sa demande que l'empereur lui accorda de nouveau une pension de deux cent mille francs. La duchesse de Bourbon, qui venait de se casser la jambe, était restée à Paris ; la reine obtint également pour elle un permis de séjour et une pension de cent cinquante mille francs.

Après la bataille de Waterloo, ce fut Hortense qui reçut à Malmaison l'empereur vaincu et abandonné ; ce fut elle qui resta auprès de lui jusqu'au moment où les alliés, arrivant pour la seconde fois, Napoléon alla se confier à la générosité de l'Angleterre. Alors elle courut encore se cacher dans Paris avec ses enfants; et les premiers instants de désordre passés, elle obtint des passe-ports pour quitter la France. Elle se rendit d'abord à Genève; mais bientôt le conseil lui intima l'ordre de partir. De là elle se réfugia successivement à Aix en Savoie, et dans le grand-duché de Bade; partout elle fut repoussée et ne trouva d'asile qu'en Bavière, où son frère s'était établi sous la protection du roi Maximilien dont il avait épousé la fille.

La reine fixa sa demeure à Augsbourg. Là, après s'être assuré une existence honorable par la vente de ses bijoux, elle consacra son temps à la culture des arts et à l'éducation de son plus jeune fils Louis. L'aîné avait été réclamé par son père. Usant noblement de sa fortune, la reine, dans son exil, s'empressait de soulager toutes les infortunes qui s'adressaient à elle, surtout celles des proscrits et des prisonniers français.

Mais, au bout de quelques années, la perte de son frère, le prince Eugène, mort à quarante-trois ans, lui fit abandonner le séjour de la Bavière. Elle alla alors s'établir l'hiver à Rome, où se trouvait presque toute la famille Bonaparte, et l'été à Arenenberg, château situé en Suisse, sur les bords du lac de Constance.

En 1831, ses deux fils prirent part au mouvement révolutionnaire des États pontificaux. L'aîné, jeune homme digne de porter le nom de Bonaparte, et qui voyait s'ouvrir devant lui une carrière d'activité, fut enlevé en trois jours par une maladie mal définie. Hortense, qui avait quitté Rome pour suivre ses enfants, n'arriva que pour sauver le dernier dangereusement malade aussi, et menacé par l'intervention autrichienne. Sous un nom supposé, elle traversa avec lui l'Italie et la France, et arriva à Paris, où elle espérait obtenir de la générosité de Louis-Philippe un asile, où son fils pût attendre l'instant de sa guérison ; elle reçut l'ordre de sortir au plus tôt de France, et passa en Angleterre, d'où elle revint ensuite à Arenenberg.

En apprenant, en 1836, la catastrophe de Strasbourg, la reine, quoique déjà malade, accourut aussitôt à Paris, pour obtenir la mise en liberté de son fils; le gouvernement la fit aussitôt repartir. La promptitude de ces voyages, le chagrin, l'inquiétude aggravèrent à un tel point sa maladie, qu'à son retour à Arenenberg, son mal ne laissa plus d'espoir; tous les secours de l'art étaient devenus inutiles. Neuf mois après son entreprise, le prince Napoléon-Louis, mené d'abord au Brésil, puis aux États-Unis, revint enfin en Suisse ; il y arriva pour recevoir les derniers soupirs de sa mère.

La reine Hortense mourut le 5 octobre 1837, à l'âge de cinquante-quatre ans, après avoir conservé jusqu'à sa fin le courage, la douceur et la sérénité d'âme qui la caractérisaient. Quelques

jours avant sa mort, la princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, l'ancienne amie qui avait protégé son enfance, vint bénir ses derniers instants. Sa mort fut un malheur pour le canton de Thurgovie où sa bienfaisance l'avait fait chérir. D'après ses dernières volontés, son corps fut rapporté en France et inhumé à Rueil, à côté de celui de l'impératrice Joséphine.

Hospices. Ce sont proprement des établissements destinés à recueillir les individus que l'âge, les infirmités, la misère rendent incapables de pourvoir à leurs besoins. Longtemps les hospices ne constituèrent point des institutions distinctes des hôpitaux, et l'on trouve ces deux espèces de fondations confondues jusque dans l'édit publié à Saint-Germain lequel, en juin 1662, ordonne la formation d'un établissement hospitalier « en chaque ville et bourg « du royaume, pour les pauvres, les « malades, les mendiants et les orphe- « lins. » La réunion de l'hospice et de l'hôpital a encore lieu dans la plupart des villes de second ordre, où le même édifice renferme les malades en traitement et les incurables, les enfants abandonnés à la charité publique et les vieillards indigents qu'elle recueille. Nous avons résumé dans notre article Bienfaisance publique l'histoire générale des établissements hospitaliers en France. Des articles spéciaux ont été consacrés aux plus importants dans la catégorie des hospices. (Voy. Aliénés, Enfants-Trouvés, Orphelins, Quinze-Vingts.) Il ne nous reste plus qu'à donner un rapide aperçu des faits principaux qui ne se rattachent pas particulièrement à ces établissements.

Peut-être doit-on considérer les léproseries du moyen âge comme les premiers hospices proprement dits qu'aient fondés nos ancêtres. On sait, du reste, que c'était bien moins un asile ouvert par la charité aux malheureux atteints de ce fléau, triste importation des croisés, qu'une sorte de tombeau vivant où les enfermait l'égoïste prudence de leurs concitoyens. Mais la munificence des souverains et la piété des particuliers ne tardèrent pas à se signaler par d'autres fondations. Après la création de l'hospice des Quinze-Vingts, par saint Louis, nous voyons un des officiers de la maison de ce prince, Étienne Haudry, ouvrir un asile pour des femmes indigentes, lequel du nom de son fondateur fut appelé hospice des *Haudriettes* (Voyez ce mot). En 1334, un bourgeois de Paris, Jean Roussel, fonda les *Petites-Maisons* du Temple, pour loger et entretenir quarante-huit pauvres, sous la condition, pour eux, de dire chaque jour un *Pater* et un *Ave* pour les trépassés.

Les hospices, c'est-à-dire les maisons de retraite, se multiplièrent à cette époque plus rapidement que les maisons de traitement, les hôpitaux. C'est qu'un pieux zèle suffisait pour inspirer la fondation des premiers; tandis que pour organiser les seconds, la piété avait besoin d'un concours que la science était encore peu en état de lui prêter. Si, dans ces derniers temps, le contraire a eu lieu, nous devons y voir un progrès, car la multiplicité des hospices accuse bien plus hautement que ne peut le faire celle des hôpitaux, l'état de la civilisation. Ces derniers, en effet, assurent au malade des soins plus éclairés et plus actifs que ceux qu'il trouverait chez lui, quelle que fût sa position sociale; tandis que les premiers, que peuplent incessamment le vice et la misère, ne servent qu'à dérober aux regards de la société les tristes victimes de sa déplorable organisation.

Hospitalier (Grand). C'était un des dignitaires de l'ordre de Malte. Il venait après le grand commandeur et le grand maréchal, et était chef de la langue de France. Il avait la haute direction du grand hôpital.

Hospitaliers. On connaît sous ce nom divers ordres religieux, les uns d'hommes, les autres de femmes, qui, outre les trois vœux ordinaires, faisaient celui d'*hospitalité*, et se vouaient au service des voyageurs, des pèlerins et des malades.

Parmi les congrégations de frères hospitaliers qui existèrent en France, on remarque, après les célèbres chevaliers de *Saint-Jean de Jérusalem* ou de *Malte* (voyez leur article), l'ordre laïque du *Saint-Esprit*, fondé à Mont-

Digitized by Google

pellier par le comte Guido, en 1070; les religieux de *Saint-Lazare*, appelés en France par Louis VII, en 1149, pour soigner les pestiférés; ceux de *Saint-Jacques du Haut-Pas*, introduits d'Italie sous Philippe de Valois; les *Frères de la Charité*, qui, institués par saint Jean de Dieu, en Portugal, l'an 1540, ne tardèrent pas à se répandre en France, et y subsistèrent jusqu'en 1792; les *Bons fils*, institués à Armentières en 1615; les *hospitaliers religieux et militaires* de l'abbaye d'Aubrac, sur les confins du Rouergue et du Quercy.

On remarque parmi les congrégations de sœurs hospitalières, celle dite de *Saint-Jean de Jérusalem*, laquelle était d'institution aussi ancienne que l'ordre des chevaliers de ce nom; une autre, pareillement de la règle de Saint-Augustin, fondée en France en 1217; et celle de *Notre-Dame de Paris*, fondée en 1634 par Françoise de la Croix, sans compter une foule d'autres dont la liste serait trop longue pour trouver place ici.

HOSPITALITÉ. Les Gaulois avaient une véritable aptitude pour la vie sociale; les relations étaient faciles et fréquentes entre leurs diverses peuplades. Le plaisir de parler, celui non moins grand d'apprendre, leur rendaient agréables ces réunions nombreuses où les esprits s'éclairent et les mœurs s'adoucissent. Cette curiosité, qui leur était naturelle, leur faisait rechercher la fréquentation des voyageurs qui pouvaient les instruire des coutumes étrangères, des phénomènes curieux et des guerres lointaines. Ils pratiquaient l'hospitalité avec un généreux abandon, regardant la présence d'un hôte comme une faveur et non comme une charge. Ils poussaient même la prévoyance si loin, qu'ils laissaient leurs portes ouvertes la nuit, pour que les voyageurs pussent librement y entrer. Une fois l'hôte admis, il devenait un être sacré, et une injure à lui faite était un outrage pour toute la bourgade. Il était traité en ami et en frère; on l'admettait à toutes les réunions de fêtes, on lui faisait prendre part à tous les plaisirs.

C'était un sacrilége chez les Francs que de fermer sa porte à qui que ce fût. Celui qui avait exercé l'hospitalité envers un étranger aussi longtemps que sa fortune le lui permettait, le conduisait à la porte d'une autre maison, où on devait le recevoir avec la même humanité. « Cependant, dit Montesquieu, lorsque les barbares eurent fondé des royaumes, l'hospitalité leur devint à charge. Cela paraît par deux lois du code des Bourguignons, dont l'une inflige une peine à tout barbare qui irait montrer une maison à un étranger chez les Romains; et dont l'autre règle, que celui qui recevra un étranger sera dédommagé par les habitants, chacun pour sa quote part. » Le mouvement de la civilisation emporta, du reste, bientôt tout ce qui pouvait rester des mœurs primitives.

Au commencement du douzième siècle, le mot hôte, *hospes*, avait une tout autre acception que celle qui lui était donnée dans l'antiquité. On voit, vers l'an 1100, dans le *Cartulaire de St-Père de Chartres*, publié par M. Guérard, des hôtes, *hospites*, au nombre de trente, établis sur une terre contenant quinze arpents, entièrement libres, c'est-à-dire, exempts de tout service arbitraire, et cultivant ces terres sous la condition que, d'une part, tant qu'ils voudraient ou pourraient les cultiver, elles ne seraient pas données à d'autres colons, et que, d'autre part, tant qu'elles resteraient incultes, ils n'auraient pas la faculté de recevoir d'autres personnes de nouvelles terres à mettre en culture. En cas de discussions ou de délits commis par eux, ils étaient justiciables du prieur de St-Père, établi à Tillai. Ces hôtes, *hospites*, sont particulièrement favorisés dans cette charte; et quoiqu'en général toute cette classe jouit de la liberté, et allât à la guerre au commandement de l'abbé (Hosp. S. Winnoci), dans certains lieux ils n'étaient plus que des fermiers ou locataires occupant une petite habitation nommée *hospitium*, *hospitiolum*, et plus tard *hostisia*, quelquefois sans terrain y annexé. Ils n'avaient que l'usufruit de leurs possessions, pour lesquelles ils devaient des rentes et des services, et le propriétaire ou seigneur, à moins de stipulation contraire, avait le droit de les congédier à volonté.

On voit dans le même cartulaire l'exemple de plusieurs aliénations, dont les unes comprennent des hôtes sans la seigneurie, et les autres des portions de terres seigneuriales sans les hôtes; de plus, des hôtes appartenant à la fois, dans certains cas, à deux seigneurs différents : par exemple, quatre hôtes établis à Liancourt et appartenant en même temps au roi et à un certain Étienne de Foix.

Les *hospites* étaient donnés, vendus ou aliénés, avec les fonds qu'ils occupaient; mais ce serait une erreur grave de croire qu'on pouvait disposer d'eux comme des esclaves dans l'antiquité. Le texte de la charte, qui peut paraître obscur, mais s'explique parfaitement par des endroits corrélatifs, veut dire simplement les tenures des hôtes, avec les droits et les services dus par eux en raison de leurs tenures.

On distinguait encore une autre classe d'hôtes, les *hospites plenarii*, qui comprenaient, autant qu'on peut le conjecturer, les hôtes qui ne devaient leurs rentes et le service qu'à leur seigneur; ainsi les *hospites plenarii* de St-Père appartenaient pleinement et uniquement aux moines. Le mot *hospites* a, du reste, été jusqu'ici fort peu compris; du Cange l'a mal expliqué; Laurière et Coulon ne disent à ce sujet rien d'exact. (Voyez M. Guérard, *Collection des cartulaires de France*. Prolégomen., pages XXXV et suiv.

Host (*hostis*), terme féodal synonyme d'*armée du seigneur*; le *service d'host* était le service militaire dû par les tenanciers et les vassaux. (Voyez Féodalité.)

L'obligation de l'*host* et *chevauchée* n'était pas la même dans tous les lieux. Dans certaines localités, le vassal n'était point tenu de sortir des limites de la seigneurie; dans d'autres, il avait droit de refuser de marcher, si l'expédition était telle qu'il ne pût revenir chez lui le même jour. Dans quelques autres, il devait le service pendant trois, neuf ou quatorze jours; quelquefois même il devait aller jusqu'à quarante jours. On l'avait fixé en France à soixante jours pour les *nobles*, et quarante jours pour les *roturiers*. On ne comptait ni l'aller ni le venir; ce terme expiré, les vassaux s'en retournaient s'ils le voulaient. Le roi même ne pouvait les forcer de demeurer que pour la défense du royaume, et qu'en les soudoyant à ses frais. S'il entreprenait de les mener à quelque conquête hors des frontières, il devait laisser à leur choix de le quitter ou de le suivre. Dans ce dernier cas, il devait leur donner des gages, et très-souvent les dédommager des pertes qu'ils avaient faites pendant la guerre.

Les vassaux et les tenanciers qui étaient tenus de se trouver à l'host étaient obligés, au premier mandement du seigneur, de se rendre près de lui, équipés des armes convenables, et de l'accompagner dans ses expéditions militaires.

Il se rencontrait ordinairement que celui qui devait le service d'host devait aussi le service de chevauchée. Il y avait cependant de la différence entre ces deux services; c'est ce qu'on voit dans l'ancienne coutume d'Anjou, qui dit que host était pour défendre son seigneur, c'est-à-dire, que le service d'host se faisait dans le pays même, et pour le défendre, au lieu que le service de chevauchée se faisait pour les guerres du seigneur même, hors les limites de son territoire.

Le service d'host et de chevauchée n'était pas dû seulement par les simples tenanciers et sujets, il était dû principalement par les nobles feudataires et vassaux; aucun d'eux n'en était exempt. Les évêques même, les abbés et autres ecclésiastiques, y étaient soumis; ils en étaient tenus de même que les laïques, à cause du temporel de leurs églises.

Hostalrich (Prise de la ville et du fort d'). Vers la fin d'octobre 1809, la division italienne du général Pino enleva ce poste, l'un des plus importants de la Catalogne. En une heure la brigade Mazzuchelli escalada les murs à l'aide d'échelles qu'elle prit dans les maisons du faubourg, et tous les Espagnols furent passés au fil de l'épée, tous les magasins évacués ou détruits.

Quelques mois plus tard, nos troupes, maîtresses de Girone, durent encore bloquer le fort d'Hostalrich, dont il était indispensable de prendre posses-

sion, pour pouvoir approvisionner la capitale de la Catalogne; mais situé sur un rocher à pic, ce fort ne pouvait être réduit que par famine. Dans la nuit du 12 mai 1810, sa garnison, qui avait consommé tous ses vivres, tenta de s'échapper. Nos soldats coururent aux armes, et la moitié seulement des Espagnols s'évada. On prit le gouverneur, son état-major, des officiers, trois cents hommes et un drapeau. Le général Severoli, avec ses Italiens, formait le blocus.

Hostelage, logement. *Droit d'hostelage* ou *hostize*, redevance que l'on payait au seigneur pour avoir le droit de loger sur sa terre ou de louer des maisons et boutiques sur ses marchés.

Hostun. Voyez Baume.

Hôtel des invalides. Voy. Invalides.

Hôtel-Dieu. Voy. Hôpital.

Hôtellerie, Hôteliers. Il est assez difficile, au premier abord, de démêler dans la législation du moyen âge les statuts et les données qui se rapportent aux hôteliers proprement dits. On peut cependant y parvenir en se basant sur les distinctions bien tranchées que nous allons établir d'après Le Grand d'Aussy; nous ne nous occuperons ensuite que de la législation qui régissait les hôtelleries ou auberges, renvoyant pour les autres mots aux articles que nous leur avons consacrés.

Quatre classes principales de débitants vendaient des comestibles en détail; c'étaient : 1° les *hôteliers* proprement dits, dont les fonctions bien distinctes étaient de recevoir chez eux les voyageurs, de loger chevaux et voitures. On les appelait aussi aubergistes.

2° Les *marchands de vin à pot*, qui vendaient du vin en détail, sans cependant tenir taverne. On ne pouvait boire chez eux celui qu'on y achetait; il fallait l'emporter. A la grille extérieure de leur boutique était pratiquée une ouverture par laquelle l'acheteur passait son pot et le reprenait lorsqu'il était plein. C'est ce que l'ordonnance de 1705 appelle vendre à huis coupé et pot renversé. Cet usage, qui s'est conservé à Paris jusqu'en 1780, existe encore dans quelques villes du Midi où les nobles placent une branche de cyprès à leur porte et vendent leur vin ou *péchié* aux paysans, en conversant avec eux dans l'idiome du Midi.

3° et 4°. Les *cabaretiers* donnaient à boire chez eux, mais avec *nappe et assiettes*, c'est-à-dire qu'on pouvait en même temps y manger; et c'est en quoi ils différaient des *taverniers*, qui vendaient du vin, il est vrai, mais qui ne pouvaient fournir pain ni bonne chère. *Et seront réputés cabaretiers*, dit la déclaration du roi de 1620, *tous ceux qui auront chez eux montres, étalages de viande et cuisiniers*. Cependant, en cette même année 1680, les taverniers obtinrent un adoucissement; on leur permit de servir aux gens qui buvaient dans leur taverne des viandes cuites, pourvu toutefois que ces viandes eussent été fournies par un rôtisseur (*Voy.* Auberge, Cabaretiers, Taverniers).

Venons aux hôteliers proprement dits, et écoutons M. Monteil qui a encadré dans un discours amusant les tribulations que la loi faisait subir à ces malheureux débitants. « Notre malheur a voulu, dit l'hôtelier de M. Monteil, que dans plusieurs villes, les règlements ne nous permissent pas d'acheter plus de trois boisseaux de blé à la fois, que nous manquassions de pain; notre malheur a voulu que dans d'autres nous manquassions de viande, et qu'il ne fût permis aux bouchers de tuer avant la première messe, excepté pour les grands seigneurs et les hauts bourgeois; mais comme les bouchers refusent de nous en croire sur la qualité de nos hôtes, nous sommes obligés de faire quelque gratification de leur part, de donner en leur nom notre argent, ce qui, de toutes les obligations de donner, est la pire.

« Dans d'autres villes, nous sommes encore plus embarrassés; quand ce n'est pas jour de viande, quand c'est jour de poisson, nous ne trouvons rien au marché. — Mais pourquoi, les hôteliers, ne vous levez-vous pas aussi matin que les bourgeois? — Nous nous levons aussi matin et plus matin. — Mais pourquoi n'allez-vous pas aussi

matin que les bourgeois au marché? — Parce que les lois municipales veulent que nous n'y allions que lorsqu'il est ouvert depuis une heure, lorsque tout ce qu'il y a de meilleur est vendu. »

Une ordonnance de Charles VI, rendue en 1415, défend en effet aux hôteliers, ainsi qu'aux boulangers et aux meuniers, d'acheter des grains et de la farine avant que le marché ait duré une heure. Un édit rendu par Louis XIV, en 1672, confirme cette défense, fixe l'heure d'entrée pour les aubergistes à midi, et la quantité d'approvisionnements dont ils peuvent disposer à six setiers d'avoine et huit setiers des divers autres grains. Ils ne devaient pas avoir à la fois dans leurs maisons plus de deux muids d'avoine et de huit setiers d'autres grains : le tout sous peine de confiscation en cas de contravention.

L'article 101 de l'ordonnance d'Orléans *défend à toutes personnes de retenir et loger en leurs maisons plus d'une nuit gens sans aveu et inconnus, et leur enjoint de les dénoncer a justice, à peine de prison et d'amende arbitraire.* Pour l'exécution de ce règlement on assujettit les hôteliers à tenir un registre de tous ceux qui arrivaient chez eux, et à le faire viser une fois par mois par un officier de police.

Les mesures prises de nos jours contre les aubergistes sont encore plus rigoureuses.

Hotels de ville. Les communes du moyen âge et les vieilles municipalités ont toujours rivalisé d'efforts pour construire des hôtels de ville imposants. Ces édifices étaient en effet éminemment nationaux; la tour du beffroi qui en formait la partie essentielle, semblait le signe de l'immunité; le beffroi était la cloche de la commune, et, dans les chartes, ces mots *droit de commune, de beffroi, de cloche* ou *d'échevinage* sont employés comme synonymes. L'association des bourgeois courait-elle quelque danger, on mettait en branle le beffroi pour appeler sur la place les habitants menacés. La campanille de la tour, souvent ornée d'un joyeux carillon, était pour tous un signe de ralliement, un symbole éclatant de franchise. Abattre la tour du beffroi c'était détruire la commune, la punir dans ce qu'elle avait de plus cher, la déshonorer. Enfin les magistrats populaires, échevins, consuls, jurats, etc. tenaient conseil dans les salles de l'hôtel de ville, dont le portique était la bourse des marchands; le peuple ou ses représentants s'y donnaient rendez-vous dans toutes les occasions importantes.

Les plus anciens édifices de ce genre qui existent encore dans nos provinces, ne remontent pas au delà du quinzième siècle; ceux qui les ont précédés n'étaient probablement pas dignes de porter le nom de monuments; aussi, au treizième siècle, le local consacré à l'administration communale, à Paris, s'appelait-il le *parlouer aux bourgeois;* et, en effet, les hôtels de ville étaient alors de vrais parloirs; ils se réduisaient à une grande salle avec quelques dépendances, où les bourgeois venaient causer de leurs affaires et traiter en même temps de celles de la commune. La *maison aux Piliers*, que les chefs de la bourgeoisie parisienne achetèrent ensuite sur la place de Grève, n'avait guère plus d'apparence que les habitations qui l'entouraient. Mais ces maisons communes devinrent des hôtels, quand les bourgeois eux-mêmes voulurent avoir des hôtels pour leur propre demeure.

Dans presque tous ces édifices on retrouve à peu près le même caractère, les mêmes formes; au rez-de-chaussée, un portique donnant sur la grande place et destiné aux réunions des habitants qui s'y donnaient rendez-vous à toutes les heures de la journée, pour traiter de leurs affaires particulières; au premier étage, une grande salle à hautes fenêtres pour l'assemblée des notables et pour les cérémonies publiques; un beffroi, et, dans les trumeaux, des corniches contenant les statues des citoyens qui s'étaient distingués dans l'administration municipale, des souverains du pays, etc.

Parmi les anciens hôtels de ville que nous possédons encore, il faut citer, outre celui de Paris, ceux de Douai, d'Arras, de Saint-Quentin (car c'est surtout dans les villes septentrionales que les maisons communes étonnent le voya-

geur par la richesse de leur architecture; les peuples de la famille flamande ayant trouvé de bonne heure dans leur industrie florissante une garantie d'indépendance et des moyens de perpétuer le souvenir de leur émancipation par des monuments imposants); viennent ensuite les beffrois de Béthune, de Dreux, les maisons communales d'Orléans, de Noyon, de Compiègne, la maison de Jacques Cœur (Voy. HABITATIONS), devenue l'hôtel de ville de Bourges; le Capitole de Toulouse, etc.

HOTMAN (François), célèbre jurisconsulte, né à Paris, en 1524, d'une famille originaire de Silésie, était l'aîné de onze enfants; son père, qui lui destinait sa charge de conseiller au parlement, l'envoya à quinze ans suivre les cours de Baudoin, à l'université d'Orléans. Le jeune Hotman fréquenta ensuite le barreau; puis, dégoûté des subtilités de la chicane, il se renferma dans l'étude de la littérature et du droit romain, dont il fut à vingt-deux ans en état de donner des leçons publiques. Frappé du courage avec lequel Anne Dubourg avait supporté le supplice du feu, il embrassa la réforme, et se retira au collége de Lausanne, son père lui refusant toute espèce de secours à cause de son changement de religion.

Il devint, en 1550, professeur de droit à l'université de Strasbourg. Le roi de Navarre lui confia ensuite plusieurs missions, et il s'en acquitta avec zèle et habileté. Catherine de Médicis l'envoya deux fois en Allemagne. A son retour, en 1561, il fut nommé professeur de droit de Valence, et, bientôt, il rendit à l'université de cette ville son ancien éclat; puis il alla à Bourges et à Orléans rejoindre les chefs du parti protestant, et, enfin, se retira à Sancerre, pour y attendre la fin des troubles. Ce fut dans cet asile qu'il composa son traité *de Consolatione e sacris litteris*, qui ne parut pas alors, mais dont il envoya des copies à ses amis. Il retourna ensuite à Bourges, et continua d'y professer jusqu'à la Saint-Barthélemy.

Le premier attentat dont Coligni faillit être victime, lui fit deviner le massacre qui se préparait; il se cacha et échappa ainsi à la fureur des catholiques. Aussitôt qu'il le put ensuite, il quitta la France, et publia sa célèbre *Franco-Gallia*, ouvrage extrêmement remarquable, et rempli d'opinions tellement hardies, que les protestants eux-mêmes le condamnèrent comme dangereux (*); l'auteur y soutenait *que les états généraux représentant la nation avaient le droit d'appeler au trône celui qu'ils en jugeraient le plus digne.* Vingt ans plus tard, les ligueurs s'appuyèrent de ce principe pour contester à Henri IV son droit à la couronne de France, et Hotman se vit dans la nécessité, pour soutenir son parti, de combattre ses propres opinions. Il le fit avec une habileté qui lui valut l'offre d'une place de membre du conseil. Mais il n'osa l'accepter, et alla se fixer à Genève, puis à Montbelliard, où il perdit sa femme; le chagrin qu'il en ressentit lui rendit le séjour de cette ville insupportable; il se retira à Bâle, où il mourut lui-même le 15 février 1590, âgé de soixante-six ans. Ses œuvres ont été publiées à Genève, en 1599, 3 vol. in-fol., par les soins de Jacques Lect. Cette édition est précédée de l'éloge de Hotman, par Nevelil, neveu de Pithou.

Antoine Hotman, aussi zélé pour le catholicisme que son frère l'était pour le protestantisme, joua également un rôle assez remarquable pendant les troubles de la ligue. Il fut cependant nommé, en 1590, avocat général au parlement de Paris, et dès lors il embrassa avec ardeur la cause de Henri IV, auquel il fut très-utile. Il mourut en 1596. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont les suivants : *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance et froideur de l'homme et de la femme*, 1581, in-8°, souvent réimprimé; *Les droits de l'oncle contre le neveu, en faveur du cardinal de Bourbon*, 1585, in-8°; *Traité de la loi salique*, Paris, 1593, in-4°; *Traité des Droits ecclésiastiques, franchises et libertés de l'Église gallicane*, inséré dans le recueil des *Opuscules français* de François, Antoine et Jean Hotman.

HOUAT (combat naval de l'île d'). Pendant le cours de l'année 1804, le

(*) Voyez FRANCS et HISTOIRE.

ralliement à Boulogne, Étaples, Wimereux et Ambleteuse, de l'immense flottille destinée à transporter une armée française sur les côtes de l'Angleterre, donna lieu à une multitude de petits combats où la bravoure des marins français ne fut pas déployée aussi infructueusement qu'elle l'avait été depuis 1793. Voici la plus saillante peut-être de toutes ces glorieuses actions : Le 5 mai, une section de quatre canonnières, commandée par le lieutenant de vaisseau Tourneur, faisait route vers Lorient. Elles furent rencontrées par une grosse corvette et un lougre anglais, qui les attaquèrent. Le combat se soutint quelque temps avec une grande opiniâtreté. Le nombre des bouches à feu de l'ennemi était plus que double de celui de nos canonnières, mais le calibre plus fort des pièces dont elles étaient armées, joint à l'adresse et à la promptitude merveilleuse avec lesquelles ces pièces étaient servies, compensa bientôt la différence du nombre et donna l'avantage aux bâtiments français. Accablés de boulets et de mitraille par les canons de 24 des canonnières, la corvette et le lougre gagnèrent le large et firent force de voiles ; mais, non content de les avoir contraints à la retraite, le brave Tourneur voulut encore les poursuivre. Il leur donna la chasse, les atteignit près de l'île d'Houat et les força d'amener leur pavillon.

La corvette anglaise était commandée par un capitaine nommé Wright, qui, le 21 août 1803, avait débarqué sur la côte de Normandie George Cadoudal et la plupart de ses complices. Arrêté à cette époque et mené à Paris, il avait été enfermé au Temple, puis relâché après avoir subi quelques mois de détention. Dirigé de nouveau sur la capitale et jeté dans la même prison, il fut trouvé mort un matin ; à côté de lui se trouvait un rasoir avec lequel il s'était coupé la gorge.

HOUBIGANT (Charles-François), prêtre de l'Oratoire, né à Paris en 1686, mort en 1783, est auteur de savants ouvrages, dont les principaux sont : *Racines hébraïques sans points-voyelles*, Paris, 1732, in-8° ; *Prolegomena in scripturam sacram*, Paris, 1746, deux vol. in-4° ; *Biblia hebraica cum notis criticis*, etc. ; ibid., 1753, quatre vol. in-fol., etc.

HOUCHARD (Jean-Nicolas), né à Forbach (Moselle) en 1740, quitta à l'âge de quinze ans la maison paternelle pour s'engager dans le régiment de Royal-Allemand-cavalerie, et parvint successivement au grade de capitaine dans celui de Bourbon-dragons. Il fit, en cette qualité, la plus grande partie de la guerre de sept ans, en Allemagne, et suivit ensuite son régiment dans la Corse, où il reçut à la joue une blessure dont il conserva toute sa vie la cicatrice. Il était, au moment où la révolution éclata, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons.

Employé dans l'armée de Custine, il parvint promptement aux grades de général de brigade et de général de division, et fut enfin chargé du commandement de l'armée de la Moselle.

Il avait reçu du comité de salut public l'ordre de combiner ses opérations avec celles de Beauharnais, qui avait succédé à Custine dans le commandement de l'armée du Rhin, pour délivrer Mayence, réduite alors à la dernière extrémité. Mais ces deux officiers mirent une telle lenteur, une telle mollesse dans l'exécution de ce ordre, que la garnison de la ville assiégée, désespérant d'être secourue, se vit forcée de se rendre.

Houchard passa ensuite au commandement de l'armée du Nord. Les Anglais venaient de pénétrer sur le territoire français ; tandis que Cobourg observait les Français dans son camp de Hérin, et faisait poursuivre le siége du Quesnoy, le duc d'York porta ses troupes au siége de Dunkerque. A cette nouvelle, le comité de salut public écrivit à Houchard : « Il faut absolument « préserver Dunkerque et empêcher « l'ennemi d'avoir une place de commu- « nication et de sûreté sur un point si « important : le salut de la république « est là ; » et en même temps il ordonna aux généraux des différentes armées de lui envoyer en toute hâte les renforts dont il avait besoin. Bientôt le moment d'attaquer l'ennemi arriva, et Houchard montra encore sa lenteur, sa mollesse ordinaire ; cependant, forcé d'agir par les représentants du peuple Delbret, Bentabolle et Levasseur de la Sarthe,

qui se trouvaient alors en mission auprès de lui, il gagna, le 8 septembre 1793, la bataille d'Hondschoote, dont les conséquences furent la levée du siége de Dunkerque et la reprise de Furnes et Menin. [Voyez HONDSCHOOTE (bataille de).]

« Avec un autre général que Houchard, dit M. Tissot dans son *Histoire de la Révolution*, cette victoire eût été très-importante. » Les Anglais, enveloppés, auraient tous péri sans qu'il en échappât un seul. Le comité de salut public dut demander à Houchard un compte sévère des résultats que par sa faute il n'avait pas obtenus. « Devant la liberté et devant la nation, les membres de ce comité avaient juré sur leur tête de sauver la république; pour tenir ce serment, ils étaient obligés d'user d'une sévérité inexorable, et de punir comme des crimes tout ce qui compromettait le sort de la France. Plus tard Napoléon, parvenu à la dictature de l'Europe, se perdit pour n'avoir pas frappé avec la rapidité de la foudre le coupable auteur de la défaite de Baylen (*). » Arrêté et conduit à Paris, Houchard fut traduit devant le comité de salut public, sous l'accusation : 1° d'avoir refusé sa coopération au plan discuté à Bitche entre les généraux et les représentants du peuple, pour la délivrance de Mayence, et d'avoir ordonné la retraite de son armée; 2° d'avoir, en recevant l'ordre de faire lever le siége de Dunkerque, changé le plan d'attaque qui lui avait été envoyé par le comité de salut public, de telle sorte que, pouvant envelopper les ennemis de manière à n'en pas laisser échapper un seul, il leur avait, par de mauvaises dispositions, donné les moyens de se soustraire à une défaite complète. Il se contenta de nier les faits qui lui étaient reprochés, et de protester de son dévouement à la république. Condamné à mort à l'unanimité, il fut exécuté le lendemain 17 novembre 1793.

HOUDAN (*Hodanum*), petite ville de l'ancien Mantois, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise. C'était jadis une place forte entourée de murailles flanquées de tours. On y compte maintenant 1,839 hab. On attribue au roi Robert la fondation de son église, qui est un des plus beaux monuments d'architecture gothique du département.

HOUDETOT, ancienne seigneurie de Normandie érigée en marquisat en 1724.

HOUDETOT (Élisabeth-Françoise-Sophie de la Live de Bellegarde, comtesse d'), née vers 1730, d'un fermier général, n'aurait trouvé place dans aucune biographie, sans la passion réelle et profonde qu'elle inspira à Jean-Jacques, âgé de 50 ans. Cette passion fut, dit ce grand écrivain, le seul amour de sa vie. Écoutons-le donc faire le portrait de madame d'Houdetot : « Elle approchait de la trentaine, et n'était point belle; son visage était marqué de la petite vérole, son teint manquait de finesse, elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds; mais elle avait de grands cheveux noirs, naturellement bouclés, qui lui tombaient au jarret; sa taille était mignonne, et elle mettait dans tous ses mouvements de la gaucherie et de la grâce tout à la fois. Elle avait l'esprit très-naturel et très-agréable; la gaieté, l'étourderie et la naïveté s'y mariaient heureusement. Elle abondait en saillies charmantes qu'elle ne recherchait point, et qui partaient quelquefois malgré elle. Elle avait plusieurs talents agréables, jouait du clavecin, dansait bien, faisait d'assez jolis vers. Pour son caractère, il était angélique, la douceur d'âme en était le fond; mais, hors la prudence et la force, elle rassemblait toutes les vertus. »

Certes, voilà un portrait dont, comme il arrive pour ceux de Van Dyck et du Titien, on sent la ressemblance quoiqu'on n'en ait jamais vu l'original.

Rousseau nous apprend encore que, « mariée très-jeune et malgré elle au comte d'Houdetot, homme de condition, bon militaire, mais joueur, chicaneur, très-peu aimable, et qu'elle n'aima jamais, elle trouva dans Saint-Lambert tous les mérites de son mari, avec des qualités plus agréables, de l'esprit, des vertus, des talents. » Rousseau travaillait alors à la *Nouvelle Héloïse*, il vit Julie dans cette femme charmante. Il a raconté lui-même en

(*) Tissot, ouvrage cité.

détail toute cette passion insensée; nous n'en citerons qu'un seul trait qui prouve, comme tous les autres, la noblesse d'âme de madame d'Houdetot. Émue un jour jusqu'aux larmes de l'éloquence avec laquelle le grand écrivain lui peignait son amour, elle s'écria : « Non, jamais homme ne fut si aimable, et jamais amant n'aima comme vous; mais votre ami Saint-Lambert nous écoute, et mon cœur ne saurait aimer deux fois. » Le *nous écoute* était d'une admirable délicatesse de sentiment : Saint-Lambert se trouvait alors a l'armée de Flandre.

Le chantre des *Saisons* fut effectivement l'unique amour de madame d'Houdetot, et cette union, qui était fondée sur les plus intimes rapports de goûts, ne fut rompue que par la mort de Saint-Lambert. Marmontel, dans ses Mémoires, nous la montre en quelques lignes sous son véritable jour : « Jamais, dit-il, deux esprits et deux âmes n'ont formé un plus parfait accord de sentiments et de pensées. »

Dans sa vieillesse, madame d'Houdetot prodigua les soins les plus tendres et les plus assidus à son ancien amant qui, tombé dans une sorte d'enfance, se plaignait sans cesse d'une amie dont il ne comprenait même plus le dévouement. Quoique depuis longtemps l'âme de Saint-Lambert fût absente lorsqu'il mourut, madame d'Houdetot, qui lui survécut dix ans, pleura amèrement celui qu'elle avait si chèrement aimé. Mais jusqu'à sa mort, qui fut douce et n'eut lieu qu'en 1813, à l'âge de 83 ans, elle conserva sa bonté, sa tendresse, son imagination, et jusqu'à son aimable talent pour la poésie. Quelques-unes des pièces fugitives qu'elle composa, et qui sont parvenues jusqu'à nous, font regretter que la modestie de cette femme charmante l'ait empêchée de s'abandonner complétement à son talent aussi gracieux que facile.

On a publié en 1782 un joli volume de poésies, aujourd'hui très-rare, d'une belle-fille de madame d'Houdetot. C'est de cette jeune femme, morte très-jeune d'une affection de poitrine, qu'est cette piquante et touchante réponse faite peu de temps avant sa mort à un de ses amis qui lui demandait : « A quoi rêvez-vous? » — « *Je me regrette*, » répondit la jeune poitrinaire.

Houdon (Jean-Antoine), sculpteur, né à Versailles en 1741, mort à Paris en 1828. A une époque où l'imitation de l'art antique était de mode, Houdon sut, ainsi que Greuze, son ami, résister à cet entraînement ; il n'eut d'autre but que de rendre la nature telle qu'elle est, sans la voir à travers le prisme des conventions et des théories. Il est vrai, et c'est un reproche qu'on est en droit de lui faire, qu'il manquait d'élévation, que ses œuvres n'offrent rien d'idéal ; mais elles sont si franchement vraies, si naturelles, qu'en leur présence l'éloge est seul possible. Houdon étudia de bonne heure à l'Académie, et reçut les conseils de Pigal. Il obtint le grand prix en 1761, et habita dix ans l'Italie. Pendant ce temps, il fit pour une église de Rome une statue de *saint Bruno*, et le caractère distinctif de son talent était déjà si remarquable, que quand le pape Clément XIV vit cette statue, il s'écria : « Si la règle de son ordre ne lui prescrivait pas le silence, je suis sûr qu'elle parlerait. »

Houdon exposa au salon, en 1771, *le dieu Morphée*, ouvrage qui lui valut le titre d'académicien; il fit ensuite son célèbre modèle de *l'Écorché*, alla en Amérique exécuter la statue de *Washington* (salle des états de Virginie); puis, à son retour, en 1781, exposa ses statues de *Tourville* (à Versailles) et de *Voltaire* (vestibule du Théâtre-Français). La première est d'un mouvement et d'une vérité admirables ; la tête est expressive, et les draperies agitées par le vent sont très belles. La statue de Voltaire est plus célèbre encore, c'est la nature prise sur le fait ; de Maistre ne pouvait en supporter la vue.

La même année, Houdon fit pour l'impératrice de Russie une *Diane* à laquelle on a reproché d'être trop nue. Après ces œuvres principales, nous devons mentionner encore sa *Frileuse*, son *Oiseau mort*, et, si nous voulions citer tous les bustes que l'on doit au ciseau de ce célèbre statuaire, nous aurions une liste trop longue ; nous devons cependant mentionner ceux de *Molière* (foyer du Théâtre-Français) et de *Joséphine*.

Digitized by Google

Houel (J. P.), né à Rouen en 1735, étudia d'abord l'architecture et la peinture sous Descamps, puis la gravure sous Lemire, à Paris. Mais comme la peinture avait surtout pour lui des attraits, il quitta ensuite les leçons de Lemire pour suivre celles de Casanova. Il se rendit ensuite en Italie et visita Naples, la Sicile, Malte et les îles de Lipari. De retour à Paris, il s'occupa de publier la relation de son voyage, et de graver les vues pittoresques et les monuments qu'il avait dessinés; en effet, secondé par Leprince, il donna, six ans après, son *Voyage pittoresque de Sicile, de Malte et de Lipari*. Cet ouvrage comprend 4 vol. in-fol. de texte et 264 planches gravées. C'est un riche tresor sous le rapport des observations sur les mœurs, les coutumes et les objets d'histoire naturelle. Les principaux monuments, tels que les théâtres, les amphithéâtres, les aqueducs, les vases, les statues, les monnaies, les bas-reliefs, etc., sont représentés avec la plus grande exactitude. Outre cet ouvrage, Houel a gravé un grand nombre de vues et de paysages. Il est mort à Paris en 1813.

Houlme (le), petit pays de la basse Normandie, borné au midi par le haut Maine, au levant par le pays des Marches, au nord par le Bocage, et au couchant par l'Avranchin. Ce pays fait actuellement partie du departement de l'Orne.

Houlsai, seigneurie de l'Orléanais, érigée en marquisat, en 1678, en faveur de Claude Maillet.

Hozier. Voyez d'Hozier.

Huchiers, fabricants de huches, coffretiers. On comptait à Paris, en 1092, vingt-neuf huchiers, et l'on voit, par le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, que, sous Louis IX, ces artisans étaient compris dans la corporation des charpentiers. Le statut de 1258 fait une distinction entre eux et les *huissiers* fabricants de portes ou fenêtres. Mais, comme l'observe M. Depping, ces deux métiers, si jamais ils ont existé séparément, ont dû bientôt se confondre à cause de l'analogie de leurs travaux.

L'ordonnance de 1290 défend aux huchiers « que *nus loue ne ne puisse lower coffres à gens morz;* » ce qui nous montre que l'usage s'était introduit dans les familles, de prendre chez eux des coffres de louage pour s'épargner les frais d'un cercueil (*).

Les huchiers, huissiers, etc., étaient alors compris sous la dénomination générale de *charpentiers de la petite cognée*.

Hudson (expédition dans la baie d'). Le gouvernement français résolut, en 1782, de ruiner les établissements des Anglais dans la baie d'Hudson. Il fallait pour commander cette expédition un marin aussi habile qu'intrépide : la Peyrouse fut choisi. Il partit du cap Français le 31 mai, sur *le Sceptre*, vaisseau de 74, accompagné des frégates *l'Astrée* et *l'Engageante*, de 36 canons. Le 17 juillet, l'escadre eut connaissance de l'île de la Résolution, située à l'entrée du détroit. A peine eut-elle fait vingt lieues dans la baie, qu'elle se vit engagée dans les glaces, qui l'arrêtèrent plusieurs jours. Une brume épaisse vint à diverses reprises augmenter le péril. Enfin, apres une navigation pleine de difficultés et de périls, dans laquelle l'escadre éprouva des dommages considérables, on découvrit, le 8 août, le fort du prince de Galles, situé à l'embouchure de la rivière Churchill. Les troupes débarquèrent sans obstacle, et sur la première sommation, le fort se rendit. La Peyrouse le détruisit, puis il se porta avec son escadre sur le fort d'York, autrefois fort Bourbon, situé à 40 lieues de là, vers le sud. Le débarquement fut des plus pénibles, et lorsqu'il fut effectué, il fallut avec la boussole se frayer une route jusqu'au fort, à travers une épaisse forêt. Du reste, le fort se rendit également sans résistance, et il fut rasé. L'expédition fut ainsi terminée à la fin d'août.

Huescar (combat d'). L'armée espagnole aux ordres du général Blacke avait été, au mois de septembre 1811, chassée du royaume de Grenade par le quatrième corps de l'armée française, dont le maréchal Soult avait le commandement. Elle se reforma bientôt après aux environs de Murcie, et tenta quelques entreprises partielles sur les

(*) Documents inédits sur l'hist. de France. Règlements sur les arts et métiers de Paris, publiés par M. Depping, p. 373 et suiv.

cantonnements occupés par les troupes du maréchal. Le 1er octobre, une colonne composée de 2,000 hommes d'infanterie et de 300 chevaux vint assaillir à l'improviste le poste d'Huescar, que défendaient une compagnie du 43e régiment de ligne et 50 dragons du 12e régiment. Les Espagnols avaient manœuvré de façon à envelopper notre faible détachement, et à lui couper la retraite sur Velez-el-Rubio, celui de nos autres postes qui était le moins éloigné; mais le chef d'escadron Lenourrit exécuta une charge si habile et si brillante que les assaillants furent contraints de se replier en désordre sur Lorca, après avoir perdu au moins 300 des leurs, tués ou blessés.

Huet (Paul), paysagiste, est né à Paris le 3 octobre 1806. Élève de Guérin et de Gros, il n'a cependant pas adopté le genre de peinture auquel semblaient l'appeler les leçons de ces maîtres. Porté par son goût et son caractère à la contemplation des grands spectacles de la nature, il chercha à les reproduire sur la toile. Toutefois maître de son pinceau, il ne voulut pas faire de nouvelles études sous un professeur spécial, et pensa que la nature était le meilleur guide qui lui convînt; il crut même pouvoir ouvrir pour le paysage une voie nouvelle, dans laquelle l'ont suivi beaucoup de jeunes peintres de nos jours.

Il avait vingt et un ans lorsqu'il exposa pour la première fois au salon de 1827 quelques tableaux qui ne passèrent pas inaperçus. Quatre ans après, car à cette époque les expositions n'étaient pas annuelles, au salon de 1831, M. Huet donna, avec plusieurs autres tableaux, une *vue de Rouen* qui lui valut une grande médaille. Il avait aussi exécuté avec M. Colin les tableaux du Diorama Montesquieu. Ses ouvrages sont presque tous des paysages composés, et l'on y trouve, avec une heureuse imitation de la nature, une teinte remarquable de mélancolie. Nous citerons entre autres, outre la vue de Rouen dont nous avons déjà parlé, une *Soirée d'automne* et une *Matinée de printemps*; les *Environs d'Honfleur*, paysage où la marine tient une place importante; un *Torrent en Italie*; *Souvenirs d'Auvergne*; plusieurs intérieurs de forêts.

On doit aussi à cet artiste quelques collections de lithographies et plusieurs gravures à l'eau-forte, d'une grande dimension et d'un travail très-remarquable.

Huet (Pierre Daniel), évêque d'Avranches, naquit à Caen en 1630. Mathématicien habile, philosophe et théologien, savant philologue, élégant poëte latin, peu d'hommes ont joui au dix-septième siècle d'une réputation plus haute et plus étendue. A vingt-deux ans il fit avec Bochart, son compatriote et son guide en érudition, le voyage de Suède, et il en rapporta une copie des commentaires inédits d'Origène sur l'Écriture sainte. A son retour il s'occupa de la traduction de ces commentaires, qui parut en 1668. Deux ans plus tard, la place de précepteur de Charles-Gustave, successeur de Christine, lui fut offerte en Suède, mais il refusa. En 1670, Bossuet ayant été chargé de l'éducation du Dauphin, Huet fut choisi pour l'assister dans cette tâche, avec le titre de sous-précepteur. Il conçut alors, d'après une idée du duc de Montausier, le plan de ces belles éditions des classiques latins, dont le titre (*ad usum Delphini*) indique la destination, et ce fut lui qui en dirigea l'exécution. Il fut reçu à l'Académie française en 1674. Quoique âgé de quarante-six ans, il n'était encore que tonsuré en 1676; il prit alors les ordres sacrés, et deux ans plus tard, en récompense de ses services, Louis XIV lui donna l'abbaye d'Aulnay, près de Caen. En 1685 il fut nommé évêque de Soissons; mais avant que les bulles fussent expédiées, une permutation lui donna, au lieu de ce siége, celui d'Avranches, qu'il préférait. Après environ sept ans d'exercice, déjà atteint par quelques infirmités, et sentant qu'il ne pouvait concilier son goût pour l'étude avec les devoirs de l'épiscopat, il se démit de cet évêché et obtint en échange l'abbaye de Fontenay, où il se retira; puis, fatigué des procès qui l'y assaillirent, il vint se fixer à Paris dans la maison professe des Jésuites. C'est là qu'il passa les vingt dernières années de sa vie, tout entier à l'étude, pour laquelle il conserva jusqu'à sa mort la même passion. Il mourut, âgé de 91 ans, le 26 janvier 1721.

Digitized by Google

Esprit plus étendu que profond, Huet fut surtout un érudit aimable et un élégant écrivain. Il se recommanda à la reconnaissance des théologiens et des savants par ses beaux travaux sur Origène. Les littérateurs citent surtout de lui sa *Lettre sur l'origine des romans*, destinée à être mise en tête de *Zaïde*. En philosophie, après avoir embrassé avec ardeur les principes de Descartes, il s'en montra plus tard l'adversaire déclaré. Ce fut pourtant le doute méthodique de Descartes qui devint la base de son propre système; il érigea ce doute en scepticisme radical, définitif, et prétendit asseoir sur ce fondement le dogme de l'infaillibilité de la foi. Cette doctrine, qu'il développa surtout dans son *Traité sur la faiblesse de l'esprit humain*, l'un de ses derniers ouvrages, fut vivement combattue par Arnaud, et, prise sans doute à contre-sens, elle fit, au dix-huitième siècle, suspecter la sincérité de sa foi. Parmi ses nombreux ouvrages, dont plusieurs ont encore aujourd'hui une haute valeur, nous citerons : *de Interpretatione libri duo*, etc., Paris, 1661; *Lettre sur l'origine des romans*, Paris, 1670 et 1772, etc.; *Demonstratio evangelica*, 1679; *Censura philosophiæ cartesianæ*, ib., 1689; *Quæstiones alnetanæ*, Caen, 1690; *de la Situation du Paradis terrestre*, Paris, 1691, et en latin, Amsterdam, 1698; *Nouveau mémoire pour servir à l'histoire du cartésiasnisme*, 1692, Amsterdam, 1698; *Carmina*, Utrecht, 1700; *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, Lyon, 1763; *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain*, Amsterdam, 1723; *Origines de Caen*, 2e édit., Rouen, 1706; un roman de *Diane de Castro*, ou *le Faux Incas* (sans nom d'auteur), 1728. L'abbé d'Olivet, ami de Huet, a publié le *Huetiana*, 1722. On trouve à la bibliothèque du roi 2 vol. in-4° mss. contenant 300 *Lettres latines de Huet* (écrites de 1660 à 1714). Ce précieux recueil fut découvert en 1696 par M. A.-A. Barbier. On a aussi découvert à Caen, en 1825, quelques mss. de Huet.

Hugo (Joseph-Léopold-Sigisbert, comte), lieutenant général, né en 1774 à Nancy, s'engagea à 14 ans comme simple soldat, et fut nommé officier en 1790. Il parcourut la série entière des guerres de la révolution, et se signala d'une manière brillante sur le Rhin, en Vendée, et sur le Danube. Simple chef de bataillon au combat de Caldiéro en Italie, il sauva l'armée française, un moment repoussée, de la nécessité de repasser l'Adige, et contribua ainsi puissamment au succès de cette journée. Il passa ensuite au service de Joseph Bonaparte, alors roi de Naples, et ce fut lui qui détruisit les bandes redoutables du fameux brigand *Fra Diavolo*. En récompense de ses services, il fut nommé colonel, maréchal du palais et chef militaire de la province d'Aveline.

Joseph ayant été ensuite *transféré* en Espagne, le colonel Hugo l'y suivit et y rendit encore des services signalés. Nommé général et gouverneur des provinces centrales d'Avila, de Ségovie, de Soria, puis de Guadalaxara, etc.. il guerroya trois ans contre le célèbre Empécinado, le battit en trente-deux rencontres, et parvint ainsi à délivrer tout le cours du Tage des guérillas qui l'infestaient et à rétablir les communications entre les divers corps de l'armée française. En 1812 il fut nommé au commandement de la place de Madrid, et il commanda l'arrière-garde lorsque, peu de temps après, les Français durent évacuer cette ville. Dans cette retraite désastreuse il sauva plusieurs milliers de Français, et peut-être le roi lui-même, en arrêtant les Anglais à la hauteur d'Alagria.

En 1813 l'empereur le nomma au commandement de Thionville, où, avec une faible garnison et des munitions insuffisantes, il soutint pendant quatre-vingt-huit jours un blocus très-serré, auquel mit fin la déchéance de Napoléon. Durant les cent jours, il défendit de nouveau cette place que les alliés prétendaient démanteler. Mis à la retraite (par l'ordonnance de 1824), il se retira à Blois, où il s'occupa de plusieurs ouvrages. On a de lui : 1° (sous le pseudonyme de Genti) *Mémoires sur les moyens de suppléer à la traite des nègres par des individus libres, etc.*, Blois, 1818; 2° *Journal historique du*

blocus de Thionville, en 1814, *et des siéges de cette ville, de Sierck et Rodemack*, en 1815, Blois, 1819; 3° *Mémoires du général Hugo*, Paris, 1825.

Victor-Marie Hugo, fils du précédent, est né à Besançon en 1802. Ses premières années se passèrent tantôt en France, tantôt en Italie, son père se faisant suivre de sa famille dans ses changements de garnison. Ramené à Paris en 1809, à l'âge de huit ans, il commença ses études sous les yeux de sa mère et sous la direction du général Lahorie, qui, poursuivi par la police impériale comme suspect d'avoir trempé dans l'affaire de Moreau, était venu demander un asile à madame Hugo, et vivait ignoré dans une petite chambre du logement qu'elle occupait au fond de l'impasse solitaire des Feuillantines. L'enfant recevait avec plaisir et ardeur les leçons du proscrit, et courait chaque jour expliquer avec lui les annales de Tacite ou l'entendre lire une traduction de Polybe. Mais on découvrit la retraite de Lahorie, et la famille qui l'avait couvert d'une si généreuse protection le vit avec douleur arrêté, et jeté dans le cachot d'où il ne devait sortir que pour aller tomber aux côtés de Mallet dans la plaine de Grenelle. Quelques mois après, le jeune Victor Hugo alla rejoindre son père en Espagne. Il passa un an à Madrid dans le *séminaire des nobles*, et dut à ce séjour une connaissance prompte et familière de la langue espagnole.

De retour à Paris en 1812, de nouveau retiré avec sa mère dans la solitude de l'impasse des Feuillantines, il acheva ses études classiques avec un vieux prêtre, ami de la famille. Déjà, dans ses moments de loisir, il cherchait à réaliser les rêves de sa jeune imagination et s'essayait à faire des vers. Il avait treize ans quand revinrent les Bourbons. A cette époque, de fâcheux dissentiments s'élevèrent entre le général Hugo et sa femme : ces troubles domestiques, encore aigris par une vive dissidence d'opinions politiques, finirent par amener entre eux une séparation presque complète. Le général, usant de ses droits de père, fit placer ses fils dans une institution où ils durent se préparer aux examens de l'école polytechnique.

Le jeune Victor avait une singulière facilité pour les mathématiques et réussissait fort bien dans ce genre d'étude. Mais il préférait en secret la poésie, et réservait à la muse toutes ses heures de loisir. Animé d'une sympathie chevaleresque pour les Bourbons, que sa mère, fille de la Vendée, lui avait appris à aimer, il composa dans sa chambre d'écolier une tragédie classique intitulée *Irtamène*, où il célébrait symboliquement le retour de Louis XVIII. Cet essai resta enfoui dans ses papiers : mais une pièce de vers sur *les avantages de l'étude*, sujet mis au concours par l'Académie française, fut envoyée aux Quarante, et attira sur lui une vive attention. La pièce parut spirituelle et brillante, et elle eût même remporté le prix si elle ne s'était terminée par ces vers :

> Moi, qui toujours fuyant les cités et les cours
> De trois lustres à peine ai vu finir le cours.

On ne voulut pas croire qu'un talent déjà si distingué appartînt à un poëte de quinze ans ; les juges s'irritèrent de ce qu'ils prirent pour une mystification, et la pièce n'obtint qu'une simple mention. Après la distribution, le jeune poëte, instruit de ce qui avait empêché son succès, alla porter son extrait de naissance aux académiciens ; la méprise ne put être réparée, mais cette aventure se répandit partout, et tout le monde admira cette rare et singulière précocité.

En 1818, le jeune poëte obtint de son père la grâce de ne pas se présenter à l'école polytechnique ; il put dès lors se livrer tout entier à son penchant, et il usa de nouveau du moyen que les concours académiques offrent aux poëtes débutants pour se faire connaître. Une ode *sur la statue de Henri IV*, une autre *sur les vierges de Verdun*, une troisième intitulée *Moïse sur le Nil*, furent couronnées par l'Académie des jeux floraux de Toulouse : la troisième lui valut le grade de *maître ès jeux floraux*.

En 1822, il fit paraître un volume d'odes et de ballades qui le plaça décidément parmi les célébrités littéraires de notre temps. Il avait vingt et

un ans. Un roman qu'il publia quelque temps après, *Han d'Islande*, n'obtint qu'un succès contesté. En 1823, il reçut une pension de Louis XVIII. Il n'avait rien fait pour appeler sur lui cette faveur; il avait chanté les Bourbons, mais comme un poëte ému aux souvenirs du passé, touché de l'antiquité vénérable et glorieuse des fleurs de lis; comme un artiste désintéressé, et non comme un homme de parti. On raconte d'ailleurs que ce ne fut pas seulement la lecture des *odes et ballades* qui détermina Louis XVIII à lui accorder cette pension. Un camarade de M. Victor Hugo, Delon, condamné à mort après la conspiration de Saumur, se cachait à Paris et courait risque à chaque instant d'être découvert. M. Victor Hugo avait alors deux modestes logements sous son nom; il écrivit à la mère de Delon pour lui en offrir un; son fils s'y cacherait, « et, ajoutait-il, je suis trop royaliste pour qu'on s'avise de venir le chercher dans ma chambre. » Cette lettre, arrêtée par la police, fut décachetée et mise sous les yeux du roi, avant de parvenir à sa destination. Louis XVIII, après l'avoir lue, dit : « Je connais ce jeune homme; il se « conduit en ceci avec honneur. Je lui « donne la prochaine pension qui va- « quera. » La pension vint en effet à M. Victor Hugo, qui fut deux ans sans en connaître l'origine. Pour Delon, il n'avait pas, heureusement, répondu à une offre qui lui aurait été fatale, et s'était refugié dans un lieu sûr.

Cette même année, M. Victor Hugo se maria avec une belle jeune fille, aimée depuis l'enfance, et pour laquelle sa passion avait toujours grandi, combattue par les calculs intéressés de sa famille. Des succès poétiques de plus en plus brillants vinrent se joindre aux douceurs d'une telle union, et lui faire une existence heureuse et enviée. En 1824, il publia un second volume d'*odes et ballades*; en 1826, le roman de *Bug Jargal* et un troisième volume d'odes. En 1827, il fit son début dans le genre dramatique par le roman-drame de *Cromwell*, précédé de cette fameuse preface qui établissait tout un nouveau système poétique sur les ruines des anciennes règles, et qui fut comme le signal de la guerre acharnée des *classiques et des romantiques*. En 1828 parut le recueil des Orientales, et en 1829, le récit intitulé *Les derniers jours d'un condamné*.

En 1830, le 26 février, M. Victor Hugo se produisit enfin sur la scène dramatique qu'il avait déjà révolutionnée par sa préface. Il fit représenter cet *Hernani*, objet de tant de contestations violentes et de si furieuses mêlées littéraires. On sait que l'Académie, oubliant qu'on ne pouvait tyranniser la pensée, même au nom de la raison et du goût, eut le tort d'aller demander à Charles X la répression des témérités impies du jeune novateur, et que le monarque répondit spirituellement : « En fait d'art, je n'ai d'autre « droit que ma place au parterre. »

Depuis, M. Victor Hugo n'a pas cessé de livrer de nouveaux combats et quelques-uns ont été pour lui l'occasion de légitimes triomphes. Dans le genre lyrique, il a ajouté à ses premiers essais, *les Feuilles d'automne*, *les Voix intérieures*, *les Chants du crépuscule*, *les Rayons et les ombres*; dans le roman, il a écrit *Notre-Dame de Paris*; dans le drame, il a composé *Marion Delorme*, *le Roi s'amuse*, dont les représentations furent aussitôt suspendues par arrêté ministériel, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Angelo*, *Ruy-Blas*. En 1840, il brigua les suffrages de l'Académie : mais beaucoup des membres de ce corps, conservateurs zélés des anciens dogmes littéraires, crurent combattre *pro aris et focis* en fermant les portes du sanctuaire à celui dont toutes les innovations leur paraissaient autant de sacrilèges. M. Victor Hugo se vit préférer M. Flourens, l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences. Une seconde tentative lui a mieux réussi l'année dernière.

La solennité de sa réception avait attiré une foule considérable : on s'attendait à trouver dans son discours de réception une exposition et une discussion nouvelle de ses principes; on se demandait avec une vive curiosité comment il se tirerait de cette épreuve délicate, et comment il braverait l'Académie en la

remerciant. Mais la surprise a été grande quand on l'a entendu lire de longues considérations historiques en style poétique sur la révolution, sur Napoléon, sur les besoins de la société actuelle. Voulait-il éviter par là de se placer sur le terrain brûlant pour lui des questions littéraires, ou bien le poëte aspire-t-il, comme on l'a dit, à se métamorphoser en homme politique, et a-t-il voulu dans cette occasion nous donner un échantillon de son éloquence politique et un programme de ses idées? Si ce dernier motif est celui qui a inspiré cet étrange discours, il faut convenir que M. Victor Hugo a bien mal choisi son temps, et que cette introduction forcée de la politique dans une assemblée qui a toujours été et qui doit toujours rester exclusivement littéraire, marque une absence complète de tact et de ce sentiment des convenances si nécessaire aux hommes politiques et aux littérateurs.

Nous n'avons fait jusqu'ici qu'un résumé historique de la vie et des publications de M. Victor Hugo. Il nous reste à exposer quelques idées sur ses ouvrages.

La vocation de M. Victor Hugo était surtout lyrique. Son imagination brillante et mobile, sa rêverie ardente et capricieuse, sa facilité extraordinaire à vaincre les difficultés du rhythme, son vif et naturel sentiment de l'harmonie, ces différentes qualités le portaient surtout au genre de l'ode. On ne peut nier qu'il n'y ait souvent réussi. Plusieurs de ses recueils ont plu et plairont toujours par la vérité gracieuse ou fière des sentiments, par la fraîcheur des images, par l'originalité pittoresque des tableaux, par l'ampleur mélodieuse du rhythme, par la richesse étonnante et musicale des rimes. Des ouvrages poétiques où l'on trouve de tels mérites sont garantis contre l'oubli; cependant il n'est pas permis de ranger les compositions lyriques de M. Victor Hugo parmi les œuvres portées jusqu'à ce degré de perfection qui crée les titres à la plus haute gloire poétique. Parmi les traits brillants dont ses odes sont semées, il en est beaucoup que l'imagination même la plus complaisante ne peut accepter, et que la raison et le goût repoussent comme exagérés ou faux. Dans ces vers si séduisants, si rapides, si sonores, se cachent un très-grand nombre d'idées vagues, bizarres ou forcées, d'expressions affectées ou obscures, d'antithèses puériles, de naïvetés travaillées, de mots harmonieux vides de sens. D'abord l'oreille est flattée, on se laisse aller au courant mélodieux de la strophe; mais pour peu que l'esprit du lecteur se tienne attentif et bien éveillé, que d'imperfections, que de défectuosités quelquefois choquantes il découvre dans le détail de la pensée et de la forme!

Et, quand nous parlons ici du contrôle que le goût fait subir aux ouvrages lyriques de M. Victor Hugo, nous ne prenons pas *le goût* dans un sens aussi sévère et aussi rigoureux que les anciens maîtres, que les critiques fondateurs ou interprètes des règles classiques. Nous savons fort bien que les règles, que certaines règles du moins, sont sujettes à modification avec le temps; nous ne sommes pas éloignés de penser que notre langue a été un peu timide en poésie; nous croyons que les langues se rajeunissent par d'heureuses hardiesses, et qu'en fait de style, un poëte lyrique peut et doit beaucoup oser. Prenons des exemples; il nous est impossible de ne pas trouver un grand charme dans la strophe suivante tirée de cette pièce fameuse intitulée *les Fantômes:*

Il faut que l'eau s'épuise à courir les vallées;
Il faut que l'éclair brille et brille peu d'instants;
Il faut qu'Avril jaloux brûle de ses gelées
Le beau pommier trop fier de ses fleurs étoilées,
Neige odorante du printemps.

Mais croit-on que Boileau ou la Harpe eussent laissé passer le dernier trait? L'image et l'expression qui terminent la strophe leur eussent-elles paru suffisamment simples et naturelles? Nous en doutons; et pourtant, d'après l'idée plus large et plus libre que nous nous faisons du style poétique, nous ne blâmons rien ici; nous adoptons, au contraire, toute la strophe comme gracieuse, ingénieuse et touchante d'un bout à l'autre. Ainsi, nous ne mettons à la lecture de M. Victor Hugo aucune sévérité étroite et systématique. Mais lorsque, dans l'ode où le poëte célèbre la victoire de Navarin, nous trouvons un trait comme celui qui termine cette strophe,

Digitized by Google

Jusqu'ici, quand brûlaient, au sein des flots fumants,
Les capitans pachas avec leurs armements,
Leur flotte dans l'ombre engourdie,
On te reconnaissait à ce terrible jeu;
Ton brûlot expliquait tous ces vaisseaux en feu;
Ta torche éclairait l'incendie!

nous ne pouvons nous empêcher de voir dans ce rapprochement métaphorique, une subtilité bizarre et forcée. Cette torche de Canaris qui éclaire l'incendie, est du plus mauvais goût. A quelque école que l'on appartienne, quelque système que l'on professe, si l'on est de bonne foi, on avouera que cela choque et répugne. Eh bien, il y a malheureusement beaucoup de traits semblables chez M. Victor Hugo. Ses œuvres lyriques n'en attestent pas moins un talent éclatant et même rare; mais il est impossible, à cause de taches aussi graves, aussi nombreuses, de les placer au premier rang.

On a fait un autre reproche à M. Victor Hugo poëte lyrique. On a dit qu'il y avait dans ses odes peu de pensées; que les idées morales, que les divers sentiments intimes qui émeuvent l'âme humaine n'y jouaient qu'un très-faible rôle; que sa muse s'attachait surtout à peindre les spectacles de la nature physique, le côté matériel de l'univers, les accidents pittoresques de la création; que son talent lyrique était surtout descriptif, non pas sans doute à la manière des poëtes de l'empire, et avec bien plus d'éclat, de franchise et de liberté qu'on n'en trouve dans Delille ou dans Fontanes, mais pourtant descriptif, c'est-à-dire, préoccupé sans cesse du relief et de la couleur des objets, beaucoup plus que de la nature intime des sentiments, des passions, des idées. Il y a beaucoup de vérité dans ces reproches. Le recueil qui les mérite surtout est celui des *Orientales*. Là, le poëte fait reluire à nos yeux les rayons du soleil d'Asie, le miroir des lacs solitaires, les sanglants éclairs des batailles, les armes d'or des guerriers orientaux, la peau moirée des coursiers, l'œil limpide et bleu des jeunes filles; mais ces pensées dont s'alimente ordinairement le monologue rêveur du poëte lyrique, le sentiment de la fuite du temps, l'idée de la puissance de Dieu et de la fragilité des hommes, les espérances et les regrets de l'amour, les méditations sur la vie et sur la mort, tout ce fond si riche de poésie austère ou passionnée, n'est nulle part dans les *Orientales*. Le vers du poëte est presque partout un retentissement magnifique, mais vide. Il faut dire en retour que M. Victor Hugo a été beaucoup plus penseur dans *les Feuilles d'automne*. Là, il a trouvé pour chanter la grandeur de Dieu et les petitesses de l'homme, pour s'apitoyer sur les misères humaines, pour donner au siècle de nobles et pieuses leçons de charité et d'amour, des accents inspirés et entraînants. Cependant nous regrettons d'être obligés d'ajouter que la forme des *Feuilles d'automne* est en général moins précise et moins scrupuleusement achevée que celle des *Orientales*. A côté des plus belles inspirations se trouvent des parties vagues, indigestes; la trame des vers est peu serrée, et se charge souvent d'ornements indécis ou parasites.

Dans les derniers recueils de M. Victor Hugo : *les Voix intérieures*, *les Chants du crépuscule*, *les Rayons et les Ombres*, un affaiblissement fâcheux se fait sentir. M. Victor Hugo serait-il déjà arrivé à cet âge où la veine poétique se tarit? Nous croyons plutôt que ce qui a déterminé cette décadence rapide de son talent, c'est la funeste habitude qu'il a prise de ne jamais revoir, de ne jamais retoucher ses inspirations. Par système et par infatuation de lui-même, il respecte ce que son esprit a créé dans le premier jet, au point de n'y plus mettre la main. Il croit que, comme un arbre vigoureux et fécond, il n'a qu'à secouer ses branches pour en faire tomber des fruits exquis, que le public ramasse. Cette méthode révèle un immense orgueil. M. Victor Hugo, enivré par ses succès, étourdi par les fumées de l'encens qu'une cohorte empressée d'admirateurs fanatiques brûle sans cesse sous son visage, en est venu à croire fermement à son infaillibilité poétique. Quoi qu'il pense, quoi qu'il dise, il ne doute point que son génie ne se révèle en traits sublimes. Absorbé dans son moi, comme une divinité indienne, il ne songe pas même s'il existe une critique; ou, s'il se rappelle qu'il y en a une, il prend d'avance en pitié ses censures et ses arrêts. Un

Digitized by Google

tel délire, car n'est-ce pas là du délire? est funeste à un poëte; il l'expose à de tristes chutes, et lui prépare pour l'avenir un douloureux réveil.

Examinons maintenant la valeur des créations dramatiques de M. Victor Hugo. Et d'abord voyons quelle est sa théorie dramatique, exposée tout au long dans la préface de *Cromwell*. M. Victor Hugo reprend les choses de haut. Selon lui, chaque âge de l'humanité a son genre de poésie, où se reflètent son caractère, sa religion, ses mœurs. Il y a trois grands âges dans l'humanité, d'abord les temps primitifs, qui sont ceux du premier développement de l'espèce humaine, et dont le terme peut se fixer au siècle d'Homère; ensuite les temps antiques, qui commencent avec Homère et se prolongent jusqu'à la venue du Christ; enfin l'âge moderne, qui s'étend depuis l'établissement du christianisme et l'invasion des barbares jusqu'à nous. La poésie, dans le premier âge, est lyrique; dans le second elle est épique; dans le troisième, elle est dramatique; l'ode, l'épopée, le drame, voilà la forme que tour à tour la poésie revêt presque exclusivement dans chacune de ces époques.

M. Victor Hugo arrive en quelques pages, fort peu nourries de preuves et de faits, à ce résultat qu'il proclame avec une entière confiance. Le lecteur qui réfléchit a de la peine à y souscrire. D'abord est-il bien vrai que l'ode ait été la seule poésie des peuples primitifs? Partout où les premiers hommes racontaient avec le chant les aventures de leurs pères, en mêlant à ces récits leurs superstitions, l'épopée apparaissait, la poésie épique était trouvée. Or, de tels récits durent nécessairement trouver place dans la vie primitive de l'humanité. M. Victor Hugo, pour prouver que l'ode était la poésie de cet âge, cite la Genèse. L'exemple est, il faut l'avouer, singulièrement choisi; car la Genèse est au moins autant une épopée qu'une ode. M. Victor Hugo nous fournit lui-même une preuve suffisante pour établir, contrairement à sa théorie, qu'il y a eu un poëte épique avant Homère: ce poëte, c'est Moïse.

Est-il plus vrai de soutenir que l'épopée a été la poésie dominante, essentielle, des *temps antiques*; que dans cet âge l'élément épique est l'élément vital de toute poésie? Mais M. Victor Hugo ne sait-il donc pas que Stésichore, Alcée, Sapho, ont paru plusieurs siècles après Homère, que Simonide et Pindare étaient contemporains des guerres médiques? Toute cette génération de poëtes lyriques qui fleurirent en Grèce du huitième au cinquième siècle, il la compte donc pour rien? Deux mots seulement sur Pindare sont l'unique précaution qu'il prend contre une objection aussi forte. « Pindare, dit-il, est plus sacerdotal que patriarcal, plus épique que lyrique. » *Plus sacerdotal que patriarcal!* notre intelligence n'est pas à la hauteur de ce trait profond. Mais en outre, l'épopée était-elle donc le genre dominant à l'époque d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, d'Agathon, d'Aristophane, de Ménandre, qui tous vécurent dans ce que M. Victor Hugo appelle les temps antiques? Il remarque que la tragédie est sortie de l'épopée, ce qui est incontestable. Il ajoute que la tragédie grecque a gardé le caractère, les proportions de l'épopée. Ceci est vrai de quelques pièces d'Eschyle, le père du théâtre; mais dans Sophocle, dans Euripide, chez leurs nombreux imitateurs, la poésie dramatique est indépendante, marquée d'un caractère propre; elle se distingue profondément, par son esprit et par ses procédés, de l'epopée, à laquelle elle ne fait plus qu'emprunter des sujets qu'elle modifie à sa guise.

M. Victor Hugo décide aussi légèrement que le drame est la poésie essentiellement propre au monde chrétien. L'assertion pourrait être vraie si elle était restreinte, si l'on disait que le drame a pris, depuis le seizième siècle, une importance supérieure à celle des autres genres. Mais quel était l'état du drame au moyen âge? Assurément, alors, la poésie véritable était bien plus dans les épopées chevaleresques que dans les mystères. Et ces grands poëtes qui ont ressuscité dans le monde chrétien le génie de l'épopée, M. Victor Hugo les oublie-t-il? Et le Dante, et Milton, et Camoëns, et le Tasse? Attendez. Pour le Dante, M. Victor Hugo nous dit que son poëme n'est pas une

épopée, par la raison qu'il a écrit sur le titre, *avec sa plume de fer : Divina Commedia.* Quant à Milton, son *Paradis perdu* ne prouve rien ici ; en effet, le *Paradis perdu* fut d'abord conçu par Milton sous la forme d'un drame, *ergo*, ce n'est pas une épopée. Nous n'exagérons rien ; voilà comme raisonne M. Victor Hugo. Cette logique, si elle n'est pas forte, est commode. Il est commode aussi de supprimer des noms. M. Victor Hugo juge à propos de ne rien dire du Tasse et de Camoëns.

M. Victor Hugo ayant posé ses préliminaires, et ayant établi que le drame est la vraie poésie des modernes, passe à la définition du drame. « Le drame, « dit-il, vit du réel, l'ode vit de l'idéal, « l'épopée du grandiose. Les personnages « du drame sont des hommes, ceux de « l'ode sont des colosses, ceux de l'épo- « pée des géants. » Nous reconnaissons une idée assez juste sous cette définition, que revêt une forme étrange. Mais jusqu'à quel point le drame est-il l'imitation du réel? Jusqu'à quel degré de fidélité et d'exactitude le drame doit-il peindre ses personnages, qui sont des hommes? Là est la question ; c'est là-dessus que M. Victor Hugo développe des idées fort nouvelles.

La vie humaine se compose de deux éléments, le beau et le laid, le sublime et le difforme, le gracieux et le grotesque. Si le drame veut être une imitation fidèle et expressive de la vie humaine, il faut qu'il la représente sous ses deux faces ; il faut que la vaine et fausse distinction de la comédie et de la tragédie disparaisse, et que ces deux genres se fondent ensemble dans un genre nouveau qui représente l'humanité tout entière, avec tous ses éléments et sous tous ses aspects.

Avant M. Victor Hugo, on avait déjà proposé une conciliation entre la tragédie et la comédie. On avait dit : Mêlons le comique au touchant, excitons tour à tour le rire et la tristesse (*); mais on n'avait pas dit : Mettons *le laid* en regard du beau; faisons figurer à côté du pathétique, *le grotesque*. On n'avait pas eu l'idée que le laid pût être un moyen de charmer les hommes. Sur le grotesque, on était de l'opinion de Boileau. On avait imaginé de rassembler dans un même ouvrage dramatique des impressions tragiques et des impressions douces et riantes ; mais on n'avait pas songé à mettre en œuvre *le repoussant* et *l'horrible*. Ce progrès était réservé à notre temps ; la gloire de le produire était réservée à M. Victor Hugo.

Tout en exposant ces principes, M. Victor Hugo a grand soin de se couvrir de l'autorité de Shakspeare, qui, à ses yeux, réalise parfaitement l'idée du drame. Nous prétendons être grand admirateur de Shakspeare ; mais quand admirons-nous Shakspeare ? Est-ce quand il nous montre Hamlet et Laërte se battant dans une fosse, ou quand il place dans la bouche d'Hamlet son sublime monologue? Est-ce quand il nous fait entendre les quolibets grossiers qu'échange sur le forum, un peuple romain tracé à l'image de la populace de Londres, ou quand il met sur la scène Antoine demandant, avec une éloquence magique, vengeance pour César? Est-ce quand il étale sous nos yeux, avec ses plus affreux détails, le supplice de Glocester, l'ami du roi Léar, ou lorsqu'il place aux côtés du roi Léar, ce vieillard insensé qu'on abandonne, sa douce et généreuse fille Cordélia ?

Nous ne mettons point de fanatisme dans nos admirations, et nous blâmons dans Shakspeare l'horrible et le grotesque, quand nous les y trouvons. Mais ils y sont plus rares qu'on ne croit. Il faut remarquer que souvent, entre les mains de Shakspeare, l'horrible s'épure, et, jusqu'à un certain point, s'adoucit en revêtant les proportions idéales d'une poésie grandiose, inspirée, gigantesque. Lady Macbeth effraye sans dégoûter, parce que c'est une création tout idéale. Souvent aussi Shakspeare embellit et relève le grotesque à sa manière, en le recouvrant, comme d'un vêtement gracieux, de sa légère et poétique fantaisie. Falstaff bouffonne avec une originalité singulière et charmante.

(*) Voir les ouvrages critiques de Diderot et de Beaumarchais. Le principe essentiel du drame avait été formulé nettement par ces auteurs. M. Victor Hugo n'a pas inventé le drame : il n'a fait que le fausser en l'exagérant. Voyez l'article DRAME.

Nous irons plus loin : nous accorderons à M. Victor Hugo que le grotesque et le laid, présentés sans adoucissement et sans voiles, peuvent être *quelquefois* un moyen puissant d'intérêt dramatique. Nous ne nions pas le grand et heureux effet produit par la conversation des fossoyeurs à la fin d'*Hamlet*. Nous accordons que, sans le personnage repoussant, hideux de Iago, *Othello* troublerait moins les âmes. Nous croyons qu'il est des contrastes vigoureux que l'art peut employer dans certains cas limités. Mais exiger que le grotesque et le hideux soient toujours là, pour leur part, sur la scène; faire de l'antithèse constante, perpétuelle, du beau et du laid, le fondement même de l'art dramatique; systématiser le repoussant et l'ignoble, ériger l'exception en règle, c'est plus que du mauvais goût, plus que de l'absurdité, c'est de la folie.

D'un pareil système, que pouvait-il sortir? De ce parti pris de reproduire la vie réelle dans tout ce qu'elle a d'affreux, de grotesque, d'infâme, et de mettre toujours le trivial au revers du sublime, l'ombre à côté de la lumière, que pouvait-il résulter, sinon une suite de compositions incohérentes, disparates, bizarres, tour à tour plaisantes sans gaieté, effrayantes sans intérêt, exagérées sans grandeur? A telle préface, tels drames. En 1827, M. Victor Hugo proclame dans la préface de *Cromwell* l'union du beau et du laid comme une découverte qui va régénérer l'art. En 1832, il donne au théâtre *le Roi s'amuse*, où, sous prétexte de faire ressortir la pure et candide figure d'une jeune vierge aimante et dévouée, il nous fait assister aux sales et bas manéges d'un bouffon cynique et méchant, qui insulte à toute vertu et se fait pourvoyeur de la couche royale, et aux honteux plaisirs d'un prince qui vient acheter dans un bouge infect étalé sur la scène, les baisers impurs d'une courtisane. Il est vrai que le contraste produisit peu d'effet, et que cette fois-là, malgré la coterie puissante qui combattait pour l'auteur, les sifflets eurent le dessus.

Lors même qu'il n'eût point été égaré par un système, nous ne savons si le génie de M. Victor Hugo était bien fait pour le genre dramatique. M. Victor Hugo possède une imagination très-vive et très-riche. Il est poëte par l'organisation et par le tempérament. Mais les qualités poétiques qui participent de la réflexion et de l'observation sérieuse et profonde, lui ont été refusées. La poésie de M. Victor Hugo manque de logique. Dans le drame, il n'a jamais su tracer un caractère. Hernani, don Ruy Gomez, Marie Tudor, Triboulet, Ruy Blas, tous ces personnages agissent comme de véritables insensés. Rien de plus incohérent, de plus contradictoire, de plus continuellement imprévu que leur langage et leurs actions. Il est vrai que cette étrangeté et ces disparates des caractères que le poëte met en scène, ont souvent leur cause dans le fatal système qu'il a embrassé. En effet, M. Victor Hugo, pour réaliser le principe de l'opposition du beau et du laid, ne se contente pas de mettre des événements touchants à côté de catastrophes affreuses, d'entre-choquer des personnages sublimes et des personnages infâmes : souvent il établit le contraste des éléments dans l'âme d'un même personnage, et il porte ce contraste au dernier degré. De là, des grands hommes qui se conduisent comme des niais, des furieux qui sont doux comme des moutons, des héros qui parlent comme des braves et agissent comme des lâches, des courtisanes candides comme des vierges, des reines faciles et vulgaires comme des grisettes, etc.

Du reste, qu'il y ait dans *Hernani*, dans *Marion Delorme*, dans d'autres ouvrages, de beaux vers, de belles tirades, des traits énergiques, nous l'accordons sans peine. Mais qu'est-ce que cela prouve? De beaux vers ne font pas un bon drame. On peut trouver des tirades magnifiques dans Robert Garnier, dans Mairet, dans Rotrou; en conclura-t-on que ce sont là de grands poëtes dramatiques?

On loue vivement chez M. Victor Hugo l'art de conduire l'action. Mais cet art devient assez facile quand on a à sa disposition un grand nombre de personnages secondaires et une quantité indéterminée de poignards, de fioles de poison, de portes, de verrous, d'esca-

liers dérobés, etc. La conduite de l'action n'est plus un fardeau aussi lourd pour le poëte, quand le poëte peut remettre une partie de sa besogne au machiniste.

Si M. Victor Hugo possédait ce talent, il en a tellement abusé, dans ses dernières pièces surtout, qu'il est difficile de lui en savoir beaucoup de gré. Dans *Lucrèce Borgia*, dans *Marie Tudor*, les coups de théâtre, les méprises, les rencontres imprévues, les coups d'épée, soutiennent seuls l'attention. *Marie Tudor* et *Lucrèce Borgia* sont de véritables mélodrames.

Et c'est pour arriver là que, dans sa préface de *Cromwell*, M. Victor Hugo parlait de Racine et de Corneille avec une pitié mal dissimulée, comme de grands hommes réduits en momies sous les bandelettes des règles. C'est pour atteindre ce résultat glorieux, qu'il rompait sans retour avec le passé, qu'il insultait les gloires de notre théâtre, ou, ce qui revient au même, les laissait insulter par cette bande ridicule de sectaires qu'on vit un jour danser autour du buste de Racine en blasphémant son nom!

Nous sommes heureux de pouvoir nous dédommager de tant de critiques malheureusement trop justes, en nous associant aux éloges qui ont accueilli le principal essai de M. Victor Hugo dans le genre du roman. *Notre-Dame de Paris* n'a pas seulement excité une vogue passagère, mais a remporté un succès durable. C'est un véritable titre de gloire pour M. Victor Hugo. Toutefois, ce livre ne satisfait pas à toutes les conditions du roman. Les caractères n'y sont pas tous suffisamment raisonnés, ou suffisamment dignes d'intérêt. *Quasimodo* est un être impossible, une chimère, un personnage de pure fantaisie, au milieu de la réalité vivante du poëme. *Claude Frollo* n'est qu'un homme en proie à un appétit brutal qu'on ne peut honorer du nom de passion, et qui n'inspire aucune espèce de sympathie. *Gringoire* est plein d'esprit, mais trop voltairien pour le quinzième siècle. En revanche, la figure de la *Esmeralda* est ravissante de grâce, de pureté et de fraîcheur. Mais ce qui donne surtout un immense intérêt à ce roman, c'est la description, c'est la peinture de Paris tel qu'il était au moyen âge, avec ses mœurs, ses superstitions, sa vie étroite et cependant poétique, ses repaires de brigands, ses rues sombres, ses maisons au bizarre aspect, sa riche et sublime cathédrale! Là, l'imagination de M. Victor Hugo se déploie avec toute sa puissance et toute sa magie.

Peu de poëtes ont plus produit que M. Victor Hugo. Peu de poëtes ont vu leurs œuvres accueillies à leur première apparition par plus de témoignages d'enthousiasme. Cependant que restera-t-il pour la postérité de cette collection si nombreuse d'œuvres de toute espèce? Deux recueils lyriques et un roman : *les Orientales, les Feuilles d'automne*, et *Notre-Dame de Paris*. Déjà, depuis quelques années, M. Victor Hugo a vu un refroidissement sensible s'opérer dans le public à son égard. Il y a là une leçon que nous désirerions voir profiter aux jeunes poëtes. Si M. Victor Hugo veut ranimer une sympathie qui s'est éteinte en partie, et accroître par des travaux sérieux le nombre de ses œuvres durables, il faut d'abord qu'il renonce au drame, pour lequel il n'est pas né; il faut ensuite qu'il se défasse de cette confiance en lui-même qui lui fait regarder l'improvisation comme le meilleur procédé de composition poétique; il faut enfin qu'il consente à compter avec la critique, qui n'est, après tout, quand elle est bien faite, que la voix du public connaisseur, et qui a les mêmes droits que ce public à la déférence et au respect. A ces conditions, M. Victor Hugo peut obtenir encore de nouveaux et solides triomphes. Mais peut-être, aujourd'hui, a-t-il tout autre chose en tête que la poésie et la gloire littéraire. Peut-être que, troublé dans son sommeil, par les lauriers politiques de M. Lamartine, il ne rêve qu'aux moyens de s'habiller du manteau de pair, qu'aux triomphes de la tribune et qu'à un ministère en perspective. Si telles sont, comme on l'assure, ses préoccupations d'aujourd'hui, la critique n'a plus rien à débattre avec lui; elle ne peut que lui exprimer le souhait de lui voir mettre dans ses discours à la chambre plus de raison et de logique que dans ses drames et dans ses préfaces.

HUGUENOTS. Ce furent les communications journalières des protestants de France avec Genève qui, vers 1559, firent appliquer aux calvinistes le nom de *huguenots*. En effet, dès l'an 1518, les partisans de la liberté à Genève, s'étant fait admettre parmi les confédérés suisses, avaient pris le nom d'*eignots* ou *huguenots*, du mot allemand *eidgenossen*, confédérés, et de *Hugues*, nom du citoyen qui avait négocié l'alliance avec les cantons ; leurs coreligionnaires de France adoptèrent ensuite ce nom à leur exemple. Mais comme personne ne savait ce que c'était que les *eidgenossen* ou le citoyen *Hugues*, on chercha d'autres explications à ce terme introduit par les missionnaires de Genève. Pasquier, dans ses *Recherches*, le fait dériver de *Huguet*, *Hugon* ou *Chat-Huant*, nom d'un lutin qu'on honorait du titre de roi, et qui, dans la croyance du peuple, courait les rues de Tours pendant la nuit, comme les premiers protestants allant au prêche. Suivant Guy Coquille, au contraire, ces derniers auraient été ainsi appelés parce qu'ils soutenaient les droits des descendants de *Hugues Capet* contre les Guises, qui se disaient fils de Charlemagne.

Le père Maimbourg, dans son *Histoire du protestantisme*, paraît avoir été le premier auteur français qui ait donné la veritable étymologie du mot *huguenot*, étymologie que Voltaire a adoptée sans citer son autorité. (Pour l'*histoire* des huguenots, voyez CALVINISTES, ÉDITS, GUERRES *de religion*, etc.)

HUGUES (saint), abbé de Cluny, né à Sémur, en Briennois, en 1024, d'une des plus illustres familles de Bourgogne, entra de bonne heure dans le monastère de Cluny dont, à l'âge de vingt-cinq ans, il fut élu abbé à l'unanimité; et, sous son administration, la congrégation de Cluny parvint à un si haut degré de splendeur, qu'il eut bientôt, suivant Orderic Vital, plus de dix mille moines sous sa juridiction. Malgré la modération dont il fit preuve dans la querelle des investitures, il fut chargé par les papes de plusieurs missions importantes. Il mourut en 1109. La *Bibliotheca cluniacensis* renferme de lui sept lettres et quelques opuscules sur des sujets de piété.

Un autre *saint* HUGUES, né en 1053, dans le Dauphiné, fut nommé, en 1079, évêque de Grenoble, et se retira deux ans après à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Mais le pape Grégoire VII l'obligea de reprendre ses fonctions épiscopales. Il mourut en 1132. Il a laissé un *cartulaire*, monument précieux à cause des observations dont les chartes y sont accompagnées. Plusieurs fragments en ont été publiés dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*, par Allard.

HUGUES d'Amiens descendait, dit-on, de l'illustre famille des comtes d'Amiens. Il embrassa de bonne heure la vie religieuse à Cluny, fut pourvu en 1113 du prieuré de Saint-Martial de Limoges qu'il résigna peu de temps après, et fut élu en 1130 archevêque de Rouen. Il assista aux conciles de Reims, de Pise et de Paris, et prit une part active à toutes les affaires de l'Église de France. Il mourut en 1164. Il nous reste de lui plusieurs ouvrages théologiques et quelques lettres adressées à Louis VII et à Suger. Elles ont été insérées par Duchesne dans le IVe tome des *Scriptor. Francor.*

HUGUES CAPET. Nous ne nous étendrons pas sur la vie de ce prince qui a déjà été traitée dans les Annales, t. Ier, pag. 163, et dans le dictionnaire à l'article CAPÉTIENS; nous présenterons seulement ici quelques considérations sur le rôle politique qu'il a joué; rôle sur lequel les auteurs sont en général fort peu d'accord. Les uns, en effet, le représentent comme un prince nul, sans capacité aucune, porté au trône par la force des événements et par l'ambition de son père, plutôt que par sa propre volonté; suivant les autres, au contraire, ce fut un homme énergique et remarquable à tous égards. Nous ne partageons pas l'enthousiasme de ces derniers; mais en déplorant le manque de documents relatifs à cette époque si importante où s'organisa la féodalité en France, nous croyons devoir, par l'examen des seuls faits dont la connaissance nous ait été transmise, attribuer à Hugues Capet plus d'influence sur son

siècle qu'on ne lui en accorde généralement.

Il se montra adroit lors de son élection qui dut éprouver de grands obstacles, et sut habilement opposer à ses rivaux, Richard, duc de Normandie, son beau-père, et deux ou trois autres seigneurs qui l'aidèrent puissamment. Il avait d'ailleurs préparé les voies à son avènement; c'est ce que prouve le passage suivant de Gerbert : « Lothaire « n'est roi que de nom; Hugues n'en « porte pas le titre; *mais il l'est en « fait et en œuvres.* » L'intrigue avait donc aplani à Hugues Capet la route qui menait au trône, et quand une fois il y fut arrivé, il sut habilement se maintenir dans la position qu'il s'était créée.

« Porté au trône par des seigneurs et des évêques, et ayant pour compétiteur Charles, duc de Lorraine, le nouveau roi dut se ménager par des faveurs l'affection des grands du royaume. Des terres nobles leur furent distribuées; et ces nouveaux bénéfices, de même que ceux qui existaient précédemment, furent rendus patrimoniaux, mais toujours avec réserve de foi et hommage de la part des possesseurs, et à la charge par eux de servir le roi à la guerre avec leurs hommes d'armes. Après ce sacrifice fait à la politique, Hugues Capet, éclairé par l'expérience sur les causes qui avaient produit l'affaiblissement et la chute de la seconde race, rendit une loi prononçant l'abolition des partages entre les fils du roi, et la défense d'aliéner le domaine, qui se composait, au commencement de la troisième race, du duché de Bourgogne, de la ville et du comté de Paris, d'une partie de la Picardie, de la Champagne, de l'Orléanais, du pays Chartrain, du Perche, du comté de Blois, de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, tous grands fiefs qui avaient fait de Hugues le plus puissant des vassaux. Les seigneurs obtinrent encore de Hugues Capet d'être confirmés dans l'exercice de la justice haute, moyenne et basse, sur leurs hommes et sujets, sauf le droit d'appel du *parlouer du roi* ou parlement. On désignait alors sous ce nom une cour ambulante, composée de barons, de pairs du royaume, ecclésiastiques et séculiers, qui suivaient le prince dans ses voyages (*). »

Hugues Capet essayait ainsi d'établir son pouvoir sans blesser les seigneurs qui étaient ses pairs, et en se les attachant par des concessions peu importantes. Ne se sentant pas assez fort pour mettre fin aux guerres que se faisaient les vassaux de la couronne, il les laissa s'entre-détruire sans prendre part à leurs disputes. Après la défaite qu'il eut à essuyer devant Laon, il comprit que la force ouverte n'était pas le moyen qu'il lui fallait employer, et changeant son système belliqueux en un système purement politique, il chargea Gerbert de réparer le mauvais effet qu'avait pu produire sa déroute, et lia une correspondance avec Ascelin de Laon. Voici en quels termes le moine d'Aurillac parle de ses negociations dans une lettre adressée à l'évêque de Trêves : « Ne croyez pas trop « légèrement aux rapports du peuple. « Avec la grâce de Dieu et par l'aide de « vos prières, nous sommes toujours, « comme devant, maîtres de tout l'évê- « ché: et de toute la rumeur que vous « avez entendue, rien n'est vrai, si ce « n'est que les soldats du roi étant « après midi, accablés par le vin et le « sommeil, les habitants de la ville ont « fait une sortie que les nôtres ont re- « poussée; mais pendant ce temps-là, « le camp a été brûle par des goujats, « et tous les préparatifs du siége ont « été détruits. Le dommage sera cepen- « dant réparé avant le 25 août. »

La vérité était que Charles, à la tête des chevaliers lorrains, laonnais et rémois, avait mis en fuite le roi de France, après s'être emparé de son camp et l'avoir incendié. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici que ce fut à peu près à la même époque qu'Aldebert fit à Hugues la fameuse réponse *Qui t'a fait roi?* réponse à laquelle on a attribué un sens différent de celui qu'elle avait réellement, et qui signifiait simplement qu'un comte de Périgord était souverain à aussi bon titre et aussi pleinement qu'un roi de

(*) Bailly, Hist. financière de la France, pag. 45.

France (*). Hugues Capet avait d'ailleurs compris, ou peut-être n'était-ce qu'une conséquence de son esprit superstitieux le parti qu'il pouvait tirer des moines, qui jouissaient alors des deux puissances spirituelle et temporelle : il se fit le roi des prêtres, auxquels il rendit la liberté des élections et prodigua les donations de toute nature. En somme, et d'après l'examen attentif des faits que nous connaissons de l'histoire de Hugues Capet, nous croyons pouvoir dire que s'il ne fut pas un grand roi, il ne mérite pas non plus le mépris qu'ont jeté sur lui quelques historiens.

A part les batailles, son règne proprement dit offre peu d'événements importants; on peut cependant noter la fondation de la ville d'Abbeville, et l'emploi de la langue vulgaire, romane ou gauloise, dans un concile tenu à Maison en 995.

Hugues Capet mourut à Paris, le 24 octobre 996, à l'âge de cinquante-sept ans. Le moine Helgaud de Fleury, à qui l'on doit un panégyrique du roi Robert, assure que Hugues, sentant approcher sa fin, fit appeler son fils, et lui tint ce discours, qui vient à l'appui de ce que nous avons dit de la dévotion superstitieuse du fondateur de la monarchie capétienne, et de ses ménagements envers le clergé :

« O mon cher fils! je te conjure, au « nom de la sainte et indivisible Trinité, « de ne jamais abandonner ton esprit « aux conseils des flatteurs qui cherche- « ront à te séduire par des présents « empoisonnés, pour que tu disposes, « selon leur volonté, de ces abbayes que « je laisse après Dieu sous ton gouver- « nement. Qu'aucune légèreté d'âme ne « t'engage à piller leurs trésors, à les « distraire ou à les dissiper. Je te re- « commande encore, et cela par-dessus « toute chose, de ne jamais permettre « qu'on t'arrache à la dévotion du chef « de notre religion, savoir, de notre « père saint Benoît; c'est lui qui, après « la mort de ce qui n'est que chair, te « procurera auprès de notre commun « juge, l'entrée du salut, seul port tran- « quille et seul asile assuré. »

(*) Voyez les Lettres de M. Thierry sur l'Hist. de France.

HUGUES CAPET (monnaies de). Ces monnaies sont extrêmement rares; Leblanc en a publié une où ce prince prend le titre de roi; mais on ne la retrouve plus dans aucune collection. On y lisait d'un côté HVGO FRA, et dans le champ REX; et de l'autre côté, PARISIVS CIVIS. C'est un denier, seule monnaie que l'on connût en France à cette époque.

M. de Longperier a publié une pièce sur laquelle on lit en légende GRATIA DEI REX, dans le champ HVGO, et au revers REMIS CIVITAS. Cette pièce appartenait à un amateur distingué dont le monde savant déplore la perte récente, M. Dassy de Meaux. Par son style et par sa fabrique, elle paraît contemporaine de Hugues Capet. Nous hésitons cependant à la regarder comme appartenant à ce prince; car, vers le même temps, vivait un archevêque de Reims nommé Hugues. Le mot GRATIA DI REX pourrait bien n'y être placé que comme une simple formule. Cette conjecture reçoit un haut degré de probabilité de la pièce suivante, frappée à Senlis, et où on lit, d'un côté, le nom latin de cette ville en deux lignes, SILVA / NECTIS, et au revers, en première légende, GRATIA DI REX, en deuxième légende HVGO DVX. Il est évident que la première légende n'est qu'une réminiscence carlovingienne insignifiante, et que cette pièce n'est qu'une monnaie ducale de Hugues Capet, antérieure à son avénement au trône. Il en est de même d'une pièce de Paris, où on lit PARISIUS / CIVIS — GRATIA DI DVX; et HVGO, en monogramme, dans le champ. Ces pièces sont toutes deux calquées sur celles de Charles le Chauve.

HUGUES LE GRAND, duc de France, fils de Robert et neveu du roi Eudes. Voyez FRANCE (duché et ducs de), t. VIII, p. 421.

Un autre *Hugues le Grand*, frère du roi Philippe Ier, se signala en terre sainte pendant la première croisade, et mourut à Tarse d'une blessure reçue dans un combat contre les Turcs.

HUGUES DE BRÉGI, de *Bresil* ou de *Bersil*, célèbre trouvère du 13e siècle, dont on sait seulement qu'il fit, avec

son père, partie de la croisade qui plaça un prince latin sur le trône de Constantinople. Outre quelques chansons pleines de grâce et de poésie et encore inédites, on possède de Hugues de Brégi un poëme en huit cent trente-huit vers, intitulé la *Bible au seignor de Brèze*. C'est une imitation de la *Bible de Guyot de Provins* (voyez GUYOT); mais la satire y est moins rude; le style y a plus de douceur, parfois plus d'élégance; et la censure des mœurs du siècle y est plus entremêlée de traits d'histoire sainte et de digressions morales. L'auteur commence son poëme au péché originel; et quand il arrive à la rédemption, il raconte que cet événement fut suivi immédiatement du partage de la société en trois ordres :

> Quant Diex nous ot d'enfer rescous,
> S'ordena trois ordres de nous :
> La première fu, sanz mentir,
> De provoire por Diex servir
> Ès chapèles et ès moustiers;
> Et l'autre fu des chevaliers,
> Por justicier les robeors;
> L'autre fu des laboréors.

La Bible de Hugues a été insérée dans le tome II des fabliaux publiés par Méon.

HUGUES DE FLAVIGNY, savant bénédictin, né en 1065, entra, en 1077, dans le monastère de Saint-Vannes de Verdun; puis, persécuté par les fauteurs de l'antipape Guibert, il se retira à Saint-Bénigne de Dijon. Il fut nommé, en 1097, abbé de Flavigny en Bourgogne; mais il revint peu de temps après à Saint-Bénigne, où il mourut vers 1115. Il a laissé une chronique dont la seconde partie, qui comprend l'histoire du onzième siècle, est très-importante à cause des pièces originales qu'il y a insérées. Cet ouvrage a été publié dans la *Bibliotheca manuscriptorum nova* du P. Labbe.

HUGUES DE FLEURY, aussi nommé *Hugues de Sainte-Marie*, embrassa la vie monastique à l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire, autrement de Fleury, vers la fin du onzième siècle. Les ouvrages qui nous restent de lui indiquent une grande supériorité d'esprit; son *Traité de la puissance royale et de la dignité sacerdotale*, ouvrage destiné à faire cesser les disputes qui s'étaient élevées de son temps sur la limite des deux pouvoirs, lui fit une grande réputation et une réputation méritée.

Hugues de Fleury nous a aussi laissé une *chronique* en six livres, dédiée à Ives de Chartres. C'est, dit un biographe, une espèce d'histoire universelle dont le principal but est de montrer la conduite de Dieu à l'égard des hommes dans les différents âges du monde. Ce seul point de vue révèle une intelligence peu commune, et en effet la chronique d'Hugues de Fleury l'emporte à bien des égards sur les compositions historiques du même siècle. La géographie y est moins inexacte. Les questions théologiques y sont bien comprises et nettement débattues. Cette chronique part du commencement du monde et s'arrête à l'an 840; elle a été publiée à Munster, en 1638, par Bernard de Boffendorf qui l'a enrichie d'une savante préface et de notes intéressantes. Le *Traité de la puissance royale et de la dignité sacerdotale* a été publié par Baluze dans le tome IV de ses mélanges. Hugues de Fleury mourut dans les commencements du douzième siècle.

HUGUES *des* PAYENS, issu de la maison des comtes de Champagne, s'associa en 1118 avec Geoffroi de Saint-Oldemar et sept autres gentilshommes français pour protéger les pèlerins qui faisaient le voyage de terre sainte, et fonda ainsi l'ordre du Temple; il mourut en 1136 (voyez TEMPLIERS).

HUGUES DE POITIERS, chroniqueur du douzième siècle, sur lequel on n'a presque aucun renseignement; on sait seulement qu'il était moine de Vézelai et qu'il écrivit, par l'ordre de l'abbé Pons, l'histoire de ce monastère. Cet ouvrage est l'un des plus curieux du douzième siècle, à cause des détails qu'on y trouve sur la commune de Vézelai. Il se divise en quatre livres, dont le premier ne renferme que des chartes et des lettres relatives au monastère; la narration commence au second livre, et comprend un espace de vingt-sept ans, de 1140 à 1167.

Le père Lelong attribue encore à Hugues de Poitiers quelques opuscules restés manuscrits, entre autres un *commentaire sur Jérémie*, et une *chronique* qui va depuis le règne d'Auguste jusqu'à Louis VII.

La *chronique de Vezelai*, insérée dans le *Spicilegium* de d'Achery, a été traduite dans le tome VII de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par M. Guizot.

HUGUES DE ROMANS, célèbre legat du pape en France, neveu de Hugues Ier, duc de Bourgogne, fut élevé en 1073 au siége épiscopal de Die, bien qu'il ne fût encore que simple clerc. Il fut ordonné prêtre l'année suivante par Grégoire VII qui, en 1074, le chargea de la légation de France. Nommé archevêque de Lyon en 1082, Hugues de Romans présida un grand nombre de conciles, entre autres celui d'Autun en 1099, où il excommunia Philippe Ier. Grégoire VII le désigna pour lui succéder sur le siége pontifical, et il essaya, après l'élection de Victor III, de former un schisme; mais il échoua, et encourut une sentence d'excommunication dont il ne fut relevé que par Urbain II. Il mourut en 1186, en se rendant au concile de Guastalla. On a de lui un grand nombre de lettres, dispersées dans plusieurs recueils.

HUGUES DE SAINT-CHER, né près de Vienne en Dauphiné, dominicain, légat du saint-siége, et le premier de son ordre qui ait été honoré de la pourpre, a laissé plusieurs ouvrages qui lui firent, de son temps, une grande réputation de savoir. Le plus important est la *Concordance latine de la Bible*, le premier livre publié en ce genre. Ses autres ouvrages sont le *Speculum Ecclesiæ*, des *notes sur l'Écriture*, des *sermons*, etc. Il mourut à Orvietto en 1263. Ses œuvres, publiées à Lyon en 1645, forment huit volumes in-folio.

HUGUES (Victor), né à Marseille, d'une famille commerçante, fut tout jeune envoyé par ses parents à Saint-Domingue, d'où il revint au commencement de la révolution. Il y fut envoyé de nouveau en 1793, en qualité de secrétaire de Simondés; mais la mission de ce dernier ayant manqué, Hugues se hâta de revenir en France, où il exerça successivement les fonctions d'accusateur public à Rochefort et à Brest. Il partit, en 1794, avec le titre de commissaire de la Convention pour les îles du Vent. Lorsqu'il arriva à la Guadeloupe, cette île était au pouvoir des Anglais, il la leur reprit, ainsi que la Désirade, les Saintes et Marie-Galande. Mais plusieurs des arrêtés de Hugues furent vivement critiqués; on alla même jusqu'à l'accuser de concussion. De nouvelles accusations se renouvelèrent contre lui en 1808, lors de la prise de Cayenne par les Anglais; il fut acquitté par un conseil de guerre, cependant il resta exposé à de lâcheux soupçons. Il mourut à Bordeaux, en 1826.

HUISSIER. Ce nom qui, d'après sa racine, signifie portier, paraît n'avoir été appliqué dans l'origine qu'à des officiers chargés d'ouvrir et de fermer l'*huis*, soit chez les grands, soit dans les cours de justice. Cet emploi changea ensuite peu à peu de nature, et de bas qu'il était d'abord, finit par devenir très-important.

Les huissiers civils furent, selon toute apparence, précédés par des *huissiers d'armes* qui, malgré la puérile distinction établie par quelques auteurs entre ces dénominations, paraissent avoir été les mêmes que les sergents d'armes (*). Ces huissiers ou sergents, espèce de gardes du corps, devaient veiller à la sûreté du roi; il leur était ordonné d'avoir leurs carquois pleins de carreaux, et d'accompagner leur souverain sans jamais le laisser seul.

Indépendamment de ces officiers militaires, on en créa ensuite d'autres pour le civil, qui durent porter les ordres du roi partout le royaume, publier les arrêts au péril de leur vie, s'exposer à la vengeance des seigneurs qui se moquaient de l'autorité royale, et expier souvent leur hardiesse par une longue captivité ou par la mort. Aussi la royauté comprit-elle qu'elle devait les revêtir comme les hérauts d'une espèce d'égide, et les mettre sous la sauvegarde de la loi qui commençait à se produire, quoique d'une manière incomplète, et devait bientôt faire courber les vassaux les plus orgueilleux. Il suffit de parcourir les arrêts rendus sous Philippe III, saint Louis, Charles IV, etc., pour se convaincre de la sollicitude avec laquelle les rois veillaient au maintien de leurs prérogatives et considéraient l'outrage

(*) Daniel, Histoire de la milice française, t. II, p. 56.

fait à leur huissier comme une grave insulte à leurs droits.

En 1254, saint Louis rend un arrêt qui ordonne à l'abbé de Vézelay de comparaître en personne pour avoir laissé battre le sergent du roi par ses moines (*).

En 1271, arrêt du roi qui condamne le doyen et le chapitre de Lyon à 500 liv. parisis d'amende, parce que des habitants de ladite ville avaient dit des injures à un sergent, et même avaient osé l'arrêter (et etiam arrestando (**).)

En 1278, les bourgeois de Villeneuve-sur-Yonne sont condamnés à 1,000 liv. d'amende pour avoir insulté un sergent du roi; sur leur dénégation du fait et sur leur refus de payer, le roi déclare que la somme sera levée sur la ville entière (***).

En 1279, l'évêque d'Orléans est condamné à 50 liv. parisis pour avoir laissé emprisonner par un de ses clercs l'huissier du roi (****).

La même année, l'abbé de Daurat est condamné à payer 500 liv. d'amende, et de plus à faire des excuses à un sergent qu'il avait battu (*****).

La même année encore, un autre abbé est condamné à 100 liv. tournois d'amende, applicables moitié au roi et moitié à deux sergents insultés (******).

Elle annonçait une grande force, cette puissance royale qui osait ainsi condamner des évêques et assigner des clercs à comparaître devant des juges laïques; on pouvait de là pressentir ce qu'elle deviendrait bientôt. Mais continuons de la suivre dans ses développements, et voyons-la s'attaquer aux grands vassaux. « Il y avait au pays de Toulouse un haut et puissant baron nommé Jourdain de Lille, seigneur de Casaubon, qui avait épousé une nièce du pape. Cet homme avait déjà été cité devant la cour du roi pour dix-huit accusations, dont chacune méritait la peine de mort. Le roi lui avait pardonné à la prière du pape; mais Casaubon continua ses crimes et osa même assommer de son propre bâton fleurdelisé un sergent royal qui venait le citer à comparaître en cour de parlement. Il fut forcé de se rendre à la citation; il se présenta entouré d'une foule de comtes, de barons et de gentilshommes d'Aquitaine, qui soutenaient son parti..... Mais ni sa brillante escorte, ni son alliance avec le saint-père, n'intimidèrent les gens du parlement : il fut enfermé au Châtelet, condamné à mort, traîné à la queue des chevaux, et enfin pendu, comme bien il le méritait (1323) (*). »

Voici un autre fait aussi démonstratif, mais il se passe cent ans plus tard. Le jour de la fête de la Toison d'or (1456), monseigneur le duc de Bourgogne, de Lotrich, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Hollande, de Zélande, de Namur, etc., se trouvait environné de tous les chevaliers magnifiquement parés. Comme il allait s'asseoir à la table de velours étincelante de pierreries, « un petit homme en noir jupon se trouva là, on ne sait comment, et se jetant à genoux, lui présenta à lire..... une supplique? Non, un exploit, un exploit bien en forme du parlement de Paris, un ajournement en personne pour lui, pour son neveu, le comte d'Étampes;..... et cela au sujet d'un quidam dont le parlement déclarait évoquer l'affaire. » Une autre fois, « c'est encore un de ces hardis sergents qui s'envient dans Lille, le duc étant en cette ville, battre et rompre à marteau de forge la porte de la prison pour en tirer un prisonnier..... Le duc arrêta ses gens qui voulaient jeter l'homme à la rivière (**). »

L'huissier proprement dit, ou le sergent, car cette confusion de noms existait alors et s'est conservée jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ne sortait pas du royaume; il signifiait ses exploits dans tout le domaine soumis au roi soit directement, soit par vassaux, mais

(*) Voyez les *Olim du parlement*, publ. par M. Beugnot, dans la collection des monuments inédits de l'histoire de France, t. I, 436.

(**) Ibid., I, 875.

(***) Ibid., II, 119.

(****) Ibid., II, 120.

(*****) Ibid., II, 141.

(******) Ibid., II, 146.

(*) Henri Martin, Hist. de France, t. V, p. 272.

(**) Michelet, Hist. de France.

dans le domaine seul; et c'est à tort qu'on a quelquefois appelé huissiers les ambassadeurs envoyés à des souverains étrangers; le nom de sergent a pu seul leur être donné, parce que ce terme avait, au moyen âge, une signification extrêmement vague, s'appliquant soit aux officiers du roi, soit à ceux des seigneurs, soit même à des vassaux qui n'étaient assujettis qu'à une simple redevance (voyez SERGENT).

On trouve dès 1388 des huissiers du parlement. Au dix-huitième siècle, ceux du Châtelet se divisaient, en *huissiers audienciers*, qui servaient particulièrement à l'audience; en *huissiers à cheval*, qui pouvaient exploiter partout le royaume; en *huissiers à verge*, dont les fonctions étaient à peu près semblables, et dont le nom venait du bâton fleurdelisé qu'ils devaient porter à la main; enfin en *huissiers fieffés*, ainsi appelés de ce que leur charge était considérée comme un fief.

Sous les derniers princes de l'ancienne monarchie, on vit de grands seigneurs briguer le titre d'huissier de la chambre du roi, qui leur permettait d'ouvrir aux familiers la porte du souverain, quand il mettait sa chemise ou prenait ses pantoufles (*).

Les huissiers de nos jours sont des fonctionnaires publics établis dans chaque arrondissement pour faire toutes citations, notifications et significations requises pour l'instruction des procès; tous actes et exploits nécessaires pour l'exécution des ordonnances de justice, jugements et arrêts, et le service personnel près les cours et tribunaux.

Les huissiers près les tribunaux sont nommés par le roi, et ils ne peuvent faire aucun acte pour leurs parents ou alliés.

HUISSIER. On appelait encore ainsi au moyen âge une sorte de vaisseaux d'une plus grande capacité que les *nefs* ordinaires, qui servaient à transporter la cavalerie, et avaient au-dessus de l'arrière un *huis* par lequel on faisait entrer les chevaux dans la cale. L'embarquement fini, on calfatait cette porte, qui se trouvait dans l'eau quand le navire était complétement chargé. L'*Atlas catalan* de 1375 contient un dessin grossier d'un bâtiment de cette espèce, qui y est appelé *Uxer*.

On donnait encore le nom d'*huissiers* aux charpentiers ou menuisiers qui faisaient les portes: « Item, ne huchier ne huissier ne peuent ne ne deuent faire ne trappe, ne huis, ne fenestre, sans gouions de fust ni de fer, par leurs seremens; et se il estoit trouvé, il paieroit XX sous d'amende, X sous au roi et X sous au mestre du mestier (*). »

HULANS, *houlans*, *uhlans* ou *ulans*, espèce de cavalerie d'origine asiatique, dont l'usage s'introduisit d'abord en Pologne et en Lithuanie, puis se répandit de là en Allemagne, en Russie et en France au dix-huitième siècle.

Ces cavaliers combattaient à la manière des hussards, et ils étaient armés de sabres, de pistolets et de lances surmontées d'une petite flamme destinée à effrayer les chevaux de l'ennemi. Le maréchal de Saxe essaya, en 1734, d'introduire en France l'usage de cette arme, et en forma un régiment de mille hommes auxquels on mêla autant de dragons. Les hulans français portaient la simarre et la culotte verte, les bottes à la hongroise, et un casque garni d'un turban d'où tombait une queue en crins de couleur. Leur armement consistait en une lance de neuf pieds, en bois de frêne, surmontée d'un fer à pointe longue et aiguë, à peu près comme celle de nos lanciers d'aujourd'hui. Ils furent licenciés à la mort du maréchal.

HULLIN (Pierre-Auguste, comte), naquit à Genève en 1758. Apprenti horloger, il exerçait son état à Paris, lorsque, frappé de sa haute taille et de sa belle figure, le marquis de Conflans le prit à son service comme chasseur. Sa belle conduite au 14 juillet 1789 lui valut le titre de vainqueur de la Bastille, titre décerné avec une médaille aux héros de cette journée par la municipalité de Paris. Autant il avait montré de courage à l'attaque de la forteresse, où il entra des premiers, autant il montra ensuite d'humanité. S'emparant du gou-

(*) Dictionnaire de jurisprudence de l'encyclopedie méthodique, art. HUISSIERS.

(*) *Livre des métiers*, titre XLVII, édition Depping.

verneur Delaunay, il l'escorta dans sa marche vers l'hôtel de ville, et fit les plus nobles efforts, jusqu'à exposer sa propre vie, pour le protéger contre la vengeance du peuple.

A partir de là, Hullin semble avoir voulu se tenir en dehors du mouvement de la révolution. Sa biographie ne présente rien d'important jusqu'en 1796. A cette époque, employé comme adjudant général à l'armée d'Italie, il s'y distingua par divers actes de bravoure. En 1799, il contribua puissamment à la défense de Gênes. Au 18 brumaire, il se trouvait à Paris, près du général en chef Bonaparte, dont il servit activement les projets. Il fit la nouvelle campagne d'Italie de 1800, fut nommé en 1803 général de division et commandant des grenadiers de la garde consulaire, et présida en 1804 le conseil de guerre qui condamna le duc d'Enghien. Il fit ensuite les campagnes d'Autriche en 1805, et de Prusse en 1806, campagnes où il fut successivement chargé des commandements de Vienne et de Berlin.

Durant la campagne de Russie, il fut laissé en France, où il commanda la première division militaire. Le général Mallet s'adressa à lui pour l'attirer dans sa conspiration, et voyant ses ouvertures mal accueillies, lui tira à bout portant un coup de pistolet qui lui cassa la mâchoire inférieure. Le général Hullin garda le commandement de la ville de Paris jusqu'au mois de mars 1814. Alors, après avoir accompagné à Blois l'impératrice Marie-Louise, il envoya son adhésion au gouvernement de Louis XVIII, mais il n'en fut pas moins dépouillé de toutes ses fonctions.

Au retour de l'empereur, le gouvernement de Paris lui fut rendu, et il le garda jusqu'à la seconde restauration. Compris dans l'ordonnance du 24 juin 1815, il fut arrêté, détenu à Cosne, et enfin proscrit par l'ordonnance du 17 janvier 1816. Il passa en Belgique et en Allemagne les années de son exil.

On a de lui l'opuscule suivant : *Explications offertes aux hommes impartiaux au sujet de la commission militaire instituée en l'an* XII *pour juger le duc d'Enghien*, Paris 1833.

Hulst (siége de). En 1747, l'armée française victorieuse envoya un détachement bloquer cette ville. La garnison, forte de 1,800 hommes, se retira après une capitulation honorable.

Hulst tomba de nouveau au pouvoir des Français en 1794, lorsque nos troupes triomphantes envahirent la Flandre maritime.

Humann (Jean-George), naquit à Strasbourg en 1780, dans une condition obscure. Devenu négociant dans cette ville, il y acquit une belle fortune par son activité et son intelligence, mais aussi en recourant parfois à des moyens que réprouvent les lois protectrices du commerce national. Élu, en 1820, député du département du Bas-Rhin, il alla siéger sur les bancs de l'opposition, et, pendant les sessions de 1824, 1825, 1826 et 1827, il prit assez fréquemment la parole dans les discussions financières. Le collége de Villefranche l'envoya de nouveau à la chambre en 1828. Il vota, en 1830, l'adresse des 221, et fut réélu le 28 juillet, par le collége de Schélestadt (Bas-Rhin).

Le 11 octobre 1832, il fut chargé du portefeuille des finances, et quitta ce poste en janvier 1836. Nommé, le 3 octobre 1837, membre de la chambre des pairs, il rentra, le 1er mars 1840, au ministère des finances. Il remplissait encore ces fonctions lorsqu'il fut frappé, au mois d'avril 1842, d'une attaque d'apoplexie à laquelle il succomba.

Humann était le fils de ses propres œuvres; il devait son élévation à son travail opiniâtre, à l'énergie de son caractère, qu'il déploya souvent aux dépens du pays, mais quelquefois aussi dans l'intérêt public. Ceux qui savent d'où il était parti pour arriver jusqu'au ministère, ceux qui mesurent la distance qui sépare l'origine et la fin de sa carrière, honoreront cette persévérance qui a lutté contre tant d'nbstacles, qui a triomphé de tant de difficultés. Pourquoi faut-il que Humann ait oublié qu'il était sorti du peuple, et que le ministre de la royauté de juillet ait abjuré les principes qu'avait professés le député de l'opposition sous la restauration?

Humbert, né en Bourgogne, entra dans l'ordre de Saint-Benoît à Moyen-

le-Moutier, diocèse de Toul. Le pape Léon IX, qui avait été évêque de Toul, l'appela près de lui à Rome en 1049, et le créa archevêque de Sicile, puis cardinal-évêque de Blanche-Selve. Aucun Français, que l'on sache, n'avait encore été honoré de la pourpre. Intimement lié avec le pape et admis à tous ses conseils, le cardinal Humbert fut envoyé en 1053 à Constantinople, en qualité de légat, pour négocier la réunion de l'Église grecque et de l'Église latine. Victor II, successeur de Léon IX, lui témoigna la même confiance. Il le nomma bibliothécaire et chancelier, fonctions qu'il conserva sous Étienne III et sous Nicolas II. A la mort de Victor II, il fut un moment question de l'élever au suprême pontificat. La date précise de sa mort est inconnue; toutefois, on ne la saurait reculer au delà de 1063. On a du cardinal Humbert plusieurs ouvrages, entre autres un traité contre les simoniaques, publié par dom Martène dans ses *Anecdota*, et la relation de son voyage à Constantinople. Ce dernier ouvrage, ainsi que deux écrits polémiques dirigés contre l'Église grecque, a été imprimé plusieurs fois, notamment dans les *Annales ecclesiastici* de Baronius.

Humbert (Jean-Robert-Marie), né à Bouvron (Meurthe), le 25 novembre 1755, de parents pauvres, quitta la maison paternelle en 1771, et s'engagea dans le régiment de Belzunce-dragons, où il servit jusqu'en 1778. Il entra en 1789 dans la garde nationale parisienne, franchit rapidement les grades inférieurs, fut nommé en 1794 général de brigade, et fit avec distinction les campagnes de l'armée de l'Ouest jusqu'en 1797. Le général Hoche, qui avait su apprécier son mérite, le désigna alors au Directoire pour faire partie de l'expédition d'Irlande. L'escadre française ayant été dispersée, Humbert débarqua avec une poignée de braves à Killala, où quelques Irlandais vinrent grossir sa petite troupe. Il battit d'abord les Anglais à Castelbar, et remporta sur eux plusieurs avantages signalés; mais l'arrivée de 15,000 hommes, commandés par lord Cornwallis, changea bientôt la face des choses. Enveloppé de toute part à Conanguen, avec 850 combattants seulement, il se vit forcé de mettre bas les armes. Amené en Angleterre, il y fut honorablement traité, et échangé peu de temps après. Voyez Irlande.

Employé à l'armée du Danube en 1799, il se fit remarquer dans toutes les rencontres, et reçut une blessure grave à la fin de la campagne. En 1802, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, et fut chargé de l'attaque du Port-au-Prince, qu'il dirigea avec habileté, battit les noirs, et s'empara de la place. Il revint en France, après la mort du général Leclerc, avec la veuve de ce général. Les soins attentifs qu'il prodigua à cette dame pendant la traversée, furent interprétés avec malignité. Ses ennemis répandirent des bruits défavorables sur ses prétentions; on l'accusait d'ailleurs de professer hautement des opinions républicaines. Il fut froidement accueilli par le premier consul, qui ne tarda pas à l'exiler en Bretagne. A peine y était-il arrivé, que, sur l'avis que l'on avait donné l'ordre de l'arrêter, il s'embarqua pour les États-Unis d'Amérique.

Les journaux annoncèrent, en 1816, que le général Humbert avait réuni à la Nouvelle-Orléans un corps de 1,000 hommes, avec lequel il se disposait à joindre les indépendants du Mexique. C'est la dernière nouvelle que l'on ait reçue en Europe de ce brave général.

Humières (famille d'). La terre d'Humières en Artois (département du Pas-de-Calais, arrondissement de St-Pol), est le berceau de cette ancienne maison, dont la terre de Mouchy-Humières en Beauvoisis (arrondissement de Compiègne) devint par la suite le siége principal.

La généalogie de cette famille remonte sans interruption jusqu'à *Jean*, seigneur d'Humières, châtelain de Saint-Omer, qui assista à la bataille de Poitiers en 1356. Parmi ses descendants, on distingue : *Philippe*, son petit-fils, qui combattit à Azincourt, où il fut fait prisonnier, et qui s'attacha ensuite au duc de Bourgogne; *Mathieu*, son fils, qui marcha avec ce prince contre les Brugeois, en 1437, et mourut à l'at-

taque du château de Milly, en 1442; *Adrien*, fils du précédent, seigneur d'Humières, Bacquencourt, Bouzaincourt, etc., chevalier de la Toison d'or; *Jean III*, petit-fils d'Adrien, seigneur d'Humières, Mouchy, etc., gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, Savoie et Piémont, nommé, en 1535, gouverneur du jeune dauphin fils de François Ier; *Jacques*, fils du précédent, seigneur d'Humières, Mouchy, etc., gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, lieutenant général en Picardie; *Charles*, fils de Jacques, seigneur d'Humières, marquis d'Ancre, gouverneur de Compiègne pendant la ligue, puis lieutenant général en Picardie. Ce dernier fut tué à la prise de Ham, en 1595, et ne laissa point de postérité.

L'héritage de la maison d'Humières passa alors à Jacqueline, sœur de Charles, mariée à *Louis de* CREVANT, vicomte de Brigueil, dont les descendants joignirent à leur nom celui d'Humières. Cette dame fut la maîtresse de Henri IV, qui la négligea bientôt pour Gabrielle d'Estrées. Les terres de Mouchy, Coudien, etc., furent érigées en 1690 en duché, sous le nom d'Humières, en faveur de *Louis de Crevant-Humières*, maréchal de France, arrière-petit-fils de Jacqueline et de Louis de Crevant. Ce maréchal, ami et créature de Louvois, se fit battre, en 1689, à Valcour, par le prince de Waldeck, et cet échec lui fit retirer le commandement. « Il fut le premier, dit Voltaire, qui, au siége d'Arras, en 1658, se fit servir en vaisselle d'argent à la tranchée, et qui fit manger à ses convives des ragoûts et des entremets. En campagne, Turenne n'avait eu longtemps que des assiettes de fer. »

A la mort du duc d'Humières, en 1690, le nom et le duché d'Humières passèrent, à défaut d'héritier mâle, comme l'avaient prescrit les lettres d'érection, à *Louis* D'AUMONT, époux de Julie de Crevant, troisième fille du maréchal, et à leurs descendants.

Cette maison compte encore deux autres branches : 1° celle des seigneurs de LASSIGNY, qui commença vers 1538 avec *Guillaume d'Humières*, et finit avec ses enfants; 2° celle des seigneurs de VITERMONT, qui eut pour auteur *Baudouin d'Humières*, dit *le Liégeois*, en 1447, et qui se termina à *Adrien d'Humières*, seigneur de Vitermont, gouverneur de Saint-Quentin, né en 1539.

HUNALD ou HUNOLD. Eudes, duc d'Aquitaine, vaincu par les Sarrasins, avait appelé à son secours Charles Martel, dont les victoires parvinrent à refouler les musulmans au pied des Pyrénées; le chef franc se fit payer la protection qu'il avait accordée à l'Aquitaine, en tenant cette province dans une sorte de dépendance à son égard. Eudes supporta assez patiemment jusqu'à sa mort cet état d'asservissement; mais Hunald, son fils, se révolta à l'idée de reconnaître une suprématie quelconque. S'étant mis, à la mort de son père, en possession de l'Aquitaine, il ajouta bientôt après à ses États une grande partie de la Vasconie échue à Atton, son frère, dont le caractère faible et indécis devait nécessairement fléchir devant sa supériorité. D'après les conjectures les plus probables, ce fut à l'âge de trente ans qu'Hunald succéda à Eudes, et conçut le hardi projet de briser par une résistance ouverte le traité humiliant qui asservissait ses États au *roi de France*, à ce prince dont les chefs aquitains nièrent la souveraineté jusque sous la troisième race, apposant au bas de leurs chartes la formule bien connue : *Rege terreno deficiente, Christo regnante.*

Au printemps de 736, Charles Martel, dont une première sommation adressée à Hunald était restée sans réponse, passa la Loire, entra en Aquitaine et s'avança jusqu'aux bords de la Garonne. Y eut-il un avantage décisif dans la lutte entre les deux chefs et qui l'obtint? C'est ce que les chroniques ne nous apprennent pas; on voit seulement que Charles trouva Hunald beaucoup plus aguerri et beaucoup plus habile qu'il ne le pensait, et que la confirmation définitive de l'hommage établi par le père ne fut, de la part de ce prince, qu'une feinte pour gagner du temps. C'est ce que paraît dire une chronique citée par M. Fauriel : « Eudon étant mort, Charles prit les armes contre ses fils et leur fit beaucoup de mal; mais la lutte ayant ses vicissi-

tudes et beaucoup d'hommes ayant été tués de part et d'autre, les deux partis conclurent une alliance qui ne devait pas durer longtemps. »

Quoi qu'il en soit, Hunald demeura paisible possesseur de ses États, sous la condition de reconnaître la suzeraineté de Charles Martel et de ses deux fils, Carloman et Pepin. Il est probable qu'Atton, qui cherchait dans Charles Martel un appui contre son frère, se rendit, lors des négociations, coupable de quelque trahison, car on le voit quelque temps après mis en prison par ordre d'Hunald; et il faut remarquer ce fait, parce qu'il présage et explique la lutte qui s'éleva entre les deux frères en 745. Quoi qu'il en soit, Atton ne supporta qu'une courte captivité, et reprit bientôt une certaine part au gouvernement de l'Aquitaine.

A la mort de Charles Martel arrivée en 742, Hunald envoya des députés à Odilon, duc de Bavière, et ces deux princes, refusant obéissance à Pepin et Carloman, conclurent une alliance offensive et défensive, et convinrent qu'aussitôt que l'un d'eux serait attaqué par les fils de Charles Martel, l'autre se mettrait immédiatement en marche pour le défendre ou faire une diversion vigoureuse en sa faveur. Les deux frères réunirent en effet leurs armes, passèrent la Loire à Orléans, entrèrent sur le territoire des Aquitains, et se dirigèrent sur Bourges; mais ils se contentèrent d'en brûler les faubourgs, la ville étant trop forte pour eux; et marchant droit à l'ouest, ils passèrent jusqu'à *Lukes*, aujourd'hui Loches-sur-Indre, Un chroniqueur franc s'extasie, en racontant le siége de cette ville, sur la bénignité des vainqueurs qui épargnèrent miséricordieusement, dit-il, tous les habitants, se contentant de raser la ville, d'y faire butin de tout, et de réduire en servitude la garnison et la population tout entière.

Mais pendant que Pepin et Carloman s'amusaient ainsi à dévaster le pays de leur ennemi, une révolte éclatait contre eux au delà du Rhin. Les Allemanes, ou Souabes, avaient pris les armes à l'instigation d'Odilon et revendiquaient leur indépendance. Les princes francs, quittant en toute hâte l'Aquitaine, gagnèrent à grandes journées les bords du Danube. Ils eurent bientôt réduit les revoltés à l'obéissance. Mais l'année suivante, ce fut Odilon lui-même qui prit les armes, tandis que Hunald, sûr de l'impunité, tombait comme la foudre sur Orléans et sur Chartres. Il pilla et incendia cette dernière ville, sans laisser debout ni maison, ni couvent, ni église, pas même la cathédrale placée sous l'invocation de la Vierge, et reprit ensuite le chemin de son pays sans le moindre obstacle. Mais les suites tournèrent mal: les Bavarois et les Saxons furent défaits, et les princes francs reparurent en 745 à la tête d'une nouvelle armée sur les bords de la Loire. Rien ne pouvait sauver l'Aquitaine, et Hunald lui-même se voyait sur le point de tomber entre les mains des vainqueurs, lorsqu'il imagina un expédient qui le tira d'affaire sans compromettre sa dignité et sans porter atteinte aux ressources guerrières dont ses États pouvaient avoir besoin plus tard. Ce fut de se retirer dans un cloître et de céder son pouvoir à son fils Waifre que les princes francs crurent dominer facilement, tandis qu'Hunald, de son côté, fondait sur lui les plus grandes espérances. Mais il ne lui suffisait pas d'abdiquer pour assurer le trône au jeune prince; Atton avait, nous l'avons vu, une certaine part dans le gouvernement de l'Aquitaine, et il était à craindre qu'il ne lui disputât l'autorité. Hunald l'attira à Bordeaux, et dès qu'il l'eut en son pouvoir, il lui fit crever les yeux et l'enferma dans une prison d'où il ne devait plus sortir.

Le chef aquitain ayant ainsi aplani de son mieux la carrière de son fils, lui fit ses adieux, prit congé de sa femme, et alla revêtir l'habit de moine dans le monastère de l'île de Ré, où son père avait son tombeau. Vingt cinq ans, il sommeilla dans le cloître; et Pepin put, après avoir assassiné Waifre, mourir tranquille, en pensant que son successeur n'aurait rien à redouter d'un moine de soixante-dix ans. Il se trompait; le vieux levain de la rébellion fermentait encore dans le cœur énergique d'Hunald, qu'aigrissaient d'ailleurs le chagrin et le désir de la vengeance. Pepin étant mort, il jette le froc, déserte son monastère et

reprend tout ce qu'il semblait avoir quitté pour la vie, le titre de duc, sa vieille épée, et il s'élance à l'aventure dans l'Aquitaine pour en chasser les garnisons et les officiers de Pepin. Il rassembla autour de lui tous les mécontents, profita habilement des troubles qui avaient suivi la mort du chef de la dynastie carlovingienne, s'ouvrit des intelligences jusque dans la Vasconie, et fut au moment de parler en maître à Charlemagne.

Mais celui-ci parvint, par une manœuvre habile, à l'envelopper entre la Dordogne et la Garonne. Hunald gagna alors la Vasconie, puis, abandonné de son armée, il fut forcé de se réfugier chez Loup, duc de Gascogne, qui, n'osant résister aux ordres de Charlemagne, lui livra le fugitif.

Charlemagne revint triomphant en Austrasie; mais deux ans après, Hunald s'échappa encore et gagna la frontière des Alpes et de là Rome. Certains auteurs prétendent cependant que Charlemagne lui permit de se rendre en Italie pour y rester sous la surveillance du pape Étienne II; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'arrivé à Rome, Hunald se présenta au souverain pontife, et fit entre ses mains le serment ou le vœu formel de ne jamais s'éloigner du tombeau des deux apôtres. Il en devait être de ce vœu comme de tous les traités qui lui avaient été imposés jusque-là : Didier, roi des Lombards, l'appela auprès de lui, pensant qu'il pourrait tirer bon parti de son expérience et de sa renommée dans sa lutte contre Charlemagne. Hunald s'enfuit aussitôt de Rome, et soutint avec son nouvel ami le siége que le roi des Francs vint mettre devant Pavie en 774. Il y mourut la même année, écrasé sous des pierres. Une tour, en s'écroulant, l'ensevelit-elle sous ses ruines, ou bien fut-il lapidé par les habitants qu'il exhortait à ne pas capituler? L'expression du chroniqueur (*sicut meruit, lapidibus dignam morte vitam finivit*) est obscure et ne nous permet pas de décider cette question.

Hundsmarck (combat de). Bonaparte, vainqueur des armées autrichiennes, en Italie, parvint à Clagenfurth, et offrit la paix à l'Empereur; mais ce prince, comptant sur quelques vieilles bandes venues récemment du Rhin, et croyant trouver quelques ressources dans le génie du prince Charles ou dans sa réunion avec le général Sporck, dans les gorges de la Carinthie, dédaigna ces offres, et la guerre dut continuer. Joubert force aussitôt les gorges d'Inspruck. Masséna, qui commande la division de l'avant-garde, rencontre les Autrichiens et les culbute entre Freisach et Neumarck. Les Français poursuivent les Impériaux avec une telle vivacité, que le prince Charles est obligé de faire revenir de son corps de bataille huit bataillons de grenadiers, les mêmes qui avaient pris Kehl, et étaient dans ce moment son dernier espoir. La deuxième d'infanterie légère se jette aussitôt sur leurs flancs de droite et de gauche, tandis que le général Masséna fait mettre en colonne les grenadiers de la dix-huitième et de la trente-deuxième. La position des Impériaux, quoique hérissée de canons, ne retarda que de quelques instants leur défaite. Leurs grenadiers, mis dans une déroute complète, laissèrent le champ de bataille couvert de morts et cinq à six cents prisonniers. Ils profitèrent de la nuit pour s'échapper; et toujours poursuivis par les Français, ils entrèrent au point du jour dans Neumarck, où on trouva quatre mille quintaux de farine et une grande quantité d'eau-de-vie et d'avoine, reste des immenses magasins que les ennemis avaient incendiés.

Le lendemain, le quartier général de Bonaparte se porta sur Scheifling, d'où il empêcha toute jonction entre le prince Charles et la colonne du général Sporck. Cependant l'avant-garde continuait à se porter en avant à marches forcées. Prête d'arriver à Hundsmarck, l'arrière-garde ennemie voulut lui disputer sa couchée. Après une heure de combat, les Autrichiens furent obligés de fuir, en laissant six cents prisonniers et trois cents morts sur le champ de bataille. Découragés alors par cette suite continuelle de revers, ils parurent décidés à la retraite la plus rapide, et à ne plus engager d'affaires partielles. On s'empara, en effet, de Murau, Kintenfeld et Judembourg; et, par une manœuvre habile, Bonaparte empêcha

la jonction du général Sporck et du prince Charles en avant de Vienne; puis, poussant devant lui une armée de fuyards, il s'avança jusqu'à Léoben, à trente lieues de la capitale.

La cour impériale, effrayée alors, fit proposer au vainqueur, par l'intermédiaire des généraux Bellegarde et Meerfeldt, une paix qu'il avait offerte quelques jours auparavant. Bonaparte accorda d'abord, le 8 avril 1797, une suspension d'armes de cinq jours, et signa, le 15, le traité de Léoben, par lequel l'Autriche, vaincue, cédait à la république la Lombardie, la Belgique et toute la rive gauche du Rhin.

HUNINGUE, petite ville de l'ancienne Alsace, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin, sur la rive gauche de ce fleuve, à un kilomètre de Bâle. Ce n'était, avant 1679, qu'un simple village dont le nom, *Huningen*, rappelait cependant un fait historique assez important, le passage du Rhin par les Huns, qui vinrent ravager la Gaule, vers le milieu du cinquième siècle. On y jeta, à l'époque que nous venons de mentionner, les fondements d'une forteresse dont la construction, dirigée par Vauban, ne fut terminée qu'en 1682. Démantelée en partie à la paix de Ryswiek, privée de son pont sur le Rhin en 1752, et presque démolie en 1797, Huningue fut complétement rasée en 1815. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg insignifiant, où l'on compte à peine 850 habitants.

HUNINGUE (siéges d'). Kehl ayant succombé, le 9 janvier 1797, sous les efforts de l'archiduc Charles, les Français ne possédèrent plus d'autres fortifications sur la rive droite du Rhin que la tête du pont de Huningue; mais ce poste, confié par Moreau au général Abatucci, était d'une extrême importance pour entrer en Allemagne. Il était cependant presque dégarni de troupes, lorsque le prince de Furstemberg vint l'assiéger avec trente bataillons et dix escadrons. Il lui aurait suffi, dans les premiers moments, d'un coup de main pour s'en emparer, tandis que les murailles n'étaient pas encore relevées. La place offrait d'ailleurs de grands avantages aux assiégeants; elle consistait en un simple ouvrage à cornes de peu d'étendue, placé dans une île du Rhin, séparée du territoire allemand par un simple canal de dix toises de largeur. Son front était entièrement dominé par un plateau plus élevé de quinze toises, d'où l'artillerie devait faire un feu plongeant nécessairement sur les fortifications d'Huningue. Sur son flanc, le Rhin formait rapidement un coude dont la convexité présentait aux assiégeants un emplacement commode pour foudroyer le pont de communication entre la ville et le fort; mais de nombreuses batteries, situées sur la rive gauche du Rhin, au-dessus et au-dessous d'Huningue, formaient cependant autour des fortifications un rempart d'une certaine force.

Le prince de Furstemberg employa d'abord près d'un mois à se retrancher sur le plateau d'Haltingen; il tira une excellente ligne de contrevallation, de la Viessen à la route de Fribourg, l'arma de douze batteries, et fit ouvrir plusieurs boyaux descendant de la crête de la colline dans la plaine. Ces chemins couverts conduisaient à quatre autres batteries, élevées le long du Rhin, et destinées à renverser le pont d'Huningue, en le frappant latéralement. Mais pendant ces longs préparatifs, les Français, de leur côté, perfectionnaient leurs ouvrages, plaçaient une lunette en avant du fort, l'armaient de deux petites flèches pour en augmenter la force, et foudroyaient continuellement les travaux des assiégeants par une vive canonnade.

A la première attaque du prince, furieux qu'Abatucci refusât de se rendre, le pont s'écroula sous le feu sans qu'il fût possible aux Français de le rétablir. Deux jours après, le siége recommença avec plus de fureur. A la faveur d'une nuit obscure, six mille Autrichiens se précipitent sur la lunette qui se trouvait à la tête du pont; ils arrachent les palissades, enfoncent les barrières et escaladent les remparts. On se bat longtemps corps à corps; la mêlée est terrible. Les canonniers français, voyant que leur feu ne pouvait plus atteindre un ennemi qui se trouvait sous leurs murs, prennent des obus, les enflamment et les roulent dans les fossés contre les assaillants. Cependant, malgré

des prodiges de valeur, ils sont à la fin forcés de se retirer dans l'intérieur de l'ouvrage à corne; les Autrichiens veulent les suivre, mais Abatucci les arrête, et la rentrée des Français devient le signal d'un feu terrible dirigé contre l'intérieur de la lunette; et cependant ce feu ne ralentit pas l'ardeur des Autrichiens qui cherchent à s'y loger. Mais Abatucci voit leur projet, veut profiter d'un mouvement d'hésitation qu'il a remarqué dans leurs rangs, et surtout ne pas les laisser se fortifier aussi près de lui. Il sort du fort à la tête de sa garnison, se jette impétueusement sur eux, les met en déroute et tombe frappé d'un coup mortel.

Le général Dufour lui succéda dans le commandement, et inspira une valeur extraordinaire à ses soldats. Ces braves réparèrent plusieurs fois les fortifications que l'ennemi battait continuellement en brèche; ils s'emparèrent de quatre pièces de canon; mais tous ces prodiges furent inutiles; ils furent forcés de capituler à l'arrivée du prince Charles. Ils évacuèrent Huningue en emportant leur artillerie, qui se composait de 32 pièces de canon, et leurs munitions, et ne laissant à l'ennemi que quelques monceaux de terre criblés de boulets.

La place d'Huningue soutint encore un siége mémorable en 1815. Bloquée par 25,000 Autrichiens, la garnison, composée de 500 hommes auxquels s'étaient joints quelques habitants, se défendit avec le plus grand courage, et ne consentit à capituler qu'après 12 jours de tranchée ouverte, et après avoir été réduite de moitié. La capitulation qu'elle obtint fut honorable; elle eut la faculté de sortir avec armes et bagages, pour se retirer sur l'armée de la Loire. Le lendemain de cette capitulation, une compagnie d'infanterie, deux pelotons de canonniers, cinq gendarmes, ayant à leur tête le général Barbanègre avec ses officiers d'état-major, suivis des blessés, sortirent de la place tambour battant, en présence de l'armée ennemie et d'une foule de spectateurs, étonnés qu'une si faible troupe eût pu faire une défense si extraordinaire, et traiter d'égal à égal avec une armée de 25,000 hommes.

Huns. Nous avons raconté ailleurs les invasions des Huns dans la Gaule (voyez Barbares); nous ne nous occuperons ici que des guerres soutenues contre eux hors de notre territoire.

L'empire fondé par Attila s'écroula à la mort de ce conquérant. Malgré ses dernières volontés, ses États furent partagés et tirés au sort entre ses nombreux enfants. Ce fut le signal de la révolte des divers peuples que les Huns avaient soumis. Les Gépides gagnèrent sur son fils Ellak, près du fleuve Netad, une grande bataille où ce prince périt avec 30,000 des siens. Le reste des vaincus alla fonder, sous la conduite de plusieurs chefs, de nouveaux États entre le Danube et le Don, et au delà de ce dernier fleuve.

Ces Huns d'Attila se confondirent probablement alors avec un autre peuple tartare, venu du plateau du Thibet, les Avares, désignés toujours sous le nom de Huns par les chroniqueurs, et qui, ayant pénétré dans la Germanie orientale, y avaient fondé un royaume dont la Hongrie était le centre. Bientôt ils s'avancèrent du côté des Francs, jusque dans la Thuringe.

« Les Huns, dit Grégoire de Tours, s'efforçaient de rentrer de nouveau dans les Gaules. Sigebert marcha contre eux à la tête d'une armée, et accompagné d'une grande multitude d'hommes vaillants; mais, au moment du combat, les Huns, habiles dans l'art de la magie, firent paraître à leurs yeux divers fantômes et les vainquirent entièrement. L'armée de Sigebert ayant été mise en fuite, lui-même fut retenu prisonnier par les Huns; mais comme il était agréable d'esprit et plein d'adresse, il vainquit par les présents ceux qu'il n'avait pu vaincre par la force des combats, et ses libéralités engagèrent le roi des Huns à convenir avec lui que, durant le reste de leur vie, ils ne se feraient plus la guerre; ce qu'on a pensé avec juste raison devoir tourner à la louange de Sigebert plutôt qu'à sa honte. Le roi des Huns fit aussi beaucoup de présents au roi Sigebert; on l'appelait le *Chagan*, ce qui est le nom de tous les rois de cette nation. »

Au huitième siècle, la Gaule, devenue conquérante sous Pepin et Charlemagne,

Digitized by Google

se trouva de nouveau en contact avec les Huns. Tassillon, duc de Bavière, appela ces peuples à son secours. « Ils rassemblèrent, dit Eginhard, à l'année 788, deux armées qui vinrent attaquer, l'une la Marche du Frioul, l'autre la Bavière, mais en vain. Des deux côtés, vaincus et mis en fuite, ce ne fut qu'après avoir perdu beaucoup de monde et essuyé de grands désastres, qu'ils purent regagner leur pays. Croyant venger leur défaite, ils attaquèrent de nouveau la Bavière avec des troupes plus nombreuses ; mais dès le premier engagement, repoussés par les Bavarois, ils furent égorgés par milliers, et parmi ceux qui cherchèrent leur salut dans la fuite, il y en eut beaucoup qui, en voulant passer le Danube à la nage, trouvèrent la mort dans les gouffres du fleuve. »

Cette agression des Huns attira bientôt sur eux de terribles représailles. Quoique Charlemagne eût reçu à Worms, en 790, des députés chargés de fixer les limites des deux peuples, le roi, dit l'auteur que nous avons déjà cité, « quitta cette ville au commencement de l'été de l'année 791, et partit pour la Bavière, dans l'intention de rendre aux Huns le mal qu'ils lui avaient fait, et de porter le plus tôt possible la guerre dans leur pays. Il rassembla dans ce but, de toutes les parties de son royaume, ses meilleures troupes, fit de grands approvisionnements, et se mit en marche après avoir divisé son armée en deux corps. S'étant ainsi mis en marche, il établit son premier camp sur les rives de l'Ems ; car ce fleuve, qui court entre les frontières des Bavarois et celles des Huns, avait toujours été regardé comme la limite des deux royaumes. Il s'y arrêta trois jours pour appeler sur ses armes, par des prières publiques, la bénédiction du ciel. Ensuite le camp fut levé, et la guerre déclarée par les Francs à la nation des Huns. Leurs garnisons furent chassées, et les forteresses qu'ils avaient élevées, l'une sur le fleuve Camb (Kamp), l'autre près de la cité de Comagène, sur le mont Cumméoberg (Kaunberg), avec des retranchements formidables, furent détruites, et tout le pays ravagé par le fer et le feu. »

Cette expédition ne fut pas la seule que les Francs carlovingiens entreprirent contre ces peuples ; les autres furent dirigées, non plus par Charlemagne, mais par Pepin, par des gouverneurs de provinces, des comtes ou des lieutenants. « Malgré l'énergie que ces chefs déployèrent, dit Eginhard, cette guerre ne fut terminée qu'au bout de huit ans. La dépopulation complète de la Pannonie, dans laquelle il n'est pas resté un seul habitant, la solitude du lieu où s'élevait la demeure royale du chagan, lieu qui n'offre pas aujourd'hui trace d'habitation humaine, attestent combien il y eut de combats livrés et de sang répandu. Toute la noblesse des Huns périt dans cette guerre, toute leur influence y fut anéantie. Tout l'argent, tous les trésors qu'ils avaient entassés depuis longtemps, furent pillés. De mémoire d'homme, les Francs n'avaient pas encore soutenu de guerre qui les eût enrichis davantage, et comblés de plus de dépouilles. Jusqu'alors ils avaient toujours passé pour un peuple assez pauvre ; mais ils trouvèrent tant d'or et d'argent dans le palais du chagan, ils s'enrichirent dans les combats d'un butin si précieux, qu'on est fondé à croire qu'ils enlevèrent avec justice aux Huns ce que les Huns avaient injustement enlevé aux autres nations. Les Francs ne perdirent dans cette guerre que deux de leurs chefs : Héric, duc de Frioul, et Gérold, duc de Bavière (*). »

Le camp des Huns, contre lequel les Francs tournèrent d'abord leurs efforts, fut pris en 796. On peut voir dans le livre II du moine de Saint-Gall une curieuse description de cette forteresse des barbares. La guerre une fois terminée, l'immense butin rapporté par les Francs occasionna un renchérissement subit dans les denrées, suite de la dépréciation des valeurs métalliques. Ainsi, d'après les calculs du savant M. Guérard, la livre d'argent, qui avait valu, de 779 à 799, environ 933 fr. de notre monnaie, n'avait plus, vers l'an 800, qu'une valeur de 638 francs 30 centimes.

A partir de cette époque, on ne voit

(*) Eginhard, Vie de l'empereur Charles, traduction de M. A. Teulet, p. 43.

Digitized by Google

plus les Huns songer à venger leurs défaites, mais au contraire implorer le secours de Charlemagne contre les agressions des Slaves, leurs voisins. Ainsi, en 805, leur chagan, nommé Théodore, qui s'était fait chrétien, se rendit auprès de Charlemagne, et lui demanda de permettre à sa nation d'habiter le pays situé entre Sarwar et Haimburg en Hongrie. Charlemagne lui accorda sa demande, qui peut donner une idée de l'état d'abaissement où se trouvaient réduits ces peuples, qui autrefois, sous Attila, avaient fait trembler le monde entier. En effet, le territoire concédé n'avait guère plus de vingt lieues de large. Théodore étant mort, son successeur envoya prier Charlemagne de lui confirmer le pouvoir, ce que le monarque lui accorda, après avoir envoyé une armée contre les Slaves, qui furent encore vaincus en 811. Depuis cette époque, il n'est plus fait mention des Huns dans notre histoire.

Huquier (Jacques-Gabriel), dessinateur, graveur et marchand d'estampes, né à Orléans en 1795, a gravé d'après Boucher, Watteau et Gillot; mais il est moins redevable de sa réputation à ses travaux qu'au noble usage qu'il a fait de sa fortune et des matériaux qu'il possédait. Il mettait, à certains jours de la semaine, à la disposition des artistes, sa riche collection de dessins et d'estampes. Les jeunes gens surtout étaient sûrs de trouver auprès de lui de bons et généreux conseils.

Son fils, *Gabriel* Huquier, a gravé dans le même genre que son père.

Hurbal (Nicol.-François, vicomte d'), né le 7 septembre 1763, à Neufchâteau (Vosges), d'un conseiller du roi, maire de cette ville, passa, en 1781, au service de la maison d'Autriche, comme tout Lorrain était alors autorisé à le faire. Il commença sa carrière militaire en qualité de cadet, et fut, en 1783, nommé sous-lieutenant dans le régiment de d'Arberg-dragons. Après avoir passé par tous les grades, il fut, en 1809, promu à celui de général major.

Pour obéir au décret du 6 avril 1809, qui rappelait les Français employés au service d'Autriche, il rentra en France en 1811, et Napoléon lui conféra, la même année, le grade de général de brigade. Il commandait une brigade de cavalerie en 1812, dans la campagne de Russie; l'empereur le nomma lieutenant général à Smorgoni, avant de quitter l'armée.

En 1813, à la bataille de la Katsbach, il occupait avec sa division de cavalerie une position aventurée en avant d'un défilé, qu'il défendit pendant plusieurs heures contre des forces très-supérieures et sous un feu meurtrier de canon. Il ne l'abandonna qu'après avoir exécuté plusieurs charges, et avoir attendu vainement les secours qui lui avaient été annoncés. Entouré de tous côtés, il dut enfin, après des pertes considérables, céder le terrain et se faire jour à travers l'ennemi pour regagner le défilé; il fut blessé en voulant arrêter l'ardeur de la poursuite.

En 1814, il servit activement à la tête d'une division de cavalerie. Il en commandait également une à la bataille de Waterloo.

Sous la restauration, il fut toujours employé comme inspecteur général de cavalerie; il fit en 1823 la campagne d'Espagne, et fut ensuite nommé gouverneur de la Corse. Il fut mis à la retraite en 1832.

Hurec (monnaie d'). Le seigneur d'Hurec figure dans l'ordonnance rendue en 1315 par Louis X, pour la réforme des monnaies, comme possédant un atelier monétaire. Ses deniers devaient être à trois deniers six grains de loi, et ses oboles ou mailles, à deux deniers seize grains. On ne trouve aujourd'hui dans les cabinets aucune pièce sortie de cet atelier; mais Lautier et Haultin nous en ont conservé un dessin qui paraît authentique, bien qu'on n'en connaisse pas au juste l'origine. C'est une pièce qui doit avoir appartenu à Pierre II de Sainte-Sévère, sieur d'Hurec, qui vivait en 1321. Elle offre d'un côté un épi de blé chargé d'un lambel à trois pans. L'épi était dans les armes de la famille de Sainte-Sévère; le lambel prouve que la maison d'Hurec n'en était qu'une branche cadette. Au revers se trouve une croix cantonnée d'un annelet au deuxième canton. On lit pour légende autour de la croix : PETRVS BRVCIS entre grenetis, et autour de la plle : DOMINVS HVREC, également entre grenetis.

Hurepoix, contrée de l'ancienne Ile-de-France, qui s'étendait entre la Brie, le Gâtinais, l'Orléanais et le Mantais, sur une surface d'à peu près 20 myriamètres carrés. La capitale de cette contrée était Dourdan, et les autres lieux principaux : Meudon, Palaiseau, Montlhéry, Arpajon, etc. (Voyez ces mots.)

Huret (Grégoire), dessinateur et graveur, naquit à Lyon en 1610, et grava d'après Vouet, Champagne, Bourdon, d'autres maîtres français, et beaucoup aussi d'après ses propres dessins. On a de lui, entre autres ouvrages, l'*histoire de la Passion*, en trente pièces de sa composition. Sa manière est large, moelleuse et facile; il paraît avoir cherché les effets saisissants, et il y a souvent réussi. Il n'a cependant pas autant de réputation que ses œuvres sembleraient en mériter. Peut-être faut-il l'attribuer à ce que, gravant beaucoup plus d'après ses dessins que d'après les œuvres des autres, personne n'était intéressé à le prôner et à le faire valoir.

Il s'était aussi occupé d'architecture, et avait publié sur cet art un ouvrage ainsi intitulé : *Règle précise pour décrire le profil élevé du fyst des colonnes*, Paris, 1665.

Huriel, petite ville de l'ancien Bourbonnais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Allier, était autrefois défendue par un château fort qui en faisait une place importante. On y compte actuellement environ 2,400 hab.

Hurtaut (Maximilien-Joseph), architecte, né à Huningue, en 1765, montra dès sa jeunesse un goût décidé pour les arts; mais sa famille était trop pauvre pour lui faire faire des études d'accord avec ses goûts; et quand il vint à Paris, il ne put d'abord être employé que comme tailleur de pierre. Cependant, étudiant le dessin dans les intervalles de ses travaux, il parvint à se rendre capable de conduire les constructions des bâtiments de la reine à Trianon, et finit par y obtenir la place de dessinateur. La révolution lui ayant enlevé cette place, ses connaissances en mathématiques le firent admettre dans l'administration de la grosse artillerie; il fut ensuite professeur-adjoint à l'école polytechnique, et enfin inspecteur des salles d'assemblée des conseils des Anciens et des Cinq-Cents.

Hurtaut ayant échappé ainsi à la gêne, reprit ses études sous M. Percier, obtint un prix d'architecture, voyagea en Italie, recueillit enfin et dessina une collection inappréciable de monuments et d'édifices de tous genres. Il était employé depuis onze ans à l'inspection des travaux qui s'exécutaient aux Tuileries, sous la direction de MM. Percier et Fontaine, lorsqu'il fut nommé architecte du château de Fontainebleau. Chargé de la reconstruction de la galerie de Diane qui tombait en ruine, il la répara complétement, et éleva dans le jardin qui se trouve sous les fenêtres de la même galerie, la *fontaine de Diane*, petit monument qui est un modèle d'élégance et de goût. Les cascades du Tibre dans le même château ont été refaites sur ses dessins, et c'est encore à lui que l'on doit la chapelle qui existe dans la forêt, avec un porche pour servir d'abri aux voyageurs. Cet artiste fut élu membre de l'Institut en 1819. Le ministre de l'intérieur le nomma inspecteur général du conseil des bâtiments civils; enfin l'administration des bâtiments de la couronne lui confia la direction des ouvrages de Saint-Cloud. Il est mort le 24 mai 1824.

Hus ou Huée, *Hutesium*. C'était le nom que l'on donnait à la clameur que, comme le *haro* de Normandie, on faisait entendre, dans l'Ile-de-France, pour avertir de courir sur les malfaiteurs. Cet usage s'observait de toute ancienneté dans cette province; il y a une ordonnance de Clotaire II qui condamne à cinq sous d'amende celui qui n'aura pas averti d'un vol dont il aura été témoin, ou qui, l'ayant appris par la clameur publique, n'aura pas poursuivi le malfaiteur. Sous Charles le Chauve, l'homme libre en contravention à cette loi composait d'une somme avec son seigneur, et le serf recevait soixante coups de verges. Un arrêt de Philippe le Hardi ordonne que toutes les fois qu'il arrivera dans Paris quelque effraction de portes, bataille, enlèvement de femme, etc., les voisins et tous ceux qui pourront avoir connaissance du fait, sortent aussitôt pour arrêter les coupables : s'ils ne peuvent les prendre,

il leur est enjoint de lever le *hus*, qui oblige ceux qui l'entendent à courir sus, sous les peines les plus graves.

Hussards, *huzards* ou *houssards*. Milice d'origine étrangère, les hussards étaient à peine connus avant Louis XIII; c'est en 1637 que l'on en vit pour la première fois des compagnies servir chez nous. Mais longtemps après, ces troupes ne figuraient encore dans nos armées qu'à titre de troupes auxiliaires, et n'y étaient désignées que sous le nom de cavalerie hongroise : c'est qu'en effet la Hongrie est la terre natale des hussards. Leur costume, qui nous paraît si singulier, si leste, si brillant, est encore aujourd'hui, à peu de différence près, l'habillement ordinaire des Hongrois. En France, c'est seulement dans la deuxième moitié du règne de Louis XIV que l'on commença à enrégimenter quelques corps de cette arme. Des déserteurs hongrois en assez grand nombre vinrent offrir, en 1691, de s'enrôler dans les divers régiments de cavalerie étrangère au service du roi. L'inconstance et l'infidélité bien connues de ces troupes fit rejeter leurs offres, et ces malheureux se virent contraints d'embrasser la condition de domestiques; ils s'attachèrent à des officiers de marque, qui, à cause de la bizarrerie de leur costume, les prirent pour ajouter une bigarrure de plus à leurs équipages. Les déserteurs hongrois devenaient cependant de jour en jour plus nombreux. L'un d'eux se présenta enfin au maréchal de Luxembourg, et lui déclara qu'ils n'avaient abandonné leurs drapeaux que dans l'espoir d'être employés en France; et que si l'on persistait à leur fermer les rangs de l'armée, le mécontentement de ses camarades éclaterait tôt ou tard d'une manière fâcheuse. Puis comme premier gage de fidélité, il proposa de se mettre à la tête d'une vingtaine d'hommes, et d'aller, en partisan, inquiéter les derrières et les convois de l'ennemi. Sa proposition fut acceptée, et la petite troupe fit si bien ses preuves dans ce genre de guerre, que Louis XIV ordonna qu'il fût formé autant de compagnies de hussards que le nombre des réfugiés hongrois pourrait le permettre. La nouvelle de cet ordre se propagea rapidement, et le nombre des déserteurs augmenta à tel point, qu'il fallut, l'année suivante, en former un régiment tout entier. Néanmoins, ce régiment, qui avait été donné à M. de *Mortagne*, ne subsista que peu de temps.

En 1701, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, l'électeur de Bavière, notre allié, fit cadeau à Louis XIV d'un nouveau régiment de hussards, qui porta d'abord le nom de *Saint-Geniez*, puis celui de *Ratky* en 1727, et celui de *Linden* en 1743, époque vers laquelle il fut licencié.

En 1719, un deuxième régiment de hussards fut levé en Turquie, par le comte de *Bercheni*, baptisé du nom de ce seigneur, amené par lui en France, et envoyé immédiatement dans les Cévennes contre les camisards.

Jusqu'en 1733, chacun des deux régiments eut un seul escadron, dit escadron-compagnie, et ne compta que 10 officiers et 140 cavaliers; on augmenta alors leur effectif, qui fut porté à 346 hommes, dont 26 officiers. Les hussards étaient, à cette époque, armés d'un sabre, d'une paire de pistolets et d'un mousqueton. Quant à leur uniforme, il a peu varié depuis l'origine jusqu'à nos jours, si ce n'est pour les couleurs, et nous en parlerons plus loin.

En 1734, Louis XV donna ordre au comte Esterhazi de former à Strasbourg un troisième régiment de hussards. Ce régiment, après avoir d'abord porté le nom d'*Esterhazi*, prit en 1744 celui de *David*, celui de *Turpin* en 1746, et enfin celui de *Chamborrand* vers 1761.

En 1744, on créa encore trois nouveaux régiments de hussards qui prirent les noms de *Polleretzky*, de *Beausobre* et de *Rougrave*. Polleretzky fut supprimé en 1758, et incorporé dans Bercheni et dans Turpin; Rougrave qui, lors de la création, s'appelait le *Liége*, ne porta plus, à dater de 1756, que le nom de *volontaires liégeois*, et plus tard il prit celui de cavalerie liégeoise.

En 1749, formation du régiment des hussards de *Ferrari*.

En 1745, après le traité d'Aix-la-Chapelle et la réforme militaire qui le sui-

vit, il y eut en France, sous le nom général de cavalerie étrangère, 17 régiments de hussards, mais qui ne comprenaient qu'un escadron de 100 cavaliers chacun, à l'exception du 1er qui en avait deux.

A l'organisation de 1762, il ne resta que trois de ces 17 régiments; ce furent : *Bercheni*, *Chamborrand* et *Royal-Nassau*, créé en 1756.

L'organisation de 1776 fixa le nombre des régiments de hussards à quatre. Ceux de *Bercheni* et de *Chamborrand* eurent, comme ci-dessus, les numéros 1 et 2; le numéro 3 fut donné aux hussards de *Conflans*, et le numéro 4 aux hussards *d'Esterhazi*, qui plus tard devinrent *hussards de Saxe*. En 1783 fut formé un 5e régiment de hussards avec le titre de *colonel-général*. La même année, les volontaires étrangers de *Lauzun* formèrent le célèbre régiment de hussards de ce nom, et prirent le numéro 6.

A l'organisation de 1791, les régiments de hussards, comme tous ceux des autres armes, quittèrent leurs noms de gentilshommes pour n'être plus distingués que par leur numéro de rang et de création. Les six dont nous avons parlé tout à l'heure furent maintenus et durent avoir au complet chacun 4 escadrons ou 36 officiers et 544 hommes. Lorsque le 4e de hussards, ci-devant Saxe, émigra tout entier, son numéro fut donné au ci-devant colonel-général, qui avait le numéro 5.

Le 23 novembre 1792, on créa deux nouveaux régiments de hussards qui prirent les numéros 6 et 7; on les appela aussi *hussards de la liberté*, nom qui appartenait déjà à un autre corps de l'arme formé sans numéro, quelques mois auparavant. La même année 1792, furent créés aussi sans numéros les *hussards de la mort* et de l'*égalité*, ou *hussards noirs du Nord*, les *hussards du Hainaut* et les *hussards américains*.

Au mois de février 1793, un corps formé l'année précédente à Nancy sous le nom d'*éclaireurs*, devint le 8e de hussards. En même temps, le régiment spécial des hussards de la liberté prit le numéro 9; les hussards noirs du Nord, le numéro 10; les hussards du Hainaut, le numéro 10 bis et le nom de *hussards de Jemmapes*. Deux nouveaux régiments formés aussi en 1793 prirent, l'un le numéro 11 et le nom de *légion germanique*, l'autre le numéro 12; enfin le numéro 13 fut donné aux hussards américains. Un arrêté de la Convention du 4 juin, même année, réduisit le nombre de régiments de hussards à 10, en supprimant les quatre de formation plus récente, c'est-à-dire les numéros 10 bis, 11, 12 et 13.

Par un arrêté du 8 janvier 1796, le Directoire supprima encore les numéros 9 et 10.

En 1797 et 1798, au contraire, le nombre des régiments de hussards fut augmenté. Au mois de janvier 1799, il y en avait 13, dont un avait le numéro 7 bis.

Au commencement de l'année 1800, lors de la réorganisation générale de notre cavalerie, tous les régiments de hussards furent portés à 5 escadrons de 2 compagnies chacun. On créa vers la même époque le régiment des *hussards volontaires de Paris*, qui n'eut pas de numéro.

En 1804, le nombre des régiments de hussards fut réduit à 10; mais il y eut en outre, parmi les troupes auxiliaires de cavalerie, un régiment de *hussards italiens*.

En 1812 et 1813, ce nombre fut reporté et maintenu à 12, puis, en mai 1814, après la première restauration, réduit à 6 régiments qui s'appelèrent : le 1er, *régiment du Roi;* le 2e, *régiment de la Reine;* le 3e, *régiment du Dauphin;* le 4e, *régiment de Monsieur;* le 5e, *régiment d'Angoulême;* le 6e, *régiment de Berry*. — Quelque temps après, on en créa sous le nom d'*Orléans* un 7e qui, par ordonnance du 16 janvier 1815, prit le nom de *régiment colonel-général*.

Pendant les cent jours, l'armée fut entièrement reconstituée comme elle l'était au 1er janvier 1814.

Après la seconde restauration, une ordonnance du 30 août 1815, qui réglait une nouvelle organisation de l'armée, rameua à 6 le nombre des régiments de hussards. Le 1er s'appela alors *régiment du Jura;* le 2e, *régiment de la Meurthe;* le 3e, *régiment de la*

Moselle; le 4e, *régiment du Nord;* le 5e, *régiment du Bas-Rhin;* le 6e, *régiment du Haut-Rhin.* Ces régiments subsistèrent sous ce nom jusqu'en 1824, où les hussards du Jura devinrent *hussards de Chartres.*

A dater de 1825, ces divers régiments ne furent plus guère désignés que par leurs numéros. Le nombre en resta toujours fixé à six; mais leur organisation intérieure changea essentiellement. Chaque régiment fut porté à 6 escadrons, et chaque escadron eut 6 officiers, avec 111 cavaliers et sous-officiers et 93 chevaux de troupe pour le pied de paix, 159 sous-officiers et cavaliers et 143 chevaux de troupe pour le pied de guerre.

De 1825 à 1840, le nombre des régiments de hussards n'a point varié; mais en 1834, celui des escadrons a été réduit de 6 à 5.

En septembre 1840, sans rien changer à ce qui existait, on créa trois nouveaux régiments de l'arme, qui prirent les numéros 7, 8 et 9, et qui reçurent absolument la même organisation que les six premiers. Tel est l'état actuel des choses.

Les hussards ont été toujours regardés comme cavalerie légère. Dans l'origine, ils combattaient sans aucune espèce d'ordre ni de tactique; ils se groupaient confusément, chargeaient ainsi leurs adversaires, et les enveloppaient en les effrayant par leurs cris et leurs gestes. Étaient-ils repoussés, ils se ralliaient promptement et retournaient aussitôt à la charge. On ne parvint qu'avec beaucoup de peine à les habituer au joug de la discipline. Les premiers hussards excellaient à manier leurs chevaux : ils avaient des étriers fort courts, et leurs éperons se trouvant ainsi fort près des flancs de l'animal, ils pouvaient le lancer avec beaucoup plus de vitesse que la grosse cavalerie. Aujourd'hui encore, pour atteindre ce but, on ne donne aux hussards que des chevaux de moyenne taille, mais trapus, souples et extrêmement maniables; les hommes eux-mêmes ne doivent pas être trop grands. Aujourd'hui en effet, comme autrefois, les hussards sont destinés à exécuter les mouvements rapides et à envelopper l'ennemi; ils vont à la découverte, ils soutiennent l'arrière-garde, harcèlent les convois, attaquent les fourrageurs, et flanquent dans les marches les ailes de l'armée. Enfin, l'arme des hussards est, à peu de différence près, la même que celle des chasseurs, qui, en France, sont plus anciens qu'eux. Ils font le même service; l'habillement seul les distingue.

Nous avons dit que le costume des hussards, depuis leur apparition dans l'armée française, n'avait pas essentiellement varié, sauf les couleurs. En effet, dès le règne de Louis XIV, ils portaient le *dolman* et la *pelisse*, qu'ils ont encore. Le dolman, contrairement à ce qu'en dit le dictionnaire de l'Académie, qui même, dans la dernière édition, confond ce vêtement avec la pelisse, est une veste sans basques, complétement ronde, et qui sert aux hussards d'habit de grande tenue. La pelisse qui, dans l'origine, était un petit manteau court, est maintenant une deuxième veste ronde qui, dans le service, se porte sur l'épaule gauche et n'est retenue que par un simple cordon. Le dolman et la pelisse ont le devant orné de ganses, de tresses et d'olives; la pelisse a, de plus, les parements et le collet garnis de fourrure. Par les grands froids, les hussards endossent leur pelisse, mais ils ne gardent jamais le dolman dessous.

Deux choses, outre le dolman et la pelisse, distinguent encore l'uniforme des hussards de celui des autres corps de cavalerie : ce sont la ceinture et la sabretache. La ceinture est une espèce d'écharpe dont ils se ceignent la taille et qui recouvre le bas du dolman; ils l'ont portée de tout temps. La sabretache, d'invention plus moderne, est une sorte de gibecière qui s'attache au ceinturon du sabre et qui pend le long de la jambe.

Dès l'origine (et l'innovation parut des plus singulières), les hussards, à la différence non-seulement des autres corps, mais de toutes classes de la société qui avaient la culotte courte, portèrent des pantalons. Ces culottes longues, dites *à la hongroise,* qui avaient souvent le pont enjolivé de passementerie, étaient collantes, et le sont restées jusque vers 1820. Depuis lors, elles sont devenues très-larges, de ma-

nière à recouvrir la botte qui précédemment, au contraire, les recouvrait jusqu'à hauteur du genou.

Quant à la coiffure, c'est peut-être la partie de l'uniforme qui a changé le plus. Jusqu'en 1733, les hussards avaient porté des espèces de toques à panache; ils prirent alors le shako, mais sans visière. Cet accessoire ne fut introduit que vers 1806. Le shako des hussards, qui n'est plus orné aujourd'hui que d'un plumet tombant en crins noirs, l'a été à différentes époques d'un plumet droit et d'une sorte de flamme d'étoffe, terminée par un gland, qui pouvait onduler. De tous les corps de l'armée, ils furent celui auquel on eut le plus de peine à faire adopter la coiffure à la Titus; ils conservèrent jusque sous l'empire les nattes et la queue.

Seuls dans toute l'armée, les hussards, officiers et cavaliers, ne portent et n'ont jamais porté d'épaulettes. Les grades, chez eux, s'indiquent par des galons. Pour les sous-officiers et les brigadiers, ces galons sont de même genre, en même nombre et à la même place que dans les autres corps de cavalerie; pour les officiers, ils forment ce qu'on appelle le nœud hongrois et figurent une espèce de trèfle. Un sous-lieutenant en a un d'argent; un lieutenant en second, deux; un lieutenant en premier, trois; un capitaine en second, quatre; un capitaine en premier, cinq; un lieutenant-colonel, six, dont un en or; un colonel, six en or. Ces galons se placent, le premier au-dessus du parement, le second au-dessus du premier, et ainsi de suite.

Quant aux diverses couleurs successivement adoptées pour le dolman, la pelisse et le pantalon des hussards, il serait trop long et surtout trop peu intéressant de les énumérer ici. Mais en somme, le costume des hussards est si coquet, si séduisant, que, lors de la création des premiers régiments de cette arme, les officiers, surtout ceux qui vinrent de Hongrie, firent, s'il en faut croire Saint-Simon, tourner la tête à beaucoup de grandes dames. Nous ne savons si les officiers de cette arme jouissent encore du même privilége; mais en tout cas, nul corps ne reçoit aujourd'hui plus d'enrôlés volontaires.

Huttiers, habitants des déserts marécageux de la Vendée, qu'il ne faut pas confondre avec une autre race du même pays, désignée sous le nom de Colliberts. (Voyez ce mot.)

Huve (Jean-Jacques-Marie), l'un de nos plus célèbres architectes contemporains. C'est à lui que l'on doit l'achèvement de l'église de la Madeleine. Il a été élu, en 1838, membre de l'Institut (académie des beaux-arts) en remplacement de Percier.

Huxelles (Nicolas du Blé, marquis d'), maréchal de France, naquit le 24 janvier 1652 à Châlon-sur-Saône. « Avant 1500, dit Saint-Simon, les du Blé étoient presque inconnus. Depuis lors, ils eurent un beau renom et de bonnes alliances. » Ainsi, pour ne pas remonter plus haut, le grand-père et le père du maréchal servirent avec gloire; son père parvint même au grade de capitaine général, qui ne fut donné qu'à quatre ou cinq personnes, et qui commandait les lieutenants généraux. Il n'était pas loin du bâton, lorsqu'il périt, à peine âgé de 50 ans, au siége de Gravelines, en 1658.

Le marquis d'Huxelles porta d'abord le petit collet; puis à la mort de son frère aîné, en 1669, il se consacra aux armes, et grâce à Louvois, dont il devint l'homme, pour ne pas dire l'espion, il avança rapidement. Il débuta en 1674 au siége de Besançon, et, la même année, obtint le brevet de colonel. Bientôt brigadier d'armée, puis maréchal de camp, il fit toutes les campagnes de Flandre, et assista aux siéges de Valenciennes, Cambrai, Gand, Ypres, Luxembourg, mais sans trouver l'occasion de se signaler. Aussi, pour attirer forcément l'attention sur lui, et l'approcher du roi, Louvois lui procura-t-il le commandement « de ce malheureux camp de Maintenon, camp de plaisance dont les inutiles travaux ruinèrent l'infanterie, et où il n'était pas permis de parler de malades, et encore moins de morts. » Lieutenant général en 1688, il dirigea, sous les ordres du dauphin, le siége de Philipsbourg, y fut atteint d'un coup de mousquet entre les deux

épaules, et devint, à titre de récompense, chevalier des ordres du roi.

Lorsque les troupes françaises furent obligées, à l'ouverture de la campagne suivante, d'évacuer l'Allemagne, Huxelles resta chargé de défendre Mayence contre toutes les forces de l'Empire. Il déploya dans cette circonstance difficile autant d'habileté que de courage, soutint sept semaines de tranchée ouverte, executa 21 sorties, tua plus de 5,000 hommes aux Impériaux, et ne finit par capituler que faute de poudre et de mousquets. Néanmoins, cette belle défense fut mal jugée à Paris. On soupçonna Huxelles de n'avoir rendu la place que pour retarder la paix qui devait amener la chute de Louvois, et la haine qu'on portait au ministre rejaillit sur un général qui, au su de tout le monde, était sa créature. Huxelles, à son retour dans la capitale, fut hué en plein théâtre : *Mayence! Mayence!* lui cria-t-on des loges et du parterre, et il se vit forcé de sortir. L'accueil qu'il reçut de Louis XIV, quand il alla se présenter devant lui à Fontainebleau, dut le consoler. Il s'était précipité a ses pieds. « Relevez-vous, M. le marquis, lui dit « le roi; vous vous êtes défendu en « homme de cœur, et vous avez capi- « tulé en homme d'esprit. »

Nommé en 1690, toujours par l'entremise de Louvois, au commandement de l'Alsace, il sortit à peine, pendant les vingt ans qui suivirent, de cette province dont il était comme le roi; mais il fit toutes les campagnes qui eurent lieu alors sur le Rhin. Le roi lui accorda, le 4 janvier 1703, le bâton de maréchal; cependant, à la fin, il s'ennuya de son Alsace, et sans quitter ce poste, moins encore les cent mille écus d'appointements qu'il y touchait (car il était fort avare, quoique la vanité et le goût des plaisirs l'entraînassent à d'énormes dépenses), il trouva moyen de venir demeurer à Paris pour travailler à sa fortune. Sous un masque d'indifférence et de paresse, il brûlait d'envie d'être quelque chose, surtout d'être duc. Dans l'espoir de parvenir, il se lia étroitement avec MM. du Maine et de Toulouse, bâtards du roi, se faufila auprès de madame de Maintenon, ne négligea point le côté de Monseigneur, et fut bientôt un des courtisans les plus assidus de Mlle de Choin, maîtresse de ce prince. « Il avoit la bassesse, dit Saint-Simon, d'envoyer tous les jours, de la rue Neuve-Saint-Augustin, où il demeuroit lui-même, auprès du Petit-Saint-Antoine où logeoit cette dame, des têtes de lapin à sa chienne. » Au bout de trois ou quatre mois, la tête faillit lui tourner de ne pas voir encore le succès de toutes ses intrigues. Plongé dans une noire et farouche mélancolie, il ne sortait plus, ne voyait plus personne. Heureusement pour son cerveau, déjà fort dérangé, il fut l'année même envoyé avec le cardinal de Polignac à Gertruydemberg, en Hollande, pour négocier la paix. On sait que les négociations échouèrent à cette époque; mais trois ans plus tard, en 1713, le marquis d'Huxelles signa au nom de la France le traité d'Utrecht. Quoiqu'il n'eût pas fait preuve de beaucoup d'habileté diplomatique, il fut, à l'avénement de Louis XV, nommé président du conseil des affaires étrangères, et même admis au conseil de régence. En 1722, il refusa d'abord d'apposer sa signature au traité de la quadruple alliance, négocié par Dubois, et si favorable à l'Angleterre; mais, sur l'ordre du régent de signer ou de donner sa démission, il signa. Peu de temps après, il se demit de toutes ses places, rentra dans la vie privée, et mourut en 1730, âgé de 78 ans, sans avoir été jamais marié.

Huyot (Jean-Nicolas), né à Paris le 25 decembre 1780, étudia l'architecture sous M. Peyre, et la peinture sous David; mais il se livra bientôt entièrement à l'architecture, et ayant remporté le grand prix en 1807, il fut envoyé a Rome, où il resta six années. C'est là que que M. Huyot, dirigeant plus particulièrement ses études vers l'architecture antique, exécuta une restauration du temple de la Fortune à Préneste, ouvrage remarquable qui fit le plus grand honneur à ses connaissances archéologiques et commença sa reputation. De retour dans sa patrie, il fut employé dans les travaux du gouvernement.

Le désir de continuer ses recherches sur les monuments antiques, lui fit entreprendre, en 1817, un voyage dans le Levant. Accueilli avec une grande

bienveillance par M. de Rivière, notre ambassadeur près de la Porte, il fit, sur sa demande, un projet d'embellissement pour le palais de France, et un projet d'hôpital français que l'ambassadeur voulait faire bâtir. De Constantinople, il se rendit à Alexandrie, continua l'exploration des monuments en étudiant les ruines égyptiennes, et remonta le Nil jusqu'à la seconde cataracte. Il arriva au Caire, après un an d'absence, visita les monuments de cette partie de l'Égypte, et fit une étude particulière des *cartouches*, qu'on croyait déjà contenir les noms des rois d'Égypte. Ce travail aida beaucoup les savants qui s'occupèrent depuis de cet objet. Les conseils de M. Huyot furent utiles aussi au vice-roi d'Égypte, dans l'entreprise gigantesque formée par ce prince pour amener les eaux du Nil à Alexandrie. Après avoir parcouru la ligne du canal construit à ce dessein sur une étendue de 28 lieues, M. Huyot traça le plan de la partie qui passe entre les lacs d'Aboukir et Mareotis. En quittant l'Égypte, il retourna en Grèce, et y arriva pour assister au commencement de l'insurrection. Il fut alors contraint d'abandonner ce pays, où il perdit presque tout ce qu'il possédait.

Après cinq années de courses, d'études et de dangers, il revint enfin dans sa patrie, et fut nommé professeur d'histoire à l'école royale d'architecture. Les dessins qu'il rapportait, les recherches qu'il avait faites, et l'étude des monuments anciens qu'il avait poursuivie sur les lieux avec une grande persévérance, le mirent à même de faire un cours neuf et complet sur cette partie de l'enseignement. En 1823, l'Académie des beaux-arts l'appela dans son sein, en remplacement de M. Heurtier, et vers cette époque, une ordonnance royale ayant prescrit la continuation des travaux de l'arc de triomphe de l'Étoile, le ministre de l'intérieur le chargea de lui présenter divers projets pour achever ce monument d'une manière appropriée aux circonstances, en conservant toutefois les masses existantes. Le projet de M. Huyot consistait à ajouter quatre colonnes engagées, surmontées d'un attique avec une inscription sur chaque face. Mais M. de Corbière, alors ministre, jugea à propos de laisser ce plan de côté et de s'en tenir aux anciens plans proposés par Chalgrin, et nomma une commission qu'il chargea de continuer les constructions. Ce ne fut que sous le ministère de M. de Martignac qu'on revint à M. Huyot, et qu'on lui confia l'achèvement de ce beau monument. Mais les travaux étaient trop avancés pour suivre le plan qu'il avait présenté; il fut obligé de continuer celui de ses prédécesseurs, en ajoutant toutefois de nombreuses modifications aux parties qui étaient encore à exécuter, chargé, en 1836, de la restauration du palais de justice, il est mort en 1840, et a été remplacé à l'Institut par M. Caristie.

Hyde de Neuville (Jean-Guill., baron de), né à la Charité-sur-Loire, d'un père d'origine anglaise, se fit connaître, dès 1797, comme l'un des partisans les plus enthousiastes de la cause royaliste. Beau-frère de Delarue, et lié avec les principaux membres du club de Clichy, il fut à l'intérieur l'actif agent du royalisme jusqu'au 18 fructidor, époque où il dut se refugier en Angleterre. Après la révolution de brumaire, il renoua ses intrigues; mais elles avortèrent encore, et il dut de nouveau s'expatrier. Les pièces saisies chez lui, et publiées en mai 1800, sous le titre de *Correspondance anglaise*, le firent considérer comme l'un des auteurs du fameux complot de la machine infernale. Mais dans un mémoire qu'il publia en 1801, tout en professant avec énergie ses principes monarchiques, il repoussa cette imputation. En 1805, il passa en Amérique, où il resta jusqu'à la première restauration. A son retour de Gand, où il avait suivi le roi, le département de la Nièvre l'élut député, et il se signala à la chambre parmi les promoteurs les plus véhements de la réaction royaliste. Ce zèle fut récompensé par le titre de baron, et bientôt il fut nommé ministre plénipotentiaire aux États-Unis. Revenu en France en 1822, M. Hyde fut de nouveau choisi par les électeurs de la Nièvre comme leur représentant dans la chambre de 1823, où, fidèle à ses antécédents, il se prononça avec force pour l'exclusion de Manuel. Nommé alors ambassadeur en Portugal, il repa-

Digitized by Google

rut à la chambre en 1825, et dans la discussion relative à l'indemnité des émigrés, il proposa que les rentiers de l'État ruinés par la révolution fussent admis au bénéfice de l'indemnité, proposition qui fait honneur à l'équité et au bon sens de son auteur. C'est à cette époque qu'il rompit avec M. de Villèle, et devint l'un des chefs et des plus puissants orateurs de la contre-opposition. Une fois engagé dans cette voie nouvelle, M. Hyde de Neuville ne fit en avançant que s'y affermir davantage ; et les services qu'il rendit depuis lors à la cause constitutionnelle furent une sorte de réparation des violences réactionnaires du député de 1816. Après la chute du ministère Villèle, chute à laquelle il avait contribué si puissamment, il fut lui-même appelé à faire partie du ministère Martignac, où il eut le portefeuille de la marine. Contraint, en 1829, de se retirer devant M. de Polignac, il fut nommé pair de France. Après la révolution de juillet, sans montrer d'hostilité au gouvernement nouveau, il crut toutefois qu'il était de son devoir de refuser le serment et de résigner la pairie. M. Hyde de Neuville est resté étranger depuis lors aux affaires publiques. Parmi les actes honorables de sa vie politique, nous devons mentionner la part extrêmement importante qu'il eut dans la détermination du gouvernement relativement à l'expédition de Morée. On a de cet homme d'État les ouvrages suivants : 1° *Réponse de J. Guillaume Hyde de Neuville, habitant de Paris, à toutes les calomnies dirigées contre lui, à l'atroce et absurde accusation d'avoir pris part à l'attentat du 3 nivôse, avec l'exposé de sa conduite politique*, 1801 ; 2° *Éloge historique du général Moreau*, New-York, 1814 ; 3° *Les amis de la liberté de la presse : Des inconséquences ministérielles*, Paris, 1827.

Hydrographes (ingénieurs). Le corps des ingénieurs hydrographes est un de ceux qui se recrutent exclusivement à l'école polytechnique. Ses fonctions principales consistent dans la description et dans le relevé exact des côtes fréquentées par la marine française, et surtout dans la confection d'un magnifique travail aujourd'hui fort avancé, qui est, pour les côtes de France, ce que la grande carte dressée par les officiers d'état-major est pour l'intérieur de notre territoire. La profession d'ingénieur hydrographe est une de celles qui exigent l'instruction la plus variée et la plus solide ; et son importance s'accroîtra sans doute encore avec le développement que notre marine tend chaque jour à prendre. Dans l'état actuel des choses, le nombre des ingénieurs hydrographes est fort restreint, et la position pécuniaire de ses membres est bien loin d'être en rapport avec les services qu'ils rendent ; il se compose seulement de seize ingénieurs et de quatre élèves ou sous-ingénieurs, et est placé sous la direction d'un officier général de la marine.

Hypothèque. L'hypothèque est un droit réel sur des immeubles affectés au payement d'une obligation. C'est, à proprement parler, le gage immobilier ; seulement, à la différence du gage, le privilége, dans l'hypothèque, subsiste au profit du créancier, indépendamment de toute détention, celle-ci étant fictive, et se suppléant, dans la plupart des législations, soit par quelques signes extérieurs placés sur l'immeuble, comme chez les Grecs ; soit par l'inscription sur des registres publics, comme maintenant en France ; soit simplement par l'acte authentique constitutif de l'hypothèque, comme cela avait généralement lieu chez nous avant la révolution.

La Gaule adopta, comme on sait, après la conquête romaine, la législation qui régissait ses maîtres ; c'est ce qui explique comment les principes de la loi romaine en matière d'hypothèque se retrouvent presque tout entiers dans nos coutumes. On trouve dans les lois barbares, dans celle des Wisigoths, l. v, tit. 5, *de pignoribus*, dans la loi Gombette, c. 19, et dans la loi lombarde, l. 2, tit. xxi, plusieurs textes qui ont trait aux hypothèques ; et quoique les règles qui y sont énoncées semblent empruntées au droit romain, on peut conclure de l'ensemble de ces lois, que les races d'origine germanique pratiquaient le gage réel plutôt que l'hypothèque.

Les Capitulaires ne nous offrent que

des textes épars et peu précis sur le gage immobilier. Il serait difficile de dire ce que devinrent, pendant les ténèbres qui s'étendirent sur l'Europe du dixième au treizième siècle, les lois romaines et barbares sur cette matière. Nul doute cependant que ce mode d'assurer le droit des créanciers envers leurs débiteurs n'ait toujours été en usage, mais sous des formes différentes. On peut en juger par une ordonnance que Philippe-Auguste rendit, en 1218, sur les juifs de ses domaines. Il leur défendit de recevoir en gage des ornements d'église, des ustensiles et des animaux de labourage; mais il leur permet de recevoir en nantissement des portions d'héritage, avec le consentement toutefois des seigneurs d'où relève le débiteur.

On lit dans une autre ordonnance rendue en 1303 par Philippe le Bel, que si un débiteur oblige ou hypothèque un immeuble, et qu'il le vende ensuite sans fraude à un tiers, ce tiers ne pourra être poursuivi, si le débiteur a d'autres biens sur lesquels le créancier puisse se pourvoir. Le bénéfice établi par cette ordonnance se retrouve d'une manière plus explicite encore dans les Établissements de saint Louis, art. 118, et dans le livre de Philippe de Beaumanoir, chapitre 43.

La *Somme rurale* de Bouteiller, écrite en 1400, sous le règne de Charles VII, contient des explications assez détaillées sur le droit qui s'observait alors en matière de gage et d'hypothèque. Voici ce qu'on lit, titre 35 : « Obligation par hypothèque est quant aucun oblige par forme d'hypothèque tous ses biens meubles et par espécial héritages, pour l'accomplissement d'aucun contrat ou convention où il se lie. Lors, puisque ainsi a hypothéqué ses héritages par obligation qu'il face depuis, n'est distraite ne amoindrie cette hypothèque, que ses biens, et par espécial ses héritages, ne demeurent obligés et hypothéqués à satisfaire et payer. » Voilà bien la véritable hypothèque ; mais il semble qu'on l'admettait alors tant sur les meubles que sur les immeubles.

On trouve au titre 25 *des Obligations*, la confirmation de ce principe de droit féodal, que nous avons déjà vu dans l'ordonnance rendue en 1218 par Philippe-Auguste : qu'on ne pouvait hypothéquer ses immeubles sans le consentement de son seigneur. On y trouve en outre, qu'à la différence du droit romain, suivant lequel le créancier pouvait demander à être mis en possession de l'héritage qui lui avait été engagé par hypothèque, en France il ne pouvait que demander la remise de l'héritage hypothéqué dans les mains du seigneur, qui lui en faisait remettre les fruits jusqu'à extinction de la dette.

Les coutumes, rédigées environ un siècle après l'ouvrage de Bouteiller, sont d'accord, en général, sur la nature et les effets de l'hypothèque ; mais elles diffèrent sur trois points importants : 1° sur la manière dont les hypothèques pouvaient être constituées ; 2° sur la manière dont elles pouvaient être conservées ou prorogées ; 3° enfin sur la manière dont elles pouvaient être purgées ou effacées par les tiers acquéreurs.

Dans certaines coutumes, l'hypothèque ne pouvait être efficacement constituée sur un immeuble quelconque, qu'à l'aide de certaines formalités judiciaires par lesquelles le débiteur était censé se dessaisir de son héritage entre les mains de son seigneur, pour que celui-ci en investît le créancier. L'hypothèque n'avait date que du jour du procès-verbal de cette formalité, laquelle s'appelait *œuvre de loi*, *nantissement*, *saisine*, *ensaisinement* ou *réalisation*.

Dans d'autres coutumes, au contraire, tous contrats passés par-devant notaires compétents, tous jugements portant condamnation ou reconnaissance d'une dette quelconque, emportaient de plein droit hypothèque générale sur tous les biens présents et futurs du débiteur, sans qu'il fût besoin de faire réaliser ou enregistrer cette hypothèque. En sorte que, dans certains pays, les hypothèques subsistant sur les immeubles étaient publiques et faciles à vérifier, tandis que dans d'autres elles étaient occultes et inconnues.

Quant à la purge des hypothèques, elle se faisait par des *lettres de purge* en Belgique et en Flandre ; par *l'appropriance* en Bretagne ; enfin, par les *décrets* ou ventes par autorité de justice, dans le reste de la France.

On avait depuis longtemps reconnu

combien cette diversité d'usages entraînait d'inconvénients, et surtout combien il était important de fournir aux citoyens un moyen de connaître les hypothèques existantes. Aussi Henri III ordonna-t-il, dès 1581, par un édit portant érection dans chaque siége royal d'un office de contrôleur des titres, que les contrats contenant vente, transport ou obligation au-dessus de cinq écus, « seroient contrôlés et enregistrés sur « un registre particulier à ce destiné, « qu'autrement on n'acquerroit pas le « droit de propriété ni d'hypothèque. » Cependant cet édit, malgré son incontestable utilité, fut considéré comme une mesure bursale; il ne reçut d'exécution qu'en Normandie, et fut révoqué sept ans après par l'édit de Chartres, art. 10. Henri IV essaya de le remettre en vigueur en 1606; mais ce fut en vain : il semblait que les gens qui vivaient des abus de la clandestinité de l'hypothèque eussent les plaideurs eux-mêmes pour complices. Louis XIV échoua aussi dans ses tentatives de réformes. Son édit de 1673, portant établissement d'un greffe dans chaque bailliage ou sénéchaussée, afin de recevoir l'opposition des créanciers prétendant hypothèque, ne fut enregistré que sur lettres de jussion, et dut être révoqué en avril 1674. Des essais furent renouvelés dans le même but, en 1693 et en 1722, mais encore sans succès. Le régime de la clandestinité et de la non spécialité de l'hypothèque demeura jusqu'à la révolution le droit commun de la France.

En 1789, le vœu d'une réforme hypothécaire se trouvait consigné dans un grand nombre de cahiers remis par les assemblées des bailliages aux députés envoyés par eux à l'assemblée des états généraux. Tous s'accordaient à demander la publicité et la spécialité de l'hypothèque.

Ces vœux furent en partie réalisés par les lois des 7 et 19 septembre 1790, 27 janvier 1790, 13 avril 1791, par lesquelles la Constituante voulut pourvoir aux nécessités les plus urgentes. Cette assemblée se proposait de refondre entièrement le régime hypothécaire, et de le mettre en harmonie avec les principes nouveaux qu'elle venait de proclamer. Son comité de législation rédigea même un projet de loi sur ce sujet; mais les événements politiques qui survinrent, l'empêchèrent d'y donner suite. L'Assemblée législative, qui lui succéda, dura trop peu pour rien établir; elle entendit cependant un rapport sur un projet de code hypothécaire, mais elle se sépara sans l'avoir discuté.

La Convention reprit à son tour cette œuvre tant de fois commencée et interrompue, et y consacra un grand nombre de séances; et le code qui sortit de cette discussion est connu sous le nom de *loi de messidor an* III. Quoique cette loi n'ait jamais été en vigueur, elle n'en mérite pas moins de fixer ici notre attention.

Frappés de la corrélation qui existe entre le régime hypothécaire d'une nation et le crédit territorial, et voulant établir dans la distribution des biens l'égalité qu'ils avaient décrétée dans la constitution, en opérant facilement et sans violence l'éparpillement dans un grand nombre de mains, de la richesse immobilière de la France, les législateurs de 93 conçurent tout leur système en vue de ce double but. A cet effet, non-seulement ils exigèrent la formalité de l'inscription pour la validité de l'hypothèque, mais encore ils firent de l'inscription elle-même un instrument de crédit, en permettant à chaque propriétaire de prendre hypothèque sur lui-même, au moyen de cédules représentatives de la valeur du sol, et négociables par voie d'endossement.

On saisit du premier coup d'œil la portée de cette innovation. Si elle eût jamais été appliquée, c'en était fait de la propriété foncière avec les caractères de stabilité qui la distinguent aujourd'hui. Elle devenait précaire et changeante, sujette à toutes les vicissitudes qui sont le propre des biens mobiliers, et nul ne peut dire ce qui serait résulté d'une pareille transformation. D'un côté, la loi de messidor favorisait l'agriculture, en offrant aux propriétaires un moyen facile de se procurer les capitaux nécessaires aux grands travaux d'amélioration; mais cette même facilité d'aliéner la propriété de ses biens, en en conservant la possession, présentait au débiteur de mauvaise foi une porte

ouverte pour échapper aux poursuites de ses créanciers. Cette mobilisation du sol sur une vaste échelle eût, en conciliant la possibilité de la grande culture avec la tendance démocratique moderne, qui pousse incessamment à la division des propriétés, augmenté la trop grande fragmentation des terres, dont on se plaint aujourd'hui ; et, en même temps, par les vicissitudes de fortune et de position qui en eussent été la conséquence forcée, elle eût entretenu le pays dans un état continuel d'agitation ; il était à craindre d'ailleurs que l'esprit de conservation inhérent à la propriété foncière, venant à s'éteindre, la richesse entière de la France ne se concentrât bientôt entre les mains d'une aristocratie de capitalistes, mille fois plus oppressive que l'aristocratie territoriale qu'on avait en vue de détruire.

Dans ce cas, il est vrai, le remède était à côté du mal. L'intérêt de tous eût fatalement entraîné le gouvernement à violer le droit de propriété au détriment des accapareurs ; il se serait substitué à leur lieu et place, et les détenteurs réels seraient devenus des fonctionnaires publics cultivant pour le compte de la grande communauté nationale.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, il n'en est pas moins vrai que, de quelque côté qu'on envisage le résultat de la loi de messidor, on est obligé de reconnaître qu'elle portait dans ses flancs le germe d'un avenir nouveau, et que, sous le titre modeste de code hypothécaire, la Convention avait fait l'acte le plus radicalement révolutionnaire qui ait signalé son passage.

Mais en cela, comme en beaucoup d'autres points, cette grande assemblée se trompait de plusieurs siècles : elle voulait devancer le temps, et le temps la força de reculer devant lui. Tous les instincts, tous les intérêts anciens que la loi nouvelle froissait se révoltèrent ; enfin, l'Assemblée, que le 9 thermidor avait fait entrer dans les voies de la réaction, ne jugea pas à propos de braver l'orage pour soutenir, dans une loi civile, des principes qu'elle abandonnait dans sa politique.

La mise en vigueur du nouveau code hypothécaire devait avoir lieu au 1er ventôse ; elle fut d'abord prorogée au 1er nivôse, et après une série d'ajournements successivement ordonnés par les lois des 26 frimaire, 19 ventôse, 19 fructidor et 5 brumaire an IV, elle fut enfin ajournée, par la loi du 28 vendémiaire an V, jusqu'à la publication de la loi qui devait statuer *sur les modifications dont le code hypothécaire serait trouvé susceptible*.

Au lieu de le modifier en quelques points, la loi de brumaire an VII n'en laissa rien subsister. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de donner l'analyse de cette loi ; elle est fort connue du reste, et nous y renvoyons les lecteurs que ces détails intéresseraient. Qu'il nous suffise de dire ici que le nouveau code consacrait d'une manière absolue le principe conservateur de la publicité. D'après ce code, l'hypothèque n'existe et ne prend rang que par l'inscription ; l'on ne fait même à cet égard aucune différence entre l'hypothèque légale et l'hypothèque judiciaire ou conventionnelle. Relativement au mode d'inscription, à la durée et au renouvellement de celle-ci, à la manière dont les registres doivent être tenus, à la responsabilité du conservateur, aux formalités de l'expropriation et à ses effets, etc., la loi de brumaire ne s'écartait qu'en quelques points peu importants de la législation qui nous régit maintenant.

Le titre 18 du Code civil, qui remplaça la loi de brumaire, est un des pas les plus rétrogrades qu'ait faits Napoléon vers l'ancien régime. Lors de la discussion de ce titre devant le conseil d'État, le débat se posa nettement entre les partisans de l'ancien ordre de choses et les défenseurs du nouveau. La plupart de ces derniers penchaient pour le maintien pur et simple de la loi de brumaire. Les autres, et à leur tête Bigot de Préameneu, se fondant sur des raisons empruntées à d'Aguesseau, le même qui avait contribué à faire échouer les réformes essayées par Louis XIV, ne demandaient rien moins que le rétablissement de l'ancienne législation, c'est-à-dire, la clandestinité de l'hypothèque, et son extension générale et tacite sur tous les biens du débiteur.

Le système qui prévalut ne fut, comme il est arrivé pour la plupart des autres

parties du Code civil, qu'une transaction entre des théories diamétralement opposées. On maintint la nécessité de l'inscription pour la validité de l'hypothèque judiciaire et conventionnelle; mais on en affranchit l'hypothèque légale des mineurs et des femmes. Cette différence, fondée, comme l'exprima Napoléon, beaucoup moins sur le désir de garantir les droits des incapables (il y avait plus d'un moyen d'arriver au même but), que sur celui de renforcer le lien des familles en perpétuant la fortune dans leur sein, rompit l'harmonie du système de publicité, et ne contribua pas peu à discréditer les opérations dont le gage immobilier est la base. Nous n'entrerons pas ici dans l'examen des nombreuses déceptions auxquelles peut donner lieu ce régime bâtard adopté par le code. Depuis longtemps les vices et les contradictions qu'il renferme ont été signalés par les jurisconsultes et les publicistes. Le gouvernement lui-même est pénétré de la nécessité d'essayer quelques réformes à ce sujet. Une loi est préparée; déjà les différentes cours ont été appelées à présenter leurs observations sur elle; les chambres en seront sans doute prochainement saisies. Devons-nous espérer qu'elles ne resteront pas au-dessous de leur mission; qu'elles sauront tenir compte des besoins nouveaux engendrés par la démocratie, et comprendre l'indispensable nécessité qu'il y a de mettre les lois civiles en harmonie avec le régime de publicité et de bonne foi qui est un des éléments nécessaires de la société?

Digitized by Google

I.

Ielschane (combat de). Le prince Eugène contenait encore, dans les premiers jours de septembre 1813, l'armée autrichienne qui, sous le commandement du général Hiller, cherchait à envahir le royaume d'Italie; mais sa gauche était presque débordée par la droite de l'ennemi qui, sous les ordres du général Nugent, semblait menacer Trieste. Il ordonna donc au général Palombini, qui occupait Vochitz, de se porter en toute hâte, avec une de ses brigades, sur Adelsberg, et de prendre des reconnaissances jusqu'à Lippa. Le 13, Palombini avait achevé son mouvement. Le lendemain, il attaqua Nugent à Ielschane, à quelque distance en avant de Lippa, le battit, et le força, après lui avoir tué, blessé ou pris cinq cents hommes, à se replier successivement sur Castua et Pisino.

Iéna (bataille d'). Le 13 octobre 1806, l'armée prussienne, forte de cent cinquante mille hommes, se présenta en bataille entre Capeldorf et Awerstaedt. L'avant-garde française occupait le plateau d'Iéna. Napoléon, après avoir examiné la position de l'ennemi, envoya à Davoust l'ordre de déboucher par Naumbourg pour défendre les défilés de Kœsen, et à Bernadotte celui de déboucher par Dorneberg pour tomber sur les derrières de l'ennemi. La garde impériale et le corps de Lannes étaient rangés sur le plateau d'Iéna. Ney, Soult, la cavalerie de la garde et la grosse cavalerie n'étaient point encore arrivés.

Le lendemain 14, la plus grande partie de ces divers corps était sur le champ de bataille. A la pointe du jour, les Français prirent les armes. Vers les huit heures, lorsque le soleil eut dissipé un épais brouillard qui avait empêché jusque-là les deux armées de se voir, elles s'aperçurent à petite portée de canon et se préparèrent à en venir aux mains. Une partie de l'armée prussienne était rangée en avant du plateau d'Iéna; l'autre partie avait été dirigée pour couvrir les défilés de Naumbourg et s'emparer des débouchés de Kœsen.

Mais nous avons vu que Davoust avait déja reçu de Napoléon la même mission. Un régiment français engage l'action près du village de Holtstedt; Lannes s'avance en échelons pour le soutenir. En même temps Soult attaque un bois sur la droite. Bientôt l'ennemi attaque notre droite; Augereau est chargé de le repousser. Alors la bataille devient générale. Six cents bouches à feu vomissent la mort de part et d'autre. Cependant Soult, qui est parvenu à enlever le bois qu'il avait attaqué, fait un mouvement en avant en refoulant la gauche de l'ennemi. Dans ce même moment arrivent sur le champ de bataille la division de cavalerie de réserve de l'armée française et deux nouvelles divisions du corps de Ney. Aussitôt l'empereur fait avancer sur la première ligne toutes les troupes de réserve; et ces troupes, se trouvant appuyées par les corps qui viennent d'arriver, se précipitent avec violence sur l'ennemi, le culbutent et le forcent à se mettre en retraite. Pendant la première heure, cette manœuvre se fit avec assez d'ordre; mais Murat arrivant ensuite sur les derrières de l'ennemi, avec plusieurs divisions de cuirassiers et de dragons, changea cette retraite en une effroyable déroute. En vain les fuyards se forment-ils en bataillons carrés; rien ne peut soutenir le choc des Français ni arrêter leur impétuosité : tous les bataillons prussiens sont enfoncés et sabrés : artillerie, infanterie, cavalerie, tout est culbuté, dispersé ou pris.

Pendant qu'une partie de l'armée prussienne était ainsi traitée à Iéna par Napoléon, l'autre partie, au milieu de laquelle était le roi de Prusse, éprouvait un pareil échec à Awerstaedt, de la part de Davoust, dont les forces n'étaient pas la moitié de celles de l'ennemi. (Voyez Awerstaedt [bataille de].) Ces deux batailles, qui se livrèrent le même jour à six lieues de distance, coûtèrent à la Prusse vingt-cinq mille hommes tués ou blessés, trente mille prisonniers, deux cent soixante pièces de canon, quarante-cinq drapeaux et d'immenses magasins. Les Français ne perdirent que huit mille hommes, soit à Iéna, soit à Awerstaedt.

Digitized by Google

Jamais défaite, d'une part, et victoire, de l'autre, ne furent plus complètes et n'eurent de plus grands résultats. Cette journée fut le commencement de cette longue suite de triomphes qui, dans les deux campagnes de Prusse et de Pologne, portèrent si haut la gloire du nom français.

ILE ADAM. Voyez l'ILE ADAM.

ILE BOUCHARD. Cette île de la Vienne, située dans le département d'Indre-et-Loire, formait autrefois une baronnie; elle a pris son nom de *Bouchard*, qui en fut seigneur dans le dixième siècle, et que la maison de *l'Ile Bouchard*, qui subsista pendant plus de quatre cents ans, regardait comme son auteur. Cette baronnie passa ensuite dans la maison de la Trémouille; puis, le cardinal de Richelieu l'ayant achetée, la fit réunir au duché de Richelieu, par lettres patentes de 1631. Tallemant des Réaux raconte, à l'occasion de cet achat, l'anecdote suivante : « Dans le dessein de faire un « duché à Richelieu, le cardinal vou- « lut avoir l'Ile Bouchard, qui étoit à « M. de la Trémouille; et, pour le « faire donner dans le panneau, il en- « voya des marchands, qui dirent que « le cardinal en donneroit tant : c'étoit « plus que cette terre ne valoit. Le car- « dinal lui demanda s'il la vouloit ven- « dre. L'autre dit qu'oui, et qu'il lui en « donnoit sa parole. — Et moi, dit le « cardinal, je vous donne aussi la « mienne de l'acheter. Je vous dois « cent mille écus. — Ah! on m'avoit « dit, répondit le duc, que vous en « donneriez tout ce qu'on voudroit. « Cependant il fallut en passer par là. « La forêt seule valoit les cent mille « écus (*). » L'Ile Bouchard a donné le jour à André Duchesne.

ILE-DE-FRANCE. Ancienne province et gouvernement militaire qui, comme province, avait pour capitale Paris, et comme gouvernement Soissons.

L'Ile-de-France (**) comprenait, en 1789 :

1° L'Ile-de-France proprement dite, subdivisée en.....	France. Goelle. Parisis.
2° Le Laonnais.....	détachés de la province de Picardie.
3° Le Noyonnais...	
4° Le Soissonais...	
5° Le Valois.....	
6° Le Beauvoisis....	
7° Le Vexin français.	
8° Le pays de Thimerais, partie du Perche.	
9° Le Mantois.....	détachés de l'ancienne Beauce.
10° Le Hurepoix.....	
11° Le Gâtinais français.	
12° La Brie française.	

On pourrait ajouter à cette liste quelques autres petits pays qui furent réunis à l'Ile-de-France à diverses époques, tels que le *Sénonais* qui, quoique enclavé par l'usage dans la Champagne, faisait réellement partie du gouvernement de l'Ile-de-France, et n'était champenois que *par tradition*. Mais il serait trop long de suivre ici les diverses mutations et additions de ces provinces; nous en avons parlé d'ailleurs dans des articles spéciaux auxquels nous renvoyons (*).

L'histoire de l'Ile-de-France, soit sous les premiers rois dont cette province fut longtemps l'unique apanage, soit sous Hugues Capet dont le domaine, duché de France, la constituait presque entièrement, a pareillement été racontée en détail dans les ANNALES et dans le DICTIONNAIRE, aux articles FRANCE (ducs et duché de) et PARIS. Nous laisserons donc de côté la partie historique proprement dite, pour nous occuper de l'administration intérieure de la province.

Formée de plusieurs pays démembrés d'autres provinces, l'Ile-de-France comprenait, outre le diocèse de Paris, qui se trouvait en quelque sorte au milieu de ses diverses parties ou du moins en formait le point central, certaines parties de plusieurs autres diocèses, tels que ceux de Chartres, Beauvais, Senlis, Soissons, Laon, Noyon, Sens, Meaux, Rouen, etc.

Son gouvernement civil comprenait un grand nombre de bailliages et d'autres juridictions dont l'énumération serait trop longue pour trouver place ici.

(*) Mém. de Tallemant, t. I, p. 371.

(**) L'Ile-de-France proprement dite formait à peu près le territoire des anciens *Parisii* et de la Lyonnaise quatrième.

(*) Le gouvernement général militaire de l'Ile-de-France était beaucoup plus étendu que la province; cette dernière n'était d'ailleurs, dans les derniers temps, qu'une sorte de pays fictif, sans limites précises, une simple dénomination, souvenir vague et confus des anciens partages de la monarchie.

Digitized by Google

Lors de la convocation des états généraux, l'Ile-de-France faisait corps avec Paris; mais il fallut lui donner rang à part en 1593, pour conserver les formes anciennes des assemblées qui étaient divisées en deux provinces ou gouvernements, aucun des députés du Languedoc n'ayant comparu.

Le gouvernement militaire de Paris et celui de l'Ile-de-France étaient anciennement unis et n'en formaient qu'un. Dès l'an 1247, on trouve un *lieutenant pour le roi en l'Ile-de-France, Soissonnais, et devers Paris.* Ces deux commandements furent séparés pour la première fois, en 1528, époque où celui de l'Ile-de-France fut donné à François de la Tour, vicomte de Turenne. En 1533, ils furent encore réunis en faveur d'Antoine de la Rochefoucauld, qui avait l'Ile-de-France depuis 1532. En 1594, à la mort de François d'O, Henri IV les sépara de nouveau et retint pour lui le gouvernement de la province, qui ne fut plus donnée à aucun seigneur, si ce n'est en cas d'absence du roi.

Voici la liste des gouverneurs de l'Ile-de-France (*), aussi exacte que nous l'avons pu trouver :

1466. André de Laval, seigneur de Lohéac.
1494. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier.
1496 Guillaume de Poitiers, marquis de Rotrou.
1517. Louis de Joyeuse, seigneur de Borhéon.
1518. François de Bourbon, comte de Saint-Paul.

Après lui, il y eut scission entre les deux gouvernements.

1528. François de la Tour, vicomte de Turenne.

La réunion recommença ensuite :

1534. Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux.
1536. J. du Bellay, cardinal, évêque de Paris.
1538. François de Montmorency, sieur de la Rochepot.
1544. Antoine Sanguin, cardinal de Meudon.
1551. Charles, cardinal de Bourbon.
1551. Gaspard de Coligni.
1556. François de Montmorency, maréchal de France.
1561. Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon.
1562. Charles de Montmorency, sieur de Damville.
1562. Christophe des Ursins, sieur de la Chapelle. } pour absence.
1562. Charles de Montmorency, chevalier. } pour absence.
1563. Christophe Jovénal des Ursins, marquis de Trainel.
1580. René de Villequier, baron de Clairvaux.
1583. Arthur de la Fontaine, seigneur d'Ognon.

(*) Sous le titre de lieutenants généraux.

1586. François d'O, seigneur de Fresnes.
1588. Duc d'Aumale. } pour la ligue.
1589. De Maineville. } pour la ligue.
1589 De Balagny. } pour la ligue.
1590. Charles-Emmanuel de Savoie. } pour la ligue.
1590. Chretien de Savigny. } pour la ligue.

En 1594, François d'O étant mort, Henri IV sépara encore les deux gouvernements et garda, ainsi que nous l'avons dit, l'Ile-de-France pour lui. On retrouve cependant encore, en 1618, le connétable de Luynes gouverneur de Paris et lieutenant général de l'Ile-de-France au lieu du duc de Mayenne, puis successivement :

1635. Cardinal de Richelieu. } pour absence du roi.
1636. Timoléon d'Épinay. } pour absence du roi.
1636. Anne d'Autriche. } pour absence du roi.
1636. Duc d'Orléans. } pour absence du roi.

Le gouverneur général de l'Ile-de-France avait une garde composée de trente cavaliers commandés par un capitaine, un lieutenant et un cornette.

En 1790, l'Ile-de-France cessa d'exister comme division territoriale, et forma les départements de l'Aisne, l'Oise, Seine-et-Marne, Seine, Seine-et-Oise.

Ile de France. Cette île, que les honteux traités de 1814 ont seuls pu, par une usurpation inique, enclaver dans les possessions anglaises, mais dont le caractère national n'a pas changé sous l'occupation étrangère, paraît avoir peu attiré, malgré sa position admirable entre l'Afrique et les Indes, l'attention de ses premiers possesseurs, rebutés peut-être par la stérilité apparente du sol. Nommée *ilha da Cerno* par les Portugais qui la découvrirent en 1505, sans y faire aucun établissement, elle passa ensuite aux Hollandais qui l'appelèrent *île Maurice*, du nom de leur stathouder Mauritius, et l'abandonnèrent en 1712, après un essai infructueux de colonisation. Les colons de Bourbon la firent alors occuper; mais ce fut seulement lorsque la France en eut pris possession d'une manière définitive, qu'elle commença à devenir réellement importante.

Tout y était à créer, justice, police, industrie, commerce. Le génie de la Bourdonnaye, qui en fut nommé gouverneur en 1734, suffit à tout. Ce grand homme jeta les bases de la prospérité de cette France de

l'Océan ; il y construisit des vaisseaux, des magasins, des redoutes, des aqueducs, des quais, des canaux, des moulins, des hôpitaux, des casernes, des chantiers pour radouber et construire des vaisseaux ; il y introduisit la culture du manioc, du sucre, de l'indigo, du coton; et Poivre, qui vint après, continuant l'œuvre habilement commencée, répara les désastres que trente ans de guerre avaient causés. Comme la Bourdonnaye, il s'occupa activement de l'administration intérieure, qui reprit bientôt une forme régulière; naturalisa dans l'île une foule de plantes étrangères; forma le célèbre jardin de *Monplaisir*, qui réunissait toutes les richesses végétales de l'Afrique et de l'Inde; et, quoique nous ne possédions plus aujourd'hui l'île de France, nous profitons encore des travaux de cet habile administrateur : car Bourbon, qui a pris depuis 1814 une plus grande importance commerciale, lui doit la plupart de ses productions.

Lors de l'anéantissement de la puissance française dans l'Inde, l'île de France devint le point de réunion de ces corsaires qui firent éprouver de si grandes pertes à la Grande-Bretagne. Les Anglais voulurent les en chasser, et vingt vaisseaux de guerre, partis de l'Inde et du Cap, vinrent faire la conquête de l'île, qui succomba en 1810, après une défense vigoureuse, et resta à l'Angleterre en vertu des traités de 1814.

Après ce résumé de l'histoire de l'île de France, jetons un coup d'œil rapide sur le sol de cette île, sur la nature de ses productions et sur l'importance qu'elle a par sa position entre Madagascar et l'Inde. Située à l'est de l'Afrique, à 3,500 lieues de la France, elle présente une superficie de 175,000 hectares, et forme un ovale dont le plus grand axe a 13 lieues de longueur, et le plus petit 9 lieues. Le terrain, extrêmement fertile dans les parties basses, est coupé en tous sens par une multitude de ruisseaux ou torrents dont les plus remarquables sont la *Grande-Rivière* de l'Est, la *rivière Créole*, la rivière de *la Chaux* et la rivière *du Poste*, qui coulent sur les pentes allongées comprises entre les hautes plaines et la côte du levant. L'île est divisée en deux versants par une crête que couronne la montagne appelée *Piton*, dont la hauteur (587 mètres) est encore surpassée par celles de la montagne de la *Rivière-Noire* (826 mètres) et du *Peter-Boot*, rocher qui offre la singulière configuration d'un œuf posé sur une base extrêmement étroite.

Quoique sujette à des ouragans d'une violence extraordinaire, l'île de France jouit d'un climat agréable, et les chaleurs y sont tempérées par les vents du sud qui règnent pendant les deux tiers de l'année. Les productions principales du sol sont le sucre, les grains, les clous de girofle, le coton, l'indigo, le blé et le maïs qui donnent deux récoltes; enfin, le manioc, dont la racine sert de nourriture aux classes pauvres.

A quelque distance de l'île Bourbon, sur laquelle elle a l'avantage de posséder deux ports excellents, elle lui servait en quelque sorte de comptoir sous le régime de la Compagnie française des Indes. C'était là que l'on envoyait le *stock* des vastes magasins de l'île Bourbon, où se trouvaient de vastes entrepôts destinés à contenir les marchandises achetées aux colons par la compagnie. On voit que la générosité anglaise, qui nous a rendu Bourbon en gardant l'île de France, n'a pas compromis les intérêts commerciaux des négociants de la Grande-Bretagne. Mais heureusement ces événements qui ont fait passer cette île sous une domination étrangère, n'ont exercé aucune influence sur le noble caractère de ses habitants. Ils sont encore Français; ils ont gardé notre langue, nos mœurs, nos usages, et jusqu'à notre législation financière; enfin ils ont toujours des chants pour nos joies et des larmes pour nos douleurs. Lors de la révolution de 1830, ils prirent part au triomphe de la cause populaire dans leur mère patrie, et une souscription pour les blessés de juillet, recueillie à trois mille lieues dans l'océan indien, vint soulager à Paris les misères de ceux qui avaient souffert pour la liberté. L'envoi des habitants de l'île de France était accompagné d'une lettre pour Béranger, qui leur répondit par des stances où on lit ces vers :

Quoi! vos échos redisent nos chansons,
Bons Mauritiens! ils sont français encore;
Dieu permettra que nos voix se confondent!
Mais en français, frères, chantez toujours,
Pour que toujours nos echos se repondent.

Les *Mauritiens* chantent en effet toujours en français : leurs deux journaux, le *Cernéen* et le *Mauritien*, attestent la persistance de leur dévouement pour leur ancienne métropole, de même que la beauté et l'élégance de leurs femmes, le caractère aimable et spirituel de ces dernières, prouvent qu'il n'existe entre eux et les Anglais d'autres rapports que ceux qui ont été établis par la force.

Ile des Faisans (entrevue de l'). Voyez Faisans (Ile des).

Ile-Dieu. Cette petite île située à peu de distance des côtes du département de la Vendée, dont elle forme l'un des cantons, possède une population de 2,160 habitants.

Dans les documents les plus anciens, elle porte le nom celtique ou latinisé d'*Oya*, qui depuis se changea en celui d'*Oys*, de sorte que la denomination actuelle dériverait de la, en passant par celle d'*Yeu*.

Il résulte du *Grand routier et pilotage de la mer*, ouvrage imprimé à Poitiers, au commencement du seizième siècle, que des lors cette île etait d'une grande importance pour la navigation, possédait une nombreuse population, et avait un chapitre très-richement doté. Elle relevait de la vicomté poitevine de Thouars.

Possedée par la maison de Rohan, cette terre passa ensuite a la famille de Rieux et de Rochefort, qui la conserva pendant plusieurs siècles. En 1710, elle était érigee en marquisat, et appartenait à madame de Rochechouart, marquise de Blainville et de l'Ile-Dieu. D'après une espèce de charte constitutive dressée cette même année, le seigneur y jouissait d'une foule de droits : corvées, dîmes, banalités, droit de bris, prélèvements sur diverses denrées, etc., et les droits du roi sur l'Ile étaient fort restreints (*).

La honteuse échauffourée du comte d'Artois (voyez l'article suivant) déterminа le gouvernement, aussitôt que la paix d'Amiens lui eut rendu l'Ile-Dieu, à y faire construire un fort en état de recevoir une garnison suffisante pour une bonne défense. Depuis, aucun événement important ne s'est rattaché à l'histoire de cette île.

Ile-Dieu (expédition de l'). Au mois de septembre 1795, les Anglais, que n'avait pas rebutés le mauvais succès de l'expédition de Quiberon, en préparèrent une nouvelle, qui, sous les ordres du comte d'Artois, devait être deposée sur les côtes de la Vendée. Cette expédition, divisée en deux corps, l'un de 4,000 Anglais, l'autre d'émigrés fortifiés de quelques régiments britanniques, partit de Southampton le 25 septembre, et débarqua a l'Ile-Dieu le 29. Mais au lieu de se jeter dans la Vendée, le prince hésita. Six semaines s'écoulèrent, et la mer devenant mauvaise, la flotte qui l'avait amené s'éloigna et le reconduisit à Londres. (Voy. Charette et Charles X.)

Ile-Jourdain, petite ville de l'ancien Armagnac, aujourd'hui chef-lieu de canton du departement du Cher, erigée en comté, en 1341, par Philippe de Valois, en faveur de *Bertrand Ier*, baron de l'Ile-Jourdain. Jean de Bourbon, comte de Clermont, la vendit en 1405 à Bernard, comte d'Armagnac, dont elle prit alors le nom.

Les seigneurs de l'Ile-Jourdain étaient, au quatorzième siècle, de puissants et redoutables barons. Le sire de Casaubon, frère puîné de Bernard de l'Ile-Jourdain, ayant marié sa sœur au neveu du pape Jean XXII, s'était mis au-dessus de toutes les lois. Déjà le roi lui avait pardonné dix-huit crimes capitaux, lorsque, sur de nouvelles accusations de rapt, de meurtre, de brigandage, il fut cité devant le parlement de Paris. Quoiqu'il y parût entouré des nobles de sa province et protégé par le pape, il fut condamné à mort, traîné à la queue des chevaux, puis pendu (1323). Jean XXII demanda que les biens du condamné, qui avaient été confisqués, fussent restitués à son frère.

Les fortifications de l'Ile-Jourdain furent démolies pendant le seizième siècle. On y compte auj. 4,307 hab.

Iles Ioniennes. Ces îles forment

(*) Voyez *France départementale*, t. IV, p. 318 et 319.

trois groupes distincts échelonnés le long des côtes de l'Albanie, de l'Acarnanie, de la Livadie et de la Morée. Les principales, au nombre de sept, sont : Corfou, Para, Sainte-Maure, Ithaque, Zante, Céphalonie et Cérigo. Les autres, telles que Théatri, Fana, Cérigotto, sont des îlots peu considérables. Selon M. Balbi, leur superficie totale est d'environ 754 milles italiens carrés. Leur population, grecque d'origine, est d'environ 205,567 habit., d'après M. Montgommery Martin.

En 1147, le roi Roger II enleva ces îles aux faibles empereurs d'Orient, et les réunit au royaume de Naples. De là, elles passèrent, en 1385, à la république de Venise, qui les conserva jusqu'à la révolution.

En 1797, après les préliminaires de Léoben, les généraux Gentily et Collaud-Salcette, envoyés par Bonaparte, occupèrent ces îles, dont la possession fut assurée à la France par le traité de Campo-Formio. Conquises en 1799 par les forces turco-russes, elles furent, à la paix de Tilsitt, restituées à la France, et incorporées à l'empire. Elles forment, depuis 1815, une république placée sous le protectorat, c'est-à-dire, sous la souveraineté de l'Angleterre, qui tient ainsi à Corfou la clef de l'Adriatique.

Ille-et-Vilaine (département d'). Ce département, qui emprunte son nom de deux rivières, la Vilaine et l'Ille, qui l'arrosent, a été formé du démembrement de l'ancienne Bretagne. La Manche le baigne au nord; à l'ouest il est borné par le département des Côtes-du-Nord et celui du Morbihan; au sud, par celui de la Loire-Inférieure; à l'est, par celui de la Mayenne. Sa superficie est de 672.096 hectares, dont 411,379 en terres labourables, 129,635 en landes, pâtis et bruyères, 54,516 en pres, 40,539 en bois et forêts, etc. Son revenu territorial est évalué à 19,477,000 fr. Sa part d'impositions directes a été de 2,582,512 fr. en 1839.

Les rivières navigables de ce département sont la Vilaine et le Couesnon. Il possède en outre un canal, celui d'Ille-et-Rance, qui ouvre une communication entre la Manche et l'Atlantique. Ses grandes routes sont au nombre de 24, dont 11 royales et 13 départementales.

Il est divisé en six arrondissements, dont les chefs lieux sont Saint-Malo, Fougères, Rennes, Redon, Montfort et Vitré. Il renferme 43 cantons et 349 communes. La population est de 547,249 habitants, parmi lesquels on compte 2,128 électeurs, représentés à la chambre par sept députés.

Le chef-lieu du département, Rennes, est aussi le chef-lieu de la 13e division militaire et du 25e arrondissement forestier. C'est le siége d'une cour royale et d'une académie universitaire. Le département forme un évêché suffragant de l'archevêque de Tours, et dont le siége est à Rennes.

Peu de départements ont produit autant d'hommes remarquables. Nous ne nommerons que les principaux : la Chalotais, Duguay-Trouin, Labourdonnais, dom Lobineau, les Lameth, Maupertuis, Sainte-Foix, Vauban, Lanjuinais, M. de Châteaubriand, le docteur Broussais, M. de Lamennais, etc.

Illumines. Sous le nom d'*alumbeados*, une secte livrée aux illusions du mysticisme parut en Espagne vers 1575. L'inquisition parvint d'abord à l'étouffer; mais en 1623 elle reparut avec plus de force. Alors, dit-on, quelques-uns de ces sectaires, fuyant les poursuites dont ils étaient l'objet, se réfugièrent en France, où ils firent des prosélytes, surtout dans le clergé. Quoi qu'il en soit, des opinions analogues se montrerent, vers le même temps, dans la Picardie. Les nouveaux hérétiques prirent le nom d'*illuminés*. *Pierre Guérin*, curé de Saint-Pierre de Roye, auteur d'une secte distincte, mais semblable, celle des *guérinets*, ne tarda pas à se fondre avec eux.

Le fond de leur doctrine était le même que dans toutes les écoles mystiques. Ils professaient un souverain mépris pour tout dogme et pour tout culte, tant intérieur qu'extérieur. Dieu, disaient-ils, avait révélé à frère *Antoine Bucquet* une pratique de foi et de vie suréminente, inconnue jusqu'à ce moment dans la chrétienté. Avec cette méthode, on pouvait en peu de temps atteindre jusqu'à la perfection et à la gloire des saints ou même de la sainte

Vierge, laquelle n'avait eu, selon eux, que des vertus communes. Par cette route, on parvenait à une telle union avec Dieu, que tous les actes étaient déifiés. Une fois parvenu à ce degré de perfection, il fallait laisser Dieu agir sans produire aucun acte. C'était, comme on voit, déjà du quiétisme. Du reste, l'illuminé était libre de faire tout ce qu'il voulait; il n'avait point d'autre loi que l'inspiration; il était impeccable.

Ces sectaires ajoutaient que les docteurs de l'Église n'avaient jamais su ce que c'était que dévotion; que saint Paul s'en doutait à peine; que saint Pierre était un bon homme; que toute l'Église était dans les ténèbres; que l'homme ne devait écouter que son sentiment. Ils prophétisaient qu'au bout de dix ans le monde serait converti à leur doctrine; qu'alors on n'aurait plus besoin de prêtres ni de religieux.

En effet, ils firent bientôt un grand nombre de prosélytes, surtout à Chartres et en Picardie. Soixante mille adeptes embrassèrent leurs erreurs dans cette dernière province. Enfin, le cardinal de Richelieu et son confident, le P. Joseph, résolurent d'arrêter le progrès de la secte par des mesures violentes. On persuada au roi de donner des ordres sévères; les juges de Roye et de Montdidier furent commis à l'instruction du procès, et « bientôt le mal fut découvert, et le remède appliqué. En moins de rien, on remplit les prisons de ces hérétiques... Ce monstre fut étranglé dans son berceau (*). » Telle fut l'activité des recherches et la vigueur des poursuites, que, dès l'année suivante, la secte avait entièrement disparu.

D'autres mystiques ont encore paru en France depuis lors, et ont reçu le nom d'*illuminés*. Nous ne ferons ici que citer *Martinez Paschalis*, qui fonda à Bordeaux, vers la fin du dernier siècle, la secte des *martinistes;* son disciple Saint-Martin, qui a reproduit en partie la théosophie mystique de Jacob Bœhme; les disciples de *Swedenborg*, etc. (Voyez SAINT-MARTIN.)

(*) Voyez *Le véritable père Joseph*, par l'abbé Richard, inséré dans les Archives curieuses de l'histoire de France, 2e série, t. IV, p. 293.

Nous devons dire aussi quelques mots de la société allemande des *illuminés*, que quelques auteurs ont comptée sérieusement parmi les causes qui ont produit la révolution française. Cette société secrète, organisée sur le modèle de la franc-maçonnerie, et dont le but était politique autant que religieux, fut fondée en 1776 par Weishaupt. Suivant les récits auxquels tout à l'heure nous avons fait allusion, Mirabeau, durant son séjour en Prusse, se serait fait initier aux mystères des illuminés, qu'à son retour en France il aurait introduits dans la loge des Philalèthes. Le duc d'Orléans, le prince de Talleyrand, Condorcet, Brissot, Grégoire, auraient connu par lui et adopté les principes de la société allemande; enfin le chef de la secte, Bode, successeur de Weishaupt, serait venu lui-même en France en 1787, et aurait converti à sa doctrine toutes les loges maçonniques de Paris. Ces faits, fussent-ils aussi certains qu'ils sont douteux, aucun homme de sens n'y attachera aujourd'hui la moindre importance.

ILLUSTRE, titre honorifique en usage dans l'empire romain, et qui fut également très-usité en France sous les deux premières races. Quelques auteurs, qui prétendent que Clovis porta le premier ce titre, disent qu'il le prit à l'occasion des lettres par lesquelles l'empereur Anastase lui conféra celui de consul. Les maires du palais, en usurpant l'autorité royale, usurpèrent aussi le titre d'*illustre*, qui passa ensuite aux comtes et aux grands seigneurs du royaume, auxquels d'ailleurs les rois de la première race le donnent assez souvent dans leurs lettres. Pepin le prit dans toutes ses lettres patentes, et quoique Charlemagne n'en voulût point, après avoir pris celui d'empereur, on le voit encore figurer dans son épitaphe. Les rois de France gardèrent ce titre jusqu'au temps où le pape Pie II le remplaça par celui de *très-chrétien*.

Illustrissime, qui vient de l'italien *illustrissimo*, était réservé aux évêques. Ce fut le cardinal Duperron qui l'importa en France, où il eut, suivant Balzac, quelque peine à s'établir.

ILLYRIENNES (provinces). Par un décret du 14 octobre 1809, Napoléon réta-

Digitized by Google

blit l'existence de l'Illyrie, en déclarant que le cercle de Villach, la Carniole, l'Istrie autrichienne, Fiume, Trieste, le littoral, la Dalmatie et les îles qui en dépendent, seraient réunis sous le nom de *provinces illyriennes*. Le 15 avril 1811, un second décret fit connaître l'organisation définitive de cette contrée, qui forma six provinces civiles et une province militaire. Le gouverneur général, Marmont, résidait à Laybach; l'intendant général des finances, ou provéditeur de Dalmatie (comte Dejean), le commissaire de la justice, trois intendants provinciaux, complétaient le système d'administration.

Les troupes autrichiennes firent rentrer, en 1813, cet État sous la domination de ses anciens maîtres.

Imbert (Joseph-Gabriel), peintre distingué, né à Marseille en 1654, entra au couvent des chartreux de cette ville, en 1688, et fit ensuite profession dans celui de Villeneuve-lez-Avignon, où il mourut en 1740. Ses principaux ouvrages sont un *Calvaire* et une suite de tableaux de dévotion. On reconnaît en lui, à la vérité et à la fraîcheur du coloris, un élève de Vander-Meulen, sous lequel il s'était en effet formé. Il avait suivi aussi pendant longtemps les leçons de Lebrun, qui lui donna la correction du dessin et la vigueur de la composition.

Immunités. Voyez Franchises.

Importants (cabale des). On appela ainsi, en 1643, le parti formé aussitôt après la mort de Louis XIII, par les victimes de Richelieu, par tous les gens qui, s'étant empressés autour de la reine depuis la mort du ministre, se crurent les maîtres du gouvernement. Ces réacteurs, qui parlaient haut, et prenaient des airs de supériorité et de protection, reconnaissaient pour chefs les princes de Vendôme, et particulièrement le duc de Beaufort. Quand Mazarin eut gagné la confiance de la reine, ils menacèrent de renouveler les révoltes de la noblesse. Un coup de vigueur mit fin à ces intrigues, qui d'ailleurs n'étaient conduites que par des femmes et par des jeunes gens. Le 2 septembre 1643, Beaufort fut enfermé à Vincennes; Vendôme, Mercœur, Guise, furent exilés, ainsi que la duchesse de Chevreuse, l'évêque de Beauvais, et beaucoup d'autres personnages de la cour.

Impôts. Les Gaules, conquises par César, et réduites en province romaine, furent, en punition de la résistance opiniâtre qu'elles avaient opposée à l'invasion, condamnées à payer un tribut dont le chiffre égalait presque celui des impôts perçus dans le reste des provinces soumises à la république. Cet impôt, qui portait le nom de *stipendium*, montait annuellement à quarante millions de sesterces (environ 8,199,000 fr. de notre monnaie).

Auguste, devenu empereur, introduisit dans l'administration les réformes nécessitées par le nouvel état des choses, et fit faire dans les Gaules un recensement après lequel les immeubles furent soumis à deux contributions, payables l'une en argent, l'autre en denrées. De plus, tous ceux qui ne jouissaient pas du droit de bourgeoisie romaine, ou qui n'avaient pas été exemptés d'une manière spéciale, payaient une contribution personnelle.

De nouveaux recensements eurent lieu sous Tibère et Néron, et la dernière de ces opérations causa la révolte de Vindex.

Lorsque Caracalla, sous le prétexte d'étendre à tout l'empire l'honneur et les priviléges de la bourgeoisie romaine, assujettit les provinces aux impôts indirects que payait l'Italie, quelques autres contributions particulières, entre autres le droit du quarantième, furent ajoutées aux charges qui pesaient sur la Gaule. Mais ces impôts furent probablement abolis lorsque, sous Dioclétien et Constantin, un recensement général détruisit les priviléges du *jus italicum*, que conservaient encore quelques villes provinciales, et modifia essentiellement l'ancien système d'impositions. Nous ne citerons qu'une seule des modifications qui furent alors introduites; elle est capitale. Toutes les terres étaient auparavant frappées d'une contribution égale, dans les provinces où les impôts étaient répartis sur le territoire. On divisa alors celui de chaque province en parties égales, non pas en étendue, mais en valeur, de telle sorte que toutes ces portions, désignées par l'expression de *caput*, donnaient

un même chiffre de revenu. Suivant Ammien Marcellin, on exigeait de chaque *caput*, au moment où Julien prit en main l'administration de la Gaule, un tribut de vingt-cinq *aurei*. Cette somme se trouvait réduite à sept *aurei* lors du départ de ce prince.

L'auteur d'un savant mémoire, auquel nous empruntons les faits relatifs aux impôts de la Gaule romaine (*), a essayé de conclure, d'un chiffre donné par le rhéteur Eumènes pour la cité des Éduens, la totalité des impôts fonciers supportés par la Gaule à l'arrivée et au départ de Julien. Il a obtenu pour résultat 38,225,000 *aurei* (577,703,000 francs, suivant M. de Lamalle), et 10,703,000 *aurei* (151,982,600 francs); mais ces calculs sont loin, selon nous, de présenter une exactitude rigoureuse.

Outre cet impôt foncier, dont un privilége spécial pouvait seul exempter, les propriétaires étaient encore obligés, suivant leur fortune, à de nombreuses prestations en nature. Ils devaient fournir : l'*annona*, consistant en froment, orge, huile, vin, vinaigre, foin, lard, chair de porc ou de mouton, etc.; les matières premières pour la fabrication de vêtements de la cour et de l'armée; le fer, le bois, et autres matériaux nécessaires aux travaux publics; les chevaux et les bêtes de somme pour le service militaire. Ils étaient encore chargés du *cursus publicus*, c'est-à-dire, de la fourniture et de l'entretien des animaux et des autres choses nécessaires aux voyages de l'empereur et des magistrats; de l'entretien des routes, des ponts, des murs et des fortifications des villes, des aqueducs; et, enfin, du logement civil et militaire (*metatum*). La plupart de ces prestations pouvaient être payées en argent.

Les charges publiques se divisaient en *ordinaires* ou *canoniques*, et en *extraordinaires*; quelques-unes portaient le nom de *sordides*. Telles étaient l'obligation de cuire le pain et de préparer la fleur de farine pour l'usage du public; la réparation des ouvrages publics; la corvée personnelle et gratuite pour les travaux publics; l'exercice forcé et gratuit de quelque industrie; la confection des matériaux nécessaires aux travaux publics, etc.

La contribution personnelle (*capitatio humana*) ne consistait pas dans un chiffre d'impôt fixe et uniforme par chaque *caput*, mais en une somme variable par chaque individu, et calculée sur la valeur de la personne et des biens meubles du contribuable. On ne connaît pas exactement le chiffre auquel elle s'élevait; mais on sait qu'en Orient elle fut réduite, par Théodose Ier, à deux cinquièmes pour les hommes, et à un quart pour les femmes; diminution qui, suivant Cassiodore, fut aussi étendue ensuite à l'Occident. Cette contribution devait probablement monter au dixième du revenu et des biens meubles.

Outre la capitation, les hommes et les animaux étaient directement soumis à un autre tribut, connu sous le nom de *Chrysargire;* toutes les personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, devaient payer un sou d'argent pour l'urine et les vidanges. La même somme se payait pour chaque cheval, chaque mulet et chaque bœuf; pour les ânes et les chiens, on payait six *folles*. Un autre chrysargire avait été établi par Constantin sur toutes les personnes des deux sexes qui exerçaient un négoce, et sur tous ceux qui louaient leur main-d'œuvre. Cet impôt, qui se maintint en Occident jusqu'aux derniers temps de l'empire, était tellement lourd, que, pour le payer, les pères vendaient leurs fils, prostituaient leurs femmes et leurs filles, ou se voyaient quelquefois, dans l'impossibilité de l'acquitter, condamnés, eux et leur famille, à la prison, aux verges et aux plus cruels supplices.

Les horribles exactions commises par les officiers chargés de lever l'impôt furent les principales causes des fréquentes révoltes qui eurent lieu dans les Gaules sous les derniers empereurs. (Voyez BAGAUDES, CURIE, DEFENSOR.)

Avec l'invasion des barbares s'écroula tout l'échafaudage du système fiscal de

(*) *Description de la Gaule dans les derniers temps de l'empire romain*, par le chevalier Baudi di Vesme, traduit de l'italien, par M. E. Laboulaye, avec une introduction et des notes; *Revue bretonne de droit*, t. II, novembre 1840. Voy. aussi l'excellente *Histoire du droit de propriété*, par M. E. Laboulaye, 1839, in-8°.

l'empire romain. « Il fallait, dit Montesquieu, que la maltôte romaine tombât d'elle-même dans la monarchie des Francs : c'était un art très-compliqué, et qui n'entrait ni dans les idées, ni dans le plan de ces peuples simples. Si les Tartares inondaient aujourd'hui l'Europe, il faudrait bien des affaires pour leur faire entendre ce que c'est qu'un financier parmi nous. » Cette opinion est aussi celle de M. de Sismondi. « Les Francs, dit-il, n'avaient voulu se soumettre ni à la capitation que les Romains avaient payée, ni même à l'impôt territorial; et il est probable que leur résistance avait causé l'abolition des mêmes impositions pour les Gaulois. Quelques-uns de ceux-ci, appelés dans les conseils des princes, essayèrent plus d'une fois de rétablir l'ancien système des impositions romaines; mais ils furent toujours victimes du mécontentement populaire. Les ducs, les comtes ou les grafions percevaient cependant dans les provinces certaines redevances dont nous connaissons mal la nature ou la quotité; mais il semble que les produits leur en étaient abandonnés presqu'en entier... Des péages étaient perçus aux portes des villes; mais ils appartenaient à chaque curie, et ils étaient destinés à pourvoir aux dépenses municipales. »

Nous n'avons que bien peu de textes relativement aux impôts et à leur perception sous la première race. Les passages suivants de Grégoire de Tours sont, que nous sachions, les seuls qui puissent en donner une idée.

« Le roi Chilpéric, dit cet historien, fit dresser par tout son royaume des rôles pour de nouvelles impositions; elles étaient très-pesantes. Pour ce motif, plusieurs, abandonnant les villes de ce pays et leurs propres possessions, se réfugièrent dans d'autres royaumes, aimant mieux vivre parmi des étrangers que de rester exposés à un tel péril. En effet, il avait été statué que chaque propriétaire payerait pour sa terre une amphore de vin par arpent. On avait aussi imposé, pour les autres terres et pour les esclaves, d'autres charges nombreuses qu'il était impossible d'acquitter. Le peuple du Limousin se voyant accablé sous le faix, se réunit aux calendes de mars, et voulut tuer Marc, le référendaire, chargé du recouvrement des impôts; et il l'aurait fait, si l'évêque Ferréol ne l'eût délivré d'un péril imminent. La multitude ameutée saisit aussi les registres de recensement et les livra aux flammes. Aussi le roi, fort mécontent, après avoir envoyé sur les lieux des inspecteurs partis de son palais, ruina ce peuple par des amendes, l'effraya par des supplices, et punit de mort plusieurs citoyens. On rapporte que des abbés et des prêtres, attachés à des poteaux, subirent divers tourments, parce que les envoyés royaux les avaient accusés d'avoir animé le peuple dans la sédition où furent brûlés les registres. On établit ensuite des impôts plus durs qu'auparavant. »

Ces opérations fiscales étaient du reste regardées comme impies par ceux-là même qui les avaient commandées; car le même chroniqueur raconte que le plus jeune enfant du roi étant tombé dangereusement malade, Frédégonde dit à son mari : « Nous thésaurisons « sans savoir pour qui nous amassons. « Ils vont demeurer sans possesseurs, « ces trésors tout remplis de rapines et « de malédictions... — Eh bien! si tu « veux, allons, brûlons tous ces regis- « tres iniques; qu'il suffise à notre fisc « de ce qui suffisait à ton père, le roi « Clotaire. »

« Ayant ainsi parlé, ajoute Grégoire de Tours, la reine fait apporter les rôles que Marc avait envoyés de chacune des cités qui lui appartenaient, les jette dans le feu; puis, se retournant vers le roi : « Quoi! tu hésites? Fais « comme moi; si nous perdons nos « chers enfants, du moins échappons à « la peine éternelle. » Alors le roi, pénétré de componction, livra au feu tous les registres; et, après qu'ils furent brûlés, il envoya des gens pour empêcher la levée de ces impôts. »

Un nouveau recensement fut fait par Childebert, « afin que les rôles étant rectifiés, conformément aux changements qui avaient eu lieu, le peuple pût payer au roi le cens qu'il avait payé du temps de son père. » La ville de Tours, grâce à la crainte qu'inspirait son patron saint Martin, fut exemptée du tribut. Plus tard, à Clermont, « le roi

remit, par une pieuse munificence, tout impôt aux églises, aux monastères, aux clercs attachés à l'église, et à tous ceux qui exerçaient des emplois ecclésiastiques. Les exacteurs de ce tribut avaient déjà fait de grandes pertes, attendu que, par la longueur du temps et par la succession des générations, les propriétés s'étaient divisées en un grand nombre de portions, et l'impôt ne pouvait qu'à grand'peine être prélevé. Le roi, par l'inspiration de Dieu, réforma les choses, de manière que les impôts dus au fisc ne devinrent pas onéreux aux exacteurs, et que le retard n'empêcha pas l'officier de l'église d'exercer son emploi (*). »

Un fait certain, c'est que jusqu'à Charlemagne les hommes libres ne furent point soumis aux impôts. Mais, sous cet empereur, la dîme frappa directement la propriété; l'impôt destiné aux frais de la guerre, l'hériban, devint permanent, et les charges publiques, même celles des hommes libres, devinrent de plus en plus pesantes, jusqu'au moment où, sous les derniers Carlovingiens, l'anarchie étant parvenue à son comble, l'homme libre et le colon furent également opprimés par les seigneurs puissants. De là naquirent les droits féodaux. (Voyez DROITS FÉODAUX.)

Nous avons dit, aux articles FINANCES, FISC, GABELLE, CENS, DÎME, DOMAINE, en quoi consistaient les revenus de la couronne à l'époque des premiers Capétiens. Ce fut seulement sous le règne de Philippe-Auguste que la royauté commença à se former un revenu composé en grande partie d'impôts, sinon répartis d'une manière régulière, du moins portant sur les diverses classes de la société.

On sait que les troubles qui désolèrent la France au quatorzième siècle durent pour la plupart leur origine aux impôts excessifs dont le peuple était accablé. Ce fut alors que l'on vit pour la première fois les assemblées générales de la nation intervenir dans l'assiette des impôts. (Voyez ÉTATS GÉNÉRAUX.)

En 1369, lors de la rupture de Charles V avec les Anglais, une assemblée convoquée par le roi décida qu'il serait ajouté, aux droits établis sous le règne précédent, une nouvelle imposition d'un sou pour livre sur les sels, du treizième sur le vin vendu en gros, du quart sur le vin vendu en détail, et un *fouage* (voy. ce mot) fixé à raison de six francs dans les cités, et de deux francs dans les campagnes. On établit aussi des droits d'entrée dans quelques villes : ils furent fixés pour Paris à quinze sous par queue de vin de France, et à vingt-quatre sous par queue de vin de Bourgogne.

Les révoltes nombreuses qui eurent lieu sous le règne de Charles VI furent causées par l'excès des impôts. Une émeute des bourgeois de Paris força, en 1380, les princes à rendre une ordonnance portant « l'abolition et mise au « néant de tous aydes et subsides quel- « conques qui, par le faict des guerres, « avoient esté imposez, cueilliz et levez « depuis le roi Philippe le Bel jusqu'au « jour d'alors, soient fouages, imposi- « tions, gabelles, treizième, quatorzième « et autres quelconques ilz fussent, et « comment qu'ilz fussent ditz ou nom- « mez. Et voulons et ordonnons par ces « mesmes lettres, ajoutaient les prin- « ces, que desdiz aydes et subsides et « de chacun d'iceux, nos diz subgez « soient et demeurent francs, quictes et « exemps doresenavant à toujours, mais « comme ilz estoient paravant le temps « de nostre dit prédécesseur le roi Phi- « lippe le Bel; et avecque ce, avons oc- « troyé et octroyons par ces présentes, « à nos ditz subgez, que choses qu'ilz « aient payé à cause de dessudiz aydes « ne leur tourne à aucun préjudice ne à « leurs successeurs, ne que ilz puissent « estre traict à aucune conséquence, « ores, ne du temps à venir. »

Mais cette loi, arrachée par la violence, ne pouvait être longtemps exécutée. L'année suivante, en effet, les princes firent adjuger à huis clos, dans le Châtelet, la ferme des impôts; puis, comme un impôt ne pouvait être perçu avant d'avoir été annoncé publiquement, on gagna, à prix d'argent, un huissier qui se chargea de la criée, malgré le danger dont le menaçait l'exaspération du peuple. Monté sur un cheval vigou-

(*) Grégoire de Tours, liv. x, ch. vii, traduction de MM. Guadet et Taranne.

reux, il se rendit aux halles, cria qu'on avait volé la vaisselle du roi, et promit une récompense à ceux qui en découvriraient les auteurs; puis, profitant de la rumeur excitée par cette annonce, il piqua des deux, et publia, en traversant la ville au galop, que le lendemain on lèverait les impôts. Mais la tentative que l'on en fit, le jour suivant, fut le signal de la révolte dite des *maillotins*, révolte qui se propagea aussi dans plusieurs villes des provinces.

Cependant, en 1385, non-seulement les impôts étaient rétablis, mais encore augmentés de moitié, et le droit de gabelle, déjà si lourd, avait plus que doublé. On avait donné pour prétexte à ces surcharges, l'expédition que l'on projetait alors contre l'Angleterre, expédition qui, on le sait, échoua par la faute des oncles du roi. (Voyez DESCENTES.)

Lorsque Charles VII voulut avoir une armée permanente, et consacrer le produit des tailles à son entretien, il défendit aux seigneurs, sous peine de voir tous leurs biens confisqués, de s'opposer, de quelque manière que ce fût, à la levée de cet impôt dans leurs terres, d'en retenir les deniers ou de l'augmenter à leur profit, comme ils avaient coutume de le faire : ainsi, la taille, jusqu'alors passagère et féodale, devint une imposition royale et permanente. Toutefois, cette révolution importante, commencée en 1439, ne fut définitivement accomplie qu'en 1445. La taille, sous Charles VII, s'éleva à environ deux millions de livres.

Sous Louis XI, Charles VIII, et les rois de la branche des Valois, les impôts s'accrurent d'une manière effrayante, malgré l'opposition des états généraux et du parlement. Sous Henri III surtout, le désordre fut porté au comble. Lorsque le parlement refusait l'enregistrement des édits, le monarque les faisait recevoir par force dans des lits de justice (*) ; et, aussitôt cette formalité remplie, ils étaient livrés aux fermiers italiens, qui avançaient la moitié ou le tiers des deniers pour avoir le tout. La dilapidation était telle, qu'il parvenait à peine dans les coffres du roi huit à dix millions des trente-deux-millions perçus en son nom. (Voyez FERMIERS GÉNÉRAUX, FINANCES et ÉDITS BURSAUX.)

(*) Il y en eut une fois 26 enregistrés dans la même séance.

M. A. Bailly, dans son Histoire financière, résume ainsi, d'après le *Secret des finances*, imprimé en 1581, sous le nom de Fromenteau, la situation financière de la France, depuis Louis XII jusqu'en 1580 :

« Dix-sept années du règne de Louis XII. Impositions ordinaires et extraordinaires, levées tant pour les besoins de l'État que pour les dépenses locales, montant des annates et autres droits payés à la cour de Rome ; en totalité, 417,500,000 livres, ou, année commune, 24,560,000 livres.

« Trente-deux années des règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Impositions ordinaires et extraordinaires, travail des monnaies, amendes, confiscations, aliénation ou engagements des domaines et revenus de la couronne, vente des biens ecclésiastiques, finance des officiers de judicature et autres, droits levés pour la cour de Rome, etc., mais non compris les capitaux de rentes constituées : 4,540,700,000 livres, ou, terme moyen par année, 141,900,000 livres.

«D'où il résulte que, depuis la fin du règne de Louis XII jusqu'en 1580, c'est-à-dire, pendant une période de 75 ans, les impôts avaient plus que quintuplé ; et cependant on n'a pas compris, dans cette évaluation, le montant des épices, et autres taxes occasionnées par la vénalité des charges de judicature et par l'augmentation du nombre des juges, des juridictions et des offices de tout genre. »

Nous avons fait connaître ailleurs (voyez FINANCES) les immenses réformes opérées par Sully. Au commencement de l'administration de ce grand ministre, sur trente millions d'impôts, il ne revenait guère à l'État, malgré quelques améliorations déjà obtenues, que onze millions. A la mort de Henri IV, au contraire, la totalité des impositions ne s'élevait plus qu'à vingt-six millions, dont, déduction faite de six millions pour le restant des rentes et des gages assignés sur les produits, il entrait net dans l'épargne vingt millions ; et sur cette somme, les écono-

Digitized by Google

mies se montaient annuellement à trois ou quatre millions, qui formaient un fonds de réserve.

La mort de Henri IV fut, on le sait, suivie de la retraite de Sully. Les dilapidations recommencèrent alors, quoique, dans les premiers jours de la régence, le gouvernement eût accordé une remise de trois millions sur les tailles, et fait prononcer la suppression de 45 édits bursaux, non encore enregistrés, et arrachés à Henri IV par l'importunité des courtisans.

Les états généraux tenus en 1614 s'occupèrent de la position financière du royaume, et malgré la résistance du chancelier, les députés du tiers exigèrent la communication des états des recettes et des dépenses du trésor. On connut alors qu'il n'arrivait plus à l'épargne que 17,500,000 livres, et que les dépenses à payer par le trésor étaient portées à 21,500,000 livres, ce qui donnait un déficit annuel de 3,700,000 livres. Cependant, les demandes de réformes faites par les trois ordres dans leurs cahiers généraux n'obtinrent que de vagues promesses, qui furent oubliées aussitôt après la dissolution de l'assemblée.

Richelieu s'occupa trop exclusivement de la politique extérieure et intérieure de la France, pour ne pas négliger l'administration des finances. Sous son ministère, les impôts s'élevèrent avec une rapidité jusqu'alors sans exemple. La taille, l'impôt du sel, les tarifs des droits de traite, furent successivement augmentés. Plusieurs impôts abandonnés furent rétablis, entre autres la taxe du vingtième ou du sou pour livre de la valeur des objets de consommation vendus ou échangés, taxe qui prit alors le nom de *subvention générale*, mais qui fut bientôt convertie, à l'exception des droits sur les vins, en une somme fixe de 1,500,000 livres ajoutée aux tailles; enfin on créa de nouveaux droits sur les eaux-de-vie, sur les fers en gueuses ou travaillés, sur le papier, les cartons, les ouvrages d'orfévrerie, etc.

C'est en 1629 que le tabac fut pour la première fois assujetti à un droit. Ce droit fut fixé à 30 sous par livre à l'entrée dans le royaume; mais pour favoriser les établissements coloniaux de la France, celui qui en provenait fut exempt de ce droit.

Le ministère de Mazarin mit le comble au désordre des finances. Cet Italien, qui, à sa mort, possédait une fortune supérieure au montant des revenus annuels du royaume, n'avait pensé qu'à s'enrichir. Le royaume payait, quand l'administration passa en d'autres mains, de 85 à 90 millions, dont 32 à 35 seulement pouvaient être appliqués aux dépenses ordinaires, qui s'élevaient à 60 millions. Heureusement, Colbert vint alors sauver la France de la ruine qui la menaçait. Ce fut à l'administration de ce grand ministre que Louis XIV dut les ressources dont il eut besoin pour lutter contre l'Europe entière. Avant lui, la taille était portée, dans les pays d'élection, à plus de 53 millions; sous son ministère, elle descendit successivement à 42 et à 33 millions, et à ce dernier taux, elle produisait encore plus que du temps de Mazarin.

La guerre à laquelle mit fin le traité de Ryswick, entraîna, après la mort de Colbert, la France dans des dépenses énormes, auxquelles on ne put faire face qu'en recourant à des expédients extraordinaires. Après avoir élevé successivement tous les impôts, on dut établir, en 1695, une capitation générale. Les contribuables furent divisés en 22 classes: la première, qui commençait par l'héritier de la couronne, était taxée à 2,000 l., la seconde à 1,500, et ainsi de suite jusqu'à la dernière classe, dont la taxe, fixée d'abord à 20 sous, fut plus tard réduite à 10. Les religieux mendiants et les roturiers dont les tailles étaient inférieures à 40 sous, étaient seuls exceptés de cette capitation, qui accrut le revenu de 21,400,000 livres, mais fut supprimée, suivant l'engagement que le roi en avait pris, trois mois après la publication de la paix.

En 1700, le montant des impôts levés au nom du roi était de 119 millions; mais les charges, qui s'élevaient à 50 millions, n'en laissaient que 69 de disponibles, et les dépenses dépassaient 113 millions. Ce fut au milieu d'un pareil embarras financier qu'éclata la guerre de la *succession d'Espagne*. Cette guerre, on le pense bien, ne fit qu'augmenter la misère publique; aussi, en

Digitized by Google

1710, toutes les ressources paraissaient-elles épuisées, lorsque Louis XIV chercha à créer, au moins pour la durée de la guerre, un impôt annuel qui n'eût pas, comme les autres expédients, pour résultat la réduction des autres branches du revenu public. Il parut alors un ouvrage fort remarquable, portant le nom du maréchal de Vauban, et proposant de remplacer par une contribution foncière, unique, générale, proportionnelle, et fixée au dixième des revenus, en nature pour les fruits de la terre, en argent pour les autres biens, et que l'auteur nommait, pour cette raison, la *dîme royale*. Ce plan ne fut pas adopté. On se contenta d'établir un impôt proposé par le contrôleur général des finances Desmarets, et qui fut fixé au dixième du revenu des propriétés et de tous les autres biens et droits, tels que dîmes, champarts, droits seigneuriaux, fixes et casuels, ainsi que des rentes, pensions, gages et émoluments de toute nature, octrois et autres. Cette contribution, dont le clergé se fit exempter moyennant huit millions payés comptant, produisit à peine 25 millions dans les meilleures années; et le roi, malgré ses promesses, ne put le supprimer à la paix; car, pendant la guerre, les dépenses annuelles s'étaient élevées à 221 millions, et après la conclusion de la paix, elles se maintinrent encore à 168 millions.

Quelques réformes furent opérées dans les premières années de la régence; mais les désastreuses conséquences du système de Law les rendirent complétement inutiles, et l'on fut encore obligé de créer plusieurs nouveaux impôts, sous les dénominations de *petit ustensile des troupes, fonds de maréchaussée, fonds des étapes, fonds pour la solde et l'habillement des milices*. Une autre charge plus lourde encore, celle du *cinquantième*, excita surtout de vives réclamations, et ne put être enregistrée que dans un lit de justice. Cet impôt devait être levé en nature, pendant douze années, sur tous les fruits de la terre, et en argent sur les autres revenus de toute espèce. Son produit, évalué à 10 millions par an, était annoncé comme devant servir au remboursement des rentes. Il ne fut levé en nature que pendant les deux premières années; on l'établit ensuite en argent, par forme de répartition ou par abonnement; mais, comme on devait s'y attendre, il fut détourné de sa destination.

Le cardinal Fleury était cependant parvenu, au moment où éclata la guerre de la *succession d'Autriche*, à réduire les dépenses à peu près au taux des recettes. Le revenu annuel étant de 148 millions, elles s'élevèrent en 1737 à 156 millions, et en 1738 à 149 millions. Mais la guerre et la mort du cardinal furent le signal de nouvelles dilapidations et de nouveaux désordres. Aussi fut-on obligé, en 1746, d'élever la taille et les accessoires, les droits de formule et ceux du marc d'or sur les offices, tant casuels qu'héréditaires; de taxer les suifs, le papier, la poudre à poudrer et les cartons, enfin de rétablir le dixième. A la fin de la guerre, les impôts se trouvaient doublés, et cependant la dette s'était augmentée de 1,200 millions. La guerre de sept ans accrut encore et les dépenses et la misère publique, qui allèrent toujours en augmentant jusqu'à la mort de Louis XV.

On conçut, à l'avénement de Louis XVI, quelques espérances; mais elles ne tardèrent pas à être déçues. On sait en effet que le déplorable état des finances et le gaspillage effréné qu'en firent alors les courtisans doivent être comptés au nombre des causes qui contribuèrent le plus à accélérer la révolution.

Le système des impôts fut, on le sait aussi, modifié complétement par l'Assemblée constituante. Nous avons fait connaître ailleurs ces modifications, nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet. L'histoire des impôts depuis cette époque a d'ailleurs été racontée aussi dans les articles BUDGET, CRÉDIT PUBLIC, DETTE, EMPRUNTS, FINANCES, etc. Nous renvoyons le lecteur à ces articles, en donnant seulement ici, d'après l'*Histoire financière de la France*, de M. Bailly, un tableau des impositions, droits et servitudes manuelles ou pécuniaires qui existaient en France en 1786; car les impôts dont nous avons quelquefois indiqué le chiffre, dans le cours de cet article, étaient, il est vrai, les seuls qui fussent perçus au nom du roi, mais non

les seuls qui pesassent sur le peuple. On verra, par le tableau suivant, qu'il y en avait une foule d'autres qui, sans profiter à l'État, n'étaient pas moins pour ceux qui les payaient de très-lourdes charges.

	AU NOM DU ROI, par les receveurs, régisseurs ou fermiers.	AU COMPTE des pays d'État et autres provinces, pour leurs dépenses locales.	AU PROFIT de particuliers, de corps et de communautés.
	livres.	*livres.*	*livres.*
1° Impôts de répartition perçus au nom du roi dans les vingt généralités d'élection et dans les quatre généralités des provinces cédées ou conquises..	175,269.000	.....	7,600,000
2° Impositions abonnées et impositions recouvrées par retenue effective ou par déduction sur les sommes à payer aux créanciers de l'État.....	14,891,000	.....	
3° Impositions additionnelles établies pour dépenses d'intérêt local dans les généralités d'élection et dans les provinces conquises ou cédées, qui étaient portées au brevet général.....	.....	15,078,000	
4° Contributions et droits perçus dans les provinces non comprises au brevet général des impositions.....	30,485,000	26,370,000	4,890.000
5° Droits regis, affermes ou abonnés au compte de l'État, et perceptions accessoires.....	308,109,000	.....	7,405,000
6° Impositions en nature ou en argent, droits manuels et autres résultant de priviléges, de coutumes ou de concessions faites au nom de l'autorité royale.....	29,418,000	.....	260,500,000
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	558,172,000	41,448,000	280,395,000

Ce qui donne un total général de 880,015,000 *livres*
ou, en monnaie actuelle... 1,271,361,543 fr. 84 c.

IMPRÉCATIONS. Les imprécations jouaient un rôle important dans les cérémonies religieuses des Gaulois; mais il n'appartenait qu'aux druides de les prononcer.

Au moyen âge, l'usage des imprécations était fort fréquent dans les actes; et ces formules se terminaient ordinairement par les mots *fiat* et *amen*, répétés plus ou moins souvent. Le concile d'Orléans les employa dès le milieu du sixième siècle. « Quoique les rois de France, dit M. de Vailly dans son Manuel de paléographie, aient en général prononcé des peines pécuniaires plutôt que des anathèmes, on trouve cependant quelques exemples d'imprécations dans les diplômes mérovingiens. Mais au septième siècle, les imprécations furent moins souvent employées en France qu'en Espagne et en Angleterre. L'abus en fut alors poussé si loin dans ces deux pays, qu'une réaction ne pouvait manquer de s'opérer. En effet, Grégoire VII les supprima dans les bulles, et se contenta de substituer la menace de la séparation du corps et du sang de Jésus-Christ, à ces formules où l'on accumulait auparavant comme à plaisir les images les plus terribles qui se rencontrent dans les livres saints.

« Dans la seconde moitié du douzième siècle, les imprécations deviennent rares dans les actes des laïques; le siècle suivant en fournit les derniers exemples. Mais elles persistèrent dans les actes ecclésiastiques jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Urbain II ne rétablit pas dans les bulles les imprécations supprimées par Grégoire VII, mais il menaça de la déposition, archevêques, évêques, empereurs, rois, princes, comtes, vicomtes, juges, etc. »

Pour donner une idée des clauses bizarres que les imprécations renfermaient souvent, nous citerons, d'après M. Guérard, une charte de l'an 988, dans laquelle on souhaite à celui qui oserait l'enfreindre, la perte de la vue et le *mal royal* (probablement la lèpre, ou peut-être les écrouelles). Dans une

autre charte du milieu du onzième siècle, le coupable est voué *avec Néron* aux feux éternels.

IMPRIMERIE. On sait que notre patrie resta à peu près étrangère à la découverte de l'imprimerie ; car Strasbourg, où GUTTEMBERG fit, de 1438 à 1440, le premier essai de son invention, ne faisait pas alors partie du territoire français, et d'ailleurs cette ville n'avait pas donné le jour à ce grand homme. Cet art s'introduisit en France sept ans après que Faust et Schœffer eurent publié (en 1462) la belle Bible de Mayence, la première qui porte une date certaine. On prétend, il est vrai, que Louis XI avait, à la fin de l'année 1461 ou au commencement de 1462, envoyé à Mayence Nicolas Jenson, l'un des meilleurs graveurs de la monnaie de Paris, « pour « s'informer secrètement de la taille des « poinçons et caractères au moyen des- « quels se pouvoient multiplier par im- « pression les plus rares manuscrits, et « pour en enlever subtilement l'inven- « tion. » Mais cette mission, si elle eut lieu réellement, n'amena aucun résultat, car Jenson ne revint pas dans sa patrie. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1469, Jean de la Pierre, prieur de la maison de Sorbonne, et Guillaume Fichet (voyez ce nom), firent venir de Mayence à Paris trois ouvriers imprimeurs, savoir : Martin CRANTZ, Ulric GERING, et Michel FRIBURGER, qu'ils établirent dans le local même de la Sorbonne. Ces ouvriers commencèrent par imprimer les *Épîtres de Gasparini* de Pergame ; ils firent paraître ensuite les *Épîtres cyniques* de Cratès le philosophe ; les six livres des *Élégances de la langue latine* de Laurent Valla ; les *Institutions oratoires* de Quintilien ; le *Speculum vitæ humanæ* de Rodrigue de Zamora, et les *trois livres de Rhétorique* de Guillaume Fichet.

Ils formèrent d'ailleurs de nombreux élèves, et bientôt on compta dans Paris plus de quarante imprimeurs. PIERRE CESARIS, entre autres, et JEAN STOLL fondèrent dans cette ville, en 1473, une imprimerie, des presses de laquelle sortirent, entre autres ouvrages, le *Manipulus curatorum*, le *Tractatus de pluralitate beneficiorum ecclesiasticorum*.

Après ces premiers imprimeurs, nous citerons encore MARC REINHARDI, qui, en 1482, possédait deux imprimeries, l'une à Strasbourg, l'autre à Paris ; JEAN MAURAND, qui, en 1493 et 1494, imprima, rue Saint-Victor, les *Grandes chroniques de France*, en 3 vol. in-folio ; et THILMAN KERVER, imprimeur du *Compendium* de Robert Gaguin.

Louis XI protégea les imprimeurs ; mais on doit regarder comme une fable ce que l'on raconte de FAUST, qui, venu à Paris pour vendre son édition de la Bible, fut emprisonné par ordre du parlement, sous prétexte de magie, et sauvé par l'intervention du roi. Il est vrai seulement que par lettres patentes, données le 21 avril 1475, Louis XI accorda à PIERRE SCHŒFFER et à son associé, CONRAD HANEQUINS, la restitution de la valeur des livres imprimés par eux, saisis en vertu du droit d'aubaine, après le décès de l'un de leurs facteurs, nommé HERMAN DE STATHOEN, qui était mort pendant son séjour à Paris. Ces lettres patentes renferment le passage suivant, qui nous a paru digne d'être cité : « Ayant consi- « dération de la peine et labeur que les- « dits exposans ont prins pour ledit art « et industrie de l'impression, et au « profit et utilité qui en vient et peut « en venir tant pour l'augmentation de « la science que autrement ; et combien « que toute la valeur et estimation des- « dits livres et autres biens qui sont « venus à notre cognoissance ne mon- « tent pas de grand'chose ladite somme « de deux mille quatre cent vingt-cinq « escus et trois sous tournois, à quoi « lesdits exposans les ont estimés ; « néant moins, pour les considérations « susdites et autres à ce nous mouvans, « nous sommes libéralement condes- « cendus à faire restituer audit Conrad « Hanequins ladite somme de deux mille « quatre cent vingt-cinq escus et trois « sous tournois, etc. »

L'imprimerie ne tarda pas à se répandre dans le reste de la France. Voici les dates de son introduction dans quelques villes : Metz, 1471 ; Lyon, 1476 ou peut-être 1474 ; Angers, 1477 ; Chablis, 1478 ; Poitiers, 1479 ; Caen, 1480 ; Vienne, 1481 ; Troyes, 1483 ; Rennes et Loudéac, 1484 ; Salins, 1485 ; Abbeville,

1486; Rouen, Besançon, 1487; Toulouse, 1488; Haguenau, 1489; Orléans, Dôle, 1490; Dijon, Angoulême, 1491; Nantes, Cluny, 1493; Limoges, 1495; Provins, Tours, 1496; Avignon, 1497; Tréguier, 1499; Perpignan, 1500. Favorisé par Louis XI, cet art le fut aussi par Louis XII; c'est ce que prouvent des lettres patentes données par ce prince en faveur de ceux qui l'exerçaient. « Pour la considération, y est-il « dit, du grand bien qui est advenu en « nostre royaume, au moyen de l'art et « science d'impression, l'invention de « laquelle semble estre plus divine que « humaine; laquelle, grâce à Dieu, a esté « inventée et trouvée de nostre temps « par le moyen et industrie desdits li- « braires, par laquelle nostre saincte foy « catholique a esté grandement aug- « mentée et corroborée, la justice mieux « entendue et administrée, et le divin « service plus honorablement et curieu- « sement faict, dict et célébré, etc. »

François Ier, le *père des lettres*, bien loin de donner à l'imprimerie les mêmes encouragements que ses prédécesseurs, publia, le 18 janvier 1535, des lettres patentes portant abolition de l'imprimerie, et défendant toute impression de livres dans le royaume, sous peine de la hart. Mais cette ordonnance absurde, rendue en haine des protestants, sur la requête de la Sorbonne, amena de la part du parlement des remontrances qui eurent pour résultat de nouvelles lettres patentes données le 26 février suivant, et par lesquelles son effet était suspendu; le parlement devant choisir *vingt-quatre personnes bien qualifiées et cautionnées*, sur lesquelles le roi en prendrait douze, qui seules auraient le droit d'imprimer à Paris les « livres « approuvés et nécessaires pour le bien « de la chose publique, sans imprimer « aucune composition nouvelle; et il « est fait défense à tous autres impri- « meurs, hormis ces douze, de rien im- « primer, *sous peine de la hart.* »

Les entraves mises à la liberté de la presse devinrent encore plus étroites pendant la lutte qui s'éleva bientôt entre le catholicisme et le protestantisme; on vit alors les ordonnances se succéder rapidement, et enjoindre aux curés de Paris de faire dans leurs paroisses des recherches attentives pour découvrir les imprimeries secrètes. Nous avons parlé de ces ordonnances à l'article CENSURE; nous nous bornerons ici à dire que pour en rendre l'exécution plus facile, les libraires et les imprimeurs furent obligés de résider dans le quartier de l'Université; c'est-à-dire, dans l'espace compris entre les rues de la Bucherie, de la Huchette, de la Vieille-Boucherie, et les portes Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marcel et Saint-Victor. Ils pouvaient aussi s'établir dans l'enclos du Palais.

L'imprimerie française, que SIMON DE COLINES et surtout la famille des ESTIENNE firent briller d'un si vif éclat pendant le seizième siècle, était considérablement déchue au siècle suivant; aussi Louis XIV se crut-il en droit d'adresser, en 1649, aux imprimeurs de Paris des plaintes, où il disait que leur corporation « s'étoit beaucoup relâchée « de son ancienne splendeur, et que ce « n'étoit plus comme au siècle passé, où « des plus grands et des plus savants « personnages tenoient à grand hon- « neur de servir le public dans cette « occupation. » L'imprimerie royale, fondée en 1640, par Louis XIII, et dirigée par le célèbre CRAMOISI, contribua cependant à relever la réputation de la France à cet égard, en éditant de nombreux ouvrages aussi remarquables par leur exécution typographique que par leur mérite intrinsèque; telle fut, entre autres, la célèbre collection des historiens grecs du Bas-Empire, connue sous le nom de *Collection byzantine*.

Au dix-huitième siècle, les imprimeurs les plus célèbres furent ANISSON, BARBOU et PIERRE DIDOT. Nous nous bornerons à citer, parmi ceux qui, de nos jours, méritent le plus d'éloges, les descendants de ce dernier imprimeur et M. CRAPELET. (Voyez les articles que nous avons consacrés aux familles DIDOT et ESTIENNE.)

INCESTE. — Rien n'était si commun, chez les Francs barbares, que les unions incestueuses. L'Église fit des efforts désespérés pour combattre ces désordres : elle défendit le mariage entre parents jusqu'au quatrième degré inclusivement; et, par une analogie qui s'explique facilement, elle établit les

Digitized by Google

mêmes empêchements à l'égard de ceux qu'unissait l'affinité spirituelle contractée sur les fonts baptismaux entre parrains et marraines, marraine et filleul, etc. Les Capitulaires sont remplis de textes sur cette matière : ce sont tantôt des exhortations, tantôt des menaces contre les incestueux; on les frappe de peines canoniques; on les sépare de la communion des fidèles. Les mêmes prescriptions, sans cesse renouvelées pendant plusieurs siècles, attestent quelles difficultés il fallut surmonter pour rétablir l'ordre et la chasteté dans les mœurs barbares. C'est à ces efforts persévérants que l'on doit la constitution de la famille en France. Jamais l'Église ne céda sur ce point, ni à la force ni aux prières : la plupart des querelles de Rome avec les rois dans ces premiers siècles ont pour origine l'opposition que celle-ci fit à des mariages incestueux.

A part les peines spirituelles infligées par les canons, nous ne trouvons dans nos anciennes lois aucune trace de châtiment formellement prescrit contre les incestes. La jurisprudence des tribunaux, en ce cas comme dans beaucoup d'autres, tenait lieu de loi. La peine variait selon la parenté qui existait entre les coupables. Les incestes en ligne directe étaient punis de mort. Il en était de même des incestes entre frères et sœurs. Quant à ceux qui avaient lieu entre collatéraux plus éloignés, on distinguait si les coupables étaient à des degrés tels que l'empêchement pût être levé par une dispense; alors la peine était, suivant les cas, la prison ou une simple réprimande.

Par un oubli qui ne s'explique que par le progrès des mœurs publiques, l'inceste proprement dit n'a pas même été prévu par notre code pénal. La conjonction charnelle des ascendants et des enfants n'est punie qu'en cas d'attentat *public* à la pudeur ou de viol; et, dans ce dernier cas seulement, la proximité de parenté donne lieu à une aggravation de peine.

Par les articles 161, 162 du code civil, le mariage est prohibé entre les ascendants et descendants légitimes et naturels, et les alliés au même degré; en ligne collatérale, entre les frères et sœurs légitimes ou naturels. Le mariage entre oncle et nièce, neveu et tante n'est pas prohibé d'une manière absolue; il peut être autorisé pour cause grave par le ministre de la justice. Il en est de même depuis 1832, pour le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs. Il est à remarquer que l'union hors mariage des personnes entre lesquelles subsistent des empêchements ne tombe pas sous le coup de la loi : les enfants qui en naissent sont seulement réputés incestueux; et à ce titre, ils ne peuvent être reconnus, ni prétendre aucuns droits sur la succession de leur père et mère.

INDE (histoire des Français dans l'). Nous avons prouvé, dans l'article COLONIES, que la France n'était point restée étrangère aux grands mouvements maritimes des quinzième et seizième siècles; mais l'esprit public, trop occupé chez nous des événements qui se passaient sur le continent, a toujours négligé ceux dont la mer était le théâtre; c'est ainsi que de nos jours la victoire d'Austerlitz fit presque passer inaperçu le désastre de Trafalgar! Pour les temps anciens, ce n'est que dans de vieux livres, presque inconnus aujourd'hui, que l'on trouve maintenant le souvenir des événements maritimes. Quant aux traditions, elles sont complétement fausses à leur égard. Ainsi, l'on est presque d'accord aujourd'hui pour regarder les Portugais comme étant les premiers qui aient doublé le cap de Bonne-Espérance. Rien n'est cependant moins prouvé; il paraîtrait, au contraire, qu'un navigateur dieppois, Cousin, aurait doublé ce célèbre cap en 1488, sept ans avant Vasco de Gama; c'est, du moins, ce que M. Estancelin nous semble avoir démontré dans ses *Recherches sur les voyages des navigateurs normands* (pag. 38). Nous n'entreprendrons point d'analyser ce livre, si rempli de faits importants, nous ne voulons qu'indiquer les plus saillants, et surtout ceux qui sont relatifs aux établissements des Français dans l'Inde.

En 1529, un navigateur français, selon Ramusio, Jean Parmentier, Dieppois, fit un voyage à Sumatra, dans l'archipel des grandes Indes. Sa rela-

tion (*) prouve que déjà auparavant les Dieppois avaient été aux Indes et même au delà; en effet, il avait à bord des interprètes malais, il suivit le meilleur itinéraire, et enfin, il connaissait parfaitement les moussons (**). Parmentier revint de son voyage avec une bonne cargaison de poivre et d'épices; mais, après lui, l'histoire redevient encore une fois muette sur nos relations transatlantiques. François Ier était trop occupé sur le continent pour s'occuper de ces affaires, qui se passaient si loin; il laissa les Portugais chasser nos vaisseaux et détruire notre commerce. Tout-puissants sur l'Atlantique, dans les premières années du quinzième siècle, les Français (surtout ceux de Normandie) furent expulsés de ces mers, en 1438, et privés du prix de leurs longs efforts par la bulle de démarcation qui investit le roi de Portugal d'une autorité souveraine et absolue sur tout l'Océan, jusques et y compris les Indes, tant les terres découvertes que celles à découvrir, et frappa d'excommunication ceux qui viendraient troubler les sujets de ce prince dans leurs *chrétiennes conquêtes*.

Aucun roi de France n'avait pensé à réclamer contre cet acte arbitraire de la papauté. Abandonnés à leurs seules ressources, nos navigateurs n'obtinrent, malgré les plus grands efforts, que de médiocres résultats; et ils durent enfin renoncer, devant la concurrence de tous les peuples maritimes de l'Europe secondés par leurs gouvernements, à un jeu qui allait bientôt les ruiner.

Enfin, plus habiles politiques, mieux éclairés sur les vraies sources de la richesse nationale, Henri IV et ses ministres résolurent de prendre part à ce mouvement commercial dont la France seule était exclue. Alors (1604) commence pour l'histoire de nos établissements dans l'Inde une nouvelle période, qui dure jusqu'en 1790. C'est l'époque des compagnies, c'est-à-dire, d'un monopole funeste au but même que l'on se proposait d'atteindre. Que les compagnies portugaise et hollandaise aient prospéré, grâce au monopole, là n'est pas la question. Combien de temps a duré cette splendeur? quelle a été la cause de sa ruine? n'est-ce pas le monopole même et ses inévitables conséquences? Et encore aujourd'hui, est-il une compagnie qui ait atteint un plus haut degré de prospérité que la compagnie anglaise des Indes? cependant ne la voit-on pas menacée de toute part d'une ruine prochaine?

Notre compagnie des Indes a eu aussi ses beaux jours. Sous Dupleix, nous avons, un moment, posséde l'empire de l'Inde; mais les fautes de la compagnie nous l'ont fait perdre en un instant. Qu'attendre, en effet, d'une société égoïste, avide d'argent, et qui, selon Voltaire, ne sut jamais faire ni la guerre, ni la paix, ni le commerce? Disons encore que lorsque le gouvernement de Henri IV voulut créer ce grand commerce maritime avec les Indes, il était trop tard; plusieurs nations s'en étaient déjà emparées, notamment les Hollandais et les Anglais, nos alliés nécessaires contre l'Espagne. Pouvait-on alors guerroyer contre ces peuples, pour faire entrer la France dans le commerce du monde, comme le fit plus tard Louis XIV? La société bretonne, qui, vers 1602, fit partir Pyrard pour les Maldives, n'obtint aucun résultat; la compagnie de Honfleur, autorisée par le roi en 1604, ne réussit pas davantage; son agent, Gérard Leroy, après avoir voyagé sur des vaisseaux hollandais, essaya encore, en 1611, de la rétablir, mais sans succès; enfin, en 1615, ce persévérant navigateur fit quelques voyages heureux, et la compagnie resolut de fonder à Madagascar un grand établissement colonial. Il fallait, en effet, un centre; mais on fut obligé d'évacuer ce pays insalubre. « En 1642, une nouvelle compagnie poursuivit le même plan, mais sans plus de succès. En 1654, le maréchal de la Meilleraie voulut exécuter le même projet pour son propre compte; il expédia trois navires pour la nouvelle colo-

(*) Rapporté dans Estancelin, loc. cit., p. 187.

(**) M. de Penhoën parle dans son *Hist. de l'empire anglais dans l'Inde*, t. I, pag. 21, d'un voyage entrepris en 1503 par quelques marchands de Rouen, dont le navire, assailli par la tempête, n'alla pas plus loin que le cap de Bonne-Espérance.

nie. Cette entreprise échoua comme les précédentes (*). »

Enfin, après soixante ans de tâtonnements, le génie de Colbert parvint à réaliser ces projets toujours infructueux; il organisa la compagnie des Indes (voyez COMPAGNIES), qui, ainsi que le remarque M. Monteil, fut spécialement dirigée contre les Hollandais. Cette rivalité commerciale, à laquelle les historiens n'ont peut-être pas fait assez attention, est, sans nul doute, la cause du changement de politique de la Hollande à l'égard de la France. On la voit, en effet, dès lors à la tête de toutes les coalitions formées contre Louis XIV; c'est elle qui forme la triple alliance, soutient l'Espagne et s'oppose enfin à tout accroissement territorial d'un rival qui veut lui ravir le commerce maritime, source de sa force et de sa puissance. Il est tellement vrai que des raisons commerciales ont été les seules causes de la guerre de Hollande, que les plus éclairés des esprits du temps n'en ont pas vu d'autre. Ainsi Leibnitz (**), tout en approuvant la guerre de Hollande, engage Louis XIV à attaquer les Hollandais dans les Indes, et à s'emparer d'abord de l'Égypte. « La « possession de l'Égypte, dit-il, ouvrira « une prompte communication avec les « plus riches contrées de l'Orient; elle « liera le commerce des Indes à celui de « la France, et frayera le chemin à de « grands capitaines pour marcher à des « conquêtes dignes d'Alexandre. Si les « Portugais, dont les forces sont bien « inférieures à celles de la France, « avaient pu s'emparer de l'Égypte, il « y a longtemps que l'Inde tout entière « leur serait soumise; et cependant, « malgré leur petit nombre, ils se sont « rendus redoutables aux peuples de ces « contrées, et n'en ont été éloignés que « par les Anglais et les Hollandais..... « L'Égypte conquise, rien ne serait plus « aisé que de s'emparer de toutes les « côtes de la mer des Indes, et des îles « sans nombre qui les avoisinent..... Je « maintiens que la Hollande sera plus « aisément vaincue par l'Égypte que « dans son propre sein; car on lui en- « lèvera sans difficulté ce qui seul la « rend florissante, les trésors de l'O- « rient. » Louis XIV persista à envahir la Hollande (1672), et se contenta de faire attaquer par ses flottes les colonies hollandaises de l'Inde.

La Compagnie, suivant les errements de ses devanciers, s'était établie à Madagascar, et avait essayé de coloniser cette île insalubre et barbare; puis, en 1670, elle avait renoncé à ses tentatives à cet égard, et rendu Madagascar au gouvernement. Depuis lors, elle fonda un comptoir à Surate, s'établit à Trincomollec dans l'île de Ceylan, à Saint-Thomas sur la côte de Coromandel, mais rendit, deux ans après, cette ville à la Hollande. En 1683, elle obtint du grand Mogol la permission de commercer dans le Bengale, et fonda le comptoir de Chandernagor. Elle s'établissait en même temps à Pondichéry, sous la conduite de Martin. Mais Colbert mort, Louis XIV pensa moins aux colonies des Indes, dont Louvois n'était pas partisan. Le roi y pensant moins, les courtisans, quoique actionnaires, l'oublièrent entièrement, et la Compagnie marcha vers une ruine imminente. La paix de Ryswick nous rendit cependant Pondichéry, fortifié par les Hollandais, qui s'en étaient emparés pendant la guerre, et avaient cru conserver cette ville, alors forte de 80.000 habitants. Mais la guerre avait été funeste aux intérêts de la Compagnie, à laquelle nos corsaires avaient fait un tort immense, en prenant 4,200 vaisseaux anglais, venant presque tous de l'Inde, et en répandant ainsi à vil prix en Europe une enorme quantité de marchandises orientales. La Compagnie, qui ne pouvait subsister que par le monopole, fut écrasée par cette concurrence, et elle allait succomber sous le poids de ses dettes, lorsqu'en 1716 Law

(*) De Penhoën, *Hist. de l'empire anglais dans l'Inde*, t. I, p. 77.

(**) Dans l'article ÉGYPTE nous n'avons parlé que du travail de M. Gurbauer sur le célebre mémoire relatif à la conquête de ce pays; il est certain que ce mémoire, écrit en latin, n'a pas été remis à Louis XIV, mais (voyez le travail de M. Vallet, dans la *Revue indépendante*) Leibnitz a rédigé deux autres mémoires dont l'un, écrit en français et inconnu à M. Gurbauer, a été remis à Louis XIV. Ce mémoire a été publié en 1840, par M. de Hoffmanns, à Paris, chez Garnot.

Digitized by Google

la réorganisa. Le génie de ce financier lui donna une impulsion considérable; elle prit possession de l'Ile Bourbon, de l'île de France et de Mahé (1726); elle fut même en mesure de prêter 90 millions à l'État. Mais la chute de Law ruina la Compagnie, qui toutefois parvint à échapper au naufrage. On conçoit cependant sans peine que, liés invinciblement aux intérêts et aux caprices d'une société d'agioteurs, nos établissements, notre influence et notre puissance politique dans l'Inde aient été en grand danger de ruine, et par suite n'aient pris aucun développement.

Enfin la Compagnie, en envoyant, en 1735, dans les Indes, Dumas, comme gouverneur général, sembla vouloir entrer dans une ère nouvelle. L'habile et vigoureuse administration de cet homme rendit le nom français respectable en Asie. Il sut profiter des désordres causés dans ces contrées par la multiplicité des souverains; il acheta, d'un prétendant, Karikal et son territoire (1739); il se fit donner par le grand Mogol le titre de nabab et le droit de battre monnaie. Nos comptoirs se multiplièrent; ceux d'Ayanoum, de Balanor; les factoreries de Daca, Patna, Cassimbazar, Calicut, Mahé, Surate, étaient des débouchés pour nos manufactures, surtout pour celles de Lyon, et nous assuraient le commerce du poivre; Pondichéry, Chandernagor, regorgeaient de population et de richesses; l'Inde allait devenir française.

En 1742, Dupleix, depuis douze ans gouverneur de Chandernagor, et célèbre par l'administration de cette ville, remplaça Dumas, et se prépara à augmenter encore la puissance politique de la France dans l'Hindoustan. Cependant, agent d'une colonie commerciale, et chargé comme tel de protéger des acheteurs de poivre et des vendeurs de soieries, et de défendre des comptoirs contre le pillage des voleurs ou des étrangers, Dupleix ne changea-t-il pas de rôle, en se faisant plutôt un agent des intérêts généraux de la politique, de la marine et du commerce de la France? Que Dupleix ait eu raison d'agir ainsi, on ne peut en douter; mais la Compagnie ne pouvait tolérer sa conduite; elle le rappela sous prétexte qu'il faisait les affaires du pays et non pas les siennes; elle voulait avoir des établissements commerciaux dans l'Inde, mais non pas des établissements territoriaux et politiques; tout au plus exceptait-on Pondichéry. C'était ce système d'*occupation restreinte* qui a fait perdre l'Inde aux Portugais, aux Hollandais; qui la lit perdre aux Français, et qui l'aurait déjà fait perdre aux Anglais, si lord Clive et ses successeurs, plus clairvoyants que leurs concitoyens, n'avaient conquis d'immenses territoires, quitte à subir de honteux jugements pour avoir donné 125 millions de sujets à l'Angleterre, en outre-passant les ordres des directeurs de la Compagnie.

Il y a 40 ans, M. Michaud écrivait: « Je n'ignore pas qu'on a blâmé les vues de Dupleix, et qu'on leur a opposé le système du Portugal et des Hollandais, qui, maîtres alors, le premier de Goa, de Diu, et de quelques autres établissements sur la côte de Malabar, les seconds des dépouilles enlevées au premier, avaient, depuis, adopté pour politique constante, de n'employer leurs forces militaires qu'à la protection d'un territoire borné, et de se réduire aux entreprises purement commerciales..... L'expérience a prouvé qu'au milieu des révolutions de l'Inde et des guerres de l'Europe, tout établissement commercial, sans une force suffisante tirée de la marine nationale et de relations politiques dans l'Inde même, n'est et ne sera jamais qu'une possession précaire, destinée à devenir la proie de l'ennemi, aux premières apparences d'hostilités. »

C'est en effet pour s'être obstinée, malgré Dumas, Dupleix, la Bourdonnais et Bussy, à se contenter de l'occupation restreinte, que la Compagnie a perdu l'Inde, et a fait perdre à la France le commerce du monde, et sa puissance coloniale et maritime.

Lorsque éclata la guerre de 1744, l'Angleterre, qui déjà convoitait nos établissements dans l'Inde, résolut de nous les enlever. La Bourdonnais répondit à leur défi en prenant Madras, Dupleix en sauvant Pondichéry. Si ces deux hommes se fussent entendus, l'Anglais était chassé. La Bourdonnais expia ses torts à la Bastille, Dupleix sauva tout, et la paix d'Aix-la-Chapelle (1748)

nous laissa dans l'Inde tels que nous étions avant la guerre.

Dupleix libre reprit aussitôt le cours de ses projets. Il était convaincu que la Compagnie devait être, avant tout, une puissance territoriale et politique; il travailla, par conséquent, à obtenir cette puissance. Il mit à profit les querelles des nababs, obtint de l'un, en toute souveraineté, 81 aldées ou villages aux environs de Pondichéry, 81 auprès de Karikal, les villes de Mazulipatnam, Trividi, Giugi et leurs territoires; un autre le proclama vice-gérant du Mongol dans les pays situés entre le Krisna et le cap Comorin, soit 200 lieues de côtes sur 60 de profondeur, c'est-à-dire, la superficie de toute l'Algérie.

La Compagnie était enchantée; toutes ces conquêtes ne coûtaient rien; Louis XV envoyait à Dupleix le titre de marquis et le cordon rouge; une ville se fondait, et était nommée *la ville de la victoire de Dupleix;* on frappait monnaies et médailles à l'effigie de Dupleix, nabab indien, marquis français, et de plus souverain de l'Inde. De misérables marchands détruisirent bientôt cette prospérité.

Dupleix, en s'établissant dans le Carnate à l'aide d'un parti, y avait trouvé des adversaires puissants et soutenus par les Anglais. Il fut battu. Il ne recevait point de renforts de l'Europe, ou bien c'était, comme il le disait, en place de recrues, de la plus inepte et de la plus vile canaille, qui ne savait que fuir, trahir et déserter. Pour y suppléer, il fut obligé de dépenser de l'argent; la Compagnie ne gagnait rien; au lieu d'avoir 24 millions d'avance à Pondichéry, elle en devait deux. Quand elle apprit cela, quand elle vit ses spéculations trompées, elle demanda à Louis XV le rappel de Dupleix. Sollicité d'un autre côté par l'Angleterre, qui le menaçait de la guerre s'il ne mettait un terme aux conquêtes de la Compagnie, ce prince eut l'infamie de céder. Dupleix fut rappelé, quitta l'Inde en pleurant, comme Annibal en sortant d'Italie, et vint mourir à Paris de misère et d'humiliations (1754).

La guerre de sept ans survint alors. Nous nous battions avec l'Angleterre pour le Canada; la cour eût dû se contenter de faire une guerre maritime; l'Angleterre fut assez habile pour nous jeter dans la guerre continentale. La cour de Versailles y épuisa toutes ses ressources, et perdit sa marine et ses colonies.

Au commencement des hostilités, nos possessions dans l'Inde étaient gouvernées par le marquis de Bussy-Castelnau, lieutenant de Dupleix, et digne de le remplacer; il eût conservé l'Inde: la Compagnie, qui le redoutait, le remplaça par Lally. Mais nous avons raconté en détail, dans les ANNALES, cette partie de notre histoire; nous y renvoyons le lecteur qui serait curieux de relire ces tristes détails; Lally fut battu, et rendit Pondichéry sans capitulation (1761).

Dès lors, la puissance française dans l'Inde fut à jamais détruite. Les traités de 1763 nous rendirent Pondichéry, Chandernagor et Karikal, mais sans territoire, démantelés, et avec défense d'en relever les fortifications et d'y entretenir d'autre force armée que de la maréchaussée. La Compagnie et l'État avaient perdu l'Inde, la première par suite de l'adoption du système d'*occupation restreinte,* et par la cupidité et l'imbécillité politique de ses membres; l'État, en se jetant dans une guerre continentale où rien ne devait l'attirer, au lieu de consacrer toutes ses forces à la guerre maritime et à la défense de ses colonies, que l'Angleterre voulait lui ravir.

Depuis 1763, la France a fait diverses tentatives pour rétablir sa puissance dans l'Inde; elles ont toutes été infructueuses. Hors d'état d'agir par nous mêmes, nous nous sommes traînés à la remorque des rois indiens; nous avons soutenu Hyder-Ali, le fondateur de l'empire de Mysore, contre les Anglais. Les victoires de Suffren dans les mers des Indes, pendant la guerre d'Amérique (voyez les ANNALES), ne nous ont pas valu un pouce de terrain à la paix de Versailles, d'ailleurs si glorieuse, et ont occasionné de grandes pertes au roi de Mysore, que nous avions abandonné. Si Tippoo-Saëb, successeur de Hyder-Ali en 1783, eût expulsé les Anglais avec notre aide, nous eût-il laissé un grand pouvoir dans l'Inde? On n'oserait répondre affirmativement. Il nous faut

néanmoins parler des rapports de la France avec cet homme; ses projets et ceux de Bonaparte ont eu un instant une si grande analogie, que nous devons donner quelques détails à ce sujet.

Tippoo-Saëb décidé, après la paix de Versailles, a expulser les Anglais de l'Hindoustan, envoya une ambassade à Louis XVI (1788), pour faire alliance avec lui contre l'ennemi commun. On conçoit que l'état intérieur du royaume n'ait pas permis au roi de donner suite à ces avances. En 1791, Tippoo-Saëb pensa qu'il était temps de conclure une alliance avec la France régénérée. Son espérance fut encore trompée; mais il ne se découragea pas; il pensa qu'il viendrait enfin un temps où la France consentirait à l'aider à enlever aux Anglais, en les chassant de l'Inde, la principale source de leur puissance. En effet, l'alliance se conclut enfin, sous le Directoire. Voici quelques faits relatifs à ce traité; nous les extrayons de l'intéressant ouvrage de M. Michaud sur l'histoire de l'empire de Mysore (*):

« Les citoyens français qui sont, sous les ordres du citoyen Dompard, à la solde du *citoyen* Tipou le Victorieux, l'allié de la république française (suivent les noms), au nombre de 59, étant jaloux de concourir de toutes leurs forces et de tout leur pouvoir à l'affermissement de la république, et à connaître leurs droits; pour y parvenir se sont rassemblés, etc.». Le citoyen Ripaud, lieutenant de corsaire, s'intitulant lieutenant des vaisseaux de la république et représentant du peuple auprès du prince Tippoo, comme énergique et de bonnes vues politiques, fit un discours au club; il engagea les Français à arborer le pavillon tricolore, leur présenta la déclaration des droits de l'homme et un projet de loi pour organiser la société française dans l'Inde. Il établit le peuple en assemblée primaire, laquelle élit un président qui fut Ripaud, deux secrétaires et deux scrutateurs. (Première séance du club, sextidi de la deuxième décade de floréal an v.) On vota ensuite successivement les lois organisatrices du peuple français dans l'Inde.

Tippoo-Saëb écrivit une lettre au Directoire, pour l'assurer de son dévouement à la France (*), et une autre aux représentants du peuple, ou plutôt au général Malartic, gouverneur de l'île de France, pour conclure une alliance défensive et offensive contre l'ennemi commun (**). Si la place ne nous manquait, nous citerions textuellement cette pièce importante; nous nous contenterons de l'analyser. Après avoir rappelé les services rendus par son père à la France, le sultan y déclare qu'il reconnaît le *sublime* de la constitution française; qu'il désire conclure avec la république une alliance fraternelle basée sur les principes républicains; mais qu'il ne commencera la guerre que lorsque la France aura dans l'Inde des forces suffisantes, ne voulant pas se retrouver, comme en 1783, seul contre les Anglais et leurs alliés. Puis il énumère les articles du projet d'alliance, où il s'engage à entretenir l'armée française, et à y joindre ses troupes, fortes de 30.000 cavaliers et 30,000 fantassins et artilleurs, bien disciplinés et bien équipés; demandant que, de son côté, la république s'engage à ne pas traiter sans lui, et à le rembourser de ses avances sur les prises faites à l'ennemi, s'obligeant d'ailleurs à partager avec la France les pays, places et autres choses enlevées aux Anglais. Ces propositions furent envoyées à Paris par deux ambassadeurs, et à l'île de France par deux autres. Mais le général Malartic, au lieu de tenir ces négociations secrètes, leur donna de la publicité par une proclamation, et attira ainsi l'attention des Anglais.

En même temps, un jacobin français, Raymond, détachait le Nizam de l'alliance anglaise, et levait 14,000 hommes prêts à fondre sur les possessions anglaises et à seconder Tippoo-Saëb. Le Directoire envoya de son côté, au roi de Mysore, quelques secours, mais trop faibles pour le mettre en état de commencer la guerre. Cependant on négociait toujours. Enfin, le 7 pluviôse

(*) Tome I, p. 251 et suiv., on y trouve tous les papiers du club jacobin de Seringapatam. Nous avons rétabli l'orthographe altérée par le garçon horloger, secrétaire rédacteur de ce club, et probablement encore plus, par les transcripteurs.

(*) Page 277.
(**) Page 278.

an VII, Bonaparte lui écrivit du Caire, en ces termes :

« Bonaparte, membre de l'Institut « national, général en chef, au très-ma- « gnifique sultan, notre très-grand ami, « Tippoo-Saëb.

« On vous a déjà instruit que j'étais « arrivé sur les bords de la mer Rouge, « à la tête d'une armée innombrable et « invincible, plein du désir de vous af- « franchir du joug de fer de l'Angle- « terre. » Le général terminait la lettre en priant le prince indien de lui envoyer un émissaire pour s'aboucher avec lui.

Nous avons indiqué ailleurs le véritable but de l'expédition d'Égypte, nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet ; disons seulement que la bataille navale d'Aboukir détruisit le levier avec lequel seulement on pouvait exécuter les projets que Bonaparte avait conçus. Ce levier, c'était, comme le disait Kléber, la marine. On sait le résultat de ces entreprises : Tippoo-Saëb fut attaqué, battu et tué par les Anglais, l'Égypte fut perdue pour la France, nos rêves sur l'Inde détruits, et Malte resta à la Grande-Bretagne, avec l'empire de la mer.

Bonaparte ne renonça cependant pas à l'Inde. En 1800, il forma avec son allié Paul Ier le projet d'une expédition par terre dans cette contrée (*). La France et la Russie devaient envoyer sur les bords de l'Indus une armée de 70,000 hommes. Les Français devaient descendre le Danube, traverser sur des bâtiments russes la mer Noire, et débarquer à Taganrog; traverser à pied le pays jusqu'à Tzaritzin sur le Volga, descendre ce fleuve jusqu'à Astrakan, opérer leur jonction avec l'armée russe, traverser la mer Caspienne, debarquer à Astrabad, marcher sur l'Indus par Hérat et Candahar, et commencer enfin la guerre dès leur arrivée sur ce fleuve. Tout était prévu dans cette singulière convention ; mais l'assassinat de Paul Ier fit échouer ce projet. Cependant on lit encore, dans les articles secrets du traité conclu avec Alexandre, en 1801 (**), que « les deux puissances s'occuperont « des moyens de . . . . . , et de réta- « blir un juste équilibre dans les diffé- « rentes parties du monde, etc. »

Nous terminerons ici cette histoire. En 1815, nos établissements nous ont été rendus en partie, et l'on peut lire à l'article COLONIES quel est leur état actuel.

INDRE (département de l'). Ce département, qui tire son nom de la rivière d'*Indre*, a été formé du bas Berry et de quelques parties de la Touraine, de l'Orléanais et du Bourbonnais. Il est borné, au nord, par le département de Loir-et-Cher ; au nord-ouest, par celui d'Indre-et-Loire ; à l'ouest, par celui de la Vienne ; au sud par ceux de la Haute-Vienne et de la Creuse ; à l'est, par celui du Cher. Sa superficie est de 688,851 hectares, dont 401,521 en terres labourables, 85,303 en prairies 75,013 en landes, pâtis et bruyères, 57,319 en bois et forêts, 48,110 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 9,944,000 fr. Sa part d'impositions directes a été, en 1839, de 1,308,249 fr. Il n'a ni rivières navigables ni canaux. Ses grandes routes sont au nombre de douze, dont six royales et six départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements dont les chefs-lieux sont : Châteauroux, chef-lieu du département ; le Blanc, Issoudun et la Châtre. Il renferme 23 cantons et 249 communes. Sa population est de 257,350 habitants, parmi lesquels on compte 1,256 électeurs, qui envoient à la chambre quatre députés. Il fait partie du diocèse de Bourges, de la 15e division militaire, dont le quartier général est dans la même ville, du ressort de la cour royale et de l'académie universitaire dont cette ville est aussi le siége ; enfin, du 21e arrondissement forestier, dont Tours est le chef-lieu.

Ce département a donné naissance à plusieurs hommes remarquables, parmi lesquels nous nous contenterons de citer le général Bertrand.

INDRE-ET-LOIRE (département d'). Ce département, qui répond presque exactement à l'ancienne Touraine, est borné, au nord, par le département de la Sarthe ; à l'ouest, par celui de Maine-

(*) Voyez les notes insérées par M. Hoffmanns à la suite du mémoire de Leibnitz.

(**) Voy. Bignon, t. II, p. 91 et 92.

et-Loire ; au sud, par celui de la Vienne ; au sud-est, par celui de l'Indre ; à l'est, par celui de Loir-et-Cher. Il comprend cette portion du bassin de la *Loire* où l'Indre a son *confluent* avec ce fleuve, et c'est de cette circonstance qu'il tire son nom. Sa superficie est de 611,679 hect., dont 334,910 en terres labourables, 79,641 en bois et forêts. 62,949 en landes, pâtis et bruyères, 35,004 en vignes, 33,463 en prairies, 18,241 en cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à 14,978,000 fr. Il a payé à l'État, en 1839, 2,069,838 fr. d'impositions directes.

Les rivières navigables de ce département sont : la Loire, le Cher, la Vienne et la Creuse. Il possède un embranchement du canal du Berry, ouvert à la navigation depuis 1829, et unissant le Cher à la Loire. Ses grandes routes sont au nombre de 34, dont 6 royales et 28 départementales.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont Tours, Chinon et Loches. Il renferme 24 cantons et 285 communes. Sa population est de 304,271 habitants, parmi lesquels on compte 2,127 électeurs, qui envoient à la chambre quatre députés.

Il possède à Tours, son chef-lieu, le quartier général de la 4e division militaire, forme un diocèse métropolitain dont le siége est aussi à Tours, chef-lieu du 21e arrondissement forestier. Pour ce qui regarde l'administration judiciaire, il est compris dans le ressort de la cour royale d'Orléans. Il dépend de l'académie universitaire de la même ville.

Parmi les hommes illustres ou recommandables auxquels ce département a donné naissance, nous citerons Descartes, et, de nos jours, M. Alfred de Vigny.

INDULT. On appelait ainsi, en général, le pouvoir que donnait le pape par une bulle, de faire ou d'obtenir une chose contre les principes du droit commun. Il y avait trois espèces principales d'indults : l'indult des rois était la faculté qui leur était accordée de nommer aux bénéfices consistoriaux de leur royaume ; cette faculté, que les papes n'accordaient qu'à regret, devait être étendue, par de nouvelles bulles, aux provinces réunies successivement à la couronne ; c'est ainsi que Louis XIV dut demander à Clément IX un indult pour le Roussillon, après avoir fait la conquête de cette province.

L'indult du parlement était le privilége que le roi, après l'avoir reçu du pape, accordait au chancelier de France, aux présidents, conseillers, greffiers, etc., de requérir, soit pour eux-mêmes s'ils étaient clercs, soit pour un candidat présenté par eux, le premier bénéfice vacant, soit régulier, soit séculier (voyez BULLES), sur tout autre prélat qu'un cardinal.

Le droit qu'avaient les cardinaux de nommer eux-mêmes aux bénéfices sans pouvoir être prévenus par le pape, s'appelait indult des cardinaux.

L'indult du parlement, accordé dans l'origine à cette compagnie pour l'engager à approuver quelques empiétements de la cour de Rome, eut quelque peine à s'établir.

INDULTAIRE. On appelait ainsi celui qui requérait un bénéfice en vertu d'un indult. En cas de refus de la part du collateur, il s'adressait aux exécuteurs du mandat apostolique nommés par le pape. La nomination d'un indultaire sur un prélat qui avait déjà été grevé, c'est-à-dire, qui avait acquitté l'indult, était nulle de droit.

INDUSTRIE ET MANUFACTURES. — Dans les temps antérieurs à la conquête romaine, l'industrie, dans la Gaule comme dans tous les pays à demi barbares, resta longtemps sans importance et sans activité. Les habitants trouvaient dans la chasse et dans les produits naturels du sol, les ressources nécessaires à leur subsistance, et dans le butin conquis à la guerre, les objets de luxe qui leur étaient nécessaires. On trouvait, il est vrai, sur les marchés de quelques villes du Midi, des marchandises rares et précieuses ; mais ces denrées, produit d'une civilisation étrangère et lointaine, avaient été importées dans l'intérieur des terres par Marseille, qui n'était point seulement l'entrepôt de la Gaule méridionale, mais aussi le centre et le but du commerce que les habitants des côtes occidentales faisaient avec la Grande-Bretagne et les pays septentrionaux, commerce qui consistait principalement en plomb, en étain,

en pelleteries, en esclaves, en chiens de chasse et de combat.

Ce fut la conquête qui commença à développer dans la Gaule une certaine activité industrielle, et qui lui fit sentir la nécessité de la production, en lui révélant les besoins que la civilisation apporte avec elle. Malgré la dureté du fisc impérial, l'industrie prit un essor rapide sous la domination romaine; les voies militaires qui liaient le Nord et le Midi, en établissant entre les diverses villes une plus grande facilité de rapports, activèrent la consommation : Nantes, Bordeaux, Narbonne, Arles, Vannes, Coutances, Trèves, devinrent des comptoirs célèbres où se rendaient les marchands de l'Égypte, de la Syrie, de la Sicile, de l'Espagne et de diverses contrées du Nord. Des manufactures s'établirent dans les grands centres créés par l'administration romaine; et saint Jerôme rapporte que, de son temps, il y avait à Arras des fabriques d'étoffes qui passaient, avec celles de Laodicée, pour les plus parfaites de l'empire, et il ajoute que les draps précieux de la ville gauloise ne le cédaient en beauté et en finesse qu'aux étoffes de soie.

Aux cinquième et sixième siècles, malgré l'invasion, la France tenait, dit M. Pardessus, le premier rang parmi les pays commerçants de l'Europe. Pendant la période mérovingienne, le développement de l'industrie fut également favorisé par les rois et par l'Église, qui rendait le travail obligatoire pour chaque homme; la plupart des monastères virent s'élever dans leur enceinte des ateliers et des manufactures; les évêques eux-mêmes donnèrent l'exemple du travail manuel; et les grandes solennités religieuses, les pèlerinages devinrent la première occasion de ces foires périodiques qui aidèrent si puissamment, dans le cours du moyen âge, à l'activité des relations commerciales. Dans ces immenses fermes où les rois francs tenaient leur cour, et qu'ils préféraient au séjour des plus belles villes, s'élevaient, de même que dans les monastères, des ateliers et des fabriques occupés par des familles gauloises en majorité, et par quelques familles germaines dont les ancêtres étaient venus dans la Gaule comme ouvriers ou gens de service à la suite des bandes conquérantes. Ces hommes ou femmes exerçaient toutes sortes de metiers, « depuis l'orfévrerie et la fabrique des armes, jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or, jusqu'à la plus grossière préparation de la laine et du lin. »

Quelques diplômes et diverses dispositions des lois et ordonnances des deux premières races témoignent que l'attention des hommes qui exerçaient alors le pouvoir était tournée vers les intérêts du commerce et de l'industrie, plus sérieusement et avec plus de bienveillance qu'on ne pourrait le penser généralement. Charlemagne, qui avait compris sagement que la grandeur des peuples et leur puissance ne résulte pas moins de leurs richesses que de leur culture intellectuelle, et de la force de leurs armes, Charlemagne s'appliqua de tous ses soins à encourager l'industrie, à développer le commerce; il construisit des places, creusa des canaux, régla la police des grandes assemblées commerciales désignées sous le nom de foires, et la police si importante des poids et mesures; mais il est à remarquer que ce grand homme, tout en cherchant à activer l'industrie par les plus sages réglements, sembla les contredire lui-même, lorsqu'en cédant aux idées de son temps, il restreignit la libre production par des lois somptuaires et des prescriptions mystiques.

L'œuvre entreprise par l'empereur, trop vaste et trop haute pour son temps, devait mourir avec lui. Ses héritiers, au lieu de vaincre les pirates par le fer, essayèrent de les éloigner avec de l'or, et ceux-ci ne s'en montrèrent que plus avides. Les invasions normandes, en suivant le littoral et la voie des rivières, s'attaquèrent surtout aux principaux centres de négoce, aux villes les plus riches, témoin Quentovic, qui formait avec Rouen le principal entrepôt du Nord. Cette ville fut surprise pendant la tenue d'une foire; les Normands la livrèrent au pillage et à l'incendie, et depuis elle ne s'est jamais relevée de ses ruines.

La féodalité ne retarda pas moins que les invasions les progrès industriels de la France. Sous l'empire de la loi féo-

dale, le droit d'exercer une industrie, d'ouvrir un atelier, une boutique, s'achetait du seigneur, soit à prix d'argent, soit par des prestations en nature; et cet argent, ces prestations ne garantissaient point toujours l'ouvrier ou le marchand des violences du maître, qui s'arrogeait le droit de prendre dans la boutique ou l'atelier tout ce qu'il trouvait à sa convenance. Les péages exorbitants prélevés par les possesseurs des fiefs sur les marchandises en transit, frappaient de mort les relations commerciales entre les diverses villes, comme les rapines des seigneurs condamnaient à la misère les vassaux qui travaillaient dans leurs fiefs; c'était le servage dans toute sa rigueur. Aucune législation précise, aucun pouvoir supérieur et respecté n'assurait des garanties aux producteurs, et, en présence d'un tel état de choses, tout ce qui avait prospéré dans les règnes précédents fut frappé d'une décadence complète. Les foires de Champagne elles-mêmes cessèrent d'être fréquentées, et les classes laborieuses furent réduites au dernier degré de misère.

Heureusement la conquête romaine d'une part, et la conquête germaine de l'autre, avaient déposé dans la Gaule les germes de deux institutions qui devaient rendre aux classes industrielles leur force et leur prospérité, et ces institutions c'étaient les corporations, et les ghildes. Les *nautes* parisiens, déjà riches et célèbres sous la domination romaine, s'étaient maintenus à travers tous les désastres; à leur exemple, les gens de métier observèrent, dans l'association mutuelle, la force et les garanties que leur refusaient les lois. Le grand mouvement commercial du douzième siècle ouvrit pour eux une ère nouvelle, et leur assura, en les affranchissant, la sécurité du travail. Les corporations se tracèrent à elles-mêmes leurs propres lois; et enfin, Louis IX, en montant sur le trône, eut la sage pensée de faire recueillir, en un code complet, toutes les coutumes éparses, toute la législation traditionnelle de l'industrie. Étienne Boileau fut chargé de la rédaction de ce code, qui fut, pendant plusieurs siècles, sous le titre de *Livre des métiers*, le type des statuts rédigés dans les diverses villes du royaume. A dater de cette époque, l'industrie fut régulièrement organisée, et les statuts des corporations, quelque imparfaits qu'ils fussent, répondirent à tous les besoins du temps.

Ces statuts, en effet, règlent toute la police des métiers; ils fixent les conditions d'admission à l'apprentissage; la durée de cet apprentissage; les conditions d'admission à la maîtrise; les droits des maîtres, de leurs enfants et de leurs veuves; la surveillance à exercer sur les producteurs dans l'intérêt des consommateurs; l'emploi des matières premières; les procédés de fabrication; les peines portées contre les délinquants; ils constituent, dans chaque métier, des gardes qui veillent à la stricte observation des règlements; enfin, en étudiant les premiers monuments de cette législation souvent barbare, mais toujours forte et respectée, il est facile de reconnaître que les classes industrielles ont pris rang et qu'elles vont désormais compter dans l'État.

En effet, elles y comptent non pas seulement comme associations laborieuses, mais comme corps politiques et militaires. Comme corps politiques, elles interviennent dans les élections municipales; et c'est ordinairement dans leurs rangs que se recrutent les magistrats appelés au gouvernement de la cité. Comme corps militaires, elles sont rangées sous les bannières que portent, dans chaque ville, les diverses compagnies des milices bourgeoises; et, tandis que leurs délégués administrent, elles combattent et défendent leurs foyers. Sans doute, en jugeant aujourd'hui, et du point de vue de la science économique, ces lois dont 89 a brisé sans retour les dernières traditions, on a souvent l'occasion de blâmer; elles constituent au profit du petit nombre le monopole et le privilége; elles admettent dans la pénalité des dispositions vraiment absurdes; mais il faut reconnaître qu'elles se préoccupent, avec un soin vraiment louable, de maintenir dans les rapports commerciaux les droits imprescriptibles de la morale, et dans les rapports entre les gens d'un même métier, une bienveillance et une charité que l'on ne retrouve pas

toujours dans les mœurs modernes.

Quoi qu'il en soit des imperfections de cette législation, elle porta rapidement ses fruits. Les villes de commune se donnèrent à elles-mêmes, et sans autre contrôle, leurs statuts et règlements. Les villes soumises à la couronne rédigèrent leur code sous la surveillance et avec le concours des officiers royaux; mais partout la couronne, ainsi que le parlement, restèrent, en dernier ressort, les arbitres souverains, avec droit de sanction et d'abrogation, s'il en était besoin, dans l'intérêt général ou dans l'intérêt particulier du métier.

Grâce à la fixation d'un code industriel, à l'affranchissement communal et au grand mouvement des croisades, le commerce et l'industrie se développèrent, dans les treizième et quatorzième siècles, avec une activité jusqu'alors inconnue. Des halles s'établirent dans toutes les villes, et même souvent dans une même ville, chaque métier eut sa halle particulière; les foires de Champagne et de Brie reprirent leur importance; et un grand nombre de villes, dans le Nord ou le Midi, commencèrent à se livrer à des industries qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans plusieurs d'entre elles. Des fabriques de coton s'établirent en Provence; des fabriques de soieries s'établirent à Lyon, ainsi qu'à Nîmes, à Montpellier, à Beaucaire; Provins eut jusqu'à 3,200 métiers battants pour la confection des draps, et 1,700 ouvriers couteliers. Montpellier s'enrichit par l'habileté de ses émailleurs d'or et d'argent; Reims, par ses toiles; les villes du Nord, par leurs tanneries, leurs brasseries, leurs tapisseries de haute lisse, leurs fabriques d'armes, leurs teintureries, et le commerce de la *guède* ou garance, qui formait un des plus importants revenus de la région du nord de la France. Les draps de soie et d'or de Lyon, les toiles de Reims, l'orfévrerie de Cambrai, étaient renommés dans toute l'Europe commerçante du quinzième siècle; et tout atteste que, malgré les guerres impitoyables et sans cesse renaissantes, malgré la rareté du numéraire, malgré l'infinie variété des monnaies et des poids et mesures, l'industrie, dans la France du moyen âge, avait atteint un haut degré de prospérité.

Les rois en secondèrent puissamment le développement; Charles V, entre autres, rendit, sur la police des foires et des marchés, des ordonnances d'une grande sagesse; il appliqua aux divers métiers du royaume des règlements qui régularisèrent, en la généralisant, la législation industrielle; et il réforma, pour Paris et les villes qui avaient pris modèle sur la capitale, les dispositions d'Étienne Boileau qui n'étaient plus en rapport avec les besoins du temps. On a également de Charles VII un grand nombre d'ordonnances d'une utilité réelle; c'est à ce roi qu'on doit la libre navigation de la Loire, qui avait été, jusqu'à lui, embarrassée par des obstacles de toute espèce. Louis XI ne se montra pas moins favorable aux intérêts industriels du royaume; il seconda de tout son pouvoir l'extension de la hanse teutonique, et surtout l'établissement des fabriques, des manufactures et des foires, tout en restreignant les libertés et les priviléges politiques des métiers, au profit de l'autorité royale.

La renaissance, en créant de nouveaux besoins, dut aussi faire faire à l'industrie des progrès immenses; les rois d'ailleurs se montrèrent de plus en plus empressés à la favoriser. La requête suivante, que nous extrayons des *Négociations, lettres et pièces relatives au règne de François II*, prouve que c'était à eux que l'on s'adressait, quand il s'agissait de créer une industrie nouvelle.

« Le feu roi (Henri II), de bonne « mémoire, ayant entendu qu'en son « pays de Provence y avoit lieu fort « propre pour planter cannes de succre, « et y faire succre, comme ès isles de « Portugal et Cécile (Sicile), et désirant mestre en avant cest affaire, « fut adverty, par l'ambassadeur qui « estoit lors près de la royne de « Hongrie, qu'en la ville d'Anvers y « avoit ung Françoys, nommé Gabriel *le Succrier*, autant excellent en « matière d'affiner succres qu'on en « sçache point au monde; lequel ayant « esté nourry ès lieux où se faict et affine ledit succre, entreprendroit d'in-

« troduire ceste invention en Pro-
« vence, auprès de la ville de Hières,
« lieu autant propre à cest effet qu'il y
« en ayt en la chrestienté.

« Atant ledit sire fict venir, l'an
« qu'il mourut et peu auparavant sa
« mort, ce Gabriel; entendit les moyens
« et la commodité de mectre cecy en
« avant et conclut de le y employer,
« sans s'attendre plus à quelques Ita-
« liens affronteurs qui demandoient cent
« mille escus ou pareille grand somme
« de deniers, pour mectre le pays en
« nature de porter succres. Mais la mort
« dudit sire, qui fut troys ou quatre
« moys après, interrompit ce dessaing,
« et despuis ne s'en est parlé.

« A maintenant, s'il plaît au roy d'in-
« troduire ce bien, qui est grand pour
« tout son royaulme et inestimable pour
« le cartier de Provence, ledit Gabriel
« se fait fort qu'en moings de troys ans
« la chose pourra estre tellement en na-
« ture qu'on se pourra ayder desdits
« succres; avec ce que cependant il en
« affinera (comme il faict en Anvers)
« d'autres qui sont gros, en telle quan-
« tité que cela suffira pour tout le
« royaulme, joint qu'il les rendra à
« Marseille et à Lyon et autres lieux
« dudit royaulme.

« Le proffict qui en viendroit au roy
« quant aux succres nouvellement faicts,
« seroit le droit de cinquiesme qu'il
« prendroit, comme fait le roy de Por-
« tugal ès isles où l'on fait succre, et
« aussi en Cécile, qui monteroit, en
« moings de dix ans, environ dix mille
« escus par an..... Item s'éviteroit par
« là la traicte hors du royaulme d'une
« grosse somme d'argent, que les mar-
« chands en tirent tous les jours pour
« recouvrer succres des Portugais, et
« ne seroient plus en peine lesdits mar-
« chands d'aller en Anvers pour avoir
« succres affinez, qui se feroient et trou-
« veroient dans le royaulme, etc. (*). »

Nous n'avons trouvé nulle part qu'on ait donné suite à ce projet qui, depuis, n'a pas été repris. Du reste, l'industrie française prit à cette époque un grand développement; c'est ce qu'on est en droit de conclure d'un édit fort remarquable, rendu au mois de janvier 1572, pour favoriser les manufactures du royaume. « Afin, y est-il dit, que « nos sujets se puissent mieux adonner « à la manufacture et ouvrages des lai-
« nes, lins, chanvres et filaces, qui
« croissent et abondent en nosdits
« royaumes et pays, et en faire et tirer
« le profit que fait l'étranger, lequel
« les y vient acheter, communément à
« petits prix, les transporte et fait met-
« tre en œuvre, et après apporte les
« draps et linges qu'il vend à prix ex-
« cessif, avons ordonné, etc. » Après ce préambule, suivaient les prohibitions à l'exportation des matières premières, et à l'importation des matières ouvrées. Le garde des sceaux était chargé de l'exécution de cette ordonnance, qui marque les premiers pas de la France dans un nouveau système financier.

Dix ans plus tard, Catherine de Médicis cherchait à fonder des manufactures de soie et de tapisserie dans la ville d'Orléans; nous transcrirons tout au long la lettre qu'elle écrivit à ce sujet aux maire et échevins de cette ville:

« Vous avez cogneu par le passé le
« soing particulier que j'ay eu de tout
« temps de procurer en tout ce que j'ai
« peu la décoration, accroissement et
« enrichissement de ma ville d'Orleans,
« depuys qu'il a pleu aux roys, mes-
« sieurs mes enfants, m'en délaisser la
« possession et jouissance. Cela est
« cause, continuant en ceste bonne vo-
« lonté, laquelle m'accroist de jour à
« autre, que je désire infiniment voir
« de mon temps, et par mon moyen,
« ceste dicte ville accreue et augmentée
« en beaucoup de bonnes et grandes
« commoditez, pour plusieurs belles
« raisons, y voir la manufacture des
« draps de soye, bien establie, comme
« aussi les ouvriers de tapisserie, trou-
« vant moyen d'attirer en ladite ville
« quelque quantité de maistres desdicts
« mestiers, soit de Flandres ou d'ail-
« leurs, outre ceux qui y peuvent estre
« à présent, pour y commencer à esta-
« blir lesdictes manufactures, chose
« dont je vous ay bien voulu advertir
« et vous prier, comme très-affection-
« nez que je sçay que vous m'estes

(*) Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, publ. par M. Louis Paris, in-4°, 1841, p. 768 et suiv.

« tous, de me vouloir, en ce qui dépen-
« dra de vous, m'assister et servir en
« ceste mienne intention, et de vostre
« part tenir la main et adviser à faire si
« bon et gratieux traictement aux mais-
« tres desdits mestiers, qui se voudront
« retirer en ladite ville pour commencer
« à y introduire lesdites manufactures,
« que cela leur donne occasion d'y ve-
« nir plus volontiers s'y habituer; es-
« tant de ma part résolue, durant les-
« dictes quatre premières années que
« lesdits maistres se retireront en ladite
« ville, de leur faire don et distribuer
« par chacun an de mes finances, pour
« leur donner plus de moyens et d'oc-
« casions de s'y venir habituer, et ou-
« tre ce de supplier le roy, monsieur
« mon fils, de les vouloir exempter de
« toute charge et subcide, en considé-
« ration du bien et commodité que ceste
« manufacture apportera à ladite ville,
« pour le grand nombre des pauvres
« personnes qui apprendront par ce
« moyen à gaigner leur vie, au bien,
« accroissement et augmentation de la-
« dite ville. Partant, si vous eustes ja-
« mais envie de me faire service agréa-
« ble, faites-le-moy apparoistre à l'ac-
« complissement de ce que dessus, et
« que dans peu de jours je sçache l'or-
« dre que vous y aurez donné, les fai-
« sant accommoder de plusieurs gran-
« ges et greniers, tant pour lesdits ta-
« pissiers que fileurs et ouvriers en
« soye, ainsi que je sçay que vous avez
« la commodité en ladite ville, qui sera
« grandement accrue, ornée et enrichie
« par ce moyen, pour y avoir toute
« chose requise et nécessaire à cest ef-
« fect, comme les eaux propres pour
« les taintures et quantité de laines;
« priant Dieu, messieurs, vous avoir en
« sa saincte garde.

« Escripte à Fontainebleau, le 4e jour
« d'août 1582. »

« Il est certain, dit l'auteur qui nous a conservé cette lettre, que si n'eust esté les guerres civiles advenues en l'année quatre-vingt-cinq (1585) en ladite ville d'Orléans, lesdits ouvriers y estoient fort bien establis. Mais aucuns envieux estrangers, ou revendeurs de leurs dits draps de soye, jettèrent d'animosite en leur chaudière de taineture un pot de résine ou de poix, et gastèrent toutes leurs soyes, ainsi qu'apert par les procédures sur ce faites, de sorte qu'enfin les pauvres ouvriers furent contraincts tout quitter, ce qui démonstre qu'un tel bien et richesse desdites soyes et autres manufactures doivent estre remises en estat pour le bien général de tout le royaume (*). »

Plusieurs tentatives eurent lieu dans le même temps pour propager dans toutes les parties de la France la culture du mûrier et la préparation de la soie. Déjà François Ier avait établi dans son château de Fontainebleau des chambres consacrées à l'éducation des vers à soie. Dans la seconde moitié du seizième siècle, de nombreux essais furent faits par des particuliers, soit à Paris, soit dans les environs; c'est ce que prouve l'extrait suivant de l'opuscule déjà cité : « Les incrédules qui diront les soyes ne se pouvoir faire en France, qu'ils s'addressent au sieur Chabot, demeurant près le grenier à sel, rue Saint-Germain, à Paris, attendu que luy et sa femme sont nez du païs de Languedoc, qui ont faict desdites soyes au logis de Madame, des meuriers de son jardin, quatre ou cinq années consécutives, lesquelz feront cognoistre ce bénéfice, qui ne doit demeurer inutile. Le sieur de Mercure, parfumeur du roy, a faict aussi l'espreuve audict Paris, plus de sept à huit ans, comme depuis à Madry, et en diverses maisons qualifiées qui en font à présent en la ville et fauxbourgs dudit Paris et villages voisins, outre qu'il y a plus de cent ans que l'on a veu nourrir desdits vers dans les colléges de Paris, sans que l'on ayt seu considérer qu'il s'en peut nourrir partout ailleurs. »

Les guerres de religion anéantirent complétement les manufactures; mais Henri IV, à peine monté sur le trône, s'occupa de les rétablir. Nous n'avons cependant trouvé sur leur situation à cette époque aucun autre document qu'un mémoire présenté à ce prince par

(*) Archives curieuses de l'histoire de France, première série, t. IX, p. 132 et suiv., *Lettres et exemples de la feu roynemère comme elle faisoit travailler aux manufactures et fournissoit aux ouvriers de ses propres deniers*, par B. de Laffemas.

Isaac de Laffemas; mais ce mémoire est fort curieux. Nous en citerons quelques extraits.

« Sire, en l'assemblée tenue à Rouen, l'an 1596, entre les advis qui vous furent présentez pour le bien public, mon père, qui l'a toujours désiré plus que le sien propre, fit la proposition de la deffence des manufactures étrangères, et, pour avoir moyen de s'en passer, du plantage des meuriers en ce royaume; lequel advis, non moins profitable qu'il estoit nécessaire pour la conservation des finances, fut dès lors receu et pour un temps exécuté. Mais comme on jugea la France ne pouvoir estre sitost pourveue desdites estoffes qui se fabriqueroient chez elle, pour le défault de la principale matière, qui est la soye, on en permit encore le traffic, attendant qu'elle fust peuplée de meuriers et graines, que depuis on a mis peine de recouvrer sous l'authorité de Vostre Majesté. L'effet suivit donc ce dessein en l'estendue des généralitez de Paris, Orléans, Tours, Lyon et Poictiers; et bien qu'on tienne les Français curieux des choses nouvelles sur toutes les autres nations, si est-ce que le même peuple, ignorant l'utilité que ce nouveau plan luy pouvoit apporter, sembloit se roidir contre un si grand bien, et mespriser le juste poids de ceste entreprise.....

«..... Or, jaçoit qu'autrefois la France ait eu le renom d'avoir les meilleures drapperies du monde, tant pour la teinture que pour la fabrique, il s'y est tant glissé d'abus, et on y a tant remarqué de défauts, qu'on n'en fait aujourd'huy plus d'estat; mais il faut confesser en cela, comme en toute autre chose, nostre paresse, et dire que l'estranger a raison de faire son profit de ce que nous mesprisons..... Nous sommes sur les laines, et je dy que, puisque nous avons la matière et l'industrie, nous en devons conserver la fabrique, et faire vivre là-dessus une infinité de pauvres familles ruynées à faute d'occupation..... Les moyens d'y parvenir, sire, vous les sçavez, et c'est pourquoi vous désirez qu'on remette principalement les teintures, sans lesquelles cette riche manufacture ne peut reprendre son ancienne réputation. On sçait assurément combien les teintures de Paris ont autrefois donné de la valeur à la draperie. On n'entend plus parler de ces beaux draps d'écarlatte du fauxbourg Sainct-Marcel, depuis que la teinture en a esté délaissée, et semble qu'ils soient morts avec les ouvriers, pour le peu qu'il s'y en fait aujourd'huy, au prix de ce qu'on y en souloit faire.

«..... Le défaut de nos polices a perverty l'ordre qui s'observoit, tant à la fabrique des manufactures qu'à l'effet de tout ce qui en dépend; et que les ouvriers façonniers, teinturiers ou enjoliveurs, s'estant licenciez librement d'altérer leurs ouvrages sous l'espoir de quelque profit, se sont entièrement ruinés, et ont esté contraints, pour le mespris qu'on faisoit de leur besongne, de quitter la France pour aller aux pays policez exercer plus fidellement leur industrie, ny ayant moyen de les retenir et les conserver à leur aise, sans les régler tellement qu'ils ne puissent franchir les limites des anciens statuts; car vivant de leurs malversations pour un temps, ils se ruinent pour jamais.

« Mais ce n'est pas tout d'avoir les manufactures de soye et de laines, il faut encore celles de fil et de cotton, puisqu'il est question d'establir un beau commerce en France, et faire vivre le menu peuple, qui languit à faute d'estre occupé.....

« Il ne se fait aucuns ouvrages de lingerie en Flandre qui ne se puissent faire icy par des ouvriers..... Il n'est question que de les exciter d'en embrasser la fabrique, puisque la matière ne peut défaillir à leur industrie, et que nous abondons en toutes sortes de lins et d'hommes pour les filer..... et quant aux futaines et autres manufactures de cotton, nous ne devons point permettre que les estrangers nous en fournissent, puisque nous avons des ouvriers autant expers qu'eux pour les fabriquer, et que les arbres cotonniers sont si communs partout, que nous en avons la matière à bon compte. Nous avons encores les cuirs, qui s'offrent (si on remet les tanneries en leur ancien estat) de rendre une incroyable richesse à vos sujets. Je pense avoir leu dans les mémoires de mon père, qui parlent des abuz généralement de toutes sortes de marchandises et manufactures, que les cuirs

ont esté tellement altérez de leur bonté, que ceux qui s'en souloient fournir en France ont esté contraints d'en chercher ailleurs, à la honte de nos tanneurs et à la perte du public; car il n'y a rien qui appauvrisse tant vos sujets que la diminution du commerce.

« Il auroit esté nécessaire que la loyauté se fust gardée en tout ce qui se façonne et fabrique en France, afin que l'estranger n'eust pris cet advantage sur nous de se faire rechercher pour ce que nous pouvons nous-mêmes travailler; car nos artisans, pour s'enrichir en espérance, ne se fussent apauvris en effet (*). C'est donc la fidélité qu'il faut aujourd'huy garder, si nous ne voulons perdre les ouvrages qu'on met tant de peine de restablir; et la vaisselle d'argent de vostre ville de Paris, qu'on recherche par tout le monde pour s'estre conservée en son titre, nous en donne tesmoignage; comme font les draps du sceau de Rouen, qui, pour s'estre maintenus en leur bonté, florissent encore autant que jamais.

« Pour ne m'esloigner point du traffic ou des honnestes exercices que peuvent faire nos gentilshommes sans offencer leurs dignitez (**), j'alégueray encore l'art de verrerie qui se peut maintenir par eux en ce royaume, où il est déjà estably en partie, et sur les termes d'asseurer la France de se passer des estrangers pour ce regard. Il y a longtemps que nous sçavons user des verres de cristal, et fort peu que nous les sçavons faire; mais enfin l'industrie en a esté trouvée par un François appelé Mareschal, qui maintenant a le secret de bien préparer la matière, et lequel il veut communiquer à sa patrie, pour faire vivre là-dessous quelque pauvre noblesse qui manque d'occupation.....

« Il me semble, quant à moy, que nous avons icy quantité de fer, de papier, de pastel, de bleds et de vins, pour envoyer aux païs estranges, et que cela nous peut apporter un grand revenu. Le papier, qui autresfois estoit si rare entre les anciens, est aujourd'huy si commun en France, qu'on s'en sert à infinis usages, outre l'escriture, jusques à le faire servir indignement à plier des merceries de petite valeur, et cependant beaucoup de païs qui en défaillent l'achèteroient chèrement s'il leur estoit porté, comme j'espère qu'il sera, lorsque nostre commerce aura cours (*). »

Les manufactures furent en général protégées par Sully, dont toute l'attention était tournée vers les finances et l'agriculture (**). Ainsi, ce fut malgré lui que les habitants de Tours obtinrent du roi, en 1599, que les étoffes étrangères en soie, en or et en argent, seraient prohibées. « Mais, dit Sully en « parlant de cette ordonnance dans ses « *Œconomies royales*, tout cela ayant « esté bâti sans les fondemens nécessai- « res pour un si grand dessein, s'en alla « dans six mois en ruine, les incommo- « dités que quasi toute la France rece- « voit de ces défenses ayant contrainct « le roy de les révoquer. »

L'opposition de Sully à toutes les mesures qui pouvaient faciliter le développement des manufactures, contrariait la volonté de Henri IV, qui voyait mieux et plus loin que son ministre. Ce fut malgré celui-ci « que le roy voulut establir en son royaume le plant des meuriers, l'art de la soye, et toutes sortes de manufactures estranges qui ne se fabriquoient point en iceluy; à cette fin, faire venir à grands frais des ouvriers de tous ces métiers, et construire de grands bastimens pour les loger. » Aussi

(*) Nos manufacturiers auraient encore bien besoin aujourd'hui de ces sages leçons. On sait que notre commerce extérieur déchoit tous les jours, non pas tant à cause de la concurrence étrangère, que par suite de la mauvaise foi que nos négociants apportent dans leurs transactions. Il ne se passe guère de mois sans que le ministère ne fasse publier des avis pour recommander la loyauté dans les opérations commerciales.

(**) Voyez, à l'article GENTILHOMME, ce qui concerne les gentilshommes verriers.

(*) L'*Histoire du commerce de France*, par Isaac de Laffemas, Archives curieuses de l'hist. de France, première série, t. XIV, p. 411 et suiv.

(**) L'éloignement que montrait ce ministre pour tout ce qui regardait l'industrie, tenait à la fois et à son avarice naturelle et à son rigorisme protestant qui lui faisait regarder le luxe comme une cause de ruine pour les États.

ces ouvriers furent-ils en général mal accueillis par Sully, dont ils eurent beaucoup de peine à obtenir leur salaire, ainsi que le prouve la lettre suivante adressée par le roi à son ministre :

« Mon amy, vous avez assez de fois « veu les poursuites que les tapissiers « flamans ont faites pour être satisfaits « de ce qui leur avoit été promis pour « leur establissement dans le royaume; « dequoy ayant, par une dernière fois, « traité en la presence de vous et de « M. le garde des sceaux, je me résolus « enfin de leur faire bailler cent mil li- « vres; mais ils sont toujours sur leurs « premières plaintes s'ils n'en sont « payez. C'est pourquoy je vous fais ce « mot pour vous dire que j'ay un ex- « tresme desir de les conserver. Et pour « que cela despend du tout du payement « de ladite somme, vous les ferez incon- « tinent dresser, en sorte qu'ils n'ayent « plus de sujet de retourner à moy; car « autrement je considère bien qu'ils ne « pourroient pas subsister, et que par « leur ruine je perdrois tout ce que j'ay « fait jusques à maintenant pour les at- « tirer ici et les y conserver. Faites-les « donc payer, puisque c'est ma vo- « lonté (*). »

Le règne de Louis XIII et les premières années de celui de Louis XIV furent une époque désastreuse pour nos manufactures. Les guerres civiles qui éclatèrent pendant les minorités des deux princes, les guerres étrangères qui les suivirent, arrêterent le developpement de notre industrie. Enfin arriva Colbert, et tout changea de face. Nous avons parlé ailleurs des immenses progrès qu'il fit faire à la France; nous nous bornerons à ajouter ici quelques détails à ce que nous avons déjà dit.

De 1663 à 1672, chaque année fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, que l'on était auparavant obligé de tirer d'Angleterre et de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville; outre des gratifications considerables, le roi avançait aux manufacturiers 2,000 livres par chaque metier battant; aussi comptait-on en 1669 dans le royaume, 44,200 de ces métiers.

(*) OEconomies royales, 1607, ch. 165.

Les draps rayés furent quelque temps de mode; ceux qui provenaient des fabriques françaises ne paraissant pas assez fins, les courtisans voulurent en faire venir de l'etranger, mais le roi le leur défendit expressément. La duchesse d'Uzès, à laquelle le duc de Montausier, son père, avait laissé le soin de la garde-robe du dauphin, imagina un jour de faire faire pour ce prince un habit avec un drap uni et étranger, sur lequel un peintre avait dessiné des raies. Le roi l'apprit, la réprimanda fort, condamna à l'amende le marchand et le peintre, et fit brûler l'habit publiquement.

Des l'année 1666, des manufactures avaient été placées dans l'hôpital général, et mises sous la direction d'une Hollandaise appelée Jacqueline Lefort, après toutefois qu'on lui eut fait abjurer sa religion. Seize cents filles furent occupées, sous sa direction, à des ouvrages de dentelles. On fit en outre venir trente habiles ouvrières de Venise et deux cents de Flandre, et le roi, pour les encourager, leur distribua 36,000 livres. Plus d'une fois il alla, en grand appareil, visiter une fabrique de *points de France* que Colbert avait établie dans la rue Quincampoix, et il défendit expressément à tous les Français de porter des points d'Angleterre.

Les manufactures d'etoffes de soie faisaient en même temps les plus grands progrès; en peu d'années leur produit s'éleva à plus de 50 millions, et la culture des mûriers ayant pris une extension convenable, les mit en état de se passer des soies étrangères.

On commença, en 1666, à faire en France d'aussi belles glaces que celles de Venise. Bientôt les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés par ceux de la *Savonnerie*, et les tapisseries de Flandre par celles des *Gobelins*. Le vaste enclos de cette dernière manufacture renfermait 800 ouvriers, dont 300 y étaient logés. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, soit sur leurs propres dessins, soit sur ceux des anciens maîtres d'Italie. On fabriquait d'ailleurs aussi dans cet établissement d'admirables ouvrages de marqueterie.

Outre cet etablissement vraiment national, une autre manufacture de tapis-

series fut créé à Beauvais par un particulier auquel le roi fit présent de 60,000 livres ; 600 ouvriers y etaient employés. Enfin on rétablit la manufacture de tapis d'Aubusson, si célèbre encore aujourd'hui.

On fabriquait à Lyon et à Tours de riches etoffes mêlées d'or et d'argent; mais il paraît que cette industrie ne fit pas des progrès fort rapides, car, en 1687, la cour faisait encore broder et fabriquer à Constantinople ses plus beaux habits.

Une seule industrie ne reçut pas de Louis XIV les encouragements dont elle était digne, ce fut celle des bas au métier. Il essaya même, par un arrêt du mois de mars 1700, de supprimer, ou du moins de reduire les fabriques qui s'en occupaient. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, furent aussi travaillés avec succès, et la France n'eut plus besoin d'aller chercher au loin ces objets. Mais la révocation de l'édit de Nantes (voyez ÉDITS) porta à ces manufactures un coup dont elles se ressentirent pendant plus d'un siècle.

Les règnes de Louis XV et de Louis XVI furent pour notre industrie une époque désastreuse. L'organisation des jurandes et des maîtrises opposait au perfectionnement des procédés une barrière insurmontable (voy. MAÎTRISES). Tout inventeur d'un système pouvant amener quelque amélioration dans une industrie quelconque, se voyait à l'instant attaqué par la communauté entière, qui l'accusait d'empiéter sur ses droits et sur ses priviléges. C'est ainsi que Réveillon, à qui la France doit l'importante fabrication des papiers peints, vit deux fois, en 1789, son établissement ruiné par suite de la haine et de la jalousie de différentes corporations. Pour le mettre à l'abri des poursuites que lui intentaient chaque jour celles des imprimeurs, des graveurs, des teinturiers, des tapissiers, etc., il fallut un édit donnant à son établissement le titre de manufacture royale. On pourrait citer de nombreux exemples de ce genre.

Turgot essaya en vain, en 1776, d'anéantir les maîtrises et les jurandes. Il fit, en 1776, enregistrer dans un lit de justice un édit qui prononçait leur suppression. Mais les corporations étaient encore si puissantes, qu'elles renversèrent le ministre et firent révoquer l'édit. Enfin la révolution vint briser ces tyranniques institutions.

L'essor que la suppression des corporations n'aurait pas manqué d'imprimer à notre industrie fut arrêté par les guerres civiles et extérieures qui signalèrent les premières années de la république. Mais dès 1798, on vit se relever nos manufactures, auxquelles cependant la destruction de notre marine et les lois révolutionnaires relatives au maximum avaient porté les coups les plus funestes. C'est à cette époque qu'eut lieu la première exposition de l'industrie française. On allait célébrer d'une manière solennelle l'anniversaire de la fondation de la république. François de Neufchâteau, chargé, comme ministre de l'intérieur, de rédiger le programme de cette fête, voulut la rendre plus complète en y joignant une exposition des produits de l'industrie nationale. Cette idée fut adoptée avec empressement. L'exposition s'ouvrit avec une grande pompe, le troisième jour complémentaire de l'an VI (10 septembre 1798) ; elle dura trois jours. Chaptal fit, au nom d'un jury chargé d'examiner les objets exposés, un rapport à la suite duquel le gouvernement décerna douze médailles aux exposants dont les produits avaient été jugés les plus remarquables.

Quelques jours après, François de Neufchâteau écrivit aux autorités départementales, pour leur apprendre que désormais les expositions seraient annuelles. « Celle de cette année, disait-il « dans cette lettre, n'a pas été très-nom- « breuse ; mais c'est une première cam- « pagne, et cependant cette campagne « a déjà été desastreuse pour l'industrie « anglaise. Nos manufactures sont les « arsenaux d'où doivent sortir les ar- « mes les plus funestes à la puissance « britannique. »

Les deux expositions de 1801 et de 1802 furent faites dans la cour du Louvre. Chaptal était alors ministre de l'intérieur. L'ouverture de la première eut lieu le 19 septembre (deuxième jour complémentaire an IX). Douze médail-

les d'or, vingt médailles d'argent, trente médailles de bronze, furent distribuées.

C'est vers ce temps que l'on vit se former une société qui, depuis, exerça sur le développement de notre industrie la plus heureuse influence. Nous voulons parler de la *Société d'encouragement*, qui fut fondée le 9 brumaire an x. Son premier programme proposait quatre prix d'une valeur totale de 3,600 fr. La valeur de ceux qu'elle distribue aujourd'hui dépasse annuellement 200,000 francs.

L'exposition de 1802 s'ouvrit le 18 septembre, plusieurs mois après la signature de la paix d'Amiens. Elle dépassa de beaucoup les expositions précédentes, et fit voir combien nous avions fait de progrès en quelques années. Le trait suivant, rapporté par Chaptal, en fera foi : « Je me rappelle, dit ce ministre, qu'après la conclusion du traité d'Amiens, le célèbre Fox et lord Cornwallis se rendirent à Paris : je proposai à nos deux illustres étrangers de les conduire à l'exposition. Ils furent émerveillés de la richesse et de la beauté des objets que présentait cette réunion; mais M. Fox me fit l'observation qu'on ne paraissait travailler que pour le luxe et qu'il ne trouvait point ce qu'on voit partout en Angleterre, c'est-à-dire, des produits destinés à l'usage du peuple, et revêtus néanmoins de toutes les qualités désirables. Je sentis que son observation était juste, et le conduisis dans la boutique d'un coutelier de Thiers, à qui je demandai les objets dont je viens de parler.

« Ce ne fut pas sans peine que j'obtins du fabricant qu'il allât les chercher dans le fond du magasin, où il les avait relégués pour ne faire parade que de quelques instruments de coutellerie dont il avait soigné la fabrication. M. Fox fut étonné du bas prix et de la qualité de tout ce qu'on lui présentait. Il en remplit ses poches, en assurant qu'il n'y avait rien de comparable en Angleterre. De là, je le fis entrer chez un horloger de Besançon, où il trouva des montres, avec boîtes d'argent, au prix de 13 fr.; il en acheta six, et m'avoua franchement qu'il venait de prendre de l'industrie française une idée toute différente de celle qu'il en avait eue jusqu'alors (*). »

Vingt-deux médailles d'or et un très-grand nombre de médailles d'argent et de bronze furent alors distribuées. L'exposition de 1806 fut brillante. Elle s'ouvrit le 25 septembre, sous le ministère de Champagny, dans les salles de l'hôtel des ponts et chaussées; elle dura dix jours. Le nombre des fabricants fut décuple de ce qu'il était en 1802. La production de la laine et de la soie et la fabrication des draps, des étoffes de coton, des fers, des cristaux, avaient fait d'immenses progrès. A partir de cette époque, la France fut affranchie du tribut qu'elle payait à l'étranger pour un grand nombre d'objets, tels que les aciers, les faux et les limes. Les toiles, les casimirs, la ganterie, les couvertures et les nankins de Rouen furent surtout remarqués.

La lutte que la France eut à soutenir dans les dernières années de l'empire contre l'Europe entière, et le blocus continental, en anéantissant complétement notre commerce maritime, donnèrent une nouvelle extension à nos manufactures, qui firent des efforts prodigieux pour suffire à la consommation de la France impériale. Napoléon, de son côté, multiplia les primes et les encouragements, surtout pour la fabrication du sucre de betterave et du pastel. Un décret du 7 mai 1810 promettait un million de francs à celui qui parviendrait à construire une machine à filer le lin, remplissant certaines conditions exprimées par un programme (**).

(*) *De l'industrie française*, t. II, c. I.

(**) Nous avons dit à l'article FILATURE, que la solution du problème proposé par l'empereur était due à un Français; le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale* contient dans son numéro de septembre 1842 des détails intéressants sur cette découverte; nous les ajouterons ici à ceux que nous avons donnés dans l'article que nous venons de citer. « Ce fut un Français qui découvrit les deux principes qui ont amené l'industrie linière au point de perfection où elle est parvenue aujourd'hui. M. *Philippe de Girard* construisit une machine qui filait le lin. Les événements de 1814, qui détruisirent en France plus d'une fortune industrielle, s'opposèrent à ce que

Trois expositions eurent lieu pendant la restauration : la première, en 1819, sous le ministère Decaze; les deux autres en 1823 et 1827, sous le ministère Villèle, toutes trois dans la cour et dans les salles du Louvre. Celle de 1819 dura trente-sept jours. Voici en quels termes un journal anglais en rendit compte : « Imaginez vingt-huit salles du plus magnifique palais de l'Europe, remplies de tout ce que peuvent perfectionner le goût et le luxe, de tout ce que le génie peut créer, de tout ce que le talent peut exécuter. C'est un véritable triomphe pour la France, triomphe plus glorieux que tous ceux qu'elle a jamais obtenus. Dans ce pays, les arts marchent à pas de géant vers la perfection. Des manufactures, encore dans l'enfance il y a cinq ans, sont déjà parvenues au plus haut point de développement; d'autres, à peine connues l'année dernière, appellent aujourd'hui les regards et l'attention. Dans les arts d'agrement, les Français ont toujours occupé le premier rang parmi les nations industrieuses; les voilà pour le moins au second dans les produits des choses usuelles. »

L'ordonnance relative à l'exposition de 1819 avait statué qu'il y en aurait une seconde en 1821; mais les réclamations des manufacturiers la firent ajourner à 1823. Elle s'ouvrit le 25 août, et dura cinquante jours. Soixante-treize départements y envoyèrent leurs produits, et elle surpassa celles qui l'avaient précédée, tant par le nombre que par l'importance des objets exposés. En 1819, on avait distribué aux exposants, outre des médailles et des croix d'honneur, des titres de noblesse. Cette dernière manière de récompenser des succès industriels avait été, avec raison, tournée en ridicule; on y renonça en 1823; mais on fut trop prodigue de médailles, de citations et de mentions honorables. Le nombre total de ces récompenses s'éleva à près de 1,200.

L'exposition de 1827 eut à peu près le même éclat que celle de 1823; seulement on remarqua que la majorité des objets exposés était destinée au luxe, et que les produits qui s'adressaient à la masse des consommateurs étaient moins nombreux qu'en 1819 et 1823.

On songeait à une nouvelle exposition, lorsque arrivèrent les événements de 1830. Le malaise général qui se manifesta alors dans toutes les branches de l'industrie força le gouvernement à ajourner jusqu'en 1834 cette solennité. On y remarqua surtout les progrès qu'avait faits la filature des laines peignées, la beauté des draps, des stoffs brochés et surtout des châles. La filature du coton avait pris un immense développement; l'application du métier à la Jacquart avait permis aux manufacturiers de l'Alsace d'envoyer des percales et des jaconas dignes de rivaliser avec les étoffes de même espèce fabriquées en Angleterre; enfin, bien que l'on pût encore regretter que le nombre des machines employées dans nos ma-

M. de Girard reçût les encouragements qui étaient bien dus à ses efforts, et l'obligèrent à passer en Autriche où il chercha à élever, près de Vienne, une fabrique pour la filature du lin. Plus tard il se rendit en Pologne, où il a établi, près de Varsovie, et son industrie et ses ateliers. Au moment où M. de Girard allait quitter la France, ses anciens associés transportèrent, à son insu, et vendirent en Angleterre ses procédés et ses desseins. Les Anglais se mirent à l'œuvre, et, en peu de temps, fabriquèrent des machines perfectionnées; puis ils revendiquèrent l'honneur d'avoir résolu le problème de la filature du lin. Plus tard enfin, plusieurs manufacturiers français, parmi lesquels nous pouvons citer M. Feray, d'Essonne, près Paris, et MM. Scrive, de Lille, firent des voyages en Angleterre, et parvinrent, non sans peine, à rapporter en France, pièce à pièce, les métiers anglais destinés à filer le lin. La filature du lin par machines fut donc de nouveau réintégrée dans son ancienne patrie. Telle est, en peu de mots, l'histoire de la filature du lin par machines. La Société d'encouragement pour l'industrie nationale s'est émue, lorsqu'elle a entendu des députés dire, du haut de la tribune française, que la filature du lin par machines était une invention anglaise. La Société d'encouragement, après avoir mûrement examiné les pièces de ce grand débat, vient aujourd'hui revendiquer hautement, et pour la France, l'honneur de cette belle et utile découverte..... Elle décerne donc la grande médaille d'or à M. Philippe de Girard, comme étant l'auteur des deux principes qui servent de base fondamentale à la filature du lin en son état actuel. »

nufactures ne fût pas assez considérable, on fut généralement satisfait de cette exposition.

La dernière exposition a eu lieu en 1839. Nous emprunterons à M. Thénard le jugement qu'il en a porté dans son rapport. « De grands progrès ont été faits dans les cinq dernières années qui viennent de s'écouler. La filature de la laine à la mécanique nous est complétement acquise; celle du lin ne tardera pas à l'être : industries très-importantes qui entreront pour des sommes considérables dans la balance de notre commerce. Plus de cinquante usines construisent des machines à feu d'une force ordinaire. Il en existait à peine quelques-unes au commencement du siècle : on les compte aujourd'hui par milliers. Les machines à papier continu ont été portées à un si haut degré de perfection, qu'elles s'exportent au loin. Le métier à la Jacquart a reçu de nouveaux perfectionnements. C'était d'Angleterre que nous venaient toutes les aiguilles nécessaires à notre consommation : la France en produit aujourd'hui qui ne laissent rien à désirer. Deux nouveaux produits ont pris rang dans l'industrie : la bougie stéarique et le bleu de Prusse. L'éducation du ver à soie a fait de grands progrès : beaucoup de mûriers ont été plantés. Tout porte à croire que d'ici à dix ans la France sera délivrée du tribut qu'elle paye à l'étranger, et qui ne s'élève pas à moins de 40,000,000 de francs chaque année. Huit ans se sont à peine écoulés depuis l'époque où nous tirions de l'Angleterre tous les cuirs vernis de notre consommation : aujourd'hui, l'Angleterre vient les acheter à la France. Nos maroquins continuent à obtenir la préférence sur tous les marchés. Enfin, presque toutes les branches d'industrie se sont perfectionnées; presque toutes ont baissé leurs prix. »

La prochaine exposition de l'industrie aura lieu en 1844. (Voyez COMMERCE, EXPOSITION.)

INFANTERIE — Les peuples guerriers et civilisés, tels que les Grecs et les Romains, dans l'antiquité, ont tous donné une grande importance à l'arme de l'infanterie. Au moyen âge, au contraire, la cavalerie devint l'arme prééminente, et cet état de choses dura aussi longtemps que l'ignorance de l'art de la guerre. « Il est ordinaire, dit le général Rogniat, chez les peuples barbares; car toute la force de l'infanterie est dans l'ordre, l'ensemble et la discipline, qui exigent des calculs, des connaissances et des exercices auxquels ils se livrent rarement; au lieu que la cavalerie se rend redoutable par son courage seul et la rapidité de ses mouvements, quelque confuses et désordonnées que soient ses charges. »

Dans notre Europe moderne, ce furent les Suisses qui comprirent les premiers l'importance de l'infanterie; obligés de lutter dans des montagnes et sans chevaux, ils organisèrent de gros bataillons, les armèrent de piques, et rétablirent, peut-être sans le savoir, l'ordonnance des Grecs et leur manière de combattre. Les Allemands et les Flamands, les Italiens, les Espagnols et les Français suivirent successivement leur exemple, et chacune de ces nations, surtout les deux dernières, dut la prépondérance politique et militaire dont elle jouit en Europe à son infanterie.

La *piétraille* (*) du moyen âge n'était pas une véritable infanterie; car le nom d'infanterie désigne une troupe organisée, et telles n'étaient pas ces masses confuses, méprisées, et le plus souvent inutiles. De la piétraille à l'infanterie, il y a une révolution. Lorsque celle-ci apparaît, les communes ou le tiers état ont acquis quelque consistance politique, la féodalité a été détruite, et la poudre à canon a rendu inutile la chevalerie. Jusqu'à ce moment, le seizième siècle, les gens de pied étaient des *marauts*, des *bélistres*, des *mal armez*, des *mal complexionnez*, des *fainéants*, des *pilleurs* et *mangeurs de peuples*. Ces expressions de Brantôme peuvent donner une idée du mépris que l'on avait encore, au seizième siècle, pour les fantassins.

Les milices communales étaient ar-

(*) Ce mot seul prouve le mépris que l'on avait alors pour les soldats de pied. La terminaison *aille*, dans les mots français, indique non-seulement une idée collective, mais une idée de mépris : ferraille, valetaille, marmaille, etc.

Digitized by Google

mées de l'arbalète ou de l'arc, ce qui s'opposait à toute formation régulière dans les combats; placés à l'arrière-scène, les miliciens attendaient l'occasion de piller ou de fuir, mais combattaient peu. On les occupait souvent à remuer la terre, à fourrager, à relever les gens d'armes blessés. A Bouvines, le comte de Boulogne forma son infanterie en bataillon creux et circulaire, et, après avoir chargé l'ennemi, il venait se reposer et reprendre haleine au milieu de ce singulier retranchement. A Crécy et à Poitiers, les milices furent taillées en pièces avec une incroyable facilité par les Anglais, et pendant toute cette guerre elles furent entièrement inutiles. Disons ici, en passant, que les archers anglais ne valaient guère mieux que les nôtres, et que les fantassins qui remportèrent ces victoires étaient des cavaliers qui mettaient pied à terre à l'occasion, et combattaient en ordre avec la lance ou la pique.

Outre les fantassins nationaux, les rois capétiens, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles V, prirent à leur solde, peut-être pour des raisons de police, des fantassins étrangers; c'étaient surtout des gens de Flandre : de là leur nom de *brabançons*. On les appelait aussi communément *routiers*, parce que, le plus souvent, ils faisaient le brigandage sur les routes. Charles V les envoya en Castille, sous du Guesclin, pour en débarrasser son royaume. Parmi ces mercenaires, on comptait ordinairement beaucoup d'Écossais et de Génois.

C'est sous Charles VII que prend naissance l'infanterie proprement dite. La lutte avec l'Angleterre touchait à sa fin depuis que Jeanne d'Arc avait soulevé le peuple contre l'étranger; les plébéiens qui composaient le conseil du roi, Jacques Cœur, les frères Bureau, comprirent l'importance d'une bonne infanterie, et résolurent d'en créer une. Les milices communales furent abolies. En 1448, Charles VII ordonna (*) que chaque paroisse du royaume serait tenue de lever et d'entretenir à ses frais un fantassin : ce soldat était astreint à certaines exigences, et pour cela exempté de payer l'impôt; de là le nom de *francs-archers*. Les francs-archers devaient s'équiper à leurs frais, se réunir les dimanches pour faire quelques manœuvres et s'exercer au tir de l'arc : ils ne recevaient de solde qu'en temps de guerre. Ils avaient pour armes l'épée et l'arc ou l'arbalète; ils portaient la salade et une *jaque* formée de vieilles toiles battues et cousues entre deux peaux de cerf. La France fut divisée en cercles militaires qui correspondaient aux divisions de la milice, de sorte qu'il était facile de la réunir. « On s'égaya fort, dit M. Michelet, sur la nouvelle milice; on prétendait que rien n'était moins guerrier; on en fit des satires; il en est resté *le franc-archer de Bagnolet* (*). Plus d'un en riait, qui au fond n'avait pas envie de rire. La noblesse entrevoyait combien l'innovation était grave (**). Ces essais plus ou moins heureux, francs-archers de Charles VII, légions de François Ier, devaient amener le temps où la force, la gloire du pays seraient aux roturiers. L'archer de Bagnolet n'en était pas moins l'aïeul du terrible soldat de Rocroi et d'Austerlitz (***). »

La nouvelle infanterie contribua puissamment aux grandes victoires de Formigny et de Castillon, qui forcèrent les Anglais à évacuer le territoire. Toutefois, « on n'a pas de données certaines sur l'organisation première des francs-archers; mais on connaît celle qu'ils avaient sous le règne de Louis XI. Le corps entier, composé de 16,000 hommes, se partageait alors en quatre grandes divisions ou bandes de 4,000 combattants chacune, et une bande comprenait huit compagnies de 500 hommes. Le grand maître des arbalétriers, chargé naturellement de l'administration de cette milice, était secondé par un commandant général, et autant

(*) Ordonn. des rois de Fr., XIV, 2, 5. Amelgard, not. des man., I, 423.

(*) C'est une des meilleures satires qu'on attribue à Villon : « Apperçoit le franc-archer un espoventail... faict en façon d'un gendarme, » et il demande grâce :

En l'honneur de la passion
De Dieu, que j'aie confession !
Car je me sens jà fort malade....

(**) Cf. Amelgard, loc. cit., I, 423.

(***) Michelet Hist. de France, t. V, 259.

de capitaines généraux que l'on comptait de bandes. Chaque compagnie de 500 hommes avait son capitaine particulier, excepté la première, qui recevait les ordres mêmes du chef de bande (*).»

Les francs-archers furent abolis sous Louis XI; frappé peut-être de la valeur des Suisses et de l'excellente organisation de leur infanterie, qui avait triomphé deux fois à Morat et à Granson de la cavalerie bourguignonne, et qui avait déployé tant de valeur à Saint-Jacques, ce prince prit à son service 6,000 Suisses et un nombre non moins considérable de lansquenets ou soldats allemands. Il ne conserva que 1,000 fantassins français, qui, selon toute probabilité, étaient des archers. Ses successeurs suivirent cet exemple, et, jusqu'aux légions de François Ier, les mercenaires suisses et allemands formèrent presque seuls l'infanterie de nos armées. On trouverait peut-être le motif de cet état de chose, en supposant que ces princes craignaient, en formant une infanterie nationale, de donner au tiers état une trop grande importance; autrement en effet, on ne concevrait pas ce qui les eût empêchés de réorganiser les francs-archers et de les former à la tactique des Suisses.

Louis XII essaya cependant de donner quelque valeur à l'infanterie nationale, en plaçant Bayard et quelques autres capitaines illustres à la tête des bandes d'*aventuriers* (voy. ce mot); mais il paraît que ces efforts furent infructueux, car l'emploi des mercenaires étrangers continua à prévaloir (**). Il fallut les nombreuses défaites éprouvées en Italie, et dues au caprice et aux exigences de ces troupes, pour décider François Ier à rétablir l'infanterie nationale. Les circonstances étaient les mêmes que lors de l'institution des francs-archers; Charles-Quint menaçait l'indépendance de la France; ainsi, il ne fallait rien moins qu'une nécessité de salut public pour décider la royauté à armer le peuple. Voici, ce que dit à ce sujet Blaise de Montluc : « Au premier revirement de guerre, le roy François dressa des légionnaires, qui fut une très-belle invention, si elle eust été bien suivye; car c'est le vray moyen d'avoir toujours une bonne armée sur pied, comme faisoient les Romains, et de tenir son peuple aguerry, combien que je ne sçai si cela est bon ou mauvais. La dispute n'en est pas petite; si aymerois-je mieux me fier aux miens qu'aux étrangers. » Du reste, on atténua les résultats que l'on craignait en mettant beaucoup de gentilshommes dans ces légions.

Chaque légion était forte de 6,000 hommes, divisés en six bandes; les hommes étaient armés de piques, de hallebardes et d'arquebuses. Ces corps devaient être au nombre de sept.

Si ce système eût survécu aux événements qui l'avaient fait adopter, la France eût eu dès lors une infanterie nationale et permanente; mais le danger passé, les craintes monarchiques ou les vieux préjugés firent supprimer les légions, et l'on en revint aux bandes ou compagnies séparées, de deux à trois cents hommes.

« Cependant, malgré la conformité de ce système de bandes isolées, avec le caractère de la nation et les intentions des capitaines, qui répugnaient à admettre une autorité supérieure, la réflexion ne tarda pas à conseiller d'en revenir à grouper plusieurs bandes ensemble, sous la conduite et l'administration d'un chef unique, afin de rendre plus prompte, plus régulière, et par conséquent plus décisive, l'action des combattants. Des hommes de la trempe des Brissac, des Coligny, des Montluc, joignant un grand sens à beaucoup d'expérience et d'observation, ne pouvaient manquer de découvrir, d'apprécier et de faire ressortir les avantages d'une plus grande concentration du commandement; et ce fut sans doute d'après leur avis (et celui du duc de Guise) que, vers la fin de son règne, Henri II fit

(*) Voy. le *Cours d'hist. milit.*, de Rocquencourt, t. I, p. 297.

(**) C'est à la présence des mercenaires dans nos armées qu'est dû le grand nombre des termes étrangers que l'on trouve dans notre langue militaire; c'est de l'italien *cannone*, gros jonc (grosse sarbacane), que vient le mot canon, et non pas du latin *canere*, chanter, et par suite faire du bruit, comme l'a décidé une célèbre compagnie, malgré cette objection faite au poète qui avait trouvé cette étymologie : *que tout ce qui fait du bruit ne chante pas.*

revivre, à certains égards, l'organisation légionnaire de son prédécesseur (*). »

Ce fut alors (1558) que l'on créa les régiments (*). Il y en eut d'abord cinq : *Guienne, Picardie, Champagne, Navarre, Piémont.* On en ajouta un sixième sous François II, celui de *Languedoc ;* un septième après la bataille de Dreux, celui des *Gardes*, et successivement un grand nombre d'autres. (Voyez RÉGIMENTS.)

Dès lors, nous assistons à la formation lente, comme de toutes les choses humaines, mais régulière, du grand élément de la force militaire de la France. C'est, en effet, sous l'influence des grands capitaines français du seizième siècle (**), vrais créateurs de l'art militaire, et dont les Maurice de Nassau et les Gustave-Adolphe ne furent que les élèves (***), que l'infanterie française fut créée, avec ses divisions et son armement. Qu'il y ait encore loin du soldat et du régiment du seizième siècle à ceux du dix-neuvième, c'est un fait dont on est forcé de convenir ; mais déjà il existe un germe précieux qui n'a plus qu'à prendre ses développements.

Les régiments furent divisés en compagnies, ce qui rappelle leur origine ; le soldat fut armé de piques et couvert d'une armure défensive, ou d'arquebuses (****), et, alors, protégé seulement par une salade et un hallacret (espèce de cuirasse). Disons-le dès à présent, l'infanterie conserva les armures défensives jusqu'après l'avénement de Louis XIV, et elle le fit par routine, car l'action des armes à feu avait déjà démontré l'inutilité de ces précautions.

La proportion des soldats pourvus d'armes à feu alla toujours en augmentant dans l'infanterie française. Après avoir été d'un tiers sous François Ier, elle fut de la moitié pendant les guerres de religion, et enfin des deux tiers sous Louis XIII et pendant les premières années du règne de Louis XIV.

Sous le règne de Louis XIV, l'infanterie, comme toutes les autres armes de l'armée française, reçut une nouvelle organisation et éprouva de nombreux perfectionnements, que l'on dut surtout à Louvois, Vauban, Turenne..... Les principales innovations introduites alors furent l'établissement de la brigade, les *grenadiers* (1672), chargés d'abord de lancer les grenades, puis armés de fusils et de baïonnettes à manches de bois : bientôt l'ordonnance fut perfectionnée. Le fusil fut donné à tous les hommes, et l'on y ajouta la baïonnette à douille (1782). L'uniforme fut donné aux régiments en 1672 ; le nombre des régiments était de 264, en 1714, ils étaient la plupart divisés en bataillons, dont la force était de 4 à 500 hommes, et ils formaient en tout 12 compagnies.

Mais la multiplication effrayante des états-majors, des grades et des officiers, amena, dès le règne de Louis XIV, des abus effrayants ; et plus tard elle fut cause des revers que la France éprouva. Le jeu, la table, les équipages étaient pour les officiers des sources de dépenses ruineuses et de désordres qui ruinaient la discipline. Le recrutement n'avait lieu que par les enrôlements volontaires. En 1688 et en 1701, Louis XIV leva des miliciens entretenus aux frais des communes ; ce fut le premier essai d'un recrutement national et universel. (Voyez MILICES, GARDES NATIONALES, RECRUTEMENT.)

Malgré tous ces progrès, il restait encore après le grand règne beaucoup à faire pour l'organisation de l'infanterie. Une juste distribution du régiment en subdivisions composées d'un nombre d'hommes suffisant ; une diminution dans le nombre des officiers ; le rétablissement de la discipline dans les états-majors ; des choix d'officiers instruits au lieu de jeunes gentilshommes ignorants et débauchés, etc. ; telles étaient les améliorations que l'on réclamait, et que l'on n'obtint complétement qu'après 1789.

Le mal avait atteint toute sa force lorsque le comte de Saxe fut placé à la tête des armées. On lui doit, ainsi qu'au ministre d'Argenson, plusieurs réformes

(*) Rocquencourt, passage cité.

(**) Montluc, Coligny, Saint-André, la Noue, Biron, Henri IV, etc.

(***) Voy. l'ouvrage de Roquencourt, 7e et 9e leçons, où ces idées sont mises en évidence par les faits.

(****) Le mousquet ne fut adopté que vers 1567, à l'imitation des soldats du duc d'Albe.

utiles : le pas emboîté et cadencé, qui facilita les évolutions ; les écoles militaires ; un nouveau mode de recrutement ; le casernement ; l'administration des fonds enlevée aux capitaines-propriétaires et attribuée à des quartiers-maîtres ; enfin la suppression des *passe-volants*.

Les nombreux perfectionnements apportés à l'organisation de l'infanterie prussienne par le grand Fréderic (ordonnance, tir, emploi de la baïonnette dans les charges en ordre déployé, formation en carré, organisation numérique du régiment), appelèrent ensuite l'attention de nos gouvernants : inhabiles pour la plupart, ils crurent trouver le secret des victoires du roi de Prusse dans les petits chapeaux, les culottes blanches, les boutons polis de ses soldats, et dans les coups de bâton qu'il leur faisait administrer. En conséquence, ils imitèrent ces niaiseries et négligèrent l'étude des grands principes de tactique suivis par Frédéric. L'introduction de la discipline allemande bouleversa sans utilité nos régiments. Dans l'organisation de 1749, l'infanterie fut répartie en 100 régiments, et compta 181,000 hommes.

Le maréchal du Muy, qui signala son court ministère par quelques améliorations, et le comte de Saint-Germain, à qui on a le droit de reprocher l'adoption des coups de bâton comme peine disciplinaire, organisèrent notre armée, et, par suite, notre infanterie sur de meilleures bases. Ce fut alors enfin que l'on emprunta à la tactique prussienne quelques-uns de ses grands principes (ordonnance, tactique, exercice, évolutions, tir, etc.).

L'organisation de 1776 divisa l'infanterie en 106 régiments : chaque régiment eut 2 bataillons (sauf celui du roi qui en avait 4); enfin, chaque bataillon en 4 compagnies de 116 hommes, et 2 compagnies d'élite de 101 hommes.

Cette constitution était bien meilleure que toutes les précédentes ; une même force pour tous les corps de la même arme, et une force bien réglée et bien divisée devait amener l'ordre, la régularité du service et la simplification des manœuvres ; en outre, l'armée fut organisée en brigades et en divisions.

L'organisation de 1791 maintint ces principes ; les 116 régiments de cette époque comptaient 129,798 hommes. Mais les vices anciens de la constitution de l'armée amenèrent, en 1792, sa ruine totale ; l'infanterie, comme les autres armes, cessa d'exister, et il fallut procéder à une création nouvelle. On en trouva les éléments dans les bataillons de volontaires et dans les débris des régiments. Ces corps *hétérogènes* furent embrigadés en 1793, sur le rapport de Dubois-Crancé. 1 bataillon d'ancien régiment et 2 bataillons de volontaires formèrent une demi-brigade ; les 198 demi-brigades comptaient 481,338 hommes.

Il était temps de régulariser ces troupes, qui ne connaissaient alors que la guerre de tirailleurs, guerre bonne en 1792, mais qui serait devenue funeste devant l'Europe coalisée. Les succès de l'immortelle campagne de 1794 prouvèrent la bonté du nouveau système. Une nouvelle tactique venait d'être créée ; et le salut de la France était dû, pour la troisième fois, à l'infanterie ; c'est qu'en effet l'infanterie, comme le disait Napoléon, « est la véritable arme « des batailles. »

Le bataillon devint alors l'unité de force, et fut composé de 700 hommes, répartis en 9 compagnies, dont une de grenadiers et 8 de fusiliers. Les *Essais de tactique* du célèbre Guibert servirent de base à cette organisation, principe de tout ce qui s'est fait depuis.

En 1793, les divers corps légers furent distribués en 19 brigades, comprenant 73,000 hommes.

L'avancement avait lieu ainsi qu'il suit : un tiers à l'ancienneté et deux tiers au choix. L'avancement au choix se faisait par l'élection. Étaient électeurs pour le chef de bataillon, tous les membres du bataillon ; pour les grades inférieurs, tous les membres du bataillon n'ayant pas un grade supérieur ou égal à celui auquel il s'agissait de nommer ; étaient éligibles à un grade, tous ceux du grade immédiatement inférieur. Les chefs de brigade et les généraux seuls étaient nommés par le ministre.

Mais le pouvoir se hâta de restreindre cette grande extension donnée au

droit d'élection : dès l'an III, en effet, la Convention se réserva le tiers des nominations; et, à peine le Directoire fut-il constitué, qu'il s'empara des deux autres tiers.

Une innovation importante, dont l'idée était due au comte Saint-Germain, fut la création des voltigeurs (an XII), c'est-à-dire, des compagnies d'élite composées de petits hommes ; il n'y avait eu jusqu'alors de compagnies d'élite que pour les individus de grande taille, les grenadiers.

Jusqu'en 1808, l'organisation de l'infanterie resta à peu près la même. L'an XII avait vu, outre la création des voltigeurs, la suppression du nom de demi-brigade. Celles qui existaient alors formèrent 90 régiments de ligne, 19 à 4 bataillons et 71 à 3, et 27 régiments légers, 3 à 4 bataillons et 24 à 3.

En 1808, chaque régiment eut 5 bataillons, dont 1 de dépôt. Chaque bataillon de guerre fut composé de 6 compagnies. Le régiment entier comprenait 3,970 hommes.

L'infanterie française comptait, en 1813, 750,000 hommes. Les régiments furent, en 1814, réduits à 3 bataillons. Ils furent remplacés, en 1815, par des légions départementales. Enfin, en 1820, l'infanterie fut de nouveau réorganisée, et, jusqu'en 1830, on n'y opéra que des changements de peu de valeur. Elle fut encore une fois remaniée à cette dernière époque. Elle compte, depuis 1840, 100 régiments, composés chacun de 3 bataillons, divisés en 7 compagnies.

INFANTICIDE. A Rome, comme on sait, les chefs de famille, propriétaires de leurs enfants comme de leurs esclaves, avaient sur eux un droit absolu de vie et de mort. César nous apprend qu'il en était de même de son temps chez les Gaulois ; il ne paraît pas que cet abus de la puissance paternelle ait jamais été permis chez les Francs; mais le système de composition admis par les lois barbares rendant toute poursuite de ce crime impossible, l'infanticide échappait chez eux aux prescriptions pénales. On trouve cependant, dans les Capitulaires, plusieurs textes relatifs à ce crime. L'un d'eux assimile l'infanticide à l'homicide ordinaire ; un autre, tiré évidemment des canons de l'Église, condamne à une réclusion perpétuelle dans un cloître toute femme qui serait venue, les yeux baignés de larmes, s'accuser à l'empereur d'avoir donné la mort à son fils.

L'avortement volontaire et la suppression de part sont les deux formes sous lesquelles se produit le plus ordinairement l'infanticide. Le droit canonique distinguait dans l'avortement si le fœtus était animé ou non, et ce n'était que dans le premier cas qu'il le punissait à l'égal de l'homicide. Mais la difficulté de la preuve avait fait rejeter cette distinction dans le droit civil. L'ancienne jurisprudence punissait également de la peine de mort et la femme qui s'était procuré l'avortement et ceux qui l'avaient favorisé.

Mais il est de la nature même de cette sorte de crime d'échapper à la juste rigueur des lois : une honte naturelle, dont le principe est honorable, engage la femme faible ou coupable à cacher sa grossesse. Pousser trop loin la recherche de l'infanticide, ce serait s'exposer à confondre un accident naturel avec un crime. C'est en partie pour éviter cet inconvénient que Henri II, dans son fameux édit de 1556, exigea de toute fille enceinte une déclaration de grossesse, et punit comme coupable d'infanticide celle qui ne représenterait pas son enfant, ou n'apporterait pas les preuves légales que l'avortement, ou la mort de son fruit, après l'accouchement, ne pouvaient être attribués qu'à une cause naturelle.

Henri III renouvela cet édit dans son ordonnance de 1586, dont il prescrivit aux curés de faire une lecture publique au prône de toutes les messes paroissiales ; « afin que nulle femme, « *servante et chambrière*, ou autre, « ne pût prétendre cause d'ignorance. » Il paraît toutefois, par les termes de la déclaration publiée en 1708, par Louis XIV, que cette formalité était tombée en désuétude, par suite du mauvais vouloir des curés ; car, se fondant sur l'intérêt commun que l'Église et le roi avaient à conserver des âmes à Dieu et des citoyens à l'État, ce prince leur enjoignit de nouveau de faire la publication de l'édit aux messes paroissia-

les, sous peine d'y être *contraints par la saisie de leur temporel.*

Le crime d'infanticide devint beaucoup moins commun en France, quand les asiles ouverts aux enfants trouvés se multiplièrent. En donnant aux filles mères le moyen de cacher les preuves de leur faiblesse ou de leur débauche, on arrêtait le mal en son principe; l'infanticide, si horrible qu'il soit en lui-même, ayant beaucoup moins pour cause la méchanceté que la crainte du déshonneur ou la misère.

Pénétrée de cette vérité, la Convention essaya de tarir la source même de ce crime, en effaçant jusqu'au préjugé qui s'attache à la maternité illégitime. Par son décret du 28 juin 1793, elle établit dans chaque district une maison où les filles mères pourraient faire leurs couches, et offrit des secours à celles qui allaiteraient elles-mêmes leurs enfants; elle alla même jusqu'à accorder, par un décret du 17 pluviôse an II, une prime pécuniaire à toute fille non mariée qui donnerait un défenseur à la patrie.

Heureusement, ces décrets, où il ne faut voir que des conséquences des théories matérialistes dont était imbue la majorité des membres de cette assemblée, ne prévalurent jamais contre les mœurs. Il y a, en effet, plus qu'un préjugé dans cette opinion publique qui flétrit la maternité hors mariage; elle découle du sentiment profond et instinctif qui crée et maintient la famille. Nous sommes loin sans doute de prétendre qu'on ne doive avoir que dégoût et mépris pour de pauvres femmes qui se sont laissé séduire: l'égarement et la faiblesse ont, à la pitié et à l'indulgence, des droits que nous savons reconnaître; mais il ne faut pas que la débauche, et même la faiblesse, reçoivent une prime d'encouragement, et que l'on puisse voir, dans les mesures d'humanité que prend la société, une approbation tacite du désordre.

Dans ces derniers temps, l'introduction des théories anglaises de Malthus, sur la population, n'a pas peu contribué à augmenter chez nous le nombre des infanticides. Plusieurs conseils généraux, mus, les uns par d'ignobles motifs d'économie, les autres par la considération que les maisons de charité ne sont souvent qu'un encouragement offert à la débauche et à l'imprévoyance, ont supprimé les tours dans les hospices, et entravé, par des formalités gênantes, l'exposition des enfants. Le nombre des enfants trouvés a diminué en effet depuis lors; mais celui des infanticides a augmenté en proportion. Voici des chiffres qui en diront plus que toutes nos paroles: nous les relevons sur la statistique de la justice criminelle, publiée chaque année par le ministre de la justice.

	Accusées d'infanticide.	Condamnées.
1831	86	47
1832	88	43
1833	92	49
1834	111	52
1835	134	82
1836	153	94
1837	144	88
1838	156	107
1839	162	102

Il est à remarquer que ces chiffres ne s'appliquent qu'aux infanticides juridiquement constatés. Ils font bien voir la progression de ces crimes; mais ils sont loin d'indiquer le nombre de ceux qui se commettent chaque année, l'infanticide échappant, comme nous l'avons dit, presque toujours aux poursuites judiciaires.

Le Code pénal de 1810, revisé en 1832, distingue l'infanticide proprement dit de l'avortement. D'après ce code, le meurtre d'un enfant nouveau-né est puni de mort; l'avortement est puni seulement de la réclusion, tant à l'égard de la femme qu'à l'égard de ses complices; si ceux-ci sont médecins ou pharmaciens, la peine est celle des travaux forcés. (Voy. ENFANTS TROUVÉS.)

INFÉODATION. Voyez FIEFS.

INGEBURGE ou INGELBURGE, reine de France, sœur de Canut VI, roi de Danemark, épousa Philippe-Auguste en 1192; mais ce monarque, dès le lendemain de son mariage, manifesta pour elle une aversion décidée. Bientôt après, il l'éloigna, en alléguant la parenté qu'il prétendait exister entre elle et sa première femme Isabelle de Hainaut. Ingeburge demanda à se retirer dans un couvent, où elle vécut quelque temps dans la plus extrême misère, et Philippe contracta un nouveau mariage avec Agnès de Méranie. Mais Ca-

nut VI parvint à intéresser en faveur de sa sœur le pape, qui jeta l'interdit sur le royaume, et le roi, effrayé, se hâta de reprendre Ingeburge. Cette princesse mourut en 1236. Elle fut ensevelie à Corbeil, dans l'église de Saint-Jean de l'Isle ou des chevaliers de Jérusalem, qu'elle avait fondée.

INGÉNIEURS. Voyez GÉNIE.

INGOUF (François-Robert), graveur, né à Paris, en 1747, suivit pendant longtemps les leçons de Jacques Flipart, et, bien qu'en quittant cet artiste il eût déjà acquis une assez grande habileté, il ne trouva qu'avec peine l'occasion de se faire connaître. Enfin, la gravure des *Canadiens*, d'après M. le Barbier, et les deux *Nativités* insérées dans le Recueil du muséum de Laurent, d'après Raphaël et Ribera, le classèrent parmi les artistes distingués, et il fut chargé de la gravure d'un grand nombre de sujets pour le voyage de M. Cassas, et pour le grand ouvrage de la commission d'Égypte. Ses ouvrages se font remarquer, en général, par un bel effet, et par une variété de teintes étonnantes.

Son frère, *P. Ch.* INGOUF, aussi graveur et élève de Flipart, a beaucoup gravé d'après les maîtres français. Il est mort à la fin du siècle dernier.

INGRANDE, *Igorandis*, ancienne baronnie de l'Anjou, aujourd'hui du département de Maine-et-Loire. Popul. : 1,497 habitants.

INGRES (Jean-Auguste-Dominique), né à Montauban en 1781, reçut de son père, professeur de dessin dans cette ville, les premières leçons de son art. Il vint à Paris à 16 ans, et étudia sous le célèbre David avec tant de succès, qu'il remporta à 19 ans le second grand prix de peinture, et à 20 ans le premier. Envoyé à Rome aux frais du gouvernement, il exécuta pendant le cours de son instruction des tableaux qui fixèrent tout d'abord l'attentinn publique, et qui furent recherchés pour les collections les plus précieuses : 1° une figure de grandeur naturelle, représentant *Œdipe en présence du sphinx* : elle appartient au cabinet de M. Gossuin; 2° une *Dormeuse*, aussi de grandeur naturelle : ce tableau, exposé au Capitole, fut acheté par Murat pour son palais de Naples; 3° une *Baigneuse*, aujourd'hui dans le cabinet de M. Gossuin; 4° *Jupiter et Thétis*.

Après avoir terminé ses études, M. Ingres résolut de se fixer à Rome. Pendant le séjour de quinze années qu'il y fit, il donna plusieurs tableaux parmi lesquels nous citerons : *Romulus triomphant des dépouilles opimes*, grande composition peinte en détrempe, et le *Sommeil d'Ossian*, tableaux commandés par Napoléon pour le palais Quirinal; *Virgile lisant son sixième livre de* l'Énéide *devant Auguste, Octavie et Livie*, composition de grandeur naturelle; et une *Odalisque* de même dimension, commandée par la reine de Naples, Caroline Napoléon. Cette figure est aujourd'hui dans le cabinet du comte de Pourtalès.

A cette époque, M. Ingres peignit quelques portraits, parmi lesquels nous rappellerons seulement celui de *M. de Norvins*, qu'on a remarqué à l'exposition de 1824, et il commença une suite de petits tableaux dits de chevalet; ce sont : *Raphaël et la Fornarine* (ce tableau est double, le cabinet de M. le comte de Pourtalès en possède un); une *Vue de la chapelle Sixtine*, grande composition représentant le pape tenant chapelle (il est double comme le précédent); tableaux historiques sur l'Arétin, appartenant à la collection de M. Devaux de Nevers; *Roger et Angélique*, exposé au Luxembourg; *le maréchal de Brunswick recevant l'ordre de la Toison d'or des mains de Philippe V*; la *Mort de Léonard de Vinci*; *Jean Pastoret introduisant le dauphin* (*Charles V*) *dans Paris*, tableau commandé par M. le comte Pastoret.

Après quinze années de séjour à Rome, M. Ingres alla habiter Florence, où il demeura quatre années. Enfin il revint en France, apportant le *Vœu de Louis XIII*, tableau commandé par le gouvernement pour la ville de Montauban, dont il orne aujourd'hui la cathédrale. Six mois après sa rentrée en France en 1826, l'Institut l'appela dans son sein, en remplacement du célèbre Denon. M. Ingres a été ensuite nommé professeur à l'école des Beaux-Arts, et a peint, pour le musée, un plafond qui représente *Homère déifié*.

M. Ingres est un des artistes les plus célèbres de l'école moderne en France, et en même temps celui sur lequel on a porté les jugements les plus différents. En effet, s'il a ses adorateurs et ses adeptes, qui prétendent seuls savoir, et pouvoir le comprendre, il a aussi ses critiques et ses détracteurs. Aux yeux des premiers, c'est le seul peintre réel que nous ayons; aux yeux des autres, ce n'est pas un peintre. Si entre ces deux jugements, évidemment exagérés, on veut chercher à se faire une opinion saine, juste et impartiale; si on étudie les œuvres de M. Ingres, œuvres peu nombreuses du reste, on arrive à s'expliquer l'enthousiasme des uns et la critique exagérée des autres.

Dans les premiers tableaux de M. Ingres, on remarqua du goût, de l'expression, de la dignité, et une parfaite observation des convenances; mais en même temps, on regrettait de n'y trouver ni vérité de couleur, ni transparence, ni harmonie des teintes. On conçut cependant dès lors une grande espérance du talent futur de l'artiste, car il avait la qualité essentielle, le dessin. Mais depuis, quelques personnes se sont refusées à admettre comme un premier talent un homme qui ne possédait en quelque sorte que la moitié de son art, et de là est résulté le peu de popularité de la réputation de cet artiste. Ce qui, en effet, frappe le public dans la peinture, ce qui l'attire avant tout, c'est le coloris. Or, les tableaux de M. Ingres manquent tout à fait de cette dernière qualité; aussi n'ont-ils pas été goûtés du public, et n'ont-ils été prisés que de ceux qui, plus connaisseurs, savent trouver dans une œuvre les beautés de détail, et l'estiment pour ces beautés mêmes.

Au salon de 1834, M. Ingres exposa le *Martyre de saint Symphorien*, tableau destiné à l'église d'Autun, où il se trouve aujourd'hui. Cette œuvre, prônée à l'avance, devait, à en croire les adeptes de l'artiste, résumer toutes les qualités dont il était la plus savante expression; c'était son dernier mot qu'il jetait au public. Malheureusement, elle ne répondit pas, lorsqu'elle parut, à l'idée qu'on s'en était faite d'après les éloges qui l'avaient précédée. On trouva, non sans raison, que M. Ingres, non-seulement, avait persisté dans ses défauts, mais qu'il avait même outré ses qualités; on lui reprocha le manque d'air et de plan, et même, ce qui était presque un sacrilége aux yeux de ceux qui regardent le dessin de M. Ingres comme le *nec plus ultra* de la perfection, des exagérations choquantes dans le dessin. Il s'établit entre les partisans et les adversaires de l'artiste une lutte très-animée dans la presse, dans les sociétés, et jusque dans la salle même de l'exposition. Enfin ce tableau fit, à cause de ses défauts même, beaucoup plus de bruit que si c'eût été un chef-d'œuvre.

Cependant, à la suite de cette exposition, M. Ingres se brouilla tout à fait avec le public. Depuis, il n'exposa plus rien, et un de ses derniers tableaux, qui a fait aussi beaucoup de bruit dans le monde artistique, la *Stratonice*, destinée au cabinet du duc d'Orléans, y est entré sans avoir été offert à d'autres regards qu'à ceux des admirateurs connus de l'artiste. Quoique nous comprenions parfaitement cette susceptibilité, nous ne pouvons nous empêcher de blâmer cette rancune gardée au public. En fait d'art, il nous semble qu'on a tort de se faire un cercle à part. C'est, en définitive, toujours la foule qui est le seul et le meilleur juge des réputations. David n'aurait pas acquis la gloire dont son nom est entouré, si, limitant sa pensée et son pinceau dans un étroit espace, il n'avait pas exposé aux yeux de la foule émerveillée ses grandes et sublimes pages.

Malheureusement M. Ingres, en perfectionnant les qualités qu'il possédait déjà, n'a pas corrigé ses défauts. Dans les travaux de son âge mûr, on trouve toujours le dessinateur pur et correct, mais souvent on regrette encore de n'y pas sentir le coloriste. Tout plein d'admiration pour les grands maîtres du quinzième et du seizième siècle, il s'est laissé entraîner jusqu'à l'imitation, et on lui a reproché, quelquefois avec raison, de faire rétrograder l'art plutôt que de lui faire faire des progrès.

Quoi qu'il en soit, M. Ingres n'en jouit pas moins des avantages dus à son talent réel. Nommé officier de la Lé-

gion d'honneur en 1833, il a été, en 1836, envoyé comme directeur de l'école de Rome, où l'a récemment remplacé M. Schnetz.

INHUMATION. Voyez SÉPULTURE.

INNOCENT VI. ÉTIENNE AUBERT, qui dans la suite devint pape sous le nom d'Innocent VI, naquit dans la paroisse de Biessac, près de Pompadour. Professeur de droit civil à Toulouse, il fut ensuite promu à l'évêché de Noyon, puis, en 1340, à l'évêché de Clermont. Nommé, deux ans plus tard, cardinal évêque d'Ostie et grand pénitencier, il fut enfin élu pape, en 1352, à la mort de Clément VI, et siégea comme lui à Avignon. Entre autres réformes, il ordonna à tous les prélats et autres bénéficiers de se retirer chacun dans leurs bénéfices et d'y résider, sous peine d'excommunication. Il essaya de recouvrer le patrimoine de l'Église en Italie; mais malgré les efforts de son légat, le cardinal Albornoz, il ne réussit qu'imparfaitement. Du reste, il vécut en assez bon accord avec les puissances temporelles. Cependant le portrait que Pierre Ozarius en a laissé dans sa Chronique, n'est point fort avantageux. On lui reproche, comme à Clément VI, d'avoir trop favorisé ses parents. Mais c'était un homme ami des lettres et des lettrés, de mœurs régulières, et économe dans sa maison, qualités assez rares parmi les pontifes de cette époque. Il mourut à Avignon en 1362, après environ dix ans de pontificat.

INNOCENTS (fête des). Voyez FÊTES.

INONDATIONS. Le tableau suivant fait connaître les inondations les plus remarquables qui ont eu lieu en France depuis le sixième siècle :

Dates. *Contrées inondées.*

580. Le *Berri* et les contrées voisines. Le Rhône et la Saône renversèrent une partie des murs de Lyon.
583. *Paris.* Les eaux couvrirent tout l'espace entre la Cité et l'église Saint-Laurent. Grégoire de Tours mentionne ces désastres.
821. 886. *Paris.*
1195. *France*; à Paris les ponts furent emportés comme en 886; Philippe-Auguste abandonna son palais de la Cité et se réfugia à l'abbaye de Sainte-Geneviève.
1206. *France* et surtout *Paris.*
1214. 1232. 1236. 1242. *Paris.*
1280. 1296. 1373. Désastres extraordinaires à *Paris*, en janvier 1280 et en décembre 1296; on ne put pénétrer dans la ville qu'en bateau. Les deux ponts furent emportés. En 1373, on alla en bateau dans les rues Saint-Denis, Saint-Honoré, Saint-Antoine, etc.
1408. *Paris.* (29 et 31 janvier.)
1427. *France*, notamment *Paris*, où la place de Grève et les environs de la Sainte-Chapelle furent submergés (juin.)
1493. *Paris.* (Janvier), les eaux pénétrèrent jusqu'à la rue Saint-André-des-Arcs.
1496. *Paris.*
1499. *Paris.* Le pont Notre-Dame fut emporté avec ses soixante maisons.
1557. *France.*
1567. *Orléanais.* La Loire et la Loiret se confondirent.
1570. *Lyonnais, Dauphiné* et *Languedoc* (1 décemb.)
1571. *Lyon.*
1578. *France* (octobre). *Lyon* (2 décembre.)
1579. La petite rivière de *Bièvre* inonde diverses rues de Paris, et entraîne beaucoup d'édifices. Ce désastre fut appelé le *Déluge de Saint-Marcel.*
1595. *Paris.*
1608. *France.* La Loire surtout causa des dégâts considérables.
1609. *France.* Nicolas Pasquier dit qu'on devait voir dans cette inondation un présage de la mort de Henri IV.
1616. *Paris.*
1649. 1651. *France* et principalement *Paris.* Dans cette dernière année on navigua dans plusieurs rues de la capitale.
1657. *Paris.* Des assemblées furent tenues pour délibérer sur les moyens de conjurer le retour du fléau. « On y proposa, dit Gui Patin, de détourner la Seine avant son entrée à Paris..... D'autres conseillèrent d'ouvrir un grand fossé devers Saint-Maur, qui passât au travers de la plaine Saint-Denis, et se vînt décharger dans la Seine entre Saint-Ouen et Saint Denis, » etc.
1658. *Rouen, Amiens, Paris* (février et avril.)
1665. *Paris* (février.)
1678. *Gascogne.*
1709. *Paris.*
1716. *France* et notamment *Paris.*
1750. *Paris.* Cette inondation, la plus forte des temps modernes après celle de 1658, sert encore de point de comparaison, et son niveau est marqué à l'échelle du Pont-Royal où les eaux atteignirent 25 pieds.
1781. *France* (mars).
1800. *France* (novembre).
1802. *Paris.*
1808. *France.*
1834 *France.*
1836. *Paris.* La Seine dépassa de 7 mètres le niveau des plus basses eaux.
1840. *Lyon* et le Midi (octobre). Le Rhône et la Saône causèrent des désastres immenses.
1841. Le Midi.
1842. *Lyon.*

INQUISITION, INQUISITEURS. C'est en France que l'inquisition a pris naissance. Mais, ainsi qu'il arrive toujours pour ces sortes d'institutions, elle s'offrit d'abord comme une mesure locale et temporaire. Effrayé des progrès de l'hérésie albigeoise, Innocent III investit, en 1198, deux moines de Cîteaux, frère Gui et frère Régnier, de toute l'autorité du saint-siége pour rechercher

et poursuivre les hérétiques dans les provinces d'Embrun, Aix, Arles et Narbonne, avec injonction aux évêques et aux seigneurs temporels de leur prêter dans cette mission toute l'assistance possible. « Nous avons, écrivait-il, « donné plein pouvoir au frère Régnier « de contraindre les seigneurs, soit en « les excommuniant, soit en jetant l'in- « terdit sur leurs terres. Nous enjoi- « gnons aussi à tous les délégués de vos « provinces de s'armer contre les héré- « tiques lorsque le frère Régnier et le « frère Gui les en requerront. »

Le succès ne répondant point au zèle des deux légats, le pape envoya à leur place, en 1203, Pierre de Castelnau et Raoul, deux moines du même ordre, auxquels se joignirent spontanément, trois ans après, Diégo Aubez, évêque d'Osma, et Domingo ou Dominique, son archidiacre.

Rechercher, dénoncer, stimuler le zèle des évêques et des seigneurs, les uns juges, les autres exécuteurs naturels, tel était, avec la prédication et même la dispute publique, le rôle encore peu défini de ces légats missionnaires.

Ce fut seulement après la croisade albigeoise que l'inquisition commença à se montrer comme institution régulière et permanente. On lit, dans les canons du concile de Latran (1215), un article ainsi conçu : « Chaque évêque visitera, « au moins une fois l'an, la partie de « son diocèse qui passera pour receler « des hérétiques ; il choisira trois hom- « mes de bonne renommée ou davan- « tage, et leur fera jurer de lui dénon- « cer les hérétiques, les gens tenant « des conventicules secrets ou menant « une vie singulière et différente du « commun des fidèles, dès qu'ils en au- « ront connaissance. » L'ordre de Saint-Dominique ou des Frères prêcheurs, dont la destinée devait être si étroitement unie à celle de l'inquisition, fut fondé à la même époque.

Cependant l'inquisition n'avait paru jusque-là que comme une mesure transitoire ; ce fut le concile de Toulouse, en 1229, qui l'établit à demeure dans les villes du Midi. Cette assemblée de tous les prélats des provinces de Narbonne, Auch et Bordeaux, décida, sous la présidence du légat romain de Saint-Ange, que les évêques députeraient dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques, lesquels jureraient d'y rechercher soigneusement les hérétiques et leurs fauteurs.

On le voit, l'inquisition, à son début, se trouvait placée sous l'autorité des évêques. Grégoire IX la rendit plus formidable en la confiant, en 1383, aux dominicains exclusivement. Les provinces de Bourges, Bordeaux, Narbonne, Auch, Vienne, Arles, Aix et Embrun, furent spécialement confiées à ces religieux ; mais leur juridiction s'étendait sur tout le royaume. Deux dominicains furent installés à Toulouse, et autant dans chaque ville, pour former le *tribunal de la foi*.

La même année, l'établissement de l'inquisition reçut de Louis IX, dans les conférences de Melun, une sanction solennelle.

En 1235, le concile de Narbonne promulgua, sur la demande des inquisiteurs, un règlement calculé pour donner à la peine de mort toute l'extension possible. L'article 24 de ce règlement porte en effet, qu'en raison de *l'énormité du crime*, on devra admettre, pour le prouver, même le témoignage des malfaiteurs, des infâmes, de tous ceux qui ne pouvaient déposer en justice. Alors aussi s'introduisit le secret des procédures. On trouve, vers le même temps, l'inquisition organisée de même sur les confins de la Flandre contre l'hérésie des *Bulgares* ou *paterins*. Le dominicain frère Robert, dit le *Bulgare* ou le *Boulgre*, hérétique converti, se vantait que dans le cours de deux ou trois mois, cinquante de ces malheureux avaient été brûlés ou ensevelis vivants par son seul ministère.

« Abusant, dit Matthieu Paris, de la puissance qui lui était confiée, pour transgresser les bornes de la justice et de la modération, et se trouvant élevé, puissant, formidable, il confondit les bons avec les méchants, et enveloppa les innocents et les simples dans le supplice des coupables. C'est pourquoi l'autorité du pape lui ordonna de ne pas sévir d'une manière si fulminante dans cet office ; et, plus tard, ses fautes, que j'aime mieux taire que raconter, parais-

sant au grand jour, il fut condamné à une prison perpétuelle (*). »

Des soulèvements eurent lieu à Narbonne, puis à Alby, en 1234 et 1235, contre les inquisiteurs. Les consuls de la première de ces deux villes affirment, dans une sorte de manifeste adressé aux consuls de Nîmes, que ces officiers du pape ne songeaient qu'à s'emparer des riches; qu'après les avoir dépouillés, tantôt ils les renvoyaient sans procès, tantôt ils les faisaient périr dans les prisons sans prononcer contre eux aucune sentence. On peut voir aussi dans ce manifeste comment ils surprenaient, par un habile système de questions aussi futiles que captieuses, les gens simples et illettrés (**).

Mais c'était surtout à Toulouse que sévissait l'inquisition. Quarante dominicains, dont le *viguier* du comte devait exécuter les sentences, étaient installés dans cette malheureuse ville. Enfin, organes de l'indignation publique, les capitouls intervinrent et leur enjoignirent de quitter le pays, *si mieux n'aimaient cesser toutes poursuites et procédures*. La cour de Rome comprit alors le danger de pousser à bout les populations languedociennes. Un frère mineur fut adjoint dans chaque ville aux dominicains pour *tempérer leur rigueur par sa mansuétude*; et, sur un ordre obtenu du pape à force d'instances, l'inquisition fut suspendue pour quelque temps à Toulouse.

Raymond VII ayant repris les armes contre Louis IX, en 1242, les habitants du pays crurent le moment venu de se délivrer des inquisiteurs. Des hérétiques albigeois, qui avaient trouvé un refuge dans le château de Mirepoix, en partirent dans la nuit, et surprirent le château d'Avignonnet, où Guillaume Arnaud venait d'établir le tribunal suprême. Quatre dominicains, deux franciscains et sept nonces ou familiers y furent massacrés à coups de hache. Ils attendaient leurs meurtriers à genoux, sans se défendre, sans chercher à se sauver, en chantant le *Te Deum*, et en se croyant déjà en jouissance de la gloire des martyrs.

(*) Math. Paris, Hist. angl.

(**) *Histoire de la ville de Nîmes*, t. I, liv. III, p. 307.

Ce n'était point seulement contre les vivants que sévissait l'inquisition : on procédait même contre les morts. Des cadavres à demi décomposés étaient exhumés, et, après un jugement dérisoire, traînés sur la claie et brûlés. Les inquisiteurs firent déterrer et brûler ainsi, en 1244, les ossements des ministres de Raymond VII et de Raymond VI, morts depuis vingt ou trente ans; les cendres furent ensuite jetées au vent.

Les poursuites furent reprises la même année, avec une vigueur nouvelle. Un concile tenu à Narbonne régla de nouveau les procédures de l'inquisition. « Vous enjoindrez, disaient « les évêques aux inquisiteurs, vous en« joindrez aux hérétiques ou à leurs « fauteurs, qui étant venus s'accuser de « leur propre bouche, n'ont pas été mis « en prison, de porter des croix jaunes « sur leurs habits, de se présenter tous « les dimanches à leur curé pendant la « messe, entre l'épître et l'évangile, « ayant une partie de leur corps nue, « et tenant une poignée de verges à la « main pour recevoir la discipline. Ces « pénitents feront la même cérémonie à « toutes les processions solennelles : de « plus, tous les premiers dimanches du « mois, ils visiteront, en se fouettant à « coups de verges, toutes les maisons « de la ville où ils ont fréquenté les hé« rétiques. On construira des prisons « pour y renfermer à perpétuité ceux « qui se sont convertis (depuis leur ar« restation). Comme il y a des villes où « le nombre de ceux qui doivent être « renfermés dans une prison perpé« tuelle est trop grand, en sorte qu'on « ne trouve pas assez de pierres et de « ciment pour construire des prisons, « nous conseillons aux inquisiteurs d'at« tendre là-dessus les ordres du sei« gneur pape. »

Frère Régnier, hérétique converti, devenu dominicain, était alors l'un des inquisiteurs les plus fervents.

Louis IX sollicita le pape, en 1255, de lui envoyer de nouveaux censeurs de la foi, ou d'armer les inquisiteurs de pouvoirs nouveaux. Une bulle d'Alexandre III investit, en conséquence, le provincial des dominicains et le gardien des frères mineurs de Paris de

l'office d'inquisiteurs suprêmes pour toute la France, le comte de Toulouse excepté. « Les successeurs de saint Louis, dit à cette occasion Reynald, dans ses annales de l'Église, suivirent longtemps l'exemple de ce très-saint roi, en protégeant les censeurs de la foi dans tout le royaume des Français. »

« L'absence de défenseurs, le secret des débats, le secret gardé aux délateurs, le refus de confronter les témoins avec les accusés, telles furent, dit M. Henri Martin, les bases des opérations inquisitoriales. Deux pièces authentiques, composées avant la fin du siècle, font connaître dans le détail tout ce mode de procédure. L'une de ces pièces est intitulée : *Traité de l'hérésie des pauvres de Lyon*; l'autre : *Instruction sur la manière de procéder contre les hérétiques, dans les provinces de Carcassonne et de Toulouse.* Voici le sommaire de ces pièces. L'accusé ou suspect d'hérésie était tenu de jurer qu'il dirait pleinement tout ce qu'il savait sur le crime d'hérésie et de vaudoisie, *tant sur lui-même que sur les autres, tant sur les vivants que sur les morts.* S'il niait ou célait quelque chose de ce qu'on voulait savoir, on le jetait au fond d'un cachot, et alors commençait l'application d'un système savamment combiné pour briser le corps et dégrader l'âme. « Qu'on lui « donne à entendre qu'on a des témoins « contre lui, et que s'il est une fois « convaincu par témoins, on ne lui fera « aucune miséricorde; qu'en même « temps on lui retranche sa nourriture; « car cette crainte et cette souffrance « contribueront à l'abattre. — Que nul « ne l'approche, si ce n'est de temps à « autre deux fidèles adroits, qui l'aver- « tissent avec précaution, et comme s'ils « avaient compassion de lui, de se ga- « rantir de la mort, de confesser ses « erreurs, et qui lui promettent que s'il « le fait, il pourra échapper et n'être « point brûlé; car la crainte de la mort « et l'espoir de la vie amollissent quel- « quefois un cœur qu'on n'aurait pas at- « tendri d'aucune autre manière. Qu'on « lui parle d'une manière encourageante. « — Ce n'est que par subtilité qu'on « peut prendre ces renards subtils. — « Quand un hérétique ne confesse pas « pleinement ses erreurs, ou n'accuse « pas ses complices, il faut lui dire pour « l'effrayer : « Fort bien; nous voyons « ce qui en est. Songe à ton âme, et « rente pleinement l'hérésie, car tu vas « mourir, et il ne te reste qu'à recevoir « en bonne pénitence tout ce qui t'ad- « viendra. » Et si alors il dit : « Puis- « que je dois mourir, j'aime mieux mou- « rir dans ma foi que dans celle de « l'Église, » alors on est assuré que sa « repentance était feinte, et il peut être « livré à la justice. »

Quand un nombre d'hérétiques suffisant pour faire un *sermon* (*) avait confessé, les inquisiteurs qui avaient instruit l'affaire convoquaient le tribunal ou conseil de l'inquisition (**), lui soumettaient un extrait de la confession de chaque accusé, en supprimant son nom; sur quoi les conseillers prononçaient. Ces peines étaient de trois sortes : 1° la pénitence arbitraire; c'était le châtiment des moindres fautes; *on donnait des croix, on imposait des pèlerinages grands ou petits, à la discrétion des inquisiteurs*; 2° l'emprisonnement perpétuel; 3° la remise au bras séculier, c'est-à-dire la mort. Les *relaps* et les *impénitents* étaient de droit livres au bras séculier (***).

« Ce système d'interrogatoires artificieux et de tortures morales passa, dit M. de Sismondi, de l'inquisition dans la procédure criminelle, et y produisit une révolution. Tout avait été public dans l'ancienne justice française. L'inquisition, au contraire, s'entoura d'épaisses ténèbres; l'enquête, le nom même des témoins, tout fut secret. Toutefois, la torture proprement dite n'est point encore mentionnée parmi les moyens d'investigation; ce ne fut guère qu'un demi-siècle plus tard qu'elle devint d'un

(*) C'est ainsi que l'on nommait les grandes assises de l'inquisition.

(**) Ce conseil se composait de l'évêque ou de son vicaire, de moines dominicains, auxquels on adjoignit, dans la suite comme on l'a déjà vu, un franciscain et des docteurs en droit canon.

(***) Doctrina de modo procedendi, etc., apud Marten. Thesaur. anecd., t. V; Sismondi, Hist. des Franç., t. VII; Henri Martin, Hist. de France, t. IV.

usage fréquent dans les tribunaux tant civils qu'ecclésiastiques. »

On voit déjà vers 1289 le parlement de Paris entrer en lutte contre l'inquisition, qui sévissait en ce temps-là de la manière la plus abusive dans les provinces du Midi. Frère Nicolas d'Abbeville, inquisiteur à Carcassonne, semblait avoir pour but non plus la destruction des hérétiques, mais les moyens d'extorquer de l'argent; il faisait menacer, emprisonner, mettre à la torture ceux qui lui paraissaient assez riches pour pouvoir se racheter. Philippe le Bel fut enfin forcé de défendre au sénéchal de Carcassonne d'emprisonner qui que ce fût sur la seule demande des inquisiteurs.

Le même prince voulant, en 1202, affaiblir le crédit de l'Église, révéla tout à coup au public toutes les horreurs qui avaient été commises par l'inquisition, et qui jusqu'alors avaient été sanctionnées par l'autorité royale. Le frère Foulques de Saint-George était alors grand inquisiteur à Toulouse. Philippe écrivit en ces termes à l'évêque de cette ville : « La clameur et les plaintes de « nos fidèles, des prélats, des comtes, « des barons et d'autres personnes di- « gnes de foi, nous ont appris que le « frère Foulques de l'ordre des frères « prêcheurs, qui exerce dans le Toulou- « sain les fonctions d'inquisiteur, ne « craint point de commettre des forfaits « qui soulèvent d'horreur, sous prétexte « de la foi catholique. Il afflige et acca- « ble nos fidèles et nos sujets par des « exactions, des excès, des oppressions « et des charges sans fin. Il commence « ses procès d'inquisition par l'arresta- « tion et la torture, pour laquelle il in- « vente des tourments inouïs. Ceux qu'il « accuse selon son caprice, il les force « à des aveux mensongers par la me- « nace ou les tourments; et s'il ne peut « ainsi leur arracher des paroles suffi- « santes pour leur condamnation, il « suborne contre eux de faux témoins. »

Une ordonnance du roi défendit en même temps qu'aucune personne fût arrêtée sans le consentement et par aucune autre autorité que celle du sénéchal du roi (*).

(*) Ordonnance du 3 mai aux sénéchaux de Toulouse, Beaucaire et Carcassonne.

Cependant Marguerite de la Porette fut encore brûlée à Paris vers 1314, par ordre de l'inquisition. C'était une femme pieuse et savante, dont tout le crime était d'avoir écrit *sur l'amour de Dieu* un livre que l'on trouva infecté de quiétisme. D'ailleurs Jean XXII usa de tout son ascendant sur Philippe pour donner un plus libre cours aux procédures des tribunaux de la foi. On fit, de 1308 à 1319, *six sermons* à Toulouse seulement. Le dernier fut présidé par l'historien frère Bernard Guidonis, qui s'intitulait, avec frère Jean de Beaune, inquisiteur de la foi dans tout le royaume de France. Cent huit *ennemis* y figurèrent, et dans ce nombre, vingt-sept furent condamnés à une prison perpétuelle, au pain et à l'eau; treize moururent avant ou pendant l'instruction du procès; quatorze furent condamnés à mort par contumace; enfin quatre seulement furent brûlés vifs.

En 1350, sous Philippe de Valois, toute la France, dit M. de Sismondi, était soumise aux tribunaux de la foi, à la réserve du Maine et de l'Anjou; et quelques hérétiques, poursuivis par le grand inquisiteur, Guillaume Miles, s'étant réfugiés dans ces provinces, Clément VI ordonna (26 septembre 1351) que les ordres du grand inquisiteur de France y fussent exécutoires, comme dans le reste du royaume.

En 1372, à l'instigation de Grégoire XI, les procédures de l'inquisition se multiplièrent dans le Midi et dans le Nord. A Paris et dans diverses villes du royaume, un grand nombre d'hérétiques nommés *turlupins* furent brûlés. Le grand schisme qui survint peu de temps après (1378) suspendit seul les persécutions religieuses.

En 1381, Hugues Aubryot, prévôt de Paris, la plus illustre des victimes de l'inquisition en France, fut condamné à une pénitence publique, et exposé sur un échafaud dressé au parvis Notre-Dame. Il fut ensuite *enmuré* dans les cachots de l'inquisition, pour y finir ses jours au pain et à l'eau.

Des noms d'inquisiteurs figurent encore dans nos annales jusqu'en 1465; mais cette institution, ayant contre elle le génie national, l'opposition des parlements et la jalousie de l'autorité royale,

s'affaiblit peu à peu, et finit par succomber. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine pressèrent, en 1560, Catherine de Médicis de la rétablir. Mais cette princesse eut le bon esprit de résister à leurs sollicitations.

INSINUATION. — Cette formalité, confondue avec celle du *contrôle des actes*, et connue aujourd'hui sous le nom d'*enregistrement*, fut établie par François Ier. (Voyez ENREGISTREMENT.)

INSPECTEURS GÉNÉRAUX. Officiers généraux chargés par le ministre de la guerre, de s'assurer, en faisant des revues générales annuelles, de la stricte exécution des lois, ordonnances et règlements militaires relativement à l'instruction des troupes, à la police, à la discipline, à l'habillement, à l'armement, à l'administration intérieure et à la comptabilité des corps, etc. L'origine de cet emploi paraît remonter aux quatre capitaines des *francs archers*, qui, chargés du commandement de cette milice, devaient se transporter tous les ans dans les chefs-lieux des élections pour effectuer les levées, réformer et faire remplacer les hommes qui n'étaient pas propres au service, surveiller enfin l'état de l'armement, de l'équipement, etc. Sous Henri II, ces fonctions furent confiées aux maréchaux de France, et, sous les règnes suivants, aux sergents de bataille, qui les conservèrent jusqu'à la paix des Pyrénées.

En 1668, Louis XIV établit un inspecteur général pour l'infanterie et un pour la cavalerie. Le nombre de ces officiers s'accrut ensuite successivement : l'artillerie, la gendarmerie, les écoles militaires eurent chacun le leur; enfin, on créa, en 1694, un *directeur général* qui leur était supérieur. On comptait déjà, au commencement de 1730, 3 directeurs généraux d'infanterie, 3 directeurs généraux de cavalerie du grade de lieutenant général, et 9 inspecteurs généraux d'infanterie et 5 inspecteurs généraux de cavalerie, pris dans les grades de lieutenant général, de maréchal de camp et de brigadier.

Les fonctions d'inspecteur général, supprimées en 1776, furent rétablies en 1780. On fixa alors à 24 le nombre de ces officiers, et la durée de leurs inspections fut réduite à un an. Ce service était confié, en 1789, à 26 inspecteurs généraux, dont 14 pour l'infanterie, 10 pour la cavalerie, 1 pour les hussards, 1 pour les chasseurs, et 11 *inspecteurs particuliers*.

Sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, les *inspecteurs generaux d'armes* furent peu nombreux, mais bien choisis. On les multiplia beaucoup sous la Restauration : les lieutenants généraux prirent à cette époque le titre d'inspecteur général, les maréchaux de camp celui d'*adjoint à l'inspection générale*. En 1819, on comptait 30 lieutenants généraux inspecteurs généraux, dont 20 pour l'infanterie et 10 pour la cavalerie; 58 maréchaux de camp inspecteurs, 38 pour l'infanterie et 20 pour la cavalerie. Les armes spéciales n'étaient pas comprises dans ce nombre.

Il n'y a plus aujourd'hui que 20 arrondissements d'inspection pour l'infanterie et 15 pour la cavalerie. L'artillerie en compte communément 8, le génie 8, et la gendarmerie 1 ou 2.

INSPECTEURS AUX REVUES. Un arrêté des consuls, en date du 29 janvier 1800, retira aux commissaires des guerres (voyez ce mot) une partie des fonctions qui leur étaient précédemment attribuées, pour les confier à un nouveau corps administratif, qui fut ainsi chargé de l'organisation, de l'embrigadement, de l'incorporation, de la levée, du licenciement, de la solde et de la comptabilité des corps, de la tenue des contrôles et de la formation des revues. Ce corps était composé de 6 inspecteurs généraux, de 18 inspecteurs et de 36 sous-inspecteurs. Les premiers avaient le grade et le traitement des généraux de division; les inspecteurs avaient le grade et le traitement de généraux de brigade; enfin, les sous-inspecteurs étaient divisés en deux classes : 18 composaient la première, et recevaient un traitement annuel de 8,000 fr.; ceux de la seconde, en nombre égal, recevaient 7,000 fr.; les uns et les autres avaient rang de colonel.

Peu de temps après cette organisation, on créa des adjoints aux inspecteurs aux revues, qui furent assimilés au grade de chef de bataillon, et eurent un traitement annuel de 4,000 fr.

Digitized by Google

Lorsque ces officiers parurent dans les camps, revêtus de leur brillant uniforme, avec des grades et des dignités qui les appelaient à partager les honneurs et les prérogatives des chefs de l'armée, le mécontentement fut général. On trouva mauvais que des administrateurs fussent décorés des insignes du commandement, et de vives réclamations parvinrent de toutes parts au chef du gouvernement. Des ordres furent immédiatement donnés, et des broderies remplacèrent presque aussitôt les insignes; toutefois l'ancienne assimilation des grades fut conservée, mais seulement pour la solde de retraite, pour les indemnités de logement, et les rations de vivres et de fourrages.

Le corps des inspecteurs aux revues fut supprimé par l'ordonnance royale qui, le 29 juillet 1817, créa celui de l'intendance militaire. Les officiers qui en faisaient partie concoururent à la création de ce nouveau corps. (Voyez INTENDANTS MILITAIRES.)

INSPRUCK (combat et prise d'). Le général Joubert, qui s'était illustré en forçant une partie des gorges du Tyrol, parvint, le 28 mars 1797, devant la gorge d'Inspruck, que des bataillons autrichiens, fraîchement arrivés des bords du Rhin, voulaient défendre. Après une canonnade de quelques instants, le général français décide le succès en marchant droit à l'ennemi, à la tête de la 85e demi-brigade en colonnes serrées par bataillons. Les Autrichiens, culbutés, laissent 200 morts, 600 prisonniers et 2 canons. Ce fut le dernier combat de cette campagne dans le Tyrol.

—Ney eut, en 1805, la mission de s'emparer de la même contrée. Il en prit les fortifications naturelles à revers, et l'archiduc Jean ne put lui opposer aucune résistance. Le maréchal fit son entrée à Inspruck le 7 novembre. On trouva dans l'arsenal une artillerie considérable, 16,000 fusils et une immense quantité de poudre. Parmi les braves régiments de cette armée figurait le 76e de ligne, qui avait perdu 2 drapeaux dans le pays des Grisons, et cette perte était depuis longtemps, pour ce corps, le motif d'une profonde affliction. Les drapeaux, objet d'un aussi noble regret, se trouvèrent dans l'arsenal d'Inspruck; un officier les reconnut. Lorsque le maréchal Ney les fit rendre avec pompe au régiment, des larmes coulèrent des yeux de tous les vieux soldats, tandis que les jeunes conscrits étaient fiers d'avoir contribué à reprendre ces enseignes enlevées à leurs aînés. L'empereur ordonna que le souvenir de cette scène touchante fût consacré par un tableau.

INSTITUT DE FRANCE. La Convention avait, par une loi du 8 août 1793, prononcé la suppression de toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation. Elle songea bientôt à les réorganiser sur un plan plus large et plus philosophique, en les remplaçant par un Institut qui devait embrasser toutes les branches des connaissances humaines. « Il y a « pour toute la république, dit l'art. 298 « de la constitution de l'an III (1794), « un Institut national chargé de re- « cueillir les découvertes, de perfec- « tionner les arts et les sciences. » En exécution de cet article, la loi *sur l'instruction publique*, décrétée le 25 octobre 1795, dans l'avant-dernière séance de la Convention, régla ainsi qu'il suit, l'organisation de l'Institut :

Loi du 3 brumaire an IV.

TITRE IV.

Art. Ier. L'Institut national des sciences et des arts appartient à toute la république; il est fixé à Paris : il est destiné, 1° à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères; 2° à suivre, conformément aux lois et arrêtés du Directoire exécutif, les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la république.

II. Il est composé de (144) membres résidants à Paris, et d'un égal nombre d'associés répandus dans les différentes parties de la république; il s'associe des savants étrangers, dont le nombre est de vingt-quatre, huit pour chacune des trois classes.

III. Il est divisé en trois classes, et chaque classe en plusieurs sections, conformément au tableau suivant :

CLASSES ET SECTIONS.	MEMBRES à Paris.	ASSOCIÉS dans les départements.
Ire Classe.		
Sciences physiques et mathématiques.		
1 Mathématiques	6	6
2 Arts mécaniques	6	6
3 Astronomie	6	6
4 Physique expérimentale	6	6
5 Chimie	6	6
6 Histoire naturelle et Minéralogie	6	6
7 Botanique et Physique générale	6	6
8 Anatomie et Zoologie	6	6
9 Médecine et Chirurgie	6	6
10 Économie rurale et Art vétérinaire	6	6
	60	60
IIe Classe.		
Sciences morales et politiques.		
1 Analyse des sensations et des idées	6	6
2 Morale	6	6
3 Science sociale et Législation	6	6
4 Économie politique	6	6
5 Histoire	6	6
6 Géographie	6	6
	36	36
IIIe Classe.		
Littérature et Beaux-Arts.		
1 Grammaire	6	6
2 Langues anciennes	6	6
3 Poesie	6	6
4 Antiquités et Monumens	6	6
5 Peinture	6	6
6 Sculpture	6	6
7 Architecture	6	6
8 Musique et Déclamation	6	6
	48	48

IV. Chaque classe de l'Institut a un local où elle s'assemble en particulier.

Aucun membre ne peut appartenir à deux classes différentes; mais il peut assister aux séances, et concourir aux travaux d'une autre classe.

V. Chaque classe de l'Institut publiera tous les ans ses découvertes et ses travaux.

VI. L'Institut national aura quatre séances publiques par an. Les trois classes seront réunies dans ces séances.

Il rendra compte, tous les ans, au Corps législatif, des progrès des sciences et des travaux de chacune de ses classes.

VII. L'Institut publiera, tous les ans, à une époque fixe, les programmes des prix que chaque classe devra distribuer.

VIII. Le Corps législatif fixera tous les ans, sur l'état fourni par le Directoire exécutif, une somme pour l'entretien et les travaux de l'Institut national des sciences et des arts.

IX. Pour la formation de l'Institut national, le Directoire exécutif nommera quarante-huit membres, qui éliront les quatre-vingt-seize autres.

Les cent quarante-quatre membres réunis nommeront les associés.

X. L'Institut une fois organisé, les nominations aux places vacantes seront faites par l'Institut, sur une liste au moins triple, présentée par la classe où une place aura vaqué.

Il en sera de même pour la nomination des associés, soit français, soit étrangers.

XI. Chaque classe de l'Institut aura dans son local une collection des productions de la nature et des arts ainsi qu'une bibliothèque relative aux sciences ou aux arts dont elle s'occupe.

XII. Les règlements relatifs à la tenue des séances et aux travaux de l'Institut seront rédigés par l'Institut lui-même et présentés au Corps législatif, qui les examinera dans la forme ordinaire de toutes les propositions qui doivent être transformées en lois.

TITRE V.

Art. Ier. L'Institut national nommera tous les ans, au concours, vingt citoyens, qui seront chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture, tant dans les départements de la république que dans les pays étrangers.

II. Ne pourront être admis au concours mentionné dans l'article précédent que ceux qui réuniront les conditions suivantes :

1° Être âgé de vingt-cinq ans au moins;

2° Etre propriétaire ou fils de propriétaire d'un domaine rural formant un corps d'exploitation; ou fermier ou fils de fermier d'un corps de ferme d'une ou de plusieurs charrues, par bail de trente ans au moins;

3° Savoir la théorie et la pratique des principales opérations de l'agriculture;

4° Avoir des connaissances en arithmétique, en géométrie élémentaire, en économie politique, en histoire naturelle en général, mais particulièrement en botanique et en minéralogie.

III. Les citoyens nommés par l'Institut national voyageront pendant trois ans aux frais de la république, et moyennant un traitement que le Corps législatif déterminera.

Ils tiendront un journal de leurs observations, correspondront avec l'Institut, et lui

enverront, tous les trois mois, les résultats de leurs travaux, qui seront rendus publics.

Les sujets nommés seront successivement pris dans chacun des départements de la république.

IV. L'Institut national nommera, tous les ans, six de ses membres, pour voyager, soit ensemble, soit séparément, pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture.

V. Le palais national, à Rome, destiné jusqu'ici à des élèves français de peinture, sculpture et architecture, conservera cette destination.

VI. Cet établissement sera dirigé par un peintre français ayant séjourné en Italie, lequel sera nommé par le Directoire exécutif pour six ans.

VII. Les artistes français désignés à cet effet par l'Institut, et nommés par le Directoire exécutif, seront envoyés à Rome. Ils y résideront cinq ans dans le palais national, où ils seront logés et nourris aux frais de la république, comme par le passé; ils seront indemnisés de leurs frais de voyage.

X. L'Institut national, dans ses séances publiques, distribuera chaque année plusieurs prix.

Le 20 novembre 1796 (29 brumaire an IV), le Directoire nomma les 48 premiers membres qui devaient former le noyau de l'Institut, et compléter par l'élection le nombre de 312, fixé par la Convention. Le 6 décembre, ces 48 premiers membres furent installés au Louvre. Ils s'occupèrent immédiatement de l'élection de leurs collègues, et de la rédaction d'un projet de règlement en 42 articles, lequel, présenté par Lacépède au Corps législatif, le 21 janvier 1797, fut approuvé par une loi du 4 avril suivant (15 germinal an IV), dont voici le texte :

SÉANCES.

Art. Ier. Chaque classe de l'Institut s'assemblera deux fois par décade : la première classe, les *primidi* et *sextidi*; la seconde classe, les *duodi* et *septidi*; et la troisième classe, les *tridi* et *octidi*. La première séance de chaque décade sera publique.

II. Le bureau de chaque classe sera formé d'un président et de deux secrétaires.

III. Le président sera élu par chaque classe, pour six mois, au scrutin et à la pluralité absolue, dans les premières séances de vendémiaire et de germinal : il ne pourra être réélu qu'après six mois d'intervalle.

IV. Le président sera remplacé, dans son absence, par le membre présent sorti le plus nouvellement de la présidence.

V. Dans la première séance de chaque semestre, chacune des classes procédera à l'élection d'un secrétaire, de la même manière que pour l'élection d'un président. Chaque secrétaire restera en fonctions pendant un an, et ne pourra être réélu qu'une fois. La première fois, on nommera deux secrétaires, et l'un d'eux sortira six mois après par la voie du sort.

VI. L'Institut s'assemblera le *quintidi* de la première décade de chaque mois, pour s'occuper de ses affaires générales, prendre connaissance des travaux des classes et procéder aux élections.

VII. Il sera présidé alternativement par l'un des trois présidents des classes, et suivant leur ordre numérique. Le sort déterminera celui qui présidera dans la première séance.

VIII. Le bureau de la classe du président sera celui de l'Institut, pendant la séance et durant le mois qui suit; il sera chargé, dans cet intervalle, de la correspondance et des affaires de l'Institut.

IX. Les quatre séances publiques de l'Institut auront lieu les 15 vendémiaire, nivôse, germinal et messidor.

ÉLECTIONS.

X. Quand une place sera vacante dans une classe, un mois après la notification de cette vacance, la classe délibérera, par la voie du scrutin, s'il y a lieu, ou non, de procéder à la remplir. Si la classe est d'avis qu'il n'y a point lieu d'y procéder, elle délibérera de nouveau sur cet objet trois mois après, et ainsi de suite.

XI. Lorsqu'il sera arrêté qu'il y a lieu de procéder à l'élection, la section dans laquelle la place sera vacante, présentera à la classe une liste de cinq candidats au moins.

XII. S'il s'agit d'un associé étranger, la liste sera présentée par une commission formée d'un membre de chaque section de la classe, élu par cette section.

XIII. Si deux membres de la classe demandent qu'un ou plusieurs autres candidats soient portés sur la liste, la classe délibérera par la voie du scrutin, et séparément sur chacun de ces candidats.

XIV. La liste étant ainsi formée et présentée à la classe, si les deux tiers des membres sont présents, chacun d'eux écrira sur un billet les noms des candidats portés sur la liste, suivant l'ordre du mérite qu'il leur attribue, en écrivant 1 vis-à-vis du dernier nom 2 vis-à-vis de l'avant-dernier nom, 3

vis-à-vis du nom immédiatement supérieur, et ainsi du reste jusqu'au premier nom.

XV. Le président fera à haute voix le dépouillement du scrutin, et les deux secrétaires écriront au-dessous des noms de chaque candidat les nombres qui leur correspondent dans chaque billet. Ils feront ensuite les sommes de tous ces nombres; et les trois noms auxquels répondront les trois plus grandes sommes, formeront, dans le même ordre, la liste de présentation à l'Institut.

XVI. S'il arrive qu'une ou plusieurs autres sommes soient égales à la plus petite de ces trois sommes, les noms correspondants seront portés sur la liste de présentation, dans laquelle on tiendra note de l'égalité des sommes.

XVII. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la séance, la formation de la liste de présentation à l'Institut sera renvoyée à la plus prochaine séance qui réunira les deux tiers des membres.

XVIII. La liste formée par la classe sera présentée à l'Institut dans la séance suivante. Un mois après cette présentation, si les deux tiers des membres de l'Institut sont présents à la séance, on procédera à l'élection; autrement l'élection sera renvoyée à la plus prochaine séance qui réunira la majorité des membres.

XIX. L'élection aura lieu entre les candidats portés sur la liste de présentation de la classe, suivant le mode prescrit pour la formation de cette liste. Le candidat au nom duquel répondra la plus grande somme, sera proclamé par le président, qui lui donnera avis de sa nomination.

XX. Dans le cas de l'égalité des sommes les plus grandes, on procédera, un mois après, et suivant le mode précédent, à un nouveau scrutin entre les seuls candidats aux noms desquels ces sommes répondent.

XXI. Si plusieurs candidats sont élus dans la même séance, l'âge déterminera leur rang d'ancienneté dans la liste des membres de l'Institut.

XXII. Les citoyens qui, par la loi du 3 brumaire sur l'organisation de l'instruction publique, doivent être choisis par l'Institut pour voyager et faire des recherches sur l'agriculture, seront élus au scrutin, d'après une liste au moins triple du nombre des places à remplir. Cette liste sera présentée à l'Institut par une commission formée d'un membre de chaque section des deux premières classes, élu par cette section.

XXIII. Les candidats aux noms desquels répondront, dans le dépouillement du scrutin, les plus grandes sommes prises en nombre égal à celui des places à remplir, seront élus; et, dans le cas d'égalité de suffrages, les plus âgés auront la préférence.

PUBLICATION DES TRAVAUX DE L'INSTITUT.

XXIV. Chaque classe publiera séparément les mémoires de ses membres et de ses associés: la première, sous le titre de *Mémoires de l'Institut national, sciences mathématiques et physiques;* la seconde, sous celui de *Mémoires de l'Institut national, sciences morales et politiques;* et la troisième, sous le titre de *Mémoires de l'Institut national, littérature et beaux-arts.* Les classes publieront, de plus, les pièces qui auront remporté les prix, les mémoires des savants étrangers qui leur seront présentés, et la description des inventions nouvelles les plus utiles.

XXV. L'Institut national continuera la description des arts commencée par l'Académie des sciences, et l'extrait des manuscrits des bibliothèques nationales commencé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il sera chargé de toutes les opérations relatives à la fixation de l'unité des poids et mesures; et lorsqu'elles seront terminées, il sera dépositaire d'une mesure originale de cette unité, en platine.

XXVI. Les associés correspondront avec la classe à laquelle ils appartiennent. Ils lui enverront leurs observations, et lui feront part de tout ce qu'ils connaîtront de nouveau dans les sciences et les arts. Lorsqu'ils viendront à Paris, ils auront droit d'assister aux séances de l'Institut et de ses classes, et de participer à leurs travaux, mais sans y avoir ni voix élective, ni fonctions relatives au régime intérieur. Ils ne cesseront d'être associés qu'après un an de domicile à Paris; et dans ce cas on procédera à leur remplacement.

XXVII. Les six membres de l'Institut qui, par la loi du 3 brumaire sur l'organisation de l'instruction publique, doivent faire chaque année des voyages utiles aux progrès des arts et des sciences, seront choisis par tiers dans chacune des classes.

PRIX.

XXVIII. L'Institut national proposera six prix tous les ans. Chaque classe indiquera les sujets de deux de ces prix, qu'elle adjugera seule. Les prix seront distribués par l'Institut dans les séances publiques.

XXIX. Lorsqu'il aura paru un ouvrage important dans les sciences, les lettres et les arts, l'Institut pourra proposer au Corps législatif de décerner à l'auteur une récompense nationale.

XXX. Les trois sections réunies de peinture, de sculpture et d'architecture, choisiront au contraire les artistes qui, conformé-

ment à la loi du 3 brumaire sur l'instruction publique, seront désignés par l'Institut pour être envoyés à Rome.

FONDS DE DÉPENSES DE L'INSTITUT.

XXXI. Chaque classe nommera deux membres qui seront dépositaires de ses fonds, et chargés, de concert avec le bureau, d'en faire la distribution, de surveiller l'impression des mémoires et toutes les dépenses de la classe.

XXXII. Ces membres seront renouvelés tous les ans, savoir, le plus ancien, dans la première séance de chaque semestre. Ils seront élus au scrutin et à la pluralité absolue. La première fois, la classe en nommera deux, dont un sortira six mois après par la voie du sort.

XXXIII. La commission formée des six membres dépositaires des fonds de chaque classe, sera dépositaire des fonds de l'Institut, et chargée d'en faire et d'en surveiller l'emploi : elle en rendra compte tous les ans à l'Institut.

EMPLACEMENTS ET BIBLIOTHÈQUES.

XXXIV. Les emplacements nécessaires à l'Institut pour ses séances et celles de ses classes, pour ses collections et ses bibliothèques, sont fixés conformément au plan annexé à ce règlement.

XXXV. Ils sont exclusivement destinés à l'Institut, et aucun changement ne pourra y être fait que sur sa demande, et avec l'approbation du Directoire exécutif.

XXXVI. Il sera attaché aux bibliothèques de l'Institut un bibliothécaire et deux sous-bibliothécaires.

XXXVII. Le bibliothécaire sera élu par l'Institut, au scrutin et à la pluralité absolue.

XXXVIII. Les sous-bibliothécaires seront nommés par l'Institut, et choisis hors de son sein, sur la présentation du bibliothécaire.

XXXIX. Les bibliothèques seront sous la surveillance de la commission des six membres chargés des fonds et des dépenses de l'Institut.

COMPTE A RENDRE AU CORPS LÉGISLATIF.

XL. Les secrétaires de chaque classe se réuniront pour rédiger le compte de ses travaux; ils le présenteront, dans la première séance de fructidor, à la classe, qui, après l'avoir discuté, le présentera à l'Institut dans sa séance du même mois.

XLI. Le président de l'Institut écrira ensuite aux présidents des deux conseils pour demander l'admission de la commission chargée de rendre compte au Corps législatif des travaux de l'Institut. Cette commission sera composée des bureaux des trois classes.

XLII. L'Institut national est autorisé à faire tous les règlements de détail relatifs à la tenue de ses séances générales et particulières, et à ses travaux, en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Le 11 avril de la même année (22 germinal an IV), l'Institut fut installé au Louvre par le Directoire exécutif. Daunou, membre de la deuxième classe, prononça le discours d'inauguration.

Le 28 avril (9 floréal), la disposition du premier article de la loi réglementaire, ordonnant que, des deux séances décadaires tenues par chaque classe, la première serait publique, fut rapportée par une nouvelle loi, fondée sur ce qu'une trop grande publicité présenterait, pour la discussion et les débats, *plus d'inconvénients que d'avantages*, et que d'ailleurs les *quatre séances publiques* qui devaient avoir lieu annuellement, et l'impression des *Mémoires de l'Institut* suffiraient pour tenir le public au courant de ce qui pouvait l'intéresser. La loi est terminée par cette curieuse disposition : « *La présente résolution ne sera point imprimée.* »

L'un des premiers actes de l'Institut fut de provoquer l'exécution du décret rendu par la Convention, le 2 octobre 1793, et prescrivant la translation des cendres de Descartes au Panthéon. Cette proposition, appuyée par un message du Directoire, fut combattue par Chénier et ajournée.

En l'an V (1796-1797), cinq membres de l'Institut, Carnot, Barthélemy, Pastoret, l'abbé Sicard et Fontanes, furent déportés, par suite du coup d'État du 18 fructidor (*). Ce fut en vain qu'un de leurs collègues, Delisle de Sales, demanda, dans un *mémoire adressé à l'Institut national*, leur réintégration; il fallut une nouvelle révolution pour la leur faire obtenir. Ils ne rentrèrent en effet, dans le grand corps dont ils avaient été ainsi violemment expulsés, qu'après le 18 brumaire, et après de vives et orageuses discussions. Le 5e jour complémentaire (21 septembre 1797), une députation de l'Institut vint lire, à la barre du Corps législatif, le compte rendu des travaux de l'année. Ce compte rendu, imprimé par ordre des deux

(*) Voyez FRUCTIDOR (coup d'État du 18).

Conseils, à l'imprimerie nationale, forme un vol. in-8° de 171 pages.

Le 5 nivôse an VI (25 decembre 1797), le général Bonaparte fut élu membre de la première classe, section de mécanique; le 13 fructidor (1er septembre 1798), l'Institut fit hommage au Corps législatif des trois premiers volumes de ses Mémoires, et lui présenta le second et dernier compte rendu de ses travaux. Ce compte rendu, imprimé comme le premier, forme 1 vol. in-8° de 202 pages.

En l'an VII (1797-1798), l'Institut présenta au Conseil des Anciens son rapport sur l'établissement du système metrique.

La constitution de l'an VIII (1800) porte, comme celle de l'an III : « Un « Institut national est chargé de recueil- « lir les decouvertes, de perfectionner « les sciences et les arts. » (Art. 88.)

Le 23 floréal an IX (13 mai 1801), le gouvernement donna aux membres de l'Institut un grand et un petit costume. L'Institut possédait alors diverses collections; il en décida, le 4 fructidor (23 août 1801), le classement en six dépôts: *machines; modèles de vaisseaux; instruments de physique; instruments de chimie; minéraux; herbiers, graines et autres produits végétaux; animaux; préparations anatomiques; costumes, armes, objets de culte des peuples étrangers; médailles et monuments antiques.*

La même année, les trois classes décidèrent qu'elles concourraient ensemble à la continuation du Dictionnaire de l'Académie française; douze commissaires, quatre par classe, furent chargés de ce travail; mais on réclama contre cette décision, et elle n'eut pas de suite.

Le 12 ventôse an X, un arrêté du premier consul ordonna qu'il serait fait, par les trois classes de l'Institut, *un rapport de l'état et du progrès des sciences, des lettres et des arts, depuis* 1789.

La loi du 11 floréal (1er mai 1802) étendit les attributions de l'Institut; elle portait :

Art. 24. Les écoles spéciales qui existent seront maintenues... Quand il y vaquera une place de professeur, ainsi que dans l'école de droit qui sera établie à Paris, il y sera nommé, par le premier consul, entre trois candidats qui seront présentés, le premier, par une des classes de l'Institut national, le second par les inspecteurs généraux des études, et le troisième, par les professeurs de l'école où la place sera vacante.

Art. 25. De nouvelles écoles spéciales seront instituées comme il suit : 1° il pourra être établi dix écoles de droit; 2° il pourra être créé trois nouvelles écoles de médecine.....; 3° il y aura quatre écoles d'histoire naturelle, de physique et de chimie.....; 4° les arts mécaniques et chimiques seront enseignés dans deux écoles spéciales; 5° une école de mathématiques transcendantes; 6° une école spéciale de géographie, d'histoire et d'économie publique.....; 7° outre les écoles des arts du dessin, existant à Paris, Dijon et Toulouse, il en sera formé une quatrieme...; 8° les observatoires actuellement en activité auront chacun un professeur d'astronomie; 9° il y aura près de plusieurs lycées des professeurs de langues vivantes; 10° il sera nommé huit professeurs de musique et de composition.

Art. 26. La premiere nomination des professeurs de ces nouvelles écoles spéciales sera faite de la maniere suivante : les classes de l'Institut correspondantes aux places qu'il s'agira de remplir, présenteront un sujet au gouvernement; les trois inspecteurs généraux des études en présenteront un second, le premier consul choisira l'un des deux. — Apres l'organisation de ces nouvelles écoles spéciales, le premier consul nommera aux places vacantes, entre trois sujets qui lui seront présentés, comme il est dit à l'article 24.

L'Institut subsista jusqu'à l'an XI, tel que la Convention l'avait organisé; mais Bonaparte, qui s'était fait honneur d'être admis dans son sein, et qui portait dans toutes les cérémonies l'habit de cette compagnie plutôt que celui de général, pour faire montre de ses intentions pacifiques, se hâta, lorsqu'il fut arrivé au pouvoir, de modifier une institution qui pouvait devenir un second Tribunat. La classe des sciences morales et politiques renfermait en effet les hommes les plus distingues de l'époque; plusieurs d'entre eux etaient investis de hautes fonctions publiques; et leurs études habituelles portant constamment leur attention sur les principes même de la société, sur les droits de la nation et les devoirs de l'autorité,

devaient tôt ou tard les conduire à une opposition sérieuse contre un gouvernement qui croyait les discussions théoriques intempestives, et voulait trouver partout une obéissance aveugle. Le 3 pluviôse an XI fut arrêté, au palais consulaire de Saint-Cloud, le décret suivant :

Saint-Cloud, le 3 pluviôse an 11 de la république.

Le gouvernement de la république, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil d'Etat entendu, arrête ce qui suit :

Art. 1er. L'Institut national, actuellement divisé en trois classes, le sera désormais en quatre;

Savoir :

Première classe.

Classe des sciences physiques et mathématiques.

Seconde classe.

Classe de la langue et de la littérature françaises.

Troisième classe.

Classe d'histoire et de littérature anciennes.

Quatrième classe.

Classe des beaux-arts.

Les membres actuels et associés étrangers de l'Institut seront répartis dans ces quatre classes.

Une commission de cinq membres de l'Institut, nommée par le premier consul, arrêtera ce travail, qui sera présenté à l'approbation du gouvernement.

2. La première classe sera formée des dix sections qui composent aujourd'hui la première classe de l'Institut, d'une section nouvelle de géographie et navigation, et de huit associés étrangers.

Ces sections seront composées et désignées ainsi qu'il suit :

Sciences mathématiques.

Géométrie, six membres.
Mécanique, six *idem.*
Astronomie, six *idem.*
Géographie et navigation, trois *idem.*

Sciences physiques.

Chimie, six membres.
Minéralogie, six *idem.*
Botanique, six *idem.*
Économie rurale et art vétérinaire, six *idem.*
Anatomie et zoologie, six *idem.*
Médecine et chirurgie, six *idem.*

La première classe nommera, sous l'approbation du premier consul, deux secrétaires perpétuels, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques. Les secrétaires perpétuels seront membres de la classe, mais ne feront partie d'aucune section.

La première classe pourra élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer cent correspondants, pris parmi les savants nationaux et étrangers.

3. La seconde classe sera composée de quarante membres.

Elle est particulièrement chargée de la confection du Dictionnaire de la langue française; elle fera, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importants de littérature, d'histoire et de sciences. Le recueil de ses observations critiques sera publié au moins quatre fois par an.

Elle nommera dans son sein, et sous l'approbation du premier consul, un secrétaire perpétuel, qui continuera à faire partie du nombre des quarante membres qui la composent.

Elle pourra élire jusqu'à douze de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

4. La troisième classe sera composée de quarante membres et de huit associés étrangers.

Les langues savantes, les antiquités et les monuments, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire, seront les objets de ses recherches et de ses travaux; elle s'attachera particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages des auteurs grecs, latins et orientaux, qui n'ont pas encore été traduits.

Elle s'occupera de la continuation des recueils diplomatiques.

Elle nommera dans son sein, sous l'approbation du premier consul, un secrétaire perpétuel qui fera partie du nombre des quarante membres dont la classe est composée.

Elle pourra élire jusqu'à neuf de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer soixante correspondants nationaux ou étrangers.

5. La quatrième classe sera composée de vingt-huit membres et de huit associés étrangers.

Ils seront divisés en sections, désignées et composées ainsi qu'il suit :

Peinture, dix membres.
Sculpture, six *idem.*
Architecture, six *idem.*
Gravure, trois *idem.*
Musique (composition), trois *idem.*

Elle nommera, sous l'approbation du pre-

mier consul, un secrétaire perpétuel, qui sera membre de la classe, mais qui ne fera point partie des sections.

Elle pourra élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer trente-six correspondants, pris parmi les nationaux ou les étrangers.

6. Les membres associés étrangers auront voix délibérative seulement pour les objets de sciences, de littérature et d'arts; ils ne feront partie d'aucune section, et ne toucheront aucun traitement.

7. Les associés républicoles actuels* de l'Institut feront partie des cent quatre-vingt-seize correspondants attachés aux classes des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts.

Les correspondants ne pourront prendre le titre de membres de l'Institut. *

Ils perdront celui de correspondants lorsqu'ils seront domiciliés à Paris.

8. Les nominations aux places vacantes seront faites par chacune des classes où ces places viendront à vaquer; les sujets élus seront confirmés par le premier consul.

9. Les membres des quatre classes auront le droit d'assister réciproquement aux séances particulières de chacune d'elles, et d'y faire des lectures lorsqu'ils en auront fait la demande.

Ils se réuniront quatre fois par an en corps d'Institut, pour se rendre compte de leurs travaux.

Ils éliront en commun le bibliothécaire et les sous-bibliothécaires de l'Institut, ainsi que les agents qui appartiennent en commun à l'Institut.

Chaque classe présentera à l'approbation du gouvernement les statuts et reglements particuliers de sa police intérieure.

10. Chaque classe tiendra, tous les ans, une séance publique, à laquelle les trois autres assisteront.

11. L'Institut recevra annuellement du trésor public quinze cents francs pour chacun de ses membres non associés, six mille francs pour chacun de ses secrétaires perpétuels; et pour ses dépenses une somme qui sera déterminée tous les ans, sur la demande de l'Institut, et comprise dans le budget du ministre de l'intérieur.

12. Il y aura pour l'Institut une commission administrative, composée de cinq membres, deux de la premiere classe, et un de chacune des trois autres, nommés par leurs classes respectives.

Cette commission fera régler, dans les séances générales prescrites par l'article 9, tout ce qui est relatif à l'administration, aux dépenses générales de l'Institut, et à la répartition des fonds entre les quatre classes.

Chaque classe réglera ensuite l'emploi des fonds qui lui auront été assignés pour ses dépenses, ainsi que ce qui concerne l'impression et la publication de ses mémoires.

13. Tous les ans, les classes distribueront des prix, dont le nombre et la valeur sont réglés ainsi qu'il suit :

La première classe, un prix de trois mille francs;

La seconde et la troisième classe, chacune un prix de quinze cents francs;

Et la quatrième classe, de grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de composition musicale. Ceux qui auront remporté un de ces quatre grands prix seront envoyés à Rome et entretenus aux frais du gouvernement.

14. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin des lois.

La suppression de la classe des sciences morales et politiques, dit M. Tissot, fut un trait de lumière pour tous les esprits attentifs et éclairés. On ne doit pas oublier de remarquer ici une espèce d'anomalie qui paraîtrait renfermer une contradiction. Le même homme qui accordait la plus haute protection aux sciences, qui pressait l'application de leurs découvertes à tous les besoins des peuples et des gouvernements, le même homme qui, sous certains rapports, favorisait de toute sa puissance l'amélioration de l'état social, détournait violemment les esprits des études morales et politiques. Il avait sans doute appris de bonne heure que l'astronomie, la physique, les mathématiques, la chimie, l'histoire naturelle, et les autres connaissances de la même famille, peuvent s'allier dans le cœur avec l'indifférence pour la liberté, et laisser dans les esprits les plus distingués l'ignorance des choses politiques; l'expérience lui avait révélé qu'il ne restait plus de temps pour la liberté aux hommes même supérieurs, absorbés dans la profonde méditation des phénomènes de la nature et dans la contemplation des mondes. L'événement a justifié la justesse de ce calcul, trop naturel au pouvoir. Sous l'empire, les sciences prirent un développement immense; l'esprit de liberté resta stationnaire, au lieu de faire des progrès. Na-

poléon n'oubliait rien, même au milieu des travaux de la guerre et des embarras du gouvernement de l'Europe. Dans les murs de Moscou, qui couvait encore l'incendie, il donnait son attention à la réorganisation des théâtres, comme il approuvait la nomination d'un professeur du collége de France, la veille de la bataille de Dresde; de même, du fond de l'Espagne ou à Vienne, il avait les yeux sur l'Institut. Toutefois, il ne le tyrannisait pas, comme le chancelier Séguier avait tyrannisé les académies après la mort de Richelieu; il ne dictait pas non plus les choix ou les refus de l'Institut, à l'exemple de Louis XIV, qui voulait gouverner partout, même à l'Académie. Napoléon n'imposait pas à l'Académie des médiocrités à la place des hommes distingués. Au contraire, il aimait à prendre partout l'élite des intelligences et des réputations, qu'il s'appliquait à enchaîner par des honneurs et des bienfaits.

Un arrêté des consuls, en date du 26 janvier 1803, contient la nomination des membres des différentes classes. Le nom de Bonaparte s'y trouve, dans la première classe, entre ceux de Jacques Périer et de Ferdinand Berthoux. Cette même année, les membres de la deuxième classe parurent vouloir s'occuper de préparer la nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie;* et ils demandèrent au ministre trente exemplaires de la dernière édition, afin que chaque membre pût en avoir un à sa disposition.

En 1804, par un décret daté du palais d'Aix-la-Chapelle, le 11 septembre, l'empereur institua les *prix décennaux.* Ces prix, au nombre de neuf, de la valeur de 10,000 fr. chacun, devaient être distribués de la *propre main* de l'empereur, de dix ans en dix ans, à partir de l'an XVII, aux auteurs des *ouvrages, inventions* ou *établissements* les plus remarquables, publiés ou connus, du 18 brumaire an VII (1798) au 18 brumaire an XVII (1808). Un jury, composé des secrétaires perpétuels des quatre classes de l'Institut et des quatre présidents en fonctions, était chargé de les décerner.

Un décret impérial institua, en 1805, dans la deuxième classe, la *commission du Dictionnaire de la langue française*, dont les premiers membres furent Morellet, Sicard, Boufflers, Arnaud et Suard.

En 1806, une *commission des inscriptions et médailles* fut de même instituée, dans la troisième classe, pour la numismatique et les monuments de l'empire; et l'Institut, qui jusque-là avait porté le titre d'*Institut national*, prit dans son Annuaire celui d'*Institut de France.* Il n'est désigné, dans l'Annuaire de 1807, que sous le titre d'*Institut des sciences et des arts.* Cette même année (1807), un décret du 25 avril institua deux commissions pour la rédaction d'un *Dictionnaire de la langue des beaux-arts*, et pour la continuation de l'*Histoire littéraire de France.*

Le 8, le 20, le 25 février, et le 5 mars 1808, les secrétaires perpétuels et les présidents de l'Institut présentèrent à l'empereur, siégeant en son conseil d'État, les rapports des quatre classes sur les progrès des sciences mathématiques et physiques, de la littérature française, de l'histoire et de la littérature ancienne, et des beaux-arts, depuis 1789.

En 1811, l'Institut prit enfin le titre d'*Institut impérial*, et l'on vit s'y organiser de nouvelles commissions chargées de la continuation du recueil des *notices et extraits des manuscrits*, et de celui des *historiens de France.*

L'Institut devint *royal* en 1814, et adopta pour ses jetons et ses médailles une Minerve, dont le casque eut pour cimier un serpent au lieu d'un hibou. Il reprit, après le 20 mars 1815, le titre d'*impérial*, et dans l'Annuaire qui parut à cette époque, on lut en tête de la liste des membres, ces mots : *l'empereur protecteur.* La collection des mémoires publiés jusqu'à cette époque forme 25 volumes in-4°, dont 14 pour la classe des sciences physiques et mathématiques, 5 pour la classe des sciences morales et politiques avant sa suppression, 5 pour la classe de littérature et beaux-arts, 3 pour la base du système métrique, et 2 pour les savants étrangers.

A la seconde restauration, l'Institut

fut une troisième fois réorganisé. Les dénominations nouvelles des quatre classes qui le composaient, furent effacées et remplacées par les noms des anciennes academies; le lien qui les unissait fut rompu; enfin on porta atteinte à l'inamovibilité des membres, en expulsant plusieurs d'entre eux; et à la considération dont jouissait le corps entier, en y introduisant, pour assurer l'esprit des élections à venir, un certain nombre d'académiciens nommés par ordonnance. Ce fut le 21 mars 1816 que fut rendue l'ordonnance qui opéra tous ces changements. Nous croyons devoir la reproduire ici; le préambule surtout est curieux :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

La protection que les rois nos aïeux ont constamment accordée aux sciences et aux lettres, nous a toujours fait considérer avec un intérêt particulier les divers établissements qu'ils ont fondés pour honorer ceux qui les cultivent : aussi n'avons-nous pu voir sans douleur la chute de ces Académies qui avaient si puissamment contribué à la prospérité des lettres, et dont la foudation a été un titre de gloire pour nos augustes prédécesseurs. Depuis l'époque où elles ont été rétablies sous une dénomination nouvelle, nous avons vu, avec une vive satisfaction, la considération et la renommée que l'Institut a méritées en Europe. Aussitôt que la divine Providence nous a rappelé sur le trône de nos pères, notre intention a été de maintenir et de protéger cette savante compagnie; mais nous avons jugé convenable de rendre à chacune de ses classes son nom primitif, afin de rattacher leur gloire passée à celle qu'elles ont acquise, et afin de leur rappeler à la fois ce qu'elles ont pu faire dans des temps difficiles, et ce que nous devons en attendre dans des jours plus heureux.

Enfin nous nous sommes proposé de donner aux Académies une marque de notre royale bienveillance, en associant leur établissement à la restauration de la monarchie, et en mettant leur composition et leurs statuts en accord avec l'ordre actuel de notre gouvernement.

A ces causes, et sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

Notre conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. L'Institut sera composé de quatre Académies, dénommées ainsi qu'il suit, et selon l'ordre de leur fondation, savoir :

L'Académie française;

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres;

L'Académie royale des sciences;

L'Académie royale des beaux-arts.

2. Les Académies sont sous notre protection directe et spéciale.

3. Chaque Académie aura son régime indépendant, et la libre disposition des fonds qui lui sont ou lui seront spécialement affectés.

4. Toutefois l'agence, le secrétariat, la bibliothèque et les autres collections de l'Institut demeureront communs aux quatre Académies.

5. Les propriétés communes aux quatre Académies, et les fonds y affectés, seront régis et administrés, sous l'autorité de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, par une commission de huit membres, dont deux seront pris dans chaque Académie.

Ces commissaires seront élus chacun pour un an, et seront toujours rééligibles.

6. Les propriétés et fonds particuliers de chaque Académie seront régis en son nom par les bureaux ou commissions institués ou à instituer, et dans les formes établies par les règlements.

7. Chaque Académie disposera, selon ses convenances, du local affecté aux séances publiques.

8. Elles tiendront une séance publique commune, le 24 avril, jour de notre rentrée dans notre royaume.

9. Les membres de chaque Académie pourront être élus aux trois autres Académies.

10. L'Académie française reprendra ses anciens statuts, sauf les modifications que nous pourrions juger nécessaires, et qui nous seront présentées, s'il y a lieu, par notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

11. L'Académie française est et demeure composée ainsi qu'il suit :

(Voyez l'Annuaire de 1817.)

12. L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres conservera l'organisation et les règlements actuels de la troisième classe de l'Institut.

13. L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres est et demeure composée ainsi qu'il suit :

(Voyez l'Annuaire de 1817.)

14. L'Académie royale des sciences conservera l'organisation et la distribution en sections de la première classe de l'Institut.

15. L'Académie royale des sciences est et demeure composée ainsi qu'il suit :

(Voyez l'Annuaire de 1817.)

16. L'Académie royale des beaux-arts conservera l'organisation et la distribution en sections de la quatrième classe de l'Institut.

17. L'Académie royale des beaux-arts est et demeure composée ainsi qu'il suit :

(Voyez l'Annuaire de 1817.)

18. Il sera ajouté, tant à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres qu'à l'Académie royale des sciences, une classe d'académiciens libres, au nombre de dix pour chacune de ces deux Académies.

19. Les académiciens libres n'auront d'autre indemnité que celle du droit de présence.

Ils jouiront des mêmes droits que les autres académiciens, et seront élus selon les formes accoutumées.

20. Les anciens honoraires et académiciens, tant de l'Académie royale des sciences que de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, seront, de droit, académiciens libres de l'Académie à laquelle ils ont appartenu.

Ces Académies feront les élections nécessaires pour compléter le nombre de dix académiciens libres dans chacune d'elles.

21. L'Académie royale des beaux-arts aura également une classe d'académiciens libres, dont le nombre sera déterminé par un règlement particulier, sur la proposition de l'Académie elle-même.

22. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur soumettra à notre approbation les modifications qui pourraient être jugées nécessaires dans les réglements de la seconde, de la troisième et de la quatrième classe de l'Institut, pour adapter lesdits règlements à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à l'Académie royale des sciences, et à l'Académie royale des beaux-arts.

23. Il sera, chaque année, alloué au budget de notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur, un fonds général et suffisant pour payer les traitements conservés et indemnités aux membres, secrétaires perpétuels et employés des quatre classes de l'Institut, ainsi que pour les divers travaux littéraires, les expériences, impressions, prix, et autres objets.

Le fonds sera réparti entre chacune des quatre Académies qui composent l'Institut, selon la nature de leurs travaux, et de manière à ce que chacune d'elles ait la libre jouissance de ce qui sera assigné pour son service.

24. Tous les membres qui ont appartenu jusqu'à ce jour à l'une des quatre classes de l'Institut, conserveront la totalité de leur traitement.

25. Sont maintenus les décrets et règlements qui ne contiennent aucune disposition contraire à celles de la présente ordonnance.

26. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Le gouvernement de juillet n'a touché à l'Institut que pour rétablir, sous le nom d'Académie, par une ordonnance en date du 26 octobre 1832, l'ancienne classe des sciences morales et politiques. Voici le texte de cette ordonnance, qui fut rendue sur le rapport de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique :

Louis-Philippe,

Vu l'article 3 du titre IV de la loi du 3 brumaire an IV, concernant l'instruction publique, qui établit et organise dans l'Institut national une classe spéciale des sciences morales et politiques ;

Vu l'arrêté du gouvernement du 3 pluviôse an IX, qui supprime cette classe :

Sur le rapport de notre ministre au département de l'instruction publique,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. L'ancienne classe des sciences morales et politiques est et demeure rétablie dans le sein de l'Institut royal de France, sous le titre d'*Académie des sciences morales et politiques*.

2. Le nombre des membres de cette Académie est fixé à trente.

3. Elle est divisée en cinq sections, savoir :

Philosophie;

Morale;

Législation, droit public et jurisprudence;

Économie politique et statistique;

Histoire générale et philosophique.

4. Sont membres de cette Académie :

1° Ceux qui en faisaient partie à l'époque de sa suppression,

MM. baron Dacier,
Daunou,
comte Garat,
Lacuée, comte de Cessac,
comte Merlin,
marquis de Pastoret,
comte Reinhard,
comte Roederer,
comte Sieyès,
prince de Talleyrand;

2° Ceux des correspondants de ladite classe qui depuis sont devenus membres de l'Institut,

MM. comte Destutt-Tracy,
baron de Gérando.

5. Les membres ci-dessus désignés com-

pléteront le nombre de trente par des élections successives, réglées ainsi qu'il suit :

Quatre nouveaux membres seront élus immédiatement, et choisis dans le sein de l'Institut.

L'Académie des sciences morales et politiques, ainsi constituée, élira sept autres membres à une époque qui sera ultérieurement déterminée.

Ces vingt-trois membres procéderont à une nouvelle élection de sept autres membres, lesquels compléteront l'Académie.

6. Les membres de l'Académie des sciences morales et politiques nommeront un secrétaire perpétuel par voie d'élection, conformément aux réglements de l'Institut.

7. Ils proposeront à notre ministre de l'instruction publique un projet de répartition des membres de l'Académie dans les cinq sections qui la composent.

8. Ils sont également chargés de reviser les anciens réglements, et de proposer au ministre un projet de règlement nouveau.

9. Les dépenses de l'Académie des sciences morales et politiques seront fixées par la loi de finances qui sera présentée aux chambres dans le cours de leur prochaine session.

Cette ordonnance fut immédiatement exécutée ; la nouvelle Académie rédigea son règlement particulier, et en arrêta la rédaction définitive, le 5 mars 1833; la même année, ses membres furent répartis dans les différentes sections dont elle se composait.

Depuis, l'Académie française a publié une nouvelle édition de son *Dictionnaire ;* l'Académie des sciences qui, dès 1830, avait admis le public à ses séances, décida qu'elle en ferait rédiger le compte rendu, qui serait publié par les soins de ses secrétaires perpétuels. L'Académie des sciences morales et politiques a publié plusieurs volumes de mémoires, et une ordonnance rendue sur le rapport de M. Cousin, alors ministre de l'instruction publique, lui a imposé l'obligation de rédiger et de présenter au roi le tableau des progrès que les sciences dont elle s'occupe ont faits depuis le commencement du siècle. Nous avons vu que les autres classes de l'Institut avaient, en 1808, présenté à l'empereur un tableau semblable, chacune en ce qui la concernait.

Enfin, en 1838, un homme généreux, le baron Gobert, légua à l'Académie française et à celle des inscriptions et belles-lettres, les fonds de deux prix annuels de 10,000 fr. chacun, qui doivent être distribués chaque année, par la première de ces deux académies, à l'auteur de l'ouvrage le plus éloquent sur l'histoire de France ; par la seconde, à l'auteur de l'ouvrage le plus savant sur le même sujet. Ces prix ont été décernés, en 1841, à M. Augustin Thierry, auteur des *Récits des temps mérovingiens*, et à M. Ampère, auteur de l'*Histoire littéraire de France jusqu'au douzième siècle.*

Nous terminerons cet article par une liste complète de tous les membres de l'Institut, rangés par ordre de succession, c'est-à-dire, par fauteuils. Mais avant tout, nous devons faire connaître l'origine et la véritable signification de l'expression de *fauteuils académiques.*

Le cardinal d'Estrées, devenu infirme, et cherchant une distraction dans son assiduité aux assemblées de l'Académie française, qui avait l'*honneur* de le compter parmi ses membres, demanda qu'il lui fût permis d'y faire apporter un siége plus commode que ceux dont les académiciens faisaient usage; en effet, les *quarante* étaient encore alors assis sur de simples chaises, comme au temps de Richelieu. Le directeur seul avait un fauteuil. Louis XIV, à qui on rendit compte de la demande du cardinal, prévit les conséquences d'une pareille distinction ; et, voulant consacrer pour toujours l'égalité qui doit régner partout où des gens de lettres s'assemblent, il ordonna à l'intendant du garde-meuble de faire porter à l'Académie quarante fauteuils exactement semblables.

Ces malheureux fauteuils, si ambitionnés pourtant, ne furent pas plutôt en vue, qu'ils devinrent le point de mire des quolibets. Fontenelle osa les définir : « des lits de repos, où le bel-esprit s'endort. »

Piron, qui, lui au moins,

N'était rien,
Pas même académicien,

imprima, lors de la réception de Gresset, cette épigramme :

En France on fait par un plaisant moyen
Taire un auteur, quand d'écrits il assomme ;
Dans un fauteuil d'Académicien,
Lui quarantième, on fait asseoir mon homme :

Lors il s'endort et ne fait plus qu'un somme;
Plus o'en avez phrases ni madrigal.
Au bel-esprit le fauteuil est en somme,
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

Aujourd'hui le terme *fauteuils* n'a plus de valeur que comme souvenir; on sait en effet que l'Académie française n'a plus de fauteuils à proprement parler, et que la salle où elle se réunit est commune à toutes les académies de l'Institut.

Voici les noms des académiciens qui ont successivement occupé chacun des quarante siéges (*):

1.
P. Bardin.
1637. Nicolas Boorbon.
1644. Salomon.
1670. Ph. Quinault.
1689. F. de Caillères.
1717. Cardinal de Fleury.
1743. Cardinal de Luynes.
1788 J. de Florian.
1738. J F. Cailhava.
1813. Michaud.
1840. Flourens.

2.
P. Hay du Chastelet.
1637. Perrot d'Ablancourt
1665. Bossy Rabutin.
1693. Paul Bignon.
1743. Jérôme Bigoon.
1771. De Bréquigny.
1795. Econchard Lebrun.
1807. F. J. M. Raynouard.
1836. Mignet.

3.
Philippe Habert.
1637. J. Esprit.
1678. J. N. Colbert, archev. de Rouen.
1708. Fraguier.
1728. Ch. d'Orléans Rothelin, abbé de Corneille.
1744. G. Girard.
1748. V. de Paulmy d'Argenson.
1788. J. B. d'Aguesseau.
1816. Brifaut.

4.
Bachet de Méziriac.
1639. La Mothe le Vayer.
1673. J. Racine.
1699. Valincourt.
1730. Leriget de la Fage.
1731. Crebillon.
1761. Voisenon.
1776. Boisgelin de Cocé, archev. d'Aix.
1803. Boisgelin (réélu).
1804. Dureau de la Malle.
1807. Picard.
1819. Arnault.
1834. Scribe.

5.
Auger de Mauléon.
1639. Daniel de Priézac.
1661. Michel le Clerc.
1692. J. de Tourreil.
1714. J Roland Malet.
1736. Boyer, év. de Mirepoix.
1755. N. Thyrel de Boismont.
1787. Cl. C. de Rulhières.
1795. Cabanis.
1808. Destutt de Tracy.
1836. Guizot.

6.
J. d'Arbaud de Porchères.
1640. Olivier Patru.
1681. N. Potier de Novion.
1693. P. Gnibaud du Bois.
1694. Ch. Boileau, abbé de Beaulieu.
1704. Gaspard Abeille.
1718. N. H. Montgault.
1747. Ch. Duclos.
1772 N. Beauzée.
1789. J. J. Barthélemy.
1795. M. J. Chénier.
1811. Chateaubriand.

7.
P. Séguier.
1643. Cl. Bazin de Bezons.
1684. Boileau Despréaux.
1711. J. d'Estrées, archevêq. de Cambrai.
1718. René d'Argenson, garde des sceaux.
1721. Languet de Gergy, archev. de Sens.
1753. Buffon.
1788. Vicq-d'Azyr.
1795. Domergue.
1810. Saint-Ange.
1811. Parseval de Grandmaison.
1835. Salvandy.

8.
Faret.
1646. P. du Ryer.
1658. Cardinal d'Estrées.
1715. Maréch. d'Estrées.
1738. De la Trémouille.
1741. Cardinal de Rohan-Soubise.
1757. De Montazet, archevêque de Lyon.
1803. Comte de Boufflers.
1815. Baour-Lormian.

9.
Fr. Maynard.
1647. P. Corneille.
1685. Th. Corneille.
1710. Houdart de la Motte.
1731. Bussy Rabutin, évêque de Luçon.
1737. Fonceemagne.
1780. Chabanon.
1795. Naigeon.
1810. Nep. Lemercier.
1841. V. Hugo.

10.
Claude de Malleville.
1648. J. Ballesdens.
1675. Cordemoy.
1695. C. de Saint-Pierre.
1743. Maupertuis.
1759. Le Franc de Pompignan.
1785. L'abbé Maury.
1802. Regnault de Saint-Jean d'Angely (*).
1816. La Place.
1827. Royer-Collard.

11.
Chauvigny de Colomby.
1649. Tristan l'Hermite.
1655. La Mesnardière.
1663. Duc de St-Aignan.
1687. F. T. de Choisy.
1724. Ant. Portail.
1736. La Chaussée.
1754. Bougainville.
1763. Marmontel.
1795. Fontanes (**).
1821. Villemain.

12.
Voiture.
1649. Mezeray.
1683. Barbier d'Aucourt.
1694. Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon.
1701. N. de Malézieu.
1727. J. Bouhier.
1746. Voltaire.
1778. J. Franç. Ducis.
1816. De Sèze.
1818. De Barante.

13.
J. Sirmond.
1649. J. de Montreuil
1651. Fr. Tallemant.
1693. De la Loubère.
1719. Cl. Sallier.
1761. J.-G. Coëtlosquet.
1784. P. de Montesquiou-Fesenzac.
1799. A.V. Arnault (***).
1816. Duc de Richelieu.
1822. B. J. Dacier.
1833. Tissot.

14.
Vaugelas.
1649. Scudéry.
1668. Marq. de Dangeau.
1720. Mar. de Richelieu.
1789. Duc d'Harcourt.
1803. Lucien Bonaparte (****).
1816. Auger.
1829. Étienne.

15.
B. Baro.
1650. J. Doujat.
1689. E. Renaudot.
1720. E. De Roquette.
1725. Gondrin d'Antin, évêque de Langres.
1733. Dupré de St.-Maur.
1774. Malesherbes.
1795. Andrieux.
1833. Thiers.

16.
J. Baudoin.
1651. Charpentier.
1702. Chamillart, évêque de Senlis
1714. Maréch. de Villars.
1734. Duc de Villars.
1770. Loménie de Brienne.
1795. Lacuée de Cessac.
1841. Tocqueville.

17.
Cl. de l'Étoile.
1652. A. duc de Coislin.
1702. P. duc de Coislin.
1710. H.C. duc de Coislin, évêque de Metz.
1733. Surian, év. de Vence.
1754. D'Alembert.
1784. Comte de Choiseul-Gouffier.
1803. Portalis.
1807. Pierre Laujon.
1811. Ch.G. Étienne (*****).
1816. Comte de Choiseul-Gouffier.

(*) Cette liste, dressée à l'aide de documents existant au secrétariat de l'Institut, diffère relativement aux deux premiers fauteuils de celle que nous avons publiée t. I, p. 56, d'après le père Lelong, qui a fait à tort mourir Paul Hay du Chastelet avant Pierre Bardin. On y a aussi rectifié quelques légères erreurs de date.

(*) Exclu le 24 juillet 1815.
(**) Exclu en 1797, et réintégré en 1802.
(***) Exclu le 21 mars 1816.
(****) Exclu le 24 juillet 1815.
(*****) Exclu le 21 mars 1816

1817. Laya.
1833. Ch. Nodier.

18.

De Sérizay.
1653. Pelisson.
1693. Fénelon.
1715. De Boze.
1754 Comte de Clermont.
1771. De Belloy.
1775. Duc de Doras.
1795. Garat (le comte) (*).
1816. Cardinal Beausset.
1824. De Quelen, archevêque de Paris.
1840. Moïé.

19.

Balzac.
1654. H. de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris.
1671. Fr. de Harlay, archev. de Paris.
1695. André Dacier.
1721. Cardinal Dubois.
1723. Hénault.
1771. Prince de Beauvau.
1795. Comte Marlio.
1816. Comte Ferrand.
1815. Cas. Delavigne.

20.

Laugier de Porchères.
1654. De Chaumont.
1697. Le président Cousin.
1707. Valon, marquis de Mimeure.
1719. N. Gédoyn.
1744. Cardinal de Bernis.
1795. L'abbé Sicard.
1822. Frayssinous.
1842. Pasquier.

21.

Germain Habert.
1655. Cotin.
1682. L'abbé de Dongeau.
1723. Fleurian.
1732. Terrasson.
1750. Comte de Bissy.
1810. Esménard.
1811. Ch. Lacretelle.

22.

Servien.
1659. Villayer.
1691. Fontenelle.
1757. A. L. Séguier.
1795. Bernardin de Saint-Pierre.
1814. Ét. Aignan.
1824. Soumet.

23.

Colletet.
1659. Gilles Boileau.
1671. J. de Montigny.
1671. Ch. Perrault.
1704. Cardinal de Rohan.
1749. Vauréal.
1760. La Condamine.
1774. J. Delille.
1813. Campenon.

24.

Saint-Amant.
1661. L'abbé Cassagnes.
1679. Comte de Crécy.
1710. Ant. de Mesmes.
1723. J. Alary.
1771. Gaillard.
1803. Comte de Ségur.
1830. Viennet.

25.

Boissat.
1661 Furetière.
1688. La Chapelle.
1723. D'Olivet.
1768. Condillac.
1780. Comte de Tressan.
1784 Bailly.
1795. Sieyès (**).
1816. Marquis de Lally-Tollendal.
1830. Pongerville.

26.

Boiz-Robert.
1661. Segrais.
1701. Campistron.
1723. Des Touches.
1754. Boissy
1758. Sainte-Palaye.
1795. Rœderer (***).
1816. Duc de Lévis.
1830. Ph. de Ségur.

27.

Bautru.
1665. J. Testu.
1706. Marquis de Saint-Aulaire.
1743. Malran.
1771. François Arnaud.
1803. Target.
1806. Le c. Maory (****).
1816. Abbé de Montesquiou.
1832. Jay.

28.

Louis Giry.
1665. Cl. Boyer.
1698. Cl. Genest.
1720. Abbé Dubos.
1742 Du Resnel.
1761. Saurin.
1782. Condorcet.
1795. Abbé Villar.
1826. Féletz.

29.

Gombauld.
1666. Paul Tallemont.
1712. Danchet.
1748. Gresset.
1778. L'abbé Millot.
1785. Morellet.
1819. P. Éd. Lemontey.
1826. Fourier.
1830. Cousin.

30.

J. de Silhon.
1667. J.-B. Colbert.
1684. La Fontaine.
1695. Clérembault.
1714. Cl. Massieu.
1723. C.-F. Houteville.
1743. Marivaux.
1763. Radonvilliers.
1795. Voiney.
1820. Pastoret.
1841. Saint-Aulaire.

31.

M. Cureau de la Chambre.
1670. Régnier Desmarais.
1713. La Monnoye.
1717. La Rivière.
1730. Hardion.
1766. Thomas.
1786. Comte de Guibert.
1795. Cambacérès (*).
1816. Bonald.
1841. Ancelot.

32.

Racan.
1670. P. Cureau de la Chambre.
1693. La Bruyère.
1696. Abbé Fleury.
1723. J. Adam.
1736. Seguy.
1761 De Rohan Guéméné.
1803. Devoines.
1803. Parny.
1815. De Jouy.

33.

D Hay du Chastelet.
1671. Bossuet.
1704. Card. de Polignac.
1741. Giry de Saint-Cyr.
1761. Batteux.
1780. Lemierre.
1799. Bignt de Préaméneu.
1825. Duc de Montmorency.
1826. Goiraud.

34.

Godeau.
1673. Fléchier.
1710. Nesmond, archevêque de Toulouse.
1727. J.-J. Amelot.
1749. Maréchal de Belle-Isle.
1761. Trublet.
1770. Saint-Lambert (**).
1803. Maret (***).
1816. Lainé.
1836. Dupaty.

35.

De Bourzeys.
1673. Abbé Gallois.
1708. Monglo.
1746. De la Ville.
1774. Suard.
1817 Roger.
1841. Patio.

36.

Gomberville.
1694. Huet.
1721. J. Boivin.
1727. Duc de St.-Aignan.
1776. Colardeau.
1776. La Harpe (****).
1803. Lacretelle aîné.
1824. Droz.

37

Chapelain.
1674. Benserade.
1691. E. Pavillon.
1705. Sillery.
1715. Duc de la Force.
1726. Mirabaud.
1761. Watelet.
1786. Sedaine.
1795. Collin d'Harleville.
1806. Daru.
1829. Lamartine.

38.

Conrart.
1675. Rose.
1701. Louis de Sacy.
1728. Montesquieu.
1755. Châteaubrun.
1775. Chastellux.
1799. F. de Naufchâteau.
1828. P. A. le Brun.

39.

Desmaret.
1676. J. de Mesmes.
1686. Maoroy.
1706. Abbé de Louvois.
1719 Massillon.
1743. Duc de Nivernois.
1799. Legouvé.
1812. Al.-V Doval-Pineo.
1842. Ballanche.

40.

Montmor.
1679. Lavau.
1694. Caumartin, évêque de Blois.
1733. Moncrif.
1771. Roquelaure évêque de Senlis (*****).
1818. Baron Cuvier.
1832. Dupin aîné.

Secrétaires perpétuels, depuis la réorganisation de l'Institut.

1804. Suard.
1807. Raynouard.
1816. Auger.
1829. Andrieux.
1833. Arnault.
1834. Villemain.

(*) Exclu en 1816.
(**) Exclu le 24 juillet 1815.
(***) Exclu le 21 mars 1816.
(****) Exclu le 21 mars 1816.

(*) Exclu le 24 juillet 1815.
(**) Réélu le 28 janvier 1803.
(***) Exclu en 1816.
(****) Réélu le 28 janvier 1803.
(*****) Réélu le 28 janvier 1803.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Cette Académie fut formée en 1803, sous le titre de classe *d'histoire et de littérature ancienne*, et composée de membres pris dans la classe de *littérature et beaux-arts*, et dans celle des *sciences morales et politiques*. Les noms précédés d'un astérisque désignent, dans la liste suivante, les membres pris dans cette dernière classe.

Dans cette Académie, comme dans celles des *sciences* et des *beaux-arts*, c'est de 1816 seulement que date l'institution des *académiciens libres*.

Académiciens ordinaires.

1.
1803. *Dacier.
1833. Guizot.

2.
1803. *Lebrun, duc de Plaisance, m. en 1824.
1830. Champollion jeune.
1832. E. Burnouf.

3.
1803. * Dom Poirier.
1803. Joseph Bonaparte (exclu en 1816).
1816. Letronne (nommé par ordonnance).

4.
1806. Barbié du Bocage, mort en 1825.
1830. Jaubert.

5.
1803. Quatremère de Quincy.

6.
1803. * Lévesque.
1812. Bernardi.
1814. Hase.

7.
1803. * Dupont de Nemours.
1818. Monges.
1836. Burnouf père.

8.
1795. * Daunou.
1841. Villemain.

9.
1803. * Mentelle.
1816. Raoul-Rochette.

10.
1803. * Reinhard.
1838. Ph. Le Bas.

11.
1803. * Talleyrand.
1838. Garcin de Tassy

12.
1803. * Gosselin.
1830. Van Praet.
1837. Guigniaut.

13.
1803. * Ginguené.
1816. Tochon d'Annecy.
1820. Saint-Martin.
1833. Stan. Julien.

14.
1803. De Lisle de Sales.
1816. Raynouard.
1837. Paulin Paris.

15.
1803. * Garran de Coulon.
1817. Naudet.

16.
1803. * Champagne.
1813. Walckenaer.

17.
1803. * Lakanal, exclu en 1816.
1816. Mollevaut, nommé par ordonnance.

18.
1803. * Toulongeon.
1813. De la Borde.
1842. De la Borde fils.

19.
1803. * Le Breton.
1816. Émeric David.
1839. Berger de Xivrey.

20.
1803. * Grégoire.
1816. De Chesy.
1832. Reinaud.

21.
1803. * Le Reveillère-Lepeaux, dém. 1804.
1804. Visconti.
1818. Jomard.

22.
1795. Bitaubé.
1808. Lanjuinais.
1827. Pouqueville.
1839. Littré.

23.
1795. Laporte du Theil,
1816. Ét. Quatremère.

24.
1795. Langlès.
1830. Thurot.
1832. Beugnot.

25.
1795. Dussaulx.
1799. Larcher.
1813. Boissonade.

26.
1795. Silvestre de Sacy, sa place reste vacante pour non résidence.
1796. Pougens.
1834. Leclerc.

27.
1795. Sélis.
1822. D'Ansse de Villoison.
1804. Dom Brial, m. 1828.
1830. Lajard.

28.
1795. Monges, exclu en 1816.
1816. Abel Rémusat.
1833. Guérard.

29.
1803. Dupuis.
1809. Clavier.
1818. Leprévost d'Iray.

30.
1795. Leblond.
1809. Gail.
1829. Pardessus.

31.
1795. Ameilhon.
1811. Amanry Duval.
1839. Lenormand.

32.
1795. Camus.
1804. Millin.
1818. Durrau de Lamalle.

33.
1795. Mercier.
1804. Vandérbourg, mort en 1817.
1830. Mionnet.
1842. De Saulcy.

34.
1803. *Garnier.
1804. De Gerando.
1842. Ampère.

35.
1795. Anquetil du Perron.
1804. Boissy d'Anglas, m. en 1826.
1830. Augustin Thierry.

36.
1803. Sylvestre de Sacy.
1838. Magoin.

37.
1803. De Sainte-Croix.
1829. Caussin de Perceval.
1835. Langlois.

38.
..... De Pastoret.
1841. N. de Wailly.

39.
1803. Gaillard.
1806. Petit Radel.
1836. Fauriel.

40.
1803. Choiseul Gouffier.
1817. Choiseul d'Aillecourt.

Académiciens libres.

1.
1816. L'évêque de Pouilly.
1830 Dugas Montbel.
1835. Miot de Melito.
1841. Biot.

2.
1816. Laurent de Villedeuil
1830. Artaud de Montor.

3.
1816. Dambray.
1830. Fortia d'Urban.

4.
1816. Comte de Blacas.
1840. Marquis de Villeneuve-Trans.

5.
1816. De Bétencourt.
1830. Cuvier.
1832. Séguier de Saint-Brisson.

6.
1816. De Montesquiou.
1832. Abbé de la Roe.
1835. Artaud de Lyon.
1838. A. le Prevost.

7.
1816. De Barbé-Marbois.
1837. Michaud.
1839. Vitet.

8.
1816. Fauris de Saint-Vincent.
1820. d'Hauterive.
1830. Cousinéry.
1833. Montmerqué.

9.
1816. Schweighæuser.
1830. Duc de Luynes.

10.
1816. Marquis Garnier
1830. Salverte.
1839. Eyriès.

Associés étrangers.

1.
1803. Jefferson.
1831. Bœckh.

2.
1803. Rennel.
1831. Colebrooke.
1837. Haughton.

3.
1803. Niebuhr.
1819. Wolf.
1825. Creuzer.

4.
1803. Fox.
1814. Wyttenbach.
1820. Heeren.

5.
1803. Heyne.
1814. Wilkins.
1836. Hermann.

6.
1803. Wildfort.
1825. Guill. de Humboldt.
1835. Baron de Hammer Purgstall.

7.
1803. Klopstock.
1804. Baron Dalberg.
1820. Ouvaroff.

8.
1803. Wieland.
1817. Morelli.
1810. Sestini.
1833. Böttiger
1835. Fr. Jacobs.

Secrétaires perpétuels.

1804. Dacier.
1833. Sylvestre de Sacy.
1838. Daunou.
1840. Walckenaer.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Cette Académie, créée en 1795, sous le titre de classe des *sciences physiques et mathématiques*, fut alors composée de dix sections; le nombre des sections fut porté à onze par le décret du 3 pluviôse an XI, qui transporta dans cette classe la section de géographie de la classe des sciences morales et historiques. Depuis, le nombre des sections de l'Académie des sciences n'a plus varié.

Académiciens ordinaires.

1re SECTION.
Géométrie.
1.
1795. Lagrange.
1813. Poinsot.
2.
1795. Laplace.
1818. Puissant.
3.
1795. Borda.
1799. Lacroix.
4.
1795. Bossut.
1814. Ampère.
1836. Storm.
5.
1795. Legendre.
1833. Libri.
6.
1795. Delambre, élu secrétaire perpétuel en 1803.
1803. Biot.

2e SECTION.
Mécanique.
1.
1795. Monge, éliminé en 1816.
1816. Molard, nommé par ordonnance.
1837. Gambey.
2.
1795. Prony.
1840. Piobert.
3.
1795. Le Roy.
1797. Bonaparte (Napoléon).
1816. Cauchy, nommé par ordonnance.
4.
1795. Perrier.
1818. Dupin (Charles).
5.
1795. Vandermonde.
1796. Carnot (Lazare), éliminé en 1816.
1816. Breguet, nommé par ordonnance.
1824. Navier.
1836. Coriolis.
6.
1795. Berthood.
1807. Saoé.
1831. Hachette.
1834. Poncelet.

3e SECTION.
Astronomie.
1.
1795. Lalande (Jérôme).
1809. Arago, élu secrétaire perpétuel en 1830.
1831. Savary.
2.
1795. Méchain.
1804. Burckhardt.
1825. Damoiseau.
3.
1795. Lemonnier.
1799. Cassini (Jn.-Dominique).
4.
1795. Pingré.
1796. Bory.
1801. Lefrançais de Lalande.
1839. Lionville.
5.
1795. Messier.
1817. Mathieu.
6.
1795. Cassini (Jean-Dominique), exclu la même année, pour cause de non résidence.
1796. Jaurat.
1803. Bouvard.

4e SECTION.
Géographie et navigation.
1.
1803. Bougainville.
1811. De Rossel.
1830. Roussin.
2.
1803. Fleurieu.
1810. Beautemps Beaupré.
3.
1821. Boache.
1825. Freycinet.

5e SECTION.
Physique.
1.
1795. Charles.
1823. Fresnel
1827. Savart.
1841. Despretz.
2.
1795. Cousin.
1821. L'Évêque.
1816. Girard, nommé par ordonnance.
1836. Pouillet.
3.
1795. Brisson.
1806. Gay Lussac.
4.
1795. Coulomb.
1807. Montgolfier.
1810. Malus.
1811. Poisson.
1840. Dulamel.
5.
1795. Rochon.
1817. Fourier, élu secrétaire perpétuel en 1822.
1823. Dulong.
1840. Babinet.
6.
1795. Lefèvre-Gineau.
1829. Becquerel.

6e SECTION.
Chimie.
1.
1795. Berthollet.
1823. D'Arcet.
2.
1795. Guyton-Marveaux.
1816. Proust, par ordonn.
1826. Chevreul.
3.
1795. Fourcroy.
1810. Thénard.
4.
1795. Bayen.
1798. Chaptal.
1833. Robiquet.
1840. Regnault.
5.
1795. Pelletier.
1797. Deyeux.
1837. Pelouze.
6.
1795. Vauquelin.
1829. Serullas.
1832. Dumas.

7e SECTION.
Minéralogie.
1.
1795. Darcet (Jean).
1801. Sage.
1824. Bendant.
2.
1795. Hauy.
1822. Cordier.
3.
1795. Desmarets.
1816. Brongniart.
4.
1795. Dolomieu.
1801. Ramond.
1827. Berthier.
5.
1795. Dohamel.
1818. Brochant de Villers.
1840. Dufrenoy.
6.
1795. Lelièvre.
1835. Elie de Beaumont.

8e SECTION.
Botanique.
1.
1795. Lamarck.
1830. Saint-Hilaire (A.).
2.
1795. Desfontaines.
1834. Brongniart (Ad.-T.).
3.
1795. Adanson.
1806. Palissot de Beauvois.
1810. Dupetit-Thouars.
1831. De Jussieu (Adrien).
4.
1795. Jussieu (A.-Laurent).
1837. Gaudichaud.
5.
1795. L'Héritier.
1800. Labillardière.
1834. Richard.
6.
1795. Ventenat.
1808. De Mirbel.

9e SECTION.
Économie rurale et art vétérinaire.
1.
1795. Thouin (André).
1824. Vicomte de Morel Vindé.
2.
1795. Gilbert, m. en 1801.
1806. Rose.
1828. Flourens, élu secrétaire perpétuel en 1833.
1833. Torpin.
1840. De Gasparin.
3.
1795. Tessier.
1837. Audouin.
1841. Payen.
4.
1795. Cels (Jacq.-Marin).
1806. Silvestre.
5.
1795. Parmentier (Antt.-Augustin), m. en 1813.
1814. Yvart.
1831. Dutrochet.
6.
1795. Huzard (J.-B.).
1839. Boussingault.

10e SECTION.
Anatomie et zoologie.
1.
1795. Daubenton.
1800. Olivier.
1814. Latreille.
1833. Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore).
2.
1795. Lacépède.
1825. De Blainville.
3.
1795. Tenon (Jacques).
1816. Duméril.
4.
1795. Cuvier (Georges), devenu, en 1803, secrétaire perpétuel.
1803. Pinel.
1826. Fréd. Cuvier.
1838. Milne Edwards.

Digitized by Google

5.
1795. Broussonet.
1807. Geoffroy Saint-Hilaire (Étienne).
6.
1795. Richard (Louis-Cl.).
1821. De Savigny.
11e section.
Médecine et chirurgie.
1.
1795. Des Essarts (Jean-Charles).
1811. Corvisart.
1821. Magendie.
2.
1795. Sabathier (Raphael-Bienveou).
1811. Deschamps, m. 1824.
1825. Boyer, m. 1833.
1834. Roux.
3.
1795. Portal (Antoine).
1832. Double, m. 1842.
4.
795. Hallé (Jean-Noël).
1822. Chaossier.
1828. Sarres.
5.
1795. Palletan (Ph.-Jean).
1829. Larrey.
6.
1795. Lassus (Pierre).
1807. Percy.
1825. Dupuytrao.
1835. Breschet.

Académiciens libres.

1.
1816. De Brancas-Lauragais, ord. royale.
1834. Héricart de Thury.
2.
1816. De Noailles d'Ayen, ordonnance royale.
1824. Andréossy.
1828. Daru.
1834. Rogniat.
3.
1816. Rosily-Mesros.
1832. Baron Seguier.
4.
1816. Héron de Villefossa.
5.
1816. De Cubières.
6.
1816. Gillet de Laumont.
1833. Bory de St.-Vincent.
7.
1816. Marmont.
8.
1816. Delessert (Benj.).
9.
1816. Maurice.
10.
1816. Coquebert de Montbret.
1831. Costaz.

Associés étrangers.

1.
Ranks.
1820. Gauss.
2.
1802. Maskelyne.
1811. Jenoar.
1823. Wollaston.
1829. Olbers.
1834. Bessel.
3.
1802. Priestley.
1804. Klaproth.
1817. Scarpa.
1833. B. Brown.
4.
Herschell.
1822. Berzelius.
5.
Rumford.
1814. Watt.
1819. Humphry Davy.
1830. Dalton.
6.
1802. Pallas.
1812. Werner.
1817. Piazzi.
1826. De Candolle.
7.
Cavendisch.
1810. Humboldt (Al. de).
8.
1802. Volta.
1827. Yong.
1832. Blumenbach.
1840. De Bach.

Secrétaires perpétuels.

Sciences mathématiques.
1804. Delambre.
1822. Fourier.
1837. Arago.

Sciences physiques.
1804. Cuvier.
1832. Dolong, démission.
1833. Flourens.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

La classe de *littérature et beaux-arts*, qui, dans l'organisation de 1795, était la 3e de l'Institut, contenait quatre sections : *peinture, sculpture, architecture*, et *musique et déclamation*. Ces quatre sections, auxquelles on en ajouta une 5e pour la gravure, formèrent, en 1803, la *classe des beaux-arts*.

Académiciens ordinaires.

1re section.
Peinture.
1.
1795. David, éliminé en 1816.
1816. Guérin, nommé par ordonnance.
1833. Drölling.
2.
1795. Van-Spaendonck.
1822. Herseut.
3.
1795. Vien.
1809. Menageot.
1816. Garnier.
4.
1795. Vincent.
1816. Prud'hon.
1823. Bidauld.
5.
1795. Regnault.
1829. Heim.
6.
1795. Taunay.
1830. Granet.
7.
1803. Denon, nommé par l'arrêté du 8 pluviôse an XI.
1825. Ingres.
8.
1803. Visconti, nommé par l'arrêté du 8 pluviôse an XI.
1818. Lethière.
1832. Blondel.
9.
1812. Gérard (*).
1837. Schnetz.
10.
1816. Le Barbier aîné, nommé par ordonn.
1826. Vernet (Horace).
11.
1816. Girodet, par ord.
1825. Thevenin.
1838. Langlois.
1839. Couder.
12.
1816. Gros, par ordonn.
1835. Abel de Pujol.
13.
1816. Meynier, par ord.
1832. Delaroche.
14.
1816. Vernet (Carle), par ordonnance.
1836. Picot.
2e section.
Sculpture.
1.
1795. Pajou.
1809. Lemot.
1827. Pradier.
2.
1816. Houdon.
1828. Ramey fils.
3.
1795. Julien.
1805. Chaudet.
1811. Cartellier.
1831. Nanteuil.
4.
1795. Moitte.
1810. Lecomte.
1817. Stouf.
1826. David.
5.
Roland.
1816. Ramey père.
1838. Dumont.
6.
1795. Dejoux.
1816. Lesueur.
1831. Roman.
1835. Petitot.
7.
1816. Bosio, par ordonn.
8.
1816. Dupaty, par ord.
1825. Cortot.
3e section.
Architecture.
1.
1795. Gondain.
1819. Hurtault.
1824. Delespine.
1825. Lebas.
2.
1795. De Vailly.
1799. Chalgrain.
1811. Percier.
1838. Huvé.
3.
1795. Pâris, devenu la même année associé non résidant
1795. Dufourny.
1818. Thibault.
1826. Labarre.
1833. Guenepin, m. 1841.
4.
1795. Boullée.
1799. Antoine
1801. Heurtier.
1822. Huyot.
1840. Caristie.
5.
1795. Peyre.
1823. Vaudoyer.
6.
1795. Raymond.
1811. Fontaine.
7.
1816. Rondelet, ordonn.
1829. Molinos.
1831. Leclerc.
8.
1816. Bonnard, ordonn.
1818. Payat.
1825. Debret.

(*) Élu en remplacement de *Monvel*, de la section de musique.

4e section.
Gravure (*).

1.
1803. Bervic.
1821. Tardieu.

2.
1803. Domarest.
1806. Duvivier.
1819. Galle.

3.
1803. Jeuffroy.
1826. Richomme.

4.
1816. Desnoyers (Aug.), ordonnance.

5e section.
Musique.

1.
1795. Mehul.
1817. Boieldieu.
1834. Reicha.
1836. Halevy.

2.
1795. Molé (**).
1816. Chérubini, ordonn.

3
1795. Gossec.
1829. Auber.

4.
1795. Gretry.
1813. Monsigny.
1817. Catel.
1831. Paer.
1839. Spontini.

5.
1795. Préville, devenu, la même année, associé non résidant.
1795. Grandmesnil.
1816. Berton.

6.
1795. Monvel, m. 1812, remplacé par Gérard, nommé à la section de peinture.
1816. Lesueur, ord. roy.
1837. Carafa de Colobrano.

Académiciens libres.

1.
1816. De Vaublanc.

2.
1816. De Blacas d'Aulps.
1839. Domont.

3.
1816. De Vaudreuil.
1817. De Richelieu.
1821. De Lauriston.
1828. Simeon.

4.
1816. De Pradel.

5.
1816. Castellan.
1838. De Clarac.

6.
1816. Turpin-Crissé.

7.
1816. De Choiseul-Gouffier.
1817. Chabrol de Volvic.

8.
1816. Gois père.
1823. De Pastoret.

9.
1816. De Forbin.
1841. D'Houdetot.

10.
1816. De Senonnes.
1840. Montalivat.

Associés étrangers.

1.
1803. Haydn.
1809. Paisiello.
1823. Rossini.

2.
1803. Canova.
1823. Avarès, mort 1827.
1831. Rauch.

3.
1802. Caldenari.
1805. Marvuglia.
1820. Antolzai.
1841. Cockerel.

4.
1803. Applani.
1820. Camuccini.

5.
1803. Morghen, m. 1833.
1834. Meyerbeer.

6.
1803. Sergell, m. 1814.
1823. Longhi, m. 1830.
1832. Toschi.

7.
1803. Guglielmi.
1805. Salieri.
1830. Comte de Cambray d'Igny.

8.
1803. West.
1823. Schinkel.
1841. Kienzé.

9.
1823. Thorwaldsen.

10.
1823. Zingarelli, m. 1827.
1838. Cornelius.

(*) Section créée par l'arrêté du gouvernement du 3 pluviôse an XI. Les membres ont été nommés par un arrêté du 8 du même mois (28 janvier 1803.)

(**) Éliminé par l'arrêté du 3 pluviôse an XI, qui donne à la classe le nom de classe de *musique* (composition), au lieu de celui de *musique et déclamation*, qu'elle portait auparavant.

Secrétaires perpétuels.

1804. Joachim Lebreton.
1816. Quatremère de Quincy, démiss. en 1839.
1839. Raoul-Rochette.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Cette Académie, créée en 1795, sous le nom de classe des *sciences morales et politiques*, fut supprimée en 1803, et ses membres furent répartis dans les différentes classes dans lesquelles l'Institut fut alors divisé. Elle a été rétablie en 1832, mais avec une section de moins, la section de *géographie* ayant continué de faire partie de l'*Académie des sciences*, dans laquelle le décret de 1803 l'avait transportée.

Académiciens ordinaires.

1re section.
Philosophie.
(Analyse des sensations et des idées.)

1.
1795. Volney.
1818. Destutt de Tracy.
1836. Damiron.

2.
1795. Garat (*).
1818. De Gérando, mort en 1841.

3.
1795. Ginguené.
1818. Cousin (Victor).

4.
1795. Deleyre.
1798. Toulongeon.
1832. Laromiguière
1838. Jouffroy, m. 1842.

5.
1795. Lebreton.
1832. Edwards (William Frédéric.)

6.
1795. Cabanis.
1831. Broussais.
1839. Barthelemy Saint-Hilaire.

2e section.
Morale.

1.
1795. Bernardin de Saint-Pierre.
1832. Dacier.
1833. Jouffroy (**).
1838. De Tocqueville.

2.
1795. Mercier.
1832. Garat.
1834. Lakanal.

3.
1795. Grégoire.
1832. Lacuée.
1841. Gust. de Beaumont.

4.
1795. La Revellière-Lepeaux.
1831. Rœderer.
1836. Ch. Lucas.

5.
1795. Lakanal, absent du territoire fr. en 1831.
1832. Dunoyer.

6.
1795. Naigeon.
1832. Droz.

3e section.
Législation, droit public, jurisprudence.
(Science sociale et législation.)

1.
1795. Daunou.
1840. Troplong.

2.
1795. Cambacérès.
1832. Dupin, aîné.

3.
1795. Merlin de Douay.
1839. Portalis.

4.
1795. Pastoret, éliminé en l'an VI.
1801. Champagne.
1818. Maret.
1840 Berriat Saint-Prix.

5.
1795. Garran Coulan.
1832. Berenger.

6.
1795. Baudin des Ardennes.
1801. Bigot de Préameneu.
1832. Siméon.

(*) Passé en 1832 dans la section de morale.

(**) Passé en 1838 dans la section de philosophie.

Digitized by Google

4e section.
Économie politique et statistique.
(Économie politique.)
1.
1795. Sieyès.
1836. Rossi.
2.
1795. Creuze Latouche.
Lebrun.
1832. De la Borde.
3.
1795. Dupont de Nemours.
1832. Dupin (Charles).
4.
1795. Lacuée (*).
1832. Villermé.
5.
1795. Talleyrand-Périgord
1838. Passy.
6.
1795. Rœderer (**).
1831. Comte.
1838. Blanqui.
5e section.
Histoire générale et philosophique.
(Histoire.)
1.
1795. Lévesque.
1832. De Pastoret.
1840. Thiers.
2.
1795. De Lizle de Sales.
1832. Reinhard.
1837. Michelet.
3.
1795. Raynal.
1797. Legrand.
1803. Poirier, m. la même année.
1832. Naudet.
4.
1795. Anquetil, mort en l'an VI.
1832. Bignon.
1841. Amédée Thierry.
5.
1795. Dacier (***).
1831. Guizot.
6.
1795. Gaillard, devenu la même année associé non résidant.
1797. Bouchaud, m. 1802.
1832. Mignet.

Section de géographie, transportée en 1803 dans la classe des sciences (****).

1.
1795. Buache.
2.
1795. Mentelle.
3.
1795. Reinhard.
4.
1795. Fleurieu.
5.
1795. Gosselin.
6.
1795. Bougainville.

Académiciens libres.

1.
1833. Feuillet.
2.
1833. De Broglie.
3.
1833. Carnot (Jos.-Fr.)
1836. Felix de Beaujour.
1837. Portalis.
1839. Dutens.
4.
1833. Benoiston de Châteauneuf.
5.
1833. Blondeau.

Associés étrangers.

1.
1833. Lord Brougham.
2.
1833. Ancillon.
1838. Hallam.
3.
1833. Livingston.
1836. De Savigny.
4.
1833. De Sismondi, mort en 1841.
5.
1833. Malthus, m. 1834.
1835. Schelling.

Secrétaires perpétuels.

1833. Comte.
1837. Mignet.

(*) Passé en 1833 dans la section de morale.

(**) Passé en 1833 dans la section de morale.

(***) Passé en 1832 dans la section de morale.

(****) *Buache, Fleurieu* et *Bougainville* passèrent dans la 1re classe de l'Institut (Académie des sciences), où ils formèrent la section de *géographie* et de *navigation*. *Mentelle, Reinhard* et *Gosselin* furent incorporés dans la 3e classe (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Institut d'Égypte. — C'est le nom par lequel on désigne quelquefois la *commission des sciences et des arts* qui fit partie de l'expédition d'Égypte. L'Europe semblait ne plus songer aux merveilles de cette contrée; soit découragement, soit qu'un intérêt plus immédiat attirât les savants vers d'autres études, ils paraissaient avoir renoncé à pénétrer les mystères de cette écriture hiéroglyphique qui recouvre la plupart des monuments de la terre des Pharaons, et dont l'explication, due à un Français, promet à la science l'histoire de toute une civilisation, que l'on croyait perdue sans retour. C'est la commission d'Égypte qui a rappelé sur ce point l'attention du monde; c'est elle qui a jeté les bases des découvertes qui depuis ont été faites dans cet ordre de recherches; à ce titre, elle a droit de notre part à une mention particulière. Dans l'article que nous allons lui consacrer, nous citerons souvent un travail remarquable, que l'un de ses membres les plus distingués, M. Jomard, vient de publier à son sujet dans l'*Encyclopédie des gens du monde*. C'est à cette source que nous avons puisé les renseignements que nous allons donner.

La commission des sciences et arts d'Égypte avait pour chefs Monge et Berthollet; son personnel était d'ailleurs composé de la manière suivante : 1° les *sciences mathématiques et leurs applications* y étaient représentées par quatre géomètres, trois astronomes, trois mécaniciens (et douze auxiliaires); 2° le *génie civil*, par dix-neuf ingénieurs des ponts et chaussées, treize ingénieurs géographes et quatre ingénieurs des mines; 3° les *sciences naturelles*, par sept chimistes, trois zoologues, trois botanistes et quatre minéralogues; 4° la *littérature*, par deux antiquaires, huit orientalistes, deux littérateurs; 5° l'*art de guérir*, par cinq médecins et chirurgiens et deux pharmaciens principaux (sans parler du corps des médecins et chirurgiens de l'armée); 6° enfin les *beaux-arts*, par deux musiciens, quatre architectes, cinq peintres et dessinateurs, un sculpteur et un graveur; à quoi il faut joindre deux élèves de l'école polytechnique non encore

classés et deux typographes en chef.

Dès le 20 avril 1798, les passe-ports avaient été délivrés. Les membres de la commission devaient se rendre à Toulon, sous la conduite de Berthollet; Monge, qui était alors en Italie, devait s'embarquer à Civita-Vecchia et rejoindre la flotte avec un convoi. Le 19 mai, la flotte appareilla; le 1er juillet, le débarquement commença. « A peine l'expédition touche-t-elle aux rives de l'Afrique, les travaux de la commission commencent. Le général en chef, maître d'Alexandrie, précipite l'armée sur l'ennemi. Kléber lui succède dans cette place, qui est la clef de l'Égypte. A son ordre, les ingénieurs des ponts et chaussées et les ingénieurs géographes se mettent à l'œuvre : les premiers, au nombre de six, relèvent toute la côte, depuis le Marabout jusqu'à Aboukir; les autres, au nombre de trois, font le plan des trois villes, la ville grecque, la ville arabe et la ville turque; ceux-ci assujettissent leur plan à une chaîne de triangles; les astronomes Nouet et Quesnot déterminent avec précision la longitude et la latitude du Phare et de plusieurs points. En moins de deux mois, cet immense travail est terminé. » C'est ce grand plan géométrique d'Alexandrie et des environs qui est réduit à deux cartes dans la *Description de l'Égypte;* il aurait pu remplir un atlas.

Bientôt après, l'Institut d'Égypte se constitua au Caire. Deux palais principaux lui furent assignés : celui de Hassan-Kachef et celui de Kassim-Bey. Le 6 fructidor an VI (24 août 1798), un mois seulement après la conquête du Caire, l'Institut tint sa première séance, sous la présidence de Monge. Le but de l'institution est clairement énoncé dans le passage suivant, extrait des procès-verbaux : « L'Institut du Caire « doit principalement s'occuper : 1° des « progrès et de la propagation des lu- « mières en Égypte; 2° de la recherche, « de l'étude et de la publication des « faits naturels, industriels et histori- « ques de l'Égypte.

« L'Institut est divisé en quatre sec- « tions : 1° mathématiques, 2° physi- « que, 3° économie politique, 4° et « arts. Chaque section est composée de « douze membres; les procès-verbaux « sont envoyés à l'Institut de France. « Les séances ont lieu tous les cinq « jours, deux fois par décade. »

Monge avait été nommé président; Bonaparte fut élu vice-président, et Fourier secrétaire perpétuel. La classe des *sciences mathématiques* comptait parmi ses membres Andréossy, Bonaparte, Costaz, Fourier, Girard, Malus, Monge, Nouet, etc.; celle des *sciences physiques*, Berthollet, Conté, Delisle, Desgenettes, Dolomieu, Dubois, Geoffroy, Savigny, Larrey, etc.; celle d'*économie politique*, Caffarelli, Sulkowski, Corancez, Reynier, Desaix, etc.; celle de *littérature et beaux-arts*, Denon, Parseval, Venture, Kléber, Dutertre, Redouté, Lepère, Rigel, Protain... Nous ne citerons point d'autres noms, nous ne donnerons point d'autres détails sur cette compagnie savante; on trouvera dans la *Décade égyptienne* (imprimée au Caire, 3 vol. in-4°) ces détails et les principaux mémoires lus dans les séances.

Aussitôt l'armée maîtresse de l'Égypte inférieure, les travaux scientifiques commencèrent partout; les membres de la commission se partagèrent en diverses sections, et, suivant les différents corps d'armée dans toutes leurs expéditions, ils parcoururent et étudièrent dans tous les sens le sol de l'Égypte, relevant dans les marches les positions astronomiques, faisant des fouilles pendant les haltes, dessinant les monuments, recueillant des papyrus, des inscriptions, des monuments de toute espèce.

Bonaparte, en quittant l'Égypte, emmena avec lui Monge et Berthollet. Leur départ ne découragea point leurs collègues; Fourier et Costaz les remplacèrent, et les travaux furent continués avec la même ardeur.

Bonaparte avait autorisé son successeur à traiter de l'évacuation après une perte de quinze cents hommes, et à renvoyer en France les membres de la commission scientifique, à leur retour de la haute Égypte. Kléber fut bientôt en mesure de tenir cette dernière partie de ses instructions; déjà une partie des savants se trouvaient, par ses ordres, réunis à Alexandrie, et tout se préparait pour leur départ,

lorsqu'un manque de foi de l'amiral anglais vint tout changer. Peu de temps après eut lieu la bataille d'Héliopolis et l'assassinat de Kléber. Menou lui succéda; la commission, rappelée au Caire, ne revint à Alexandrie qu'après la perte de la bataille de Canope. Elle quitta l'Égypte avec l'armée, le 23 septembre 1801, et arriva à Marseille quarante-deux mois après son départ de Toulon.

En 1803, Bonaparte, devenu premier consul, ordonna l'exécution d'un ouvrage renfermant toutes les observations de la commission des sciences et arts d'Égypte, et cette commission fut alors organisée de nouveau pour travailler à l'exécution de ce monument national. Berthollet en fut nommé président; Conté, commissaire chargé de la direction des travaux de gravure et de l'impression de l'ouvrage; Lancret, secrétaire de la commission exécutive; les autres membres de cette commission étaient Monge, Costaz, Fourier, Girard et Desgenettes. Toutes les semaines, les membres de la grande commission s'assemblaient pour discuter sur les matériaux qui devaient être admis, écarter les doubles, choisir entre tous, et entendre la lecture de la rédaction définitive des mémoires.

Le 17 décembre 1805, Conté succomba à la fatigue et à une maladie de cœur. Il fut remplacé par Lancret, qui mourut de même le 17 décembre 1807. Le 1er janvier 1808, la commission présenta à l'empereur une partie notable de l'ouvrage. La première livraison (deux cents planches et quatre demi-volumes de mémoires) parut à la fin de la même année. L'empereur reçut cette première partie en 1809; il en reçut une seconde en 1813.

En 1814, il fallut, à l'arrivée des étrangers à Paris, interrompre les travaux et mettre en sûreté les cuivres, surtout ceux de l'atlas, en cinquante-trois feuilles. La paix conclue, on se remit à l'ouvrage; M. Jomard fut envoyé à Londres, par le ministre de l'intérieur, pour y prendre des empreintes ou des copies de tous les monuments recueillis par la commission, et qui lui avaient été enlevés par les Anglais, lors de l'évacuation d'Alexandrie. Enfin, la troisième et la quatrième livraison de l'ouvrage furent présentées à Louis XVIII en 1817 et en 1821. Son successeur reçut la dernière en 1825. Mais la description de l'Égypte manque de tables, et elle est tronquée en quelques endroits, M. de la Bourdonnais ayant, par une mesure arbitraire, et sans consulter la commission, ordonné la suppression des matériaux qui se trouvaient à l'imprimerie. Ajoutons, pour terminer cette rapide esquisse de l'histoire de l'Institut d'Égypte, que les archives de cette société savante, ses papiers et les minutes des mémoires lus dans les séances tenues au Caire, rapportés en France par Fourier, et déposés par lui au ministère de l'intérieur, ont disparu depuis, sans qu'on ait pu en retrouver la trace.

Institut de Meudon. « L'empereur Napoléon, dit le *Mémorial de Sainte-Hélène*, avait beaucoup d'idées nouvelles touchant l'éducation du roi de Rome; il comptait sur l'Institut de Meudon, dont il avait déjà décrété les principes, attendant quelques loisirs pour leurs développements. Il voulait y rassembler tous les princes de la maison impériale, surtout ceux de toutes les branches qu'il avait élevées sur des trônes étrangers. « C'était là joindre, prétendait-il, aux soins de l'éducation particulière, tous les avantages de l'éducation en commun. Destinés, disait-il, à occuper divers trônes et à régir diverses nations, ces enfants auraient puisé là des principes communs, des mœurs pareilles, des idées semblables. Pour mieux faciliter la fusion et l'uniformité des parties fédératives de l'empire, chacun de ces princes eût amené du dehors avec lui dix ou douze enfants, plus ou moins, de son âge et des premières familles de son pays; quelle influence n'eussent-ils pas exercée chez eux au retour! Je ne doutais pas, continuait l'empereur, que les princes des autres dynasties étrangères à ma famille n'eussent bientôt sollicité de moi, comme une grande faveur, d'y voir admettre leurs enfants. Et quel avantage n'en serait-il pas résulté pour le bien-être des peuples composant l'association européenne! Tous ces jeunes princes, observait Napoléon, eussent été réunis d'assez

« bonne heure pour contracter les liens « si chers et si puissants de la première « enfance, et séparés néanmoins assez « tôt pour prévenir les funestes effets « des passions naissantes, l'ardeur des « préférences, l'ambition des succès, la « jalousie de l'amour, etc. »

L'empereur eût voulu que toute l'éducation de ces princes-rois se fût fondée sur des connaissances générales, de grandes vues, des sommaires, des résultats; il eût voulu des connaissances plutôt que de la science, du jugement plutôt que de l'acquis, l'application des détails plutôt que l'étude des théories; surtout point de parties spéciales trop poursuivies; car il estimait que la perfection ou le trop de succès dans certaines parties, soit des arts, soit des sciences, était un inconvénient dans le prince. « Les peuples, disait-il, « n'avaient qu'à perdre d'avoir pour roi « un poëte, un virtuose, un naturaliste, « un chimiste, un tourneur, un serru- « rier, etc. »

Instruction primaire. Le clergé, fondateur des écoles dans lesquelles les populations de la Gaule chrétienne recevaient l'instruction, conserva longtemps le privilége de ces établissements. Il fallut plusieurs siècles pour que l'enseignement élémentaire, suivant la lente révolution qui s'opérait dans l'esprit public, commençât à se sécularisèr; car, on ne regardait pas alors l'instruction des masses comme une condition de la prospérité de l'État, et les gouvernants ne s'occupaient guère de cet objet au point de vue politique.

Charlemagne et saint Louis avaient maintenu l'enseignement sous le principe exclusivement religieux. Le principe philosophique vint s'y mêler à l'époque de François Ier; mais il n'exerça son action que sur les hautes études, et les lumières de la renaissance ne brillèrent point pour le peuple. Enfin, en 1598, nous voyons Henri IV ordonner la création d'écoles primaires gratuites, et enjoindre aux gens sans fortune d'y faire apprendre à lire à leurs enfants. Malheureusement, on ne sait pas jusqu'à quel point fut portée l'exécution de ces ordres. Environ un siècle après, sous la minorité de Louis XV, de nouvelles dispositions plus précises restèrent également à peu près sans résultat. Enfin, arriva la grande lutte politique qui devait tant détruire et tant édifier. Le principe démocratique triompha alors, et l'on sentit la nécessité de faire pénétrer les lumières dans les populations : l'instruction primaire fut votée par acclamation.

Malheureusement, le décret du mois de mai 1793, qui établissait une école primaire dans tous les lieux d'une population de 400 à 1,500 habitants, et ordonnait que dans chaque école l'instituteur enseignât aux élèves les connaissances nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs et administrer leurs affaires domestiques, ne reçut qu'une exécution fort incomplète. Cependant une sanction pénale avait été ajoutée à ce décret par celui du mois de décembre, lequel prononçait contre les parents ou tuteurs qui manquaient à envoyer leurs enfants à l'école primaire, une amende, doublée en cas de récidive, avec perte des droits de citoyen pendant dix ans. Au reste, ce ne fut pas le seul projet qui échoua alors, parce qu'il était trop vaste ou trop parfait pour l'époque.

Énumérons rapidement les principales mesures qui, depuis lors, ont eu pour objet l'organisation de l'instruction primaire. Un décret du 27 brumaire an III plaça plus directement les écoles sous la dépendance du gouvernement; les instituteurs devaient, toutefois, être nommés par le peuple.

Les écoles primaires se multiplièrent sous le Directoire. Une loi du 17 pluviôse an VI les plaça sous la surveillance de l'administration cantonale; une autre loi du 11 frimaire an VII en mit l'entretien au nombre des dépenses municipales.

L'empire fit peu de chose pour l'instruction primaire. La restauration la comprima, et livra au clergé le peu d'écoles dont elle toléra l'existence. Enfin la loi du 28 juin 1833 vint remplir en partie une promesse de la charte de 1830, et reconnût à tout individu offrant les garanties de moralité et de capacité le droit de donner l'enseignement primaire. D'après ses prescriptions, toute commune doit, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou à plusieurs communes voisines, entretenir au moins une école élémentaire.

Dans les communes de 6,000 âmes, il doit y avoir des écoles primaires supérieures, et chaque département, par lui-même ou en se réunissant à un département voisin, doit entretenir une école normale primaire.

Des commissions académiques examinent les candidats aux fonctions de l'enseignement; des comités locaux surveillent les établissements. Assise sur ces bases, notre instruction primaire présente dans ses divers degrés une organisation forte et libérale à la fois, et répond aux besoins intellectuels de nos populations mieux peut-être que ne le fait encore son aînée, l'instruction secondaire.

Voici la statistique de l'instruction primaire en France d'après les relevés de 1840 :

555 salles d'asile	50,986 élèves.	
55,342 écoles primaires élémentaires	2,881,679	641,407 garçons. 1,240,272 filles.
455 écoles primaires supérieures	15,285	
3,403 écoles d'adultes	68,508	
79 écoles normales primaires	2,684	
59,834 établissements	3,019,142 élèves.	

L'instruction primaire est donnée par 40,504 instituteurs et 22,355 institutrices. De ces 62,859 personnes, 50,352 sont laïques, 12,507 appartiennent à des congrégations religieuses. (Voyez ÉCOLES, ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, INSTRUCTION PUBLIQUE.)

INSTRUCTION PUBLIQUE. Les druides de la Gaule indépendante comptaient, au nombre des fonctions de leur ministère, l'instruction de la jeunesse. Mais nous savons peu de chose sur les matières contenues dans le cours d'études en vers que leurs élèves mettaient vingt ans à apprendre.

Dans la Gaule réduite en province romaine, les lettres latines furent enseignées avec éclat dans une foule d'écoles. On y étudia surtout d'abord la grammaire et les belles-lettres ; mais, dès le quatrième siècle, la philosophie, la jurisprudence et la médecine eurent aussi des chaires publiques.

Sous les Bourguignons et les Wisigoths, l'instruction publique continua à prospérer dans le Midi ; mais, sous les Francs qui dominaient au Nord, les écoles civiles n'avaient pas tardé à déchoir, et elles disparurent enfin complétement. Elles furent remplacées par les fondations du christianisme.

On vit en effet, du cinquième au huitième siècle, la France se couvrir d'écoles entretenues par le clergé. Celles qui étaient placées près des cathédrales étaient exclusivement consacrées à l'instruction des clercs; mais celles qui existaient dans les monastères avaient des classes de grammaire ouvertes aux externes séculiers.

Le premier acte de l'exercice du pouvoir royal sur l'instruction publique est un règlement fait par Chilperic à Soissons, en 562, et concernant l'enseignement de la lecture du latin dans les écoles. Plus tard, le pape Grégoire le Grand ayant interdit les études profanes dans les monastères, les classes de grammaire furent fermées, et, sous les derniers princes mérovingiens, on peut dire que l'instruction publique n'existait plus.

Charlemagne eut la gloire de la rétablir et de l'étendre : par ses soins, les sept arts libéraux, la grammaire, la dialectique, la rhétorique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, qui formaient alors le programme des écoles préparatoires à celles de la théologie, furent enseignés dans toute la France. La réputation des maîtres qui enseignaient à Paris sous les successeurs de ce prince y fit affluer des écoliers, non-seulement des provinces, mais encore de tous les pays voisins; et de cette nombreuse réunion de professeurs et d'élèves se forma l'université.

Les colléges qui s'élevèrent alors, fondés principalement par la munificence des prélats ou des bénéficiers ecclésiastiques, plus rarement par celle des princes ou de quelques riches particuliers, n'étaient d'abord que des édifices destiués à loger les écoliers pauvres.

Le collége de Navarre, qui existait depuis 1304, fut le premier qui eut des régents particuliers, et cessa d'envoyer ses élèves aux cours publics des profes-

seurs de l'université, à laquelle il demeura cependant attaché par un lien de hiérarchie. D'autres colléges de Paris suivirent ensuite cet exemple. Il y en eut dans les provinces qui ne relevèrent d'aucune université, et qui ne furent soutenus que par des engagements que prirent en leur faveur les corps municipaux. Enfin, à côté de ces établissements qui ne recevaient que des boursiers, il s'en établit d'autres qui, sous le titre de pédagogies, furent consacrés aux élèves payants.

Longtemps, dans ces diverses écoles, on n'enseigna qu'un mauvais latin. L'art de versifier fut introduit, en 1452, par le cardinal d'Estouteville dans le programme de l'université; mais ce fut la renaissance qui, en y créant l'étude du grec, y ramena en même temps le goût de la bonne latinité.

L'université releva, pendant longtemps, de l'autorité ecclésiastique, et même directement du pontife romain. C'est en 1595 que nous voyons pour la première fois le pouvoir royal intervenir d'une manière directe dans une réforme des études. Un édit de cette année proscrivit les livres en latin moderne, et les remplaça par un choix des écrits de Cicéron, Virgile, Horace, Platon, Démosthène, Homère. Il était, en même temps, interdit aux instituteurs particuliers d'instruire des enfants âgés de plus de neuf ans sans les envoyer aux classes des colléges.

La concurrence qu'avaient faite à l'université les jésuites qui, en 1564, avaient ouvert rue Saint-Jacques leur collége de Clermont, depuis le collége Louis-le-Grand, avait fait sentir la nécessité d'une réforme dans l'instruction publique. Après leur expulsion, sous le règne de Henri IV, ils reparurent plus puissants qu'auparavant dans les premières années du dix-septième siècle, et comme leurs établissements n'avaient pas la discipline sévère de ceux de l'université, et qu'en les ouvrant à tous les arts d'agrément ils les avaient mis en harmonie avec le goût du siècle, la jeunesse s'y porta en foule. D'autres corporations religieuses, plus modestes et peut-être aussi plus savantes, les bénédictins de Saint-Maur, les doctrinaires et les oratoriens fondèrent également à Sorrèze, à Juilly et dans d'autres lieux, des colléges qui jouirent d'une grande réputation.

Les sévères solitaires de Port-Royal, en introduisant dans les exercices des colléges l'étude approfondie de la langue nationale, et en substituant à la scolastique du moyen âge la méthode nouvelle de Descartes, marquent une époque importante dans l'histoire de l'instruction publique en France. Les efforts du sage Rollin contribuèrent aussi à opérer dans les méthodes une heureuse simplification.

Avant 1719, les professeurs n'avaient d'autres émoluments que ceux qu'ils recevaient de leurs écoliers; ils payaient même, aux principaux des colléges, le droit d'y enseigner. Les parlements firent longtemps de vains efforts pour faire cesser ces abus; enfin, le gouvernement affecta aux honoraires du corps enseignant le vingt-huitième effectif du produit des postes et des messageries, dotation évaluée alors à 14,000 livres; c'est de cette époque que date en France l'instruction gratuite.

La seconde expulsion des jésuites, en 1762, fut le signal d'une nouvelle suite de réformes dans l'instruction publique. Un édit de 1763 établit près de chaque collége particulier un bureau auquel était attribuée, outre la surveillance de l'établissement, la nomination du principal et des professeurs. En 1764, des lettres patentes accordèrent aux professeurs l'exemption de toutes charges municipales, et, en 1766, il fut créé, dans l'intérêt des études, un corps de soixante agrégés qui devaient être nommés au concours, et parmi lesquels le corps enseignant devait se recruter.

En même temps, les parlements et universités furent consultés sur les améliorations dont était encore susceptible l'instruction publique. L'ardent adversaire des jésuites, le procureur général au parlement de Bretagne, la Chalotais, avait déjà pris l'initiative en publiant, en 1763, son *Plan d'éducation nationale*. En 1768, le président Rolland d'Erceville présenta, au nom du parlement de Paris, le compte rendu de tous les mémoires qui avaient été adressés en réponse à l'appel fait par le gouvernement : on s'accordait à reconnaître que le plan d'étude suivi jusqu'a-

Digitized by Google

lors n'était pas assez varié, et l'on se demandait si les écoles publiques étaient destinées à former seulement des ecclésiastiques, des magistrats, des médecins et des gens de lettres. Encore les études littéraires n'étaient-elles pas en progrès, puisque, depuis les premières années du dix-huitième siècle, celle du grec n'était plus que facultative. On demandait, en conséquence, qu'une part plus large fût accordée à la langue nationale et aux sciences. Mais malgré la frappante unanimité des opinions, la réforme se borna à quelques modifications dans le mode d'administration, et les établissements d'instruction publique, parmi lesquels on comptait plus de 500 colléges renfermant 70,000 élèves, restèrent jusqu'en 1789 sans lien commun.

Les cahiers des députés aux états généraux étaient remplis de vœux pour une réorganisation complète de l'instruction publique. En effet, en septembre 1791, l'Assemblée constituante rendit un décret conçu en ces termes : « Il « sera créé et organisé une instruction « publique commune à tous les citoyens, « gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les « hommes, et dont les établissements « seront distribués graduellement dans « un rapport combiné avec la division « du royaume. » Le plan d'organisation que proposa Talleyrand sécularisait complétement l'enseignement, et embrassait une vaste hiérarchie d'études depuis l'école primaire jusqu'à l'Institut national, dont il proposait la création. Entre ces deux points extrêmes se plaçaient des écoles de district pour les études littéraires et scientifiques, qui y étaient distribuées, non plus en classes, mais en cours; puis des écoles de département destinées à former des sujets pour les quatre grandes professions du sacerdoce, de la médecine, de la jurisprudence et de l'armée. Au mois d'avril 1792, Condorcet présenta un autre plan dans lequel il créait cinq ordres d'établissements. C'étaient, après les écoles primaires, les écoles secondaires répondant aux écoles primaires supérieures actuelles; les instituts donnant un enseignement plus directement professionnel, et où les sciences mathématiques et physiques occupaient le premier rang; neuf lycées remplaçant les anciennes universités, et une société nationale des sciences et des arts. La Constituante cessa d'exister avant d'avoir eu le temps de discuter ces projets.

Le sujet fut repris par la Convention. A la suite d'un rapport de Michel Lepelletier, qui avait réclamé pour les « enfants de la patrie » une éducation commune, afin qu'il pût se former « une « race renouvelée, forte, laborieuse, ré« glée, disciplinée, » et séparée par une barrière insurmontable « du contact im« pur de notre espèce vieillie, » on décréta d'abord la suppression des colléges et des facultés dans toute l'étendue de la république, ainsi que la vente de tous les biens qui avaient formé leur dotation; puis, le 19 décembre 1793, on proclama l'enseignement libre, en exigeant seulement des instituteurs et institutrices la production d'un certificat de civisme et de bonnes mœurs, et en les plaçant, eux et leurs établissements, sous la surveillance des municipalités. Un salaire était assuré par l'État aux seuls instituteurs primaires; mais ils devaient adopter pour leur enseignement les livres élémentaires approuvés par la représentation nationale.

La Convention, prenant ensuite une part plus directe à l'instruction publique, organisa, en 1794, la grande école normale, et l'année suivante les écoles centrales (voyez les articles consacrés à ces institutions). Le 25 octobre sur le rapport de Daunou, elle vota une loi sur l'organisation générale de l'instruction publique, et établit une école primaire par canton, une école centrale par département, et en outre un certain nombre d'écoles spéciales.

Bientôt, du milieu des ruines de l'Université, s'éleva à Paris le collége Égalité, plus tard le Prytanée français, auquel on affecta les bâtiments du collége Louis-le-Grand, avec un budget de 200,000 francs. Il fut destiné à l'éducation de jeunes fils de citoyens qui avaient servi dans les armées de la république. Les élèves y étaient soumis à la discipline militaire. L'État assurait à ses boursiers des emplois dans les carrières publiques. Un arrêté des con-

suls du 22 mars 1800 créa des succursales du Prytanée à Fontainebleau, à Versailles, à Saint-Germain, à Compiègne.

Cependant il s'était formé pour l'instruction littéraire de la jeunesse un assez grand nombre d'établissements particuliers. La loi du 1er mai 1802, en réorganisant l'instruction secondaire sur des bases qui subsistent encore en partie aujourd'hui, laissa ces établissements à l'industrie privée, et les soumit seulement à l'inspection spéciale des préfets. Quant aux écoles secondaires communales, le gouvernement y prit sa part d'action en leur fournissant un local; puis il créait, aux frais du trésor, dans chaque arrondissement de tribunal d'appel, un lycée réunissant, à ce qui s'enseignait dans les anciens colléges, les objets d'étude des écoles centrales. On y établissait pour les mathématiques six classes semestrielles, et pour le latin également six, dans lesquelles on devait faire étudier aux élèves les chefs-d'œuvre de la littérature nationale rapprochés de ceux de l'antiquité classique. 6,400 boursiers, dont 4,000 nommés au concours parmi les sujets sortant des écoles secondaires, étaient entretenus par l'État dans les lycées. On y établissait la discipline du Prytanée, dont les élèves étaient bientôt transférés dans la maison de Saint-Cyr, transformée en école spéciale militaire. Un directeur général de l'instruction publique fut créé à Paris. Deux commissions furent chargées de rédiger le double programme des études littéraires et scientifiques; enfin trois inspecteurs durent visiter périodiquement les établissements.

Deux ans après la promulgation de cette loi, les 131 départements dont se composait alors la France comptaient 46 lycées, 378 écoles secondaires communales, et 361 écoles secondaires privées. Les chefs de ces derniers établissements avaient vu d'un œil jaloux la création des lycées et s'efforçaient de les décrier par d'absurdes rapports, tandis que d'un autre côté les petits séminaires faisaient aux écoles secondaires communales une redoutable concurrence.

La loi du 10 mai 1806 créa, sous le nom d'université impériale, un corps exclusivement chargé de l'instruction publique. Le décret organique de ce corps (du 17 mars 1808) classa de la manière suivante les établissements consacrés à l'enseignement secondaire :

« 1° Les lycées pour les langues anciennes, l'histoire, la rhétorique, la logique, et les éléments des sciences mathématiques et physiques;

« 2° Les colléges (écoles secondaires communales) pour les éléments des langues anciennes, et les premiers principes de l'histoire et des sciences;

« 3° Les institutions (écoles tenues par des instituteurs particuliers) dont l'enseignement se rapportait à celui des colléges;

« 4° Les pensions, pensionnats appartenant à des maîtres particuliers, et consacrés à des études moins fortes que celles des colléges. »

L'obligation des grades universitaires fut rétablie pour les diverses fonctions de l'enseignement, et l'administration centrale préleva sur toutes les écoles secondaires le vingtième du prix de la pension des élèves. Les élèves des écoles particulières furent astreints à suivre les cours des établissements publics, et les petits séminaires furent soumis à l'autorité universitaire. Le cours d'études comprit deux années de grammaire, deux d'humanités, une de rhétorique, une de mathématiques spéciales, et enfin, mais dans les chefs-lieux d'académie seulement, une de philosophie. L'étude du grec, qui n'avait pas fait partie de l'enseignement des premiers lycées, dut commencer avec la seconde année de grammaire.

Tout en maintenant l'organisation matérielle de l'Université impériale, la restauration revint rapidement aux pratiques de l'ancien régime. Les études scientifiques et les études littéraires n'eurent plus aucun point de contact; le régime militaire fut aboli; les lycées prirent le nom de colléges royaux; les petits séminaires, affranchis de l'autorité des chefs de l'instruction publique, ne relevèrent plus que des évêques. Puis vinrent des mesures violentes, qui frappèrent à la fois les institutions et les personnes. Seize facultés des lettres, trois des sciences furent supprimées; un col-

lége entier fut licencié, deux cents professeurs et régents furent destitués, et remplacés la plupart par des membres du clergé. En 1820, on créa le conseil royal de l'instruction publique sous la présidence d'un ministre secrétaire d'État; mais on attribua bientôt aux évêques un droit de surveillance sur tous les colléges de leurs diocèses, pour resserrer davantage, disait l'ordonnance du 27 février 1821, « les liens qui doivent unir au clergé, dépositaire des doctrines divines, le corps chargé de l'enseignement des sciences humaines. » En 1822, l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis, fut placé à la tête de l'instruction publique avec le titre de grand maître de l'Université, qu'il changea, en 1824, contre celui de ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Il avait déjà soumis les écoles primaires exclusivement aux évêques, qui en éloignaient chaque jour les instituteurs laïques. Bientôt on vit une foule de colleges confiés à des ecclésiastiques qui n'avaient aucun titre dans l'Université, et, au mépris des lois du pays, les jésuites ouvrirent de toutes parts des maisons d'éducation pourvues, par des mains invisibles, de riches dotations.

En février 1828, M. de Vatimesnil devint grand maître de l'Université. L'instruction publique fut alors séparée des affaires ecclésiastiques, et la surveillance de l'instruction primaire restituée à l'Université. Faisant droit aux réclamations de l'opinion publique, le gouvernement publia une ordonnance interdisant les fonctions de l'enseignement aux membres des congrégations religieuses non légalement établies, et arrêta les envahissements des petits séminaires. L'année suivante, le ministre introduisit dans les colleges l'enseignement des langues modernes, et y établit des cours spéciaux pour les jeunes gens qui se destinaient aux professions du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

La charte de 1830 proclama le principe de la liberté de l'enseignement. La loi du 28 juin 1833, préparée par M. Guizot, en régla les conditions pour l'instruction primaire. Le même ministre présenta, trois ans après, une loi sur l'instruction secondaire, que la chambre des députés adopta après une assez longue discussion, mais dont la chambre des pairs ne fut point saisie. Un nouveau projet, déposé depuis par M. Villemain sur le bureau de la chambre des députés, n'a pas même été discuté.

Le programme des études a été plusieurs fois modifié depuis 1830. Plusieurs essais ont été faits pour la répartition de l'enseignement des sciences et des langues modernes entre les diverses périodes du cours d'instruction des colléges; mais, disons-le, une organisation remplace la précédente sans que celle-ci ait pu être jugée, et ces tentatives d'amélioration ne font guère que rendre plus sensibles les imperfections auxquelles on veut remédier. Éminemment conservateur, le pouvoir actuel ne touche qu'en tremblant à ce qui existe, et à peine a-t-il fait un pas en avant, qu'il recule comme effrayé de son œuvre, et se hâte de la défaire. D'ailleurs, il se trouve placé, sur la question de l'instruction publique, entre les tendances de plusieurs opinions. Les uns appellent de leurs vœux l'application du principe de la liberté de l'enseignement, dans l'espoir que, dans le concours d'efforts individuels qui en résultera, des méthodes plus lumineuses, un programme plus philosophique pourront être conçus; les autres veulent que l'État se dessaisisse du monopole de l'enseignement, afin de pouvoir l'accaparer plus tard à leur tour, et de ressaisir par là une domination qui leur échappe: enfin d'autres, et ceux-là seuls nous paraissent être dans le vrai, pensent que l'instruction publique n'est point une matière industrielle, et que s'il est un monopole que le gouvernement doive se réserver, c'est celui de former les jeunes citoyens; que l'enseignement public est déjà beaucoup trop libre en France, et que c'est à cet état de choses qu'il faut surtout attribuer l'espèce d'anarchie qui règne aujourd'hui, chez nous dans les opinions et dans les idées. *Adhuc sub judice lis est.*

La statistique de l'instruction secondaire présente, d'après les relevés de 1840, les résultats suivants :

916	pensions.....	22,076 élèves.
103	institutions.....	8,406
317	colléges communaux...	33,961
42	colléges royaux.....	12,086 (*)
1,378		66,529

En ajoutant à ce tableau les 126 écoles secondaires ecclésiastiques avec leurs 18,255 élèves, on a un total de 1,504 établissements d'instruction secondaire et de 84,784 élèves.

Une immense lacune, qui a longtemps existé dans l'organisation officielle de l'instruction publique, et qui est loin d'être comblée encore, c'est l'absence de toutes dispositions législatives par rapport à l'éducation des filles. Les pensionnats annexés aux couvents sont toujours complétement indépendants de l'action de l'administration. Toutefois, les institutrices séculières, soit directrices d'institution, soit maîtresses de pension et d'école primaire, sont aujourd'hui soumises à l'obtention de brevets de capacité, et leurs maisons sont placées sous la tutelle de l'autorité civile.

Outre les établissements généraux d'instruction publique, il en existe un certain nombre, qui sont consacrés soit à un enseignement plus élevé, soit à des spécialités en dehors du programme universitaire, tels que le collége de France, l'école des Beaux-Arts, etc. Nous renvoyons le lecteur aux articles spéciaux consacrés à ces établissements, comme à ceux aussi des facultés de droit et de médecine, dont l'historique a été tracé ailleurs. Voyez encore ÉCOLES, ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, INSTRUCTION PRIMAIRE, UNIVERSITÉS.

INSTRUCTION PUBLIQUE (ministère de l'). — C'est de 1820 seulement que date l'établissement du ministere de l'instruction publique. L'Assemblée législative, en créant les ministères, et en donnant à chacun d'eux leurs attributions, avait mis dans celles du ministère de l'intérieur la surveillance et l'administration des ecoles et des divers établissements destinés à l'instruction publique. Lorsque, sous la Convention, les ministères furent supprimés et remplacés par des commissions administratives, une de ces commissions fut chargée spécialement de cette partie de l'administration. Lorsque les ministères furent rétablis, sous le Directoire, ils le furent avec leurs anciennes attributions, et l'instruction publique revint à celui de l'intérieur. Napoléon, en créant l'Université, et en mettant à la tête de ce grand corps enseignant, un *grand maître* et un *conseil* composé de membres inamovibles, ne l'affranchit pas de cette dépendance. Par une ordonnance du 15 août 1815, le gouvernement de la restauration remplaça le *grand maître* et le *conseil de l'Université* par une *commission d'instruction publique*; mais ce nouveau corps administratif ne fut, pas plus que celui auquel il succédait, chargé de la surveillance de l'instruction primaire, des établissements scientifiques et littéraires, et on ne lui confia point celle des écoles ecclésiastiques.

Enfin M. Corbière, nommé par une ordonnance du 22 décembre 1820 président de cette commission, qui prit alors le nom de *conseil royal de l'instruction publique*, reçut en même temps le titre de ministre secrétaire d'État et de membre du conseil. Ainsi fut créé le ministère de l'instruction publique; mais ce fut seulement pour deux ans, car M. Frayssinous, appelé en 1822 à diriger cette partie de l'administration publique, ne reçut que le titre de grand maître; et quand, en 1824, le même prélat fut admis au conseil du roi, il y entra comme ministre des affaires ecclésiastiques, et non comme ministre de l'instruction publique. Enfin, le 10 février 1828, M. de Vatimesnil fut appelé au ministère, et le département de l'instruction publique fut definitivement constitué. Les cultes en avaient été séparés, pour être confiés à M. Feutrier, évêque de Beauvais. On les y réunit de nouveau lors de la formation du cabinet du 9 août 1829, et ces deux administrations restèrent dans les mêmes mains jusqu'à la formation du cabinet du 11 octobre 1832. Du 9 août 1829 au 29 juillet 1830, le ministre porta le titre de *ministre des affaires ecclésiastiques, grand maître de l'Université*. Ce titre

(*) En 1842, le nombre des colléges royaux est de 44, celui des colléges communaux n'est plus au contraire que de 311; les autres chiffres ont également subi des modifications.

fut alors changé en celui de *ministre de l'instruction publique et des cultes.* Depuis 1832, l'administration de l'instruction publique et des établissements scientifiques et littéraires n'a plus été réunie à aucune autre.

Aujourd'hui, le ministère de l'instruction publique est composé ainsi qu'il suit :

SECRÉTARIAT, duquel dépendent : 1° le *bureau de l'enregistrement;* 2° celui des *procès-verbaux* et *archives ;* 3° la *bibliothèque du ministère.*

Ire DIVISION, du *personnel et de l'administration des établissements universitaires,* dirigée par un DIRECTEUR.

Elle est divisée en 2 sections, savoir :

1re section : *instruction supérieure et secondaire*, composée de 3 bureaux : 1° pour les *ressorts académiques ;* 2° les *facultés ;* 3° les *colléges.*

2e section : *instruction primaire*, 2 bureaux : 1° pour le *personnel ;* 2° pour *l'administration de l'instruction primaire.*

IIe DIVISION. *Établissements scientifiques et littéraires.*

Trois bureaux : 1° *bibliothèques publiques ;* 2° *compagnies savantes ;* 3° *travaux historiques.*

IIIe DIVISION. *Comptabilité générale et contentieux.*

Trois bureaux : 1° *écritures et ordonnancement ;* 2° *comptabilité des académies ;* 3° *comptabilité des colléges royaux.*

Nous avons consacré aux différents établissements qui dépendent du ministère de l'instruction publique des articles spéciaux. Voyez COLLÈGE DE FRANCE, COMITÉS HISTORIQUES, ÉCOLES, INSTRUCTION PUBLIQUE, INSTRUCTION PRIMAIRE, UNIVERSITÉ, etc.

Liste des ministres de l'instruction publique.

22 déc. 1820. Corbière, ministre de l'instruction publique.
.....1822. Frayssinous, grand maître de l'université.
.....1824. Ministre des affaires ecclésiastiques, grand maître de l'université.
10 fév. 1828. De Vatimesnil, ministre de l'instruction publique.
9 août 1829. Guernon Ranville, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.
31 juil. 1830. Guizot, commissaire provisoire au département de l'instruction publique et des cultes.
21 août « De Broglie, ministre.
2 nov. « Mérilhou.
.....Barthe.
13 mars 1831. Montalivet.
30 avril 1832. Girod de l'Ain.
11 oct. « Guizot, de l'instruction publique.
10 nov. 1834. Testa.
18 nov. « Guizot.
22 mars 1836. Pelet de la Lozère.
6 sept. « Guizot.
15 avril 1837. Salvandy.
2 mai 1839. Villemain.
1er mars 1840. Cousin.
5 sept. 1841. Villemain.

INTENDANTS *des finances* ou *des provinces.* Nous avons déjà dit, à l'article FINANCES (page 79, 1re colonne), que les premiers intendants furent créés sous François Ier (1522) pour surveiller les trésoriers. Henri II établit dans le même but des fonctionnaires révocables à volonté, des *commissaires départis.* Mais ce fut en 1636 qu'une grande innovation en cette matière porta l'ordre, la célérité et l'économie dans une administration où il n'y avait eu jusqu'alors que confusion, lenteur et gaspillage. Richelieu voyant que les trésoriers se montraient de plus en plus difficiles à l'exécution des édits et commissions, créa des *intendants* chargés « de faire « observer en chaque bureau les édits, « ordonnances et règlemens sur l'administration des finances. » Ces fonctionnaires, révocables à la volonté du ministre, remplacèrent 3,000 trésoriers ou élus qui avaient acheté leurs charges, déclarées héréditaires, et qui n'en furent jamais remboursés, malgré la promesse du cardinal. Comme leurs attributions, relatives à l'administration, à la police et aux finances, n'avaient plus rien de judiciaire, ils n'étaient astreints, pour prononcer, à aucune forme de justice, et le ministre seul pouvait réformer leurs décisions. Leur autorité devint toute-puissante en fait d'imposition ; mais trop souvent ils n'en usèrent que pour entretenir les abus qu'ils étaient appelés à combattre.

Les parlements, les états provinciaux, réclamèrent souvent contre leurs empiétements et contre leurs prétentions, qui portaient atteinte aux droits des cours souveraines et des états. Ces plaintes, renouvelées avec énergie pendant la minorité de Louis XIV, amenèrent enfin leur suppression dans quelques provinces ; mais on les rétablit partout en 1658.

Les intendants furent supprimés en 1790.

INTENDANTS MILITAIRES. Les ins-

pecteurs aux revues et les commissaires des guerres ayant été supprimés par une ordonnance du 29 juillet 1817, furent remplacés par un nouveau corps administratif qui prit la dénomination de *corps de l'intendance militaire*, et dont la composition fut arrêtée à 35 intendants, 180 sous-intendants divisés en 4 classes, et 35 adjoints, dont 15 de première et 20 de deuxième classe. Les membres des deux corps dont la suppression avait été ordonnée purent seuls concourir à la formation de celui de l'intendance.

L'article 9 de l'ordonnance constitutive établissait comme il suit les attributions de ce corps : « Les intendants militaires, sous-intendants militaires et adjoints, sont les délégués du ministre secrétaire d'État de la guerre pour ce qui concerne l'administration de l'armée. Ils sont chargés de la promulgation des lois et reglements militaires, et ils exercent les fonctions maintenant attribuées aux corps des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres, jusqu'à ce que leurs attributions aient été définitivement déterminées par un règlement général, etc. Ils seront présents à la réception des drapeaux et au serment des troupes, et en dresseront procès-verbal. Ils continueront en outre à remplir près les conseils de révision les fonctions attribuées aux commissaires ordonnateurs et commissaires des guerres par les lois et règlements en vigueur. » Une disposition de l'article 10 portait « qu'ils ne pourraient être mis en jugement par-devant un conseil de guerre, en ce qui concernait l'exercice de leurs fonctions, qu'en vertu des ordres spéciaux du ministre de la guerre et d'un avis préalable du conseil d'État ; qu'enfin un règlement général déterminerait leurs rapports de service avec les officiers généraux et autres de l'armée, de manière à consacrer l'indépendance du corps. »

L'assimilation des membres de l'intendance, quant à la solde de retraite, était ainsi établie : les intendants avaient la retraite des maréchaux de camp, les sous-intendants celle des colonels, les adjoints celle des chefs de bataillon. Au bout de 10 ans de service sans interruption, les intendants militaires pouvaient obtenir la retraite de lieutenant général, les sous-intendants militaires et les adjoints, celle de l'emploi supérieur.

Une seconde ordonnance, du 27 septembre 1820, augmenta le personnel de l'intendance, supprima la quatrième classe des sous-intendants, et porta l'effectif du corps de 260 à 295. La même ordonnance forma un cadre auxiliaire et temporaire à la suite du corps. Ce cadre, destiné aux besoins urgents, se composait de 15 intendants, 69 sous-intendants et 16 adjoints. Les titulaires du cadre auxiliaire recevaient la solde de disponibilité.

Les réductions opérées, de 1828 à 1830, dans le corps de l'intendance, en avaient frappé injustement 98 membres, dont les services pouvaient encore être utiles au pays. Le gouvernement s'empressa, après la révolution de juillet, de réintégrer la plupart de ces administrateurs. Une ordonnance du 11 décembre 1830 recomposa sur de nouvelles bases le corps de l'intendance, et l'effectif en fut fixé à 235, plus un cadre de remplacement de 56 candidats. Enfin d'autres ordonnances des 10 juin 1835 et 27 août 1840 firent encore subir à ce corps quelques modifications. Le tableau suivant fera connaître la manière dont il est actuellement composé :

25	intendants.
75	sous-intendants de 1re classe.
75	» de 2e
40	adjoints de 1re classe.
35	» de 2e »
250	

Les emplois d'adjoint à l'intendance militaire, dans le cadre d'activité, sont donnés aux officiers supérieurs et aux capitaines de toutes les armes en activité, et aux candidats du cadre de remplacement.

Les emplois de sous-intendant militaire et ceux d'intendant sont donnés, à l'avancement, aux fonctionnaires du cadre d'activité et aux candidats du cadre de remplacement. Toutefois, les officiers supérieurs de l'armée ont droit au cinquième des vacances dans les emplois de sous-intendant militaire de première et de deuxième classe.

Le cadre de remplacement comprend les anciens fonctionnaires de l'inspection aux revues, du commissariat et du corps de l'intendance, qui ont été reconnus susceptibles d'être rappelés au service. Il n'est plus aujourd'hui (1842) que d'un seul candidat pour le grade de sous-intendant militaire, et d'un candidat pour le grade d'adjoint.

INTERDIT, censure ecclésiastique qui suspend de leurs fonctions les ministres des autels, et qui prive le peuple de l'usage des sacrements, du service divin et de la sépulture religieuse.

L'interdit *local*, lancé par le pape ou les évêques, était une arme redoutable au moyen âge. Il frappa souvent, non-seulement des églises, mais des villes, des provinces, et même le royaume entier, à la suite d'une excommunication prononcée contre le souverain. (Voyez EXCOMMUNICATION.)

Depuis longtemps, notre droit public ne reconnaît plus les censures émanées du pape, et l'évêque ne prononce plus l'interdit local que lorsqu'une église menace ruine ou a été souillée par un crime.

INTÉRIEUR (ministère de l'). Ce ministère est un de ceux dont on ne peut faire remonter l'origine avant la révolution; c'est l'Assemblée constituante qui l'a créé; et de toutes les fondations de cette grande assemblée, il n'y en a peut-être pas qui ait autant contribué à la fusion de tous ces intérêts divers qui établissaient autrefois une sorte d'antagonisme entre les différentes parties du territoire; à l'établissement enfin de cette puissante unité qui, sous la Convention et sous l'Empire, a fait la gloire de la France, et qui maintenant fait encore sa force.

L'Assemblée constituante, lorsqu'elle organisa le pouvoir exécutif, plaça près du roi six ministres, dont l'un reçut le titre de *ministre de l'intérieur*. Il était chargé : 1° de faire parvenir toutes les lois aux corps administratifs; 2° de maintenir le régime constitutionnel, et de faire exécuter les lois touchant les assemblées primaires, les assemblées électorales, les corps administratifs, les municipalités, la constitution civile du clergé et l'instruction publique; 3° de l'exécution des lois relatives à la sûreté et à la tranquillité de l'intérieur du royaume; 4° du maintien et de l'exécution des lois touchant les mines, minières et carrières, les ponts et chaussées et autres travaux publics, la conservation de la navigation et du flottage sur les rivières, et du halage sur leurs bords; 5° de la direction des objets relatifs aux bâtiments et édifices publics, aux hôpitaux, établissements et ateliers de charité, et à la répression de la mendicité et du vagabondage; 6° de la surveillance et de l'exécution des lois relatives à l'agriculture, au commerce de terre et de mer, aux produits des pêches sur les côtes et des grandes pêches maritimes, à l'industrie, aux arts et inventions, fabriques et manufactures; 7° de correspondre avec les corps administratifs, de les rappeler à leurs devoirs, de les éclairer sur les moyens de faire exécuter les lois; 8° de rendre compte tous les ans au Corps législatif de l'état de l'administration générale et des abus qui auraient pu s'y introduire; 9° de soumettre à l'examen et à l'approbation du roi les procès-verbaux des conseils de départements (*).

On sait qu'une loi du 1er avril 1794 prononça la suppression des six ministères. Six des douze commissions qui les remplacèrent furent chargées des attributions du ministère de l'intérieur (**); mais on en revint, en l'an III, au système de 1791; et le ministère de l'intérieur fut rétabli avec les attributions que l'Assemblée constituante lui avait données.

Le Directoire le démembra en l'an IV pour former un ministère de la *police générale*; le ministère *des cultes* fut de même créé en l'an XII, aux dépens de celui de l'intérieur; enfin, en 1811, un troisième démembrement de ce ministère donna naissance à celui *du commerce*.

La restauration supprima d'abord les ministères des cultes et du commerce, et rendit leurs attributions au ministère de l'intérieur, qui absorba encore, en 1818, le ministère de la police générale, et recouvra ainsi toutes les attributions qui lui avaient été données en 1791;

(*) Lois des 27 avril et 27 mai 1791.
(**) Décret du 12 germinal an II.

mais il n'en jouit pas longtemps . on lui enleva, en 1820, *l'instruction publique et les cultes*, pour en former un ministère distinct ; un nouveau démembrement lui enleva, en mai 1830, les *travaux publics*; et, depuis, il a encore subi dans ses attributions des modifications qui ont été trop nombreuses et trop durables pour que nous entreprenions de les mentionner ici.

Le tableau suivant fera connaître l'organisation et les attributions actuelles de ce ministère.

Cabinet du ministre. Attributions : affaires réservées, lignes télégraphiques, garde municipale et sapeurs pompiers de la ville de Paris.

Secrétariat général et direction du personnel, des gardes nationales et des secours généraux. Cette direction, confiée à un *sous-secrétaire d'État*, se divise en trois sections, savoir :

Ire section, *personnel et secours généraux.*

1er *bureau :* nomination des préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture, etc.

2e *bureau :* secours généraux sur les fonds alloués au budget ; médailles et récompenses pécuniaires pour belles actions; nomination du personnel administratif et médical des hôpitaux, hospices, des bureaux de bienfaisance, etc.; personnel des monts-de-piété et de l'asile royal de la Providence, admission aux places gratuites dans les hospices et établissements de bienfaisance, etc.

IIe section, *administration du personnel et des gardes nationales.*

1er *bureau :* contentieux électoral ; conseils administratifs ; maires et adjoints à la nomination du roi.

2e *bureau :* maires et adjoints à la nomination des préfets ; comptabilité des préfectures et des sous-préfectures.

3e *bureau :* gardes nationales et affaires militaires.

IIIe section, *secrétariat.*

1er *bureau :* archives.

2e *bureau :* dépenses extérieures.

3e *bureau :* ouverture des dépêches et enregistrement au départ.

4e *bureau :* statistique.

Direction de la police générale du royaume. Un directeur et un chef de section.

1er *bureau :* correspondance générale; archives de l'ancien ministère de la police ; dépôt des actes relatifs à l'émigration ; réfugiés étrangers non subventionnés ; visa des passe-ports étrangers.

2e *bureau :* police administrative.

3e *bureau :* réfugiés subventionnés et surveillance des condamnés libérés.

Direction de l'administration départementale et communale. Un directeur et quatre chefs de section.

Ire section, *administration générale.*

1er *bureau :* division administrative du territoire ; archives départementales et des communes; registres de l'état civil.

A ce bureau est attachée une commission des archives départementales et communales, présidée par le ministre, et composée en outre de treize membres.

2e *bureau :* voirie vicinale et cours d'eau.

3e *bureau :* affaires départementales non attribuées à d'autres bureaux.

IIe section, *communes.*

1er *bureau :* administrations communales.

2e *bureau :* comptabilité des communes.

3e *bureau :* contentieux des communes.

4e *bureau :* voirie urbaine.

IIIe section, *établissements de bienfaisance.*

1er *bureau :* hospices.

2e *bureau :* aliénés, enfants trouvés, mendicité.

3e *bureau :* établissements généraux de bienfaisance.

Inspection générale : 1 inspecteur général ; 2 inspecteurs généraux de 1re classe des établissements de bienfaisance; 5 inspecteurs généraux de 2e classe, et 2 inspecteurs généraux adjoints.

IVe section, *prisons.*

1er *bureau :* administration des prisons.

2e *bureau :* travaux et dépenses.

Inspection générale des prisons : 2 inspecteurs généraux de 1re classe ; 4 inspecteurs généraux de 2e classe ; 4 inspecteurs généraux adjoints, et 1 architecte inspecteur général.

Direction des beaux-arts. Un directeur.

1er *bureau*, *beaux-arts :* académie de France à Rome ; école des beaux-arts à Paris; écoles de dessin de Paris et des départements; musées des départements ; érection des monuments, statues, fontaines et autres ouvrages d'art; souscriptions aux gravures et ouvrages d'art ; commandes de tableaux, statues, bustes et médailles; monnaie des médailles ; encouragements aux beaux-arts (moins la musique) ; acquisition et emploi des marbres statuaires ; bourses à l'école polytechnique, etc.

Dans les attributions de ce bureau rentrent : 1° la *bibliothèque du ministère* et le dépôt des ouvrages publiés à Paris et dans les départements ;

2° L'*inspection générale des établissements des beaux-arts*, laquelle est confiée à 2 inspecteurs.

2° *bureau : monuments historiques :* recherche des antiquités et conservation des monuments historiques.

Dans les attributions de ce bureau rentrent : 1° *l'inspection des monuments historiques et antiquités nationales*, confiée à un inspecteur ;

2° La *commission des monuments historiques*, présidée par le ministre, et composée en outre de 13 membres.

3e *bureau, théâtres :* théâtres de Paris et des départements ; encouragements à l'art musical ; Conservatoire de musique ; écoles de musique de Toulouse, de Lille, etc.

De ce bureau dépendent : 1° 4 *examinateurs des ouvrages dramatiques ;*

2° La *commission spéciale des théâtres royaux*, composée de 10 membres.

4e *bureau :* imprimerie et librairie.

A ce bureau sont attachés trois commissaires de police de l'imprimerie et de la librairie.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. 1 chef de division et 2 chefs de section.

Ire SECTION, *opérations centrales et ordonnancement.*

1er *bureau :* opérations centrales.

2e *bureau :* ordonnancement.

3e *bureau :* dépenses départementales.

4e *bureau :* écritures centrales

IIe SECTION, *fonds spéciaux.*

Liste des ministres de l'intérieur, depuis la création de ce ministère jusqu'à ce jour.

Cl. Valdec de Lessort	27 avril	1791.
Ben. Cobler de Gerville	27 nov.	1791.
J. M. Roland de la Platière	23 mars	1792.
J. A. Mourgues	10 juin	1792.
Terrier de Monteiel	17 juin	1792.
Champion de Villeneuve	9 juill.	1792.
J. M. Roland de la Platière	12 août	1792.
Dom. Jos. Garat (par intérim)	23 janv.	1793.
Le même en titre	20 mars	1793.
Jules Paré	20 août	1793.
A. J. M. Herman	8 avril	1794.
Mise en activité des 12 commissions exécutives créées par la loi du 1er avril 1794, en remplacement des ministères	18 avril	1794.

Liste des membres qui composèrent les six commissions chargées des attributions du ministère de l'intérieur, depuis le 18 avril 1794 jusqu'au 5 novembre 1795 (14 brumaire an IV), époque du rétablissement des ministères.

Commission exécutive des administrations civiles, de la police et des tribunaux.

Herman.
Lennes, adjoint. } jusqu'au 30 juillet 1794.
Mourrè.
Aumont.

Instruction publique.

Payen.
Garat.
Ginguené.
Jullien.
Clément de Ris, adjoint.

Agriculture et arts.

Brunet.
Goteau.
Berthollet.
L'Héritier.
Tissot, } adjoints.
L'Huillier, }

Commerce et approvisionnements.

Jouenneault.
Picquet.
Magin.
Legoillier.
Louis Mouneron.
Pontonnier, adjoint.

Travaux publics.

Le Camus.
Fleuriot.
Rondelet.
Dupin, adjoint.

Secours publics.

Lerebours.
Daillet.
Derniaud.
Mertiqoe.
Roland, adjoint.

Ministres de l'intérieur.

Benezech	5 nov.	1795.
François de Neufchâteau	16 juill.	1797.
Letourneux	14 août	1797.
François de Neufchâteau	17 juin	1798.
Quinette	20 juin	1799.
Laplace	10 nov.	1799.
Lucien Bonaparte	25 déc.	1799.
Chaptal		1800.
Champagny	déc.	1804.
Cretet	12 août	1807.
Bachasson de Montalivet		1809.
L'abbé de Montesquiou	13 mai	1814.
Carnot	20 mars	1815.
Carnot de Feulins (par intérim)	23 juin	1815.
Pasquier (par intérim)	8 juill.	1815.
Comte de Vaublanc	25 sept.	1815.
Lainé	7 mai	1816.
Decazes	29 déc.	1818.
Siméon	20 avril	1820.
Corbière	14 déc.	1821.
De Martignac	4 janv.	1828.
De la Bourdonnaye	8 août	1829.
De Montbel	18 nov.	1829.
De Peyronnet	19 mai	1830.
De Broglie, commissaire provisoire, chargé des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique (*)	31 juill.	1830.
Guizot ..... *id.* (**)	1 août	1830.
Le même, ministre de l'intérieur	11 août	1830.
Montalivet	2 nov.	1830.
Casimir Périer	13 mars	1831.
Montalivet	27 avril	1831.

(*) Nommé par la commission de l'hôtel de ville.

(**) Nommé par le lieutenant général du royaume.

Thiers	11 oct.	1832.
D'Argout, ministre de l'intérieur et des cultes	31 déc.	1832.
Thiers, ministre de l'intérieur	22 mars	1834.
Maret, duc de Bassano	10 nov.	1834.
Thiers	18 nov.	1834.
Montalivet	22 fév.	1836.
Gasparin	6 sept.	1836.
Montalivet	15 avril	1837.
Duchâtel	2 mai	1839.
De Rémusat	1 mars	1840.
Duchâtel	5 sept.	1840.

INTEVILLE ou INTERVILLE, ancienne seigneurie de Champagne, érigée en marquisat, en février 1647, en faveur de Pierre le Goux, seigneur de la Berchère, premier président au parlement de Grenoble.

INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS. Cette charge date de la fin du dix-septième siècle. Il y avait à l'ancienne cour deux *introducteurs* servant par semestre. Napoléon tenait trop à l'étiquette pour ne pas rétablir ces fonctionnaires; aussi y eut-il des introducteurs des ambassadeurs sous l'empire, dont, en cela comme à beaucoup d'autres égards, la restauration n'eut qu'à suivre les errements.

INVALIDES. S'il faut en croire Seissel, auteur d'une *Vie de Louis XII*, il existait autrefois parmi les moines d'une abbaye de Languedoc, une tradition suivant laquelle Charlemagne aurait puni celui qui, de son temps, dirigeait cette communauté, pour avoir refusé un *oblat* ou *moine lai*. Si cette tradition avait quelque fondement, il faudrait faire remonter jusqu'au grand empereur l'idée d'ouvrir aux soldats usés au service du pays un asile où ils pussent passer, à l'abri du besoin, le reste de leurs jours. Quoi qu'il en soit, les premiers rois de la troisième race pourvurent au sort de quelques-uns de leurs vieux soldats, en les plaçant dans des monastères de fondation royale. Désignés par les noms d'*oblats* (présentés) ou de *moines lais* (moines laïques), ils y étaient chargés des fonctions de sonneurs, balayeurs, etc. D'autres entraient comme *mortes payes* au service des seigneurs, dont ils gardaient les châteaux en temps de paix.

Philippe-Auguste fut le premier qui songea à les réunir dans un seul établissement, à fonder enfin un véritable *hôtel des invalides*. Mais le pape, auquel il avait demandé l'autorisation de soustraire cet hospice à la juridiction épiscopale, refusa cette autorisation, et le projet en resta là. L'hospice des *Quinze-Vingts*, fondé par saint Louis, au retour de sa première croisade, pour les chevaliers qui avaient perdu la vue en Palestine, et destiné ainsi à des hommes atteints d'une seule espèce d'infirmité, ne remplit qu'une partie des intentions du vainqueur de Bouvines. Les invalides continuèrent à être envoyés dans les monastères, comme oblats et comme moines lais. Cependant ils étaient pour les abbés et les prieurs des hôtes assez incommodes; aussi ceux-là finirent-ils par proposer au roi de racheter par des pensions annuelles cette espèce d'impôt en nature qui pesait sur eux. Cette proposition fut acceptée, et ces pensions continuèrent à porter le nom d'*oblats* (*).

Lors du voyage de Henri II à Turin, en 1548, ce prince, après avoir passé en revue l'armée de Piémont, et largement récompensé les chefs et les soldats, assigna à ceux qui avaient été blessés et estropiés des pensions viagères sur les principales abbayes de France.

De Lanoue, qui écrivait en 1559, proposa la formation d'un corps d'invalides. Henri III adopta en 1575 cette idée, et ordonna la création, sous le nom d'*Ordre de la charité chrétienne*, d'un véritable ordre de chevalerie composé d'officiers et de soldats infirmes, auxquels il donna pour décoration une croix de satin blanc bordée de bleu qu'ils portaient sur leur manteau, avec un écusson de velours bleu brodé de blanc, au milieu duquel était une fleur de lis de satin orangé, et cette devise : *Pour avoir bien servi*. Mais cette ordonnance reçut à peine un commencement d'exécution.

Nous avons parlé, à l'article ÉCOLES (tome VII, page 50), de l'hospice fondé par *Houel*, en 1578, dans la *rue de l'Oursine*, et qui fut l'origine du collége de pharmacie. Cet établissement, assez bien doté par son fondateur,

(*) Réunies plus tard et converties en une sorte d'impôt perpétuel, elles concoururent à former la dotation de l'hôtel des invalides, où encore aujourd'hui quelques-uns de ces militaires portent le nom de *moines lais*.

Digitized by Google

était cependant, après sa mort (1587), tombé dans une sorte de décadence. Henri III avait eu l'idée d'y placer son Ordre de la charité chrétienne, Henri IV exécuta cette idée, et par une ordonnance de l'année 1597, il décida que « dans cette maison seroient reçus, « pansés et médicamentés (ainsi que les « pauvres honteux de Paris), les pau- « vres gentilshommes et soldats blessés « pendant les guerres. » Mais cet établissement n'avait ni des bâtiments, ni des revenus suffisants pour une semblable destination; les dispositions prises par Henri IV furent annulées en 1611, et l'on distribua 2,400 livres aux invalides, pour les aider à retourner chacun chez eux.

Vingt et un ans après, eut lieu une nouvelle tentative. Louis XIII ayant acheté en 1632 le château de Bicêtre, y fit construire une chapelle et des bâtiments pour loger des officiers et des soldats invalides. Cet établissement fut érigé par lui en *commanderie de Saint-Louis*.

Enfin Louis XIV qui, comme le dit Dulaure, fit un plus grand nombre d'invalides qu'aucun de ses prédécesseurs, sentit le besoin de construire de plus vastes bâtiments pour les loger. Il fit acheter un emplacement convenable, et par arrêt de son conseil, du 12 mars 1670, il assigna des fonds nécessaires aux frais et à la dotation de cet établissement.

Il posa lui-même la première pierre de l'édifice au mois de novembre de la même année. Quatre ans après, les bâtiments étaient en état de recevoir quelques officiers et soldats que l'on avait rassemblés provisoirement dans une maison de la rue du Cherche-Midi. Par un édit du mois d'avril de la même année, le roi déclara l'objet du nouvel établissement, et en nomma directeur et administrateur général, le secrétaire d'État chargé du département de la guerre. En février 1701, il nomma trois receveurs généraux des invalides. Trois ans après, le monument, commencé sur les plans de Libéral Bruant (voyez ce nom), fut achevé dans tout son ensemble. La construction avait été dirigée par Jules Hardouin Mansard, qui donna seul les dessins du dôme.

De tous les établissements du règne de Louis XIV, l'hôtel des Invalides était peut-être celui dont il était le plus fier. Le passage suivant de son testament le prouve suffisamment : « Entre diffé- « rens établissemens que nous avons « faits dans le cours de notre règne, « il n'y en a point qui soit plus utile « que celui de notre hôtel des Invalides. « Toutes sortes de motifs doivent enga- « ger le dauphin et tous les rois nos « successeurs à soutenir cet établisse- « ment, et à lui accorder une protec- « tion particulière. Nous les y exhor- « tons autant qu'il est en notre pou- « voir. »

L'hôtel des Invalides jouissait, en 1789, d'un revenu de 1,700,000 livres. Un grand nombre de fusils avaient été déposés dans les caveaux situés au-dessous du dôme. Le peuple vint les enlever le 14 juillet de cette même année, et ils servirent à armer les citoyens qui allèrent faire le siége de la Bastille.

Une succursale de cet hôtel fut établie à Versailles au commencement du consulat; deux autres furent fondées peu de temps après, en 1800, à Louvain et à Avignon. Le total des invalides montait alors à près de 15,000; on en comptait 26,000 en 1813.

Les victoires de la révolution et de l'empire avaient décoré la nef de 960 drapeaux et étendards enlevés à l'ennemi. Ces trophées de notre gloire militaire disparurent en 1814; les invalides les réduisirent eux-mêmes en cendres, plutôt que de les livrer à leurs anciens possesseurs. Ils sont maintenant remplacés par 200 nouveaux drapeaux provenant des expéditions d'Espagne et de Morée et de nos guerres d'Afrique.

Des trois succursales fondées sous le consulat, celle d'Avignon survécut seule à l'empire. Elle existe encore aujourd'hui, et l'on y compte de 800 à 1,000 invalides.

Une ordonnance du 21 août 1822 assigna aux invalides le premier rang dans l'armée. Depuis cette époque, ils marchent en tête de tous les corps.

Le nombre des invalides qui se trouvent aujourd'hui dans l'hôtel est d'environ 4,000. Pour y être admis, il faut avoir perdu un ou plusieurs membres,

Digitized by Google

ou avoir 30 ans de service effectif et 60 ans d'âge.

La police et la discipline de l'hôtel sont établies par des règlements particuliers. Les punitions, selon la gravité des fautes, sont la prison, les amendes et le renvoi de l'hôtel, pour les sous-officiers et soldats; les arrêts, pour les officiers.

Le régime alimentaire ne laisse rien à désirer. Deux cuisines et 30 cuisiniers fournissent, soir et matin, aux heures prescrites par les règlements, une nouriture saine et abondante. Les officiers sont servis dans de la vaisselle plate, donnée à l'hôtel par l'impératrice Marie-Louise, lors de son mariage.

Les invalides ont la jouissance d'une bibliothèque d'environ 26,000 volumes, créée en 1799 par les soins du premier consul. Dans les combles, au-dessus des salles où sont rangés ces livres, se trouvent les plans en relief des principales forteresses du royaume.

Une école, fondée par Louis XIV, est destinée à recevoir les fils d'invalides; on y compte aujourd'hui 18 élèves.

Le tombeau de Turenne, qui avait été transféré de Saint-Denis au musée des monuments français, fut en 1805 transporté dans l'une des chapelles du dôme. Un monument funèbre fut consacré deux ans après, dans une autre chapelle, à la mémoire de Vauban. Enfin les restes du grand guerrier qui, créateur de la tactique moderne, avait voulu honorer, par cet hommage public, le génie des deux plus grands tacticiens du dix-septième siècle, amenés en 1840 de Sainte-Hélène à Paris, ont été, le 15 décembre de cette année, déposés dans cet asile de la gloire.

Liste des gouverneurs et commandants de l'hôtel des Invalides.

François le Maçon, seigneur d'Ormoy, prévôt général, chef des bandes et du régiment des gardes françaises, 1er gouverneur de l'hôtel en	1670	mort en 1678.
De Saint-Martin, maréchal général de la cavalerie	1678	1696.
Des Roches-d'Orange, maréchal général de la cavalerie	1696	1705.
De Boyveau, maréchal de camp	1705	1728.
De Beaujeu, maréchal de camp	1728	1730.
Le chevalier Deganges, lieutenant-colonel du régiment de Beaufremont (dragons)	1730	1738.
Saint-André Marnaia, maréchal de camp	1738	1742.
De la Courneufve, mestre de camp de dragons	1742	1753.
Le comte de la Serre, lieutenant général	1753	1766.
Jean-Joseph de Salignac d'Amalt de Sahugoet, baron d'Espagoac, lieutenant général	1766	1783.
Charles-Benoît, comte de Guibert, lieutenant-général	1783	1786.
Le marquis de Sombreuil, maréchal de camp	1786.	
Démissionnaire en 1792, mort en		1793.
La direction de l'hôtel est confiée à l'administration des services publics, instituée en 1792.		
De Baville, général de brigade, *commandant de l'hôtel*	1796	1796.
Briche Montigny	1796	1797.
Jean-François Berruyer, général de division	1797	
Nommé *gouverneur* en	1803	1804.
Jeaume-Mathieu-Philibert, comte Sérurier, maréchal de France.	1804	
Le maréchal Sérurier, destitué en 1816, mourut en		1819.
Anne-François-Henri de Franquatot, duc de Coigny, maréchal de France	1816	1821.
Marie-Victor Fay, marquis de Latour-Maubourg, lieutenant général	1821	1831.
Jean-Baptiste, comte Jourdan, maréchal de France	1831	1833.
Rose-Adrien-Jeannot de Moncey, duc de Conégliano, maréchal de France	1833	1842.
Oudinot, duc de Reggio, maréchal de France	1842.	

INVENTION (brevets d'). — C'est dans la déclaration de 1762 que se trouvent les premiers germes de la législation qui régit aujourd'hui les brevets d'invention. Jusqu'alors, la durée des priviléges accordés, par dérogation aux règlements en vigueur, était illimitée, et la faveur seule en accroissait ou en restreignait la durée. La déclaration que nous venons de citer fixa cette durée d'une manière invariable à quinze ans. La nuit du 4 août 1789 remplaça ce régime par celui d'une liberté absolue. Mais les inconvénients de ce nouvel état de choses ne tardèrent pas à se faire sentir, et une pétition sollicitant l'introduction en France de la loi anglaise sur les *patentes accordées aux inventeurs*, fut adressée à l'Assemblée constituante dans le mois d'août 1790. M. de Bouflers en fit le rapport, et proposa un projet de décret qui, adopté le 7 janvier 1791, devint la loi fondamentale de la matière. La législation sur les brevets d'invention fut d'ailleurs complétée et perfectionnée par les lois,

décrets et arrêtés des 25 mai 1791, 27 septembre 1800, 25 novembre 1806, 25 janvier 1807 et 13 août 1810, lesquels établirent en outre des brevets pour l'*importation* en France des procédés inventés à l'étranger, et pour le *perfectionnement* des inventions appartenant à des Français.

INVESTITURE, mise en possession d'un immeuble, d'un fief ou d'un bénéfice. — Chez tous les peuples, la translation de la propriété fut entourée de formalités solennelles et symboliques. L'ancien droit français fournit de si nombreux exemples à cet égard, que du Cange et Carpentier ont pu citer plus de cent façons d'octroyer l'investiture. On trouve dans les lois et les formules franques la tradition par l'*herbe et la terre*, par le *gazon et le rameau vert*, par le *fétu*. Le fétu qui avait servi dans un contrat était conservé avec soin. « Si l'un des contractans, dit la loi salique (*), ne remplit pas ses engagements, l'autre ira vers le comte, prendra le fetu, et dira la parole (la formule de la plainte). » Pour confirmer un serment, les Francs promettaient aussi par le fétu. Ils rejetaient ce symbole pour se dégager de l'obéissance. « Les grands de la France, réunis selon l'usage, ont unanimement jeté le fétu, et rejeté le roi (Charles le Simple) pour qu'il ne fût plus leur seigneur. »

L'investiture se faisait aussi dès les temps les plus anciens par la *paille noueuse*, par le *bâton* ou par la *main*.

Outre les symboles naturels, il y avait, pour la tradition, les symboles artificiels, le *glaive*, la *couronne*, la *bannière*, la *lance*, la *crosse*, les *cordes des cloches*, le *couteau*, les *gants*, le *chapeau*, le *denier*, le *capuchon*, etc., tous les objets enfin qui avaient quelque rapport avec les choses ou les dignités cédées, ou qui renfermaient quelque sens de convention.

Les investitures ecclésiastiques se faisaient spécialement par le *couteau*, les *ciseaux*, l'*anneau*, la *cloche*, l'*encrier*, la *plume* et le *papier*.

Les symboles qui avaient servi dans ces cérémonies étaient gardés soigneusement par les parties; quelquefois ils étaient attachés aux contrats de vente, de donation, etc., et, pour rendre les actes plus sacrés, on mettait ces objets hors d'usage en les brisant : c'était indiquer de la manière la plus absolue la résolution de ne pas revenir sur ce qui s'était fait.

Les investitures des fiefs étaient nécessaires pour que le vassal fût en possession légale de sa terre. Elles se faisaient publiquement en la cour du suzerain, s'il avait juridiction, sinon au chef-lieu du fief dominant, en présence des officiers du seigneur et des témoins. On en dressait procès-verbal.

L'héritier ou l'acquéreur du vassal devait aussi se faire investir. Du reste, ces usages, tombés dans l'oubli longtemps avant la révolution, avaient été remplacés par la *foi et hommage*.

IRÉNÉE (saint), évêque de Lyon, et l'un des plus illustres docteurs de l'Église, était né en Grèce, probablement dans l'Asie Mineure, vers l'an de Jésus-Christ 120, ou, selon d'autres, 140. On ignore la date précise. Il eut pour maîtres saint Papias, qui avait connu les apôtres, et saint Polycarpe, disciple de saint Jean. Selon Grégoire de Tours, ce fut saint Polycarpe qui l'envoya dans les Gaules, où le christianisme commençait déjà à se répandre.

Quoi qu'il en soit, Irénée se rendit auprès de saint Pothin, premier évêque de Lyon, et travailla sous sa direction à l'œuvre évangélique. A la mort de saint Pothin, il fut choisi d'une voix unanime pour lui succéder. Il déploya dans l'exercice des fonctions pastorales une sagesse égale à sa sainteté, et par ses efforts le christianisme fit de nombreuses conquêtes dans les populations d'alentour. Mais son zèle et ses services ne furent point circonscrits dans les limites de son diocèse, ni même des Gaules. L'Église tout entière le compte parmi ses plus glorieux défenseurs. Les nombreuses hérésies qui parurent de son temps, telles que celle des Valentiniens et des autres sectes gnostiques, trouvèrent toutes en lui un adversaire formidable. Une querelle concernant le jour où devait avoir lieu la célébration de la Pâque s'était élevée entre l'Église de Rome et les Églises d'Orient; une rup-

(*) 53, 3.

ture paraissait imminente : ce fut saint Irénée qui la prévint, par ses avis modérés et conciliants.

Selon les auteurs ecclésiastiques, saint Irénée mourut martyr, dans la persécution qui eut lieu sous le règne de Sévère, l'an de Jésus-Christ 202, ou 208, car les érudits sont partagés sur ce point. Ses œuvres, dont une partie seulement subsiste encore, ont été publiées pour la première fois par Érasme, à Bâle, en 1526. La meilleure édition est celle du P. Massuet, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, Paris, 1710, in-folio. Parmi les ouvrages qui nous restent de lui, le plus important est le *Traité contre les hérésies;* nous n'en possédons qu'une version latine. Ce traité, ainsi que les fragments qui nous sont parvenus des autres ouvrages de saint Irénée, révèlent un esprit profond et une remarquable érudition philosophique et mythologique.

Irlande (expéditions et combats d'). Une association formée dès 1792, entre les catholiques d'Irlande, avait donné un grand à-propos au projet que Hoche mûrissait depuis longtemps d'opérer dans cette île un débarquement et d'y proclamer la république. Cette entreprise ne présentait pas de grandes difficultés, les partisans de la réforme parlementaire et les catholiques étant assez nombreux pour se soutenir, avec quelques secours, contre les efforts du gouvernement anglais. Truguet, alors ministre de la marine et ami fervent de Hoche, partageait les projets du jeune général. L'alliance offensive et défensive conclue avec l'Espagne, à Saint-Ildefonse, semblait devoir en assurer la réussite, ou du moins leur donner de grandes chances de succès. En effet, en réunissant la flotte de Toulon à celle de l'Espagne, et en jetant cette masse, augmentée encore des forces que la France avait dans l'Océan, sur les vaisseaux anglais, on pouvait espérer de tuer d'un seul coup la puissance britannique. Cette grande expédition devait d'ailleurs, suivant Truguet, coïncider avec le soulèvement irlandais, et la flotte qui aurait porté Hoche en Irlande aurait fait immédiatement voile pour l'île de France; de là, aurait été jeter quelques milliers d'hommes dans l'Inde, et serait ensuite revenue au lieu de réunion générale. Rien de cela pourtant ne se réalisa.

Une seule escadre, pour l'armement de laquelle il fallut faire de grands sacrifices dans un moment où les finances étaient épuisées, fut mise à la disposition de Hoche. Elle se composait de quinze vaisseaux de haut bord, de vingt frégates, de six gabares, et de cinquante bâtiments de transport contenant quinze mille hommes de débarquement. Après une courte sédition élevée par quelques soldats mécontents de n'avoir pas reçu leur prêt depuis longtemps, et apaisée bientôt par Hoche, l'expédition mit à la voile le 26 frimaire (décembre), sous le commandement de Morard de Galles, qui remplaçait Villaret de Joyeuse, avec lequel le général n'avait pu s'accorder. Grâce à une brume épaisse, elle échappa aux croiseurs anglais, et traversa la mer sans accident. Mais assaillie par une tempête horrible dans la nuit du 26 au 27, elle fut entièrement dispersée; un vaisseau coula, et ce ne fut qu'à grand'peine que le contre-amiral Bouvet parvint à rallier son escadre, moins un bâtiment et trois frégates : une de ces dernières portait malheureusement Hoche et Morard de Galles, qui se trouvèrent jetés au large et complétement séparés de l'expédition. Bouvet, après avoir louvoyé plusieurs jours à la hauteur du cap Clear, en attendant ses deux chefs, entra le 4 nivôse (24 décembre) dans la baie de Bantry; un conseil de guerre formé à la hâte décida le débarquement; mais le mauvais temps ayant empêché de l'effectuer, Bouvet, effrayé de tant de retards, et craignant de manquer de vivres, crut devoir regagner Brest. Hoche et Morard, arrivés dans la baie quelque temps après son départ, apprirent avec rage le non succès de l'expédition, et se virent forcés de revenir en France, ce qu'ils ne purent faire qu'en courant les plus grands dangers.

En 1798, une seconde expédition d'Irlande, aussi mal organisée que la première, eut un résultat beaucoup plus fâcheux, malgré ce qu'on devait attendre de la bravoure de nos soldats, que des circonstances heureuses semblèrent d'a-

Digitized by Google

bord favoriser. Deux divisions navales, équipées l'une à Brest, l'autre à Rochefort, devaient composer l'escadre; mais, par suite de la lenteur des bureaux, elles ne purent partir en même temps. L'escadre de Rochefort fit voile le 6 août 1798 avec une misérable somme de 47,000 francs que le commissaire payeur voulut bien lui avancer, pendant que la division de Brest restait dans la rade à attendre les 135,000 francs qui lui avaient été dévolus par un décret du Directoire.

L'escadre de Rochefort, commandée par le chef de division Savary, se composait de trois frégates, *la Concorde*, *la Franchise*, *la Médée*, et d'une corvette, *la Vénus*; elle avait à bord le général Humbert, les adjudants généraux Fontaine et Sarrazin, et onze cent cinquante officiers et soldats; elle portait, en outre, trois pièces de campagne, des fusils et de la poudre pour les insurgés irlandais. La traversée se fit en quinze jours, sous pavillon anglais, et le 22 août la flotte mouilla dans la baie de Killala, seul point que les vents contraires eussent permis d'approcher.

A peine debarqué, l'adjudant général Sarrazin se porta sur Killala; les grenadiers attaquèrent ce poste à la baionnette sans répondre à la fusillade de la garnison; vingt-sept hommes seulement se sauvèrent, sur les deux cents qui la composaient; le reste fut tué ou pris. La plupart des prisonniers demandèrent à passer sous les drapeaux français, et furent incorporés immédiatement. Le lendemain, Savary, après avoir déposé à terre les munitions et les armes, fit voile pour Rochefort, qu'il atteignit sans accident.

On fut forcé de traîner à bras les canons et les caissons jusqu'à Killala, que Humbert avait choisi pour quartier général. Cet officier s'occupa ensuite d'organiser son armée, et fit équiper quelques Irlandais qui vinrent se joindre à lui plutôt par désœuvrement que par un autre motif; car dans la contrée sauvage où l'armée avait débarqué, on ne savait pas même ce que c'était que *les Français*. Le lendemain, 23, l'adjudant général Sarrazin reçut l'ordre de pousser une reconnaissance dans l'intérieur, vers Balayna. Il rencontra un parti de cavalerie qui s'enfuit au galop, et donna l'alarme aux forces anglaises de cette ville.

Le 24, Humbert s'avança sur Balayna avec sa petite armée. Il trouva les troupes anglaises sur la route; elles furent culbutées par l'adjudant général Sarrazin, qui les attaqua de front avec les grenadiers et un faible bataillon de ligne, pendant que l'adjudant général Fontaine s'efforçait de les tourner. L'ennemi évita une défaite complète en se hâtant d'opérer sa retraite. Après ce premier succès, l'armée fut jointe par un corps d'Irlandais unis, qui furent armés et habillés sur-le-champ.

Le 25, l'armée continua sa marche sur Balayna; elle y arriva et y prit position le 26. Humbert ayant appris que les généraux Lake et Hutchinson avaient réuni des forces considérables à Castlebar (ou Castelbar) et se disposaient à venir l'attaquer, résolut de les prévenir et de tâcher de les surprendre. Il fit donc partir toute sa troupe de Balayna le même jour à trois heures après midi. Il arriva le lendemain, 27, à six heures du matin, sur les hauteurs voisines de Castlebar. L'avant-garde, commandée par l'adjudant général Sarrazin, rencontra les avant-postes ennemis à une lieue de la ville. Les Anglais étaient retranchés par la position naturelle du terrain, de manière à tenir avec peu de monde contre une armée entière; et la ville, toute remplie de troupes, avait encore derrière elle un corps de réserve. Humbert n'hésita cependant pas à ordonner l'attaque, et il remporta, après des prodiges de valeur, sur un ennemi trois fois supérieur en nombre, une victoire éclatante. (Voyez CASTELBAR [bataille de].)

L'issue de la bataille de Castlebar fut décisive; elle provoqua l'insurrection d'un grand nombre d'habitants qui attendaient, pour se décider, un succès d'un côté ou de l'autre, et la révolution irlandaise commença à prendre une tournure réellement alarmante pour l'Angleterre.

Cependant, Humbert ayant réuni à peu près 3,000 Irlandais, et se voyant à la tête d'une force raisonnable, crut devoir organiser sa conquête. Il publia en conséquence un arrêté dont voici le texte :

I. Le gouvernement de la province de Connaught résidera à Castlebar jusqu'à nouvel ordre.

II. Ce gouvernement sera composé de douze membres, qui seront agréés par le général en chef de l'armée française.

III. Le citoyen John Moore est nommé président du gouvernement de la province de Connaught : il est spécialement chargé de la nomination et de la réunion des membres dudit gouvernement. (John Moore ne jouit pas longtemps de cette dignité; il fut pris et pendu par les Anglais.)

IV. Le gouvernement s'occupera sur-le-champ d'organiser la milice de la province de Connaught, et d'assurer la subsistance des armées française et irlandaise.

V. Il sera organisé huit régiments d'infanterie, chacun de 1,200 hommes, et quatre régiments de cavalerie, chacun de 600 hommes.

VI. Tout individu, depuis seize ans jusqu'à quarante, est requis, au nom de la république irlandaise, de se rendre de suite au camp français pour marcher *en masse* contre l'ennemi commun.

VII. Le gouvernement déclarera rebelles et traîtres à la patrie tous ceux qui, ayant reçu des habits ou des armes, ne rejoindront pas l'armée dans les 24 heures.

S'il avait suffi, pour assurer le succès de l'expédition, d'avoir le courage et la tête d'un Français, certes, le général Humbert eût réussi, et la France révolutionnaire, qui s'était donné la noble mission d'affranchir les peuples esclaves, eût compté dans l'Irlande républicaine une sœur de plus; mais que pouvait faire la petite armée qui se trouvait ainsi jetée dans un pays dont elle ne connaissait ni la topographie ni la langue, dénuée d'armes et de munitions, forcée même de partager le peu qu'elle avait avec les Irlandais qui venaient se joindre à elle? Ces peuples mirent, du reste, une lenteur extraordinaire à se soulever, et, chose singulière, les alliés durent exciter les nationaux, soit que réellement ces derniers, comme cela arriva pour quelques-uns, *ne sussent pas ce qu'étaient les Français, ni ce qu'ils leur voulaient,* soit toute autre cause : toujours est-il que Humbert fut loin d'être accueilli avec enthousiasme; et la suite des événements montra que le Directoire s'était étrangement abusé.

La position de l'armée française se compliquait cependant; le gouvernement anglais avait pris l'éveil, et lord Cornwallis s'avançait contre eux avec des forces considérables; les différents corps anglais qui se trouvaient sous ses ordres, et qui coupèrent bientôt aux Français toute voie de retraite, pouvaient s'élever à une vingtaine de mille hommes, d'autres disent à trente mille. C'était plus qu'il n'en fallait pour écraser Humbert et pacifier l'Irlande, qui était loin d'être en effervescence comme l'avaient dit les catholiques et les defenders. Le général français se porta d'abord sur Drumahairn, ce qui fit croire aux Anglais qu'il avait l'intention de gagner le nord de l'île pour opérer sa jonction avec les troupes qu'il attendait de France. On avait en effet ordonné à la division de Brest d'atterrir près du lac de Lough-Swilly, dans l'espoir qu'elle y rencontrerait le corps d'armée français. Deux hasards se seraient donc combinés pour produire un heureux résultat, sans la fatalité qui fit tomber Baupart au pouvoir de la flotte ennemie.

De Drumahairn, Humbert se rabattit brusquement sur Balintra, craignant de se laisser envelopper par Cornwallis; et, gagnant de vitesse l'armée ennemie, il passa à la hâte le Shannon, sans écouter une proposition de capitulation honorable que lui fit faire son adversaire. Dans sa marche, qui dura 8 jours, il soutint plusieurs combats glorieux : à Granard et à Cloon, par exemple, il déploya toute l'intrépidité, toute l'adresse qu'il est donné à un homme de posséder. Mais ses efforts devaient être impuissants, et sa défaite, qu'il pressentait, devait encore être accélérée par la lâcheté des insurgés, qui, au moment de la lutte, lui demandèrent la permission de se retirer, et disparurent, craignant, disaient-ils, que les Anglais n'égorgeassent leurs femmes et leurs enfants.

Entourée à Ballinamuck, le 8 septembre, par 25 à 30,000 hommes de

troupes réglées soutenues par plus de 100 pièces d'artillerie, la petite armée d'Humbert se décida à la plus vigoureuse résistance, quoique sans espoir de salut. Humbert et Sarrazin avaient résolu *de vaincre* ou de périr. Le premier fit tête à la colonne ennemie, qui masquait le pont de Granard, la força de fuir, et s'en empara. Fontaine dégagea notre artillerie du centre de notre colonne, la fit transporter vers la petite arrière-garde avec quelques caissons, et commanda de faire feu sur la cavalerie anglaise. Cette attaque fut si impétueuse, qu'elle culbuta les escadrons ennemis, et y tua plus de cinquante chevaux et un plus grand nombre d'hommes. Pour répondre à ces décharges à mitraille, les Anglais amenèrent un obusier; ils revinrent à la charge; mais les canonniers français démontèrent cet obusier et firent sauter deux caissons. Pendant ce combat, quelques Irlandais, qui n'avaient pas voulu se séparer des Français, se battirent en désespérés, et furent hachés en pièces, en réunissant leurs efforts aux nôtres pour repousser à la baïonnette la cavalerie anglaise.

Depuis longtemps le major Crofford demandait à parler au général Sarrazin. Humbert se décida enfin à envoyer celui-ci en parlementaire. Pendant leur entretien, les Anglais fondirent sur le centre; le major Crofford se porta sur ses troupes pour arrêter le feu. Le général Fontaine, qui défendait l'aile gauche, croyant qu'on avait entamé des négociations, se rendit à la colonne pour y attendre des ordres; mais quelle fut sa surprise et celle du général Sarrazin, quand ils se virent enveloppés et faits prisonniers!

Humbert se défendit quelques instants de plus; mais il fallut enfin céder; c'était à qui aurait l'honneur de faire prisonnier un Français; il n'y en avait pas assez pour tous les officiers.

Le général Lacke alla au-devant d'Humbert, en lui demandant où était son armée. *La voilà*, lui répond le général français, en lui montrant les 844 officiers et soldats qui étaient encore debout. Le général Lacke fit un geste d'admiration et de surprise; et, dès ce moment, il eut pour son prisonnier les plus grands égards (*).

Cependant, la division de Brest mit à la voile le 16 septembre; elle se composait d'un vaisseau de ligne, de huit frégates et d'un aviso, et portait environ 3,000 hommes de débarquement, commandés par les généraux Hardy et Ménage; cette flotte fut coupée par les Anglais et capturée presque tout entière, malgré le courage et l'habileté des marins. Trois bâtiments purent seuls échapper.

Une dernière expédition partit encore de Rochefort, sous les ordres de Savary, le 12 octobre. Elle avait pour mission spéciale de s'assurer du sort de Humbert; mais que signifiait cette injonction? La nouvelle de la reddition de ce général ayant été insérée dans le *Moniteur onze jours avant le départ de Savary*, le peu de distance de Paris à Rochefort ne permettait-il pas de changer les instructions? Pourquoi ne le furent-elles pas?

La division sous les ordres de Savary ne put débarquer, et rentra au port après avoir trompé encore une fois les vaisseaux anglais qui la poursuivaient.

IRLANDE (relations avec l'). Pendant longtemps, nos rapports avec l'Irlande se bornèrent à l'envoi qu'elle nous fit de missionnaires comme saint Columban, de savants comme Scot Érigène. Notre pays resta malheureusement complètement étranger à la lutte de l'Angleterre contre l'Irlande, et l'indépendance de cette dernière était anéantie avant que la France eût songé à lui venir en aide.

Plus tard, au milieu du seizième siè-

(*) Huit jours après la reddition de Humbert, le brick *l'Anacréon* arriva sur les côtes d'Irlande. Il était monté par le général Rey et Napper-Tandy, l'un des chefs des Irlandais unis, alors chef de brigade au service de la république, outre plusieurs officiers et un détachement d'artillerie légère. Le général Rey, ayant appris le sort des troupes qui avaient débarqué à Killala, fit voile vers le nord de l'Angleterre, et rentra dans un port hollandais après avoir capturé deux bâtiments anglais qu'il avait trouvés sur sa route.

Digitized by Google

cle, dans leur résistance opiniâtre contre les tentatives du gouvernement anglais pour introduire chez eux la réforme, les Irlandais implorèrent le secours des puissances catholiques, et surtout des rois de France ; mais ceux-ci étaient alors trop occupés chez eux pour leur donner une protection efficace.

A la suite des différentes expéditions tentées à la fin du dix-septième siècle et au dix-huitième, par Louis XIV et Louis XV, dans le but de replacer les Stuarts sur le trône d'Angleterre, les Irlandais, qui n'avaient jamais et n'ont pas encore renoncé à l'espoir de recouvrer leur indépendance, entretinrent à ce qu'il paraît, à différentes reprises, des intelligences avec le cabinet de Versailles, et ces négociations se continuèrent jusqu'au moment où éclata la révolution française.

Cette révolution excita en Irlande le plus vif enthousiasme, et malgré les mesures du gouvernement anglais, il se forma une association qui, sous le nom d'*union irlandaise*, entretint des rapports intimes avec le gouvernement français. « La fête de la fédération française fut célébrée à Dublin, le 14 juillet 1790, et dans le cours de 1791, beaucoup d'adresses furent envoyées de toutes les parties de l'Irlande à l'Assemblée constituante. Lorsque les rois, coalisés à Pilnitz, eurent déclaré la guerre à la France, les *Irlandais unis* de Belfast votèrent des secours d'argent pour les armées françaises, et la même société provoqua dans plusieurs villes des réjouissances publiques au moment où l'on apprit la retraite du duc de Brunswick. En général, les patriotes irlandais s'étudiaient à suivre et à imiter le mouvement de la révolution française. Ils établirent une garde nationale à l'instar de celle de France, et les soldats de ce corps, habillés et armés par souscription, prirent l'habitude de se saluer entre eux par le nom de citoyen. En 1793, ils devinrent tous républicains de langage et de principes ; anglicans, calvinistes et papistes se réunirent dans cette opinion, et l'archevêque catholique titulaire de Dublin, dans une de ses lettres pastorales, essaya de prouver, par l'exemple des républiques italiennes du moyen âge, que les catholiques étaient les créateurs de la démocratie moderne (*).

Le mauvais succès des différentes expéditions tentées par le Directoire pour arracher l'Irlande à la domination anglaise, ne découragea pas entièrement les Irlandais. « En général, dit l'auteur que nous venons de citer, toutes les classes de la population avaient les yeux fixés sur la France : les victoires des Français leur causaient de la joie, et celles des Anglais du chagrin. Leur espoir était que la France ne ferait point de paix avec l'Angleterre sans stipuler expressément l'indépendance de l'Irlande. Ils le conservèrent jusqu'à l'époque du traité d'Amiens ; mais la publication des clauses de ce traité causa parmi eux un abattement universel. Deux mois après la conclusion de la paix, beaucoup d'hommes refusaient encore d'y croire, et disaient avec impatience : « Serait-il possible que les Français fussent devenus orangistes ? »

Aujourd'hui, bien que quarante ans se soient écoulés depuis cette époque, l'Irlande, sous les ordres du *grand agitateur*, continue encore sa lutte, et espère toujours dans la France, et, nous l'espérons aussi, notre appui ne lui manquera pas au jour du danger. L'Angleterre a tressailli tout entière lorsque, il y a quelques années, O'Connell lui rappela ce que pourraient contre elle 200,000 fusils jetés sur les côtes d'Irlande par une flotte française.

ISABEAU ou ISABELLE de Bavière, reine de France, était née, en 1371, d'Étienne II, duc de Bavière et comte palatin du Rhin ; elle fut mariée en 1385 à Charles VI. L'union, négociée par le duc de Bourgogne, avait été célébrée à Amiens le 17 juillet. Quatre ans après, le roi, insatiable de fêtes, voulut que la reine fît à Paris une entrée solennelle, et cette cérémonie fut célébrée avec une pompe ruineuse (voy. ENTRÉES).

La nature avait paré Isabeau des char-

(*) Aug. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 1836, t. IV, p. 290.

mes les plus séduisants ; mais, aimant le luxe et les plaisirs, elle se montra bientôt violente et avide. Sa liaison criminelle avec le duc d'Orléans, frère du monarque, fut publique. Uni, au conseil et dans les affaires, avec cette jeune femme que la démence de son mari laissait veuve pour ainsi dire, le duc se rendit facilement maître de tout le royaume. Après l'assassinat du duc d'Orléans, le connétable d'Armagnac devint chef du parti des orléanistes. Il dédaigna l'appui de la reine ; mais celle-ci ne se mêlait presque point des affaires publiques. Charles, averti dans un de ses moments lucides de la conduite scandaleuse de sa femme, sévit contre elle, fit noyer un de ses amants, et l'exila elle-même à Tours. Isabeau, oubliant alors sa haine contre le duc de Bourgogne, implora son appui. Ce prince, dans ses propres intérêts, la délivra, et la fit reconnaître dans une partie du royaume comme seule dépositaire de la puissance royale. En effet, le 14 juillet 1418, Isabeau reparut triomphante dans Paris ; mais l'assassinat du duc de Bourgogne changea bientôt la face des affaires. La reine fit alors déclarer le dauphin indigne du trône, traita avec les Anglais, donna sa fille à Henri V, et l'infâme traité de Troyes promit à ce monarque la succession de Charles VI. Enfin les succès de Charles VII, et sa réconciliation avec le nouveau duc de Bourgogne, abrégèrent les jours de sa mère, qui mourut à Paris, le 24 septembre 1435, à l'hôtel Saint-Pol, devenu sa résidence ordinaire depuis la mort de Charles VI.

Étrangère aux affaires, méprisée des Anglais, oubliée des Parisiens, elle était alors tombée dans la plus complète nullité. Une honteuse parcimonie présida à ses funérailles, et les Parisiens eux-mêmes furent blessés de ce manque d'égards de l'Anglais envers une reine qui l'avait si bien servi. Il est du reste à remarquer que les contemporains, qui connaissaient Isabeau pour une femme faible, épaisse d'esprit et de corps, indolente, peu sensible à l'amour ou à la haine, n'eurent point les ressentiments que l'on chercha plus tard à exciter contre elle chez le peuple français (*).

Isabelle de France. Ce nom a appartenu à plusieurs princesses, entre autres à une fille de Louis VIII, née en 1224, morte en 1269 ; à une fille de Philippe le Bel, mariée à Édouard II, roi d'Angleterre ; à une fille de Henri IV, épouse de Philippe IV d'Espagne.

Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, née en 1292, fut fiancée dès son enfance avec le prince de Galles, fils d'Édouard Ier, et épousa ensuite ce prince, devenu, en 1308, roi d'Angleterre sous le nom d'Édouard II.

Ce mariage fut très-malheureux. La reine, comme on sait, finit par fomenter la guerre civile contre son époux, qu'elle fit prisonnier, et qui fut assassiné par l'amant de sa femme. Mais le crime ne profita pas à celle-ci ; elle mourut en 1358 dans le château de Rising, où son jeune fils l'avait reléguée depuis 28 ans. C'est du chef d'Isabelle de France qu'Édouard III, son fils, et ses successeurs, prétendaient avoir droit direct à la couronne de France.

Isabelle de Hainaut, fille de Baudouin, comte de Hainaut, sœur de Baudouin, empereur de Constantinople, épousa, en 1180, Philippe-Auguste, et lui donna un seul fils, qui devint plus tard Louis VIII.

Isabey (Jean-Baptiste), est né à Nancy vers 1770. Élève de David, il ne voulut cependant pas suivre une carrière où se pressaient tant de rivaux de talent ; il préféra la miniature à l'histoire. Un de ses premiers ouvrages fut le portrait en pied de Bonaparte, portrait qui eut un grand succès. Il exposa ensuite, comme pour prouver que ce n'était pas par impuissance qu'il avait laissé de côté la peinture historique, un tableau d'une grande dimension, représentant la *revue du premier consul* dans la cour des Tuileries. Ce tableau, où l'on reconnaissait les portraits d'un grand nombre des personnes qui accompagnaient Bonaparte, répondit aux espérances de M. Isabey, et fut très-goûté du public.

(*) Voyez Jean Chartier, le Journal d'un bourgeois de Paris, Monstrelet, Bouvier dit Berry, les Mémoires de Richemont.

Comme peintre particulier de l'empereur, il a fait à plusieurs reprises le portrait de Napoléon, de l'impératrice et du roi de Rome. En 1814, il accompagna l'impératrice Marie-Louise dans la capitale de l'Autriche, et profita de cette circonstance pour faire une Séance du congrès de Vienne, dont tous les personnages sont d'une ressemblance parfaite. On doit à M. Isabey les portraits de presque tous les souverains de l'Europe, des vues des *manufactures de Rouen et de Jouy*, de l'*Escalier du musée*, de *Chambord*, et un grand nombre de lithographies. Son aquarelle représentant l'Escalier du musée, qui fut exposée au salon de 1817, est regardée comme son chef-d'œuvre.

Les portraits de M. Isabey sont remarquables surtout par la finesse et par une vigueur étonnante dans la miniature. Il a peint une table en porcelaine où se trouve le portrait de Napoléon et des plus illustres généraux français. Cette table, connue sous le nom de table des maréchaux, fut donnée par l'empereur à la ville de Paris. En 1816, un particulier la reçut en payement d'une créance de la ville, et en 1835, elle a été vendue à l'encan. M. Isabey a fait aussi un voyage à Pétersbourg, et y a peint en miniature les portraits de l'empereur et de l'impératrice de Russie, ainsi que de beaucoup d'autres personnages de cette cour.

Quoique déjà très-âgé, M. Isabey a encore exposé au salon de 1841 plusieurs aquarelles et portraits, parmi lesquels on remarquait celui de Bonaparte premier consul, en uniforme de grenadier de la garde, fait d'après nature en 1802. M. Isabey a été chargé, lorsqu'il était, sous le gouvernement impérial, dessinateur du cabinet des cérémonies, de faire les dessins du couronnement; enfin il a dirigé aussi à cette époque la décoration des théâtres, et a coopéré aux décorations de l'*Enfant prodigue* et des *Bayadères*.

Eugène Isabey, son fils, a pris rang parmi nos plus habiles peintres de marine, et est aujourd'hui rival de Gudin. Au dernier salon, il a exposé avec une *Vue de Dieppe*, l'*Embarquement du cercueil de Napoléon à bord de la frégate* la Belle-Poule *à Sainte-Hélène*.

ISANDON ou YSSANDON. Ce lieu, qui n'est aujourd'hui qu'un petit village du département de la Corrèze, était, au moyen âge, une ville importante, dont le territoire, qui fournissait du vin à toute l'Aquitaine, fut complétement ravagé par Pepin dans son expédition contre Waifre (*).

ISAURE (Clémence). Voy. JEUX FLORAUX.

ISÈRE (département de l'). Ce département comprend les portions de l'ancien Dauphiné, connues sous le nom de Viennois et de Grésivaudan. Situé sur la frontière, il est borné à l'est par la Savoie, au nord par le département de l'Ain, dont le sépare le Rhône, à l'ouest par ceux du Rhône et de la Loire, au sud-ouest par celui de la Drôme, et au sud par celui des Hautes-Alpes. Il est couvert, surtout au midi, par des montagnes assez élevées qui dépendent de la chaîne des Alpes. Sa superficie est de 829,031 hectares, dont 316,387 en terres labourables, 171,990 en landes, pâtis, bruyères; 168,420 en bois et forêts, 66,713 en prairies, 27,698 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 24,134,000 fr. Sa part d'impositions a été, en 1839, de 3,096,611 fr.

Ses seules rivières navigables sont l'Isère, qui lui donne son nom, et le Rhône. Ses grandes routes sont au nombre de 23, dont 7 routes royales et 16 départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont Grenoble, Saint-Marcellin, la Tour-du-Pin et Vienne. Il renferme 45 cantons et 555 communes. Sa population est de 573,645 habitants, parmi lesquels on compte 2,731 électeurs, représentés à la chambre par 7 députés.

Ce département forme l'évêché de Grenoble, suffragant de l'archevêché de Lyon. Il fait partie de la 7e division militaire, dont le quartier général est à Lyon. Grenoble, son chef-lieu, est aussi celui du 14e arrondissement forestier, ainsi que le siége d'une cour royale et d'une académie.

(*) Voyez les *Annales de Fredégaire*, à l'année 763.

Parmi les hommes illustres ou remarquables qui sont nés dans ce département, il faut citer en tête Bayard, ensuite les deux frères Condillac et Mably, et, dans les temps plus modernes, Barnave et Casimir Périer.

Isernia (prise d'). — Le 13 janvier 1799, la division Duhesme, qui formait la gauche de l'armée de Rome, et qui traversait les Abruzzes pour aller rejoindre, sous les murs de Capoue, le général en chef Championnet, trouva sur son passage un corps nombreux de paysans napolitains insurgés, qui occupait une position assez forte en avant de la ville d'Isernia. On les attaqua sans hésiter, et on les eut bientôt mis en déroute; mais il fallut ensuite de grands efforts pour les chasser de la ville dans laquelle ils se retirèrent. Ils s'y étaient barricadés de manière à rendre nul l'effet du canon : on escalada les murailles; mais on eut ensuite à faire le siége de chaque maison, de chaque église, de chaque édifice. Toutes les ressources qu'invente le désespoir, l'ennemi les employa pour se défendre. Des tuiles, des poutres, des meubles, des tisons embrasés, l'eau et l'huile bouillante, rendaient l'abord des rues plus difficile que ne l'avait été celui des remparts. Enfin, de siége en siége, les Français parvinrent à se rendre entièrement maîtres d'Isernia. On conçoit tout ce qu'une résistance si opiniâtre avait dû provoquer d'excès de la part d'une soldatesque irritée. Le général Duhesme ne put empêcher ni les massacres ni le pillage; il obtint seulement que la ville ne serait pas incendiée.

Isernore (monnaie d'). La ville d'Isernore, dont l'historien du comté de Bourgogne, Dunod de Charnage, crut, au dix-huitième siècle, avoir retrouvé les ruines dans le Bugey, paraît avoir été sous les Romains, et sous la première race, une place importante. On connaît en effet des sous d'or mérovingiens, frappés dans cette ville, et dans lesquels on est forcé de reconnaître un travail bourguignon. Ils offrent, d'un côté, le nom de la ville, ISARNODERO-FIT, autour d'un buste revêtu d'un paludamentum; de l'autre, une croix ancrée sur des degrés, et accostée des initiales IS, avec le nom du monétaire DROCTEBALVS MON. ou VENTRIO. Ce dernier nom se trouve aussi sur un certain nombre d'autres triens bourguignons, entre autres sur ceux de Châlon-sur-Saône.

Isigny, *Isiniacum*, bourg et port de l'ancienne Normandie, dont les habitants jouissaient, avant la révolution, du droit de bourgeoisie, de franc-alleu et de franc-salé. Ce lieu, qui est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département du Calvados, passe pour avoir donné naissance au P. le Tellier, confesseur de Louis XIV.

Isle (l'), *Insulæ*, ville de l'ancien comté Venaissin, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Vaucluse. L'origine de cette ville est toute démocratique. Quelques pêcheurs avaient construit leurs cabanes au milieu des marécages de la Sorgue. Il se forma là insensiblement un bourg qui porta le nom de Saint-Laurent. Le bourg s'agrandit et s'entoura de murailles, au pied desquelles on fit passer l'un des canaux de la Sorgue. Il devint alors un lieu de refuge pour les populations des bourgs voisins, qui, hors d'état de résister aux compagnies qui désolaient le comté Venaissin, prirent le parti d'y transporter leur habitation. Dès lors considérablement agrandi, le bourg commença à s'appeler *les Isles*, *Insulæ*, puis, par abréviation, *l'Isle*.

Cette ville ne reconnaissait point d'autre seigneur que le pape; elle avait toujours joui du droit de commune : les rois de France, les comtes de Provence, les comtes du Venaissin, et enfin les papes, avaient tous successivement reconnu et confirmé ses priviléges municipaux. Enfin elle prétendait n'avoir jamais eu d'autre garnison que ses propres citoyens. Sa population est aujourd'hui de 6,052 hab.

Isle (l'), l'une des quatre premières baronnies de l'Armagnac, aujourd'hui comprise dans le département du Gers, appartenait, au siècle dernier, depuis plus de 200 ans, à la maison de Noé.

Isle-Aumont, ancienne seigneurie de Champagne, aujourd'hui du département de l'Aube, avec titre de marquisat, achetée du duc de Mantoue, Char-

les de Gonzague, par le maréchal d'Aumont, en faveur duquel elle fut érigée, en 1665, par Louis XIV, en duché-pairie, sous le nom d'Aumont.

Isle-Jourdain. Voy. Ile-Jourdain.

Iles-d'Or. Les îles de Regnau, de Poetecros et de Levant (aujourd'hui îles d'Hières) furent érigées en marquisat, sous la dénomination des *Isles-d'Or*, par lettres du mois de juillet 1531, en faveur de Bertrand d'Ornezans, baron de Saint-Blancard. Henri II les donna ensuite à Christophe, comte de Rockendorf, grand maître héréditaire d'Autriche, en faveur duquel elles furent de nouveau érigées en marquisat, par lettres du mois de décembre 1549.

Isnard (Maximin), né vers 1760, à Draguignan, fut élu en 1791 député du Var à l'Assemblée législative. Il prit place à l'extrême gauche, et devint l'un des principaux orateurs de la Gironde, dans laquelle le rangeaient ses sympathies politiques. « L'homme du parti qui possédait au plus haut degré le don de ces inspirations véhémentes qui éclatent comme la foudre en explosions soudaines et terribles, dit M. Charles Nodier (*), c'était Isnard, génie violent, orageux, incompressible... Sa mémoire riche et ornée fournissait abondamment aux élans de sa brusque improvisation... Mais cette éloquence était gâtée par une figure dont Isnard faisait l'abus le plus fatigant, et qui était à vrai dire le moule naturel des conceptions de cet esprit exalté, sans direction positive, sans principes fixes en aucune matière, sans goût, sans règles et sans mesure, auquel il faut reconnaître les brillantes saillies du génie, mais qu'on ne proposera jamais pour modèle. Cette figure, c'est l'hyperbole. »

Il concourut ainsi que ses amis aux diverses mesures qui signalèrent, sous la Législative, la marche ascendante de la révolution, et souvent même les provoqua par ses improvisations véhémentes, qui plus d'une fois excitèrent dans l'assemblée et dans les tribunes des applaudissements enthousiastes. Au 20 juin, il fit partie de la députation que la représentation nationale envoya auprès de Louis XVI pour veiller à sa sûreté. Après le 10 août, que ses attaques vigoureuses à la tribune avaient concouru à préparer, il fut envoyé à l'armée du Nord pour obtenir l'adhésion des troupes aux grands changements qui venaient de s'accomplir.

Réélu au mois de septembre suivant par ses compatriotes du Var, il partagea au sein de la Convention nationale les vues et les destinées du parti girondin. Dans le procès du roi, il vota la mort sans appel ni sursis. Il fut membre du comité de défense générale qui, sur sa proposition, s'appela ensuite comité de salut public. Ce n'était plus contre les adversaires de la révolution, c'était contre la Commune et les jacobins que se dirigeaient désormais ses violentes sorties. Il présidait la Convention au 25 mai, lorsqu'une députation de la Commune vint à la barre de l'Assemblée réclamer la liberté d'Hébert, dont la commission girondine des douze avait ordonné l'arrestation. C'est alors qu'il fit cette réponse si imprudente : « Écoutez ce que je vais vous dire. Si jamais, « par une de ces insurrections qui depuis le 10 mars se renouvellent sans « cesse, il arrivait qu'on portât atteinte « à la représentation nationale, je vous « le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti. Bientôt on « chercherait sur les rives de la Seine « si Paris a existé. »

Le 2 juin, lorsque Barrère, au nom du comité de salut public, proposa, pour le rétablissement du calme, que les représentants dénoncés fussent invités à se suspendre volontairement de leurs fonctions, Isnard y consentit. « Le comité de salut public vous présente, « dit-il, la suspension des membres dénoncés comme la seule mesure qui « puisse éviter les grands maux dont « nous sommes menacés. Eh bien! je « me suspends, moi, et je ne veux d'autre sauvegarde que celle du peuple, « pour qui je me suis constamment sacrifié! Et qu'on ne dise pas que ce que « je fais est une action lâche; je crois « avoir fait preuve de courage jusqu'ici, « et je pense que ce dernier acte est « digne du caractère de représentant du « peuple. »

(*) Recherches sur l'éloquence révolutionnaire.

Cet acte de condescendance, qui ne fut point imité de ses collègues, et qui fut diversement interprété, sauva Isnard des suites immédiates de l'insurrection du 31 mai; mais ce ne fut qu'un ajournement. Au mois d'octobre suivant, il fut mis sur la liste des proscrits, et se tint caché jusqu'après le 9 thermidor. Il reprit alors son siége à la Convention, et mit au service des réacteurs toute la fougue de son talent oratoire. Chargé d'une mission dans le Midi, il y porta ses fougueux ressentiments. Ce fut durant cette mission dans ces contrées, que l'esprit de vengeance, sans avoir besoin d'être aiguillonné, n'ensanglantait déjà que trop, qu'il prononça ces paroles restées célèbres : « Si vous n'avez pas d'armes, fouillez la terre, cherchez les ossements « de vos pères et courez sur les assassins. »

Après la clôture de la Convention, Isnard entra au Conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1797. A partir du consulat, il s'est tenu complétement éloigné des affaires. On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Discours sur la chose publique, et projet d'interpellation nationale à adresser au roi par le Corps législatif, au nom du peuple français*, 1792; 2° *Proscription d'Isnard*, 1795; 3° *Isnard à Fréron*, an IV; 4° *De l'immortalité de l'âme*, 1802; 5° *Réflexions relatives au sénatus-consulte du 28 floréal an XII*; 6° *Dithyrambe sur l'immortalité de l'âme*, 1805.

Isoré (Jacques), né à Cauvigny en 1758, président de l'administration du district de Clermont en 1790, fut élu ensuite, par le département de l'Oise, député à la Convention nationale. Il vota avec la majorité de l'assemblée dans le procès du roi. Envoyé, au mois de septembre 1793, en mission à l'armée du Nord, il en assura les approvisionnements par ses mesures énergiques, sauva Maubeuge, et eut part au gain de la bataille de Watignies. De retour à Paris, il fit partie du comité de l'agriculture et des finances, qui le choisit pour son secrétaire. Quelque temps après, il fut chargé d'assurer l'approvisionnement de Paris, et accusé alors sourdement de laisser l'armée dans la détresse; mais il se justifia pleinement, et cessa de s'occuper des subsistances.

Après le 9 thermidor, un décret de la Convention, auquel il dut obéir, le chargea de nouveau de l'approvisionnement de Paris, menacé de famine. Après la session de cette assemblée, il fut nommé président de l'administration de son canton; exerça ensuite, par intérim, les fonctions de commissaire central et d'agent général des contributions du département de l'Oise; enfin, après le 18 brumaire, il retourna, selon ses propres expressions, à la charrue. On a de lui, entre autres ouvrages, un *Traité de la grande culture*.

Ispegui (combats d'). — Le 1er juillet 1793, Delbecq, qui venait de remplacer Servan à la tête de l'armée des Pyrénées occidentales, envoya le général Dubouquet attaquer un camp retranché que les Espagnols avaient formé sur le mont d'Ispegui, et d'où ils menaçaient Saint-Jean-Pied-de-Port. Dubouquet part avec quatre cents hommes, et trouve l'ennemi rangé en bataille. Malgré le feu très-vif de l'artillerie des Espagnols, plus nombreux d'un tiers, les Français avancent, les culbutent, les chassent du camp, s'emparent de quatre canons et de quatre obusiers, font un immense butin, et ne se retirent qu'après avoir détruit les retranchements et brûlé les bagages. Pendant le même temps, un autre détachement s'était porté contre le poste de Baygorry, que les Espagnols occupaient également, les en avait chassés, puis avait voulu s'établir au col d'Ispegui; mais trois mille Espagnols, qui s'y tenaient cachés, se montrèrent soudain, et obligèrent les Français à se retirer à la hâte. Le lendemain, Delbecq, informé de cette circonstance, dirigea contre ces nouveaux ennemis des forces suffisantes, qui les culbutèrent, et les forcèrent de repasser la frontière.

Isques, terre et seigneurie de l'ancien Boulonnais, aujourd'hui du département du Pas-de-Calais, érigée en vicomté en 1675, en faveur de René Chouet.

Issoire, *Icciodurum*, petite et ancienne ville de l'Auvergne, aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département du Puy-de-Dôme. Cette

ville a donné le jour au cardinal Duprat, chancelier de France, et à Jean Barillon, son secrétaire. On y compte aujourd'hui 5,990 habitants.

Issoudun, *Auxellodunum*, *Issoldunum*, ville du Berry, aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Indre. Elle compte 11,664 habitants.

Beaucoup plus ancienne que le chef-lieu du département, cette ville occupait autrefois le second rang dans la province, et était considérée comme la capitale du bas Berry; aussi existait-il entre Issoudun et Bourges une rivalité qui se manifesta en diverses occasions. Le bailliage d'Issoudun était originairement un des plus beaux du royaume. Il fut démembré ensuite pour former le comté de Blois, et plus tard le duché de Châteauroux.

Les seigneurs d'Issoudun, déjà fameux au douzième siècle, formaient la branche cadette de l'illustre maison de *Déols*. Leur seigneurie relevait des comtes de Poitiers.

Après avoir été longtemps au pouvoir des Anglais, Issoudun fut reprise par Philippe-Auguste, qui la réunit, vers 1220, au domaine de la couronne.

On trouve, dans les archives de cette ville, entre autres documents, des lettres patentes données à Bourges en 1423 pour affranchir les habitants du droit de mortaille, en considération du courage qu'ils avaient déployé pour soutenir le parti du roi, et des pertes considérables qu'ils avaient éprouvées; une charte de 1465 accordant des franchises aux sept foires d'Issoudun, en récompense de la valeur des habitants, ainsi que des sacrifices qu'ils avaient faits pour la cause du roi, sacrifices auxquels les dames de la ville avaient elles-mêmes participé; des lettres patentes de 1550 et 1553 exemptant les gens de la ville et des faubourgs de la taille et des autres subsides.

En 1589, le sieur de la Châtre, qui commandait dans le Berry pour le parti de la ligue, s'empara d'Issoudun par trahison, après avoir tenté inutilement d'y entrer de vive force; mais il en fut bientôt expulsé par le dévouement des habitants.

Durant la minorité de Louis XIV, cette ville, attaquée par le parti de la fronde, refusa de se rendre; les assaillants se vengèrent en l'incendiant; puis, comptant sur cette diversion, ils renouvelèrent l'attaque, mais encore infructueusement. Le roi, passant quelques jours après à Issoudun, vit deux cents maisons encore fumantes, et aux exemptions anciennes dont jouissaient les bourgeois, il ajouta le droit d'élire annuellement un maire, auquel il accorda le privilége de noblesse. Mais les habitants ne jugèrent pas à propos de profiter de ce dernier droit, de peur de nuire à leur commerce.

Issoudun (monnaie d'). — L'existence de l'atelier monétaire d'Issoudun ne nous est révélée que par les monnaies qui en sont sorties; on ne connaît aucun texte où il en soit fait mention. L'histoire numismatique de cette petite ville n'est cependant pas tout à fait dénuée d'intérêt. Les plus anciens deniers d'Issoudun que nous connaissions remontent au onzième siècle; et, comme presque toutes les espèces frappées à cette époque, ils sont presque indéchiffrables; c'est à peine si l'on y remarque d'un côté le nom latin de la ville EXSOLDVNI avec son type monétaire, lequel se compose d'une espèce d'M onciale surmontée d'un trait horizontal, et ayant au-dessous d'elle un petit o. Ces deniers sont encore inédits.

L'empreinte de ceux du siècle suivant est plus distincte : ils portent le nom de la ville autour du type ordinaire, et celui du seigneur RODVLFI ou ODO DNS (*Raoul*, ou *Eudes*, *seigneur*) autour d'une croix.

Sous le règne de Philippe-Auguste, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, fut momentanément maître d'Issoudun, et y fit battre monnaie à son nom. Mais il se garda bien d'altérer l'empreinte consacrée; ses pièces ne diffèrent par conséquent des autres que parce qu'on lit dans la légende RICARDVS REX.

Is-sur-Tille, petite ville du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, située à dix-huit kilomètres de ce chef-lieu.

Cette ville, autrefois fortifiée, a subi de nombreuses révolutions qui ont causé sa décadence. En 1373 et en 1408, il fut

ordonné à ses habitants de faire de bonnes fortifications autour de leur église, pour la garantir des incursions « des grandes compagnies de voleurs. » Guillaume, évêque de Langres, la fit de nouveau fortifier, en 1420, conformément aux lettres de Philippe le Bon, ce qui ne l'empêcha pas d'être pillée en 1433, par le sire de Château-Vilain, ni d'être dévastée par les écorcheurs en 1440. Les lettres de Philippe le Bon nous apprennent qu'elle fut alors détruite « de « tout en tout, et que de plus de neuf « vingts feux, il n'en resta que qua- « rante. »

En 1513, les Suisses saccagèrent encore cette ville et en abattirent les murs, qui ne furent rétablis qu'en 1588. Mais le plus grand désastre arriva au mois de juin 1589. La ville, qui était royaliste, fut prise par le duc de Nemours, à la tête de six mille Lorrains, « grands larrons et ligueurs, » disent les Mémoires de Tavannes. Ils y commirent pendant dix-huit jours toutes sortes d'excès. Gaston d'Orléans, avec douze cents hommes, campa deux jours à Is, en juin 1632, avant de gagner le Languedoc. La peste se joignant aux maux de la guerre, enleva une partie des habitants en 1636 et 1637. Enfin, la révocation de l'édit de Nantes acheva de ruiner le commerce de cette ville et d'affaiblir sa population. Cent familles se retirèrent alors en Suisse.

La grosse tour carrée, reste du château ducal, est fameuse par l'ordonnance concernant la police des prisons, que François Ier y signa en octobre 1535, et qui est connue sous le nom d'*ordonnance d'Is*.

Cette ville compte aujourd'hui 1,436 habitants.

Issy, *Issiacum*, village de l'Ile-de-France, à 4 kil. de Paris, et qui, suivant une opinion accréditée, doit son origine et son nom à un temple d'Isis, bâti en ce lieu au temps des Romains.

Italie (relations de la France avec l'). Lorsque la Gaule eut été conquise par Clovis, ce prince, à part quelques négociations avec le grand Théodoric, ne s'occupa point de l'Italie. Il n'en fut pas de même de ses successeurs. L'empereur Justinien projetant de reconquérir la Péninsule, alors au pouvoir des Ostrogoths, comprit que les Francs pouvaient faire pencher la balance en sa faveur; il leur envoya en présent une grande somme d'argent, et leur promit un subside annuel s'ils le secondaient dans ses desseins. Les rois francs promirent, mais ils se tinrent en repos; et, en 536, le roi goth, Vitigès, les gagna à son parti, en leur abandonnant toutes ses possessions transalpines, et en leur payant 120,000 sous d'or.

« Les rois francs ne violèrent pas d'abord ouvertement leur traité avec l'empereur, et n'expédièrent point d'armée franque en Italie; mais dix mille Burgondes allèrent joindre les guerriers de Vitigès, sans l'aveu apparent de leurs maîtres, et aidèrent les Goths à reprendre la grande cité de Milan (538). Bélisaire n'en poursuivait pas les hostilités avec moins de vigueur, lorsqu'on apprit, au printemps de 539, que Théodebert avait franchi les Alpes et descendait en Ligurie, à la tête de cent mille combattants; les Ripuaires avaient entraîné avec eux Burgondes, Alamans, Thuringiens, Boïowares, toutes les hordes des forêts germaniques. Les Goths reçurent en libérateurs cette multitude de barbares, et leur livrèrent le passage du Pô, non loin de Pavie; mais les païens de l'armée franque reconnurent cet accueil en égorgeant les femmes et les enfants des Goths, et en les jetant dans les fleuves, pour se rendre propices, par ce premier sang versé, Hella et les Walkyries. Deux corps d'armée, goth et impérial, étaient en présence aux bords du Pô : Théodebert alla fondre avec toutes ses forces sur les Goths, qui voyaient approcher sans défiance ceux qu'ils regardaient comme des alliés. Les Goths furent taillés en pièces; puis les Impériaux, qui, à l'aspect des Goths fugitifs, s'imaginaient que c'était Bélisaire qui avait pris les ennemis en queue, furent assaillis à leur tour et traités comme les Goths.... Théodebert ne visait à rien moins qu'à s'emparer de l'Italie, en écrasant les deux partis qui se la disputaient; mais sa double trahison ne porta pas les fruits qu'il espérait : le climat de la haute Italie fut fatal aux hommes du Nord. La dys-

senterie, la disette, conséquences de leurs effroyables ravages, décimèrent les bandes germaniques; le découragement se mit dans l'armée de Théodebert, et ce prince fut obligé de ramener ses gens en Gaule et en Germanie, sans rien garder des contrées envahies (*). »

Pendant les années suivantes, des bandes franques traversèrent de nouveau les Alpes, et, à la faveur de la lutte engagée entre les Ostrogoths et les Impériaux, elles occupèrent presque sans résistance les Alpes cottiennes (Piémont), la Ligurie, et une grande partie de la Vénétie. Narsès, vainqueur des Ostrogoths, menaça, en 553, de leur enlever ces conquêtes; soixante et quinze mille guerriers francs, alamans, burgondes, boïowares, traversèrent alors les Alpes, sous les ordres de deux frères, Buccelin et Leutharis; une armée d'Impériaux et d'auxiliaires barbares fut détruite par eux près de Parme; puis les Francs se divisèrent en deux corps, et longèrent les côtes des mers Tyrrhénienne et Adriatique jusqu'à la mer Ionienne, dévastant et saccageant tout sur leur passage. Le corps de Leuther fut, en revenant, attaqué par la peste, et succomba presque entièrement avec son chef sur les rives du Pô. Quant à Buccelin, il resta dans l'Italie méridionale, où il espérait se faire reconnaître comme roi par les Ostrogoths. Il attendit les Impériaux aux bords de la petite rivière du Casilin, à quelques lieues de Capoue. Victorieuse dans un premier engagement, son armée, au lieu de poursuivre sa victoire, courut piller le camp ennemi. Elle fut alors assaillie par la cavalerie de Narsès et par un corps de réserve, et complétement exterminée. Suivant l'historien grec Agathias, il ne s'échappa que cinq hommes de toute cette armée. La conséquence de cet événement fut, pour l'Italie, l'expulsion complète des Francs (554).

Lorsque les Lombards enlevèrent de nouveau cette contrée aux empereurs d'Orient, les Francs jouèrent, vis-à-vis des nouveaux conquérants, un rôle semblable à celui qu'ils avaient joué vis-à-vis des Ostrogoths. (Voy. EMPIRE D'ORIENT.) Les barbares et les Grecs recherchèrent également leur alliance, et les Francs la leur vendirent aux uns et aux autres. En 584, après une expédition de Childebert dans la haute Italie, les Lombards s'engagèrent à payer à ce prince un tribut annuel.

Ce traité accepté fut rompu l'année suivante, et une nouvelle expédition eut lieu. Par suite des discordes des généraux et de l'indiscipline des soldats, « les Austrasiens, dit Grégoire de Tours, revinrent sans aucun butin. Ils retournèrent en Italie au bout de trois ans, en 588, perdirent contre les Lombards une grande bataille; et il s'y fit un tel carnage des Francs, que, de mémoire d'homme, on n'avait rien ouï de pareil. » Les vainqueurs, toutefois, cherchèrent à négocier; mais leurs propositions furent rejetées par Childebert, qui, en 590, envoya en Italie vingt ducs avec une formidable armée. Après avoir pénétré dans le Milanais et la Vénétie, et ravagé cruellement le plat pays sur leur passage, ils échouèrent devant les cités, et furent forcés par la disette et les maladies de regagner leur pays, par bandes isolées, vendant partout leurs habits et leurs armes pour acheter des vivres. Enfin lassé de tant d'insuccès, le roi d'Austrasie s'engagea à laisser les Lombards en paix, moyennant un tribut annuel de 12,000 sous d'or.

Depuis cette époque jusqu'à Charles Martel, la Gaule sembla rester étrangère aux affaires d'Italie. Nous avons seulement, pendant ce laps de temps, à mentionner l'appui que donna Clotaire III au roi lombard Pertharit, détrôné par Grimoald. Ce prince, réfugié en Gaule l'an 664, rentra en Italie l'année suivante, à la tête d'une armée franque. Vaincu près d'Asti, il fut obligé de repasser les monts. Ce fut encore probablement avec l'aide des rois francs qu'après la mort de l'usurpateur il put, en 691, remonter sur le trône.

Sous Charles Martel, la papauté, menacée dans son existence par les Lombarts, s'adressa pour la première fois aux Francs. C'est alors que l'on vit commencer une série de négociations et d'expéditions qui finirent, sous Charlemagne, par amener la destruction de

(*) Martin, Hist. de France, t. II, p. 32.

la puissance lombarde et la formation du royaume d'Italie, dont le premier roi fut Pepin, second fils de Charlemagne. (Voyez CHARLEMAGNE, CARLOVINGIENS, LOMBARDS, PAPAUTÉ.)

Ce fut un grand bonheur pour la Péninsule, qui recommença alors à avoir une existence propre et indépendante. La Gaule, du reste, gagna aussi quelque chose aux communications journalières qui s'établirent entre les deux pays. Ainsi, en 781, Charlemagne en ramena d'habiles professeurs de grammaire et de calcul, et deux excellents chantres de l'église romaine, qu'il préposa à la réforme du chant ecclésiastique au delà des monts. Les chantres romains enseignèrent aussi aux chantres des Francs l'art de jouer des instruments. « D'un autre côté, dit l'historien des républiques italiennes, l'exemple de la valeur française fit renaître en Italie l'amour des armes, et s'établir la réputation de la milice italienne; les campagnes d'Italie recommencèrent à se couvrir d'habitants, et les villes, désolées par les invasions précédentes, recouvrèrent leur population. »

Rois d'Italie de la race carlovingienne.

	Couronné.	Mort.
Pepin (sous Charlemagne)..	781	810.
Bernard, fils de Pepin.....	812	818.
Louis le Débonnaire, empereur.....	814	840.
Lothaire, son fils.....	820	855.
Louis II, fils de Lothaire.....	849	875.
Charles II, le Chauve....	875	877.
Carloman, fils de Louis Ier de Germanie.	877	879.
Charles le Gros, son frère.....	879	888.

Nous nous arrêterons au moment où fut définitivement démembré le vaste empire de Charlemagne. A partir de cette époque, l'Italie se subdivisa en un grand nombre d'États indépendants, à chacun desquels nous avons consacré un article particulier. (Voy. FLORENCE, GÊNES, etc.)

Le nord de la Péninsule, délivré, en 1797, de la domination autrichienne par les armées françaises, se donna alors un gouvernement démocratique, et prit le nom de *république cisalpine*. La constitution de ce nouvel État était modelée sur celle de la république française. Lorsque celle-ci fut devenue un empire entre les mains de Napoléon, l'Italie se constitua en royaume, et une députation de ses représentants vint offrir au nouveau Charlemagne la couronne de fer du roi Astolphe.

Le 18 mars 1805, Napoléon déclara au sénat qu'il acceptait cette offre; puis, après avoir organisé son royaume sur le modèle de l'empire français, il en confia l'administration, avec le titre de vice-roi, à son fils adoptif, Eugène Beauharnais.

Le royaume d'*Italie* comprenait la partie orientale de la Péninsule, depuis les Alpes au nord jusqu'au Tronto, qui le séparait, au sud, du royaume de Naples. Il se divisait en vingt-quatre départements, répartis en six divisions militaires :

La division de *Milan* renfermait quatre départements : l'*Agogne*, chef-lieu Novare; l'*Olona*, chef-lieu Milan; le *Lario*, chef-lieu Côme, et l'*Adda*, chef-lieu Sondri.

La division de *Brescia* renfermait quatre départements : le *Haut-Adige*, chef-lieu Trente; le *Serio*, chef-lieu Bergame; la *Mella*, chef-lieu Brescia, et le *Haut-Pô*, chef-lieu Crémone.

La division de *Mantoue* renfermait trois départements : le *Mincio*, chef-lieu Mantoue; l'*Adige*, chef-lieu Vérone, et le *Bas-Pô*, chef-lieu Ferrare.

La division de *Venise* renfermait six départements : la *Brenta*, chef-lieu Padoue; l'*Adriatique*, chef-lieu Venise; le *Tagliamento*, chef-lieu Trévise; le *Passeriano*, chef-lieu Udine; la *Piave*, chef-lieu Bellune, et le *Bacchiglione*, chef-lieu Vicence.

La division de *Bologne* renfermait quatre départements : le *Crostolo*, chef-lieu Reggio; le *Panaro*, chef-lieu Modène; le *Reno*, chef-lieu Bologne, et le *Rubicon*, chef-lieu Forli.

La division d'*Ancône* renfermait trois départements : le *Metauro*, chef-lieu Ancône; le *Musone*, chef-lieu Macerata, et le *Tronto*, chef-lieu Fermo.

En dehors de ces divisions administratives, se trouvaient la petite république de Saint-Marin, toujours indépendante, et les principautés de Lucques, de Piombino et de Massa Carrara, données aux Bacciochi.

Toute cette organisation fut détruite en 1814; morcelée de nouveau comme avant la révolution, l'Italie fut alors partagée par la sainte alliance entre les

princes dont on voulait récompenser le bon esprit, ou auxquels on croyait devoir une compensation pour ce qu'on leur avait enlevé.

ITALIE (guerres d'). — 1400 avant J. C. Expédition des *Ambra* ou *Ombriens*.

587. Expédition de *Bellovèse*.

De 587 à 521 : diverses expéditions des *Aulerques*, des *Carnutes* et des *Cénomans*, des *Ligures Salyens*, des *Lœves* et des *Libices*, des *Boies* et des *Lingons*; enfin, des *Sénons*.

391. Irruption des *Sénons* au delà de l'Apennin. Luttes avec Rome jusqu'en 350.

De 237 à 222, et de 200 à 190 : nouvelles luttes des Gaulois et des Romains.

Pour le détail de toutes ces guerres, voyez le tome Ier des ANNALES, pages 2, 3, 4, 5, 7 et 8.

Ajoutons que lorsque César, après la conquête des Gaules, repassa les Alpes pour consommer l'asservissement de sa patrie, son armée comptait (lui-même le déclare dans son livre Ier de la *Guerre civile*) vingt-deux cohortes gauloises.

L'an 535 après J. C., lorsque Justinien forma le projet de reconquérir sur les Ostrogoths l'Italie, détachée de l'empire depuis Odoacre, il crut nécessaire de réclamer la coopération des rois de Paris, de Soissons et d'Austrasie : c'étaient Childebert, Clotaire et Théodebert, les deux premiers, fils, le troisieme, petit-fils de Clovis. Séduits par de riches présents qu'il leur envoya, les princes francs lui promirent assistance. En effet, dès 536, ils envoyaient déclarer la guerre au roi des Ostrogoths, Théodat, et leur armée se disposait à passer les Alpes pour seconder Bélisaire. Effrayé de cette double invasion, Théodat songea à traiter avec le général de Justinien; mais les Ostrogoths, indignés de sa lâcheté, le massacrèrent, et élurent Vitigès à sa place. Celui-ci, quoique habile capitaine, pensa aussi ne pouvoir résister qu'en diminuant le nombre de ses adversaires. Ce furent les successeurs de Clovis qu'il entreprit de ranger à sa cause. Il leur représenta que les rapides succès de Bélisaire, déjà maître de Rome, devaient leur inspirer à eux-mêmes de sérieuses inquiétudes, et il leur offrit 100,000 sous d'or s'ils voulaient le secourir. Les princes francs acceptèrent; mais, pour ne pas paraître manquer trop ouvertement à leur parole envers Justinien, ils convinrent de n'envoyer au roi des Ostrogoths que 10,000 Bourguignons. Ces troupes rendirent aux Ostrogoths, en 528, d'utiles services dans la Ligurie et au siége de Milan; mais elles commirent tant de désordres, que Vitigès fut bientôt forcé de les renvoyer dans leurs foyers, en se bornant à supplier les rois francs de demeurer neutres dans les affaires d'Italie.

Cependant, l'année suivante, ces princes, au lieu de rester tranquilles spectateurs de la lutte, se persuadèrent que, vu l'affaiblissement de Vitigès et de Justinien, il ne serait pas difficile de leur enlever à tous les deux l'Italie, ou du moins de la partager avec eux. Pour exécuter ce projet, ils recoururent à la plus insigne perfidie. Théodebert, chargé de l'entreprise, traversa le Piémont, parut tout à coup en Italie à la tête de 100,000 hommes, s'avança, sans faire acte d'hostilité, jusqu'à Pavie, et là, franchissant le Pô, tomba inopinément sur l'armée des Ostrogoths, qu'il mit en déroute complète. Telle fut la terreur des fuyards, qu'ils se sauvèrent dans la direction du camp des troupes impériales, établi près de Tortone. Le roi d'Austrasie s'élança à leur poursuite, et, profitant de l'erreur qui déjà l'avait si bien servi, il attaqua l'armée des Romains sans lui laisser le temps ni de se former, ni de reconnaître les agresseurs; enfin il lui infligea également une rude défaite.

Les Francs se répandirent alors dans la Ligurie et dans l'Émilie, et y mirent tout à feu et à sang. Mais ils eurent bientôt consommé les vivres qu'ils avaient recueillis dans les deux camps, et alors ils se trouvèrent, quoique chargés des plus riches dépouilles, manquer absolument de pain. Réduits à la chair des bestiaux, ils furent tellement effrayés des progrès des maladies que cette nourriture, et surtout la mauvaise qualité de l'eau, développa parmi eux, que Théodebert se vit contraint de les ramener en France; mais il eut soin de laisser des troupes dans les postes

les plus importants des Alpes, car il se proposait d'y revenir tôt ou tard.

Dès 540, quelques mois après sa retraite, il envoya offrir à Vitigès, assiégé dans Ravenne et réduit à la dernière extrémité, de marcher à son secours avec 500,000 hommes; il se contenterait, disait-il, pour prix d'un tel service, de la portion de l'Italie que les Ostrogoths voudraient bien lui céder; mais Vitigès connaissait par expérience la mauvaise foi de l'Austrasien; il aima mieux se soumettre à Bélisaire et s'en aller vivre tranquillement à Constantinople avec le titre de patrice.

En 547, Théodebert, revenant à ses desseins sur l'Italie, y envoya, sous la conduite d'un capitaine nommé Bucelin, une nouvelle armée de Francs et d'Allemands. Bucelin s'empara, dans la Ligurie et la Vénétie, de plusieurs villes, que ni les troupes de Justinien ni les Ostrogoths ne purent défendre. L'Empereur, convaincu alors qu'il ne réduirait les Ostrogoths qu'avec la coopération, ou du moins la neutralité des rois francs, leur offrit, en retour de l'une ou de l'autre, de renoncer en leur faveur à tous ses droits sur la Provence. Ils acceptèrent; mais en même temps, le roi d'Austrasie prêta l'oreille aux propositions de Totila, neveu et successeur de Vitigès. Totila lui offrait, s'il faisait marcher promptement une seconde armée francque pour l'aider à expulser d'Italie les troupes de Justinien, de lui céder, quand ce résultat serait obtenu, plusieurs provinces à son choix : Théodebert accepta encore; mais, en 548, tandis qu'après avoir déjà fait passer des troupes en Italie, il se préparait à aller lui-même tenter une puissante diversion du côté du Danube, il mourut, et sa couronne passa sur la tête de son fils Théodebalde, à peine âgé de 13 ans.

La nouvelle de cette mort, non-seulement délivra Justinien des plus vives inquiétudes, car Théodebert ne méditait rien moins que de pénétrer en Illyrie, de là en Thrace, et de pousser jusqu'à Constantinople, mais encore lui suggéra l'espérance de voir le jeune Théodebalde lui restituer volontairement les provinces alors possédées par les Francs en Italie, où Lantacaire, un de leurs généraux, venait d'être vaincu, dans une bataille livrée contre les ordres des tuteurs du nouveau roi. Or, Théodebalde, d'après l'avis de son conseil, repoussa et les prétentions de la cour de Constantinople et les instances des Ostrogoths, qui, de leur côté, sollicitaient son alliance. Cependant il ne retira point les troupes qu'il avait au delà des Alpes; mais il leur enjoignit une neutralité complète, qu'elles gardèrent effectivement plusieurs années de suite.

Dans cet intervalle, le successeur de Bélisaire, Narsès, porta des coups si rudes aux Ostrogoths, qu'en 552 leur armée principale consentit à évacuer l'Italie, pourvu que chaque homme fût libre d'emporter ce qu'il pourrait avec lui. Le traité était signé, et il allait recevoir son exécution, quand un capitaine goth, du nom d'Indulphe, refusant de capituler à aucun prix, sortit du camp avec un millier de ses compagnons, gagna le Pô, alla s'enfermer dans Pavie, d'où il ranima le courage des riverains du fleuve, et envoya de nouveau en France demander des secours contre les troupes de Justinien. Théodebalde se détermina cette fois à expédier au delà des Alpes un puissant renfort; non qu'il songeât à relever la puissance des Ostrogoths, détruite sans ressource, mais espérant réunir leurs derniers bataillons, et les opposer pour son propre compte aux Impériaux, affaiblis par la lutte qu'ils venaient de soutenir.

Bucelin, dont il a été déjà question, et Leuther son frère, furent chargés de conduire en Italie une armée de 75,000 hommes, moitié Allemands, moitié Francs. Ils passèrent les Alpes rhétiques, parvinrent aisément aux bords du Pô, mais ils trouvèrent les rives de ce fleuve gardées par un des principaux corps de Narsès, sous les ordres d'un chef appelé Fulcaris; ils ne purent passer outre, et allèrent camper non loin de Parme, dont la garnison, qui était ostrogothe, les accueillit à merveille. Ce Fulcaris, guerrier d'un naturel impétueux et bouillant, poussait la hardiesse jusqu'à la témérité. Il ne voulut point laisser les Francs se fortifier dans leur camp; il partit avec toutes ses forces, marcha contre eux

avec plus de promptitude que d'ordre, et se flatta de les surprendre. Mais Bucelin avait été averti, et se tenait prêt à recevoir l'attaque. Il avait embusqué de toutes parts des détachements plus ou moins nombreux; quand Fulcaris se présenta, il fondit sur lui et le tailla en pièces.

Cette première victoire encouragea les Francs et ranima l'énergie des Ostrogoths; ceux qui avaient traité avec Narsès pour évacuer l'Italie ne s'en souvinrent plus, et accoururent grossir l'armée de Bucelin. Presque toutes les villes de la Ligurie et de l'Émilie reçurent garnison. Enfin, les débris de l'armée de Fulcaris, qui, lui-même, avait péri au combat de Parme, se retirèrent vers Faenza et Ravenne. Malheureusement Bucelin, occupé à recueillir partout du butin, commit la double faute de ne pas marcher immédiatement contre Narses, qui assiegeait Lucques, et de négliger de délivrer Côme, où etait assiégé, par une division impériale, Aligerne, frère de Teïas (successeur de Totila). Aussi Aligerne, qui, en 553, tenait depuis huit ou dix mois, et qui avait esperé longtemps que l'armée des Francs opererait une diversion favorable aux intérêts de ses compatriotes, finit par voir en eux plutôt des maîtres que des alliés, et traita avec Narses. La reddition de Côme separa pour l'avenir la cause des Francs de celle des Ostrogoths; les lieutenants de Theodebalde se décidèrent cependant à poursuivre leur entreprise, et leur armée, marchant par Cesena, se porta sur Rimini, où se trouvait Narsès. Arrivé à quelque distance de la ville, Bucelin osa détacher 2,000 hommes pour faire des vivres; Narsès sortit avec trois ou quatre cents cavaliers pour assaillir cette colonne; il réussit à l'attirer dans un lieu défavorable, et en extermina plus de la moitié. Ce fut la dernière affaire de la campagne.

Les Francs passèrent l'hiver de 554 au pied des Alpes, et rouvrirent, dès le printemps, les hostilités. Ils traversèrent l'Apennin, et, se déployant de manière à balayer tout le pays renfermé entre la mer de Toscane et le golfe de Venise, marchant avec lenteur et toujours en bataille, pillant et ravageant tout ce qui s'offrait à eux, ils s'avancèrent ainsi jusqu'au delà de Rome. Là, les deux frères, soit rareté des subsistances, soit désir d'étendre le théâtre de leurs deprédations, partagèrent leurs troupes en deux corps. Bucelin, avec le plus nombreux, prit à droite, le long de la mer de Toscane, se répandit, pillant toujours, dans la Campanie, la Lucanie, le pays des Brutiens, et poussa jusqu'au détroit qui sépare le continent italique de la Sicile. Leuther, côtoyant l'Adriatique, parcourut la Pouille et la Calabre jusqu'à Otrante; mais bientôt il se trouva tellement surchargé de dépouilles, qu'il envoya proposer à son frère de s'en retourner ensemble dans leur pays, pour y jouir en paix du fruit de leurs rapines. Bucelin refusa; un parti d'Ostrogoths le flattait de l'espoir de le choisir pour roi s'il réussissait à exterminer les troupes impériales. Cependant, il laissa Leuther libre d'aller mettre en sûreté son butin dans les villes situées au delà du Pô, à condition qu'il reviendrait le joindre, ou que du moins il lui renverrait ses troupes. Leuther, qui se trouvait alors dans le voisinage du golfe Adriatique, partit en effet pour retrograder vers les Alpes. Il chemina trois jours sans être inquiété à travers la Marche d'Ancône; mais le soir du quatrième, son avant-garde, forte de 3,000 hommes, tomba dans une embuscade, et fut exterminée par une division de Narsès. Leuther, qui était campé près de Fano, s'élança avec le gros de ses forces pour livrer bataille; mais le général ennemi ne voulut pas risquer un engagement sérieux et se retira. Leuther ne regagna son camp que pour y apprendre une triste nouvelle; en son absence, ses nombreux captifs s'étaient révoltés, avaient massacré leur escorte, emporté le plus précieux du butin, et trouvé asile dans celles des places environnantes qui reconnaissaient l'autorité de l'empereur. Désespéré, il précipita sa marche, dans la crainte de perdre le reste de ses riches dépouilles, quitta les bords de la mer, atteignit l'Apennin, passa le Po; mais, parvenu entre Vérone et Trente, il dut s'arrêter pour donner à ses troupes un repos indispensable, et là, elles furent assaillies

par une fièvre pestilentielle, à laquelle il succomba lui-même l'un des premiers.

En 555, Bucelin, surpris de ne pas voir revenir l'armée de son frère et inquiet pour la sienne, car la disette et la mauvaise qualité des vivres commençaient à y exercer aussi de grands ravages, crut que le meilleur moyen d'arrêter le progrès des maladies, était d'en venir sans délai à une action décisive. Confiant en sa supériorité numérique, car il avait trente mille hommes sous ses drapeaux, et Narsès n'en comptait guère plus de dix-huit mille, il s'avança dans la campagne de Rome, et alla se retrancher à quelques lieues de Capoue, sur le Casilin. Narsès, de son côté, quitta Rome et vint camper à peu de distance des Francs; enfin, après plusieurs jours d'hésitation, une grande bataille s'engagea, où Bucelin fut défait et tué. Cinq de ses soldats, échappés seuls aux fers et à la mort, revirent leur patrie. La destruction de ces deux armées entraîna la perte de toutes les conquêtes faites par les Francs en Italie et la ruine des Ostrogoths. D'ailleurs, Théodebalde mourut sur ces entrefaites, et les rois de Paris et de Soissons, ne songeant qu'à se disputer son héritage, parurent avoir complètement oublié l'Italie.

Cependant, en 584, Childebert, roi d'Austrasie, quoique entrant à peine dans sa quatorzième année, voulut, par suite d'un traité qui le liait à Maurice, empereur d'Orient, passer dans cette contrée pour y combattre Autharic, roi des Lombards. Mais, au lieu de le mener à des combats, ses généraux lui apprirent à violer la foi jurée. Corrompus par les présents d'Autharic, ils firent accepter au jeune prince de grosses sommes d'argent pour ne pas attaquer les ennemis de l'empereur, et l'armée austrasienne repassa les Alpes.

Deux ans après, cédant aux vives instances de Maurice, Childebert envoya de nouveau en Italie une nombreuse armée de Francs et d'Allemands. Autharic marcha au-devant d'elle, mais n'eut pas la peine de la combattre. La jalousie des généraux et des soldats des deux nations la tint inactive, et elle rentra en France sans avoir livré le plus petit combat.

Dans une troisième expédition, postérieure de deux autres années, les Austrasiens combattirent enfin les Lombards (on ignore en quel lieu), mais si malheureusement, qu'on ne se souvenait pas, selon Grégoire de Tours, que les Francs eussent jamais essuyé pareille déroute.

En 590, quatrième tentative de Childebert contre le roi des Lombards. Deux chefs principaux, Audovalde et Cedin, commandent les forces considérables qu'il y destine. Après qu'elles ont franchi les Alpes rhétiques, Audovalde se dirige à droite et pousse jusqu'à Milan; là il s'arrête conformément à ses instructions, pour attendre les troupes impériales; mais leur chef, par jalousie sans doute, semble s'éloigner de lui à dessein, et Audovalde reste à peu près dans l'inaction. Cedin, au contraire, appuyant à gauche, a marché jusqu'à Plaisance; de là il est venu jusqu'à Vérone, s'est jeté dans le pays Trentin, a réduit une dizaine de places, et les a toutes pillées et rasées. Cependant, l'insalubrité du climat, l'excès de la chaleur et des maladies épidémiques l'arrêtent dans le cours de ses déprédations. Il se voit contraint de retourner en France; mais les Francs ne quittent l'Italie qu'après avoir imposé au roi Agidulphe, successeur d'Autharic, un tribut de douze mille écus d'or.

En 663, Pertharite, roi des Lombards, dépossédé de ses États par Grimoald, duc de Bénévent, se réfugia en France, et implora la protection des plus puissants seigneurs de la Bourgogne et de l'Austrasie. Il obtient qu'une armée, réunie en Provence, portera la guerre au delà des Alpes. Dès qu'elle arrive en Italie, Grimoald s'avance à sa rencontre, la joint dans les environs de la ville d'Atis, et, au bout de quelques jours, feignant la terreur, il abandonne son camp, en y laissant tous ses bagages, et se retire, à ce qu'il semble, dans le plus grand désordre. Les Francs se croient vainqueurs, courent au camp ennemi, et y trouvent quantité de vivres, abondance de vin surtout. Mais ils sont bientôt victimes de leur intempérance; car, le duc revenant sur ses pas la nuit suivante, les surprend dans le sommeil de l'ivresse et en fait

une immense boucherie. Les rois de France ne paraissent pas même avoir entrepris de venger cette défaite.

754 et 755. Expédition de Pepin le Bref en Lombardie. (Voy. le tome Ier des ANNALES, pag. 32.)

773. Expédition de Charlemagne contre Didier, roi des Lombards (pages 33 et 34 du même volume).

En 776, Charlemagne passe de nouveau les monts pour punir la révolte de Rotgand, duc de Frioul, qui veut rappeler de Constantinople Adalgise, fils de Didier, et le replacer sur le trône de son père.

Vers 781, un nouvel orage semble se former en Italie contre la puissance du monarque français. L'empereur d'Orient, dans l'espoir d'y conserver et d'y étendre la sienne, appuyait secrètement les prétentions d'Adalgise. Charlemagne, averti par le pape, n'eut qu'à paraître pour déjouer tous les complots. Voulant alors prouver qu'il était bien résolu à garder l'Italie, il en donna la couronne à Pepin, son deuxième fils, âgé de 7 à 8 ans, qui fut sacré à Rome par le souverain pontife.

En 786, en 792, en 800 et en 803, les Bénéventins, à l'instigation de leur duc, gendre de Didier, se révoltèrent contre Pepin; mais ces quatre révoltes furent aisément comprimées, la première par Charlemagne en personne, la seconde par son troisième fils, Louis, roi d'Aquitaine; les deux dernières par Pepin lui-même. En 809, ce prince fut moins heureux dans une expédition contre les Vénitiens, qui refusaient de reconnaître son autorité.

En 875, l'empereur Louis II, roi d'Italie, mourut, ne laissant qu'une fille. Aussitôt ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, se disputèrent sa succession. Le roi de France mena une armée en Italie; le roi de Germanie se hâta aussi d'y envoyer des troupes sous les ordres de ses deux fils, Charles (depuis surnommé le Gros) et Carloman. Supérieur en forces, Charles le Chauve battit l'armée germanique et la repoussa au delà des Alpes; mais le prince Charles (le Gros), reparaissant bientôt après, avec une nouvelle armée, reprit l'offensive, obtint de brillants succès, et obligea le roi de France à recourir aux négociations et aux intrigues. Plus habile dans cet art que dans celui de la guerre, Charles le Chauve décida par d'artificieuses promesses ses deux neveux à retourner en Germanie; et, rien alors n'arrêtant plus sa marche, il gagna Rome à grandes journées. Il y entra le 17 décembre, et reçut la couronne impériale des mains du pape Jean VIII.

En 877, il dut repasser en Italie, où les Sarrasins, devenus plus entreprenants depuis la mort de Louis II, recommençaient leurs ravages et faisaient trembler le pape sur son trône pontifical. Comme il arrivait à Pavie, on annonça que Carloman s'avançait avec une armée nombreuse pour lui disputer et l'héritage de Louis II et la couronne impériale. A cette nouvelle, le roi de France, effrayé, prit la fuite, « selon son habitude, » ajoutent les chroniques. Il se réfugia d'abord à Tortone, d'où il manda au duc Bozon, au comte d'Auvergne, au marquis de Gothie, et à divers seigneurs lombards, de venir le rejoindre avec des troupes; puis, voyant qu'ils n'arrivaient pas, et les soupçonnant de perfidie, il se hâta de repasser les Alpes et mourut en chemin.

1003-1090. Conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile par les Normands. (Voy. le tome Ier des ANNALES, page 168.)

1262-1268. Conquête du royaume de Naples par le frère de saint Louis, Charles, duc d'Anjou. Guerres jusqu'à la mort de ce prince et sous ses successeurs. (Même volume, page 190.)

De 1494 à 1528, c'est-à-dire, sous Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II, *guerres d'Italie* proprement dites. (Voyez, au tome Ier des ANNALES, les règnes de ces quatre princes.)

De 1701 à 1702, sous Louis XIV; de 1733 à 1738, et de 1740 à 1747, sous Louis XV, l'Italie voit encore les Français; mais les guerres que ces trois périodes embrassent sont celles de la succession d'Espagne, de la succession de Pologne et de la succession d'Autriche, auxquelles nous avons consacré dans notre DICTIONNAIRE des articles spéciaux, et nous y renvoyons le lecteur.

Digitized by Google

En 1792, quand le roi de Sardaigne eut accédé à la coalition, l'armée française, dite *du Midi*, qui observait les Alpes et les Pyrénées, reçut l'ordre de prendre l'offensive. Montesquiou, général en chef, chargea Anselme de franchir le Var, à la tête de huit ou dix mille hommes, et de prendre possession du comté de Nice; lui-même en conserva vingt mille, et se prépara à envahir la Savoie. Pour s'établir dans ces deux contrées, et de là pénétrer en Piémont, on pouvait manœuvrer soit sur le Rhône, soit sur l'Isère : Montesquiou adopta la première base, parce que Chambéry était en fermentation, et qu'il importait d'aller contraindre Genève à la neutralité. Ce plan devait d'ailleurs lui servir à jeter dans l'incertitude ses adversaires, qui n'avaient pas plus de quinze mille hommes à lui opposer. Par une fausse démonstration, il attira leurs principales forces vers le pont de Beauvoisin; puis, s'élançant du fort Barreau, il traversa Montméliant, coupa la ligne ennemie, et entra dans Chambéry sans avoir combattu. Son arrivée fut le signal d'une révolution qui donna la Savoie à la France. Les détachements piémontais, épars dans les vallées, furent poursuivis et facilement rejetés au delà des monts. Anselme, pendant ce temps, avait marché au Var. Le comte de Saint-André en occupait la rive gauche avec douze mille hommes; mais craignant d'être tourné, car nous étions maîtres de la mer, il se replia, parallèlement à la chaîne des Alpes, dans les différentes positions de Sospello, Saorgio, Belveder et Lantesca. Rien ne s'opposa dès lors au passage du Var, ni à la prise de Nice et de Villefranche par les troupes françaises, et ces villes, d'après le vœu de leurs habitants, furent réunies à la France.

En 1793, le corps d'Anselme, augmenté de 4 à 5,000 hommes, prit le nom d'*armée d'Italie*, et Brunet vint le commander. Ce général rouvrit les hostilités de bonne heure. Dès le mois de mai, il tenta de grands efforts sur le poste de Saorgio, duquel dépendait notre tranquille possession de Nice; mais les Piémontais mirent autant d'énergie à le défendre que nous à l'attaquer. Après plusieurs combats inutiles et sanglants, on en livra enfin un dernier, le 12 juin, où nous essuyâmes une déroute complète. Kellermann, qui avait remplacé Montesquiou, et dont les troupes formaient alors l'*armée des Alpes*, Kellermann, qui se maintenait en Savoie, vola au secours de son collègue. Il rallia l'armée d'Italie au camp de Donjon, indiqua des positions défensives, conseilla, en attendant de nouvelles forces, une inaction absolue, puis se hâta de regagner son quartier général, et dut bientôt marcher sur Lyon.

Dès les premiers jours d'août, le marquis de Montferrat, un des fils du roi de Sardaigne, s'était porté avec vingt-cinq mille hommes à l'entrée des cols du mont Cenis et du petit Saint-Bernard. Quand il sut que notre général s'éloignait, il marcha en avant, et alla envahir les trois grandes vallées de la Savoie. Mais ses colonnes n'eurent pas le temps d'opérer leur jonction; Kellermann, accourant de Lyon, occupa, de Conflans à Gresy, l'espace où elles devaient se rejoindre. Montferrat, parvenu à Moutier avec son centre, et trouvant Conflans occupé, voulut, en passant par le col de la Madeleine, renforcer sa gauche, qui avait dépassé Saint-Jean. Il espérait déborder ainsi la droite de son adversaire; mais Kellermann le prévint, en se lançant sur les rives de l'Arcq; il lui offrit la bataille à Épiorre, le battit, le poursuivit jusque dans la Tarentaise, et l'obligea à repasser les monts.

Dans le comté de Nice, on garda de part et d'autre la défensive jusqu'au mois de décembre. Les Piémontais, voyant alors Toulon attaqué par les Anglais, songèrent à profiter de cette circonstance, qui aurait pu amener la perte de l'armée d'Italie. Le roi de Sardaigne se rendit sur le théâtre de la guerre, et ordonna une attaque générale du camp français; mais exécutée avec des corps détachés, et par différentes vallées à la fois, elle échoua, et le roi, mécontent, se hâta de regagner sa capitale. Vers la même époque, le général autrichien Dewins, à la tête d'une division moitié autrichienne, moitié piémontaise, résolut d'opérer sur le Var. En effet, ses troupes, s'élançant des lignes de Saorgio,

obligèrent l'armée française, que Dugommier commandait alors, d'évacuer Belveder et Vesubia; puis elles se portèrent sur l'Esteron afin de la tourner par leur gauche. Mais elles n'exécutèrent ce mouvement qu'avec 3 ou 4,000 hommes, ne s'avancèrent que jusqu'à Isola, et, se trouvant arrêtées tout à coup à Gilette par un léger échec, remontèrent sur les hautes Alpes sans donner suite à cette tentative.

En 1794, l'armée des Alpes enleva au mois d'avril le petit Saint-Bernard, au mois de mai le mont Cenis. Nous eûmes ainsi notre ligne de défense sur la grande chaîne. Du côté de Nice, l'armée d'Italie campait toujours en présence de Saorgio, sans pouvoir forcer le formidable camp des Fourches. A Dugommier avait succédé le vieux Dumerbion, brave, mais perclus par la goutte; heureusement, il était tout disposé à suivre les conseils du jeune officier dont le génie avait naguère décidé la prise de Toulon. Bonaparte, après avoir mûrement examiné les positions ennemies, fut frappé d'une idée aussi lumineuse que celle qui venait de rendre Toulon à la république. Saorgio est située dans la vallée de la Roya; parallèlement à cette vallée se prolonge celle d'Oncille, qu'arrose la Taggia. Bonaparte imagina de jeter une division de 15,000 hommes dans la vallée d'Oncille, de faire remonter cette division jusqu'aux sources du Tanaro, de la porter ensuite jusqu'aux sources du Tanarello qui borde la Roya supérieure, et d'intercepter ainsi la chaussée de Saorgio à Tende, ligne de retraite de l'ennemi. Une seule objection s'élevait, c'était qu'il fallait pénétrer sur le territoire de Gênes. Mais 2,000 Piémontais avaient traversé ce territoire, l'année précédente, et étaient venus s'embarquer à Oneille pour Toulon; d'ailleurs, quelle plus éclatante violation du pays neutre, que l'attentat commis par les Anglais sur la frégate française *la Modeste*, dans le port même de Gênes! La France crut donc pouvoir à son tour mettre tout scrupule à l'écart.

Le 6 avril, 14,000 hommes formant cinq brigades franchirent la Roya; Bonaparte en prit trois; et tandis que Masséna, avec les deux autres, se portait vers le mont Tanardo, il se dirigea sur Oneille, en chassa une division autrichienne, et y fit son entrée; puis, pendant que Masséna remontait du Tanardo jusqu'à Tanarello, Bonaparte, continuant son mouvement, marcha d'Oneille jusqu'à Ormea, dans la vallée du Tanaro, et y entra le 15. Dès que les cinq brigades françaises furent réunies, elles se portèrent vers la haute Roya, pour exécuter sur la gauche des Piémontais le mouvement prescrit. Le général Dumerbion attaqua leurs positions de face, tandis que Masséna tombait sur leurs flancs et sur leurs derrières. Enfin, après plusieurs actions assez chaudes, les Piémontais abandonnèrent Saorgio pour se replier sur le col de Tende, puis ce col même, pour se réfugier à Limone, au delà de la grande chaîne. En même temps, les vallées de la Tinea et de la Vesubia étaient balayées par notre gauche.

Une inaction assez longue suivit ces opérations; mais à la fin de l'été, nos troupes remportèrent un avantage important. Les Autrichiens, d'accord avec les Anglais, voulurent faire une tentative sur Savone, pour nous couper la communication avec Gênes, port qui, par sa neutralité, rendait de grands services au commerce des subsistances. Le général Colloredo s'avança avec un corps de 8 à 10,000 hommes, mais si lentement, que les Français eurent le temps de se mettre en mesure. Assailli au milieu des montagnes par nos divisions, que Bonaparte dirigeait, il perdit 800 hommes et se retira honteusement, accusant les Anglais, qui, de leur côté, l'accusèrent aussi. La communication avec Gênes ne fut point interrompue, et l'armée d'Italie, occupant à droite Vado, s'étendant à gauche jusqu'à l'Argentière, se trouva consolidée dans toutes ses positions.

Malheureusement, lorsque les hostilités recommencèrent au printemps de 1795, les deux armées des Alpes, réunies sous les ordres de Kellermann, ne comptaient plus qu'une trentaine de mille hommes; on en avait détaché 10,000, qu'on prétendait débarquer à Civita-Vecchia, pour attaquer Rome et venger l'assassinat de Basseville. Plus malheureusement encore, on avait éloigné Bo-

naparte. Les alliés, au contraire, avaient mis sur pied des forces considérables. Colli, avec 25,000 Piémontais, Dewins, avec 50,000 Impériaux, Italiens et Napolitains, attaquèrent notre droite vers Gênes. Kellermann, ne pouvant résister à un effort supérieur, fut contraint de se replier. Il occupa toujours avec son centre le col de Tende, sur les Alpes; mais il cessa de s'étendre par sa droite jusqu'à Gênes, et dut prendre position derrière la ligne de Borghetto. Du moins, il s'y maintint avec succès, et bientôt les coalisés, ajournant tout projet d'attaque à l'année suivante, prirent leurs quartiers d'hiver.

Approvisionnés par Gênes et par les riches cités du Piémont, ils ne songeaient qu'à attendre le retour du printemps. Pour les Français, entassés dans un pays stérile et épuisé, ils se voyaient déjà en proie au plus affreux dénûment. Sur ces entrefaites, Augereau arriva des Pyrénées-Orientales avec sa division victorieuse, et Schérer, qui venait de conquérir la paix en Catalogne, vint remplacer Kellermann. Tous deux s'indignèrent à l'idée de passer plusieurs mois dans une situation si déplorable, et ils résolurent de livrer bataille pour en sortir.

Quelques détails topographiques sont ici indispensables. La chaîne des Alpes, après être devenue l'Apennin, serre de fort près, d'Albenga à Gênes, la Méditerranée, et ne laisse entre la mer et la crête des montagnes, que des pentes étroites et rapides, qui offrent à peine trois lieues d'étendue. Du côté opposé, au contraire, c'est-à-dire, vers les plaines du Pô, les pentes s'abaissent doucement, l'espace d'une vingtaine de lieues. Notre armée campait sur les pentes maritimes, entre les montagnes et la mer. Colli et les Piémontais, établis au camp retranché de Ceva, sur le revers des Alpes, gardaient les portes du Piémont contre la gauche des troupes françaises. Dewins et les Autrichiens, placés en partie sur la crête de l'Apennin, à Rocca-Barbenne, en partie sur le versant maritime, dans le bassin de Loano, communiquaient par leur droite avec les Piémontais, occupaient par leur centre le sommet des montagnes, et par leur gauche interceptaient le littoral de manière à couper nos communications avec Gênes.

A la vue d'un tel état de choses, Masséna (à lui en revient l'honneur) avait conçu et fait goûter au général en chef le plan que voici : c'était de se porter en forces sur la droite et sur le centre de l'armée autrichienne, de la chasser du sommet de l'Apennin, et de lui enlever les crêtes supérieures. On la séparait ainsi de l'armée piémontaise, et marchant avec rapidité le long de ces crêtes, on enfermait sa gauche dans le bassin de Loano, entre les montagnes et la mer. Ajoutons que Dewins, malade, avait eu pour successeur Wallis, et que la plupart des officiers ennemis, au lieu de rester à leur poste, étaient allés dans les villes voisines chercher un refuge contre l'ennui de la saison.

Schérer, après avoir procuré des vivres à ses soldats, et, ce dont ils avaient encore plus grand besoin, des souliers, fixa son mouvement au 23 novembre. Il allait avec 36,000 mille hommes en attaquer 45,000; mais l'habileté du plan compensait toute inégalité de forces. Il chargea Augereau de pousser la gauche des coalisés dans le bassin de Loano, Masséna de fondre sur leur centre, à Rocca-Barbenne, et de s'emparer du sommet de l'Apennin, enfin Serrurier, de contenir Colli, qui formait leur droite sur le revers opposé. Augereau, tout en poussant la gauche ennemie dans le bassin de Loano, devait n'agir que lentement, Masséna, au contraire, filer rapidement le long des crêtes et tourner le bassin; enfin Serrurier devait tromper Colli par de fausses démonstrations.

Le 23, le canon français réveilla les Autrichiens, qui ne s'attendaient guère à une bataille; les officiers accoururent de Finale et de Loano se mettre à la tête de leurs troupes étonnées. Augereau attaqua vigoureusement, mais sans précipitation, car il ne fallait pas pousser trop vite les ennemis sur leur ligne de retraite. Masséna, avec l'ardeur et l'audace qui le signalaient toujours, escalada les crêtes de l'Apennin, surprit la droite autrichienne, la jeta dans un extrême désordre, lui enleva toutes ses positions, et

campa le soir sur les hauteurs de Melogno, qui fermaient les derrières du bassin de Loano. Serrurier avait tenu Colli en échec. Le lendemain, les opérations continuèrent. Serrurier isola tout à fait Colli de ses alliés; Masséna s'empara de toutes les hauteurs jusqu'à San-Giacomo; Augereau, cessant de se contenir, se rua sur la gauche des Autrichiens. Elle se débanda, et trouvant les issues fermées, ne s'échappa qu'à la faveur d'une chute abondante de neige, qui suspendit la poursuite des Français. 5,000 prisonniers, 3 à 4,000 morts, 40 canons et d'immenses magasins, furent le fruit de cette victoire qui préludait si glorieusement à la merveilleuse campagne de l'année 1796 et du mois de janvier 1797.

Cette campagne, nous l'avons racontée, tome Ier du DICTIONNAIRE, p. 103, au mot ADIGE; nous y renvoyons le lecteur, pour passer au récit des faits subséquents.

Dès que Bonaparte eut signé la capitulation de Mantoue (2 février 1797), il résolut, avant de porter le théâtre de la guerre au sein des États héréditaires de l'Autriche, d'aller donner une leçon au pape, qui, l'année précédente, avait opposé de sourdes intrigues à l'établissement des républiques Cispadane et Transpadane, et plus tard levé une armée; de lui arracher encore une ou deux provinces, et de le soumettre enfin à une contribution qui subvint aux frais de la nouvelle campagne. Il rassembla à Bologne les troupes dont il crut avoir besoin, et se porta rapidement sur le Senio, qu'il atteignit le 4. L'armée papale s'y était retranchée. Elle avait Colli pour général en chef; elle plia au premier choc, et fut poursuivie sur Faënza. Battue de nouveau sous cette ville, elle le fut encore à Forli, Césène, Rimini, Pesaro et Senigaglia. Colli, auquel il ne restait plus que 3,000 hommes de troupes régulières, les retrancha en avant d'Ancône; Bonaparte acheva presque de les y détruire; après quoi, il prit possession de cette importante forteresse, et porta son quartier général à Tolentino. Là, les envoyés du sacré collége vinrent arrêter sa course victorieuse, en souscrivant, le 19, le traité qu'il voulut bien leur dicter. Aussitôt après, il revint vers l'Adige, pour exécuter la marche militaire la plus hardie dont l'histoire fasse mention.

Il avait une fois déjà franchi les Alpes pour entrer en Italie, il allait une seconde fois les franchir pour se jeter au delà de la Drave et de la Muer, dans la vallée du Danube, et s'avancer sur Vienne, que jamais armée française n'avait approchée. Pour exécuter ce vaste plan, les forces de Bonaparte étaient de beaucoup inférieures à ce qu'elles auraient dû être. Grâce à un renfort de trois divisions fournies par l'intérieur et par les armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, et qui avaient filé par les cols des Alpes malgré l'hiver, il comptait 70,000 hommes de troupes; mais il voulait en laisser 20,000 au moins en Italie, garder le Tyrol avec 15 ou 18,000, et se trouverait ainsi n'en avoir que 30,000 environ pour se porter sur Vienne. Au reste, l'archiduc Charles, qui avait été appelé à la tête des débris de l'armée d'Alvinzi, et que six belles divisions tirées d'Allemagne devaient mettre en état de reprendre l'offensive, les attendait encore, et Bonaparte résolut d'en profiter.

Voici comment l'archiduc avait réparti les forces dont il disposait alors: la colonne principale occupait la plus accessible des trois routes qui mènent à la capitale de l'Autriche, c'est-à-dire, celle de la Carniole; la seconde était postée en avant des défilés de Tarvis et de Ponteba; la troisième gardait le Tyrol: dès l'arrivée des secours qui étaient en marche, le prince se proposait d'attaquer à la fois par les trois points. Mais Bonaparte déjoua le plan de son adversaire par une de ces grandes combinaisons que suggère le génie.

Toute l'armée française eut ordre de se porter en avant, et quand le centre aurait pénétré en Carinthie, les autres divisions devaient venir se grouper autour de ce noyau, pour descendre en masse le revers des Alpes carniques et déboucher dans la vallée du Danube. Masséna fut chargé de replier les postes impériaux jusqu'à Tarvis, et de s'y établir. Pendant ce temps, Joubert à gauche et Bonaparte à droite se mirent en devoir de pénétrer dans le Tyrol et la Carniole, de balayer les chemins transver-

saux par lesquels ces deux provinces communiquent avec la Carinthie, et de se rabattre sur Masséna. Kilmaine demeura dans le Milanais avec les dépôts, pour imposer aux Vénitiens et assurer la retraite.

Sur tous les points, le succès fut complet. Masséna défit les Autrichiens à Bellune et à Cadore, puis, tournant la Piave, s'empara des cols, de Ponteba à Tarvis. Joubert, de son côté, expulsa du Tyrol les généraux Laudon et Kerpen, les battit à Saint-Michel, à Clausen et à Mittenwald, culbuta les renforts qui commençaient à arriver, rejeta Laudon vers les sources de l'Adige, et Kerpen au pied du Brenner; puis quittant à Brixen la route d'Inspruck, il se porta par Lientz à Villach: Enfin Bonaparte refoule devant lui l'archiduc, passe la Piave, le 13 mars, sans coup férir, et le 16, déploye ses trois divisions sur le Tagliamento, que l'ennemi prétendait lui disputer. A midi s'engage une furieuse bataille. Bonaparte, vainqueur, passe sur la rive gauche malgré les efforts de la cavalerie impériale, et pousse jusqu'à Palma-Nova. Alors l'archiduc, pour arrêter cet élan qui menace d'avoir des conséquences si fâcheuses, se retourne contre Masséna. D'une part, il ordonne à Bayalitsch de gagner Tarvis, en remontant la vallée de l'Isonzo; de l'autre, lui-même, laissant à une seule division la défense de la Carniole, il se transporte par Laybach à Klagenfurth, d'où il se rabat également sur Tarvis. Masséna court donc risque d'être pris entre deux feux. Le prince l'aborde le premier, réussit à occuper Tarvis, et se range en bataille hors de la ville pour attendre son lieutenant. Mais le général républicain ne lui laisse pas le temps de s'affermir, fond impétueusement sur la ligne ennemie, et après un combat où l'archiduc et lui payent de leur personne, parvient à la rompre. Puis il se rabat sur la division Bayalitsch qui arrive, et l'attaque en tête pendant qu'elle est pressée en queue par les divisions Guyeux et Serrurier, que Bonaparte conduit en personne. La division Bayalitsch n'a plus alors d'autre ressource que de se rendre prisonnière.

L'archiduc se retira à Klagenfurth et y rappela sa gauche, que Bernadotte pourchassa encore dans la Carinthie. Bientôt Bonaparte, après avoir reçu la capitulation de Trieste, se porta sur cette province, y concentra toute son armée, s'attacha aux pas de son adversaire, le vainquit à Neumark, malgré les renforts qui arrivèrent, et pénétra jusqu'à Léoben. On touchait à Vienne. La cour impériale consentit enfin à traiter, et les préliminaires de la paix furent signés le 17 avril. La convention définitive de Campo-Formio ne fut, on le sait, conclue que le 17 octobre suivant. Dans l'intervalle eurent lieu certains faits que nous ne devons point passer sous silence.

Bonaparte, au moment de s'élancer sur Vienne, avait été saisi d'une vive inquiétude: c'était qu'en son absence, les États vénitiens ne fissent assassiner ses malades, attaquer ses dépôts, menacer sa retraite. Pour conjurer de tels périls, il avait offert son alliance à Venise; mais l'orgueilleuse république avait refusé, sous prétexte qu'elle voulait rester neutre; en réalité parce qu'elle espérait que l'armée française courait à sa perte. Puis, accusant les Français demeurés en Lombardie d'avoir excité les insurrections qui, en mars, avaient éclaté dans les villes de Bergame, Brescia, Salo, Crême et Vérone, insurrections provoquées par l'excès du despotisme, et auxquelles nos généraux avaient été, malgré eux, entraînés à prendre part, elle ordonna à Vérone les horribles massacres connus sous le nom de *Pâques véronnaises*, et, dans le port même du Lido, l'assassinat de tout l'équipage d'un lougre de notre nation. Mais quand Bonaparte, vainqueur, se replia sur les Alpes et l'Isonzo, quand Venise le vit plus puissant que jamais, elle comprit que de terribles représailles la menaçaient, et tenta de conjurer l'orage. Elle lui envoya deux députés, qui le rencontrèrent à Gratz, le 25 avril, et voulurent pallier l'odieux des événements. Inutile de dire que Bonaparte refusa d'admettre aucune excuse. Dans sa juste indignation, il demanda les têtes des trois inquisiteurs d'État, de l'officier qui commandait le Lido, et du chef de la police; et comme on hésitait à les lui livrer, il publia sur-le-champ

un manifeste de guerre, somma notre ministre Lallemant de quitter Venise, fit abattre le lion de Saint-Marc dans toutes les provinces de la terre ferme, municipaliser les villes, proclamer le renversement du gouvernement vénitien, et en attendant que le gros de ses troupes fût revenu de l'Autriche, ordonna à Kilmaine de poster les divisions Baraguay-d'Illiers et Victor sur le bord des lagunes. Toutes ces déterminations s'exécutèrent avec promptitude, et les Vénitiens, saisis d'épouvante, consentirent, dans les premiers jours de mai, à traiter avec Bonaparte aux conditions qu'il lui plairait de leur imposer. Disons seulement, pour ne pas sortir de notre sujet, que les principales furent l'institution d'un gouvernement démocratique, et l'introduction de 4,000 hommes de troupes françaises dans Venise.

Au mois de février 1798, une revolution analogue s'opéra dans les États romains. Après le traité de Tolentino, le Directoire avait envoyé à Rome, en qualité d'ambassadeur, le frère aîné de Bonaparte, Joseph, dont la présence était devenue dans cette ville le signal de grandes intrigues. D'une part, le sacré collége excitait le pape à rompre de nouveau avec la France; de l'autre, les patriotes ne dissimulaient pas qu'ils comptaient sur elle pour conquérir leur liberté. Le 27 décembre (1797), par les soins de la police romaine, éclata une insurrection, dont les fauteurs secrets profitèrent pour tourner le fanatisme de la population contre la légation française. Les conjurés de bonne foi arborèrent la cocarde tricolore; mais on avait pris contre eux de sévères mesures. Quelques-uns se réfugièrent au palais de Joseph; on les poursuivit, on fit feu dans ses cours. L'ambassadeur sortit pour intervenir; mais le général Duphot qui l'accompagnait fut massacré par les troupes papales, et la fusillade continua. Deux jours après, Joseph partait pour Florence. A ces nouvelles, le Directoire ordonna au général Berthier, qui commandait en Italie, de marcher sur Rome. Berthier arriva le 10 février en vue de l'ancienne capitale du monde, que les armées républicaines n'avaient pas encore visitée, y entra sans obstacle, et mit garnison dans le château Saint-Ange. Alors les démocrates, réunis au Campo-Vaccino, où se voient les restes de l'ancien Forum, proclamèrent la république romaine. Quant au pape, il fut conduit en Toscane, et y reçut asile dans un couvent.

On sait qu'après la victoire d'Aboukir (2 août 1798), Nelson conduisit sa flotte à Naples, et, malgré les traités qui liaient à la France la cour des Deux-Siciles, fut accueilli triomphalement. Sa présence monta toutes les têtes, et le roi Ferdinand Ier, irrité, effrayé du voisinage d'un État démocratique, se laissa entraîner à marcher sur Rome. Il leva une armée de soixante mille hommes, et en donna le commandement à l'Autrichien Mack. Dans les derniers jours de novembre, lorsque ce général commença ses opérations, la nôtre, commandée par Championnet, n'était forte que de 15 à 16,000 hommes, et elle se trouvait disséminée dans tout l'État romain. Casa-Bianca était avec quatre à cinq mille hommes dans la Marche d'Ancône; Lemoine en avait deux ou trois mille sur le penchant opposé de l'Apennin, vers Terni; Macdonald, avec la gauche, forte d'environ cinq mille combattants, était répandu sur le Tibre; enfin, à Rome, se trouvait une petite réserve. La nécessité de surveiller le pays et la difficulté des vivres nous obligeaient à cette dispersion de nos forces. On comptait beaucoup à Naples sur cette circonstance; on se flattait de surprendre partout les Français et de les détruire en détail. Le 24, toute l'armée napolitaine s'ébranla. Le roi lui-même partit avec un grand appareil, pour assister aux opérations. Il n'y eut pas de déclaration de guerre, mais on somma nos troupes d'évacuer l'État romain; elles répondirent à cette sommation en se préparant à combattre, malgré leur petit nombre. Cependant, pour un général quelque peu expert, rien n'était plus facile que de les accabler. Il fallait marcher droit à leur centre, c'est-à-dire, porter la masse des forces napolitaines entre Rome et Terni. La gauche des Français, placée au de là de l'Apennin pour garder les Marches, eût été séparée de leur droite, placée en deçà pour garder le Tibre. On les empêchait ainsi de se rallier, et on les ramenait

en désordre jusque dans la haute Italie. La Péninsule du moins était délivrée, et la Toscane, l'État romain, les Marches entraient sous la domination de Naples.

Au lieu d'entrevoir ce plan si simple, Mack, grand faiseur de projets, forma six colonnes. La première, agissant sur le revers de l'Apennin, le long de l'Adriatique, dut pénétrer par la route d'Ascali dans les Marches; la seconde et la troisième, agissant sur l'autre côté des monts, durent marcher l'une sur Terni, l'autre sur Magliano; la quatrième, qui était la principale, et qui formait le corps de bataille, fut dirigée sur Frascati et Rome; la cinquième, longeant la Méditerranée, eut mission de balayer les Marais-Pontins, et de rejoindre le corps de bataille sur la voie Appienne; enfin la dernière, montée sur l'escadre de Nelson, fut dirigée sur Livourne pour soulever la Toscane et couper la retraite aux Français. Tel fut l'ordre dans lequel Mack s'avança, mais avec une extrême lenteur. Championnet, averti à temps, détacha deux corps pour observer la marche de l'ennemi, et protéger les divisions isolées qui se repliaient. N'espérant pas pouvoir conserver Rome, il résolut de prendre une position en arrière sur les bords du Tibre, entre Civita-Castellana et Civita-Ducale, et là de concentrer ses forces pour reprendre l'offensive. Pendant cette sage retraite du général français, Mack s'avança fièrement par toutes les routes. Le 29, il arriva aux portes de Rome, y entra sans obstacle, et fit préparer au roi une réception triomphale.

Mais bientôt, les Napolitains eurent à se mesurer avec les Français. Dans les Marches, leur colonne, qui s'avançait par Ascoli fut repoussée au loin par Casa-Bianca. Sur la route de Terni, un de leurs colonels fut enlevé avec tout un corps par Lemoine. C'était peu encourageant pour eux. Néanmoins, Mack se disposa à s'emparer de l'importante position de Civita-Castellana, où Championnet avait établi Macdonald avec le gros de nos forces. Nous occupions plusieurs postes éloignés qui en couvraient les approches. Le 4 décembre, Mack fit attaquer Borghetto, Nepi, Rignano par des forces considérables. Aucune attaque ne réussit; nulle part les troupes napolitaines ne soutinrent le choc des troupes françaises. Mack, un peu décontenancé, commença à s'apercevoir que c'était à Terni qu'il aurait dû frapper le coup principal, et il voulut réparer sa faute; mais il exécuta avec trop de lenteur une opération déjà trop tardive. Macdonald, qu'il crut retenir en deçà du Tibre par des démonstrations, passa ce fleuve, et Lemoine fut renforcé à Terni. Les Napolitains furent donc prévenus sur tous les points qu'ils espéraient surprendre. Le premier mouvement du général Metsch, de Calvi sur Otricoli, n'amena qu'un désastre. Ramené le 9 d'Otricoli sur Calvi, il fut cerné, et, quoique supérieur en nombre, forcé de mettre bas les armes. Dès lors, Mack ne songea plus qu'à se replier au pied des montagnes de Frascati et d'Albano pour y rallier les débris de son armée et attendre des renforts.

A la nouvelle de ces tristes événements, le roi de Naples se hâta de quitter Rome. Championnet y entra 17 jours après en être sorti, et, non content d'avoir défendu les États romains, il conçut le hardi projet de conquérir le royaume de Naples avec sa faible armée. Il s'élança donc à la poursuite de Mack, lui fit sur la route de nombreux prisonniers, et défit complétement la colonne débarquée en Toscane. Tout à fait démoralisé, Mack se rejeta rapidement sur le territoire napolitain, et ne s'arrêta que devant Capoue, sur la ligne du Volturne. C'était au moins une position bien choisie. Sur ces entrefaites, le roi regagnait Naples, et son retour inattendu y jetait la confusion. Le peuple, furieux des échecs de l'armée, criait à la trahison, et voulait égorger ministres et généraux. La cour eut l'ineptie de donner des armes aux lazzaroni. A peine armés, ces brigands s'insurgèrent et se rendirent maîtres de la capitale. Ferdinand et sa famille ne s'y croyant plus en sûreté, s'embarquèrent le 31 sur l'escadre de Nelson, qui les conduisit en Sicile. Pendant ce temps, Championnet s'avançait vers Naples; mais il avait à son tour commis la faute de se diviser en plusieurs colonnes. Parvenu, le 3 janvier 1799, avec son corps de ba-

taille seulement, sur les bords du Volturne, il voulut faire une tentative sur Capoue; mais, repoussé par une artillerie nombreuse, il dut renoncer à un coup de main, replier ses troupes, et attendre l'arrivée des autres colonnes. Plusieurs jours se passèrent sans qu'il en reçût de nouvelles. Mack envoya alors proposer à Championnet de s'arranger amiablement; mais celui-ci voulait tout ou rien; il refusa. Ses colonnes le rejoignirent le 11, et il dicta alors les conditions suivantes d'un armistice : Mack devait abandonner la ligne du Volturne, remettre la ville de Capoue aux Français, rétrograder derrière la ligne de Regi-Lagni, du côté de la Méditerranée, et derrière celle de l'Ofanto, du côté de l'Adriatique; enfin, céder une grande partie du royaume de Naples. Outre les concessions de territoire, on stipula le payement d'une somme de huit millions.

Quand on apprit à Naples la signature de cet armistice, la populace protesta qu'il ne serait pas exécuté, et se porta aux derniers excès. Le tumulte fut tel, que le prince Pignatelli, institué gouverneur par le roi lors de son départ, prit la fuite, et que la ville resta livrée aux lazzaroni. Les mêmes fureurs éclatèrent dans le camp de Mack; ses soldats voulurent le massacrer, et il ne trouva d'autre asile que le camp même de Championnet. Celui-ci, autorisé par le refus fait à Naples d'exécuter les conditions de l'armistice du 11, s'avança alors sur cette capitale. On eut quelques combats à soutenir pour approcher de la place, et les lazzaroni y déployèrent plus de courage que l'armée napolitaine. Le 23, l'assaut fut donné. Ils se défendirent encore vaillamment; mais la bourgeoisie, maîtresse du fort de Saint-Elme et des principaux postes, donna accès à nos troupes. Ils allaient se défendre de rue en rue, peut-être incendier la ville : heureusement, on prit un de leurs chefs, on le traita avec égards, on lui promit de respecter saint Janvier, et on obtint qu'il fît mettre bas les armes à tous les siens.

Maître de Naples, Championnet le fut de tout le royaume; il se hâta d'y rétablir l'ordre, et proclama la république parthénopéenne. Tandis que ces événements avaient lieu dans la Péninsule, le roi de Piémont s'était vu contraint d'abdiquer, en conservant toutefois la Sardaigne: et le Directoire ne voulant pas se donner l'embarras de créer une nouvelle république, avait décidé que provisoirement le Piémont serait administré par la France. Il ne nous restait donc plus à envahir que la Toscane. Mais la fortune allait nous abandonner dans la campagne de 1799.

Au printemps, l'Autriche, de nouveau déclarée contre nous, jeta sur l'Adige soixante mille hommes, que cent mille Russes devaient bientôt rejoindre. Les deux armées que nous avions alors au delà des Alpes réunissaient environ cent seize mille hommes; mais l'une des deux, celle de Rome, qui en comptait soixante mille, se trouvait encore éloignée du théâtre de la guerre; et l'autre, celle d'Italie, forte primitivement de cinquante-six mille hommes, avait dû en détacher cinq mille en Toscane et cinq mille dans la Valteline. Il ne restait donc à Schérer, son général en chef, que quarante-six mille combattants pour ouvrir la lutte sur l'Adige. Attendre les renforts que Macdonald, général en chef de l'armée de Rome, devait lui amener, ce n'était pas possible : le Directoire ordonnait qu'on prît sur-le-champ l'offensive; et, si on ne l'eût prise, Kray, le général ennemi, était prêt à la prendre. Pourtant franchir l'Adige offrait d'énormes difficultés; car les Autrichiens, maîtres de Vérone et de Legnago, avaient tout l'avantage de cette ligne. Schérer, après beaucoup d'hésitations, se décida pour une attaque sur sa gauche.

Nous avons, en racontant la campagne de 1796, fait connaître la position de Rivoli : les Autrichiens en avaient retranché toutes les approches, et formé un camp à Pastrengo. Schérer résolut de leur enlever d'abord ce camp, et de les rejeter de ce côté au delà du fleuve. Les trois divisions Serrurier, Delmas et Grenier, furent destinées à cette opération. Moreau, devenu simple général divisionnaire sous Schérer, devait, avec les deux divisions Hatry et Victor, inquiéter Vérone, et

le général Montrichard, avec une sixième division, marcher sur Legnago. L'attaque eut lieu le 26 mars. Le camp de Pastrengo fut enlevé vivement. Les Autrichiens qui l'occupaient repassèrent l'Adige sur un pont qu'ils avaient jeté à Polo, et qu'ils détruisirent derrière eux. Au centre, sous Vérone, Moreau contint avec habileté l'ennemi. Montrichard, moins heureux, eut affaire à la plus grande partie des forces de Kray, qui avait cru que nous porterions la masse de nos efforts du côté de Legnago. Toutefois, il se replia en bon ordre. Au total, nous avions remporté la victoire, mais obtenu peu de résultats. Nous pouvions, il est vrai, rétablir le pont de Polo et y passer l'Adige; mais la route qui longe extérieurement ce fleuve va traverser Vérone, et on devait se retrouver, après l'avoir suivie, dans la même position que Moreau au centre, c'est-à-dire en face de la place.

Schérer resta trois jours immobile et indécis; puis il conçut l'étrange projet de lancer la division Serrurier par le pont de Polo, et d'aller lui-même avec le reste de ses forces tenter le passage de l'Adige entre Vérone et Legnago. Ce plan fut mis à exécution le 10. Or, comme on devait le prévoir, Serrurier et ses six mille hommes, engagés, au delà du pont, dans une espèce de cul-de-sac, y rencontrèrent Kray avec une masse trois fois supérieure. Ils furent contraints de repasser l'Adige en désordre, et rejoignirent Schérer, qui accomplissait son mouvement. On passa encore plusieurs jours à tâtonner de part et d'autre. Enfin Kray résolut, tandis que Schérer se concentrait sur le bas Adige, de déboucher en masse de Vérone, de le prendre en flanc, et de l'acculer entre le fleuve et la mer. Heureusement, un ordre que Moreau intercepta le mit à même d'avertir le général en chef du péril que courait l'armée, et de l'engager à se mettre en mesure de faire front du côté de Vérone.

Par suite de cette manœuvre, les deux armées en vinrent aux mains le 5 avril, non loin de Magnano. Nous essuyâmes une défaite, et dûmes songer à nous retirer. Moreau conseillait de coucher sur le champ de bataille pour éviter le désordre d'une retraite de nuit; Schérer voulut se replier le soir même. Il se retira le lendemain derrière la Molinella, le surlendemain sur le Mincio. Appuyé sur Peschiera d'une part, sur Mantoue de l'autre, il pouvait résister vigoureusement, rappeler Macdonald, et, grâce à cette augmentation de forces, reprendre l'avantage perdu dans la journée de Magnano. Mais il n'avait plus sa tête : du Mincio, il se retira sur l'Oglio, et de l'Oglio sur l'Adda, pour s'y placer le plus maladroitement du monde. Il partagea son armée en trois divisions, et les établit, la division Serrurier à Lecco, la division Grenier à Cassano, et la division Victor à Lodi. Il posta en outre Montrichard et quelques corps légers vers le Modénois pour tendre la main à Macdonald. Ses vingt-huit mille hommes, ainsi dispersés sur une ligne de vingt-quatre lieues, devaient être enfoncés partout dès que les Autrichiens se présenteraient en nombre.

Sur ces entrefaites, Souvarow vint avec trente mille Russes grossir l'armée ennemie, dont la force fut ainsi portée à quatre-vingt-dix mille hommes, et prit le commandement en chef. Le 27 avril, il s'approcha de l'Adda sur plusieurs points. Évidemment, cette ligne allait être forcée. Le soir, arriva une dépêche qui enjoignait à Schérer de remettre à Moreau la direction de l'armée. Moreau eut le patriotisme de ne pas refuser, quoique ce fût en même temps accepter une défaite certaine. Le 28, en effet, eut lieu la fatale journée dite de Cassano, qui réduisit l'armée française à vingt mille hommes. C'est avec cette poignée de braves que Moreau entreprit sa retraite. Il s'attacha d'abord à couvrir Milan pour donner le moyen d'évacuer les parcs et les bagages, et, après avoir séjourné quarante-huit heures dans cette ville, se remit en marche pour repasser le Pô. Il lui fallait conserver ses communications avec la France, et, de plus, avec la Toscane, par où s'avançait l'armée de Naples. Pour atteindre ce double but, il marcha sur deux colonnes : avec l'une, il prit la grande route de Milan à Turin pour escorter les convois; l'autre s'achemina vers Alexandrie pour occuper les routes de la rivière de Gênes. Il eut ainsi le temps d'arriver à Turin, de diriger

l'excédant de son matériel vers la France et d'armer la citadelle; il rejoignit ensuite la colonne d'Alexandrie, et choisit là une admirable position. Placé au confluent du Tanaro et du Pô, couvert par ces deux fleuves, il ne craignait pas une attaque de vive force, gardait toutes les routes de Gênes, et pouvait attendre l'arrivée de Macdonald. Heureusement Souvarow mit beaucoup de lenteur à suivre Moreau; enfin pourtant il arriva, se posta en face de lui, à Tortone, et, après quelques jours d'inaction, résolut d'attaquer notre aile gauche.

Un peu au-dessous du confluent des deux fleuves, vis-à-vis Mugarone, se trouvent des îles boisées, à la faveur desquelles les Russes tentèrent un passage dans la nuit du 11 au 12 mai. On les repoussa victorieusement. Néanmoins, Moreau pensa que la prudence lui ordonnait de se retirer vers les montagnes de Gênes: entreprise périlleuse, car le Piémont était en révolte sur nos derrières, et un corps d'insurgés, maître de Ceva, fermait la seule route accessible à l'artillerie. Moreau fit les dispositions suivantes. Il détacha la division Victor sans canons, sans chevaux, sans bagages, et la jeta vers les montagnes par des sentiers praticables aux seuls piétons. Elle devait en toute hâte occuper les passages de l'Apennin pour se joindre à l'armée de Naples, et la renforcer si Souvarow l'attaquait. Moreau lui-même, ne gardant que huit mille hommes, se proposait, avec son artillerie et sa cavalerie, de gagner une des routes charretières qui se trouvaient en arrière de Ceva et aboutissaient dans la rivière du Ponent.

Cette double marche s'exécuta avec un égal succès, et bientôt Victor fut établi sur la crête de l'Apennin, Moreau campé près de Novi. Malheureusement Macdonald, qui amenait vingt-huit mille hommes, perdit beaucoup de temps en Toscane, et ne déboucha dans les plaines de Plaisance que vers le milieu de juin. S'il se fût hâté davantage, si Moreau et lui eussent débouché ensemble avec cinquante mille hommes, lorsque les coalisés n'en avaient nulle part trente mille réunis, la destinée de la campagne changeait. Mais Souvarow eut le temps de réparer ses fautes; en apprenant la marche de Macdonald, il se hâta de quitter Turin pour se placer entre les deux généraux français; puis, laissant à Bellegarde le soin d'observer Novi, il se porta lui-même dans les plaines de Plaisance, où deux de ses divisions étaient déjà postées, celle de Hohenzollern près de Modène, et celle d'Ott sur le Tidone. Macdonald accabla aisément la première; puis, alléché par le succès, voulut accabler la seconde. Il fit donc diligence, et attaqua Ott le 17 juin. Ott était culbuté si Souvarow n'eût paru; leurs efforts réunis obligèrent alors Macdonald à rétrograder sur la Trebbia. Il voulait s'y établir, attendre l'arrivée de trois de ses divisions encore en arrière, et renouveler la lutte le surlendemain; mais Souvarow attaqua dès le lendemain même 18, et la bataille, suspendue seulement par la nuit, continua jusque dans la soirée du 19. La fortune ne nous fut pas tout à fait contraire, mais chacune des deux armées perdit douze mille hommes; et tandis que Souvarow, recevant tous les jours des renforts, n'avait qu'à gagner au prolongement de la lutte, Macdonald, au contraire, dont toutes les ressources étaient épuisées, pouvait, en s'obstinant à se battre, être jeté en désordre dans la Toscane. Il songea donc à regagner Gênes par derrière l'Apennin.

Souvarow tenta de le poursuivre; mais entendant le canon de Moreau qui débouchait enfin, après avoir mis Bellegarde en déroute, il se ralentit, et Macdonald eut le temps de recueillir au delà des monts les débris de son armée. Un mois après, joints à ceux de l'armée de Moreau et à des renforts arrivés de l'intérieur, ils formaient une nouvelle armée de quarante mille hommes parfaitement organisée, et brûlant de retourner à l'ennemi. Joubert la commandait. En outre, quinze mille hommes, destinés à devenir, sous Championnet, le noyau de l'armée des Grandes-Alpes, avaient débouché par la Bormida sur Acqui, par la Bochetta sur Gavi, et étaient venus se ranger en avant de Novi. Malheureusement Alexandrie capitula le 22 juillet, Mantoue le 30, et Kray vint rejoindre Souvarow avec vingt mille hommes, ce qui porta

à soixante et quelques mille la masse agissante des Austro-Russes. Joubert, ne pouvant plus lutter à chance égale, se disposait à rentrer dans l'Apennin pour y garder la défensive, quand, le 15 août, Souvarow l'obligea d'accepter la bataille. Ce fut celle de Novi. Nous la perdîmes encore, et Joubert y fut tué. Dès lors, nous ne pûmes plus tenir la campagne.

Notre situation dans la Péninsule était donc redevenue, à la fin de 1799, aussi critique qu'elle l'avait été en 1796. En 1800, comme alors, le génie de Bonaparte, joint cette fois à l'héroïsme de Masséna, répara tout; voyez au DICTIONNAIRE les articles GÊNES et MARENGO. Mais le second de ces deux récits s'arrête à la suspension d'armes du 14 juin; il nous reste donc à raconter les événements militaires qui suivirent la rupture de cet armistice, et amenèrent, le 26 janvier 1801, la conclusion de celui de Lunéville. L'armistice fut rompu le 8 novembre; néanmoins les hostilités ne s'ouvrirent que vers le milieu du mois suivant. Brune, qui commandait l'armée française, Bellegarde, qui commandait l'armée autrichienne, avaient un même intérêt à ne reprendre l'offensive que le plus tard possible. Le général ennemi, quoique à la tête de 70,000 hommes, aurait voulu, pour franchir le Mincio et entrer dans le Milanais, attendre la coopération de l'armée du Tyrol et de celle de Naples; Brune craignait, de même, de marcher avant que son flanc gauche fût couvert par l'armée des Grisons que lui amenait Macdonald.

A la fin, pourtant, on s'ébranla de part et d'autre : c'était le 17 décembre. Dupont conduisait notre aile droite, Moncey notre aile gauche, Suchet notre centre; Delmas était à l'avant-garde, Marmont commandait l'artillerie, et Rochambeau, détaché à l'aile gauche, devait communiquer avec Macdonald, ce qui eut bientôt lieu. Le village de Monzambano fut le point où Brune entreprit de passer le Mincio. Le 21, s'engagea une action générale : les Autrichiens, chassés de tous leurs postes, furent repoussés sur Peschiera par notre avant-garde. Moncey s'empara de Monzambano, Suchet de Volta. Dupont rejeta l'ennemi de l'autre côté du fleuve, et alla s'établir devant Goïto; mais il reçut ordre de jeter un pont à Molino della Volta, vis-à-vis le village de Pozzuolo, puis, le 29, de faire une démonstration sur ce point pour favoriser le passage qui devait, le même jour, s'effectuer à Monzambano. Or, cette fausse attaque fut si habilement conduite, que bientôt Dupont et ses deux divisions se trouvèrent établis sur la rive droite. Bellegarde dirigea contre lui deux fortes colonnes; il les attendit de pied ferme. Pozzuolo, plusieurs fois pris et repris, demeura enfin au pouvoir des Français. Au bruit de la bataille, Suchet et Davoust, se détachant du centre, accoururent et décidèrent la victoire. Bellegarde crut que toute l'armée française allait déboucher par Pozzuolo, et fit halte à Villa-Franca, prêt à y soutenir une dernière bataille. Mais Brune persista dans le projet de se déployer par Monzambano; il prescrivit à Dupont de garder l'offensive, pendant que son centre et sa gauche effectuaient le passage sans obstacle; puis, cette opération terminée, il les porta sur Valeggio. L'Autrichien comprit qu'il allait être acculé au bas Adige, et se replia sur Vérone en faisant occuper Rivoli et la Corona.

Toutes nos forces marchèrent alors sur l'Adige. Ce fleuve était défendu, depuis ses sources jusqu'à Vérone, d'abord par Auffenberg, qui gardait les cols menacés par Macdonald; ensuite par Laudon et Wukassowich, qui s'étendaient depuis Rivoli au mont Tonal, et occupaient Trente et Roveredo; enfin, par Bellegarde lui-même, qui venait de se replier sur la rive gauche. Macdonald marcha sur Trente, Rochambeau sur Roveredo, Moncey sur Rivoli; en même temps, Brune se disposa à forcer le passage vers Bussolengo. Bellegarde se vit contraint d'évacuer Vérone, et couronna les hauteurs de Caldiero; il y resta jusqu'au moment où Brune eut achevé ses préparatifs d'attaque, et battit alors en retraite. Il s'arrêta encore de position en position jusqu'à la Brenta, se déployant toujours comme pour recevoir la bataille, et s'éclipsant dès qu'on croyait le tenir. Laudon et Wukasso-

wich, de leur côté, se replièrent par la route de Bassano. Quand Trente et Roveredo tombèrent en notre pouvoir, Wukassowich était en sûreté; mais Laudon ne s'échappa qu'en jurant à Moncey qu'une suspension d'armes avait été convenue entre les deux généraux en chef. Bellegarde, rejoint à Bassano par ses deux lieutenants, continua à rétrograder jusqu'à Trieste, où se signa un armistice. D'autre part, Macdonald enveloppa Auffenberg à Botzen. Enfin Murat, à la tête de la seconde armée de réserve, pénétra par la route d'Ancône dans les États romains, et frappa de terreur la cour de Naples, qui implora merci. On déposa les armes de toutes parts.

En 1805, lorsque la rupture de la paix d'Amiens ralluma la guerre, Napoléon pensa que du côté de l'Italie, où ses dernières conquêtes lui avaient donné la ligne de l'Adige, il suffirait de la défendre jusqu'à ce que la vigueur des coups portés en Allemagne forçât le prince Charles de renoncer à l'offensive. Or, le prince, supérieur en forces, resserra facilement les troupes de Masséna sur le fleuve et dans les célèbres positions de Rivoli. Toutefois, à la nouvelle du mouvement de Napoléon au delà du Rhin, il résolut d'en attendre le résultat, et les deux adversaires convinrent d'un armistice. Vers le milieu d'octobre, quand Mack fut entouré dans Ulm, Masséna reçut l'ordre de rouvrir les hostilités. Il s'assura d'abord du pont de Vérone et du faubourg de la rive gauche, puis consacra onze jours à préparer ses opérations. L'archiduc occupait les hauteurs de Caldiero; il avait couvert de retranchements son front et sa droite, et s'était mis en garde du côté des marais d'Arcole. Masséna, le 29, déposta une division établie à Saint-Michel, puis marcha sur ce fameux champ de bataille. Il voulait y pénétrer par la gauche. Le 30, 10,000 hommes filèrent le long de l'Adige pour passer le fleuve vis-à-vis Gombione, enlever le village et saisir les digues qui conduisent jusqu'à l'Alpon. En même temps, le reste de l'armée se porta en masse sur Caldiero. L'archiduc, au lieu d'attendre le choc dans ses lignes, vint engager la bataille dans la plaine, et, par cette habile résolution, faillit remporter la victoire. Notre droite échoua au passage de l'Adige, et nos autres corps reculèrent un moment. Néanmoins l'action se soutint jusqu'à la nuit, et l'archiduc finit par être refoulé dans ses retranchements. Le lendemain, la droite réussit à passer l'Adige; le surlendemain elle força la digue de Gambione. Masséna hésitait à engager une nouvelle affaire générale, quand on apprit que l'armée autrichienne était en pleine retraite par la route de Vicence. On se lança à sa poursuite, on atteignit son arrière-garde à Villa-Nova, à Montebello, et on les mena l'épée dans les reins jusqu'à l'Izonzo.

L'archiduc rétrogradait déjà, quand Ney parut au Pas de Scharnitz. C'est un col que ferme un fort bâti sur le roc à 700 toises d'élévation. Ney osa en ordonner l'escalade, et on y pénétra de vive force. Les 2,000 Autrichiens formant la garnison mirent bas les armes; puis la division traversa le col sans obstacle. Le lendemain elle entrait dans Inspruck, que l'archiduc Jean avait abandonné pour rejoindre son frère par Brixen et Laybach. En effet, la marche triomphante de Napoléon rappelait les deux princes au sein de l'Empire. Masséna poursuivit l'archiduc Charles par la route de Laybach, et Ney l'archiduc Jean par celle de Brixen et de Villach. Saint-Cyr et Augereau, chacun à la tête de 20,000 hommes, entrèrent alors en ligne. Le premier bloqua Venise et Trieste; le second emporta les retranchements de Feldkirch, et poussa le général Jellachich sur le haut Tyrol, où il se heurta contre Ney, qui l'obligea à capituler. Vers la même époque, une autre division ennemie, forte de 7,000 hommes et conduite par le prince de Rohan, descendit la vallée de la Brenta, surprit Bassano et tenta de percer par Villach; mais atteinte et battue à Castel-Franco par une division de Saint-Cyr, elle capitula aussi. Le 27 décembre, Napoléon mit à l'ordre du jour de sa grande armée la conquête de Naples.

Au moment où les hostilités recommençaient sur l'Adige entre les Français et les Autrichiens, la cour des Deux-Siciles, violant la neutralité promise, appelait contre nous 20,000 Anglo-Rus-

ses. La vengeance fut terrible. L'empereur déclara que la dynastie napolitaine avait cessé de régner; une armée de 40,000 hommes s'organisa aussitôt; Joseph Napoléon, à qui était destinée la couronne de Ferdinand, fut nommé général en chef, et eut pour lieutenants Masséna, Saint-Cyr et Reynier; enfin, dans le courant de janvier 1806 on marcha en avant. A cette nouvelle, Anglais et Russes se rembarquèrent; la cour se réfugia de nouveau en Sicile, et ses troupes ne tinrent nulle part. Les trois colonnes françaises franchirent sans obstacle le Garigliano. Celle de droite marcha ensuite sur Gaëte; les deux autres allèrent sommer Capoue, qui, d'abord, refusa d'ouvrir ses portes. Mais, le lendemain même, arriva de la capitale une députation qui apportait les clefs de Capoue, de Pescara et des châteaux de Naples. Huit mille hommes, sous le général Lacour, demeurèrent pour former le blocus de Gaëte. Le reste de l'armée, continuant sa marche, entra à Naples le 14 février, et n'y éprouva aucune résistance; après quoi Saint-Cyr se déploya sur l'Adriatique et le golfe de Tarente, tandis que Masséna recevait la mission de réduire Gaëte, et Reynier, soutenu par la droite de Saint-Cyr, celle de disperser l'armée napolitaine, qui, forte de 18,000 hommes et commandée par le prince royal, se tenait sur les frontières de la Calabre citérieure.

Deux routes mènent dans les Calabres : l'une, moins directe, côtoie le golfe de Tarente; l'autre, débouchant de la principauté citérieure, longe, pendant une quinzaine de lieues, la crête des Apennins, qu'elle va traverser entre Castelluccio et Morano. Cette longue suite de défilés se termine par le val San-Martino, où deux hommes ne peuvent passer de front, et aboutit au plateau de Campo-Tenèse. Les Napolitains, divisés en deux corps, avaient pris position de manière à intercepter les deux routes. Celui de droite, sous le maréchal Rosenheim, était appuyé au golfe de Tarente; celui de gauche, sous Roger de Damas, occupait le Campo-Tenèse. Deux colonnes françaises marchèrent à eux : Duhesme contre Rosenheim, Reynier contre Damas. Reynier seul en vint aux mains. Il força l'avant-garde ennemie qui défendait l'entrée du val de San-Martino, s'enfonça dans cet étroit passage, le franchit sans obstacle, et couronnant les hauteurs à droite et à gauche du Campo-Tenèse, fondit le 9 mars sur son adversaire, qu'il défit complétement. Rosenheim se hâta, de son côté, d'évacuer les Calabres, dont nos généraux prirent alors possession sans coup férir. Le 19, Reynier poussa jusqu'au détroit de Messine, et peu de jours après, Joseph fut proclamé roi de Naples par un décret impérial. Gaëte capitula le 12 juillet. Les Calabrois, excités par les Anglais et les Siciliens, se soulevèrent encore; mais ce ne fut qu'une guerre de partisans qui cessa à la fin de septembre.

Au mois d'avril 1809, quand l'Autriche profita de l'éloignement de Napoléon, alors en Espagne, pour déclarer de nouveau la guerre à la France, elle lança tout d'abord une armée dans les provinces vénitiennes. L'archiduc Jean, qui la commandait, prit au dépourvu le vice-roi d'Italie, Eugène, et le replia jusqu'à l'Adige. Pourtant cette retraite ne fut pas sans gloire. Au passage du Tagliamento, à Pordenone, Eugène lutta honorablement, et il prit enfin position autour de Vérone. Là il rallia l'armée éparse dans toute la Péninsule. Cependant l'archiduc le menaçait de front, et le général Chasteler, après avoir envahi le Tyrol, atteignait le lac de Garda, prêt à déborder notre flanc gauche. Mais soudain, à la grande surprise du vice-roi, les ennemis se mirent à battre en retraite. Il pensa que l'empereur venait de frapper un de ses coups décisifs, et il n'hésita point à entreprendre la poursuite de l'armée autrichienne. L'archiduc se replia d'abord pied à pied, en se mettant chaque jour en bataille; puis, atteint et rompu au passage de la Piave, il regagna précipitamment les provinces impériales. Eugène le poursuivit encore. Mais le titre de cet article nous défend de sortir de l'Italie.

En octobre 1813, nous retrouvons Eugène forcé, à son tour, d'abandonner les États autrichiens et se repliant sur l'Izonzo. Ses colonnes, malgré les efforts de l'ennemi pour les rompre, y

arrivèrent en assez bon nombre. Il y eut à Salsnitz un vif engagement qui, favorable aux Français, retarda la poursuite et leur permit de s'affermir dans leur nouvelle position. Ils y tinrent assez de temps pour organiser des recrues, mettre Venise en état de défense et ravitailler les places; ensuite, rappelés par les progrès de l'ennemi dans le Tyrol, ils reculèrent jusqu'à l'Adige. Ce ne fut pas sans combattre qu'on réoccupa ces célèbres lignes. L'aile gauche de Hiller, se déployant par la vallée de la Brenta, avait pris possession de Bassano. On se hâta de marcher à elle, et on lui enleva cette ville, par où elle menaçait à revers le gros de notre armée, qui continuait son mouvement rétrograde. Enfin, on réussit à éviter une action générale, et on repassa les ponts de Vérone sans avoir été entamé. Les Autrichiens, ne donnant pas au vice-roi le temps de prendre haleine, se précipitèrent par les routes du Tyrol et de Vicence. Eugène modéra leur ardeur. Débouchant tour à tour sur Roveredo et sur Caldiero, il repoussa les assaillants et les obligea d'interrompre leurs opérations. Mais, en novembre, Trieste capitula, Venise fut investie, les Anglais débarquèrent en Toscane et dans les légations, puis Murat conduisit ses troupes vers Ancône avec des intentions trop manifestes. Néanmoins, l'armée d'Eugène occupait encore, à la fin de l'année, grâce aux renforts qu'elle avait reçus, les redoutables positions contre lesquelles la puissance de l'Autriche avait échoué en 1795.

A la fin de janvier 1814, tandis que le vice-roi se préparait à disputer à 60,000 Autrichiens, commandés alors par Bellegarde, la célèbre ligne de l'Adige, une division allemande, soutenue par les 24,000 Napolitains de Murat, remontait la rive droite du Pô, et les Anglais, débarqués en Toscane, côtoyaient la mer pour assaillir Gênes. Il fallut rétrograder encore, et prendre Mantoue pour pivot de la défense, afin de pouvoir au besoin manœuvrer dans les États vénitiens ou dans les Légations. Bellegarde fut le premier à marcher en avant. Passant les ponts de Vérone, il fit tourner par sa droite le lac de Garda et la Rocca d'Anfo, et forma ses colonnes pour forcer le Mincio à Pozzolo, Borghetto et Monzambano. A son approche, Eugène sortit de Mantoue par les deux rives, et la bataille s'engagea le 8 février. Les Français remportèrent la victoire, enlevèrent Pozzolo à l'aile gauche ennemie, détruisirent le pont, et poussèrent si vivement sur Valeggio, que Bellegarde dut appeler toutes ses forces sur la rive gauche. Enfin, après une longue lutte, le général ennemi, qui avait perdu 7,000 hommes, se retira à Villa-Franca. Deux jours plus tard, le 10, il tenta inutilement de déboucher du pont de Borghetto; enfin, le 14, sa droite fut chassée de Salo et rejetée dans les montagnes. Hélas! pourquoi Eugène, au lieu de cueillir ces palmes stériles, n'obéissait-il pas aux injonctions réitérées de l'empereur, et, ramenant toutes ses troupes sur les Alpes, ne volait-il pas au secours de la France envahie!

Après les affaires de Borghetto et de Salo, Bellegarde demeura immobile et laissa au roi de Naples le soin de déposter le vice-roi. Eugène jeta au delà du Pô 20,000 hommes sous Grenier, qui les établit sur le Taro; mais il n'y eut de ce côté que des escarmouches. Murat ne força le passage qu'au moment où fut connue l'abdication de l'empereur, et pour convenir bientôt d'une suspension d'armes.

Depuis la chute de l'empire, nous n'avons remis qu'une fois le pied en Italie: on devine que nous voulons parler de l'expédition d'Ancône du mois de février 1833. (Voyez ANCÔNE, tome Ier du DICTIONNAIRE, p. 242.)

ITARD (Jean-Marie-Gaspard), né au bourg d'Oraison, Basses-Alpes, en avril 1774, entra, dans le commencement de la révolution, dans le service de santé des armées. Chirurgien de troisième classe au siége de Toulon, il vint à Paris après la prise de cette ville, fut, en 1796, attaché à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, et enfin nommé, en 1800, sur la proposition de l'abbé Sicart, médecin de l'institution des sourds-muets.

L'année même de son entrée en fonctions, on amena à l'établissement et l'on confia à ses soins un enfant muet de douze ans environ, qu'on venait de

trouver dans une forêt de l'Aveyron, abandonné et complétement réduit à l'état sauvage. Itard publia dans deux mémoires, imprimés l'un en 1801, l'autre en 1806, le détail des observations et des expériences faites par lui sur les lents développements de cet étrange élève.

Physiologiste-psychologue, il étudiait avec une égale ardeur les causes physiques et les conséquences morales de l'infirmité des sourds-muets. Il enleva à l'empirisme la thérapeutique de l'organe de l'ouïe; et son *Traité des maladies de l'oreille et de l'audition*, publié en 1821, fut promptement traduit à l'étranger.

Nommé, en 1814, chevalier de la Légion d'honneur, et élu bientôt après membre de l'Académie de médecine, il mourut à Passy en juillet 1838. Il avait dû à la spécialité de ses études une lucrative clientèle; il voulut que sa fortune retournât pour ainsi dire à sa source : entre autres legs philanthropiques, il en fit un de 8,000 fr. de rente à l'institution des sourds-muets, pour la création d'une classe d'instruction complémentaire, avec six bourses gratuites, et il fonda à l'Académie de médecine un prix triennal de 3,000 fr., pour le meilleur ouvrage de médecine pratique.

Ivetot. Ce fut vers l'année 540 que le roi Chloter fonda, dit-on, le petit royaume d'Ivetot, si *peu connu dans l'histoire*. On raconte que ce prince ayant, le vendredi de la semaine sainte, tué de sa main dans la cathédrale de Soissons, Walther ou Gautier, seigneur d'Ivetot, et voulant, autant que faire se pouvait, réparer sa faute, érigea la susdite seigneurie en royaume. L'authenticité de l'anecdote est très-douteuse. Robert Gaguin est le premier historien qui en fasse mention. Cependant les seigneurs d'Ivetot ont longtemps porté le titre de roi, et il paraît qu'ils ont joui de prérogatives toutes royales. Quoi qu'il en soit, le budget de ce royaume n'était pas considerable; car l'un des érudits qui ont approfondi la question, a trouvé qu'au commencement du quinzième siècle ses revenus n'atteignaient pas 800 livres.

Un arrêt de l'échiquier de Normandie, rendu en 1393, désigne un seigneur d'Ivetot sous le titre de roi; plusieurs lettres des rois de France maintiennent ces mêmes seigneurs dans leur indépendance et dans la jouissance de leurs droits royaux, sans qu'ils soient tenus à prêter foi et hommage. A la cérémonie du couronnement de Marie de Médicis, Henri IV dit, en voyant Martin du Bellay, seigneur d'Ivetot : « Je veux « qu'on donne à mon petit roi d'Ivetot « une place honorable, selon sa qualité « et le rang qu'il doit tenir. » Pinson de la Martinière rapporte, dans ses *Relations de la principauté d'Ivetot*, que le Béarnais, se trouvant campé sur cette terre peu de jours avant la bataille d'Ivry, s'écria : « Ventre-saint-gris, si l'on « m'enlevait mon royaume de France, « je serais au moins roi d'Ivetot! »

La capitale de cette principauté, jadis comprise dans le pays de Caux, est aujourd'hui un chef-lieu de sous-préfecture du département de la Seine-Inférieure, comptant une population de 9,021 habitants.

Ivoy (siéges d'). Cette ville, à laquelle Louis XIV imposa, en 1662, le nom de *Carignan* (voyez ce mot), avait été plusieurs fois assiégée par les Français avant sa réunion au royaume en 1659.

Charles d'Amboise étant entré dans le duché de Luxembourg à la tête de 20,000 hommes, se rendit maître de la place par composition en 1481. Louis XI la rendit deux ans après; mais elle fut de nouveau assiégée en 1489, et Robert de la Mark perdit la vie devant ses murs. En 1542, Ivoy fut emportée et saccagée par le duc d'Orléans; Tavannes avait surtout contribué à ce succès; les commencements du siége n'avaient pas été heureux, et, pour ne pas renoncer à l'entreprise, il avait fallu résister aux volontés du duc de Guise. Les bourgeois avaient déployé dans la défense une grande intrépidité. La ville fut rendue à Charles-Quint en vertu du traité de Crépy.

Henri II se présenta, en 1552, devant Ivoy à la tête d'une armée formidable. Les travaux du siége furent poussés avec vivacité par Anne de Montmorency. Bientôt la brèche fut praticable; mais le comte de Mansfeld, qui défendait la place, opposa mille obstacles à l'im-

pétuosité des Français, qui, après bien des efforts inutiles, résolurent enfin de tenter un assaut général. Mansfeld se disposait à la résistance, lorsque les Allemands qui composaient sa garnison se soulevèrent et refusèrent de le seconder : prières, promesses, menaces, tout échoua contre cette mutinerie que l'argent du connétable avait suscitée. Désespéré, le gouverneur fit venir un officier français prisonnier, et lui dit en présence de ses troupes : « Allez, je « vous donne la liberté, et vous prends « à témoin du tort qu'on fait aujour- « d'hui à l'Empereur et à moi. Ivoy, « assiégée il y a quelques années par le « duc d'Orléans, fut vaillamment dé- « fendue par Gilles, le forgeron, à la « tête de quelques paysans, et ne se « rendit, qu'à l'extrémité et à des condi- « tions très-honorables ; et moi, homme « de naissance, capitaine expérimenté, « je me vois forcé, par la lâcheté de mes « soldats, de subir humblement les lois « de l'ennemi! Toutes les fois que vous « vous rappellerez la grâce que je vous « accorde, n'oubliez pas de me justifier « contre les calomnies de ceux qui vou- « draient noircir ma réputation. » Quand il eut prononcé ces mots, il fit arborer le drapeau blanc, et se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison.

Rendue à l'Espagne lors de la paix de 1559, cette forteresse fut rasée en vertu d'un article du traité. La France voulait ainsi prendre sa revanche du traitement que Charles-Quint avait fait subir à la ville de Thérouenne.

En 1592, Henri de la Tour, vicomte de Turenne, seigneur de Sedan, se présenta devant Ivoy avec une armée composée en grande partie de religionnaires, s'en empara facilement, et la mit au pillage. Deux ans après, elle tomba de nouveau au pouvoir du duc de Bouillon. Plus tard, les gens du duc de Nevers la prirent, la pillèrent encore, et la brûlèrent si complétement, qu'une seule maison resta debout.

Les fortifications d'Ivoy ayant été, dans les premières années du dix-septième siècle, relevées par l'Espagne, contre la teneur des traités de Cateau-Cambrésis et de Vervius, le gouvernement français envoya, en 1637, le maréchal de Châtillon pour en faire le siége. Cet officier la prit, en effet, en 1637. Le gouverneur espagnol y rentra par surprise peu de temps après. Mais Châtillon l'assiégea de nouveau en 1639, la força à se rendre à composition, et la traita fort rigoureusement. A peine y laissa-t-il deux maisons entières. On fit sauter les murailles jusqu'aux fondements, et l'on abattit même l'église à coups de canon. Louis XIII vint assister à cette œuvre de destruction, et y prit grand plaisir, ainsi que nous l'apprend Pontis dans ses Mémoires (tome II, liv. IV, n° 17).

Nous avons dit, à l'article CARIGNAN, qu'Ivoy, cédée à la France par le traité des Pyrénées, devint alors le chef-lieu du duché de Carignan. Cette cession fut confirmée par la paix de Nimègue.

IVRÉE (prises d'). — Cette ville, située entre deux collines, sur la Doria, dans une position très-avantageuse, fut attaquée par le duc de Vendôme en 1704, et résista à son artillerie depuis le 17 jusqu'au 28 septembre. Elle fut alors obligée de se rendre ; et onze bataillons ennemis y furent faits prisonniers de guerre.

— Le général Lannes reçut ordre, le 24 mai 1800, de s'emparer d'Ivrée, occupée en force par les Autrichiens. Les Français l'investirent, s'élancèrent dans la ville en escaladant les endroits les plus accessibles ; enfin les Impériaux y abandonnèrent quinze pièces de canon et cinq cents prisonniers.

IVRY (siége et bataille d'). — « L'an « 1424, les gens du roy Henry assiégè- « rent le chastel d'Ivry, sur les marches « de Normandie, et tant furent devant, « que les gens du roy Charles, qui es- « toient dedens, se midrent en composi- « cion, et baillèrent hostages de rendre « la place à ung jour qui dit fut, en cas « que les Engles ne seroient combatus « audit jour ; et sur ce point envoièrent « devers le roi Charles et son conseil « qu'ilz y pourveissent. Et quant le roi « Charles sceut la vérité, il fist moult « grande assemblée pour estre au jour « desusdit ; et pareillement le duc de « Betheford, régent, assembla toute sa « puissance... Et alla ledit de Bethe- « ford, régent, vers Yvry, pour trouver « ses anemis ; et quant vint au jour que « Yvry se devoit rendre, le roy Charles

« et ses gens seurent les nouvelles que « le duc de Betheford alloit à grant « puissance contre eux pour les com- « battre... et le roi Charles eut conseil « de lui retraire, et s'en alla vers Ver- « neul (*). » Les Français se retirèrent donc, abandonnant Ivry, malgré la promesse qu'ils avaient envoyée au gouverneur, *scellée*, ainsi que le dit Monstrelet, *des sceaux de dix-huit grands seigneurs du parti du roi*. Le gouverneur dut exécuter les conventions, et livra la forteresse la nuit de l'Assomption, 15 août 1424.

— Les plaines voisines d'Ivry furent, à la fin du seizième siècle, le théâtre de l'une des plus célèbres batailles gagnées par Henri IV sur les partisans de la ligue.

Mayenne s'avançait avec vingt-quatre mille combattants, la plupart Flamands, Espagnols, Suisses, Allemands, pour forcer le roi à lever le siége de Dreux. On conseillait à Henri, qui avait à peine onze mille hommes, de se retirer encore une fois sur la Normandie. Mais il calcula ses chances de réussite, et pensa qu'il serait probablement atteint dans sa retraite, et peut-être forcé de combattre dans une position désavantageuse; il préférait d'ailleurs les partis prompts et hasardeux, et redoutait la défaveur que jetterait sur lui une espèce de fuite; il résolut donc d'attendre l'ennemi dans la plaine d'Ivry, où il occupait une excellente position.

Ce fut le matin de la bataille (14 mars 1590) qu'il adressa, suivant d'Aubigné, à ses compagnons d'armes ces paroles célèbres : « Mes compagnons, Dieu est « pour nous; voici ses ennemis et les « nôtres; voici votre roi; donnons à eux. « Si vos cornettes vous manquent, rai- « liez-vous à mon panache blanc : vous « le trouverez toujours au chemin de « l'honneur et de la victoire. » L'armée lui répondit par des cris de *vive le roi!* et la bataille commença.

(*) Mémoires de Pierre de Fenin.

L'artillerie du roi, grâce à l'avantage de sa position, portait en plein dans les rangs ennemis, tandis que celle des ligueurs tirait sans atteindre. L'impatience prit au jeune comte d'Egmont, et, sans attendre la troisième décharge, il se lança avec sa cavalerie flamande contre les batteries de l'armée royale. Là, par une folle bravade, il tourne contre la bouche même des canons la croupe de son cheval, et donne à ses gendarmes l'exemple de cette bizarre insulte à une arme qu'il appelle celle « des hérétiques et des lâches. » Biron, le maréchal d'Aumont et le grand prieur eurent bon marché d'une cavalerie ainsi désordonnée, et l'imprudent Egmont resta sur le champ de bataille. Un autre accident mettait en même témps le désordre parmi les reîtres de l'armée de la ligue. On laissait d'ordinaire à ces escadrons irréguliers un espace ménagé entre les rangs de l'infanterie pour se reformer après chacune de leurs charges. Cet espace leur manque par la faute du vicomte de Tavannes, et ils donnent de toute la vitesse de leurs chevaux contre les lanciers du duc de Mayenne. Vainement celui-ci s'efforce-t-il de remettre l'ordre dans cette mêlée; le roi, qui a vu le trouble des escadrons ennemis, les charge à la tête de sa noblesse, et chefs et soldats ne savent plus que fuir. L'infanterie de la ligue restait ainsi seule dans la plaine, exposée à tous les coups de l'armée royale. Les Suisses, sans attendre les premières attaques de l'ennemi, livrent leurs armes, pour signifier qu'ils demandent à se rendre : on les reçoit à merci. Les lansquenets en voulaient faire autant; mais le roi fut forcé de les abandonner à la vengeance de ses soldats, qui se souvenaient de leur trahison; et tout ce que put Henri IV, ce fut de faire entendre cet ordre : « Sauvez les Français, et « main basse sur l'étranger! » En effet, dès ce moment, il ne périt plus un Français. Davila porte à six mille hommes la perte de l'armée de la ligue.

J.

JACOB (Louis-Léon, comte), vice-amiral, pair de France, aide de camp du roi, est né à Tonnai (Charente) en 1768. Nommé lieutenant de vaisseau à 26 ans, il monta le *Ça ira*, et se distingua dans les deux glorieux combats que ce bâtiment soutint les 13 et 14 mars 1795. Le Directoire arrêta que tous les officiers du *Ça ira* seraient promus à un grade supérieur ; Jacob devint donc capitaine de frégate, et on lui donna le commandement de la *Bellone*, qui, après quelques croisières, fit partie de l'expédition d'Irlande. Envoyé ensuite à Saint-Domingue, il fut à son retour chargé de la construction d'une flottille, et s'acquitta de cette mission avec une célérité qui lui mérita, en 1803, le grade de capitaine de vaisseau. Plus tard, il devint commandant de la marine, et s'établit à Grandville, où il inventa les systèmes sémaphoriques. Il était, en 1806, préfet maritime au service du roi de Naples ; il ne tarda pas à rentrer dans la carrière active, et commanda, en 1811, l'escadre de l'île d'Aix ; il fut promu au grade de contre-amiral, le 1er mai 1812, et on lui confia, lors des désastres de 1814, le soin de défendre Rochefort.

La restauration ne lui rendit qu'en 1820 un commandement. Il fut alors chargé d'une mission à Naples, puis d'une autre à la Martinique, et en 1823, on lui conféra le gouvernement de la Guadeloupe. Les colons reconnaissants le choisirent à son départ (1826) pour leur délégué auprès de la métropole. Vice-amiral en 1826, et préfet maritime de Toulon l'année suivante, il fut appelé en 1830, avant l'expédition d'Alger, au conseil de la marine. En 1831, il alla siéger au Luxembourg, et devint, en 1834 (19 mai), ministre de la marine.

JACOBINS. — Saint Dominique, chanoine de l'église d'Osma, en Espagne, ayant, en 1198, accompagné en France son évêque, chargé de négocier le mariage d'Alphonse IX avec la fille du comte de la Marche, conçut, en traversant l'Albigeois, la pensée de fonder un ordre de religieux qui, sous le nom de *frères prêcheurs*, seraient spécialement chargés de travailler à la conversion des hérétiques dont cette province était alors peuplée. En effet, huit ans après, en 1206, il fonda, près de Toulouse, le monastère de *Notre-Dame-de-Prouille*, habité par des religieuses qui se consacrèrent à la même œuvre, et obtint du pape, en 1216, l'autorisation d'établir à Toulouse la première maison de son ordre des *frères prêcheurs*.

Sept de ces religieux vinrent, en 1217, se loger à Paris, dans une maison voisine de Notre-Dame. Ils furent admis, l'année suivante, dans un hospice destiné aux pèlerins, et connu alors sous le nom d'*hôpital de Saint-Quentin*. La chapelle de cette maison était dédiée à *saint Jacques* : c'est d'elle que la *rue Saint-Jacques* prit son nom (*), et que les religieux dont nous parlons furent appelés *jacobins*; ce nom s'étendit dans la suite à tous les *frères prêcheurs* de l'ordre de Saint-Dominique, établis en France.

Le fondateur de l'ordre vint, en 1219, visiter ceux de ses religieux qui s'étaient établis à Paris ; ils avaient fait des prosélytes, et déjà leur nombre s'était élevé jusqu'à trente. Cependant leur chapelle, leur maison même ne leur appartenaient pas encore : c'était l'université qui en était propriétaire. Elle les leur céda en 1221, à condition qu'ils la reconnaîtraient pour *leur dame et patronne*.

Dès cet instant, les jacobins prirent une importance qui devint bientôt très-grande, lorsque l'un d'eux, *Jeoffroy de Beaulieu*, confesseur de saint Louis, leur eut gagné la faveur de ce prince. Le roi leur donna en effet de nombreuses marques de bienveillance. Il leur permit de prendre, dans ses forêts, tous les bois de construction dont ils auraient besoin, leur accorda une partie de l'amende de 10,000 fr., à laquelle il condamna le baron de Coucy (voyez COUCY [famille de]), et cette somme leur servit à bâtir des écoles, un dortoir, un réfectoire, et à agrandir considérablement leur enclos.

(*) Cette rue s'appelait auparavant la *rue Saint-Benoît*, ou la *Grant-Rue*.

Fiers de la faveur royale, ces religieux essayèrent, en 1253, de secouer l'espèce de vassalité dans laquelle ils s'étaient placés vis-à-vis de l'université. En vain cette corporation rendit-elle un décret pour les rappeler dans le devoir; le bedeau qui alla le leur signifier fut battu, et le recteur, qui vint ensuite lui-même avec trois maîtres ès arts se présenter à la porte de leur couvent, ne fut pas mieux traité. De là, entre les deux corporations, une longue inimitié qui causa une foule de scandales, et donna lieu aux scènes les plus violentes.

Les jacobins étaient des moines mendiants, et ils éveillaient d'une manière assez bruyante la charité des fidèles, si l'on peut s'en rapporter aux deux vers suivants, tirés du poëme des *Cris de Paris :*

Aux frères saint Jacques, pain;
Pain, por Dieu, aux frères menors.

Ils étaient, avec les cordeliers, les confesseurs les plus achalandés; mais, s'il faut en croire l'auteur des *Quinze joies du mariage*, ouvrage composé au quatorzième siècle, ils étaient loin de prêter gratuitement leur ministère. Il est en effet question, dans cet ouvrage (*), d'une femme qui dissipe les biens de son mari, « et les dépend, y est-il dit, à moult de manières, tant à son ami qu'à son confesseur, qui sera un cordelier ou un *jacobin*, et qui aura une grosse pension pour l'absoudre chacun an; car tels gens ont toujours le pouvoir du pape. »

Avec les richesses, la dissolution s'introduisit chez les cordeliers. On essaya, en 1501, de les amener à une réforme; ils refusèrent de s'y soumettre. On les chassa; mais ils revinrent bientôt, armés et accompagnés de 1,200 écoliers, firent le siége du couvent, « y pénétrèrent et y commirent, dit Jean Dautan, auteur d'une *Histoire de Louis XII*, de grands excès; ils battirent leur frère gardien qui là se trouva. Grands murmures et scandales furent pour cette affaire lors à Paris... Mais enfin, ils vidèrent la ville, et ainsi s'en allèrent les pauvres jacobins vagabonds et dispers. »

Mais leur maison fut bientôt peuplée de nouveaux religieux; ceux-ci consentirent à se soumettre à la réforme, et méritèrent ainsi la bienveillance de Louis XII, qui leur fit, en 1504, différentes donations, au moyen desquelles ils purent agrandir considérablement leur enclos; leur cloître fut reconstruit, en 1556, par les libéralités d'un bourgeois nommé Hennequin; enfin, ils obtinrent du pape, en 1563, l'autorisation de prêcher un jubilé, dont le produit servit encore à rebâtir leurs écoles.

Nous avons dit, à l'article INQUISITION, que c'était parmi eux que les papes choisissaient ordinairement les juges de ce terrible tribunal. Leur ordre fut un de ceux qui, pendant la ligue, se signalèrent le plus par l'exaltation de leurs opinions religieuses, et par leur haine contre Henri III et Henri IV. *Jacques Clément*, l'assassin du premier de ces princes, appartenait à leur maison, et *Bourgoing*, qui arma son bras et se fit ensuite son apologiste, était leur prieur.

A cette exaltation politique et religieuse succéda bientôt, chez les jacobins de France, un excessif relâchement. Aussi le général de l'ordre, *Sébastien Michaelis*, qui vint, en 1611, tenir à Paris un chapitre général, conçut-il tout d'abord la pensée d'y introduire la réforme. Le meilleur moyen d'y parvenir lui parut être la fondation d'une nouvelle maison dont les moines fussent assujettis à une règle sévère La reine mère, à laquelle il fit part de son projet, l'approuva par lettres patentes enregistrées au parlement le 23 mars 1613. L'évêque de Paris lui donna 50,000 livres pour les frais de construction et de l'église, et bientôt ces édifices s'élevèrent à l'endroit où se trouve aujourd'hui le *marché Saint-Honoré*.

Nicolas Radulphi, successeur de Sébastien Michaelis, voulut aussi fonder à Paris une maison de son ordre; Louis XIII l'y autorisa par lettres patentes de juillet 1632; et ce troisième couvent, qui fut connu sous le nom de *noviciat général de l'ordre de Saint-Dominique en France*, fut établi dans un enclos alors occupé par des jardins, et dont l'espace est aujourd'hui compris entre la rue de l'Université et celle de Saint-Dominique,

(*) Septième Joie, p. 108, 109.

à laquelle ce couvent a donné son nom. La chapelle de cette maison, commencée en 1682 sur les dessins de P. Bulet, ne fut achevée qu'en 1740.

Ainsi, au moment où la révolution éclata, et où l'ordre des *Jacobins* ou *Dominicains* fut supprimé en France, cet ordre possédait trois maisons à Paris. L'église de la *rue Saint-Jacques*, menaçant ruine en 1780, avait été abandonnée, et l'on célébrait l'office dans *l'école de Saint-Thomas*, située rue des Grès et dépendant de la même maison. Ce local, qui fut de nouveau, pendant quelque temps, consacré au culte sous la restauration, est maintenant affecté à des écoles publiques fondées par la ville de Paris. Ce qui reste des bâtiments du couvent a été transformé en caserne de garde municipale.

Nous avons dit plus haut ce qu'on a fait de l'emplacement du couvent des jacobins de la *rue Saint-Honoré*. Ceux-ci possédaient une belle bibliothèque que leur avait donnée, en 1689, un docteur de Sorbonne, nommé Piques. C'est dans la salle de cette bibliothèque que se tint, en 1789, la *société des amis de la constitution*, qui devint ensuite le *club des Jacobins*.

L'église des *jacobins de la rue Saint-Dominique* est aujourd'hui l'*église Saint-Thomas d'Aquin*; le musée et le dépôt d'artillerie sont placés dans les bâtiments du monastère.

Le costume des jacobins était une robe blanche, avec un scapulaire et un capuchon de la même couleur; ils mettaient par-dessus, hors de leurs maisons, un manteau et un capuchon noirs. Un rosaire, suspendu à leur ceinture, servait à les distinguer des religieux dont le costume avait le plus d'analogie avec le leur.

Jacobins (club des). — Nous n'avons pas la prétention de raconter ici l'histoire de cette société fameuse, de la suivre dans tous ses développements, d'assister à toutes ses séances, de recueillir les paroles de ses orateurs. Entreprendre une pareille tâche, ce serait écrire d'un point de vue spécial toute l'histoire de la révolution française, et tel n'est pas le but que nous nous proposons. Le lecteur trouvera aux articles du Dictionnaire qui se rapportent aux hommes et aux événements de cette période de notre histoire, les détails biographiques et historiques qui les concernent. Ici, ce ne serait pas seulement un fait, un homme, un événement que nous aurions à examiner, ce serait l'ensemble de tous les actes, de toutes les paroles, de toutes les crises qui ont marqué d'un sceau ineffaçable cette grande époque; ce serait raconter dans toutes ses phases cette ardente lutte qui passionna l'Europe entière, et dont les jacobins ont été les principaux acteurs.

Notre but, en esquissant les traits principaux de cette puissante association, c'est de constater surtout son influence politique, de dégager l'élément jacobin proprement dit des autres éléments révolutionnaires; d'apprécier sans passion, sans parti pris, l'importance de cet élément; enfin de contribuer ainsi, pour notre part, à un grand acte de justice historique.

Établissement du club breton. — Lorsque la convocation des états généraux réunit à Paris les hommes encore inconnus qui allaient réorganiser sur de nouvelles bases la société française, le premier besoin qu'ils éprouvèrent fut celui d'associer leurs efforts, de s'unir, de mettre en commun leur énergie et leurs lumières. Envoyés du peuple, ils sentaient bien qu'en eux résidait une force mystérieuse; mais ils avaient à lutter contre un pouvoir organisé; et, pour rendre la lutte égale, il était indispensable de combiner et d'organiser les moyens d'attaque. Étrangers d'ailleurs aux affaires, ils éprouvaient besoin de préparer entre eux, avant d'en aborder la discussion publique, ces questions brûlantes qui remuaient toutes les passions, toutes les fibres populaires. Telle fut l'origine du premier club.

La session des états généraux était à peine ouverte, que les députés des pays d'états, et à leur tête ceux de la Bretagne, se réunirent en dehors des séances publiques; cette réunion reçut le nom de *club breton*; et c'est de là que sont sortis tous les clubs révolutionnaires, parmi lesquels celui des jacobins occupe la première place,

non-seulement par le nombre de ses membres, par l'étendue de ses ramifications et par l'influence considérable qu'il a exercée, mais aussi par la grandeur du principe politique dont il a été le représentant, et qu'il a défendu, à travers des excès, des égarements sans doute, mais avec une énergie et une constance qu'on ne saurait méconnaître sans injustice : ce principe, c'est celui de l'UNITÉ politique. Le jacobinisme a été la grande école *unitaire* de la révolution; c'est contre sa logique inflexible que sont venues se briser toutes les tentatives de morcellement, toutes les attaques du fédéralisme et de la contre-révolution. On a peint avec de sombres couleurs, on a fait saillir les excès que le nom des jacobins résume encore aujourd'hui pour bien des gens. Certes, nous n'avons pas l'intention de prétendre qu'il n'y a rien de vrai dans ce tableau; mais nous croyons qu'il est temps d'échapper au vide et à la partialité de semblables déclamations; qu'il est temps de chercher quel a été, au milieu de la tourmente, le rôle providentiel non-seulement de la nation française, mais aussi de tous les éléments qui ont concouru à former le nouvel ordre social. De ces éléments, le plus puissant, le plus actif, a été le club dont nous allons esquisser la physionomie; c'est lui qui a soutenu, ranimé l'énergie des hommes qui sauvèrent la France des attaques de l'Europe; c'est lui qui a proclamé et défendu cette admirable unité qui fait aujourd'hui notre force et notre grandeur; et quand, sur les débris du Directoire, Bonaparte établit le gouvernement qui nous régit encore aujourd'hui, il ne fut, malgré tous ses efforts, que le successeur du jacobinisme (*), l'apôtre et le défenseur de l'unité nationale.

Les jacobins ont été les successeurs directs de Richelieu; ils ont continué et achevé l'œuvre immense que le terrible cardinal avait entreprise; et on peut dire que la même hache a frappé, à deux siècles de distance, la féodalité et la monarchie.

Le club breton change de nom. — Le club breton ne tarda pas à recevoir une importance et un développement remarquables. Au 1er juillet 1789, Sieyès, Barnave, Lanjuinais, Lameth, et beaucoup de députés du côté gauche, en faisaient déjà partie; le nom du club n'était plus en harmonie avec sa composition; il imprimait à la réunion un caractère *provincial, particulier*, qui contrastait avec la nature *nationale, générale*, des questions qui y étaient débattues. Elle prit celui de *Société des Amis de la constitution;* elle régularisa son existence, adopta des mesures d'ordre, établit des règles pour l'admission et la réception de ses membres, et fonda un journal qui prit le titre de la société (*). C'était une puissance qui se sentait grandir d'heure en heure, et qui se préparait au rôle nouveau que les circonstances allaient lui assigner.

Club des jacobins; son organisation. — Quand, au 6 octobre, l'Assemblée constituante quitta Versailles pour venir siéger à Paris, le club qui jusque-là n'avait pas d'existence propre, qui n'était encore qu'une annexe, un supplément, pour ainsi dire, de la représentation nationale, s'installa à Paris dans un couvent qu'avaient occupé des moines dominicains, beaucoup plus connus en France sous le nom de *jacobins*. Cet édifice, situé dans la rue Saint-Honoré, et qui s'étendait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le marché Saint-Honoré, ou des Jacobins, semblait destiné à cette célébrité populaire; c'était là en effet que, sous Henri III, s'étaient tenus les états de la ligue. Le club révolutionnaire ne tarda pas non plus à perdre sa pacifique dénomination. Dès les premiers jours de l'année 1790, il n'était plus désigné que par le nom de *club des jacobins*.

Ce fut alors seulement que son existence politique fut constituée, qu'il devint le centre d'un mouvement considérable, et que des sociétés nombreuses or-

(*) « Malgré le manteau de Charlemagne dont il couvrait sa casaque de plébéien, il fut toujours la révolution incarnée et le jacobinisme mis sur le trône. » Th. Lavallée, Histoire des Français, t. IV, p. 391.

(*) *Journal des amis de la constitution.* Nous l'avons utilement consulté pour la rédaction de cet article.

ganisées à son image se rattachèrent à lui de tous les points de la France. Toutes les questions débattues à la tribune nationale recevaient, dans ses séances, de nouveaux développements qui ne s'arrêtaient devant aucune considération. Les actes du pouvoir, les opinions des députés y étaient commentés, applaudis ou blâmés avec enthousiasme ; ce n'était plus un reflet de l'Assemblée nationale où les députés venaient s'éclairer mutuellement et se préparer aux luttes de la tribune, c'était un flot poussé par une force mystérieuse et qui déjà menaçait d'envahir les pouvoirs constitués.

Pour être admis au club il n'était plus nécessaire de faire partie de l'Assemblée constituante. Tout candidat proposé à l'admission devait avoir deux parrains qui répondaient de sa moralité et de son civisme, puis sa réception était soumise aux chances du scrutin. Un bureau fut alors composé ; on créa des officiers, des censeurs, chargés de l'ordre et de la police des réunions. Ces derniers, entre autres, étaient préposés à la vérification de la carte d'entrée dont chaque membre était porteur, et ce fut peut-être une des premières réalisations des théories égalitaires de l'époque, que de voir un jour le chanteur Laïs et le duc d'Orléans exerçant ensemble, le même jour, ces modestes fonctions.

Les journalistes, les avocats, les gens de lettres, toute cette génération enthousiaste, impatiente de mettre la main aux affaires publiques, et qui se croyait appelée à gouverner la France, tous ces esprits inquiets, tous ces caractères hasardeux, toutes ces âmes irritées qui se rencontrent au début de toute révolution, envahirent bientôt l'assemblée et modifièrent sa physionomie et son allure. On y parlait avec une véhémence et une exagération qui remuaient et faisaient vibrer toutes les fibres populaires ; les discussions législatives y étaient paraphrasées, expliquées avec violence ; enfin, de là commençait à partir cette initiative puissante qui était destinée à modifier toutes les institutions, et à renverser le trône lui-même.

Formation de nouveaux clubs ; éléments de désorganisation.—Déjà à cette époque, l'Assemblée nationale ne présentait plus le caractère imposant d'ensemble et d'unité de ses premiers beaux jours. Entre les deux partis extrêmes, le centre, « qui se portait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, rendait la majorité mobile et douteuse toutes les fois qu'il ne s'agissait pas de voter contre un privilége de la noblesse ou du clergé (*). » Le côté gauche trouvait un appui dans le club des Jacobins.

Le côté droit voulut aussi se servir d'une arme semblable ; il eut sa tribune ; il organisa ses réunions dans la maison des Grands-Augustins ; plus tard, il s'installa dans la rue de la Michodière, et les membres de ce club royaliste reçurent, du nom de leur président Malouet, la désignation de *malouétistes*.

Le besoin de se réunir, de délibérer sur les affaires du moment, de régler les destinées du pays, était devenu un besoin général. La conséquence la plus immédiate du principe de la souveraineté populaire était que chaque individu, chaque fraction du souverain avait le droit incontestable de travailler au règlement des affaires communes. Au-dessous de ces deux clubs principaux, et qui représentaient le mieux les deux éléments que la révolution mettait en présence, l'élément populaire et l'élément royal, des réunions se formèrent de toutes parts.

Le Palais-Royal, d'où la révolution était partie pour aller renverser la Bastille, continuait à être un foyer de trouble et de tumulte. Vainement l'Assemblée nationale voulut le fermer aux agitateurs. L'obéissance à ses décrets n'était déjà plus une des obligations de la souveraineté populaire, et, sur la proposition de Lonstalot, le club du Palais-Royal devint le *district* des étrangers présents à Paris.

Ce fut vers le même temps à peu près que, voyant venir l'orage et dans l'espoir de le conjurer, les hommes qui avaient ouvert la lice au pouvoir populaire et qui redoutaient le plus ses excès, tentèrent de former un club dont le titre seul annonçait la modération des principes de ses fondateurs : c'était la *société patriotique de* 1789. Mirabeau, Sieyès, la Fayette, Chapelier, Rœderer,

(*) Buchez et Roux, t. IV, p. 299.

Digitized by Google

Talleyrand, et tous ceux dont la popularité n'était déjà plus en harmonie avec le langage et les allures démocratiques des jacobins, essayèrent vainement de donner à cette réunion une importance politique. « On y affecta, dit un pamphlet de l'époque attribué à Loustalot, on y affecta de se proposer les mêmes objets, de débattre les mêmes questions qu'aux Jacobins; mais on y ajouta d'autres avantages et agréments, tels que de bons dîners, des soirées splendides, un luxe royal.» Là se réunissait en effet l'aristocratie de l'assemblée; c'était le germe de notre bourgeoisie actuelle qui voulait bien gouverner le peuple, mais non subir son gouvernement. Efforts inutiles! le moment était venu où un niveau terrible allait passer sur toutes les classes et effacer toutes les distinctions sociales. Les soixante districts de Paris avaient tous leurs réunions, leur tribune, leurs orateurs populaires. Parmi eux, le district des Cordeliers s'était fait remarquer par la violence de son opposition et de ses discours; c'était le *Salomon des districts*, suivant l'expression d'un de ses membres; et telle etait la rapidité du mouvement révolutionnaire, que déjà, dans le mois de janvier 1790, ce district fameux résistait ouvertement et par la force aux décrets du pouvoir législatif. Sous l'influence de Danton, il attaquait la municipalité parisienne, il protégeait Marat contre le décret d'arrestation lancé contre lui par l'Assemblée nationale, et le 11 janvier, il déclarait que nul décret ou ordre quelconque tendant à priver un citoyen de sa liberté, ne pourrait être mis à exécution sur le *territoire* du district, sans l'approbation de cinq commissaires spéciaux. Ainsi, dès le principe, l'unité politique était méconnue à ce point que, dans Paris même, un district osait lutter contre le pouvoir législatif et se considérait comme une puissance dont le *territoire* était inviolable.

Caractère spécial des jacobins.—C'était contre de pareilles tendances que le club des Jacobins s'était donné la mission de protester; et nous ferons remarquer ici combien il importe d'éviter toute confusion à cet égard; nous ne prétendons pas attribuer aux cordeliers toutes les violences et tous les excès de la révolution; mais il faut indiquer nettement la ligne politique de ces deux grandes réunions. N'oublions pas que les cordeliers n'étaient qu'un district de Paris, et que le club des Jacobins, par son origine, par sa composition, avait un caractère plus général, qui lui permettait d'aborder et de traiter d'un point de vue plus élevé toutes les questions politiques qui agitaient alors l'Europe entière. Les cordeliers venaient bien se mêler aux jacobins, apporter à leur tribune la violence de leurs attaques et de leurs déclamations; mais Marat, Fréron, Tallien, Danton lui-même, n'étaient pas des jacobins proprement dits.

C'était aux Cordeliers, et parmi leurs chefs, que les influences de l'émigration, les manœuvres de l'Angleterre, les ambitions personnelles, trouvaient des points d'appui et de dociles instruments. C'était là surtout que le duc d'Orléans aurait trouvé d'aveugles partisans pour le porter au trône, si les manifestations de l'opinion publique ne s'y fussent opposées. Un pareil reproche ne peut être adressé au club des Jacobins; nous avons vainement cherché dans les journaux, dans les discours de cette époque, une preuve sérieuse du contraire; nous ne l'avons pas trouvée, et MM. Buchez et Roux, dans leur beau travail sur la révolution française, font à cet égard le même aveu : « Nous n'avons pas rencon« tré, disent-ils, *une seule indication* « qui pût même donner *le soupçon* que « jamais il eût eu (le club) un pareil pro« jet (*). »

Une question importante, et dont la solution fut pour la royauté un douloureux échec, souleva à la tribune des Jacobins, pendant le mois de mai 1790, des discussions passionnées, et qui déjà laissaient prévoir l'inévitable tendance du mouvement révolutionnaire. Le ministre Montmorin avait lu à l'Assemblée nationale une note relative aux armements de l'Angleterre. Ce déploiement de forces imposait à la France l'obligation de prévoir les chances d'une guerre maritime. Ce fut à cette occasion que la question du droit

(*) Buchez et Roux *Histoire parlementaire*, t. II, p. 37.

de paix et de guerre fut discutée. Les jacobins décidèrent les premiers que le droit de paix et de guerre, celui de contracter ou de rompre les alliances, n'appartenait qu'à la nation.

Extension de l'influence des jacobins.— Déjà de nombreuses affiliations des sociétés départementales donnaient aux décisions des jacobins une grande autorité, et leurs délibérations exerçaient sur celles de l'Assemblée nationale une influence incontestable. Les généraux au milieu de leur armée, les députés sur leur siége, tout le monde enfin redoutait leur pouvoir. Les correspondances des sociétés affiliées occupaient la plus grande partie des séances. Tout ce que la France avait d'esprits exaltés, de cœurs enthousiastes, y trouvait un point de réunion et de contact; et le moment n'était pas éloigné où le peuple, si facile à entraîner, si jaloux de sa liberté et de ses droits, allait, par son effervescence, rendre tout gouvernement, toute liberté impossibles, et nécessiter l'établissement de la plus terrible des dictatures. En effet, le principe de la souveraineté populaire, sans lequel aucune autorité ne saurait être durable, mais qui lui-même ne saurait exister sans le concours et l'appui du principe d'autorité, disparaissait de jour en jour dans le flot ascendant de l'anarchie et du désordre.

Cependant ce n'était pas sans contestation que le club étendait ainsi son influence et son action. « La société des jacobins, dit une feuille de l'époque (*), fait seule les décrets, gouverne seule la cité, compose le corps électoral, dispose de toutes les récompenses, et l'Assemblée nationale n'a qu'à prononcer les décrets que cette société a arrêtés la veille... Il est affreux, exécrable, infernal et jésuitique d'oser dire comme les meneurs jacobins : Hors de notre église point de salut ! Patriotes qui vous réunissez sous leurs enseignes, ne voyez-vous pas l'intolérance de vos maîtres, et l'espèce d'adoration qu'ils exigent de leurs esclaves ? »

C'était en effet dans cette société que tendaient à se centraliser toutes les forces actives de la nation; mais les jacobins, en travaillant à établir cette centralisation, ne faisaient qu'obéir à ce secret instinct de conservation qui sauve les empires aussi bien que les individus. Malgré cette intolérance exclusive que leurs adversaires leur reprochaient, il y avait en eux un sentiment d'autorité, un principe de gouvernement ; ils avaient, suivant l'expression de MM. Buchez et Roux, la *méthode unitaire*, et c'est avec cela que plus tard ils sauvèrent la révolution de ses propres excès.

Les jacobins au convoi de Mirabeau. —Le départ clandestin de Mesdames et leur arrestation par la commune d'Arnay-le-Duc avaient soulevé contre la royauté d'amers ressentiments. La mort de Mirabeau fut pour elle un nouvel échec. Déjà les derniers actes politiques auxquels cet orateur avait associé son nom, la loi de régence et celle des émigrés, avaient éloigné de lui les sympathies populaires. Le 28 février, le club l'avait accueilli par des murmures. Duport venait de l'attaquer directement, corps à corps, et sa dénonciation avait été reçue avec des applaudissements frénétiques. Alexandre Lameth monta à la tribune, et, dans une improvisation fort belle, il reprocha à Mirabeau toutes ses défections. Celui-ci répondit sans verve, sans colère, donna des éloges aux jacobins, et déclara « qu'il resterait parmi eux jusqu'à l'ostracisme. » C'était mieux que cela, c'était la mort qui allait l'arracher à ces luttes qui n'étaient plus à sa taille, et dans lesquelles il était près de succomber. Il expira le 2 avril, et malgré tout, sa mort fut un deuil public : la société entière assista à ses funérailles, et telle était déjà sa prépondérance, que son président marchait de front avec celui de la Constituante, et qu'elle avait le pas sur les ministres eux-mêmes.

Les événements se pressaient, et la royauté marchait vers sa ruine avec une rapidité effrayante; Louis XVI venait d'être arrêté à Varennes; l'étranger menaçait nos frontières. Toutes les effigies, tous les bustes, tous les insignes royaux furent brisés avec rage. Le club des Cordeliers qui, depuis peu, avait pris le titre de *Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen*, avait déclaré, sous la présidence de Legendre, qu'il ren-

(*) *La Bouche de fer*, 1791.

fermait *autant de tyrannicides que de membres*. Au milieu de la fermentation que ces événements avaient excitée, les jacobins s'occupèrent surtout de centraliser davantage leur action; ils réunirent autour d'eux toutes les sections de Paris, parlèrent à toutes les sociétés affiliées un langage calme et digne, et déclarèrent que tout citoyen surpris en flagrant délit de vol ou de pillage serait puni de mort. Robespierre, qui trouvait là une influence et une autorité qu'il n'avait pas encore dans l'Assemblée nationale, reprocha hautement à cette assemblée, ainsi qu'au ministère, une tendance contre-révolutionnaire, et termina son accusation par cette parole hardie : « Je « viens de faire le procès à l'Assemblée « nationale; je la défie de faire le mien ! »

Ce fut au milieu de ces circonstances que la Fayette vint, avec un grand nombre de députés membres du club de 89, se réunir aux jacobins « pour y traiter « les plus grands intérêts, dit-il, car ici « se réunissent les hommes chargés de « *régénérer la France*, puissants par « leur génie et par leur pouvoir... C'est à « cette société que tous les citoyens doi- « vent recourir en temps de crise... » Malgré la naïveté de cet éloge, Danton y répliqua par de sanglants reproches, auxquels la Fayette ne put rien répondre.

Dans la presse, dans les clubs, sur la place publique, la forme du gouvernement avait été mise en question depuis le retour de Louis XVI, et c'est alors surtout qu'il est curieux d'examiner avec quelle vigueur et quelle vigilance les jacobins résistèrent aux tendances fédéralistes qui se manifestaient de toutes parts et sous toutes les formes. Dans une adresse à l'Assemblée nationale, les cordeliers avaient demandé la destruction de la monarchie et l'établissement de la république. Ils communiquèrent cette adresse aux jacobins; elle souleva parmi eux de nombreuses improbations. Mais le moment était venu où une scission importante allait s'opérer dans le sein de la société.

Les jacobins et les feuillants. — Les députés royalistes, au nombre de deux cent soixante, protestèrent contre les décrets qui suspendaient l'exercice de l'autorité royale. Les députés constitutionnels du club de 89 et ceux qui siégeaient aux Jacobins ne signèrent pas cette protestation; mais leurs hésitations, leurs frayeurs, le décret si vague et si obscur du 15 juillet, et la sévérité inattendue avec laquelle ils le soutinrent au Champ de Mars, firent plus de tort à la cause de Louis XVI que les déclamations républicaines des cordeliers.

Les députés scissionnaires s'assemblèrent, le 16 juillet, aux *Feuillants*, sous la présidence de Bouché; ils croyaient pouvoir dominer l'opinion et rallier autour d'eux les sympathies populaires; ils rendirent infranchissable, au contraire, l'espace qui séparait de plus en plus la nation du monarque; car, en laissant les jacobins livrés sans contrepoids à l'élément démocratique, ils rendirent tout rapprochement impossible dans l'avenir. Dans les départements surtout, cette scission excita les plus vives alarmes. Sur quatre cents sociétés affiliées à la société mère, trois cents réclamèrent la réunion. Robespierre lui-lui-même insista pour faire cesser le schisme; une lettre, dans ce sens, fut officiellement adressée aux feuillants; et, par un aveuglement inconcevable et qui avait quelque chose de fatal, ceux-ci arrêtèrent qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

Quand l'Assemble législative succéda à la Constituante, tous les députés nouveaux vinrent se joindre aux jacobins. Avant la fin de septembre, plus de six cents sociétés nouvelles (*) avaient fait avec eux une alliance exclusive.

Les partis extrêmes étaient placés à un point de vue particulier ou personnel. Les *royalistes* voulaient sauver le roi; les *cordeliers* voulaient le renverser; les *feuillants* et le *club de* 89 flottaient entre les deux opinions; les *jacobins* seuls étaient placés au point de vue de la nation et marchaient hardiment dans la ligne qu'ils s'étaient tracée. Ils acceptaient la responsabilité de leurs actes; ils démentaient toute participation aux pamphlets qui, sous leur nom, inondaient le public, et déclaraient que, fidèles à leur titre d'*Amis de la constitution*, ils juraient de nouveau de la maintenir de tout leur

(*) Buchez et Roux t. II, p. 481.

pouvoir: détermination pleine de sagesse et de courage, si l'on considère les circonstances difficiles, l'agitation générale au milieu desquelles cette déclaration était faite.

La discussion sur la guerre offensive et défensive fut longue et solennelle; Robespierre y trouva l'occasion d'augmenter sa popularité. Brissot, au contraire, y perdit la sienne, et Robespierre, avec cette habileté profonde dont il a donné tant de preuves, jugea le moment opportun pour tracer la ligne qui le séparait de ce rival dangereux; le moment était venu où il allait exercer l'irrésistible ascendant de sa force morale.

Les cordeliers avaient rayé de leur liste un de leurs membres, Girardin, convaincu d'avoir été aux Feuillants; ils proposèrent aux jacobins d'adopter et de consacrer en principe une pareille mesure. Robespierre saisit avec empressement ce moyen d'épuration, et fit décider par la société que tous les membres qui se seraient présentés aux Feuillants seraient frappés d'une exclusion absolue. Il dominait ainsi toutes les discussions; il était incontestablement le chef moral de la société; et celle-ci elle-même était une puissance respectable, à ce point qu'un diplôme de jacobin était le plus sûr des passeports.

Cependant l'Assemblée législative s'inquiétait du voisinage des jacobins. Pendant le mois de février 1792, elle protesta, au nom de l'administration, contre les empiétements d'une *société célèbre;* les journaux, les affiches même étaient remplis d'attaques sérieuses ou plaisantes contre ces *frères jacobites*, dignes émules des *frères jésuites;* des *ogres*, des disciples du *Vieux de la Montagne*, un *fléau*, une *peste*, etc.

Mais il n'était plus au pouvoir de personne de lutter contre une puissance dont la mission commençait à peine, et dont l'ascendant imposait déjà au gouvernement lui-même. Dumouriez, alors ministre de la guerre, monta à la tribune du club (19 mars 1792), coiffé du bonnet rouge, dont Robespierre cependant n'était guère partisan, et que lui ni les jacobins ne considéraient pas comme un signe nécessaire ou indubitable du patriotisme; Dumouriez, disons-nous, annonça qu'il allait entamer des négociations qui produiraient sous peu une guerre décisive ou une paix solide. Contrairement à l'usage, le président lui répondit par quelques paroles flatteuses. Collot-d'Herbois et Robespierre, après lui, s'élevèrent vivement contre cette distinction inusitée, et celui-ci rappela sévèrement le président aux principes et aux règlements de la société, ainsi qu'à la pratique de l'égalité. Dumouriez ne trouva rien de mieux à faire que de se précipiter dans les bras de Robespierre pour le remercier avec effusion.

Nous avons fait remarquer avec quelle indépendance la société s'était posée au milieu des partis qu'elle dominait; la scission des feuillants y avait détruit toute sympathie pour la monarchie, mais elle était loin encore de se prononcer pour la république. « Jamais la monarchie, disait P. Choderlos (*), ne m'a « paru meilleure à conserver que depuis « que les vaines illusions qui, naguère encore, environnaient la personne du monarque, sont détruites. » Robespierre s'exprimait ainsi : « J'aime le caractere « républicain; je sais que c'est dans les « républiques que se sont élevées toutes « les grandes âmes, tous les nobles sentiments; mais je crois aussi qu'il nous « convient dans ce moment de déclarer « tout haut que nous sommes des amis « décidés de la constitution, jusqu'à ce « que la volonté générale, éclairée par « une plus mûre expérience, déclare « qu'elle aspire à un bonheur plus grand. « Je déclare, moi, et je le fais au nom « de la société, qui ne me démentira « pas, que je préfère l'individu que le « hasard, la naissance, les circonstances « nous ont donné pour roi, à tous les « rois qu'on voudrait nous donner. »

A côté de cette improvisation remarquable par sa convenance et sa mesure, il en est une autre que nous ne pouvons pas reproduire ici, mais qui mit en émoi toute cette société plus voltairienne encore que jacobine. C'était le 26 mars; le girondin Guadet venait de quitter la tribune : Robespierre, dans

(*) *Journal de la société des amis de la constitution*, t. IV, p. 355.

un discours admirable, exprima de nobles pensées, des sentiments religieux; il parla de Dieu avec simplicité, avec effusion, avec une éloquence entraînante. Cependant, malgré l'autorité de sa parole, il ne fut pas compris cette fois : les feuilles girondines et ses partisans eux-mêmes le raillèrent de ce qu'ils appelèrent son cagotisme.

Déjà les luttes personnelles commençaient à donner aux séances du club un caractère plus tumultueux et plus passionné. A mesure que l'horizon se rembrunissait, que le danger devenait plus imminent, les susceptibilités, les haines, les ambitions se tenaient plus en éveil. Rœderer dénoncé par Collot-d'Herbois fut éliminé à cause de ses relations douteuses, et parce qu'il avait d'un côté la figure d'un jacobin, de l'autre celle d'un feuillant; Tallien s'attaqua à Brissot et à Condorcet; Chabaud accusa Vergniaud et Fauchet; Anacharsis Clootz, en sa qualité de représentant du genre humain, porta un acte d'accusation contre tous les tyrans.

Robespierre voyait avec plaisir ces premières escarmouches, mais il se tenait encore dans la réserve. « Je n'attache pas encore beaucoup de prix à « ces attaques, dit-il; le moment de démasquer les traîtres arrivera ; je ne « veux pas qu'ils le soient encore.... il « faut que les semences germent... il « faut que le coup qui sera frappé soit « décisif!... »

Ce fut au milieu d'une de ces séances où se succédaient les accusations personnelles, qu'un homme du peuple, un citoyen du faubourg Saint-Antoine, donna en termes énergiques une sévère leçon au club tout entier. « ... Vous vous « occupez trop de formalités. Toujours « l'on vous voit agités pour des que- « relles particulières, pour des débats « d'amour-propre, tandis que la patrie « devrait appeler tous vos soins. Des ja- « cobins devraient-ils s'abaisser à jouer « le rôle de lutteurs?... »

Cependant la position du roi devenait de plus en plus critique. Le peuple avait envahi les Tuileries dans la journée du 20 juin; l'exaspération était grande. La physionomie du club reflétait toutes ces nuances de l'opinion.

Dans la séance du 25, Delfau, député de la Dordogne, qui avait à la tribune de l'Assemblée législative attaqué les sociétés patriotiques, fut dénoncé par Baumier et éliminé. Le premier ennemi sur lequel Robespierre frappa ouvertement fut la Fayette; il demanda sa mise en accusation; toutefois, il voulait que l'opinion publique fût appelée à se prononcer avant la haute cour nationale qui devait le juger. Toutes les mesures énergiques qui devaient assurer le salut de la patrie furent proposées par les jacobins, et l'Assemblée législative ne lit qu'obéir à leur puissante initiative. « Ils agissent, disent « MM. Buchez et Roux (*), comme un « des pouvoirs de l'État; ils surveillent, « prévoient, préparent des projets d'ad- « ministration; ils se sont saisis de l'i- « nitiative, à laquelle la constitution « n'avait point donné de place parmi les « pouvoirs qu'elle avait constitués... Il « fut heureux que cette société se trou- « vât. Ni le ministère, ni la Législative « ne *pouvaient* accomplir le rôle dont « elle se chargea. Ainsi toujours nous « les verrons *devancer* les corps cons- « titués, jusqu'au moment où ils pré- « sideront aux actes extra-constitution- « nels qui brisèrent le trône et préparè- « rent la république. *Les jacobins sont « en ce moment les vrais administra- « teurs de la révolution.* »

L'époque de la fédération du 14 juillet approchait. Lamourette avait, dans un moment d'enthousiasme, rappelé tous les députés à l'union, à la concorde, et provoqué ces accolades fameuses qui reçurent son nom. Le club entier stigmatisa, par l'organe de Billaud-Varennes, ces démonstrations ridicules, et rappela les dangers de la situation dans ses véritables termes; en effet, l'émigration et l'Europe entière avec elle conspiraient sourdement contre la France.

La patrie fut déclarée en danger, et Robespierre demanda, comme la première et la plus indispensable mesure, qu'avant trois jours un décret eût fait justice de la Fayette. Cependant, au milieu de l'exaltation populaire, sous le coup d'un danger imminent, la fête du 14 juillet, qui mit en mouvement la

(*) Buchez et Roux, t. XV, p. 266.

capitale entière et les corps de fédérés qui s'y étaient donné rendez-vous, fut calme et paisible.

Les fédérés ne quittèrent pas la capitale après la fête de la fédération ; c'était une force sur laquelle les jacobins voulaient s'appuyer dans les événements qui se préparaient. « Nous ne quitterons « Paris, disaient-ils, qu'après la destitution du roi, et si l'Assemblée nationale n'a pas le droit de rendre la souveraineté au peuple, le peuple la reprendra (*). »

Un journaliste, accusé d'avoir inséré dans un journal du soir un compte rendu inexact d'une opinion émise par Robespierre, fut chassé du club. Mais les événements politiques arrêtèrent bientôt le système des éliminations personnelles. Les proportions de la lutte avaient grandi ; ce n'étaient pas seulement des hommes, des partis, c'était l'Assemblée législative, c'était la royauté, c'était la constitution qu'on voulait renverser. Pendant le mois de juillet, les discussions du club eurent un caractère remarquable de grandeur. L'attaque était hardie ; mais elle était franche et sincèrement passionnée, et Robespierre, en combattant ces deux grands pouvoirs de l'État, le roi et l'Assemblée, trouva plus d'une fois de sublimes inspirations.

Le manifeste de Brunswick, celui du roi de Prusse, hâtèrent le moment de l'explosion. Comme ils avaient pris l'initiative dans la discussion, les jacobins la prirent dans la pratique ; ils organisèrent la journée du 10 août, qui fut le dernier coup porté à la royauté, en tant que puissance politique. A la suite de cette journée, l'Assemblée suspendit Louis XVI de ses fonctions, et donna un gouverneur à son fils.

On peut dire cependant, que de ce jour il n'y eut plus de gouvernement en France. Les jacobins pouvaient bien, avec leur valeur d'initiative et la centralisation de leur pouvoir, faire marcher devant ou derrière eux un gouvernement quelconque ; mais ils n'étaient pas gouvernement eux-mêmes ; ils n'étaient pas constitués. Ils continrent dans de certaines limites le débordement populaire ; mais ils ne purent dire toujours à ces passions qu'ils partageaient, et auxquelles ils devaient leur force : Vous n'irez pas plus loin.

Les journées de septembre furent une des conséquences de cette exaltation, de ces haines et de ces terreurs populaires. Heureusement, nous n'avons pas à retracer ici ces horribles scènes ; mais nous devons établir que rien, dans les documents historiques de l'époque, ne démontre la coopération du club des Jacobins et de Robespierre, qui en était le chef, à ces épouvantables massacres. Le comité de surveillance dont Marat faisait partie fut, sous l'influence de Danton, l'instrument principal de ces terribles mesures, que le salut public et l'étranger à nos portes peuvent expliquer, sans les justifier.

Les séances du club furent dépourvues d'animation et d'intérêt pendant que se préparaient les élections d'où devait sortir la Convention nationale. La nouvelle assemblée ouvrit ses séances le 21 septembre, sous la présidence de Pétion ; la république française *une et indivisible* fut proclamée quatre jours plus tard.

Les jacobins quittèrent alors leur ancien titre d'*amis de la constitution*, et prirent officiellement celui de *jacobins amis de l'égalité et de la liberté*. Ce fut alors que commença la lutte sanglante entre les influences rivales qui allaient se disputer le pouvoir. Les girondins montèrent les premiers à la brèche ; on sait tout ce qu'ils commirent d'erreurs, de contre-sens politiques, d'actes de faiblesse, dans cette lutte où le pouvoir devait cependant rester non-seulement au plus fort et au plus habile, mais surtout au plus capable de diriger le pays et de le sauver de l'anarchie intérieure et de l'invasion étrangère.

Barbaroux osa le premier accuser Robespierre de viser à la dictature ; ce fut en effet le défaut du parti auquel il appartenait que de déclamer contre la dictature et de ne rien faire pour la prévenir. Quant à Robespierre, il se préparait à la tâche immense que les circonstances allaient lui imposer. Il résumait en lui au plus haut degré l'instinct qui faisait la force du club qu'il

(*) Séance du club des jacobins, 12 juillet.

dirigeait; plus que personne, il avait le sentiment de la nécessité de l'unité politique de la France; il était, sans contredit, la seule capacité gouvernementale de son temps. Aucun homme n'a rempli le vide qui le sépare de Bonaparte. « L'opinion publique, » dit-il dans la première lettre adressée à ses commettants, « ne peut plus reconnaître aujourd'hui les ennemis de la liberté aux traits prononcés du royalisme et de l'aristocratie; il faut qu'*elle les saisisse* sous les formes « *plus délicates* de l'incivisme et de « l'intrigue; elle ne pourrait que se « tromper, ou flotter dans une funeste « incertitude si elle cherchait encore à « classer les hommes d'après les anciennes dénominations. »

Infériorité numérique des jacobins. — Ils luttent contre toute tendance fédéraliste. — Procès de Louis XVI. — Les jacobins n'avaient pas la majorité dans la Convention; au 5 octobre, cent treize députés seulement s'étaient fait inscrire sur leur liste (*); ils auraient voulu, en conséquence, être maîtres des élections municipales, le choix du maire étant extrêmement important, en raison de l'influence et de l'autorité de la Commune, qui était, après la Convention, le seul pouvoir légal et constitué. Les jacobins voulaient à ce poste un *homme nul*, qui pût s'abandonner entièrement à leur direction. Lhuillier, sous ce rapport, convenait parfaitement à leurs vues.

Cependant Louis XVI comparaissait devant la Convention, et les débats de son procès préoccupaient l'attention publique. Mais aux Jacobins, c'était moins ce prince qui était en cause, que l'assemblée qui devait le juger; on y dévoilait, en effet, toutes les manœuvres de la contre-révolution; on y combattait toutes les tendances fédéralistes qui eussent livré la France désarmée et sans force à l'invasion étrangère. Ainsi, quand à propos d'une adresse du département des Bouches-du-Rhône réclamant un décret contre Marat, Guadet demanda, au nom de la souveraineté du peuple, que les assemblées primaires se réunissent presque en permanence pour prononcer sur le rappel des membres de la Convention qui auraient trahi la patrie, n'y avait-il pas un sens droit et profond à résister à une pareille proposition? « Si nous l'adoptions, disait « Prieur, nous verrions bientôt arriver « les républiques fédératives! » il avait raison.

Ainsi que nous l'avons dit, la société s'occupait peu du procès de Louis XVI; pour elle, ce procès était jugé. Ce qui se passait à la Convention n'avait lieu que pour la forme; c'était un fait accompli qui se régularisait; le roi n'était plus qu'un ennemi renversé; mais Brissot, Buzot, les girondins, Philippe-Égalité, ceux-là étaient encore debout; c'était avec eux que le club allait engager la lutte. Si, au 10 août, les cordeliers avaient poussé le peuple aux Tuileries, c'était la pensée des jacobins qui les avait eux-mêmes dirigés. En réalité, c'étaient les jacobins qui avaient renversé le trône; eux seuls pouvaient avoir la prétention de gouverner la république; et cependant à la Convention, dans le ministère, dans la presse, partout, ils rencontraient des obstacles qui s'opposaient à toute organisation, à tout exercice de l'autorité.

La royauté n'était plus en cause, ses meilleurs amis n'osaient plus avouer leurs sympathies pour elle. Les feuillants représentaient toujours au fond ce constitutionalisme modéré qui avait ouvert la révolution, mais, nous l'avons dit, ils étaient depuis longtemps débordés; les girondins, puissants par leur nombre, leur jeunesse, leur éloquence, étaient républicains, mais fédéralistes, et aucun d'eux n'avait une idée gouvernementale; les cordeliers enfin, cette tête bruyante des faubourgs, étaient les manœuvres de la révolution; ils obéissaient à toutes les passions de la multitude, à toutes les intrigues contre-révolutionnaires, et Danton, Brissot, Marat les faisaient mouvoir tour à tour. Tels étaient les éléments contre lesquels les jacobins entreprenaient de résister; et à cette époque cependant toutes les sympathies ne leur étaient pas encore acquises. Les sociétés populaires des villes les plus importantes, telles que Marseille, Bordeaux, Nantes, Montpellier, blâmaient dans leurs correspon-

(*) Buchez et Roux, t. XIX, p. 233.

dances les *agitateurs* et les *maratistes*, et quelques-unes déclaraient qu'elles suspendaient leur affiliation jusqu'à ce que la société centrale eût expulsé ces hommes de son sein.

Dans la séance du 12 décembre, Tallien avait dénoncé Rolland comme traître à la liberté; Robespierre avait ouvertement accusé les brissotins de lutter contre l'*unité*, et de vouloir *fédéraliser* la république. Léonard Bourdon ayant proposé l'établissement d'une armée révolutionnaire dans chaque département, pour y exciter l'esprit public et réprimer les manœuvres de l'émigration, le club se hâta de repousser ce projet, *parce qu'il aurait donné à chaque département une force particulière, et qu'il aurait trop facilité les mouvements et les intrigues du fédéralisme* (*).

Ainsi la question qui dominait toutes les délibérations du club, c'était celle de l'unité nationale, et tous les projets qui ne s'accordaient pas avec le principe de cette unité étaient constamment repoussés. Nous insistons particulièrement sur ce point, parce qu'en effet, c'est dans la lutte contre le fédéralisme qu'il faut chercher le caractère spécial, le vrai côté politique des jacobins.

Cependant les excès des cordeliers, les violences démagogiques de Marat retombaient sur les jacobins, sur Robespierre surtout, et rendaient leur tâche de plus en plus difficile; tandis que les girondins et les brissotins eux-mêmes avaient le beau rôle dans l'opinion publique. Mais on n'organise pas un état nouveau, on ne détruit pas une organisation vieillie *avec des phrases académiques*. Les jacobins ne s'en cachaient pas: ils voulaient despotiquement l'*unité* et l'*indivisibilité* de la république (**).

Le 11 janvier 1793, Vergniaud, Gensonné, Guadet furent exclus de la liste du club; le 16, Dumouriez et Kellermann y furent dénoncés comme traîtres à la patrie; puis l'organisation de l'armée et le nouveau projet de constitution donnèrent lieu à de vives discussions. Billaud-Varennes, Saint-Just, Robespierre, Henriot, Couthon, Collot-d'Herbois, Anacharsis Clootz faisaient partie du comité que l'on avait chargé de rédiger les projets de ces décrets importants. Le club envoya aux sociétés affiliées une adresse où les dangers de la situation, les manœuvres des partis étaient exposés avec une netteté remarquable; c'était un manifeste de guerre dirigé surtout contre les girondins. Ceux-ci se tinrent prêts à la défense; mais ce n'est pas ici le lieu de suivre tous les accidents de ce duel terrible, dont le 31 mai fut le dénoûment; ces incidents ont été racontés ailleurs; nous n'avons point à nous en occuper de nouveau. (Voyez GIRONDINS.)

A l'époque où nous sommes arrivés, ce fut à la tribune de la Convention plus qu'à celle du club que la lutte s'engagea. Robespierre voulait un pouvoir plus actif, plus unitaire que celui du conseil exécutif. « Je vous conjure, au nom de « la patrie, avait-il dit, de changer le « système actuel de notre gouverne- « ment! » Ce fut le 22 mars 1793, sur la demande d'Isnard, que la Convention chargea le comité de défense générale de lui présenter l'organisation d'un *comité de salut public*. Le comité fut organisé le 21, et composé en grande partie de girondins. Le moment approchait cependant où ce comité allait exercer ce pouvoir *despotique* dont les jacobins avaient depuis longtemps proclamé la nécessité.

31 *mai, renversement des girondins.* — Le temps pressait; jamais la situation extérieure d'un grand peuple n'avait été aussi désespérée. La mort de Louis XVI avait ameuté l'Europe entière contre la France. La Suisse, la Suède, le Danemark et la Turquie, étaient les seuls États qui gardassent la neutralité. « La république eut ses flancs menacés par les troupes les plus aguerries de l'Europe. Il lui fallut combattre 45,000 Austro-Sardes aux Alpes, 50,000 Espagnols aux Pyrénées, 70,000 Autrichiens ou Impériaux, renforcés de 38,000 Anglo-Bataves, sur le bas Rhin et en Belgique; 32,400 Autrichiens entre Mense et Moselle, 112,600 Prussiens, Autrichiens et Impériaux sur le moyen et haut Rhin (*). »

(*) *Moniteur universel*, 10 décembre.

(**) Adresse de la société des jacobins aux départements.

(*) Mignet, *Hist. de la révolution franç.*, t. I, p. 437.

Ce n'était rien encore que ces ennemis extérieurs; mais l'Angleterre, mais l'émigration avaient leurs agents dans nos clubs, dans toutes nos villes; c'était sous leur souffle que la Vendée se levait et secouait sur le pays les horreurs de la guerre civile; la trahison était partout; Dumouriez et son état-major passaient à l'ennemi; les ressources étaient épuisées; le peuple était debout et ne demandait que guerre et vengeance; qui donc alors eût sauvé la France? ce n'étaient ni les cordeliers, ni les feuillants, ni les constitutionnels! Ce fut le peuple avec son cœur et ses bras; ce furent les jacobins avec leur énergie, leurs passions, leurs instincts politiques qui sauvèrent la patrie!

Une scission profonde divisait, depuis le 10 août, les girondins et les jacobins. La tribune de la Convention, celles des clubs avaient retenti de leurs mutuelles attaques. Cette lutte touchait cependant à son terme. Les girondins eux-mêmes, en faisant adopter la loi du 8 avril, portant que les députés convaincus d'un délit national seraient livrés sur-le-champ au tribunal révolutionnaire, avaient mis dans les mains de leurs adversaires l'arme qui devait les frapper.

De toutes les luttes révolutionnaires, aucune n'offre un aspect aussi animé, un intérêt aussi puissant que celle du 31 mai et du 2 juin (voyez COMMISSION DES DOUZE et GIRONDINS). Les jacobins ne se dissimulaient pas la puissance de leurs adversaires; ils ne reculèrent devant aucune violence pour les renverser. La Commune, les comités révolutionnaires, les sections, attaquèrent et violèrent l'enceinte de la Convention; le maire Pache, le procureur de la Commune, Chaumette, le commandant général Henriot, dirigèrent au dehors les mouvements populaires, tandis qu'à la tribune, les députés jacobins prenaient la Gironde corps à corps. « Quiconque « s'arrête en révolution est écrasé, dit « Collot-d'Herbois.—Oser, s'écria Saint-« Just, oser, c'est toute la politique! » Que pouvaient devant ces hardis axiomes, devant ces audacieux agresseurs, l'éloquence académique, le caractère irrésolu des girondins, de ces hommes qui ne savaient ni *oser* longtemps, ni *marcher* toujours?

« Il est douteux, dit M. Mignet, qui certes n'est pas suspect de jacobinisme, que les girondins eussent triomphé, même en se montrant unis, et surtout qu'en triomphant ils eussent sauvé la révolution. Comment auraient-ils fait, avec des lois justes, ce que les montagnards firent avec des mesures violentes? comment auraient-ils vaincu les ennemis étrangers sans fanatisme, comprimé les partis sans épouvante, nourri la multitude sans *maximum*, alimenté les armées sans réquisition? Si le 31 mai avait eu lieu en sens inverse, on aurait probablement vu, dès lors, ce qui se montra plus tard, le ralentissement de l'action révolutionnaire, les attaques redoublées de l'Europe, la reprise d'armes de tous les partis, les journées de prairial, sans pouvoir repousser la multitude; les journées de vendémiaire, sans pouvoir repousser les royalistes; l'invasion des coalisés, et, d'après la politique d'usage à cette époque, le morcellement de la France. »

Dès ce moment, en effet, le gouvernement énergique du comité de salut public est organisé, et toutes les grandes et terribles mesures que les circonstances ont rendues nécessaires assurent au gouvernement républicain plus d'unité, plus de force d'action que n'en eurent jamais les gouvernements monarchiques les plus absolus. Les décrets contre l'accaparement, contre les suspects, contre l'importation des marchandises anglaises, ceux qui modifient la propriété, ceux qui mettent au pouvoir de l'État les biens des émigrés, reçoivent une application vigoureuse. La réquisition, les levées en masse poussent à la frontière l'élite de la nation; le comité de salut public ne perd pas un seul instant de vue les ennemis du dedans et ceux du dehors; car c'est autant contre les émigrés que contre les fédéralistes qu'il dirige ses coups. Il faut que la France soit sauvée, non-seulement de la royauté, qui entraîne avec elle l'invasion étrangère, mais aussi d'un républicanisme mal entendu, qui voudrait morceler le territoire et diviser le pouvoir; c'est, en un mot, *l'unité* et *l'indivisibilité* de la France qu'il faut assurer à tout prix.

Robespierre, entré au comité de sa-

lut public le 27 juillet, Saint-Just, Carnot, Merlin et tous ceux qui prirent part à l'action du gouvernement révolutionnaire, semblent n'avoir qu'une même pensée et agir comme un seul homme.

Esprit religieux des jacobins. — Certaines gens se sont moqués du caractère des fêtes républicaines; on a considéré comme le comble de la folie la pensée religieuse qui y présidait; la première fête de ce genre fut celle du 10 août 1793, célébrée sur l'emplacement de la Bastille, où s'élevait, au milieu des ruines féodales, une statue colossale de la Nature, qui, pressant de ses mains ses mamelles, en faisait jaillir deux sources d'eau pure, symbole de son inépuisable fécondité. Il faut lire sans fausse préoccupation, en se reportant par sa pensée à cette époque extraordinaire, la description de cette fête dans les journaux du temps et dans les mémoires des contemporains, pour sentir tout ce qu'il y avait de sublime dans ce premier retour de l'esprit religieux en France au sein même de la terreur. Pour nous, en voyant ces hommes, ces vieillards, dont l'un disait : « Je touche au bord de mon tombeau; mais, « en pressant cette coupe de mes lèvres, « je crois renaître avec le genre humain « qui se régénère; » un autre : « Que « de jours ont passé sur ma tête! O nature! je te remercie de n'avoir pas « terminé ma vie avant celui-ci; » nous avouons humblement qu'au lieu de voir là de ridicules momeries, nous sommes saisis d'émotion, et que ce culte public offert à la nature nous semble aussi beau, aussi respectable que le christianisme naissant. Qui donc, en effet, leur avait appris à ces hommes, à s'incliner devant un Dieu nouveau? Était-ce la monarchie avec ses scandales et ses débauches? Était-ce le dix-huitième siècle? Étaient-ce les encyclopédistes qui avaient éveillé dans ces âmes inflexibles le besoin d'un culte public, le sentiment et l'amour de la Divinité? C'est sans contredit une des plus belles faces, une des plus belles gloires des jacobins que d'avoir les premiers convié la France aux idées religieuses qui seules font la force morale des nations.

Ce fut sous l'influence de ce sentiment religieux que la Convention proclama, le 7 mai 1794, l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. En dépit de toutes les railleries que cette déclaration a inspirées, dussions-nous paraître ridicules en l'avouant, il y a là quelque chose qui remue profondément notre âme. Au milieu de cette vieille société française qui foulait aux pieds tout ce qu'elle avait adoré, qui renversait ses autels, que le matérialisme débordait; à l'apogée même de cette révolution qui avait profané les temples, proscrit et dépouillé le clergé; ce fut une noble et courageuse pensée que celle de flétrir l'athéisme, et de proclamer l'existence de Dieu. Le sceptique Mirabeau, ni les rhétoriciens de la Gironde n'eussent jamais pu la concevoir.

Les jacobins renversent les cordeliers. — La Gironde était à peine renversée, que les jacobins dirigèrent leurs efforts contre les chefs des cordeliers. En effet, seuls dans le grand mouvement de régénération qui entraînait la France, les jacobins poursuivaient un but et ne se laissaient pas aveugler par les théories républicaines; ils voulaient constituer le pouvoir et l'autorité, et, en logiciens inflexibles, ils abattaient tout ce qui leur faisait obstacle. Si les cordeliers n'eussent pas élevé des prétentions gouvernementales, s'ils se fussent tenus dans leur rôle, qui consistait à remuer les passions populaires et à servir à leur insu les vues et les projets des jacobins, ceux-ci n'eussent pas songé à se défaire des chefs de ce club célèbre. Mais, de même que les jacobins s'étaient appuyés sur la Convention pour y organiser le pouvoir exécutif, pour lui imprimer cette vigueur et cette unité d'action qui assura le salut et l'indépendance du pays, de même les cordeliers voulurent s'appuyer sur la Commune, sur le pouvoir le plus décentralisateur en quelque sorte, pour combattre l'influence à laquelle ils tentaient vainement d'échapper; ils succombèrent comme les girondins.

Chute de Robespierre, Saint-Just, etc. — Mais l'heure approchait où les hommes extraordinaires qui dirigeaient les jacobins allaient succomber à leur tour. La royauté, les girondins, les cordeliers, tout était renversé. Les 14 armées que le

comité de salut public avait organisées repoussaient les efforts de la coalition; ce comité, si uni jusqu'alors, avait enfin compris que sa puissance anormale ne pouvait durer toujours, et qu'il s'agissait de décider comment et par qui la France serait gouvernée régulièrement. Entre de pareils hommes, la question du pouvoir ne pouvait être qu'une question de vie ou de mort.

Robespierre avait acquis une influence et une popularité considérables depuis qu'il avait donné à la démocratie ce caractère de moralité religieuse dont le peuple avait bien senti la grandeur. Il touchait enfin au but de ses efforts, et quel que fut son rêve, il est permis de dire aujourd'hui qu'il ne séparait pas sa propre élévation du bonheur et de la gloire de la France! Au milieu des hommes qui l'entouraient, il se sentait seul assez fort, assez puissant; il se sentait seul assez près du peuple, pour entreprendre la tâche immense qu'il n'eût sans doute pas pu terminer, car elle était au-dessus des forces humaines. Entre Robespierre, Saint-Just, Le Bas, Couthon, et leurs nombreux adversaires des comités et de la Convention, la lutte est désormais déclarée. « Il faut, dit « Robespierre, punir les traîtres, renou- « veler les bureaux du comité de sûreté « générale, épurer ce comité, et le su- « bordonner au comité de salut public; « *épurer le comité de salut public* lui- « même; constituer l'*unité du gouver- « nement* sous l'autorité suprême de la « Convention; et écraser ainsi toutes les « factions du poids de l'autorité natio- « nale, pour élever sur leurs ruines la « puissance de la justice et de la li- « berté. »

Bourdon de l'Oise d'abord, puis Vadier, Cambon, Billaud-Varennes, Panis, Carlier, Thirion, combattirent l'influence de Robespierre, que le club des Jacobins couvrit de ses applaudissements. On sait quel fut le résultat du 9 thermidor. Cette journée mémorable, qui, suivant les thermidoriens, sauva la France, ne fit, en réalité, que sauver leurs têtes; et elle ouvrit pour la répupublique une ère déplorable de faiblesse, d'inertie, d'égoïsme et de corruption.

« La république est perdue! » s'était écrié Robespierre, quand la Convention le livrait avec son frère, Couthon, Saint-Just et Le Bas, aux gardes chargés de les arrêter. Elle était perdue sans doute, car les âmes fortes et pures étaient vaincues, car la France allait subir les faiblesses du Directoire, le despotisme de l'empire et la honte de l'invasion.

Avec ces hommes, et tous ceux que la réaction thermidorienne enveloppa dans ses haines et dans ses proscriptions, disparut le jacobinisme, tel que nous avons essayé de le caractériser dans cette étude, beaucoup trop incomplète.

Le club subsista bien encore; des étincelles du feu sacré qui l'avait embrasé jaillirent quelquefois encore de ses flancs dévastés. Mais sa mission était finie, et Bonaparte, ce *jacobin couronné*, au lieu de poursuivre, d'assurer à la fois l'*unité* et la *liberté* de la France, constituera la première en étouffant la seconde.

Destruction du club.—On sait quels furent les excès de la réaction; elle savait bien que le club recèlerait ses plus ardents ennemis; aussi employa-t-elle toutes les ressources de sa victoire à combattre et annuler son influence. Un décret du 17 octobre (25 vendémiaire) défendant toutes associations, et interdisant toute correspondance en nom collectif aux sociétés populaires, porta un premier coup à l'existence du club. Billaud-Varennes essaya en vain de résister, de redonner la vie à ce corps jadis tout-puissant; mais l'âme intelligente et active en était partie. Tallien et Rewbell obtinrent, le 12 novembre, un décret qui en suspendit les séances. Les jacobins, malgré le décret, voulurent se réunir; la jeunesse dorée intervint, et, le 19, les comités du gouvernement ordonnèrent la fermeture de la salle.

Sous le Directoire, les jacobins, disséminés, sans point de réunion, ne conservèrent de leur vieil esprit que les moins nobles et les moins généreuses tendances; pour être justes d'ailleurs, il faut dire que l'esprit d'opposition qui animait les membres de la *société du Manége*, de la rue du Bac, appartenait plutôt aux cordeliers qu'aux jacobins. C'é-

tait, en effet, toujours cette même opposition brouillonne, tracassière, sans portée, sans but politique, aussi avide de désordre qu'incapable d'exercer le pouvoir; ce n'était plus, suivant l'expression de Lucien Bonaparte (*), « ce pou« voir que la France avait vu le rival et « le régulateur audacieux des pouvoirs « légitimes et constitutionnels. »

Nous avons indiqué le point de vue d'où nous semblent devoir être envisagées la valeur historique et la haute influence des jacobins. Dans cette étude rapide et incomplète, pressés entre le récit et l'appréciation des faits, nous avons indiqué plutôt que développé l'opinion que nous a inspirée l'examen sérieux des documents historiques; mais il importe que ce procès célèbre, qui, suivant l'expression remarquable de Cambacérès à Napoléon, *a été jugé, mais non plaidé,* le soit avec impartialité et bonne foi. Le jour est venu où justice doit être rendue à cette grande association, qu'on a chargée de tous les crimes et de tous les désordres de la révolution Nous citerons en terminant l'opinion d'un homme qui, moins encore que M. Mignet, dont nous rapportions tout à l'heure le sentiment sur cette matière, peut être taxé de jacobinisme en matière politique. M. de Châteaubriand écrivait, en 1797 (**): « On a beaucoup parlé des jacobins, et « peu de gens les ont connus. La plu« part se jettent dans des déclamations, « et publient les crimes de cette société, « sans nous apprendre le *principe gé« néral qui en dirigeait les vues.* Il « consistait, ce principe, dans le sys« tème de perfection vers lequel le pre« mier pas à faire était la restauration « des lois de Lycurgue.... Que si par « ailleurs on considère que ce sont les « jacobins qui ont donné à la France des « armées nombreuses, braves et disci« plinées; que ce sont eux qui ont « trouvé moyen de les payer, d'approvi« sionner un grand pays sans ressources « et entouré d'ennemis; que ce furent « eux qui créèrent une marine comme « par miracle, et conservèrent, par in« trigue et argent, la neutralité de quel« ques puissances; que c'est sous leur « règne que les grandes découvertes en « histoire naturelle se sont faites et les « grands généraux se sont formés; « qu'enfin ils avaient donné de la vi« gueur à un corps épuisé, et organisé « pour ainsi dire l'anarchie; il faut né« cessairement convenir que ces mons« tres, échappés de l'enfer, en avaient « tous les talents. »

(*) Mémoires, t. I, p. 322.

(**) *Essai historique, politique et moral sur les révolutions, etc.*, par M. le vicomte de Châteaubriand. Londres, 1797.

JACOTIN (N.), né vers 1763, fut employé dès l'âge de 18 ans au cadastre de la Corse, et quitta cette île en 1794, lorsque Bastia, assiégée par les Anglais, fut obligée de capituler. Il fit ensuite partie de l'expédition d'Égypte en qualité de directeur du corps des ingénieurs-géographes, et, lorsqu'il revint en France, en 1800, il obtint la place du chef de la section topographique au ministère de la guerre, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 4 avril 1827. Ce fut lui qui dirigea l'*Atlas de l'Égypte et de la Syrie* en 52 feuilles. Il rassembla les éléments d'une *Carte d'Espagne,* et prépara les *Cartes nécessaires aux campagnes du maréchal Gouvion-Saint-Cyr.* C'est à lui que l'on doit la belle *Carte de Corse* en 8 feuilles, qui a été faite d'après les opérations du cadastre.

JACOTOT (Jean-Joseph), né à Dijon en 1770, occupait à 19 ans la chaire d'humanités au collége de sa ville natale. La même année, il se fit recevoir avocat, puis s'enrôla en 1791 dans le bataillon de la Côte-d'Or, où ses camarades lui conférèrent le grade de capitaine d'artillerie. Nous le retrouvons en 1794 à Paris, d'abord secrétaire du commissaire de l'organisation de l'armée, puis l'un des adjoints du directeur de l'école des travaux publics. Il quitta ce dernier poste l'année suivante, pour accepter celui de professeur à l'école centrale de Dijon. Il y enseigna successivement la logique et les langues anciennes, et en 1803, lorsque l'école fut transformée en lycée, il fut chargé de la classe de mathématiques transcendantes. Nommé en 1806 professeur suppléant à la faculté de droit, et en 1809, professeur de mathématiques pures à celle des sciences, il fut en

1814 pris comme otage par les Autrichiens, et en 1815, élu malgré lui à la chambre des représentants.

Retiré en Belgique sous la restauration, il y vécut d'abord du produit de leçons particulières, puis il fut en 1818 nommé professeur de littérature française à l'université de Louvain. C'est là qu'il conçut la méthode qui a porté son nom, et à laquelle il donnait lui-même les titres pompeux d'*enseignement universel* et d'*émancipation intellectuelle*. Il trouva, dès le début, de puissants appuis près du gouvernement néerlandais, et jouit de la faveur particulière du prince Frédéric, qui lui confia la direction d'une école normale d'officiers instructeurs. Jacotot y obtint des succès remarquables; mais son humeur hautaine et caustique lui suscita des ennemis qui, en 1827, le forcèrent à se retirer. Il rentra en France après la révolution de 1830, et se fixa à Valenciennes où, pendant sept ans, il travailla à répandre les principes de son enseignement. Il vint à Paris en 1838, et y demeura jusqu'à sa mort, qui arriva en juillet 1840.

Jacotot a voulu présenter les principales applications de sa méthode d'*enseignement universel*, dans une suite d'ouvrages plusieurs fois réimprimés, et qui portent les titres suivants : *Langue maternelle*, 1822; *Langue étrangère*, 1823; *Musique, dessin, peinture*, 1824; *Mathématiques*, 1827; enfin *Droit*, 1837. Ce dernier ouvrage est extrait du *Journal de l'émancipation intellectuelle*, qu'il avait créé pour servir à la propagation de ses doctrines. On a encore de lui une *Lettre du fondateur de l'enseignement universel au général la Fayette*, publiée en 1829. Ces divers écrits ne sont qu'une suite d'attaques, souvent habiles, mais toujours violentes, contre les adversaires de l'auteur. Quant aux matières indiquées par les titres, il en est à peine question dans le corps de l'ouvrage.

C'est un principe de pédagogie mille fois formulé depuis Socrate jusqu'à Rousseau, qu'il vaut mieux amener l'élève à découvrir les règles, en les déduisant de leur application, que de les lui enseigner *à priori*. Armé de ce principe, et le formulant d'une manière tant soit peu étrange, Jacotot avait ouvert contre ceux qu'il appelait *maîtres explicateurs*, et contre leur méthode qu'il qualifiait d'*abrutissante*, une véritable croisade. Méconnaissant, du reste, la véritable portée du principe de sa propre méthode, il en tira certaines conséquences puériles qui fournirent un thème facile aux sarcasmes de ses adversaires, du duc de Lévis entre autres. Pour nous, qui admettons complétement le principe de la méthode socratique, nous ne croyons pas qu'il ait pu acquérir une nouvelle force à être rapproché, comme il l'est à chaque page, dans les livres de Jacotot, de maximes telles que celles-ci : « Toutes les intelligences sont égales, » « On peut enseigner ce qu'on ignore, » etc.

Jacotot (madame Victoire) doit être mise au nombre des artistes qui, les premiers, ont fait de la peinture sur porcelaine un art véritable, et commencé à donner sous ce rapport, à la manufacture de Sèvres, la célébrité qu'elle conserve encore maintenant. Louis XVIII étant venu visiter cette manufacture au mois de juin 1816, madame Jacotot lui présenta une copie de *la Sainte famille* de Raphaël, qui lui valut un de ces compliments dont ce prince était d'ailleurs si prodigue envers les artistes : « Madame, lui dit-il, « si Raphaël revenait, il serait jaloux. » Quatre ans plus tard, Louis XVIII accorda à madame Jacotot une récompense plus solide de ses travaux, en la nommant peintre sur porcelaine du cabinet du roi. Vers la même époque, le comte d'Artois lui acheta sa copie au prix de 4,000 fr. On cite encore, parmi les ouvrages de madame Jacotot, une copie du tableau de *la Maîtresse du Titien*, qui ne le cède en rien à la copie du Raphaël.

Jacquard (Joseph-Marie), né à Lyon en 1752, fut d'abord fabricant de chapeaux de paille. Lorsque après la paix d'Amiens, les communications se rouvrirent entre la France et l'Angleterre, un journal anglais lui tomba entre les mains, et il y lut l'annonce d'un prix proposé pour la construction d'une machine destinée à fabriquer des filets ou de la dentelle. Cette lecture l'engagea à rechercher les moyens de remplir les

conditions proposées. Dès son enfance, il s'était senti pour la mécanique un goût très-prononcé, et en 1790 il avait imaginé un mécanisme propre à perfectionner le métier à tisser; mais il avait oublié cette inspiration de son génie, quand cette circonstance fortuite vint la lui rappeler. Il réussit parfaitement dans son nouvel essai; mais il se contenta de sa propre satisfaction : aussitôt le résultat obtenu, il n'y songea plus, et donna à un ami la pièce de filet ou de dentelle qu'il avait fabriquée.

Le préfet en eut connaissance, et fit appeler l'inventeur, pour lui demander à voir sa machine. Jacquard obtint un délai de trois semaines, afin de la remettre en état et d'y ajouter quelques perfectionnements, et au bout de ce temps il transporta son appareil chez le préfet; puis le priant de poser le pied sur une pédale, il lui montra comment un nouveau nœud venait de s'ajouter à la pièce montée sur le métier.

La machine fut aussitôt envoyée à Paris; peu après, arriva l'ordre d'y envoyer Jacquard. Les autorités lyonnaises ne donnèrent pas même à l'ouvrier le temps d'aller faire chez lui les préparatifs de ce voyage, et on le fit partir immédiatement. On dit même que, par suite d'un singulier malentendu, on prit l'ordre du ministre pour un ordre d'arrestation, et que Jacquard, regardé comme un conspirateur, fut en conséquence accompagné par la gendarmerie. A son arrivée à Paris, la machine fut examinée au Conservatoire des arts et métiers par une commission spéciale. « C'est donc toi, dit Carnot, quand « l'ouvrier lui fut présenté, c'est donc toi « qui prétends faire l'impossible : un « nœud avec un fil tendu? »

A la suite de l'épreuve qui répondit à cette question, Jacquard fut attaché au Conservatoire, où toute son attention se porta dès lors vers le perfectionnement des métiers à fabriquer les soieries. Avant lui, tous les fils qui doivent se lever ensemble pour former les dessins des étoffes brochées, étaient levés par des cordes que tirait un enfant auquel le tisseur était obligé de les indiquer. L'appareil Jacquard soumit cette manœuvre compliquée à un procédé régulier, tirant son mouvement d'une simple pédale que l'ouvrier fait jouer lui-même. Il en fit un modèle, et le présenta en 1801 à l'exposition de l'industrie. Il fut gratifié par le jury d'une médaille de bronze, « pour avoir trouvé, « dit simplement le rapport, un méca- « nisme qui supprime un ouvrier dans « la fabrication des tissus brochés! » Le 23 décembre suivant, il obtint un brevet d'invention.

En 1804, il retourna à Lyon, où il fut d'abord employé comme chef d'atelier. Ce fut seulement en 1806 qu'il put monter un métier de sa façon. Un décret impérial de la même année lui accorda une pension de 3,000 fr., sous la condition de travailler au perfectionnement de son appareil, de le faire adopter par les manufacturiers de Lyon, et de diriger les travaux de fabrique des établissements communaux. Mais lorsque les ouvriers virent que le nouveau métier rendait inutiles les auxiliaires nécessaires avec l'ancien, ils devinrent furieux, et lui firent une opposition qui alla quelquefois jusqu'à une féroce brutalité. Insulté, poursuivi, Jacquard eut plusieurs fois à essuyer d'indignes traitements; il fallut même un jour l'arracher des mains d'une troupe de furieux prêts à le jeter dans le Rhône. D'un autre côté, des gens qui n'avaient pas su mettre en œuvre sa machine, le traduisirent devant le conseil des prud'hommes, en réclamant des dommages intérêts. Le métier fut brisé publiquement, par sentence du conseil, le fer vendu comme vieux fer, et le bois comme bois à brûler.

Mais Jacquard aimait sa patrie, sa ville natale. Ni ces violences, ni les offres brillantes de l'étranger, ne purent l'engager à transporter ailleurs son invention. Plus tard, il demanda au gouvernement une prime sur chacun de ses métiers; on la lui accorda, il en avait fixé lui-même la quotité à 50 fr. Napoléon, en signant le décret, s'écria : « En « voilà un qui se contente de peu! »

Cependant, dès l'année 1809, le nouveau métier se répandait; car les tisseurs lyonnais commençaient à éprouver les effets de la concurrence étrangère. En 1812, il était généralement adopté, et à l'exposition de 1819, l'inventeur reçut une médaille d'or avec la croix

d'honneur. Jacquard se retira alors avec sa modeste pension à Oullins, près de Lyon. Il y mourut le 7 août 1834, âgé de 82 ans.

Une souscription fut ouverte pour lui élever un monument. M. Foyatier modela sa statue, qui, fondue en bronze, a été inaugurée sur la place Sathonay, à Lyon, le 16 août 1840.

JACQUE ou JAQUE, espèce de casaque de mailles de fer, laquelle s'ajustait au corps, le couvrait en partie, et descendait jusqu'aux genoux. C'était l'arme défensive de l'infanterie. On a prétendu trouver dans le nom de cette armure l'étymologie de celui de la *jaquerie*. Voyez ce mot.

JACQUEMONT (Victor) demanda, à son lit de mort, que l'on mît sur son tombeau cette simple épitaphe : *Victor Jacquemont, né à Paris, le* 8 *août* 1801, *mort à Bombay, le* 7 *septembre* 1832, *après avoir voyagé trois ans et demi dans l'Inde*. Chargé, en effet, par le gouvernement de recueillir dans cette contrée des collections pour le Muséum d'histoire naturelle, il avait pénétré dans l'Asie, au delà de l'Himalaya, jusqu'aux frontières de la Chine. Sa correspondance a été publiée (Paris, 1837, 2 vol. in-8°), et l'on éprouve en la lisant le plus vif intérêt pour l'homme et pour le savant. La relation de son voyage, qui se publie sous les auspices du ministère de l'instruction publique, formera 4 vol. in-4° avec 300 planches.

JACQUERIE. C'est le nom que l'on a donné à la plus formidable des insurrections populaires qui ont éclaté en France, avant 1789, contre la noblesse.

Pendant l'anarchie à laquelle la captivité du roi Jean avait livré la France (1356), les ravages des nobles et des brigands avaient porté partout la misère à son comble. « On n'osait plus, dit M. Michelet, sonner dans les églises, si ce n'est à l'heure du couvre-feu, de crainte que le bruit des cloches n'empêchât les habitants en sentinelle sur les murailles d'entendre venir l'ennemi. Combien la terreur n'était-elle pas plus grande dans les campagnes! Les paysans ne dormaient plus. Ceux des bords de la Loire passaient les nuits dans les îles, ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve. En Picardie, les populations creusaient la terre et s'y réfugiaient... Les familles s'entassaient dans des souterrains à l'approche de l'ennemi. Les femmes, les enfants, y pourrissaient des semaines, des mois, pendant que les hommes allaient timidement au clocher voir si les gens de guerre s'éloignaient de la campagne. Mais ils ne s'en allaient pas toujours assez vite pour que les pauvres gens pussent semer ou récolter. Ils avaient beau se réfugier sous la terre, la faim les y atteignait. Dans la Brie et le Beauvaisis surtout, il n'y avait plus de ressources; tout était gâté, détruit. Il ne restait plus rien que dans les châteaux... On appelait par dérision le paysan *Jacques Bonhomme*. Qui aurait craint de maltraiter des gens qui portaient si gauchement les armes ? C'était un dicton entre les nobles : « Oignez vilain, il « vous poindra ; poignez vilain, il vous « oindra. »

Cependant le jour de la vengeance arriva enfin; et les paysans payèrent à leurs seigneurs un arriéré de plusieurs siècles. Le 28 mai 1358, les habitants de Saint-Leu, de Cérent, de Nointel, de Cramoisi, et de quelques autres villages des environs de Clermont en Beauvaisis, s'assemblèrent, et jurèrent de détruire tous les nobles, chevaliers et écuyers de France, qui trahissaient le royaume. Ils se donnèrent pour chef un paysan de Mello, nommé par les uns *Guillaume Calletou Caillet*, par d'autres, *Karle* et *Jacques Bonhomme*. Armés seulement de bâtons ferrés et de couteaux, ils forcèrent un château voisin, et massacrèrent le châtelain, sa femme et ses enfants. Un second manoir et ses habitants éprouvèrent le même sort. Plusieurs chevaliers furent tués à Saint-Leu. « A ce signal, tous les paysans de la contrée prirent leurs couteaux, leurs cognées, leurs socs de charrue, coupèrent des bâtons dans les bois pour en faire des piques, et coururent sus aux nobles, assaillant hardiment ces fiers châteaux devant lesquels ils avaient si longtemps tremblé, les emportant d'assaut, tuant tout ce qu'ils y trouvaient et y mettant le feu. En peu de jours, l'insurrection se répandit dans tous les sens avec la rapidité de l'incendie qui court sur une campagne couverte d'herbes sèches : elle embrasa le Beauvaisis, l'Amiénois, le Ponthieu, le Vermandois, le Noyonnais, la seigneurie de Coucy, le Laonnais, le

Digitized by Google

Soissonnais, le Valois, la Brie, le Gâtinais, le Hurepoix, toute l'Ile-de-France; elle couvrit tout, entre l'embouchure de la Somme et les rives de l'Yonne. Plus de 100,000 vilains quittèrent la bêche pour la pique : les chaumières avaient assez brûlé, c'était le tour des châteaux. La noblesse était dans la stupeur. Presque nulle part, les nobles n'essayaient de se défendre : les plus illustres familles fuyaient à dix et vingt lieues, dès qu'on signalait l'approche des *Jacques*, et voyaient derrière elles remparts et donjons s'écrouler dans des tourbillons de flammes. Plus de soixante forteresses et bonnes maisons furent détruites en Amiénois, Santerre et Beauvaisis ; plus de cent dans le Valois et les diocèses de Laon, Noyon et Soissons, sans compter celles qu'on abattit dans la Brie, dans les environs de Senlis, et dans d'autres contrées de l'Ile-de-France et de la Champagne. Tous les châteaux de la maison de Montmorency furent rasés. La duchesse d'Orléans n'eut que le temps de s'échapper de Beaumont-sur-Oise, qui fut saccagé aussitôt après son départ. Elle courut se réfugier à Meaux, où la duchesse de Normandie et plus de 300 nobles dames et damoiselles s'étaient retirées, « de peur d'être violées, « et par après meurtries par ces mé- « chantes gens. » Elles n'avaient point de merci à espérer ; aucune insurrection, dans les temps modernes, n'eut jamais un caractère aussi terrible et aussi atroce. Les Jacques n'avaient plus rien de l'exaltation religieuse des *Pastoureaux*; ils n'attendaient plus le Saint-Esprit et le règne de la justice ; ils combattaient afin de rendre tortures pour tortures, outrages pour outrages, afin de vider en quelques jours cet horrible trésor de haine et de vengeance que les générations s'étaient transmises d'âge en âge, en expirant sur la glèbe. Les plus effroyables scènes de la révolte des noirs à Saint-Domingue peuvent seules donner une idée de ce qui se passa dans les châteaux envahis par la force. On tuait jusqu'aux petits enfants qui n'avaient point encore fait de mal, dit le continuateur de Guillaume de Nangis (*). »

(*) Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 542 et suiv.

Cependant une fois revenus de leur premier effroi, les nobles ne tardèrent pas à prendre leur revanche. Les Parisiens, alors en insurrection contre le dauphin, envoyèrent aux Jacques quelques troupes mal vêtues et mal armées, et leurs forces réunies, après être entrées dans Meaux, attaquèrent la forteresse de cette ville, qu'on appelait le Marché de Meaux. Le captal de Buch et le comte de Foix, Gaston Phœbus, qui revenaient d'une croisade contre les païens de la Prusse et de Lithuanie, s'étaient jetés dans la place avec quelques bonnes lances. « Les vilains, qui estoient, dit Froissard, noirs et petits, et très-mal armés, » ne purent soutenir le choc de chevaliers que leurs armes de fer rendaient presque invulnérables. Ils furent bientôt complétement mis en déroute. « Les gens d'armes les abattoient à grands monceaux ; ils en tuèrent tant qu'ils en estoient tous lassés, et les firent saillir en la rivière de Marne... Ils en mirent à fin plus de 7,000. » Les vainqueurs et les vaincus entrèrent pêle-mêle dans la ville, où il se fit un effroyable massacre, et où les nobles allumèrent un incendie qui dura quinze jours. Le maire, Jean Soulas, qui se trouva au nombre des prisonniers, fut pendu.

« Encouragés par cette victoire, dit M. de Sismondi, les gentilshommes se réunirent en petites troupes, et se répandirent dans les campagnes, brûlant les villages, et massacrant tous les paysans qu'ils pouvaient atteindre, sans s'informer trop curieusement s'ils avaient ou non pris part à la Jacquerie. Le roi de Navarre avait eu quelques-uns de ses gentilshommes massacrés par les Jacques ; il regardait ceux-ci comme des bêtes furieuses avec lesquelles il était impossible de faire alliance ; quelques-uns de leurs chefs, entre autres Guillaume Caillet, qu'on regardait comme leur capitaine, étant entrés dans son camp pour demander son amitié, il les fit pendre, et tomba ensuite sur la troupe qu'ils avaient rassemblée à Clermont en Beauvaisis, et au nom de laquelle ils venaient traiter. Il en tua près de 3,000, et tout le reste se dispersa. Ce soulèvement, qui avait paru si menaçant, ne dura pas plus de six semai-

nes; mais les campagnes de l'Ile-de-France demeurèrent presque absolument sans habitants. »

Ainsi fut anéantie cette formidable révolte, qu'un grand succès aurait pu étendre à toute la France. Cependant les Jacques ne périrent pas sans vengeance. Une troupe de gentilshommes s'étant dirigée sur Senlis, pour punir cette ville de ses relations avec les insurgés, pénétra sans obstacle jusqu'au milieu de la grand'rue. Mais là, elle fut assaillie de tous les côtés par les bourgeois en armes, qui faisaient rouler sur elle, du haut de la rue, des chariots, tandis que les femmes faisaient pleuvoir de leurs maisons de la poix fondue et de l'eau bouillante. Après un combat acharné, les gentilshommes s'enfuirent, laissant les plus vaillants d'entre eux sur le champ de bataille.

Jacques de Vitry naquit à Argenteuil ou à Vitry-sur-Seine; mais on ignore complétement en quelle annee: on sait seulement que ce dut être entre les années 1170 et 1190. Quoi qu'il en soit, après avoir rempli quelque temps, aux environs de Paris, les fonctions ecclésiastiques, il passa en Belgique, et devint chanoine régulier au monastère d'Oignies, dans l'évêché de Liége.

Vers 1210, il fut désigné par Innocent III pour prêcher la croisade contre les Albigeois; suivit les croisés en Languedoc; et, sa réputation ayant passé les mers, les chanoines de Saint-Jean d'Acre le demandèrent pour évêque. Il accepta, se rendit en Palestine, et y vécut plusieurs années, prenant aux affaires du pays une part très-active, et se joignant même aux expéditions contre les infidèles.

Enfin, las des désordres de tout genre, et des désastres auxquels il assistait en Orient sans pouvoir y porter remède, il abandonna la terre sainte, et vint reprendre sa place au monastère d'Oignies. Mais il le quitta de nouveau, en 1230, pour se rendre à Rome. Le pape Grégoire IX le fit alors évêque de Tusculum, puis cardinal; et Jacques se fixa en Italie, où il mourut en 1244.

Outre un recueil de *lettres*, des *sermons*, et les *vies de plusieurs saintes femmes du diocèse de Liége*, il a laissé une *Histoire orientale* et une *Histoire occidentale*. La première se divise en trois livres, dont deux seulement ont été publiés dans le *Gesta Dei per Francos*; le troisième a été donné dans le troisième volume du *Thesaurus anecdotorum* de dom Martène. On y trouve des détails très-intéressants sur l'état de la Palestine sous les princes chrétiens, et quelques faits scientifiques (voyez Boussole) fort curieux.

L'*Histoire occidentale*, publiée en 1597, à Douai, par F. Moschus, n'est que l'histoire de l'Église au treizième siècle, époque intéressante d'ailleurs, parce qu'elle vit l'institution d'un grand nombre d'ordres religieux. La traduction d'une partie des œuvres de Jacques de Vitry se trouve dans le vingt-deuxième volume de la Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, publiée par M. Guizot.

Jacquinot (Charles-Claude, baron), né à Melun en 1772, commença, en 1791, sa carrière militaire, comme lieutenant de grenadiers dans le 1er bataillon de volontaires de la Meurthe. Il était, en 1806, colonel du 11e régiment de chasseurs à cheval. Il se signala pendant les campagnes de 1806 et 1807 à la grande armée, et fut nommé général de brigade le 10 mars 1809. Il fit ensuite la guerre de 1809 en Allemagne, celle de 1812 en Russie, se couvrit de gloire à la bataille de la Moscowa, et fut élevé au grade de lieutenant général le 26 octobre 1813.

Envoyé en Autriche par Louis XVIII, en 1814, pour y négocier la rentrée des prisonniers français, il s'acquitta avec zèle de cette mission, et fut, en 1815, nommé par l'empereur commandant de la 1re division de cavalerie du 1er corps de l'armée du Nord. Il se distingua à la tête de ces troupes le 16 juillet 1815.

Mis en non activité à la seconde restauration, il ne fut employé de nouveau qu'après la révolution de juillet, époque où on lui confia le commandement de la 3e division militaire (Metz). Il fait aujourd'hui partie du cadre de réserve.

Jaffa. — Cette ville, érigée en comté en 1099, avant même d'être au pouvoir des croisés, resta près de deux cents ans soumise à des seigneurs particuliers relevant du roi de Jérusalem. Parmi les comtes qui la gouvernèrent figurent *Jean d'Ibelin*, l'un des *rédacteurs des*

Assises, et le *sire de Brienne*, qui fit à saint Louis, arrivant pour la première fois en Palestine, une brillante reception. « En effet, craignant que les Turcs n'interrompissent *vilainement* les apprêts de la fête qu'il destinait au roi, il imagina de faire paraître sa forteresse toute garnie de combattants ; cinq cents boucliers d'or, *à la croix pattée de gueules*, brillèrent aux créneaux comme autant d'hommes d'armes immobiles; on y avait également suspendu autant de pannoncels blasonnés, *qui, de loing et de près, estoit chose belle et formidable à regarder* (*). »

Saint Louis comprit aussitôt l'importance de la position de Jaffa. Il prescrivit à Eudes de Montreuil d'y tracer une enceinte et un faubourg bien fortifiés, et fit élever en outre, du côté de la mer, une muraille flanquée de vingt-quatre tours, et cernée de fossés larges et profonds. Une seule porte et un côté de rempart coûtèrent 30,000 livres (500,000 francs). Bien lui prit de cette sage précaution; car bientôt après il eut à soutenir dans cette ville une brusque attaque de l'ennemi, que les Français, retranchés derrière ces remparts nouvellement réparés, purent facilement repousser, mais qui, sans cela, eût pu avoir pour eux une funeste issue. Peu après, Marguerite donna dans Jaffa le jour à une fille qui reçut, comme son aïeule, le nom de Blanche. Saint Louis l'avait quittée le 28 juillet 1252, pour se rendre au rendez-vous général des croisés devant le château d'Arsur. On sait combien la suite de cette expédition fut malheureuse. Après le départ du roi de France, les croisés ne pouvant plus défendre Jaffa contre les Sarrasins, se décidèrent à l'évacuer, et ceux-ci s'y établirent.

Nous avons parlé, à l'article ÉGYPTE (expédition d'), de la prise de Jaffa par les Français, en 1798. Nous n'avons point à revenir ici sur ce sujet.

JALESNES, ancienne seigneurie d'Anjou (aujourd'hui comprise dans le département de Maine-et-Loire), érigée en marquisat en 1634.

JALEZ, ancienne commanderie de l'ordre de Malte, dépendant aujourd'hui de la commune de Berrias (Ardèche).

JAMAÏQUE (expéditions contre la). — Cette île, découverte au quinzième siècle par Christophe Colomb, puis conquise en 1655 par les Anglais, fut plusieurs fois attaquée par les Français.

En 1692, Daviot, célèbre corsaire français, aborda, avec un navire et une barque, au nord de l'île, et y débarqua sans opposition cent trente-cinq hommes. Un grand tremblement de terre fit seul échouer son audacieuse tentative.

Deux ans après, Ducasse, gouverneur de Saint-Domingue, dirigea contre la Jamaïque une expédition plus sérieuse. Elle était composée de trois vaisseaux et de vingt-trois bâtiments de transport ayant à bord quinze cents hommes, dont deux cents flibustiers. On débarqua le 27 juin; on rasa les forts abandonnés par les Anglais, on ravagea les habitations et les sucreries, on brûla les bourgs, on enleva de force les retranchements que l'ennemi tenta de défendre; enfin, le 3 août, les troupes se rembarquèrent, emmenant trois mille esclaves et un immense butin.

En 1782, le comte de Grasse menait une flotte française contre la Jamaïque, lorsqu'il fut rencontré et défait par l'amiral Rodney. Depuis, les habitants de l'île célèbrent chaque année, le 12 avril, l'anniversaire de cette victoire.

JAMBIÈRES, partie de l'armure des chevaliers, qui couvrait le devant de la jambe, depuis le cou-de-pied jusqu'au genou.

JANIN (Jules), journaliste, est né à Saint-Étienne, département de la Loire, en 1804. Après avoir achevé au collége Louis-le-Grand à Paris ses études qu'il avait commencées à Lyon, il fit son droit, puis abandonna cette carrière pour écrire dans les journaux. Il prit part d'abord, en 1823, à la rédaction du *Figaro :* les articles qu'il y insérait lui firent promptement une réputation d'homme d'esprit. De là, il passa à *la Quotidienne*. Cela prouve que tous les partis étaient heureux de posséder M. Jules Janin dans leurs rangs; mais cela prouve aussi chez lui une grande versatilité d'opinions. Se transporter du *Figaro* à *la Quotidienne*, pour faire

(*) *Hist. de saint Louis*, par M. de Villeneuve-Trans.

dans celle-ci ce qu'il avait fait dans celui-là, c'est-à-dire, des articles où la politique tenait souvent plus de place que la littérature, c'était un beau saut; il l'exécuta avec une merveilleuse souplesse, et ce ne fut pas le dernier. Bientôt on le vit passer de *la Quotidienne* au *Messager*, dont il devint propriétaire sous le ministère Polignac. Enfin, quelque temps après la révolution de juillet, il fut admis aux *Débats*, dont il est encore aujourd'hui le critique en titre.

Avant d'être honoré de ces fonctions, M. Janin s'était vivement prononcé contre le pouvoir sorti de la révolution : dans un roman plein de souvenirs scandaleux et d'allusions outrageantes, dans *Barnave*, il s'était montré adversaire hardi et violent de la famille d'Orléans ; il devint un des écrivains dévoués à cette même famille, à partir de son entrée aux *Débats* : il se fit l'historiographe des solennités de la nouvelle cour ; il raconta dans des pages pleines d'une émotion attendrissante les mariages, les naissances, les morts arrivées dans la maison qu'il insultait naguère. Mais la réputation de M. Jules Janin est faite sous ce rapport. Il est reconnu qu'il y a chez lui absence complète de convictions.

Que doit-on penser de lui comme écrivain ? Dans les *Débats*, où il s'est livré surtout à la critique littéraire, et où son talent a jeté le plus d'éclat, il a déployé beaucoup d'imagination, de verve, de saillie; il a fait jouer sous ses mille faces un esprit vif, capricieux, pétillant, original. Était-ce bien de *la critique littéraire* que ses articles? Ne cherchez pas chez M. Jules Janin des jugements suivis, appuyés sur des principes, des appréciations déduites et raisonnées, des tableaux historiques du progrès ou des vicissitudes de l'art; à propos d'une pièce de théâtre ou d'un roman, il parle de tout : une digression appelle une autre digression; l'écrivain se laisse aller au courant de l'imagination et du caprice; sa causerie vagabonde et légère voltige sur mille sujets divers. On est étonné au point d'arrivée de se trouver aussi éloigné du point de départ. On ne lui en veut pas pour cela : il vous a amusé par sa gaieté originale, il vous a diverti par ses divagations à travers mille routes fleuries, il vous a étonné par sa facilité et sa merveilleuse abondance. C'est un causeur charmant, ce n'est pas un critique; ses ingénieux et savants prédécesseurs, les Dussault, les Geoffroy, les Félez, ne le reconnaîtraient pas pour leur héritier.

L'érudition littéraire manque presque absolument chez M. Jules Janin : souvent il lui est arrivé de commettre d'étranges bévues historiques. Léger comme il l'est, il a peu réfléchi sur les principes de l'art : quoiqu'il tranche souvent avec une singulière hardiesse, on voit qu'il ne s'est point sérieusement interrogé sur les questions générales et essentielles de la littérature. Mais il fait passer chaque lundi quelques moments agréables aux lecteurs des *Débats* : à l'heure dite, il est toujours prêt; et, si pauvre que soit son butin théâtral de la semaine, si ennuyeuses que puissent être les œuvres dont il doit parler, il trouvera toujours moyen d'amuser son monde par cet esprit leste, étourdi, agile, élastique, qui opère avec une incroyable souplesse ses évolutions et ses gambades dans les limites prescrites du feuilleton.

Toutefois M. Janin a, force est de le reconnaître, les défauts de ses qualités : sa légèreté dégénère souvent en bavardage creux et évaporé, et son abondance devient fréquemment de la diffusion. Ce penchant à l'extravagance et aux longueurs est plus sensible depuis quelque temps, soit qu'en commençant à vieillir, il commence à perdre de son à-propos et de sa vivacité; soit que livré aux soins et aux plaisirs du ménage, il ressente d'une manière fâcheuse pour son talent les conséquences de ce mariage, dont il fit part solennellement l'an dernier à ses lecteurs ébahis, en les assurant que les critiques n'étaient pas moins faits que les autres hommes pour ce doux lien. Ce fut un concert universel de risées à l'apparition de ce singulier billet de faire part en six colonnes de feuilleton. Telle est la familiarité où M. Jules Janin se met avec le public : il lui a conté longuement jadis son enfance, sa jeunesse, ses débuts; maintenant il l'initie aux secrets de son ménage : le *moi* tient une part énorme

dans les divagations de ce feuilletoniste. Le public a plus d'une fois bien reçu ces confidences, en faveur de l'esprit et des saillies dont elles étaient assaisonnées. Mais il commence à s'en lasser, d'autant plus que le *critique marié* est en baisse pour le sel et la verve.

M. Jules Janin s'est aussi exercé dans le roman. Mais un esprit de cette nature était incapable de se livrer au travail attentif d'observation, et au travail désintéressé de mise en scène que le roman exige. *L'Ane mort et la femme guillotinée, la Confession, Barnave, le Chemin de traverse*, ne sont pas des romans. La personnalité du causeur vient à chaque instant se jeter au milieu du récit : ce sont de longs monologues, ou, pour mieux dire, ce sont de longs feuilletons écrits sans direction arrêtée et sans but, au gré du vol capricieux de la fantaisie. Malgré la grâce et l'esprit des détails, c'est une lecture fatigante, ennuyeuse même, parce qu'un feuilleton ne doit pas avoir deux volumes. Nous préférons de beaucoup, aux romans de M. Jules Janin, *ses contes fantastiques*, genre dans lequel il pouvait s'abandonner sans inconvénient aux penchants dominants de son esprit.

JANSÉNISME. Une question de théologie bien obscure, laquelle, si elle eût été soulevée deux siècles plus tard, n'eût guère agité que quelques séminaires, mais qui, au dix-septième siècle, était destinée à faire plus de bruit qu'aucun des systèmes philosophiques de l'antiquité, sépara longtemps en deux camps ennemis toute la population catholique du royaume, et alluma entre eux une guerre dont les dévots pamphlets, les mandements et les bulles ne furent pas toujours les innocentes armes.

Cornélius Jansen ou Jansénius, mort évêque d'Ypres en 1638, avait confié à ses exécuteurs testamentaires le manuscrit d'un volumineux commentaire des opinions de saint Augustin sur la double question de la nature humaine et de la grâce divine. Une lettre, qui ne fut découverte qu'après la réduction d'Ypres par les Français, et dans laquelle Jansénius déclarait soumettre son livre à la décision du saint-siége, fut supprimée, et l'*Augustinus* (*) parut à Louvain deux ans après la mort de l'auteur. Ce livre, cause de tant de discordes, dort aujourd'hui sur les rayons les plus poudreux des bibliothèques publiques. Beaucoup de ceux qui en ont parlé pour le condamner ou le défendre ne l'avaient peut-être pas lu ; car ses partisans et ses adversaires en ont présenté des résumés singulièrement contradictoires. Nous craindrions de nous égarer nous-mêmes en voulant guider le lecteur au milieu du labyrinthe d'oiseuses subtilités qu'il présente ; aussi n'en dirons-nous que ce qui est absolument nécessaire pour comprendre la longue controverse dont il fut l'occasion.

La thèse fondamentale de l'*Augustinus* est celle-ci : « Depuis la faute d'Adam, le libre arbitre n'existe plus pour l'homme, les bonnes œuvres sont un don purement gratuit de Dieu, et la prédestination des élus est un effet non de la prescience qu'il a des œuvres, mais de sa libre volonté. » C'est, comme on voit, la reproduction du dogme peu libéral prêché dans le siècle précédent par Calvin. Les principes de l'*Augustinus* étaient en opposition directe avec ceux qui avaient été émis en Espagne et en Hollande par les jésuites Molina et Lessius, lesquels avaient tâché de faire accorder avec le dogme de la grâce, un certain degré de liberté chez l'homme. Jansénius avait, d'ailleurs, personnellement encouru la haine de la Compagnie, en faisant révoquer la permission que la cour d'Espagne avait accordée aux jésuites, de professer les humanités et la philosophie à Louvain ; et, d'un autre côté, il avait aussi attiré d'avance sur ses disciples l'inimitié du cardinal de Richelieu, en publiant une critique fort vive de l'alliance conclue par la France avec les puissances protestantes (*).

Une première bulle, lancée en 1642 par Urbain VIII, et qui défendait à la fois la lecture des livres de Jansenius et celle des thèses de ses adversaires, fit peu de bruit en France ; mais deux partis ne tardèrent pas à se former : Port-Royal embrassa avec chaleur celui

(*) *Augustinus Cornelii Jansenii episcopi*, seu doctrina sancti Augustini de humanæ naturæ sanctitate, ægritudine, medicina, adversus Pelagianos et Massilienses, in-fol.

(*) *Mars Gallicus*, seu de justitia armorum et fœderum regis Galliæ, 1636.

de Jansénius ; les jésuites composaient en grande partie, en France comme à l'étranger, celui de Molina. Le 1er juillet 1649, Cornet, docteur et syndic de Sorbonne, dénonça à ses confrères les progrès des opinions nouvelles, et en proposa l'examen. On analysa l'*Augustinus*, et l'on en résuma la doctrine en sept propositions, que l'on réduisit ensuite aux cinq suivantes (*) :

I. Il est impossible aux justes d'observer certains commandements de Dieu par la simple volonté qu'ils en ont, et par les efforts qu'ils font selon leurs forces naturelles ; il leur faut encore la grâce, pour que l'observation leur en soit possible.

II. Dans l'état de nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce.

III. Pour mériter ou démériter dans l'état de nature déchue, l'homme n'a pas besoin d'une liberté qui l'affranchisse de la nécessité, il lui suffit d'une liberté qui l'affranchisse de la contrainte.

IV. Les semi-pélagiens admettaient bien pour tous les actes, même pour le commencement de la foi, la nécessité d'une grâce intérieure prévenante ; mais ils voulaient que cette grâce fût de telle nature, que la volonté humaine pût y résister comme s'y soumettre, et en cela ils étaient hérétiques.

V. C'est parler en semi-pélagien, que de dire que le Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes en général.

Ces propositions, qui trouveront probablement en défaut la sagacité de plus d'un lecteur, et que nous n'avons pas la prétention d'expliquer, furent censurées par la Sorbonne ; mais soixante docteurs s'étant pourvus devant le parlement contre un jugement qu'ils regardaient comme prématuré, il y eut arrêt du premier président défendant de publier la censure. L'affaire ne tarda pas à être portée à Rome.

Tandis que, en 1651, quatre-vingt-huit évêques de France pressaient Innocent X de terminer la querelle par une décision solennelle, 11 autres, au contraire, le sollicitaient de ne pas se prononcer contre des propositions qu'ils disaient n'être tirées, ni de Jansénius, ni d'aucun autre auteur, et qui d'ailleurs étaient, selon eux, susceptibles de plusieurs sens. Cependant le pape nomma des cardinaux pour examiner ces propositions, et elles furent frappées d'anathème par la bulle *In occasione*, donnée le 31 mai 1653. Les jansénistes alors, tout en reconnaissant que la condamnation était juste, si on prenait les propositions condamnées dans le sens hérétique, prétendirent qu'elle ne pouvait atteindre l'auteur de l'*Augustinus*, et que le sens dans lequel il avait écrit était conforme aux principes de l'orthodoxie.

Mazarin, qui s'occupait peu de théologie, mais qui n'avait pu encore se faire pardonner à Rome l'arrestation du cardinal de Retz, saisit l'occasion qui se présentait d'être agréable au pape. Il tint au Louvre, le 26 mars 1654, une assemblée de 38 évêques, où l'on déclara que la condamnation prononcée par le saint-siége devait être entendue comme portant positivement sur la doctrine de Jansénius, et que l'on poursuivrait comme hérétiques ceux qui soutiendraient les propositions condamnées. Une circulaire dans ce sens fut adressée aux chefs de tous les diocèses de France ; enfin, l'assemblée rendit en même temps compte de sa délibération au pape, qui l'approuva par bref du 29 septembre.

Dans les premiers jours de janvier 1656,

(*) Voici le texte de ces cinq propositions fameuses dont nous nous sommes attachés à conserver dans notre traduction plutôt l'esprit que la lettre.

1. Aliqua Dei præcepta hominibus justis volentibus et conantibus secundum præsentes quas habent vires, sunt impossibilia : deest quoque illis gratia qua possibilia fiant.

2. Interiori gratiæ, in statu naturæ lapsæ, nunquam resistitur.

3. Ad merendum et demerendum, in statu naturæ lapsæ, non requiritur in homine libertas a necessitate, sed sufficit libertas a coactione.

4. Semi-pelagiani admittebant prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei ; et in hoc erant hæretici, quod vellent eam gratiam esse talem, cui posset humana voluntas resistere vel obtemperare.

5. Semi-pelagianum est dicere Christum pro omnino omnibus hominibus mortuum fuisse et sanguinem fudisse.

la Sorbonne censura deux lettres dans lesquelles Antoine Arnauld déclarait n'avoir pas trouvé dans Jansénius les cinq propositions condamnées. La faculté prononça en même temps l'exclusion de ce docteur et de 60 autres qui avaient refusé de souscrire à la censure. Elle eut toutefois peu à se féliciter de cette mesure de rigueur; car Pascal ayant pris en main la cause d'Arnauld, le vengea en poursuivant ses juges de sa mordante ironie, dans ses premières *Provinciales*.

L'assemblée générale du clergé, tenue en septembre de la même année, devait nécessairement s'occuper des affaires du jansénisme. De Marca, archevêque de Toulouse, y proposa et fit adopter un premier formulaire dont voici les termes : « Je condamne de cœur et de bou« che la doctrine des cinq propositions de « Cornélius Jansénius, contenues dans « son livre intitulé *Augustinus*, et que le « pape et les évêques ont condamnées, « laquelle doctrine n'est point celle de « saint Augustin, que Jansénius a mal « expliquée, contre le vrai sens de ce saint « docteur. » Une bulle d'Alexandre VII, du 16 octobre, ratifia les décisions de l'assemblée, et déclara en termes exprès, que les propositions condamnées exprimaient les doctrines de l'évêque d'Ypres. Alors naquit la distinction du fait et du droit. Les jansénistes, tout en reconnaissant l'infaillibilité du souverain pontife en matière de foi, niaient qu'elle pût s'étendre à une question de fait.

La signature du formulaire, prescrite par l'assemblée à tous les ecclésiastiques et à tous les membres des congrégations religieuses, éprouva partout des difficultés. Louis XIV, dans l'esprit duquel l'innocente opposition des jansénistes se confondait avec la révolte de la fronde, donna en vain à l'autorité ecclésiastique l'appui du pouvoir royal. Il avait rendu, par une ordonnance de 1660, la signature obligatoire pour l'admission aux ordres sacrés; mais tandis que les moins rigides d'entre les nouveaux sectaires se retranchaient dans un silence respectueux, d'autres, tels que les solitaires et même les religieuses de Port-Royal, croyant ne pouvoir signer sans parjure, opposèrent au pouvoir une résistance opiniâtre. Enfin une déclaration royale du 29 avril 1664 n'exigea plus que la signature pure et simple, avec menace toutefois de saisie des revenus, d'interdiction, et même d'excommunication. Mais tous ne cédèrent pas encore, et Lemaître de Sacy, directeur des religieuses de Port-Royal, à l'influence duquel on attribuait leur opposition, fut mis en 1666 à la Bastille, où il resta trois ans. L'ancien condisciple de Jansénius à Bayonne, Duvergier de Hauranne, abbé de St-Cyran, qui, le premier, avait introduit les opinions de l'*Augustinus* dans ce monastère, avait déjà, trente ans auparavant, expié à Vincennes son zèle théologique.

Pour vaincre tant de résistance, le roi sollicita du pape une nouvelle bulle. Elle fut publiée le 15 février 1665, avec un nouveau formulaire dressé par le saint-siége, portant adhésion expresse aux constitutions apostoliques d'Innocent X et Alexandre VII, et condamnation des cinq propositions dans le sens de Jansénius. La bulle et le formulaire furent immédiatement enregistrés en lit de justice. Mais, malgré ce concours de mesures, quatre prélats, Pavillon, évêque d'Aleth, Caulet, évêque de Pamiers, Bujenval, évêque de Beauvais, et Arnauld, évêque d'Angers et frère du docteur, osèrent renouveler dans leurs mandements la distinction du fait et du droit, et nier l'infaillibilité de l'Église en matière de faits. Une semblable hardiesse fit d'abord grand scandale, et l'on s'apprêta à leur faire leur procès. Cependant 19 de leurs confrères présentèrent au roi et au pape un plaidoyer en leur faveur; de chaque côté, on fit quelques concessions; enfin, en septembre 1668, les quatre évêques opposants signèrent, en promettant pour le fait une soumission de respect et de discipline; et le pape, par bref du 19 janvier suivant, finit par déclarer qu'il n'y avait pas obligation à croire que les propositions se trouvassent ni explicitement, ni implicitement dans Jansénius.

Cette déclaration suspendit les hostilités, et fut suivie d'une période de calme, qui dura 34 ans, et fut nommée la *paix de Clément IX*. Mais en 1702, parut un livre qui devint un nou-

veau brandon de discorde. Dans ce livre, intitulé : *le Cas de conscience*, on examinait la nature de la soumission due à la décision du saint-siége au sujet de Jansénius, et l'on voulait qu'un silence respectueux suffît. Quarante docteurs approuvèrent le *Cas de conscience*, déclarant qu'on pouvait signer le formulaire, bien qu'on ne crût pas les propositions de Jansénius. Cette opinion ne s'éloignait pas beaucoup sans doute de celle du pacificateur de l'Église gallicane ; néanmoins, le livre fut condamné dans un bref du 12 février 1703, par Clément XI, qui donna ensuite, le 15 juillet 1705, la bulle *Vincam Domini*, où étaient renouvelés tous les anathèmes portés précédemment contre la doctrine de l'évêque d'Ypres.

Malgré ces censures, le P. Quesnel de l'Oratoire avait, dès 1671, reproduit les opinions de l'*Augustinus* dans ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. De sa retraite de Bruxelles, l'auteur dirigeait, disait-on, le parti janséniste en France. Les jésuites demandèrent la condamnation de son livre ; 101 propositions en furent extraites, et anathématisées, le 8 septembre 1713, par la fameuse bulle *Unigenitus*.

Cette bulle fut l'occasion de longs débats. Louis XIV ne parvint que par la voie de l'intimidation à la faire enregistrer au parlement ; et la Sorbonne, jalouse du droit de libre examen qu'on semblait vouloir lui enlever, ne l'accepta que malgré elle. Aussi, à peine le règne suivant fut-il commencé, que docteurs et conseillers rétractèrent leur vote, et protestèrent contre une adhésion qui leur avait été imposée. L'anarchie semblait près d'envahir l'Église ; de toutes parts, les facultés, les communautés religieuses, en appelaient de l'autorité du pontife au premier concile général. Au mois de mars 1717, quatre évêques vinrent en Sorbonne notifier leur appel. L'adroit Dubois acheta le chapeau de cardinal en terminant la querelle des *appelants*, et en faisant accepter aux deux partis, en 1720, un commentaire sur la bulle, qu'on appela le *corps de doctrine*.

Quelques années plus tard, en 1727, les ridicules miracles du cimetière Saint-Médard, les scandaleuses scènes des convulsionnaires marquèrent, avec le refus des billets de confession et les démêlés de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, une dernière époque dans l'histoire du jansénisme, qui alla se porter à lui-même le dernier coup, sur le tombeau du diacre Pâris. Si, depuis cette époque, on s'est encore servi du terme de jansénistes, ç'a été pour désigner, non plus des schismatiques, mais certains dévots rigoristes qui forment comme les puritains du catholicisme.

Cette lutte fameuse du jansénisme contre les disciples de Molina a présenté un singulier spectacle. On y a vu le dogme illibéral d'une prédestination à titre gratuit, soutenu du côté où se pratiquaient le mieux les vertus du chrétien, et les satellites du pouvoir romain se faire les avocats de la dignité morale et de la liberté de l'homme. « Jamais peut-être, dit Bayle, on n'avait si bien reconnu la mauvaise foi qui se mêle dans les combats de cette nature... Les uns ne voulant point avouer qu'ils fussent conformes à des gens qui passaient pour hérétiques, et les autres qu'ils fussent contraires à un docteur dont les sentiments ont toujours passé pour orthodoxes, ont joué cent tours de souplesse opposés à la bonne foi... » Peut-être doit-on dire que dans ces dévotes controverses, comme dans tant d'autres, il y a moins de mauvaise foi que d'aberration d'esprit, et que les auteurs de tant de propositions étranges ont été eux-mêmes leurs premières dupes.

JANSON, ancienne seigneurie de Provence, érigée en marquisat en 1626, en faveur de *Melchior de Forbin*. (Voyez FORBIN.)

JANVIER (Antide), savant mécanicien, auteur d'un grand nombre de machines astronomiques remarquables par leur précision, naquit à Saint-Claude, en 1751, et fut, en 1784, nommé horloger du roi. On lui doit la fondation de l'école d'horlogerie. Il est mort à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1835.

JANVILLIERS (combat de). Voyez VAUXCHAMPS.

JAQUELOT (Isaac), célèbre théologien protestant, né à Vassy, en 1647, quitta la France à la révocation de l'édit de

Nantes, et se retira à Berlin, où il devint prédicateur du roi, et pasteur de l'église française. Il mourut dans cette ville en 1708, laissant un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *Dissertation sur l'existence de Dieu*, Paris, 1744, 2e édit., 3 vol. in-12; *Traité de la vérité et de l'inspiration des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, 1715, in-8°. Il avait eu avec Bayle et Jurieu de très-vives discussions.

Jarchi (Salomon), savant rabbin, né en 1040, à Troyes en Champagne, mort en 1115, après avoir parcouru toute l'Europe, l'Égypte, et une partie de l'Asie, dans le but d'augmenter ses connaissances. On a de lui, en hebreu, des *Commentaires sur le Pentateuque, le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiaste*, imprimés à Naples, en 1487; un *Commentaire sur le Talmud*, imprimé à Venise, en 1520, etc.

Jardin (Nicolas-Henri), né en 1720, à Saint-Germain des Noyers, en Brie, remporta, à l'âge de 22 ans, le grand prix d'architecture, fut envoyé en Italie par le gouvernement, et appelé à son retour en Danemark, par le roi Frédéric V, qui lui donna le titre d'intendant général de ses bâtiments. Il occupa cette place pendant 18 ans, et orna Copenhague d'un grand nombre de beaux édifices. A son retour en France, l'Académie d'architecture l'admit dans son sein. Il mourut à Saint-Germain des Noyers, en 1799. Son œuvre, qui est très-considérable, a été publié; il en avait gravé lui-même presque toutes les planches.

Jardin des Plantes. Voyez Museum d'histoire naturelle.

Jardinier (Claude-Donat), graveur, naquit à Paris en 1726. Il fut d'abord élève de Dupuis, et reçut ensuite des leçons de Le Bas et Laurent. Une *Vierge portant l'enfant Jésus*, gravure qu'il exécuta d'après Maratte, commença sa réputation. Il avait déjà pris une belle place parmi les graveurs, lorsqu'il entreprit de graver dans l'atelier de Care, et sous les yeux de cet artiste, le *portrait de mademoiselle Clairon*, dont Louis XV faisait les frais. Mademoiselle Clairon avait voulu être représentée jolie dans le rôle de Médée, ce qui ne laissait pas que d'offrir de grandes difficultés; car comment donner à Médée une expression aimable? Sept artistes l'essayèrent successivement, et tous les sept échouèrent tour à tour. Enfin Beauvalet entreprit cette œuvre difficile, et eut le bonheur de réussir. C'est ce portrait que Jardinier grava, et qui parut sous les noms de Care et Beauvalet.

Jardinier, timide et modeste, ne recueillit pas tout le prix de son travail ni de son talent. Il était peu estimé de son vivant, et il est fâcheux d'avoir à ajouter que son peu de succès fut attribué en grande partie à ce qu'il était trop négligé dans son costume. Inutile de dire, après cela, que Jardinier fut refusé par l'Académie, qui ne cherche pas de préférence les talents modestes. Il l'avait parfaitement compris, et ne s'était mis sur les rangs que sur les pressantes sollicitations de Care. Jardinier mourut à Paris en 1774. On cite parmi ses ouvrages, *le Génie de l'honneur et de la gloire*, d'après Annibal Carrache, et *le Silence*, d'après Greuse.

Jargeau ou Gergeau, petite ville de l'ancien Orléanais (aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Loiret); population, 2,500 habitants.

C'est dans cette ville que fut conclue, en 1412, la ligue des Armagnacs. Enlevée par les Anglais pendant qu'ils assiégeaient Orléans en 1428, elle fut attaquée le 20 mai, par le duc d'Alençon et tous ses chevaliers. Après la levée du siége, Suffolk était sorti de la petite ville et avait rangé sa garnison en bataille. Les Français, qui ne s'y attendaient pas, reculaient et semblaient vaincus déjà, quand la Pucelle, prenant son étendard, se porta la première en avant. Son exemple, ses paroles, rétablirent le combat, et les Anglais rentrèrent dans Jargeau. Le lendemain, les canons et bombardes tirèrent sur la ville. Enfin, le 22 mai, il y eut brèche suffisante, et la Pucelle pressa le duc de donner l'assaut. Les Anglais se défendirent bravement. Le combat durait depuis quatre heures; Jeanne, son étendard à la main, fit planter une échelle à l'endroit où la défense semblait la plus âpre, et monta hardiment. Une grosse pierre, roulée du haut du mur, la renversa dans le

fossé. « Sus mes amis, s'écria-t-elle « en se relevant, notre sire a condamné « les Anglais; à cette heure ils sont à « nous. » Bientôt, en effet, la ville fut emportée. Suffolk y fut fait prisonnier avec l'un de ses frères; un autre y fut tué. Les Anglais furent massacrés dans les rues et dans les maisons, au nombre de 500. Plusieurs furent tués par les paysans furieux et par les gens des communes, entre les mains des gentilshommes qui les avaient reçus à rançon. Le tumulte était si grand, que l'église fut pillée, malgré les ordres de la Pucelle.

Charles VII tint, au mois de mai 1430, ses *grands jours* à Jargeau. Le contrat de mariage d'Anne de France, fille de Louis XI, avec Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu, y fut signé le 3 novembre 1473. Au dix-huitième siècle l'évêque d'Orléans était encore seigneur de Jargeau.

Jarles, dénomination donnée aux nobles gaulois.

Jarnac, ancienne seigneurie de l'Angoumois, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Charente, avec une population de 2,336 habitants. Cette ville est surtout célèbre par la victoire que le duc d'Anjou, depuis Henri III, y remporta, en 1569, sur l'armée des protestants, commandée par Coligny et le prince de Condé. Jarnac avait donné son nom à une branche de la famille de *Chabot*.

Jarnac (bataille de). — L'armée des protestants, commandée par Coligny, occupait la rive droite de la Charente, et cherchait à empêcher l'armée catholique de passer cette rivière. Cette armée était commandée par le duc d'Anjou. Ce prince s'empara, le 12 mars, de Châteauneuf, situé sur la rive méridionale; le pont de cette ville était rompu; les catholiques parvinrent à le rétablir pendant la nuit, et passèrent la rivière sans être aperçus. Dès que Coligny en fut averti, il fit mettre son armée en retraite, et expédia à Montgommery, à d'Acier, à Puy-Viaud, qui étaient dispersés avec leurs troupes, à d'assez grandes distances, l'ordre de se diriger vers Bassac, abbaye peu éloignée de Jarnac, où il les attendait. Mais il fut mal obéi; l'armée du duc d'Anjou avait tout entière passé la Charente avant que tous ses corps l'eussent rejoint. Il vit qu'il ne pourrait éviter la bataille, et se décida à attendre l'ennemi à un kilom. de Bassac, pour profiter d'un petit ruisseau qui le couvrait.

« Ce fut sur les bords de ce ruisseau que se livra la bataille de Jarnac. Le corps de cavalerie que conduisait Puy-Viaud venait d'être mis en désordre; mais il avait été soutenu à temps par la Noue, la Loue et Dandelot, et il s'était rangé derrière le ruisseau, dont il défendit quelque temps les bords. Enfin, le passage fut forcé par Brissac, qui commandait l'avant-garde catholique; la Noue et la Loue furent faits prisonniers, et déjà le duc de Montpensier avait ordonné qu'ils fussent pendus, lorsqu'ils furent arrachés au supplice par les représentations du vicomte de Martigues. Coligny, cependant, avait fait reculer les catholiques qui s'étaient trop avancés, et les avait chassés de Bassac; il avait ensuite continué sa retraite jusqu'à un second ruisseau, où il était encore couvert par un marais, et c'était là qu'il avait fait dire à Condé de venir le soutenir.

« Condé, blessé la veille par une chute de cheval, portait le bras en écharpe; au moment où il rejoignit Coligny, un cheval fougueux de son beau-frère, le comte de la Rochefoucauld, lui cassa la jambe par une ruade. « Allons, noblesse française, » s'écria-t-il en s'adressant à trois cents gentilshommes environ qui l'entouraient, et auxquels il montrait sa jambe, « voici le combat « que nous avons tant désiré; souvenez-« vous en quel état Louis de Bourbon « y entre pour Christ et sa patrie. » C'était la devise de sa cornette:

Doux le péril pour Christ et le pays.

Mais avec quelque vaillance qu'il conduisît la charge contre la cavalerie ennemie, il était trop tard, une petite partie seulement de la cavalerie des huguenots se trouvait engagée contre toute l'armée catholique; une charge de reîtres avait fait fuir à la débandade le corps qui s'appuyait au marais; Chastelier Portaut, qui le commandait, renversé de son cheval et fait prisonnier, fut reconnu pour celui qui avait tué

Charry cinq ans auparavant, et tué aussitôt. Soubise et Languillier furent pris aussi; Condé, accablé sous le nombre, fut renversé avec son cheval tué sous lui. Les gentilshommes qu'il avait menés au combat se retirèrent autour de lui pour le défendre encore; on y vit entre autres un vieillard nommé la Vergne, qui, avec vingt-cinq jeunes gens, ses fils, ses petits-fils et ses neveux, combattit autour du prince jusqu'à ce que lui-même et quinze des siens fussent tués, et les autres faits presque tous prisonniers; enfin Condé se trouva sans défenseurs. Entre les ennemis qui l'entouraient, il reconnut Cibar Tisson, seigneur de Fissac et d'Argence, auquel il avait précédemment sauvé la vie; il l'appela et se rendit à lui, en lui tendant son gantelet. Argence, secondé par Saint-Jean de Roches, promit de le protéger. Mais ceux qui entouraient le duc d'Anjou avaient vu la chute de Condé, et Montesquiou, capitaine des gardes suisses, s'avança aussitôt. Condé l'ayant reconnu, s'écria : « Je suis mort, d'Ar« gence, tu ne me sauveras jamais! » En effet, Montesquiou arrivant sur lui par derrière, le tua d'un coup de pistolet. Le duc d'Anjou témoigna de cette mort la joie la plus indécente; il se fit apporter le corps du premier prince du sang attaché sur une vieille ânesse; il l'insulta par des quolibets; il parla de faire élever une chapelle à l'endroi où Coudé avait été tué. Enfin, son ancien gouverneur, Carnavallet, lui fit sentir l'inconvenance de sa conduite, et le corps de Condé fut rendu au duc de Longueville, son beau-frère, qui le fit enterrer à Vendôme, auprès de ses ancêtres (*). »

Un monument, récemment élevé, indique maintenant le lieu où se livra cette bataille.

JARNAC (Gui de Chabot, seigneur de), gentilhomme de la chambre du roi et maire de Bordeaux, n'est connu que par le duel dans lequel, en 1547, il coupa, d'un revers appelé encore *coup de Jarnac*, les jarrets de son adversaire, la Châteigneraie. (Voyez ce mot.)

JARRY (Nicolas), célèbre calligraphe, né à Paris vers 1620, mort vers 1674, fut nommé *maître écrivain* par Louis XIV, et exécuta pour ce prince plusieurs chefs-d'œuvre. La *Guirlande de Julie*, in-fol. de 30 feuilles (1641), écrit de sa main, a été achetée, en 1714, 14,502 fr. On regarde comme plus parfaites encore, les *Heures de Notre-Dame*, 1647, in-8° de 120 feuilles.

JARS (le chevalier de). Voyez ROCHECHOUART (famille de).

JARS (Marie le) de GOURNAY. Voyez GOURNAY.

JARZÉ, ancienne seigneurie de l'Anjou, érigée en marquisat en faveur d'Urbain du Plessis.

JASMIN (Jacques), poëte provençal, est né en 1797. Son pere était un pauvre tailleur d'Agen. La misère de sa famille était si grande, que ses parents ne purent d'abord l'envoyer à l'école. Il grandit au hasard, jouant dans les rues d'Agen avec les polissons de son âge, allant porter des paquets dans les foires des environs, ou faire des fagots dans les bois voisins. Cependant sa mère obtint de le faire aller à l'école gratis. Il apprit à lire, à écrire et à servir la messe en si peu de temps; il montra tant d'intelligence, qu'on jugea qu'il serait une bonne acquisition pour le séminaire de l'endroit, et on l'y appela également gratis. Mais Jasmin était coureur, gourmand, et il regardait fort les jeunes filles : il se fit chasser du séminaire pour quelques escapades assez innocentes pourtant, et retomba dans sa famille, où, son père étant mort, la misère était plus grande que jamais.

Cependant il ne perdit pas courage; il apprit qu'un perruquier d'Agen avait besoin d'un apprenti; il s'offrit pour cette place, et bientôt achalanda la boutique par la prestesse avec laquelle il accommodait une chevelure, et par les bons mots, les gaies saillies dont il assaisonnait cette opération. Bientôt il put ouvrir lui-même une boutique pour son compte sur la place du *Gravier*. Les pratiques vinrent nombreuses; Jasmin prospérait. Mais le soir, quand il avait fini de coiffer les Agenais, il montait à sa chambre, et à la lueur de sa lampe, jusqu'au milieu de la nuit, il rêvait, il se promenait en rêvant, il saisissait une plume, il écrivait des vers dans la langue du pays. Il y avait dans ce perru-

(*) Sismondi, t. XIX, p. 45 et suiv.

quier l'âme d'un poëte, d'un vrai poëte. Lui-même en avait conscience : il osa se faire imprimer. Le succès fut général, et bientôt, de sa ville natale, son nom se répandit dans tout le Midi. L'argent vint avec la renommée, et Jasmin put jouir d'une honorable aisance, qui ne lui fit pas abandonner cependant sa modeste profession. Elle lui était chère, et d'ailleurs, en homme d'esprit, il comprenait que le contraste de son talent poétique avec sa condition et son métier contribuait à donner du piquant à ses vers.

Il fut appelé à Bordeaux, à Toulouse : il lut ses poesies dans des assemblées publiques ; il y fut couronné, et y triompha comme les anciens poëtes de la Grèce. Cette gloire méridionale n'est point une illusion locale, ni l'ouvrage factice de l'orgueil provincial. Il y a un vrai mérite dans les vers de Jasmin : il manie avec correction et pureté l'idiome d'Agen, le plus pur des patois provençaux ; il a de l'originalité et de la grâce dans l'expression ; il compose ses récits et ses chansons avec art ; il mêle à cet art une naïveté charmante. C'est un poëte populaire et national, et c'est en même temps un artiste ingénieux de langue et de versification. C'est un digne successeur du fameux Gondouli. Ses productions sont venues jusqu'à Paris ; les amateurs de poésie ont appris le patois pour les lire. L'hiver dernier, Jasmin lui-même est venu dans notre ville, appelé par nos critiques et nos Mécènes. Invité dans les plus brillants salons, il a lu ses vers en les accompagnant d'un commentaire en français, plein d'esprit, de vivacité et d'à-propos. D'ailleurs il lit si bien, avec tant d'expression, qu'il rend le patois intelligible pour ses auditeurs. Il est reparti comblé d'honneurs, après avoir été invité à un grand banquet par tous les coiffeurs de Paris, fêté dans les cercles du grand monde, appelé à s'asseoir à la table royale à Neuilly.

Cet aimable poëte, toujours modeste au milieu de ses triomphes, a regagné sa ville d'Agen pour y reprendre les armes de sa profession, à laquelle il trouve, dit-il dans un de ses chants, un grand avantage, celui d'être sûr de faire la barbe aux poëtes ses confrères d'une manière ou d'une autre. Ses ouvrages sont *le Charivari*, poëme burlesque, 1825 ; *las Papillotos* (*les Papillotes*), 1835, recueil de diverses poésies où se trouve le charmant récit intitulé : *Mous soubenis* (*Mes souvenirs*) ; *l'Abuglo* (*l'Aveugle*) *de Castel-Cuillé*, poëme où il raconte avec beaucoup de pathétique et de mélancolie une tradition populaire très-touchante du pays ; enfin, encore un autre poëme intitulé : *Françounetto*.

Jaubert (François, comte), naquit à Bordeaux en 1758. Il était avocat au parlement de cette ville, lorsqu'en 1790, il fut élu membre de la première municipalité constitutionnelle, et, un peu après, commissaire du gouvernement près le tribunal civil de son district. Lié avec le parti girondin, il fut mis hors la loi en 1793, et ne dut la vie qu'au 9 thermidor. Il reprit alors ses fonctions d'avocat, et devint membre du Tribunat, qu'il présida en 1804. Il fut ensuite inspecteur général des écoles de droit, et conseiller d'État. Le 9 août 1807, il fut nommé gouverneur de la banque, place qu'il conserva jusqu'en 1814. Il devint alors conseiller à la cour de cassation, et, à l'époque du débarquement de Napoléon à Cannes, il signa l'adresse que la cour suprême envoya à Louis XVIII. Cependant le 24 mars suivant, il rentra au conseil d'État impérial, et fut nommé directeur général des contributions indirectes. Il perdit ces deux places au retour de Louis XVIII ; mais deux ans après, en 1818, il fut de nouveau nommé conseiller à la cour de cassation, et il conserva cette place jusqu'à sa mort, arrivée en 1822.

Jaubert (Hippolyte-Franç., comte), neveu du précédent, et adopté par lui en 1821, est né à Paris en 1798. Son père, *Hippolyte Jaubert*, commissaire en chef de l'armée navale d'Égypte, avait été tué par un boulet anglais à la bataille d'Aboukir. Élu en 1831 député du département du Cher, M. Jaubert n'a cessé depuis de représenter ce département à la chambre, où il a longtemps été compté parmi les principaux membres du parti doctrinaire. Il se rangea en 1839, avec ses amis politiques, dans la coalition qui renversa

le ministère Molé, et fit partie en 1840 du cabinet du 1er mars, comme ministre des travaux publics. Quoique l'un de ses anciens amis politiques, M. Guizot, fût le membre le plus influent du cabinet qui succéda à celui-là, M. Jaubert, en quittant le ministère, rentra dans l'opposition, ou plutôt il y resta: placé en sentinelle avancée, lors de la campagne entreprise par les doctrinaires et l'opposition contre les partisans du gouvernement personnel, on avait oublié de le relever, pressé qu'on était de passer dans le camp ennemi. C'est en ces termes que M. Jaubert a expliqué lui-même à la chambre comment il s'était séparé de ses anciens amis. C'est dans la même séance qu'il a rappelé à ses collègues la mort glorieuse de son père : les paroles dont il s'est servi en cette circonstance ont eu de l'écho dans la chambre et dans le pays.

M. le comte Jaubert, qui est un homme d'étude aussi bien qu'un homme politique, a publié, sous le voile de l'anonyme, un petit ouvrage fort remarquable, intitulé : *Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins, par un amateur du vieux langage.* La deuxième édition de ce livre a paru à Paris en 1842.

Jaubert (Pierre-Amédée-Émilien-Probe), né à Aix en 1779, vint à Paris sur la fin de 1793, et devint, deux ans après, l'un des premiers élèves de l'école des langues orientales vivantes. Il fut en 1798 l'un des quatre jeunes orientalistes désignés pour faire partie de l'expédition d'Égypte. Il accompagna Bonaparte en Syrie, et fut du petit nombre des Français qui revinrent en Europe avec le général en chef.

Nommé, en 1800, interprète du gouvernement, puis professeur de turc à l'école spéciale des langues orientales, il accompagna la même année à Marseille le général Berthier, se rendit en 1802, avec le colonel Sébastiani, en Égypte, en Syrie et aux îles Ioniennes, et enfin fut envoyé, en 1804, à Constantinople.

Il fut chargé, à la même époque, d'une mission périlleuse auprès du schah de Perse. Il lui fallut traverser l'Arménie, où guerroyaient alors les Kurdes, fut emprisonné par le pacha de Bayazid, qui voulait s'approprier les riches présents dont il était chargé pour le schah, et ne fut délivré que par la mort de son persécuteur. Il put alors se rendre auprès de Feth-Aly-Schah, qui l'accueillit avec bienveillance, et lui fit présent de plusieurs manuscrits précieux. M. Jaubert revint ensuite à Constantinople par une voie différente de la première, et y fut rejoint par l'ambassadeur persan Muza-Mahmoud-Riza-Khan, qu'il conduisit en Pologne, où se trouvait alors Napoléon.

L'empereur lui avait accordé en 1807 une pension de 4,000 fr., qui, depuis, fut maintenue par une loi de 1820. Il avait été ensuite nommé auditeur au conseil d'État, secrétaire interprète du ministère des relations extérieures, et maître des requêtes. Napoléon lui fit en outre compter une gratification de 100,000 francs, et en 1815, pendant les cent jours, il l'envoya à Constantinople comme chargé d'affaires de la France. Malgré le refus du gouvernement turc de recevoir un agent de Napoléon, M. Jaubert se montra, ainsi que plusieurs membres de la légation française, avec la cocarde tricolore ; il fit même, une nuit, arborer l'aigle impériale sur la porte de l'hôtel de l'ambassade de France ; mais le lendemain, un détachement de janissaires vint enlever de vive force ces insignes, et arracha la cocarde tricolore à ceux qui la portaient.

Peu de temps après, M. Jaubert revint à Paris. On lui rendit sa place de maître des requêtes qu'on lui avait d'abord enlevée ; puis, en 1818, il repartit pour l'Orient avec une nouvelle mission du gouvernement. Il était chargé d'établir des relations avec les peuples du Caucase, les Boukhares et la Perse, et de rechercher la race des chèvres qui fournissent le duvet dont on fabrique les châles de Cachemire. Il se rendit par la Russie méridionale à Odessa, visita la Géorgie, Astrakhan, puis s'embarqua à Kaffah, sur la mer Noire, et débarqua à Toulon en 1819.

Nommé, la même année, l'un des secrétaires interprètes du roi, il est devenu en 1830 membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), et, depuis, il a été fait pair de France et

directeur de l'école spéciale des langues orientales vivantes. Il a publié un *Voyage en Arménie et en Perse*, 1821, in-8°; des *Éléments de la grammaire turque*, 1823, in-4°; une traduction de la *Géographie d'Édrissy*, etc.

JAUCOURT, ancienne seigneurie de Champagne, aujourd'hui comprise dans le département de l'Aube. Cette terre, qui a donné son nom à une célèbre famille, fut vendue, en 1367, par Jeanne de Jaucourt à Philippe le Hardi, des mains duquel elle passa aux rois de Navarre. Henri IV, en érigeant Beaufort en duché-pairie, y joignit Jaucourt, avec le titre de baronnie, et le droit de justice sur 18 villages.

JAUCOURT (maison de). Cette famille, alliée avec les premiers ducs de Bourgogne, et qui s'était partagée en huit branches, se signala dans les guerres de la vieille France. Deux de ses membres se sont distingués de nos jours, l'un dans les lettres, l'autre dans la carrière des affaires.

Le premier, *Louis, chevalier de* JAUCOURT, né à Paris en 1704, fut un des auteurs de *l'Encyclopédie*, pour laquelle il rédigea les articles de physique, de médecine, de botanique, de chimie, etc. Il mourut en 1779, membre de la société royale de Londres, et des académies de Stockholm, de Berlin et de Bordeaux. On lui doit encore quelques autres ouvrages; mais plutôt philosophe qu'auteur, il n'a consacré aucun monument durable à sa renommée.

Son neveu, *Arnail-François, marquis de* JAUCOURT, né à Paris en 1757, fut nommé député du département de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, en septembre 1791. Il siégea au côté droit, et se montra l'adversaire déclaré de la démocratie. Après le 10 août, on l'envoya dans les prisons de l'Abbaye, d'où il fut retiré par l'intervention de madame de Staël. Après avoir passé huit années à l'étranger, il rentra dans sa patrie au 18 brumaire, et fut recommandé au premier consul par son ami Talleyrand. Nommé tribun, il témoigna à Bonaparte un zèle ardent et sans bornes, et fut élu président du tribunat, le 25 octobre 1802. Un an après, il vint siéger au sénat. En 1804, Napoléon lui confia l'intendance de la maison de Joseph. Mais, six ans plus tard, s'étant vu refuser l'investiture de la sénatorerie de Florence, M. de Jaucourt prit une part active aux démarches hostiles de son ami contre le gouvernement impérial. Aussi fut-il, en avril 1814, nommé membre du gouvernement provisoire dont l'évêque d'Autun s'était constitué président. Le 13 mai de la même année, M. de Jaucourt fut créé pair de France et ministre d'État. Pendant le séjour de Talleyrand au congrès de Vienne, il dirigea le département des relations extérieures; puis, réfugié à Gand, il fut mis hors la loi par Napoléon. A la seconde restauration, il obtint le ministère de la marine, qu'il ne garda que peu de temps. Relégué ensuite parmi les membres du conseil privé, M. de Jaucourt appliqua son activité aux debats de la chambre des pairs, dans laquelle il vota comme M. de Talleyrand, et au soutien de la foi protestante, à laquelle ses ancêtres ont donné des martyrs.

JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Jos.), né en 1759 à la Roque-Brusane, Provence, fut, pendant la révolution, l'un des plus ardents adversaires de la constitution civile du clergé. Forcé de se cacher au 10 août, il ne reparut qu'après le 9 thermidor. Nommé successivement, après le concordat, grand vicaire à Lyon, évêque de Metz, aumônier de l'empereur, archevêque provisoire d'Aix, il mourut en 1825, laissant un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De la religion*, 1790, in-8°; *Du culte public*, 2 vol. in-8°, 1795; *les Consolations*, 15 vol. in-18, 1796; *Mémoires pour servir à l'histoire de la religion*, 2 vol. in-8°, 1803; *Mandements*, 2 vol. in-12, 1820.

Joseph JAUFFRET, son frère, né en 1781, mort en 1836, conseiller d'État, a laissé des *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France au dix-neuvième siècle*, 3 vol. in-8°, 1820.

JAUGEON (N.), habile mécanicien, mort à Paris en 1725, reçu en 1699 membre de l'Académie des sciences, s'est distingué par diverses inventions sur lesquelles il a publié des observations dans les Mémoires de cette compagnie.

JAUNAYE (traité de la). Canclaux,

général en chef de l'armée de l'Ouest, muni des pleins pouvoirs de la Convention pour traiter avec les insurgés et pacifier la Vendée, était parvenu à engager Charette à se prêter à une négociation; en conséquence, les chefs de l'armée royale promirent de se rendre au château de la *Jaunaye* (12 février 1795) pour traiter avec les représentants du peuple.

Leurs premières demandes furent exorbitantes; mais ils se montrèrent bientôt moins exigeants, et les représentants finirent par leur accorder, par une sorte de convention tacite et provisoire, *la liberté des cultes*, des *indemnités pour les paysans* qui avaient souffert de la guerre, *l'exemption de service* pour quelque temps, la formation d'une *garde territoriale*, soumise aux administrations locales, et dont l'effectif ne devait pas dépasser 2,000 hommes; *l'acquittement*, sur les fonds de l'État, des bons signés par les généraux vendéens, jusqu'à concurrence de 2 millions.

Du reste, ces concessions devaient figurer, non dans un traité, la république ne pouvant traiter avec des rebelles, mais dans des arrêtés rendus par les représentants. Ceux-ci fixèrent au 29 pluviôse (17 février) la conclusion générale des négociations.

La réunion fut très-orageuse, et les résolutions diamétralement opposées des deux chefs royalistes, Stofflet et Charette, faillirent amener une collision entre leurs partisans; Stofflet ne voulait pas qu'on parlât de négociations, haranguait ses officiers le sabre en main, et cherchait à leur rendre suspects Charette et ses intentions pacifiques; tandis que ce dernier, intimement convaincu, sans doute, de la faiblesse de sa cause, discutait à peine, dans une autre salle du château, quelques points en litige, moins pour se refuser à la conclusion du traité que pour faire une retraite honorable. Les déclamations fougueuses de son rival ne purent prévaloir, et il signa, avec ses officiers et Cormatin, représentant de l'armée de Bretagne, le traité qui est connu dans l'histoire sous le nom de convention de la *Jaunaye*. Les commissaires de la Convention publièrent ensuite les arrêtés qui en ratifiaient les conditions.

Ce traité fut suivi bientôt après de la pacification de la Vendée, pacification qui dura jusqu'à l'époque de l'expédition de l'*Ile-Dieu*. (Voyez BERNIER, CHARETTE, STOFFLET.)

JAVOLS, bourg du département de la Lozère, qui occupe l'emplacement de l'ancienne *Gabalum*, capitale des *Gabali*. (Voy. ce mot et GÉVAUDAN.) Au troisième siècle, cette ville devint le siége d'un évêché qui fut transféré deux cents ans après à Mende. Ravagée au cinquième et au sixième siècle par les Vandales, elle fut détruite au septième par les Sarrasins. Javols conserve cependant encore des vestiges de son ancienne splendeur. On y trouva, en 1829, une enceinte circulaire de murailles, probablement un cirque, au milieu de laquelle était une colonne en pierre, dédiée par la cité des *Gabali* à Posthume, préfet des Gaules, qui devint empereur en 258. D'autres fouilles firent ensuite découvrir des vestiges d'édifices considérables, des statuettes, des médailles, des ustensiles divers, des poteries, des mosaïques, etc.

JAY (Antoine), né en 1770, à Guitre, près de Libourne, embrassa d'abord la profession d'avocat, puis partit pour l'Amérique du Nord, où il demeura sept ans. A son retour, en 1802, Fouché, qui avait été son professeur au collége des oratoriens de Niort, lui confia l'éducation de ses trois fils. M. Jay vint alors habiter Paris, où il put bientôt se livrer entièrement à son goût pour les travaux littéraires. Sa première production fut le *Tableau littéraire du dix-huitième siècle*, qui remporta, en 1810, un prix proposé par l'Institut. Deux ans après, son *Éloge de Montaigne* obtint l'accessit dans un autre concours académique. Choisi par Fouché pour diriger le *Journal de Paris*, il déploya, dans la rédaction de cette feuille, un véritable talent de journaliste. Nommé, pendant les cent jours, membre de la chambre des représentants, il fit paraître, au commencement de la restauration, une *Histoire du cardinal de Richelieu*, et prit place parmi les rédacteurs-fondateurs de *la Minerve* et du *Constitutionnel*. Il fut envoyé à la chambre des députés en 1827, par les

électeurs de l'un des arrondissements de Paris. On lui doit, outre les ouvrages que nous avons mentionnés, un *Éloge de Corneille*; un recueil intitulé *le Glaneur*; enfin, *les Ermites en prison* et *les Ermites en liberté*, composés en collaboration avec M. Jouy, à la suite d'un mois de détention pour délit de presse.

JEAN, roi de France, surnommé *le Bon*, parce que, d'après les idées de son temps, un homme bon était un homme brave, naquit le 26 avril 1319 et succéda, en 1350, à son père Philippe VI. Ce prince, dont le règne devait être pour la France une époque d'effroyables calamités, ressemblait tout à fait à Philippe : orgueilleux, brutal, ignorant et cruel, se croyant bon chevalier et grand roi parce qu'il était galant et prodigue. Il débuta par l'assassinat du connétable, comte d'Eu et de Guines, dont le favori royal, Charles d'Espagne, devint immédiatement le successeur. (Voyez FAVORIS.) Charles le Mauvais, roi de Navarre, dont la haine fut plus d'une fois fatale à Jean et à son fils, se déclara ensuite contre lui, et la lutte s'engagea dans le Midi entre la France et l'Angleterre.

Pendant ce temps, une famine effroyable dévorait le cœur du pays; le trésor était épuisé. Il fallut, par des concessions, engager les états de la Langue d'oui (1355) à accorder à la royauté des hommes et de l'argent. La bourgeoisie prit de là occasion de s'émanciper; mais son énergie et son dévouement ne pouvaient effacer l'incapacité du monarque. Elle ne put remédier aux maux du royaume : d'ailleurs, « Jean ne vouloit nul maître en France « fors que lui. »

Il le montra bien lorsqu'il eut résolu de se venger des barons qui trahissaient leur patrie pour l'Angleterre. D'Harcourt (voyez ce mot) et trois autres furent décapités à Rouen, devant lui, au sortir d'un festin où il les avait invités, et le roi de Navarre fut jeté en prison. Les parents des victimes appelèrent les Anglais à leur secours. Édouard III envoya en France son fils, qui ravagea l'Auvergne, le Poitou, le Limousin, le Berry, et battit complétement, près de Poitiers, l'armée indisciplinée de Jean (19 septembre 1356). A cette funeste journée, qui fut pour l'aristocratie une profonde blessure, et coûta au pays 11,000 morts, le roi fut pris et conduit en Angleterre. Pendant 4 ans que dura sa captivité, le dauphin fut chargé du gouvernement du royaume. *La Jacquerie* éclata; les états généraux, assemblés par le régent, songeaient déjà à établir un gouvernement démocratique (voyez ÉTATS GÉNÉRAUX), lorsque, la liberté ayant été rendue à Charles le Mauvais, Paris se trouva à la veille d'être livré aux Anglais et aux Gascons du Navarrois. Mais, dans la nuit même où Marcel (voy. ce mot) devait leur en ouvrir les portes, il fut tué par un bourgeois de Paris, nommé Maillard (1er août 1358), et la révolution populaire, si brusque, si héroïque, avorta sans laisser une garantie de liberté. Le dauphin maintint son pouvoir par des supplices; les provinces se virent dévastées par les nobles, les compagnies d'aventure et les Anglais.

En 1360, Jean rentra en France, en vertu du traité de Brétigny, et donna pour sa rançon, outre 3,000 écus d'or, 8 provinces du royaume. La France s'épuisa de nouveau pour payer, tandis que les Tard-venus, la famine, la contagion, la réduisaient aux dernières extremités. Le roi réunit cependant à la couronne le duché de Bourgogne et les comtés de Champagne et de Toulouse, puis il retourna en Angleterre pour y traiter de la rançon du duc d'Anjou, son frère, qui, gardé comme otage, avait rompu son ban et était revenu en France, ou pour tenir la place du fugitif. « Quelques-uns dirent qu'il n'y alloit que pour son plaisir (*). » Laissant la régence au dauphin, il passa l'hiver à la cour d'Édouard, « liement et amoureusement (**). » Cependant cette captivité tant fêtée ne fut pas de longue durée; Jean mourut presque subitement, le 8 avril 1364, et ses restes furent renvoyés à Saint-Denis.

On appelle quelquefois ce prince *Jean II*, en comptant au nombre des

(*) Guillaume de Nangis.

(**) Froissard.

rois de France, sous le nom de *Jean Ier*, le fils posthume de Louis X, qui ne vécut que cinq jours.

JEAN D'ARRAS, secrétaire de Jean, duc de Berry, composa en 1387, par ordre de Charles V, et pour l'amusement de la duchesse de Bar, sœur de son maître, le roman de *Mélusine*, imprimé en 1500, à Paris, in-fol., et Lyon, in-4° (1re édit., très-rare).

JEAN D'AUTON, historiographe de Louis XII, dont les *Chroniques* ont été pour la première fois publiées en entier en 1834, par M. Paul Lacroix (P. L. Jacob). Elles ne s'étendent que de 1499 à 1508. Cet historien-poëte, fort estimé au seizième siècle, fort oublié depuis, est très-bien informé, très-digne de foi, et ne manque ni de chaleur ni d'énergie.

JEAN DE TROYES, greffier de l'hôtel de ville de Paris, au quinzième siècle, passe généralement pour être l'auteur de l'histoire de Louis XI, connue sous le titre de *Chronique scandaleuse*. Mais cet ouvrage n'est qu'une copie tirée presque mot pour mot des grandes *Chroniques de Saint-Denis* et du second volume des *Chroniques martiniennes*. Il a été publié à la fin du quinzième siècle in-fol., et depuis un très-grand nombre de fois, soit séparément, soit à la suite des Mémoires de Comines, soit dans les grandes collections de Mémoires éditées par M. Petitot et par MM. Michaud et Poujoulat.

JEAN XXII (Jacques-Renaud D'OSSA ou D'EUSE, qui prit, lors de son avénement à la papauté, le nom de), naquit en 1244, d'un savetier de Cahors. Élevé par Pierre Ferrier, archevêque d'Arles, il était devenu évêque de Fréjus, et avait succédé à son protecteur comme chancelier du roi de Naples, Robert d'Anjou. Celui-ci le fit nommer successivement archevêque d'Avignon, évêque de Porto et cardinal. Enfin, deux ans après la mort de Clément V, la cour pontificale résidant à Avignon, Philippe le Long enferma les cardinaux dans un couvent de Lyon, en leur déclarant qu'ils n'en sortiraient pas avant d'avoir fait un pape. Ils s'en rapportèrent au choix du cardinal de Porto. C'était un homme de petite taille, d'un extérieur ignoble; mais il était connu pour son habileté et son savoir; il prit la tiare pour lui : *Ego sum papa* (7 août 1316).

Il se crut appelé à régenter la France, où il voyait un roi jeune et faible de tête, et des princes brouillés entre eux. Il se fixa donc à Avignon. Il donna des conseils au roi, adressa des reproches à l'université de Paris, voulut réformer l'académie d'Orléans, confirma les priviléges de l'université de Toulouse, changea toute l'organisation des évêchés du Midi, multiplia dans le royaume les supplices des sorciers, pour lesquels lui-même éprouvait des terreurs superstitieuses, et les persécutions contre les *fratricelles* ou *béguards*; enfin, il activa les sacrifices humains de l'inquisition. Mais bientôt Charles IV entama avec lui des négociations pour se faire lui-même nommer pape. Philippe VI les continua et lui imposa des conditions très-rigoureuses pour son engagement de marcher à la croisade (1332). Le souverain pontife n'était plus qu'une créature de la France. Sur ces entrefaites, la Sorbonne l'accusa d'hérésie, et Philippe le menaça du bûcher. Jean rétracta alors les propositions peu orthodoxes qu'il avait émises. Il mourut au milieu de ces embarras, le 4 décembre 1334, laissant comme fruit de sa rapacité un trésor de 25 millions de florins (300 millions de francs). Il eut pour successeur un autre pape français, Benoît XII. (Voy. ce mot.)

JEANNE D'ALBRET naquit en 1531, de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François Ier. La maison d'Albret était une des plus nobles et des plus riches maisons princières de l'Europe; elle possédait, outre la basse Navarre, le Béarn, les pays d'Albret, de Foix, d'Armagnac, et plusieurs autres grandes seigneuries. Charles V convoitait ces propriétés, qui lui eussent donné une large entrée dans les États du roi de France; il songea à s'en rendre maître d'une façon pacifique, et fit demander pour son fils, l'infant Philippe II, la main de Jeanne. Henri d'Albret eût cédé peut-être; mais François Ier s'opposa formellement, comme oncle et comme roi de France, à une union dont il sentait le danger. Quelque temps après, la jeune princesse fut fiancée au duc de Clèves; mais ce mariage

fut encore rompu par la politique, et Jeanne avait environ dix ans lorsqu'elle épousa, à Moulins, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Or, c'était le temps de la réforme, tous les esprits étaient préoccupés de ce grand mouvement, la France entière se partageait en deux camps ennemis : Antoine de Bourbon avait embrassé les doctrines de Calvin ; mais Jeanne, qui par la suite montra tant de zele pour la réforme, était encore, à l'époque de son mariage, assez indifferente à toute doctrine, puisque, selon Brantôme, elle conseilla à son époux « de ne point s'embarras- « ser de toutes ces nouvelles opinions. »

Mais Jeanne était moins circonspecte à l'égard de la politique et même de la guerre ; elle suivit en effet Antoine de Bourbon en Picardie, où il était chargé de commander une armée française destinée à repousser Charles-Quint. Devenue enceinte durant cette campagne, elle alla rejoindre son père dans la Navarre, et ne tarda pas à y accoucher. Chacun sait qu'elle chanta, pendant les heures douloureuses de l'enfantement, une chanson béarnaise qu'affectionnait son père.

Henri d'Albret étant mort, en 1555, Jeanne lui succéda, avec son mari, dans la souveraineté de Navarre et de Béarn, d'où son fils fut appelé *le prince de Béarn* ou *le Béarnais*. Le duc de Bourbon et sa jeune épouse se trouvaient alors à la cour de France ; ils ne retournèrent dans leur petit royaume que contre la volonté de Henri II, et, au bout de deux années, ils durent reparaître à la cour. Le roi de Navarre, prince du sang royal de France, avait été nommé lieutenant général du royaume. Il fut tué au siége de Rouen ; sa veuve, qui avait suivi jusque-là sa fortune, retourna presque immédiatement en Navarre, où elle embrassa le calvinisme, dont elle fut depuis lors un des plus fervents apôtres.

Dès avant cette abjuration, la cour de Rome, usant de son prétendu droit de disposer des couronnes, avait investi le roi d'Espagne du petit royaume de Navarre, dont du reste celui-ci ne prit jamais possession. Cet attentat du saint-siége fut peut-être une des causes qui déterminèrent Jeanne à embrasser le protestantisme ; mais du moment où elle fut entrée dans cette nouvelle croyance, elle ne regarda plus la religion avec cette indifférence que nous lui avons vu montrer à l'époque de son mariage, et son fils fut élevé dans toute la rigueur d'un culte dont elle-même remplissait les obligations avec la plus sévère ponctualité.

Elle publia en 1567, à la demande des états de Béarn, un édit pour l'établissement du calvinisme dans son royaume, et bientôt, protectrice déclarée de la réforme, elle alla avec son fils s'enfermer à la Rochelle. Le jeune prince avait à cette époque 16 ans à peine.

Mais, peu de temps après, la cour de France chercha et trouva les moyens d'attirer à Paris les chefs du protestantisme : l'union du Béarnais avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, fut l'appât offert à la bonne foi des réformés. Jeanne d'Albret hésita longtemps avant d'accepter ce brillant mariage, qui, à ses yeux clairvoyants, semblait cacher quelque piége ; la réputation de la princesse Marguerite, l'éducation qu'elle avait dû naturellement recevoir à la cour corrompue de Catherine de Médicis, la lui faisaient redouter pour son fils ; mais elle mourut à Paris, le 9 juin 1572. On répandit le bruit d'un empoisonnement qui n'a jamais été prouvé, et qui, disait-on, s'était effectué au moyen d'une paire de gants. Deux mois plus tard, elle serait peut-être tombée victime des assassins de la Saint-Barthélemy.

Jeanne d'Albret, qui écrivait également bien en vers et en prose, a laissé bon nombre de vers, la plupart inédits ; quelques sonnets seulement ont été imprimés dans le recueil de Joachim Dubellay.

Jeanne de France, fille aînée de Louis de France, comte d'Évreux, fut femme de Charles le Bel, son cousin germain. Elle n'eut point d'enfants, et son époux vit s'éteindre en lui la race des Capétiens directs. Elle mourut en 1300, à Brie-Comte-Robert.

Jeanne de Navarre, née en 1272, fille et unique héritière de Louis Ier, roi de Navarre et comte de Champagne, fut mariée en 1286 à Philippe le Bel. Jeanne, ou plutôt les états de son petit royaume et de son comté champenois,

Digitized by Google

stipulèrent, lors de ce mariage, qu'à elle seule appartiendrait l'administration de ses États héréditaires, et bien leur en prit, car son gouvernement fut aussi sage que glorieux. Elle chassa les Aragonais et les Castillans, qui s'étaient introduits jusqu'au cœur de la Navarre; aussi les Navarrais conservent-ils encore aujourd'hui son souvenir; ils rappellent avec reconnaissance que ce fut elle qui fonda une de leurs villes nommée Puenta-la-Reyna. En 1297, le comte de Bar ayant fait une irruption en Champagne, Jeanne se mit elle-même à la tête d'une armée, tailla en pièces les troupes du comte, et l'amena prisonnier à Paris, où elle ne lui rendit la liberté qu'à la condition qu'il se déclarerait son vassal. Les intérêts des États particuliers de Jeanne ne l'empêchaient pas de s'occuper aussi de la France proprement dite. Elle siégeait dans les conseils de Philippe le Bel, et il ne tint pas à elle que plusieurs des hontes de ce malheureux règne ne se changeassent en autant de gloires. Le procès des templiers ne commença qu'en 1307, deux années environ après sa mort. Elle a attaché son nom à un établissement fameux, le collége de Navarre, qu'elle fonda, et duquel sont sortis tant d'élèves fameux. L'école polytechnique actuelle est en partie formée des bâtiments de cet ancien collége.

Jeanne de Navarre, née en 1312, de Louis le Hutin et de Marguerite de Bourgogne, fut mariée en 1317 à Philippe, comte d'Évreux. Elle succéda ensuite comme reine de Navarre à son oncle Charles le Bel, mort sans enfants. Elle mourut elle-même à Conflans en 1349, âgée de moins de 38 ans, et fut inhumée à Saint-Denis, près de son frère Louis X.

Jeanne de Valois, fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie, naquit en 1464, et fut mariée, à l'âge de 12 ans, à Louis d'Orléans, qui fut depuis Louis XII. Lorsque ce prince monta sur le trône, son ancien amour pour Anne de Bretagne, et peut-être aussi la raison d'État, lui inspirèrent le désir d'épouser la veuve de Charles VIII. Il sollicita du pape une sentence de divorce. La morale réprouvait certainement cette démarche, car Louis XII ne pouvait arguer contre sa malheureuse femme d'autre grief que de n'avoir pas su lui plaire; mais le pape d'alors était l'odieux Alexandre VI, il ne s'agissait que de l'acheter, et la sentence fut facilement obtenue. La conduite de Louis XII fut cruelle durant ce malheureux procès, qui fut des plus scandaleux. Jeanne, qui ne se défendit même pas, fut répudiée, et reçut pour douaire le Berry, où elle se retira, cherchant dans le sein de la religion des consolations que désormais le monde ne pouvait plus lui offrir. La malheureuse reine avait alors environ 34 ans. Renonçant à toute habitude de luxe, elle mena dans cette province la vie la plus humble et la plus sainte, n'ayant pour tout vêtement qu'une bure grossière, et distribuant aux pauvres la presque totalité de son revenu. Elle entra en 1514 au couvent de l'Annonciade, qu'elle avait fondé à Bourges; elle y mourut l'année suivante, à l'âge de 50 ans, en odeur de sainteté.

Jeannin (Pierre), naquit à Autun en 1540. Son père était tanneur et échevin de cette ville. Il fut reçu avocat en 1569, et choisi en 1571 pour être le conseil des états de Bourgogne. Ses talents l'élevèrent ensuite en peu de temps aux fonctions de conseiller, de président, et enfin de premier président du parlement de Dijon. Engagé dans le parti des ligueurs, il se retira de cette faction dès qu'il eut appris l'abjuration de Henri IV. Déjà, depuis quelque temps, il engageait Mayenne à se soumettre, et aux états de Blois, il avait le premier soutenu les droits de la maison de Bourbon (1588). Henri IV disait hautement qu'il avait fait, en Jeannin *le bon homme*, une véritable conquête. Il récompensa ses talents et sa probité en l'admettant dans son conseil, et en lui témoignant dans toutes les occasions une confiance également honorable pour le ministre et pour le souverain. Jeannin fut chargé en 1607 de négocier la paix entre les Hollandais et le roi d'Espagne, et parvint à l'obtenir.

Marie de Médicis continua de l'employer, et lui conféra le contrôle général des finances, fonctions dont il s'acquitta avec intégrité et sagesse.

Cet homme d'État, un des plus re-

marquables qu'ait produits la France, mourut le 31 octobre 1622. Son opposition au massacre de la Saint-Barthélemy est un des traits qui honorent le plus sa vie. On a de lui des *Négociations*, publiées par l'abbé de Castille, son petit-fils, Paris, 1656, in-fol., et insérées dans les *Collections de mémoires relatifs à l'histoire de France*.

JEAURAT (Edme-Sébastien), astronome, né à Paris en 1724. Devenu professeur de mathématiques à l'école militaire en 1753, il fut reçu à l'Académie des sciences, et nommé membre de l'Institut à sa création. Il est mort en 1803, doyen des astronomes de l'Europe. On a de lui un bon *Traité de perspective*, 1750, in-4°; de *Nouvelles tables de Jupiter*, 1766, in-4°; et 12 vol. *de la Connaissance des temps*.

JEMERII, petit peuple gaulois dont les localités de Vaumielles-lez-Jaumes, et surtout de Saint-Jemmes, déterminent la position et retracent le nom.

JEMMAPES (département de), réuni à la France, par le traité de Lunéville, avec les huit autres départements formés dans les Pays-Bas autrichiens. Ce département comprenait l'ancien comté de Hainaut. Il était borné au nord par les départements de l'Escaut et de la Dyle; à l'est par celui de Sambre-et-Meuse; au sud par ceux du Nord et des Ardennes. La ville de Jemmapes, théâtre de l'une de nos plus belles victoires, lui avait donné son nom. Son chef-lieu était Mons; il était divisé en trois arrondissements: Mons, Tournay et Charleroy. Enlevé à la France en 1814, il fait maintenant partie du royaume de Belgique.

JEMMAPES (bataille de). — Dumouriez avait besoin d'une victoire pour faire oublier la complaisance et la courtoisie avec lesquelles il avait permis aux Prussiens de repasser nos frontières.

Valence commandait la droite de l'armée des Ardennes, forte de 24 bataillons et 12 escadrons; la gauche, aux ordres du général d'Harville, devait partir de Maubeuge et marcher sur Charleroy; Dumouriez, à la tête du centre, se trouvait entre Quarouble et Quiévrain; l'aile gauche, composée d'environ 18,000 hommes, sous les ordres de la Bourdonnaye, devait empêcher le corps autrichien de Tournai de se porter sur Mons.

Le 28 octobre 1792, Beurnonville, commandant l'avant-garde, se porta à Quiévrain; la Bourdonnaye fit aussi un mouvement en avant sur Tournai et Ypres, garda le pont de Bouvine, et envoya le général Duval à Pont-à-Tressin; d'Harville vint camper à Hons, près du bois de Sar, à la droite de l'armée.

« Le duc Albert, avec 15 à 20,000 hommes, était en avant de Mons. Beaulieu commandait la gauche sur les hauteurs de Bethmont; la droite, sur celles de Jemmapes et de Cuesmes, obéissait à Clairfayt. Ces positions avaient été fortifiées avec un soin extrême. Aussi les généraux autrichiens s'attendaient-ils peu à une attaque sur ce point, où l'on avait entassé redoutes sur redoutes. Quatorze de ces redoutes se trouvaient élevées et garnies de pièces de trente-six. Outre cette artillerie, le parc de réserve contenait dix-huit bouches à feu de gros calibre; les nombreuses pièces attachées aux différents corps étaient répandues sur le front de la ligne.

« Les villages de Jemmapes, de Cuesmes et le taillis de Blenu couvraient le centre de l'armée ennemie. Le général autrichien avait fait barricader ces hameaux; il avait aussi jeté dans le taillis quelques compagnies de chasseurs tyroliens aussi bons tireurs que braves soldats. Pourtant la formidable position des Autrichiens offrait un grand désavantage, elle ne présentait qu'une seule route, qu'une seule issue en cas de défaite, c'était Mons; et le moindre pas rétrograde de la gauche mettait Clairfayt dans l'impossibilité de regagner les portes de cette ville.

« En avant de cette ligne de bataille, plusieurs postes étaient occupés par les Autrichiens. La position de Boussu, que protégeait le bois qui s'étend de Frasmeries à Vasme, fut attaquée le 3 novembre par trois bataillons de patriotes belges, qui s'étaient réunis à l'approche des républicains, et qui faisaient partie de l'armée française. Enlevée au premier choc, cette hauteur fut reprise sur les assaillants. Par suite du mauvais succès de cette attaque, Beurnonville crut devoir se replier jus-

qu'à Quiévrain. Ne voulant pas laisser l'armée sous l'impression d'un échec, Dumouriez ordonne à six bataillons d'attaquer Thulin et Boussu. Les Autrichiens, à l'aspect de ce déploiement de forces, se replièrent, en sorte que l'avant-garde française occupa la plaine de Jemmapes, Vasme, Frameries; le gros de l'armée s'établit entre Élonge et Hesnin. Le 5, le général français termina ses préparatifs d'attaque. Sa droite, renforcée par l'avant-garde, fut placée entre Frameries et Paturage; le centre, composé d'infanterie, était aux ordres du duc de Chartres; le général d'Harville prit position en face de Siply.

« Le duc Albert comprit alors la faute qu'il avait faite; il eût bien désiré rappeler à lui toutes ses troupes, mais il ne lui en restait ni le temps ni les moyens; il devait ou recevoir l'attaque des Français avec un nombre de troupes très-inférieur, ou battre en retraite, et perdre ainsi les Pays-Bas.

« Le 6, le général d'Harville reçut l'ordre de déborder la gauche des Autrichiens par Bethmont, de les canonner; il lui était encore prescrit, dans le cas où il verrait les Autrichiens faire un mouvement rétrograde, de se porter sur les hauteurs du mont Palisel, près de Mons, pour les empêcher d'effectuer leur retraite sur Bruxelles. En même temps, Beurnonville fut chargé de la première attaque contre la gauche du duc Albert, en avant de Cuesmes. Le général Ferrand devait emporter Quareignon, et le jeune Égalité avait à se rendre maître de Jemmapes dès que les deux ailes ennemies seraient battues, l'une par Beurnonville, l'autre par Ferrand.

« La canonnade commença à huit heures sur la droite d'une manière terrible. Ferrand se porta en avant, fit occuper le village de Quareignon, dont il chassa quelques compagnies de tirailleurs, et commença à envoyer, mais de loin, des volées de canon sur le village et la position de Jemmapes. Clairfayt lui répondit avec vigueur. Alors Ferrand fit ses dispositions pour attaquer de front Jemmapes, tandis que le général Rosière le prendrait en flanc avec quatre bataillons. Mais Rosière, qui avait rencontré un terrain fangeux et coupé, n'exécutait pas le mouvement prescrit; de son côté, Beurnonville voyait sa colonne sillonnée par le feu continuel des redoutes qui étaient en face de lui; et d'Harville, au lieu de parvenir à tourner l'armée ennemie, s'était trouvé face à face avec le corps de Beaulieu, qui occupait les hauteurs de Bethmont.

« D'Harville et Beaulieu n'agirent pas, de part et d'autre, avec vigueur; ils se canonnèrent depuis onze heures jusqu'au soir, sans aucun avantage pour les deux troupes. Dès lors, nous n'avons plus à nous occuper que de ce qui se passait au centre et à la gauche de notre armée. Mécontent de la mollesse avec laquelle les troupes se disposaient à aborder les positions ennemies, Dumouriez envoie auprès de Ferrand son aide de camp et son ami Thouvenot, avec l'ordre de presser le mouvement d'attaque et d'enlever Jemmapes à la baïonnette. Alors Ferrand laisse en arrière son artillerie, et, malgré une grêle de boulets, il se met à la tête de nos colonnes d'attaque. Son cheval tombe, il marche à pied à côté de ses grenadiers. Plein d'une vigueur semblable à celle de la jeunesse, le vieux général enlève ainsi la partie du village de Jemmapes qui lui faisait face. Dumouriez, qui attendait ce mouvement, serre ses troupes en colonne, et les lance sur la position déjà moitié conquise, en ayant soin de faire masquer la tracée par sept ou huit escadrons de dragons et de hussards. Tout à coup, dans ce moment critique, une brigade voyant déboucher de la cavalerie ennemie, se jette à droite, et laisse imprudemment un espace par où les escadrons autrichiens pouvaient pénétrer; la colonne flotte indécise; le succès de l'attaque est compromis, lorsque tout à coup un domestique du général en chef, le jeune Baptiste Renard, agrandi par une de ces inspirations soudaines du courage et du génie, se précipite vers le commandant de la malheureuse brigade, le gourmande, remet l'ordre dans les rangs, bouche ainsi la tracée, et entraîne après lui les escadrons français que l'hésitation de la colonne d'infanterie avait retenus en arrière. Pendant que ce brave rétablissait l'ac-

tion sur ce point, la brigade à la gauche de celle qui avait commis la faute que venait de réparer Renard, avait fait halte; elle tourbillonnait sur elle-même, et restait exposée à un feu meurtrier. Le duc de Chartres rallie ses soldats, les serre, en forme une masse prête à vaincre, qu'il baptise gaiement du nom de *bataillon de Jemmapes*. Alors la furie française s'élance sur les redoutes; en vain elles tonnent, rien ne peut arrêter nos jeunes volontaires, on se bat avec acharnement. Thouvenot, qui avançait par la droite du village, met les Impériaux entre deux feux; et bientôt s'élève une immense clameur de joie, à laquelle répondent les gémissements des blessés et des mourants de l'ennemi. Les soldats de notre jeune liberté plantent le drapeau tricolore sur les redoutes, en criant : *Vive la république!* tandis que plus de 400 Autrichiens se noient en fuyant dans l'Haine. Beurnonville n'avait pas le même bonheur : son artillerie n'avait pu faire taire le feu des redoutes ennemies. S'étant avancé avec trop de témérité, ayant sur son flanc six bataillons autrichiens, il devait songer à se replier, lorsque Dampierre prit une résolution énergique et décisive.

« A la tête du régiment de Flandre et des bataillons volontaires de Paris, il attaque le corps ennemi qui menaçait Beurnonville, le dégage ainsi, se précipite tête baissée dans les redoutes, en enlève, à deux reprises différentes, 1,500 prisonniers, rend à Beurnonville la liberté de ses mouvements, tourne les canons qu'il vient de prendre, et décide la victoire. Électrisés par le courage de ce général, auquel l'armée devait un si grand service, nos blessés, oubliant leurs souffrances, se soulevaient sur le champ de bataille pour demander si Dampierre vivait encore après cette périlleuse entreprise. Pourtant le feu qui part des redoutes est toujours si terrible, que Beurnonville ne peut parvenir à les aborder. Les ennemis tentent une charge; elle est repoussée. Profitant de ce succès, les escadrons français s'élancent alors sur les Autrichiens, les sabrent et les refoulent sur la route de Mons; Beurnonville appuie ce mouvement de Dumouriez; les troupes qui venaient de repousser la cavalerie allemande marchent aux dernières redoutes défendues par des grenadiers hongrois, adversaires courageux de nos braves soldats; on peut se joindre à la baïonnette, cette arme favorite des Français, parce qu'elle laisse le sort des combats tout entier à la décision du courage; les redoutes se remplissent de morts; malgré ce désastre, les Hongrois se défendent encore en désespérés; mais enfin, ces braves, dignes de toute l'admiration de leurs vainqueurs, cèdent, accablés par le nombre, et abandonnent les redoutes d'où ils nous ont fait tant de mal. Le champ de bataille reste ainsi aux Français, tandis que les débris de l'armée autrichienne s'enfuient en désordre dans la direction de Mons. Les soldats français étaient tellement fatigués, que Dumouriez leur accorda quelques heures de repos sur le théâtre de leur victoire.

« La bataille de Jemmapes, dont le nom devint tout à coup populaire, était une de ces épreuves terribles qui vieillissent vite une jeune armée, mais qui lui coûtent des flots de sang; la nôtre compta beaucoup de morts et de blessés : les généraux Duhoux, Ferrand, et plusieurs autres officiers supérieurs, reçurent de graves blessures qui les mirent hors de combat. L'ennemi perdit 5,000 hommes, tant tués que blessés; à peu près autant de prisonniers et huit pièces de canon; plusieurs corps autrichiens furent anéantis, et plusieurs officiers généraux, de leur côté, tombèrent mortellement frappés (*). »

Jenson (N.), célèbre imprimeur français, né vers 1420, fut d'abord directeur de la monnaie de Tours, puis, comme nous l'avons dit à l'article **Imprimerie**, il fut chargé par Louis XI d'aller étudier en Allemagne l'invention de Guttemberg. Mais au lieu de revenir en France, après avoir rempli sa mission, il se rendit en Italie, et s'établit à Venise vers 1469. Il imprima dans cette ville, de 1470 à 1481, près de 150 ouvrages, regardés encore aujourd'hui comme des chefs-d'œuvre. C'est à lui que l'on doit les premiers caractères romains qui aient été fondus. Il les

(*) Tissot, *Hist. de la révolution française*, t. III, p. 407.

avait composés pour les majuscules des lettres latines, espagnoles, lombardes, saxonnes et carolines. On ignore l'époque de sa mort. Sixte IV l'avait décoré du titre honorifique de *comes palatinus*.

Jérôme, adjudant-major du 4e bataillon de l'Yonne, montra une valeur héroïque à la bataille de Loano, au mois d'octobre 1795, contre les Austro-Sardes, où il soutint avec 25 hommes la fusillade de 300 ennemis. Il venait de rentrer à son bataillon après cette expédition, lorsqu'il aperçut un peloton de 150 Autrichiens qui dépouillaient des prisonniers français. Aussitôt, malgré une blessure qu'il avait reçue à la tête, et sans prendre le temps de se faire panser, il se précipite sur eux avec quelques braves, les oblige eux-mêmes à mettre bas les armes, et délivre ainsi ses camarades. Il laisse alors les nouveaux prisonniers à la garde des Français qu'il vient de dégager, et, suivant ses instructions, parcourt les crêtes les plus élevées pour s'assurer des positions. Attaqué par des forces supérieures, il se défendit longtemps avec son sabre, puis quand cette arme se fut brisée entre ses mains, il combattit avec des pierres, et renversa encore plusieurs Autrichiens. Cependant, blessé de nouveau, il allait succomber, lorsque l'arrivée d'un détachement français le délivra.

Jérôme Bonaparte, le plus jeune des frères de Napoléon, naquit à Ajaccio, en 1784. Au sortir du collége de Juilly, où il fit ses études, il entra dans la marine, fut, nommé, en 1801, lieutenant de vaisseau, et partit sous le général Leclerc pour l'expédition de Saint-Domingue. En 1803, comme il commandait la frégate *l'Épervier*, les forces anglaises l'avant contraint de se retirer à New-York, il y épousa, quoique mineur et sans l'aveu de sa famille, mademoiselle Patterson, fille d'un commerçant de Baltimore. Ce mariage déplut à Napoléon, qui, malgré la douleur et la résistance de Jérôme, tendrement attaché à sa femme dont il avait un fils, le fit casser. A son retour en France, en 1805, Jérôme fut chargé d'une mission près du dey d'Alger, mission à la suite de laquelle il fut élevé au grade de capitaine de vaisseau. En 1806, il fut appelé au commandement d'une escadre de huit vaisseaux, qu'il conduisit à la Martinique, et à son retour il fut fait contre-amiral. En 1807, il quitta le service de mer pour prendre le commandement d'un corps de Bavarois et de Wurtembergeois, à la tête duquel il s'empara de la Silésie, succès qui lui valut le grade de général de division. Le 7 juillet fut signée la paix de Tilsitt, un mois plus tard, Jérôme épousa Frédérique-Catherine, fille du roi de Wurtemberg, et six jours après (13 août), il fut créé roi de Westphalie. Le gouvernement de Jérôme a donné lieu à des critiques sévères, et, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon s'est exprimé sur le compte de l'ex-roi plus sévèrement que personne. « Jérôme, dit-« il, était un prodigue dont les débor-« dements avaient été criants. Son « excuse peut-être pouvait se trouver « dans son âge et dans ceux dont il s'é-« tait entouré. » — « En mûrissant, dit « ailleurs Napoléon, Jérôme eût été « propre à gouverner, et je découvrais « en lui de véritables espérances (*). » Malheureusement, nos désastres ne lui laissèrent pas le temps de mûrir. Au reste, durant son règne, sauf les étourderies de jeune homme qui lui appartiennent en propre, il ne fut guère que le lieutenant de Napoléon. Le roi de Westphalie fit la campagne de 1812, à la tête d'une division allemande, qui se distingua aux combats d'Ostrowa et de Mohilow. Malheureusement, il se laissa surprendre à Smolensk, faute désastreuse qui le fit reléguer à Cassel. En 1813, quand nos armées cédèrent devant la coalition, Jérôme dut se retirer de l'Allemagne.

Après l'abdication de l'empereur en 1814, il retourna à la cour de Wurtemberg. Il était à Trieste avec sa femme quand la nouvelle de l'événement du 20 mars le ramena à Paris. Il siégea à la chambre des pairs, et suivit Napoléon en Belgique, où il déploya dans

(*) « Au retour de l'île d'Elbe, il semblait avoir beaucoup gagné, et donnait de grandes espérances. Puis il existait un beau témoignage en sa faveur, c'est l'amour qu'il avait inspiré à sa femme. »

(*Mémorial.*)

plusieurs combats la plus grande bravoure; il fit à Waterloo, jusqu'au dernier moment, les plus honorables efforts.

Après la seconde abdication, Jérôme alla rejoindre sa femme dans le Wurtemberg. En 1816, le roi son beau-père lui conféra le titre de comte de Montfort, que Jérôme a porté depuis lors. Il réside alternativement dans un château qu'il possède près de Vienne, et à Trieste. Le fils de Jérôme et de mademoiselle Patterson, lequel porte aussi le nom de *Jérôme Bonaparte*, aujourd'hui négociant aux États-Unis, a préféré l'indépendance de citoyen américain aux titres plus fastueux que lui offrait l'Europe.

JÉRUSALEM (prise de — 1099). L'armée des croisés arriva sous les murs de Jérusalem, après une marche longue et pénible. Lorsque, au lever du soleil, la ville sainte se découvrit à leurs regards, le cri de *Jérusalem! Jérusalem!* fût répété à la fois par 60,000 bouches, et retentit au loin sur le mont de Sion et sur celui des Oliviers; puis, une sorte de pieux délire s'emparant de toutes les âmes, on les vit se jeter à genoux, se prosterner dans la poussière, et baiser avec respect cette terre sacrée. Ils pleuraient, ils frappaient leurs poitrines, et renouvelaient, dans un saint transport, le serment d'affranchir Jérusalem.

Les chefs se fièrent à cet enthousiasme : ils donnèrent aussitôt, sans machines de guerre, un assaut qui fut repoussé. Il fallut alors tout préparer avec la lente régularité d'un siége ordinaire; l'armée chrétienne eut à essuyer les ardeurs dévorantes de la soif : on était au cœur de l'été. L'arrivée d'une flotte génoise vint ranimer le courage des croisés. Une procession faite autour de la ville rendit à leur foi toute son ardeur. L'assaut fut résolu. Il échoua de nouveau ce jour-là (14 juillet). Mais le lendemain, au moment où les chrétiens, succombant à la fatigue, allaient encore une fois se retirer devant l'opiniâtre résistance de l'ennemi, ils virent, disent les récits contemporains, apparaître sur le mont des Oliviers un cavalier revêtu d'une armure éclatante, qui agitait son bouclier, et leur donnait le signal d'entrer dans la ville. Godefroy de Bouillon fut le premier à s'écrier que c'était saint George qui venait au secours des chrétiens; rien dès lors ne put arrêter leur impétueuse valeur. Une tour roulante abaissa son pont-levis sur la muraille : chefs et soldats s'y précipitèrent ensemble, et bientôt la bannière de la croix y fut arborée. Tancrède et le comte de Toulouse forcèrent de leur côté tous les obstacles; enfin, les croisés vainqueurs, après avoir assouvi dans le sang des infidèles leur soif de vengeance, allèrent se prosterner devant le saint sépulcre.

JÉRUSALEM (royaume de). Dix jours après que la ville sainte fut tombée au pouvoir des croisés, les principaux chefs s'assemblèrent, et décidèrent que dix hommes choisis dans le clergé et dans l'armée éliraient un roi. Les membres de ce conseil jurèrent en présence des soldats de n'écouter aucun intérêt personnel. L'élection eut du reste un caractère vraiment démocratique; Guillaume de Tyr rapporte que l'on mit le plus grand soin à consulter l'opinion de l'armée sur chacun des chefs, et que l'on alla jusqu'à interroger, sous la foi du serment, les familiers et les serviteurs de tous ceux qui avaient des prétentions à la couronne. Après cette enquête, Godefroy de Bouillon fut solennellement proclamé roi. Mais il ne voulut pas se décorer de ce nouveau titre, qu'il remplaça par celui de *défenseur et baron du saint sépulcre*.

Bientôt on apprit les préparatifs du calife fatimite d'Egypte pour reconquérir la ville sainte. Les croisés, au nombre de 20,000, marchèrent au-devant de l'ennemi, qu'ils rencontrèrent dans la plaine d'Ascalon (12 août 1099). La bataille fut courte et la victoire facile. Ce ramas indiscipliné de fantassins mal armés et de cavaliers du désert ne put tenir contre les armures de fer et la vaillance exercée de l'armée chrétienne. La victoire d'Ascalon mit un terme aux longs travaux de la première croisade. Aussi les croisés rentrèrent-ils en triomphe dans Jérusalem, « au milieu de la suave et délectable harmonie des chants qui, selon un chroniqueur contemporain, retentissaient dans les vallées et sur les montagnes. »

Nous avons raconté ailleurs (voyez GODEFROY DE BOUILLON) les événements qui signalerent le règne trop court du premier souverain de Jérusalem, lequel mourut le 17 août 1100.

1100. BAUDOUIN Ier. La captivité de Boëmond, qui avait un parti puissant, fut cause que l'on décerna la couronne à Baudouin, comte d'Édesse, frère de Godefroy. (Voyez ÉDESSE.) Celui-ci accepta, bien que le royaume de Jérusalem fût de beaucoup inférieur en étendue à son comté, qu'il céda à l'un de ses parents, Baudouin du Bourg. Le commencement de son règne fut occupé par des querelles, tantôt avec le patriarche Dagobert, qu'il fut obligé de dépouiller des siéges de Jérusalem et de Jalfa, tantôt avec Tancrède qui, plutôt que de lui prêter hommage, résigna entre ses mains le comté de Tibériade. Cependant, en 1109, une réconciliation eut lieu, et Tancrède reçut Tibériade, Khaïfa et Bethléem, comme fiefs de la couronne de Jérusalem.

Sous le règne de Baudouin Ier, de nombreuses troupes de croisés passèrent en Asie; mais elles furent loin d'être aussi utiles au nouveau royaume que les secours que lui donnèrent aussi les républiques italiennes, comme Gênes, Pise et Venise, qui coopérèrent puissamment à la prise d'Arsouf, de Césarée, de Saint-Jean d'Acre (1104), de Tripoli et de Beyrouth (1109), places que leur position maritime rendait d'une haute importance. La prise de Sidon (1110), à laquelle contribua une nombreuse troupe de guerriers scandinaves commandés par Sigurd, roi de Norwége, acheva de mettre toutes les places de la côte au pouvoir de Baudouin. Tyr et Ascalon seuls appartenaient encore aux infidèles. Au commencement de 1118, Baudouin entreprit une expédition aventureuse contre l'Égypte. A la tête de 216 chevaliers et de 400 soldats, il s'avança jusqu'au Nil sans trouver de résistance. Mais il tomba malade et mourut à El-Arisch, en désignant pour son successeur Baudouin du Bourg.

1118. BAUDOUIN II DU BOURG fut en effet élu roi de Jérusalem, et sacré le 2 avril 1118. Il conféra son comté d'Édesse, à titre de fief, à Joscelin de Courtenay, son parent, lequel l'avait secondé dans la longue querelle qu'il avait eue avec Tancrède. Sous son règne, le royaume de Jérusalem atteignit son plus haut degré de prospérité; en effet, il réunit momentanément à la couronne la principauté d'Antioche. Mais malheureusement, au mois d'avril 1123, il fut pris dans une embuscade qui lui avait été tendue par le sultan d'Alep, et ne sortit de captivité qu'à la fin de l'année suivante. Pendant son absence, Eustache Grenier, seigneur de Césarée et de Sidon, puis Guillaume de Buris, seigneur de Tibériade, furent successivement régents du royaume. Sous le dernier, Tyr fut prise, le 29 juin 1124, après trois mois et demi de siége. Les ordres à la fois militaires et religieux de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple rendirent alors d'immenses services au royaume, que, d'ailleurs, des querelles intestines arrêtaient dans son développement. Ainsi le gendre du roi, Boëmond II, auquel avait été restituée la principauté d'Antioche, étant mort en 1131, le monarque fut obligé de marcher contre sa veuve, qui avait formé le projet de porter la principauté en dot à un second mari, au préjudice de sa fille encore en bas âge. Baudouin II mourut le 21 avril 1131.

1131. FOULQUES D'ANJOU, sénéchal de France, autre gendre de Baudouin, lui succéda à l'âge de 60 ans. De son règne date la décadence du royaume, déchiré à l'intérieur par des querelles entre les seigneurs chrétiens, et attaqué à l'extérieur par les empereurs de Constantinople et l'atabek Zengui. Ce dernier, après avoir gagné une sanglante bataille sur Foulques, l'assiégea dans la ville de Montferrand (principauté de Tripoli). Tous les chrétiens de la Palestine se réunirent pour délivrer le roi; mais ils arrivèrent trop tard: Foulques avait obtenu de Zengui une capitulation honorable; il put rentrer à Jérusalem (1137). Il se tua, cinq ans après, à la chasse. Il n'avait plus depuis longtemps que le nom de roi; sa femme Mélissende s'était emparée du pouvoir royal.

1144. BAUDOUIN III, son fils aîné, lui succéda à l'âge de treize ans, sous la régence de Mélissende. L'année même de son avénement, l'importante ville d'Édesse, le boulevard de Jérusalem, fut

prise par Zengui après un siége de 28 jours. Le comte Joscelin II la reprit en 1146; mais elle ne tarda pas à retomber encore une fois au pouvoir du successeur de Zengui, Noureddin, qui la détruisit de fond en comble, et réduisit en esclavage tous ses habitants.

Cet événement donna lieu à la seconde croisade, que nous avons racontée ailleurs (voyez CROISADES). Baudouin ayant voulu, en 1162, gouverner par lui-même, fut obligé de conclure avec sa mère une transaction par laquelle il lui abandonna une partie de ses États; mais il rompit bientôt après cette transaction, et Mélissende se vit réduite à la seule ville de Naplouse.

En 1152, Jérusalem vit paraître devant ses murs les Turcs Ortocides, qui furent complétement défaits par le roi, accouru en toute hâte au secours de sa capitale. En 1153, Ascalon tomba au pouvoir des chrétiens, après un siége de sept mois, et pendant les années suivantes, les succès se balancèrent de part et d'autre. Ainsi, le 18 juin 1157, le roi de Jérusalem, ayant rompu un armistice conclu avec Noureddin, essuya près de la mer Morte une sanglante défaite; mais il la vengea l'année suivante par la destruction complète de l'armée de Noureddin sur les bords du lac de Tibériade.

Baudouin mourut à Béryte, le 10 février 1162, âgé de 33 ans, ne laissant pas d'enfant de son épouse Théodora, nièce de l'empereur Manuel Comnène.

1162. AMAURY Ier, son frère, comte de Joppé et d'Ascalon, lui succéda. Le règne ce prince fut marqué par une expédition en Égypte, pour soutenir le vizir Chaour contre Noureddin. Après une bataille indécise, livrée le 18 mars 1167 près d'Hermopolis, Amaury assiégea Alexandrie, dont il s'empara au bout de trois mois. Mais une seconde expédition (1168), tentée dans le but de conquérir l'Égypte, n'eut aucun résultat. Amaury entra une troisième fois en Égypte, en 1169, et assiégea Damiette, avec l'aide d'une flotte grecque. Mais la mésintelligence éclata bientôt entre les confédérés, et le roi fut obligé de lever le siége au bout de deux mois. Il mourut le 11 juillet 1173, à l'âge de 38 ans.

1173. BAUDOUIN IV, fils d'Amaury et d'Agnès de Courtenay, monta ensuite sur le trône. Il n'avait que treize ans, et était attaqué d'une maladie réputée incurable, la lèpre. La régence fut successivement confiée à Milon de Plancy et à Renauld de Châtillon. La guerre ayant recommencé en 1178, le célèbre Saladin, vaincu le 25 novembre, près de Ramla, remporta, le 26 mai suivant, une brillante victoire près de Panéade. Les chrétiens essuyèrent ensuite un nouvel échec près de Tubiana; et ces désastres, joints à des discordes sans cesse renaissantes, accélérèrent la chute du royaume. Le jeune roi, qui était devenu complétement aveugle, mourut le 16 mai 1185.

1185. BAUDOUIN V, fils de Guillaume de Montferrat et de Sybille, sœur de Baudouin IV, succéda à son oncle, à l'âge de sept ans. Il ne régna que 15 mois, sous la régence de Raymond II, comte de Tripoli.

1186. GUI DE LUSIGNAN. A la nouvelle de la mort de Baudouin V, sa mère, la comtesse Sybille, se rendit en toute hâte à Jérusalem avec son second mari, Gui de Lusignan; elle se fit couronner reine de Jérusalem, et immédiatement après, couronna son époux, et le proclama roi. L'attaque d'une caravane de musulmans, par Renauld de Châtillon, entraîna bientôt après la reprise des hostilités. Saladin envahit le royaume à la tête de 50,000 hommes, et gagna sur les chrétiens la célèbre victoire de Tibériade, qui dura du 3 au 5 juillet 1187. Le roi et les principaux seigneurs y furent faits prisonniers, et le vainqueur s'empara successivement de Tibériade, de Sidon, de Bethléem, de Jaffa, de Naplouse, de Béryte, de Saint-Jean d'Acre, d'Ascalon, et de la plupart des villes du royaume. Le 2 octobre suivant, Jérusalem capitula après 12 jours de siége. Il ne resta plus alors aux chrétiens que trois places fortes en Palestine, savoir, Antioche, Tyr et Tripoli. Ces désastres amenèrent la troisième et la quatrième croisade; mais on peut, à partir de cette époque, considérer le royaume de Jérusalem comme complétement anéanti. Nous ne donnerons plus que les noms des princes qui ont porté le titre de roi de Jérusalem :

1192. Conrad, marquis de Montferrat.

1192. Henri, comte de Champagne.
1197. Amaury II de Lusignan, roi de Chypre, mort en 1205.
1210. Jean de Brienne.
1225. Frédéric II, empereur d'Allemagne, gendre de Jean de Brienne.
1240. Raoul de Cœuvres.

Depuis cette époque, le titre de roi de Jérusalem a été porté successivement par plusieurs princes. Le roi de Sardaigne et l'empereur d'Autriche le prennent encore aujourd'hui. (Voyez CROISADES.)

Pour achever cette esquisse rapide de l'histoire du royaume de Jérusalem, nous empruntons à un excellent ouvrage les aperçus suivants sur la constitution des États chrétiens en Orient, aperçus qui compléteront ce qui a déjà été dit à l'article ASSISES :

« Godefroy de Bouillon, dit Schœll (*), devint le législateur du royaume dont il fut le premier monarque. De l'avis et du consentement du patriarche de Jérusalem, des princes, barons et vassaux, il chargea plusieurs hommes prudents et expérimentés de recueillir de la bouche d'individus de plusieurs nations, les lois et institutions de leurs pays divers, et de les mettre par écrit. Ayant assemblé ensuite le patriarche et les barons, il leur donna lecture de ces mémoires, y choisit ce qui paraissait avantageux, et en composa un code qui fut nommé *Assises et droit de Jérusalem*. Le royaume fut déclaré indivisible et héréditaire, même dans la ligne féminine à défaut de mâles. Faute d'héritiers, les barons, c'est-à-dire, le haut clergé et les vassaux immédiats du roi, devaient procéder à une élection. Avant de recevoir l'hommage des vassaux, le roi devait jurer l'observation de la constitution. Le patriarche le couronnait. Tout le royaume était divisé en baronnies, et le domaine de la couronne réservé au roi formait une de ces baronnies. Les baronnies, dont le comté d'Édesse, la principauté d'Antioche, et plus tard celle de Tripoli, furent les trois premières, étaient héréditaires, et leurs possesseurs, ayant sous eux des arrière-vassaux, jouissaient de grands droits. Le roi pouvait donner en fief des parties de son domaine ou de sa baronnie royale; mais les titulaires ne devenaient pas pour cela vassaux immédiats de la couronne, ils étaient regardés comme arrière-vassaux. Godefroy établit deux tribunaux : l'un nommé *haute court*, où il présidait et jugeait lui-même, avec les barons, les causes des nobles et les causes féodales; l'autre, nommé *basse court, court des borgés, court dou visconte*, était présidé par le vicomte, et composé de jurés des villes. Il jugeait les affaires des bourgeois des villes, tant personnelles que réelles, et les causes criminelles.

« Le sénéchal, premier officier de la couronne, avait sous ses ordres les baillis du roi, des prélats et des barons, lesquels étaient institués pour juger ceux des sujets qui n'avaient pas le droit d'ester devant le vicomte, par exemple les indigènes chrétiens. Le sénéchal était aussi chargé de l'administration du domaine du roi et des fiefs qui en dépendaient. La seconde charge de la cour était celle de connétable, dont le lieutenant portait le nom de maréchal. L'Église fut organisée à l'instar des églises occidentales; mais son indépendance du gouvernement séculier fut plus clairement prononcée; elle ne fournissait pas de milice; seulement, dans des cas extraordinaires, elle prêtait aide au roi. Les villes qui avaient une cour du vicomte jouissaient des priviléges municipaux. Les établissements que les républiques italiennes formèrent, et ceux des ordres militaires, en obtinrent qui les rendirent presque indépendants. Le code des assises fut déposé dans une caisse de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. On n'en fit pas plusieurs copies authentiques; chaque chevalier et chaque juge devait les savoir par cœur, et l'on ne consultait l'original que lorsque les tribunaux avaient quelque doute. Cet exemplaire unique ayant péri en 1187, lorsque Saladin s'empara de Jérusalem, il fallait s'en rapporter à la mémoire de ceux qui en savaient le contenu par cœur. Enfin Jean d'Ibelin, comte de Jaffa ou de Joppé, mit de nouveau les assises par écrit, telles que lui-même et d'autres se les rappelaient. Ce travail fut fait postérieurement à

(*) *Cours d'histoire des États européens*, tome III, p. 317 et suivantes.

l'année 1232, car il y est question du siége de Cérine, ville qui se rendit cette même année. Jean d'Ibelin inséra dans sa nouvelle rédaction la forme de procédure qu'un certain Philippe de Navarre (*) avait composée vers la même époque. Ce Philippe habitait l'île de Chypre, où les assises de Jérusalem furent introduites en 1192. On les mit aussi en pratique dans l'empire latin de Byzance, où on les nomma *liber consuetudinum imperii Romaniæ*. En 1421, les Vénitiens en firent faire une révision pour leur gouvernement de Négrepont (**). »

Jésuites. C'est en vain que l'on chercherait parmi les institutions monastiques qu'enfantèrent les siècles dévots du moyen âge, quelque terme de comparaison applicable à cette société fameuse que nous a léguée la renaissance. En effet, tandis que les autres ordres religieux ne diffèrent guère entre eux que par le nom du saint sous l'invocation duquel ils se sont placés, par la couleur et la coupe de leurs habits, et peut-être encore par le plus ou moins de sévérité de leur règle, celui des jésuites, sans précédent comme sans copie, se présente à l'observateur comme affranchi de toute solidarité avec cette triste population des cloîtres, qu'il domine de toute la supériorité de l'action sur l'inertie, et comme ne tirant que de lui-même les vertus et les vices qui lui ont fait tant de partisans et tant d'ennemis.

Un officier espagnol de noble maison, Ignace de Loyola, jeune homme au cœur ardent, au génie chevaleresque, est blessé à la défense de Pampelune, en 1521. Pendant sa convalescence, la lecture de quelques livres de piété enflamme son imagination. Il y puise une dévotion particulière pour la mère de l'Homme-Dieu; puis une vision lui montre Jésus et Satan enrôlant les hommes, et les rangeant en deux armées ennemies entre lesquelles va se décider la lutte entre la lumière et les ténèbres. Ignace se range sous l'étendard de la croix; il sera le chevalier de Marie, le soldat du Christ. Ignorant encore, comme tout gentilhomme devait l'être alors, il va successivement prendre rang parmi les écoliers d'Alcala et de Salamanque, puis, avant même de quitter les bancs de ces universités, il commence à catéchiser. Déjà, quelques amis ont partagé son enthousiasme; mais ceux dont il combat les désordres soulèvent contre lui la population des écoles, tandis que, d'un autre côté, l'autorité ecclésiastique croit devoir modérer son zèle prématuré. Enfin, fatigué des contrariétés qu'il éprouve dans sa patrie, Loyola passe en France.

Arrivé à Paris en février 1528, il recommence ses humanités au collége Montaigu, fait sa philosophie à celui de Sainte-Barbe, et enfin sa théologie chez les jacobins. Ses premiers disciples l'ont quitté à la frontière, six nouveaux adeptes les remplacent. Ce sont: un pauvre prêtre savoyard, Pierre Lefèvre; un gentilhomme navarrais qui professait la philosophie au collége de Beauvais, François Xavier; le Portugais d'Azevedo, les Espagnols Lainez, Salmeron et Bobadilla. Le 15 août 1534, jour de l'Assomption, Ignace et ses pieux amis se rendent à Montmartre; Lefèvre leur dit la messe dans une chapelle souterraine, puis ils s'engagent par un serment solennel à consacrer leur existence au service de la religion, à se contenter pour eux-mêmes du strict nécessaire, et à faire ensemble le pèlerinage de Jérusalem pour y travailler à la conversion des infidèles. On se donne rendez-vous pour 1536 à Venise.

Non-seulement tous y furent fidèles, mais leur nombre s'y trouva accru de trois nouveaux adeptes, dont deux Français. Cependant la guerre avec les Turcs ferme à ces pèlerins missionnaires les routes de la terre sainte; ils décident alors que, pour ac-

(*) Voyez, dans le tome II de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, une notice de M. le comte Beugnot sur la vie et les écrits de Philippe de Navarre.

(**) Il y a quelques années, il n'existait qu'une seule édition française des *Assises*, publiée (1690, in-f°) par Thaumas de la Thaumassière. Ce recueil précieux a été réimprimé depuis, en Allemagne, et M. le comte Beugnot vient de le faire de nouveau imprimer (1841, in-f°) dans la grande *Collection des historiens des croisades*, publiée par l'Académie des inscriptions. Il forme le tome premier des *Lois*.

complir leur vœu, ils iront se jeter aux pieds du saint-père, en le suppliant de disposer de leurs personnes pour la défense de la foi catholique. Comme ils quittaient Sienne pour se rendre à leur nouvelle destination, Ignace voit dans une vision Jésus qui le fortifie encore dans sa pieuse résolution, par ces mots : *Je vous serai propice à Rome.* Arrivés dans la capitale du monde chrétien, ils y renouvellent leur vœu, le 15 avril 1538; étant convenus des bases de leur société, ils en présentent le plan à Paul III; ce pape le soumet à une assemblée de cardinaux; mais Guidiccioni, l'un des juges, se prononce contre l'utilité d'un ordre nouveau, et son avis prévaut.

Cependant le midi de l'Europe sortait à peine de sa lutte contre l'islamisme, la réforme travaillait le nord, et partout le doute philosophique commençait à se faire jour. Tant d'attaques ébranlaient le trône du successeur de saint Pierre; il fallait l'appui de nouveaux prétoriens au souverain de Rome moderne. Il accepta donc enfin les services des jésuites, pour retenir à ses pieds ce monde qui allait lui échapper. La prédication, la confession, l'éducation de la jeunesse dans les pays chrétiens, les missions évangéliques chez les infidèles et les idolâtres, telles étaient les armes qu'apportait au combat cette pieuse milice. Par sa bulle du 27 septembre 1540, *Regimini militantis Ecclesiæ,* Paul III approuva le nouvel institut, sous la dénomination de *Société de Jésus.* Ignace fut proclamé général de l'ordre, le 22 avril 1541, et en rédigea immédiatement les constitutions, de concert avec Lainez.

D'après ce code, à la fois politique et religieux, le général exerce une autorité à peu près absolue sur tous les membres de la société. Il reçoit et exclut qui il veut, nomme à tous les emplois, à l'exception de deux, convoque et préside les congrégations ou assemblées générales. Dans le cas où l'âge ou les infirmités le rendaient incapable de remplir les devoirs de sa charge, l'ordre, avec la sanction du pape, lui nomme un vicaire général, lequel doit lui succéder.

Cinq assistants composent le conseil secret du général, et dirigent sous ses ordres les affaires de la société dans les cinq principales nations théâtre de ses travaux : l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Espagne et le Portugal. Ils pourraient convoquer une assemblée générale pour déposer le chef lui-même, s'il menait une vie scandaleuse ou dissipait les revenus de l'ordre. Ils sont nommés par la congrégation assemblée, comme l'est aussi l'admoniteur, conseiller intime chargé d'avertir en secret le général de ce qu'il pourrait remarquer d'irrégulier dans sa conduite.

L'ordre est divisé en provinces, dont les chefs, dits provinciaux, choisissent, moyennant la sanction du général, les supérieurs des maisons professes et des noviciats, les recteurs des colléges, et une foule d'officiers inférieurs qui se partagent les différentes branches du service.

La gestion de la fortune de l'ordre est confiée, à Rome, à un procureur général, et dans chaque province, à un procureur particulier.

Les jésuites sont partagés en cinq classes. Les ecclésiastiques qui veulent faire partie de l'ordre doivent d'abord passer deux ans dans celle des novices. Ce temps d'épreuves est consacré à le former à l'obéissance et à l'abnégation les plus absolues. De cette classe, ils passent d'abord dans celle des écoliers approuvés, où ils se lient par des vœux secrets, puis dans celle des coadjuteurs spirituels, où ils font des vœux publics, qui sont reçus par le supérieur au nom du général. Ces deux classes sont plus particulièrement chargées de l'instruction de la jeunesse, de la prédication, de la direction des consciences. Pour entrer dans celle des profès, il faut avoir atteint l'âge de 33 ans, et ajouter aux trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, celui d'un entier dévouement aux ordres du pape en tout ce qui concerne les missions. Les profès peuvent être regardés comme les patriciens de l'ordre. C'est à eux que sont dévolues les fonctions difficiles de supérieurs des missions, de directeurs spirituels des princes. Seuls ils ont voix dans l'élection du général, et

peuvent remplir les hautes charges de l'ordre.

La cinquième classe, tout à fait en dehors de la hiérarchie dont nous venons de présenter le tableau, est celle des coadjuteurs temporels. Ce sont des laïques qui ne prennent d'autre engagement que celui de servir l'ordre. On en reconnaît de deux sortes. Les uns remplissent les fonctions les plus humbles dans les établissements des Pères, tandis que les autres sont des affiliés secrets que l'ordre se ménage dans tous les rangs de la société, et que l'on désigne dans le monde sous le nom de *jésuites de robe courte*. Une correspondance régulière et directe avec le général concourt à donner de l'unité à ce corps immense.

Les jésuites n'ont point, à proprement parler, de costume distinctif. Ils prennent de préférence celui que portaient les prêtres à l'époque de la fondation de l'ordre; mais il leur est loisible de le modifier selon les pays et les temps. Afin que rien ne détournât ses prêtres de leur mission spéciale, Loyola voulut qu'ils renonçassent aux dignités de l'Église, et en effet, un jésuite ne peut accepter l'épiscopat, à moins que le pape ne le lui commande sous peine de péché. Cette clause des constitutions de l'ordre peut être considérée comme une des causes qui ont amené ses fautes et ses malheurs; car, en fermant ainsi à l'ambition de ses prêtres sa carrière légitime, le fondateur ouvrit pour ainsi dire la voie à ces empiétements dans toutes les autres carrières, qui ont créé contre eux tant de jalousie et de haine.

Au nombre des objets que se proposait l'institut, il avait d'abord mis la double tâche de convertir les juifs et les femmes publiques. Mais le peu de succès de ses efforts dans la première partie de cette tâche, et la médisance à laquelle donna lieu la seconde, ne tardèrent pas à les lui faire abandonner l'une et l'autre.

L'ordre se développa avec une merveilleuse rapidité. Il n'eut, a-t-on dit avec vérité, ni enfance, ni vieillesse. Au lieu de cacher au fond des cloîtres d'inutiles austérités, les jésuites se jetèrent au milieu du monde pour le gouverner. Polis et savants, habiles d'ailleurs à se plier aux circonstances, ils ne tardèrent pas à prendre dans la confiance des fidèles la place qu'avaient occupée avant eux les franciscains et les sombres disciples de saint Dominique.

Dès 1540, Ignace envoie à Paris 16 novices, qui vont loger d'abord au collége du Trésorier, puis à celui des Lombards; mais, comme la plupart étaient Espagnols, la guerre qui s'alluma entre François Ier et Charles-Quint ne tarda pas à les ubliger à quitter la France. En 1543, l'article des statuts qui limitait à soixante le nombre des membres de l'ordre, fut abrogé, et après la paix de 1544, les jésuites rentrèrent en France plus nombreux qu'avant leur départ. Ils y eurent pour protecteur Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui les accueillit d'abord dans son diocèse, à Billom et à Mauriac, puis les logea à Paris, dans son hôtel de la rue de la Harpe, et finit par leur léguer 36,000 écus. En 1550, sur la recommandation du pape, et par l'entremise du cardinal de Lorraine, ils obtinrent de Henri II des lettres patentes qui les autorisaient à bâtir à Paris, du produit des aumônes qu'ils avaient déja recueillies, une maison et un collége.

Mais le parlement refusa d'enregistrer ces lettres. Nouvelles lettres du roi en 1552, et, le 3 août 1554, arrêt du parlement, soumettant bulles et lettres à l'évêque de Paris et au doyen de la faculté de théologie. Comme on s'y attendait, ces deux autorités prononcèrent contre les jésuites. L'évêque Eustache du Bellay, dans son avis sur la bulle, soutint qu'elle contenait « des choses en opposition avec la raison, et qui ne devoient être tolérées ni reçues en la religion chrétienne. » La Sorbonne déclara que la société paraissait « dangereuse pour la foi, perturbatrice de la paix de l'Église, et plus propre à détruire qu'à édifier. »

Ignace, auquel le P. Bronet, supérieur des jésuites de Paris, rendit compte de l'affaire, l'exhorta à se soumettre et à attendre. Cependant l'évêque ayant poussé la rigueur, à l'égard des jésuites, jusqu'à leur interdire toute fonction dans son diocèse, ils prirent le parti de se soustraire à son autorité, en allant

s'établir dans le quartier qui était sous la juridiction de l'abbé de Saint-Germain des Prés.

Du reste, les faveurs de Rome dédommageaient les Pères de l'opposition qu'ils rencontraient ailleurs. Paul III et son successeur Jules III n'avaient pas cru pouvoir payer par trop de bienfaits les services de la pieuse milice des enfants de Loyola. Non-seulement tous les priviléges accordés aux autres ordres avaient été appliqués à celui des jésuites, mais il en avait créé en leur faveur de nouveaux, d'une étendue inouïe jusque-là. D'abord le pape leur avait reconnu le pouvoir de conférer tous les degrés académiques, et ces degrés devaient faire jouir ceux qui les avaient obtenus, de droits égaux à ceux des gradués des universités. En 1545, il leur accorda la faculté d'exercer le ministère sacré dans toutes les églises de la chrétienté, même pendant un interdit, et de donner l'absolution pour les cas même réservés au saint-siége; affranchis enfin de toute juridiction locale, ils ne reconnaissaient au-dessus de leur autorité que celle du souverain pontife.

A l'époque de la mort du fondateur, en juillet 1556, bien que toujours repoussé par la France, l'ordre comptait déjà, dans le reste de l'Europe, 12 provinces, 100 colléges et 1000 membres, sans compter les missions qu'il avait établies en Amérique, en Afrique et en Asie. A l'avénement de François II, les jésuites de Paris renouvelèrent leurs sollicitations pour obtenir une existence légale, déclarant renoncer à tout ce qui, dans leurs priviléges, pouvait paraître contraire aux droits de l'Église gallicane et de l'Université. Les Guises, qui s'étaient déclarés leurs protecteurs, portèrent l'affaire au conseil privé, et ils obtinrent, le 31 octobre 1560, l'ordre de vérification des lettres patentes et d'homologation de la bulle. L'évêque de Paris demanda cependant quelques modifications aux statuts qui devaient les régir. Il voulait qu'ils fussent déclarés soumis à l'autorite des ordinaires, qu'aucun d'eux ne pût enseigner la théologie sans avoir été reçu par la faculté, et même qu'ils prissent un autre nom.

Cependant l'enregistrement tant désiré eut enfin lieu le 18 novembre, mais sous la réserve que si, dans la suite, il se trouvait dans leurs priviléges quelque chose de préjudiciable aux droits du roi et à ceux de l'autorité ecclésiastique, il y serait pourvu. L'avantage qu'ils avaient obtenu était assez faible, puisque au commencement du règne de Charles IX, ils durent adresser une nouvelle requête pour être approuvés comme corps religieux, ou du moins comme collége. La question fut soumise à l'assemblée de l'Église gallicane qui se tenait à Poissy. Lainez, successeur de Loyola dans le gouvernement de l'ordre, y vint en personne. On autorisa seulement le collége, en enjoignant aux Pères de renoncer au titre de leur société. Mais ils tinrent toutefois si peu de compte des restrictions que le clergé français avait cru devoir leur imposer, qu'ils placèrent sur la porte du collége qu'ils achetèrent rue Saint-Jacques, l'inscription : *Collegium societatis nominis Jesu.*

Leurs classes s'ouvrirent en 1564, et, pour ne point laisser à leurs adversaires le temps de préparer contre eux un nouvel interdit, ils ne rendirent publiques les lettres de scolarité qu'ils avaient obtenues du recteur Julien de Saint-Germain, que le jour de l'ouverture. Riches des aumônes de leurs pénitents, les jésuites donnaient leurs leçons gratuitement, tandis que l'Université faisait payer les siennes; aussi les classes de celle-ci furent-elles désertées par bon nombre d'écoliers, le jour où s'ouvrirent celles des jésuites. L'Université en corps s'éleva contre la décision de son chef, et fit signifier aux nouveaux régents défense de continuer leurs cours jusqu'à ce qu'ils eussent obtempéré à l'injonction qui leur avait été faite de prendre un autre titre. Les jésuites demandèrent alors à être reçus membres de l'Université.

On les cita à comparaître, le 18 février 1564, devant une commission présidée par le recteur. Là, sommés de déclarer s'ils étaient séculiers, réguliers ou moines, ils refusèrent de s'expliquer, prétendant qu'ils étaient déjà admis sans avoir été soumis à un semblable examen; d'ailleurs, ils étaient ce qu'ils étaient, *tales quales.* La qualification que leur avait donnée le concile de Trente était

celle de clercs réguliers. Le parlement fut saisi de l'affaire. Les Pères avaient pour eux l'autorité de consultations signées des premiers jurisconsultes de l'époque. Après des débats longs et animés, dans lesquels il y eut pour et contre les jésuites de brillantes plaidoiries, l'avocat général Dumesnil conclut au rejet de leur requête. Le parlement, cependant, ajourna le prononcé du jugement. Dans l'intervalle, les jésuites dépêchèrent un des leurs vers le roi, qui se trouvait aux conférences de Bayonne, et l'affaire fut assoupie.

La cour se montrait plus favorable que la magistrature à la société, qui déjà était non-seulement tolérée, mais caressée même par le souverain. Henri III prit pour son confesseur le P. Edmond Auger. Ce prince n'eut cependant pas toujours lieu d'être satisfait des procédés des jésuites à son égard; pendant la ligue, la maison professe de la rue Saint-Antoine devint le siége d'un comité directeur; et les Pères ne s'en tinrent même pas au rôle de conseillers; car, lorsque Henri IV vint assiéger Paris en 1590, on rapporte que les assiégeants ayant réussi à pénétrer dans le faubourg Saint-Jacques, les jésuites accoururent en armes, et prêtèrent main-forte pour les repousser.

Quand le roi fut entré dans sa capitale, l'amnistie générale couvrit les jésuites; mais leur vieille querelle avec l'Université ne tarda pas à se ranimer. Le nouveau général de l'ordre, Aquaviva, venait de dresser le plan officiel de leurs maisons d'éducation dans son livre intitulé : *Ratio et institutio studiorum societatis Jesu*, lequel avait paru en 1586, et contenait, outre des principes de pédagogie fort avancés pour l'époque, la condamnation expresse de la doctrine du régicide, qu'avaient osé soutenir plusieurs Pères. C'était le reproche qui revenait constamment dans les attaques dirigées contre l'ordre, tandis qu'on paraissait oublier que l'on avait vu la Sorbonne et les jacobins professer aussi sous la ligue ces étranges maximes. Quant à l'opposition de l'ancien corps enseignant contre les jésuites, elle s'expliquait suffisamment peut-être par le succès des maisons d'éducation que dirigeaient les Pères. D'un côté, ils s'étaient appliqués à adapter leur programme et leur méthode aux besoins et même aux goûts du jour, et de l'autre, laissant de côté la roideur pédantesque des régents de l'Université, ils avaient su se concilier l'affection de leurs élèves, tout en prenant sur eux un puissant empire moral.

L'Université les cita, le 12 juillet 1594, devant le parlement, comme fauteurs de huit ou dix attentats contre le roi, notamment de la tentative faite au mois d'août 1593 par le fanatique Barrière, lequel, au rapport de de Thou et de Mezeray, avoua avoir été poussé au crime par le P. Varade, recteur du collége de Paris. Claude d'Amboise, recteur de l'Université, fut chargé de diriger les poursuites au nom de son corps. Son avocat, Antoine Arnauld, conclut à ce que les jésuites fussent condamnés à sortir du royaume sous quinze jours, sous peine d'être traités comme coupables de lèse-majesté. Les curés de Paris s'étaient réunis à l'Université : mais les jésuites, lisons-nous dans les Mémoires de Sully, « se trouvoient forts de la moitié du parlement, qui faisoit ouvertement des brigues en leur faveur; » et bien que la fin de non-recevoir qu'ils déclinèrent ne fût point admise, le procès n'en demeura pas moins, par le fait, suspendu de nouveau.

Mais l'année ne s'était pas écoulée, que l'attentat de Châtel leur élève amena une brusque et rigoureuse solution de toute l'affaire. Bien que le coupable eût, dans son interrogatoire, déchargé ses anciens maîtres de toute complicité dans sa criminelle entreprise, ordre fut donné d'arrêter immédiatement tous les jésuites qui se trouvaient à Paris. Le soir même, à dix heures, leur collége fut investi, et l'on transporta les Pères au Fort-l'Évêque. Enfin le président de Thou, qui leur avait toujours été fort opposé, triompha des hésitations du conseil, et l'arrêt du 29 décembre 1594, qui condamnait Châtel, déclara en même temps les jésuites ennemis du roi et de l'État, leur enjoignant de sortir de Paris sous trois jours, et de France sous quinze. Le P. Guignard, reconnu auteur d'écrits séditieux trouvés dans les archives de la société, fut pendu, et le P. Gué-

rêt, sous qui Châtel avait étudié, fut banni à perpétuité. Un édit royal, du 7 janvier 1595, confirma la sentence portée contre l'ordre, et un nouvel arrêt du parlement, du 21 mars, défendit de donner asile aux jésuites, sous peine d'être enveloppé dans leur condamnation.

Vers le même temps, ils étaient expulsés, pour crimes d'État, de Suède, d'Angleterre et des Pays-Bas. Ils durent à l'intercession de Clément VIII de pouvoir résider encore à Bordeaux et à Toulouse. Ce pontife, bien qu'il les traitât de « brouillons qui troubloient l'Église, » n'en faisait pas moins de vives instances pour obtenir de la cour de France leur rappel. De son côté, le cardinal d'Ossat, ministre de Henri IV à Rome, s'employait fort activement pour eux, représentant dans sa correspondance la grâce de l'ordre comme une condition de l'absolution que Henri sollicitait encore du pape. Enfin, en 1598, les jésuites crurent pouvoir s'appliquer l'article du traité de Vervins qui permettait aux Français exilés de revenir en France; mais un arrêt du conseil les débouta de leur prétention.

Néanmoins, ils reparurent bientôt sur divers points, et lors du passage du roi à Verdun, en 1603, plusieurs vinrent se jeter à ses pieds, le suppliant de ne point rendre l'ordre entier solidaire de l'égarement de quelques-uns de ses membres. Selon de Thou, le roi leur répondit que « ce que le parlement avoit fait contre eux « n'étoit pas sans y avoir bien pensé; » mais, selon le P. Daniel, il leur montra des dispositions beaucoup plus favorables, et leur dit même en propres termes : « Je vous veux avoir, et vous es- « time utiles au public et à mon État. » Il consentit à ce que les PP. Cotton et Armand, qui avaient porté la parole au nom de leurs confrères, l'accompagnassent à Paris, et admit en outre plusieurs fois auprès de sa personne le P. Mayus ou Mayo, qui finit par lui remettre une requête en forme pour le rappel de l'ordre. Sully et de Thou combattaient le projet de toutes leurs forces. Le roi leur déclara qu'il croyait devoir recevoir les jésuites par égard pour le pape, que seulement il était d'avis de déterminer les villes où ils devaient résider, de les assujettir à un serment civil, en défendant l'admission des jésuites étrangers, et en exigeant qu'un des leurs demeurât comme otage auprès de sa personne.

Ces conditions furent acceptées par le pape; mais le général y refusa son adhésion. Les jésuites cependant rentraient de toutes parts. Le président de Harlay vint, le 24 décembre, présenter au roi les remontrances du parlement. Quelques historiens, entre autres l'historiographe Mathieu, prêtent à Henri IV, dans cette circonstance, une réponse que les jésuites firent imprimer et répandre partout, mais que de Thou, qui était présent à l'audience du roi, déclare forgée; cette réponse prend une à une, pour les réfuter, les raisons du parlement, et présente un long et pompeux panégyrique des vertus de l'ordre. Selon de Thou, le roi répondit simplement qu'il remerciait le parlement de sa sollicitude pour sa personne; qu'il saurait prendre des mesures pour ne courir aucun danger. Il paraît bien, du reste, que c'était plutôt en vue du mal qu'ils pouvaient lui faire s'il les repoussait, qu'en considération des services qu'ils devaient lui rendre s'il les accueillait, que ce prince se montrait si favorable à leur égard. Quoi qu'il en soit, sur une nouvelle lettre de jussion du 2 janvier 1604, l'édit de rappel fut enregistré.

Quand les jésuites purent reparaître avec un caractère public, ils demandèrent et obtinrent, en mai 1605, la démolition de la pyramide élevée sur l'emplacement de la maison de Jean Châtel, et dont les inscriptions étaient conçues en termes flétrissants pour l'ordre. Mais malgré la réhabilitation que les Pères obtenaient ainsi à Paris, plusieurs villes, notamment celles de Troyes, de Poitiers, de Metz, se refusaient à leur ouvrir leurs portes. Il est vrai qu'ils trouvaient une ample compensation à ces mécomptes dans les générosités du roi, qui, en 1606, année où Venise les bannissait, leur fit don d'une somme de 100,000 écus pour leur maison de la Flèche, s'efforçant, par ces marques de sympathie pour les favoris de Rome, de ramener à lui ceux des catholiques qui doutaient encore de la sincérité de sa conversion. Des let-

tres patentes du 27 juillet les remirent en possession de leur maison de Saint-Louis à Paris, ainsi que de leur établissement de la rue Saint-Jacques, auquel ils avaient, en mémoire de leur premier protecteur, donné le nom de collége de Clermont. Comme ces lettres ne leur reconnaissaient pas le droit d'enseigner, ils en obtinrent de nouvelles, en date du 12 octobre 1609, lesquelles le leur conféraient. Mais avant vérification de celles-ci, le parlement crut devoir consulter l'Université qui, ainsi qu'on devait s'y attendre, se déclara opposante.

L'affaire en était encore là, lorsque Henri tomba sous les coups du fanatique Ravaillac. On ne put jamais percer le mystère qui entoura ce forfait, ni savoir quels étaient ces *gens de bien* qu'un jésuite recommanda, dit-on, à l'assassin, de se garder d'accuser. Sully, sans nommer les Pères, les désigne clairement comme complices du crime; mais il n'en donne pas de preuves, et sa religion ne permet pas d'admettre sans examen son opinion sur cette matière. Ce qu'il y eut de plus fort contre eux dans l'instruction de l'affaire, ce fut peut-être la chaleur que mit leur P. d'Aubigny à démentir la déclaration de Ravaillac, qui soutenait être connu de lui. Toutefois, le parlement prit occasion du crime pour faire brûler les livres qui contenaient les doctrines des jésuites, entre autres celui dans lequel Mariana avait traité du régicide.

Malgré cette rigueur significative des magistrats, l'ordre avait encore trouvé faveur à la cour, et la régente, veuve de Henri IV, leur accorda, par lettres patentes du 20 août 1610, l'autorisation de rouvrir les cours du collége de Clermont, et fit poursuivre la vérification de ces lettres, nonobstant l'opposition de l'Université, et sous la simple condition, de la part des Pères, de se soumettre à la doctrine de la Sorbonne. Les magistrats, comme pour se venger de l'espèce de violence qui leur avait été faite, condamnèrent encore au feu les livres de Bellarmin, de Becan, de Suarez, comme renfermant des doctrines subversives, et, lorsqu'aux états de 1614, le cardinal Duperron eut la hardiesse d'avancer que les rois pouvaient être déposés, et les peuples déliés du serment de fidélité, le parlement renouvela contre la société entière ses arrêts de 1594 et 1595. Là-dessus, appel de la part des jésuites, et décision du conseil, du 6 janvier 1615, défendant de donner suite à ces arrêts. Ils en obtinrent en 1618 une nouvelle décision en leur faveur, lorsqu'ils reproduisirent leur demande d'être incorporés à l'Université.

A cette époque, l'ordre comptait déjà 32 provinces, sans y comprendre la France, et plus de 13,000 membres. Le rôle qu'ils jouaient dans les affaires de l'Allemagne leur donnait une importance politique considérable. Toutefois, en France, Richelieu les forçait à désapprouver la doctrine de Santarelli touchant la suprématie temporelle du pape, et leur général, par une instruction du 13 août 1626, défendait à tous ses prêtres de toucher à l'avenir cette question. Mais l'Université refusait toujours de les admettre dans son sein, et ce fut seulement en 1631 qu'ils obtinrent le droit de libre enseignement. Ils n'usèrent pas toujours de ce droit avec mesure; car, sous la minorité de Louis XIV, leur P. Héreau fut dénoncé à la régente comme ayant enseigné qu'il est loisible de déposer les rois. Toutefois, défense fut faite au parlement d'évoquer l'affaire. Un simple arrêt du conseil, du 3 mai 1644, renouvela l'injonction faite aux jésuites de ne point traiter ces sortes de matières, et condamna le P. Héreau à garder les arrêts au collége de Clermont.

Cependant, malgré ce léger échec, l'influence des jésuites allait croissant, quand la publication des *Provinciales* vint leur porter un coup bien autrement funeste. Pascal présentait l'ordre sous un jour odieux et ridicule à la fois; il mit l'esprit et les rieurs de son côté. Mais ses critiques portent sur un fondement faux, ainsi que le fait observer avec justesse Voltaire, dont le témoignage en faveur des jésuites n'est sans doute pas suspect. « On attribuait adroitement à la société, dit-il (*), les opinions extravagantes de plusieurs jésuites espagnols et flamands (**); on les

(*) Siècle de Louis XIV, ch. 37.

(**) Sanchez, Escobar, Suarez, Busembaum.

aurait déterrées aussi bien dans les casuistes dominicains et franciscains, mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces lettres de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte, aucune société, n'a jamais eu et ne peut avoir. »

Mais, quoique le coup portât à faux, les jésuites n'en furent pas moins profondément atteints. Ils conservèrent dans l'esprit de la multitude les traits hideux dont les avait peints l'implacable Montalte. Leur nom devint un outrage, un synonyme de déloyauté et de corruption. L'apologie qu'ils firent de leurs casuistes fut mal reçue du public en France. A Rome, Alexandre VII la condamna. En vain eurent-ils assez de crédit à Bordeaux pour faire brûler les *Provinciales ;* le clergé de France en masse se levait contre eux. Il est vrai que si les jansénistes les poursuivaient toujours, la protection que leur accordait Louis XIV avait réduit le parlement et l'Université au silence. Ils avaient flatté le roi, en changeant le nom de leur ancien collége de Clermont contre celui de collége Louis-le-Grand. Ce prince les employa souvent dans ses relations politiques, notamment avec l'Angleterre. Il prit successivement pour confesseurs les Pères Lachaise et Letellier, et si l'on en croit quelques auteurs, il se fit même, sur ses dernières années, affilier à la société.

A cette époque, il existait jusque dans l'armée des congrégations de laïques, dans lesquelles une soumission aveugle aux Pères dominait toute autre obligation (*). Il est pourtant digne de remarque que, malgré l'intérêt que leur montrait madame de Maintenon, elle ne consentit jamais à les introduire à Saint-Cyr, voulant, disait-elle, rester maîtresse chez elle.

Quoi qu'il en soit, à la fin du dix-septième siècle, l'ordre était rétabli dans tous les pays d'où il avait été expulsé, et comptait dans plus de 600 établissements 20,000 membres, dont 8,000 prêtres.

Le siècle suivant fut loin d'être aussi heureux pour eux. En 1731, le P. Girard, supérieur du séminaire de la marine à Toulon, fut accusé par une de ses pénitentes, Catherine Cadière, de l'avoir séduite, et ne fut acquitté par le parlement d'Aix qu'à une majorité d'une voix. L'affaire eut un grand retentissement. On crut généralement dans le public à la culpabilité du Père ; mais, pour être juste, ne doit-on pas reconnaître que, fût-il en effet coupable, un fait semblable, isolé, dans un ordre aussi nombreux, témoigne en faveur des mœurs de ses membres? Quand eut lieu l'attentat de Damien, le parlement et les jésuites s'en accusèrent mutuellement, sans que rien fût prouvé de part ni d'autre. Mais Choiseul, qui n'aimait pas les Pères, anima contre eux l'esprit philosophique de l'époque, et les fit attaquer dans une foule de pamphlets, tandis qu'il faisait mettre sous les yeux du roi, par madame de Pompadour, des extraits de leurs écrits sur le régicide ; la maîtresse de Louis XV ne leur avait pas pardonné leur refus de la servir auprès de la reine, quand elle sollicitait le poste de dame du palais.

Mais un événement d'une nature bien différente devait être le signal de leur perte : une bulle de 1741 avait condamné le négoce qu'ils avaient exercé dans leurs célèbres missions du Paraguay. Au mépris d'une censure aussi solennelle, le P. la Valette, leur supérieur général aux Antilles, fonda, en 1747, à la Martinique une maison de commerce qui absorba bientôt toutes les affaires de l'île. Associé à un juif de la Dominique, il fit quelque temps d'avantageuses opérations ; mais un de ses navires, ayant à bord pour plus d'un million de marchandises qu'il adressait en règlement à la maison Lioncy de Marseille, ayant été capturé par les Anglais, il refusa d'en tenir compte à ses consignataires ; et ceux-ci assignèrent en remboursement, et leur expéditeur et le procureur général de l'ordre. Les jésuites prétendirent pouvoir décliner toute solidarité, et appelèrent au parlement de Paris du jugement rendu contre eux par les consuls de Marseille. Ils avaient été mal inspirés ; car non-seulement ils y furent condamnés, par arrêt du 17 avril 1761, mais encore les magistrats, dont l'at-

(*) M. de Montlosier, Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône.

tention avait, dans les débats, été éveillée sur les actes de la société, exigèrent que, sous trois jours, les jésuites remissent au greffe un exemplaire de leurs constitutions. A peine les Pères s'étaient-ils conformés à cette injonction, que le roi fit demander au parlement communication du livre. Les magistrats, comprenant que les jésuites avaient su mettre le prince dans leurs intérêts, et qu'on ne voulait que faire sortir de leurs mains une pièce importante, ne se rendirent au désir du souverain qu'après s'être procuré un second exemplaire; puis, bien que Louis XV leur eût fait entendre qu'il espérait qu'avant de se prononcer ils attendraient de savoir ses intentions, ils n'en poursuivirent pas moins l'examen de ces constitutions, et rendirent successivement contre l'ordre trois arrêts, dont le premier frappait leur prétendue doctrine régicide, le second ordonnait la destruction de leurs livres, et le troisième leur interdisait l'enseignement.

On voyait percer l'ancienne animosité du parlement contre l'ordre, à travers les expressions vraiment hyperboliques de ces arrêts; nous citerons comme exemple celui du 5 mars 1762, qui dénonçait au roi et aux évêques une série de passages extraits des auteurs de la société, comme tendant à « rompre tous les liens de la société civile, en autorisant le vol, le mensonge, l'impureté la plus criminelle, et généralement toutes les passions et tous les crimes, par l'enseignement de la compensation occulte, de l'équivoque, des restrictions mentales, du probabilisme et du péché philosophique. » Intervint une décision du conseil ordonnant un sursis d'un an, lequel fut ensuite limité à six mois. Le roi, dans l'intervalle, consulta 51 évêques, dont 40 se montrèrent favorables aux jésuites. Pour faire toutefois quelques concessions à l'opinion, le gouvernement fit proposer à leur général, qui était alors Ricci, un projet de révision des statuts : « *Sint ut sunt aut non sint,* » (qu'ils soient comme ils sont ou qu'ils ne soient pas), répondit le fier successeur d'Ignace.

Tandis qu'à Rome les vues de conciliation étaient si mal accueillies, à Paris, les magistrats se refusaient à enregistrer le projet du gouvernement. Au mois de mai ils reprenaient les débats, et le 6 août 1762, après seize heures de délibération, ils rendaient à l'unanimité un arrêt définitif, ordonnant la fermeture des établissements des jésuites et la dissolution de la société. Cet arrêt portait défense à tout sujet du roi d'entrer dans l'ordre, qui était déclaré dangereux pour la religion et pour l'État, et « inadmissible par sa nature dans tout État policé, comme contraire au droit naturel, attentatoire à toute autorité spirituelle et temporelle, et tendant à introduire, sous le voile d'un intérêt religieux, un corps politique dont l'essence est une activité continuelle pour parvenir, par toute sorte de voie, directe ou indirecte, sourde ou occulte, d'abord à une indépendance absolue, puis successivement à l'usurpation de toute autorité. » Presque tous les parlements du royaume s'associèrent à l'arrêt de celui de Paris, notamment ceux de Bretagne, de Provence, de Bordeaux, de Metz, ainsi que le conseil souverain de Roussillon. Le compte rendu des constitutions des jésuites par le procureur général de Rennes, la Chalotais, leur porta l'un des plus rudes coups qu'ils eussent reçus dans cette lutte. Il présenta le régime des jésuites comme étant, « en dernière analyse, l'enthousiasme et le fanatisme réduits en règles et en principes. » Et cependant, en attaquant leur dangereux esprit de corps, il reconnaissait que les individus « paraissaient démentir par une conduite régulière les principes immoraux dont ils étaient accusés. »

Les jésuites cependant défendaient le terrain pied à pied. Mais ce fut en vain que les apologies se croisèrent avec les réquisitoires. Les vertus de l'ordre, dont Cerutti fit l'habile énumération, n'excluaient pas tous les vices qu'attaquaient ses adversaires. Il eût été difficile d'anéantir le témoignage du troisième général, Borgia, qui, en 1569, s'était élevé, dans une lettre aux frères de la province d'Aquitaine, contre l'ambition, l'orgueil, l'amour des richesses, qui existaient déjà dans la compagnie, et de nier les vues intéressées de l'ordre, exposées au grand jour par Sciotti, dans son livre intitulé : *Monarchia*

Solipsorum. Les arrêts qui prononçaient la confiscation des biens de l'ordre, assuraient aux individus des pensions viagères; mais il est remarquable que, sur les 4.000 jésuites qui existaient en France, cinq seulement acceptèrent la position qui leur fut offerte par l'État. Un édit de novembre 1764 revêtit de la sanction royale les arrêts du parlement. Les ex-jésuites devaient résider dans le diocèse de leur lieu de naissance, sans que cette résidence pût être à moins de dix lieues de Paris. Ils étaient en outre tenus de se présenter tous les six mois au substitut du procureur général de leur bailliage.

Trois ans après, l'Espagne les bannit comme fauteurs d'un attentat médité contre la famille royale. Déportés au nombre de 5,000, ils allèrent attendre en Corse que le pape, qui n'avait pas voulu les recevoir, changeât de décision à leur égard. Leur expulsion d'Espagne avait eu lieu au mois d'avril 1767. Quand la nouvelle en fut parvenue à Paris, ce fut le signal de nouvelles rigueurs contre ceux d'entre eux qui n'avaient pas prononcé le serment civil auquel ils avaient été astreints. Un arrêt du 9 mai leur enjoignit de quitter sous 15 jours le territoire français. Cependant, à Rome, Clément XIII fit une dernière tentative en leur faveur. Dans une bulle expresse, il les recommanda à la sympathie des fidèles comme les plus pieux et les plus utiles membres de l'Église. En même temps, il les autorisa à quitter leur costume pour se soustraire à la surveillance peu bienveillante dont ils étaient l'objet, et menaçait d'excommunication ceux qui les poursuivraient; mais tout cela n'empêcha pas Naples, Parme et Malte de suivre presque aussitôt l'exemple de la France.

Ce fut dans de pareilles circonstances que les jésuites osèrent faire réimprimer l'ouvrage de Bellarmin sur la puissance temporelle. Irrité d'une telle imprudence, Clément XIV, qui avait succédé à Clément XIII, prononça le 21 juillet 1773, par son bref *Dominus ac redemptor noster*, la dissolution de la société pour cause d'abus et de désobéissance au saint-siége; et il poussa même la rigueur jusqu'à faire emprisonner le général et les assistants. Cependant, moins rigoureux que le chef de l'Église, Frédéric II et Catherine II conservèrent les jésuites en Prusse et en Russie.

Vers la fin du dix-huitième siècle, un enthousiaste tyrolien, d'abord tailleur de pierres, puis soldat, Paccanari, reproduisit sous un nom nouveau la création de Loyola, en instituant les *Pères de la Foi*. L'entrée des Français à Rome amena la fermeture du collége des nouveaux jésuites, qui du reste ne furent jamais reconnus par les chefs secrets des anciens. L'ordre aboli n'avait en effet pas disparu complétement, puisque, dans un rapport au conseil d'État en 1805, Portalis crut devoir en demander de nouveau la dissolution, qui fut en effet prononcée.

Après la première abdication de Napoléon, Pie VII rendit aux jésuites leurs statuts, par une bulle du 7 août 1814, et autorisa l'association dans toute la chrétienté. L'année suivante, Ferdinand VII, en leur ouvrant son royaume, eut l'idée bizarre de déclarer saint Ignace grand'croix de l'ordre de Charles III et capitaine général de l'armée espagnole. Le Piémont les accueillit avec non moins d'empressement; mais le Portugal et l'Autriche les repoussèrent, et le 1er janvier 1817, Alexandre les expulsa de la Russie. En revanche, en 1818, ils rentrèrent en possession de leur fameux collége de Fribourg où, de tous les pays voisins, leurs pieux amis leur adressèrent leurs enfants. Ils menaçaient ainsi la France au midi et à l'est. Ils reparurent chez nous sans qu'on eût pu saisir le moment de leur arrivée. Aussi Béranger a-t-il bien caractérisé leur retour dans sa chanson de 1819:

> Hommes noirs, d'où sortez-vous?
> Nous sortons de dessous terre.....

On les vit d'abord parcourir nos départements sous l'humble habit de missionnaires; et l'on n'a point oublié le fanatisme inspiré à certaines populations par leur fougueuse éloquence, ni les désordres dont leur zèle indiscret fut la cause sur tant de points, non plus que l'opposition que leur faisaient à la fois la presse, l'administration municipale, et souvent les curés. En 1823, bien que leur nom ne fût prononcé officiellement nulle part, à Rome,

Fortis, leur général, ne faisait plus un secret de leur présence chez nous (*). Ils avaient formé des établissements permanents à Montmorillon, à Poitiers, à Vannes, à Bordeaux, à Toulouse, à Besançon, à Saint-Acheul, à Montrouge, à Forcalquier, à Soissons. Les faveurs de la cour, surtout pendant les six années du règne de Charles X, les dédommageaient de l'antipathie publique. Le comte de Montlosier, dans le mémoire publié contre eux en 1826, les accusa de n'avoir fait que discréditer davantage les opinions religieuses et monarchiques, par la manière dont ils avaient servi l'autel et le trône; et, en effet, une notable portion de la population confondait dans une commune haine les jésuites, les prêtres et le faible prince qu'ils gouvernaient.

Cependant les jésuites s'étaient fait, tant dans le clergé que parmi les royalistes, un parti nombreux, mais qui présenta bientôt deux nuances assez distinctes : les uns, à la tête desquels était l'évêque d'Hermopolis, se seraient contentés de faire reconnaître par le gouvernement, mais en les soumettant à la double autorité de l'Université et des évêques, les principaux d'entre les établissements que les jésuites avaient déjà en France; les autres, qui reconnaissaient pour leur chef l'abbé de la Mennais, voulaient proclamer immédiatement à la face de la France l'existence ignorée des 40 colléges et des 20,000 écoliers des jésuites, en demandant pour eux une existence légale et indépendante du corps enseignant. Les événements de 1830 anéantirent l'un et l'autre projet.

Aujourd'hui, les jésuites ont perdu l'appui de la couronne, et si, sur quelques points, ils reparaissent, c'est dans une position trop incertaine pour donner de sérieuses appréhensions. Malgré la recrudescence de dévotion qui se fait remarquer depuis quelques années, il n'est pas probable que le dix-neuvième siècle soit destiné à voir rétablir le règne temporel des fils d'Ignace. Comme d'autres corporations célèbres, les jésuites ont eu leur temps, qu'ils ont marqué par des services et des abus, des vertus et des vices. Tant que les intérêts religieux dominèrent la politique, et que les foudres du Vatican conservèrent leur magique pouvoir, les jésuites purent se faire à Rome un titre de leur zèle à arrêter l'invasion du protestantisme; puis, armés à l'étranger de l'autorité du pontife romain, ils purent lui faire du globe un empire immense, dont ils devaient être les ministres nécessaires. Mais aujourd'hui, que pourraient-ils en présence de ce tout-puissant instinct des intérêts positifs et de ce jaloux esprit d'indépendance, double caractère de la société actuelle?

Les services qu'ont rendus les jésuites, comme le mal qu'ils ont fait, ont été également exagérés. On s'est trop plu à répéter les merveilleux récits du succès de leurs missions chez les idolâtres; on a paru oublier qu'ils en étaient presque toujours les seuls témoins, et que, dans tous les cas, ils n'en étaient point les historiens désintéressés. Il y aurait toutefois injustice à nier qu'ils aient souvent servi la cause de la civilisation et celle de la science. Leur enseignement aussi a été beaucoup trop préconisé. On ne peut nier qu'il eût un caractère superficiel, puisque Mariana, un de leurs plus savants Pères, le leur a lui-même reproché. Nous ajouterons que s'ils ont servi la cause des lettres latines, ils ont aussi arrêté l'élan imprimé par la renaissance à l'étude des lettres et de la philosophie grecques. Mais parmi les reproches que l'on a faits aux jésuites, il y en a eu de véritablement puérils. C'est ainsi qu'on leur a fait un crime d'avoir pris l'anagramme J. H. S., et que l'on a prétendu qu'au sens primitif : *Jesus hominum salvator* (Jésus sauveur des hommes), ils avaient substitué cet autre : *Jesus humilis societas* (humble société de Jésus). On peut, avec plus de justice, leur reprocher le sens singulièrement élastique qu'ils donnaient à leur devise : *Omnia ad majorem Dei gloriam* (tout pour la plus grande gloire de Dieu), ce qui pour eux se traduisait en ce principe fécond en iniquités, que la fin justifie les moyens. Quant aux tendances ambitieuses de l'ordre, nous avons suffisamment eu occasion de les apprécier dans

(*) Voy. dans Montlosier, la lettre du général aux autorités de Chambéry.

le cours de cet article. Elles furent le véritable crime des jésuites, et la cause de leur ruine.

Jetons. C'est ainsi que l'on nomme de petites pièces qui, aujourd'hui, servent à compter au jeu, et qui, au moyen âge, servaient dans la plupart des calculs. Ce nom leur vient de leur légende, où le verbe *jeter* se trouve presque toujours. Ainsi, on lit sur les uns : JETTES BIEN GARDES DE MI COMPTE DE LATON SUI NOUMES (de cuivre suis monnaie); sur d'autres : SOMMES COUNTEZ, JETTE BIEN, etc. En effet, on distribuait de ces petites pièces aux conseillers de la cour des comptes, qui, à chaque article entendu, en *jetaient* une sur la table en signe d'approbation ou de désapprobation. Les marchands s'en servaient aussi pour regulariser leurs comptes.

Les jetons se fabriquaient partout; mais la manufacture la plus renommée au moyen âge était celle de Nuremberg; aussi presque tous les jetons que l'on rencontre en France viennent-ils de cette ville; cependant, si les légendes qu'on y lit sont ordinairement en allemand, les types sont, pour la plupart, français; c'est que les fabricants avaient, en général, le bon esprit d'adopter les empreintes qui avaient le plus de vogue dans les pays pour lesquels ils travaillaient.

Jeu. La passion du jeu attira de bonne heure en France l'attention du législateur. Les lois romaines fixaient à un écu d'or les enjeux permis, refusaient toute action pour les bénéfices faits au jeu, et ordonnaient la répétition, au profit du trésor public, des valeurs perdues aux jeux prohibés. A ces prescriptions, Charlemagne, en défendant les jeux de hasard, ajouta, pour ceux qui s'y livraient, l'exclusion de la communion des fidèles.

Charles IV, Louis IX, Charles V, Charles VIII, Charles IX, essayèrent aussi, mais en vain, de réprimer la passion du jeu par des ordonnances sévères; mais d'autres rois, au contraire, l'encouragèrent par leur exemple.

L'amour du jeu possédait Henri IV au point que Sully se plaint, dans ses Mémoires, des dépenses excessives qui en résultaient. Il jouait même en public; un jour il écrivit à son ministre pour lui demander 9,000 livres, qu'il avait perdues à la foire de Saint-Germain, en bijoux et bagatelles, ajoutant que ses créanciers *le tenoient aux chausses*. Cette passion du roi porta aux mœurs une atteinte funeste; il révoqua ainsi en quelque sorte par son exemple les lois anciennes qui défendaient le jeu. Les courtisans imitèrent le maître; la ville imita la cour; de toutes parts s'ouvrirent des tripots publics, décorés du nom d'académies de jeu. « Presque tous, grands et petits, nobles et marchands, dit l'Estoile, ne parloient que de jouer des pistoles avec tant de fureur, qu'il sembloit que mille pistoles fussent moins que n'étoit un sou du temps de François Ier, et ce fut la cause de tant de banqueroutes que l'on vit dans ce temps-là. » Suivant le même écrivain, on comptait à Paris, à la fin du règne de Henri IV, quarante-sept brelans autorisés, dont les principaux magistrats retiraient chacun une pistole par jour. Ces repaires furent supprimés au commencement du règne de Louis XIII; et l'on ajouta même, pour un temps, à la rigueur des anciennes lois contre le jeu.

Mais on joua beaucoup à la cour de Louis XIV. Ce roi aimait les gros joueurs; il alimentait même par son exemple cette immorale passion, et dédommageait ses courtisans de leurs pertes énormes en tolérant leur mauvaise foi. En d'autres termes, on trichait au jeu de la cour, et de pareilles bassesses étaient tournées en plaisanteries. Saint-Simon est plein de traits qui nous le démontrent (*). Les nobles dames n'étaient pas plus scrupuleuses. Seulement, quand la dévotion fut devenue une mode, « les joueuses, en se quittant, prononçaient une formule par laquelle on se faisait un don réciproque de ce qui aurait pu, dans la partie, ne pas être legitimement gagné. Cet art de frauder Dieu, pratiqué par tant de

(*) Nous citerons seulement le portrait qu'il fait du duc de Grammont : « Grand escroc et grand faiseur de dupes au jeu, de l'esprit, de l'impudence, de la bassesse..... avec tout cela, fort dans le grand monde, et de la cour, etc. »

pieuses harpies jusque dans les cabinets de madame de Maintenon, est le trait le plus éminemment caractéristique de cette cour (*). »

Les joueuses et les joueurs de la cour du régent et de Louis XV montraient aussi peu de délicatesse que ceux de la cour de Louis XIV.

Ce fut le lieutenant de police de Sartines qui, en 1775, par son autorisation, donna la plus grande consistance aux maisons de jeu; mais pour diminuer l'odieux de ces établissements, il ordonna que les prélèvements faits sur leurs produits seraient employés à des œuvres de bienfaisance, à la fondation de quelques hôpitaux. On vit alors des gens riches et titrés, des baronnes, des marquises, solliciter le privilége de posséder un de ces tripots, que des subalternes exploitaient pour elles, moyennant une part dans le profit.

Ces repaires privilégiés en firent naître d'autres qui ne l'étaient pas. Prohibés en 1778, les jeux trouvèrent un refuge parmi les courtisans, dont plusieurs se firent banquiers et filous, et dans les hôtels des ambassadeurs, où la police n'avait point accès. Mais les jeux de hasard ne tardèrent pas à être de nouveau officiellement rétablis. Cependant, en février 1781, on les dénonça au parlement, qui manda à sa barre le lieutenant de police. Puis, comme des personnes de haut rang tenaient des jeux, la cour suprême décida qu'elle convoquerait les pairs. Il en résulta, le 20 février, un arrêt réglementaire sur lequel le roi rendit, le 1er mars, une déclaration sévère, menaçant les banquiers du carcan et du fouet. Quant à Louis XVI, il donnait l'exemple, en ne s'exposant jamais qu'à gagner un demi-écu.

Les maisons de jeu furent fréquemment poursuivies pendant la révolution. Jamais les gouvernements de cette époque ne se souillèrent par l'autorisation de ces repaires d'infamie. Quant aux champions de la monarchie absolue qui combattaient sous les drapeaux des Condés, ce qu'ils appelaient des factieux, ils virent bientôt arriver les bailleurs de fonds, les nobles soutiens des tripots. Ces braves gentilshommes, ces invincibles joueurs, avaient quitté la France, emportant dans leurs cœurs l'amour de la légitimité, et dans leurs bagages des cartes, des dés et de petits râteaux. Par leurs soins, des jeux s'installèrent sous la tente. En peu de temps, ils eurent fondé des banques à Londres, à Francfort, à Baden, à Tœplitz, etc.

Cependant, chez nous, la révolution, qui avait détruit de fond en comble toutes les vieilles institutions, ne put renverser pour toujours les tables de jeu. Elles se relevèrent sous le Directoire, aussi nombreuses, moins publiques et plus dangereuses qu'auparavant.

En 1800, Paris comptait plus de cent maisons de jeu, où tous les genres de délits et de crimes étaient commis. Napoléon parvint seulement à faire autant que possible pénétrer l'ordre et la morale dans le désordre et l'immoralité. Il mit les maisons publiques de jeux de hasard sous la surveillance active de sa police, et en affecta les revenus au service de son administration policière ou de sa politique.

Lors de l'établissement du gouvernement constitutionnel, des hommes qui considéraient toute espèce de publicité comme un bienfait, des membres distingués des deux chambres, des organes indépendants de la presse demandèrent à connaître le chiffre et l'emploi du produit des jeux publics. Le privilége des neuf maisons existant à Paris en 1818 avait été affermé par le gouvernement pour six années, à raison de sept millions par an, plus un million de pot-de-vin. Longtemps le ministère se retrancha sur le scandale de la publication de ces documents. Mais en 1820, l'énergique persistance des réclamants triompha, et il fut décidé que le produit des jeux publics, moins une part réservée à la ville de Paris, serait porté au budget de l'État. Enfin, depuis la révolution de juillet, le gouvernement a senti qu'il ne pouvait sans se déshonorer maintenir la source la plus féconde de l'immoralité, bien plus, en retirer un lucre honteux; et, malgré les réclamations du conseil municipal et d'un grand nombre d'habitants de Paris,

(*) Lemontey, Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV, p. 437 et 438.

une loi ordonna la suppression des maisons de jeu, pour le 1er janvier 1838. Une autre loi avait déjà supprimé la loterie. (Voy. ce mot.)

Aux jeux publics ont cependant survécu parmi nous des jeux non moins funestes, ceux que l'on pourrait appeler les délits ou même les crimes de la Bourse.

JEUX PUBLICS. Voyez CARROUSELS, FÊTES, FOUS (fêtes et sociétés de), TOURNOIS, etc.

JEU DE PAUME (serment du). Voyez ASSEMBLÉE NATIONALE.

JEUDI (le grand). C'est le nom que l'on donna au jeudi 23 avril de l'année 1643, à cause de l'agitation et du tumulte qui, ce jour-là, régnèrent à la cour, réunie à Saint-Germain. Louis XIII venait de recevoir l'extrême-onction; son agonie se prolongea encore pendant trois semaines; il ne mourut que le 14 mai suivant.

JEUNE. Cette pénitence, qui se retrouve dans toutes les religions, était pratiquée par les premiers moines avec la plus grande austérité. Il paraît, d'après le témoignage de saint Bernard, qu'en France, au douzième siècle, non-seulement les moines, mais les fidèles, jeûnaient encore jusqu'au soir. Néanmoins, il est permis de croire que cet usage était loin d'être général.

Le jeûne perdit peu à peu de sa sévérité jusqu'au seizième siècle. Mais à cette époque la réforme et les guerres de religion ayant produit chez les catholiques une recrudescence de ferveur religieuse, l'observation du jeûne et du carême devint très-rigoureuse; on vit alors le moindre manquement aux ordonnances de l'Église causer à ceux qui les avaient commis de très-grands dangers. (Voyez CARÊME.)

JEUNESSE DORÉE. Voy. FRÉRON.

JEUX-PARTIS. Les poëtes nomades du moyen âge composaient des poëmes dialogués, souvent mêlés de musique à deux parties : c'est ce qu'on nommait des jeux-partis.

On trouve des jeux-partis qui, comme *la Cour de paradis*, offrent une image curieuse des cours d'amour, ou comme *le Purgatoire de saint Patrice*, un mélange de la littérature, des mœurs et des croyances de plusieurs peuples, ou comme *Aucassin et Nicolette*, *Robin et Marion*, des pastorales pleines de grâce et de fraîcheur. Ces petits drames s'exécutaient ordinairement sur des espèces de théâtres en présence d'un noble auditoire.

On appelait particulièrement *tensons* les poëmes dialogués roulant sur une question d'amour, de poésie ou de chevalerie.

JOACHIMITES, hérésiarques qui furent condamnés par le concile d'Arles, tenu en 1260 ou 1261. Ils prétendaient que le Père avait opéré depuis le commencement du monde jusqu'à la prédication de J. C.; que le Fils à son tour avait opéré jusqu'en 1260, époque à laquelle commençait, pour ne finir qu'à la fin du monde, le règne du Saint-Esprit. Ils soutenaient en outre que sous l'opération du Père, les hommes vivaient selon la chair; que sous celle du Fils, ils vivaient entre la chair et l'esprit; enfin, que, sous la troisième, ils vivaient plus parfaitement, et uniquement selon l'esprit.

JODELLE (Étienne), sieur du Lymodin, né à Paris en 1532, fut le premier en France qui imagina de composer des tragédies à l'imitation de celles des Grecs, c'est-à-dire, avec des prologues et des chœurs. Ces tragédies sont *Cléopâtre captive* et *Didon se sacrifiant*. Voici le jugement qu'en a porté la Harpe : « Il n'y a aucune étincelle du génie des Grecs, aucune idée de la contexture dramatique; tout se passe en déclamations et en récits. Le style est un mélange de la barbarie de Ronsard et des froids jeux de mots que les Italiens avaient mis à la mode en France. » La comédie en 5 actes d'*Eugène* ou *la Rencontre* mérite les mêmes reproches.

Cléopâtre fut jouée en 1552, à l'hôtel de Reims, puis au collége de Boncour, en présence de Henri II, qui récompensa l'auteur par une gratification de 500 écus. Jodelle lui-même représentait Cléopâtre; les autres rôles étaient joués par des poëtes de ses amis, Remi Belleau, Jean de la Péruse, etc. Ceux-ci passant ensuite le carnaval à Arcueil avec Jodelle, s'avisèrent, pour lui faire honneur, de célébrer une de ces *fêtes à Bacchus*, qui, chez les Grecs, avaient donné naissance à la

tragédie; ils lui amenèrent un bouc orné de guirlandes, en dansant et en chantant en chœur des dithyrambes de leur composition. L'affaire fit du bruit et faillit leur être funeste. On ne les accusa de rien moins que d'idolâtrie et d'athéisme.

Jodelle mourut à Paris en 1573, âgé de 41 ans.

Tous les biographes ont avancé qu'il était mort dans la misère. On peut douter de cette assertion quand on trouve, dans un compte de dépenses de Charles IX(*), que, très-peu de temps avant sa mort, le poëte recevait du roi des sommes considérables. Voici du reste le texte de l'article : « 29 octobre 1572. « — A Estienne Jaudelle, sieur de Li- « modyn, l'un des poettes dudict sieur, « la somme de 500 livres tourn., en con- « sidération des services qu'il luy a cy- « devant et de longtemps faicts en son « dict estat, et mesmes pour luy donner « moyen de se faire panser d'une mal- « ladie, de laquelle il est à présent dé- « tenu, et supporter les frais et des- « pences qu'il est contraint de faire en « ceste occasion, et en oultre et par- « dessus les autres dons et bienfaicts « qu'il a cy-devant eus dudict sieur. »

JOHANNEAU (Éloi), né à Contres, près de Blois, en 1770, a publié, comme éditeur, les *Mémoires de l'académie celtique*, Paris, 1807 et années suivantes, 5 vol. in-8°, auxquels il a fourni un grand nombre de dissertations pleines d'intérêt; on lui doit l'*Alphabet de la langue primitive de l'Espagne*, traduit de l'espagnol de *M. de Erro y Aspiroz; Mélanges d'origines étymologiques et de questions grammaticales*, Paris, 1818, in-8°. Il a encore été l'éditeur des *Œuvres de Rabelais, édition variorum*, Paris, 1823-1826, 9 vol. in-8°.

JOHANNOT (Ch. H. Alfred), graveur-dessinateur et peintre distingué de l'école française, naquit en 1800, à Offenbach-sur-le-Mein; il descendait par son père d'une famille française, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcée de se réfugier à l'étranger. Son père vint se fixer à Paris avec sa famille en 1806. Alfred se livra bien jeune encore à son goût prononcé pour le dessin; mais il fut obligé de suivre à Hambourg son père, nommé par l'empereur inspecteur de la librairie, et il se trouvait dans cette ville au moment où elle fut assiégée en 1813. En 1818, il revint de nouveau à Paris, et, après la mort de son frère Charles, graveur distingué (1825), il s'adonna sans relâche à la gravure. La première planche qu'il grava fut d'après le tableau des *Orphelins* de Scheffer. Ses succès en ce genre ne l'empêchèrent pas de se livrer à la peinture, et en 1831 il exposa, avec son frère Tony, deux cadres contenant 24 tableaux destinés à être gravés pour les œuvres de Walter Scott, puis un grand tableau de chevalet, l'*Arrestation de Jean de Crespière sous Richelieu*. Ces œuvres, qui attirèrent l'attention du public, furent suivies d'ouvrages non moins importants, parmi lesquels nous citerons : *Don Juan naufragé*, et une *Scène de Cinq-Mars* (1831); l'*Annonce de la victoire d'Hastenbeck* (au Palais-Royal); l'*Entrée de mademoiselle de Montpensier à Orléans* (1833); *François Ier et Charles-Quint* (1835); *Henri II et sa famille; Marie Stuart quittant l'Europe*; et enfin *François de Lorraine présentant, après la bataille de Dreux, les officiers de son armée à Charles IX*, tableau d'une très-grande dimension (au château d'Eu). Mais son travail assidu avait épuisé ses forces et développé une maladie de poitrine dont il était atteint depuis longtemps. Il mourut en 1837. Outre les œuvres que nous avons citées, Alfred Johannot a produit un nombre immense de vignettes, d'aquarelles, de sépia et de dessins qui ont rendu son nom populaire. Quelques-unes de ses aquarelles ont, jusqu'à un certain point, l'importance de tableaux à l'huile.

JOHANNOT (Tony), frère du précédent, est né aussi à Offenbach (Hesse-Darmstadt), le 9 novembre 1803; mais trop de titres les rattachent tous deux à la France pour qu'elle ne les réclame pas comme une de ses gloires. Leur famille, d'ailleurs, était française. Établie à Annonay, elle ne quitta le sol de la France que pour échapper aux conséquences de la révocation de l'édit de Nantes. En 1814, Tony Johan-

(*) *Arch. cur. de l'hist. de France*, tome VIII (1re série), p. 359.

not vint à Paris avec son frère, et il commença alors les études artistiques vers lesquelles l'entraînait son goût. Quand il eut acquis la connaissance du dessin, il aurait bien voulu se donner à la peinture; mais il fallait suffire à ses besoins, et il se vit obligé de négliger momentanément la peinture pour faire de la gravure et de la lithographie. Il donna d'abord la gravure du portrait *du général Foy*, d'après Gérard, puis celle des *Enfants égarés*, d'après Scheffer. Cependant, grâce aux ressources qu'il s'était créées, il put enfin suivre son inclination et donner plus de temps à la peinture. Au salon de 1832, il exposa un tableau représentant une *querelle de Vendéens;* puis *Mina et Brenda*, cette gracieuse et poétique composition qui conserve encore la faveur qui l'accueillit à son apparition. A la même époque, il exécutait pour le duc d'Orléans le tableau de *la Mort de du Guesclin*. Séduit par les gracieuses descriptions des romans de Walter Scott, Tony entreprit ensuite d'en reproduire les principales scènes; et il composa une série de petits tableaux dont la gravure s'est emparée depuis, et qui servent aujourd'hui d'illustrations aux éditions les plus soignées du romancier. Il fit, en 1833, pour le prince de Joinville, son tableau de *Douglas le Noir*. Le talent de Tony Johannot était devenu populaire: on aimait et on admirait dans ses ouvrages cette grâce, cette imagination si variée qui en sont les principaux caractères; quand on voulut faire concourir les arts à l'illustration de la typographie, on dut s'adresser à lui. Aussi est-il peu d'ouvrages *illustrés*, auxquels son nom ne soit attaché, et au succès desquels il n'ait puissamment contribué. Les œuvres *de Molière*, *don Quichotte*, *Manon Lescaut*, *le Diable boiteux*, s'embellirent successivement des produits de son crayon, qui sut admirablement se prêter à la vérité, à la grâce et à la finesse de tous ces chefs-d'œuvres. Il serait impossible de citer tout ce qu'a fait Tony Johannot; cette prodigieuse quantité de vignettes, d'aquarelles, qui l'ont fait connaître et apprécier de tout le monde. Nous ajouterons seulement, aux ouvrages dont nous avons déjà parlé, le tableau de *Charles VI et Odette*, en 1832; l'*Enfance de du Guesclin*, en 1840; la *Bataille de Rosbach* et la *Bataille de Fontanet, sous Charles le Chauve*, pour le musée de Versailles; les vignettes du *Vicaire de Wakefield*, puis enfin les eaux-fortes pour les *romans de Cooper*. Tony Johannot, qui, en 1832, avait obtenu une médaille d'or, reçut, en 1840, la croix de la Légion d'honneur.

JOIGNY, *Joviniacum*, l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Yonne, population 5,537 habitants.

Quelques historiens y voient l'ancienne *Bandritum*, d'autres en attribuent la fondation à Flavius Jovin. (Voyez ce mot.) Dès le dixième siècle, elle a eu ses comtes particuliers.

Geoffroi Ier devint comte de Joigny par son mariage avec une fille de Renaud le Vieux, comte de Sens. Il mourut vers 1042.

Étienne de Vaux, troisième comte de Joigny, gendre de la veuve de *Geoffroi II*, laissa *Geoffroi III le Vieux*.

Ensuite se succédèrent *Geoffroi IV le Jeune* (1081-1104);

Renaud III;

Gui, mort en 1150, quelque temps après son retour de la croisade;

Renaud IV, mort vers 1179;

Guillaume Ier, parti pour la croisade en 1190, mort vers 1219;

Pierre, qui prêta hommage lige à Blanche, comtesse de Champagne, et à Thibaut son fils;

Guillaume II, qui mourut d'épuisement au retour de la croisade, en 1255.

Guillaume III est connu par un trait que rapporte Joinville: il avait fait jeter en prison un bourgeois sujet du roi, quoiqu'il fût réclamé par le sergent royal de la cité où il demeurait; le bourgeois mourut dans son cachot. Louis IX appela Guillaume à comparaître devant lui, le fit saisir en plein parlement, et l'envoya au Châtelet de Paris, où il resta nombre d'années. « Bonne et roide justice! » ajoute le sire de Joinville.

Jean Ier mourut en 1283.

Jean II affranchit en 1300 la com-

mune de Joigny. Le mariage de sa fille avec Charles, fils du comte de Valois et neveu de Philippe le Bel, ne l'empêcha pas de se joindre aux barons révoltés contre le roi. Il fut aussi hostile à l'avénement de Philippe le Long.

Jeanne, son unique héritière, lui succéda en 1324, avec son mari Charles de Valois, comte d'Alençon, qui, par un échange, céda le comté à *Jean de Noyers*. Celui-ci périt à la bataille de Brignais (1361).

Miles de Noyers, fils de Jean de Noyers et de la fille d'Anselme de Joinville, combattit pour Charles de Blois à Auray, et y fut pris avec du Guesclin. Il mourut en 1376.

Jean II fut une des victimes de la mascarade de Charles VI. (Voy. BAL.)

Louis, son frère et son successeur, mourut en 1415, doyen des sept comtes-pairs de Champagne.

Marguerite de Noyers, son unique héritière, était mariée à Gui de la Trémoille. Le comté souffrait beaucoup à cette époque des hostilités des Armagnacs. *Louis de la Trémoille*, héritier du comté, mort en 1464, fut remplacé par *Charles de Châlon*, fils de Jean de Châlon, baron de Viteaux et de Jeanne de la Trémoille, partisan zélé du duc de Bourgogne, contre Louis XI. Le roi confisqua son comté, mais le lui rendit en 1482. Il mourut en 1485.

Sa fille, *Charlotte de Châlon*, laissa de son mari *Adrien de Sainte-Maure*, un fils, *Jean de Sainte-Maure*, qui fut comte de Joigny et de Nesle.

Louis de Sainte-Maure (1526-1572) n'eut qu'un fils nommé *Charles*, qui mourut en bas âge.

Jean de Laval, cousin de ce jeune prince, lui succéda.

Gui de Laval mourut en 1590, des blessures qu'il avait reçues à Ivry.

Des deux tantes de Gui, *Gabrielle* et *Anne de Laval*, le comté passa, par contrat de vente, à *Philippe-Emmanuel de Gondi* (1603).

Pierre de Gondi le laissa à sa fille, madame de *Blanchefort-Créqui*, duchesse de Lesdiguières, qui en fit donation à *Nicolas de Neuville*, *duc de Villeroi*, mort en 1734.

Au dix-huitième siècle, Joigny avait encore d'épaisses murailles flanquées de grosses tours. Sa cathédrale gothique date du quinzième siècle.

JOINVILLE, ancienne capitale du *Joinvillois*, comprise autrefois dans la province de Champagne, aujourd'hui dans le département de la Haute-Marne, arrondissement de Vassy.

Les premiers titres où il soit fait mention de cette ville ne remontent pas au delà du neuvième siècle. Sur la montagne qui la domine s'élevait jadis une tour de construction romaine, connue sous le nom de *Tour de Jovin*, et dont les derniers débris n'ont disparu qu'en 1649. Les habitations, en se groupant autour de ce point de défense, formèrent le bourg de *Jovinivilla*, Joinville. Le château, qu'habitèrent les seigneurs de Joinville, qui vit naître l'historien de Louis IX, et fut le berceau des Guises, avait été bâti au onzième siècle, par Étienne de Vaux, et agrandi successivement. Les sapins et les peupliers en couvrent aujourd'hui l'emplacement.

La ville fut, dès l'année 1292, érigée en commune. La seigneurie en passa des sires de Joinville à la maison de Lorraine; elle avait le titre de baronnie; Henri II l'érigea, par lettres patentes du mois d'avril 1551, en principauté, en faveur de François de Lorraine, duc de Guise (qui fut plus tard tué par Poltrot).

Charles-Quint incendia Joinville en 1544, pour se venger de François de Lorraine, qui l'avait obligé de lever le siége de Metz, et par ressentiment de l'échec qu'il avait éprouvé devant Saint-Dizier; mais François II la fit rebâtir peu de temps après. Marie Stuart habita pendant quelque temps le château de Joinville, après la mort de François II; ce fut dans ce château que la ligue fut signée par les Guises.

On voit encore dans le faubourg la maison de plaisance des illustres Lorrains. Elle offre de curieux échantillons du style de la renaissance.

Le dernier duc de Guise, mort sans postérité en 1675, laissa à Marie de Lorraine (madame de Guise) la principauté de Joinville, comprenant, outre les terres de l'ancienne baronnie, c'est-à-dire, Ancerville, Vaucouleur, Rinel, Dongeux, etc., deux acquisitions des

Lorrains : Éclaron et Roches. Ensuite cette seigneurie passa successivement à mademoiselle d'Orléans, à Philippe, frère unique de Louis XIV, au régent et à sa descendance.

L'église de Saint-Laurent, où fut enseveli l'historien, a été démolie en 1792. Les restes des sires de Joinville ont alors été déposés dans le cimetière de la ville, et aucun monument, aucun signe, ne peut maintenant les faire reconnaître. Quant au château, dès 1790, le duc d'Orléans, prince de Joinville, en avait vendu les bâtiments à condition qu'on les démolirait aussi, et cette clause n'a été que trop bien exécutée.

M. Champollion-Figeac a publié, dans le recueil des *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites inédites de la bibliothèque royale, et des archives ou bibliothèques des départements*, tome Ier, page 645, le plan du château de Joinville.

JOINVILLE (famille de). Les sires de Joinville avaient, selon certains auteurs, quelque parenté avec les comtes de Boulogne, et par conséquent avec Godefroi de Bouillon. Presque tous furent d'illustres chevaliers.

Geoffroy III, sénéchal de Champagne, mourut en 1132.

Geoffroy IV, son fils, combattit à Acre; il eut quatre fils : 1° *Geoffroy V Troullard*, mort en terre sainte en 1204; 2° *Simon*, qui se distingua à Damiette en 1218, défendit et sauva la capitale de la Champagne, assiégée par les barons de France, épousa en secondes noces Béatrix de Bourgogne, et en eut pour fils *Jean, sire de Joinville*, l'immortel historien de Louis IX; 3° *Gui*, seigneur de Sallly; 4° *Guillaume*, évêque de Langres, puis archevêque de Reims.

Jean, sire de Joinville, naquit en 1224, au château de sa famille. Pendant son enfance, il fut attaché à Thibaut IV, comte de Champagne. A seize ans, il épousa Alix de Grand-Pré, cousine du comte de Soissons; et Thibaut, au retour de la croisade, lui conféra la charge de sénéchal de Champagne, qu'avait exercée son père. En 1248, il prit la croix pour passer en Orient à la suite de saint Louis, engagea ses biens, et partit avec dix chevaliers. Arrivé en Chypre, il n'avait plus d'argent pour payer ses hommes; il fut obligé de prier Louis de venir à son secours. Depuis ce moment, Joinville s'unit au roi d'une amitié intime. Il combattit bravement les infidèles, partagea en Égypte la captivité du roi et le suivit en Syrie. De retour en France, il eut toute la confiance de son maître. Peut-être cet attachement n'était-il pas tout à fait désintéressé, car les libéralités de saint Louis à l'égard du sénéchal excitèrent plus d'une fois la jalousie des barons. Il faut remarquer, toutefois, qu'il ne dut rien à la flatterie, et que son affection survécut longtemps à celui qui en était l'objet.

Joinville vécut tour à tour à Paris et en Champagne jusqu'en 1268, époque où le roi, entreprenant une nouvelle expédition d'outre-mer, lui manda de l'accompagner. Mais cette fois le sénéchal, marié depuis peu en secondes noces à Alix, fille de Gautier, sire de Risnel, de la famille des comtes de Joigny, et guéri par l'expérience, de son enthousiasme pour la guerre sainte, s'excusa de partir, sur ce que ses vassaux avaient trop souffert de sa longue absence lors de la première expédition.

Sous Philippe le Hardi, il gouvernait le comté de Champagne, et quand Philippe le Bel souleva de nombreux mécontentements par son système d'impôts, il refusa aussi de lui obéir. En 1315, Louis X ayant convoqué les barons à Arras pour la guerre de Flandre, le sénéchal, quoique âgé de 92 ans, répondit à cet appel.

La reine Jeanne de Navarre l'avait prié de mettre par écrit ses souvenirs. Il passa ses dernières années à composer ses Mémoires, qu'il dédia au roi Louis X. Il mourut en 1319, âgé de 95 ans.

Les *Mémoires* de Joinville sont un précieux monument pour l'histoire nationale et pour l'histoire de notre littérature. La bonne foi, le naturel exquis, la naïveté des sentiments, la vivacité, l'élégante simplicité du style, en font une production éminemment originale et intéressante. On les imprima pour la première fois en 1547, à Poitiers, in-4°. Claude Mesnard en publia une nouvelle édition en 1617, à Angers,

in-4°; du Cange en donna une autre in-fol. en 1668. Mais toutes ces éditions n'étaient que des imitations imparfaites de l'original. Un manuscrit beaucoup plus complet fut trouvé à Bruxelles et apporté à Paris par le maréchal de Saxe, et servit de texte à l'édition du Louvre. C'est cette édition que MM. Michaud et Poujoulat ont reproduite dans leur *Collection de Mémoires*.

Anselme, deuxième fils du sire de Joinville, lui survécut seul, et fut aussi sénéchal de Champagne. Son fils unique, *Henri*, n'eut pas d'enfant mâle; une des filles de ce dernier, *Marguerite*, épousa Ferri Ier, prince de Lorraine. C'est ainsi que la seigneurie de Joinville passa dans la famille des Guises.

JOINVILLE (traité de). Ce traité, qui fait époque comme le premier acte diplomatique de la ligue, fut conclu à Joinville, le 31 décembre 1584, entre Jean-Baptiste de Taxis et Jean Moreo, agents de Philippe II d'Espagne, les ducs de Guise et de Mayenne, chargés des pouvoirs des autres princes de leur maison, et François de Roncherolles, mandataire du cardinal de Bourbon.

JOLIBOIS, vétéran, ayant appris, en 1792, que son fils, volontaire du 1er bataillon de Paris, avait quitté ses drapeaux, partit aussitôt pour le remplacer, arriva le matin de la journée de Jemmapes, et combattit avec le bataillon de son fils. « O mon fils! s'écriait-il « à chaque coup qu'il tirait sur l'ennemi, faut-il que le souvenir de ta fuite « empoisonne un moment aussi glorieux! » Le général le fit nommer officier sur le champ de bataille.

JOLY (Marie-Élisabeth) naquit à Versailles en 1761. Dès son enfance, elle cultiva l'art dramatique : à l'âge de neuf ans, elle figurait dans des ballets et jouait des rôles d'enfant; et dès ce moment, ses rares dispositions attirèrent l'attention des grands maîtres de l'art. Préville et sa femme voulurent eux-mêmes cultiver ces heureux commencements; elle montrait déjà un tact si délicat, que le Kain lui demandait souvent avec amitié : « Eh bien, ma petite Joly, « ai-je bien joué mon rôle aujourd'hui? » Et lorsqu'elle répondait : « Oui, papa, » ce grand acteur semblait plus content de lui-même. Il écoutait avec attention ses petites observations, et avouait qu'il en avait profité. Elle débuta aux Français en 1781. Un organe très-net, un jeu fin et beaucoup d'intelligence, assurèrent d'abord ses succès. Ce fut particulièrement à l'emploi des soubrettes qu'elle se consacra, et elle obtint de tous les amateurs de la bonne comédie ce témoignage que, depuis mademoiselle Dangeville, ils n'avaient vu dans ce genre aucune actrice qui pût lui être comparée. Elle perfectionna ses rares dispositions par la réflexion et par l'étude. Peu d'actrices méditèrent davantage sur leur art : elle en exposait avec clarté les difficultés et les ressources. Lorsque Cailhava composa son *Art de la comédie*, il la voyait souvent, et sortait rarement d'auprès d'elle sans avoir retenu quelque observation intéressante et utile.

Mademoiselle Joly joignait à une vivacité charmante une âme excellente : préférant la solitude au grand monde, elle aimait avec passion à contempler la nature. Elle avait pris pour J. J. Rousseau ce goût qui est le partage de presque toutes les âmes sensibles; elle visita son tombeau à Ermenonville, et, dans un transport d'admiration pour ce grand homme, elle consacra sur son monument la première couronne civique qui lui ait été offerte. Cette couronne était en bronze, imitant les feuilles de chêne, avec cette inscription : *Offerte en 1788 aux mânes de J. J. Rousseau, par Marie Joly, épouse et mère.* Elle fit aussi des stances remplies de sentiment au sujet de la translation du corps de Rousseau au Panthéon.

Cette actrice mourut en 1798. Son corps fut porté à Soligny, dans une terre qui lui appartenait et qu'elle aimait beaucoup. Son tombeau a été creusé dans le roc, sur une montagne escarpée à laquelle les habitants ont donné, par reconnaissance du bien qu'elle avait fait, le nom de *Mont-Joly*. Le poëte le Brun fit pour son buste ces deux vers assez médiocres, mais ornés d'une antithèse dans le goût du temps :

Éteinte dans sa fleur, cette actrice accomplie
Pour la première fois a fait pleurer Thalie.

JOLY DE FLEURY (Guillaume-François), né à Paris, en 1675, d'une famille

qui avait toujours joui d'une haute réputation dans la magistrature, succéda, en 1717, dans les fonctions de procureur général, à d'Aguesseau, promu à la dignité de chancelier de France. En 1746, il se démit de sa charge en faveur de son fils, et continua de se livrer dans la retraite à de grands travaux sur l'histoire de notre droit public, histoire à laquelle il avait déjà rendu d'éminents services en faisant mettre en ordre les registres du parlement, compulser et inventorier une grande quantité de documents précieux, ensevelis avant lui dans la poussière des greffes et du trésor des chartes. Ce savant magistrat mourut à Paris en 1756 (*).

Son troisième fils était conseiller d'État en 1781; soutenu au parlement par le souvenir de son père et par la présence de ses frères, l'un procureur général, l'autre président à mortier, il aspirait alors à la place de garde des sceaux. Miroménil, qui le redoutait, jugea qu'un moyen de se débarrasser de lui serait de le porter au contrôle général des finances. Le comte de Maurepas trouvait ce choix de son goût: Fleury était d'ailleurs un très-agréable conteur d'anecdotes, un homme qui se piquait d'être fin. On lui demanda au nom du roi de remplacer Necker. Maurepas lui fit entendre que sa soumission serait un nouveau moyen de réaliser ses vues d'ambition. Il accepta ces fonctions si neuves pour lui, sans prendre toutefois le titre de contrôleur général.

Joly de Fleury chercha, dans tout ce qu'il fit, à renverser les utiles créations de son prédécesseur. Administrateur à la Terrai, et partisan dévoué du pouvoir absolu, il signala son entrée au ministère par une augmentation des charges publiques, qui excita de violents murmures (*). Bientôt des ennemis si nombreux s'élevèrent contre lui à la cour, que, embarrassé pour ses emprunts et las de sa position difficile, il donna sa démission en mars 1783. « Le temps de son administration a trop souvent été regardé comme insignifiant : c'est dans ces deux années qu'on voit commencer à crouler un gouvernement dont l'impéritie semble s'accroître avec ses dangers (**). »

JOMARD (E. F.), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), né à Versailles en 1777, fut reçu en 1795 élève de l'école polytechnique, et fit partie en 1798 de l'expédition d'Égypte, en qualité d'ingénieur géographe. Pendant le cours de l'expédition, il se livra à une suite de travaux topographiques d'autant plus périlleux, qu'il fallait en quelque sorte disputer à chaque pas le terrain qu'on allait mesurer. Il se livra en même temps à l'examen des monuments de cette contrée, et il en a donné les mesures exactes, avec des dessins et des descriptions fidèles.

Revenu en France en 1802, après avoir séjourné quelque temps dans les îles Ioniennes, il coopéra l'année suivante à la rédaction de la grande *Description de l'Égypte*; à la mort de Conté, il fut élu secrétaire de la commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage; et en 1807, il succéda à Lancret, en qualité de commissaire du

(*) Sa famille possède une collection précieuse, due principalement au zèle et aux soins du procureur général au parlement. Elle se compose principalement : 1° d'un recueil commencé en 1713 et continué jusqu'en 1787, consistant en 400 cartons qui renferment les réquisitoires de Joly de Fleury, des traités sur divers points de droit public, de droit civil et administratif, et contiennent presque toujours les anciennes ordonnances relatives à ces matières, ou des copies tirées soit des registres du parlement, soit du trésor des chartes; 2° de 10 cartons renfermant des mémoires rédigés par Jean-François Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, conseiller d'État et directeur général des finances, sur des questions fort importantes concernant les finances d'Angleterre et de France; 3° de 46 cartons renfermant des ouvrages de toute espèce, composés par Omer Joly de Fleury, frère du procureur général; 4° de 400 vol. in-f° et in-4°, d'ordonnances; 5° d'un grand nombre de vol. in-4° et in-f° manuscrits, contenant les *Olim*, les registres du parlement jusqu'en 1732, l'inventaire du Trésor des Chartes, etc., etc.

Il serait à désirer qu'un recueil aussi important fût acquis par le gouvernement pour être placé dans un dépôt public.

(*) On chanta alors un vaudeville poissard dont le refrain était : *Si c'est du Fleuri, Ce n'est pas du Joli.*

(**) Droz, *Hist. de Louis XVI*, I, 393.

gouvernement pour la direction des travaux de gravures et d'impression, tâche immense qui l'a occupé plus de 18 ans. M. Jomard a été nommé en 1818 membre de l'Académie des inscriptions. Parmi les nombreuses dissertations de ce savant, nous nous bornerons à citer : 1° *Description des hypogées de la ville de Thèbes ;* 2° *Système métrique des Égyptiens* (ces deux mémoires sont insérés dans le grand ouvrage de l'Égypte) ; 3° *Description de la règle à calculer, avec des réflexions sur l'industrie anglaise,* 1816 (c'est à M. Jomard qu'est due l'introduction en France de ce précieux instrument) ; 4° *Notice sur les lignes numériques des anciens Égyptiens, avec des recherches sur la classification des signes hiéroglyphiques,* 1816 et 1819, in-8° ; 5° *Notice sur le voyage de M. Cailliaud en Nubie,* 1819, in-folio, cartes ; 6° *Notice sur les nouvelles découvertes faites en Égypte, et de l'influence qu'elles peuvent avoir sur les études historiques,* 1819, in-8° ; 7° *Parallèle entre les antiquités de l'Inde et de l'Égypte,* 1819, in-8°, fragment d'un essai sur l'art en Égypte ; 8° *Étalon métrique trouvé à Memphis,* 1822, in-4°, planches ; 9° *Contrat de Ptolémaïs,* avec planches, 1822, in-4°, et douze exemplaires in-folio ; 10° *Sur les rapports de l'Éthiopie avec l'Égypte,* 1822, in-8° ; 11° *Sur la communication du Niger avec le Nil de l'Égypte,* 1825, in-8°, cartes ; 12° *Remarques sur les découvertes géographiques faites dans l'Afrique centrale, et le degré de civilisation des peuples qui l'habitent,* 1827, in-4°.

JONGLEURS, *joculatores,* bateleurs, joueurs d'instruments, qui couraient les provinces en compagnie des trouvères ou troubadours. Le même mot se trouve employé fréquemment pour désigner et les poëtes provençaux et leurs acolytes, qui, non contents de mener avec eux des singes, des chiens, et d'autres animaux dressés, jouaient des gobelets, et faisaient divers tours de passe-passe. Un ancien proverbe disait : *Les meilleurs jongleurs sont en Gascogne.*

JORDAN (Camille), membre du conseil des Cinq-Cents et de la chambre des députés, naquit à Lyon en 1771. Partisan de la révolution, mais la voulant à des conditions impossibles, il ne tarda pas à se montrer parmi les opposants. Dès les années 1790 et 1791, il publia divers écrits aujourd'hui oubliés, où l'Église constitutionnelle était vivement critiquée. Bientôt cette opposition prit un caractère plus sérieux. La Montagne venait enfin de s'emparer de la direction du mouvement. Lyon se souleva ; Camille Jordan fut au nombre des plus ardents promoteurs de cette insurrection : il combattit dans la fameuse journée du 29 mai, et parcourut ensuite les provinces voisines pour les solliciter en faveur de la cause lyonnaise. Quand la rébellion eut succombé, il se réfugia en Suisse, d'où il passa en Angleterre. Dans ce pays, il se lia avec Mallouet, Lally-Tollendal, Cazalès, Fox, lord Erskine et lord Holland. La constitution anglaise devint dès lors l'objet de son admiration et le type de toutes ses conceptions politiques.

De retour, en 1796, il fut élu, en 1797, député de Lyon au conseil des Cinq-Cents. Dans cette assemblée, nommé rapporteur d'une commission qui avait été chargée de reviser les lois sur la police des cultes, il prononça en cette qualité, dans la séance du 29 prairial an v, un discours remarquable, mais peu opportun alors, et conséquemment peu compris. Dans ce discours, il proposait de rendre à toutes les opinions religieuses la liberté complète d'enseignement et de culte. Du reste, les considérations sur lesquelles il s'appuyait pour revendiquer le droit des religions étaient graves et élevées. « Législateurs, disait-il, il est utile, il « précieux pour vous, que les religions « existent, qu'elles exercent en liberté « leur puissante influence ; elles seules « parlent efficacement de la morale au « peuple ; elles ouvrent son cœur aux « douces affections ; elles lui impriment « le sentiment de l'ordre ; elles prépa- « rent votre ouvrage ; elles l'achève- « raient presque sans vous-mêmes ; *les « lois ne sont que le supplément de la « moralité des peuples.* » Dans ce discours, on ne vit guère alors que le côté ridicule. Camille Jordan avait dû plaider la cause des cloches, dont une loi, à tort, suivant lui, interdisait l'usage. On

rit, et le sobriquet de *Jordan-les-Cloches* lui resta. Le coup d'État du 18 fructidor vint l'arrêter dans sa carrière législative. Son nom se trouva porté sur la liste de proscription. Par les soins de M. de Gérando, il trouva une retraite chez madame de Grimaldi, d'où il parvint à se retirer à Bâle, après avoir écrit et publié une *Adresse* à ses commettants. A Bâle, il publia sa *Protestation contre le 18 fructidor*, opuscule qui fut traduit en plusieurs langues dès son apparition, et colporté dans toute l'Europe.

La Suisse n'offrant point un asile sûr contre les poursuites du gouvernement français, Camille Jordan fut obligé d'en sortir. Il alla en Souabe, à Tubinge, et enfin à Weimar. Ce séjour ne fut point perdu pour lui. En février 1800, il revint en France, habita quelque temps la maison de madame de Staël à Saint-Ouen, et ensuite retourna à Lyon. Malgré les avances du premier consul, il se plaça, à l'égard de son gouvernement, dans une ligne d'opposition, ou plutôt dans une réserve dont il ne s'est plus départi. Lorsque Bonaparte soumit à l'approbation du peuple son projet de consulat à vie, Camille Jordan, dans un écrit intitulé : *Vrai sens du vote national sur le consulat à vie*, dénonça les vues ultérieures, menaçantes pour la liberté, que présageait de la part du premier consul cette nouvelle tentative. Cette brochure, qui avait paru sans nom d'auteur, ayant occasionné l'arrestation d'un homme qui n'y avait d'autre part que d'avoir remis le manuscrit à l'imprimeur, Camille Jordan, par une lettre qu'il adressa directement au premier consul, se nomma. L'affaire heureusement n'eut pas de suite. A partir de cette époque, Camille Jordan s'isola entièrement du mouvement politique, et se livra avec ardeur à l'étude de la littérature et de la philosophie. Klopstock était son auteur favori.

Les événements de 1814 le ramenèrent naturellement sur la scène politique. Au mois de mars de cette année, la ville de Lyon le nomma membre d'une députation qu'elle envoyait à Dijon, auprès de l'empereur d'Autriche, avec la mission secrète de demander le rétablissement des Bourbons. Un mois après, il fut compris dans la députation qui fut envoyée à Paris pour présenter les hommages de la ville de Lyon, et reçut de Louis XVIII des lettres de noblesse. Malgré ce début, Camille Jordan resta cependant étranger aux affaires pendant toute la durée de la première restauration. En 1816, il fut élu député par le département de l'Ain, qu'il continua de représenter jusqu'à sa mort.

Cette seconde partie de sa carrière parlementaire se divise en deux époques distinctes. Dévoué de cœur à la restauration, en 1816, 1817 et 1818, tout en réservant les droits de la liberté, et en attaquant surtout les cours prévôtales, il soutint le ministère. En 1819 et 1820, apercevant dans le ministère des tendances de réaction, il s'en sépara. Cette opposition devint surtout éclatante en 1820, lorsqu'après le meurtre du duc de Berry, furent présentées à la chambre les lois qui suspendaient la liberté individuelle, celle de la presse, et changeaient le système électoral. Membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la censure, il refusa de se joindre à la majorité, et exposa les motifs de sa dissidence dans un discours qui fut un véritable manifeste contre le ministère. Il devint dès lors le chef de l'opposition. Bientôt il fut exclu du conseil d'État dont il était membre; le titre seulement de conseiller ordinaire lui fut laissé. Mais déjà, depuis quelque temps, ses forces ne suffisaient plus aux fatigues de la vie parlementaire. Il mourut à Paris le 19 mai 1821. L'estime de ses collègues lui a érigé un monument au Père-Lachaise. Camille Jordan a laissé des écrits dont aucun ne conserve aujourd'hui un grand intérêt.

Josas, *pagus Joiacensis* ou *Josasensis*, pays de l'ancien Parisis, aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise. *Jouy-en-Josas* en était la localité principale.

Josbat ou Josbaig, pays de l'ancien Béarn, aujourd'hui compris dans le département des Basses-Pyrénées. *Préchacq-Josbaig* en était la principale localité.

Joseph (François Leclerc du Tremblay, plus connu sous le nom de Père),

confident du cardinal de Richelieu, naquit à Paris en 1577, de Jean Leclerc du Tremblay, ambassadeur de France à Venise, chancelier du duc d'Alençon, et de Marie de la Fayette, petite-fille du frère de Gilbert de la Fayette, maréchal de France. Après avoir voyagé en Allemagne et en Italie, il suivit le connétable de Montmorency au siége d'Amiens, servit quelque temps avec distinction; puis tout à coup il quitta le monde (1599) pour se faire capucin. Il entreprit des missions en diverses provinces de France, et parvint aux premiers emplois de son ordre. Devenu directeur de madame Antoinette d'Orléans, coadjutrice de l'abbaye de Fontevrault, il eut occasion de se faire remarquer de Richelieu, qui lui confia plusieurs missions d'un haut intérêt à Rome, à Madrid (il s'agissait de soulever l'Europe chrétienne contre les Turcs). Lorsque ce ministre fut exilé à Avignon, ce fut le P. Joseph qui vint à bout de le faire rappeler, et depuis lors, Richelieu en fit son unique confident; il l'emmena avec lui à la Rochelle, le fit entrer au conseil d'État, et le chargea des affaires les plus épineuses. L'*éminence grise* servait aussi bien dans le cabinet que dans les camps, à Paris que dans les provinces ou dans les cours étrangères. Richelieu n'entreprenait, ne concluait rien sans le capucin, qui passait pour plus inflexible, plus rusé et plus cruel que son maître. Lorsque cet homme poursuivait, avec autant d'opiniâtreté que d'intelligence, l'exécution des ordres du cardinal, son zèle dut souvent être celui d'un homme qui tient à honneur de réaliser des plans conçus par lui. Dans le conseil, le maître était bien Richelieu, mais dans les mystérieux entretiens du ministre avec son confident, le moine dut tenir souvent dans ses mains les destinées de l'Europe et de la France; son génie s'imposa maintes fois au génie du cardinal. Ornano, Marillac, Montmorency, Chalais, protestants du Languedoc et de la Rochelle, il vous en a coûté cher peut-être pour un moine de plus en France! On soupçonna Richelieu d'avoir fait empoisonner le P. Joseph par jalousie. Selon d'autres, Richelieu fut uni avec le P. Joseph jusqu'au dernier moment; l'un de ses désirs les plus vifs était d'obtenir pour lui le chapeau de cardinal. Il le soigna dans sa dernière maladie avec sollicitude, et s'écria en apprenant sa mort (1638) : « J'ai perdu mon bras droit. » On peut consulter pour de plus amples détails, l'*Histoire de la vie du R. P. Joseph Leclerc du Tremblay, capucin*, par l'abbé Richard, Paris, 1702, 2 vol. in-12; *le Véritable P. Joseph, capucin, promu au cardinalat*, Saint-Jean de Maurienne (Paris), 1704, 1 vol. in-12, par le même. Le premier de ces ouvrages est un pagényrique, le second une satire.

Joseph Bonaparte, frère aîné de Napoléon, né à Ajaccio en 1768, fut destiné au barreau, et fit ses études à Pise. En 1793, lorsque Paoli livra la Corse aux Anglais, obligé d'émigrer, il se retira, ainsi que toute sa famille, à Marseille, où il épousa, l'année suivante, mademoiselle Clary, fille d'un négociant de cette ville. Vers le même temps, il devint secrétaire du représentant Salicetti, son compatriote, emploi qu'il quitta pour remplir, à l'armée d'Italie, les fonctions de commissaire des guerres.

En 1797, ainsi que Lucien, grâce à la renommée croissante du général Bonaparte, Joseph fut élu député du département du Liamone au Conseil des Cinq-Cents; mais la faction de Clichy, qui, depuis vendémiaire, regardait la famille Bonaparte comme dévouée au parti jacobin, fit ajourner son admission, qui ne fut prononcée qu'après le coup d'État de fructidor.

En 1797, peu de temps après son admission, il fut nommé à l'ambassade de Parme, puis à celle de Rome. On sait que cette dernière mission, qui promettait d'abord les plus heureux résultats, se termina par une catastrophe. Déjà la cause de la France, ainsi que la cause générale de la révolution, semblaient gagnées auprès du pape, lorsque les cardinaux irrités soulevèrent la populace contre l'ambassadeur français. Le brave général Duphot, aide de camp de Joseph, fut tué à ses côtés; et lui-même dut pourvoir à son salut en sortant secrètement de Rome.

A son retour, le Directoire approuva sa conduite. Libre dès lors de fonctions

extérieures, il reprit son siége dans l'assemblée, dont il fut élu secrétaire en janvier 1798. Cependant le 18 brumaire se préparait sourdement; et, à côté de l'audace de Lucien, Joseph y coopéra utilement par les qualités conciliantes de son esprit.

Membre du conseil d'État, section de l'intérieur, sous le gouvernement consulaire, Joseph attacha son nom à quelques actes diplomatiques d'une haute importance. Le traité de paix et de commerce avec les États-Unis, en 1800, fut négocié et signé par lui. Plénipotentiaire de la France au congrès de Lunéville, il conclut avec l'Autriche le traité de 1801; et, un an plus tard, ce fut lui qui signa la fameuse paix d'Amiens.

Après l'établissement de l'Empire, Joseph, devenu prince impérial et grand-électeur, fut investi du gouvernement de l'Empire en l'absence de Napoléon; mais, dans ces fonctions élevées, simple et bon, rempli de vues bienveillantes, il montra d'ailleurs pour l'administration une médiocre aptitude.

Lors de la création du royaume d'Italie, la couronne fut offerte à Joseph. Mais les clauses que celui-ci voulut stipuler en faveur du nouvel État, et, entre autres, celle-ci, qu'il serait déclaré indépendant de l'Empire, n'étaient point de nature à obtenir l'assentiment de Napoléon. Un autre trône ne tarda pas à s'offrir pour Joseph, celui de Naples, dont les armes victorieuses de Gouvion Saint-Cyr le mirent en possession au mois de janvier 1806. Il reçut des populations un accueil bienveillant qu'il s'appliqua à justifier. Homme d'esprit plutôt qu'homme d'État, dit un biographe, Joseph, dans la sincérité de ses bonnes intentions, sut du moins se rendre justice, et il suppléa, en s'entourant de sages et habiles conseillers, à son propre manque de capacité politique. De nombreuses et salutaires réformes furent introduites dans l'administration du royaume de Naples; réformes qui, à l'exception des grands qu'elles durent naturellement mécontenter, affectionnèrent la masse des peuples au gouvernement de Joseph.

En 1808, Joseph fut transféré du trône de Naples à celui d'Espagne, auquel les descendants de Philippe V venaient de renoncer. Mais ce trône, violemment implanté par la conquête, au milieu d'une nation indomptable dans le juste sentiment de son indépendance, convenait moins que tout autre au bon et pacifique Joseph. Sa royauté, au reste, ne fut guère que nominale; car, hors de la présence de nos armées, elle était méconnue; et là où l'armée se trouvait, le pouvoir militaire concentrait dans ses mains presque toute l'autorité. Déjà, plusieurs fois, Joseph s'était vu contraint d'abandonner sa capitale, lorsqu'en 1813, il la quitta enfin pour n'y plus revenir; et, après la journée de Victoria, poursuivi par les Anglo-Espagnols, il rentra en France à grand'peine.

En 1814, durant la campagne de l'intérieur, ce fut à Joseph que fut confiée la lieutenance générale de l'Empire, ainsi que le commandement en chef de la garde nationale. On connaît sa belle proclamation du 29 mars, aux citoyens de Paris, pour les exciter à repousser l'ennemi de toute leur énergie. Malheureusement lui-même ne donna point l'exemple de cette résistance qu'il invoquait. Après avoir paru un moment sur la butte Montmartre, il sortit précipitamment de Paris le 30 mars, et se retira à Blois.

Après l'abdication de Napoléon, Joseph se retira en Suisse, où il resta jusqu'à la rentrée de son frère. Il vint alors siéger à la chambre des pairs; et, le 9 juin 1815, lors du départ de l'empereur pour la Belgique, il fut investi de nouveau de la lieutenance générale, ainsi que de la présidence du conseil des ministres.

Après la seconde abdication, Joseph résolut d'aller chercher en Amérique une retraite sûre, où il fût à l'abri de toutes les réactions qui pouvaient menacer sa famille. Il s'embarqua à Rochefort, aborda à New-York au mois de septembre, et se fixa dans les environs de Philadelphie, où, durant un séjour de onze ans, sous le nom de comte de Survilliers, il se fit aimer par l'aménité de son caractère et par sa bienfaisance. En 1826, le comte de Survilliers éprouva le besoin de revoir l'Europe, où il se sentait d'ailleurs rappelé par l'état alar-

mant de sa femme, qui, n'ayant pu l'aller rejoindre à cause de sa mauvaise santé, vivait retirée à Bruxelles avec ses deux filles. Il fit donc demander et obtint de la Hollande, par l'entremise du roi de Suède, son beau-frère, l'autorisation de venir habiter la Belgique. Le comte de Survilliers transféra ensuite son domicile en Angleterre.

Les qualités excellentes du cœur et de l'esprit qu'avait Joseph ont été parfaitement appréciées par Napoléon, comme aussi ses défauts, ou, pour mieux dire, les qualités qu'il n'avait pas. «En tout pays, dit l'empereur dans le Mémorial de Sainte-Hélène, Joseph serait l'ornement de la société. Joseph ne m'a guère aidé, mais c'est un fort bon homme; sa femme, la reine Julie, est la meilleure creature qui ait existé. Joseph et moi nous nous sommes toujours fort aimés et fort accordés : il m'aime sincèrement. Je ne doute pas qu'il ne fît tout au monde pour moi; mais toutes ses qualités tiennent uniquement de l'homme privé : il est éminemment doux et bon; il a de l'esprit et de l'instruction; il est aimable. Dans les hautes fonctions que je lui avais confiées, il a fait ce qu'il a pu, ses intentions étaient bonnes; aussi la principale faute n'est pas à lui, mais bien plutôt à moi, qui l'avais jeté hors de sa sphère; et, dans des circonstances bien grandes, la tâche s'est trouvée hors de proportion avec ses forces. »

Joseph aima les lettres, et les cultiva. En 1799, il publia un roman, sous le titre de *Maïna*, ou *la Villageoise du Mont-Cenis*. « C'est, dit M. Amédée Renée (*), une sorte d'étude psychologique, un essai d'analyse morale, quelque chose qui tient du roman intime. » De plus, dans sa retraite de Pensylvanie, Joseph a composé une épopée en douze chants, dont le héros est Napoléon. Ce poëme, publié en 1823 à Philadelphie, a été réimprimé à Paris en 1840.

JOSÉPHINE (Marie-Rose Tascher de la Pagerie), impératrice des Français, naquit à Saint-Pierre de Martinique, le 24 juin 1763. Fiancée dans son enfance au second fils du marquis de Beauharnais, gouverneur général des Antilles, elle fut amenée fort jeune en France. Joséphine, belle de toutes les grâces réunies de la personne, du cœur et de l'esprit, fut regardée dès son entrée dans le monde comme l'une des femmes les plus charmantes de Paris. Elle eut deux enfants : Eugène, né en 1781, et Hortense, née en 1783. En 1787, elle s'arracha à tous les succès du monde pour aller revoir sa mère à la Martinique. Elle y resta trois ans. Les troubles qui éclatèrent en 1790 dans la colonie la forcèrent à s'enfuir précipitamment. Elle revint en France après avoir échappé miraculeusement à mille dangers. Son mari, nommé successivement membre de l'Assemblée nationale, président de cette même assemblée, puis général en chef de l'armée du Rhin, fut ensuite dénoncé et emprisonné aux Carmes. Elle partagea sa captivité.

Joséphine, condamnée à mort avec lui, ne dut la vie qu'à un évanouissement où elle tomba en voyant partir son mari pour l'échafaud. L'état de faiblesse où elle se trouva fit ajourner sa mort. Quatre jours plus tard, le 9 thermidor ramena au pouvoir le parti auquel avait appartenu le général Beauharnais, et, quelque temps après, Tallien la fit sortir de prison. Protégée par Barras, elle rentra bientôt dans une partie des propriétés de son mari. Lorsque après le 13 vendémiaire, le gouvernement ordonna le désarmement des citoyens, le jeune Eugène, âgé de quinze ans, alla, envoyé par sa mère, trouver le général Bonaparte pour lui redemander l'épée de son père, qui lui avait été enlevée. Le général, frappé de l'énergie du jeune homme, voulut connaître sa mère. Il l'aima dès qu'il la vit, et il l'épousa en 1796. Joséphine le suivit aux armées, adoucissant par ses grâces l'humeur quelquefois sombre du jeune héros, et par sa bienfaisance les horreurs de la guerre. *Je gagne les batailles et elle les cœurs*, disait Bonaparte à cette époque. Pendant l'expédition d'Égypte, où son mari ne voulut pas qu'elle l'accompagnât, elle se retira à la Malmaison, petit château qu'elle avait acheté près de Paris. Ce séjour, dont elle fit l'asile des arts, des sciences et de l'esprit, devint, au retour d'É-

(*) Revue de Paris du 11 octobre 1840.

gypte, la retraite chérie de Bonaparte, le lieu qui le vit monter au faîte des grandeurs et qui l'en vit redescendre, car ce fut de là qu'il partit pour s'embarquer sur *le Bellérophon*. L'élévation successive de Bonaparte au consulat et à l'empire n'éblouit pas un instant Joséphine; elle ne fut pour elle que l'occasion de soulager plus de malheurs. Sous le consulat, une foule d'émigrés durent à ses instances leur radiation de la liste des proscrits. Elle sauva la vie à MM. de Polignac et de Rivière, condamnés à mort. Mais, si elle protégea efficacement ses anciennes connaissances de la noblesse, elle ne connut jamais la sottise de la morgue aristocratique; et, quoique élevée sous l'ancien régime, la justesse de son instinct lui fit comprendre et partager l'idée dominante du siècle, l'égalité. Avant comme après son élévation, elle secourait toutes les infortunes sans distinction de rang, et non pas à la façon des grands, qui se contentent de faire faire le bien par ordre, mais en recherchant, en recevant elle-même les malheureux, en entrant dans le détail de leurs souffrances, et conservant leurs récits gravés dans sa mémoire. Toutes les douleurs avaient accès auprès d'elle, et celles que les dons pécuniaires ne pouvaient soulager, trouvaient dans la sensibilité de l'impératrice la charité de l'intérêt que l'on rencontre si peu chez les princes.

Josephine aimait les arts et les sciences; tout ce qui était beau et utile etait sûr d'avoir en elle une protectrice éclairée et généreuse. Elle oubliait alors de calculer ses ressources, et embarrassait ainsi souvent ses finances. Le talent passait pour elle avant le succès; elle le soutenait de toutes ses forces. Nous n'en citerons qu'une preuve entre mille : ce fut elle qui reconnut et encouragea Prud'hon, l'un des plus grands peintres de l'école française. La botanique était l'étude favorite de Joséphine. Elle rassembla à la Malmaison une collection de plantes rares, pour la plupart inconnues en France; et tels étaient les égards qu'amis et ennemis avaient pour elle, que le prince régent d'Angleterre ordonna à la marine anglaise de respecter les envois de plantes qu'on lui faisait de toutes les parties du globe.

Femme du plus grand homme des temps modernes, impératrice sacrée des Français, reine couronnée d'Italie, aimée et vénérée de tout le monde, Joséphine semblait arrivée au comble de la gloire et du bonheur, et n'avoir plus rien à désirer; mais son mariage avec l'empereur était stérile. Dans les premières années de son règne, Napoléon parut peu sensible à ce malheur; il considérait alors les fils de son frère Louis et d'Hortense, fille de Joséphine, comme ses héritiers naturels à l'empire, et il avait destiné Eugène à la succession d'Italie. Mais en 1808, il céda aux conseils pressants de ses sœurs, envieuses de Joséphine, et plus encore à la fausse vanité de s'allier à l'une de ces grandes familles royales de l'Europe, qu'il avait successivement écrasées de sa puissance populaire. Il voulut un héritier direct, et ne craignit pas pour cela de lui donner un sang étranger. Il se décida donc à divorcer d'avec Joséphine, l'impératrice française, la compagne de sa destinée extraordinaire, pour mettre à sa place une étrangère, qui en cette qualité ne pouvait et ne devait jamais avoir aucune sympathie avec la France. Joséphine consentit à ce sacrifice avec un courage héroïque. Elle perdait par là l'empereur, qu'elle aimait de toute la tendresse de son âme, et l'espérance de voir ses petits-fils et son fils succéder à l'empire et à la royauté d'Italie; et pourtant elle se résigna sans faiblesse, sinon sans une grande douleur. En présence des princes de la famille impériale et des hauts dignitaires de l'empire, elle dut lire elle-même l'acte de renonciation à ce qu'elle avait de plus cher : telle était la volonté de Napoléon; elle l'accomplit. Le gouvernement de Rome ou celui de Bruxelles lui furent alors offerts; elle les refusa, en disant que *celle qui avait été impératrice des Français ne pouvait ni descendre ni monter*. Mais elle voulut rester en France, et elle y resta malgré les jalousies et les intrigues qui cherchaient à l'en éloigner. Elle habita tour à tour la Malmaison et Navarre, château en Normandie. Ce fut là qu'elle reçut la nouvelle de la naissance du roi

de Rome. Cet événement lui causa une joie vive et sincère. *Je suis payée de mon sacrifice!* s'écria-t-elle en l'apprenant, et elle voua une tendresse de mère à cet enfant de l'empereur, qu'elle vit quelquefois en secret, car Marie-Louise feignait la plus grande jalousie. En 1812, Joséphine fit un voyage en Italie; et là, comme jadis, alors qu'elle était au faîte des grandeurs, elle se fit adorer des populations. Les qualités éminentes de son cœur et de son esprit avaient donné à la couronne plus d'éclat qu'elles n'en avaient reçu; c'est pourquoi Joséphine conserva après sa chute le respect et l'amour du peuple. A part quelques courtisans avides et sans honte qui l'abandonnèrent, l'impératrice déchue resta l'impératrice *bien-aimée*, surnom qui lui fut donné, et que la postérité confirmera.

Les désastres de 1814 portèrent un coup mortel au cœur de Joséphine. *Pourquoi ai-je consenti au divorce? Napoléon est malheureux, et je ne puis partager son malheur*, répétait-elle sans cesse. Après l'entrée des ennemis à Paris, les souverains étrangers s'empressèrent d'aller porter à l'impératrice le tribut de leurs hommages. Joséphine, aveuglée un instant par ce qu'elle crut être de l'intérêt de ses enfants, se laissa aller à recevoir les princes alliés. Le dévouement maternel excuse cet acte de faiblesse; et d'ailleurs la violence que Joséphine dut faire à ses sentiments de Française et de femme épuisa ses forces; son sang s'enflamma; elle se trouva grièvement indisposée. Le roi de Prusse étant venu la voir, elle fut obligée de se lever; mais un refroidissement gagné dans ses jardins aggrava son mal, une angine se déclara, et trois jours après, le 29 mai, elle expira, chrétienne et résignée, dans les bras de ses enfants. Ses dernières paroles furent : *L'île d'Elbe... Napoléon!... Me voilà, me voilà!...* Juste à la même époque, Marie-Louise rentrait à Vienne avec son fils, abandonnant volontairement et pour toujours la France et son époux malheureux. Le corps de Joséphine fut déposé dans l'église de Rueil, près de Paris. Sept ans plus tard, ses enfants obtinrent la permission de lui élever un tombeau.

La mémoire de Joséphine ne périra pas. Deux qualités précieuses lui assurent la perpétuité du souvenir populaire : elle fut bonne et Française. La postérité de l'impératrice se compose de deux petits-fils et de quatre petites-filles. Dans ce nombre, Napoléon-Louis Bonaparte, fils de sa fille Hortense, et Eugénie, princesse de Hohenzollern, fille d'Eugène, semblent plus particulièrement avoir hérité des qualités bienfaisantes de leur grand'mère.

JOSSELIN, petite ville du département du Morbihan, arrondissement de Ploërmel. Population : 2,644 habitants.

L'an 1008, un vicomte de Porhoët, de Guemené et de Rohan, jeta les fondements du château de Josselin. Henri II, roi d'Angleterre, le renversa en 1168, et détruisit deux ans après la petite ville qui s'était groupée autour de la forteresse. La lande de *Mi-voie*, entre Josselin et Ploërmel, fut en 1351 le champ de bataille des *Trente* (voyez BEAUMANOIR), et en 1363, le rendez-vous des conférences de Charles de Blois et de Jean de Montfort. Vers cette époque, le connétable de Clisson devint propriétaire de Josselin. La vicomtesse de Rohan, sa fille, en transmit la seigneurie aux Rohan. En 1589, les ligueurs s'emparèrent de la ville, dont le duc de Bretagne François II avait fait démolir les fortifications, et le duc de Mercœur en fit une de ses places d'armes. Henri IV, à la sollicitation des états de la province, fit démolir la grosse tour bâtie par Clisson vers 1390. En même temps, on démantela les remparts de la ville. Le château subsiste encore, et peut être compté parmi les monuments les plus remarquables de la province. Ce manoir présente à la fois des constructions de l'architecture féodale, et un modèle de ce que la renaissance a produit de plus riche et de plus élégant. D'un côté, on aperçoit les restes du château construit par Clisson, des masses de fortifications anciennes, et de grandes tours couvertes en ardoises; puis, dans la cour d'honneur, une façade où les caprices du sculpteur se sont joués aux découpures des balcons, aux festons des fenêtres, reproduisant de mille manières la devise des Rohan : *A plus*. Après avoir été long-

temps abandonné, ce manoir a été réparé dans ces derniers temps.

L'église Notre-Dame de Josselin posséda jusqu'en 1793 le tombeau en marbre du connétable de Clisson et de Marguerite de Rohan, sa femme. Mutilé pendant la révolution, ce monument a été relevé en partie sous la restauration. Les deux statues couchées qui le surmontaient ont été confiées en 1830 à un sculpteur de Nantes qui a dû en réparer les mutilations.

Jouarre (monnaie de). Le monastère de Jouarre a possédé pendant longtemps le droit de battre monnaie; c'est un fait attesté par un denier d'argent, qui porte d'un côté le monogramme de Charles, avec la formule habituelle : GRATIA DI REX, et de l'autre, le nom de ce monastère autour d'une croix à branches égales : IOTRENSIS *monasterium*. Cette monnaie est incontestablement du règne de Charles le Chauve.

Joubert (Barthélemy-Catherine), général en chef des armées de la république, né à Pont-de-Vaux en 1769, s'enrôla comme volontaire en 1791, passa par tous les grades, et fut nommé successivement adjudant général, chef de bataillon, général de brigade en 1795.

La célèbre campagne de 1796 et 1797 lui valut une grande renommée. Partout, à Montenotte, Millesimo, Ceva, Mondovi, Cherasco, Lodi, au col de Campione (*), à Compara, à Montebaldo, à Rivoli, il seconda avec une intrépidité et un discernement rares le général Bonaparte, qui lui fit donner le titre de général de division, et se fit accompagner de lui quand il présenta au Directoire le traité de Campo-Formio.

Peu après, Joubert fut envoyé comme général en chef à l'armée de Hollande, puis à celle de Mayence, et enfin à celle d'Italie. Il y arriva à la fin de 1798, et opéra la révolution de Piémont, machinée depuis longtemps. Il se porta ensuite sur Livourne; puis, las de se voir contrarié dans ses opérations par le gouvernement, il donna bientôt après sa démission et revint à Paris. Ce fut là que, le 30 prairial, Barras et Sieyès jetèrent les yeux sur lui pour commander dans Paris. Quoique bon patriote et ancien approbateur du 18 fructidor, Joubert fut choyé comme un homme qu'on pourrait au besoin faire marcher contre les partisans de la démocratie. On se rappelait sa lutte avec Albitte. Seulement, comme il ne jouissait pas encore d'une assez grande popularité, il fallait lui fournir l'occasion de remporter quelque victoire importante, après quoi, il serait revenu faire un 18 brumaire. Il fut donc nommé général en chef, et partit avec Moreau, qui consentit à servir sous ses ordres; il franchit les montagnes du Montferrat, opéra sa jonction avec l'armée de Naples, et se disposa à livrer bataille dans les plaines de Novi. Mais il avait commis une faute grave; nommé le 17 messidor, au lieu de se rendre à son poste immédiatement, il avait perdu un mois à se marier avec une jeune femme qu'il aimait. Ce délai donna à Souvarow le temps d'avancer, en réunissant toutes ses forces. Joubert aggrava encore sa faute par une fatale indécision; il donna aux Russes le temps d'attaquer son armée, très-inférieure en nombre : elle ne comptait que 20,000 hommes, tandis que les Austro-Russes en avaient le double. Après quelques minutes de combat, Joubert tomba mortellement blessé, en répétant le nom de sa jeune femme, et en excitant ses soldats, qui furent vaincus en dépit de l'habileté de Moreau.

Bonaparte, devenu premier consul, fit déposer les restes de Joubert près de Toulon, dans le fort la Malgue, qui, depuis, a changé son nom contre celui du brave général.

Jouffroi. Par lettres du 1er août 1736, les terres et seigneuries de *Novillart*, *Amagney*, *Longeau* et *la Malmaison* en Franche-Comté (aujourd'hui département du Doubs), furent réunies et érigées en marquisat sous le nom de *Jouffroy*, en faveur de Thomas Jouffroy, issu d'une ancienne famille du comté de Bourgogne.

Jouffroi d'Abans. Les terres et

(*) « Dans cette fatigante et rude journée, « écrivait Joubert à un de ses amis, je portais « les ordres moi-même, ne pouvant trouver « personne qui y mît assez de promptitude. »

seigneuries d'*Abans*, *Bians*, *Villers-Saint-George* et *Pallantines*, en Franche-Comté (aujourd'hui département du Doubs), furent unies et érigées en marquisat, sous le nom de *Jouffroi d'Abans*, par lettres de mars 1707, en faveur de Cl. F. Jouffroi, seigneur de Villers-Saint-George.

Jouffroi d'Abans (Claude-François-Dorothée, marquis de), né en Franche-Comté vers 1751, entra en 1772 au régiment de Bourbon-infanterie. Exilé en Provence à la suite d'un duel qu'il eut avec son colonel, il s'occupa de recherches sur les galères à rames; et bientôt un voyage qu'il fit à Paris en 1775 ouvrit à cet esprit inventeur une route nouvelle. Les frères Périer venaient de monter la première machine à vapeur qu'on eût vue en France, la pompe à feu de Chaillot. Le marquis de Jouffroi étudia avec soin le nouveau mécanisme, et déjà préoccupé de navigation, comme on vient de le voir, il ne tarda pas à concevoir la pensée d'adapter aux navires la force motrice de la vapeur. L'idée parut d'abord heureuse; mais Jouffroi se trouva en désaccord avec Périer sur la base d'après laquelle devait être calculée la force motrice; et ne pouvant ni ramener celui-ci, ni lutter contre une telle réputation, il dut se résigner à poursuivre seul ses expériences.

Il se retira donc en Franche-Comté, et là, livré à ses seules ressources, aidé seulement d'un chaudronnier de village, il se mit à l'œuvre courageusement, et au mois de juin 1776, il était venu à bout de son entreprise. L'appareil nageur consistait en tiges de huit pieds de long suspendues de chaque côté vers l'avant, lesquelles portaient à leurs côtés des châssis armés de volets mobiles, plongeant de dix-huit pouces dans l'eau. Les châssis, pouvant décrire un arc de huit pieds de rayon et de trois pieds de corde, étaient maintenus au bout de leurs courses vers l'avant par un levier muni d'un contre-poids. Le moteur était une pompe à feu ou machine à simple effet, dont le piston communiquait aux tiges par une chaîne et une poulie de renvoi. Dès que la vapeur soulevait ce piston, les contre-poids ramenaient en avant les volets, qui faisaient alors l'office de rames, et qui, dans cette course rétrograde, se fermaient sur eux-mêmes, de façon à opposer la moindre résistance possible, puis quand le filet d'eau froide opérait le vide dans le cylindre, le piston, en redescendant, retirait ces rames avec une grande rapidité, et alors les volets se trouvaient ouverts pour offrir toute leur surface au choc du fluide. Le bateau auquel fut adapté cet appareil était long de 40 pieds sur 6 de large; il navigua sur le Doubs en juin 1776.

Tandis qu'avec ses chétives ressources, Jouffroi voyait l'expérience démontrer la justesse de ses vues, Périer, un an plus tard, avec d'immenses ressources et le patronage de l'Académie des sciences, poursuivait sur de fausses bases une entreprise semblable. Il échoua; tandis que, grâce à l'étroitesse de l'esprit de province et aux jalousies, le succès de Jouffroi restait comme non avenu, et ne procurait à son auteur qu'un ridicule sobriquet, celui de *Jouffroi la Pompe*. Celui-ci cependant, sans se laisser abattre, s'occupa activement de remédier aux vices de son appareil. Un défaut fondamental de la pompe à feu était de n'agir que par intervalle, tandis qu'il eût fallu un mouvement continu. Jouffroi imagina un mécanisme nouveau au moyen duquel la vapeur agissait sans discontinuer; ce mécanisme se composait de deux cylindres de bronze accolés, ouverts par le haut, placés à bord dans le sens de l'arrière à l'avant, et faisant avec l'horizon un angle d'environ 50°. En bas, ils avaient leurs fonds réunis par une boîte de métal renfermant une tuile ou tiroir qui, alternativement, ouvrait et fermait le passage de la vapeur dans chacun d'eux, et celui de l'eau d'injection. Un parallélogramme, formé de deux tringles et de deux traverses, poussait alternativement le tiroir à droite et à gauche, chaque fois qu'un des pistons arrivait au bout de sa course vers l'embouchure des cylindres. Au lieu d'être munis de tiges, ils portaient, fixées à un anneau central, des chaînes qui, après s'être enroulées sur un barillet en encliquetage, étaient tirées vers le fond du bateau par un contre-poids. Malgré la médiocre exécution de cet appareil, achevé en 1780, Jouffroi en obtint

pourtant le résultat désiré. Dans le premier mécanisme, l'appareil nageur offrait ce défaut, que lors du retour des volets à charnières de l'arrière à l'avant, l'eau, formant un courant rapide, empêchait les volets de se rouvrir dès que le bâtiment allait vite, notamment en remontant. L'état de la science ne permettant point alors de remédier à ce défaut, Jouffroi, à son grand regret, remplaça, dans son second mécanisme, les châssis par des roues à aubes.

L'appareil que nous venons de décrire fut adapté à un bâtiment de 140 pieds de long sur 14 de large, pesant avec sa charge 327 milliers, et tirant trois pieds d'eau. Ce bateau au mois de juillet 1783, remonta la Saône de Lyon à l'île Barbe, en présence des académiciens de Lyon et d'un nombreux public. Cependant, malgré ce succès, constaté par un procès-verbal authentique, la découverte de Jouffroi resta ensevelie faute de capitaux. Vainement l'auteur sollicita de M. de Calonne un privilége de 30 ans, dans l'espérance qu'il parviendrait, avec ce privilége, à constituer une compagnie par actions. Sa requête fut renvoyée à l'Académie des sciences, à laquelle Jouffroi présenta en même temps un mémoire sur les pompes à feu. Malheureusement, Périer, son antagoniste et son rival, se trouva du nombre des commissaires désignés par l'Académie pour l'examen du mémoire et du pyroscaphe; et sans tenir compte des témoignages constatant qu'un bateau mû par la vapeur avait navigué sur la Saône, sans examiner si la cessation des voyages n'était point due uniquement aux vices de l'exécution matérielle, l'Académie (31 janvier 1784) écarta la demande de Jouffroi par une fin de non-recevoir, déguisée sous une demande d'épreuves nouvelles, alors impossibles. Jouffroi, entièrement découragé, se borna à exécuter sur la proportion d'un 24e un modèle de son pyroscaphe, qu'il adressa à Périer. On lui conseillait de porter son invention en Angleterre; il refusa, et tomba dans l'oubli, tandis que Fulton s'immortalisait en reprenant son invention, et en la réalisant sur une grande échelle.

En 1816, il eut une lueur de prospérité : une compagnie se forma sous sa direction, pour la construction de pyroscaphes; mais la concurrence de l'importation étrangère épuisa promptement les capitaux; et Jouffroi, de nouveau oublié, mourut aux Invalides en 1832.

Telle fut la destinée de l'homme de génie qui dota l'Europe d'une invention dont d'autres, plus heureux, eurent la gloire et les profits. Cependant le jour d'une tardive justice est venu pour lui. Fulton lui-même avait hautement reconnu en 1801 son droit de priorité. M. Arago, dans l'Annuaire de 1837, et M. Ach. de Jouffroi, dans sa brochure sur *les bateaux à vapeur*, etc. (1839), l'ont mis hors de contestation. Enfin l'Académie, par l'organe de M. Cauchy, a constaté solennellement, en 1840 : 1° que M. de Jouffroi est l'inventeur du pyroscaphe; 2° que le bateau qui a navigué sur la Saône en 1783 a servi de modèle à tous ceux qui ont été exécutés depuis lors, et enfin que le seul perfectionnement radical apporté à l'invention est dû à M. Ach. de Jouffroi. C'est donc à la France, malgré les prétentions élevées en Angleterre et en Amérique, que le monde est redevable de cette puissante découverte qui a ouvert pour la navigation une ère nouvelle. « La France *en a la gloire*, dit un biographe; quant au profit, elle le négligera probablement suivant son habitude (*). »

JOUFFROY (Théodore-Simon), philosophe, est né aux Pontets, petit village des montagnes du Jura, dans le département du Doubs, en 1796. Après avoir achevé au collége de Dijon ses études, qu'il avait commencées au collége de Lons-le-Saulnier, où un de ses parents, l'abbé Jouffroy, était régent, il vint à Paris se faire recevoir à l'école normale, en 1814. Au bout de peu de temps, éclata en lui une vocation marquée pour la philosophie. Il se livra avec ardeur aux travaux dans lesquels les jeunes philosophes de l'école étaient dirigés par un maître presque aussi jeune qu'eux, M. Cousin. Il arriva nécessairement que l'esprit de M. Jouffroy subit l'influence de l'esprit actif et puissant qui le dirigeait; M. Jouffroy embrassa les prin-

(*) M. Parisot, *Biographie universelle*, art. JOUFFROY.

cipes de M. Cousin, et se conforma aux habitudes de sa méthode. Mais il avait lui-même une intelligence trop forte et trop active, pour ne pas conserver son originalité et son indépendance, tout en obéissant à l'impulsion qu'il recevait. Bientôt il passa des disciples parmi les maîtres.

Reçu docteur en 1816, il fut chargé de répéter à ses anciens condisciples le cours de philosophie que faisait alors M. Thurot à la Faculté. En 1817, après avoir obtenu le titre d'agrégé, il fut promu par M. Royer-Collard aux doubles fonctions de professeur suppléant au collége Bourbon et de maître des conférences à l'école normale. Une assez grave altération dans sa santé, causée par l'excès du travail, le força de renoncer à la première de ces deux places et de prendre un congé qu'il alla passer dans son pays, où le rappelait d'ailleurs la mort de son père. Là, il apprit en 1822 la suppression de l'école normale. Cet arrêt, qui venait subitement entraver sa carrière, et qui présageait une sorte de persécution aux amis de l'indépendance philosophique, l'affligea sans le décourager. De retour à Paris, il ouvrit dans sa maison un cours particulier de philosophie. Les auditeurs ne lui firent pas défaut; ils ne pouvaient être très-nombreux, à cause de la nature même du cours; mais on y comptait la plupart des hommes, jeunes alors, qui figurent aujourd'hui dans les premiers rangs de la société. Il eut pour élèves, à cette époque, MM. Duvergier de Hauranne, Vitet, Sainte-Beuve, Lerminier, Duchâtel, etc.

Dans cet enseignement, qui dura six années, il embrassa presque toutes les parties de la philosophie : il lit sur la psychologie, la morale, l'esthétique, l'histoire de la philosophie, des leçons qu'il préparait avec un zèle laborieux, et qui, par la force et la netteté de la pensée, par la pureté noble et animée de la parole, ravissaient les intelligences d'élite auxquelles il s'adressait. C'est à cette époque que fut fondé le journal *le Globe* qui, en politique, en littérature, en philosophie, contribua si puissamment à entretenir le mouvement des esprits, et à les mettre en garde contre les envahissements d'un pouvoir arbitraire et oppressif. Parmi les excellents articles qui établirent le succès de cette feuille, on remarqua surtout ceux du jeune philosophe, où tantôt un problème de psychologie était résolu avec une sagacité et une clarté incomparables, tantôt une attaque était dirigée avec autant d'habileté que de courage contre le clergé ou le gouvernement, pour revendiquer les droits de la pensée; tantôt un noble appel était fait aux nations d'Occident en faveur de la patrie de Socrate et de Platon, abandonnée en proie aux barbares par l'insouciance et l'égoïsme des souverains.

En 1826, M. Jouffroy publia une traduction des *Esquisses de philosophie morale* de Dugald Stewart, accompagnée d'une préface où, avec son rare talent de psychologue, il établissait les profondes différences qui séparent les phénomènes de l'intelligence des phénomènes physiologiques. En 1828, il acheva la traduction des œuvres complètes d'un autre philosophe écossais, de Thomas Reid. Il écrivit pour cette publication une autre préface fort étendue, et non moins remarquable que la précédente, et il y joignit un résumé des principales leçons faites par M. Royer-Collard à la Faculté, à la fin de l'empire.

Enfin la carrière de l'enseignement fut rouverte à M. Jouffroy en 1829, sous le ministère de M. de Vatimesnil. On le choisit pour faire, comme suppléant, à la faculté des lettres le cours d'histoire de la philosophie ancienne; puis, après 1830, il passa dans la chaire d'histoire de la philosophie moderne, où il suppléa M. Royer-Collard avec le titre d'adjoint. Dès lors, chaque année presque fut marquée pour M. Jouffroy par une distinction nouvelle. Rappelé à l'école normale, il y reprit ses conférences. Il résigna ces fonctions en 1832, parce qu'on le nomma professeur d'histoire de la philosophie ancienne au collége de France, et qu'il lui fallut remplir, chose rare dans l'enseignement, deux chaires publiques à la fois. Bientôt après, les suffrages de ses compatriotes le portèrent à la chambre des députés. A la mort de M. Laromiguière, en 1838, il hérita de sa chaire à la Faculté, et devint ainsi, à la Sorbonne, de professeur

adjoint professeur titulaire. Il abandonna, il est vrai, à cette époque le collége de France, que l'affaiblissement de sa santé ne pouvait lui permettre de conserver; mais peu après, il fut nommé membre du conseil de l'instruction publique et bibliothécaire de l'Université.

Une maladie lente, dont il avait ressenti les premiers symptômes dès 1830, et que les agitations de la vie politique, jointes aux travaux multipliés de l'enseignement, avaient sourdement accrue, devint assez grave dès 1837, pour qu'il commençât à mettre entre ses leçons de professeur de nombreux intervalles. A la fin de 1838, peu de temps après sa nomination à la place de M. Laromiguière, il renonça absolument à faire ses cours, et prit un suppléant. Sa voix ne se fit plus entendre qu'à la chambre des députés où, malgré l'épuisement de ses forces, il monta encore plusieurs fois à la tribune, et dans le sein du conseil royal. En 1842, au milieu de l'hiver, l'affection de poitrine dont il était attaqué parvint à son terme. Après de longues souffrances, dont la plus cruelle dut être celle de se voir mourir à 46 ans, lorsqu'il commençait à peine à jouir d'une belle position, et dans toute la plénitude d'action d'une forte intelligence parvenue à sa maturité, il expira calme et résigné, et laissa par sa mort un regret universel et profond.

Les vrais amis de la philosophie ont gémi en songeant que M. Jouffroy n'a laissé que de courts travaux sur des questions spéciales, que des essais admirables, mais limités, mais épars; qu'il n'a élevé en philosophie aucun grand monument; qu'il n'a point complété ses idées; qu'il n'a pas même rassemblé en un seul corps celles qu'il s'était faites. Ils n'ont pu s'empêcher, en s'arrêtant sur cette pensée, d'adresser un secret reproche à la mémoire de M. Jouffroy. Pourquoi ne s'est-il point borné à l'ambition qui convient aux philosophes, celle de se faire un grand nom, en enrichissant la science de vérités nouvelles par des travaux patients, réguliers, poursuivis à travers toute une vie calme et studieuse? Pourquoi, entraîné par une autre ambition, s'est-il jeté dans la politique, où tout citoyen sans doute, où les philosophes eux-mêmes doivent intervenir, quand la société est menacée d'un grand danger, mais à laquelle rien de semblable ne l'obligeait de prendre part? Pourquoi, cédant à la tentation de jouer dans l'Université un rôle important, considérable, a-t-il voulu occuper trop de places à la fois, pour que le travail intérieur, la méditation du cabinet, lui fussent encore possibles, trop même pour qu'il lui fût possible d'être exact à ses cours? Il aurait d'autant mieux fait de borner ses désirs et de se restreindre à un seul genre d'occupations paisibles, que sa santé précaire et menacée exigeait un train de vie calme et réglé, et s'arrangeait fort mal des soucis de la politique joints aux labeurs de l'enseignement. Il est douloureux de penser que, faute de savoir se gouverner, il a lui-même abrégé le cours de sa frêle existence. Pourquoi ne s'est-il pas plus défié de cette passion de l'ambition contre laquelle il semble que les philosophes devraient avoir moins de peine à se tenir en garde que les autres hommes? Il est permis d'exprimer ce regret sans manquer au respect qu'on doit à cette mémoire vénérable et chère, quand on songe que tout ce qui reste de cet homme si propre aux études philosophiques, se réduit à deux traductions accompagnées de préfaces, à une suite d'articles du *Globe* rassemblés sous le titre de *Mélanges*, et à un recueil de leçons sur le droit naturel, sténographiées au collége de France. Dans ce petit nombre de travaux, si éminents d'ailleurs, beaucoup des questions les plus importantes de la philosophie ne sont que posées ou entrevues, beaucoup d'autres ne sont pas même indiquées.

Peut-être la nature de l'esprit de M. Jouffroy le portait-elle surtout à l'observation de conscience, à l'étude des facultés de l'âme. Peut-être était-il plus fait pour les investigations laborieuses, mais sûres, de la psychologie, que pour les études hardies et périlleuses des grands et mystérieux problèmes de l'ontologie. Mais en psychologie même, il n'a donné au public rien de complet, rien qui forme un tout, un ensemble. Il a porté une vive lumière

sur plusieurs points de cette science particulière, en faisant un habile et fécond usage de la vérité d'observation : il a résolu plusieurs problèmes psychologiques, il n'a point laissé une psychologie.

Les regrets s'augmentent encore, quand on songe quel rôle M. Jouffroy a joué dans cette carrière politique dont l'amour de la philosophie aurait dû le tenir éloigné. Fidèles à cette habitude d'impartialité qui nous fait respecter toutes les opinions quand elles sont noblement professées, quand elles s'unissent à un noble sentiment de la dignité du pays, nous n'élèverions point ici un reproche contre M. Jouffroy, pour s'être placé dans les rangs des doctrinaires, s'il n'avait poussé la complaisance pour le chef de ce parti, jusqu'à se faire l'auxiliaire de cette politique déplorable qui humilie la France au dehors et qui arrête tout progrès à l'intérieur. On a vu avec peine l'ancien rédacteur du *Globe*, l'auteur du fameux article *Comment les dogmes finissent*, se dévouer dans la chambre à un système ministériel qui abaisse la gloire nationale par des concessions multipliées envers les puissances étrangères, et qui au dedans abaisse et ravale l'intelligence, en excluant les capacités de la liste électorale. Cette erreur de M. Jouffroy, car nous ne voulons voir là qu'une erreur, fait encore plus amèrement regretter qu'il ne se soit point consacré tout entier et sans partage au culte de la philosophie.

L'Université, la jeunesse, ont sincèrement pleuré M. Jouffroy. Il avait payé son tribut aux faiblesses humaines; mais c'était une âme grande, un cœur généreux, une raison puissante. On se le rappelait tel qu'il était dans sa chaire, lorsque, avec une pureté, une grâce, une fermeté de langage très-rares aujourd'hui, il démontrait à un nombreux auditoire l'immatérialité de l'âme humaine et son immortalité, lorsque, son âme se passionnant pour ces grandes vérités qu'il fortifiait par ses raisonnements lucides, sa parole s'animait et se colorait, ses traits nobles et fiers s'embellissaient d'un enthousiasme profond, contenu, mélancolique, qui se communiquait à toute l'assemblée.

Aucun professeur n'a plus vivement excité les sympathies de la jeunesse que M. Jouffroy. Maintenant qu'elle ne peut plus l'entendre, elle s'attache plus avidement que jamais à la lecture de ses ouvrages, auxquels une durée éternelle est assurée. M. Jouffroy n'a pas été seulement un penseur de premier ordre, il se place au premier rang parmi nos écrivains, par la gravité, la lucidité, la sobre richesse, l'élévation passionnée de son style.

JOURDAN (Jean-Baptiste, comte), pair et maréchal de France, né à Limoges, en 1762, s'enrôla à l'âge de 16 ans, et fit en partie la guerre d'Amérique. Commandant du 2e bataillon de la garde nationale de la Haute-Vienne en 1791, il fit sous Dumouriez la campagne de Belgique, et se distingua particulièrement auprès de Namur. Le 27 mai 1793, il fut nommé général de brigade, et, le 30 juillet suivant, général de division. Il assista à la bataille de Hondscoote, et fut blessé en enlevant un retranchement. Nommé, bientôt après, général en chef de l'armée du Nord, en remplacement de Houchard, il débloqua Maubeuge après les opiniâtres combats des 16 et 17 octobre. Toutefois, quelques nuages s'étant alors élevés contre lui au sein du comité dirigeant, il fut remplacé par Pichegru au mois de février 1794. Mais ses services étaient trop précieux pour que sa retraite fût longue. Il fut bientôt mis à la tête de l'armée de la Moselle, qui devint quelque temps après l'armée de Sambre-et-Meuse, et ouvrit, par la victoire de Fleurus, cette glorieuse campagne qui nous donna la Belgique et porta nos armées au delà du Rhin.

En 1796, les hostilités suspendues par armistice ayant repris, le général Jourdan, malgré les efforts du duc Charles, réussit à transporter de nouveau le théâtre de la guerre sur la rive droite du Rhin, après s'être emparé de la belle position d'Ukerath, et avoir fait 3,000 prisonniers à Alten-Kirchen. Malheureusement, une faute que commit Moreau, ou que du moins le général Jourdan, dans ses Mémoires sur la campagne de 1796, lui attribue, l'obligea à repasser la Lahn et à battre en retraite.

En 1797, il n'eut point de comman-

dement; mais le département de la Haute-Vienne le nomma au Conseil des Cinq-Cents, assemblée dont il fut élu président à deux reprises différentes. Le 18 novembre, il fit un rapport sur les moyens de distribuer le milliard promis aux troupes, et ce fut lui qui, en 1798, proposa de soumettre à la conscription tous les Français depuis l'âge de 21 ans jusqu'à 25. Au mois d'octobre de cette même année, il reçut du Directoire le commandement de l'armée du Danube; et, nonobstant l'extrême faiblesse de cette armée, suppléant au nombre par l'habileté, il passa le Rhin et s'empara de la Souabe. Avec ces forces inférieures, il attaqua les Autrichiens à Liebtingen, et l'honneur de cette journée lui resta. Obligée toutefois de battre en retraite, l'armée du Danube passa, peu de temps après, sous le commandement de Masséna, et le général Jourdan fut nommé inspecteur général d'infanterie. Rentré au Conseil des Cinq-Cents, il provoqua l'appel sous les drapeaux des conscrits de toutes les classes, et demanda qu'une commission fût chargée de présenter des mesures vigoureuses contre les périls qui entouraient la république.

Il se montra opposé à la révolution du 18 brumaire, et cette désapprobation le fit exclure du Corps législatif et reléguer dans la Charente-Inférieure. Cet exil cessa bientôt, mais non la rancune de Napoléon. Nommé ambassadeur extraordinaire dans le Piémont, puis administrateur général de ce pays, il y rétablit l'ordre dans les finances, y fit régner la justice et extirpa le brigandage. Nommé conseiller d'État en 1802, sénateur et maréchal d'empire en 1803, Jourdan était investi du commandement en chef de l'armée d'Italie, à l'époque où Napoléon se fit couronner roi d'Italie. Mais aussitôt que la guerre fut déclarée, les troupes passèrent sous le commandement de Masséna, ce qui blessa vivement le maréchal Jourdan. En 1806, il fut nommé gouverneur de Naples, et, en 1808, il suivit en Espagne le roi Joseph, avec le titre de major général. Mais fatigué d'une situation qui lui semblait un peu équivoque, il demanda son rappel après la campagne de 1809. Au moment d'entreprendre la campagne de Russie, l'empereur l'envoya de nouveau en Espagne; mais il y exerça, à ce qu'il paraît, peu d'influence. Il se soumit aux événements de 1814, et accepta même de Louis XVIII le titre de comte. Toutefois, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui confia le commandement en chef de l'armée du Rhin, ainsi que celui d'une division militaire. Après la seconde restauration, le maréchal Jourdan présida le conseil de guerre devant lequel fut traduit le maréchal Ney, conseil qui se déclara incompétent. Malgré la rancune que lui en garda la restauration, il fut nommé pair de France en 1819.

Après la révolution de 1830, il tint quelques jours le portefeuille des affaires étrangères, puis il fut nommé gouverneur des Invalides, poste dans lequel il mourut en 1833.

Napoléon, qui avait eu des préventions contre le maréchal Jourdan, lui rendit justice à Sainte-Hélène : « En « voilà un, dit-il dans le *Mémorial* « (tom. VII, p. 11), que j'ai fort mal « traité assurément. Rien de plus natu- « rel que de penser qu'il eût dû m'en « vouloir beaucoup, sans doute. Eh bien, « j'ai appris avec plaisir qu'après ma « chute il est demeuré constamment « bien; il a montré là cette élévation « d'âme qui honore et classe les gens. « Du reste, vrai patriote, et c'est une « réponse à bien des choses. »

Le maréchal Jourdan a publié : *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de* 1796, Paris, 1818, in-8°.

JOURDAN (Mathieu Jouve), dit *Coupe-Tête*, né vers 1749, dans le Vivarais, ou, suivant d'autres, près du Puy en Velay. Dépourvu de toute éducation, on dit qu'il fut maréchal ferrant, contrebandier, condamné à mort par contumace; mais on ne sait, sur lui, rien de bien constaté jusqu'à la première année de la révolution. Il se vanta alors d'avoir coupé la tête au malheureux Delaunay, gouverneur de la Bastille : de là sans doute lui vint le sinistre sobriquet de *Coupe-Tête*. Il se signala bientôt après dans les troubles d'Avignon, et fut l'un des chefs de l'armée révolutionnaire qui marcha de cette ville contre Carpentras et les

Digitized by Google

communes du Haut-Comtat. Arrêté sur l'ordre des commissaires de la Constituante, comme prévenu d'assassinats, il fut relâché en vertu de l'amnistie décrétée par l'Assemblée législative en mars 1792. Le parti fédéraliste le tint de nouveau en prison, à Marseille; mais à l'arrivée du général Cartaux, qui rétablit dans cette ville l'autorité de la Convention, il fut élargi, et, bientôt après, nommé commandant de la gendarmerie des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Il mettait à profit cette situation pour assouvir ses passions cruelles et désordonnées, lorsqu'il fut enfin arrêté par ordre du comité de salut public, qui le fit juger à Paris et exécuter, le 27 mai 1794, comme participant à une conspiration qui tendait à détruire la république par l'immoralité.

JOURNAUX. — Des nouvelles écrites à la main furent les premières gazettes. Les plus anciennes que l'on connaisse datent du seizième siècle. Elles parurent à Venise, sous le titre de *Notizie scritte*, à l'occasion de la guerre que les Vénitiens soutenaient contre Soliman II (*).

Telle fut l'origine de cette presse périodique, qui est devenue aujourd'hui l'organe prépondérant du monde civilisé, et qui en est comme le souffle intellectuel. On n'est pas d'accord sur la date des premiers journaux réguliers, non plus que sur le lieu où ils parurent. Venise, Nuremberg, la Grande-Bretagne se disputent l'honneur de l'initiative. Le *Mercure de France*, qui date de 1605, et fut continué jusqu'à la fin de 1664, est le premier recueil périodique qui ait paru en France. « Ce *Mercure* qu'on ne fait plus, dit l'historiographe C. Sorel, a été continué jusqu'au vingtième tome, qui est pour les années 1634, 1635; le tout d'une même méthode et de la main d'un imprimeur appelé Jean Riche, qui étoit fort *stilé* à cette manière d'ouvrage, et qui y employoit d'assez bonnes instructions pour les affaires de paix et de guerre; depuis cela est fort changé; il n'y a qu'un tome ou deux de plus qui ont été faits par le sieur Malingre. Ce continuateur prétendoit d'y introduire la seule narration *faute de mémoires secrets;* mais cela ne lui a point réussi, de sorte que notre Mercure français a trouvé là son tombeau, etc. » Visé le reprit en 1672, et le publia jusqu'au mois de mai 1710, sous le titre de *Mercure galant.*

C'est dans les gazettes, dont la *Gazette de France* ouvre l'ère en 1632 (voyez GAZETTE), qu'il faut chercher l'origine parmi nous des journaux proprement dits. La dénomination de *journal,* qui prévaut aujourd'hui pour ce genre de publication, fut d'abord réservée aux recueils littéraires et scientifiques. C'est ainsi que l'*Encyclopédie* définit ce mot : « *Journal,* ouvrage périodique, qui contient les extraits des livres nouvellement imprimés, avec un détail des découvertes que l'on fait tous les jours dans les arts et dans les sciences... C'est un moyen de satisfaire sa curiosité et de devenir savant à peu de frais. »

Le plus ancien journal est donc le *Journal des Savants*, dont le premier numéro fut publié, le 5 janvier 1665, par Denis Sallo, conseiller au parlement, sous le nom du sieur d'Hédouville. En 1702, le *Journal des Savants* fut placé dans les attributions du chancelier de France, et doté sur la caisse du sceau des titres. Interrompu en 1793, il fut repris, vers la fin du siècle, par Sainte-Croix, Sylvestre de Sacy, etc. En août 1816, il passa sous la direction du garde des sceaux.

(*) Suivant une note marginale découverte par M. Emm. Gochet, note écrite de la main d'Adrien de Bui, probablement entre 1457 et 1460, l'usage des nouvelles manuscrites serait beaucoup plus ancien, et ce serait en Allemagne qu'on en rencontrerait les premières traces : « Dans ces jours-là, dit cette note, les libraires et les imprimeurs ont déployé une étonnante promptitude pour répandre à bon marché les dernières annonces concernant les savants et les plus fraîches nouvelles; car ceux qui sont avides d'en recevoir par ce canal donnèrent volontiers leur argent. De là vient que les gestes des Turcs ont été sitôt divulgués dans nos Pays-Bas; mais ces mêmes annonces ont surtout été colportées dans la ville de Paris, cette mère et nourrice de toutes les études. » (Bulletin de l'Académie roy. des sciences et belles-lettres de Bruxelles, t. VI, première section, p. 469 et suiv.)

Le *Journal de Paris* fut le premier ouvrage périodique qu'on prit l'engagement de faire paraître tous les jours. Le privilége en fut accordé, à la fin de 1776, à Durieux, homme de lettres, Corancez, imprimeur, Cadet, célèbre pharmacien, et Romilly, pour l'exploiter en commun. Le premier numéro parut le 1er janvier 1777. La nouvelle feuille, par respect pour le privilége de la *Gazette*, devait rester étrangère à toute question politique; elle ne pouvait même donner les nouvelles de la cour. Elle rendait compte des livres nouveaux, rapportait les faits relatifs aux arts et aux sciences, donnait le programme des spectacles et l'analyse des nouveautés dramatiques. La spéculation fut heureuse, et procura cent mille francs par an de bénéfice. Monsieur (depuis Louis XVIII) fut du nombre des collaborateurs. En 1785, le *Journal de Paris* faillit être supprimé pour avoir inséré une jolie chanson du chevalier de Boufflers. Pendant la révolution, il compta parmi ses rédacteurs André Chénier et Regnault de Saint-Jean d'Angely. Sous l'empire, Maret et Rœdérer en devinrent propriétaires. Supprimé par M. de Villèle sous la restauration, il ressuscita en 1830, sous le titre de *Journal de Paris et des départements*, pour se fondre, quelque temps après, dans une autre feuille.

En 1679, Nicolas de Blégny, chirurgien du roi, publia, à Paris, un journal de médecine, qu'un arrêt du conseil supprima en 1682.

Un recueil qui appartient à la France, quoique imprimé au dehors, ce sont les *Nouvelles de la république des lettres*, que Bayle fit paraître en Hollande, en 1687.

En 1701, les jésuites entreprirent leur journal de Trévoux.

Les premières gazettes avaient été de simples recueils de nouvelles, nouvelles politiques, et, surtout, nouvelles de salon. La révolution ouvrit, pour le journalisme, une ère nouvelle, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, et jusqu'en Angleterre, la terre classique du journalisme. La presse périodique devint, en 1789, ce qu'elle est aujourd'hui, l'analogue moderne du *forum* antique. Il serait trop long d'énumérer les journaux, la plupart éphémères, que vit naître cette époque. Nous mentionnerons seulement la fondation du *Moniteur officiel*, en 1789, et celle du *Journal de la Librairie*, en 1798.

Sous le Directoire, et surtout sous l'Empire, la presse politique fut à peu près étouffée. Elle en revint, sous ce rapport, à n'être plus guère, comme dans son enfance, qu'un simple recueil de nouvelles. Déchus de leur mission politique, les journaux cherchèrent ailleurs des dédommagements : ils devinrent surtout littéraires. Le *Journal des Débats*, qui s'appela plus tard le *Journal de l'Empire*, parut le 21 janvier 1800, et publia bientôt après le premier *feuilleton*.

Les cent jours rouvrirent l'arène politique. Le 1er mai 1815 fut fondé *le Constitutionnel*, dont il serait ingrat de méconnaître les longs et importants services. A la fin de la même année, parurent les *Annales politiques, morales et littéraires*, qui, en 1819, changèrent leur titre en celui de *Courrier*, lequel devint, en 1820, *le Courrier français*, longtemps dirigé par M. Kératry. En 1818, fut fondé *le Conservateur*, organe des doctrines monarchiques et catholiques, auquel, en 1819, les libéraux opposèrent *la Minerve*. Nous devons citer aussi, parmi les feuilles libérales de cette époque, *le Censeur*, qui se fondit plus tard dans le *Courrier français*. En 1824, parut *le Globe*, organe de la philosophie électique et des doctrinaires, qui, malgré les justes et graves reproches qu'une critique sévère lui pourrait adresser, n'en exerça pas moins sur la jeunesse une grande et salutaire influence. Les dernières années de la restauration ont vu naître *le Temps, le National, la Revue française*.

La révolution de juillet donna un branle nouveau à la presse périodique. Parmi les nombreux journaux qui ont paru et disparu dans les années qui ont suivi, nous citerons *la Tribune, l'Avenir, le Monde, le Journal du Peuple, le Bon Sens*, etc. En 1834, fut fondée *la Presse*, le prototype des journaux à bon marché.

Les principaux journaux politiques

qui se publient aujourd'hui sont : *le Journal des Débats, la Presse, la Législature,* organes du parti conservateur; *le Siècle, le Constitutionnel, le Courrier français*, organes de l'opposition dynastique; *le National*, organe du parti radical; *la Gazette, la Quotidienne* et *la France*, organes de l'opinion légitimiste; *l'Univers*, catholique et dynastique. Parmi les revues et recueils scientifiques, nous citerons le *Journal des Savants*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue indépendante*, la *Revue de Paris*, etc., auxquelles il faut ajouter les recueils suivants, qui ne rentrent dans aucune des précédentes catégories : *le Droit, la Gazette des Tribunaux, le Semeur, la Phalange, le Charivari*, etc.

JOURNÉE DES ANIERS. Le congrès assemblé en 1511 à Mantoue pour la pacification de l'Italie, ayant été rompu par les intrigues du pape Jules II, qui voulait à tout prix satisfaire sa haine contre Louis XII, les hostilités recommencèrent entre les Français et les troupes du pape. Celles-ci s'étaient retirées sous les murs de Bologne, lorsque le maréchal de Trivulce, commandant l'armée française, vint canonner la ville. Les Bolonais ouvrirent leurs portes; et les Français, les bourgeois, les paysans des montagnes voisines fondirent tous ensemble sur l'armée papale, qui s'éloignait en désordre à la nouvelle de la défection des Bolonais. Jamais victoire ne fut plus complète. La poursuite s'étendit jusqu'à quatorze milles de la ville. « Jamais, dit l'historien du *bon chevalier sans paour et sans reprouche* (Bayard), jamais ne fut vue si grosse pitié de camp, car tout leur bagage y demeura, artillerie, tentes et pavillons; et y avoit tel François qui lui seul amenoit cinq ou six hommes d'armes du pape, ses prisonniers; et en fut un qui avoit une jambe de bois, appelé la Baulme, qui en avoit trois liés ensemble. Ce fut une grosse défaite et gentement exécutée. Le bon chevalier sans paour et sans reprouche y eut honneur merveilleux, car il menoit les premiers coureurs. » Fleurange raconte d'où vint le surnom donné à cette journée. « Qui eust eu affaire, dit-il, le long du grand chemin, de hardes, malles et autres bagages, il y en eust trouvé assez. Et fit-on un gros gain, et, pour ce qu'il y eut tant de mulets pris dedans les fossés, sur le grand chemin, et autre part, fut nommée par les François la Journée des *âniers*. » Ce fut après cette victoire que Trivulce écrivit à Louis XII que, dorénavant, « il coucheroit en « lit et ne porteroit plus que des éperons « de bois. »

JOURNÉE DES DUPES. Voy. DUPES.

JOURNÉE DES ÉPERONS. Voyez ÉPERONS.

JOURNÉE DES FARINES. Voyez FARINES.

JOURNÉE DES HARENGS. Voyez HARENGS.

JOURS (GRANDS). Voyez GRANDS JOURS.

JOUVENEL ou JUVENAL DES URSINS. Voyez DES URSINS.

JOUVENET (Jean) naquit à Rouen en 1647. Sa famille comptait beaucoup d'artistes, et on lui mit de bonne heure un crayon entre les mains; aussi exécuta-t-il, à 19 ans, son tableau de *la Guérison du paralytique*, qui attira sur lui l'attention des artistes. Le Brun le présenta à l'Académie en 1675, et la protection du premier peintre du roi lui fut, dès ce moment, très-utile. Il avait fait quatre grands tableaux pour l'église de Saint-Martin des Champs. Sur la recommandation de le Brun, Louis XIV voulut les voir, et en fut tellement satisfait, qu'il pria Jouvenet de les recommencer, pour qu'on pût les exécuter en tapisserie aux Gobelins. Tout en souscrivant au vœu du roi, Jouvenet ne voulut pas s'astreindre à une imitation servile; il copia ses tableaux, mais en maître, et il se surpassa lui-même. Quand Pierre Ier, visitant la manufacture des Gobelins, vit les tapisseries qui avaient été exécutées d'après ces tableaux, il fut frappé de leur mérite et les choisit pour la tenture que le roi lui avait offerte.

Louis XIV chargea ensuite Jouvenet de peindre les douze apôtres qui devaient se trouver au-dessous de la coupole des Invalides, et le fit contribuer à la décoration de la chapelle de Versailles.

On reconnaît dans les tableaux de Jouvenet une composition riche, une manière large; on sent un pinceau fer-

me et vigoureux, mais on regrette que le coloris n'ait pas tout le ressort, toute la vérité qui en feraient des chefs-d'œuvre. C'est à cette absence de coloris qu'il faut attribuer l'estime médiocre qu'on fait aujourd'hui du talent de cet artiste. Le dessin, l'imagination, ce n'est pas, dans les œuvres de l'art, ce que l'on comprend le mieux; ce qui séduit davantage, c'est la couleur qui frappe d'abord les yeux, et c'est souvent en faveur de cette qualité qu'on laisse passer bien des erreurs. Jouvenet travaillait beaucoup; ses travaux altérèrent sa santé. Frappé d'une attaque d'apoplexie, il devint paralytique du côté droit. A peine sa main pouvait-elle tracer à grand'peine quelques tristes dessins, lorsqu'il entreprit de dessiner et de peindre de la main gauche. C'était presque une éducation à recommencer. Cependant, il ne se découragea pas, et réussit à peindre ainsi avec autant d'habileté qu'il l'avait fait auparavant. Son tableau du *Magnificat*, qui décore le chœur de Notre-Dame, a été exécuté de cette manière.

Parmi les meilleurs tableaux de Jouvenet, on cite : *Madeleine chez les pharisiens; Jésus-Christ chassant les vendeurs du Temple; la Pêche miraculeuse; la Résurrection de Lazare;* une *Descente de croix; Esther devant Assuérus.* Le Musée possède 8 tableaux de ce peintre. Il avait été nommé directeur et recteur perpétuel de l'Académie; il mourut à Paris en 1717.

Joux ou Jura, *Pagus Juranus* ou *Jurensis*, pays de l'ancienne Franche-Comté, dont les principales localités étaient le château de *Joux* (département du Doubs), *Menetra en Joux* (département du Jura).

Joux (fort de), château fort du département du Doubs, à 4 kil. de Pontarlier. Bâti sur un mamelon isolé d'environ 600 pieds de hauteur, au pied duquel coule le Doubs, il se compose de trois enceintes entourées de larges fossés avec pont-levis. Cette forteresse, qui a longtemps servi de prison d'État, a reçu successivement comme prisonniers, Mirabeau, Toussaint-Louverture, le marquis de Rivière, le général Dupont, etc.

Jouy-en-Josas, ancienne seigneurie de l'Ile-de-France, aujourd'hui du département de Seine-et-Oise, érigée en comté en 1654, en faveur de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis.

Jouy (Victor-Joseph-Étienne), né à Jouy (Seine-et-Oise), en 1769, embrassa d'abord la carrière des armes. Tout jeune, il alla servir aux colonies, à la Guiane d'abord, ensuite aux Indes orientales. De retour en France, à la fin de 1790, il fut promu au grade de capitaine dans le régiment de colonel-général-infanterie, fit la première campagne de la guerre de la révolution sous les ordres du général O'Moran, dont il était l'aide de camp, et fut nommé adjudant général après la prise de Furnes. Impliqué dans l'accusation qui conduisit, en 1794, son général à l'échafaud, il fut lui-même condamné à mort par contumace, et n'échappa au sort qui le menaçait qu'en se réfugiant en Suisse. Il rentra en France après le 9 thermidor, et fut nommé chef d'état-major de l'armée du général Menou. Il concourut, dans la journée du 2 prairial, à la victoire remportée par les troupes de la Convention, fut arrêté au 13 vendémiaire, pour avoir eu une conférence avec les députés des sections, recouvra la liberté quinze jours après, et fut envoyé alors à Lille en qualité de commandant de place; mais à peine arrivé dans cette ville, il fut de nouveau arrêté et incarcéré, sous prétexte de liaisons politiques avec lord Malmesbury, et de connivence avec le ministère anglais.

Réintégré dans ses fonctions après une courte détention et plusieurs mois de non activité, il sollicita sa retraite. Sous l'empire, il suivit à Bruxelles le comte de Pontécoulant, en qualité de chef des bureaux de la préfecture du département de la Dyle; il renonça à ces fonctions pour se livrer exclusivement à la littérature, lorsque M. de Pontécoulant fut nommé sénateur.

Il composa alors des opéras, des opéras comiques, des vaudevilles, des tragédies. Il s'exerça aussi dans le genre du roman de mœurs. Il y a dans ses nombreux essais de la facilité, de l'esprit, mais rien qui l'élève au-dessus des talents de second ordre. En 1815, il fut appelé à l'Académie fran-

çaise. Sous la restauration, il prit place parmi les écrivains qui mettaient leur plume au service de l'opposition, et brisa plus d'une lance dans les journaux pour la cause du libéralisme.

Les plus connus de ses opéras sont : *la Vestale*, jouée en 1810, et *Fernand Cortès*, joué en 1813. De ses trois tragédies, *Tippo-Saeb*, 1813; *Sylla*, 1822; *Julien dans la Gaule*, 1827, la seconde est la seule qui ait laissé quelques souvenirs. Elle eut dans le temps un assez grand succès, dû au jeu de Talma et aux allusions politiques qu'elle renfermait. Du reste, le seul mérite de cet ouvrage, était de réunir quelques situations à effets à un assez grand nombre de beaux vers, ou, du moins, de vers ronflants.

Dans le roman de mœurs, M. Jouy a jeté pendant vingt ans beaucoup d'éclat par ses *Ermites*. *L'Ermite de la Chaussée-d'Antin*, *l'Ermite de la Guiane*, *l'Ermite en province*, *les Ermites en prison*, *les Ermites en liberté*, étaient une suite de tableaux de mœurs tracés avec assez d'esprit. Les lecteurs se les arrachaient, on les traduisit en plusieurs langues : aujourd'hui, on se borne à les citer; dans quelque vingt ans on n'en parlera plus, comme il arrive pour toutes ces revues où une observation légère et rapide retrace des goûts passagers et des modes éphémères.

On a encore de M. Jouy une comédie historique, intitulée *les Intrigues de cour*, jouée en 1828, et qui tomba après quelques representations. *La Nouvelle biographie des contemporains* compta M. Jouy parmi ses rédacteurs signataires. Quelques-uns de ses ouvrages ont été composés en collaboration avec M. Jay, son ami, son confrère en libéralisme, et son actif auxiliaire dans la guerre contre le romantisme.

Jovin, Gaulois, qui, par ses talents, s'éleva aux premières dignités de l'empire. Nommé général de cavalerie, il détruisit successivement trois armées de Germains qui avaient envahi la Gaule et marqué leur passage à Duro-Catalaunum par la défaite de Charietton. On lui conféra, après ces succès, le titre de consul.

Il embellit Reims de plusieurs édifices, et fit bâtir, auprès du palais qu'il habitait dans cette ville, une église où il fut enterré en 370. Son tombeau, qu'on voit encore à Reims, est un des plus beaux ouvrages de sculpture du Bas-Empire. On lui a attribué la fondation de plusieurs châteaux forts, entre autres de ceux de Joinville et de Joigny.

Jovin, Gaulois qui se fit proclamer empereur à Mayence, vers l'an 411, et sut mettre dans ses intérêts les barbares du Nord, qui n'attendaient qu'une occasion pour poser un pied en Gaule. Grâce à l'appui des Burgundes et des Alains, il parvint à faire reconnaître sa domination depuis Mayence et Trèves jusqu'à l'Arvernie et Arles; mais il ne se soutint pas longtemps; désigné par Placidie, sœur d'Honorius, à l'inimitié d'Ataulf, qui venait d'envahir la Gaule méridionale à la tête de 300,000 barbares, il se réfugia à Valence, où, après une vigoureuse résistance, il fut tué avec son frère Sébastien, auquel il avait conféré le titre de César.

Joyeuse, pays de l'ancien Velay, dont la principale localité était *Saint-Didier en Joyeuse*, ou *Saint-Didier en Velay* (département de la Haute-Loire).

Joyeuse, petite ville de l'ancien Vivarais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Ardèche, érigée en vicomté en 1432, et en duché-pairie en 1581.

Joyeuse (famille de). On fait sortir cette famille des anciens seigneurs de Châteauneuf-Randon en Gévaudan. La baronnie de Joyeuse fut érigée en vicomté en faveur de *Louis II*, fait prisonnier à la bataille de Crevant.

Guillaume, vicomte **de Joyeuse**, fils de *Jean*, gouverneur de Narbonne, fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique, et nommé évêque d'Aleth, sans avoir reçu les ordres. Mais la mort de son frère aîné l'ayant rendu le chef de la famille, il fut fait lieutenant général, puis maréchal de France en 1582, et mourut en 1592. Il avait fait la guerre aux protestants du Languedoc, où il visait à se faire une souveraineté.

Anne **de Joyeuse**, fils du précédent, né en 1561 fut un des plus célèbres mi-

gnons de Henri III. Celui-ci, non content de le créer duc et pair, amiral de France, premier gentilhomme de la chambre et gouverneur de Normandie, lui donna en mariage Marguerite de Vaudemont-Lorraine, sœur de Louise de Vaudemont, sa femme, et fit la dépense des noces, qui coûtèrent 1,200,000 écus, somme exorbitante pour la situation de la France, alors ruinée par les guerres civiles et par les prodigalités de la cour. Joyeuse fut, en 1586, chargé de faire la guerre aux huguenots en Auvergne, en Velay, en Gévaudan, en Poitou, en Guienne, et après plusieurs avantages de peu d'importance, il perdit la bataille de Coutras, où il fut tué, le 20 octobre 1587.

François DE JOYEUSE, son frère, né en 1562, fut successivement archevêque de Narbonne, de Toulouse et de Rouen, puis cardinal. Il présida l'assemblée générale du clergé en 1605, devint légat du pape en France, en 1606, sacra Marie de Médicis et Louis XIII, présida les états généraux, en 1614, et mourut à Avignon, en 1615.

Henri DE JOYEUSE, frère des deux précédents, né en 1567, se signala dans plusieurs combats en Languedoc et en Guienne. La mort malheureuse de son frère, à Coutras, et la perte de sa femme, le déterminèrent à se retirer du monde; il se fit capucin en 1587, sous le nom de *frère Ange*. Mais cinq ans après il quitta son couvent, sous prétexte que la mort d'un de ses frères le forçait à reparaître sur la scène politique. Il obtint, par le crédit du cardinal, les dispenses nécessaires; se mit à la tête des seigneurs catholiques de Languedoc, et fut un des derniers chefs qui tinrent pour la ligue. Enfin, ayant fait son accommodement avec Henri IV, il fut fait grand maître de la garde-robe et gouverneur du Languedoc. « Mon cousin, » lui dit un jour Henri IV, placé à côté de lui à un balcon, « ces « gens-là qui nous regardent disent de « moi que je suis un huguenot converti, « et de vous, que vous êtes un capucin « renié. » Cette plaisanterie et les remontrances de sa mère le déterminèrent à rentrer dans son cloître en 1600. Ayant voulu faire le voyage de Rome, pieds nus, pendant l'hiver, il fut saisi de la fièvre et mourut à Rivoli, en 1608, âgé de 41 ans.

Ant.-Scipion DE JOYEUSE, frère des trois précédents, et le plus jeune de tous, se trouva en 1587, par la retraite de Henri dans un couvent, le chef de la famille. Il commanda dans le Languedoc pour la ligue; mais ayant été battu devant Villemur, il prit la fuite et se noya dans le Tarn, en 1592.

Jean-Armand, marquis DE JOYEUSE, deuxième fils d'Antoine-François de Joyeuse, comte de Grandpré, né en 1631, se signala pendant 50 ans dans les armées françaises, en Allemagne, en Flandre et en Espagne. Créé maréchal de France en 1693, il commanda l'aile gauche de l'armée, à la bataille de Nerwinde, en 1697, fut fait gouverneur de Metz, Toul et Verdun en 1703, et mourut à Paris sans postérité en 1710.

JOYEUX AVÉNEMENT. Voy. AVÉNEMENT.

JUBLAINS. Ce bourg du département de la Mayenne (arrondissement de Mayenne) occupe l'emplacement de la principale ville des *Diablintes*, nommée par les Romains *Nœodunum*. La ville gauloise dut à la munificence de Titus un colisée et un temple à la Fortune, dont on a retrouvé des vestiges. On a aussi découvert à Jublains beaucoup de médailles, de mosaïques, de vases, de débris de colonnes et de statues, etc. On croit que *Nœodunum* a été détruite par les Normands vers 867.

Le camp ou *castellum* voisin, appelé improprement camp de César, offre une enceinte carrée de 320 pieds sur chaque face, formée de murailles hautes de 12 pieds et larges de 9, construites en pierres liées avec du ciment. Les pierres qui parent les faces extérieures sont des parallélipipèdes rectangles; de 3 en 3 pieds, règne un cordon formé de deux rangées de briques. Aux quatre angles du carré sont des tours; d'autres tours garnissent au nord, à l'est et à l'ouest, les intervalles compris d'un angle à l'autre. Au centre se trouvent les débris d'une autre fortification carrée (*). Une

(*) Le ministère de l'intérieur vient d'accorder des fonds pour les travaux nécessaires à la conservation de cet intéressant monument gallo-romain.

voie romaine partait de Jublains et conduisait à un autre camp situé au confluent de l'Aron et de la Mayenne.

JUDITH DE BAVIÈRE, fille du comte Guelfo, épousa, en 819, Louis le Débonnaire; elle était alors dans toute la fleur de sa jeunesse, et de cette beauté qui la rendit si fameuse. Aux charmes de sa personne et de ses manières, elle joignait ceux du caractère, un grand enjouement, une douceur et une bonté apparente, qui, au premier abord, lui gagnaient tous les cœurs. Un moine contemporain nous a laissé des vers où sont célébrés son talent à jouer de la harpe, la grâce de ses discours, et, en général, la culture de son esprit(*). Ces dehors agréables cachaient cependant un esprit astucieux et une âme avide de domination, qui, une fois qu'elle s'était proposé un but, savait l'atteindre, sans calculer les moyens; aussi l'influence qu'elle avait prise tout d'abord sur son mari fut-elle bientôt pour lui un rude esclavage. A peine eut-elle donné le jour à Charles le Chauve, en 823, qu'elle songea à lui assurer un royaume; le faible Louis, sollicité par elle, convoqua une assemblée nationale à Worms, et, du consentement de Lothaire, avec lequel Judith entretenait des rapports secrets, il détacha de l'Empire le pays compris entre le Jura, les Alpes, le Rhin et le Mein, pour le donner à son quatrième fils.

La création de ce nouveau royaume excita une fermentation universelle. Les fils aînés de Louis, les grands et le clergé, se répandirent en invectives contre le vieux monarque et contre Judith, qu'on accusa même d'entretenir avec Bernard, duc d'Aquitaine, des relations criminelles. L'habileté de l'impératrice fut en défaut; entraînée dans la chute de son mari, elle fut conduite à Verberie, où on exigea d'elle la promesse de prendre le voile, et d'engager Louis à entrer dans un monastère; elle promit et jura tout ce qu'on voulut, et on l'enferma au couvent de Saint-Radegonde, à Poitiers. Mais lors de la réaction qui eut lieu en 830, en faveur de Louis, elle fut ramenée en triomphe à Aix-la-Chapelle, offrit de se purger par serment des accusations portées contre elle, et obtint du pape l'annulation des vœux monastiques qu'on lui avait imposés.

Reprenant alors tout son ascendant sur l'esprit de son mari, elle se remit à la tête du gouvernement, sacrifia sans pitié Bernard, auquel le plus grand nombre des Francs était décidément hostile, et renoua ses rapports avec Lothaire, qui, dès lors, séduit par ses promesses, se montra de plus en plus docile à ses insinuations.

Mais tout à coup, les événements du *Champ du mensonge* vinrent de nouveau ruiner les espérances de Judith. Écartée une seconde fois du pouvoir (833), et reléguée à la citadelle de Tortone, elle ne fut réintégrée qu'au bout d'un an; mais alors, plus belle et plus puissante que jamais, elle vit enfin sa persévérance couronnée de succès; un nouveau partage de l'Empire fut résolu en 839, et son fils Charles le Chauve eut un royaume. (Voy. CARLOVINGIENS, CHAMP DU MENSONGE, CHARLES LE CHAUVE, LOUIS LE DÉBONNAIRE, etc.) Après la mort de son mari, Judith continua encore sa vie active, et elle aida puissamment son fils à combattre ses nombreux ennemis; elle mourut en 845.

JUGEMENT DE DIEU. Voy. COMBAT JUDICIAIRE, DUEL, etc.

JUGON, petite ville de l'arrondissement de Dinan, département des Côtes-du-Nord. Population : 519 habitants.

Cette localité a eu au moyen âge une telle importance comme point militaire, qu'on disait par forme de proverbe :

> Qui a Bretagne sans Jugon
> A chape sans chaperon.

Aussi a-t-elle été souvent prise et reprise. Sur une des deux montagnes entre lesquelles Jugon est encaissée, un château fut construit en 1104 ou 1109, peut-être sur l'emplacement d'un fort romain appelé *Jugum*. De la maison de Penthièvre, la forteresse passa à celle de Dinan. Du reste, elle changea plus d'une fois de maître, car, en 1317, le duc Jean III, dans ses partages avec

(*) Est ratione potens, est cum pietate judica,
Dulcis amore, valens animo, sermone faceta.
Valafried-Strab. apud. scrip. rer. Franc. et Gall., t. VI, p. 268.

son frère, se réserva la propriété du château de Jugon avec 300 livres de rente pour l'entretien de la place. En 1342, Jean de Beaumanoir, maréchal de Charles de Blois, s'en empara par surprise. En 1420, les Penthièvre possédaient Jugon, mais ils en furent dépouillés par les seigneurs partisans de Jean V. Peu après, le château fut démoli, en partie du moins, par ordre du duc. Néanmoins, les registres secrets du parlement prouvent que, sous la ligue, les deux partis l'occupèrent successivement. On y lit en effet, sous la date du 17 mars 1616, que la cour ordonna la prompte démolition de ce qui pouvait y préjudicier au service du roi. Aujourd'hui, il ne reste plus de cette forteresse que les ruines d'un cachot, les vestiges d'une petite tour, et quelques pans de murailles, presque à fleur de terre.

Juifs en France (état des). Malgré la haine violente qui, de tout temps, anima les chrétiens contre les juifs, nous ne voyons pas que sous la première race ces derniers aient été l'objet de persécutions. Leur état fut à peu près le même que sous les empereurs romains. On peut voir, au contraire, dans le VIe livre de Grégoire de Tours (chap. 5), un entretien familier de Chilpéric avec un juif qu'il essaya en vain de convertir; et quoique le même prince eût, en 582, fait baptiser, suivant le chroniqueur, beaucoup de juifs, dont plusieurs furent tenus par lui sur les fonts sacrés, cette mesure n'entraîna aucune rigueur contre les récalcitrants (*). Au contraire, un juif converti ayant assassiné un autre juif qui avait refusé d'embrasser le christianisme, n'échappa qu'à grand'peine au supplice qu'il méritait. Ils étaient seulement l'objet de quelques dispositions particulières. Un édit de Clotaire II leur défendit, en 615, d'exercer des fonctions publiques, et entre autres celles de percepteur des impôts. La loi des Bourguignons portait que si un juif blessait un chrétien avec une pierre ou un bâton, ou d'un coup de poing, ou s'il le prenait aux cheveux, il aurait la main coupée, à moins qu'il ne la rachetât 75 sous. On regardait comme une profanation, la possession d'un esclave chrétien par un juif; et le pape saint Grégoire écrivit à la reine Brunehaut pour lui faire des reproches de ce qu'elle tolérait de semblables abus dans ses États. Le concile de Châlons, tenu en 644, mit fin à cet état de choses, en décrétant qu'en Gaule il ne serait plus permis aux juifs d'avoir des esclaves chrétiens.

(*) Le roi Dagobert fit à différentes reprises baptiser de force les Juifs de son royaume.

Les juifs étaient devenus très-puissants dans la Gaule méridionale, malgré les terribles dispositions portées contre eux dans plusieurs lois wisigothes. L'auteur de l'histoire du roi Wamba appelle ces provinces le lieu de prostitution (*prostibulum*) des juifs. Du reste, ils furent soupçonnés, et non sans raison, d'y avoir appelé les Sarrasins.

La première persécution sérieuse dont les juifs aient eu à souffrir en France, eut lieu lorsqu'on y répandit la nouvelle de la destruction du saint sépulcre par le calife Hakem (29 septembre 1009). On fit alors courir le bruit que ce prince n'avait agi ainsi que d'après les sollicitations des juifs d'Occident; on nomma le juif d'Orléans qui lui avait, disait-on, écrit une lettre en caractères hébraïques, et le messager qui, déguisé en pèlerin, l'avait portée dans un bâton creux. «Alors, dit Raoul Glaber, poursuivis par une haine universelle, les juifs furent chassés de toutes les villes; les uns furent égorgés par le glaive, d'autres précipités dans les rivières, d'autres mis à mort par tous les genres de supplices. Plusieurs, pour échapper aux tourments, se tuèrent eux-mêmes, en sorte qu'après cette digne vengeance, il n'en demeura plus qu'un nombre infiniment petit dans tout l'empire romain. Les évêques décrétèrent qu'il serait interdit à tout chrétien de s'associer à eux dans le négoce. On consentit seulement à recevoir dans les villes ceux qui se convertiraient, et qui renonceraient par le baptême à toutes les habitudes judaïques. Plusieurs d'entre eux le firent par crainte de la mort; mais bientôt après, ils retournèrent impudemment à leurs anciennes mœurs (*). » Un seul seigneur, Reinard, comte de Sens, parut prendre pitié des juifs, et leur donna, ou pour mieux dire, leur vendit à prix d'argent, une

(*) Raoul Glaber, lib. III, c. 7.

protection qui le fit surnommer le *roi des juifs*, et qui entraîna plus tard pour lui la perte de ses États, qu'il ne recouvra qu'à grand'peine.

Ce fut dans ce siècle de fanatisme religieux que les juifs commencèrent à être soumis aux vexations les plus humiliantes. Ainsi, à Toulouse, il fut établi que, le jour de Pâques, un chrétien donnerait en présence de tous les fidèles un soufflet à un juif devant la porte de la cathédrale. En 1018, le vicomte Aimery de la Rochechouard étant venu à Toulouse célébrer la Pâque, on choisit pour lui faire honneur son chapelain, nommé Hugues, pour donner le soufflet au juif, et le prêtre s'en acquitta avec une telle violence, qu'il fit jaillir hors de la tête les yeux et la cervelle de la victime, qui tomba morte à l'instant.

Le départ des premiers croisés pour la terre sainte, en 1096, fut le signal du massacre des juifs, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Comme avant d'être mis à mort, ces malheureux étaient exposés à des tourments épouvantables, on en vit un grand nombre se suicider à l'approche des bandes de croisés. La haine contre eux ne cessa pas d'éclater pendant toute la durée des guerres saintes. En 1160, cependant, ils obtinrent à prix d'argent la suppression d'une horrible coutume. « A Béziers, disent les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, l'évêque montoit en chaire le jour des Rameaux, et faisoit un discours au peuple, pour l'exhorter à tirer vengeance des juifs qui avoient crucifié Jésus-Christ. Il donnoit ensuite la bénédiction à ses auditeurs, avec la permission d'attaquer ces hommes, et d'abattre leurs maisons à coups de pierres, ce que les habitants, animés par les discours du prélat, exécutoient toujours avec tant d'animosité et de fureur, qu'il ne manquoit jamais d'y avoir du sang répandu. L'attaque, dans laquelle il n'étoit permis d'employer que des pierres, continuoit jusqu'à la dernière heure du samedi d'après Pâques (*). » Un acte authentique, en date du 2 mai 1160, mit fin à ce sanglant usage. Les juifs, pour s'en racheter, payèrent 200 sous melgoriens à l'évêque; ils promirent en outre de donner chaque année, le jour des Rameaux, quatre livres pour les ornements de la cathédrale, et Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, leur accorda, moyennant une grosse somme d'argent, la sanction de cet acte.

Philippe-Auguste, à peine monté sur le trône, marqua son avénement par une violente persécution contre les juifs. Comme ceux de tous ses domaines étaient, en 1170, rassemblés dans leurs synagogues pour célébrer le sabbat, il les fit entourer par ses soldats et traîner en prison, après les avoir fait dépouiller de tout l'or et de tout l'argent qu'ils portaient avec eux. Il publia en même temps un édit par lequel il accordait l'abolition des dettes à ceux de leurs débiteurs qui payeraient à son trésor le cinquième de ce qu'ils leur devaient. Les mesures de rigueur se succédèrent ensuite rapidement. Toutes les synagogues furent saisies pour être changées en églises. Au mois d'avril 1181, un nouvel édit confisqua tous les immeubles des juifs au profit du roi, et leur enjoignit de vendre tous leurs meubles avant la fête de la Saint-Jean, après quoi ils devaient sortir pour jamais du royaume. En vain les juifs gagnèrent-ils, à force d'argent, un grand nombre de seigneurs et de membres du clergé, pour intercéder en leur faveur, le roi fut inflexible; car la haine populaire était au plus haut point excitée contre ces riches usuriers, qui possédaient, dit-on, près de la moitié de la cité de Paris. Au mois de juillet 1182, ils sortirent de toutes les terres de la couronne avec leurs femmes et leurs enfants. Cependant quelques grands vassaux ne se regardèrent pas comme liés par l'ordonnance du roi, et dans quelques villes, comme à Toulouse, les juifs demeurèrent en possession de leurs priviléges.

Un chrétien qui avait volé et tué un juif dans le château de Bray-sur-Seine, ayant été livré aux coreligionnaires de sa victime, ceux-ci l'avaient mis à mort en imitant, dit-on, dans son supplice, plusieurs circonstances de la mort de Jésus-Christ. Dès que Philippe-Auguste eut appris cette nouvelle, il se rendit en toute hâte au château de Bray, en fit

(*) Histoire de Languedoc, par P. Vic et Vaissette, t. II, liv. XVIII, p. 485.

garder les portes, puis rassemblant tous les juifs qui s'y trouvaient, au nombre de 80, il les fit, sans jugement, brûler vifs devant lui.

Quelques années plus tard, le même prince, dont les finances avaient été épuisées par la guerre qu'il soutenait contre Richard, eut recours à un expédient qui excita contre lui la haine des prêtres : il vendit aux juifs la permission de rentrer dans le royaume. Ceux-ci revinrent en foule, et trouvèrent dans les bénéfices énormes que leur procuraient l'usure et le commerce, d'amples dédommagements aux vexations et aux humiliations de tout genre dont on les abreuvait.

Le concile de Narbonne, en 1227, leur enjoignit de porter sur la poitrine une rouelle ou cocarde comme marque distinctive. Quelques années plus tard, une ordonnance de saint Louis prescrivit à tous les baillis, vicomtes, sénéchaux, prévôts, et généralement à tous les dépositaires de l'autorité, de les forcer à porter ostensiblement sur leurs habits deux *rouelles* de drap jaune de la grandeur de la main, l'une sur le dos et l'autre sur la poitrine. Si quelqu'un surprenait un juif sans cette marque d'infamie, le délinquant était condamné à 10 livres d'amende (environ 260 francs), et à la perte de son habit, qui était confisqué au profit du dénonciateur. Philippe le Hardi ajouta à la *rouelle* une coiffure ridicule qui exposait les malheureux qui la portaient aux moqueries et aux insultes de la populace (*). Dans un grand nombre de villes, le péage dû par un juif était égal à celui qui était exigé pour un cochon. Cependant un concile tenu à Tours en 1236 promulgua le règlement suivant : « Nous défendons étroitement aux croisés et aux autres chrétiens de tuer ou battre les juifs, de leur ôter leurs biens, ou de leur faire quelque autre tort, puisque l'Église les souffre, ne voulant point la mort du pécheur, mais sa conversion. »

(*) Voyez l'excellente notice sur les juifs, insérée à la suite de *Paris sous Philippe le Bel*, par M. Géraud, dans la Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France. Voyez aussi du Cange au mot *Judæi*.

Cette démonstration de tolérance, à laquelle les juifs n'étaient pas habitués, n'eut pas grand succès; mais elle était devenue nécessaire ; car vers cette époque, où l'on commença à prêcher la croisade que saint Louis exécuta 12 ans plus tard, les croisés, suivant leur habitude, commençaient à massacrer les juifs dans la plupart des provinces de France, et surtout en Bretagne, en Anjou et en Poitou. Il se commit tant d'horreurs, que Grégoire IX fut obligé d'intervenir et de défendre, sous peine d'excommunication, de baptiser les juifs par force, de les maltraiter après leur conversion, de violer les coutumes et les priviléges qu'on leur avait accordés, de déterrer leurs morts pour les forcer à racheter ensuite les ossements de leurs pères, de les battre de verges dans certaines solennités publiques, etc. Ces recommandations furent inefficaces ; car plus de deux mille cinq cents de ces malheureux furent massacrés. La régence de la reine Blanche et le règne de saint Louis furent d'ailleurs marqués par divers actes de rigueur contre les juifs. Des ordonnances tantôt (1230) leur défendaient l'usure, et accordaient à leurs débiteurs trois ans pour s'acquitter envers eux, tantôt (1234) libéraient leurs débiteurs d'un tiers de leurs dettes. Saint Louis, en 1248, avant de partir pour la croisade, fit enlever aux rabbins juifs tous les exemplaires du Talmud que l'on put saisir, et de Palestine il envoya, en 1257, à sa mère l'ordre d'expulser tous les juifs de son royaume, et de confisquer leurs biens-fonds.

Sous les règnes suivants, le sort des juifs passa par les mêmes péripéties. Jamais ils n'avaient pu être complétement expulsés de France, où leurs richesses les avaient rendus nécessaires. Chassés en 1291, à la suite d'un prétendu sacrilége commis par un juif de Paris, ils le furent encore en 1306 par Philippe le Bel. Louis X les rappela en 1315, et leur permit de demeurer 13 ans dans ses Etats; il leur rendit une partie de leurs synagogues et de leurs cimetières, mais il les fit renoncer aux deux tiers de leurs créances, et exigea d'eux 122,500 liv. Sous le prétexte absurde d'une conspiration formée, disait-on, entre eux, les lépreux et le roi

Digitized by Google

de Tunis, on les arrêta en 1332, et les uns furent brûlés vifs, les autres chassés; les plus riches se rachetèrent moyennant 15,000 livres. En 1350, le roi Jean leur permit de rentrer, et sept ans plus tard il les bannit de nouveau. En 1360 il les rappela, et leur permit de demeurer en France pendant 20 ans. Cette permission fut plus tard prolongée pour 6, puis pour 10 ans. Lors des troubles qui éclatèrent à Paris en 1380 et en 1381 (*), les juifs eurent beaucoup à souffrir de la fureur populaire excitée par les nobles, qui trouvèrent ainsi le moyen de les faire renoncer à leurs créances.

En 1394, Charles VI, par des lettres du 17 septembre, les chassa de son royaume à perpétuité, en leur accordant seulement, ce qui n'avait jamais été fait jusque-là, un mois pour régler leurs affaires; mais, au bout de ce délai, ils devaient être conduits en sûreté avec leurs biens à la frontière qu'ils désigneraient. Un grand nombre s'établirent à Metz, et lorsque plus tard cette ville fut réunie à la France, ils y furent maintenus dans leurs priviléges.

Au milieu du quinzième siècle, on vit arriver en France les juifs portugais, et Henri II, par des lettres patentes du mois d'août 1550, les naturalisa en France « sous le nom de nouveaux chrétiens, qu'ils avoient en ce pays. » Ces lettres furent successivement confirmées par Henri III (novembre 1574), par Louis XIV (décembre 1656), par Louis XV (juin 1723), et par Louis XVI (juin 1776) (**). A la fin du dix-huitième siècle, c'était encore seulement à des conditions humiliantes ou onéreuses qu'on accordait aux juifs la faculté de se livrer au commerce ou de s'établir dans certaines provinces. En 1715, on avait imposé sur chaque famille juive établie dans la généralité de Metz une redevance annuelle de 40 livres; cette taxe fut convertie plus tard en une somme annuelle de 20,000 livres, que les élus et syndics de la communauté percevaient sur environ 50 familles. Dans le reste de la Lorraine, 180 familles dont l'établissement y était toléré payaient chacune une taxe de 55 livres, ou environ 10,000 livres par année. En Alsace, la redevance était perçue à raison de 10 florins et demi, ou 38 livres environ par famille, au profit du domaine, sans préjudice des droits des seigneurs particuliers, qui étaient fixés à une somme égale. Ces redevances s'élevaient environ à 80,000 livres. On ne sait rien de positif sur la valeur des taxes auxquelles étaient soumis les juifs d'Avignon et ceux qui composaient la population de Saint-Esprit, près Bayonne.

A la révolution, les juifs sortirent enfin de l'état humiliant où ils avaient été plongés pendant une si longue suite de siècles. Un grand sanhédrin fut assemblé dès les premières années de l'empire, et d'après les instructions de Napoléon, abolit certaines coutumes prescrites par la loi de Moïse, coutumes qui ne pouvaient concorder avec le Code civil. Aujourd'hui, les juifs sont rentrés dans le droit commun, et malgré le goût dominant qui entraîne le plus grand nombre d'entre eux vers le commerce, la banque et surtout l'usure, ils ont déjà produit dans les arts, les lettres et les sciences, un assez grand nombre d'hommes distingués.

JUIGNÉ, ancienne seigneurie du Maine, qui, réunie à la châtellenie de Champagne, fut érigée en baronnie en 1615. C'est aujourd'hui une commune du département de Maine-et-Loire.

JUILLET (journée du 14). Voyez BASTILLE.

JUILLET (journées des 27, 28 et 29). Voyez RÉVOLUTION DE JUILLET.

JUIN 1792 (journée du 20). Voy. GIRONDINS.

JUIN 1793 (journée du 2). Voy. CONVENTION, GIRONDINS et COMMISSION DES 12.

JUILLI-LE-CHATEL, ancienne châtel-

(*) Ce fut seulement à cette époque que fut abrogée la loi d'après laquelle le gouvernement confisquait comme mal acquis tous les biens des juifs qui embrassaient le christianisme. Suivant le président Hénault, cette loi n'avait d'autre but que d'indemniser le seigneur de la terre où demeurait le juif converti; car la liberté qu'il obtenait par sa conversion, privait le seigneur du droit de propriété qu'il possédait sur sa personne.

(**) Voyez le petit livre intitulé : *Priviléges dont les juifs portugais jouissent en France depuis* 1550, Paris, 1777, in-12.

lenie située près de Troyes, qui fut unie à la terre de Vaux, et érigée en comté, en 1715.

JUILLY, village du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, célèbre par un établissement d'éducation qui y existe depuis plus de deux siècles, et est par conséquent l'un des plus anciens de France.

En 1182, un seigneur du nom de Foucauld de St-Denis, ayant perdu un fils bien-aimé, fit bâtir à son intention dans cet endroit une église où il établit quelques chanoines réguliers, avec un revenu suffisant pour assurer le service divin. Cette église fut, à la requête du fondateur, érigée en abbaye l'an 1191, et c'est là que fut déposé, en 1555, le cœur du roi de Navarre Henri d'Albret. En 1638, l'abbaye de Juilly, par suite de la réforme des maisons de chanoines réguliers, fut réunie à la congrégation de l'Oratoire, et le 3 novembre suivant, le P. de Condron, qui avait succédé, comme général de l'ordre, au cardinal de Bérulle, fonda le collége. Cet établissement ne tarda pas à jouir d'une grande réputation, tant pour les études solides qu'y faisait la jeunesse que pour les principes d'ordre qu'elle y puisait. Aussi reçut-il de Louis XIII, l'année même de sa fondation, le titre d'académie royale. Juilly, jusqu'à l'époque de la première révolution, fut le principal collége de l'Oratoire, et de plus une maison de retraite dont le silence et le recueillement, favorables à la méditation et à l'étude, attirerent tour à tour tous les écrivains, tous les savants illustres que cette congrégation a produits en si grand nombre.

Lorsque la révolution eut dispersé les ordres religieux, les bâtiments et le parc de Juilly furent rachetés par l'un des pères, auquel s'associèrent plus tard plusieurs autres anciens oratoriens, pour restaurer leur collége, et même avec l'espérance d'y reconstituer leur congrégation, dont ce lieu avait été en quelque sorte le centre. Les études en effet y reprirent leur cours, et rappelèrent l'ancienne splendeur de Juilly; mais l'ordre ne se recruta pas, et ses derniers représentants durent chercher en dehors de leur congrégation des successeurs à qui ils pussent remettre un fardeau devenu trop pesant pour leur âge. Ils cédèrent en 1828 le collége de Juilly à deux anciens aumôniers de l'Université, les abbés de Scorbiac et de Salinis, qui, après l'avoir dirigé avec des succès divers pendant 12 ans, l'ont eux-mêmes, en 1841, cédé à une société de savants ecclésiastiques à la tête de laquelle est l'abbé Bautain. La maison actuelle de Juilly a le caractère d'institution de plein exercice, et est sans doute appelée à rendre encore d'importants services à la cause de l'éducation.

JULIEN (Aignan-Stanislas), orientaliste, né à Orléans le 21 septembre 1799, perdit son pere de bonne heure. Sa mère se remaria, et le goût du jeune Stanislas pour l'étude fut longtemps contrarié par son beau-pere. Ce fut seulement à l'âge de 13 ans qu'il reçut ses premières leçons de latin. Il allait furtivement les prendre chez un maître particulier. Enfin, il entra au collége d'Orléans, où il avait fait quatre classes en dix mois, quand sa mère mourut. Son tuteur le destinait à l'état ecclésiastique; il le plaça au séminaire, et ce fut là qu'il apprit le grec, non-seulement sans maître, mais même à l'insu de ses supérieurs, pour qui une étude étrangère au programme était une transgression du règlement. Cependant sa persévérance finit par être récompensée; une chaire de grec fut créée au séminaire, et M. Julien la remplit, bien que faisant encore sa philosophie. Mais il n'avait pas la vocation ecclésiastique. En 1821, il vint à Paris avec l'intention d'entrer dans l'enseignement. Bientôt devenu l'ami de M. Gail, à qui il avait été recommandé, il fut aussi son suppléant dans la chaire de littérature grecque, et lui dédia la publication par laquelle il débuta dans le monde savant, la traduction du poëme grec de l'*Enlèvement d'Hélène*, par Coluthus.

En 1822, M. Julien suivait le cours de chinois de M. Abel Rémusat. Ses progrès furent si rapides, qu'au bout de 6 mois il présenta à la société asiatique le premier livre de sa traduction latine du philosophe *Meng-seu*, ouvrage que la société fit imprimer à ses frais. La même année, M. Julien donnait quelques traductions du grec moderne, la *Lyre patriotique de la Grece*, de Kalvos de Zante,

et le *Dithyrambe sur la liberté*, de D. Salomos. Au mois d'août 1827, il était nommé sous-bibliothécaire de l'Institut. Appelé, en juillet 1832, à remplir la place que la mort prématurée de M. Rémusat laissait au collége de France, il publia la même année la traduction du drame chinois *l'Histoire du cercle de craie* (*Hoei-lan-ki*). En 1833, epoque de son entrée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fit paraître deux nouvelles traductions de la langue dont l'étude était devenue l'objet de sa vie, le drame de *l'Orphelin de la Chine* (*Thao-chi-kou-cul*), dont plusieurs passages avaient jusqu'alors défié la sagacité des sinologues européens, et le roman de *Blanche et bleue, ou les deux couleuvres fées* (*Pé-ché-ts'ing-ki*), qui nous initie au genre de merveilleux auquel se complaît l'imagination des Chinois. Il publia encore en 1835 *le Livre des récompenses et des peines* (*K'an-ing-p'ien*); en 1837, un *Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie*, et en 1841, l'ouvrage du philosophe Lao-tseu, *le Livre de la voie et de la vérité* (*Tao-te-king*). Quant à la polémique qui dure depuis trois ans entre M. Julien et M. Pauthier au sujet de certains points de philologie chinoise, nous devons dire que les amis de la science, comme ceux de ces deux savants, ne peuvent que profondément la déplorer. M. Julien est chargé, avec le titre de conservateur adjoint, du dépôt des livres chinois à la bibliothèque royale.

JULIEN (Jean), ministre protestant, né à Nîmes, mais connu sous le nom de *Julien de Toulouse*, parce qu'il fut élu député de cette ville à la Convention nationale. Il se rangea, dans cette assemblée, du côté de la Montagne, et vota la mort du roi. Le 21 février, il fut élu secrétaire de l'assemblée, et envoyé à Orléans et en Vendée, en qualité de commissaire.

Lorsque Gobel vint, avec son clergé, abjurer à la tribune de la Convention les principes du catholicisme, Julien crut devoir se faire, dans cette honteuse orgie, le representant du protestantisme, et abjurer à son tour les croyances qu'il avait jusque-là professées.

Le 25 août, il demanda que l'on soumît à un sévère examen la conduite des administrateurs de la Compagnie des Indes, qu'il accusa d'avoir prêté à Louis XVI des sommes considerables, pour l'aider à opérer la contre-révolution.

Le rapport qu'il fit ensuite, en qualite de membre du comité de sûreté générale, sur les administrations qui avaient pris part à la rébellion des girondins apres le 31 mai, fut violemment attaqué, et le conseil général de la Commune, auquel il eut l'imprudence de l'envoyer, ordonna qu'il serait brûlé dans une de ses séances. Du reste, il est permis de croire que les convictions qui le lui avaient dicté n'étaient pas bien vives, car il se hâta de rétracter tout ce qu'il y avait avancé de contraire aux principes de la Montagne.

Cependant, il avait atteint le but qu'il se proposait, en attaquant les administrateurs de la Compagnie des Indes et les fournisseurs; il les avait amenés à lui faire des propositions. Accusé, ainsi que Chabot, Delaunay et Basire, de s'être laissé corrompre à prix d'argent, pour falsifier un décret de la Convention, il fut, avec eux, condamné à mort, mais seulement par contumace, car il était parvenu à échapper par la fuite au décret de prise de corps lancé contre lui et ses complices.

Il reparut après le 9 thermidor, demanda sa réintégration, et finit par l'obtenir. Mais il ne rentra pas à la Convention, où il avait été remplacé par un suppléant. Nommé, au 30 prairial, membre de la municipalité, ce fut lui qui rédigea l'adresse envoyée par le club de la rue du Bac au Conseil des Cinq-Cents, pour demander de déclarer *la patrie en danger*. Après le 18 brumaire, il fut du nombre des hommes dont Sieyès demanda la proscription. Arrêté en conséquence, il fut détenu pendant quelque temps. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, il se retira à Turin, où il exerça la profession d'avocat. Il revint en France en 1814, et exerça la même profession à Embrun, où il mourut peu de temps après.

JULIEN (Pierre), statuaire, membre de l'Institut, naquit en 1731, d'une famille de cultivateurs, à Saint-Paulien (Haute-Loire), et étudia à Lyon sous

l'architecte Pérache, et à Paris sous Coustou. Ayant obtenu le grand prix de sculpture en 1765, il fit trois ans après le voyage de Rome.

A son retour, Coustou, afin de pouvoir profiter de ses talents, lui persuada qu'il n'était pas assez formé pour se mettre sur les rangs de l'Académie. Mais il avait atteint sa 45e année : il était temps de prendre place parmi les artistes. Encouragé par ses amis, et comptant peut-être trop sur l'appui de son maître, il présenta une figure de *Ganymède versant le nectar*. Les connaisseurs furent fort surpris d'apprendre qu'elle avait été rejetée; quant à Julien, il en fut tellement accablé, qu'il résolut d'abandonner son art, et sollicita du gouvernement l'emploi de sculpteur des proues de vaisseau à Rochefort. Il était sur le point de l'obtenir, lorsque, ranimé par quelques encouragements, il se décida à se mettre encore une fois sur les rangs, et présenta le modèle de son *Guerrier mourant*. Cette fois, le succès fut complet, et il fut reçu, l'année suivante, académicien sur le marbre de cette figure, qui réunit au plus rare degré la science de l'art, la grâce naturelle et la perfection du ciseau. M. d'Angevilliers avait conçu à cette époque l'idée de faire exécuter, aux frais du gouvernement, les statues de nos grands hommes : deux de ces statues, celles de *la Fontaine* et du *Poussin*, furent confiées au ciseau de Julien. La manière dont il s'acquitta de ce travail fait autant d'honneur à son talent qu'au discernement du ministre. Bientôt après, il produisit sa charmante *Baigneuse*. Deux bas-reliefs, *Apollon chez Admète* et *la chèvre Amalthée*, accompagnaient cette statue. Sa *Galatée* fut regardée comme la statue moderne de femme la plus parfaite que l'on connût; et M. d'Angevilliers, jaloux d'encourager son talent, allait le charger de travaux qui eussent encore étendu sa gloire, lorsque la révolution éclata. Julien, retiré pour ainsi dire en lui-même, bornait tous ses désirs à achever sa statue du *Poussin*. Ses vœux furent remplis; mais il ne jouit pas longtemps du succès : il mourut trois mois après avoir terminé son œuvre, le 17 décembre 1804.

JULIEN (Simon), peintre, connu sous le nom de *Julien de Parme*, naquit en 1736, dans un village des environs de Toulon, ou, suivant d'autres, dans un hameau près d'Aix en Provence. Il étudia son art à Marseille sous Dandré-Bardou, et à Paris sous Carle Vanloo. Ayant fait le voyage de Rome, il fréquenta pendant dix années l'école dirigée par Natoire, et s'efforça vainement d'en faire disparaître le mauvais goût. Son désaccord avec l'école d'alors lui valut le surnom de *Julien l'Apostat*, qui aujourd'hui est l'un de ses plus beaux titres de gloire. Le duc de Parme, qui appréciait mieux ses talents, le combla de bienfaits : ce fut par reconnaissance qu'il prit le nom de *Julien de Parme*, qu'il conserva toute sa vie. Il revint à Paris à l'âge de quarante ans, et travailla sans relâche à opérer la réforme qu'il a pu voir s'accomplir.

Le duc de Mancini-Nivernois se l'attacha, l'occupa à peindre les tableaux qui devaient orner la galerie de sa maison rue de Tournon, et lui assura une pension viagère. Julien composa ainsi plusieurs ouvrages, entre autres un *Jupiter endormi entre les bras de Junon sur le mont Ida*, lequel fut plus tard acheté par le sculpteur Dejoux.

Julien vit pendant quelques années son modeste logement de la rue des Postes fréquenté par les grands; mais s'étant présenté à l'Académie de peinture, il ne fut pas admis, et la foule ne se porta plus chez lui. Il s'était assez écarté des routes battues pour déplaire aux académiciens; cependant, il faut dire aussi que son crayon n'atteignit jamais la correction de dessin à laquelle est parvenue l'école française depuis sa restauration. Pendant que les académiciens royaux le repoussaient, la corporation des autres peintres, appelée *Académie de Saint-Luc*, faisait saisir ses meubles et son atelier, parce qu'il ne s'était pas fait inscrire sur ses registres. Mancini parla de ce bizarre événement au ministre Turgot, qui répara tout en détruisant les maîtrises. La mort d'un de ses protecteurs l'ayant réduit à se défaire d'une collection de dessins des premiers maîtres d'Italie, il tomba dans une complète apathie. Enfin il avait perdu toutes ses ressources l'une après l'autre, quand le ministre François de Neufchâteau lui

fit parvenir quelques secours. Il mourut d'apoplexie, le 23 février 1800. Outre son *Jupiter*, on cite encore de lui deux autres tableaux, *le Triomphe d'Aurélien*, et *l'Aurore sortant des bras de Tithon*.

JULLIEN (défense du fort). — Après la bataille de Canope (21 mars 1801), les Anglo-Turcs marchèrent sur Rosette, dont Menou, malgré les instances du général Fugières, commandant de la place, s'obstina à ne point augmenter la garnison. Elle ne se composait que d'un bataillon de la 85e demi-brigade et de trois compagnies de la 61e, qui, ne pouvant résister aux forces considérables de l'ennemi, passèrent le 11 avril sur la rive droite du Nil, et se retirèrent à Fouah. Le fort Jullien, qui s'élève à l'embouchure du fleuve, resta livré à lui-même avec une garnison de 25 hommes, une compagnie d'invalides et quelques canonniers. Une colonne entièrement composée d'Anglais s'y porta et en forma le siége. Il résista pendant dix jours, et quand les Anglais virent sortir la poignée de braves qui venaient de faire une si belle défense, ils demandèrent avec étonnement si c'était bien là toute la garnison.

JULLIEN DE LA DROME (Marc-Antoine), né au Péage de Romans, dans le Dauphiné, en 1744, fut élu, en 1791, député suppléant à l'Assemblée législative, et, en 1792, membre de la Convention; il siégea avec la Montagne, dont il partagea tous les principes politiques, et mourut à Romans en 1821.

Son fils, *Marc-Antoine* JULLIEN, plus connu sous le nom de *Jullien de Paris*, est né à Paris en 1775. Homme de bien, zélé philanthrope, ami constant de la liberté, il n'était point fait pour les temps difficiles qu'il traversa, et il éprouva le sort réservé à tous les hommes qui, n'ayant pas compris que toute pensée indépendante qui ne prévaut pas embarrasse, prétendront se mêler aux affaires publiques sans s'engager sous aucun des drapeaux dominants; aussi sa vie fut-elle pleine de tribulations.

Il se trouva lié au sortir de l'enfance avec les la Rochefoucauld et les Condorcet, et reçut d'eux le baptême politique. Revenu d'Angleterre, où il fit, en 1792, un voyage de quelques mois, il fut nommé en 1793 agent supérieur pour le recrutement dans les Hautes et Basses-Pyrénées; puis, à la recommandation de Hérault de Séchelles, il fut envoyé en mission dans les départements de l'Ouest. Témoin dans le Midi des excès de Tallien, et à Nantes de ceux de Carrier, le jeune Jullien se prononça contre eux avec énergie. Rentrés à la Convention, ceux-ci se vengèrent en le faisant arrêter. Ce ne fut que le commencement de ses mésaventures. Bientôt ce même Tallien devint chef de la terreur réactionnaire, et il trouva plaisant de rejeter sur l'imprudent critique ses propres méfaits. Heureusement, la plaisanterie ne prit pas; un arrêté du comité de salut public justifia Jullien, qui fut relâché après une détention de quatorze mois.

Après avoir concouru quelque temps à la rédaction de *l'Orateur plébéien*, il passa en Italie comme capitaine adjoint à l'état-major d'une légion italienne. Il entra alors en relation avec Bonaparte, qui lui fit rédiger *le Courrier de l'armée d'Italie*. Mais ses tendances et ses préoccupations convenaient peu au général; il ne tarda pas à être disgracié. Il fit cependant partie de l'expédition d'Égypte; mais une nouvelle disgrâce, jointe à une maladie qu'il éprouva à Rosette, le fit revenir. Débarqué à Livourne, il fit avec le général Championnet la campagne de Naples, et devint secrétaire général du gouvernement provisoire de la république parthénopéenne. Il reprit alors son projet favori, celui-là même qui l'avait brouillé avec Bonaparte, le projet d'une grande confédération italienne. Mais le rappel de Championnet, bientôt suivi de la retraite de nos troupes, ne tarda pas à mettre fin à ce rêve. Enveloppé dans la disgrâce de Championnet, lui-même fut arrêté et jeté dans le fort Saint-Edme.

De retour à Paris, M. Jullien, consulté par Bonaparte avant le 18 brumaire, désapprouva ce mouvement et y resta étranger. Sous le consulat et l'empire, il fut traité froidement et souvent disgracié. Il ne laissa pas d'être employé aux armées et chargé de diverses missions. Il fit avec le rang d'adjudant général les campagnes d'Ulm et d'Aus-

terlitz, durant lesquelles il fut chargé par le prince de Neufchâtel de quelques négociations.

A la fin de 1813, dénoncé à l'occasion d'un mémoire contre le système impérial, mémoire qui parut en effet en 1815 sous le titre du *Conservateur de l'Europe*, M. Jullien fut arrêté et ses papiers saisis; mais on n'y trouva rien qui le pût compromettre, et il fut relâché.

Sous la restauration, M. Jullien eut à souffrir de la réaction de 1816; toutefois, cette époque lui offrit des jours plus heureux et un régime mieux approprié à ses tendances. Il fut l'un des fondateurs du *Constitutionnel;* il conçut et réalisa la pensée de *la Revue encyclopédique*, qu'il dirigea jusqu'à l'époque où elle se transforma entre les mains de MM. Carnot et Leroux.

Les principaux ouvrages de M. Jullien, dont les titres compléteront sa biographie, sont : 1° un *Sommaire d'un entretien politique avec le premier consul;* 2° un *Mémoire sur l'organisation à donner aux divers États d'Italie, destiné au premier consul*, publié par Schœl dans *le Recueil des pièces officielles sur Napoléon;* 3° *Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle;* 4° une *Exposition de la méthode de Pestalozzi;* 5° *Essai sur l'emploi du temps.*

JULLION (Antoine) est un des hommes qui, pendant les immortelles campagnes de l'empire, ont donné le plus de preuves de bravoure. Atteint d'une balle à la prise du fort de Bar, il ne voulut pas quitter le champ de bataille avant la fin de la journée; au passage du Mincio, il reçut un coup de sabre sur la figure en se précipitant dans les rangs ennemis; à Ulm, il combattit avec la même intrépidité et fut encore blessé; à Ratisbonne, il monta le premier à l'assaut et reçut cinq blessures; à Pultusk, il eut les reins traversés d'une lance; à Iéna, quoique deux fois grièvement blessé, il n'alla se faire panser qu'après la victoire; à Eylau, il eut la main gauche percée en luttant contre plusieurs Cosaques; enfin la journée de Wagram, où il fut mis hors de combat, ne fut pas moins glorieuse pour lui. Appelé en 1813 dans la garde impériale, il fut, peu de temps après, promu au grade de sous-lieutenant dans le 17e régiment de ligne.

JUMELLES, ou plutôt *Jumel*, ancienne seigneurie de Picardie (aujourd'hui du département de la Somme), érigée en marquisat en 1678.

JUMIÉGES, bourg du département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen; population, 1,600 habitants.

La première fondation de l'abbaye de Jumiéges, autour de laquelle s'est groupé ce bourg, remonte au septième siècle. Saint Philibert s'étant bâti un ermitage dans la presqu'île de la Seine qui est entre l'ancienne Rothomagus et les bords de la mer, d'autres cénobites vinrent se joindre à lui, et l'ermitage devint un monastère soumis à la règle de Saint-Benoît. Le roi Dagobert, édifié de la piété de ces moines, leur octroya tout le terrain de la presqu'île.

C'est au règne de Clovis II, successeur de Dagobert, que se rapporte la touchante légende des *Énervés*, reproduite par Ronsard dans sa *Franciade*, et dont les principaux traits avaient été sculptés sur les murailles de l'abbaye, comme l'indiquent encore aujourd'hui quelques restes de bas-reliefs. Deux des fils de Clovis II, dit la tradition, s'étant révoltés contre leur père, furent condamnés à mort. Mais comme le roi et Bathilde sa femme hésitaient à faire périr leurs enfants, ils voulurent changer le genre du supplice. « Alors la reine Bathilde, inspirée de l'esprit de Dieu qui ne pouvait laisser un tel excès impuni, aimant mieux que ses enfants fussent châtiés en leur corps que d'être réservés aux supplices éternels, par une sévérité pitoyable et pour satisfaire aucunement à la justice divine, les déclara inhabiles de succéder à la couronne. Et d'autant que la force et puissance corporelle qui leur avait servi pour s'élever contre leur père consiste aux nerfs, ordonna qu'ils seraient coupés aux bras, et ainsi rendus impotents, les fit mettre dans une petite nacelle ou bateau, avec vivres, sur la rivière de Seine, sans gouvernail ou aviron, assistés seulement d'un serviteur pour leur administrer leurs nécessités, remettant le tout à la providence et miséricorde de Dieu, sous

la conduite duquel ce bateau dévala tant sur la rivière de Seine qu'il parvint en Normandie, et s'arrêta au rivage d'un monastère appelé des anciens *Jumiéges*. » Saint Philibert recueillit dans son monastère les petits-fils de son bienfaiteur, et l'on rapporte que tous deux y prirent l'habit de moine.

On montra, jusqu'à ces derniers temps, leur prétendu tombeau; cependant leur légende ne repose sur aucun fondement historique (*) : Clovis II n'eut de Bathilde que trois enfants, qui furent rois après lui. Le mausolée des deux princes sur lequel on voyait, suivant dom Langlois, auteur du *Brief recueil des antiquités de Jumiéges*, « les deux figures et effigies elevez en sculptures fort antiques, vestus de longs habits diaprez et parsemez de fleurs de lys, » ne pouvait être antérieur au sac de Jumiéges par les Normands. D'ailleurs, le style du monument doit le faire attribuer à un artiste du treizième siècle. En outre, Guillaume de Jumiéges ne fait aucune mention de l'aventure des Énervés, qui a peut-être été fabriquée vers la fin de la seconde race des rois de France.

L'abbaye, entourée d'une grande vénération, s'enrichit des bienfaits des rois de France. Ravagée plusieurs fois par les Normands, et même détruite en 841 et 851, dans une des incursions de ces pirates, elle se releva de ses ruines par les soins du duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée, et finit par compter parmi les plus illustres abbayes du royaume. Ses religieux furent du nombre de ceux qui conservèrent le dépôt des sciences et des lettres, transcrivant les livres anciens ou transmettant eux-mêmes à la postérité les événements de leur siècle. Ainsi l'un d'entre eux, Guillaume de Jumiéges, nous a laissé une histoire des ducs de Normandie.

Charles VII, roi de Bourges, vint chercher un asile à Jumiéges, où l'on sait que le cœur d'Agnès Sorel fut déposé. Sur la pierre qui recouvrait ses restes, on lit cette épitaphe :

Hic jacet in tumba mitis simplexque columba.

Vers la fin du siècle dernier, l'abbaye de Jumiéges jouissait de quarante mille livres de rente, et avait un abbé commendataire qui présentait à trente-huit cures. Dans les belles ruines qui sont encore debout à Jumiéges, on retrouve les restes de trois églises, bâties à différentes époques; mais chaque année qui s'écoule ajoute au désordre de l'antique fondation. Les vastes forêts qui jadis couvraient le sol aux alentours, et où le duc Guillaume Longue-Épée aimait tant à chasser, se sont converties en tourbe. La péninsule ne présente à l'œil que la triste uniformité d'une plaine marécageuse.

JUMIÉGES (monnaie de). On possède plusieurs monnaies mérovingiennes frappées à l'abbaye de Jumieges. L'une est un denier d'argent, portant d'un côté une rosace avec le nom du monastère, GEMEDICOM, et de l'autre un profil tourné à droite, avec la désignation de l'officier monétaire, GREMBER.. M. On connaît aussi un tiers de sou de Jumiéges, où on lit le nom de NECTARWS; mais la pièce la plus curieuse de cette localité est un autre denier d'argent qui porte aussi pour type la rosace, et autour duquel on lit SCO FILIBERTO GEMEDICO CAL, *Sancto Philiberto Gemetico Caletano* (à saint Philibert de Jumiéges au pays de Caux). Cette pièce est importante, d'abord, parce qu'elle nous apprend que c'est dans le monastère, et non dans la ville, qu'ont été frappées les espèces sorties, pendant le moyen âge, de l'atelier monétaire de Jumiéges; ensuite parce qu'elle offre le nom d'un saint et celui d'une province, choses qui se voient très-rarement sur les monnaies mérovingiennes.

JUMILHAC, ancienne seigneurie du Périgord, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Dordogne, érigée en marquisat en 1656.

JUNOT (Andoche), duc d'Abrantès, naquit le 23 octobre 1771, à Bussy-les-Forges, département de la Côte-d'Or. Ses parents le destinaient au barreau; il abandonna, en 1792, l'étude du

(*) Les moines de Jumiéges citaient pourtant à l'appui de sa véracité l'épitaphe suivante :

Hic in honore Dei, requiescit stirps Clodovei,
Patris bellica gens, bella salutis agens.
Ad votum matris Bathildis, pœnitoere
Pro proprio scelere proque labore patris.
D C X L V I.

droit, et partit comme simple grenadier dans un des bataillons de la Côte-d'Or. Il se fit bientôt remarquer par son intrépide bravoure.

Il se trouvait, en 1796, au siége de Toulon, et il y devint le secrétaire de Bonaparte. Un incident donna à celui-ci une haute idée de son courage et de son sang-froid. Il lui dictait une dépêche : une bombe éclatant à côté d'eux les couvrit de terre. « *A merveille !* dit Junot, *j'étais au bas de la page, et « j'avais besoin de poudre : cette bombe « m'a évité la peine d'en prendre.* » Et, secouant son papier, il se remit tranquillement à écrire.

Bonaparte devint bientôt après général, et Junot l'accompagna en qualité d'aide de camp en Italie, où il gagna successivement les grades de chef d'escadron, de colonel et de général de brigade, puis en Égypte, où il se distingua surtout au combat de Nazareth. Revenu en France avec Bonaparte, il participa au 18 brumaire, et devint, au commencement de 1804, commandant, puis gouverneur de Paris. Il passa ensuite à l'armée d'Angleterre, et reçut, lors de la création de l'empire, le titre de colonel général des hussards. Nommé, en 1805, à l'ambassade de Portugal, il quitta bientôt après ce poste, pour aller rejoindre l'armée d'Allemagne, et fit des prodiges de valeur à la mémorable journée d'Austerlitz; il retourna, en 1806, en Portugal, qu'il quitta encore, peu de temps après, par suite de la rupture survenue entre les cabinets de Paris et de Lisbonne.

Il revint dans ce pays, à la fin de 1807, non plus comme ambassadeur, mais à la tête d'une armée que Napoléon envoyait conquérir ce royaume. Le choix de Junot, en pareille circonstance, avait été, il faut le dire, des plus inconsidérés. Junot était un officier franc, loyal, intrépide, dévoué à l'empereur; mais il manquait des qualités nécessaires au double rôle qu'il allait avoir à remplir, de général en chef et d'homme d'État.

Il parvint cependant à Lisbonne, et occupa tout le Portugal, sans avoir rencontré le moindre obstacle de la part des habitants ou des autorités; quant aux membres de la famille régnante, ils s'étaient, on le sait, retirés au Brésil. Toutefois, la marche de l'armée fut des plus pénibles, par suite du mauvais état des chemins et du manque de vivres; et nos soldats ne trouvèrent des ressources qu'en atteignant Abrantès, petite ville sur le Tage, à 10 myriam. de Lisbonne; c'est sans doute par ce motif que Napoléon donna à Junot le titre de duc d'Abrantès, auquel ne se rattache, comme on le voit, aucun souvenir militaire.

Si plus tard l'insurrection du peuple portugais fut préparée par les insultes et les menaces que lui prodigua l'empereur dans sa maladroite proclamation datée de Milan, Junot y contribua aussi beaucoup par sa cupidité, son arrogance, son impéritie, et ses excès de tous les genres. Le Portugal se souleva donc, les Anglais débarquerent leur armée, et, après deux actions, forcèrent Junot à capituler. Cette capitulation fut signée le 28 août 1808, au village de Cintra, et nos troupes revinrent en France, après avoir occupé le Portugal pendant neuf mois seulement.

A son retour, Junot fut froidement accueilli par l'empereur; il l'accompagna cependant encore en Espagne, se distingua au second siége de Saragosse, et fit, sous Masséna, la deuxième campagne de Portugal.

En 1812, il commanda le 8e corps de la grande armée de Russie, et fut, après la retraite de Moscou, nommé gouverneur général des provinces illyriennes; mais sa raison s'égara bientôt tout à fait, et il fallut le ramener en France. On le conduisit chez son père, qui habitait Montbar. Il venait d'y arriver, lorsque, le 22 juillet 1813, dans un violent accès de fureur, il se jeta par une fenêtre et se cassa la cuisse. L'amputation fut pratiquée; mais il arracha l'appareil, et mourut le 28. (Voyez ABRANTÈS [duchesse d'].)

JURA (département du). Ce département, forme d'une portion de l'ancienne Franche-Comté, est séparé de la Suisse par la chaîne de montagnes dont il emprunte son nom. Borné à l'est par ce pays, il a pour limites au nord-est le département du Doubs, au nord celui de la Haute-Saône, à l'ouest ceux de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, au sud celui de l'Ain. Des montagnes élevées, dépendantes de la chaîne du Jura, cou-

vrent plus des deux tiers du département, qui se trouve ainsi naturellement divisé en deux régions distinctes, la *montagne* et la *plaine*. Sa superficie est de 496,929 hectares, dont 183,114 environ en terres labourables, 115,615 en bois et forêts, 79,009 en landes, pâtis, bruyères, 50,547 en prairies, 21,027 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 13,351,000 fr. Il a payé à l'État, en 1839, 1,746,191 fr. d'impositions directes.

Les rivières navigables de ce département sont l'Ain, le Doubs et la Loue. En outre, le canal du Rhône au Rhin coupe l'extrémité du département dans une longueur de 40 kil. Ses grandes routes sont au nombre de 31, dont 5 royales et 26 départementales. Son agriculture est très-avancée.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Lons-le-Saulnier, Dôle, Poligny et Saint-Claude. Il renferme 32 cantons et 575 communes. Sa popul. est de 415,355 habitants, parmi lesquels on compte 1,156 électeurs, représentés à la chambre par 4 députés.

Le département forme un diocèse épiscopal, dont le siége est à Saint-Claude, et qui est suffragant de l'archevêché de Lyon. Il est compris dans la 6e division militaire, qui a son quartier général à Besançon; pour l'administration judiciaire et l'administration universitaire, il relève aussi de la cour royale et de l'académie de Besançon. Lons-le-Saulnier, chef-lieu du département, est aussi le siége de la 13e conservation forestière.

Le département du Jura a donné naissance aux généraux Pichegru et Malet, au médecin Tissot, à l'abbé d'Olivet, à Rouget de l'Isle, l'auteur de *la Marseillaise*, etc.

Jurandes. Voyez Maîtrises.

Jurée (droit de). — C'était ainsi qu'on appelait autrefois le droit que payaient au roi, dans quelques provinces, ceux qui se soumettaient à sa juridiction par un aveu de bourgeoisie. On sait que ces sortes d'aveux furent un des moyens les plus efficaces dont usa la royauté pour saper le pouvoir des seigneurs : il suffisait à toute personne libre, habitant les terres d'un seigneur, de s'avouer bourgeois du roi pour échapper à la juridiction seigneuriale; ainsi, en facilitant ces aveux, le roi acquérait des justiciables dans les domaines de ses propres vassaux; c'était prendre pied chez eux : de là à leur spoliation complète, il n'y avait qu'un pas. Les bourgeois, de leur côté, pensaient ne pouvoir payer trop cher une justice ordinairement plus équitable, une protection plus efficace.

Le droit de jurée variait selon les localités.

Jurements et Jurons. — Le pape Innocent III s'élevait avec force, au douzième siècle, contre les jurements : « Nous sommes instruit, dit-il dans une de ses bulles, que c'est une coutume presque générale parmi les habitants de ce pays, que de proférer fréquemment, soit dans la colère, soit par légèreté, des jurements criminels et horribles. Non-seulement ils ne craignent pas de jurer par les pieds, par les mains de la Divinité, mais encore leur bouche sacrilége va chercher jusqu'aux membres les plus secrets du Christ et des saints, et ils proclament dans leurs jurements des choses qu'il ne nous est pas permis d'écrire. »

On jurait alors *par-dieu*, par la *mort-dieu*, par le *corps-dieu*, par la *tête-dieu*, par le *sang-dieu*, par le *ventre-dieu*. On jurait encore, suivant le glossaire de du Cange (au mot *Juramentum*), par la *gorge de Dieu*; par sa *langue*, par sa *dent*, par sa *chair*, par sa *figure*, par le *poitron* (poitrine) *du Dieu sanglant*, par la *forcelle-dieu*, par le *faire-dieu*, etc. Tous ces jurons, et ceux dont parle Innocent III, furent, au treizième siècle, sévèrement prohibés par saint Louis.

Ce prince, comme tous ses prédécesseurs, avait d'abord adopté un juron, celui de *par les saints de céans;* puis, s'étant corrigé de l'habitude de jurer, il voulut que chacun l'imitât, et, dans une de ses ordonnances, il infligea aux jureurs et aux blasphémateurs des amendes excessives et des châtiments corporels très-rigoureux, comme la prison au pain et à l'eau, le fouet, le supplice de l'échelle, c'est-à-dire l'exposition publique, etc.

Ces peines étaient graduées suivant la gravité du jurement et l'âge de celui

qui l'avait proféré. On récompensait les dénonciateurs, et même ceux qui dénonçaient les juges qui avaient été trop indulgents dans la répression du délit. Joinville raconte qu'un orfévre accusé d'avoir juré fut, par ordre du roi, attaché presque nu à l'échelle, ayant autour du cou les *boyaux et la fressure d'un porc*, « en si grande foison, dit le chroniqueur, qu'elle lui venoit jusqu'au nez. »

Le saint roi faisait marquer le front, brûler les lèvres, percer la langue avec un fer chaud à ceux qui étaient convaincus d'avoir juré. Il fallut une bulle, qui lui fut adressée en 1268 par le pape Clément IV, pour l'engager à modifier la sévérité de ces châtiments.

Les jurons se modifierent avec le temps. Au mot dieu, on substitua les syllabes *di*, *dié*, *dienne*, *bleu*, *guieux*, etc., et l'on dit *pardi*, *pardié*, *corbleu*, *morbleu*, *mordienne*, *tête-bleu*, *ventre-bleu*, *sang-bleu*, *sang dis*, au lieu de *par-dieu*, *corps-dieu*, *mort-dieu*, *tête-dieu*, *ventre-dieu*, *sang-dieu*.

Les femmes juraient aussi probablement; et, au treizième siècle, elles avaient un juron assez singulier, c'était le mot latin *diva* (déesse).

Louis IX ne fut pas le seul roi qui prononça des peines sévères contre les blasphémateurs. Louis XII prescrivit, par une ordonnance du 9 mars 1510, que ceux qui blasphémeraient le nom de Dieu ou « qui feroient d'autres vi« lains serments contre Dieu, la sainte « Vierge et les saints, » fussent condamnés pour la première fois à une amende arbitraire, en doublant toujours jusqu'à la quatrième fois inclusivement; qu'à la cinquième, outre l'amende, ils fussent mis au carcan; qu'à la sixième, ils eussent la lèvre supérieure *coupée d'un fer chaud, et qu'ils fussent menés au pilori;* qu'à la septième, la lèvre inférieure leur fût coupée, et enfin la langue à la huitième.

Plusieurs ordonnances relatives à ce délit furent rendues dans le courant du seizième et du dix-septième siècle. Louis XIV donna, le 7 septembre 1651, une déclaration confirmative de l'ordonnance de Louis XII; et c'est avec étonnement qu'on voit le grand roi faire reculer la législation de plusieurs siècles, en défendant, par une autre ordonnance de 1681, à tous soldats de jurer et de blasphémer le saint nom de Dieu, de la sainte Vierge et des saints, à peine d'avoir la langue percée d'un fer chaud. L'influence de madame Maintenon se fait évidemment sentir dans ces dispositions, lesquelles furent d'ailleurs renouvelées par une ordonnance de l'année 1727.

Malheureusement, ces barbares prescriptions reçurent souvent leur exécution. Ainsi un homme accusé d'avoir blasphémé contre le saint nom de Dieu, l'Eucharistie et la sainte Vierge, fut condamné, en 1748, par arrêt du parlement de Paris, à faire amende honorable, à avoir la langue coupée, et à être ensuite pendu, ce qui fut exécuté à Abbeville. (Voy. BARRE [chevalier de la].)

Brantôme nous a conservé les jurons de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, dans les quatre vers suivants :

> Quand la *pasque-dieu* décéda,
> *Par-le-jour-dieu* lui succéda;
> *Le diable m'emporte* s'en tint près;
> *Foi de gentilhomme* vint après.

Charles IX jurait *par le sangdieu*, *par la mordieu*; et tout le monde connait les celebres jurons de Henri IV, *ventre-saint-gris* et *jarnicoton*.

JURIDICTION. — Ce mot, qui vient de *jus dicere*, est susceptible de plusieurs acceptions. Il signifie généralement le pouvoir conféré à un tribunal de juger un certain ordre d'affaires litigieuses, ou de présider seulement à certains actes qui ne supposent pas toujours un litige. Dans le premier cas, la juridiction est dite *contentieuse;* dans le second cas, on l'appelle *gracieuse*.

On emploie aussi le mot juridiction dans un sens plus restreint, pour désigner la circonscription, le territoire qui dépend d'un tribunal; quelquefois même il signifie l'étendue de sa compétence.

Nous ferons ici l'histoire de la juridiction, prise dans la première de ces trois acceptions.

Sous la législation ancienne, il y avait en France, comme dans tous les États soumis à l'Église romaine, deux sortes de juridictions, savoir : 1° la *juridiction civile* ou séculière; 2° la *juridiction ec-*

clésiastique. Parlons d'abord de la juridiction civile.

§ Ier. *Juridiction civile*. Cette branche importante de l'administration de la justice a subi des modifications successives dont nous allons tracer une revue rapide.

Si l'on remonte jusqu'au règne d'Auguste, le territoire formant aujourd'hui la France était alors divisé en provinces, dont chacune avait pour gouverneur un *président* (*præses*), quand elle se trouvait dans le département de l'empereur; un *proconsul*, quand elle était dans le département du sénat. A ces magistrats était particulièrement confiée l'administration de la justice.

Chaque proconsul avait sous ses ordres plusieurs magistrats subalternes désignés sous le nom de lieutenants des proconsuls, *legati proconsulum*, parce que ces officiers les envoyaient dans les différentes parties de la province confiée à leurs soins, pour y rendre la justice et y juger les contestations à leur place.

Plus tard, ces lieutenants devinrent sédentaires, et fixèrent leur siége dans les villes principales; alors, ils furent appelés *juges ordinaires* (*judices ordinarii*), ou simplement *ordinaires* (*ordinarii*). Dans les villes moins importantes fut établi un troisième ordre de juges subordonnés aux juges ordinaires : on leur donna le nom de *judices pedanei*; enfin on en institua jusque dans les bourgs et villages, et on les nomma *magistri pagorum*.

Sous le règne d'Adrien, les gouverneurs des provinces échangèrent leur titre primitif de président ou de proconsul contre celui de *comtes* (*comites*), *quasi de comitatu principis*, disent les auteurs, parce qu'ils étaient pris le plus souvent dans le conseil de l'empereur. Ceux des provinces frontières, qui joignaient aux attributions de gouverneurs le commandement des armées, furent désignés sous le nom de *ducs* (*duces*).

Une chose digne de remarque, c'est que les différentes classes de magistrats que nous venons d'indiquer, bien que soumis les uns aux autres, ne formaient pourtant pas autant de degrés de juridiction. Ainsi, par exemple, l'appel des jugements rendus par les *judices pedanei* et les *magistri pagorum* était porté devant le tribunal de la ville capitale de la province, c'est-à-dire, devant les comtes ou ducs qui formaient le second degré de juridiction. Il en était de même des jugements rendus par les lieutenants des *comtes* ou *ducs* (*legati proconsulum*). Au-dessus des ducs ou comtes gouverneurs de provinces s'élevait le tribunal de la métropole, qui formait un troisième degré de juridiction; puis le tribunal de la primatie, qui en formait un quatrième; enfin celui de l'empereur, qui jugeait en dernier ressort et souverainement certaines affaires de grande importance; de sorte que, sous la domination romaine, les procès pouvaient parcourir, en Gaule, cinq degrés de juridiction. Mais ces degrés doivent se réduire à quatre, au moins pour les affaires ordinaires, puisque le tribunal de l'empereur était un tribunal exceptionnel, devant lequel on ne pouvait appeler que d'affaires tout à fait majeures.

Afin cependant d'éviter aux parties les frais et les dépenses considérables que leur occasionnait ce dernier degré de juridiction, Constantin établit dans les Gaules un préfet du prétoire, avec la mission de prononcer en dernier ressort sur les contestations auparavant portées devant l'empereur.

Telles sont les bases sur lesquelles la justice se trouvait organisée dans les Gaules à l'époque où les Francs s'y établirent. La nation conquérante, encore toute barbare, adopta et maintint les usages qu'elle trouva établis chez la nation conquise. Pour l'administration de la justice et la division des gouvernements, l'organisation romaine fut conservée; et les gouverneurs de province continuèrent à porter le titre de *comte* ou de *duc*, attaché aux gouvernements dont ils furent investis.

Quant aux magistrats d'un ordre inférieur, ils trouvèrent trop mesquins les titres de *judices pedanei* et de *magistri pagorum*; c'est pourquoi ils prirent les titres de *centeniers*, *cinquanteniers* et *dixainiers*.

Du reste, les degrés de juridiction établis par les Romains furent exactement maintenus : l'appel des jugements rendus par les dixainiers et cinquante-

niers se portait devant les centeniers; des centeniers, devant les comtes ou ducs établis dans les villes capitales; de ces comtes ou ducs, devant le tribunal métropolitain, et du tribunal métropolitain, devant les *patrices* des villes primatiales. Puis, au-dessus de tous ces magistrats était le roi, qui jugeait souverainement les grandes affaires, soit en public, avec les leudes, quand ils étaient assemblés; soit dans son conseil privé, avec l'assistance du maire du palais, qui remplaça le préfet du prétoire créé par Constantin. Comme on le voit, l'organisation judiciaire établie par les Romains survécut à leur puissance et se maintint après la conquête.

Mais afin de prévenir les prévarications et de réprimer les abus que les magistrats des provinces pouvaient commettre dans l'exercice de l'autorité dont ils étaient investis, on les soumit à une surveillance particulière; le roi envoyait par intervalle, dans les divers gouvernements dépendants de sa souveraineté, des espèces d'inspecteurs appelés *missi dominici*, dont le devoir était d'entendre et de recueillir toutes les plaintes que les sujets pouvaient avoir à former contre les magistrats chargés de leur rendre la justice.

Ces différents ordres de juges, tenant directement leur autorité du roi, étaient appelés *juges royaux*.

Mais à côté de cette première juridiction civile s'éleva plus tard une autre juridiction parallèle, connue dans l'histoire sous le nom de juridiction *seigneuriale :* c'est le droit que s'arrogèrent les seigneurs de rendre eux-mêmes la justice dans les domaines dépendants de leurs seigneuries. Il fut appelé *droit de juridiction patrimoniale*, parce qu'il était attaché au patrimoine du seigneur, et en était en quelque sorte une dépendance. Nous en parlerons avec plus de développement à l'article JUSTICE SEIGNEURIALE.

Les magistratures des ducs et des comtes, amovibles sous les rois mérovingiens, viagères sous les maires du palais, devinrent insensiblement héréditaires, les unes par la concession des souverains, les autres par l'usurpation des possesseurs. Les grands officiers, propriétaires de leurs gouvernements et de leur juridiction, profitèrent de la faiblesse des princes carlovingiens pour s'attribuer les droits de la souveraineté. Ils rendirent la justice en leur nom, et remplirent, de leur propre autorité, d'autres fonctions, dont ils ne s'acquittaient auparavant qu'au nom du roi. Alors, ils établirent sous leurs ordres des *vicomtes, viguiers* ou prévôts, et se déchargèrent sur ces officiers du soin de rendre la justice. Dans les bourgs et villages où il y avait un château, ces lieutenants prirent le nom de *châtelains*. Dans les autres villages, ils furent appelés *majores villarum, maires* de ces villages.

Toutefois, en se créant ainsi des lieutenants, les comtes et les ducs se réservèrent spécialement la connaissance des causes féodales, et continuèrent dans ces cas à rendre la justice en personne, avec l'assistance de leurs pairs, *pares inter se*, c'est-à-dire de leurs principaux vassaux. Ils tenaient leurs audiences ou assises quatre fois l'année, et même plus souvent quand les circonstances l'exigeaient. « Les seigneurs, ennemis des formalités, dit Denisart, se déchargèrent d'une partie de la justice sur les prévôts et les châtelains : ils donnèrent leurs justices, les unes en fief, les autres à vie, se réservant le dernier ressort des jugements féodaux et de quelques cas privilégiés. » Ils décidaient, dans leurs audiences, les affaires relatives au domaine et aux autres droits seigneuriaux; celles où était intéressé quelque gentilhomme ou quelque ecclésiastique. Ils jugeaient encore les prévenus de crimes punis par la mort naturelle ou civile; enfin ils connaissaient de l'appel des décisions rendues par les juges inférieurs.

Mais cette juridiction supérieure que les comtes et ducs s'étaient arrogée leur devint fatigante et importune : ils ne tardèrent pas à l'abandonner à de nouveaux officiers de leur création, qui prirent, suivant les localités, tantôt le titre de *bailli*, tantôt celui de *sénéchal*.

Puis l'inspection des *missi dominici* devenant inutile, depuis que les gouverneurs de province s'étaient rendus indépendants, le roi, trop faible pour

soumettre ceux-ci et les faire rentrer dans le devoir, cessa d'en envoyer; mais il nomma pour les remplacer quatre *baillis royaux*, avec la mission, bien différente de celle des *missi dominici*, de connaître en appel des décisions rendues par les juges inférieurs. Ces quatre baillis furent fixés à *Saint-Quentin*, à *Sens*, à *Mâcon* et à *Saint-Pierre le Moutier*.

En 1190, le nombre de ces bailliages fut augmenté par Philippe-Auguste, qui en institua dans les principales villes de son domaine. Plus tard, lorsque la royauté fut parvenue, par divers moyens, à replacer les ducs et comtes sous sa dépendance, et à réunir à la couronne les gouvernements qu'ils avaient usurpés ou arrachés à la faiblesse des rois de la seconde race, les prévôtés, bailliages, sénéchaussées et autres justices créées par ces ducs et comtes, tombèrent sous l'autorité du roi, et devinrent autant de justices royales.

Cependant les simples justices seigneuriales, comprenant la haute, la moyenne et la basse justice, continuèrent de subsister, mais à la condition qu'elles relèveraient des prévôtés et autres justices royales du premier ressort; et pour distinguer les juges des bailliages seigneuriaux de ceux des bailliages royaux, ces derniers furent appelés *baillivi majores*, ou grands baillis, et les autres, *baillivi minores*.

Au-dessus de toutes ces justices se trouvait la juridiction souveraine du parlement, dont il est nécessaire de dire quelques mots. On sait que le parlement, tel qu'il existait sous l'ancienne législation, n'était qu'une transformation des anciennes assemblées connues dans l'histoire de France, d'abord sous le nom de champ de mars, puis plus tard sous celui de champ de mai. Dans l'origine, ces assemblées générales se composaient de tous les Francs ou personnes libres. Vers la fin de la seconde race, les barons du royaume y furent seuls convoqués; et ce fut en 751, au mois de mai, que les évêques y assistèrent pour la première fois.

Le nom de parlement ne fut donné à ces assemblées que sous le règne de Pepin; elles se tenaient une fois l'an, et duraient environ deux mois. Mais sous Philippe le Bel, les plaintes contre les jugements rendus par les baillis et sénéchaux s'étant multipliées outre mesure, le roi sentit la nécessité d'établir le parlement sur des bases plus stables, et d'étendre la durée ordinaire de ses assemblées. Pour atteindre ce but, il en confia l'autorité tant aux pairs du royaume qu'à d'autres personnes choisies parmi celles qui composaient l'ancienne assemblée générale. Ce nouveau corps fut chargé de diverses attributions, mais principalement de juger souverainement, et en dernier ressort, les affaires des particuliers.

Alors le parlement, qui, jusqu'à cette époque, avait été ambulatoire, tenant ses séances tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, commença à devenir sédentaire. Philippe le Bel, par son ordonnance du 23 mars 1302, établit que chaque année il y aurait à Paris deux parlements.

Plus tard, à mesure que les affaires se multiplièrent, d'autres parlements furent créés dans les villes les plus importantes du royaume. (Voyez PARLEMENTS.)

Mais peu à peu, le nombre des affaires litigieuses s'accrut encore, et il devint si considérable, que les parlements ne purent y suffire. Pour les décharger d'une partie des procès qui étaient portés devant eux, on institua les *présidiaux* avec la mission de connaître des affaires les moins importantes. Ces tribunaux jugèrent d'abord en dernier ressort jusqu'à 250 livres de principal ou 10 livres de revenu; puis un édit de 1774, et une déclaration de 1777, portèrent leur compétence jusqu'à 2,000 livres de capital. (Voy. PRÉSIDIAUX.)

Si l'on récapitule ce que nous venons de dire sur les divers ordres de tribunaux existant en France dans les derniers temps de l'ancienne législation, on peut compter encore jusqu'à cinq degrés de juridiction, comme sous la domination romaine et sous celle des Francs. En effet, la basse et la moyenne justice des seigneurs forment le premier degré; leur haute justice forme le second; les prévôtés et autres justices du même ordre, le troisième; les bailliages ou sénéchaussées le quatrième; enfin, les parlements, le cinquième. Telle était

l'organisation de la justice dans plusieurs parties de la France.

Mais on finit par reconnaître que cette multitude de degrés de juridiction était un abus; que les tribunaux supérieurs étaient encombrés de procès, et qu'un plaideur quelque peu obstiné pouvait, en épuisant tous ces degrés, perpétuer le litige presque indéfiniment.

Afin d'en diminuer le nombre, une ordonnance d'Orléans et une autre de Roussillon prononcèrent la suppression des prévôtés, de vigueries, et autres juridictions subalternes dans les villes où il y aurait bailliage ou sénéchaussée; toutefois, pour ne pas froisser les intérêts, cette suppression ne devait avoir lieu qu'à mesure que les offices viendraient à vaquer. Mais l'exécution de cette mesure fut différée si longtemps, que Henri III, par son ordonnance de Blois, prit le parti de réduire ces siéges au même nombre qu'à l'époque de leur création. Cette nouvelle loi, quelque indulgente qu'elle se montrât, ne fut pas mieux exécutée que les précédentes. Il fallut procéder avec vigueur. Enfin, une ordonnance d'avril 1749, plus hardie que les deux autres, supprima d'un seul coup, et immédiatement, toutes les prévôtés, châtellenies, vicomtés, vigueries et autres justices subalternes, dans les villes pourvues d'un bailliage ou d'une sénéchaussée. Par cette mesure, les degrés de juridiction, dans ces villes, se trouvèrent réduits à quatre. Mais dans toutes les autres villes, les justices inférieures furent conservées.

Il y avait encore certaines affaires qui se portaient directement, en première instance, devant le bailliage ou la sénéchaussée; elles ne pouvaient dès lors parcourir que deux degrés de juridiction.

Indépendamment des justices ordinaires dont nous venons de parler, il existait aussi plusieurs autres justices extraordinaires ou exceptionnelles, dont la juridiction s'étendait à certaines matières spéciales qui leur étaient propres.

Tels étaient, en premier lieu, les tribunaux chargés de juger les contestations qui pouvaient s'élever en matières d'*aides*. Pour juger ces sortes de contestations, deux degrés de juridiction avaient été institués. En première instance, les affaires litigieuses étaient portées devant des tribunaux connus sous la dénomination d'*élections*, *greniers à sel* et *juridiction des traites*. L'appel des décisions rendues par ces tribunaux particuliers se faisait directement à la *cour des aides*, qui jugeait en dernier ressort, comme le parlement dans les matières ordinaires. En sorte que les procès de cette nature ne pouvaient jamais parcourir que deux degrés de juridiction.

Les contestations en matière d'*eaux et forêts* étaient également soumises à une juridiction spéciale qui se composait de trois degrés. Les *grueries* et *maîtrises* formaient le premier; *la table de marbre*, le second; l'appel pouvait en outre s'interjeter au parlement, qui jugeait en dernier ressort et formait le troisième degré.

Il existait enfin, une juridiction extraordinaire, dont l'objet spécial était les affaires des marchands et des négociants entre eux. Elle était désignée sous le nom de *juridiction consulaire*, et les juges avaient le titre de *consuls des marchands*; ils siégeaient au nombre de cinq, étaient élus à la pluralité des suffrages, par les négociants du lieu où était établi le tribunal, et exerçaient leurs fonctions pendant une année. « Les juridictions consulaires, dit Denisart, se renouvellent tous les ans : telle est la durée des fonctions des consuls (*). »

Aux termes de l'article 8 de l'édit de 1563, l'appel des sentences des juges et consuls n'était point recevable, lors même qu'elles n'auraient été rendues que par trois d'entre eux, quand elles ne prononçaient point de condamnations excédant 500 livres. Mais quand ces condamnations étaient indéterminées ou excédaient 500 livres, elles n'étaient qu'en premier ressort, et l'appel pouvait être porté au parlement. De sorte que, en matière commerciale, il n'y avait que deux degrés de juridiction.

Il nous reste, pour compléter cette matière, à dire quelques mots de la *juridiction criminelle*. Les tribunaux qui avaient la connaissance des contraven-

(*) Collection de décisions nouvelles, au mot Consuls, n° 14.

tions, des délits et des crimes, étaient ceux-là même qui connaissaient des affaires civiles. Mais en matière criminelle, il existait des règles de compétence qui ne sauraient être passées sous silence.

« La compétence en matière criminelle, dit Muyard de Verglaus, est le droit qu'ont certains juges de connaître de certains crimes ou de certains accusés, par préférence ou à l'exclusion de tous autres. Elle s'établit de quatre manières, suivant nos lois, par le lieu du délit, par la nature du crime, par la qualité des personnes, et enfin par la connexité des accusations, *ratione loci, materiæ, personæ et connexitatis* (*). »

La règle *ratione loci* attribuait la connaissance du delit aux juges du lieu où il s'était commis. Cette règle était sage; car c'est dans le lieu même où s'est commis un crime, qu'il est le plus facile d'en rassembler les preuves. D'un autre côte, l'effet produit par les peines répressives est plus grand dans le lieu de la perpétration du crime que dans tout autre lieu.

La compétence s'établissait encore par la nature du crime, *ratione materiæ*, parce que la connaissance de certains crimes d'un caractère particulier devait être attribuée à des tribunaux spéciaux, qui seuls étaient compétents, à l'exclusion de tout autre tribunal. Tel était le crime de *lèse-majesté au premier chef*, lequel ne pouvait être jugé que par les parlements; il en était de même des *duels* qui avaient lieu dans les villes où les parlements tenaient leurs séances. Il y avait encore d'autres délits dont la connaissance appartenait exclusivement aux baillis et sénéchaux, et qui formaient ce que, sous l'ancienne jurisprudence, on appelait des *cas royaux* (voy. ce mot); et d'autres encore qui ne pouvaient être jugés que par les prévôts des maréchaux et les présidiaux. C'est pourquoi on les appelait *cas prévôtaux* et *présidiaux*. Tous ces délits différaient des simples *cas ordinaires*, dont la connaissance appartenait à tous juges ordinaires du lieu de leur perpétration, et qui tombaient, par conséquent, sous l'application de la règle *ratione loci*.

La compétence s'établissait en troisième lieu par la qualité des accusés, *ratione personæ*. Il existait des personnes privilégiées, qui, par leur qualité, sortaient de la ligne des citoyens ordinaires. Lorsqu'elles s'étaient rendues coupables de quelque délit ou de quelque crime, elles ne pouvaient être jugées que par des tribunaux particuliers, devant lesquels elles pouvaient demander leur renvoi. Elles pouvaient même être revendiquées par la partie publique : tels étaient les ducs et pairs et les officiers des cours supérieures, qui, lorsqu'ils étaient accusés, ne pouvaient être jugés que par leurs propres cours, toutes les chambres assemblées, à l'exception des magistrats de la chambre des comptes, qui devaient être jugés par la grande chambre du parlement de Paris. Il en était de même des gentilshommes et des officiers de justice, qui, en matière criminelle, avaient le droit d'être jugés par les grand'chambres des parlements dans le ressort desquels ils étaient domiciliés; des jugés de la prévôté de l'hôtel (juridiction ambulatoire destinée à suivre le roi dans tous les lieux où il se transportait), qui ne pouvaient l'être que par le grand conseil; des juges des élections et des greniers à sel, qui ne pouvaient l'être non plus que par les cours des aides. La *cour des monnaies* était seule compétente pour juger les prévôts généraux des monnaies. Quant aux officiers des eaux et forêts, ils devaient l'être par le plus prochain présidial de leur ressort; les juges de la maréchaussée, par les juges de la connétablie; enfin les juges ordinaires n'étaient justiciables que des tribunaux, auxquels ils ressortissaient, et où ils avaient été reçus.

Il y avait, en quatrième lieu, des tribunaux qui devenaient compétents pour connaître de certains crimes par la connexité, *ratione connexitatis*. C'est ce qui avait lieu lorsqu'un accusé, traduit devant un tribunal criminel pour tel crime déterminé, se trouvait également coupable d'autres crimes : le tribunal pouvait connaître incidemment de ces crimes, lors même qu'ils avaient été commis hors de son ressort; il pouvait même connaître de

(*) Muyard de Verglaus, liv. I, tit. I, n° I.

tous les complices de cet accusé, en vertu de l'axiome *ne dividatur continentia causæ*.

C'était encore par application de cette maxime que, si un faux avait été commis, ou par la partie qui produisait une pièce fausse dans un procès civil, ou par les témoins qui faisaient une fausse déposition dans un procès, soit civil, soit criminel, les auteurs de ces délits étaient tenus de procéder devant le juge saisi du procès principal, et ne pouvaient demander leur renvoi devant le juge du lieu du délit.

En matière criminelle, il arrivait quelquefois que deux tribunaux différents se trouvaient compétents concurremment pour connaître d'un crime; dans ce cas, si l'un de ces tribunaux, trop négligent à informer et à décréter dans le temps fixé par la loi, se laissait dépouiller par l'autre, ce dernier restait saisi, et l'on disait, en termes de palais, *qu'il avait la prévention sur le premier*.

L'ordonnance de 1670 établissait sur ce point trois principes : 1° les juges royaux, savoir, les sénéchaux, baillis, prévôts royaux et juges royaux subalternes, n'ont pas de prévention entre eux, à cause de l'identité de leur origine; 2° les juges seigneuriaux n'ont pas non plus entre eux de prévention pour le même motif; 3° la même loi, en accordant aux juges royaux la prévention sur les juges des seigneurs qui ont négligé d'informer et décréter dans le délai voulu, c'est-à-dire, dans les vingt-quatre heures, ne confiait ce droit qu'aux sénéchaux et baillis, et en excluait les juges royaux.

§ II. *Juridiction ecclésiastique*. Sous l'ancienne monarchie, l'Église avait en France deux sortes de juridiction; l'une toute spirituelle, et l'autre temporelle.

La première s'appuyait, d'après la doctrine des canonistes, sur ces paroles que Jésus-Christ, en quittant la terre, avait dites à ses apôtres : « Recevez le « Saint-Esprit; ceux dont vous remet- « trez les péchés, ils leur seront remis; « ceux à qui vous les retiendrez, ils leur « seront retenus; » et sur ces autres paroles : « Si votre frère a péché contre « vous, reprenez-le seul à seul; s'il ne « vous écoute pas, appelez un ou deux « témoins; s'il ne les écoute pas, dites- « le à l'Église; s'il n'écoute pas l'Église, « qu'il soit regardé comme un païen et « un publicain. Tout ce que vous aurez « lié sur la terre sera lié dans le ciel; « tout ce que vous aurez délié sur la « terre sera délié dans le ciel. »

Or, voici l'interprétation que les canonistes avaient donnée à ces paroles de Jésus-Christ. On lit dans les *Lois ecclésiastiques*, liv. I, chap. 1 : « Jésus-Christ, en quittant la terre, a laissé à son Église le droit de faire exécuter les lois qu'il lui avait prescrites; d'en établir de nouvelles quand elle le jugerait nécessaire, et de punir ceux qui n'obéiraient pas à ses ordonnances..... Mais comme il ne s'est fait homme que pour sauver les hommes..., il s'est proposé de les instruire sans exercer aucune puissance temporelle; il a déclaré que son royaume n'était pas de ce monde; il n'a pas même voulu se mêler d'un partage entre deux frères. »

De sorte que la juridiction spirituelle de l'Église, la seule qu'elle connût dans l'origine, consistait uniquement dans le pouvoir d'enseigner la doctrine du Christ en engageant les fidèles à y croire et à la pratiquer; d'interpréter cette doctrine, d'assembler les fidèles pour la prière et l'instruction, de remettre les péchés, d'administrer les sacrements, et d'infliger des peines spirituelles aux transgresseurs des lois évangéliques et des règles ecclésiastiques.

Mais les princes séculiers, qui étaient eux-mêmes disciples du Christ et enfants de l'Église, augmentèrent peu à peu la juridiction des pasteurs, et leur conférèrent un pouvoir temporel; pour donner plus de poids aux décisions de l'Église dans les affaires spirituelles, ils lui permirent d'instituer dans son sein des tribunaux temporels, et d'exercer une juridiction toute positive à l'occasion de sa puissance spirituelle. Il est curieux de suivre les progrès de cette juridiction.

Suivant le précepte de Jésus-Christ, si un disciple de l'Église venait à nuire à un autre d'une manière quelconque, celui-ci devait le reprendre en particulier; s'il refusait de rendre justice à l'offensé, celui-ci devait appeler un ou deux témoins, et, en leur présence, de-

mander que justice lui fût rendue; puis enfin, s'il n'obtenait justice, le délinquant devait être par lui dénoncé à l'Église elle-même, c'est-à-dire, aux apôtres de Jésus-Christ ou à leurs successeurs.

Fidèles à ce précepte de leur maître, et sans doute aussi pour ne pas rendre les païens témoins des contestations plus ou moins scandaleuses qui pouvaient s'élever entre les chrétiens, les apôtres leur défendirent de plaider devant les magistrats païens, et leur ordonnèrent de choisir parmi eux des arbitres pour juger et terminer leurs différends.

Plus tard, du temps de saint Cyprien, il s'était établi dans l'Église un autre mode de rendre la justice. L'évêque entendait les parties et jugeait les procès avec tout son clergé; puis les persécutions des princes du paganisme ayant rendu plus difficiles les assemblées du clergé, l'évêque prononçait seul sur les contestations élevées parmi les fidèles.

L'Église avait donc, dès cette époque, la connaissance des contestations en matière religieuse qui relevaient de son pouvoir spirituel : elle connaissait également des contestations purement temporelles qui s'élevaient parmi les chrétiens; enfin, elle avait, de plus, la censure et la correction des mœurs.

Mais elle n'avait point cet exercice parfait de la justice qu'on appelle juridiction; les causes portées devant le tribunal des évêques et du clergé réunis l'étaient volontairement; aucune loi civile ne sanctionnait le pouvoir judiciaire du tribunal ecclésiastique, et ne rendait obligatoire l'exécution de ses jugements. Aussi Tertullien appelle-t-il cette justice *notionem, judicium, audientiam,* mais jamais *jurisdictionem.*

Plus tard, les princes séculiers favorisèrent la juridiction des évêques, et leur accordèrent le pouvoir de connaître des affaires civiles. Quant à leurs décisions, Constantin ordonna qu'elles seraient exécutées sans appel, et que les juges temporels chargeraient leurs officiers de cette exécution. Mais il alla plus loin; il fit une loi par laquelle il permit aux parties, en tout état de cause, avant ou après la contestation, même à l'instant du jugement, de faire évoquer le procès par-devant l'évêque, pour être jugé en dernier ressort, malgré le refus de l'autre partie.

Toutefois cette juridiction exorbitante ne fut pas de longue durée. Sous les successeurs de Constantin une loi fut rendue qui restreignait la juridiction des évêques aux affaires civiles portées devant eux du consentement des parties, et même, aux termes de cette loi, ce n'était plus comme juges, mais comme simples arbitres qu'ils étaient saisis du procès.

Les empereurs Arcadius et Honorius s'apercevant que certains évêques cherchaient à étendre la puissance qui leur avait été laissée et à sortir des limites imposées par cette loi, y apportèrent des restrictions nouvelles, et réduisirent leur juridiction aux affaires purement religieuses. Ce règlement fut confirmé par Valentinien II, qui déclara que les évêques et les prêtres n'avaient aucune juridiction légale, et ne pouvaient connaître que des affaires religieuses. Il ne leur laissa que la connaissance des causes entre clercs, ou entre clercs et laïques, mais seulement du consentement des parties et en vertu d'un compromis. Justinien accorda même, un peu plus tard, aux clercs la faculté de plaider devant les juges civils, si la nature de l'affaire ou l'empêchement de l'évêque l'exigeait.

Les lois civiles qui déféraient aux évêques la connaissance des procès entre clercs entraient admirablement dans les vues de l'Église. Elle aurait vu avec peine ses ministres soumis à la nécessité de porter leurs différends devant les tribunaux civils; des discussions entre les membres du clergé auraient fait scandale et attiré le mépris sur le ministère ecclésiastique. Aussi voyons-nous le troisième concile de Carthage ordonner que, si un prêtre ou un autre clerc porte une cause devant un tribunal séculier, il sera déposé, si c'est en matière criminelle, et perdra le profit du jugement, si c'est en matière civile.

Le concile de Chalcédoine ordonne également que tout clerc ayant un procès contre un autre clerc, commence par le déclarer à son évêque pour l'en faire juge. D'autres conciles postérieurs font aux clercs des défenses analogues;

en 886, le pape Nicolas Ier, dans ses réponses aux Bulgares, dit qu'ils ne doivent point juger les clercs.

En France, la juridiction ecclésiastique s'étendit peut-être plus que dans aucun autre État chrétien. Le grand crédit dont jouirent les évêques et les prêtres sous les deux premières races, la grande part qu'ils eurent à l'élection de Pepin le Bref, la considération que Charlemagne eut pour eux, leur permirent d'étendre leur puissance. Le troisième concile de Latran alla jusqu'à défendre aux juges laïques, sous peine d'excommunication, de forcer les clercs à comparaître devant eux, et Innocent III déclara que ce privilége était de droit public. Dès ce moment, les juges séculiers devinrent incompétents en matière ecclésiastique, et les évêques, de leur côté, étendirent leur juridiction à presque toutes les affaires séculières. Ainsi ils connaissaient de l'exécution des contrats auxquels avait été apposée la clause du serment, qui était devenue de style; et en général toutes les fois que, dans l'inexécution d'un acte, il y avait péché ou mauvaise foi, cette circonstance suffisait pour rendre les juges d'Église exclusivement compétents. A l'aide de ces principes, ils connurent bientôt de tous les contrats.

Outre cette première catégorie de procès, ils s'attribuèrent encore la connaissance des affaires réelles et mixtes dans lesquelles les clercs avaient un intérêt. Ils revendiquèrent les causes des criminels qui se disaient clercs, bien qu'ils n'eussent ni la tonsure ni l'habit. Leur simple allégation était suffisante; et, pour que la juridiction séculière ne pût les leur disputer, ils prirent le moyen de donner la tonsure à tous ceux qui se présentaient devant leur tribunal en qualité de clercs : ces petites supercheries étendirent beaucoup leur pouvoir.

L'exécution des testaments était encore de leur compétence, parce qu'il en était peu qui ne renfermassent quelques legs pieux faits au profit des églises ou autres établissements religieux. Il en était de même des conventions matrimoniales, attendu que le douaire se constituait en face de l'Église, *à la porte des moutiers*. En un mot, il n'était pas de ressorts que le pouvoir ecclésiastique ne fît mouvoir plus ou moins sourdement, dans la vue d'étendre sa juridiction.

A la fin pourtant, ces empiétements de la justice ecclésiastique sur la justice séculière impatientèrent la magistrature et suscitèrent la fameuse dispute qui eut lieu, en 1329, devant Philippe de Valois, entre Pierre de Cugnères, avocat du roi, et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, Pierre de Cugnères, au nom de la justice séculière, soutint que l'Église n'avait que le pouvoir spirituel, et qu'elle devait abandonner la juridiction temporelle aux tribunaux civils. Il formula soixante et dix chefs sur lesquels il prétendit que les juges ecclésiastiques dépassaient leur pouvoir. Bertrandi lui répondit sur chacun de ces chefs, à l'exception de quelques-uns qui étaient désavoués, comme autant d'abus, par l'Église elle-même.

Suivant quelques jurisconsultes, cette conférence produisit un résultat qu'il est important de signaler : Pierre de Cugnères aurait qualifié d'abus les empiétements ecclésiastiques, et ce serait à cette qualification, que *l'appel comme d'abus* devrait son origine. L'objet de ces appels est encore, sous la législation qui nous régit, de contenir les juges d'église dans les limites de leur pouvoir, et de les forcer de se conformer, dans l'exercice de la juridiction qui leur est confiée, aux anciens canons et aux lois du royaume.

En 1539, François Ier commença à réprimer les usurpations de l'autorité ecclésiastique. Il rendit une ordonnance par laquelle il défendit à tous ses sujets de faire citer les laïques devant les juges d'église en matière purement personnelle, à peine de perdre leur procès et de se voir condamner à une amende arbitraire. A la vérité, cette ordonnance porte que c'est sans préjudice de la juridiction ecclésiastique en matière de sacrements et autres choses purement spirituelles. Mais elle s'occupe aussi des appels comme d'abus interjetés par les prêtres et autres personnes d'église, en matière de discipline et de choses purement personnelles.

Enfin, à la suite de plusieurs ordonnances peu importantes, qui n'étaient pas ob-

servées dans tous les parlements, et qui avaient donné lieu à plusieurs difficultés entre le pouvoir séculier et le pouvoir ecclésiastique, survint, à la prière du clergé, l'édit de 1695, qui détermine les droits de la juridiction ecclésiastique. « Suivant l'article 34 de cet édit, la connaissance des causes concernant les sacrements, les vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique et autres purement spirituelles, appartient aux juges d'église.

« Mais comme la puissance séculière a droit de veiller à l'administration extérieure des sacrements, si le propre pasteur refuse publiquement de les administrer, sans être autorisé à faire ce refus par quelque cause légitime fondée sur des canons reçus dans le royaume, et sur une autorité de droit, alors la juridiction séculière doit non-seulement y contraindre le refusant par saisie de son temporel ou autres peines (comme il est arrivé aux curés d'Amiens, qui refusaient, pendant la contagion, d'administrer les pestiférés), mais même commettre un autre curé, et a cet effet lui donner territoire (*). »

Le même auteur ajoute : « Comme le refus public des sacrements est un trouble fait à la société civile, et une injure grave à celui qui l'essuie, il n'est pas nécessaire de prendre la voie d'appel comme d'abus pour se les procurer; mais on peut se pourvoir devant tout juge royal par la voie de la plainte, ou par la voie de dénonciation. »

Il y avait deux sortes de juridictions ecclésiastiques, l'une *volontaire*, l'autre *contentieuse*.

La juridiction volontaire s'exerçait sans qu'il y eût aucune contestation entre les parties; ou s'il existait entre elles quelques contestations, l'évêque n'en connaissait que d'une manière sommaire et *de plano*, comme lorsqu'il avait à juger quelque différend dans le cours de ses tournées épiscopales ou autres circonstances analogues. Cette juridiction s'exerçait au *for intérieur* et au *for extérieur*.

Celle qui s'exerçait au for intérieur était appelée pénitentielle, par la raison qu'elle était particulièrement relative au sacrement de pénitence. Cette juridiction était exercée par les évêques eux-mêmes, par leurs pénitenciers, par les curés et par les confesseurs.

Celle qui s'exerçait au for extérieur consistait à accorder des démissoires pour recevoir chacun des ordres ecclésiastiques, des permissions de prêcher ou de confesser; à approuver les vicaires desservant dans les paroisses; à donner aux prêtres étrangers le pouvoir de célébrer la messe dans le diocèse, etc.

Quant à la juridiction contentieuse, elle ne s'exerçait jamais que dans le fort extérieur; c'était celle qui se pratiquait avec l'appareil de la justice, et en observant les formes prescrites par le droit canonique, pour terminer, par une décision judiciaire, les différends des parties, ou pour infliger une peine aux personnes coupables de délits ou de crimes qui étaient de la compétence des juges ecclésiastiques. Telles étaient les contestations relatives aux sacrements de l'Église, aux vœux religieux, à l'office divin, à la discipline ecclésiastique, et à d'autres matières purement spirituelles.

Telles étaient également les contestations personnelles entre les clercs, ou dans lesquelles le défendeur était un clerc; les réclamations contre les ordres sacrés; la fulmination des bulles, enfin les autres actes que l'official de l'évêque était chargé de faire exécuter.

L'évêque pouvait exercer par lui-même la juridiction volontaire et gracieuse; et il pouvait aussi en commettre l'exercice à ses grands vicaires. Quant à la juridiction contentieuse, les évêques durent d'abord l'exercer par eux-mêmes. Mais plus tard elle leur fut interdite, à moins qu'ils n'eussent à juger *de plano* certaines affaires très-simples dans le cours de leurs visites. Ils devaient renvoyer à leurs officiaux les affaires plus compliquées qui avaient besoin d'une instruction dans les formes. Pour la connaissance de ces procès, ils ne pouvaient commettre d'autres personnes que leurs officiaux ordinaires.

Un principe admis en matière de ju-

(*) Dénisart, Collection de décisions nouvelles, au mot *Jurisprudence ecclésiastique*, n° 13.

ridiction ecclésiastique, c'est que cette *juridiction n'avait point de territoire;* elle ne pouvait atteindre les biens réels. C'est pourquoi la reconnaissance d'une promesse ou billet faite devant le juge d'église n'emportait pas hypothèque; c'est pourquoi encore, avant l'édit de 1695, dont nous avons parlé plus haut, le juge d'église ne pouvait mettre ses jugements à exécution qu'en opérant une saisie sur les meubles. Il ne pouvait faire procéder à une saisie immobilière.

Il avait le pouvoir de décréter même des prises de corps; mais il ne pouvait faire arrêter ni emprisonner par lui-même : il était obligé d'implorer le secours du bras séculier. Cependant, il avait la faculté, lorsqu'il s'agissait de la police de l'audience, de faire emprisonner les perturbateurs qui la troublaient.

L'édit de 1695 vint modifier, sur ce point, le pouvoir ecclésiastique. Il porte, article 24, que les jugements sujets à exécution et les décrets décernés par les juges d'église seront exécutés, sans qu'il soit besoin de prendre aucun *pareatis* des juges royaux, ni des juges seigneuriaux. Cette ordonnance enjoint à tous juges de donner main-forte et toute aide et secours dont ils seront requis, sans prendre aucune connaissance des jugements ecclésiastiques.

D'abord, les juges d'église pouvaient condamner aux dépens, sans pouvoir condamner à l'amende, toujours en vertu du principe qu'ils n'avaient point de territoire. Mais, plus tard, la faculté de prononcer une amende leur fut accordée, non point au profit de l'évêque, l'Église n'ayant point de fisc, mais au profit des pauvres, ou pour d'autres pieux usages.

Les juges d'église pouvaient condamner encore à plusieurs autres peines, telles que la suspense, l'interdit, l'excommunication, le jeûne, la prière, etc., sans pouvoir toutefois prononcer des peines plus graves; par exemple, condamner à mort, à être fouetté publiquement, à la question, aux galères, au bannissement, etc.

Les chapitres des cathédrales jouissaient aussi, dans quelques localités, d'une juridiction quasi-épiscopale, et avaient des officiaux.

Indépendamment de cette juridiction tout ecclésiastique, les évêques, abbés, chapitres et autres possesseurs de bénéfices, avaient encore, à cause de leurs fiefs, des juridictions seigneuriales.

§ III. *Juridiction actuelle.* La loi des 16 et 24 août 1790, rendue par l'Assemblée constituante, renversa tous les anciens principes en matière de juridiction. L'article 16 du titre II de cette loi porte que tout privilége en matière de juridiction est aboli, et que tous les citoyens, sans distinction, plaideront en la même forme et devant les mêmes juges, dans les mêmes cas. Par cette disposition, l'Assemblée constituante raya pour ainsi dire d'un coup de plume toute la doctrine du droit canonique. La juridiction ecclésiastique disparut de la législation de la France, et les ecclésiastiques devinrent, aussi bien que les citoyens non engagés dans les ordres, justiciables de la juridiction séculière.

Puis vint le décret des 7 et 11 septembre 1790, qui, en établissant une nouvelle forme de procéder devant les autorités administratives et judiciaires, supprima en même temps les cours, tribunaux et juridictions d'ancienne création.

Déjà, par la loi du 24 août, avaient été établis, pour remplacer ces tribunaux, dans l'administration de la justice, des *juges de paix*, des *tribunaux de districts* et des *tribunaux de commerce.*

Dans le cours de l'année suivante, les 19 et 22 juillet 1791, fut promulgué un nouveau décret instituant les *tribunaux criminels* en même temps que ceux de *police correctionnelle* et de *police municipale.* Ces deux dernières classes de tribunaux entrèrent immédiatement en activité. Quant aux tribunaux criminels, ils furent seulement inaugurés en janvier 1792.

Les justices de paix, les tribunaux criminels et les tribunaux de commerce furent conservés par la constitution du 5 fructidor an III, à peu près sur les bases de leur organisation primitive. Mais cette loi fit subir des modifications importantes à l'administration de la justice civile ordinaire, comme à celle de la justice correctionnelle et de la

justice municipale. Elle créa, pour rendre la justice civile, des *tribunaux civils de départements*; elle confia le soin de la justice correctionnelle à des *tribunaux correctionnels*, dont la composition différait essentiellement de ceux qu'avait créés la loi du 22 juillet 1791. Les juges de paix, sous la dénomination de *juges de police*, furent chargés de la justice municipale.

La loi du 27 ventôse an VIII ne maintint que la dernière de ces trois institutions, et elle réunit les tribunaux correctionnels aux *tribunaux civils de première instance*. Puis, conservant aux tribunaux criminels la connaissance des appels des jugements des tribunaux de première instance en matière correctionnelle, elle créa, pour connaître des appels des jugements de ces derniers tribunaux en matière civile, les *tribunaux d'appel*, qui furent depuis qualifiés de *cours* par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII.

Les cours d'appel furent maintenues, à la dénomination près, telles qu'elles avaient été instituées par la loi du 27 ventôse an VIII jusqu'à la mise en activité du Code d'instruction criminelle de 1808, et de la loi du 20 avril 1810.

Mais, dans cet intervalle, la juridiction des tribunaux criminels fut modifiée en un grand nombre de points, par les lois du 18 pluviôse an IX, 23 floréal an X, 2 et 13 floréal an XI, 23 ventôse an XII, 19 pluviôse an XIII, et 12 mai 1806. Ces lois successives leur enlevèrent plusieurs objets de juridiction qui furent attribués à des *tribunaux criminels spéciaux*.

Vint enfin le Code d'instruction criminelle de 1808, et la loi du 20 avril 1810, qui maintinrent les tribunaux civils et correctionnels de première instance, les tribunaux de simple police et les tribunaux de commerce; mais ils remplacèrent les cours d'appel par des *cours impériales*; les cours de justice criminelle par des *cours d'assises*.

Le Code d'instruction criminelle avait créé, sous le nom de *cours spéciales*, des tribunaux chargés de la répression de certains crimes particuliers; ces cours furent abolies par l'article 54 de la charte constitutionnelle, lequel porta même qu'elles ne pourraient jamais être rétablies.

Une loi des 20 et 27 décembre 1815 établit cependant des *cours prévôtales* qui devaient connaître des crimes attribués aux cours spéciales avant leur suppression. Mais l'article 55 de cette loi portait qu'elle cesserait d'avoir son effet après la session de 1827, si elle n'était renouvelée dans le cours de ladite session. Heureusement, elle ne le fut point. (Voyez COURS PRÉVÔTALES.)

Le 1er décembre 1790, l'Assemblée constituante avait rendu un décret portant institution d'un *tribunal de cassation*, chargé de prononcer sur toutes les demandes en cassation contre les jugements rendus en dernier ressort, de juger les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime, les conflits de juridiction, les règlements de juges, et les demandes de prise à partie contre un tribunal entier. Mais sous aucun prétexte et en aucun cas, le tribunal de cassation ne pouvait, d'après la même loi, connaître du fond des affaires. Après avoir cassé les procédures ou le jugement, il devait renvoyer le fond des affaires devant un tribunal semblable à celui qui avait rendu le jugement ou l'arrêt cassé. Toutes ces dispositions ont été maintenues par les lois postérieures.

Mais si le jugement ou l'arrêt rendu par le nouveau tribunal ou la nouvelle cour saisie de la décision cassée, était de nouveau attaqué devant la cour de cassation, par les mêmes moyens que le premier, cette cour pouvait, aux termes de la loi du 16 septembre 1807, demander au souverain une nouvelle interprétation de la loi, sur le sens de laquelle il y avait une division. Si elle n'usait pas de cette faculté, elle ne pouvait statuer qu'en sections réunies, et sous la présidence du ministre de la justice. Si elle cassait alors, et si le troisième jugement était encore attaqué par les mêmes moyens, toute procédure devait être suspendue, et l'interprétation de la loi était de droit.

La loi du 30 juillet 1828 est venue modifier cette dernière disposition: elle porte que si la décision rendue par le tribunal auquel l'affaire a été renvoyée est ensuite attaquée par les mêmes moyens que la première, la cour de cassation statue toutes les chambres

réunies. Si elle casse de nouveau, elle renvoie la cause à une autre cour royale, qui statue aussi toutes les chambres réunies; puis elle ordonne qu'il en sera référé au roi, pour qu'il soit proposé une loi interprétative de celle sur le sens de laquelle on est divisé.

Ainsi, pour nous résumer, il n'y a plus, sous la législation qui nous régit, que deux degrés de juridiction.

En matière civile, l'appel des tribunaux de paix est porté devant le tribunal de première instance; en matière de simple police, devant le tribunal correctionnel.

L'appel des tribunaux de première instance, en matière civile, est porté devant la cour royale.

En matière correctionnelle, l'appel des jugements rendus par les tribunaux d'arrondissement est porté au chef-lieu du département; celui des jugements rendus par les tribunaux de chef-lieu du département est porté au tribunal du chef-lieu de département le plus voisin, quand il est dans le ressort de la même cour royale, sans toutefois que, dans aucun cas, les tribunaux puissent être respectivement juges d'appel de leurs propres jugements.

Dans le département où siége la cour royale, l'appel des jugements rendus en police correctionnelle est porté à cette cour. Il en est de même des appels des jugements rendus en police correctionnelle dans le chef-lieu d'un département voisin, quand la distance de cette cour n'est pas plus forte que celle du chef-lieu d'un autre département.

L'appel des tribunaux de commerce est aussi porté devant les cours royales. Les tribunaux civils de première instance, de même que les tribunaux de simple police et correctionnels, jugent en premier et en dernier ressort. Toute décision en dernier ressort est irrévocable, à moins qu'elle ne soit sujette à cassation; dans ce cas, on peut se pourvoir devant la cour suprême, qui procède comme nous l'avons expliqué précédemment.

Les arrêts rendus par les cours d'assises ne sont pas susceptibles d'appel, mais seulement de recours en cassation.

Une juridiction administrative existe parallèlement à la juridiction civile : elle est exercée par des juges particuliers. « Ces juges, dit M. Cormenin, sont en première instance les *conseils de préfecture*, qui jugent à huis clos et sans plaidoiries, *les ministres*, qui ne sont astreints à aucun réglement écrit, d'autres corps administratifs ayant chacun leur caractère propre, leur forme d'instrumentation et leur doctrine; enfin, le *conseil d'État*, appelé seul à statuer sur les recours dirigés contre toutes juridictions inférieures (*). »

Indépendamment de ces juridictions ordinaires, il existe encore plusieurs autres juridictions exceptionnelles. C'est ainsi, par exemple, que l'article 28 de la charte de 1830 attribue à la chambre des pairs la connaissance des crimes de haute trahison et de certains attentats à la sûreté de l'État.

Tels sont également les tribunaux militaires, à qui appartient la connaissance des délits et crimes commis par des militaires. Cette juridiction spéciale n'a qu'un seul degré. Les *conseils de guerre* statuent en dernier ressort, et le pourvoi contre leurs jugements est porté devant un conseil de révision, qui statue, en cette matière, comme la cour de cassation dans les matières de sa compétence.

Telle est encore la *cour des comptes*, dont la juridiction particulière s'étend aux diverses recettes du trésor, des receveurs généraux de départements, des régies et administrations des contributions indirectes; aux dépenses du trésor, des payeurs généraux, des payeurs des armées, des divisions militaires, des arrondissements maritimes et des départements; enfin à la comptabilité des fonds et revenus spécialement affectés aux dépenses des départements et des communes dont les budgets sont arrêtés par le roi; elle règle et apure les comptes qui lui sont présentés, et, par ses arrêts définitifs, elle établit si les comptables sont quittes, en avance, ou en débet. Voy. COUR DES COMPTES.

JURIEU (Pierre), célèbre théologien protestant, naquit en 1637, à Mer, dans l'Orléanais (Loir-et-Cher). Il succéda à son père dans le pastorat de ce lieu, et

(*) *Questions du droit administratif*, préface, p. XII.

fut appelé, en 1674, à une chaire de l'académie de Sedan; mais il s'enfuit en Hollande en 1681, lors de la dissolution de cette académie, sur l'avis qu'on allait l'enfermer pour son livre intitulé *la Politique du clergé de France.*

Il obtint alors le pastorat de l'église wallone, et une chaire de théologie à Rotterdam. La révocation de l'édit de Nantes acheva d'aigrir son esprit irritable. Les succès de Bayle, son collègue à Sedan et à Rotterdam, lui ayant porté ombrage, il l'accusa d'adultère avec sa femme et d'hérésie, et le fit condamner par le consistoire de Rotterdam. Tous les torts de Bayle se réduisaient cependant à ne pas partager les fureurs de son coreligionnaire.

Le reste de la vie de Jurieu ne fut qu'un accès de démence furieuse. Il cherchait sans cesse des ennemis, écrivait contre les protestants et contre les catholiques avec la même animosité, traitant avec aussi peu de ménagement Saurin et Basnage, que Nicole, Arnauld, Fénelon et Bossuet. L'irritation continue de ses organes finit par l'épuiser. Il mourut en 1713, âgé de 75 ans.

Ses ouvrages principaux sont : *Histoire du calvinisme et du papisme mis en parallèle,* Rotterdam, 1682, 2 vol. in-4°; ib., 1683, 4 vol. in-12 (c'est une réfutation de l'*Histoire du calvinisme* du P. Maimbourg); *Politique du clergé de France,* etc., Amsterdam, 1681, in-12; *Esprit de M. Arnauld,* Deventer (Rotterdam), 1684, 2 vol. in-12; *Accomplissement des prophéties,* etc., Rotterdam, 1681, 2 vol. in-12, une des productions les plus bizarres de l'esprit de parti; *Lettres pastorales adressées aux fidèles et au clergé de France,* 1688, in-12; *Tableau du socinianisme,* 1691, in-12; enfin, *Histoire critique des dogmes et des cultes,* etc., Amsterdam, 1704, avec un *Supplément,* ibid., 1705, in-4° : c'est le meilleur ouvrage de Jurieu.

Jurisconsultes. C'est à la fin du douzième siècle que l'on vit paraître, en deçà des Alpes, les premiers jurisconsultes qui aient laissé un nom digne d'être consigné dans l'histoire : la France avait été devancée, mais de quelques années seulement, par l'Italie, dans la science du droit, qui, dans cette contrée, avait pris un rapide essor, lors de la découverte faite à Amalfi, en 1137, d'un exemplaire des Pandectes.

Quoi qu'il en soit, vers 1190, *Placentin* professait le droit romain à Montpellier; et, peu de temps après lui, François *Accurse* vint faire ses lectures à Toulouse.

En 1270, saint Louis publia ses Établissements, qui résumaient toute la science du temps, les principes des lois romaines, les procédés de la pratique, et çà et là quelques reformes importantes.

Vers le même temps, *Pierre Des Fontaines* rédigea le *Conseil à un ami,* où il traçait les règles à suivre dans les relations civiles, s'efforçant de tempérer, par le mélange des lois romaines, les principes rudes et barbares du droit féodal.

Philippe de Beaumanoir, contemporain de Des Fontaines, rédigea les *Coutumes et usages de Beauvoisis,* en 1283. Son ouvrage a obtenu l'estime de du Cange, et excité l'admiration de Montesquieu.

Dans le même temps, on voit *Guillaume Durand* écrire son *Speculum juris,* et *Guy Foulques,* qui depuis fut nommé pape, sous le nom de *Clement IV,* composer deux ouvrages sur le droit romain, *Quæstiones juris* et *Recipiendarum actionum rationes.*

Au quatorzième siècle apparaissent *Guillaume du Breuil,* qui rédigea en latin les formules du palais, *Stylus parlamenti ; Jean Faber,* qui fut chancelier de France, et fit un commentaire estimé sur les Institutes; *Jean Desmarets,* conseiller, avocat du roi au parlement, auteur des *Décisions,* et qui fut si injustement mis à mort sous Charles VI; *Raoul de Presle,* à qui on attribue *le Songe du Vergier,* ouvrage polémique où la juridiction ecclésiastique est fortement attaquée; enfin, *Jean Bouteillier,* qui écrivit sa *Somme rurale* à la fin du quatorzième ou au commencement du quinzième siècle.

En 1453, Charles VII rendit à Montils-lez-Tours, une ordonnance dont l'article 125 veut que « les coutumes, « usages et styles de tous les pays du « royaume soient rédigés et mis en écrit;

« accordés par les coutumiers, praticiens et gens de chacun desdits pays « du royaume. » Mais ce projet ne fut pas exécuté sous son règne; Louis XI le reprit, mais il n'eut point non plus le loisir de l'exécuter.

Nous touchons à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, époque où la science du droit prend en France les plus grands développements. Ce fut alors que, sur l'invitation de François Ier, *André Alciat*, Italien, vint professer à Avignon, puis à Bourges, où il changea complétement l'enseignement du droit et fonda une école nouvelle. « Connaissant profondément l'antiquité, dit M. Lerminier, et habile helléniste, il montra le parti qu'on pouvait tirer, pour la science du droit romain, des écrivains classiques et des richesses apportées en Italie dans le siècle précédent, par les Grecs de Constantinople. » Mais une de ses principales gloires est d'avoir formé, sinon par ses leçons, du moins par ses ouvrages, le prince des jurisconsultes français, *Cujas*. (Voy. ce nom.) Celui-ci, après avoir fait la gloire de l'école de Bourges, dont il fut le plus illustre professeur, et où il compta, parmi ses élèves, les hommes les plus remarquables de son temps, composa sur le droit romain de nombreux commentaires qui sont encore aujourd'hui les lumières de la science du droit. Son style est brillant et digne des anciens jurisconsultes de Rome. M. Troplong l'appelle le Bossuet de la jurisprudence; « ce fut, poursuit le même savant, un génie philosophique qui éclaira le droit par l'histoire, la philosophie et la critique, et conçut la grande idée de recomposer les livres des jurisconsultes de Rome, mis en pièces par les ciseaux de Tribonien. »

Après Cujas brilla *Dumoulin*, jurisconsulte d'un style moins brillant, mais d'un esprit peut-être plus profond et plus philosophique encore. On vit s'élever ensuite *Gui Coquille*, *René Chopin*, *Loyseau*, *Antoine Loisel*, *Pierre Pithou*, *François Pithou*, *Étienne Pasquier*, *Omer Talon*, *Pierre* et *Antoine Séguier*, *Achille de Harlay*, *Christophe* et *Augustin de Thou*, *Domat*, *d'Aguesseau*; et enfin *Pothier*, dont nous mentionnerons seulement le *Traité des obligations*, chef-d'œuvre de lucidité et de méthode, qui a été reproduit presque en entier dans le Code civil, et les *Pandectes*, œuvre immense, où l'auteur est parvenu à ordonner sur un plan méthodique, et à éclaircir par des commentaires, les textes du *Digeste*, véritable Babel du droit ancien.

Arrêtons-nous à ce nom, car nous ne pourrions, sans dépasser de beaucoup les limites qui nous sont tracées, y ajouter la liste des jurisconsultes qui, dans ces derniers temps, se sont distingués, soit comme rédacteurs, soit en qualité de commentateurs du nouveau corps de lois qui nous régit actuellement.

Jurisprudence. — Dans le sens le plus général de ce mot, c'est la science du droit tant public que privé, c'est-à-dire la connaissance du juste et de l'injuste. Dans un sens plus restreint, c'est la réunion des principes qui décident les tribunaux dans leurs arrêts ou jugements sur des espèces analogues et semblables; ainsi envisagée, la jurisprudence est donc, à proprement parler, la science des arrêts. C'est seulement sous ce dernier point de vue que nous avons à la considérer ici.

On a dit que, lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois, la lettre tue et l'esprit vivifie. Or, la jurisprudence est l'esprit, la vie, en quelque sorte, de la loi. Sans la jurisprudence, la loi n'est guère qu'une lettre morte. La loi, en effet, se borne à poser les principes généraux; mais, entre ces principes et leur application, il y a une distance immense, toute la distance qui sépare l'idée du fait, la théorie de la pratique. La jurisprudence unit ce qui, sans elle, serait resté à jamais divisé; elle est l'appui, l'auxiliaire éclairé de la loi; elle la supplée même au besoin, et elle comble ses lacunes. La loi est quelquefois représentée un glaive à la main, les yeux couverts d'un bandeau : on pourrait représenter la jurisprudence l'œil ouvert, tantôt dirigeant le bras de la loi, afin que ses coups ne portent point au hasard; tantôt guidant ses pas pour l'empêcher de faire fausse route et de trébucher.

En France, comme dans tous les au-

tres pays, la jurisprudence a subi des variations graves et nombreuses, ainsi que les lois et surtout les mœurs, dont elle est la fidèle expression. Non-seulement elle a varié suivant les temps, mais elle n'a pas été toujours uniforme dans les tribunaux d'une même époque, dans les jugements d'un même tribunal.

Tant qu'une magistrature permanente ne fut point instituée, il n'y eut pas, à vrai dire, de jurisprudence : rien alors ne pouvait perpétuer le souvenir des décisions ; ce souvenir ne survivait pas aux juges temporaires ou ambulants de qui elles étaient émanées, et aux parties qui les avaient obtenues. Il en fut autrement après la création des grands corps judiciaires. Les arrêts furent alors recueillis et conservés dans des archives : chaque parlement travailla à se faire des règles précises, et mit un respect traditionnel à les suivre, car, en démentant ses précédents, il se serait accusé lui-même d'inconstance ou d'erreur. Ainsi, la jurisprudence dut en partie son origine à l'esprit de corps.

A mesure qu'elle se perfectionna, elle vit s'accroître l'importance de son rôle. Mais ce fut surtout lorsque le respect exagéré des traditions eut fait place à un examen plus philosophique, que son influence parvint à son apogée. La législation avait vieilli et cessé d'être en rapport avec les besoins de l'époque. La jurisprudence servit à résoudre les difficultés non prévues, à adoucir ce que la pénalité avait d'exorbitant, en un mot, elle fit l'office de la loi, en attendant le moment où elle pût se substituer entièrement à elle ; et, comme les esprits se montraient de plus en plus avides de la connaître, des recueils d'arrêts se fondèrent, et fournirent des matériaux tout préparés aux jurisconsultes éminents qui élaboraient alors dans le silence la réforme de nos lois. Grâce à ces effets combinés, on vit bientôt la lumière poindre au milieu des ténèbres, et, enfin, l'unité de doctrine succéder peu à peu à l'anarchie des opinions.

La révolution vint compléter l'œuvre ébauchée par les âges antérieurs. Sur les ruines des innombrables tribunaux de la féodalité, elle éleva un édifice judiciaire en harmonie avec le nouvel ordre politique et social qu'elle avait pour mission de fonder. Au sommet de cet édifice fut placée la cour de cassation, chargée de maintenir l'uniformité de la jurisprudence dans toute l'étendue de la France. A la vérité, l'autorité de ce tribunal suprême est toute morale, et ne saurait lier les tribunaux inférieurs; de là, la divergence qui, en certaines occasions, s'est révélée entre la cour de cassation et quelques cours royales. Cependant son influence est manifeste, car c'est elle qui réunit le plus d'expérience et de lumières. Si quelquefois elle a varié, elle n'a fait, en cela, que subir une nécessité à laquelle nulle institution humaine ne saurait se soustraire : elle a suivi la marche du temps, et reflété les idées dominantes des époques qu'elle a traversées. Il y a plus : au lieu de tirer de ces variations un grief contre elle, on doit plutôt y voir un sujet d'éloge; car le progrès ne peut s'effectuer qu'à la condition du changement. Si l'uniformité, malgré les distances, est le signe d'une civilisation avancée, l'uniformité qui ne tient pas compte des temps est la négation de tout progrès, de tout perfectionnement à venir.

De nos jours, plusieurs recueils périodiques enregistrent les nombreux arrêts qui peuvent servir à fixer la jurisprudence sur les points obscurs de notre droit, ou sur les cas que notre législation n'a pu prévoir. Ces recueils sont au nombre de quatre, tous publiés à Paris, savoir : le *Recueil général des lois et arrêts*, faisant suite au recueil fondé sous le même titre par M. Sirey, et ayant actuellement pour rédacteur M. de Villeneuve ; la *Jurisprudence générale du royaume*, rédigée par M. Dalloz ; le *Journal du Palais*, par MM. Ledru-Rollin et Patris ; enfin, pour la jurisprudence administrative, le *Recueil général des arrêts du conseil d'État*, rédigé par M. Lebon, successeur de M. Macarel. Quelques autres recueils s'impriment dans les départements ; mais ils ne contiennent guère que les arrêts émanés des cours royales dans les chefs-lieux desquelles ils se publient, avec les jugements les plus importants des tribunaux du ressort.

Jury. L'origine de l'institution du jury se perd dans la nuit des âges. Tant que les hommes vécurent à peu près isolés, et que le droit du plus fort régna seul sur la terre, il est clair qu'il n'y eut de place pour aucun tribunal, quel qu'il fût. Mais lorsque les associations commencèrent à devenir puissantes, et à opposer une digue aux violences de la force individuelle, les différends et les plaintes durent naturellement, en l'absence de lois écrites et positives, être soumis au jugement des voisins ou amis des parties contendantes ou lésées. De là l'origine du jury. Mais comme on n'avait encore aucune idée d'une justice sociale, et que d'ailleurs les petits se défiaient avec raison de l'intervention des grands, le jury ne fut d'abord qu'une magistrature de famille : il y eut autant de jurys distincts que de castes inégales en puissance et en richesses. Alors, sans doute, les jurés étaient à la fois les juges du fait et du droit, en matière civile comme en matière criminelle. Ils ne se bornaient pas, comme de nos jours, à prononcer sur l'existence de tel crime ou délit, et sur la part qu'y avait prise l'accusé, ils décidaient en même temps du sort de celui-ci.

Le jury n'est donc point, comme quelques-uns le prétendent, une institution d'origine anglaise transplantée en France (*). Il a existé autrefois chez tous les peuples, seulement sous des noms différents, et avec des formes diverses. On en retrouve des traces dans l'ordre judiciaire des Grecs et des Romains. « Chaque année, dit Montesquieu, le préteur formait une liste de ceux qu'il choisissait pour faire la fonction de juges pendant l'année. Ces juges ne décidaient que des questions de fait; mais pour les questions de droit, comme elles demandaient une certaine capacité, elles étaient portées au tribunal des centumvirs. » Quand les Romains pénétrèrent dans la Gaule, ils y trouvèrent le gouvernement municipal établi. Les citoyens étaient assesseurs des magistrats, ce qui implique l'existence d'une sorte de jury.

Le jury était pareillement en usage dans tout le nord de l'Europe, puisque les barbares l'apportèrent avec eux dans l'empire romain, où il avait probablement fini par céder la place aux juridictions impériales.

Sous les rois de la première race, nous voyons des juges du fait, appelés *bons-hommes*, concourir à l'administration de la justice dans les tribunaux inférieurs, et des témoins (voy. Conjurateurs) admis, dans certaines circonstances, à jurer avec l'accusé qu'il n'était pas coupable. Les aventuriers normands qui, vers la fin de la dynastie carlovingienne, vinrent s'établir en France, se jugeaient aussi par jurés; quelques auteurs prétendent même, mais à tort, selon nous, que l'Angleterre reçut d'eux cette institution, lorsqu'ils en firent la conquête sous la conduite de leur duc Guillaume. Enfin on est également fondé à croire que les pairs des bourgs, *pares burgenses*, qui existaient au moyen âge, ont exercé des fonctions analogues à celles de nos jurés.

Nous avons fait voir l'institution du jury en germe dans le droit de la France dès les premiers temps historiques; il nous reste à tracer l'esquisse des variations que cette institution a subies jusqu'à nos jours, et à montrer l'influence de la civilisation sur ces variations.

A leur entrée dans la Gaule, les Francs durent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, trouver le jugement par jurés à peu près aboli, sinon partout, du moins dans cette partie du territoire où la domination romaine était de date ancienne. Comment, en effet, supposer que le despotisme des empereurs, après avoir étouffé les derniers vestiges de la liberté en Italie, eût épargné les libertés des peuples asservis? L'invasion des barbares remit en honneur l'ancien usage, sans pour cela proscrire l'ordre de choses existant; car on sait que les vainqueurs n'imposèrent point leurs coutumes aux vaincus. Sur le sol de la Gaule, comme dans les forêts de la Germanie, le Franc suivit la coutume de ses ancê-

(*) « Ne baissons pas la tête, disait Servan dans un écrit publié en 1781, ne baissons pas la tête devant une loi anglaise, mais adorons une loi vraiment humaine. N'est-on pas content? Cette loi est française. Fouillez dans les décombres de notre féodalité et vous retrouverez ses cendres. Que dis-je? elle vit encore, elle est assise auprès du trône, et la prérogative de nos pairs n'est que l'image du droit commun de tous les citoyens. »

tres, pendant que le Romain ou Gaulois continuait d'obéir aux lois romaines. Mais deux peuples ne peuvent vivre longtemps côte à côte sur le même sol, sans que leurs législations se modifient réciproquement par l'influence du contact; aussi voit-on, peu après la conquête, les tribunaux des vaincus s'adjoindre des jurés, des *bons-hommes*. La législation romaine, par cela même qu'elle était la législation du peuple conquis, ne se fit sentir que bien plus tard, comme nous aurons occasion de le remarquer par la suite, et pendant plusieurs siècles, les Francs conservèrent sans altération le droit d'être jugés par leurs pairs.

Sous la seconde race, quand les fiefs furent devenus héréditaires, un certain nombre de vassaux, nommés *francs hommes de fief*, fut établi dans chaque fief dominant, avec charge de tenir la cour du seigneur; ces vassaux furent nommés *pairs*, parce qu'ils étaient égaux en tout point à celui qu'ils jugeaient, de manière que chaque vassal pouvait être tantôt juge, tantôt partie. Les pairs ou hommes de fief jugeaient non-seulement les causes féodales, mais encore toutes celles dont la cour qu'ils composaient avaient droit de connaître. Le seigneur, ni même son bailli ou sénéchal, n'avait pas le pouvoir de juger avec les hommes de fief, quoiqu'il les convoquât, et qu'il pût être présent à leur jugement. La qualité du fief décidait et du nombre et de la qualité des juges. Selon du Tillet, ce fut sous le règne de Hugues Capet que la juridiction souveraine du roi commença d'avoir des pairs pour juger les causes des fiefs mouvant immédiatement de la couronne. Dès lors, suivant le même auteur, les pairs eurent séance à la cour du roi, à l'imitation de ce qui se pratiquait dans toutes les juridictions inférieures du royaume. Même manière d'administrer la justice existait dans les siéges royaux subalternes. Cet état de choses se maintint sans notable changement jusqu'au treizième siècle, époque où la double influence du droit canonique et du droit romain, récemment retrouvé, se fit sentir puissamment sur tous les esprits. Par une ordonnance de 1260, le pieux Louis IX abolit dans ses domaines la preuve judiciaire par le gage de bataille, et exigea que le demandeur ou l'accusateur prouvassent désormais leur dire par témoins. Cette innovation, qui eut pour résultat de substituer, dans un grand nombre de cas, la procédure écrite à la procédure orale, bouleversa de fond en comble les cours de justice. Jusqu'alors l'homme de fief n'avait eu besoin, pour s'acquitter de ses fonctions judiciaires, que d'un degré médiocre d'attention et d'intelligence. Tout à coup, on lui demandait, à lui qui probablement ne savait pas lire, l'examen et l'étude de longues et nombreuses écritures, et leur appréciation d'après les règles d'une science dont il n'avait pas les premières notions. Un chevalier illettré ne pouvait plus être juge depuis que la preuve habituelle n'était plus le gage de bataille; le baron fut obligé d'appeler des légistes à son tribunal, et ils n'y furent pas plutôt entrés, qu'ils trouvèrent le moyen de se substituer aux anciens juges. A la vérité, l'ordonnance de Louis IX ne concernait que ses domaines; il n'avait pas osé ordonner à ses barons de supprimer le gage de bataille dans leurs tribunaux; mais les hommes de loi en firent leur affaire; ils firent tant, qu'à l'aide des auxiliaires qu'ils trouvaient dans la cour même du baron, ils parvinrent à expulser entièrement tout ce qui n'était pas eux. Ils inventèrent pour cela les appels et les cas royaux, et par le moyen de ces deux incidents de procès, ils ramenèrent toutes les justices féodales sous la dépendance de la justice royale.

Ainsi fut porté le premier coup à l'antique institution du jugement par égaux ou par jurés, institution respectable, sans doute, mais qui, à cette époque, n'avait rien de véritablement social, puisqu'elle n'existait qu'au profit de quelques privilégiés, et que la masse du peuple, c'est-à-dire, les laboureurs et les artisans, presque tous réduits à l'état de servage, s'en trouvaient déshérités. Le caractère de l'ancien jury était et devait être purement privé et exclusif, car il datait des temps barbares, d'une époque où l'on ignorait que les délits, intéressant la société tout entière, ne pouvaient être jugés que par une magistrature commune à toutes les classes, et prise dans le sein même de l'universalité des ci-

toyens. La destinée de cette institution était donc de disparaître, et de s'absorber, comme les autres priviléges féodaux, dans le pouvoir royal, représentant du principe d'unité, jusqu'à ce que le moment fût venu pour elle de renaître sous une autre forme, et avec le caractère d'un droit commun.

Les rois successeurs de Louis IX, voyant que leur autorité gagnait à l'éloignement des barons, favorisèrent de plus en plus les nouveaux juges. Pour donner à la monarchie naissante l'ensemble et la force qui lui manquaient, ils sentaient vaguement qu'il fallait achever de dépouiller les grands, opposer des corps à des corps, des juges permanents à des ennemis permanents : les grandes compagnies judiciaires furent créées. Sauf quelques rares exceptions, le jugement par pairs ne fut plus usité que dans un petit nombre de villes ou communautés dans lesquelles l'ancien régime municipal avait réussi à se maintenir, grâce au courage de leurs habitants ou à l'épaisseur de leurs remparts.

Lorsque l'autorité royale eut enfin triomphé de la féodalité, et que la plupart des grands fiefs eurent fait retour à la couronne, celle-ci trouva à peu près partout les hommes de loi jugeant au lieu et place des hommes de fief. Dès lors, sa tâche était facile; elle n'eut qu'à remplacer les juges des seigneurs par des conseillers royaux, les cours de justice par des parlements. Le parlement de Paris devint la clef de voûte du nouvel édifice judiciaire; et cet axiome de notre ancien droit : *Toute justice en France émane du roi*, commença d'être une vérité. Les plus puissants des seigneurs, sous le nom de pairs de France, conservèrent seuls pour eux-mêmes le droit de siéger au parlement, et de n'y être jugés que par le concours de leurs égaux en dignité.

Tel était l'état des choses, lorsque éclata la révolution française. L'ordre judiciaire, comme toutes les institutions vermoulues de l'ancien régime, était à refondre en entier. La Constituante songea à rétablir l'institution du jury sur des bases en harmonie avec les idées nouvelles. On vit s'ouvrir alors de longues et solennelles discussions, auxquelles prirent part les plus illustres orateurs de l'assemblée. Les uns proposaient d'appliquer le jury aux affaires civiles comme aux affaires criminelles; d'autres voulaient que le jury pût en même temps prononcer sur les questions de fait et de droit, et appliquer les peines. Une troisième opinion prévalut, ce fut celle qui consistait à laisser aux tribunaux la connaissance des affaires civiles, et à réserver les jurés pour le jugement des affaires de grand criminel, en leur soumettant le fait et la culpabilité de l'accusé, et en laissant à des juges le soin d'appliquer la peine. A l'exemple de ce qui se passait chez les Anglais, il y eut un jury d'accusation et un jury de jugement. Le choix des jurés fut circonscrit dans la classe des citoyens éligibles aux administrations de district et de département. Enfin, un jury militaire fut aussi institué pour le jugement des délits militaires.

La Convention nationale n'eut garde de toucher à l'institution du jury, et jusque dans les temps les plus critiques de la révolution, il ne cessa point de fonctionner. C'étaient des jurés qui prononçaient sur le sort des accusés traduits devant le tribunal révolutionnaire. Le code du 3 brumaire an IV apporta quelques modifications en cette matière; mais sous l'influence de la réaction politique, ces modifications ne furent point à l'avantage de la liberté. Des jurys *spéciaux* furent créés pour le jugement de *certains* crimes. La réaction s'enhardissant ensuite, la loi du 7 pluviôse an IX supprima le débat public exigé jusqu'alors pour l'admission de l'accusation, et les lois du 18 pluviôse suivant et 23 fructidor an X restreignirent encore l'importance du jury, en instituant des tribunaux composés seulement de juges civils, ou de juges civils et de juges militaires, et en chargeant ces tribunaux de juger, *sans concours de jurés*, divers crimes pour la connaissance desquels ils eurent une juridiction exclusive.

Il était naturel que l'empire montrât une profonde répugnance pour le jury. A l'époque de la confection du code d'instruction criminelle de 1808, la question de savoir si cette forme de procéder serait conservée dans la législation future, fut vivement débattue dans la

magistrature et au conseil d'État, et un moment nn put craindre que le despotisme ne l'emportât. Mais la nouvelle institution avait déjà jeté de trop profondes racines pour qu'il fût aisé de l'ébranler. Le jury fut donc maintenu; les jurés d'accusation furent seulement supprimés, et le pouvoir dont ils étaient investis fut délégué aux cours impériales.

Il fallut bien que la restauration laissât debout ce que l'empire n'avait osé abattre. Elle fit même, peu avant 1830, quelques concessions à l'opinion publique, et plusieurs articles du code de 1808 furent successivement modifiés, dans un sens libéral, par la loi du 2 mai 1827 et par celle du 2 juillet 1828.

La révolution de juillet parut un instant devoir donner à l'institution du jury une plus grande extension; la charte de 1830 prescrivit, par son article 69, l'application du jury aux délits politiques et aux délits de presse, et la loi du 8 octobre 1830 satisfit à cette disposition. D'un autre côté, la loi du 19 avril 1831, en appelant un plus grand nombre de citoyens à l'exercice des droits électoraux, rendit plus démocratique la composition du jury. Mais les améliorations s'arrêtèrent là, et bientôt même, la législation exceptionnelle du 9 septembre 1835 vint annuler leurs effets, en qualifiant d'attentats, susceptibles d'être déférés à la cour des pairs, un grand nombre de délits politiques, qui, de la sorte, se trouvèrent indirectement soustraits au jugement des jurés.

Voici quel est l'état actuel de la législation sur le jury, du moins dans ses dispositions fondamentales :

Les fonctions de juré sont au nombre des droits politiques. Les personnes destinées à remplir ces fonctions sont: les électeurs des députés désignés par la loi du 21 avril 1831; les fonctionnaires nommés par le roi, et exerçant des fonctions gratuites; les officiers des armées de terre et de mer en retraite, pourvu qu'ils jouissent d'une pension de 1,200 fr. au moins, et qu'ils aient depuis cinq ans un domicile réel dans le département; les docteurs et licenciés des facultés de droit; des sciences ou des lettres, moyennant certaines conditions spécifiées; les docteurs en médecine; les membres et correspondants de l'Institut; les membres des autres sociétés savantes reconnues par l'État; les notaires, après 3 ans d'exercice de leurs fonctions; enfin, dans les départements où les personnes comprises dans les catégories précédentes n'atteignent pas le nombre de 800, les citoyens les plus imposés après ces personnes, jusqu'à concurrence du chiffre fixe. Nul ne peut être juré, s'il n'a 30 ans accomplis. Les fonctions de juré sont incompatibles avec celles de ministre, de préfet, de sous-préfet, de juge, de procureur général, de procureur du roi et de substitut, ainsi qu'avec celles de ministre d'un culte quelconque. La liste générale des jurés, contenant 800 noms au moins, est dressée par le préfet. Chaque année, après le 30 septembre, ce fonctionnaire extrait de la liste générale une liste pour le jury de l'année suivante. Cette liste est composée du quart de la liste générale, sans pouvoir excéder le nombre de 300 noms, si ce n'est dans le département de la Seine, où elle est de 1,500. Nul ne peut être porté deux ans de suite sur la liste annuelle extraite par le préfet. Dix jours au moins avant l'ouverture des débats de la session, le premier président de la cour royale tire au sort sur cette liste, 36 noms qui forment la liste des jurés pour toute la session, plus quatre jurés supplémentaires. Les jurés doivent se rendre à leur poste au jour indiqué, sous peine d'amende. A chaque affaire, et avant l'ouverture des débats, il est tiré au sort 12 noms sur la liste de la session, pour former le jury de l'affaire. L'accusé et le ministère public ont droit de récusation. Le vote du jury a lieu au scrutin secret; la décision se forme à la simple majorité. Les jurés peuvent, dans leur verdict, déclarer qu'il existe des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé trouvé coupable. La compétence du jury est bornee aux délits de presse, aux crimes et délits politiques, sauf les exceptions ci-dessus indiquées, enfin aux autres crimes de toute nature emportant peines afflictives et infamantes.

Outre le jury criminel, il existe encore plusieurs autres jurys de différentes sortes : les *jurys médicaux*, les *jurys des beaux-arts*, les *jurys assermentés* ou

de douanes, les *jurys de révision* pour la garde nationale, enfin les *jurys d'expropriation*, chargés de fixer l'indemnité due aux propriétaires des terrains dont l'utilité publique exige le sacrifice. Les jurys d'expropriation, dont les attributions étaient exercées, sous l'empire de la loi du 8 mars 1810, par l'autorité judiciaire, ont été institués par la loi du 7 juillet 1833. C'est un premier pas de fait vers la substitution du jury aux juges permanents, pour tout ce qui n'est pas question de pur droit; et l'unité politique et sociale, en se perfectionnant de plus en plus, en simplifiant de jour en jour la législation, ne peut qu'étendre encore par la suite les attributions de cette magistrature, vraiment populaire.

Jussieu (Antoine de) exerçait à Lyon, vers la fin du dix-septième siècle, la profession d'apothicaire. Il était chargé d'une nombreuse famille; trois de ses fils vinrent successivement à Paris, compléter les études qu'ils avaient commencées sous sa direction.

Antoine de Jussieu, l'aîné, fut adressé à Fagon, premier médecin du roi et intendant du Jardin des Plantes. Il fut l'élève de Tournefort; et, peu d'années après, lorsque ce grand botaniste mourut, il lui succéda en qualité de démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes. Ses travaux scientifiques, sans avoir l'importance de ceux de Bernard, son frère, et d'Antoine Laurent, son neveu, furent néanmoins très-estimés; nous citerons en particulier son *Mémoire sur les pétrifications végétales*, dans lequel il établit que les marques nombreuses de plantes qu'il avait trouvées dans les houillères de Saint-Étienne n'étaient point, comme on le prétendait alors, des jeux de la nature, mais bien des traces de la végétation des temps où les couches de terre auxquelles appartiennent ces houillères s'étaient formées. Il détermina le genre de ces plantes, le climat sous lequel elles avaient dû vivre, et fournit ainsi à la géologie le principe le plus sûr de ses inductions. Ses autres travaux, qui traitent tous de questions de zoologie et de phytologie, ont été insérés, pour la plupart, dans les Mémoires de l'Académie des sciences. On lui doit, en outre, un *Discours sur les progrès de la botanique*, in-4°, 1718, et un *Appendice aux Institutiones rei herbariæ de Tournefort*; enfin, il a rédigé et publié le grand ouvrage de Barrelier, sur *les plantes de France, d'Espagne et d'Italie*, ouvrage qui était resté incomplet par la mort de l'auteur.

Il s'était fait, dans sa jeunesse, recevoir docteur en médecine; il joignit constamment à ses études scientifiques une pratique très-active de son art; connu pour sa bienfaisance et son zèle à soigner les pauvres; il fit cependant une grande fortune, dont son frère Bernard fut le seul héritier. Il mourut d'apoplexie le 22 avril 1758, âgé de 72 ans.

Bernard de Jussieu, plus jeune de treize ans que le précédent, est le véritable créateur de la classification des plantes par familles. Guidé par son frère qui le fit venir à Paris, et qui le fit nommer, à vingt-trois ans, sous-démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes, il fut, peu de temps après, élu membre de l'Académie des sciences. Il n'avait cependant encore fait que présenter quelques mémoires à cette compagnie, et donner, de l'ouvrage de Tournefort sur les plantes des environs de Paris, une nouvelle édition enrichie de notes et d'un supplément; mais, à cette époque, où les sciences naturelles étaient encore peu cultivées, il suffisait presque, pour obtenir cet honneur, de montrer un grand zèle pour l'étude de ces sciences. Au reste, Bernard de Jussieu aimait la science pour elle-même; il écrivit peu, et ce ne fut qu'à la mort d'Antoine qu'il commença à se faire connaître.

Chargé par Louis XV de réunir, dans le jardin de Trianon, toutes les plantes cultivées en France, il disposa ces plantes en soixante-cinq familles, rangées d'après leurs analogies les plus intimes; ce fut ainsi que la *méthode naturelle* fut créée. Ce savant mourut à Paris le 6 novembre 1777, deux mois avant Linné, son ami. Il avait écrit un assez grand nombre de mémoires très-curieux, et qui se trouvent presque tous dans le recueil de l'Académie des sciences. Mais son véritable titre au souve-

nir de la postérité n'était pas imprimé; c'était la classification des plantes du jardin de Trianon.

Joseph de Jussieu, frère des deux précédents, fut appelé par eux à Paris, pour y étudier, sous leur direction, la médecine et la botanique. Mais, épris d'un goût très-vif pour les mathématiques, il se livra presque tout entier à l'étude de ces sciences, et devint un habile ingénieur. L'Académie faisait partir alors pour l'Amérique du Sud l'expédition scientifique dirigée par la Condamine et Bouguer. Le jeune Joseph de Jussieu en fit partie; et, lorsque ces savants eurent rempli l'objet de leur mission, il les laissa partir, et continua les études importantes qu'il avait entreprises dans le Pérou. Il resta trente-six ans dans ce pays, retenu par l'enthousiaste attachement des habitants auxquels il s'était rendu utile comme ingénieur, et surtout comme médecin. Chaque fois qu'un navire mettait à la voile, il annonçait l'intention de partir; et chaque fois des travaux non terminés et de pressantes sollicitations d'amitié le retenaient. Il parcourut le Pérou dans toutes les directions, levant des cartes et des plans, recueillant une foule d'observations, et ne trouvant jamais le temps de coordonner et de rédiger ses notes. Cependant l'âge venait; et, soit qu'il sentît ses facultés faiblir, soit que l'immensité des matériaux qu'il avait amassés lui imposât la loi d'en faire usage, il se décida enfin à revenir en France en 1771. Mais sa mémoire, qui diminuait déjà, se perdit bientôt tout à fait, et avec elle fut perdu tout le fruit d'une vie si laborieuse. Il mourut, le 11 avril 1779, dans une extrême caducité.

Antoine-Laurent de Jussieu, neveu des précédents, naquit à Lyon en 1748, et vint à Paris en 1765. Sa thèse pour le doctorat fut si remarquable, qu'elle lui valut, à vingt-deux ans, la suppléance de Lemonnier, qui professait alors la botanique au Jardin du Roi. Trois ans après, il fit paraître son *Mémoire sur les renoncules;* et cet ouvrage, où les principes de Bernard de Jussieu étaient pour la première fois appliqués, décida son admission à l'Académie des sciences. Jusqu'en 1785, époque où Desfontaines succéda à Lemonnier, en qualité de titulaire de la chaire de botanique, Laurent de Jussieu ne cessa, dans son cours, de répandre la connaissance de la méthode de son oncle, et de la perfectionner en l'appliquant; enfin, il définit les véritables caractères des classes, des familles et des genres pour toutes les plantes connues. C'est de ce travail que sortit son *Genera Plantarum;* et cet ouvrage, qui parut en 1789, eut une immense influence non-seulement sur les progrès de la botanique, mais aussi sur ceux de toutes les sciences où il est nécessaire de disposer, d'après un certain ordre, une multitude d'objets qui ont entre eux des analogies plus ou moins marquées.

La révolution suspendit pour quelque temps les travaux de Laurent de Jussieu; nommé par sa section membre de la municipalité de Paris, il fut chargé, jusqu'en 1792, de l'administration des hospices et hôpitaux de la capitale, et c'est à lui que l'on doit, en grande partie, les améliorations qui commencèrent à être introduites, à cette époque, dans le service de ces établissements.

En 1793, lorsque le Jardin des Plantes fut réorganisé sous le nom de Muséum d'histoire naturelle, il fut nommé professeur de botanique rurale; et ses collègues lui confièrent successivement les fonctions de directeur et de trésorier de cet établissement. Il devint, en 1804, professeur à la faculté de médecine de Paris, et, quatre ans après, conseiller titulaire de l'Université. Il est mort le 25 septembre 1836, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On a de lui, outre un grand nombre de mémoires et articles publiés dans différents recueils scientifiques, les ouvrages suivants : *Rapport de l'un des commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal*, 1784; *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, 1789, in-8°; *Tableau synoptique de la méthode botanique de B. et A. L. de Jussieu*, 1796; *Tableau de l'école de botanique du Jardin des Plantes de Paris*, ou *Catalogue général des plantes qui y sont cultivées*, 1800, in-8°.

Adrien de Jussieu, fils du précédent, né à Paris le 23 décembre 1797, a succédé à son père, en 1826, comme professeur de botanique au Muséum

d'histoire naturelle, et a été élu, en 1831, membre de l'Académie des sciences; on a aussi de lui plusieurs ouvrages estimés.

Jussion (lettres de). — On appelait ainsi, dans l'ancienne monarchie, les lettres que le roi adressait aux parlements pour leur enjoindre de procéder à l'enregistrement des édits qu'ils refusaient d'entériner. La première lettre de jussion que nous connaissions remonte à l'an 1392; c'est un ordre adressé par Charles VI aux conseillers composant le parlement des pairs, d'enregistrer une ordonnance créant une juridiction privilégiée pour le chapitre de Notre-Dame de Paris. Cette pièce est importante, en ce qu'elle est la première trace officielle de cet usage du droit de remontrance que s'arrogea le parlement. Depuis lors, les rois usèrent fréquemment de ce moyen pour vaincre la résistance des cours souveraines. Nous n'en finirions pas si nous voulions donner ici la nomenclature de tous les édits et ordonnances qui furent enregistrés ainsi. Quand des premières lettres de jussion n'avaient pas eu leur effet, on en adressait des secondes qui prenaient le nom de lettres d'*itérative jussion*. Quand celles-ci ne suffisaient pas, le roi, s'il voulait passer outre, était obligé d'avoir recours à un *lit de justice*. (Voyez ce mot.)

Justice (administration de la). — Les Romains, vainqueurs des Gaulois, les contraignirent d'abandonner leurs lois nationales, et la Gaule tout entière fut bientôt régie par le droit romain. Mais lors de l'invasion du pays par les peuples du Nord, il s'opéra dans la législation des Gaules un singulier phénomène. Une fusion s'établit entre la nation indigène et les peuples envahissants; on croirait que cette fusion s'étendit aussi aux lois, ou du moins que les barbares, en présence des lois de Justinien, si supérieures aux usages traditionnels qui leur tenaient lieu de codes, se hâtèrent d'abandonner ces usages, et de se ranger sous l'empire de la législation romaine, dans toute l'étendue de la Gaule; il n'en fut point ainsi : dans les provinces septentrionales, les lois des conquérants, malgré leur barbarie, prévalurent sur le droit romain; tandis que le contraire arriva dans les provinces méridionales, où le droit des *Institutes* et des *Pandectes* conserva toute sa vigueur, et fut à peine modifié par les usages des barbares. Ainsi la Gaule se trouva divisée, sous le rapport de sa législation, en deux grandes parties distinctes, connues sous les noms de *pays du droit écrit* et de *pays coutumiers*.

Suivant Montesquieu (*), la cause de ce fait était que la loi des Goths, qui dominèrent dans la France méridionale, n'ayant donné à ces peuples aucun avantage sur les Romains établis dans ces contrées, ceux-ci n'avaient aucune raison de cesser de vivre sous leur propre loi; tandis que dans le pays des Francs, c'est-à-dire dans les provinces septentrionales, la loi salique, accordant de grands avantages à ceux qu'elle régissait, devait prévaloir sur le droit romain, et acquérir une autorité presque générale.

Cette distinction, sous le rapport des lois, entre la France septentrionale et la France méridionale, n'en produisit cependant aucune dans l'organisation judiciaire et dans l'administration de la justice. Nous avons indiqué avec développement, à l'article Juridiction, sur quelles bases était établi le pouvoir judiciaire en France sous l'ancienne monarchie, et quelles modifications ce pouvoir éprouva successivement : il serait superflu de revenir ici sur cette matière.

Ce fut de la Germanie que sortirent la plupart des peuples qui envahirent la Gaule au cinquième siècle : ils durent conséquemment y apporter avec eux les usages de ce pays. On lit dans les Commentaires de César (**), que durant la paix, les Germains n'avaient point de magistrats publics, mais seulement des chefs particuliers qui rendaient la justice dans les bourgs et dans les cantons. Nous avons dit, à l'article Juridiction, comment cet usage fut modifié dans la Gaule par la législation romaine, et comment il s'y établit, sur le modèle de cette législation, des magistrats chargés d'appliquer les lois.

(*) Esprit des lois, liv. 28, ch. 4.
(**) *De Bello Gallico*, liv. 6.

Chez ces peuples, peu de crimes étaient punis de mort; Tacite dit qu'ils pendaient les traîtres et les transfuges, et qu'ils jetaient dans un bourbier, sous une claie, les poltrons et les lâches qui prostituaient leur corps. Quant aux autres délits, on les punissait par des amendes qui se soldaient en bestiaux, et dont une partie était dévolue au roi, et l'autre partie à la personne offensée. Voyez AMENDES.

Les vengeances de famille étaient un devoir sacré; l'offense faite à un parent était poursuivie avec un acharnement incessant par tous les autres parents. Pour mettre un terme à cette inimitié, une satisfaction publique était nécessaire : les lois germaines appellent *compositions* les satisfactions ou les peines infligées dans ces circonstances; c'est qu'en effet, dans l'origine, elles se réglaient conventionnellement entre les parties; mais, plus tard, afin de prévenir les abus fréquents qui résultaient nécessairement de cet arbitraire, les lois prirent soin de régler elles-mêmes ces peines, et de fixer le montant de l'amende pour chaque cas particulier. Voyez COMPOSITION.

Une des parties les plus intéressantes de l'histoire de l'administration de la justice, c'est celle qui concerne la preuve des délits et des faits. Pour acquérir cette preuve et rendre notoire le délit imputé ou le fait affirmé, on eut, selon les temps, recours à divers moyens; le premier qu'on employa fut le serment de l'accusé ou du défendeur. Mais il était facile au coupable d'échapper à la peine en se parjurant. Afin d'empêcher le parjure et de rendre plus scrupuleux ceux à qui le serment était déféré, on essaya de l'environner du prestige de la religion; une ordonnance exigea que la prestation du serment eût lieu avec la plus grande solennité. Cette mesure imposa quelque temps; mais bientôt on se familiarisa avec la pompe dont on accompagnait le serment. On eut alors recours à un nouveau moyen; on obligea l'accusé à comparaître escorté d'un certain nombre d'hommes libres, ses voisins ou ses parents, qui devaient, par leur propre serment, affirmer la véracité de ce qui avait été dit par lui, et le prémunir ainsi contre son propre parjure. Ces témoins subsidiaires furent appelés *compurgateurs* ou *conjurateurs*. (Voyez ce mot.) Ce nouvel expédient, qui semblait présenter plus de garanties que le précédent, ne réussit pas mieux; enfin, malgré l'opposition du clergé, le serment fut aboli et on lui substitua le *duel judiciaire*. (Voyez ce mot.)

L'usage de ce moyen de preuve si peu rationnel finit par acquérir un tel degré d'extension dans presque toutes les contrées de l'Europe, qu'il y eut des lieux et des circonstances où il fut presque impossible de réunir des pairs et de composer un tribunal. Cependant l'assistance des pairs étant indispensable au seigneur pour pouvoir juger, on fut forcé de négliger de rendre la justice. Alors commença à s'introduire dans la procédure *l'appel de défaut de droit*. « On appelait de défaut de droit, dit Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXVIII, chap. XXVIII, quand dans la cour d'un seigneur on différait, évitait ou refusait de rendre la justice aux parties. »

Suivant Beaumanoir, jamais il n'y avait de duel dans ces sortes d'appels, parce que le seigneur lui-même ne pouvait pas être appelé en combat à cause du respect dû à sa personne. Les pairs ne pouvaient non plus être provoqués comme ayant rendu le jugement faussement et méchamment. En cas de provocation, ils n'auraient pas pu soutenir qu'ils avaient bien jugé; il n'y avait pas de jugement, et l'on ne faussait que sur un jugement. D'ailleurs la chose était claire et ne pouvait être contestée : il suffisait de compter les jours des ajournements ou des autres délais pour convaincre les juges d'avoir différé le jugement ou l'instruction du procès. Il y avait donc nécessité de porter l'affaire devant le tribunal du suzerain, et comme devant ce tribunal les défauts se prouvaient par témoins, on pouvait les appeler au combat; de cette manière on n'offensait pas le seigneur, et on n'offensait pas non plus les juges composant son tribunal.

Tant que les combats judiciaires subsistèrent comme moyen de preuves juridiques, l'appel devant un juge supérieur fut inconnu dans la pratique du

droit. En effet, provoquer au combat ceux qui avaient rendu le jugement, c'était en appeler au ciel même, c'était confier à la Providence divine le soin de réformer la sentence. « L'appel, dit Montesquieu, était un défi à un combat par armes qui devait se terminer par le sang, et non pas cette invitation à une querelle de plume qu'on ne connut qu'après (*). »

L'appel de défaut de droit dont nous venons de parler, fut le premier pas vers cette invitation à une querelle de plume dont parle Montesquieu. Nous avons vu en effet que, dans ce cas particulier, le procès était porté du tribunal du seigneur devant le tribunal du suzerain. Il en était de même lorsqu'on faussait la cour de son seigneur; celui-ci venait alors en personne devant le suzerain pour défendre le jugement de sa cour. Dans la suite, ces deux cas particuliers introduisirent un usage général; tous les jugements devinrent susceptibles d'appel, et il s'établit plusieurs degrés de juridiction.

A mesure que l'usage de l'appel s'établissait, on eut soin, par mesure fiscale et aussi pour empêcher les plaideurs d'avoir trop souvent recours à la juridiction supérieure, d'établir une amende au profit du seigneur saisi de l'appel contre la partie qui en serait déboutée. On alla même, dans l'origine, jusqu'à faire payer une amende au seigneur dont la sentence était réformée; mais ce dernier usage ne tarda pas à être réformé.

L'usage de l'appel était incompatible avec les combats judiciaires; aussi contribua-t-il à leur abolition plus puissamment encore que les Établissements de saint Louis. Toutefois, ce ne fut pas sans une vive opposition de la part des seigneurs puissants; et on les vit tantôt faire mourir ou mutiler, tantôt condamner à perdre leurs biens ceux qui avaient osé appeler aux plaids généraux du roi, qui plus tard prirent le nom de *parlement*.

L'appel devant le seigneur suzerain fut un premier pas de fait dans la voie des améliorations de la justice. Mais un événement qui contribua singulièrement à modifier la législation et les pratiques judiciaires, ce fut la découverte des *Pandectes* de Justinien, retrouvées en 1137; saint Louis, cherchant à accréditer le droit romain en France, en fit faire des traductions qui existent encore; des jurisconsultes italiens vinrent les enseigner aux Français; enfin, on vit tout à coup l'administration de la justice prendre une nouvelle face. Les principes du droit romain fructifièrent : les usages suivis auparavant étaient si simples et se réduisaient à des pratiques si peu nombreuses, qu'ils ne demandaient aucun talent, aucune capacité. Bientôt, grâce à l'influence des *Pandectes*, le droit devint une science à laquelle on ne put s'initier que par une étude longue et difficile. Alors on vit naître en France des jurisconsultes; et comme la noblesse, qui jusqu'alors avait rendu elle-même la justice, se faisait un point d'honneur de mépriser les lettres et de croupir dans l'ignorance, elle crut indigne d'elle de se livrer à l'étude du droit, et ne tarda pas à se reconnaître hors d'état de juger les procès. « Les pairs, dit Montesquieu, commencèrent alors à se retirer des tribunaux des seigneurs, et ceux-ci furent peu portés à les assembler. »

Qu'arriva-t-il? Il y avait, du temps de Beaumanoir, deux différentes manières de rendre la justice : dans certaines localités on jugeait par pairs, dans d'autres on jugeait par baillis. Quand on suivait la première forme, les pairs suivaient les errements de leur juridiction; quand on suivait la seconde, l'usage en vigueur applicable aux procès était indiqué au bailli par des prud'hommes ou vieillards. Les baillis n'étaient point juges; ils faisaient l'instruction et prononçaient le jugement qui avait été rendu par les prud'hommes.

Les baillis n'étaient point nobles et ne tenaient point, comme les seigneurs, à rester ignorants. Lorsque les principes du droit se multiplièrent, les prud'hommes se trouvèrent eux-mêmes, comme les pairs, hors d'état de juger. Les baillis, appartenant généralement à une classe supérieure et plus éclairée, jugèrent seuls. Ce fut ainsi que la force même des choses enleva aux seigneurs

(*) Esprit des lois, liv. 28, chap. 29.

l'administration de la justice, et les contraignit à se choisir des lieutenants dans un ordre de personnes étranger et inférieur à la noblesse.

Ces charges furent d'abord conférées gratuitement aux baillis et autres officiers judiciaires. Mais, comme elles produisaient au bénéfice de ces officiers des profits plus ou moins considérables, les seigneurs résolurent d'en tirer avantage : ils les conférèrent à prix d'argent, et en firent une sorte de patrimoine propre aux officiers qui les avaient acquises, une propriété transmissible par voie d'hérédité, et même cessible. Les rois imitèrent les seigneurs, et dès le temps de saint Louis, les prévôtés, les vigueries, les vicomtés furent non pas vendues, mais affermées, comme si ces juridictions eussent été des biens domaniaux. Philippe le Bel pratiqua ouvertement cette manière de tirer de l'argent des offices ; et, si l'on en croit la Chronique de Flandre, ce fut un des griefs que lui opposa Boniface VIII, lorsqu'il sollicita la canonisation de son aïeul.

Ainsi s'établit la vénalité des offices, qui se propagea sous tous les successeurs de Philippe le Bel, et ne fut abrogée que par l'Assemblée constituante.

Ce fut de la manière dont nous parlions tout à l'heure qu'on vit se multiplier les principes, et, par conséquent, les pratiques du droit et de la jurisprudence. Dans les pays de droit écrit, les Pandectes furent le guide des jurisconsultes et des magistrats. Mais, dans les pays de coutume, il en fut autrement. « Ces coutumes-là, dit Montesquieu, s'étaient conservées dans la mémoire des vieillards. » C'est ainsi, en effet, qu'elles se perpétuèrent par la tradition. Mais l'influence du droit romain s'étendit aux pays coutumiers, ce qui rendit les coutumes plus compliquées et moins simples dans leurs principes qu'elles n'avaient été jusqu'alors. Il est à croire que c'est à l'impossibilité d'en retenir de mémoire les usages devenus plus nombreux, qu'on doit attribuer leur rédaction. Sous le règne de saint Louis et les suivants, des praticiens habiles, tels que Desfontaines, Beaumanoir et autres, mirent par écrit les coutumes de leurs bailliages. Mais, plus tard, Charles VII et les rois qui lui succédèrent rendirent des ordonnances pour faire rédiger par écrit, dans tout le royaume, les diverses coutumes locales ; et ils eurent soin de prescrire les formalités qui devaient être observées pour cette opération. « Or, dit Montesquieu, comme cette rédaction se fit par provinces, et que, de chaque seigneurie, on venait déposer, dans l'assemblée générale de la province, les usages écrits ou non écrits de chaque lieu, on chercha à rendre les coutumes plus générales, autant que cela put se faire, sans blesser les intérêts des particuliers, qui furent réservés. Ainsi nos coutumes prirent trois caractères : elles furent écrites, elles furent plus générales, elles reçurent le sceau de l'autorité royale. »

Mais, malgré cette généralité qu'on s'efforça de donner aux coutumes dans la rédaction qui en fut faite, elles demeurèrent encore excessivement nombreuses. On comptait dans le royaume, en 1789, environ soixante coutumes générales, c'est-à-dire, observées dans une province entière, et trois cents coutumes locales, c'est-à-dire, observées dans l'enceinte d'une ville, d'un bourg ou d'un village ; ce qui justifiait ce mot de Pascal : « Plaisante justice, qu'une rivière et une montagne dérangent : vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. »

La divergence qui existait dans les principes de ces diverses coutumes avait frappé Louis XI. Il avait conçu le projet d'établir, pour tout le royaume, une coutume unique, formée de la fusion des différentes coutumes qui existaient de son temps. Mais la mort l'empêcha de mettre ce projet à exécution. Il fallut attendre, pour accomplir cette grande œuvre, qu'une révolution vînt saper les fondements de l'ancienne monarchie, faire sortir la France des vieilles routines, et la jeter dans la voie des grandes innovations. La législation actuelle a réalisé le vœu formé par Louis XI.

Justice (ministère de la). Avant la révolution, l'administration générale de la justice relevait du chancelier de France. La charge de chancelier fut abolie par une loi du 27 novembre 1790,

et le ministère de la justice, qui hérita en partie de ses attributions, fut créé en même temps que les autres ministères par la loi des 27 avril et 27 mai 1791. Sous l'Empire, le ministre de la justice reçut le titre de grand juge, et tout ce qui se rattachait à la delivrance des lettres de noblesse et à l'institution des majorats fut placé dans ses attributions. A la restauration, la charge de garde des sceaux ayant été rétablie, elle fut attribuée au ministre de la justice, qui réunit dès lors à ce dernier titre celui de garde des sceaux.

Le tableau suivant fera connaître l'organisation et les attributions actuelles de ce ministère.

Cabinet du ministre. — Secrétariat général. Le secretaire général est en même temps commissaire du roi au sceau; il a la surveillance directe, la révision de tout le travail de la justice, et la présidence du conseil d'administration formé de tous les directeurs. Le secrétariat-général comprend deux bureaux, savoir :

1° *Bureau de l'enregistrement des dépêches et légalisation des actes;*

2° *Bureau des archives,* en deux sections : 1° conservation des originaux des lois, dépôt des ordonnances et décisions royales, avis du conseil d'État, avis du conseil d'administration du ministère de la justice, arrêtés du ministre, circulaires, etc.; formation et révision du bulletin des lois; 2° conservation des archives de la secrétairerie d'État impériale.

Division du personnel, un directeur.

1er *bureau.* Personnel et discipline des cours, tribunaux, justices de paix, renouvellement et institution des tribunaux de commerce.

2e *bureau.* Avoués, commissaires-priseurs, huissiers, police et discipline des officiers ministériels.

Direction des affaires civiles et du sceau. Un directeur.

1er *bureau.* Pourvoi en cassation dans l'intérêt de la loi et pour excès de pouvoir; création de tribunaux de commerce et de chambres temporaires dans les cours royales et tribunaux de 1re instance; questions d'organisation judiciaire et de législation civile ou commerciale; état civil; honneurs et préséances.

2e *bureau.* Naturalisation et admission des étrangers au domicile en France; réintégration dans la qualité et les droits de Français; autorisation de service à l'étranger; dispenses d'âge, de parenté et d'alliance pour mariage; journal des savants; sceau des lois, actes de chancellerie, etc.

3e *bureau.* Notariat.

Direction des affaires criminelles et des grâces. Un directeur et un sous-directeur.

1er *bureau :* Justice criminelle et correctionnelle; poursuites des crimes, délits et contraventions; examen et exécution des conventions avec les puissances étrangères relatives à l'extradition réciproque des malfaiteurs; bulletin officiel des arrêts de la cour de cassation (partie criminelle); examen des listes générales du jury.

2e *bureau :* Grâces et cassation.

3e *bureau :* Statistique.

Direction de la comptabilité et des pensions. — Un directeur.

1er *bureau :* Formation des comptes et du projet de budget; dépenses du conseil d'Etat, de l'ordre judiciaire et de l'administration centrale de la justice.

2e *bureau :* Vérification et régularisation des frais de justice.

L'*imprimerie royale*, placée sous l'autorité du ministère de la justice, forme dans ce ministère une direction spéciale. Sa destination officielle consiste dans l'impression des lois et ordonnances, et généralement dans la fourniture de tous les imprimés que réclament les services publics. Mais à cet emploi, les presses de l'imprimerie en joignent un autre d'un ordre plus élevé, savoir : l'impression des ouvrages de sciences et d'art publiés aux frais de l'État, et l'impression, soit aux frais de l'État, soit aux frais des auteurs, des livres en langues étrangères, particulièrement en langues orientales, pour lesquelles l'établissement possède une riche collection de caractères.

Liste des ministres de la justice, depuis la création de ce ministère jusqu'à ce jour.

Duport Dutertre.....	27 avril 1791
Roland de la Platrière, par intérim.	23 mars 1792

(Germain Garnier, nommé ministre après la retraite de Duport Dutertre, n'a point rempli ces fonctions).		
Antoine Duranthon	13 avril	1792
Hector de Roly	3 juillet	1792
Danton	10 août	1792
François de Neufchâteau est nommé et refuse le ministère.		
Garat	9 octob.	1792
Gohier	20 mars	1793

La loi du 1er avril 1794 ayant supprimé tous les ministères et les ayant remplacés par des commissions exécutives, les commissaires pour les administrations civiles, la police et les tribunaux, furent :

Hermau Lannes, adjoint Mourre. Aumont.	jusqu'au	30 juillet 1794

Ministres de la justice depuis le 5 décembre 1795, époque du rétablissement des ministères.

Merlin de Douai	5 nov.	1795
Genisseux	4 déc.	1795
Merlin de Douai	19 avril	1796
Lambrechts	26 sept.	1797
Cambacérès	19 juillet	1799
Abrial	25 déc.	1799
Régnier, grand juge	15 sept.	1802
Daubray, chancelier de France	13 mai	1814
Cambacérès	20 mars	1815
Pasquier, garde des sceaux	8 juillet	1815
Barbé-Marbois	25 sept.	1815
Daubray, par intérim	7 mai	1816
De Serre	29 déc.	1818
Peyronnet	14 déc.	1821
Portalis	4 janv.	1828
Chantelauze	8 août	1829
Dupont de l'Eure, commissaire provisoire chargé du portefeuille	31 juillet	1830
» ministre	1er août	1830
Mérilhou	27 déc.	1830
Barthe	13 mars	1831
Persil	4 avril	1834
Sauzet	22 février	1836
Persil	6 sept.	1836
Barthe	15 avril	1837
Martin du Nord	12 mai	1839
Vivien	1er mars	1840
Martin du Nord	5 sept.	1840

JUSTICES SEIGNEURIALES. Les comtes tenaient, à l'imitation du roi, des plaids dans leurs comtés, et y exerçaient la justice en leur nom. Les rachimbourgs et les scabini étaient leurs assesseurs ordinaires, habituellement au nombre de sept; car ils ne pouvaient juger seuls : c'était un principe admis universellement en droit féodal. Plus tard, lorsque les degrés de la hiérarchie féodale vinrent à se multiplier, les leudes imitèrent les comtes, et se firent aussi les juges de leurs vassaux.

Loyseau, dans son traité de *l'Abus des justices de village*, traite ce fait d'usurpation, et en cela il est d'accord avec toute l'ancienne école historique. Mais en examinant de plus près les documents qui existent sur les institutions judiciaires de la féodalité, l'école historique moderne a reconnu que ces institutions n'étaient qu'une conséquence nécessaire des événements et de l'état des choses. « La féodalité, dit M. Troplong, qui avait morcelé et localisé la souveraineté, non par l'effet d'une usurpation, comme le répète sans cesse, et toujours à tort, l'ancienne école historique, mais parce que la centralisation romaine ayant péri sous le poids de sa propre grandeur, il n'y eut plus d'unité de pouvoir possible là où il n'y avait plus d'unité de nation et d'intérêts; la féodalité, disais-je, avait investi les petits suzerains du droit de haute justice, attribut de leur quasi-souveraineté (*). »

Le droit de juger était personnel dans le principe, comme les fiefs eux-mêmes. Plus tard, lorsque les seigneurs eurent obtenu l'hérédité de leurs bénéfices, ce droit devint également héréditaire, et il devint à la fin tellement inhérent au fief, que les femmes même jugèrent, et remplirent les fonctions de *pairs* à raison des fiefs qu'elles possédaient. De là ce principe de droit féodal, que la *justice en France était patrimoniale*.

Quelquefois les fiefs concédés aux leudes comprenaient des territoires fort étendus sur lesquels le roi ne se réservait rien, puisqu'il les concédait à la seule charge de l'assister à la guerre et aux plaids. Tous les fruits et émoluments produits par ces héritages étaient alors recueillis par les nouveaux possesseurs. Les plus considérables de ces produits étaient les profits judiciaires, tels que le *fredum*, l'amende de l'appel, etc.

Les droits de justice n'étaient cependant pas tellement attachés au sol, qu'ils ne pussent s'en séparer, de même que l'usufruit, par exemple, se sépare de la nue propriété. Une charte de Dagobert, en 630, contient une concession de justice faite indépendamment du fief; ces sortes de concessions devinrent même dans la suite tellement en usage, que

(*) *Traité de la prescription*, n° 145.

l'on vit se formuler cette maxime de droit coutumier : *Fief et justice n'ont rien de commun.*

« Les comtes, dit Loyseau,... avoient des lieutenants qui, selon la diversité des provinces, étoient nommés vicomtes (*quasi comitum vicem gerentes*), ou prévôts (*quasi præpositi juri dicendo*), ou châtelains (*quasi castrorum custodes*), tous lesquels étoient juges en l'absence des comtes ; et quand les comtes étoient présents, ils leur renvoyoient les mêmes affaires et différends pour en être déchargés.

« Ce n'étoit pourtant, du commencement, continue le même auteur, qu'une même justice et un même auditoire des comtes et de leurs lieutenants. Mais l'opiniâtreté fit que ceux qui étoient condamnés par les vicomtes, prévôts, viguiers ou châtelains, ne se tenant vaincus, vouloient encore être ouïs ou jugés par les comtes, ce qui tourna en coutumes, et donna sujet à ces lieutenants *de prétendre, par succession de temps, justice séparée ressortissant par appel devant les comtes*, de même façon que les archidiacres, qui étoient autrefois comme les lieutenants des évêques, et en la justice et au maintien de leurs revenus, ont peu à peu usurpé un auditoire à part, et le degré de juridiction ecclésiastique. »

Ce fut ainsi que s'établit peu à peu dans la justice seigneuriale, la distinction entre la *haute*, la *moyenne* et la *basse* justice. La possession seule fixa les degrés et l'ordre observé dans ces trois classes particulières de justices ; mais la limite qui séparait ces trois degrés est difficile, pour ne pas dire impossible, à déterminer d'une manière précise.

« La confusion est grande, dit Loyseau, en la qualité et pouvoir de chaque justice, pour distinguer si elle est haute, moyenne ou basse. Il est encore plus mal aisé, ajoute-t-il, de savoir quel est le pouvoir du haut, du moyen et du bas justicier ; car c'est chose étrange et honteuse que, depuis que les justices sont en usage, les gens de justice n'ont encore pu distinguer les espèces de justice....., nommément en cette réformation solennelle de la coutume de Paris, en l'an 1579, où, avec messieurs les commissaires, qui étoient de grands personnages de France, étoient les plus célèbres avocats du parlement, l'élite des jurisconsultes français, néanmoins, la même cour (le parlement de Paris), usant de grande prudence, ne trouva pas bon de publier et homologuer les articles que les trois états de Paris avoient rédigés pour le règlement de ces justices ; aimant mieux laisser les choses dans leur obscurité première, que de renouveler les vieilles disputes. »

Ces articles, dont parle Loyseau, n'eurent jamais force de loi ; mais l'autorité de leurs rédacteurs fit que la jurisprudence s'y conforma, dans tous les cas où il n'y avait ni titre ni possession contraire. Ces documents sont la seule source où l'on puisse trouver les moyens de déterminer quelles étaient les attributions des différents ordres de justices seigneuriales.

Mais avant d'aborder ce point, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les deux espèces de juridiction qui existèrent ensemble sous l'ancienne monarchie.

Nous avons dit, à l'article JURIDICTION, qu'à côté de la justice seigneuriale existait une autre juridiction, connue dans l'histoire du droit sous le nom de *justice royale ;* et nous avons montré que ce n'était en définitive qu'une transformation des anciens *missi dominici*, remplacés au douzième siècle par quatre baillis sédentaires ; mais ce n'était là qu'une juridiction exceptionnelle. La juridiction ordinaire était la justice seigneuriale, à laquelle on ne pouvait se soustraire qu'au moyen d'un titre ou d'une exemption émanée de l'autorité souveraine.

Le seigneur *haut justicier* pouvait donc connaître de toutes les causes civiles et de police non exceptées de sa juridiction par des lois expresses ; mais sa compétence était plus restreinte en matière criminelle. Tout ce qui tenait à la police générale et au régime de l'État, les *cas royaux* enfin (voyez ce mot), appartenait au souverain et à ses officiers, c'est-à-dire, aux juges royaux.

Le *moyen justicier* avait, ainsi que le haut justicier, la connaissance de toutes les causes civiles. Quant au criminel, les coutumes variaient sur sa

compétence : les unes, comme celle de Paris et du Nivernais, ne lui attribuaient que la connaissance des délits dont l'amende ne pouvait excéder soixante sous; les autres, comme celles de Picardie et de Flandre, lui attribuaient la connaissance *du sang* et *du larron*, c'est-à-dire des blessures entraînant une effusion de sang, et du vol non qualifié et capital. En matière civile, le moyen justicier connaissait, en première instance seulement, de toutes les affaires réelles, personnelles et mixtes.

« Quant aux *basses justices*, dit Loyseau, c'est chose quasi impossible de concilier les coutumes qui parlent de leur pouvoir. Toutefois, pour y apporter quelque éclaircissement, il faut remarquer qu'en icelles, il se trouve deux espèces de basses justices... savoir, les *basses justices personnelles*, et les *basses justices foncières* ou basses justices réelles. Le bas justicier peut connaître de toutes matières personnelles entre ses sujets jusqu'à soixante sous parisis, et il a le droit de mesurage et de bornage du consentement des parties. En matière criminelle, il peut connaître des délits dont l'amende est de dix sous parisis et au-dessous. »

Telles étaient les justices seigneuriales à l'époque de leur plus grande puissance. Leur affaiblissement doit être attribué à diverses causes, parmi lesquelles l'empiétement des *justices royales* doit être mis au premier rang. Il faut noter ensuite les *lettres de sauvegarde* ou de protection, qui exemptaient ceux à qui le roi les accordait de reconnaître la juridiction du seigneur dans la terre duquel ils avaient leur domicile et leurs biens. Plus tard, les sauvegardes ne furent même plus nécessaires pour éluder la justice du seigneur. Il suffisait qu'une personne déclarât qu'elle était sous la garde du roi, pour saisir de son procès les juges royaux, qui en conservaient la connaissance toutes les fois que les juges naturels ne prouvaient pas la fausseté de cette allégation. D'un autre côté, quand le justiciable du seigneur comparaissait, sur ajournement, devant un juge royal, et qu'au lieu de décliner la compétence du tribunal, il répondait au fond, il ne pouvait plus demander son renvoi.

Une troisième cause de l'affaiblissement des justices seigneuriales, fut l'usage des *appels*. Nous avons vu que, dans les premiers temps de la monarchie, et même encore sous les premiers rois de la troisième race, les appels devant une juridiction supérieure étaient entièrement inconnus. On ne connaissait que les appels au ciel, qui se traduisaient toujours en combats judiciaires, ou en épreuves par l'eau et le feu; mais nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit plus haut sur l'introduction de l'usage des appels. Les rois favorisèrent l'établissement de cet usage, qui fit ressortir à leur cour les justices des plus puissants vassaux. Des lettres patentes de Philippe le Hardi, qui remontent à l'année 1283, prouvent que ce prince exerçait déjà le droit de ressort même sur les tribunaux d'Édouard Ier, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine. D'ailleurs l'amende perçue par les seigneurs contre l'appelant qui perdait son procès, fit que les seigneurs eux-mêmes favorisèrent cet usage, productif pour eux. Ce fut ainsi que peu à peu diverses circonstances se réunirent pour faire arriver entre les mains du roi l'administration tout entière de la justice, et pour rendre rigoureusement vrai cet axiome de l'ancienne monarchie : « *Toute justice émane du roi.* »

Les *assurements* furent encore une cause d'affaiblissement des justices seigneuriales. « Les assurements, dit Merlin, se sont introduits dans ces temps malheureux où le plus fort opprimait le plus faible, et où celui-ci n'avait d'autre ressource, pour se mettre à l'abri de l'outrage, que d'implorer la protection du juge (*). » En effet, lorsqu'un faible avait à craindre l'oppression ou la vengeance d'un ennemi plus puissant, il le faisait comparaître devant le juge, qui l'obligeait à s'engager, sous serment, à ne faire subir au demandeur aucun mauvais traitement. S'il manquait ensuite à sa promesse, il encourait des peines sévères, quelquefois même capitales.

C'était aux juges royaux qu'on s'adressait de préférence pour obtenir les assurements; car on se plaçait ainsi directement sous la protection du roi, qui était plus puissante; et l'infraction

(*) Répert., au mot *Assurement*.

de la promesse faite par l'assurement devenait un crime plus grave, et entraînait une peine plus sévère.

Mais ce qui contribua peut-être plus puissamment encore que toutes ces causes à affaiblir les juridictions seigneuriales et à fortifier la justice royale, ce fut l'affranchissement des communes et de la bourgeoisie. Afin de résister à l'oppression des seigneurs, les habitants des villes se coalisèrent entre eux; ils se créèrent des officiers municipaux chargés d'administrer la commune et d'y exercer le pouvoir judiciaire. Ces innovations ne se firent point sans une vive opposition de la part des seigneurs à qui elles enlevaient la plus grande partie de leur puissance, le plus beau fleuron de leur couronne féodale; mais la bourgeoisie s'organisa en force armée et opposa les armes à la résistance des seigneurs. Ils furent contraints de reconnaître l'existence des communes qui, d'ailleurs, pour mettre de leur côté les apparences du droit, leur offrirent des sommes d'argent plus ou moins considérables pour en obtenir la confirmation légale de leur existence indépendante. Ces offres furent acceptées; et les seigneurs leur accordèrent des diplômes appelés *chartes des communes*, qui tous accordaient 1° l'affranchissement de toutes servitudes personnelles; 2° l'abonnement des taxes arbitraires à des sommes déterminées; 3° la garantie de n'être jugés que par leurs pairs, c'est-à-dire, par des officiers de leur choix qui, comme nous l'avons dit, administraient les affaires de la commune, y maintenaient la police et y rendaient la justice; 4° ces officiers étaient autorisés, par les mêmes chartes, à armer les habitants toutes les fois qu'ils le jugeaient nécessaire pour la défense de la commune.

Mais le changement des exactions arbitraires contre des sommes fixes, la diminution de certains droits féodaux, l'abolition des servitudes personnelles, toutes ces circonstances réunies opéraient une réduction dans les produits des fiefs. Or, il était de principe, en matière de jurisprudence féodale, que le vassal ne pouvait *abréger* son fief, c'est-à-dire, le diminuer, sans l'autorisation de tous les seigneurs dont il relevait, en remontant par gradation jusqu'au roi, suzerain de tous les fiefs de son royaume. Ainsi donc, pour imprimer aux chartes des communes un caractère légal et irrévocable, la confirmation du roi était indispensable.

Cette confirmation, qui fut quelquefois vendue par les rois, mais qui ne fut jamais refusée, n'était, dans le principe, qu'un acte émanant de la puissance féodale; mais la souveraineté se confondait avec la suzeraineté dans la personne du roi; la souveraineté prévalut dans cette confusion d'idées; et ces diplômes furent considérés non-seulement comme des actes de l'autorité royale, mais encore comme de véritables engagements pris par le souverain de défendre de toute sa puissance les franchises obtenues par les communes.

« Cette opinion une fois établie, dit Henrion de Pansey, à qui nous empruntons ces détails, l'autorité royale se plaça d'elle-même entre les seigneurs et leurs vassaux. Les rois, depuis si longtemps étrangers à leurs sujets, redevinrent ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, les gardiens de tous les droits, les vengeurs de toutes les oppressions, les protecteurs de tous; enfin, il se forma entre eux et le peuple une sorte de coalition contre l'ennemi commun, contre la puissance féodale (*). » Il s'établit ainsi des justices royales dans les villes de communes; les juridictions municipales furent elles-mêmes reconnues comme telles, et il fut convenu que les officiers municipaux n'administreraient la justice qu'au nom du roi. Ainsi, les justices royales firent disparaître, pour ainsi dire, tout à coup, des communes, les justices seigneuriales.

Telles sont les causes principales qui, par leur réunion, contribuèrent à miner insensiblement le pouvoir judiciaire des seigneurs, et à le faire passer dans les mains du roi. (Voyez JURIDICTION.)

JUVEIGNEUR, *Junior*, titre féodal qui se donnait aux cadets apanagés. Il était surtout usité dans les maisons nobles de Bretagne (**).

(*) *De l'Autorité judiciaire*, introd.

(**) Voyez à l'article LA VAUGUYON une pièce où ce titre est consigné.

K.

KAIRE. Voyez CAIRE.

KAISERSBERG, ancienne ville libre impériale d'Alsace, aujourd'hui comprise dans le département du Haut-Rhin, arrondissement de Colmar. Population : 3,050 habitants.

Cette ville dut sa prospérité et pour ainsi dire son existence à Wolfelin, préfet de la province pour l'empereur Frédéric II, pendant la première moitié du treizième siècle. Ce gouverneur, qu'on a surnommé le Thésée de l'Alsace, releva le château dont on voit encore les ruines sur la montagne, et où Frédéric vint souvent tenir sa cour. Ce château était affecté à l'officier chargé de défendre la ville et de garder les passages de la Lorraine en Alsace, fonction qui a subsisté jusqu'au dix-septième siècle. Cet officier avait le droit de donner un prévôt à la ville, mais à condition qu'il serait agréé par les magistrats et leur prêterait serment. Kaisersberg reçut ses franchises et privilèges d'Adolphe de Nassau, empereur, en 1293. Son sénat était composé de quatre consuls, six sénateurs et quatre tribuns. Elle dépendait du diocèse de Bâle. A l'époque de la réforme, elle se distingua par un zèle catholique poussé jusqu'à un fanatisme souvent cruel. Les bourgeois ne souffrirent dans leur ville que des habitants fidèles à l'ancienne foi, et le P. Laguille rapporte que même en 1720, celui qui voulait être admis au corps de bourgeoisie devait jurer avec sa femme qu'il serait toujours catholique.

La ville fut prise par les Suédois du maréchal Horn, pendant la guerre de Trente ans. La possession en fut assurée à la France, avec celle des autres villes impériales de la province, par le traité de Munster.

KAISERSLAUTERN (combats de). — Kaiserslautern, ville de la Bavière rhénane, bâtie sur la montagne de Hardt, près de la Lauter, et dans les défilés du Volga qui conduisent à Landau et à Mayence, est célèbre par les combats livrés près de ses murs pendant les premières guerres de la révolution. Ce fut là que, les 28, 29 et 30 novembre 1793, Brunswick parvint, par une suite de petits combats, à repousser une division de l'armée de la Moselle, commandée par Hoche. Landau n'en fut pas moins débloqué un mois plus tard.

— Une seconde affaire eut lieu sur le même champ de bataille, tandis que les Français remportaient un avantage marqué sur les coalisés à Schifferstadt, le 23 mai 1794. Les Prussiens emportèrent le poste de Kaiserslautern, où la droite de Moreau fut accablée et dispersée. Mais ils l'évacuèrent le 17 juillet 1794, après avoir été défaits à Tristadt, en y laissant de nombreux magasins de munitions et de vivres.

Ils s'en emparèrent de nouveau par surprise dans la nuit du 16 au 17 septembre de la même année; mais ils n'y demeurèrent pas longtemps. Le général Michaud les en chassa le 27.

KAISERSSTUHL (combat de). — Masséna se repliant sur Zurich (mai 1799), l'archidue voulut, dans la nuit du 23 au 24, percer sa ligne en jetant des forces assez considérables sur la rive gauche du Rhin, depuis Coblentz jusqu'à Kaisersstuhl; mais il fut obligé de repasser le fleuve avec précipitation. On poursuivit les Autrichiens avec une telle vigueur, que, se retirant en désordre sans avoir eu le temps d'établir un pont, ils perdirent cinq cents hommes, et virent beaucoup des leurs se noyer dans le Rhin (24 mai 1799).

KAISERSWERT (siége de). — Les Français s'étant, en 1702, rendus maîtres de Kaiserswert, dans l'électorat de Cologne, le prince de Nassau en forma le siége. Le marquis de Blainville, qui en était gouverneur, ne capitula qu'après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte (15 juin); le canon avait pulvérisé les remparts. Cependant les assiégés sortirent avec les honneurs de la guerre, et stipulèrent encore que ce qui demeurerait des fortifications serait rasé aux dépens des assiégeants.

KAMBOURG ou KERAMBOURG, ancienne châtellenie de la basse Bretagne, érigée en vicomté en 1554, en faveur de Claude de Malestroit.

KAMLACH (combat de). — Au mois

d'août 1796, pendant que l'aile droite de l'armée de Rhin et Moselle s'emparait de Bregentz et de Lindau, une de ses divisions rencontra le corps des émigrés de Condé à Kamlach, vers Memmingen. Le général Abattucci engagea un premier combat qui fut tout à son avantage. Mais animés par les marques de mépris que leur prodiguaient les Autrichiens, les émigrés résolurent de se venger de ces dédains par un coup d'éclat. Pour réussir plus sûrement, ils veulent joindre la ruse à la force; à la faveur de la nuit, quelques-uns d'entre eux s'introduisent dans les rangs des Français. L'avant-garde d'Abattucci est attaquée à deux heures du matin; ses avant-postes sont repoussés. Un combat violent s'engage entre les émigrés et l'infanterie légère; le succès est longtemps incertain. Les émigrés qui s'étaient introduits dans les rangs, avaient beau crier : *Nous sommes trahis! Sauve qui peut!* les soldats les reconnaissent, et les assomment à coups de crosse de fusil. Accablée par des forces supérieures, la 3e demi-brigade d'infanterie légère, quoiqu'elle se défendît avec acharnement, eût enfin cédé au nombre, si la 89e, placée en échelons, ne l'eût soutenue. Mais, repoussé alors de toutes parts, le corps des chasseurs nobles émigrés fut presque entièrement détruit; cinq cent soixante et douze furent enterrés sur le champ de bataille, douze à treize cents furent blessés (13 août 1796).

Karmidtjen (combat de). — Quelques jours avant la bataille de Pultusk (décembre 1806), Bessières occupait Biezun avec le second corps de cavalerie de la grande armée. Les alliés sentant que le projet de l'empereur était de séparer leurs forces, résolurent d'attaquer, et débouchèrent sur plusieurs routes. Déjà l'ennemi était maître du village de Karmidtjen, quand le maréchal donna à Grouchy l'ordre de s'y porter avec sa division. Aussitôt la ligne des alliés est rompue; toute leur infanterie et leur cavalerie, au nombre de six mille hommes, est enfoncée et jetée dans les marais. Cinq cents prisonniers, cinq pièces de canon et deux étendards russes furent les résultats de cet avantage (23 décembre 1806).

Karnac. Voy. Carnac.

Kastricum. Voyez Castricum.

Katzand (prise de l'île de). Vers le milieu du mois de juillet 1794 (thermidor an 2), les troupes de la république s'emparèrent de cette île, qui leur ouvrit le chemin de la Hollande. Dans cette occasion, les canonniers républicains se signalèrent par un trait d'audace qui ne paraît pas avoir été surpassé pendant les campagnes de l'empire. Laissant leurs canons sur la rive française, ils passèrent à la nage sur la rive ennemie, et, chose presque incroyable, n'en parvinrent pas moins à se rendre maîtres de l'artillerie des coalisés. 70 pièces de canon, dont un tiers en bronze, furent les trophées de la bataille de Katzand.

Katzbach (bataille de la). Le 24 août 1813, lendemain du combat de Goldberg, l'empereur, persuadé que Blücher voulait éviter un engagement général, et satisfait de l'avoir rejeté sur la rive droite de la Katzbach, laissa sur la rive gauche, aux ordres du maréchal Macdonald, les 3e, 5e et 11e corps, plus le 2e de cavalerie, et s'en retourna vers Dresde, que menaçait la principale armée des alliés. Blücher, ne se voyant attaqué ni le 24, ni le 25, en conclut que Napoléon s'était éloigné, et probablement avait emmené quelques troupes avec lui, double circonstance qui le détermina à reprendre aussitôt l'offensive. Dans la soirée du 25, ne laissant à Jauer, où il s'était rallié le 23, qu'un de ses corps, celui d'York, il porta les deux autres, ceux de Sacken et de Langeron, à Malitick et à Hermsdorf. Puis le 26, vers deux heures de l'après-midi, toute son armée s'ébranla pour repasser la Katzbach, entre Liegnitz et Goldberg. Sacken et York devaient assaillir le 3e corps, tandis que Langeron se dirigerait sur Prausnitz, pour contenir le 5e et le 11e corps. Or, Macdonald avait aussi résolu d'attaquer le même jour. Croyant que l'ennemi était encore concentré autour de Jauer, il y dirigea le 5e corps par Seichau et Hennersdorf, excepté la division Puthod, qui marcha par Schonau, le 3e par Neudorf et Tscherniken, le 11e par la rive droite de la Wülkende-Neiss, et la cavalerie par la rive gauche.

Une pluie abondante qui tombait de-

puis 48 heures déroba aux deux armées leurs mouvements respectifs. A peine les alliés s'ébranlaient-ils, qu'on vint annoncer à Blücher que toutes les troupes françaises avaient franchi la Katzbach, et que déjà le 5e corps attaquait vivement Langeron. Le général prussien fit aussitôt ses dispositions pour le combat. La principale fut d'établir Sacken derrière le plateau qui s'étend à gauche d'Eicholz, et de placer deux fortes batteries sur les hauteurs voisines. Il était trois heures. Macdonald, jugeant par les masses mises en action, qu'il avait affaire à toute l'armée ennemie, se hâta de disposer la sienne. Tandis que le 11e corps se développait entre Weinberg et Klein-Tintz, le 3e, qui était aux ordres de Souham, et la cavalerie, que Sébastiani commandait, reçurent ordre de faire diligence pour entrer en ligne. Malheureusement, Souham, pour arriver plus tôt, se dirigea par Kroitsch et Nieder-Krayn. C'était la direction que Sébastiani suivait déjà, et ils se rencontrèrent dans le premier de ces deux villages, d'où provint un encombrement qui influa beaucoup sur la fatale issue de la journée. Notre droite s'appuyait à la Wüthende-Neiss, mais notre gauche restait absolument en l'air. Cette faute, Blücher en profita sur-le-champ. La cavalerie de Sacken et partie de celle d'York attaquèrent de front l'extrême gauche du 11e corps, pendant qu'un fort détachement de Cosaques la prit de flanc par Eicholz, et qu'un autre la tourna par Klein-Tintz. En même temps, l'infanterie d'York se déploya vers Weinberg. Les régiments de Sébastiani, trouvant la route de Kroitsch à Nieder-Krayn encombrée par l'artillerie, les équipages et les divisions du 3e corps, n'arrivèrent que lentement; que successivement, et ne purent fournir que des charges partielles qui toutes furent repoussées avec avantage par la cavalerie ennemie, bien supérieure en nombre. Deux brigades du 3e corps, débouchant à la fin de Nieder-Krayn, essayèrent en vain d'appuyer quelques-unes des charges françaises; elles furent refoulées avec la cavalerie au delà du village, et le parc, les bagages du 11e corps, tombèrent au pouvoir des Prussiens... Macdonald, ne pouvant plus que rétrograder vers la Katzbach, prit la direction du gué de Schmochowitz. Pour n'être pas inquiété dans sa retraite, il ordonna au 11e corps de continuer à tenir le plus longtemps possible, et à deux divisions du 3e, qui n'avaient pas encore donné, d'opérer une diversion contre Sacken. Grâce à ces mesures, dont toutefois l'exécution coûta des flots de sang, Macdonald ramena dans la nuit les restes de son armée à la rive gauche de la Katzbach, et, le jour suivant, marcha sur Buntzlau. La division Puthod, qui, avons-nous dit, avait été détachée dans la journée du 26, pour se porter par Schonau et Jauer sur les derrières des alliés, rétrograda dès qu'elle sut la perte de la bataille; mais elle ne put ni rallier le 5e corps à Goldsberg, ni trouver un passage à Hirschberg. Obligée de se rabattre sur Lowenberg, elle fut entourée par l'ennemi, et malgré ses courageux efforts pour se faire jour, déposa les armes. Cette perte, et celle du champ de bataille, affaiblirent Macdonald d'environ 30.000 hommes et d'une centaine de canons. Nos annales militaires offrent peu d'exemples de défaites aussi terribles.

Kehl (siéges de). Cette petite ville badoise, située sur la rive droite du Rhin, en face de Strasbourg, à l'extrémité du pont de bateaux, fut fortifiée au commencement de la guerre de Trente ans. Elle appartenait à la ville libre de Strasbourg, lorsque le maréchal de Créqui la prit d'assaut en 1678, et en rasa les fortifications. Après la réunion de Strasbourg à la France (1681), Vauban comprit cette localité dans le système qu'il imagina pour la défense de la place, et y construisit des ouvrages. A la paix de Ryswick (1697), Louis XIV rendit Kehl à l'Empire. En 1702, Villars vint l'assiéger. La tranchée fut ouverte le 25 février. Il poussa les approches avec tant de vigueur, que la garnison, composée de 3,000 hommes, capitula le 9 mars.

— Rendu par la paix de Rastadt, ce fort fut encore assiégé par le maréchal de Berwick en 1733. Il fit quelque résistance; mais enfin, le 28 octobre, la garnison en sortit par capitulation. Les vainqueurs y trouvèrent 26 canons, beaucoup de poudre, de boulets, etc.

Kehl fut de nouveau cédé à l'Empire en 1737.

— L'armée de Rhin-et-Moselle avait été forcée de repasser le Rhin en 1796. Moreau résolut de porter de nouveau la guerre sur le territoire de l'ennemi. Dans la journée du 23 juin, tous les préparatifs du passage étant terminés, il fait embarquer ses troupes à minuit. Les premiers bataillons enlevèrent les redoutes après une résistance très-vigoureuse. Dans la journée du 24, on travailla à la construction d'un pont de bateaux. Les tirailleurs suffirent pour chasser les Autrichiens du fort, de la ville et du village de Kehl. A dix heures du matin, l'ennemi fuyait sur la route d'Offembourg. Les Français ne perdirent pas 200 hommes, tandis que les Autrichiens laissèrent sur le champ de bataille 600 hommes tués ou blessés, 500 prisonniers, 2,000 fusils, 13 canons. On releva les anciennes forfications de Kehl, et l'on y ajouta quelques redoutes et un camp retranché.

L'étendue de ces ouvrages aurait demandé une garnison nombreuse. Cependant la place n'était gardée que par 500 hommes. Le 18 septembre 1796, avant le point du jour, Kehl fut vivement attaquée par trois colonnes autrichiennes, qui en peu de temps s'en emparèrent. Cependant, au premier coup de canon, la générale fut battue dans Strasbourg; la garde nationale se réunit; les batteries de l'autre côté du Rhin firent un feu terrible, tandis que les troupes de Strasbourg arrivaient au pas de charge. Les Impériaux, partout repoussés, poursuivis avec vigueur, furent chassés à dix heures des dernières maisons et des derniers ouvrages de Kehl: 650 d'entre eux périrent dans cette journée, 300 demeurèrent prisonniers.

Des remparts de terre, un camp retranché à peine palissadé, des ouvrages avancés encore informes, paraissaient peu dignes des honneurs d'un siége en règle; néanmoins, gardés par des Français, ils étaient un sujet continuel d'inquiétude pour les Autrichiens. Une armée formidable fut dirigée sur cette ville. Moreau en confia la défense à Desaix, qui avait déjà dirigé les mouvements de l'attaque du mois de juin. Pendant deux mois(*), les attaques de l'ennemi furent repoussées avec une valeur et une habileté admirables. Les moindres avantages coûtaient si cher aux ennemis, qu'ils avaient résolu de ne risquer aucune attaque de vive force. On les vit marcher à la sape sur des masures de redoutes, les environner de tranchées, de batteries, et y déployer tout l'appareil d'un siége en règle. Desaix ne se rendit que quand le fort ne fut plus qu'un monceau de ruines, et ce fut lui qui dicta les conditions de la capitulation, le 9 janvier 1797. (Voyez Desaix.)

Moreau franchit encore une fois le Rhin, le 24 avril 1797, vers Diersheim (voyez ce mot). Cinquante dragons se présentèrent alors devant Kehl, et la garnison que les Autrichiens y avaient laissée se rendit prisonnière.

Cette ville resta à la France jusqu'en 1814. A cette époque, après avoir soutenu un blocus assez long, elle fut cédée au grand-duc de Bade.

Kellermann (François-Christophe), duc de Valmy, maréchal de France, naquit à Strasbourg, le 30 mai 1735. Il s'enrôla comme volontaire en 1752, et fit la guerre de Sept ans, où il gagna le grade de capitaine. Après différentes missions à l'étranger, il fut en 1771 l'un des officiers que Louis XV envoya en Pologne pour seconder la confédération de Bar, et se distingua particulièrement au combat de Cracovie. Fait lieutenant-colonel à sa rentrée en France, il devint colonel en 1784, et maréchal de camp l'année suivante. En 1789, il embrassa avec ardeur la cause de la révolution, fut investi en 1791 du commandement de l'Alsace, et déjoua toutes les intelligences que le prince de Condé et le vicomte de Mirabeau entretenaient sur cette frontière.

Mis, en 1792, à la tête des troupes qui se rassemblaient au camp de Neukirk, sur la Sarre, il couvrit avec sa petite armée de 10,000 hommes l'Alsace et une partie de la Lorraine, et préserva ces provinces des dévastations méditées par les Autrichiens, qui, au nombre de 36,000, avaient franchi le Rhin près

(*) C'est par erreur qu'à l'article Desaix on a dit *six* mois.

Spire. Nommé le 28 août au commandement en chef de l'armée du centre, il s'ébranla dès le 4 du mois suivant, pour aller se réunir à Dumouriez dans les plaines de la Champagne, et opéra sa jonction le 19. Placé sur les bords de l'Auve, l'apparition inattendue des alliés l'obligea de chercher, le jour même, un champ de bataille moins désavantageux, et il s'arrêta sur les hauteurs de Valmy. Attaqué le lendemain, et voyant la bonne contenance de ses troupes, Kellermann mit son chapeau sur la pointe de son sabre, puis, l'élevant en l'air, s'écria : *Vive la nation!* Ce cri, répété dans tous les rangs avec le plus vif enthousiasme, frappa l'ennemi de stupeur, et devint le signal de l'éclatante victoire que 24,000 Français remportèrent contre 100,000 Austro-Prussiens.

Employé ensuite, sous Custine, à l'armée de la Moselle, Kellermann fut dénoncé par ce général pour ne pas s'être emparé de Trêves et de Mayence. Il parut le 14 novembre à la barre de la Convention, protesta hautement de son patriotisme, et fut absous. Au commencement de 1793, sur une nouvelle dénonciation de Custine, encore moins fondée que la première, le comité exécutif manda une seconde fois Kellermann à Paris pour lui faire expliquer sa conduite. Un décret du 18 mai le déclara encore innocent, et trois jours après, il fut nommé général en chef de l'armée des Alpes et d'Italie.

Il venait d'arriver à son poste, et s'occupait activement de maintenir cette frontière intacte, lorsqu'il reçut l'ordre d'envoyer une partie considérable de ses forces devant Lyon. Bientôt il dut venir lui-même présider au siége de la cité rebelle. Mais au bout de quelques jours, se souciant peu de prendre part à la guerre civile, et d'ailleurs n'ignorant pas que les Lyonnais étaient encouragés dans leur résistance par l'espoir que les Piémontais forceraient la ligne du mont Blanc et viendraient les secourir, il voulut laisser le commandement des troupes assiégeantes au général Dumuy, et retourner à son armée : les représentants du peuple exigèrent qu'il demeurât. En vain écrivit-il au comité exécutif que c'était à la frontière qu'on prendrait Lyon. Ce fut seulement lorsque nos troupes, attaquées par des forces supérieures, se replièrent, et que les Piémontais firent irruption par la vallée de Salanches, qu'on permit à Kellermann de s'éloigner pendant trois jours. Sa présence rendit le courage à ses soldats, qui reprirent l'offensive. Le troisième jour, il était revenu à Lyon; mais le 28 août il en repartait pour repousser les Piémontais, qui, après s'être déjà avancés jusqu'à Bonneville, menaçaient Annecy et Chambéry. Avec 8,000 hommes, il les chassa de la Tarentaise et de la Maurienne, et ses prédictions s'accomplirent : Lyon capitula le lendemain de la fuite de l'armée piémontaise.

Rien cependant ne put, à ce qu'il paraît, contre-balancer l'impression qu'avait produite sur les membres du gouvernement la répugnance de Kellermann à réduire Lyon par les armes. Il fut destitué le 18 octobre, et enfermé à l'Abbaye, où il resta 13 mois. Acquitté au bout de ce temps, et replacé à la tête de l'armée des Alpes et de l'Italie, il arrêta, par sa résistance opiniâtre dans 20 combats, la marche des Autrichiens sur la Provence, et parvint à établir une ligne devant laquelle échouèrent tous leurs efforts. La conquête de l'Italie par Bonaparte restreignit l'importance du commandement de Kellermann; mais le vieux capitaine seconda de son mieux le jeune héros, et l'aida toujours, soit à vaincre, soit à conserver les fruits de ses victoires. Aussi, quand Bonaparte fut arrivé au pouvoir suprême, Kellermann, quoiqu'il eût peu participé au 18 brumaire, devint successivement sénateur, président du sénat, maréchal de France, duc de Valmy. Toutefois, sans doute à cause de son âge déjà avancé, il ne commanda plus, de 1804 à 1813, que des armées de réserve ou des corps d'observation.

En 1814, Kellermann, comme tous les grands dignitaires de l'empire, vota la déchéance de l'empereur, et se montra prêt à servir le gouvernement royal. Après la première restauration, il échangea son titre de sénateur contre celui de pair. Resté sans fonctions pendant les cent jours, il reprit, lors du deuxième retour des Bourbons, sa place à la chambre haute, où du moins il fit cause commune avec les défenseurs de nos libertés

publiques, et mourut le 12 septembre 1820.

Sentant sa fin approcher, et désirant que son cœur fût déposé aux champs de Valmy, il avait écrit au maire de cette commune pour le prier de lui acheter à cet effet un petit terrain de deux pieds carrés. Un fils qui, de son vivant, s'associa à sa gloire militaire, a accompli ce vœu patriotique.

KEMPTEN (bataille de), gagnée le 17 janvier 1642, contre les Impériaux, par le maréchal de Guébriant. (Voyez ce nom.)

KÉNÉ (combat de).—Au mois de février 1799, les Arabes d'Yambo, réunis à Mourad-Bey, se rallièrent, après leur défaite de Samanhout, dans les environs de Kéné, sur la route de Cosseïr. Le chef de brigade Conroux se porta, dès le 6, avec une colonne mobile, sur cette petite ville. Le 12, au soir, tous les postes de la 61e demi-brigade furent attaqués. Leur vive défense força l'ennemi à se retirer; mais le chef de brigade fut blessé. Impatients de le venger, les Français attendaient le lever de la lune pour poursuivre les Arabes, quand ils revinrent en poussant des hurlements épouvantables. Ils furent reçus, comme la première fois, par une fusillade extrêmement vive. En un instant leur déroute fut complète. On les poursuivit pendant plusieurs heures. Deux ou trois cents d'entre eux se jetèrent dans un enclos de palmiers, s'acharnant à s'y défendre contre le feu dirigé contre eux par le chef de bataillon Dorsenne; ils y périrent jusqu'au dernier. Plus de 300 Arabes succombèrent, en outre, dans cette affaire. On compta seulement 3 blessés parmi les vainqueurs. Dorsenne, dont la conduite mérita les plus grands éloges des chefs de l'armée, fut du nombre des blessés.

KÉNOQUE (fort de la).—Cette forteresse de la Flandre autrichienne, dont les travaux de défense furent augmentés par Vauban, avait été prise en 1647 par Rantzau. Boufflers s'en rendit maître le 9 juin 1744.

KÉRATRY (Marguerite-Hilarion) naquit à Rennes, le 28 octobre 1769, d'une famille noble. Après avoir fait son droit à l'école de sa ville natale, il fit plusieurs voyages à Paris, et s'y lia avec quelques hommes distingués, tels que Bernardin de Saint-Pierre et Legouvé, auxquels il plut par l'élévation de ses sentiments et par son goût pour les lettres. Retiré à Rennes, à l'époque de la terreur, il fut arrêté, comme ex-noble, par ordre de Carrier; mais il fut sauvé par quelques amis de collége. Après l'exécution de Louis XVI, M. Kératry subit encore une détention de quatre mois, après lesquels les habitants de sa commune rurale le réclamèrent, et le firent rendre à la liberté. Depuis cette époque, il exerça à diverses reprises des fonctions municipales dans sa commune. Pendant ses loisirs, il se livrait avec assiduité à des études philosophiques et littéraires. En 1818, les suffrages de ses concitoyens le portèrent à la chambre des députés. M. Kératry défendit à la tribune, avec M. Royer-Collard, la nouvelle loi de la presse; il composa sur les lois exceptionnelles trois brochures politiques d'un grand mérite, et dont le public épuisa plusieurs éditions en peu de mois. Plus tard, il dénonça le prétendu cordon sanitaire établi sur les Pyrénées, en le signalant comme une mesure destinée à renverser par la force des armes la constitution espagnole, pour faire triompher les soldats *de la foi*, les moines et le gouvernement absolu. Il réclama avec force un dégrèvement sur le sel, s'éleva avec éloquence contre l'odieux et funeste privilége des jeux de hasard et de loterie, et, dans la session de 1822, attaqua sans ménagement le système de la diplomatie des cours liguées contre les peuples.

En 1822, M. Kératry fut de nouveau nommé député par le département du Finistère; mais, à l'époque de la dissolution de cette chambre, l'influence ministérielle réussit à maîtriser les élections et à le faire exclure. Il devint alors collaborateur du *Courrier français*, et, dans cette feuille, constamment fidèle aux mêmes principes, il attaqua la faction audacieuse qui marchait tête levée à la contre-révolution. Deux fois traduit devant les tribunaux, deux fois il fut acquitté. Réélu dans la session de 1828, il répondit à la confiance de ses commettants par un redoublement de zèle pour la cause du libéralisme.

A aucune époque, la politique n'avait

empêché M. Kératry de satisfaire son penchant pour les travaux sérieux de la pensée et son goût pour les succès littéraires. En 1791, il avait fait paraître un volume de *contes* et d'*idylles* dans le genre de Gessner. L'abbé Aubert et la Harpe en parlèrent avec éloge dans les journaux du temps. Dans le cours de l'an VIII, il publia son *Voyage de vingt-quatre heures*, dont deux éditions furent promptement épuisées; en l'an X, ses *Voisins dans l'Arcadie*, qui n'eurent pas moins de succès; et, l'année suivante, son *Habit mordoré*, production dans le genre de Sterne. L'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation appartient au genre philosophique : ce sont *les Inductions morales et philosophiques*, où règne un noble et pur spiritualisme, mais où la pensée et l'expression s'enveloppent trop souvent des nuages d'une mysticité allemande et d'une sensiblerie affectée. M. Kératry s'est aussi occupé des beaux-arts, et il a rendu, dans le *Courrier français*, un compte très-détaillé du salon de 1819, qui a ensuite paru en un volume. Enfin, on a de lui des romans, *le Dernier des Beaumanoir ; Frédéric Styndall*, assez intéressants, malgré des longueurs et trop de dissertations ou de rêveries philosophiques mêlées au récit.

KERGUELEN-TREMAREC (Yves-Joseph de), navigateur et contre-amiral, né en Bretagne, en 1745, fut chargé, en 1767, du commandement d'une frégate qui fut envoyée en station dans les parages de l'Islande, pour y protéger les pêcheurs français. Après avoir rempli successivement plusieurs autres commissions importantes, il partit en 1771 pour un voyage de découvertes dans les terres australes. On supposait alors que la partie méridionale et voisine du pôle de l'hémisphère austral devait offrir un continent qui fît équilibre à la masse des terres voisines du pôle dans l'hémisphère boréal. Kerguelen ne découvrit rien qu'une île affreuse et déserte qu'il nomma l'*Ile de la désolation*, et qu'on a appelée depuis en son honneur *Terre de Kerguelen*. Il y retourna l'année suivante (1773), et du 15 décembre au 6 janvier 1774, il reconnut environ 32 myriam. de côtes. Forcé ensuite par les tempêtes et le mauvais état de l'équipage de revenir en France, il fut accusé par son lieutenant Pagès d'avoir délaissé, au milieu des parages déserts qu'il parcourait, une embarcation qui ne fut sauvée que par miracle. Traduit en conséquence devant un conseil de guerre, il fut dégradé et enfermé au château de Saumur : jugement sévère, dans lequel entra peut-être de l'animosité. Dans la suite, il obtint sa liberté et fit encore quelques courses sur mer, mais sans résultats importants. Il mourut en 1797. On a de lui la *Relation d'un voyage dans la mer du Nord*, Paris, 1771, 1 vol. in-4°; la *Relation de deux voyages dans les mers Australes et des Indes*, Paris, 1782, in-8°; la *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de 1778, entre la France et l'Angleterre*, Paris, 1796, in-8°; enfin, diverses *Cartes marines*.

KERJAN, ancienne châtellenie de l'évêché de Léon, en Bretagne, laquelle fut unie aux châtellenies de *Languen, Rodaloes, Kerleiguer*, et *Trocurum*, et érigée en marquisat, en 1618.

KERMENO, ancienne seigneurie de Bretagne, qui, réunie à celle de Baud, fut érigée en marquisat en 1624.

KIERSY (diète de). — Au moment où l'empire carlovingien tombait en ruine de toutes parts, Charles le Gros, avant de partir pour l'Italie, envahie à la fois par les Sarrasins, les Grecs, le duc de Bénévent, et les vassaux même de l'Empire, assembla à Kiersy-sur-Oise une diète, où il régla le gouvernement du royaume pendant son absence, et désigna les prélats et les comtes qui devaient servir de conseillers à son fils. Cette diète fait époque dans notre histoire, car un des articles du capitulaire qui y fut décrété consacre le triomphe de la féodalité. En voici le texte. « Si un comte de notre royaume vient à mourir, et que son fils soit avec nous (en Italie), que notre fils et nos fidèles choisissent quelques-uns de ceux qui ont été les plus proches et les plus intimes dudit comte, lesquels, de concert avec les officiers inférieurs du comté et l'évêque diocésain, prendront soin du comté jusqu'à ce que nous soyons prévenus, et que nous puissions conférer *la dignité du père au fils* qui sera près

de nous. — Si le comte n'a qu'un fils en bas âge, les officiers du comté et l'évêque aideront l'enfant à prendre soin du comté, jusqu'à ce que nous sachions la mort du comte, et que le fils enfant, par notre concession, soit honoré des honneurs paternels. — Si le comte défunt n'a point de fils,... nous pourvoirons à son remplacement selon notre volonté... Il en sera de même pour nos vassaux que pour les comtes; et nous entendons que les évêques, abbés et comtes, et nos autres fidèles, en usent semblablement envers leurs hommes. »

« Le capitulaire de Kiersy, dit M. Henri Martin, couronne le triste règne de Charles le Chauve, et peut être considéré comme l'acte d'abdication de la royauté franke: la grande lutte commencée avec la conquête elle-même était terminée; la royauté vaincue sanctionnait sa défaite, et l'hérédité des offices et des bénéfices, presque partout triomphante en fait, était solennellement érigée en droit; l'ère féodale était ouverte, et une société nouvelle, avec un nouveau droit politique, allait sortir du chaos où l'Occident se debattait depuis la chute de la société romaine (*). »

Killala (bataille de). Voyez Irlande.

Kilmaine (Charles-Joseph), né, en 1754, à Dublin en Irlande, d'une famille noble, quitta de bonne heure sa patrie pour entrer au service de la France. Il fit la guerre d'Amérique, et, à son retour en Europe en 1783, il entra dans le régiment des hussards de Lauzun, où il occupait le grade de capitaine en 1789. Il eut, à partir de cette époque, un avancement rapide. Nommé général de brigade après les premières campagnes de la révolution, il servit, en cette qualité, aux armées des Ardennes et du Nord, se signala à la bataille de Jemmapes, et fut envoyé ensuite dans la Vendée, d'où, après avoir donné de nouvelles preuves de valeur et de zèle, il passa à l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte: il y obtint de brillants succès à Castiglione, à Desenzano, à Peschiéra, au passage de l'Adige, et sous les murs de Mantoue. Le gouvernement ayant alors conçu le projet d'une invasion en Irlande, le manda à Paris pour en concerter le plan, et le nomma général en chef de l'armée dite d'Angleterre. Mais cette expédition n'eut pas lieu, et il reçut, en 1798, un commandement dans l'intérieur; on lui confia ensuite celui de l'armée d'Helvétie. Il mourut à Paris le 15 décembre 1799.

Kintzig (combat sur la). — Pour faciliter les progrès de l'armée de Moreau en Allemagne, en 1796, il était nécessaire de chasser les Autrichiens de la vallée de la Kintzig. L'aile droite de l'armée de Rhin-et-Moselle, trop faible pour suffire à cette attaque, et contenir le corps ennemi qu'elle avait en opposition sur le Rhin, fut secondée par la seconde division du centre, qui partit de Freudenstadt, et marcha sur Alpersbach, Volfach et Schillach, afin de tourner l'ennemi. Du 13 au 15 août, les Autrichiens et le corps de Condé furent partout battus et repoussés avec perte. Les passages se trouvant ouverts, et le corps du général Starray, forcé dans la vallée, s'étant rejeté sur le gros de l'armée de l'archiduc, l'aile droite de l'armée française s'avança, sa droite sur le lac de Constance, sa gauche au Danube, pendant que le reste suivait les gorges des montagnes de l'Albis.

Kirchberg (combat de). — En juin 1800, Richepanse faisait front à l'archiduc Ferdinand, qui, après avoir franchi le Danube avec 25,000 hommes, débordait l'extrême gauche de l'armée de Moreau. Ses deux divisions (2,000 hommes) occupaient les hauteurs de Kirchberg. Les Impériaux, débouchant par Gutzell, formèrent deux lignes, et abordèrent, le 5 juin, les deux divisions françaises, qui résistèrent assez vigoureusement pour que Ney eût le temps d'accourir. Ce brave général, à la tête d'une des divisions de Grenier, qui se trouvait à portée du champ de bataille, franchit l'Iller à Kellmuntz, prit par le flanc la première ligne des assaillants, et la mit en déroute. Cependant la seconde ligne ennemie, disposée en colonne, poussa vivement Richepanse, s'empara de Kirchberg, et, s'en servant comme d'un point d'appui, s'étendit pour enlever le pont de Kellmuntz. La

(*) H. Martin, Histoire de France, t. II, p. 628.

réussite de ce mouvement eût compromis les 3 divisions engagées : coupées de leurs renforts, entassées dans le vallon de l'Iller, elles eussent été exposées à une sanglante défaite sans le coup d'œil et le sang-froid de Ney, qui fit aussitôt volte-face, et rentra l'épée à la main dans Kirchberg. Richepanse reprit alors l'offensive, et l'archiduc se hâta de retourner à Ulm.

Kirk, vent du nord-ouest, dont les Gaulois avaient fait un dieu, que les Romains invoquèrent plus tard sous le nom de *Cercius*. En Languedoc, on donne encore aujourd'hui au vent le nom de *cers*. Dans la langue des Gaulois, le mot *kirk* signifiait *fougueux*, *destructeur*.

Kirkheim (diète de). — En 887, peu de temps avant sa chute, l'empereur Charles le Gros tint une diète de la nation germanique à Kirkheim. On y vit arriver Louis, fils de Boson, roi de Provence, alors âgé de 9 ou 10 ans, et dont le père venait de mourir. Ce prince fut reçu avec affection par l'empereur, qui l'admit à faire hommage à la couronne impériale pour ses fiefs de Provence, et le renvoya dans le royaume de son père, où le concile de Valence, trois ans plus tard, lui déféra la royauté. Charles le Gros dénonça, à cette même diète, son archichancelier Liutward, évêque de Verceil, qui, par ses exactions, avait soulevé contre lui la haine générale. Accusé d'hérésie par le clergé, et, par l'empereur, d'adultère avec l'impératrice Richarde, Liutward fut dépouillé de ses dignités et renvoyé dans son diocèse. L'impératrice, à son tour, fut obligée, pour se justifier, de protester que, bien que mariée depuis dix ans, elle était encore vierge; elle offrit même de prouver son innocence, soit par le combat judiciaire, soit par l'épreuve du feu; mais cette offre fut refusée par son mari et par la diète. Les deux époux se séparèrent après cet éclat, et Richarde se retira dans le couvent des chanoinesses d'Andlaw en Alsace, couvent dont elle était la fondatrice.

Kléber (Jean-Baptiste) naquit à Strasbourg en 1753. Son père était terrassier maçon; il fut élevé par les soins d'un curé de village, et vint très-jeune à Paris, dans l'intention d'y apprendre sous Chalgrin l'art de l'architecture, auquel il était destiné. De retour à Strasbourg au bout de deux ans, il prit un jour la défense de deux étrangers qu'il vit insulter dans un café; c'étaient deux gentilshommes allemands, qui, par reconnaissance, l'emmenèrent à Munich, et le firent admettre à l'école militaire. Ses progrès rapides frappèrent le général autrichien Kaunitz, qui lui donna une sous-lieutenance dans son régiment. Mais Kléber, bientôt dégoûté d'un service où il n'y avait d'avancement que pour les nobles, donna sa démission en 1783, et revint en Alsace, où il obtint la place d'inspecteur des bâtiments publics de la ville de Béfort. Redevenu architecte, il fit bâtir le château de Granvillars, l'hôpital de Thann et la maison des chanoinesses de Massevaux. Le musée de Strasbourg possède encore plusieurs dessins de sa main.

Rien n'annonçait au modeste architecte de Béfort ses hautes destinées, quand il s'enrôla comme simple grenadier, en 1792, dans le 4e bataillon du département du Haut-Rhin. Bientôt il devint adjudant-major. Il se fit remarquer par sa bravoure et par ses connaissances militaires à la belle défense de Mayence, et reçut pendant le siége même le grade d'adjudant-commandant. Mais lorsque la place eut capitulé, Kléber se vit arrêté par deux gendarmes et conduit à Paris. Sa justification reconnue, ainsi que celle de la garnison, il fut nommé général de brigade, et se rendit dans la Vendée à la tête de l'avant-garde mayençaise. Kléber se fit des ennemis acharnés par sa franchise souvent brutale et son caractère frondeur et fier. Heureusement Marceau, son rival de gloire, l'apprécia à toute sa valeur quand il fut devenu son chef. « Menez, lui dit-il, cette armée à la vic-« toire; qu'est mon courage auprès de « votre génie? Je courrai sous vos or-« dres à l'avant-garde. » Kléber battit alors les Vendéens au Mans et à Savenay (1795). Les Nantais lui offrirent une couronne de laurier. « Nous avons « tous vaincu, s'écria Kléber; je prends « cette couronne pour la suspendre « aux drapeaux de l'armée. » Cependant on lui imputa à crime d'avoir accordé la vie à quatre mille prisonniers

faits à Saint-Florent; il fut destitué et envoyé en exil à Châteaubriant. Mais le besoin qu'on eut de lui le fit rappeler et envoyer, en 1794, avec le grade de général de division, à l'armée du Nord, sous les ordres de Jourdan.

Placé à la tête de trois divisions, Kléber se couvrit de gloire à Fleurus, battit les ennemis à Marchiennes, se rendit maître de Mons et de Louvain, rejeta les alliés sur la rive droite du Rhin, assiégea et prit Maestricht. Il dirigea pendant le rude hiver de 1794 le blocus de Mayence, en qualité de général en chef de l'armée du Rhin, et effectua, malgré tous les obstacles, le passage du fleuve à la tête de l'aile gauche de Jourdan, à Dusseldorf(5 septembre). Quand l'armée autrichienne, renforcée par des corps nombreux, obligea Kléber de songer à la retraite, toutes ses mesures étaient prises pour traverser le pont de Neuwied. Il ordonna, en conséquence, à Marceau d'incendier tous les bateaux qui se trouvaient sur le fleuve, et dont le feu devait se communiquer au pont, quand l'armée n'en aurait plus besoin. Les dispositions furent mal calculées; le pont n'existait plus quand l'armée se présenta. Kléber aussitôt donne des ordres pour en construire un nouveau, attire l'ennemi dans l'intérieur des terres, le bat, et revient au nouveau pont, sur lequel il ne met le pied qu'après avoir vu passer le dernier de ses soldats.

Bientôt les succès de l'armée de Sambre-et-Meuse, un nouveau passage du Rhin, les combats de Dusseldorf, d'Altenkirchen, la défaite du prince de Wurtemberg, celle des soixante mille Autrichiens de l'archiduc Charles, battus avec vingt mille hommes seulement, mirent le comble à la gloire de Kléber. Cependant l'intrigue choisit pour l'éloigner de l'armée le moment où Francfort lui ouvrait ses portes. Kléber demanda sa retraite et l'obtint. Il retourna à Strasbourg, où ses amis politiques essayèrent vainement de le faire nommer membre du Corps législatif. Il loua alors une petite maison à Chaillot, et s'y occupa de la rédaction de ses *Mémoires*. Au 18 fructidor, ses ennemis, au nombre desquels on compte avec regret le général Hoche, s'efforcèrent de le faire inscrire sur la liste des déportés. Averti du danger, il se tint à l'écart. Mais la conquête de l'Égypte ayant été arrêtée, Bonaparte fit un appel aux braves dont il desirait être accompagné, et Kléber fut un de ceux qui montrèrent le plus de zèle pour concourir à l'entreprise. Aussitôt arrivé sur le sol égyptien, il marcha sur Alexandrie avec la colonne du centre, et reçut une blessure à la tête en escaladant des premiers les murs de cette ville, dont il eut le commandement. Guéri de ses blessures, il accompagna Bonaparte dans l'expédition de Syrie, marcha à l'avant-garde, prit El-Arisch, s'enfonça dans le désert, s'empara de Gaza, de Jaffa, gagna la brillante bataille du Mont-Thabor, et, après la levée du siége d'Acre, protégea la retraite de l'armée. Il se distingua de nouveau à la bataille d'Aboukir. Enfin Bonaparte, ayant pris la résolution de repasser en France, lui remit le commandement de l'armée d'Orient.

Kléber avait eu de trop fréquentes discussions avec son ancien général en chef; l'animosité qui en résulta se fit jour après le départ de Bonaparte; il ne se montra pas non plus, dans les relations diplomatiques et dans l'appréciation des hommes et des choses, ce qu'il était sur le champ de bataille, clairvoyant, magnanime, inébranlable. Il s'entoura de tous ceux qui avaient fait éclater leur mécontentement lors de l'arrivée au Caire, et l'on ne s'occupa bientôt plus qu'à trouver impossible l'exécution de tout ce qui devait assurer le séjour de l'armée en Égypte. Kléber d'ailleurs crut devoir faire, pour la conservation de ses troupes, le sacrifice de la gloire qu'il pouvait encore acquérir; une armée de quatre-vingt mille hommes, ayant soixante pièces de canon, s'avançait vers l'Égypte; il entra en négociation, et l'on conclut à El-Arich, le 24 février 1800, une convention honorable (voyez ÉGYPTE.)

Kléber se disposait à évacuer le Caire, lorsque l'amiral Keith lui écrivit qu'un ordre de son gouvernement lui défendait de permettre l'exécution d'aucune capitulation, à moins que l'armée française ne mît bas les armes et ne se rendît prisonnière de guerre. Indigné d'une telle perfidie, Kléber se sert de

la lettre du lord comme d'un manifeste qu'il fait publier dans son armée, n'y ajoutant que cette phrase : « Soldats! « on ne répond à une telle lettre que « par des victoires : préparez-vous à « combattre! » La victoire d'Héliopolis fut une admirable réponse. Cependant une insurrection avait éclaté au Caire; Kléber reprit cette capitale, recommençant en quelque sorte la conquête de l'Égypte; l'armée elle-même manifestait alors le désir de conserver une conquête dont elle sentait toute l'importance; et Kléber ne s'occupait plus que du soin d'en consolider la possession, lorsque, le 14 juin, il fut assassiné par un Turc fanatique. Le même jour, Desaix tombait mortellement blessé à Marengo.

Kléber avait reçu de la nature une taille majestueuse, une figure imposante, et une voix qui, tantôt par sa douceur lui conciliait tous les cœurs, et tantôt par son éclat suffisait pour arrêter les séditions et couvrir les murmures des soldats. Quand il était au milieu d'eux, il semblait *le dieu Mars en uniforme*. Bonaparte disait de lui : « Rien n'est « beau comme Kléber un jour de com- « bat. » — « Kléber était doué du plus grand talent, mais il n'était que l'homme du moment... Il était d'habitude un endormi; mais, dans l'occasion, il avait le réveil du lion... » Oui, sans doute, Kléber avait le talent que ne put lui dénier Napoléon; mais il avait plus que cela : Caffarelli, qui pouvait porter sur lui un jugement plus désintéressé, plus impartial, disait tout haut : « Voyez-vous cet Hercule! son génie le dévore! » Les restes de Kléber, rapportés à Marseille après l'évacuation d'Égypte, étaient oubliés dans le château d'If, lorsque Louis XVIII ordonna, en 1818, qu'ils fussent transférés dans sa ville natale, qui les reçut avec gratitude et vénération. Ils reposent dans un caveau construit au milieu de la place d'armes, et au-dessus duquel Strasbourg et la France entière ont fait élever une statue en bronze. Ce monument, dû à l'habile ciseau d'un sculpteur alsacien, M. Ph. Grass, a été inauguré le 14 juin 1840.

Kleinburg (combat de). — Dans le courant de décembre 1806, le général Vandamme, à la tête d'un corps de troupes françaises, bavaroises et wurtembergeoises, était venu assiéger Breslau, capitale de la Silésie prussienne. Le 29, une troupe de dix à douze mille paysans, que le prince d'Anhalt-Pleiss, major général du roi de Prusse, avait rassemblée à Brieg, s'ébranla pour aller prendre à revers les assiégeants. Divisée en deux colonnes, elle s'avança par Strehlen et par Schweidnitz, se déroba à la surveillance des généraux Minucci et Montbrun qui observaient les deux routes, et arriva le 30, à cinq heures du matin, après une nuit de marche forcée, à la hauteur de Kleinburg, où se trouvait le quartier général des Wurtembergeois. Informé de ce mouvement, Vandamme détacha aussitôt à la rencontre du corps ennemi un bataillon bavarois, un escadron de cavalerie wurtembergeoise et le 13e régiment de ligne français, le tout aux ordres du colonel Duveyrier. Ce brave arrêta d'abord les troupes du prince d'Anhalt, puis les attaqua et les mit facilement en déroute. Alors Vandamme envoya un de ses aides de camp, à travers les postes ennemis qui couraient la campagne, prévenir Minucci et Montbrun qu'ils eussent à inquiéter la retraite du prince. Ils s'ébranlèrent aussitôt, mais le cotoyèrent longtemps sans pouvoir trouver de débouchés pour l'attaquer dans ce terrain difficile, coupé de rivières, de ruisseaux et de marais. Ils ne l'atteignirent que le jour suivant sur la route de Schweidnitz, le battirent de nouveau, et lui firent dix-huit cents prisonniers. Une perte plus grave pour le prince fut la désertion de quatre ou cinq mille paysans, qui, à la suite des deux affaires, reprirent le chemin de leurs foyers; et cette ridicule diversion n'eut d'autre résultat que de hâter la capitulation de Breslau, qui eut lieu le 7 janvier 1807.

Kliastitzi (bataille de). — Après avoir expulsé les Russes du camp de Drissa, le 18 juillet 1812, le maréchal Oudinot, à la tête du deuxième corps de la grande armée française, se retira sur Polotsk. Il se remit en marche le 28 pour gagner Sebej, et parvint le 30 à Kliastitzi. Le jour même, une avant-garde, qui avait poussé jusqu'à Iakubowo, fut attaquée par celle de Wittgenstein. Le général, informé le 29 du

mouvement d'Oudinot, et craignant que le dixième corps français ne quittât aussi ses positions d'Iakobstadt et de Kreutzburg, avait résolu de se porter sans délai à la rencontre du deuxième, dont la proximité l'inquiétait le plus. Or, les Russes, malgré l'immense supériorité de leur artillerie, dont la configuration du terrain favorisait le déploiement, ne purent entamer notre colonne, et combattirent en vain jusqu'à dix heures du soir. Le 31, dès la pointe du jour, l'ennemi revint à la charge : il fut encore repoussé avec perte. Alors Wittgenstein qui voulait, à quelque prix que ce fût, s'ouvrir la route de Kliastitzi pour protéger Sebej, fit avancer son corps principal et le porta contre le centre d'Oudinot. Le choc fut terrible, et la première ligne des Russes plia un instant. Mais le duc de Reggio, jugeant que la supériorité numérique de l'ennemi mettrait tôt ou tard l'avantage de son côté, et que les Français, en cas de revers, auraient à combattre avec un défilé à dos, crut que la prudence lui ordonnait de chercher un champ de bataille moins désavantageux. Il profita donc du désordre qui s'était manifesté d'abord dans les rangs ennemis pour abandonner Iakubowo. A huit heures du soir, il était établi sur la rive gauche de la Niszcza, entre Kliastitzi et ce cours d'eau. Wittgenstein suivit le mouvement de retraite des Français. Vers onze heures, il força le gué de Dernokiczi; puis, dans la nuit, ses troupes passèrent sur différents autres points sans rencontrer aucune résistance. Son intention était d'attaquer de nouveau le 1er août; mais Oudinot s'y attendait, il s'était mis en mesure, et avait ordonné qu'on ne négligeât rien pour accroître la sécurité de l'ennemi. Au lever du soleil, l'avant-garde russe, impatiente de marcher à une victoire qu'elle croyait certaine, arriva devant la position d'Oboiarszina, qu'occupait Oudinot. Des nuées de tirailleurs et d'énormes masses d'infanterie s'avançaient avec d'affreuses clameurs : on les laissa approcher jusqu'à portée de mitraille, puis on démasqua une batterie de quarante pièces, qui bientôt força l'ennemi de déployer ses colonnes. Au même moment, Oudinot, qui avait disposé ses divisions de manière à ce qu'elles pussent mutuellement se soutenir, ordonna la charge. Les Russes opposèrent une vigoureuse résistance, mais assaillis au pas de course et à la baïonnette, ils furent enfoncés de toutes parts, et laissèrent le champ de bataille jonché de morts. On les poursuivit pendant près de quatre heures, et on leur fit plus de trois mille prisonniers.

KLOTTEN (bataille de). Voyez ZURICH.

KOBRIN (combat de). — Le 26 juillet 1812, le corps du général russe Tormazow attaqua dans Kobrin (Russie) l'avant-garde des Saxons. La résistance fut opiniâtre; enfin, pressés par plus de trente mille hommes, les Saxons cédèrent après neuf heures d'un sanglant combat. Leur perte se monta à mille morts et deux mille prisonniers, au nombre desquels étaient leur général et soixante et dix officiers. Les Russes eurent plus de deux mille hommes hors de combat. Le général Reynier arrivait au secours des Saxons; mais il dut rétrograder, en apprenant leur défaite et la supériorité numérique des ennemis.

KOCH (Christophe-Guillaume de), savant publiciste, né en 1737, à Bonxweiller (Alsace), d'une famille protestante, mort en 1813, avait étudié le droit public sous le célèbre Schœpflin; il lui succéda en 1771, comme chef de cette école politique que le savant professeur avait fondée à Strasbourg, et dont sortirent un grand nombre de ministres et d'hommes d'État. Déjà à cette époque la réputation de Koch était fondée sur des écrits importants. Il remplit la chaire de droit public à Strasbourg, jusqu'à la suppression de l'université de cette ville, et fut envoyé à Paris, en 1789, par les protestants d'Alsace, pour défendre auprès de l'Assemblée constituante leurs droits civils et religieux, dont il obtint la sanction. Nommé bientôt après député du département du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, il fut successivement appelé au directoire de son département, nommé membre du Tribunat, et, après la suppression de cette assemblée, nommé recteur de l'académie de Strasbourg. On a de lui, outre plusieurs ouvrages utiles sur la science qu'il avait

cultivée toute sa vie : *Tableau des révolutions de l'Europe*, etc., nouv. édit., Paris, 1813-1814, 4 vol. in-8°; *Tableau généalogique des maisons souveraines de l'Europe*, Strasbourg, 1782, in-4°; *Sanctio-pragmatica Germanorum illustrata*, 1789; *Histoire abrégée des traités de paix*, etc., Bâle, 1796, 4 vol. in-8°, nouv. édit., augmentée par (M. F. Schoell), Paris, 1817-1818, 15 vol. in-8°; *Table des traités entre la France et les puissances étrangères*, etc., Bâle, 1802, 2 vol. in-8°.

Kock (Charles-Paul de), auteur dramatique et romancier, est né à Passy, près Paris, en 1794. Son père, Hollandais de naissance, était venu s'établir en France, et se trouvait au moment de la révolution à la tête d'une maison de banque à Paris.

Élevé pour suivre la carrière de son père, M. Paul de Kock entra à 15 ans chez MM. Schœrer et Finguerlin pour y apprendre la banque. Mais déjà l'amour des lettres et la passion d'écrire tourmentaient le jeune commis. A 17 ans, il fit son premier roman, *l'Enfant de ma femme*. Les libraires auxquels il le proposa n'en voulurent point; il fut obligé de le faire imprimer à ses frais, et il eut beaucoup de peine à en vendre quelques exemplaires. Loin de se rebuter, il n'hésita pas à suivre sa vocation ; et il quitta à dix-neuf ans, malgré les conseils de sa famille, la maison de banque où il occupait déjà un poste honorable et lucratif. Il donna presque coup sur coup cinq mélodrames à l'Ambigu, et se fit admettre au nombre des auteurs dramatiques qui travaillaient pour l'Opéra-Comique. En même temps, il composa des vaudevilles pour la Gaieté.

Avec ses pièces de théâtre, M. Paul de Kock fût resté toujours obscur; car s'il avait assez d'imagination pour intéresser le parterre avec une histoire mélodramatique bien sombre et bien larmoyante, assez de gaieté pour faire rire avec des imbroglios bouffons et des plaisanteries folles, il n'avait aucune des qualités sérieuses qui font l'écrivain dramatique. Il revint en 1820 au genre du roman, et s'y dédommagea promptement du mauvais succès de son premier essai. Ce livre, que les libraires avaient dédaigné à son apparition, fut tiré de l'obscurité par le succès des autres romans de l'auteur; l'on en fit plusieurs éditions qui s'écoulèrent rapidement.

Dans *l'Enfant de ma femme*, dans *Gustave*, ou *le Mauvais sujet*, dans *M. Dupont*, dans *la Laitière de Montfermeil*, dans *la Femme, le Mari et l'Amant*, dans *Frère Jacques*, dans *Moustache*, il y a beaucoup d'esprit, de gaieté, et même d'observation. Le succès de ces ouvrages s'explique aisément; ce sont des romans de mœurs amusants et assez vrais. Les lecteurs du grand monde, ceux qui prétendent à la distinction de l'esprit et des manières, ont plus d'une fois affecté de dédaigner M. Paul de Kock. Ce n'est, toutefois, qu'après les avoir lus et s'y être amusé qu'on a prononcé contre eux cet arrêt. Les personnages et les mœurs que retrace le romancier sont d'un genre peu relevé, il est vrai; mais ses peintures sont vives, variées, fidèles. Sa manière, inspirée par le sujet, est quelquefois un peu triviale; son style offre d'assez fréquentes négligences; mais sa narration est franche, animée, ses situations sont vraies, ses incidents comiques, ses caractères dessinés avec originalité. Quels que soient les reproches faits au style de M. Paul de Kock, nous trouvons, pour notre compte, qu'il manie sa langue mieux que bien d'autres écrivains de notre temps qui se croient en possession d'une réputation plus sérieuse. Si son langage est parfois négligé, il est toujours facile, naturel et simple, qualités qui deviennent tous les jours plus rares de notre temps. Ceux qui proscrivent M. Paul de Kock à Paris, ne savent pas que les traductions de ses romans se lisent à Londres, à Madrid, à Saint-Pétersbourg. Un succès si universel suppose sans doute quelque mérite. Du reste, nous ne garantissons pas qu'on lise encore, dans cinquante ans, *M. Dupont* et *la Laitière de Montfermeil*; mais beaucoup d'ouvrages sérieux qu'on prône aujourd'hui auront disparu de la scène bien avant ce temps. Doué d'une fécondité inépuisable, M. Paul de Kock ne cesse pas, même aujourd'hui, de fournir chaque année son contingent de pièces et de romans aux théâtres et aux cabinets de lecture. Ses romans va-

lent toujours mieux que ses pièces; mais, à force de multiplier ses tableaux, le romancier en est venu à se copier lui-même; ses effets comiques se sont émoussés en se répétant.

KŒCHLIN (Samuel), né à Mulhouse, en 1719, fonda dans cette ville, en 1746, la première manufacture d'indienne connue, établissement qui, depuis, a reçu une si grande extension par les soins de ses petits-fils. Il mourut à Mulhouse, en 1771.

Jean KŒCHLIN, l'aîné de ses fils, renonça pour quelque temps à l'industrie, pour fonder, sous le nom d'*Institut de Mulhouse*, une espece d'école de commerce, qui eut un grand succès.

M. *Nicolas* KŒCHLIN, son fils, né en 1781, est le créateur de la grande maison de commerce qui porte encore le nom de sa famille. Lors de la première invasion de la France par les armées étrangères, il se mit à la disposition du maréchal Lefèvre, et fit avec ce brave général la campagne de 1814. Nommé colonel de la garde nationale de Mulhouse, il reprit encore les armes, en 1815, et commanda un corps franc, qui lutta longtemps contre l'ennemi dans les montagnes des Vosges.

Élu en 1830 député de son arrondissement, il alla siéger à la chambre, sur les bancs de l'opposition, et necessa d'y représenter ses concitoyens qu'en 1841, époque où il donna sa démission, pour consacrer tous ses soins au prompt achèvement du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, la première grande voie de fer (160 kilom.) que la France ait eue, et le plus beau titre de gloire de M. Nicolas Kœchlin.

M. *Jacques* KŒCHLIN, frère du précédent, avait été, en 1813, appelé à la mairie de Mulhouse par la reconnaissance publique. Destitué par les chefs des armées étrangères, lors de leur première invasion, et réintégré sous le ministère Decazes, il fut destitué de nouveau en 1820, huit jours avant les élections du collége du département du Haut-Rhin. Cette injustice lui valut les suffrages de ses concitoyens, qui l'envoyèrent à la chambre des députés, et, malgré l'opposition du ministère, lui continuèrent depuis leur confiance jusqu'en 1830, époque où il les pria de porter leurs suffrages sur son frère Nicolas. Il est mort en 1834.

M. *André* KŒCHLIN, cousin des précédents, qui a succédé en 1841, comme député de Mulhouse, à M. Nicolas Kœchlin, est, depuis 1830, maire de sa ville natale, et mérite une mention spéciale par la puissante impulsion qu'il a donnée aux établissements d'instruction publique de cette ville.

KŒNIGSHOVEN (Jacques Twinger, dit), chroniqueur du quatorzième siècle, né à Strasbourg, en 1346, mort en 1420, est auteur d'une *Chronique alsacienne et strasbourgeoise*, rédigée en latin, et qui se trouve manuscrite dans la bibliothèque publique de sa ville natale. Il la refondit en langue allemande, et la même bibliothèque possède l'original de cette seconde rédaction, qui porte la date de 1382. L'ouvrage, publié à Strasbourg, en 1698, in-4°, n'en est qu'un abrégé, fait probablement par l'auteur lui-même, et dont on avait déjà imprimé les 3 premiers chapitres à Augsbourg en 1475. On a encore de Kœnigshoven un vocabulaire latin avec les explications en allemand.

KŒNIGSTEIN (siéges de). — La petite ville de Kœnigstein, dans le voisinage de Mayence et de Francfort, défendue par un château formidable, fut prise par le maréchal de Maillebois en 1745, et par Custine, le 28 octobre 1792; défendue ensuite pendant quatre mois par le capitaine Meunier, elle repoussa toutes les attaques, supporta, avec sa garnison de 400 hommes, des privations de tout genre, et ne se rendit aux Prussiens qu'après avoir absolument épuisé toutes ses ressources (4 mars 1793); elle fut reprise en 1796, par Marceau. Dans cette dernière circonstance, Kœnigstein, où se trouvaient 600 hommes, se rendit après quelques jours de siége, quoique le fort eût 71 pièces de canon ou mortiers en batterie, 5,000 fusils et des vivres (22 juillet).

KŒNIGSWARTHA (combat de). — Le 19 mai 1813 la veille de la bataille de Bautzen, Barclay surprit à Kœnigswartha la division de droite du 4e corps de l'armée française, et lui fit essuyer une perte de près de 3,000 hommes. Les ennemis avaient accablé nos troupes en sortant tout à coup des bois où ils s'é-

taient embusqués. Mais, dans le même temps, York se faisait battre à Weissig.

Kœurs, ancienne seigneurie du duché de Bar, donnée en apanage par le duc Antoine, à son fils puîné, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont. En 1707, elle fut vendue à François de Barrois, baron de Manonville, en faveur duquel elle fut érigée en comté, par lettres du 24 août 1717. C'est aujourd'hui une commune du département de la Meuse.

Koraïm (combat de). Voy. Coraïm.

Korsoum (combat de), livré le 15 mars 1799, pendant la marche de l'armée d'Orient vers Saint-Jean d'Acre, par la division Lannes contre la cavalerie turque d'Abdalla pacha, postée sur les hauteurs de Korsoum. Cette division devait se porter sur la droite d'Abdalla de manière à le contraindre de se retirer sous Acre ou Damas, sans s'engager elle-même dans les montagnes. Mais se laissant emporter par son ardeur à suivre l'ennemi en retraite sur les hauteurs, elle attaqua les Naplousins et s'élança beaucoup trop en avant. Ce combat sans but coûta 400 hommes à l'ennemi ; les Français eurent 15 hommes tués.

Kosseïr. Voyez Cosseïr.

Kowno (combat de).—Le 14 décembre 1812, après une longue et pénible retraite, l'armée française atteignit le Niémen, qu'elle avait traversé 5 mois auparavant si brillante et si nombreuse. Depuis la Bérézina, elle avait perdu 25,000 hommes, et ses débris n'excédaient pas un pareil nombre, dont à peu près les deux tiers n'avaient pas été à Moscou.

Le 15, l'hetman Platow se présenta devant Kowno, qu'il fit vivement canonner. Le maréchal Ney et le général Gérard y étaient encore avec ce qu'ils avaient pu réunir d'hommes armés. A la tête de cette poignée de braves, ils soutinrent jusqu'au dernier instant l'honneur des armes françaises, arrêtèrent la marche de l'ennemi, et le continrent longtemps encore. Platow ne pouvant pénétrer par la rive droite, fit passer un régiment de Cosaques sur la glace, afin d'attaquer la ville par la rive gauche du Niémen. Le poste placé au pont pour en défendre les approches, épouvanté de ce mouvement, qui allait le cerner, prit la fuite, et les Cosaques seraient entrés de ce côté, si le maréchal Ney, qui s'y rendit aussitôt, ne les eût arrêtés avec les officiers de son état-major, faisant feu sur eux avec quelques fusils abandonnés qu'il trouva sur le terrain. Pendant ce temps, un détachement envoyé par le général Gérard arriva, et les Cosaques furent contenus tout le reste de la journée ; dans la nuit Kowno fut abandonné. Dès que l'ennemi eut atteint le territoire prussien, sa poursuite devint moins vive, et les débris de l'armée purent se diriger, sans être inquiétés, sur la Vistule, pour y prendre quelque repos.

Le combat de Kowno termina cette longue série de revers, si connue sous le nom de *retraite de Moscou*. 25,000 hommes seulement purent repasser le Niémen, après 57 jours de marche rétrograde, par un froid de 23 à 27 degrés.

Krasnoé (combat de). — « Le 18 novembre, à neuf heures du matin, l'arrière-garde de l'armée française rencontra l'armée russe qui occupait sur plusieurs lignes la route de Krasnoé. La division Ricard soutint l'attaque...

« Le duc d'Elchingen, qui, avec trois mille hommes, faisait l'arrière-garde, fut cerné et se trouva dans une position critique ; il s'en tira avec cette intrépidité qui le distingue. Après avoir tenu l'ennemi éloigné de lui pendant toute la journée du 18, et l'avoir constamment repoussé, à la nuit il passa le Borystène, et déjoua tous les calculs de l'ennemi. L'armée russe, fatiguée, ayant perdu beaucoup de monde, cessa là ses tentatives. » (*Vingt-neuvième bulletin de la campagne de Russie.*)

Un autre combat s'était livré à Krasnoé le 15 août, deux jours avant la bataille de Smolensk. Murat et l'avant-garde de Ney y avaient battu Neverofskoï, qui, après une résistance opiniâtre, avait perdu deux mille hommes et son artillerie.

Kreutzer (Rodolphe), célèbre violoniste et compositeur, né à Versailles le 15 octobre 1766, est fils d'un musicien de la chapelle du roi, qui lui enseigna les premiers principes de son art. Les

dispositions précoces qu'il montra pour le violon furent développées par son maître, Antoine Stamitz. A quatorze ans, avant d'avoir acquis aucune notion sur l'art d'écrire la musique, il exécuta, au concert spirituel, un concerto de sa composition qui fut applaudi avec enthousiasme. En 1785, il fut attaché comme violon à la chapelle du roi; et, peu de temps après, tourmenté du besoin de travailler pour la scène, n'ayant pu se procurer un poëme, il se mit à refaire la musique de deux anciennes pièces. La reine avait pris le jeune artiste sous sa protection; il en profita pour faire répéter cette musique à la petite salle du château de Versailles, devant la cour. Bientôt se présenta une occasion favorable de mettre son talent à l'épreuve. En 1790, il était entré comme premier violon au théâtre Italien; il y fit la connaissance de Desforges, qui lui confia un drame historique de *Jeanne d'Arc*, dont il écrivit la musique en quelques jours. Cette pièce fut jouée, en 1790, au théâtre Italien, et eut assez de succès pour encourager d'autres poëtes à lui confier leurs œuvres. Le 5 janvier 1791, Kreutzer donna au théâtre Italien *Paul et Virginie*, qui, par la grâce, la fraîcheur et la couleur locale de la musique, a obtenu longtemps et partout un succès de vogue prodigieux, mais bien mérité. Cette composition fut suivie de *Lodoïska*, dont la romance, et surtout l'introduction, suivie du chœur des Tartares, sont devenues populaires.

Kreutzer, pendant les quatre années qui suivirent, donna plusieurs opéras dont il écrivit la musique sans avoir aucune notion de l'harmonie, et dont quelques-uns cependant réussirent. Ce ne fut que longtemps après, lorsqu'il fut appelé au Conservatoire, qu'il se mit à faire des études tardives, et qui, malheureusement, semblèrent lui enlever son originalité. Nommé professeur de violon au Conservatoire de musique, dès la création de cet établissement, il fut chargé, en 1797, d'aller recueillir en Italie les chefs-d'œuvre des maîtres de l'école italienne, et voyagea ensuite en Allemagne et en Hollande. Il était alors regardé comme le premier violon de France dans un genre noble, grave et sévère, qui n'excluait pas néanmoins le gracieux et le brillant. De retour à Paris, M. Kreutzer entra à l'orchestre de l'Opéra en 1801; en devint premier violon en 1804; second chef d'orchestre, sous Persuis, en 1816, et premier chef en 1817. Il a été, en 1802, violon de la chapelle de Bonaparte, premier consul; en 1806, premier violon de la chapelle de l'empereur Napoléon; en 1814, premier violon de la chapelle du roi; et, en 1815, maître de chapelle en survivance de M. Plantade; membre du jury de l'Opéra en 1808, et chevalier de la Légion d'honneur en 1821. S'étant cassé un bras dans un voyage qu'il avait fait à Montpellier, il cessa d'exécuter sur le violon, et se fit suppléer, en 1819, par son frère, dans la classe de premier professeur de violon, qu'il avait conservée, lorsqu'en 1815 le Conservatoire eut pris le nom d'école royale de musique et de déclamation. En novembre 1824, M. Kreutzer a été privé de sa place de chef d'orchestre de l'Opéra, et mis à la retraite par ordonnance royale. Nommé, en novembre 1825, inspecteur général de la musique du même théâtre, il a perdu cette place en 1827. Kreutzer voulut faire un dernier adieu au public par un opéra de *Mathilde*, qu'il avait écrit avec soin. Mais il fut repoussé brutalement par le directeur qui avait été placé à la tête de l'Opéra, et qui refusa de faire représenter son ouvrage; Kreutzer, profondément blessé, en ressentit un vif chagrin; plusieurs atteintes d'apoplexie achevèrent de déranger ses facultés, et il était allé en Suisse pour recouvrer la santé, lorsqu'il expira à Genève, le 6 janvier 1831.

Kreutzer a composé un grand nombre d'ouvrages dont nous ne pouvons donner la liste complète. Nous citerons seulement : *Jeanne d'Arc à Orléans*, 3 actes, 1790; *Paul et Virginie*, 3 actes, 1791; *Lodoïska*, 3 actes, 1791; *Imogène*, ou *la Gageure indiscrète*, 3 actes, 1796; *le petit Page*, ou *la Prison d'État*, en un acte, 1800; *les Surprises*, ou *l'Étourdi en voyage*, en 2 actes, 1806; *l'Homme sans façon*, en 3 actes, 1812; *Constance et Théodore*, en 2 actes, 1813; (avec Boïeldieu): *les Béarnais*, ou *Henri IV en voyage*, en un

acte, 1814; *le Maître et le valet*, en 3 actes, 1816; (avec M. Kreube): *le Paradis de Mahomet*, en 3 actes, 1822. A l'Académie royale de musique: *Astyanax*, en 3 actes, 1802; ouvrage remarquable par les chœurs et par un air d'un caractère tragique; *Aristippe*, en 2 actes, 1808, le meilleur des ouvrages que M. Kreutzer ait donnés à l'Opéra; *la Mort d'Abel*, en 3 actes, 1810, mis en 2 actes en 1823; *les Dieux et les rivaux*, en 1 acte, 1816; (avec MM. Berton, Boïeldieu, Chérubini et Paër): *Blanche de Provence*, en 3 actes, 1821; *Ipsiboé*, en 4 actes, 1824; (avec MM. Boïeldieu et Berton): *Pharamond*, en 3 actes, 1825. M. Kreutzer a composé et arrangé pour le même théâtre la musique des ballets suivants: *Paul et Virginie*, en 3 actes, 1806; *Antoine et Cléopâtre*, en 3 actes, 1808; *la Fête de Mars*, en 1 acte, 1809; (avec Persuis): *le Carnaval de Venise*, en 3 actes, 1816; *la Servante justifiée*, en 1 acte, 1818; *Clari*, ou *la Promesse de Mariage*, en 3 actes, 1820.

Auguste Kreutzer, frère et élève du précédent, naquit à Versailles en 1781. Il obtint le premier prix de violon en 1801; en 1798, il entra à l'orchestre de l'Opéra-Comique; en 1802, il passa à celui de l'Opéra. Il s'en retira en 1823, avec la pension, après vingt ans de service. Il avait été suppléant au Conservatoire en 1825; il succéda à son frère dans la place de professeur de première classe. Kreutzer, qui avait été attaché à la chapelle de Napoléon, était entré dans celle du roi en 1814, et y était resté jusqu'à la dissolution en 1830. Une maladie de poitrine le conduisit au tombeau en 1832.

Krieg (Jean-Frédéric), né, en 1730, à Lahr en Brisgaw, prit, à seize ans, du service en France, sous le maréchal de Saxe, et fit avec lui toutes les campagnes d'Hanovre, pendant lesquelles il reçut sept blessures; il fut fait capitaine de cavalerie à la bataille de Rosbach, en 1757, et major de cavalerie à la bataille de Minden; il protégea la retraite dans l'affaire de Closterkamp, en 1760, et y reçut seize blessures. Il fut encore blessé au siége de Gibraltar, en 1780; se fit remarquer, en 1792, à celui de Thionville, où il remplissait les fonctions de commandant en second de la place; se trouva à l'armée de Custine, et devint, bientôt après, général commandant de Thionville, puis général de division, commandant à Metz; envoyé en cette qualité à l'armée de l'Ouest, il obtint des succès dans plusieurs affaires, et y resta jusqu'à sa nomination au commandement de Paris, place qu'il occupa pendant dix mois; il prit alors sa retraite, et mourut dans les premiers mois de l'an II.

Kulm (bataille de). — Ce fut l'une des journées les plus désastreuses de la désastreuse campagne de 1813. Durant la bataille de Dresde, le général Vandamme, poussant devant lui Ostermann, se porta sur les hauteurs de Peterswald, comptant de là fermer la retraite aux alliés. Des hauteurs qu'il occupait, il voyait au-dessous de lui dans la vallée, Tœplitz, où convergeaient en désordre, débordées à droite et à gauche, les colonnes de Schwartzenberg et de Barklay. S'il réussissait à les prévenir à ce nœud de toutes les routes, et à les arrêter, de façon à donner au corps qui les poursuivait le temps de paraître, la guerre, d'un seul coup, était terminée. Vandamme abandonna donc sa belle position de Peterswald, et se porta sur Tœplitz, où, malgré un premier succès, il rencontra une résistance désespérée. Ce mouvement téméraire a été reproché à Vandamme; mais on peut, à la rigueur, le justifier par les ordres précis qu'il avait reçus. Malheureusement il commit bientôt une seconde faute, pour laquelle il n'a pas la même justification. Obligé de reculer, au lieu de reprendre, ce qui eût été facile, la crête des hauteurs, il s'arrêta à Kulm, restant ainsi en avant-garde dans la vallée.

Le 30, au matin, il prit donc position en avant de Kulm, sa droite vers Straden, sa gauche vers Neudorf, appuyée seulement par la brigade légère Corbineau. Le prince Schwartzenberg disposa son armée, sa droite appuyée à Kleische, le centre devant Karwitz et Neudorf, la gauche formée devant Pirsten et Geyersberg, dont les bois furent garnis de nombreux tirailleurs. Les réserves autrichienne et russo-prussienne furent placées vers Sobochleben. Le to-

tal des troupes ennemies s'élevait à 70,000 hommes, dont 10,000 de cavalerie. Une charge de la cavalerie russe commença le combat à la gauche du corps français. Ébranlée par la cavalerie ennemie, à laquelle la brigade Corbineau, trop inférieure en force, ne pouvait répondre, et d'ailleurs complétement débordée par l'infanterie russe, l'aile gauche française perdait du terrain, à mesure que la cavalerie ennemie avançait dans la direction d'Arbesau. Bien que le centre et l'aile droite se maintinssent dans leurs positions devant Kulm, la position du général Vandamme devenait très-critique; il risquait de se voir enveloppé, si son aile gauche continuait à plier. Nos troupes soutenaient cependant le combat avec la plus grande opiniâtreté, lorsqu'un événement imprévu décida leur perte. Vers les deux heures, la tête du corps prussien de Kleitt déboucha à Tellnitz, qui n'était pas gardé. Le général Vandamme détacha d'abord quelques troupes pour contenir Kleitt: ce mouvement, qui désorganisait le centre du premier corps, seconda l'avantage que l'ennemi tirait de sa supériorité; la gauche des Français fut acculée vers Arbesau, et bientôt leur retraite se changea en déroute: des colonnes d'infanterie et de cavalerie ennemie débouchèrent alors des deux côtés de la route, et les chargèrent en queue. Ils n'atteignirent qu'avec peine, et en abandonnant leur artillerie le défilé de Tellnitz, occupé par le général Kleitt, qui leur barrait entièrement le passage. Dans cette extrémité, ils résolurent de s'ouvrir un passage les armes à la main. Rien ne put arrêter la fureur de leur attaque. Le corps de Kleitt, chargé en masse, fut rompu et culbuté dans le plus grand désordre, abandonnant une partie de son artillerie aux vaincus; mais, toujours vivement poursuivis par les autres corps ennemis jusqu'à Peterswald, les Français furent bientôt forcés d'abandonner ces pièces.

La journée de Kulm coûta au premier corps plus de 10,000 hommes, dont 7,000 prisonniers et 30 pièces de canon. Le général en chef Vandamme, le général du génie Haxo et le général Guyot furent du nombre des prisonniers.

Kurtka, sorte d'habit-veste d'origine polonaise. Sous l'Empire, les lanciers de la garde, si connus sous le nom de *lanciers rouges*, portaient le kurtka *écarlate;* les lanciers polonais, *bleu de roi*. De nos jours, l'habit des lanciers est *bleu* pour les huit régiments de cette arme; à revers *jonquille* pour les quatre premiers, *garance* pour les quatre derniers.

Kymris. — La race gauloise proprement dite se subdivisait en Galls et en Kymris. Les Galls avaient précédé les seconds dans l'île de Bretagne et en Gaule. Nous en avons parlé ailleurs (voy. Gaule, tome VIII, p. 650 et suiv.).

L.

La Barde. Voyez Barde.

La Barre (le chevalier de). Voyez Barre.

Labarre (Éloi), né à Ourscamp (Oise), en 1764, vint à Paris, en 1782, où il fut l'élève de Raymond. Il remporta à Bordeaux le premier prix pour un projet de distribution des terrains du château Trompette, et obtint plus tard, au concours, l'exécution de la colonne de Boulogne. Il fut chargé, en 1813, de la construction du palais de la Bourse. Ce monument, jugé avec trop d'enthousiasme par quelques-uns, l'a été trop sévèrement par beaucoup d'autres. On lui reproche, avec raison, d'être écrasé. Mais il faut reconnaître qu'en somme il est élégant; et, après tout, c'est la première tentative faite à Paris pour reproduire l'architecture antique. Quoi qu'il en soit, la construction de ce palais décida, en 1827, l'admission de M. Labarre à l'Institut. Une chose encore à remarquer, c'est que M. Labarre, qui a consacré la plus belle partie de sa vie à ériger ce palais, n'a guère retiré de cette grande et difficile entreprise qu'une indemnité annuelle, égale aux appointements d'un chef de bureau. Il s'est, depuis cette époque, tenu éloigné des affaires.

Labarre (Théodore), compositeur et harpiste, est né à Paris en 1805. Il entra en 1817 comme élève au Conservatoire, et, guidé par Boïeldieu, il y fit de rapides progrès. Il se présenta en 1823 au concours pour le grand prix de composition musicale, et remporta le second prix.

Il débuta, en 1831, dans l'art de composition dramatique, par le drame lyrique des *Deux familles*, qui tomba presqu'à sa naissance; mais *l'Aspirant de marine* et *la Révolte au sérail* eurent un sort plus heureux, sans obtenir un succès complet. On lui doit en outre un grand nombre de romances, parmi lesquelles on cite : *le Contrebandier, la Jeune fille aux yeux noirs, la Pauvre négresse, etc., etc.*

La Barse (Jacques de), sculpteur français, qui, avec Claude Sluter, tailleur d'images, et Claude Vousonne (*), son neveu, exécuta à Dijon le tombeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

Labat (Jean-Baptiste), dominicain et voyageur, né en 1663, à Paris, mort dans la même ville en 1738, avait visité, comme supérieur des missionnaires de son ordre, toute la chaîne des Antilles françaises, anglaises et hollandaises, depuis la Grenade jusqu'à Saint-Domingue, s'était ensuite rendu à Rome, et, après un séjour de 10 ans en Italie, s'était renfermé à Paris, dans un couvent de son ordre, s'occupant uniquement de la publication de ses voyages, et de plusieurs autres qui lui avaient été confiés en manuscrits : nous citerons : *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique, contenant l'histoire naturelle de ces pays*, etc., Paris, 1722, 6 vol. in-12, ib., 1742, 8 vol. in-12; *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, etc., d'après les Mémoires de Brue, Paris, 1728, 1732 et 1758, 5 vol. in-12; *Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée*, ibid., 1730, 4 vol. in-12; *Voyage en Espagne et en Italie*, Paris, 1730, 8 vol. in-12; *Relation historique de l'Éthiopie occidentale*, Paris, 1732, 5 vol. in-12; *Mémoires du chevalier d'Arvieux, contenant ses voyages en Asie, en Syrie*, etc., Paris, 1735, 6 vol. in-12 (**).

Labbe (Ph.), jésuite, l'un de nos érudits les plus célèbres, naquit à Bourges, en 1607, et mourut à Paris, en 1667. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Histoire du Berri, abrégée dans l'éloge panégyrique de la ville de Bourges*, Paris, 1647, in-12; 2° *Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane*, Paris, 1652, 2 vol. in-4°; le second volume renferme des pièces intéressantes pour l'histoire de France;

(*) Le même qui sculpta les six figures du puits de Moïse dans la chartreuse de Dijon.

(**) N'omettons pas de dire que les Anglais étant venus en 1704 attaquer la Guadeloupe, le P. Labat donna des preuves d'un singulier courage, contribua à la défense de la colonie par ses conseils éclairés, et pointa lui-même contre l'ennemi plusieurs pièces de canon.

3° *Nova bibliotheca manuscriptorum*, Paris, 1657, 2 vol. in-fol.; 4° *Bibliotheca bibliothecarum; accedit bibliotheca nummaria*, ibid., 1664 : la meilleure édition est celle de Genève, 1686, in-4°; 4° *Concordia chronologica, technica et historica*, ibid., 1670, 5 vol. in-fol.; 5° *Thesaurus epitaphorum veterum ac recentium*, ibid., 1666, in-8°; 6° *SS. concilia ad regiam editionem exacta, cum duobus apparatibus*, Paris, 1671-1672, 17 tomes en 18 vol. in-fol. Les 8 premiers volumes de ce grand ouvrage sont seuls dus à Labbe; le reste a été publié par le P. Cossart. Le P. Labbe a donné encore l'édition des *Annales de Glycas*, qui fait partie de la collection byzantine, collection dont il avait publié le plan sous le titre de : *De historiæ byzantinæ scriptoribus publicandis Protrepticon*, Paris, 1648, in-folio.

Labbey (dom Fauste), savant bénédictin, né à Vesoul en 1653, mort à Luxeuil en 1727. On lui doit : *Luxovii chronicon libri X*, 2 vol. in-4°; *Recherches sur les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, établis dans le comté de Bourgogne*, in-4°; *Analyse et table des registres de l'hôtel de ville de Vesoul*, in-fol.

Labbey de Pompières (Guillaume-Xavier), membre de la chambre des députés, né à Besançon en 1754, mort à Paris le 14 mai 1831, entra de bonne heure dans l'armée, et servit pendant vingt-quatre ans dans l'artillerie. A l'époque de la révolution, il était capitaine; il devint administateur de son district en 1793. Après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller de préfecture du département de l'Aisne, qu'il habitait, et en 1813 député au Corps législatif. Ce ne fut que depuis 1819 qu'il se montra dans toute la force de son talent. Siégeant à l'extrême gauche, il votait toujours avec les membres les plus ardents de cette partie de la chambre. Le 14 juin 1828, il proposa de mettre en accusation le ministère Villèle, et prononça, à cette occasion, un discours dans lequel les jésuites et la congrégation n'étaient pas épargnés. Obligé de modifier sa proposition, qui d'ailleurs fut ajournée, il la renouvela dans le mois de février de l'année suivante. Il eut une part très-active, malgré son grand âge, à la révolution de 1830; mais le chagrin qu'il éprouva de ne pas en voir adopter les conséquences suivant ses opinions, le mena au tombeau en 1831.

Labé (Louise), connue sous le nom de *la belle Cordière*, naquit à Lyon en 1526. Douée de tous les agréments de son sexe, elle y joignit les qualités qui sont l'apanage de l'autre. Fort jeune encore, elle savait le grec, le latin, l'italien et l'espagnol; elle était forte en équitation, et il semble que ce soit cette partie de son éducation qu'elle ait mise d'abord à profit, puisque, dès seize ans, nous la voyons suivre à l'armée son père, qui y avait un emploi, et au siége de Perpignan (1542) donner des preuves d'une bravoure qui la fit surnommer *le capitaine Loys*. Elle quitta cependant bientôt le métier des armes, pour revenir à Lyon, où elle se livra à son goût pour les lettres, qui fut plus sincère et plus durable que sa passion chevaleresque. Mais, sans fortune, elle eut bientôt épuisé ses ressources, et elle était près de la misère, quand un riche marchand de cordages, nommé Ennemond Perrin, lui fit l'offre de sa main. L'accroissement de sa fortune lui permit alors de se livrer entièrement à l'étude et aux beaux-arts. Elle eut, dit-on, à cette époque, où, malgré la découverte de l'imprimerie, les livres étaient encore si rares, une excellente bibliothèque composée des meilleurs ouvrages grecs, latins, italiens, espagnols et français. Sa beauté, son remarquable talent pour la musique, son esprit distingué, ses poésies, la rendirent célèbre. Sa maison devint le rendez-vous des hommes distingués qui se trouvaient à Lyon. De superbes jardins qu'elle possédait près de la place Bellecour, dans une rue qui aujourd'hui encore porte le nom de rue *Belle Cordière*, se virent tranformés en académie. Louise Labé mourut en 1566. Son mari, qui était mort avant elle, l'avait instituée héritière de tous ses biens.

Il reste de la *belle Cordière* trois élégies, vingt-quatre sonnets, dont le premier est en italien, et une espèce de drame ayant pour titre : *Débat de la Folie et de l'Amour*. On lit encore avec

plaisir ces poésies, dont il a été publié en 1815 une bonne édition.

La Beaumelle (Laurent Anglivel de), naquit à Villerangue (Gard), en 1727. Ce fut à Copenhague qu'il publia son premier ouvrage, intitulé : *Mes pensées*. Un passage de ce livre lui attira l'inimitié de Voltaire, qu'il rencontra à Berlin, et Maupertuis acheva de les brouiller. De là cette guerre d'injures qui dura entre eux jusqu'à la mort de la Beaumelle. Ce fut un grand malheur pour la Beaumelle, homme d'esprit, et qui gaspilla en libelles un talent véritable; c'en fut un aussi pour Voltaire, qui se porta contre le malheureux critique à des excès déplorables. A la suite de ses notes sur le *Siècle de Louis XIV*, la Beaumelle fut, en 1753, envoyé à la Bastille, où il fut six mois détenu. Les *Mémoires de Maintenon*, qu'il publia quelques années plus tard, lui occasionnèrent une nouvelle détention (1756). Malheureusement, on croit que Voltaire ne fut point étranger à ces persécutions. Enfin, la Beaumelle se fatigua d'une lutte que, malgré tout son orgueil, il devait sentir trop inégale, et il se retira à Toulouse. Mais son infatigable adversaire ne l'y laissa point en repos. La Beaumelle venait de saisir le parlement de Toulouse d'une plainte en calomnie, lorsque l'affaire des Calas, où se trouvait compromis le frère de sa femme, le jeune Lavaisse, vint arrêter les poursuites en l'absorbant tout entier. Revenu en 1772 à Paris, où il obtint une place à la bibliothèque du roi, il mourut en 1773. Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de lui : *Défense de l'Esprit des lois; Pensées de Sénèque en latin et en français; Lettres à M. de Voltaire* (c'est une nouvelle édition augmentée, des notes sur le *Siècle de Louis XIV*), etc.

La Bédoyère (Charles-Angélique-François *Huchet* de), naquit à Paris en 1786, d'une famille de magistrats, et embrassa fort jeune la carrière des armes. Entré dans la compagnie des gendarmes d'ordonnance, il devint aide de camp d'Eugène Napoléon. Sous la première restauration, il fut nommé colonel du 7e régiment d'infanterie de ligne. Quand Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, arriva entouré d'une population enthousiaste devant la ville de Grenoble (7 mars 1815), la Bédoyère céda à l'entraînement général, et, le premier, passa avec son régiment sous les aigles impériales. L'empereur se montra reconnaissant; il fit le colonel d'abord maréchal de camp, puis lieutenant général, le nomma l'un de ses aides de camp, et enfin l'appela à la pairie. La Bédoyère se distingua à la bataille de Waterloo.

Après la seconde abdication de Napoléon, dans la séance de la chambre des pairs du 23 juin 1815, il monta à la tribune, et demanda que le roi de Rome fût proclamé empereur des Français, sous le nom de Napoléon II. « Si, dit-il, « vous ne reconnaissez pas Napoléon II « comme chef du peuple français, l'ab- « dication de Napoléon Ier est nulle, « puisqu'il n'a abdiqué qu'au profit de « son fils. Il peut, il doit tirer l'épée de « nouveau... » Il ajouta « qu'il y avait *des* TRAÎTRES *parmi les pairs.... que, depuis dix ans, on n'avait entendu dans l'enceinte du Luxembourg que des* VOIX BASSES. Ces paroles le firent rappeler à l'ordre, et Masséna lui dit : « *Jeune homme, vous vous oubliez.* »

Après la capitulation de Paris (3 juillet), la Bédoyère suivit l'armée au delà de la Loire. Il était à Riom en Auvergne, lorsqu'il eut connaissance par les journaux de l'ordonnance qui le traduisait devant un conseil de guerre. Il résolut de passer à l'étranger, et pour se procurer un passe-port au moyen des amis puissants qu'il avait dans la capitale, il se rendit à Paris; mais il y fut arrêté le jour même de son arrivée (2 août). Le 9 du même mois, il comparut devant le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire, et le 14, il fut condamné à l'unanimité à la peine de mort, comme coupable de trahison et de rébellion. Il fut fusillé le 19 août dans la plaine de Grenelle. Il n'avait que 29 ans.

La Billardière (Jean-Julien), naturaliste, membre de l'Institut, né à Alençon en 1755, mort à Paris en 1834. On a de ce savant laborieux : *Icones plantarum Syriæ*, 1791-1812, 1 vol. in-4°; *Relation d'un voyage à la recherche de la Pérouse*, en 1791 et 1792, 2 vol. in-4°, etc.

La Bletterie (Jean-Philippe-René de), né à Rennes, en 1696, entra à l'O-

ratoire, où il professa successivement la rhétorique et l'histoire ecclésiastique. Il quitta l'Oratoire à l'occasion d'un règlement contre les perruques, mais sans cesser d'appartenir par le cœur à cette savante congrégation. Nommé professeur d'éloquence au collége royal, et en 1742 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il se présenta ensuite à l'Académie française, en concurrence avec Racine le fils; mais la cour les exclut l'un et l'autre comme jansénistes. La Bletterie s'en consola par l'estime des académiciens, qui le regardaient, dit le président Hénaut, comme un collègue qu'ils n'avaient pas. Il mourut en 1772. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Vie de l'empereur Julien*, 1735, ouvrage qui a joui d'un succès mérité; 2° *Vie de Jovien*, suivie de la *Traduction de quelques ouvrages de l'empereur Julien*, ouvrage non moins recommandable que le précédent; 3° *Traductions* des *mœurs des Germains*, de la *Vie d'Agricola* et des *Annales*, de Tacite, précédées d'une vie de cet historien, 1755; ce dernier ouvrage a été vivement critiqué par Linguet.

La Boetie (Étienne de la), né à Sarlat, dans le Périgord, en 1530, n'aurait peut-être laissé aucun souvenir, malgré quelques écrits pleins de science et un discours politique remarquable, s'il n'avait pas été l'ami de Montaigne, qui a consacré à son souvenir une page immortelle, et qui, après avoir recueilli avec grand soin toutes ses productions, se chargea de les publier. Après avoir rempli pendant 12 ans les fonctions de conseiller au parlement de Bordeaux, la Boëtie mourut dans sa 33e année, en 1563. Inconsolable de cette perte, Montaigne écrivit, dans son beau chapitre *de l'Amitié* : « J'estois deja si faict et « accoustumé à estre deuxiesme partout, « qu'il me semble n'estre plus qu'à demi :

O misero frater adempte mihi!

« Depuis le jour que je le perdis, je ne « fays que traisner languissant; et les « plaisirs mesmes qui s'offrent à moy, au « lieu de me consoler, me redoublent le « regret de sa perte; nous estions à moi- « tié de tout. » Ce sont de tels regrets qui ont surtout illustré la Boëtie.

C'est du reste un ouvrage très-curieux, et un morceau d'éloquence très-digne d'éloge, pour le temps, que son *Discours de la servitude volontaire*, intitulé aussi *le Contre un*. Cet ouvrage fut composé sous la double inspiration des souvenirs classiques de l'antiquité grecque et romaine et de l'horreur du despotisme, auquel tendait et où tombait souvent la monarchie, en France, au seizième siècle. La Boëtie, passionné pour la lecture des anciens, avait passé sa jeunesse en imagination dans les républiques grecques et dans la Rome de Brutus : à 20 ans, il avait été témoin du soulèvement fameux causé en Guienne par l'établissement de nouveaux impôts, et des sanglantes rigueurs qui réduisirent à l'obéissance cette malheureuse contrée. De ces deux espèces d'impressions se forma le *Discours de la servitude volontaire*. C'est une vive et généreuse protestation contre la tyrannie, c'est un énergique appel aux peuples qui, aveuglés par la coutume, enchaînés par la peur, se laissent opprimer avec une résignation inerte, et n'ont pas même l'idée de se compter, idée qui seule suffirait pour leur révéler ce qu'ils peuvent. Mais ce discours conserve partout les formes générales d'une dissertation philosophique. La hardiesse en est grande sans doute, eu égard à l'époque; mais s'il avait été retrouvé sans date, on ignorerait dans quel temps vécut son auteur. La Boëtie a prudemment évité toute espèce d'allusion aux affaires de son temps, aux abus particuliers sous lesquels la France gémissait dans ce siècle. Quand il parle de tyrannie, il ne cite que les Néron, les Domitius, les Phalaris : il semble parfois n'écrire que pour les ombres du passé. Par là, sa pensée, tout énergique et toute hardie qu'elle soit dans le fond, prend souvent la forme d'une déclamation brillante, écrite par une imagination généreuse d'écolier. Les passions du seizième siècle ne jugèrent pas l'ouvrage de la Boëtie à ce point de vue: elles se l'appropriérent, et s'en firent une sorte d'évangile politique. Le *Discours de la servitude*, imprimé fréquemment dans ce siècle, fut adopté par le parti religieux qui se soulevait contre la monarchie, et trouva de nombreux lecteurs dans les provinces où régnait

le calvinisme. Montaigne, toujours prudent jusqu'à la circonspection sur les grandes questions politiques et religieuses, crut devoir opposer des démentis aux interprétations que les partis donnaient au livre de son ami (liv. I, ch. 27). Mais après avoir dit que ce sujet ne fut traité par la Boëtie qu'*en manière d'exercitation, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroicts des livres*, il avoue qu'il *avoit l'esprit moulé aux patrons d'aultres siècles que de ceulx-cy*, et *qu'il eust mieulx aymé estre né à Venise qu'à Sarlat* (*).

La Borde (Jean-Benjamin de), premier valet de chambre de Louis XV, fut nommé fermier général après la mort de son maître, et jouit de la faveur de Louis XVI. Homme d'esprit et de goût, il obtint l'amitié des écrivains les plus distingués de son temps, et fut auteur lui-même. Il a publié des ouvrages sur la musique et sur l'histoire, un voyage en France, un autre en Suisse, et des romans. Mais il eût mieux fait de se contenter d'être un homme du monde et un connaisseur. Ses ouvrages sont médiocres. Il mourut sur l'échafaud en 1794. Il avait entretenu des relations avec Voltaire, qui avait fait un quatrain pour son portrait.

Laborde (le comte Alexandre-Louis-Joseph de), 3e fils de *Jean-Joseph, marquis de* Laborde, qui avait acquis, avant la révolution, une fortune évaluée à 36,000,000 de francs, et obtenu du duc de Choiseul le titre de *banquier de la cour*, naquit à Paris en 1774. Envoyé en Autriche en 1790, il prit du service dans les hussards de Kinski, et fit, dans les rangs des ennemis de sa patrie, les guerres de la révolution. Cependant, il rentra en France après le traité de Campo-Formio, et fut attaché, quelque temps après, à l'ambassade de Lucien Bonaparte en Espagne. Ce fut alors qu'il conçut le projet de l'*Itinéraire descriptif de l'Espagne*, gigantesque publication qu'il exécuta en effet, mais qui amena dans ses affaires un grave dérangement.

Pour le réparer, il résolut d'entrer dans la carrière des emplois publics, et obtint, en 1808, le titre d'auditeur au conseil d'État. Il fut fait maître des requêtes en 1810, et chargé, en 1811, du service des ponts et chaussées du département de la Seine. Appelé en 1814 aux fonctions d'adjudant-major de la garde nationale, il fut chargé, pendant la nuit qui précéda la reddition de Paris, de débattre avec les ennemis les conditions de la capitulation de cette garde.

Nommé en 1819 maître des requêtes en service ordinaire, il fut élu, en 1822, membre de la chambre des députés, où il siégea sur les bancs de la gauche. Le ministère trouva en lui un adversaire redoutable, surtout lorsqu'il s'agit de la guerre d'Espagne, question qu'il traita avec la supériorité de vues que devait lui donner la parfaite connaissance qu'il avait acquise des localités.

Il fut nommé, le 30 juillet 1830, préfet provisoire du département de la Seine, et contribua, de toute l'influence que lui donnait cette position, à l'établissement de la nouvelle monarchie. Il devint depuis aide de camp du roi, et fut élu questeur de la chambre des députés, fonctions dont il se démit, pour se retirer entièrement des affaires, en 1841. Il est mort en 1842. Il était, depuis 1813, membre de la 3e classe de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), et depuis 1832, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Son fils lui a succédé dans la première de ces deux Académies.

Deux frères de M. Alexandre de Laborde, connus sous les noms de Laborde-Bouterville et Laborde-Marchainvilliers, firent partie de l'expédition de la Pérouse, et périrent à l'extrémité de la Californie, dans un endroit de la côte connu sous le nom de la *Baie des Français*. Ils s'étaient lancés sur une chaloupe pour porter du secours à plusieurs de leurs compagnons exposés à toute la violence des brisants; ils furent emportés par une lame au moment où, près d'atteindre leurs infortunés camarades, ils leur jetaient des cordes pour les remorquer.

Labourd (le). Ce petit pays de l'ancienne France forme l'une des trois provinces de la langue basque qui nous appartiennent. Il est aujourd'hui repré-

(*) Voir la citation de la Boëtie qui a été faite dans les Annales, t. I, p. 315.

senté assez exactement par l'arrondissement de Bayonne, et comprend la langue de terre bornée au couchant par la mer de Gascogne, au levant par la basse Navarre, au sud par l'Adour, au midi par les Pyrénées. Le Labourd (en latin *Lapurdensis tractus*, et en basque *Laphur-Duy*, c'est-à-dire, solitude) était souvent dévasté par les Cantabres, avant l'arrivée des Romains, qui, pour arrêter ces dévastations, construisirent sur la rive gauche de l'Adour une forteresse qu'ils appelèrent *Lapurdum*, du nom basque du pays. Ce nom fut, vers 1141, changé en celui de *Baïa - ona*, ou Bayonne, c'est-à-dire, de Bonne baie.

Le Labourd s'étendait primitivement jusqu'à Saint-Sébastien, dans la province de Guipuzcoa; mais les Espagnols s'emparèrent de toute la contrée située par rapport à nous au delà de la Bidassoa. Depuis le milieu du douzième siècle jusqu'au milieu du quinzième, le Labourd, ainsi que toute la Guienne, appartint à l'Angleterre. Les villes et bourgs de ce pays sont Bayonne (capitale), Saint-Jean-de-Luz, Siboure, Ustaritz, Hasparren, Urt, Bidache et Guiche.

La Bourdonnais (Bertrand - François Mahé de), né en 1699, à Saint-Malo, avait à peine 10 ans quand il débuta dans la carrière maritime par un voyage dans les mers du Sud. Embarqué dès 1713, en qualité d'enseigne de vaisseau, il passa plusieurs années à parcourir les mers du Nord et à visiter les Échelles du Levant, et entra à son retour au service de la Compagnie des Indes, qui lui donna d'abord le titre de second lieutenant, pour l'élever bientôt au rang de premier lieutenant, puis de second capitaine. En 1724, il prit une part active à la conquête de Mahé, et, acceptant ensuite les offres du vice-roi de Goa, il entra au service du Portugal, et prit le commandement d'une expédition projetée contre Mombaze : mais deux ans après, les tracasseries et les intrigues de ses ennemis le contraignirent à revenir dans sa patrie, où il se maria en 1733.

L'année suivante, les ministres et les directeurs de la Compagnie le nommèrent *directeur général* des îles de France et de Bourbon. Parvenu à sa destination en 1735, il trouva l'île de France, le chef-lieu de son gouvernement, dans un état complet de détresse et d'anarchie. Cependant, en moins de cinq ans, il en fit la colonie la plus florissante et la plus précieuse, comme station, de tout l'Océan. (Voyez Ile de France.) En 1740, il repassa en France. Nommé presque aussitôt commandant d'une division qu'on envoyait dans l'Inde, il mit à la voile en 1741, n'ayant que 1,200 marins et 500 soldats, et, à peine débarqué à Pondichéry, il alla faire lever à la caste malabare des Naïrs le siége de Mahé. De retour dans les îles de son gouvernement, il vit éclater la guerre de 1743, et fut obligé de préparer une division pour secourir Dupleix, son rival, menacé alors dans Pondichéry par une escadre anglaise. Après de grands obstacles, sa division fut prête en 1746, et il marcha à la rencontre des Anglais, qui évitèrent l'abordage, et lui firent essuyer des pertes considérables. Descendu un moment à Pondichéry, la Bourdonnais eut avec Dupleix les plus vifs démêlés, et n'en fit pas avec moins d'activité ses dispositions pour le siége de Madras, qu'il força de capituler, sans que son triomphe lui eût coûté un homme (*). Indigné des lenteurs par lesquelles son rival cherchait à entraver toutes ses opérations, il installa le gouverneur de Madras qui lui avait été envoyé de Pondichéry, et retourna comme simple particulier à l'île de France, dont le gouverneur, nommé par Dupleix, exigea de lui des comptes.

Fort de sa probité, le vainqueur de Madras mit toute son administration à découvert, et reçut l'ordre de ramener en France 6 vaisseaux presque sans équipage, à travers les flottes anglaises qui couvraient toutes les mers. De la Martinique, où il avait conduit sa faible division, il s'embarqua pour la France sur un navire hollandais, fut pris et mené en Angleterre, où du moins il eut à se

(*) Voltaire montre dans le passage suivant de quel œil il voyait les accusations intentées contre la Bourdonnais : « N'auriez-vous « point le factum de la Bourdonnais?.... envoyez-le-moi. J'ai grande envie de voir comment il se peut faire qu'on n'ait pas pendu « la Bourdonnais pour avoir fait la conquête « de Madras. »

louer des ennemis qu'il avait partout combattus. Quand il voulut revenir dans sa patrie, un des directeurs de la Compagnie anglaise offrit sa fortune entière pour le cautionner. A peine arrivé à Paris, en 1748, il fut mis à la Bastille, une commission fut nommée pour examiner sa conduite, ses papiers furent enlevés, et l'on alla même jusqu'à rompre le cachet de son testament, qu'il avait déposé chez un notaire. Il languit trois ans et demi en prison, sans plumes, sans encre, sans papier, privé enfin de tous les moyens de composer sa défense. Bernardin de Saint-Pierre a fait connaître, dans la préface de *Paul et Virginie*, avec quelle patience il parvint à se créer les moyens de se justifier, avec un sou usé pour canif, un rameau de buis pour plume, un mouchoir pour papier, etc. La commission reçut ce mémoire d'une nouvelle espèce, et permit en 1750 au prisonnier de *communiquer avec un conseil*. Le jugement définitif, prononcé l'année suivante, proclama l'innocence de la Bourdonnais, et le rendit à sa famille et à la liberté; mais sa fortune, qui se montait à 2,600,000 livres, et qu'il avait acquise par la voie légitime des opérations commerciales, était pillée et dispersée; et sa santé, minée par le chagrin et la maladie, ne lui laissait ni la force ni le courage de poursuivre ses spoliateurs; il mourut dans l'indigence en 1755, après trois ans d'une pénible agonie. En 1774, le gouvernement fit une pension de 2,400 livres à sa veuve, et les habitants de l'île de France une de 3,000 à sa fille, faible dédommagement pour tant de maux.

Labourdonnaie (François-Régis, comte de), naquit à Angers en 1767. Attaché à l'ancien régime par sa naissance et par son éducation, il émigra à Coblentz en 1792, et prit du service à l'armée de Condé. Après la désorganisation de cette armée, il rentra en France pour se réunir aux chouans, et plus tard aux Vendéens. Lors de la pacification de l'Ouest, il fut de ceux qui se rallièrent au gouvernement consulaire. Membre, sous ce gouvernement, du conseil général de Maine-et-Loire, puis maire d'Angers, il fut proposé, en 1807, pour candidat au Corps législatif; et, lorsque les désastres de la campagne de Russie vinrent réveiller ses espérances monarchiques, toutes ses pensées et tous ses efforts se tournèrent de ce côté.

Proscrit durant les cent jours, il vint, lors de la seconde restauration, siéger à la chambre de 1815, et se montra l'un des membres les plus exagérés, les plus ardents et les plus hostiles au ministère, de cette majorité ultra-royaliste, dont l'idéal avoué était la reconstruction pleine et entière de l'ancien régime. Son nom s'attacha aux propositions les plus violentes qu'ait suggérées dans ce temps la première ivresse de la réaction. Il suffit ici de rappeler ce fameux projet de *catégories* dont il fut l'auteur, catégories qui eussent frappé de mort ou de déportation, à peu près tout ce que la France comptait de nobles et dévoués serviteurs. Ces violences le firent surnommer le *jacobin blanc*, et qualifier par M. Decazes de l'épithète de *tigre à froid*.

Dans la chambre de 1816, dont il fit également partie, il devint le chef, et, comme le nommait spirituellement *la Minerve*, l'*Ajax* de cette extrême droite qui, dans son zèle réactionnaire, faisait au gouvernement royal, à son sens trop modéré, une opposition plus violente que la gauche même.

En 1823, M. de Labourdonnaie joua le principal rôle dans l'exclusion de Manuel, qui eut lieu durant cette session. Ce fut lui qui demanda cette exclusion, et ce fut sur son rapport qu'elle fut prononcée.

M. de Labourdonnaie fut réélu en 1827, et reprenant son ancienne place à la tête de l'opposition *ultra-royaliste*, que l'on pourrait nommer avec plus de justesse opposition *aristocratique*, il contribua au renversement du ministère Villele. En 1829, il entra dans le ministère Polignac comme ministre de l'intérieur. Mais soit que l'âge l'eût éclairé et tempéré, soit, comme l'insinue M. de Chateaubriand, que l'énergie de son caractère ne répondît point à la véhémence de ses discours, soit enfin, ainsi que lui-même le dit, que, *jouant sa tête, il voulût tenir les cartes*, il recula devant le coup d'État de 1830. « D'une vaste capacité, dit M. de Chateaubriand, mais un peu faible de caractère, comme les

esprits entiers qui ne sont pas dominateurs, M. de Labourdonnaie ne fit que passer dans le conseil de Charles X. Sous le prétexte assez vrai qu'il était environné d'imbéciles incapables de prendre un parti, il se retira habilement des affaires au bout de trois mois. Il est resté de lui une bonne ordonnance, l'ordonnance relative à l'école des chartes. » (*Congrès de Vérone*, tom. Ier.)

Nommé ministre d'État et pair de France, lors de sa retraite du ministère, M. de Labourdonnaie, depuis la révolution de juillet, est demeuré entièrement étranger à la politique. Il est mort dans la retraite, près de Beaupreau, en 1839.

La Bourlie (Antoine de Guiscard, abbé de), né en 1658, de l'une des premières familles du Quercy, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, puis adopta les principes des réformés. Forcé de se réfugier en Hollande, il revint en France en 1702, lorsque les protestants des Cévennes prirent la résolution de résister aux dragonnades ; il leur fournit des armes et de l'argent, et essaya de gagner à leur parti les habitants du Rouergue. Après que le maréchal de Villars eut pacifié les Cévennes, il retourna en Hollande, et passa ensuite en Angleterre, où l'on accueillit l'offre de ses services. Là, il publia un écrit dans lequel il acceptait ouvertement la responsabilité de sa conduite, et auquel il donna le titre de *Mémoires du marquis de Guiscard, dans lesquels sont contenues les entreprises qu'il a faites dans le royaume de France et hors le royaume de France, pour le recouvrement de la liberté de sa patrie*, Delft, 1705, in-12. Toutefois, afin sans doute de se ménager les moyens de rentrer en France, il trahit la confiance du ministère anglais, qui fit saisir ses papiers et le traduisit devant le conseil d'État. Interrogé, il nia d'abord ; mais le chancelier Harley lui ayant mis sous les yeux ses propres lettres, il saisit sur la table un long canif, et lui en porta plusieurs coups. Il allait traiter de même le duc de Buckingham, lorsque celui-ci le blessa de deux coups d'épée. Peu de jours après, il mourut dans la prison de Newgate, le 28 mars 1711, des suites de ses blessures, suivant les uns, du poison qu'il avait avalé, suivant d'autres.

La Brosse (Guy de), né à Rouen vers le milieu du seizième siècle, médecin ordinaire de Louis XIII, fut le fondateur du *Muséum d'histoire naturelle de Paris*. Il donna au roi le terrain du Jardin des Plantes, et, à force d'instances, obtint de Richelieu les fonds nécessaires au payement des professeurs qui devaient être attachés à cet établissement, qui fut ouvert en 1626, et dont il fut le premier intendant. Le nombre des plantes qu'il y avait rassemblées s'élevait déjà, en 1633, à plus de 2,000. Il mourut en 1641, et fut enterré dans une chapelle dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par une des salles du Muséum.

On lui doit, entre autres ouvrages : *Dessin du Jardin royal pour la culture des plantes médicinales, avec l'édit du roi touchant l'établissement de ce jardin*, Paris, 1628, in-8° ; *De la nature, vertu et utilité des plantes, et dessin du Jardin royal de médecine*, Paris, 1640, avec 50 planches in-fol. ; *Description du Jardin des plantes médicinales, contenant le catalogue des plantes qui y sont cultivées*, Paris, 1636, in-4°, plusieurs fois réimprimé.

La Brosse (Pierre de), favori de Philippe le Hardi, était un pauvre homme de Touraine, un barbier chirurgien, lorsqu'il vint à la cour de France. Attaché au service de saint Louis, il devint, après la mort de ce prince, chambellan de Philippe (*). Celui-ci l'aima tant, l'éleva si haut en honneurs, en lui donnant les seigneuries de Langeais, de Danville, de Châtillon-sur-Indre, etc., que tous les barons, chevaliers et prélats lui témoignaient le plus humble respect, et le gratifiaient de présents et de riches domaines. Ils le craignaient fort, mais ils éprouvaient contre lui une indignation secrète. Le comte d'Artois et

(*) Ces détails, donnés par Guillaume de Nangis et répétés par tous les historiens modernes, sont démentis par *La complainte et le jeu de Pierre de la Broce*, édités en 1835, par M. Jubinal. La Brosse, d'après divers actes authentiques, serait fils d'un petit gentilhomme de Touraine, revêtu de quelques emplois dans la maison du roi. Lui-même aurait reçu de saint Louis et non de Philippe la dignité de chambellan, vers l'an 1266.

le duc Jean de Brabant, frère de la reine, contre laquelle la Brosse cherchait à aigrir son maître, préparèrent principalement la perte de l'orgueilleux parvenu. La cause de sa disgrâce demeura inconnue au vulgaire. D'après la Chronique de Saint-Denis, on l'aurait condamné pour haute trahison et correspondance avec la cour de Castille; mais le fait est peu vraisemblable : la Brosse fut plutôt victime d'une réaction féodale. En 1278, il fut arrêté à Vincennes, jugé par les ducs de Bourgogne et de Brabant et par le comte d'Artois, et conduit par eux et par plusieurs autres seigneurs au gibet de Montfaucon (30 juin). Le peuple s'émut beaucoup de cette mort. Avec la Brosse tombèrent tous ceux qui s'étaient élevés par lui, et dont il avait rempli la cour.

> Contre la volonté le roy
> Fut il pendu, si com' je croy.
> ..... il fut défait
> Plus par envie que par méfait.
> (Chronique métrique de St-Magloire.)

La Bruyère (Jean de), né à Dourdan, en Normandie, en 1644. On a fort peu de détails sur la vie de cet écrivain si célèbre. Dans toutes les biographies, l'histoire de sa vie tient à peine quelques lignes. Cela donne à penser que la Bruyère vécut solitaire au milieu du monde, et que, par amour du repos, par esprit de réserve et par modestie, il se deroba autant qu'il put à l'attention que ses écrits attiraient sur lui. Après avoir été, dans sa jeunesse, trésorier de France à Caen, il fut ensuite appelé à Paris par Bossuet, pour remplir la place de professeur d'histoire auprès de M. le duc; et il resta toute sa vie attaché à la personne de ce prince, qui lui avait assuré une pension de 1,000 écus. Ses *Caractères* parurent en 1687. Il fut reçu à l'Académie en 1693, et mourut en 1696.

L'abbé d'Olivet parle ainsi du caractère de la Bruyère, dans l'histoire de l'Académie française: « On me l'a dépeint comme un philosophe qui ne songeait qu'à vivre tranquille avec des amis et des livres, faisant un bon choix des uns et des autres, ne cherchant ni ne fuyant le plaisir; toujours disposé à une joie modeste, et ingénieux à la faire naître; poli dans ses manières et sage dans ses discours; craignant toute sorte d'ambition, même celle de montrer de l'esprit. »

La Bruyère est au premier rang parmi ces écrivains artistes qui s'étudient à revêtir de la forme la plus nette, la plus ingénieuse, la plus piquante, la plus originale, les pensées que lui fournit un bon sens juste et fin, ou une imagination vive. La forme chez lui n'est pas spontanée, et ne jaillit pas naturelle et imprévue comme chez d'autres écrivains illustres du dix-septième siècle, comme chez Fénelon, par exemple, et comme chez madame de Sévigné. Chez lui le naturel est le résultat d'un art savant et ingénieux : ces expressions si justes et si frappantes qui brillent dans ses écrits, ces tournures fréquentes et inattendues, ont été élaborées avec un soin patient, avec une finesse réfléchie qui se dissimule; les *Caractères* sont l'ouvrage d'un artisan de style merveilleusement habile; il était né avec du génie; mais ce qu'il avait reçu de génie se perfectionna beaucoup par la patience.

On a reproché au style de la Bruyère de porter quelquefois la finesse jusqu'à la subtilité. Il y a quelque vérité dans ce reproche. A certains égards, on a eu raison de lui trouver des analogies avec Sénèque. Il lui ressemble par le soin un peu recherché avec lequel il aiguise ses traits; mais il connaît un art que Sénèque n'a jamais eu, celui de s'arrêter à temps. Boileau adressait une autre critique à la Bruyère; il l'accusait de s'être affranchi partout de la gêne et du travail des transitions. Il est vrai que la méthode de composition adoptée dans les *Caractères* est commode; mais ce décousu n'est pas un défaut dans un ouvrage de ce genre. Les traités sur le cœur humain exigent trop d'efforts d'attention de la part du lecteur, quand ils sont rédigés dans un ordre logique. La Bruyère, du reste, eût-il été capable d'écrire un ouvrage suivi? On peut en douter en lisant son discours de réception à l'Académie, qui est loin d'être parfait comme ensemble, et où l'on trouve plus d'une transition pénible et forcée.

Comme moraliste, la Bruyère, outre qu'il a le mérite d'être un observateur pénétrant, à l'œil duquel rien n'échappe, a encore celui d'être un juge indulgent

des faiblesses humaines. Il se moque avec la verve la plus amusante de nos petitesses et de nos travers; mais ses traits de satire n'ont jamais trop d'amertume; sa plume n'est point trempée de fiel; on voit qu'il se sent homme lui-même, et qu'il pardonne aux hommes les ridicules et les vices qu'il met à nu. Libre penseur, esprit élevé et indépendant, il voyait très-bien les imperfections de l'ordre social tel qu'il était au temps de Louis XIV, et il ne s'en irritait point, seulement çà et là on voit percer chez lui une secrète impatience de la gêne que le despotisme faisait peser sur l'éloquence qui n'empruntait point au sacerdoce un droit d'impunité. Il se plaint quelque part qu'un écrivain en France ne puisse pas aborder tous les grands objets d'observation qui s'offrent au philosophe moraliste, et soit obligé de se détourner sur de petits sujets. On sent qu'il laisse à regret toute une classe de ridicules auxquels l'inviolabilité absolue du souverain l'empêche de toucher. Il est vrai qu'il se dédommageait sur les courtisans. Quelquefois, dans les traits qu'il lance contre eux, il devient plus amer que de coutume, par le sentiment de la nullité du rôle que les préjugés de son temps faisaient à l'homme de lettres. Il comprenait fort bien que les pensions données aux écrivains n'acquittaient pas envers eux la dette de la société, et on voit dans plusieurs de ses pensées qu'il souffrait intérieurement de voir leurs droits méconnus.

La Bruyère (Pierre), soldat au 12e régiment d'infanterie légère, né à Chivres (Aisne), traversa, au siége de Dantzig, en 1807, trois rangs de palissades, et ramena à son commandant, qui venait d'être blessé, deux officiers prussiens, en lui disant : « Je sais que la vue d'un ennemi « vaincu cicatrise les plaies d'un Fran- « çais. » Le 9 juin 1811, à Soucar, en Espagne, il fit prisonniers un capitaine et six soldats de la garde royale espagnole. Le 30 octobre 1812, à l'attaque du pont sur le Jarama, voyant son lieutenant, le brave Gramond, étendu près d'un Anglais, comme lui grièvement blessé, il s'avança sous le feu de l'ennemi, prit l'Anglais blessé dans ses bras et le transporta au milieu des ennemis. « Voilà un de vos blessés, leur dit-il; « laissez-moi enlever mon officier qui « l'est aussi! » Les Anglais admirant sa présence d'esprit, le laissèrent agir sans aucun obstacle. Le lendemain, il fut fait sergent sur le lieu même où il avait sauvé son officier.

La Caille (Nicolas-Louis de), né à Rumigny en 1713, d'un capitaine des chasses de la duchesse de Vendôme, fit ses études avec succès au collége de Lisieux à Paris, puis se lia avec le célèbre Cassini, qui lui procura un logement à l'Observatoire. Aidé des conseils d'un tel maître, il eut bientôt un nom parmi les astronomes. Il aida Cassini de Thuri, fils de ce savant, à calculer la longueur de la ligne méridienne, ou de la projection du méridien, qui, passant par l'Observatoire de Paris, traverse tout le royaume; et dès l'âge de vingt-cinq ans, il fut nommé professeur de mathématiques au collége Mazarin. Les travaux de sa chaire ne le détournèrent point de l'astronomie, et l'étude de cette science, vers laquelle il était entraîné par un charme invincible, devint pour lui un devoir, lorsque l'Académie des sciences l'admit dans son sein en 1741. Le plus grand nombre des autres compagnies savantes de l'Europe lui firent le même honneur. Animé de plus en plus du désir d'acquérir une connaissance détaillée du ciel, il entreprit, en 1750, le voyage du cap de Bonne-Espérance, dans le dessein d'examiner les étoiles australes, qui ne sont pas visibles sur notre horizon. Dans l'espace de deux ans, de 1750 à 1752, il prétendit avoir observé 9,800 étoiles jusqu'alors inconnues; mais ce nombre a paru extrêmement exagéré, et a dû le paraître à tous ceux qui savent que les plus habiles observateurs n'ont pas découvert, dans l'étendue des cieux, autant d'étoiles visibles; que la partie du ciel qui n'est jamais vue sur notre horizon se réduit à peu de chose; que d'ailleurs elle avait été observée par d'habiles astronomes, et se trouvait représentée dans toutes les cartes célestes. Il crut sans doute lui-même avoir excédé dans son calcul, puisqu'il se borna à donner le catalogue de 1,942 étoiles. De retour en France, il ne cessa d'écrire sur les apparitions des comètes

et sur d'autres objets de l'histoire du ciel. Il faisait imprimer le catalogue des étoiles et les observations sur lesquelles ce catalogue est fondé, lorsqu'une fièvre maligne l'emporta, le 21 mars 1762. On a de lui un grand nombre d'ouvrages estimés : plusieurs *Mémoires*, dont il a enrichi les recueils de l'Académie des sciences; *Éléments d'algèbre et de géométrie*, Paris, in-8°; *Leçons élémentaires d'astronomie, d'optique et de perspective*, 1748 et 1755, Paris, in-8°; *Éphémérides de Desplaces, continuées par M. l'abbé de la Caille*, 2 vol. in-4°; *Fundamenta Astronomiæ*, in-4°, Paris, 1757; *Table des logarithmes pour les sinus et tangentes de toutes les minutes du quart de cercle*, Paris, 1760, in-8°; *Nouveau traité de navigation, par M. Bouguer, revu et corrigé par l'abbé de la Caille*, Paris, 1751, in-8°; *Journal du voyage fait au cap de Bonne-Espérance*, Paris. On remarque dans tous ses ouvrages cette précision et cette netteté si nécessaires aux sciences abstraites; c'était là le caractère de son esprit.

La Calprenède (Gauthier de Costes, chevalier, seigneur de), né près de Sarlat, dans le commencement du seizième siècle. Son nom est resté célèbre, bien qu'on ne lise plus du tout les pièces de théâtre et les romans qu'il composa en grand nombre dans les loisirs que lui laissaient ses occupations de gentilhomme de la chambre du roi. Ses principales pièces de théâtre sont *la Mort des enfants d'Hérode*, *Phalante*, *Bélisaire*, et *le Comte d'Essen*, qui est la meilleure, ou du moins la moins mauvaise. Le cardinal de Richelieu, quoique peu difficile en fait de vers, témoin ceux qu'il introduisait lui-même dans les compositions des *cinq auteurs*, disait un jour d'une tragédie de la Calprenède, que le moindre de ses défauts était d'être écrite en vers lâches. « Comment, lâches! s'é« cria la Calprenède, dont l'humeur gas« conne avait beaucoup d'analogie avec « celle de Scudéry; comment, lâches! Ca« dédis! il n'y a rien de lâche dans la « maison de la Calprenède! » Le plus célèbre et le moins extravagant de tous ses romans est *Cléopâtre*. La Harpe ne se refuse pas à y trouver de l'imagination et des caractères fortement dessinés : il cite en ce genre celui d'Artaban, qui a donné naissance à un proverbe connu, et tombé aujourd'hui dans le langage trivial. Il faut bien que tout ne soit pas absolument insipide dans les longs voyages que la Calprenède fait faire à ses lecteurs à travers ce fameux *pays de tendre*, dont les romanciers d'alors ne sortaient pas, pour que madame de Sévigné pût écrire à sa fille en 1671 : « Je n'ose vous dire que je suis « revenue à *Cléopâtre*, à ce la Calpre« nède, et que, par le bonheur que j'ai « de n'avoir point de mémoire, cette « lecture me divertit encore. Cela est « épouvantable; mais vous savez que je « ne m'accommode guère de toutes les « pruderies qui ne me sont pas natu« relles, et comme celle de ne plus « aimer ces livres-là ne m'est pas encore « arrivée, je me laisse divertir sous « prétexte de mon fils, qui m'a mise « en train. »

La Cathelinière (N. Ripault de), l'un des plus braves, mais peut-être aussi le plus sanguinaire d'entre les chefs vendéens, était né vers 1760. Les paysans insurgés du pays de Retz le choisirent, en 1793, pour leur commandant. Il se rendit d'abord maître de quelques villes et bourgs, et combina ensuite ses opérations avec Charrette, alors chef des insurgés de Machecoul. Après s'être fait remarquer en plusieurs rencontres par sa valeur, il dut céder à la poursuite pressante des troupes républicaines, qui avaient pris le dessus en 1794. Blessé dans un combat et caché dans sa maison de Frossay, il y fut découvert par un soldat, et conduit à Nantes, où il périt sur l'échafaud en 1794.

Lacépède (Bernard-Germain-Étienne de la Ville-sur-Illon, comte de), né à Agen en 1756, s'appliqua de bonne heure à l'étude de l'histoire naturelle, et cultiva en même temps celle des beaux-arts, et surtout de la musique. Il vint à Paris vers 1776, pour y perfectionner ses connaissances et continuer ses travaux scientifiques. Élève de Gossec, il venait de faire paraître une œuvre de *Symphonies concertantes*, quand sa famille obtint pour lui un brevet de colonel dans les cercles de l'Empire : son service dans ce poste se borna à deux voyages qu'il fit en Allemagne; il était de retour à Paris

en 1781, et ce fut alors qu'il publia ses premiers écrits. La réputation qu'ils lui valurent, et l'admiration qu'il y professait pour Buffon, décidèrent l'illustre naturaliste à le choisir pour continuer son *Histoire naturelle*, et à l'attacher au Jardin du Roi, sous le titre de garde-adjoint démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle.

Nommé, en 1790, commandant de bataillon par la section du Jardin des Plantes, il fut ensuite élu membre de l'Assemblée législative. On lui proposa, pendant la session de cette assemblée, la place de gouverneur du dauphin, et la reine elle-même crut devoir faire une démarche auprès de lui, pour l'engager à accepter cette proposition. Il refusa, et se retira à la campagne, d'où il ne revint à Paris qu'à la fin de 1794. Nommé alors professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle, il fut bientôt après compris au nombre des membres de la première classe de l'Institut; et Napoléon, devenu empereur, le nomma, en 1805, grand chancelier de la Légion d'honneur et titulaire de la sénatorerie de Paris.

Privé du titre de grand chancelier par le gouvernement provisoire, en 1814, il fut pourtant nommé pair de France par Louis XVIII; mais ayant repris, pendant les cent jours, ses fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur, il fut, à la seconde restauration, rayé de la liste des pairs, où cependant son nom fut de nouveau porté en 1819, sous le ministère Decazes. Il mourut en 1825. Malgré les hautes fonctions qu'il avait remplies, et les gros traitements qu'il avait touchés; malgré la simplicité de ses goûts, qui réduisait à très-peu de chose ses dépenses personnelles, la fortune qu'il laissa était à peine égale à celle qu'il avait reçue de ses parents.

Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'électricité naturelle et artificielle*, 1781, 2 vol. in-8°; *Physique générale et particulière*, 1782-84, 2 vol. in-12; *Poétique de la musique*, 1785, 2 vol. in-12; *Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares*, 1788, in-4°; — *des reptiles*, 1789, in-4°; — *des poissons*, 1798-1803, 5 vol. in-4°; — *des cétacés*, 1804, in-4°; *Histoire générale, physique et civile de l'Europe*, 1826, 18 vol. in-8°.

La Chaise (François d'Aix de), naquit au château d'Aix dans le Forez, en 1624. Il fit ses études au collége des jésuites de Roanne, et, à peine sa rhétorique achevée, il entra dans la société. Après son noviciat, il fut chargé, à Lyon, de l'enseignement des humanités, et ensuite du cours de philosophie. Cette période de sa vie ne fut pas sans éclat. Son enseignement, s'il faut en croire son panégyriste de Boze, se distinguait par une qualité précieuse, l'étendue et l'impartialité. Il posait d'abord l'état de la question, puis, rapportant les différentes opinions des anciens et des modernes, il laissait à chacun le droit de prendre parti pour le sentiment qui lui plaisait le mieux, et, enfin, dictait sa propre opinion, qui se trouvait ordinairement, dit de Boze, établie sur le débris ou la conciliation des précédentes.

La Chaise était provincial des jésuites, quand Louis XIV, après la mort du P. Ferrier, le choisit pour son confesseur. Esprit souple et délié, il était capable, plus que tout autre, de se maintenir à ce poste difficile. Il louvoya fort habilement entre madame de Montespan et madame de Maintenon, entre les jésuites et les jansénistes, entre Bossuet et Fénelon, ne prenant jamais trop chaudement parti, même pour ceux qui avaient le plus ses sympathies. Il eut une grande part aux affaires de la régale, à la déclaration de 1682 sur les libertés de l'Église gallicane, à la révocation de l'édit de Nantes, au décret sur le quiétisme, au mariage du roi avec madame de Maintenon, mais toujours en s'effaçant, pour ainsi dire, afin de donner moins de prise à ses ennemis. Le roi le combla de ses faveurs; il lui fit même bâtir, aux portes du faubourg Saint-Antoine, une maison de campagne qui fut nommée le *Mont-Louis* : le vaste enclos qui y attenait est aujourd'hui le cimetière de l'Est, si fameux sous le nom de *Père-la-Chaise*. En 1701, à la réorganisation de l'Académie des inscriptions, le P. la Chaise fut compris au nombre des académiciens honoraires; mais son érudition, surtout dans la numismatique et l'archéologie,

ne le rendait pas indigne de cet honneur. Il mourut pendant le terrible hiver de 1709. Il avait quatre-vingt-cinq ans, et depuis trente-quatre années il était confesseur du roi.

Les contemporains s'accordent à louer la douceur et l'aménité de son caractère, et son amour pour la paix et la tranquillité. Les jansénistes même, tels que Saint-Simon, d'Aguesseau, sont bien loin de le juger défavorablement; enfin les philosophes du dix-huitième siècle, qui n'aimaient pas les jésuites, ont rendu également justice à la modération du P. la Chaise. « Les querelles furent assoupies, dit Voltaire en parlant des débats religieux, jusqu'à la mort du P. la Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes. » On a du P. la Chaise plusieurs écrits de philosophie scolastique, de théologie et d'archéologie, qui montrent ce que l'auteur aurait pu faire si la meilleure part de sa vie n'eût pas été absorbée par les soins de la politique.

La Chalotais (Louis-René de Caradeuc de), né à Rennes le 6 mars 1701, procureur général au parlement de Bretagne, fut l'un des premiers magistrats qui, à la fin du dix-huitième siècle, demandèrent l'abolition de l'ordre des jésuites. Élevé à l'école des philosophes du dix-huitième siècle, et étroitement lié avec les principaux d'entre eux, il attaqua avec acharnement la société de Jésus, et finit par obtenir du parlement de Bretagne un arrêt qui en ordonnait la suppression. Mais son triomphe ne fut pas de longue durée, et le parti religieux dont il s'était ainsi attiré la haine trouva bientôt l'occasion de se venger.

Des divisions éclatèrent entre le ministère et les états de Bretagne. Les états prétendaient que les franchises de leur province avaient été violées par certains édits bursaux, et le parlement refusait de les enregistrer. On se plaignait de part et d'autre : la Chalotais se présenta dans la lutte avec l'énergie de son talent et l'inflexibilité de son caractère. L'exaspération devint plus grande par l'assentiment de douze conseillers qui consentirent à l'enregistrement demandé, tandis que les autres persistaient dans leur opposition. Ces derniers donnèrent leur démission, et en signèrent l'acte le 22 mai 1765. Le duc d'Aiguillon, qui gouvernait alors la Bretagne, crut devoir traiter militairement cette affaire : la Chalotais, son fils et trois conseillers furent arrêtés et transférés dans les prisons de Saint-Malo. Une commission choisie parmi les membres du conseil du roi fut aussitôt choisie pour les juger. Ils étaient accusés de conspiration contre la monarchie, et la Chalotais était, en outre, soupçonné d'avoir écrit au comte de Saint-Florentin un billet injurieux pour ce ministre et pour le roi lui-même. L'emprisonnement des accusés fut accompagné de rigueurs telles, qu'elles soulevèrent contre le gouvernement qui les avait ordonnées l'indignation publique.

La Chalotais, de son côté, ne se laissa point abattre; quoiqu'il fût tenu au secret le plus rigoureux, il trouva le moyen de composer un mémoire qui, imprimé secrètement et répandu avec profusion, eut dans l'opinion publique un succès immense. Ce mémoire avait été écrit avec un cure-dent sur des papiers d'enveloppe de sucre et de chocolat, et l'encre, qui lui manquait, avait été remplacée par un mélange de suie, de sucre et d'eau. Il fut suivi d'un second, puis d'un troisième, sur lesquels Voltaire a exprimé ce jugement : « Malheur à toute âme sensible qui n'éprouve pas le frémissement de la « fièvre en lisant les mémoires de l'infortuné la Chalotais; son cure-dent « grave pour l'immortalité. »

Bientôt le parlement de Rennes donna en masse sa démission; les états de Bretagne éclatèrent en plaintes menaçantes; le parlement de Paris, lui-même, fit d'énergiques remontrances; enfin l'opinion publique se prononça avec la plus grande énergie en faveur des accusés. Le roi se décida alors à casser toute la procédure, et se contenta d'envoyer la Chalotais en exil.

Ainsi fut terminée cette affaire, laquelle n'était d'ailleurs, dans le fond, qu'une attaque indirecte des jésuites contre les parlements, qui avaient prononcé la dissolution de leur société, et contre le duc de Choiseul, qui avait approuvé cette mesure.

L'exil de la Chalotais cessa sous Louis XVI. Il fut rendu à ses fonctions en 1775, et mourut en 1785.

On a de lui outre les mémoires dont nous avons parlé : *Essai d'éducation nationale*, 1763 ; *Compte rendu des constitutions des jésuites*, 1761-1762, in-4° et in-12 ; *Mémoire sur les dispenses de mariage*, 1768. Il y eut en 1826 un procès assez singulier à l'occasion de la Chalotais. Sa famille porta une plainte en diffamation contre le gérant du journal *l'Étoile*, qui avait imprimé sur l'ancien procureur général au parlement de Bretagne des assertions hasardeuses. Mais *l'Étoile* fut acquittée, et la partie civile condamnée aux dépens.

La Chambre (Marin Cureau de), né au Mans vers l'an 1594, membre de l'Académie française et de celle des sciences, médecin ordinaire du roi, fut un des prédécesseurs de Lavater dans la science physiognomonique. On sait que Louis XIV le consultait souvent pour le choix des personnes. On cite ses *Caractères des passions*, 4 vol. in-4° ; son *Art de connaître les hommes*, Amsterdam, 1660-1666, in-12 ; la *Correspondance* secrète avec Louis XIV, mentionnée dans le tome IV des *Pièces intéressantes de M. de la Place* ; sa *Connaissance des bêtes*, in-4°, etc. Ce savant mourut en 1669.

La Chapelle (Jean de), membre de l'Académie française, né à Bourges en 1655, mort à Paris en 1723, a laissé quelques tragédies insérées au tome X du Théâtre-Français ; *les Amours de Catulle* et de *Tibulle*, romans ; *Lettre d'un Suisse à un Français, où l'on voit les véritables intérêts des princes et des nations de l'Europe qui sont en guerre*, etc., Bâle (Paris), 1703-1711.

La Charce (Philis de), était fille de Pierre II de la Tour-du-Pin, marquis de la Charce, lieutenant général des armées du roi. Les Piémontais ayant, en 1692, pénétré dans le Dauphiné, Philis fit armer les paysans, et, en l'absence de son père, elle se mit à leur tête et les repoussa, tandis que sa mère et sa sœur encourageaient les gens de la plaine, et faisaient couper les câbles des bateaux qui traversaient la Durance, pour empêcher les ennemis de s'en emparer. Pour ce fait d'armes, Louis XIV lui donna une pension, *comme à un brave militaire*, dit Voltaire, et son épée, ses pistolets, et le blason de ses armes, furent déposés, par faveur spéciale, dans le trésor de Saint-Denis.

Mademoiselle de la Charce fut l'intime amie de madame Deshoulières, qui lui a adressé plusieurs morceaux de poésie, et notamment une charmante pièce portant le titre d'*Épître chagrine*. On a publié, sous le titre de *Mémoires de mademoiselle de la Charce*, un roman assez intéressant, mais complétement mensonger.

La Chassagne (Ignace-Vincent Guillot de), né à Besançon au commencement du dix-huitième siècle, auteur de l'*Histoire du chevalier de l'Étoile*, contenant l'histoire secrète et galante de mademoiselle de M.... avec M. du ...., 1740 ; des *Amours traversés, histoires intéressantes, dans lesquelles la vertu ne brille pas moins que la galanterie*, et de plusieurs autres romans, qu'un style pur et le respect des mœurs, seules qualités qui les distinguent, n'ont pu préserver de l'oubli.

La Chateigneraie (François de Vivonne, seigneur de), né en 1520, fils puîné d'André de Vivonne, grand sénéchal du Poitou, parut avec distinction à la cour de François Ier. S'étant brouillé avec Gui de Chabot, seigneur de Jarnac, à l'occasion de quelques propos indiscrets, il demanda au roi la permission de se battre à outrance pour venger son insulte ; mais il n'éprouva que des refus, tant que vécut François Ier. Il obtint enfin cette permission sous Henri II. Le combat eut lieu en champ clos dans le parc de Saint-Germain en Laye, en présence du roi, du connétable de Montmorency et de plusieurs autres seigneurs, le 18 juillet 1547. La Châteigneraie, quoique célèbre par sa force et son adresse prodigieuses, reçut une blessure très-dangereuse au jarret, et tomba par terre. Sa vie était à la discrétion de Jarnac. Le roi, à la prière du vainqueur, permit qu'on portât la Châteigneraie dans sa tente pour le panser ; mais la honte de sa défaite le jeta dans un tel désespoir, qu'il en mourut trois jours après. Il avait à peine 28 ans. Le *coup de Jarnac* a passé depuis en proverbe, pour signi-

fier une ruse, un retour imprévu de l'ennemi. Ce combat en champ clos est, du reste, le dernier qui se soit vu en France. Le regret qu'eut Henri de la mort de la Châteigneraie, son favori, lui fit jurer qu'il n'en permettrait plus.

La Chatre, ancienne et illustre maison du Berry, dont les principaux membres furent :

Pierre de la Chatre, élu archevêque de Bourges en 1141, par l'influence d'Innocent II, qui porta ainsi atteinte aux droits du roi de France, et faillit allumer une seconde guerre des investitures. Le nouvel archevêque, chassé de Bourges, se plaignit au pape, qui excommunia Louis VII. Saint Bernard essaya vainement d'assoupir l'affaire ; la querelle ne cessa qu'à l'élection du nouveau pape, qui leva l'excommunication. Quant à Pierre de la Châtre, il garda le siége de Bourges, et mourut dans cette ville en 1171. On a de lui quelques *Lettres* adressées à Louis VII et à l'abbé Suger. On les trouve dans le tome IV du recueil d'André Duchesne.

Claude, baron de la Chatre, maréchal de France, né en 1526, fut élevé comme page dans la maison du connétable Anne de Montmorency, assista au siége de Thionville en 1558, à la bataille de Dreux en 1561, et fit les fonctions de colonel général de l'infanterie dans la campagne de Piémont, en 1567, sous le duc de Nevers.

Devenu gouverneur de la ville de Bourges et commandant dans le Berry, il assiégea vainement, à plusieurs reprises, la ville de Sancerre, dont les habitants, après avoir donné l'exemple de la résistance la plus opiniâtre, ne se rendirent qu'au bout de 19 mois d'un second siége converti en blocus. (Voyez Sancerre [siége de]). S'étant ensuite jeté dans le parti des Guises et de la ligue, il refusa de reconnaître Henri IV jusqu'à 1594, et ne se soumit qu'aux conditions de conserver le gouvernement du Berry, de l'Orléanais, de recevoir une gratification de 900,000 livres, et d'être confirmé dans la dignité de maréchal de France, qu'il avait obtenue du duc de Mayenne pendant la guerre civile. Il mourut en 1614. On lui doit plusieurs relations historiques.

Louis de la Chatre, fils du précédent, mort en 1630, suivit le parti de la ligue, et se soumit à Henri IV en même temps que son père. Il eut la survivance du gouvernement du Berry, et obtint en 1616, en échange de son gouvernement, qu'il avait cédé au prince de Condé, une somme d'argent et le bâton de maréchal de France, dignité qu'il n'avait méritée, d'ailleurs, par aucune expédition militaire.

Edme, comte de la Chatre, né vers la fin du seizième siècle, fut nommé colonel général des Suisses et Grisons en 1643, se distingua à la bataille de Nortlingen, où il fut blessé et fait prisonnier, et mourut à Philipsbourg en 1645, des suites de sa blessure. On a de lui des *Mémoires* qui renferment des détails assez curieux sur la fin du règne de Louis XIII, et se terminent aux derniers mois de l'année 1643.

Claude-Louis, duc de la Chatre, né à Paris en 1745, entra fort jeune au service. A l'époque de la révolution, il était grand bailli d'épée du Berry, après avoir successivement passé par les grades inférieurs. Il fut envoyé par la noblesse du Berry aux états généraux, où il vota constamment avec le côté droit. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les opérations de l'Assemblée nationale. Ayant émigré la même année avec le comte de Provence, il fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes. En 1793, il leva un régiment connu d'abord sous son nom, puis sous celui de *Royal-Émigrant*, avec lequel il fit partie de l'expédition de Quiberon. Pendant plusieurs années, il remplit les fonctions d'agent de Louis XVIII auprès de la cour de Londres. Après la restauration, en 1814, il resta près de la même cour en qualité d'ambassadeur de France, et fut nommé lieutenant général le 22 juin de cette année, et pair de France, le 17 août 1815. De retour en France, en avril 1816, il fut nommé l'un des premiers gentilshommes de la chambre du roi, ministre d'État, membre de son conseil privé, et créé duc par ordonnance du 31 août 1817.

La Chaussée (Pierre-Claude Nivelle de), membre de l'Académie française, né à Paris en 1692, fut le créateur du drame moderne. Il s'était fait connaître

en 1731 par une épître en vers, où il combattait vivement les paradoxes littéraires de la Mothe; Voltaire, dans un quatrain qu'il lui adressa à cette occasion, le nomme le *sage et modeste* la Chaussée. Il débuta au théâtre par *la Fausse antipathie;* puis il donna (1735) *le Préjugé à la mode*, pièce qui, malgré ses défauts, obtint un succès mérité. Il en fut de même de *Mélanide* (1741), de *l'École des Mères* (1745), la meilleure pièce du théâtre de la Chaussée, au jugement de la Harpe, et de *la Gouvernante* (1747). Outre un assez grand nombre de drames, aujourd'hui oubliés, la Chaussée donna aussi au théâtre (1738) une tragédie médiocre, *Maximien*. Piron le poursuivit de ses épigrammes, et Collé le surnomma le *Cotin dramatique*. Cependant La Harpe, tout en critiquant la lâcheté de son style et la faiblesse de sa versification, le considère comme l'un des écrivains qui ont fait honneur à la scène française, et Voltaire a dit de lui, qu'il était *un des premiers après ceux qui ont eu du génie*. Il mourut en 1754.

La Chaux (mademoiselle de), naquit vers 1720, et reçut de ses parents une éducation plus soignée que ne l'était généralement alors celle des femmes. Fort jeune encore, elle s'éprit d'une violente passion pour un médecin nommé Gardeil, et quitta ses parents pour le suivre. La famille de mademoiselle de la Chaux n'eût pas consenti à son mariage avec un jeune homme sans fortune, et n'ayant d'autre avenir que celui que peut se promettre tout homme distingué, avec du courage et de la patience. Les deux amants vécurent donc cachés; car, avec la facilité qu'on avait alors à délivrer des lettres de cachet, l'un et l'autre pouvaient, au premier instant, se trouver enlevés et enfermés pour leur vie. La retraite à laquelle ils se trouvaient forcés les avait réduits à la pauvreté. Gardeil s'essaya à des travaux littéraires, aidé de sa compagne, qui, pour lui alléger le travail, avait appris le grec, l'hébreu, l'italien et l'anglais, tandis que, pour fournir aux besoins du ménage, elle gravait de la musique. Mais elle se croyait aimée de Gardeil, et ne demandait à Dieu que la continuation de ce qu'elle appelait son bonheur, lorsque celui pour lequel elle avait tout sacrifié lui déclara un jour qu'il ne l'aimait plus, et qu'il ne devait plus la voir. Mademoiselle la Chaux tomba malade, et peut-être serait-elle morte, si la Providence n'eût placé près d'elle un homme capable de la comprendre, le sympathique Diderot. « Pendant sa convalescence, dit le bon philosophe, nous arrangeâmes l'emploi de son temps. Elle avait de l'esprit, de l'imagination, du goût, et des connaissances plus qu'il n'en fallait pour être admise à l'Académie des inscriptions. »

Effectivement, mademoiselle la Chaux était douée d'une intelligence supérieure, dont elle n'avait connu ni toute la profondeur, ni toute l'élévation, lorsqu'elle l'avait mise au service d'un homme que l'amour seul avait pu lui faire considérer comme son égal. Il lui suffisait d'entendre parler sur les matières les plus abstraites, pour les comprendre; et la société de d'Alembert, de Condillac et de Diderot lui rendit bientôt la métaphysique assez familière pour lui permettre de traduire les *Essais* de Hume. Elle retrouva quelque courage en s'occupant d'un travail dont, comme ses amis, elle sentait l'utilité; mais hélas! sa plume devait la faire vivre désormais, et la traduction des *Essais* ne rapporta presque rien. Diderot lui conseilla de s'essayer dans le roman, et au bout de quelques mois, elle lui apporta un joli petit livre, *les Trois favorites*, chef-d'œuvre de grâce et de facilité. Par malheur, plusieurs traits piquants, qui s'y étaient glissés à l'insu de mademoiselle la Chaux, pouvaient s'appliquer à madame de Pompadour, et il n'était pas sûr de s'attirer la colère de *Cotillon II*. Diderot se demandait ce qu'il fallait faire, et son embarras était grand, car enlever ces traits c'était gâter le roman; enfin, après quelques réflexions, il donna à son amie le hardi conseil d'envoyer le manuscrit à la marquise, en lui exposant purement et simplement l'embarras où l'on se trouvait. Au bout de trois mois, mademoiselle la Chaux attendait encore la réponse de madame de Pompadour, lorsqu'un de ces chevaliers de Saint-Louis qui s'étaient faits les valets de la favorite se présenta chez

elle avec une lettre de la marquise, qui l'invitait à se rendre à Versailles. En sortant, le chevalier laissa sur la cheminée un rouleau de 50 louis. A quelque temps de là, il vint renouveler auprès de mademoiselle la Chaux l'invitation de la favorite, et lui remit de la même manière une somme plus considérable; mais, soit timidité, soit fierté, mademoiselle de la Chaux n'alla point à Versailles, et étant retombée malade à peu de temps de là, elle mourut en 1758, âgée de 38 ans, oubliée de presque tous ses amis, comme le sont trop souvent les malheureux. Un seul, le médecin le Camus, lui resta fidèle. Diderot a consigné dans un opuscule intitulé : *Ceci n'est pas un conte*, les touchants détails de la vie de mademoiselle la Chaux, qui sans lui serait aujourd'hui tout à fait inconnue.

La Chétardie (Joachim-Jacques Trotti, marquis de), né en 1705, fut nommé en 1739 ambassadeur en Russie, et devint l'amant de l'impératrice Élisabeth Petrowna, dont il seconda hardiment la conspiration, d'accord avec le fameux chirurgien Lestocq. Il revint en France en 1742, et retourna en Russie l'année suivante; mais à la suite de quelques indiscrétions du galant ambassadeur, le vent de la faveur s'éloigna de lui; disgracié ainsi que Lestocq, il reçut ordre, en 1744, de sortir de l'empire dans les 24 heures. Il servit ensuite dans les armées d'Italie et d'Allemagne, et mourut à Honau en 1758.

La famille de la Chétardie était originaire de l'Angoumois. Elle a produit, outre le personnage sur lequel nous venons de donner quelques détails, un ecclésiastique, directeur de madame de Maintenon, curé de Saint-Sulpice, qui, simple à l'excès, quoique assez instruit, fit agréer le P. le Tellier pour confesseur de Louis XIV. Le curé la Chétardie, né en 1636, mourut en 1714.

Laclos (Pierre-Amédée-François Choderlos de), naquit à Amiens en 1741. Il entra au service à l'âge de 18 ans, devint capitaine du génie en 1778, et s'attacha, en 1789, au duc d'Orléans, dont il fut bientôt l'ami et le confident. Rédacteur du *Journal des amis de la constitution*, il composa avec Brissot la fameuse pétition du Champ de Mars, et devint en 1792 maréchal de camp. Mais il fut enveloppé, en 1793, dans la disgrâce de son protecteur, et jeté en prison à Picpus, d'où il sortit cependant bientôt. Arrêté une deuxième fois, et rendu à la liberté par les événements du 9 thermidor, il fut nommé successivement secrétaire général de l'administration des hypothèques, et général de brigade commandant l'artillerie aux armées du Rhin et d'Italie. Il mourut à Tarente en 1803.

Outre *les Liaisons dangereuses*, ouvrage d'une immoralité révoltante, Laclos a publié des *Poésies fugitives*, et une *Lettre à l'Académie française*, 1786, in-8°, sur le prix qu'elle se proposait de donner pour l'éloge de Vauban.

Lacombe-St-Michel (Jean-Pierre), né vers 1740 en Languedoc, était capitaine d'artillerie en 1789, et faisait partie du corps d'armée du comte de Broglie. Il coopéra à la prise de la Bastille, ce qui le fit destituer. Mais en 1791, le département du Tarn le nomma député à l'Assemblée législative. Il contribua au 10 août, fut envoyé quelque temps après à l'armée de Bayonne, et devint, à son retour, membre de la Convention. Chargé d'une seconde mission en Corse, il n'abandonna cette île qu'à la dernière extrémité, et se rendit à l'armée des Ardennes en qualité de commissaire de la Convention. Après avoir fait quelque temps partie du comité de salut public, il entra, après la session conventionnelle, au Conseil des Cinq-Cents, dont il devint président en 1797. Lors du 18 brumaire, il rentra dans l'armée. Mais peu de temps après, il en fut tiré de nouveau, et nommé ambassadeur à Naples. Des tracasseries qu'il éprouva le forcèrent d'abandonner ses fonctions diplomatiques; il revint en France, où il fut employé successivement comme général de brigade, général de division, et en dernier lieu, comme inspecteur général de l'artillerie. Il se fit remarquer par un grand courage, notamment dans les affaires qui eurent lieu en Italie en 1805, et dans le Hanovre. Il passa en Espagne en 1808, où Napoléon lui conféra le titre de grand officier de la Légion d'honneur. En 1809, la direction du siége d'Holstante lui fut confiée; mais il mourut cette même année

par suite des fatigues qu'il y éprouva.

La Condamine (Charles-Marie), né à Paris en 1701, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, parcourut, sur la Méditerranée, les côtes de l'Afrique et de l'Asie, et fut choisi, en 1736, avec Godin et Bouguer, pour aller au Pérou déterminer la figure de la terre. Il mourut à Paris en 1774; ses principaux ouvrages sont : *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale*, Paris, 1745, in-8°; traduite en anglais et en hollandais, 1747, in-8°; *la Figure de la terre déterminée par les observations de MM. de la Condamine et Bouguer*, Paris, 1749, in-4°; *Histoire des pyramides de Quito*, Paris, 1751, in-4°; divers *Mémoires sur l'inoculation*, recueillis en deux volumes in-12, etc.

Lacoste (Élie) exerçait la médecine à Montagnac, département de la Dordogne, lorsqu'il fut élu, en septembre 1791, député à l'Assemblée législative. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée, et parut plutôt observer les événements qui précédèrent le 10 août, qu'y prendre une part directe. Réélu à la Convention, il alla siéger avec la Montagne, et vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Quelque temps après, il fut envoyé, en qualité de commissaire, aux armées du Rhin et de la Moselle, et devint, à son retour, membre du comité de sûreté générale. Il rédigea, le 14 juin (26 prairial), le rapport sur la conspiration du baron de Batz (voyez ce mot), contribua puissamment au 9 *thermidor*, et ce fut lui qui, alors, demanda l'arrestation de Robespierre, Saint-Just, Couthon et Le Bas.

Mais la réaction ne tarda pas à l'atteindre lui-même, et il fit de vains efforts pour l'arrêter : dénoncé, le 9 prairial, comme ayant participé à l'insurrection des premiers jours de ce mois, il fut incarcéré, et ne recouvra la liberté que par suite de l'amnistie publiée lors de la mise en activité de la constitution de l'an III. Il s'éloigna alors des affaires publiques, reprit l'exercice de son ancienne profession, et mourut, dans son pays, en 1803.

Lacour, peintre et professeur de dessin de Bordeaux, naquit dans cette ville en 1746; suivit les leçons de Vien, puis se rendit à Rome pour terminer ses études. Nommé, à son retour, professeur à l'académie de dessin de Bordeaux, il donna une nouvelle impulsion aux études, et en étendit considérablement le cercle. Comme peintre, il ne se borna pas à la peinture de l'histoire, il exécuta aussi des paysages, des marines, des tableaux de genre; cependant le tableau qui passe pour son chef-d'œuvre est un tableau d'histoire : *Saint Paulin, archevêque de Bordeaux, accueillant dans son palais une foule de malheureux persécutés.* Ce tableau est resté à la ville de Bordeaux, qui, du reste, possède presque tous les ouvrages de cet artiste. Lacour est mort dans cette ville, le 28 janvier 1814, emportant les regrets de ses élèves, dont il était le père plutôt que le maître, et qu'il aidait souvent de sa bourse autant que de ses conseils.

Lacour de Balleroy (Charles-Auguste, comte de), lieutenant général, né le 25 février 1721, était, à dix-sept ans, enseigne au régiment d'infanterie de Chartres, et, à vingt, lieutenant-colonel du même corps. Il fit la campagne de Flandre en 1742, assista à la bataille de Dettingen, fut blessé, et alla néanmoins combattre, l'année suivante, sur les bords du Rhin. Il assista à la plupart des actions qui signalèrent cette guerre; prit part aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes; concourut à la bataille de Fontenoy, au siége de Courtray, à ceux de Dendermonde et d'Ath, et à la prise de Bruxelles. Il passa ensuite dans le régiment d'Orsa, et combattit avec ce corps à la journée de Raucoux, où il fut de nouveau blessé. Nommé brigadier l'année suivante, il fit des prodiges de valeur à Lawfeld, se distingua sous les murs de Berg-op-Zoom, et commanda le bataillon qui donna le premier assaut. Il déploya la même intrépidité devant Maestricht, en 1748, et au camp de Richemont, en 1755. Il prit, en 1757, le commandement des évêchés de Tréguier, Quimper, Léon et Saint-Brieux, fut fait maréchal de camp l'année suivante, et remplaça, à diverses reprises, le duc d'Aiguillon qui commandait la province. Nommé,

sur ces entrefaites, inspecteur général d'infanterie, il passa plusieurs années en Bretagne; puis, se trouva au combat de Saint-Cast, qui lui valut le grade de lieutenant général des armées du roi. Déjà sur le retour de l'âge, lorsque la révolution éclata, il ne put cependant échapper à l'animadversion dont sa caste était l'objet. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, et exécuté le 26 mars 1794.

Lacretelle (Pierre-Louis), né à Metz en 1751, embrassa la carrière du barreau; mais, jurisconsulte philosophe et littérateur plutôt qu'avocat, il devint l'un des rédacteurs du *Grand Répertoire de jurisprudence* et du *Mercure*. Son discours *sur le préjugé des peines infamantes*, couronné à Metz en 1784, lui fit une grande réputation. Lié, dès 1780, avec les célébrités de l'époque, et particulièrement avec Malesherbes, il fut, en 1787, appelé à faire partie d'une commission chargée de préparer les réformes de la législation pénale. Élu député suppléant à la Constituante, membre de la Législative, il fit partie du club des feuillants, dont il professa constamment les principes. A partir du 10 août, il vécut dans la retraite jusqu'au 9 thermidor. Il fut l'un des jurés de la haute cour nationale sous la constitution de l'an III, membre du Corps législatif en 1801, et, en 1802, de l'Institut, où il remplaça la Harpe. Adversaire, dès 1801, du gouvernement consulaire, et ensuite du gouvernement impérial, il eut ensuite le tort d'applaudir à des revers qui ne pouvaient frapper l'empereur sans frapper la France du même coup. Sous la restauration, il fit partie de l'opposition constitutionnelle, et devint, en 1817, l'un des rédacteurs de la *Minerve*. En 1820, ayant voulu éluder les dispositions de la loi de censure, il fut condamné à un mois de prison; mais, en raison de son âge et de sa mauvaise santé, la peine lui fut remise. Il mourut en 1824. Ses œuvres, dont il se disposait, au moment de sa mort, à donner une édition complète, se composent surtout d'opuscules littéraires et politiques qu'il serait trop long d'énumérer. Nous citerons seulement *Charles-Artaud-Malherbe* (pseudonyme de d'Alembert), *roman théâtral*. Lacretelle est l'auteur des dictionnaires de *logique, métaphysique et morale*, dans l'Encyclopédie méthodique.

Charles-Joseph Lacretelle, son frère, naquit à Metz en 1763, et débuta dans la carrière des lettres, comme rédacteur du *Journal des Débats de l'Assemblée constituante;* il montra dès lors les qualités qui le distinguent, l'élégance du style et la netteté. Rédacteur du *Précurseur*, au 13 vendémiaire, il se déclara contre la Convention, et fut du nombre des proscrits. Une nouvelle proscription l'ayant atteint lors de la révolution du 18 fructidor, il passa deux ans à la Force et au Temple.

Nommé, en 1801, membre du bureau de la presse, M. Lacretelle dirigea, sous l'Empire, le *Publiciste*, qui fut supprimé en 1810. L'auteur, en dédommagement, fut nommé professeur d'histoire à la faculté des lettres. Il remplissait d'ailleurs les fonctions de censeur dramatique; et, en 1813, il remplaça Esménard à l'Académie française. En 1814, il se rallia des premiers aux Bourbons; cependant, en 1815, après un pèlerinage en Belgique, il vint reprendre sa chaire sous les auspices du gouvernement impérial. Il continua, à la seconde restauration, de montrer aux Bourbons le même dévouement, et trouva auprès d'eux la même faveur. Toutefois, le dévouement dont il faisait profession à leur égard n'alla point jusqu'au sacrifice entier de son indépendance; et, dans une occasion grave, lors de la fameuse loi proposée en 1827, sur la police de la presse, il s'éleva, au sein de l'Académie, contre cette loi funeste, et provoqua, en faveur de la presse menacée, une adresse au roi. La restauration se vengea en lui enlevant ses fonctions de censeur dramatique.

Comme historien, M. Lacretelle se recommande plus par une certaine habileté d'arrangement et l'élégance du style, que par la profondeur. Napoléon a porté sur lui un jugement sévère, mais qui touche à la vérité. « Beaucoup de phrases, dit-il dans le Mémorial, et peu de couleur; point de résultats; il est académique, et nullement historien. » Acteur, ou, du moins, spectateur trop personnellement intéressé dans le drame de la révolution, les récits qu'il a faits de cette époque sont

trop souvent des diatribes sans intelligence et sans justice, plutôt que des histoires véritables. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Précis historique de la révolution française*, savoir : *Assemblée législative*, 1801 ; *Convention nationale*, 1803 ; *Directoire exécutif*, 1806 ; 2° *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, 1808 ; 3° *Histoire de la révolution française*, 1821-1827, 8 vol. in-8° : cet ouvrage a paru aussi sous le titre d'*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, et il en forme les tomes VII à XIX ; 4° *Histoire de France pendant les guerres de religion*, 1814-1816 ; 5° *Considérations sur la cause des Grecs*, 1825, in-8° ; 6° *Tableau historique de la Grèce, depuis la fondation de ses divers États jusqu'à nos jours* ; 7° *Testament politique*, 1840.

Lacroix de Constant (Ch. de), né en 1754, à Givry en Champagne, fut élu en 1792 député du département de la Marne à la Convention nationale, qui lui confia successivement diverses missions dans les départements. Il se montra, après le 9 thermidor, l'un des plus fougueux réacteurs ; mais il reprit, en 1795, son rigorisme républicain ; s'opposa à la restitution des biens aux parents de ceux qui avaient été condamnés par le tribunal révolutionnaire, et se livra à de violentes attaques contre le clergé catholique. Il fut ensuite appelé successivement au Conseil des Anciens et au ministère des affaires étrangères, où son incapacité se fit d'autant plus remarquer, qu'il eut Talleyrand pour successeur. Nommé à l'ambassade de Hollande, il seconda dans ce pays la révolution démocratique de 1798 ; prit une part active à celle du 18 brumaire, et fut récompensé par les consuls, de sa coopération à cet événement, par la place de préfet des Bouches-du-Rhône. Il passa ensuite à la préfecture de la Gironde, et mourut à Bordeaux en 1805.

Lacroix du Maine (Franç. Grudé, sieur de), en latin *Crucimanus*, bibliographe célèbre, né au Mans, en 1552, conçut le plan d'un catalogue universel, où seraient indiqués les ouvrages écrits dans toutes les langues. Peu secondé dans son projet par les savants, il n'y renonça cependant point, et, après d'immenses travaux préparatoires, il vint à Paris (1582), sollicita inutilement l'assistance du gouvernement pour l'entreprise à laquelle il avait déja consacré tant de fatigues et une portion de sa fortune, et enfin fit paraître, en 1584, le premier volume de sa *Bibliothèque française*, in-fol., dédiée au roi. Cet ouvrage, qui dans le temps fut très-utile, et dont les curieux font encore beaucoup de cas, est tout ce qui nous reste de ce laborieux bibliographe. Il fut lâchement assassiné à Tours en 1592, par des fanatiques qui le soupçonnaient de professer la réforme. La *Bibliothèque* de Lacroix du Maine et le *Dictionnaire* de Duverdier ont été réimprimés avec des remarques de la Monnoye, Bouhier et Falconet, Paris, 1772, 6 vol. in-4°.

Lacroix (Ferdinand-Victor-Eugène de), né à Charenton Saint-Maurice, près de Paris, le 7 floréal an VI, entra dans l'atelier de M. Guérin, où ses progrès furent rapides, dit-on ; pour parler plus juste, il faudrait dire que, tourmenté par l'envie de produire, M. de Lacroix crut bientôt en savoir assez, et que, ne pouvant marcher sur les traces des anciens maîtres, il tenta de créer une nouvelle école ; ou plutôt, se traînant à la suite de la nouvelle école littéraire, il voulut comme elle soutenir que jusqu'alors on n'avait pas été dans le vrai, qu'on ne s'était pas astreint assez à la représentation de la nature. C'est là du moins ce que disent ses prôneurs. Selon eux, M. Lacroix veut rétablir dans les arts les droits de la nature réelle et vivante. C'est là une phrase sonore qui, au fond, ne signifie rien, si ce n'est qu'on veut détourner l'art de son véritable but, de sa voie naturelle. Ce n'est pas ici le lieu d'entamer une discussion ; mais nous croyons qu'on n'aura jamais raison dans les arts, d'adopter un drapeau qui porte pour épigraphe la phrase quasi-sacramentelle des novateurs : *Le laid, c'est le beau.*

Nous ne voulons pas dire néanmoins que M. de Lacroix n'ait aucune qualité ; il faut, au contraire, reconnaître en lui une grande énergie de pinceau, et l'on ne peut que regretter qu'il s'attache à suivre une voie où s'égare et se perd son talent. Des 1822, M. de Lacroix exposa un tableau représentant *le Dante avec Virgile visitant les enfers*. A cette

époque, il était bien jeune encore; c'était un beau début pour un artiste qui avait devant lui de longues années d'études; mais si on l'accueillit avec faveur, ce fut à la condition seulement que le travail viendrait corriger les défauts de la jeunesse et de l'inexpérience. M. de Lacroix ne paraît pas l'avoir compris ainsi; car il est loin d'avoir fait des progrès. En 1824, il exposa des *scènes du massacre de Chio,* auxquelles on reprocha avec justice de la confusion et une couleur bizarre; cependant, à cette exposition, il obtint une médaille d'encouragement. En 1827, on vit au salon *le Christ au jardin des Olives;* en 1830, *un jeune tigre jouant avec sa mère;* et en 1840, une *bataille de Tolbiac,* commandée pour le musée de Versailles. C'est un fait remarquable, que plus l'œuvre d'un artiste est faible, plus ses amis, plus ses admirateurs-nés la vantent et l'exaltent. Les amis de M. de Lacroix firent un grand éloge de cette bataille; mais le public n'y put voir qu'un tableau exécuté sans ordre, sans perspective, d'une couleur grisâtre et monotone, affectant enfin tout l'aspect de ces anciennes tapisseries, où les personnages et les accessoires sont, pour ainsi dire, entés les uns sur les autres, au lieu de se développer sur des plans distincts. Il faut le dire, d'ailleurs, outre cette confusion si grande, qu'au premier coup d'œil il était impossible de rien distinguer, l'examen faisait reconnaître, dans ce tableau, des fautes de dessin réellement inexcusables et d'une discordance incroyable.

Au salon de l'année suivante, on vit de M. de Lacroix une *prise de Constantinople par Baudouin.* Soit que l'artiste eût été sensible aux reproches de l'année précédente, soit seulement qu'il eût suivi son inspiration, il avait choisi cette fois non plus le pêle-mêle d'une bataille, mais le moment où, déjà vainqueurs, Baudouin et quelques chevaliers se promènent dans l'intérieur de la ville conquise, et promettent aux vaincus suppliants une généreuse miséricorde. Mais cette fois encore, les défauts de M. Lacroix étouffaient les quelques beaux détails qu'on pouvait trouver dans son tableau: même erreur de perspective, même teinte violacée et monotone, en dehors de toute espèce de vérité; et, par-dessus tout, dans l'expression, dans la pose de ses principaux personnages, une gêne, une maladresse, parfois même une trivialité repoussante. M. de Lacroix n'a rien exposé au salon de 1842.

Quoi qu'il en soit du jugement du public, M. de Lacroix n'en reste pas moins, aux yeux de ses partisans, un peintre supérieur. « C'est lui, disent-ils, « qui doit tirer l'école française des li- « mites étroites et serviles, des sen- « tiers usés au milieu desquels se traîne « toute la génération des artistes nés de « David. » Pour nous, nous ne pensons pas que M. de Lacroix atteigne jamais son but, qu'il parvienne à éclipser David, et à imprimer une nouvelle direction à la peinture. Jusqu'à présent, il n'a point pour lui la voix publique, et, dans l'intérêt des arts, nous ne pouvons que souhaiter qu'il en soit toujours ainsi.

Lacroix (J. P. de), conventionnel, connu sous le nom de *Lacroix d'Eure-et-Loir,* naquit à Pont-Audemer en 1754. Il exerçait à Anet la profession d'avocat, lorsque la révolution de 1789 vint l'arracher à ses travaux de jurisconsulte pour le lancer dans l'arène politique. Nommé d'abord procureur général syndic du département d'Eure-et-Loir, il fut élu en 1791 député de ce département à l'Assemblée législative. Il se fit alors affilier au club des Jacobins, et fit partie de la fraction de cette société que l'on désigna sous le nom de parti *orléaniste.* « Voyant dans le cabinet des Tuileries le foyer de toutes les intrigues contre-révolutionnaires, il accusa le monarque lui-même, à la séance du 5 février 1792, de provoquer tous les désordres qui affligeaient la France, en s'obstinant à refuser sa sanction aux décrets de l'Assemblée nationale contre les prêtres perturbateurs, et fit appeler incontinent le ministre de l'intérieur à la barre. A l'époque du 20 juin, il monta plusieurs fois à la tribune, et sembla vouloir réclamer les vengeances de la loi contre les auteurs des troubles qui avaient signalé cette journée. Ce fut, en effet, sur sa motion que le maire et la municipalité de Paris furent mandés à la barre pour rendre compte des événe-

ments dont la capitale était le théâtre; ce qui ne l'empêcha pas, quelques jours après, de faire réintégrer Pétion dans ses fonctions, et de se déclarer ainsi contre l'administration départementale qui avait prononcé la suspension de ce magistrat.

« La Fayette le compta au nombre de ses plus violents accusateurs, après sa fameuse lettre à l'Assemblée législative, ainsi que les ministres et la plupart des chefs de l'armée, sur lesquels il s'efforçait de faire planer des soupçons de perfidie. Il fut un des principaux auxiliaires de Danton dans la journée du 10 août; demanda vivement et obtint la formation d'une cour martiale pour juger les prisonniers faits sur la cour, et montra tant de véhémence et d'exaltation, que la majorité, poussée elle-même à l'irritation par les événements, crut devoir lui tenir compte de son ardeur révolutionnaire, en l'appelant, le 19 du même mois, aux fonctions de président. Lacroix termina sa mission à l'Assemblée législative par la motion de déporter les prêtres insermentés à la Guiane.

« Cependant les électeurs de son département, dominés, comme ceux du reste de la France, par les circonstances difficiles qui ne permettaient plus d'espérer le triomphe de la révolution par des voies pacifiques, quand elle était attaquée avec fureur au dedans et au dehors; les électeurs d'Eure-et-Loir, disons-nous, entourèrent une seconde fois de leurs suffrages l'homme dont le caractère violent et les opinions démocratiques leur promettaient un représentant tel que semblait l'exiger la lutte terrible où la France se trouvait jetée par les excitations et les menaces de l'étranger, autant que par les complots et les résistances de l'intérieur. Lacroix répondit à l'attente de ses commettants en allant siéger à la Convention sur les bancs les plus élevés de la Montagne. Ses liaisons avec Danton, alors tout-puissant, le firent désigner plusieurs fois pour des missions importantes, qu'il ne remplit par toujours avec l'intégrité d'un vrai républicain. Il était en Belgique, auprès de Dumouriez, lorsque commença le procès de Louis XVI, ce qui l'empêcha de voter dans les premières délibérations relatives à la culpabilité du monarque; mais son retour à Paris ayant eu lieu avant la condamnation définitive de ce prince, il s'empressa d'y prendre part et de voter la mort sans sursis.

« La Convention le chargea bientôt après d'une nouvelle mission pour les frontières du Nord, qu'il parcourut avec son ami Danton. C'était le moment de nos premières conquêtes dans les Pays-Bas. Les deux représentants furent soupçonnés, à leur retour, d'avoir abusé des pouvoirs extraordinaires dont ils étaient investis, pour s'enrichir aux dépens de l'armée et des églises. On savait que Danton regardait la fortune comme une des premières considérations du crédit et de la considération politique, et qu'il ne voyait pas de plus sûr moyen d'affermir la révolution, que de faire passer les richesses dans les mains des révolutionnaires. Ce système, qu'il ne prenait nullement la peine de dissimuler, attira dans son parti tous les hommes cupides, et l'immoralité, plus que le sentiment d'une nécessité politique, ayant ainsi formé l'entourage du *Mirabeau de la populace*, il perdit bientôt sa popularité, malgré ses antécédents et sa réputation démagogique (*). »

Mais avant de déchoir dans l'opinion des masses, et de tomber sous les coups des jacobins, les cordeliers exercèrent une grande influence dans la Convention et dans les clubs. Danton et Lacroix furent nommés membres du comité de salut public, et contribuèrent puissamment à la proscription des girondins. Quelques jours avant le 31 mai, ces derniers essayèrent en vain de neutraliser les attaques de Lacroix, en rappelant les imputations dont il avait été l'objet à son retour de la Belgique; la Montagne, dont les rangs s'étaient éclaircis par suite du départ de nombreux commissaires envoyés dans les départements et aux armées, et qui avait besoin des dantonistes pour obtenir la majorité, le défendit contre les accusations du côté droit, et l'assemblée accepta sa justification. Mais si cette démonstration des orateurs

(*) *Biographie universelle et portative des contemporains*, art. LACROIX.

de la Gironde fut alors sans résultat contre le proconsul qu'ils avaient signalé comme dilapidateur et comme complice de Dumouriez, elle ne fut pas également sans effet sur l'âme de Lacroix, qui passa de la haine à la rage contre ses dénonciateurs. Après avoir vivement plaidé la cause de Danton, de Robespierre et de Marat dans la séance du 27 mai, il coopéra au coup d'État du 31, aux proscriptions du 2 juin, et fit décréter, à la séance de ce jour, la formation d'une armée révolutionnaire composée de six mille hommes.

Après la chute des girondins, les montagnards jacobins reprirent l'ancienne accusation de Lasource et de ses amis contre Lacroix, dont la condamnation devait entraîner celle de son protecteur. On parla de nouveau des spoliations commises en Belgique; on cita même les révélations d'un affidé de Dumouriez, Miaczenski, lequel, disait-on, avait désigné ce député comme intéressé dans une fabrique de faux assignats, et comme ayant pris part à la conspiration du général transfuge. Mais Lacroix prononça son apologie à la séance du 28 janvier 1794, et mit tant d'adresse dans son discours, qu'il fut encore couronné d'un plein succès. Il profita de son absolution pour rentrer en grâce auprès des philosophes et des démocrates, en faisant une motion à la fois philanthropique et révolutionnaire. Il demanda et fit proclamer d'enthousiasme la liberté des negres, après avoir fait observer à la Convention qu'elle ne devait pas se déshonorer par une discussion prolongée sur cette matière.

Cependant le moment arrivait où les Dantonistes devaient rendre compte de la voie funeste où ils cherchaient à entraîner la révolution. Lacroix dut d'autant plus partager la disgrâce de ses amis, que ses propres torts allaient devenir l'un des principaux griefs de l'accusation. Arrêté, en effet, le 31 mars 1794, il fut condamné à mort et exécuté le 5 avril suivant.

« Sa taille, sa figure et la beauté de son organe, le servirent mieux que ses talents à la tribune de la Convention. Il y parut un jour (9 mars 1793) pour injurier les journalistes, et demander que les députés cessassent d'écrire dans les feuilles publiques. Il est bon de rappeler aujourd'hui quels étaient, parmi les révolutionnaires, les ennemis de la liberté de la presse, et de retracer la haine que les dilapidateurs de la fortune publique manifestèrent toujours pour la publicité et les organes de l'opinion. « Je vois avec peine, s'écria Lacroix, « que des citoyens qui sont envoyés ici « pour faire de bonnes lois, pour s'oc- « cuper des intérêts du peuple, s'amu- « sent à faire des journaux, à gangrener « l'esprit des départements, à critiquer « avec amertume les opinions de la Con- « vention, qui ne sont pas les leurs. Je « vois deux caractères dans Gorsas, celui « de représentant de la nation, que le « peuple honore, et celui de journaliste, « que le peuple méprise... Je demande « qu'il soit tenu d'opter entre le métier « de folliculaire et la qualité de repré- « sentant du peuple. » Les journalistes ont été honorés depuis du mépris d'autres hommes, dont le royalisme n'était pas moins entaché que le républicanisme du spoliateur et du concussionnaire Lacroix : tant la perversité, sous quelque régime qu'elle ait à céler ses forfaits et à cacher sa laideur, repousse soigneusement la lumière, et calomnie les écrivains qui se chargent de la répandre (*). »

Lacroix (Louis-Antoine-Nicolle de), né à Paris, en 1704, mort dans cette ville en 1760, est connu par sa *Géographie moderne*, Paris, 1747, in-12, ouvrage élémentaire qui, pendant plus de cinquante ans, a servi de base à l'enseignement de cette science dans nos colléges.

Lacroix (Sylvestre-François), né à Paris en 1765, professa les mathématiques, successivement, à l'école des gardes de la marine à Rochefort; à l'école militaire à Paris, et à l'école d'artillerie de Besançon. Il fut nommé, en 1793, examinateur des aspirants et des élèves du corps d'artillerie, et Monge se l'adjoignit, en 1795, pour professer la géométrie descriptive à la première école normale. Il devint ensuite professeur de mathématiques à l'école centrale des Quatre-Nations, et, en 1799, professeur

(*) Ouvrage cité.

d'analyse à l'école polytechnique et membre de l'Institut. A l'époque de l'organisation de l'Université, il fut nommé professeur de mathématiques transcendantes et doyen de la faculté des sciences, et remplaça, en 1815, Mauduit au collége de France. L'ouvrage le plus remarquable de M. Lacroix est son *Traité de calcul différentiel et intégral*, troisième édition, 1814, 2 vol. in-8°; son *Traité du calcul des probabilités*, 1816, in-8°, n'est pas moins estimé; enfin l'on peut dire qu'il est peu d'ouvrages qui aient autant contribué au progrès des études que son *Cours de mathématiques élémentaires*.

LACROSSE (Jean-Baptiste-Raymond, baron de), contre-amiral, né à Meilhan (Lot-et-Garonne), en 1760, entra à dix-huit ans dans la marine royale, et fit comme simple garde la brillante campagne d'Amérique. Pendant la paix, Lacrosse fut attaché à plusieurs stations lointaines (1783-1789). Chef de division dans la malheureuse expédition d'Irlande, il livra, au retour de cette campagne, sur le vaisseau *les Droits de l'homme*, un combat des plus glorieux. Nommé ensuite contre-amiral, il soutint avec sa flottille, qui fut bombardée par les Anglais, une espèce de siége dans le port de la Hogue. A l'époque où l'on s'occupa pour la première fois d'une descente en Angleterre, il reçut la place d'inspecteur général des côtes, depuis Cherbourg jusqu'à Anvers. Plus tard, lorsque l'armée navale, commandée par Brueix, mit en mer, Lacrosse fut chargé d'aller à Madrid pour décider le cabinet espagnol à réunir ses escadres à la flotte française. Il réussit dans cette mission, et fut nommé, après la paix d'Amiens, capitaine général de la Guadeloupe. Devenu, à son retour en France, préfet maritime du Havre, puis directeur général de l'armement, et commandant en second de la flottille destinée à une descente en Angleterre, il en fut nommé commandant après la mort de Brueix, et se défendit contre les attaques des Anglais, jusqu'à ce qu'il fût envoyé à Rochefort comme préfet maritime. Mis à la retraite en 1816, il mourut en 1829.

LACTORATES, peuple de Lectoure, mentionné dans les auteurs postérieurs à César. La rivière de Gimone le séparait du territoire des Tolosates.

LACUÉE (Jean-Gérard, comte de Cessac), lieutenant général, naquit à Massas, près Agen, en 1755; il était au service militaire quand la révolution éclata. Élu député à l'Assemblée législative, il s'y occupa presque exclusivement de la partie militaire, et se montra l'adversaire constant des projets de Dumouriez. Sa biographie n'offre ensuite rien d'important jusqu'à l'année 1795. Il fut nommé alors membre du Conseil des Anciens; et, après la révolution du 18 brumaire, qui le compta parmi ses partisans, il prit la défense du général Carnot alors en disgrâce. Appelé au conseil d'État, il fut nommé successivement président de la section de la guerre, ministre de la guerre par intérim, gouverneur de l'École polytechnique, directeur général des revues et de la conscription militaire, et enfin ministre en 1807. Dans ces fonctions, il déploya une fermeté rigoureuse peut-être, mais impartiale. Après la démission du comte Dejean, il devint ministre directeur de l'administration de la guerre, et chercha à porter remède aux dilapidations de tous les genres, tentative qui lui fit autant d'ennemis qu'il y avait d'hommes intéressés aux abus. Napoléon, après l'avoir assez longtemps défendu contre leurs sourdes attaques, finit par céder. Après la campagne de Russie, il lui ôta le portefeuille. Le comte de Cessac n'en resta pas moins fidèle à l'empereur jusqu'à l'abdication de Fontainebleau. Durant les cent jours, il ne sollicita aucun emploi. A partir de là, retiré des affaires, il n'a eu aucune part aux faveurs de la restauration. Il a publié : 1° *le Guide des officiers particuliers en campagne*, 1786, 2 vol. in-8°; deuxième édition, 1815; 2° *Art militaire*, faisant partie de *l'Encyclopédie méthodique*, 4 vol. in-4°.

LADAM (Nicaise), chroniqueur, né dans le quinzième siècle, à Béthune, remplit auprès de Charles-Quint les fonctions de roi d'armes, sous le nom de *Grenade*, et se retira ensuite à Arras, où il composa une chronique qui s'étend de 1488 à 1545. Cette chronique, qui renferme des détails très-curieux, est encore inédite. Outre les deux copies manuscrites indiquées dans la

Bibliothèque historique de la France, il en existe une autre que Dulaure possédait et qui contient de plus un grand nombre de pièces en prose et en vers.

LADRES, LADRERIES. Voyez LÉPREUX.

LÆTITIA (Marie Ramolino) naquit à Ajaccio, le 25 août 1750, d'une ancienne famille italienne. A seize ans, elle épousa Charles Bonaparte, et en eut treize enfants, dont huit seulement survécurent. (Voyez BONAPARTE [famille].)

Femme d'une beauté remarquable, madame Bonaparte était de plus douée d'une énergie singulière et d'un courage à toute épreuve; chaude patriote corse, épouse dévouée, plus d'une fois, pendant la guerre de la Corse contre les Génois, elle suivit à cheval son mari et Paoli dans leurs excursions militaires. Elle était alors enceinte de Napoléon; ce qui ne l'empêcha pas de braver les privations, les fatigues et les dangers d'une guerre de partisans.

Devenue veuve à l'âge de trente ans, et chargée d'une nombreuse famille, dont l'aîné, Joseph, n'avait que quatorze ans, elle sut habilement diriger l'éducation de ses huit enfants, et gérer sa fortune, qui consistait, à la manière corse, en vignes et en troupeaux. Elle suivit invariablement la ligne politique qu'avait embrassée son mari, et resta attachée au parti français, malgré les supplications réitérées de Paoli, son ancien ami, et les dangers qui la menaçaient dans sa fortune et celle de ses enfants. Deux fois ses propriétés furent dévastées par la guerre civile, deux fois elle répara ces désastres, et fit dire à Paoli, qui la sollicitait toujours de déserter la cause française : *Je ne connais pas deux lois : je ne connais que la loi de l'honneur et du devoir.*

En 1793, le retour de son fils Napoléon en Corse l'affermit encore dans son attachement au parti français, mais attira en même temps sur elle toute l'explosion de la haine du parti anglais et aristocratique. Une dernière attaque des révoltés contre ses propriétés la força à fuir avec ses filles. Elle erra quelque temps sur la côte, se dérobant aux recherches du parti anglais, et finit par s'embarquer pour la France. Arrivée à Marseille sans ressource aucune, elle fut réduite à une existence plus que modeste. La misère qu'elle vit alors de près frappa son imagination; et si le souvenir qu'elle en conserva la préserva plus tard de l'enivrement d'une brillante fortune, il lui donna aussi le défaut de l'avarice, qui, à dater de cette époque, vint faire ombre à ses nobles qualités.

Après le 18 brumaire, madame Bonaparte fut appelée à Paris par Napoléon, qui, devenu empereur, lui donna le titre de *Madame-mère*, et, par une belle pensée, voulut que la mère du chef de l'Etat devînt supérieure des sœurs de charité, et protectrice de tous les établissements de bienfaisance de l'empire. Madame Bonaparte s'acquitta avec zèle et conscience de ces hautes fonctions; si elle n'ajouta guère de ses propres moyens pécuniaires à la bienfaisance publique et impériale, sa sévérité et sa justice devinrent du moins une autre sorte de bienfaisance, qui, tout en faisant plus d'honneur à son esprit et à son caractère qu'à la sensibilité de son cœur, n'en fut pas moins d'un effet général.

Le dissentiment qui éclata entre Napoléon et Lucien, et se termina par une désunion complète, troubla un instant la bonne harmonie qui existait entre l'empereur et sa mère. Madame Bonaparte soutenait résolument Lucien contre son frère, et n'épargnait pas à celui-ci ses remontrances maternelles. L'empereur, impatienté, s'écria un jour : *Madame, vous me préférez votre fils Lucien. — Je préfère et je soutiendrai toujours le moins heureux*, répondit-elle avec dignité.

Dédaignant les intrigues de la cour et ne s'y mêlant jamais, Madame-mère vécut tranquille et retirée dans son hôtel du faubourg Saint-Germain, tant que dura le règne impérial. En 1814, les événements la forcèrent à sortir de France. Elle se rendit d'abord à Rome, puis alla rejoindre l'empereur à l'île d'Elbe. Elle y resta durant tout l'exil de son fils. Elle seule et Drouot furent mis par lui dans la confidence de ses projets de descente en France; et telle était l'opinion qu'il avait de son caractère, qu'il lui demanda conseil en cette grande circonstance. *Laissez-moi un instant être mère*, lui dit-elle; *ensuite je vous*

répondrai; et après avoir réfléchi : *Eh bien, oui, vous avez raison, partez!* ajouta-t-elle; et, à l'instant même, elle mit toute sa fortune à sa disposition pour faciliter son entreprise.

Dès que Napoléon eut quitté l'île d'Elbe, le roi de Naples, Joachim Murat, craignant que sa belle-mère ne fût prise comme otage, envoya le vaisseau *le Joachim* la chercher pour la transporter à Naples. Elle consentit à s'y rendre pour lui porter le pardon de l'empereur; et malgré la rancune qu'elle lui conserva toujours de sa défection, et plus encore à sa fille Caroline, qu'elle accusait de n'avoir pas su l'empêcher, elle resta à Naples jusqu'à la chute de son gendre. Forcée alors de fuir, elle se retira à Rome, espérant retourner bientôt en France; mais les désastres de Waterloo étant survenus, elle fixa pour toujours sa demeure dans cette ville. Lorsque l'empereur eut été transporté à Sainte-Hélène, elle sollicita longtemps la permission d'aller le rejoindre; ses démarches furent sans succès. Elle offrit alors toute sa fortune pour améliorer le sort du prisonnier, déclarant vouloir se réduire à la vie la plus modeste: cette proposition ne fut pas plus acceptée que la première; et ce fut seulement en secret que Madame-mère put faire passer à l'empereur quelques secours.

Depuis la chute de l'empire, madame Bonaparte vécut dans la plus stricte retraite, ne recevant que ses enfants, et quelques Français ou quelques Italiens. La vie délétère du grand monde n'avait point usé en elle les sentiments vrais et vifs : elle ne comprenait rien à ce sentiment que l'on appelle absence de préjugés nationaux, et qui ne cache jamais que l'énervement du sentiment national; aussi les étrangers étaient-ils exclus de sa présence. Les Anglais surtout étaient les objets de sa haine constante; elle ne les appelait que les ennemis de la France et les bourreaux de son fils. Jamais elle n'en reçut aucun, et elle se cachait même soigneusement à leurs regards, pour l'ordinaire si indiscrètement curieux. Elle répétait souvent : « Quand j'ai « vu mon fils envoyé à Sainte-Hélène, où « je savais bien que les Anglais me le « tueraient, je me suis dit : Toi, la mère « de cet homme, il n'y a plus de plaisirs « pour toi; ton fils est malheureux, tu « seras désormais triste et retirée. » Et elle tint parole : jamais un son de joie ne sortit de sa demeure; *on ne rit pas chez la mère de l'empereur,* disait-elle quand la moindre gaieté s'annonçait autour d'elle. L'empereur d'Autriche étant allé à Rome, avait envoyé un aide de camp complimenter la reine d'Étruric, sa parente. L'aide de camp se trompa de palais, et arriva chez madame Bonaparte. Elle était occupée à filer. L'envoyé, s'approchant, lui dit : *L'empereur, mon maître...* Madame Bonaparte se leva fièrement, l'interrompit, et, lui montrant la porte, s'écria : *Allez dire à l'empereur, votre maître, que madame Bonaparte n'a rien à savoir de lui.*

Madame Lætitia survécut vingt et un ans à la chute de son fils; elle vit mourir successivement Murat, Élisa, Napoléon, Pauline, Catherine, quatre de ses petits-fils: Paul, fils de Lucien; Napoléon, fils de Louis; le duc de Reichstadt; Frédéric, fils d'Élisa; et cependant, son courage ne se démentit pas. Le malheur la trouva comme l'avait trouvée la prospérité, toujours au-dessus de la fortune. L'âge et les infirmités ne furent pas plus puissants; son corps dépérissait, mais son âme restait toujours forte et fière. En 1829, elle fit une chute qui lui brisa le col du fémur; dès lors, elle resta confinée sur une chaise longue et privée d'exercice. Elle n'en continua pas moins à diriger sa fortune, et même les plus petits détails de sa maison, malheureusement avec une parcimonie que l'âge ne fit qu'augmenter, mais qui pourtant ne l'empêcha pas de rétablir plus d'une fois les finances en désordre de ses fils Lucien et Jérôme. Elle mourut à Rome en février 1836. Son désir d'être transportée en Corse n'a jusqu'à présent pas été accompli.

Madame-mère a peu marqué dans l'histoire du règne de son fils; cependant une étude attentive et détaillée de sa vie semble démontrer que Napoléon n'avait pas puisé dans son sein seulement son existence; mais encore sa grandeur d'âme; et que si Paoli vit en lui, alors qu'il n'avait que vingt ans, un *homme de Plutarque,* c'est qu'aussi

il était le fils d'une femme à caractère antique.

LAFAGE (Raymond de), célèbre dessinateur et graveur à l'eau-forte, né en 1654, à l'Isle en Albigeois, se rendit en Italie à l'âge de vingt-cinq ans, et y obtint les plus grands succès; mais ses habitudes de débauche l'empêchèrent de s'enrichir; il mourut de misère à Paris en 1684. Le *Recueil de ses meilleurs dessins* a été publié à Amsterdam, en 1 vol. in-fol. par les soins de Van der-Bruggen.

LA FAILLE (Germain de), né à Castelnaudary en 1616, syndic de Toulouse en 1655, secrétaire perpétuel des jeux floraux en 1694, mort en 1711 doyen des capitouls, a laissé deux ouvrages pleins de recherches curieuses : les *Annales de Toulouse*, 2 vol. in-fol., 1687 et 1701; et un *Traité de la noblesse des capitouls*, 1707, in-4°.

LA FARE, nom d'une noble famille du Languedoc, dont la filiation connue remonte au onzième siècle, et qui a fourni au clergé, à l'armée, à la littérature plusieurs hommes distingués.

Les plus remarquables de ses membres furent : *Guillaume de* LA FARE, chambellan de Charles VII, en faveur de qui fut érigée la baronnie d'où la famille a pris son nom.

Jacques de LA FARE, son arrière-petit-fils, obtint, en 1646, l'érection de cette baronnie en marquisat.

Charles-Auguste, petit-fils de celui-ci, né en 1644, à Valgorge, dans le Vivarais, était à dix-huit ans mestre de camp du régiment de Languedoc. Il servit successivement en Hongrie et en Allemagne jusqu'à la paix de Nimègue; fut nommé, en 1684, l'un des capitaines des gardes de Monsieur, et remplit ensuite la même charge auprès du régent.

Ami de Chaulieu, comme lui épicurien spirituel et aimable, il fut, de plus, son disciple et son émule en poésie; et les pièces légères qu'il a laissées se distinguent par un tour facile et négligé qui n'est pas sans grâce. Il mourut en 1712. Outre ses poésies légères et un opéra de *Penthée*, dont le duc d'Orleans fit en partie la musique, on a de lui des *Mémoires* intéressants sur le règne de Louis XIV.

Charles-Auguste eut deux fils; le plus jeune, *Étienne-Joseph*, mourut en 1741, évêque et duc de Laon; l'aîné, *Philippe-Charles*, né en 1685, devint maréchal de France en 1741, prit Charleroi en 1746, et mourut en 1752; il eut aussi deux fils, dont l'aîné, *Gabriel-Joseph-Marie-Henri de* LA FARE-VÉNÉZAN, fit les campagnes de 1767 et 1768, et mourut, en 1786, brigadier des armées du roi.

Le second, *Anne-Louis-Henri*, naquit à Luçon en 1752. En 1778, il fut nommé vicaire général du diocèse de Dijon, et, en 1787, évêque de Nancy. En 1788, il fit partie de l'assemblée des notables; élu, l'année suivante, député de l'ordre du clergé aux états généraux, il prononça, au nom de cet ordre, le discours d'ouverture de l'assemblée, et, pendant 15 mois, combattit avec chaleur pour le maintien des priviléges du clergé et de la noblesse. Quand il vit enfin que ses efforts étaient vains et que les doctrines contraires aux siennes triomphaient, il émigra, se retira à Trèves en Autriche, et y fut chargé de la correspondance des princes de la maison de Bourbon aussi longtemps que dura leur exil. Ce fut lui qui négocia le mariage du duc d'Angoulême avec la fille de Louis XVI.

Revenu en France avec la famille royale, l'évêque de Nancy fut nommé successivement membre de la commission chargée de donner des secours aux émigrés, de celle qui établit la nouvelle organisation de l'Église de France, de celle qui fit recueillir et transporter à Saint-Denis les cendres de Louis XVI et de Marie-Antoinette; aumônier de la duchesse d'Angoulême, administrateur adjoint des affaires ecclésiastiques, archevêque de Sens, enfin, cardinal; il mourut à Paris en 1829, laissant une fortune considérable dont héritèrent les fils de son frère.

LA FAYETTE, nom d'une noble et ancienne famille de l'Auvergne, illustrée, sous l'ancienne monarchie, par plusieurs personnages remarquables; rendu populaire, depuis trois quarts de siècle, par l'un des hommes qui ont joué le plus grand rôle dans nos révolutions.

Gilbert Motier de LA FAYETTE, gagna, en 1421, contre les Anglais, la bataille de Beaugé; figura au sacre de Charles VII; coula, en 1424, trois bâti-

ments de la flotte espagnole qui faisait le siége de Marseille, et mourut maréchal de France, en 1464.

Louise Motier de LA FAYETTE, dont la beauté, la modestie et la douceur attirèrent l'attention de Louis XIII, était entrée, dès l'âge de dix-sept ans, comme fille d'honneur, à la cour d'Anne d'Autriche. Elle ne tarda pas à se faire aimer du roi, et du même coup elle encourut la haine de Richelieu, qui tâcha d'abord de la gagner, puis, n'ayant pu y parvenir, résolut de l'éloigner. La chose lui fut assez facile : la jeune fille était l'amie et non la maîtresse du roi, et telle était la situation qu'elle désirait conserver auprès de lui. Mais elle était pieuse; son confesseur fut gagné; il l'effraya sur les dangers qu'elle courait, et lui inspira l'idée de se faire religieuse. Le roi voulut d'abord s'y opposer; mais circonvenu par le cardinal, il finit par consentir, et mademoiselle de la Fayette se retira, en 1637, au couvent de la Visitation, où elle prit le nom de *sœur Angélique*.

Avant de se retirer du monde, elle s'était efforcée de ramener Louis XIII à la reine; elle y était parvenue, et Louis XIV fut le fruit de ce rapprochement. Elle mourut en 1665, au couvent de Chaillot qu'elle avait fondé, et où plus tard une autre favorite de roi, la touchante la Vallière, vint chercher un asile contre ses remords.

Marie-Paul Roch-Yves-Gilbert Motier, marquis de LA FAYETTE, naquit en 1757, au château de Chavagnac, en Auvergne. A seize ans, il épousa mademoiselle de Noailles, fille du duc d'Ayen, et partit, en 1777, sur un navire qu'il avait frété lui-même pour aller combattre dans les rangs des Américains. Revêtu du grade de major général dans l'armée des États-Unis, il fut blessé près de Philadelphie dans la première affaire à laquelle il prit part; mais le sang-froid qu'il montra dans cette occasion accrut la confiance qu'on avait en lui, et dès lors il se dévoua tout entier à la cause américaine, qu'il servit de son épée et de sa fortune, et au triomphe de laquelle il contribua puissamment, en préparant la défaite de l'armée anglaise et la capitulation d'York-Town (octobre 1781).

De retour en Europe, il y acquit bientôt une popularité immense. Ses mœurs simples, sa franchise américaine tempérée par un vernis de cette politesse française, qu'il possédait au plus haut degré, lui gagnèrent tous les cœurs. Appelé, en 1787, à la première assemblée des notables, il s'y prononça pour la suppression des lettres de cachet et des prisons d'État, obtint un arrêté en faveur des protestants, privés, depuis la révocation de l'édit de Nantes, de la jouissance des droits civils; enfin, il fit la *motion* expresse (et ce mot nouveau, comme la chose qu'il exprime était nouvelle, fut alors prononcé pour la première fois) de la convocation de la nation représentée par ses mandataires.

La seconde assemblée des notables n'ayant marqué son existence que par son opposition au vœu général, la nécessité amena enfin la convocation des états généraux. La Fayette en fit partie, comme député de la noblesse d'Auvergne; et il y prit pour la première fois la parole, le 8 juillet 1789, pour appuyer la célèbre motion de Mirabeau sur l'éloignement des troupes. La situation critique où l'assemblée se trouvait alors, et l'opinion générale que les projets les plus violents avaient prévalu dans les conseils du gouvernement, le déterminèrent à ne pas différer de faire décréter par l'assemblée une déclaration des droits de l'homme; sa motion fut adoptée après une longue et sérieuse discussion. (Voyez DROITS DE L'HOMME.)

Cependant les dangers croissaient pour l'Assemblée nationale; nommé vice-président durant cette crise violente, la Fayette occupa le fauteuil pendant les nuits des 13 et 14 juillet : il fit alors décréter la responsabilité des ministres, et, le 15 juillet, le lendemain de la prise de la Bastille, il se rendit à Paris à la tête d'une députation de soixante membres de l'Assemblée. Le peuple était encore ému des dangers qu'il venait de courir et du triomphe inattendu qui les avait couronnés; du milieu de ce mouvement surgit la pensée que la liberté, que l'on venait de conquérir, ne pouvait être conservée que par l'établissement d'une garde civique. Cette idée, aussitôt adoptée, fut à l'ins-

tant exécutée, et la Fayette fut élu d'une voix unanime commandant de la garde nationale. (Voyez COMMUNE DE PARIS, ÉLECTEURS et GARDE NATIONALE.)

La prise de possession de ce commandement fut l'ordre de démolir la Bastille; dès le 16, cet ordre fut expédié, on l'exécuta avec transport : jamais l'ivresse du peuple n'avait été plus grande. Le 26, la Fayette présenta à l'assemblée des électeurs la cocarde tricolore : « Cette cocarde, dit-il, fera le « tour du monde. » N'ayant pu, quelque temps après, sauver Foulon et Berthier de la fureur du peuple, il voulut donner sa démission; et il fallut les plus vives instances de la part des électeurs pour l'engager à conserver son commandement. Le 5 octobre, à la suite de la plus terrible émeute que l'on eût encore vue, il marcha avec la garde nationale sur Versailles, où s'était porté le peuple de la capitale, et le 6, il parvint à sauver la famille royale, qu'il ramena à Paris, où vint s'établir aussi l'Assemblée constituante.

Dans le procès de Favras, qui s'était déclaré son ennemi personnel, il maintint de tout son pouvoir l'indépendance des juges, et, peu de temps après, il fit relâcher un homme qui avait tiré sur lui un coup de fusil à bout portant, au Champ de Mars. A l'Assemblée nationale, il demanda le jury anglais, les droits civils des hommes de couleur, la suppression des ordres monastiques, l'abolition de la noblesse héréditaire; il insista surtout pour que l'égalité des citoyens fût proclamée, et fit décréter que le même individu ne pourrait commander à la fois les gardes nationales de plusieurs départements. Dans la discussion du 20 février 1790, il proclama que *l'insurrection était le plus saint des devoirs, lorsque l'oppression et la servitude rendaient une révolution nécessaire.*

La société des *amis de la constitution* avait, presqu'à son origine, compté la Fayette au nombre de ses membres. Lorsque les principes démocratiques commencèrent à dominer dans cette célèbre société, connue dorénavant sous le nom de club *des Jacobins*, le général fonda avec Bailly, pour lui servir de contre-poids, le club des *Feuillants*, qui devint le centre du parti constitutionnel.

Bientôt après Louis XVI fit sa malheureuse tentative d'évasion, au moment où il venait d'engager sa parole qu'il ne ferait rien pour se soustraire à la surveillance constitutionnelle; et l'Assemblée nationale se contenta de suspendre le pouvoir royal dans les mains de ce prince, se réservant de le lui rendre quand il aurait *accepté* la constitution. Les patriotes pensèrent avec raison que cette acceptation ne pouvait être qu'illusoire, et qu'un roi qui avait voulu échapper par la fuite à cette constitution, ne pourrait jamais se regarder comme obligé à la respecter, par un acte qui pourrait toujours être considéré comme forcé. Ils se réunirent donc au Champ de Mars, afin de signer, sur l'autel de la fédération, une pétition dans laquelle ils demandaient à l'Assemblée de suspendre toute décision à l'égard du roi, jusqu'à ce que les départements se fussent prononcés. L'Assemblée craignit qu'une manifestation trop énergique des vœux de la nation ne lui forçât la main. Elle tenait au gouvernement constitutionnel, qui est le véritable gouvernement de la bourgeoisie, et ne voulait pas de la république. Elle fit donc tous ses efforts pour empêcher que la pétition du Champ de Mars ne fût signée. Bailly et la Fayette furent chargés de prendre des mesures pour dissiper le rassemblement; ils voulurent s'acquitter de cette mission; mais les pétitionnaires, qui étaient dans leur droit, résistèrent; la loi martiale fut proclamée, et le sang des citoyens coula sur l'autel de la patrie. Cette exécution, qui, plus tard, fut le motif de la condamnation de Bailly, fit dès lors perdre à la Fayette toute sa popularité. Il se démit de son commandement le 8 octobre 1791, et se retira dans ses terres.

Le ministère les lui fit quitter peu de temps après, pour le charger de commander l'une des trois armées qui devaient repousser les efforts de la première coalition. Les premiers moments de son commandement furent marqués par d'utiles améliorations : il rétablit la discipline, dérangée à dessein par les officiers royalistes, et parvint à faire re-

garder par les soldats la sévérité militaire comme une preuve de patriotisme. Il imagina le système des tirailleurs, tel qu'il a été pratiqué depuis avec succès; enfin, il organisa l'artillerie légère, dont il avait demandé l'introduction en France, lors d'un voyage qu'il avait fait en Prusse, en 1785. Après ces préparatifs, il battit l'ennemi à Philippeville, à Maubeuge et à Florennes; mais le cours de ses succès fut bientôt interrompu.

Les girondins venaient d'arriver au ministère; Dumouriez, qui dominait le nouveau cabinet, avait fait prévaloir sur le système de guerre défensive, qui avait été suivi jusque-là, un nouveau plan qui consistait dans une rapide invasion de la Belgique. La Fayette devait y concourir en se portant de Metz sur Namur; mais il apprit, en arrivant à Dinant, la défaite des deux corps de Dillon et de Biron, et il se hâta d'opérer sa retraite.

Ces revers étaient avec raison attribués aux royalistes qui se trouvaient encore dans l'armée, et qui, au moment où les corps des infortunés généraux s'étaient trouvés en présence de l'ennemi, avaient fait entendre le cri de *Sauve qui peut;* mais les affaires de *Quiévrain* et *Marquin* (voy. ces mots) n'en avaient pas moins produit un effet immense : elles avaient presque démoralisé les armées même qui n'y avaient point pris part; l'Assemblée nationale crut devoir prendre, pour relever l'esprit public, des mesures rigoureuses; elle se mit en permanence, licencia la garde soldée du roi, porta un décret d'exil contre les prêtres réfractaires, dont les prédications commençaient à exciter dans quelques départements des troubles sérieux; enfin, elle ordonna la formation, sous Paris, d'un camp de 20,000 hommes.

Mais le roi, avant que ces décrets fussent présentés à son acceptation, renvoya les ministres girondins, et les remplaça par des hommes appartenant au parti feuillant. Ce parti, dont les intrigues avaient, depuis longtemps, préparé cette mesure, crut que l'occasion était venue pour lui de ressaisir le pouvoir; et, pour y parvenir, il résolut s'essayer contre le parti démocratique et contre les sociétés populaires une attaque sérieuse. Le 16 juin 1792, la Fayette écrivit à l'Assemblée, de son camp devant Maubeuge, une lettre dans laquelle, imputant aux jacobins tous les maux de la France, il demandait d'un ton impérieux la suppression de cette société.

Cette lettre, qui semblait un ordre venu du quartier général des coalisés, parut à l'Assemblée une démarche à la Cromwell; elle souleva les plus vifs débats, et les girondins, feignant de ne pas croire qu'elle fût véritablement du général, en firent décréter le renvoi à une commission extraordinaire.

Le veto opposé le lendemain par le roi au décret contre les prêtres refractaires et au projet du camp de 20,000 hommes, amena la *journée du 20 juin.*

La Fayette apprit en même temps et l'effet que sa lettre avait produit, et la nouvelle des événements de cette journée. Il quitta aussitôt son armée, et, le 28, il était à la barre de l'Assemblée, revendiquant hautement la lettre de l'authenticité de laquelle on avait paru douter; déclarant, au nom de son armée, que les scènes qui venaient de se passer l'avaient profondément émue; enfin, demandant la punition de ceux qui avaient amené ces scenes, « et, » ajoutait-il, en faisant allusion aux jacobins, « la destruction d'une secte qui « envahit la souveraineté, tyrannise les « citoyens, et dont les débats publics ne « laissent aucun doute sur l'atrocité des « projets de ceux qui les dirigent.... »

Le côté droit applaudit à ses paroles; la gauche hésita d'abord; mais bientôt Guadet monte à la tribune, et demande si les ennemis sont vaincus, si la patrie est délivrée. « Non, ajoute-t-il, la patrie « n'est pas délivrée! notre situation n'a « pas changé, et cependant le général « de l'une de nos armées est à Paris! » Puis il déclare que la Fayette, qui se plaint d'une violation de la constitution, l'a violée lui-même de la manière la plus grave, en se faisant l'organe d'une armée légalement incapable de délibérer, et qu'il a commis une infraction non moins grave à la discipline militaire, en quittant son armée en présence de l'ennemi, pour venir à Paris sans l'autorisation du ministre de

la guerre. L'Assemblée passa alors au scrutin, et fit, pour la pétition du général, ce qu'elle avait fait pour sa lettre; elle la renvoya à une commission extraordinaire.

La Fayette avait mieux espéré de son influence sur l'assemblée; se voyant déçu dans son attente, il songea à se servir de la garde nationale pour opérer un coup de main. La première division devait être le lendemain passée en revue par le roi; la Fayette résolut de s'y trouver et de haranguer ses anciens soldats. Mais Pétion, averti la nuit par la reine, contremanda la revue. La Fayette réunit alors chez lui tout ce qu'il put rassembler de citoyens et de gardes nationaux, et il leur donna rendez-vous pour le soir aux Champs-Élysées. Cent hommes à peine s'y trouvèrent; ils s'ajournèrent au lendemain pour marcher sur le lieu des séances des jacobins, si leur nombre s'élevait à trois cents; trente hommes à peine se trouvèrent au rendez-vous (*). Le lendemain, la Fayette partit pour aller rejoindre son armée; il avait à peine quitté Paris, que le peuple le brûlait en effigie.

Il est difficile de s'arrêter, en temps de révolution, lorsqu'on a fait un premier pas dans une voie nouvelle; cette première démarche de la Fayette le conduisit à une autre qui ne tendait à rien moins qu'à lui faire combattre les principes qu'il avait jusque-là défendus, et détruire toutes les institutions à l'établissement desquelles il avait le plus contribué. Il avait su gagner à ses projets le vieux Luckner: il fit proposer à Louis XVI de les faire mander tous deux à Paris, sous prétexte d'assister à la fédération. « La présence de deux généraux en chef devait, disait-il, imposer au peuple; le lendemain de la cérémonie, le roi serait parti de la capitale, sous prétexte d'aller à Compiègne faire preuve de liberté aux yeux de l'Europe. En cas de résistance, il se faisait fort d'enlever, avec cinquante cavaliers, la famille royale. De Compiègne, des escadrons tout préparés devaient conduire le roi au milieu des armées françaises, où l'on aurait brisé la constitution et octroyé une charte plus conforme aux vœux des privilégiés.... Dans le cas où aucun des moyens préparés n'aurait réussi, la Fayette était déterminé à marcher sur Paris avec son armée (*). » De ce projet à celui de donner la main aux émigrés et à l'armée de Condé, il faut en convenir, il n'y avait pas loin. Mais la cour craignit de se créer un maître, en se livrant ainsi à la Fayette; elle comptait d'ailleurs sur les succès des *alliés*; c'était à eux seuls qu'elle voulait devoir la restauration de la monarchie.

Cependant, la commission à laquelle avait été renvoyée la pétition du général, fit son rapport, et conclut à ce qu'il fût mis en accusation; mais les girondins, qui dominaient l'Assemblée, craignirent de donner, par l'adoption de ces conclusions, un triomphe trop éclatant aux jacobins qu'ils redoutaient déjà; elles furent repoussées le 8 août, par 406 voix contre 224. Deux jours après, eurent lieu les événements du 10 août.

Les directoires de quelques départements avaient adhéré à la lettre écrite par la Fayette à l'Assemblée législative. En apprenant la chute du trône, il songea à former de ces départements une sorte de congrès; mais cette tentative de fédéralisme ne réussit pas: le département des Ardennes, où se trouvait la plus grande partie de son armée, fut le seul qui se montra favorable à son projet. La municipalité de Sedan ordonna l'arrestation des commissaires envoyés par l'Assemblée, et fit renouveler par le corps d'armée qui se trouvait au camp retranché sous cette ville, le serment de fidélité à la constitution. Ce fut là tout le résultat de la tentative de la Fayette. Bientôt après, il apprit qu'il était destitué, décreté d'accusation, et que de nouveaux commissaires étaient envoyés par l'Assemblée pour s'assurer de sa personne.

Il résolut alors de passer dans un pays neutre, et prenant avec lui un petit nombre d'officiers, il se dirigea vers la frontière. Lorsqu'il y fut arrivé, il renvoya ses ordonnances porter aux postes

(*) Voyez Toulongeon, *Histoire de France depuis la révolution de* 1789, t. I, p. 280.

(*) Tissot, *Révolution française*, t. III, p. 87.

avancés l'ordre de se replier derrière la Chicos; et, bientôt après, il tomba dans un poste autrichien. Ce fut en vain qu'il demanda le passage pour se retirer dans un pays neutre; tout ce que lui et ses compagnons purent obtenir ce fut de faire devant un officier public une déclaration de leurs sentiments patriotiques, afin qu'on ne les confondît pas avec les émigrés armés; arrêtés aussitôt, ils furent conduits d'abord à Namur, puis à Nivelle, et de là à Luxembourg. La Fayette et trois autres membres de l'Assemblée constituante, Latour-Maubourg, A. Lameth et Bureaux de Puzy, furent ensuite transférés à Wezel, où un major autrichien envoyé par le duc de Saxe vint demander au général le trésor de son armée, qui, disait-on, devait être séquestré au profit de Sa Majesté Très-Chretienne. « Tout ce que je « comprends à cette étrange commis- « sion, répondit le prisonnier, c'est qu'à « ma place M. le duc de Saxe aurait *volé* « le trésor de l'armée. »

La Fayette étant, peu de temps après, tombé dangereusement malade dans sa prison, le roi de Prusse crut pouvoir profiter de son abattement, et lui fit proposer d'adoucir les rigueurs de sa captivité s'il consentait à donner des plans contre la France. Il ne répondit qu'en montrant son mépris pour une telle proposition. Alors on le traita encore plus cruellement qu'auparavant. Jeté sur une charrette, il fut transféré à Magdebourg, où il resta un an enfermé dans un souterrain humide et obscur; puis il fut successivement jeté dans les cachots de Glatz, de Neiss, et enfin dans ceux d'Olmütz en Moravie, où la cour d'Autriche, qui semblait avoir hérité de la haine que Marie-Antoinette lui avait vouée, lui fit subir pendant cinq ans des tortures dont l'atrocité révolta le monde entier. Ce fut en vain que le gouvernement des États-Unis intervint pour obtenir sa liberté, et que dans le parlement anglais des voix éloquentes se firent entendre dans le même but; il fallut, pour l'obtenir, que Napoléon vainqueur l'exigeât comme une des conditions de la paix de Campo-Formio.

Ce fut le 19 septembre 1797 que les prisonniers d'Olmütz furent rendus à la liberté. On les conduisit à Hambourg, où, par un singulier effet de la morgue autrichienne, ils furent livrés non au ministre de France, mais au consul des États-Unis. Sur ces entrefaites, le 18 fructidor avait eu lieu; ils ne voulurent pas y adhérer, et furent par conséquent forcés de rester hors de France, où, toutefois, les autorités républicaines les traitèrent, non comme émigrés ou comme proscrits, mais comme citoyens français. Après avoir fait un court séjour dans le Holstein, la Fayette fut invité par la république batave à venir habiter son territoire; il se rendit à cette invitation, et s'etablit à Utrecht, sans que le gouvernement français en témoignât le moindre mécontentement.

Enfin eut lieu le 18 brumaire. La Fayette partit alors pour Paris sans autorisation préalable des consuls, mais après leur avoir mandé que puisqu'ils avaient l'intention d'établir la liberté, l'égalité et les principes de 89, il se croyait à sa place en France; et, en effet, il ne tarda pas à y arriver. Il croyait que sa carrière politique allait recommencer; il dut se contenter d'obtenir pour son fils un grade dans l'armée, et pour lui le titre de membre du conseil général du département de la Haute-Loire, avec le maximum de la pension de retraite de son grade. Il vota contre le consulat à vie et contre l'empire, et vécut retiré à son château de Lagrange, en Brie.

En 1814, il se présenta chez Louis XVIII et chez le comte d'Artois, qui lui firent un bon accueil, et, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, il leur fit savoir qu'il était prêt, lui et ses amis, à leur rendre tous les services compatibles avec la liberté.

Élu, pendant les cent jours, député du département de Seine-et-Marne à la chambre des représentants, il y fut l'un des principaux membres de cette opposition intempestive qui, au lieu de déférer la dictature au seul homme qui pouvait sauver l'indépendance de la patrie, lui lia au contraire les mains, en se déclarant en permanence, le mit dans l'impossibilité d'agir, et put à juste titre être accusée d'avoir amené sur la France la honte et les malheurs de la seconde invasion.

Sous la seconde restauration, la Fayette, élu, en 1818, député du département de

Digitized by Google

Seine-et-Marne, alla siéger à l'extrême gauche, et ne cessa, pendant six ans, d'y soutenir les principes de l'opposition la plus avancée. Rentré forcément dans la vie privée en 1824, les intrigues ministérielles ayant réussi à empêcher sa réélection, il profita de ses loisirs pour aller revoir les États-Unis, où son voyage (de juillet 1824 à septembre 1825) ne fut qu'une continuelle ovation. A son départ pour l'Europe, en récompense des sacrifices qu'il avait faits autrefois pour la république, le congrès, après une délibération solennelle, lui offrit une somme de 200,000 dollars et des terres choisies parmi les plus fertiles de l'Union.

Lorsqu'il arriva en France, Charles X avait succédé à Louis XVIII; deux ans après, aux élections de 1827, il alla reprendre à la chambre la place qu'il y avait occupée de 1818 à 1824. Un voyage qu'il fit en Auvergne et en Dauphiné, à la fin de la session de 1828, donna lieu à de vives manifestations, où il fallait peut-être voir plutôt d'énergiques protestations contre l'arrivée aux affaires d'un cabinet hostile à la nation, que de sincères démonstrations de sympathie pour le vétéran de la guerre d'Amérique et de l'Assemblée constituante.

La Fayette était à Lagrange lorsque les ordonnances de juillet furent publiées; il se hâta d'accourir à Paris. Adopté comme un drapeau par les chefs de l'insurrection, il fut aussitôt porté par acclamations au commandement de la garde nationale, et publia immédiatement plusieurs proclamations, dont l'une se terminait par ces mots : *La liberté triomphera ou nous périrons ensemble!* Charles X ne partageait pas l'éloignement que Louis XVI et Marie-Antoinette avaient autrefois montré contre la Fayette; il consentit à être sauvé par lui. M. de Sussy lui apporta, le 31, une lettre du roi qui lui annonçait un nouveau ministère où figuraient MM. de Mortemar, Casimir Périer, Gérard, et qui le confirmait lui-même dans le commandement général de toutes les gardes nationales du royaume. L'expérience des quinze années qui venaient de s'écouler avait-elle fait perdre au général cette foi vive qu'il avait, en 1791, dans la monarchie constitutionnelle? Était-il enfin devenu sincèrement républicain? ou bien, rêvant une seconde expérience, songeait-il déjà à recommencer une nouvelle période représentative avec une royauté à laquelle le peuple aurait à son tour octroyé sa charte, son *programme?* Ce sont là des questions qu'il est fort difficile de résoudre. Quoi qu'il en soit des motifs secrets qui le firent agir alors, il répondit assez durement à M. de Sussy, *qu'il n'était plus temps*, et, le même jour, en recevant à l'hôtel de ville le duc d'Orléans, qui déjà avait pris le titre de lieutenant général du royaume, il formula ainsi, en le présentant au peuple, le *programme* qu'il avait rêvé, et que le prince accepta, du moins par son silence : *un trône populaire entouré d'institutions républicaines.*

Mais son rêve ne tarda point à se dissiper; la chambre des députés adopta, dans sa séance du 4 décembre, une loi qui supprimait le titre de commandant de toutes les gardes nationales du royaume; il donna immédiatement sa démission. Puis, ceux-là même qui, à la faveur de son programme, étaient parvenus au pouvoir, entreprirent d'en nier la réalité, et se firent un système d'annuler une à une, comme des concessions temporaires bénévolement accordées par eux, toutes les conditions que le peuple avait mises à leur élévation. La Fayette se retrouva donc naturellement à la chambre, à la place qu'il avait occupée sous la restauration : à l'extrême opposition Il signa le compte rendu de 1832, et mourut, le 19 mai 1834, des suites de la fatigue qu'il avait éprouvée en suivant à pied le convoi du député Dulong. (Voyez ce mot.)

Tous les partis se sont accordés à reconnaître que l'honnêteté, la loyauté la plus absolue, un sincère amour de la patrie, formaient le fond du caractère de la Fayette; mais toujours dans l'expression de cette opinion, pour laquelle, nous le répétons, tous sont unanimes, toujours on distingue une certaine ironie, qui ne fait honneur ni au jugement, ni à l'esprit du général. Napoléon, qui, sur toute chose, exprimait franchement son opinion, est le seul qui ait dit tout haut ce que les autres ont pensé tout bas; et, en effet, quand on

récapitule dans sa pensée les principales circonstances de la vie de la Fayette, quand on jette un coup d'œil d'ensemble sur tous ces grands événements auxquels il s'est trouvé mêlé, on ne peut s'empêcher de voir quelque chose qui tient de la niaiserie, dans cette manie qu'il eut toujours de se faire partout, en toute circonstance, coûte que coûte, le champion de la liberté et de l'égalité. En 1791, quand l'anarchie règne dans l'État, quand la patrie ne peut plus être sauvée si une main puissante ne s'empare de la nation, pour lui donner un élan extraordinaire, il s'effraye de la dictature vers laquelle marchent les jacobins, et il se hâte d'entrer en lice contre eux. Les deux pouvoirs créés par la constitution sont en lutte ouverte; l'un veut reconquérir, avec l'aide de l'étranger qu'il appelle, tout ce que la Fayette lui-même a contribué à lui enlever, l'autre ne cherche qu'à défendre les conquêtes de la liberté sur le pouvoir absolu : contre lequel des deux se prononcera la Fayette, l'auteur de la déclaration des droits de l'homme?.... Contre l'Assemblée nationale, contre les représentants de ce peuple qu'il a proclamé lui-même *le peuple souverain!*... Il se plaint que la constitution est violée, et il s'apprête à la renverser entièrement, et il songe à briser par le fédéralisme cette unité nationale à la création de laquelle il a travaillé lui-même dans l'Assemblée constituante, et qui doit faire toute la force de la France. Il crie au mépris de la légalité, et il ne craint point d'appeler le monarque à la guerre civile, en lui conseillant de marcher à la tête d'une armée contre la représentation nationale. Les ennemis sont aux frontières, ils suivront cette armée, qui abandonne son poste à la frontière, pour marcher contre la capitale; le territoire va être envahi, c'en est fait de l'indépendance nationale : il n'y songe pas; qu'importe, d'ailleurs, pourvu que le roi puisse user et abuser de tous les droits que la constitution lui a reconnus.

Vingt-cinq ans plus tard, la Fayette dira encore, dans des circonstances analogues : Qu'importent la honte et les malheurs d'une seconde invasion, pourvu que la représentation nationale puisse faire entendre sa voix! Cette fois, il aura ainsi contribué puissamment à l'établissement de la restauration, de ce gouvernement « dans la maladroite et « pusillanime malveillance duquel il trou- « vera de meilleures chances que dans « la vigoureuse perversité de ses antago- « nistes. » Et cependant il ne cessera de conspirer contre elle; il ne craindra pas de s'affilier à toutes les sociétés secrètes; on le trouvera dans le complot militaire de 1821, dans l'affaire Berton; il sera en route pour Béfort, lorsque la conjuration qui doit y éclater sera découverte; il aidera de ses conseils tous les conspirateurs; il donnera à tous l'appui de son nom, quelque faibles que soient leurs chances de succès, quelque risque qu'il coure de les entraîner à une perte certaine, en leur présentant cet appât trompeur (*). Et cependant quel est son but? Que veut-il alors mettre à la place des Bourbons de la branche aînée? Songerait-il à une restauration de l'empire? Rêverait-il déjà la meilleure des républiques? En vérité, n'est-on pas tenté de trouver que le jugement de Napoléon n'est pas trop sévère?

La Fayette (Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de), naquit en 1632. Son père, Aymar de la Vergne, était maréchal de camp et gouverneur du Havre. Il surveilla et dirigea lui-même l'éducation de sa fille; Ménage et le P. Rafin lui enseignèrent le latin.

Introduite de bonne heure à l'hôtel de Rambouillet, elle sut y prendre ce qu'elle y trouva de bon, en laissant de côté les ridicules dont il abondait; car on ne doit pas oublier, lorsque l'on parle de ce fameux hôtel, rendez-vous des précieuses et de leurs fades amis, que les femmes les plus distinguées du dix-septième siècle, mesdames de Sévigné, Deshoulières et la Fayette, en firent partie.

Mademoiselle de la Vergne épousa à

(*) « Un des mes amis m'ayant annoncé la « visite de certains conspirateurs assez peu « sûrs, que Carnot avait repoussés, je répon- « dis qu'*il ne m'était pas permis de décou-* « *ger*, pour ma sûreté personnelle, *un* « *projet quelconque* en faveur de la liberté, « tant ma conscience était timorée à cet égard.» *Mémoires*, t. V, p. 302.

vingt-deux ans le comte de la Fayette. Ce fut trois ans après qu'elle connut le duc de la Rochefoucauld, le célèbre auteur des *Maximes*, et que commença entre eux cette liaison intime, qui ne fut brisée que par la mort.

Madame de la Fayette était jeune encore quand elle composa *Zaïde* et *la princesse de Clèves;* elle désira que ces deux romans parussent sous le nom de Segrais qui alors demeurait chez elle; Segrais y consentit, se réservant toutefois d'en faire connaître l'auteur, ce qu'il fit en effet plus tard. Le célèbre Huet, évêque d'Avranches, admirait profondément ces deux productions, et ce fut pour mettre en tête de *Zaïde*, qu'il composa son *Traité de l'origine des romans.*

La Rochefoucauld avait 19 ans de plus que madame de la Fayette; il la précéda de 13 années dans la tombe. Madame de Sévigné écrivait à sa fille, à propos de cette mort : « Le temps, « qui est si bon aux autres, augmente et « augmentera la tristesse de madame de « la Fayette. Tout se consolera, hormis « elle. » Effectivement, elle ne se consola pas; elle ne cessa de pleurer l'ami qu'elle avait perdu, et mourut en 1693, dans sa 60e année.

On a de madame de la Fayette, outre les deux romans que nous avons cités, *la Comtesse de Tende* et *la Princesse de Montpensier*, qui ne sont guère que des nouvelles; un roman historique, intitulé *Histoire de Henriette d'Angleterre;* enfin des *Mémoires sur la cour de France pendant* 1688 et 1689, qui, quoique dépourvus de l'intérêt intime qu'on cherche dans ce genre d'ouvrages, contiennent cependant quelques détails curieux.

Le mérite littéraire de madame de la Fayette est aujourd'hui généralement reconnu, et elle a sa place marquée parmi nos premiers romanciers. « *Zaïde*, dit Voltaire, montra pour la première fois, au siècle de Louis XIV, les mœurs des honnêtes gens et des aventures naturelles décrites avec art. » Boileau a dit, en parlant de madame de la Fayette, « qu'elle étoit la femme de France qui avoit le plus d'esprit et qui écrivoit le mieux. » D'Alembert, et beaucoup d'autres auteurs distingués, ont aussi manifesté leur admiration pour son talent; enfin, il y a quelques années, elle a inspiré à M. Sainte-Beuve un de ces charmants portraits, modèles de saine et délicate critique.

LAFÈRE. Voyez FÈRE.

LAFERRIÈRE L'EVÊQUE (Louis-Marie, comte de), né à Redon (Ille-et-Vilaine), en 1776, entra au service, en 1792, comme lieutenant au 99e régiment d'infanterie, fit avec distinction les guerres de 1793 et 1794, devint aide de camp du général Monnet, et fut nommé commandant des guides de Bernadotte à l'armée de l'Ouest. Chef d'escadron au 2e régiment de hussards en 1802, il servit avec ce corps à l'armée de Hanovre, et le commanda en qualité de major à la bataille d'Iéna, où il fut grièvement blessé. Nommé colonel en 1807, il passa en Espagne en 1808, et se fit particulièrement remarquer à la bataille de Tudella et pendant la retraite de l'armée de Portugal. A la fin de cette campagne, Napoléon le nomma général de brigade. Grièvement blessé à l'affaire de Redinha, le 11 mars 1811, il revint en France pour y rétablir sa santé, et fut nommé, peu de temps après, général de division. L'empereur lui confia, en 1813, le commandement du régiment des grenadiers à cheval de la garde; il fit, avec ce corps, la campagne de Saxe et celle de France; il se couvrit de gloire à Hanau, à Montmirail, à Château-Thierry et à Vauchamp; chassa de Reims le corps russe du général Saint-Priest, et se signala de nouveau à la bataille de Craonne. Peu de jours après, il chargeait l'ennemi avec son impétuosité ordinaire, lorsqu'un boulet lui emporta la jambe droite.

Devenu, à la première restauration, inspecteur général de cavalerie, il obtint, peu de temps après, le commandement de l'école de cavalerie de Saumur, commandement qu'il conserva jusqu'en 1819. Il avait été appelé à la pairie pendant les cent jours. Il a été, depuis, admis à la retraite.

LA FERRONNAYS (Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de), d'une ancienne famille de Bretagne, fut, durant l'émigration, premier gentilhomme de la chambre du duc de Berry, avec lequel il rentra en France en 1814. Nommé

maréchal de camp en juin 1814, pair de France en 1815, ministre plénipotentiaire à Copenhague en 1817, puis, en 1819, ambassadeur à la cour de Russie, M. de la Ferronnays assista, en 1822, au congrès de Vérone, où il sut se fortifier contre l'Autriche de la bienveillance que lui portait la Russie. Il remplissait encore ses fonctions d'ambassadeur à St-Pétersbourg, lorsqu'il fut appelé, en 1828, à faire partie du ministère Martignac, où le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié. Il tint honorablement ce portefeuille, que sa santé l'obligea de quitter en 1829. A la révolution de juillet, M. de la Ferronnays s'est retiré de la chambre des pairs, afin de garder son premier serment, et depuis lors il a vécu dans la retraite.

La Ferté. Voyez Senneterre.

La Feuillade (François, vicomte d'Aubusson, duc de Roannais et de), prétendait faire remonter sa famille jusqu'au huitième siècle; vanité ridicule qui faisait dire à Louis XIV : « Pourvu « que la Feuillade m'accorde d'être aussi « bon gentilhomme que lui, c'est tout « ce que je lui demande. » Né vers 1628, il arriva à la cour pauvre et sans appui; mais, habile courtisan, il fit bientôt une brillante fortune. Extrêmement brave d'ailleurs, il se distingua à la bataille de Réthel, où il fut blessé; à l'attaque des lignes d'Arras, et au siége de Landrecies. Passionné pour la guerre, et ne pouvant rester en repos, il alla, après la paix des Pyrénées, prendre du service dans l'armée de Montécuculi. Il revint en France en 1667, et épousa la sœur du duc de Roannais, dont il prit le titre en achetant le duché. Il commanda, en 1668, l'expédition de Candie, ramena le quart des gentilshommes qu'il y avait conduits, et fut, à son retour, nommé colonel des gardes françaises; Louis XIV lui remit de ses propres mains la pertuisane; la Feuillade fit ensuite les campagnes de Flandre en 1672, 1673, 1674; il prit Salins, Besançon et Dôle, et fut nommé maréchal de France en 1675.

Il commanda, en 1676, l'armée de Flandre en l'absence du duc d'Orléans, et remplaça, en 1678, le duc de Vivonne dans le commandement de l'armée navale et dans la vice-royauté de Sicile.

Voulant, en 1684, donner à Louis XIV un éclatant témoignage de sa reconnaissance, il acheta le magnifique hôtel de Senneterre, le fit abattre pour former une place (la *place des Victoires*), au milieu de laquelle il éleva, à ses frais, une statue du souverain en bronze doré, avec cette inscription : *Viro immortali*. A côté de la figure du roi était celle de la Victoire, qui le couronnait de lauriers; le piédestal, orné de quatre bas-reliefs, était accompagné de quatre esclaves enchaînés, et de proportion colossale. Ce monument a été détruit en 1793; les esclaves ont été transportés aux Invalides, où ils se voient encore aujourd'hui.

Le maréchal de la Feuillade fut nommé, en 1681, gouverneur du Dauphiné, en remplacement du duc de Lesdiguières. Il mourut en 1791.

Laffemas (Barthélemy de), valet de chambre de Henri IV, et contrôleur général du commerce de France, né en 1545 à Beausemblant en Dauphiné, mort à Paris vers 1612, publia (de 1598 à 1610) seize ouvrages, dont le but est d'indiquer les sources de prospérité de la France, les abus du gouvernement, et les moyens d'améliorer l'agriculture et le commerce. Nous citerons seulement : *les Trésors et richesses pour mettre l'État en splendeur*, Paris, 1598, in-8°; *Remontrances sur l'abus des charlatans, pipeurs et enchanteurs*, ibid., 1601, in-8°; *Preuve du plant et profit des meuriers pour les paroisses de la généralité de Paris, Orléans, Tours*, etc., ibid., 1603; *Lettres et exemples de la feue royne mère comme elle faisoit travailler aux manufactures, etc., avec la preuve certaine de faire les soyes en ce royaume, etc.* (*); l'*Histoire du commerce de France, enrichie des plus notables de l'antiquité et du trafic des pays étrangers*, Paris, 1606, in-12.

Son fils, *Isaac de* Laffemas, né en 1589, d'abord avocat au parlement, ensuite maître des requêtes, conseiller d'État et lieutenant civil (1638), a passé à la postérité sous le poids d'une exécration

(*) Cette pièce, inconnue aux bibliographes, a été insérée dans les Arch. cur. de l'hist. de France, t. IX de la première série, p. 123 et suiv.

bien méritée. Juge inique, dévoué au cardinal de Richelieu, « il passa, dit Tallemant des Reaux, pour un grand bourreau... Bois-Robert disoit que quand Laffemas voyoit une belle journée, il s'écrioit : « Ah ! qu'il feroit beau pendre aujourd'huy ! » M. de Laffemas s'est vanté plusieurs fois de faire le procès à quiconque auroit manié l'argent du roi, et d'avoir une manière toute particulière d'interroger pour tirer les vers du nez d'un criminel. Il étoit vindicatif et ambitieux... M. d'Espeisses le définissoit ainsi : *Vir bonus, strangulandi peritus*... Il faut dire aussi qu'il étoit venu en un siècle où l'on ne savoit ce que c'étoit que de faire mourir un gentilhomme, et le cardinal se servit de lui pour faire ses premiers exemples...Quand il lui fit exercer par commission la charge de lieutenant civil, M. de Laffemas acquit beaucoup de réputation et ôta beaucoup d'abus. La charge peut valoir vingt mille livres, il n'en tiroit que six. Il n'avoit pas passé pour voleur dans les intendances qu'il avoit eues. Il étoit effectivement bon homme. » Pendant la fronde, il se déclara pour Mazarin. Il mourut vers 1650.

LAFFITTE (Jacques) naquit à Bayonne, en 1767, d'une honnête famille d'artisans. Après avoir acquis, dans cette ville, les premiers éléments de la science commerciale, il vint à Paris en 1788, et entra dans la maison du banquier Perrégaux. La rare capacité de M. Laffitte, les heureuses qualités de l'esprit et de l'âme dont il est doué, firent le reste. De simple teneur de livres, il devint l'ami et l'associé de M. Perrégaux, qui, en mourant, lui laissa sa maison de banque, et le nomma son exécuteur testamentaire.

La maison Laffitte et Cie s'éleva promptement, sous son chef habile, au degré le plus haut de la prospérité. Digne d'ailleurs, par son caractère honorable, de sa haute fortune, M. Laffitte jouissait d'un crédit moral égal à son crédit financier. En 1809, il fut nommé régent de la Banque de France; plus tard, juge au tribunal de commerce, et, enfin, président de la chambre du commerce, poste où il remplaça Dupont de Nemours.

Au mois d'avril 1814, sous le gouvernement provisoire, il fut nommé gouverneur de la Banque. En acceptant ces fonctions que les circonstances rendaient difficiles, il refusa les émoluments considérables qui y étaient attachés. Ses comptes rendus des opérations de la Banque, non moins remarquables par l'heureuse lucidité de l'expression que par la science financière, ont puissamment contribué à répandre parmi nous la connaissance des grandes lois du crédit.

Lorsque la capitale fut envahie et frappée d'une contribution de guerre, le trésor étant vide, M. Laffitte proposa une souscription nationale, remboursable, plus tard, sur l'État. Il souscrivit le premier; il souscrivit seul. Bientôt Napoléon reparut; les Bourbons durent se retirer précipitamment. Louis XVIII et le duc d'Orléans eurent besoin des services de M. Laffitte, et celui-ci s'empressa noblement de les obliger à ses risques et périls.

M. Laffitte, durant les cent jours, fit partie de la chambre des représentants. Bien qu'il n'ait pris aucune part ostensible aux délibérations, nous pouvons croire qu'il partagea le tort de l'opinion libérale, qui, dans sa préoccupation de liberté politique, oublia trop l'indépendance nationale. Quoi qu'il en soit, dans les circonstances critiques qui suivirent le désastre de Waterloo, la caisse de M. Laffitte s'ouvrit généreusement pour les besoins de l'État. Deux millions étaient nécessaires pour le payement et le licenciement de l'armée qui se retira sur la Loire; cependant le trésor était vide, et l'on parlait d'un emprunt forcé à la Banque. M. Laffitte s'y opposa, et versa de sa propre caisse les deux millions. Au moment de quitter la France, Napoléon donna à M. Laffitte une marque de confiance qui l'honore d'autant plus, que l'empereur n'ignorait point le peu de sympathie de M. Laffitte à l'égard de son gouvernement. Il lui remit sur parole quelques millions, débris de sa fortune.

A la seconde restauration, M. Laffitte fut membre de la chambre introuvable, et siégea sur les bancs de l'opposition. En 1816, appelé, d'après le vœu du roi, à faire partie de la commission des finances, présidée par le duc de Richelieu, il

combattit les moyens iniques et désastreux par lesquels on voulait sortir d'embarras, tels qu'emprunts forcés, cédules hypothécaires, la banqueroute même, et fit prévaloir les véritables principes du crédit.

Réélu, en 1817, comme député de Paris, M. Laffitte fut remplacé, en 1819, dans le gouvernement de la Banque, par le duc de Gaëte. A la chambre, après s'être prononcé contre l'intervention en Espagne, il se sépara de ses amis politiques dans l'affaire de la réduction de la rente et de la création du *tiers consolidé*, question dans laquelle il soutint énergiquement M. de Villèle. Cette conduite, parfaitement consciencieuse de sa part, lui attira de la part de l'opposition un peu de froideur et même des reproches, dont il se défendit par une brochure remarquable, où il exposa, avec sa lucidité ordinaire, les avantages de l'opération.

Sauf cette dissidence partielle et momentanée, M. Laffitte ne cessa point de se distinguer aux premiers rangs de l'opposition. En 1827, après la dissolution de la garde nationale, il monta à la tribune pour proposer de mettre les ministres en accusation.

La révolution de 1830 ne surprit point M. Laffitte. Il s'y attendait; et déjà, s'il faut en croire M. Pagès de l'Ariège, préoccupé de la reconstitution du gouvernement, ses regards s'étaient tournés vers le Palais-Royal. Il signa, avec ses collègues présents à Paris, la protestation du 28 juillet; et, au moment où arrivait de Saint-Cloud l'ordre de l'arrêter, il se rendit aux Tuileries, accompagné de MM. Gérard, Lobeau, Casimir Périer et Mauguin, pour demander que le sang cessât de couler, le retrait des ordonnances, et un ministère plus sympathique au pays. Marmont se retranchait dans l'obéissance que prescrit l'honneur militaire: « L'honneur, répond M. Laffitte, consiste à « ne point égorger les citoyens pour at« tenter à la constitution, » et il menace de se jeter corps et biens dans l'insurrection, si, dans une heure, ses propositions ne sont pas acceptées. A partir de ce moment, l'hôtel de M. Laffitte devint en effet le quartier général de la révolution, qu'il aida non-seulement de toute son influence, mais aussi de sa fortune.

Persuadé, comme nous l'avons déjà indiqué, que le duc d'Orléans était le seul homme capable d'assurer la liberté de la France, en la sauvant de l'anarchie, M. Laffitte contribua plus que personne à son élévation. Le 29, il lui écrit: *Plus d'hésitation; une couronne ou un passe-port.* Le même jour, il propose un gouvernement provisoire. Cependant Charles X s'effraye, et M. d'Argout vient annoncer le retrait des ordonnances. M. Laffitte répond: *Il est trop tard.* Le 30, sur la proposition de M. Laffitte, et sous sa présidence, quarante-quatre députés, réunis au Palais-Bourbon, décernent au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume. Le 31, il fait rédiger par M. Thiers une proclamation en sa faveur. Le même jour, quatre-vingt-neuf députés, réunis sous sa présidence, rédigent une adresse au duc d'Orléans, et viennent en masse la présenter au Palais-Royal. Mais tout n'était pas fait; le véritable pouvoir insurrectionnel n'était point à la chambre, mais à l'hôtel de ville, avec la Fayette. Il fallait donc que le lieutenant général allât recevoir à l'hôtel de ville le sacre populaire; ce fut encore M. Laffitte qui le détermina à s'y présenter, et qui l'y entoura de toute son influence. A la chambre, ce fut sous sa présidence que la charte fut modifiée, et la couronne déférée, le 7 août, au duc d'Orléans.

M. Laffitte fit partie du premier ministère qui suivit la révolution, mais seulement comme ministre d'État, sans portefeuille. Cependant les circonstances devenaient menaçantes; à l'approche du procès des ministres, les hommes de la résistance durent se retirer, et le roi, sentant le besoin de s'entourer de noms populaires, capables par leur ascendant sur la foule de la contenir, appela M. Laffitte à la présidence du conseil (3 novembre 1830). Le danger passé, après la retraite de la Fayette et la démission de M. Odilon-Barrot, M. Laffitte ne tarda pas à sentir qu'il n'avait plus qu'à se retirer lui-même. Cependant ses libéralités, les pertes qu'il avait éprouvées dans les faillites qui suivirent la révolution, et enfin

l'abandon où, absorbé par la politique, il dut laisser sa maison de banque, avaient porté à sa fortune un coup irréparable. Il liquida cinquante millions en se dépouillant de tous ses biens. Pour satisfaire aux exigences de la Banque de France, il dut mettre en vente son hôtel, qui lui fut rendu au moyen d'une souscription nationale. Depuis lors, M. Laffitte a reconstitué sa maison sous forme de banque sociale, et fondé, en 1837, une caisse d'escompte, qui a rendu et est encore appelée à rendre au commerce de grands services. M. Laffitte n'a point cessé de faire partie de la chambre, où il siége toujours sur les bancs de l'extrême gauche.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur les vues politiques ou financières de M. Laffitte, ses qualités privées et son patriotisme éprouvé lui donnent droit au respect de tous les partis. Peu d'hommes ont usé aussi noblement de la fortune. « Des officiers sans ressources, des négociants dans la gêne, des notabilités dans l'embarras, des entreprises d'utilité publique, des villes même, dit M. Pagès, le trouvèrent toujours d'une inépuisable générosité. Chacun sait avec quel procédé délicat il vint au secours de Manuel, de Benjamin Constant, et surtout du général Foi. Je m'arrête aux morts, parmi les vivants, je pourrais trouver des ingrats. » Les lettres, que M. Pagès ne mentionne pas, ont été, elles aussi, plus d'une fois redevables à cette générosité de M. Laffitte.

Lafitte (Nicolas), fameux pirate, né à Bordeaux en 1781, servait en 1806, avec le grade de sergent, dans le bataillon des marins de la garde impériale, lorsqu'il déserta pour se soustraire à une condamnation capitale. Après avoir monté pendant quelque temps l'un des nombreux corsaires qui sortaient de nos ports pour donner la chasse aux Anglais, il passa en Amérique, et se fixa à la Nouvelle-Orleans, où il s'enrôla parmi les forbans qui parcouraient les mers du Mexique. Il n'avait pas encore trois mois de course, que déjà il avait l'autorité d'un chef. Il devint capitaine, et arma bientôt à ses frais plusieurs corsaires. Dès 1811, son nom commençait à inspirer une véritable terreur. Ce fut à Barataria, île située non loin de l'embouchure du Mississipi, qu'il établit son repaire. Mais nous ne pouvons entrer dans les détails de son aventureuse existence; disons seulement qu'il avait voué aux Espagnols et aux Anglais une haine non moins forte que l'amour qu'il témoigna toujours à ses compatriotes, notamment lors de l'expédition du Champ d'asile. Au moment d'une tentative que les Anglais méditaient contre la Louisiane, ils lui firent offrir une somme considérable pour conduire, à travers les lacs et les rivières qui se déchargent dans le Mississipi, des péniches qui auraient effectué un débarquement à la Nouvelle-Orléans. « Pour qui me prends-tu? » dit Lafitte à l'officier que le général anglais lui avait envoyé pour lui faire cette proposition; « va dire à ton maître qu'on « n'achète que des esclaves; que nous « sommes des hommes libres et surtout « des Français. Quand j'aurai besoin de « vos guinées, je les prendrai comme je « l'ai déjà fait toutes les fois que cela « m'a convenu. » Lafitte ne cessa jamais de respecter le pavillon français.

La Fontaine (Jean de), naquit à Château-Thierry, le 8 juillet 1621. La maison où il est né existe encore; aucun changement n'y a été fait, et le voyageur peut contempler, telle qu'elle était il y a deux siècles, la demeure qui abrita le berceau et l'enfance du poète. En face, s'élèvent sur une colline verdoyante quelques ruines éparses : c'est tout ce qui reste du château de la famille de Bouillon, dans le sein de laquelle la Fontaine trouva une de ses plus dévouées protectrices.

Le père de la Fontaine, issu d'une ancienne famille bourgeoise de Château-Thierry, exerçait la charge de maître particulier des eaux et forêts. L'éducation qu'il donna à son fils fut assez négligée. Après avoir fait de très-faibles études sous un maître d'école de village, la Fontaine quitta Château-Thierry pour aller à Reims, et entra dans l'Oratoire de cette ville, où sans doute il s'instruisit mieux, et où se développa son goût pour les lettres. Dans quel but se fit-il admettre dans cette congrégation religieuse? Pensait-il à entrer dans les ordres, ou voulait-il seulement de-

venir abbé tonsuré, afin d'être apte à posséder des bénéfices, sans renoncer pour cela à sa liberté et au monde? Cette dernière supposition est plus probable; elle s'accorde mieux avec ce goût de liberté et de plaisir qui était dans le fond du caractère de la Fontaine. Mais au bout d'un an et demi, rebuté sans doute par la théologie, à laquelle il dit n'avoir jamais pu s'habituer, il renonça à une carrière dont l'entrée n'était ouverte qu'à la condition d'être au moins un peu théologien; il quitta le séminaire. Son frère qu'il y avait attiré y resta, devint un excellent prêtre, et, par la suite, lui céda tout son bien pour une modique rente viagère.

La Fontaine, rendu à la liberté, s'abandonna à tous les plaisirs d'une jeunesse vive et dissipée. Dans les différents séjours où il s'arrêtait, à Château-Thierry, à Reims, à Paris, il n'était occupé qu'à goûter tour à tour les jouissances que donnent l'amitié, l'amour, la poésie. Reims était un des lieux qu'il préférait. Les gais instants de sa jeunesse qu'il passa dans cette ville lui laissèrent un doux souvenir, joyeusement exprimé au début d'un de ses contes :

Il n'est cité que je préfère à Reims;
C'est l'ornement et l'honneur de la France;
Car sans compter l'ampoule et les bons vins,
Charmants objets y sont en abondance.
Par ce point là je n'entends, quant à moi,
Tours ni portaux, mais gentilles Galoises,
Ayant trouvé telle de nos Rémoises
Friande assez pour la bouche d'un roi.

On a dit que la Fontaine n'avait senti s'éveiller sa vocation poétique qu'à 26 ans, à la lecture d'une ode de Malherbe; mais on a trouvé des essais de poésie légère et un conte composés par lui avant cet âge. Il faut se borner à dire qu'à cette époque de sa vie, la lecture de Malherbe et surtout celle des anciens, à laquelle il se livrait assidûment, développèrent son penchant pour la poésie, et en même temps éclairèrent son goût, et le firent revenir de son admiration aveugle pour Voiture, aux brillants défauts duquel il avoue s'être d'abord laissé prendre, jusqu'à les imiter :

Je pris certain auteur autrefois pour mon maître;
Il pensa me gâter; à la fin, grâce aux dieux,
Horace par bonheur me dessilla les yeux.
L'auteur avait du bon, du meilleur, et la France
Estimait dans ses vers le tour et la cadence.
Qui ne les eût prisés! j'en demeurai ravi....
Mais ces traits ont perdu quiconque l'a suivi.
Son trop d'esprit s'épand en trop de belles choses,
Tous métaux y sont or, toutes fleurs y sont roses.

Cependant, à 26 ans, la Fontaine se maria. Il épousa une très-jeune femme, qui n'était ni sans agrément ni sans esprit, et que son père lui avait choisie dans une des familles les plus honorables de la province. En même temps, son père se démit de la charge des eaux et forêts, pour la lui transmettre. La Fontaine, distrait, rêveur, paresseux et volage en amours comme il l'était, ne pouvait faire ni un bon administrateur, ni un bon mari. Sa charge l'ennuya, il la vendit; sa femme lui devint antipathique, il porta son cœur plusieurs fois ailleurs, et finit par la laisser. Tallemant des Réaux donne la liste des belles auxquelles on attribue les infidélités de la Fontaine. Entre autres révélations sur ce sujet, il raconte de quelle manière il fut surpris un jour par sa femme en tête à tête avec cette abbesse de Mouzon à laquelle est adressée une de ses plus jolies épîtres, commençant par ces mots :

Très révérente mère en Dieu
Qui révérente n'êtes guère,
Et qui moins encore êtes mère,
On vous adore en certain lieu
D'où l'on n'ose vous l'aller dire,
Etc.

Cependant la séparation de la Fontaine avec sa femme ne fut point une rupture ouverte. Ils se voyaient de temps en temps, lorsque leurs affaires l'exigeaient. On raconte que plus tard, ses amis, Racine entre autres et Boileau, essayèrent d'opérer entre eux un raccommodement La Fontaine se laissa toucher, et se rendit à Château-Thierry. Arrivé chez lui, un valet lui dit que sa femme est au salut. Il va voir dans la ville un de ses amis chez lequel il accepte à dîner et à coucher. Le lendemain il reprend la voiture, et en débarquant à Paris, répond à ses amis qui l'interrogent avec empressement : « Je n'ai point vu ma femme, elle était au salut. » Les biographes ont pris cette réponse pour une naïveté; mais la naïveté est si forte ici, qu'elle est invraisemblable; et si l'anecdote est vraie, il semble plus naturel de penser que la Fontaine, peu soucieux de se remettre à vivre avec sa femme, échappa aux ini-

portunités de ses amis en faisant une plaisanterie avec un air naïf.

En général, on a prêté beaucoup trop facilement à la Fontaine des traits de simplicité poussée jusqu'à la bêtise, et tels qu'un homme d'autant d'esprit ne pouvait que difficilement, malgré sa distraction et sa bonhomie, en commettre de semblables. Que la Fontaine chaussât un de ses bas à l'envers; que, s'étant mis à lire Tite-Live dans une auberge, il oubliât la diligence; qu'il demandât tout à coup à l'abbé Boileau, dans une conversation où l'on parlait de saint Augustin : « Croyez-vous que saint Augustin eût autant d'esprit que Rabelais? » on reconnaît là le poëte distrait, le rêveur ingénu et étourdi qu'absorbent ses impressions et ses idées. Mais dans d'autres anecdotes qu'on trouve souvent répétées, l'ingénuité devient stupide, et pour cette seule raison, ces anecdotes nous sont suspectes. Sans doute, le contraste entre de pareilles absurdités et tout l'esprit, tout le génie de celui à qui on les prête, a quelque chose de piquant; mais la biographie doit tenir à la vérité autant que l'histoire.

Quelque temps après son mariage, la Fontaine publia une traduction de *l'Eunuque* de Térence. Ce fut la première production qu'il fit imprimer. Dans la préface de cet ouvrage, il exprime de la manière la plus vive son goût pour les anciens. Il les admirait avec excès, et ne croyait pas qu'en aucun genre on pût aller au delà. Deux amis, fort instruits l'un et l'autre, et épris de la même passion que lui pour l'antiquité, le conseillaient et l'encourageaient dans ce genre d'études. C'était un de ses parents, Pintrel, à qui l'on doit une traduction savante et agréable des lettres de Sénèque, et de Maucroix, chanoine de Reims, qui mit en français plusieurs dialogues de Platon. Le commerce de ces deux hommes, qui paraissent avoir eu autant de goût que d'instruction, fut très-utile au développement du génie de la Fontaine. En même temps, il ne négligeait pas d'autres sources. Il étudiait avec fruit les chefs-d'œuvre de la littérature italienne, et les écrits des poëtes et des conteurs français du seizième siècle. Il s'inspirait de Boccace, de Machiavel, de l'Arioste, de Marot, de Rabelais. Le profit qu'il tira de ces deux derniers, et même du poëte contemporain qui avait *pensé le gâter*, de Voiture, est formellement attesté dans une des lettres de sa vieillesse, écrite à Saint-Évremont :

Vos beaux ouvrages sont cause
Que j'ai su plaire aux neuf sœurs :
Cause en partie et non toute;
Car vous voulez bien sans doute
Que j'y joigne les écrits
D'aucuns de nos beaux esprits.
J'ai profité dans Voiture,
Et Marot par sa lecture
M'a fort aidé, j'en conviens.
.....

« J'oubliois maître François (*), dont je me dis encore le disciple. »

La Fontaine se fit bientôt rechercher du monde par ses talents naissants; il ne tarda pas à trouver d'illustres protecteurs. Présenté par un de ses parents, nommé Jannart, au surintendant Fouquet, il lui plut beaucoup par son esprit et par sa douceur aimable et enjouée. Il devint un des familiers du célèbre château de Vaux, et fut placé sur la liste des pensions que le riche Mécène faisait à ses amis. On sait quelle catastrophe soudaine vint détruire le brillant édifice de la fortune de Fouquet, et quelle touchante fidélité la Fontaine montra envers son protecteur. Il ne se contenta pas de pleurer sur son malheureux sort, dans l'élégie adressée aux nymphes de Vaux; il envoya au roi une ode qui n'est pas sans doute un de ses meilleurs ouvrages pour la versification et pour le style, mais où il réclamait pour Fouquet, jeté dans un cachot, le don de la liberté, avec une chaleur de sentiment et une franchise de représentations qui paraîtront bien courageuses, si l'on songe au silence universel produit alors par la crainte qu'inspirait l'absolu monarque. Dans un passage de cette ode, après avoir engagé Louis à réserver les foudres de son courroux pour ses ennemis, il ajoute :

.....
Mais parmi nous sois débonnaire,
A cet empire si sévère
Tu ne te peux accoutumer,
Et ce seroit trop te contraindre.
Les étrangers te doivent craindre
Tes sujets te veulent aimer.

L'amour est fils de la clémence;
La clémence est fille des dieux :
Sans elle toute leur puissance
Ne seroit qu'un titre odieux,
Etc.

(*) François Rabelais.

Par suite des persécutions dirigées contre Fouquet, Jannart, ami du condamné, et son substitut dans la charge de procureur général au parlement, fut exilé en 1663 à Limoges, où madame Fouquet avait été aussi reléguée. La Fontaine accompagna son parent dans l'exil, et alla quelque temps habiter Limoges avec lui. Pendant la route, il s'amusa à écrire de longues lettres en vers et en prose, où il décrivait les différents lieux remarquables placés sur son passage, entre autres le magnifique domaine des ducs de Richelieu en Touraine. Ces lettres, adressées à sa femme, ont été conservées. On y trouve de jolis vers, avec beaucoup d'autres faibles; mélange que présentent ordinairement ses poésies légères, qu'il composait rapidement pour se distraire, ou pour amuser ses amis.

Cependant, à son retour de Limoges, la Fontaine eut le bonheur de trouver à la place de Fouquet, perdu pour lui sans retour, de nouveaux amis non moins illustres et non moins dévoués. Les nouvelles marques d'intérêt et d'affection qu'il reçut lui vinrent des femmes : ce furent surtout les femmes qui, depuis ce moment jusqu'à la fin de sa vie, veillèrent sur sa fortune et sur son bonheur. A l'époque où nous en sommes, Marie-Anne de Mancini (*), mariée au duc de Bouillon, étant venue habiter à Château-Thierry le château ducal voisin de la maison de la Fontaine, attira le poëte chez elle, et, par la bonté de son accueil et la vive sympathie qu'elle lui témoigna, parvint à le consoler de la perte qu'il avait faite. Il était traité en véritable enfant gâté dans cette noble et hospitalière maison. Quand il se trouvait à Château-Thierry en l'absence de la duchesse, celle-ci ordonnait aux officiers du château de faire en sorte qu'il ne s'ennuyât pas. C'est là-dessus qu'il lui disait, dans une de ses lettres : « Vous fîtes dire l'année passée à M. de « la Haye qu'il eût soin que je ne m'en- « nuyasse point à Château-Thierry. Il « est fort aisé à M. de la Haye de satis- « faire à cet ordre, car, outre qu'il a « beaucoup d'esprit,

(*) Une des quatre nièces du cardinal Mazarin.

Peut-on s'ennuyer en des lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
D'une aimable et vive princesse,
A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse?
Nez troussé, c'est un charme encor, selon mon sens;
C'en est même un des plus puissants.
....
Ah! s'il arrive que mon cœur
Retourne à l'avenir dans sa première erreur,
Nez aquilins et longs n'en seront pas la cause.

La Fontaine trouva dans le même temps une autre protectrice : ce fut Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Orléans (*), qui l'attacha à sa personne, avec le titre de gentilhomme servant. On peut voir par la pièce de vers composée pour Mignon, le chien de la duchesse, sur quel pied d'intimité la Fontaine était admis dans la petite cour du palais du Luxembourg.

La Fontaine ne chercha jamais à se faire appeler à la cour. Il reçut de quelques personnes illustres des témoignages empressés d'admiration et de sympathie : il cultivait ces amitiés, si honorables pour lui, avec assiduité et plaisir; il faisait pour ses protecteurs ou ses protectrices des vers de société, où la louange n'était pas épargnée; mais il n'eut jamais l'ambition à laquelle cédèrent Boileau et Racine, et qui rendit la vieillesse du second si malheureuse. Ce ne fut point pour attirer sur lui les faveurs de Louis XIV qu'il adressa des compliments en vers à la célèbre favorite, madame de Montespan, et à ses sœurs; c'est que la spirituelle famille des Mortemart, charmée de la lecture de ses ouvrages, était venue au-devant de lui et l'avait reçu avec une bonté à laquelle il était sensible. L'ambition était la passion la plus étrangère à son cœur. Il dit, à la fin d'un éloge du roi placé dans une lettre à M. de Bonrepaux :

Je me tais et je rentre au fond de mes retraites;
J'y trouve des douceurs secrètes;
La fortune, il est vrai, m'oubliera dans ces lieux.
Ce n'est point pour mes vers que ses faveurs sont faites;
Il ne m'appartient pas d'importuner les dieux.

Aussi n'était-il jamais plus heureux que lorsque, dans la plus libre et la plus entière intimité de la vie privée, il se réunissait à des amis beaucoup plus chers encore que ceux dont nous avons fait mention jusqu'ici, parce qu'ils étaient ses égaux et ses confrères. Nous vou-

(*) Seconde femme de Gaston d'Orléans.

lons parler de ses relations d'amitié avec Molière, Racine et Boileau. Molière, plus rapproché de lui par l'âge, fut celui avec lequel il se lia d'abord. De bonne heure la Fontaine eut le pressentiment de la gloire à laquelle devait atteindre l'auteur du *Misanthrope*, qui n'était alors que l'auteur de l'*École des femmes*. On trouve ces vers dans une lettre où il décrit une fête donnée à Vaux, en 1661, et qu'avait embellie une représentation des *Fâcheux* :

C'est un ouvrage de Molière.
Cet écrivain par sa manière
Charme à présent toute la cour.
De la façon que son nom court,
Il doit être par delà Rome.
J'en suis ravi, car c'est mon homme.
Te souvient-il bien qu'autrefois
Nous avons conclu d'une voix
Qu'il alloit ramener en France
Le bon goût et l'art de Térence?
Plaute n'est plus qu'un plat bouffon,
Et jamais il ne fit si bon
Se trouver à la comédie;
Car ne pense pas qu'on y rie
De maint trait jadis admiré
Et bon *in ille tempore* :
Nous avons changé de méthode
Jodelet n'est plus à la mode,
Et maintenant il ne faut pas
Quitter la nature d'un pas.

Molière et la Fontaine, en s'interrogeant l'un l'autre sur les principes de la composition et du style, en se soumettant mutuellement leurs ouvrages, s'éclairèrent et se perfectionnèrent l'un par l'autre. Boileau et Racine, en s'associant à cet heureux commerce, y apportèrent et en retirèrent de précieuses lumières et de fécondes inspirations. Quel est l'ami des lettres qui ne s'est dit au moins une fois : Quelle jouissance c'eût été de pouvoir assister aux entretiens de ces quatre hommes! Quel rare et unique assemblage d'esprit, de génie, de sensibilité, de raison! La Fontaine appréciait vivement le bonheur de pouvoir jouir d'amitiés semblables. Il a consacré le souvenir de ses entretiens avec ces trois grands poëtes dans le début du roman de *Psyché*. Les quatre amis désignés par des noms supposés parcourent les ombrages du parc de Versailles : ils soulèvent entre eux, chemin faisant, de hautes questions d'art et de goût; ils discutent avec une aimable vivacité. L'un d'eux, Polyphile (c'est le nom que se donne la Fontaine), leur propose, lorsqu'ils se sont assis sur l'herbe dans le délicieux bosquet d'Apollon (*), de leur lire un ouvrage qu'il vient d'achever. L'offre est acceptée. De temps en temps, la lecture est agréablement interrompue par un bout de causerie. Chacun des quatre personnages conserve dans son langage l'allure et les habitudes de son caractère et de son génie. Gélaste (Molière) est fort gai; Ariste (Boileau) est solide et raisonnable avec enjouement; Acanthe (Racine) montre une imagination passionnée et une sensibilité douce. Polyphile est tel que son nom l'indique : il s'éprend avec une vivacité ingénue de tout ce qui lui paraît beau et aimable.

Papillon du Parnasse et semblable aux abeilles
A qui le bon Platon compare nos merveilles,
Je suis chose légère et vole à tout sujet;
Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet.
A beaucoup de plaisirs je mêle un peu de gloire (**).

C'est dans le cours de ces années, tour à tour charmées par les distractions de la société, l'ivresse de l'amour, les épanchements de l'amitié, qu'il composa la plupart des ouvrages qui ont assuré à son nom une gloire immortelle. Dans l'année 1665, il publia ses premiers contes : en 1668, il mit au jour les six premiers livres de fables dédiées au grand dauphin. Le poëme d'*Adonis* et le roman de *Psyché*, dédiés l'un et l'autre à la duchesse de Bouillon, parurent en 1669; de nouveaux livres de contes, en 1671; cinq nouveaux livres de fables, dédiés à madame de Montespan, en 1678. Un poëme sur le *quinquina*, composé sur la demande de la duchesse de Bouillon, fut publié en 1682.

En 1680, la duchesse de Bouillon, compromise dans l'affaire des poisons, ayant été exilée à Nérac, la Fontaine se trouva dans un assez grand embarras. La duchesse douairière d'Orléans était morte en 1672. Il restait encore à la Fontaine de hautes protections. Le prince et la princesse de Conti l'accueillaient avec bienveillance; le duc de Vendôme le pensionnait; le grand Condé aimait à l'entendre. Mais il n'avait plus auprès de lui une femme aimante et attentive pour veiller sur ses besoins, et

(*) Cet endroit s'appelait alors la grotte de Téthys.

(**) Épître à madame de la Sablière.

le préserver des embarras de toute sorte où le jetaient, quand il était abandonné à lui-même, sa distraction et son inexpérience de toutes les affaires de la vie. C'est alors qu'on vit venir à son aide celle qui fut la meilleure de ses amies, madame de la Sablière, ce *cœur vif et tendre*, cet esprit qui avait *beauté d'homme avec grâce de femme*; et qui ravissait tout le monde par

Son art de plaire et de n'y penser pas (*).

Cette bienfaisante et aimable personne fit à la Fontaine, qu'elle installa dans sa maison, une heureuse et paisible vie. Elle le délivra de toute inquiétude sur le sort de son fils, âgé alors de 14 ans, en déterminant le président de Harlay à se charger de ce jeune homme. Elle lui ôta tout souci sur son avenir, en pourvoyant à tous ses besoins avec la plus généreuse sollicitude. La société la plus choisie se réunissait dans sa maison. La Fontaine s'y voyait avec plaisir entouré de seigneurs spirituels, d'étrangers illustres, de femmes aimables. Souvent, il est vrai, sa rêverie l'emportait loin de la conversation, et ses étranges disparates égayaient fort la compagnie; quelquefois aussi, quand il s'animait dans une ingénieuse discussion, dans une causerie légère, personne n'avait plus d'à-propos, plus de présence d'esprit pour la repartie, personne ne méritait mieux que lui le titre de charmant causeur. Des témoignages positifs (**) ne permettent pas de douter de ce charme qu'on trouvait dans la conversation de la Fontaine, quand il ne rêvait pas trop ou quand il ne s'ennuyait pas. Il ne faut pas adopter sans restriction ce jugement si célèbre de la Bruyère : « Un homme paroît grossier, lourd, stupide; il ne sait pas parler ni raconter ce qu'il vient de voir; s'il se met à écrire, c'est le modèle des bons contes; il fait parler les arbres, les animaux, les pierres, tout ce qui ne parle pas; ce n'est que légèreté, qu'élégance, que délicatesse dans ses ouvrages. » On peut soupçonner aussi quelque exagération dans ce que dit Louis Racine de l'attitude et du langage de la Fontaine dans le monde : « Il ne mettoit jamais du sien dans la conversation. Mes sœurs, qui dans leur jeunesse l'ont souvent vu à table chez mon père, n'ont conservé de lui que l'idée d'un homme fort malpropre et fort ennuyeux. Il ne parloit point, ou vouloit toujours parler de Platon. » La Bruyère et Louis Racine se sont laissé prendre trop aisément au piquant d'un contraste aussi tranché entre l'homme et le poëte. Ils auraient dû songer que ce contraste n'était pas possible; car comment aurait-il pu se faire que l'esprit de la Fontaine ne pût jamais se produire que lorsqu'il tenait la plume? D'ailleurs, un homme aussi lourd et aussi ennuyeux qu'ils le représentent dans le monde et dans l'intimité, n'aurait pas charmé tant de femmes. Les femmes peuvent admirer les beaux ouvrages avec passion; mais elles n'en rechercheront point les auteurs, si la personne de ceux-ci est entièrement dépourvue de grâce et de manières, s'ils sont incapables de leur payer ce tribut improvisé d'esprit, d'élégance et de galanterie qu'elles exigent toujours.

Cependant, cette vie si douce que la Fontaine menait chez madame de la Sablière ne fut pas de très-longue durée. Madame de la Sablière, sacrifiée par le marquis de la Fare, après une si longue liaison, à la comédienne Champmeslé et au jeu de la bassette, en conçut une douleur dont elle ne put trouver le remède que dans une conversion entière et fervente. Elle embrassa une vie austère et dévote, bien différente de celle qu'elle avait eue jusqu'alors; bientôt elle abandonna son hôtel et se retira aux Incurables pour y soigner les malades et se consacrer entièrement aux bonnes œuvres. En partant, elle pourvut à la destinée de son ami : la Fontaine resta dans son hôtel, où l'on continua de subvenir à tous ses besoins. Mais la société brillante que son amie réunissait autour d'elle s'était retirée avec elle. Le vide de la solitude se fit amèrement sentir à notre poëte. C'est ce qui lui fit accepter avec empressement la proposition que lui firent alors ses amis de le présenter aux suffrages de l'Académie pour la place que la mort

(*) Fable xv du XIIe livre.

(**) Préface des Œuvres posthumes de la Fontaine, par madame Ulrich.

de Colbert (1683) venait de laisser vacante. Ce projet sourit beaucoup à la Fontaine, moins parce qu'il lui promettait un honneur que parce qu'il lui faisait espérer une distraction.

Malheureusement, il avait pour concurrent Boileau; et, de plus, Louis XIV, dont l'esprit avait subi l'influence de madame de Maintenon, et dont la cour commençait à se faire dévote, était peu disposé à favoriser ou même à ratifier l'élection de l'auteur des *Contes*, d'un poëte qui, dans ses écrits, s'était trop souvent inspiré de ses mœurs. Le parti dévot qui s'éleva contre la Fontaine objectait à ses partisans les peintures immorales de ses vers, les désordres de sa vie, ses relations avec la société du duc de Vendôme, sa liaison dans un âge avancé avec la comédienne Champmeslé. Toutes ces accusations étaient vraies, et d'ailleurs les adversaires de la Fontaine étaient forts de l'appui déclaré du monarque. Cependant l'Académie, par un trait d'indépendance comme elle en eut fort rarement, le nomma au fauteuil vacant, à une majorité de seize voix contre sept. Louis XIV, fort mécontent de ce résultat, ne se pressa pas de donner son agrément à l'élection, et fit la campagne de Luxembourg sans l'avoir donné. Cependant, au bout de plusieurs mois, il se laissa fléchir. Madame de Thianges, qui, malgré la retraite de madame de Montespan, avait conservé beaucoup de crédit à la cour, intercéda en faveur du poëte. La Fontaine adressa au roi une ballade, où il célébrait sa grandeur et implorait sa bonté. Il y disait :

Tel que l'on voit Jupiter dans Homère
Emporter seul tout le reste des dieux;
Tel balançant l'Europe tout entière,
Vous luttez seul contre cent envieux.
Je les compare à ces ambitieux
Qui, monts sur monts, déclarèrent la guerre
Aux immortels. Jupin, crulant la terre,
Les abima sous des rochers affreux.
Ainsi que lui prenez votre tonnerre
L'événement n'en peut être qu'heureux.

Puis, après avoir dépeint les vertus pacifiques du roi, sa générosité, sa douceur, il ajoutait :

Ce doux penser depuis un mois ou deux
Console un peu mes muses inquiètes.
Quelques esprits ont blâmé certains jeux,
Certains récits qui ne sont que sornettes.
Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,
Que veut-on plus? Soyez moins rigoureux,
Plus indulgent, plus favorable qu'eux.
Prince, en un mot, soyez ce que vous êtes,
L'événement ne peut m'être qu'heureux.

Cette pièce produisit un bon effet sur l'esprit du monarque. D'ailleurs, pendant la campagne de Luxembourg, M. de Bezons étant mort, l'Académie désigna Boileau pour son successeur. Dès lors tout obstacle fut levé pour la réception de la Fontaine. Le roi dit à la députation de l'Académie qui vint lui annoncer la nouvelle élection : « Le « choix que vous avez fait de M. Des« préaux m'est fort agréable ; il sera ap« prouvé de tout le monde. Vous pou« vez incessamment recevoir la Fon« taine. Il a promis d'être sage. » Cette réception, enfin autorisée par la sanction royale, eut lieu le 2 mai 1684. Ce fut un jour de triomphe pour les amis de la Fontaine, heureux de voir rendre à son beau génie un solennel hommage. Mais celui qui avait le mieux pénétré la richesse et l'originalité de son talent (*) et le plus tôt prédit sa gloire, Molière, n'était plus là pour jouir de ce jour. Molière avait été enlevé avant le temps à l'amitié de la Fontaine, et celui-ci n'avait pu se consoler encore de ses regrets, que, dans le premier moment de sa douleur, il avait heureusement exprimés, en les mêlant aux témoignages de son admiration, dans cette touchante épitaphe :

Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,
Et cependant le seul Molière y gît.
Leurs trois talents ne formoient qu'un esprit,
Dont le bel art réjouissait la France.
Ils sont partis, et j'ai peu d'espérance
De les revoir, malgré tous nos efforts.
Pour un long temps, selon toute apparence,
Térence, Plaute et Molière sont morts.

A la séance publique qui fut tenue pour sa réception, la Fontaine lut une épître en vers à madame de la Sablière, où il faisait en termes charmants une espèce d'amende honorable pour les dissipations de sa vie, pour ses contes, et même pour cette inconstance qui l'avait porté à essayer en poésie plusieurs routes diverses, et à gaspiller, à ce qu'il

(*) Un jour que les amis de la Fontaine se moquaient un peu de sa simplicité en l'appelant le bonhomme, Molière s'écria : « Nos beaux esprits ont beau se trémousser : le bonhomme ira plus loin que nous. »

croyait, son génie, en le dispersant sur des sujets trop différents et trop nombreux.

J'irois plus haut peut-être au temple de mémoire,
Si dans un genre seul j'avois usé mes jours :
Mais quoi ? je suis volage en vers comme en amours.

Le bonhomme, dans son ingénue modestie, ne savait pas se juger. Qu'importe, en effet, que l'auteur des contes et des fables se soit laissé aller à composer aussi des pièces de théâtre, des odes, des épîtres? Si les contes et les fables font tort aux autres essais, ils n'en reçoivent aucun tort à leur tour. Les contes et les fables suffirent pour placer la Fontaine au plus haut degré du *temple de mémoire*.

Malgré ses 63 ans, la Fontaine n'observa pas très-religieusement la promesse qu'il avait faite *d'être sage*. Une maison où il fut accueilli et traité presque aussi bien qu'il l'avait été autrefois chez madame de la Sablière, celle de M. et madame Hervart, tous deux gens d'esprit et de plaisir, lui fit un peu oublier, par les séductions qu'elle lui offrit, le projet de conversion qu'il avait formé. Là, il se plaisait aux récits graveleux de l'abbé Vergier, qui devait être dans le genre du conte le plus heureux de ses imitateurs; là, son cœur, jeune encore malgré la glace des ans, s'enflammait tout à coup pour les jeunes beautés dont la présence embellissait cette agréable maison. Il est vrai que celles dont il devenait amoureux tournaient la chose en plaisanterie, et que lui-même finissait par rire de ses transports et de ses déclarations. « Vous pouvez vous moquer de moi tant qu'il vous plaira, écrivait-il à l'abbé Vergier au sujet d'une de ces passions, je vous le permets; et si cette jeune divinité qui est venue troubler mon repos y trouve un sujet de se divertir, je ne lui en saurai point mauvais gré. A quoi servent les radoteurs, qu'à faire rire les jeunes filles? » Mais une tentation plus dangereuse vint combattre dans le cœur du vieillard les bonnes résolutions qu'il avait prises. Une certaine madame Ulrich, fort galante et assez belle encore, quoique sur le retour, attirait fréquemment la Fontaine dans son logis, où se trouvait joyeuse compagnie. Elle lui demanda de nouveaux contes; il n'en voulait plus faire. Pour en obtenir, elle prit un moyen qu'elle savait infaillible avec notre poëte. La Fontaine, cédant aux charmes d'un dernier amour, consentit à la demande qui lui était faite. Il composa le *Quiproquo* et quelques autres contes, malheureusement aussi licencieux que ceux des premiers qui l'étaient le plus.

Dans le même temps, sa muse recevait un appel tout différent, et ce recueil d'un autre genre, où le charme des peintures ne coûtait rien à la morale, le recueil de ses fables, s'enrichissait de quelques chefs-d'œuvre de plus. Fénelon avait mis les créations du fabuliste entre les mains du duc de Bourgogne : le jeune prince était devenu l'ami de la Fontaine en le lisant. Il lui envoya un présent que le dénûment de sa vieillesse rendait assez nécessaire; en même temps, il l'excita à composer de nouvelles fables. Le poëte obéit avec plaisir. Il fit son douzième livre, qui n'est point au-dessous des autres. Son imagination avait conservé toute sa fraîcheur, et son talent toute sa force.

La Fontaine allait assez souvent à l'Académie pour se distraire. Il y portait souvent ces préoccupations involontaires qui le rendaient si distrait. Un jour qu'on allait aux voix pour savoir si l'on exclurait Furetière, qui avait fort mécontenté l'Académie au sujet du Dictionnaire, la Fontaine, qui voulait mettre une boule blanche dans l'urne, se trompa et y mit une boule noire. Furetière ne voulut point voir là-dedans une méprise involontaire, et il publia contre la Fontaine un *factum* où, pour venger son prétendu grief, il prodiguait le sarcasme et l'injure. Il y cherchait par tous les moyens à tourner la Fontaine en ridicule, comme homme et comme écrivain. Il le raillait quelque part sur cette place de maître des eaux et forêts qu'il avait jadis si convenablement remplie. Il mettait au défi monsieur l'ex-maître des eaux et forêts de faire la distinction du bois de grume et du bois de marmenteau. La Fontaine riposta par plusieurs épigrammes, entre autres par celle-ci ;

Toi qui crois tout savoir, merveilleux Furetière,
Qui décides toujours et sur toute matière,
Quand de tes chicanes outré,
Guilleragues t'eut rencontré,

Et frappant sur ton dos comme sur une enclume,
Eut à coups de bâton secoué ton manteau,
Le bâton, dis-le-nous, était-ce bois de grume,
Ou bien du bois de marmenteau ?

Les séductions de madame Ulrich et la vivacité haineuse des querelles littéraires, si toutefois un sentiment pouvait être haineux chez la Fontaine, ajournaient pour lui l'heure d'un changement auquel ses amis, Racine entre autres et de Maucroix, ne cessaient de l'exhorter. Une maladie dangereuse dont il subit l'épreuve en 1693, opéra en lui une conversion complète. Docile aux représentations de l'ecc ésiastique qui vint lui donner ses soins, il se mit à lire le Nouveau Testament, et y prit beaucoup de goût. « C'est un fort bon livre, » disait-il naïvement. Il consentit à faire amende honorable pour ses contes. Mais il en avait une édition nouvelle qu'il tenait fort à publier : il crut tout arranger en proposant de la faire vendre pour les pauvres. C'était encore une distraction dont on ne tarda pas à le faire apercevoir. Sa maladie devenant plus grave, il reçut le viatique. Le bruit de sa mort se répandit dans Paris. Cependant la force de son tempérament triompha du mal. Il fut rendu à ses amis, qui dès lors n'eurent plus d'exhortations à lui faire, pour lui inspirer dans ses derniers jours le goût d'une vie pieuse et régulière. La Fontaine était complétement changé. Il ne songeait plus qu'à édifier le public par sa dévotion et par des compositions d'un autre genre. Il promit, dans une séance de l'Académie, de consacrer désormais son talent à des sujets de piété, pour réparer le scandale que sa muse trop légère avait causé jadis. Au mois d'octobre 1694, il écrivait à de Maucroix : « J'espère que nous at« traperons tous deux les 80 ans, et que « j'aurai le temps d'achever mes hymnes. « Je mourrois d'ennui si je ne composois « plus. Donne-moi tes avis sur le *Dies « iræ, dies illa* que je t'ai envoyé. J'ai « encore un grand dessein où tu pourras « m'aider. Je ne te dirai pas ce que c'est, « que je ne l'aie avancé un peu davan« tage. » C'était sans doute une traduction d'une partie des livres saints.

A cette époque, la Fontaine logeait chez M. Hervart. Madame de la Sablière étant morte aux Incurables, il avait été obligé de quitter l'asile qu'il avait dû à sa bienfaisance. M. et madame Hervart, touchés de l'état précaire auquel la vieillesse du poëte allait être réduite, résolurent de lui offrir leur maison. M. Hervart sortit pour lui en faire la proposition. Il le rencontra dans la rue : « Venez chez moi, » lui dit-il. « J'y allois, » répondit la Fontaine.

Cependant ce retour de santé, qui avait comblé les vœux de ses amis, ne fut pas de longue durée. Bientôt il fut saisi d'un affaiblissement dans lequel il vit clairement l'approche de sa fin. Il fit part de son état à son ami de Maucroix, dans la lettre suivante qui est sans doute la dernière qu'il ait écrite : « Tu te trom« pes assurément, mon cher ami, s'il est « bien vrai, comme M. de Soissons me l'a « dit, que tu me croies plus malade d'es« prit que de corps. Il me l'a dit pour tâ« cher de m'inspirer du courage ; mais ce « n'est pas de quoi je manque. Je t'assure « que le meilleur de tes amis n'a pas à « compter sur quinze jours de vie. Voilà « deux mois que je ne sors point, si ce « n'est pour aller à l'Académie, afin que « cela m'amuse. Hier, comme j'en reve« nois, il me prit, au milieu de la rue du « Chantre, une si grande foiblesse, que « je crus véritablement mourir. O mon « cher ! mourir n'est rien ; mais songes« tu que je vais comparoître devant Dieu? « Tu sais comme j'ai vécu. Avant que tu « reçoives ce billet, les portes de l'éter« nité seront peut-être ouvertes pour « moi. »

En relisant ce billet, on ne peut se défendre d'un sentiment triste et pénible. On aime la Fontaine ; on l'aime non-seulement pour ses écrits, mais même pour sa vie, malgré les désordres et les égarements que son histoire nous révèle. On pardonne tout à un homme dont la volonté, sans cesse entravée par un penchant singulier à la rêverie, à l'enthousiasme et à la distraction, devait être moins maîtresse d'elle-même que celle des autres hommes. On ne fait plus attention qu'à sa candeur, sa douceur, sa franchise, sa fidélité rare en amitié, sa bonhomie. Dès lors, on ne peut, sans une sorte de douleur, se représenter les craintes, les tourments, l'anxiété à laquelle il fut en proie dans

ses derniers jours. Quelle fin pour cet homme si bon, pour ce poëte si aimable! Il songeait avec effroi aux supplices de l'enfer, et il portait un cilice. Tel était le résultat des exhortations menaçantes dont l'assiégeait une sollicitude ignorante et fanatique. On avait tenu à la Fontaine mourant le même langage qu'on aurait pu tenir à un homme chargé de crimes odieux. Cette lettre que nous avons citée prouve trop clairement que ceux qui l'assistèrent à ses derniers moments abusèrent de leur ministère, ou ne surent pas le comprendre. La Fontaine n'eût jamais pu se faire de Dieu une idée aussi terrible, et, comme un poëte de nos jours, il eût toujours invoqué avec espoir et confiance le *Dieu des bonnes gens*.

Ses pressentiments ne l'avaient pas trompé. Il expira le 13 avril 1695. Quand Fénelon apprit cette mort, il chercha à soulager ses regrets, en écrivant en latin un éloge du poëte que l'on venait de perdre. Cet éloge se termine ainsi : « Lisez-le, et dites si Anacréon a su badiner avec plus de grâce, si Horace a paré la philosophie d'ornements poétiques plus variés et plus attrayants, si Térence a peint les mœurs des hommes avec plus de naturel et de vérité, si Virgile, enfin, a été plus touchant et plus harmonieux. »

Nous nous contenterons de reproduire ici cet éloge. Nous ne croyons point nécessaire de faire ici une appréciation littéraire du génie et des ouvrages de la Fontaine. Cette appréciation est faite depuis longtemps : elle est complète chez les premiers critiques qui l'ont jugé, chez les premiers panégyriques qui l'ont célébré. En effet, sa gloire est une de celles sur lesquelles l'unanimité est forcée en quelque sorte. Le charme de ses écrits est irrésistible, et la source de ce charme s'aperçoit aussitôt. On sent que ce qui fait de lui un si agréable, un si grand poëte, c'est la simplicité, le naturel, la candeur, la fraîcheur et la souplesse de l'imagination, la profondeur de la raison. Cela dit, il n'y a plus que des phrases plus ou moins ingénieuses à faire. Nous pourrions, il est vrai, en rapprochant la Fontaine de ses devanciers, indiquer quels progrès il a fait faire à l'apologie; mais ce sujet a déjà été traité dans notre article FABLE.

On n'a commis qu'une erreur dans les jugements portés jusqu'ici sur le génie de la Fontaine, encore cette erreur n'a pas duré; déjà le bon sens de plusieurs critiques en a fait justice. On a répété le nom de *fablier* que la duchesse de Bouillon lui donnait. On a dit qu'il composait ses fables presque sans s'en douter, pour obéir à une inspiration irrésistible ; qu'il les écrivait comme l'arbre laisse tomber ses fruits; que la nature seule opérait en lui; que l'art lui était complétement étranger, et que de là vient le charme si puissant de ses vers. Rien de plus faux qu'une pareille idée. D'abord rien n'est plus invraisemblable. Des créations aussi pures, aussi irréprochables, aussi parfaites que ses fables et ses contes, ne s'improvisent pas. Du travail irréfléchi et spontané, il peut sortir de beaux traits, mais non des compositions achevées. L'analogue des arbres n'existe pas chez les auteurs. En outre, il suffit de lire attentivement la Fontaine, pour se convaincre que la réflexion se combinait chez lui avec l'inspiration. Dans les préfaces en prose de ses fables, dans plusieurs débuts en vers, il discute lui-même les limites du genre qu'il traite, et signale les qualités qui lui sont propres. Il paraît fort éclairé sur les difficultés et les obligations de la tâche qu'il aborde quand il prend la plume. Sans doute, une fois qu'il avait commencé à écrire, son travail devait être assez rapide, parce qu'il avait beaucoup de verve, et que les idées et les tours se présentaient à lui en abondance. Mais une méditation secrète avait préparé le travail, et la création elle-même était accompagnée de réflexions et de calcul. Cette spontanéité, d'ailleurs, n'aurait pu exister qu'avec beaucoup d'ignorance, et l'on sait quelle profonde connaissance la Fontaine avait acquise des chefs-d'œuvre anciens. Non-seulement il avait formé sa raison et son goût en les lisant, mais même il s'était demandé par quel moyen on pouvait leur faire des emprunts heureux dans la forme et dans le style. Il avait résolu ainsi cette question :

Quelques imitateurs, soi bétail, je l'avoue,
Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue.
J'en use d'autre sorte, et, me laissant guider,
Souvent à marcher seul j'ose me hasarder.

On me verra toujours pratiquer cet usage.
Mon imitation n'est pas un esclavage :
Je ne prends que l'idée et les tours et les lois
Que nos maîtres suivoient eux-mêmes quelquefois.
Si d'ailleurs quelque endroit chez eux plein d'excellence,
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté ;
Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité.

On conviendra que l'homme qui entendait ainsi la théorie de l'imitation, avait profondément médité sur les règles de l'art. La Fontaine ne doit donc pas être séparé des grands poëtes chez lesquels une heureuse et rare nature a été perfectionnée et guidée par le travail réfléchi de la raison.

LA FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de), pair et maréchal de France, né vers 1559, était fils de François de Caumont, qui fut massacré dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Il échappa par une espèce de miracle et resta caché dans sa famille jusqu'au moment où Henri IV se mit à la tête des protestants. Il se rangea alors sous les drapeaux du Béarnais, se signala en 1589, et fut un des premiers à le reconnaître pour souverain. A l'avénement de Louis XIII, il se joignit aux mécontents, commanda les réformés de la Guienne et défendit vigoureusement Montauban contre le roi en personne (1621). L'année suivante, il s'empara du commandement de la place de Sainte-Foy et n'en ouvrit les portes à Louis XIII que moyennant une indemnité de 20,000 écus et le bâton de maréchal. Nommé lieutenant général en Piémont, il prit Saluces en 1630, et défit les Espagnols à Carignan. De 1631 à 1633, il envahit plusieurs fois la Lorraine. En 1634, il s'empara de la Mothe après un siége de cinq mois. L'année suivante, il commanda un corps d'armée en Allemagne, contraignit Charles de Lorraine à lever le siége de Montbéliard, dégagea Philisbourg, secourut Heidelberg et prit Spire. Sa terre de la Force, en Périgord, fut érigée en duché-pairie l'an 1637. Il s'y retira fort mécontent de Mazarin, se remaria à l'âge de 90 ans, eut envie de convoler en quatrièmes noces à 92 ans, se déclara, en 1652, pour le prince de Condé, et mourut peu après cette dernière extravagance (10 mai 1652).

La Force laissa la réputation d'un brave général plutôt que d'un fin courtisan. « C'est une race de bonnes gens, dit Tallemant des Réaux, qui ont presque tous du cœur, mais point de bonne mine. Rarement trouvera-t-on une maison où l'on ait moins l'air du monde (*). »

Des huit fils de Jacques de Caumont, plusieurs se distinguèrent sous lui : l'un, seigneur *de Masdurant*, fut tué à Juliers en 1610 ; un autre, seigneur *de Montpouillant*, fut blessé à mort au siége de Tonneins en 1622 ; un de ses petits-fils périt au siége de la Mothe. Mais le plus connu des héritiers du maréchal est *Armand*, deuxième duc de la Force, fait maréchal en 1652, et qui servit avec distinction en Italie, en Allemagne, en Flandre. Il avait puissamment contribué à la reprise de Corbie, en 1636. Il mourut en décembre 1675, à l'âge de près de 90 ans. Une longue vie était, ce semble, le partage de cette famille illustre.

Nous citerons encore un *Henri-Jacques Nompar, duc de la Force :* né en 1675, reçu, en 1715, à l'Académie française, il fut nommé, en 1716, vice-président du conseil des finances. Pour réaliser les billets de la banque de Law, ce duc de la Force, avec quelques associés, avait fait des achats considérables d'épiceries, porcelaines et autres marchandises. « Il y a ici quatre ducs, dit la princesse palatine, mère du régent, dans ses Mémoires, qui ont acheté du café, des étoffes et même des chandelles, pour les revendre avec bénéfice. Celui qui a acheté les chandelles, c'est le duc de la Force. » Ce gentilhomme, peu aimé du public et du parlement, fut accusé de monopole, et, par un jugement de la cour souveraine concerté avec les pairs, il lui fut enjoint « d'en user avec « plus de circonspection, et de se com- « porter à l'avenir d'une manière irré- « prochable, et telle qu'il convenait à sa « naissance et à sa dignité de pair de « France. » Il mourut en 1726.

Il ne nous reste à parler que de *Louis-Joseph*, duc de la Force, petit-fils du maréchal de Tourville. Aide de camp du comte de Provence, il se battit contre

(*) La famille de Caumont, originaire de Guienne, était, dit-on, connue dès le onzième siècle.

son pays dans l'armée de Condé, rentra en France en 1809, y prit du service, devint membre du Corps législatif, signa, en 1814, la déchéance de l'empereur, rejoignit le duc d'Angoulême à Nîmes, s'exposa à de grands dangers par ses imprudences d'ultra-royaliste, et fut ramené sous escorte à Paris, où il resta en prison jusqu'à la deuxième restauration. Rentré alors à la chambre des pairs, il vota constamment avec le côté droit, et mourut en 1838. Son fils, également ancien membre du Corps législatif, et plusieurs fois élu député de 1825 à 1827, l'a remplacé à la chambre des pairs en vertu d'une ordonnance du 7 mars 1839.

Une petite-fille de Jacques, duc de la Force, nommée *Charlotte-Rose*, morte en 1724, à l'âge de 74 ans, s'est acquis jadis une certaine renommée par ses vers et ses romans. Sa vie même avait été une espèce de roman. Demoiselle d'honneur chez madame de Guise, elle devint, de par madame de Maintenon, la maîtresse du dauphin (c'est du moins la princesse palatine, mère du régent, qui l'affirme dans ses Mémoires); elle s'amouracha ensuite du marquis de Nesle, puis du comédien Baron; enfin, une autre intrigue qu'elle eut avec le fils d'un conseiller nommé Briou, fit grand bruit dans le monde. Les parents du jeune homme l'avaient enfermé pour empêcher le mariage. « La Force, qui a l'esprit inventif, gagna un musicien ambulant qui accompagne des ours dansants, et fit dire à son amant qu'il n'avoit qu'à demander à voir danser les ours dans sa cour, et qu'elle viendroit chez lui cachée sous une peau de ces animaux. S'étant fait coudre en effet dans une peau d'ours, elle se fit conduire chez M. de Briou, dansa comme les bêtes et s'approcha du jeune homme, qui, faisant semblant de jouer avec cet ours, eut le temps de s'entretenir avec elle et de convenir de ce qu'ils alloient faire. Il promit à son père de se soumettre à ses volontés; mais dès qu'il fut en liberté, il se maria avec son amante... Mais le père fit casser le mariage au parlement et le força d'épouser une autre personne. Ainsi, madame de Briou se trouva sans mari et sans argent. Pour avoir de quoi vivre, elle se mit à composer des romans (*). »

Elle reprit son nom et produisit un grand nombre d'ouvrages, dont les qualités dominantes sont l'esprit, l'imagination et un style châtié; les défauts : la longueur et le manque de précision. Ces ouvrages sont des poésies, des romans semi-historiques : *Histoire secrète du duc de Bourgogne* (1694); *Histoire secrète de Marie de Bourgogne* (1712); *Histoire de Marguerite de Valois* (1696); *Histoire secrète de Marguerite de Bourbon* (1703); *Gustave Wasa* (1698); enfin, *les Fées, contes des contes* (1692), ouvrage d'éducation.

La Forest (Pierre de), archevêque de Rouen et cardinal, né en 1314 dans un village voisin du Mans, s'éleva par son mérite aux premières dignités ecclésiastiques et séculières. Il fut successivement chancelier des duchés de Normandie et d'Aquitaine, puis chancelier de France et évêque de Paris. Sa haute position lui fit prendre une part très-active aux affaires politiques de son temps; et il rendit des services importants à Philippe de Valois, au roi Jean, ainsi qu'au dauphin (depuis Charles V), pendant la captivité du premier. Il mourut en 1361 à Villeneuve près d'Avignon.

Lafosse (Antoine de), sieur d'Aubigny, né à Paris en 1653, fut successivement attaché à Boucher, envoyé du roi à Florence, au marquis de Créqui, près duquel il assista à la bataille de Luzara, et enfin au duc d'Aumont, gouverneur du Bourbonnais.

Étant à Florence, il débuta dans la poésie par une ode italienne qui le fit recevoir à l'académie des Apatistes, devant laquelle il prononça un discours sur cette grave question : « Lesquels des yeux noirs ou des bleus sont les plus beaux? » Il concluait en donnant la préférence à ceux qui le regarderaient tendrement. Lafosse n'est plus guère connu aujourd'hui que par la tragédie de *Manlius*. « Véritable tragédie, dit la Harpe; tous les caractères sont parfaitement tracés; ils agissent et parlent comme ils doivent agir et parler. L'intrigue est amenée avec beau-

(*) Mémoires de la princesse Palatine, éd. de 1833, p. 390 et 391.

coup d'art, et l'intérêt gradué jusqu'à la dernière scène. » Lafosse mourut en 1708. On a encore de lui trois tragédies justement oubliées : *Polixène*, *Thésée*, *Corésus et Callirhoé*.

Lafosse (Charles de) naquit à Paris en 1640. Son père, qui était joaillier, le destina d'abord à la profession qu'il exerçait lui-même. Mais les dispositions de son fils pour le dessin l'engagèrent à le faire entrer dans l'école de Lebrun. Il y fit de rapides progrès, obtint une pension du gouvernement, et fut envoyé en Italie, d'où, quelque temps après, il se rendit à Venise. Pendant ce voyage, il étudia principalement Paul Véronèse et le Titien, dont il chercha plus tard à reproduire la couleur, et il se familiarisa avec la pratique de la peinture à fresque.

De retour en France, il mit à profit cette étude, et cette partie de l'art n'est pas celle qui a le moins contribué à sa réputation. Il exécuta plusieurs fresques dans l'église de Saint-Eustache; malheureusement elles ont été détruites lors de la reconstruction du portail de cette église. Les religieuses de l'Assomption chargèrent aussi Lafosse de peindre le dôme et le chœur de leur église.

Ces différents travaux avaient fait connaître son nom à l'étranger; ils le firent appeler en Angleterre pour y travailler à la décoration de l'hôtel de lord Montaigu. Lafosse y peignit deux grands plafonds : *l'Apothéose d'Isis* et *l'Assemblée des dieux*. L'artiste se surpassa, et Charles II, charmé de son talent, l'engagea à se fixer en Angleterre. Mais Lebrun venait de mourir; Lafosse aspirait au titre de premier peintre du roi. Mansard, son ami, devenu surintendant des bâtiments, le rappela près de lui et lui promit de lui faire obtenir le titre qu'il ambitionnait. Lafosse refusa donc les offres brillantes de Charles II, et revint en France. Malheureusement pour lui, Mansard mourut avant d'avoir pu accomplir sa promesse.

Lafosse, qui avait été chargé de faire toutes les esquisses des tableaux dont on voulait décorer les Invalides, fut chargé des peintures du dôme et des quatre pendentifs. Ce dôme est son ouvrage capital; il contient trente-huit figures disposées en cinq groupes, dont l'un représente *saint Louis déposant sa couronne et son épée entre les mains de Jésus-Christ, assis au milieu d'une gloire*. Chacun des pendentifs représente un *Évangéliste* avec ses attributs. Le temps a considérablement endommagé ces peintures faites d'une manière très-large et que distinguait un coloris brillant et vigoureux.

Enfin, Lafosse, qui précédemment avait fait des tableaux pour les châteaux de Trianon et de Marly, concourut encore à la décoration du palais de Versailles. Il peignit, tant dans la chapelle que dans la salle du Trône et dans celle de Diane, *la Résurrection; l'Arrivée de Jason à Colchos; Alexandre chassant aux lions; le Sacrifice d'Iphigénie; Auguste faisant construire le port de Messine; Vespasien dirigeant les travaux du Colisée; Coriolan fléchi par les larmes de sa mère; Alexandre rendant à Porus ses États;* enfin, *Apollon environné des Saisons, et des figures allégoriques de la France, de la Magnanimité, et de la Magnificence*. Le musée du Louvre possède trois tableaux de cet artiste : *l'Enlèvement de Proserpine*, qui le fit recevoir à l'académie de peinture en 1683; *le Mariage de la Vierge*, et *Moïse sauvé des eaux*. Généralement les tableaux de Lafosse sont bien composés; les effets de lumière sont parfaitement entendus, et le coloris en est brillant; mais il faut reconnaître aussi que son dessin est souvent lourd. Cet artiste mourut à Paris en 1716.

La Fresnaye (Jean Vauquelin de), né en 1536 à la Fresnaye (Normandie), d'une famille noble, débuta dans la poésie, en 1555, par la publication d'un recueil intitulé *Forestérier*, début malheureux, de l'aveu même de l'auteur. Avocat du roi, puis lieutenant général, et enfin président au bailliage de Caen, il consacra ses loisirs aux lettres. Nous avons de lui un *Art poétique français*, en trois chants, et cinq livres de *satires*, qui offrent, avec les compositions analogues de Boileau, de nombreux traits de ressemblance. Les œuvres de la Fresnaye, qui compren-

nent encore des idylles, des sonnets, des épigrammes, etc., ont été recueillies et imprimées à Caen, 1612. Sa poésie, dit M. Auger, « a presque tous les vices du temps, et ils n'y sont point rachetés par le mérite des pensées, ni des images, ni du style. » La Fresnaye mourut, à ce qu'on croit, en 1606.

La Galissonnière (marquis de), lieutenant général des armées navales de France, naquit à Rochefort le 11 novembre 1693. Son père qui, par ses éclatants services dans la marine de Louis XIV, était également parvenu au grade de lieutenant général, lui avait laissé d'honorables exemples à suivre. Après avoir fait ses études à Paris, sous la direction de Rollin, il entra dans la marine, en 1710; et il s'y distingua constamment. Nommé gouverneur du Canada en 1745, il déploya dans ces fonctions un courage actif et inébranlable, joint aux connaissances les plus étendues. Il s'opposa aux injustes prétentions des Anglais, dont la puissance maritime ne se serait pas alors accrue aux dépens de la nôtre si la France eût eu beaucoup de citoyens comme lui. Enfin, il assura la prospérité et la tranquillité de la colonie, se fit aimer et estimer des sauvages et des habitants, et emporta tous les regrets quand il rentra en France, en 1749.

Les déprédations et les envahissements continuels de l'Angleterre ayant fait éclater les hostilités, le duc de Richelieu fut mis à la tête d'un corps de 12,000 hommes qui devait attaquer Minorque, et le marquis de la Galissonnière fut chargé du commandement d'une escadre composée de 12 vaisseaux de ligne et de 5 frégates, destinée à en protéger le débarquement. Grâce à ses habiles dispositions, la descente s'opéra heureusement; puis il alla établir sa croisière entre Majorque et Minorque, pour protéger le siége de Mahon et empêcher les Anglais d'apporter des secours. Le siége de cette place, réputée inexpugnable, se prolongeait sans trop de succès, quand, le 17 mai 1756, on signala une escadre anglaise arrivant au secours des assiégés, et commandée par l'amiral Byng. Quoique inférieur en nombre, la Galissonnière n'hésita pas à se porter en avant, et, le 20 mai, s'engagea entre les deux escadres un combat célèbre qui dura près de quatre heures et se décida enfin pour les Français. Après d'inutiles efforts pour ravitailler la ville, Byng, extrêmement maltraité, fut forcé de gagner la baie de Gibraltar, en conduisant plusieurs de ses vaisseaux à la remorque. La prise de Mahon fut le fruit de la victoire; mais à cette glorieuse expédition se termina aussi l'honorable carrière du vainqueur. Sa santé, déjà chancelante avant son départ, avait reçu de ces dernières fatigues un coup funeste. Forcé de se démettre d'un commandement qu'il avait accepté contre l'avis de ses médecins, il revint en France et se mit en route pour Fontainebleau, où résidait alors le roi. Mais ses forces l'abandonnèrent totalement à Nemours, et il y mourut le 26 octobre 1756.

La Garde (Antoine-Escalin des Aimars, baron de), connu d'abord sous le nom de capitaine Poulin, l'un des hommes les plus remarquables du seizième siècle, naquit en 1498, de parents obscurs, dans un village du Dauphiné. Il s'échappa tout enfant de la maison paternelle pour suivre un caporal qui passait par son village, et qu'il servit deux ans environ comme goujat; puis il devint enseigne, lieutenant, et enfin capitaine. Son esprit et sa valeur le firent remarquer de Langey du Bellay, qui le présenta à François Ier. Ce prince, après l'avoir employé avec succès dans la négociation d'un traité avec Venise contre Charles-Quint, l'envoya en ambassade à Constantinople. « Il eut en ceste négociation, dit Brantôme, de grandes peines, où il luy fallut bien desplover ses esprits et se montrer quel il estoit... Mais il alla, il vira, il trotta, il traicta, monopola, et fit si bien et gaigna si bien le capitaine des janissaires de la Porte du Grand Seigneur, qu'il parla au Grand Seigneur comme il voulut, l'entretint souvent, et se rendit à luy si agréable, qu'il eut de luy enfin ce qu'il voulut; et emmena Barberousse avecques ceste belle armée que plusieurs encor qui vivent ont veue en Provance et à Nice (*). »

(*) Brantôme, *Hommes illustres et capitaines français*, M. le baron de la Garde.

A son retour, il fut nommé général des galères, et ce fut alors qu'il prit le titre de baron de la Garde. Il déploya la plus grande intelligence et la plus grande activité dans l'exercice de ces nouvelles fonctions. Il fit faire à la marine française de grands progrès, soit en améliorant la construction des galères, soit en faisant manœuvrer les escadres avec ordre et précision, tandis qu'avant lui les combats de mer n'étaient que confusion. « Mais, dit son biographe, s'estant un peu trop emporté rigoureusement en Provance contre les hérétiques de Merindal et Cabrières (car il hayssoit mortellement ces gens-là), il emouvut la malle grâce de son roy, dont il en garda la prison longtemps l'espace de trois ans. Aussy en partant de la, il disoit : qu'il pensoit passer maistre ès arts, y ayant faict son cours l'espace de trois ans. Et sans ses bons services, il fust esté en plus grand peyne; mais amprès le roy, le sentant très-capable pour le servir en ses mers, le remit encore (1551) général des gallères. Aussy servit-il bieu aux guerres de Toscane et de Corse, là où un jour il fit un brave combat, très-hasardeux et heureux, car, tournant de Civita-Vecchia avecques deux gallères (aucuns disent six), s'estant eslevé un orage et une tourmente si terrible, fut contrainct de se jetter sur la plage de Sainct-Florant en Corsègue, durant laquelle furye vindrent passer à sa vue unze grandes naves bien armées en guerre, et chargées de six mille Espaignols qui s'en alloient en Italie et descendre à Gennes. Mais M. le baron de la Garde les alla attaquer aussy tost avecques ses gallères en ceste mer haute, qui estoit en fort peu d'avantage pour luy et grand pour les vaisseaux ronds et les combattit... si bien qu'ayant entreprins le plus grand et le plus brave, le cannona et le mit à fonds, et amprès en fit autant à un autre; si bien que les autres voyant le misérable estat de leurs compaignons, se mirent à la fuitte, combien que les gallères les suivissent; mais la mer estoit si grande et si désadvantageuse pour les gallères, qu'elles ne peurent atteindre, ayant gaigné la haute mer, et se perdirent aussy tost de vue. En ces deux perdeues, il y avoit quinze cents Espaignols, dont la plus part furent tous noyés, et si peu de ceux qui en eschappèrent furent mis aux fers. »

Malgré ces exploits, il fut, après la conclusion de la paix, destitué une seconde fois de sa place, qui ne lui fut rendue qu'en 1556. Il se distingua encore aux batailles de Jarnac et de Montcontour. Chargé en 1573, du blocus de la Rochelle, il y essuya tant de dégoûts de la part du duc d'Anjou, qu'il se retira bientôt après dans son village natal, où il mourut en 1578, « ayant laissé, dit Brantôme, plus d'honneur à ses héritiers que de biens.... Et se faisant très-admirer à tout le monde, avecques ses beaux contes du temps passé, de ses voyages, de ses combats, qui ont esté si frequens et assidus, que les mers de France et d'Espaigne, d'Italye, de Barbarie et de Levant, en ont longuement resonné : encor croy-je que les flots en bruyent le nom. »

LAGNY, ancienne ville de l'Ile-de-France, actuellement comprise dans le département de Seine-et-Marne, était célebre au moyen âge par l'étendue de son commerce; sous les rois Louis le Gros et Louis VII, ses marchés et ses foires étaient renommés, et il y avait à Paris une halle particulière affectée *aux marchands de Lagny*.

Un Écossais y avait fondé, dans le septième siecle, une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, laquelle devint plus tard extrêmement riche par les libéralités d'Herbert de Vermandois et des comtes de Champagne; Louis le Débonnaire y tint un plaid en 835, et un concile s'y assembla en 1142, pour juger un différend survenu entre l'abbé de Marchiennes et l'évêque d'Arras.

Servant pour ainsi dire par sa position de poste avancé à Paris, cette ville dut être dévastée chaque fois que la capitale fut menacée par une armee ennemie; elle fut brûlée plusieurs fois pendant la guerre de cent ans, et les Anglais s'en emparèrent et la rasèrent en 1348; c'est à eux cependant que l'on attribue la fondation de l'église actuelle. Jean, duc de Bourgogne, venant à Paris en 1415, dans l'espoir d'y gouverner sous le nom de Charles VI, apprit en arrivant à Lagny que les Armagnacs l'avaient devancé; il resta dans cette

ville, « faisant tous les jours dire à ses partisans qu'il allait venir, leur assurant que c'était lui qui avait défendu les passages de la Somme contre les Anglais, espérant que Paris finirait par se déclarer. Il resta ainsi deux mois et demi à Lagny. Les Parisiens finirent par l'appeler *Jean de Lagny qui n'a hâte*. Il emporta ce sobriquet (*). » Il se vengea de la plaisanterie en abandonnant Lagny à ses soldats, qui la saccagèrent. Les Armagnacs la lui reprirent en 1418.

En 1432, le duc de Bedford, furieux de s'être vu enlever Chartres par Dunois, qui s'en était emparé pendant que les soldats anglais étaient au sermon, investit Lagny avec 6,000 hommes, et jura de s'en rendre maître; mais il ne put réussir à la prendre; les maréchaux de Boussac et de Retz, aidés du bâtard d'Orléans, le forcèrent de fuir précipitamment, en abandonnant son artillerie et ses munitions.

Sous François I er, les moines de l'abbaye de Lagny, joints aux habitants de la ville, s'étaient soulevés contre les troupes du roi. Le comte de Lorges, chargé de réprimer la révolte, assiégea la place. Mais il éprouva une énergique résistance. Il parvint cependant à l'emporter d'assaut, et, le soir même de son entrée, il ordonna une fête où toutes les dames de la ville furent invitées; mais cette courtoisie cachait de cruels projets; au milieu de la fête, les portes furent fermées, l'on massacra tous les hommes en état de porter les armes, et les femmes furent livrées à la brutalité des soldats.

Lagny fut encore assiégée en 1590, par le duc de Parme, au pouvoir duquel elle tomba, malgré la belle défense du gouverneur Lafin. Henri IV, qui se trouvait de l'autre côté de la Marne, vit massacrer la garnison sans pouvoir lui porter secours.

Lagny est la patrie du chancelier Pierre d'Orgemont; on y compte aujourd'hui 1,800 habitants.

LAGNY, ancienne baronnie de l'évêché de Noyon, aujourd'hui compris dans le département de l'Oise.

(*) *Histoire de France* de M. Michelet, t. IV, p. 327.

LAGNY, ancienne seigneurie du comté de Saint-Pol, en Artois, érigée en marquisat en 1694, en faveur du sieur de la Bussière.

LAGNY (Thomas Fantet de), mathématicien, né à Lyon, en 1660, membre de l'Académie des sciences, en 1695; nommé, en 1716, sous-directeur de la banque générale, mort à Paris, en 1734, membre de la Société royale de Londres, et l'un des conservateurs de la bibliothèque du roi. Ses ouvrages offrent aujourd'hui peu d'intérêt.

LAGOS (batailles navales de). — Le 27 juin 1693, Tourville, qui, avec une escadre de 71 vaisseaux de guerre, s'était mis en embuscade près du cap Saint-Vincent et de la côte de Lagos, en Portugal, surprit la grande flotte anglo-hollandaise de 200 vaisseaux marchands, revenant de Smyrne, sous l'escorte de 22 vaisseaux de guerre. Il en prit une partie et en brûla le plus grand nombre, en sorte que la perte du commerce des ennemis fut évaluée à plus de 36 millions. Jean Bart l'avait aidé à venger ainsi la défaite de la Hogue.

—M. de la Clue, chef d'escadre, passait, en 1759, le détroit de Gibraltar avec une flotte destinée contre l'Angleterre, il en fut séparé avec 7 vaisseaux par un coup de vent, et forcé de cingler sur la côte de Lagos. Il était poursuivi par l'amiral Boscawen, commandant 10 vaisseaux anglais. Celui-ci fond sur l'escadre française; la Clue fait des prodiges de valeur. Acculé sur la côte, il se bat en désespéré; un boulet lui emporte la jambe, il est obligé de se faire descendre à terre. Son vaisseau, démâté et brisé, se rend; 2 autres sont brûlés, 3 sont pris : 2 se sauvent pendant l'action, et se réfugient à Lisbonne (17 août 1759).

LAGRANGE (Joseph de Chancel), connu sous le nom de LAGRANGE-CHANCEL, né à Périgueux, en 1676, d'une famille noble, fut l'un de ces enfants prodiges qui s'épuisent en précoces promesses, et ne donnent rien ou presque rien quand l'âge de la maturité est venu. A neuf ans, il composa une comédie satirique. La réputation du jeune poëte arriva jusqu'à la cour : le roi voulut le voir; la princesse de Conti le reçut au nombre de ses pages, et devint dès lors sa constante pro-

tectrice. En 1694, âgé d'environ 18 ans, encouragé par Racine, il donna au théâtre la tragédie d'*Adherbal*, qui eut un grand succès. Quelque temps après, il fut nommé lieutenant dans le régiment du roi; puis, afin de revenir à Paris, où l'appelait sa vocation dramatique, il entra dans les mousquetaires.

Le penchant à la satire avait été chez Lagrange-Chancel aussi précoce que le goût de la versification. Ce penchant l'entraîna, sous la régence, dans une longue suite de malheurs; soit par hostilité personnelle, soit à la suggestion d'animosités étrangères, il composa contre le régent les fameuses satires connues sous le nom de *Philippiques*. Il dut se réfugier à Avignon; mais attiré par trahison sur le territoire français, il fut saisi et envoyé aux îles Ste-Marguerite. Il parvint à s'échapper, et, après avoir erré dans le Piémont et en Espagne, il trouva enfin un refuge en Hollande. Rentré en France après la mort du régent, il mourut près de Périgueux en 1758.

Outre la tragédie d'*Adherbal*, dont le titre fut ensuite changé en celui de *Jugurtha*, Lagrange-Chancel a donné au théâtre un assez grand nombre de tragédies, dont les meilleures sont *Amadis* et *Ino et Mélicerte*.

Lagrange (Joseph-Louis), l'un des plus grands mathématiciens des temps modernes, naquit à Turin en 1736, de parents français d'origine. Peu porté vers les sciences exactes dans ses premières études, il ne s'occupa d'abord que de littérature; mais à la seconde année de son cours de philosophie, la lecture d'un mémoire de Halley lui révéla subitement son génie pour les mathématiques. Deux ans après, il envoyait au célèbre Euler les premiers essais de sa *Méthode des variations*, répondant ainsi, à l'âge de 20 ans, à un appel que ce savant avait en vain adressé depuis 16 ans à tous les géomètres de l'Europe.

Professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Turin, Lagrange fut l'un des fondateurs de l'Académie des sciences de cette ville, et l'un des membres de celle de Berlin, avant d'avoir atteint sa 23e année. Il avait remporté cinq fois le grand prix proposé par l'Académie des sciences de Paris, sur les questions les plus difficiles, lorsqu'il fut désigné par Euler lui-même pour le remplacer à l'Académie de Berlin. Il se rendit, en 1766, près de Frédéric, qui, appréciant à la fois son mérite et sa modération, l'appelait ordinairement *le Philosophe sans crier*.

Le roi de Prusse étant mort, le ministère français, à la sollicitation de Mirabeau, attira Lagrange à Paris, où ce savant arriva en 1787, pour n'en plus sortir. Louis XVI lui avait accordé une pension de 6,000 fr.; l'Assemblée nationale la confirma en 1791. Plus tard, elle le nomma l'un des trois administrateurs de la monnaie, place de détail qui ne pouvait convenir à un pareil cerveau. Lorsqu'un décret du 16 octobre 1793 bannit de France tous les étrangers, Guyton-Morveau réussit à y retenir Lagrange en faisant rendre un autre décret, qui mettait le géomètre *en réquisition pour continuer des calculs sur la théorie des projectiles*. Lagrange devint ensuite professeur à l'école normale, à l'école polytechnique, membre de la première classe de l'Institut, et du bureau des longitudes.

Cependant le Piémont venait d'être réuni à la France. Pour donner au modeste savant une marque éclatante de son admiration, le Directoire nomma un commissaire extraordinaire qui, suivi de l'état-major de l'armée, alla, de la part de la république, complimenter le père de Lagrange, alors âgé de 90 ans. « Oui, dit le vieillard, mon fils est grand devant les hommes, puisse-t-il aussi être grand devant Dieu! » Il faisait allusion aux tendances sceptiques de Lagrange, sur la tête duquel s'accumulèrent d'ailleurs bientôt de nouveaux honneurs: il fut nommé successivement sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, comte de l'empire, grand-croix de l'ordre de la Réunion. Il mourut à Paris, le 10 avril 1813. Ses restes furent déposés au Panthéon, et son éloge fut prononcé par Lacépède et Laplace.

Une analyse des services que Lagrange a rendus à la science serait trop incomplète, dans le cadre qui nous est tracé; contentons-nous de dire que ce qui caractérise surtout son génie, c'est une constante préférence pour les méthodes générales d'analyse, indépen-

dantes des constructions géométriques, pour les principes féconds qu'il avait le premier révélés. On a de lui plus de cent mémoires publiés dans les collections académiques de Turin, de Paris et de Berlin, dans les *Éphémérides* de cette dernière ville, dans la *Connaissance des temps*, et dans le *Journal de l'école polytechnique*. Il a publié séparément : *Additions à l'algèbre d'Euler*, à la fin du deuxième volume de cet ouvrage, Lyon, 1774; *Mécanique analytique*, Paris, 1787 (le second volume, qui parut après la mort de l'auteur, a été publié par les soins de MM. de Prony, Garnier et J. Binet); *Théorie des fonctions analytiques*, Paris, an V (1797); *Résolution des équations numériques*, Paris, an VI (1798); *Leçons sur le calcul des fonctions*, Paris, 1806; *Leçons d'arithmétique et d'algèbre données à l'école normale*, dans les volumes 7 et 8 du Journal de l'école polytechnique; *Essai d'arithmétique politique*, dans la collection publiée par Rœderer en l'an IV (1796). Lagrange avait en outre laissé un grand nombre de manuscrits. Carnot en fit l'acquisition, en 1815, et les donna à l'Institut. La plupart ont été collationnés, et déposés à la bibliothèque de ce corps savant; quelques-uns ont été réservés pour être imprimés.

LAGRANGE (Joseph, comte), né à Lectoure en 1763, entra en 1794 comme capitaine, dans le 2e bataillon des volontaires du Gers, et franchit rapidement les premiers grades. Sa conduite, et les talents qu'il déploya au début des campagnes d'Égypte et de Syrie, lui méritèrent le grade de général de brigade. Il se signala particulièrement aux siéges d'El-Arich et de Saint-Jean d'Acre, et à la bataille d'Héliopolis. Au retour de l'expédition d'Égypte, il fut nommé inspecteur général de la gendarmerie et général de division. Il fut chargé en 1805 du commandement en chef d'une expédition aux Antilles. De retour en Europe, au commencement de 1806, il contribua, en 1807, au succès de la campagne de Prusse.

Lors de la formation du royaume de Westphalie, Lagrange passa au service du roi Jérôme, qui le nomma ministre de la guerre et le choisit pour son chef d'état-major. Appelé en 1808 à l'armée d'Espagne, il se distingua à l'attaque de Cascante, le 18 novembre, poursuivit l'ennemi, l'épée dans les reins, jusqu'à Terracina, et contribua puissamment au gain de la bataille de Tudela. Rappelé à l'armée d'Allemagne, en 1809, il fut chargé du commandement des troupes formant le contingent du grand-duc de Bade et du gouvernement général de la haute Souabe. Au commencement de la guerre de Russie, il fut placé à la tête d'une division du 9e corps d'armée, et se signala dans toutes les affaires auxquelles sa division prit part. Il se distingua de nouveau pendant la campagne de France, en 1814, notamment au combat de Champ-Aubert, où il fut grièvement blessé à la tête. Retiré près de Gisors à la première restauration, il présida, en 1817, le collége électoral du département du Gers, et fut nommé, l'année suivante, inspecteur général de la gendarmerie. Il a été placé depuis 1830 parmi les généraux en disponibilité.

LAGRANGE, savant et laborieux traducteur, né à Paris en 1738, devint précepteur des enfants du baron d'Holbach, dans la maison duquel il se lia avec les chefs du parti philosophique. En 1768, il publia une *traduction de Lucrèce* fort estimée, accompagnée d'un texte corrigé avec soin, et, de plus, enrichie de notes judicieuses. Il mourut en 1775, laissant une *traduction de Sénèque le Philosophe*, qui fut publiée, en 1778, par les soins de Diderot.

LAGRENÉE (Louis-Jean-François), peintre d'histoire, naquit à Paris le 30 décembre 1724. Élève de Vanloo, et arrivé à une époque où l'école française était considérablement déchue, il eut beaucoup de réputation de son temps, quoique aujourd'hui son nom ne soit plus parmi ceux des grands artistes de la France. Il avait remporté le grand prix de peinture, et avait en conséquence été envoyé à Rome comme pensionnaire du gouvernement. Il étudia, pendant son séjour en Italie, les œuvres des grands maîtres, et lorsqu'il revint en France en 1753, on reconnut qu'il avait mis ses études à profit, et avait acquis une grande correction de dessin, qualité qui lui manquait absolument à son départ. En 1755, il fut reçu de l'Académie. Dif-

férents ouvrages qu'il exécuta à cette époque le firent connaître à l'étranger. L'impératrice de Russie l'appela à Saint-Pétersbourg, et le nomma directeur de l'Académie de cette ville. Après quelques années de séjour en Russie, Lagrenée revint en France en 1781, et fut nommé directeur de l'Académie de Rome. Ce fut là qu'il composa son ouvrage le plus important : *la Veuve d'un Indien*. A son retour de Rome, le roi lui accorda une pension de 2,400 fr., qui lui fut bientôt enlevée par la révolution. En 1804, Bonaparte le nomma membre de la Légion d'honneur. Il était déjà professeur à l'école spéciale des beaux-arts et conservateur honoraire du Musée; il occupait encore ces places lorsqu'il mourut, le 17 juin 1805, dans sa 81e année.

Lagrenée a été surnommé par ses contemporains l'*Albane français*. En effet, les qualités qui distinguaient son pinceau étaient la fraîcheur du coloris, la grâce et le moelleux des contours; mais l'exagération de ces qualités elles-mêmes a fait justement reprocher à quelques-uns de ses ouvrages la mollesse et la manière. En outre, le génie de l'invention paraît avoir été nul chez lui. Aussi ses grands ouvrages sont-ils aujourd'hui sans valeur; il n'y a que quelques-uns de ses petits tableaux de chevalet qui soient recherchés par les amateurs. On trouve un assez grand nombre de ses productions en Russie et en Angleterre. Les tableaux qu'il a faits en France pour le roi sont aux Gobelins et à Versailles; le reste est disséminé dans les collections particulières. Les plus connus sont : *Alexandre consolant la famille de Darius; le Sacrifice de Polixène; la Mort du dauphin; la Chaste Suzanne; les Grâces lutinées par les Amours; Cérès enseignant l'agriculture; le Désespoir d'Armide; Sara et Agar*. Plusieurs de ces ouvrages ont été reproduits par la gravure.

Jean-Jacques LAGRENÉE, dit *le Jeune*, élève et frère du précédent, le suivit en Russie, et fut à son retour admis à l'Académie de peinture et nommé professeur. Ses peintures et ses dessins sont encore recherchés par les amateurs. Cet artiste était passionné pour les ouvrages des anciens, et, dans toutes les productions de son pinceau, on sent les efforts qu'il faisait pour imiter l'art antique. Il avait découvert un procédé à l'aide duquel on pouvait faire sur marbre, en incrustations, toutes sortes de dessins, d'une manière presque indestructible; il donna en outre ses soins à la peinture sur verre et sur émail, et ses études en ce genre lui permirent de reproduire avec beaucoup de succès les peintures des vases étrusques et des arabesques. Il fut attaché pendant quelque temps à la manufacture de Sèvres; et son amour pour l'antique, l'étude particulière qu'il en avait faite, influèrent heureusement sur les produits de cet établissement; dans les ornements et dans la forme même des vases, on sentit la main d'un maître habile. Lagrenée a exposé plusieurs ouvrages qui ont obtenu du succès. Nous citerons entre autres une table en marbre blanc, représentant *Napoléon couronné par la victoire*, exposée au salon de 1804. Cet artiste mourut à Paris le 13 février 1841, à peu près au même âge que son frère.

LA GUESLE (Jacques de), procureur général au parlement de Paris, mort en 1612, à l'âge de 55 ans, après avoir fait partie du conseil de Henri III et de Henri IV. On a de lui un recueil de *Remontrances*, in-4°; une *Lettre sur l'assassinat de Henri III* (à la suite du Journal de l'Estoile, édition de Lenglet Dufresnoy); un *Traité sur le comté de Saint-Pol*; une *Relation curieuse du procès fait au maréchal de Biron* (dans le 1er volume des *Lettres de Canaye*), etc.

LA GUETTE (Gérard), surintendant des finances sous le règne de Philippe le Long, au commencement du quatorzième siècle, était né vers la fin du treizième siècle, à Clermont en Auvergne. Il surmonta à force de souplesse et d'intrigues les obstacles que l'obscurité de sa naissance opposait à son élévation, devint le favori de Philippe V, se rendit odieux au peuple, en conseillant l'établissement de nouveaux impôts, fut accusé de concussions à l'avénement de Charles IV, et mourut à la question en 1322. On croit cependant que sa mémoire fut réhabilitée (voyez l'*Origine de Clermont*, par Savaron).

La Guiche (Pierre de), issu d'une ancienne maison de Bourgogne, bailli d'Autun et de Mâcon, rendit des services importants à Louis XI, Charles VIII et François Ier, comme capitaine et surtout comme négociateur. Il mourut en 1544, âgé de quatre-vingts ans.

Son petit-fils *Philibert*, bailli et capitaine de Mâcon, s'honora en refusant d'exécuter les ordres sanguinaires qui lui furent donnés à la Saint-Barthélemy; il devint ensuite gouverneur du Bourbonnais, du Beaujolais, etc., conseiller d'État, et enfin grand maître de l'artillerie, après la démission de Biron, en 1578. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'en 1595, époque où il fut nommé gouverneur de Lyon. Il mourut en 1607, sans postérité mâle.

Jean-François de La Guiche, comte de la Palice, seigneur de Saint-Géran, maréchal de France, était neveu du précédent; il servit sous Henri IV et sous Louis XIII, et mourut à la Palice en Bourbonnais, en 1632, à 63 ans. Il avait obtenu le bâton de maréchal par le crédit du duc de Luynes, et passait pour avoir plus de bravoure que de talent.

Bernard de La Guiche, petit-fils du maréchal, fut volé au moment de sa naissance, et eut à soutenir un procès fameux pour être réintégré dans son état, ce qui lui fut accordé par arrêts de 1663 et 1666. Il mourut en 1696, ne laissant qu'une fille. Il était lieutenant général, et avait été chargé de plusieurs ambassades.

Laguille (Louis), jésuite, né à Autun en 1658, mort à Pont-à-Mousson en 1742, a laissé divers ouvrages, dont le plus estimé est une *Histoire de la province d'Alsace, depuis Jules-César jusqu'au mariage de Louis XV*, Strasbourg, 1727, 3 part. in-fol.

Laguille est un des trois auteurs éminemment classiques qui résument en quelque sorte tous ceux qui ont écrit sur l'Alsace. Devancier de l'érudit Schoepflin, il pèche par les défauts contraires à ceux de celui-ci. Historiographe d'un pays dont il ignore la langue, réduit à des documents incomplets, jésuite plein de zèle, mais un peu partial, il se laisse trop aller à la légèreté de l'école historique du dix-huitième siècle. Grandidier, venu après lui, s'est efforcé de suppléer à ce qui manquait à ses deux prédécesseurs; mais sa tâche est restée inachevée.

La Haie (Charles de), graveur, naquit à Fontainebleau en 1641. Il grava d'après Pietre de Cortone, Ciro Ferri et les maîtres italiens; celui de ses ouvrages qui jouit de la plus grande estime est la gravure, d'après un tableau de Romanelli, représentant *les Philosophes grecs dans les jardins d'Academus*. On ignore en quelle année mourut cet artiste.

La Harpe (Amédée-Emmanuel), général de division, naquit en 1754, au château de Uttins, près de Rolle, dans le pays de Vaud. Proscrit par l'oligarchie bernoise, dont il s'était montré l'adversaire, il se réfugia en France, où il prit du service. C'était l'époque de la révolution. Nommé chef du 4e bataillon des volontaires de Seine-et-Oise, il fit avec distinction, sous le maréchal Luckner, la campagne de 1792. Chargé plus tard du commandement de Briançon, il soutint avec succès, dans les vallées des Alpes, une pénible guerre de partisans; puis il se distingua, en 1793, au siége de Toulon, et fut nommé général de brigade. Après avoir commandé quelque temps à Marseille, il reprit son poste à l'avant-garde de l'armée d'Italie, dont il partagea la gloire. Chargé, en 1795, de couvrir un mouvement rétrograde de Kellermann, il montra dans l'exécution de cette manœuvre autant d'intelligence que de bravoure, et fut promu au grade de général de division; bientôt après il contribua puissamment au succès de la journée de Loano; puis, sous le général Bonaparte, aux victoires de Montenotte, de Millesimo et de Dego. « L'effroi que vous inspirez aux ennemis de la république, lui écrivit à cette occasion le Directoire, peut seul égaler la reconnaissance et l'estime dues à votre courage et à vos talents. » Chargé, après le traité de Cherasco, de surprendre l'ennemi en passant le Pô à la tête de l'avant-garde, le brave général la Harpe exécuta cette manœuvre avec un succès qui prépara le triomphe ultérieur de nos armes, triomphe auquel la mort l'empêcha de prendre part. En effet, attaqué de nuit

par une colonne autrichienne, dans ses positions, entre Lodi et Crémone, il fut, par une cruelle méprise, tué par une décharge de ses propres troupes, en 1796.

La Harpe (Jean-François de), né à Paris en 1739, d'une famille pauvre, et orphelin à l'âge de neuf ans, fut élevé par charité au collége d'Harcourt. Il s'y distingua de bonne heure par les précoces dispositions de son esprit. Après avoir remporté le prix d'honneur en rhétorique, il fit son entrée dans le monde à dix-neuf ans.

La profession qu'il y choisit fut celle d'homme de lettres. Il débuta dans cette carrière par la publication de deux *Héroïdes*, genre alors très en faveur, et bientôt après par une tragédie intitulée *Warwick*, qui fut très-applaudie, qui lui valut l'honneur d'être présenté à Louis XV, et qui lui attira les éloges de Voltaire. Ce fut à propos de cet ouvrage qu'il fut admis dans la confiance et l'amitié du patriarche de Ferney, dont il devint un des admirateurs les plus fervents et un des disciples les plus dévoués. *Warwick* est le meilleur des essais dramatiques de la Harpe. Le rôle principal est tracé avec vigueur et a le mérite d'intéresser. Les tragédies qu'il fit jouer ensuite à différentes époques, *Timoléon*, *Pharamond*, *Gustave*, *les Brames*, *les Barmécides*, *Coriolan*, ne furent, selon l'expression de Gilbert, qu'une suite de *faux pas de sa muse tragique*. Il ne prit une espèce de revanche que dans *Philoctète*, où il eut le mérite de ne point chercher à embellir Sophocle, et dont les vers sont d'une poésie un peu froide, sans doute, mais noble, pure et assez simple.

La Harpe se dédommagea de ses nombreux échecs au théâtre en cueillant dans différents concours les palmes académiques. Ses pièces de vers, ses éloges furent couronnés dans les académies de province et dans l'Académie française. Parmi ses éloges, on remarque surtout ceux de Racine, de Fénelon, de la Fontaine et de Catinat. Quoique ces ouvrages n'aient pas toujours ni assez de simplicité ni assez de chaleur, ils ne sont pas toutefois dépourvus d'éloquence; le style en est toujours pur, élégant, harmonieux, et le sujet y est toujours traité avec une grande justesse d'idées et une louable élévation de sentiments.

En même temps, la Harpe insérait dans les journaux du temps de nombreux articles, et soutenait contre les principaux auteurs ou critiques contemporains des combats de plume, où son humeur querelleuse et mordante semblait se complaire, et dans lesquels il porta souvent la raillerie jusqu'à l'injure. Il comprit mieux le vrai rôle du critique dans le cours public qu'il ouvrit au Lycée, et où il attira un auditoire nombreux et choisi. Ce cours fut interrompu par la révolution.

La Harpe, qui avait d'abord embrassé par choix et avec ardeur les idées nouvelles, fut effrayé quand il vit jusqu'où s'avançait la révolution; il chercha à cacher sa frayeur en se faisant un des membres les plus exaltés du club jacobin. Mais comme sa passion pour la critique moqueuse était plus forte que tout, il devint suspect aux chefs du gouvernement, et fut emprisonné dans le palais du Luxembourg. Là, la grâce du ciel descendit sur lui : éclairé tout à coup, à ce qu'il assure, par une lumière surnaturelle, il abjura toutes ses erreurs politiques et philosophiques, et devint, d'esprit fort et de philosophe qu'il était, un devot fervent. On ne peut dire jusqu'à quel point cette conversion fut sincère. Ce qui est certain, c'est qu'il ne prit pas de son nouvel état deux vertus qui auraient dû cependant en faire partie : la tolérance et la charité. En effet, jusqu'à la fin de ses jours, il apporta dans son rôle de critique la même passion, la même aigreur et la même méchanceté. De plus, il se déchaîna contre les philosophes et contre la révolution avec une violence d'invectives qui révolte et qui dégoûte.

Sauvé de l'échafaud par le 9 thermidor, il rouvrit son cours quelque temps après, et entreprit en même temps de réunir en corps d'ouvrage la suite de ses leçons C'est ainsi que fut composé *le Lycée*, qui est son principal titre de gloire. Il y travailla avec assiduité jusqu'à sa mort, qui vint trop tôt pour qu'il eût le temps de le terminer. Malgré toutes ses imperfections, cet ouvrage est un

des plus beaux monuments qu'ait élevés la critique française. Dans toute la partie qui concerne la littérature du dix-septième siècle, l'auteur fait preuve à la fois du goût le plus fin et de la sensibilité la plus vive. Là, Bossuet, Fénelon, Pascal, Molière, Corneille, Racine, sont dignement appréciés. En jugeant son propre siècle, la Harpe ne sait pas toujours être impartial; il ne se met pas assez à distance de ce qu'il juge, et se livre tantôt à des admirations exagérées, tantôt à des attaques outrées et injustes.

Mais le plus grand vice de l'ouvrage, c'est de passer beaucoup trop vite sur les littératures anciennes, qui, d'après la nature du plan, y devaient être examinées, et de ne pas même offrir quelques vues superficielles sur les littératures étrangeres modernes dont la nôtre a subi l'influence. Il était réservé à notre siècle de mettre dans la critique, avec autant de goût, plus de science et de philosophie. On a vu de nos jours ce progrès opéré par un éloquent professeur, qui, en comparant les diverses littératures entre elles, en s'aidant de l'histoire, en cherchant dans la littérature l'expression du génie des sociétés, a créé comme une science nouvelle, où l'enseignement intelligent et liberal des règles du goût se mêle heureusement à l'étude philosophique de l'homme moral et des vicissitudes de la civilisation.

La Hire (Étienne Vignoles, plus connu sous le nom de), l'un des plus célèbres capitaines de Charles VII, paraît pour la première fois dans l'histoire en 1418, au siége de Couci. Pressé par les Bourguignons, il sortit de cette ville avec Poton de Xaintrailles, et traversa avec quarante lances seulement le pays occupé par les Anglais. Il contribua, en 1427, à sauver Montargis attaqué par Bedford; puis vola au secours d'Orléans, et sauva les Français d'une déroute complète à la *journée des harengs;* il seconda Jeanne d'Arc dans la défense d'Orléans; se mit, après la levée du siége, à la poursuite des Anglais; se trouva aux combats de Jargeau et de Patay, et, après la prise de Jeanne, s'avança jusqu'aux portes de Rouen dans le but de la délivrer; mais il fut lui-même surpris par un corps ennemi et fait prisonnier.

Étant parvenu à s'échapper des mains des Anglais, il leur enleva Chartres en 1431, et se mit ensuite à ravager l'Artois, les frontières de l'Ile-de-France, et celles de la Picardie, sans distinction d'amis et d'ennemis.

En 1436, il s'empara de Soissons, faillit être tué devant Rouen, et, après une nouvelle campagne contre les Anglais et les Bourguignons, fut de nouveau fait prisonnier, et obligé de donner pour sa rançon les deux villes dont il était maître, et qu'il avait précédemment gardées malgré l'ordre du roi. Il accompagna ensuite Charles à Montauban et mourut en 1442 dans cette dernière ville des suites de ses blessures.

La Hire (Philippe de), mathématicien célèbre, né à Paris en 1640, d'un peintre assez connu, Laurent de la Hire, dont le Louvre possède encore six tableaux (*), publia, sur les *Sections coniques et sur la cycloïde*, quelques traités qui lui ouvrirent, en 1678, les portes de l'Académie des sciences. Dès ce moment, il fut employé par Colbert et Louvois à des travaux d'utilité publique. Astronome, mécanicien, géomètre, hydrographe, c'était, dit Fontenelle, une académie des sciences réunie dans la personne d'un seul homme. Il mourut en 1719, professeur d'astronomie et de mathématiques au collége de France. On peut voir dans *Nicéron*, t. V et X, la liste de ses nombreux ouvrages; nous citerons seulement : *Tabulæ astronomicæ*, etc., Paris, 1702, in-4°, traduit en français, en allemand, et dans toutes les langues de l'Europe; *l'École des arpenteurs*, Paris, 1689, 1692 et 1728, in-8°; *Traité de mécanique*, ib., 1675, in-12.

Gabriel-Philippe de La Hire, fils du précédent, né à Paris en 1677, reçu à l'Académie des sciences en 1699, mourut la même année que son père, épuisé par le travail. On a de lui des

(*) *Laban venant réclamer ses idoles enlevées par Jacob; l'Apparition de J. C. aux trois Maries; Nicolas V, découvrant les reliques de saint François d'Assise; la Vierge et l'enfant Jésus;* et *deux paysages.*

Éphémérides, calculées sur les tables de son père pour les années 1701, 1702 et 1703, in-4°.

Son frère, *Jean-Nicolas*, médecin et botaniste, né à Paris en 1685, reçu à l'Académie des sciences en 1709, mourut en 1727, après avoir publié un *Recueil de plantes dessinées au naturel*, par le moyen d'un secret dont il était l'inventeur.

La Hode, historien, est le plus estimable des auteurs Français réfugiés, qui ont écrit l'histoire du règne de Louis XIV, peu d'années après la mort de ce prince. Son livre a été imprimé à Francfort en 1740, en 6 vol. in-4°. Elle avait presque en même temps paru sans nom d'auteur à la Haye. Il ne faut pas y chercher de la philosophie, de la critique; mais la Hode ayant fait entrer dans son travail tous les matériaux de son temps, peut servir de guide dans l'étude du grand siècle.

Lahorie (Victor-Alexandre Fanneau de), né à Gavron (Mayenne), le 6 janvier 1766, remplit, lors de la célèbre retraite de Bavière, les fonctions de chef d'état-major de l'armée de Moreau. Accusé, en 1804, d'avoir secondé les projets de Pichegru, il parvint à échapper aux poursuites qui furent dirigées contre lui, et se réfugia en pays étranger. Mais il rentra ensuite en France, se compromit de nouveau, fut arrêté, et détenu longtemps à la Force. Il devint, le 27 octobre 1812, du fond de cette prison, l'un des instruments les plus actifs de la conspiration de Malet. Traduit avec ses complices devant une commission militaire spéciale, il fut condamné à mort le 28 octobre, et fusillé le 29.

Lahoussaye (Armand-Lebrun, baron de), né en 1768, entra fort jeune au service, et s'éleva rapidement jusqu'aux grades de colonel et de général de brigade. Il fit avec distinction les campagnes de 1805, 1806 et 1807, contre les Prussiens et les Russes; se fit remarquer particulièrement à la bataille d'Eylau, et, le 14 mai, il fut nommé général de division. Employé en Espagne, en 1808, il contribua, en décembre, à la prise de Madrid, et, en janvier 1809, soutint une attaque très-vive au combat de Prieras. Il fit ensuite partie du 5° corps, et se signala au passage du Tage, le 8 août; à Tarragone, à Villar-del-Orno et au pont d'Occana, où il fit douze cents prisonniers. Il partit en 1812 pour la Russie, fut fait prisonnier à la Moscowa, et ne rentra en France qu'après la première restauration. Napoléon lui confia, en juin 1815, le commandement de la première division de cavalerie de l'armée du Nord. Il fut, après le second rétablissement des Bourbons, conservé dans l'état-major de l'armée, et devint, en janvier 1819, commandant de la 14e division à Caen. Depuis, il fut employé successivement comme inspecteur général de cavalerie et comme inspecteur général de gendarmerie.

Lahure (Louis-Joseph), né à Mons en 1767, vint en France après la révolution qui s'opéra dans sa patrie en 1790, et coopéra à l'organisation de la légion formée des réfugiés belges; il fit avec ce corps la guerre de 1792, et se signala l'année suivante à la tête d'un corps de tirailleurs. Ce fut lui qui, après la campagne de 1794, fut chargé de s'emparer de la Nord-Hollande, et qui prit, avec quelques escadrons de hussards, la flotte ennemie retenue par les glaces. Nommé, en 1795, colonel de la 15e demi-brigade légère, il fit avec ce corps les campagnes d'Allemagne, d'Italie et de Naples, et fut nommé général de brigade sur le champ de bataille de la Trebbia. Appelé en 1801 au Corps législatif, il fit partie de cette assemblée jusqu'à la chute de l'empire; mais il n'en servit pas moins dans l'intérieur et aux armées, et donna les plus grandes preuves de dévouement en 1814 et 1815. La France lui dut, à ces deux époques, la conservation de plusieurs places importantes et des riches matériaux que l'une d'elles renfermait. Le général Lahure a obtenu, en 1815, des lettres de naturalisation, et a été mis à la retraite en 1818, avec le grade honorifique de lieutenant général.

Lai ou Lay, espèce de poëme fort usitée dans notre ancienne littérature. Dans la langue gaëlique, les mots *llais*, *laoidh*, ont encore, comme le mot allemand *lied*, le sens de vers, chant ou récit, et la transcription latine de ce mot se trouve dans deux vers de la première épître de Fortunat, adressée à Lupus, duc de Champagne:

Hos tibi versiculos, dent carmina barbara *leudos*,
Sic variante tropo, laus souet una viro.

Quant au genre de poésie en lui-même, tel qu'il existait dans le douzième siècle, suivant M. de Roquefort, il paraît avoir été inventé en Angleterre, d'où il aurait été apporté en France par les trouvères anglo-normands. Il y subit un nombre infini de variations; aussi se trouve-t-il des lais de tout genre : il y en a de gais, de tristes, d'amoureux, et même de dévots. Peu à peu, d'ailleurs, ce genre se perfectionna; on lui donna dans la suite un nombre égal de stances et un rhythme lyrique. En général, au quatorzième siècle, il fallait, pour satisfaire aux conditions de ce poëme, réunir vingt-quatre couplets de quatre, six, huit ou douze vers chacun; et ces couplets devaient être tous doublés, c'est-à-dire ne pas changer plus de douze fois de mesures et de *lisières* ou rimes. Parmi les poëtes qui se sont le plus distingués dans ce genre de poésie, nous citerons Marie de France, Christine de Pisan, Guillaume de Machau, Froissart et Eustache Deschamps. Outre les poëmes de ces auteurs, il en existe encore un grand nombre, dont quelques-uns, comme *Hareloc le Désiré*, *l'Ombre*, *le Conseil*, et *le Mantel mautaillé*, ont été publiés récemment par M. Francisque Michel.

On peut consulter, sur l'origine et les développements de l'ancien *lai*, le savant ouvrage, publié à Heidelberg, en 1841, par M. F. Wolf de Vienne, sous le titre de *Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche*.

LAIGLE. Voy. AIGLE (l').

LAINÉ (Joseph-Henri-Joachim, vicomte), né à Bordeaux en 1767, exerçait au commencement de la révolution la profession d'avocat. Il fut nommé, en 1793, administrateur des subsistances du district de la Réole, et, en 1795, membre de l'administration départementale. Au bout de quelques mois il donna sa démission et rentra au barreau.

En 1808, les brillants succès qu'il avait obtenus à Bordeaux comme avocat lui ouvrirent l'entrée du Corps législatif. M. Lainé, ennemi du despotisme, avait peu de sympathie pour le gouvernement impérial. Il fut du petit nombre de ceux qui, au sein du Corps législatif, firent preuve d'une honorable indépendance.

En 1813, après nos désastres, cette indépendance, plus facile alors et moins méritoire, se signala de nouveau. Membre et rapporteur de la commission qui fut chargée d'exprimer à l'empereur le vœu national, M. Lainé fut l'un des chefs de cette opposition aveugle et intempestive, qui eut le tort de ne pas sentir que devant la question d'indépendance nationale, peut-être d'existence, toute autre était puérile. On sait en quels termes la colère de Napoléon éclata contre l'auteur du rapport malencontreux; il y vit la main des étrangers et prononça contre M. Lainé le nom de traître.

M. Lainé se retira à Bordeaux, où il resta dans la vie privée jusqu'au 12 mars 1814. Il accueillit avec sympathie la restauration, que vraisemblablement il avait appelée de tous ses vœux secrets, et fut nommé préfet de Bordeaux, poste qu'il n'accepta qu'avec peine et provisoirement. La chambre de 1814 fut présidée par lui. Une motion y ayant été faite contre la validité des ventes de biens nationaux, il descendit du fauteuil et s'éleva avec force contre cette proposition.

Vinrent les cent jours, durant lesquels M. Lainé se retira en Hollande. A son retour il présida de nouveau la chambre. Il fut de ceux qui s'efforcèrent de maintenir le gouvernement royal dans des voies de sagesse et de modération; et, bien qu'en 1818 il ait paru varier un peu et se rapprocher de ses adversaires, il faut pourtant reconnaître que député, ministre, pair de France, il défendit constamment, en même temps que la monarchie, les principes d'une liberté modérée. M. Lainé fut en effet chargé du portefeuille de l'intérieur en 1816 et signala son ministère par d'utiles mesures tant administratives que politiques. En 1818 il quitta le portefeuille et fut nommé successivement président du conseil de l'instruction publique, ministre secrétaire d'État sans portefeuille, et enfin, en 1823, pair de France. Après la révolution de juillet, il prêta serment à la nouvelle dynastie et continua de siéger. De lui est ce mot devenu célèbre: *Les rois s'en vont!* M. Lainé était un homme de

mœurs simples et graves, d'un caractère désintéressé et bienfaisant. Il est mort en 1835.

Laire (François-Xavier), célèbre bibliographe, né en 1738, dans un village de Franche-Comté, mort en 1801, bibliothécaire d'Auxerre, a publié : *Specimen historicum typographiæ romanæ XV^i seculi*, Rome, 1778, in-8°; *Dissertations sur l'origine et les progrès de l'imprimerie en Franche-Comté pendant le XVe siècle*, Dôle, 1785, in-8°; *Serie dell'edizioni Aldine*, Pise, 1790, Venise, 1799, et Florence, 1800, in-12; *Index librorum ab inventa typographia usque ad annum* 1500, etc., Sens, 1791, 2 vol. in-8°.

Lakanal (Joseph), né en 1762, était avant la révolution prêtre doctrinaire et professeur. Il fut nommé vicaire général, à l'époque de l'établissement de la constitution civile du clergé. Élu, en 1792, par le département de l'Ardèche, député à la Convention nationale, il opina, dans le procès de Louis XVI, pour la mort sans appel et sans sursis. Membre du comité de l'instruction publique, M. Lakanal fit à la Convention plusieurs rapports et diverses propositions sur cet objet. Il concourut à la création de l'Institut, de l'école normale; présenta et fit adopter le projet de loi sur les écoles primaires et centrales. Le rapport sur les honneurs à rendre à Marat est aussi de M. Lakanal. En 1795, il proposa, comme moyen d'achever la ruine du royalisme, de démolir le Palais-Royal, et d'élever sur ses ruines la statue de la Liberté. Après les journées de vendémiaire, il accusa la milice parisienne de n'avoir pas secondé l'Assemblée; puis il demanda le désarmement de cette milice, l'expulsion de tout ce qui n'habitait point Paris avant 1789, et la formation d'une garde pour le Corps législatif.

En 1795, il fut nommé au Conseil des Cinq-Cents. Il cessa d'en faire partie en 1797, et fut envoyé dans les départements réunis, en qualité de commissaire du Directoire. Destitué après le 18 brumaire, il n'occupa plus depuis lors aucun emploi considérable. Il était membre de l'Institut presque depuis l'origine; rayé de la liste en 1816, et forcé de quitter la France, il passa en Amérique, où il devint président de l'université de la Louisiane. Rentré en France après 1832, il revendiqua, à l'Académie des sciences morales et politiques, son siége, qui lui a été rendu.

Lalande (Jean de), doyen des professeurs de droit de l'université d'Orléans, mort dans cette ville en 1703. Outre de savants ouvrages de droit, qui aujourd'hui offrent peu d'intérêt, on lui doit : un *Traité du ban et de l'arrière-ban*, Orléans, 1675, in-4°, et un *Mémoire sur le passage et les étapes des gens de guerre*, ibid., 1679, in-4°.

Lalande (Joseph-Jérôme Lefrançais de), né à Bourg-en-Bresse, en 1732, fit ses études chez les jésuites de cette ville, et vint ensuite à Paris, où il se fit recevoir avocat pour obéir à ses parents; mais il avait déjà le goût des études astronomiques; admis dans l'intimité de Delisle, de Messier et de Lemonnier, il ne tarda pas à faire tous les progrès qu'on avait droit d'attendre d'un tel élève, dirigé par de tels maîtres. Envoyé à Berlin pour une observation qui devait servir à déterminer la distance de la lune à la terre, il fut, à son retour, reçu membre de l'Académie des sciences (1753), et publia le résultat de son travail sous ce titre : *De observationibus suis berolinensibus, ad parallaxin lunæ definiendam epistola.*

Il succéda en 1762 à Delisle, dans la chaire d'astronomie du collége de France; et, non content de remplir avec une rare assiduité les fonctions de cette place, il fit de sa maison une sorte de séminaire astronomique; il y logeait et nourrissait plusieurs jeunes gens peu aisés, mais doués d'heureuses dispositions, et cette noble conduite lui ayant valu une pension de 1,000 francs, qu'il n'avait pas sollicitée, il en consacra aussitôt le produit à l'éducation d'un nouvel élève. Il mourut à Paris, le 11 avril 1807.

D'autres astronomes ont joui d'une plus grande célébrité; d'autres ont fait des découvertes plus nombreuses et plus importantes; mais il n'en est pas qui ait autant que Lalande contribué à répandre le goût et la connaissance de l'astronomie; presque tous les savants que la France a possédés depuis en ce genre se sont formés à ses leçons, ou par la lecture de ses ouvrages. Les plus im-

portants sont : *Mémoire sur le passage de Vénus*, etc., Paris, 1772, in-4°; *Traité d'astronomie*, ibid., 1764, 2 vol. in-4°, souvent réimprimé; *Connaissance des temps de* 1760 *à* 1775, et *de* 1791 *à* 1807; *Bibliographie astronomique, avec l'histoire de l'astronomie*, depuis 1781 jusqu'en 1802, in-4°; *Voyage d'Italie*, 1786, 9 vol. in-12, et atlas.

LALANDE (Michel Richard de), né à Paris, en 1657, acquit une grande réputation par son talent sur le clavecin et sur l'orgue, et fut choisi par Louis XIV pour montrer le premier de ces instruments à mesdemoiselles de Blois et de Nantes. Il mourut en 1726, surintendant de la musique du roi. On a de lui, outre la musique de plusieurs ballets, soixante *motets*, publiés après sa mort, en 2 vol. in-fol.

LALLEMAND (Dominique, baron), né à Metz, entra fort jeune au service, et était en 1814 maréchal de camp d'artillerie; après la rentrée de Napoléon, il obtint le grade de lieutenant général, puis combattit à Waterloo, et suivit l'armée dans sa retraite sur la Loire. Compris dans l'art. 2 de l'ordonnance du 24 juillet, et condamné à mort par contumace, il passa en Amérique, et tenta de fonder au Texas le fameux établissement connu sous la dénomination de *Champ d'asile*. Il se fixa ensuite aux États-Unis, s'y maria, et mourut à Borden-town, en 1823. On a de lui un *Traité d'artillerie*, traduit en anglais par le professeur Renwick.

LALLEMAND (Jean-Baptiste), naquit à Dijon, vers 1710. Son père, qui était tailleur, le destinait à suivre la même profession que lui. Mais ce genre d'occupation ne lui plaisait guère, et il employait le peu de loisirs qu'elle lui laissait, à manier le crayon ou le pinceau. Au bout de quelque temps, il vint à Paris pour y exercer son état. Il était chez un tailleur lorsqu'il rencontra par hasard une personne qui désirait avoir quatre tableaux, et qui, sur l'offre du jeune homme, voulut bien lui en confier l'exécution. Il avait choisi pour sujet les quatre saisons. Le coup d'essai du jeune peintre, payé généreusement, fut pour lui le présage de plus grands succès; et il eut bientôt acquis assez de réputation pour que les connaisseurs voulussent avoir de ses ouvrages. Il passa en Angleterre; mais ne pouvant s'accoutumer à la température de ce pays, il revint en France, et après être resté quelque temps à Dijon, dans le sein de sa famille, il partit pour l'Italie, où il fit différents ouvrages pour le Vatican: plusieurs cardinaux, pleins d'estime pour ses talents, occupèrent aussi son pinceau; il revint pourtant en France, et se fixa à Paris, où il fut reçu membre de l'académie de Saint-Luc. Les deux morceaux qu'il fit pour sa réception furent accueillis avec une satisfaction unanime. Les moines de Saint-Martin près d'Autun lui demandèrent six grands tableaux pour décorer leur réfectoire. Ces morceaux, dignes du plus grand éloge, sont devenus, depuis la révolution, la propriété de particuliers. Lallemand peignait tous les genres; mais c'était surtout dans les paysages et dans les marines qu'il excellait. Il est mort au commencement de ce siècle (1802 ou 1803).

LALLY (Thomas-Arthur, comte de), baron de Tollendal, naquit à Romans, en Dauphiné, en janvier 1702. Son père, sir Gérard Lally, était colonel-commandant d'un régiment dont son oncle Dillon était colonel-propriétaire. Lally n'avait pas 8 ans lorsque son père le fit camper avec lui auprès de Gironne. Bientôt après, il fut nommé capitaine dans le régiment que commandait son père. Il n'en continuait pas moins ses études classiques dans un collége; mais son père, pendant le temps des vacances, le familiarisait, selon son expression, *avec l'odeur de la poudre;* ce fut ainsi qu'il lui fit, à l'âge de 12 ans, monter sa première tranchée au siége de Barcelone, en 1714.

A 18 ans, il faillit être nommé colonel; ainsi le voulait du moins le régent, son protecteur; mais son père s'y opposa, on ne sait pourquoi, et bientôt ce grade, qu'il aurait pu atteindre si facilement, il fut obligé de l'acheter chèrement, car le régent mort, il n'eut plus d'autres protecteurs que son épée et ses talents militaires. Simple aide-major en 1732, il servit au siége de Kehl, et s'y fit remarquer. Son courage lui concilia alors l'affection de quelques hommes puissants; il en profita

pour faire rendre justice à son père, et obtenir pour lui le titre de brigadier qu'on lui avait promis depuis longtemps. Au siége de Philisbourg, son père lui dut plus encore : grièvement blessé et entouré d'ennemis, sir Gérard Lally allait succomber, lorsque son fils s'élance près de lui, et, par son audace et sa bravoure, parvient à lui sauver la vie.

La guerre terminée, Lally, à qui le repos était à charge, voulut travailler à replacer Jacques III sur le trône d'Angleterre. Il se rendit à Londres, parcourut l'Angleterre, établit partout des correspondances, et revint en France rendre compte de ses succès à Jacques III, qui lui donna alors ses pouvoirs pour lui faire des alliés dans les cours du Nord. Il prit pour prétexte le désir d'aller servir dans l'armée russe, commandée par le général Lasey, son oncle, et il se disposait à partir lorsque le cardinal de Fleury jeta les yeux sur lui pour accomplir à la cour de Saint-Pétersbourg une mission secrète, et qui demandait de l'habileté.

Lally, arrivé à St-Pétersbourg, sut se mettre dans les bonnes grâces de l'impératrice, et, plein d'amour pour sa patrie, s'occupa tout entier de faire réussir un projet d'alliance entre la Russie et la France, projet dans la réalisation duquel il entrevoyait un grand avantage pour cette dernière puissance. Mais, soit que le cardinal de Fleury ne voulût pas terminer aussitôt, soit par suite de l'indécision habituelle de ce ministre, Lally n'obtenait pas de réponse aux demandes qu'il avait faites de pouvoirs et d'instructions précises. D'un caractère bouillant et incapable de rester dans une fausse position, il partit et arriva chez le cardinal, avant que celui-ci se doutât qu'il avait quitté Saint-Pétersbourg. Le ministre était un peu déconcerté : Lally lui reprocha son silence compromettant. « J'ai cru entrer « en Russie comme un lion, lui dit-il, « et je suis heureux d'en être sorti « comme un renard. » Le cardinal promit alors d'examiner deux mémoires que lui avait remis Lally sur la question de l'union des deux grandes monarchies européennes; mais il mourut avant d'avoir rendu une réponse.

Bientôt la guerre éclata; Lally fit, en qualité de major, la campagne de Flandre; et, en 1744, il était aide-maréchal-général des logis aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes. Dans toutes ces campagnes, il s'était particulièrement distingué. Un régiment irlandais, de son nom, fut créé et lui fut donné : en quatre mois Lally le mit en état de prendre part au siége de Tournay. A Fontenoi, on lui dut, de l'aveu même du maréchal de Saxe, le succès de la bataille. Aussi fut-il nommé par le roi brigadier sur le champ de bataille.

Cependant, le fils de Jacques III s'était rendu en Écosse, où il levait une armée et faisait proclamer son père roi et lui-même régent; Lally proposa au cabinet de Versailles d'envoyer 10,000 Français en Écosse pour soutenir le roi : ce projet fut accueilli, mais ne fut exécuté qu'en partie. Le duc de Richelieu était chargé du commandement général de l'expédition, Lally fut nommé maréchal-général des logis de l'armée. Il partit seul et arriva en Écosse pour assister à la bataille de Falkirk. De là, il se rendit à Londres, où cependant sa tête était mise à prix, et où il faillit être pris. Il était déguisé en matelot; des contrebandiers l'enrôlèrent de force, et Lally, les entendant parler d'aller à la recherche d'un certain brigadier dont la tête serait bien payée, leur persuada qu'ils feraient sur les côtes de France un profit bien plus considérable. Il s'offrit en même temps à les guider.

Arrivé à Dunkerque, il laissa là ses compagnons et se rendit à Versailles, où il sollicita une nouvelle expédition en faveur du prétendant; mais on venait d'y apprendre la perte de la bataille de Culloden, qui achevait de ruiner les espérances des Stuarts.

En 1747, Lally se distingua de nouveau aux siéges d'Anvers et de Berg-op-Zoom et à la bataille de Laufeldt. A Berg-op-Zoom, il faillit être englouti par l'explosion d'une mine, et il fut pris dans une embuscade. Échangé quelque temps après, il reparut au siége de Maëstricht, et, après le siége, fut nommé maréchal de camp *hors de ligne*.

A cette époque s'ouvrit pour Lally un théâtre plus vaste sur lequel il joua un grand rôle, rôle triste et pé-

nible cependant, et qui se termina malheureusement pour lui. En 1755, les Anglais avaient pris deux bâtiments français dans les eaux de Terre-Neuve : appelé à Versailles à ce sujet, Lally proposa, ou de reconduire le prétendant en Angleterre avec une armée, ou d'attaquer les Anglais dans l'Inde, ou de s'emparer de leurs colonies d'Amérique. Le cabinet français, au lieu de prendre un parti décisif comme l'avait proposé Lally, voulut auparavant tenter la voie des négociations. Mais pendant qu'on négociait, l'Angleterre, selon son usage, continuait les hostilités, et la France, au bout d'une année, alors que la guerre n'était pas encore déclarée, avait déjà perdu 250 navires et 4,000 hommes. Alors on revint aux plans de Lally ; on se décida à envoyer une expédition dans l'Inde. Néanmoins, le comte d'Argenson, tout en adoptant les idées de Lally, voulait le garder en Europe, où, selon lui, il serait plus utile que dans l'Inde. Mais la Compagnie des Indes mit tant d'insistance à le demander pour le mettre à la tête de l'expédition, que le comte d'Argenson céda enfin, quoiqu'en prédisant en quelque sorte ce qui devait arriver plus tard. Lally était d'un caractère droit, rigide, mais violent et emporté. Le comte d'Argenson redoutait avec raison l'effet d'un caractère semblable, lorsqu'il se trouverait vis-à-vis des abus de toute nature, des dilapidations et de l'insubordination qui régnaient dans l'Inde.

Quoi qu'il en soit, Lally, nommé lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, commissaire du roi, syndic de la Compagnie, et commandant général de tous les établissements français aux Indes orientales, dut partir pour l'Inde avec 6 vaisseaux, 6,000 hommes et 6 millions. Pour que cette expédition réussît complétement, il fallait qu'elle eût lieu promptement, et qu'on prévînt l'arrivée des Anglais dans l'Inde. Mais les lenteurs du ministère et même de la Compagnie retardèrent le départ de sept mois. Au lieu de 6 vaisseaux, de 6,000 hommes et de 6 millions qu'on avait promis à Lally, on ne lui donna que 4 vaisseaux, 4,000 hommes et 4 millions. Arrivé dans l'Inde après une traversée plus longue qu'on ne l'avait prévu, il apprit que Chandernagor venait d'être pris par les Anglais, que Pondichéry devait 14 millions, et que la Compagnie venait de demander en Europe un envoi de 10 millions. Sans perdre courage à de si désastreuses nouvelles, il se met immédiatement en campagne; et, en dix-sept jours, malgré le refus de l'escadre et d'une partie des troupes de la Compagnie, sans autre artillerie que 22 canons et 6 mortiers, il s'empare du fort de David, que défendaient 194 bouches à feu, et le fait raser. Au bout de trente-huit jours, il n'y avait plus d'Anglais dans tout le sud de la côte de Coromandel. C'était là un éclatant succès; et Lally, qui écrivait alors aux commandants des troupes françaises : *Toute ma politique est dans ces quatre mots : Plus d'Anglais dans l'Inde!* pouvait espérer de voir réaliser ses projets.

Notre cadre ne nous permet pas de raconter en détail tous ses exploits vraiment héroïques ; un officier anglais disait qu'il fallait qu'il fût un homme extraordinaire pour avoir tenu si longtemps dans l'Inde, là où tout autre officier n'aurait pas tenu deux mois. En butte aux assassins de toute espèce, il faillit une fois être tué dans sa tente par 50 indigènes qui faisaient la guerre sacrée. Surpris par eux, il ne dut la vie qu'à son courage. Aidé par un de ses gardes, il parvint à les contenir jusqu'à ce qu'on vînt à son secours. Dix revoltes éclatèrent pendant qu'il commandait. Le lieutenant-colonel Bussy refusa plusieurs fois d'obéir à ses ordres.

La caisse de la Compagnie ne pouvait subvenir aux dépenses. Lally prêta une fois 144,000 francs, une autre fois, 12,000 francs, sans que personne voulût contribuer avec lui. Mais Lally avait écrit au gouverneur de Pondichéry : *La rapine et le désordre m'ont suivi depuis Pondichéry, et m'y ramèneront. Il faut que tout ceci change, ou que la Compagnie culbute.* En outre, sa commission portait l'injonction « de « se faire rendre compte de l'adminis- « tration; de corriger le despotisme du « gouverneur; de remonter jusqu'à l'o- « rigine, et de couper jusqu'à la racine « des abus; de faire poursuivre, à la re- « quête du procureur général, tout con-

« seiller ou employé qui aurait quelque « intérêt dans l'exploitation des revenus « de la Compagnie. » Il n'en fallait pas davantage pour le rendre en horreur, comme il le disait lui-même, à tous les gens du pays. *Eût-il été le plus doux des hommes*, a dit Voltaire, *il eût été haï.*

Enfin, le 18 mars 1760, Pondichéry fut investie et bloquée par deux escadres et deux armées anglaises; mais ce fut seulement après dix mois de blocus, de discorde et de famine, après avoir vu plusieurs fois sa vie en danger, soit par le fer, soit par le poison, que, trahi de tous côtés, malade et n'ayant plus que quatre onces de riz à faire distribuer aux 700 soldats exténués qui lui restaient contre les 15,000 de l'armée anglaise, ce fut alors seulement qu'il remit Pondichéry à l'amiral Coote. Il fut envoyé prisonnier à Londres sur un bâtiment marchand, où on le mit à la gamelle d'un patron hollandais.

Arrivé à Londres, il apprend que toutes les haines qu'a soulevées son administration loyale et sévère fermentent à Paris, et qu'un orage se prépare. Il se rend à Paris, prisonnier sur parole. D'Aché et de Bussy lui font alors des propositions d'accommodement qu'il repousse fièrement. Il apprend qu'il y a contre lui une lettre de cachet pour le faire enfermer à la Bastille. Il accourt à Fontainebleau, où était la cour, apportant, disait-il, sa tête et son innocence. Le duc de Choiseul veut le faire échapper ; il refuse, et va se constituer lui-même prisonnier à la Bastille, sous l'incroyable accusation de *concussion et de trahison.*

Alors commença le procès le plus inique des temps modernes. Bussy avait dit qu'il fallait que la tête de Lally tombât ou la sienne; Bussy était parent du duc de Choiseul; sa fatale influence se fit sentir dans tout le cours du procès. Le parlement ordonna au Châtelet d'instruire. Le procès fut déféré à la grand'chambre. On admit contre le malheureux Lally les témoignages les plus suspects. Ses valets même furent les accusateurs qu'on lui opposa; on lui refusa un défenseur. Enfin, après deux ans de débats clandestins, on précipita le rapport. Le premier président Maupeou, prié de ralentir ses séances, répondit : « Si je pouvais les doubler, je les doublerais. » Vainement l'avocat général Séguier mit toute son éloquence à défendre Lally; c'était un parti pris. Le procureur général signa des conclusions à mort; et lorsqu'en dépit de tout, on lui eut signifié le jour même la requête de Lally et les pièces nombreuses qu'elle citait, il eut l'audace d'écrire au bas de ses conclusions, et sans avoir regardé les pièces : *Vu les pièces, je persiste.* Le 5 mai 1766, Lally, amené sur la sellette, où on devait procéder contre lui à un interrogatoire illusoire, découvrit sa poitrine, et, montrant ses cicatrices et ses cheveux blancs ! « Voilà donc, s'écria-t-il, la récompense de cinquante-cinq ans de services. » Le lendemain, il fut condamné à être décapité pour avoir trahi les intérêts du roi et de la Compagnie des Indes.

Cet arrêt souleva l'indignation générale. Louis XV eut l'indigne faiblesse de refuser la grâce de Lally aux ducs de Choiseul et de Soubise, qui la lui demandaient au nom de l'armée, et cela parce que le parlement l'avait prié d'enchaîner sa clémence. Il croyait sans doute se laver aux yeux de la postérité, lorsqu'il disait, quatre ans après, au chancelier Maupeou : *Ce sera bien vous qui en répondrez, et non pas moi.* Lui qui reculait si peu devant l'injustice, pour ne pas dire plus, quand il s'agissait de ses plaisirs, il avait craint de suspendre les arrêts de la justice humaine pour un homme qu'il savait lui-même n'être pas coupable, et qui avait versé tant de sang pour lui. Lally fut conduit à la chapelle où le greffier devait lui faire la lecture de l'arrêt ; lorsque celui-ci prononça ces mots : *pour avoir trahi les intérêts du roi ; — Cela n'est pas vrai,* s'écria Lally; *jamais! jamais!* Et, feignant de se mettre à genoux, il s'enfonça dans la poitrine un compas qu'il avait caché sous son habit. Aubry, curé de Saint-Louis et son confesseur, vint à son secours, et s'efforça de le calmer; puis, le bourreau vint, *par ordre,* lui mettre un bâillon; la rage de ses ennemis n'était pas encore assouvie; on avança de six heures l'exécution. Le curé avait été autorisé à pro-

mettre à Lally qu'il sortirait de la Conciergerie dans son carrosse, suivi d'un corbillard. On fit venir un tombereau, dans lequel on lui ordonna de monter. « J'étais paye pour m'attendre à tout de la part des hommes, dit-il au curé; mais vous, monsieur, me tromper! — On nous a trompés tous deux, » répondit le curé. Enfin, le 9 mai 1766, le comte Lally reçut le coup fatal, en pardonnant à ses ennemis.

Trophime Gérard, marquis de LALLY-TOLLENDAL, fils du précédent, né à Paris, le 5 mars 1751, étudiait, au moment du supplice de son père, sous le nom de *Trophime*, au collége d'Harcourt. Il ne fut instruit du secret de sa naissance qu'au moment de perdre l'auteur de ses jours; ce titre même de fils du comte de Lally lui fut disputé; il fut obligé de plaider contre une comtesse de la Heuze, qui lui contestait sa legitimité. Son premier soin, aussitôt qu'il eut terminé ce procès, fut de s'occuper de la réhabilitation de son père. Les tribunaux retentirent de ses réclamations. Sa jeunesse, l'éloquence et l'énergie qu'il déploya dans ses plaidoyers, interessèrent à son sort les personnes les plus illustres de cette époque. Ses nobles efforts furent couronnés de succès : quatre arrêts du conseil cassèrent successivement ceux des parlements; et sans la révolution, qui éclata alors, l'affaire eût été complètement décidée à Rouen, où elle avait ete portée. Mais cet arrêt definitif etait superflu, l'opinion publique s'était prononcée depuis longtemps en faveur de Lally. Voltaire, à son lit de mort, s'etait ranimé un instant en apprenant le premier arrêt, et avait écrit ce billet au jeune Lally : « Le mourant ressuscite en ap« prenant cette grande nouvelle; il em« brasse bien tendrement M. de Lally; « il voit que le roi est le défenseur de « la justice, il mourra content. 26 mai « 1778. » Quelque temps après, Lally acheta la charge de grand bailli à Étampes; et l'on remarqua que les lettres de provision qu'il obtint à ce sujet portaient « qu'elles lui avaient été accordées pour « les services rendus à l'Etat par son « père, et a cause de sa piété filiale. » Cette réhabilitation de son pere, bien que ce fût un acte de justice, devait cependant attacher Lally au roi et à la cour. Aussi le vit-on, quand il fut élu par la noblesse de Paris, député aux états généraux, se ranger du parti de la cour, et, dans plusieurs occasions, chercher à defendre Louis XVI.

Du reste, en parcourant la carrière politique de Lally, on est obligé de reconnaître en lui un de ces esprits à demi-moyens, qui, dans des temps de commotion publique, sont complètement éclipsés; il semble lutter continuellement entre les idées de liberté qui se sont développées en France et l'attachement au pouvoir royal, attachement qui résulte pour lui et des premiers principes qu'il a reçus, et de la reconnaissance qu'il croit devoir à Louis XVI. Longtemps il chercha à arrêter la marche des idées libérales, qui, selon lui, progressaient trop rapidement; il attaqua Mirabeau, indirectement à la vérité, mais d'une manière assez franche, toutefois, pour s'attirer l'animadversion générale; puis il proposa que tous les Français fussent admissibles aux emplois, sans autre distinction que le mérite, et se prononça en même temps pour le *veto* absolu. Après les journées des 5 et 6 octobre, croyant que la monarchie était perdue, il abandonna son poste, et se retira en Suisse avec son ami Mounier. C'est là que Lally écrivit son ouvrage intitulé *Quintus Capitolinus aux Romains*, critique detaillée des diverses opérations de l'Assemblée nationale, et où sont surtout blâmés les décrets qui abolissaient les privileges et les titres féodaux.

Cependant il rentra en France, en 1792, et chercha de nouveau, avec Montmorin, Bertrand de Molleville et Malouet, à arrêter la marche rapide de la démocratie. Arrêté après les événements du 10 août, il fut enfermé à l'Abbaye, et n'échappa aux massacres de septembre que pour se rendre en Angleterre. Là, il n'eut d'autre ressource qu'une faible pension qu'il obtint du gouvernement britannique. Lors du procès de Louis XVI, il ecrivit à la Convention pour s'offrir comme défenseur de ce prince; mais la Convention ne lui repondit pas. Alors il publia le plaidoyer qu'il avait préparé. Quelques

années après, il écrivit une défense des émigrés.

Rentré en France après le 18 brumaire, il se fixa à Bordeaux, où il vécut dans le repos de la vie privée jusqu'à la première restauration. Alors il reparut sur la scène politique, en voyant presque toutes ses idées sur le gouvernement réalisées par la charte. Louis XVIII le nomma membre de son conseil privé. Ce fut en cette qualité qu'il suivit ce prince à Gand pendant les cent jours, et qu'il travailla au manifeste du roi à la nation française; il concourut aussi à la rédaction du *Courrier universel*, publié à cette époque. Élevé à la pairie par ordonnance du 19 août 1815, il vit alors se rouvrir devant lui la carrière de l'éloquence délibérative, et tint une place distinguée parmi les orateurs de la chambre haute. Il fut nommé membre de l'Académie française par ordonnance royale, le 21 mars 1816, et il avait quelques titres à cette distinction; comme orateur, il n'était pas sans mérite, et il avait publié un assez grand nombre d'ouvrages, les uns politiques, les autres purement littéraires; nous citerons seulement les suivants : *Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau au comité des recherches, contre M. le comte de Saint-Priest, ministre d'État*, 1789, in-8°; *Quintus Capitolinus aux Romains, extrait du troisième livre de Tite-Live*, 1790, in-8°; *Mémoire au roi de Prusse, pour réclamer la liberté de la Fayette*, 1795, in-8°; *le Comte de Strafford*, tragédie en cinq actes et en vers, Londres, 1795, in-8°; cette tragédie avait été reçue au Théâtre-Français en 1792, mais n'a jamais été représentée; *Essai sur la vie de T. Wentworth, comte de Strafford*, Londres, 1795, in-8°; Leipzig, 1796, in-8°; Paris, 1814, in-8°; *Défense des émigrés français, adressée au peuple français*, 1797, 2 vol. in-8°, nouvelle édition, Paris, 1825, in-8°; *Lettre aux rédacteurs du Journal de l'Empire*, 1811, in-8° : c'est une réponse à un article de ce journal où la mémoire du père de M. de Lally avait paru attaquée; *Observations du marquis de Lally-Tollendal, pair de France, etc., sur la déclaration de plusieurs pairs de France, publiée dans le Moniteur du mardi 27 novembre* 1821; *Observations sur la nature de la propriété littéraire*, 1826, in-8°.

Le marquis de Lally succomba, le 11 mars 1830, à une attaque d'apoplexie. Il ne laissait qu'une fille. Charles X, voulant conserver son nom à la chambre des pairs, décida que son gendre, M. d'Aux, lui succéderait à la pairie sous le nom d'Aux-Lally-Tollendal.

LALONDE, ancienne seigneurie de la haute Normandie (aujourd'hui comprise dans le département de l'Eure), érigée en marquisat en 1616 en faveur de François de Rigards.

LALOUBÈRE (Simon de), neveu d'*Antoine* de Laloubère, géomètre (*), naquit à Toulouse en 1642. Accrédité, en 1678, comme résident français auprès de la république de Strasbourg, il prépara par sa fermeté et son habile diplomatie l'exécution des projets de Louvois sur cette ville (**). Il ne remplit cependant cette mission que pendant une année. Après avoir été attaché à l'ambassade de M. de Saint-Romain en Suisse, il alla à Siam (1687) en qualité d'envoyé extraordinaire. A son retour il fut chargé d'une mission secrète en Espagne, pour travailler à détacher le cabinet de Madrid de l'alliance anglaise; mais son dessein ayant transpiré, il fut arrêté et eut beaucoup de peine à obtenir sa liberté. Il s'attacha ensuite à Pontchartrain dont il suivit le fils dans ses voyages, et, en 1693, il fut reçu à l'Académie française par le crédit de son protecteur; élection qui donna lieu à l'épigramme suivante attribuée à la Fontaine :

> Il en sera quoi qu'on en dise;
> C'est un impôt que Pontchartrain
> Veut mettre sur l'Académie.

Quoi qu'il en soit, malgré les bons mots, Laloubère devint encore, en 1694, membre de l'Académie des inscriptions. Il se retira dans la suite à Toulouse, où il

(*) Né en 1600 dans le diocèse de Brieux, professeur chez les jésuites, mort à Toulouse en 1664, auteur de divers traités. Voy. l'*Hist. des mathématiques*, par Montucla, t. II, p. 68 et 77.

(**) Voy. *Réunion de Strasbourg à la France* (documents inédits), par M. Cosle. Strasbourg, 1841.

Morelet (le général).
1527. *Boisrigaut* (Louis).
Doguereau (de).
1532. *Megret* (Lambert).
Lamet (Antoine de).
Boisrigaut (de).
Hangey (de).
1536. *Boisrigaut* (de)
1543. *Blanc Fossé* (de), amb.
Boisrigaut (de).
Liancourt (de).
Lavau (de).
Ménager (Jacques), seigneur de Caigny.
1547. *Liancourt* (de), amb.
1548. *Boisrigaut* (de), *Lavau* (de), *Ménager* (Jacques), *Duplessis* et *de Liancourt* (Guillaume), amb.
1550. *Liancourt* (de) amb.
1551. *Morelet* (de), seigneur de la Marche-Fontaine, amb.
1553. *Basse-Fontaine* (de), évêque de Limoges, amb.
Marche-Ferrière (de), après la mort de M. de Basse-Fontaine.
1554. *Bochetet* (Bernardin), abbé de Saint-Vincent, amb.
1555. *S. Laurent* (de), amb.
1559. *Coignet* (probablement Mathieu *Coignet*, procureur général du parlement de Savoie).
1562. Le même et *Mandelot* (de), amb.
1564. *Orbais* (Nicolas de la Croix, abbé d'), ou *d'Urbais*, amb.
Scépeaux (François de), seigneur de la Vieilleville, maréchal de France, amb. extr.
1564. *Laubespine* (Sébastien de), évêque de Limoges, amb. extr.
1567. *Bellièvre* (Pomponne de), amb.
1568. *La Fontaine-Gandart* (de), amb.
1570. *Bellièvre* (Jean ou Joachim de), seigneur de Hautefort, premier président au parlement de Grenoble, amb.
1574 à 1579. *Harlay de Sancy* (Nicolas de), maître des requêtes de l'hôtel, amb.
1582. *Clausse* (Nicolas), sieur de Fleury, amb.
Mandelot (le chevalier de), gouverneur de Lyon.
Bellièvre (de), seigneur de Hautefort.
1593. *Brissac* (le colonel de), env. à Lucerne.
1597. *Hautmann* (François), seigneur de Morlontaine, amb.
1598. *La Verrière* (de), agent.
1601. *Méry de Vic*, seigneur d'Ermenonville, président au parlement de Toulouse, amb. ord.
1601 (10 sept.) *Sillery* (de), *Biron* (le maréchal de) et *Méry de Vic*, amb. ord., tous les trois amb. extr.
1604. *Caumartin* (Lefevre de), amb.
1607 à 1611. *Reffuge* (Eustache de), maître des requêtes, amb.
1612. *Castille* (Pierre Jeannin de), amb. ord.
1617. *Miron* (Robert), président aux requêtes, amb. ord. jusqu'en 1627.
1620. *Montléon* (de), amb. extr.
Cœuvres (Annibal d'Estrées, marquis de) amb. extr.
1625. *Bassompierre* (François de), amb. extr.
1626. *Vigier*, ag. à Berne,
Châteauneuf (Charles de *Laubespine*, marquis de), amb. extr.
1629. *Bruslart* (Léon), amb. extr.
1630. *Bassompierre* (François, maréchal de), amb. extr.
La Saladie (de), ag.
1632. *Rohan* (le duc de), ag.
1633. *Landays* (de), ou *Du Landais*, ou de *Landet*, amb. ord.
1634. *Herse* (le président Vialart de), amb.
1635. *Meliand* (le président Blaise de), amb.
1637. *Condé* (le prince de).
1640. *Caumartin* (Jacques, ou François de), amb.
1657. *La Barde* (Jean de), amb. ord.
1661. *Baron*, ch. d'aff.
1664. *Moustier*, env., puis résident en 1665.
1672. *Saint-Romain* (de), amb.
1676. *Gravel* (le chevalier de), amb.
La Loubère, ag. de Berne.
La Bussière (de), ag. en Suisse.
1681. *Franconis* (de), ag.
1684. *Tambonneau* (le président), amb.
Gravel (Jules de), marquis de Marly, env. extr.
1689. *Amelot*, marquis de Gournay, amb.
1691. *Reding* (le baron de), ag. à Berne.
1697. *Amelot*, marquis de Gournay, amb.
Morel (l'abbé).
1698. *Bruslart* (Roger), marquis de Sillery, amb. jusqu'en 1708.
1701. *Vigier*, env. à Lucerne.
1703. *Lugier*, ag. à Zurich.
1784. *Baron*, env. près la diète.
1706. *La Chapelle* (de), ch. d'aff.
1708. *Du Luc* (le comte), amb. jusqu'en 1715.
1709. *Baron*, ag.
1713. *La Martinière*, ag.
1715. *Du Luc* (le comte), amb.
Avaray (le m. d'), amb. jusqu'en 1726.
1726. *Bonnac* (le marquis de), amb.
1735. *Muralt* (de), d'Edelhausen, ag. près la diète.
1736 et 1744. *Mariame*, ch. d'aff.
1737. *Bonnac* (le marquis de), amb.
Brou (de) comm.
1738. *Courteille*, amb. jusqu'en 1749.
1745 et 1749. *Vermont*, ch. d'aff.
1749. *Paulmy* (le marquis de), amb.
1751. *Vermont*, ch. d'aff.
1753. *Chavigny* (de), amb.
1762. *Baillieux*, ch. d'aff.
Entraigues (le marquis d'), ch. d'aff. jusqu'en octobre 1763.
1763. *Beauteville* (le chevalier d'), ch. d'aff.
1765. *Barthès de Marmorières*, ch. d'aff.
Beauteville (le chevalier de), amb. jusqu'en 1775.
1773. *Picamille de Casenave*, ch. d'aff. (jusqu'en septembre 1777).
1777 (décembre). *Polignac* (le vicomte de), amb.
1784. *Bacher*, ch. d'aff. (id. en 1789.)
1786. *Vergennes* (le marquis de), amb.
1789. *Vera* (le marquis de), amb.
1792. *Barthelemy*, amb. jusqu'en l'an v.
An v. *Mengaud*, ch. d'aff.
An vi. *Perrochel*, amb.
An viii. *Reinhard*, min. plénip.
An ix. *Verninac*, min. plénip.
An xi. *Ney*, min. plénip.
An xii. *Vial*, min. plénip. jusqu'en 1808.
1808. *Talleyrand* (Auguste), env. extr. et min. plénip. jusqu'en 1824.
1824. *Moustier* (le marquis de), amb.
1825. *Rayneval*, amb. jusqu'en 1829.
1830. *Gabriac* (le marquis de), id.

1831. *Rumigny* (le vicomte de), id. jusqu'en 1835.
1835. *Montebello* (duc de), amb. jusqu'en 1838.
1838. *Mortier* (le baron), amb. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS POLITIQUES DE FRANCE AUPRÈS DES DUCS DE SAVOIE ET DES ROIS DE SARDAIGNE.

1562. *Biron* (de), env.
1574. *Nevers* (le duc de), *Birague* (de), et *Sause* (de), plénip.
1579. *La Valette* (de), env. en Piémont.
1596. *Biron* (le maréchal de).
Sillery (de), plénip.
1607. *Chevrières* (de) env.
Vaugelas (de), id.
1609. *Bullion* (de), id.
1613. *Gueffier*, rés. en Piémont.
1614. *Rambouillet* (de), env.
1617. *Béthune* (de), amb. extr.
1619. *Maroussan* (de), ch. d'une mission.
1624. *Bullion* (de), env.
Saint-Geri (de), gentilhomme ordinaire du roi, ch. d'une mission près le connétable de Lesdiguières.
Créqui (le maréchal de).
1625. *Botru* ou *Bautru*, env. en Piémont.
1626. *Bullion* (de), amb. extraor.
1628. *Garon* (de), env.
Morella (le comte de), env.
1629. *Bullion* (de).
Du Lande ou de *La Lande*.
Créqui (le maréchal de).
Marin, amb.
Valençay (Jean d'Estampes de).
1630. *Schomberg* (de), env.
Léon (de), env.
Brézé (de), env.
Marillac (le maréchal de), amb.
Servien (Abel), amb. extr. et plénip.
1631. *Thoiras* (le maréchal de), amb. extr.
Emeri (Michel Particelli d'), amb. extraord. depuis février 1631 jusqu'en août 1645.
1635. *Bellièvre* (de), amb.
1636. *Cassini*, env.
1637. *La Cour de Vignoles* (de), env., depuis avril 1637 jusqu'en avril 1613.
1636. *Patran* ou *Patvan* (le baron de), ch. d'une mission.
Bautru (de), env. près la duchesse de Savoie.
1639. *Chavigny* (Léon Bouthillier de), amb.
Emeri (d'), amb.
La Valette (le cardinal Louis de).
1640. *Mazarin*, amb. extraor.
Harcourt (le comte d'), amb. extraor.
Mondam (l'abbé), ch. d'une mission.
Liste (le père de), ch. d'une mission à Nice, auprès du cardinal de Savoie.
1641. *Souvigni*, ch. de conduire le comte Philippe en France.
1642. *Aiguebonne* (Roslain d'Urac seigneur d'), amb.
1651 à 1656. *Argenson* (René le Voyer, marquis d'), amb.
1658. *Servien* (Ennemond), amb. (frère d'Abel).
1660. *Colbert*, amb.
1663. *Armagnac* (la comtesse d'), amb. extraord. pour accompagner mademoiselle de Valois, fille de Gaston, mariée au duc Charles-Emmanuel.
1665. *Vendôme* (la duchesse de), amb. extraor. pour accompagner mademoiselle de Nemours, qui allait épouser le même prince, veuf de mademoiselle de Valois.
1672. *Servien* (Ennemond), amb.
1675. *Arcy*, *d'Arcy* ou *d'Arques* (René-Martel marquis d'), amb.
1676. *Villars* (le marquis de), amb.
1677. *Estrées* (le cardinal d'), amb.
1679. *Estrades* (l'abbé d'), amb.
1681. *Lilleboane* (la princesse de), amb. chargée d'accompagner Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc Victor-Amédée.
Châtillon (le chevalier de), envoyé extraordinaire.
1685 à 1689. *Arcy*, d'*Arcy* ou *d'Arques* (René Martel, marquis d'), amb.
1685. *Urfé* (Lascaris, marquis d').
1686. *Rebenac* (le comte de), amb.
1696. *Calenat* (de) et *Tessé* (le comte de), plénipot.
Foix (le duc de) et *Choiseul* (le duc de), plénip.
1697. *Briard* (le comte de), amb.
1699. *Urfé* (Lascaris, marquis d'), env. extraor.
1700. *Phelippeaux*, amb.
1702. *La Bref*, commiss. pour les limites entre la Provence et le comté de Nice.
1710. *Mendarpe* (le comte de), plénip.
1713. *Amelot*, plénip.
1714 à 1719. *Prie* (le marquis de), amb.
1719. *Lozière*, ch. d'aff.
1722. *Morville* (le comte de), plénipot.
1725. *Cambis* (le comte de), plénip. et amb.
1731. *Blondel*, ch. d'aff.
1732. *Vaulgrenant* (le comte de), amb.
1733. *Villars* (le maréchal de), amb. extraor.
1734. *Sennecterre* (le marquis de), amb. jusqu'en 1743.
1737. *Saint-Remi* (de) secrétaire du marquis de Sennecterre, chargé de la correspondance depuis novembre 1737 jusqu'en juin 1738.
1749. *La Chetardie* (le marquis de), amb. jusqu'en février 1752.
1752. *Favier*, ch. d'aff.
Galean des Issarts (le marquis) amb.
1753. *Royer*, ch. d'aff.
Chauvelin (le chevalier de), amb. jusqu'en 1766.
1755. *Noailles* (le comte de), amb. extraor.
1756. *Arnaud*, ch. d'aff.
Chauvelin (le chevalier); amb.
1758. *Arnaud*, ch. d'aff.
Chauvelin (le marquis de), amb.
1759. *Arnaud*, ch. d'aff.
Sébastien de Cabre, id.
Chauvelin (le marquis de), amb.
1766. *Choiseul* (le baron de), amb.
1769. *Bigot de Sainte-Croix*, ch. d'aff.
1770. *Choiseul* (le baron de); amb.
1773. *Sainte-Croix* (de), ch. d'aff.
1775. *Choiseul* (le baron de), amb.
1778. *La Lande*, ch. d'aff.
1780 à 1792. *Choiseul* (baron de), amb.
AN V. *Ginguené*, minist. plénip.
AN VIII. *Jourdain*, id.
1814. *Osmond* (le marquis d'), amb.
1815. *Dalberg* (le duc de), amb. jusqu'en 1820.
1821. *La Tour-du-Pin* (le marquis de), amb. jusqu'en 1830.
1830. *Barante* (le baron de), amb. jusqu'en 1835.

1835. *Rumigny* (le marquis de), amb. jusqu'en 1838.
1838. *Dalmatie* (le marquis de), amb. jusqu'en 1843.
1843. *Salvandi*, amb.
1844. *Mortier*, amb.

ENVOYÉS EXTRAORDINAIRES, MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE A GÊNES.

1629. *Sabran* (de), résid. jusqu'en 1636.
Lisle (de), env.
1639. *Vireville* (le commandeur de), résid.
1653. *Du Plessis-Besançon*, env.
Gomarini (l'abbé), aumônier du roi, ag.
1655. *Lyonne* (de), env.
1660. *Besse* (de), env.
Thévenot (Melchisédech), résid.
1661. *Giustininni* (le marquis), ch. d'annoncer l'accouchement de la reine.
1663. *Abeville* (d').
1670. *Servien* (l'abbé), ch. d'une mission pour arranger les différends entre la république et le duc de Savoie.
1672. *Gomond* (de), id.
1682. *Saint-Olon* (François Pidou de), env. extraord.
1685. *Aubeville* (d'), env. extraor.
1687. *Dupré*, id.
1690. *Rabuton* (de), id.
1691. *Rebenac* (le comte de), id.
1693. *Louveciennes* (de), id.
1701. *Estrées* (le cardinal d'), env. extraord.
1706. *Iberville* (d'), env. extraor.
1708. *Tessé* (le maréchal de), id.
1710. *Anneville* (Pierre Rossignol d'), env. extraor.
1711. *Guebhard* ou *Gebhard*, ch. d'aff.
1714. *La Faye* (de), env. extraor.
1715. *Coutelet* ou *Coutlet*, ch. d'aff.
1718. *Chavigny* (de), env. extraor.
1719. *Coutelet*, ch. d'aff.
1727. *Campredon* (de), envoyé extraor. jusqu'en 1739.
1729. *Michel*, ch. d'aff.
1739. *Joinville* (François Chaillou de), env. extraor. jusqu'en 1746.
1745. *Coutlet* et *Dupont*, ch. d'aff.
1746. *Guymond* (de), env. extraord. jusqu'à la fin de 1749.
1747. *Boufflers* (le duc de), plénip.
Richelieu (le duc de), plénip.
1748 et 1749. *Chauvelin* (de), min. plénip.
1751. Le même, min. plénip.
Faucher, ch. d'aff.
1754. *Neuilly* (le comte de), env. extraor.
1761. *Regny*, ch. d'aff.
1762. *Boyer*, min. plénip, en 1763, 1766, 1769 et 1774.
1763. *Michel*, ch. d'aff, en 1765, 1768, 1774 et 1776.
1777. *Monteil* (le marquis de), env. extraor. en 1783, 1786 et 1788.
1782. *Raulin*, consul, ch. d'aff.
1789. *La Flotte* (de), ch. d'aff.

AMBASSADEURS, MINISTRES, CHARGÉS D'AFFAIRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE A VENISE.

1521 à 1532. *Baif* (Lazare de), amb.
1535 à 1536. *Selvé* (Georges de).
1539. *Vaux* (Joachim de), maître d'hôtel du roi, amb.
1540 à 1541. *Pelissier* (Guillaume), amb.
1546. *Guillardier* (André), sieur du Mortier, amb.
1553. *Selvé* (de), amb.
1555. L'évêque de Lodève, amb.
1558. *Noailles* (François de), évêque de Rennes, amb.
1573. *Du Ferrier* (le président Arnoud), amb.
1580 à 1587. *Hurault* (Paul), sieur de Maisse, amb.
1594. *Nevers* (le duc de), amb.
1595. *Pisani* (Jean de Vivonne marquis de), amb.
1595. *Hurault* (Paul), sieur de Maisse, amb.
Brulart (Léon), amb.
1598. *Séguier* (Antoine), sieur de Villiers, amb.
1598. *Capoue* (Annibal de), amb.
1601 à 1607. *Du Fresne-Canayé-d'Octe* (le président), conseiller d'État, amb.
1607 à 1611. *Champigny* (Richard de), amb.
1612. *Cœuvres* (le marquis de), amb.
Hurault (Paul), sieur de Maisse, amb.
1624. *Séguier* (Antoine), amb.
1626. *Lanbespine* (Charles de), sieur de Châteauneuf, amb.
1627. *Avaux* (le comte d'), amb. jusqu'en 1632.
1633 à 1637. *La Thuillerie* (Gaspard Coignet de), amb.
1638. *Du Houssay*, amb.
1643. *Bracque*, ch. d'une mission.
Des Hameaux (Jean Dyel), amb.
Gremonville (Bretel de), amb.
1644. *Du Plessis-Besançon* (Bernard), amb.
1646 à 1647. *Gremonville* (Bretel de) amb.
1651 à 1656. *Argenson* (René de Voyer, marquis d'), amb.
1655 à 1658. *Du Plessis-Besançon*, amb.
1659. *Aubusson* (Georges d'), archevêque d'Embrun, amb.
1662. *Bonzy* (Pierre de), évêque de Bezliers, amb.
1666. *Vedou*, consul, ch. d'af.
1668. *Saint-André* (Nicolas Prunier de), premier président au parlement de Grenoble, amb.
1671. *Avaux* (le comte d') amb.
1675 *Pailleroles*, secrét. d'amb., ch. d'aff.
1675 à 1678. *Estrades* (l'abbé d'), amb.
1678. *Pinchesne* (de), secrét. d'amb., ch. d'aff.
1679. *Varangeville* (de), amb.
1682. *Amelot*, amb.
1684. *La Haye-Vantelet* (Denis de), amb. jusqu'en 1701.
1691. *Rebenac* (de), env. près les puissances d'Italie.
1696. *Chamilly* (de).
1701. *Estrées* (le cardinal d'), amb.
1702. *Pioperon* (de), ch. d'une mission.
1703. *Charmont* (Joseph Hennequin de), amb.
1705. *Pomponne* (l'abbé de), amb.
1709. *Le Comte*, consul, ch. d'aff. par *intérim*.
1710. *Varano* (Hercule marquis de), ch. d'une mission.
Fremont (de), ch. d'aff.
1723. *Gergy* (le comte de), amb.
1733. *Froulay* (le comte de), amb.
1738. *Le Blond*, consul, ch. d'aff. par *intérim*.
1743 à 1746. *Montaigu* (Pierre François comte de), amb. Il eut pour secrétaire Jean-Jacques Rousseau.
1749. *Le Blond*, consul, ch. d'aff. par *intérim*.
1750. *Chavigny* (de), amb.

1751. *Le Blond*, consul, ch. d'aff.
1752. *Bernis* (l'abbé comte de), amb.
1755. *Brun*, ch. d'aff.
1756. *Villefoud* (l'abbé de), ch. d'aff.
1758. *Dumas*, ch. d'aff.
Durfort (le marquis de), amb.
1760. *Nogaret*, ch. d'aff.
Raschi (le comte de), amb.
1765. *Adam*, ch. d'aff.
1767. *Paulmy-d'Argenson* (le marq. de), amb.
1768. *Auteroche* (le chevalier d') ou de *Haute Roche*, ch. d'aff.
1770. *Le Blond*, consul, ch. d'aff.
1771. *Zuckmantel* (le baron de), amb.
1777. *Schlick*, ch. d'aff. par *intérim*.
1779. *Vergennes* (le marquis de), amb.
1780. *Schlick*, ch. d'aff. par *intérim*.
1783. *Vergennes* (le marquis de), amb.
1784. *Schlick*, ch. d'aff. par *intérim*.
1786. *Le Blond*, consul, ch. d'aff.
Chalon (le comte de), amb.
1788. *Henin de Cuvilliers* (Élienne-Félix baron d'), ch. d'aff,
1789. *Bombelles* (le marquis de), amb.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE PRÈS LES DUCS DE TOSCANE.

1535. *Du Bellay* (le cardinal), env.
1593. *La Clièle* (de).
1600. *Sillery* (Nicolas Bruslart de), amb. à Rome et plénip. pour le contrat de mariage de Henri IV.
1609. *Vicence* (le cardinal).
1633. *Bachellier*.
1645. *Strozzi* (l'abbé), résid.
1647. *Villeneuve* (de), env.
1656. *Brienne* (le commandeur de), consul.
1661. *Angoulême* (Henriette de la Guiche, duchesse douairière d'), amb. pour la conduite de mademoiselle d'Orléans, allant épouser Cosme III.
1664. *Aubeville* (d'), ch. d'une mission.
Créqui (le duc de), amb.
Du Deffant (Mme), ch. d'une mission.
1673. *Forbin-Janson*, évêque de Marseille, amb.
1686 à 1689. *Dupré*, résid.
1689 à 1694. *Foucher*, id.
1696. *Chamilly* (de), id.
1708. *Tessé* (le maréchal de), amb. extraord.
1709. *Gergy* (le comte de), env. extraor.
1714. *Albergotti* (le comte), ch. d'aff.
1715. *Grasville* (le chevalier de), env. extr.
1716. *Lorenzi* (le bailli), ch. d'aff.
1725 à 1733. *La Bastie* (le marquis de).
1735 à 1743. *Lorenzi* fils (le comte), ch. d'aff.
1766. *Bertellet*, consul, ch. d'af.
1767. *Barbantanne* (le marquis de), min. plénip.
1769. *Dutrouillet*, ch. d'aff.
1770. *Barbantanne* (le marquis de), min. plénip.
1777. *Billerey*, ch. d'aff.
1779. *Barbantanne* (le marquis de), min. plénip.
1781. *Billerey*, ch. d'aff.
1784. *Durfort* (le comte de), min. plénip.
1792. *La Coste* (de), min. plénip.
1792. *Mackau* (de), min. plénip.
An VII. *Reinhard*, min. plénip. jusqu'en l'an X.
An X. *Clarke*, min. plénip. jusqu'en l'an XIII.
An XIII. *Siméon*, ch. d'aff.
1806. *D'Aubusson de Lafeuillade*, min. plén. jusqu'en 1808.
1816. *Vernègues* (le chevalier de), min. résid.
1819. *Dillon* (le comte Édouard de), env. extraord. jusqu'en 1821.
1821. *Maisonfort* (le marquis de la), env. extraord. jusqu'en 1828.
1828. *Vitrolles* (de), env. extraord. et min.
1831. *Ganuy* (de), ch. d'aff. jusqu'en 1833.
1833. *Talleyrand* (le baron de), min. résid.
1834. *Belfocq*, min. résid. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE A ROME.

1303. *Du Plessis* (le chevalier) et Guillaume *de Nogaret*, amb.
1370. *Montreuil* (de), amb.
1508. *Briçonnet* (Guillaume), amb.
1516. *Soliers* (Jean de), amb. au concile de Constance.
1520. *Dupin* (Jean), évêque de Rieux, amb.
1528. *Turenne* (François de la Tour d'Auvergne, vicomte de), amb.
Du Bellay (Jean), évêque de Limoges, amb.
1531. *Inteville* (d'), évêque d'Auxerre, amb.
1534. *Reince* (Nicolas), résid.
1535. *Enonville* (Charles-Hemond d'), évêque de Mâcon, amb.
1538. *Grignan* (Louis-Adhémar comte de), amb. ord.
Du Thé, amb.
1538. *Montluc* (Jean de), évêque de Valence, amb.
1539. *Gié* (François de Rohan de), amb.
1546. *Du Mortier* (André Gaillard), amb.
1547. *D'Urfé*, député au concile de Trente.
Lignière (de), procureur au même concile.
Lorraine (Charles, cardinal de), amb.
1552. L'évêque de Mirepoix, ag. du roi en Italie.
1556. *Guise* (François de Lorraine duc de), commandant des armées françaises en Italie, nég.
1557. *Selve* (Jean-Paul de), évêque de Saint-Flour, amb.
1558. *Labourdaisière* (Philibert Babou de), cardinal-évêque d'Angoulême, amb.
1561. *Lisle* (André-Guillaume de), amb.
1568. *Angennes* (Charles d'), cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, amb.
1569. *Oysel* (Henri Clutin seigneur d'), amb.
1570. *Dufargis*, amb.
1571. *Marle* (de), amb.
Beauville (de), ch. d'une mission particulière.
1576. *Châtaignière* (Louis de), amb.
1581. *Foix* (Paul de), archevêque de Toulouse, amb.
1585. *Bandini* (Mario), ch. d'une mission particulière.
1586. *Vivonne* (Jean de), marquis de Pisani, amb.
1587. *Joyeuse* (le cardinal de), protecteur des affaires de France.
1588. *Gondi* (le cardinal de), amb.
Maisse (de), ch. d'une mission.
1589. *Angennes* (Charles d'), évêque du Mans.
1591. *Luxembourg* (le duc de), amb.
1591. *Pisani* (le marquis de), amb. ord.
1593. *Nevers* (le duc de).
1594. *Angennes* (d'), évêque du Mans; *Segnier* (l'abbé), doyen de Notre-Dame de Paris, et *Gobelin* (le P.), religieux

de l'ordre de Saint-Denis, amb. extraordinaires.
1594. *Ossat* (Arnaud d'), cardinal-évêque de Bayeux, amb.
1595. *Pisani* (le marquis de), amb.
1596. *La Ctiele* (de).
1597. *Luxembourg* (François de), duc de *Piney*, amb.
1599. *Bandini* (l'abbé).
Sillery (de), amb.
1601. *Béthune* (Philippe, comte de), amb.
1605. *Du Perron* (le cardinal), amb.
Villeroy (Charles de Neuville marquis de), amb.
1608. *Brèves* (François Savary de), amb.
1614. *Des Ursins* (François), baron de *Neuilly*, marquis de *Trénel*, amb.
1615. *Vendôme* (le chevalier de), amb.
1616. *Orsini* (le cardinal), protecteur des affaires de France.
1617. *Marquemont* (le cardinal Denis Simon de), archevêque de Lyon.
1619. *Estrées* (François-Annibal d'), marquis de *Cœuvres*, amb.
1622. *Sillery* (Noël Bruslart, commandeur de), amb.
1624. *La Valette* (le cardinal de), ch. d'aff.
La Picardière (de), ch. d'aff.
Marquemont (le cardinal de) ch. d'aff.
1626. *Béthune* (le comte de), amb.
1630. *Brassac* (le marquis de), amb.
1632. *Guéffier*, amb.
Avaux (le comte d'), amb.
1633. L'évêque de Montpellier, ch. d'une mission.
Créqui (Charles de), duc de *Lesdiguières*, maréchal de France, amb.
1634. *Noailles* (le comte François de), amb.
1636. *Estrées* (le maréchal d'), amb.
Bentivoglio (le cardinal), protecteur des affaires de France.
1637. *Mazarin* (le cardinal), ch. d'une mission.
1641. *Fontenay-Mareuil* (François Duval marquis de), amb.
1643. *Saint-Chaumont* (le marquis de), amb.
Bichi (le cardinal Alexandre).
Fontenay-Mareuil (le marquis de), amb.
1644. *Bichi* (le cardinal).
Gremomonville (de).
1645. *Valençay* (le cardinal de).
Arnauld (Henri), abbé de Saint-Nicolas, amb. extraor.
1647. *Fontenay-Mareuil* (le marquis de), amb.
1649. *Valençay* (Henri de), grand prieur de France, amb.
1651. *Tinti* (l'abbé), agent.
1653. *Boquet* (François), évêque de Montpellier.
1657. *Esle* (le cardinal d'), protecteur des aff. de France.
1658. *Millet*, ch. d'une mission.
1659. *Barberini* (le cardinal Antoine), ch. d'une mission.
1660. *Colbert de Vandières*, ch. d'une mission.
1661. *Aubeville* (d'), ch. d'une mission.
1662. *Créqui*, (le duc de), amb.
1663. *Anglure* (Louis d'), ch. d'aff.
1664. *Benedetti* (l'abbé), ag
Créqui (le duc de), amb.
1665. *Mercœur* (le duc de), env. à Avignon.
Anglure (l'abbé d'), ch. d'aff.
Morinville (le comte de), env. à Avignon.
1666. *Chaulnes* (Charles-Albert duc de), amb. extraor.
1668. *Anglure* (l'abbé d'), ch. d'aff.
1671. *Estrées* (le duc d'), amb. extraor.
Estrées (l'abbé d'), frère du précédent, env. extraor.
1680. Le même, ch. d'aff.
1687. *Lavardin* (Henri-Charles de *Beaumanoir*, marquis de), amb.
1688. *Chamblay* (de), amb.
1689. *Chaulnes* (le duc de), amb. extraor.
1690. *David* (l'abbé), ch. d'une mission.
Janson et *Lecamus* (les cardinaux).
1691. *Bouillon* (le cardinal de).
1699. *Monaco* (le prince de), amb.
1700. *Janson* (le cardinal), ch. d'aff.
Noailles (le cardinal de), ch. d'aff.
1706. *La Trémouille* (le cardinal de), ch. d'aff.
1708. *Tessé* (le maréchal, comte de), amb.
1714. *Targnies* (de), *Amelot* et *Duvaucel* (Louis-Paul), ch. d'une mission.
1720. *Laffiteau* (le P.), évêque de Sisteron, ch. d'aff.
1721. *Rohan* (le cardinal de), ch. d'une mission.
1722. *Tencin* (l'abbé, ensuite cardinal de), ch. d'aff.
1730. Les cardinaux de *Rohan*, de *Polignac* et de *Bissy*.
1731. *Saint-Aignan* (le duc de), amb. extraor
1741. *Tencin* (le cardinal de), ch. d'aff.
1742. *Canillac* (l'abbé de), ch. d'aff.
1745. *La Rochefoucauld* (de), archevêque de Bourges, amb.
1748. *Canillac* (l'abbé de), ch. d'aff.
1749. *Nivernois* (le duc de), amb. extraor.
1752. *Bruère* (Charles Antoine de la), ch. d'aff.
1754. *Choiseul-Stainville* (le comte, depuis duc de), amb.
1757. *Boyer*, ch. d'aff.
Meyère (l'abbé de), id.
Delvincourt (l'abbé), id.
1758. *Rochechouart* (le cardinal de), évêque de Laon, amb.
1762. *Lahouze* (Basquiat de), ch. d'aff.
1763. *Aubeterre* (le marquis d'), amb. extraord.
1769. *Bernis* (le cardinal de), amb.
Deshaies (l'abbé Nicolas-Marie), ch. de la correspondance.
1792. *Séguier*, amb.
An III. *Cacault*, ch. d'aff.
An V. *Bonaparte* (Joseph), amb.
An VI. *Duport*, *Florens*, *Bertholet*, commis. du gouvernement.
An VII. *Bertholet*, amb.
An IX. *Cacaut*, id.
An XI. *Fesch*, (le cardinal), min. plénip. jusqu'en 1808.
1814. *Cortois de Pressigny*, évêque de Saint-Malo, amb. extraor.
1815. *Blacas d'Aulps*, amb. jusqu'en 1822.
1822. *Laval-Montmorency*, amb. extraord. jusqu'en 1828.
1828. *Chateaubriand* (le comte de), amb.
1829. *La Ferronays* (le comte de), amb.
1830. *Saint-Aulaire* (le comte de), amb. jusqu'en 1832.
1832. *Fay de la Tour-Maubourg* (le marquis), amb. jusqu'en 1836.
1836. *Talleuay*, ch. d'aff.
1837. *Fay de la Tour-Maubourg* (le marquis), amb. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES, RÉSIDENTS ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE A NAPLES.

1647. *Le Fer* (Louis), amb.
Fontenay (le marquis de), plénip. pour traiter avec le peuple de Naples.
Du Plessis-Besançon, env. pour traiter avec le peuple de Naples.
1648. *Grimaldi* (le cardinal de), plénip. pour traiter avec la noblesse napolitaine.
1701. *Granville* (le chevalier de).
1703. *La Trémouille* (l'abbé de), amb.
1714 à 1719. *Prie* (le marquis de), amb. auprès du roi de Sicile, duc de Savoie.
1719. *Vincelles* (le chevalier de), amb. auprès du roi de Sicile.
1734. *Bissy* (Anne-Claude de Thiard, marquis de), amb.
1735. *Puyseulx* (Brusiart de Sillery, marquis de), amb.
1736. *Guimard*, ch. d'aff.
1740. *L'Hospital* (le marquis de), amb.
1745. *Du Thillot*, ch. de la correspondance.
1747. *Arthenay* (d'), ch. d'aff.
1748. *L'Hospital* (le marquis de), amb.
1747 à 1750. *Arthenay* (d'), ch. d'aff.
1752. *Ossun* (le marquis d'), amb. extraor.
1759. *La Houze* (Basquier, chevalier de), ch. d'aff.
1762. *Durfort* (le marquis de), amb. extraor.
1765. *Dumas*, ch. d'aff.
1766. *Astier*, consul, ch. d'aff.
1769. *Bérenger*, ch. d'aff.
1770. *Choiseul* (Louis-Auguste le Bonnelier, baron de), amb. extraor. et plénip.
1771. *Bérenger*, ch. d'aff.
1772. *Breteuil* (le baron de), amb. extraor.
1774. *Bérenger*, ch. d'aff.
1776. *Clermont d'Amboise* (Jean-Baptiste-Charles-François, marquis de), amb. extraor. et plénipot.
1782. *Denon* (Dominique-Vivant), ch. d'aff.
1785. *Talleyrand* (Marie-Anne, baron de), amb.
1788. *Cacault*, ch. d'aff.
1793. *Bedon de Belleville*, ch. d'une mission.
1793. *Mackau* (de), amb.
An VI. *Treillard*, min. plénip.
An VII. *La Combe Saint-Michel*, amb.
An X. *Alquier*, amb. jusqu'en 1807.
1807. *Aubusson*, amb. jusqu'en 1810.
1810. *Durand* (le baron), env. extraor. et min. plénipot. jusqu'en 1814.
1814. *Narbonne*, env. extraor. et min. plénip. jusqu'en 1820.
1820. *Fontenay* (le chevalier de), secrét. d'amb. ch. d'aff.
1822. *Serre* (le comte de), amb. jusqu'en 1824.
1825. *Blacas d'Aulps*, amb. jusqu'en 1830.
1831. *Fay de la Tour-Maubourg* (le marquis), amb.
1832. *Mareuil* (le baron de), id.
1833. *Sébastiani* (le comte Horace), amb.
1834. *Béarn* (le comte de), ch. d'aff. jusqu'en 1838.
1838. *Montebello* (le duc de), amb. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE EN TURQUIE.

1525. *Frangipani*, env.
1532. *Rincon* (Antoine), env.
1534. *La Forest* (de), premier amb. de France en Turquie.
1536. *Montluc* (Jean de), évêque de Valence, amb.
1537. *Marillac*, ch. d'aff.
1538. *Rincon* (le capitaine), env.
1539. *Cantelmo* (César), id.
1543. *Polin*, baron de *la Garde*, env.
1547-1554. *Aramon* (d'), amb.
1551. *Chesneau*, ch. d'aff.
1554. *Codignac*, amb.
1555. *Villemonté*, env.
1556. *La Vigne*, amb.
1559. *Petremal* (ou *Pontremol* de la Norroy), ag.
1560. *Dolu*, id.
1569. *Dubourg* (Claude), amb
1570. *Granchamp*, ch. d'aff.
1571. *La Triquerie*, ch. d'aff.
1572. *Noailles* (François de), évêque de Dax, amb.
1574. *Noailles* (de), abbé de Lisle, probablement le même que le précédent, amb.
1577. *Ingé*, ag.
1579. *Germigni* (baron de Germoles), amb.
1584. *Bertier*, ch. d'aff.
1585. *Savari* seigneur de l'Ancome, amb.
1589. *Savari* seigneur de Bréves, amb.
1606. *Gontaut-Biron* (de), baron de Salignac, amb.
1611. *Harlay-Sancy* (Achille de), amb.
1620. *Harlay* (Philippe de), amb.
1631. *Gournai*, comte de Marcheville, amb.
1639. *La Haye* (Jean de), seigneur de Vantelet, amb.
1660. *Roboti*, rés.
1665. *La Haye* (Denis de), seigneur de Vantelet, amb.
1670. *Nointel* (Charles-François Olier, marquis de), amb.
1679. *La Vergne de Guilleragues* (de), amb.
1685. *Fabre*, ag.
1686. *Girardin*, amb.
1689. *Girardin* (l'abbé), frère de l'amb., ch. d'aff.
1689. *Castagnères de Châteauneuf*, amb.
1699. *Ferriol* (Charles de), baron d'Argental, amb.
1711. *Des Alleurs* (Pachot, comte), amb
1716. *Bonnac* (Jean-Louis d'Husson, marquis de), amb.
1724. *Andrezel* (Picon, vicomte d'), amb.
1727. *Fontenu*, consul à Smyrne, ch. d'aff.
1728. *Villeneuve* (Louis-Sauveur, marquis de), amb.
1740. *Castellane* (Michel-Ange comte de), amb. extraord.
1747. *Des Alleurs* (Rolland Pachot, comte), amb. extraord.
1754. *Peyrol*, ch. d'aff.
Peyssonnel, ch. d'aff.
1755. *Vergennes* (Gravier comte de), env. extraord.
1756. Le même, amb.
1768. *Saint-Priest* (le chevalier Guichard de), amb.
1776. *Le Bas*, ch. d'aff.
1778. *Saint-Priest* (le chevalier de), amb.
1784. *Choiseul-Gouffier* (le comte de), amb.
1792. *Moustier* (de), amb.
1793. *Semonville*, id.
An III. *Descorches*, id.
An V. *Aubert Dubayet*, id.
An VII. *Descorches*, amb.
An VIII. *Ruffin*, ch. d'aff. jusqu'en l'an XI.
An XI. *Brune*, amb.
Ruffin, ch. d'aff.
An XII. *Brune*, amb. jusqu'en 1806.
1806. *Ruffin*, ch. d'aff.

1807. *Sébastiani* (le général), amb.
1811. *Latour-Maubourg*, ch. d'aff.
1813. *Andréossy*, amb.
1815. *Rivière* (le marquis de), amb.
1821. *Latour-Maubourg* (le marquis de), amb.
1823. *Hyde de Neuville*, amb.
1824. *Guilleminot* (le général), amb.
1831. *Burignot de Varennes* (le baron), ch. d'aff. jusqu'en 1833
1833. *Roussin* (le vice-amiral, baron), amb.
1840. *Pontois* (le comte de), amb.
1842. *De Bourqueney*, amb. jusqu'en 1844.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS POLITIQUES DE LA FRANCE AUPRÈS DES ROIS D'ESPAGNE.

De Clérieux, amb.
De Bouchage, id.
1486. *De Grammont*, id.
Selves (le président), amb.
1525. *Tournon* (de), archevêque d'Embrun, amb.
Briou (le baron de).
1539. L'évêque d'Avranches, env.
1544. *Laubespine* (de), évêque de Limoges, amb.
1553. *Saint-Sulpice* (le marquis de), amb.
1568. *Fourquevaux* (le baron de), amb.
1589. *Forget* (Pierre), sieur de *Fresne*, env.
1598. *Pompone de Bellièvre* et Nicolas Bruslart de *Sillery*, plénip. pour la paix de Vervins.
1601. *Silly*, comte de Rochepot, amb.
1608. *Brèves* (de), amb.
1609. *Vaucelles* (de), amb.
1611. *Mayenne* (le duc de), amb. extraord.
1612. *Puyseux* (Bruslart de Sillery, de), id.
1617. *Beaufremont* (de), amb.
1618. *Rochepot* (de), amb.
1621. *Bassompierre* (de), amb. extraord
1625. *Rambouillet* (d'Angennes, marquis de), amb. extraord.
1627. *Liqeades*, ag.
1628. *Boissy* (de), ch. d'une mission.
Berthier, ch. d'une mission.
Bautru (de), env.
1629. *Barrault* (Antoine Joubert, comte de), amb.
1635. *Peni*, ch. d'aff.
1637. *Pujol*, id.
1638. *Chevigny* (de), plénip.
Harcourt (le comte d'), id.
L'archevêque de Bordeaux, id.
1640. *Du Plessis-Besançon*, plénip.
1644. *Brézé* et *Fronsac* (les ducs de), plénip.
1649. *Dufresne*, env.
1651. *Croissy* (de), plénip.
1656. *Lyonne*, min. plénip.
1659. *Grammont* (le duc de), amb. extraord.
1661. *La Feuillade* (Georges d'Aubusson de), évêque d'Embrun, amb.
1668. *Villars* (le marquis de), env. extraord.
1669. *Dupré*, ch. d'aff.
1670. *Bouzi* (Pierre de), archevêque de Toulouse, amb. extraord.
Dupré, ch. d'aff.
1671. *Villars* (le marquis de), amb. extraord.
1679. *Villars* (le marquis de), amb. extraord.
Harcourt (le marquis d'), amb. extraord.
1682. *La Vauguyon* (André, Berthoulet de Fromenteau, comte de), amb.
1685. *Feuquières* (le marquis de), amb. extraord.
1688. *Levasseur*, ch. d'aff.
Rebenac (François de Pas, comte de), amb. extraord.
1691. *Blandinière* (le P.), ch. d'une mission.
1697. *Duval* (le P.), ch. d'une mission.
1698. *Harcourt* (le marquis d'), amb.
1701. *Louville* (le marquis de), sans caractère.
Marsin (le comte de), amb. extraord.
1702. *Estrées* (le cardinal d'), amb.
1703. *Estrées* (l'abbé d'), amb.
Châteauneuf (de), ch. d'une mission.
1704. *Grammont* (le duc de), amb. extraord.
1705. *Amelot*, amb. extraord.
1707. *Brancas* (Louis, marquis de), env. extraord.
1709. *Saint-Olon* (de), env. extraord.
Iberville (d'), ch. d'une mission.
Blécourt (de), env. extraord.
1711. *Noailles* (le duc de), sans caractère.
1710. *Bonnac* (le marquis de), amb.
1713. *Brancas* (le marquis de), amb.
1714. *Pachau*, ch. d'aff.
Saint-Aignan (Paul-Hippolite duc de), ch. d'une mission.
1715. Le même, ambassadeur.
1718. *Nancré* (Louis-aîné-Théodore de Dreux, marquis de), ch. d'une mission.
1720. *Maulevrier* (le marquis de), amb. extraord.
Robin, sans caractère.
Mornay (l'abbé de), sans caractère.
1721. *S. Simon* (le duc de), amb. extraord.
La Fare (le marquis de), envoyé.
1722. *Chavigny* (de), env. extraord. à Gênes, sans caractère.
1723. *Orléans* (le chevalier d'), fils naturel du régent, ch. d'une mission.
Coulange (le marquis de).
1724. *Tessé* (le maréchal de), sans caractère.
1725. *Livry* (l'abbé de), amb.
1727. *Rottembourg* (Conrad Alexandre, comte de), sans caractère.
1728. *Brancas* (le marquis de), amb. extraord.
1730. *Hullin*, ch. d'aff.
Rottembourg (le comte de), amb. extrord.
1733. *La Porte du Theil*, ch. d'aff.
1734. *La Beaume* (de), plénip.
Vaulgrenant (le comte de), amb. extraord.
1738. *Champeaux* (de), ch. d'aff.
Varennes (de), ch. d'aff.
La Mark (le comte de), amb.
1741. *Varennes* (de), ch. d'aff.
Vaureal (l'abbé de), évêque de Rennes, amb.
1749. *Partiet*, ch. d'aff.
Vaulgrenant (le comte de), amb.
1752. *Frischmann* (l'abbé de), ch. d'aff.
Duras (duc de), amb. extraord. plénip.
1755. *Frischmann* (l'abbé de), ch. d'aff.
1757. *Aubeterre* (le marquis d'), amb. extraord. et plénip.
1759. *Ossun* (Pierre-Paul, marquis d'), amb. extraord. et min. plénip. jusqu'en 1777.
1783. *Bourgouing*, ch. d'aff.
1785. *La Vauguyon* (Paul-François de Quelen duc de), amb. extraor. et plénip.
1787. *Le Marchand*, ch. d'aff.
La Vauguyon (le duc de), amb.
1788. *Le Marchand*, ch. d'aff.
La Vauguyon (le duc de), amb.
1789. *Le Marchand*, ch. d'aff.
La Vauguyon (le duc de), amb. extraord. et plénip.
1792. *Poas*, amb.

1791. *Bourgouing*, amb.
An IV. *Pérignon*, amb.
An VI. *Truguet*, amb.
An VII. *Guillemardet*, amb.
An IX. *Alquier*, amb.
An X. *Bonaparte* (Lucien), id.
An XI. *Beurnonville*, amb. jusqu'en 1806.
1806. *Beauharnais* (le marquis de), amb.
1809. *La Forest* (le comte de), amb.
1814. *Laval-Montmorency* (le prince de), amb. jusqu'en 1822.
1822. *La Garde* (comte de), env. extraor. et min. plénip.
1824. *Talaru* (le marquis de), amb.
1827. *Beaurepaire* (le comte de), ch. d'aff.
1828. *Saint-Priest*, amb. jusqu'en 1831.
1831. *Harcourt* (le comte d'), amb.
1832. *Rayneval* (le comte de), amb.
1837. *Fay de Latour-Maubourg*, amb.
1838. *Montesquiou-Fezensac*, amb.
1839. *Rumigny* (le marquis de), amb.
1841. *Pageot*, ch. d'aff.
1842. *Salvandy*, amb.
1844. *Bresson* (le comte).

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE EN PORTUGAL.

1642. *Pé* (de), consul, ch. d'aff.
1644. *Rouillac* (Louis de Gothe, marquis de), amb.
1655. *Jante* (le chevalier de), amb.
1657. *Comminges* (François de), amb.
1659. *Jante* (le chevalier de), amb.
Ablancourt (Fremont d'), ch. d'une commission, sans caractère public.
1664. *Saint-Romain* (Melchior de Héron, baron de), amb.
1671. *Daubeville*, env. extraord.
1675. *Guénegaud* (de).
1677. *Foucher*.
1681. *Oppède* (Forbin d').
1683. *Saint-Romain* (de), amb.
1685. *Amelot*, marquis de Gournay, amb.
1686. *Colbert* (Jean-Baptiste), marquis de Torcy, env. extraord.
1688. *Esneval* (le vidame d'), amb.
1692. *Estrées* (l'abbé d'), amb.
1697. *Rouillé* (le président), amb.
1703. *Châteauneuf* (de), amb.
1705. *Viganego*, ch. d'aff.
1715. *Mornay* (l'abbé de), amb.
1721. *Montagnac* (de), consul, ch. d'aff.
1723. *Mornay* (l'abbé de), amb.
1725. *Livry* (l'abbé Sauguin de), amb.
1736. *Duvernay*, ch. d'aff.
1738. *Argenson* (René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'), amb.
1740. *Chavigny* (de), amb.
1743. *Beauchamps*, ch. d'aff.
1746. *Chavigny* (de), amb.
1749. *Duvernay*, ch. d'aff.
1753. *Raschi* (le comte de), amb.
1756. *Saint-Julien* (de), ch. d'aff.
1759. *Marle* (le comte de), amb.
1760. *Saint-Julien* (de), ch. d'aff.
1763. *Saint-Priest* (le chevalier François-Emmanuel Guignard de), amb.
1767. *Simonin*, consul, ch. d'aff.
1769. *Clermont d'Amboise* (le chevalier de), amb.
1771. *Colins de Montigny*, ch. d'aff.
1773. *Étienne*, chancelier, sans caractère.
Clermont d'Amboise (le marquis de), amb.
1774. *Hinnisdal* (le comte d'), conseiller d'ambassade, ch. d'aff.
1775. *Blosset* (le marquis de), amb.
1778. *Daugnac* (l'abbé), ch. d'aff.
1780. *O' Dunne* (le comte), amb.
1786. *Bombelles* (le marquis de), amb.
1782. *Chalon* (de), amb.
An X. *Lasne*, env. extraord. et min. plénip.
An XII. *Junot* (le général), amb.
1806. *Rayneval*, secrétaire d'amb. ch. d'aff.
1815. *Luxembourg* (le duc de), amb. extraord.
1816. *Maler* (le colonel), ch. d'aff. jusqu'en 1819.
1819. *Saint-Simon* (le marquis de), à Rio-Janeiro.
1820. *Hyde-de-Neuville*, amb.
1821. *Lesseps*, ch. d'aff.
1823. *Hyde-de-Neuville*, amb.
1825. *Lausun* (le duc de), env. extraord.
1833. *Mortier* (le baron), env. extraord.
1835. *Saint-Priest* (le comte de), id.
1836. *Bois-le-Comte* (le baron de), id.
1838. *Burignot de Varennes*, id. jusqu'en 1843.

MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

1792. *Ternan* (de), min. plénip.
1793. *Génet*, id.
An III. *Fauchet*, id.
An IV. *Adet*, min. plénip. jusqu'en l'an IX.
An VIII. *Bonaparte* (Joseph), *Fleurieu* (de), et *Rœderer*, commissaires pour traiter avec les plénipotentiaires des États-Unis.
An IX. *Pichon*, ch. d'aff. jusqu'en l'an XII.
An XI. *Otto*, min. plénip.
An XIII. *Turreau* (le général), min. plénip.
1810. *Serrurier*, min. plénip. jusqu'en 1815.
1815. *Hyde-de-Neuville*, min. plénip.
1820. *Roth*, ch. d'aff.
1823. *Menou* (le comte de), ch. d'aff.
1824. *Mareuil* (le baron de), env. extraord. et min. plénip.
1829. *Roux-de-Rochelle*, min. plénip.
1830. *Serrurier*, env. extraord. et min. plénip. jusqu'en 1836.
1836. *Pontois* (Édouard), min. plénip.
1840. *Bacourt* (de), min. plénip. jusqu'en 1842.

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE AU BRÉSIL.

1828. *Gabriac* (le marquis de), min. plénip. et env. extraord.
1830. *Mareuil* (le baron de), id.
1831. *Pontois*, ch. d'aff.
1833. *Saint-Priest*, ch. d'aff. jusqu'en 1835.
1836. *Pontois* (Édouard), ch. d'aff.
1837. *Rouen* (le baron Achille), ch. d'aff. jusqu'en 1841.
1842. *Langsdorff*, ch. d'aff.

Remi (Saint), né vers l'an 438 dans les environs de Laon, fut, à l'âge de 22 ans, placé malgré lui, dit-on, sur le siége archiépiscopal de Reims. Clovis qui, même avant sa conversion, cherchait tous les moyens de se rendre le clergé favorable, ne cessa de lui témoigner la plus grande déférence, et ce fut ce prélat qui convertit et baptisa l'époux de Clotilde. On croit généralement que saint Remi mourut en janvier 533, à l'âge de 95 ans. Il avait composé plusieurs écrits, entre autres des *sermons*, dont Sidoine Apollinaire a eu connaissance; mais il ne nous reste de lui que quatre *lettres* insérées dans les divers recueils de conciles et d'actes relatifs à l'histoire de France.

Remiremont, ville de l'ancienne Lorraine, auj. chef-lieu d'arrondissement du dép. des Vosges. Elle appartenait, au XVe siècle, aux comtes de Vaudemont. Lahire la prit sous Charles VII, et le maréchal de Créqui en fit, en 1670, démolir les fortifications. Elle possédait, avant la révolution, un célèbre chapitre de chanoinesses, dont l'abbesse était princesse de l'Empire. On y compte auj. 3,500 hab.

Remontrances. Voy. **Parlement**.

Rémusat (Jean-Pierre-Abel), né à Paris en 1788, étudia d'abord la médecine, puis, ayant appris à peu près sans aide le chinois, le thibetain et le tartare-mandchou, il publia à 23 ans, en 1811, un *Essai sur la langue et la littérature chinoise* qui attira sur lui l'attention des savants. Il seconda ensuite de Sacy dans la publication des *Mémoires concernant les Chinois* et du *Traité de la chronologie chinoise* du P. Gaubil, qui parurent en 1814. La même année, il fut nommé à la chaire de chinois et de tartare-mandchou, que le gouvernement créait au Collége de France. En 1816, il entrait à l'Académie des inscriptions, et était, en 1822, l'un des fondateurs de la Société asiatique, dont il devint le secrétaire. Vers la même époque, il était encore nommé conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale. C'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir popularisé chez nous l'étude de l'idiome de Confucius. Ses *Éléments de la Grammaire chinoise*, qui parurent en 1822, demeureront toujours, quels que soient les progrès ultérieurs de la science, une œuvre remarquable de lucidité et d'analyse. On lui doit un grand nombre de notices et de dissertations philologiques insérées dans le *Journal des Savants*, le *Journal asiatique*, le *Magasin encyclopédique*, les *Mines de l'Orient*, et qui, en 1825 et 1828, ont été réunies en 4 volumes, sous les titres de *Mélanges* et de *Nouveaux mélanges asiatiques*. Rémusat a traduit du chinois en français divers ouvrages, savoir : l'*Invariable milieu*, ouvrage moral de Tseu-su, 1814; le *Livre des Récompenses et des Peines*, 1816; le roman de *Yu-kiao-li*, ou *les Deux Cousines*, 1826. Nous indiquerons encore ses *Recherches sur les langues tartares*, ou *Mémoire sur différents points de la grammaire et de la littérature des Mandchoux, des Mongols, des Ouigours et des Thibetains*; ses deux *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, et particulièrement des rois de France avec les empereurs mongols*; enfin son *Mémoire sur la vie et les opinions de Lao-Tseu*. Rémusat a été enlevé par le choléra en 1832. Une histoire du bouddhisme traduite du chinois, qu'il avait laissée en manuscrit, a été publiée depuis sa mort aux frais du gouvernement. Ce savant sinologue était membre ou associé des Sociétés asiatiques de Londres, de Calcutta et de Batavia, de l'Institut des Pays-Bas, des Académies de Berlin, de Turin et de Saint-Pétersbourg.

Renau d'Élicagaray (Bernard), né dans le Béarn en 1652, entra fort jeune dans les bureaux de l'intendance de Rochefort, et il était attaché au comte de Vermandois, grand amiral de France, lorsqu'en 1680, à l'époque de la querelle de la France avec Alger, il proposa de bombarder cette ville. Ses idées ayant été adoptées par le conseil, il reçut ordre de faire construire cinq galiotes à bombes, tant à Dunkerque qu'au Havre, et s'embarqua sur un de ces bâtiments pour rejoindre le reste de la flottille. Arrivé devant Alger, il triompha de tous les obstacles, et amena la soumission du dey. Il fut ensuite employé dans l'expédition contre Gênes; puis alla en Flandre rejoindre Vauban, qu'il suivit devant Philipsbourg, en 1688. Il fut alors chargé de la conduite du siége de cette place, et prit

dans la même campagne Manheim et Frankendal. Le roi l'en récompensa en le nommant inspecteur général de la marine. Il resta néanmoins attaché à l'armée de terre, accompagna Louis XIV au siége de Mons, puis se rendit à Brest pour expliquer de nouvelles manœuvres aux officiers de marine. Il alla ensuite rejoindre le roi au siége de Namur, mais ne tarda pas à être envoyé de nouveau sur les côtes de Bretagne. Les Anglais, qui venaient d'être victorieux à la Hogue, menaçaient Saint-Malo; il sauva cette ville ainsi que 30 vaisseaux échappés du combat de la Hogue, et s'empara d'un vaisseau ennemi de 76 canons. Sur la demande du roi Philippe V, il se rendit en Espagne pour visiter les principales places de ce royaume et en réparer les fortifications, sauva les galions d'Amérique, réfugiés dans le port de Vigo, où les Anglais étaient venus les attaquer, assiégea Gibraltar en 1704, et n'abandonna le siége qu'à l'arrivée d'une flotte anglaise.

A son retour en France, le régent le nomma conseiller d'État pour la marine, et le décora du grand cordon de l'ordre de Saint-Louis; mais il ne jouit pas longtemps de ces distinctions, et mourut en 1719. Il était membre de l'Académie des sciences depuis 1699. On a de lui : *Théorie de la manœuvre des vaisseaux*, Paris, 1689, in-8°, et quelques *lettres* insérées dans le *Journal des savants*.

RENAUD, canonnier de marine, venait d'avoir la cuisse emportée dans un combat que la frégate *la Résistance* et une corvette soutenaient contre cinq vaisseaux anglais; il s'attacha d'une main au soliveau de l'entre-pont, et, de l'autre, mit encore trois fois le feu à son canon.

RENAUDOT (l'abbé Eusèbe), théologien et orientaliste, né à Paris en 1646, cultiva surtout les langues orientales qui, comme le syriaque, le copte et l'arabe, pouvaient lui promettre quelques lumières sur les origines de l'histoire ecclésiastique. A 25 ans, il traduisit en latin, sur des documents en grec moderne, arabe, copte, syriaque et éthiopien, les *Témoignages des Églises d'Orient touchant leur croyance sur l'Eucharistie*, et Arnauld inséra ces témoignages dans son livre de *la Perpétuité de la Foi*, dont tous les écrits théologiques de Renaudot ne sont, à vrai dire, que des suites, des commentaires ou des défenses. Remarquons en passant que le désir de retrouver la doctrine catholique dans tant de sectes diverses, a trop souvent décidé le traducteur dans l'interprétation des passages obscurs. Il entra à l'Académie française en 1689, et à celle des inscriptions deux ans après. Il publia, en 1713, d'après les écrivains orientaux et sous le titre de : *Historia Patriarcharum Alexandrinorum jacobitarum à D. Marco usque ad finem seculi XIII*, le recueil le plus complet que l'on possède sur l'histoire ecclésiastique de la nation copte; en 1716, *Liturgiarum orientalium collectio*, où il donne principalement les liturgies à l'usage des jacobites et des nestoriens, avec des dissertations sur leur authenticité et leur origine; enfin, en 1718, *Anciennes relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahométans qui y allèrent dans le IXe siècle*, relations curieuses, malgré les erreurs et les fables dont elles fourmillent. D'après l'académicien Saint-Martin, qui l'a vérifié, l'original arabe n'est autre chose qu'un fragment de l'ouvrage de Masoudy, intitulé : *Moroudj-eddheheb*. Renaudot joignit à sa traduction des *éclaircissements touchant la prédication de la religion chrétienne à la Chine, touchant l'entrée des Mahométans dans la Chine, touchant les Juifs qui ont été trouvés en Chine, enfin touchant les sciences des Chinois*. A sa mort, qui arriva en septembre 1720, il légua à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés la précieuse collection de manuscrits orientaux qu'il était parvenu à rassembler.

RENAULT (Aimée-Cécile), fille d'un marchand papetier de Paris, condamnée à mort, en 1794, par le tribunal révolutionnaire, pour avoir voulu attenter à la vie de Robespierre. Elle fut conduite à l'échafaud avec l'Admiral, qui avait voulu tuer Collot-d'Herbois le même jour qu'elle avait paru chez Robespierre.

RENÉ. Voy. PROVENCE.

RENÉE DE FRANCE, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, naquit à Blois en 1510, et épousa, en 1528, Hercule II,

duc de Ferrare, auquel elle porta en dot les duchés de Chartres et de Montargis. Elle était, comme nous l'apprend Brantôme, douée de peu de beauté; mais le ciel lui avait donné une âme forte, un esprit élevé, une bonté éclairée, riches compensations pour les dons extérieurs qu'elle eût pu regretter. Calvin, forcé de quitter la France, trouva un refuge auprès d'elle, et elle fit de Clément Marot, également exilé, son secrétaire. Après la mort de son époux, arrivée en 1559, elle revint en France, et on lui assigna pour retraite Montargis, où elle donna asile aux protestants persécutés. Elle mourut en 1575. Brantôme l'a placée parmi ses femmes illustres, et l'Arioste lui a consacré un octave où il fait d'elle un magnifique éloge.

Rennes, ancienne capitale de la Bretagne, aujourd'hui chef-lieu du dép. d'Ille-et-Vilaine. Les anciens itinéraires en font mention sous le nom de *Condates*. C'était, avant l'invasion romaine, la capitale des *Redones*, peuple de l'Armorique. Après la chute de l'empire romain, les Bretons s'en emparèrent, et elle devint la capitale du duché de Bretagne. Pendant les guerres qui agitèrent ce duché, Rennes soutint plusieurs siéges : Charles le Chauve tenta, sans succès, de la prendre en 843; le duc Pasquiten, compétiteur de Gurvand, l'assiégea en 874, et Conan IV, le Petit, assisté des troupes anglaises, en 1155; ce dernier prince, d'abord repoussé, alla chercher de nouveaux secours et réussit enfin dans son entreprise. Au commencement de la guerre qui éclata entre Jean de Montfort et Charles de Blois, Rennes fut successivement prise et reprise par les deux rivaux. Les Anglais se présentèrent vainement devant ses murs en 1342. Le duc de Lancastre, allié de Montfort, ne fut pas plus heureux en 1356 : à la suite de plusieurs actions sanglantes, du Guesclin, qui commandait dans la place, le força à lever le siége, neuf mois après l'avoir entrepris. La Trémouille, général des armées de Charles VIII, vainqueur à Saint-Aubin-du-Cormier (1487), fit sommer les Rennois de se rendre, avec menace de les passer au fil de l'épée; mais leur réponse énergique l'intimida, et il se retira. Charles VIII vint encore assiéger Rennes en 1491; mais son mariage avec la duchesse Anne rendit bientôt après la paix à la Bretagne.

Après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, Rennes, contenue par le parlement, ne prit d'abord aucune part à la Ligue; mais elle tomba ensuite au pouvoir du duc de Mercœur, qui remplaça le gouverneur par une de ses créatures. Le sénéchal de la ville, Gui de Bréquigny, la reprit pendant l'absence du duc, qui s'était hâté d'aller assiéger Fougères, et une médaille fut frappée en l'honneur de ce brave officier, qui fut regardé comme le sauveur de la Bretagne. En 1598, Henri IV vint à Rennes pour pacifier la province, et il y réussit en abolissant une partie des impôts.

Rennes, qui était autrefois le siége du parlement de Bretagne, et qui possède aujourd'hui une cour royale, une faculté des lettres, une faculté de droit, un évêché, est la patrie de la Bletterie, de du Guesclin, d'Amaury et d'Alexandre Duval, d'Elleviou, de Ginguené, de Kératry, de la Chalotais, de Lanjuinais, de dom Lobineau, de Toullier, du Père Tournemine et d'une foule d'autres hommes distingués. On y compte 30,000 hab.

Rennes (Monnaies de). On ne connaît aucune monnaie de Rennes antérieure à la première race; mais il a été retrouvé un assez grand nombre de *triens* appartenant à cette ville, et qui sont fort curieux; en voici la description : 1° REDONIS; tête tournée à droite; ℞. — CANTERELLVS; figure crucigère, assise et tournée à droite; 2° REDONIS; tête tournée à droite; ℞. — BRIDIGISIL; croix; 3° même légende et même type au droit; ℞. — BADIRICUS; 4° REDONAS; même type; ℞. — BOBBOLENO; même type; 5° REDONIS: même type; ℞ — CANTERELLVS; ostensoir. Il existe encore un autre *triens* que possède M. Cartier et qui porte pour légende d'un côté REDONIS FISCI. Cette pièce est précieuse : elle prouve que le roi ne possédait pas seul, à Rennes, le droit de battre monnaie, et qu'il le partageait avec les églises et peut-être aussi avec quelques seigneurs; car autrement il ne se serait pas donné la peine d'énoncer son titre (*Fisci*), comme il le fait ici.

Digitized by Google

La numismatique de Rennes n'est pas extrêmement riche sous les Carlovingiens; on ne connaît que trois deniers de cette ville et de cette époque; deux de Charlemagne, l'autre de Charles le Chauve. Tous sont au type le plus ordinaire : 1° REDO/NIS; ℞. — CARO/LVS; 2° R/D | E/∞; ℞. — CARO/LVS. Il est inutile de dire que ces deniers sont antérieurs à la conquête de l'Italie; 3° HREDONIS CIVITAS; croix; ℞. — GRATIA DI REX autour d'un monogramme carolin.

La plus ancienne monnaie baronnale de Rennes qui soit connue, remonte à *Eudes* (1040). Comme elle est inédite et que nous ne l'avons pas sous les yeux, nous dirons seulement qu'on y lit d'un côté le nom de ce seigneur, ODO DVX BRITANNIE, autour d'une croix, et de l'autre REDONIS CIVITAS, autour d'un monogramme qui paraît être celui de Rennes. *Conan II*, dont Eudes avait usurpé le trône, frappa aussi monnaie à Rennes, mais avec cette particularité qu'il n'y prit que le titre de comte; CONANVS COMES; croix dans le champ; ℞. — REDONISCIVIS autour d'un monogramme qui semble être celui du nom de la ville. Nous attribuerons à *Conan III* (1112) ou à *Conan IV* (1156-1171) la pièce suivante : CONANVS; VIS, dans le champ; ℞. — REDONIS; croix. Le mot VIS est le débris d'un monogramme resté comme type. Rennes a peut-être encore frappé des monnaies sur lesquelles on lit d'un côté : DVXBRITONVM, autour d'une croix ancrée; et au revers, REDONIS, autour d'une croix semblable. Ces espèces datent de la fin de XIIe siècle et du commencement du XIIIe. Pendant la domination des ducs de Bretagne, Rennes a frappé de nombreuses monnaies, et pour marque distinctive de son atelier elle mettait à la fin des légendes un R.

RENOUARD, (Antoine-Augustin) libraire et bibliographe distingué, né à Paris, en 1766, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages justement estimés; nous citerons, entre autres, ses *Annales de l'imprimerie des Alde*, ou *Histoire des trois Manuce et de leurs éditions*, 2e édit., 1826, 3 vol. in-8°; et ses *Annales de l'imprimerie des Estienne*.

RENTES. Voy. AMORTISSEMENT, CRÉDIT PUBLIC, FINANCES, etc.

RENTY (bataille de). Henri II, résolu à combattre Charles-Quint, s'avança en août 1554, vers les Pays-Bas, par le Cambrésis, l'Artois et le comté de Saint-Pol, détruisant tout ce qu'il rencontrait sur son passage, jusqu'à Renti, place devant laquelle il mit le siége. L'empereur, qui avait rejoint son armée, fit quelques efforts pour délivrer Renti, et engagea, le 13 août 1554, dans les marais au milieu desquels cette place est située, une escarmouche qui devint bientôt une bataille générale. Les Impériaux eurent du désavantage; mais ils maintinrent leur position, et le roi, dont l'armée commençait à souffrir des maladies et du manque de vivres, leva le siége le 15 août, rentra dans son royaume et congédia ses soldats.

RÉOLE (la), *Regula*, petite ville du Bazadois, auj. chef-lieu d'arrondissement du dép. de la Gironde, est d'origine romaine, ainsi que l'attestent les ruines qu'on y observe encore aujourd'hui. Elle fut prise en 1345, après une vigoureuse résistance, par le comte de Derby, au nom d'Edouard III, roi d'Angleterre. On y compte 3,500 habitants : c'est la patrie des deux frères César et Constantin Faucher.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

ERRATA.

P. 228, col. 1, ligne 1, fondée par MM. Cartier et de La Saussaye, a ouvert pour satisfaire ce goût, *lisez* fondée, pour satisfaire ce goût, par MM. etc.
P. 240, col. 2, ligne 4, romances, *lisez* romans.
P. 287, col. 2, lignes 5, 6 et 14, Sampietro, *lisez* Sampiero.
P. 568, col. 2, ligne avant-dernière, Aycard, *lisez* Alcard.
P. 569, col. 1, ligne dernière, Aycard, *lisez* Alcard.
P. 584 et 585. Les notes placées au bas des tableaux ne sont pas tirées du *Million de faits*.
P. 605, col. 2, lignes 44 et 45; voyez RICHELIEU, *lisez* voyez RICHE.

SBN 646838

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google